

[illegible]

LA VERITÉ
DES MIRACLES

OPERÉS PAR L'INTERCESSION
DE M. DE PÂRIS ET AUTRES APPELLANS,

AVEC DES OBSERVATIONS
SUR LE PHÉNOMENE DES CONVULSIONS.

TOME TROISIÉME.

LA VERITÉ
DES MIRACLES

OPERÉS PAR L'INTERCESSION

DE M. DE PARIS ET AUTRES APPELLANS,

DEMONTRÉE:

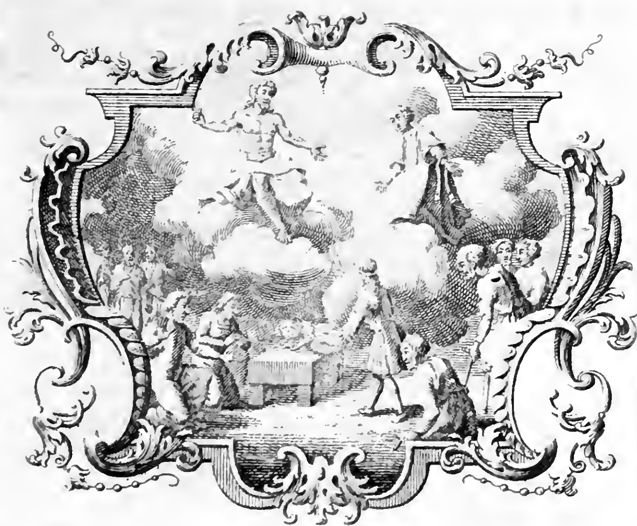
Avec des Obſervations ſur

LE PHÉNOMENE DES CONVULSIONS.

PAR M. CARRÉ DE MONTGERON,

CONSEILLER AU PARLEMENT DE PARIS.

TOME TROISIÉME.



A COLOGNE,

Chez les Libraires de la Compagnie.

MDCC XLVII.

Avis au Relieur.

L'Estampe de *Madelaine Durand* doit être mise avant la I. *Proposition* & pag. 549. Les autres sont marquées.

TABLE

TABLE

Des Sommaires, Articles & Propositions de ce Volume, lequel contient la derniére & la

QUATRIÉME PARTIE

Des Observations sur les Convulsions, où l'on traite des Secours violens donnés aux Convulsionnaires & des Miracles qui en resultent.

IDE'E génerale des Secours violens, & Réflexions préliminaires sur les sentimens & les Ecrits des Théologiens Antisecouristes.

VII. Faus-

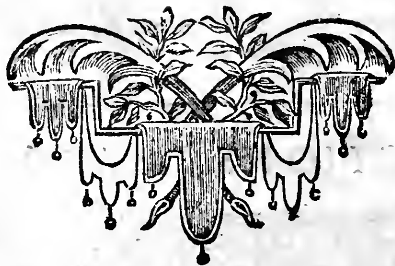
III. Dieu

le

CORRECTIONS, & ADDITIONS.

Pag. 17. ligne 6. entrement *lisez* extrêmement — *Ibid.* l. 24. vous *lis* tous — Pag. 24. l. 21. de malades *lis.* des malades — Pag. 28. *à la* 4. *cit. en marge, après* Nouv. Ecclés. *lis.* du 21. Janv. — Pag. 31. l. 4. *après* battoir, *lis. en Note de l'Ed.* (*à cause des Etrangers.*) C'est un gros & lourd instrument de bois dont les Lavandiéres de France se servent pour battre le linge, en le lavant. — Pag. 38. l. *antépenult.* infirme *lis.* informe — Pag. 47. *en marge, vers le bas*, du 7. Fevrier 1735. *lis.* du 7. Janvier 1735. *Et si l'on veut en Note*: Elle ne parut qu'au mois de Février. — Pag. 50. l. 22. avoir *lis.* avoit - - Pag. 55. l. 3. de *jambes* lis. *des jambes* — Pag. 58. l. 20. *après* décision *ajout.* des hommes — Pag. 62. l. 8. dont *lis.* dans — Pag. 69. l. 1. d'avantage *lis.* davantage) *& en Note:* On en peut encore compter deux, qui se sont joints à ces premiers. — Pag. 76. l. 13. *en quelques Exemplaires, lis.* paysage *au lieu de* passage — Pag. 80. l. 34. *après* disoient *ajout.* apparemment — Pag. 87. *en marge, après* Ibid. *ajout.* Art III. — Pag. 89. *en marge, après* Secours *mettez un point*, & *ôtez* dans une — Pag. 152. *vers le bas, en marge, lis.* Motifs de mon zèle... (*& ensuite*) je parle — Pag. 172. l. 8. *comme œuvre* lis. *comme une œuvre* — Pag. 175. l. 3. *après* Nouvelles, *ajout.* l'Auteur des Réflexions sur la Réclamation, — Pag. 221. l. 18. *ôtez* (ou Mouler) *quoique ce soit ainsi qu'on prononce ordinairement ce nom* — Pag. 272. *en marge, après* Tom. II. *ajout.* Idée de l'œuvre, &c. — Pag. 307. *après* n'en avois *ajout.* dans mes Mémoires — Pag. 340. *avant le petit caractère, au bas de la page, ajout. dans plusieurs Exemplaires, une* * — Pag. 341. *au bas &* l. 4. *avant la fin, après* Cantal, *ajout. en Note:* Près d'Aurillac, dans la haute Auvergne. — Pag. 358. l. 10. décise *lis.* décide — Pag. 383. *en marge, après* Bolland. *lis.* 22. Juillet. — Pag. 451. l. 21. *après* durant *ajout.* 40. jours, mais durant — Pag. 455. l. 20. Sainte Hildegarde *lis.* Sainte Hildegonde — Pag. 492. l. 30. violes *lis.* voiles — Pag. 496. l. 32. échaircir *lis.* éclaircir — Pag. 507. l. 20. *Religieux des Hôpitaux* lis. *Religieuses des Hôpitaux* — Pag. 524. *en marge, à la citation, après* 64. *au lieu de* &c. *lis.* XIII. Lett. p. 23. — Pag. 553. l. 11. ses reins *lis.* leurs reins.

reins — Pag. 585. l. 13. imboitée *lis.* emboëttée — Pag. 611. l. 31. *par l'extirpation* lis. que *par l'extirpation* — Pag. 619. *en marge*, *&* *vis à vis la ligne* 20. *ajout.* Voy. les Nouv. Ecclésiastiq. de 1739. p. 68. où il est parlé au long de cette Lettre, qui est trèsvéritable. — Pag. 681. *ou dans l'Estampe qui est vis à vis*, Nota 1. que la *Convulsionnaire à Secours n'est point representée avec les* robes *de celles de son Sexe en pareil cas*, *&* *dont on trouve la description aux* pp. 511. 527. 709. Nota 2. *que la* 4. *représentation du Secours de l'*épée dans la bouche & le gosier, *doit être expliqué au juste par ce qui en est dit* p. 707. Nota 3. *que la* 2. *ligne au bas de l'Estampe*, *n'est pas de l'Auteur*, *qui appelle* Prodige *ce qui est arrivé au Buisson ardent de Moyse*, *comme on le peut voir à la p.* 731. *dont on n'avoit pas reçu le Manuscrit lors de la gravure.* — Pag. 697. sur le N. IX. *lis. en Not. de l'Ed.* Plusieurs autres Convulsionnaires ont soutenu le même poids énorme, comme on le voit dans les Lett. VIII. & XIII. de M. Poncet, & dans les Nouv. Ecclésiastiq. du 10. Janvier 1734. où l'Auteur rapporte ce Prodige sans aucune improbation. — Pag. 701. l. 2. après Spectateurs. *lis. en Note de l'Ed.* Jusqu'à ce que ladite Gabrielle Moler ait été mise en prison, où elle est encore depuis le 29. Octobre 1739. ayant été arrêtée chez M. d'Angervilliers Trésorier de France & Commissaire des guerres. — Pag. 705. l. 7. *ôtez* lui — Pag. 707. l. 13. *après* douleur, *lis. en Note de l'Ed.* Ce Prodige est rapporté p. 5. de la *Relation* imprimée & publiée à Paris en 1742. touchant les Convulsions & *la guérison miraculeuse de Marie Louise Marie:* où l'on voit même que quelquefois après la Convulsion, il lui est *resté aux endroits du visage qu'on avoit ombrés*, *des marques* *&* *des cloches pendant plusieurs jours*, & qu'il n'y a point de précautions qu'on n'ait prises pour s'assurer de la réalité de ce fait Prodigieux. — Pag. 708. l. 32. manquoit *lis.* marquoit — Pag. 740. l. 30. pénétrer *lis.* pénétré — Pag. 743. *en marge*, *après le Sommaire* XLV. *ajout. pour la citation de* Tostat, Paradox. ænigm. 5. cap. 1. n. 1. p. 259. — Pag. 808. l. 21. n'est *lis.* n'en — Pag. 815. l. 43. ce doigt *lis.* le doigt.



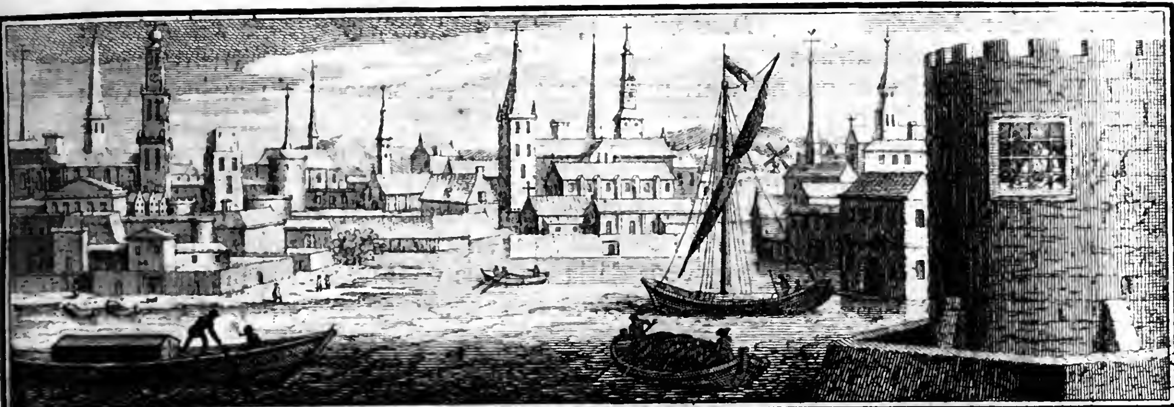
OBSER-



Dieu redresse les jambes crochues de la petite Aubigan, par de violens coups de battoir, qu'il lui inspire de se donner sur leur courbure.

Percutiam & ego sanabo:

Je frapperai & je guérirai. Deuteron. XXXII. 39.



Laboro usque ad vincula, quasi malè operans: sed verbum Dei non est alligatum. 2. tim. 2. 9.

OBSERVATIONS SUR LES CONVULSIONS.

QUATRIEME PARTIE; OÙ L'ON TRAITE DES SECOURS VIOLENS *DONNÉS AUX CONVULSIONNAIRES*, ET DES MIRACLES QUI EN RÉSULTENT.



Idée génerale des Secours violens, & Réflexions préliminaires ſur les Sentimens & les Ecrits des Théologiens Antiſecouriſtes.

„ OUVREZ les yeux, vous qui mépriſez les œuvres de Dieu : *Videte con-* Actes XIII.
„ *temptores.* Voyez l'œuvre qu'il a faite au milieu de la Gentilité : re- 41.
„ gardez-là avec attention, & ſoyez pénétrés d'admiration & de crainte;
„ car l'œuvre qu'il opére dans votre Siécle eſt ſi merveilleuſe que la po-
„ ſtérité refuſera de la croire, lorſqu'elle en entendra la relation : *Aſpicite in gen-* Habacuc I. 5
„ *tibus & videte : admiramini & obſtupeſcite, quia opus factum eſt in diebus*
„ *veſtris quod nemo credet cum narrabitur.*

„ O Dieu, Seigneur de toutes choſes, ayez pitié de nous; jettez ſur nous vos
„ regards, & faites-nous voir la lumiére que vous répandez dans votre miſéri-

Ecclesiastiq. XXXVI. 1. „ corde: *Miserere nostri, Deus omnium, & respice nos, & ostende nobis lucem* „ *miserationum tuarum.*

„ Que les Gentils qui ne vous recherchent point, apprennent du moins à vous „ craindre; qu'ils connoissent que vous êtes le seul Dieu, & qu'ils publient eux-mê-
Ibid. 2. „ mes vos Merveilles: *Immitte timorem tuum super gentes quæ non exquisierunt* „ *te, ut cognoscant quia non est Deus nisi tu, & enarrent magnalia tua.*

Ibid. 6. „ Faites paroître de nouveau des prodiges [simboliques] & operez des miracles „ qui n'aient point encore été vus: *Innova signa, & immuta mirabilia.*

„ Hâtez le tems & souvenez-vous de la fin [que vous nous avez promise,] afin
Ibid. 10. „ qu'on publie partout vos Miracles: *Festina tempus & memento finis, ut enarrent* „ *mirabilia tua.*

„ Rassemblez toutes les Tribus de Jacob, afin qu'ils connoissent qu'il n'y a point „ d'autre Dieu que vous, qu'ils racontent la grandeur de vos Merveilles, & qu'ils
Ibid. 13. „ deviennent votre héritage, comme ils l'ont été au commencement: *Congrega om-* „ *nes Tribus Jacob, ut cognoscant quia non est Deus nisi tu, & enarrent magna-* „ *lia tua, & herebitabis eos sicut ab initio.*

„ Suscitez des prédictions conformes à celles que les anciens Prophétes ont pronon-
Ibid. 17. „ cées en votre nom: *Et suscita prædicationes, quas locuti sunt in nomine tuo* „ *Prophetæ priores.*

Elles retentissent aujourd'hui de tous côtés ces prédictions conformes à celles des anciens Prophétes, mais les enfans des hommes se bouchent les oreilles pour ne les pas entendre. Dieu fait sous nos yeux un nombre innombrable de Prodiges qui n'avoient encore jamais paru dans le monde, mais le très grand nombre des Catholiques ferment les yeux pour ne les pas voir.

Cependant toutes ces Merveilles nous annoncent les évenemens les plus intéressans. Dans la meme prophétie de l'*Ecclésiastique* dont je viens de rapporter quelques ver-
Ecclesiastiq. XLVIII. 1. sets, le S. Esprit nous déclare que c'est „ le Prophéte Elie, cet homme tout de feu, *Elias* „ *Propheta quasi ignis*, qui est destiné dans les tems marqués pour adoucir la colére „ du Seigneur, pour réunir les cœurs des péres à ceux de leurs enfans, & pour rétablir
Ibid. 10. comparé avec Matc. IX 11 *Elias cùm venerit*, RESTITUET *omnia.* „ les Tribus de Jacob: *Qui scriptus est in judiciis temporum lenire iracundiam Do-* „ *mini, conciliare cor patris ad filium, & restituere Tribus Jacob.*"

Il est remarquable que les Prophétes nous ont même specifié quelques-uns des nouveaux Prodiges qui doivent préceder la venue d'Elie, & qui seront des signes de l'indignation du Seigneur contre la Gentilité.

Isaïe XLIII. 1. & 2. Isaïe en parlant du tems où Dieu viendra *créer* de nouveau *Jacob & former Israël*, dit: „ Lorsque vous marcherez dans le feu, vous n'en serez point brulés, „ & l'ardeur de la flamme ne fera aucun effet sur vous:" *Cum ambulaveritis in igne, non comburetis, & flamma non ardebit in te.*

„ Je vais faire de nouveaux prodiges, & il vont paroître, afin que vous connois-
Ibid. 19. comparé avec Exod. XXXIV. 10. „ siez les choses [que je vous ai dites:] *Ecce ego facio nova, nunc orientur, utique cognoscetis ea.*

Nous les voyons de nos yeux ces *nouveaux* Prodiges. Depuis plusieurs années nombre de Convulsionnaires se plongent la tête dans les flammes sans en ressentir aucune atteinte; il y en a eû méme qui s'y sont souvent mis presque tout le corps. Combien d'autres Prodiges admirables, qui n'ont *jamais été vûs* qu'en ce tems-ci? Et cependant non seulement la plûpart des Catholiques n'en sont point touchés, mais on réprouve ces Prodiges, on les critique, on les condamne!

Joël II. 28. Act. II 17. Les Prophétes nous ont en même tems déclaré, que pour lors Dieu se servira d'enfans & de petites filles pour nous prophétiser de grandes vérités. „ Dans les „ derniers tems, dit le Seigneur, je répandrai mon esprit sur toute chair: vos „ fils

„ fils & vos filles prophétiferont." Ce qui a été accompli une premiére fois au tems de la formation de l'Eglife, & ce qui doit encore arriver à fon renouvellement par la Converfion des Juifs, comme il paroît par les circonftances de la Prophétie de Joël.

Dès aujourd'hui une multitude de trompettes publient de toutes parts qu'Elie eft fur le point de paroître. Dieu fufcite un très grand nombre de perfonnes qu'il met dans un état furnaturel, & par la bouche de qui il nous notifie ce grand évenement; & cela dans des Difcours la plûpart fort fublimes, & dont plufieurs font faits par des enfans prefque fans intelligence. Cette merveille eft accompagnée par des Prodiges inconnus jufqu'à notre Siécle, elle eft illuftrée par quantité de Miracles. Cependant ce ne font pas feulement les adverfaires de la Vérité, ce ne font pas feulement ceux qui croupiffent dans une morale corrompue, & qui mettent la Bulle *Unigenitus* à la place de l'Evangile: ce font même d'illuftres Docteurs Appellans qui s'oppofent aux œuvres de Dieu, & qui font tous leurs efforts pour les annéantir, ou du moins pour les faire difparoître.

Il femble que le Seigneur veuille que nos maux montent à leur comble. Non feulement il a permis que MM. les Confultans, fans être arrêtés par cette multitude de guérifons miraculeufes qu'il a fait par le moyen des Convulfions & par le miniftére des Convulfionnaires, aient ofé profcrire toutes les Convulfions en général: mais il a même encore fouffert que d'autres célébres Théologiens foi-difans *Deffenfeurs des régles*, aient donné à ces régles de fi fauffes interprétations, qu'ils s'en fervent contre Dieu même pour combattre & deshonorer les plus étonnans Prodiges & les plus magnifiques fimboles qu'il ait fait paroître dans ce Siécle, & même qu'ils cherchent à éluder l'autorité des Miracles par lefquels il a condamné leur décifion précipitée.

Dans quel éblouiffement ne faut-il pas que foient tombés ces Meffieurs, pour fe donner à eux-mêmes le titre faftueux de *Deffenfeurs des régles*, tandis que pour foutenir un Avis doctrinal qu'ils fe font empreffés de former, ils s'écartent ouvertement de la morale de l'Evangile, ils interprétent le I. & le V. Commandement d'une maniére directement contraire à leur efprit, & ils immolent jufqu'aux fentimens que l'Auteur de la nature met dans les cœurs ?

Quoi! ces MM. efpérent-ils donc par le pompeux étalage du titre fuperbe dont ils fe parent, en impofer aux efprits fuperficiels qui ne jugent des chofes que par leur nom, & leur faire accroire que ce font les Secouriftes qui s'écartent des Régles, eux qui facrifient tout ce qu'ils ont de plus cher au monde pour en fuivre exactement l'efprit, les pratiquer dans leur fens véritable, fervir aux deffeins du Très-haut, & contribuer à fa gloire?

Mais c'eft en vain que ces MM. fe couronnent ainfi de leurs propres mains: c'eft en vain qu'ils décrient toutes les merveilles divines qui ne cadrent pas au jugement qu'il leur a plû d'en porter: c'eft en vain qu'ils deffendent de voir ces admirables Prodiges, & furtout de les faire paroître, & qu'ils ofent même refufer les Sacremens, & excommunier ainfi de leur autorité privée ceux que Dieu autorife par quantité de merveilles, & qu'il récompenfe vifiblement dès ce monde par des faveurs de plus d'une forte. Ce grand Dieu a pris lui-même en main la deffenfe de fes œuvres, & à la vûe de tous ceux qui cherchent fincérement la Vérité, il a manifefté fon jugement par des guérifons miraculeufes des plus inconteftablement divines qui aient paru depuis plufieurs Siécles.

Il n'eft donc pas ici fimplement queftion des magnifiques Prodiges par lefquels le Tout-puiffant renverfe toutes les loix de la nature, en rendant plufieurs Convulfionnaires invulnerables aux pointes les plus perçantes des inftrumens de fer les

plus aigus, au poids le plus énorme des coups les plus terribles, aux traits les plus enflammés du feu le plus dévorant, &c. il s'agit aussi des Miracles, & même generalement de tout le prodigieux Phénomêne que Dieu fait paroître depuis plus de treize ans.

I. Les Miracles, les Convulsions & l'état surnaturel qui rend les Convulsionnaires invulnerables aux coups les plus terribles, ne sont qu'une même œuvre.

Les Miracles & les Convulsions ne sont qu'une seule & même œuvre, qui dans les desseins éternels n'a qu'une même fin principale. L'état invulnerable aux coups les plus assommans, où se trouvent plusieurs Convulsionnaires, est un Prodige aussi manifestement divin, & encore plus surprenant & plus extraordinaire que les Miracles de guérison. Les terribles Secours sans lesquels ce Prodige ne peut paroître, en sont un accompagnement essentiel, qui sert par conséquent aux desseins de Dieu. C'est même cet admirable Prodige qui nous fait sentir sa présence d'une maniére plus palpable, & c'est aussi celui qu'il a rendu le plus communément une source abondante de bénédictions & de graces, & par la vûe duquel il lui a plû d'opérer un plus grand nombre de Conversions. Aussi les terribles Secours qui le mettent en évidence, ont-ils en même tems été le moyen dont il a voulu se servir pour faire les plus étonnantes guérisons. Voilà les faits dont le Lecteur trouvera une surabondance de preuves d'un bout à l'autre de cet Ecrit.

Oeuvres de Colbert, *Tom.* II. *p.* 202.

Heureux ceux que ces admirables Prodiges portent à adorer la puissance de Dieu, à lui rendre graces de sa bonté, & à se rendre attentifs à sa voix!

„ Les premiéres Convulsions qui ont paru de nos jours, disoit le célebre Evêque „ de Montpellier, ont eû incontestablement la même origine que les Miracles: „ je veux dire le Tombeau de M. de Pâris, & la vertu de ce Tombeau . . . . - „ Elles sont *nées au milieu des Miracles & dans le sein même des Miracles*." Ce sont les IV. & V. *Vérités* de l'Instruction Pastorale de 1736.

II. Les violens Secours sont une partie essentielle de l'œuvre des Convulsions.

Que les violens Secours fassent une partie essentielle de l'œuvre des Convulsions, c'est ce qu'on ne peut raisonnablement nier, puisqu'ils sont un accompagnement indispensable du plus grand Prodige de cette œuvre, accompagnement sans lequel ce Prodige demeureroit totalement inconnu, & seroit comme s'il n'étoit pas.

D'ailleurs n'apperçoit-on pas dans les Secours tous les mêmes caractéres surnaturels qui singularisent l'œuvre entiére des Convulsions? Si les plus violentes agitations ne fatiguent point la plûpart des Convulsionnaires, si loin de les fatiguer, elles leur donnent de la vigueur; les Secours les plus terribles ne les blessent pas, & loin de les blesser ils les guérissent. Si les Convulsionnaires s'annoncent les uns aux autres les Convulsions singuliéres qu'ils auront, ils prédisent encore bien plus souvent les Secours extraordinaires qu'ils doivent recevoir: quelquefois même ils en font la description par avance, & en marquent les jours & les heures. Dans les Convulsions Dieu renverse visiblement les loix de la nature: dans les Secours il le fait d'une maniére encore bien plus sensible. En un mot il est visible que c'est le même esprit qui conduit les Convulsions & les Secours; que les uns & les autres font éclorre la même nature de Prodiges; qu'ils se rapportent directement à la même fin, & par conséquent qu'ils sont dirigés par le même Principe.

III. Origine des Secours & de l'état qui rend les Convulsionnaires invulnerables aux coups les plus assommans.

Le merveilleux Prodige qui rend les Convulsionnaires invulnerables aux coups les plus violens, a paru sur le Tombeau de M. de Pâris avec les premiéres Convulsions; & dès le premier moment il a été visible que ce Prodige en étoit un des plus brillans appannages.

En effet tous ceux qui ont assisté au surprenant spectacle des effets prodigieux que produisoit l'attouchement de cette Tombe d'où sortoit la vie, ont remarqué avec étonnement que lorsque les Convulsionnaires étoient enlevés en l'air d'une maniére manifestement surnaturelle, ils ne se blessoient point en retombant quelquefois de très-haut sur ce marbre: leur tête même avoit beau s'y coigner avec vio-

violence, ils ne reçevoient aucune bleſſure; ou du moins, s'il eſt arrivé un très petit nombre de fois quelque accident, ils étoient guéris preſque ſur le champ d'une maniére miraculeuſe. C'eſt de quoi on verra bientôt la preuve.

Cependant comme on ne connoiſſoit point encore dans le commencement l'état ſurhumain où ſe trouvoient les Convulſionnaires, & qu'un ſi grand Prodige qui n'avoit preſque jamais eû d'exemple, ne tomboit pas ſous les ſens, pluſieurs perſonnes dans la crainte que les Convulſionnaires ne ſe bleſſaſſent, s'empreſſérent de les retenir par les bras afin d'empêcher que leur corps ne retombât avec tant d'impétuoſité, & ſur-tout que leur tête ne ſe briſât contre le marbre.

Voilà la premiére origine des Secours. N'eſt-il pas d'une évidence palpable que c'eſt la charité qui les a fait rendre; & que loin qu'on ait tenté Dieu, on n'en agiſſoit ainſi que parcequ'on n'avoit pas une pleine aſſurance de l'état miraculeux où étoient les Convulſionnaires, & qu'on croyoit avec raiſon qu'il n'étoit pas conforme aux régles de ſe repoſer ſur un Miracle, lorſqu'on pouvoit par des moyens naturels empêcher que les Convulſionnaires ne ſe fiſſent du mal?

Les premiers Secours ont donc été inconteſtablement les enfans de la charité.

Cependant ces premiers Secours n'ont pas laiſſé d'avoir des contradicteurs.

Il n'eſt pas permis, dirent dès-lors quelques Théologiens, de porter comme fit Oza la main à l'Arche, ſous prétexte de l'empêcher de tomber. Le même Dieu qui agite les Convulſionnaires, ne les préſerve-t-il pas de toutes bleſſures? Pourquoi leur donner des Secours fruſtratoires? Le Tout-puiſſant a-t-il donc beſoin que les hommes l'aident dans ſes œuvres miraculeuſes? 2. *Rois* VI. 6.

Dieu, dans les deſſeins de qui il entroit qu'un certain nombre de fidéles s'accoutumaſſent à donner des Secours aux Convulſionnaires, répondit lui-même à ces Théologiens. Il permit que le Sieur *Maupoin* n'ayant point été retenu par les aſſiſtans dans un moment où ſa Convulſion éleva très-haut & tout à coup tout ſon corps en l'air, *ſa tête alla frapper* avec une violence extrême *contre le mur du charnier*. Auſſi-tôt *le ſang* en *coula de tous côtés*. Tous les Spectateurs en furent fort *effrayés:* il n'y eut que lui ſeul qui ne le fut pas. „ *Ce n'eſt rien que cela*, dit-il, „ *donnez-moi de la terre.* On lui en donna: il en frotta toute ſa bleſſure; & le ſang „ s'arrêta ſur le champ. Sa Convulſion continua le tems ordinaire. Le lende- „ main il revint comme auparavant ſur la Tombe; & pluſieurs perſonnes vérifié- „ rent qu'*il ne paroiſſoit plus* à ſa tête aucune marque de ſa bleſſure." Certif. de M. G. de M. Avocat au Parlement.

M. G. de M. Avocat au Parlement, témoin oculaire de tous ces faits, en a dreſſé une Relation où il les *atteſte devant Dieu.* Au ſurplus c'eſt une choſe qui s'eſt paſſée ſous les yeux d'une grande multitude de Spectateurs, qui dans ce tems-là l'ont certifié à tout le Public.

Il eſt évident que par cette guériſon ſi ſubite, ſi parfaite, & par conſéquent ſi inconteſtablement miraculeuſe, Dieu a voulu nous faire voir qu'il accordoit une protection ſinguliére aux Convulſionnaires agités ſur ce Tombeau: mais en même tems la bleſſure conſidérable qui donna lieu à ce Miracle, fut une preuve manifeſte qu'il vouloit que les aſſiſtans ſecouruſſent les Convulſionnaires, & coopéraſſent, pour ainſi dire, aux grands deſſeins qu'il avoit en formant l'œuvre ſi merveilleuſe des Convulſions & des Secours.

Le Nouvelliſte n'a ignoré aucun de ces faits. Cependant il affecte aujourd'hui de révoquer en doute quelle eſt *l'origine* des Secours & du Prodige qui a rendu en certaines circonſtances les Convulſionnaires invulnérables dès le commencement des Convulſions. Nouvelles Eccleſiaſtiq. du 21. Janv. 1742. n. VI.

Mais par quelle fatalité ne ſe reſſouvient-il plus que ces Secours & ce Prodige ſont nés ſur le même Tombeau où on a vû en même tems éclorre les Convulſions

& les Miracles? Comment a-t-il pû oublier que ces Secours ont été d'abord un accompagnement en quelque façon néceſſaire des premiéres Convulſions? Comment n'a-t-il pas apperçu qu'ils n'ont augmenté & changé de figure qu'à meſure que les Convulſions ont varié & ſont devenues plus violentes? Enfin comment ne voit-il pas que c'eſt encore aujourd'hui la priére, la confiance en Dieu, & l'invocation du Bien-heureux M. de Pâris, qui mettent les Convulſionnaires dans l'état miraculeux que les Secours font éclatter?

S'il a perdu la mémoire de tous ces faits, rappellons-lui une de ſes Feuilles, où il avance lui-même que les Secours qui ſe ſont donnés dans les maiſons particuliéres, depuis que l'approche du Tombeau fertile en Miracles fût interdite, ont été la ſuite & l'effet du même zéle qui les faiſoit donner dans ce ſaint lieu. *Les perſonnes charitables*, dit-il, qui ont donné des Secours à la le Fevre, *ont exercé dans cette maiſon particuliére, le zèle de ceux qui ſe conſacroient dans le public à la même œuvre*, lorſque l'entrée du célébre Cimetiére étoit ouverte.

Nouv. Eccleſ. du 18. Decemb. 1732.

Les agitations convulſives qui prenoient ſur ce Tombeau, ſe ſont même tellement concentrées dans les grands Secours, qu'il eſt viſible que les plus violentes n'ont preſque plus exiſté depuis ce tems que pour y donner lieu. Les plus énormes Secours en ſont l'unique reméde; mais ce reméde ſert en même tems aux deſſeins du Très-haut. C'eſt par ce moyen qu'il fait briller ſes plus étonnans Prodiges, & qu'il peint d'une maniére merveilleuſe les admirables ſimboles par leſquels il nous donne des inſtructions très importantes.

L'entrée de l'illuſtre Cimetiére ayant été fermée au commencement de 1732. & la Cour ſe préparant avec éclat à perſécuter les Convulſionnaires, leur nombre s'accrut extrêmement & les Convulſions devinrent bien plus fortes, plus remarquables & plus intéreſſantes de toutes maniéres qu'elles n'avoient été juſqu'alors. Tant il eſt vrai que l'œuvre des Convulſions a de toutes façons le caractére d'une œuvre divine, qui s'accroît, s'augmente & ſe multiplie par les efforts mêmes que les Puiſſances de la terre font pour la détruire!

Réclamation, &c. 2. Partie, Pag. 5.

Cependant (comme l'a dit l'Auteur de la *Réclamation contre* les *Nouvelles Eccleſiaſtiques* de 1742. qui ont critiqué la premiére Edition de cet Ouvrage) ,, plu-
,, ſieurs Convulſionnaires reſſentirent dans leurs membres ou des douleurs aigues,
,, ou de vives inquiétudes, qui les obligérent d'abord à chercher du ſoulagement
,, dans les coups qu'ils ſe donnoient. .... On en a vû s'en donner de tels qu'ils
,, devoient naturellement ou les bleſſer, ou leur cauſer des meurtriſſures conſi-
,, dérables.

,, (Mais) le ſoulagement qu'ils ſe procuroient par leurs propres efforts étant
,, inſuffiſans, ils implorérent bien tôt l'aide des aſſiſtans, témoins de leurs dou-
,, leurs. La charité toujours compatiſſante ne put refuſer un Secours qu'on eût
,, déſiré pour ſoi-même en pareilles circonſtances. Les premiers eſſais ſouvent
,, n'excédérent pas la force de la réſiſtance naturelle du corps humain; & alors
,, le Spectateur ne voyoit dans les douleurs qu'imprimoit une main ſupérieure &
,, inviſible, que le moyen extraordinaire & comme le prix de la guériſon de-
,, mandée.

,, Ce qui eſt inconteſtable, c'eſt qu'en ſe prêtant aux inſtances des Convulſion-
,, naires, on ne penſa d'abord qu'à les ſoulager; perſonne ne prévoyoit ni ne
,, ſoupçonnoit même le Prodige ſurnaturel qui ſe montra bien-tôt après: preuve
,, ſans replique qu'on n'a point tenté Dieu, à qui l'on ne demandoit rien.

,, En continuant les coups ſalutaires ſelon [que les Convulſionnaires l'exigeoient]
,, la force comprimante alloit toujours croiſſant par dégré, & elle en vint enfin
,, à un tel point, qu'en y réfléchiſſant enſuite, on ne pût plus douter qu'il n'y
,, eût

„ eût du surnaturel dans cet évenement. Le surnaturel se manifesta de plus en plus „ par la violence des coups réitérés qui devenoient nécessaires de jour en jour au „ soulagement des Convulsionnaires. C'est ainsi que le Prodige le plus étonnant, „ sans avoir été prévu ni désiré, vint inopinément comme se placer de lui-même „ dans une opération où l'on ne voyoit d'abord que le besoin qui demandoit un Se- „ cours bienfaisant, & la compassion qui s'empressoit de le rendre."

Il est encore bon d'observer qu'il y eut d'abord plusieurs Convulsionnaires qui éprouvérent des agitations si fortes & si impétueuses, qu'elles les renversoient par terre; en sorte qu'ils sembloient en grand danger de se briser la tête ou les membres.

La charité attentive des Spectateurs les engagea à leur saisir les mains, ainsi qu'ils avoient fait sur le Tombeau du Bien-heureux Diacre, pour les empêcher de se précipiter ainsi contre terre. Les Convulsionnaires s'étant apperçû que lorsqu'on résistoit à la violence des mouvemens de leurs Convulsions en retenant fortement leurs bras, cela leur procuroit du soulagement, priérent les assistans de les tirer de plus en plus: & l'expérience leur ayant ensuite appris que plus on les tiroit avec force, plus ils étoient soulagés, ils invitérent plusieurs personnes de se joindre ensemble pour tirer chaque bras. On vit de petites Convulsionnaires qui d'une secousse d'un de leurs bras, faisoient tomber par terre les hommes les plus robustes.

Pour en fournir une preuve au Lecteur, je n'ai qu'à lui rapporter ce qu'en déclare dans sa Requête au Parlement la Mere de Marguerite-Catherine Turpin petite nine horriblement contrefaite. Les faits de cette Requête (qui a été imprimée & debitée publiquement à Paris en 1735.) méritent d'autant plus de foi qu'ils sont entiérement conformes à une Déclaration qui en a été faite, signée & attestée par 46. témoins, *de visu*, dans le nombre desquels il y a plusieurs Ecclésiastiques, plusieurs Magistrats & autres gens respectables de toute maniére, & qui prêts à se sacrifier pour la Vérité n'auroient garde de vouloir irriter Dieu par un mensonge.

„ Quoique cette Fille hors de Convulsion fût d'une foiblesse extrême, *dit la* „ *Requête*, néanmoins dans ses Convulsions elle devenoit si forte, que plusieurs „ personnes avoient bien de la peine à la retenir..... Elle échappoit des mains „ des hommes les plus vigoureux, ou elle les renversoit par terre, & alloit se „ précipiter le corps contre le plancher ou la muraille la plus proche .... & quoi- „ qu'elle fatiguât extrêmement ceux qui avoient la charité de la retenir, néan- „ moins elle demeuroit toujours fraîche dans ses plus grandes agitations: & aussi- „ tôt qu'elles étoient finies, on remarquoit que son pouls n'étoit point du tout „ agité, & qu'elle n'étoit nullement échauffée."

Requête de sa Mere de Marguerite-Catherine Turpin, p. 5.

Ce fut par ces premiers Secours que Dieu rétablit & allongea jusqu'à leur *longueur naturelle*, dit la Requête, les bras de cette nine, qui depuis plus de 20. ans *étoient extraordinairement noués .... extrêmement difformes .... & qui n'avoient presque point grandi depuis l'âge de 6. ans.* Elle en avoit alors 27.

Qui ne voit que ces premiers Secours n'étoient pour ainsi dire qu'une suite de ceux qu'on donnoit sur le Tombeau, ainsi que le Nouvelliste en est convenu lui-même?

A la vérité ceux qui leur succédérent furent bien plus étonnans & bien plus terribles. Aussi les effets qu'on en vit sortir, furent-ils encore plus admirables.

Je remets à faire ailleurs le récit de ces inconcevables Secours, & des guérisons miraculeuses que Dieu a opérées par ce moyen. Mais je crois qu'il est bon de placer ici le compte qu'a rendu au Parlement la Mére de Marguerite-Catheri-

ne

ne Turpin, des circonftances dans lesquelles ceux qui ont donné ces Secours à fa Fille, s'y font déterminés.

Requête, pp. 6. & 7. „ Dans les premiers jours, *dit-elle dans fa Requête*, les coups timides, foibles „ & mefurés qu'on donna à Marguerite-Catherine Turpin, ne lui apportérent „ qu'un foulagement bien léger : elle avoit beau conjurer avec inftance & même „ quelquefois avec larmes, de la frapper avec plus de force fucceffivement aux „ différens endroits de fon corps agités par la Convulfion, on ne fe déterminoit „ qu'avec peine & avec crainte à lui donner des Secours fi extraordinaires. Mais „ l'expérience ayant appris peu à peu que cette Fille n'étoit foulagée qu'à propor- „ tion de la force des coups; & ceux qui avoient la charité de les lui donner, „ l'ayant vue plufieurs fois tomber fans connoiffance, pâle & défaite comme fi „ elle étoit morte, lorfqu'ils refufoient de faire fur fon corps les violentes opé- „ rations qu'elle demandoit, ils comprirent que leur prétendue pitié étoit une „ cruauté réelle; & touchés enfin d'une véritable compaffion, ils fe rendirent à „ fes inftances.

„ Ces perfonnes devenues à la fin plus hardies par l'expérience du fuccès de „ leurs Secours, qui produifoient un foulagement plus ou moins grand à cette „ Fille, à mefure qu'ils augmentoient plus ou moins la force de leurs coups,.... „ ont de jour en jour redoublé la violence des opérations qu'elle exigeoit; obfer- „ vant néanmoins avec exactitude de ne jamais prévenir fes demandes, de com- „ mencer toujours par ne lui donner qu'avec beaucoup de difcrétion & de retenue „ les Secours qu'elle exigeoit, de ne redoubler de force que lorsqu'elle les y con- „ traignoit, & de prendre bien garde de frapper tout jufte fur le mufcle roidi par „ la Convulfion.

„ Il eft vrai que ces Secours font enfin venus au point que des membres qui ne „ feroient point en Convulfion, en feroient brifés; mais ces perfonnes n'ont point „ à craindre qu'on puiffe les accufer avec juftice d'avoir tenté Dieu : elles n'ont „ jamais augmenté le poids de leurs coups, qu'après avoir fenti dans les mem- „ bres de cette Fille agités par la Convulfion, un dégré de force qui paffoit in- „ finiment les leurs, & qui repouffoit même fouvent les inftrumens dont elles fe „ fervoient pour la frapper.

„ Elles n'expofoient pas cette Fille de leur gré à des épreuves qui rendiffent les „ Miracles néceffaires, pour qu'elle ne perît pas fous leurs coups: elles ne faifoient „ que fatisfaire par un motif de charité au befoin évident qu'elle avoit de ces Se- „ cours qui étoient proportionnés à fon état extraordinaire, en forte que ces Se- „ cours fe pouvoient définir le reméde naturel d'un état furnaturel.

„ N'y auroit-il pas eû une inhumanité véritable, voyant fouffrir des douleurs „ à cette Fille qui paroiffoient la réduire à l'extrémité, de fe rendre infenfible à „ fes pleurs, à fes gémiffemens, à fes cris? Et fachant que l'on pouvoit fi aifé- „ ment la foulager, devoit on refufer de le faire fous prétexte que les Secours „ qu'elle exigeoit, blefferoient infailliblement une autre perfonne qui ne feroit „ pas dans le même état qu'elle?"

Non feulement ces effroyables Secours produifoient une joie inconcevable dans le cœur de cette Fille & faifoient ceffer toutes fes fouffrances: mais Dieu les a vifiblement employés à refondre & repaîtrir tous les membres contrefaits de cette monftrueufe nine, & à les rétablir dans une forme plus réguliere, ainfi que je le prouverai dans ma I. Propofition.

Qui peut douter que des Secours fi bienfaifans, des Secours qui chaffent fur le champ la douleur & dont il naît des Miracles, ne foient autorifés par celui qui Pf. LXXI. 18. feul fait des chofes véritablement admirables, *qui facit mirabilia magna folus?*

N'eft-

N'eſt-il pas même de la derniére évidence que c'eſt lui qui met dans le cœur des Convulſionnaires l'inſtinct qui leur fait demander ces effrayans Secours, puiſqu'il s'en ſert comme d'un flambeau pour faire appercevoir l'admirable Prodige par lequel il rend ces Convulſionnaires invulnérables ? Et puiſque ce Prodige nous peint des évenemens fort intéreſſans & des vérités très importantes, n'eſt-il pas manifeſte qu'il emploie ces Secours à répandre la lumiére dans les ames ? Enfin n'eſt-il pas de notoriété publique, qu'il en a fait un moyen pour opérer dans les membres de pluſieurs Convulſionnaires eſtropiés de naiſſance, ou depuis très long-tems, des métamorphoſes marquées au coin de la Toute-puiſſance ? Mais s'il lui a plû de faire produire de ſi merveilleux effets aux plus énormes Secours, ne doit-on pas en conclurre que tous ces Secours, avec les Miracles & le ſurnaturel abſolu qu'il y a dans les Convulſions, ne ſont que les anneaux d'une même chaîne de Merveilles, que Dieu ne fait pas ſans quelques deſſeins dignes de ſa ſageſſe, de ſa juſtice & de ſa bonté ?

IV. Les plus terribles Secours entrent dans le plan de Dieu, & ſervent à l'exécution de ſes vûes de miſéricorde.

Pour en convaincre de plus en plus toute perſonne impartiale & lui démontrer par des faits inconteſtables que les plus violens Secours entrent dans le plan pour lequel Dieu a formé l'œuvre des Convulſions, & qu'ils ſervent à l'exécution de ſes vûes de miſéricorde ſur les corps & dans les ames, remettons en abrégé ſous les yeux du Lecteur l'idée générale qu'on doit avoir des Convulſions.

Pour peu qu'on faſſe attention à ce qu'elle repréſente, il eſt aiſé d'appercevoir que ſa principale deſtination eſt d'annoncer la venue du Prophéte Elie à ceux à qui Dieu veut faire cette grace; & en même tems d'aveugler par rapport à ce grand Evenement ceux qui méritent de l'être, en ſorte que le mépris qu'ils font des Convulſions, des vraies Prédictions, des Prodiges & des Miracles dont cette œuvre eſt compoſée, retombe enſuite juſques ſur le Prophéte lorſqu'il paroîtra, & ſur toutes les Merveilles qui manifeſteront ſa miſſion.

A cet objet principal Dieu en a joint pluſieurs autres qui tendent tous à la même fin.

Il a voulu que les Vérités proſcrites par la Bulle *Unigenitus* & revendiquées par l'Appel, fuſſent miſes à la portée des plus ſimples, par des Diſcours également clairs & ſublimes qu'il a fait prononcer dans tout Paris par une multitude de Convulſionnaires, preſque tous notoirement incapables de compoſer de tels Diſcours. Il a voulu que les véritables maux de l'Egliſe intéreſſaſſent tout un peuple d'ignorans, par la vive peinture qu'il leur en a fait faire par les Convulſionnaires, ſoit par leurs Diſcours, ſoit par des Simboles qui en étoient un Tableau vivant: ce qu'il a quelquefois accompagné d'un Prodige auſſi effrayant qu'admirable, en faiſant répandre du ſang à des Crucifix tandis que les Convulſionnaires, par exemple, ſe faiſoient fouler aux pieds pour repréſenter l'état où eſt aujourd'hui la Vérité.

Il a voulu que la rigueur de ſes jugemens ſur les mauvais Chrétiens, la grandeur de la miſéricorde qu'il alloit exercer envers les Juifs & le triomphe qu'il deſtinoit à la Vérité fuſſent annoncés à tout le monde par des Diſcours magnifiques & des Simboles ſurnaturels. Enfin il a voulu que toutes les perſécutions que les fidéles auroient à ſupporter, & même que les *différens ſupplices* qu'on feroit ſouffrir aux plus ardens deffenſeurs de la Vérité, fuſſent figurés par *des Secours qui auroient dû faire perir les* Convulſionnaires *mais qui les ſoulageoient*, a dit autrefois le Nouvelliſte, & qui étoient *des repréſentations ſi naturelles de ces différens ſupplices, qu'il n'y manquoit qu'une mort réelle.* Il a voulu que tous ces emblêmes illuſtrés par des Prodiges, fuſſent un flambeau qui portât la lumiére dans les eſprits, & le feu de l'amour divin dans les cœurs d'un très grand nombre de perſonnes.

Nouv. Eccl. du 6. Avril 1733.

Mais pour former toutes ces peintures ſurnaturelles, & faire exécuter par des images vivantes tout ce qu'il avoit réſolu de repréſenter, il falloit que les Convulſionnaires reçuſſent les coups les plus terribles avec des démonſtrations de joie, & que ces coups fuſſent en effet pour eux une ſource de ſanté, un principe de vigueur, un germe de vie.

C'eſt pour remplir ce plan qu'il a d'abord créé dans leur corps des qualités inconçevables, des qualités inconnues à la nature & contraires à ſes loix : qualités par conſéquent que lui ſeul pouvoit donner, qui ont rendu les Convulſionnaires invulnerables aux coups les plus aſſommans. Mais ce n'étoit point encore aſſez: il falloit en même tems forcer les Convulſionnaires de demander les Secours les plus énormes malgré l'effroi qu'ils devoient naturellement leur cauſer; & il falloit engager les ſpectateurs à les leur accorder malgré le ſentiment de pluſieurs célébres Docteurs.

Pour cet effet à la fin de 1732. dans le tems des *Conférences* que tinrent ces Meſſieurs & dont je parlerai bientôt, Dieu fit ſouffrir à pluſieurs Convulſionnaires des douleurs encore plus vives qu'auparavant, & il les avertit en même tems par un inſtinct ſurnaturel que les Secours formidables qu'il vouloit qu'ils demandaſſent, feroient ceſſer toutes leurs ſouffrances, qui ont la plûpart une eſpéce de rapport aux Secours qui en doivent être le reméde. Par exemple, une oppreſſion de poitrine exige qu'on frappe deſſus avec une force extrême: un froid exceſſif, ou une chaleur dévorante, qui ſaiſiſſent tout à coup un Convulſionnaire, l'avertiſſent qu'il faut qu'on le mette au milieu des flammes: une vive douleur pareille à celle que feroit une pointe de fer qui perceroit les chairs, demande un coup d'épée préciſément à l'endroit où la douleur ſe fait ſentir, fût-ce à la gorge, dans la bouche, ou dans les yeux, dont on a vû nombre d'exemples; & l'on a beau y pouſſer l'épée, ſa pointe ſi affilée qu'elle puiſſe être, ne peut percer la chair la plus tendre, ni même les yeux de ces Convulſionnaires. C'eſt ce dont je rapporterai des preuves invincibles dans ma III. Propoſition.

O prodiges admirables, que n'êtes-vous vûs de toute la Terre! Les coups les plus capables d'aſſommer, & les choſes les plus nuiſibles de leur nature, ſe changent en remédes bienfaiſans! Ils ſont une guériſon immanquable du mal qu'ils devroient cauſer! Les pointes d'une épée ne ſont qu'une impreſſion ſalutaire! Et les flammes dévorantes, ſi le Convulſionnaire ſe ſent glacé de froid, ne produiſent à ſon égard que le dégré précis de chaleur dont il a beſoin: au contraire, s'il a ſenti un feu qui pénétroit juſques dans ſes entrailles, l'ardeur des flammes le rafraîchit!

C'eſt ainſi que Dieu pour exécuter les figures qu'il veut repréſenter, excite les Convulſionnaires par un inſtinct qu'il leur imprime, & même ſouvent les contraint par les douleurs qu'il leur fait ſouffrir, de ſe faire donner des coups qui feroient *capables de briſer une ſtatue de fer*, comme le dit la Requête citée ci-deſſus; de ſe plonger dans les flammes, & de peindre tous les autres ſupplices des Martyrs, d'une maniére qui quoique réelle par les coups énormes qu'ils reçoivent, n'eſt néanmoins qu'une figure, puiſque ces coups loin de les bleſſer, portent la ſanté, la paix & la joie dans leur ame & dans leur corps.

Requête de la Mere de M. C. Turpin, p. 7.

V. Magnifiques Simboles repréſentés par le moyen des grands Secours.

Mais hâtons-nous de rapporter quelques-uns des magnifiques Simboles dont les plus terribles Secours ont été les inſtrumens. Heureux! ſi cela nous donne lieu d'admirer avec le grand Colbert, Evêque de Montpellier, la bonté de Dieu pour ſes Elus, qui lui fait prodiguer les plus étonnans Prodiges pour fortifier leur foi, ranimer leur courage & les avertir des épreuves par leſquelles ils vont bientôt paſſer; afin qu'ils s'y préparent par la priére, la réſignation à ſa volonté, & une ferme confian-

ce

ce en son secours, dont il leur donne une pleine assurance par ces Simboles.

Les grandes lumiéres du célébre Evêque de Montpellier lui avoient clairement fait connoître, *que les Convulsions avoient dans les desseins de Dieu une destination plus étendue & plus intéressante que la simple guérison des maladies.* Une des *circonstances* qui le lui avoient fait juger, c'étoient, dit-il dans son Instruction Pastorale de 1736. *les accompagnemens plus surprenans les uns que les autres* que Dieu a joint *au spectacle des premiéres Convulsions.* Or quel accompagnement plus surprenant que ces formidables Secours, qui mettent en évidence le plus merveilleux Prodige qui soit sorti du sein de cette œuvre ? Ce Prélat nous avertit que ces *faits* sont *dignes d'une très grande attention.* Combien étoit-il donc éloigné du sentiment de ceux qui veulent faire disparoître ces Prodiges de dessus la terre, & empêcher par conséquent que qui que ce soit n'en profite! Oeuvres de Colbert, Tom. II. p. 203.

S'il est très dangereux de négliger les Miracles qui dans ce Siécle ténébreux sont le plus sûr preservatif contre la séduction qui offusque une grande partie de la Catholicité, quel risque n'y a-t-il pas à mépriser une œuvre dont la destination suivant cet illustre Evêque, est encore *plus étendue* pour ses suites que ne le sont les guérisons miraculeuses, & est même encore *plus intéressante* par les rayons de lumiére que Dieu y fait paroître au travers de l'obscurité dont elle est couverte, & par la pluie de bénédictions qu'il répand visiblement sur ceux qui la considérent avec attention ? Que pouvons-nous mieux faire que de prendre pour guide ce Prélat si éclairé ? Etudions donc soigneusement avec lui *le langage mystérieux de Dieu*, dans tous les Prodiges qui forment essentiellement l'œuvre des Convulsions. Apprenons de lui que les Convulsionnaires sont des *personnes données en signe :* Que ces signes nous avertissent *que l'Univers est prêt d'enfanter quelque chose d'extraordinaire .... & que nous sommes à la veille des plus grands évenemens.* Ibid. Tom. III. p. 552. Pages 560. & 619.

Les Simboles que Dieu fait exécuter par les Secours les plus effrayans, forment un Tableau complet de l'état où se trouve l'Eglise, & des moyens que Dieu va bientôt employer pour *renouveller sa jeunesse comme celle de l'aigle.* Ils nous instruisent de ce qu'il faut faire pour être du nombre de ceux à qui Dieu fera grace. Ils nous peignent par des figures vivantes, & nous prophétisent par des traits animés, dont le surnaturel est palpable, les sanglantes épreuves par lesquelles il faudra passer. Mais en en même tems ces merveilleux Simboles, que Dieu fait *pour la consolation de ses serviteurs, pour les fortifier, les animer, & les préparer à de nouveaux combats*; leur présentent l'image la plus frappante, la plus belle & la plus consolante, non seulement du courage qu'il leur donnera lui-même, mais aussi *d'une joie ineffable & pleine de gloire* qu'il leur fera goûter dans le sein même de la mort. Page 561. 1 Ep. de S. Pierre, I. 8.

Voilà les Prodiges qu'on veut annéantir, ou du moins qu'on veut cacher à tout l'Univers, en les rendant invisibles ? Voilà les Tableaux qu'on proscrit, parce que leurs principaux traits ne peuvent être marqués que par les plus terribles Secours.

Je trouve actuellement sous ma main la Lettre d'une personne qui a suivi les Convulsions dès le commencement avec attention, & qui s'exprime de la maniére suivante sur le sujet que je traite maintenant. Le Lecteur ne peut être fâché que je transcrive ce passage.

„ Que nous disent les Convulsions par ce *langage mysterieux* dont a parlé M. „ de Montpellier, par leurs mouvemens, par le caractére principal de leur Phéno- „ mene, par les Discours, par cette variété de paraboles ou de signes, qui tous se „ reduisent en dernier analyse au même point de vûe ? Dieu veut rétablir toutes cho- „ ses par les moyens qui paroissent les plus propres à tout renverser. C'est par l'op- „ probre & les douleurs de la Croix que Jésus-Christ a formé son Eglise: c'est par

„ la Croix qu'il doit tout rétablir dans ſon ſein. Ce ſera par les ſouffrances de ſes „ enfans, & ſur-tout par celles d'Elie, que l'Egliſe doit ceſſer de ſouffrir: par leur „ mort, qu'elle doit paſſer comme de la mort à la vie: par leurs humiliations, qu'el- „ le doit recouvrer ſa gloire: par leurs opprobres, qu'elle doit régner: par le mépris „ qu'on fera d'eux, qu'elle étendra ſon empire par toute la Terre. Jamais l'Egliſe ne „ ſera plus proche de ſon rétabliſſement, que lorſque ſes maux ſeront à leur comble. „ Ce qui paroîtra devoir lui donner la mort, ſera pour elle un principe de vie: les „ efforts de ſes ennemis pour l'écraſer, lui donneront une nouvelle vigueur: chaque „ coup qu'elle recevra, ſera pour elle une force nouvelle: en un mot elle ſera „ triomphante par les mêmes voies qui paroiſſoient devoir la faire infailliblement pé- „ rir. Les Convulſions n'expriment que cela. Tout ce bouleverſement de la nature, „ & toutes ces *vûes* que M. de Montpellier trouvoit ſi *grandes*, qu'il les croyoit „ marquées au coin de la main de Dieu, ſe réduiſent toutes à ce Simbole. Or „ les Secours ſont tellement faits pour entrer dans ce plan que ſans cette partie „ des Convulſions le Simbole ne ſeroit qu'ébauché, & que ce ſont ces éton- „ nans Phénomenes qui le rendant plus ſenſible, forment comme le caractére & „ l'ame du Tableau."

Oeuvres. &c. Tom. III. p. 568.

En effet Dieu pour donner un corps viſible aux penſées qu'il vouloit faire naître dans nos ames, & nous préſenter une image animée des voies par leſquelles il a réſolu de faire triompher la Vérité, a voulu que *chaque coup* que les Convulſionnaires recevroient, leur donnât *une force nouvelle*, & que des Secours terribles qui ſembloient *devoir* leur *donner la mort*, fuſſent pour eux *un principe de vie*. Par exemple, il lui a plû que de petites Convulſionnaires dont quelques-unes étoient malades & d'une foibleſſe extrême, demandaſſent avec les dernieres inſtances que pour les guérir on les foulât ſous le poids énorme de 20. perſonnes montées toutes enſemble ſur une planche qui couvroit leur corps étendu par terre; & loin que ce poids immenſe leur ait fait aucun mal, il leur a fait recouvrer tout-à-coup une vigueur & une ſanté parfaites.

Nouv Eccl. du 13. Janv. 1734.

Le Nouvelliſte, tout Antiſecouriſte qu'il ſoit aujourd'hui, me ſervira lui-même de témoin de ce merveilleux Simbole. *Nicette*, dit-il, *n'étoit pas ſeulement foulée par ſix ou huit hommes, mais ordinairement par quatorze & ſouvent par plus de vingt*, ſans que cela lui causât la moindre incommodité, & ſans que le Nouvelliſte en donne aucune marque d'improbation.

Au reſte Nicette n'eſt pas la ſeule à qui cela ſoit arrivé. Comme ce Simbole eſt des plus expreſſifs, Dieu l'a fait exécuter par nombre de Convulſionnaires, voulant nous avertir lui-même par des Tableaux Miraculeux, de ne point perdre notre confiance lorſque nous verrions la Vérité foulée aux pieds, & que lorſqu'elle paroîtroit ſur le point d'être *écraſée* par *les efforts de ſes ennemis*, ce ſeroit le moment de ſa victoire.

Ne ſemble-t-il pas que ce Dieu de bonté ſe plaiſe à bouleverſer toutes les loix de la nature pour nous informer par avance, que le bouleverſement preſque général que nous voyons dans le champ de l'Egliſe, va bien-tôt être la ſource du rétabliſſement de l'ordre?

Qu'on refléchiſſe ſans prévention ſur la plûpart des grands Prodiges que les Secours mettent en évidence, & l'on ne pourra s'empêcher de voir qu'ils ſont le Simbole le plus parfait qu'on puiſſe imaginer, pour peindre à nos yeux que ce ſera par les plus terribles coups que l'Egliſe recevra ſa force, ſa ſplendeur & ſa gloire.

En effet quel emblême pouvoit mieux figurer que *Dieu veut rétablir toutes choſes par les moyens qui paroiſſent les plus propres à renverſer*, que de voir des coups

énormes qui font fuir la douleur, qui rappellent la ſanté, qui font naître la joie, qui guériſſent les maladies, & qui rétabliſſent des membres eſtropiés?

Si on joint à ce Simbole celui de la repréſentation des ſupplices qu'on fera ſouffrir aux diſciples d'Elie, comment n'y pas reconnoître la bonté d'un Dieu, qui prodigue les Merveilles pour augmenter la foi & fortifier la confiance de ſes enfans, en même tems qu'il leur fait annoncer ce qu'ils auront à ſouffrir pour ſa cauſe?

Si les Spectateurs ne peuvent d'abord s'empêcher de frémir, en voyant des Convulſionnaires ſe plonger dans les flammes, ou recevoir réellement des coups capables de leur donner la mort, du moins de fracaſſer leurs membres s'ils n'étoient pas dans un état Miraculeux; quelle ſatisfaction ne ſuccéde pas à ce premier moment de ſurpriſe, lorſqu'ils voient un contentement inexprimable ſe peindre auſſi-tôt ſur leur viſage & dans leurs yeux! Et ſur-tout lorſque ces Convulſionnaires tombent en des extaſes, où ſemblables en quelque ſorte à S. Etienne, qui voyoit les Cieux ouverts tandis qu'on briſoit ſon corps à coups de pierres, ils croient appercevoir comme lui Jeſus-Chriſt qui du haut des Cieux leur ordonne d'aſſurer les fidéles qui aſſiſtent à ces ſpectacles, que ceux d'entre eux qui auront le bonheur de ſouffrir pour la Vérité, feront ſoutenus par une grace qui leur fera trouver une eſpéce de félicité au milieu même des tourmens, en les pénétrant d'une lumiére céleſte, qui leur fera voir clairement que dans un moment leur ame va monter au Ciel pour y être ennivrée d'un plaiſir divin, y participer à la gloire du Fils unique de Dieu, & ne faire avec lui qu'une même victime & qu'un ſeul Chriſt pendant toute l'éternité des ſiécles.

Le Nouvelliſte lui-même n'a pu s'empêcher d'être frappé de la grandeur de ce ſpectacle, & de ſentir que la préſence de Dieu s'y manifeſtoit viſiblement. Oſera-t-il le conteſter, après qu'il a mis lui-même *les repréſentations des ſupplices des Martyrs* au nombre *des plus merveilleux effets de l'œuvre des Convulſions*, & des caractéres avantageux qui font connoître que Dieu agit ſurnaturellement dans cette œuvre? Mais ſi la repréſentation des ſupplices des Martyrs eſt une magnifique figure, & un admirable Prodige que Dieu fait dans ſa miſericorde pour nous encourager, n'eſt-il pas de la derniére évidence que les terribles Secours, ſans leſquels cette figure ne peut ſe faire ni ce Prodige ſe manifeſter, ſont des moyens dont Dieu juge à propos de ſe ſervir, pour opérer les Merveilles qu'il lui plaît d'expoſer à nos yeux; & par conſéquent que l'inſtinct ſurnaturel qui porte les Convulſionnaires à ſouhaiter & à demander ces formidables Secours malgré la terreur qu'ils devroient leur cauſer, ne vient que de lui? D'où il ſuit que c'eſt lui obéir que de les donner, que c'eſt ſe prêter à ſes deſſeins de miſéricorde ſur les ames, & que ce ſeroit refuſer de travailler pour ſa gloire & le bien des fidéles, que de ſuivre le cruel avis de MM. les Antiſecouriſtes. Nouv. Eccl. du 6. Dec. 1732.

Voilà à quoi ces MM. ne répondent point, parce qu'ils n'ont rien à y repliquer. Mais tant qu'ils ne détruiront pas cet argument péremptoire, tous leurs vains raiſonnemens s'écrouleront faute de fondement, puiſqu'il eſt inconteſtable que ce n'eſt pas tenter Dieu ni violer ſes Commandemens, que de ſuivre ſes impreſſions, de concourir à ſes deſſeins, & d'obéir à ſa volonté clairement exprimée par des Prodiges.

Au ſurplus jugeons de l'arbre par les fruits, ſuivant que Jeſus-Chriſt nous l'a ordonné.

Quels effets un tel ſimbole n'a-t-il pas produit dans les eſprits? Quelle confiance de ſi grandes promeſſes, confirmées par des Merveilles manifeſtement Divines, n'ont-elles pas fait naître dans les cœurs? VI Dieu s'eſt manifeſtement ſervi

des grands Prodiges que les plus énormes Secours font paroître pour produire des effets admirables dans les ames.

Combien de fidéles enchantés par l'espérance que leur donne pour eux-mêmes la joie qui paroît inonder l'ame des Convulsionnaires dans le tems qu'il semble qu'on s'empresse de détruire leur corps, souhaitent aujourd'hui avec empressement de devenir bien-tôt les victimes de la Vérité? Quelle pluie de bénédictions est donc tombée dans leurs cœurs à la vûe de ces spectacles?

Ils ne sont pas les seuls à qui le Pére des miséricordes en a fait de grandes par ce canal. Combien d'incrédules qui frappés de la présence de Dieu rendue palpable à leurs sens par l'invulnérabilité des Convulsionnaires, ont été terrassés, convaincus, convertis; & qui depuis ce moment sont devenus d'austéres pénitens qui édifient l'Eglise, & des Chrétiens remplis de zèle qui brûlent de la servir! L'on doit appliquer ici ce qui regarde les Convulsions opérées par le spectacle général des Miracles & l'œuvre du Bien-heureux Diacre, comme l'a fait M. l'Evêque de Montpellier dans les premiéres *Vérités* de son Instruction Pastorale de 1736.

La plus saine partie de MM. les Curés de Paris en ont rendu un témoignage authentique, qu'ils ont osé porter jusques sous les yeux de M. l'Archevêque. Ils lui attestent dans la Requête qu'ils lui présenterent le 4. Octobre 1731. que depuis quelque tems Dieu opére des Miracles & des Merveilles qui rendent *sa présence comme sensible*; & qui sont suivis *de Conversions éclattantes, du retour même de personnes incrédules & engagées dans l'hérésie, d'un surcroît de ferveur & de piété dans les justes: & d'une admiration dans les gens du monde même.... Qu'il lui plaît de sortir de son secret, d'imposer silence à la nature, & de faire entendre une voix pleine de magnificence & de terreur.*

Requête de MM. les Curés de Paris du 4 Octob. 1731.

Si l'on a cru, ajoutent ces dignes Pasteurs, *qu'il étoit important de prendre des précautions pour ne pas donner l'imposture pour l'œuvre de Dieu, on a toujours regardé comme un devoir essentiel qui est imposé aux Ministres de Jesus-Christ, d'exciter la reconnoissance des fidéles, & de les engager à rendre hommage aux opérations merveilleuses qu'il plaît à Dieu de faire éclatter dans son Eglise.*

Le grand Evêque de Montpellier n'a pas non plus omis des faits si intéressans: il parle de ces Miracles spirituels en plusieurs de ses Ecrits.

Oeuvres de Colbert, *in* 4. Tom. III. pag 590. & 566.

Dieu s'est servi, dit-il, *de l'œuvre des Convulsions pour répandre ses misericordes, .. pour ouvrir les yeux & changer le cœur.*

Mais quel a été le Prodige le plus frappant sorti du fond de cette œuvre? Quel a été celui dont le surnaturel est le plus manifeste & le plus palpable, & celui qui est par conséquent le plus capable de faire impression sur les esprits & sur les cœurs? Peut-on contester que ce ne soit le surprenant Prodige que les Secours les plus terribles font paroître au grand jour?

Ibid. Tom. II. pag. 203.

„ Il y a (dit encore cet intrépide Deffenseur de toute vérité) des Conversions „ sinceres d'incrédules, d'hérétiques & de pécheurs, que la vûe soit des Miracles, „ soit des Convulsions" (& par conséquent de ce qu'elles ont sensiblement de plus merveilleux) „ a opérées avec la grace de Jesus-Christ. Vérité pour laquelle il „ faut glorifier Dieu, en le priant que cette heureuse semence se multiplie, & que „ les Miracles sur les cœurs deviennent encore plus fréquens que les Miracles sur les „ corps."

VII. Il n'est pas permis aux hommes de couper un canal des graces de Dieu, ni de vouloir lui

Si le spectacle des grands Secours est *un moyen dont Dieu se sert pour ouvrir les yeux & toucher les cœurs*, sied-il bien à des Docteurs Appellans de faire leurs efforts pour le détruire?

Une semence dont naissent des fruits de justice & de sainteté, ne peut produire cet effet que par la grace. C'est donc sans doute une semence répandue par l'Auteur de tout bien. S'il faut le prier que cette *heureuse semence se multiplie*, il ne faut donc pas

pas en arracher la racine. S'il *faut* le *glorifier* de ce qu'il opére des *Miracles sur les cœurs* à la vue des Merveilles que fait éclorre le Phénomene des Convulsions, il ne faut donc pas empêcher ces Merveilles de paroître.

ravir les moyens dont il se sert pour faire des guérisons & des conversions miraculeuses.

Comment donc MM. les Docteurs Antisecouristes & Consultans ont-ils osé se porter jusqu'à proscrire des Secours qui sont absolument nécessaires pour mettre en évidence un des plus magnifiques Prodiges que Dieu ait fait dans ce Siécle, tandis que l'aspect de ce Prodige frappe & pénétre des pécheurs, éclaire & convertit des incrédules? Comment peut-on concevoir qu'une Merveille manifestement Divine faite en faveur de l'Appel, soit l'objet de l'admiration des Athées, & qu'en même tems elle soit reprouvée par des Docteurs Appellans? J'avoue que ce sont de ces choses où la raison se perd, & qui me paroissent dans leur espéce un Prodige plus inconcevable qu'aucun autre.

Il faut néanmoins convenir qu'à l'égard de MM. les Consultans, puisqu'ils étoient déterminés à faire présent au démon de toute l'œuvre des Convulsions, il n'est pas étonnant qu'ils aient voulu interdire les grands Secours qui font briller le plus surprenant Prodige qu'on voit dans cette œuvre. Mais puisque MM. les Antisecouristes soutiennent eux-mêmes que Dieu agit dans l'œuvre des Convulsions, & par conséquent qu'il y préside, comment ont-ils pû se résoudre à condamner le Prodige qui fait sentir sa présence & son opération de la maniére la plus marquée?

Cela est d'autant plus difficile à comprendre qu'eux-mêmes sont convenus que le spectacle des Convulsions a produit des biens infinis.

Pour le prouver je n'ai besoin que d'en prendre à temoin deux de leurs plus célébres Auteurs, M. d'Etemare & M. Poncet.

Lettre de M. D'Etem. du 13. Décemb. 1732.

M. d'Etemare dans une Lettre du 13. Décembre 1732. dont il a été répandu nombre de Copies, observe que les Convulsions ont produit deux effets bien opposés. Elles n'ont paru que comme un voile ténébreux ... un voile d'ignominie, à la plûpart de ceux qui ont dédaigné de les voir, & même à plusieurs Appellans. Mais combien a été différente l'impression qu'elles ont faite sur la presqu'universalité de ceux qui ont suivi cette œuvre?

„ De ce nombre il y a à Paris (ajoute-t-il) des milliers de personnes. Supposons-„ en dix mille pour la facilité de m'exprimer. Je dis d'abord que de ces dix mille il „ y a plusieurs Appellans, plusieurs personnes instruites & attachées de longue main „ à la bonne cause: mais le très grand nombre de ces dix mille, sont des hommes „ qui avant 1731. n'en avoient aucune connoissance, qui n'y prenoient aucun inté-„ rêt, & qui la plûpart ne songeoient gueres à leur salut. Il y a aujourd'hui des „ hommes de toutes conditions, Bourgeois, Artisans, Marchands, gens de Robe & „ quelques personnes d'une volée plus relevée, qui sont vivement touchées, qui sont „ convaincues de la bonté de la cause des Appellans, qui s'en instruisent peu à peu, „ & qui ont été mises sur les voies par les Convulsions; en sorte que s'il n'y avoit „ point eû de Convulsions, tous ces gens-là seroient encore dans la même ignoran-„ ce, & la même indifférence où ils étoient en 1730. Un tel évenement qui ne se „ borne pas à quelques particuliers, mais qui fait pour ainsi dire un gros, ne con-„ tribue pas peu à caractériser cette œuvre. On cite des exemples d'œuvres du dia-„ ble, de possessions, par exemple, d'où il a resulté quelques conversions. Cela est „ vrai; mais l'œuvre ne tendoit pas là, & en gros n'aboutissoit pas là, au lieu qu'ici „ tous les Spectateurs sont édifiés & portés à la piété."

Il observe ensuite que la plûpart de ces personnes touchées par le spectacle des Convulsions, se sentent tout-à-coup disposées à croire toute Vérité: qu'elles reçoivent avec empressement & même avec avidité, toutes les instructions que leur don-

donnent, soit les Convulsionnaires dans leurs Discours, soit les personnes de piété qui suivent cette œuvre; & que ce qui coûtoit autrefois de grandes explications, une longue discussion & des peines infinies, se fait tout d'un coup par ce moyen: & il finit ainsi sa Lettre. „Aujourd'hui voici l'analise de la foi d'un Bourgeois de Paris, qui il „ y a deux ans ne savoit pas un mot de cela. Il y a des Convulsions miraculeuses, „ j'en suis témoin tous les jours: je vois, ou même j'aide une Convulsionnaire de mon „ voisinage: ce qui s'y passe est au dessus de l'ordre de la nature: sa guérison s'opé- „ re de jour en jour sous mes yeux: ses Convulsions en elles-mêmes sont un miracle. „ Donc M. de Pâris est un Saint, donc les Appellans ont raison, donc les Constitu- „ tionnaires combattent la Vérité & ne doivent pas être crus, donc la Bulle ne vaut „ rien, donc la doctrine exprimée dans les 101. Propositions est vraie, donc il faut „ que je me convertisse.... Voilà ce que j'ai souvent vû de mes yeux (ajoute M. d'E- „ temare:) voilà ce qui n'a cessé d'arriver depuis un an."

Si le spectacle des Convulsions instruit & convertit des milliers d'ames, quelle cruauté n'y a-t-il pas à vouloir l'abolir? Or ne seroit-ce pas l'abolir que d'en retrancher les grands Secours, qui sont les moyens qui font éclater au dehors les plus surprenans Prodiges que cette œuvre renferme dans son sein?

Si ces étonnans Secours avoient été supprimés dans leur naissance, que seroit devenue cette multitude de personnes qui sont accourues pour se convaincre par elles-mêmes de la réalité d'une chose si extraordinaire qui leur sembloit incroyable, & qui terrassées par un coup de la grace, ont été frappées de la présence de Dieu rendue sensible à leurs yeux par ces admirables Prodiges? M. d'Etemare convient lui-même que *s'il n'y avoit point eû de Convulsions, tous ces gens-là, dont la plûpart ne songeoient gueres à leur salut, seroient encore dans la même ignorance & la même indifference où ils étoient en* 1730.

Il est vrai que ce célébre Théologien, qui écrivit cette Lettre dans le tems des Conférences, a affecté de n'y point parler nommément des grands Secours; mais y a-t-il à Paris quelqu'un qui ignore que les grands Secours forment la partie la plus brillante du spectacle des Convulsions, que c'est le merveilleux Prodige qu'ils mettent au jour, qui cause le plus la surprise & l'admiration des Assistans, & que c'est précisément la vûe de cet inconcevable Prodige qui a touché un plus grand nombre d'incrédules & de pécheurs?

Au reste il est échappé à M. d'Etemare de faire dire au Bourgeois qu'il introduit sur la scéne, qu'il *aide* la *Convulsionnaire* dont Dieu s'est servi pour opérer sa Conversion. Or quelle est cette *aide*, si ce n'est les grands Secours qu'il lui donne? Ainsi il est donc question des grands Secours, dans ce que dit M. d'Etemare des effets salutaires que la vûe des *Convulsions* a produit dans les ames? De son aveu c'est la vûe de ces prodigieux Secours qui a été comme le canal des graces que Dieu leur a faites. Et il est même évident que c'est l'état invulnérable aux coups les plus énormes, où le Bourgeois qu'il fait parler, a vû la Convulsionnaire, qui lui fait dire que *les Convulsions* de cette fille sont *au dessus de l'ordre de la nature*, & qu'*en elles-mêmes* elles *sont un miracle*.

M. Poncet s'exprime d'une façon qui n'est pas moins décisive pour la proposition que je soutiens.

Lettre de M. Poncet, du 30. Janvier 1733.

„ Ce qui m'a le plus touché, (dit-il dans une grande Lettre qu'il écrivit à M. „ le Gros le 30. Janvier 1733.) c'est le renouvellement de piété que j'ai trouvé „ dans Paris, & qui se fortifie & augmente tous les jours par le moyen des Con- „ vulsions. Je n'ai point de peine à croire ce que m'a dit M. d'Etemare: qu'il „ y a à présent à Paris dix-mille ames qui connoissent la Vérité, qui s'y attachent,

„ qui n'ont point eû d'autre inſtruction que celle qu'ils ont reçue des Convulſionnaires, & de ceux qui ſe raſſemblent autour d'eux...... Ce que nous n'avons pas fait, les Convulſionnaires le font : l'Evangile eſt annoncé aux pauvres & aux petits; & l'on trouveroit à préſent parmi le peuple un très grand nombre de perſonnes prêtes à ſouffrir la mort même pour la cauſe préſente. Voilà, je vous l'avoue, ce qui me paroît extrêmement grand."

Ouï, rien n'eſt plus grand & plus digne de Dieu, que d'inſtruire les peuples des plus ſublimes Verités par la bouche des petits & des ignorans, & de convertir des milliers de perſonnes par la vûe d'une multitude de Prodiges! Mais puiſqu'il plaît au Très-haut de faire naître du ſpectacle des Convulſions, des fruits ſi bien marqués au coin de ſa Toute-puiſſance ſur les cœurs & de ſa miſericorde ſur les ames, eſt-il permis aux hommes de vouloir renverſer ce ſpectacle, en forçant les Convulſionnaires de ſouffrir des douleurs affreuſes, pour cacher ſous des voiles impénétrables ce que ce ſpectacle a de plus ſenſiblement merveilleux?

Quoique M. Poncet ſoit aujourd'hui l'adverſaire le plus animé contre les grands Secours, il eſt néanmoins certain que ce qu'il dit alors des Converſions admirables que produiſoit le ſpectacle des Convulſions ne peut ſe ſéparer du ſpectacle des grands Secours, ſans lequel celui des Convulſions eſt pour ainſi dire un corps ſans ame. Auſſi dans la ſuite de ſa Lettre reconnoit-il expreſſément, que les Secours violens qui ſe donnent *tous les jours*, font *la plus forte impreſſion ſur les peuples*, & *prouvent au moins que l'œuvre eſt ſurnaturelle.*

Ces deux Lettres furent généralement applaudies par toutes les perſonnes attachées à toute vérité, ſans en excepter aucun des Théologiens Antiſecouriſtes qui convinrent vous unanimement que les faits qu'elles contiennent étoient de notoriété publique.

M. Poncet a même toujours continué d'avouer que le ſpectacle des Convulſions produiſoit des Converſions admirables. On en trouve des preuves dans la plûpart de ſes Lettres imprimées. Voici entre autres dans la douziéme la reflexion qu'il fait à ce ſujet.

„ Il me ſemble (dit-il) que ce doit être une grande énigme pour les Appellans ennemis des Convulſions [& des Secours] de voir que de ce fond ténébreux où ils n'apperçoivent que du funeſte, il ſorte une lumiére qui diſſipe les plus épaiſſes ténébres..... & en éclairant les hommes, les change ſi parfaitement qu'il eſt impoſſible de ne pas reconnoître dans un changement ſi ſubit & ſi ſurprenant, un miracle viſible de la Toute-puiſſance de Dieu. Ils doivent être bien étonnés d'apprendre de ces hommes miraculeuſement convertis, que c'eſt à la lumiére de ce flambeau qu'ils n'apperçoivent pas eux-mêmes, qu'ils ont reconnu, non ſeulement qu'il y avoit un Dieu, mais qu'il étoit au milieu d'eux; & que c'eſt parce qu'ils l'ont vû ſenſiblement..... qu'ils ont appris qu'il exiſtoit."

XII. Lettre ſur les Convulſions, Pag. 26.

Mais quel eſt ce flambeau dont il a plû à Dieu de ſe ſervir pour éclairer tout d'un coup un ſi grand nombre d'aveugles? N'eſt il pas évident que c'eſt ſinguliérement le Prodige palpablement ſurnaturel de l'invulnérabilité des Convulſionnaires, Prodige qui ne peut ſe faire voir que par les plus violens Secours?

Proſcrire les grands Secours ſans leſquels ce Prodige, ſource de ſi grands biens, demeureroit inconnu, c'eſt rendre inutile une des plus grandes merveilles que Dieu ait fait dans ce Siécle; c'eſt priver une multitude de perſonnes de la lumiére qui les éclaire, qui les convertit, qui les conduit à la Vérité. C'eſt vouloir ravir au Très-haut les moyens qu'il lui plaît d'employer pour exécuter les ſimboles par leſquels il fortifie notre foi, il augmente notre courage, il fait pénétrer par nos yeux juſqu'au fond de nôtre ame pluſieurs inſtructions ſur l'avenir, que nous avons

grand intérêt de ne pas ignorer : en un mot, c'est anéantir presque tout le bien que Dieu fait produire à l'œuvre des Convulsions.

Mais la condamnation des grands Secours ne tend pas seulement à ensevelir dans les ténébres, & à couvrir d'un voile d'ignominie ce que Dieu opére de plus brillant dans l'œuvre des Convulsions, à abroger ce qui fait *la plus forte impression* dans le spectacle qu'elles présentent, à arrêter le cours des instructions importantes que le Très haut nous donne par des simboles miraculeux, & à couper le canal des Conversions éclattantes qu'il produit par cette voie : cette condamnation combat même visiblement l'autorité des Miracles, puisqu'elle refuse de se soumettre à leur décision, & qu'elle semble vouloir ôter des mains du Tout-puissant le moyen par lequel il lui a plû de faire les plus étonnantes guérisons.

Je prouverai dans ma I. Proposition que Dieu s'est servi plusieurs fois des plus énormes Secours pour rétablir des membres estropiés depuis très long-tems, & pour en former qu'il avoit refusés lors de la naissance. Qui osera contester que de telles guérisons qui tiennent si fort de la création, ne soient pas des Miracles manifestement divins ? Mais si ces Miracles sont incontestablement l'ouvrage du Tout-puissant, appartient-il aux hommes de condamner les moyens qu'il a jugé à propos d'employer pour les faire ?

Il n'est donc pas ici simplement question d'une portion des Convulsions, que MM. les Antisecouristes affectent de représenter comme isolée ; il s'agit aussi des Miracles de guérison que Dieu opére par l'action des grands Secours, tandis que ces MM. deffendent d'en donner. Il s'agit de la soumission qu'on doit à la decision de ces Miracles, contre laquelle ces MM. se revoltent. Enfin il est question de savoir si par respect pour l'autorité qu'ils usurpent, on doit supprimer la plûpart des signes & des prodiges par lesquels Dieu instruit, encourage, fortifie une multitude de personnes.

Tantôt les grands Secours présentent une image sensible de l'état d'humiliation où l'Eglise est aujourd'hui reduite : Quelquefois ils sont l'occasion d'une peinture ravissante que font les Convulsionnaires, des ressources extraordinaires & de la surabondance de graces que Dieu prépare à cette Epouse deshonorée, dont il veut renouveller la gloire & la jeunesse : Souvent ils forment un tableau vivant des faveurs singuliéres qu'il promet d'accorder à ceux qu'il a résolu de faire passer par le feu des souffrances.

Quand Dieu expose à nos yeux une multitude de Prodiges aussi extraordinaires, on ne doit pas douter qu'il n'ait de grandes vûes, & qu'il ne veuille que ceux pour qui il les opére, y fassent une très grande attention.

Quoi ! peut-on s'imaginer que le Très-haut daigne faire éclatter sa voix par un nombre innombrable d'effets surnaturels, & que ce qu'il nous dit ainsi ne soit pas d'une grande conséquence pour nous ?

VIII. Discours d'un Convulsionnaire sur les Secours violens & les Antisecouristes.

Je rapporterai ici quelques traits d'un Discours prononcé le 8. Septembre 1743. par un célébre Convulsionnaire respectable de toutes façons, & que MM. les Docteurs Antisecouristes ont eux-mêmes cité dans leur *Réponse* à ma 1. Edition.

„ Mon Dieu (s'écrie le Frere Hilaire) vous peignez avec des traits sensibles le „ plan de miséricorde que vous voulez exécuter en faveur de votre Eglise. Elle „ est malade : son corps est brisé de toutes parts : elle est renversée par terre : elle „ est foulée aux pieds par le grand nombre de ses enfans, qui sont devenus ses „ ennemis. Des membres qui ont encore de la vie, sont d'une langueur & d'une „ foiblesse extrêmes. Elle est couverte de plaies & de blessures depuis la tête „ jusqu'aux pieds, & ce sont ceux de sa maison qui l'ont traitée ainsi.

„ Il semble qu'elle soit réduite au lit de la mort. Ses maux paroissent incura-

„ bles ;

„ bles; mais son Sauveur & son Epoux lui a promis qu'elle ne mourroit pas. Il a „ marqué le tems de sa guérison, lors de l'extrêmité de ses maux. Mais comment „ sera-t-elle guérie? Celui qui doit faire cette guérison nous apprend par les Pro- „ diges qu'il opére dans ceux qu'il lui a plû de choisir, quel est le reméde qui „ doit servir à lui rendre la santé. C'est un livre qu'il écrit aux yeux de l'Uni- „ vers, afin que chacun y puisse apprendre ce qu'il va faire. Il l'écrit en caractéres grossiers, afin que personne ne puisse s'excuser: il est facile à lire pour tous „ ceux qui veulent faire un usage simple de leurs yeux & de leur esprit.

„ Des coups violens sur des corps foibles & délicats ne les blessent point. Ces „ corps au contraire se fortifient & prennent de la vigueur sous la pesanteur des „ poids qui devroient les briser. Les membres malades recouvrent la santé sous „ les instrumens qui devroient achever de les détruire. N'est-il pas visible que „ mon Dieu trace un Tableau? Cependant je vois les prétendus sages, les savans „ s'y méprendre. Mon Dieu fait entendre la voix de ses Miracles pour dire que „ c'est lui-même qui parle: il guérit par le pinceau même qui trace son Tableau: „ & ils ne le connoissent point!

„ Hommes véritablement insensés, à quoi vous a-t-il servi d'avoir étudié si long- „ tems? Vous méconnoissez votre Dieu lorsqu'il se montre sous les traits les plus „ frappans. Des ignorans, des enfans qui n'ont succé que le lait, qui ne savent „ encore que bégayer, ne s'y trompent point..... ils ont tout d'un coup com- „ pris que le Seigneur vouloit leur faire entendre par ces coups que ce seroit ainsi „ que leur Mere seroit guérie, & qu'eux-mêmes seroient guéris avec elle.

„ Qu'est-il arrivé de cette différence qui se trouve entre vous & eux? Vous ne „ savez plus où vous en êtes; vos yeux s'obscurcissent sur les ressources mêmes „ que vous aviez apperçues les premiers.... leur terme fuit devant vous.... vous „ ne l'appercevez plus.... vous ne voyez plus où vous marchez, votre espérance „ est affoiblie, parceque vous avez perdu de vûe la vraie route. Au moins si vous „ sentiez combien vous êtes déchus de vos premiéres pensées, de vos premiers „ sentimens. Encore si vous vous en teniez là. Mais votre cœur s'éleve contre „ ce qu'il ne connoît pas, vous faites la guerre à ceux qui restent fermes à rendre „ hommage au Seigneur, vous les jugez dignes de votre mépris. Ne vous y „ trompez pas: c'est Dieu même que vous traitez ainsi. Ces petits ne sont deve- „ nus les objets de votre aversion, que parcequ'ils ne veulent pas renoncer aux „ œuvres du Seigneur, que parce qu'ils respectent sa voix & ses opérations. C'est „ donc cette voix, ce sont ces opérations, auxquelles vous faites la guerre: & „ pouvez-vous leur faire la guerre sans vous en prendre à celui qui les produit? „ Avez-vous oublié la terrible parole de notre Sauveur: Si je n'avois pas fait par- „ mi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils ne seroient pas coupables. Vous „ ne voulez pas croire ce que nous vous disons de la part du Seigneur, croyez au „ moins aux œuvres, aux Miracles qui accompagnent nos paroles. Mais c'est en „ vain que vous entendez parler de toutes ces merveilles, si le Seigneur n'ôte le „ voile qui vous couvre les yeux, & s'il ne daigne lui-même vous faire apperce- „ voir de nouveau ce que vous ne voyez plus.

„ Ces petits au contraire dont vous méprisez les pensées & les sentimens, que „ leur est-il arrivé? Ils sont entrés en possession des lumiéres que vous leur aban- „ donnez. En reconnoissant la voix & les opérations de leur Dieu, ils ont étudié „ ce qu'il vouloit leur dire: ils l'ont compris: leur cœur s'est animé en concevant „ l'espérance de la prochaine guérison de leur Mere. Le terme qui vous en pa- „ roît si éloigné, s'approche d'eux & les comble de joie. Cette pensée leur don- „ ne le désir de voir arriver bien tôt les coups qui doivent opérer la délivrance

„ qu'ils attendent. Couchés près de leur Mere ſur le lit de ſa douleur, ils rece-
„ vront avec elle ſous les coups qui lui ſont préparés, la guériſon dont ils ont be-
„ ſoin. Voilà ce que les ignorans, les petits, les ſimples apprennent par cette
„ voix que vous condamnez.

„ Revenez donc à vous, juges injuſtes: n'achevez pas de vous perdre. Eh!
„ ne voyez-vous pas combien vos ténébres augmentent? Vous perdez la vûe con-
„ tinuellement ſur differentes Vérités. Vous entrez dans les ténébres ſur plu-
„ ſieurs points où vous ſembliez ſi affermis. Ne craignez-vous point que celui qui
„ vous punit par ces ténébres, n'augmente ſon chatiment? Eh! que deviendriez
„ vous dans le moment critique où il ſera plus important pour les enfans de l'E-
„ gliſe de ne ſe point tromper?..... N'eſt-il pas clair que le Seigneur ne bénit
„ point la route que vous prenez? Il y a une voix que le Seigneur bénit. Il eſt
„ donc dangereux de réſiſter à cette voix! Oh, que votre aveuglement eſt grand!
„ Il eſt ſenſible à tous les autres, excepté à vous-mêmes! Ouï, tous ceux que
„ mon Dieu préſerve de prendre part à votre prévarication, voient clairement que
„ vous marchez dans les ténébres. Le Seigneur qui nous inſtruit, nous parle plus
„ haut que vous: ſa voix eſt claire: nous l'entendons, & nous ſavons que les pa-
„ roles que vous proferez ſont des paroles trompeuſes.

„ O mon Dieu, ayez pitié de nous! Ne vous contentez pas de nous montrer
„ la route que nous devons ſuivre: faites-nous y marcher fidélement, & toûjours
„ ſous vos yeux & votre protection. Soyez beni de ce que vous n'avez pas mé-
„ priſé ce qu'il y a de plus vil & de plus petit aux yeux du monde! Soyez beni de
„ ce qu'il vous a plû faire briller quelques rayons de votre lumiere ſur les yeux
„ des aveugles! Soyez beni de ce que vous avez choiſi ceux qui étoient ſourds pour
„ leur faire entendre votre voix!"

Mais ſi c'eſt Dieu qui nous parle, ſi toutes ces merveilles ſont une voix par laquelle il luit plaît de nous donner lui-même des avertiſſemens ſalutaires, comment peut-on concevoir que de célébres Théologiens, qui ſe vantent même d'être *les plus attachés à l'Appel & aux Miracles*, & de reſpecter *le doigt de Dieu dans le Phénomène des Convulſions*, aient oſé proſcrire ce que ce grand Dieu y fait manifeſtement ſervir à ſa gloire, & à répandre un torrent de miſéricordes ſur quantité d'ames? Comment eſt-il échappé à des hommes d'ailleurs ſi éclairés, de voir que le Tout-puiſſant emploie les grands Secours à faire paroître ſes plus ſurprenans Prodiges, à exécuter les merveilleux Simboles par leſquels il inſtruit les eſprits & touche les cœurs, & à faire ſur les corps les guériſons, les régénérations, les métamorphoſes les plus étonnantes?

Réponſe, &c. (des Antiſecouriſtes à la Réclamation, & à la 1. Edition de ces Obſervations) pag. 95.

Obſervations ſur les deux différens Avis formés dans les Conférences de 1732. *par rapport aux Secours violens.*

I. Relation de ce qui s'eſt paſſé dans les Conférences de 1732.

POUR mettre le Lecteur en état d'entrevoir la ſolution du précedent Problême, je ne puis mieux faire que de lui rendre un compte exact de ce qui s'eſt paſſé dans les Conférences tenues entre quelques Appellans l'an 1732. & de la conduite diverſement variée que MM. les Théologiens Antiſecouriſtes ont gardée depuis ces Conférences juſqu'à préſent. Car ils n'ont pas toujours paru auſſi fortement oppoſés aux grands Secours qu'ils le ſont aujourd'hui: ils ont même fait à ce ſujet deux Déciſions fort différentes pendant la tenue de leurs Conférences. Depuis ils ont ſuivi tantôt une Déciſion & tantôt l'autre: & actuellement ils confondent volontairement enſemble ces deux Déciſions; quoiqu'en leur donnant l'explication ſimple & naturelle qu'elles doivent avoir, elles ſoient clairement contradictoires.

Je

Je souhaite de tout mon cœur que ce soit une confusion qui leur soit échappée par inadvertance: mais des gens plus défians que moi, s'imaginent que c'est une confusion méditée & conduite avec art: & ce qui le leur fait penser, c'est qu'ils voient qu'elle est absolument nécessaire à ces MM. pour pouvoir soutenir leur sistême actuel, & pour faire accroire à ceux qui n'approfondissent rien, que MM. les Evêques de Senez & de Montpellier ont été de leur avis. Mais la vérité va paroître: la confusion va s'évanouir comme une ombre que la lumiére dissipe. Pour exposer au grand jour la contradiction des deux Avis que ces MM. enveloppent ensemble, pour renverser par là le sistême par lequel ils s'efforcent de faire proscrire les grands Secours, & pour dévoiler l'industrie trop ingénieuse de leur *Réponse* entortillée, il ne faut qu'une exacte relation des deux différentes Décisions de leurs Conférences, & une exposition simple des circonstances dans lesquelles elles ont été faites, & de ce qui les a suivi.

Vers la fin de l'année 1732. dans le tems que les Convulsionnaires faisoient leurs plus beaux Discours, qu'ils annonçoient la venue du Prophéte Elie, le triomphe de la Vérité, la Conversion des Juifs & ensuite de toute la Terre, & qu'ils nous avertissoient qu'il falloit avant ce grand évenement que la Vérité fût foulée aux pieds par les enfans des hommes, que ses plus fidéles disciples fussent couverts d'opprobres, & que plusieurs mêmes d'entre eux lui rendissent un éclattant témoignage par la joie avec laquelle ils endureroient les supplices qu'on leur feroit souffrir pour sa cause: Ce fut aussi dans ce tems-là que les Secours devinrent plus étonnans & qu'ils furent des Simboles plus significatifs & plus clairs, parce que Dieu voulut autoriser ces Discours & leur faire faire une impression plus vive, en mettant sous les yeux des Spectateurs des images surnaturelles de la plus grande partie des faits à venir que prédisoient les Convulsionnaires.

Tel fut un des motifs évidens qui portérent celui qui est la lumiére du monde, à inspirer aux Convulsionnaires, & même à les forcer par de vives douleurs, de demander les terribles Secours dont il vouloit se servir pour faire des représentations si touchantes & si instructives.

Aussi-tôt une multitude de personnes de toutes conditions acoururent en foule pour examiner cet incroyable Prodige, dont Dieu se servoit comme d'une trompette éclattante pour les appeller à venir entendre ces Discours.

En voyant ce merveilleux Prodige, elles écoutent d'abord avec étonnement, & ensuite avec attention, les importantes prédictions que prononçoient en même tems les Convulsionnaires, la plûpart forcément. Elles sont touchées de leur entendre faire des Priéres pleines d'onction que Dieu seul peut répandre dans les cœurs, & des Discours également clairs & pathétiques, par lesquels ils faisoient sentir l'importance des Vérités proscrites par la Bulle & revendiquées par l'Appel.

Mais plus les Convulsions eurent alors d'éclat, plus elles devinrent l'objet de l'aversion des puissants protecteurs de la Bulle. La quantité de Conversions qu'elles opéroient étoient autant de crimes pour les Convulsionnaires. La Cour les regarda comme les plus dangereux adversaires qu'eût la Constitution; elle ne songea plus qu'à les deshonorer pour leur faire perdre toute confiance dans l'esprit du Public. Elle fit même publier hautement par M. Herault Lieutenant de Police, que tous les Appellans qui se joindroient à elle pour décrier les Convulsionnaires rentreroient en grace, & qu'elle n'avoit plus à cœur que de détruire le prétendu fanatisme des Convulsions, & de faire cesser le cruel spectacle des coups énormes que se faisoient donner quantité de Convulsionnaires.

L'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques rapporte lui-même dans plusieurs de ses

Feuilles la promesse de ce formidable Lieutenant de Police. En voici entre autres une que je trouve sous la main.

Nouv. Eccl. du 6. Octob. 1734. *Qu'on soit Appellant, qu'on soit Réappellant & plus que Réappellant*, disoit M. Herault, *la Cour ne s'en embarrasse guéres, pourvû qu'on ne soit pas Convulsionniste.*

Il y eut en même tems plusieurs Appellans qui se choquerent extrêmement de ce que tous les Convulsionnaires déclaroient que l'œuvre des Convulsions étoit un van par lequel Dieu avoit resolu de séparer, du moins pour un tems, ceux des Appellans qui n'étoient attachés à la Vérité que par des motifs d'honneur, d'avec ceux qui étoient disposés à la suivre dans ses plus grandes humiliations.

VII. Lett. pag. 118. *Ce qui a servi le plus à rendre les Convulsionnaires odieux dès le commencement*, dit M. Poncet, *c'est un certain discernement entre les Appellans, dont ils ont dit que les Convulsions seroient l'occasion.*

Nouv. Eccl. du 23. Decemb. 1733. L'Auteur des Nouvelles en fait aussi mention. *Plusieurs Appellans*, dit-il, *avoient été scandalisés d'entendre que l'œuvre présente devoit donner lieu à un nouveau discernement entre ceux qui aiment la Vérité pour elle-même, & ceux qui en aimeroient davantage l'éclat & le brillant.*

C'est une chose bien singuliére que ceux des Docteurs Appellans qui se piquerent le plus de cette prédiction, l'exécuterent à la lettre tous les premiers, en se séparant eux-mêmes des autres Appellans par le parti pernicieux qu'ils prirent de faire présent au Diable de toute l'œuvre des Convulsions malgré les Miracles dont elle est illustrée.

Avant que de faire cette fatale démarche, quelques-uns d'entre eux s'assemblérent avec d'autres Théologiens, pour examiner ensemble le Phénoméne des Convulsions & se communiquer réciproquement leurs vûes & leurs réflexions sur un évenement si extraordinaire. Rien ne paroissoit plus sage: mais malheureusement plusieurs de ces MM. ayant dès auparavant été éblouis par leurs préjugés, & étant très aigris contre les Convulsionnaires à cause de leurs prédictions, ne répandirent que d'épaisses ténébres dans cette Assemblée, au lieu d'y apporter la lumiére. Sur tout M. l'Abbé d'Asfeld ne cessoit d'y représenter qu'il ne falloit pas souffrir que des gens en délire s'ingérassent à vouloir instruire les peuples à la place des Docteurs, & que c'étoit avilir la dignité & l'autorité du Ministére que de laisser un champ libre à de tels prédicateurs.

En effet, par exemple, convenoit-il à des petites filles élevées dans les ténébres de l'ignorance, & dont plusieurs savoient à peine leur Catéchisme, de développer aux plus simples d'entre le peuple ces mêmes grandes Vérités, que les célébres Théologiens de ces Conférences avoient approfondies par tant de savantes recherches & avec tant de peine & de travail?

Cependant le plus grand nombre de ceux qui composoient d'abord cette Assemblée, ayant reconnu visiblement le doigt de Dieu dans l'œuvre des Convulsions, regardoient au contraire comme un Prodige de sa miséricorde & de sa sagesse, ce qui choquoit si fort ces autres Théologiens; lesquels ne pouvant se refuser à l'évidence, qu'il y avoit du surnaturel dans la plûpart des Discours des Convulsionnaires, s'aveugloient jusqu'au point de les croire inspirés par le Démon.

Il sembloit que les sentimens étant si diamétralement opposés sur le point principal, qui étoit de savoir si Dieu préside à l'œuvre des Convulsions, ou si au contraire on ne doit la regarder que comme une illusion fabriquée par l'esprit pervers, il n'étoit pas possible, avant que d'avoir déterminé quel en est le premier principe, de bien juger des principaux Prodiges qui sortent de son sein.

Néanmoins dans la troisiéme Conférence qui se tint chez M. Doyen, quelqu'un de

de l'Assemblée ayant remontré que c'étoit une chose pressé de donner au Public quelque régle pour prévenir les abus qui pouvoient se glisser dans la prestation des Secours violens que recevoient tous les jours nombre de Convulsionnaires, tous ces MM. s'y portérent volontiers. Mais ils étoient de sentimens trop différens pour rien decider au fond sur un point si délicat & si important.

En effet ceux qui étoient persuadés que c'étoit Dieu qui faisoit représenter par les Convulsionnaires plusieurs Simboles qui ne pouvoient s'exécuter que par d'effrayans Secours, n'avoient garde de condamner le moyen qu'il jugeoit à propos d'employer pour répandre les traits de lumiére qu'il faisoit sortir de ces figures.

Ceux au contraire qui attribuoient au Démon l'œuvre entiére des Convulsions, ne pouvoient manquer de proscrire tout ce qui s'y passoit d'extraordinaire.

Il ne fut donc pour lors question parmi des personnes dont les opinions étoient si opposées, que de faire une régle qui pût servir à empêcher où à corriger ce qui pouvoit se mêler d'illicite dans la maniére de donner ces Secours, sans néanmoins entamer le fond de la question, qui dépend principalement de celle de savoir, si c'est Dieu ou le Diable qui fait demander ces terribles secours aux Convulsionnaires, & qui par un Prodige des plus merveilleux met leur corps en état de les recevoir sans aucun danger. II. Premier Avis doctrinal par rapport aux grands Secours.

Aussi est-il visible que la régle qui fut alors proposée par M. D'Etemare & acceptée unanimement par tous ceux qui étoient alors à cette Conférence, ne tend qu'à prévenir les inconveniens, à arrêter les imprudences & retrancher les abus; & que bien loin de décider que les Secours en question sont opposés à la Loi de Dieu, elle suppose au contraire qu'on doit donner aux Convulsionnaires tous ceux dont ils ont un besoin réel, en prenant les précautions sages & nécessaires qu'on prend par rapport aux malades: au surplus elle renvoie aux Médecins pour décider sur ce fait.

Ce sera l'Auteur des Nouvelles Ecclesiastiques qui va me servir de témoin que tout ce qu'on décida pour lors dans cette Assemblée se reduisit à cet objet.

En effet voici qu'elle fut cette Décision, telle qu'il la rapporte lui-même.

On ne peut, dit-il, *donner [selon l'Avis doctrinal] d'autres Secours aux Convulsionnaires, que ceux qu'on accorde aux malades dans le besoin: surquoi la régle est de s'en tenir à ce que les Medecins ordonnent.* Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742. Art. XI.

N'est-il pas aussi clair que le jour, que tout ce qui resulte de cette régle, c'est qu'il ne faut donner aux Convulsionnaires non plus qu'aux malades, que les Secours qu'un sage Médecin conseilleroit; c'est-à-dire, que ceux qui ne peuvent leur nuire dans l'état où ils se trouvent, & qui sont proportionnés à leurs besoins: d'où il suit seulement qu'on ne doit pas leur en accorder de violens sans s'être assuré auparavant par de prudentes épreuves, que leur corps est en état de les supporter sans péril.

Qui peut douter qu'un Médecin qui joindroit beaucoup de foi à de grandes lumiéres, ne balanceroit pas d'être d'avis de donner à un Convulsionnaire tous les grands Secours qu'il déclareroit lui être nécessaires, après que ce Médecin auroit reconnu lui-même par plusieurs expériences, que la force & la consistance impénetrable que Dieu a mis dans le corps de ce Convulsionnaire, le rend invulnerable aux coups que l'instinct de sa Convulsion lui fait demander, & qu'en même tems cette force surnaturelle qui lui a enflé les muscles & en a monté les ressorts à un dégré excessifs, par l'agitation prodigieuse des esprits animaux, donne à ce Convulsionnaire un besoin très réel & même très pressant des Secours qu'il déclare être pour lui un remède unique & immanquable? En sorte qu'il est d'une évidence palpable d'une part, que les coups terribles que ce Convulsionnaire implore

ne

ne peuvent lui faire aucun mal ; & d'autre part, qu'ils lui sont nécessaires pour relâcher par des coups redoublés les ressorts tendus à l'excès, pour calmer par une pression violente le mouvement trop rapide des esprits, & pour faire cesser par une forte compression le gonflement des muscles.

L'experience & les symptômes qui manifestent l'état des malades & qui font appercevoir les instincts par lesquels la nature demande quelquefois ce qui peut la soulager, sont les flambeaux qui guident les plus habiles Médecins. Leur principale science ne consiste qu'à savoir bien profiter de toutes les expériences qu'ont fait leurs prédecesseurs : celles qu'ils ont fait eux-mêmes, les conduisent encore plus sûrement, sur-tout lorsqu'ils sont fort attentifs à l'état des malades, & à tous les pressentimens par lesquels la nature indique quelquefois elle-même ce dont elle a besoin.

Ici une expérience dix-mille fois rëïterée, prouve que les plus énormes Secours lorsqu'ils sont demandés par l'instinct de la Convulsion, ne manquent jamais d'être salutaires. Tout le doute qui peut rester est donc de savoir, si c'est effectivement l'instinct de la Convulsion qui a indiqué le Secours que le Convulsionnaire sollicite. Mais pour s'en assurer, il ne faut qu'essayer si Dieu a fait le Prodige de rendre les membres de ce Convulsionnaire capables de soutenir ces coups sans en ressentir aucune douleur, & sans en recevoir aucune mauvaise impression.

Enfin si les Médecins ont souvent beaucoup d'égard pour les pressentimens non reflechis de malades, quoique ces pressentimens soient quelquefois trompeurs ; à combien plus forte raison tout Médecin plein de foi prendra-t-il confiance dans un instinct surnaturel, après qu'il aura vérifié lui-même que cet instinct est la suite & l'effet d'un Prodige divin qui a mis le corps d'un Convulsionnaire dans un état miraculeux ?

Ainsi dans les plus énormes Secours que les Convulsionnaires demandent par l'instinct de leur Convulsion, tout concourt à convaincre le plus habile Maître de l'art qu'on ne doit pas les refuser. S'il examine l'état du Convulsionnaire, il trouve que Dieu l'a rendu invulnerable rélativement aux coups exigés par l'instinct de la Convulsion. Ce Prodige lui démontre que cet instinct vient de Dieu ; & s'il s'informe du succès qu'ont toujours eû depuis plus de 13. ans de pareils Secours, il apprend que lorsqu'on les a donnés, ils n'ont jamais manqué de produire des effets avantageux, & qu'au contraire quand on les a refusés, ou même trop longtems différés, les Convulsionnaires ont souffert les plus vives douleurs, & sont ensuite tombés dans des états affreux.

Que le Lecteur me permette de lui donner la Relation qu'une personne très digne de foi a faite du jugement qu'un Maître de l'art, quoiqu'excessivement prévenu contre l'œuvre des Convulsions, n'a pû s'empécher de porter sur l'inhumanité qu'il y auroit à refuser de très violens Secours aux Convulsionnaires, lorsqu'ils en ont réellement besoin.

Relation au sujet d'un Maitre de l'art qui approuve les Secours violens.

„ En 1732. dès le commencement du grand éclat des Convulsions qui suivirent „ celles du Tombeau, qui depuis peu étoit fermé par les ordres du Roi, je me „ trouvai un jour en visite chez M..... mon parent.... Ce M. avoit dans ce tems-„ là à Paris une grande réputation, & servoit de Médecin à grand nombre de ses „ parens & amis. Comme il m'affectionnoit assez particuliérement, il profita de „ cette visite pour me faire des reproches sur ce que je fréquentois beaucoup les „ assemblées des Convulsionnaires, me faisant envisager que cette fréquentation „ déplairoit à ma famille, & pourroit m'attirer des affaires de la part de la „ Police. Comme je lui objectai que je ne pouvois être indifférent sur une œu-„ vre aussi importante & aussi divine que celle des Convulsions, il voulut m'en

„ con-

„ contester l'origine & les caractéres principaux, traitant les Convulsions de fruit „ de l'imagination dans le plus grand nombre, & de fourberie dans quelques-uns. „ Il m'attaqua principalement sur les Secours, qu'il traita d'opérations extrava- „ gantes, & dans lesquelles on tentoit Dieu.

„ Après bien des raisonnemens de part & d'autre qui n'avançoient rien, je lui „ dis: Tenez, cousin, croyez-moi, il faudroit voir par vous-même: & je gage „ contre vous, que bon Naturaliste comme vous l'êtes, vous serez si effrayé de „ l'état des Convulsionnaires & des accidens qui leur surviennent, que vous mê- „ me nous presserez de leur administrer les Secours que nous leur rendons, & que „ vous serez convaincu de la relation physique de ces Secours avec leur état. Je „ n'en crois rien, me dit-il. Eh bien! lui dis-je: faites-en l'expérience: & je vous „ donne ma parole que vous serez le maître. Je me tiens assuré qu'on s'en rap- „ portera à vous. Si vous voulez venir tout présentement avec moi, je vous mé- „ nerai chez .... où vous trouverez 20. ou 30. personnes qui seront à vos ordres. „ Après quelques résistances il se rendit, & vint avec moi.

„ Quand nous fûmes entrès chez la Convulsionnaire, je dis à l'Assemblée: Mes- „ sieurs, voici un Maître de l'art qui souhaiteroit examiner la Convulsionnaire, „ & qu'on ne lui rende de Secours qu'autant qu'il le jugera convenable: Mon- „ sieur ne vient point ici en ennemi; pour critiquer ni condamner; mais il sou- „ haiteroit s'assurer par lui-même du besoin plus ou moins réel des Secours que „ nous rendons à la Sœur. Toute l'Assemblée aquiesça à ma demande, & on le „ fit approcher d'une petite couchette où étoit la Convulsionnaire dèja en Convul- „ sion. Il examina tous les mouvemens, & aidoit comme les autres à empêcher „ qu'elle ne se blessât en tombant ou en se heurtant.

„ Ces sortes d'agitations irréguliéres ayant duré quelque tems, il fut fort sur- „ pris de voir tous les membres de cette fille se racourcir. Alors examinant de „ près & touchant sa poitrine & tous ses membres, il remarqua une contraction „ de nerfs, qui devint par progression si violente que tout son corps se défiguroit „ d'une maniére montrueuse. Sa surprise étoit sans égale, & fut bientôt suivie „ de la frayeur, qui lui faisant oublier ses préjugés, l'asservit aux moyens qu'il „ croyoit inutiles & dangereux. Il nous dit tout d'un coup: Tirez-la donc, Mes- „ sieurs, car elle va mourir. Nous obéissons, & nous nous mettons un à chaque „ membre, & un à la tête, à tirer modérément. Cela ne suffit pas, Messieurs, „ dit-il, en lui tenant toujours la main sur la poitrine: tirez plus fort. Nous obéis- „ sons. Encore plus fort, dit-il. Nous ne le pouvons, dîmes-nous. Eh bien! „ reprit-il: mettez-vous deux à chaque membre. Cela se fit, mais ne suffit pas „ encore. Qu'on se mette trois: tirez-donc, Messieurs, elle va mourir: tirez „ donc plus fort. Mais, lui dit-on, Monsieur, nous ne le pouvons pas, nous y allons „ de toutes nos forces. Qu'on se mette quatre, dit-il. On se met quatre. Cela va „ mieux, dit-il: les nerfs reprennent leur ton; tout se remet: tirez toujours: ne lâ- „ chez pas. Puis tout à coup: Fort, fort; la contraction redouble: tirez donc, Mes- „ sieurs. Il disoit tout cela avec une action étonnante, & ne cessoit d'étudier tous „ les membres de la Convulsionnaire. Enfin la contraction redoublant toujours, „ il nous fit mettre jusqu'à cinq sur chaque membre, que nous tirâmes de toutes „ nos forces. Chaque membre étoit saisi d'une longue & forte lisiére, qui nous „ donnoit lieu de placer dix mains; & pour augmenter la force, nous avions cha- „ cun un pié arcbouté contre la couchette. Il nous tint ainsi 25. hommes plus „ d'une demie heure, nous faisant tirer tantôt fort, tantôt moins fort, selon que la „ contraction des nerfs augmentoit ou diminuoit. Enfin il nous fit diminuer de forces

 „ peu

„ peu à peu, & nous faiſoit quitter les uns après les autres, à proportion que la
„ Convulſion ſe paſſoit.

„ Après cette Convulſion en ſurvint une autre, qui fut un gonflement de poi-
„ trine qui l'effraya beaucoup. La Fille alors étoit debout appuyée contre une
„ muraille. Il lui appliqua la main ſur la poitrine: & ſentant que le gonflement
„ augmentoit conſidérablement, il nous invita de lui preſſer la poitrine comme
„ nous avions coûtume. Alors je me préſentai: & lui appliquant ſur la poitrine un
„ petit mâtelas de liſiéres fort épais, je poſe les mains deſſus, puis ma tête, le
„ corps aculé en arriére & incliné en devant, de telle ſorte que j'étois dans toute
„ ma force pour la bien pouſſer. Cela ne ſuffiſant pas, M..... me fit pouſſer par
„ une, deux, trois, quatre, enfin par dix perſonnes, qui ſe ſoutenant & ſe pouſ-
„ ſant l'un l'autre, avoient leur point d'appui contre la muraille oppoſée à celle
„ contre laquelle étoit appliquée la Convulſionnaire; nous faiſant pouſſer plus ou
„ moins ſelon le dégré de la Convulſion, qu'il examinoit avec grande attention.
„ Enfin la Convulſion diminuant par dégré, il fit ôter ceux qui me pouſſoient, l'un
„ après l'autre; & la Convulſion finiſſant, je me retirai moi-même.

„ Après ces deux Convulſions, M..... ſe retira dans une autre chambre, où il
„ nous dit avant de s'en aller: *Vous ſeriez homicides, Meſſieurs de ne pas rendre*
„ *ces Secours là. Car les accidens de cette Fille les exigent: & elle mourroit ſi on*
„ *les lui refuſoit.* Il n'y a rien que de naturel entre ſon état & les Secours que vous
„ lui rendez: Tout ce que je ne comprens pas ici, c'eſt le principe & la force des
„ accidens de cette Fille: Selon l'ordre naturel il n'y a qu'une maladie très fâcheu-
„ ſe qui puiſſe mettre une perſonne dans de pareils états, & elle n'eſt pas malade:
„ Des accidens de cette nature, ſuite de maladie, ne peuvent être ſi violens; &
„ quand il y en auroit de tels, la perſonne qui les ſouffriroit, n'en ſeroit que tou-
„ te briſée & dans un état pitoyable: Et je viens de laiſſer cette Fille en bonne
„ ſanté, fraîche & alerte, ayant le poux bien réglé: Cela eſt ſurnaturel, & dans
„ ſon principe, & dans ſes effets: Si c'eſt Dieu ou le diable qui en eſt l'auteur,
„ je n'en ſai rien. Cela dit, il s'en alla. Je le reconduiſis, & en chemin il me
„ rappella la même choſe pluſieurs fois avec une extrême admiration.

„ Je déclare que cette Relation eſt de moi & écrite de ma main, & qu'elle ne
„ contient rien que de très vrai, & que je n'aie vû, entendu, dit & fait. En
„ foi de quoi & pour la gloire de la Vérité, je la donne & ſigne de très bon cœur.
„ A Paris ce 28. Septembre 1745. *Signé*, J. E. L. C."

Si un Expert en Médecine auſſi effroyablement prévenu contre le Phénoméne des Convulſions décide néanmoins, dans le tems même qu'il doute ſi c'eſt Dieu ou le diable qui opére les merveilles qu'il ne peut s'empêcher d'admirer: ſi, dis-je, il juge qu'on ne peut ſans être *homicide* refuſer de tels Secours lorſque l'état des Convulſions les exige, qui oſera conteſter qu'un Médecin rempli de foi ne peut manquer (comme cela eſt arrivé) d'être d'avis qu'il ne faut pas balancer à les donner, lorſqu'on s'eſt aſſuré de l'état invulnérable où Dieu met ces Convulſionnaires relativement à ces Secours?

Mais pour ſe déterminer en pareil cas, eſt-il même néceſſaire d'être un Maître de l'art? Et n'eſt-il pas évident qu'il ſeroit impraticable d'avoir ſans ceſſe des Médecins auprès des Convulſionnaires, pour juger de tous les Secours dont ils ont beſoin? Comme il eſt ici queſtion d'un état ſurhumain, toute la ſcience de la Médecine ne peut en ce cas ſervir qu'à faire connoître plus diſtinctement, que cet état eſt au-deſſus de la nature, & qu'à en conclurre plus affirmativement qu'il n'y a à cet égard que les épreuves & l'expérience qui puiſſent ſervir de guide. De là il ſuit que

que toute perſonne ſage eſt preſque auſſi capable que le plus ſavant Médecin de juger s'il faut donner ou refuſer les plus effrayans Secours, après avoir éprouvé par des eſſais redoublés avec prudence, ſi le Convulſionnaire eſt, ou n'eſt pas, en état d'en ſoutenir le poids ſans péril.

Ainſi pour donner au premier Avis doctrinal le ſens le plus judicieux qu'il puiſſe avoir, il faut donc dire qu'il n'a renvoyé aux Médecins que comme à des perſonnes éclairées, diſcrétes & prudentes; mais qu'au fond tout ce qu'il a prétendu décider, c'eſt uniquement qu'on ne doit donner aux Convulſionnaires aucun Secours violent ſans avoir pris auparavant les précautions néceſſaires, pour s'aſſurer ſi Dieu les a effectivement mis dans un état miraculeux qui les rende capables de recevoir ſans danger les coups qu'ils exigent, & qui rende même ces coups bienfaiſans, loin d'être nuiſibles & meurtriers.

Voilà ce qu'un ſage & prudent Médecin, aidé des lumiéres de ces habiles Théologiens qui ſuivent vraiment les Régles, ſans les prendre à contre-ſens, pourroit décider de plus juſte par rapport aux grands Secours, pour prévenir tous les dangers, écarter les inconveniens, & modérer l'impétuoſité d'un zèle trop précipité, ſans vouloir arrêter les œuvres de Dieu, annéantir ſes Prodiges, ou l'empêcher d'exécuter ſes Simboles, & tarir ainſi une ſource de miſéricordes par laquelle il éclaire tous les jours tant d'ignorans, convertit tant de pécheurs, fait tomber les écailles des yeux de tant d'incrédules.

En donnant cette explication au premier Avis doctrinal, qui eſt la ſeule qui ſoit bien exacte, il y auroit tout lieu d'eſpérer qu'elle feroit bientôt ceſſer toutes les diſputes par rapport aux grands Secours. Quel bonheur pour nous, ſi elle réuniſſoit tous les cœurs!

Celle au contraire que MM. les Théologiens Antiſecouriſtes jugent à propos aujourd'hui de lui donner, eſt ſi ſinguliére, qu'il ſuffit de la propoſer clairement pour en faire ſentir le faux.

Suivant eux l'Avis doctrinal *adopté par* le grand *Evêque de Montpellier*, décide que *les Secours qu'on accorde aux malades..... ſont les ſeuls* qu'il eſt permis *de donner aux Convulſionnaires..... Il condamne donc*, ajoutent ces MM *ceux qu'on n'accorde point aux malades..... Il interdit tous les Secours que la Médecine n'autoriſe pas*, c'eſt-à-dire, tous les remédes que les Médecins ne ſont point en uſage de preſcrire. Réponſe, &c. pag. 26, 27 & 31.

Ce qu'il y a ici de plus merveilleux, c'eſt que ces MM. ſe font tout de ſuite cette objection. „ Quoi donc! veut-on qu'on applique aux Convulſionnaires dans „ leurs ſouffrances ſurnaturelles, les mêmes remédes que les Médecins appliqueroient à des ſymptômes ſemblables dans l'ordre naturel? Il faudroit donc traiter „ les Convulſionnaires comme les ont traités les Médecins de la Police, les ſaigner, les purger, les mettre dans le bain, les traiter ſelon les régles de l'art!" Ibid. pag. 31.

Cette objection ne devroit-elle pas ſuffire pour faire ſentir à ces MM. que leur explication eſt inſoutenable? Quoi! ſuivant eux, l'Avis doctrinal renfermeroit donc une ſorte d'approbation du cruel artifice avec lequel M. Herault a perſécuté dans la Baſtille les inſtrumens de Dieu, pour les forcer à ſe déclarer impoſteurs! Car c'eſt préciſément en les faiſant ſaigner outre meſure, & en leur faiſant prendre malgré eux de fortes médecines, qu'il les a fatigués juſqu'au point qu'il a fait dire à quelques-uns d'entr'eux tout ce qu'il a voulu. Quoi! doit-on encore aujourd'hui employer la même méthode contre les Convulſionnaires? N'eſt-ce pas inſulter à tous les Théologiens qui ont formé le premier Avis doctrinal, que de ſuppoſer qu'il ont eû une penſée ſi peu raiſonnable? MM. les Antiſecouriſtes ignorent-ils que les Convulſions ne ſont pas une maladie qu'on puiſſe guérir par des

remédes ordinaires? Ne ſavent-ils plus que les Convulſionnaires ſont, ainſi que le diſoit M. de Montpellier, *des perſonnes données en ſigne*, à qui Dieu fait ſouffrir de vives douleurs pour les obliger de demander les coups terribles qui en ſont ſur le champ le remède, parcequ'il entre dans ſes deſſeins de peindre par ces coups énormes les figures qu'il veut repréſenter? Quoi! ces MM. s'imaginent-ils qu'il faut donner des médecines aux Convulſionnaires, ou les faire ſaigner, lorſque Dieu leur envoie des ſouffrances ſurnaturelles?

Oeuvres de Colbert, Tom. III. p. 552.

Reponſe, &c. pag. 31. & 32. *Pourquoi non?* répondent-ils: *la régle* de l'Avis doctrinal *eſt de s'en tenir à ce que les Médecins ordonnent..... Que l'on conſulte donc les Médecins, non ceux de la Police ..... mais les plus équitables & même les plus favorables, & qu'il décident ſuivant les régles de leur art.*

Quand d'auſſi grands eſprits que ces MM. ſe voient reduits à ne pouvoir trouver une meilleure réponſe, il faut que leur cauſe ſoit bien mauvaiſe. Au reſte ils n'ont pas toujours eû de telles idées. Pour s'en convaincre eux-mêmes, qu'ils ſe rappellent le bel Ecrit qui parut en 1732. auquel ils ont donné de ſi juſtes éloges, & où l'Auteur fait vivement ſentir l'irrégularité des Procès-Verbaux de la Baſtille, & la cruelle injuſtice du traitement que M. Herault fit ſouffrir à quelques Convulſionnaires, en feignant de vouloir guérir leurs Convulſions à force de remédes.

Reflexions ſur l'Ordonnance, &c. en 89. pages in 4.

Mais n'eſt-ce point abuſer de la patience du Lecteur, que de s'arrêter ſi longtems à combattre cette chimerique interprétation du premier Avis doctrinal? Il eſt ſans doute bien plus important de lui faire faire attention, que l'Auteur des *Nouvelles Eccleſiaſtiques* n'a uniquement rapporté que ce premier Avis des Conferences de 1732. & qu'il eſt auſſi le ſeul que MM. les Théologiens Antiſecouriſtes aient donné dans leur *Réponſe*, comme une Déciſion unanime émanée de cette Aſſemblée.

Cependant ſi c'eſt la ſeule qui ait été faite, n'eſt-il pas d'une évidence palpable qu'elle ne préſente la queſtion de ſavoir s'il faut donner ou refuſer aux Convulſionnaires les violens Secours qu'ils demandent, que comme une queſtion problématique, & dépendante d'un examen que ces MM. renvoient au jugement des Médecins.

Mais ſi c'eſt une queſtion problématique ſoumiſe à l'arbitrage des Maîtres de l'art, que deviennent les pompeuſes déclamations du Nouvelliſte & de ces Meſſieurs?

Comment peuvent-ils dire que les régles qui ont ſervi de fondement à cet Avis doctrinal, par lequel ils ſuppoſent très gratuitement que tous les violens Secours ont été proſcrits, ſont de ces régles auxquelles *l'événement le plus merveilleux ne peut jamais donner atteinte.* Ce qui veut dire que Dieu a beau faire des Miracles par le moyen des plus terribles Secours, & nous manifeſter ainſi très-clairement qu'il les autoriſe, & que c'eſt lui-même qui inſpire aux Convulſionnaires de les demander, on ne doit pas l'en croire. On doit au-contraire regarder ces Miracles comme des *épreuves* par leſquelles il veut *nous apprendre que quelque Prodige qui arrive, & en quelque cas que ce ſoit, nous devons nous tenir inviolablement attachés à ces régles.*

Nouv. Eccleſ. 31. Janv. 1742. Art. V.

Ibid. Art. X.

Ainſi ſuivant l'Avis doctrinal, les Médecins ont droit de décider la queſtion, & ſuivant ces MM. Dieu n'a pas la permiſſion de le faire! Les Miracles, quelques éclattans qu'ils puiſſent être, n'ont donc pas tant d'autorité que le ſentiment d'un Médecin! L'opinion arbitraire d'un Maître de l'art, ou du moins celle de MM. les Théologiens Antiſecouriſtes, doit l'emporter ſur toutes les déciſions que le Tout-puiſſant pourra faire, quelqu'*événement merveilleux* qu'il opére pour nous les manifeſter! En vérité c'eſt réduire bien bas l'autorité des Miracles. N'eſt-ce donc pas là faire perdre aux fidéles tout le reſpect & la ſoûmiſſion qu'ils leur doivent? N'eſt-ce pas là ébranler un des principaux fondemens de la Religion? *Un Appelant*

lant qui tient ce langage, disoit le grand Evêque de Montpellier, *montre bien que les guérisons miraculeuses l'embarrassent.* Oeuvres de Colbert, Tom. III. pag. 758.

Que ce langage est différent de celui que tenoit autrefois le premier Artisan de la *Reponse* de ces Messieurs!

„ Les Miracles ont la suprême autorité pour persuader, *disoit M. Poncet*: Qui- VII. Lett. pag. 103.
„ conque a montré que sa cause est liée aux Miracles, & qu'ils sont pour lui,
„ remporte la victoire. C'est Dieu qui la lui donne."

Comment après de si belles paroles, le même Auteur a-t-il pû mettre dans sa Réponse, *que le spectacle des* grands *Secours est un spectacle illicite .... que le surnaturel & le merveilleux dont la curiosité s'y repaît, sont plus que suspects. .. & que les Miracles même de guérison qui s'y opéreroient & qui seroient bien prouvés, doivent remplir de crainte & de défiance.* Réponse, &c. pag. 101. & 102.

Quoi! des *Miracles de guérison.....* des *Miracles bien prouvés*, & par conséquent incontestablement divins, *doivent remplir de crainte & de defiance?* Est-il quelque vrai Chrétien qui ne frémisse, en voyant des Théologiens aussi célebres que MM. les Docteurs Antisecouristes, adopter une telle Proposition échappée à leur Deffenseur, & la soutenir, au lieu d'en rougir & de la retracter au plus vîte.

Que Dieu est irrité contre nous, puisqu'il permet que de si grands hommes, qui se vantent d'être les *plus respectables des Appellans*, *ceux qui étoient le conseil des Evêques*, oublient ainsi subitement ce qu'ils savoient le mieux, & ce qu'ils ont eux-mêmes soutenu autrefois avec tant de zéle contre les Consultans & les Constitutionnaires! Ibid. pag. 119. & 132.

Helas! les Miracles ne feront donc plus un flambeau divin qui conduit à la Vérité, que pour ceux qui soutiennent le parti des Prodiges que les grands Secours font paroître, tandis que les Théologiens Antisecouristes qui veulent absolument se rendre nos maîtres, ne se mettent plus en peine de fournir aux ennemis de leur Appel, des armes propres à combattre le plus éclattant témoignage que Dieu ait rendu en sa faveur!

A quel petit nombre reduisez-vous donc, ô mon Dieu, ceux qui font hautement profession de suivre l'étendart de votre Croix, de vos humiliations, de vos Miracles, & de toutes vos œuvres! Mais que la multitude de nos adversaires ne nous étonne point. Dieu n'a nul besoin d'aucune de ses créatures. Ses Miracles manifestent de quel côté est la Vérité: la Vérité est toujours sûre de la victoire.

Mais je m'apperçois que je m'écarte du sujet dont je dois actuellement m'occuper. Ce n'est pas le lieu de parler des Miracles que Dieu a faits par le moyen des grands Secours, ni de réfuter les Propositions erronées que MM. les Théologiens Antisecouristes ont avancé à ce sujet. Cela demande une trop longue discussion pour trouver ici sa place. C'est le point le plus important & le plus intéressant que j'aie à traiter, qui remplira pleinement ma I. Proposition. Je ne dois donc pas perdre de vûe que c'est du premier Avis doctrinal dont il s'agit, & sur lequel il me reste encore une observation à faire.

Si par rapport aux violens Secours, ainsi qu'à l'égard des malades, *la régle est de s'en tenir à ce que les Médecins ordonnent*, suivant que porte cet Avis doctrinal, MM. les Théologiens Antisecouristes ont donc tort de nous reprocher, qu'en donnant les grands Secours on tente Dieu, & qu'on viole le V. Commandement. Car si cela étoit, on n'auroit donc pas dû renvoyer au jugement des Médecins la question de savoir s'il faut donner ou refuser aux Convulsionnaires les violens Secours qu'ils demandent. Ces Maîtres de l'art ont-ils donc le pouvoir de dispenser d'obéir aux Préceptes du Décalogue, à des Régles que MM. les Antisecouristes soutiennent aujourd'hui être indispensables? Non seulement leurs frivoles accusations ne sont

donc point le fondement du premier Avis doctrinal, mais il est même évident qu'elles sont directement opposées à ce qu'il prononce.

Aussi cet Avis ne fut-il pas fort goûté par M. l'Abbé d'Asfeld, qui dès-lors se mit à la tête des trois autres Théologiens de cette Assemblée ; lesquels ainsi que lui, avoient formé la resolution d'attribuer au Démon l'œuvre entiére des Convulsions.

III. Premiere origine du second Avis doctrinal.

En effet depuis ce moment ce fameux Docteur ne cessa point d'employer son éloquence, pour remontrer que cet Avis ne faisoit que pallier un mal trop dangereux pour être guéri par un si foible remède: Qu'il falloit totalement abolir le spectacle des Convulsions, qui n'étoient qu'un *concours d'actions folles, indécentes & meurtriéres;* & que pour y parvenir, le moyen le plus court & le plus sûr étoit de décider autentiquement que les Secours énormes qu'on donnoit aux Convulsionnaires tentent Dieu, & qu'ils sont contraires au Précepte qui deffend de tuer : Que comme le Prodige inouï de ces coups meurtriers, qui guérissent loin de blesser, est l'amorce qui attiroit une multitude de spectateurs, ils cesseroient de venir dès que ces Secours seroient entiérement retranchés : Qu'il étoit donc de la derniére importance de proscrire clairement tous les Secours violens, afin de faire discontinuer ce spectacle illicite, qui n'étoit propre, disoit-il, qu'à corrompre les mœurs, & qu'à faire perdre au Public la confiance qu'il doit avoir en ceux qui sont véritablement les lumiéres de l'Eglise, les Convulsionnaires ayant poussé leur témerité jusqu'à publier hautement, *que l'œuvre des Convulsions alloit être cause que grand nombre de Docteurs Appellans s'écarteroient du sentier de la Vérité & de la Charité*, ce qui étoit une audace qu'on ne pouvoit trop-tôt réprimer ni trop séverement punir.

Mais il ne faut pas omettre que Dieu ayant prévû que ces clameurs ébranleroient à la fin plusieurs des Théologiens qui assistoient à ces Conférences, avoit auparavant voulu paroître lui-même pour préserver de cette séduction tous ceux à qui il avoit résolu de faire cette grace. Pour cet effet le jour de la seconde Assemblée, il déclara clairement par un Miracle où sa Toute-puissance fut marquée à des traits incommunicables, que c'étoit lui qui inspiroit aux Convulsionnaires de se donner ou de demander les violens Secours, contre lesquels quelques Docteurs faisoient dès-lors d'assez vives déclamations.

IV. Dieu declare par un Miracle que c'est lui qui inspiroit à une Convulsionnaire de se donner des coups violens.

Ce fut sur la petite Aubigan qu'il jugea à propos d'opérer ce Miracle, apparemment parceque la figure contrefaite de ses jambes crochues, & de ses pieds renversés, étoit connue de quantité de personnes.

Elle avoit des Convulsions si fortes, accompagnées de grands Secours, que depuis plusieurs mois cela avoit attiré chez elle nombre de spectateurs, qui n'avoient pû la voir agir sans remarquer qu'elle ne marchoit que sur le côté des pieds, parce que les os de ses jambes étoient si fort pliés en arc, qu'elle ne pouvoit poser les pieds à plat contre terre.

Précisément dans le tems qu'on commençoit à tenir les Conférences, & que deux ou trois Docteurs, qui ont depuis signé la *Consultation*, faisoient déjà leurs efforts pour persuader aux autres Théologiens, que les coups terribles que se donnoient les Convulsionnaires, ou qu'ils se faisoient donner par d'autres, blessoient la Loi de Dieu ; la petite Aubigan déclara au contraire dans une de ses Convulsions, qu'un tel jour & à telle heure, Dieu pour manifester que c'étoit par son ordre qu'elle se frappoit elle-même, & qu'elle demandoit les coups qui lui étoient indiqués par sa Convulsion, redresseroit tout-à-coup l'os d'une de ses jambes, l'allongeroit en même tems très considérablement, & la rétabliroit dans une forme entiérement réguliére, tandis qu'elle la frapperoit de toutes ses forces à grands coups de battoir.

Une prédiction si surprenante ne pouvoit manquer d'exciter la curiosité de bien

du

du monde. Au jour marqué on méne la Convulſionnaire chez un des plus reſpectables Curés de Paris *, où M. de la Croix, Archidiacre de la Métropole de cette Ville, & pluſieurs autres Perſonnes de conſidération s'aſſemblerent. La Convulſionnaire en Convulſion prend un battoir, ſe frappe elle-même la jambe droite de toutes ſes forces. Auſſi-tôt cette jambe change totalement de figure à la vûe de tous les aſſiſtans. L'os qui formoit preſqu'un demi-cercle, devient droit en un inſtant, la jambe s'allonge tout d'un coup d'une maniére prodigieuſe, & le pied ſe remet à ſa place naturelle.

* M. de Rochebouet Curé de S. Germain le Vieux.

Avant que la Convulſionnaire eût commencé de ſe frapper, on avoit pris la précaution de meſurer la longueur de cette jambe. Dès que le Miracle fut fait, on vérifia en préſence de toute l'aſſemblée que cette jambe avoit crû ſubitement de plus de quatre pouces.

Le Curé chez qui cet admirable événement venoit d'arriver, en envoya auſſitôt faire part aux Docteurs & Théologiens qui tenoient les Conférences. Pluſieurs d'entre eux accoururent ſur le champ, & vérifierent eux-mêmes que la jambe droite qui venoit d'être allongée & redreſſée par une merveille ſi inconteſtablement divine, avoit plus de trois pouces de longueur que la jambe gauche, qui avant le Miracle n'étoit pas ſi pliée ni ſi courte que la droite.

Dieu ne rétablit pas en même tems la jambe gauche, mais il fit annoncer par la Convulſionnaire que cinq jours après, elle deviendroit tout d'un coup auſſi longue que la droite, en la frappant pareillement à coups de battoir. Pluſieurs Chirurgiens furent témoins de ce ſecond Miracle, avec quantité d'autres perſonnes; & tous convinrent unanimement que le ſeul Maître de la nature, le ſeul Créateur des êtres, avoit pû faire ſubitement une telle opération.

En effet combien ne falloit il pas créer de petites parties dans les chairs, dans les os, dans les nerfs, dans les vaiſſeaux & dans la peau, pour allonger ainſi des jambes dans un inſtant, la premiére de plus de quatre pouces, & la ſeconde de plus de trois?

Ce double Miracle fit grande impreſſion ſur pluſieurs de ceux qui aſſiſtoient aux Conférences. Mais loin que M. l'Abbé d'Asfeld en fut touché, ſon zèle contre les violens Secours ne fit que s'enflammer davantage.

Les Secours meurtriers, diſoit-il, bleſſent des régles inviolables, ainſi quelque Prodige qui puiſſe arriver, on ne doit y avoir aucun égard. Dieu n'eſt point contraire à lui-même: il ne peut autoriſer par des Miracles, ce qu'il deffend par ſa Loi. Tous les prétendus Miracles faits, ſoit par la violence des Secours, ſoit par le mouvement des Convulſions, ſoit par le miniſtére des Convulſionnaires, ne doivent donc être attribués qu'au même agent qui forme & qui conduit toute cette œuvre de ténébres. Si les Secours meurtriers paroiſſent produire des guériſons miraculeuſes, c'eſt encore une raiſon de plus pour ſe hâter de les proſcrire, parce que la séduction où ils entraînent en eſt d'autant plus dangereuſe. Ne laiſſons donc pas ſubſiſter davantage un ſpectacle ſi pernicieux. Quoi! devons-nous ſouffrir plus longtems que de petites miſérables s'ingérent à faire l'office de Prédicateurs, à nous donner à nous-mêmes d'injurieux avertiſſemens, & à publier contre nous des prédictions diffamantes? Comment peut on s'imaginer que des inſtrumens ſi vils conviennent à la Majeſté de Dieu, & qu'ils ſoient dignes d'être employés par ſa Sageſſe éternelle, dans le tems même qu'ils ſont agités comme des foux par des mouvemens involontaires & qu'ils font des grimaces affreuſes. Mais Iſaïe lui répond de la part de Dieu.

Iſaïe LV. 8. & 9.

„ Mes penſées ne ſont pas vos penſées, dit le Seigneur: Autant que les Cieux
„ ſont élevés au deſſus de la terre, autant mes voies ſont élevées au deſſus de vos
„ voies, & mes penſées au deſſus de vos penſées.

Mal-

Malheur à ceux qui combattent les œuvres de Dieu, si sa justice continue de les abandonner à leur préventions ténébreuses!

Ps. XXVII. 5. „ Parce qu'il ne comprennent ni les desseins du Seigneur, ni l'œuvre de ses „ mains, il les détruira & ne les établira point," dit le S. Esprit, par la bouche du Roi Prophéte.

V. La plûpart des Docteurs & des Théologiens abandonnent les Conferences, qui se trouvent enfin reduites a sept personnes.

Cependant la véhémence des discours de M. l'Abbé d'Asfeld ayant fait perdre toute espérance à la plus saine partie des Théologiens de l'Assemblée qui étoient d'un sentiment tout différent du sien, qu'on pût se concilier par rapport au principal Auteur des Convulsions, des instincts surnaturels des Convulsionnaires, & de tout ce qui arrive de merveilleux dans cette œuvre, & étant persuadés avec raison que cette question étoit un préalable qui influoit sur tout le reste, crurent que la décision que cet Abbé provoquoit avec tant de chaleur sur la nature des grands Secours, ne pouvoit manquer d'être très dangereuse, tant qu'il resteroit indécis, si l'instinct surnaturel qui faisoit demander ces Secours, venoit de Dieu ou du démon. Plusieurs d'entre eux ne voulant donc plus prendre part à ce qui se passoit dans les Conférences, qui au lieu d'être un sénat tranquille ou chacun profitât en paix des lumiéres les uns des autres, étoit devenu un barreau de plaidoieries & de disputes interminables, prirent le parti de s'en retirer; de sorte qu'il n'y resta plus que douze personnes.

M. l'Abbé d'Asfeld se trouvant plus libre, voulut alors faire rédiger l'Avis qu'il proposoit, mais quelques-uns des Théologiens qui étoient restés, n'étant pas de son sentiment, & s'apperçevant que leur opposition ne serviroit de rien, parceque M. Boursier, M. D'Etemare, M. Maillard & M. Gourlin, quoiqu'ils eussent toujours soutenu que Dieu agissoit dans l'œuvre des Convulsions, paroissoient néanmoins se ranger par rapport aux grands Secours du côté de M. l'Abbé d'Asfeld, suivirent l'exemple de ceux qui avoient déja quitté les Conférences.

Ce sera M. l'Abbé d'Etemare qui me servira lui-même de témoin qu'elles furent alors réduites à sept personnes, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même dans une Lettre du 20. Juin 1733. dont il s'est répandu des copies.

Lett. de M. d'Etem. du 20. Juin 1733. [Il a rendu le même témoignage à M. de Senez pag. 10. de sa Lettre imprimée en 1734. sous le titre *d'un Ecclesiastique*]

„ On s'y partagea, *dit-il:* MM. d'Asfeld & de Lan furent contre les Convul- „ sions..... M. Besogne demeura indécis entre le surnaturel divin & le surnaturel „ diabolique. Les quatre autres [MM. Boursier, d'Etemare, Maillard & Gour- „ lin] se réunirent dans un même avis, qui consistoit en trois chefs: 1. discerner: „ 2. respecter: 3. éprouver.

„ 1. Discerner: Enonciations fausses. On étoit même assez porté à attribuer „ certaines choses au démon, mais on reconnoît que le principal & le dominant „ dans l'œuvre, vient de Dieu.

„ 2. Respecter ce qui venoit de Dieu: par exemple les Convulsions qui parois- „ soient avoir rapport aux guérisons & qui en sont suivies, les représentations „ édifiantes de la Passion de Jesus Christ, les sentimens de piété que plusieurs „ Convulsionnaires éprouvent dans leurs Convulsions.

„ 3. Eprouver: en retranchant les abus, soit dans les Secours contraires aux „ régles, soit dans la maniére de conduire les Convulsionnaires."

Si ces quatre Messieurs s'en étoient tenus à ces trois chefs, il n'y auroit jamais eû aucune dispute entre nous. Nous sommes tout au moins aussi empressés qu'ils se vantent de l'être, à retrancher tous les abus, & nous refusons tous les Secours qui sont véritablement contraires aux régles, tels que ceux qui seroient dangereux pour les mœurs. Nous retenons même autant qu'il est possible, le zèle trop empressé de quelques assistans qui donnent de violens Secours sans s'être auparavant assurés par quelques épreuves de l'état des Convulsionnaires. Mais lorsque nous avons

avons vérifié par des essais conduits avec prudence & suffisamment réïterés, que Dieu a fait le Prodige de rendre un Convulsionnaire invulnerable aux coups qu'il lui fait demander, nous n'avons garde de refuser d'exécuter la volonté de Dieu, qui nous est clairement manifestée par ce Prodige que lui seul peut faire, étant supérieur & même contraire aux loix générales qui régissent la nature, ainsi que je le démontrerai dans ma III. Proposition.

VI. Dilemme qui forma le second Avis des Conférences.

Mais ces MM. lorsqu'ils se trouverent seuls avec M. l'Abbé d'Asfeld, M. de Lan, & M. Besogne, ne resistérent pas long-tems aux vives sollicitations du premier. Celui-ci nous apprend lui-même dans son Ecrit intitulé *Vains efforts*, *&c.* qu'ayant proposé un Dilemme *dans la Conference où les Secours furent proscrits*, ce beau Dilemme détermina tous les Docteurs de cette Assemblée. Le voici tel qu'il le rapporte.

Vains efforts, pag. 133.

„ La force des Convulsionnaires, y fut-il dit, ne peut-être que naturelle ou „ surnaturelle. Si elle est naturelle, *le merveilleux & le capital de l'œuvre* sont an„ néantis. Mais si la force des Convulsionnaires est surnaturelle, elle suppose „ *une opération divine.* Et comme les coups meurtriers ne peuvent que tuer ou „ blesser sans un Miracle, il faut qu'il y ait ou une promesse ou une révélation „ qui autorise à les donner. Or il n'y a aucune promesse de Dieu, ni aucune ré„ vélation de sa part qui autorise à exiger les Secours ou à les accorder. Par con„ séquent c'est tenter Dieu que de le faire: c'est compter sur des Miracles qu'il „ n'a pas promis: c'est s'exposer à violer le V. Précepte, & rien ne peut excuser „ ce violement."

Qui pourroit croire qu'un pareil Sophisme qui n'est fondé que sur des équivoques, ait pû faire tant d'impression sur des Théologiens d'ailleurs si éclairés, & même qu'après que ces équivoques ont été clairement développées & démontrées par des raisons auxquelles ces MM. n'ont pû rien répliquer, ils continuent néanmoins de s'en servir encore aujourd'hui, & d'en faire la base de leurs principales objections, qui ne consistent qu'à en présenter les différentes parties comme des régles fondées sur les Préceptes du Décalogue?

Je détruirai de nouveau ces vaines objections dans mes IV. & V. Propositions. Mais comme il est important que le Lecteur ne se prévienne point par les pompeuses déclamations de ces Messieurs, & qu'il soit au contraire convaincu plûtôt que plus tard que ces MM. l'éblouissent en lui voulant faire prendre à contre-sens les Commandemens de Dieu, & en lui donnant leurs préjugés pour des régles inviolables, je vais dès à présent les réfuter en peu de mots.

VII. Deux Objections contre les grands Secours faites dans ce Dilemme & adoptees par les Théol. A. I. Objection, ces Secours tentent Dieu.

Le fameux Dilemme de M. l'Abbé d'Asfeld, source unique des principales objections de MM. les Antisecouristes, suppose que *les coups* qu'il nomme très improprement *meurtriers*, tentent Dieu & qu'ils exposent *à violer le V. Précepte.*

Pour prouver que ces coups tentent Dieu, il avance que *comme* ils *ne peuvent que tuer ou blesser sans un Miracle ..... c'est tenter Dieu que de les donner*, parceque *c'est compter sur des Miracles qu'il n'a pas promis.*

Voici ce que ces MM. y ajoutent dans leur *Réponse*, & toutes les preuves qu'ils apportent pour appuyer ce raisonnement captieux.

Réponse, &c. pag. 12.

„ Accordons, *disent-ils*, à ceux qui justifient les Secours violens ..... que c'est „ Dieu qui empêche par Miracle qu'ils ne blessent: il n'en sera que plus certain „ qu'on tente Dieu en les exigeant & en les rendant. Tenter Dieu c'est vouloir „ comme l'obliger à faire des Miracles qui ne sont ni promis, ni nécessaires, ni „ conformes à l'ordre qu'il a établi."

Ces MM. ensuite prétendent prouver cette hypothése par l'exemple de Jesus-Christ transporté par le Diable sur le haut du Temple, mais il ne me sera pas difficile de faire voir que cet exemple n'a nulle application à l'espéce dont il s'agit.

Enfin ces MM. ne ſachant apparemment que dire pour étayer ce frivole argument, ſe ſont aviſés de citer le chap. 6. du *Deuteronome*, & le 17. de l'*Exode*. Mais je prouverai que ces deux Chapîtres portent & prononcent formellement leur arrêt de condamnation.

On tente Dieu de plus d'une maniére. La plus ordinaire n'eſt pas d'exiger des Miracles par une confiance préſomptueuſe: c'eſt au contraire de ſe défier de la bonté de Dieu, & de craindre qu'il ne retire ſa main; défiance qui l'irrite bien plus qu'une confiance trop hardie, ſur-tout lorſqu'il nous a déja donné des marques éclattantes de ſa protection par des Prodiges. C'eſt de cette maniére que les Juifs le tentérent dans le Déſert, ainſi qu'il eſt rapporté dans les Chapîtres cités par ces Meſſieurs; & je démontrerai que la condamnation des grands Secours, & les principaux motifs ſur leſquels ces MM. la fondent, tentent Dieu préciſément de la même façon que firent alors les Juifs, qui en furent ſi ſévérement punis.

Plaiſe au Pére des miſéricordes que la vûe de leur terrible chatiment faſſe rentrer en eux-mêmes les Docteurs qui marchent ſur leurs traces, & tous ceux qui ont eû la foibleſſe de ſuivre leurs avis, & de refuſer d'obéir à Dieu, en ſe laiſſant éblouir par des défiances que ces MM. leur ont malheureuſement inſpirées, quoiqu'elles faſſent manifeſtement injure à Celui dont la bonté eſt infinie!

Mais comme cette preuve exige quelque détail, je remets à l'établir dans ma V. Propoſition.

VIII. Réponſe à la premiére Objection. Dieu eſt l'Auteur de l'inſtinct ſurnaturel qui fait demander les grands Secours: loin de le tenter, c'eſt donc lui obéir que de les donner.

Ici pour remplir mon objet, il me ſuffit de convaincre pleinement tout Lecteur qui fera uſage de ſa raiſon, que tous les Secours violens qui ont été demandés par un véritable inſtinct de Convulſion, l'ont été par une impreſſion divine. Car ſans doute ces MM. n'iront pas juſqu'à nier qu'on ne tente point Dieu lorſqu'on ſuit ſon impreſſion. Voilà cependant à quoi ſe réduit eſſentiellement le point déciſif de la diſpute.

Ces MM. conviennent eux-mêmes dans leur *Réponſe*, que *c'eſt Dieu qui empêche par miracle* que *les violens Secours* ..... *ne bleſſent*.

Le Dilemme où ils ont puiſé leurs Objections, poſe pareillement pour principe que *ſi la force des Convulſionnaires eſt ſurnaturelle*, *elle ſuppoſe une opération divine*.

En effet je prouverai dans ma III. Propoſition par des démonſtrations phyſiques auxquelles on n'aura rien à répondre, qu'il n'y a que Dieu ſeul qui puiſſe rendre des perſonnes vivantes, invulnerables à des coups capables de briſer le fer; puiſqu'il faut pour cela former de nouvelles qualités, ſupérieures & même contraires à toutes celles qui ont d'abord été créés, & donner ces qualités, qui ont une force inconcevable, aux parties les plus foibles & les plus délicates du corps humain, ſans néanmoins changer la premiére nature de ces parties: & j'établirai par des faits inconteſtables & avoués même par ces Meſſieurs, que telle eſt l'eſpéce d'invulnerabilité que Dieu donne aux Convulſionnaires.

Mais indépendamment de cette preuve, il ſuffit que ce ſoit *une opération divine*, ainſi que ces MM. en conviennent, qui rend les Convulſionnaires invulnerables, & qui met dans leurs corps *une force ſurnaturelle*, qui leur fait ſoutenir les coups les plus violens ſans être bleſſés, pour qu'il ſoit de la derniere évidence que c'eſt l'Auteur de cette force ſurnaturelle & de cette opération divine qui inſpire de demander les terribles Secours, qui ſont néceſſaires pour faire paroître le Prodige qu'il vient d'opérer.

Il eſt même viſible que c'eſt pour forcer les Convulſionnaires à demander ces coups formidables, malgré la terreur qu'ils devroient leur cauſer, que dans les premiéres années Dieu leur donnoit un beſoin ſi vif & ſi preſſant de ces étonnans Secours.

Enfin

Enfin on ne peut diſconvenir que l'inſtinct qui porte les Convulſionnaires à ſouhaiter ces effrayans Secours, ne ſoit contraire au ſentiment de la nature. Peut-elle donc s'empêcher de craindre la douleur & la mort? Cependant on les voit demander avec l'empreſſement le plus vif, & recevoir avec des tranſports de joie, des coups qui paroiſſent prêts d'écraſer leur corps & d'en briſer les membres, & qui le feroient effectivement s'ils n'étoient pas dans un état miraculeux.

S'il eſt manifeſte que cet inſtinct eſt ſurnaturel, il ne peut avoir pour Auteur que Dieu ou le démon. Or ne ſeroit-ce pas choquer le bon ſens, que de ſuppoſer que c'eſt le démon qui s'empreſſe à faire éclatter un Prodige que Dieu vient de faire?

Mais ſi c'eſt Dieu qui fait deſirer aux Convulſionnaires ces Secours qui devroient naturellement les faire frémir d'effroi; ſi c'eſt lui qui les leur fait recevoir ſans aucune crainte; s'il s'en ſert pour exécuter des Simboles très édifians, & par leſquels il nous donne des avertiſſemens d'une grande importance; s'il employe la vue du magnifique Prodige que ces terribles Secours font éclatter, à augmenter la foi des fidéles, & à convertir un grand nombre d'incrédules; ſi c'eſt même par la violence & le poids énorme de ces Secours qu'il lui a plû d'opérer de très grands Miracles; comment peut-on être aſſez aveuglé pour ne pas voir que c'eſt lui, & non pas le diable, qui inſpire aux Convulſionnaires de les demander?

Oſera-t-on ſoutenir que c'eſt l'eſprit pervers qui produit tous ces merveilleux effets de la miſéricorde divine, ou du moins qui ſuggére des inſtincts aux Convulſionnaires dont Dieu fait journellement des uſages ſi ſalutaires & ſi ſaints, des Miracles dans les cœurs & dans les corps?

N'eſt-ce pas ſe moquer du Public, n'eſt-ce pas inſulter la raiſon que de ſuppoſer, ainſi que font ces MM. que le Tentateur *dit aujourd'hui à des perſonnes pleines de zèle, de courage, de l'eſprit de pénitence ..... & d'attachement à toute vérité: Si vous êtes enfans de Dieu, ſi vous êtes zèlés pour ſa cauſe, ſi vous deſirez de gagner ceux qui ſont oppoſés à la Vérite & à la juſtice, ſi vous voulez confondre les incrédules & les libertins, demandez & rendez des Secours meurtriers?* Réponſe, &c. page 18.

Depuis quand le démon a-t-il ainſi perdu l'eſprit? Depuis quand travaille-t-il ſi efficacement à détruire volontairement ſon empire, à établir la foi, à faire triompher la Vérité dans les cœurs, à faire éclatter les œuvres de Dieu, à concourir à ſes vûes de miſéricorde, & à le faire regner dans les ames?

Voilà cependant la ſeule réponſe générale de ces MM. aux conſéquences qui réſultent manifeſtement de tous ces faits, dont mon ſecond Tome de la premiére Edition contenoit déja une ſurabondance de preuves.

Ainſi j'ai eû beau démontrer par des faits qui ſont de notoriété publique, que c'eſt Dieu qui met dans le cœur des Convulſionnaires de demander tous les grands Secours qu'exige le véritable inſtinct de leur Convulſion, & par conſéquent que loin de le tenter, ils ne font que lui obéir; ces MM. n'en vont pas moins leur chemin. Ils ont trouvé un ſecret merveilleux pour en impoſer à tous ceux qui ont pour eux une confiance ſans bornes, c'eſt de ne point s'embarraſſer de tous les faits & de toutes les raiſons qu'on leur oppoſe. Et tandis qu'ils n'ont rien à y répliquer, parce que ces faits ſont abſolument déciſifs, ils crient encore plus fort qu'auparavant, qu'on tente Dieu en demandant & en donnant ces Secours: ils préſentent au Public cette fauſſe ſuppoſition comme un fait inconteſtable; & ils l'accompagnent de déclamations par leſquelles ils s'amuſent à prouver en général qu'il ne faut point tenter Dieu, comme ſi de notre part nous ſoutenions qu'il eſt permis de le tenter.

Pour faire ceſſer cette ſéduction, je ne vois plus d'autre moyen que de les prier

de me permettre de leur repréſenter, que puiſqu'il ne leur eſt pas poſſible de détruire ni les faits, ni les raiſons, qui démontrent que c'eſt Dieu qui fait demander aux Convulſionnaires tous les étonnans Secours que l'inſtinct de leur Convulſion leur indique, ils ne peuvent continuer de ſoutenir, ſans ſe rendre eux-mêmes prévaricateurs, que ces Secours tentent Dieu, qu'ils ſont contraires à ſa Loi & qu'on ne doit pas les donner; puiſque c'eſt employer dans un ſens faux la Loi de Dieu contre Dieu même, que c'eſt s'oppoſer ouvertement à ſa volonté, faire ſes efforts pour l'empêcher d'exécuter les œuvres qu'il opére en notre faveur, attribuer à l'eſprit pervers les impreſſions de l'Eſprit Saint, & donner au Diable les les effets de la miſéricorde divine.

Avant que de finir cet Article, il eſt encore bon de faire connoître au Public, que même indépendamment de tout ce que je viens d'obſerver, la ſuppoſition que ces MM. font à ce ſujet, n'eſt encore par elle-même qu'une pure équivoque, par laquelle il leur plaît de confondre un Miracle déja fait, & en conſéquence duquel on donne les Secours qui ſervent à le manifeſter, avec un Miracle qui ſeroit exigé par une préſomption criminelle.

Ceux qui agiſſent avec le plus de prudence, commencent même toujours avant que de ſe prêter à donner de violens Secours, par éprouver par de légers eſſais ſi le Miracle eſt réellement opéré: c'eſt-à-dire, ſi Dieu a mis le corps des Convulſionnaires en état de ſupporter ſans aucun riſque les Secours qu'il déclarent leur être preſcrits par un preſſentiment ſurnaturel. Ce n'eſt donc point ici l'homme qui demande un Miracle: c'eſt Dieu qui commence par le faire, & qui, après l'avoir opéré, excite le Convulſionnaire à demander d'étonnans Secours pour le faire paroître. On ne peut donc point accuſer ceux qui donnent ces Secours, d'avoir la témérité de *vouloir obliger Dieu à faire des Miracles.* C'eſt au contraire le Miracle même, c'eſt *la force ſurnaturelle* que Dieu a mis dans le corps des Convulſionnaires, qui les contraint de demander ces Secours, & qui ſert de preuve aux aſſiſtans que Dieu veut qu'on les accorde. Or il eſt abſurde de dire que c'eſt tenter Dieu que de contribuer à manifeſter un Miracle déjà fait.

IX. Seconde Objection. La deffenſe de donner des coups meurtriers eſt une loi inviolable portée par le V. Précepte. Or les grands Secours ſont des coups meurtriers. Donc, &c. Réponſe, &c. pag. 37.

Mais la ſeconde Objection de ces MM. contre les grands Secours eſt encore plus inſoutenable; & il eſt manifeſte qu'elle n'a pour unique fondement que la fauſſe épithete que M. l'Abbé d'Asfeld a le premier donnée à ces Secours, en affectant de les appeller du nom de *coups meurtriers.*

Dans le Dilemme qui eſt la baſe de cette Objection, il eſt dit: que donner des *coups meurtriers*, en comptant *ſur des Miracles* que Dieu *n'a pas promis, c'eſt s'expoſer à violer le V. Précepte & que rien ne peut excuſer ce violement.* A quoi MM. les Théologiens Antiſecouriſtes ont ajouté dans leur *Réponſe: que la deffenſe de donner des coups meurtriers ..... eſt une loi inviolable* portée par le V. Précepte: *Qu'il faut pour le faire ſans péché, que Dieu en ait accordé une diſpenſe, & que la diſpenſe ſoit auſſi certaine que le Précepte.*

Il me ſeroit facile de faire voir que rien n'eſt exact dans cet argument. Mais je n'ai nul beſoin d'entrer dans cette diſcuſſion. Il eſt bien plus court de prouver que l'application qu'on fait aux grands Secours des prétendues régles inviolables qu'on y oppoſe, n'eſt qu'une miſérable équivoque, une pure pétition de principes, & une fauſſe ſuppoſition.

X. Premiére réponſe. Les grands Secours ſont bienfaiſans: la loi deffend de faire du

Le V. Précepte deffend de faire du mal, mais non pas de faire du bien. Des coups dont l'effet effectif eſt de guérir de violentes ſouffrances ſans cauſer la moindre incommodité, ni la plus légere douleur, ne ſont en aucune façon meurtriers. Dès qu'il plaît au Tout-puiſſant de mettre des Convulſionnaires en état de ſupporter tout le poids de ces coups ſans qu'ils puiſſent leur faire aucune impreſſion nuiſible,

ſible, il eſt faux que ces coups ſoient meurtriers à leur égard. Un coup n'eſt réellement meurtrier que relativement à la perſonne qui en eſt frappée. Pour s'en convaincre, il ne faut que faire attention qu'un coup qui ſeroit meurtrier pour un enfant qui vient de naître, ne l'eſt pas pour un homme fait, & qu'une violente impreſſion capable d'étouffer dans un état ordinaire, devient un reméde utile & même quelquefois néceſſaire dans certaines convulſions de maladie. C'eſt donc un mauvais raiſonnement d'objecter que *ces coups doivent naturellement*, comme diſent ces MM. *briſer les membres*, qu'ils ſont par conſéquent meurtriers de leur nature: d'où ils concluent qu'ils ſont défendus par le V. Précepte. Ils ne ſont véritablement prohibés qu'autant qu'ils ſont réellement nuiſibles: & de ce que de pareils coups bleſſeroient une perſonne qui ſeroit dans un état naturel, on ne doit pas en conclurre qu'on ne peut les donner à des Convulſionnaires lorſqu'il ſont dans un état ſurnaturel & miraculeux, qui en même tems qu'il leur fait avoir beſoin de ces étonnans Secours, les rend capables d'en ſoutenir toute la violence ſans aucun danger. C'eſt fonder ſon raiſonnement ſur ce qui n'eſt pas: c'eſt faire d'une fauſſe ſuppoſition la mineure de ſon argument. Or y a-t-il quelqu'un qui ignore que toute conſéquence qu'on tire d'une fauſſe ſuppoſition, ne peut manquer d'être une conſéquence fauſſe.

Marginal note: mal, & non pas de faire du bien.

Mais le grand art de ces MM. c'eſt de donner comme inconteſtable tout ce qu'ils ont deſſein de perſuader au Public, quoiqu'ils ne puiſſent l'appuyer d'aucune preuve.

De notre part nous établirons par une multitude innombrable de faits, par des expériences journellement réïtérées depuis douze ou treize ans, & par des raiſons auxquelles ces MM. ne peuvent rien répliquer, que ces violens Secours ſont bienfaiſans, & par conſequent qu'il ne ſont point contraires au Précepte qui ne deffend que de faire du mal.

Ces MM. de leur côté ne prouvent rien, mais malgré la notoriété publique ils décident & prononcent en maîtres, que ces Secours ſont meurtriers: & de ce faux nom qu'ils leur donnent, ils en concluent affirmativement que nous violons le V. Précepte, & pour tâcher d'en perſuader le Public, il détournent adroitement l'état de la queſtion, en ſuppoſant qu'elle conſiſte à examiner, ſi nous avons une *diſpenſe* de la loi qui deffend de tuer, laquelle ſoit *auſſi claire & auſſi certaine que la loi même*.

Marginal note: Réponſe, pag. 42.

Il eſt vrai que pour pouvoir faire du mal ſans péché, il faut y être autoriſé par une diſpenſe claire & préciſe: mais on n'en a nul beſoin pour avoir permiſſion de ſoulager ceux qui ſouffrent. Non ſeulement cela eſt permis, cela eſt même expreſſément commandé par l'Evangile.

Mais puiſque pour arrêter le cours des accuſations que ces MM. forment contre nous, ce n'eſt pas aſſez d'avoir prouvé que loin de bleſſer aucun Précepte, nous ne faiſons que ſuivre celui de la charité, il faut donc aller plus loin: il faut démontrer au Public, non ſeulement que nous ne faiſons rien qui ſoit contraire au V. Précepte, mais que ce ſont ces MM. eux-mêmes qui le violent par leur déciſion inhumaine.

Marginal note: XI. Seconde réponſe. Refuſer les grands Secours dont les Convulſionnaires ont ſouvent un beſoin très preſſant & très réel, c'eſt violer le V. Precept. dont la charite eſt le motif, l'ame & la fin.

Voilà où ſe réduit la vraie queſtion ſur cet article. Voilà celle ſur laquelle les fidéles éclairés par les lumiéres des Théologiens attachés à toute Vérité, ont à ſe déterminer en attendant le jugement de l'Egliſe.

J'avoue qu'il paroît inconcevable que des Docteurs auſſi célebres que MM. les Antiſecouriſtes interprétent à contre-ſens des Commandemens de Dieu. Cependant pour peu qu'on ſoit inſtruit des faits, & qu'on faſſe attention aux maximes de l'Evangile, on apperçoit manifeſtement que ces MM. donnent une très fauſſe ex-

explication au V. Commandement, & qu'au contraire nous suivons très fidélement son esprit, sans nous écarter de la lettre.

J'ai déjà prouvé que c'est Dieu qui met dans les Convulsionnaires le besoin des plus effrayans Secours, & que c'est lui qui leur inspire de les demander, parce que ce n'est pas sans aucun dessein qu'il fait le merveilleux Prodige de rendre leur corps invulnerable à ces terribles coups. De là il résulte que ceux qui condamnent ces Secours, condamnent la conduite de Dieu, & que ceux qui refusent de les donner, refusent de cooperer à ses œuvres de miséricorde & de contribuer à sa gloire. Mais indépendamment de cette observation, qui est pleinement décisive pour tous ceux qui sont capables de réfléchir, les plus simples n'ont besoin que d'ouvrir les yeux pour se convaincre par leurs sens, qu'on ne peut refuser ces Secours sans blesser le Précepte le plus recommandé dans l'Evangile.

La charité ne prescrit-elle pas, & même la compassion naturelle que Dieu a mis dans le cœur de tous les hommes, ne crie-t-elle pas, que lorsque nous voyons quelqu'un souffrir les plus cruelles douleurs, & qu'il ne tient qu'à nous de les faire cesser, nous sommes obligés de le faire? Mais ces douleurs sont-elles aussi violentes que je le dis? Je le prouverai dans un moment par le témoignage de l'Auteur même de la *Réponse* de MM. les Docteurs Antisecouristes. Mais auparavant mettons sous les yeux du Lecteur une Relation qui a été faite, signée & deposée par une personne de grande piété, qui d'abord s'étoit laissée éblouir par les sophismes de ces MM. ou pour mieux dire par la trop grande autorité qu'ils avoient pris sur son esprit.

Le Lecteur va voir avec effroi, jusqu'à quel excès ceux qui se conduisent par les avis de ces Messieurs, tentent effectivement Dieu, en prêchant qu'on ne doit point le tenter, & s'exposent de gayeté de cœur à commettre des homicides très réels dans la crainte de blesser le Précepte qui les deffend.

Relation faite & signée par une personne d'une grande piété.

„ Vers le mois de Juin 1732. on me pria de retirer chez moi deux jeunes Con„ vulsionnaires. Dès le premier jour une d'elles tomba en Convulsion. Elle de„ manda avec grande instance d'être tirée par les quatre membres. Je savois que „ depuis long-tems on lui rendoit ce Secours d'une maniére très violente, & j'é„ tois averti que pour éviter toute indécence, elle avoit des caleçons, & que ses „ juppes de dessous étoient cousues par le bas. Je crus devoir examiner par moi „ même la nécessité de cette opération, avec les assistans. Nous exhortâmes la „ Convulsionnaire à s'unir à nous pour demander à Dieu qu'il nous dispensât d'u„ ne opération, qui paroissoit à plusieurs personnes avoir quelque chose d'indé„ cent. L'Enfant nous conjura de ne pas faire une épreuve qui lui seroit si fune„ ste. Nous tinmes ferme: nous lui fîmes prendre de l'eau de la terre [du Bien„ heureux] nous l'aspersâmes d'eau bénîte; & nous prosternant la face contre „ terre, nous conjurâmes Dieu avec grande instance de nous dispenser, si c'é„ toit sa volonté, de cette opération: ou si au contraire il vouloit, & s'il étoit „ dans son ordre, que nous lui rendissions ce Secours, qu'il nous fît clairement „ connoître sa volonté.

„ L'Enfant pendant ce tems-là se plaignoit amérement: bientôt elle se mit a „ crier, & elle paroissoit souffrir étrangement. Cependant nous continuâmes nos „ supplications, quoique nous fussions attendris jusqu'aux larmes de l'état violent „ où paroissoit être cette pauvre Enfant. Enfin ses cris devinrent affreux: tous „ ses membres se disloquerent avec des craquemens qui nous remplissoient d'ef„ froi. Elle devint comme une masse infirme & horrible à voir: sa voix s'étei„ gnit entiérement: son visage devint affreux, étant noir comme un chapeau: „ les yeux lui sortoient de la tête: sa langue épaissie & toute noire, tenoit sa

„ bouche

„ bouche entr'ouverte. Alors saisis d'effroi nous nous approchâmes d'elle, & nous „ ne pûmes remarquer en elle d'autre marque de vie que la chaleur; car le pouls „ étoit entiérement retiré, & la respiration évanouïe. Son cou & sa poitrine „ étoient gonflés excessivement, & nous ne trouvâmes aucun de ses membres qui „ ne fut déboîté & contourné: toutes les jointures jusqu'à celles des doigts, étant „ entiérement disloquées.

„ Tout remplis de frayeur nous appellons du monde, & avec l'aide de mon „ hôte, de mon hôtesse & de trois ou quatre personnes, nous ramassâmes cette „ masse difforme & effrayante. Nous cherchons ses mains & ses pieds: nous com„ mençons par tirer les doigts, qui sur les champ s'allongent. Nous tirons les „ poignets & les pieds: ils reprennent leur place. Nous tirons la tête, & le cou „ se rétablit. Après cela nous tirons les jambes, & les bras avec violence; mais „ cette opération dura long-tems avant que l'Enfant fût revenue à elle. Enfin „ après un pénible travail, cette Enfant reprend connoissance.

„ Quand la pauvre Fille fut entiérement rétablie, nous nous jettâmes la face „ contre terre, pénétrés de douleur d'avoir fait une épreuve aussi cruelle, & nous „ demandâmes pardon à Dieu de cette faute. Cependant la pauvre Enfant se mit „ en devoir de nous consoler, nous assurant qu'il ne lui restoit aucun mal. Telle „ est l'expérience vraiment cruelle, que l'autorité des amis respectables qui crient „ contre les Secours, m'engagea à faire. Aussi elle me convainquit à jamais que „ la cruauté ne consistoit pas à rendre des Secours, mais à les refuser: ainsi je „ me suis bien gardé par la suite de pousser l'examen & les preuves à un point si „ excessif. C'est pour rendre gloire à Dieu & à ses œuvres que je donne cette Re„ lation, que je certifie très exacte dans tous ses points."

Au reste ce fait n'est pas un fait unique: la même chose est arrivée un nombre innombrable de fois. Cela est même d'une telle notoriété que M. Poncet, quoiqu'il soit aujourd'hui l'ennemi le plus déclaré des grands Secours, l'a attesté néanmoins lui même comme témoin oculaire dans ses Lettres imprimées, où il dit: que les Convulsionnaires sont *tombés dans des états affreux quand on refusoit* de leur *rendre les Secours* qu'ils demandoient, *ou même qu'on tardoit à le faire* ..... qu'ils *paroissoient souffrir les plus horribles douleurs*, & qu'ils *n'étoient soulagés que par ce moyen*.. VII. Lettre, Pag. 121.

Ces faits étant incontestables, étant même avoués par le Deffenseur de ces Messieurs, qu'ils me permettent de leur demander si, lorsqu'on voit les Convulsionnaires *souffrir les plus horribles douleurs*, lorsqu'on apperçoit que leurs membres se deboîtent, se disloquent & se contournent, lorsque toutes les horreurs du trépas se peignent tour à tour sur leur visage, lorsqu'ils deviennent enfin aussi noirs que des cadavres, & qu'ils paroissent tout prêts d'expirer; il est bien conforme à la Loi de Dieu de les laisser mourir ou souffrir impitoyablement, de peur de blesser le Précepte qui deffend de tuer.

Qui ne sait que ce Précepte contient au contraire l'obligation de secourir ceux qui souffrent, que c'est la charité qui en est l'objet, la vie & la fin? Ce qui lui donne une bien plus grande étendue que celle qui paroît renfermée sous les termes litteraux dans lesquels il est conçu. Or qu'est-ce que la charité nous ordonne? Non seulement de ne point faire du mal au prochain; mais de lui donner, quand on le peut, tous les secours qui lui sont nécessaires. Voilà l'ame de ce Précepte: & c'est agir directement contre son esprit que d'en tirer la cruelle conséquence, qu'il faut laisser les Convulsionnaires en proie à la violence des plus effroyables douleurs, quoiqu'on ait sous la main un moyen sûr & un million de fois éprouvé de les guérir, sous prétexte que ce moyen a une vaine apparence d'inhuma-

humanité, & qu'il blefferoit une autre perfonne qui feroit dans un état ordinaire. C'eft préferer l'ombre au corps, l'apparence à la réalité: c'eft foutenir que la crainte d'un mal imaginaire, doit empêcher de faire un bien réel & effectif: c'eft abufer des Commandemens de Dieu, & les tourner vifiblement contre leur motif.

Le S. Efprit nous a déclaré lui-même par la bouche de S. Paul, que „ la fin des

1 Tim. I. 5. & 7. „ Commandemens eft la charité, *Finis præcepti eft caritas*..... dont quelques-„ uns fe détournant, fe font égarés en de vains difcours, voulant être les Docteurs „ de la loi, & ne fachant ni ce qu'ils difent, ni ce qu'ils affurent fi hardiment." *A quibus quidam aberrantes converfi funt in vaniloquium, volentes effe legis doctores, non intelligentes neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.*

Sur quoi le Pere Quefnel fait les belles reflexions fuivantes, qui méritent d'autant plus notre attention, qu'il femble que le S. Efprit lui ait fait prévoir tout ce qui fe paffe aujourd'hui. Difons mieux: Dieu a voulu fe fervir de fa plume pour répandre quantité de traits de lumiére qui paroiffent faits exprès pour nous fervir de flambeau dans ce Siécle de prévention & d'entêtement.

Réfl. morales, ibid. „ Toutes les Ecritures fe terminent à la charité, *dit ce célebre Auteur*, & la „ Loi ne commandant rien autre chofe, on n'entend, & on n'explique bien ni la „ Loi ni les Ecritures, que quand on y trouve l'établiffement du régne de la cha-„ rité, en quoi confifte la fainteté Chrétienne.

„ On ne fait que s'égarer & difcourir en l'air de la Loi & des Commandemens „ de Dieu, quand on n'a point devant les yeux la fin des Commandemens qui eft „ la charité. C'eft la.... jufte punition de ceux, qui n'ont aimé la lumiére, ni „ eftimé les dons de Dieu, que pour s'en faire honneur..... Ceux qui ont toûjours „ fait les Maîtres & les Docteurs, ont honte de devenir difciples & d'apprendre „ des autres. C'eft ce qui a perdu les Pharifiens & les Docteurs de la Loi. Que „ cette difpofition eft terrible, & qu'elle eft fouvent capable de faire rejetter & „ combattre la Vérité à ceux qui devroient être les premiers à la recevoir & à la „ deffendre!

Nouv. Eccléf. du 21. Fevr. 1743. Art. IV. Le Nouvellifte par fa Feuille du 21. Fevrier 1743. nous reproche à tous, que nous nous écartons *des régles prefcrites par la Loi de Dieu .... & d'un principe reconnu pour conftant, fans citer aucun Pere, aucun Concile, aucun Théologien de nom qui ait frayé la route.*

Mais c'eft par les paroles mêmes du Nouveau Teftament que nous prouvons quel eft le véritable fens du V. Précepte.

Celui qui eft la lumiére des hommes & le Docteur des Docteurs, décide lui-même que la charité eft l'objet & la fin de toutes les régles véritables: & par conféquent que les prétendus principes de MM. les Antifecouriftes ne font autre chofe qu'un abus manifefte qu'ils font du V. Commandement, en lui donnant une interprétation diamétralement oppofée à ce qu'exige la charité.

En effet n'eft-il pas d'une expérience mille & mille fois réïtérée, que les plus terribles Secours que demandent les Convulfionnaires, loin de leur faire aucun mal, ont au contraire diminué fur le champ la douleur qu'ils enduroient, & qu'ils l'ont fait bien-tôt totalement ceffer? Or la charité ne nous dicte-t-elle pas que cela feul doit fuffire pour nous obliger d'avoir égard à leurs priéres: qu'il ne nous eft pas permis d'être infenfibles à leurs plaintes, à leurs gémiffemens, à leurs cris; & que c'eft une inhumanité barbare de les abandonner à leurs fouffrances, & de les expofer à tous les triftes effets qu'elles peuvent produire, lorfqu'il ne tient qu'à nous de les en délivrer.

Réponfe, &c. pag. 118. C'eft néanmoins en faifant une fi fauffe explication, & une application fi cruelle d'un des Préceptes du Décalogue, que ces MM. fe vantent d'être *les Deffenfeurs des fain-*

ſaintes régles. Car c'eſt le ſuperbe nom qu'il ſe donnent aujourd'hui, & qu'ils publient à ſon de trompe dans des Imprimés qu'ils répandent par toute la France.

Helas! c'eſt ainſi que les Phariſiens & les Docteurs de la Sinagogue ſe glorifioient autrefois d'être les deffenſeurs des régles, lorſqu'ils accuſoient le Sauveur du monde de violer la Loi, parce qu'il faiſoit des guériſons miraculeuſes les jours du Sabbat. Mais il confondit tous leurs faux raiſonnemens par cette parole: „ Eſt il „ permis de faire du bien ou du mal? *Licet benè facere aut malè?* Marc. III. 4.

Ouï, il eſt toujours permis de faire du bien; & ce ſeroit donner dans les idées des Phariſiens, que de ſoutenir qu'un Commandement de Dieu deffend de ſoulager ceux qui ſouffrent.

L'Evangile eſt pour tous les tems: les paroles de Jeſus Chriſt ſont adreſſées à tous les Chrétiens. Elles le ſont donc à MM. les Docteurs Antiſecouriſtes, auſſi bien qu'aux Docteurs Juifs. Que le Nouvelliſte & ſes Docteurs répondent donc à cette interrogation que Jeſus-Chriſt leur fait également comme aux Phariſiens.

Les grands Secours font-ils du bien, ou du mal? Lequel des deux eſt-il permis? Lequel des deux eſt-il deffendu? *Licet benè facere, aut malè?*

Les Docteurs de la Sinagogue n'oſerent rien répliquer. Que MM. les Docteurs Antiſecouriſtes ſuivent du moins leur exemple à cet égard. Qu'ils faſſent réflexion que c'eſt dans les maximes de l'Evangile qu'on doit principalement chercher l'interprétation de la Loi: que c'eſt ſur l'Evangile que nous ſerons jugés; & que les vains Sophiſmes qui nous auront ébloui, ne pourront nous ſervir d'excuſe.

La condamnation des grands Secours auroit dû faire d'autant plus de peine à ces Meſſieurs, qu'ils n'ignorent pas que Dieu s'eſt ſouvent ſervi de la vûe du merveilleux Prodige que ces Secours mettent en évidence, pour faire connoître & embraſſer la Vérité par un très grand nombre de perſonnes, pour en convaincre juſqu'à des incrédules, & pour augmenter la foi & le courage de ſes plus fidéles ſerviteurs; & qu'enfin il lui a plû d'employer ces Secours comme moyen phyſique pour opérer dans des membres eſtropiés les métamorphoſes les plus étonnantes.

Comment donc ces MM. ont ils pû ſe réſoudre à proſcrire ainſi ce que Dieu a rendu l'occaſion & en quelque ſorte le moyen d'une multitude de Converſions éclatantes, & dont il s'eſt ſervi pour faire des guériſons où l'opération de ſa Toute-puiſſance s'eſt peinte avec des traits manifeſtement divins?

XII. Le faux nom de meurtriers a été d'abord le vain prétexte de la condamnation des grands Secours, & eſt actuellement la baſe des objections des Antiſecouriſtes.

Je dois au ſurplus cette juſtice à ces MM. de ne pas me laſſer de dire qu'ils ne ſont pas les premiers Auteurs de la condamnation des grands Secours, & qu'ils ne s'y ſont laiſſés entraîner que par une complaiſance pouſſée à l'excès d'abord en 1732. & bien plus encore en 1736. & années ſuivantes.

C'eſt M. l'Abbé d'Asfeld, ainſi que je l'ai deja obſervé, qui fut le premier promoteur de cette téméraire condamnation. S'étant ébloui lui-même par le faux nom de *meurtriers* qu'il avoit donné à ces Secours, il ne ceſſoit d'en conclurre que puiſque ces coups étoient meurtriers, ceux qui les donnoient tentoient Dieu & violoient le V. Précepte. On eut beau lui répondre: Mais ces Secours ne font que du bien: une expérience mille & mille fois réïtérée en eſt une preuve inconteſtable. L'impreſſion étoit faite dans ſon eſprit par le nom qu'il avoit forgé lui-même; & cette impreſſion y avoit répandu tant de ténébres que la vérité ne pouvoit plus y luire. Cette fauſſe épithéte avoit ſur lui plus de pouvoir que la réalité du fait.

Malheureuſement il n'eſt pas le ſeul ſur qui cette louche épithéte ait fait une impreſſion ſi étonnante. Nous n'éprouvons que trop qu'une multitude de mauvais raiſonnemens ſort ſans ceſſe de ce nom biſarre? Encore aujourd'hui MM. les Théologiens Antiſecouriſtes ſe ſervent dans leur *Réponſe* de cette fauſſe dénomination, pour brouiller toutes les idées ſur une queſtion auſſi claire que celle de ſavoir s'il

 faut

faut obéir à Dieu, lorſqu'il inſpire aux Convulſionnaires de demander de violens Secours, après avoir mis leur corps en état de les recevoir ſans aucun péril.

Pour donner quelque apparence de vérité aux fauſſes vûes que ce nom préſente à l'eſprit, ces MM. les appuient par des déclamations illuſoires, des préceptes appliqués à contre-ſens, des exemples diſparates, des inconvéniens chimériques, des allarmes ſans objet & injurieuſes à la bonté de Dieu.

Qu'on liſe ſans prévention leur *Réponſe* ſur ce ſujet, & l'on verra très clairement que tous leurs raiſonnemens n'ont pour unique fondement que cette épithéte très impropre, ſoutenue par tous les vains appuis dont je viens de faire l'énumeration.

Cependant il n'en a pas fallu davantage pour déterminer un très grand nombre de perſonnes, ſur qui l'autorité que ces MM. s'attribuent, eſt d'un ſi grand poids, qu'elles croient bonnement qu'il ne leur eſt pas permis de rien examiner: que ce ſeroit manquer de docilité que de conſulter leur propre raiſon, & qu'elles ſont obligées de ſuivre aveuglément tous les ſentimens de ceux qu'elles ſe ſont données pour Maîtres. Sur-tout elles ſe gardent bien de lire mes *Obſervations*: c'eſt ce que ces MM. leur ont le plus expreſſément deffendu, & même avec menace de les priver des Sacremens, ſi elles les liſoient; ſuivants en cela l'exemple de la Bulle & des Conſtitutionnaires les plus outrés, qui interdiſent ſous cette peine la lecture des *Reflexions morales* du Pere Queſnel. C'eſt ainſi que ces MM. en imitant la prudence des Moliniſtes, cherchent à tenir leurs diſciples dans l'ignorance, pour exercer ſur eux un pouvoir abſolu. C'eſt ainſi qu'ils leur mettent un bandeau ſur les yeux, pour les conduire où il leur plaît. *Les Secours violens*, leur diſent-ils, *ſont meurtriers: donc ils ſont contraires à la Loi divine.* Voilà proprement à quoi ſe réduit toute la lumiére qu'ils leur donnent ſur ce ſujet.

Examen des différens Sentimens des Théologiens Antiſécouriſtes, *& de MM. les Evêques de Senez & de Montpellier.*

I. Il y a tout lieu de croire que ce ne fut que parcomplaiſance pour M. d'Asfeld que les quatre Docteurs Antiſecouriſtes ſouscrivirent à ſon Avis.

NÉANMOINS il n'eſt pas croyable que d'auſſi grands eſprits que ces MM. ſe ſoient eux-mêmes déterminés à proſcrire les grands Secours ſur une mauvaiſe épithete dont la fauſſeté & l'abſurdité ſautent aux yeux. Du moins eſt-il certain que M. l'Abbé d'Etemare, l'un d'eux, ne s'eſt pas laiſſé ſéduire par un appas ſi groſſier.

Pour le prouver il me ſuffit de rapporter un trait de la Lettre qu'il écrivit en 1733. à M. l'Evêque de Senez, & qui a été imprimée en 1734. ſous le nom *de Lettre d'un Eccléſiaſtique*.

Lett. de M. d'Etemare à M. l'Evêq. de Senez, pag. 10.

Il dit à ce Prélat que dans les Conférences, on *nomma* les violens Secours *meurtriers, parce que de leur nature ils auroient été capables de bleſſer ou d'ôter la vie; quoique par expérience on reconnût qu'ils n'étoient pas nuiſibles: ce que pluſieurs,* ajoute-t-il, *regardoient comme un Miracle continuel.*

Puiſque ce reſpectable Théologien avoue lui-même que ces Secours ne ſont pas nuiſibles, ils ne ſont donc pas meurtriers: & puiſque pluſieurs croyoient que c'eſt Dieu qui par *un Miracle continuel* met le corps des Convulſionnaires en état de recevoir ces violens Secours ſans en être bleſſés, comment ces MM. n'en ont-ils pas conclu eux-mêmes que ce Miracle continuel entre dans ſes deſſeins? Peuvent-ils donc s'imaginer que Dieu faſſe inutilement & ſans aucun objet d'auſſi grands Prodiges qui n'avoient jamais été vus, & qu'il répete tous les jours depuis plus de 13. ans ſur une multitude de Convulſionnaires? Mais ſi ces Prodiges en annoncent encore de plus grands & découvrent beaucoup de faits très intéreſſans pour l'avenir par les Simboles qu'ils repréſentent; ſi ces Prodiges ſont une ſource de lumié-

res & de graces qui éclairent les esprits, qui pénétrent les cœurs, qui convertissent les incrédules, qui fortifient les fidéles; est-il permis d'en dérober la connoissance à toute la terre, en interdisant les grands Secours sans lesquels ils ne peuvent paroître?

Ce n'est donc pas le faux nom de *Secours meurtriers* qui a pû être capable de déterminer MM. Boursier, d'Etemare, Maillard & Gourlin, à souscrire à l'Avis de M. l'Abbé d'Asfeld. Il falloit des raisons plus solides pour convaincre leur esprit, & de plus puissans motifs pour remuer leur cœur. J'avoue que je ne puis les pénétrer. Tout ce que j'entrevois de plus plausible, c'est que leur esprit a été à la fin ébloui par le feu des déclamations de ce véhement Orateur, & que leur cœur s'est laissé peut-être toucher par l'espérance que leur complaisance pour lui à cet égard & pour M. de Lan qui appuyoit fortement son avis, pourroit par la suite les porter à se concilier avec eux sur le principal Auteur du Phénoméne des Convulsions.

Ils n'y ont pas néanmoins réussi: & peu après la Décision contre les grands Secours, l'Assemblée se sépara, chacun persistant au surplus dans son sentiment.

Mais falloit-il donc sur un espoir si frivole adhérer à une Décision qui blesse si sensiblement presque tous ceux qui sont attachés de tout leur cœur à toutes les œuvres de Dieu: Décision qui répute criminels tous les Convulsionnaires sur qui le Tout-puissant rend son opération plus sensible, tous les fidéles qui contribuent à manifester cet admirable Prodige & qui par charité pour leurs freres les aident dans leurs souffrances, tous les savans Théologiens & les sages Directeurs, qui en même tems qu'ils emploient utilement leurs soins à écarter tous les abus, bénissent Dieu de tous les biens spirituels qu'il répand par ce canal de ces merveilles: Décision enfin qui porte un coup terrible, non seulement sur les Miracles que Dieu a opérés par le moyen de plus effrayans Secours, mais aussi sur tous les autres qui ont été faits en faveur de l'Appel; puisque tous ces Miracles ont visiblement le même Auteur, & que ceux qu'il a plû au Tout-puissant d'exécuter par les violens Secours, ne sont pas les moins merveilleux, son souverain pouvoir sur la nature y étant marqué de la maniére la plus sensible & la plus palpable.

Quelle injure faite aux disciples les plus fidéles de la Croix de Jesus-Christ! Quelle atteinte donnée à la preuve invincible qui résulte de la décision des Miracles en faveur de l'Appel! Quels avantages livrés aux ennemis de la Vérité! Qu'il est triste que des Docteurs, dont la grande réputation les porte naturellement à croire qu'il est de leur honneur de ne pas reculer, aient pris si légerement des engagemens si dangereux! Mais quel malheur qu'ils s'efforcent aujourd'hui de les soutenir aux dépens même des Miracles, dont ils ne cherchent plus qu'à rabaisser l'autorité pour élever la leur sur ses ruines! Helas! les preuves que j'en rapporterai dans ma VII. Proposition, ne sont que trop convainquantes. Plût-à-Dieu qu'elles le fussent moins!

Mais arrêtons-nous encore un moment sur la maniére dont fut fabriquée la Décision contre les grands Secours. Il est vrai qu'ayant été proposée par M. l'Abbé d'Asfeld, elle parut acceptée par les six autres Théologiens qui tenoient alors les Conférences. Mais ceux qui étoient déterminés à attribuer au Démon ou à l'imposture toute l'œuvre des Convulsions [M. l'Abbé d'Asfeld, & M. l'Abbé de Lan,] étoient-ils de bons juges de la question de savoir, s'il falloit approuver ou condamner les grands Secours?

Quoi! tandis que ces deux MM. se trompent si grossiérement sur l'Auteur de cette œuvre, quoiqu'il y manifeste presque continuellement sa présence & son opération par un nombre innombrable de Prodiges, une grande quantité de Mira-

cles, & une multitude de Converſions; étoient ils bien en état de porter une juſte déciſion ſur ce qui fait *le Capital* de cette *œuvre*, & ce qui y paroît le plus *merveilleux*, ainſi qu'il eſt dit dans le fameux Dilemme qui détermina cette Aſſemblée?

Vains efforts pag. 113.

La réponſe que MM. les Théologiens Antiſecouriſtes font à cette Objection, eſt bien ſinguliére.

Reponſe, &c. pag. 24.

„ Hé! que pouvoit-on faire de plus régulier, *s'écrient ils*, que d'aſſembler des „ perſonnes ſages & bien intentionnées, qui avoient à la vérité des vûes différentes ſur l'état des Convulſionnaires, mais qui avoient un zèle égal pour les „ régles?"

Oh! pour le coup on n'accuſera pas ces MM. de ſe trop vanter à cet égard, puiſque de leur aveu M. l'Abbé d'Asfeld & M. de Lan (dans le tems qu'il donnoient au diable l'œuvre de Dieu ſans même en excepter les Miracles faits par le miniſtére des Convulſionnaires) *avoient pour les régles ..... un zèle égal* au leur.

En effet MM. les Docteurs Conſultans ont été les premiers qui ſe ſont décorés du ſuperbe titre de *Deffenſeurs des régles.* MM. les Docteurs Antiſecouriſtes ne l'ont pris qu'après eux. Le fondement de ce beau titre eſt donc aujourd'hui de combattre les œuvres de Dieu. Malheur à qui ſe conduira par de telles régles!

M. Beſogne n'étoit guéres plus en état que M. d'Asfeld & M. de Lan, de porter aucun jugement ſur ce qui regardoit l'œuvre des Convulſions; puiſqu'il *demeuroit indécis entre le ſurnaturel divin & le ſurnaturel diabolique.* Etoit-ce donc une queſtion indifférente pour décider ſi les Secours violens étoient permis ou illicites, s'ils devoient être donnés ou refuſés, que de ſavoir ſi c'étoit Dieu ou le diable qui les faiſoit demander?

Lettre de M. d'Etem. du 20. Juin 1733.

Voilà cependant les trois principaux Auteurs de ce ſecond Avis doctrinal, que MM. les Théologiens Antiſecouriſtes veulent aujourd'hui nous forcer de reſpecter comme ſi c'étoit un Canon d'un Concile œcumenique, quoiqu'il y ait tout lieu de penſer qu'eux-mêmes ne l'ont d'abord ſouſcrit, qu'en ſe laiſſant entraîner contre leurs propres lumiéres.

Cela eſt d'autant plus à préſumer qu'immédiatement après cette téméraire Déciſion, ils arrêterent unanimement tous quatre: (ainſi que l'atteſte M. l'Abbé d'Etemare dans la Lettre que je viens de citer) qu'il falloit reſpecter ce qui venoit de Dieu dans l'œuvre des Convulſions, *par exemple*, ce *qui paroiſſoit avoir rapport aux guériſons & répréſentations*, &c. comme je l'ai rapporté ci-devant (page 32.) Or peut-on révoquer en doute que la plûpart des plus terribles Secours n'aient un rapport ſenſible & palpable aux guériſons, puiſque c'eſt un moyen qui ne manque jamais de guérir les Convulſionnaires des douleurs qu'ils ſouffrent, & que Dieu s'en eſt pluſieurs fois ſervi pour opérer des guériſons manifeſtement miraculeuſes, comme pour faire les plus belles repréſentations.

Voici encore une autre preuve qui n'eſt pas moins frappante, que ces MM. ne croyoient point alors eux-mêmes que les grands Secours bleſſoient les Préceptes du Décalogue.

Dès qu'il ſurent qu'il commençoit à tranſpirer, qu'ils avoient adhéré à l'Avis de M. l'Abbé d'Asfeld, & que cela revoltoit toutes les perſonnes ſincérement attachées aux œuvres de Dieu, ils firent tous leurs efforts pour raſſurer les eſprits ſur ce ſujet, & arréter les réclamations que pluſieurs célébres Théologiens ſe préparoient à faire.

Pour cet effet ils s'empreſſerent d'informer le Public de l'idée avantageuſe qu'ils avoient au contraire de l'œuvre des Convulſions: ce qu'ils exécuterent par le canal de celui qui, de leur aveu, eſt l'organe ordinaire de leurs ſentimens. Ils répandirent avec profuſion la Feuille des *Nouvelles Eccléſiaſtiques* du 6. Decembre 1732.

Réponſe, &c. pag. 42.

1732. où ils firent un magnifique Tableau de la plûpart des plus brillans caractéres de cette œuvre, & des *effets merveilleux* que Dieu lui fait produire. Ce qui est bien digne de remarque, c'est que dans l'énumération de ces effets, il affectérent d'y comprendre des merveilles qui ne peuvent s'exécuter que par le moyen des grands Secours.

Voici l'Article de cette Feuille où elles se trouvent énoncées. Il mérite bien d'être rapporté tout au long.

„ Effets merveilleux *de l'œuvre des Convulsions. Des* guérisons: *des* Miracles Nouv. Ec-
„ évidens: *des* découvertes très cachées: *des* prédictions qui s'accomplissent: *des* clel. du 6. Decemb.
„ représentations vives & sensibles du Mystére de la Passion de Notre Seigneur 1731.
„ *&* des supplices des Martyrs: *des* Discours sublimes de piété, & *des* Priéres
„ touchantes, belles & variées, de la part de personnes très simples ou très peu
„ instruites: *des* Conversions étonnantes, réelles & avérées: faits certains *dont*
„ *l'Auteur déclare qu'il* ne parloit pas seulement sur le rapport d'autrui," *mais qu'il en avoit été témoin lui-même.*

Comment concilier une si grande idée des caractéres avantageux de l'œuvre des Convulsions, avec la condamnation des grands Secours qui en font éclatter le plus surprenant Prodige? Mais qui plus est, si *la représentation vive & sensible* ..... des *supplices des Martyrs* est un *effet merveilleux* qu'on ne peut attribuer qu'à Dieu, comment peut-on penser en même tems, qu'on le tente & qu'on viole le V. Commandement par cette représentation, qui ne peut se faire que par les plus effrayans Secours?

Au reste ce n'est pas ici une Feuille échappée sans attention. Elle a été suivie de plusieurs autres qui ont toujours parlé le même langage jusqu'à la fin de 1735.

Dans la Feuille du 18. du même mois de Decembre 1732. ces MM. font dire au même Auteur, d'après un Ouvrage qu'il annonce: que l'œuvre des Convulsions est *un des plus grands événemens qui se soient jamais vus*, *destiné à réveiller l'attention de toute la terre*. Il l'appelle *une œuvre miraculeuse*, remplie de *Prodiges qu'on admire tous les jours*. Mais qui sont ces Prodiges journaliers, sinon ceux que les violens Secours font paroître? Car il n'y a que ces Prodiges qui arrivent tous les jours. Nouv. Ecclel. du 18. Decemb. 1732.

Il observe encore que *par un événement si inouï, si étonnant en soi & si prodigieux, accompagné de circonstances si singuliéres & si variées, Dieu veut nous donner des instructions par rapport à la situation présente de l'Eglise.* En effet elle n'est représentée que trop au naturel par une grande partie des figures peintes par les grands Secours.

II. Témoignages exprès du Nouvelliste en faveur des Secours violens.

Dans la même Feuille, en rapportant l'emprisonnement d'une Convulsionnaire à qui on en donnoit des plus violens, cet Auteur aujourd'hui si declaré contre les grands Secours & contre moi, observe que les Convulsions de cette Fille lui ont procuré *la facilité de marcher* ..... qu'*après la clôture du Cimetiére*, elles *sont devenues* ..... *beaucoup plus violentes*: que *sa Mere* pour *la soulager* a été obligée d'emprunter *le secours de ses voisins* ..... & que *quelques personnes charitables ont exercé dans cette maison particuliére, le zèle de ceux qui se consacroient à la même œuvre lorsque le Cimetiére étoit ouvert.*

Si ceux qui donnent les plus violens Secours sont au jugement même de ces MM. des *personnes charitables* & pleines de *zèle*, on ne doit donc pas dire que par la même action ils soient des violateurs de la Loi de Dieu. C'est lui qui est le principe du vrai zèle & de la charité: peut-on croire qu'il les emploie à enfraindre ses Préceptes?

Nouv. Eccl. de Janv. 1733. Quelques jours après le même Auteur dans l'Exorde de sa premiére Feuille de l'année 1733. rapporte, ainsi que j'ai fait à la tête de cette Partie, plusieurs versets du Chapître 36. de l'Ecclésiastique, où il est parlé de la Conversion des Juifs & des Prodiges nouveaux qui annonceront & qui accompagneront leur retour; & il en conclut, comme moi, que *Dieu a renouvellé de nos jours ses Prodiges, & qu'il a fait des Miracles qui joints aux choses extraordinaires qui les accompagnent, n'avoient point encore été vus.*

Or quels sont ces nouveaux Prodiges qui n'avoient encore jamais paru dans le monde? Y en a-t-il quelque autre de cette espéce dans l'œuvre des Convulsions, que l'invulnerabilité des Convulsionnaires aux coups les plus énormes, rendue visible par les grands Secours?

Ces Auteur ajoute qu'un *mal inconnu jusques ici dans l'Eglise sembloit demander un reméde nouveau; & que Dieu y a pourvû dans sa miséricorde.* Surquoi il n'oublie pas de remarquer *l'accroissement de la piété & l'amour de la Vérité*, dont le spectacle des Convulsions & des Secours est incontestablement le canal.

Mais si c'est un canal abondant de la miséricorde divine, quelle cruauté n'y a-t-il pas à le vouloir détruire? Quel meurtre pour tant d'ames éclairées & converties par la vûe de l'admirable Prodige que les Secours les plus terribles mettent au jour, si on leur avoit ravi ce moyen que Dieu avoit destiné à leur conversion?

Nouv. Eccl. du 6. Avril 1733. Dans la Feuille du 4. ou du 6. Avril suivant (selon les diverses Editions) le même Auteur en rendant compte de la prise de Nicette (ou Denise Regné) qui a eû les Secours les plus terribles; dit que ce qui la rendoit *criminelle* aux yeux de la Cour & de la Police, c'est que „ Dieu avoit opéré sur elle par l'intercession du „ Bienheureux Diacre des Miracles sensibles. Elle voit de son œil droit, *ajoute-„ t-il*, dont elle avoit perdu la vûe dès ses premiéres années; & ses jambes se sont „ allongées plusieurs fois subitement entre les mains de ceux qui la secouroient dans „ ses Convulsions.

„ Ce qui peut aussi avoir aggravé son crime (*dit-t-il encore*) c'est qu'elle avoit „ peut-être plus excité l'attention & l'admiration des Spectateurs que la plûpart „ des autres Convulsionnaires, par des Simboles variés à l'infini: des représenta- „ tions si naturelles de différens supplices, qu'il n'y manquoit qu'une mort réelle: „ des Secours qui auroient dû la faire périr, & qui la soulageoient: enfin des opéra- „ tions extraordinaires & journaliéres, comme de manger jusqu'a vingt charbons „ ardens. Tel est le corps de délit."

Il rapporte ensuite que le Commissaire ayant demandé aux assistans, ce qu'ils faisoient dans cette maison: *Tous à l'exception d'un, répondirent qu'ils venoient admirer les merveilles de Dieu & donner les Secours* à la Convulsionnaire. Et quels Secours? *Des Secours* qui, suivant cet Auteur, *auroient dû la faire périr, & qui la soulageoient.* Cependant il n'en donne pas moins à ces Secouristes si déterminés, le titre respectable *de gens de bien, qui par la grace de Dieu savent souffrir.*

Il ajoute encore plus bas dans le même endroit, que la Convulsionnaire ayant eû une très forte Convulsion en présence & à la face du Commissaire & des Archers, les assistans leur proposerent de leur aider à lui donner les violens Secours que sa Convulsion exigeoit: *Mais*, dit-il très judicieusement, *ils n'étoient pas là pour faire de bonnes œuvres.*

Comment peut-on déclarer si nettement que les plus terribles Secours sont *de bonnes œuvres*, & que ceux qui les donnent sont *des gens de bien* qui foulent aux pieds la prudence de la chair, ne consultent que celle qu'on apprend au pied de la Croix, & qui se sacrifiant eux-mêmes au desir de plaire à Dieu, *savent souffrir* en paix, parce qu'ils sont soutenus *par sa grace*; & en même tems décider que ces

Secours

Secours font contraires à fa Loi, & qu'on ne peut les donner fans fe rendre coupables?

Il eft donc évident qu'alors ces Meffieurs, auffi bien que l'écho public de leurs fentimens, n'embraffoient point celui de M. l'Abbé d'Asfeld, & qu'ils ne foutenoient que le premier Avis des Conférences, qui en renvoyant la queftion de fait au jugement des Médecins, décide feulement qu'il n'eft pas permis de donner des Secours téméraires, c'eft-à dire des Secours violens au fujet defquels l'on n'auroit pas auparavant éprouvé fi l'état actuel des Convulfionnaires rend ces Secours bienfaifans, bien loin d'être réellement nuifibles & meurtriers.

A la fin de 1733 & en 1734. il parut plufieurs Imprimés, dont les Auteurs après avoir attentivement examiné le Phénoméne des Convulfions, fe déclarerent en faveur des plus violens Secours.

L'Ecclefiaftique de Province fut un de ceux qui prouva avec le plus de force, que l'inftinct qui porte les Convulfionnaires à demander ces effrayans Secours, vient de Dieu, & que les Secours étant proportionnés à l'état où il les met, ne font point meurtriers pour eux. Cependant le Nouvellifte dans la Feuille du 7. Fevrier 1734. reconnoît formellement que l'*Auteur de cette Lettre s'y declare par tout en faveur des régles*; & il ne critique fon Ecrit que par rapport à certaines propofitions fur le mêlange, qui étoient mal rédigées, mais qui n'avoient aucune application aux grands Secours. Nouv. Ecclef. 7. Fevrier 1734. Art. I.

MM. les Docteurs Difcernans, aujourd'hui fi furieux Antifecouriftes, penfoient donc encore en 1734. qu'on pouvoit fans s'écarter des régles donner les Secours les plus violens, pourvû qu'on prît préalablement toutes les précautions que la prudence exige & qu'un fage Médecin confeilleroit. Mais voici dans la même Feuille que je viens de citer un autre article qui me paroît encore plus décifif.

L'Auteur des Nouvelles y raconte avec une approbation marquée, les Secours violens que fe donnoit & fe faifoit donner en Convulfion un Religieux Bénédictin de Leon en Bretagne, nommé Dom Morin. *Il demandoit avec inftance*, dit-il, *qu'on le frappât rudement..... fur la poitrine..... Ce qu'on ne manquoit pas de faire, parce qu'il affuroit que cela lui faifoit du bien..... On y étoit encouragé par l'évidence de fa guérifon miraculeufe*, & parce qu'*il auroit dû..... avoir la poitrine meurtrie*, & qu'*il n'y paroiffoit pas*. Voilà donc de l'aveu du Nouvellifte, & par conféquent de ces Meffieurs, voilà des Secours violens dont Dieu fe fert vifiblement pour faire une guérifon miraculeufe qui encourage à donner ces Secours. Peut-il y avoir une preuve plus claire que Dieu les autorife? Et c'eft la Trompette de ces MM. qui l'a publié elle-même par toute la France. Ibid. Art. II.

III. Confultation des 30. Docteurs du 7. Fevrier 1735. & leurs raifonnemens contre les Secours. Confultation XI. Queftion.

Au commencement de l'année 1735. M. l'Abbé d'Asfeld engagea plufieurs Docteurs à figner la fameufe *Confultation*. Comme la plûpart de ces MM. n'avoient jamais vû de Convulfionnaires, il n'eft pas fort furprenant qu'ils fe foient trompés fur leur état, en les prenant pour des automates, qui tant que duroit la Convulfion étoient *fans action propre*, comme *un pur inftrument*; & que joignant à cette premiére erreur, la fauffe fuppofition que tout ce qu'ils faifoient en Convulfion partoit du même principe, ils aient réprouvé toute cette œuvre, en jugeant de tout ce qu'elle contient par les erreurs groffierres où font tombés les Auguftinifes & les Vaillantiftes, par les fautes que quelques autres Convulfionnaires ont commifes, & par les calomnies horribles qu'on répandoit de toutes parts. Mais ce qui eft incompréhenfible, c'eft que des Théologiens d'ailleurs fi éclairés, aient ofé condamner une telle œuvre fans la connoître, tandis qu'ils ne pouvoient ignorer que Dieu y rendoit fa préfence fenfible par quantité de Miracles & un nombre innombrable de Prodiges.

Au ſurplus la fauſſe idée qu'ils avoient priſe des Convulſions les a ſi fort embarraſſés par rapport aux grands Secours, qu'il paroît viſiblement qu'à cet égard ils ne ſavent à quoi s'en tenir.

Ibid. Queſt. III. Ils prononcent d'abord gravement que *les Secours cruels..... que les Convulſionnaires demandent..... bleſſent le Précepte qui deffend de ſe donner la mort*, à moins que les Convulſionnaires n'aient des *révélations claires & certaines qui les autoriſent*.

Ibid. Queſt. IV. Ils ſe reſtraignent enſuite à dire que *ces remédes étant d'eux-mêmes meurtriers*, ſont très condamnables, *à moins qu'on ne trouve dans la diſpoſition naturelle du corps de quoi les autoriſer*. M. de Lan *qui ne doit pas être ſuſpect*, dit M. le Gros, avoit avancé lui-même dans un Ecrit contre les Convulſions, que ces Secours *ne ſont meurtriers que de nom, ſi les Convulſionnaires ont dans la diſpoſition préſente de leurs corps, autant de force qu'il en faut pour les recevoir ſans danger.*

Lett. de M. le Gros, imprimée ſous le titre de *Suite du Diſcours ſur les Nouv. Eccl.* pag 13.

Enfin les 30. Docteurs finiſſent par rapporter mot pour mot le premier Avis des Conférences.

Ce labyrinthe d'idées toutes différentes, où ces fameux Docteurs ſe ſont égarés, & dans lequel MM. les Théologiens Antiſecouriſtes s'enfoncent aujourd'hui volontairement encore bien plus avant qu'eux, (puiſque pour s'autoriſer du premier Avis doctrinal, & accuſer en même tems les Convulſionnaires & nous de tenter Dieu, & de violer le V. Commandement, ils confondent ſans ceſſe cet Avis avec celui de M. l'Abbé d'Asfeld,) ce labyrinthe d'idées toutes différentes a été ſi bien développé & expoſé au plus grand jour dès cette année 1735. par M. Poncet, à préſent Deffenſeur des Théologiens Antiſecouriſtes, que pour refuter ſon Imprimé de 158. pages, je n'aurois preſque beſoin que d'employer ce qu'il a lui-même publiquement objecté à ce ſujet à MM. les Conſultans.

XII. Lettre, pag. 29. „ Je ne ſaurois, dit-il, paſſer à ceux qui ont dreſſé la Conſultation cette impitoyable déciſion *qu'il eſt d'une pleine évidence que toutes les Convulſionnaires qui ont exigé des Secours violens, ſe ſont rendues très coupables & ont péché grievément contre le V. Commandement.* Ce qui m'étonne c'eſt que ces MM. aient hazardé une déciſion ſi *téméraire*, où l'honneur du prochain eſt intéreſſé, pendant qu'ils ne ſont pas eux-mêmes pleinement décidés ſur l'état des Convulſionnaires. Cet embarras où ils ſont les a fait tomber dans une contradiction énorme...... La Conſultation renvoie au jugement des Médecins tout ce qui regarde les Secours, *ſur leſquels*, y eſt-il dit, *la régle eſt de s'en tenir à ce que les Médecins ordonnent.....* Mais ſi c'eſt aux Médecins à qui il appartient de prononcer ſur les Secours, ſi les Théologiens doivent prendre leur avis pour s'y conformer, pourquoi hazarder une déciſion avant que de les avoir conſultés? Pourquoi ne s'eſt-on pas borné à renvoyer à eux, comme on fait tous les jours dans les déciſions des cas de Conſcience? Ne voit-on pas que la Conſultation tombera dans le ridicule, ſi les Médecins viennent à s'en mocquer? Car ſi les Médecins prétendent que tous les Secours qu'on a rendus aux Convulſionnaires étoient en proportion avec la diſpoſition de leur corps, & qu'ils étoient propres à les ſoulager, il ſera donc faux qu'il y ait eû de la cruauté à les rendre, qu'on ait tenté Dieu, & péché grievement contre le V. Commandement, ou en les donnant ou en les recevant. Les Auteurs de la Conſultation prétendent peut-être s'autoriſer ſur ce que ceux qui deffendent les Convulſions, s'imaginent que c'étoit par miracle que ces terribles Secours n'écraſoient pas les Convulſionnaires..... Mais y auroit-il de la raiſon de régler les devoirs des Convulſionnaires ſur les différentes opinions que les hommes peuvent ſe former de leur état, & non ſur leurs beſoins réels? Leur état pourroit être ſurnaturel, ſans que les Secours qu'on leur a rendu le fuſſent à proprement parler. Ils ont pû être mis ſurnaturellement en proportion

„ tion avec ces Secours; & tant que cette proportion a été gardée, l'effet qui a
„ suivi pouvoit être censé naturel."

Voilà précisément ce qui est démontré par une expérience continuelle depuis plus de 13. ans, & ce que Dieu ne se lasse point de mettre journellement sous nos yeux, pour confondre les savans personnages qui osent traiter de coupables les Convulsionnaires qui suivent son impression, & ceux qui concourent à exécuter sa volonté clairement exprimée par le Prodige qui rend les Convulsionnaires invulnerables aux coups qu'il veut faire servir à peindre les figures qu'il lui plaît de représenter.

Si l'œuvre des Convulsions n'eût pas été son ouvrage, la Consultation des 30. Docteurs n'auroit pas manqué de la détruire. Les Convulsionnaires avoient déjà pour adversaires déclarés, toutes les Puissances du Siécle & tous les enfans de la Terre, c'est-à-dire tous les incrédules, tous lés Molinistes, tous les Constitutionnaires & tous les Politiques : Et voilà que trente des plus respectables Docteurs Appellans, qui auroient dû être leurs péres & leurs deffenseurs, les adjugent au Démon, les déclarent coupables, & les livrent à leurs ennemis.

Si les Théologiens qui se donnoient alors le nom de *Discernans*, & qui sont aujourd'hui Antisecouristes, paroissoient en ce tems là ne leur être pas à beaucoup près aussi contraires qu'il le sont devenus depuis, ils ne prenoient pas leur deffense avec grand zéle, & le Lecteur a vû que quelque tems avant la fin des Conférences, ils avoient même semblé souscrire à l'Avis de M. l'Abbé d'Asfeld contre les grands Secours.

A l'égard des personnes attachées de tout leur cœur à toutes les œuvres de Dieu, la plûpart ne s'occupoient qu'à prier & gémir au pied de la Croix : c'étoit là leur seul recours & leur unique ressource.

Les deux grands Prélats Chefs de l'Appel, le célébre Evêque de Montpellier & le saint Evêque de Senez, ne demandoient qu'à prendre hautement la deffense de toute Vérité. Mais malheureusement ils n'étoient pas pleinement informés de tout ce qu'il y avoit de plus merveilleux dans l'œuvre des Convulsions, puisqu'ils l'étoient très mal par rapport à tout ce qui regarde les grands Secours. Ils avoient donné leur principale confiance aux Théologiens Antisecouristes, & n'étant pas à portée de voir de leurs yeux tous les Prodiges & les Miracles que Dieu fait dans cette œuvre, ils n'en étoient instruits que par ces Théologiens; qui ayant cessé depuis leurs Conférences de voir eux-mêmes les Convulsionnaires, ne savoient ce qui se passoit dans le spectacle des Convulsions, que par des recits faits la plûpart par gens prévénus contre cette œuvre, & sur-tout contre les grands Secours, & qui exagéroient tout ce qui leur y paroissoit répréhensible.

A juger suivant les lumiéres de l'esprit humain, il sembloit donc que l'œuvre des Convulsions & singuliérement tous les grands Secours alloient bientôt être annéantis. Mais telle n'étoit pas la volonté de Celui de qui tous les événemens dépendent. Il entroit bien dans l'arrangement de ses conseils que l'œuvre des Convulsions fût extrémement humiliée, mais non pas qu'elle fût détruite: & il avoit au contraire résolu de rendre le spectacle des grands Secours encore plus brillant & plus étonnant qu'il n'avoit été jusqu'alors; parce qu'il vouloit par une double jugement de miséricorde & de vengeance, y attirer encore un très grand nombre de personnes, afin que qui que ce soit ne pût ignorer que dans ce spectacle les Convulsionnaires y annonçoient unanimement le prochain avénement du Prophéte Elie, tant par leurs Discours que par leurs simboles, & qu'ils y représentoient en même tems d'une maniére manifestement surnaturelle tous les différens supplices qu'on feroit souffrir à ses plus fidéles disciples.

C'eſt ainſi que Dieu, qui par une miſéricorde toute gratuite avoit réſolu qu'un certain nombre de ſimples & de petits fuſſent les premiers qui ſuivroient ce Prophéte, les y préparoit lui-même. Ils n'étoient pas à portée d'être inſtruits par de fameux Docteurs de tout ce qu'il falloit qu'ils ſuſſent pour être en état de le reconnoitre. Mais le Très-haut qui ſe plaît à abbaiſſer ſes regards ſur les plus humbles, leur faiſoit annoncer par les Diſcours & les figures des Convulſionnaires tous les principaux caractéres qui devoient ſervir à faire cet important diſcernement, & il mettoit en même tems dans leur eſprit l'intelligence pour les comprendre, & dans leur cœur les diſpoſitions néceſſaires pour en profiter.

Nombre d'autres perſonnes de toutes conditions, & même juſqu'à des incrédules & des Conſtitutionnaires, ont été conjointement avec eux inſtruits, convaincus, touchés, convertis, parceque le Maître des cœurs a voulu leur faire cette miſéricorde.

Mais en même tems par un conſeil de ſa juſtice, il avoit reſolu de permettre qu'une multitude de mondains, d'orgueilleux, d'entêtés ne tiraſſent d'autre fruit de ce ſpectacle édifiant, que de ſe prévenir de plus en plus contre la venue prochaine de ce Prophéte, & même contre les Prodiges & les Miracles qu'il feroit, par le mépris qu'ils concevroient de ceux qu'ils verroient preſque continuellement s'opérer ſur les Convulſionnaires.

Dans le tems donc que la Conſultation des XXX. Docteurs paroiſſoit devoir faire tomber l'œuvre des Convulſions dans le dernier décri, Dieu voulut au contraire que ce fut la Conſultation même qui éprouvât ce triſte ſort. Pour cet effet il inſpira aux deux Evêques, qu'il avoir rendu les plus éclattantes trompettes de la Vérité, de ſe déclarer hautement contre la Conſultation, & de prendre ouvertement la défenſe du Phénoméne des Convulſions, quoiqu'ils ne fuſſent pas entiérement inſtruits de toutes les merveilles que ce Phénoméne faiſoit paroitre. Je veux parler de MM. de Senez & de Montpellier; mais je dois obſerver ici que M. l'Evêque de Babylone ſe déclara auſſi contre la Conſultation un peu avant eux.

Vers le milieu de la même année 1735. parurent les Requêtes de Charlotte la Porte, du Pere de Deniſe Regné, & de la Mere de Marguerite-Catherine Turpin, par leſquelles ces trois Convulſionnaires demanderent au Parlement permiſſion de faire preuve devant tels de MM. qu'il lui plairoit nommer, des guériſons manifeſtement miraculeuſes opérées par le mouvement de leurs Convulſions & par l'impreſſion des plus terribles Secours.

Ces Actes judiciaires portent avec eux des Témoignages, & ſont par eux-mêmes une preuve complette de ces Miracles. En effet qui pourra ſoupçonner que de pauvres priſonnieres, aſſiſtées de leurs parens, mais deſtituées de tout ſecours humain, accuſées déja d'impoſture par le premier Miniſtre du Royaume & par M. le Procureur général, & ayant pour parties adverſes tous les Conſtitutionnaires & toutes les Puiſſances de l'Etat, euſſent oſé articuler fauſſement des Miracles des plus étonnans, qu'elles déclaroient s'être faits publiquement en leur faveur par le moyen des Convulſions & des plus violens Secours: des jambes & des pieds creés, ou du moins formés, régenerés & grandis après l'âge de 50. ans: des membres depuis très long tems eſtropiés, qui ont été redreſſés & rétablis par des coups énormes: des changemens de toute eſpéce dans la forme des os, dont les uns ſous le poids de ces coups ſe ſont allongés, les autres racourcis, les uns diminués, les autres augmentés, ſuivant qu'il convenoit pour redonner une figure réguliere à ces membres contrefaits, comme je le prouverai dans la ſuite? Qui pourra, dis je, imaginer que de petites Filles dans la captivité, & d'autant plus timides qu'elles n'ignoroient pas que leurs Convulſions les rendoient odieuſes à preſque tout le Monde, auroient eû le courage de ſommer le plus grand Tribunal de France de

faire

faire lui-même l'Information de tous ces faits, si elles n'avoient pas été certaines, non seulement de leur vérité, mais même qu'ils étoient d'une notoriéte si publique & d'une certitude si inébranlable, par le grand nombre de personnes de toutes conditions qui les avoient vus, qu'aucun témoin ne pourroit avoir l'audace de les démentir?

Aussi la Cour, la Police, ni tous les Constitutionnaires n'espérerent-ils pas pouvoir trouver le moyen de répandre quelque nuage sur des faits qui avoient jetté un si grand éclat à la vûe de tout un Public; & la Cour ne fit usage en cette occasion de son autorité, que pour empecher qu'on ne verifiât ces Miracles par une Information judiciaire.

La preuve de ces Miracles étant parvenue par ces Requêtes à la connoissance des deux grands Prélats Chefs de l'Appel, ils en furent extrêmement touchés.

IV. Premiers sentimens de M. l'Evêque de Senez sur les grands Secours.

Pour persuader au Lecteur que le saint Evêque de Senez qui étoit déjà très porté pour les grands Secours, fut alors pleinement convaincu qu'ils faisoient partie de l'œuvre de Dieu, & qu'ils étoient un moyen dont il lui plaisoit de se servir pour faire de très grands Miracles; il ne faut que copier ici les principaux endroits de la Lettre qu'il m'écrivit à ce sujet, en me regardant comme l'Auteur de ces Requêtes.

Mais il est bon de donner auparavant quelque idée de ces Requêtes, du moins de celle de la Mere de Marguerite-Catherine Turpin. Quoique l'Extrait que j'en ai rapporté ci-devant, suffise pour faire connoître au Lecteur qu'on y deffend avec grande force les plus terribles Secours, il est néanmoins nécessaire d'ajouter encore ici que la même Requête prouve: que „ Dieu étant évidemment l'Auteur du „ changement avantageux arrivé dans les membres de cette Fille, (*dont* les os du „ cou, des bras & des cuisses se sont très-considérablement allongés, ceux des „ épaules ont changé de forme & se sont abbaissés, ceux des hanches se sont diminués de plus de moitié, ceux des jambes ont commencé à se redresser, *de façon* „ *qu'en sept à huit mois elle a* grandi de sept à huit pouces à l'âge de 27. ans;) *il* „ *est par conséquent* l'Auteur du moyen par lequel il a voulu *que ce changement* fût „ opéré..... D'où il suit que c'est Dieu même, qui pour reformer les os de cette „ Fille a jugé à propos de lui envoyer les mouvemens extraordinaires qu'elle a senti „ dans ses membres; & que lorsqu'elle a exigé les violens Secours qui lui ont re- „ dressé le corps, elle agissoit par une impression qui venoit de Dieu."

Ci dessus pag. 7. 8. 10.

Requête de Marg. Cath. Turpin, pag. 9. 10.

C'est dans le tems que le saint Evêque a ces Requêtes sous les yeux, & qu'il bénit le Seigneur des Merveilles qu'il lui a plû d'opérer par un moyen si extraordinaire, qu'il m'écrit de sa propre main:

„ Vous contribuez beaucoup, Monsieur, à rendre à nos amis & à toute l'Egli- „ se un service bien nécessaire, en mettant dans le plus grand jour les faits en que- „ stion..... Tachons de leur prouver que nous avons comme eux très à cœur l'a- „ mour des saintes régles."

Lett. de M. l'Evêque de Senez du 5. Decemb. 1735. deposée chez Delanglard Notaire, & imprimée en entier après les Pieces justificatives du Miracle opéré sur Madelaine Durand, à la fin de ce Volume.

Ainsi voilà ce saint Prélat aussi humble que respectable, qui s'abbaisse jusqu'à se joindre avec moi, pour dire que nous avons tous deux *très à cœur l'amour des saintes régles*, & qu'il n'est question que de le *prouver* à ceux qui réprouvent les Convulsions & qui blâment les grands Secours.

„ Si l'on est assez heureux (continue-t-il) pour réussir à surmonter cette préven „ tion, il sera facile alors de porter nos amis à examiner attentivement les opéra- „ tions miraculeuses qu'on leur oppose.

„ Ils décideront comme nous, & peut-être encore avec plus de force & de „ lumiére, que la configuration des membres qui n'avoient point eû de forme „ jusqu'à l'age de 49. ans, que la solidité des os qui en avoit été jusqu'alors sans „ consistance, & qui sont arrivées parmi les Convulsions & par le mouvement

„ même des Convulsions de Charlotte, ne peuvent avoir pour principe que la
„ bonté de Dieu :

„ Qu'il seroit dangereux d'attribuer au Démon la guérison d'un dragon dans l'œil
„ & d'un cancer au sein, qu'on dit s'être operés dans les Convulsions de Denise
„ Regné :

„ Que l'allongement & le redressement des membres noués & contournés de
„ Catherine Turpin, ne peuvent avoir pour cause un agent naturel ni diabolique."

Mais si Dieu est inconteſtablement l'Auteur de ces miraculeuses métamorphoses, n'est-il pas de la derniére évidence, (ainsi que le dit la Requête) qu'il l'est également du moyen par lequel il a voulu les opérer?

„ Nos amis, *dit plus haut le Prélat*, ont pû pousser leur zèle trop loin, sans
„ que leurs vûes aient cessé d'etre bonnes. En continuant d'exposer à leurs yeux
„ des faits bien circonstanciés, & une conduite pleine de modestie & de charité,
„ ne peut-on pas espérer de faire impression sur leur esprit?"

Qui peut douter à la vûe d'une telle Lettre, que ce saint Evêque ne fût alors intimement convaincu que l'instinct surnaturel qui porte les Convulsionnaires à demander des Secours effrayans vient de Dieu, lorsqu'il se sert de ces Secours pour faire des guérisons si merveilleuses? C'est en vain qu'on opposeroit que le terme de Secours ne se trouve point dans cette Lettre. Il est vrai, & il est même très visible, que le charitable Prélat a évité d'en faire usage pour ne pas tant choquer les Théologiens contre le sentiment desquels il se déclaroit si nettement. Mais supposera-t-on qu'il ignoroit, ou qu'il prétendoit qu'on ignorât, que les Miracles dont il parloit avoient été opérés par l'impression violente de coups terribles, à qui Dieu avoit fait produire les effets qu'il lui avoit plû, ainsi qu'il est clairement exprimé par la Requête de Marguerite-Catherine Turpin? Non: ce saint Evêque n'avoit garde de vouloir déguiser ces faits, ou les dissimuler: il souhaitoit au contraire, que je *continuasse* à en *exposer* de pareils aux *yeux* de ses amis, & il espéroit que cela ne manqueroit pas de *faire impression sur leur esprit*.

Aussi dès les premiers tems que les grands Secours parurent, cet Evêque rempli de l'esprit de Dieu, s'étoit-il senti porté à en juger très favorablement.

Lettre de M. l'Evêque de Senez du 20. Avril 1733. ci devant Tome II. pag. 106.

On voit par une Lettre du 20. Avril 1733. que j'ai rapportée vers la fin de la premiére Partie de mes Observations, qu'il s'unissoit en esprit aux Convulsionnaires qui souffroient persécution, & qu'il en fait un si grand éloge qu'il ne craint point de les appeller *les Compagnes de la Croix* de Jesus-Christ. Or il est manifeste que cet éloge tombe principalement sur les Convulsionnaires qui se faisoient donner les plus grands Secours, puisque c'étoit précisément ceux que la Cour & la Police poursuivoient le plus vivement; parceque c'étoit l'étonnant spectacle de ces Secours, aussi salutaires qu'effrayans, aussi bienfaisans que terribles, qui attiroit journellement une multitude de personnes de tout état: qu'il étoit l'occasion, & même le moyen, que Dieu employoit pour faire quantité de Conversions; & qu'ainsi de toutes façons rien ne faisoit plus de tort à la Bulle, que ce spectacle. On doit même observer que la Lettre en question fut écrite peu après que Nicette (ou Denise Regné) si fameuse par ses grands Secours, eût été arrêtée avec tant déclat.

Au reste il est si vrai que dans ces premiers tems le saint Evêque étoit bien éloigné de proscrire les violens Secours, qu'il voulut en donner lui-même à un Convulsionnaire qui fut le voir à la Chaise-Dieu au mois de Juillet 1733.

Relation d'une Convulsion en présence de M. de Senez.

Voici la Relation de ce fait composée par un témoin oculaire, encore plus respectable & plus digne de foi par sa piété & son attachement à toute Vérité, que par sa naissance distinguée.

„ En 1733. vers le milieu du mois de Juillet, un Convulsionnaire fit le voyage
„ de

„ de la Chaiſe-Dieu dans la compagnie de deux Eccléſiaſtiques, dont l'un y eſt „ reſté juſqu'à la mort du ſaint Evêque en qualité de ſon Secretaire. L'autre re„ ſta ſeulement 10. jours avec le Convulſionnaire auprès du ſaint Evêque. C'eſt „ le premier que le ſaint Evêque ait vû. Il déſiroit de lui voir des Convulſions; „ & pour cela il prioit Dieu, & faiſoit prier les autres. (Dans ce tems là les deux „ Eccléſiaſtiques dont il eſt queſtion étoient l'un & l'autre favorables aux Secours „ que l'on contredit aujourd'hui.) Les 10. jours ſe paſſérent ſans qu'il parut de „ Convulſion. Mais le ſoir, lorſqu'on ſe ſéparoit pour dire adieu au ſaint Evê„ que, le Convulſionnaire devant partir le lendemain à 4. heures du matin avec „ un des Eccléſiaſtiques, les deux voyageurs ſe mirent à genoux aux piés du ſaint „ priſonnier de J. C. lui demandant ſa bénédiction. Il la leur donna à l'un & à „ l'autre; & dans l'inſtant le Convulſionnaire tomba dans une Convulſion qui du„ ra au moins une heure. Dans cet état après des agitations aſſez violentes, il „ témoigna avoir beſoin qu'on lui tirât les piés & les mains. Les deux Eccléſia„ ſtiques, accoutumés aux Secours, ſe mirent d'abord en devoir de lui en rendre. „ Le ſaint Evêque lui-même, qui d'abord s'étoit mis à genoux comme les autres, „ mais qu'on avoit ſur le champ fait relever, s'approcha; & prenant un bras, commen„ ça à le tirer, demandant ce qu'il falloit faire. On le pria de laiſſer faire, diſant qu'on „ en viendroit bien à bout ſans ſon ſecours. Il céda & fut ſimplement après ſpecta„ teur. On fit en ſa préſence différentes preſſions violentes à la poitrine & l'eſtomac „ avec les mains & les piés, qui l'effrayérent à la vérité par un ſentiment naturel de ſa „ compaſſion & de ſa tendreſſe; mais il ne déſaprouva rien, & au contraire il pa„ rut touché juſqu'aux larmes de tout ce qu'il voyoit. Il fut très attentif à tout, „ écouta avec plaiſir un aſſez long Diſcours qui ſuivit les Secours; & quand tout „ fut fini, il commença un *Benedictus* en action de graces, que les autres conti„ nuérent.

„ Les deux Eccléſiaſtiques témoins furent charmés dans le tems de tout ce qu'ils „ remarquérent dans le ſaint Evêque, & entre autres de ce qu'approuvant natu„ rellement les Secours, il étoit prêt à les rendre lui-même comme un autre. Ce„ la leur paroiſſoit favorable aux Secours: & ils en tiroient avec plaiſir un argu„ ment en leur faveur, croyant même que cet événement pourroit ſervir de preu„ ve de ſon ſentiment & façon de penſer à cet égard. Celui qui écrit ceci ſe ſouvient „ parfaitement de tout ce qu'il écrit ici, & en parle avec une entiére certitude. „ Fait à Paris ce 29. Juillet 1742.

„ J'ajoute à cette narration que tout ce qui ſe paſſa & ſe dit dans cette Convul„ ſion, fut écrit par l'un des deux Eccléſiaſtiques, qui la priſe avec lui & doit l'a„ voir encore, à moins qu'il ne s'en ſoit défait ou ne l'ait perdue. Même jour „ & an que deſſus. Le Comte de Tilly."

M. l'Evêque de Montpellier ne fut pas moins frappé que le ſaint Evêque de Senez, des Miracles énoncés, ou pour mieux dire, prouvés par les Requêtes des Convulſionnaires. V. Sentiment de M. l'Evêque de Montpellier ſur la guériſon de Charlotte la Porte.

Dès que la premiére Requête de Charlotte la Porte parut, il s'empreſſa de faire uſage de la preuve qui réſulte en faveur des Convulſions, des guériſons merveilleuſes opérées ſur cette vieille Fille. Il s'en ſervit comme d'un argument invincible, pour tâcher de ramener à la vérité M. l'Evêque d'Auxerre, qui de tems en tems panchoit du côté des Conſultans avec qui il eſt fort lié.

Voici l'extrait de deux Lettres qu'il lui écrivit à ce ſujet les 22. Septembre & Novembre 1735.

„ C'eſt une choſe ſcandaleuſe, *lui mande-t-il dans la premiére*, de voir nier dans „ des Ecrits publics, des faits qui ne demandent que des yeux pour être apper- Oeuvres de Colbert Tom. III, pag. 756 & 757.

„ çus, & qui ont pour témoins deux mille ames dans Paris. Charlotte de la Porte
„ dans sa Requête au Parlement, dit qu'elle a été cinquante ans sans avoir de jam-
„ bes, & qu'actuellement elle en a. Elle justifie ce qu'elle dit par Certificats de
„ Médecins, & elle est prête à y ajouter toutes les preuves que l'on desirera.
„ Qui croiroit que pour détruire sa Requête on se contenteroit de répondre, (ain-
„ si que fait M. Fouillou:) Est-il vraisemblable que Charlotte ait des jambes?
„ Un Appellant qui tient ce langage, *ajoute ce grand Evêque*, montre jusqu'à quel
„ point les guérisons miraculeuses l'embarrassent dans les Convulsions."

Il est vrai qu'il n'est pas naturellement vraisemblable qu'il soit venu des jambes à une vieille Fille qui avoit été 50. ans sans en avoir. Mais c'est un fait vérifié par *deux mille ames:* fait exposé à la vûe de tout le monde depuis 1733. & dont par conséquent chacun a été en état de reconnoître la vérité par le témoignage de ses yeux.

Au surplus si cette étonnante régéneration, ainsi que plusieurs autres guérisons non moins merveilleuses opérées également par de violens Secours, prouvent que Dieu agit visiblement dans les Convulsions; ne démontrent-elles pas encore plus fortement, que l'instinct qui a fait souhaiter aux Convulsionnaires ces effrayans Secours, sans en avoir aucune crainte, vient de lui, que c'est lui qui les leur a fait demander, qui les a fait rendre, & que c'est en partie pour nous en convaincre qu'il a voulu exécuter tant de Miracles par ce moyen?

M. l'Evêque de Montpellier n'ignoroit pas qu'il avoit plû à celui dont les conseils sont si fort au dessus de nos pensées, de se servir de ces violens Secours pour les opérér. Comment auroit-il pû ne pas le savoir? C'est un fait connu de tout Paris, amis & ennemis.

Le spectacle des Secours terribles que cette vieille Fille se faisoit donner, les autres Prodiges que Dieu opéroit journellement sur elle, & encore plus que tout cela la quantité de Guérisons d'estropiés & de malades qu'il exécutoit par ses mains, & quelquefois en lui faisant succer les playes les plus infectes, attiroit tous les jours une multitude de Spectateurs, qui s'empressoient de voir des Convulsions accompagnées de tant de Merveilles.

En effet n'étoit-ce pas un Prodige bien digne de leur curiosité, de voir que les lambeaux de je ne sçai quelle matiére mollasse & inanimée, qui tenoient lieu de pieds & de jambes à cette Fille de 50. ans, acquéroient subitement tant de vigueur & d'agilité dès qu'elle tomboit en Convulsion, qu'ils se retournoient sens dessus dessous, & qu'ils échappoient ainsi des mains des hommes les plus robustes, quoique ces hommes employassent toutes leurs forces pour les retenir & les tirer? Mais combien l'admiration de ces assistans augmenta-t-elle encore, lorsqu'ils commencérent à s'appercevoir, qu'à la place de ces lambeaux informes, il se formoit des os, & toutes les autres parties nécessaires pour en faire de véritables jambes & de véritables pieds, tandis que plusieurs personnes les tiroient de toutes leurs forces avec des cordes.

Ceux qui pressoient & comprimoient avec une violence extrême les hanches monstrueuses de cette vieille Fille, n'étoient-ils pas bien payés de leurs peines, en les voyant se diminuer peu à peu sous le poids de leurs efforts, & se replacer où ils auroient dû être?

Enfin combien ceux qui, à force de la fouler aux pieds, & d'enfoncer les talons de leurs souliers dans son dos, sa bosse & ses côtés, l'ont fait devenir une Fille très droite, n'ont-ils pas admiré un si surprenant Miracle?

Tous ces faits étoient trop publics pour être ignorés de M. l'Evêque de Montpellier; & il étoit un trop habile Théologien pour n'être pas intimement persuadé, que le seul Maître de la nature avoit pû opérer de telles guérisons, & pour ne

ne pas attribuer au même Auteur le surprenant moyen qu'il avoit jugé à propos d'employer pour les faire.

Le Démon donne-t-il de jambes à ceux qui n'en ont point? Le voilà Créateur: s'écrie dans la même Lettre ce grand Evêque. Oeuvres, &c. Tom. III. pag. 757.

Il ajoute dans une autre Lettre qu'il écrivit encore deux mois après à M. d'Auxerre: „ Il y a vingt ans qu'un pareil événement auroit attiré l'attention de toute „ l'Europe. Aujourd'hui les Prodiges sont si multipliés que l'on n'en parle qu'a- „ vec indifférence. *Assiduitate viluerunt.* S. Aug. Tract. in Joan. 9. N. 1. Ibid. p. 766.

VI. Le Nouvelliste publia lui-même alors que Dieu avoit fait de grands Miracles par l'action des violens Secours que les Convulsions ont obligé de demander

MM. les Théologiens Discernans voyant l'impression que la connoissance de ces Miracles faisoit sur les deux Evêques Chefs de l'Appel, voulurent d'abord paroître adhérer de tout leur cœur à leur sentiment. Ce fut apparemment ce qui les engagea à déclarer alors clairement au Public, que bien loin de soutenir que les Secours violens tentoient Dieu & qu'ils étoient opposés à sa Loi, ils reconnoissoient au contraire qu'il s'en servoit pour faire de très étonnantes guérisons.

Leur brillante Trompette épuisa ses Lettres majuscules dans sa Feuille du 5. Novembre 1735. pour publier en gros caractéres: „ que les os de Marguerite- „ Catherine Turpin se sont réformés après l'âge de 27. ans, que les uns ont été „ allongés, les autres racourcis & diminués, & d'autres redressés par l'action des „ violens Secours, que ses Convulsions l'ont obligé de demander." Nouv. Eccles. du 5. Nov. 1735.

Peut-on un aveu plus formel & plus précis, que c'est *par l'action des violens Secours* que Dieu a opéré ces Miracles? Mais s'il a voulu les faire par ce moyen, à qui doit-on attribuer l'instinct des Convulsions qui a obligé les Convulsionnaires de *demander* ces formidables *Secours*? Dieu qui avoit résolu d'exécuter ces Merveilles par le bon effet qu'il feroit produire à des coups capables de briser les corps les plus durs, s'est-il donc servi du Diable pour suggérer aux Convulsionnaires le moyen qu'il lui plaisoit d'employer? Et le Diable, qui voyoit que ces coups énormes produisoient journellement des changemens miraculeux dans des membres informes & contrefaits, & qu'ils étoient l'occasion de plusieurs Conversions éclatantes, auroit-il continué de prêter ainsi son ministére pour être la cause de tant de biens dans les corps & dans les ames? *Depuis quand*, est-il dit dans la Requête de Marguerite-Catherine Turpin, le Démon *fait-il des Prodiges dont l'effet momentané est de soulager sur le champ la douleur, & dont l'effet persévérant & durable est de rétablir & de redresser des membres monstrueux & estropiés?* Requête de Marg. Cath. Turpin, pag. 8.

Il est vrai que le Nouvelliste ajoute dans la même Feuille que *la maniére dont on parle de ces Secours dans les Requêtes a deplû à quelques personnes*. Mais sans doute que c'est seulement à dire à quelques uns des Consultans. Nouv. Eccles. du 5. Nov. 1735.

Ils *ont appréhendé*, continue le Nouvelliste, *que ce qu'il peut y avoir d'illicite ou de dangereux dans ces sortes de Secours ne s'y trouvât autorisé.* Mais cette appréhension étoit chimérique, puisque la Requête de Marguerite-Catherine Turpin énonce les sages précautions qu'on avoit prises avant que de lui donner des Secours violens, pour s'assurer si Dieu avoit mis ses membres en état de les supporter sans en recevoir aucune impression nuisible.

Au reste puisque la maniére dont on parle des Secours dans ces Requêtes, n'a déplu qu'à *quelques personnes*, ce n'est donc pas au gros des Théologiens Appellans, ce n'est pas aux deux Evêques Chefs de l'Appel, ce n'est pas à toute l'Eglise, ainsi qu'on ose le dire aujourd'hui. Ce n'étoit pas même pour lors à ceux qui prenoient en ce tems là le titre de *Discernans*, & qui depuis la mort des deux Evêques se sont déclarés ouvertement les plus grands adversaires des Secours, puisqu'alors ils publioient eux-mêmes par la plume de leur Nouvelliste: que c'étoit *par l'action des violens Secours* que Dieu avoit fait les grands Miracles énoncés dans la

Re-

Requête de Marguerite-Catherine Turpin. Auſſi le Nouvelliſte conclut-il cet Article, en rapportant le premier Avis des Conférences, comme une régle à laquelle on doit ſe tenir, & où il n'ajoute rien qui puiſſe donner lieu de penſer que les grands Secours tentent Dieu, ou qu'ils bleſſent le V. Commandement. N'eſt-ce pas même préjuger le contraire, que de renvoyer aux Médecins à décider (ſans doute après qu'ils auront examiné l'état des Convulſionnaires) ſi on doit leur accorder ou leur refuſer les violens Secours dont ils déclarent avoir un preſſant beſoin?

Que cette Déciſion eſt différente de l'injurieuſe déclamation que MM. les Théologiens Antiſecouriſtes font aujourd'hui contre ces Secours!

Comment après qu'ils ont eux-mêmes reconnu en 1735. que c'eſt par l'action de ces étonnans Secours que Dieu a rétabli des membres eſtropiés, & fait pluſieurs guériſons marquées au ſceau de ſa Toute-puiſſance, ont-ils oſé dans leur *Réponſe* prononcer ces terribles paroles: qu'*il eſt neceſſaire de purger l'Appel & les Miracles de l'opprobre dont la cauſe & l'œuvre de Dieu ſe trouveroient chargés, ſi on laiſſoit croire que les Secours y ſont indiſſolublement liés*: à quoi il ajoutent, que ces *horribles Secours cauſent aujourd'hui un grand ſcandale dans l'Egliſe*.

Réponſe, &c pag. 2. & 51.

Non: Ce ne ſont pas les Secours qui y cauſent du ſcandale, puiqu'au contraire Dieu les emploie à faire de très grands Miracles, qu'il s'en ſert viſiblement pour la conviction de quantité d'incrédules, pour la converſion d'une multitude de pécheurs, & pour augmenter la foi d'un très grand nombre de fidéles. Helas! n'eſt-ce pas plûtôt MM. les Théologiens Antiſecouriſtes qui, par leur oppoſition aux œuvres de Dieu, font une occaſion de chûte pour quantité de perſonnes? N'eſt-ce pas leur Deffenſeur qui par la violence de ſes expreſſions peu meſurées, cauſe un vrai ſcandale dans l'Egliſe?

VII. Premiers ſentimens de M. Poncet ſur les grands Secours.

On a d'autant plus lieu d'être ſurpris de cette vivacité, qu'avant 1740. il paroiſſoit, ainſi que le Nouvelliſte, bien plus favorable que contraire aux grands Secours.

Pour le prouver je n'ai beſoin que de rapporter encore quelques traits de ſes Lettres imprimées.

VII. Lettre ſur les Conv. pag. 122.

„ J'ai été porté, *dit-il dans la Septiéme*, à croire que la plûpart des Secours en général étoient naturels, & que le ſurnaturel, lorſqu'il y en avoit, étoit dans la „ Convulſion qui les exigeoit, & que poſé une telle diſpoſition dans le corps, les „ Secours étoient bienfaiſans; ce que j'ai conjecturé de l'impatience des Convulſionnaires, lorſqu'on les refuſoit, ou qu'on tardoit à les rendre. Si cela étoit, „ il ſeroit facile de ſauver ceux qui en ont rendu de cette eſpéce, du reproche d'avoir tenté Dieu, pourvû qu'en les rendant, ils aient été attentifs à ſuivre la „ Convulſion, & qu'ils les aient augmenté chaque fois inſenſiblement, à meſure „ qu'on remarquoit que les degrés précedens avoient fait du bien.

Ibid. p. 121.

„ Ceux qui ont donné ces Secours, *dit-il plus haut*, ne ſe ſont pas déterminés „ à les rendre ſur la ſimple demande des Convulſionnaires. C'eſt parce que les „ Convulſionnaires tomboient dans des états affreux, quand on refuſoit de les rendre, ou même qu'on tardoit à le faire. On a été conduit par dégrés aux plus „ violens, & en cédant aux cris des Convulſionnaires, qui paroiſſoient ſouffrir „ les plus horribles douleurs, & qui n'étoient ſoulagés que par ce moyen.

VIII. Lett. pag. 8.

„ Il eſt évident que les Convulſionnaires, *dit-il dans ſa Huitiéme*, ne pourroient „ réſiſter aux opérations exceſſivement violentes qu'on fait ſur eux, ſans une force „ ſurnaturelle.

VII. Lett. pag. 123.

„ Voulez-vous, *ajoute-t-il dans ſa ſeptiéme Lettre à M. Fouillou*, me forcer à „ reconnoître que cette force invincible, qui met de petites Convulſionnaires en „ état de réſiſter à des efforts qui écraſeroient les hommes les plus robuſtes, vien-

„ ne

„ ne du Démon? Je ne le ferai pas: & vous ne sauriez me donner aucune preu-
„ ve tirée de la raison ou de la religion, pour m'y obliger."

On m'objectera peut-être que dans les mêmes Lettres M. Poncet dit plusieurs choses par lesquelles il paroît blâmer les grands Secours. J'en conviens: mais ce n'est pas ma faute. Cet Auteur n'a fait en cela que suivre sa méthode ordinaire, de dire dans le même Ecrit le ouï & le non sur le même sujet: ce qui a fait passer en Proverbe, que M. Poncet est l'Avocat pour & contre. En pareil cas n'est-il pas permis de choisir dans les Ouvrages d'un tel Auteur ce qu'il y a de plus conforme à la Vérité?

VIII. Idée de la *Réponse* qu'a fait M. Poncet à la *Réclamation*, & à mon second Tome, pour MM. les Théologiens Antisecouristes.

Au surplus jamais il n'a fait un si grand & si merveilleux usage de ce talent si singulier, que dans la *Reponse* à la *Réclamation* & à mon second Tome, qu'il a composée pour MM. les Théologiens Antisecouristes.

Ce qui peut à cet égard lui servir d'excuse, c'est qu'il étoit indispensable de répandre à pleines mains les ténébres, la confusion, l'incertitude & la défiance pour pouvoir bien deffendre la cause de ces Messieurs.

Dans la premiere édition de mon second Tome, j'ai fait tous mes efforts pour éclaircir une partie des difficultés que présente l'œuvre des Convulsions: je n'ai cherché qu'à mettre mes Freres à portée de se faire à peu près une idée juste de ce surprenant Phénomene, rempli de lumiéres & d'obscurité: je leur ai développé le mieux qu'il m'a été possible l'état véritable des Convulsionnaires, afin qu'ils ne confondissent point ce qui porte clairement l'empreinte du doigt de Dieu, avec ce qui vient de l'homme, & quelquefois du Démon, soit comme agent, soit comme tentateur: enfin je leur ai indiqué & fait appercevoir la lumiére des Miracles, qui dans ces jours ténébreux, sont une étoile brillante que Dieu nous donne pour nous conduire à la Vérité.

Mais MM. les Théologiens Antisecouristes ne veulent plus aujourd'hui que les simples, ni même les laïques les mieux instruits de l'Ecriture & de la Tradition, se déterminent ainsi par la décision des Miracles.

Ils prétendent que pour ne point s'égarer, il faut prendre leur avis en toutes choses: & pour y obliger les fidéles, ils s'efforcent de jetter un voile d'incertitûde sur tout ce que Dieu opére parmi nous; afin que la plûpart de ceux qui cherchent la Vérité, ne sachant plus à quoi s'en tenir, s'en rapportent aveuglément à tout ce qu'il jugeront à propos de leur dire.

Il est visible que c'est sur ce plan qu'a travaillé M. Poncet: entreprise très difficile, & que lui seul étoit capable d'exécuter.

Non seulement il étoit nécessaire de donner à deux Commandemens une explication très opposée à leur esprit, pour soutenir que les grands Secours sont contraires à la Loi divine, mais ce qui est bien pis, cet Auteur se trouvoit dans une sorte d'engagement de chercher le moyen de faire adorer une idole d'Autorité sans titre, qui veut s'élever au dessus de celle des Miracles. Or il n'étoit pas possible d'y réussir, sans avancer quantité de faux principes, qui ébranlassent la Doctrine de l'Eglise & même l'impression la plus constante de la Loi naturelle, sur la soûmission qu'on doit à tout ce que Dieu décide personnellement par cette voie surnaturelle. C'est aussi ce que M. Poncet n'a que trop bien exécuté: il a même poussé son zèle jusqu'à supposer de faux Miracles pour décréditer les véritables, en faisant accroire qu'il s'en est fait en preuve d'une illusion des plus grossierres.

Qu'auroient pensé tous ceux qui respectent les œuvres de Dieu, si une doctrine si pernicieuse avoit été exposée clairement à leurs yeux, sans être, pour ainsi dire, modifiée par le contrepoison d'une multitude de contradictions & d'équivoques, qui en répandant l'incertitude & couvrant d'obscurité ce que M. Poncet a ha-

hazardé de plus fort, font perdre de vûe aux fidéles les piéges qu'on leur tend?

Veut-on une preuve de quelques-uns de ces principes faux, ou du moins équivoques, modifiés sur le champ par une Proposition diamétralement contradictoire? Je vais en choisir un exemple dans une question de la derniére importance, puisqu'il s'y agit de l'autorité des Miracles.

Réponse, &c. pag. 71. Ces MM. posent d'abord pour principe que *tout surnaturel est soumis à l'autorité des Pasteurs.*

Une personne dont les lumiéres égalent la piété, ma envoyé des reflexions sur cette Proposition, qui me paroissent si judicieuses que je crois ne pouvoir mieux faire que de les transcrire ici.

,, Cette maxime des Antisecouristes, *dit-il*, est extrêmement équivoque & captieuse en elle méme: & dans le sens que les Antisecouristes lui donnent, elle est ,, très fausse & pernicieuse. Car il est faux que tout surnaturel soit soumis à l'autorité des Pasteurs, & même du corps des Pasteurs, dans ce sens qu'on doive ,, attendre ses décisions pour en croire la réalité & la divinité. Des Miracles de ,, guérison (évidemment superieurs à tous les moyens qui sont dans la nature) ,, des resurrections de morts, & le ministére d'un homme divin qui prouveroit sa ,, mission par ces Prodiges, sont une surnaturel qui n'est point soumis à l'autorité ,, des Pasteurs pour être cru & respecté. C'est la voix de Dieu même, qu'il seroit impie de vouloir assujettir à la décision. Dire de cette sorte de surnaturel ,, qu'il est soumis à l'autorité des Pasteurs, de maniére qu'on ne doive y adhérer ,, qu'après leur décision, c'est renouveller la maxime des Pharisiens, devenue celle des (plus outrés) Constitutionnaires, & qui sera sans doute celle des ennemis d'Elie.

,, Le grand Colbert, après M. Paschal, a judicieusement remarqué que les Miracles n'avoient besoin que des yeux & du bon sens pour être crus. Voit-on ,, un aveugle guéri, un mort ressuscité, à l'invocation du nom de Dieu, tout homme de quelque rang qu'il soit, a sur le champ droit d'en conclurre que c'est Dieu ,, qui lui parle: *Collocuta est cum humanitate Divinitas*, dit S. Augustin. Et l'on ,, est obligé sous peine de péché très grief d'adhérer à ce que le Miracle prouve, ,, quand même le très grand nombre des Pasteurs le condamneroit. Penser autrement, c'est souscrire à la condamnation de Jesus-Christ, & s'engager d'avance à ,, proscrire son Prophéte. Il n'est qu'un sens dans lequel ce surnaturel dont je parle, est soumis à l'autorité des Pasteurs: c'est pour discerner (selon les régles ,, de l'Ecriture & de la Tradition) les faux Prodiges de Satan d'avec les Miracles de Dieu, & pour constater la vérité des Miracles par un examen juridique; afin d'en rendre la publication solemnelle & authentique, pour les faire révérer & en faire rendre graces à Dieu par les fidéles qui n'en ont point été témoins, & qui n'ont pas été à portée de l'être. Les Pontifes Juifs avoient ce droit ,, à l'égard des Miracles même de Jesus-Christ. Ils devoient en recueillir soigneusement les preuves, les sceller de leur autorité, & en faire passer la connoissance dans toutes les parties du Monde où il y avoit des gens de leur Nation, ,, pour leur faire reconnoître le Messie; & l'omission de ce devoir suffisoit seul ,, pour les rendre coupables d'une horrible prévarication.

,, Quel est donc le surnaturel qui soit à proprement parler soumis à l'autorité ,, des Pasteurs? C'est un surnaturel d'état, qui consiste en extases, visions, impressions, instincts extraordinaires, non prouvés & autorisés par des Miracles ,, du genre dont je viens de parler. En un mot tout surnaturel équivoque.

,, Quand ce surnaturel est obscur, il faut recourir aux régles de l'Ecriture & de ,, la Tradition, & à ceux qui les savent. Le point est de ne pas confondre le clair

,, avec

„ avec l'obſcur; & dans l'obſcur de rencontrer juſte, & de ne ſe pas méprendre „ ſur l'application des régles.

„ Tous les Paſteurs, en ſe conformant aux régles de l'Ecriture & de la Tradition, „ ont droit de juger d'un ſemblable ſurnaturel, de l'examiner, de l'éprouver, de „ le régler, &c. Le tort de nos Antiſecouriſtes conſiſte donc à confondre ces „ deux ſortes de ſurnaturels, & a faire une maxime générale, qui dans cette gé„ néralité eſt extrêmement dangereuſe."

Ces MM. donnent enſuite comme un article *de foi.....* „ que les peuples ne peu„ vent être conduits à la connoiſſance de la vérité & au ſalut par AUCUNE AUTRE „ VOIE que celle de l'autorité & de la docilité." Reponſe, &c. p. 72.

Quoi! les Miracles ne ſont-ils plus une voie qui conduit à la Vérité? Le Lecteur trouvera bon que je renvoie ſur ce ſujet à ma *Diſſertation* ſur l'autorité de cette voie divine (laquelle eſt dans le Volume précedent)

Mais il eſt remarquable que cette maxime fort équivoque, dont ces MM. font aujourd'hui une très mauvaiſe application, & pluſieurs autres ſemblables, dont leur *Réponſe* eſt hériſſée, ſont préciſément les mêmes par leſquelles M. l'Archevêque de Sens & les plus zèles Conſtitutionnaires s'efforcent de conduire le Public à l'acceptation de la Bulle, & opérent la grande ſéduction qui déſole à préſent l'Egliſe. Or convenoit-il à de célébres Appellans d'emprunter ainſi des plus outrés Conſtitutionnaires, des maximes ſéductrices, pour ébranler l'autorité des Miracles, après les avoir refuté eux-mêmes? Leur convenoit-il d'inſinuer, ainſi qu'ils le font encore, qu'il eſt dangereux de *marcher uniquement à la lueur de ce flambeau*, Ibid. *pour le ſuivre dans toutes les routes dans leſquelles il nous précédera?*

Mais comme de telles Propoſitions, ſi elles étoient ſans correctif, auroient infailliblement révolté tous ceux des Chrétiens qui ont lû dans l'Evangile que les Miracles ſont le Témoignage de Dieu, ces MM. pour calmer les eſprits, & faire perdre de vûe le précipice où ces Propoſitions conduiſent, ont jugé à propos d'avouer expreſſément dans la même page, que c'eſt un principe reconnu *généralement* par *tous les Théologiens ..... que Dieu ne permettra jamais qu'il ſe faſſe de vrais Miracles pour confirmer l'erreur.* Ibid.

S'il répugne à la bonté de Dieu que l'erreur ſoit jamais confirmée par de vrais Miracles, les vrais Miracles ſont donc une lumiére ſûre & un témoignage infaillible, & par conſéquent les fidéles ne peuvent mieux faire que de ſe conduire par la lumiére de ce flambeau divin: ſur-tout dans un tems d'obſcurité, comme le nôtre, où quantité de Vérités importantes pour le ſalut ſont contredites de toutes façons par un très grand nombre de Paſteurs, de Docteurs & de Théologiens de toutes les ſortes. Une aveugle *docilité* pour une *autorité* très faillible, telle par exemple que celle que s'attribuent MM. les Théologiens Antiſecouriſtes, eſt au contraire viſiblement une ſource de ſéduction, dans tous les cas où ces MM. penſent différemment de ce que Dieu décide par des Miracles.

Leur *Réponſe* à mon ſecond Tome eſt d'un bout à l'autre remplie de ſemblables contradictions. J'en releverai pluſieurs dans la ſuite de cet Ecrit, mais quant à préſent cet exemple ſuffit pour convaincre tout Lecteur, qui pénétrera bien le ſiſtême de ces MM. qu'ils ne pouvoient mieux faire que de choiſir pour leur Deffenſeur, un Auteur dont les réponſes ambigues, les ſubtilités équivoques, les contradictions placées avec art, & les perpetuelles pétitions de principes, & ſuppoſant ſans ceſſe comme inconteſtable ce qu'il ne lui eſt pas poſſible de prouver, ſont merveilleuſement propres à embrouiller les queſtions les plus claires, à ébranler les principes les plus certains, & à faire douter de tout.

Un Auteur clair, méthodique & conſéquent, qui n'auroit pû s'empêcher de pré-

présenter nettement l'état des questions dont il s'agit, auroit, malgré qu'il en eût, trahi l'intérêt de la cause de ces MM. qui ne peut se soutenir qu'en s'enveloppant dans l'ombre, & qu'en jettant ses Lecteurs dans les ténébres de l'incertitude sur les Miracles les plus avérés, & sur des maximes incontestables.

Rien au contraire ne convenoit mieux à leur deffense, qu'un Ecrit sans ordre, & tout parsemé de lieux communs, capables de réunir ensemble le pour & le contre, par les traits brillans d'une pompeuse déclamation.

La plûpart des Lecteurs peu attentifs, & ne connoissant que d'une maniére très superficielle de quoi il est question dans cette dispute, se promenent sans reflexion & s'engagent sans crainte, dans ce labyrinthe semé de fleurs: les saillies d'une imagination brillante les empêchent de s'appercevoir où on les conduit. Dans cet agréable égarement les sophismes les éblouissent, les déclamations les ennivrent; les paradoxes les enchantent. Le ton haut, ferme & décisif que prennent ces MM. en se donnant eux-mêmes pour *ceux qui sont les mieux instruits de la religion*, *qui sont sages de cette sagesse qu'ils ont puisée dans l'étude de la Tradition*, & *qui étoient le conseil des Evêques*; suffit pour persuader à la plûpart des Lecteurs, que les fausses maximes qu'ils leur débitent sont des Vérités indubitables.

Réponse, &c. p. 119.

Je dis, qu'ils leur débitent; car quoique M. Poncet soit le premier Artisan de la *Réponse* de ces MM. il en partage néanmoins la gloire avec les principaux d'entre eux, qui tous y ont mis du leur, après qu'il en a eû fait le premier cannevas. Cela est d'une évidence palpable par la diversité des stiles, qui changent à tout propos. De tems en tems, sur-tout dans le commencement de cet Ecrit, on y apperçoit une main de Maître qui emploie toute la subtilité de son esprit pour deffendre une mauvaise cause, & qui a l'art de rendre spécieuses les objections les plus frivoles. Mais ensuite on ne trouve plus qu'une pure déclamation, farcie de Propositions captieuses, & même quelquefois de faux principes, dont la plûpart n'ont été que bien foiblement palliés, malgré la multitude de Cartons inserés par ces MM. pour corriger le premier Imprimé: ce qui est visible par la quantité des carrés qu'on a séparés du surplus des Feuilles. D'ailleurs ces MM. ne désavoueront pas sans doute, que cet Ecrit ne soit leur Ouvrage: le Nouvelliste l'a annoncé d'avance comme tel en plusieurs de ses Feuilles, & singuliérement dans celle du 30. Septembre 1742. Ces MM. ont même si peu dessein de le cacher, qu'ils parlent ouvertement en leur nom en plus de cent endroits de cet Ecrit. Par exemple, n'a-t-on pas lieu de croire que c'est en parlant d'eux-mêmes en nom collectif, que ces MM. disent par la bouche de leur Deffenseur: *C'est cette plénitude de science qui nous rend inaccessibles à toute illusion. Nous sommes assurés que nous savons tout ce que nous devons savoir.*

Ibid. pag. 75.

Il est bien certain que ce n'est pas aux Constitutionnaires à qui ces MM. attribuent cette magnifique prérogative, puisqu'en ce cas il faudroit accepter la Bulle. Ce n'est pas non plus aux Consultans, ni aux Théologiens qui regardent le Prodige des grands Secours comme l'œuvre de Dieu. Ces MM. soutiennent au contraire que toutes ces personnes sont dans différentes erreurs. Aussi se représentent-ils dans ce même Ecrit, comme étant singuliérement les *Pasteurs du peuple de Dieu*, ses *conducteurs légitimes*.... les *hommes vivans que les fidéles doivent écouter*, & *qui leur servent de Maîtres*.

Ibid. p. 132. & 72.

Il est bien vrai que l'Eglise a reçû dans la révélation écrite & non écrite, une *plénitude de Science* pour tout ce qui est nécessaire au salut; & que quiconque fera un usage bon, plein & entier des lumiéres renfermées dans l'Ecriture & la Tradition, sera *inaccessible à toute illusion*.

Mais cette *plénitude de Science* est pour ainsi dire répandue dans tout le corps de

de l'Eglise : & il n'y a guéres que les Apôtres, les premiers Chrétiens chargés de prêcher l'Evangile dans tout le monde, & les Prophétes, qui aient pû l'avoir toute entiére. Quel est donc aujourd'hui le Catholique qui puisse se glorifier, soit de posséder personnellement toutes les lumiéres de la révélation, soit d'en faire un légitime usage & une application parfaitement juste dans toutes les questions difficiles? N'est-ce pas être trop hardi que présumer de soi-même, d'être parvenu à *ce dernier dégré de Science* qui *ferme pour toujours la porte à la Séduction?* Ce seroit avoir réellement l'infaillibilité que les Ultramontains attribuent faussement au Pape. Ibid. p. 75.

IX. Tréve faite en 1736. entre les Docteurs Consultans & les Théologiens appellés alors Discernans, aujourd'hui Antisecouristes.

Au reste, ce n'a été qu'en 1736. que ces MM. si savans & si inaccessibles à toute illusion, ont commencé à faire tous leurs efforts pour décrier les grands Secours.

Dès le commencement de cette année 1736. le bruit se répandit que M. l'Evêque de Montpellier alloit faire paroître une belle Instruction Pastorale, où après avoir pris la deffense des Miracles contre M. l'Archevêque de Sens, il faisoit sur l'œuvre des Convulsions des observations dignes de la supériorité de ses lumiéres : où il démontroit qu'elle étoit étroitement liée avec les Miracles, & même que cette Oeuvre *avoit dans les desseins de Dieu une destination plus étendue & plus intéressante que la simple guérison des maladies;* & où il manifestoit clairement la témérité & l'injustice de la Consultation des Trente Docteurs.

VIII. Verité de l'Instr. Past. de 1736. Oeuvres de Colbert, Tom. III. pag 203.

MM. les Docteurs Consultans en furent fort allarmés. Ils sentirent que si M. l'Evêque de Montpellier ne les ménageoit pas dans cette lumineuse Instruction, qui seroit si respectée par les fidéles, elle leur feroit immanquablement perdre toute la confiance du Public.

Pour parer ce coup, ils cherchérent les moyens de se réconcilier avec ceux des Théologiens Discernans qu'on appelle à présent Antisecouristes, qui avoient un grand crédit auprès de M. l'Evêque de Montpellier.

Le but des Consultans étoit d'engager ces MM. à employer tous leurs efforts pour porter cet illustre Prélat à ne point faire paroître la III. Partie de son Instruction Pastorale qui regardoit l'œuvre des Convulsions, ou du moins d'en retrancher tout ce qui frappoit leur Consultation : & en cas qu'il voulût absolument instruire les peuples de l'action de Dieu dans l'œuvre des Convulsions, du moins de lui faire proscrire absolument tous les grands Secours, & décider clairement que ces Secours tentoient Dieu & blessoient le V. Précepte.

MM. les Consultans s'étoient de plus en plus aigris contre l'œuvre des Convulsions, parce que plusieurs Convulsionnaires avoient fait de très beaux Discours par lesquels ils avoient découvert au Public tout le subtil poison que la Consultation distilloit. Or ces MM. espéroient que s'il pouvoient venir à bout de faire condamner formellement tous les grands Secours par le célébre Evêque de Montpellier, cela en aboliroit le spectacle, & qu'il n'en faudroit pas davantage pour faire ensuite bien-tôt tomber l'œuvre entiére des Convulsions, non seulement dans le dernier mépris, mais même dans un entier oubli.

En effet si les Prodiges les plus visibles, les plus manifestes, & qui causent le plus de surprise & d'admiration, avoient totalement cessé par ce moyen dans le spectacle des Convulsions, à quel point les Convulsionnaires auroient-ils été méprisés, puisqu'ils ne laissent pas de l'être par tous les enfans de la Terre, malgré les magnifiques Merveilles que Dieu continue journellement de faire éclatter par le moyen des grands Secours? Et même si ce grand nombre de Simboles si beaux, si variés, si touchans, si instructifs, que les grands Secours servent à représenter, avoient totalement cessé d'être, qui se seroit empressé de venir voir les Convulsionnaires? Il faut aujourd'hui pour suivre ouvertement cette œuvre, & pour profiter des lumiéres & des bénédictions que Dieu y répand, non seulement renoncer

à toutes les espérances de fortune, mais même sacrifier sa réputation, & avoir assez d'humilité & de désir de plaire à Dieu pour ne pas s'embarrasser d'être traité de fanatique & d'esprit foible, non seulement par tous les Grands du Royaume & tous les Constitutionnaires, mais même par plusieurs des Appellans les plus renommés.

Si dans ce spectacle on n'eût plus trouvé de quoi se dédommager par des profits spirituels de toutes ces pertes temporelles, qui auroit voulu faire de si grands sacrifices pour y assister?

MM. les Consultans auroient donc réussi dont leur dessein, d'annéantir en quelque façon l'œuvre entiére des Convulsions, ou du moins d'en faire perdre tout le profit, s'ils avoient pû parvenir à faire abolir tous les grands Secours.

Mais l'œuvre des Convulsions, dont le spectacle des grands Secours fait la plus brillante partie, entre dans les desseins de Dieu. Aussi ç'a été en vain que les Consultans, unis en ce point aux Puissances de la Terre, ont fait tant d'efforts pour la détruire.

Ils engagérent alors M. l'Evêque d'Auxerre très lié avec eux & qui avoit déjà travaillé à réunir les esprits, d'être leur médiateur pour leur faire faire un Traité d'union, aux conditions que j'ai ci-dessus rapportées, avec les Théologiens Antisecouristes.

Ces derniers les acceptérent d'abord jusqu'à un certain point, mais ils exigérent de leur part:

1. Que les Consultans désavouassent en quelque sorte *le Sistême du mélange* & la *Suite du Sistême*, où l'Auteur, qui est un des plus fameux Consultans, avoit parlé des Théologiens Discernans d'une maniere injurieuse; & que tous les Consultans reconnussent du moins verbalement dans les conversations particuliéres, que tout ce qu'on avoit dit dans ces Imprimés, des Théologiens Discernans, étoit très mal fondé.

2. Ils demandérent que les Consultans abandonnassent aussi leur Consultation, & qu'on fît tous ensemble un nouvel examen de l'œuvre entiére des Convulsions sous les yeux, pour ainsi dire, des deux Evêques Chefs de l'Appel.

N'ayant pû obtenir cette seconde condition des Consultans, il n'y eut point d'accord parfait, mais seulement une espéce de Tréve pacifique qui dura peu, & pendant laquelle les Consultans parlérent des Discernans avec plus de modération & de verité qu'ils n'avoient fait auparavant. De leur côté les Discernans employérent leur crédit auprès de M. l'Evêque de Montpellier pour tâcher de l'engager premiérement, à retrancher de la III. Partie de son Instruction Pastorale les traits qui étoient les plus capables de deshonorer les Consultans, & qui faisoient paroître au grand jour la fausseté des faits & des principes qui étoient la base de leur Consultation; secondement, à condamner les grands Secours d'une maniére qui ne laissât point d'équivoque.

A l'égard du premier point, il ne fut pas difficile aux Théologiens Antisecouristes de déterminer ce grand Evêque à y consentir. Son amour pour la paix, & l'espérance de gagner le cœur de plusieurs des Consultans par une conduite si modérée & si pleine de charité pour eux, lui fit embrasser volontiers ce parti; & il se flatta qu'en présentant la Vérité, cela feroit suffisant pour faire disparoître l'erreur. Mais quoique MM. les Théologiens Antisecouristes lui eussent fait, aussi bien qu'au saint Evêque de Senez, les portraits les plus hideux des prétendues immodesties qu'ils supposoient se commettre dans le spectacle des grands Secours, & qu'ils lui eussent assuré que *tous* les Théologiens sans exception condamnoient ce spectacle & souhaitoient qu'il fût aboli, la justesse d'esprit de ce grand Evêque le défendit toujours contre cette séduction, & jamais ils ne purent

obtenir

obtenir de lui qu'il prononçât aucun jugement définitif contre des Secours qu'il voyoit autorisés par des Prodiges, par des Miracles & des Conversions, quoiqu'il ne fût pas à beaucoup près entiérement instruit de tout ce que Dieu opéroit de merveilleux par ce canal.

Comme ces MM. néanmoins répandent de tous côtés que tous les grands Secours ont été proscrits par la XII. Régle de l'Instruction pastorale de M. de Montpellier, il est bon d'en faire ici l'examen. Il ne me sera pas difficile de faire connoître quel est son véritable sens; & je prouverai ensuite par les principes de ce célébre Evêque, ce que ses lumiéres personnelles lui faisoient intérieurement penser des grands Secours, & ce qu'il auroit sans doute décidé authentiquement, s'il avoit eû sous les yeux les preuves de tous les faits.

V. Examen de ce que décide la XII. Régle de M. de Montpellier sur les grands Secours.

Il est remarquable que la douziéme Régle de M. de Montpellier n'est qu'une suite de la précedente, où ce Prélat observe que *le faux*, *le puérile & l'indécent* ayant *paru d'assez bonne heure dans les discours & les actions* non de tous les Convulsionnaires, mais seulement *de plusieurs*, *c'étoit une preuve certaine que* leurs *discours &* leurs *actions*, *loin d'être la régle de nos jugemens*, *doivent au contraire être jugés par la régle de la foi & par celle des mœurs.*

„ De là il s'ensuit, *dit ce Prelat dans sa douziéme Régle*, qu'on doit bannir „ tous les Secours qui sont contraires à la Loi de Dieu: c'est-à-dire, & ceux qui „ sont dangereux pour les mœurs, & ceux qui sont opposés au V. Commandement."

Ce ne sont donc pas généralement tous les grands Secours qu'il faut bannir: ce ne sont pas même toujours les plus violens, les plus effrayans, les plus énormes, mais seulement ceux, premiérement, qui sont dangereux pour les mœurs.

A cet égard nous n'aurons aucune dispute avec MM. les Antisecouristes. Les Pasteurs remplis de zéle, les savans Théologiens & la plûpart des Directeurs qui conduisent les Convulsionnaires, poussent sur ce sujet leur scrupule aussi loin que MM. les Antisecouristes peuvent le souhaiter. S'il y a quelques Directeurs de Convulsionnaires qui ne soient pas assez rigides sur ce sujet, nos principaux Théologiens sont les premiers à les en blâmer. Toute la différence qu'il y a entre ces Théologiens & ceux qui réprouvent tous les grands Secours, c'est que les nôtres apportent tous leurs soins pour retrancher non seulement tout ce qui pourroit blesser réellement la modestie, mais même tout ce qui est capable de fournir quelque faux prétexte à la médisance. Ils y ont même si bien réussi, du moins pendant longtems, que MM. les Théologiens Antisecouristes ont été obligés de l'avouer: *On est enfin*, disent-ils eux-mêmes, *parvenu à corriger toutes les immodesties.* Et cela pendant que ces MM. se contentoient de les divulguer avec des exagérations qui n'étoient propres qu'à irriter les Convulsionnaires & non pas à les corriger, & qu'à éloigner les fidéles d'un spectacle de Prodiges, que Dieu ne fait pas inutilement & sans qu'il veuille qu'on en profite. N'eût il pas été plus digne de la charité de ces MM. d'aider les Convulsionnaires de leurs conseils, que de les décrier par une critique outrée?

Réponse, &c. pag. 54.

M. l'Evéque de Montpellier décide en second lieu, qu'il faut retrancher ceux des Secours qui sont réellement *opposés au V. Commandement*, qui défend de tuer. Mais tout ce que cela signifie, c'est uniquement que les Secours, qu'il ne croit pas permis de donner, sont ceux qui loin de faire du bien aux Convulsionnaires, ne leur feroient au contraire que du mal: ceux, par exemple, qui les blesseroient sans les guérir. Car ce Commandement qui a pour motif, pour principe & pour ame, la charité que l'on doit au prochain, ne défend que de lui nuire; & bien loin d'ordonner de le laisser impitoyablement souffrir les plus vives & les plus insupportables douleurs, par des appréhensions frivoles sur lesquelles Dieu nous rassure

lui-

lui-même par un Prodige digne de sa Toute-puissance; ce Précepte nous enjoint au contraire, de faire à notre prochain tout le bien qui nous est possible. Aussi M. l'Evêque de Montpellier termine-t-il cette XII. Régle par le premier Avis doctrinal, qui pour juger des cas où l'on doit donner ou refuser aux Convulsionnaires les violens Secours qu'ils demandent, décide qu'il faut *s'en tenir à ce que les Médecins ordonnent.*

Je trouve dans les Nouvelles Ecclésiastique mêmes qui en critiquant la premiére Edition de mon Ouvrage, confondent les deux Avis formés dans les Conférences de 1732. j'y trouve, dis-je, la preuve de la distinction que j'en ai faite ci-devant: c'est dans une Lettre de M. d'Etemare, dont on donne quelques Extraits. Ce Théologien après avoir dit qu'il va *éclaircir ce qu'on a souvent embrouillé*, parle de ces *deux* Avis, ou des *deux maniéres* dont on a traité des Secours dans les Assemblées en sa présence, & il dit formellement que *M. de Montpellier a employé la premiére.* Ce Prélat n'a donc pas adopté *la seconde*, c'est-à-dire la condamnation générale des Secours violens faite par M. d'Asfeld & les Consultans, qui ont entraîné avec eux les quatre Théologiens Antisecouristes.

Nouv. Ecclés. du 30. Sept. 1742.

Tout ce que M. de Montpellier a pretendu décider par sa Régle, c'est qu'il ne faut point donner de violens Secours aux Convulsionnaires, à moins qu'on n'ait tout lieu de croire qu'ils ne leur feront que bienfaisans. Mais lorsqu'on s'est une fois assuré par des épreuves suffisantes que Dieu a fait le Prodige de rendre ces Convulsionnaires capables de soutenir tout le poids des coups qu'exige l'instinct de leur Convulsion, M. de Montpellier étoit trop éloigné de croire que ce seroit blesser le V. Précepte que de les donner; & il avoit une trop grande & trop juste idée de la bonté de Dieu, pour craindre, qu'après nous avoir invité par ce Prodige à administrer ces Secours, il cessât tout d'un coup son opération surnaturelle pour laisser blesser les Convulsionnaires.

Aussi quelques instances qu'ait pû faire M. Boursier auprès de ce célébre Prélat, pour l'engager à décider que les Secours violens tentoient Dieu, il n'en a pas voulu dire un seul mot dans toute son Instruction pastorale, quoique faite sur les Mémoires de ce Docteur, qui sans doute ne s'étoit pas épargné à tâcher de lui persuader cette fausse Proposition. Mais ce grand Evêque étoit un trop habile Théologien pour n'être pas inébranlable sur la maxime, qu'on ne tente point Dieu lorsqu'on suit son impression; & pour n'être pas convaincu que toutes les fois que le corps des Convulsionnaires se trouve invulnerable aux coups que l'instinct de leur Convulsion leur fait souhaiter, il est manifeste que cet instinct part de la même source que le Prodige.

Cependant quoique l'Instruction pastorale de ce célébre Prélat ne fournisse à ces MM aucun moyen plausible de soutenir qu'il ait voulu faire proscrire tous les grands Secours, ils ne laissent pas de le publier avec une confiance inconcevable. Voici le grand argument sur lequel ils s'appuient.

M. de Montpellier, disent-ils, a jugé conformément à l'Avis doctrinal, qu'*on ne peut donner d'autres Secours aux Convulsionnaires que ceux qu'on accorde aux malades dans leur besoin, sur lesquels la régle est de s'en tenir à ce que les Médecins ordonnent.* D'où il plaît à ces MM. de conclurre, que ce digne Chef de l'Appel a donc condamné tous les Secours *que la Médecine n'autorise pas*, tous ceux qui ne sont pas conformes *aux régles de l'art:* & qu'il a pensé qu'on devoit *appliquer aux Convulsionnaires dans leurs souffrances surnaturelles, les mêmes remédes que les Médecins appliqueroient à des symptômes semblables dans l'ordre naturel.*

Réponse, &c. pag. 26, 27. & 31.

Pourquoi non? ajoutent tout de suite ces Messieurs.

Ainsi, suivant eux, le grand Colbert a prétendu décider, que lorsque les Convul-

vulſionnaires tombent en quelque grand accès de Convulſion dont l'inſtinct ſurnaturel les force à demander des coups terribles, il faut les ſoulager par des remédes, ainſi qu'on feroit à d'autres malades en pareil cas, les ſaigner, les purger, &c.

Si on ne le liſoit pas dans leur *Réponſe*, pourroit-on bien ſe perſuader que ces MM. attribuent un ſentiment ſi bizarre & ſi cruel à cet illuſtre Evêque; & même que pour répondre à ce que ce paradoxe préſente de révoltant, ils renvoient à ſa XII. Régle, comme contenant une déciſion qui autoriſe une penſée ſi extravagante?

Quoi! ces MM. veulent-ils donc nous faire accroire que le célébre M. Colbert regardoit les Convulſionnaires comme des malades ordinaires, qu'il falloit traiter ſuivant les régles de la Médecine; lui, qui nous a déclaré que ce ſont *des perſonnes données en ſigne, ſur leſquelles nous devons tâcher d'étudier autant qu'il eſt en nous, le langage myſtérieux du Seigneur?* Oeuvres, &c. Tom. III. Pag. 552.

Ce ſont, ſi l'on veut, des malades, mais des malades par Prodige, des malades figuratifs, dont les agitations & les ſouffrances repréſentent l'état humiliant & douloureux où la Vérité eſt aujourd'hui réduite, & dont les terribles Secours, que Dieu leur indique lui-même par un inſtinct ſurnaturel, ſont une image ſenſible des remédes violens par leſquels il a réſolu de la faire triompher.

Il eſt donc de la derniére évidence que, lorſque M. l'Evêque de Montpellier a comparé les Convulſionnaires à des malades, ce n'a été que pour dire qu'on doit prendre à leur égard toutes les mêmes précautions qu'on prend pour ſoulager les malades ordinaires, en examinant attentivement leur état, éprouvant leurs forces, conſultant l'expérience, & ne leur accordant point les violens Secours qu'il exigent ſans auparavant avoir pris une aſſurance raiſonnable qu'il n'en arrivera aucun fâcheux accident; mais qu'après une telle aſſurance, on doit proportionner les Secours à l'état & au beſoin des Convulſionnaires, ainſi que les Médecins proportionnent leurs remédes à l'état & au beſoin de leurs malades.

XI. Preuve du ſentiment de M. de Montpellier ſur les grands Secours, par les principes répandus dans ſes Ecrits.

Si le texte de ce grand Prélat paroît laiſſer quelque équivoque, y a-t-il une meilleure maniére pour en fixer le ſens, que de le faire par les principes éclattans de lumiére qui brillent dans tous ſes Ecrits?

A la vérité cela ne plaît pas à MM. les Antiſecouriſtes. Ils trouvent au contraire fort mauvais qu'on aille chercher le ſentiment de ce grand Evêque dans ſes Lettres, qui forment le Tome III. de ſes *Oeuvres* publiées en 1740. par ces MM. mêmes. Comme il y a parlé ſans leur avis, ils craignent, avec raiſon, qu'il ne s'en ſoit écarté. *Que ſert à l'Auteur* de la Reclamation, s'écrient-ils, *d'avoir recours aux Lettres de M. de Montpellier, pour ſe dédommager de ce qu'il n'a pas trouvé dans ſon Inſtruction?..... S'imagine-t-il que des Lettres particuliéres doivent prévaloir contre une Inſtruction publique donnée avec tant de maturité & de concert*, ſelon les avis de ces Meſſieurs? Réponſe, &c. pag. 106.

Mais il eſt queſtion de ſavoir quels ſont dans leur véritable ſens, & dans toute leur étendue, les ſentimens perſonnels de ce grand Prélat, & non pas ceux qu'il n'a exprimés qu'avec réſerve dans une Inſtruction qu'il a faite ſur les Mémoires de ces Meſſieurs. Or c'eſt dans ſes Lettres qu'on découvre avec plus de clarté les vrais ſentimens de ſon cœur par rapport aux Secours violens, & ce que les lumiéres qu'il reçevoit perſonnellement de la libéralité divine lui faiſoient appercevoir ſur ce ſujet.

Au reſte ce ne ſera pas moins dans ſes Ecrits publics que dans ſes Lettres, que je puiſerai ſes ſentimens. Ce ſera même principalement dans les Régles qui ſont à la fin de ſon Inſtruction Paſtorale de 1736. Car il y a quantité de traits où on reconnoît viſiblement ſa main, & où on retrouve les mêmes vûes & les mêmes prin-

principes qui ſont dans ſes Lettres. N'eſt-il pas inconteſtable que c'eſt per ces principes & par ces vûes qu'il faut expliquer ce qui peut-être obſcur, & ajouter ce qui paroît omis, dans ſa XII. Régle; d'autant plus qu'on y voit clairement que par cette Régle il n'a pas prétendu décider le fond de la queſtion des grands Secours, peut-être parce qu'il ſentoit bien qu'il n'étoit pas ſuffiſamment inſtruit des faits. Ebranlé d'un côté par les peintures diffamantes que lui en faiſoient alors MM. les Théologiens Antiſecouriſtes, & d'autre part retenu par les Miracles qu'il ſavoit d'une maniére vague que Dieu avoit operés par un moyen ſi extraordinaire, il n'a voulu donner qu'une ſimple régle de pratique, mais qui néanmoins ſuppoſe que les grands Secours ne tentent point Dieu & ne violent pas le V. Commandement, lorſqu'on a pris toutes les précautions que pourroit prendre un ſage Medécin, pour s'aſſurer ſi Dieu a mis le corps des Convulſionnaires qui les exigent, en état de les ſupporter ſans péril. Mais ſi ce ſublime génie avoit été pleinement informé de tous les faits, il ſe ſeroit ſans doute exprimé avec plus de clarté & bien plus de force.

XII. Les principes du grand Colbert ſur les Miracles ſont décisifs pour les grands Secours.

MM. les Théologiens Antiſecouriſtes conviennent eux-mêmes que *les Miracles étoient ſa Bouſſole* (Réponſe, &c. pag. 108.) Or combien de Miracles Dieu n'a-t-il pas fait par la violence même des grands Secours, qu'il a voulu employer comme un moyen phyſique à qui il a fait produire tous les ſalutaires effets qu'il lui a plû? Miracles ſi inconteſtables & dont l'induction eſt ſi déciſive, que l'Ecrivain de ces MM. n'a pû y répondre que par des Propoſitions blaſphématoires, & par de fauſſes ſuppoſitions, juſqu'à alléguer de prétendus Miracles des Vaillantiſtes, & en préſenter au Public de fauſſes Relations, démenties par les perſonnes mêmes ſur le prétendu témoignage deſquelles cet Ecrivain avance que ces Miracles ſont arrivés. J'annéantirai tous ces phantômes dans la ſuite de cet Ouvrage, en ſorte que ces MM. n'oſeront plus les faire reparoître, & que pour me répondre ils ſe trouveront forcés d'inventer quelque autre chimére, ſi Dieu ne les fait changer.

Or ſuivant le grand Evêque de Montpellier, les Miracles ſont la lumiére que Dieu donne aujourd'hui aux ſimples, aux humbles & à tous ceux qui brûlent d'un deſir ſincére de trouver la Vérité, au milieu de la nuit ſombre de ce tems d'épreuve & de tentations, où tant d'Evêques & de Paſteurs Conſtitutionnaires, & même de Docteurs Appellans, conduiſent dans un abîme de ténébres ceux qui les croient aveuglément.

Oeuvres, &c. Tom III. pag. 548. Ibid. Tom. II. pag. 203.

Jettez ſouvent les yeux du *côté* des *Miracles* [s'écrie ce célébre Prélat:] *c'eſt l'endroit lumineux de la nuée.*

Les *guériſons miraculeuſes ..... * doivent *ſervir de flambeau au travers des nuages épais dont Dieu a permis que ſes œuvres fuſſent couvertes.* C'eſt la VII. *Vérité* de l'Inſtruction paſtorale de 1736.

Page 113 & 114.

„ Les Miracles (ajoute M. Colbert dans le même Ouvrage) ſont un moyen „ tellement infaillible de diſcerner la Vérité, qu'ils ſont capables de fixer toute in- „ certitude & d'annéantir tous les doutes d'un homme qui cherche ſincérement „ la Vérité."

Reponſe, &c. pag. 111.

Ces MM. me reprochent que dans mon ſecond Tome [première édition] je *ne cite pas une ſeule fois M. de Montpellier:* d'où ils concluent que je n'ai eû aucun deſſein de *me conformer à ſes vûes.* Fauſſe conſéquence. J'ai toujours infiniment reſpecté les grandes lumiéres que Dieu donnoit à ce célébre Prélat; mais il eſt vrai que lorſque j'ai compoſé mon ſecond Tome, étant renfermé dans la Citadelle où je ſuis encore, je n'avois point alors les précieux Ouvrages de ce grand Evêque, & que j'ai été obligé de faire mon Ecrit ſans avoir preſque aucun autre Livre que les *Reflexions morales* du Pere Queſnel. Mais j'oſe dire que Dieu m'en a en quel-

que ſorte dédommagé; car il n'en eſt pas moins vrai que ſans le ſavoir, je n'ai fait qu'*étendre & développer ..... les divers traits de lumiére épars dans les Ouvrages de cet* illuſtre Chef de l'Appel, ainſi que le célébre Auteur de la *Réclamation* l'a reconnu ſenſiblement, & s'eſt offert de le démontrer. Réclamation, 2. Part. pag. 17.

Quelle ſatisfaction inexprimable n'ai-je pas reſſenti dans mon cœur, lorſque la Providence m'ayant enfin fourni les moyens de faire parvenir juſqu'à moi les Ouvrages de ce grand Prélat, j'y ai reconnu que j'avois ſuivi toutes ſes vûes dans mon ſecond Tome [premiére Edition,] quoique je ne les euſſe point puiſées dans ſes Ecrits. J'avoue que j'ai regardé cela comme une preuve que la miſéricorde incompréhenſible de Dieu daignoit me donner, que le même eſprit qui avoit éclairé ce grand Evêque, avoit dirigé ce qu'il y a de bon dans mon Livre.

Au ſurplus ſi dans ma premiére Edition je n'ai pas eû l'avantage de m'autoriſer des textes du grand Colbert, je vais bien m'en dédommager dans celle-ci, perſuadé qu'un des plus grands ſervices que je puiſſe rendre à mes Freres, c'eſt de les mettre en état de juger par leurs yeux, qui ſont ceux qui ſuivent plus exactement les traces de cet illuſtre Chef de l'Appel, ou MM. les Théologiens Antiſecouriſtes, ou ceux qui ſont en même tems les Deffenſeurs de l'importance de l'œuvre des Convulſions, de la légitimité des grands Secours, & de l'autorité des Miracles.

Commençons par ce troiſiéme objet, qui fournit la preuve des deux autres.

En effet les principes de M. de Montpellier ſur l'autorité des Miracles, l'impreſſion qu'ils doivent faire dans tous les cœurs vraiment Chrétiens, & la ſoumiſſion qui eſt due à tout ce qu'ils décident, ſuffiſent pour établir d'une maniére invincible: que Dieu a de grands deſſeins dans l'œuvre des Convulſions, puiſqu'il l'a illuſtrée par tant de guériſons miraculeuſes: que les grands Secours ſont partie des vûes de miſéricorde qui entrent dans le plan de cette œuvre; & que le Prodige qu'ils font paroître, eſt l'ouvrage de Dieu, ainſi que les Simboles qu'ils repréſentent & les guériſons qu'ils opérent.

Pour le prouver par rapport aux grands Secours, il me ſuffiroit d'obſerver que M. de Montpellier adopte avec éloge les penſées de M. Paſchal ſur les Miracles; & qu'il donne lui-même pour principe, que *les Miracles diſcernent entre les choſes douteuſes.* Oeuvres, &c. Tom. II. pag. 250.

Ainſi quand même on ſuppoſeroit qu'il y auroit du doute ſur la queſtion de ſavoir, qui ſont ceux qui ſuivent le mieux l'eſprit du V. Précepte, ou ceux qui préferant l'apparence à la réalité, décident inhumainement qu'il faut ſur des appréhenſions chimériques refuſer aux Convulſionnaires tous les grands Secours qu'ils demandent, quelque preſſant beſoin qu'ils en puiſſent avoir, ou ceux qui ſe conduiſant par les mouvemens d'une charité dirigée par la prudence, ne leur accordent ces Secours qu'après qu'ils ſe ſont aſſurés qu'ils ne peuvent leur nuire: qui ſont ceux qui tentent Dieu, ou ceux qui refuſent de lui obéir, quelque Prodige qu'il faſſe pour manifeſter ſa volonté, & qui oſent dire que ſes Miracles mêmes ſont peut-être des épreuves pour nous tenter, ou ceux qui attentifs à ſa voix s'empreſſent d'exécuter ſes ordres, dès qu'ils connoiſſent par un Prodige que lui ſeul peut faire, que ces ordres viennent de ſa part: Si, dis-je, il reſtoit à cet égard quelque incertitude, Dieu s'explique clairement par des Miracles; il fait éclorre ſous les coups les plus violens les guériſons les plus étonnantes. Des corps hideux, des membres contrefaits recouvrent une figure réguliere, & acquierrent des qualités avantageuſes qui leur avoient été refuſées depuis leur naiſſance. Les Spectateurs ſaiſis d'admiration adorent en tremblant la Majeſté d'un Dieu qui leur rend ſa préſence ſi ſenſible: comment douteroient-ils qu'il n'autoriſe les grands Secours, lorſqu'il s'en ſert pour opérer de telles Merveilles? Mais MM. les Antiſecouriſtes, quoiqu'ils ne

 puiſ-

puissent nier les faits, & qu'ils n'osent contester la maxime que *les Miracles discernent entre les choses douteuses;* veulent néanmoins que leur sentiment l'emporte sur la décision de ces Miracles, parce qu'il leur plaît de supposer contre la vérité & l'évidence, que les grands Secours tentent Dieu & violent le V. Précepte: d'où ils concluent, sans se mettre en peine d'insulter par-là l'Auteur de ces Miracles, Nouv. Ecclés. du 11. Janv. 1742. Art. X. que leur avis est fondé sur des *régles auxquelles nous devons nous tenir inviolablement attachés ..... quelque Prodige qui arrive & en quelque cas que ce soit.*

Ce n'est pas ainsi que raisonne le grand Evêque de Montpellier. *Quand on voit* Tom. II. ut supr. & suiv. *un Miracle*, dit-il encore d'après M. Paschal, *il faut se rendre, à moins qu'on n'ait d'étranges marques du contraire. Ceux qui ne nient ni Dieu, ni Jesus-Christ, ni l'Eglise, ne font point de Miracles qui ne soient surs..... Des Miracles faits au nom de Jesus-Christ, ne peuvent être des prodiges trompeurs.*

Ceux en faveur de qui Dieu fait des Miracles par le moyen des grands Secours, sont-ils donc au jugement de MM. les Antisecouristes, des Idolâtres, des Athées, des Hérétiques, des Schismatiques, des ennemis déclarés de l'Eglise? Ont-ils fait quelque pacte avec le diable pour les obtenir? N'est-ce pas au contraire à la suite des priéres faites à Jesus-Christ & à ses serviteurs, que Dieu les opére, comme en récompense du zèle de ceux qui ne se sont point épargnés pour suivre sa volonté, contribuer à sa gloire, & servir aux projets de miséricorde qu'il exécute par ce moyen sur les corps & sur les ames?

Une des plus grandes attentions du grand Colbert a été de prémunir les simples contre l'imposante Autorité que présentent l'extérieur & les appannages de la Bulle. Il ne cesse de leur crier que les Miracles que Dieu opére à leurs yeux, sont faits exprès pour les empêcher de confondre l'apparence & l'abus de l'Autorité, avec l'Autorité souveraine, infaillible & indéfectible qui appartient à l'Eglise. Jamais les vrais Miracles ne peuvent être en contradiction avec une véritable Décision de l'Eglise: l'un & l'autre sont la voix de Dieu. Dieu ne peut pas être en contradicion avec lui-même. Aussi, suivant ce grand Prélat, c'est singuliérement en faveur des simples que Dieu fait aujourd'hui tant de Merveilles; & c'est le moyen le plus propre pour les instruire & pour les préserver de toute séduction de quelque part qu'elle vienne, fut-ce de celle des Consultans ou des Théologiens Antisecouristes.

Oeuvres de Colbert, Tom. II. p. 15. „ De tous les moyens sensibles, *dit-il dans son Instruction Pastorale* de 1733.
„ que Dieu emploie pour instruire les simples, il n'y en a point qui soit plus à leur
„ portée, ni qui fasse plus d'impression sur leur esprit, que les Miracles.

Ibid. pag. 69. „ Il n'est point d'Autorité plus efficace que celle des Miracles, pour retenir les
„ simples & les empêcher de prendre pour l'Autorité l'abus de l'Autorité," ajoute ce grand Prélat dans son Instruction de 1734. sur le Miracle de la Verune.

Mais si les Miracles sont une voix divine par laquelle Dieu avertit les simples de ne pas prendre l'Autorité apparente de la Constitution pour celle de l'Eglise; si cette voix doit suffire pour leur faire rejetter la Bulle, malgré tous les dehors respectables dont elle est parée; si ces simples se rendent très criminels, lorsqu'après avoir vû des Miracles décisifs en faveur de l'Appel, ils ont la foiblesse de croire cette multitude d'Evêques & de Pasteurs qui leur crient que c'est manquer de soumission à l'Eglise que de refuser d'accepter la Bulle, & de se soumettre à tout ce qu'elle décide; si au jour du jugement Jesus Christ leur fera les reproches qu'il à fait aux Juifs, à qui il a dit: Si je n'avois pas fait parmi vous des œuvres que nul autre n'a faites, vous ne seriez point coupables, mais après les avoir vues, vous êtes inexcusables dans vôtre péché: combien sont encore plus inexcusables ceux Réponse, &c. pag. 46. qui préferent à la décision des Miracles que Dieu opére, les sentimens de *cinq ou*

six

six Théologiens Antisecouristes (car ces MM. ne se disent pas d'avantage) qui n'ont qu'une Autorité ou usurpée, ou nullement comparable pour la dignité du caractére, à celle du très grand nombre des Evêques & des Pasteurs Constitutionnaires? Voilà ce que décideroit aujourd'hui le grand Colbert, s'il étoit témoin de nos contestations. L'éclattante lumiére qui sort des Miracles faits par le moyen des grands Secours, ne lui laisseroit aucun lieu de douter, que ceux qui se révoltent contre leur décision, dès-là ne méritent plus aucune croyance; lui qui, dans son Instruction Pastorale de 1736. nous a donné pour principe: que *le Miracle apprend aux fidéles à discerner l'Autorité qu'il respecte, d'avec ce qui prend faussement le nom d'Autorité, & qui dès là même ne mérite aucun respect.* Oeuvres, &c. Tom. II. pag. 113.

Ce grand Prélat en traitant la matiére des Convulsions, en a senti toutes les difficultés, les obscurités & les écueils; mais il a découvert une voie sûre qui conduit infailliblement à la Vérité. C'est la route que Dieu nous trace lui même, en nous éclairant pas des Miracles sur les points les plus importans & les plus contestés. D'abord il en a fait purement en faveur de l'Appel, pour apprendre à tous les cœurs droits qu'il rejette la Constitution. Il en a fait ensuite par les Convulsions & par le ministére des Convulsionnaires, pour faire voir qu'il agit surnaturellement dans cette œuvre: que quoiqu'elle paroisse mélangée par les artifices de Satan, les péchés, les foiblesses & les imperfections des Convulsionnaires, & qu'elle soit deshonorée par le mépris, la critique & les calomnies des hommes, elle est néanmoins son ouvrage dans tout ce qu'elle contient qui n'est pas indigne de lui. Enfin il a fait des Miracles par le moyen des plus violens Secours, pour mettre en évidence que les Convulsionnaires qui les demandent, après qu'il a rendu leur corps invulnerable à ces coups, agissent par son impression, & que la décision qui les condamne comme des violateurs de sa Loi, vient d'un esprit tout différent du sien.

C'est ce que le grand Colbert n'auroit pas manqué de décider hautement, s'il avoit été bien informé de tous les Miracles operés par ce moyen.

XIII. Les conséquences que le grand Colbert tire lui-même des Miracles en faveur des Convulsions, décident également en faveur des grands Secours.

Ne sera-ce pas le démontrer, que de faire voir que toutes les conséquences qu'il a tiré des Miracles pour prouver que Dieu agit surnaturellement en son nom dans l'œuvre des Convulsions, décident également & même plus fortement en faveur des grands Secours?

Les Convulsions, dit-il dans la III. *Vérité* de son Instruction de 1736. *qui ont contribué à des Miracles de guérison, doivent être attribuées en premier à la même cause qui a opéré les guérisons*; & par conséquent les violens Secours qui ont visiblement contribué aux guérisons les plus palpablement miraculeuses, doivent être regardés comme un moyen dont Dieu a voulu se servir pour les faire. D'où il suit incontestablement que l'instinct surnaturel qui les a fait demander aux Convulsionnaires malgré l'effroi qu'ils en devoient avoir, doit être attribué au même principe qui avoit auparavant rendu les Convulsionnaires invulnerables à ces terribles coups, & qui s'est ensuite servi de ces coups pour opérer de merveilleuses guérisons. Oeuvres, &c. Tom. II. pag. 262.

Si au contraire, ajoute l'Illustre Prélat, *les Convulsions étoient propres par leur nature à empêcher la guérison, elles la rendent plus merveilleuse, & relevent l'opération de Dieu, loin de l'obscurcir.*

C'est donc bien mal à propos que MM. les Antisecouristes objectent que les grands Secours ne sont propres par leur nature qu'à briser les membres, bien loin de les rétablir. Tout ce qui résulte de cette objection, c'est que Dieu en guérissant des estropiés par ce moyen, a rendu ces guérisons d'autant plus admirables, & d'autant plus marquées au sceau de sa Toute puissance, que les coups sous lesquels

elles ont été opérées, étoient plus énormes & paroissoient plus capables de fracasser les membres. En pareil cas, voilà *le jugement*, continue le grand Colbert, *que nos Peres ont porté constamment..... jugement* qui *doit faire notre régle*, & non pas l'avis bizarre des Théologiens Antisecouristes.

Ibid. pag. 202, & 203. Ce Prélat dans la V. *Vérité*, pour continuer d'établir que Dieu est en premier l'Auteur des Convulsions, observe qu'elles *ont été étroitement & favorablement liées par plus d'un endroit avec les Miracles de guérison.....* que *la Convulsion se faisoit uniquement ou principalement sentir dans la partie affligée*, & qu'elle *a cessé au moment même que la guérison étoit achevée.* Mais combien a-t il été encore plus visible que les grands Secours sont très intimement liés à des Miracles de guérison, puisque Dieu les a manifestement employés pour en exécuter plusieurs, que souvent le besoin de certains coups terribles ne s'est fait uniquement sentir que dans les membres contrefaits, & que ce besoin singulier a cessé totalement dans ces membres dès qu'ils ont été rétablis dans un état parfait.

Ibid. pag. 201. M. de Montpellier donne pour maxime, qu'*on ne peut être indifférent* aux Miracles que Dieu opére parmi nous, *sans se rendre coupable d'une ingratitude très condamnable.*

Quelle est donc, suivant ce grand Prélat, l'ingratitude de ceux qui non seulement sont indifférens pour les Miracles operés par de grands Secours, mais qui font même tous leurs efforts pour les obscurcir, & pour abolir le moyen qu'il plaît au Tout-puissant d'employer pour les faire?

Tom. III. pag. 523. Ce célébre Evêque regarde les Convulsions qui procurent des guérisons miraculeuses, comme *des opérations de faveur & de grace de la part de Dieu.* Doit-on regarder différemment les grands Secours dont Dieu se sert pour faire de telles guérisons?

Ibid. pag. 590. „ Que ceux, *dit encore cet illustre Prélat*, qui refusent de reconnoître le bras „ du Tout-puissant, (*dans les Miracles qu'il opére sous nos yeux, soit par les grands* „ *Secours, soit par quelque autre voie*) s'applaudissent de leur sagesse? Je veux être „ de ces insensés qui croient que Dieu seul peut faire parmi nous de si grandes cho„ ses..... Hésiterons-nous, *ajoute-t-il*, dans la conséquence qu'il en faut tirer.... „ Il me semble qu'un infidéle qui auroit été présent (*à quelques-uns de ces Mira-* „ *cles, & sur-tout à ceux que Dieu a exécutés par le moyen le plus surprenant*,) „ n'auroit pû s'empêcher de s'écrier, que Dieu habite véritablement parmi nous... „ Moment décisif où la Vérité se montre, où Dieu parle au cœur, où les sens se „ taisent, où l'homme s'oublie pour ne s'occuper que de la grandeur & de la puis„ sance de Celui qui seul fait des choses admirables." M. de Montpellier parloit ainsi aux Religieuses du Calvaire, chez qui s'est operé le Miracle que j'ai rapporté dans ma I. Partie.

Ibid. pag. 592. Dans une autre Lettre que ce grand Evêque écrivit à Madame de Coetquen leur Générale, on trouve ces magnifiques paroles: *Les hommes sont trop foibles pour nous arracher les armes que Dieu nous met en main. Elles sont victorieuses depuis le commencement du monde: elles le seront jusqu'à la fin*, malgré tous les efforts des Constitutionnaires, des Consultans & des Antisecouristes.

Voici encore une autre Lettre écrite à la même, mais si remplie de traits de lumiére que je crois devoir la rapporter presque en entier.

Ibid. pag. 568. „ Les nuages se dissipent, *dit ce grand Prélat*, & les Miracles operés par les „ Convulsionnaires nous apprennent à ne pas juger témérairement de l'œuvre du „ Seigneur."

Les Miracles opérés par les grands Secours, ne devroient ils donc pas également arrêter les décisions téméraires?

„ Cette

„ Cette œuvre, *ajoute t-il*, eſt une folie pour les uns, un ſcandale pour les au-
„ tres: qu'elle ſoit pour nous un moyen pour opérer notre ſanctification!"

[Il dit dans deux autres Lettres que *le ſpectacle des Convulſions*, dont il n'ignoroit pas que les grands Secours ſont le caractére le plus frappant, *eſt pour pluſieurs une odeur de vie.* Il ſe met de ce nombre, & il plaint les contradicteurs pour qui *ce ſpectacle eſt une odeur de mort.*] Pag. 570. & 590.

„ Je crois voir d'une maniére très claire que Dieu veut aveugler," continue-t-il dans ſa Lettre à Madame de Coetquen.

[Il diſoit dans une autre Lettre à un ami de confiance: *Dieu a un double deſſein* dans l'œuvre des Convulſions. *Il veut éclairer & il veut aveugler. Plaignons ceux qui méritent d'être aveuglés. Pour nous ſervons-nous de ce qu'il y a de clair pour percer dans ce qu'il y a d'obſcur; & ne nous faiſons pas de ce qu'il y a d'obſcur, un bandeau qui nous empêche de voir ce qu'il y a de clair.* Voilà préciſément tout le plan de mon ſiſteme ſur cette œuvre.] Page 566.

„ Dieu a des deſſeins de miſéricorde, *continue t-il dans ſa Lettre à Madame de*
„ *Coetquen*, mais ils n'éclatteront ſur les uns, qu'en laiſſant agir ſur les autres ſa
„ juſtice dans toute ſa rigueur. Ce qui m'attriſte le plus, c'eſt qu'il y ait parmi
„ nous des ſemences de diviſion, dont les ſuites peuvent être très-fâcheuſes. Je
„ ne crains point pour la Vérité, mais je crains pour pluſieurs qui l'ont deffendue
„ avec le plus de courage." Ne diroit-on pas que ce grand Evêque étoit Prophéte?

„ En craignant pour eux, *continue M. de Montpellier*, je ne puis qu'être ſaiſi
„ de frayeur pour moi-même. J'eſpére néanmoins que Dieu ne permettra pas que
„ je le méconnoiſſe. Le voile qui le dérobe aux yeux de tant de perſonnes, ne
„ m'empêche point de le voir. Je laiſſe le côté obſcur, & j'entre dans ſon San-
„ ctuaire par l'endroit lumineux. Heureux celui qui ne prendra point de ce qu'il
„ rencontre d'obſcur, un ſujet de ſcandale! Il y a bien de l'apparence que dans
„ peu la marque diſtinctive des Appellans, ſera de ne pas rougir de ce que le Mon-
„ de appelle Fanatiſme."

Ici la prophétie eſt toute claire. Ce qui ſe paſſe aujourd'hui n'en confirme que trop la vérité. Mais heureux ceux qui en combattant tout fanatiſme réel, toute erreur, toute illuſion, tout menſonge, ſeront décriés non ſeulement par les Conſtitutionnaires, mais auſſi par les plus renommés des Appellans! Par exemple, heureux ceux qui en démontrant le divin des guériſons miraculeuſes operées par les grands Secours, & la fauſſeté des prétendus Miracles faits en faveur de l'erreur des Vaillantiſtes, ſeront eux-mêmes traités de fanatiques, & qui porteront, ſans en rougir, cette marque diſtinctive des Appellans fidéles à la voix de Dieu, & prêts à lui ſacrifier juſqu'à leur réputation, pour le ſuivre dans toutes ſes œuvres, en s'y conduiſant par la lumiére de ſes Miracles! Les derniéres paroles de M. de Montpellier que je viens de rapporter, & celles qui vont ſuivre, ont été adoptées par le ſaint Evêque de Senez avec de grands éloges. Il dit entre autres choſes que *c'étoit à l'Ecole du grand Apôtre* S. Paul, *que M. de Montpellier avoit appris à raiſonner* ainſi. Lettre contre les Vains efforts, citée au commencement de la I. Partie de ces Obſervations.

„ On laiſſera tranquilles, *continue le grand Colbert*, ceux qui s'uniront avec les
„ ennemis de la Vérité contre les Convulſions (*& ſur-tout contre les grands Se-*
„ *cours:*) Préjugé deſavantageux! *s'écrie-il:* je n'aimerois pas à être en paix avec
„ ceux qui ſont en guerre contre Dieu. Quand la Vérité eſt attaquée & la perſé-
„ cution ouverte, je ne vois rien de plus prudent que de ſe jetter du côté des op-
„ primés. C'eſt là où eſt la force, & où la victoire ſera infailliblement."

Cette troiſiéme prédiction a été faite bien des fois par les Convulſionnaires, & eſt actuellement très clairement expliquée par pluſieurs.

Depuis

Depuis douze ans la Cour tolere ſans aucune peine tous les Appellans qui réprouvent les Convulſions, & qui décrient les Convulſionnaires. A ces conditions l'on obtient même d'être rappellé d'exil : il n'y a plus que les Convulſionniſtes qui ſoient dans une grande défaveur. Mais pluſieurs Convulſionnaires annoncent depuis quelque tems : qu'il va bientôt y avoir une diſtinction entre les *Diſcernans* qui ne ſera que trop marquée : que la Cour laiſſera vivre en paix tous les Antiſecouriſtes, d'autant plus volontiers qu'il eſt viſible que la plûpart ne reſtent attachés aux Convulſions que pour la forme, & par la honte d'abandonner ouvertement les ſentimens des deux grands Evêques Chefs de l'Appel. Ces Convulſionnaires ajoutent que tout le poids de la perſécution ne tombera alors que ſur eux-mêmes & ſur ceux qui leur donnent des Secours, qui ſeront de plus en plus décriés, pourſuivis & traités de fanatiques, non ſeulement par les Conſtitutionnaires, mais auſſi par ceux des Appellans qui conſulteront la prudence de la chair. Sur quoi ces Convulſionnaires ſe récrient, ainſi que le grand Colbert : „ Heureux les diſciples des „ œuvres de Dieu & les vrais déffenſeurs des Miracles, qui en bute à la perſécu„ tion, n'abandonneront point l'étendart de la Croix ! Ce n'eſt qu'en marchant à „ ſa ſuite qu'on eſt ſûr de la victoire : les humiliations où elle conduit, ſont la „ ſource d'une gloire éternelle. La Croix du Sauveur eſt un miroir ardent qui „ réflechit ſur les Elus les rayons de l'amour que le Pere leur a porté de toute „ éternité."

Auſſi eſt-ce à ſuivre cette Croix que les grands Secours nous invitent par la plûpart des Simboles qu'ils repréſentent.

XIV. Les Converſions que Dieu a faites par la vûe des grands Secours ſont encore une preuve décisive, ſuivant le grand Colbert, qu'on doit y reconnoître le doigt de Dieu.

La multitude de Converſions dont ils ont été l'occaſion, ou pour mieux dire, la cauſe inſtrumentale, ſont encore une preuve déciſive, ſuivant les maximes du grand Colbert, qu'on doit y reconnoître l'œuvre de Dieu.

Oeuvres, &c. Tom. II. pag. 203. &c.

Lorſqu'une *œuvre* eſt *liée*, dit ce célébre Prélat, *à des Miracles de guériſon & à des Converſions*, on doit y adorer *la main de Dieu*, y reconnoître *ſon doigt*, & *l'en glorifier.*

„ Il y a, *ajoute-t-il encore dans ſa grande Inſtruction de* 1736. des Converſions „ ſincéres d'incrédules, d'hérétiques & de pécheurs, que la vûe ſoit des Mira„ cles, ſoit des Convulſions, a opéré avec la grace de Jeſus-Chriſt."

Mais n'eſt-il pas de notoriété publique que le plus grand nombre de ces Converſions ont été produites par la vûe du ſurnaturel palpable que les violens Secours mettent en évidence ? N'eſt-ce pas la préſence d'un Etre Tout-puiſſant, ſeul capable d'exécuter de telles merveilles, qui a touché, terraſſé, fait fondre en larmes des Déiſtes, des Eſprits-forts, & nombre de Libertins ?

Ibid. *Heureuſe ſemence* qui produit *des Converſions*, s'écrie le grand Colbert : *il faut en glorifier Dieu.* Par conſéquent on ne doit donc pas l'arracher. *Il faut le prier qu'elle ſe multiplie, & que les Miracles ſur les cœurs deviennent encore plus frequens que les Miracles ſur les corps.*

Il ne faut donc pas, ſuivant ce Prélat ſi éclairé, annéantir le ſpectacle des violens Secours où Dieu fait ſi ſouvent germer cette ſemence céleſte dans les cœurs.

Tome III. pag. 570. *Un ſpectacle*, dit-il ailleurs, qui eſt *pour pluſieurs une odeur de vie*, eſt ſans doute un ſpectacle béni & approuvé de l'Auteur de tout bien. *Un moyen dont Dieu* (Ibid. pag. 568.) *ſe ſert pour ouvrir les yeux à pluſieurs & pour leur changer le cœur*, eſt par conſéquent un moyen qu'il autoriſe, puiſqu'il daigne lui-même s'en ſervir.

MM. les Théologiens Antiſecouriſtes n'ont pas oſé nier que Dieu n'ait fait un grand nombre de Converſions par ce canal. Mais comme en convertiſſant ces Athées, ces Hérétiques, ces Mondains, Dieu ne leur a pas mis dans le cœur de prendre pour Directeurs aucun des Théologiens Antiſecouriſtes, cela a paru ſuffiſant

ſiſant à ces MM. pour juger que toutes ces Converſions étoient fort ſuſpectes.

„ Quant aux Converſions, *diſent-ils*, qu'on regarde comme le fruit des Se- „ cours ..... qu'il eſt à craindre que ces Converſions ne ſe terminent à rendre „ Secouriſtes ceux qui y ſont touchés! ..... Cette crainte paroît d'autant plus „ fondée qu'on ne voit que trop de ces nouveaux convertis reſpirer preſque auſſi- „ tôt l'eſprit d'indépendance, d'indocilité, de mépris pour ceux qui ont de la lu- „ miére & de la ſcience." Réponſe, &c. Pag. 98. & 99.

Quoi! ces MM. croient-ils donc qu'il n'y a qu'eux ſeuls qui aient de la ſcience & de la lumiére?

Prétendent-ils que les Théologiens qui ont eû aſſez d'humilité pour employer tous leurs talens à étudier l'œuvre de Dieu, & à démêler ce qui vient de lui, afin de ſe mettre en état de conduire les Convulſionnaires par une voie ſûre, manquent de ſcience, parce qu'ils ne ſe mettent pas en peine d'acquerir la réputation de ſavans, & de s'attirer l'eſtime & l'approbation des gens du monde?

Préſument-ils que le petit nombre des Curés, ſoit de Paris, ſoit des Paroiſſes circonvoiſines, qui ne craignent point de s'expoſer à toute la diſgrace des Puiſſances du Siécle, en employant ouvertement une partie de leurs ſoins à diriger les Convulſionnaires, manquent de charité, de lumiére, ou de zèle?

Eſpérent-ils nous faire accroire que tous les Eccléſiaſtiques déjà victimes de la perſécution qui les a chaſſés de leurs bénéfices, & qui réfugiés à Paris dans des greniers où ils vivent dans la plus auſtére pénitence, s'expoſent de nouveau à une perſécution encore plus grande, en faiſant publiquement la fonction de Directeurs des Convulſionnaires, ne ſont pas conduits en cela par une lumiére d'autant plus ſûre qu'elle eſt viſiblement une récompenſe de leurs travaux précedens, de leur humilité profonde & de leur entier détachement de toutes choſes?

Voilà les Guides que ſuivent tous les bons Convulſionnaires: voilà ceux qui conduiſent les *nouveaux convertis* que Dieu a touchés au ſpectacle des grands Secours.

„ On s'imagine, *continuent MM. les Antiſecouriſtes*, que les Convulſions & ſur- „ tout le ſpectacle des Secours, ſont en effet une ſource de graces & de bénédi- „ ctions pour ceux qui y aſſiſtent: c'eſt une mépriſe groſſierre." Ibid. p. 99.

Ces MM. ſongent-ils bien qui ſont tous ceux qu'ils accuſent de ſe méprendre ſi groſſierrement? C'eſt: 1. M. l'Evêque de Montpellier, qui aſſure que ces *Converſions* ſont *ſincéres*. C'eſt: 2. M. l'Abbé d'Etemare l'un d'entre eux, qui atteſte que dès 1732. le ſpectacle des Convulſions avoit déjà converti *des milliers de perſonnes*. C'eſt: 3. M. Poncet leur Deffenſeur, qui déclare qu'au commencement de 1733. il y avoit déjà à Paris *dix mille ames qui connoiſſoient la Vérité*, & dont pluſieurs *étoient prêtes à ſouffrir la mort même pour ſa cauſe, ... qui n'ont point eû d'autre inſtruction que celle qu'ils ont reçue des Convulſionnaires & de ceux qui s'aſſemblent autour d'eux*,... ſur qui les Secours avoient fait *la plus forte* impreſſion, leur *prouvant au moins*, ſelon M. Poncet, *le ſurnaturel des Convulſions*, ou l'opération de Dieu, pour parler plus clairement & ſelon la Vérité. Ce ſont enfin toutes les perſonnes ſincérement attachées à toutes les œuvres de Dieu, & ſinguliérement cette ſainte troupe de Théologiens & de Directeurs, qui depuis treize ans rendent ſans ceſſe à Dieu les plus vives actions de graces des Converſions viſiblement miraculeuſes dont ils ont été les témoins, & dont ils continuent d'être les conducteurs. Inſt. Paſt. de 1736. Lett. du 13. Decemb. 1732. & Lett. du 30. Janv. 1733. ci-devant alleguees.

„ *Cette* mépriſe groſſierre, *ajoutent MM. les Antiſecouriſtes*, vient de ce que l'on „ prend un ébranlement de l'imagination & des ſens remués par le merveilleux, „ pour une ſalutaire componction, & de ce que l'on confond la ſolide piété avec „ des ſentimens qui n'ont point de racine dans le cœur, qui ne le corrigent point, Réponſe, &c. pag. 99.

„ qui n'ont qu'un effet paſſager, quoique ſouvent plus prompt & plus ſenſible que „ ceux qui ſont plus réels."

Mais quel don ſingulier ces MM. ont ils donc reçu pour pénétrer ainſi les cœurs, & en juger ſi défavorablement, malgré toutes les apparences contraires?

Quoi! quand on voit un Athée devenir tout rempli de foi, & tout brulant du deſir de plaire à Dieu, & d'expier par la pénitence la funeſte erreur où ſes paſſions l'avoient enſeveli, doit-on croire que ce n'eſt là qu'un effet de *l'imagination ..... remuée par le merveilleux?*

Quand on voit un ſuperbe Mondain qui tout à coup reconnoiſſant le vuide & le néant de toutes les pompes de Satan & de toutes les grandeurs de la Terre, n'a plus de goût que pour le Ciel, & devient ſi humble qu'il ne craint point de s'expoſer au mépris de Puiſſances & à la critique de preſque tous les hommes, & même de MM. les Théologiens Antiſecouriſtes, en s'attachant ouvertement à l'œuvre des Convulſions, & en ſe confondant avec les pauvres qui ſuivent les Convulſionnaires, faut-il penſer que ces nouveaux *ſentimens n'ont point de racine dans ſon cœur?*

Quand on voit un voluptueux, non ſeulement quitter tous ſes plaiſirs & tous les objets de ſes paſſions, mais même immoler ſon corps par la plus auſtére pénitence, doit-on croire que ce n'eſt là qu'un ébranlement des ſens?

Que M. Poncet, qui pour ſoutenir la cauſe de ces MM. donne aujourd'hui un ſi mauvais augure de ces Converſions merveilleuſes, me permette de le prendre lui-même à témoin que ces Converſions ſont très ſolides.

VII. Lett. pag. 138. „ Il y a aujourd'hui, *diſoit-il dans ſa VII. Lettre imprimée en* 1734. un grand „ nombre de perſonnes qui n'ont été inſtruites que par les Convulſions, ou qui „ n'ont été touchées qu'à leur occaſion, que l'eſprit de Dieu a conduit dans la retraite pour y mener une vie pénitente, laborieuſe, éloignée de toutes les occa- „ ſions. Il ſemble que les Convulſions aient levé le voile que la coutume & les „ mauvais exemples avoient jetté ſur la Loi de Dieu: on a compris que l'affaire „ du ſalut eſt une grande affaire, qui demande qu'on s'y applique tout entier. „ Mais ce que je trouve de plus admirable, c'eſt que ceux qui ſont ainſi touchés, „ connoiſſent les vraies régles de la pénitence, & conſentent de tout leur cœur „ de s'y conformer."

Sont-celà les effets d'une Converſion qui n'a rien de *ſolide* & *qui ne corrige point le cœur?*

Que les penſées des hommes ſont ſujettes au changement, dès qu'elles ceſſent d'être dirigées par celui qui ſeul peut les éclairer d'une maniére indéfectible & invariable! Il y a peu d'années que M. Poncet s'eſt élevé de toutes ſes forces contre l'Ecrit intitulé: *Réponſe au Coup-d'œil*, ſur ce que cet Auteur s'étoit recrié en parlant des Converſions operées au ſpectacle des Convulſions & des grands Secours: *Que je crains avec raiſon qu'on ne donne trop aiſément le nom de Converſion à des mouvemens paſſagers & qui n'ont aucune racine dans le cœur!* &c. Qui auroit jamais cru que M. Poncet, après avoir traité cette crainte injurieuſe, *d'excès dont il ne croit pas qu'aucun honnête homme ſoit capable*, auroit fait enſuite lui-même un pronoſtic ſi téméraire, & ce qu'il y a de plus ſingulier, dans les mêmes termes?

[margin: XII. Lett. pag. 27. — Ibid.]

Mais il y a déjà bien des années que la plûpart de ces perſonnes converties à la vûe du ſpectacle des grands Secours, édifient l'Egliſe par la ferveur de leur foi, par leurs grands jeûnes, par leurs ardentes priéres, leur humilité & leur charité. Si ce n'eſt pas par un eſprit de prophétie, par quel autre eſprit eſt-ce donc que MM.

MM. les Théologiens Antisecouristes viennent aujourd'hui prédire, par l'organe de M Poncet, que ce ne sera qu'un *effet passager?*

A quelle marque ces MM. veulent ils donc qu'on reconnoisse qu'une *Conversion* est *véritable?* Voici suivant eux *la pierre de touche pour en juger.* Il faut voir si on *trouve* dans *ces pénitens*, premiérement *l'humilité.* Mais ils en donnent tous les jours des preuves qui ne sont pas équivoques. Quoi! ne faut-il pas en être tout rempli, pour s'unir ouvertement à une œuvre aussi méprisée des Grands du Siécle & des Sages de la Terre, que l'est aujourd'hui l'œuvre des Convulsions? Réponse, &c. pag. 99.

Mais voici le véritable point qui touche & qui détermine ces MM. c'est disent-ils, si l'on *trouve* en *ces pénitens ..... la docilité, l'amour & la pratique des saintes Régles.* C'est-à-dire en bon françois, si ces pénitens ont quelqu'un des Théologiens Antisecouristes pour Directeurs, s'ils ont pour eux toute la docilité que ces MM. appellent avoir *l'amour & la pratique des saintes Régles.* Sans cela point de Conversion solide. Quelque vertu que Dieu donne à ces pénitens aussi bien qu'aux Convulsionnaires, cela ne décide rien en leur faveur; car, ajoutent ces Messieurs, *tout dépend des Guides qui les conduisent.* Ibid. pag. 102.

Il est bien vrai que si quelques Convulsionnaires, ou quelques-uns de ceux qui ont été touchés au spectacle des grands Secours, méprisoient les véritables régles & les lumiéres d'une science fondée sur l'Ecriture & la Tradition, soit pour se conduire par enthousiasme, soit en voulant suivre à l'aveugle & sans discernement des instincts par rapport auxquels les Convulsionnaires peuvent se méprendre, ils mettroient leur salut en grand danger. Mais les Théologiens Antisecouristes pensent-ils qu'il n'y ait absolument que parmi eux, des Guides qui sachent bien conduire?

Ces MM. m'ont accusé sans en avoir le moindre prétexte, de présenter aux fideles *une voie singuliére dont* je *fais dépendre le salut.* Ils ont pareillement reproché au respectable Auteur de la Réclamation, qu'il *veut ouvrir une nouvelle voie surajoutée à l'ancienne pour arriver au salut*, & qu'il *propose de nouvelles conditions distinguées de la pratique exacte de la Loi de Dieu pour entrer dans la ligne* de ses *bénédictions.* N'auroit-on pas plutôt quelque sujet de faire de tels reproches à ces MM. qui font en quelque sorte dépendre le salut, sinon de l'attachement à leurs personnes, du moins de *la docilité* avec laquelle ils veulent qu'on reçoive toutes leurs décisions, & spécialement celle contre les grands Secours; & qui pour y contraindre les fidéles, se portent présentement jusqu'à leur interdire les Sacremens, lorsqu'ils refusent de s'y soumettre? Nouv. Eccles. du 30. Sept. 1742. Art. 2. Reponse, &c. pag. 73.

Que le grand Colbert étoit éloigné de vouloir dominer ainsi sur la foi des fidéles! Quelque juste autorité que les grandes lumiéres dont Dieu le gratifioit, lui eussent donné, il ne vouloit faire prévaloir son sentiment que par la force des raisons.

Je ne trouve pas mauvais, m'écrit-il dans une Lettre donc ces MM. ont rapporté un Extrait, *que sur une matiére obscure les sentimens soient partagés.* Ibid. pag. 109. Notes.

„ Je suis bien éloigné, *dit-il dans une autre Lettre*, d'exiger qu'on renonce à
„ ses propres lumiéres par simple déference au sentiment d'autrui. Je souhaite
„ au contraire que chacun fasse ses efforts pour chercher la Vérité au milieu des
„ nuages qui la couvrent."

XV. Les grandes vûes de M. Colbert sur le dessein de Dieu dans l'œuvre des Convulsions, prouvent que le spectacle des grands Secours est

Cherchons donc la Vérité, mais cherchons-la en suivant les traces de cet illustre Evêque. Les grandes vûes qu'il appercevoit par rapport aux desseins de Dieu dans l'œuvre des Convulsions, vont être encore une preuve démonstrative que le spectacle des violens Secours entre dans le plan de miséricorde que Dieu a tracé au milieu de cette œuvre, & qu'il est une source de lumiéres & d'instructions très importantes pour ceux qui savent bien en profiter.

„ Les Péres de l'Eglise, *dit ce Prélat dans son Instruction de* 1736. se rendoient

„ atten-

d'une extrême importance. Oeuvres, &c. p. 205.

„ attentifs aux Prodiges & aux Evénemens extraordinaires qui arrivoient de leur „ tems, & qui pouvoient avoir rapport à la Religion. Ils les regardoient & les „ faisoient envisager comme des avertissemens que Dieu donnoit. Ils nous ont ap- „ pris par leur exemple, à en user de même par rapport aux Prodiges qui arrivent de „ nos jours. On ne doit donc pas mépriser les avertissemens que présente l'Eve- „ nement extraordinaire des Convulsions, & il est de la piété de s'y rendre atten- „ tif." Quinziéme *Vérité*, &c.

Il est évident que dans cet Article, ce n'est pas des guérisons miraculeuses dont parle le grand Colbert, mais des *Prodiges* par lesquels *Dieu* nous donne *des avertissemens* qui ont *rapport à la Religion.* Or quelle merveille émanée du Phénoméne des Convulsions, est plus frappante, que l'état invulnerable des Convulsionnaires aux coups les plus énormes, & que les importans Simboles représentés par ce Prodige? Trouve-t-on dans cette œuvre quelque merveille plus grande & plus significative? Y en a-t il qui mérite mieux d'être regardée comme un *avertissement....* qui a *rapport à la Religion?*

Si les Discours des Convulsionnaires nous ont clairement annoncé les ressources que Dieu prépare à l'Eglise; s'ils nous ont prédit la punition terrible qu'il alloit exercer sur les Catholiques incrédules, & sur ceux qui abandonnent la Morale de l'Evangile; s'ils nous ont peint par les expressions les plus vives le torrent de miséricordes qui inondera ensuite toute la Terre par le ministére des Juifs convertis par le Prophéte Elie, & le renouvellement de l'Eglise qui est le centre où toute l'œuvre des Convulsions retentit; s'ils nous ont fortement exhorté de nous préparer à ces grands événemens par la pénitence & la priére, afin d'obtenir d'étre du petit nombre des Gentils réservés & choisis par miséricorde; s'ils nous ont avertis que pour faire partie de ce nombre élu, il faut être prêt à passer dans le feu de la plus cruelle persécution, *au travers des ondes brûlantes dans lesquelles tout doit être purifié*, comme on le voit par les Lettres de M. de Montpellier; enfin s'ils nous ont assuré que Jesus-Christ sera lui-même la force de ceux qui mettront en lui toute leur confiance: les tableaux vivans de la plûpart de ces Vérités, & sur-tout de la derniére, représentés & exécutés par les plus violens Secours, les ont gravées dans les cœurs avec des traits encore bien plus vifs & plus perçans que les plus beaux Discours n'auroient pû faire. Par exemple, si les Convulsionnaires nous disent qu'il ne faut point craindre les hommes, qu'ils ne peuvent rien contre nous qu'autant que cela entre dans les desseins de Dieu, & qu'il fait faire goûter à ses Elus une joie celeste au milieu des plus cruels supplices; les plus terribles Secours nous persuadent de ces grandes Vérités bien plus efficacement que tous les Discours, en nous mettant sous les yeux des preuves palpables, que Dieu change quand il lui plaît les coups les plus énormes en remédes bienfaisans. Ils nous font voir sur le visage des Convulsionnaires une joie inexprimable & qui semble avoir quelque chose de divin, tandis que leur corps paroît être en proie à des supplices où la douleur & la mort ne manquent d'exercer leur empire que parce que les Convulsionnaires sont alors dans un état miraculeux.

Oeuvres de Colbert Tom. III. pag. 572.

On ne peut mieux appliquer qu'à ce sujet, ce qu'ajoute le grand Colbert à la fin de sa XV. Régle sur laquelle je viens de faire ces reflexions. „ Quinziéme „ Vérité qui se fait plus ou moins sentir, à proportion de l'étude qu'on a faite de „ cet Evenement, & de la connoissance qui résulte de l'examen judicieux des faits."

La variété presque infinie de tous les différens Phénoménes que Dieu fait successivement paroître dans l'œuvre des Convulsions, & spécialement dans le spectacle des grands Secours, demande une attention presque continuelle pour bien juger de ce grand Evenement. Au contraire depuis environ 12. années les Théologiens

An-

Antisecouristes n'ont plus voulu voir aucun Convulsionnaire; & il est manifeste, par plusieurs faits fort mal rendus, inserés dans leur *Réponse*, qu'ils ne sont présentement informés de ce qui se passe dans cette œuvre que par des récits très peu exacts. Comment seroient-ils en état d'en bien juger?

Ne diroit-on pas que c'est précisément pour nous prévenir contre le jugement qu'ils en portent sans *connoissance des faits*, que le grand Colbert nous avertit dans sa XV. Régle, qu'*il est de la piété de se rendre attentif* aux *avertissemens que présentent* les *Prodiges* de l'œuvre *des Convulsions:* qu'il faut suivre en cela *l'exemple* des *Peres de l'Eglise*, qui *regardoient* les *Prodiges* qui arrivoient de leur tems comme des avertissemens que Dieu donnoit; & que dans un *Evenement* aussi *extraordinaire* que celui qui *arrive* de nos jours, & où le surnaturel divin est palpable par des Miracles & plusieurs autres grands Prodiges, ce sont les faits qui doivent décider, & que tous les raisonnemens purement spéculatifs que font à cet égard des Docteurs sans avoir vû, ne peuvent que porter à faux lorsqu'ils sont contraires aux faits?

Mais *s'il est de la piété de se rendre attentif* ..... aux *avertissemens que présentent* les *Prodiges* de l'œuvre des Convulsions, c'est donc, suivant le grand Colbert, agir contre la piété, que de vouloir ensevelir sous des ténébres impénétrables l'admirable Prodige que les Secours violens mettent au jour, & qui est une des principales sources d'où sortent ces avertissemens. Et il est encore plus contraire à la piété d'annéantir par ce moyen le spectacle entier des Convulsions, en supprimant ce qui y paroît de plus sensiblement merveilleux, ce qui y attire les Spectateurs, ce qui les remplit d'admiration en leur prouvant l'opération de Dieu, & ce qui les rend attentifs aux salutaires instructions que le Seigneur juge à propos de nous donner par ce canal.

MM. les Théologiens Antisecouristes ont reconnu, & même en quelque sorte décidé par le Dilemme qui sert de base au jugement définitif qu'ils prononcérent à la fin de 1732. contre les violens Secours, que ces Secours sont ce que l'*œuvre* des Convulsions a de plus *merveilleux* & ce qui en fait le *Capital*. De quelle conséquence n'est-il donc pas pour ceux qui veulent se remplir de toute Vérité, & profiter de toutes les lumiéres dont le Seigneur daigne nous éclairer dans ce Siécle de ténébres, de ne point adhérer à la Décision de ces Messieurs, puisque cette Décision ne peut se soutenir sans annéantir *le Capital* d'une *œuvre*, qui suivant le grand Colbert, *a dans les desseins de Dieu une destination* encore *plus étendue & plus intéressante que la simple guérison des maladies?* Cette observation fait partie de ce qu'il appelle la VIII. *Vérité*, dans son Instruction pastorale de 1736. (Vains efforts, pag. 133. — Oeuvres, &c. Tom. II. pag. 203.)

Ce célébre Evêque ne cesse de nous dire dans ses Ecrits, que *cette œuvre lui paroît si importante qu'il veut y donner toute son attention*; & de nous remontrer, qu'*il n'est point de plus noble occupation que de suivre Dieu dans ses œuvres miraculeuses, & d'écouter ce qu'il nous dit quand il veut bien sortir de son secret.* Car ce n'est jamais sans de grands desseins que le Très-haut sortant, pour ainsi dire, de l'éclat inaccessible qui le cache à nos yeux, s'abbaisse jusqu'à nous, en nous parlant lui-même par des Miracles & des Prodiges. (Tom III. pag. 590. — Tom. II. pag. 15.)

Mais n'est-il pas d'une évidence sensible, que puisque le grand Colbert cherchoit à nous persuader de l'importance des avertissemens qui sortent du sein de l'œuvre des Convulsions, il condamnoit dans son cœur la témérité de ceux qui s'efforcent d'abolir, ou du moins de rendre sans effet, ce que cette œuvre renferme de Prodiges plus admirables, & précisément ceux dont la vûe est plus frappante & plus instructive pour les fidéles? Prouver que cet illustre Evéque étoit intimement convaincu que les Simboles, les représentations des supplices des Martyrs, & autres *accompagnemens plus surprenans les uns que les autres* que Dieu

 a joint

Tom. II. pag. 203. a joint aux Convulsions, sont *dignes d'une très grande attention*, ainsi que ce Prélat le décide dans la VIII. *Vérité* de son Instruction pastorale de 1736. c'est donc prouver qu'il étoit très éloigné de vouloir proscrire les Secours violens.

Il employoit au contraire les grandes lumiéres dont Dieu le favorisoit, à étudier les leçons paraboliques que le spectacle de ces admirables Secours met si souvent sous nos yeux. Voici ce qu'il en écrit à une personne de mérite qui lui avoit rendu compte des merveilleux Simboles qu'il avoit apperçus dans ce spectacle, singuliérement dans la représentation des supplices des Martyrs.

Tom. III. pag. 572. „ Vous avez vû, „ *lui dit-il*, des choses admirables. Ouï, vraiment elles sont admirables, ces „ choses que vous avez vues & entendues. Qu'elles sont admirables! qu'elles sont „ grandes! Mais en même tems qu'elles sont surprenantes, & qu'elles sont effrayan- „ tes! Elles tirent des larmes de sang! Elles nous font à la vérité envisager un „ beau & agréable paysage, un pays fertile & abondant où nous souhaiterions d'ê- „ tre déjà. Mais elles nous font voir en même tems entre ces belles campagnes „ & nous, un étang de feu, au travers duquel il faut nécessairement passer pour „ y parvenir.

„ Il est bien dur, *ajoute-t-il*, d'envisager encore de nouvelles Croix. Mais il „ est bien consolant de les porter à la suite de Jesus-Christ. Portons-les donc après „ lui & avec lui; & ne nous lassons point de le suivre dans ses souffrances..... „ Dieu par sa miséricorde augmente & fortifie mes espérances, à mesure que les „ nouvelles persécutions se font annoncer."

Qu'y a-t-il en effet de plus capable de fortifier notre foi, de nous soutenir dans les plus violentes persécutions, & d'augmenter nos espérances, que de voir que Dieu fait à nos yeux d'étonnans Prodiges, pour nous convaincre qu'il nous prépare des ressources inopinées, qu'il changera en notre faveur les obstacles en moyens, & qu'il produira les effets les plus salutaires par les causes qui y paroissent les plus opposées. N'est-ce pas ce qu'il nous dit clairement, lorsqu'il se sert du feu pour rafraîchir, de l'eau glacée pour échauffer, des coups les plus terribles pour guérir? Peut-il nous peindre d'une maniére plus frappante, que l'Eglise va recouvrer sa gloire par les ignominies de ses Enfans, une paix durable par leurs violentes agitations, & qu'elle remportera la victoire par les douleurs & le supplice de la Croix? Est-il permis de vouloir effacer tous les principaux traits d'un si beau Tableau?

Empressons-nous au contraire d'*étudier* à la suite de notre illustre Chef, ce *langage mysterieux de Dieu*, qui daigne nous parler par des Simboles si clairement significatifs. Tom. III. P. 552.

Toute l'histoire de la Religion depuis la Création du monde, nous apprend l'importance qu'il y a de comprendre les grands desseins de Dieu, & pour cet effet de se rendre attentif aux signes qu'il nous en donne, sur-tout lorsqu'ils sont dans l'ordre des Prodiges. Eh! qui ne sait que le malheur des Juifs ne s'est consommé que par le mépris qu'ils ont fait des Miracles, des Prodiges, & en dernier lieu de l'avertissement que le Seigneur leur donna par le ministére de Jesus fils d'Ananus, Convulsionnaire le plus évidemment privé de raison, & qui sembloit le plus méprisable qui ait jamais paru?

Mais, dira-t-on, que nous annonce donc de si important l'obscur Phénoméne des Convulsions, & en particulier le Prodige des grands Secours proscrits par de si habiles Théologiens?

Ibid. pag. 560. Ecoutons le grand Colbert. *Tout annonce*, dit-il, *que l'Univers est prêt d'enfanter quelque chose d'extraordinaire.*

Ibid. pag. 561. En effet tous les Prodiges que Dieu opére sous nos yeux *pour la consolation de ses Ser-*

Serviteurs, pour les fortifier, les animer & les préparer à de nouveaux combats, n'en font-ils pas des preuves évidentes?

Auſſi ce grand Prélat ſi attentif à tout ce qu'il pouvoit apprendre des œuvres de Dieu, ne ceſſe-t-il de nous avertir, que *nous ſommes à la veille des plus grands événemens.....* Que *le myſtére d'iniquité s'avance horriblement, que bientôt tout ſera conſommé*, & qu'*en comparant la conduite que Dieu a tenue envers les Juifs avec ce qui arrive maintenant, on y voit des traits de reſſemblance qui méritent d'être remarqués.....* Qu'il eſt évident que *les nuages*, dont Dieu permet que le Phénoméne qu'il fait paroître, ſoit enveloppé, *ſont l'effet d'une ſageſſe profonde qui diſpoſe tout pour l'exécution des menaces contenues dans le XI. Chapître de l'Epître aux Romains.....* Que *le tems du renouvellement n'eſt pas éloigné.....* Et que tous les Prodiges que nous voyons ſont faits pour annoncer *à tous ceux qui vivent dans l'attente de la rédemption d'Iſraël, que le Seigneur eſt proche & qu'il ne tardera pas.*

Ibid. p. 619. Tom. II. pag. 28. & II. pag. 570. Tom. II. Pag. 574. Ibid. p. 566. Ibid. p. 505.

Voilà *les avertiſſemens importans* que le grand Evêque de Montpellier voyoit dans l'Evenement des Convulſions, & ſinguliérement dans les Prodiges qu'il contient.

Ainſi ſuivant ce célébre Prélat, ce Phénoméne ſi extraordinaire eſt un prélude myſtérieux qui diſpoſe tout pour l'avénement d'Elie. C'eſt une comette éblouiſſante qui répand tout à la fois la lumiére & les ténébres, qui éclaire les uns & aveugle les autres, & qui exerce en même tems différens jugemens de miſéricorde & de juſtice. C'eſt une voix du Ciel, qui crie au peuple de Dieu: Elie vient, faites de dignes fruits de pénitence, & préparez-vous à le recevoir par des ſentimens d'humilité, qui vous faſſent aimer les humiliations qu'on éprouvera en le ſuivant. C'eſt un avertiſſement que les menaces faites à la Gentilité par le grand Apôtre S. Paul, ſont ſur le point d'être exécutées, & que le renouvellement de toutes choſes prédit par Jeſus-Chriſt, ſouhaité ſi ardemment par nombre de Saints, & attendu depuis pluſieurs Siécles, eſt tout prêt d'arriver. Mais en même tems c'eſt ſouvent un langage divin qui fortifie les fidéles diſciples de toute Vérité, en leur démontrant ſenſiblement par de merveilleux Prodiges, que tous les coups qu'ils recevront des hommes leur feront infiniment ſalutaires, & qu'ils doivent les regarder comme un gage de l'amour éternel qu'a pour eux leur Pére celeſte.

Voilà ce qu'eſt aux yeux de la Foi, aux yeux du grand Colbert & de ſes véritables diſciples, ce Phénoméne que la plûpart des Grands & généralement tous les Mondains mépriſent ſans le connoître; que les prétendus Eſprits-forts traitent d'impoſture, ſans vouloir rien examiner; que les Conſtitutionnaires calomnient avec d'autant plus d'animoſité qu'ils en redoutent les prédictions; que pluſieurs Docteurs Appellans s'imaginent être un ſcandale, ſur les faux rapports qui leur en ont été faits; enfin que ceux qui croient avoir *puiſé* la *ſageſſe dans l'étude de la Tradition*, & que *la Vérité s'eſt comme incarnée dans* eux, regardent comme une ſource de diſgraces & d'humiliation, & comme un fardeau accablant dont ils cherchent à ſe debarraſſer, en réprouvant ce qu'il préſente de plus merveilleux, en ne prenant par rapport au ſurplus, que l'*intérêt que prend* (dit-on) *toujours l'Egliſe au ſurnaturel de quelque nature qu'il puiſſe être*, en détournant les fidéles d'y donner leur attention, & même en leur deffendant très-expreſſément de voir le ſpectacle d'où partent les ſignes les plus frappans de l'accompliſſement prochain des promeſſes, qui ſont la reſſource de l'Egliſe, l'eſpérance & la conſolation des fidéles éclairés ſur toute Vérité.

Réponſe, &c. pag. 48. & 119.

Nouv. Eccleſ. du 31. Janv. 1742. Art. 4.

XVI. Contradictions des Théologiens

C'eſt une choſe bien ſinguliére que la maniére dont MM. les Théologiens Antiſecouriſtes s'expliquent dans leur *Réponſe* ſur ces vûes du grand Colbert.

Après

Antisecouristes par rapport aux grands événemens annonces par l'œuvre des Convulsions.

Après les avoir publiées eux-mêmes dans leurs Conférences, & dans leurs Ecrits, il n'eût pas été de leur honneur de les combattre directement, ni de critiquer ouvertement les sentimens que le saint Evêque de Senez & le célébre Evêque de Montpellier avoient à cet égard.

Cependant ces MM. vouloient absolument m'accuser de publier des *vérités nouvelles* sur ce sujet, quoique je n'aie rien avancé qui ne soit entiérement conforme à ce qu'en pensoient ces deux grands Evêques Chefs de l'Appel. D'ailleurs comment ces MM. auroient-ils pû convenir expressément de l'importance de ces vûes, avouer qu'elles sont très-capables de ranimer la ferveur & de fortifier le courage des enfans de la Vérité ; & en même tems soutenir qu'il faut abolir le spectacle & les simboles où une multitude de fidéles en sont instruits & convaincus par des Prodiges.

Voici l'expédient ingénieux que ces MM. ont trouvé : ç'a été d'embrouiller si parfaitement cette matiére, en joignant ensemble le ouï & le non, le blanc & le noir, qu'il ne fût pas possible à la plûpart des Lecteurs de démêler quel est leur sentiment à cet égard, & par ce moyen de jetter ceux qui mettent en eux toute leur confiance, dans une pleine incertitude sur ces objets si intéressans.

Reponse, &c. p. 135.

Ces MM. commencent par avancer, qu'il n'est pas nécessaire pour le salut de s'occuper de l'avenement d'Elie, & de le regarder, ni comme prochain, ni comme la ressource présente des maux de l'Eglise.

On ne peut pas disconvenir que cette Proposition prise dans toute la force que renferment les termes de *nécessaire* au *salut*, ne soit vraie ; j'irai même encore plus loin, en répondant à l'accusation qu'ils ont intentée contre moi (que je donne l'œuvre des Convulsions pour *un nouveau mystére d'où le salut dépend.*) Car je prouverai, non seulement qu'il n'est pas nécessaire pour le salut de connoître l'œuvre des Convulsions, mais même qu'on peut très bien être sauvé sans avoir jamais entendu parler ni de la Bulle ni de l'Appel. Mais quoique la Proposition de ces MM. soit exacte en faisant attention à toute la valeur des termes dans lesquels elle est conçue, elle insinue néanmoins une erreur qui peut être très dangereuse pour des Lecteurs peu attentifs, qui s'imagineront qu'elle décide qu'il n'est point important pour leur salut de se mettre en peine des avertissemens que Dieu nous donne par la multitude de Prodiges qu'il opére précisément pour cet effet, & qu'on peut les mépriser impunément.

Réponse, &c. p. 127.

Du tems de la prédication de S. Jean Baptiste les Pharisiens disoient, ainsi que font aujourd'hui MM. les Théologiens Antisecouristes : „ Nous sommes assurés „ que nous savons tout ce que nous devons savoir : Nous sommes aussi surs qu'on „ ne peut nous apprendre rien de nouveau, nous indiquer aucune nouvelle route „ de salut, que nous le sommes qu'on ne peut rien changer dans ce que nous sa- „ vons." C'est nous qui enseignons l'*exacte observance de la Loi. Tout ce qui en*

Ibid.

détourne doit paroître suspect..... Les fidéles ne doivent point souffrir qu'on leur *donne l'allarme par de vaines craintes de se méprendre sur le plan de Dieu. Dieu n'exige d'autre science de nous, d'autre disposition pour entrer dans ses décrets & dans ses conseils, que notre fidélité à sa Loi & à la pratique de ses Préceptes.*

Tout cela peut être vrai en un certain sens : mais pour obtenir les graces efficaces sans lesquelles on ne pratique point fidélement la Loi ni les Préceptes, il est souvent d'une grande importance de ne point se *méprendre sur le plan de Dieu*, & toujours très dangereux de mépriser *ses decrets* & *ses conseils*, ainsi qu'il est dit

Luc. VII. 30. Matth. XVI. 4.

des Pharisiens. *Consilium Dei spreverunt in semetipsos.* Jesus-Christ leur reproche lui même qu'ils *ne savoient point connoître les signes des tems ;* & c'est sur ce fondement qu'il les appelle une *Nation corrompue & adultére.*

A

A l'égard de l'œuvre des Convulfions, il faut diftinguer ceux qui n'en ont point entendu parler, ou qui ne font pas en état de la voir, & qui par conféquent ne font point coupables de ne la pas fuivre, de ceux fous les yeux de qui Dieu l'opére, & qui font pour ainfi dire appellés à profiter des avis importans qu'elle préfente.

Honorer Dieu dans fes œuvres furnaturelles & fe rendre attentifs aux avertiffemens qu'il nous y donne, c'eft une fuite & une conféquence qui dérive du premier Précepte. Les méprifer, quand on eft à portée de les connoître, les attaquer de front, chercher à les annéantir, ce font des péchés plus ou moins grands felon la difpofition du cœur plus ou moins mauvaife.

Les Convulfionnaires n'ont ceffé de nous dire, depuis qu'ils ont commencé à faire des Difcours furnaturels, que l'œuvre des Convulfions fera pour les humbles une étoile qui les conduira à la Vérité, & pour les orgueilleux une pierre d'achopement qui peut leur caufer de grandes chûtes. Car c'eft la fimplicité de la foi, & la grace que l'humilité attire, qui font profiter des moyens extérieurs du falut; & ces moyens deviennent fouvent un fujet de fcandale pour ceux qui, comme les Pharifiens, en jugent par l'orgueil de leur efprit.

„ Si Elie, *ajoutent MM. les Antifecouriftes*, vient de notre tems, ce dont nous „ n'avons aucune certitude, c'eft l'Appel qui nous conduira à lui..... Elie fera „ Appellant, & rien de plus." Réponfe, &c. p. 136.

Quoi! cet *homme de feu*, felon l'Ecriture, ce grand Prophéte réfervé pour achever l'œuvre du Meffie, ne fera rien de plus qu'un Docteur Appellant?

Sans doute que ces MM. ont feulement voulu dire, qu'Elie adoptera tous leurs fentimens fans y rien réformer, fans y rien ajouter, en forte qu'il ne paroîtra que comme l'un d'entr'eux. Les Pharifiens penfoient de même que lorfque le Meffie viendroit, un de fes plus remarquables caractéres feroit d'être finguliérement uni aux Pharifiens.

Ils étoient ceux qui avoient foutenu avec un courage intrépide l'immortalité de l'ame & la réfurrection des corps contre plus d'un Souverain Pontife, & quantité de Princes des Prêtres & de Docteurs, dont la plûpart étoient dans l'erreur des Sadducéens. Ils avoient même fouffert perfécution pour la défenfe de ces Vérités fi effentielles. Ils bruloient de zèle pour en inftruire les peuples. Ils obfervoient avec la derniére exactitude tout l'extérieur de la Loi. Ils faifoient de longues priéres, de grands jeûnes & d'abondantes aumônes, & ils avoient un très grand nombre de difciples & d'admirateurs. Auffi étoient-ils eux-mémes fi convaincus de leur propre excellence qu'ils fe croyoient les feuls remplis de lumiére, les feuls qui euffent la clef des Ecritures, enfin les feuls bien inftruits des Régles, dont ils fe vantoient d'être les deffenfeurs. D'où ils concluoient qu'ils feroient fans doute les premiers à qui le Meffie manifefteroit fa venue: qu'il fe ferviroit du grand crédit qu'ils avoient acquis fur l'efprit du peuple pour fe faire reconnoître, & qu'ainfi ils auroient la principale part à fon œuvre, & qu'il les prendroit pour fes adjoints. Mais combien furent-ils trompés dans cette flatteufe efpérance! Tout au contraire le Meffie & fon Précurfeur découvrirent au peuple la difformité & l'enflure de l'idole qui régnoit dans le cœur de ces orgueilleux favans. Ils leur reprochérent publiquement l'idée faftueufe qu'ils avoient de leur mérite, de leur fcience & de leur zèle; leur paffion de dominer, d'être appellés Maîtres, d'être refpectés, de s'affujettir les efprits, & d'acquérir l'eftime des hommes, qui étoit le fécret motif de leurs vertus apparentes. Et ces reproches excitérent fi fort l'envie & la haine de ces fuperbes dévots, qu'ils devinrent les plus dangereux adverfaires du Meffie, dont ils avoient fouhaité la venue avec tant d'ardeur.

Je ne prétens en aucune forte faire l'application de tous ces traits aux Théologiens

giens Antisecouristes. Mon intention est seulement de leur faire observer, qu'il peut être fort dangereux de s'imaginer qu'Elie *sera Appellant & rien de plus*, c'est-à-dire, qu'il se joindra aux plus célébres des Appellans, qu'il se conformera à toutes leurs opinions, qu'il sera attentif à relever leur mérite, leurs vertus, les grands services qu'ils ont rendu à l'Eglise. Car si Elie au contraire, en suivant l'exemple de Jesus-Christ, prend pour ses premiers disciples, non les plus savans, mais les plus humbles, & s'il reproche aux plus fameux Docteurs leurs défauts & l'abus qu'ils ont fait de la lumiére & des faveurs divines qu'ils ont reçues, combien ne seront-ils pas tentés de le méconnoître ?

Ibid. Ce Prophéte, continuent MM. les Théologiens Antisecouristes, *n'enseignera que ce qu'enseignent les Appellans.*

Réponse, &c. page 55. Cela est vrai par rapport à toutes les Vérités revendiquées par l'Appel. Mais certainement l'Homme de Dieu ne cherchera point à rabbaisser l'autorité des Miracles & à relever outre mesure le pouvoir du Démon. Il n'enseignera point que *la physique* est *une fausse voie pour distinguer les Miracles divins des prestiges* diaboliques: il ne dira point qu'elle *ne peut servir de rien pour faire ce discernement*, & que *c'est principalement des circonstances que les Miracles tirent leur force*. Il sera au contraire très indigné d'entendre avancer par des Théologiens Appellans, *que les Miracles mêmes de guérison..... qui seroient bien prouvés, doivent remplir de crainte & de défiance*, & que des *Miracles réels & multipliés*, *des Miracles faits au nom de Jesus-Christ*, *des Miracles tels que ceux que le Seigneur a opérés en faveur des Infidéles*, peuvent être *des Miracles trompeurs*.

(Ibid. p. 102. — Ibid. p. 101.)

Ibid. p. 138. Enfin ces MM. s'avancent jusqu'à dire, que le désir empressé du rétablissement de toutes choses, & les priéres enflammées qu'on lance vers le Ciel, comme pour hâter la venue de celui qui doit procurer au monde un si grand bien, sont une *espèce d'ensorcellement qu'on a causé dans les esprits, en leur inspirant un empressement inconsidéré de voir le Prophéte Elie, qui fait qu'ils donnent avec une facilité inconcevable dans toutes sortes d'illusions.*

Que le Lecteur me permette de joindre ici un beau morceau d'une Lettre de feu M. l'Evêque de Troies en réponse à M. l'Archevêque d'Embrun, qui avoit accusé de fanatisme M. l'Evêque de Montpellier, parce qu'il étoit un de ces prétendus *ensorcelés* qui ont *l'empressement* le plus vif *de voir le Prophéte Elie* & le rétablissement de toutes choses.

Extrait d'une Lett. de M. l'Evêq. de Troies à M. l'Archevêq. d'Embrun.

„ Un dernier trait, dit M. de Troies, qui acheve de montrer le caractére des „ accusateurs de M. de Montpellier, est celui que vous me fournissez, Monsei„ gneur, dans votre petite Lettre Pastorale du 5. Décembre 1735.

Lett. Past. du 21. Avril 1734. Oeuvres, &c. Tom II. page 86.

„ M. de Montpellier avoit dit, en parlant de la Conversion future du Peuple „ Juif: *Qui le verra ce tems heureux, où Sion quittera ses habits de deuil pour se re*„ *vêtir des habits de gloire? Jérusalem, Cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée à cau*„ *se des œuvres de tes mains: rends graces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits*, „ *& benis le Dieu des siécles, afin qu'il rétablisse en toi son Tabernacle, & rappel*„ *le en toi tous tes captifs*, &c.

Lett. Past. de M. d'Emb. p. 8

„ Cette priére vous a scandalisé, Monseigneur. *Notre Auteur*, dites-vous,... „ *semble former des vœux pour le tems auquel Elie doit rétablir toutes choses: le Can*„ *tique de Tobie lui fournit les termes Sacrés avec lesquels il les exprime. Fanatisme* „ *étonnant, condamné dans la Secte où il a pris naissance!... Malheur, nous dit* „ *le Prophéte, à ceux qui désirent le jour du Seigneur! Pourquoi aspirer à ces mo*„ *mens terribles? Tems de trouble, de confusion & de ténèbres! Celui qui conçoit de* „ *tels désirs, pourroit-il donner un gage plus certain de son aveuglement & de sa* „ *fureur?*

„ L'avez-

„ L'avez-vous écrit de sang-froid, Monseigneur? Etiez-vous à vous-même? „ On croit être dans un rêve, quand on voit un Archevêque livrer au fanatisme „ ceux qui forment des vœux pour le rétablissement de toutes choses & la Con- „ version du Peuple Juif. S. Paul dit que le rappel des Juifs sera une résurre- „ ction, c'est-à-dire que ce qui sera mort, reprendra avec eux une nouvelle vie: „ & il nous sera défendu de le désirer! Quoi! n'avez-vous jamais vû la Priére que „ le Saint Esprit met dans la bouche de son Epouse pour demander le rappel des „ Tribus d'Israël? Si vous l'avez lue, sans doute que vous n'en avez pas compris „ le sens. *O Dieu Seigneur de toutes choses*, est-il dit dans cette Priére si tou- „ chante, *ayez pitié de nous. Regardez-nous favorablement, & faites-nous voir la* „ *lumiére de vos miséricordes.* (C'est l'Eglise qui prête sa voix au Peuple Juif.) „ *Renouvellez vos prodiges, & faites des Miracles qui n'aient point encore été vûs...* „ *Pressez le tems & hâtez la fin, afin que les hommes publient vos merveilles.....* „ *Rassemblez toutes les Tribus de Jacob, afin qu'ils connoissent qu'il n'y a point d'au-* „ *tre Dieu que vous: qu'ils racontent la grandeur de vos merveilles, & qu'ils de-* „ *viennent votre héritage, comme ils l'ont été au commencement. Ayez pitié de votre* „ *peuple qui a été appellé de votre nom, & d'Israël que vous avez traité comme votre* „ *fils aîné. Ayez compassion de Jérusalem, de votre ville que vous avez sanctifiée,* „ *de cette ville où vous avez établi votre repos. Remplissez Sion de la vérité de vos* „ *paroles ineffables, & votre peuple de votre gloire. Rendez témoignage à ceux qui* „ *ont été dès la création du monde, & vérifiez les prédictions que les anciens Prophé-* „ *tes ont prononcées en votre nom. Récompensez ceux qui vous ont attendu long-tems,* „ *afin que vos Prophétes soient trouvés fidéles, & exaucez les priéres de vos Servi-* „ *teurs, selon la bénédiction qu'Aaron a donnée à votre peuple; & conduisez-nous* „ *dans la voie de la justice, afin que tous ceux qui habitent la terre, sachent que vous* „ *êtes le Dieu qui voyez tous les siécles devant vous.*"

Rom. XI.

Ecclesiastiq. XXXVI.

„ Voilà des vœux, Monseigneur, & des vœux très ardens, formés & dictés par „ le Saint Esprit pour le rétablissement des branches naturelles sur leur propre „ tronc; & vous appellez cela *fanatisme, aveuglement, fureur!*

„ L'Eglise est-elle frappée d'*aveuglement*, lorsqu'elle se réunit toute entiére le „ jour même où les Juifs ont mis à mort Jesus-Christ, pour demander à Dieu qu'il „ leur ôte le voile qui est sur leur cœur, & qu'il les fasse venir à la véritable lu- „ miére?

„ Etoit-ce *fanatisme* qui faisoit dire au Bien-heureux Aelrede: *O tems désirable,* „ *dans lequel Israël reconnoîtra son Dieu, & sera pénétré de respect & de crainte* „ *en la présence de David son Roi!..... Quand est-ce, ô Jesus, que s'accomplira* „ *cette merveille? Quand est-ce que vous regarderez favorablement votre chair, ceux* „ *qui sont nés d'un même sang que vous?... Rompez Seigneur, & distribuez votre* „ *pain à ces pauvres affamés, & faites entrer dans votre maison ces pauvres qui ne* „ *savent où se retirer!*"

Tract. de Jesu puero duodenni inter opera S. Bernardi Tom. II. pag. 595.

„ Où les Saints voient des sujets d'allégresse, vous, Monseigneur, vous ne „ voyez que des malheurs. *Malheur*, dites-vous, malheur *à ceux qui desirent le* „ *jour du Seigneur!* A qui adressez-vous cette épouvantable voix? Si c'est aux „ impies, vous avez raison: mais c'est aux élus mêmes; & Jesus-Christ leur ordon- „ ne de *lever la tête*, quand toute la nature sera dans le trouble & dans la confu- „ sion! *Levate capita vestra.*

„ *Lever la tête*, dit le Pape S. Grégoire, *c'est élever nos cœurs vers le bonheur* „ *de la céleste patrie. Il est donc ordonné à ceux qui aiment Dieu, de se rejouir de* „ *la fin du monde & d'y penser avec joie, parce qu'ils commencent à jouir de Dieu* „ *qu'ils aiment, lorsqu'ils voient disparoitre le monde qu'ils n'aiment pas. A Dieu*

Hom. I. in Evang.

„ *ne plaise qu'aucun des fidéles qui désire la possession de Dieu, s'afflige des maux qui* „ *doivent tomber sur le monde, puisque nous savons que c'est par là qu'il doit finir.* „ *Car il est écrit que quiconque voudra devenir ami de ce monde, se rend ennemi de* „ *Dieu. Or celui qui ne se réjouit pas de la fin du monde, marque par là qu'il en* „ *est ami, & est dès lors convaincu d'être ennemi de Dieu. Mais à Dieu ne plaise* „ *encore une fois qu'une telle disposition se trouve dans le cœur des fidéles, ni dans au-* „ *cun de ceux qui croient par la foi qu'il y a une autre vie, & qui y tendent par les* „ *bonnes œuvres. Que ceux dont le cœur est plein de l'amour du monde, en qui cet* „ *amour a jetté de profondes racines, qui ne désirent point une autre vie, & qui ne* „ *pensent pas même qu'il y en ait une autre: que ceux-là pleurent la ruine du monde.* „ *Mais pour nous qui connoissons le bonheur de la céleste patrie, nous ne devons pen-* „ *ser qu'à posséder au plutôt les joies célestes que l'on y goûte.*"

„ Rapprochez vos paroles, Monseigneur, de celles de S. Grégoire, & voyez „ si la frayeur que vous voulez inspirer de la fin du monde, convient à des Chré- „ tiens. *Pourquoi aspirer à ces momens terribles?* dites-vous. *Tems de trouble, de* „ *confusion & de ténèbres!* Vous oubliez que vous êtes Ministre de la nouvelle al- „ liance. Vous croyez être encore au pied de la montagne de Sinaï, où le peu- „ ple effrayé des éclairs, des voix & des tonnerres, disoit à Moïse: *Parlez-nous* „ *vous-même, & nous vous entendrons: mais que le Seigneur ne nous parle plus de* „ *peur que nous ne mourions.* Vous trahissez votre cause, Monseigneur: si vous „ connoissiez la grace du Nouveau Testament, vous parleriez en enfant & en „ Ministre de la nouvelle alliance; mais en élevant la crainte & en déprimant l'a- „ mour, faut-il être surpris que vous ne puissiez soutenir la pensée de la fin du „ monde & de tout ce qui nous y conduit? Vous venez d'entendre votre con- „ damnation de la bouche d'un Pape, l'un des plus grands ornemens de l'Eglise: „ vous l'allez entendre de la bouche d'un Evêque qui a fait de nos jours la gloire „ de l'Episcopat.

Exod. XI. 19

„ *A quelle épreuve*, dit M. de Meaux, *ne doit point être la confiance du Chré-* „ *tien, si la derniére révolution du monde, loin de le troubler, ne lui inspire que de* „ *l'espérance & du courage?* LEVATE CAPITA VESTRA. *Sans lecture, sans rai-* „ *sonnement étudié, je demande seulement ici*, continue M. de Meaux, *que l'on* „ *considére d'un côté la main puissante de Dieu qui pousse à bout toute la nature, les* „ *astres, les terres, les mers; & le courage de l'homme sécher de frayeur: & de l'au-* „ *tre, la même main, qui dans ce renversement universel, reléve de telle sorte le cou-* „ *rage du fidéle, que non seulement il ne tombe pas dans ce choc que souffre le mon-* „ *de, mais il s'éleve au dessus de ses ruines. Regardez, loin de vous cacher dans* „ *cette tempête comme un autre Jonas: ouvrez tout, & considérez ce tumulte avec* „ *un regard assuré. Loin de vous laisser abbatre, levez la tête dans cet orage, &* „ *voyez tout au dessous de vous. Tel qu'un homme qui léve la tête au milieu des flots,* „ *tel que celui qui demeure ferme au milieu d'une maison qui tombe, celui qui voit* „ *d'un œil tranquille le chariot où il est, que des chevaux emportés, après avoir se-* „ *coué les rênes & brisé leur mords, traînent deça & de-là: tel est le fidéle, tou-* „ *jours immobile & inébranlable au milieu de la nature troublée & de ses mouve-* „ *mens déconcertés; parce que le Dieu de la nature le tient par la main.*"

Méditations sur l'Evang. Tom. II. pag. 92.

„ Langage chrétien, langage d'un homme qui vit de la foi! Je le reconnois „ ici. Mais lorsque l'on me dit: *Pourquoi aspirer à ces momens terribles?* Je de- „ mande si on connoît la Réligion, dont on fait gloire d'être le Ministre? Un „ prisonnier s'afflige-t-il de voir tomber les murs de sa prison? L'esclave craint-il „ le moment où il va être mis en liberté? Un Prince dégradé, le jour où il doit ren- „ trer en possession de son Royaume? Eh! Pourquoi n'aspirerions-nous pas au jour

„ où Jesus-Christ nous dira: *Venez les bénis de mon Pére: possédez le Royaume qui* „ *vous a été préparé?* Les créatures inanimées nous reprocheroient notre insensi- „ bilité. *Elles soupirent*, dit S. Paul: elles souffrent *comme les douleurs de l'enfan-* „ *tement*, dans l'attente où elles sont *de la manifestation des enfans de Dieu: & nous* „ *qui possedons les prémices de l'Esprit*, nous ne soupirerions point, nous ne gemi- „ rions point! Leçons étranges! & néanmoins c'est dans le sein de l'Eglise qu'on „ les donne. Rom. VIII.

„ Vous vous plaignez, Monseigneur, de ce que M. de Montpellier assigne pour „ caractére des derniers tems, que l'on y verra dans l'Eglise des erreurs sur le „ dogme & sur la morale enseignées, non par la chaire, mais par les *Docteurs* „ *particuliers*, selon l'expression de M. de Meaux. Ajoutez à toutes les preuves „ que M. de Montpellier vous a données de cette vérité de fait, celle que vous- „ même nous fournissez sans le vouloir. Vous voilà en *contradiction* avec S. Gré- „ goire, avec S. Paul, avec Jesus Christ même. Vous défendez de désirer le „ jour du Seigneur, & Jesus Christ le commande. Quand on tombe dans de pa- „ reilles méprises, il est aisé de voir comment on peut faire de M. de Montpel- „ lier un chef de Secte, & de M. de Meaux un homme qui mérite d'être censuré."

Je suis très éloigné de penser que les Théologiens Antisecouristes aient aucun des sentimens de M. l'Archevêque d'Embrun. Si, dans quelques endroits de leur *Réponse*, ils ont traité de source d'illusion les souhaits ardens du prompt accomplissement des promesses que Jesus Christ a lui même faites à son Eglise, & dont il nous annonce aujourd'hui la proximité par une multitude de Miracles, de Prodiges & de Merveilles de toute espèce, dont il y en a plusieurs qui n'avoient jamais eû d'exemples depuis la Création du monde: ces MM. ont dans le même Ecrit réparé cela par des Propositions toutes contraires.

En effet ils conviennent expressément, „ qu'il y a dans ces tems fâcheux..... Reponse, &c. pag. 136. & 137. „ *un* avantage inestimable..... de s'occuper des promesses faites à l'Eglise de son „ rétablissement par la venue du Prophéte Elie..... Nos maux, *ajoutent-ils*, sont „ à leur comble. Il semble que Dieu prenne plaisir à nous ôter l'un après l'autre „ tous les moyens dont il s'est servi dans les Siécles passés pour réparer les bré- „ ches que les persécutions avoient faites à son peuple, afin de nous obliger à „ tourner nos vûes vers cet unique objet. Bien loin de reculer la venue d'Elie, „ il semble qu'il tarde, & qu'il devroit être déja venu.

„ *C'est un* moyen, *disent-ils encore*, bien propre pour nous consoler de toutes „ nos pertes..... que l'attente d'Elie comme de celui qui doit rétablir toutes cho- „ ses..... Rien n'est plus capable de nous fortifier que de savoir que tous les bou- „ leversemens qui nous affligent si fort, & qui feroient capables d'ébranler les plus „ fermes, entrent dans un plan prédit, par lequel nous sommes conduits aux plus „ abondantes bénédictions."

Ils avouent encore, que *l'événement particulier des Convulsions* peut être regardé Ibid comme un *avertissement de nous préparer à ce grand jour, & d'en hâter le tems par nos priéres & par la pénitence.*

Ils ajoutent même, qu'*il est vrai que ce Prodige est venu se placer dans des circon-* Page 148 & 149. *stances, & qu'il a eû des suites, qui semblent demander qu'on y fasse une grande attention.*

Voilà, il en faut convenir, le précis de tout ce que M. de Montpellier, l'Auteur de la *Réclamation* & moi avons dit à cet égard. C'est grand dommage que MM. les Théologiens Antisecouristes l'affoiblissent si fort dans le même Ecrit par des Propositions contradictoires.

D'un autre côté le Nouvelliste, dans la Feuille même où il se déchaîne avec plus Nouv. Eccles. du 16. de

Sept. 1742. Art. 3. de violence contre mon fecond Tome, & où il fait contre moi les imputations les plus calomnieufes, rapporte lui-même un Extrait d'une Lettre célébre du faint Evêque de Senez, qui fuffit pour démontrer que cet illuftre Prifonnier de Jefus-Chrift, penfoit fur l'attente & les défirs de ces grands événemens précifément la même chofe que le célébre Evêque de Montpellier & tous les Secouriftes. Ce morceau eft trop précieux & trop édifiant pour en rien retrancher. Copions-le en entier d'après l'Auteur des Nouvelles.

Lett. de M. l'Evêque de Senez du 20. Juin 1736. (Art. 38.)

„ Donnez moi, [difoit M. de Senez dans fa grande Lettre de 1736.] donnez „ moi des cœurs tels que celui de M. de Montpellier.... & ils comprendront.... „ que dans l'extrémité de nos maux, dont Dieu feul fait le terme, mais qui con- „ ftamment n'iront jamais jufqu'au renverfement de l'Eglife; il eft permis de cher- „ cher une douce confolation dans l'efpérance que Dieu tout-puiffant & miféri- „ cordieux rétablira toutes chofes par la miffion d'Elie, & qu'il enrichira dere- „ chef le monde entier par le retour de tout Ifraël.... Eft-ce donc fanatifme, *di-* „ *foit encore le faint Prélat*, d'attendre la venue d'Elie comme un événement pro- „ chain? C'eft-à-dire, pour ôter toute équivoque, comme un évenement plus ou „ moins éloigné, mais lié aux maux que nous éprouvons, & dont on peut efpérer „ que le faint Prophéte fera le réparateur?..... Ce n'eft point une illufion, mais „ une grande & précieufe Vérité, qu'Elie viendra rétablir toutes chofes.... Que „ Dieu foit béni de fes dons, *ajoute-t-il*, je le confeffe à la louange de fa gloire, „ que dans l'amére douleur dont me pénétrent nos malheurs généraux & nos difpu- „ tes particuliéres, je ne me confole que dans l'efpérance du renouvellement de „ la face de la Terre par une abondante effufion de l'Efprit faint. Je falue comme „ de loin ces promeffes, & n'étant point deftiné à les voir accomplies, je défire „ d'y avoir quelque part anticipée par une charité qui fe réjouiffe des biens pro- „ mis à une nouvelle génération. A Dieu ne plaife que nous rougiffions de notre „ attente & de nos confolations, par la crainte des railleries de certains efprits, „ ou de la vaine imputation de fanatifme."

Il eft fi vrai que tels font également les fentimens de l'Auteur de la *Réclamation*, auffi bien que les miens, & que nous n'allons pas plus loin, que c'eft même cet Auteur, qui dans ce beau morceau, ainfi que dans tout le refte de ce lumineux Ouvrage, a tenu la plume fous ce faint Prélat.

Après tous ces témoignages donnés ou du moins fournis de la part de MM. les Théologiens Antifecouriftes, il faudroit être de bien mauvaife humeur pour n'être pas fatisfait de ce qu'ils difent à cet égard. On eft même forcé de reconnoître qu'ils ont le talent fingulier de favoir contenter tout le monde. Car en même tems que ces MM. difent avec nous qu'*il y a un avantage ineftimable*..... de s'occuper de ces *promeffes*, MM. les Docteurs Confultans, les Conftitutionnaires & les Mondains ont la fatisfaction de trouver dans leur Ecrit que c'eft *une efpéce d'enforcellement*.

Mais du fein de l'obfcurité que répandent les variations de ces Meffieurs, n'en fort-il pas une lumiére qui fait aifément difcerner, qui d'eux ou de nous font les plus fidéles difciples du grand Colbert; & qui fait clairement appercevoir que ce célébre Evêque n'étoit pas du moins entiérement de l'avis de ces Meffieurs, ni par rapport à l'impreffion que doit faire aujourd'hui dans les cœurs l'attente des reffources promifes à l'Eglife, ni par rapport au fpectacle des Convulfions & des grands Secours dont Dieu fe fert pour inftruire une multitude de perfonnes de ces confolantes reffources?

J'ai déjà prouvé ci-deffus par les Principes de M. de Montpellier, qu'il étoit bien éloigné de réprouver tous les grands Secours, puifqu'ils font dans les mains de

de Dieu un instrument de Miracles & un canal de Conversions. Mais je puis dire que les vûes qu'avoit ce Prélat sur les grands évenemens dont ces étonnans Secours sont visiblement une Trompette qui les annonce, un Prodige qui en prouve la proximité, & une Parabole qui exprime par des figures vivantes les dispositions où il faut être pour en profiter; démontrent sensiblement que cet illustre Evêque n'a pû avoir intention dans son Instruction pastorale de 1736. de condamner indistinctement ces Secours si bienfaisans de toutes façons, ni de décider qu'il falloit en abolir le spectacle.

Aussi MM. les Consultans ne furent-ils nullement contents de cette Instruction pastorale. XVII. Vains efforts des Discernans à présent Antisecouristes, pour contenter les Consultans après l'Inst. Past. de 1736.

En vain MM. les Discernans, à présent Antisecouristes leur, représenterent-ils qu'ils devoient en être très satisfaits, puisque M. l'Evêque de Montpellier avoit adopté, & même copié mot pour mot, dans sa XII. Régle, l'Avis auquel ces MM. s'étoient enfin réduits dans leur Consultation, qui étoit: *qu'on ne peut donner d'autres Secours aux Convulsionnaires que ceux qu'on accorde aux malades dans le besoin, sur lesquels la régle est de s'en tenir à ce que les Médecins ordonnent.* Consult. Art. IV.

MM. les Consultans, du moins ceux qui avoient le plus à cœur d'annéantir le spectacle des Convulsions, leur répondirent que quoiqu'à la fin de l'Article IV. de leur Consultation on ait paru se réduire au premier Avis des Conférences de 1732. ce n'a été qu'après avoir auparavant décidé, que *tout le poids du Précepte .... qui défend de se donner la mort.... tombe sur les Convulsionnaires qui se heurtent, qui se déchirent, qui exigent qu'on les frappe*, à moins qu'elles ne prouvent *qu'elles ont des révélations claires & certaines qui les autorisent: .... que leur crime est manifeste:* qu'elles *se sont rendues très coupables....* & que d'ailleurs elles tentent Dieu *d'une maniére criminelle:* que M. l'Evêque de Montpellier ne disant rien de pareil dans son Instruction de 1736. les Convulsionnaires & les Secouristes, bien loin de convenir que tous les violens Secours étoient condamnés par la XII. Régle de ce Prélat, ne manqueroient pas de l'interpréter en leur faveur, en soutenant que tout Médecin qui examineroit bien l'état des Convulsionnaires, ne pourroit se dispenser d'être d'avis qu'on leur donnât tous les grands Secours dont ils auroient besoin, après qu'il auroit éprouvé que leur corps étoit dans un état extraordinaire qui le rendoit capable d'en supporter la violence sans aucun péril: qu'aussi depuis que l'Instruction pastorale de 1736. avoit été répandue dans le Public, bien loin que les plus énormes Secours eussent été retranchés, on en donnoit de plus terribles qu'on n'avoit fait jusqu'alors. D'où ils conclurent que MM. les Discernans ne leur avoient point du tout tenu la promesse qu'ils leur avoient faite, d'engager M. de Montpellier à proscrire tous les Secours meurtriers. M. l'Abbé d'Asfeld qui étoit à la tête de ces ardens Anticonvulsionistes, accompagna même ce reproche de grandes menaces, qu'il exécuta en 1738. par son Ecrit intitulé *Vains efforts*, &c. où après la mort de M. de Montpellier, il accusa sans en avoir le moindre prétexte, tous les Discernans, d'être des Quietistes & de Montanistes. Ibid.

Ceux des Discernans qui sont aujourd'hui si zélés Antisecouristes, firent d'abord ce qu'ils purent pour calmer les vivacités de cet Abbé, & pour appaiser ceux des Consultans qui lui étoient unis de sentiment.

M. Boursier, pour suppléer à ce qui manquoit, selon lui, dans l'Instruction pastorale de M. l'Evêque de Montpellier, composa une Lettre, où il ne s'épargna point à déclamer contre les grands Secours. Mais comme il savoit fort bien que le grand Colbert ne seroit pas de son sentiment, & même qu'il n'approuveroit pas cette démarche, il prit les plus grandes précautions pour empêcher que *qui que ce soit* ne pût *tirer des copies* de sa Lettre, apparemment dans la crainte qu'elle ne tombât entre les mains de cet illustre Chef de l'Appel. Cette Lettre, dit l'Auteur Vains eff. p. 133 & 134.

des

des *Vains efforts*, fut seulement *confiée à un ami, qui en alloit communiquer myſtérieuſement la lecture à un petit nombre de perſonnes, ſans qu'il fût permis ..... d'en faire aucun extrait.*

Cela n'ayant point encore ſatisfait M. l'Abbé d'Asfeld, ni ceux des Conſultans qui s'étoient joints à lui, enfin M. Bourſier réſolut, pour les contenter, de faire imprimer ſon Ecrit, ſans en donner aucun avis à M. l'Evêque de Montpellier, ainſi que je le prouverai ci-après par une Lettre de ce Prélat.

Mais le bruit s'en étant répandu à Paris dans le moment qu'on étoit ſur le point de publier cet Ecrit contre les Secours, j'en fus averti, & je m'en plaignis ſur le champ à M. l'Evêque de Montpellier.

J'ai malheureuſement ſi bien égaré la minute de ma Lettre, auſſi bien que de celle que j'écrivis ſur le même ſujet à M. l'Evêque de Senez, que je n'ai pû les retrouver: mais autant que je puis m'en reſſouvenir, je mandai au premier: qu'ayant reçu avis que M. Bourſier venoit de faire imprimer & qu'il étoit ſur le point de faire paroître un Ecrit, où il s'efforçoit de prouver que les violens Secours tentoient Dieu & violoient le V. Précepte, je le ſuppliois de me permettre de lui repréſenter, qu'un tel Ecrit ne pouvoit produire que des effets pernicieux. Que pour peu qu'on fût inſtruit des faits, il n'étoit pas poſſible de douter que le ſpectacle des grands Secours ne fût un canal par lequel Dieu ſe plaiſoit à répandre ſes bienfaits ſur les ames, puiſqu'il s'en ſervoit viſiblement, & même des plus terribles, pour redonner un nouvel être, ou du moins une nouvelle forme à des membres qui n'avoient plus figure humaine, & pour opérer pluſieurs autres guériſons dignes de ſa Toute-puiſſance; & que c'étoit par la vûe du merveilleux Prodige que les Secours les plus effrayans mettoient en évidence, qu'il lui avoit plû de fortifier la foi d'un très grand nombre de fidéles, & de faire embraſſer toute Vérité à quantité d'incrédules. Que le ſpectacle des grands Secours étant donc manifeſtement une ſource d'où couloient les miſéricordes du Seigneur, & non pas un ſpectacle contraire aux bonnes mœurs & où il ſe commettoit une multitude d'immodeſties, ainſi qu'on le lui avoit fauſſement avancé: c'étoit s'oppoſer à la bonté de Dieu que de vouloir l'abolir. Que le célébre Docteur dont je me plaignois, & tous ceux qui ſuivoient en cela ſon ſentiment, auroient ſans doute bien mieux fait de ſe joindre avec ceux qui approuvent les Secours, pour publier juſques ſur les toîts aux Déiſtes, aux Athées, aux prétendus Eſprits-forts, dont tout Paris eſt plein, que Dieu paroiſſoit viſiblement parmi nous, & y opéroit tous les jours des Prodiges dont le ſurnaturel étoit inconteſtable.

Que pluſieurs de ces ames aveugles qui étoient venues examiner ce merveilleux ſpectacle, avoient recouvré la lumiére: que la plûpart d'entre eux étoient même devenus d'humbles pénitens; & qu'ainſi il y auroit eû tout lieu d'eſpérer que ſi on en avoit attiré un très grand nombre à venir voir ces Merveilles, Dieu auroit rendu la vie à quantité de ces perſonnes, qui faute d'une telle grace demeuroient ſtupidement enſevelies dans les ténébres de leurs préventions. Qu'au lieu de cela, M. Bourſier & ſes diſciples, s'étoient joints depuis environ deux années à MM. les Conſultans pour décrier ce ſpectacle, & publier de toutes parts que les Convulſionnaires qui demandoient de violens Secours, & ceux qui les leur rendoient, étoient très coupables. Que ces clameurs indiſcrettes ayant fourni un pretexte plauſible à la Police de perſécuter tous les Convulſionnaires qui ſe faiſoient donner de violens Secours, on pouſſoit la violence juſqu'à arracher de petites Convulſionnaires d'un âge encore fort tendre, des bras de leurs méres éplorées, les traîner dans les priſons comme des criminelles, & les enfermer à la maiſon de force de la Salpétriere, où on met les créatures les plus corrompues. Que juſqu'à préſent ceux

ceux qui étoient attachés à toutes les œuvres de Dieu, s'étoient contentés de gémir de tous ces maux au pied de la Croix, en voyant que des coups si sensibles nous étoient portés par des mains aussi chéries & aussi respectées que celles de ces Théologiens. Mais que si ces MM. poussoient leur zèle contre les grands Secours jusqu'à les condamner par des Ecrits publics, & livrer ainsi à la plus cruelle persécution d'innocentes victimes que Dieu s'étoit choisies lui-même; rien ne pourroit m'empêcher de défendre son œuvre & ses enfans, ni de démontrer au Publie le faux des raisonnemens & des suppositions sur lesquels ces MM. fondoient leur cruel avis.

J'ajoutois à ce Prélat, qu'il étoit le seul qui pût remédier à ces maux, en interposant son autorité pour engager ces MM. de supprimer leur Ecrit, & pour les empêcher de continuer de troubler les consciences par des scrupules mal fondés, & de tourmenter les instrumens dont Dieu jugeoit à propos de se servir pour l'exécution de ses desseins de miséricorde sur quantité d'ames.

Au surplus je lui marquois, que nous avions tous pour lui le plus profond respect, & une très grande déférence pour ses sentimens; & que nous nous conformions de tout notre cœur à la XII. Régle qu'il nous avoit donnée dans son Instruction de 1736. par rapport aux Secours. Qu'en conséquence nous reconnoissions que l'*on doit bannir* sans aucune exception *tous les Secours qui sont contraires à la Loi de Dieu*, tant *ceux qui sont dangereux pour les mœurs*, que *ceux qui sont opposés au V. Commandement:* c'est-à-dire tous ceux qui exposeroient à des indecenées réelles, & qui seroient véritablement meurtriers.

Voilà autant que je puis me le rappeller, la substance de la Lettre que j'écrivis au grand Colbert. Mais comme MM. les Théologiens Antisecouristes ont cette Lettre entre les mains, puisqu'ils en parlent dans leur *Réponse*, qu'ils me permettent de les prier d'en donner une copie entiére au Public, aussi bien que de celle que j'écrivis sur le même sujet à M. l'Evêque de Senez. En comparant ces deux Lettres avec les Réponses que me firent ces deux illustres Prélats, il sera aisé de juger incontestablement quel étoit alors leur sentiment sur les grands Secours.

Voici l'idée que ces MM. donnent de mes deux Lettres.

„ Le Magistrat dont nous déplorons l'affligeante démarche, n'a-t-il rien à se „ reprocher? A-t-il oublié les Lettres hautes & ménaçantes qu'il écrivit à ces „ illustres Prélats au mois de Janvier 1738. sur l'avis qui lui étoit venu de Paris „ que les Théologiens Deffenseurs des saintes Régles étoient sur le point de pu„ blier un Ecrit contre les violens Secours? A-t-il oublié le contenu des Réponses „ qu'il en reçut?"

Réponse, &c. pag 118.

XVIII. Jugement rendu par M l'Evêque de Montpellier en faveur des grands Secours, dans une Lettre à M de Montgeron du 13. janv. 1738.

Non vraiment je ne l'ai pas oublié, & peut-être dans tout ce que j'ai dit ci-dessus, n'y a-t-il rien de plus fort pour prouver que par rapport aux grands Secours M. l'Evêque de Montpellier étoit d'un sentiment très différent de ces MM. que la Réponse qu'il me fit? Voici sa Lettre dont j'ai fait déposer l'Original chez M. Delanglard Notaire à Paris, afin qu'on ne puisse point en contester la vérité.

„ Je souhaite, Monsieur, que la Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, vien„ ne à tems, pour vous faire connoître mes dispositions au sujet de l'affaire que „ vous voulez bien me communiquer. Je n'en ai rien appris que par vous. Vos „ demandes me paroissent justes. Il ne tiendra pas à moi qu'on n'y ait égard. Je „ vais écrire selon ce plan, & je n'oublierai rien pour entretenir la paix & l'union „ qui doit régner parmi nous.

„ Peut-être que les nouvelles que l'on vous mande sont sans fondement. Je „ viens de lire la Feuille des Nouvelles Ecclésiastiques du 13. Décembre, où je „ ne vois aucun trait qui ait rapport à ce que vous craignez. Vous avez bien

„ fait de vous plaindre de la démarche ſchiſmatique de M. de Viviers: qu'atten-
„ dre d'un Pere du Conciliabule d'Embrun?" &c.

Si cet illuſtre Evêque avoit penſé comme ces MM. que c'eſt tenter Dieu que de donner de violens Secours, que c'eſt ouvertement enfraindre le V. Commandement, & que ceux qui les demandent & ceux qui les donnent ſont très coupables, m'auroit-il répondu: *Vos demandes me paroiſſent juſtes?* Lorſque je ſoutiens au contraire que ces terribles Secours entrent dans le plan des miſéricordes de Dieu, qu'ils ſont un canal de ſes bienfaits, & que ceux qui les condamnent & qui veulent les faire ſupprimer réſiſtent à ſes volontés: d'où je concluois que M. l'Evêque de Montpellier doit employer ſon autorité pour faire ſupprimer leur Ecrit, qui ne peut produire qu'un effet pernicieux.

Mais non ſeulement il me répond que mes *demandes* ſont *juſtes:* il ajoute *qu'il ne tiendra pas* à lui *qu'on n'y ait égard*, & qu'il va *écrire ſelon ce plan*. Or quel eſt ce plan, ſuivant lequel il va agir? N'eſt-il pas inconteſtable que c'eſt celui que lui préſente ma Lettre.

En effet cet illuſtre Prélat écrivit auſſi-tôt ſi fortement à MM. les Théologiens Antiſecouriſtes, qu'il falloit abſolument qu'ils retiraſſent leur Imprimé & qu'ils n'en fiſſent aucun uſage, qu'ils n'ont jamais oſé le faire paroître de ſon vivant, quoique cela les ait brouillés plus que jamais avec M. l'Abbé d'Asfeld, & MM. les Docteurs Conſultans.

Que le Lecteur me permette de faire encore quelques réflexions ſur cette Lettre du grand Colbert, & ſur le parti qu'il prit.

Voici comme deux perſonnes qui plaident leur cauſe devant cet illuſtre Prélat. L'un ſoutient que les plus violens Secours ſont conformes à l'ordre de Dieu, que c'eſt s'oppoſer à ſa volonté & couper un canal de ſes graces que de les ſupprimer, & qu'il faut continuer de les donner aux Convulſionnaires, en prenant toutes les précautions que la prudence indique & que la ſageſſe exige. L'autre ſoutient au contraire que ces grands Secours ſont de grands péchés, & qu'ainſi il eſt indiſpenſable d'empêcher les Convulſionnaires de continuer de les commettre. Ce grand Evêque dit au premier: *Vos demandes me paroiſſent juſtes;* & au ſecond, Il eſt abſolument néceſſaire que vous ſupprimiez l'Ecrit par lequel vous ſoutenez votre ſentiment. En faveur duquel des deux dira-t-on que cet illuſtre Prélat décide? Quel eſt celui de ces deux ſentimens contradictoires qu'il paroît approuver?

Ces MM. tâchent d'inſinuer que c'eſt par pure complaiſance pour moi, qui n'ai jamais eû l'honneur de le voir, que ce célébre Evêque les a empêché de faire paroître l'Ecrit qu'ils avoient compoſé contre les grands Secours: & il leur plaît en même tems de ſuppoſer, que néanmoins il penſoit comme eux ſur cet article. Mais n'eſt-ce pas lui faire la plus ſenſible injure que de lui attribuer une telle foibleſſe? Quoi! le grand Colbert, cet Evêque ſi ferme, ſi intrépide, ſi courageux, aura été perſuadé que les violens Secours tentent Dieu, qu'ils bleſſent ſa Loi, & qu'ils ſont des crimes publics qu'on répéte tous les jours en préſence d'une multitude de perſonnes; & bien loin de s'unir aux Théologiens Antiſecouriſtes pour réprimer cet abus, & arréter ce debordement de crimes, il leur aura impoſé ſilence: il les aura forcés de ſupprimer un Ecrit par lequel ils avertiſſent les Convulſionnaires, & ceux qui leur donnent ces Secours, qu'ils ſe rendoient très coupables! Et qui plus eſt, il m'aura mandé contre le ſentiment de ſa conſcience, que mes demandes lui paroiſſent juſtes; ce qui ſignifie tout au moins, qu'il panchoit très fort du côté de mon avis, & ce qui renfermoit un conſentement formel que les Convulſionnaires continuaſſent, ainſi que je le demandois, à ſe faire donner les plus terribles Secours, lorſque Dieu auroit mis leur corps en état de les recevoir ſans dan-

danger! Ainsi suivant ces MM. cet illustre Prélat aura autorisé sciemment & volontairement une multitude de crimes, & tout cela par amitié pour moi!

N'est-ce pas deshonorer la mémoire d'un si grand homme, que de lui attribuer de tels sentimens? Non, le grand Colbert (que Dieu tira à lui peu de tems après) n'étoit point capable d'avoir de si lâches complaisances, lui qui résistoit en en face aux plus grandes Puissances de la Terre. S'il m'a donné gain de cause, c'est parce qu'il étoit convaincu que j'avois raison; & s'il a obligé MM. les Théologiens Antisecouristes de renfermer leur Ouvrage dans les ténébres, c'est parce qu'il étoit persuadé qu'ils se trompoient, & que leur Ecrit soutenu par le grand crédit qu'ils avoient acquis sur les esprits, ne pouvoit produire qu'un très mauvais effet.

Au surplus cette Lettre (que les Editeurs Antisecouristes des Oeuvres & Lettres de M. de Montpellier se sont bien gardés d'y insérer) ne prouve-t-elle pas encore pleinement, que l'interprétation que je donnois dans la mienne à la XII. Régle de son Instruction de 1736. est la véritable?

XIX. Examen des vrais sentimens du saint Evêque de Senez sur les grands Secours.

Examinons présentement quels ont été sur ce sujet les vrais sentimens du saint Evêque de Senez: il ne faut pour cela que démêler ceux qui lui ont été suggérés, de ceux qui sont nés du fond de son cœur, & qui étoient les enfans légitimes de ses lumiéres personnelles.

Ci-devant pag. 51. & suiv.

Le Lecteur a déjà vû qu'en 1733. ce saint Prélat ne balançoit pas à regarder les plus terribles Secours, lorsqu'ils étoient bienfaisans, comme l'effet & la suite d'un Prodige dont Dieu seul peut être l'Auteur, & comme un Simbole qui mérite toute notre attention: & qu'il s'offrit lui-même à donner des Secours assez violens à un Convulsionnaire qui l'étoit venu voir.

En 1735. il fut encore plus confirmé que jamais dans ce sentiment, par les Requêtes des trois Convulsionnaires. Il reconnut, il adora la main de Dieu dans les admirables guérisons opérées par la violente impression des plus énormes Secours, en faveur de Charlotte la Porte, de Denise Regné & de Marguerite-Catherine Turpin. Il s'écria que de telles guérisons ne pouvoient *avoir pour principe que la bonté de Dieu*, & qu'on ne pouvoit, sans vouloir s'aveugler soi-même, leur donner *pour cause un agent naturel, ni diabolique:* que j'avois rendu *à toute l'Eglise un service bien nécessaire*, *en mettant dans le plus grand jour les faits* énoncés dans ces trois Requêtes, dont un des plus frappans, est l'étonnant moyen qu'il a plû à Dieu d'employer pour opérer les guérisons miraculeuses qu'il a faites en la personne de Marguerite-Catherine Turpin; ayant jugé à propos de redresser par le poids énorme des Secours les plus terribles, ses membres estropiés & contrefaits, de diminuer ses os monstrueux en les faisant frapper à grands coups de buches, & de la faire grandir après l'âge de 27. ans, de sept à huit pouces, en sept à huit mois, par des opérations dont le succès a été aussi merveilleux que la vûe en étoit au premier abord effrayante. Aussi le saint Prélat pénétré d'admiration par le récit de ces grands Prodiges, m'exhorte-t-il de toutes ses forces à *continuer d'exposer* aux *yeux* de ses *amis* de tels *faits bien circonstanciés*; & pour m'y engager encore davantage, il me dit que je dois *espérer* qu'ils *feront impression sur leur esprit.*

Lett. de M. l'Evêq. de Senez du 5. Decembre 1735.

Cependant il semble qu'en 1737. il reçut lui-même une impression différente de la part de MM. les Théologiens Antisecouristes.

J'ai déjà observé qu'après que ces MM. eurent fait en 1736 leur Tréve pacifique avec M. l'Abbé d'Asfeld & les autres Docteurs Consultans, ils ne s'épargnerent pas à envoyer au saint Evêque de Senez, aussi bien qu'à celui de Montpellier, d'amples relations des prétendues immodesties qui se commettoient dans le spectacle des grands Secours, lesquelles, suivant eux, étoient si scandaleuses qu'elles avoient, disoient-ils, déterminé tous les Théologiens sans exception à réprou-

 ver

ver ce ſpectacle, le regardant comme très dangereux pour les mœurs. MM. les Docteurs Antiſecouriſtes ne voyant point alors de Convulſionnaires, s'en rapportoient à cet égard à des récits fort infidéles; & ajoutant foi trop aiſément à tout ce que des perſonnes prévenues contre les Convulſions leur en diſoient, ils mandoient aux deux Evêques des faits faux & calomnieux qu'ils prenoient eux-mêmes pour des faits très véritables.

La tendre piété du ſaint Evêque de Senez en fut très allarmée: il ſavoit que Dieu avoit opéré des Miracles par le moyen des grands Secours, mais il n'ignoroit pas que la corruption de l'homme peut abuſer des choſes même les plus ſaintes. Il gémiſſoit dans ſon cœur de ce qu'un ſpectacle, où Dieu avoit fait éclatter ſa puiſſance & ſa bonté ſur les ames & ſur les corps, étoit dégénéré, ainſi qu'on le lui faiſoit accroire, en une eſpéce de ſabbat où le Diable répandoit le ſcandale & la corruption.

Cependant le bruit s'étant répandu à Paris, que depuis quelque tems le ſaint Evêque de Senez ſe faiſoit un monſtre du ſpectacle des grands Secours par les fauſſes idées qu'on lui en avoit données, quelques-uns de ceux qui étoient les plus attachés à toute Vérité s'empreſſérent de deſabuſer ce ſaint Prélat.

Pour démontrer juſqu'à quel point il étoit alors mal informé des faits, il ne faut que rapporter la Réponſe qu'il fit à l'un d'eux: elle a été déjà imprimée en entier & reconnue véritable par MM. les Antiſecouriſtes qui ont eû communication de l'Original.

Lettr. de M. l'Evêq de Senez du 18. Juin 1737.

„ Je vois avec douleur, *écrit-il*, la diſpute qui s'éleve au ſujet des Secours."

Quoi! cette diſpute ne faiſoit elle donc que d'éclorre en 1737? N'y avoit-il pas eû dès 1732. pluſieurs Théologiens qui ſe ſéparerent des Conférences, entre autres le P. de G., M. B., M. de V., M. de F. & 5. ou 6. autres, parce qu'ils furent ſcandaliſés de la maniére dont quelques Docteurs y parloient contre les Convulſions & les grands Secours; & depuis ce tems ces Théologiens, auxquels ſe ſont joints pluſieurs autres, n'ont-ils pas toujours publiquement déclaré qu'ils regardoient le ſpectacle des Convulſions & des grands Secours comme un moyen dont Dieu ſe ſervoit pour inſtruire quantité de perſonnes de tout état, & pour peindre par les Simboles les plus frappans & les plus capables de faire impreſſion, les grands événemens auxquels nous devons nous préparer? Enfin, n'y a-t-il pas encore à préſent nombre de très habiles Théologiens, qui prennent hautement la défenſe de mon ſecond Tome; quoique ce ſoit s'attirer en même tems la critique des Théologiens Antiſecouriſtes, le mépris des Conſultans, la haine des Conſtitutionnaires, & la diſgrace de toutes les Puiſſances du Siécle? Qui pourroit engager ces pieux Savans à faire des tels ſacrifices, qu'un grand amour pour la Vérité, un ardent déſir de plaire à Dieu, & une tendre charité pour ceux dont le ſpectacle des grands Secours fortifie la foi, le courage & la confiance?

„ J'ai vû dans des extraits de Lettres, *dit plus bas le ſaint Prélat*, la maniére
„ de penſer de M. Bourſier & de M. d'Etemare ſur les Secours: mais je les crois
„ très éloignés de vouloir y aſſujettir perſonne."

M. l'Evêque de Senez étoit un Saint, mais à cet égard il n'a pas été Prophéte. Que diroit-il aujourd'hui, s'il voyoit de ſes yeux tous les efforts que font quelques-uns de MM. les Antiſecouriſtes pour forcer les fidéles de ſe ſoumettre à leur ſentiment, juſqu'à refuſer les Sacremens à ceux qui ne veulent pas ſouſcrire aveuglément à leur avis, juſqu'à ſe révolter eux-mêmes contre la déciſion de Dieu manifeſtée clairement aux hommes par pluſieurs Miracles, enfin juſqu'à en ſuppoſer de faux & les donner comme faits en témoignage d'une erreur groſſierre, pour décréditer l'autorité de ceux que Dieu a opérés par le moyen des grands Secours?

„ Ces

„ Ces MM. s'étoient flattés, *ajoute le ſaint Prélat*, qu'il n'y avoit pas deux „ opinions à cet égard parmi les Théologiens, puiſque l'on convenoit de part & „ d'autre dans les Conférences qui ſe tinrent en 1733. qu'il falloit retrancher les „ Secours."

Comment ces deux MM. auroient-ils pû ſe flatter de pareille choſe, puiſqu'il eſt de leur parfaite connoiſſance que dans les premiéres Conférences qui ſe tinrent, non en 1733. mais en 1732. il n'y eût d'abord que deux Docteurs qui oſérent propoſer de retrancher tous les grands Secours : propoſition qui fut contredite par pluſieurs des autres Théologiens, tant que l'Aſſemblée fut un peu nombreuſe. Et dans le premier Avis qui y fut formé, bien loin de décider qu'il falloit retrancher tous les Secours, on renvoya au contraire aux Médecins, à juger quels étoient ceux qu'il falloit refuſer ou accorder. N'eſt-ce pas une choſe bien étonnante qu'on ait fait accroire au ſaint Evêque de Senez, que *tous* les Théologiens étoient unanimement d'avis *qu'il falloit retrancher les Secours*, tandis que le contraire eſt de notoriété publique, & même prouvé par le premier Avis doctrinal?

„ J'aurois cru, *continue ce Prélat*, qu'après la XII. Vérité que M. de Montpellier établit dans la troiſiéme partie de ſon Inſtruction Paſtorale (de 1736.) il „ ne reſtoit plus de doute ſur cette matiére."

J'ai prouvé ci-deſſus que la XII. Régle ou Vérité de M. de Montpellier ne décidoit que pour la conduite qu'on devoit garder dans l'adminiſtration des grands Secours, mais qu'elle ne préjugeoit point du tout qu'il falloit les retrancher, & qu'elle ſuppoſoit même le contraire. C'eſt ainſi que je la lui ai expliquée à lui-même dans la Lettre que j'ai eû l'honneur de lui écrire au mois de Janvier 1738. & bien loin qu'il ait contredit cette explication, on voit clairement par ſa Réponſe qu'il approuvoit mes ſentimens ſur les grands Secours, puiſque mes demandes à ce ſujet lui paroiſſoient *juſtes*. Ainſi en ſuivant exactement le véritable eſprit de cette Régle, tout ce qui en réſulte, c'eſt qu'il ne faut point donner aucun Secours ſans s'être auparavant aſſuré qu'il ne peut nuire ni au corps ni à l'ame.

„ Mais puiſque cette queſtion, *ajoute le ſaint Evêque de Senez*, ſouffre encore „ quelque partage, il ne ſeroit pas juſte de captiver les eſprits par une domination „ d'autorité. Je ſuis perſuadé que la Vérité ſe manifeſtera de plus en plus par les „ recherches & l'attention que l'on emploiera pour la découvrir..... Je n'ai pour „ le préſent que deux choſes à demander..... C'eſt que l'on prenne toutes les „ meſures poſſibles pour que cette diſpute ne vienne point à la connoiſſance de „ nos ennemis. La ſeconde, qu'elle ſe faſſe ſans aigreur & avec un eſprit de charité, qui laiſſe ſubſiſter une parfaite union parmi les freres. Je vous conjure, „ Monſieur, d'exhorter tous les amis qui vous ſont unis de ſentiment ſur cet „ article, d'entrer dans ces diſpoſitions. Il me paroît aiſé qu'on l'obtienne de la „ part de ceux qui penſent autrement. Nous tâcherons avec l'aide du Seigneur, „ M. de Montpellier & moi, de concilier les eſprits, ſi l'on veut s'en rapporter „ à notre jugement, après que la matiére aura été débattue de part & d'autre, „ & ſuffiſamment éclaircie. En attendant, je ne ſaurois trop inſiſter que l'on évite „ tout abus contraire aux bonnes mœurs, & aux ſaintes Régles preſcrites dans „ l'Ecriture & par nos Peres."

Tout ce que ſouhaite donc ce ſaint Prélat par rapport aux grands Secours, ce n'eſt pas qu'on les ſupprime ; c'eſt ſeulement qu'on ait grand ſoin en les donnant, d'éviter tout ce qui pourroit être contraire aux bonnes mœurs & aux ſaintes Régles.

Qui oſeroit ne pas ſouſcrire à un réglement ſi judicieux ? Auſſi ç'a été d'abord la plus grande attention des Directeurs qui ont conduit les Convulſionnaires ;

res; & ils y ont si bien réussi que MM. les Théologiens Antisecouristes ont été forcés de l'avouer. *On est enfin parvenu*, disent-ils eux-mêmes, *à corriger toutes les immodesties.* On a donc d'abord pleinement satisfait à tout ce que demandoit le saint Evêque de Senez; & l'on est dans la ferme résolution de continuer sur le même pied, en réprouvant tout ce qui y pourroit être contraire.

Réponse, &c. pag. 94.

L'aveu même que MM. les Antisecouristes ont fait en 1743. dans leur *Réponse*, n'est pas une chose nouvelle. M. Poncet disoit dès 1734. qu'on avoit *ramené tous ceux qui s'écartoient des Régles*, & qu'*on trouveroit très peu de Convulsionistes qui ne se récriassent à la calomnie sur ce que* les Anticonvulsionnistes *leur imputent.*

Reflexions sur les 2. Problêmes, pag. 2.

Au reste la Lettre du saint Evêque ne prouve-t-elle pas avec la derniére évidence qu'il ne croyoit point, ainsi que font MM. les Théologiens Antisecouristes, que les violens Secours tentent Dieu ni qu'ils blessent le V. Commandement? En effet, s'il en avoit été persuadé, n'auroit-il pas employé toute son autorité pour arrêter un si grand abus? Cependant il n'exige point qu'on cesse par provision de donner les Secours les plus terribles: d'où il résulte qu'il consent qu'on laisse les Convulsionnaires en liberté de se faire donner tous ceux dont ils auront besoin, pourvû que les saintes Régles de la modestie soient exactement observées. Il déclare même, qu'*il ne seroit pas juste* que MM. les Théologiens Antisecouristes prétendissent *assujettir personne* à leur *maniére de penser:* qu'il ne faut point ainsi *vouloir ..... captiver les esprits par une domination d'autorité.* Et il étoit lui-même si peu décidé sur la question des Secours violens, qu'il attend & qu'il espére *que la Vérité se manifestera de plus en plus par les recherches & l'attention que l'on emploiera pour la découvrir*; & qu'il déclare ne vouloir porter aucun jugement qu'*après que la matiére aura été débattue de part & d'autre, & suffisamment éclaircie.*

Cependant à entendre parler ces MM. & leur Nouvelliste, ce saint Prélat étoit tout aussi convaincu qu'ils se sont, ou du moins qu'ils disent l'être, que les grands Secours sont très criminels. Mais que le Lecteur ne se laisse pas étourdir par le ton affirmatif de ces Messieurs. Qu'il juge des sentimens de ce saint Prélat par ses propres paroles, & sur-tout par toute la conduite qu'il a tenue.

Il me reste par rapport à cette Lettre à répondre au reproche que me fait le Nouvelliste, que je ne me suis point embarrassé d'enfraindre la premiére condition que ce saint Prisonnier de Jesus-Christ exige de ceux qui écriront pour ou contre les Secours.

Nouv. Eccles. du 1. Juillet 1742.

„ Comment, *dit-il*, ne s'est-on pas apperçu que cette Lettre est une condamnation anticipée de la publication d'un Livre que l'on veut autoriser à quelque prix que ce soit? A-t-on pris garde en donnant une pareille Lettre au Public, que le saint Prélat y exhorte fortement à prendre toutes les mesures possibles pour que cette dispute ne vienne point à la connoissance de nos ennemis. . . . Comment ose-t-on louer la démarche du Magistrat après une telle Lettre? Ou, comment a-t-on osé publier une telle Lettre, après la démarche du Magistrat?"

Pour faire connoître le peu de fondement de ce reproche, il ne faut que distinguer les tems. Cette Lettre du saint Prélat est du 28. Juin 1737. Or jusqu'à ce moment il n'y avoit point eû d'Imprimé répandu dans le Public contre les Convulsionnaires qui demandent de violens Secours, ni contre leurs assistans, de la part de ceux des Discernans qui les condamnent & les censurent aujourd'hui avec tant de vivacité. Ainsi il ne paroissoit point qu'il y eût sur ce sujet une grande division entre les Discernans: & les Ecrits des Consultans & de leurs disciples n'étoient guéres capables, dans l'état où étoient les choses, de faire une impression bien forte dans l'esprit de ceux qui ne cherchent que la Vérité.

Tous ces Ecrits se réduisoient presque à la *Consultation* des 30. Docteurs: au

Sistême

Siſtême du mélange: à la *ſuite de ce Siſtême:* & à quelques traits également calomnieux, abſurdes & impertinens, répandus dans le *Journal hiſtorique des Convulſions.*

A l'égard de la *Conſultation*, la maniére entortillée, pleine de ſuppoſitions & même de contradictions palpables avec laquelle on y parle des Secours violens, n'étoit nullement propre à éblouïr des eſprits juſtes: d'autant plus que tout le Public ſavoit que les Evêques de Senez, de Montpellier & de Babylone, reprouvoient cette Conſultation.

Quant au *Siſtême* & ſa *ſuite*, les Conſultans eux-mêmes paroiſſoient avoir abandonné ces deux Ouvrages depuis leur Tréve avec les Diſcernans aujourd'hui Antiſecouriſtes.

Enfin à l'égard du *Journal*, tout le Public étoit inſtruit que ce n'étoit qu'un libelle diffamatoire, qui ne méritoit que d'être abandonné au ſouverain mépris que tous les honnêtes gens, & même les Conſultans, en avoient effectivement conçu: & c'eſt de cette maniére dont en ont parlé les Evêques Chefs de l'Appel, & M. Fouillou principal Auteur de la Conſultation. Oeuvres de Colbert II. 201. Nouv. Eccl. du 20. Octob. 1736.

Les trois Requêtes des Convulſionnaires, & ſur tout celle de Marguerite-Catherine Turpin, ſuffiſoient pour répondre à toutes ces Piéces, & même pour mettre le Public en état de prendre une juſte idée des plus violens Secours. Le Nouvelliſte avoit paru juſqu'alors leur être favorable. Ceux qui donnent ces Secours tiroient eux-mêmes avantage du prémier Avis des Conférences, & de la XII. Régle de l'Inſtruction du grand Colbert, en donnant à ces deux Piéces le ſens le plus équitable qu'on peut imaginer. M. le Gros (aujourd'hui très uni à MM. les Antiſecouriſtes) en combattant l'Ecrit intitulé *Siſtême du Mélange*, quoiqu'il ne ſe déclarât pas alors pour les Secours violens (comme il avoit fait au commencement) prenoit du moins tout doucement la défenſe des Convulſionnaires qui les demandent, & de ceux qui les leur donnent. C'étoit auſſi à peu près de cette façon dont s'exprimoit M. Poncet dans ſes premiéres Lettres contre la Conſultation. Ainſi le Public n'apperçevoit point alors qu'il y eût une oppoſition aux grands Secours bien formelle & très vive de la part de pluſieurs des principaux Diſcernans. Les plus terribles Secours, qui ſe donnoient publiquement, ſans qu'aucun de ceux qui les critiquent aujourd'hui avec tant de véhémence les blâmaſſent ouvertement, étoient une preuve vivante & parlante qu'ils n'étoient pas déſaprouvés par les Evêques Chefs de l'Appel, ni même par aucun de ceux qui ſuivoient toute Vérité: & les Conſultans eux-mêmes ſe tenoient alors dans le ſilence ſur ce ſujet. 1. Suite du Diſcours ſur les Nouv. Eccléſiaſtiq.

Mais depuis 1738. les choſes ont bien changé de face.

M. l'Abbé d'Asfeld ayant vû que ceux des Diſcernans qui ſont aujourd'hui ſi zêlés Antiſecouriſtes, avoient ſupprimé l'Ouvrage qu'ils avoient compoſé contre les grands Secours, publia au milieu de l'année 1738. après la mort du grand Colbert, Evêque de Montpellier, l'Ecrit emporté qui a pour titre: *Vains efforts*, &c. dans lequel il traita de *prévaricateurs* ceux qui donnent ou même qui autoriſent des Secours violens: il ſoutint que ces Secours *tentoient Dieu* & violoient le V. Précepte; il reprocha aux Théologiens qui ſont aujourd'hui les plus oppoſés à ces Secours, de les avoir juſqu'alors *protégés* du moins par leur ſilence; enfin il prétendit qu'on ne pouvoit approuver ces Secours ſans donner dans l'erreur des Quiétiſtes. Vains efforts, pages 135. & 138. Page 127. & ſuiv.

M. Poncet lui répondit par pluſieurs Lettres imprimées où il paroît déſapprouver lui-même formellement tous les grands Secours; & en 1740. les Chefs des Antiſecouriſtes, apparemment dans le deſſein de faire quelque nouvelle Tréve avec les Conſultans, commencérent à déclamer avec grande force contre cette œuvre du Très-haut.

Voilà

Voilà donc cette œuvre de Dieu tout à fait abandonnée à l'Auteur des *Vains efforts*, & même aux plus grands adverſaires des Vérités ſoutenues par les Appellans! Voilà cette œuvre où le Tout-puiſſant nous manifeſte viſiblement ſa préſence par une multitude de Prodiges, cette œuvre par laquelle il guérit les corps, il éclaire les eſprits, il touche les cœurs; la voilà livrée au Démon par l'Auteur des *Vains efforts*, ſans que qui que ce ſoit ouvre la bouche pour la défendre! Voilà ceux mêmes qui auroient dû être les plus zèlés à ſoutenir toutes les œuvres de Dieu, qui ſe joignent aux ennemis de leur Appel, pour la décrier, la condamner, la proſcrire! Voilà les Princes de la Terre, dans le tems même qu'ils emploient toute leur puiſſance pour anéantir, s'il leur étoit poſſible, l'Appel, les Miracles & le Phénoméne des Convulſions; les voilà autoriſés par la plûpart des plus célébres Appellans, à perſécuter & à punir comme des criminels tous ceux ſur qui Dieu opére les plus étonnantes Merveilles, & tous ceux qui leur rendent quelques ſervices!

En de telles circonſtances n'étoit-il donc pas permis de défendre une œuvre où Dieu ſe plaît à faire éclatter ſa bonté & ſa puiſſance ſans bornes? Falloit-il laiſſer un prétexte plauſible aux adverſaires de la Vérité, en convenant avec eux que les grands Secours, quoiqu'illuſtrés par pluſieurs guériſons miraculeuſes, étoient néanmoins très condamnables; d'en tirer la conſéquence, que les Miracles opérés par ce moyen ne pouvoient donc être attribués à Celui qui ne peut jamais autoriſer des crimes par des œuvres ſurnaturelles qu'il feroit lui-même? D'où ils n'auroient pas manqué de conclurre, que ces Miracles étant auſſi grands qu'aucun des autres faits en faveur de l'Appel, ils n'avoient tous qu'un même Auteur très différent de Dieu.

Quoi! dans le tems qu'on attaque par les épithétes les plus flétriſſantes, & les imputations les plus calomnieuſes, d'admirables Prodiges que Dieu fait pour nous inſtruire d'évenemens très importans auxquels nous devons nous préparer, n'étoit-il pas permis, n'étoit-il pas même néceſſaire, de prouver que ces Prodiges viennent de lui, & de faire tous nos efforts pour garantir les fidéles des piéges qui leur ſont tendus de toutes parts?

Le ſaint Evêque de Senez, ce Prélat ſi rempli de charité pour les ames & ſi brûlant de zèle pour leur faire connoître toute Vérité, prétendoit-il donc exiger un ſilence qui en pareil cas eût pû être ſi préjudiciable à pluſieurs perſonnes? Non: & je vais prouver dans un moment que bien loin de s'oppoſer à ce que je fiſſe paroître mon Ecrit ſur les Secours, il a lui-même prié Dieu de le *diriger pour ſa gloire & pour le ſalut de ſes Elus.*

C'eſt donc ſans aucun fondement que MM. les Théologiens Antiſecouriſtes me reprochent de n'avoir eû aucun égard à la premiére condition que ce ſaint Evêque avoit exigée de ceux qui écrivoient ſur la queſtion des grands Secours. Mais ne ſerois-je pas bien plutôt en droit de me plaindre, qu'ils n'ont pas rempli la ſeconde condition qu'il preſcrivoit également?

C'étoit: *que cette diſpute..... ſe faſſe ſans aigreur & avec un eſprit de charité, qui laiſſe ſubſiſter une parfaite union parmi les fréres.*

Les déclamations injurieuſes que ces MM. & leurs diſciples ont débitées contre moi dans tout Paris, dès que mon ſecond Tome commença à paroître (au mois de Décembre 1741.), les Lettres qu'ils écrivirent dans toutes les Provinces où ils le repréſenterent comme un Livre pernicieux & tout parſemé d'erreurs & de maximes propres à jetter dans l'illuſion, enfin les critiques outrées, & même la plûpart ſouverainement injuſtes, qu'ils en ont fait dans pluſieurs de leurs Feuilles des *Nouvelles*, & dans leur *Réponſe*, quoique ces critiques ſoient néanmoins encore bien moins fortes que celles qu'ils avoient d'abord répandu de vive voix & par leurs

leurs Lettres; tout cela s'eſt-il fait *ſans aigreur?* Sont-ce là les effets que produit un *eſprit* dirigé par la *charité?* Paroit-il même que ces MM. veuillent *laiſſer ſubſiſter une parfaite union parmi* nous, lorſqu'ils privent des Sacremens ceux qui liſent mon Ouvrage, & qui inſtruits de la Vérité par cette lecture refuſent de ſe ſoûmettre à leurs avis?

A mon égard, je proteſte devant le Seigneur qu'ils auront beau me décrier, je ne ceſſerai jamais de les aimer comme mes Péres & mes Fréres, & de les reſpecter comme de ſavans Théologiens qui ont rendu de très importans ſervices à l'Égliſe. A Dieu ne plaiſe que je donne atteinte dans mon cœur à l'union ſincére que je ſouhaite d'avoir toujours avec eux dans la charité de Jeſus-Chriſt; mais je n'en deffendrai pas moins la Vérité de toutes mes forces. Il s'agit ici de l'Autorité des Miracles, & du bien que produit dans les ames la vûe de l'admirable Prodige que les plus violens Secours font éclatter. Je ſens toute l'importance de ces deux objets, qui intéreſſent le ſalut d'une multitude de perſonnes; & j'eſpére de la miſéricorde de Dieu que l'amour qu'il m'a donné pour mes Freres ne me permettra pas d'abandonner le parti de la Vérité, quelque choſe que je puiſſe avoir à ſouffrir & à combattre.

MM. les Théologiens Antiſecouriſtes ont bien ſenti que la Lettre de M. de Senez du 28. Juin 1737. étoit contraire de toutes façons à leur Siſtême & à leur conduite. Pour tâcher d'en diminuer l'impreſſion, ils ont engagé un de leurs amis de leur écrire une Lettre ſans datte, où cet Anonime, (qu'ils diſent être *un Ecléſiaſtique de mérite que M. de Senez honoroit d'une tendreſſe & d'une confiance ſinguliére,*) leur rend compte des ſentimens qu'il a cru qu'avoit ce ſaint Prélat par rapport aux Secours violens; & il leur marque en même tems que cet illuſtre Priſonnier de Jeſus-Chriſt *voulut retirer* ſa Lettre *du 28. Juin 1737..... lorſqu'il apprit qu'on l'interprétoit dans un eſprit contraire à celui qui l'avoit fait écrire*, en ce qu'*on imputoit à M. Bourſier & à M. d'Etemare..... une domination ſur les eſprits qu'on ne leur connut jamais.* Il ne me ſera pas difficile de renverſer tous ces faits. Nouv. Ecclef. du 30. Sept. Art. VI.

Premiérement, à l'égard de celui par lequel on avance que ce ſaint Prélat a voulu retirer ſa Lettre du 28. Juin 1737. il eſt nié par l'ami de la Vérité qui a reçû cette Lettre. Voici ce qu'il m'en a écrit lui-même.

„ Je n'ai jamais entendu dire avant la Lettre de M. B. que M. l'Evêque de Se-
„ nez ait eû le plus léger déſir de retirer la ſienne. Les faits prouvent même le
„ contraire.

„ Auſſi-tôt que j'eus reçû la Lettre du vénérable Evêque, je la communiquai à
„ un des plus zèlés Théologiens Antiſecouriſtes, qui étoit infiniment lié avec M.
„ Bourſier & M. d'Etemare. Voici ce qu'il m'en écrivit: *J'ai l'honneur de vous*
„ *renvoyer les anciennes Piéces, retenant encore la Lettre du 28. Juin que vous avez*
„ *bien voulu me communiquer. Je vous prie de trouver bon que je ne la reſtitue qu'à*
„ *vous même, & que je vous faſſe part des réflexions importantes qu'une lecture at-*
„ *tentive de cette Lettre m'a fait naître. Si vous n'étiez pas preſſé, & que vous vou-*
„ *luſſiez m'honorer d'une viſite Samedi, nous en raiſonnerions enſemble avec tran-*
„ *quillité; & j'oſe, en attendant, vous ſupplier de ne point annoncer cette Lettre.*
„ *Car je vous dirai qu'elle m'a cauſé de la frayeur, quand je l'ai relue, & qu'elle*
„ *m'a paru contraire au but qu'on doit ſe propoſer aujourd'hui, qui eſt de travailler*
„ *à la paix, & d'éviter tout ce qui pourroit cauſer une nouvelle fermentation. J'ai*
„ *l'honneur d'être*, &c.

„ Ce qui cauſoit ſa frayeur étoit ce que dit M. de Senez, que *MM. Bourſier &*
„ *d'Etemare s'étoient flattés qu'il n'y avoit pas deux opinions à l'égard des Secours*
„ *parmi les Théologiens.* Il en réſultoit en effet que ce ſaint Evêque n'étoit point

„ au fait de la ſituation des eſprits. Il ſembloit même par ces termes qu'on ne „ lui avoit pas expoſé les choſes comme elles étoient, & que ſes correſpondans „ lui avoient manqué de fidélité. Tout le reſte de la Lettre n'allarmoit nullement „ ce Théologien: au contraire cela cadroit parfaitement aux vûes de concilia- „ tion & de paix que ces MM. avoient alors, comme on le voit par la Lettre que „ je viens de rapporter. J'étois animé des mêmes vûes: ainſi j'entrai de tout „ mon cœur dans le projet que me propoſa cet ami, d'écrire de part & d'autre „ au vénérable Evéque pour l'engager à ſubſtituer à ſa Lettre une autre Lettre „ qui, à l'exception de cette phraſe, diroit préciſément la même choſe. J'eus „ l'honneur d'en écrire ſur ce plan à M. de Senez, & j'eus ſoin de lui développer „ dans ma Lettre les précieux avantages que la ſienne fourniſſoit aux Défenſeurs „ des Secours, & les objets conſolans qu'ils y trouvoient, ou plûtôt que j'y trou- „ vois pour eux & pour moi, puiſque je ne l'avois pas encore communiquée. Le „ ſaint Evéque voulut ſi peu la retirer qu'il n'accepta pas même l'offre que je fai- „ ſois de la lui remettre; & il regarda ſi peu comme *contraire à ſes vûes* les con- „ ſéquences que j'en tirois en faveur des Secours & de leurs Défenſeurs, que ſans „ les déſavouer en rien, il m'en laiſſa tranquille poſſeſſeur. Comme nous étions „ convenus que je ne la montrerois qu'autant qu'on s'écarteroit de la paix, & „ qu'on écriroit contre les Secours, elle eſt demeurée dans le ſecret juſqu'en 1742. „ qu'après avoir lû la *Nouvelle Eccléſiaſtique* du 21. Janvier, j'avertis l'ami reſpe- „ ctable avec lequel j'avois formé l'engagement, qu'il ne ſubſiſtoit plus, & que „ j'allois en laiſſer prendre des copies. On a vû dans la premiére *Lettre à un ami* „ *de Province* combien celle du ſaint Evêque eſt avantageuſe aux Défenſeurs des „ Secours; & c'eſt à peu de choſe près ce que moi-même avois eû l'honneur d'é- „ crire à M. de Senez.

„ Après cela, Monſieur, vous pouvez juger de ce que dit M. B. d'une part, „ que *M. de Senez voulut retirer ſa Lettre, lorſqu'il apprit qu'on l'interprétoit dans* „ *un eſprit contraire à celui qui l'avoit fait écrire*; & de l'autre, qu'*il ne s'attendoit* „ *pas qu'on feroit de ſa Lettre un uſage ſi contraire à ſes vûes.*

„ M. B. s'eſt encore trompé, lorſqu'il dit que la Lettre de M. de Montgeron vint „ à l'appui pour déterminer le ſaint Evéque à écrire celle du 28. Juin 1737. Car „ c'eſt en Janvier 1738. plus de 6. mois après, que M. de Montgeron a écrit la „ Lettre dont M. B. ſe plaint. Tout cela montre que ſa mémoire n'eſt pas auſſi „ ſûre que ſa probité, & qu'elle le trompe ſur des faits eſſentiels. Ceux que je „ vous écris ici, Monſieur, ſont dans l'exacté vérité. J'ai même encore la copie „ des Lettres que j'ai eû l'honneur d'écrire à M. de Senez. J'ai celui d'être, &c."

Secondement, à l'égard du témoignage de l'Anonime par rapport aux ſentimens de M. de Senez ſur les grands Secours, il me ſuffira pour détruire l'induction que ces MM. en tirent, d'obſerver que l'Auteur des *Nouvelles*, pour donner plus de force à cette induction, a jugé à propos de ſupprimer habilement dans la Lettre de l'Anonime, une phraſe qui rectifie la plûpart des endroits de cette Lettre dont ces MM. prétendent tirer avantage, ou pour mieux dire, qui prouve que ce ſaint Prélat ne condamnoit que les Secours qu'on lui avoit repréſentés par de fauſſes relations, comme bleſſants la pureté ou l'humanité, & qu'au ſurplus il laiſſoit les choſes au jugement de Dieu.

L'Anonime ayant bonnement donné une copie toute entiére de ſa Lettre à une perſonne attachée à toute Vérité, cet ami a été bien étonné de trouver que la phraſe en queſtion étoit omiſe dans la Feuille des *Nouvelles* du 30. Septembre 1742. qui rapporte au reſte le contenu de cette Lettre. Voici cette phraſe, telle que l'ami dont je parle m'en a envoyé copie.

„ De chercher après cela si M. de Senez en faisoit un crime pour chaque par- „ ticulier & à chaque circonstance, c'est vouloir deviner ce qu'il n'a jamais vou- „ lu approfondir, laissant les choses au jugement de Dieu, & SE CONTENTANT „ d'exhorter à supprimer ce qui lui paroissoit contraire à la Loi éternelle." Lett. manuscrite de l'Anonime.

Il n'y avoit donc suivant cette phrase, que les Secours *contraires à la Loi éternelle*, que ce saint Prélat vouloit faire supprimer. Mais quels étoient ces Secours criminels, ces Secours opposés à la pureté de la Loi divine ? Nous ne pouvons mieux faire que d'en chercher l'explication dans la Lettre même du Prélat du 28. Juin 1737. citée par l'Anonime. Or suivant cette Lettre ce n'étoit certainement pas tous les Secours violens, puisqu'il y paroît clairement que ce Prélat consentoit qu'on continuât de les donner aux Convulsionnaires: ce n'étoient que ceux qui étoient *contraires aux bonnes mœurs & aux saintes Régles*, c'est-à dire ceux qu'on lui avoit dit être accompagnés de circonstances qui blessoient la pudeur.

Voilà le phantôme *contraire à la Loi éternelle*, que ce saint Prélat proscrivoit avec tant de zèle. Mais la réponse est toute simple: c'est qu'on ne donne point de Secours de cette nature, & que ce saint Evêque ne la cru que sur un faux exposé.

En voilà plus qu'il n'en faut pour répondre à une Lettre anonime. Mais si l'Auteur des *Nouvelles* a bien pris sur lui de retrancher, dans une Lettre composée exprès pour étayer le sentiment de ces MM. une phrase qu'il a cru ne leur être pas si favorable que les précedentes, quelle foi doit-on ajoûter à de très courts extraits que le copiste de ces MM. nous a encore donné de deux Lettres du saint Prélat? Qui ne sait qn'en détachant une phrase unique de toute une Lettre, cette phrase peut présenter un sens différent de celui de l'Auteur, qui aura expliqué & développé sa pensée par ce qui précede & ce qui suit cette phrase? Ces MM. ont en leur possession les minutes de toutes les Lettres du saint Evêque de Senez: on ne les accusera pas sans doute d'avoir négligé de les lire. Cependant dans ce Thrésor immense ils n'ont trouvé que deux ou trois Lettres qu'ils aient cru pouvoir favoriser leur Décision contre les grands Secours, & encore ont-ils été reduits à n'en rapporter que quelques lambeaux. En faut-il davantage à un Lecteur bien pénétrant pour être convaincu que ce saint Prélat n'étoit pas de leur avis. Que ne trouverois-je point dans ce Thrésor, si je l'avois entre les mains!

Mais on a déjà reproché publiquement à MM. les Antisecouristes de ce qu'ils n'avoient point encore donné ce précieux Recueil, qu'ils avoient solemnellement promis; & l'on a appris au Public que deux des principaux de ces MM. qu'on pourroit nommer, sont convenus de l'embarras où ils étoient à cause de la multitude de Lettres dans lesquelles le saint Evêque de Senez parle fort des Convulsions, & qu'ils n'osent supprimer de peur qu'on ne le leur reproche. Ils appréhendent qu'on n'y voie le fond & le détail des sentimens de ce saint Evêque.

Rapportons au reste les deux extraits cités par ces Messieurs, afin qu'ils ne m'accusent point de vouloir rien cacher à mon Lecteur.

Voici le premier, tiré (disent ces Messieurs) d'une Lettre du saint Prélat du 22. Mars 1738. écrite à un Ecclesiastique qui conduisoit une Convulsionnaire. Nouv. Eccl. du 1. Juillet 1742. Art. 2. §. III.

„ Je bénis particuliérement le Seigneur, *dit le saint Prélat*, de ce que les ac- „ cidens qui arrivent à votre Convulsionnaire, quelque surprenans qu'ils soient par „ eux-mêmes, n'ont rien de commun avec ces violens Secours qui allarment la „ piété & l'humanité même dans quelques autres, & que des motifs très pressans „ devroient faire supprimer pour s'attacher à la XII. Régle de la savante Instru- „ ction de M. l'Evêque de Montpellier. Elle est claire, pleine de discrétion & de „ sagesse: & instruit comme je le suis des sentimens de l'Illustrissime Prélat, qui

 „ a fait

„ a fait de cette Régle la XII. Vérité qui doit fixer pour la conduite, je ne saurois approuver ceux qui bien loin de s'y soumettre ne cherchent qu'à l'éluder."

Nouv. Ecclef. du 30. Sept. 1742. Art. VI. Voici l'autre extrait tiré d'une Lettre du 22. Septembre 1738.

„ Je bénis Dieu, *dit ce saint Evêque*, de ce que votre Convulsionnaire séparée „ du commerce du monde, & éloignée de toute communication avec d'autres „ Convulsionnaires, s'applique au travail, à la priére, & n'a jamais demandé aucun de ces Secours violens que la piété ne peut concilier avec les bonnes Régles, & qu'un Médecin sage & éclairé ne conseilleroit jamais à ses malades."

Pour répondre à ces deux Extraits, il suffit d'observer que ce n'est pas tous les Secours violens en général que ce saint Prélat condamne.

Il ne desaprouve dans le premier, que *ces violens Secours qui allarment la piété & l'humanité même dans quelques-autres.* Le Lecteur comprend aisément ce que ce Prélat veut dire par ces termes, *qui allarment la piété:* c'est la suite de l'erreur de fait dans laquelle il étoit, qu'on donnoit aux Convulsionnaires des Secours très immodestes. Ces mots, *l'humanité même dans quelques autres*, font soupçonner qu'on lui avoit aussi fait entendre qu'il y avoit certains Secours qui blessoient les Convulsionnaires sans leur faire aucun bien. Car si ce saint Prélat avoit été bien informé que tous les Secours qu'on leur donnoit, leur procuroient toujours un soulagement actuel, & quelquefois la guérison de grandes maladies, il n'auroit pas cru qu'on leur en donnât quelques-uns qui blessoient l'humanité.

Le termes du second Extrait ne sont pas plus décisifs que ceux du premier. Ce n'est point tous les grands Secours sans exception que ce Prélat réprouve; mais seulement *ces Secours violens que la piété ne peut concilier avec les bonnes Régles, & qu'un Médecin sage & eclairé ne conseilleroit jamais à ses malades*, parce qu'il n'est jamais permis d'hazarder son ame pour procurer du soulagement à son corps.

Ces MM. prétendent aussi tirer avantage de la Lettre que ce saint Prélat m'écrivit le 14. Mars 1738. en réponse à celle que j'avois eû l'honneur de lui écrire au mois de Janvier de la même année. Mais cette Lettre bien loin de décider en faveur de leur sentiment, décide tout au contraire. Voici l'Extrait qu'ils en rapportent auquel je suis obligé de me tenir, en ayant si bien égaré l'Original que je n'ai pû le retrouver.

Nouv. Ecclef. du 21. Janv. 1742. Art. 12. *On vous a donné, Monsieur, une fausse allarme sur l'Ecrit public dont on vous menaçoit. Les respectables amis qui pensent autrement que vous sur les Secours ne sont nullement tentés d'écrire sur cette matiére.*

Ils en avoient eû néanmoins une tentation si forte, qu'ils avoient même déja fait imprimer leur Ecrit; mais la violence de cette tentation à été heureusement amortie par les défenses très précises que M. l'Evêque de Montpellier & le saint Evêque de Senez leur firent de publier leur Ouvrage. Ces MM. en rapportent eux-mêmes la preuve dans la Lettre qu'ils se sont fait écrire par l'Anonime. *Le saint Evêque*, y est-il dit, *savoit qu'à sa priére ils avoient supprimé un Ouvrage imprimé où ils s'exprimoient nettement contre les Secours.*

Nouv. Ecclef. du 30. Sept. 1742.

„ L'amour de la paix & d'une parfaite concorde, *continue M. de Senez*, est le „ plus grand objet de leurs vœux."

Voilà donc le saint Prélat qui regarde comme une tentation, la démangeaison qu'avoient eû ces MM. de faire *imprimer un Ouvrage où ils s'exprimoient nettement contre les Secours:* il les *prie* de le *supprimer:* il souhaite qu'à cet égard *l'amour de la paix & d'une parfaite concorde* avec les Convulsionnaires qui demandent des Secours violens & ceux qui les leur donnent, soit *le plus grand objet de leurs vœux.* Or je demande si ce saint Evêque avoit été persuadé, ainsi que ces MM. veulent le faire accroire, que les grands Secours tentoient Dieu & étoient contraires au

V. Précepte, auroit-il fait ſupprimer un Ouvrage, qui en ce cas eût été ſi néceſſaire pour éclairer l'eſprit de ceux qui commettoient aveuglément ces crimes en croyant faire la volonté de Dieu, contribuer à ſa gloire & à ſes deſſeins de miſéricorde ? N'eût-il pas été au contraire de la charité de ce ſaint Prélat de faire lui-même tous ſes efforts pour deſabuſer des gens qui s'égaroient ainſi faute de lumiéres ? L'amour de Dieu & le déſir d'empêcher qu'on ne l'offenſât ainſi tous les jours par des crimes publics, ne l'eût-il pas emporté dans ſon cœur ſur *l'amour* d'une fauſſe *paix* & d'une *concorde* qui eût été pernicieuſe pour une grande quantité d'ames ? N'eſt-ce pas lui faire une cruelle injure que de lui attribuer de tels ſentimens ? S'il a obligé les Théologiens Antiſecouriſtes de *ſupprimer* leur *Ouvrage*, & s'il les a ſi fortement exhortés de laiſſer en *paix* les Convulſionnaires à grands Secours & leurs aſſiſtans, & de conſerver avec eux *une parfaite concorde*, c'eſt ſans doute parce qu'il étoit intérieurement convaincu que ces Secours, loin d'offenſer Dieu, entroient dans le plan de ſes conſeils & étoient un canal de ſes bienfaits, pourvû qu'en les donnant on prît toutes les précautions que la modeſtie, la prudence & la charité exigent, ſelon qu'il s'en étoit expliqué dans ſes Lettres précedentes.

Le Nouvelliſte en cet endroit de la Lettre du ſaint Prélat l'interrompt pour fournir une excuſe à ces MM. ſur la complaiſance qu'ils ont eue de ſupprimer leur Ecrit. *Les Secours*, dit-il, *étoient alors réduits à trois ou quatre Convulſionnaires*. Ibid.
Mais comment eſt-il poſſible que ces MM & leur Nouvelliſte aient ignoré juſqu'à ce point ce qui ſe paſſe dans l'œuvre des Convulſions ? Il n'y a aucun de ceux qui ont ſuivi les Convulſionnaires, qui ne ſache que c'eſt préciſément depuis 1736. que les Secours ſont devenus plus multipliés, plus grands & plus prodigieux qu'ils n'étoient auparavant, & qu'il y a toujours eû depuis ce tems, & ſinguliérement en 1737. & 1738. plus de trente Convulſionnaires connus qui ſe ſont fait donner des Secours qui ont ſaiſi d'admiration les Spectateurs. Comment ces MM. ſeroient-ils en état de juger de ces merveilleux Secours, puiſqu'ils ne ſavent point ce qui s'y paſſe ? Ils ignorent même à ce ſujet ce qui n'eſt ignoré de perſonne.

„ A l'égard des Evêques, *continuoit le ſaint Priſonnier de Jeſus-Chriſt*, ſoyez „ perſuadé, Monſieur, qu'ils n'ont rien de nouveau à dire pour le préſent."

On ſent que cela eſt relatif à ſa Lettre du 28. Juin 1737. où il avoit dit qu'avant que M. de Montpellier & lui portaſſent leur *jugement* ſur la queſtion des grands Secours, il falloit que la *matiére eût été débattue de part & d'autre & ſuffiſamment éclaircie* ..... qu'il étoit *perſuadé que la Vérité ſe manifeſtera de plus en plus par les recherches & l'attention que l'on emploiera pour la decouvrir*, & qu'*il ne ſeroit pas juſte de captiver les eſprits par une domination d'autorité.*

Au ſurplus ce ſaint Prélat déclare que ſon „ ſentiment eſt ſuffiſamment expoſé „ dans les Régles ſi ſages que M. de Montpellier a donné dans ſon Inſtruction „ paſtorale : *qu*'elles ſont claires à qui veut les entendre, *& que* c'eſt à quoi l'on „ devroit s'en tenir."

Auſſi preſque tous ceux qui ſont attachés à toutes les œuvres de Dieu, ſe ſont-ils fait un devoir de méditer & de ſuivre ces *Régles ſi ſages* & ſi *claires* ; & le Lecteur a vû que je m'en ſuis ſervi très utilement, & notamment des principes que le grand Colbert a répandus dans cette Inſtruction ſur l'Autorité des Miracles, & des conſéquences qu'il en a tirées en faveur des Convulſions, pour démontrer quel pouvoit être, ſuivant ſes principes, ſon ſentiment par rapport aux Secours violens. Et à l'égard de ſa XII. Régle, je vais prouver dans un moment par une Lettre du ſaint Evêque de Senez, que ce ſaint Prélat l'interprétoit préciſément de la même maniére que font les Secouriſtes.

Le reſte de la Lettre que M. de Senez m'écrivit au commencement de 1738. ne

contient que des réflexions générales pareilles à celles que le Lecteur trouvera en vingt endroits de mes Observations. Toute la différence qu'il peut y avoir, c'est que celles qui sortent de la plume de ce saint Evêque, sont sans doute exprimées avec plus d'onction, de force & d'énergie que les miennes. Mais au reste y a-t-il quelqu'un de nous qui ignore ce qu'il nous dit dans cette Lettre, qu'*on ne sçauroit trop craindre l'illusion dans les effets extraordinaires?* Non seulement j'en ai avancé la maxime d'une maniére générale, mais je l'ai même appliqué en particulier aux Convulsionnaires, & je n'ai cessé de les avertir dès la premiére édition de mon second Tome qu'ils *ne peuvent trop se défier des artifices du démon.* Il en est de même de cette autre Proposition du saint Prélat : qu'il n'y a que *les inspirations des Prophétes & des Apôtres dont Dieu répondoit, qui fassent loi par elles-mêmes,* & que *tout le reste a toujours été soumis au jugement des Ministres de l'Eglise.* Qui d'entre nous en a jamais douté ? Aussi l'ai-je avancé en termes précis dans la premiére Edition de mon second Tome. Mais je crois qu'il est bon néanmoins d'y ajouter, que lorsque Dieu décide lui-même par des Miracles une question sur laquelle il y a partage entre les Ministres de l'Eglise, ainsi qu'il y en a sur la question principale qui regarde les grands Secours, on ne doit pas hésiter de se ranger du côté de la decision divine. *Si testimonium hominum accipimus, testimonium Dei majus est.*

IV. Partie des Observations, pag. 15. 1 Edit.

I. Ed. II. Partie, pag. 76.

1 Ep. S. Jean V. 9.

Voilà cependant tout ce que MM. les Théologiens Antisecouristes ont pû recueillir en leur faveur dans la totalité des Lettres du saint Evêque de Senez : & c'est avec des piéces si peu concluantes pour leur sentiment, qu'ils assurent de la maniére la plus imposante, que *M. de Senez étoit très décidé sur la question des Secours, qu'il ne lui restoit absolument aucun doute sur cette matiére..... & qu'il regardoit comme un scandale* la *dispute à ce sujet.*

Nouv. Eccles. du 1. Juillet 1742. Art. 2. § II.

XX. Preuves des vrais sentimens de M. l'Evêq. de Senez sur les grands Secours.

C'est ainsi qu'au défaut de preuves & de bonnes raisons, ces MM. éblouïssent le Public par le ton décisif qu'il leur plaît de prendre. Mais que tous ceux dont l'esprit n'a point été subjugué par le phantôme de l'Autorité despotique que ces MM. s'attribuent, jugent eux-mêmes par leurs propres lumiéres, si ces petits extraits de trois Lettres du saint Prélat peuvent contrebalancer l'induction frappante, entre autres de la Lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire le 5. Décembre 1735. où il se montre si touché des changemens merveilleux faits par les plus terribles Secours dans les membres hideux & estropiés de Marguerite-Catherine Turpin & de deux autres Convulsionnaires, où il décide que ce sont des Prodiges admirables qui ne peuvent *avoir pour principe que la bonté de Dieu;* & de son autre Lettre du 28. Juin 1737. où il déclare nettement qu'il souhaite que les questions sur les grands Secours soient *éclaircies..... par les recherches que l'on emploiera* de part & d'autre pour constater les faits, & pour *découvrir.... de plus en plus.... la Vérité.*

A ces deux Lettres si décisives ajoutons-en encore quelques autres d'une datte postérieure. En voici d'abord une qu'on a déja objectée à ces MM. & à laquelle ils n'ont sû que répondre.

IV. Lett. à un Ami de Prov. & III. Addition aux Nouv. Eccl.

Elle fut écrite le 2. Décembre 1738. par le saint Evêque de Senez à Dom J. Religieux d'une grande piété, & dont la conscience tendre & timorée étoit inquiette sur ce qu'il devoit penser, & sur le parti qu'il devoit prendre, par rapport aux Secours violens, regardés par les uns comme des actions de piété, & par les autres comme des crimes.

Ce bon Religieux s'étoit d'abord adressé à Dom Leauté, ce Bénédictin si humble & si vénérable, occupé sans cesse de la présence de Dieu, martyrisant son corps par une incroyable pénitence, passant tous les ans pendant le Carême 40. jours de suite

ſuite ſans manger, & qui fut admiré & ſouvent conſulté par le Bienheureux Thaumaturge François de Pâris.

Dom J. ayant envoyé à M. de Senez la Réponſe qu'il avoit reçue de Dom Leauté, voici celle que lui fit le ſaint Prélat.

„ J'ai lû avec bien de la ſatisfaction la réponſe que Dom Leauté vous a faite.... „ Elle me paroît ſi remplie de lumiére & de diſcrétion que je ne vois pas ce que „ vous pouvez ſouhaiter de plus, en attendant que Dieu nous découvre plus am- „ plement ſon ſecret." Lett. de M. de Senez à D. J. du 2. Decemb. 1738.

Le ſaint Prélat ſe déclare donc du même avis que Dom Leauté par rapport aux grands Secours, il adopte tous ſes ſentimens qu'il trouve *ſi remplis de lumiére & de diſcrétion*, qu'il *ne voit pas* ce qu'on peut *ſouhaiter de plus*, juſqu'à ce que le *ſecret* de *Dieu* ſoit *plus amplement* découvert. Ecoutons donc les ſentimens & ſuivons les conſeils de ce vénérable Religieux comme étant ceux du ſaint Evêque.

„ Pour ce qui eſt, *dit D. Leauté*, des Secours qu'on appelle violens.... je crois „ qu'il eſt permis de demander ſon ſoulagement dans ſon mal, & que.... le Con- „ vulſionnaire ne peut manquer d'avoir obligation aux perſonnes charitables qui le „ lui procurent. Je ne voudrois pas blâmer ceux qui gardant toute la circonſpe- „ ction requiſe, ne penſent réellement qu'à ſoulager un mal qui a beſoin d'un ſpé- „ cifique ſi ſurprenant..... Il eſt de l'équité de juger favorablement de la diſpoſi- „ tion des uns & des autres, de ceux qui demandent & de ceux qui accordent ces „ Secours qui ſont proportionnés à leur état. On ne peut nous obliger d'en juger „ autrement." Rép. de D. Leauté à D. J du 21. Sept. 1738.

Le contraſte des ſentimens du ſaint Evêque avec ceux des Docteurs Antiſecouriſtes peut-il être plus évident?

Ces MM. décident que les Convulſionnaires commettent un crime en demandant des Secours violens, quoiqu'ils en ſentent un preſſant beſoin: le ſaint Evêque adopte au contraire la maxime, *qu'il eſt permis de demander ſon ſoulagement dans ſon mal*, & de ſe faire procurer *des Secours violens* pour un mal qui a beſoin d'un tel remède. Ces MM. prononcent que ceux qui donnent de tels Secours aux Convulſionnaires ſont très coupables: le ſaint Prélat au contraire, en approuvant les ſentimens de Dom Leauté, leur donne le titre de *perſonnes charitables*, & déclare qu'il ne croit pas qu'on doive *blâmer ceux qui gardant toute la circonſpection requiſe, ne penſent réellement qu'à ſoulager un mal qui a beſoin d'un ſpécifique ſi ſurprenant.* Ces Meſſieurs, comme ſi Dieu les avoit établis pour être les juges du monde, condamnent impitoyablement & traitent de Violateurs de la Loi divine, tous *ceux qui demandent & qui accordent ces Secours:* le ſaint Evêque reconnoît au contraire qu'*il eſt de l'équité de juger favorablement de la diſpoſition des uns & des autres*, & il ne déſaprouve, comme Dom Leauté, que les Secours qui ne ſeroient pas proportionnés à l'état des Convulſionnaires, ou qui ſeroient dangereux pour les mœurs & donnés ſans *circonſpection.*

Il eſt remarquable que dans cette même Lettre, où le ſaint Evêque loue & adopte *avec bien de la ſatisfaction* la Réponſe de Dom Leauté, il joint à cette Réponſe *les ſages Régles établies*, dit-il, *dans l'Inſtruction Paſtorale de M. l'Evêque de Montpellier & ſur-tout la XII.* où il eſt dit: „ qu'on doit banner tous les Secours ..... „ qui ſont dangereux pour les mœurs & ceux qui ſont oppoſés au V. Commande- „ ment.... (&) qu'on ne peut donner d'autres Secours aux Convulſionnaires que „ ceux qu'on accorde aux malades dans le beſoin, ſur leſquels la Régle eſt de s'en „ tenir à ce que les Médecins ordonnent." Oeuvres de Colbert, &c. Tom. II. pag. 204.

Par conſéquent le ſaint Evêque penſoit donc que cette XII. Régle ne renfermoit rien de contraire aux conſeils du vénérable Bénédictin. Ainſi ce Prélat étoit donc

bien

bien éloigné de croire que par cette XII. Régle M. de Montpellier eût eû desseîn de proscrire tous les grands Secours. Il l'expliquoit au contraire, ainsi que font les Secouristes. Il étoit persuadé comme eux, que l'intention du grand Colbert n'avoit été que de présenter aux fidéles, ainsi qu'il le dit lui-même, une *Vérité qui les fixe pour la conduite*, & qui fût capable de prévenir ou de corriger les abus: & qu'il ne vouloit faire *bannir* que *les Secours qui sont dangereux pour les mœurs*, ou comme dit Dom Leauté, qui seroient donnés sans garder *toute la circonspection requise*, & ceux qui sont réellement *opposés au V. Commandement*, dit le grand Colbert, c'est-à-dire ceux qui ne seroient pas *proportionnés à l'état* des Convulsionnaires, ainsi que l'explique Dom Leauté avec le saint Evêque de Senez. Car l'esprit de la même Loi qui deffend de nuire au prochain & de lui donner des coups qui le blessent, ordonne de lui accorder tous les Secours dont il a besoin. Ainsi suivant M. de Montpellier & M. l'Evêque de Senez, aussi-bien que suivant Dom Leauté, tout le point est de savoir si les Secours violens que demandent les Convulsionnaires, sont ou ne sont pas *proportionnés à leur état:* en un mot, s'ils sont capables de leur faire du bien ou du mal; & c'est pour en faire faire l'épreuve par des personnes plus experimentées que le commun des fidéles, que M. l'Evêque de Montpellier renvoie aux Médecins, pour juger des *cas particuliers* où il faut accorder aux Convulsionnaires les terribles Secours qu'ils exigent, & des *cas particuliers* où il faut les leur refuser.

Ibid. (margin, beside "n'avoit été que de présenter…")

Ibid. (margin, beside "corder aux Convulsionnaires…")

Il n'est pas possible de concilier cette XII. Régle du grand Colbert avec les conseils de Dom Leauté, qu'en donnant cette explication à cette XII. Régle. Or le saint Evêque de Senez les unit ensemble: il trouve l'avis de Dom Leauté aussi *rempli de lumiére & de discrétion*, que la XII. Régle du grand Colbert: il conseille à Dom J. de se servir tout ensemble de l'un & de l'autre, pour *diriger* sa *conduite;* & par conséquent il juge que le même esprit préside dans l'un & dans l'autre, & y forme les mêmes vûes & les mêmes sentimens.

Ce ne sont donc pas en général tous les Secours violens que le grand Colbert & le saint Evêque de Senez desaprouvoient: ils ne blâmoient que ceux qu'on leur disoit être nuisibles & contraires à la pudeur. Ainsi ce n'étoit que contre les vains phantômes que MM. les Docteurs Antisecouristes leur présentoient, qu'ils faisoient éclatter leur zéle.

Il est vrai que le saint Evêque de Senez a paru en différens tems tantôt plus favorable aux grands Secours & tantôt moins. Eclairé d'un coté par l'éclattante lumiére qui sortoit des Miracles opérés par ce moyen, d'autre part intimidé par la crainte d'autoriser de prétendues immodesties qu'on lui faisoit croire très réelles, il se sentoit plus incliné, suivant qu'il étoit plus ou moins frappé de ces deux vûes si différentes, tantôt à les admirer comme l'œuvre de Dieu, tantôt à craindre que les hommes n'y mélassent de grands abus. Mais en consultant toute la suite de sa conduite, & les Lettres qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire & dont je vais rendre compte, on y voit très clairement qu'au fond de son cœur il ne balançoit pas à regarder l'effet admirable des plus terribles Secours comme un Prodige dont Dieu étoit l'Auteur.

Dès la fin de 1738. je ne lui dissimulai point que je travaillois à prouver que les Secours les plus violens étoient un canal des bienfaits du Seigneur, un instrument de Miracles, une source de Conversions: que c'étoit lui qui pour sa gloire & le bien de ses Elus, rendoit les Convulsionnaires capables de soutenir tout le poids des coups les plus énormes sans en ressentir aucune douleur & sans en recevoir aucune atteinte: enfin que c'étoit lui qui leur inspiroit & qui les forçoit même quelquefois de les demander, pour faire éclatter par ce moyen le Prodige qu'il venoit de faire,

&

& qu'il avoit réſolu d'employer à convertir des incrédules, à fortifier la foi & augmenter le courage de quantité de fidéles, & à les inſtruire de pluſieurs faits très importans par les magnifiques Simboles qu'il leur mettoit ſous les yeux.

Si le ſaint Prélat avoit été de l'avis de MM. les Antiſecouriſtes, ne m'auroit-il pas exhorté de ceſſer cet Ouvrage? Ne m'auroit-il pas repréſenté qu'il ne pouvoit ſervir qu'à autoriſer des actions qui bleſſoient la Loi de Dieu? Au lieu de cela voici ce qu'il m'écrit:

„ Votre Lettre, Monſieur, me donne une conſolation bien ſenſible. Les liens „ que vous portez pour la deffenſe des Miracles, en conſtatent la preuve. . . . . „ Je remercie le Seigneur de la ſanté qu'il vous donne, & de la paix intérieure „ dont vous jouiſſez. Le monde ne peut la comprendre cette précieuſe paix, „ parce qu'il voit nos croix ſans appercevoir l'onction qui les accompagne. La „ main qui vous a délivré, Monſieur, de la ſervitude du péché, peut en un in- „ ſtant ouvrir les portes de votre priſon. Mais la grace de Jeſus-Chriſt paroît „ avec éclat dans la patience qui couronne vos ſouffrances; & votre généreux „ courage eſt la confuſion & le déſeſpoir des ennemis de tout bien. La priére & „ le travail diſſiperont les penſées dangereuſes."

Lett. de M. l'Evêq. de Senez du 5. Decembre 1738. dépoſée chez Delanglard Notaire & imprimée en entier parmi les Pieces juſtificatives de ce Volume.

Bien loin de me conſeiller de diſcontinuer mon travail, bien loin d'en blâmer le projet, n'eſt-ce pas au contraire m'inſinuer que je faiſois fort bien de m'y appliquer, & que j'y trouverois mon avantage de toutes façons, que de me dire que *le travail & la priére diſſiperont les penſées dangereuſes?* Enfin n'eſt-ce pas approuver en quelque ſorte mes ſentimens & mes deſſeins, que de louer le courage que Dieu me donnoit pour les exécuter, & que de me témoigner une amitié ſi tendre?

Il me dit dans une autre Lettre: „ Votre priſon, Mon très cher Fils, eſt de- „ venue la retraite de mon cœur; je fais mes galeries de la Citadelle de Valence; „ votre paix eſt ma joie; je ſens, comme vous, votre bonheur."

Lett. de M. l'Evêque de Senez du 19. Avril 1739. dépoſée chez Delanglard Notaire & imprimée en entier parmi les piéces juſtificatives de ce Volume.

Eſt-ce ainſi que parleroit un Saint, un intrépide Deffenſeur de toute Vérité, à une perſonne qu'il croiroit dans une erreur ſi manifeſtement contraire à la Loi de Dieu, qu'elle ſuffit pour faire rejetter les plus grands Prodiges qui y ſeroient joints, & qu'il ſauroit compoſer un Ouvrage pernicieux pour la ſoutenir?

Mais voici une autre Lettre du ſaint Prélat où ſa derniére réſolution, & le parti qu'il avoit pris dans les derniers tems de ſa vie par rapport à la queſtion de ſavoir, ſi les grands Secours ſont l'œuvre de Dieu ou s'ils ſont oppoſés à ſa Loi, va paroître de la maniére la plus claire.

MM. les Théologiens Antiſecouriſtes redoubloient ſans ceſſe leurs efforts pour tâcher de lui perſuader que ces violens Secours bleſſoient les plus ſaintes Régles, & que le ſpectacle en étoit très dangereux pour les mœurs: mais d'autre part pluſieurs perſonnes attachées à toute Vérité nioient formellement les faits ſur leſquels on fondoit cette outrageuſe critique, & lui en rapportoient d'autres où l'action de Dieu étoit manifeſte. Le ſaint Prélat ne pouvant rien voir par lui-même, & craignant de ſe méprendre au travers de cette contradiction, ſentit la néceſſite qu'il y avoit que les faits fuſſent conſtatés d'une maniére certaine. Cela lui fit ſouhaiter que je fiſſe paroître mon Ouvrage: mais en même tems cela lui fit prendre la réſolution de ne ſe déterminer d'aucun côté, juſqu'à ce que toutes les queſtions de fait & de droit euſſent été ſi bien débattues de part & d'autre, qu'il fût aiſé d'appercevoir lequel des deux partis ſoutenoit celui de la Vérité.

Telles étoient ſes diſpoſitions, lorſqu'au mois de Mars 1740. mon Ecrit étant conſidérablement avancé, je lui offris de le lui remettre entre les mains, étant perſuadé que les preuves que je rapportois des Miracles & des Converſions que Dieu

avoit opérées par le moyen des grands Secours, suffiroient pour convaincre ce saint Prélat que ces Secours étoient son œuvre.

S'il avoit cru que mon Ecrit n'étoit propre qu'à autoriser des abus, & qu'à augmenter une division qui n'étoit déjà que trop grande, n'auroit-il pas accepté mes offres, puisque par là je le rendois le maître de disposer de mon Ouvrage ainsi qu'il le jugeroit à propos? Mais ce saint Prélat étoit pour lors persuadé qu'il étoit absolument nécessaire que tous les faits fussent enfin constatés d'une maniére qui ne laissât subsister aucun doute: & d'ailleurs ne voulant point se déclarer ouvertement ni pour ni contre mes sentimens, jusqu'à ce qu'il eût vû les réponses qui pouvoient m'être faites, il prit le parti de refuser d'examiner mon Ouvrage, parce que cela l'auroit indispensablement engagé à en porter son jugement avant que cet Ecrit parût dans le Public. Mais en même tems il crut devoir me donner des marques que bien loin de desaprouver mon entreprise, il espéroit que Dieu en tireroit sa gloire, & la rendroit utile aux fidéles; & il me fit même la grace de me mander qu'il l'en prioit.

Cette Lettre m'est trop précieuse de toutes façons, pour ne pas la rapporter ici toute entiére.

Comme j'avois commencé par lui faire des excuses de ce que j'avois été assez long-tems sans lui écrire, & qu'en même tems je lui avois fait un tendre reproche de ce que de sa part il ne m'avoit point donné de ses nouvelles, il commence par répondre à cet article de ma Lettre.

Lett. de M. l'Evêque de Senez du 9. Avril 1740. déposée chez Delanglard, Notaire.

„ Je craignois, Monsieur, *dit-il*, les inconveniens qui vous ont réduit au silence: mais en m'abstenant de vous écrire, je n'en ai pas moins été occupé de „ vos liens. Ils sont précieux à l'Eglise, & la cause des Miracles y triomphe avec „ éclat. La grace de Jesus-Christ qui a vaincu vos passions, vous met dans la vraie „ liberté des Enfans de Dieu: car il n'est pas naturel que l'on goûte tant de joie „ dans les souffrances. La prison ne peut avoir des charmes que lorsqu'elle est „ un témoignage de notre fidélité envers Dieu."

Voici présentement ce qu'il répond à l'offre que je lui avoit fait de lui envoyer mon Ouvrage, & à la plainte que je lui faisois des nuages par lesquels on s'efforçoit de toutes parts d'obscurcir les œuvres de Dieu.

„ Je me vois, *continue-t-il*, si inutile à tout bien, que je ne puis m'occuper que „ du tombeau, où je vais bientôt descendre.

„ L'excès de nos maux paroît en prédire la fin: mais hélas! qui peut assigner „ les bornes de la séduction, pour qu'elle n'annéantisse pas les promesses?

„ Je prie Notre Seigneur de diriger vos desseins pour sa gloire, & pour le salut de ses Elus.

„ Continuez-moi, je vous supplie, le secours de vos priéres. J'ai l'honneur „ d'être avec un tendre & respectueux attachement, Monsieur & très cher Fils, „ Votre très humble serviteur & très affectionné Pére, ✠ JEAN Evêque de Senez „ & Prisonnier de Jesus-Christ."

Que le Lecteur compare la différence de la conduite que tient ce saint Evêque avec MM. les Théologiens Antisecouristes & avec moi.

Il force ces MM. d'étouffer dans les ténébres du silence les prétendues lumiéres qu'ils vouloient répandre dans le Public, pour prouver que les Secours violens tentent Dieu & sont contraires à sa Loi, & de supprimer leur Ouvrage quoiqu'il fût déjà imprimé: & tout au contraire à l'égard du mien, bien loin de m'empêcher de le faire paroître, il *prie* l'Auteur de toute lumiére de *diriger* lui-même mes *desseins*, il le conjure d'en tirer *sa gloire* & de les rendre utiles *pour le salut de*

ses

ses Elus. Après cela est-il bien difficile d'appercevoir, si c'étoit vers le sentiment de ces MM. ou vers le mien, que ce saint Prélat inclinoit davantage?

XXI. Décision de Dieu en faveur des grands Secours rendue par l'intercession du saint Evêque, depuis qu'il est dans le sein de la lumiere.

Mais supposé que pendant sa vie il lui soit resté à cet égard quelques ombres d'incertitude, ces ombres ont été dissipées dès qu'il est entré dans le sein de la lumiére.

Je vais rapporter une décision précise que ce saint Evêque a obtenue de Celui qui est la Vérité par excellence : décision par conséquent bien plus sûre que toutes celles qu'il auroit pû donner tandis qu'il étoit encore dans l'obscurité répandue sur la surface de la Terre : décision qui prouve que les grands Secours sont l'œuvre de Dieu, que c'est lui qui met les Convulsionnaires, & méme de petits enfans, en état de les recevoir sans danger, que c'est alors son esprit qui les demande par leur bouche, & qu'ainsi c'est obéir à sa volonté que de les rendre, & y résister que de les refuser.

Le fait donc je tire toutes ces conséquences ne peut être révoqué en doute. Il a déjà été objecté plus d'une fois à MM. les Théologiens Antisecouristes, & notamment par la *Lettre à un ami de Province du* 10. *Juillet* 1742. (pag. 3. & 4.) Ils n'ont osé en nier aucune des circonstances : mais néanmoins je vais encore en fournir au Lecteur de nouvelles preuves. Je vais lui en donner des témoins que qui que ce soit n'aura le front de suspecter.

I. Lett. &c. & II. Addition aux Nouv. Eccl.

Le premier est M. l'Abbé de la Croix, ce saint Prêtre dont les désirs élevés sans cesse vers le Ciel lui font oublier totalement la terre. Je ne crains point de le nommer : je sai que si cela lui attire quelque persécution, il en bénira Dieu de tout son cœur, & que son sang brûle de se répandre en témoignage de la Vérité.

Le second est M. Potier Comte de Novion, proche parent du Premier Président de ce nom & de M. le Duc de Gesvres Gouverneur de Paris : mais il est encore bien plus recommandable par sa piété que par sa haute naissance.

Voilà entre autres deux des témoins sous les yeux de qui la Providence a placé toutes les circonstances principales de ce merveilleux évenement.

Au reste tous les faits que je vais rapporter seront pris d'une Relation qu'en a fait le Pére de la petite Fille qui a été le sujet du Miracle, & l'instrument dont Dieu s'est servi pour manifester sa volonté par rapport aux grands Secours.

Relation du Pére de l'enfant dont Dieu s'est servi pour manifester sa volonté par rapport aux grands Secours.

Cette Enfant qui naquit le 21. Fevrier 1737. avoit été dévouée au saint Diacre par ses Pére & Mére dès avant sa naissance.

Elle n'avoit pas encore un an & demi, lorsqu'on s'apperçut qu'elle tomboit en extase : ses bras se mettoient en croix, ses yeux restoient ouverts & longtems fixés vers le Ciel, en sorte que quelque chose qu'on lui passât sur les yeux on ne pouvoit les lui faire remuer : ses membres devenoient roides, & elle n'entendoit point quelque haut qu'on l'appellât. On remarqua aussi quelque tems après qu'elle prioit Dieu tout haut pendant la nuit, quoiqu'à peine elle pût encore former distinctement ses paroles.

Ses membres se nouérent considérablement : & l'Enfant n'avoit pas encore trois ans, qu'il lui survint des douleurs qui l'obligérent de demander à son Pére qu'il lui tirât les bras & quelquefois les jambes. Il le fit d'abord modérément & par dégrés jusqu'à ce que la petite Fille dit : *Assez.* Peu après il fallut tirer plus fort ; de façon que le Pére se mettoit hors d'haleine à force de tirer. Ensuite elle lui demanda de lui presser la poitrine, ce qu'il faisoit si violemment, qu'afin de pouvoir la soulager, il lui est arrivé, ainsi qu'à M. le Comte de Novion, & à un Oncle de la petite Fille, de la presser sur cette partie avec le genou, l'Enfant étant debout appuyée contre la muraille.

Il est incontestable que cette petite Fille étant encore dans un âge si tendre lorsque

que ces violens Secours commencérent, ses os n'avoient point encore acquis leur consistance, leur force, ni leur solidité, & qu'ils auroient été infailliblement brisés si Dieu ne l'avoit pas mise dans un état miraculeux.

Ce fut son Pére, homme tout rempli de foi, qui lui donna d'abord ces effrayans Secours: & l'on ne doit pas douter que sa tendresse paternelle ne lui fît prendre toutes les mesures indiquées par la prudence, en n'augmentant que peu à peu & par dégres la force de ces Secours, à mesure que sa petite Fille, lui crioit: *Pus fort, pus fort*, *mon cher Papa*. Mais souvent il se voyoit obligé d'en redoubler la force jusqu'à se mettre hors d'haleine.

Ensuite M. le Comte de Novion a lui-même donné plusieurs fois ces Secours violens à cette petite Fille.

Cependant Dieu permit qu'il arrivât un incident vers la fin de l'année 1740 qui pendant près d'un mois fit cesser tous ces Prodiges. Quelques raisons particuliéres ayant obligé les Pere & Mére de cette Enfant de la mettre pour quinze jours chez son Grand-pére entre les mains de deux de ses tantes, ces personnes pleines de piété, mais qui n'étoient point dans l'habitude de voir administrer de grands Secours, refusérent d'en donner à cette petite; & au lieu de cela, chaque fois qu'elle se plaignoit, elles lui faisoient boire de l'eau où il y avoit de la terre, recueillie auprès du Tombeau du S. Diacre, ce qui soulageoit aussi-tôt cette Enfant.

Au moyen de ce reméde surnaturel Dieu préserva l'Enfant de toute suite fâcheuse, à cause de la situation où sa Providence l'avoit placée, & de la piété simple de ses tantes. Cependant le démon, jaloux des œuvres du Très-haut, pour annéantir un exemple aussi décisif en faveur des grands Secours, que ceux que recevoit une Fille d'un âge si tendre; fit tous ses efforts pour en empêcher la continuation. Pour y réussir il essaia de diviser l'Epoux & l'Epouse. Celle-ci troublée par les raisonnemens specieux de MM. les Antisecouristes, crut devoir représenter à son Mari que puisque leur Enfant s'étoit bien passée de Secours durant 15. jours, elle pensoit qu'il ne falloit pas davantage lui en donner, d'autant plus que la terre miraculeuse détrempée dans de l'eau calmoit ses douleurs. M. le Comte de Novion, qui s'étoit aussi laissé un peu intimider par tout ce que débitoient les personnes opposées aux Secours, venant à l'appui, lui tenoit à peu près le même langage. „ Qui sait, disoient-ils l'un & l'autre, si nous sommes bien dans l'ordre de Dieu en administrant ainsi ces Secours à cette Enfant? Qui sait, si l'ennemi n'y a point de part?"

Le Pére chrétien & d'une foi admirable, écoute toutes leurs raisons avec patience sans se laisser éblouïr, & leur dit les siennes avec douceur & tranquillité. Mais voyant qu'elles n'étoient point goûtées, & sentant l'inutilité de se répandre en de longs discours, il leur propose de consulter sur cela M. l'Abbé de la Croix alors Directeur d'eux tous. „ Ma proposition fut agréé, dit-il dans sa Relation: nous „ convinmes de part & d'autre de nous en rapporter à sa décision, comptant que Dieu „ voudroit bien nous faire connoître sa volonté par la bouche de son Ministre."

„ Après que je lui eus exposé notre fait (continue le Pére de la petite Fille) il „ me dit: *Si vous étiez seul, il n'y auroit pas grande consultation à faire: mais j'espére pourtant que Dieu tirera sa gloire de cette petite division, & qu'il voudra bien vous faire connoître sa volonté, si vous cherchez, comme je le crois, à la connoître & à l'accomplir avec simplicité. Je suis* donc *d'avis que nous commencions dès ce jour ..... une Neuvaine au S. Evêque de Senez.*"

Le Pére de la petite, qui remarque dans sa Relation que ce jour là étoit celui où elle rentra à la maison paternelle, & qui observe que le S. Evêque étoit mort depuis environ 15. jours, représenta au Directeur que sa petite Fille „ étoit dès sa naissance sous la protection du S. Diacre. (Il auroit pû dire dès le sein de sa Mere.)

„ *Allez*

„ *Allez mon Enfant*, répond l'homme de Dieu: *les Saints ne ſont pas jaloux les uns*
„ *des autres. Je ne ſais pourquoi, mais j'ai intention que nous faſſions la Neuvaine*
„ *au S. Evêque. Il ne faudra point pendant ce tems*, ajouta t-il, *donner des Secours*
„ *à l'Enfant lorſqu'elle en demandera*, mais *lui faire* dire *cette priére: Mon Dieu!*
„ *Guériſſez-moi, s'il vous plaît.* Enſuite: *Bienheureux Confeſſeur & Pontife*
„ *de Jeſus-Chriſt, priez pour moi*, en commençant & finiſſant par le ſigne de la
„ Croix."

Tous s'étant bien volontiers ſoumis à ſa déciſion, il leur indique les Priéres qu'on doit dire pendant la Neuvaine. On la commence donc dès ce jour là dans l'union d'un même cœur, d'un même eſprit, du même déſir d'être éclairés. Ils demandent ardemment à Dieu, par l'interceſſion de ſon ſaint Pontife, de leur faire connoître ſa volonté à l'égard de la petite Fille, & comment ils doivent ſe comporter envers elle. Puis adreſſans leurs vœux au nouvel habitant de la Jéruſalem céleſte, ils le prient de leur obtenir du Pére des miséricordes, par Jeſus-Chriſt ſon Fils, la grace qu'ils implorent, afin de ne point agir contre ſa Loi.

Que *Dieu eſt admirable dans ſes Saints!* Du lieu dont il eſt écrit: *Nous verrons la lumiére dans votre lumiére*, le Bien-heureux Evêque Jean Soanen, voit humiliés aux pieds de Jeſus-Chriſt, ceux à qui il a inſpiré de la confiance dans le crédit qu'il a reçû auprès de lui. Il entend leurs priéres ardentes: il en eſt attendri: & il obtient pour eux la réponſe qui va être exprimée dans la plus exacte vérité. Pſ. XXXV. & LXXVII.

Plus leurs priéres ſont vives & preſſantes, plus l'Enfant ſouffre & ſe plaint. On lui dicte des Priéres qu'elle répéte le mieux qu'elle peut, & à quoi preſſée par ſes douleurs, elle ajoûte à tous momens d'elle-même: *Mon cher Papa, guériſſez moi!* Mais Dieu veut qu'on prenne pour l'obtenir le moyen qu'il a lui-même indiqué pour ſa gloire.

Dès le ſecond jour de la Neuvaine, l'Enfant à qui on continuoit de refuſer les Secours qu'elle ne ceſſoit de demander, tombe dans une triſteſſe mortelle. Le ſoir elle eſt ſi accablée des douleurs qu'elle a ſouffertes, qu'elle ne peut preſque plus ſe ſoutenir. Tous les jours les maux augmentent & ſes forces diminuent. Elle dépérit, elle change, elle maigrit, elle fond à vûe d'œil.

Le huitiéme jour de la Neuvaine M. Iſoard Médecin vint voir cette Enfant, & l'examina avec toute l'attention poſſible: mais ne pouvant découvrir la cauſe, ni des violentes douleurs qu'elle ſouffroit, ni de ſon extrême accablement, ni du dépériſſement exceſſif où il la voyoit, il s'informa exactement de tout ce qui lui étoit arrivé. Inſtruit des faits, il déclare que cette Enfant eſt dans un état ſurnaturel pour lequel il n'y a point de remédes humains, & que puisqu'on a eû pendant long-tems l'expérience que les violens Secours qu'elle demande, non-ſeulement ne l'ont pas bleſſée, mais qu'ils ont toujours fait ceſſer ſur le champ toutes ſes douleurs, il eſt d'avis qu'on eſſaye peu à peu ſi ces Secours ne produiront pas encore le même effet qu'ils ont déja eû tant de fois.

Ce n'étoit pas là le ſentiment de la Mére ni de M. le Comte de Novion; & le Pére lui-même n'oſoit donner aucun Secours à ſon Enfant que la Neuvaine ne fût finie: mais il en attendoit la fin avec grand empreſſément. Auſſi dès le premier moment que les 9 jours furent expirés, il court chez M. l'Abbé de la Croix lui rendre compte & de l'état où la petite Fille étoit réduite, & de l'avis du Médecin. Néanmoins ce reſpectable Eccléſiaſtique ne ſe rendit pas encore. Il répondit qu'on ne devoit pas fixer à Dieu le tems précis d'une Neuvaine, que l'Enfant qu'il avoit vûe peu auparavant, ne lui avoit point paru en grand danger, & & qu'ainſi il falloit encore, du moins pendant une ſeconde Neuvaine, continuer & même redoubler les Priéres, & attendre en paix que Dieu s'expliquât encore

 plus

plus clairement. Le Pére y consentit quoique bien malgré lui, & en représentant que si son Enfant dépérissoit tous les jours de plus en plus pendant cette seconde Neuvaine, autant qu'elle avoit fait à la premiére, elle ne seroit pas en vie le neuviéme jour.

En effet pendant cette „ seconde Neuvaine, dit la Relation, l'Enfant . . . .
„ fondit à vûe d'œil. (Elle) ne marchoit plus du tout; ne bûvoit, ni ne man-
„ geoit. (Elle) ne dormoit presque point, (&) geignoit sans cesse. Enfin elle
„ étoit le cinquiéme jour de (cette) seconde Neuvaine dans l'état d'un enfant en
„ chartre, & près de sa fin.

„ Le quatriéme jour au soir le Médecin la vit: & l'ayant examinée avec gran-
„ de attention, il déclara de rechef qu'il falloit absolument rendre les Secours à
„ cette Enfant, & qu'il ne répondoit pas qu'elle allât jusqu'à la fin de la Neuvai-
„ ne. Et adressant la parole (au Pére, il lui) dit: *Vous voudrez lui rendre les Se-*
„ *cours lorsqu'il n'en sera plus tems. Avec vos belles épreuves cette Enfant là péri-*
„ *ra: & Dieu vous en demandera compte:* (car) *le signe qu'il a bien voulu vous*
„ *donner, étoit plus que suffisant pour convaincre les plus incrédules.*

Le Pére armé de cette décision du Médecin, retourne le lendemain matin chez le Directeur qui lui dit: *J'irai, & je verrai.*

Il vint effectivement dès le soir. L'état déplorable où il trouva cette Enfant lui fit à lui-même une forte impression. Il lui demande ce qu'elle a: *J'ai bobo*, lui répond-elle en gémissant, *aux bras, aux jambes, à la tête & au corps.* Demande: *Qui vous a fait ce bobo?* Réponse: *C'est le bon Dieu, Monsieur.* Demande: *Que faut-il faire, ma Fille, pour vous guérir?* Réponse: *Il faut tirer mes bras & mes jambes.*

M. de la Croix ne doute plus que l'instinct qui faisoit demander ces étonnans Secours à cette Enfant ne vînt de Dieu. Il la prend sur ses génoux, lui fait le signe de la Croix sur le front & sur le corps, & consent enfin qu'on lui donne tous les Secours dont elle a besoin. Le Pére ne se le fait pas dire deux fois. Son Enfant lui présente aussi-tôt un de ses bras, qu'il tire de toutes ses forces. Un air de joie se répand sur le visage de la petite Fille. Elle tend son autre bras, que son Pére tire pareillement: elle lui fait ensuite tirer ses jambes: elle demande qu'il lui presse la tête, ce que le Pére exécute avec ses deux mains le plus fort qu'il lui est possible. Enfin l'Enfant étoit encore sur les genoux de M. de la Croix, lorsque son Pére, suivant qu'elle l'exigeoit, lui poussa le poing si vivement dans l'estomach, que M. de la Croix en fut lui-même oppressé; en sorte que pour pouvoir respirer, il fut obligé de lever la tête.

Ces Secours finis, M. de la Croix donna sa bénédiction au Pére & à la petite Fille, en leur disant: „ Mes Enfans, faites l'ouvrage que Dieu demande de vous,
„ & n'oubliez jamais de joindre le signe de la Croix & la priére."

Le lendemain on commence une Neuvaine pour rendre graces à Dieu d'avoir rappellé à la vie, par un moyen tout à fait opposé aux sentimens des Antisecouristes, une petite Fille mourante que le refus des Secours qui lui étoient nécessaires avoit rendue telle: & dès le matin de ce même jour elle demande à son Pére, en deux heures de distance, un Secours au bras, & un autre à la jambe. Mais à peine a-t-il commencé à les tirer qu'elle dit: *Assez.*

Là médiocrité de ces Secours comparée avec la force de ceux qu'il lui a donné la veille, l'étonne, l'inquiéte, & la différence lui en paroit extrême. Surpris d'un tel changement du soir au matin, auquel il n'entend rien, il monte à sa chambre, se prosterne aux pieds de Jesus-Christ, lui expose son embarras & le supplie de lui donner l'intelligence sur la conduite qu'il tient à l'égard de

son

ſon Enfant. Alors par une impreſſion ſurnaturelle il apprend tout à coup ce qu'il déſiroit connoître. „ Je fus frappé, *dit-il*, d'une voix qui dit clairement & diſ-
„ tinctement aux oreilles de mon cœur: *Quatorze pour quatorze;*"

Comme il ne doutoit point que la cauſe de l'affreux dépériſſement où ſa Fille étoit tombée peu à peu au bout de 14. jours, ne fût le refus qu'on avoit fait de lui donner pendant ce tems-là les Secours que l'inſtinct de ſa Convulſion lui faiſoit demander, ainſi que le Médecin l'avoit déclaré; il n'eût pas de peine à concevoir que ce ne ſeroit qu'au moyen d'un pareil terme de Secours progreſſifs qu'elle recouvreroit ſon premier état de ſanté : qu'elle ne reprendroit ſes forces que de jour à autre & par dégrés, à proportion que ſes Secours augmenteroient, & que par gradation ils ne fuſſent parvenus au période dans lequel ils étoient montés, avant qu'on fît une ſi cruelle épreuve ſur la pauvre petite Fille.

C'eſt ainſi qu'il expliqua le mot de l'énigme: *Quatorze pour quatorze.* En effet l'événement a confirmé dans tous ſes points la vérité & la juſteſſe de l'explication, ſelon qu'il le rapporte lui-même. „ Je me relevai, *dit-il*, inti-
„ mement perſuadé que cela vouloit dire, que mon Enfant ſeroit 14. jours à
„ revenir dans ſon premier état, tant par rapport à ſa ſanté que par rapport
„ à ſes Secours, comme l'accompliſſement l'a vérifié. . . . . Car chaque jour
„ à compter depuis le premier juſqu'au quatorziéme, les Secours ſe rendirent
„ comme (la petite) les demandoit, le dégré de force augmentant (de jour
„ en jour:) deſorte que la ſanté revenant à meſure que les Secours augmen-
„ toient, l'Enfant au bout des 14. jours ſe trouva bûvant, mangeant, dormant,
„ marchant & recevant ſes Secours comme avant qu'on eût fait l'épreuve de
„ (les) lui refuſer . . . & on les lui a rendus depuis toutes fois & quand elle
„ les a demandés dans le beſoin."

La ſanté de l'Enfant continue d'être parfaite depuis le Miracle: elle demande toujours de violens Secours ſelon ſes beſoins; & on les lui adminiſtre ſans difficulté. Mais ſi elle ne remplit pas exactement ſes petits devoirs, elle eſt châtiée par des ſouffrances, & ne peut demander ni recevoir les Secours qui les diſſiperoient. C'eſt ce que le Pére m'a mandé depuis peu: il dit que „ quand ſa
„ petite Fille fait quelque faute, qu'elle n'eſt pas bien obéiſſante & ſoumiſe,
„ qu'elle n'apprend pas avec ſoin ſon Catéchiſme, ou qu'elle le récite mal, ainſi
„ que ſes priéres, &c. Dieu la punit par de vives douleurs, ſans qu'il lui ſoit
„ permis de recevoir les Secours qui l'en délivreroient, & qui en ſont toujours
„ le reméde."

Que MM. les Théologiens Antiſecouriſtes me permettent de leur demander quelle réponſe ils auroient faite, ſi on les avoit conſultés eux-mêmes auſſi-tôt après le ſecond avis de M. Iſoard. Auroient-ils répondu qu'il étoit des régles de laiſſer mourir cette Enfant plutôt que de lui donner les violens Secours qu'exigeoit l'inſtinct de ſa Convulſion, & de commettre ainſi un homicide très réel, de peur de bleſſer le Commandement qui deffend de tuer?

Oſeroient-ils ſoutenir que ceux qui ont donné ces Secours à cette Enfant ont tenté Dieu, par la raiſon, diſent-ils, que ſans un Miracle ces Secours lui auroient arraché les membres, & écraſé l'eſtomach & la poitrine? Mais Dieu a déclaré lui-même que c'étoit par ſon impreſſion que cette Enfant les demandoit, & qu'ainſi ceux qui lui ont adminiſtré ces effrayans Secours n'ont fait que ſuivre ſes ordres: & qu'au contraire ceux qui les lui ont refuſés pendant 14. jours, l'ont réellement tenté en hazardant la vie de cette Enfant par leur refus obſtiné de lui donner les Secours auxquels la Providence avoit viſiblement attaché ſa guériſon. Auſſi ce

fut

fut en vain que ces personnes éblouïes par les subtilités des Docteurs Antisecouristes, firent à Dieu les priéres les plus ferventes pour obtenir la guérison de la petite Fille sans être obligés de lui donner les Secours qui leur faisoient peur. Dieu frappa tous les jours l'Enfant à leurs yeux par des coups sans cesse redoublés, pour leur manifester clairement qu'il rejetteroit leurs priéres tant qu'ils refuseroient de lui obéir! En vain réclamérent-elles l'intercession du S. Evêque de Senez, il leur répondit du haut des Cieux qu'il falloit de leur part commencer par se soûmettre à la volonté de Dieu, & par exécuter ses ordres, avant qu'il pût obtenir pour elles la grace qu'elles lui demandoient. Au bout de quatorze jours ceux qui étoient opposés à ce qu'on donnât de violens Secours à l'Enfant, y ayant enfin consenti, dès qu'on commença à les donner, la misericorde prit aussi-tôt la place de la justice, la santé avec ses charmes chassa tous les avant-coureurs de la mort. La faute avoit continué pendant quatorze jours, le rétablissement complet de l'Enfant arriva précisément au bout du même terme, avec toutes les autres circonstances qui avoient été révélées à son Pére.

Après une décision si claire & si précise dont Dieu a fait présent par l'intercession du S. Evêque de Senez à ceux qui cherchent sincérement la Vérité, que deviennent les *régles inviolables* du Nouvelliste, qui, selon lui, défendent de donner des Secours violens *quelque prodige qui arrive & en quelque cas que ce soit?* Que devient la pompeuse déclamation que MM. les Théologiens Antisecouristes font dans leur *Réponse* contre ces Secours! Qui ne voit que la lumiére de cette décision divine les fait évaporer comme des ombres qui ne peuvent subsister qu'à la faveur des ténébres?

Nouv. Eccles. du 21. Janvier 1742. Art. X.

Art. II. §. 3. Le Nouvelliste dans sa Feuille du 1. Juillet 1742. avoit supposé *que les Défenseurs des Secours* avoient *contre eux* le sentiment de M. l'Evêque de Senez, d'où il avoit conclu qu'ils étoient écrasés *par le poids accablant des Miracles* de ce *S. Evêque.* Dans une Lettre imprimée & dattée le 10. du même mois de Juillet, on lui objecta en abregé le fait que je viens de rapporter. Voici sa réponse: qui pourra l'entendre sans en fremir? *C'est*, (dit-il dans sa Feuille du 30. Septembre suivant) *une foible ressource ..... que de nous dire ..... que le S. Evêque est pour les Secours après sa mort, & que tel est son avis actuel.*

Quoi, *c'est une foible ressource* qu'un arrest rendu dans le Ciel, & manifesté à la Terre par un Miracle!

Ainsi le Nouvelliste change entiérement de principes suivant ses différens intérêts. Lorsqu'il croit, quoique sans aucun fondement, pouvoir insinuer que les Miracles obtenus à l'intercession du S. Evêque de Senez sont un préjugé contre les Secours, il les représente pour lors comme un *poids accablant* qui écrase tous ceux qui refusent de se soûmettre. Lui objecte-t-on un Miracle qui décide précisément, que lorsque Dieu met les Convulsionnaires en état de supporter les plus violens Secours, c'est lui qui les leur fait demander; il soutient alors qu'un tel Miracle est *une foible ressource*, & qu'il est question de savoir ce que le S. Evêque de Senez a pensé de son vivant, & non l'avis dont il est actuellement dans le sejour de la gloire. Quoi! dans le tems que le S. Evêque est tout pénétré de la lumiére ineffable qui sort du sein du Très-haut, dans le tems qu'il contemple la Vérité à decouvert dans la lumiére de Dieu même, *son avis actuel* ne mérite pas d'être préféré à celui dont ces MM. supposent qu'il étoit pendant sa vie?

C'est ici la suite de la même erreur qui leur a fait croire que l'opinion de M. l'Abbé d'Asfeld, qu'ils ont malheureusement embrassée, doit prévaloir sur la décision des Miracles. C'est sans doute par l'effet de la même prévention qu'ils jugent que le sentiment qu'ils attribuent au S. Evêque tandis qu'il étoit parmi nous,

est

eſt d'un poids qui doit l'emporter ſur le jugement qu'il a rendu dans le Thrône de la gloire. Diſons mieux, ce n'eſt pas lui qui a rien décidé: c'eſt Dieu qui à ſon interceſſion, a déclaré par ce Prodige de punition qui a duré tant qu'on a réſiſté à ſa volonté, & qui a été ſuivi d'une guériſon miraculeuſe, ſi-tôt qu'on lui a obéi, que c'eſt lui-même qui inſpire aux Convulſionnaires, lorſqu'il met leur corps en état de recevoir de violens Secours, de les lui demander pour les faire ſervir à ſa gloire & au bien de ſes Elus.

C'eſt ainſi que des perſonnes d'ailleurs ſi éclairées, ſe laiſſent ſi fort éblouïr par leurs préjugés, qu'ils ſemblent vouloir en quelque ſorte donner la préférence aux jugemens émanés de la lumiére des hommes qui par elle-même n'eſt que ténébres, ſur les déciſions de Celui qui eſt l'unique ſource de toute lumiére véritable.

Motifs qui ont déterminé les Convulſionnaires à préferer aux Théologiens Antiſecouriſtes, les Directeurs qu'ils ont choiſis.

I. Qui ſont ceux que les Antiſecouriſtes condamnent?

POURRA-T-ON ſe le perſuader dans les Siécles à venir: que dans le tems que les Secouriſtes ont en leur faveur le jugement du Ciel manifeſté à la Terre par quantité de Miracles, non ſeulement MM. les Docteurs oppoſés aux Secours ne ſe ſoumettent point à cetté déciſion divine, mais qu'au contraire ils oſent traiter de criminels, de meurtriers, de fanatiques ceux qui ne ſont pas de leur avis?

Mais qui a donc donné à ces MM. le droit de condamner ſi deſpotiquement tous ceux qui ſe conduiſent par les régles de l'Evangile & de la Tradition, par les mouvemens de la charité qui eſt la fin de tous les Préceptes, par la lumiére des Miracles & par l'éclat d'une multitude de Converſions, dont la vûe des plus énormes Secours a été le canal viſible?

Au reſte quelles ſont donc ces perſonnes que MM. les Théologiens Antiſecouriſtes accuſent aujourd'hui par des Ecrits publics de commettre, d'autoriſer, de diviniſer même le violement des Préceptes, en l'attribuant à une impreſſion qu'elles ſoutiennent venir de Dieu? Qui ſont ceux que ces MM. dénoncent comme des coupables & des homicides, & qu'ils livrent ainſi en proie à la cruelle perſécution que les puiſſants Zélateurs de la Bulle exercent contre eux?

II. Caractére des Convulſionnaires qui ſe font donner les plus grands Secours.

Ce ſont d'une part préciſément ceux & celles des Convulſionnaires par les mains de qui Dieu a fait le plus de Miracles, & qui s'impoſent à eux-mêmes les plus étonnantes pénitences! Ce ſont pour la plûpart des Enfans & de jeunes Filles, que leur éducation ſimple & groſſierre rendoit très incapables de prendre aucune part dans les diſputes qui agitent aujourd'hui l'Egliſe & qui dans leurs Convulſions font des Diſcours ſi remplis de lumiére ſur la grandeur & l'importance des Vérités condamnées par la Bulle, qu'ils étonnent ceux qui ſont les mieux inſtruits de ces matiéres. L'union intime de ces Convulſionnaires avec l'Appel, les Prodiges & les Miracles que Dieu a fait en leur faveur, & même par le miniſtére de pluſieurs d'entre eux, les ont rendus odieux aux Puiſſances de ce monde. C'eſt ſur eux qu'eſt tombé tout le fort de la perſécution: quelques-unes de ces Filles ſont déja dans les priſons depuis nombre d'années, leur amour pour la Vérité les y a fait conduire, & leur fidelité inviolable à cette Cauſe divine les y a fait retenir.

Auſſi Dieu les y ſoutient viſiblement, au moins la plûpart. Rien n'égale le courage, la conſtance & la paix dont quelques-unes d'entre elles jouiſſent au milieu des rigueurs de la plus dure captivité, de ſorte qu'elles paroiſſent en quelque façon avoir enlevé la couronne qu'on s'attendoit devoir faire la gloire des plus célébres Deffenſeurs de l'Appel.

Mais comme M. Poncet m'accuſe dans ſa *Réponſe* pour MM. les Docteurs Antiſe-

couriftes, de faire un portrait trop flatté des Convulfionnaires, mettons fous les yeux du Lecteur ce qu'il en difoit lui-même en 1733. Les chofes n'ont point changé.

IV. Lett. fur les Convulfions, pag. 29. Ne fe fouvient-il plus qu'il donnoit alors au Public pour des *caractéres divins*, la *patience* des Convulfionnaires *dans les plus extrêmes douleurs*, *les priéres qu'ils adreffent à Dieu avec une ferveur incroyable ..... leur joie dans les fouffrances qu'ils paroiffent goûter comme les autres font les délices?*

Ibid. pag. 37. Il admire qu'*ils fe trouvent tout d'un coup unis, & unis intimement par leurs Convulfions ..... aux Deffenfeurs de la Vérité:* il regarde comme une grande merveille que Dieu leur donne fubitement pour ainfi dire, *la connoiffance de la Vérité* que le plus grand nombre d'entre eux *ne connoiffoit pas:* enfin il les congratule, comme d'un grand fujet de *gloire, d'être aujourd'hui les plus expofés à la fureur des ennemis de l'Appel.*

VI. Lett. pag. 78. „ Je vous avoue, *dit-il dans une autre Lettre*, que jufqu'à préfent je n'ai rien „ vû dans les Convulfionnaires qui ne leur fût favorable. Il eft certain qu'elles ont „ fervi à faire connoître au peuple, aux plus petits, aux plus fimples, l'Appel & „ les Appellans. Elles les ont rendus attentifs aux affaires de l'Eglife auxquelles „ ils ne prenoient aucun intérêt. Chaque Convulfionnaire eft un prédicateur-né „ de l'Appel, & un adverfaire de la Bulle: ils prêchent toutes les Vérités con„ damnées," &c.

En joignant à cela les Miracles opérés fur les Convulfionnaires, & même quelques-uns faits par leurs mains, Miracles qui font inconteftables & que M. Poncet attefte lui même dans plufieurs autres de fes Lettres; n'eft-il pas vrai de dire que la peinture qu'il fait ici des Convulfionnaires eft précifément la même que la mienne, à l'exception feulement que la fienne eft ornée de traits hardis & d'expreffions très fortes, dont je n'aurois ofé me fervir.

Mais afin que ces MM. ne puiffent en dédire M. Poncet, rapportons préfentement le Tableau qu'ils ont eux-mêmes préfenté d'abord au Public des fentimens des Convulfionnaires & de leur édifiantes repréfentations. Je le copierai d'après celui des Ecrits de ces MM. fur les Convulfions, qui a eû le plus l'approbation du Public, & qui a été fait par l'un des quatre Chefs des Antifecouriftes, fous les yeux & la direction du plus célébre d'entre eux.

Recherche de la verité fur les Conv. I. Lett. p. 8. L'Auteur de cet Ecrit donne comme un fait de notoriété publique „ que tous les „ Convulfionnaires moralement parlant, s'eftiment heureux dans cette épreuve, „ & acceptent l'humiliation & les rifques de leur état, non feulement avec foumif„ fion, mais encore avec une confiance pleine de joie."

Quel don de Dieu qu'une telle confiance remplie de joie, dans le tems qu'on les outrage de toutes façons, que ceux-mêmes qui devroient être leurs Protecteurs, les décrient, les calomnient, les condamnent, & que les Puiffances du Siécle les pourfuivent à toute outrance, les font traîner dans les prifons comme des criminels, & les y retiennent fans fin! Mais bornons-nous à rendre compte du jugement que cet Auteur, & confequemment tous les autres Théologiens Antifecouriftes fes adjoints, ont d'abord porté de leurs repréfentations, & par conféquent des grands Secours qui font la principale partie de ce fpectacle de merveilles, & fans lefquels les plus frappantes & les plus manifeftement furnaturelles ne peuvent s'exécuter.

Ibid pag. 7. „ Leurs repréfentations, *difent ils*, font variées à l'infini. Mais elles tendent „ prefque toutes au même but, qui eft de retracer d'une maniére très fuivie, le „ Myftére de la Paffion de Jefus-Chrift, fon agonie, fon crucifiement, fon état „ de mort, fa fépulture & le triomphe de fa glorieufe réfurrection; de mettre com„ me fous les yeux divers fupplices, & de peindre par quantité de figures & de

„ Sim-

„ Simboles les maux de l'Eglise & les ressources que Dieu lui réserve, & qui sont „ promises dans les Saintes Ecritures. A ce langage mystérieux ont succédé dans „ un certain nombre de Convulsionnaires, des paroles prononcées dans une espé- „ ce d'extase..... Tantôt ce sont des Discours grands & sublimes, animés, éner- „ giques, tantôt des Priéres touchantes, tendres, affectueuses, quelquefois des „ découvertes & des Prédictions."

Dans leur seconde Lettre ces MM. admirent que les Convulsions „ bien loin „ d'affoiblir ou d'user le tempérament, le rétablissent & le fortifient, *& qu'elles don-* „ *nent* aux nerfs & aux muscles un dégré de force capable de résister à des traite- „ mens propres à détruire les corps les plus robustes ..... qu'après d'effroyables „ douleurs, elles ne laissent dans des personnes foibles & délicates ni épuisement „ ni lassitude ..... *qu'elles* les guérissent d'infirmités considérables..... *Enfin qu'el-* „ *les leur font* représenter involontairement la suite de la Passion de Jesus-Christ, „ & tous les genres de supplices: *ce qui* rappelle sans cesse *les Spectateurs* à la Re- „ ligion & aux maux de l'Eglise par des Simboles variés à l'infini, & par des „ Priéres ou Discours pleins d'onction & d'énergie!" MM. II. Lett. Pag. 16.

Après une si belle apologie des représentations que les Convulsionnaires font *involontairement:* après avoir reconnu de la part de ces MM. que Dieu met pour cet effet dans les membres de ces Convulsionnaires *un dégré de force capable de résister à des traitemens propres à détruire les corps les plus robustes:* après avoir admiré qu'il *remplit* leur ame *de confiance & de joie* au milieu *d'effroyables douleurs:* après avoir observé que Dieu les *guérit* par ces étonnans moyens *d'infirmités considérables:* enfin après être convenu que leurs représentations *de tous les genres de supplices.... rappellent ..... à la Religion & aux maux de l'Eglise par des Simboles variés à l'infini*, Simboles qui ne peuvent se bien exécuter, du moins ceux des supplices des Martyrs, que par les plus effrayans Secours, n'est il pas bien étonnant que ces MM. veulent aujourd'hui faire passer ces mêmes représentations pour des crimes que les plus grands Prodiges, & par conséquent les Prodiges les plus évidemment divins, ne peuvent autoriser? Qui a donc pû engager ces Docteurs irréfragables à se dédire ainsi de ce qu'ils ont eux mêmes certifié à tout le Public par un Imprimé aussi répandu & aussi applaudi que l'a été *la Recherche de la vérité sur les Convulsions?* Et sur quel fondement prétendent ils que tous les Appellans soient obligés de changer d'avis, dès qu'il plaira à ces MM. de le faire de leur part?

Au surplus ce qu'ils me reprochent principalement par rapport au portrait que j'ai fait des Convulsionnaires, c'est d'avoir pris, disent-ils, des vertus en figure, & dont les Convulsionnaires n'ont, pour ainsi dire, que l'apparence, pour des vertus permanentes & réelles.

Mais si les sentimens héroïques que quelques Convulsionnaires n'ont fait paroître que dans certains momens de leur Convulsion, & sur-tout lorsqu'ils représentoient les supplices des Martyrs par les coups énormes qu'ils se faisoient donner, n'ont été que des vertus momentanées, & peut-être même n'ont été qu'un Simbole animé & une image vivante que Dieu n'a formée que pour l'instruction des assistans; combien le spectacle qui nous les met sous les yeux, est-il important pour nous? Quel Sermon peut être plus frappant, plus propre à nous humilier, & plus proportionné aux besoins de l'Eglise, qu'un Prodige qui d'une part nous démontre palpablement que Dieu est si bien l'Auteur des vertus, que lorsqu'il lui plaît il les fait naître tout à coup dans les cœurs, & seulement pour le moment rapide pendant lequel il veut les faire paroître; & qui d'autre part, en nous peignant d'une maniére si vive, l'ardeur qui doit faire élancer sans cesse nos cœurs vers le Ciel,

le mépris que la grandeur de notre espérance doit nous donner pour tout ce qui passe avec la vie, & la joie que nous devons ressentir dans les souffrances lorsqu'elles sont endurées pour la Vérité; nous reproche d'une maniére si pathétique notre tiédeur, notre attache à la Terre, & la crainte que nous avons des hommes? N'est-ce pas une chose inconcevable que MM. les Docteurs Antisecouristes, joignent aujourd'hui tous leurs efforts aux violences des ennemis de leur Appel, pour détruire un tel spectacle?

Au reste si parmi les Convulsionnaires il y en a quelques-uns qui n'ont point profité des vertus qu'ils ont représentées, s'ils n'en ont été, pour ainsi dire, qu'un instrument passif; cela n'est point général. Ces vertus simboliques ont au contraire laissé des étincelles dans le cœur de la plûpart d'entre eux, & de tems en tems ils ressentent que ces étincelles les animent, lors même qu'ils ne sont plus en Convulsion: enfin il y en a même quelques-uns chez qui ces vertus ont jetté de profondes racines qui produisent continuellement des fruits. Ces vertus réelles & permanentes, qui sont visiblement des effets que l'Auteur de tout bien à fait naître dans le spectacle des grands Secours, & qui dans leur naissance ont fait elles-mêmes une partie considérable de ce spectacle, sont-elles des présens du Démon, ou des bienfaits de Celui qui seul est Tout-puissant sur les cœurs?

La condamnation que MM. les Docteurs Antisecouristes ont faite des Secours violens qu'un instinct de Convulsion force les Convulsionnaires de demander, leur sert aujourd'hui d'occasion pour leur faire pratiquer ces vertus. Pour le prouver je n'ai besoin que de rapporter quelques traits d'un Discours qui me paroît fort beau, & qu'a fait un Convulsionnaire à ce sujet.

„ Convulsionnaires persécutés, méprisés, outragés par ceux-mêmes qui auroient „ dû vous défendre, Convulsionnaires foulés aux pieds comme des vers de terre „ par les Savans du siécle, consolez-vous. Voyez la Vérité qui étend sa main „ puissante pour soutenir votre foiblesse. Votre robe souillée & déchirée par les „ hommes sera un jour plus brillante que le Soleil, lorsque l'Esprit de feu sera „ descendu sur la terre & qu'il aura purifié les taches que vous y avez mises vous-„ même, & dévoré ceux qui ont noirci votre robe par leurs faux jugemens, ou „ qui l'ont déchirée par leurs calomnies. Consolez-vous, demeurez inviolable-„ ment attachés à toute Vérité: supportez en paix tous les coups qu'on vous „ porte, & vos derniéres humiliations, vos derniéres épreuves, seront suivies „ d'une gloire éternelle."

11 & Caractéres des Directeurs des Convulsionnaires & de ceux qui donnent les Secours.

Mais ce ne sont pas seulement tous les Convulsionnaires à Secours violens sur qui tombe la censure de ces Messieurs: leur jugement porte également la condamnation de tous les Ecclésiastiques qui leur servent de Directeurs, Ecclésiastiques qui ne sont pas seulement vénérables par leur piété, & les persécutions que la plûpart ont déjà souffert pour la cause de l'Appel, mais encore bien davantage par l'ardente charité qui les porte à se sacrifier eux-mêmes pour rendre service à tous ceux dont Dieu paroît vouloir tirer sa gloire. Ce téméraire jugement frappe en même tems tous les Théologiens qui regardent l'œuvre des grands Secours comme un admirable Prodige, dont Dieu fait sortir des traits de feu qui répandent la lumiére dans les ames & qui fondent la glace des cœurs. Enfin ce fatal arrest rendu sans Tribunal, enveloppe généralement tous les Chrétiens qui dans le désir de profiter des graces qui coulent de ce spectacle de merveilles, ont assez de foi, de courage & d'humilité, pour s'exposer sans crainte à la disgrace des grands du Siécle, aux mépris des mondains, à la critique des beaux esprits, à la censure des Docteurs Consultans & Antisecouristes. C'est-à-dire que cet arrest de condamnation s'étend sur la plûpart des fidéles qui sont si embrasés d'amour de Dieu

qu'ils

qu'ils ne craignent point de perdre leur fortune, leur réputation & leur liberté pour contribuer à sa gloire; sur ceux qui sont si pénetrés du feu de la charité, qu'ils brûlent du désir de répandre leur sang pour rendre à la Vérité le plus glorieux des témoignages: enfin sur ceux qui par leur tendre piété, leur détachement universel, l'austérité de leur pénitence & leur humilité profonde, paroissent les plus parfaits imitateurs de la vie du Bienheureux Diacre dont Dieu a révelé la gloire par tant de Miracles.

Je le declare de rechef à la face de toute la Terre, que c'est parmi plusieurs Convulsionnaires, parmi ceux qui les conduisent, parmi ceux qui sont persuadés que l'œuvre des grands Secours est l'œuvre de Dieu, que j'ai trouvé les vertus qui m'ont paru les plus frappantes, les plus admirables & les plus dignes de ma profonde vénération. Aussi je me tiens très honoré de ce qu'ils daignent m'appeller leur Frere. Je regarde comme un gain de partager avec eux les opprobres dont on les couvre, & je suis très convaincu que ce seroit le plus grand bonheur qui pourroit m'arriver de sacrifier ma vie pour eux.

La Vérité a forcé MM. les Théologiens Antisecouristes de confesser eux-mêmes que ceux qui autorisent & qui donnent les Secours violens, sont *des personnes pleines de zèle, de courage, de l'esprit de pénitence & . . . . . d'attachement à toute Vérité*, & que leur intention est d'*honorer Dieu*, parce qu'ils regardent ces Secours comme un moyen par lequel il fait *paroître sa puissance & sa bonté.* Réponse, &c. pag. 12. & 13.

Mais après un tel aveu, ces MM. n'auroient-ils pas dû être plus retenus à condamner impitoyablement de telles personnes, & sur-tout les Pasteurs brûlans de zèle, les savans Théologiens & les saints Ecclésiastiques qui font la plus grande partie de ceux qui servent de Guides aux Convulsionnaires, & aux fidéles véritablement attachés à l'œuvre des Convulsions? Mais helas! ce sont au contraire ces respectables Confesseurs de toute Vérité, ce sont ceux qui ont le courage le plus intrépide pour lui rendre témoignage aux dépens de tout, ce sont ceux qui ont le désir le plus ardent que Dieu en répande la connoissance dans les esprits & l'amour dans les cœurs, que ces MM. paroissent avoir principalement en vûe dans leur arrest de condamnation.

Ils leur reprochent avec aigreur, dans la suite de leur Ecrit, d'*être les humbles disciples des Convulsions.* Il est vrai qu'ils sont *humbles;* & suivant toute apparence, c'est même par cette raison que Dieu les a choisis pour être *les disciples* de toute Vérité, & pour la pénétrer au travers des nuages dont sa justice a couvert le Phénoméne *des Convulsions.* Au surplus c'est très mal à propos que ces MM. les accusent *d'être les humbles disciples des Convulsions*, comme si tout ce qui se fait & se dit en Convulsion, étoit pour eux une Régle de doctrine & de conduite. Ce n'est pas proprement des Convulsions, c'est uniquement *de la sagesse* divine qui préside à cet Evénément prodigieux, dont ils sont *les humbles disciples*, pour étudier avec le grand Colbert les instructions importantes & les avertissemens très intéressans qu'elle nous y donne. Ibid. pag. 103. Réclamation 1, 2. part. p. 22.

Cependant MM. les Antisecouristes prennent occasion de la supposition contraire qu'il leur plaît de faire, pour se récrier, que tous les Convulsionnaires *qui sont entre les mains des Directeurs Secouristes . . . . . sont dans le plus grand danger . . . . . & qu'il n'y a que ceux qui ont le bonheur* d'être soumis à la conduite des Théologiens *qui se prétendent & avec raison les juges des Convulsionnaires & des Convulsions, qui soient en sûreté.* C'est-à-dire qu'il n'y a que les quatre ou cinq Convulsionnaires dirigés par ces MM. qui soient bien conduits, & qu'au contraire tous *les Convulsionnaires à Secours*, ajoûtent ces Messieurs, tous *ceux*

Rép. p. 102. *& celles qui se donnent en spectacle*, & tous les Directeurs *qui entretiennent une si dangereuse illusion*, sont autant de personnes perdues ou du moins en très *grand danger* de se perdre.

Mais quoi! Les vertus si édifiantes de la plûpart de ces Guides ne décident-elles rien à leur avantage? Plusieurs d'entre eux nous retracent la vie du Bien-heureux Thaumaturge de nos jours, en imitant l'austérité de sa pénitence, la ferveur de ses priéres, la profusion de ses aumônes: ce sont des personnes sans cesse occupées de la présence de Dieu, & qui n'ont que la Morale de Jesus-Christ & son saint Nom dans la bouche: enfin ce sont des personnes dont les sentimens différens de ceux de MM. les Antisecouristes, sont canonisés par des Miracles.

Tout cela, suivant ces Messieurs, ne conclud rien en leur faveur. On diroit à les entendre, que ce n'est plus par les œuvres, ainsi que nous l'avoit dit le Sauveur du monde, qu'on doit juger des sentimens du cœur, que ce n'est plus par les fruits qu'il faut décider de la nature des arbres, & que les plus éminentes vertus ne sont plus que des caractéres équivoques.

Réponse, &c. p. 100. „ Entre les régles pleines de sagesse que S. Augustin, *disent ces Messieurs*, „ nous donne pour discerner le bon & le mauvais arbre, les Maîtres qu'il faut „ écouter & ceux dont on doit se garder, il nous apprend qu'il n'en faut point „ juger par des caractéres équivoques: *qui sont entre autres:* 1. les jeûnes, ou „ les priéres, ou les aumônes que des hypocrites peuvent contrefaire dans la vûe „ de tromper: 2. le langage de la piété que la séduction peut imiter, de façon „ qu'on ait dans la bouche le Nom de Dieu & celui de son Christ, tandis qu'on „ aura son ennemi dans le cœur: 3. certains Miracles, même des Miracles faits „ au nom de Jesus-Christ, & tels que le Seigneur lui-même en a opérés."

Quoi! suivant S. Augustin, ce sont là généralement parlant des caractéres équivoques! Il est vrai que Dieu peut se servir des méchans pour faire des Miracles, & que les vertus les plus éclattantes peuvent-être contrefaites par des hypocrites. Mais cela peut-il avoir quelque ombre d'application aux Directeurs des Convulsionnaires? Les hypocrites ne le font que par des vûes d'intérêt, ou d'ambition, ou du moins pour s'attirer l'estime des hommes. Est-ce donc aujourd'hui un bon moyen de faire fortune, ou d'être respecté du Public & des Puissances, que de se sacrifier à diriger les Convulsionnaires? Tout au contraire. Quel parfait détachement de toutes choses ne faut-il pas avoir pour se charger d'une telle fonction? Aussi n'y a-t-il guéres que ceux qui ont entiérement renoncé à tous les biens de la Terre, & qui par leur esperance habitent déjà dans le Ciel, que Dieu ait choisi pour ce ministére.

Matth XVI. 18. & 20. Jesus-Christ nous a déclaré que c'est à leurs fruits qu'on reconnoît les faux prophétes, & qu'au contraire on doit choisir pour Guides ceux qui produisent de bons fruits, parce qu'un mauvais arbre n'en peut produire de tels: *Non potest arbor mala bonos fructus facere*; & qu'ainsi c'est par les fruits qu'on doit en juger, *igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.*

Aussi les Théologiens Antisecouristes qui n'ignorent pas ces maximes, font-ils tous leurs efforts pour donner de mauvais soupçons de la doctrine des Directeurs des Convulsionnaires à grands Secours, & de tous les Théologiens qui dans ces merveilleux Prodiges reconnoissent l'œuvre de Dieu. Selon eux, ils sont par cela même convaincus de marcher dans les ténébres de l'erreur & d être infracteurs de plusieurs Préceptes: d'où ils concluent que leurs fruits à cet égard sont évidemment mauvais. Mais comment ces MM. ne sentent-ils pas que tout ce raisonnement est une pure pétition de principe, où ils donnent pour motif de décision, non seulement ce qui est très contesté, mais même précisément le contraire de ce

que

que Dieu nous a très clairement manifeſté par pluſieurs Miracles de guériſon dont il eſt inconteſtablement l'Auteur?

Ces MM. ſe voient donc reduits pour tout moyen, à faire entendre preſque continuellement de diverſes façons, que la *plénitude* de la *ſcience* eſt concentrée chez eux, par où ils s'efforcent d'inſinuer que ce n'eſt que parmi eux qu'on peut trouver de bons Directeurs. Mais comment peuvent ils ſe flatter de faire accroire au Public, qu'il n'y a ni ſience ni lumiére chez aucun des Théologiens qui voient le doigt de Dieu dans le Prodige des grands Secours? Je refuterai cette aſſertion dans la ſuite de cet Ecrit. Ici je me contenterai de répondre à ces MM, que quand même on ſuppoſeroit avec eux que leurs études Théologiques les ont rendus plus ſavans que tous les autres Théologiens qu'il y ait dans le monde, cela ne concluroit encore rien par rapport à la queſtion qui nous diviſe; parce que dans les choſes qui dépendent de faits & que Dieu a décidé lui-même par des Miracles, une foi ſimple, un cœur droit & une grande humilité, avec des lumiéres communes, peuvent conduire plus ſûrement au vrai, qu'un grand fond d'étude lorſqu'il eſt cauſe qu'on préſume exceſſivement de ſes lumiéres. Réponſe &c. Pag. 79 &c.

Les vertus ſont un don de Dieu. Elles ſont une preuve de ſon amour. Peut-on douter qu'il ne ſe plaiſe à éclairer ceux qu'il aime? Ce ſont donc principalement les vertus qui méritent notre confiance; auſſi eſt-ce à ce témoignage que Jeſus-Chriſt nous renvoye pour faire le choix des Directeurs. Chaque arbre nous dit-il, ſe reconnoît à ſon fruit: *Una quæque arbor de fructu ſuo cognoſcitur.* Luc VI. 44. Reflex. morales, ibid.

,, Les œuvres ſont la langue du cœur: on juge du cœur par les œuvres, *dit le* Ibid. 43.
,, *Pere Queſnel.* C'eſt une injuſtice, *ajoute t-il*, & une témérité inſupportable
,, de juger mal de ceux en qui on ne voit que du bien, de décrier des Paſteurs &
,, des Directeurs, à qui leurs fruits rendent témoignage qu'ils ſont de bons arbres
,, que Dieu a planté dans ſon Egliſe pour mettre à couvert ſes Elus.

,, Dans les tems de ſéductions on doit beaucoup demander à Dieu le diſcerne- Ibid. 44.
,, ment . . . . . néceſſaire pour connoître les hommes de Dieu, & pour bien
,, diſcerner ce qui vient de ſon eſprit.

,, La ſageſſe qui vient d'enhaut, c'eſt-à-dire de Dieu qui eſt charité & bonté, Reflex. mor. ſur St. Jacq. III. 15.
,, en porte les caractéres & en produit les fruits.

,, L'humilité eſt la ſemence de la paix. . . . . La charité en eſt le fruit & la Ibid. 17.
,, protection.

,, O lumiére éternelle qui êtes deſcendue d'en haut, & vous êtes annéantie pour Ibid. 18.
,, nous apprendre à être doux & humbles de cœur, faites-nous comprendre que
,, c'eſt en cela que conſiſte la vraie ſageſſe."

IV. La charité & l'humilité ſont les principaux caractéres où on reconnoît l'eſprit de Dieu & qui diſtinguent les bons Guides.

Voilà quels ſont les caractéres auxquels le S. Eſprit nous marque lui-même que nous devons reconnoître les bons Guides: la charité & l'humilité; & ce ſont préciſément ces qualités qui ont déterminé les Convulſionnaires & les Secouriſtes dans le choix de leurs Directeurs.

La véritable charité n'eſt jamais ſans humilité. Le feu de l'amour de Dieu couvre de cendres celui qu'il embraſe, parce qu'il ne ceſſe de réduire en poudre tout déſir de la réputation & de la gloire humaine, toute ambition de dominer, toute eſtime de lui-même fondée ſur les dons qu'on a reçus ou ſur la ſcience qu'on a acquiſe.

S. Paul, ce prédicateur ſi éloquent, ce ſublime Docteur élevé juſqu'au troiſiéme Ciel, & inſtruit des ſecrets que Dieu n'a découvert qu'à lui ſeul, étoit en même tems ſi humble qu'il ne ſe glorifioit que dans la Croix de Jeſus-Chriſt & que des ſanglans outrages qu'il avoit reçu pour ſon nom.

Bien

Bien loin de prétendre que la plénitude de sa science dût l'emporter sur l'autorité des Miracles, ce n'étoit que par ces effets sensibles de l'esprit & de la vertu de Dieu qu'il espéroit persuader les Vérités de l'Evangile. *Je n'ai point employé en vous parlant & en vous prêchant*, disoit-il aux Corinthiens, *les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit & de la vertu de Dieu, afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.* Que penseroit donc ce grand Apôtre, de quelques Docteurs qui s'efforceroient d'établir l'idole d'une autorité supérieure, non seulement aux bonnes raisons, mais même à la décision des Miracles?

I Cor. III. 4. & 5.

Bien loin de mépriser ceux qui lui étoient en tous sens très inférieurs, il poussa l'humilité jusqu'à mettre Appollo en paralelle avec lui-même. „ Qu'est donc Paul, „ *dit-il*, & qu'est Appollo? Ce sont des Ministres de celui en qui vous avez cru, „ & chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur. C'est moi qui ai planté, c'est „ Appollo qui a arrosé. . . . . Celui qui plante & celui qui arrose, ne sont qu'une „ même chose, mais chacun recevra sa récompense selon son travail. Or celui „ qui plante n'est rien, ni celui qui arrose; mais c'est Dieu seul qui donne l'ac„ croissement." Que diroit ce grand Saint si humble, de Docteurs qui soutiennent que tous les Pasteurs & autres Ecclésiastiques, qui ne veulent pas comme eux ensevelir dans les ténébres les Merveilles que Dieu opére, & qui par conséquent ne sont pas du nombre de leurs disciples & de leurs admirateurs, sont des Guides qu'on ne peut suivre sans se mettre *dans le plus grand danger?*

I Cor. III. 4. & 8.

Réponse, &c. pag. 103.

Enfin bien loin de vouloir asservir aveuglément tous les esprits sous son autorité, sans les persuader par de bonnes raisons, ou les convaincre par des Miracles, il vouloit au contraire que les simples fidéles jugeassent de ce qu'il disoit. *Jugez vous mêmes de ce que je dis*, écrivoit-il aux Corinthiens? Sur quoi le célébre Auteur des *Réflexions morales* s'écrie: „ Que S. Paul étoit éloigné de cet esprit de domi„ nation qui va dans quelques uns jusqu'à vouloir qu'on recoive aveuglément leurs „ opinions comme des Oracles, sans laisser aux autres la liberté de faire usage de „ leur raison & de leur jugement!

I Cor. X. 15. Refl. mor. ib.

„ Les grands hommes, *dit M. l'Abbé Duguet*, savent que tout ce qu'ils ont „ leur est donné par une pure miséricorde; qu'ils n'ont de leur propre fond que „ les ténébres & le mensonge: que c'est une lumiére supérieure à leur esprit qui „ les éclaire, mais une lumiére libre & gratuite, que la moindre ingratitude peut „ éloigner."

Expl. de la Passion, Tom. I. Ch. 17. vs. 17.

Les plus célébres Théologiens ne sont donc pas exempts de se tromper. Ils peuvent se laisser éblouïr par des faits supposés, & par des raisonnemens captieux: trop de complaisance pour le sentiment d'autres Docteurs suffit pour les séduire: la moindre foiblesse est capable d'écarter la lumiére, & l'expérience ne nous apprend que trop qu'ils peuvent être abandonnés aux ténébres de leur propre raison.

Nos lumiéres naturelles ou acquises par l'étude, sont semblables à la sombre clarté que les étoiles répandent dans la nuit: elles ne nous font appercevoir les objets que comme des ombres; & elles ne servent le plus souvent qu'à nous égarer, dés que nous cessons d'être éclairés par *le Soleil de justice*, Soleil divin qui seul donne une lumiére véritable.

Malach. IV. 2.

Cependant aujourd'hui plusieurs grands Théologiens paroissent tout attendre de leur science. Il semble qu'ils aient perdu de vûe que tous les hommes sont dans une continuelle dépendance du secours de Jesus-Christ par rapport à tout bien: que sans lui nous ne pouvons rien faire d'avantageux pour le salut, *sine me nihil potestis facere*; & par conséquent que les plus grandes connoissances acquises par l'étude,

Jean. XV. 5.

l'étude, dès qu'elles ſont dépourvues de l'opération actuelle de la grace, ne nous donnent que de fauſſes lueurs.

Comment n'être pas effrayé d'entendre dire à préſent à des Théologiens Appellans, qui ont eux-mêmes autrefois ſi bien défendu la néceſſité de cette grace divine, que la *plénitude* de leur *ſcience* les rend *inacceſſibles à toute illuſion!* Les Péres de l'Egliſe les plus ſavans étoient au contraire très perſuadés que ſans la lumiére qui vient d'enhaut, celle que peut produire la ſience humaine ne peut conduire que dans les ténébres, & que toute lumiére utile eſt un don de Dieu que nous ne méritons pas, & qu'il peut à tout moment nous ôter. Voilà quelle a été un des points principaux de la ſcience des Saints. Réponſe, &c. pag. 79.

V. Il y a un Phariſaiſme ſubtil qui n'eſt gueres moins dangereux que le Phariſaiſme groſſier.

Préſervez-nous Seigneur de cet eſprit humain qui nous porte à nous glorifier de notre ſcience & de nos talens, & à nous élever au deſſus de nos Fréres. C'eſt une eſpéce de Phariſaiſme, qui quoique moins groſſier que celui des Pélagiens, ne laiſſe pas d'être bien dangereux.

Le Phariſien que l'Evangile met au deſſous du Publicain, n'étoit pas de ces hommes qui s'imaginent que le bon uſage de la grace dépend uniquement de leur libre arbitre, & qui ſe glorifient de toutes leurs prétendues bonnes œuvres comme en étant les principaux Auteurs. Ce Phariſien au contraire en rendoit graces à Dieu *Deus gratias ago tibi:* il étoit donc perſuadé qu'elles étoient un don de ſa miſéricorde: mais ſon orgueil les lui faiſoit regarder comme un bien qui lui étoit devenu propre, un bien dans lequel il avoit droit de mettre ſa confiance, & dont il pouvoit ſe glorifier: ce qui lui lui donnoit du mépris pour ceux qui n'avoient pas reçu de l'Auteur des vertus de ſi grandes faveurs que lui. Tant il eſt vrai qu'outre le Phariſaiſme groſſier, qui eſt l'erreur de Pélagiens, il y en a un autre plus ſubtil & preſque imperceptible, qui cependant n'eſt guéres moins dangereux! Voici la définition que nous a donné Jeſus-Chriſt de ceux qui ſont atteints de ce Phariſaiſme plus ſpirituel: Ce ſont ceux „ qui ſe confient en eux mêmes comme étant „ juſtes, & qui mépriſent les autres:" *Qui in ſe confidebant tanquam juſti, & aſpernabantur cœteros.* Luc. XVIII. Ibid. 9.

L'orgueil de ces Phariſiens à qui Jeſus Chriſt préfére un Publicain humilié à la vûe de ſes péchés, ne leur avoit pas fait perdre néanmoins le zéle qu'ils avoient pour la Cauſe dont Dieu les avoit chargés contre pluſieurs des Princes des Prêtres, qui nioient l'exiſtence des eſprits & la reſurrection des corps. La plûpart des Phariſiens ne ménagoient rien pour la deffenſe de ces importantes Vérités; & c'eſt même ce qui leur donnoit une ſi grande confiance en eux mêmes. Ils ſe rappelloient avec complaiſance les ſervices qu'ils avoient rendus à la Religion: ils s'en regardoient comme les principaux appuis & les ſoutiens néceſſaires: ils croyoient qu'ils étoient les ſeuls qui euſſent la clef des Ecritures, & s'applaudiſſoient de ce que Dieu leur avoit donné des lumiéres ſupérieures à celles des autres hommes: ils ſe couronnoient de leurs propres mains, & ils ne doutoient point que le Meſſie ne les comblât d'éloges dès qu'il paroîtroit.

Cependant ces Phariſiens qui ſavoient par cœur preſque tous les textes Sacrés, méconnurent Jeſus-Chriſt dans le tems même qu'ils attendoient le Meſſie & qu'ils ſoupiroient après ſa venue. Ils oſérent l'accuſer de violer les Régles, dont ils ſe vantoient d'être les Défenſeurs; & ils s'efforcérent de faire prévaloir au deſſus de l'Autorité de ſes Miracles, celle que leur grande réputation leur avoit acquiſe ſur l'eſprit du peuple.

Que leur terrible chûte nous épouvante! Qu'elle nous porte à nous annéantir à la vûe de la redoutable juſtice du Très haut, qui écraſe les ſuperbes & qui n'a pitié que des humbles! Qu'elle nous faſſe confeſſer hautement notre néant & no-

tre indignité! Que les dons qu'il nous a faits, loin de remplir nos cœurs de l'orgueilleuse pensée que nous lui sommes devenus nécessaires, ne servent qu'à nous faire admirer combien sa miséricorde est gratuite! Qu'ils nous fassent même trembler, en songeant au compte que nous devons lui en rendre! Au lieu de nous laisser éblouïr par l'éclat de nos lumiéres, le mérite de nos travaux, la bonne odeur de nos vertus, rappellons-nous sans cesse, que par nous-mêmes nous ne sommes qu'ignorance, qu'erreur & qu'impuissance à tout bien: gémissons de notre pauvreté, bien loin de nous glorifier de notre opulence; & tâchons d'attirer ainsi sur nous quelques rayons de la lumiére du Ciel, en avouant humblement que la nôtre n'est que ténébres.

Tels sont les sentimens des Directeurs que les Convulsionnaires & nous autres Secouristes avons choisis pour nous conduire. Suivre de tels Guides est-ce là ne vouloir en croire que soi-même? Est-ce là sécouer le joug de toute *Autorité légitime?*

VI. Généralement, tous les fidéles, & singuliérement ce x qui sont dans un état surnaturel, ont besoin d'être diriges par de bons Guides.

C'est donc sans aucun fondement que MM. les Théologiens Antisecouristes non seulement m'accusent, moi qui ne suis rien, de porter les fidéles à se conduire par leur propre esprit, & de leur insinuer qu'ils n'ont pas besoin de Directeurs, mais qu'ils font aussi le même reproche au respectable Auteur de la *Réclamation*, & à tous les Convulsionnaires qui se font donner de grands Secours & qui ne sont pas sous leur direction.

A l'égard des Convulsionnaires, il est vrai qu'il y en a quelques-uns à qui Dieu, dans le tems même qu'ils se faisoient donner les Secours les plus terribles, a fait prononcer des Discours fort au dessus de leur portée, où ils ont fortement exhorté les assistans de ne point suivre les avis de MM. les Docteurs Antisecouristes par rapport à ce qui concerne l'œuvre des Convulsions: & c'est apparemment ce que ces MM. veulent dire, lorsqu'ils reprochent aux Convulsionnaires à Secours, que dans *les assemblées destinées à ce spectacle, on y respire un esprit d'enthousiasme, d'indépendance, d'indocilité, qui rend inaccessible à tous les conseils & à toutes les remontrances;* non des sages Directeurs des Secouristes & des Convulsionnaires, mais seulement des personnes prévenues, qui réprouvent les Merveilles admirables que Dieu fait éclatter dans le spectacle des grands Secours.

Réponse, &c. p. 102.

Ibid. De ce que dessus ces MM. concluent que *les Discours de piété, les larmes, les veilles, les jeûnes, les fatigues, les signes de la Croix, l'invocation du Nom de Dieu & de Jesus-Christ, la récitation des Pseaumes, l'usage des Reliques des Saints, ne sont nullement des caractéres décisifs de la présence de Dieu dans ces assemblées. . . . Tout dépend*, ajoutent-il ensuite, *des Guides qui conduisent* les Convulsionnaires.

Ainsi les vertus, la priére, la pénitence, tout cela n'a plus rien de décisif! Le grand point pour parvenir au salut, consiste présentement dans une soumission aveuglé à tout ce que ces MM. décident: & tous ceux qui refusent de se soumettre à leurs décisions, sont des Acephales qui révoltent les fidéles contre *l'Autorité légitime* à laquelle ils doivent se soumettre.

Cependant ces MM. rapportent eux-mêmes ces belles paroles de l'Auteur de la *Réclamation.* „ En tout tems, *dit-il*, le Fidéle en garde contre les artifices de „ l'amour propre, doit chercher conseil & direction dans une dépendance légiti- „ me des Ministres de Jesus-Christ. Combien plus s'il est, ou s'il croit être, dans „ un état extraordinaire dont les routes moins battues, l'exposent à des piéges „ plus subtils de la part de l'ennemi!"

Ibid. Réclamation, I. Part. p. 16.

Comment après une décision de sa part si précise & si claire, ces MM. peuvent-ils donc l'accuser de *fournir des armes à l'indocilité?*

Réponse, &c. pag. 79.

Ibid. pag. 41. Ces MM., en donnant clairement à entendre qu'ils ne parlent que d'eux-mêmes,

mes, ajoutent que *les Guides qui ont conduit* les Convulsionnaires *selon les bons principes, ont été attentifs à les tenir dans l'humilité & dans la dépendance pour les préserver de l'illusion.*

Mais cela est encore bien plus vrai en l'appliquant aux Ecclésiastiques qui dirigent les Convulsionnaires depuis plusieurs années, qu'en le restraignant à ces MM. qui ne conduisent que quatre ou cinq Convulsionnaires, & qui, en les empêchant de voir qui que ce soit pendant tout le tems que durent leurs Convulsions, les rendent en quelque sorte inutiles au bien que Dieu veut faire produire à cette œuvre.

Les sages Guides qu'il paroît avoir choisi lui-même pour les faire concourir à ses desseins, ne cessent d'exhorter les Convulsionnaires de se défier des ruses de Satan, & des illusions de leur propre esprit. Ils sont continuellement attentifs à démêler ces différens piéges, des instincts qui viennent de l'esprit de Dieu: & ne comptant eux-mêmes que bien foiblement sur leurs propres lumiéres, ils tâchent d'obtenir par leurs humbles supplications & leurs prieres le discernement qui en pareil cas est un don de Dieu; & sitôt qu'ils ont découvert quelque artifice de l'esprit pervers, ils se servent de cette lumiére pour faire vivement sentir aux Convulsionnaires les périls dont ils les ont garantis, pour les humilier, les tenir dans la dépendance, & les porter à avoir recours sans cesse par d'ardentes priéres à Celui qui seul peut rendre inutiles tous les efforts de l'esprit séducteur. Mais ces Guides dont la science Théologique se trouve ainsi éclairée d'enhaut, n'ont garde d'engager les Convulsionnaires à résister à la volonté de Dieu, lorsqu'elle leur est clairement marquée par l'état d'invulnérabilité où il met leurs corps.

„ Il étoit bien nécessaire, *ajoutent MM. les Antisecouristes*, à ceux qui se senti- Réponse, &c. pag. 41 & 42.
„ rent portés à solliciter des Secours aussi suspects que ceux dont il s'agit, de de-
„ mander conseil dans les momens d'une pleine liberté qui précedoient ou qui sui-
„ voient leurs Convulsions, & de prendre alors les précautions les plus efficaces,
„ afin qu'il ne se fît rien ..... qui fût irrégulier."

Voilà précisément ce qui a été fait, & ce que tous les bons Convulsionnaires continuent de faire journellement depuis plus de 13. ans: ainsi de quoi ces MM. se plaignent-ils? C'est de ce que les Convulsionnaires n'ont pas pris leurs avis, & ne se sont point soumis à la seconde Décision de leurs Conférences qui, suivant eux, est d'un si grand poids. Mais c'est en vain que ces MM. disent, en parlant d'eux-mêmes, „ *que* les personnes les plus sages, les mieux instruites des faits, les plus Ibid.
„ attachées à l'Appel & aux Miracles, les deffenseurs légitimes des Convulsions,
„ *se sont assemblés* avec ceux qui sont prévenus contre, *& qu'à* la lumiére des
„ principes qui ont toujours été reçus dans l'Eglise, ils *ont* décidé que l'on ne doit
„ administrer d'autres Secours que ceux que la Médecine autorise," c'est-à-dire Pag. 31.
suivant eux, les saignées, les purgations, &c.

Pour répondre à ces MM. il ne m'est pas nécessaire d'examiner comment ils peuvent se dire *les mieux instruits des faits*, tandis qu'il est de notoriété publique que la plûpart d'entre eux ont toujours refusé perseveramment de voir les Convulsionnaires. Je n'ai pas non plus besoin de faire remarquer ici qu'il est bien singulier qu'ils osent se vanter d'être *les plus attachés aux Miracles*, dans le tems même qu'il n'est que trop visible qu'ils font tous leurs efforts pour en rabbaisser l'Autorité, afin de l'asservir & de la faire plier sous le poids de leur Décision contre les grands Secours foudroyée par plusieurs Miracles. Il me suffira ici de prier ces MM. d'indiquer quels sont *les principes toujours reçus dans l'Eglise*, par lesquels ils prétendent qu'il est décidé, que c'est blesser la Loi de Dieu que de soulager ceux qui souffrent, & que c'est le tenter que d'obéir à sa volonté lorsqu'il la manifeste très clairement pas des Prodiges.

A cela ces MM. ne feront que leur replique ordinaire, qui consiste à changer l'état de la question, à dissimuler les objections auxquelles ils ne peuvent répondre, à supposer comme incontestable ce qu'il leur est impossible de prouver, & même à le donner pour principe.

La Question qui nous divise n'est pas de savoir, si le commun des fidéles & singulierement les Convulsionnaires doivent consulter des personnes remplies de piété, de science & de lumiére, & se conduire par leurs avis; mais de savoir entre ces personnes qui sont ceux en qui on doit prendre plus de confiance: ou ceux qui dans les conseils qu'ils donnent aux Convulsionnaires suivent exactementent les Régles de l'Evangile & les sentimens des Péres, sans tant se vanter de le faire, & qui ont un profond respect pour tout ce que Dieu décide visiblement lui-même par des Miracles & des Prodiges; ou ceux qui se vantent de prendre pour régle par rapport aux grands Secours, les principes de l'Ecriture & de la Tradition, quoique leur sentiment à cet égard y soit très opposé, & qui font tous leurs efforts pour rabbaisser l'Autorité des Miracles, afin de se soustraire au poids accablant de ceux qui décident contre leur avis.

Je conviens que MM. les Antisecouristes se sont acquis la réputation d'être de très savans Théologiens: je sai qu'ils ont rendu à l'Eglise des services fort importans, & que sur les points qui sont l'objet de l'Appel, ils ont répandu autrefois une si vive lumiére, qu'elle eût été capable d'éclairer tous les Chrétiens, si la plûpart n'avoient pas été aveuglés par leurs passions & leurs préjugés. Mais s'ensuit-il de là que ces MM. n'aient pas pû se méprendre sur ce que Dieu opére de plus sensiblement merveilleux dans l'œuvre des Convulsions? La plûpart des Trente Docteurs Consultans ne sont-ils pas également comme ces MM. des Théologiens très habiles? Plusieurs d'entre eux n'ont-ils pas soutenu la Vérité avec une force & un zèle admirable? Cependant cela n'a point empêché que Dieu n'ait permis qu'ils se soient grossierrement trompés sur l'œuvre entiére des Convulsions, & qu'ils n'aient bâti leur Consultation, non seulement sur des faits calomnieux qu'ils ont cru trop légerement, mais même sur de faux principes, ou sur des conséquences très fausses, qu'ils ont tirées de principes certains, comme MM. les Antisecouristes l'ont prouvé en détail contre eux, il y a quelques années, & comme ils en conviennent encore aujourd'hui.

Que le Lecteur me permette d'emprunter ici un beau trait de l'Auteur de la *Réclamation*: „ Dieu, *dit-il*, est jaloux de sa gloire; & dans ce tems sur-tout où „ il prend lui-même en main la deffense de sa Cause, il veut seul paroître grand. „ Les méprises des célébres Théologiens dont la Consultation tire tout son prix, „ doivent nous apprendre pour toujours à n'asservir notre jugement à nul homme „ mortel, & à n'avoir point d'autre Maître que Jesus-Christ & son Eglise."

Réclamation, I. Part. pag. 9.

Ne soyons pas outrés, disoit le grand Evêque de Montpellier, *dans l'idée que nous nous formons des plus grands hommes: ils sont grands, mais ils sont hommes.*

Oeuvres de Colbert, Tom. III. pag. 747.

„ Nul homme sur la Terre, *dit l'Auteur de la Réclamation*, à qui il ait été donné d'être la régle indéfectible du vrai. Mettre la confiance dans l'homme, quel„ que élevé qu'il soit en sagesse & en science, c'est courir risque d'être confondu... „ L'homme n'a de prix que par la Vérité: la Vérité se retire, l'homme reste & „ ne montre que son neant."

Reclam. 3. Part. p. 12.

„ Dieu nous veut apprendre par là, *dit le Pere Quesnel*, à recevoir sa grace „ avec reconnoissance comme un pur don, & à craindre que la lumiére de la Vé„ rité ne nous soit ôtée, si nous l'attribuons à nos mérites."

Refl. moral. sur les Actes XVI. 6.

Au reste parmi les Théologiens qui regardent le Prodige des grands Secours comme l'ouvrage de Dieu, n'y en a-t-il point qui aient rendu d'importans services à l'E-

à l'Eglise? N'en eſt il aucun dont le ſuffrage en matiére Théologique mérite d'être conſidéré?

Pour prouver l'affirmative, je n'ai beſoin que de faire reſſouvenir MM. les Théologiens Antiſecouriſtes, des applaudiſſemens qu'ils ont donnés, conjointement avec tous ceux qui aiment la Vérité, aux victoires que l'Auteur de la *Réclamation* a autrefois remportées par ſes Ecrits contre M. l'Evêque d'Angers grand adversaire de l'Appel. (En 1722.) Si ſes belles Lettres ſont échappées de la mémoire de ces MM. du moins ne peuvent-ils pas avoir oublié l'éloge que le fidéle interpréte de de leurs ſentimens vient récemment de faire des *Reflexions* ſi lumineuſes & ſi ſolides, dont ce même Auteur a enrichi le Public, non ſeulement *ſur le Miracle de Moiſy*, mais en général ſur cette multitude de Miracles par leſquels Dieu a plus de cent fois déclaré que la Cauſe de l'Appel eſt la ſienne. (Nouv. Eccléſiaſtiques de 1742, p. 10. & de 1738. p. 146. & de 1740. p. 21.)

Au ſurplus il ne s'agit point ici d'apprécier le mérite & les talens des Théologiens Antagoniſtes. Chacun a reçu ſon don & recevra ſa récompenſe, ſelon ſon travail. (I. Cor. III. 5 & 8.) Je reſpecte en tous indiſtinctement les dons de Dieu, & le bon uſage que chacun en fait. Je ſai que toute comparaiſon eſt odieuſe: j'ai même des preuves que les quatre mots, que j'ai cru ne pouvoir me diſpenſer de dire ici de l'Auteur de la *Réclamation*, bleſſeront ſa modeſtie: qu'il m'en ſaura très mauvais gré; & qu'en général les Théologiens qui voient le doigt de Dieu dans les grands Secours, ne craignent rien tant que les éloges.

Cependant puiſque l'on tâche d'éblouïr le Public par la réputation de nos Contradicteurs & de l'aſſervir à leur Autorité, qu'il me ſoit du moins permis de l'inſtruire d'un fait qui doit balancer dans ſon eſprit l'aſcendant des grands noms.

On peut être profond Théologien ſans être Auteur: on peut avoir lû & médité les monumens de la Tradition Eccléſiaſtique, ſans avoir fait part au Public du fruit de ſes études. Combien y a-t-il d'humbles Savans qui ſe nourriſſent de la Vérité dans le ſilence, & qui ne ſe produiſent par des Ouvrages que lorſqu'ils y ſont, pour ainſi dire, forcés par la néceſſité de la charité, & pour le bien de l'Egliſe.

Un Théologien de la célébre Congrégation de S. Maur, qui depuis qu'il eſt en Religion a paſſé ſa vie dans l'étude de l'Ecriture & de la Tradition, fut engagé par un de MM. les Antiſecouriſtes, à recueillir les lumiéres éparſes dans les Auteurs Eccléſiaſtiques ſur les œuvres extraordinaires, ſur les dons ſurnaturels, ſur les Miracles, en un mot ſur tout ce qui peut avoir trait à l'Evenement des Convulſions. Son zèle pour la Vérité lui fit entreprendre & exécuter ce vaſte deſſein; & par un rude travail de trois années conſécutives, il eſt parvenu à raſſembler dans un corps tout ce qui ſe trouve ſur cette importante matiére dans les Peres & dans les Théologiens de l'Egliſe, dans les Vies des Saints, dans les Théologiens de tous les Siécles juſqu'à ce dernier tems.

Comme il n'avoit d'autre interêt que celui de la Cauſe de Dieu, il remit ce précieux Recueil entre les mains de ces MM. qui s'en ſont rendus les maîtres; & c'eſt de ce Thréſor que M. Poncet a tiré ce qu'il a donné de plus rare dans l'Ecrit imprimé en 1738. contre MM. les Conſultans, ſous le titre d'*Eſſai de Tradition*, &c.

Ce n'eſt donc point déroger à l'idée qu'on doit avoir de la ſcience des Théologiens Antiſecouriſtes, que de dire que nul d'entre eux ne ſe peut glorifier d'avoir plus approfondi ce que l'Ecriture & la Tradition peuvent apprendre ſur les caractéres des œuvres divines.

C'eſt pourtant ce pieux & ſavant Bénédictin qui eſt un de ceux qui voit dans le Prodige des Secours violens des traits auſſi marqués de l'opération de Dieu, que dans

dans toutes les autres merveilles où ces MM. reconnoiſſent avec nous la main du Tout-puiſſant.

Cet habile Théologien n'a point diſſimulé ſon ſentiment à ces Meſſieurs. Il a même cru que ſa conſcience l'obligeoit d'écrire à l'un des principaux d'entre eux & à un grand Théologien qui leur eſt extrêmement uni, la peine qu'il reſſent des écarts où ces MM. ſont tombés ſur ce ſujet.

En genre de préjugé tiré de l'Autorité des Savans, en eſt-il beaucoup de plus forts que le ſentiment d'un Théologien qui ne marche qu'à la lumiére de l'Antiquité, & qui a parcouru toutes les traces de la Tradition de Siécle en Siécle?

Mais dans une Queſtion où il y a partage entre les plus célébres Appellans, ce n'eſt point par la réputation que la ſcience, les talens, & les plus brillans Ouvrages ont donnée à quelques-uns d'entre eux, qu'on doit ſe déterminer. Généralement parlant, c'eſt par la ſupériorité des raiſons comparées avec les Régles de l'Evangile & de la Tradition, dont elles tirent toute leur force. Ici les Régles de la charité qui eſt l'ame de la Loi, & l'obéiſſance qu'on doit à la volonté de Dieu qui en eſt l'unique principe, ſont jointes à une multitude de Prodiges, & à une Déciſion que Dieu a faite en faveur des grands Secours par pluſieurs Guériſons miraculeuſes. Ces MM. ſe récrient ſans ceſſe que *l'Egliſe. . . . . n'a qu'une même Doctrine. . . . . ſur le point de l'obſervation des Régles.* Cela eſt très vrai: mais quelle eſt cette Doctrine? C'eſt qu'il faut aimer Dieu par deſſus toutes choſes, & par conſéquent lui obéir dès que ſa volonté nous eſt clairement connue, & en vûe de lui plaire donner au prochain tous les ſecours qui nous ſont poſſibles. Voilà la Régle que nous ſuivons & qui renferme la Loi & les Prophétes.

Réponſe, &c. p. 49. &c.

VII. Il eſt viſible que Dieu n'a pas deſtiné les Docteurs Antiſecouriſtes à conduire les Convulſionnaires.

Au ſurplus pour peu qu'on y faſſe attention, on apperçoit très clairement que Celui qui a prévu toutes les penſées des hommes, n'a pas deſtiné MM. les Théologiens Antiſecouriſtes à diriger les Convulſionnaires. Pour en convaincre le Lecteur, il ne faut que lui rapporter quelles ſont les régles ſuivant leſquelles ces MM. croient devoir les conduire.

Ils ſe vantent eux-mêmes, qu'ils combattent dans les Convulſionnaires *tout déſir de ſe produire & de ſe donner en ſpectacle*, & qu'*ils ſont ſur-tout attentifs à les tenir dans la retraite.*

Réponſe, &c. pag. 102. & 103.

Il eſt bien vrai que cette conduite peut être utile & même quelquefois néceſſaire pour le bien perſonnel de pluſieurs Convulſionnaires; mais il eſt plus clair que le jour que l'intention principale de Dieu, en formant l'œuvre des Convulſions qu'il a ornée d'une multitude de Prodiges dont la plûpart ſont des Simboles très inſtructifs, n'a pas été que cette œuvre fût enſevelie dans les ténébres. Elle eſt faite pour l'utilité de l'Egliſe, pour lui annoncer les grands Evénemens qui ſont ſur le point d'arriver, pour en convaincre des incrédules, pour faire connoître à une multitude innombrable de petits & de ſimples, quel eſt aujourd'hui l'état de l'Egliſe, & pour les inſtruire de l'importance des Vérités proſcrites par la Conſtitution. Or comment auroit-elle pû procurer tous ces biens, ſi on avoit empêché tous les Convulſionnaires de paroître aux yeux du Public?

XIII. Lett. ſur les Conv. (publiée & augmentée par M. le Gros) pag. 38.

Cette „ œuvre toute entiére, *diſoit en* 1737. *M. Poncet*, ne tend qu'à manifeſter la Vérité, à en étendre la connoiſſance, à la mettre à la portée des plus „ ſimples, à les unir intimement à ceux qui la deffendent, à conſoler ceux qui „ ſouffrent, à relever leur eſpérance, à leur faire enviſager des reſſources qui les „ mettent en état de ne plus craindre les hommes, & à leur faire regarder l'extrémité des maux comme le terme où ils doivent finir, & comme le moment où „ ils ſeront délivrés."

Pour

Pour rendre compte des effets avantageux que Dieu fait journellement ſortir du ſein de cette œuvre depuis plus de treize ans, j'ai affecté de n'employer ici que les propres paroles de M. Poncet, afin que ces MM. ne puiſſent les nier. C'eſt leur Deffenſeur, c'eſt le principal Artiſan de leur Réponſe : oſeront-ils donc lui en donner le démenti ? Cependant, s'il eſt vrai que le ſpectacle des Convulſions ait déja procuré de ſi grands biens, & qu'il continue de les produire encore tous les jours, eſt-ce une conduite conforme aux deſſeins de Dieu, que d'étouffer cette ſource de lumiére en la cachant toute ſous le boiſſeau, ainſi que voudroient le faire MM. les Directeurs Antiſecouriſtes ? Que ſeroient devenues ces *dix mille* ames qui ſuivant le témoignage de M. l'Abbé d'Etemare & de M. Poncet, ont été dès 1733. converties & inſtruites de toute Vérité au ſpectacle des Convulſions, ſi tous les Convulſionnaires étoient reſtés dans une retraite continuelle, ſuivant que ces MM. veulent les y obliger & qu'ils y tiennent effectivement les quatre ou cinq Convulſionnaires qui les ont pris pour Directeurs ? Eſt-ce donc en vain que Dieu a fait cette multitude de Prodiges, qui ont attiré tant de perſonnes au ſpectacle des Convulſions ? Toutes ces merveilles divines ne ſeroient-elles pas devenues inutiles, & n'auroient-elles pas été cachées dans une nuit impénétrable, ſi tous les Convulſionnaires avoient été dirigés par ces Meſſieurs.

Ci deſſus, pages 15. & ſuiv.

Je conviens bien qu'il ne faut pas donner ſans utilité les Convulſionnaires en ſpectacle ; & qu'on ne doit pas même à cet égard ſuivre toujours tous leurs déſirs. Il faut examiner ſi le mouvement qui les porte à ſe faire voir ne naît point de leur propre fond, ou même ſi ce n'eſt pas une ſuggeſtion du Tentateur : & dans ces deux cas il eſt ſans difficulté qu'on ne doit point y conſentir. Mais lorſqu'on a lieu de croire qu'ils agiſſent alors par un inſtinct qui vient de Dieu ; par exemple, lorſqu'ils déclarent que Dieu leur ordonne intérieurement de ſe faire donner un tel jour, à telle heure, tels Secours violens, je ſuis très perſuadé que c'eſt réſiſter à la volonté du Souverain Maître que de s'y oppoſer & de les retenir forcément en pareil cas dans une retraite inacceſſible. Ainſi donner comme une régle générale, qu'il faut *combattre* dans les Convulſionnaires *tout déſir de ſe produire & de ſe donner en ſpectacle*, & *les tenir* continuellement *dans la retraite* pendant leurs Convulſions, me paroît combattre directement les deſſeins que Dieu a eû dans cette œuvre. D'où je crois être en droit de conclurre, que la conduite des Théologiens Antiſecouriſtes par rapport aux Convulſions eſt une preuve manifeſte que Celui qui a tout prévu n'a pas eû intention de les employer à en être les Guides.

M. Poncet, qui propoſe aujourd'hui cette conduite comme celle que tous les Directeurs des Convulſionnaires devroient ſuivre, n'a pas toujours penſé de cette façon. J'avoue que je ne puis concevoir comment il a pû ſi-tôt totalement oublier ce qu'il diſoit lui-même il n'y a pas long-tems du ſpectacle des Convulſions.

Comment ne ſe ſouvient-il plus que pénétré d'admiration des merveilles que Dieu y fait éclatter, il s'écrioit dans ſes Lettres imprimées, que cette œuvre ,, eſt IV. Lett. pag. 42.
,, un Prodige par lequel Dieu nous parle . . . . . que les Convulſions ſont un
,, grand Signe qui nous eſt donné de la part de Dieu, auquel il veut que nous nous XII. Lett. pag. 51.
,, rendions attentifs . . . . . *qu'elles ſont* un grand Prodige qui nous en annonce
,, encore de plus grands & de plus intéreſſans . . . . . *qu'elles ſont* un Pronoſtic
,, de quelque grand évenement auquel Dieu veut que nous nous préparions,
,, *qu*'elles en ſont le ſigne & la figure. . . . . *Que* Dieu veut que les Convul- VIII. Lett. contre les cff. pag. 37.
,, ſions ſoient un Prodige qui nous inſtruiſe. . . . . *Que* nous ſommes bien-
,, heureux de ce qu'il fait parler des Enfans en faveur de ſa Cauſe & de la nôtre, V. Lett p. 53. VI. Lett. p 78.

,, tan-

„ tandis qu'on s'efforce de fermer la bouche de tous ceux qui ſont en état de la „ deffendre, & de ce que le voile ſous lequel il ſe cache en venant à nous, eſt ſi „ tranſparent que nous ne pouvons ignorer que c'eſt lui-même qui vient pour „ nous conſoler."

Mais ſi c'eſt *Dieu* qui *nous parle*, tant par la plûpart des Diſcours des Convulſionnaires que par les Prodiges ſimboliques qui ſont la partie la plus intéreſſante de cette œuvre, MM. les Théologiens Antiſecouriſtes ont-ils raiſon de vouloir étouffer ſa voix, en renfermant dans l'obſcurité d'une retraite impénétrable les inſtrumens dont il lui plaît de ſe ſervir pour la faire éclatter?

Si *les Convulſions ſont un grand Signe qui nous eſt donné de la part de Dieu, auquel il veut que nous nous rendions attentifs*, ſi elles ſont *un grand Prodige qui nous en annonce encore de plus grands & de plus intéreſſans:* ſi elles *ſont un Pronoſtic de quelque grand évenement auquel Dieu veut que nous nous préparions; ſi elles en ſont le ſigne & la figure;* enfin ſi *Dieu veut que les Convulſions ſoient un Prodige qui nous inſtruiſe*, il eſt donc d'une très grande conſéquence pour les fidéles de donner toute leur attention à ce ſigne ſi intéreſſant.

Mais comment les fidéles y ſeront-ils attentifs, ſi on leur en interdit entiérement la vûe? Par quel moyen pourront-ils pénétrer ce que Dieu annonce par ces Prodiges ſimboliques, ſi ces Prodiges leur ſont inconnus? Qui les diſpoſera à ſe préparer au grand évenement dont ces ſignes ſont le pronoſtic & la figure, s'ils n'ont aucune connoiſſance ni de ces ſignes, ni de ces figures, ni de ce qu'ils ſignifient? En un mot comment ſeront-ils inſtruits par ce ſpectacle, ſi on les met dans une impoſſibilité abſolue de le voir?

Peut-il y avoir une oppoſition plus formelle aux conſeils de Dieu, & à ce que ſa miſéricorde lui fait faire en notre faveur?

IV. Lett. pag. 42. — *Dieu*, dit le Deffenſeur des Théologiens Antiſecouriſtes, *nous parle* par ce *Prodige:* & ces MM. veulent nous empêcher de l'entendre!

XII. Lett. pag. 51. — *Dieu veut que nous nous rendions attentifs* à ce *grand Signe* qu'il *nous donne*, & ces MM. veulent nous en ôter la vue!

Ibid. — Dieu par *ce grand Prodige . . . . . nous en annonce encore de plus grands & de plus intéreſſans:* & ces MM. veulent nous priver de ces avertiſſemens qui peuvent être ſi importans pour leurs ſuites!

VIII. Lett. pag. 37. — *Dieu veut que nous nous préparions* au *grand événement* dont ces *ſignes ſont* le *pronoſtic . . . & la figure:* & ces MM. veulent nous en interdire entiérement la connoiſſance!

V. Lett. pag. 53. — En un mot *Dieu veut nous inſtruire* par ces *Prodiges:* & ces MM. veulent que nous les ignorions!

N'eſt-ce pas là s'oppoſer ouvertement à la volonté de Dieu? N'eſt-ce pas bleſſer la charité & même la juſtice, que de mettre par ce moyen tout le Public hors d'état de profiter des avertiſſemens ſalutaires que Dieu lui donne par ce canal?

Qui a donné le droit à ces MM. de nous faire perdre ainſi de vûe, les inſtructions importantes que Dieu a la bonté de nous découvrir par ces merveilleux Prodiges? Telles ſont, par exemple, les reſſources qu'il prépare à l'Egliſe, les diſpoſitions dans leſquelles nous devons être pour obtenir d'y participer, & les aſſurances qu'il nous donne, qu'il remplira d'une force ſurnaturelle ceux qui ſeront immolés pour ſa Cauſe, & qu'il enchantera leurs cœurs d'une ſi vive eſpérance qu'elle leur fera trouver une ſainte joie dans les ſupplices.

VI. Lett. pag. 78. — Si *c'eſt lui-même qui vient pour nous conſoler*, comme dit encore M. Poncet, ces MM. doivent-ils nous ravir un ſi grand bien dont Dieu veut nous enrichir en augmentant

tant notre foi & notre courage par la vûe des Prodiges par lesquels il nous manifeste, que tous les coups que nous porteront les adversaires de la Vérité ne seront pour nous que des remédes salutaires.

L'œuvre des Convulsions, disoit encore le Deffenseur de ces MM., est *un Prodige, qui remplira d'admiration les races futures, qui ne pourront comprendre l'indifférence & la stupidité de ceux qui en auront été témoins & qui l'auront méprisé!* Mais comprendront-elles plus aisément que des Docteurs, deffenseurs célébres de l'Appel, & qui ont autrefois parlé de cette œuvre dans les mêmes termes que M. Poncet, ainsi que je le prouverai dans un moment, aient ensuite employé conjointement avec lui tous leurs efforts pour abolir un spectacle où Dieu nous donne des instructions si essentielles? IV. Lett. pag. 28.

Ajoutons encore à ces textes de M. Poncet, un passage qu'il rapporte de feu M. de Saint-Cyran, qui semble fait exprès pour l'œuvre des Convulsions.

„ Il faut avoir un grand soin, *dit ce vénérable Auteur*, de bien conserver „ tous les Prodiges, les Miracles, les Prédictions, & les autres effets extraordi- „ naires que Dieu fait paroître de tems en tems dans son Eglise, pour l'instruire „ & la préparer à des choses plus grandes. En cela consiste une grande partie de „ la piété."

Mais s'il est de la piété d'employer ses soins pour faire profiter le plus grand nombre de fidéles qu'il est possible, des *Prodiges*, des *Miracles*, des *Prédictions* & de tous *les autres effets extraordinaires que Dieu fait paroître* en ce tems ci avec une prodigalité qui n'a eû d'exemple que dans les premiers Siécles de l'Eglise; s'il est même manifeste que Dieu fait toutes ces Merveilles *pour instruire* un certain nombre d'Elus, & pour les *préparer à des choses plus grandes:* ce seroit donc agir contre la piété, ce seroit manquer à la charité dans un point d'une extrême importance que de dérober à une multitude de fidéles la connoissance de tous ces faits si intéressans, en cachant dans une retraite profonde tous les Convulsionnaires sur qui & par qui Dieu opére toutes ces choses merveilleuses.

Il est donc de la derniére évidence que les pensées des Théologiens Antisecouristes sur l'œuvre des Convulsions sont à présent très différentes de celles de Dieu.

Mais comment ces MM. qui se vantent d'être parvenus à *ce dernier dégré de science* qui *ferme pour toujours la porte à la séduction*, ne voient ils plus qu'un Prodige tel que celui des grands Secours, un Prodige qui depuis plus de treize ans bouleverse journellement toutes les loix de la nature, un Prodige qui éclaire les esprits, qui convertit les ames, qui touche les cœurs, qui guérit les corps, un Prodige que tous les efforts des puissans zélateurs de la Bulle n'ont pû arrêter, quoique les Consultans & les Antisecouristes se soient joints à ces ennemis de leur Cause pour le faire disparoître; ne peut avoir pour Auteur que Celui qui est audessus des loix qui régissent la matiére depuis qu'il l'a tirée du néant, que Celui qui dispose comme il veut des esprits & des cœurs, enfin que Celui devant qui tous les grands & les sages de la Terre ne sont que des phantômes & de vaines figures, qui ne peuvent exécuter que ce qui cadre à ses desseins? Réponse, &c. pag. 79.

Ces grands hommes semblent aujourd'hui avoir oublié totalement ce qu'euxmêmes nous ont d'abord fait observer: Que ce Prodige si grand, si frappant, si varié, si continuel, est évidemment un avant-coureur des jugemens de Dieu, est un signe qui nous annonce que le Prophéte qui doit venir convertir Israël, punir l'apostasie d'une grande partie de la Gentilité & rétablir toutes choses, est sur le point de paroître.

Cependant il ne faut que faire attention à toutes les circonstances du tems dans lequel Dieu a formé sous nos yeux ce Phénomene si étonnant des Convulsions, & ce Prodige si admirable des grands Secours, pour y trouver généralement toutes les marques, & y reconnoître tous les différens caractéres, qui suivant les anciens Prophétes, suivant S. Paul & Jesus-Christ même, doivent annoncer l'époque si fatale pour les mauvais Chrétiens & si favorable pour les Juifs, où Dieu viendra exercer sur la Terre ses jugemens de vengeance & de miséricorde par le ministére du Prophéte Elie.

Ce Phénomene & ce Prodige éclatte précisément dans le tems où les eaux bourbeuses d'une Morale corrompue ont presqu'entiérement inondé le champ du Seigneur; où les ténébres de la Bulle *Unigenitus* ont fait éclipser pour le plus grand nombre des Catholiques une partie considérable de la lumiére de l'Evangile; où la plûpart des Chrétiens devenus enfans de la Sinagogue réprouvée, ne pratiquent plus que l'extérieur de la Religion; où l'incredulité pour les Miracles, qui suivant S. Paul mit le sceau à la réprobation des Juifs, & qu'il a prédit devoir produire le même effet par rapport aux Gentils, est aujourd'hui le caractére général de presque tous les Catholiques, c'est-à-dire des Constitutionnaires, des Molinistes, des mondains & des prétendus beaux esprits; enfin où parmi le petit nombre de ceux qui sont demeurés attachés à la Vérité, les œuvres de Dieu qui devroient être leur force & leur appui, sont au contraire pour eux une occasion de disputes, de division & de discorde, & où la plûpart de ceux qui étoient d'abord comme les Péres & les conducteurs de ce petit troupeau réservé, ont pris un faux parti par rapport à plusieurs de ces œuvres divines, & ont grand besoin qu'un Prophéte vienne les reconcilier avec leurs enfans dont ils se sont rendus les adversaires & même les persécuteurs.

Lorsqu'on confronte toutes ces circonstances avec celles qui sont prédites par les Saintes Ecritures pour marquer l'époque de la venue d'Elie, on ne peut revenir de son étonnement de voir que de célébres Théologiens qui les ont apperçues les premiers, aient ensuite cessé d'en être frappés; tandis qu'ils voient de leurs propres yeux que Dieu accompagne depuis plus de treize ans l'annonce surnaturelle
Ecclesiastiq. XXXVI. de ce grand événement par des Miracles sans nombre, *Innova signa*, & par des Prodiges tout nouveaux, *Immuta mirabilia*.

Il semble même vouloir nous convaincre aujourd'hui par des Merveilles de toute espéce, de la plûpart des grandes Vérités combattues le plus opiniatrément par les Zélateurs de la Bulle. Par exemple, pour nous démontrer combien ses dons sont gratuits, & combien sa grace est efficace, il convertit en un moment de grands pécheurs, il éclaire une multitude d'aveugles, en leur faisant voir les surprenans Prodiges que les Secours violens mettent en évidence, il remplit tout d'un coup de foi des incrédules & des Déistes: pour nous persuader pleinement que non seulement nul des hommes n'est infaillible, mais même que sans sa grace la science & les talens de l'esprit humain ne sont que ténébres, que lui seul est la lumiére des hommes, & qu'il éclaire non pas toujours ceux qui nous en paroissent les plus dignes, mais ceux qu'il lui plaît, il se sert depuis plus de treize ans pour combattre la Constitution, de petites créatures la plûpart élevées dans les ténébres de l'ignorance, & il leur fait faire dans leurs Convulsions des Discours pleins de force & de lumiére pour instruire & persuader au très grand nombre de personnes de toute condition, & singuliérement quantité de gens du commun du peuple, de Vérités très importante proscrites par la Constitution. Il rend tout d'un coup ces Convulsionnaires capables d'expliquer les plus sublimes Vérités, & spécialement de prouver la certitude de toutes celles auxquelles cette Bulle donne at-

atteinte; & en même tems il laiſſe une multitude d'Evêques & de Paſteurs s'aveugler par les préjugés que cette fatale Bulle leur préſente, & même de célébres Docteurs Appellans ſe tromper totalement ſur ſes œuvres, peut-être parce que les uns & les autres n'ont conſulté que les fauſſes lueurs de leur ſcience & de leur propre eſprit, ſans avoir ſuffiſamment eû recours à lui par d'humbles ſupplications.

Tandis que ces grands perſonnages s'égarent ainſi dans les fauſſes routes, où les conduit leur génie trop élévé pour appercevoir les Merveilles que Dieu cache aujourd'hui dans la pouſſierre; on voit une foule de petits & de ſimples attentifs à l'œuvre des Convulſions, qui recueillent avec ſoin les grandes choſes que Dieu leur apprend par la bouche des Convulſionnaires, & par les figures ſimboliques que les plus violens Secours exécutent à leur vûe d'une maniére dont le ſurnaturel eſt palpable: on les voit s'inſtruire de quantité de Vérités qu'ils ne connoiſſoient pas, du moins clairement, & ſe convaincre de la proximité d'évenemens qui nous intéreſſent extrêmement. En conſéquence ils ſe préparent à la venue du Prophéte: ils s'efforcent, ils ſe hâtent de ſe reconcilier avec la juſtice divine avant ce grand jour de vengeance: ils pratiquent l'humilité, la charité, la pénitence & tous les autres moyens que les Régles les plus exactes & les Directeurs qui les conduiſent, leur indiquent pour obtenir miſéricorde. Et tout cela échappe non ſeulement aux Conſtitutionnaires, & à toutes les autres perſonnes qui mépriſent aujourd'hui les œuvres & les avertiſſemens du Seigneur, mais encore aux célébres Théologiens qui ſe donnent pour *les plus ſages* des Appellans, à ceux qui veulent être ſeuls nos Directeurs & nos Maîtres, & qui prétendent que tous ceux qui refuſent de ſe ſoumettre à leurs avis ſont des indociles & des rébelles à une Autorité légitime. Réponſe, &c. pag. 42.

Ce qui nous conſole par rapport à ces MM. c'eſt que les Convulſionnaires nous aſſurent tous que ces reſpectables Théologiens, du moins la plûpart, reconnoîtront un jour humblement qu'ils ſe trompoient par rapport aux grands Secours, & que Dieu leur fera ainſi tirer leur avantage de l'éblouïſſement paſſager où il a permis qu'ils ſoient tombés ſur ce ſujet.

Toute l'œuvre des Convulſions eſt faite pour inſtruire ou pour humilier un certain nombre de perſonnes à qui Dieu veut faire grace, comme pour aveugler & pour endurcir un très grand nombre d'autres.

Empreſſons-nous donc de nous placer du côté où il fait pleuvoir les humiliations. Nous nous ſommes précipités nous-mêmes dans l'abîme du néant par le poids de notre orgueil; abbaiſſons-nous profondément aux pieds de Celui qui ſeul peut nous relever de notre véritable baſſeſſe. Conſentons d'être mépriſés en ſuivant ſes œuvres. Il les a lui-même placées à terre, afin qu'elles ſoient foulées aux pieds par les enfans des hommes. Ne craignons point cette humiliation, & elle ſera pour nous la ſemence d'une gloire éternelle.

Le Saint Evêque de Senez ne la craignoit pas, lorſqu'en parlant des opprobres dont on couvre les Convulſionnaires, il s'écrioit: *Je m'eſtimerai trop heureux d'être aſſocié aux ſouffrances de* ces *Amis du Seigneur*, *& à celles des dignes Compagnes de ſa Croix.* Lett. de M. l'Ev. de Senez du 20. Avril 1733. citée ci-devant.

Quel cœur ne ſera point touché de l'humilité inconcevable de ce Saint Evêque qui, tandis qu'il eſt lui-même dans la captivité pour la Cauſe de Jeſus-Chriſt, envie les outrages qu'on fait aux Convulſionnaires, s'abbaiſſe en quelque ſorte au deſſous d'eux, & *s'eſtimeroit trop heureux d'être aſſocié à leurs ſouffrances!*

„ Celui pour qui elles parlent, *dit il dans la même Lettre*, & pour qui el-
„ les ſouffrent, ſaura bien les conſoler par ſa grace, & les fortifier dans leurs

„ afflictions. . . . . Il y a déja quelque tems que vous ne nous avez rien envoyé „ touchant leurs affaires, qui sont les nôtres par la disposition de nos cœurs."

Ce saint Prélat étoit donc empressé d'apprendre tout ce qui se passoit dans l'œuvre des Convulsions: il la regardoit comme *l'œuvre de Dieu*, ainsi qu'il la nomme dans la même Lettre; & par conséquent ce n'étoit pas son sentiment qu'on dût renfermer tous les Convulsionnaires dans une solitude inaccessible; car il étoit trop habile Théologien pour ne pas savoir que Dieu ne fait pas des œuvres presque sans cesse accompagnées de Prodiges, dans la vûe que ces Prodiges soient ignorés de tout le monde.

Oeuvres de Colbert Tom. III. pag. 590.

Le grand Evêque de Montpellier n'appréhendoit pas davantage que le saint Evêque de Senez d'avoir part aux opprobres, dont Dieu a permis que l'œuvre des Convulsions fût deshonorée par les enfans de la Terre, lui qui disoit qu'il vouloit *être de ces insensés qui croyoient que Dieu seul parmi nous peut faire de si grandes choses.*

Ibid. pag. 572. Ibid. pag. 570 & 574.

Il étoit persuadé, ainsi que le saint Evêque, que *l'œuvre des Convulsions est une œuvre édifiante qui contient des choses admirables & vraiment grandes:* & qu'on y trouve même à *s'édifier dans ce qu'elle a d'obscur*, *parce que le voile même paroît dans les desseins de Dieu l'effet d'une profonde sagesse.* Il n'étoit donc pas d'avis qu'on privât le Public de la vûe de cette œuvre.

Instructisn de 1736. VIII. Verité, Tom. II. pag. 203. Ibid. XV. Verité, Tom. II. pag. 205.

Il la regardoit au contraire comme si importante, qu'il jugeoit que *les Convulsions avoient dans les desseins de Dieu une destination plus étendue & plus intéressante que la simple guérison* miraculeuses *des maladies.*

Il avertissoit les fidéles de suivre l'*exemple* des *Péres de l'Eglise*, qui *regardoient & faisoient envisager comme des avertissemens que Dieu donnoit*, les *Prodiges & autres Evenemens extraordinaires qui arrivoient de leur tems.* Il les exhortoit d'*en user de même par rapport aux Prodiges qui arrivent de nos jours:* & il leur déclaroit qu'*il est de la piété de se rendre attentifs* aux *avertissemens que présente l'Evenement extraordinaire des Convulsions.* Il ne vouloit donc pas qu'en renfermant tous les Convulsionnaires, on mît le Public hors d'état de connoître ces avertissemens & de se préparer au grand Evenement qu'ils annoncent.

Tom. III. pag. 619, & 566.

Bien loin d'approuver une telle conduite, il concluoit lui-même des Miracles & des Prodiges simboliques que Dieu fait paroître dans cette œuvre, que *nous sommes à la veille des plus grands événémens & que le tems du renouvellement n'est pas éloigné.* Il vouloit qu'on en instruisît le Public, & qu'en suivant l'exemple des Convulsionnaires, *on annonçât à tous ceux qui vivent dans l'attente de la rédemption d'Israël, que le Seigneur est proche & qu'il ne tardera pas.*

Ibid. P. 505.

Puisque ce grand Evêque voyoit un avertissement d'une telle importance dans les Simboles que présente le spectacle des Convulsions, & qu'il étoit persuadé ainsi que M. Poncet, que ces Simboles sont le signe, la figure & le préparatif du grand Evenement prédit par Jesus-Christ même, il ne croyoit donc pas qu'il falloit abolir le spectacle qui en fournit aux assistans des preuves sensibles.

Mais pour en convaincre encore mieux le Lecteur, mettons en abrégé sous ses yeux le Tableau des pensées de ce célébre Prélat sur l'Evénement des Convulsions, & sur les circonstances qui lui avoient fait le plus d'impression à cet égard.

C'est dans le tems que cet illustre Chef de l'Appel étoit le plus attentif à considerer en gémissant l'état actuel de l'Eglise, c'est lorsqu'il étoit percé de la plus vive douleur en voyant le ravage épouventable que fait parmi les Catholiques l'inondation d'une Morale relâchée, qui en les égarant dans une voie large,

large, les précipite dans l'abîme: c'eſt dans le tems qu'il étoit le plus effrayé des atteintes mortelles que la Bulle *Unigenitus* porte à quantité de Vérités de Dogme & de Morale qui font en quelque ſorte l'ame du Chriſtianiſme; c'eſt tandis que ſon cœur étoit le plus déchiré à la vûe de l'horrible profanation du plus auguſte des Sacremens qu'on fait aujourd'hui ſi communément, & de la témérité meurtriére des abſolutions précipitées qui ſont la funeſte ſource de cette multitude de ſacriléges: c'eſt enfin lorſqu'il ne voyoit plus aucune reſſource humaine capable d'arrêter le torrent de la violente perſécution que les Puiſſances Eccléſiaſtiques & Séculiéres exerçent contre ceux qui refuſent de ſouſcrire à la condamnation de la Morale Evangelique: c'eſt, dis-je, lorſqu'il eſt comme accablé de ces triſtes réflexions, qu'il apperçoit le bras du Tout-puiſſant qui vient au ſecours des Elus. Tout à coup la voix éclattante des Miracles retentit de tous côtés: bientôt un grand nombre de Prodiges de toute eſpéce viennent s'y joindre; & c'eſt dans ces circonſtances que Dieu fait parler d'une maniére viſiblement ſurnaturelle une multitude de petites Filles & d'ignorans, qui en cent différens endroits s'accordent à dire unanimement dans les termes les plus magnifiques, comme s'ils n'avoient tous qu'une ſeule bouche, ou du moins qu'un même eſprit, que le moment eſt prêt d'arriver où Dieu va exercer ſur la Terre ſes jugemens de miſéricorde & de vengeance par le miniſtére du Prophéte qu'il a promis d'envoyer dans le monde, lorſque toutes choſes auroient beſoin d'être rétablies.

Ces Diſcours ſi ſurprenans en eux-mêmes, & bien plus encore lorſqu'on conſidére l'incapacité notoire de preſque tous ceux qui les prononcent, ſont autoriſés par des Signes & des Prodiges ſimboliques, qui forment une peinture vivante de l'extrémité où l'Egliſe eſt réduite, du reméde extraordinaire que Dieu lui deſtine, des diſpoſitions qu'il exige de ceux qui veulent avoir part à ſes plus abondantes bénédictions, & du courage plus qu'humain de ceux qu'il a choiſi pour être par leur mort des témoins héroïques de la Vérité; & pour mettre les Convulſionnaires en état d'exécuter toutes ces figures, Dieu les rend invulnerables aux coups les plus aſſommans, & leur fait ainſi repréſenter avec joie les plus effrayans ſupplices qu'ils paroiſſent ſouffrir.

Le grand Evêque de Montpellier adore la main de Dieu qu'il réconnoît dans ces Prodiges: il ſaiſit avec avidité la conſolante eſpérance que ces Prédictions nous donnent: il va au devant des événemens par ſes déſirs & par ſes priéres. Sa charité lui fait ſouhaiter qu'on répande dans le Public la connoiſſance de ces ſalutaires promeſſes. Comment dans de telles diſpoſitions auroit-il pu être d'avis qu'on fît taire les Trompettes par qui Dieu fait ſonner la publication de ces grands évenemens, & qu'on renfermât les inſtrumens dont il ſe ſert pour nous en démontrer la vérité par des Simboles qui les repréſentent, & par des Prodiges qui prouvent que ceux qui les annoncent le font par ſon eſprit?

MM. les Docteurs Antiſecouriſtes, qui préſentement ſont à cet égard d'un ſentiment ſi différent de celui de ce digne Chef de l'Appel, ont donc grand tort de ſe vanter de ſuivre en toutes choſes ſes intentions, & d'être privativement à tous autres les héritiers de ſon eſprit.

Mais ſi ces MM. ſe ſont éloignés par rapport à cet objet de la maniére de penſer de ce grand Evêque, il faut avouer qu'en récompenſe, s'ils avoient réuſſi comme ils le ſouhaitoient, à tenir tous les Convulſionnaires dans la retraite, ils auroient très parfaitement rempli les intentions des Puiſſances qui veulent faire régner la Bulle.

C'eſt en vain qu'elles ont fait tous leurs efforts pour détruire l'œuvre des

Convulſions, & ſur tout pour arrêter les impreſſions que le ſpectacle des grands Secours a déjà fait & qu'il continue journellement de faire dans le Public.

VI Lett. de M. Poncet, pag. 78. Ces ennemis déclarés de l'Appel ont penſé, ainſi que M. Poncet, que les Convulſionnaires ſont ceux qui ont le plus efficacement *ſervi à faire connoître au peuple*, *aux plus petits*, *aux plus ſimples* les Vérités proſcrites par la Conſtitution & ſoutenues par les Appellans, & que *chaque Convulſionnaire eſt un prédicateur-né de l'Appel & un adverſaire de la Bulle*: & ils ont vivement ſenti que les Diſcours de ces Cimbales qui font retentir la Vérité, faiſoient d'autant plus d'impreſſion qu'ils ſont ſoutenus par tant de Miracles & de ſi grands Prodiges, qu'il eſt impoſſible ſans s'aveugler volontairement ſoi-même, de les attribuer à aucun autre Etre qu'au Tout-puiſſant.

C'eſt même ce qui a ſi fort animé ces redoutables Protecteurs de la Bulle contre ces petits inſtrumens de Dieu. Mais ils ont eû beau les pourſuivre à toute outrance & les mettre dans les priſons comme des criminels: plus ils les ont perſécutés, plus leur nombre s'eſt accru, plus une multitude de perſonnes y a pris confiance, & plus Dieu a paru ſe plaire à opérer des Converſions par la vûe des grands Prodiges qu'il a fait éclatter ſur eux. Quel ſervice MM. les Antiſecouriſtes n'auroient-ils donc pas rendu aux puiſſants adverſaires de l'Appel, s'ils avoient empêché, ſuivant qu'ils le vouloient, tous les Convulſionnaires *de ſe donner en ſpectacle* dans le tems de leurs Convulſions! Réponſe, &c. p. 102.

Mais heureuſement pour tant d'ames converties à ce ſpectacle, Dieu n'a pas permis qu'on ſuivît à cet égard le ſentiment de ces Meſſieurs; ni que les Convulſionnaires les aient pris pour leurs Directeurs.

La Providence attentive à l'exécution de ſes deſſeins a choiſi elle-même pour ce miniſtére, un certain nombre de Prêtres & de Théologiens, dont pluſieurs ſont détachés de tout, & même de l'eſtime des hommes. Auſſi s'expoſent ils avec un courage & une humilité Apoſtolique, à la plus forte perſécution des Puiſſances, ſans craindre d'eſſuyer en même tems le mépris, non ſeulement de tous les enfans de la Terre, mais même des plus célébres Appellans, en ſuivant l'œuvre des Convulſions avec grande exactitude, pour examiner attentivement tout ce qui s'y paſſe, & ſe mettre par ce moyen en état de bien conduire les Convulſionnaires.

Ces ouvriers Evangeliques bien loin de vouloir dominer ſur la foi des fidéles par une autorité imperieuſe, ſe font au contraire un devoir d'éclairer les plus ſimples, & de leur faire connoître que les inſtructions qu'ils leur donnent ſont puiſées dans la Doctrine du Nouveau Teſtament & des Péres de l'Egliſe, ce qui portant la lumiére dans les eſprits échauffe les cœurs d'un feu divin.

C'eſt ainſi que par la douceur aimable d'une charité également humble & lumineuſe, ils ont ſu gagner les cœurs, s'acquerir toute leur confiance, & que par là ils ſe ſont mis en état de rendre leurs conſeils utiles: au lieu que l'aigreur de la cenſure de pluſieurs Ecrits publics, qui ont exagéré à l'excès les fautes des Convulſionnaires, n'ont fait qu'en irriter pluſieurs bien loin de leur être profitable.

On peut dire avec vérité que parmi les Directeurs des Convulſionnaires, il y en a qui ſuivent exactement les traces des deux Saints que Dieu nous a d'abord donnés pour modéles.

VIII. Modéles que Dieu nous à donne du caractere de ceux qui ſont les plus remplis de ſon eſprit.

L'humble Rouſſe renfermé dans les devoirs de ſon état, & ſe bornant à inſtruire de toute Vérité quelques ames ſimples, ne ſe donnoit point pour un ſavant. Le pénitent Pâris ne ſongeoit dans ſa retraite qu'à s'immoler lui-même à la juſtice divine. Ni l'un ni l'autre n'ont jamais penſé à faire aucun perſonnage dans le monde. Bien loin d'avoir l'ambition de ſubjuguer les eſprits, & de s'attirer les reſpects & les applaudiſſemens des hommes, ils ſembloient l'un & l'autre chercher leur

leur mépris. Ils se confondoient avec les petits & les pauvres ; & ils ne se distinguoient d'eux que par la profusion de leurs aumônes, tandis qu'ils se privoient eux-mêmes du nécessaire. Sans cesse l'un & l'autre prosternés au pied de leur Crucifix, l'arrosoient de leurs larmes à la vûe des maux de l'Eglise ; mais leur profonde humilité leur cachant les talens qu'ils auroient pû employer pour elle, ils ne songeoient à la servir que par leurs bonnes œuvres, leur charité sans bornes, & l'austérité de leur pénitence ?

Mais plus ils ont été humbles, plus le Très-haut les a comblés de gloire sur la Terre & dans le Ciel. Par combien de Miracles & de Merveilles n'a-t-il pas illustré leur tombeau & leur mémoire!

Ne semble-t-il pas nous dire par ces Miracles qui sont sa voix? Voilà les modéles que vous devez suivre : imitez les vertus que je couronne avec tant d'éclat : hommes trop grands à vos propres yeux pour continuer d'être les deffenseurs d'une Cause qui ne veut plus avoir pour temoins que des personnes prosternées dans la poussierre, jettez sans cesse vos regards sur ces deux flambeaux que j'allume pour être une lumiére qui brille dans le Ciel de mon Eglise. Ce n'est pas assez de ne point rechercher les dignités ni les richesses, la Vérité crucifiée demande aujourd'hui bien davantage de ses disciples. Pour triompher avec elle, il faut aujourd'hui vaincre encore le Prince du monde par les opprobres de la Croix : bien loin de prendre aucune part à l'esprit de domination qui de toutes façons fait à présent tant de ravages dans l'Eglise, il faut au contraire être disposé à perdre sans regret l'estime & l'approbation des hommes, & même se livrer à leur mépris, en rendant publiquement témoignage à celles de mes œuvres qui choquent davantage les superbes. Voilà le sacrifice que j'exige de vous. Chassez de vos esprits, & de vos cœurs, l'orgueilleuse pensée, que vous êtes nécessaires pour soutenir ma Cause. Puisque je parois moi-même pour la deffendre par des Miracles, lesquels sont les armes invincibles que j'ai données aux deux humbles Appellans qui répandent l'épouvante dans le camp de mes ennemis, il ne vous reste qu'à vous abbaisser jusqu'à terre, à la vûe de ma présence que je rends sensible par la grandeur de mes œuvres. Que la gloire & la réputation que vous avez acquises parmi les hommes, s'annéantissent à vos yeux devant l'éclat de ma majesté comme une vaine fumée que chasse la vive flamme avec laquelle je répands la lumiére de toutes parts. Dorénavant, jusqu'à ce que j'envoie le Prophéte qui doit rétablir toutes choses, ce seront principalement les Miracles qui serviront à mes Elus pour discerner les Guides que je leur destine ; & depuis plusieurs années je les instruit moi-même par mes Miracles, dont la vûe accompagnée de ma grace, leur en apprend davantage en un moment, & les persuade mieux, que n'auroient pû faire tous vos discours.

IX. C'est à la lumiere des Miracles qu'il faut aujourd'hui discerner les Guides qu'on doit suivre.

En effet ceux à qui Dieu a fait la grace de les attacher à la Vérité, sont aujourd'hui pour ainsi dire comme un peuple choisi, qu'il éclaire par une colomne de feu qu'il fait briller aux yeux des plus simples depuis treize ans ou plutôt depuis vingt ans, pendant que les Egyptiens qui les poursuivent, s'égarent dans d'épaisses ténébres! Mais il ne faut pas que ces enfans de la promesse perdent de vûe cette colonne miraculeuse : ils n'ont point encore leur Moyse à leur tête. Il n'y a personne parmi eux, non pas même parmi leurs plus célébres Docteurs, dont la lumiére soit indéfectible : elle est un don tout gratuit pour chacun d'eux, qui peut lui être ôté ; & *de tous les pelottons qui partagent les Appellans*, dit l'Auteur de la Réclamation, *le plus proche de la séduction ..... seroit précisément celui qui se croiroit le plus impénétrable à l'erreur, & qui concentrant dans sa sphére toute Vérité, prétendroit dominer sur la foi de ses Confréres dans l'Appel*, & refuseroit de se (Recl mat. I. Part. p. 26.)

se soumettre à l'Autorité des Miracles, qui sont la colomne de feu qui nous éclaire.

Une si grande opinion de soi-même, poussée jusqu'à l'excès de s'élever au dessus des Miracles, & de prétendre être en droit de juger ceux-mêmes dont le surnaturel divin est évident, seroit l'écueil le plus dangereux où Satan peut faire échouer la science des plus habiles.

Le Péres de l'Eglise & tous les autres Maîtres de la vie spirituelle ne cessent de nous avertir, que l'orgueil se cache souvent dans la profondeur de la science, qu'il se nourrit de son éclat, qu'il s'augmente de plus en plus par les applaudissemens & la considération qu'elle attire, & qu'il parvient quelquefois, en écartant l'esprit de Dieu, à pervertir la lumiére qu'on peut tirer de la science.

Ce n'est pas qu'il soit nécessaire d'être ignorant pour être humble: il y a au contraire toujours eû, & il y aura toujours, dans l'Eglise des Ministres très éclairés qui seront en même tems des modéles de toute humilité. Mais ces modéles sont devenus fort rares depuis les six premiers Siécles de l'établissement de la Religion. Aussi les Péres & les plus excellens Ecrivains Ecclésiastiques nous enseignent-ils qu'il faut choisir un Directeur entre mille, & même entre dix mille.

Mais qui nous donnera le discernement nécessaire pour faire un choix en même tems si important & si difficile? Ce sera l'Auteur de toute lumiére: il vient aujourd'hui visiblement au secours de ses Elus, & il leur indique lui-même par des Miracles les Guides qu'ils doivent choisir.

MM. les Théologiens Antisecouristes en conviennent eux-mêmes expressément, puisqu'ils avancent que *dans* ce *tems de contestation ..... l'unique usage des Miracles par rapport aux simples, c'est de leur faire discerner ceux ..... que Dieu leur désigne pour être leurs véritables conducteurs: & c'est là*, ajoutent-ils, *l'effet qu'ont produit les Miracles de M. de Pâris, sur-tout parmi les petits à qui Dieu a voulu faire miséricorde.*

Réponse, &c p. 133.

On ne doit certainement pas borner uniquement à cet effet toutes les lumiéres que Dieu a données depuis tant d'années aux simples & aux petits par les Miracles: mais du moins voilà un aveu bien formel de la part de ces MM. que les Miracles désignent & font discerner les Directeurs à qui Dieu veut que nous nous addressions.

En effet Dieu a commencé par faire quantité de Miracles sur les Tombeaux & par l'intercession de plusieurs Appellans, pour indiquer aux fidéles que c'est parmi les disciples de l'Appel qu'ils doivent se choisir des Guides. Il en a fait ensuite par le moyen des Convulsions & par les mains des Convulsionnaires, pour prévenir tous ceux qui souhaitent de tout leur cœur de s'attacher à toute Vérité, que ce ne seroit pas par les avis des Docteurs Consultans qu'il faudroit se déterminer par rapport à cette œuvre. Enfin depuis la seconde Décision des Conférences de 1732. il en a exécuté plusieurs par la violente impression des plus effrayans Secours, pour faire visiblement connoître que cette Décision n'a pas été formée par son esprit, que MM. les Théologiens Antisecouristes quelque éclairés qu'ils soient d'ailleurs, ont pris une très fausse idée de la plus brillante des Merveilles qu'il opére dans cette œuvre, & qu'ainsi ils ne sont nullement propres à être les conseils & les Directeurs, ni des Convulsionnaires, ni de tous ceux pour qui cette œuvre est un moyen de sanctification & un canal de lumiéres.

Tom. III. pag. 548.

Les Miracles sont le côté lumineux de la nuée, disoit le grand Evêque de Montpellier: heureux ceux qui suivent fidélement cette étoile brillante qui marche devant leurs pas, & qui les conduit à la créche d'humiliation où ils trouveront leur Sauveur! C'est donc à la lumiére de ce flambeau divin qu'il faut discerner les Guides que nous avons intérêt de suivre.

MM.

MM. les Théologiens Antisecouristes ont eux-mêmes si bien senti que les Miracles opérés par le moyen des Secours violens, pulvérisoient leur Décision contre ces Secours, & dévoiloient au Public qu'ils s'étoient mépris à ce sujet, que, quoiqu'ils eussent été jusqu'à l'époque de ces Miracles de très zélés deffenseurs de tous ceux que Dieu avoit d'abord opérés en témoignage que l'Appel étoit la voie qu'on doit suivre, & même en preuve qu'il préside à l'œuvre des Convulsions; & quoiqu'ils eussent jusqu'à ce tems repeté un million de fois que les Miracles sont la *voix de Dieu*, & que c'est se révolter ouvertement contre lui que de refuser de se soumettre à ce qu'ils disent; néanmoins depuis que Dieu a exécuté visiblement des Miracles par la violente impression des grands Secours, ils ont peu à peu changé de langage; & aujourd'hui ils en sont venus jusqu'à avancer des Propositions contre l'Autorité des Miracles, qui me paroissent aussi capables d'induire les simples en erreur que toutes celles qui ont été hazardées par M. l'Archevêque de Sens & par Dom la Taste.

J'ai déja démontré le danger d'une de ces Propositions dans ma *Dissertation sur l'Autorité des Miracles*; où j'ai fait voir que les connoissances qu'on tire de la Physique, soit de celle que l'Auteur de la nature a mise dans l'esprit de tous les hommes capables de réflexions, soit de celle qui est plus recherchée, non seulement ne sont pas inutiles, mais qu'elles sont au contraire très avantageuses, & quelquefois même essentielles pour reconnoître au premier coup d'œil le surnaturel divin des Guérisons miraculeuses: que de vouloir abolir en quelque sorte les preuves qu'on tire de la grandeur des Miracles, en démontrant qu'ils sont tels que le seul Maître de la nature a pû les opérer, ce seroit ravir à l'Eglise le principal & le plus frappant des moyens que Dieu lui a donné pour terrasser ses adversaires, convaincre & convertir des incrédules: enfin que de faire uniquement dépendre la preuve de la divinité des Miracles, des circonstances qui les accompagnent, c'est débarrasser les Constitutionnaires, les Hérétiques, les Juifs & les Payens, du poids qui les accable le plus dans les Miracles que Dieu fait en témoignage de la Vérité; car à l'égard des circonstances, ceux qui soutiennent quelque erreur, ne manquent presque jamais de faux prétextes pour en opposer ou en feindre quelques-unes dont ils se servent pour répandre des ténébres & des doutes sur les Merveilles les plus évidemment divines, & se soustraire par ce moyen à leur Autorité.

Ci-devant Tome II.

Réponse à deux Propositions contre l'Autorité des Miracles, avancées par les Théologiens Antisecouristes pour se défendre contre ceux qui ont été opérés par les grands Secours.

MAis voici deux autres Propositions échappées au Deffenseur de ces Messieurs, qui me paroissent encore plus dangereuses que celles que j'ai combattues dans ma *Dissertation*, & dont néanmoins j'ai cru devoir réserver ici la réfutation, parce qu'elles n'ont été avancées par ces MM. précisément que pour se défendre contre les Miracles de guérison que Dieu a visiblement operés par l'impression de Secours très violens.

I. Propositions qui paroissent blasphematoires, sur l'Autorité des Miracles, echappees au Deffenseur de MM. les Antisecouristes, & par lui attribuees à S. Augustin. Reponse, &c. p. 101.

La premiére est de dire que des *Miracles réels & multipliés*, *des Miracles faits au nom de Jesus-Christ*, *des Miracles tels que ceux que le Seigneur a opérés en faveur des Infidéles*, peuvent être *des Miracles trompeurs*.

Mon respect pour ces MM. m'a fait donner la torture à mon esprit pour tâcher de trouver un sens orthodoxe à cette fatale Proposition; mais j'avoue que je n'ai pas eû assez de pénétration pour cela, & que plus j'y ai réfléchi, plus elle m'a paru une espéce de blasphême. Du moins est-il certain qu'elle est directement opposée aux lumineux principes du grand Colbert, dont neanmoins ces MM. se vantent en même tems d'avoir recueilli l'esprit privativement à tous autres, & d'être les successeurs universels de ses lumiéres: d'où ils concluent qu'on doit avoir en eux la même confiance, & autant de soumission à leur Autorité, qu'on en avoit pour ce grand Evêque.

Oeuvres de Colbert, Tom. II. pag 257.

Cependant ce célébre Prélat donne au contraire pour maxime, que *des Miracles faits au Nom de Jesus-Christ ne peuvent être des prodiges trompeurs.*

Voilà bien la proposition précisément contradictoire à celle de ces Messieurs. Que du moins ils cessent donc de vouloir faire accroire au Public, qu'ils suivent en toutes choses les traces de cet illustre Prélat & celles du S. Evêque de Senez! Si ces grands Evêques, qui avoient tant de respect pour les Miracles, eussent entendu un pareil blasphême sortir de la bouche de célébres Appellans, leur foi auroit été allarmée d'une pareille Proposition; & dans l'amertume de leur cœur ils en auroient fait amande honorable pour leurs amis à celui qui seul *fait des Miracles au Nom de* son *Fils Jesus.*

Act. IV. 30.

A moins donc que ces MM. ne trouvent le moyen d'expliquer cette Proposition d'une maniére toute opposée au sens naturel qu'elle présente, ce que je souhaite de tout mon cœur, il s'ensuivra clairement que bien loin d'être les héritiers des sentimens de ces deux illustres Chefs de l'Appel & les dépositaires de leurs pensées, ils sont au contraire formellement leurs contradicteurs par rapport à l'Autorité des Miracles faits ou obtenus au Nom de Jesus-Christ.

Ce qu'il y a ici de plus fâcheux, parce que cela est capable de faire une très funeste impression dans l'esprit de bien des personnes, c'est que le Deffenseur de ces MM., pour autoriser cette dangereuse Proposition, ose l'attribuer à S. Augustin.

Réponse, &c. p. 100.

Commençons par rapporter les propres paroles de ces MM., & un extrait de toute la suite de leurs raisonnemens à cet égard.

" Entre les Régles pleines de sagesse, *disent-ils*, que S Augustin nous donne
" pour discerner le bon & le mauvais arbre, les Maîtres qu'il faut écouter, & ceux
" dont on doit se garder, il nous apprend qu'il n'en faut point juger par des cara-
" ctéres équivoques: &.... ce Pére met au rang de ces caractéres équivoques .....
" certains Miracles, même des Miracles faits au nom de Jesus-Christ, & tels que le
" Seigneur lui-même en a opérés en faveur des Infideles."

ibid. & pag. 101. S. Aug Liv. 2. du Serm. sur la Montagne, N. 84.

Pour prouver ce paradoxe, voici la traduction qu'ils donnent d'un texte de S. Augustin dont ils ne rapportent point les termes, si ce n'est dans un long *Errata*.

" Quand le Fils de Dieu, *dit selon eux ce célébre Docteur*, nous a déclaré que
" quiconque lui diroit: Seigneur, Seigneur, n'entreroit pas pour cela dans le
" Royaume des Cieux, il a voulu nous précautionner, de peur que cherchant la
" Vérité, nous ne trouvions dans son nom même un principe d'illusion de la part
" de ceux qui portent son nom sans avoir ses œuvres. Il a fait plus: il nous a mis
" en garde contre certaines actions & certains Miracles. Et quoique ces Miracles
" soient tels que ceux que le Seigneur lui-même a opérés en faveur des Infidéles,
" il nous a néanmoins avertis de ne point nous laisser séduire par de tels Miracles,
" en

" en nous persuadant faussement que la sagesse invisible se rencontre toujours là où " nous avons vû un Miracle visible. Voilà pourquoi il ajoute: *Plusieurs me diront " en ce jour là: Seigneur, Seigneur: n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? N'a-" vons-nous pas chassé les démons en votre nom? Et n'avons-nous pas fait plusieurs Mira-" cles en votre nom? Et alors je leur dirai hautement: Je ne vous ai jamais connus: " retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité.* Le Seigneur ne reconnoîtra donc que " celui qui pratique la justice. C'est aussi pour cela qu'il défendit à ses disciples " eux-mêmes, de se réjouir de pareils Miracles, c'est-à-dire de ce que les démons " leur avoient été soumis. Mais réjouissez-vous plutôt, leur dit-il, de ce que vos " noms sont écrits dans le Ciel ..... Mais quelqu'un dira peut-être, continue ce N. 85. " Pére, qu'il n'est pas possible que des méchans fassent des Miracles visibles, & " qu'il faut mieux croire qu'ils mentiront lorsqu'ils diront au Seigneur: N'avons-" nous pas prophetisé en votre nom? N'avons-nous pas chassé le démon en votre " nom? Et n'avons-nous pas fait plusieurs Miracles en votre nom? Que celui qui " fait cette objection lise donc les grands Miracles que firent les Magiciens d'Egyp-" te en résistant au Serviteur de Dieu Moyse. Et si cet exemple n'est pas de son " goût, parce que ce n'étoit point au nom de Jesus-Christ qu'ils firent ces Mira-" cles qu'il lise ce que le Seigneur lui-même a dit, parlant des faux Prophétes: " *Alors si quelqu'un vous dit: Le Christ est ici, ou il est là ne le croyez point. Car " il s'élevera de faux Christs & de faux Prophétes, qui feront de faux prodiges & " des chose étonnantes, jusqu'à séduire, s'il étoit possible, les Elus mêmes. Vous voyez " que je vous en avertis auparavant.*

" A la lumiére d'un seul passage tel que celui-ci, *s'écrient tout de suite ces MM.* " que deviennent tous les sophismes, toutes les vaines déclamations dont le se-" cond Volume du Magistrat & l'Ecrit de son Apologiste sont remplis? On nous " vante les Prodiges & les Miracles des grands Secours, comme des caractéres " décisifs d'une œuvre divine & digne de toute notre admiration. Et voilà S. " Augustin qui nous parle de Miracles réels & multipliés, de Miracles faits au " nom de Jesus Christ, de Miracles tels que ceux que le Seigneur lui même a " opérés EN FAVEUR DES INFIDELES; & ces Miracles sont des Miracles TROM-" PEURS."

D'où ces MM. concluent „ que les Miracles mêmes de guérison qui s'opére- Ibid pag. 101. " roient (par le moyen des grands Secours) & qui seroient bien prouvés, doi- De Unit. Ec- " vent remplir de crainte & de défiance: *Aut si aliqua mira facta sunt, magis ca-* clef. N. 49. " *vere debemus*, dit S. Augustin."

Quoi! *Des Miracles de guérison ..... bien prouvés*, & par conséquent incontestablement divins, puisqu'il est bien prouvé que ce sont de vrais Miracles, & qu'il est de foi que Dieu seul en peut faire de tels, *doivent* nous *remplir de défiance*; bien loin de nous porter à la soumission pour tout ce qu'ils décident! Quoi! Des guérisons miraculeuses, qui sont l'espéce de Miracles que le Très-haut a singuliérement choisie pour prouver la divinité de son Fils & pour fonder la Réligion dans tout le monde; & que Jesus-Christ nous déclare en plusieurs endroits de l'Evangile être le *Témoignage* de son *Pere*, loin de devoir exciter notre respect, notre reconnoissance, nos actions de graces, *doivent* au contraire nous *remplir de crainte!*

Il est d'une évidence manifeste qu'une Proposition si contraire aux maximes de l'Ecriture & de la Tradition, ne peut être fondée que sur quelque erreur & que

 c'est

c'eſt faire une injure atroce à S. Auguſtin de la lui attribuer, & de ſuppoſer qu'un ſi célébre Docteur ait voulu renverſer ainſi l'autorité divine des vrais Miracles, qui ſont en derniére analyſe le principal fondement de la foi.

Il faut donc néceſſairement qu'il y ait quelque mépriſe très conſidérable dans l'interpretation que font ces MM. de ces deux paſſages de S. Auguſtin. C'eſt auſſi ce que je vais très aiſement démontrer.

Tout ce qu'il y a ici de difficile, c'eſt de concevoir comment de ſi habiles Theologiens ont pu s'éloigner autant qu'ils ont fait de la penſée de ce S. Docteur! En effet par quelle fatalité n'ont-ils pas apperçu que ce Pere de l'Egliſe, n'a eu d'autre objet en vue, depuis le N. 80. de ſon Sermon ſur la montagne, juſques & compris les N. 84. & 85. cités par ces MM., que d'examiner quels ſont les fruits par leſquels on peut diſcerner infailliblement les bons d'avec les mauvais arbres. Sur quoi il faut obſerver que, par le terme de mauvais arbres, ce Pere entend ici ceux qui n'ont qu'une fauſſe vertu, une ſainteté apparente & trompeuſe, un cœur de loup caché ſous une peau de brebis, c'eſt-a-dire, ſous un maſque hypocrite. Auſſi tout ce qu'il dit dans les numeros cités, ne tend qu'à avertir ceux qui cherchent la ſageſſe, & à connoître la vérité, *tendentes ad ſapientiam*, *ad contemplationem veritatis*, de prendre bien garde de ſe méprendre au choix des guides propres à les y conduire, & de ſe laiſſer éblouïr par les dehors trompeurs des hypocrites, en croyant que ce ſont des perſonnes animés de l'Eſprit de Dieu.

Il décide d'abord que les jeûnes, les prieres, les aumônes, ne ſont pas toujours des fruits qui faſſent ſurement diſcerner les bons & les mauvais arbres. En effet les Phariſiens faiſoient de grands jeûnes & de longues prieres. L'ambition & le deſir d'acquerir l'eſtime des hommes peuvent être l'unique motif d'abondantes aumônes.

Lib. 2. du Serm. ſur la Mont. N. 84.

Il ajoute que les hypocrites, les héretiques, les ames toutes charnelles peuvent ſe ſervir du nom de J. C. pour tendre un piege aux ames ſimples. D'où il conclud que ceux qui cherchent la verité doivent prendre garde de ſe laiſſer ſéduire par ceux qui portent le nom de J. C. ſans en avoir les œuvres, & qu'on ne doit pas les prendre pour guides, quand même ils feroient des choſes merveilleuſes & même des Miracles pareils à ceux qu'a fait le Seigneur pour convertir les infidéles; & il donne pour regle de conduite, qu'il ne faut pas ſe perſuader que la ſageſſe inviſible habite toujours dans ceux à qui on voit faire des Miracles viſibles. *Monuit tamen ne talibus decipiamur, arbitrantes ibi eſſe inviſibilem ſapientiam, ubi Miraculum viſibile viderimus.*

Rep. de ces MM. pag. 101.

Il n'eſt pas difficile de comprendre le ſens de ce paſſage. S. Auguſtin n'y dit pas, & n'a garde de dire, ainſi que ces MM. que des *Miracles* (*réels* & par conſéquent divins) *des Miracles multipliés*, *des Miracles faits au nom de Jeſus-Chriſt* (invoqué avec foi & avec piété, ainſi que font les convulſionaires à grands ſecours & leurs aſſiſtans) *des Miracles tels que ceux que le Seigneur lui-même a operés en faveur des infideles .... ſont des Miracles trompeurs.* Il dit ſeulement que la ſageſſe inviſible, c'eſt-à-dire, la vraie piété, la vertu, la ſainteté, la ſageſſe propre à conduire dans le chemin de la vérité, n'habite pas toujours dans ceux par qui Dieu fait des Miracles.

Ces Miracles ſont une preuve infaillible des vérités, en témoignage deſquelles ils ſont demandés & obtenus. Mais ils ne ſont pas une regle ſûre pour découvrir ſi celui qui en a été l'inſtrument, poſſede la véritable juſtice, & s'il a toutes les lumieres néceſſaires pour faire parvenir les ames au ſalut.

Auſſi

Aussi S. Augustin donne-t-il, dans plusieurs de ses écrits, pour un principe incontestable, que Dieu peut opérer des Miracles par le ministeré des méchans en témoignage de quelque vérité; & que tous les Miracles faits au nom de J. C. employé avec foi, fut-ce même par des hérétiques, sont des Miracles divins, dont on doit par conséquent recevoir toutes les décisions avec le plus profond respect & la plus humble soumission.

C'est ce que le défenseur des Antisecouristes a lui-même avoué dans une de ses lettres imprimées.

" S. Augustin, dit-il, reconnoît que les hérétiques & les schismatiques peuvent " faire des Miracles au nom de J. C. .... (le Pere de l'Eglise) n'hésite pas à les attri-" buer à Dieu; & il paroît qu'il auroit regardé avec horreur de les attribuer au " Demon." X. Lett de M. Poncet, pag. 19.

Ainsi tout ce qu'on doit conclurre des principes de S. Augustin, par rapport aux Miracles de guérison opérés par les grands secours, c'est qu'il est vrai que ces Miracles, ne prouvent point que tous les Convulsionnaires à grands secours, en faveur de qui Dieu les a faits, ayent une véritable piété, ni qu'on doive approuver généralement tout ce qu'ils font, & suivre aveuglément tout ce qu'ils disent en convulsion. Mais il est certain que, selon les principes de ce Pere, les Miracles prouvent invinciblement, que c'est Dieu qui fait démander les violens secours, puisqu'il les fait servir à sa gloire, & qu'il les approuve & les autorise, puisqu'il les couronne par des Miracles.

S. Augustin ajoute dans le passage cité par ces MM. qu'au dernier jour *plusieurs diront* à Jesus-Christ : *N'avons nous-pas prophétisé en votre nom? ..... Et n'avons-nous pas fait plusieurs Miracles en vôtre nom?* & qu'il leur répondra: *Je ne vous ai jamais connus; retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité.*

Il est évident que tout ce que prouve ce passage, c'est qu'au jour du jugement Jesus-Christ ne reconnoîtra pour ses membres que ceux qui auront pratiqué la justice, & non ceux qui auront commis l'iniquité, quand même ils auroient prophetisé la vérité en son nom, & fait des Miracles pour la soutenir. Ainsi tout concoure dans les passages mêmes cités par ces MM. à faire voir qu'il n'y est question que de donner des regles pour empêcher qu'on ne prenne des méchans pour des hommes justes. Aussi S. Augustin observe-t-il, dans la suite de ce même Sermon où il est continuellement occupé de cet objet, qu'un œil simple, & un cœur droit & rempli de charité, sont la marque la plus sure qui puisse faire bien discerner le bon arbre d'avec le mauvais: à quoi il ajoute qu'il est bien à craindre que cet œil simple, ce cœur droit & rempli de charité, où Dieu répand des lumieres qui ne sont découvertes qu'à peu de personnes, ne se trouve point dans ceux qui ont un esprit de dispute & de contention : *Metuendum est ne studio altercandi & contendendi quisque non videat quod à paucis videri potest :* Et qu'il n'habite que dans ceux qui ne contredisent qu'avec douceur & modestie les sentimens contraires aux leurs: *In modestia corripientem diversa sentientes.*

Il est encore ajouté dans le passage cité par ces MM. que Jesus-Christ reprit ses Apôtres de ce qu'ils se rejouissoient d'avoir fait des Miracles; & qu'il leur dit, qu'ils devoient bien plutôt se rejouir de ce que leurs noms étoient écrits dans le Ciel.

Il ne s'ensuit point delà que les Miracles des Apôtres ne prouvoient point la verité de la doctrine qu'ils prêchoient : mais uniquement que les Miracles

n'étoient point par eux-mêmes une preuve décisive que leurs noms fussent écrits dans le livre de vie.

S. Augustin se fait ensuite l'objection que „ Quelqu'un dira peut-être, qu'il „ n'est pas possible que des méchans fassent des Miracles visibles, & qu'il vaut mieux „ croire qu'ils mentiront lors qu'ils diront au Seigneur: N'avons-nous pas pro„ phétisé en votre nom .... Et n'avons-nous pas fait plusieurs Miracles en votre „ nom?"

Le saint Docteur oppose à cette objection ce qui fut fait par les Magiciens d'Egypte ,& ce qui se fera par les faux Prophétes. Sur quoi il est bon de commencer par observer, que MM. les Théologiens Antisecouristes ont mal traduit cet endroit, en appellant de *Grands Miracles*, les préstiges faits par les Magiciens de Pharaon. Le mot (*QUANTA*) *Legat ergo quanta fecerint*) dont se sert S. Augustin, ne signifie point (de grands Miracles) mais seulement (combien de choses étonnantes.)

Au surplus il est évident que S. Augustin ne prétend point dans ce passage égaler, ni mettre en paralelle les préstiges des Magiciens d'Egypte & les prodiges menteurs des faux Prophétes, avec les Miracles divins que Dieu peut vouloir operer par le ministere d'un pécheur en témoignage d'une vérité. Mais que c'est ici un argument *à fortiori*, dont voici le véritable sens. Si Dieu souffre que des Magiciens & de faux Prophétes fassent des choses qui paroissent merveilleuses, & qui ne sont propres qu'à induire en erreur, pourquoi ne pouroit-il pas se servir des méchans pour faire des Miracles en preuve de quelque vérité qu'il nous est utile de savoir.

Ces MM., pour appuyer la fausse induction qu'ils tirent de ces passages, en ont encore été chercher un autre dans le livre de l'Unité de l'Eglise N. 49. dont voici les termes: *Aut si aliqua mira facta sunt, magis cavere debemus.*

Observons d'abord que le mot, *Mira*, ne signifie point des *Miracles*, ainsi que ces MM. le supposent. Il n'est qu'un diminutif du terme, *Mirabilia*, qui lui-même ne signifie que des *choses merveilleuses*. Ainsi le mot, *Mira*, qui est moins fort, ne présente l'idée que de *choses surprenantes*. Aussi ne s'agit-il dans ce passage de S. Augustin, que des illusions des Donatistes, qui s'imaginoient avoir entendu des voix du Ciel, & autres semblables chiméres, mais qui ne se vantoient point d'avoir fait aucun Miracle réel, tel que des guérisons miraculeuses. Ainsi ce passage ne peut avoir aucune application aux Miracles très réels opérés par les grands secours; & c'est fort mal à propos que ces MM. en concluent „ Que les „ Miracles mêmes de guérison qui s'opéreroient (par le moyen des grands se„ cours) & qui seroient bien prouvés, doivent remplir de crainte & de dé„ fiance."

Rep. de ces MM. p. 102.

Au surplus s'il pouvoit rester encore quelque ombre de difficulté dans les passages de S. Augustin objectés par ces Messieurs, où pourroit-on en trouver une explication plus sûre, plus lumineuse & mieux autorisée que dans les Ouvrages de S. Thomas, qui s'est singuliérement appliqué à éclaircir tout ce qu'a dit S. Augustin par rapport aux Miracles? Ecoutons donc cet Ange de l'Ecole, & il nous fournira une abondance de lumieres qui fera disparoître tous les doutes que les Antisecouristes répandent sur une matiére si importante.

Ce Docteur Angelique donne d'abord des Régles sûres pour distinguer les vrais Miracles des faux.

„ Les

„ Les vrais Miracles, *dit-il*, sont ceux qui se font en forçant (ou en ne suivant pas) „ l'ordre établi dans toute la nature créée. *Miraculum est quod fit præter ordinem totius* „ *naturæ creatæ*. Il n'y a que Dieu qui en puisse faire de tels: *Hoc non potest facere nisi* „ *Deus*. Car tout ce que fait un Ange, ou toute autre créature par sa propre vertu, il „ ne le fait qu'en suivant l'ordre établi dans la nature créée, ainsi ce n'est point un „ Miracle; d'où il suit qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse faire des Miracles vé- „ ritables:" *Quia quidquid facit Angelus, vel quæcunque alia creatura propriâ vir-* „ *tute, hoc fit secundum ordinem naturæ creatæ, & sic non est Miraculum. Unde* „ *relinquitur quod solus Deus Miracula facere possit.*

II. Définition que fait S. Thomas des vrais & faux Miracles, c'est-à-dire des Miracles divins & des stratagemes diaboliques. Somm. I. Part. Quæst. 110. Art. 4.

„ Les faux Miracles que peuvent faire les Démons sont de deux sortes: *Duo* „ *possunt fieri per dæmones*. Il y en a qui ne sont que des phantômes par lesquels „ ils se jouent des hommes, en leur faisant voir ce qui n'est pas: *Phantasmata* „ *facta quibus scilicet ludificatur homo, ut videatur ei aliquid quod non est*. Ils opé- „ rent aussi quelques effets réels, mais qui ne sont pas de vrais Miracles, puis- „ qu'ils se font par la vertu de quelques causes naturelles: *Quædam sunt vera* „ *facta, sed non verè habent rationem Miraculi, quæ fiunt virtute aliquarum* „ *causarum naturalium*.

2. 2. Quæst. 178. Art. 2.

„ Mais, *ajoute encore ce Docteur Angelique*, les vrais Miracles ne peuvent se „ faire que par la vertu divine: & Dieu ne les opére que pour l'utilité des hom- „ mes: *Sed vera Miracula non possunt fieri nisi virtute divinâ: operatur enim ea* „ *Deus ad hominum utilitatem*."

Ce grand Théologien étoit même si persuadé qu'il n'y a que Dieu qui fasse des Miracles bienfaisans, tels que la guérison des maladies, qu'il donne l'utilité de ces Miracles pour un des caractéres décisifs, qu'un tel Miracle est l'Ouvrage de Dieu; & qu'il avance, comme un principe incontestable, que le Démon ni ses agens ne peuvent faire que des Prodiges vains ou nuisibles. C'est la seconde des Régles qu'il prescrit pour discerner les Miracles divins des opérations diaboliques.

„ Secondement, *dit-il*, on distingue les vrais Miracles des faux, par l'utilité des „ premiers: car les vrais Miracles sont utiles aux hommes en les guérissant de leurs „ maladies, ou en leur procurant quelque autre bien; au lieu que les faux Mira- „ cles ne consistent que dans des choses nuisibles ou vaines, par exemple, à voler „ en l'air, à rendre immobiles les membres d'un homme, & à faire d'autres choses „ de pareille nature." *Secundò & utilitate signorum, quia signa per bonos facta sunt de rebus utilibus, ut in curatione infirmitatum, & hujusmodi: signa autem per malos facta sunt in rebus nocivis vel vanis, sicut quod volant in aëre, vel reddunt membra hominum stupida, & hujusmodi.*

2. Sent Dif. 7. Quæst. 8.

Au reste cet Ange de l'Ecole observe neanmoins à la suite de ce que j'ai cité plus haut, que „ Les vrais Miracles peuvent s'opérer par quiconque fait profes- „ sion de la véritable foi & invoque le Nom de Jesus-Christ: ce qui se fait quel- „ quefois par des méchans. Mais c'est, *ajoute t-il*, l'invocation du Nom de Je- „ sus-Christ qui les produit." *Miracula possunt fieri per quemcumque qui veram fidem prædicat & nomen Christi invocat: quod etiam interdum per malos fit .... sed invocatione nominis Christi hoc agit.*

2. 2. Quæst. 178. Art. 2.

D'où ce savant Docteur tire la conclusion „ que tous les Miracles qui se font „ pour démontrer la Vérité de la foi, peuvent être opérés par le ministére des „ méchans."

„ méchans." *Conclusio: Illa Miracula quæ ad demonstrandam prædicatæ fidei veritatem spectant, etiam à malis hominibus fieri possunt.*

III. Les vrais Miracles ne peuvent jamais être un témoignage trompeur.

A quoi ce Docteur Angelique ajoute que „ les Miracles sont toujours des témoi-„ gnages véritables des choses qu'ils induisent à croire." *Ad Tertium dicendum quod Miracula semper sunt vera testimonia ejus ad quod inducuntur.* „ D'où il ré-„ sulte, *continue-t-il*, que lorsque des méchans publient quelque fausse doctrine, „ ils ne peuvent jamais faire des Miracles pour la confirmer, quoiqu'ils en puis-„ sent faire en l'honneur du Nom de Jesus-Christ ..... & en preuve de quelque „ Verité." *Unde à malis qui falsam doctrinam enuntiant, numquam fiunt vera Miracula ad confirmationem suæ doctrinæ; quamvis quandoque fieri possunt ad commendationem nominis Christi quem invocant ..... & ad veritatis confirmationem.*

Quæst. 126. du 3. Opusc.

Il dit encore dans un autre Traité, que „ les Miracles visibles se font par la ver-„ tu divine pour la manifestation de la vertu & la confirmation de la foi, ainsi „ qu'il est dit des Apôtres au dernier Chapitre de S. Marc, qu'*ils allerent prêcher* „ *l'Evangile de tous côtés, le Seigneur coopérant avec eux, & confirmant leurs dis-* „ *cours par des Miracles.* Mais, *ajoute S. Thomas*, les Miracles ne sont pas tou-„ jours une preuve que ceux qui les font, sont en état de grace; & il peut arri-„ ver que quelqu'un n'étant point en état de grace, fasse des Miracles par une grace „ gratuite, mais il n'est pas possible qu'il arrive jamais que quelqu'un fasse de vrais „ Miracles dans le tems qu'il publie une fausse doctrine, parce que de vrais Mi-„ racles ne peuvent s'opérer que par la vertu divine, & qu'ainsi ce seroit Dieu „ même qui seroit témoin d'une fausseté, ce qui est impossible." *Dicendum quod Miracula visibilia fiunt virtute divinâ ad confirmationem virtutis & fidei ..... Unde dicitur Marci ultimo de Apostolis, quod* „ prædicaverunt ubique Domino coo-„ perante & sermonem confirmante sequentibus signis." *Non autem fiunt Miracula semper ad demonstrandam gratiam ejus per quem Miracula fiunt; & ideò potest contingere quod aliquis gratiam gratum facientem non habens, Miracula faciat; sed hoc contingere non potest, quod aliquis falsam doctrinam annuntians, vera Miracula faciat, quæ nisi virtute divinâ fieri non possunt. Sic enim Deus esset falsitatis testis, quod est impossibile.*

C'est donc, suivant S. Thomas, accuser Dieu d'être témoin d'une fausseté, que d'oser dire que de vrais Miracles peuvent être des Miracles trompeurs.

Mais ce grand Docteur n'est pas le seul qui ait fait cette réflexion si foudroyante pour le nouveau sistême de MM. les Antisecouristes; elle est si conforme au sentiment des Peres sur l'Autorité des Miracles divins, aux Régles établies par la Tradition sur les motifs de crédibilité, & à l'idée que la droite raison donne de l'infaillibité du témoignage de Dieu, qu'on la trouve dans quantité d'Ouvrages de célébres Théologiens.

La voici exprimée en termes encore plus frappans que ceux de S. Thomas, par Richard de S. Victor, l'un des principaux Auteurs de la Théologie Scholastique.

Lib. I. de la Trinité Chap. 2.

„ Ne pourrions-nous pas dire à Dieu avec une entiére & pleine confiance" („*s'é-* „ *crie-t-il en parlant de la foi qui est due à ce qui est attesté par des Miracles di-* „ *vins:*") Seigneur, si c'est une erreur, c'est vous-même qui nous trompez. *Nonne cum omni confidentiâ Deo dicere poterimus? Domine, si error est, a te ipso decepti sumus.*

Cette brillante pensée de ce grand Théologien est repetée d'après lui par tant d'Au-

MM. les Théologiens Antifecouriftes ont eux-mêmes fi bien fenti que les Miracles opérés par le moyen des Secours violens, pulvérifoient leur Décifion contre ces Secours, & dévoiloient au Public qu'ils s'étoient mépris à ce fujet, que, quoiqu'ils euffent été jufqu'à l'époque de ces Miracles de très zélés deffenfeurs de tous ceux que Dieu avoit d'abord opérés en témoignage que l'Appel étoit la voie qu'on doit fuivre, & même en preuve qu'il préfide à l'œuvre des Convulfions; & quoiqu'ils euffent jufqu'à ce tems repeté un million de fois que les Miracles font la *voix de Dieu*, & que c'eft fe révolter ouvertement contre lui que de refufer de fe foumettre à ce qu'ils difent; néanmoins depuis que Dieu a exécuté vifiblement des Miracles par la violente impreffion des grands Secours, ils ont peu à peu changé de langage, & aujourd'hui ils en font venus jufqu'à avancer des Propofitions contre l'Autorité des Miracles, qui me paroiffent auffi capables d'induire les fimples en erreur que toutes celles qui ont été hazardées par M. l'Archevêque de Sens & par Dom la Tafte.

J'ai déjà démontré le danger d'une de ces Propofitions dans ma *Differtation fur l'Autorité des Miracles;* où j'ai fait voir que les connoiffances qu'on tire de la Phyfique, foit de celle que l'Auteur de la nature a mife dans l'efprit de tous les hommes capables de réflexions, foit de celle qui eft plus recherchée, non feulement ne font pas inutiles, mais qu'elles font au contraire très avantageufes & quelquefois même effentielles pour reconnoître au premier coup d'œil le furnaturel divin des Guérifons miraculeufes: que de vouloir abolir en quelque forte les preuves qu'on tire de la grandeur des Miracles, en démontrant qu'ils font tels que le feul Maître de la nature a pû les opérer, ce feroit ravir à l'Eglife le principal & le plus frappant des moyens que Dieu lui a donné pour terraffer fes adverfaires, convaincre & convertir des incrédules: enfin que de faire uniquement dépendre la preuve de la divinité des Miracles, des circonftances qui les accompagnent, c'eft débarraffer les Conftitutionnaires, les Hérétiques, les Juifs & les Payens, du poids qui les accable le plus dans les Miracles que Dieu fait en témoignage de la Vérité; car à l'égard des circonftances, ceux qui foutiennent quelque erreur, ne manquent prefque jamais de faux prétextes pour en oppofer ou en feindre quelques-unes dont ils fe fervent pour répandre des ténébres & des doutes fur les Merveilles les plus évidemment divines, & fe fouftraire par ce moyen à leur Autorité.

Ci-devant Tome II.

Réponfe à deux Propofitions contre l'Autorité des Miracles, avancées par les Théologiens Antifecouriftes pour fe défendre contre ceux qui ont été opérés par les grands Secours.

MAIS voici deux autres Propofitions échappées au Deffenfeur de ces Meffieurs, qui me paroiffent encore plus dangereufes que celles que j'ai combattues dans ma *Differtation*, & dont néanmoins j'ai cru devoir réferver ici la réfutation, parce qu'elles n'ont été avancées par ces MM. précifément que pour fe défendre contre les Miracles de guérifon que Dieu a vifiblement operés par l'impreffion des Secours très violens.

I. Propofitions qui paroiffent blafphématoires, fur l'Autorité des Miracles, échappées au Deffenfeur de MM. les Antifecouriftes, & par lui attribuées à S. Auguftin.

La premiére eft de dire que des *Miracles réels & multipliés*, *des Miracles faits au nom de Jefus-Chrift*, *des Miracles tels que ceux que le Seigneur a opérés en faveur des Infidéles*, peuvent être *des Miracles trompeurs.*

Mon refpect pour ces MM. m'a fait donner la torture à mon efprit pour tâcher de trouver un fens orthodoxe à cette fatale Propofition; mais j'avoue que je n'ai pas

Réponfe, &c. p. 101.

pas eû assez de pénétration pour cela, & que plus j'y ai réfléchi, plus elle m'a paru une espéce de blasphême. Du moins est-il certain qu'elle est directement opposée aux lumineux principes du grand Colbert, dont néanmoins ces MM. se vantent en même tems d'avoir recueilli l'esprit privativement à tous autres, & d'être les successeurs universels de ses lumiéres: d'où ils concluent qu'on doit avoir en eux la même confiance, & autant de soumission à leur Autorité, qu'on en avoit pour ce grand Evêque.

Oeuvres de Colbert, Tom. II. pag. 257.

Cependant ce célébre Prélat donne au contraire pour maxime, que *des Miracles faits au Nom de Jesus-Christ ne peuvent être des prodiges trompeurs.*

Voilà bien la Proposition précisément contradictoire à celle de ces Messieurs. Que du moins ils cessent donc de vouloir faire accroire au Public, qu'ils suivent en toutes choses les traces de cet illustre Prélat & celles du S. Evêque de Senez! Si ces grands Evêques, qui avoient tant de respect pour les Miracles, eussent entendu un pareil blasphême sortir de la bouche de célébres Appellans, leur foi auroit été allarmée d'une pareille Proposition, & dans l'amertume de leur cœur ils en auroient fait amande honorable pour leurs amis à Celui qui seul *fait des Miracles au Nom de* son *Fils Jesus.* (Acte, IV. 30.)

A moins donc que ces MM. ne trouvent le moyen d'expliquer cette Proposition d'une maniére toute opposée au sens naturel qu'elle présente, ce que je souhaite de tout mon cœur, il s'ensuivra clairement que bien loin d'être les héritiers des sentimens de ces deux illustres Chefs de l'Appel & les dépositaires de leurs pensées, ils sont au contraire formellement leurs contradicteurs par rapport à l'Autorité des Miracles faits ou obtenus au Nom de Jesus-Christ.

Ce qu'il y a ici de plus fâcheux, parce que cela est capable de faire une très funeste impression dans l'esprit de bien des personnes, c'est que le Deffenseur de ces MM., pour autoriser cette dangereuse Proposition, ose l'attribuer à S. Augustin, en appliquant aux œuvres de Dieu, aux Miracles de sa droite, ce que ce S. Docteur ne dit que des œuvres du diable.

Ce qui paroît avoir été en partie cause d'une si étrange méprise de la part de ces MM., c'est qu'ils ont fait une traduction très peu fidelle du premier des deux passages qu'ils citent de ce Pére: car on doit charitablement présumer, que c'est parce qu'ils ont été éblouïs par leur fausse traduction, qu'ils ont ainsi confondu des *Miracles de guérison* pareils à ceux que Jesus-Christ a *opérés lui même*, avec les prestiges illusoires de Satan, tels que ceux que firent les Magiciens de Pharaon, & que le feront les faux-Christs & les faux-Prophétes.

Mais avant de développer l'erreur de cette traduction, il est nécessaire de commencer par rapporter les propres paroles de ces MM., & un extrait de toute la suite de leurs raisonnemens à cet égard.

Réponse, &c. p. 100.

„ Entre les Régles pleines de sagesse, *disent-ils*, que S. Augustin nous donne „ pour discerner le bon & le mauvais arbre, les Maîtres qu'il faut écouter & „ ceux dont on doit se garder, il nous apprend qu'il n'en faut point juger par „ des caractéres équivoques: & . . . . . ce Pére met au rang de ces caractéres équivoques . . . . . certains Miracles, même des Miracles faits au nom „ de Jesus Christ, & tels que le Seigneur lui-même en a opérés en faveur des „ Infidéles."

Pour prouver ce paradoxe, voici la traduction qu'ils donnent d'un texte de S. Augustin dont ils ne rapportent point les termes, si ce n'est dans un long *Errata.*

Ibid. & pag. 101. S. Aug. Liv. 2 du Serm. sur la Montagne, N. 84.

„ Quand le Fils de Dieu, *dit selon eux ce célébre Docteur*, nous a déclaré que „ quiconque lui diroit: Seigneur, Seigneur, n'entreroit pas pour cela dans le

„ Royau-

„ Royaume des Cieux, il a voulu nous précautionner, de peur que cherchant „ la Vérité, nous ne trouvions dans son nom méme un principe d'illusion de „ la part de ceux qui portent son nom sans avoir ses œuvres. Il a fait plus: „ il nous a mis en garde contre certaines actions & certains Miracles. Et „ quoique ces Miracles soient tels que ceux que le Seigneur lui-méme a opé- „ rés en faveur des Infidéles, il nous a néanmoins avertis de ne point nous „ laisser séduire par de tels Miracles, en nous persuadant faussement que la „ sagesse invisible se rencontre toujours là où nous avons vû un Miracle visi- „ ble. Voilà pourquoi il ajoute: *Plusieurs me diront en ce jour là: Seigneur,* „ *Seigneur: n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? N'avons-nous pas chassé les* „ *démons en votre nom? Et n'avons-nous pas fait plusieurs Miracles en votre nom?* „ *Et alors je leur dirai hautement: Je ne vous ai jamais connus: retirez-vous de* „ *moi, ouvriers d'inquité.* Le Seigneur ne reconnoîtra donc que celui qui pra- „ tique la justice. C'est aussi pour cela qu'il défendit à ses disciples eux-mêmes, „ de se réjouir de pareils Miracles, c'est à-dire de ce que les démons leur a- „ voient été soumis. Mais réjouissez-vous plutôt, leur dit-il, de ce que vos „ noms sont écrits dans le Ciel. . . . . Mais quelqu'un dira peut-être, conti- N. 8. „ nue ce Pére, qu'il n'est pas possible que des méchans fassent des Miracles visi- „ bles, & qu'il faut mieux croire qu'ils mentiront lorsqu'ils diront au Seigneur: „ N'avons-nous pas prophétisé en votre nom? N'avons-nous pas chassé le dé- „ mon en votre nom? Et n'avons-nous pas fait plusieurs Miracles en votre nom? „ Que celui qui fait cette objection lise donc les grands Miracles que firent les „ Magiciens d'Egipte en résistant au Serviteur de Dieu Moyse. Et si cet ex- „ emple n'est pas de son goût, parce que ce n'étoit point au nom de Jesus-Christ „ qu'ils firent ces Miracles; qu'il lise ce que le Seigneur lui-même a dit, parlant „ des faux Prophétes: *Alors si quelqu'un vous dit: Le Christ est ici, ou il est là;* „ *ne le croyez point. Car il s'élevera de faux Christs & de faux-Prophétes, qui* „ *feront de faux prodiges & des chose étonnantes, jusqu'à séduire, s'il étoit possi-* „ *ble, les Elus mêmes. Vous voyez que je vous en avertis auparavant.*

„ A la lumiére d'un seul passage tel que celui ci, *s'écrient tout de suite ces MM.* „ que deviennent tous les sophismes, toutes les vaines déclamations dont le se- „ cond Volume du Magistrat & l'Ecrit de son Apologiste sont remplis? On nous „ vante les Prodiges & les Miracles des grands Secours, comme des caractéres „ décisifs d'une œuvre divine & digne de toute notre admiration. Et voilà S. „ Augustin qui nous parle de Miracles réels & multipliés, de Miracles faits au „ nom de Jesus-Christ, de Miracles tels que ceux que le Seigneur lui-même a „ opérés EN FAVEUR DES INFIDE'LES; & ces Miracles sont des Miracles TROM- „ PEURS."

D'où ces MM. concluent „ que les Miracles mêmes de guérison qui s'opére- „ roient (par le moyen des grands Secours) & qui feroient bien prouvés, doi- „ vent remplir de crainte & de défiance: *Aut si aliqua mira facta sunt, magis ca-* „ *vere debemus*, dit S. Augustin." Ibid. pag. 102. De Unit. Eccles. N. 49.

Quoi! *Des Miracles de guérison . . . . . bien prouvés*, & par conséquent incontestablement divins, puisqu'il est bien prouvé que ce sont de vrais Miracles & qu'il est de foi que Dieu seul en peut faire de tels, *doivent* nous *remplir de défiance*, bien loin de nous porter à la soumission pour tout ce qu'ils décident! Quoi! Des guérisons miraculeuses, qui sont l'espèce de Miracles que le Très-haut a singuliérement choisie pour prouver la divinité de son Fils & pour fonder la Réligion dans tout le monde; & que Jesus-Christ nous déclare en plusieurs endroits de l'Evangile être le *Témoignage* de son *Pere*, loin de devoir exciter notre respect,

 no-

notre reconnoissance, nos actions de graces, *doivent* au contraire nous *remplir de crainte!*

Il est d'une évidence manifeste qu'une Proposition si contraire aux maximes de l'Ecriture & de la Tradition, ne peut être fondée que sur quelque erreur: & que c'est faire une injure atroce à S. Augustin de supposer qu'il ait eû intention de la soutenir & de renverser ainsi l'Autorité divine des vrais Miracles, qui sont en derniére analyse le principal fondement de la foi.

Il faut donc nécessairement qu'il y ait quelques méprises très considérables dans l'application que font ces MM. de ces deux passages de S. Augustin. C'est ce qu'il ne me sera pas difficile de démontrer.

Pour cet effet commençons par donner au Lecteur le premier texte de ce Pére de l'Eglise cité par ces MM. sans le produire, & joignons-y une traduction plus exacte que la leur.

S. Aug. Lib. 2. du Serm. sur la Mont. N. 84.

„ Verè autem ac propriè illi dicunt, a quorum voluntate ac mente non abhor- „ ret prolatio sermonis sui, secundum quam significationem dicit Apostolus: *Ne-* „ *mo potest dicere, Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto.* Atque illud ad rem ma- „ ximè pertinet, ne decipiamur intendentes ad contemplationem veritatis, non „ solum nomine Christi, per eos qui nomen habent & facta non habent, sed e- „ tiam quibusdam factis atque miraculis qualia propter infideles cum fecerit Do- „ minus, monuit tamen ne talibus decipiamur, arbitrantes ibi esse invisibilem sa- „ pientiam, ubi miraculum visibile viderimus. Adjungit ergo & dicit: *Multi* „ *mihi dicent in illa die: Domine, Domine, nonne in nomine tuo dæmonia ejeci-* „ *mus?* & reliqua. Non ergo cognoscet nisi eum qui operatur æquitatem... Sed „ fortasse quis dicat, non posse iniquos visibilia illa miracula facere, & mentiri „ potius illos, qui dicturi sunt: *In nomine tuo prophetavimus, & dæmonia ejeci-* „ *mus, & virtutes multas fecimus.* Legat ergo quanta fecerint resistentes famu- „ lo Dei Moysi magi Ægiptiorum: aut si hoc non vult legere, quod non in nomi- „ ne Christi fecerunt, legat quæ ipse Dominus dicit de pseudoprophetis: *Tunc si* „ *quis vobis dixerit: Ecce hîc est Christus aut illîc, nolite credere: surgent enim* „ *pseudo Christi & pseudo-Prophetæ, & dabunt signa magna & prodigia, ita ut* „ *in errorem inducantur etiam electi.*

Traduct. du passage ci-dessus.

„ Ce n'est véritablement & proprement qu'à l'égard de ceux dont la volonté „ & l'esprit sont d'accord avec leurs discours, lorsqu'ils font profession d'avoir Je- „ sus-Christ pour leur Maître, que l'Apôtre déclare, que *personne ne peut dire:* „ *Mon Seigneur Jesus, que par une impression du Saint Esprit.* Au sujet de quoi „ il est important de faire attention, qu'en s'efforçant de contempler ce qui est „ vrai, on doit prendre garde de se laisser séduire par ceux qui portant le nom „ de Jesus-Christ sans en avoir les œuvres, cherchent à tromper, non seulement „ par l'abus qu'ils font de son nom, mais aussi par certains faits & certains mi- „ racles, tels que ceux que le Seigneur a opérés PAR RAPPORT AUX INFIDELES, „ & à l'égard desquels il nous a lui-même avertis de ne nous pas méprendre, en „ nous imaginant que la Sagesse invisible est où nous avons vû un miracle visi- „ ble. C'est pourquoi il ajoute: *plusieurs me diront: N'avons nous pas chassé les* „ *Démons en votre nom?* & le reste. Le Seigneur ne connoîtra donc que celui „ qui pratique la justice. . . . . Mais quelqu'un dira peut-être, qu'il n'est pas „ possible que des méchans fassent de ces miracles visibles, & qu'il est plus cro- „ yable qu'ils mentiront lorsqu'ils diront: *Nous avons prophétisé, chassé les Dé-* „ *mons, & fait plusieurs Miracles en votre nom.* Que celui là lise donc la quanti- „ té de miracles que firent les Magiciens d'Egipte pour résister à Moyse le Ser- „ viteur de Dieu: & s'ils ne veulent pas le lire, parce que les Magiciens n'ont

„ pas

„ pas fait ces miracles au nom de Jesus-Christ, qu'il lise ce que le Seigneur a dit „ lui-même des faux-Prophétes. *Alors si quelqu'un vous dit: le Christ est ici, ou „ il est là, ne le croyez point. Car il s'élévera de faux-Christs & de faux-Prophé- „ tes qui feront des choses fort étonnantes & des prodiges, jusqu'à induire en erreur „ les Elus mêmes.*"

Il est d'abord manifeste que dans tout ce passage S. Augustin y emploie le terme de *Miracles*, non dans sa signification propre & particuliére qui ne comprend que les effets les plus éclattans de la Toute-puissance divine, tels que les résurrections, les guérisons supérieures aux loix qui régissent la nature, & les créations extraordinaires, subites & visibles: mais que ce Pére de l'Eglise s'est servi de cette expression pour signifier, ainsi qu'il le déclare lui-même „ tout ce qui pa- „ roît insolite, difficile à faire, & qui passe la puissance de celui qui le trouve „ admirable: *miraculum voco quidquid arduum, aut insolitum, supra spem vel facul- „ tatem mirantis apparet.* S. Aug. Liv. de Util. cred. Cap. 16. N. 34 pag. 68.

Il est d'ailleurs évident par les deux exemples qu'il rapporte & qui servent à expliquer quel est l'objet de sa pensée, que dans ce texte il n'a entendu parler que de prétendus miracles opérés par le Démon, tels que ceux que firent, selon lui, les Magiciens de Pharaon, & que feront les faux-Christs & les faux-Prophétes.

Ainsi lorsqu'il nous avertit de ne nous pas laisser séduire par des méchans qui cherchent à nous tromper, non seulement par l'abus qu'ils font du nom de Jesus-Christ, mais aussi *par certains faits & certains Miracles tels que ceux que Dieu a opérés*, non EN FAVEUR des Infidéles c'est-à-dire des Idolâtres, mais PAR RAPPORT aux Infidéles, *propter infideles*, il est sensible qu'il fait alors allusion aux Miracles de punition, dont Dieu par le ministére de Moyse frappa les infidéles Egiptiens, & à *certains Miracles*, très improprement appellés de ce nom, qui semblérent néanmoins pareils en quelque sorte à ceux de Moyse, que les Magiciens de ce pays firent paroître, selon lui, pour empêcher que ceux de Dieu ne fissent sur Pharaon & sur ses sujets l'impression qu'ils auroient dû faire. Mais il est encore plus visible que lorsque ce savant Docteur ajoute tout de suite, que le *Seigneur nous a lui-même avertis de ne nous pas laisser surprendre* à ces sortes de miracles, *quibusdam miraculis*, il a eû en vûe les miracles menteurs que feront les faux-Prophétes & les faux-Christs en se parant criminellement du nom de Jesus-Christ, puisque ce sont les seuls faux miracles qui nous aient été prédits par le Seigneur, & dont il nous a avertis de nous défier.

Ainsi il est clair comme le jour que dans tout ce passage ce célébre Docteur ne nous parle que des prétendus miracles que le démon peut faire, & que ce n'est point du tout des Miracles divins dont il veut nous donner de la défiance.

C'est donc très mal à propos que MM. les Théologiens Antisecouristes, pour rendre suspects les magnifiques Miracles de guérison que Dieu a visiblement opérés par les grands Secours, & pour insinuer que nous avons grand tort de regarder ces Miracles comme des caractéres décisifs, se récrient: *Voilà S. Augustin que nous parle de Miracles réels*, (& par conséquent divins) *de Miracles faits au nom de Jesus-Christ* (invoqué avec foi & avec piété, ainsi que font les Convulsionnaires à grands Secours & leurs assistans) *de Miracles tels que ceux que le Seigneur a lui-même opérés en faveur det Infidéles:* (fausse traduction dont le pernicieux effet est de confondre les œuvres de Dieu avec celles du diable.) *Et ces Miracles* ajoutent ces MM. *sont des Miracles trompeurs.* (Ouï les Miracles du démon, & non pas ceux du Tout-puissant.)

C'est cette fausse traduction qui fait proprement tout le fond du raisonnement de ces Messieurs.

Par ces termes, *opérés en faveur des Infidéles*, ils s'efforcent de faire entendre que dans ce paſſage il s'agit de Miracles proprement dits, de Miracles de guériſon pareils à ceux que Jeſus-Chriſt a opérés lui-même: & il eſt ſi vrai qu'ils ont intention d'en donner cette fauſſe idée, qu'ils concluent de ce paſſage; *que des Miracles mêmes de guériſon ..... bien prouvés, doivent remplir de crainte & de défiance.*

Mais premiérement, comment ces MM. ne ſavent-ils pas que Jeſus-Chriſt pendant ſa vie mortelle, n'a opéré aucun Miracle en faveur des Infidéles, c'eſt-à-dire des Payens. Il n'en a fait qu'en faveur des Juifs, ou du moins qu'en faveur de ceux des Gentils qui comme le Centenier & la Cananée, avoient une grande foi & beaucoup de confiance en lui, & qui par conſéquent n'étoient point des Idolâtres.

Secondement, c'eſt préſenter dans un ſens très faux les termes de S Auguſtin que de les traduire: *Miracles tels que ceux que le Seigneur lui même a opérés en faveur des Infidéles.* Ce célébre Docteur ne parle au contraire que de certains faits & de certains Miracles que font les méchans, qui néanmoins ont une ſorte de reſſemblance avec ceux que Dieu a opérés par rapport aux Infidéles: *quibuſdam factis atque Miraculis, qualia PROPTER infidéles cum fecerit Dominus*, &c. Et les deux exemples, qu'il produit pour expliquer ſa penſée, ſe réduiſant aux miracles très improprement dits, faits par les Magiciens de Pharaon, & à ceux que feront les faux-Chriſts & les faux-Prophétes, prouvent démonſtrativement que dans ce texte il n'a nullement eû en vûe de véritables Miracles, des Miracles réellement pareils à ceux du Sauveur du monde, mais uniquement les faux miracles que Satan peut fabriquer.

Il eſt bien vrai que ce ſavant Docteur dit dans pluſieurs autres de ſes Ouvrages, que Dieu peut quelquefois opérer de véritables Miracles par le miniſtére des méchans, pour faire éclatter encore plus fortement l'efficace & la vertu du ſaint Nom de ſon divin Fils, ou pour prouver quelque autre Vérité importance. Mais en ce cas ces Miracles, bien loin d'être des *Miracles trompeurs*, ſont au contraire un témoignage infaillible des Vérités en preuve deſquelles ils ſont faits, quoiqu'ils ne concluent rien du tout pour la ſainteté de ceux qui les font. Auſſi ce Pére de l'Egliſe donne-t-il dans tous ſes Ecrits pour un principe inconteſtable, que tous les Miracles faits au Nom de Jeſus-Chriſt, employé avec foi, fut-ce même par des Hérétiques, & non pas avec irréligion & contre Jeſus Chriſt même comme feront les faux-Chriſts, ſont des Miracles divins, dont on doit par conſéquent recevoir toutes les déciſions avec un profond reſpect & une humble ſoumiſſion, comme étant faites par le Souverain Maître.

Le Deffenſeur des Antiſecouriſtes l'a lui-même avancé autrefois dans une de ſes Lettres imprimées.

X Lett. de M. Poncet, pag. 19.

„ S. Auguſtin, *dit-il*, reconnoît que les Hérétiques & les Schiſmatiques peu-„ vent faire des Miracles au nom de Jeſus-Chriſt..... (en témoignage de quel-„ que grande Vérité) Il n'héſite pas à les attribuer à Dieu, & il paroît qu'il „ auroit regardé avec horreur de les attribuer au démon."

Ainſi tout ce qu'on peut conclurre des principes de S. Auguſtin, par rapport aux Miracles de guériſon opérés par les grands Secours, c'eſt qu'à la vérité ces Miracles ne prouvent point que les Convulſionnaires, en faveur de qui Dieu les a faits, aient une véritable piété, ni qu'on doive approuver généralement tout ce qu'ils font & ſuivre aveuglément tout ce qu'ils diſent en Convulſion; mais ſelon les principes de ce Pére, ces Miracles prouvent invinciblement, que c'eſt Dieu qui leur a fait demander ces violens Secours, puiſqu'il a voulu les faire ſervir à ſa gloire, & qu'il les approuve & les autoriſe, puiſqu'il les couronne par des Miracles.

Au

Au ſurplus s'il reſte encore quelque ombre de difficulté dans le paſſage de S. Auguſtin dont je viens de rendre compte, où peut-on en trouver une explication plus ſûre, plus lumineuſe & mieux autoriſée que dans les Ouvrages de S. Thomas, qui s'eſt ſinguliérement appliqué à éclaircir tout ce qu'a dit S. Auguſtin par rapport aux Miracles? Ecoutons donc cet Ange de l'Ecole, & il nous fournira une abondance de lumiéres qui fera diſparoître tous les doutes que les Antiſecouriſtes répandent ſur une matiére ſi importante.

Ce Docteur Angelique donne d'abord des Régles ſûres pour diſtinguer les vrais Miracles des faux. II.

Définition que fait S. Thomas des vrais & faux Miracles, c'eſt-à-dire des Miracles divins & des ſtratagemes diaboliques.

„ Les vrais Miracles, *dit-il*, ſont ceux qui ſe font en forçant (ou en ne ſuivant pas) „ l'ordre établi dans toute la nature créé. *Miraculum eſt quod ſit præter ordinem totius* „ *naturæ creatæ*. Il n'y a que Dieu qui en puiſſe faire de tels: *hoc non poteſt facere niſi* „ *Deus*. Car tout ce que fait un Ange, ou toute autre créature par ſa propre vertu, il „ ne le fait qu'en ſuivant l'ordre établi dans la nature créé, ainſi ce n'eſt point un „ Miracle; d'où il ſuit qu'il n'y a que Dieu ſeul qui puiſſe faire des Miracles vé- „ ritables:" *Quia quidquid facit Angelus, vel quæcumque alia creatura propriâ virtute, hoc fit ſecundum ordinem naturæ creatæ, & ſic non eſt Miraculum. Unde relinquitur quod ſolus Deus Miracula facere poſſit.*

Somm. I. Part. Quæſt. 110. Art. 4.

„ Les faux miracles que peuvent faire les Démons ſont de deux ſortes: *Duo* „ *poſſunt fieri per dæmones.* Il y en a qui ne ſont que des phantômes par leſquels „ ils ſe jouent des hommes, en leur faiſant voir ce qui n'eſt pas: *Phantaſmata* „ *facta quibus ſcilicet ludificatur homo, ut videatur ei aliquid quod non eſt.* Ils opé- „ rent auſſi quelques effets réels, mais qui ne ſont pas de vrais Miracles, puiſ- „ qu'ils ſe font par la vertu de quelques cauſes naturelles: *Quædam ſunt vera* „ *facta, ſed non veré habent rationem Miraculi, quæ ſiunt virtute aliquarum cauſarem* „ *naturalium.*

2. 2. Quæſt. 178. Art. 2.

„ Mais, *ajoute encore ce Docteur Angelique*, les vrais Miracles ne peuvent ſe „ faire que par la vertu divine: & Dieu ne les opére que pour l'utilité des hom- „ mes: *Sed vera Miracula non poſſunt fieri niſi virtute divinâ: operatur enim ea* „ *Deus ad hominum utilitatem.*"

Ce grand Théologien étoit même ſi perſuadé qu'il n'y a que Dieu qui faſſe des Miracles bienfaiſans tels que la guériſon des maladies, qu'il donne l'utilité de ces Miracles pour un des caractéres déciſifs, qu'un tel Miracle eſt l'Ouvrage de Dieu; & qu'il avance, comme un principe inconteſtable, que le Démon ni ſes agens ne peuvent faire que des Prodiges vains ou nuiſibles. C'eſt la ſeconde des Régles qu'il preſcrit pour diſcerner les Miracles divins des opérations diaboliques.

„ Secondement, *ait-il*, on diſtingue les vrais Miracles des faux, par l'utilité des „ premiers: car les vrais Miracles ſont utiles aux hommes en les guériſſant de leurs „ maladies, ou en leur procurant quelque autre bien, au lieu que les faux Mira- „ cles ne conſiſtent que dans des choſes nuiſibles ou vaines, par exemple, à voler „ en l'air, à rendre immobiles les membres d'un homme, & à faire d'autres choſes de „ pareille nature." *Secundò & utilitate ſignorum, quia ſigna per bonos facta ſunt de rebus utilibus, ut in curatione infirmitatum, & hujuſmodi: ſigna autem per malos facta ſunt in rebus nocivis vel vanis, ſicut quod volant in aere, vel reddunt membra hominum ſtupida, & hujuſmodi.*

2. Sent. Diſt. 7. Quæſt. 3.

Au reſte cet Ange de l'Ecole obſerve neanmoins à la ſuite de ce que j'ai cité plus haut, que „ Les vrais Miracles peuvent s'opérer par quiconque fait profeſ- „ ſion de la véritable foi & invoque le Nom de Jeſus-Chriſt: ce qui ſe fait quel- „ quefois par des méchans. Mais c'eſt, *ajoute-t-il*, l'invocation du Nom de Je- „ ſus-Chriſt qui les produit." *Miracula poſſunt fieri per quemcumque qui veram*

2. 2. Quæſt. 178. Art. 2.

fidem

fidem prædicat & nomen Christi invocat: quod etiam interdum per malos fit .... sed invocatione nominis Christi hoc agit.

D'où ce savant Docteur tire la conclusion „ que tous les Miracles qui se font „ pour démontrer la Vérité de la foi, peuvent être opérés par le ministére des „ méchans." *Conclusio: Illa Miracula quæ ad demonstrandam prædicatæ fidei veritatem spectant, etiam a malis hominibus fieri possunt.*

III. Les vrais Miracles ne peuvent jamais être un témoignage trompeur.

A quoi ce Docteur Angelique ajoute que „ les Miracles sont toujours des témoi- „ gnages véritables des choses qu'ils induisent à croire." *Ad Tertium dicendum quod Miracula semper sunt vera testimonia ejus ad quod inducuntur.* „ D'où il ré- „ sulte, *continue-t-il*, que lorsque des méchans publient quelque fausse doctrine, „ ils ne peuvent jamais faire des Miracles pour la confirmer, quoiqu'ils en puis- „ sent faire en l'honneur du Nom de Jesus-Christ ..... & en preuve de quelque „ Vérité." *Unde a malis qui falsam doctrinam enuntiant, numquam fiunt vera Miracula ad confirmationem suæ doctrinæ; quamvis quandoque fieri possunt ad commendationem nominis Christi quem invocant ..... & ad veritatis confirmationem.*

Quæst. 136 du 3. Opusc.

Il dit encore dans un autre Traité, que „ les Miracles visibles se font par la ver- „ tu divine pour la manifestation de la vertu & la confirmation de la foi, ainsi „ qu'il est dit des Apôtres au dernier Chapître de S. Marc, qu'*ils allerent prêcher* „ *l'Evangile de tous côtés, le Seigneur coopérant avec eux, & confirmant leurs dis-* „ *cours par des Miracles.* Mais, *ajoute S. Thomas*, les Miracles ne sont pas tou- „ jours une preuve que ceux qui les font, sont en état de grace; & il peut arri- „ ver que quelqu'un n'étant point en état de grace, fasse des Miracles par une grace „ gratuite, mais il n'est pas possible qu'il arrive jamais que quelqu'un fasse de vrais „ Miracles dans le tems qu'il publie une fausse doctrine, parce que de vrais Mi- „ racles ne peuvent s'opérer que par la vertu divine, & qu'ainsi ce seroit Dieu „ même qui seroit témoin d'une fausseté, ce qui est impossible." *Dicendum quod Miracula visibilia fiunt virtute divinâ ad confirmationem virtutis & fidei.... Unde dicitur Marci ultimo de Apostolis, quod* „ prædicaverunt ubique Domino coope- „ rante & sermonem confirmante sequentibus signis." *Non autem fiunt Miracula semper ad demonstrandam gratiam ejus per quem Miracula fiunt; & ideò potest contingere quod aliquis gratiam gratum facientem non habens, Miracula faciat; sed hoc contingere non potest, quod aliquis falsam doctrinam annuntians, vera Miracula faciat, quæ nisi virtute divinâ fieri non possunt. Sic enim Deus esset falsitatis testis, quod est impossibile.*

C'est donc, suivant S. Thomas, accuser Dieu d'être témoin d'une fausseté, que d'oser dire que de vrais Miracles peuvent être des Miracles trompeurs.

Mais ce grand Docteur n'est pas le seul qui ait fait cette réflexion si foudroyante pour le nouveau sistême de MM. les Antisecouristes; elle est si conforme au sentiment des Péres sur l'Autorité des Miracles divins, aux Régles établies par la Tradition sur les motifs de crédibilité, & à l'idée que la droite raison donne de l'infaillibité du témoignage de Dieu, qu'on la trouve dans quantité d'Ouvrages de célébres Théologiens.

La voici exprimée en termes encore plus frappans que ceux de S. Thomas, par Richard de S. Victor, l'un des principaux Auteurs de la Théologie Scholastique.

Liv. I. de la Trinité Chap. 2.

„ Ne pourrions-nous par dire à Dieu avec une entiére & pleine confiance" („ *s'é-* „ *crie-t-il en parlant de la foi qui est due à ce qui est attesté par des Miracles di-* „ *vins:*") Seigneur, si c'est une erreur, c'est vous même qui nous trompez. *Nonne cum omni confidentiâ Deo dicere poterimus? Domine, si error est, a te ipso decepti sumus.*

Cette brillante pensée de ce grand Théologien est repetée d'après lui par tant d'Au-

d'Auteurs, qu'il n'eſt pas poſſible que d'auſſi ſavans perſonnages que MM. les Théologiens Antiſecouriſtes l'aient ignorée.

Ajoutons néanmoins encore ici un beau paſſage du Cardinal Bellarmin, qu'il termine par une réflexion toute pareille.

„ Les vrais Miracles, *dit-il*, ne peuvent ſe faire que par la vertu divine... C'eſt Liv. 9. de
„ pour cela que dans les ſaintes Ecritures ils ſont appellés le Témoignage de Dieu. Eccleſ. Ch. 19.
„ Ainſi tout ce qui eſt confirmé par un Miracle, eſt confirmé par le témoignage
„ de Dieu. Or Dieu ne peut pas être le témoin d'un menſonge: par conſéquent
„ tout ce qui eſt confirmé par un Miracle eſt néceſſairement véritable." *Vera Miracula non poſſunt fieri niſi Dei virtute..... Propterea etiam in Scripturis dicuntur Teſtimonia Dei. Quare quod Miraculo confirmatur, Dei teſtimonio confirmatur. Deus autem non poteſt eſſe teſtis mendacii; igitur quod Miraculo confirmatur, verum ſit neceſſe eſt.*

A l'égard des faux Miracles, ils ſe font, *dit S. Thomas*, par ceux qui contra- I. Part. Quæſt. 110. A. 4. ad ſecundum.
ctent quelque pacte avec le Démon, *per pactum initum cum dæmone*. Auſſi ce célébre Docteur comprend-il ſous le nom de magiciens, *magi*, tous ceux qui font des prodiges diaboliques: & à cette occaſion il rapporte ce paſſage de S. Auguſtin: „ Les S. Aug. Lib. de Quæſt. 83. qu. 79.
„ magiciens font leurs Miracles d'une façon, les bons Chrétiens d'une autre, &
„ les mauvais Chrétiens encore d'une autre. Les magiciens par des conventions
„ ſecrettes avec les démons, les bons Chrétiens en vertu de la juſtice que Dieu
„ a miſe dans l'Egliſe: les mauvais Chrétiens par la vertu des ſignes de cette ju-
„ ſtice publique." *Aliter magi faciunt miracula, aliter boni Chriſtiani, aliter mali. Magi, per privatos contractus cum dæmonibus: boni Chriſtiani, per publicam juſtitiam: mali, per ſigna publica juſtitiæ.*

Si quelque habile Théologien vouloit ſe donner la peine de recueillir dans tous les Péres & autres Auteurs Eccléſiaſtiques, tous les paſſages qui ſont contraires à la Propoſition que je combats, je ſuis perſuadé qu'il y en auroit de quoi faire un *in folio:* car il n'eſt pas poſſible qu'il y ait parmi eux aucune diverſité de ſentimens ſur des maximes ſi importantes pour la Religion. Ainſi je crois donc pouvoir dire avec une pleine aſſurance, qu'il eſt conſtant par toute la Tradition auſſi bien que par les Saintes Ecritures, ainſi que je l'ai prouvé dans ma *Diſſertation ſur l'Autorité des Miracles:* 1. que tout Miracle fait au Nom de Jeſus Chriſt invoqué avec piété, fût-il opéré par le miniſtére d'un méchant, *qui nomen Chriſti invocat*, doit être reſpecté comme un Miracle divin: 2. que jamais il n'en arrive de tels en preuve d'une fauſſe doctrine: *numquam fiunt vera Miracula ad confirmationem doctrinæ falſæ..... Contingere non poteſt quod aliquis falſam doctrinam annuntians, vera Miracula faciat*, dit S. Thomas; & 3. que de tels Miracles ſont le témoignage de Dieu, & par conſéquent un témoignage infaillible: *Miracula ſemper ſunt vera teſtimonia ejus ad quod inducuntur*, dit encore le même Docteur. D'où il ſuit que refuſer de ſe ſoumettre à ce qu'ils décident, c'eſt ſe révolter contre Dieu-même, & que de dire que des *Miracles faits au nom de Jeſus-Chriſt*, & même des *Miracles tels que ceux que le Seigneur a opérés*, & par conſéquent ſupérieurs aux loix qui régiſſent toute la nature, *ſont*, ou du moins peuvent être, des *Miracles trompeurs*, c'eſt un blaſphême qui attaque Dieu perſonnellement dans une des qualités eſſentielles à ſa perfection infinie, puiſque c'eſt ſuppoſer qu'il peut vouloir nous tromper & être le témoin d'un menſonge: *Domine, ſi error eſt, à te ipſo decepti ſumus:* Seigneur ſi c'eſt une erreur, c'eſt vous même qui nous trompez, dit Richard de S. Victor. *Sic enim Deus eſſet falſitatis teſtis:* en ſuppoſant ce cas Dieu ſeroit le témoin d'une fauſſeté, dit S. Thomas; or Dieu ne peut jamais être le

 témoin

témoin d'un mensonge. *Deus autem non potest esse testis mendacii*, conclud le Cardinal Bellarmin.

Si c'est un blasphême également contraire à la raison, à la Religion & aux principes de l'Ecriture & de la Tradition, que d'avancer que des Miracles divins peuvent être *des Miracles trompeurs*, c'est donc insulter S. Augustin que de lui attribuer une telle pensée & il est d'une évidence manifeste que c'est abuser des termes d'un de ses passages que de lui donner un pareil sens.

Si le Deffenseur de MM. les Théologiens Antisecouristes est tombé dans cette méprise, ce ne peut être que parce qu'il s'est laissé éblouïr par le désir de soutenir à quelque prix que ce soit la Décision de ces MM. contre les grands Secours. Car bien loin d'ignorer les sentimens des Péres sur l'Autorité des Miracles, il les a lui-même cités autrefois dans plusieurs de ses Lettres. Ce n'est que depuis qu'il s'est déchaîné contre les grands Secours, que Dieu a permis qu'il ait comme oublié ce qu'il savoit le mieux, & que les grandes lumiéres qu'il avoit se soient comme éclipsées tout à coup. Pour le remettre sur les voies, peut-être suffira-t-il de présenter encore à ses yeux un passage d'Estius qu'il a lui-méme rapporté en Latin dans sa X. Lettre: il y conformoit alors ses sentimens. Par quelle fatalité voudroit-il aujourd'hui en soutenir de diamétralement opposés?

X. Lett. de M. Poncet, pag. 20 & 21.

Quoique ce passage soit un peu long, je ne crains poins de le copier ici tout entier. Il lance de tous côtes de si grands traits de lumiére, qu'il est visible que la Providence divine a voulu en cette occasion se servir d'Estius pour lui faire rendre un hommage éclattant à l'Autorité des Miracles. Commençons par la traduction.

Estius in Sent. Lib. 2. Art. 19.

„ Ni les Démons, ni les hommes, *dit Estius*, ne peuvent jamais par aucune „ vertu faire aucun Miracle pour confirmer une erreur; ou, pour m'exprimer en „ d'autres termes, Dieu a resolu de n'exaucer jamais ni les Démons ni les hom„ mes, lorsqu'ils lui demandent un Miracle dans la vûe de s'en servir pour con„ firmer une erreur ..... parce que Dieu a institué les Miracles pour être les „ signes de sa volonté, & le témoignage de ses décisions..... Car Dieu ayant u„ ne fois réglé la nature de toutes choses, il ne renverse point cet ordre à moins „ qu'il ne veuille dire quelque chose aux hommes, & le leur signifier par une „ œuvre extraordinaire & surnaturelle. Or c'est lui-même qui est censé nous „ parler, lorqu'il se sert du ministére d'un Ange ou d'un homme pour faire une „ telle œuvre. C'est pourquoi Dieu qui est la Vérité premiére, ne pouvant être „ le témoin d'une fausseté, il en résulte que suivant l'ordre qu'il a établi, il ne „ peut opérer un Miracle par le ministére de celui qui voudroit le faire paroître „ pour persuader quelque chose de faux. C'est pour insinuer cette Vérité que „ dans les Ecritures, les Miracles sont ordinairement appellés des signes, com„ me étant faits pour signifier aux hommes quelque vérité. Cette doctrine, *ajou„ te Estius*, est celle de S. Thomas 2. 2. Q. 158. art. 2. où il dit *que les Miracles „ sont toujours des témoignages véritables des choses qu'ils induisent à croire.* D'où „ il suit que dans le tems que des méchans publient une fausse doctrine, ils ne „ peuvent jamais faire des Miracles pour la confirmer. Mais cela est prouvé „ d'une maniére encore plus forte par les Ecritures Sacrées, tant par l'Ancien que „ par le Nouveau Testament, par lesquels il conste très clairement, que l'usage „ propre des Miracles est de prouver les Vérités divines, ou de déclarer la sain„ teté de quelque homme, ce qui sert aussi à la preuve de la Vérité. Or cette „ preuve seroit tout à fait inefficace si, en quelque cas que ce fût, il pouvoit se

„ faire

„ faire des Miracles pour attester quelque chose de faux." *Neque dæmones neque homines ullâ virtute possunt facere Miraculum pro confirmatione erroris; id est aliis verbis, Deus statuit numquam exaudire petitionem dæmonis vel hominis, volentis ad confirmandum errorem Miraculum adhibere . . . . . quia Deus instituit Miracula tamquam signa quædam & testimonia. . . . . Cum enim rerum naturam Deus semel instituerit, ab ejus ordine non recedit, nisi per opus extraordinarium & supernaturale velit aliquid loqui & significare hominibus. Censetur autem illud loqui velle, quod loquitur Angelus vel homo, per cujus ministerium tale opus hominibus ostendit. Quare cum Deus, qui prima veritas est, non possit esse testis falsitatis, consequitur eum, stante hoc suâ ordinatione, non posse Miraculum operari per illum qui illud exhibeat, ut falsum aliquid apud homines testificetur. Atque hujus rei insinuandæ causâ, Miracula in Scripturis passim Signa appellantur, quasi veritatis alicujus ad homines significativa. Hæc doctrina est Sancti Thomæ 2. 2. Q. 178. a. 2. ubi dicit :* „ Miracula esse semper vera testimonia ejus ad quod inducuntur:" *ideoque à malis falsam doctrinam annuntiantibus, numquam fieri vera Miracula ad confirmationem suæ doctrinæ. Plenius autem id probatur ex Sacrâ Scripturâ, tam Veteris quam Novi Testamenti, ex quâ clarissimè constat proprium usum Miraculorum esse ad probandam divinam veritatem, vel ad declarandam alicujus hominis sanctitatem, quod & ipsum pertinet ad veritatis confirmationem. Quæ quidem probatio inefficax esset, si possent aliquo casu exhiberi Miracula ad testificandum aliquid falsi.*

Si on ajoute aux preuves énoncées dans ce passage d'Estius celles que j'ai rapportées ci-dessus, & qu'on y joigne toutes les autres que le Lecteur a trouvées dans ma *Dissertation sur l'Autorité des Miracles*: preuves tirées non seulement du sentiment des Péres, mais même d'un grand nombre de Textes de l'Ecriture Sainte: preuves qui démontrent par des Autorités qu'il n'est pas permis de contester, que Dieu seul peut faire de vrais Miracles, qu'ils sont le signe qu'il a choisi pour nous faire clairement connoître que c'est lui qui nous parle & pour nous signifier lui-même sa volonté d'une maniére sensible & palpable; d'où il résulte que jamais il ne se peut faire de vrais Miracles en témoignage d'aucune erreur: combien les Lecteurs doivent-ils être étonnés d'entendre MM. les Théologiens Antisecouristes, ou du moins leur Deffenseur, s'écrier: „ On nous vante „ les prodiges & les Miracles des grands Secours comme des caractéres décisifs „ d'une œuvre divine & digne de toute notre admiration. Et voilà S. Augustin „ qui nous parle de Miracles réels & multipliés, de Miracles faits au Nom de „ Jesus-Christ, de Miracles tels que ceux que le Seigneur lui-même a opérés en „ faveur des infidéles, & ces Miracles sont des Miracles trompeurs, &c."

Ci-devant au Tome II.

Réponse, &c. pag. 101.

Une telle Proposition me fait si fort frémir qu'elle me force à me taire. Ce que j'aurois à dire est trop fort: j'aime mieux l'abandonner entiérement aux réflexions du Lecteur. Je ne pourrois lui communiquer les miennes sans porter des coups trop sensibles à des personnes que je ne cesserai jamais de respecter & d'aimer. Il vaut bien mieux décharger mon cœur par l'effusion de mes larmes, que par des discours dont je sens que je ne serois pas maître de modérer les expressions.

Mais qu'est-ce que ces MM. ont donc à nous proposer qui puisse être supérieur à l'Autorité des Miracles, à la décision de Dieu même. C'est l'Autorité de leurs pensées, c'est l'idole des Régles qu'ils ont fabriquées à leur façon pour les ajouter à leur seconde Décision contre les grands Secours! *C'est aux régles*, disent-ils, *qu'il en faut toujours revenir . . . . . nul Prodige & nul Miracle ne doit être écouté contre elles.*

Ibid.

Les Miracles & les vraies Régles ne sont jamais en contradiction. Les Miracles sont la voix de Dieu, sa volonté est le principe de toutes les régles: sa voix & sa volonté ne peuvent point se contredire. Par le moyen des plus violens Secours il a fait des Guérisons Miraculeuses qui n'ont pû être opérées que par sa Toute-puissance: donc il approuve les grands Secours, puisqu'il s'en sert visiblement pour faire des Miracles. Donc les grands Secours qu'il inspire aux Convulsionnaires de souhaiter & de demander, sont conformes aux véritables Régles. Donc les prétendues régles que MM. les Antisecouristes y opposent, ne sont que de fausses lueurs de leur propre esprit, ou pour m'expliquer plus clairement, ne sont qu'une mauvaise application qu'ils font du premier & du cinquiéme Précepte.

Ces MM. sont, il est vrai, des Théologiens très respectables & qui méritent par bien des endroits la confiance qu'ont en eux un grand nombre de fidéles, mais c'est précisément par cette raison que Dieu s'est vu comme forcé de faire des Miracles par le canal des grands Secours, pour avertir lui-même ses Enfans que sur ce sujet ces MM. les induisoient en erreur.

Ibid. C'est donc en vain que ces MM. prétendent que *la voix des régles . . . . criera toujours que la prestation* des grands *Secours est un très grand abus.* Nous soutenons au contraire que c'est contre le sentiment de ces MM. que crie la voix des régles, & que bien loin que la prestation des grands Secours soit *un très grand abus*, c'est une humble obéissance à la volonté de Dieu, qui se sert visiblement de ces Secours pour manifester sa présence, & pour répandre les effets de sa bonté dans les corps & dans les ames.

Ibid. „ On aura beau dire, *ajoutent ces MM.*, que le spectacle des grands Secours „ est un prodige de la main Toute-puissante de Dieu, un moyen saint & sanctifiant, une source de lumiére & de bénediction: on aura beau nous exalter ses „ effets salutaires. . . La voix . . . . de la Sagesse criera toujours que la prestation de ces Secours est . . . une infraction manifeste de plusieurs points importans de la Loi de Dieu."

De notre part nous prétendons qu'un Prodige, où Dieu fait éclatter sa Toute-puissance, & qu'il rend *une source de lumiére & de bénédiction*, n'est point opposé à sa Sagesse; & que bien loin que ceux qui en secourant les Convulsionnaires, font en même tems briller ce Prodige, commettent une infraction manifeste contre plusieurs points de la Loi de Dieu, ce sont au contraire MM. les Théologiens Antisecouristes qui blessent la Loi de la charité, qui est le motif, l'objet & la fin de tout Précepte, lorsqu'ils font tous leurs efforts pour ensevelir dans les ténébres ce Prodige, par qui Dieu éclaire les esprits & touche les cœurs, & lorsqu'ils décident inhumainement que plutôt que de le faire paroître il vaut mieux laisser souffrir aux Convulsionnaires les douleurs les plus insupportables sans en avoir aucune compassion.

C'est sur ces Questions qui nous divisent, que les Miracles décident. Dieu qui se plaît à éclairer tous ceux qui cherchent la Vérité de tout leur cœur, a voulu secourir visiblement ceux d'entre eux qui auroient pû être éblouïs par l'éclat de la réputation des grands personnages opposés aux Secours: il est venu leur démontrer lui-même par des Miracles qui sont ceux, ou des Secouristes, ou de leurs Contradicteurs, qui expliquent ses Commandemens dans leur sens véritable & qui en font une juste application.

Aussi MM. les Théologiens Antisecouristes se revoltent-ils aujourd'hui ouvertement contre ces Miracles, sans se mettre en peine d'abbattre ainsi de leurs propres mains une des plus fermes colomnes de leur Appel, & celle qui est le plus à la portée des simples.

Mais

Mais la conséquence que ces MM. tirent de la pernicieuse Proposition que je viens de combattre, est encore plus visiblement erronée que cette Proposition même, puisqu'ils s'emportent jusqu'à en conclurre, *que les Miracles même de guérison qui s'opéreroient* par le moyen des Secours violens & *qui seroient bien prouvés doivent remplir de crainte & de défiance.*

IV. Loin que les Miracles divins doivent remplir de crainte & de défiance, ils exigent au contraire notre reconnoissance, notre confiance, & notre soumission pour tout ce qu'ils décident. Réponse, &c. pag. 102.

Quoi? loin de nous soumettre à ce Témoignage Divin, & d'adorer la bonté du Très-haut, qui a bien voulu dissiper en personne nos ténébres & nos doutes, en nous éclairant lui-même par cette lumiére céleste, nous ne devons en concevoir que de la *défiance?* Dieu doit-il donc nous paroître un séducteur? Faudra-t-il dorénavant nous défier de lui, pour mettre toute notre confiance dans les hommes? Faudra-t-il prendre pour régle de notre conduite toutes les pensées variables des Théologiens Antisecouristes, préférablement à la décision des Miracles? Si c'est là ce que ces MM. demandent de nous, c'en est beaucoup trop éxiger.

Cependant pour appuyer cette Proposition si révoltante (que des *Miracles de guérison bien prouvés doivent remplir de crainte & de défiance*) ces MM. emploient cet autre passage de S. Augustin: *Aut si aliqua mira facta sunt, magis cavere debemus.* S. Aug. de Unit. Eccl. N. 49.

Mais il me sera aisé de prouver invinciblement, que dans ce passage il n'est nullement question de guérisons Miraculeuses, mais seulement de prestiges diaboliques; d'où il résultera que ces MM. appliquent encore ici à des Miracles Divins, ce que S. Augustin ne dit que des vains prestiges du Démon.

Rapportons le passage en entier, qui est tiré de la Lettre de S. Augustin contre les Donatistes, & qui ne concerne que les prétendues visions que ces Hérétiques se vantoient d'avoir.

„ Chassons loin de nous, *dit ce célébre Pére de l'Eglise*, ces contes forgés par Ibid.
„ des hommes menteurs, ou ces prestiges de l'esprit du mensonge. Car ou ce
„ qu'ils disent n'a rien de vrai, ou s'il est arrivé quelque chose de surprenant par-
„ mi ces Hérétiques, cela ne doit qu'augmenter notre crainte." *Removeantur ista vel figmenta mendacium hominum, vel portenta fallacium Spirituum. Aut enim non sunt vera quæ dicuntur, aut si Hereticorum aliqua mira facta sunt, magis cavere debemus.*

Qui auroit jamais imaginé qu'on pût se servir de ce passage pour soutenir que, suivant S. Augustin, *des Miracles de guérison .... bien prouvés, doivent remplir de défiance & de crainte?*

Quoi! ces MM. ignorent-ils que le terme *Mira* ne veut point dire Miracles, que ce n'est qu'un diminutif du terme *Mirabilia*, choses merveilleuses; & qu'on n'entend par ce diminutif qu'une chose surprenante, & qui cause une sorte d'admiration, sans apporter aucune utilité aux spectateurs, tels que sont les prestiges diaboliques?

Au surplus il n'est pas douteux qu'en cet endroit S. Augustin n'a entendu parler que de vains prestiges, par ce terme de *Mira*, puisque dans ce même passage il appelle ces prétendues merveilles *portenta fallacium spiritum*, des prestiges des Esprits trompeurs. Et MM. les Antisecouristes sont trop habiles Theologiens, pour ne pas savoir que les Donatistes ne se vantoient pas eux-mêmes d'avoir fait aucune guérison miraculeuse, mais seulement d'avoir eû des visions & des révélations, ce qu'ils appelloient des Miracles. C'est ce que le Cardinal Bellarmin, ainsi que plusieurs autres Théologiens, avance comme un fait qui n'a jamais été contredit.

„ Les Miracles des Donatistes, *dit-il*, dont S. Augustin ne témoigne que du Bellarm. Lib. 4. de Eccl. Cap. 14.
„ mépris, n'étoient pas des Miracles tels que ceux que font les Saints; ce n'é-

 „ toient

„ toient que certaines visions occultes qu'ils se vantoient d'avoir eues sans aucun „ témoin." *Dico miracula Donatistarum, quæ Augustinus contemnit, non fuisse miracula talia qualia Sanctorum sunt, sed visiones occultas quasdam, quas sine ullo teste jactabant se vidisse.* Or quelle application peut-on faire à des *Miracles de guérison . . . bien prouvés*, c'est-à-dire à des Miracles manifestement Divins, de ce que S. Augustin ne dit que des fausses visions par lesquelles l'Esprit trompeur faisoit illusion à des Hérétiques.

Voilà de quelle maniére ces MM. se servent des passages de S. Augustin, en les présentant au Lecteur dans un sens tout différent des sentimens de ce Pére de l'Eglise.

Nouv. Eccl. du 21 Fev. 1742. Art. I. §. 6. Réponse, &c. pag. 132. & 133. C'est donc en vain que ces MM. se récrient avec tant d'emphase, que l'Autorité qu'ils opposent à nos Miracles n'est pas seulement celle de leurs *qualités personnelles*, comme étant *remplis de la science des Saints* & étant ceux que *les fidéles doivent écouter & suivre comme leurs Maîtres*, mais que c'est aussi *l'Autorité de S. Augustin & des autres Saints Docteurs.* Qu'ils me permettent de leur réprésenter au contraire que les sentimens de S. Augustin & de tous les autres Péres de l'Eglise sur l'Autorité des Miracles, sont diamétralement opposés à ceux que ces MM. ont depuis peu formé sur ce sujet.

Mais comment la lumiére des Miracles s'est-elle convertie en ténébres par rapport à ces Messieurs? Pourquoi leur bruyante Trompette, après avoir fait retentir par toute la Terre cette décision émanée du Ciel en faveur des Appellans, après s'en être servi si avantageusement pour prouver la justice de leur Cause, & en avoir légitimement conclu que le Dieu de toute Vérité avoit voulu la canoniser par ce moyen à la face de tout l'Univers, pourquoi cherche-t-elle donc aujourd'hui à ébranler l'Autorité de ces Oracles infaillibles? Ces MM. se sont d'abord empressés de se parer de ces armes invincibles: ils en ont fait leur couronne: ils en ont tiré un grand sujet de gloire. En effet quoi de plus glorieux à l'homme que de combattre sous les étendarts du Très-haut, & d'être autorisé de lui par des Miracles? Mais dès qu'il a plû au suprême deffenseur de toute Vérité, d'en faire par le moyen des grands Secours, ces MM. ont regardé ces Miracles qui réprouvoient leur Décision, comme des traits lancés contre l'Idole d'Autorité qu'ils veulent élever sur nos têtes. Les Miracles ont aussi-tôt perdu à leurs yeux presque tout leur prix: ils ont conçu le dessein de les assujettir à leur Autorité, en s'en rendant les juges. Et pour y parvenir ils ont fait leurs efforts pour persuader au Public, que ces Divins Témoignages loin d'être un flambeau à la portée de tout le monde, & capable de conduire sûrement dans la voie de la Vérité qui méne à la vie, ne sont que des lueurs dangereuses & propres à faire tomber dans des précipices ceux qui se laissent éblouïr par le merveilleux, sans consulter Ibid. p. 79. les Théologiens que la *plénitude* de leur savoir *rend inaccessibles à toute illusion:* que c'est à eux seuls à qui il faut s'adresser pour apprendre de leur bouche scientifique les conséquences qu'on doit tirer des différens Miracles qui arrivent dans ce tems de séduction: & que jusqu'à ce qu'on ait reçu leur réponse, il faut se boucher les yeux du corps & de l'ame, pour ne les ouvrir que conformément à leur avis. C'est ainsi que pour faire régner leur Autorité jusques sur les Miracles, ils ont osé inspirer de la défiance de la lumiére que Dieu lui-même nous donne par ce canal!

Voilà évidemment le motif des Propositions de ces MM. qui tendent à rendre suspectes les Décisions que Dieu fait par des Miracles: Propositions si pernicieuses qu'un Théologien aussi pieux que savant, ami de M. le Gros, à qu'il avoit Lett. de D. F. à M. le Gros du 15. Sept. 1743. ouï dire qu'on attribuoit la *Réponse* de ces MM., se crut obligé en conscience de lui

lui repréſenter, que *la Doctrine* de cette *Réponſe ..... ſur l'Autorité des Miracles* & ſur *l'utilité* dont ils peuvent *être aux ſimples pour découvrir de quel côté eſt la Vérité*, étoit *telle que Dom la Taſte ſeroit de bien mauvaiſe humeur s'il ne s'en accommodoit pas:* Qu'il y a même lieu de croire qu'il *la trouvera ſi peu exacte qu'il ne voudra pas l'adopter*, & qu'il aimera mieux en tirer avantage d'une autre façon, en l'objectant pour *faire retomber ſur ſes Adverſaires les blaſphêmes dont ils l'ont eux mêmes accuſés publiquement.*

Helas! il n'eſt que trop vrai que *la Doctrine* de cette *Réponſe* eſt infectée par pluſieurs fauſſes Propoſitions capables de renverſer toute l'Autorité des Miracles, & de détruire la ſoumiſſion que chaque fidelle doit perſonnellement à ce qu'ils décident, puiſqu'elle fait dépendre cette ſoumiſſion, non de l'évidence que ces Miracles ſont la voix de Dieu, mais uniquement du jugement de Théologiens qui n'étant point infaillibles, ne ſont pas exempts de ſe laiſſer prévenir par leurs préjugés & les différentes paſſions qui n'éblouïſſent que trop ſouvent l'eſprit humain.

Mais ces MM. ſongent-ils bien au tort qu'ils peuvent faire par ces fauſſes maximes, à une multitude innombrable de Catholiques, qui n'ont preſque plus bien à leur portée d'autre moyen extérieur que la lumiére des Miracles pour être conduits à la Vérité?

Combien d'ames ſe perdent tous les jours en prenant la Conſtitution *Unigenitus* pour Régle de leur foi, parce qu'elles ſont perſuadées qu'elles doivent cette ſoumiſſion à l'Autorité des Papes, des Evêques & des Paſteurs, qui par l'extérieur de leur conduite paroiſſent regarder cette Bulle Antichrétienne comme l'ouvrage de S. Eſprit, quoique le plus grand nombre d'entre eux n'ignore pas par quels artifices Jéſuitiques elle a été fabriquée, que tous tant qu'ils ſont ne la reçoivent & ne l'autoriſent que par des moyens humains, & que la plûpart en ſentent malgré eux le venin contre lequel s'éléve le cri de leur conſcience!

Combien de ſimples qui par ce reſpect mal appliqué pour l'Autorité des Chefs viſibles de l'Egliſe, s'imaginant qu'il ne leur eſt pas permis d'examiner & encore moins de croire les Miracles par leſquels Dieu nous parle; s'en rapportent à cet égard aveuglément à leurs Paſteurs, & ferment ainſi leur eſprit & leur cœur à la connoiſſance de la Vérité!

Mais falloit-il que cette aveugle & pernicieuſe docilité parût en quelque ſorte autoriſée par de célébres Appellans, qui en voulant ranger ſous leurs loix un grand nombre de Catholiques, en pouſſent au contraire pluſieurs contre leur intention, en les abreuvant du poiſon de leurs fauſſes maximes, à ſe ſoûmettre au ſentiment des Papes & des Prélats Conſtitutionnaires, dont les éminentes dignités toujours reſpectables, ſont ſans comparaiſon plus éblouïſſantes & bien plus capables de faire impreſſion, que les prérogatives arbitraires que ces Théologiens Appellans s'attribuent?

Jamais dans le champ de l'Egliſe la ſéduction n'a été ſi dangereuſe, ni plus étendue, qu'elle l'eſt aujourd'hui, parce que jamais le phantôme d'une Autorité, dont on abuſe pour faire recevoir l'erreur, n'a été ſi reſſemblant à l'Autorité réelle & véritable.

Auſſi le grand Dieu fidéle à ſes promeſſes, eſt-il venu lui-même au ſecours de ſes Enfans. Le brillant éclat de ſes Miracles a fait diſparoître à leurs yeux les ſombres ténébres que ce phantôme d'Autorité répand de toutes parts. Avec quel zéle tous les Appellans ne devroient-ils donc pas faire conjointement tous leurs efforts pour porter tous les hommes à mettre entiérement leur confiance dans ces Ora-

Oracles Divins? Mais helas! Qui nous donnera assez de larmes pour déplorer nos malheurs & nos infidelités? Pouvons-nous assez gémir de voir que de célébres Appellans emploient au contraire les grands talens qu'ils ont reçu de Dieu, à donner de la défiance de ses Miracles, afin de dominer sur la foi d'un grand nombre de disciples, de leur faire préférer leur Décision contre les grands Secours à celle de la Vérité éternelle, de mettre ainsi en quelque sorte l'homme à la place de Dieu, & de l'élever au dessus de ses décisions infaillibles, en faisant dépendre toute la soumission qu'on leur doit du jugement qu'il leur plaira d'en porter.

Si les Miracles ne doivent pas persuader par leur seule évidence, si c'est du jugement des hommes qu'ils empruntent toute leur Autorité, où à été le crime du commun des Juifs, de n'avoir pas reçu Jesus Christ dans le tems qu'il ne paroissoit avoir aucun autre preuve de sa Mission que ses Miracles, & que le Souverain Pontife, tous les Princes des Prêtres & presque tous les Docteurs & les Pharisiens soutenoient qu'ils n'étoit qu'un séducteur, & avoient arrêté de chasser de la Sinagogue tous ceux qui le reconnoîtroient pour le Messie?

Ebranler l'Autorité des Miracles, c'est aujourd'hui enlever au commun des Chrétiens le principal moyen que Dieu leur donne pour les garentir de la séduction: c'est confirmer dans l'erreur tous ceux qu'une Autorité qui par elle-même mérite le plus profond respect, & qui est très supérieure à celle des Théologiens Antisecouristes, y a fait tomber: c'est fournir des armes aux Adversaires de la Vérité, & concourir avec eux pour abbattre un des plus fermes appuis de l'Appel; enfin c'est décrier par avance le signe divin qui doit faire reconnoître le Prophéte qui, avant que de rétablir toutes choses, sera rejetté, méprisé, mis à mort par la plus grande partie des Catholiques, & spécialement par ceux sur qui l'Autorité des Miracles n'aura fait aucune impression.

MM. les Antisecouristes sont trop habiles & trop pénétrans pour n'avoir apperçu aucun des funestes effets que peuvent produire leurs dangereuses Propositions. Mais ils ont cru y remédier en quelque sorte, ou du moins écarter le reproche qu'on pourroit leur en faire, en se vantant en plusieurs endroits de leur *Réponse* d'être *pleins de zéle pour maintenir l'Autorité des Miracles*: d'être *les Théologiens* qui y sont *le plus attachés*. Mais comment pourront-ils le persuader, tandis qu'ils font en même tems tous leurs efforts pour en donner de la défiance, afin de demeurer les Maîtres de décider à leur gré de l'impression qu'il doivent faire?

Réponse, &c. pag. 96 & 119.

Pourquoi ne me seroit-il pas permis de faire à ces MM. la même réponse qu'un des principaux d'entre eux a faite à MM. les Docteurs Consultans, qui se vantoient pareillement de leur attachement pour les Miracles, au même tems qu'il refusoient de reconnoître ceux que Dieu fait au milieu des Convulsions, & que par les raisonnemens qu'ils faisoient à leur sujet, ils ébranloient l'Autorité des autres?

I. Inscription en faux de l'Auteur de l'Examen de la Consultation, p. 57.

„ Certainement si les Miracles n'avoient point d'autre Deffenseur, *leur répond* „ *M. Maillard*, ils seroient bien mal soutenus.... Mais Dieu s'est réservé des hom„ mes qui en sentent tout le prix, & qui se trouvant trop honorés d'être chargés „ d'une si belle Cause, s'estimeroient trop heureux de la deffendre au dépens „ même de leurs biens, de leur liberté & de leur vie."

V. Motifs du zele de l'Auteur qui excusent l'espéce de vivacité avec laquelle il parle sur les Miracles.

Peut-être trouvera-t-on que je ne ménage pas assez des personnes aussi respectables que ces MM. dans la réfutation que je viens de faire des Propositions qu'ils ont avancées contre l'Autorité des Miracles. Mais les Miracles sont mon Thrésor que je brule de répandre dans le sein de tout le monde: il me semble que c'est me l'arracher, que de priver mes Fréres de l'utilité qu'ils peuvent en recevoir. La considération que j'ai pour ces MM. saura calmer mon zéle sur tout autre sujet: mais à l'égard des Miracles, mon zéle est plus fort que moi & m'emporte sans con-

consulter ma volonté. Que ces MM. me foulent aux pieds, qu'ils décrient de plus en plus & ma personne & mon Ouvrage, que pour me faire passer pour un fanatique, ils m'imputent ce que je n'ai jamais dis ni pensé; je consens, si l'on veut, de ne pas m'en plaindre: mais les Miracles sont ma vie. J'ai lieu de croire que Dieu ne me la conservée dans le tems que j'étois un Déiste, que pour les faire attester & publier par un Témoin de cette espéce. Ils sont le flambeau qu'il nous donne aujourd'hui pour nous guider à travers les sombres ténébres dont nous sommes environnés. Cette lumiére divine fait toute la joie de mon ame. Elle a été le canal de l'espérance de mon salut: j'espére qu'elle le sera d'une infinité d'autres personnes. Ainsi c'est me frapper par l'endroit où je suis le plus sensible, que de porter le moindre coup à ces lumineux bienfaits de la miséricorde divine.

D'ailleurs est-il juste d'abandonner aux ennemis de la Vérité les Fidéles qui lui sont les plus dévoués? Puis-je souffrir en paix qu'on représente les Convulsionnaires & toutes les personnes de piété qui sont le plus sincérement attachés à l'œuvre des Convulsions, comme des fanatiques, des violateurs de la Loi de Dieu? Si ces coups ne nous étoient portés que par les Zélateurs de la Bulle, nous les souffririons avec patience. Leurs calomnies en nous humiliant, nous purifient: leurs mépris font notre gloire: leur persécution fera un jour notre couronne. Mais comment supporter de tels outrages de la part de ceux qui devroient être nos Péres, & qui se donnent pour nos Maîtres? Encore passe, si ces outrages ne deshonoroient que les personnes: mais les traits dont on nous perce, portent en même tems atteinte aux Miracles que Dieu fait pour manifester que c'est par son ordre que les Convulsionnaires demandent, & que nous leur donnons, les prodigieux Secours dont on nous fait des crimes.

N'auroit-il pas dû suffire aux Théologiens Antisecouristes de refuser de se soumettre à la décision de ces Miracles, sans chercher à les critiquer, & sans vouloir juger despotiquement & condamner sans misericorde tous ceux qui se conduisent par cette lumiére?

Est-il conforme à la charité qui est le caractére distinctif des vrais disciples de Jesus-Christ, & qui doit par conséquent animer toutes les actions de ces célébres Appellans, de livrer ainsi leurs Fréres à la persécution, en les condamnant eux-mêmes les premiers?

Ils n'ignorent pas néanmoins que les Convulsionnaires ne sont *poursuivis & persecutés qu'à titre d'Appellans & d'ennemis de la Bulle*, ainsi que M. Poncet l'a tant de fois repeté dans ses Lettres imprimées. VI. Lett. de M. Ponce, p. 78 79 &c.

„ Ceux que je deffens, *ajoute-t-il*, sont déjà dans les prisons. Tous y „ sont condamnés, & ils attendent chaque jour qu'on vienne les enlever pour „ les y conduire. VII. Lett. Pag. 172.

„ Je trouve, *dit-il encore*, qu'on rend les Convulsionnaires extrêmement grands „ par la persécution qu'on leur fait. J'admire que des Enfans . . . . . deviennent des prisonniers d'Etat . . . . . qu'ils soient conduits par l'évenement du „ monde le plus extraordinaire à rendre témoignage aux Vérités les plus importantes de la Religion, & qu'ils trouvent dans leurs Convulsions une source de „ lumiéres pour rendre leur témoignage & y demeurer fermes. IV. Lett. pag. 26.

„ Ils vous couvrent, Monsieur, pendant que vous les persécutez, *ajoute-t-il en* „ *parlant à M. Fouillou (principal Auteur de la Consultation:)* la persécution, „ que vous leur faites, vous met en sûreté. . . . . Vous vivez en paix, tranquilles, honorés même, jusqu'à ce que ces petits soldats, qui occupent aujourd'hui „ une place dans l'armée du Seigneur, soient renversés. . . . . Que les conseils „ de Dieu sont impénetrables & sa sagesse incompréhensible! Qui auroit cru que „ cette Ibid. pag. 31.

„ cette nuée qui s'eſt formée depuis un Siécle, & qui menaçoit les ſerviteurs du „ Seigneur, dans le tems qu'elle paroît prête pour les écraſer, ſe fût tout d'un „ coup concentrée ſur la tête de ces petites créatures, & ne parût plus menacer „ qu'elles?

VI. Lett. pag. 78. „ Je ſerois fâché qu'ils priſſent notre place, & qu'ils fuſſent les ſeuls à qui on „ en voulût..... J'aurois une ſecrette honte de marcher la tête levée pendant que „ je verrois des troupes d'Archers commandés pour les prendre?"

Voilà des ſentimens bien dignes d'un Appellant! Mais il ne faut donc pas, après avoit fait éclatter ces ſentimens magnanimes, autoriſer les perſécutions qu'on fait à *ces petits ſoldats* de la Vérité & à ſes plus fidéles diſciples, en les dénonçant comme des coupables.

IV. Lett. pag. 25. „ Je ſuis infiniment affligé, *dit encore M. Poncet*, quand je penſe à la conduite de nos amis: & je ne ſuis conſolé que par l'eſpérance qu'ils ouvriront un jour „ les yeux, & que le mal qu'il auront fait les leur ouvrira, quand ils verront que „ ce ſeront eux qui auront mis les armes à la main des perſécuteurs."

C'eſt auſſi cette eſpérance qui nous conſole, & nous le demandons à Dieu avec encore bien plus d'ardeur que d'être délivrés de la perſécution. Les célébres Docteurs & Théologiens qui nous condamnent nous ſont plus chers que notre vie. Ils ont été nos Guides tant qu'ils ne ſe ſont point écartés de la trace de lumiére qui ſort du ſein des Miracles, & nous brûlons du déſir qu'ils ſe remettent à notre tête, & qu'en ſuivant eux-mêmes cette étoile qui mene au ſalut, ils nous conduiſent à la victoire par les humiliations de la Croix.

Lett. de D. P. à M. le Gros du 15. Sept. 1743. „ L'œuvre des Convulſions (dit l'Auteur de la belle Lettre Théologique écrite à M. le Gros que j'ai déjà citée) eſt comme une pierre de touche qui nous „ fait connoître ſi nous aimons la Vérité uniquement pour elle-même, à quelque „ extrêmité d'humiliation qu'elle puiſſe être réduite, & quelque deshonneur qui „ nous en revienne à nous-mêmes pour lui demeurer attachés. Nous l'avons ai- „ mée dans le tems qu'elle n'avoit rien que d'honorable & de glorieux même aux „ yeux des honnêtes gens du monde, qui ſe piquent de bon ſens & d'équité, quoi- „ que d'ailleurs la Vérité leur fût fort indifférente. Dieu veuille que nous ne l'a- „ bandonnions pas maintenant qu'elle n'a rien que d'ignominieux, non ſeulement „ aux yeux de tous les Sages du Siécle, mais encore aux yeux de pluſieurs de ceux „ qui ont été ci-devant, & qui le ſont encore pour tout le reſte, ſages de la ſa- „ geſſe de Dieu, & qui ont peut-être penſé eux-mêmes le mieux de l'œuvre „ des Convulſions dans ſes commencemens!"

Changemens de vûes des Théologiens Antiſecouriſtes ſur le Phénomene des Convulſions & ſur la proximité des reſſources de l'Egliſe prédites par Jeſus-Chriſt, & qu'il fait annoncer par les Convulſionnaires.

I. Variation des 4. Chefs des Antiſecouriſtes ſur les principaux objets des Convulſions. HELAS! il n'eſt que trop vrai que les ſentimens de MM. les Théologiens Antiſecouriſtes ſont aujourd'hui bien différens de ceux qu'ils avoient d'abord, non ſeulement par rapport aux grands Secours, ce qui les a entraînés comme malgré eux à tâcher d'affoiblir l'Autorité des Miracles; mais qu'ils ont auſſi changé de vûes & de penſées ſur l'œuvre entiére des Convulſions, & ſur l'impreſſion que doit faire la prédiction des grands Evenemens dont tous les Convulſionnaires nous ont annoncé la proximité, tant par des Diſcours ſurnaturels que par des Prodiges ſimboliques.

Je ne répeterai point ici ce que j'ai déjà obſervé de la variation de ces MM. par rapport aux grands Secours, après qu'eux-mêmes ont jugé que *les repréſentations*

tions des supplices des Martyrs, qui ne peuvent se faire que par les Secours les plus terribles, sont *des effets merveilleux* qui Dieu opére pour augmenter notre confiance & notre foi. Je ne leur objecterai plus qu'il ne leur convient pas de représenter aujourd'hui comme des crimes, ce qu'ils ont autrefois appellé *de bonnes œuvres* . . . *des Secours qui auroient dû faire perir, mais qui soulageoient*, & qui formoient *des représentations si naturelles de differens supplices qu'il n'y manquoit qu'une mort réelle*. Je ne leur dirai plus que c'est blesser en même tems la justice & la charité, que de dénoncer à présent comme des coupables, des homicides, des personnes dans l'habitude journaliére de tenter Dieu, ceux qu'ils louoient autrefois pour les mêmes actions comme des *personnes charitables*, pleines de *zéle*, comme des *gens de bien qui par la grace de Dieu savent souffrir*.

Nouv. Eccles. du 6. Decembr. 1732.

Ibid. 6. Avril 1733.

Ibid. 6. Avril 1733 & 18. Decemb. 1732.

Mon objet actuel n'est que de prouver que ces MM. depuis qu'ils se sont déchaînés avec force contre les grands Secours, & qu'ils ont même cherché à donner de la defiance des Miracles opérés par ce canal, ont presque entiérement changé de langage par rapport aux Convulsions & aux ressources de l'Eglise prédites par Jesus-Christ, & dont les Convulsionnaires font espérer le prochain évenement.

Il ne me sera pas difficile de démontrer cette étonnante variation. Il ne faut pour cela que rapporter quelques traits de leurs premiers Ecrits, & les confronter avec leur *Réponse* à la Réclamation & à mon second Tome: le contraste en est si frappant, qu'il surprendra tous les Lecteurs.

II. Premiers sentimens de M. l'Abbé d'Etemare.

Commençons par M. l'Abbé d'Etemare, qui paroît être celui de ces MM. à qui Dieu a d'abord donné le plus de lumiéres sur l'œuvre des Convulsions.

Dans une longue & belle Lettre qu'il composa au commencement du mois de Mars 1733. & qui a été rendue publique par un grand nombre de copies, il examine avec grande attention ce qu'il faut penser de l'œuvre des Convulsions, & sous quel point de vûe on doit l'envisager. Il y fait voir que cette œuvre est visiblement destinée à instruire & à persuader un très grand nombre de personnes, de plusieurs Vérités très importantes: 1. que le Mystére d'iniquité qui doit s'opérer parmi les Gentils selon S. Paul, a été consommé par la Constitution *Unigenitus*: 2. que la Conversion du peuple Juif est le reméde que Dieu a promis pour renouveller la jeunesse de l'Eglise: 3. que l'œuvre des Convulsions est un lien mitoyen de ces deux Evenemens, étant faite d'une part pour disposer un certain nombre de personnes à reconnoître le Prophéte qui doit rétablir toutes choses, & d'autre part pour répandre en même tems des voiles sur la Mission de ce Prophéte qui doit être méprisé & rejetté par presque tous les Gentils.

Lett. de M. d'Etem. du comm. de Mars 1733.

„ Il faut, *dit-il ensuite*, entrer avec liberté & confiance dans ce Sanctuaire du „ plan de Dieu qui nous est ouvert; & par qui nous est-il ouvert? par des „ personnes du plus bas étage, sans talens, sans éducation, sans esprit, & qui „ pour nous forcer comme malgré nous à recourir à la lumiére surnaturelle „ qui les éclaire, sont la plûpart comme étrangéres à ce qu'elles disent, par„ lant dans un état où elles ne se connoissent pas, & ne ressouviennent point „ de ce qu'elles ont fait & dit. En suivant & en écoutant ce qu'elles nous „ disent, je ne prétens point y apporter un esprit aveuglément soumis: au „ contraire je prétens y apporter un esprit de critique, qui écoute tout, qui „ pése tout, qui médite tout. Je crois ce qu'on me dit, non parce que la „ personne qui me le dit à l'Autorité de me le dire & de soûmettre mon es„ prit, mais parce que ce qu'elle m'apprend porte pour moi tous les caracté„ res de Vérité à qui il est donné de tout soûmettre. Alors je suis moins re-

„ buté de tout ce qu'il peut y avoir de singulier dans ces nouveaux Maîtres
„ que j'écoute."

M. d'Etemare fait ensuite plusieurs réflexions fort solides sur l'état actuel de l'Eglise & le reméde promis à ses maux ; après quoi il ajoute : „ Avant les
„ Convulsionnaires nous savions cela : que viennent-ils donc faire dans l'E-
„ glise ?..... Quel est l'objet spécial de leur œuvre ? C'est en un mot de ci-
„ menter le rapport nécessaire qui est entre le mal & le reméde, le caractéri-
„ ser, le faire toucher au doigt, être comme le flambeau qui éclaire, le lien qui
„ unit, les introducteurs qui nous conduisent par la main . . . . . les preuves
„ vivantes du secours extraordinaire qu'il faut attendre."

De quelle conséquence n'est-il pas de donner une grande attention au Phénoméne des Convulsions pour ceux qui sont à portée de le faire, si c'est par les Convulsionnaires que *le Sanctuaire du plan de Dieu nous est ouvert ?* S'ils sont *éclairés* par une *lumiére surnaturelle*, à laquelle Dieu *nous force* ..... *comme malgré nous* de *recourir ?* Si ce qu'il nous apprennent *porte tous les caractéres de Vérité à qui il est donné de tout soûmettre ?* S'ils sont *le flambeau* par *qui* Dieu nous *éclaire ?* S'ils sont *les introducteurs qui nous conduisent par la main*, pour nous faire reconnoître & suivre le Prophéte qui doit venir rétablir toutes choses ? Enfin s'ils sont les *preuves vivantes des secours extraordinaires qu'il faut attendre ?* Sur quoi M. l'Abbé d'Etemare observe que toutes leurs actions simboliques s'accordent avec leurs Discours ; d'où il conclud que pour les personnes bien attentives, une grande *lumiére sort à travers les nuages qui environnent* ce Phénoméne.

Combien est-il donc important d'être du nombre de ces personnes attentives ? Par exemple, combien ne sent-on pas redoubler sa foi, son courage & sa confiance, lorsqu'on voit des Convulsionnaire *représenter des supplices* où *il ne manque qu'une mort réelle*, avec des transports de joie qui éclattent sur leur visage, qui brillent dans leurs yeux, qui se manifestent par tous les mouvemens de leur corps, & qui sont ainsi *les preuves vivantes des Secours extraordinaires* que doivent attendre de la bonté du Seigneur tous ceux qui rendront témoignage à toute Vérité, sans craindre les violences que les hommes exerceront contre eux.

III. Suite du même sujet, comparé avec les vûes de M. de Montpellier. Oeuvres de Colbert, Tom III pag. 568. 570. 574. 590. 591. &c

Il est bien digne de remarque, que ces premiéres pensées & ces observations de M. l'Abbé d'Etemare se trouvent entiérement conformes à celles qu'a toujours eues le grand Evêque de Montpellier. Ce Prélat exhortoit comme lui les Fidéles à *reconnoître le bras du Tout-puissant* dans l'Evenement des Convulsions & les Prodiges simboliques qui l'accompagnent ; à croire *que Dieu seul peut faire parmi nous de si grandes choses*, à *laisser le côté obscur* & à *entrer dans le Sanctuaire par l'endroit lumineux.* Il reconnoissoit que l'œuvre des Convulsions est faite pour publier que *le Mystére d'iniquité s'avance*, & *que bien-tôt tout sera consommé ;* & pour annoncer que *nous sommes à la veille des plus grands évenemens*, & qu'*une Sagesse profonde dispose tout pour l'exécution des menaces contenues dans l'onziéme Chapitre de l'Epître aux Romains :* c'est-à-dire du retranchement de la Gentilité qui donnera lieu à la miséricorde pour les Juifs, par le ministére du Prophéte Elie destiné à éxécuter ces deux grands jugemens de justice & de grace.

Ainsi suivant cet illustre Prélat, aussi bien que suivant M. d'Etemare, le Prodige si singulier des Convulsions est un *lien mitoyen* qui unit la consommation du Mystére d'iniquité avec le reméde que Dieu lui destine.

„ La grande révolution, *ajoute M. d'Etemare*, nous est aujourd'hui promise,
„ & mise sous nos yeux, par deux grands moyens. L'un est l'état bien connu de
„ la Gentilité, sur-tout depuis la Constitution *Unigenitus :* l'autre est le lien qui
„ unira ces deux œuvres, & conduira de l'une à l'autre."

En

En effet l'œuvre des Convulsions est d'une part une Cométe fatale & menaçante qui dispose tout à l'exécution de ce qui a été prédit au sujet du Prophéte, qui doit être rejetté par tous ceux des Gentils qui mépriseront les Miracles : & d'autre part, c'est une voix du Ciel qui crie à un petit peuple d'Elus : Elie vient, *faites donc de dignes fruits de pénitence, la coignée est déja à la racine des arbres :* elle est déja levée pour retrancher les branches étrangeres qui ne portent plus de fruit, & pour enter à leur place les Juifs sur leur propre tronc. Matth. III. 8. & 10. Rom. XI. 24.

Mais si l'œuvre des Convulsions est le signe immédiat de l'avénement d'Elie ; si les Prodiges qui sortent en foule du sein de cette œuvre, sont un *flambeau qui éclaire* une multitude de personnes, & qui leur apprend ce qu'elles doivent savoir & ce qu'elles doivent faire pour profiter de la venue du Prophéte, quel préjudice ne feroit-on pas à toutes ces personnes si on leur cachoit ce flambeau, & qu'on les empechât ainsi de profiter de sa lumiére ?

Jugeons-en par l'observation que fait M. d'Etemare dans la même Lettre, que les Convulsionnaires ont unanimement déclaré & prouvé par de bonnes raisons, que le petit nombre de ceux qui s'attacheront à l'œuvre des Convulsions aura la principale part aux bénédictions qu'apportera le Prophéte. Or, ajoute-il, *il faut convenir que quand on approfondit ces raisons, on y remarque une si grande analogie avec les principes de la foi, une fécondité de rapports si justes, que dans cette étude plus on approfondit, plus on se persuade qu'on a trouvé le mot de l'Enigme qui explique tout.* Mais c'est l'avoir bien perdu ce mot de l'Enigme, que de réprouver aujourd'hui tous les Convulsionnaires qui ne sont pas renfermés dans une retraite inaccessible & de les comparer à des possédés ! Lett. de M. d'Etem. du Comm. de Mars 1735.

Les chefs des Antisecouristes ne parlent présentement qu'avec une sorte de mépris des Discours des Convulsionnaires. Dans les premiers tems M. d'Etemare, ainsi que ces Messieurs, étoit au contraire persuadé que Dieu employoit ce moyen pour rendre les plus importantes & les plus sublimes Vérités intelligibles aux plus simples, pour les faire connoître & recevoir avec amour par une multitude de gens de toute condition, & pour faire embrasser la pénitence à ceux mêmes qui, faute de se bien connoître, ignorent le besoin qu'ils en ont. Ce savant Théologien paroissoit même si frappé de ces Discours, qu'il sembloit en préférer les traits de lumiére à la science des plus célébres Appellans, & qu'il paroissoit croire que ces Appellans ont besoin de corriger les fausses vûes de leur esprit par les avertissemens que leur en donnent les Convulsionnaires, & d'apprendre par leurs exhortations ce que Dieu demande d'eux.

„ Qui auroit osé penser, *s'écrie-t-il*, que les plus sublimes Vérités fussent de- Ibid.
„ venues communes, intelligibles même aux plus simples, goûtées de beaucoup
„ de personnes, faisant leur force & leur consolation ! Pour parvenir à rendre ces
„ Vérités communes & intelligibles, Dieu a choisi un moyen qui paroît d'abord
„ bien singulier, mais qui bien approfondi est admirablement assorti à son œuvre ;
„ & ce moyen est celui des Convulsions.

„ Les Convulsionnaires, *dit il plus haut*, paroissent singuliérement occupés de
„ cette terrible Vérité, & ils la représentent sous mille formes différentes (que
„ pour ceux mêmes qui se croient les plus justes, *qui in se confidebant tanquam*
„ *justi*,) il est nécessaire de desarmer la justice divine, afin que cette justice des-
„ armée laisse le champ libre à la miséricorde. . . . . Avant eux, *ajoute-t-il*, on
„ savoit sur cela à peu-près les mêmes choses. . . . . Mais il faut convenir que
„ ces vûes si justes n'étoient ni si détaillées ni si brillantes. Il y a mille foiblesses
„ dans les Appellans les plus déclarés, qui ont besoin d'être guéries. Quand je

„ dis foibleſſes, je ne parle pas ſeulement de celles du cœur; j'étends cela à tout, „ vûes fauſſes dans l'eſprit, &c."

Extrait d'une Conférence de M. d'Etem revû par lui même.

Il avoit dit au mois de Décembre de l'année précedente: „ Pour faire ſentir „ le jugement que Dieu fait de nous & de nos lumiéres, il nous donne aujourd'hui „ le ſpectacle de gens de toute eſpéce, ramaſſés, pour ainſi dire, ſans choix, „ qui portent des caractéres de folie dans leurs Convulſions, & qui annoncent „ en même tems la Vérité avec force, avec dignité, avec certitude, & avec „ des ſentimens ſi vifs & ſi pénétrans qu'il n'eſt pas poſſible de les imiter. Dieu „ par là dit aux uns: Vous avez recherchés avec travail, par beaucoup de veilles „ les Vérités de ma Religion, vous les connoiſſez maintenant, & vous en demeurez là. Il dit à d'autres: Vous avez ces Vérités ſous vos yeux, & vous n'y „ faites pas même d'attention. Et moi je vais vous confondre, en vous faiſant „ annoncer ces mêmes Vérités avec plus d'énergie même & d'onction, par des „ perſonnes ſans étude, qui à la lettre auront la tête renverſée, c'eſt-à-dire qui „ feront dans un état qui portera à l'extérieur des caractéres de folie. Car que „ des perſonnes diſent de ſi grandes choſes, & cela, par exemple, les pieds en „ haut & la tête en bas, n'eſt-il pas évident que cette poſture eſt donnée en ſigne? „ Et qu'y a-t-il parmi les inſtructions que Dieu nous donne, de plus propre à notre état & de plus ſalutaire?"

En effet c'eſt un Tableau vivant par lequel Dieu peint à nos yeux, qu'il faut avoir aujourd'hui le viſage dans la pouſſierre pour recevoir les lumiéres d'enhaut.

Ibid.

„ Voici, *ajoutoit-il*, un nouveau genre de Prédicateurs que Dieu nous envoie, dont les Diſcours ſont vifs, éloquens, remplis d'onction & de Vérité. Ils nous repréſentent & par ſignes & de vive voix, ce que nous devrions faire, & les ſentimens qui devroient nous pénétrer; & nous demeurons toujours les mêmes, quoique nous ſoyons environnés de Miracles de tant „ d'eſpéces. C'eſt un grand ſujet de confuſion pour nous. Ne déſeſpérons pas „ cependant. Dieu ne fait point tout ceci pour en demeurer là: c'eſt un gage „ qu'il nous donne qui doit animer notre confiance. Mais auſſi il faut s'attendre „ à un diſcernement parmi même les Appellans. Nous en voyons le commencement: Dieu coupe déjà dans le vif. Quel ſera ſon progrés? Dieu ſeul „ le ſait!"

Ce terrible diſcernement prédit dès le milieu de 1732. par preſque tous les Convulſionnaires, entre les Appellans qui demeureront attachés à l'œuvre de Dieu, & ceux qui s'en rendront les contradicteurs & les adverſaires, n'a été ignoré par aucun des Théologiens aujourd'hui Antiſecouriſtes: & ils ont même paru pendant pluſieurs années y ajouter foi, parce qu'ils en voyoient arriver l'évenement ſous leurs yeux en la perſonne de MM. les Docteurs Conſultans, qui les premiers n'ont exécuté que trop littéralement ce que les Convulſionnaires avoient prédit à cet égard.

Voici ce qui en eſt dit dans un Imprimé qui parut en 1735. intitulé: *Expoſition du ſentiment de pluſieurs Théologiens deffenſeurs légitimes des Convulſions*, c'eſt-à-dire des Théologiens qui ſe donnoient alors le tître de Diſcernans, dans le nombre deſquels étoient en ce tems là tous les Théologiens à préſent Antiſecouriſtes. Auſſi cet Ecrit fut-il d'abord applaudi par tous ces MM. qui y avoient la plus grande part.

pag. 16.

„ Ce qu'on appelle dans la Conſultation, *eſt-il dit dans cet Imprimé*, un eſprit „ de calomnie, de ſchiſme & d'orgueil, regarde vraiſemblablement certains reproches que preſque tous les Convulſionnaires ont fait aux amis mêmes & aux deffen-

„ fenseurs de la Vérité. Ne faudroit-il pas avant tout examiner si ces reproches „ sont fondés ou non? L'évenement ne justifie que trop tous les jours beaucoup „ de choses de cette nature que les Convulsionnaires ont prédites & annoncées „ long-tems auparavant, & qui paroissoient incroyables alors. Peut-on leur faire „ un crime d'avoir rencontré trop juste, & la Consultation qui les condamne n'est- „ elle pas en ce point leur justification?"

L'Auteur des *Nouvelles* a aussi fait l'observation suivante d'après un autre Ecrit contre la Consultation. „ Cette sorte de dénonciation *paroît* précisément dans le „ tems qu'on est plus animé contre les Convulsionnaires, qu'on les poursuit seuls „ & qu'il y en a un grand nombre dans les fers ; & . . . il semble que l'on „ veut profiter de leur foiblesse pour les écraser, fournir contre eux des foudres „ nouveaux, & se joindre à l'ennemi pour pousser un cri de mort & d'anathê- „ me. Il y a près de trois ans que les Convulsionnaires disent hautement que „ les amis seroient les premiers à les persécuter. Les Convulsionnistes trouve- „ ront par la démarche dont il s'agit (par la *Consultation*) la prédiction ac- „ complie." Nouv. Eccl. du 28. Mars 1735.

Mais n'est-ce pas de la part de MM. les Théologiens Antisecouristes marcher aujourd'hui sur les traces de la Consultation, que de dénoncer comme des criminels tous les Convulsionnaires qui ne se conduisent pas par leurs avis? N'est-ce pas s'efforcer de détruire la plus grande partie des biens que Dieu fait par cette œuvre, que de vouloir abolir le spectacle des grands Secours? Les prédictions uniformes sur ce sujet que ces MM. conviennent eux-mêmes avoir été faites dès les premiers tems par presque tous les Convulsionnaires, ont peut-être plus d'étendue que ces MM. n'en ont d'abord apperçu. Qu'ils prennent la peine de les relire: & ils verront dans la plûpart, que les Convulsionnaires y distinguent clairement deux différentes classes d'Appellans célébres, qui les uns après les autres deviendront leurs persécuteurs.

Au reste ce n'est pas-là la seule vraie prédiction que les Convulsionnaires ont faite: M. d'Etemare dont je parcours les Ecrits va encore m'en servir de Témoin. Voici ce qu'il en atteste dans une Lettre qu'il écrivit à M. l'Evêque de Senez le 20. Novembre 1733. & qui a été imprimée en 1734. sous le titre de *Lettre d'un Ecclésiastique à un Evêque.*

„ Il y a, *dit-il*, une multitude de faits qui montrent que les Convulsionnaires „ ont découvert des choses cachées, & annoncé des choses futures qui ont eû „ leur effet, & cela d'une maniére si précise & si particularisée que cela ne pou- „ voit se faire naturellement. J'ai vérifié, *ajoute-t-il*, plusieurs exemples, & j'ai „ sû à n'en pouvoir douter que plusieurs de ces découvertes avoient été d'une „ très grande utilité." Lett. d'un Ecclef. à un Evêq. N. 27. Pag. 16.

Dans la même Lettre il met au nombre des choses édifiantes, les représentations des souffrances des Martyrs, qui ne peuvent se peindre que par des Secours qui paroissent meurtriers : ce qui est une preuve évidente qu'alors M. d'Etemare n'étoit point encore déterminé généralement contre tous ces merveilleux Secours.

„ Au milieu de tout cela, *dit-il*, se montroient la plûpart du tems des choses „ édifiantes, grandes, touchantes, inimitables, des représentations des Mystéres „ de Jesus-Christ & des souffrances des Martyrs, des gémissemens sur les maux de „ l'Eglise, sur l'humiliation de la Vérité, &c." Ibid. N. 25. pag. 15.

Il dit plus haut que „ les Convulsions sont des signes que Dieu nous donne pour „ nous rendre attentifs. Ce ne sont pas, *ajoute-t-il*, des Maîtres infaillibles; mais N. 23. p. 24.

„ s'il

„ s'il n'y avoit que les Maîtres infaillibles qui fussent utiles, où seroit l'homme sur „ la Terre dont on dût écouter les leçons?"

Enfin dans une autre Lettre du 25. Decembre 1735. à la sainte Princesse Douairiere d'Auvergne: „ Je n'ai jamais cru, *dit-il*, ce que les Discours des Convulsionnaires annoncent sur leur propre Autorité, mais cela n'empêche pas que je „ ne compare avec attention, & souvent avec étonnement, ce que contiennent „ ces Discours, avec les évenemens qui se développent de jour en jour. Il est „ certain que plusieurs de ces Discours & en très grand nombre, parlent très dignement & des plus grandes Vérités, & des vûes les plus consolantes d'une „ part, & de l'autre les plus propres à tenir abbaissé sous la puissante main de „ Dieu."

Lett. du 25. Dec. 1735.

Voilà donc encore une partie très considérable de l'œuvre des Convulsions par rapport à laquelle M. d'Etemare a eû d'abord l'avantage de penser de la même maniére que le grand Evêque de Montpellier. Car cet illustre Chef de l'Appel ne balançoit pas non plus que lui, *à reconnoître*, disoit-il, *l'œuvre de Dieu dans tout ce qu'il apprenoit des Discours des Convulsionnaires, & des Miracles qu'ils opéroient.*

Oeuvres de Colbert, Tom. III. pag. 573.

„ Plus je pense aux Discours des Convulsionnaires, *dit-il encore*, plus je suis „ surpris & étonné: plus je crois reconnoître la main de Dieu en tout cela. . . „ Je les ai lus & j'en ai été frappé: les expressions en sont nobles, les vûes grandes, la Théologie exacte, le sublime plein d'onction. Il est impossible que l'imagination & sur-tout celle d'un Enfant puisse produire de si belles choses..... „ Quelquefois je trouve dans un mot échappé d'un Convulsionnaire, de quoi répondre à des difficultés qui arrêtent bien des gens raisonnables."

Ibid. p. 574. Pag. 568. Ibid. p. 590.

Comment ceux qui se vantent d'avoir hérité des lumiéres de ce célébre Prélat, peuvent-ils se dispenser à présent de *reconnoître* avec lui *l'œuvre de Dieu* dans des Discours, dont *les grandes vûes*, *l'exacte Théologie*, la noblesse *des expressions & le sublime plein d'onction*, frappoient d'admiration ce grand génie, sur-tout lorsqu'il faisoit attention que la plûpart de ces Discours, d'une variété infinie pour les pensées, les images & les expressions, & d'une uniformité parfaite pour la justesse des principes, l'exactitude de la Morale, la fidélité du Tableau de l'état de l'Eglise & la proximité des Evenemens auxquels Dieu nous ordonne de nous préparer; étoient chaque jour prononcés en cent endroits différens par des personnes de toute condition, & sur-tout par une troupe d'Enfans dont la plûpart, avant leurs Convulsions n'avoient jamais eû aucune relation avec les Appellans, & dont quelques-uns savoient à peine les premiers élemens de leur Catéchisme?

L'admiration que M. d'Etemare avoit d'abord conçue de ces Discours, dont la plûpart sont d'un surnaturel palpable; l'intime persuasion où il étoit qu'alors les Convulsionnaires avoient été *éclairés* par une *lumiére surnaturelle*, du moins lorsqu'ils avoient annoncé la venue du Prophéte qui doit se mettre à la tête de Fidéles qui servent Dieu en esprit & en vérité, proscrire l'ingrate Gentilité qui n'honore plus Dieu que des lévres, & enter à leur place les descendans des Patriarches; la parfaite connoissance qu'il avoit que ces prédictions se trouvent pour ainsi dire confirmées par l'état actuel de l'Eglise, & qu'elles sont autorisées par toutes les circonstances marquées dans les anciennes Prophéties pour être le Signe qui doit préceder le retour d'Israël: tout cela n'empêchoit pas M. d'Etemare d'appercevoir les nuages qui offusquent le Phénomene des Convulsions; mais il imitoit alors le grand Evêque de Montpellier.

Il se servoit comme lui, *de ce qui est clair pour percer dans ce qui est obscur*; & il

Oeuvres de Colbert, Tom. III.

& il ne se faisoit pas *de ce qu'il y a d'obscur, un bandeau pour se cacher ce qu'il y a de clair.* Pag. 566.

Il étoit du nombre de *ces heureux, qui ne prennent point un sujet de scandale de ce qu'ils rencontrent d'obscur.* Pag. 568.

Il pensoit comme ce célébre Evêque, que *les nuages qui couvrent cette œuvre ne sont point assez épais pour empêcher d'y reconnoître le doigt de Dieu.* Pag. 570.

Il trouvoit même *de quoi s'édifier dans ce qui est obscur*, parce qu'il pénétroit *que ce voile* étoit *dans les desseins de Dieu l'effet d'une profonde sagesse . . . &* que *sous ce voile on découvre une grande lumiére.* Ibid. & 571.

Mais écoutons M. d'Etemare s'expliquer lui-même sur ce sujet. „ C'est vouloir, *dit-il*, confondre & annéantir l'œconomie des desseins de Dieu sur le genre humain & sur les Elus en particulier . . . que de vouloir trouver en tout lumiére sans ténébres. Les lumiéres sans ténébres ne sont pas des lumiéres assorties à l'état présent de l'Eglise. Cela est annoncé: & ce qui s'est passé du tems de Jesus-Christ nous doit servir de régle. Les Miracles & les choses surnaturelles arrivées aux Convulsionnaires, sont la lumiére. Donc ces Merveilles doivent avoir un double caractére; je veux dire une autre face sombre & peu avantageuse. . . . Y a-t-il un seul vrai Miracle, un seul vrai Convulsionnaire parlant & agissant par l'impulsion divine? Si j'en ai un seul, je m'embarrasse peu des autres qui sont faux ou douteux: il ne m'en faut qu'un pour que je sois en droit de dire: *Semel locutus est Deus.* Ecoutons-le donc. Si je tiens une fois ce poste sans contradiction, il ne sera plus permis de m'arrêter par aucun fait faux, ou ridicule, ou indécent. Je laisserai le faux tant qu'on voudra au Pére du mensonge: c'est son partage de tout imiter, de tout confondre. Je sai qu'il est souvent dans l'ordre de Dieu de le lui permettre, & que cette ombre ne fait que donner plus de beauté au Tableau. Il m'est aisé de prouver qu'il y a des Miracles véritables & des Convulsionnaires sincéres: j'ai remarqué qu'il ne m'en falloit qu'un. La miséricorde de Dieu m'a servi avec bien plus d'avantage: car elle a varié sur cela ses dons avec magnificence & profusion. Les nuages quelque épais qu'ils puissent être, de choses puériles, indécentes, ridicules, de fausses prédictions, ne font rien absolument contre cette preuve. Fixons-nous donc, *ajoute-t il*, à un objet devenu si intéressant pour nous."

Lett. de M. d'Etemare du comm. de Mars 1733.

Ces derniers mots renferment encore précisément une des pensées du grand Colbert. *L'œuvre des Convulsions*, disoit-il, *me paroît si importante que je veux y donner toute mon attention.* Tom. III. pag. 550.

IV. Premiers Sentimens de M. Boursier & de M. Gourlin.

Au reste je viens de rapporter avec tant d'étendue les prémiers sentimens de M. d'Etemare sur l'œuvre des Convulsions, & sur l'importance des vûes que cette œuvre surnaturelle présente, vûes qui sont, dit-il, un objet très intéressant pour nous, puisque c'est Dieu même qui nous parle, *Locutus est Deus:* & d'ailleurs mon Ouvrage devient malgré moi d'une longueur si capable de rebuter les Lecteurs, & j'ai tant d'autres choses à dire, que je crois devoir me réduire à ne plus citer que quelques passages fort courts des prémiers Ecrits des trois autres Chefs des Antisecouristes, d'autant plus que ces MM. sont si unis ensemble, que c'est avoir déja prouvé les premiers sentimens de tous les quatre, que d'avoir clairement établi quel a été dans les premiéres années le sentiment de l'un d'entre eux.

Le plus lumineux Ouvrage qui ait d'abord paru sur l'œuvre des Convulsions de la part de MM. les Théologiens aujourd'hui Antisecouristes, est *la Recherche de la Vérité:* ouvrage composé par M. Gourlin l'un des quatre qui avoit souscrit à l'Avis de M. l'Abbé d'Asfeld contre les grands Secours: ouvrage corrigé & augmenté

menté par le célébre M. Bourfier avant l'impreffion qui en fut faite en 1733. Ainfi il n'eft pas poffible de puifer dans une meilleure fource que dans cet Ecrit, la preuve des premiéres idées que M. Bourfier & M. Gourlin fe formérent du furprenant Phénoméne des Convulfions.

Rech. de la Vérité fur les Conv. l. Lett. pag. 6. & 7. ,, Quand on vit, *eft-il dit dans cet Imprimé*, que des perfonnes qui n'avoient ,, aucune maladie (ou qui avoient été déjà gueries miraculeufement) étoient fai- ,, fies de Convulfions, ... on comprit alors plus clairement que le def- ,, fein de Dieu n'étoit pas uniquement, ni même principalement, d'opérer des ,, guérifons, . . . mais qu'il avoit des vûes plus générales & plus intéreffantes ,, pour l'Eglife."

Cet Ecrit préfente enfuite au Public comme les principaux *Caractéres* qui développent ces *vûes . . . de Dieu*, ,, les repréfentations involontaires & les ,, Difcours non libres, dont prefque tout le but eft de retracer d'une maniére ,, très fuivie les Myftéres de Jefus-Chrift, & de peindre par quantité de figures & ,, de fimboles les maux de l'Eglife & les reffources que Dieu lui referve & qui ,, font promifes par les Ecritures."

Voilà donc l'idée que ces deux MM. ont d'abord voulu donner de l'œuvre des Convulfions. C'eft une œuvre que *Dieu* a faite dans *des vûes plus générales*, & avec un *deffein . . . . plus intéreffant pour l'Eglife*, que les *guérifons* miraculeufes qu'il a *opérées*. C'eft une œuvre dont *le but principal eft . . . . . de peindre par quantité de figures & de fimboles*, dans des *repréfentations involontaires & des Difcours non libres, les maux de l'Eglife, & les reffources que Dieu lui referve, & qui* lui ont été *promifes* par les Prophétes & par Jefus-Chrift même. On ne peut rien dire de plus exact ni de plus conforme aux Sentimens du grand Colbert.

Ouvres de Colbert, Tom. II. pag. 203. ,, A peine, *dit-il dans fon Inftruction de* 1736. l'entrée du Tombeau eût-elle ,, été fermée, qu'on vit le nombre des Convulfionnaires s'accroître extraordi- ,, nairement. Les Convulfions commencérent à s'étendre jufqu'à des perfonnes ,, qui n'avoient ni maladie, ni infirmité corporelle: ce qui fit juger dès lors que ,, les Convulfions avoient dans les deffeins de Dieu une deftination plus étendue ,, & plus intéreffante que la fimple guérifon des maladies; & ce jugement fut en- ,, core plus autorifé par la vûe des formes nouvelles que prirent bien-tôt les Con- ,, vulfions. . . . . On les vit fe revêtir de circonftances & d'accompagnemens ,, plus furprenans les uns que les autres. . . . Huitiéme Vérité qui confifte en ,, faits, mais faits certains & dignes d'une très grande attention."

Tom. III. pag. 552. Les Convulfions avec les Prodiges qui les accompagnent, dit-il ailleurs, font une œuvre *donnée en figne*; elles font un *langage myfterieux de Dieu!*

Mais que fignifie ce Signe? que veut dire ce myfterieux langage du Très-haut? M. Bourfier & M. Gourlin l'ont eux-mêmes expliqué de la maniére la plus claire. Ce Signe, difent-ils dans *la Recherche de la Vérité*, nous peint *par quantité de figures & de Simboles, les maux de l'Eglife & les reffources que Dieu lui referve.* Et quelles font ces reffources? Ce font celles *qui font promifes par les Ecritures:* c'eft-à-dire la venue du Prophéte que Dieu a promis d'envoyer rétablir toutes chofes, lorfque dans l'Eglife toutes chofes auront befoin d'être rétablies. Ainfi *ce langage myfterieux* du Seigneur eft un avertiffement qu'il nous donne par des *repréfentations involontaires* & des *Difcours non libres*, de ce qu'il veut que nous faffions, & des difpofitions dans lefquelles il veut que nous foyons, pour profiter d'un évenement d'une fi grande importance. Auffi le grand Evêque de Montpellier en conclut-il dans la XV. Vérité de fon Inftruction de 1736. qu'*on ne doit pas méprifer les avertiffemens que préfente l'évenement extraordinaire des* Tom. II. pag 205.

Con-

Convulsions, & qu'*il est de la piété de s'y rendre attentif.* En effet quel intérêt n'ont point toutes les personnes qui désirent leur salut de tout leur cœur, de profiter des avertissemens que Dieu leur donne par une multitude de Merveilles, & d'éviter la malédiction prononcée contre ceux *qui ne comprennent ni les desseins de Seigneur, ni l'œuvre de ses mains;* & de qui il est dit, que Dieu *les détruira & ne les édifiera point?* Ps. XXVII. 5.

Au reste je ne puis m'empêcher de dire ici qu'on a des preuves incontestables que M. Boursier, ce Docteur si réservé, disoit autrefois à ses amis intimes: que l'œuvre des Convulsions lui paroissoit *très proportionnée à la Mission d'Elie qui doit venir bientôt, & être couvert d'opprobres pour être rejetté des Gentils:* que *l'Appel est trop en honneur pour préparer immédiatement, & sans milieu, les voies à ce Prophête;* & *que les Convulsions sont données de Dieu pour opérer un discernement terrible, mais nécessaire, entre les Appellans.*

Des quatre Chefs des Théologiens Antisecouristes il ne reste plus que M. Maillard dont il faut aussi que je rapporte quelque chose. V. Premiers sentimens de M. Maillard. Examen de la Consultation, p. 16.

„ Les personnes les plus éclairées, [c'est-à-dire MM. les Antisecouristes qui „ se donnoient en 1735. le titre de Discernans] frappées, *dit M. Maillard*, d'un „ spectacle si étonnant, si persévérant & pour ainsi dire si multiplié, regardent „ les Convulsions comme un Signe & un Prodige que Dieu a mis parmi nous, *in* „ *signum & portentum*, par lequel il nous avertit & nous rend attentif à ce qu'il „ fera dans la suite & dont il commence comme à tracer le plan."

Mais si le *spectacle* des *Convulsions* est un *Prodige que Dieu a mis parmi nous*, & *par lequel* il veut *nous rendre attentifs* à ce qu'il a resolu de faire *dans la suite:* si c'est *un signe ... par lequel il nous avertit* de ce qu'il demande de nous, pour obtenir de sa miséricorde d'être du nombre de ceux à qui il voudra faire grace; c'est donc combattre ouvertement ses desseins, c'est mettre obstacle à ses vûes de miséricorde, que de décrier ce Prodige, de vouloir cacher ce signe, & de détourner les Fidéles d'y faire attention.

Dans un autre Ouvrage M. Maillard dit encore, que „ l'évenement des Con- „ vulsions est un évenement qui par toutes les circonstances qui l'accompagnent, „ & par le surnaturel évident qu'il renferme, est digne d'une très grande attention, „ & qu'on ne doit ni négliger ni mépriser: (Que) c'est un jugement de Dieu ex- „ traordinaire arrivé dans l'Eglise contre l'attente & les idées de tout le monde, „ par une conduite secrette, mais toujours adorable, de la Providence, qui par là nous „ parle & nous instruit: (Que) les Convulsions sont un signe & un pronostic & „ comme une espéce de prélude & d'annonce de ce qui doit arriver, & une sor- „ te de pronostic & d'essai du rétablissement de toutes choses plus ou moins pro- „ chain par la venue d'Elie & le retour des Juifs." Reflex. sur la Rech. de la Verité, pag. 11.

Mais premiérement, si *l'évenement des Convulsions ..... est digne d'une très grande attention ..... par toutes les circonstances qui l'accompagnent* (sans en excepter les grands Secours) *& par le surnaturel évident qu'il renferme*, (dont il est incontestable que le Prodige de ces Secours est ce qu'il y a de plus frappant, de plus clairement simbolique, & de plus capable de faire une vive & salutaire impression,) MM. les Théologiens Antisecouristes ont donc grand tort de traiter de fanatiques ceux qui admirent & qui étudient ce Prodige, qu'ils sentent augmenter leur foi & fortifier leur espérance dans le secours du Tout-puissant!

Secondement, *si l'évenement des Convulsions .... est un jugement extraordinaire de Dieu .... qui par là nous parle & nous instruit*, c'est donc une criminelle entreprise de vouloir étouffer sa voix, & d'empécher ainsi les Fidéles de profiter des instructions qu'il leur donne par le merveilleux Prodige de cette œuvre!

 Enfin,

Enfin, si *les Convulsions sont un Signe*, *un Pronostic*, un *Prélude*, une *Annonce de ce qui doit arriver*, *& un..... Essai du rétablissement de toutes choses*: rétablissement que Dieu nous peint de la maniére la plus expressive & la plus touchante, par des coups terribles qui semblent devoir donner la mort & qui rétablissent la santé; ne doit-on pas avoir de l'empressement pour voir ce *Signe* surnaturel, pour écouter ce *Pronostic* divin, pour méditer ce que signifie ce *Prélude* si merveilleux, pour recueillir avec attention cette *Annonce* prophétique d'évenemens d'une si grande importance, & pour réfléchir sur *un Essai* si surprenant *du rétablissement de toutes choses?*

Ces MM. ont d'autant plus mauvaise grace à nous décrier si violemment, parce que nous défendons le surnaturel divin de l'œuvre des Convulsions & du Prodige des grands Secours, que M. Maillard a décidé lui-même de concert avec eux en 1735. que nous ne pouvions nous dispenser de le faire.

Exam. de la Consultation, pag. 5. „ Dès qu'on est persuadé, *dit il*, que la Cause de Dieu est ici intéressée, que „ l'évenement des Convulsions est son œuvre, que son opération y est certaine, „ on ne peut se dispenser de revendiquer ses droits, & de réclamer contre quicon„ que les lui enléve."

Il est visible que nous ne faisons que nous conformer à cette sage réflexion de M. Maillard, en *réclamant contre* ces MM. eux-mêmes; puisqu'ils s'efforcent aujourd'hui de nous *enlever* les instructions importantes que fournit *l'œuvre* entiére *des Convulsions* & singuliérement le Prodige des grands Secours, où nous voyons *l'opération* de *Dieu certaine* par les effets miraculeux d'une puissance Supérieure aux loix de la nature.

VI. Sentimens qu'a eu nombre d'années M. Poncet, aujourd'hui Deffenseur de ces MM. &c.

Le principal Artisan de la *Réponse* de ces MM. s'est exprimé lui-même pendant nombre d'années avec autant & même plus de force que ses Maîtres sur l'importance de cette œuvre, sur l'obligation de s'y rendre *attentif*, & sur *l'irreligion* qu'il *y auroit à y être indifférent*.

X. I. Lett. pp. 28 & 31. „ On doit, *disoit-il*, regarder les Convulsions comme un évenement d'une con„ séquence infinie.

IV. Lett. p. 28. „ Si cette œuvre incompréhensible porte des caractéres qui font espérer la mi„ séricorde de Dieu, elle en porte qui font redouter sa justice.

8. Lett. les V. est. p. 27. „ Les Convulsions sont de redoutables Simboles: on doit les regarder comme „ un grand Signe.

5. Lett. p. 53. „ Dieu veut que les Convulsions soient un Prodige qui nous instruise.

12. Lett. p. 51. „ Elles sont un grand Signe qui nous est donné de la part de Dieu, auquel il „ veut que nous nous rendions attentifs..... Elles sont liées à de grandes cho„ ses, elles couvrent quelque grand dessein, elles sont le pronostic de quelque „ grand évenement auquel Dieu veut que nous nous préparions..... On doit „ les regarder comme un grand Prodige qui en annonce encore de plus grands & „ de plus intéressans dans l'ordre spirituel.

8. Lett. c les V. est. p. 37.

13. Lett. p. 15. „ Il n'y a aucune apparence que Dieu soit l'Auteur d'un pareil évenement & „ qu'il ne signifie rien. Il faut nécessairement que ce soit quelque grande leçon „ qu'il veuille nous donner."

7. Lett. p. 176. Que les Convulsions, *s'écrie-t-il*, nous „ fassent ressouvenir de cette parole de „ Jesus-Christ: *Pour vous, quand ces choses arriveront, levez vos têtes, car votre* „ *rédemption est proche*.

Ibid. p. 142. „ Je pensois, *ajoute-t-il*, qu'il falloit avoir résisté pendant un Siécle à la raison, „ pour devenir indifférent aux Prodiges..... Celui des Convulsions remplira d'ad„ miration les races futures, qui ne pourront comprendre l'indifférence & la stu„ pidité de ceux qui l'auront méprisé!

4. Lett. p. 29.

„ L'œu-

„ L'œuvre des Convulſions, *dit-il encore très affirmativement*, eſt une œuvre „ admirable, & c'eſt Dieu qui en eſt l'Auteur." Lett. à M. de J. impr. à la fin de la 13.

Auſſi ſoutenoit-il qu'*une grande partie de notre piété ..... conſiſte* à faire attention à un ſi grand Prodige: & il alloit meme juſqu'à décider, qu'*il y auroit de l'irreligion à y être indifférent*. 7. Lett. p. 141.

„ Si on conſidére les Convulſions en elles-mêmes, *ajoutoit-il*, c'eſt un Prodige „ par lequel Dieu nous parle. 4. Lett. p. 32.

Elles ſont de *grandes leçons* que *Dieu nous donne*. 13. Lett. p. 15.

„ Il faut ſe crever les yeux, *diſoit-il encore*, pour ne pas voir que Dieu eſt ſen- „ ſiblement au milieu de nous dans ce grand évenement." Lett. 12. p. 41.

De tout cela il conclud en pluſieurs endroits de ſes Lettres imprimées, que *les Convulſions ſont un évenement d'une conſéquence infinie..... le plus grand évenement dont on ait jamais ouï parler ..... une voie nouvelle par laquelle Dieu lui-même vient à nous pour nous parler, nous conſoler & nous inſtruire*. 12. Lett. p. 51. 31 & 28. ibid. p. 7 & 8. Lett. 6. p. 78. Lett. 5. p. 53. Lett. 4. p. 32.

Des expreſſions ſi hardies & ſi fortes, dont quelques-unes le ſont même peut-être trop, n'ont pas beſoin de Commentaire pour en faire ſentir l'énergie. Je me ſuis borné ici à rapporter les ſentimens de M. Poncet ſur l'œuvre des Convulſions en général: le Lecteur trouvera en pluſieurs endroits de mon Ouvrage ce qu'il penſoit encore ſur les différens Phénomenes de cette œuvre.

Cependant telles étoient pareillement les idées que tous les Théologiens aujourd'hui Antiſecouriſtes, avoient pris d'abord de l'œuvre des Convulſions, & celles qu'ils ont voulu pendant pluſieurs années que tout le Public en eût.

Pour achever d'en fournir une preuve ſans replique, il ne faut qu'ajouter encore à ce que je viens de rapporter ci-deſſus, un beau & bruyant coup de Trompette, par où ces MM. firent d'abord éclatter dans toute la France quels étoient leurs Sentimens ſur ce ſujet.

Cette œuvre (publia de tous côtés leur Nouvelliſte) eſt *un des plus grands évenemens qui ſe ſoit jamais vû*; c'eſt un évenement *deſtiné à reveiller l'attention de toute la Terre*: c'eſt *une œuvre miraculeuſe*, dont il ſort ſans ceſſe des Prodiges *qu'on admire tous les jours*. D'où il conclud qu'il eſt clair que *par un évenement ſi inouï, ſi étonnant en ſoi & ſi prodigieux, accompagné de circonſtances ſi ſinguliéres & ſi variées, Dieu veut nous donner des inſtructions qu'on ne doit pas négliger*. Nouv. Eccl. du 18. Decemb. 1732.

Qui auroit jamais cru que ces MM. auroient par la ſuite été d'avis d'enſevelir cette œuvre dans une obſcurité profonde, & que n'ayant pû y réuſſir, ils feroient au bout de quelques années tous leurs efforts pour en éloigner les Fidéles?

En effet eſt-ce donc pour les engager à profiter des avertiſſemens qu'elle contient que ces MM. dans leur *Réponſe* de 1743. font ſans ceſſe des ſuppoſitions & des comparaiſons odieuſes, qui tendent à donner des Convulſionnaires les idées les plus capables de rebuter? VII. Fauſſes ſuppoſitions & comparaiſons odieuſes faites aujourd'hui par le Deffenſeur des Antiſecouriſtes pour décrier l'œuvre des Convulſions. Reponſe, &c. p. 125. & 126.

„ Il peut y avoir, *diſent-ils*, dans des Convulſionnaires des torts de telle nature „ qu'ils nous obligent à les abandonner avec horreur..... Le deſordre dans les „ mœurs, des fauſſes prédictions ſans nombre ..... ne ſont-ce pas des raiſons ſuf- „ fiſantes pour détourner de voir ces Convulſionnaires?.... Mais, dira-t-on, Dieu „ fait-il des merveilles en vain, ſans qu'il ſoit néceſſaire de s'y rendre attentif? Mi- „ ſérable raiſonnement, *répondent ces MM.*: Dieu peut avoir des vûes que nous „ ne connoiſſons pas: [& pour preuve ces MM. comparent les Convulſionnaires aux Démons, à la Pythoniſſe des Actes & aux Poſſédés.] „ On ne peut douter, *di-* „ *ſent-ils*, que ce ne fût par un ordre de Dieu ſpécial, qu'il voulut que les Dé- „ mons rendiſſent témoignage à Jeſus-Chriſt, & que la Pythoniſſe des Actes en „ rendît un ſemblable au miniſtére de S. Paul: cela n'empêcha pas que S. Paul

„ ne la fît taire, & qu'on ne dût enfermer les Poſſédés & avoir horreur de „ leur état."

Une telle comparaiſon n'eſt-elle pas un *miſérable raiſonnement*, plutôt que celui de dire, que Dieu ne fait pas en vain le nombre innombrable de Miracles & de Prodiges que nous voyons dans l'œuvre des Convulſions, & par conſéquent qu'*il eſt de la piété de ſe rendre attentif* aux *avertiſſemens que* ces Merveilles *préſentent*, ainſi que le prêchoit le grand Colbert, & que ces MM. l'ont eux-mêmes hautement publié en termes encore plus forts dans leurs premiers Ecrits ſur l'œuvre des Convulſions?

Inſtruct. paſt. de 1736. Tom II. Pag. 205.

La comparaiſon des Convulſionnaires avec les Poſſédés plaît aujourd'hui ſi fort à ces MM. qu'ils ne ſe laſſent point de la répéter. Par exemple; ils demandent à l'Auteur de la *Réclamation*, „ ſur quoi il ſe fonde pour établir l'excédent d'intérêt qu'on doit prendre aux Convulſions, au deſſus . . . du Phénoméne terrible „ qui précéda la venue du Meſſie, lorſqu'on vit paroître inopinément cette mul- „ titude de Poſſédés qui ont tant de traits de reſſemblance avec les mauvais Con- „ vulſionnaires."

Réponſe, &c. p. 113.

Sur cela il eſt bon d'obſerver que par le terme de *mauvais Convulſionnaires* ces MM. n'entendent pas ſeulement les Auguſtiniſtes, les Vaillantiſtes, & tous ceux qui pourroient donner dans quelque fanatiſme réel; mais ils comprennent auſſi ſous ce nom, tous ceux qui ne ſuivent pas leurs avis, qui *ſe donnent en ſpectacle*, diſent-ils ailleurs, & qui demandent *les Secours* que ces MM. appellent *meurtriers.*

Voici ſelon eux, quels ſont au contraire les ſeuls bons Convulſionnaires.

Ibid. p. 128. Ce ſont ceux qui ſont *d'accord* non ſeulement *avec* eux, mais auſſi avec *MM. les Conſultans ..... ſur la pratique indiſpenſable de toutes les régles:* (ouï, des Régles de l'Evangile & de la Tradition, mais non pas des fauſſes régles que ces MM. ont imaginées, telles, par exemple, que celles dont ils font la baſe de leur Cenſure, par laquelle il leur plaît de ſuppoſer que c'eſt bleſſer le V. Précepte que de ſoulager ſon prochain dans ſes ſouffrances.) *Ce ſont ceux*, ajoutent ces MM. *qui ont le même zéle qu'*eux *pour s'élever contre les abus:* (ouï, contre de véritables abus, mais non pas contre des Merveilles que Dieu fait pour ſa gloire & pour l'avantage ſpirituel d'un très grand nombre de perſonnes.) Enfin, diſent ces MM. *ce ſont ceux* qui ont *conſenti avec joie de ſe mettre ſous* leur *conduite.* Voila le point déciſif ſur lequel nous ne pouvons être d'accord tant que ces MM. refuſeront de rendre un plein hommage à l'infaillibilité de tout ce que décident les vrais Miracles, ſans en excepter ceux qu'il a plû au Tout-puiſſant d'exécuter par le moyen des grands Secours, & tant qu'ils s'obſtineront à repréſenter comme une infraction de la Loi de Dieu le plus merveilleux & le plus ſalutaire des Prodiges qu'il opére dans l'œuvre des Convulſions.

Ces MM. auront beau nous traiter de Fanatiques, & comparer à des Poſſedés tous les Convulſionnaires qui refuſent de ſe ſoumettre à leurs ſentimens, ce n'eſt pas l'eſtime des hommes que nous recherchons: nous n'ambitionnons que de plaire à Dieu, de concourir à ſes projets de miſéricorde, & de rendre à notre prochain tout le ſervice qui nous eſt poſſible, ſur-tout pour le bien de ſon ame? Nous nous trouvons trop heureux d'être traités de fous, en ſervant au régne de Jeſus-Chriſt dans les cœurs, tandis que MM. les Théologiens Antiſecouriſtes ſont reſpectés comme des gens remplis de la ſcience de Dieu: *Nos ſtulti propter Chriſtum, vos autem prudentes in Chriſto.* Nous voulons bien que les Sages du Monde nous regardent comme des eſprits foibles, & qu'ils conſidérent ces MM. comme de grands eſprits: *Nos infirmi, vos autem fortes.* Nous conſentons qu'on nous mépriſe, & qu'on les eſtime: *Vos nobiles, nos autem ignobiles.* Nous béniſſons ceux qui

I. Cor. IV. 10—13.

qui nous maudiſſent: *Maledicimur, & benedicimus.* Nous ſouffrons en paix qu'on nous perſécute: *Perſecutionem patimur & ſuſtinemus.* Et nous nous ſoumettons volontiers à être regardés comme les ordures de la terre, comme des balieures rejettées de tous: *Tanquam purgamenta mundi facti ſumus, omnium peripſema uſque adhuc.*

„ Tout ce que nous demandons à Dieu, c'eſt qu'il mette lui même dans nos „ cœurs une fidélité inviolable, un courage intrépide, & une ſouveraine tran- „ quillité au milieu des opprobres, des contradictions & des mauvais traite- „ mens. . . . . La prudence humaine conſiſte à ne vouloir point riſquer ſa ré- „ putation, &c. la ſageſſe Evangelique, à tout ſouffrir & à tout perdre plutôt „ que manquer à ce que l'on doit à Dieu. . . . . Que l'on eſt heureux quand on „ a bien compris une fois, qu'il vaut mieux être rejetté & foulé aux pieds comme „ S. Paul, que d'avoir l'eſtime du monde!" Réfl. Mor. ibid. 9—13.

Au reſte ce n'eſt pas ſeulement par rapport à la perſonne de preſque tous les Convulſionnaires, & à ceux qui leur donnent des Secours, que ces MM. ont ſi fort changé de ſentimens: c'eſt même par rapport à l'œuvre entiére des Convulſions. VIII. Sentimens actuels des Theolog. Antiſec. au ſujet de l'œuvre entiere des Convulſions.

Cette œuvre qu'ils ont tant de fois appellée (comme on l'a vû) *l'œuvre de Dieu:* cette œuvre qu'ils ont fait enviſager comme *une œuvre miraculeuſe* . . . . . *deſtinée à réveiller l'attention de toute la Terre* . . . . . comme un ſigne dont Dieu ſe ſervoit pour *peindre par quantité de figures & de Simboles les maux de l'Egliſe & les reſſources qu'il lui réſerve:* Cette œuvre qui nous ouvre *le Sanctuaire du plan de Dieu:* Cette œuvre qui *nous préſente & par ſignes & de vive voix tout ce que nous devrions faire, & les ſentimens qui devroient nous pénétrer:* Cette œuvre qui nous développe les *plus grandes Vérités*, les *vues les plus conſolantes* & en même tems *les plus propres à nous abbaiſſer ſous la puiſſante main de Dieu:* en un mot cette œuvre par laquelle *Dieu nous parle*, a perdu aux yeux de ces MM. depuis leurs Traités de pacification avec les Conſultans, toute la lumiére qu'elle répandoit dans les ames. Un nuage ſi épais eſt venu envelopper, non pas cette œuvre, mais les premiéres idées que ces MM. en avoient conçues, qu'ils n'y voient plus que des ténébres, & qu'ils ne ſavent preſque plus ce qu'on en doit penſer, tant tout leur y paroît incertain. On vient de voir ce qu'ils en avoient dit d'abord: voici préſentement comme ils s'en expliquent aujourd'hui. Ci-devant.

„ A l'égard, *diſent-ils*, du jugement ſpéculatif ſur les Convulſions, ſavoir de „ quelle part elles viennent, ou de maladie, ou du démon, ou de Dieu, on „ peut-être long-tems en ſuſpens à cauſe du mélange & des obſcurités qui s'y „ rencontrent, ſans intéreſſer ſon ſalut." Réponſe, &c p. 128. & 129.

Auſſi déclarent-ils qu'ils ſont préſentement *très éloignés de penſer qu'il ſoit néceſſaire pour le ſalut de s'occuper de cet évenement:* Propoſition qui eſt vraie dans la rigueur des termes, mais néanmoins fort dangereuſe dans ſa généralité trop vague, & qui peut être pernicieuſe pour pluſieurs perſonnes. Ibid. p. 129.

Cependant ces MM. n'ont pas tout à fait oublié ce qu'ils diſoient autrefois de cette œuvre: Mais ils ne ſe le rappellent plus aujourd'hui que comme des objections auxquelles ils s'efforcent de répondre par des exclamations, des invectives, & de fauſſes ſuppoſitions.

C'eſt une choſe curieuſe que de les entendre réfuter ainſi avec inſulte leurs premiéres penſées. Mettons en un exemple ſous les yeux du Lecteur, en rapportant leurs propres paroles.

„ Mais, dira-t-on, les Convulſions ne ſont-elles pas une nouvelle œuvre, „ par Réponſe, &c. p. 127.

„ par laquelle Dieu veut nous donner quelque avertiſſement? En ce cas n'eſt-
„ il pas dangereux de les mépriſer, de s'y méprendre? Ne peut-il pas être
„ de l'ordre de Dieu que le Prophéte Elie vienne à la ſuite de cet évene-
„ ment? Ceux qui abandonneront cette route, ne feront-ils pas dans un grand
„ danger de le méconnoître? Illuſion que tous ces raiſonnemens (*ſe répondent*
„ *aujourd'hui ces MM.*) Dieu nous éprouve, *ajoutent ils*, par l'évenement des
„ Convulſions. Le Démon a reçu auſſi le pouvoir de nous éprouver. Cette
„ épreuve conſiſte de la part de Dieu à nous faire connoître ſi nous préfe-
„ rons ſa Loi à tout, même à l'éclat des prodiges & des merveilles: & de la
„ part du Démon à nous en détourner par ſes preſtiges."

Les Prodiges, les Merveilles & les Miracles que Dieu opére dans l'œuvre des Convulſions, & par leſquels il éclaire, il inſtruit, il fortifie, il convertit une multitude de perſonnes, ne ſont point contraires à ſa Loi: ils ne ſont contraires qu'à la fauſſe application que ces MM. en font; & c'eſt de leur part une eſpéce de blaſphême que d'inſinuer que les *Prodiges* & les *Merveilles*, ſans même excepter les Guériſons Miraculeuſes que Dieu fait dans cette œuvre, ne ſont peut-être que des *preſtiges du Démon.*

Ainſi toutes les grandes Merveilles que Dieu fait aujourd'hui dans l'œuvre des Convulſions, ne ſemblent plus à ces MM. être que des *épreuves*, ſoit *de la part de Dieu*, ſoit *de la part du Démon.* Ainſi tous ces bienfaits lumineux de la bonté Divine, qui nous ſervent de flambeau pour nous conduire à la Vérité & qui ſont notre ſoutien & notre force, s'écroulent ſous les pieds de ces MM. La lumiére qui ſort des œuvres de Dieu leur paroît un abîme, & ils s'efforcent d'en donner de la défiance aux Fidéles.

IX. Leur changement par rapport à la proximité de la venue d'Elie, & des reſſources de l'Egliſe.

Ils laiſſent même en quelque ſorte échapper de leurs mains juſqu'aux reſſources dont Jeſus-Chriſt a promis de gratifier ſon Egliſe dans le tems de ſa plus grande détreſſe, & dont il nous fait annoncer la proximité par une multitude de Signes & de Prodiges. Ces vûes qu'ils trouvoient autrefois ſi conſolantes, & qui leur paroiſſoient ſi proches, ſe reculent de devant leurs yeux, & vont s'enfoncer dans l'obſcurité d'un avenir fort incertain. Ils ont été les premiers dont Dieu s'eſt ſervi pour apprendre au Public, que l'état actuel de l'Egliſe eſt une preuve manifeſte que ſes reſſources ne peuvent être fort éloignées. A cette preuve Dieu en a joint enſuite une infinité d'autres par le miniſtére des Convulſionnaires. Tous les ſignes qui doivent préceder ce grand évenement s'y montrent ſucceſſivement à nos yeux: & c'eſt lorſque ces Prodiges nouveaux (*Innova ſigna, immuta mirabilia*) ont inſtruit & convaincu de cette importante Vérité un très grand nombre de perſonnes de toute condition, que ces MM. commencent à révoquer en doute ce qu'ils aſſuroient d'abord eux-mêmes, quoiqu'ils n'en euſſent alors qu'une ſeule preuve, véritablement très forte, mais qui devient tous les jours encore plus convainquante, & par l'extrémité des maux, & par les Prodiges de toute eſpéce qui concourent avec elle!

Eccleſiaſtiq. XXXVI.

Voyez ci-devant, p. 85.

Il eſt vrai que ces MM. ne nient pas abſolument que nous ne ſoyons dans le tems qui doit préceder ces évenemens ſi terribles & néanmoins ſi déſirables, puiſqu'ils ſont le moyen du renouvellement de la jeuneſſe de l'Egliſe, & du régne de la Vérité par toute la Terre. Mais ces MM. veulent que les Fidéles s'en rapportent entiérement à eux ſur ce ſujet: qu'ils laiſſent là les Signes & les Prodiges par leſquels Dieu nous inſtruit lui-même, & qu'ils préférent à cette voix Divine tout ce qu'il leur plaira de décider.

Il ne faut que lire leur *Réponſe* avec attention pour y découvrir clairement que c'eſt dans ce deſſein qu'ils font aujourd'hui leurs efforts pour éloigner tout le monde

de de la vûe de ces Prodiges, & qu'ils traitent de fanatiſme ce qu'ils ont eux mêmes cent fois repeté: que le Phénoméne des Convulſions eſt le ſigne de la venue prochaine du Prophéte.

„ Si Elie vient de notre tems, ce dont nous n'avons aucune certitude, *diſent* Réponſe, &c. p. 136.
„ *aujourd'hui ces MM.*, c'eſt l'Appel qui nous conduira à lui. Comment ſeroit-il
„ poſſible qu'Elie fût méconnu par des Appellans qui demeureront fermes dans
„ leur Appel & qui ſeront diſpoſés à tout ſacrifier pour cette Cauſe?"

Tout Lecteur intelligent comprend bien que ce n'eſt qu'à eux mêmes que ces MM. veulent qu'on applique ce caractére, d'être fermes dans l'Appel & prêts à tout ſacrifier pour cette Cauſe: caractére auquel ils attribuent la prérogative de faire diſcerner ſûrement le Prophéte. Auſſi ces MM. ajoutent-ils qu'*Elie ſera Appellant*, *& rien de plus.* Or comme ces MM. ſe donnent pour *les conducteurs du* Ibid. p. 138. *peuple de Dieu* ceux que *les fidéles doivent écouter & qui leur ſervent de Maîtres*, ſans doute que le Prophéte ne manquera pas de ſe joindre à eux, & qu'il ne ſera même que comme l'un d'entre eux, *& rien de plus:* d'où il reſulte que ce ſera à eux ſeuls à qui il faudra s'adreſſer pour reconnoître ou rejetter celui qui ſe dira, & prouvera, qu'il eſt Elie. Et ſi ce Prophéte n'eſt pas de leur avis en certaines choſes, ne s'expoſent-ils pas à le méconnoître & le faire rejetter, malgré ſes éclatans Miracles, par ceux qui les écouteront & les ſuivront comme leurs *Maîtres*, en perſiſtant dans leurs principes, & ſur-tout dans cette aſſertion qu'ils ont faite au ſujet des Miracles qui accompagnent les violens Secours, ſavoir *que quelque prodige qui arrive, & en quelque cas que ce ſoit, nous devons nous tenir inviolablement attachés aux régles* que ces MM. ont imaginé? De plus on ne peut chercher aucune lumiére au ſujet du Prophéte dans les Prodiges & les Miracles que Dieu opére, & peut opérer dans la ſuite au milieu de l'œuvre des Convulſions, s'il faut comme ils le veulent, renfermer tous les Convulſionnaires dans une retraite inacceſſible.

Ci-devant, Pag. 82.

Nouv. Eccl. du 21. Fev. 1742. & du 21. Fev. 1743.

Au reſte, ſelon ces MM. „ ce ſeroit une étrange témérité de prétendre que Réponſe, &c. pag. 138.
„ tout le monde doive croire que *les Convulſions ſont le ſigne immédiat de l'Avenement d'Elie*, & une fort grande injure qu'on feroit à M. de Montpellier de vou-
„ loir mettre une telle prétention ſur ſon compte." Cependant le Lecteur a lû pluſieurs paſſages tant de ce digne Chef de l'Appel que de ces MM. eux-mêmes, & ſinguliérement de M. l'Abbé d'Etemare, qui ſont clairs & précis à ce ſujet: rappellons-en quelques-uns, en abregé.

Quoi! M. d'Etemare ne dit-il pas que l'*œuvre des Convulſions* eſt le *lien mitoyen* du Myſtére d'iniquité, qui ſelon S. Paul doit s'opérer parmi les Gentils & qui a été conſommé par la Conſtitution, & de la venue du Prophéte qui doit rétablir toutes choſes?

Lett. de M. d'Etem. du comm. de Mars 1733.

Le grand Evêque de Montpellier n'obſerve-t-il pas également, que l'œuvre des Convulſions eſt faite pour publier, que *nous ſommes à la veille des plus grands évenemens*, & qu'une *ſageſſe profonde diſpoſe tout pour l'exécution des menaces contenues dans l'onziéme Chapitre de l'Epître aux Romains?*

Oeuvres de Colbert, Tom. III. p. 619. & 574.

M. d'Etemare n'avance-t-il pas que *l'objet ſpécial de l'œuvre des Convulſions ..... eſt de cimenter le rapport néceſſaire qu'il y a entre le mal & le reméde: de le caractériſer: de le faire toucher au doigt: d'être comme le flambeau qui éclaire & le lien qui unit.* A quoi il ajoute, que les Convulſionnaires ſont *les introducteurs qui nous conduiſent* au Prophéte comme *par la main*, & *les preuves vivantes des ſecours extraordinaires qu'il faut attendre?*

N'eſt-ce pas en dire bien davantage, que d'avancer ſimplement que les Con-

vulſions ſont le ſigne immédiat de l'Avenement d'Elie? Sommes-nous donc obligé de changer de ſentimens toutes les fois qu'il plaira à ces MM. de le faire ſans bonnes raiſons? Mais rapportons encore quelques paſſages du Deffenſeur de ces MM. pour faire voir de quelle maniére il parloit, il y a peu d'années, contre MM. les Conſultans ſur le ſujet dont il eſt queſtion.

IV. Lett. de M. Poncet, p. 38, & 39. „ Je vois ce qui vous bleſſe dans tout ceci, *reprochoit M. Poncet à M. Fouillou principal Auteur de la Conſultation.* . . . . Comme Théologien vous n'avez „ pû condamner qu'on parlât de la venue d'Elie & qu'on attendît la Converſion „ des Juifs, comme devant être la reſſource de l'Egliſe dans ces tems malheu-„ reux. Vous n'avez rien trouvé dans ce Plan que de conforme à l'analogie de „ la foi & à la doctrine de l'Egliſe. Mais vous ne voudriez pas qu'on attendît cet „ évenement SI-TÔT. Vous avez été bleſſé par la crainte qu'on ne regardât les „ Convulſions comme le DERNIER COUP DE TROMPETTE qui appelle Elie. Si „ vous n'avez pû trouver rien à redire à nos ſentimens qui vous ſont parfaite-„ ment connus depuis 20. ans, & qui ſont les mêmes que ceux que M. Duguet „ explique avec beaucoup de lumiére & de force dans ſes Ouvrages; pouvez-„ vous nous faire un crime de ce que nous ſommes ravis de voir que les Convul-„ ſions, que nous croyons ſurnaturelles & même Divines dans le ſens que je vous „ vous l'ai expliqué, ſe trouvent ſi heureuſement aſſorties à tout ce que nous „ penſons?

VII. Lett. p. 116. „ Vous êtes fâché, *dit-il ailleurs*, que nous croyons plus fermement & PLUS „ PROCHE . . la Converſion des Juifs & la venue d'Elie, . . parce que les Con-„ vulſionnaires le diſent.

V. Lett. Pag. 37. „ Vous trouvez mauvais, *reproche-t-il encore à M. Fouillou*, que nous atten-„ dions la venue d'Elie, que nous nous croyons A LA FIN des tems, que nous „ penſions aux promeſſes faites aux Juifs: mais c'eſt parce que de tels excès en „ ſont la marque." Et quels excès? ceux dont il venoit de parler au long; ſavoir, l'incrédulité pour les Miracles, le refus de ſe ſoumettre à ce qu'ils décident, & l'infidelité enfantée par la prévention, qui pour diminuer l'Autorité Divine

Ibid. des Miracles, oſe publier que le Démon en peut faire, *poſant* ainſi *les fondemens d'une incrédulité monſtrueuſe*, & *ne laiſſant à Dieu aucune reſſource pour ſe faire obéir*. *Tels* étoient les *excès* qui touchoient alors M. Poncet. Mais comment ſa conſcience ne lui reproche-t-elle point que lui-même aujourd'hui & les Théologiens dont il eſt l'Avocat, ſe jettent à corps perdu dans le même précipice que

Ibid. Dom la Taſte & les Conſultans? „ Nous ſavons, *dit-il tout de ſuite*, que Dieu „ vient juger les hommes quand leurs iniquités ſont montées à leur comble; & „ qu'un NOUVEAU MYSTÉRE DE SALUT commence, quand le Myſtére d'iniquité eſt „ conſommé."

Je ne me ſuis pas certainement ſervi d'une expreſſion auſſi forte: mais pour revenir aux autres employées par ces Meſſieurs, il n'y a que peu d'années qu'ils prêchoient eux mêmes à tout le monde que le Prophéte Elie ne pouvoit manquer de venir bientôt rétablir toutes choſes, & qu'ils excitoient les Fidéles à hâter ſa venue par leurs vœux, leurs priéres & leurs ſoupirs. Comment ces MM. après avoir ainſi agi eux mêmes, & s'être exprimés comme je l'ai rapporté aſſez au long (& à quoi cependant j'aurois beaucoup de choſes à ajouter, ſi je ne voulois abréger;) oſent ils dire aujourd'hui, par le canal de M. Poncet leur Deffenſeur, que l'attente empreſſée & les déſirs ardens de l'arrivée de ce Prophéte ſont une *eſpéce d'enſorcellement qu'on a cauſé dans les eſprits*, *en leur inſpirant un empreſſement*

Réponſe, &c. p. 138. *inconſidéré de voir ce Prophéte*, *ce qui fait qu'ils donnent avec une facilité inconceva-*

ble

ble dans toute ſorte d'illuſions, & dans *une multitude de ſuppoſitions chimériques, que l'Auteur de la Réclamation entaſſe les unes ſur les autres, & qui ſervent de fondement à un Syſtême complet de Théologie très dangereux?* Ibid. p. 140.

Ces MM. ont-ils donc totalement oublié que ce Syſtême de Théologie étoit le leur il y a fort peu de tems, & qu'ils en ont fait eux-mêmes des leçons dans des Conférences où aſſiſtoient un très grand nombre de Fidéles?

Je trouve dans la Lettre qu'un ſavant Bénédictin à écrite à M. le Gros le 15. Septembre 1743. & que j'ai déjà citée, une plainte du changement de ces MM. ſur cet objet eſſentiel, qui me paroît ſi judicieuſe & ſi remplie de lumiéres, que je ne puis me retenir d'en donner encore ici un Extrait.

„ Je ne ſai, Monſieur, *dit ce pieux & ſavant Religieux*, ce que ſont devenues „ ces grandes vûes, tant en général ſur l'état préſent de l'Egliſe, ſur ſes maux „ & ſur ſes reſſources, que ſur l'évenement particulier des Convulſions & ſur les „ diſpoſitions où nous devons être dans l'attente & la délivrance d'Iſraël, que „ nos grands Maîtres & nos grands Théologiens ont eues dès le commencement, „ & qu'ils nous ont ſi bien développées dans leurs Ecrits antérieurs à la diſpute „ ſur les Secours. . . . Seroit-ce qu'ils les auroient eux-mêmes, pour ainſi di- „ re, perdues de vûe, ou qu'ils croient qu'il n'eſt plus néceſſaire d'en inſtruire „ les Fidéles, ou qu'enfin il ſeroit même dangereux de leur en parler davantage? „ Si cela eſt, peuvent-ils dire qu'ils marchent *toujours ſur la même ligne*, & „ qu'ils n'ont changé de ſentiment en rien? . . . . Une telle variation me paroît „ un terrible préjugé contre eux. Car enfin s'ils avoient autant ces grandes Vé- „ rités à cœur qu'ils les avoient d'abord, ils continueroient à les inculquer aux „ Fidéles avec le même zèle qu'ils faiſoient dans les commencemens. Cependant „ ces grandes vûes ne leur étoient pas particuliéres. Elles leur étoient commu- „ nes avec le grand Colbert, & les Secouriſtes ont cet avantage qu'ils y ſont tou- „ jours également attachés. On peut même dire qu'ils en ſont aujourd'hui les „ ſeuls dépoſitaires, ou au moins les ſeuls deffenſeurs publics." (Ce digne Religieux auroit pu ajouter: ainſi que de la ſoumiſſion qu'on doit aux Déciſions Divines faites par des Miracles.) „ Je vous avoue, *continue t-il*, que cette conſidé- „ ration ne me prévient pas peu en leur faveur. Je les regarde en ce point com- „ me des hommes privilégiés auxquels par conſéquent je me ferai un devoir de „ demeurer attaché. . . . . L'Evenement des Convulſions eſt trop prodigieux „ en lui-même, trop lié à des Miracles inconteſtables & à la Cauſe de l'Appel, „ & d'une trop longue durée, pour que dans les deſſeins de Dieu il ne ſe termine „ pas enfin à quelque choſe d'extraordinaire & de grand. C'a toujours été la pen- „ ſée du grand Colbert; & c'eſt auſſi la mienne, nonobſtant tout ce qui peut s'y „ trouver d'irrégulier & de ténébreux, ſoit par l'infirmité humaine, ſoit par „ la malice du Démon. Et je m'affermis d'autant plus dans cette penſée, que „ je ſai que tous les voiles dont cette œuvre eſt aujourd'hui déſigurée & des- „ honorée aux yeux de tant de monde, ont été prédits dès le commencement."

Lett. de D. P. à M. le Gros du 15. Sept. 1743.

Réponſe, &c. p. 62.

Il eſt manifeſte que Dieu n'a permis ces voiles deshonorans, que parce qu'il a deſtiné l'œuvre des Convulſions à aveugler les ſuperbes, en même tems qu'elle éclaire les humbles: & qu'il les a fait annoncer par les premiers Diſcours des Convulſionnaires, afin que ceux qui ſeroient attentifs à cette œuvre n'en fuſſent pas rebutés, ayant appris d'avance par cette prédiction que ces voiles ténébreux entroient dans le plan des deſſeins de Dieu. Mais, comme l'a dit M. Poncet lui-même, *doit-on être étonné que la conduite de Dieu paroiſſe ſi profonde, quand celle des hommes paroît inexpliquable?* XI. Lett. pag. 51.

En effet n'eſt-il pas inconcevable que de célébres Théologiens Appellans, après

avoir eux-mêmes été les plus zélés prédicateurs des ressources qui sont notre espérance, aient ensuite représenté comme une source d'illusions, le désir empressé de voir bientôt arriver l'effet de ces espérances magnifiques? Que ces fameux Appellans, après avoir paru les plus ardens deffenseurs des Miracles, aient fait ensuite leurs efforts pour en diminuer l'Autorité dans l'esprit des Fidéles, afin d'élever la leur au dessus de ces décisions Divines, & qu'après avoir démontré conjointement avec M. Poncet, qu'*on doit regarder les Convulsions comme un évenement d'une conséquence infinie.... comme œuvre dans laquelle Dieu agit & à laquelle il préside*, & après avoir dit qu'*il y auroit de l'irreligion à y être indifférent*, ces MM. aient pris à tâche de rendre inutiles les Merveilles que Dieu y opére, & singuliérement d'abolir le Prodige qui y attire le plus de spectateurs, qui cause le plus d'admiration, & dont la vûe produit le plus de Conversions?

XII. Lett. p. 28 & 34. VII. Lett. pag. 158.

Cependant ces MM. osent en même tems se vanter, que *Dieu .... ne trouvera rien à redire du côté de leur fidélité à demeurer fermes dans la deffense de la Cause dont il les a chargés.*

Réponse, &c. p. 132.

Mais n'est-ce point être trop hardi que de se mesurer ainsi avec la justice du Très-haut? Ces MM. n'auroient-ils pas mieux fait de dire avec le Roi Prophéte: „ Seigneur, n'entrez point en jugement avec vos serviteurs, car nul homme vi- „ vant ne se peut dire irréprochable devant vous:" *Non intres in judicium cum servo tuo, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens.* Ces MM. songent-ils bien que la Cause de l'Appel ne consiste pas seulement dans le soutien des Vérités proscrites par la Bulle? Elle comprend également la défense des Miracles & de toutes les autres Merveilles qui ont été la lumiére, & qui sont la force & le soutien de la plûpart de ceux qui sont attachés à cette Cause; & elle paroît aujourd'hui spécialement destinée à publier la certitude des ressources qui lui sont promises par quantité de signes surnaturels & de Prodiges simboliques.

Ps. CXLII. 2.

L'Appel, les Miracles, les Convulsions & les grands Secours ne sont qu'une seule & même œuvre, qui dans les desseins de la miséricorde Divine n'a qu'une même destination, qui tend à éclairer un certain nombre d'Elus à qui Dieu veut faire grace, & par cet effet les retirer de l'abîme de ténébres où s'est plongée de plus en plus la masse corrompue de la Gentilité, depuis qu'une grande quantité d'importantes Vérités, dont plusieurs sont en quelque sorte l'ame de la Religion, ayant été attaquées par une puissante Sociéte de Séducteurs, ont été retenues captives dans l'injustice par nombre de Prélats, de Pasteurs & de Prédicateurs, en sorte qu'elles ont été presqu'entiérement ignorées par la plûpart des Catholiques. Mais ce qui a mis le comble au malheur de la Gentilité, c'est que ces mêmes Vérités paroissent présentement flétries & condamnées par un Décret qui semble émané du centre de l'Unité, quoiqu'il soit l'ouvrage non du S. Esprit mais des Jésuites.

Aussi notre Pére qui est dans les Cieux, est-il venu au secours de ses Enfans. Il a inspiré à plusieurs Evêques & à un très grand nombre de Théologiens d'interjetter Appel au futur Concile de cette fatale Constitution: & bientôt après il a autorisé visiblement par des Miracles cette démarche salutaire. A plusieurs de ces Miracles il a joint ensuite des Convulsions: ces Convulsions ont forcé de demander des Secours violens: ces Secours ont fait paroître des Merveilles simboliques & prophétiques, dignes de l'attention de toute la Terre: & c'est par ce canal qu'il a plû au Tout puissant de convertir & d'instruire une multitude de personnes, & de les attacher à la Cause de l'Appel.

S'efforcer de détruire le spectacle des grands Secours, éloigner les Fidéles de la vûe de l'œuvre des Convulsions, donner de la défiance des Miracles, & jetter un voile

voile d'incertitude sur les Evenemens si importans qui nous sont annoncés par un si grand nombre de Prodiges, c'est donc agir directement contre l'interêt de l'Appel: c'est s'opposer à la manifestation que Dieu fait lui-même de la Vérité: c'est vouloir arracher la semence de Bénédiction à laquelle il fait journellement produire des Appellans. Enfin c'est concourir avec les Zélateurs de la Bulle, à écarter les différentes lumiéres par lesquelles Dieu fait visiblement connoître ce que tout le monde a un très grand interêt de savoir.

Pourquoi donc d'aussi célébres Appellans que MM. les Théologiens Antisecouristes se sont-ils écartés de ces routes où Dieu nous a conduit lui-même par une multitude de Merveilles? Ces MM. ont-ils fait quelque nouvelle découverte qui les ait obligés à changer ainsi de sentimens sur des points d'une telle importance? Non: aussi ne daignent-ils pas nous découvrir les motifs de leur changement, & ce n'est point par la force des raisons qu'ils prétendent nous convaincre, c'est par le poids de l'Autorité qu'ils s'attribuent, que ces MM. veulent subjuguer notre raison & asservir nos esprits. Il est donc d'une grande importance d'examiner quel est le fondement sur lequel ces MM. élevent l'édifice de leur Autorité despotique, préalable aux bonnes raisons & supérieure à la décision des Prodiges & des Miracles.

Examen de l'Autorité des Théologiens Antisecouristes.

I. Examen de l'Autorité excessive que MM. les Antisecouristes s'attribuent, & de celle qui leur appart ent effectivement.

LE respectable Auteur de la *Réclamation* animé du désir de garantir ses Fréres de la subtile séduction que les disciples de ces MM. répandent de tous côtés, en donnant leurs Maîtres pour ceux qui sont les seuls *conducteurs légitimes du peuple de Dieu*, & en s'efforçant de les faire regarder comme des hommes privilégiés qu'il est essentiel de prendre pour Directeurs, & dont toutes les décisions doivent faire loi parmi les Appellans; a sommé ces MM. & leur bruyante Trompette, *d'expliquer clairement* sur quel fondement ils prétendent avoir une *Autorité* sur les *Appellans qui par elle-même & par son propre poids exige* leur soumission. Il les a interpellés de déclarer positivement *l'origine*, *les caractéres & les prérogatives* de cette *Autorité indéfinie & indéfinissable*, dont ils se servent *pour extorquer* des Fidéles *une aveugle docilité*.

Réponse, &c. p. 132. Réclamation, I part. pp. 7 & 8.

Ces MM. ont employé pour principale réponse, de pompeuses déclamations sur la nécessité de la subordination, sur les dangers où exposent la présomption & l'indocilité, sur les écueils où les artifices de Satan peuvent faire tomber ceux qui ne consultent que leur propre raison, en un mot sur les besoins qu'ont les Fidéles de choisir des Guides éclairés pour suppléer par leurs lumiéres à celles qui leur manquent. Mais tout ce que ces MM. ont dit de beau à cet égard, ne touche point à la Question. Il s'agit de définir quelle est leur Autorité particuliére & personnelles, & non de faire une amplification sur l'utilité des conseils de personnes éclairées, & sur la nécessité de se soumettre à l'Autorité des Pasteurs, comme si ces MM. étoient les seuls qui eussent de la lumiére, & que toute l'Autorité de l'Eglise fût concentrée dans leurs personnes.

Que ces MM. me permettent d'employer pour leur répondre, les observations, les réflexions & les citations faites par deux personnes bien plus savantes que moi.

Voici d'abord quelques traits de la fin de la X. Lettre qui leur a été écrite par M. D ***.

„ Nous respectons, *dit-il*, les Théologiens habiles. Nous révérons leurs lu-
„ miéres: nous reconnoissons en eux une sorte d'Autorité justement acquise par
„ leurs travaux & leur grande réputation: nous les consultons avec confiance sur

„ les points où nous présumons qu'ils se sont rendus plus habiles que les autres.
„ Mais cette Autorité que nous reconnoissons en eux, étant toujours humaine,
„ faillible & variable, la confiance que nous avons en elle ne doit point être aveu-
S. Aug. lib. I. cont. Parm. cap. 2. „ gle, ni se modéler sur l'exemple de ces *ames témérairement crédules, qui se laissent enlacer par le piége des grands noms*, dit S. Augustin: *Temerè credulas mentes superbiâ nominis irretitas.*

S. Ignace Mart. Epit. aux Ephes. „ Les *ordonnances du Seigneur*, qui *marchent toujours devant le juste pour éclairer ses pas*, dit S. Ignace Martyr, & les vérités que l'Eglise notre Mére nous „ enseigne dans les monumens les plus communs qu'elle met entre les mains de „ ses Enfans, sont *une lampe* qui doit leur faire discerner les bons & sages conseils „ d'avec ceux qui ne le sont pas. Dans un tems tel que le nôtre, pour éviter les „ filets que l'erreur & la séduction nous tendent de toutes parts, ... & pour ne „ pas *tomber dans un égarement* qui nous seroit fatal, *pourquoi ne ferions nous pas usage de la faculté de discerner que nous avons reçûe de Jesus-Christ, & pourquoi nous exposerions-nous à périr par une lâche & timide indolence?* dit encore ce célébre Martyr.

„ Respectons les hommes que Dieu place à nos têtes, ou qu'il a doués de ta- „ lens & de lumiéres supérieures, écoutons-les: c'est un fanatisme intolérable „ que de ne vouloir écouter personne, & de ne reconnoître sur la Terre aucune „ Autorité qui ait droit de nous instruire. Mais en écoutant tout Pasteur & Théo-
S. Procle Epit. aux Armeniens. „ logiens particuliers qui nous parlent, *tenons-sans cesse*, dit S. Procle, *les yeux de notre ame ouverts & fixément arrêtés sur le thrésor de la foi* (qui nous porte „ à nous soumettre à tout ce que les Miracles décident.)

„ Serions-nous attachés à l'Appel, aux Miracles, à l'œuvre entiére du Tom- „ beau du S. Diacre, si nous avions suivi d'autres méthodes?... Ne nous condui- „ sons-pas autrement" à l'égard des Théologiens opposés aux grands Secours.

L'Auteur de la Lettre en question rapporte plus haut un beau passage de M. Poncet, qu'il faut aussi ne pas omettre.

Essai de Trad. ou Possib. du mel. p. 18. „ Des choses, *dit cet Avocat des Théologiens Antisecouristes*, qui paroîtront une „ folie aux hommes les plus sages, peuvent être de la part de Dieu des effets „ d'une profonde sagesse."

Mais si, selon le Deffenseur même de ces MM. les *hommes les plus sages*, tels que ces MM. se vantent de l'être, sont capables de prendre pour *une folie* ce qui *peut être de la part de Dieu l'effet d'une profonde sagesse*, on ne doit donc pas se soumettre aveuglément à tous leurs sentimens. Il est bon de les examiner à la lumiére de l'Evangile, & il peut être fort dangereux de se laisser éblouïr par l'éclat de leurs talens, & asservir par l'Autorité dominante sous laquelle ces MM. veulent assujettir tous les esprits.

Mais sur quoi le commun des Fidéles doit-il donc former son jugement par rapport aux choses extraordinaires & prodigieuses, telles par exemple, que les grands Secours?

Ibid. „ C'est, *dit-il en* 1738. par les preuves qui sont à notre portée, & principalement „ par les Miracles que nous devons juger des œuvres extraordinaires que Dieu fait: „ & quand les preuves (de ces Miracles) sont décisives, elles nous dirigent dans „ le jugement de tout le reste."

Voici au surplus toutes les principales Questions qui servent à marquer les justes bornes où doit se réduire l'Autorité excessive que s'attribuent les Théologiens Antisecouristes.

Mémoire d'un Theologien sur „ I. Observation. L'Auteur de la *Réclamation* avoit vivement pressé ces MM. „ par des Questions claires & précises, de définir l'Autorité qu'ils s'attribuent,

„ d'en

„ d'en produire les tîtres, d'en fixer l'étendue, &c. Quatre Ecrivains de mérite prennent la plume contre lui: l'Auteur des Nouvelles: l'Auteur de la *Réponse*, &c. l'Auteur du *Memoire Théologique*. Force déclamations, & fausses imputations: force discours vagues sur ce qui n'est point contesté: force lieux communs sur le besoin qu'a l'Eglise de bons Théologiens, sur la nécessité de l'Autorité pour conduire les simples, sans dire qu'en certain cas l'Autorité des Miracles leur est pleinement suffisante: en un mot, tous les subterfuges familiers aux gens d'esprit quand ils ont tort, ont été employés avec art par ces célébres Ecrivains. Mais pas un ne s'est mis en devoir de répondre avec clarté & précision aux Questions claires & précises du Réclamateur. Pressons-les donc encore une fois par des Questions extrêmement simples qu'ils nous permettront de leur proposer.

L'Autorité suprême que s'arrogent les Antisecouristes.

„ Surquoi ces MM fondent-ils cette Autorité qui par elle-même demande subordination, préalablement aux bonnes raisons, en sorte que nous soyons répréhensibles par cela seul que nous n'y déferons pas? Est-ce sur le tître de Docteurs, ou sur celui de simples Théologiens? Est-ce sur le sacré Caractére du Sacerdoce? Est-ce sur les services rendus à l'Eglise? Est-ce sur leur réputation & leur mérite personnel?

„ A toutes ces Questions il ne s'agit que de répondre, ouï, ou non. Mais de bonne foi dans une Controverse mue entre des Catholiques & spécialement entre des Appellans, dans une Cause où il y a de part & d'autre des Docteurs, des Théologiens, des Prêtres, des personnes de mérite & de réputation, des gens de bien qui ont travaillé utilement & souffert persécution pour la Cause de Dieu, quel préjugé décisif peuvent former tous ces tîtres, toutes ces qualités personnelles, tout ce qui est commun aux deux partis?

„ Sera-ce au plus grand nombre de Docteurs, de Théologiens, de Prêtres, de personnes de renom, qu'on attachera l'Autorité qui demande subordination? Laissons à l'aveugle Constitutionnaire la ridicule méthode du calcul, pour se décider par le plus grand nombre en matiére de Religion. Mais ce calcul, s'il étoit de mise, nous seroit favorable. En faisant la revue de nos troupes, nous compterons à Paris & dans les Provinces, dans le Clergé Séculier & dans les savantes Congrégations de S. Maur & de l'Oratoire, plus de Docteurs, plus de Théologiens, plus de Prêtres, que ces MM. n'en peuvent montrer, pourvû qu'ils ne s'associent nul Consultant, nul de ceux qui rejettent ou méprisent l'évenement des Convulsions, ou qui ne sont pas persuadés de la divinité de leur origine.

„ MM. les Antisecouristes diront-ils que la célébrité, le mérite si connu, les grands services de quelques-uns de leurs Chefs sont un poids prépondérant, qui fait pancher de leur côté la balance de l'Autorité? Nous nous réunissons dans l'estime qui est dûe au mérite & aux services de ces Théologiens; & leur éloge sera plus séant dans notre bouche que dans celle de leurs disciples. Mais leur modestie le souffrira-t-elle? Et ne seroit-elle pas blessée, si nous les exaltions en déprimant le mérite & les services de ceux qui ne pensant pas comme eux, parce qu'ils respectent plus la vérité que les plus grands personnages, ont une vraie douleur de se voir divisés de sentimens d'avec des personnes qu'ils estiment & honorent?

„ Mais est-ce donc ici un assaut de mérite & de réputation? Donnerons-nous au Public le scandale d'une dispute sur la preéminence de science & de lumiéres? L'Auteur de la *Réclamation* l'a dit, & on n'a pû le contredire, qu'il n'y a point de Savant univer.el: que le plus habile peut être instruit sur quelques points par un autre moins habile que lui: & que *chacun doit se tenir dans les bor-* Rom. XII. 3.

„ *nes*

„ *nes de la modération*, *selon la mesure de la foi* & des lumiéres *que Dieu lui a dé-*
„ *parties*. S. Augustin & S. Jérôme étoient des hommes incomparables: chacun
„ pourtant excelloit en son genre, & l'un pouvoit apprendre quelque chose à
„ l'autre.

„ Des méprises considérables, où sont tombés les Ecrivains Antisecouristes sur
„ les Miracles, sur les instincts, sur les moyens dont Dieu peut notifier les dispenses
„ des Régles, sont des preuves parlantes que leur Théologie n'est pas universel-
„ le, & qu'ils n'ont pas cette *plénitude de science* qui n'appartient qu'à l'Eglise.

„ Sur tous les points de Religion que l'Eglise n'a pas solemnellement décidés,
„ ou dont elle ne fait pas une profession publique & uniforme, l'Autorité des
„ plus renommés Théologiens ne va point au delà d'une Autorité de préjugé; &
„ l'Auteur du *Mémoire Théologique* après de longs discours ne dit autre chose en
„ derniére analyse. Cette Autorité de préjugé consiste en une certaine vraisem-
„ blance que des hommes d'étude versés dans la science Ecclésiastique ont plus
„ de lumiére, pour résoudre une difficulté, pour éclaircir un point de Doctrine,
„ que ceux qui ont moins lû & moins médité. Cette vraisemblance forme natu-
„ rellement dans l'esprit une prévention favorable pour leur décision, une dispo-
„ sition à les écouter & même à les croire, si l'on n'a de fortes raisons du contrai-
„ re. Mais cette confiance en leurs lumiéres, ne va jamais au delà d'un préju-
„ gé avantageux; & elle cesseroit d'être raisonnable, si on la portoit jusqu'à une
„ entiére subordination d'esprit & de pensées, jusqu'à la disposition de jurer en
„ toutes choses sur leur parole, comme sur celle d'un Maître irréfragable, in-
„ dépendamment des bonnes raisons. Ce qu'on cherche chez eux & qu'on espé-
„ re y trouver, c'est la lumiére qui conduit au vrai & qui met en état de le dis-
„ cerner, & non la réponse d'un Oracle qui prononce sans instruire ni éclairer
„ l'esprit.

„ S. Augustin est la plus brillante lumiére que Dieu ait donné au peuple Chré-
„ tien: devant elle s'éclipse celle de tous les Docteurs particuliers. Cependant
„ il est très permis de penser avec le Cardinal Bellarmin, que le grand S. Augustin
„ s'est écarté de la Tradition de ses Anciens en donnant à la Circoncision la ver-
„ tu d'effacer la tache originelle, parce qu'il n'en est pas de ce point comme des
„ Vérités de la grace, sur laquelle l'Eglise adopte & s'approprie la Doctrine de
„ S. Augustin.

„ Depuis les beaux Siécles de l'Eglise, il n'a guéres paru de Théologiens plus
„ éminens en Science & en vertu que MM. de Port-Royal. Cette haute ré-
„ putation si bien fondée, n'empêche pas l'Auteur du *Mémoire Théologique* & la
„ plupart des Théologiens Appellans de s'écarter de MM. de Port-Royal, &
„ d'adhérer à l'Ecole de S. Thomas, sur la nature de la grace propre à l'état d'in-
„ nocence.

„ Il est donc manifeste que la décision des plus savans Théologiens laisse tou-
„ jours lieu à l'examen, & que leur Autorité est elle-même subordonnée à la lu-
„ miére des bonnes raisons, loin que préalablement aux bonnes raisons elle exige
„ une subordination de consentement & de soumission, ou la disposition de les
„ croire sur leur parole.

„ Ces MM. se sont évidemment trop avancés: le Réclamateur a rendu sensi-
„ ble au Public leur dangereux mécompte sur une prétendue Autorité. Ne vou-
„ lant pas paroître reculer, ils accablent le Réclamateur de reproches & de faus-
„ ses imputations: mais quand ils viennent au fait, ils sont réduits ou à ne rien
„ dire d'intelligible, ou a répeter en d'autres termes ce qu'avoit dit le Récla-
„ mateur.

„ II. OB-

„ II. OBSERVATION. Nous respectons les tîtres de Docteur & de Théologien, „ & bien plus encore le sacré Caractére du Sacerdoce. Mais pour être capable „ de se décider avec lumiére sur une Question controversée entre les Catholiques, „ est-il nécessaire d'avoir dans le monde toutes ou quelqu'une de ces qualités, „ d'être ou Prêtre, ou Théologien, ou Docteur?

„ Qu'est-ce qu'un Docteur? C'est un homme qui ayant passé quelques années sur „ les bancs d'une Université & fait certains Actes publics, parvient à un grade „ honorifique & au droit de porter la fourure. On peut être Docteur sans être „ docte: on peut être Savant sans être Docteur, sans avoir mis le pied dans une „ Université. Nous estimons dans M. d'Etemare une grande connoissance du Mystére de Jesus-Christ, & de sublimes lumiéres sur l'Ecriture. Quand il seroit „ Docteur résumpté, nous ne l'en estimerions pas davantage.

„ Qu'est-ce qu'un Théologien par état? Tout homme qui a suivi le cours d'études qui se fait dans une Ecole publique de Théologie, dans un Séminaire, ou „ dans une Communauté, est en droit de se donner pour Théologien. Combien „ de tems employé dans ces Ecoles à des Questions curieuses & inutiles, à des „ subtilités métaphysiques, qui ne donnent point la science du salut! On peut avoir lû bien des ouvrages Théologiques, & être très peu instruit de ce qui concerne la direction des ames, & toutes les voies ordinaires ou extraordinaires que „ que Dieu suit dans sa conduite sur son Eglise & sur ses Elus.

„ Un Prêtre par son auguste Caractére, a le pouvoir d'enseigner & de conduire „ le peuple de Dieu: *Les lévres du Prêtre doivent être les dépositaires de la science,* Malachie, II. 7. „ *& c'est de sa bouche que l'on doit rechercher la connoissance de la Loi, parce qu'il* „ *est l'Ange du Seigneur des armées.* En effet dans les premiers tems les Evêques „ & les Prêtres étoient les Théologiens nés, & comme les Directeurs de chaque „ Eglise. Mais le sacré Caractére donne-t-il le talent d'enseigner & de conduire, „ comme il en donne le pouvoir divin? La science nécessaire est-elle infuse avec „ l'Autorité d'Ordre & de Jurisdiction? Hélas! une déplorable expérience n'apprend que trop qu'on peut être Prêtre sans être instruit, comme on sait d'ailleurs „ qu'on peut être très instruit sans être Prêtre. M. Nicole, ce célébre Théologien, n'étoit point Prêtre: & combien pourtant ses lumiéres & ses avis étoient-ils préférables à ceux de la plûpart des Prêtres, des Théologiens & des Docteurs de son tems?

„ L'étude de la Religion est spécialement recommandée au Clergé: mais elle „ n'est interdite à personne. L'Ecriture & les SS. Péres invitent tous les Fidéles „ sans distinction à méditer la Loi de Dieu, à se remplir de la connoissance de „ Jesus Christ, à croître en toute sagesse & toute intelligence spirituelle. Cette „ étude de la Religion se fait par des moyens humains, sous lesquels Dieu cache „ ses dons. Quiconque a reçu du Ciel un esprit droit & pénétrant, avec un cœur „ humble & plein d'un tendre respect pour la Religion, peut employer utilement „ son loisir à la lecture des Livres Saints & des Docteurs de l'Eglise: il peut la „ retenir cette salutaire Doctrine, en nourrir son esprit & son cœur, la digérer & „ la changer dans sa propre substance. Voilà ce qui forme la vraie science Théologique: & les voies qui y conduisent sont ouvertes aux Laïques mêmes.

„ Or je le demande: Un Laïque ainsi rempli de la Doctrine de l'Ecriture & „ des Péres, est-il incapable de discerner par lui-même le vrai dans une Controverse de Religion? Et n'en est il pas plus capable que bien des Prêtres, que „ bien des hommes qui ont dans le monde le tître de Théologiens & de Docteurs? Il ne seroit pas raisonnable de le nier: & une foule d'exemples anciens

,, & modernes font voir que le discernement Théologique n'est point attaché au
,, Sacerdoce, ni à aucun tître honorifique.

,, Les premiers Apologistes de notre Religion ont été pour la plûpart de simples Laïques, Aristide, Tatien, Minutius-Felix, Lactance, &c. Et quels éloges leur zéle & leur science n'ont-ils pas mérités?

Eufeb. Liv. 6. Hist. c. 19.

,, Origéne encore Laïque non seulement fut chargé de la célébre Ecole d'Alexandrie, mais il fut même engagé par les Evêques de Palestine, pleins d'estime pour son savoir, à prêcher publiquement dans les Eglises & à expliquer les Ecritures aux Fidéles. Démétre Evêque d'Alexandrie s'en plaignit en vain: S. Alexandre de Jérusalem lui répondit, & lui fit voir par les usages des autres Eglises & par divers exemples, que quand il se trouvoit parmi les Laïques des personnes capables de servir les Fidéles par le ministére de la parole, les Evêques ne faisoient point difficulté de les faire prêcher publiquement.

Confér. Eccles. de M. l'Abbe Duguet. c. 197.

,, La nécessité d'expliquer au peuple les grandes Vérités de l'Ecriture & les richesses que le Saint Esprit a cachées sous le voile de l'Histoire Sainte, paroissoit aux Prélats, plus touchés du soin des Fidéles que de celui de leur réputation, si pressante & si essentielle, que dans le besoin ils aimoient mieux se servir d'un simple Fidéle, que de laisser manquer leurs Fréres du pain seul qui peut les nourrir. Ils savoient que le Saint Esprit n'est pas lié, & qu'il souffle où il veut: que c'étoit une espéce d'injustice que de fermer la bouche à des gens à qui Dieu avoit donné le Don de la parole: que la qualité la plus essentielle à un Prédicateur chrétien, étant de bien entendre l'Ecriture, on devoit peu regarder aux autres qualités, quand un homme avoit celle-là: qu'il falloit que les Evêques descendissent quelquefois de la chaire d'où ils avoient accoutumé d'annoncer la Vérité à leurs peuples, & qu'ils y fissent monter un autre à leur place, pour apprendre aux Fidéles qu'ils n'étoient ni leurs maîtres, ni leur lumiére: que la Vérité n'est pas un bien propre aux hommes: qu'ils en doivent être également les disciples: que c'est Dieu seul qui mérite d'être craint & d'être aimé dans sa parole, & que soit qu'il parle par un Ange ou par une Anesse, il mérite également d'être écouté.

,, Passons les autres exemples de l'Antiquité, pour ne parler que de S. Prosper. Cet illustre disciple de S. Augustin, que Dieu lui destinoit pour successeur dans la commission de défendre sa grace contre ses ennemis, ne sortit jamais du rang de simple Fidéle. Dans un genre de vie privée & tranquille, il se remplit de Vérité & de grace par la lecture des Livres Sacrés & des anciens Péres qui l'avoient précédé, & s'instruisit par ce moyen de la Tradition Ecclésiastique & de la science véritable de nos Mystéres.

,, Il fit bien voir qu'un Laïque instruit peut quelquefois mieux discerner la Vérité dans une Controverse de Religion, que des Prêtres mêmes recommandables d'ailleurs par leur piété & leur savoir. Tels étoient les Prêtres de Marseille & de quelques Villes voisines, qui ne pouvoient goûter la maniére dont S. Augustin s'exprimoit contre les Pélagiens sur la prédestination & sur la grace. S. Prosper conjointement avec S Hilaire compagnon de ses études, & Laïque comme lui, en écrivit à S. Augustin pour l'engager à remédier au mal dès sa naissance: & depuis ce tems, il ne cessa de combattre les nouveaux ennemis de la grace, sans craindre qu'on lui objectât l'Autorité que donnoit aux Prêtres de Marseille leur Caractére hiérarchique & la grande réputation de leur science.

,, Finissons par un exemple plus récent. Qui ne connoît les admirables Pénitens de Port-Royal, qui quoique Laïques consacroient leurs veilles à l'étude de la

,, Re-

„ Religion & au service de l'Eglise? Paschal, Hamon, Lemaître, Thomas du „ Fossé, Arnaud d'Andilly, & d'autres noms respectables, ne reveillent-ils pas „ l'idée d'hommes remplis de la science des Saints, & plus capables que la plû„ part des Prêtres & des Docteurs, d'examiner les points controversés & d'en „ porter un jugement doctrinal ?

„ En faut-il davantage pour justifier ce qu'avance l'Auteur de la *Réclamation*, „ que *tout Fidéle instruit qui sait lire & refléchir*, *a également*, *comme les Théo„ logiens*, *le droit d'examiner à la lumiére de l'Ecriture & de la Tradition tout „ point controversé & d'en porter un jugement doctrinal?* Cette assertion a étran„ gement excité la bile de M. Poncet: *Rien n'est plus exorbitant*, s'écrie-t-il, „ &c. Ne nous laissons point étourdir par ses violentes clameurs, & pésons tous „ les termes de la *Réclamation:* il en résultera une Proposition dont la vérité se „ fera sentir aux moins intelligens.

Réclam. I. Part, p. 15.

Réponse, &c. p. 72.

„ 1. Le Réclamateur parle, non de tout Fidéle indistinctement quelque igno„ rant qu'il soit, mais d'un *Fidéle instruit:* & ce mot dit déjà beaucoup. Car nous „ n'appellons pas un Fidéle instruit, celui qui ne sait que *les premiers élémens de „ la parole de Dieu*, que *les premiéres instructions qu'on donne aux commençans*, „ comme s'exprime S. Paul; mais celui qui se nourrissant de la parole de Dieu „ & la méditant assidûment, est devenu *capable d'entendre la doctrine de la justice*, „ étant de *ceux dont l'esprit par un long exercice s'est accoûtumé à discerner le bien „ & le mal.* Qu'on remarque ces paroles de l'Apôtre: il parle non aux Pas„ teurs, mais aux Fidéles, aux Laïques de l'Eglise de Jérusalem. Il en distingue „ de deux sortes: les uns par leur *lenteur* & leur *peu d'application* restoient dans „ l'état des enfans, à qui il ne faut *donner que du lait:* les autres par leur appli„ cation s'étoient rendus capables *d'une nourriture solide*, & *d'entendre la doctrine „ de la justice*, c'est à dire ce qu'il y a de plus sublime dans la Doctrine de l'E„ vangile, dont le but est de nous conduire à la *parfaite justice*. C'est de ces *Fi„ déles instruits*, que l'Apôtre dit, qu'ils seroient dignes d'*être Maîtres*, ayant l'in„ telligence nécessaire pour *discerner le bien & le mal*, la bonne & la mauvaise „ doctrine. N'est-ce pas en d'autres termes la Proposition du Réclamateur? Il „ parle d'après S. Paul, lorsqu'il dit que pour juger par voie de discernement, „ d'une doctrine *controversée*, il n'est pas toujours nécessaire d'être de ceux que „ Jesus-Christ a établis en son Eglise, pour en être les Pasteurs, les Docteurs, „ les Evangelistes.

Hebreux. V. 12.

Ibid. 14.

„ 2. De peur qu'on ne s'y méprît, le Réclamateur ajoute qu'il parle d'un Fi„ déle instruit *qui sait lire & réfléchir*. Pour quiconque entend le François, sa„ voir lire & réfléchir renferme bien des qualités non communes. Ce qui dans „ l'ordre commun forme les plus grands Maîtres de la Religion, c'est une lectu„ re réfléchie. Pour lire avec quelque fruit, il faut de la mémoire; & pour ré„ fléchir sur ce qu'on lit, il faut un jugement solide & pénétrant. On conviendra „ que ces deux qualités se trouvent rarement réunies. C'est avec ce double talent „ d'une heureuse mémoire & d'un bon jugement, que ce Fidéle s'occupe à puiser „ dans les sources les plus pures *la lumiére de l'Ecriture & de la Tradition:* il „ marche à cette lumiére, & s'en sert pour se conduire au milieu des ténébres „ que l'esprit de séduction & de contention répand quelquefois sur les voies du „ salut.

„ Assurément un tel Fidéle ressemble bien à ceux que les grands Evêques du troisié„ me Siécle jugeoient dignes de servir aux autres de Maîtres, & d'enseigner dans „ les Assemblées publiques. Où est donc l'attention de M. Poncet (pour ne rien „ de

Réponse, &c. p. 73.

„ de plus,) lors qu'après les qualifications les plus dures, il n'oppose à la Proposi„ tion du Réclamateur, que ce que dit M. Nicole de l'*évidente incapacité* qu'ont „ *les simples de reconnoître les erreurs* & d'en *juger?* Confondre avec les simples „ que l'ignorance rend *entiérement incapables de juger*, un Fidéle *instruit*, qui a„ yant *lu & réfléchi*, *examine à la lumiére de l'Ecriture & de la Tradition;* quelle „ inattention! Quel éblouissement!

„ 3. Ce Fidéle instruit, dont *l'esprit par un long exercice s'est accoutumé à dis„ cerner le bien & le mal*, a-t-il *le droit d'examiner* & *de porter un jugement doc„ trinal?* Ouï, dit le Réclamateur; & ce droit lui est aquis par la lumiére mê„ me qui lui a été donnée, & dont il doit faire usage pour se préserver de l'erreur „ & s'attacher à la Vérité. Comment tant de Fidéles instruits (à Paris & dans „ les Provinces) se sont-ils portés à rejetter la Bulle *Unigenitus?* Ou c'est par „ voie de soumission à l'Autorité qui leur a dit que cette Bulle est Antichrétienne, „ ou c'est par voie d'examen & de discussion. Si c'est par pure déférence à l'Au„ torité, ils ont du moins agi très témérairement, puisque l'Autorité d'un très „ petit nombre de Pasteurs du premier & du second Ordre ne doit pas l'emporter sur „ l'Autorité des Papes réunis à la très grande multitude des Evêques & des Curés. „ Si dans tout cas où la Chaire est divisée, le Fidéle ne peut être conduit par la „ voie de soumission à l'Autorité hiérarchique, tout Fidéle instruit non seulement „ peut, mais doit employer toute la lumiére qu'il a puisée dans l'Ecriture & la „ Tradition, à examiner le Décret nouveau qu'on lui propose. C'est ce qu'ont „ fait à l'égard de la Bulle tous les Fidéles instruits: ils ont comparé les Proposi„ tions du Pére Quesnel avec les Textes de l'Ecriture, avec les témoignages de S. „ Augustin & des autres SS. Deffenseurs de la grace, avec l'enseignement solem„ nel & les Priéres publiques de l'Eglise, &c. Et sur cette comparaison, ils ont „ jugé que la censure de ces Propositions portoit une atteinte mortelle à la „ Révélation. C'est ce qu'on appelle un jugement doctrinal: & ce terme ne „ peut effrayer que ceux qui n'entendent pas la valeur des mots. Un juge„ ment s'appelle doctrinal par opposition au jugement d'Autorité & de Juris„ diction qui n'appartient qu'aux Pasteurs. Par le jugement doctrinal on dis„ cerne entre deux doctrines opposées, laquelle est vraie, laquelle est fausse. „ C'est ce que fait nécessairement tout Fidéle qui avec connoissance de cause „ prend parti sur une Question agitée entre les Catholiques avant la décision „ de l'Eglise. C'est ainsi que S. Prosper pur Laïque, porta un jugement doc„ trinal contre les opinions de Cassien & d'autres Prêtres, qui joignoient à leur „ Caractére sacré la réputation d'une grande vertu & d'une grande science. „ C'est ce que firent les Fidéles de Constantinople que le Pape S. Célestin a loué „ d'avoir *discerné les bons pâturages* des mauvais, où Nestorius leur Archevêque „ les vouloit conduire.

„ 4. Les Fidéles éclairés de la lumiére de l'Ecriture & de la Tradition, ont „ donc droit d'examiner & de discerner entre les doctrines controversées dans „ le sein de l'Eglise, aussi bien que tous ceux qui portent le nom de Théo„ logien? Car retranchant de l'idée de Théologien tout ce qui est accessoire, „ on entend par Théologien un homme qui a une connoissance plus étendue „ & plus distincte de ce qui est contenu dans l'Ecriture & la Tradition: & „ par conséquent ces Fidéles dont parle le Réclamateur, sont vraiment Théo„ logiens, & plus que bien des gens qui se décorent de ce beau nom. Ima„ ginons une Assemblée composée des vertueux & savans Laïques dont nous „ parlions plus haut: n'aurons-nous pas plus de respect pour le jugement doc-

„ trinal

,, trinal d'une telle Assemblée que pour celui de toute la Sorbonne Carcassien-
,, ne? Pourquoi cela? sinon parce qu'un jugement doctrinal tire son prix du
,, plus ou moins de lumiére de ceux qui le portent.

,, 5. Mais comment le Réclamateur a-t-il étendu ce droit du Fidéle instruit,
,, à *tout point controversé?* C'est qu'il est évident par toute la suite de son E-
,, crit qu'il ne parle que des points controversés entre les Catholiques, sur
,, lesquels l'unanimité de la Chaire ne prononce pas définitivement. M. Pon-
,, cet n'est pas excusable de rendre le Réclamateur suspect de renvoyer à l'e-
,, xamen de tout Fidéle tous les points de doctrine dont l'Eglise fait une hau-
,, te & publique profession, dont elle exige la créance de tous ses enfans.
,, Certainement le Réclamateur ne donne pas aux Fidéles instruits un droit plus
,, étendu que celui que peuvent avoir les plus grands Théologiens. Et qui
,, ne sait que les Théologiens les plus profonds ne sont à l'égard de l'enseig-
,, nement solemnel de l'Eglise, que d'humbles disciples, comme les derniers
,, des simples? Le devoir des Théologiens, chacun selon sa vocation & son
,, talent, est d'éclaircir les dogmes combattus par les Hérétiques & de résoudre
,, leurs difficultés. Mais ils n'ont pas le droit de soumettre ces dogmes à leur
,, examen, pour en porter un jugement doctrinal. Tout le droit que la *Récla-*
,, *mation* attribue aux Fidéles instruits, se réduit donc évidemment à celui de se
,, conduire en enfans de lumiére dans les tems d'obscurcissement & de ténébres,
,, & de suppléer au défaut de l'Autorité qui ne parle point unanimement, par les
,, lumiéres que leur présentent les Livres Saints & les monumens de la Tradition
,, Catholique.

,, Telle est donc en derniére analyse la Proposition du Réclamateur: que dans
,, un tems semblable à celui de la Bulle, où une guerre civile arme Catholique
,, contre Catholique, Théologiens contre Théologiens, Pasteurs contre Pasteurs,
,, les Fidéles instruits, n'étant point fixés par une Autorité infaillible, peuvent &
,, doivent examiner à la lumiére de l'Ecriture & de la Tradition les doctrines op-
,, posées, & en porter un jugement de discernement, de peur d'être entraînés
,, dans l'erreur. N'est-ce pas pour faciliter aux Fidéles ce discernement & cet
,, examen, que les Appellans ont fait tant de beaux Ouvrages, où ils montrent
,, l'opposition irréconciliable qui se trouve entre la Bulle & la Doctrine de l'Ecri-
,, ture & des Péres?

,, Voilà pourtant ce que M. Poncet, *mettra hardiment*, dit-il, *au nombre de* Réponse, &c. p. 73.
,, *ces erreurs que nul Miracle ne peut autoriser.* Excusons cet Ecrivain: il n'é-
,, toit pas à lui dans ce moment: une fougue passagére d'une imagination trop
,, échauffée, ne lui a pas donné le tems de la réflexion.

,, Que penseroit donc M. Poncet de deux Propositions du judicieux & savant
,, Gerson, bien plus fortes que celle du Réclamateur?

,, Il appartient, *dit Gerson*, aux Prélats & aux Docteurs en titre de porter sur
,, les matiéres de la foi un jugement d'Autorité: mais quant à délibérer & à exa-
,, miner, ce pouvoir convient à d'autres qu'aux Théologiens par état, puisqu'il
,, peut s'étendre même aux Laïques, à qui il convient quelquefois mieux qu'à bien
,, des gens du Clergé. *Judicium & conclusiones fidei licet auctoritativè spectent ad* Déclarat. Verit. &c.
,, *Prælatos & Doctores, spectare tamen possunt ad alios quam ad Theologos delibe-*
,, *ratio sicut & cognitio super his quæ fidem respiciunt: ita etiam ad Laïcos hoc pos-*
,, *set extendi, & plus aliquandò quam ad multos Clericorum.*

,, Chacun, *dit-il encore*, est bon juge dans les choses qu'il fait bien. Il pour-
,, roit donc arriver qu'un simple Fidéle sans nul rang dans l'Eglise seroit si bien in-
,, struit des Saintes Lettres, que son jugement en matiére de doctrine mériteroit

„ plus de créance que la déclaration du Pape: enforte que fi le Pape ignoroit ou „ combattoit une Vérité que ce Fidéle inftruit montreroit être contenue dans l'E- „ vangile, on voit tout d'un coup au jugement duquel la préférence eft due. En „ cas méme que dans un Concile général ce Fidéle inftruit s'apperçût que le plus „ grand nombre par ignorance, ou par malice, pancheroit vers l'erreur contraire à „ l'Evangile, il devroit s'y oppofer avec force. *Eorum quæ quifque novit, eft* „ *bonus judex: unde ftaret quod aliquis fimplex non auctorifatus, effet tam excel-* „ *lenter in Sacris Litteris eruditus, quod plus effet credendum in cafu doctrinali fuæ* „ *affertioni, quam Papæ declarationi. Si doceat igitur fatis eruditus veritatem ali-* „ *quam in Evangelio contineri, ubi & Papa nefciret vel ultro erraret, patet cujus* „ *præferendum fit judicium. Talis eruditus deberet in cafu fi & dum celebraretur* „ *generale Concilium, cui & ipfe præfens effet, illc fe opponere, fi fentiret majorem* „ *partem ad oppofitum Evangelii malitiâ vel ignorantiâ declinare.*

De exam. Doctrin. Part. I. con fid. 5.

„ Le favant Docteur Richer cite ces deux textes de Gerfon, pour prouver qu'*il* „ *faut diftinguer la clef de Jurifdiction, de la clef de Science & de difcernement:* „ *que la premiére n'appartient qu'aux Miniftres de l'Eglife, mais que la feconde ap-* „ *partient à tous les Laïques inftruits.* [Tametfi ad folos Ecclefiafticos tanquam „ clavi jurifdictionis inftructos fpectat canones condere & juris quæftionem defi- „ nire, nequaquam tamen foli clavem fcientiæ & difcretionis poffident: quoniam „ clavis difcretionis etiam omnibus Laïcis competit, dummodo ingenio, pruden- „ tiâ & fcientiâ polleant.]

Defen. Libel. de Eccl. & polit. poteft. Lib. 5. c. 4. n. 8.

„ Selon ces deux célébres Docteurs, qui dans leurs tems ont été le plus bel or- „ nement de la Sorbonne, tous les Fidéles inftruits ont tellement la clef de la „ fcience & du difcernement dans les matiéres de la Religion qui font conteftées, „ qu'il leur convient d'en connoître, d'en délibérer, d'en porter leur jugement, „ jufque là qu'il peut arriver que leur jugement mérite d'être préféré à celui du „ Pape & du plus grand nombre des Evêques. Que M. Poncet tourne, s'il l'ofe, „ l'impétuofité de fon zéle contre un Gerfon & un Richer, qui établiffent dog- „ matiquement, & en termes plus forts, ce qui n'eft dans la *Réclamation* qu'une „ Propofition incidente.

„ Pour nous, il nous fuffit de conclurre des obfervations précédentes, qu'il n'eft „ ni décent ni raifonnable de vouloir préjuger par la réputation *de cinq ou fix* „ *Théologiens*, la Queftion des grands Secours, d'autant plus qu'il ne s'y agit point „ des principes dogmatiques fur lefquels on doit examiner les faits, mais de la „ nature même de ces faits, de la liaifon qu'ils ont entre eux, & des inductions „ qui en réfultent. C'eft ce qui me refte à établir.

Réponfe, &c. p. 46.

„ III. Observation. La difpute fur les Secours prife en elle-même, & en met- „ tant à part les Queftions incidentes, ne roule point fur des articles du Dogme „ & de la Révélation. Nous convenons de part & d'autre: 1. Qu'il n'eft jamais „ permis de tenter Dieu: 2. Qu'il n'eft jamais permis de s'expofer volontairement „ au péril de tuer, ou même de bleffer, de fon Autorité privée: 3. Qu'il n'eft ja- „ mais permis d'enfraindre les Régles effentielles de la pudeur que prefcrivent la „ Loi naturelle & la Loi divine: 4. Que fi la preftation des Secours fuppofoit & „ exigeoit quelque difpenfe des Préceptes, il faudroit que l'exception fût inti- „ mée fans nul nuage de doute *fine ambagibus*, comme s'exprime S. Auguftin, „ qu'on eût une pleine & entiére affurance de la difpenfe divine, & que la vo- „ lonté de Dieu fût clairement connue de quelque maniére que ce foit.

„ Dès qu'on eft d'accord fur les principes dogmatiques, on ne doit plus difpu- „ ter que fur la jufte application qu'on en peut faire au Prodige des grands Secours. „ Or cette application fe fait moins par la fubtilité d'un efprit pénétrant, moins

„ par

„ par les lumiéres acquiſes, que par la religieuſe attention d'un cœur dirigé par „ la foi, aux faits & aux circonſtances qui y ſont indiſſolublement liées par l'or- „ dre de la Providence. Faut-il avoir dévoré toutes les épines de la Théologie „ des Ecoles, faut-il avoir pâli ſur les nombreux volumes des Péres de l'Egliſe „ & des Auteurs Eccleſiaſtiques, pour être en état de juger: 1. Que les plus vio- „ lens Secours ſont toujours ſalutaires & bienfaiſans: 2. Qu'ils ont une liaiſon „ d'origine & d'analogie avec tous les autres Prodiges de l'Evénement des Con- „ vulſions: 3. Qu'ils tendent au même but, & produiſent les mêmes effets, pour „ convertir les pécheurs, convaincre les incrédules, inſtruire, conſoler, fortifier „ les Fidéles: 4. Que ces Secours ont été un moyen auſſi phyſique de guériſons „ Miraculeuſes que les premiéres Convulſions du Tombeau: 5. Que toutes les cir- „ conſtances qui ont préparé à ce Phénomene & qui l'accompagnent, manifeſtent „ un deſſein en Dieu de faire un Prodige inouï à tous les Siécles dans l'invulnéra- „ bilité des corps aux coups les plus violens, ce qui ne ſe peut faire que par la „ preſtation des Secours? Pour s'aſſurer de ces faits & en tirer des inductions lé- „ gitimes, il ne faut que de bons yeux prudemment employés par une ame droite „ & timorée, par une raiſon éclairée des lumiéres communes de la foi, ſans „ qu'il ſoit beſoin de cette rare érudition qui forme le grand Théologien.

„ De là naiſſent pluſieurs conſéquences très importantes. La premiére, que „ ces MM. ont mauvaiſe grace de crier par leur conduite & leurs Ecrits: Venez „ à nous: écoutez-nous avec docilité & ſubordination: nous vous parlons avec „ l'Autorité de l'Egliſe, dont nous vous annonçons la doctrine conſtante & pu- „ blique. Eſt il équitable d'étourdir les ſimples par ces grands mots, & de vou- „ loir leur faire entendre que nous contrediſons quelques articles de la Révélation? „ Comme ſi nous n'étions pas perſuadés autant qu'eux, qu'il ne faut ni tenter „ Dieu, ni tuer ou bleſſer de ſon Autorité privée, ni violer les Régles eſſentiel- „ les de la pudeur; ou comme ſi l'Egliſe avoit ſolemnellement décidé que la pre- „ ſtation des Secours eſt une infraction du premier, du cinquiéme & du ſixiéme „ Précepte.

„ Une autre conſéquence, c'eſt qu'il n'eſt pas digne de gens de mérite de por- „ ter des coups en l'air dans de longs Ecrits, en ne combattant leurs adverſaires „ que par une continuelle pétition de principe. La preſtation des Secours, di- „ ſent-ils, eſt un violement manifeſte des Commandemens de la Loi: donc con- „ cluent-ils, elle eſt manifeſtement criminelle. Ce miſérable Sophiſme eſt la „ baſe de la *Réponſe* de M. Poncet & du *Mémoire Théologique*. De là les ſcienti- „ fiques digreſſions du célébre Auteur de ce Mémoire ſur le Précepte *Non occides*, „ & ſur les conditions néceſſaires à une diſpenſe de ce Précepte. Que d'érudition „ déplacée, & en pure perte!

„ Une derniere conſéquence, c'eſt que notre Controverſe ne roulant que ſur „ des faits & ſur les inductions qui en réſultent, de ſimples Fidéles pourroient avec „ le ſeul ſecours de la grace découvrir ſûrement la Vérité & s'y attacher, tandis „ que de ſavans perſonnages s'y tromperoient. Ce qui eſt arrivé à l'occaſion „ du Miniſtére de S. Jean & de celui même de Jeſus-Chriſt, prêchant & faiſant „ des Miracles au milieu du peuple de Dieu, peut toute proportion gardée, ſe „ renouveller de nos jours. Sans remonter ſi haut ces MM. ne diſconviennent „ pas qu'une multitude de Fidéles ont mieux jugé des Miracles du Bienheureux „ Diacre, que la multitude des Evêques & des ſavans Conſtitutionnaires, & mieux „ auſſi des Convulſions que les célébres Docteurs Conſultans. Ces Fidéles ne ſe „ ſont pas décidés en faveur des Miracles & des Convulſions, contre la Bulle & „ contre la Conſultation, par déférence à l'Autorité des Théologiens Appellans,

„ que

„ que la plûpart ne connoiſſoient pas: c'eſt au contraire la lumiére des Miracles
„ & des autres Prodiges qui les a unis aux Appellans, & ſoumis à leur direction.
„ N'y auroit-il que le Prodige des Secours, ſur lequel les Fidéles ne puſſent ſe dé-
„ cider que par l'Autorité des ſavans du premier ordre?

„ Quand il en ſeroit ainſi, reſteroit encore à ſavoir à quels caractéres, à quel-
„ les marques, chacun de ces Fidéles diſcernera entre tous les Théologiens Ap-
„ pellans ceux qui ſont les plus ſavans & les plus dignes de ſa confiance. Sera-
„ ce par leur réputation? L'opinion publique n'eſt pas toujours un ſûr garant. Se-
„ ra ce par les Ecrits reſpectifs & contradictoires des deux partis? Voilà donc
„ les Fidéles renvoyés à leur propre jugement pour prononcer ſur la ſolidité des
„ Ecrits & ſur le mérite des Ecrivains, lors même que beaucoup de ces Fidéles
„ ne ſont pas en état de lire ces Ouvrages ou de les bien entendre.

„ Avoüons qu'il eſt très indécent de vouloir ſubjuguer les eſprits par les grands
„ mots d'Autorité des Théologiens & de ſubordination à leur ſcience, dans une Con-
„ troverſe où les Théologiens Appellans ne ſont pas d'accord, & où il s'agit de
„ de faits palpables, dont toutes les circonſtances ſont miſes ſous les yeux des
„ Spectateurs."

Après les lumiéres que viennent de répandre des obſervations ſi claires & ſi judicieuſes, il ne me ſera pas difficile de réfuter les 4. Auteurs Antiſecouriſtes qui ſe ſont efforcés de décrier celui de la *Réclamation*, d'interdire la lecture de mon ſecond Tome comme d'un Livre fanatique, d'abolir le ſpectacle des grands Secours, de rabaiſſer l'Autorité des Miracles & des bonnes raiſons, & d'élever ſur toutes ces ruines le ſimulacre de leur Autorité qu'ils veulent rendre deſpotique.

II. Réponſe aux Nombres 4 & 6. de la Feuille des Nouv. Eccl. du 21. Fevrier 1743. Et 1. On ne doit point oppoſer aux bonnes raiſons l'Autorité du Caractére hierarchique.

Commençons par répondre à la Feuille des *Nouvelles Eccléſiaſtiques* du 21. Fevrier 1743, qui contient pour ainſi dire, la ſemence de la plûpart des moyens par leſquels ces MM. s'efforcent d'établir la ſuprême Autorité qu'ils ont réſolu d'impoſer ſur nos têtes.

La Cimbale retentiſſante, qui ſert d'organe à ces Théologiens, a d'abord cherché à étouffer la confiance que les Fidéles ont depuis long-tems dans les lumiéres de l'Auteur de la *Réclamation*.

Pour cet effet elle l'accuſe (Nombre 6.) d'ouvrir *la porte à l'indépendance par les principes tous nouveaux qu'il avance touchant l'Autorité.* Elle lui fait un crime de ne propoſer *d'autre Autorité aux fidéles que celles des bonnes raiſons* (*tirées de l'Ecriture*, *de la Tradition* & de la déciſion *des Miracles*) *indépendamment du Caractére hiérarchique & des qualités perſonnelles de ceux qui ſont plus en état de faire valloir ces raiſons;* c'eſt-à-dire, de MM les Théologiens Antiſecouriſtes qui ſe donnent pour les ſeuls *hommes vivans que les Fidéles doivent écouter & qui leur ſervent de Maîtres.* Car il eſt viſible que lorſque ces MM. parlent en général de l'Autorité des Appellans, ils n'ont deſſein que de rélever la leur. C'eſt à leurs ſentimens particuliers qu'ils veulent aſſujettir les Fidéles, & c'eſt contre des Théologiens Appellans qu'ils combattent. Ce qui nous diviſe n'eſt pas de ſavoir ſi les peuples doivent prendre confiance aux Appellans: pluſieurs des plus zélés Secouriſtes ſacrifieroient volontiers leur vie pour obtenir de la miſéricorde Divine, que tous les Catholiques reçuſſent des Appellans les lumiéres dont ils ont beſoin, & que toutes les lampes éteintes par le ſouffle de la Bulle ſe rallumaſſent à leurs flambeaux. C'eſt pour cela qu'ils ſoutiennent avec tant de force l'Autorité des Miracles auſſi bien contre les Théologiens Antiſecouriſtes que contre les Conſtitutionnaires, parce que c'eſt par ce moyen que Dieu apprend lui-même à un très grand nombre de perſonnes que les Appellans ſont dans la voie qui conduit à la vie. Tout ce que nous ſouhaitons, c'eſt que nos Fréres ſoient éclairés par l'éclat des Pro-

Réponſe, &c. pag 72.

Prodiges & des Miracles, & que cette lumiére Divine dissipe la nuit ténébreuse où s'égarent les mondains, les Constitutionnaires, & les incrédules. Les Appellans sont ceux que Dieu a visiblement préservés d'être emportés par le torrent de la séduction qui inonde aujourd'hui le champ de l'Eglise : mais cette faveur Divine ne leur donne aucune jurisdiction sur leurs Fréres, ni aucune autre Autorité que celle qu'ils empruntent des lumiéres puisées dans les Livres Saints, dans les Ecrits des Péres, dans la Tradition de l'Eglise, & dans les Décisions que Dieu fait lui-même aujourd'hui par une multitude de Merveilles. Voilà quelles sont les armes que nous employons non seulement contre les ennemis de l'Appel, mais même contre tous ceux des Appellans qui attaquent quelqu'une des œuvres que Dieu fait au milieu de nous ; & ce n'est que par la force de ces armes que nos plus habiles Théologiens Secouristes veulent faire triompher leurs sentimens, étant trop humbles pour prétendre dominer sur la foi de leurs Fréres par une Autorité inhérente à leurs personnes.

Ce n'est pas ainsi qu'en usent MM. les Théologiens Antisecouristes. Ils veulent que l'Autorité de leur *Caractére hiérarchique* & de leurs *qualités personnelles* prévale sur celle des *Miracles* & *des bonnes raisons considérées en elles-mêmes.* Leur Nouvelliste reproche à l'Auteur de la *Réclamation*, d'avoir dit que parmi nous *c'est la force des bonnes raisons qui persuade, non l'Autorité qui décide:* & que *les Appellans* par leur qualité d'Appellans, n'ont *d'autre Autorité que celle qui est attachée à la lumiére des bonnes raisons & des Miracles.* Nouv. Ecclés. du 21. Fev. 1742. N. 6.

Mais que veut donc dire le Nouvelliste, lorsqu'il se plaint que l'Auteur de la Réclamation *propose* ..... les *bonnes raisons considerées en elles mêmes:* . . . qu'*il paroît confondre perpetuellement l'Autorité de jurisdiction avec l'infaillibilité*, & qu'*il sembleroit à l'entendre que l'infaillibilité exigeroit seule la docilité & la subordination?*

Le Nouvelliste entend-il lui-même ce qu'il veut dire par la jonction hétéroclite de ces grands mots, qui ne présentent que des idées qui n'ont pas de sens commun ? Et ne semble-t-il pas qu'il veuille jetter de la poudre aux yeux de ses Lecteurs, pour prévenir contre nous les simples qui jugent des choses qu'ils ne comprennent point, par la réputation de ceux qui les disent ? Y a-t-il quelqu'un parmi les Appellans qui doute que les Evéques & les Pasteurs, quoiqu'ils ne soient nullement infaillibles, & quand même ils se laissent éblouïr par la Bulle ou quelqu'autre source d'erreur, conservent néanmoins l'Autorité de leur Caractére hiérarchique & de leur Jurisdiction, & que les Fidéles leur doivent le respect, la soumission, la docilité dans tout ce qui n'est point contraire aux Régles de l'Ecriture & de la Tradition ? Mais cela ne rend point excusables ceux de ces Fidéles qui par déference pour les sentimens de leurs Pasteurs acceptent la Constitution *Unigenitus*, parce qu'il est visible que cette Bulle condamne des maximes qui appartiennent à la foi. Dans *tous les points controversés* où il y a partage parmi les Pasteurs & les Théologiens, *tout Fidéle instruit qui sait lire & réfléchir*, non seulement *peut examiner*, ainsi que le dit l'Auteur de la *Réclamation*, mais souvent même il le doit, puisqu'il est dans l'obligation de suivre le parti de la Vérité. Le Nouvelliste prétend-il que les Fidéles doivent embrasser aveuglément tous les sentimens de leurs Pasteurs ? Il en fait certainement trop pour adopter un si dangereux paradoxe. Or si dans les tems de trouble où la Vérité est attaquée & couverte de nuages par les préventions & les passions des hommes, le simple Fidéle doit discerner, il ne peut communément le faire que par l'examen des bonnes raisons puisées dans l'Ecriture & la Tradition : car c'est de cette source que s'écoulent tous les canaux de lumiére que Dieu conserve continuellement dans l'E-

glise. Au reste les Miracles sont venus au secours des simples qui ont le cœur droit; & Dieu ne s'est pas contenté d'en faire contre la Constitution, il en a fait aussi contre la Consultation des 30. Docteurs & la Décision des Antisecouristes, afin que tout point contesté fût clairement décidé par des Miracles.

Le Caractére hiérarchique donne un plus grand lustre aux bonnes raisons, parce qu'elles sont bien plus d'impression lorsqu'elles sont prêchées par un Evêque, un Pasteur & tout autre Ministre des ames, que lorsqu'elles sortent de la bouche d'un Laïque: mais on ne doit point opposer aux bonnes raisons l'Autorité de ce Caractére. Cette Autorité n'a droit que de les enseigner & de les soutenir, & non pas de les combattre. Les Evêques, dit S. Paul, n'ont d'Autorité que pour édifier & non pour détruire: *in ædificationem & non in destructionem.* Car, ajoute-t-il en parlant de lui même & des autres Apôtres, nous ne pouvons rien contre la Vérité: *Non enim possumus aliquid adversus veritatem, sed pro veritate.* Aussi est-ce un principe incontestable, que la Vérité qui est l'ame des bonnes raisons tirées de l'Ecriture & de la Tradition, doit toujours l'emporter sur tout ce qui tend à la détruire. Voilà les maximes sur l'Autorité que le S. Esprit a révélées à l'Eglise, par la bouche de S. Paul. Le Nouvelliste prétend-il en introduire aujourd'hui de nouvelles?

2 Cor. XIII. 10.

Ibid. 8.

Mais quel intérêt MM. les Théologiens Antisecouristes ont-ils donc à présenter comme indépendante des bonnes raisons, l'Autorité du Caractére hiérarchique par rapport à la persuasion? Pourquoi fournissent-ils ainsi des armes aux Constitutionnaires, lorsqu'eux mêmes ne sont point en état d'en faire usage? Croient-ils donc avoir quelque Caractére supérieur à celui des Pasteurs brûlans de zéle, des savans Théologiens, des Ecclésiastiques déja Martyrs de la Vérité, qui pensent tout différemment de que ces MM. soutiennent aujourd'hui sur l'Autorité des Miracles, sur les desseins de Dieu dans l'œuvre des Convulsions, sur le Prodige des grands Secours, & sur la proximité des ressources de l'Eglise? Ils n'ont point d'autre Caractére que celui de tous ces saints Prêtres: ainsi ce n'est donc pas en s'appuyant sur les prérogatives de leur Caractére, qu'ils peuvent prétendre avoir droit d'asservir tous les Fidéles & même leurs Confréres dans l'Appel & dans le Sacerdoce, à leurs nouvelles opinions. Leur Caractére, quoique très digne de respect, ne leur donne pas même d'Autorité spéciale & personnelle sur chacun de nous, puisqu'ils ne sont point Pasteurs, & que nous ne sommes point obligés de les choisir pour nos Guides.

III. 2. Les qualités personnelles des Antisecouristes ne leur donnent point une Autorité supérieure à celle des bonnes raisons & des Miracles.

Il ne reste donc aucun autre fondement à leurs hautes prétentions, que leurs qualités personnelles. Je conviens de leur science, de leurs talens, de leur grande réputation, & qu'ils ont rendu des services très importans à la Cause de l'Appel. Mais n'est-ce point trop dire de leur part que de prétendre: que la *plenitude de* leur *science* les *rend inaccessibles à toute illusion*, & d'en conclurre que les Fidéles doivent les regarder comme les *Pasteurs du peuple de Dieu*, & ceux qui sont singuliérement révêtus de *l'Autorité véritable* que *l'Eglise fournit à ses enfans pour les préserver de la séduction de la fausse Autorité?*

Reponse, &c. p. 79. p. 133. & p. 47.

Ces MM. n'ignorent pas sans doute que le plus célébre Docteur ne peut trouver dans son propre fond que les ténébres & le néant. Souvent la science ne sert qu'à enfler, dit S. Paul; & lorsqu'elle n'est pas dirigée par l'esprit de Dieu, elle peut devenir une source d'égarement.

1 Cor. VIII. 1.

Refl. mor. sur S. Jean. VII. 26.

Ibid. Rom. 1. 19.

,, L'humilité & la simplicité, *dit le Pére Quesnel*, ouvrent l'esprit & le cœur ,, aux Vérités divines; comme l'orgueil & l'enflure de l'esprit le ferment à tou- ,, tes preuves, & y endurcissent le cœur. . . . . Qu'il est rare, *s'écrie-t il ailleurs*, d'être savant sans être vain! Qu'il y en a peu en qui les fumées de la va- ,, nité n'offusquent pas la lumiére de la science!" Ce-

Celui qui fait fond ſur ſoi-même & ſur le fruit de ſes travaux, eſt donc en grand danger de prendre pour guide un orgueil aveugle: mais celui qui attend tout de la grace, fait deſcendre ſur lui la lumiére du Ciel par l'humble perſuaſion de ſon propre néant.

„ Car ſi quelqu'un, *dit l'Apôtre des Gentils*, s'eſtime être quelque choſe, il ſe
„ trompe lui-même parce qu'il n'eſt rien; *Nam etſi quis exiſtimat ſe aliquid eſſe*, Galat. VI. 3.
„ *cum nihil ſit, ipſe ſe ſeducit.*" A quoi il ajoute: „ que ſi quelqu'un ſe flatte de
„ ſavoir quelque choſe, il ne ſait pas même encore ce qu'il faut faire pour ſavoir:
„ *Si quis autem ſe exiſtimat ſcire aliquid, nondum cognovit quemadmodum oporteat* 1 Cor. VIII. 2.
„ *eum ſcire.*

„ C'eſt mal entendre les deſſeins de Dieu, *dit le Pére Queſnel*, que de s'ima- Refl. mor.
„ giner que .... les grands talens naturels ſoient les moyens qu'il a choiſis pour 2 Cor. IV. 7.
„ avancer l'ouvrage de l'Evangile. Ils y ſervent quand Dieu les bénit; & il les
„ bénit d'autant plus qu'on y met moins ſa confiance, qu'on ſe regarde comme
„ un vaſe de terre toujours prêt à ſe briſer, qu'on tremble & qu'on prie davantage
„ par la crainte de mettre un obſtacle à l'œuvre de Dieu par l'abus des talens éclat-
„ tans. Dieu veut tout faire de rien, afin que l'homme ne s'attribue rien & le
„ glorifie de tout. C'eſt le deſſein capital & perpétuel de Dieu dans toutes les opé-
„ rations de la grace."

Nul ne connoît, *dit S. Paul*, les œuvres de Dieu que par l'eſprit de Dieu: *quæ* 1 Cor. II. 11.
Dei ſunt nemo cognovit niſi Spiritus Dei. La lumiére pour les diſcerner eſt un don de ſa bonté également comme celui de la foi: don qu'il accorde plus ſouvent aux plus humbles qu'aux plus ſavans, & qu'un mouvement d'orgueil peut faire perdre à tous momens après qu'on la reçu. „ Ceux qui dans un tems ſe diſtinguent par Reclamat.
„ la ſupériorité de leur lumiére & de leur courage, *dit d'après la Sainte Ecriture* 1. part. p. 12.
„ *l'Auteur de la Réclamation*, ne peuvent-ils pas dans un autre tems devenir de
„ lâches deſerteurs & un ſel affadi? Qui eſt debout, prenne garde de tomber.
„ C'eſt ſur cette crainte ſalutaire, c'eſt ſur le vif ſentiment de la gratuité des dons
„ qui peuvent être enlevés, que s'appuye la plus ferme confiance de participer
„ aux promeſſes."

L'eſprit de Dieu devant qui tout ce qui doit arriver eſt toujours préſent, & qui a fait prédire à S. Paul pluſieurs choſes pour le tems critique où nous ſommes, nous a déclaré dans l'Epître aux Romains que le plus grand nombre des Gentils devoit un jour être réprouvé à cauſe de ſon incrédulité, *propter incredulitatem*, ainſi que Rom. XI. 20.
l'ont été les Juifs: & en même tems il nous a fait avertir que ceux des Gentils qui demeureront alors fermes dans la foi, prennent bien garde de ne ſe point élever, mais qu'au contraire ils ſe tiennent dans la crainte. *Tu autem fide ſtas: noli altum ſapere, ſed time.*

Auſſi S. Paul nous repete t-il plus d'une fois „ de n'avoir point la préſomption ibid. 25. &
„ d'être ſages à nos propres yeux:" *Ut non ſitis vobis ipſis ſapientes; nolite eſſe* XII. 16.
prudentes apud vos metipſos.

„ Ce n'eſt pas celui qui ſe rend témoignage à ſoi-même qui eſt vraiment eſti-
„ mable, (nous dit-il encore:) *Non enim qui ſe ipſum commendat, ille proba-* 2 Cor X. 18.
„ *tus eſt.*"

Dieu a ſouvent préféré des humbles aux plus ſavans. Ce fut à de pauvres Bergés à qui il envoya des Anges pour les inſtruire les premiers du grand Evenement de la naiſſance du Meſſie, & ce fut une troupe de ſimples & d'ignorans que Jeſus-Chriſt choiſit pour ſes Apôtres, & qu'il remplit par la ſuite des plus ſublimes connoiſſances, tandis qu'il laiſſa la plûpart des Docteurs & des Phariſiens s'égarer dans les ténébres de leurs préventions, quoiqu'il ſe fût auparavant ſervi d'eux pour deffen-

dre & ſoutenir deux des plus grandes Vérités de la Religion, l'immortalité de l'ame & la réſurrection des corps. Qui croit porter de grands dons ſur ſa tête, ne doit que s'en humilier davantage, puiſque c'eſt preſque le ſeul moyen de les conſerver.

Refl. mor. Matt. XIII. 36. „ La connoiſſance des Vérités divines ne doit enfier perſonne, *dit le Pére Queſnel*, „ puiſque c'eſt un don tout gratuit & qui vient de la pure volonté de Dieu;" qui par conſéquent peut être ôté quand il lui plaît. Mais la ſcience acquiſe par l'étude & les talens naturels doivent encore bien moins nous ſervir de prétexte pour vouloir forcer nos Fréres de ſe ſoumettre à nos Déciſions indépendamment de la lumiére des bonnes raiſons & des Miracles.

1 Cor. II 5. Auſſi S. Paul ne ceſſe-t-il de nous recommander au contraire de ne point fonder notre foi ſur la ſageſſe des hommes, mais ſur les effets merveilleux de la puiſſance de Dieu: *Ut fides veſtra non ſit in ſapientiâ hominum, ſed in virtute Dei.* Et cela parce que tous les hommes ſont ſujets à ſe tromper, & qu'au contraire la Déciſion des Miracles, le Témoignage de Dieu, eſt infaillible.

La ſageſſe des hommes n'eſt pas digne de ſervir de baſe à l'édifice éternel de notre ſalut. C'eſt Dieu ſeul qui peut faire cet édifice: il n'y a que ſa grace, ſa parole & ſes Miracles qui ſoient propres à en faire les fondations.

Quand MM. les Théologiens Antiſecouriſtes, parleront le langage de l'Evangile, il faudra les écouter; mais lorſqu'ils font une Déciſion contraire à la Charité, on ne doit y prendre aucune confiance, ſur-tout lorſque cette Déciſion eſt réprouvée par des Miracles.

Le légitime uſage des talens & de la ſcience eſt d'inſtruire les Fidéles par de bonnes raiſons tirées de l'Ecriture & de la Tradition; & de leur faire reſpecter les Déciſions de Dieu, toutes les fois qu'il lui plaît de les déclarer par des Merveilles que lui ſeul peut faire. En un mot le devoir des Docteurs & des Théologiens eſt d'éclairer les Fidéles, & non de les aſſujettir en exigeant d'eux une ſoumiſſion aveugle: & c'eſt une terrible préſomption à des Docteurs ou Théologiens particuliers, qui ne font pas même Paſteurs hiérarchiques, que de vouloir faire prévaloir leurs ſentimens & y aſſujettir les Fidéles, avant l'examen de ce que décident les Miracles qui ſont la voix du Très-haut, & les bonnes raiſons qui ſont un écoulement de ſa parole.

IV. 3. Ce ne ſont pas ceux qui charitablement donnent des Secours, ce ſont leurs Adverſaires, qui s'écartent des Régles, en faiſant une fauſſe application des Commandemens. Nouv. Eccleſ. du 21. Fevr 1743. N. 4.

Auſſi le Nouvelliſte a-t-il bien ſenti que le premier poſte où il avoit voulu placer les Théologiens Antiſecouriſtes n'étoit pas tenable: mais il eſt encore plus aiſé de leur enlever le ſecond, dont il s'efforce de les gratifier, en leur attribuant le ſuperbe tître de *Deffenſeurs des régles*, comme ſi la Déciſion inhumaine de ces MM. contre les grands Secours étoit fondée ſur *des loix auxquels l'évenement le plus merveilleux*, dit le Nouvelliſte, *ne peut jamais donner atteinte: auxquelles par conſéquent on doit ſe tenir inviolablement attachés, quelque prodige qui arrive & en quelque cas que ce ſoit.*

Ainſi, ſuivant le Nouvelliſte, quelque Miracle que Dieu puiſſe faire pour déclarer aux hommes, que c'eſt lui qui inſpire aux Convulſionnaires de demander des Secours violens, on ne doit point y avoir égard; & il faut préférer le ſentiment de MM. les Théologiens Antiſecouriſtes à l'Autorité des plus grands Miracles: c'eſt-à-dire qu'il faut mettre l'homme au deſſus de Dieu, & avoir plus de reſpect & de ſoumiſſion pour les ſentimens de ces *cinq ou ſix* MM. que pour le Témoignage de Dieu même!

Peut-on s'empêcher de frémir à une telle penſée, ſur-tout lorſqu'on ſe rappelle les fondemens frivoles ſur leſquels ces MM. appuient la condamnation qu'ils ont faite des grands Secours: fondemens qui bien loin d'être des loix immuables, ainſi

qu'ils

qu'ils le disent, ne sont que les fruits d'une imagination trompée, qui voit dans les Commandemens tout le contraire de ce qui en est l'ame, & qui en fait en conséquence une très fausse application.

„ Si ces MM. n'en rougissent pas, *disoit l'Auteur de la Réclamation*, nous ver„ rons avec étonnement quelles ténébres les préjugés répandent sur de bons esprits „ très éclairés en mille autres choses: s'ils en rougissent, qu'ils avouent donc que „ s'étant laissés éblouïr par de grands mots qui ne signifient rien, ils ont voulu „ communiquer leur éblouïssement à ceux qui les écoutent." Réclamat. 2. part. p. 3.

La maxime célébre de M. Paschal, dit encore le Nouvelliste dans le même Article, *n'est point contraire* aux Adversaires des Secours. *Les Miracles décident aux choses douteuses: voilà la maxime. Pourquoi les Deffenseurs des Régles n'y souscriroient-ils pas? Dans le cas présent elle paroît faite exprès pour leur cause, & elle ne favorise en aucune sorte le Sistême des Deffenseurs des Secours. Les Régles que nous revendiquons ne sont point douteuses. Ce n'est point un principe douteux, que jamais on ne doit se dispenser des Régles prescrites par la Loi de Dieu, hors le cas extrêmement rare d'une exception aussi claire & aussi certaine que la Loi.*

J'examinerai dans la suite de cet Ecrit, & je tâcherai d'éclaircir à la lumiére de la Tradition ce *Principe non douteux*, que l'*exception* doit toujours être *aussi certaine que la Loi*: mais comme dans notre cas il n'est point question d'aucune dispense des Préceptes, il m'est inutile d'entrer quant à présent dans cette discussion.

En effet quelles sont donc ces *Régles prescrites par la Loi de Dieu*, que MM. les Antisecouristes nous opposent?

Le V. Précepte deffend de tuer: donc, disent ces MM il n'est pas permis de donner aux Convulsionnaires les Secours violens que l'instinct de leur Convulsion les force de demander, quelque épreuve qu'on ait faite que Dieu a mis leur corps en état de les supporter sans douleur & sans péril, & quoique plus de dix mille expériences aient continuellement démontré depuis plus de treize ans que bien loin de leur faire aucun mal ils ne font que du bien; il suffit que ces Secours soient meurtriers en apparence pour qu'on doive les refuser.

Nous soutenons au contraire, que le sens du V. Précepte est qu'il faut donner à son prochain tous les Secours qui lui sont réellement utiles.

Ainsi la Question qui nous divise, est de savoir, s'il est deffendu de faire du bien par des moyens qui ont la fausse apparence d'être nuisibles, & qui le seroient effectivement dans d'autres circonstances, mais qui dans l'espéce dont il s'agit ne manquent jamais d'être salutaires: c'est-à-dire, s'il faut préférer un phantôme de l'imagination à l'esprit de la Loi de Dieu, & si l'on doit en se laissant séduire par cette vaine apparence, laisser impitoyablement souffrir à ses Fréres des douleurs insupportables.

C'est Jesus-Christ lui-même qui a décidé nombre de fois qui des Antisecouristes ou de nous, suit mieux l'esprit du V. Précepte. J'ai déjà prouvé sa Décision sur ce sujet par plusieurs passages de l'Evangile, & entre autres par celui ci: *Est-il permis de faire du bien ou du mal?* Mais je crois devoir transcrire en cet endroit un passage des *Méditations* de M. le Gros *sur la Concorde de l'Evangile.* Cet habile Théologien qui ne sera pas suspect au Nouvelliste, explique la parole de notre divin Maître précisément comme je fais, & il sera aisé au Lecteur de faire à notre sujet l'application de ses réflexions. Matt. XII. 10. Marc. III. 4.

„ Jesus-Christ, *dit-il*, vient dans la Sinagogue un jour de Sabbat. Il y trouve „ deux sortes de malades: un homme qui avoit un main séche, & des Pharisiens. . . „ Considérons ce que Jesus-Christ fait pour guérir ces deux sortes de malades, & „ re- Méd. sur la Conc. Tom. I. p. 333. & suiv. Paris 1733. 2. Ed.

„ recevons avec respect les instructions qu'il nous y donne par sa parole & par sa „ conduite. Il commence par les Pharisiens, dont le mal étoit plus dangereux. Il „ les instruit par la Question même qu'il leur fait. Il leur demande . . . s'il faut „ en ce jour *faire du bien ou du mal*, perdre un homme ou le sauver ? Comme „ s'il leur eût dit : c'est tuer un homme que de ne lui pas sauver la vie : c'est lui „ faire du mal que de ne lui pas faire du bien quand on le peut, & qu'il en a be- „ soin. Or qui dira que la sainteté du Sabbat oblige à faire du mal & à perdre „ le prochain ? Il faut donc le secourir... Enfin [Jesus-Christ] les instruit par „ le Miracle qu'il fait... Apprenons de là, à faire à notre prochain tout le bien „ que nous pouvons, à en regarder l'omission comme une cruauté... Ne croyons „ point que ... le désir de glorifier Dieu, en menant une vie de retraite & de „ priére, nous dispense d'aimer & de soulager le prochain... Que nous appre- „ nions de vous, ô mon Dieu, *dit M. le Gros en finissant sa Méditation*, a être en- „ core plus attentif à l'esprit de la Loi qu'à la lettre, & que sans négliger ce que „ vous demandez de nous par la lettre, nous soyons encore plus fidéles à en sui- „ vre l'esprit."

Voici encore une autre parole de Notre Seigneur Jesus-Christ, prise dans son Sermon sur la Montagne.

Matth. VII, 12. „ Faites vous-même aux hommes, *nous dit-il*, tout ce que vous voudriez qu'ils „ fissent pour vous ; car c'est en cela que consistent toute la Loi & les Prophétes :" *Omnia quæcumque vultis faciant vobis homines, & vos facite illis : hæc est enim Lex & Prophetæ.*

La plûpart des Convulsionnaires qui ont besoin des plus violens Secours, souffrent des douleurs affreuses lorsqu'on refuse de les leur donner : ils se sentent la force de résister à ces Secours (comme l'a expressément reconnu M. Poncet dans un Ecrit dont je parlerai bientôt :) ils sont intimement persuadés que c'est Dieu qui pour exécuter les Simboles qu'il lui plaît de nous faire voir, leur inspire de les demander : ils ne doutent point du succès : leur foi & leur confiance n'hésitent point à cet égard ; & s'ils hésitoient, ils n'auroient garde d'exiger ces terribles Secours, car ils n'ont certainement aucun dessein de se faire tuer. Dans de telles circonstances n'ont-ils pas raison de requerir un soulagement qui leur est nécessaire, & qui contribue à la gloire de Dieu & à l'exécution de ses desseins de miséricorde sur les ames ? Y a-t-il quelqu'un qui étant à leur place, ne le demandât pas comme eux ? Leur accorder les Secours qu'ils implorent, c'est donc exécuter le Précepte de Jesus Christ : c'est faire pour les autres ce que nous voudrions qu'ils fissent pour nous, si nous nous trouvions dans leur situation.

Objectera-t-on qu'on se met dans le hazard de blesser les Convulsionnaires ? Mais si plus de dix mille expériences, dont aucune n'a jamais manqué depuis plus de 13. ans, les coups ayant été portés où & quand les Convulsionnaires le demandoient ; si ces expériences, dis-je, ne suffisent pas pour nous rassurer, les épreuves que l'on fait avant que de donner des coups violens afin d'essayer par dégres si Dieu a rendu les Convulsionnaires qui les exigent invulnerables à ces coups, peuvent-elles nous laisser aucun doute, après qu'on a vérifié que Dieu a fait ce merveilleux Prodige ? Ne seroit-ce pas lui faire injure, & le tenter par une défiance très criminelle, que de croire qu'il fait ce Prodige pour nous tromper, & de craindre qu'il ne le discontinue dans le tems que nous travaillons pour sa gloire, pour guérir les douleurs ou pour rétablir les membres des instrumens qu'il emploie à ses œuvres, & pour le bien spirituel de ceux qui voient ce Prodige évidemment Divin ?

Si cette Décision de Jesus-Christ ne suffit cependant point encore pour convaincre

cre les Antisecouristes, si pour détruire leurs préjugés, il leur en faut une où il soit nommément question du V. Précepte, je n'ai besoin pour la trouver que d'ouvrir encore une fois le Nouveau Testament.

„ Le Précepte Vous ne tuerez point, *dit S. Paul*, est compris dans ces paro- Rom. XIII. 9.
„ les: Vous aimerez votre prochain comme vous même. *Mandatum . . . Non*
„ *occides, . . . in hoc verbo instauratur, Diliges proximum tuum sicut te ipsum.* Ce- Ibid. 8.
„ lui qui aime son prochain remplit toute la Loi: *Qui diligit proximum, legem*
„ *implevit.* L'amour qu'on a pour le prochain ne souffre pas qu'on lui fasse du Ibid. 10.
„ mal," ni, par la même raison, qu'on le laisse impitoyablement souffrir lorsqu'on a sous la main un moyen facile de le soulager: *Dilectio proximi malum non operatur.* D'où S. Paul conclud: „ que la charité est le parfait accomplissement de la
„ Loi:" *Plenitudo ergò legis est dilectio.*

Qu'on interroge tous les Convulsionnaires à Secours, & qu'on leur demande qui sont ceux qui exercent le mieux la charité envers eux, ou ceux qui par le poids de leur Autorité veulent forcer tous les Fidéles à les abandonner à leurs affreuses douleurs, plutôt que de faire paroître l'admirable Prodige que Dieu a fait dans leur corps: ou ceux qui pour contribuer aux desseins de Dieu, pour manifester les Merveilles simboliques par lesquelles il nous éclaire, & pour guérir les Convulsionnaires des maux qu'ils endurent, sacrifient tout intérêt humain, hazardent leur liberté, & se mettent en butte aux railleries des esprits forts, au mépris des amateurs de la Terre, & à la Censure des Docteurs Antisecouristes & Consultans, en rendant publiquement aux Convulsionnaires les violens Secours dont ils ont besoin. Tout homme sensé n'attendra pas la réponse des Convulsionnaires, pour juger de ce qu'ils pensent sur cette Question.

„ La fin des Commandemens, *dit encore S. Paul* est la charité, *Finis autem* I. Tim. I. 5.
„ *Precepti est caritas;* dont quelques-uns se détournans se sont égarés en de vains 6 & 7.
„ discours, voulant être les Docteurs de la Loi, & ne sachant ni ce qu'ils disent,
„ ni ce qu'ils assurent si hardiment: *A quibus quidam aberrantes conversi sunt in*
„ *vaniloquium, volentes esse legis doctores, non intelligentes neque quæ loquuntur,*
„ *neque de quibus affirmant.*

„ Si quelqu'un, *dit il plus bas*, enseigne une doctrine différente, & n'acquiesce Ibid. VI. 3 & 4.
„ point aux paroles salutaires de N. S. Jesus-Christ, ... c'est un superbe qui ne fait
„ rien, mais qui est possédé d'une maladie d'esprit, qui l'emporte en des questions &
„ des combats de paroles, d'où naissent l'envie, les disputes, les médisances, les mau-
„ vais soupçons: *Si quis aliter docet & non acquiescit sanis sermonibus Domini*
„ *Nostri Jesu-Christi, ... superbus est nihil sciens, sed languens circa questio-*
„ *nes & pugnas verborum, ex quibus oriuntur invidiæ, contentiones, blasphemiæ,*
„ *suspiciones malæ.*"

„ La charité, *dit-il encore dans une autre Epître*, est douce & bienfaisante: I. Cor. XIII. 4. 5. 7.
„ elle n'est point dédaigneuse; elle n'a point de mauvais soupçons: elle tolére
„ tout: elle espére tout."

Que ceux qui souhaitent sincérement de trouver la Vérité, la cherchent dans ces paroles dictées par le S. Esprit, & qu'ils s'en servent pour juger qui sont ceux qui mettent le mieux en pratique ces caractéres de la charité, & qui par conséquent suivent le mieux les Régles de l'Evangile, ou ceux qui condamnent des Secours nécessaires & bienfaisans de toutes façons, ou ceux qui n'épargnent rien & ne s'épargnent pas eux-mêmes, dans le desir de plaire à Dieu & de rendre service à leurs Fréres.

Le Nouvelliste nous reproche de nous *écarter d'un principe reconnu jusques* Nouv. Eccl. du 21. ... 1743.
ici pour constant, sans citer aucun Pére, aucun Concile, aucun Théologien de nom.

Ne suis-je pas en droit à plus juste tître d'objecter à MM. les Antisecouristes que nous fondons nos sentimens sur une multitude de passages du Nouveau Testament, au lieu qu'à peine en trouve-t-on un seul dans les Ecrits que ces MM. ont fait contre nous? Dieu n'est-il pas la lumiére des hommes, & le Docteur des Docteurs? Et n'est-ce pas principalement dans ses paroles qu'on doit chercher l'explication du véritable sens de ses Préceptes? L'Ecriture Sainte n'est-elle pas la source où tous les Péres de l'Eglise & les plus habiles Théologiens ont puisé toute leur science?

Nouv. Eccles. du 21. Fev. 1743. N. 4.

L'accusation que les Théologiens Antisecouristes intentent en même tems contre nous, de violer *la loi qui deffend de tenter Dieu*, n'est pas mieux fondée que celle de dire que nous péchons contre le V. Commandement.

Ils n'osent soutenir, du moins positivement, que Dieu n'est pas l'Auteur de l'instinct surnaturel qui porte les Convulsionnaires à demander des Secours, qui ne manqueroient point de leur faire peur, s'ils n'étoient pas intérieurement rassurés par la foi & la confiance que Dieu met dans leur ame. D'autre part, j'ai déjà prouvé, & je prouverai encore plus fortement dans ma III. Proposition, que c'est l'Etre Tout-puissant qui rend les Convulsionnaires invulnerables aux coups qu'exige l'instinct de leur Convulsion, & qui se sert de la vûe de ce merveilleux Prodige pour fortifier la foi de ses Enfans & convertir des incrédules, & que c'est incontestablement lui-même qui indique aux Convulsionnaires les coups terribles qu'il faut qu'ils reçoivent pour guérir des douleurs qu'ils souffrent, & pour représenter les Simboles qu'il a dessein de faire paroître à nos yeux. Or si c'est Dieu qui inspire aux Convulsionnaires, & même qui les force en quelque sorte par les douleurs qu'il leur envoie de demander ces effrayans Secours, n'est-il pas absurde de les accuser de le tenter, lorsqu'ils n'agissent que par l'impression surnaturelle qu'il fait sur eux? Et si c'est par son impression qu'ils demandent ces Secours, comment ceux qui les leur donnent se rendent-ils coupables de le tenter, puisqu'ils ne font qu'obéir à sa volonté, qui leur est clairement marquée par le Prodige admirable qu'il opére à cet effet, en rendant ces Convulsionnaires invulnerables à ces terribles Secours dans le tems qu'il les leur fait demander?

Je n'en dirai pas actuellement davantage sur ce sujet, parce que je me réserve à traiter cette Question amplement dans mes Propositions: & que ce que je viens de dire suffit pour faire entrevoir combien l'accusation que MM. les Théologiens Antisecouristes forment contre nous à cet égard, est destituée de tout prétexte.

Rien n'est aussi plus frivole que les reproches que ces MM. nous font de donner lieu par ces violens Secours à des indécences qui sont contraires au VI. Précepte. Quoi! ces MM. croient-ils donc que les Ecclésiastiques de la plus éminente piété qui dirigent la plûpart des Convulsionnaires & qui assistent souvent à ces Secours, n'aient pas l'attention de faire prendre à cet égard toutes les précautions nécessaires? Aussi tantôt ces MM. conviennent qu'*on est enfin parvenu à corriger toutes les immodesties*, ainsi qu'ils l'avouent eux-mêmes dans leur *Réponse*, & tantôt ils nous les opposent comme subsistantes. Une telle variation ne fait-elle pas clairement connoître que ces MM. ne nous font ce reproche que parce qu'ils veulent à toute force décrier le merveilleux Prodige des grands Secours, & qu'ils ne savent plus à quoi se prendre pour y réussir! Mais je ferai disparoître entiérement ce phantôme avant la fin de ces Réflexions préliminaires, en y rendant un compte fidéle des Régles que suivent ces pieux Ecclésiastiques par rapport aux Secours violens qu'on donne aux Convulsionnaires.

Réponse, &c. pag. 94.

Je ne puis au reste m'empêcher de me plaindre du trop grand art que ces MM. em-

emploient pour nous faire paroître coupables. Il semble à les entendre que nous fassions profession de combattre les Régles véritables, & que la Question qui nous divise est de savoir, s'il faut les suivre ou les mépriser. Car c'est l'idée qu'en donne leur Trompette parlante, en décorant ses Théologiens du tître de *Deffenseurs des Régles :* Tître fastueux dont il leur fait présent à nos dépens, comme si ce nom leur appartenoit suréminemment par opposition avec nous : Tître insultant qui suppose que ces MM. en soutenant un sentiment contraire au nôtre, deffendent les Régles contre des fanatiques assez aveugles pour en être les ennemis déclarés. Nouv. Eccl. du 21. Fev. 1743. N. 3. & 4.

En effet ces MM. en nous accusant de violer le I. le V. & le VI. Précepte, semblent vouloir faire accroire à ceux qui ne savent point ce dont il s'agit, que nous soutenons qu'il nous est permis de tenter Dieu, de tuer les Convulsionnaires, & de blesser la modestie.

C'est ainsi qu'on surprend les duppes, qui jugent des choses qu'ils ne savent pas par la réputation de ceux qui les disent. Mais d'aussi célébres Appellans devroient-ils se servir de pareils moyens pour décrier leurs Fréres, & faire passer pour les adversaires des Régles & les infracteurs des Préceptes, ceux qui non seulement font profession de les respecter, mais qui se sacrifient pour les suivre ?

Le Nouvelliste & ses Docteurs peuvent-ils ignorer que nous sommes très éloignés de vouloir nous écarter en aucun point de la Loi de Dieu, & nous dispenser de suivre aucune des Régles de l'Ecriture & de la Tradition ? C'est au contraire pour ne point violer le grand Précepte de la charité contenu dans le V. Commandement, & pour ne point tenter Dieu, en refusant d'obéir à sa volonté par une défiance qui lui fait injure, que nous donnons aux Convulsionnaires avec toutes les précautions requises par la modestie les Secours que l'instinct surnaturel de leur Convulsion les oblige de demander, après que nous avons éprouvé que Dieu les a mis en état de les recevoir sans péril.

Ainsi la Question contestée n'est pas de savoir, s'il faut suivre les Régles & obéir aux Préceptes : nous en convenons tous. Mais il s'agit de juger, qui de nous, ou de nos Contradicteurs, s'écartent des Régles, & font une mauvaise interprétation ou du moins une fausse application des Préceptes.

Nous avons de notre côté l'esprit de la Loi, les maximes de l'Evangile, & outre cela plusieurs Miracles qui décident en notre faveur. Ainsi quand même il y auroit par rapport à l'explication des Régles, quelque lieu de balancer entre le sentiment de MM. les Antisecouristes & le nôtre, ces MM. conviennent eux-mêmes de *la célébre Maxime . . que les Miracles décident aux choses douteuses.* Ibid. N. 4.

Ces MM. n'ont de leur part que la grande réputation que leurs talens leur ont acquise : mais le crédit qu'elle leur donne sur l'esprit de quantité de Fidéles, doit-il l'emporter sur la force des bonnes raisons, sur les maximes de l'Evangile, & sur la décision des Miracles ?

„ Ne jugeons point de la Doctrine par les Docteurs ... mais jugeons des Docteurs par la „ Doctrine, " s'écrie le Pére Quesnel. En effet que devinrent ceux qui se laissérent éblouïr par la grande réputation des Pharisiens, qui en accusant les Apôtres & Jesus-Christ même de violer les Régles, s'en disoient les Deffenseurs ? Refl. mor. II. Tim. IV. 3.

Avant de finir cet Article rapportons encore une preuve de la futilité des accusations que forment contre nous les Théologiens Antisecouristes. Qui le croiroit ! Ce sont deux des plus intimes amis de ces MM. c'est M. le Gros, c'est M. Poncet, qui vont eux-mêmes me la fournir.

M. le Gros a balancé long-tems sur le parti qu'il prendroit par rapport aux grands Secours. Il en avoit même d'abord parlé en termes magnifiques dans les Conférences qu'il fit pour prouver l'opération immédiate de Dieu dans l'œuvre des Convulsions. Cependant depuis qu'il s'est uni contre nous aux Théologiens Antisecouristes, il fait voir autant de zèle qu'aucun de ces MM. contre l'admirable Prodige dont nous prenons la deffense. Mais de tems en tems la justesse de ses lumiéres le trahit pour ainsi dire, & l'oblige d'avouer des principes qui nous donnent gain de cause.

En voici un exemple frappant dans une Lettre qu'il écrivit à M. Poncet au commencement du mois d'Août 1738. pour l'engager entre autres choses à supprimer une phrase qui

étoit dans le manuſcrit de la IV. Lettre contre les Vains efforts que M. Poncet ſe préparoit à faire imprimer, & où il diſoit: *Si les Convulſionnaires demandent des Secours, c'eſt qu'ils ſe ſentent la force d'y réſiſter, & qu'ils ſouffrent quelquefois d'exceſſives douleurs quand on refuſe de les leur rendre.*

Lett. de M. le Gros du com. d'Août 1738.

Sur cela M. le Gros, pour lui perſuader la néceſſité qu'il y avoit de retrancher cette phraſe & choſes ſemblables, lui fait l'exhortation ſuivante. „ Je ſais que vous condamnez les Secours: „ mais ne craignez-vous pas que de vos paroles on ne conclue, qu'il eſt permis & louable de „ les rendre? Si les Convulſionnaires ſe ſentent la force d'y réſiſter, on ne tente plus Dieu en „ les rendant. S'ils ſouffrent à cauſe du refus d'exceſſives douleurs, il eſt contre la charité de „ ne les pas rendre. Et il ne faut point dire que cela devient illicite à cauſe des indécences. „ Car on vous dira que ces indécences ne ſont qu'apparentes; & que ſi quelqu'un eſt tenté „ ou péche à cette occaſion, les Secours n'en ſont pas moins permis en eux-mêmes, & qu'ils „ ne ſont interdits qu'à ceux qui en les donnant, ou en les recevant, ſont expoſés au dan- „ ger prochain de conſentir au mal: qu'il en eſt comme des ſecours naturels qu'un Chirur- „ gien rend à des femmes: que Dieu manifeſte ici ſa volonté par des effets ſurnaturels."

Cependant M. le Gros, après avoir fait dans cette Lettre des réflexions ſi judicieuſes, & qui auroient dû lui faire à lui-même grande impreſſion, perſiſte néanmoins à dire qu'il falloit retrancher abſolument la phraſe dont il s'agiſſoit, parce qu'elle contient des aveux dont les Secouriſtes ne manqueroient pas d'abuſer.

Rép. de M. Poncet du 22. Août 1738.

M. Poncet eut bien de la *peine* à s'y réſoudre, & il répéta juſqu'à 4. fois dans la réponſe qu'il fit à M. le Gros, que ſa phraſe ne contenoit rien que de *vrai* & même de très *certain.*

Mais puiſque ces faits ſont d'une certitude inconteſtable, & que les principes en pareil cas ſont ſi peu douteux que M. le Gros n'a pû lui-même ſe diſſimuler les conſéquences qui en réſultent néceſſairement, ne ſommes-nous pas en droit de dire que voilà deux de nos plus célébres Antagoniſtes dont les aveux & les principes réunis nous donnent une pleine victoire?

De l'aveu de M. Poncet, il eſt *certain* que *ſi les Convulſionnaires demandent des Secours* violens, *c'eſt qu'ils ſe ſentent la force d'y réſiſter.* Or, ſelon que M. Gros eſt comme forcé d'en convenir, *ſi les Convulſionnaires ſe ſentent* cette *force*, *on ne tente plus Dieu en les rendant.* M. Poncet avoue encore, non ſeulement dans cette Lettre, mais même dans pluſieurs autres (imprimées) dont je rapporte ailleurs les Textes, qu'il eſt *vrai* que les Convulſionnaires *ſouffrent d'exceſſives douleurs quand on refuſe de leur rendre ces Secours.* Or il paroît par la Lettre de M. le Gros qu'il ſent lui-même intérieurement malgré qu'il en ait, que *ſi* les Convulſionnaires *ſouffrent* de telles *douleurs à cauſe du refus* de ces Secours, *il eſt contre la charité de ne les pas rendre.*

Mais afin que notre victoire ſoit encore plus complette, joignons ici un beau trait des premiers ſentimens qu'avoit l'Auteur des Nouvelles par rapport aux grands Secours.

Ci-deſſus pp 45. & 46.

Le Lecteur a déjà vû qu'autrefois il les appelloit *de bonnes œuvres*, & ceux qui les donnoient des *perſonnes charitables* & des *gens de bien.* Le voici, qui plus eſt, s'attendriſſant lui-même ſur les douleurs que devoit immanquablement ſouffrir une Convulſionnaire à grands Secours qui avoit été miſe à la Baſtille. *Elle n'a point eû de Secours*, s'écrioit-il, *& par conſéquent elle a beaucoup ſouffert.* Il eſt viſible qu'alors la charité, la compaſſion pour le prochain, remuoit ſon cœur & ſes entrailles: mais aujourd'hui qu'il voudroit priver des grands Secours tous les Convulſionnaires ſans exception, quelque beſoin qu'ils puiſſent en avoir, comment peut-il dire dans la Feuille à laquelle je reponds, qu'il *marche toujours ſur la même ligne*, & qu'il *n'a changé ni de vûes ni de principes?*

Nouv. Eccl. du 22. Juin 1733.

Nouv. Eccl. du 21. Fevr. 1743.

V.

4. Les objections des Antiſecouriſtes ne ſont que des pétitions de principes ou de fauſſes ſuppoſitions.

Les célébres Théologiens dont il ſuit en tout les traces, ne pouvant répondre aux moyens que nous leur oppoſons, & ſentans eux-mêmes le foible des grands chefs d'accuſation qu'ils forment contre nous, ont imaginé un autre tour d'eſprit, très propre à faire perdre de vûe le véritable objet de la Queſtion, & à donner le change aux perſonnes peu attentives. C'eſt de préſenter ſans ceſſe comme des faits inconteſtables & comme des motifs infaillibles de déciſion, ce que nous leur conteſtons très fort, & ce qu'ils ne ſauroient établir par aucune autorité.

Ils paſſent ſous ſilence toutes les objections qu'ils ne peuvent réſoudre: & ſans rien prouver de leur part, ils font publier à ſon de trompe par leur Nouvelliſte, que nous avançons des *principes tout nouveaux*, & qu'au contraire leur ſentiment eſt fondé ſur *les régles preſcrites par la Loi de Dieu* .... par *l'Ecriture & la Tradition*, & qu'ainſi lorſqu'on n'eſt pas de leur avis: „ Ce n'eſt pas ſeulement à „ quelques Théologiens qu'on réſiſte, mais qu'on ſecoue le joug de l'obéiſſance „ qu'on doit à l'Egliſe. Voilà l'Autorité, continue le Nouvelliſte, qu'on ne ceſ- „ ſera point d'oppoſer aux Deffenſeurs du Siſtême de M. de Montgeron & de „ ſes Apologiſtes ſur la preſtation des Secours violens. Des Théologiens de mé- „ rite qui ALLEGUENT une pareille Autorité, doivent néceſſairement, quoiqu'en „ diſe le Réclamateur, être écoutés & ſuivis, parce qu'ils n'enſeignent pas une „ Doctrine qui leur ſoit propre, mais la Doctrine & les Maximes de l'Egliſe." Nouv. Eccl. du 21. Fevr. 1743. N. 4 & 5.

Voilà de grands mots, mais ce n'eſt qu'une pure déclamation. Car où ces MM. trouveront-ils dans les régles preſcrites par la Loi de Dieu, dans l'Ecriture, dans la Tradition, dans la Doctrine & les Maximes de l'Egliſe, qu'il eſt deffendu de guérir de vives douleurs par des moyens extraordinaires, mais convenables & proportionnés à l'état ſurnaturel de ceux qui les endurent, ou qu'on tente Dieu lorſqu'on ſuit ſon impreſſion & qu'on obéit à ſa volonté, clairement manifeſtée par des Prodiges que lui ſeul peut faire?

Il eſt vrai que ces MM. *alléguent* avec un ton de ſécurité fort capable d'en impoſer aux ſimples, que la Loi divine, les Maximes de la Tradition & le jugement de l'Egliſe décident en faveur de leur ſentiment. Mais c'eſt une ſuppoſition très gratuite: & bien loin qu'ils puiſſent appuyer leur jugement contre les grands Secours ſur de telles Autorités, ils ſont obligés pour le ſoutenir de déguiſer ſans ceſſe l'état de la Queſtion; & on ne trouvera pas dans toutes leurs citations, qu'il y en ait aucune qui revienne véritablement à l'eſpéce dont il s'agit.

Voici par exemple celle ſur laquelle le Nouvelliſte fonde uniquement la déclamation que je viens de tranſcrire. Cette citation qui, ſelon lui, ſuffit toute ſeule pour renverſer tout ce que nous oppoſons en faveur des Secours, eſt priſe dans l'Inſtruction faite par M. Boſſuet contre les erreurs des faux-myſtiques.

Tout ce qu'elle contient de remarquable & dont le Nouvelliſte prétend tirer avantage, eſt de dire: que „ les voies extraordinaires .... ſont ſujettes à l'examen „ des Evêques, Supérieurs, Eccléſiaſtiques & Docteurs, qui doivent en juger non „ tant ſur les expériences que ſelon les régles immuables de l'Ecriture & de la „ Tradition." Ibid. 28. Article de Doctrine dreſſé par M. Boſſuet.

Mais qui de nous a jamais douté de cette Maxime? Et ſur quel fondement peut-on ſoutenir qu'elle condamne les grands Secours? M. Boſſuet en fait l'application à certains fanatiques ou faux-myſtiques qui ſe donnoient le nom de *Contemplatifs* & qui prétendoient être indépendans du jugement des Chefs de l'Egliſe, ſous prétexte que leur état n'étoit bien connu que d'eux-mêmes, & que les Evêques, les Paſteurs & les Docteurs n'éprouvant point dans leur intérieur ce qui ſe paſſe dans l'ame des Contemplatifs, & par conſéquent ne le connoiſſant point par leur propre expérience, n'étoient pas capables d'en juger. Sur cela M. Boſſuet décide que leur état ne devoit pas ſeulement être jugé par l'expérience, mais qu'il le devoit être principalement par les régles immuables de l'Ecriture & de la Tradition.

MM. les Antiſecouriſtes ont-ils donc deſſein de faire accroire au Public, que les Convulſionnaires & ceux qui leur donnent des Secours prétendent être indépendans des Chefs de l'Egliſe, & que ce n'eſt point par *les régles immuables de l'Ecriture & de la Tradition* qu'on doit décider les Queſtions controverſées en-

entre nous? Peuvent-ils ignorer que c'eſt au contraire dans les Maximes de l'Evangile que nous puiſons nos principales raiſons, pour ſoutenir qu'on ne doit pas refuſer aux Convulſionnaires les Secours en queſtion, après qu'on s'eſt aſſuré que Dieu a mis leur corps en état de les recevoir ſans en ſouffrir aucune atteinte nuiſible ?

Ibid. N. 6. Sous quel prétexte le Nouvelliſte ſe récrie-t-il donc, que *cet important Article* de M. Boſſuet *tranché la Queſtion & renverſe le nouveau Siſtême ſur les Secours*: & qu'*il fait voir qu'en donnant à des Convulſionnaires les coups les plus aſſommans ſous prétexte des expériences que l'on a faites... on ſecoue le joug de l'obeiſſance qu'on doit à l'Egliſe?*

Quoi! le Nouvelliſte prétend-il que l'Egliſe n'a aucun égard aux expériences? Entend-il lui-même ce que ſignifie ce qu'il dit? Il ne s'agit point ici d'oppoſer l'expérience aux régles de l'Egliſe: les régles de l'Egliſe & l'expérience ne ſont jamais véritablement en contradiction. Tout l'objet de l'expérience n'eſt que de conſtater les faits: & c'eſt enſuite ſuivant les régles de l'Ecriture & de la Tradition, qu'on décide les Queſtions qui regardent la morale & qui doivent régler la conduite, en faiſant l'application de ces régles aux faits conſtatés par l'expérience. Et par exemple, dans les Secours violens les épreuves ſont connoître par expérience que Dieu a mis les Convulſionnaires par qui il fait demander ces Secours, en état d'en ſoutenir ſans peine le poids énorme, & qu'en conſéquence ces Secours loin de bleſſer les Convulſionnaires, leur ont toujours fait du bien: & c'eſt enſuite l'Evangile qui décide qu'il faut faire à nos Fréres tout le bien qui nous eſt poſſible, & par conſéquent leur donner tous les Secours dont ils ont beſoin quelque violens qu'ils puiſſent étre, lorſqu'ils ne leur ſont que ſalutaires.

Le paſſage de M. Boſſuet ne décide donc rien qui ſoit contraire à nos ſentimens. Mais il y a plus: M. Boſſuet au lieu de penſer, comme le Nouvelliſte, que l'Egliſe n'a point d'égard à l'expérience, dit au contraire dans l'Article même cité par le Nouvelliſte: *Qu'on ne croie pas toutefois que je rejette le ſecours de l'expérience; ce ſeroit manquer de ſens & de raiſon.*

28. Art. de Doctrine, dreſſé par M. Boſſuet. Pref. N. 8.

Sans doute que le Nouvelliſte n'a pas fait attention à cette phraſe, lorſqu'il a cité cet Article: car il eſt clair qu'elle décide, que ſon raiſonnement *manque de ſens & de raiſon.*

VI. Réponſe à l'Ecrit intitulé *Réflexions ſur la Réclamation.*

Après avoir démontré le vuide & développé la vanité de l'enflure des deux Articles de la Feuille du 21. Fevrier 1743. qui ont pour objet d'appuyer le thrône d'Autorité que MM. les Théologiens Antiſecouriſtes s'efforcent d'élever ſur nos têtes, pour écraſer tous ceux d'entre nous qui refuſent de ſe ſoumettre à leurs ſentimens, il eſt à propos d'examiner le premier Ecrit que ces MM. ont répandu dans le Public à même fin.

Cet Ecrit intitulé *Reflexions ſur la Reclamation*, n'établit par aucune preuve les étonnantes Propoſitions qu'il avance. Auſſi paroit-il que ces MM. ne l'ont deſtiné qu'à être un avant-coureur, député pour ſemer dans le Public de grandes idées de leurs magnifiques prérogatives: pour repréſenter comme un abîme d'erreur & d'illuſion le Siſtême de ceux qui autoriſent les Secours violens donnés avec toutes les précautions que la prudence conſeille: & pour annoncer ſolemnellement, qu'il alloit bien-tôt paroître une Réponſe des Théologiens oppoſés à ces Secours, qui ſeroit un chef-d'œuvre de ſcience & de lumiére.

Réflexions, &c. p. 2 & 3. Dès qu'on aura vû cette Réponſe, s'écrie l'Auteur de ces Réflexions, *on n'ignorera plus ce qu'il faut penſer ſur la matiére des Secours violens..... on demeurera convaincu que l'étonnant Siſtême des Secouriſtes eſt un Siſtême également faux en lui-même & pernicieux dans ſes ſuites, un Siſtême d'illuſion & d'erreur, un Siſtême en-*

fin

fin que la régle de la foi .... ne peut jamais admettre. On sera persuadé, ajoute-t-il, que *le Prodige ... d'invulnerabilité des corps de quelques Convulsionnaires sous les coups les plus assommans, ne sauroit* les *excuser ... de quelque principe que ce Prodige procéde.* Ibid. p. 3.

Ainsi ces MM. prétendent qu'en convenant même avec nous, que c'est Dieu qui rend les Convulsionnaires invulnerables aux coups les plus assommans qu'ils reçoivent, d'où il suit manifestement que c'est lui qui leur fait demander ces coups nécessaires pour faire paroître ce merveilleux Prodige; ils ne laissent pas d'être très coupables de suivre ainsi son impression, parce que quelque Prodige que Dieu fasse pour leur manifester sa volonté, les décisions de ces MM. doivent prévaloir sur son Témoignage.

On sera pleinement décidé, continue cet Auteur, *sur les guérisons Miraculeuses vraies ou fausses, qu'on prétend liées à ces coups & à ces Secours, & qu'on allégue en leur faveur comme en étant la suite & l'effet.* Ibid p. 2.

Quoi! cela est égal pour le Sisteme de ces Messieurs, que ces *guérisons Miraculeuses* soient *vraies ou fausses?* Oui: qu'elles soient ou la voix de Dieu ou un prodige du démon, cela leur est indifférent, parce que dans ces deux cas si opposés, c'est toujours également le sentiment de ces Messieurs qu'on doit préferer soit à la Décision de Dieu, soit à la suggestion du diable! Mais convient il à ces MM. de jetter ainsi un voile d'incertitude sur des Miracles manifestement Divins & qu'ils ont eux-mêmes reconnus pour tels? Par exemple, n'ont-ils pas eux-mêmes publié, aussi bien que MM. les Evêques de Senez & de Montpellier, que la création des jambes de Charlotte la Porte agée pour lors de plus de 50. ans, ne pouvoit être que l'effet d'une Toute-puissance qui n'appartient qu'à Dieu seul, ainsi que l'inconcevable metamorphose des os de Marguerite-Catherine Turpin, redressés, allongés, raccourcis, diminués, par la terrible impression des plus effrayans Secours, selon qu'il lui étoit utile qu'ils fussent plus longs, ou plus courts; plus grands ou plus petits, pour lui donner un plus libre usage de ses membres contrefaits? Voy. ci-dessus, p. 51. & suiv. 55.

Mais suivant la nouvelle doctrine de MM. les Antisecouristes, Dieu aura eû beau faire éclatter sa présence & son opération par les plus admirables créations, & les plus merveilleuses métamorphoses sur des estropiés, qui lors de leur naissance n'avoient été formés qu'à demi; s'il lui a plû d'opérer ces Merveilles par le moyen des grands Secours, & si ces Miracles en ont été visiblement *la suite & l'effet*, loin de l'en bénir & d'y reconnoître sa voix & la Toute-puissance de sa main, on doit rester en balance entre lui & le diable: & quand même on seroit convaincu par la grandeur des Miracles que Dieu seul en peut être l'Auteur, & *quand il seroit certain qu'il a fait servir les Secours violens à ces guérisons*, cela ne seroit pas capable d'autoriser ces Secours, parce que ces Miracles peuvent étre une *épreuve*, & *que quelque Prodige qui arrive & en quelque cas que ce soit, nous devons nous tenir inviolablement attachés* à toutes les opinions si bizarres qu'elles puissent être, qu'il plaira à ces MM. de nous donner pour des *régles.* Telle est leur nouvelle Théologie fondée, dit l'un d'entre eux, sur une *Autorité .... plus à écouter que les raisons, plus sûre que les Prodiges, & supérieure aux Miracles.* Nouv. Ecc. du 21. Janv. 1742. Art. 2. Réflexions, &c. p. 6.

Au reste si cet Auteur n'établit sur aucun fondement plausible cette Autorité plus élevée que les Cieux d'où descend la vertu qui produit les Miracles, en récompense il nous promet que dès que la *Réponse* des Théologiens Antisecouristes aura paru, *on saura à quoi s'en tenir sur le point de* leur *Autorité, & sur celui de la juste subordination & de la soumission légitime qui lui est dûe.....* *On ne doutera* Ibid, p. 8.

plus de la nécessité & du devoir de consulter & d'écouter dans les faits mêmes les plus extraordinaires & les plus surnaturels, ... les personnes les plus éclairées, ... c'est-à-dire les Théologiens & les Docteurs Antisecouristes . . . . *& l'on ne sera plus tenté de la flatteuse & fausse idée du droit d'examen ... sur ... tout ce que Dieu* fait ou *peut faire pour l'exécution de ses desseins, tout Prodige, &c.* (droit d'examen) *donné indistinctement à* toutes les personnes *dirigées par ce qu'on appelle une foi vive & éclairée..... Tous ces points seront discutés & éclaircis de manière à ne laisser aucun doute & à persuader pleinement tout esprit raisonnable & sensé, tout homme docile à la vérité, & qui se conduit par les vraies régles de la foi.*

A entendre de si magnifiques promesses prononcées d'un ton si imposant, on se feroit imaginé volontiers, avant que d'avoir vû la *Réponse* de ces MM. qu'elles annonçoient le jugement infaillible d'une assemblée de Prophétes extraordinairement suscités de Dieu pour décider en son nom toutes les Controverses qui se sont élevées au milieu de son Peuple, puisque l'Oracle que M. Maillard nous promettoit, devoit interdire tout *examen .... ne laisser* plus *subsister aucun doute, & persuader pleinement tout esprit raisonnable & sensé.*

Cependant il a l'humilité de convenir que les savans Théologiens dont il parle, & du nombre desquels il est, ne sont absolument parlant, ni *infaillibles*, ni *impeccables:* mais selon lui, cela n'empêche pas qu'on ne doive être très assuré qu'ils ne se tromperont en aucun point; parce que, quoique *la ligne de vérité* ne soit *attachée à la personne d'aucun d'eux en particulier*, néanmoins *elle se trouvera toujours avec ceux qui unis d'esprit & de cœur aux dignes Chefs de l'Appel, & les regardans toujours comme vivans & présens au milieu d'eux, feront tout dans l'union, la concorde & le concert.* (Ibid. p. 9. 10.)

Ainsi ce qui rend, selon M. Maillard, les Décisions de ces MM. indubitablement sûres, quoique de leur nature elles ne soient pas infaillibles, c'est premiérement, parce que ces MM. prétendent être privativement à tous, *unis d'esprit & de cœur aux dignes Chefs de l'Appel*, qui sont *toujours comme vivans & présens au milieu d'eux.* Mais si ces deux grands Evêques avoient encore été vivans lorsque MM. les Théologiens Antisecouristes ont publié leur *Réponse*, qui peut douter qu'ils n'eussent été extrêmement scandalisés sur-tout de la maniére dont ces MM. y ont parlé des Miracles, pour tâcher de se soustraire à l'induction accablante qui se tire de ceux qui étant opérés par les grands Secours, manifestent clairement la témérité de la condamnation qu'ils en ont faite? Le Lecteur a déjà eû sous les yeux tant de preuves que ces MM. s'écartent terriblement aujourd'hui des sentimens de ces deux illustres Prélats, & j'aurai si souvent occasion de lui en fournir encore de nouvelles, que ces MM. ne pourront plus persuader à personne qu'ils sont, ainsi qu'ils s'en vantent, *toujours unis d'esprit & de cœur aux dignes Chefs de l'Appel.*

C'est secondement, dit M. Maillard, parce que ces MM. *feront tout dans l'union, la concorde & le concert:* c'est à dire, que les quatre Chefs du Pelotton Antisecouriste sont dans l'usage de se concerter ensemble pour être toujours d'un même avis. Cela est bien louable & très prudent. Mais cela suffit-il pour oser attribuer à leurs avis le suprême privilége de l'indéfectibilité, en assurant que *la vérité se trouvera toujours avec eux:* & pour exiger que tous les autres Appellans se soumettent à tout ce qu'il leur plaira de décider?

(Réflexions, &c. p. 3.) Voilà néanmoins sur quel fondement ces MM. par la bouche de M. Maillard, nous reprochent amérement d'avoir dit que les *Appellans* en leur qualité d'Appellans, *n'ont point aujourd'hui parmi eux d'Autorité qui exige par elle même de subor-*

ordination, encore moins de ſoumiſſion. Ils ſoutiennent qu'en cela nous nous *trompons étrangement:* mais ce reproche ne ſert qu'à fournir une preuve qui n'eſt que trop claire, que ces MM. s'attribuent une Autorité qui par elle-même & par ſon propre poids exige la ſubordination & la ſoumiſſion. Car il eſt évident qu'ils ne combattent que pour eux-mêmes, c'eſt-à-dire pour maintenir la vaſte Autorité qu'ils s'arrogent, & non pas pour en revêtir aucun autre des Appellans, puiſque, ſi on les en croit, ils ſont les ſeuls que *les Fidéles doivent écouter & qui leur ſervent de Maîtres*, les *Paſteurs & les conducteurs* du *Peuple de Dieu.* Réponſe, &c. p. 72 & 132.

Au reſte j'ai déjà obſervé ci-deſſus que quoique ces MM. affectent de paroître appuyer la grande Autorité dont ils ſe parent, ſur leur Caractére hiérarchique, c'eſt-à-dire ſur leur qualité de Pretres, il n'eſt point véritablement queſtion dans cette diſpute de l'Autorité de ce ſacré Caractére. Car quel droit ce Caractére reſpectable pourroit-il donner à ces MM. d'aſſujettir à leurs nouvelles opinions d'autres Eccléſiaſtiques ornés d'un Caractére pareil?

Ce n'eſt point la qualité d'Appellant ni celle de ſavant Théologien, c'eſt uniquement le VI. Sacrement qui confére ce Caractére, & ce ne ſont pas même aujourd'hui la ſcience & les vertus qui contribuent ordinairement à le faire obtenir: il eſt au contraire bien plus ſouvent la récompenſe humaine d'une ſoumiſſion aveugle & criminelle.

Il eſt vrai néanmoins que ce Caractére éminent donne droit à ceux qui en ſont revêtus, ſur-tout lorſqu'ils ſont Paſteurs, d'enſeigner le peuple fidéle avec une ſorte d'Autorité. Mais quant à l'aquieſcement intérieur, on ne le doit effectivement qu'autant que ce qu'ils diſent eſt conforme aux Maximes de l'Ecriture & de la Tradition, & aux véritables Déciſions de l'Egliſe, qui ne peuvent jamais s'écarter de ces deux ſources.

Il y a outre cela dans l'Egliſe une Juriſdiction ſpirituelle, qui s'exerce par les Paſteurs du premier & du ſecond Ordre, en vertu de laquelle chaque Paſteur a le droit d'inſtruire la portion du Troupeau qui lui eſt confiée, & même de punir les réfractaires.

VII. L'Autorité des Antiſecouriſtes ne conſiſte que dans la perſuaſion, & n'a droit d'exiger la ſoumiſſion qu'en conſéquence des bonnes raiſons.

Mais quelle induction MM. les Théologiens Antiſecouriſtes peuvent-ils tirer en leur faveur de ces Régles de la Hiérarchie Eccléſiaſtique? Premiérement, ils ne ſont point Paſteurs, ni du premier, ni du ſecond Ordre; & par conſéquent ils n'ont à proprement parler aucune Juriſdiction exterieure: ils ont ſeulement par le Caractére du Sacerdoce un droit général, comme tous les autres Prêtres, d'enſeigner les Fidéles avec une Autorité reſpectable. Mais comme ils n'ont aucun pouvoir de contraindre qui que ce ſoit de les prendre pour Directeurs, ils ſont préciſément dans le cas des Prêtres dont parle le ſavant Navarre, qui n'ayant point de Territoire ni de Juriſdiction déterminée, ont cependant le droit de conduire ceux qui jugent à propos de s'addreſſer à eux, comme ces anciens juges Cartulaires qui n'avoient droit de contraindre perſonne à plaider devant eux, & qui avoient ſeulement celui d'écouter & de juger ceux qui les agréoient pour Juges. Navar. Enchirid. c. 27. n. 269.

Secondement, toute l'Autorité qu'ont ces MM. en vertu de ce droit général d'enſeigner, n'eſt proprement qu'une Autorité de pure perſuaſion: Autorité qui eſt à la vérité fortifiée par la réputation que leurs talens & leurs qualités perſonnelles leur ont acquiſe, mais qui cependant n'a de fondement bien ſolide, que quand ce qu'ils enſeignent eſt appuyé ſur de bonnes raiſons: & ce n'eſt uniquement que par la force de la Vérité qu'ils peuvent avoir droit d'exiger la docilité & la ſoumiſſion. Auſſi toutes les fois que ce que ces MM. nous diront, ſortira des canaux de la lumiére, c'eſt-à-dire lorſqu'il ſera puiſé dans l'Ecriture & la Tradition, nous y ſerons toujours parfaitement ſoumis, non parce qu'ils ont l'Autorité de ſubjuguer

notre

notre raiſon, mais parce qu'ils nous préſenteront les caractéres de la vérité à qui il eſt donné de tout ſoumettre. Il en eſt tout au contraire de ce que ces MM. nous diſent contre le Prodige des grands Secours & contre l'Autorité des Miracles. Comme ils s'écartent à cette occaſion de la trace des bonnes raiſons, & qu'ils s'éloignent des caractéres de la vérité, leur Autorité ſacerdotale ne peut être à cet égard d'aucun uſage, parce qu'il eſt évident que par rapport à ces deux objets ils ſe ſont terriblement mépris.

Quoique ces principes ſoient inconteſtables, ils n'en chocquent pas moins ces Meſſieurs. Ce qui eſt ſi vrai que M. Maillard nous fait un crime de ce que nous diſons avec l'Auteur de la *Réclamation:* que l'Autorité de ces MM. n'eſt qu'*une autorité de pure perſuaſion*, qui ne mérite notre acquieſcement, notre docilité, notre ſoumiſſion, qu'en conſéquence *des bonnes raiſons* que *chacun a droit d'examiner*. (Réflexions, pag 6.)

Ils ſe tiennent très offenſés qu'on reſtraigne leur Autorite dans des bornes qui leur paroiſſent ſi étroites. On croiroit à les entendre, que ſentant bien malgré eux que les bonnes raiſons tirées de l'Ecriture & de la Tradition ne ſont pas de leur côté, ils veulent abſolument s'arroger une Autorité qui en ſoit indépendante, & que toutes leurs Déciſions ſoient reçûes ſans *examen*. Ils nous reprochent même comme une erreur, d'avoir avancé que leur Autorité n'eſt qu'*une Autorité humaine*. (Ibid.) Quoi! Ces MM. prétendroient-ils donc avoir une Autorité divine?

VIII. *Les Antiſec. n'ont point l'Autorité de l'Egliſe & ne ſuivent point ſa Doctrine dans leur Déciſion contre les grands Secours.*

Pour en perſuader ceux qui veulent bien les en croire ſur leur parole, M. Maillard s'eſt aviſé de leur attribuer celle de l'Egliſe: *c'eſt*, dit-il, *l'Autorité de l'Egliſe & ſa Doctrine* que ces MM. produiſent.

A l'égard de l'Autorité de l'Egliſe, il faut avant que nous la reconnoiſſions dans ces MM. qu'ils nous faſſent voir à quel titre ils en ſont ſpécialement & ſinguliérement revêtus, comme repréſentans l'Egliſe univerſelle, en ſorte qu'ils aient le droit d'aſſujettir à leurs ſentimens tous les Appellans, Paſteurs & autres qui ne penſent pas comme eux.

Quant à la Doctrine de l'Egliſe, la Queſtion qui nous diviſe eſt préciſément de ſavoir, qui la ſuit le mieux de ces MM. ou de nous. Or pour en juger ſainement ne faut-il pas que tous ceux qui cherchent la vérité, & qui ſont aſſez intelligens, aſſez inſtruits, aſſez habiles pour la diſcerner, examinent les raiſons des Contendans, en les conférant avec les Textes Sacrés & les autres Monumens de la foi? C'eſt tout ce que nous demandons, étant très perſuadés que quiconque fera cet examen avec lumiére & ſans prévention, trouvera que tout eſt ici d'un côté, & qu'il n'y a de l'autre que des pétitions de principes, des ſophiſmes & des ſuppoſitions. Mais il y a encore ici un autre moyen bien plus court pour ſe déterminer. Dieu n'a pas voulu que ceux qui ne ſont point capables d'entrer dans cette diſcuſſion, & qui néanmoins ont un vrai deſir de ſuivre en tout ſa volonté, fuſſent hors d'état de la connoître, il a lui-même décidé viſiblement par des Miracles toutes les Queſtions qui nous partagent, & il a indiqué par le même moyen aux ſimples Fidéles, qui ſont ceux des Théologiens Appellans en qui il doivent prendre le plus de confiance.

IX. *La lumiére des Miracles n'a pas beſoin d'être préſentée & éclairée par l'Autorité des Théol. Antiſecouriſtes.*

Auſſi MM. les Antiſecouriſtes ſe revoltent-ils également aujourd'hui contre l'Autorité des Miracles, comme contre la lumiére des bonnes raiſons. Ils décrient comme une erreur pernicieuſe le principe établi dans la Réclamation: que *la lumiére des bonnes raiſons & celle des Prodiges & des Miracles eſt une régle de conduite* bien plus *ſûre* que d'embraſſer aveuglément tous les ſentimens de ces MM. M. Maillard préſente *ce principe* comme *l'échantillon* de quantité *d'autres traits, qui*, dit-il, *dans les circonſtances où nous ſommes, font ſentir tout d'un coup & ſans beaucoup de diſcuſſion le venin & le danger* des principes des Secouriſtes, *comme ſi*, ajoute-t-il plus bas, *la lumiére des bonnes raiſons & celle des Prodiges ou des Mira-* (Reflexions, &c. pag. 6.)

Miracles . . . . ne devoit pas être présentée & éclairée même par l'Autorité.

Comme je crois au contraire que *dans les circonstances où nous sommes*, cette Proposition de M. Maillard est aussi pernicieuse que celle des Secouristes est exacte, il me paroît extrêmement important de mettre le Lecteur bien en état de juger qui sont ceux, ou des Secouristes ou de leurs Adversaires, qui répandent sur ce sujet un poison très dangereux.

Pour cela il suffit d'observer que *la lumiére des Miracles* étant la voix de Dieu, porte en elle-même sa propre Autorité & sa force persuasive, & qu'elle doit par conséquent faire impression sur les esprits & dans les cœurs préalablement à toute autre Autorité, sans qu'il soit toujours nécessaire que cette lumiére Divine soit *présentée* & *éclairée* par l'Autorité du Ministére Ecclésiastique.

M. Maillard a même d'autant plus mauvaise grace de soutenir aujourd'hui la Proposition contraire, qu'il a donné pour Maxime, lorsqu'il défendoit la Vérité contre les Consultans, que quand il s'agit de Miracles bien constatés „le simple „n'a besoin que de ses yeux & de sa foi: & que sa simplicité même, qui fait sa „sûreté, le mettra en garde contre tous les vains raisonnemens & les fausses subtilités des Docteurs." Examen de la Consult. pag. 67. bis.

„Le simple .... sans autre lumiére que sa foi, *dit-il encore*, & sans autre preuve „que celle qu'il tire du Tombeau, prononce hardiment, & décide tout autrement „que les Docteurs." Ibid. p. 19. Et selon M. Maillard, c'est la Décision de ce simple, qui est conforme à celle de Dieu: & celle au contraire des Docteurs, quoiqu'elle paroisse *présentée & éclairée par* une *Autorité* respectable, n'est qu'une illusion appuyée sur de *vains raisonnemens* & de *fausses subtilités*.

M. Poncet a été aussi pendant bien long-tems dans ce même sentiment.

„La régle (*disoit-il qu'il faut suivre pour discerner les Miracles*) doit se trouver dans l'esprit & dans le cœur des plus simples." X. Lett. pp. 9 & 10.

Aussi n'y a-t-il „d'autre examen à faire sur les Miracles, que de s'assurer si „les faits sont certains. IX. Lett. pag. 5.

„Le jugement qu'on en doit porter, est renfermé tout entier dans la simple „connoissance du fait." XI. Lett. pag. 24.

Il appuie cette Proposition sur cette Maxime importante, que „les Miracles „que Dieu opére pour se faire connoître, doivent se distinguer par eux-mêmes, avec une facilité qui rende cette preuve à la portée des simples." IX. Lett. pag. 8.

Il observe qu'„on trouve dans l'Evangile que Dieu cache ses mystéres aux sages, & qu'il les révèle aux petits & aux simples. Et c'est, *ajoute-t-il tout de „suite*, ce que nous voyons qui arrive aujourd'hui. VIII. Lett. cont. les V. eff. pag. 37.

„Quand Dieu parle, *dit-il encore*, certainement & clairement (*par des Miracles*) on ne doit pas demander aux hommes s'il faut croire & obeïr... Faudra-t-il faire dépendre du témoignage des hommes, celui que Dieu rend par lui-„même à sa Cause?" XII. Lett. pp. 48 & 49.

Voilà donc de l'aveu de M. Maillard & de M. Poncet, les simples & les petits bien autorisés à juger eux-mêmes des Miracles par le fait, c'est-à-dire par la grandeur & l'évidence de leur surnaturel Divin.

Comme ce tître auguste des petits, des simples & des humbles, a son fondement dans l'Ecriture, les Théologiens Antisecouristes ne peuvent point à présent le leur ravir. Car on voit évidemment en plusieurs endroits de l'Evangile que c'étoit particuliérement pour le simple peuple que Jesus-Christ faisoit des Miracles: qu'il n'y avoit presque que les simples, les humbles & les petits qui en profitoient de toutes façons: & que ce fut singuliérement à eux que Jesus-Christ répéta tant de fois, qu'ils devoient croire en lui en voyant ses Miracles: *Operibus credite:* Jean X. 38.

dite: & par conféquent qu'ils devoient juger eux-mêmes de fes Miracles & des preuves qui en réfultoient, fans attendre ce qu'en décideroient les Pharifiens & les Docteurs.

Cependant M. Maillard & les autres Chefs des Antifecouriftes veulent aujourd'hui que les Miracles foient fi fort dépendans de leur Autorité & fi fubordonnés à leur jugement, que les Fidéles ne puiffent point y ajouter foi, ni en tirer les conféquences qui en naiffent le plus clairement, à moins que ce ne foit par leurs avis.

Mais malgré la vafte étendue de l'impofante Autorité que ces MM. s'arrogent, ils n'ont néanmoins aucun tître particulier qui leur donne le droit d'affervir les Fidéles à tout ce qu'il leur plaira de décider fur chaque Miracle, fuivant qu'il fera conforme ou contraire à leurs fentimens.

Ce n'eft pas à ces Meffieurs, c'eft au Pape & aux Evêques à qui il appartient de faire faire des Informations juridiques des Miracles, & ils font même les feuls qui aient droit de prononcer fur ce fujet avec Autorité. Mais les Fidéles en faveur de qui Dieu les fait, n'ont pas befoin d'attendre ces Informations pour les croire, lorfqu'il eft évident qu'ils font l'ouvrage de fa Bonté & de fa Toute-puiffance: & ils ne peuvent en ce cas trop fe hâter de lui en rendre gloire, & de profiter des lumiéres qu'il leur découvre par ce moyen.

Les vrais Miracles n'en font pas moins l'œuvre de Dieu, avant que les Evêques aient fait dreffer leurs Informations, ou lorfque retenus par quelque motif humain ils refufent de les faire, comme ils y font obligés par les Loix de l'Eglife. C'eft de Dieu même & non des hommes, que les Miracles reçoivent leur Autorité fuprême, & c'eft principalement par leur évidence qu'ils prouvent leur vérité.

Avancer la Propofition contraire & ofer dire que les Miracles, pour être crus, doivent auparavant être préfentés & éclairés par l'Autorité, c'eft vouloir leur ravir leur force divine, & les rendre le jouet des préventions & des paffions qui ne remuent que trop fouvent le cœur & offufquent les lumiéres des perfonnes conftituées en dignité ou illuftrées par une grande réputation.

Jefus-Chrift nous a déclaré lui-même que les Miracles font les œuvres de Jean X. 37 & 38. fon Pére, *Opera Patris mei:* qu'on doit croire leur témoignage: *Operibus credite;* & que la preuve qui fe tire des Miracles a par elle-même une fi grande force, qu'elle fuffifoit quoique contredite par l'Autorité du Souverain Pontife, des Prêtres & des Docteurs de la Loi, pour faire connoître & pour obliger à croire qu'il étoit dans fon Pére & que fon Pére étoit dans lui: *Ut cognofcatis & credatis quia Pater in me eft, & ego in Patre.*

Si les Miracles de guérifons font finguliérement les œuvres de Dieu: fi ce font celles qu'il s'attribue particuliérement, & d'une maniére fpéciale: fi Jefus-Chrift nous ordonne expreffément de nous foumettre à tout ce qu'ils décident: s'il nous déclare que leur témoignage eft fuffifant par lui-même pour impofer l'obligation de croire les Myftéres les plus incompréhenfibles, quand même ces Miracles feroient contredits par une Autorité auffi refpectable que l'étoit celle du Souverain Pontife, des Princes des Prêtres & des Docteurs: enfin fi l'on n'a pas befoin d'attendre la Décifion du Pape & des Evêques pour y ajouter foi & en rendre gloire à Dieu, comment cette *lumiére* qui fort du fein du Très-haut, pourroit-elle être Réponfe, &c. p. 46. affujettie à l'Autorité de quatre, ou de *cinq ou fix*, Théologiens particuliers, déjà notoirement révoltés contre les plus merveilleux Prodiges que Dieu fait journellement fous nos yeux, & même contre les Miracles de guérifons par lefquels il autorife vifiblement les grands Secours qui font paroitre ces Merveilles?

L'op-

L'oppofition de ces MM. à ces Prodiges & à ces Miracles n'eft donc propre qu'à nous faire voir, que ceux qui croient avoir le plus de lumiére ne font au fond que ténébres, dès que Dieu ceffe un moment de les éclairer lui-même.

Auffi la Tradition nous fournit-elle plufieurs exemples, que de célébres Savans fe font lourdement trompés, finguliérement par rapport à des œuvres de Dieu du genre merveilleux, telles par exemple que celles qu'il a faites fur des Myftiques, qui malgré la Cenfure de ces Savans, ont été depuis canonifés par toute l'Eglife.

Préférer l'opinion très variable des Théologiens Antifecouriftes à la lumiére que Dieu envoie lui-même aujourd'hui dans le Monde par ces Miracles & ces Prodiges, ce feroit vraiment préférer des ténébres humaines à une lumiére divine, & mériter le reproche que Jefus-Chrift fit aux Juifs: *Lux venit in mundum, & dilexerunt homines magis tenebras quam lucem.* Jean III. 19.

Qui fe feroit jamais imaginé que ces Meffieurs, d'abord fi brûlans de zéle pour exalter l'Autorité des Miracles (qu'ils foutenoient avec raifon être une Décifion Divine en faveur de leur Appel à laquelle le Monde entier étoit obligé de fe foumettre) changeroient un jour de fentiment fur un point de cette conféquence, jufqu'à emprunter de M. l'Archevêque de Sens une Propofition auffi dangereufe *dans les circonftances où nous fommes*, que celle de dire: Que *la lumiére . . . des Miracles . . . doit . . . être . . . préfentée & éclairée même par l'Autorité?* Propofition dont ce Prélat a fait la bafe de fes Inftructions blafphématoires, & que le célébre Evêque de Montpellier a combattue de toutes fes forces. Réflexions, &c. p. 6.

Mais comment ces MM. peuvent-ils fe vanter d'être *toujours unis d'efprit & de cœur à ce digne Chef de l'Appel*, dans le tems même qu'ils avancent des Propofitions fi directement contraires à celles qu'il a foutenues avec tant de lumiére, & fait triompher avec un fi grand éclat? Ibid. p. 10.

Puifqu'ils femblent les avoir totalement oubliées, remettons en quelques-unes fous leurs yeux.

„ De tous les moyens fenfibles que Dieu emploie pour inftruire les fimples, *di-* Oeuvres de Colbert, Tom. II.
„ *foit cet illuftre Prélat*, il n'y en a point qui foit plus à leur portée, ni qui faffe
„ plus d'impreffion fur les efprits que les Miracles... Quelle école! Sans écrits, Pag. 15.
„ fans Livres, fans ouvrages polémiques, Dieu inftruit en un moment des mil- Ibid. p. 24.
„ liers de Fidéles. . . . C'eft une régle à la portée des plus fimples que des Mi- Ibid. p. 257.
„ racles faits au Nom de Jefus-Chrift, ne peuvent être des Prodiges trompeurs...
„ Les vrais Miracles n'ont befoin que des yeux pour être apperçus. . . Pour Ibid. p. 113.
„ favoir, fi les Miracles font véritables, il ne faut que des yeux, & le Peuple & 25.
„ les a."

Si *les Miracles* font *de tous les moyens fenfibles*, ceux que Dieu a mis le *plus à la portée des fimples*, pour leur faire diftinguer aifément de quel côté eft la Vérité: fi la feule circonftance, que des Miracles ont été *faits au Nom de* Jefus-Chrift, c'eft-à-dire qu'ils ont été obtenus au Nom & par les mérites de Jefus Chrift, dans des priéres addreffées avec confiance à Dieu ou à fes Saints, fuffit pour qu'on doive en conclurre que de tels Miracles *ne peuvent être* une lumiére *trompeufe*; en un mot *s'il ne faut que des yeux pour difcerner* les vrais *Miracles*, c'eft donc une très fauffe Maxime de dire que *la lumiére des Miracles* ait befoin *d'être préfentée & éclairée par l'Autorité.* Car c'eft foutenir, ou du moins infinuer, que le Fidéle qui voit un Miracle évidemment divin, au lieu de fe livrer avec reconnoiffance à l'impreffion que Dieu fait par ce moyen fur fon efprit & dans fon cœur, doit au contraire s'y refufer & fufpendre fon jugement, jufqu'à ce qu'il ait plû à quelqu'un revêtu d'Autorité, tel qu'un Evêque Conftitutionnaire, ou quelque perfonne s'en

disant l'être, tel qu'un Théologien Antisecouriste, d'examiner si ce Miracle s'accorde avec ses préjugés, & de voir s'il convient à ses intérêts de le *présenter* aux Fidéles, & de l'*éclairer* par le brillant de ses beaux discours, ou tout au contraire, en cas que ce Miracle combatte ses préventions, s'il n'est pas plus à propos de tâcher de le couvrir d'un voile d'incertitude pour en amortir l'éclat.

Si l'on doit ainsi s'en rapporter aveuglément aux grands personnages dans le jugement qu'on doit porter des Miracles, & attendre qu'ils aient donné leur avis pour s'y conformer, ce ne sont plus *les Miracles* qui par leur propre Autorité *discernent aux choses douteuses:* ce n'est plus cette lumiére Divine qui doit déterminer les Fidéles dans les points obscurs & controversés: la Décision de Dieu est soumise à celle de ses Créatures: & il ne pourra plus se faire obéir des hommes en leur manifestant sa volonté par des Miracles, qu'autant qu'il plaira aux Evêques Constitutionnaires, ou à MM. les Antisecouristes, de le trouver bon & de revêtir de leur Autorité les effets merveilleux de sa puissance!

Pensées de M. Paschal, adoptees par M. de Montp.

Qui ne reconnoît dans cette doctrine injurieuse à Dieu même, les Propositions erronées des plus grands Adversaires de l'Appel? Comment donc est-il possible que des Théologiens, qui disent avoir *l'esprit* du grand Colbert *toujours présent au milieu d'eux* & *comme vivant* dans leurs personnes, aient adopté de tels sentimens si diamétralement opposés aux siens?

Réflexions, &c. p. 10.

C'est ,, un faux principe, *s'écrioit il de toutes ses forces*, *qu'*à la vûe d'un Prodige le Fidéle doive commencer par douter. *Tout au contraire:* les Miracles ,, sont un moyen tellement infaillible de discerner la Vérité, qu'ils sont capables ,, de fixer toute incertitude & d'annéantir tous les doutes . . . d'un homme ,, qui cherche sincérement la Vérité, & qui ne veut ni se tromper ni être ,, trompé."

Inst. de 1736. N. 25. 26. Oeuvres de Colbert, Tom. II. pag. 113.

Bien loin donc que les Fidéles doivent suivant cet illustre Prélat, attendre le jugement des Evêques Constitutionnaires ou des Théologiens Antisecouristes sur les Miracles, au lieu de s'empresser de profiter des lumiéres que Dieu leur envoie du haut des Cieux par ces effets merveilleux de sa Toute-puissance & de sa Bonté, c'est au contraire dans cette source infaillible de Vérité qu'ils doivent puiser la lumiére dont ils ont besoin, pour discerner dans un tems tel que le nôtre où la Vérité est de toutes parts en butte à la contradiction, qui sont les Guides qui les conduisent dans une voie droite & ceux qui les égarent, & pour s'empêcher d'être trompés par les personnages imposans de ceux qui jouent un grand rôle dans le Monde.

Graces à la bonté divine les Miracles levent aujourd'hui le voile trompeur, tant de la fausse application de l'Autorité véritable dont on abuse, que de la fausse Autorité qu'on usurpe: & ils indiquent clairement qui sont ceux qui marchent dans le chemin étroit & pénible tracé par la Vérité, & qui au travers des épines de la persécution, des souffrances & du mépris, est celui qui conduit le plus sûrement au séjour de la paix, du bonheur & de la gloire.

Ibid. p. 69. Aussi l'illustre Evêque de Montpellier donne-t-il pour Maxime certaine: 1. qu'*il n'est point d'Autorité plus efficace que celle des Miracles, pour empêcher les Simples de prendre pour l'Autorité l'abus de l'Autorité:* 2. que *le Miracle apprend aux Fidéles à discerner l'Autorité qu'il respecte, d'avec ce qui prend faussement le nom d'Autorité & qui dès là même ne mérite aucun respect dans l'abus qu'il fait de l'Autorité.*

Ibid. p. 113.

Réclamation 2. Part. p. 3. ,, Si les Miracles, *dit l'Auteur de la Réclamation*, suffisent pour fixer le Fidéle ,, & le prémunir contre l'Autorité de la Bulle, combien plus pour secouer le joug ,, de l'Autorité dont on veut revêtir les Théologiens Antisecouristes? Eussent-ils plu-

„ plusieurs Evêques à leur tête, le Fidéle doit leur dire : Ni vos lumiéres ni votre „ Autorité ne me sont point nécessaires pour discerner les Miracles : *Ils n'ont be- „ soin que des yeux pour être apperçus.* Je vois de mes yeux des Miracles qui ne „ sont pas moins liés aux Secours que d'autres l'ont été aux Convulsions. Je „ suis donc sûr par moi-même que Dieu est au milieu des Secours, comme au „ milieu des Convulsions, puisqu'il y manifeste sa présence par des bienfaits „ miraculeux : *Le vrai Miracle l'emporte toujours sur la fausse apparence de „ l'Autorité.*"

Oeuvres de Colbert, Tom. II. p. 112.

Ibid p. 105.

En effet quelque respectable que soit en elle-même l'Autorité d'un Evêque ou de quelque Théologien que ce soit, elle devient sans force, elle cesse d'obliger quand elle s'oppose au Témoignage de Dieu : parce que quiconque se révolte contre ce qu'il décide par des Miracles, est par cela même convaincu d'être dans l'erreur à cet égard.

C'est une régle immuable qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes : *Obedire oportet Deo magis quam hominibus* ; & que son Témoignage est infiniment au dessus de tout ce que les hommes décident : *Si testimonium hominum accipimus, testimonium Dei majus est.*

Actes. V. 29.

1 Jean. V. 9.

Mais comment MM. les Antisecouristes, qui sont tous *dans l'union, la concorde & le concert*, ne se sont-ils pas apperçus que par leur pernicieuse Proposition (*la lumiére . . . . des Miracles doit être présentée & éclairée par l'Autorité*) ils donnent à cet égard gain de cause aux Constitutionnaires ? Ne sentent ils pas que les partisans de la Bulle leur opposeront qu'il n'y a nulle proportion entre leur Autorité sans titre, & celle du Pape & d'un grand nombre d'Evêques, qui refusent les uns de croire, les autres, en avouant la vérité des faits, de reconnoître pour Divins aucun des Miracles que Dieu a opérés en faveur de l'Appel, des Convulsions & des Secours ? Or, leur diront-ils, puisque suivant vos propres principes les Miracles ont besoin, avant que d'être crus, d'être *éclairés & présentés par l'Autorité*, tous ceux que vous nous opposez ne méritent aucune croyance, puisque bien loin d'être reconnus & présentés par l'Autorité hiérarchique, le plus grand nombre de ceux qui ont la plus grande Autorité dans l'Eglise, refusent & quelques-uns même d'entre eux deffendent d'y ajouter foi.

Réflexions, &c. p. 6.

Qui nous donnera assez de larmes pour déplorer suffisamment la profondeur de nos maux ? Quoi ! falloit-il pour achever de mettre le comble à nos douleurs, que de célébres Appellans, ceux mêmes qui se vantent d'être *remplis de la science des Saints*, d'être *les Deffenseurs des saintes régles* ... *les Conducteurs du peuple de Dieu*, ceux que les Fideles *doivent écouter & qui leur servent de Maîtres*, fournissent contre eux-mêmes de si grands avantages aux plus grands ennemis de leur Appel, en adoptant aujourd'hui les faux principes par le moyen desquels les Constitutionnaires zélés se sont efforcés d'en ébranler une des plus majestueuses colomnes, une de celles qui brillent le plus d'un éclat évidemment Divin ?

Réponse, &c. p. 118. & 132.

Consolons-nous cependant : ces faux principes ne sont qu'une illusion très facile à dissiper, ils ne sont proprement qu'un phantôme ténébreux qui s'évanouit & disparoît dès qu'on lui oppose quelqu'une des vives lumiéres que fournissent sur ce sujet le thrésor sacré de l'Ecriture, & les richesses de la Tradition.

On trouve en cent endroits tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, que Dieu seul fait de vrais Miracles, qu'ils sont spécialement ses œuvres, sa voix, son témoignage, & un signe si certain que c'est lui-même qui nous parle, que c'est la preuve qu'il lui a plû de choisir pour manifester aux hommes que Jesus-Christ est le Verbe éternel, incarné parmi nous. D'où il résulte incontestablement qu'ils

ont par eux-mêmes une Autorité Divine, qui par conséquent n'a pas besoin d'emprunter celle des hommes.

Tous les Péres de l'Eglise & les savans Théologiens se sont réunis dans tous les tems à reconnoître que la lumiére des vrais Miracles est une lumiére infaillible, émanée du sein de Dieu, à laquelle par conséquent tout homme, quel qu'il soit, est obligé de se soumettre, lorsqu'elle décide clairement quelque point controversé, & sur lequel l'Eglise n'a pas encore porté son jugement: jugement qui ne peut jamais être différent de celui du Ciel que les Miracles manifestent, puisque c'est le même Esprit qui parle par le surnaturel des Miracles & par la voix de l'Eglise.

Se révolter contre les Décisions Divines que les Miracles prononcent, c'est donc se révolter ouvertement contre Dieu! Préférer le sentiment de quelques Evêques ou de quelques Théologiens, au Témoignage qu'il nous rend lui-même par ce canal, c'est faire moins de cas de ses jugemens que de ceux des hommes: ainsi c'est l'insulter personellement! Aussi n'y a-t-il guéres de crimes que Dieu ait si sévérement punis, que cette injurieuse préference.

On en voit un terrible exemple que Dieu expose continuellement à nos yeux depuis plus de XVII. Siécles, par le funeste état où il a réduit les Juifs. S. Paul nous apprend que leur incrédulité pour les Miracles fut une des causes de leur réprobation, *propter incredulitatem;* & il est clair par l'Evangile que le plus grand nombre de ces malheureux fut précipité dans ce fatal aveuglement par les Chefs de la Religion. *Plusieurs néanmoins & même des Senateurs crurent en lui*, dit S. Jean, *mais à cause des Pharisiens ils n'osoient le reconnoître publiquement, de crainte d'être chassés de la Sinagogue.*

Rom. XI.

Jean. XII. 42.

L'Autorité très légitime du Souverain Pontife, des Princes des Prêtres, des Pharisiens & des Docteurs qui étoient assis sur la Chaire de Moyse, n'excusa pas aux yeux de Dieu cette multitude innombrable de Juifs, qui au lieu de se soûmettre à l'Autorité visiblement supérieure des Miracles de Jesus-Christ, aimerent mieux s'en rapporter aveuglément au jugement de ceux qui leur servoient de Directeurs.

Que leur malheur nous instruise, que leur foiblesse devienne notre force, que leur folie nous rende sages! Apprenons à leurs dépens à respecter le doigt de Dieu, & n'allons pas nous précipiter dans l'abîme où les jetta la pernicieuse maxime qu'on ne doit point croire les Miracles, ni se soûmettre à ce qu'ils décident, qu'après qu'ils ont été éclairés & présentés par l'Autorité!

X. Les Fideles dirigés par une foi vive & eclairee sont en droit de juger par eux-mêmes des bonnes raisons & des Miracles. Reflexions, &c. p. 4.

De cette fausse supposition M. Maillard en tire deux conséquences tout aussi fausses, auxquelles il est encore nécessaire de répondre.

Il soutient que les Fidéles *dirigés parce qu'on appelle une foi vive & éclairée*, ne peuvent pas *juger par eux-mêmes, à la seule lumiére de l'Ecriture & de la Tradition abandonnée à leur discernement, & indépendaumment de toute Autorité, des bonnes raisons & des Miracles.*

Suivant cette étonnante Proposition, voilà tous les Fidéles, si bien instruits qu'ils puissent être par une foi vive & éclairée, réduits à ne pouvoir profiter par eux-mêmes des lumiéres que leur fournissent l'Ecriture & la Tradition, & même de celles que Dieu peut leur donner par des Miracles. Les voilà si fort assujettis à l'Autorité de MM. les Antisecouristes qu'ils ne doivent plus voir que par leurs yeux. Que ce langage est différent de celui de Jesus-Christ, des Apôtres & des Péres de l'Eglise!

2. Cor. I. 24. S. Paul, loin de vouloir dominer par Autorité sur la foi des Fidéles: *Non quia dominamur fidei vestræ:* loin de leur faire recevoir ses paroles comme des Oracles,

cles, il ne veut leur prouver ce qu'il dit que par les effets ſenſibles de l'eſprit & de la vertu de Dieu, & non par les diſcours perſuaſifs de la ſageſſe humaine. *Sermo meus & prædicatio mea non in perſuabilibus humanæ ſapientiæ verbis, ſed in oſtentione ſpiritus & virtutis.* 1 Cor. IV. 20.

Il déclare à tous les Fidéles en la perſonne des Corinthiens, qu'ils ne doivent pas établir leur foi ſur la ſcience des hommes, mais ſur la vertu toute-puiſſante des œuvres merveilleuſes de Dieu. *Fides veſtra non ſit in ſapientiâ hominum, ſed in virtute Dei.* Ibid. II. 5.

Au ſurplus ils les avertit que „ les hommes charnels, *fuſſent-ils des Docteurs*, „ ne conçoivent point les choſes qui ſont de l'eſprit de Dieu: qu'elles leur paroiſ- „ ſent une folie, & qu'ils ne peuvent les comprendre, parce que c'eſt par une „ lumiére ſupérieure à l'eſprit humain qu'on en doit juger." *Animalis autem homo non percipit autem ea quæ ſunt ſpiritûs Dei: ſtultitia enim eſt illi & non poteſt intelligere, quia ſpiritualiter examinatur. Spiritualis autem judicat omnia & ipſe a nemine judicatur.* Ibid. II. 14. & 15.

Mais qui ſont ces ſpirituels à qui Dieu donne l'intelligence pour bien juger de ſes œuvres, & que ceux qui n'ont pas reçu ce don ne doivent pas avoir la témérité de juger?

Suivant l'Apôtre, ce n'eſt point le titre de Docteur qui donne la qualité de ſpirituel. Ceux qu'il appelle ainſi, ce ſont ceux qui ſont détachés de la terre, & dont tous les déſirs s'élevent vers le Ciel: ce ſont ceux qui pénétrés qu'ils ne ſont par eux-mêmes que ténébres & que néant, prient avec ferveur & confiance pour recevoir la lumiére d'enhaut, & qui ſont leurs chaſtes délices & leur plus douce occupation de méditer la parole de Dieu avec foi & humilité. Car l'Ecriture nous apprend que ce ſont ſinguliérement les humbles que Dieu ſe plaît à éclairer: „ Il „ réſiſte aux ſuperbes, *dit S. Jacques*, & il donne ſa grace aux humbles: *Deus* Jacq. IV. 6. „ *ſuperbis reſiſtit, humilibus autem dat gratiam.* Il eſt écrit, *dit S. Paul:* Je dé- 1 Cor. I. 19. „ truirai la ſageſſe des ſages, & je rejetterai la ſcience des ſavans. *Scriptum eſt* „ *enim: Perdam ſapientiam ſapientium & prudentiam prudentium reprobabo.* Dieu Ibid. I. 27. „ a choiſi ceux que le Monde traite de fous, pour confondre ceux qui ſe croient „ ſages: *Quæ ſtulta ſunt mundi elegit Deus, ut confundat ſapientes.*"

Aucun bon Catholique ne doute qu'une ſaine Théologie ne ſoit utile & même néceſſaire à l'Egliſe, ſur-tout pour réfuter les erreurs. Auſſi reſpectons-nous très ſincérement le mérite & les talens de tous les grands Théologiens. Mais ce ne ſont pas toujours ceux des Docteurs qui ſe vantent de poſſéder la plénitude de la ſcience, qui jugent le mieux de toutes les œuvres de Dieu, & de ce qu'il demande de nous en toutes circonſtances. C'eſt au contraire préciſément à eux à qui S. Paul dit: „ Si quelqu'un d'entre vous penſe être ſage, qu'il devienne fou „ pour être ſage:" *Si quis videtur ſapiens eſſe in hoc ſeculo, ſtultus fiat ut ſit* 1 Cor. III. 18. *ſapiens:* & c'eſt un orgueil capable d'éloigner d'eux l'eſprit de Dieu, que de s'imaginer qu'il n'y a qu'eux qui aient de la lumiére, & que tous les Fidéles doivent s'en rapporter à leurs Déciſions pour bien juger des bonnes raiſons & des Miracles.

„ Quiconque, *dit au contraire le Pere le Queſnel*, a une foi éclairée, & ne Réflex. mor. „ tient qu'à Dieu par un pur amour de ſa Loi, juge ſainement des choſes de 1 Cor. II. 15. „ Dieu."

Voilà bien la Propoſition diamétralement contradictoire à celle de M. Maillard.

Au reſte comme la ſienne frappe ſur deux objets différens, ſur les bonnes raiſons puiſées dans l'Ecriture & la Tradition & ſur les Miracles, il eſt bon de les diſtinguer,

guer, afin de faire voir encore plus clairement que sa prétention est également fausse par rapport à l'un & à l'autre objet.

Tout Lecteur comprend qu'il ne s'agit point ici des dogmes décidés par l'Eglise, & dont elle fait une profession publique, uniforme & universelle. Jamais le Fidéle quelque éclairé qu'il s'imagine être, n'est en droit d'opposer des raisons qu'il prétendroit tirer de l'Ecriture & de la Tradition, aux définitions des Conciles Oecuméniques, ou à la Doctrine que l'Eglise enseigne notoirement & professe unanimement. Il s'agit de Questions controversées entre les Catholiques, & sur lesquelles l'Eglise ne parle point définitivement par l'enseignement uniforme de tous ses Pasteurs. Or dans ce dernier cas un Fidéle dirigé par une foi éclairée, ne peut-il pas à la lumiére de l'Ecriture & de la Tradition discerner par lui-même la Vérité de l'erreur, sans recourir à l'Autorité de quelques Docteurs particuliers?

Rom. I. 16. S. Paul nous dit que „ l'Evangile est la vertu de Dieu qui procure le salut à tous
Réfl. mor. Ibid. „ ceux qui croient." *Evangelium virtus Dei in salutem omni credenti.* Sur quoi le Pére Quesnel fait cette belle réflexion: que „ Dieu renferme l'efficacité de son „ esprit & la puissance de sa grace dans sa parole; & que c'est-là qu'il faut les „ chercher en priant avec foi & avec humilité."

Réfl. sur la Reclam. p. 4. & 6. Mais si les Fidéles les plus instruits, si les Fidéles *dirigés . . . . par une foi vive & éclairée*, ne peuvent *par eux-mêmes* discerner la Vérité, & *juger des bonnes raisons à la seule lumiére de l'Ecriture & de la Tradition*, s'ils doivent préférer à cette lumiére celle des Théologiens Antisecouristes, on peut dire en un certain sens, que ce n'est donc plus l'*Evangile*, mais que ce sont les opinions de ces MM. qui sont *la vertu de Dieu:* que ce sont elles qui *procurent le salut:* que c'est dans leurs sentimens particuliers, *que Dieu renferme l'efficacité de son esprit & la puissance de sa grace:* que ce n'est plus *dans sa parole qu'il les faut chercher.*

Rom. XV. 4. „ Tout ce qui est écrit, *ajoute S. Paul*, a été écrit pour notre instruction: afin „ que nous concevions une espérance ferme par la patience & par la consolation „ que les Ecritures nous donnent."

Réfl. mor. Ibid. „ L'Ecriture Sainte, *dit sur ce verset le Pére Quesnel*, est l'instruction de notre foi, l'affermissement de notre espérance, l'accroissement de notre charité.... „ Combien cette vérité nous engage-t-elle à être assidus à la lecture de la paro„ le de Dieu, à avoir une attention particuliére à ce qu'il nous y apprend de nos „ devoirs, à lui demander en la lisant qu'il nous ouvre l'esprit & le cœur, pour la „ recevoir avec respect, & encore plus dans le cœur que dans l'esprit!"

Est-ce donc à des Théologiens à qui il faut demander qu'ils nous ouvrent le cœur à la parole de Dieu? N'est-ce pas une grace divine que les hommes ne sauroient nous donner, & qu'on n'obtient ordinairement que par la priére, lorsqu'on est *assidu à la lecture* de cette Divine parole & qu'on a *une attention particuliere à ce que* Dieu *nous y apprend de nos devoirs*, ainsi que dit le Pére Quesnel?

I Cor. III. 7. *Celui qui plante n'est rien ni celui qui arrose*, dit S. Paul, *mais tout vient de Dieu qui donne l'accroissement.* „ Le fondement solide de l'humilité des Pasteurs, *dit*
Réfl. mor. Ibid. „ *le Pére Quesnel*, est que c'est Dieu qui fait tout en nous: on ne sauroit trop „ croire que l'on n'est rien."

Mais si c'est Dieu seul qui fait fructifier sa parole dans les cœurs, est-il nécessaire pour l'apprendre & la méditer avec fruit de ne la recevoir que de la bouche de Théologiens particuliers, sans oser l'étudier soi-même dans l'Ecriture & la Tradition? Et cette étude n'est-elle pas capable de nous faire connoître la Vérité par nous mêmes? Voici ce qu'en décide encore le Pére Quesnel. „ La parole de Dieu & les
Réfl. mor. I Cor. XIV. 32. „ explications que les Saints nous en ont laissée dans la Tradition, suffisent pour „ nous faire connoître la volonté de Dieu & le chemin du Ciel."

La

La parole de Dieu est la régle de notre foi, & non pas la parole de l'homme. Le plus habile Docteur peut se tromper, mais la parole de Dieu est infaillible. C'est donc principalement par la lumiére qui sort de la parole de Dieu, & par l'explication qui en est faite par la Tradition, que les Fidéles qui en sont instruits, doivent se déterminer par rapport aux Questions controversées, sur lesquelles l'Eglise n'a point porté de jugement définitif. Nous sommes dans un tems de trouble, de préventions & de disputes, où la Vérité est de tous côtés en butte à la contradiction. En pareil cas le Fidéle éclairé n'est que trop souvent obligé de juger par lui-même, si ce que lui dit un Evêque, un Pasteur, un Docteur, ou quelque autre personne que ce soit, est conforme aux maximes de l'Ecriture & de la Tradition. Sans cela il est en danger de se laisser aller à tout vent de doctrine, & de s'écarter du chemin de la Vérité.

Aussi les Péres de l'Eglise n'épargnoient-ils aucun soin pour bien instruire les Fidéles de la parole de Dieu, afin de les mettre en état de connoître par eux-mêmes la Vérité & de la suivre, d'autant plus volontiers qu'ils étoient assurés par leurs propres lumiéres que leurs Pasteurs, ou les Directeurs qu'ils avoient choisis, les conduisoient dans la voie véritable. Ces saints Péres remplis de charité, ne leur recommandoient rien tant que de lire le Nouveau Testament avec foi, avec humilité, avec un grand désir de s'instruire & de profiter des graces singuliéres qui sont attachées à cette lecture. Leurs Sermons n'étoient point chargés d'un grand étalage de science, ni fardés par une éloquence fastueuse au dessus de la portée du peuple: ils ne les ornoient que de passages de l'Ecriture; & bien loin de vouloir éblouïr les Fidéles par le brillant de leur érudition, & leur faire recevoir leurs sentimens par voie d'Autorité, sans leur laisser la liberté de les examiner à la lumiére des Livres Saints, ils se donnoient la peine de prouver toutes leurs Propositions par les Textes Sacrés, n'exigeant jamais des Fidéles qu'ils les crussent sur leur parole, & s'efforçant au contraire de les instruire si parfaitement, qu'ils fussent capables de juger par eux mêmes de la vérité de ce qu'ils leur préchoient.

C'est pour cela que leurs Ecrits bénis de Dieu, sont pleins d'une onction qui pénétre jusqu'au fond des cœurs: & ils enrichissent ceux qui les lisent avec piété, d'un précieux thrésor de lumiéres, que de simples Laïques peuvent posséder aussi pleinement que des Docteurs, pourvû qu'ils le cherchent avec toute l'application nécessaire, & que par les dispositions de leur cœur ils s'attirent le secours d'enhaut.

Mais MM. les Théologiens Antisecouristes ne veulent pas que les Laïques soient si bien instruits. Ils ne peuvent voir sans peine qu'un simple Fidéle armé du Nouveau Testament, se trouve en état en se servant bien des traits de lumiére qui s'y découvrent, de démontrer le faux de leur Sistême sur les grands Secours & sur l'Autorité des Miracles. Ils veulent que tout jusqu'à l'Autorité Divine des Miracles, plie sous la leur.

Ce qu'il y a en cela de plus fâcheux, c'est que ces MM. faisant ainsi de vains efforts pour élever leur Autorité sans titre au dessus de celle des bonnes raisons & même des Miracles, (je ne puis trop le dire) placent contre leur intention sur ce thrône imaginaire l'Autorité véritable des Adversaires de l'Appel. Car si le Fidéle instruit n'a pas droit d'examiner à la lumiére de l'Ecriture & de la Traditions, tout point contesté sur lequel l'Eglise n'a rien décidé par un jugement canique où ait présidé le S. Esprit, & si le simple Fidéle ne doit pas non plus se déterminer par la Décision des Miracles, à moins qu'ils ne lui soient présentés par l'Autorité du Caractére hiérarchique: c'est donc cette Autorité, soit qu'on s'en serve légitimement ou qu'on en abuse, qui seule doit fixer les esprits! Les maximes

mes de l'Ecriture & de la Tradition, non plus que les Miracles, n'auront plus de force, qu'autant qu'il plaira aux différentes perſonnes revêtues de ce Caractére, de leur en donner. Or puiſqu'il faudra dans cette fauſſe ſuppoſition embraſſer ſans examen les opinions différentes de tous ceux qui ſont ornés de ce Caractére, la plûpart des Catholiques n'en conclurront-ils pas que le Pape & les Evêques Conſtitutionnaires ayant une Autorité manifeſtement ſupérieure à celle de MM. les Antiſecouriſtes, c'eſt plûtôt à cette Autorité qu'il faut s'en rapporter aveuglément quelque choſe qu'elle preſcrive?

Qui ſe ſeroit jamais attendu qu'un piége ſi dangereux ſeroit tendu aux Fidéles par des Théologiens Appellans? Tâchons d'en garantir nos Fréres, & ſinguliérement les ſimples & cette multitude de Fidéles, qui n'étant pas en état d'examiner par eux-mêmes à la lumiére de l'Ecriture & de la Tradition les Queſtions agitées dans l'Egliſe, n'ont effectivement d'autre parti à prendre que de ſe ſoûmettre humblement à la plus grande Autorité viſible.

Dieu qui ne perd point de vûe ſes Elus, & qui conduit lui-même les ſimples qui ont le cœur droit, leur a fourni les moyens de diſcerner aiſément à l'égard de l'affaire de la Bulle & de tout ce qui y eſt lié, quelle eſt réellement aujourd'hui dans l'Egliſe la plus grande Autorité viſible à qui ils doivent leur ſoumiſſion.

En effet il eſt manifeſte que les premiers Paſteurs n'agiſſans point préſentement avec l'union & le concert néceſſaires pour former des Déciſions qui émanent infailliblement du S. Eſprit, la plus grande Autorité viſible qui ſoit aujourd'hui dans l'Egliſe, eſt celle des Miracles qui ſont la voix de Dieu; & que c'eſt par la lumiére qu'ils répandent, que les ſimples doivent juger qui ſont ceux qui leur préſentent de bonnes raiſons.

Quoique preſque tous les Evêques de France paroiſſent accepter unanimement la Bulle *Unigenitus*, la plûpart n'en reçoivent réellement que le nom & l'enveloppe, mais non pas la doctrine qu'elle contient, ou pour mieux dire la fauſſe doctrine qu'elle favoriſe par la proſcription de la véritable. Tous ceux d'entre eux qui ſont les mieux inſtruits de la Religion, penſent, parlent & prêchent encore à préſent, malgré leur Acceptation, la même Doctrine que les Appellans; & pluſieurs pour faire paroître la Bulle orthodoxe, donnent aux Propoſitions qu'elle condamne des interprétations très différentes du ſens naturel qu'elles contiennent. Auſſi la Doctrine Evangélique, que ſoutiennent les Appellans, n'a-t-elle point ceſſé juſqu'à ce jour de faire la baſe, l'objet & la lumiére de la Prédication toujours publique, & même elle ſera toujours infailliblement ſubſiſtante. Pluſieurs ont beau vouloir ſe cacher la Vérité, elle ſe montre malgré qu'ils en aient à tout moment à leurs yeux, dans les Miſſels & les Bréviaires qu'ils ſont obligés de lire: & c'eſt même un effet viſible de la Providence Divine qui veille ſur l'Egliſe, que les Priéres qu'on y récite journellement, contiennent clairement les preuves immuables de ſa Doctrine ſur tous les points conteſtés entre les diſciples de l'Evangile & les ſectateurs de la morale relâchée, c'eſt-à-dire entre les Appellans & les Moliniſtes.

A l'égard de ceux des Prélats Conſtitutionnaires qui s'égarent ſur quelque point, c'eſt les uns ſur un Article & les autres ſur des Articles tout différens. L'un deſaprouve & contredit les fauſſes maximes que l'autre débite. Auſſi n'y en a-t-il eû que quatre ou cinq parmi eux qui aient oſé déclarer leurs divers ſentimens par écrit. Tous les autres ont bien ſenti que leurs diverſes opinions Moliniſtes ne peuvent ſe ſoutenir que dans l'ombre: & la triſte expérience qu'en ont fait quelques-uns de leurs Confréres, leur a appris que la difformité de ces divers ſentimens, tous oppoſés, l'un d'une façon, l'autre de l'autre, à la pure Morale de l'Evangile,

le, paroît trop clairement dès qu'ils se montrent au grand jour. Or il est évident que ce n'est donc pas dans ce tourbillon de voix confuses, dans ce cahos d'opinions contraires, ni dans les ténébres d'une ignorance orgueilleuse ou d'une aveugle docilité, que réside aujourd'hui dans l'Eglise la plus grande Autorité visible. Dieu paroît lui-même au milieu de nous, & décide toute Vérité par des effets merveilleux de sa puissance. „ Dieu viendra lui-même, & il vous sauvera, *dit* Isaie XXXV. 4 & 5.
„ *Isaïe:* alors les yeux des aveugles verront le jour, & les oreilles des sourds seront ouvertes."

Heureux ceux qui écoutent & suivent la voix de Celui qui vient nous sauver, & qui ne ferment pas leurs yeux & leurs oreilles pour ne le pas entendre! Ah! Seigneur, faites éclatter la magnificence de votre miséricorde encore plus sur les ames que dans les corps!

Mais MM. les Théologiens Antisecouristes sont encore plus piqués contre les Miracles faits par le moyen & en faveur des grands Secours, que contre les bonnes raisons tirées de l'Ecriture & de la Tradition. Ne sachant que répondre, ils font tous leurs efforts pour persuader aux Fidéles, qu'ils seroient des téméraires s'ils se croyoient capables de juger par eux-mêmes des Miracles ou des bonnes raisons; & que le respect qu'ils doivent avoir pour tout ce qu'ils décident *dans l'union, la concorde & le concert*, doit l'emporter dans leur esprit sur toute autre Autorité.

N'est-ce pas là précisément ce qui s'appelle vouloir dominer sur la foi des Fidéles, vouloir leur faire recevoir nos sentimens comme des loix auxquelles ils doivent se soûmettre, sans qu'il leur soit permis de les examiner?

„ Qu'est-ce que dominer sur la foi? *dit le Pére Quesnel*..... C'est proposer ses Réfl. mor. 2. Cor. XII. 4.
„ propres pensées & ses opinions particuliéres pour article de foi..... Celui-là
„ seul est le Maître des ames, qui les a faites par sa puissance, qui les conduit
„ par sa lumiére, & qui les sanctifie par sa grace.

Aussi n'y a-t-il rien que Jesus-Christ, ait deffendu plus expressément à tous les Pasteurs & autres Directeurs des ames, que cette espéce de domination.

„ Les Princes des nations, *dit-il*, les dominent par Autorité ..... il n'en doit Matth. XX. 25, 26.
„ pas être de même parmi vous." *Principes gentium dominantur eorum ..... non ita erit inter vos.*

„ Les Rois des nations dominent sur elles ... qu'il n'en soit pas ainsi parmi Luc, XXII. 23, 25.
„ vous, mais que celui qui est le plus grand devienne comme le moindre, &
„ celui qui gouverne comme celui qui sert: *Reges gentium dominantur eorum.....*
„ *vos autem non sic ... sed qui major est in vobis, fiat sicut minor, & qui præcessor est, sicut ministrator.*"

Les Directeurs ne doivent jamais perdre de vûe, qu'ils sont les serviteurs & non pas les Seigneurs des ames: leur devoir est de les instruire, & non de prétendre les gouverner par Autorité.

„ Telle est, *dit le Pére Quesnel*, la régle du gouvernement Ecclésiastique: Refl. mor. Marc. X. 43.
„ beaucoup d'humilité, d'instruction & de condescendance: point de domination,
„ ni d'empire."

Mais ce qu'il y a de plus révoltant dans les *Réflexions* de M. Maillard, c'est qu'il n'y dissimule point que MM. les Antisecouristes veulent aussi dominer sur les Miracles.

En effet soutenir que les Fidéles ne doivent pas *juger des Miracles par eux mêmes & indépendament de toute Autorité*, c'est-à-dire de celle de ces Messieurs, n'est-ce pas s'efforcer de leur part de ravir aux Miracles leur Autorité Divine pour la faire entiérement dépendre de la leur? Car l'intention de ces MM. n'est nullement de soûmettre à l'Autorité des Constitutionnaires tous les Miracles

que Dieu a fait en faveur de l'Appel: ce seroit consentir à leur annéantissement; puisqu'il est évident que les Zélateurs de la Bulle ne peuvent soutenir le faux parti qu'ils ont embrassé, qu'en se révoltant ouvertement contre la Décision de ces Miracles. Aussi ces MM. ont-ils eux-mêmes soutenu avec un grand zéle contre les ennemis de l'Appel, que les Miracles ont une Autorité supérieure à celle des hommes, étant spécialement le Témoignage de Dieu qui ne peut jamais être contraire à une véritable Décision de l'Eglise; & ils en ont fait juges les Fidéles par leurs Ecrits. Mais depuis qu'on a opposé des Miracles évidemment divins à leur Avis doctrinal contre les grands Secours, ces MM. ne veulent plus que les simples Fidéles soient capables de discerner si les Miracles, quelque supérieurs qu'ils soient aux loix de la nature, sont l'œuvre de Dieu ou une illusion de Satan. C'est à ces MM. qu'il faut entiérement s'en rapporter: & jusqu'à ce qu'ils aient prononcé leur jugement, les Fidéles doivent rejetter comme une tentation de l'esprit pervers, le respect, la reconnoissance, l'action de graces, la confiance & la soumission que l'Esprit de Dieu met intérieurement dans leurs cœurs, à la vûe des Miracles qu'il fait dans leur personne ou en leur présence!

Lettres de l'Abbé de l'Isle, Discours sur les Miracles, & autres Ecrits.

J'ai déja mis sous les yeux du Lecteur plusieurs preuves incontestables qu'il n'y a rien de plus opposé que ce sentiment de ces MM. à ceux du grand Evêque de Montpellier: mais sans répéter les Textes que j'ai déja cités, où ce célébre Prélat prouve par différentes raisons, que *de tous les moyens sensibles que Dieu emploie pour instruire les Simples, il n'y en a point qui soit plus à leur portée que les Miracles*, il convient mieux d'ajouter ici quelques nouveaux passages qui tendent au même but.

Ce Prélat toujours ferme dans ses principes, toujours constant dans ses sentimens, toujours éclairé par la même lumiére, présente sans cesse dans tous ses Ouvrages les mêmes traits diversement exprimés.

Oeuvres de Colbert, Tom. II. pp. 203. & suiv. Ibid. p. 25.

Les Miracles, dit-il, *sont l'alphabet des ignorans, le lait des petits* enfans..... *Ils sont ... une voie sure ... un signe* qui n'est pas *équivoque ... une voie proportionnée aux simples, & qui les conduit à la Vérité... De simples Fidéles*, dit-il encore, sont quelquefois *plus clairvoyans dans l'œuvre de Dieu que des personnes élevées dans les plus hauts rangs de l'Eglise.*

Joignons au témoignage de ce célébre Prélat, celui du saint Evêque de Senez, avec qui MM. les Théologiens Antisecouristes se vantent également d'être *unis d'esprit & de cœur.*

Pour prouver que la volonté de Dieu est que le commun des Fidéles jugent eux-mes des Miracles, cet Evêque si vénérable observe, que *c'est aux simples que Jesus-Christ dit: Pourquoi ne jugez-vous pas en voyant mes œuvres?*

Lett. de M. l'Evêq. de Senez sur les erreurs, &c. en 1736. N. XXIV.

Il ajoute que „ Jesus-Christ a tout rappellé au sentiment gravé dans l'esprit de „ tous les hommes, que les Miracles prouvent par eux-mêmes & par leur pro„ pre évidence."

Il exhorte les Fidéles à croire les Miracles „ avec la même simplicité & la mê„ me droiture que nos Péres: *& il leur donne pour principe*, que la vûe du fait & „ de ses circonstances suffit à une droite raison, à un cœur simple & chrétien „ pour (s'en) assurer."

Mais j'ai une Autorité encore bien plus grande que celle de ces deux célébres Prélats, à opposer à la prétention de MM. les Théologiens Antisecouristes.

C'est Jesus-Christ lui-même qui décide, que bien loin que les Miracles aient besoin pour être crus d'*être présentés & éclairés par l'Autorité* de personnages scientifiques, ainsi que l'avancent ces Messieurs, c'est au contraire principalement en faveur des petits & des simples que son Pére les a faits, & que c'est singuliérement à eux qu'il

Réfl. sur la Réclam. p. 6.

révéle

révéle la Vérité par ce moyen, tandis qu'il la cache aux ſages & aux ſavans, & qu'il les laiſſe s'aveugler par leurs fauſſes lumiéres. Car c'eſt préciſement en parlant des Miracles, & de la foi qui fait qu'on les croit & qu'on en profite, que Jeſus-Chriſt s'eſt écrié:

„ Je vous rends gloire, mon Pére, Seigneur du Ciel & de la Terre, de ce que „ vous avez caché ces choſes aux ſages & aux ſavans, & que vous les avez ré- „ vélées aux ſimples & aux petits: *Confiteor tibi, Pater, Domine Cœli & Terræ,* Matth. XI. 25. „ *quia abſcondiſti hæc à ſapientibus & revelaſti ea parvulis.*

La diſpoſition principale pour bien diſcerner les Miracles, & pour en bien profiter, n'eſt donc pas d'être un ſavant Docteur, mais c'eſt de n'avoir point de préjugés dans l'eſprit qui s'oppoſent aux Déciſions que Dieu fait par ces Merveilles: c'eſt de n'avoir point de paſſions dans le cœur, qui le ferment à l'amour des Vérités qui ne cadrent pas à nos préventions: c'eſt de n'être point enflé d'une orgueilleuſe opinion de ſoi-même qui écarte l'Eſprit de Dieu; mais de s'humilier au contraire profondément à ſes pieds, & d'attirer par d'ardentes priéres les dons de ſa miſéricorde.

„ Le plus grand obſtacle à la lumiére de Dieu en nous, *dit le Pére Queſnel,* Réfl. mor. 2. Cor. I. 24. „ c'eſt la confiance en notre propre lumiére."

Le diſcernement des Miracles étant un don qui appartient à la foi & qui en eſt comme un écoulement, c'eſt une grace que Dieu accorde à qui bon lui ſemble: & Jeſus-Chriſt nous déclare en pluſieurs endroits de l'Evangile, que c'eſt principalement aux humbles, aux ſimples & aux petits, que ſon Pére accorde ce don.

Dieu maître de ſes dons, dit encore le Pere Queſnel, *donne l'intelligence* de ſes Ibid. Matth. XIII. 11. œuvres *à qui il lui plaît.*

C'eſt aux ſimples qu'il ſe communique le plus volontiers. Ib. Luc. XVIII 16.

C'eſt à ceux qui ont *le cœur droit & qui cherchent Dieu dans la ſimplicité*, que Ib. Actes X. 19. *la lumiére eſt donnée.*

L'Eſprit de ſageſſe & d'intelligence, dit-il encore, *ne ſe donne qu'à une inſtante priére.* Ib. Eph. I. 21.

Où la grace de Jeſus-Chriſt ne ſe trouve point, la fauſſe ſageſſe & la lumiére orgueilleuſe ne *ſervent* qu'à *éloigner du ſalut.* Ib. 1. Cor. I. 24.

„ Sages du monde qui êtes prudens à vos propres yeux, *s'écrie-t-il*, craignez Ib. Matth. XIII. 12. „ d'être abandonnés à vos propres ténébres pour l'affaire du ſalut, pendant que „ les humbles marcheront à la lumiére de Dieu.

„ Dieu n'a-t-il pas choiſi ceux qui étoient pauvres dans le monde, *dit S. Jacques*, pour les rendre riches dans la foi? Jacq. II. 5.

„ Rien n'eſt plus digne de la grandeur de Dieu, *dit le Pére Queſnel*, que d'é- Réfl. mor. Luc. X. 21. „ lever le néant juſqu'à lui."

Mais c'eſt au contraire placer en quelque ſorte le néant au deſſus de la grandeur de Dieu, c'eſt ſoutenir que la lumiére Divine doit être éclairée par les ténébres de l'eſprit humain, que de prétendre que les Miracles qu'il fait pour inſtruire tout à la fois les grands & les petits, les ſavans & les ſimples, ont indiſpenſablement beſoin d'être revêtus d'une autre Autorité que de la ſienne, & d'être éclairés par une autre lumiére que celle qu'il répand lui-même par ce moyen dans les eſprits & dans les cœurs.

Au milieu de la nuit profonde qui couvre depuis pluſieurs années la ſurface du champ de l'Egliſe, les Miracles ſont des étoiles dont la vive lumiére nous fait voir la Vérité: ils ſont le flambeau qui doit guider les plus ſavans Docteurs, auſſi bien que les ſimples Fidéles, parce qu'ils montrent ſûrement aux ſavans comme aux plus ſimples, de quel côté eſt véritablement le ſentiment & la doctrine immuable de l'E-

glife. Quiconque s'écarte de ce flambeau, eft en danger d'errer dans les ténébres: & bien loin que nous devions préférer à cette lumiére Divine le fentiment de quelques Théologiens, elle eft une preuve infaillible qu'ils fe trompent, dès qu'ils décident quelque chofe de contraire à ce qu'elle décide elle-même.

XI. C'eft avancer une très fauffe propofition de dire que l'Autorité des Théol. Antifec. eft plus à écouter que les raifons, plus fûre que les prodiges & fupérieure aux Miracles.

Cependant M. Maillard veut abfolument que cette lumiére qui vient d'enhaut foit fubordonnée à celle de fes Collégues. Il découvre même tout ouvertement la vafte & fuperbe étendue des prétentions de ces MM. par une Propofition qui renferme toutes celles que je viens de combattre, & qui ne manifefte que trop, jufqu'à quel dégré fuprême ils voudroient élever leur Autorité.

L'Auteur de la *Réclamation* leur avoit oppofé que „ la trace de la lumiére qui „ doit nous conduire dans les épaiffes ténébres dont nous fommes environnés, eft „ celle des bonnes raifons fondée dans l'analogie de la foi & des Miracles. Parmi nous, ajoute-t-il, „ c'eft la force des bonnes raifons qui perfuade, & „ non l'Autorité qui décide. . . . Nous en appellons aux bonnes raifons, & aux „ Miracles."

Reclam. 1. part. p. 14.

Voici la réponfe que fait tout de fuite M. Maillard.

Réflex. fur la Reclam. p. 6.

Et moi, dit il, *j'en appelle à l'Autorité*, *Autorité, quoi qu'on en dife, plus à écouter que les raifons*, *plus fûrê que les Prodiges*, *& fupérieure aux Miracles.* Quelle eft cette Autorité? demanderons-nous encore une fois. Ce n'eft pas celle de l'Eglife: elle ne prononce & ne ftatue point authentiquement fur nos difputes. Ce n'eft pas l'Autorité du Pape & des Evêques: la plûpart font difpofés à rejetter tous nos Miracles fans examen & fans diftinction, non feulement ceux opérés par le mouvement des Convulfions ou par la violente impreffion des Secours, mais également ceux faits uniquement en témoignage de la canonicité de l'Appel. Ce n'eft pas l'Autorité de tous les Théologiens Appellans réunis dans un même fentiment: ils font au contraire partagés entre eux fur le jugement qu'on doit porter de plufieurs de ces Miracles & des Prodiges qui en font comme le canal. Donc en derniére analyfe cette Autorité, qui felon M. Maillard, eft *plus à écouter que les raifons*, *plus fûre que les Prodiges & fupérieure aux Miracles*, ne peut être uniquement que celle des quatre Théologiens qui ont formé, en Décembre 1732. la Décifion contre les grands Secours, & d'un ou de deux autres qui fe font depuis unis à eux.

Quoi! les Décifions de ces MM. *font plus à écouter que . . . les bonnes raifons fondées dans l'analogie de la foi!* Leur *Autorité* eft donc plus grande que celle de l'Ecriture & de la Tradition!

Quoi! leurs avis font *plus fûrs que des Prodiges* évidemment au deffus des loix qui régiffent la nature, & que Dieu fait tout exprès pour nous faire connoître fa volonté! En ce cas la volonté de ces MM. doit donc l'emporter fur la fienne, & quoiqu'en ait dit S. Pierre, il vaut mieux obéir aux hommes qu'à Dieu!

Enfin comment eft-il poffible que ces MM. penfent, ou du moins ofent dire, que leurs Décifions ont une *Autorité fupérieure* à celle *des Miracles?*

Jefus-Chrift décide expreffément, que le témoignage des Miracles eft au deffus de celui de S. Jean Baptifte, c'eft-à-dire du plus grand des Prophétes & des Saints. *Ego autem habeo teftimonium majus Joanne; opera enim quæ ego facio teftimonium perhibent de me.* Et ces MM. foutiennent au contraire, que leur Avis doctrinal contre les grands Secours doit prévaloir fur l'Autorité des Miracles que Dieu a opérés par ce moyen! Si cela eft, fi leur témoignage eft au deffus de celui des Miracles, ils font plus grands que S. Jean-Baptifte, & ils méritent plus de refpect, de foi & de confiance que ce plus grand de tous les Prophétes, *& plus que Prophéte*, dit le Fils de Dieu.

Jean. V. 36. 37.

Matt. XI. 9.

Ce

Ce qui résulte clairement de tout ceci, c'eſt que MM. les Antiſecouriſtes ſe ſont laiſſés tellement éblouïr par le luſtre de leurs grands talens & de leur haute reputation, que cela leur a fait totalement oublier les principes de leur Théologie ſur l'Autorité des Miracles, des Prodiges Divins & des bonnes raiſons tirées de l'Ecriture & la Tradition, pour s'établir une Autorité indefinie ſur les débris de ces Autorités Divines. Ce qui leur ſert de prétexte pour ſoutenir une prétention ſi prodigieuſement élevée, c'eſt ſuivant M. Maillard, qu'ils ſont certains que *la ligne de la Vérité . . . ſe trouvera toujours avec eux*, lorſqu'*unis d'eſprit & de cœur aux dignes Chefs de l'Appel, ils feront tout dans l'union la concorde & le concert*. Réflexions, &c. p. 9. & 10.

Pour mieux faire comprendre l'origine de cette *prétendue Autorité*, diſoit l'Auteur de la Réclamation, *on ſe ſert de l'idée d'une ligne qui partant des Evêques Chefs de l'Appel*, *paſſe en droiture* ſur la tête des Théologiens Antiſecouriſtes, qui ont toujours ces deux célébres Prélats *comme vivans & préſens au milieu d'eux*, dit M. Maillard. Reclam. 1. part. p. 14. Réfl. ſur la Recl. p. 10.

„ Tout ce qui s'écarte, dit-on, de cette ligne à droit ou à gauche, *continuoit* „ *l'Auteur de la Reclamation*, porte ſur ſon front ſa réprobation. Nous connoiſ„ ſons ſans doute, *ajoutoit-il*, une ligne de Vérité, ... une trace de lumiére „ qui doit nous conduire dans les épaiſſes ténébres dont nous ſommes environnés: „ mais cette trace de lumiére eſt celle des Miracles & des bonnes raiſons fondées „ dans l'analogie de la foi. Ainſi marchans ſur la même ligne qui a fait recon„ noître à ces deux grands Evêques une œuvre de Dieu dans les Convulſions par „ leur liaiſon avec le Tombeau du S. Diacre, avec des Miracles de guériſons, a„ vec des Converſions; nous reconnoiſſons par la force de tous les mêmes motifs „ une opération Divine dans le ſurnaturel des grands Secours. Mais nous ne ſa„ vons ce que c'eſt qu'une ligne d'hommes" . . . . que la *plenitude de* leur *ſcience*, ſuivant qu'ils s'en vantent, *rend inacceſſibles à toute illuſion*; qui ſont *ſûrs qu'on ne peut rien* leur *apprendre de nouveau*; qui ſont parvenus *à ce dernier degré de ſcience* qui *ferme pour toujours la porte à la ſéduction*; & qui ſe donnent en conſéquence pour les ſeuls *hommes vivans que les Fidéles doivent écouter*, attendu que *la ligne de la Vérité ſe trouvera toujours avec eux*. Reclam. 1. part. p. 14. Réponſe, &c. p. 79. Ibid. p. 72. Réfl. &c. p. 9. & 10.

Mais ſi ces MM. ſont effectivement *la ligne . . . . de lumiére qui doit nous conduire*, il faut avouer que la conduite de Dieu eſt bien incompréhenſible, d'avoir au grand ſcandale de ces MM. fait des guériſons Miraculeuſes par le moyen des grands Secours. Quoi! Celui à qui tout l'avenir eſt préſent de toute éternité, ne ſavoit-il pas que cela les indiſpoſeroit terriblement contre ſes Miracles? Et convient-il que les Miracles & ceux qui ſont les Chefs de la ligne ſur laquelle ſe répandent les bénédictions du Ciel, ſe trouvent en contradiction?

Puiſque les Miracles & ces MM. ne ſont nullement d'accord enſemble, il s'agit de ſavoir qui doit l'emporter, ou l'Autorité des Miracles, ou celle de ces Meſſieurs.

Quoiqu'en diſe M. Maillard, n'eſt-il pas plus ſûr de ſuivre la lumiére des Miracles que la ſienne & celle de ſes Collégues. Celle des Miracles a ſa ſource dans le ſein de Dieu, elle eſt un écoulement de ſa bonté. Elle a commencé à luire aux yeux des hommes dès la naiſſance du Monde. Elle a toujours continué depuis, du moins de tems en tems: & elle a été dans tous les Siécles le plus brillant flambeau céleſte, qui ait fait diſcerner la Vérité, & la nuée lumineuſe qui a conduit les vrais Iſraëlites à la Terre Promiſe. Toutes les Vérités révèlées ſont appuyées par des Miracles: c'eſt ſur ce fondement viſiblement Divin que le Très-haut a voulu établir l'Egliſe: & c'eſt en partie par ce moyen qu'il a

ré-

résolu d'y conserver la Vérité jusqu'à la fin des Siécles. Car ce n'est pas seulement aux Apôtres, c'est aussi à leurs plus dignes successeurs, & même en quelque sorte à tous ceux qui dans un tems de trouble & de division soutiennent le parti de la Vérité, que Dieu a promis de coopérer avec eux & de confirmer leurs paroles par des Miracles: *Domino cooperante & sermonem confirmante sequentibus Signis.*

Marc. XVI. 20.

Mais Dieu est jaloux de sa gloire: quand il parle, il veut qu'on l'écoute. Aussi voyons-nous dans les plus remarquables Annales de l'Histoire Ecclésiastique, aussi bien que dans l'Evangile, que ceux qui se sont révoltés contre la voix divine des Miracles, & qui ont préféré celle des hommes, ont été frappés de la malédiction de se précipiter ensuite eux-mêmes dans le plus noir abîme de l'erreur, & on en a vû de terriblement punis de Dieu.

MM. les Antisecouristes qui sont des savans universels, savent sans doute tous ces faits encore bien mieux que moi. Ce ne peut donc être que le trop vif éclat que leur brillante érudition a fait dans le Monde, qui leur a causé quelque éblouïssement, & qui a leur a fait enfanter un Sistême fort différent du respect qu'ils avoient il y a peu d'années pour l'Autorité des Miracles & des bonnes raisons. M. Maillard lui-même, lorsqu'il combattoit pour la Vérité contre la Consultation des Trente Docteurs, pensoit & parloit tout différemment de ce qu'il fait aujourd'hui.

Exam. de la Consult. p. 175.

„ La lumiére de l'Ecriture & de la Tradition, *disoit-il alors*, doit seule éclairer „ tout véritable enfant de l'Eglise."

Ibid. p. 19.

Et par rapport aux Miracles, il observoit, que *le plus simple, sans autre lumiére que sa foi, sans autre preuve que celle qu'il tire du Tombeau, prononce hardiment & décide tout autrement que les Docteurs:* & mieux que plusieurs d'entre eux.

Ibid. p. 67. bis.

Le simple pour lequel est fait principalement ce spectacle [des Convulsions,] disoit-il encore, *ne s'y méprendra pas. Il n'a besoin que de ses yeux & de sa foi: & sa simplicité même qui fait sa sûreté, le mettra en garde contre tous les vains raisonnemens & les fausses subtilités des Docteurs.*

Cet Auteur pensoit alors comme le grand Colbert.

Oeuvres de Colbert, Tom. III. p. 561.

„ Je crois, *disoit ce célébre Evêque*, qu'on découvrira mieux le principe des „ Convulsions par la priére, que par des raisonnemens Philosophiques & Théo- „ logiques."

Aussi ce Prélat si éclairé étoit bien éloigné de croire qu'il falloit absolument être un grand Théologien pour bien juger des Miracles, puisqu'au contraire il pensoit, que la priére étoit un meilleur moyen que les raisonnemens Théologiques, pour pouvoir découvrir la main de Dieu dans le Phénomene des Convulsions bien plus obscur que les Miracles.

Finissons cet Article par une Piéce digne d'être présentée au Lecteur.

C'est un Exposé, qu'un Théologien Appellant, uni à plusieurs autres, m'a envoyé de ce qu'ils pensent sur l'Autorité que s'attribuent les Théologiens Antisecouristes.

Sentiment de plusieurs Théologiens sur l'Autorité de MM. les Antisecouristes. Oeuvres de Colbert, Tom. II. p. 32.

„ Nous ne reconnoissons point, *est-il dit dans cet Ecrit*, d'autre Autorité qui „ ait droit de captiver les esprits sous l'obéissance de la foi, que celle de l'Eglise „ Universelle, ou assemblée dans un Concile général, libre & légitime, ou disper- „ sée & enseignant ses Enfans par la Prédication universelle, uniforme & unani- „ me de ses Pasteurs: parce que nous savons que *la séduction peut aller dans les* „ *Docteurs particuliers, jusqu'à retracer quelque chose de semblable à ce qui s'est* „ *passé chez les Juifs* [disoit le grand Colbert, d'après le célébre M. Bossuet.]

„ Nous n'avons point d'autres Supérieurs pour le spirituel, qui aient droit de „ gou-

„ gouverner les Fidéles, que Notre Saint Pére le Pape, Nosseigneurs les Evê-„ ques, MM. les Curés & autres étants dans l'ordre commun de la Hiérarchie, ou „ un Prophéte ayant une Mission extraordinaire qu'il prouveroit par des Mi-„ racles.

„ Nous rejettons par conséquent, comme une nouveauté profane, toute idée de „ centre de réunion, de conseil, d'association de quelques Docteurs & Théolo-„ giens particuliers tels qu'ils puissent être, qui prétendroient s'attribuer le droit „ & l'Autorité d'asservir les Fidéles à leurs Décisions, & de traiter d'indociles ceux „ qui ne voudroient pas s'y conformer.

„ Nous n'admettons dans ces Docteurs & Théologiens particuliers que la voie „ de persuasion, si ce qu'ils disent est conforme à la Vérité & appuyé sur de bon-„ nes raisons tirées de l'Ecriture Sainte & de la Tradition, sans qu'ils puissent „ obliger qui que ce soit de les croire sur leur parole.

„ Enfin nous ne reconnoissons point d'autre voie par laquelle la Sagesse Divine „ ait résolu de conduire ses Enfans, ni d'autre ligne par laquelle elle communique „ ses bénédictions & accomplit ses promesses, que celle qui consiste: 1. dans l'at-„ tachement à toutes les Vérités qu'enseigne l'Eglise, tant par sa Tradition que „ par sa Prédication commune: & 2. dans la religieuse attention à tous les Mira-„ cles & les Prodiges par lesquels il plaît à Dieu de nous manifester ses desseins. „ C'est ce double objet, inséparablement réuni, qui doit faire le centre de réu-„ nion de tous les Fidéles."

XII. Réfutation du Sistême de la *Réponse* des Théologiens Antisecouristes sur leur Autorité.

Ce n'est pas suivant ces Principes que MM. les Théologiens Antisecouristes veulent qu'on juge de leur Autorité. Ils en donnent au contraire une idée toute différente dans leur *Réponse* tant vantée par M. Maillard, & entiérement conforme à ses nouvelles maximes.

Mais avant que d'ajouter à la réfutation que j'en ai déja faite, ce qui regarde en particulier cette *Réponse* sur la matiére de l'Autorité; je crois que la plûpart des Lecteurs seront bien aises de trouver ici l'Extrait d'un Discours visiblement surnaturel, qui représente avec des traits sensibles, par quelle fatalité MM. les Théologiens Antisecouristes se sont égarés de la voie des Miracles où ils avoient d'abord marché avec tant de zéle.

Ce Discours fut écrit en Convulsion avec une rapidité étonnante la nuit du 15. au 16. Juin 1743. avant que la *Réponse* de ces MM. eût encore vû le jour. Il y avoit néanmoins déja plus d'un mois qu'elle étoit imprimée, mais les divers changemens que ces MM. y ont fait, & la multitude de cartons qu'il a fallu y mettre en conséquence, ont privé le Public pendant quelque tems de cette Piéce annoncée par M. Maillard comme un chef-d'œuvre d'esprit & de science, qui devoit répandre une si grande lumiére qu'elle persuaderoit tous les gens sensés & qu'elle termineroit ainsi toutes les disputes. [La Nouv. Eccl. qui l'annonce de même, porte en tête du 14. *Juin*.]

C'est à cette Piéce que ce Convulsionnaire répond avant que de l'avoir vue, & c'est à MM. les Antisecouristes à qui il addresse son Discours.

Extrait d'un Discours écrit en Convulsion la nuit du 15. au 16. Juin. 1743.

„ Vous avez autrefois si bien combattu les Molinistes, lorsqu'ils vous ont dit „ que les Miracles ne pouvoient être reconnus pour tels, à moins que les Evê-„ ques ne les eussent autorisés de leurs suffrages, & n'eussent appris aux Fidéles „ l'usage qu'ils en doivent faire. Vous leur avez démontré qu'indépendamment „ de l'examen des Evêques, la voix des Miracles n'en avoit pas moins droit de „ décider par elle-même. Pourquoi adoptez-vous aujourd'hui les raisonnemens „ que vous avez combattus dans les autres? Pourquoi vous revêtez-vous d'un „ pouvoir supérieur en ce point à celui des Evêques?

„ Mais vous allez plus loin que les Molinistes: votre crime est plus grand. Ils

„ n'ont point reçu la voix des Miracles, il eſt vrai; mais ils ne les ont ni vus, ni „ examinés, ni reconnus pour tels. . . Vous au contraire, vous avez vû les „ Miracles, vous les avez examinés, vous les avez reconnus; & vous dites au- „ jourd'hui: Prenez garde, ne vous preſſez pas, n'écoutez point la voix des Mi- „ racles, ne les ſuivez point, attendez, venez à nous auparavant, nous vous „ dirons ſi vous devez les croire, & quel uſage vous en devez faire.

„ Vous êtes donc une régle plus ſûre que la voix de Dieu même! Vous préten- „ dez lui diſputer le droit de décider & de parler d'une maniére claire & à la por- „ tée des ſimples! Il ne ſera plus permis déſormais au Tout-puiſſant d'emporter „ tout d'un coup le ſuffrage des eſprits & des cœurs par les effets admirables de „ ſon pouvoir ſuprême! Il faudra auparavant vous aller conſulter, & ſavoir ce que „ vous penſez!

„ Où en ſommes-nous? Eſt-ce ainſi qu'ont raiſonné nos Péres dans les tems où „ ils ont été témoins des Miracles du Seigneur? Ont-ils impoſé ce joug dont vous „ prétendez nous charger, à ceux qui frappés de leur éclat, ſavoient auſſi-tôt de „ quel côté étoit la Vérité, & l'embraſſoient de tout leur cœur? Empêchoient-ils „ ces perſonnes de ſe livrer d'abord à des conſéquences ſi heureuſes? Exi- „ geoient-ils qu'ils ſuſpendiſſent leur jugement pour venir auparavant apprendre „ d'eux s'ils devoient y ajouter foi, & quel uſage ils en devoient faire? Ils bé- „ niſſoient Dieu, ils adoroient ſa main bienfaiſante: & pleins de reſpect pour les „ effets auſſi prompts qu'admirables qu'il lui plaiſoit d'opérer dans les corps & „ dans les ames, ils embraſſoient de tout leur cœur les Enfans que Dieu leur en- „ gendroit par ce moyen.

„ N'eſt-ce pas ainſi que vous avez d'abord raiſonné vous-mêmes, lorſque Dieu „ a étendu ſon bras pour opérer une multitude de Miracles au Tombeau de ſon „ ſerviteur le Bienheureux de Pâris? Tout le corps des Appellans s'en eſt d'abord „ réjouï: aucun n'a ſongé dans ce premier tems à s'ériger un Tribunal pour con- „ traindre les Fidéles d'y comparoître, avant de ſe livrer à leur éclat, & d'en „ tirer la conſéquence qu'ils devoient embraſſer la Doctrine des Appellans.

„ Cette voix ayant une fois éclatté, n'a pas ceſſé de ſe faire entendre. Elle „ s'eſt placée au milieu des Appellans dans ce tems de ténébres, pour ſervir de „ guide aux aveugles, aux ſourds, aux petits, aux foibles. . . . . Il a paru en- „ ſuite une chaîne d'évenemens prodigieux, & après un concert de quelques mo- „ mens, où preſque tous les Appellans ſe ſont d'abord livrés à l'admiration, en „ voyant Dieu autoriſer par la même voix les choſes extraordinaires qui paroiſ- „ ſoient à leurs yeux, il y a eû un partage. Vous n'avez point balancé à pro- „ noncer que ceux qui s'éloignoient de la lumiére tracée par les Miracles, quoi- „ qu'Appellans comme vous, prenoient un parti contraire à la Vérité. Pourquoi „ cela? C'eſt que vous apperceviez la trace des Miracles qui vous éclairoit. Vous „ n'avez point empêché les ſimples de courir à cette lumiére: vous la regardiez „ vous-mêmes comme le flambeau qui devoit préceder la marche du peuple de „ Dieu: vous l'avez ſuivie comme les autres.

„ Mais on a vû tout d'un coup les Secours & autres événemens liés aux pre- „ miers, auxquels vous ne vous attendiez point. Toutes vos penſées ſe ſont trou- „ vées déconcertées: votre foible raiſon, votre freſle ſageſſe ont été abſorbées, „ ont été dévorées par la profondeur des voies de Dieu. Ces évenemens vous „ ont ſurpris comme le bruit d'une tempête: vous avez chancelé comme un hom- „ me yvre. Dans ce moment la voix des Miracles dont le Seigneur a redoublé & „ groſſi les ſons, eſt venue frapper vos oreilles; mais leur éclat a bleſſé vos yeux „ déjà malades, & éblouïs par votre yvreſſe. Vous avez commencé à entrer dans

„ les

„ les ténébres: & depuis vous n'avez cessé de vous heurter contre tout ce qui é„ toit fait pour vous éclairer, vous consoler & augmenter votre force.

„ Vous n'avez plus reconnu l'excellence de la voix des Miracles: les Prodiges „ les plus consolans vous ont chagriné: votre jugement s'est perverti jusqu'au „ point de craindre une voix qui auparavant faisoit vos délices: elle vous est de„ venue à dégoût: vous vous êtes imaginés que votre dégoût devoit passer aux „ autres, & qu'il n'étoit plus permis de se nourrir de cette Manne céleste sans „ consulter auparavant votre avis. Leur impression n'étant plus la même sur „ vous, vous avez cru que les autres avoient tort d'en sentir les mêmes effets: „ c'est pourquoi vous les avez attaqués, chagrinés, tourmentés en mille maniéres. „ Vous qui deviez être leur conseil, leur appui, leur consolation, vous êtes de„ venus leurs adversaires. Vous n'avez plus cherché qu'à les inquietter, les trou„ bler, les affoiblir: & vous en êtes venus aujourd'hui jusqu'à vouloir leur per„ suader, qu'ils ne doivent plus faire aucun cas de cette voix qui vous a conduit „ vous mêmes, qui vous a réjouï si long-tems. Vous leur faites même un crime „ de l'écouter. C'est ainsi que vous répandez une odeur de mort, dans le chemin „ de la vie.

„ Comment donc pouvez-vous dire que vous êtes demeurés dans votre place, „ vous qui appellez mal ce que le Seigneur appelle bien: vous qui dites que ce „ que vous regardiez vous-mêmes comme une source de bénédiction, une route „ de bonheur, est devenu une source de séduction & une route d'égarement? Eh! „ de quel droit après cela venez-vous vous donner au milieu de vos Fréres, com„ me la voix qu'il faut écouter, & la ligne qu'il faut suivre? Pensez vous que „ ceux qui ont le bonheur d'appercevoir les rayons de la lumiére du Seigneur, „ iront vous suivre dans la route de ténébres où vous vous précipitez? Malheur „ à vous, si vous ne revenez point à la lumiére de la Vérité! Votre égarement „ vous brisera de plus en plus.

„ Mais pour nous, nous voyons toujours la Colomne de feu qui s'est placée de„ vant le peuple du Seigneur au commencement de la nuit. Nous n'avons point „ envie de la quitter. Nous tenons les yeux attachés sur elle pour la suivre où „ elle nous conduit. Sa lumiére n'est point une fausse lumiére, une lumiére hu„ maine: elle descend du ciel. Le Seigneur nous l'a donnée pour nous mener à „ celui qu'il doit mettre à notre tête, & qui est destiné à rouvrir à son Peu„ ple tous les thrésors de la vraie Terre Promise. Nous attendons qu'elle nous le „ montre, & nous demandons au Seigneur de nous faire marcher toujours sur „ ses traces. *Amen*, *Amen.*"

Non, ce n'est plus par la lumiére de ce flambeau Divin que MM. les Théologiens Antisecouristes veulent aujourd'hui conduire les Fidéles. Ils donnent au contraire dans leur *Réponse* pour *maxime capitale*, *aussi évidente par la raison qu'elle est certaine par la foi*, disent ces MM., *que les simples & les petits ne peuvent être instruits par aucune autre voie que par celle de l'Autorité & de la docilité*. Réponse, &c. p. [illegible]

Ainsi Jesus-Christ n'a plus le pouvoir d'éclairer à présent les simples & les petits par des Miracles, comme il faisoit pendant sa vie mortelle! Et il lui est encore bien moins permis de les convaincre par ce moyen des Vérités que ces MM. auroient le malheur de combattre! Car, si on les en cro t, leur *Autorité & la docilité* qu'on doit avoir pour tout ce qu'ils décident, est à présent l'unique voie qui puisse conduire au salut: & ce *seroit*, ajoutent-ils, *une vraie illusion & une source de fanatisme*, *de supléer la voie de l'Autorité par celle des Miracles & des Prodiges.*

 Quoi!

XIII. Dans les tems de troubles, où la Vérité est contredite par la plûpart de ceux qui devroient la deffendre, la bonté de Dieu l'engage à supléer à la voie de l'Autorité par celle des Miracles : & ce n'est ni une illusion ni une source de fanatisme de se conduire par cette lumiére Divine.

Quoi! c'est *une illusion & une source de fanatisme* de donner la préférence à l'Autorité Divine des Miracles sur l'Autorité particuliére de ces Messieurs! N'est-ce pas par des Miracles que Jesus-Christ a établi la Religion, & qu'il a promis d'y conserver la Vérité jusqu'à la fin des Siécles: parce que de tous les motifs de persuasion, il n'y en a point qui soit plus à la portée des petits & des simples que les Miracles, il n'y en a point qui soit plus efficace pour convaincre les cœurs droits, il n'y en a point que Dieu accompagne de graces plus puissantes?

Jesus-Christ n'a-t il pas lui-même *supléé* par l'Autorité supérieure de ses Miracles & de ceux de ses Apôtres & des premiers Chrétiens, à *la voie de l'Autorité* des Princes des Prêtres, des Docteurs & des Pharisiens: & Dieu n'a-t-il pas puni d'une maniére terrible tous ceux qui ont préféré l'avis de ces hommes assis sur la Chaire de Moyse au témoignage des Miracles?

Si MM. les Théologiens Antisecouristes prétendent qu'ils ont voulu parler de l'Autorité hiérarchique qui est dans l'Eglise, c'est-à-dire de celle des Evêques, qui seuls ont droit de prononcer avec Autorité sur les Miracles, quel esprit a donc pû les porter à sacrifier ainsi aux adversaires de leur Appel tous les Miracles que Dieu a fait en sa faveur? Si au contraire, comme cela est évident, ils n'entendent parler que de leur Autorité particuliére & personnelle, comment ont-ils osé prétendre l'élever au dessus de celle du Témoignage de Dieu même?

Quoi! les Miracles même de guérisons, cette espéce de Miracles que Jesus-Christ nous a déclaré être le Témoignage de son Pére, seront tellement assujettis à l'Autorité de quelques Théologiens, qu'avant qu'ils puissent devenir de justes motifs de crédibilité, il faudra qu'ils dépendent du jugement arbitraire qu'en portera cette Autorité sans titre!

XII. Lett. de M. Poncet, p. 44. bis.

Faudra-t-il donc faire dépendre du témoignage des hommes, celui que Dieu rend lui-même à sa Cause? s'écrioit, il y a peu d'années, le Deffenseur même de ces Messieurs qui pour soutenir l'Autorité suprême dont ils tâchent de se décorer, avance aujourd'hui des maximes si contraires à ses premiers sentimens.

Réponse, &c. p. 42.

Ces MM. font un crime au respectable Auteur de la *Réclamation*, de n'avoir pas été *retenu par l'Autorité ni par la lumiére* de leur *Décision* . . . . contre les *Secours violens* par eux faite à l'instigation de M. l'Abbé d'Asfeld: *Décision*, disent-ils, *qui devoit être d'un si grand poids!* A quoi ils ajoutent, que *lorsque Dieu lui fera cette grace, il sera sans doute effrayé de la conduite* qu'il *a gardée*. N'avons-nous pas bien plus lieu d'espérer, que lorsque ces MM. seront revenus de l'éblouïssement où ils sont aujourd'hui, ils seront *sans doute effrayés* de toutes les fausses Propositions qu'ils ont avancé contre l'Autorité des Miracles, & sur-tout d'avoir voulu faire accroire au Public, qu'il *s'est fait chez les Vaillantistes* des *guérisons* . . . . . *d'un surnaturel bien marqué* . . . . *& dont le merveilleux n'est pas moins grand que celui que* j'ai *tant fait valloir en faveur des Secours*, lesquelles guérisons ont été *données en signe que M. Vaillant est le Prophéte Elie?*

Ibid, p. 54.

Par quel principe de leur Théologie ces grands Deffenseurs des régles pourront-ils prouver qu'il est permis de comparer ainsi de misérables guérisons, qui en les dépouillant de leur imposture, n'ont rien du tout qui ait la moindre apparence d'être surnaturelles, avec des Miracles où la Toute-puissance du Créateur éclatte avec la derniére évidence? Et par quel art pourront-ils se justifier d'avoir à cet effet publié des récits dont la fausseté est manifeste?

Je rapporterai des preuves de tout ce que j'avance ici, auxquelles ces MM. n'auront rien à répondre: & entre autres le Témoignage de l'unique person-

ne

ne de probité qu'ils citent, & qui nie tous les principaux faits qu'ils disent avoir appris de lui. Dès qu'il eut connoissance de ce que ces MM. lui faisoient attester, il fut au plus vîte trouver M. Poncet pour lui dire que ces MM. se trompoient, & qu'ils avoient été très mal informés: ce qui ne les a pas empêché de donner dans leurs Réponses ces fausses Relations comme des faits certains: tant ils ont aujourd'hui du zéle pour rabbaisser l'Autorité des Miracles!

XIV. Miracles récens dont le Nouvelliste a omis de rendre compte.

Aussi depuis que mon second Tome a paru, ces MM n'ont ils plus le même empressement qu'ils avoient autrefois, ni pour constater, ni pour publier les Miracles que Dieu continue toujours de faire à l'intercession de M. l'Evêque de Senez & de M de Pâris. Quelque admirables qu'ils soient, & quoiqu'il y en ait plusieurs opérés sans Secours & même sans Convulsion, leur Nouvelliste garde à ce sujet presque toujours le silence, apparemment parce que ces MM trouvent qu'il est aujourd'hui dangereux que les Fideles prennent trop de confiance aux Miracles, puisque Dieu en fait au milieu & par le moyen des Secours, & même en témoignage que c'est lui qui ordonne de les donner.

XV. Guerison subite & parfaite d'une Convulsionnaire hydropique & réduite à l'Agonie.

Je ne m'étonne point que le Nouvelliste n'ait rien voulu dire du Miracle opéré le 15. Fevrier 1742. sur Jeanne Moler (ou Mouler) qui est une Convulsionnaire qui a eû les Secours les plus prodigieux & les plus admirables. Elle fut enlevée le 22. Novembre 1737 par les Emissaires de la Police, chez une Dame de grande condition*. Les *Nouvelles Ecclesiastiques* rapportérent alors cet évenement au long dans la Feuille du 6. Decembre suivant; où l'on voit entre autres choses, que cette Convulsionnaire alla au devant du Commissaire, ou plutôt s'y traîna à genoux, & lui dit qu'elle *l'attendoit depuis long-tems*, mais que Jesus-Christ crucifié *seroit sa force & sa consolation.*

* Mad. la Marquise de Vieux-pont Sœur de M. le Premier & de M de Beringhen Evêque du Puy.

Elle fut mise d'abord à la Bastille, & le 17. Decembre 1739. on la transfera à l'Hôpital de la Salpétriére. N'ayant pû avoir dans ces deux prisons les violens Secours dont elle avoit besoin, elle y souffrit extrêmement; en sorte que le Nouvelliste auroit dû dire d'elle, ce qu'il disoit charitablement en 1733. d'une autre Convulsionnaire à Secours qui avoit été pareillement mise à la Bastille: *Elle n'y a point eû de Secours, & par conséquent elle a beaucoup souffert.* (Nouv. Eccles. du 22. Juin 1733.)

On suivit à la Salpétriére à l'égard de Jeanne Moler, l'avis dont MM. les Théologiens Antisecouristes paroissent être, dans l'explication qu'ils font de la XII. Régle du grand Evêque de Montpellier. (Réponse, &c. p. 32.) On la mit entre les mains d'un Médecin & d'un Chirurgien qui ne lui épargnérent pas les médecines & les saignées: entre autres remédes elle fut saignée trente-deux fois du pied, pendant les premiers mois qu'elle fut à la Salpétriére.

Aussi dès le mois de Février 1740. devint-elle hydropique: ce qui fut accompagné d'une fiévre si violente & d'une si excessive foiblesse, qu'il lui étoit absolument impossible de se soutenir sur ses pieds.

Je fus en cet état, *dit-elle*, jusqu'au 15. Février 1742. jour de ma guérison, ce qui fait près de deux ans, pendant lesquels je ne pouvois sortir du lit un seul moment sans m'évanouir; ce qui obligeoit les personnes qui étoient auprès de moi de me recoucher sur le champ. Le Chirurgien est convenu-même que le trop grand nombre de saignées m'avoit fait tomber dans cet état si déplorable. Cependant l'enflure augmentoit toujours de plus en plus: de façon que bientôt il ne me fut plus possible de me tenir couchée, & que j'étois obligée, pour pouvoir respirer librement, de rester continuellement assise sur le bord de mon lit, les jambes soutenues sur un petit tabouret, & de passer les jours & les nuits dans cette situation, sans pouvoir presque rien prendre. M. le Recteur, qui m'a administré trois fois les

les derniers Sacremens pendant ma maladie, peut rendre témoignage qu'on m'a condamnée plusieurs fois à la mort.

Mais si dès 1740. l'enflure du ventre, des reins, des cuisses, des jambes & des pieds étoit déjà fort considérable, elle devint en 1741. d'un volume si énorme que cela faisoit peur à voir: & dès les premiers jours de l'année 1742. elle s'empara de l'estomach, en sorte que la malade sembloit à tout moment prête d'étouffer.

Le Chirurgien voulut la saigner, mais l'enflure étoit si monstrueuse qu'il lui fut impossible d'appercevoir aucun vaisseau. Il dit à une Sœur qui étoit présente: *C'est autant de mort.*

Le Médecin, pour tâcher de faire écouler une partie des eaux qui accabloient cette hydropique, lui fit faire une ouverture à la jambe droite, mais il n'en sortit presque point d'eau. Il en fit faire une plus large & plus profonde à la jambe gauche, & effectivement il en coula assez considérablement pendant trois jours, mais sans que l'enflure du corps, ni même de cette jambe, en parût diminuée.

Au bout de quelques jours l'ouverture s'étant refermée malgré toutes les précautions qu'on avoit prises, le Médecin déclara qu'il n'y avoit plus autre chose à faire que de la préparer à la mort. Son estomach qui se remplissoit tous les jours de plus en plus & qui étoit déjà d'une élévation monstrueuse, son dégoût mortel pour toute nourriture, son épuisement excessif, & sa foiblesse qui étoit parvenue au dernier dégré, en étoient des indices qui paroissoient infaillibles.

On lui fit en conséquence recevoir les Sacremens le 11. Fevrier 1742. & tout le monde de cette Maison la regardoit comme une personne qui ne tarderoit pas à mourir.

Cependant étant encore en vie le 15. de ce même mois de Fevrier, le Chirurgien vers les 9. heures du matin lui fit une troisiéme ouverture à une jambe, mais il n'en sortit qu'autant d'eau qu'il pourroit en tenir dans un dé, & deux heures après la malade tourna à la mort. Une sueur froide qui la saisit depuis les pieds jusqu'à la tête, anonça son dernier moment: plusieurs personnes lui chercherent le pouls, & trouverent qu'il étoit remonté, ainsi qu'il fait dans l'agonie.

Toutes celles qui étoient présentes furent si persuadées qu'elle alloit passer, qu'elles se mirent aussi-tôt à réciter les Priéres des Agonisans, sans attendre qu'on fit venir un Prêtre, parce qu'elles crurent qu'on n'en auroit pas le tems: & la Sœur Infirmiére ne doutant point qu'elle n'allât rendre le dernier soupir, eût la précaution de lui tirer, égaler, & rapprocher les deux jambes, afin que mourant les jambes ainsi réunies, il fût plus aisé de l'ensevelir.

On envoya néanmoins chercher le Chirurgien, qui dit: *Que voulez-vous qu'on lui fasse? C'est autant de mort:* & il s'en alla.

On remarqua quelques momens après que ses jambes devinrent toutes jaunes, ainsi que celles d'un cadavre.

Comme on continuoit de dire les Priéres des Agonisans, elle pria qu'on les interrompît pour dire le *Miserere*, & pour lui lire dans S. Matthieu l'Evangile du Paralytique. Pendant qu'on faisoit cette lecture, comme elle apperçut l'image d'un Crucifix dans le Livre d'une personne qui étoit auprès d'elle, elle saisit cette image avec une avidité surprenante & la mit sur son estomach, avec des Reliques du S. Diacre qu'elle tenoit; & elle se fit mettre dans la bouche une cuillerée de la précieuse terre recueillie auprès du Tombeau de ce grand Serviteur de Dieu.

Il se fit aussi-tôt dans tout son corps un mouvement & un bouleversement étonnant, pendant lequel elle prononça en bégayant, mais néanmoins d'une maniére assez distincte pour qu'on pût l'entendre: „ Mon Dieu, si vous voulez,

„ vous

„ vous pouvez me guérir. Je ne vous le demande qu'autant que ma guérison „ peut être utile à mon salut, & avec dessein d'en confesser le Miracle aux „ dépens de ma liberté, & même de ma vie, s'il est utile pour votre gloire." Et dès qu'elle eût fini cette priére, elle s'écria d'une voix forte: *Je ne sens plus aucun mal: je suis guerie, je suis guérie, je suis guérie.*

Tous les assistans demeurérent d'abord comme immobiles d'étonnement, & comme ne sachants s'ils devoient croire ce qu'ils voyoient. Mais la suite les convainquit bien vîte que ce qui leur causoit tant de surprise, étoit un ouvrage de la main Toute-puissante du Souverain Maître de la nature.

En effet, non seulement la pâleur livide de la mort, dont le visage de cette Agonisante étoit couvert depuis long-tems, s'effaça tout à coup: mais même tous les spectateurs s'apperçurent bien-tôt que ses pieds, ses jambes, son ventre & son estomach diminuoient de grosseur à vûe d'œil, en sorte que dans l'espace d'une heure toute leur enflure fut totalement dissipée. En même-tems tous les schirres qu'elle avoit formés pendant deux ans, cesserent d'être: tous les vaisseaux limphatiques qu'elle avoit brisés, ou même détruits, furent réunis & régénerés: tous les autres dégâts que cette maladie incurable avoit fait dans le corps, furent réparés: toutes les eaux qu'elle y avoit répandues, furent annéanties, sans qu'il s'en fît aucune évacuation visible.

Pendant que toutes ces Merveilles s'opéroient; on lui tâta le pouls; & on le trouva précisément dans l'état où il est un signe certain d'une santé parfaite.

La Miraculée, après avoir fait à Dieu son action de graces par des priéres si ardentes & si animées qu'il sembloit que leur feu & leur vivacité se répandoient dans tout son corps, n'eut rien de plus pressé que de manger. Aussi le fit-elle avec un appétit insatiable, elle qui depuis si long-tems ne pouvoit presque rien avaler.

Cependant quoique les personnes dont elle dépendoit dans cette prison, eussent des preuves si évidentes & si palpables que sa guérison étoit aussi parfaite qu'elle avoit été subite, elles l'obligerent néanmoins bien malgré elle de rester tout le reste du jour & même les deux suivans, dans son lit, ou du moins dans sa chambre. Plus le Miracle leur paroissoit incontestable & merveilleux, plus il leur faisoit craindre que l'éclat qu'il ne manqueroit pas de faire, n'attirât un surcroît de persécution à la Miraculée de la part des Puissances qui sacrifient tout à la Bulle. Mais le Supérieur spirituel (ou Recteur) de tout cet Hôpital ayant appris le Miracle dès le jour même & l'ayant lui-même vérifié, Dieu lui donna le courage de s'exposer hardiment pour sa gloire. Il remontra à ces personnes dont la compassion étoit trop timide, & qui écoutoient trop la prudence de la chair, que Dieu n'avoit pas fait un tel Miracle pour qu'il demeurât inconnu, & qu'il n'est pas permis de *retenir* par la crainte des hommes *la vérité captive dans l'injustice.* Aussi donna-t-il permission à la Miraculée d'aller à la Chapelle de la prison si matin qu'elle voudroit le Dimanche 18. du même mois, & de se faire voir ensuite à toutes les personnes qu'elle jugeroit à propos.

L'empressement qu'eut la Miraculée de rendre à Dieu de publiques actions de graces d'un si grand bienfait, la fit lever bien avant le jour. Dès cinq heures elle courut à la Chapelle de la prison, & entendit la première Messe qui se dit à six heures.

Le Supérieur fit encore plus. Après Vêpres il fit faire dans la prison une procession solemnelle, où il y avoit plus de cent personnes qui portoient des cierges allumés: & lorsque la procession fut de retour à la Chapelle de cette prison, il permit à la Mi-

Miraculée d'entonner elle-même le *Te Deum*, que tous les aſſiſtans chantérent avec elle de tout leur cœur.

Uniſſons les nôtres à ceux qui en bénirent Dieu, & embraſſons le ſentiment du Supérieur, qui crut avec grande raiſon que Dieu ne fait pas de telles œuvres pour qu'elles ſoient enſevelies dans l'obſcurité d'un ingrat ſilence!

Pluſieurs perſonnes ont fait la remarque que ce Miracle s'opéra le 15. Fevrier 1742. préciſément dans le tems que parut la Feuille des *Nouvelles* du 21. Janvier tant contre mon ſecond Tome que contre les grands Secours, & où il eſt en particulier queſtion de ceux qu'on rendoit à Jeanne Moler. *Dieu a répondu lui-même au Nouvelliſte*, diſoit-on publiquement.

Lett. de M. B. de C. du ſaint jour de Pâques (ou 25. Mars) 1742.

Cet Auteur a été bien informé de ce Miracle, puiſque ſes amis en ont fait des Informations à la Salpétriére, & qu'un de ces MM. a écrit après cela que c'étoit *une fort belle guériſon & un fort grand Miracle*. Ces MM. ſont-ils excuſables d'avoir gardé le ſilence à cet égard, & de n'en avoir pas inſtruit le Public? N'eſt-il pas *juſte de publier les prodiges du Dieu Très-haut, & les merveilles qu'il a faites? Il y a de l'honneur à découvrir & à publier ſes œuvres.*

Dan. II. 99. Tob. XII. 7.

XVI. Gueriſon ſubite & parfaite par des Secours violens, à l'égard d'une Fille que des maux d'eſtomach continuellement augmentes depuis la puis tendre jeuneſſe, avoient enfin reduite à l'etat le plus deplorable.

Au reſte voici un autre Miracle par rapport auquel non ſeulement je ne ſuis pas ſurpris que le Nouvelliſte n'en ait fait aucune mention, mais j'avoue que je l'aurois été beaucoup s'il en avoit parlé; attendu que ce Miracle porte avec ſoi la condamnation de la Déciſion contre les grands Secours, ayant auſſi-tôt rendu la Miraculée une Convulſionnaire fort intéreſſante par des Prodiges très ſurprenans, que Dieu continue de faire ſur elle.

Ces merveilleux Prodiges ne ſont pas du goût des Théologiens Antiſecouriſtes: auſſi il eſt aſſez naturel qu'ils paſſent tout cela ſous ſilence. Mais comme il n'eſt pas conforme aux deſſeins de Dieu que ſes œuvres Miraculeuſes ſe perdent dans l'oubli, il a toujours des ſerviteurs fidéles qui s'empreſſént de les conſtater & de les publier. Auſſi pluſieurs perſonnes zélées pour ſa gloire & pour l'utilité ſpirituelle de leurs Fréres, m'ont-elles envoyé une Rélation & des Certificats qu'elles ont ſignés comme témoins oculaires de cette Miraculeuſe guériſon, accompagnée & ſuivie d'une multitude d'autres Prodiges, en m'exhortant d'en faire part au Public.

Cette nouvelle Convulſionnaire dont Dieu ſe ſert aujourd'hui pour de grandes œuvres, n'eſt qu'une pauvre payſanne du bourg de Méru Dioceſe de Beauvais, où elle eſt preſque toujours reſtée depuis ſa naiſſance, dans la ſouffrance, les gémiſſemens & les pleurs, juſqu'au 8. Juillet 1743. qu'elle vint à Paris, ou pour mieux dire juſqu'au 31. Juillet qu'elle a eû des Convulſions & a été miraculeuſement guérie.

Ayant perdu ſa Mére au commencement de 1726. lorſqu'elle n'avoit encore que 18. mois, elle fut miſe entre les mains d'une grand'-mére paternelle, qui n'eut pas pour elle tous les ſoins dont elle auroit eû beſoin; étant alors, & ayant toujours été juſqu'à ſa guériſon miraculeuſe, d'une complexion fort délicate.

Il y a même tout lieu de croire que l'eſtomach de cette Enfant avoit été mal conformé dès ſa naiſſance. Auſſi étoit-elle preſque toujours malade; & ne pouvoit-elle prendre aucune nourriture ſolide ſans ſouffrir auſſi-tôt de grandes douleurs: mais ſur-tout depuis l'âge de 14. ans, ſon eſtomach devint pour elle un continuel ſupplice, & très ſouvent la pointe du ſternum ſe dérangeoit, en ſorte qu'il falloit la remettre à ſa place par une opération qui lui étoit très douloureuſe.

En 1741. étant alors âgée de 16 à 17. ans, ſes maux augmentérent encore prodigieuſement: ſon eſtomach continuellement enflé & dont toutes les fibres étoient relâchées, ne pouvoit preſque plus ſouffrir aucune eſpéce de nourriture. A peine en

en avoit-elle avalé, qu'elle étoit forcée de la rejetter. On étoit étonné qu'elle pût vivre ainsi, sans qu'aucun aliment restât dans son corps. Aussi étoit-elle d'une foiblesse extrême, & la pâleur de la mort peinte sur son visage sembloit annoncer chaque jour qu'elle en alloit être la proie. Mais Dieu qui la destinoit à de grandes œuvres, en avoit autrement ordonné.

Au mois de Mars 1742. la Providence fit aller à Méru, une de ses parentes qui demeure à Paris.

Cette parente bien instruite de sa Religion & attachée à la Vérité, fut touchée de compassion de voir jusqu'à quel excès le corps & l'ame de cette pauvre malade avoient été négligés. Non seulement on ne lui faisoit aucun reméde pour des maux continuels, & qui paroissoient la réduire à l'extrêmité: mais ce qui est encore pis, on l'avoit élevée dans une si grande ignorance, qu'elle ne connoissoit pas ses lettres, & à peine lui avoit-on appris les premiers élémens du Catéchisme, sans lui faire aucunement sentir l'importance des grandes Vérités de la Religion.

La parente qui devoit rester à Méru pendant un an, prit chez elle la pauvre malade, & employa en même tems tous ses soins pour faire guérir son corps & pour éclairer son ame.

A l'égard du corps, sa bonne volonté fut inutile. En vain le Chirurgien qu'elle fit venir, épuisa-t il tout son savoir & ses remédes: ce fut sans aucun fruit, ce qui est encore une preuve que le mal avoit son principe dans une conformation défectueuse de la naissance. Aussi fut-il obligé d'abandonner la malade sans avoir pû lui procurer aucun soulagement, si ce n'est qu'il arrêta son vomissement pendant quelques jours: mais après ce court intervalle, il reprit avec des efforts plus violens que jamais, & depuis il continua tous les jours, ainsi qu'il faisoit auparavant.

Cependant si la charitable parente ne réussit pas à cet égard, ses soins eurent un très heureux succès par rapport à l'objet le plus important. La malade recevoit avec empressement toutes les instructions qu'elle lui donnoit. N'ayant éprouvé dans ce monde que des souffrances continuelles, & des rebuts de la part des hommes, son cœur s'ouvroit avec joie à l'espérance d'une vie éternellement heureuse dans le sein du Fils de Dieu. Sa parente lui eut même bientôt appris à profiter de ses douleurs, en les recevant avec une pleine soumission, & en priant avec ferveur le Sauveur du monde de les unir à son sacrifice.

La malade eut bientôt après grand besoin de faire usage de cette soumission sans bornes: il lui fallut soutenir une épreuve bien sensible pour elle. Ce ne fut pas seulement le redoublement de ses souffrances; mais ce qui lui fit le plus de peine, c'est que sa parente retourna à Paris au mois d'Avril 1743. sans avoir voulu l'y mener avec elle. Elle l'en avoit priée avec les plus tendres instances, sans avoir pû l'obtenir.

La parente étant partie, la malade devint presque inconsolable. Il lui sembloit que tous ses maux étoient en quelque sorte suspendus, quand elle l'entendoit parler de la félicité des Saints; & elle la regardoit comme un ange tutélaire qui la conduisoit au Ciel. Mais ayant perdu la satisfaction qu'elle trouvoit dans sa conversation, elle ne pouvoit plus supporter le poids de ses douleurs, qui devenoient tous les jours plus vives, & elle ne se nourrissoit presque plus que de ses larmes.

Enfin après avoir long tems souffert, elle prend la résolution d'aller trouver sa parente à Paris, quoique l'état d'accablement où elle se trouve & sa foiblesse excessive paroissent rendre une telle entreprise impraticable. Mais elle met tou-

te sa confiance dans l'assistance du Tout-puissant: & soutenue par sa foi, elle part au commencement de Juillet 1743.

Malgré les souffrances qu'elle endure & la fatigue extrême qui l'accable, elle arrive enfin à Paris le 8. de ce même mois de Juillet.

Dès que sa parente l'apperçoit, un premier mouvement de dépit de ce qu'elle est ainsi venue malgré elle, la porte à refuser de la recevoir: mais la réfléxion qui succéde lui donne des pensées plus charitables. Elle voit qu'il est absolument impossible qu'elle retourne dans son pays, dans l'état où elle est: & sa bonté lui prescrit de faire du moins ses efforts pour tâcher de rétablir un peu sa santé, avant que de la renvoyer chez elle.

Elle s'adresse d'abord à un Médecin, qui ne lui dissimule point que cette maladie sera au moins très difficile à guérir, & que le traitement en sera fort long & très coûteux.

La parente qui ne se sent pas en état de fournir à une si forte dépense, se détermine à mettre la malade à l'Hôtel-Dieu, si elle peut obtenir pour elle un lit où elle soit seule. Mais n'ayant pû y réussir, & ne pouvant se resoudre à laisser ainsi coucher cette jeune Fille avec des personnes inconnues, elle prend enfin la résolution de la garder chez elle: & au lieu de lui faire des remédes, de la mettre sous la protection du S. Diacre, & de lui faire avaler de la terre du Tombeau mêlée dans de l'eau avec de la cendre, suivant le conseil que lui en donne un Ecclésiastique attaché à toute Vérité.

Cependant le 16. du même mois de Juillet 1743. une fiévre violente saisit la malade, & lui donne un tel dégoût qu'elle a horreur de toute nourriture; & en même tems une soif insatiable la dévore, & lui fait boire de l'eau presque sans cesse. Aussi devient-elle très enflée sur-tout par l'estomach, qui s'éleve d'une maniére fort extraordinaire.

De tems en tems elle tombe en de longs évanouissemens: mais sur-tout le 22. du même mois de Juillet, elle reste pendant près de trois heures sans donner aucun signe de vie, qu'un petit reste de chaleur qui paroît tout prêt à s'éteindre. C'est en vain qu'on lui frotte les tempes, le nez, la bouche, & enfin tout le visage avec les liqueurs les plus spiritueuses: elle demeure toujours immobile, sans connoissance, & si pâle qu'il semble qu'elle soit morte. On essaie de lui faire avaler de fortes liqueurs, mais ses dents sont si serrées qu'on ne peut venir à bout de les entr'ouvrir. On commençoit à craindre pour sa vie, lorsqu'une Convulsionnaire en Convulsion vient à son secours, & déclare aux assistans qu'elle va sur le champ la faire revenir. Pour cet effet elle met dans une cuilliére quelques pincées de la terre précieuse recueillie auprès du Tombeau si fertile en Miracles: elle verse quelques goutes d'eau; & elle la présente au bord des levres de cette agonisante. Celle-ci ouvre aussi-tôt la bouche, avant que d'avoir encore ouvert les yeux, & avale avec avidité tout ce qui est dans la cuilliére. Dans le moment elle revient de son évanouissement: & la Convulsionnaire lui ayant ensuite fait boire deux verres pleins du même remède, la malade en reçoit un soulagement considérable.

Cette heureuse expérience ayant clairement appris que c'étoit là le reméde qu'il falloit donner à la malade, elle ne manqua pas d'en faire usage aux occasions, & plusieurs personnes de piété se joignirent à elle pour prier le Bienheureux de Pâris d'être son intercesseur auprès de Dieu.

A chaque fois qu'elle avale de cette poussierre bienfaisante, elle se trouve soulagée pendant quelques momens, mais non pas guérie, & cela ne l'empêche pas de retomber presque tous les jours dans ses foiblesses léthargiques.

En-

Entre autres le 28. Juillet, elle demeure ſans connoiſſance & ſans aucun mouvement, les yeux éteints, fixés & ouverts, preciſément comme ſi elle étoit morte, depuis huit heures du ſoir juſqu'à une heure après minuit, malgré tout ce que l'on peut faire pour la tirer de cet état. Revenue à elle, ſon eſtomach prodigieuſement enflé s'agite par des mouvemens précipités & d'une ſi grande violence, que cela effraye tous les aſſiſtans: on voit monter dans ſa gorge une groſſeur prête à l'étouffer. Comme elle ne pouvoit parler, elle fait ſigne que cette groſſeur l'étrangle; mais on ne ſait quels remédes y apporter, ſes dents étant toujours ſi ſerrées qu'il n'eſt pas poſſible de lui faire rien prendre: ſon viſage parſemé de différentes couleurs, qui de moment en moment s'effacent & reparoiſſent, exprime les tourmens qu'elle endure. On trouve enfin le moyen de lui faire avaler de cette pouſſierre ſi admirable par les effets que Dieu lui fait produire; & auſſi-tôt les nouveaux accidens ſe diſſipent: mais néanmoins le principe de la maladie ſubſiſte toujours.

Dieu différoit ainſi ſa guériſon, parce qu'il vouloit attendre que les Théologiens Antiſecouriſtes euſſent répandu leur *Réponſe* dans tout le Public, pour la réfuter lui-même par ce Miracle qu'il opéreroit viſiblement par le moyen des grands Secours.

Le 30. du même mois de Juillet, dans le moment que la malade venoit de ſortir d'un autre évanouiſſement, arrive une Convulſionnaire qui s'approchant d'elle le poing levé, lui dit: *Veux-tu que je te donne un coup de poing dans l'eſtomach?* Non, répond précipitamment la malade. Mais malgré ce refus la Convulſionnaire lui décharge auſſi-tôt ſur l'eſtomach, un coup de poing de toutes ſes forces.

Quelques-uns des ſpectateurs en ſont irrités: mais dans l'inſtant leur colére ſe change en admiration, lorſqu'ils entendent la malade s'écrier dans les mêmes termes que les Convulſionnaires: *Ah! que cela eſt bon!* Et qu'ils la voient ouvrir ſes bras, & préſenter ſon eſtomach à la Convulſionnaire, en lui diſant: *Encore, encore.* La Convulſionnaire ne ſe le fait pas dire à deux fois: elle la frappe à coups redoublés; & la malade loin de s'en plaindre, la prie de les donner *plus fort.*

Après cette opération la malade paroît preſque guérie. Son eſtomach n'eſt plus enflé. Chaque coup qu'elle vient d'y recevoir, a répandu dans tout ſon corps un baume ſi ſpécifique, qu'il en a chaſſé toutes les douleurs: il ne lui manque plus que des forces, mais elle va bientôt en recevoir de prodigieuſes.

Le lendemain 31. Juillet elle tombe elle-même en Convulſion, à deux heures après midi: un certain air aſſuré qui ſe peint tout à coup ſur ſon viſage, dans ſon air & dans ſes geſtes, tout différent de l'air timide qu'elle avoit, annonce qu'il ſe paſſe en elle quelque choſe d'extraordinaire, & le mot de cette énigme ne tarde pas à ſe découvrir.

Auſſi-tôt un mouvement involontaire & convulſif l'oblige à ſe frapper elle-même l'eſtomach de toutes ſes forces: & un moment après cette Fille que ſa ſimplicité naturelle, l'ignorance où d'abord elle avoit été élevée, & l'épuiſement que lui avoient cauſé ſes maladies, tenoient dans un ſilence preſque continuel, & qu'elle ne rompoit jamais que par très peu de paroles, prononce tout haut un grand Diſcours fort animé, & manifeſtement ſupérieur à ce qu'elle eſt naturellement capable de faire.

Vers les cinq heures du ſoir elle retombe encore en Convulſion, & ſe frappe l'eſtomach avec tout ce qu'elle trouve ſous ſa main. Il n'y avoit alors avec elle que trois perſonnes de ſon ſexe, dont l'une des trois eſt grande & puiſſante. Elle les prie de la frapper, mais leurs coups étant trop foibles, elle ſe couche à terre ſur le dos, & les engage l'une après l'autre de monter ſur elle & d'y reſter tout

de bout les deux pieds ſur ſon eſtomach: & comme ce poids ne lui ſemble pas encore aſſez lourd, elle les oblige de s'aſſeoir ſur ſon eſtomach toutes trois enſemble, l'une ſur l'autre. Qui auroit jamais penſé que ce ſeroit là le ſpécifique par lequel il plairoit au Tout-puiſſant de mettre le dernier ſceau à ſa parfaite guériſon? Elle ſe releve de deſſous ce péſant fardeau, non ſeulement avec une ſanté parfaite, mais même avec un force extraordinaire.

Depuis ce jour, juſqu'à préſent, elle reçoit pluſieurs fois la ſemaine les Secours les plus terribles & les plus étonnans, ſans en être jamais fatiguée. Ils ſont au contraire pour elle une ſource abondante d'une vigueur inconcevable.

Aſſiſe à terre le dos contre un mur, elle ſe fait donner juſqu'à deux mille coups de pied tout de ſuite dans le creux de l'eſtomach, par tous ceux qui viennent voir ſes Convulſions, & aucun d'eux ne peut la frapper aſſez fort à ſon gré. *C'eſt ainſi*, dit-elle, *que plus la Vérité ſera foulée aux pieds par les enfans de la Terre, plus elle en recevra de forces.*

Elle fait monter un homme les deux pieds ſur ſa tête, & le ſupporte ainſi ſans aucune peine.

Etendue ſur le carreau, elle ſe fait frapper à grands coups de buche par tout le corps, & principalement ſur la poitrine & l'eſtomach. Elle met en nâge les hommes les plus robuſtes, qui ſe laſſent bien plutôt des coups qu'ils lui donnent, qu'elle n'eſt laſſe de les recevoir. A chaque coup bien violent, un air de joie ſe répand ſur ſon viſage, & ſes yeux lancés vers le Ciel, expriment le contentement d'une ame qui ſouffrant la mort pour la Vérité, regarde déjà le bonheur céleſte comme ſa récompenſe infiniment grande.

Toute droite adoſſée contre une muraille, elle prend une broche à rôtir, la plus forte qu'elle peut trouver: elle en place la pointe dans le creux de ſon eſtomach, ou entre ſes fauſſes-côtes; & la fait enſuite pouſſer contre elle par quatre, cinq ou ſix perſonnes, de toutes leurs forces, en ſorte que ces broches plient ſouvent & ſe fauſſent par la roideur & la violence avec laquelle on les pouſſe.

Quelle force inconcevable & viſiblement au deſſus de toutes celles qui peuvent être dans les membres des corps vivans, ne faut-il pas que Dieu mette dans cet eſtomach, dont la pointe du Sternum & tous les fibres avoient été pendant 19. ans ſi foibles & ſi relâchés, qu'ils ne pouvoient ſoutenir le poids d'une nourriture un peu ſolide! Mais ce n'eſt pas ſeulement dans l'eſtomach de cette Fille où Dieu met des qualités ſurhumaines.

Elle place quelquefois la pointe de cette broche à ſa gorge, ou à ſon front, & deux perſonnes ont beau la pouſſer de toutes leurs forces, elle n'en reſſent aucune douleur, & elle n'en reçoit aucune atteinte malfaiſante.

Il ſemble que Dieu ſe plaiſe à renverſer toutes les loix de la nature, pour convaincre pleinement ceux qui cherchent la Vérité, qu'il n'y a que ſa Toute-puiſſance capable de faire de tels Prodiges!

Enfin depuis quelques mois, elle ſe fait donner des coups d'épée par tout le corps & même à la gorge: on a beau les pouſſer de toute la force poſſible, elles ne lui font aucune impreſſion nuiſible; & quoique ſa peau plie ſous leurs pointes, & qu'il y reſte quelquefois une petite marque rouge, néanmoins la chair n'en eſt jamais percée. Pluſieurs perſonnes tout à la fois lui donnent ainſi des coups d'épée ſans relâche pendant deux ou trois heures: il y en a eû de caſſées ſur elle, & un grand nombre qui ont été fauſſées, tant on les pouſſe avec roideur. Pendant ce tems elle fait aſſez ſouvent des Diſcours fort au deſſus de ſa portée.

Com-

Comme on eſt obligé de la changer ſans ceſſe de maiſon pour la faire échapper aux perquiſitions de la Police qui cherche à la faire enlever, elle s'eſt trouvée pluſieurs fois chez des perſonnes, qui prévenues de l'opinion des Théologiens Antiſecouriſtes, ont refuſé de lui donner les prodigieux Secours que l'inſtinct de ſa Convulſion l'oblige de demander: mais à la fin Dieu les a forcé de le faire malgré elles, ou du moins de ſouffrir qu'on le faſſe. Elles n'ont pû tenir longtems contre l'état affreux où cette Fille eſt tombée en leur préſence: ſon viſage devenoit une peinture vivante des ſouffrances les plus horribles: ſes cris lamentables perçoient les cœurs; & tous les ſimptômes des maux les plus effrayans & les plus terribles, ſe faiſoient voir ſucceſſivement dans ſon corps. La compaſſion à laquelle la nature ne peut ſe refuſer dans les ames bien nées, les a enfin perſuadé de préférer les Préceptes de la Charité à la fauſſe application des Commandemens qui ſert de baſe à l'Avis des Antiſecouriſtes. Ces perſonnes ont enſuite été témoins des merveilleux effets que Dieu fait produire à ces ſurprenans Secours. A peine a-t-on commencé à adminiſtrer à cette Fille ceux dont ſa Convulſion lui donnoit un preſſant beſoin, que la joie & la ſanté avec tous ſes attributs ont tout à coup reparu ſur ſon viſage.

Mais il eſt bien digne de remarque que ces étonnans Secours, qui dès le premier jour lui ont procuré une ſanté parfaite, une force prodigieuſe, & même en très peu de tems un embonpoint qui la rend toute différente de ce qu'elle étoit, ſont accompagnés de pénitences ſi rudes qu'elles devroient naturellement produire un effet tout contraire.

Dès le 31. Juillet 1743. premier jour de ſes Convulſions, des Secours qu'elles lui ont fait demander, & de ſa guériſon complette, il lui fut ordonné par un inſtinct ſurnaturel, de mettre de la cendre généralement dans tout ce qu'elle mangeroit, & de ne plus faire aucun uſage de ſon lit, mais de coucher à platteterre toute habillée, ſans oreiller ni couverture, quelque froid qu'il pût faire, à moins qu'elle n'en obtînt quelque diſpenſe paſſagére ſuivant que l'inſtinct de ſa Convulſion lui indiqueroit: diſpenſe qui depuis ce jour ne lui a été accordée qu'en deux ou trois occaſions.

Toutes les fois qu'elle doit ſe faire donner des Secours, ce qui arrive au moins trois fois la ſemaine, le Dimanche ou le Lundi, le Mercredi & le Vendredi, il ne lui eſt pas permis de rien manger de toute la journée qu'elle ne les ait reçus. Cependant ce n'eſt que le ſoir que l'inſtinct ſurnaturel qui la guide, lui indique de les demander, & ſouvent ils ne ſont pas encore finis à neuf ou dix heures.

Pour peu qu'elle faſſe la moindre faute, elle eſt condamnée par cet inſtinct à reſter des trois, quatre & juſqu'à cinq jours de ſuite ſans manger: à quoi elle ne manque jamais d'obéir, quoique pendant ce tems elle ſouffre une faim qui la dévore. Voilà le régime avec lequel cet inſtinct l'engraiſſe & lui donne des forces inconcevables.

Oſera-t-on attribuer à l'eſprit pervers un inſtinct qui fait éclorre tant de choſes merveilleuſes?

Mais voici encore une autre preuve qu'il vient de Dieu, à laquelle les plus prévenus doivent ſe rendre, s'ils ne ſont pas aveuglés par un eſprit tout différent de celui qui conduit cette Convulſionnaire.

Le ſouverain Maître des ames, celui qui ſeul peut les convertir, ſe ſert d'elle pour faire cet ouvrage, dans le tems même qu'il opére dans ſes membres les ſurprenans Prodiges dont je viens de rendre compte: & pour cet effet il lui donne la connoiſſance du ſecret des cœurs.

Tout au milieu de ſes Secours les plus violens, on la vue nombre de fois prendre en particulier des gens qui lui étoient inconnus, & que la curioſité avoit attirés pour voir les choſes étonnantes que Dieu opére ſur elle. Elle leur fait leur confeſſion générale: elle leur développe tout ce qui ſe paſſe de plus caché dans leur intérieur: elle leur donne une connoiſſance d'eux-mêmes bien plus vraie & plus exacte qu'ils ne l'avoient jamais eue. Après les avoir ainſi humiliés, elle leur repréſente ſi vivement le péril où ils ſont de ſe perdre pour toute une éternité, qu'ils fondent en larmes. Dès qu'elle les voit touchés, contrits, épouvantés, elle les raſſure. Elle leur redonne de la confiance par la vûe du mérite infini des ſouffrances de Jeſus-Chriſt. Elle les exhorte à profiter du prix de ſon ſang, en l'attirant ſur eux par la pénitence. Elle leur déclare de la part de ce Sauveur du monde, que s'ils veulent le ſuivre ſur ſa Croix, ils participeront à ſa gloire, & qu'il les fera jouïr avec lui du bonheur de ſa Divinité pendant toute l'éternité des Siécles.

Il faut avouer que voilà une nouvelle eſpèce de Prédicateurs bien ſinguliére! De petites Filles peu inſtruites, dont Dieu ſe ſert pour éclairer tout d'un coup les eſprits, toucher les cœurs, & convertir les ames! Mais rien n'eſt plus digne de Dieu, rien ne manifeſté plus ſa Toute-puiſſance, que de faire les plus grandes choſes avec ce qui n'eſt que néant! *Quam magnificata ſunt opera tua, Domine! . . Ex ore infantium & lactentium perfeciſti laudem propter inimicos tuos.*

Pſ CIII. 24 & VIII. 3.

Mais ſi les deux Miracles dont je viens de rendre compte, ſont accompagnés de circonſtances qui font peine à MM. les Antiſecouriſtes, pourquoi du moins n'ont-ils pas fait publier par leur Nouvelliſte, pluſieurs autres Miracles récens qui ne ſont uniquement faits qu'en témoignage que l'Appel a pour baſe la Vérité, & que M. de Pâris & M. l'Evêque de Senez qui l'ont ſoutenue, en ſont récompenſés par une gloire éternelle?

XVII. Guériſon parfaite d'une Aveugle incurable.

Pourquoi, par exemple, laiſſer tomber dans l'oubli la guériſon parfaite de l'Aveugle incurable de la paroiſſe de S. Euſtache, nommée Marie le Blond, privée avant ſa guériſon miraculeuſe de l'organe naturellement néceſſaire à la vûe?

Au mois de Juillet 1742. une humeur corroſive & dévorante appellée goute-ſereine, s'étoit répandue ſur le nerf optique de ſes deux yeux, & bientôt après l'avoit ſi fort endommagé, qu'elle lui avoit fait perdre entiérement tout mouvement & toute ſenſibilité, en ſorte que cet organe immédiat de la vûe étoit devenu comme un filet inanimé & totalement privé de vie.

M. de Saint-Yves fameux Oculiſte, & un des hommes du monde des plus prévenus contre l'Appel & des plus incrédules pour les Miracles, avoit d'abord donné quelques remédes à cette pauvre femme, pour éprouver ſi ce n'étoit point une fluxion qui peut être diſſipée. Mais ayant bientôt reconnu que le nerf optique étoit tombé en paralyſie complette, ce qui eſt abſolument incurable, il lui déclara que tous les remédes étoient inutiles, & qu'il n'y avoit dans la nature aucun moyen de lui faire recouvrer la vûe. Il en étoit même ſi pleinement convaincu, qu'il conſentit volontiers de lui donner un Certificat de l'incurabilité abſolue de ſon aveuglement, pour lui faire obtenir une place aux Quinze-vingts. Ce Certificat eſt trop important & trop court pour n'en pas donner ici la copie.

Certificat de M. de S. Yves du 13. Déc. 1742.

„ Je ſouſſigné Oculiſte certifie que Marie Marguerite le Blond a entiérement „ perdu la vûe des deux yeux par une maladie appellée goute-ſereine, autre- „ ment dit paralyſie parfaite ſur l'organe immédiat de la vûe. Cette maladie „ doit être regardée comme incurable. En foi de quoi j'ai ſigné le préſent

„ Cer-

„ Certificat ce 13. Décembre 1742. *Signé:* De Saint-Yves Oculiſte.” Controllé le 21. Fevrier 1743. & dépoſé chez Touvenot Notaire le 14. dudit mois au dit an.

Les Marguilliers de S. Euſtache, ayant eux-mêmes eû des preuves que cette pauvre femme étoit entiérement aveugle, préſentérent un Placet ſigné d'eux à Monſeigneur le Cardinal de Rohan, de qui dépend l'Hôpital des Quinze-vingts, pour y faire placer cette Aveugle : mais il refuſa de le faire, ſous prétexte que cet Hôpital étoit tout rempli.

Dieu avoir réſolu de faire bien davantage en faveur de cette pauvre femme. Mais il vouloit qu'il fût manifeſte que c'étoit à l'interceſſion de M. de Pâris qu'il avoit accordé ce Miracle.

En vain cette pauvre Aveugle fit-elle une Neuvaine à Sainte Claire: en vain ſe privoit-elle même de pain qui étoit ſon unique nourriture, reſtant quelquefois plus d'un jour ſans manger, pour prendre ſur les aumônes qu'on lui donnoit de quoi faire dire des Meſſes: en vain faiſoit-elle en ſon particulier bien des priéres à M. de Pâris: il falloit pour obtenir ſa guériſon qu'elle ſe fit mener à S. Médard, afin que perſonne ne pût douter qu'elle ne la dût à l'interceſſion de ce Bienheureux Diacre Appellant dont Dieu ne ſe laſſe point de manifeſter la gloire.

Elle brûloit d'envie d'y aller, mais elle ne trouvoit qui que ce ſoit qui voulût ſe donner la peine de la conduire. Enfin le 11. Janvier 1743. une perſonne de piété le lui offrit de ſon propre mouvement: elle l'accepta bien volontiers. Auſſitôt la confiance ayant augmenté dans ſon cœur, fit deſcendre ſur elle la miſéricorde. Cette Aveugle n'attendit pas d'être dans l'Egliſe de S. Médard pour y implorer la protection de M. de Pâris: pendant le chemin elle lui adreſſoit les priéres les plus ferventes. Auſſi le Pére des miſéricordes ſe preſſa-t il, pour ainſi dire, de lui donner des marques que l'encens de ſes priéres étoit monté juſqu'à ſon thrône, & que le Bienheureux Appellant avoit déja prié pour elle. Pour fortifier de plus en plus ſa foi & redoubler encore ſa confiance, il lui fit entrevoir le jour comme au travers d'un brouillard fort épais, qui ſe diſſipoit peu à peu à meſure qu'elle approchoit de l'Egliſe de S. Médard. Auſſi dès qu'elle eſt entrée dans ce Temple, auprès duquel eſt le Cimetiére où repoſent les reliques de la mortalité du S. Diacre, ſon cœur ſe répand en actions de graces, & elle rémercie déjà du bienfait, avant que de l'avoir entiérement reçu : tant elle eſt perſuadée que Dieu ne manquera pas d'achever ce qu'il a bien voulu commencer! Son eſpérance ne fut pas vaine. Si-tôt qu'elle a fini ſa priére, elle diſtingue tous les objets, elle eſt en état de ſe conduire, & au bout de quatre jours elle voit auſſi parfaitement clair des deux yeux que s'ils n'avoient jamais été endommagés.

M. le Curé de S. Euſtache qui la connoiſſoit, fut ſi frappé de ce Miracle qu'il eut le courage de le publier lui-même. On en dreſſa une Relation atteſtée par pluſieurs témoins très dignes de foi, & on la dépoſa chez un Notaire avec le Certificat de M. de Saint-Yves. Mais cela ſuffit-il pour faire profiter le Public de ce bienfait Divin, ſi propre à guérir les ames d'un aveuglement bien plus funeſte que celui du corps? La Trompette qui s'eſt chargée de publier les œuvres de Dieu, auroit elle dû négliger d'inſtruire les Fidéles de celle-ci?

Voici encore un autre Miracle qui méritoit bien de n'être pas enſeveli ſous les voiles du ſilence. XVIII. Guériſon ſubite & parfaite d'une pulmonique de naiſſance.

Il s'eſt opéré par l'interceſſion du S. Evêque de Senez le 3. Fevrier 1743. ſur

Ma-

Mademoiselle Dejan, demeurant sur la paroisse de S. Leu où elle est très connue par sa grande piété.

Cette Demoiselle étoit pulmonique de naissance: mais depuis quatre ans son épuisement excessif & continuel, & ses fréquentes défaillances la tenoient comme suspendue entre la vie & la mort: & depuis le commencement de l'année 1743. elle étoit devenue d'une foiblesse si étrange qu'elle n'avoit plus la force de se soutenir ni même de se remuer, & qu'elle ne pouvoit supporter le moindre bruit, ni conserver assez d'attention pour faire ses priéres. Cependant elle ne pouvoit se résoudre à faire aucune Neuvaine pour demander sa guérison, croyant que l'état humiliant & douloureux où elle étoit, lui seroit plus utile pour son salut.

Mais le premier Fevrier se trouvant réduite en quelque sorte à l'agonie, & se sentant la tête trop foible pour pouvoir faire son Testament, elle se laissa enfin persuader de réclamer l'intercession du S. Evêque de Senez, non pour obtenir sa guérison parfaite, mais seulement pour avoir pendant quelques jours assez de présence d'esprit pour mettre ordre à ses affaires.

Dieu lui accorda bien plus qu'elle ne demandoit: car dès le matin du 3. du même mois de Fevrier, elle se trouva en un moment délivrée de toutes ses douleurs.

La Providence fit venir aussitôt chez elle un de ses amis tout rempli de foi, qui dès qu'il l'eût apperçue, jugea à l'air de son visage que Dieu venoit de la guérir, & ayant appris d'elle que toutes ses souffrances venoient effectivement de cesser tout d'un coup, & qu'elle se sentoit même un peu de force & de la santé; il lui dit, qu'il falloit qu'elle vint sur le champ à S. Leu sa paroisse, remercier Dieu d'un si grand bienfait. Elle eut d'abord quelque peine à s'y résoudre: elle lui remontra qu'après avoir été pendant si long-tems absolument incapable de se soutenir, elle craignoit que ce ne fût tenter Dieu, que d'hazarder d'aller ainsi à pied par les rues dès le premier moment qu'elle commençoit à se mieux porter: qu'au reste elle n'avoit demandé à Dieu par l'intercession du S. Evêque de Senez, que d'avoir pendant quelques jours assez de liberté d'esprit pour pouvoir disposer de son bien, suivant qu'il lui plairoit de le lui inspirer lui-même: qu'elle se sentoit la tête entiérement libre, & qu'ainsi tous ses vœux étoient remplis; & qu'elle ne souhaitoit que de mourir en paix, dès qu'elle auroit exécuté ce qu'elle avoit dessein de faire. Son ami lui repliqua, qu'elle ne devoit pas borner la liberalité du Tout-puissant, suivant la petitesse de sa demande & la timidité de ses désirs: que bien loin que ce soit tenter Dieu que d'avoir une grande confiance en lui, c'est cette vertu qui lui plaît davantage & qui l'honore: qu'il lui voyoit un visage si différent de celui qu'elle avoit eû depuis plusieurs années, qu'il ne pouvoit douter que sa guérison ne fût parfaite: que ce n'étoit pas pour elle seule que Dieu avoit fait un si grand Miracle, & que ce seroit de sa part commettre une espéce d'infidélité que de ne pas contribuer de tout son pouvoir à faire éclatter cette Merveille.

Madmoiselle Dejan fortifiée par ce Discours, ou pour mieux dire par la grace que Dieu répand dans son ame, essaye si elle pourra marcher. A mesure que sa confiance augmente, elle sent croître ses forces d'une maniére si prodigieuse qu'elle en est saisie d'étonnement. Elle descend son escalier d'abord avec quelque peine, mais aussi-tôt qu'elle est dans la rue elle marche d'un pas ferme, & à chaque pas ses forces augmentent. Elle arrive à S. Leu avec une santé plus parfaite qu'elle n'en avoit eû depuis sa naissance: elle reste à genoux sans aucune peine, pendant toute la Messe. De retour chez elle, elle monte son escalier avec une agilité

gilité ſurprenante ; & depuis ce moment elle jouit d'une ſanté ſi entiére & même ſi vigoureuſe, ſans aucun reſſentiment de ſa poulmonie, qu'il n'eſt pas poſſible de douter que Dieu ne lui ait formé de nouveaux poulmons, à la place de ceux qui étoient ulcérés depuis ſi long-tems.

Eſt-il poſſible que MM. les Antiſecouriſtes aient ignoré ce Miracle ? S'ils l'ont ſu, pourquoi leur Nouvelliſte ne l'a-t-il pas publié ? Mais en voici encore un qui a été connu d'eux : M. Poncet en a lui-même atteſté les derniers faits comme témoin oculaire à une des perſonnes qui m'en ont envoyé la Relation.

Ce fut le 10. Fevrier 1743. que Dieu fit ce Miracle à Paris, par l'interceſſion du Bienheureux M. de Pâris, en faveur d'une pauvre Fille de Rozainvilliers en Picardie. XIX. Régénération ſubite d'un os carié dans le crâne.

Cette Fille dans ſa jeuneſſe avoit été bien inſtruite de la Vérité, & y étoit très attachée. Mais Dieu permit pour l'éprouver, qu'elle tomba ſous le pouvoir d'un beau-Pére auſſi brutal que zélé Conſtitutionnaire, qui réſolut de lui faire changer de ſentimens à grands coups de bâton. Au commencement de l'année 1741. il lui en donna un ſur la tête avec tant de violence, que le crâne en fut conſidérablement endommagé. Les Chirurgiens du Pays décidérent auſſi-tôt qu'il falloit la trépaner ; mais dans la crainte qu'on eut qu'après cette opération, ſon beau-Pére ne lui donnât quelque autre coup qui n'eût pas manqué de la tuer, on crut qu'il falloit commencer par la retirer des mains de ce furieux. Une perſonne de piété qui alloit à Paris, ſe chargea de l'y conduire. A ſon arrivée la playe parut ſi bien cicatriſée qu'on eſpéra qu'elle pourroit ſe paſſer de cette opération, dont elle avoit une peur exceſſive & qui eſt effectivement très dangereuſe. Cependant ſes douleurs de tête qui étoient continuelles, augmentérent toujours de plus en plus, & il s'y joignit un vomiſſement de ſang journalier, & un ſi grand affoibliſſement de l'eſtomach, qu'elle ne pouvoit ſupporter la plus légére nourriture. Après être reſté plus d'un an dans ce miſérable état, il ſe forma un abcès à la cicatrice de la bleſſure qu'elle avoit reçue à la tête.

Cet abcès ayant encore redoublé tous ſes maux, on conſulta M. Borgier Médecin ; qui ayant examiné l'abcès, déclara que l'os étoit conſidérablement carié, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre à lui faire l'opération du trépan. Cette Fille n'ayant pû s'y réſoudre, on eut recours à différens Chirurgiens qui après l'avoir ſaignée du bras & du pied ſans lui procurer aucun ſoulagement, déclarérent unanimement que le ſeul moyen de lui conſerver la vie étoit de la trépaner. A quoi les plus habiles d'entre eux ajoutérent néanmoins, qu'ils avoient peur qu'il ne fût plus tems, parce que le mal avoit fait de ſi grands progrès, & ſi fort épuiſé les forces de la malade, qu'ils ne croyoient pas qu'elle pût ſupporter, ſans en mourir, une opération auſſi douloureuſe & auſſi violente que celle qu'il faudroit faire. On fit revenir M. Borgier, qui après avoir bien obſervé tout l'effet que l'abcès avoit produit dans le crâne, déclara nettement qu'il n'y avoit plus aucune reſſource, & qu'il falloit avertir la malade de ſe préparer à la mort. Ce fut le 8. Fevrier 1743. que cet arreſt lui fut prononcé.

Mais en même tems la perſonne qui le lui ſignifia, lui propoſa pour calmer l'effroi que cauſe toujours une ſi terrible annonce, d'avoir recours à l'interceſſion de M. de Pâris. La malade qui y étoit fort diſpoſée, accepta la propoſition de tout ſon cœur, & ſur le champ on mit ſur ſa tête une compreſſe trempée dans de l'eau où il avoit de la précieuſe pouſſierre recueillie auprès du Tombeau de ce Bienheureux Témoin de la Vérité. Dieu lui fit en même tems éprouver tout à la fois ſa juſtice & ſa miſéricorde. Il lui donna ſur le champ une aſſurance de ſa guériſon pro-

prochaine, mais par les plus vives douleurs: cette compresse lui paroissoit faire dans sa tête l'effet d'un charbon ardent, qui la brûleroit jusqu'aux os. Cependant elle eut la constance de souffrir ce rude supplice, non seulement sans laisser échapper aucune plainte, mais même avec actions de graces; persuadée que ces douleurs, causées par une Relique qui ne pouvoit pas les produire naturellement, étoient un gage de la grace que Dieu avoit resolu de lui faire. Elle ne fut point trompée dans son espérance.

La nuit du 9. au 10. le sommeil qui depuis long-tems fuyoit de ces paupiéres, vient doucement la saisir; & pendant ce tranquille repos, le Tout-puissant anéantit toutes les parties du crâne qui étoient cariées & pourries, & il fait naître subitement un nouvel os qui prend la place de celui qui étoit tout corrompu. L'abcès disparoît & cesse d'être, sans laisser aucun vestige du degât qu'il avoit causé: toute la tête est remise au même état que si elle n'avoit jamais été blessée: de nouveaux esprits se répandent par tout le corps, & y reportent de tous côtés les forces anneanties. La Miraculée se réveille & se sent dans une pleine santé. Elle tâte aussi-tôt sa tête & trouve que tout est rétabli: à peine peut-elle reconnoître la place où elle souffroit depuis si long-tems de violentes douleurs. Elle est d'abord tentée de croire que c'est un songe. Cependant elle se leve, & se trouve plus de vigueur qu'elle n'en avoit avant sa blessure: son cœur se fond en actions de graces: ses yeux se baignent dans leurs pleurs: son ame ne peut suffire aux vifs transports de sa reconnoissance.

Depuis ce moment tout Paris la voit jouissante de la santé la plus parfaite, & paroissant si différente de ce qu'elle étoit lorsqu'elle arriva dans cette Ville, qu'on a peine à croire que ce soit la même personne.

XX. Réflexions à l'occasion des Miracles que l'on vient de rapporter.

Pourquoi le Nouvelliste néglige-t-il d'enrichir les Fidéles du récit de tous ces Miracles? Quoi! les Théologiens Antisecouristes dont il est l'organe, ne se sentent-ils plus de zéle qu'à publier les prétendus miracles des Vaillantistes, pour diminuer la confiance qu'on doit avoir aux vrais Miracles?

Ainsi pour se rendre les Maîtres de décider de ce Témoignage Divin, afin de pouvoir écarter celui que Dieu rend en faveur des grands Secours, ces MM. ne craignent point de répandre dans les esprits des doutes & des incertitudes, & de faire perdre aux Fidéles la pleine soumission qu'ils doivent à tout ce que Celui qui seul est la Lumiére du monde décide lui-même par ce moyen.

Cependant ces MM. se représentent dans leurs Ecrits, comme tous remplis de l'esprit des deux célébres Evêques de Senez & de Montpellier, comme se conduisans invariablement par toutes leurs maximes; & comme revêtus par ce moyen de *toute* leur *Autorité*, qui est passée en leurs personnes.

Réponse, &c. pag. 50. &c.

On trouve en plusieurs endroits de leur Réponse, *qu'ils ne font que suivre avec une fidélité scrupuleuse les traces de ces deux grands Evêques .... & qu'ils font l'usage le plus salutaire d'une si grande Autorité, pour garentir les Fidéles de toute illusion.*

Ibid. p. 108.

Ces MM. conviennent néanmoins eux-mêmes, que *les Miracles étoient la boussole* de ces deux illustres Prélats. En effet ç'étoit singuliérement par la lumiére de ce flambeau Divin qu'ils s'efforçoient de conduire les peuples, & qu'ils se conduisoient eux-mêmes. *Infiniment respectueux pour les Miracles de guérison, quelle attention n'eussent-ils pas donné à ceux dont on leur auroit montré la liaison inséparable avec les Secours*, dit l'Auteur de la *Réclamation?*

Réclam. I. part. p. 14.

Instr. Past. contre M. de Sens, &c. Tom. II. pag. 308.

Une chose bien singuliére, c'est que pour répondre à un principe du grand Colbert, que cet Auteur leur avoit objecté, savoir que *le vrai Miracle l'emporte toujours sur la fausse apparence de l'Autorité*; ces MM. rapportent eux-mêmes un autre

autre grand passage de la même Instruction Pastorale, où ce Prélat établit des principes qui prouvent encore plus fortement que celui qui avoit été cité par l'Auteur de la *Réclamation*, qu'on ne doit prendre aucune confiance dans l'Autorité prétendue de ces Messieurs, lorsqu'ils osent la compromettre avec celle des Miracles.

Voici l'Extrait de ce passage rapporté par ces Messieurs.

„ Il faut de l'attention, *dit M. Colbert*, pour discerner l'Autorité, comme il „ faut de l'attention pour discerner les Miracles. Le Démon peut faire prendre „ le change en matiére d'Autorité, comme en matiére de Miracles.... L'Auto- „ rité & les Miracles ne sont pas des moyens isolés, qui ménent à la Vérité cha- „ cun par une route qui lui soit propre. Les Miracles conduisent à la Vérité en „ montrant l'Autorité qui seule l'enseigne ... Dans un tems de trouble les Mira- „ cles disent: Voilà ceux qu'il faut écouter." A quoi ces MM ajoutent eux-mêmes que *par rapport aux simples, l'usage des Miracles dans les tems de contestation, c'est de leur faire discerner ceux qui deffendent la cause de Dieu, & que Dieu leur désigne en conséquence pour être leurs véritables conducteurs.*

Réponse, &c pag. 82. Oeuvres de Colbert. Tom. II. p. 103. 107, & 108.

Réponse, &c pag. 133.

Ces MM. ont-ils donc oublié que Dieu a opéré plusieurs guérisons des plus évidemment Miraculeuses par l'impression violente des plus terribles Secours? D'où il résulte que suivant les principes du grand Colbert adoptés par ces Messieurs, Dieu a montré par ces Miracles que les Securistes sont ceux dont il autorise les sentimens, *ceux qui deffendent sa cause:* ceux que les Fidéles doivent *écouter:* ceux qu'il *leur désigne* lui-même *pour être leurs véritables conducteurs.*

D'abord Dieu a fait un très grand nombre de Miracles pour apprendre au commun des Catholiques, que par rapport aux Questions qui troublent aujourd'hui l'Eglise, ce n'est pas dans la bouche des Constitutionnaires qu'il faut chercher la Vérité, & que chassée par leur fatale Bulle elle s'est retirée chez les Appellans & chez tous ceux qui sur ce sujet pensent & parlent comme eux. Mais les nouvelles œuvres de Dieu ayant été une pierre de scandale pour plusieurs des Appellans même des plus célébres, il a fait plusieurs Miracles pour fournir un moyen facile à ceux qui cherchent la Vérité de tout leur cœur, de discerner entre les Appellans ceux qui se conduisent en toutes choses par la lumiére qu'il leur donne, de ceux qui s'égarent sur quelque point.

Les Miracles ne combattent point l'Autorité, continue le grand Colbert, *mais ils apprennent d'une maniére très sûre aux ignorans .... quels sont ceux qui en font un usage légitime.... Les vrais Miracles ne sont jamais en contradiction avec l'Autorité* dont on ne fait qu'un saint usage: & *le vrai Miracle demasque ce qui prend faussement le nom d'Autorité.*

Réponse, &c. pag. 82. Oeuvres de Colbert, Tom II. pag. 108.

Qui auroit jamais cru que ces MM. auroient eux-mêmes produits ces Textes? Mais leur éblouïssement est tel qu'ils n'apperçoivent plus les armes qu'ils fournissent contre eux-mêmes, ou qu'ils ne s'en embarrassent point: tant ils sont persuadés que tout doit fléchir sous leur Autorité, parce qu'ils s'imaginent être les seuls capables de conduire les Fidéles, & qu'ils se croient si nécessaires à l'Eglise, qu'ils osent dire que si l'on donnoit *pour eux de la défiance*, on réduiroit *le peuple de Dieu à une funeste privation de Pasteurs!*

Réponse, &c. p. 132.

Aussi ne craignent-ils point de s'élever au dessus de l'Autorité des bonnes raisons, ainsi qu'au dessus de celle des Miracles.

XXI. Ce n'est ni une erreur ni une extravagance de soutenir que les bonnes raisons sont

La prétention, disent-ils dans leur Réponse, *de remplacer auprès des simples la voie de l'Autorité par celle des Miracles .... & des bonnes raisons dont on les rendroit juges, seroit non seulement une très grande erreur, mais une extravagance.*

C'est cependant ainsi qu'en ont usé les Apôtres. C'est par l'Autorité des Miracles

préférables à l'Autorité de la Decision MM. les Antisecouristes. Réponse, &c. pag 45.

racles & des bonnes raisons, & non par leur seule Autorité personnelle, qu'ils se sont donnés la peine de convaincre, d'éclairer & d'instruire jusqu'aux plus simples Fidéles, & de prémunir les Juifs contre l'Autorité de leurs Docteurs & de tous leurs autres Chefs.

1. Cor. X. 15.

Jugez vous-mêmes de ce que je dis, disoit aussi S. Paul à des Payens nouvellement convertis.

Ainsi l'on peut dire avec vérité que les Apôtres rendoient en quelque sorte tous les Fidéles juges de ce qu'ils leur prêchoient, puisqu'ils ne prétendoient le leur persuader que par la force des bonnes raisons & par la lumiére des Miracles.

Tout au contraire ces MM. veulent que leur Autorité & le cas extrême qu'on doit faire de tout ce qu'ils pensent, l'emportent sur les Miracles & les bonnes raisons.

Mais en cela il est évident qu'ils s'écartent encore des régles de la Tradition, & singuliérement du sentiment de S. Augustin, dont ils se vantent si fort d'être les disciples.

Lett. 82. de S. Aug. a S. Jerome. N. 3 Tom. 2. pag. 190.

„ J'ai appris, *disoit ce célébre Pére de l'Eglise*, qu'il n'y a que les seuls Livres „ qu'on appelle Canoniques, à qui on doit l'honneur & le respect de les croire „ très fermement exempts de toute erreur..... A l'égard de tous les autres Livres, quelque célébres par leur doctrine qu'en soient les Auteurs, & quelque „ vénérables qu'ils puissent être par leur sainteté, je ne les lis pas néanmoins avec une pleine persuasion que ce qu'ils disent est vrai parce qu'ils l'ont „ pensé, mais je ne le regarde comme tel, qu'autant que ces Auteurs peuvent „ m'en persuader, soit par la conformité de ce qu'ils disent avec ce qu'on lit „ dans les Auteurs Canoniques, soit par des raisons probables qui ne s'écartent „ point du vrai" *Ego enim solis eis ... Scripturarum libris qui jam Canonici appellantur, didici hunc timorem honoremque deferre, ut nullum eorum scribendo aliquid errasse firmissimè credam... Alios autem ita lego, ut quantalibet sanctitate doctrinâque polleant, non ideò verum putem quia ipsi ita senserunt, sed quia mihi, vel per illos Autores Canonicos, vel probabili ratione quod a vero non abhorreat, persuadere potuerunt.*

Ainsi suivant S. Augustin, c'est donc l'Autorité de l'Ecriture & des bonnes raisons qui doit persuader, & non pas l'Autorité des Docteurs ou Théologiens, surtout quand ce qu'ils disent y est contraire.

Ce passage lumineux a paru si important pour empêcher qu'aucun Docteur ne prétende faire recevoir ses sentimens par son Autorité personnelle & sur la simple persuasion que sa sainteté, ses grandes lumiéres & sa science profonde, devoient le faire regarder comme un interpréte irréfragable de la Vérité, qu'il a été inséré dans le Droit Canonique (Dist. 9. Cap. *Ego solis:*) afin qu'à l'avenir cela empêchât les Docteurs ou Théologiens, si célébres qu'ils puissent être, de vouloir dominer par pure Autorité sur la foi des Fidéles, lorsque leur grande réputation leur donne assez de crédit sur les esprits peur entreprendre de le faire.

C'est donc chocquer manifestement les Maximes de la Tradition que de prétendre comme font MM. les Théologiens Antisecouristes, que leurs Décisions doivent être regardées par le reste des Appellans, comme des loix auxquelles ils doivent se soumettre malgré la lumiére des bonnes raisons & la Decision des Miracles.

Le Deffenseur de ces MM. ne craint-il point, en relevant si haut leur Autorité, de la leur faire perdre? Il faut sans doute qu'il ait oublié une Maxime très prudente qu'il nous a autrefois débitée lui-même. *C'est*, disoit-il, *la modestie qui recueille le tribut qui est dû à la réputation & au mérite. Des qu'on exige ce tribut,*

but, on trouve qu'il s'est annéanti, & que personne ne croit le devoir. VIII. Lett. de M. Poncet contre les Vains efforts, p. 21.

Tant que ces MM. n'ont conduit les Fideles que dans les sentiers de la Vérité, on les y a suivis bien volontiers. Mais même dans ce tems-là ils n'avoient aucun droit de se donner singuliéremene pour les *Pasteurs du peuple de Dieu* & ses *conducteurs legitimes*. Cette expression, qui leur est sans doute échappée, sembleroit tendre au Schisme, si on la prenoit à la lettre. Le Pape, les Evêques & les Curés Constitutionnaires n'ont point cessé pour cela d'être les Pasteurs légitimes du peuple de Dieu. Au contraire les Théologiens Antisecouristes n'ont proprement aucune fonction Pastorale. Ils étoient seulement des guides éclairés qui montroient la voie qu'il falloit suivre, tant qu'ils sont demeurés d'humbles disciples de toute Vérité. Mais qu'ils se donnent aujourd'hui ces titres fastueux pour abbaisser l'Autorité des Miracles & des bonnes raisons au dessous de la leur, & pour faire accroire aux Fidéles qu'on tente Dieu en suivant ses impressions, ou qu'on viole le V. Précepte en donnant des Secours nécessaires & que Dieu emploie visiblement pour le bien des corps & des ames, cela dégénére en une séduction qu'il n'est plus permis de dissimuler, parce que la charité nous prescrit de faire tous nos efforts pour en préserver nos Freres. Réponse, &c. p. 132.

Il est bien vrai que ces MM. ont autrefois rendu de grands services à l'Eglise, & qu'ils ont soutenu toute Vérité avec un zèle admirable jusqu'à l'Evenement des Convulsions. Mais lorsqu'ils ont vû que ce Phénomene si grand & si singulier étoit spécialement en butte à la contradiction de toutes les Puissances de la Terre, & même de plusieurs des plus célébres Appellans, il se sont peu à peu laissés affoiblir à cet égard. Le Lecteur a vu que dès la fin de 1732. ils ont poussé leur complaisance pour M. l'Abbé d'Asfeld, jusqu'à consentir de lui sacrifier le plus brillant des Prodiges que Dieu opére dans cette œuvre, ce qui en fait *le capital*; des Merveilles dont le Très-haut se sert pour peindre les Simboles les plus touchans & les plus instructifs; des Prodiges dont le surnaturel évident convainc les plus incrédules, & est visiblement supérieur aux loix primitives par lesquelles il a réglé les forces naturelles des différens corps, & les effets nécessaires que leurs mouvemens doivent produire. Vains eff. pag. 133.

Dieu a puni ce premier affoiblissement en retirant une partie des grandes lumiéres qu'il avoit données à ces Messieurs, & comme ils n'ont pas réparé cette faute, & qu'au contraire ils ont voulu la soutenir de plus en plus, il a permis qu'ils en soient venus jusqu'au point de méconnoître la lumiére de ses Miracles & des bonnes raisons, lorsqu'elle contredit leurs sentimens, & de vouloir élever au dessus d'elle le simulacre d'une Autorité qui trouveroit toute sa force dans elle-même.

Cependant la plûpart de ceux qui s'étoient attachés à ces Messieurs, n'ont pas voulu s'appercevoir qu'ils quittoient insensiblement la route où ils avoient d'abord marchés.

Il étoit néanmoins bien difficile de se dissimuler qu'ils ne continuoient pas à suivre par tout la brillante étoile des Miracles, puisqu'au contraire ils ont osé dire qu'il falloit se bien donner de garde de se *laisser conduire aveuglément par les Miracles & les Prodiges*, & de *marcher uniquement à la lueur de ce flambeau, pour le suivre par toutes les routes dans lesquelles il nous précedera.* Réponse, &c. p. 72.

Mais telle est la foiblesse de la plûpart des hommes! Quand ils ont une fois donné toute leur confiance à certains Directeurs, ils ne peuvent plus s'en détacher. Leur paresse se joint à leur orgueil, pour les enchaîner au char de leurs conducteurs. Ils sont flattés de l'espérance qu'ils leur donnent, de leur faire

éviter toute erreur & connoître toute Vérité, sans aucune peine, sans aucun travail, & sans être obligés d'en obtenir la grace de Dieu par des priéres réiterées. Ils aiment à s'appuyer sur un bras de chair : le secours du Très-haut leur paroît trop difficile à obtenir. Il leur semble bien plus court de s'addresser à leurs Docteurs qui les reçoivent à bras ouverts, & qu'ils perdent presque par leurs flatteries. Ils s'imaginent qu'étant reconnus pour leurs disciples, l'estime qu'on a pour leurs Maîtres rejaillira sur eux. Leur orgueil s'en nourrit : leur paresse y trouve ses aises : ils s'endorment ainsi avec plaisir aux pieds de leurs guides. Et si ces guides viennent malheureusement à se tromper sur quelque point, la Vérité ne peut plus se faire jour pour éclairer ces disciples assoupis, parce qu'ils ne voient plus que par les yeux de leurs Maîtres.

Voilà ce qui a conservé un grand nombre de disciples à MM. les Antisecouristes, & aux Docteurs Consultans; quoique les opinions des uns & des autres ne soient fondées que sur des suppositions & de faux principes, & qu'elles soient foudroyées par des Miracles & par une multitude de Prodiges évidemment Divins.

Je supplie très humblement MM. les Docteurs & Théologiens qui se sont déchainés contre les Convulsions & les Secours, sans être arrêtés par les Maximes de l'Evangile, ni par les Miracles; je les supplie, dis-je, avec leurs disciples, de réflechir sérieusement devant Dieu, sur le Chapître CCCVII. des excellentes *Méditatious* de M. le Gros *sur la Concorde de l'Evangile:* Ouvrage imprimé à Paris avec Privilége, & dans lequel ce célebre Docteur est très occupé de la Conversion des Juifs, & à inspirer aux Gentils une salutaire frayeur, en insinuant souvent des comparaisons entre les tems de Jesus-Christ & les nôtres, comme lorsqu'il dit au sujet des Miracles : *Instruisons-nous par l'exemple des Juifs : n'attribuons jamais à Satan, au démon de l'orgueil, de l'erreur, de l'illusion, aucune des œuvres où l'Esprit de Dieu se rend sensible. Un malade est sans espérance de guérir, quand les remédes empirent son mal. Comment un pécheur se convertiroit-il, lorsque les choses qui peuvent le toucher & le convaincre, sont pour lui une occasion de calomnie & d'endurcissement!*

Méd. sur la Conc. Tom I pp. 485 & 486. Ed. 2. 1733.

Ibid. Tom. III. pp. 174. & suiv.

Dans le Chapître CCCVII. M. le Gros après avoir observé qu'un Siécle ou deux avant Jesus-Christ, les Scribes & les Pharisiens avoient pris les noms de Péres, Maîtres, *Rabbi*; fait ensuite cette réflexion. „ Ce qui étoit mauvais, c'est que les Rabbins aimoient „ à être ainsi appellés : c'est qu'ils vouloient être regardés comme infaillibles, & être crus „ sur leur parole : c'est qu'ils aimoient à être auteurs de secte ou d'école particuliére, „ & qu'ils introduisoient une division dans la Religion, & même une division sans „ remède, chacun soutenant avec chaleur sa secte & son école. De là l'aigreur, „ l'animosité, & une espece d'idolâtrie, les disciples s'attachant plus à s'instrui„ re des sentimens de leurs Maîtres & à les soutenir, qu'à chercher . . . la Vé„ rité. Or c'est ce que Jesus-Christ défend : *il veut* que les Maîtres se compor„ tent en disciples d'un Maître commun, & en fréres de ceux qu'ils instruisent :.. „ il condamne l'ambition par laquelle on veut régner dans l'esprit & dans le „ cœur des autres hommes. C'est ce qu'il n'a pû souffrir dans les Juifs. Combien moins „ le souffriroit-il dans les Pasteurs & les Enfans de son Eglise? C'est ce qu'il „ déteste, *dit toujours M. le Gros*, même dans les premiers Supérieurs. Com„ bien plus le détestera-t-il en nous qui sans Autorité . . . désirons souvent . . . „ qu'on dépende de nous, qu'on s'attache à nous. Les Anges avertissent les hom„ mes de ne les point adorer (Apoc. 22.) S. Jean le plus grand des enfans des hom„ mes proteste qu'il n'est que l'ami de l'Epoux, & qu'il faut qu'il diminue pour „ faire hommage à la grandeur du Messie (Jean 3.) S. Paul ne veut point que „ les Corinthiens s'attachent à lui (1. Cor. 1.) . . . C'est principalement, quand on

„ s'éleve,

„ s'éleve, *continue M. le Gros*, qu'on mérite d'être humilié, comme en s'humi-
„ liant on mérite d'être élevé. . . . Jesus-Christ dit de n'appeller personne notre Pé-
„ re sur la terre, c'est-à-dire, de ne point mettre notre confiance en aucun hom-
„ me, mais en Dieu seul. C'est Dieu qui est notre Pére, c'est Jésus-Christ qui est
„ notre Maître. Celui qui veut qu'on s'attache à lui, veut être l'idole des autres.
„ Celui qui s'attache à quelque créature, en est idolâtre. Or Dieu déteste l'idole
„ & l'idolâtre."

Divers Théologiens ont reproché à MM. les Consultans la hauteur avec laquelle ils décident à la fin de leur Consultation, qu'*après* leurs raisonnemens *il est évident qu'on n'a plus rien à attendre pour juger des Convulsions* & qu'*on ne peut demeurer en suspens*; & le Saint Evêque de Senez, observant que l'Auteur des *Vains efforts* n'a donné *aucune satisfaction sur les justes plaintes qui ont éclatté de toutes parts contre la Consultation*, lui a aussi reproché d'avoir osé dire, que *les Trente Docteurs se sont conduits comme l'Eglise se conduiroit très certainement dans un Concile.* Sans doute que le Lecteur a pareillement été surpris du haut ton d'Autorité dont parlent aujourd'hui les Théologiens Antisecouristes. Ils paroissent s'être imaginés que toute celle de l'Eglise est concentrée dans leurs personnes. Si on les en croit, ils sont nos *Maîtres:* c'est uniquement par leurs lumiéres que nous sommes obligés de nous conduire: refuser de se soumettre à tout ce qu'il leur plaît de décider, c'est se révolter contre l'Autorité de l'Eglise. Ils vont même jusqu'à vouloir insinuer que c'est *une illusion* & une *source de fanatisme* de préferer à l'Autorité de leurs opinions, celle des bonnes raisons & des Miracles.

Mais comment les Théologiens Antisecouristes & Consultans ne craignent-ils pas d'imiter de trop près *les Scribes & les Pharisiens*, dont le défaut général, si blâmé par Jesus-Christ, consistoit à vouloir *être crus sur leur parole* & *être regardés* en quelque sorte *comme infaillibles*, à avoir *l'ambition* de *regner dans l'esprit & dans le cœur des autres hommes*, & à introduire *une division dans la Religion* & *une espéce d'idolâtrie*, en faisant tous leurs efforts afin qu'on *s'attachât* fortement à leurs personnes, ce que M. le Gros appelle, vouloir *être l'idole des autres?*

Jesus-Christ nous ordonne au contraire de ne nous attacher qu'à Dieu, & *de n'appeller personne* de ce monde *notre Pére*, c'est à dire, ajoute M. le Gros, *de ne point mettre notre confiance en aucun homme, mais en Dieu seul.*

Aussi ce Pére qui est dans les Cieux, ce Pére si bon & si puissant ne laisse-t-il jamais ceux qui cherchent la Vérité de tout leur cœur, sans leur donner des moyens de la discerner: mais il veut qu'ils n'épargnent aucun soin pour la découvrir, qu'ils soient prêts à tout sacrifier pour la suivre & qu'ils sentent que ce n'est que par sa grace qu'ils peuvent la connoître d'une maniére qui soit utile pour leur salut!

En lisant les Ecrits de MM. les Antisecouristes, il semble que ce ne soit uniquement que par leur canal qu'on peut recevoir la lumiére: on croiroit presque à les entendre, qu'elle n'est pas un don de Dieu, une faveur qu'il faut obtenir par beaucoup de priéres faites avec confiance en lui; & même dans un tems de division tel que celui-ci, par une sérieuse étude & une grande application à ses œuvres, lorsqu'on est en état de le faire.

La nécessité de la priére, la méditation des Livres Saints, & une attention religieuse aux Miracles & aux Prodiges que Dieu fait continuellement sous nos yeux depuis tant d'années, n'entrent presque pour rien dans les moyens que ces MM proposent pour être éclairés par la Vérité. Il ne faut que s'adresser à eux, embrasser tous leurs sentimens & les croire en toutes choses sur leur parole. Voilà l'unique voie

qu'ils

qu'ils indiquent aux Fidéles pour être préservés de toute illusion, comme si ce n'étoit pas une faveur singuliére du Très-haut.

Cependant autrefois ils n'omettoient pas d'exhorter tous les Catholiques à s'instruire eux-mêmes par la lecture de bons Livres, afin qu'ils fussent mieux en état de se soutenir contre le torrent de séduction qui entraîne tant de personnes. Ils ont même fait plusieurs Ouvrages tous brillans de lumiére pour mettre les plus simples à portée de connoître la Vérité, & de ne pas se laisser éblouïr par le phantôme d'Autorité qui la combat. Ce n'étoit pas alors à leurs personnes, ce n'étoit uniquement qu'à la Doctrine immuable de l'Eglise, & à la lumiére des œuvres de Dieu, qu'ils vouloient que les Fidéles fussent attachés.

Lett. de M. d'Etem. du 4. Août 1734. M. l'Abbé d'Etemare donnoit lui-même pour Maxime: „ qu'on doit tenir à la Vérité par principe, chacun suivant la portée de son esprit: qu'il n'y faut pas tenir, „ autant qu'on peut, par un instinct confus, par impression, par préjugé, par dévouement à l'Autorité de tel ou tel Docteur."

Mais si c'est *par principe . . qu'on doit tenir à la Vérité*, il faut donc faire tous ses efforts pour la connoître par soi-même. Il est vrai qu'il est très utile de consulter les savans pour profiter de leurs connoissances, mais ce doit être sans s'assujettir aveuglément à tous leurs sentimens par une docilité qui peut avoir de grands inconvéniens, dans les circonstances où nous nous trouvons. En un mot, suivant M. l'Abbé d'Etemare lui-même, ce n'est point par *dévouement à l'Autorité de tel ou tel Docteur* qu'on doit se déterminer, c'est *par principe.* Par conséquent ce doit être par les bonnes raisons puisées dans l'Ecriture & la Tradiiton: & puisqu'à présent Dieu nous fait la faveur singuliére de nous éclairer lui-même personnellement Ibid. par des Miracles, qui sont vraiment *une lumiére claire, pure & convaincante*, avec quelle reconnoissance, quelles actions de graces, & quelle soumission ne devons-nous pas recevoir cette lumiére qu'il nous donne, & combien ne serions-nous pas coupables si nous lui préférions celle de quelque Docteur que ce soit?

Réponse, &c. p. 43. Cela n'empêche pas néanmoins que *les Fidéles* ne *doivent*, ainsi que disent ces Messieurs, *recourir aux moyens ordinaires que Jesus-Christ a établis, & chercher conseil & direction dans une dépendance légitime des Ministres de Jesus-Christ.* Mais dans un Siécle de ténébres & de division, dans un tems aussi orageux que le nôtre, dans une époque aussi critique que celle où nous sommes, & où les avis sont si partagés même entre les Appellans, par rapport aux Miracles que Dieu opére parmi nous, il est d'une importance extrême de ne pas se méprendre au choix de ceux à qui on donne sa confiance.

XXII. Regles données par les Antisecouristes eux-mêmes pour juger qui sont ceux à qui on doit donner sa confiance. Suivant ces MM. eux-mêmes, les Fidéles doivent s'addresser à ceux qui sont *les mieux instruits des faits, les plus attachés à l'Appel & aux Miracles*, & qui ont assez de courage pour être effectivement *les deffenseurs légitimes des Convulsions.*

Voilà bien véritablement les trois qualités qui doivent déterminer: ainsi de l'aveu de nous tous Appellans, Antisecouristes & Secouristes, la Question se réduit à savoir, qui sont ceux d'entre nous en qui on les trouve.

Réponse, &c. p. 42. On voit d'un côté des Pasteurs, des Directeurs, des Théologiens & quelques Docteurs, qui après avoir suivi très attentivement l'œuvre des Convulsions, sont pleinement persuadés que le Prodige des grands Secours est l'œuvre de Dieu, & qu'ainsi on ne doit pas les refuser, lorsqu'on s'est assuré par de prudentes épreuves qu'il a rendu les Convulsionnaires invulnérables aux coups que leur fait demander l'instinct de leur Convulsion. Il est d'ailleurs manifeste que ces pieux Ecclésiastiques n'ont d'autre vûe que de plaire à Dieu, sans se mettre en peine du jugement des hommes. Enfin il est incontestable qu'aujourd'hui ce sont eux, & tous ceuxqui, comme moi, suivent leur pas, qui publient les Miracles avec le plus

de zéle. Plusieurs même d'entre eux paroissent avoir un si grand amour pour la Vérité, qu'il semble que leur sang brûle d'impatience de se répandre pour elle.

On trouve de l'autre part, un célébre Docteur & trois ou quatre Théologiens (ces MM. se disent en tout *cinq ou six*), qui sans avoir voulu prendre la peine de voir donner aucun Secours depuis 1733. ou 1734. font aujourd'hui tous leurs efforts pour abolir ce merveilleux Prodige, ne s'embarrassant point de ravir par là une source abondante de graces, que Dieu emploie journellement à remplir de foi des incrédules, à rendre des Constitutionnaires Appellans, & à opérer des guérisons évidemment Miraculeuses. A l'égard de leurs sentimens actuels sur les Miracles, on ne peut lire leurs *Nouvelles* où ils attaquent mon second Tome, leurs *Réflexions* sur la Réclamation, & leur *Réponse* tant vantée, sans être frappé d'étonnement, en voyant jusqu'à quel point ils ont dégéneré du zéle qu'ils ont eû d'abord pour ces faveurs du Très-haut, qui justifient l'Appel & lui donnent tant de force, comme l'ont fait voir nos Chefs, les Evêques de Montpellier & de Senez. Réponse, &c. p. 46.

Est-il donc bien difficile de juger qui de ces MM. ou des Securistes, sont *les mieux informés des faits, les plus attachés à l'Appel & aux Miracles, & les deffenseurs légitimes des Convulsions?*

Ces MM. ajoutent „ qu'en cas de division parmi les Appellans . . . . comme „ nous voyons effectivement, *disent-ils*, que la chose est arrivée à l'occasion des „ prétendus Secours, la régle est de s'éloigner de tous ceux qui enseignent quel„ que chose de nouveau, qui ouvrent des routes inconnues aux Péres, & de „ s'attacher fortement à ceux qui ne prêchent que la Doctrine constante de l'E„ glise. " Réponse, &c. p. 44.

Voilà encore deux régles auxquelles nous souscrivons de grand cœur, & même qu'il ne nous sera pas difficile de tourner contre ces Messieurs.

Il est vrai que l'Auteur des *Nouvelles* & celui de la *Réponse* m'ont accusé de proposer de *nouveaux mystéres*, d'enseigner des *vérités nouvelles*, d'ouvrir *une nouvelle voie de salut*, & de vouloir affranchir les peuples du joug de toute Autorité, &c. Mais comme ces calomnieuses accusations sont destituées de toutes preuves, & qu'elles n'ont pas même le moindre prétexte, ainsi que je le prouverai bientôt, je crois être en droit de les regarder comme les effets de quelques mauvais rêves qu'ont eû ces deux Auteurs. Et de ma part je leur demande, si ce n'est pas ouvrir une route toute nouvelle, que de prétendre concentrer dans le très petit Pelotton des Antisecouristes toute l'Autorité du Ministére Ecclésiastique à l'égard de la conduite des Fidéles, de l'examen des Miracles, & de la Décision des Questions controversées dans l'Eglise, & même entre les Appellans: & de vouloir assujettir à ces *cinq ou six Théologiens* inconnus de la plûpart des hommes, généralement tout le peuple de Dieu, comme étant singuliérement *ses conducteurs légitimes*. Je leur demande, si ce ne seroit pas quelque espéce de mystére nouveau, que cette ligne imaginaire, qui partant, dit-on, des Evêques Chefs de l'Appel, réside à présent en la personne des Théologiens Antisecouristes, & qu'ils publient être pour tous les hommes comme *le canal des Vérités révélées*, la trace du Ministére légitime, & le fil des bénédictions. Qui, avant ces derniers jours, avoit jamais entendu parler d'un si foible & si petit centre de réunion, dans lequel il est néanmoins essentiel à tout homme vivant de se renfermer pour éviter toute illusion & toute erreur, sous les avis & la conduite des cinq ou six Théologiens qui se flattent de le composer. Je leur demande, si l'on peut rien imaginer de plus nouveau en fait de régles de morale, que de prétendre que le V. Précepte défend de soulager, même par des moyens indiqués par un Prodige Divin, des personnes qui souffrent Réponse, &c. p. 46.

des douleurs insupportables: & si ce n'est pas une nouveauté inouïe, de soutenir que la fausse apparence que des Secours ont d'être meurtriers, doit l'emporter sur la vérité qu'ils ne sont réellement que bienfaisans. C'est là véritablement vouloir conduire les Fidéles *par des routes inconnues à nos Péres.* Ces saints personnages suivoient au contraire dans la simplicité de leur cœur ce qu'ils avoient appris dans le Nouveau Testament: qu'il faut donner à son prochain, autant qu'on le peut, tous les secours qui sont réellement utiles; & ils ne cessoient de prêcher aux Fidéles, que la Charité est la fin de tous les Préceptes: *Finis autem Precepti est Caritas.*

Comme nous nous efforçons de marcher sur leurs traces, & que les Maximes de l'Ecriture & de la Tradition sont en même tems que les Miracles, le flambeau qui nous guide, nous avons un bien plus grand intérêt que ces MM. de soutenir qu'on ne doit pas prendre pour guides ceux qui *ouvrent des routes inconnues*, & qu'il ne faut *s'attacher qu'à ceux qui prêchent* & qui suivent *la Doctrine constante de l'Eglise.*

XXIII. C'est mal à propos que les Théologiens Antisecouristes se vantent de suivre la Doctrine constante de l'Eglise, par rapport à leur Autorité personnelle. Nouv. Eccl. du 30. Sept. 1742.

Mais comment ces MM. prouveront-ils de leur côté, que leurs sentimens sur leur Autorité personnelle, sur celle des Miracles qu'ils veulent assujettir à la leur, & sur le Prodige évidemment Divin des grands Secours, sont conformes à la Doctrine de l'Eglise?

En lisant leur *Réponse* on voit avec surprise, que malgré la promesse que le Nouvelliste avoit fait de leur part qu'ils justifieroient tous leurs sentimens à la lumiére de l'Ecriture & de la Tradition: malgré l'assurance qu'en avoit donnée M. Maillard d'une maniére si imposante: enfin malgré la vaste étendue du profond savoir de ces Messieurs; ils n'ont pû trouver un seul passage dans l'Ecriture Sainte ou dans les Péres, qui autorise effectivement aucune des trois Propositions en question? Car s'ils ont fait quelques citations, (& il y en a bien peu:) ou elles ne prouvent rien de ce qu'ils soutiennent, ou il est aisé de s'appercevoir qu'ils les ont présentées dans un sens fort différent de celui de leur Auteur, ainsi que je l'ai déjà démontré par rapport à deux Textes de S. Augustin qu'ils ont cités sur les Miracles, au lieu que moi, quoique captif, j'ai déjà établi les Propositions contraires, singuliérement sur l'Autorité des Miracles, & je les établirai encore, avec le reste, de plus en plus dans la suite de cet Ecrit, par une multitude de Textes des Livres Sacrées & des plus célébres Docteurs, auxquels ces MM. ne pourront répondre que de la même maniére qu'ils ont fait jusqu'à présent, c'est-à dire par de pures suppositions & des pétitions de principes, en donnant très gratuitement leurs opinions singuliéres pour des régles du Décalogue & pour les maximes de l'Eglise.

Que ce soit effectivement les maximes de l'Ecriture & les régles de la Tradition qui décident entre nous! & les Questions qui nous divisent ne seront pas difficiles à juger.

Par exemple, à l'égard de l'Autorité sans mesure dont ces MM. veulent s'emparer, les Fidéles n'ont besoin pour appercevoir le vuide & découvrir le faux des fondemens sur lesquels ils s'efforcent de l'établir, que de consulter la Doctrine constante de l'Eglise. Ils y apprendront, que ce n'est qu'à elle seule à qui ils doivent une soumission sans réserve, c'est-à-dire à ses véritables Décisions & à sa Tradition perpétuelle, qui nous est manifestée par l'enseignement unanime du Corps entier de ses Pasteurs. D'où il résulte que les Fidéles doivent se défier de tous ceux qui veulent s'arroger personnellement une Autorité qui par elle-même & par son propre poids, auroit droit d'assujettir les esprits & de captiver l'intelligence, indépendamment & même au préjudice des bonnes raisons tirées de

de l'Ecriture & de la Tradition, ainsi qu'au mépris des Miracles évidemment Divins.

C'est en se parant de cette superbe Autorité, que les Evêques Molinistes ont fait tomber dans leurs piéges un si grand nombre de Catholiques. Gardons-nous donc bien de cette dangereuse séduction, qui a déja jetté dans un abîme de ténébres une multitude de nos Fréres. Que ceux que la miséricorde divine a preservés de se laisser emporter par le vent impétueux de l'Autorité respectable dont les Evêques Constitutionnaires font manifestement un fort mauvais usage, lorsqu'ils s'en servent pour faire recevoir leur fatale Bulle; prient le Seigneur de ne pas permettre qu'ils se laissent abbattre par le souffle séduisant de la fausse Autorité que s'attribuent les Théologiens opposés à ses œuvres!

Extrait d'un Discours fait par un Convulsionnaire.

„ Quand quelques Evêques ou quelques Pasteurs Molinistes publient une Doc„ trine contraire à celle de l'Evangile, & aux principes qui nous ont été transmis „ par les Péres de l'Eglise, nous devons respecter l'Autorité même dont ils abu„ sent, en même tems qu'il faut refuser intérieurement de soumettre notre esprit „ aux erreurs qu'ils débitent. Mais si des Docteurs ou des Théologiens particuliers „ veulent nous forcer de suivre leurs opinions, & que nous nous appercevions, „ par exemple, qu'elles sont contraires à la Charité si recommandée dans l'Evan„ gile, & à la Décision de Dieu même par des Miracles, nous ne leur devons ni „ soumission, ni docilité, ni déférence."

Terminons cette réfutation de la *Réponse* des Théologiens Antisecouristes sur leur Autorité, en empruntant d'eux-mêmes ce qu'ils ont objecté aux Docteurs Consultans qui se vantoient avant eux d'être les Deffenseurs des Régles, & qui avoient annoncé leur Consultation comme un Ouvrage si rempli de lumiére qu'il mettroit fin à toutes les disputes.

Examen de la Consultation, (par M. Maillard.) pag. 7.

„ Avant que cet Ecrit parût, *disoit alors un des Chefs des Antisecouristes*, „ les Anticonvulsionnistes sembloient se faire redouter. On croyoit que des „ hommes de ce rang & de ce caractére, respectables par tant d'endroits, & „ qui ont certainement de la lumiére & de la piété, devoient avoir des raisons „ péremptoires. . . . Mais à peine l'Ouvrage a-t-il vû le jour, que chacun a „ été détrompé."

Les personnes les plus sensées en lisant la *Réponse* des Théologiens Antisecouristes, en ont porté le même jugement que ces MM. avoient fait de la Consultation, & ont répété d'après eux : „ Si l'on n'a rien à dire de plus fort ni de plus décisif „ sur cette matiére, sur laquelle il n'est pas douteux qu'on n'ait mis en œuvre „ tout son savoir faire & qu'on ne se soit pour ainsi dire épuisé," les Théologiens Antisecouristes auroient fait bien plus prudemment de ne point expliquer leurs raisons, & de n'opposer aux Secours que l'éblouissante Autorité que leur donne leur réputation. Ibid.

Pour achever de faire disparoître ce qu'il y a de trop éblouïssant dans cette Autorité sans mesure, il ne me reste plus qu'à répondre au *Memoire Théologique* de M. Boursier.

XXIV. Idée générale du *Mémoire Théologique* contre les Secours violens.

Ce fameux Memoire promis dès le 21. Janvier 1742. parut enfin au mois de Novembre 1743.

Il a fallu le refondre tant de fois, qu'il n'est pas étonnant qu'il se soit fait si long-tems attendre. On avoit espéré que les *Réflexions* de M. Maillard, & la *Réponse* des Théologiens Antisecouristes auroient un plus heureux succés qu'elles n'ont eû. Mais toutes les personnes attachées de toute la plénitude de leur cœur à l'Appel, aux Miracles, à toutes les œuvres de Dieu, en un mot à toute Vérité, se sont révoltées contre les plus dangereuses Propositions de ces deux Ecrits, &

ſinguliérement contre l'idole qu'on s'y efforçoit d'éléver au deſſus de l'Autorité Divine des Miracles & des bonnes raiſons puiſées dans l'Ecriture & la Tradition. Il a donc fallu changer de batterie, prendre un ſtile bien plus modéré, abandonner tout ce qu'il y avoit de plus révoltant dans les Propoſitions de ces deux premiers Ecrits, & gliſſer légérement à côté des objections que l'Auteur ne pouvoit détruire & auxquelles on n'avoit donné que de très mauvaiſes réponſes.

Tout ce que l'Auteur du *Memoire* a imité de ces premiers Ouvrages, c'eſt de changer comme eux l'état de la Queſtion, & de ſuivre leur méthode univerſelle, en donnant pour des principes inconteſtables ce qui eſt très conteſté, & ce qu'on ſe ſent hors d'état de fonder ſur aucune autorité, ni de juſtifier par aucun raiſonnement ſolide.

Au ſurplus beaucoup d'éloquence, trop d'eſprit, & un grand étalage d'érudition, pour prouver des Maximes que nous faiſons tous profeſſion de ſuivre, & que l'Auteur établit néanmoins avec tant de force & d'affectation, qu'il ſemble vouloir faire accroire que nous les combattons.

Je n'examinerai actuellement dans ce *Mémoire*, que ce qui concerne l'Autorité de ces Meſſieurs, & je ne diſcuterai tous les autres objets, qu'à meſure qu'ils auront rapport aux différentes Queſtions qui me reſtent à traiter.

Il ne s'agit plus dans cet Ouvrage d'une Autorité qui domine ſur les Miracles & les bonnes raiſons: on ne prétend plus l'établir que ſur la ſcience univerſelle, les grandes lumiéres & le mérite reconnu des Théologiens Antiſecouriſtes.

Par rapport aux Miracles on n'y trouve que des principes généraux, qui bien entendus ſont exacts, du moins en un certain ſens: mais ces principes n'étant point aſſez développés, ne laiſſent pas de répandre une obſcurité, qui ne pourroit être bien éclaircie que par des diſtinctions Théologiques, & qu'en approfondiſſant pluſieurs Queſtions importantes, ce que l'Auteur du *Memoire* ne fait point.

Ainſi on peut dire avec vérité que de tels principes préſentés d'une maniére ſi vague, ſont plus capables de plonger les ſimples dans le doute & l'incertitude, que de les éclairer ſuffiſamment ſur ce qu'ils ont grand intérêt de ſavoir par rapport à un point ſi eſſentiel, ſur-tout dans un tems tel que le nôtre, où la Vérité & les œuvres de Dieu ſont combattues de tous côtés.

La Charité ne nous preſcrit-elle pas au contraire de ne rien épargner pour mettre nos Fréres en état de juger par eux-mêmes de tout ce que les Miracles décident aujourd'hui: afin qu'ils ne ſe laiſſent point emporter par les différens tourbillons des maximes erronnées des Antimiraculiſtes, & des Propoſitions captieuſes de pluſieurs célébres Appellans, qui, en donnant de la défiance des Miracles par leſquels Dieu éclaire lui-même ſur tous les points en conteſtation, tendent à faire préférer à ce Témoignage Divin des Déciſions toutes humaines, telles que la Bulle *Unigenitus*, la proſcription des Secours violens, la Conſultation des Trente Docteurs.

Convaincu & pénétré que je ſuis qu'il eſt d'une extrême importance dans le tems critique où nous ſommes, & celui où nous allons peut-être bientôt entrer, de bien éclaircir, & de mettre à la portée de mes très chers Fréres, les ſimples & les petits, tout ce qui concerne l'Autorité des Miracles, la confiance qu'on y doit prendre, la ſoumiſſion qui leur eſt dûe, & les régles qui ſervent à diſcerner les vrais Miracles des artifices du Démon, j'y ai déja fait tous mes efforts, aidé par de ſavans Théologiens, dans ma *Diſſertation ſur l'Autorité des Miracles*: mais je ſens dans mon cœur un amour pour mes Fré-

Au comm. du Tom. II.

res

res qui me fait toujours craindre de n'en avoir pas dit assez sur un objet si essentiel; & je ne me lasse point d'y revenir sans cesse avec d'autant plus d'ardeur & de zéle, que je ne puis m'empêcher d'appercevoir, non sans une vive douleur, que MM. les Théologiens Antisecouristes, qui sont sans comparaison plus capables que moi de les instruire, semblent au contraire ne vouloir leur montrer à cet égard la lumiére que de très loin, comme s'ils avoient envie de les tenir dans une dépendance continuelle & de les mettre hors d'état de se conduire autrement que par leurs conseils.

Il est vrai que l'Auteur du *Memoire Théologique* n'avance point de maximes qui soient aussi contraires à l'Autorité des Miracles, que celles qu'on trouve dans les Ecrits précédens, faits par le Nouvelliste & l'Artisan de la *Réponse* de ces MM. contre les grands Secours & les guérisons manifestement Divines qui décident que ce Prodige est l'œuvre de Dieu: mais suffit-il de ne rien dire qui soit absolument faux, pour éclaircir suffisamment les Fidéles sur une matiére si intéressante?

Au reste cet Auteur, en se conduisant par des principes plus approchans de la Vérité que ceux de ses adjoints, s'est vû par là comme forcé de faire plusieurs aveux qui me paroissent suffire pour renverser de fond en comble tout le Sistême des Antisecouristes. En voici un exemple, en attendant que j'en donne d'autres.

Ne pouvant plus contester l'Autorité décisive des guérisons Miraculeuses opérées visiblement par l'impression des plus terribles Secours, & en particulier des créations & réformations de membres que Marguerite-Catherine Turpin & Charlotte la Porte ont obtenues par ce moyen, il insinue que ces Miracles n'autorisent que les Secours que ces deux Convulsionnaires s'étoient fait donner & qu'on n'en doit tirer aucune conséquence en faveur des autres Convulsionnaires qui n'ont point été miraculeusement guéris par ce canal.

„ Quand même, *dit-il*, ces deux guérisons démontreroient qu'on a eû raison „ de donner des Secours violens à ces deux personnes, . . elles ne prouveroient „ nullement qu'on dût en donner à d'autres." Mém. Théol. p. 47.

Cette exception, ajoute-t-il, plus bas, *ne détruit point la Loi portée* par le V. Commandement.

Non: mais elle manifeste la fausse application que ces MM. ont fait de ce Commandement, qui a pour fin la Charité.

„ Quand même, *dit-il encore*, ces deux guérisons seroient une preuve claire „ que Dieu approuve les Secours violens donnés à ces deux personnes, ce ne se„ roit pas raisonner d'une maniére conforme à celle de l'Antiquité, que de vouloir „ justifier par là la pratique des Secours violens par-rapport à d'autres. S'il y „ en a qui en demandent par supercherie, ou par bizarrerie, ou par une sug„ gestion de Satan qu'ils prendront pour un instinct de leur Convulsion, conclur„ ra-t-on des deux guérisons dont il s'agit qu'on doive les leur accorder?" Ibid. p. 48.

Je conviens que les Guérisons Miraculeuses de Marguerite Catherine Turpin & de Charlotte la Porte, non plus que tous les autres Miracles que Dieu a également opérés sur d'autres Convulsionnaires par le moyen des plus violens Secours, ne prouvent point que tous les Convulsionnaires qui demandent de grands Secours, le fassent toujours infailliblement par l'impression de l'esprit de Dieu. J'avoue au contraire qu'il ne me paroît point impossible qu'un Convulsionnaire prenne pour un instinct qui viendroit de Dieu, une suggestion du Tentateur, qui l'exciteroit à demander des Secours assommans dans le tems que son corps ne seroit pas en état d'en soutenir la violence: & c'est ce qui nous oblige, lorsqu'un Convulsionnaire

demande de grands Secours, d'éprouver par plusieurs essais si Dieu l'a rendu capable de les supporter sans en souffrir aucun mal.

Mais prémiérement, il est bien remarquable que quoiqu'en d'autres occasions les meilleurs Convulsionnaires se trompent quelquefois sur leurs instincts & quoiqu'on ne puisse douter que Satan n'employât principalement tous ses artifices pour faire illusion aux Convulsionnaires par rapport aux grands Secours, si Dieu le lui permettoit; néanmoins depuis plus de 13. ans qu'on donne journellement des Secours terribles à plusieurs Convulsionnaires, il n'y a encore qu'un seul exemple qu'une Convulsionnaire ait demandé quelques grands Secours que l'instinct de sa Convulsion n'exigeoit pas, & Dieu en fit avertir ceux qui les lui donnoient par une autre Convulsionnaire à qui il le révéla d'une maniére surnaturelle. Tant est grande l'attention de la Providence pour empêcher que les Convulsionnaires n'abusent de ce Prodige, parce que Dieu veut le continuer pour l'accomplissement de ses desseins!

Secondement, quoique les guérisons Miraculeuses qui ont été l'effet, la récompense & le couronnement de plusieurs Secours des plus violens, ne prouvent pas absolument parlant, que tous ceux qui en demandent agissent par un instinct qui vienne de Dieu; du moins ces Miracles sont-ils une preuve décisive, ou pour mieux dire un témoignage de Dieu même, que les Convulsionnaires en faveur de qui il les a opérés, n'ont fait que suivre son impression lorsqn'ils ont demandé les terribles Secours qui étoient le moyen qu'il avoit résolu d'employer pour exécuter ces merveilleuses guérisons. Or cela seul suffit pour faire tomber dans le puits de l'abîme toutes les déclamations que MM. les Consultans & Antisecouristes ont faites contre les grands Secours. Car il s'ensuit de là qu'en proscrivant généralement comme ils ont fait, tous les Secours violens, & en les représentant tous indistinctement comme des crimes, ils ont proscrit & condamné des œuvres de Dieu. Ainsi les voilà convaincus de l'avoir blâmé & attaqué lui-même, en deshonorant ses ouvrages du genre merveilleux, où il s'étoit peint par ses bienfaits, & où il avoit rendu sa présence sensible par sa Toute-puissance! Quelle injure n'est-ce pas lui faire que d'attribuer ses Prodiges au détestable Auteur de tout mal? Comment ne craint-on point de l'offenser par des jugemens si téméraires?

Troisiémement, puisque quelquefois Dieu est indubitablement l'Auteur de l'instinct surnaturel qui fait demander aux Convulsionnaires les Secours les plus effrayans, il ne faut donc pas les refuser sans examiner auparavant si cet instinct vient de lui ou s'il part de quelque autre principe: car c'est une régle immuable & sans aucune exception, qu'il faut toujours obéir à la volonté de Dieu.

Mais comment discernera-t-on si cet instinct a Dieu même pour Auteur? Sera-ce en consultant chaque fois MM. les Théologiens Antisecouristes, qui depuis longtems ne voient point les Convulsionnaires & qui ne savent que très imparfaitement ce qui se passe dans leurs Convulsions? Cela est absolument impratiquable, attendu que lorsque cet instinct saisit tout-à coup les Convulsionnaires, les assistans se trouvent dans l'obligation de refuser ou d'accorder presque sur le champ les Secours que les Convulsionnaires leur demandent: & pour peu qu'ils les différent, les Convulsionnaires souffrent les plus insupportables douleurs, & tombent même dans des états affreux.

Les spectateurs doivent-ils donc les abandonner dans cette cruelle situation, sous prétexte d'aller chercher des personnes notoirement prévenues contre ce Prodige, pour les consulter sur un fait qu'ils n'ont point vû? N'est-il pas d'une évidence palpable qu'en cette circonstance ce ne peut pas être là ce que Dieu demande d'eux,

&

& qu'il faut néceſſairement qu'il y ait un autre moyen de diſcerner ſa volonté & de reconnoître ſon opération Divine, qui ſoit à la portée des ſpectateurs. Car la bonté du Pére des miſéricordes ne peut point refuſer tout moyen de connoître ſa volonté à ceux qui brûlent d'un vrai deſir de la ſuivre, & qui ſont même diſpoſés à ſacrifier tous leurs intérêts humains pour lui plaire en l'exécutant. Auſſi lorſque l'inſtinct qui fait demander de violens Secours aux Convulſionnaires vient de Dieu, il ne manque pas ordinairement de nous le manifeſter par un moyen ſurnaturel qui eſt viſiblement un effet de ſa Toute-puiſſance.

Il n'y a que lui qui puiſſe rendre les Convulſionnaires invulnerables à des coups auſſi terribles que ceux qu'il leur fait ſouvent demander. Il nous permet avant que de leur donner ces coups, d'éprouver s'il a mis leur corps en un état Miraculeux qui le rend capable de les recevoir ſans aucun danger: il trouve bon que nous l'interrogions lui-même par ces eſſais, & il nous répond en Dieu par un Prodige marqué au ſceau de ſon pouvoir ſans bornes.

C'eſt en vain que l'Auteur du *Mémoire Théologique* fait tant d'efforts pour couvrir d'un voile d'incertitude le merveilleux Prodige de cette invulnerabilité, pour y ſubſtituer une préſervation : il ne me ſera pas difficile de renverſer toutes ſes objections. Mais comme cela demande quelque diſcuſſion, je remets à le faire dans ma III. Propoſition. En attendant il me ſuffira ici, d'obſerver que le Siſtême qu'ont ſur ce ſujet les Théologiens Antiſecouriſtes eſt tout auſſi déciſif en faveur des Secours, que celui de l'invulnerabilité relative des Convulſionnaires.

Ils ſuppoſent, ou plutôt ils nous *accordent, que c'eſt Dieu qui empêche par Miracle que les Secours violens ne bleſſent.* Mais ſi cela eſt, il en réſulte qu'à chaque fois que nous eſſayons & éprouvons par degrés ſi les Convulſionnaires qui demandent de violens Secours, ſont en état de les ſoutenir ſans en recevoir aucune atteinte nuiſible, Dieu fait un Miracle pour nous aſſurer que ces Secours ne les bleſſeront point, puiſque de quelque maniére que ce ſoit, c'eſt lui qui empêche que ces eſſais ne leur cauſent aucune douleur. Réponſe, &c. pag. 12.

L'Auteur du *Mémoire* & ſes adjoints oſeront-ils dire que Dieu fait ces Miracles pour nous tromper, dans le tems que nous n'avons d'autre deſir que de lui obéir, de nous prêter à ſes deſſeins, & de rendre un ſervice néceſſaire aux inſtrumens qu'il emploie à exécuter les Simboles par leſquels il nous inſtruit de Vérités très importantes? Mais ne feroit-ce pas faire injure à la bonté de Dieu & même à ſa juſtice que d'avancer une telle Propoſition?

Soutiendront-ils, que quoique ce ſoit Dieu qui préſerve les Convulſionnaires d'être bleſſés par ces Secours, c'eſt néanmoins le démon qui leur ſuggére de les demander? Mais ne ſont-ils pas aujourd'hui forcés d'avouer que Dieu s'en ſert, non ſeulement pour ôter ſur le champ aux Convulſionnaires les maux qu'il ſouffrent dès qu'on différe de les leur donner, mais même pour les guérir de maladies incurables, leur former des membres dont la nature les avoit privés, & leur rétablir ceux qui depuis long-tems étoient eſtropiés & contrefaits? Or n'eſt-il pas de la derniére évidence que celui qui fait journellement produire à ces Secours tant d'effets ſalutaires, & encore plus dans les ames des ſpectateurs que dans les corps des Convulſionnaires, eſt celui qui les fait demander? Si c'eſt lui, on doit en conclurre que ſelon même le Siſtême que les Antiſecouriſtes oppoſent à celui de l'invulnérabilité, Dieu nous déclare tous les jours, en répondant à nos eſſais par une multitude de Prodiges, que c'eſt par ſon impreſſion que les Convulſionnaires demandent ces terribles Secours, & par conſéquent que c'eſt lui obéir que de les donner. Il n'y a aucune comparaiſon à faire ici avec ce qui concerne les an-

anciennes Epreuves, ſur-tout en conſidérant le beſoin des Convulſionnaires qui engage à les ſecourir. Je n'en dirai pas davantage préſentement ſur ce ſujet, pour ne point trop m'écarter de l'objet que je dois traiter actuellement.

XXV. Examen des 1. & 9. *Chefs*, ou Chapîtres, du Mém. Théolog. dont le Premier concerne la néceſſité d'examiner l'évenement des Convulſions par les régles de l'Ecriture & de la Tradition; & le Neuviéme, regarde l'Autorité des Theol. Antiſec.

Il s'agit maintenant de l'éminente Autorité de MM. les Théologiens Antiſecouriſtes: examinons donc les appuis ſur leſquels l'Auteur du *Mémoire* la fonde. C'eſt dans le premier & le neuviéme des *Chefs* (ou Chapîtres) de ſon Ouvrage qu'il les a placés. Dans le Premier, il prouve au long *la néceſſité* très effective *d'examiner l'évenement des Convulſions ſuivant les régles de l'Ecriture & de la Tradition:* & dans le Neuviéme, il s'efforce d'établir ſur ce fondement, la néceſſité très arbitraire de ſe conduire par les conſeils des Théologiens Antiſecouriſtes, dont l'Auteur eſt le Chef.

Je joins enſemble ces deux Chapîtres, parce qu'il eſt évident que le Premier n'a pour motifs que de faire parade de beaux principes ſur l'utilité de prendre conſeil des ſavans, ce dont perſonne ne doute. A quoi l'Auteur du *Mémoire* ajoute pluſieurs traits de critique pour donner de la défiance de quelques Propoſitions de mon ſecond Tome, quoiqu'elles ne ſoient que de pures conſéquences des Textes précis du Nouveau Teſtament. Mais cet Auteur a cru que pour pouvoir bien établir l'Autorité des quatre ou cinq Théologiens qui en toutes choſes ſuivent ſes avis, il lui étoit néceſſaire d'exalter exceſſivement, aux depens même des Textes Sacrés, la néceſſité qui lui paroît toujours indiſpenſable, de ſe conduire par les conſeils de ces perſonnes, qu'il dit être les plus habiles dans la Science Théologique, ſi on veut éviter l'illuſion par rapport à un évenement auſſi obſcur que celui des Convulſions.

C'étoit là effectivement le meilleur moyen qu'il pouvoit employer pour convaincre le Public, qu'il a un beſoin extrême de la lumiére des Théologiens Antiſecouriſtes, attendu que, ſi on les en croit, ils ſont les ſeuls qui poſſédent pleinement cette ſcience: d'où ils veulent que généralement tous les hommes concluent, qu'ils doivent ſe ſoumettre ſans examen à toutes leurs Déciſions ſur ce ſujet.

Mais c'eſt en pure perte, que cet Auteur répéte ſans ceſſe & rapporte nombre d'autorités pour prouver, „*que ce qui arrive dans un évenement extraordinai-* (Mém. Théol. p. 4.)
„ *re pareil à celui des Convulſions, doit être examiné avec ſoin ſuivant les régles de*
„ *l'Ecriture & des ſaints Docteurs:* (& que pour cet effet il faut) *recourir à des*
„ *perſonnes recommandables par leur piété & par leur ſcience dans le genre de la* (Ibid. pag. 7.)
„ *Tradition de l'Egliſe .... qu'on doit s'adreſſer à des hommes remplis de ſcience &*
„ *de lumiére,* (& non pas) *conſulter des perſonnes qui ignorent les principes de*
„ *l'Ecriture & de la Tradition, ... des hommes dépourvus de la ſcience Théo-*
„ *logique.*"

Car à quoi ſert tout ce bel étalage & cette profuſion Théologique? Eſt-il donc queſtion entre nous de ſavoir ſi c'eſt à des ſavans ou à des ignorans, que les Fidéles doivent s'adreſſer pour apprendre d'eux la doctrine, les régles, les maximes de l'Egliſe ſur les faits extraordinaires & remplis de Miracles & de Prodiges, tels que l'œuvre des Convulſions?

Quoi! ces MM. croient-ils donc véritablement être les ſeuls parmi les Appellans, qui aient de la ſcience, de la piété & des lumiéres? S'imaginent-ils que tous les Eccléſiaſtiques, les Paſteurs & les Théologiens qui dirigent les Convulſionnaires, ou même qui ſuivent cette œuvre prodigieuſe, ſimbolique & prophétique, pour leur édification perſonnelle, ſont tous *des hommes dépourvus de la ſcience Théologique*, & *qui ignorent les principes de l'Ecriture & de la Tradition?*

La Queſtion qui nous diviſe eſt de ſavoir, non s'il eſt utile de conſulter des per-

perſonnes très inſtruites de l'Antiquité Eccléſiaſtique & des ſentimens des SS. Péres, mais ſi la Déciſion précipitée des Docteurs & Théologiens Conſultans & Antiſecouriſtes contre les grands Secours, doit prévaloir ſur le ſentiment contraire de ſavans Théologiens qui ont examiné avec le plus de ſoin, conſideré avec le plus d'attention, & ſuivi avec le plus d'exactitude le Phénomene tout entier de l'œuvre des Convulſions.

Il ſemble à entendre l'Auteur du *Mémoire* & les autres Théologiens Antiſecouriſtes, qu'ils n'ont à combattre que contre une troupe de ſimples & d'ignorans, entiérement dénués de la connoiſſance de l'Ecriture Sainte, des régles & des maximes de l'Egliſe. Cependant ces MM. n'ignorent pas qu'il y a des perſonnes fort verſées dans cette étude ſi importante pour tout Chrétien, & même de très habiles Théologiens, parmi ceux qui croient non ſeulement qu'il eſt très permis de donner les plus violens Secours, après qu'on a ſuffiſamment éprouvé que les Convulſionnaires qui les implorent ſont dans un état miraculeux lequel les rend capables de les recevoir ſans douleur & ſans danger, mais qui ſont même très perſuadés que de les refuſer en ce cas, c'eſt deſobéir à Dieu & refuſer de coopérer à ſes deſſeins de miſéricorde.

Outre les Théologiens que MM. les Antiſecouriſtes ne peuvent ignorer être de ce ſentiment, puiſque ces zélés deffenſeurs de toute Vérité en font une profeſſion publique; je puis leur certifier qu'il eſt ſuivi par nombre d'autres, & ſinguliérement par pluſieurs Péres de l'Oratoire d'un mérite diſtingué, & par quantité de célébres Bénédictins & autres ſaints Religieux, qui l'ont trouvé conforme aux maximes & aux jugemens de la Tradition, dont ils ont fait toute leur vie une étude très profonde.

Pluſieurs même d'entre eux m'ont fait l'honneur de m'écrire, qu'ils étoient entiérement de même avis que moi ſur l'œuvre des Convulſions, ſur les grands Secours, & encore plus fortement ſur l'Autorité des Miracles: & quelques-uns ſe ſont donnés la peine de compoſer d'amples & ſavans Mémoires, enrichis d'un très grand nombre de paſſages de l'Ecriture & des Péres, Grecs & Latins, qu'ils m'ont envoyé pour ſoutenir toutes mes Propoſitions ſur le fond de ces trois objets ſi importans, & pour réfuter pleinement tous les Ecrits des Théologiens Antiſecouriſtes.

C'eſt donc ici Théologiens contre Théologiens, Appellans contre Appellans, Savans contre Savans. L'Autorité eſt donc égale: il ne s'agit plus que du choix. Mais les Miracles & les bonnes raiſons ne laiſſent aucun lieu de douter aux Fidéles qui cherchent la Vérité de tout leur cœur, de quel côté ils doivent ſe ranger.

XXVI. Réponſe au reproche que je porte les Fidéles à croire qu'ils doivent conſulter ſur la matiere des Convulſions les petits & les ſimples, préférablement aux Théologiens.

Combien donc eſt dépourvû de tout fondement le reproche que me fait l'Auteur du *Mémoire Théologique*, qu'*un Fidéle* ébloui par mon *diſcours*, *en tirera la concluſion ..... de ne point conſulter ſur la matiére des Convulſions*, *des hommes qui ſoient remplis de la ſcience théologique & inſtruits de la Tradition*: & que *c'eſt à des petits & des ſimples* à qui on doit avoir *recours plutôt qu'à eux?*

Mais quel eſt le fondement ſur quoi cet Auteur s'appuie pour m'accuſer ainſi d'inſinuer des ſentimens ſi contraires à la raiſon? C'eſt ſuivant lui, parce que j'ai fait * l'application au tems où nous vivons, d'une Prophétie d'*Iſaïe*, que cet Auteur néanmoins convient lui-même avoir rapport au tems qui doit préceder immédiatement la venue d'Elie, ainſi que je l'ai démontré. Voici cette Prophétie.

Mém. Théol. pag. 10. col. 1.

* Tom. II. I. Ed. Idée des Secours, pag. 112 & 113.

„ Le Seigneur a dit: parce que ce peuple s'approche de moi de bouche & me „ glorifie des lévres, mais que ſon cœur eſt éloigné de moi ... je ferai encore „ une Merveille dans ce peuple, un Prodige étrange qui ſurprendra tout le mon- „ de

Iſaïe XXIX. 13 & 14.

„ de: la ſageſſe des ſages périra, & la prudence des hommes intelligens ſera „ obſcurcie."

Sur quoi j'ai obſervé que nous ſommes préciſément dans le tems où Dieu n'eſt *glorifié* que *des lèvres:* où le très grand nombre de Chrétiens réduiſent toute leur religion à un culte purement extérieur, & ne s'*approchent* de Jeſus-Chriſt que *de bouche*, en le recevant dans l'Euchariſtie, tandis que leur *cœur* en *eſt éloigné.*

A quoi j'ai ajouté que la Déciſion contre les grands Secours & la Conſultation des Trente Docteurs, pourroient bien être l'exécution de la ſeconde partie de cette Prophétie.

Mém. Theol. p. 8. *Quelle impreſſion*, s'écrie l'Auteur du *Mémoire*, un tel diſcours *doit-il faire dans l'eſprit des fidèles* ... *par rapport aux Docteurs?*

Ibid. p. 10. col. 1. Mais eſt-ce donc là, ainſi qu'il le prétend, *abolir* tous les *conſeils éclairés?* Quoi! ſommes-nous donc réduits à ne pouvoir plus recevoir de lumiére que par les Docteurs & Théologiens Conſultans & Antiſecouriſtes? Je lui répondrai par ſes Ibid. p. 11. propres paroles: Que l'*Egliſe conſervera dans tous les tems la chaîne ſacrée de la Tradition:* qu'*il y aura toujours dans ſon ſein des hommes qui en ſeront inſtruits*, & qui vivans de l'eſpérance des biens éternels, fouleront aux pieds toute conſidération humaine pour rendre témoignage à toute Vérité: que ces *canaux qui portent la lumiére & l'eſprit de vie*, ne ceſſeront point entiérement de couler dans le champ du Seigneur, quoiqu'immediatement avant la venue d'Elie ces témoins de toute Vérité doivent être réduits à un fort petit nombre: que cette *lampe toujours ſubſiſtante, toujours vivante ... ne s'éteindra jamais* juſqu'au point que les cœurs droits ne trouvent plus dans l'Egliſe les lumiéres néceſſaires pour ſe conduire dans les cas les plus difficiles. Mais à quel tître les Théologiens Antiſecouriſtes, prétendent-ils que ces lumiéres ne ſont plus aujourd'hui que chez eux? Eſt-ce parce qu'ils font tous leurs efforts pour abolir des Prodiges prophétiques où Dieu ſignale en tant de façons différentes ſa Toute-puiſſance & ſa Bonté?

Ce qui a déplû davantage à ces MM. & ce qui eſt le vrai motif du reproche qu'ils me font à ce ſujet, c'eſt que j'ai cité dans mon Ouvrage quantité de paſſages du Nouveau Teſtament & du Pére Queſnel, qui ne ſont nullement fa-Luc. XVIII. 9. vorables aux Docteurs, *qui in ſe confidebant & aſpernabantur cæteros:* je veux dire, qui ſe fient trop dans la ſcience qu'ils ont acquiſe par leurs grands travaux, & qui mepriſent tous ceux qui ne ſont point Théologiens de profeſſion & dont la plûpart ſont aujourd'hui confondus dans le commun du peuple, mais qui ayant une foi ferme & ſimple, avec une humble piété, ont joint de ferventes priéres à la lecture des Livres Saints & à l'étude de toute la Religion, étant perſuadés que c'eſt de la ſource éternelle de lumiére qui réſide dans le ſein de Dieu, que partent tous les rayons qui éclairent utilement les eſprits, parce qu'ils portent en même tems dans les cœurs un feu divin qui les anime.

Car c'eſt principalement à cette eſpéce de petits évangeliques, que j'applique la plûpart des paſſages que j'ai cités: & entre autres ces paroles de Jeſus-Chriſt qui en parlant du diſcernement des Miracles, de l'impreſſion qu'ils doivent faire, & Matth. XI. 25. Luc. X. 21. des conſéquences qu'on en doit tirer, s'écrie: „ Je vous bénis, mon Pere, Seigneur du Ciel & de la Terre, de ce que vous avez caché ces choſes aux ſages & aux prudens, & que vous les avez révélées aux petits." Mais ſans répéter ici des Textes que j'ai déjà mis ſous les yeux du Lecteur, je n'ai beſoin que d'ouvrir le Nouveau Teſtament pour en citer encore de nouveaux.

Jacq. IV. 6. 1. Pier. V. 5. Prov. III. 34. Luc. I. 53. On y trouve par tout: que *Dieu réſiſte aux ſuperbes, & donne ſa grace aux humbles:* .. „ Qu'il remplit de biens ceux qui ſentent leur diſette, & qu'il renvoie „ vuides ceux qui ſe flattent d'être riches. *Eſurientes implevit bonis, & divites ina-*

„ *nes:*

nes: „ Qu'il a choiſi ceux qui étoient pauvres dans le monde, pour les enrichir Jacq. II. 5.
„ de la foi: Que pour confondre ceux qui ſe croient ſages, il a choiſi ceux que 1. Cor. I. 27
„ le monde regarde comme des fous,.. afin que nul homme ne ſe glorifie devant & 29.
„ lui: *Quæ ſtulta ſunt mundi, elegit Deus ut confundat ſapientes...ut non glorietur*
„ *omnis caro in conſpectu ejus:* Qu'heureux ſont les pauvres d'eſprit parce que le Matth. V. 3.
„ Royaume du Ciel eſt à eux."

„ Il faut être de ces pauvres, *dit le Pére Queſnel*, ſi nous voulons avoir part Refl. mor.
„ aux richeſſes de la foi & de *la vraie intelligence de la parole évangelique.* Don- Luc. VII. 22.
„ nez-nous, Seigneur, cette pauvreté d'eſprit qui donne droit au thréſor des Vé-
„ rités divines: diſſipez les fauſſes lueurs de la ſageſſe humaine, pour faire pla-
„ ce à la lumiére de votre eſprit!

„ Dieu nous veut trouver dans notre néant, pour faire quelque choſe de nous, Ibid. 1. Petr.
„ parce qu'il met ſa gloire à faire tout de rien.... Il fait grace à l'humble, parce V. 5.
„ que l'humble s'en croit indigne."

En un mot on rencontre ſans ceſſe dans les Reflexions du Pére Queſnel, qu'une foi ſimple & une priére en même tems remplie d'humilité & de confiance, ſont les plus ſûrs moyens, par où les hommes obtiennent la lumiére d'enhaut, parce que *Dieu veut ... exercer leur foi, humilier leur eſprit, aſſujettir leur cœur aux moyens humbles du ſalut.* Ibid. 1. Cor. I. 8.

Ce n'eſt donc point à moi, qui à cet égard n'ai fait preſque que rapporter des citations, c'eſt aux Réflexions du Pére Queſnel, Auteur ſi rempli du ſuc de l'Ecriture & de toute la Tradition, c'eſt encore plus aux Textes mêmes du Nouveau Teſtament, que ces MM. ont à répondre.

Au ſurplus pour lever toute équivoque par rapport à mes ſentimens ſur ce ſujet, je leur déclare nettement, que ce n'eſt point des idiots & des ignorans, qui n'ont preſque aucune connoiſſance de la Religion que je prétends parler ſous le nom de ſimples & de petits, ainſi que ces MM. l'inſinuent: que par le terme de *ſimples*, j'entends ceux qui ſe conduiſent avec la ſimplicité ſi fort recommandée dans l'Evangile, *in ſimplicitate cordis:* & que ſous celui de *petits*, je renferme tous ceux qui croient l'être & qui ſe donnent pour tels, tous ceux qui s'abbaiſſent, s'humilient, s'abîment aux pieds de Jeſus-Chriſt dans la profondeur de leur néant; ceux qui ne comptent point ſur eux-mêmes, qui ne s'appuient point trop ſur le fruit de leurs travaux, & qui ne ſe glorifient point de leurs propres lumiéres. En un mot je comprends ſous ces termes, ainſi que fait l'Evangile dans pluſieurs des paſſages que je cite, tous ceux qui, fuſſent-ils auſſi grands Théologiens que l'Auteur de la *Réclamation*, ſont auſſi humbles que lui: & qui n'étant point remués par aucun préjugé, cherchent la Vérité avec un cœur ſimple & droit, & n'eſpérent la trouver qu'en implorant avec de vives inſtances le ſecours de Celui qui eſt le principe & la ſource de toute lumiére utile au ſalut.

Au reſte il eſt bien ſingulier que l'Auteur du *Mémoire Théologique* me reproche ſi fortement que je *favoriſe* les *deſſeins* de l'*ennemi du ſalut*, en donnant une trop grande idée des lumiéres que Dieu communique quelquefois aux petits, & qui peut leur faire négliger ou eſt capable d'*écarter* les *conſeils éclairés par les lumiéres de la Tradition.* Comment lui eſt-il échappé de voir que les Théologiens qui lui ſont unis, ont eux-mêmes avancé des Propoſitions bien plus fortes que les miennes ſur la préférence que Dieu paroît faire *aujourd'hui* des *ſimples* & des *petits*, à qui il *révéle* pluſieurs choſes par l'œuvre des Convulſions, ſur laquelle leur *ſimplicité même* les empêchera de ſe *méprendre*, tandis qu'il laiſſe *des Docteurs* s'égarer ſur ce ſujet dans leurs *vains raiſonnemens*, & s'éblouïr eux-mêmes par leurs *fauſſes ſubtilités*? Mém. Théol. p. 10. col. 2.

Voici deux paſſages, l'un de M. Poncet, l'autre de M. Maillard, qui renferment tous ces traits hardis que je viens de rapporter: je crois devoir les copier ici une ſeconde fois.

VIII. Lett. de M. Poncet contre les Vains efforts, pag. 37.

„ On trouve dans l'Evangile, *dit M. Poncet*, que Dieu cache ſes myſtéres aux „ ſages, & qu'il les révéle aux petits & aux ſimples: & c'eſt ce que nous voyons „ qui arrive aujourd'hui."

Exam. de la Conſult. 67. bis.

„ Le ſimple, *dit M. Maillard*, pour lequel eſt fait principalement ce ſpecta- „ cle (des Convulſions) ne s'y méprendra pas. Il n'a beſoin que de ſes „ yeux & de ſa foi: & ſa ſimplicité même qui fait ſa ſûreté, le mettra en „ garde contre tous les vains raiſonnemens & les fauſſes ſubtilités des Docteurs."

Je défie l'Auteur du *Mémoire Théologique* de citer aucun de mes Textes où j'aie rien avancé de plus fort. Pourquoi donc m'attaque-t-il lorſque je parle ſur ce ſujet avec encore plus de retenue que ſes aſſociés contre les Secours?

XXVII. Les Antiſec. ne concentrent point dans leurs perſonnes l'Autorité du corps entier des Appellans, qui ayant pour eux la Tradition, ont réellement en leur faveur une Autorité infaillible.

Comme cet Auteur s'eſt vû forcé d'abandonner ce qui avoit été avancé très légérement par M. Maillard, & par la *Réponſe* des Antiſecouriſtes (que l'*Autorité* des Théologiens qui ont proſcrit les grands Secours, eſt *plus à écouter que les raiſons, plus ſûre que les prodiges & ſupérieure aux miracles*; & que c'eſt *une illuſion & une ſource de fanatiſme* de vouloir *ſuppléer à la voie de l'Autorité* de ces MM. *par celle des Miracles* & des *bonnes raiſons*;) le parti qu'il a pris pour remplacer ces aſſertions trop hautaines, a été de ſuppoſer que le petit Pelotton des Théologiens qui ſuivent ſes avis ſur les grands Secours, renferme dans ſon centre l'Autorité de la totalité des Appellans. Il a enſuite très bien prouvé que le corps entier de ces diſciples de la Vérité, ayant pour lui la Tradition perpetuelle de l'Egliſe (mais ſur des points qui n'ont nul rapport à ceux qui ſont la matiére de notre diſpute) a une Autorité à laquelle tout le monde devroit obéir. D'où il a conclu que quoique ni lui ni ſes Collégues ne ſoient pas infaillibles, on doit néanmoins ſe ſoumettre à toutes leurs Decisions, & ſinguliérement à celle qu'ils ont faite contre les grands Secours *dans un eſprit*, dit-il, *de vérité, de charité & de concorde.*

Mém. Theol. pag. 125. col. 2.

Pour réfuter pleinement tous les pompeux raiſonnemens qu'il fait à cet égard, il ne faut que diſtinguer deux choſes fort différentes que cet Auteur préſente confuſément enſemble. Je veux dire les Vérités que les Appellans ſoutiennent contre la Bulle, qu'il paroît confondre indiſtinctement avec les fauſſes Propoſitions que ſes Collégues les Théologiens Antiſecouriſtes ont imaginées depuis peu, pour appuyer leur Decision contre les grands Secours.

Il eſt très vrai que MM. les Antiſecouriſtes en leur qualité d'Appellans, & par oppoſition aux Moliniſtes & aux Conſtitutionnaires, ont en leur faveur la Tradition perpétuelle de l'Egliſe par rapport à tous les dogmes importans proſcrits par la Conſtitution & révendiqués par l'Appel: & c'eſt uniquement à cet objet qu'on doit appliquer les maximes auſſi certaines que lumineuſes, que cet Auteur emprunte du S. Evêque de Senez.

Ibid. p. 124. col. 1.

„ Que les deffenſeurs de la Vérité ont de leur côté l'Autorité d'une Tradi- „ tion qui eſt toujours vivante & toujours viſible."

Que „ quoiqu'en certain tems & ſur certains points cette Tradition perpe- „ tuelle, cette connoiſſance de l'ancienne doctrine ſe reſſerre dans un plus pe- „ tit nombre, c'eſt un chaîne indiſſoluble que jamais l'erreur n'a la force de „ rompre."

Ibid. col. 2.

Qu'il eſt vrai que ce petit nombre d'hommes qui vivent de la foi & qui ſuivent la Vérité, „ n'a pas lui-même *& préciſément comme tel, l'Autorité de ſe fai-* „ *re croire*, ... mais que quand il a pour lui la Tradition, il a de ſon côté une „ Au-

„ Autorité certaine qui doit être suivie, & qui est une régle sûre en vertu des „ promesses de Jesus-Christ: (enfin que) telle est la situation, tel est le privilége „ des Appellans."

Tout cela est très véritable: mais quelle conséquence en résulte-t-il par rapport aux Questions qui nous divisent? Quoi! cet Auteur prétend-il que les quatre ou cinq Théologiens qui lui sont unis avec un certain nombre de disciples, possédent & concentrent en leurs personnes toute l'Autorité du corps entier des Appellans, & toute la force de la Tradition *toujours vivante* dans l'Eglise?

L'Autorité de cette Tradition générale qui sera *toujours visible* dans l'Eglise & toujours conforme à l'ancienne, est en effet si respectable qu'elle mérite véritablement la créance & la soumission de toute la Terre. Mais elle ne consiste pas seulement aujourd'hui dans le témoignage particulier des Théologiens Antisecouristes: elle consiste principalement dans la réunion des sentimens du grand nombre de ceux qui sont éclairés par la Vérité, qui suivent l'ancienne Tradition que Dieu rendra toujours immuable, & qui pensent les mêmes choses que ceux qui ont la plus parfaite connoissance de la Doctrine perpétuelle de l'Eglise.

Car il ne faut pas croire que la Tradition actuellement vivante ne réside uniquement que sur la tête de ceux qui portent le nom d'Appellans. Les termes de M. l'Evêque de Senez nous présentent au contraire l'*idée* d'une Tradition, qui étant *toujours vivante & toujours visible*, est par conséquent répandue dans tous les Pays Catholiques, quoiqu'elle y soit *resserrée dans un* bien *plus petit nombre* que lorsque tous les enfans de l'Eglise font hautement profession de toute Vérité.

Ainsi pour former *cette chaîne indissoluble que jamais l'erreur n'a la force de rompre*, il faut joindre à ceux que la Providence divine a voulu être décorés du tître d'Appellans, toutes les ames vraiment fidelles, soit qu'elles soient plus ou moins instruites, & même toutes celles qui, quoiqu'elles ne soient point du tout au fait des disputes qui troublent aujourd'hui l'Eglise, n'en suivent pas moins comme les Appellans, les maximes de l'Ecriture & de la Tradition proscrites par la Bulle: par exemple, les personnes qui sont intimement persuadées, soit par des lumiéres distinctes, soit même par de simples sentimens que Dieu forme dans leur cœur, qu'il est absolument nécessaire de commencer à l'aimer par dessus toutes choses, pour être justifié par le Sacrement de Pénitence & pouvoir parvenir au bonheur infini, parce que l'amour de Dieu est *le premier & le grand commandement*, dit Jesus-Christ, & que *celui qui n'aime point demeure dans la mort*, ajoute son Apôtre bien aimé. Ces ames fidelles & attentives sur elles-mêmes, sentent par leur propre expérience qu'à tout moment elles ont besoin d'une grace efficace, qui sans contraindre leur volonté, la porte infailliblement au bien. Elles n'éprouvent que trop que par elles-mêmes elles ne sont que corruption, que ténébres & que foiblesse; ce qui les engage à prier avec instance pour obtenir de ces graces puissantes qui sont la source de nos vertus & le premier mobile de nos bonnes œuvres.

Math. XXII. 38. 1 Jean. III. 14.

Mais ce n'est pas seulement sur ces points si essentiels, c'est pareillement sur tous les autres qui sont en contestation entre les Appellans & les Molinistes, que ces ames éclairées de Dieu pensent comme les Appellans, quoique plusieurs d'entre elles, sur-tout dans les Pays étrangers, ne sachent pas qu'il y a des Appellans dans le monde: ce qui n'empêche nullement qu'elles ne soient conjointement avec eux, les anneaux de la Tradition vivante.

Il faut même en quelque sorte joindre encore aux Appellans, une multitude d'Evêques, de Pasteurs, de Religieux & autres Ecclésiastiques, qui, quoique soi-

disans recevoir la Bulle, croient néanmoins, enseignent & prêchent toutes les Vérités soutenues par l'Appel.

Voilà ce qui compose actuellement dans l'Eglise, cette chaîne visible de sa Tradition vivante, contre laquelle les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais, parce qu'elle est un écoulement des graces du S. Esprit, l'effet des lumiéres qu'il répand lui-même dans les ames, & le grand ouvrage que Jesus-Christ lui a donné à faire dans l'Eglise.

MM. les Théologiens Antisecouristes ont été, il est vrai, d'illustres témoins, & de célébres deffenseurs de cette Tradition vivante; mais ils ne sont pas les seuls, & ils ne peuvent pas tirer avantage de cette qualité contre tant d'autres Théologiens Appellans, puisqu'elle leur est commune avec eux. Plusieurs même de ceux qui admirent & qui étudient le Prodige des grands Secours, ont l'avantage d'avoir été privés de leurs Bénéfices & d'avoir souffert de grandes persécutions pour rendre hautement témoignage à toute Vérité, & de s'exposer pour elle encore bien plus qu'eux.

Mais si MM. les Antisecouristes ont en qualité d'Appellans, la Tradition perpétuelle de l'Eglise contre les Zélateurs de la Bulle & de la morale relâchée, ils ont au contraire contre eux cette même Tradition dans la dispute qu'ils ont avec nous.

Je crois l'avoir déjà prouvé par rapport à plusieurs objets, & singuliérement que leur Décision contre l'admirable Prodige des grands Secours est visiblement contraire aux Maximes de l'Evangile, qui ne recommande rien davantage que la confiance en Dieu & la Charité pour le prochain. Cependant j'ai encore à leur opposer un grand nombre de principes, de faits & de jugemens de l'Eglise, auxquels ils ne pourront rien répondre.

Mais tout cela ne les empêchera peut-être point d'assurer affirmativement & Mém. Théol. p. 134. Ibid. p. 125. de répéter sans cesse, ainsi que fait l'Auteur du *Mémoire Théologique*, ,, que ,, dans la matiére des Secours violens, les principes sur lesquels est fondée la Décision qui les réprouve, ne sont pas des points sur lesquels on puisse dire qu'il ,, y ait un partage dans l'Eglise, mais que ce sont des maximes autorisées & par ,, une Tradition perpétuelle & par une concorde universelle."

C'est ainsi que ces MM. lorsqu'ils ne savent comment se défendre contre le poids accablant des autorités qu'on leur oppose, & contre la multitude des objections par lesquels on les presse, prennent le parti ingénieux de les passer sous silence, & cependant de donner hardiment leurs opinions singuliéres pour des régles irréfragables, & la fausse interprétation qu'ils font des Commandemens de Dieu, pour des principes de la Tradition qu'il n'est pas permis de revoquer en doute.

Ibid. p. 125. Mais comment pourront-ils persuader à aucune personne sensée, que *ce sont des maximes autorisées par une Tradition perpétuelle & par la concorde universelle de l'Eglise*, que Dieu a deffendu par le V. Commandement de secourir ceux qui souffrent, & que c'est désobéir au premier que d'exécuter sa volonté, lors même qu'il la déclare de la maniére la plus claire & la plus frappante par un merveilleux Prodige que lui seul peut faire?

Pour tâcher de réussir à se faire croire, ou du moins pour jetter de la poudre aux yeux de ceux qui ne veulent point se donner la peine de rien approfondir, l'Auteur du *Mémoire* compare modestement les Théologiens dont il est le Ibid. p. 123. col. 1. Chef, aux *Théologiens de Port-Royal*, à *l'illustre Evêque d'Aleth* & à *l'incomparable S. Augustin*; & il demande, de quel œil on eût regardé les *partisans* d'une *pratique probibée* par ces célébres deffenseurs de la Vérité, si bien loin de se soumettre à leur

leur *Décision*, ils s'étoient révoltés contre une Autorité si respectable, & s'ils avoient osé faire *des plaintes dans une Réclamation publique* de ce qu'on exigeoit d'eux la docilité & la subordination. Ibid. col. 2.

„ Ces grands Théologiens, *ajoute t-il*, étoient cependant bien éloignés de „ se croire infaillibles. Mais les dons excellens de sagesse & de science qu'on „ voyoit luire en eux, faisoient qu'on les regardoit comme plus capables que „ d'autres, de connoître sur une matiére controversée la Tradition de l'E- „ glise." Ibid. p. 127. col. 1.

C'est-à-dire que MM. les Antisecouristes veulent qu'on les en croie sur leur parole, & que la grande réputation qu'ils ont acquise, interdise tout examen par rapport à tout ce qu'il leur plaît de décider, parce que semblables à S. Augustin, leur *sentiment* doit être *consideré par les dons sublimes que Dieu* a mis en eux pour les *faire luire comme un astre au milieu de l'Eglise.* Ibid.

Il est bien vrai que le sentiment des grands Théologiens a une certaine Autorité, non pas indépendante des bonnes raisons, mais antérieure à l'examen qu'on peut faire de celles sur lesquelles ils fondent leur avis: parce qu'il y a tout lieu de présumer que la connoissance qu'ils ont de l'Antiquité & des différentes opinions des Auteurs, leur a fourni de grandes lumiéres, & qu'on se sent porté à croire qu'ils ne se sont déterminés que sur de très puissans motifs.

Mais cette sorte d'Autorité a des dégrés fort différens. Celle, par exemple, de S. Augustin est sans contredit très supérieure à celle des Théologiens Antisecouristes: & comme ces MM. ne sont nullement incapables de se méprendre, ils n'ont aucun droit de forcer les autres Théologiens, ni même aucun des Fidéles, de se soumettre sans examen à leurs Décisions sous peine de passer pour des indociles, qui *méprisent l'Autorité & la subordination sous prétexte que Dieu parle par des voies miraculeuses.* Nouv. Eccl. du 7. Janv. 1742.

Voilà par quels moyens ces MM. au défaut de bonnes raisons, & ayant contre eux la Décision de plusieurs Miracles, s'efforcent de nous asservir sous le poids de l'Autorité qu'ils s'attribuent. Sur quoi je ne puis m'empêcher d'observer, qu'il y a un rapport frappant entre la maniére dont ils veulent faire recevoir leur Décision contre les grands Secours, & celle que les Evêques Constitutionnaires emploient pour faire accepter la Bulle. Les Evêques Constitutionnaires, ne pouvant appuyer la condamnation des 101. Propositions par aucun raisonnement solide, & n'ayant rien à opposer aux Miracles que Dieu a faits pour autoriser l'Appel, font parade de l'Autorité infaillible de l'Eglise, comme si elle étoit toute entiére concentrée en leurs personnes, & comme si l'Eglise avoit pû par cette Bulle condamner ce qu'elle a toujours enseigné. La plûpart d'entre eux, pour écarter les objections invincibles de cette Tradition immuable, & de la Décision des Miracles, ne souffrent point qu'on entre avec eux en aucune discussion: ils veulent qu'on se soumette sans examen, & traitent de rebelles à l'Eglise tous ceux qui refusent de le faire. Les Théologiens Antisecouristes ne paroissent guéres moins piqués qu'eux qu'on leur oppose des Miracles, & qu'on veuille les obliger à soutenir par de *bonnes raisons* la proscription téméraire qu'ils ont faite du plus brillant Prodige dont Dieu illustre l'œuvre des Convulsions. Ils se récrient de toutes leurs forces, que c'est *un vice* qui *ouvre la porte à l'illusion & à l'indépendance*, de prétendre qu'entre les Théologiens Appellans c'est .... *la lumiére des Miracles* .... *& la force des bonnes raisons qui persuade*, *non l'Autorité* . . . . *des qualités personnelles* . . . . *qui décide.* Car ces MM. prétendent qu'on doit une confiance entiére & une soumission sans reserve, à *des Théologiens* aussi *habiles*, aussi *éclairés*, aussi *fidéles* qu'ils le sont *à suivre la trace de la Tradition.* Et en même tems l'Auteur Nouv. Eccl. du 21. Fevr. 1743. N. 6. Mém. Théol. p. 135. col. 2.

Ibid. col. 1. teur du *Mémoire* avertit *les Fidéles* que ce ſeroit pour eux *un foible rempart*, un *impuiſſant préſervatif*, de chercher des *lumiéres .... dans le ſentiment de quelques Théologiens d'un mérite inférieur*, euſſent-ils de leur côté les meilleures raiſons du monde. Car ſuivant cet Auteur & ſes Collégues, il n'appartient point aux Fidéles d'en décider, & ils ne doivent prendre pour leur partage que la docilité & la ſoumiſſion envers les Théologiens qui paſſent, ou, pour mieux dire, qui ſe donnent, pour les plus éclairés.

XXVIII. Une docilité exceſſive eſt aujourd'hui le canal ordinaire d'une ſéduction très dangereuſe.

Auſſi ce Docteur en faiſant tous ſes efforts pour écarter les Théologiens Secouriſtes, qu'il préſume n'être que *d'un mérite inferieur* à ceux dont il eſt le Chef, emploie-t-il en même tems toute ſon éloquence pour prêcher la docilité. Voulant en perſuader la néceſſité, il rapporte un ſentiment de Sainte Thereſe, qu'il propoſe comme étant parfaitement *conforme aux régles.*

Mem. Théol. p. 5. col. 2. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans ce paſſage qu'il cite.

Ibid. p. 5. & 6. *Encore que je fuſſe certainement*, dit cette Sainte, *que ces choſes*, que Dieu lui ordonnoit lui-même par des révélations, *viennent de Dieu, je ne voudrois pour rien du monde m'engager à quoi que ce ſoit que mon Directeur n'approuvât.*

Quoi! lorſqu'on ſait *certainement* que Dieu veut quelque choſe de nous, il faut préférer à ſa volonté bien connue, l'avis faillible d'un Directeur?

Voilà ce que l'Auteur du *Mémoire* nous donne pour une régle lumineuſe, générale, infaillible, & à laquelle on doit ſe conformer en toutes rencontres. Mais plus nous reſpectons les grands dons que Sainte Théréſe avoit reçus du Très-haut, plus il eſt néceſſaire de s'oppoſer à l'abus qu'on fait de ſes paroles, pour en conclurre que toute révélation divine doit être tellement ſoumiſe au jugement de l'homme, qu'il n'eſt pas permis de faire ce qu'on ſauroit *certainement* être ordonné de Dieu, à moins que la choſe ne ſoit approuvée par le Directeur qu'on s'eſt choiſi.

L'Auteur du *Mémoire* croit-il donc que Judith ait mal fait, non ſeulement de ne point conſulter aucun des Anciens de Béthulie, mais même de leur découvrir ſon deſſein très contraire aux régles ordinaires, quoiqu'elle n'eût point eû pour l'exécuter de révélation proprement dite? Prétent-il blâmer tous les Saints, qui par un ſecret mouvement de l'Eſprit de Dieu ſe ſont écartés des régles communes, ſans prendre ou ſans vouloir ſuivre à ce ſujet les avis de leurs Directeurs? S'il n'oſe ſoutenir un Siſtême ſi injurieux à ceux que Dieu a jugé dignes d'une gloire éternelle, il faut donc qu'il convienne que la maxime qu'il emprunte de Sainte Théréſe, n'eſt nullement une maxime générale.

Auſſi cette Sainte n'a-t-elle parlé que du cas particulier où elle étoit, qu'en même tems que Dieu lui parloit par des voies extraordinaires, il lui inſpiroit ſenſiblement lui même l'humble ſentiment de régler ſa conduite ſur les conſeils de ſon Directeur. *J'y ai été*, ajoute-t-elle à l'endroit cité par l'Auteur du Mémoire, *confirmée par ces Viſions, qui m'ont toujours recommandé l'obéiſſance que je dois à ceux qui prennent ſoin de ma conduite.* C'eſt que, comme elle étoit la Supérieure & le modéle d'un très grand nombre de Religieuſes, cet exemple de docilité étoit très utile pour l'inſtruction de toutes ces ames qu'elle dirigeoit. Mais ſi elle avoit vécu de notre tems, Dieu lui eût-il inſpiré de choiſir ſon Directeur parmi les Jéſuites, comme elle a fait pluſieurs fois, & de ſoumettre les révélations qu'il lui faiſoit à la déciſion d'un tel guide?

Comment l'Auteur du *Mémoire* ne ſent-il pas lui-même combien il eſt dangereux aujourd'hui de prêcher aux Fidéles une aveugle docilité? Ignore-t-il donc que c'eſt par ce ſéduiſant artifice couvert du voile d'une fauſſe humilité & d'un ſcrupule exceſſif à l'égard des devoirs de la ſubordination, que l'eſprit Séducteur a trou-

trouvé moyen de faire accepter la Bulle par une multitude innombrable de Catholiques?

La grande séduction qui ravage à présent l'Eglise, & même la contrariété de sentimens qui partagent les Théologiens Appellans par rapport aux Prodiges que Dieu fait parmi nous, sont des preuves également tristes & certaines qu'une docilité excessive peut devenir un piége des plus funestes.

C'est aux Régles qu'il faut s'attacher inviolablement, & non pas à la personne d'un Directeur, sur-tout lorsqu'il s'en écarte.

La grande maxime que doivent suivre les Convulsionnaires, c'est d'être extrémement attentifs à ne blesser aucune de ces Régles saintes, & singuliérement celles que prescrit la modestie. Quoiqu'ils soient les instrumens d'une œuvre de signes & de Prodiges, donnée en spectacle à l'Univers pour lui déclarer des choses fort importantes, cela ne les dispense point ordinairement des Régles communes: & comme ils peuvent prendre des suggestions de Satan pour des instincts qui viennent de Dieu, il est très vrai qu'ils sont dans l'obligation de faire examiner le principe de leurs instincts, sur-tout dès qu'ils ont quelque chose de suspect, par des personnes éclairées, remplies de piété & sincérement attachées à toutes les œuvres de Dieu; & qu'ils doivent suivre avec docilité les bons avis qu'ils en reçoivent. Mais voilà tout ce qu'on doit conclurre à leur sujet de la conduite de Sainte Thérése.

Ajoutons encore ici, que *la grande capacité & la science des personnes doctes* n'est pas toujours *la sagesse qui est de Dieu*, quoi qu'en dise l'Auteur du *Mémoire* qui semble les vouloir confondre. XXIX. La science des personnes doctes ne produit pas toujours la sagesse qui est de Dieu. Mém. Théol. p. 12. col. 2.

La science qui enfle produit un effet tout contraire à la sagesse que Dieu donne, qui humilie l'esprit & le cœur, en même tems qu'elle les touche & qu'elle les éclaire.

Aussi M. Bossuet, dans la citation même qu'en fait l'Auteur du *Mémoire*, donne-t-il l'humilité (*pourvû*, dit-il, *qu'ils soient humbles*) pour une des principales marques à laquelle on doit reconnoître les savans les plus capables de juger des évenemens extraordinaires. Ibid. p. 13. col. 1.

L'Auteur du *Mémoire* rapporte encore, *que selon l'Abbé Moyse, la véritable discrétion ne s'acquiert que par une véritable humilité.* Ibid. p. 4. col. 2.

„ Un des caractéres dont Dieu se glorifie le plus dans l'Ecriture, *disoit naguéres M. Poncet*, c'est de tenir une conduite qui confonde les sages, & qui „ ne laisse approcher de lui que les humbles, & ceux qui renoncent à leur pro- „ pre sagesse." VIII. Lett. contre les Vains efforts. p. 36.

Enfin l'Auteur du *Mémoire Théologique* établit lui-même cette maxime, que l'humilité est toujours la compagne de la vraie science des saints.

„ Il est vrai, *dit-il*, & il ne faut pas le dissimuler, que trop souvent l'esprit „ d'orgueil, dont les racines sont si profondes, se cache & se nourrit sous l'éclat „ de la science. C'est un mal contre lequel la Religion nous avertit d'être conti- „ nuellement en garde. Mais s'il y a des savans orgueilleux, n'y en a-t-il point „ qui soient humbles? L'humilité n'est-elle pas la compagne aussi bien que la gar- „ dienne de la vraie science, qui est la science des saints? S. Augustin ce Doc- „ teur si éclairé & si rempli des plus hautes lumiéres, n'étoit-il pas pénétré „ de l'humilité la plus profonde? Ces saints Docteurs que le Soleil de justice a „ fait luire comme des astres dans le Ciel de l'Eglise, n'étoient-ils pas des mo- „ déles d'humilité? Et que deviendroit le thrésor de la sagesse & de la scien- „ ce que posséde la Religion, si pour être humble il falloit devenir ignorant?" Mém. Théol. p. 10. & 11.

Il n'est point du tout nécessaire d'être ignorant pour être humble, mais entre les savans, ce sont les plus humbles qu'il faut choisir, parce que ce sont ceux en qui la véritable science des saints, c'est-à-dire la sagesse qui vient d'enhaut, se manifeste le plus clairement.

Car la science simplement Théologique, qui n'est autre chose que la connoissance de la Tradition Apostolique, des faits de l'Antiquité, des jugemens de l'Eglise, & des différens sentimens des Auteurs, n'est pas toujours éclairée par la sagesse qui vient de Dieu. Souvent cette science, qui s'acquiert par beaucoup de lectures, n'est le fruit que d'une étude toute humaine. La sagesse au contraire qui Jacq. III. 15. descend d'enhaut, *sapientia desursum descendens*, cette sagesse si nécessaire pour faire dans tous les cas une application toujours juste & toujours conforme au vrai, de cette science Théologique, est un don de Dieu qu'on n'obtient ordinairement que par d'humbles priéres, animées par cette persuasion intime, que notre esprit n'est par lui-même que ténébres, qu'ignorance & qu'erreur, & que tous nos travaux ne peuvent nous être essentiellement & véritablement utiles, qu'autant qu'il lui plaira de les bénir & de nous en faire faire lui-même un bon usage.

Mais cette lumiére qui vient d'enhaut, ne luit pas toujours continuellement dans notre esprit: une trop grande opinion de nous mêmes, un défaut de charité & de compassion pour ceux qui souffrent, un zéle outré qui par orgueil se scandalise trop légérement & critique impitoyablement le prochain, peuvent l'écarter par rapport à certains objets: & lorsqu'il ne nous reste plus que la science Théoligique dénuée de cette lumiére divine, au lieu de nous conduire au vrai, elle peut nous égarer par les fausses applications que les ténébres de notre esprit totalement livré à lui-même, nous en font faire.

L'Evangile nous en montre un terrible exemple dans la personne des Pharisiens, qui étoient précisément du caractére que je viens de dépeindre. Ils se regardoient comme ayant des lumiéres très supérieures à celles des autres hommes: ils accusoient Jesus-Christ de blesser les Régles, parce qu'il guérissoit des malades le jour Luc. VII. 37. 38. 39. du Sabbat: ils se scandalisoient de ce qu'il se laissoit *toucher* & même baiser *les pieds par une femme de mauvaise vie.* Cependant il y a tout lieu de croire qu'ils étoient éclairés d'enhaut, lorsqu'ils soutenoient avec une fermeté inébranlable l'existence des esprits & la résurrection des corps contre la plûpart des Chefs de leur Nation qui étoient tombés dans l'erreur des Sadducéens: & néanmoins ni les grands services qu'ils rendoient à la Religion, ni l'étude très assidue qu'ils avoient faite des Ecritures, n'empêcherent point qu'ils ne se trompassent sur la personne de Jesus-Christ & qu'ils ne fissent tomber dans l'abîme du plus déplorable égarement, tous ceux qui séduits par la grande réputation qu'ils avoient acquise, prirent une pleine confiance en leurs lumiéres. Tant il est vrai que la sagesse qui vient d'enhaut ne réside pas toujours immuablement dans l'esprit des plus savans Théologiens, & que les simples Fidéles ne peuvent trop prier le Pére des lumiéres de les conduire lui-même comme par la main aux guides qu'il daigne éclairer!

XXX. Régles données par le S. Esprit pour faire discerner ceux qui se conduisent par la sagesse qui vient de lui, de ceux qui n'ont qu'une science humaine.

Voici les Régles que le S. Esprit nous a données par la bouche de S. Jacques pour nous apprendre à discerner parmi les savans, ceux qui se conduisent par la sagesse qui vient de lui, de ceux qui n'ont qu'une science humaine.

Jacq. III. 1. *Mes Fréres*, nous dit cet Apôtre, *gardez-vous du desir qui fait que plusieurs veulent devenir Maîtres.*

Réfl. mor. Ibid. 13 & 15. „ Le fruit de la vraie science & de la sagesse Chrétienne, *s'écrie le Pére Quesnel*, n'est pas de s'élever ni de chercher à dominer sur les autres. . . . Vous

„ le

„ le savez, Seigneur, combien de maux ont causé à votre Eglise dans tous les
„ Siécles ceux qui se sont laissés entêter de leurs propres opinions, ou posséder....
„ par la passion de dominer."

S'il y a quelqu'un parmi vous qui passe pour sage & pour savant, ajoute S. Jacques, *qu'il fasse paroître ses œuvres dans une sagesse pleine de douceur. Mais si vous avez un zéle amer & le cœur porté à la critique, ne vous glorifiez point de votre science. . .* Jacq. Ibid. II. 13. 14. 15. 17.

Car ce n'est pas la sagesse qui descend d'enhaut. . .

Mais la sagesse qui vient d'enhaut est remplie de pudeur: elle est pacifique, humble & modeste.

Si la sagesse que Dieu donne, si la science qui vient de lui, se reconnoissent à la modestie, à l'humilité, à la douceur, à la charité qu'elle fait naître dans les cœurs, ne pouvons-nous pas dire que les pieux Ecclésiastiques qui se sont sacrifiés à être les Directeurs des Convulsionnaires, donnent tous les jours des preuves de l'esprit qui les anime? En effet quelle humilité, quelle charité & quel détachement de toutes choses ne faut-il point avoir, pour choisir volontairement un emploi où il n'y a rien autre chose à gagner dans ce monde que la plus vive persécution des Puissances & le mépris de presque tous les hommes!

Ces vrais disciples de Jesus-Christ ne suivent-ils pas à la lettre ce conseil qu'il nous a donné, si contraire à l'enflure de l'orgueil humain?

Vous serez heureux, lorsque les hommes vous haïront: qu'ils se sépareront de vous: qu'ils vous traiteront injurieusement, & qu'ils vous perdront de réputation à cause du Fils de l'homme. Luc. VI. 22.

„ Dieu veut des disciples & des Ministres, *dit sur cet article le Pére Quesnel*, Réfl. mor.
„ qui ne tiennent ni à l'amitié des hommes .... ni aux commodités de la vie.... Ibid.
„ ni à leur propre réputation.... (Mais) où les trouverez-vous, Seigneur, si
„ vous ne les formez vous même par votre grace toute-puissante!"

Il est donc évident que ce dépouillement universel de tout amour propre de la plûpart de ces humbles Directeurs, n'a pû être formé dans leurs cœurs que par une grace singuliére & toute-puissante; ce qui donne tout lieu de croire qu'ils sont éclairés & conduits par la sagesse qui vient de Dieu.

S. Jacques ajoute que „ la sagesse qui vient d'enhaut consent à tout bien, & est
„ pleine de miséricorde: *Bonis consentiens, plena misericordiæ.*" Jacq. III. 17.

Elle est donc bien éloignée de réprouver des Secours dont Dieu se sert non seulement pour calmer sur le champ & dissiper en peu de tems les cruelles douleurs que souffrent par son ordre les Convulsionnaires, mais même pour les guérir de maux incurables; & qui plus est, pour mettre sous nos yeux d'admirables Simboles, qui, par le brillant éclat d'un Prodige dont le surnaturel est palpable, font luire la lumiére de la foi, jusques dans les ames des morts, & qui par la joie que les coups les plus terribles causent aux Convulsionnaires, peignent avec des couleurs si vives le bonheur que les plus fidéles disciples de la Vérité trouveront dans les supplices, qu'ils échauffent le courage des spectateurs par une espérance céleste, & qu'ils embrasent leurs cœurs du feu de l'amour divin.

Enfin S. Jacques donne pour caractére distinctif à la sagesse qui vient de Dieu, de ne point juger le prochain: *non judicans.* Ibid.

„ Ne parlez point mal les uns des autres, *ajoute ensuite cet Apôtre:* celui qui Ibid. IV 11.
„ parle contre son Frére ou qui juge son Frére, parle contre la Loi & juge la Loi:
„ que si vous jugez la Loi, vous n'en êtes pas l'observateur."

N'est-il pas évident que c'est agir contre la Charité, qui est l'ame & la fin de tou-

toutes les Loix divines, que de s'efforcer d'interdire des Secours que Dieu lui-même rend nécessaires? Quel danger n'y a-t-il donc pas de prétendre en cas pareil être en droit de juger ses Fréres, & quelle témérité de les condamner, lorsque Dieu les autorise par des Miracles?

Il semble que les Docteurs & Théologiens Consultans & Antisécouristes aient totalement oublié les Régles de l'Evangile sur les jugemens. Ils méprisent, ils décrient, ils paroissent en quelque sorte livrer au démon, d'admirables Prodiges que la plûpart d'entre eux n'ont pas voulu voir & dont ils ne connoissent les circonstances que par des récits très fautifs: & sur ces faux rapports, ils proscrivent tous ceux qui s'édifient d'un spectacle si propre à augmenter la foi. Cependant Jesus-Christ nous deffend à tous de juger qu'avec parfaite connoissance de cause, & nous menace de nous condamner nous-mêmes, si nous condamnons les autres trop légérement & sans y être, pour ainsi dire, forcés par l'évidence.

Luc. VI. 37. „ Ne jugez point, *nous dît-il*, . . ne condamnez point, & vous ne sérez point „ condamnés.

Matth. VII. 1. & 2. „ Ne jugez point, afin de n'être point jugés: car vous serez jugés comme „ vous aurez jugés les autres?"

Les Théologiens Antisecouristes qui ont poussé les choses si loin, voudroient-ils que Jesus-Christ les jugeât avec la même rigueur qu'ils ont condamné la multitude des Fidéles en qui on remarque le plus visiblement le détachement le plus parfait de toutes choses, & un esprit de sacrifice qui leur fait immoler sans peine tout intérêt humain & jusqu'à leur réputation, au desir de plaire à Dieu? Car encore un coup ce ne sont pas seulement les Convulsionnaires qui ont besoin de violens Secours, que ces MM. dénoncent comme des coupables aux redoutables ennemis de l'Appel, & qu'ils livrent ainsi au bras séculier: ce sont en même tems tous les saints Ecclésiastiques qui leur servent de Directeurs, ce sont tous ceux qui leur donnent ces Secours, tous ceux mêmes qui les approuvent.

Ces MM. se sont dressés un Tribunal d'où ils lancent despotiquement des arrêts de condamnation contre un nombre innombrable de personnes, parmi lesquelles il y en a certainement beaucoup qui sont d'une très grande piété, & néanmoins ils osent employer contre elles les mêmes foudres dont les Constitutionnaires les plus outrés se servent pour éblouïr & pour terrasser les moins instruites des personnes attachées à la Vérité.

Il n'y a pas long-tems, que ces MM. se sont plaints avec grande raison du procédé schismatique de quelques Evêques qui vouloient engager leurs Prêtres à refuser l'absolution & la Communion à tous ceux qui se déclareroient ouvertement contre la Bulle. Qui auroit jamais cru qu'ils en viendroient ensuite eux-mêmes jusqu'à cet excés d'un faux zéle, que de se servir des mêmes voies pour forcer des Fidéles trop timides à se soumettre au mauvais jugement qu'ils ont porté contre un Prodige où Dieu rend sa présence sensible? Le Pére des miséricordes en fait un canal de ses bienfaits: & ces MM. prononcent anathéme contre ceux dont il éclaire l'esprit, & dont il touche le cœur par ce moyen!

Au reste il faut distinguer la théorie d'avec la pratique, par rapport à la différence que je viens de faire remarquer entre la science simplement Théologique & la sagesse qui vient de Dieu.

XXXI. C'est par l'étude Théologique qu'on apprend l'Ecriture & la Tradition, mais ce n'est

La connoissance de l'Antiquité, de ce qui nous a été transmis verbalement par les Apôtres, des Decisions de l'Eglise, & des opinions des Auteurs, appartient, pour ainsi dire, en propre à la science Théologique: mais le bon usage de ces con-

connoiſſances, les conſéquences que l'eſprit & le cœur doivent en tirer pour la conduite, l'application qu'il en faut faire pour bien juger d'une œuvre auſſi remplie de merveilles & du nuages, de lumiéres & de ténébres, que le Phénomene des Convulſions; ſont des graces du Très haut, qu'il accorde à qui il lui plaît.

Qu'e par un don tout gratuit de Dieu qu'on profite de ces connoiſſances.

Il y a des ſavans parmi les Conſtitutionnaires. Dans le nombre des Docteurs Conſultans il y a des Théologiens très habiles. Cependant toute la ſcience des uns & des autres n'a ſervi qu'à les aveugler ſur cette œuvre, où ils n'ont point apperçu la préſence de Dieu, quoiqu'il la manifeſte d'une maniére ſi claire & pour ainſi dire ſi palpable, par un très grand nombre de Prodiges & de Miracles, qu'elle a porté la lumiére juſqu'au fond de l'ame d'une multitude de perſonnes, qui juſqu'à ce moment avoient été enſevelies dans les plus épaiſſes ténébres.

Mais faut-il en conclurre qu'il eſt donc inutile de conſulter les ſavans ? Ce ſeroit une concluſion très fauſſe. Il eſt bon d'apprendre tout ce qu'ils ſavent, lorſqu'on l'ignore. Il faut emprunter d'eux les lumiéres qui nous manquent, profiter de la connoiſſance qu'ils ont de l'Ecriture & de la Tradition, les écouter avec attention, avec reſpect: mais non pas ſuivre aveuglément toutes les conſéquences que leurs préjugés, leurs préventions & leurs paſſions peuvent leur faire tirer des faits, des principes & des régles qu'ils nous apprennent. On ne doit le ſacrifice de ſa raiſon qu'à une Autorité infaillible. La Vérité eſt le ſeul Caſuiſte qu'il faut toujours croire, & *Jeſus-Chriſt* eſt *l'unique maître de la ſcience du ſalut*, dit le Pére Queſnel. Auſſi ne faut-il pas manquer de s'addreſſer à ce divin Sauveur par d'humbles & ferventes priéres, pour obtenir de ſa grace qu'il ne permette pas que nous tombions dans aucune erreur. *La Tradition eſt l'interprête des Ecritures: la priére en eſt la clef*, dit encore le Pére Queſnel.

Réfl. mor. Luc. IX. 35.

Ibid. 30.

Les plus ſavans ne ſont pas toujours ceux qui tirent le plus de profit de leur propre ſcience, & qui ſentent le mieux toutes les conſéquences qui réſultent des principes qu'ils apprennent aux autres. Les diſpoſitions du cœur font quelquefois ſur eux une impreſſion bien plus vive que les connoiſſances de leur eſprit. Souvent même leur eſprit eſt la dupe & l'eſclave des ſentimens de leur cœur: & au lieu de les réprimer par ſa lumiére, il ne l'emploie qu'à leur fournir de fauſſes raiſons pour les autoriſer.

C'eſt ainſi que du tems de Jeſus-Chriſt la plûpart des Docteurs de la Loi, tous remplis qu'ils étoient des Ecritures, n'en reçurent preſque aucune lumiére, tandis qu'une multitude de ſimples & de petits à qui ils les avoient appriſes, en profitérent bien mieux qu'eux.

Ils venoient de répandre de tous côtés qu'on étoit préciſément au tems de la venue du Meſſie, & de l'accompliſſement des Prophéties à ſon ſujet. *Je ſai*, dit la Samaritaine à Jeſus-Chriſt, *que le Meſſie, c'eſt-à-dire le Chriſt, eſt ſur le point de venir.* Jean IV. 25.

Cependant la plûpart de ces Docteurs ſi bien inſtruits du tems où le Meſſie devoit paroître, & des Prophéties qui le caractériſoient & qui devoient ſervir à le faire diſcerner, le méconnurent quand il parut: au lieu que pluſieurs d'entre le peuple, les Publiquains, les femmes de mauvaiſe vie, les Samaritains mêmes, n'eurent beſoin pour ſe convaincre de ce qu'il étoit, que de voir ſes Miracles. qu'Iſaïe avoit annoncés comme étant le Témoignage Divin & la marque diſtinctive à laquelle on devoit le reconnoître.

Les Mages eurent grand ſoin de s'informer de ces Docteurs où le Meſſie devoit naître, & en cela ils agirent avec prudence & conformément aux régles: mais ils ne leur demanderent pas leur avis, pour ſavoir quelle conſéquence ils en devoient tirer. Dès qu'ils ſurent que c'étoit à Bethléem, ils y coururent au plus

vîte, & la lumiére d'enhaut leur y fit reconnoître & adorer le Tout-puissant, le Sauveur du monde, le Roi des Rois, dans l'extrême abbaissement de la plus humiliante pauvreté. Il ne paroît pas que les Docteurs qui savoient si bien le lieu & le tems de la naissance du Messie, aient fait aucune démarche, pour s'informer s'il étoit né : & il y a tout lieu de présumer que l'orgueil de plusieurs d'entre eux, qui auroient voulu en juger par l'enflure de leur esprit & la fierté de leurs raisons, n'auroit pas manqué de prononcer gravement: *Qu'on ne doit point attribuer à Dieu agissant en son nom*, .. *rien qui porte des caractéres indignes de sa majesté*, *de sa grandeur*, .. *de sa sagesse infinie*.

V. Principe de la Consultation.

XXXII. Il ne répugne point à l'analogie de la foi que des petits & des simples discernent mieux que plusieurs des Docteurs les signes de la venue d'Elie & même sa personne.

Il n'est point du tout impossible que ce qui se passa pour lors dans l'Eglise Judaïque à l'égard de Jesus-Christ, ne se renouvelle au sujet d'Elie dans l'Eglise Chrétienne : c'est-à-dire que comme Jesus-Christ fut méconnu & rejetté par ce qu'il y avoit de plus savant dans la Loi, Elie le soit pareillement par plusieurs des Docteurs *les mieux instruits de la Tradition de l'Eglise*, puisque suivant les Ecritures ces deux évenemens capitaux doivent avoir une très grande ressemblance.

„ Y a-t-il, *disoient au tems de Jesus-Christ les Docteurs de la Loi*, un seul des „ Sénateurs ou des Phariliens qui aient cru en lui : car pour cette populace qui „ ne sait ce que c'est que la Loi, ce sont des gens maudits."

Jean VII. 48 & 49.

Ce fut cependant sur cette populace que Dieu répandit la lumiére, & ce fut parmi elle que Jesus-Christ choisit ses Apôtres. Ainsi il ne répugne point à l'analogie de la foi que ce soit singuliérement aux simples & aux petits à qui Dieu fasse la grace de leur faire connoître Elie, & que ce soit parmi eux que ce Prophéte prenne ses principaux disciples.

Marc. IX. 11.

Elie, comme l'a dit Jesus-Christ même, *doit venir rétablir toutes choses*, par où notre Divin Sauveur rappelloit manifestement les paroles de l'*Ecclésiastique* qui avoit annoncé qu'il *rétabliroit* les Tribus d'Israël, dont *la plenitude* selon S. Paul, fera la richesse du Monde entier. Mais ce Prophéte sera méprisé, maltraité, rejetté par la multitude du peuple Chrétien, comme Jesus-Christ l'a été par le peuple Juif. Dieu a promis de pardonner aux Juifs & de les convertir à l'occasion de l'ingratitude plus grande & de l'espéce d'apostasie de la Gentilité Chrétienne. La foi parfaite des Juifs produira le renouvellement de l'Eglise, & sera pour l'Univers une source de richesses, *un retour de la mort à la vie*. Ce sont autant de Vérités révélées, que la science Théologique établit par l'Ecriture & la Tradition. Voilà l'abrégé de ce que les Docteurs nous ont appris sur ce sujet.

Ecclésiastiq. XLVIII. 10. Rom. XI 12. Marc. ibid. Rom XI. 15.

Mais il n'est point contraire à l'analogie de la foi, que de simples Fidéles avec ces lumiéres qu'ils ont reçues des Docteurs, ou même avec les instructions que Dieu leur a données à cet égard par les Discours surnaturels qu'il a fait faire aux Convulsionnaires, n'en fassent une plus juste application que plusieurs Théologiens très profonds dans les Ecritures ; & qu'ils ne discernent bien mieux que ces Théologiens si savans, les signes & les prodiges qui sont les annonces, les preuves & les préparatifs de la venue de ce Prophéte: il n'est pas même impossible que ce Prophéte ne soit d'abord reconnu que par un très petit nombre d'humbles Théologiens, & par une multitude du simple peuple, & qu'il soit méprisé & rejetté par la plus grande partie des Docteurs ainsi que l'a été Jesus-Christ.

Mém. Théol. pag. 12. col. 2.

Mais, dit l'Auteur du *Mémoire* Théologique, *Dieu ne detruit pas*, *il ne reprouve pas* dans les *Docteurs* ... *sa propre sagesse qu'il leur a donnée lui-même*.

Non: il n'a point détruit dans les Pharisiens, & il n'avoit garde de reprouver les grandes lumiéres & le courage qu'il leur donnoit pour combattre les erreurs des Sadducéens. Mais en même tems il a permis qu'ils se soient trompés eux-mêmes sur un point absolument essentiel, pour les punir de ce que, sur le fondement de

la

la ſcience qu'ils avoient acquiſe, ils ſe ſont crus remplis pour jamais & ſur toutes choſes de la *ſageſſe* qui vient d'enhaut: de ce qu'ils s'en glorifioient comme d'un don inſéparable de leur eſprit: de ce qu'ils préſumoient trop de leur *grande capacité:* de ce qu'ils mépriſoient les ſimples & les petits, & les regardoient comme incapables d'être éclairés par la lumiére divine.

Avant que Jeſus-Chriſt parût, Dieu fit déclarer par les Docteurs de la Loi que cet évenement ſi intéreſſant étoit ſur le point d'arriver. Il a d'abord ſuivi le même plan par rapport à la venue d'Elie.

C'a été d'abord par les Docteurs & Théologiens Conſultans & Antiſecouriſtes, qu'il a fait développer & publier ce que l'Ecriture contient ſur ce ſujet: & ils ont clairement prouvé par l'état actuel de l'Egliſe, que ſon renouvellement étoit devenu abſolument néceſſaire, & par conſéquent qu'il *ne* pouvoit *pas* être *éloigné*, ainſi que le diſoit le grand Colbert. Oeuvres de Colbert. Tom. III. p. 566.

Mais comme la connoiſſance de ces importantes Vérités ne ſe communiquoit par ce moyen qu'à peu de perſonnes, Dieu a voulu les faire annoncer à toute la Terre par des Prodiges capables de reveiller ſon attention.

Cependant ſa juſtice a forcé ſa miſéricorde de ſouffrir que les Merveilles qui éclaireroient une multitude de ſimples & même de pécheurs & d'incredules, fuſſent accompagnées de circonſtances capables de fournir des voiles à ceux qui deſireroient d'en trouver, & que ces voiles leur fiſſent mépriſer les plus grands Prodiges, & rabbaiſſer l'Autorité des Miracles: ce qui par la ſuite ſera méconnoître le Prophéte à la plus grande partie de la Gentilité.

C'eſt dans cette double vûe de miſéricorde & de juſtice, qu'il a formé le Phénomene des Convulſions & qu'il a permis à Satan de l'obſcurcir par des nuages.

Heureux! qui ſe place du côté de la lumiére par laquelle non ſeulement Dieu nous a appris qu'Elie étoit ſur le point de paroître, l'ayant fait publier dans tout Paris par des Diſcours évidemment au deſſus de la portée des Convulſionnaires à qui il les a fait prononcer, mais même il nous en a fourni continuellement des preuves depuis plus de treize ans par une multitude de Merveilles, qui peignent avec des pinceaux ſurnaturels les différentes circonſtances qui doivent préceder, accompagner & ſuivre la venue de ce Prophéte.

Qu'un tel ſpectacle eſt intéreſſant! Comment peut-on y être inſenſible? Comment oſe-t-on vouloir le ſupprimer?

On y trouve des Tableaux parlans de l'état actuel de l'Egliſe qui nous apprennent quantité de vérités, auxquelles il nous eſt très utile de faire attention, & qui nous étant repreſentées par des Prodiges, font une impreſſion tout autrement forte que ne feroient les plus beaux Sermons.

Par exemple, peut-on voir ſans en être touché, des Crucifix qui tout à coup répandent du ſang, pour nous mettre vivement ſous les yeux, qu'aujourd'hui une multitude de mauvais Chrétiens crucifient de nouveau Jeſus-Chriſt par leurs Communions ſacriléges?

Et d'un autre côté ce Prodige ſi reſpectable, ne nous engage-t-il pas à deſirer d'être lavé dans le ſang de l'Agneau immolé dès la Création du Monde?

On recueille encore avec joie dans cette œuvre, les promeſſes que Dieu nous y fait par quantité de Merveilles qui n'avoient jamais été vues, qu'il va rétablir toutes choſes par les moyens mêmes que les hommes emploieront pour tout détruire: que l'extrême humiliation où la Vérité eſt reduite va être la ſemence de ſa gloire: que plus elle ſera foulée aux pieds par les enfans de la terre, plus elle rece-

recevra de forces ; & que les coups les plus meurtriers qu'ils porteront à ses disciples, seront pour eux un principe de vie.

Tous les différens supplices qu'on leur fera souffrir par toute la Terre, nous sont journellement représentés par d'admirables Prodiges, qui font passer jusques dans l'ame des spectateurs la force, le courage, & la joie que ces zélés disciples de la Vérité puiseront dans les tourmens. Et si ces Prodiges & les terribles Secours qui y donnent lieu, sont devenus une pierre de contradiction parmi les plus célébres Appellans, peut-être cette contradiction même est une preuve qu'Elie va bientôt paroître.

Malach. IV. 5 & 6. Malachie nous a déclaré que *Dieu envoiera le Prophete Elie* pour *réunir le cœur des péres avec leurs enfans.* Il est certain que cela signifie, selon toute la Tradition, que la Nation Juive étant reconciliée avec Dieu le sera avec ses péres les Patriarches, qui ont vecu de la foi au Messie, & qui ont salué de loin le jour du Christ fils de la Bienheureuse Vierge Marie. Mais peut-être cela signifie-t-il encore & en même tems, qu'Elie paroissant au milieu de nous dans le tems d'une grande division parmi les disciples de la Vérité, occasionnée par les Prodiges qui annoncent sa venue, l'une de ses premiéres fonctions seroit de réunir à leurs enfans le cœur des Docteurs qui leur ont d'abord servi de péres, mais qui s'étant écartés de la lumiére qui vient d'enhaut, se seront séparés de ceux qui continueront à la suivre. L'amour tendre que j'ai pour eux, me le fait souhaiter ardemment : & les Convulsionnaires, comme je l'ai dit, ont annoncé que la plûpart de ces MM. reviendroient à nous.

[Tradition sur la Conv. fut. des J. in 4.]

Zach XII. 10. & XIII. 2 & 9. Le Prophéte Zacharie nous a prédit, que dans le tems de la Conversion des Juifs, lorsque *le Seigneur ... répandra un esprit de grace & de priéres sur la Maison de David & les habitans de Jerusalem .... il y aura pour lors sur la terre deux partis*, *dit le Seigneur*, *qui seront dissipés & qui périront*, *& un troisiéme qui demeurera. Je conduirai ces derniers au milieu du feu*, (ainsi que plusieurs Convulsionnaires nous en présentent une sensible image, en se mettant au travers des flammes sans en recevoir aucune atteinte.) *Je les épurerai comme on épure l'argent*, *& je les éprouverai comme on éprouve l'or. Ils m'appelleront par mon nom*, *& je les exaucerai.*

N'est-il pas évident que ces derniéres paroles caractérisent clairement ceux qui mettent en Dieu toute leur confiance, & dont il exauce journellement les desirs par des Prodiges & des Miracles ?

Quelles actions de graces ne devrions-nous pas rendre à Dieu de nous prodiguer ainsi tant de Merveilles ? Quelle ingratitude de les mépriser ! Quelle témérité de vouloir les abolir !

Ce n'est certainement pas là une bonne disposition pour reconnoître Elie, puisque toutes ces Merveilles sont les preuves les plus sensibles & les plus frappantes qu'il va bientôt paroître, & qu'elles sont en même tems les préparatifs de sa venue par les différents effets qu'elles produisent dans les ames, soit en éclairant l'esprit & en fortifiant le courage de ceux que Dieu destine à suivre ce Prophéte, soit en faisant pleuvoir des piéges sur ceux qui s'endurcissent à la vûe des Prodiges, & même des Miracles opérés par un moyen qu'il ne leur plaît pas d'approuver.

Les Théologiens Antisecouristes avoient d'abord pris le parti des Convulsionnaires * contre les Docteurs Consultans, qui s'étoient laissés aller jusqu'à dire, que le Sistême des Convulsionnaires sur la venue d'Elie & sur les évenemens qui doivent la préceder & la suivre, porte *avec soi la preuve d'un vrai fanatisme.*

* Expos. du sent. de plus. Théol. p. 23. VII. Lett. de M. Poncet, pp. 116 & suiv. 170. XIII. Lett. p. 10 & suiv. &c. &c.

Mais

Mais hélas! ces MM. n'ont pas persisté dans ces pensées. Depuis qu'ils ont formé la résolution d'employer tous leurs efforts pour faire disparoître les grands Secours à quelque prix que ce fût, ils se sont de plus en plus affoiblis, non seulement par rapport à l'œuvre des Convulsions, mais aussi par rapport aux grands évenemens que cette œuvre nous annonce, & même par rapport à l'Autorité des Miracles.

Je n'en ai déjà que trop rapporté de preuves. Un de mes plus ardens desirs, c'est que dorénavant ces MM. nous les fassent totalement oublier : ainsi je ne chercherai point à en produire ici de nouvelles. Je me contenterai d'observer que ceux qui réprouvent les signes de la venue d'Elie & les Prodiges qui en sont le prélude & le témoignage, paroissant en même tems s'être fort affoiblis sur l'Autorité Divine qu'ont les vrais Miracles & sur la soumission qu'on doit à tout ce qu'ils décident, semblent n'être guéres propres à juger de la personne de ce Prophéte, qui n'aura en sa faveur que des Prodiges & des Miracles dont l'éclat sera sans doute obscurci par bien des voiles, puisqu'il doit être méconnu & rejetté par la plus grande partie de la Gentilité Catholique, & même mis à mort par ses Chefs. C'est donc en vain par rapport à cet objet, que MM. les Antisecouristes exaltent si fort leur science Théologique. Elle leur en apprend moins sur ce sujet que les Prodiges que Dieu fait journellement pour nous instruire de tout ce qu'il est important que nous sachions à cet égard. Ainsi il est très vrai de dire que des simples & des petits, exempts de tout préjugé, très attentifs à tous les Simboles surnaturels que Dieu met sous nos yeux, très fervens pour obtenir par d'humbles & d'ardentes priéres qu'il ne permette pas qu'ils se trompent, & pénétrés d'un respect religieux pour l'Autorité des vrais Miracles, sont dans des dispositions qui les rendent plus propres à discerner la personne d'Elie, que des Docteurs & Théologiens dépourvus de plusieurs de ces qualités, qui dans les circonstances où nous nous trouvons sont encore plus essentielles que la science Théologique, ainsi que le prouve l'exemple de ce qui est arrivé du tems de Jesus-Christ.

„ N'étoit-ce pas, *dit le Pére Quesnel*, aux Prêtres & aux Docteurs d'annoncer la venue du Rédempteur, de la confirmer par les Ecritures dont ils étoient les dépositaires & les interprêtes, d'animer par leur exemple les autres à le recevoir & à le louer? Mais cette grace est transférée à une pauvre veuve qui s'y est préparée par les jeûnes & les priéres. . . . C'est un grand sujet de réflexion pour les Prêtres & les savans." (Réfl. mor. Luc, II. 38.)

XXXIII. Les Antisec. avouënt qu'ils n'ont point le don du discernement des esprits. Or n'ayant point ce don, comment ont-ils osé rendre un jugement authentique contre les grands Secours continuellement illustrés par des Prodiges divins & souvent par des guérisons Miraculeuses?

Enfin pour achever d'abbattre le colosse d'Autorité par le poids duquel les Théologiens Antisecouristes veulent nous forcer de nous soumettre à leur Décision contre les grands Secours, il suffit d'observer que ces MM. conviennent eux-mêmes, qu'aucun d'eux n'a reçu le don du discernement des esprits.

„ Nous ne connoissons personne parmi nous, *dit l'Auteur du Mémoire Théologique*, qui ait une lumiére (*surnaturelle*) pour discerner les esprits." (Mém. Theol. p. 3. col. 2.)

Il est bien vrai que pour être en état de discerner quel est le principe du Merveilleux que présente le spectacle des grands Secours, on n'a besoin que des lumieres communes que donne la Religion. Pour prendre un faux sentiment à cet égard il ne faut que se tromper sur les faits, ou sur l'application des régles: & il n'est pas impossible de tomber dans cette erreur avec quelque sorte de bonne foi.

Mais pour pouvoir donner une Décision authentique contre un tel spectacle continuellement illustré par des Prodiges & souvent par des guérisons Miraculeuses, il faudroit être absolument certain que, malgré toutes ces Merveilles Divines, c'est l'esprit pervers qui préside à ce spectacle & qui en est l'auteur en premier. Or com-

comme toutes les apparences y font directement contraires, puifqu'on y voit fans ceffe paroître le doigt de Dieu, il ne pourroit être permis de porter un tel jugement de condamnation & de vouloir y affujettir les Fidéles, que dans le cas où on feroit pleinement affuré d'un fait fi peu vraifemblable, par la lumiére infaillible que les Théologiens appellent le don furnaturel du difcernement des efprits.

En général lorfqu'il eft queftion de juger d'une œuvre du genre merveilleux, où Dieu rend fa préfence fenfible par des effets vifibles de fa Toute-puiffance & de fa Bonté, mais qui eft néanmoins défigurée par des chofes qui ne peuvent venir de lui, & couverte d'obfcurités par les artifices de Satan & les imperfections des perfonnes fur qui cette œuvre s'opére, telle qu'eft l'œuvre entiére des Convulfions, les Péres & les plus favans Théologiens penfent, que pour être toujours certain de ne fe méprendre fur rien en pareil cas, il faut avoir reçû de Dieu le don fingulier de difcernement dont il a gratifié l'Eglife précifément pour cette fin.

De Gen. ad litt. Lib. 6. cap. 14.

S. Auguftin obferve, qu'il y a des circonftances dans les états extraordinaires & merveilleux, où ce don eft d'une néceffité abfolue pour être fûr de ne s'y point méprendre.

Exam. de la Confult. pp. 155. 156 & 157.

„ Il eft des cas, *difoient il n'y a pas long-tems les Théologiens Antifecouriftes eux-„ mêmes*, où ce don particulier de l'Efprit faint eft tellement néceffaire pour s'af-„ furer de la vérité de l'impreffion divine, que fans lui on ne pourroit en avoir „ une entiére certitude, & que le difcernement deviendroit prefque impoffible. Je „ ne parle ainfi, *ajoute M. Maillard*, qu'après Gerfon, Pierre d'Ailly, le Car-„ dinal Bona & le commun des Théologiens."

Ibid.

Ces MM. fe contentoient alors d'obferver que la fcience Théologique „ peut ai-„ der à ce difcernement. (Mais en même tems ils avouoient que) fes régles & „ fes principes ... ne forment tout au plus (en pareil cas) qu'une certitude „ morale qui ne bannit pas tout doute & qui n'exclud pas toute crainte de fe „ tromper: *His regulis & fignis haberi profectò poterit certitudo moralis, fed non „ adeò firma, ut omnem excludat dubitationem.* Ainfi parle, *difoient-ils*, le Car-„ dinal Bona: ainfi avoit parlé Gerfon avant lui."

C'eft pareillement ce que plufieurs autres habiles Théologiens ont reconnu par rapport aux états furnaturels des Myftiques. Ils les voyoient agir & parler hors d'eux-mêmes, la plûpart par l'impreffion fenfible de l'Efprit de Dieu, & néanmoins quelquefois violemment tentés & même obfédés par le démon. Ils refpectoient tout ce qui étoit clairement marqué au fceau de Dieu: ils défaprouvoient tout ce qui étoit évidemment mauvais: & ils fufpendoient leur jugement fur tout ce qui paroiffoit douteux.

Il eft bien digne de remarque que les principales difficultés, qui font le plus de peine dans l'œuvre entiére des Convulfions, fe font toutes rencontrées chez les Myftiques. Même mélange de Prodiges Divins, avec des chofes qui paroiffent baffes, puériles, & quelques-unes même qui étoient abfolument inexcufables. La plûpart des Myftiques remplis de piété: quelques autres fort imparfaits: quelques-uns même exceffivement fufpects. Il y en a eû plufieurs qui font parvenus à une grande fainteté, & qui ont même été Canonifés: & il y en a eû qui font tombés dans des illufions groffiéres, jufqu'au point qu'on a tout lieu de penfer que quelques-uns n'ont été que de faux-Myftiques, ou des myftiques de Satan.

Mais une différence fort confidérable qu'il y a entre les Myftiques & le Phénomene des Convulfions, c'eft qu'il ne paroît point que l'œuvre des Myftiques fût figurative d'évenemens futurs: qu'ils n'ont pas été à beaucoup près en fi grand nombre que les Convulfionnaires, & qu'il n'y a proprement jamais eû entre eux aucune

aucune liaison singuliére & pour ainsi dire sur-humaine *. Mais l'œuvre des Convulsions, bien plus étendue & bien plus variée, est visiblement un grand signe que Dieu a mis dans l'Eglise: *in signum & portentum.* Aussi ses Prodiges sont-ils des Simboles très clairs & fort expressifs, sur-tout ceux que font paroître les grands Secours. Et il est d'une évidence palpable que cette œuvre si mêlée se rapporte toute entiére à deux desseins, l'un de justice, l'autre de miséricorde, que le Très-haut veut exécuter sur la Gentilité & sur les Juifs: desseins auxquels il fait tout servir, non seulement ce qu'il opére lui-même, mais aussi ce que la foiblesse & l'imperfection des Convulsionnaires joignent de mauvais à son ouvrage, & ce qu'il permet au démon d'y mêler du sien.

Il y a dans cette œuvre des traits si brillans d'une lumiére Divine, tels par exemple, que les guérisons Miraculeuses & la maniére même extrêmement étonnante dont quelques-unes se sont opérées, qu'il n'est pas possible de n'y point reconnoître l'ouvrage de la Toute-puissance de Dieu, lorsqu'on les regarde sans prévention: il est clair que l'on n'a besoin pour cela que de la foi & du bon sens. C'est encore ce qu'on doit conclurre des bons effets que ses différens Prodiges n'ont cessé de produire sur les ames, comme sur les corps; car, comme le disoit M. Poncet en 1738. à la vûe de *douze ou quinze cens* passages de l'Ecriture & de la Tradition sur les œuvres du genre merveilleux, „ l'ordre surnaturel nous étant fort caché, & étant fort au dessus de nos lumiéres, „ c'est par les effets qu'il produit dans l'ordre commun, qu'on en doit juger; & c'est „ de toutes les régles la plus sûre, & même la seule sûre." Possib du mél. ou Ess. de Trad. p. 97.

Mais il faut donc se croire très extraordinairement éclairé d'enhaut pour oser proscrire généralement toute l'œuvre des Convulsions (comme MM. les Consultans) malgré les éclattans témoignages que Dieu rend en sa faveur: & c'est encore une témérité plus inconcevable, ou pour mieux dire un plus étonnant aveuglement, de condamner (comme MM. les Antisecouristes) dans une œuvre où l'on reconnoît en général l'operation

* Il y a au reste plusieurs choses dignes d'attention dans l'œuvre des Mystiques, dont on a vû dans le Volume précédent nombre de ressemblances marquées avec l'œuvre des Convulsions. J'ajouterai, que les Mystiques ont commencé à paroître au XII. Siécle, dès que les SS. Péres ont cessé, & lorsque la corruption s'est répandue dans le champ de l'Eglise avec encore plus d'abondance qu'auparavant. L'étonnant Phénomene des Convulsions fait éclatter ses Miracles, ses Prodiges & ses Simboles, dès qu'il n'y a plus de Mystiques; & lorsque le mystére d'iniquité semble être presque à son comble, en sorte qu'il est évident que l'Eglise a besoin que toutes choses y soient rétablies, selon la promesse de Jésus-Christ: *Elias quidem venturus est & restituet omnia.* Les Mystiques, ainsi que les Convulsionnaires, étoient vivement occupés des maux de l'Eglise dans leurs Visions & leurs Discours: ils gémissoient hautement des desordres de leur tems, & sur-tout des vices & de l'ignorance du commun des Ecclésiastiques: ils exhortoient à la pénitence comme au moyen nécessaire d'appaiser la colére de Dieu & de détourner les maux dont il menaçoit: enfin ils annonçoient un renouvellement pour un tems à venir; &, quelques-uns même d'entre eux ont parle clairement de la Conversion des Juifs, mais comme ne devant arriver que dans les Siécles suivans. En même tems on a vû des Prélats & des Théologiens célébres, qui ont pour ainsi dire, participé à l'Esprit qui animoit ces Mystiques, & qui ont percé dans l'avenir d'une maniére fort remarquable. Tels ont été Nicolas Oresme, Jean Thaulère, le Cardinal d'Ailly, Jean de Gerson, Nicolas de Clemangis, le Cardinal de Cusa, M. Bossuet, &c. Tout ceci paroît à d'habiles gens versés dans l'Histoire de l'Eglise, & religieusement attentifs à comparer les anciennes œuvres de Dieu avec les nouvelles, tout ceci, dis-je, leur paroît avoir été un prélude des grands Prodiges que Dieu fait au milieu de nous. On est en état d'en donner des preuves suivies & détaillées: on l'auroit fait ici si différens Ecrits publiés depuis quelques années, n'en avoient pas déjà fourni un assez grand nombre. Mais les plus célébres Adversaires des Convulsionnaires, MM. les Consultans, ont eux-mêmes si bien senti la liaison ou le rapport qu'il y a entre l'œuvre des Mystiques & celle des Convulsions, qu'après avoir resolu de combattre cette derniére de toutes leurs forces, ils ont cru qu'il étoit nécessaire pour la réussite de leur entreprise de décrier en même tems l'œuvre des SS. Mystiques, quoique l'idée qu'ils en avoient fût autrefois toute contraire à celle qu'ils ont fait paroître depuis 1733. Pour en donner une preuve sensible il suffira d'observer que M. Fouillou, le plus ardent promoteur de la Consultation, a placé en 1721. dans les grands Hexaples (Tom. V. pp. 102. & suiv.) plusieurs Visions & Discours des Mystiques au rang des témoignages respectables de la Tradition.

ration merveilleuse de Dieu, d'y condamner, dis-je, despotiquement la portion la plus brillante, la plus intéressante, celle où Dieu se fait voir le plus à découvert par des Prodiges continuels, dont il fait tous les jours sortir un feu céleste, qui après avoir répandu une force éminemment surnaturelle dans le corps des Convulsionnaires, éclaire les esprits des Assistans, touche leurs ames & fait fondre la glace de leurs cœurs.

Une telle Décision de la part de célébres Appellans ci-devant deffenseurs de toute Vérité, est elle-même la preuve la plus sensible qu'on puisse avoir, que la science Théologique toute seule n'est pas toujours suffisante pour bien juger des œuvres de Dieu.

Les Théologiens Antisecouristes auroient d'autant plus mauvaise grace à combattre aujourd'hui cette derniére Proposition, qu'ils l'ont eux-mêmes soutenue en 1736. contre les Docteurs Consultans.

Exam. de la Consult. p. 156. Ils ont opposé à la mauvaise Décision de leur Consultation, que pour *porter un jugement sûr & sans erreur* d'une œuvre surnaturelle, il falloit avoir reçu *le don de cette lumiére divine qui éclaire surnaturellement les esprits :* à quoi ils ont ajouté que la science Théologique, qu'ils ont définie *une espéce d'art & de science qui a ses régles & ses principes dans l'Ecriture & dans la Tradition aussi bien que dans l'usage & dans l'expérience des Saints*, n'étoit pas suffisante en tous les cas, & que *de l'aveu des Théologiens les plus versés dans ces matiéres*, elle *n'excéde pas même à le bien prendre*, *les bornes de la vraisemblance & de la probabilité.*

Aussi ce n'a été qu'en se fondant sur de fausses vraisemblances & des probabilités imaginaires, que ces MM. ont proscrit par leur condamnation des Secours violens, une multitude innombrable de Prodiges, où Dieu manifeste son opération par ses bienfaits & par une puissance sans bornes, qui renverse à son gré les loix invariables qui régissent toute la nature.

Mais donnons au Lecteur quelque chose de plus fort que l'aveu de ces Messieurs: puisons les preuves de ma Proposition dans les paroles de l'Esprit Saint.

„ Nul ne connoît les choses qui sont de Dieu, que l'esprit de Dieu," dit le S. Esprit par la bouche de S. Paul: *Quæ Dei sunt nemo cognovit nisi spiritus Dei.* (1. Cor. II, 11.)

(Réfl. mor. Ibid.) „ Gardons-nous bien de vouloir juger des choses de Dieu par notre foible raison, „ *dit sur ce verset le Pére Quesnel.* C'est une présomption qui n'est que trop com„ mune, & qui aveugle d'autant plus qu'on croit avoir plus de lumiére.

(Isaïe, LV. 8. & 9.) „ Mes pensées ne sont pas vos pensées, dit le Seigneur, *par la bouche d'Isaïe*, mais „ autant que les Cieux sont élévés au dessus de la terre, autant mes voies sont élévées „ au dessus de vos voies & mes pensées au dessus de vos pensées.

„ C'est par une lumiére spirituelle qu'on doit juger des choses qui sont de l'Esprit „ de Dieu," dit encore S. Paul: *Quæ sunt spiritûs Dei... spiritualiter examinantur.* (1. Cor II 14.)

(Ibid. XII. 10.) Aussi cet Apôtre met-il *le don* surnaturel *du discernement des esprits*, dans le nombre de ceux que Dieu donne *pour l'utilité de l'Eglise.*

(Estius in 1. Cor. Ibid.) Sur quoi Estius, cité si souvent par l'Auteur du *Mémoire Théologique*, observe sur ces paroles de S. Paul: *Alii discretio spirituum* „que ces termes signifient le don par „ lequel on peut discerner & juger de quel esprit part ce que des personnes prononcent com„ me si c'étoit une prophétie: savoir si c'est du S. Esprit, de l'esprit humain, ou du démon... „ Que ce soit de ce don, *ajoute-t-il*, dont S. Paul parle en cet endroit, cela se voit très clai„ rement par plusieurs autres de ses passages. Car c'est par rapport au même sujet qu'il dit „ plus bas, au Chap. XIV. verset 29. qu'*à l'égard des prophétes, il n'y en ait pas plus de* „ *deux ou trois qui parlent, & que les autres en jugent :* & dans la 1. Epître aux „ Thessaloniciens, Chap. V. *n'éteignez pas l'esprit, ne méprisez point les prophé-* „ *ties, éprouvez tout, retenez ce qui est bon.* Or c'est du don du discernement des „ esprits à qui il appartient de tout éprouver & de juger de ce qui est bon. Et ce „ don est souverainement nécessaire (en plusieurs occasions) à ceux qui servent l'E„ glise. *Discretio significatur autem donum quo quisquis discernere & disjudicare* „*possit*

„ *possit à quo spiritu proficiscantur ea quæ tanquam prophetia proferuntur in me-*
„ *dium, utrùm a divino spiritu, an ab humano, aut dæmoniaco. . . . . De hujus-*
„ *modi dono Paulum loqui satis liquet ex aliorum locorum collatione. Sic enim ait*
„ *infrà*, Cap. 14. v. 29. Prophetæ duo aut tres dicant, & cæteri dijudicent;
„ *&* 1. *Thess.* 5. Spiritum nolite extinguere: prophetias nolite spernere: om-
„ nia probate, quod bonum est tenete. . . *Quod postremum ad discretionem*
„ *spirituum pertinet, est que donum præfectis Ecclesiæ . . . . . summoperè ne-*
„ *cessarium.*"

Si *c'est par une lumiére spirituelle qu'on doit juger des choses qui sont de l'esprit de Dieu*, selon que le dit S. Paul: si en ce cas *le don du discernement des esprits est souverainement nécessaire*, comme dit Estius; peut-on dire qu'il ne l'est point pour rendre un arrêt définitif contre une œuvre de Prodiges & de signes, telle que celle des grands Secours, où Dieu ne cesse de faire briller à nos yeux la magnificence de sa miséricorde & la force incompréhensible de sa puissance?

Or les Théologiens Antisecouristes conviennent eux-mêmes expressément par la bouche de leur Chef, qu'aucun d'eux n'a reçu ce don de l'Esprit Saint.

Mais puisque ces MM. n'ont point ce don, par quel esprit ont-ils pû se porter à juger irrévocablement & à proscrire despotiquement le plus merveilleux Prodige qu'il y ait dans l'œuvre des Convulsions, en même tems qu'ils n'osent décider affirmativement si c'est Dieu ou le démon qui inspire aux Convulsionnaires de demander les terribles Secours qui mettent au jour ce Prodige Divin.

Ces MM. ne peuvent pas nier que ce ne soit par une impression surnaturelle que les Convulsionnaires souhaitent ces énormes Secours si capables de faire frémir la nature. Ils ne sont pas encore assez hardis pour l'attribuer clairement au démon: ils se contentent de répandre des doutes sur l'Auteur de cette impression surnaturelle, qu'ils ne connoissent point: ils veulent que les Fidéles demeurent dans l'incertitude, si c'est l'Auteur de tout bien ou l'Auteur de tout mal, l'esprit saint ou l'esprit pervers, en un mot Dieu ou le diable, qui engage & force même assez souvent les Convulsionnaires de demander ces Secours, qui par eux-mêmes sont si effrayans.

C'est en se fondant sur ces nuages, que MM. les Antisecouristes tirent de leur propre fond, qu'ils prononcent décisivement qu'on tente Dieu & qu'on viole le V. Précepte en donnant ces Secours. Ainsi c'est le doute, l'incertitude, les ténébres, qui tiennent lieu à ces MM. du don surnaturel du discernement des esprits: & cela leur suffit pour lancer des arrêts foudroyans contre les serviteurs de Dieu, & les instrumens qu'il emploie à l'exécution de ses desseins.

Quoi! Messieurs, vous avouez vous mêmes que vous n'avez point reçu de lumiére surnaturelle pour discerner les esprits, & sur des difficultés mal fondées que forme votre imagination, vous vous déterminez à condamner définitivement un Prodige Divin qui passe vos connoissances!

Mais si c'est Dieu qui inspire aux Convulsionnaires de demander ces Secours terribles, ainsi que je puis dire l'avoir démontré par vingt raisons toutes plus fortes les unes que les autres, auxquelles ces MM. n'ont pû rien répondre; si, dis-je, ces énormes Secours entrent dans l'exécution de son plan sur la venue d'Elie, s'ils servent à ses desseins de miséricorde sur quantité d'Elus, s'ils sont nécessaires pour peindre & pour prédire d'une maniére surnaturelle plusieurs circonstances qui doivent précéder, accompagner & suivre l'arrivée de ce Prophéte (toutes choses que nous avons grand intérêt de savoir;) il est donc certain que les Théologiens Antisecouristes, en faisant tous leurs efforts pour décrier ces Secours &

les faire abolir, s'opposent à ses vûes de miséricorde, & s'efforcent d'annéantir une source d'où coulent plusieurs de ses bienfaits divins.

Dans le voile d'incertitude où sont ces MM. comment osent-ils se mettre dans un hazard aussi terrible qu'est celui de combattre contre Dieu? Ils auroient bien dû au moins se souvenir de ce *principe* du savant Gerson, cité par M. Poncet & M. le Gros contre les Consultans? „ Lorsqu'il y a du doute (sur des faits merveilleux & surnaturels) on fait plus d'honneur à la Religion, & à la Toute-puissance de Dieu, de croire qu'un effet est Miraculeux, que de s'obstiner à le nier."

XIII. Lett. pag. 51.

Au reste ces MM. sont même si éloignés d'avoir le don du discernement des esprits, qui néanmoins leur eût été très nécessaire pour porter un jugement absolu sur un si grand Prodige, par rapport au principe duquel ils avouent même que leur science Théologique ne leur présente que des doutes, qu'ils semblent avoir oublié la connoissance exacte qu'ils ont eû sans doute autrefois de la nature de ce don.

Mém. Théol. p. 3. col. 2.

Ibid. p. 104. col. 1.

Leur Chef tout grand Théologien qu'il est, paroît confondre ce don avec celui de prophétie, quoique ce soit un don tout différent. *La lumière surnaturelle qui est nommée le discernement des esprits est*, dit-il, *une lumière prophétique. . . . S'ils ont reçu de Dieu* . . . . dit-il ailleurs, *le discernement des esprits, ils ont sur ce point un lumière prophétique, ils ont proprement le don de prophétie.*

Cependant il ne faut que lire S. Paul, pour voir qu'il distingue très précisément ces deux dons comme n'étant point du tout les mêmes, & étant au contraire diversement donnés à différentes personnes pour des fins différentes. „ Aux uns, „ *dit cet Apôtre*, le S. Esprit donne le don de prophétie, à d'autres celui du discernement des esprits:" *Alii prophetia, alii discretio spirituum.*

1 Cor. XII. 10.

Le Lecteur vient même de voir dans le passage que j'ai cité d'Estius, que ce savant Auteur, en expliquant plusieurs Textes de S. Paul, en conclud que le don du discernement des esprits étoit donné aux uns pour juger des prophéties des autres, c'est-à-dire pour discerner de quel esprit venoit ce que quelques Fidéles prononçoient comme des prophéties, & distinguer par une impression surnaturelle s'ils avoient parlé par un mouvement de l'Esprit de Dieu, par leur propre esprit, ou même par quelque suggestion du Tentateur. Or si c'étoit pour juger des prophéties que Dieu accordoit ce don, tous les prophétes ne l'avoient donc pas. C'étoit donc un don différent du leur.

Il est bien vrai qu'en comprenant toute espéce d'inspiration divine, jusqu'aux instincts sans connoissance, dans le nombre des appartenances de tous les différens genres du don de prophétie, ainsi que fait S. Thomas, le don du discernement des esprits pourroît en ce cas être regardé comme une sorte de participation d'une espéce de don prophétique. Mais il n'en est pas moins certain que la prophétie proprement dite, & le don d'un discernement surnaturel, sont deux dons différens, selon qu'il est très clairement énoncé dans le Texte que j'ai cité de S. Paul: & en parlant exactement, on ne peut jamais dire, ainsi que fait l'Auteur du *Mémoire Théologique*, que ceux qui *ont reçû de Dieu ... le discernement des esprits ... ont proprement le don de prophétie.*

Ces deux dons, ainsi que tous les autres du S. Esprit, doivent toujours être dans l'Eglise jusqu'à la fin des Siécles: & celui du discernement est même, selon Estius, un de ceux qui lui est le plus nécessaire.

XXXIV. Idée du don du discernement des esprits.

Mais ce don n'est pas toujours fixe, habituel, & continuellement subsistant dans une même personne: souvent ce n'est qu'un attrait surnaturel qui n'éclaire

re que dans des momens rapides, & pour faire distinguer dans une occasion particuliére si ce qu'on voit ou ce qu'on entend, vient de Dieu, ou de quelque autre esprit.

L'Auteur du *Mémoire Théologique* convient lui-même qu'*il peut y avoir divers dégrés de ce don, . . différentes participations.* Mém. Théol. p. 3. col. 2.

Dieu distribue ces graces gratuites quand & à qui il lui plaît, dans les tems & les circonstances qu'il juge à propos. Elles sont souvent la récompense d'une foi vive, & le fruit d'une humble priére, & non pas un produit de la science. Aussi ce sont ordinairement les plus humbles & ceux qui ont recours à Jesus-Christ avec le plus de confiance, qu'il en gratifie préférablement à ceux des savans qui se confient trop en eux-mêmes.

Selon S. Augustin, ce don peut ne consister que dans un certain attrait pour ce qui vient de Dieu, qui fait reconnoître par un sentiment inexprimable de l'ame ce qui sort immédiatement de l'Auteur de tout bien, d'avec tout ce qui part d'une cause différente.

C'est ainsi que ce sublime Docteur explique le don du discernement que Sainte Monique sa Mére avoit reçu d'enhaut, pour distinguer d'une maniére sûre ce que Dieu lui révéloit durant son sommeil, d'avec ce que son imagination lui représentoit dans ses songes. Elle disoit qu'elle le discernoit par un certain goût de l'ame, qu'il ne lui étoit pas possible d'expliquer par des paroles. *Dicebat discernere se, nescio quo sapore, quem verbis explicare non poterat, quod interesset inter revelantem te (Domine) & animam suam somniantem.* S. Aug. Lib. 6. Confess. cap. 13.

Suivant cette définition du don du discernement des esprits, puisée dans les Ecrits de ce célébre Pére de l'Eglise, ce don n'est pas tant une lumiére claire & distincte, telle que celle des Prophétes par état, qu'un goût surhumain que Dieu donne, un instinct surnaturel, un certain pressentiment de l'ame, que ceux-mêmes qui en sont favorisés, ne sauroient expliquer; & qui avant même toutes réflexions & tout raisonnement, fait pour ainsi dire sentir par attrait la présence & l'opération de l'Esprit de Dieu, & les fait distinguer avec certitude de tout ce qui est infecté par un autre esprit. A quoi il faut ajouter que ceux qui sont éclairés par cet attrait divin, sentent souvent aussi une répugnance extrême pour toutes les choses dont le démon est l'agent caché, & même quelquefois pour les personnes que ce séducteur à fait tomber dans quelque grande illusion.

Estius a suivi sur ce sujet le sentiment de S. Augustin: & dans son explication du don du discernement des esprits, il rapporte le passage de ce Pére de l'Eglise que je viens de citer, comme devant servir à donner l'idée qu'on doit se former de ce don.

XXXV. Il y a des preuves sensibles que plusieurs Convulsionnaires ont reçu quelque participation de ce don: & il y a tout lieu de croire que plusieurs de leurs Directeurs en ont été aussi gratifiés.

C'est au reste sans aucun fondement que l'Auteur du *Mémoire Théologique* semble vouloir insinuer qu'il n'y a personne parmi nous à qui Dieu ait accordé ce don.

Ce seroit faire injure à l'Eglise que de croire qu'elle en seroit totalement privée, puisque tous les dons du S. Esprit doivent rester avec elle, & la distinguer de toutes les Sectes jusqu'à la consommation des tems.

Mais si ce don est dans l'Eglise, les Théologiens Antisecouristes veulent-ils faire soupçonner que Dieu l'a laissé entre les mains des Constitutionnaires & des Molinistes? Ne sentent-ils pas aussi bien que nous, que ce don doit infailliblement accompagner celui des Miracles, des Prodiges Divins & des instincts surnaturels & prophétiques, qui ne sont que parmi nous.

Mais n'avons-nous pas des preuves sensibles que plusieurs Convulsionnaires ont été favorisés de ce don, du moins en quelques occasions?

Par

Par exemple, quel autre nom peut-on donner au pressentiment surnaturel qui leur a fait nombre de fois discerner des Augustinistes & des Vaillantistes sans les avoir connus auparavant. Ils en ont même senti quelques-uns avant qu'ils fussent arrivés dans le lieu où ils étoient: ils en ont tressailli & en ont averti, afin qu'on les empêchât d'entrer dans leur chambre: on a couru au devant d'eux pour vérifier le fait, & il s'est trouvé véritable. J'ai rapporté dès ma premiére Edition, deux de ces faits, dont j'ai moi même été témoin, & que les Théologiens Antisecouristes n'ont osé contredire. Comment l'auroient ils fait? Ce sont sont des choses de notoriété publique, & dont ces MM. ont eux mêmes connoissance.

Ci devant Tome II, p. 75.

Mais si ces faits sont incontestables, n'est-il pas évident que ce pressentiment surnaturel est une participation du don du discernement des esprits?

Au reste ce n'est point là l'unique ni même la principale occasion où les personnes fort attentives à tous les Prodiges de l'œuvre des Convulsions, se sont apperçues que plusieurs Convulsionnaires ont été favorisés de ce don par rapport à certains objets.

On ne peut pas nier, non seulement qu'ils n'aient souvent des instincts surnaturels, mais même qu'ils ne discernent quelquefois très sûrement que ces instincts viennent incontestablement de Dieu.

Tel est par exemple, l'instinct qui les détermine à sucer les plaies les plus dégoûtantes & les plus infectes, telles que celles des écrouelles & des cancerts ouverts, parce qu'ils sont intimement convaincus que Dieu demande cela d'eux.

Aussi grand nombre de ceux qui suivent cette œuvre, ont-ils vû des Convulsionnaires guérir miraculeusement par un moyen si singulier des personnes dont les membres étoient tout pourris. Ce qui est une preuve invincible, que la persuasion immobile & surnaturelle qu'ils avoient que Dieu étoit l'Auteur de cet instinct, avoit été formée dans leur ame par une impression de l'Esprit de Dieu.

Souvent avant que de sucer ces plaies, les Convulsionnaires y sentent une répugnance effroyable, qui les force même quelquefois de répandre des pleurs: mais ils sont si pleinement persuadés que telle est la volonté de Dieu, & cette conviction fait une impression si vive dans leur ame, qu'elle leur donne le courage plus qu'humain de vaincre cette répugnance terrible. Or cette intime persuasion, cette conviction inébranlable qui leur fait discerner sans aucun doute que c'est Dieu qui leur inspire de faire une chose si extraordinaire & si contraire aux répugnances légitimes de la nature, & la parfaite confiance qu'il leur donne qu'il les guérira en fort peu de tems des maux qu'ils gagnent quelquefois en suçant ces plaies si venimeuses, & qu'un jour il les récompensera avec une magnificence digne de lui de ce qu'ils auront souffert en obéissant ainsi à ses ordres; tout cela n'est-il pas visiblement un écoulement du don du discernement des esprits, qui leur rend la présence & la volonté de Dieu comme sensibles, & leur fait distinguer indubitablement que c'est son Esprit, & non pas un esprit d'illusion, qui fait ces impressions étonnantes dans leur esprit & dans leur cœur?

Qu'on examine bien tous les principaux instincts des bons Convulsionnaires, & il sera très aisé de reconnoître que la plûpart tiennent à ce don, & que c'est dans cette source qu'ils puisent leur confiance & leur courage.

Mais les Convulsionnaires sont-ils les seuls que Dieu éclaire de cette façon? Est-il bien certain qu'il n'y a aucun de leurs Directeurs à qui Dieu accorde quelquefois cette grace, qui leur est souvent fort nécessaire? L'expérience nous a appris au

au contraire que Dieu, pour tenir les meilleurs Convulfionnaires dans une certaine dépendance & les affermir dans l'humilité, ne leur découvre pas toujours tout ce qu'ils ont intérêt de favoir par rapport aux différentes impreffions qu'ils reçoivent: & que c'eft fouvent par le canal de leurs Directeurs, qu'il leur donne des lumiéres importantes qu'ils n'avoient pas reçues dans leurs Convulfions. Ainfi il y a tout lieu de croire que l'humilité de la plûpart de ces Directeurs, leur détachement de l'eftime des hommes, leur efprit de facrifice, qui les porte à s'expofer avec joie pour le fervice de ceux de leurs Fréres qui font le plus en butte à la perfécution; enfin les humbles & ferventes priéres qu'ils addreffent à Dieu pour obtenir les lumiéres extraordinaires dont ils ont fouvent un très grand befoin, afin de ne pas fe méprendre dans la direction des Convulfionnaires, ont quelquefois engagé fa miféricorde infinie à les éclairer par le don du difcernement fur des points qui paffent l'intelligence humaine, & fur lefquels il a fallu qu'ils fe déterminaffent pour pouvoir donner des confeils utiles aux Convulfionnaires qu'ils conduifent.

Tout eft promis à la priére: & n'eft-ce pas là un de ces cas où l'on peut dire que la Bonté Divine s'eft obligée d'accorder ce qu'on lui demande par un mouvement de charité, qu'elle a formé elle-même dans le cœur de ceux qui la prient?

Dieu ne manque jamais de favorifer de quelque maniére que ce foit ceux qui ne s'épargnent point pour lui plaire: & il fe fait, pour ainfi dire, un plaifir d'éclairer les humbles qui cherchent la lumiére avec un grand empreffement, & qui font réfolus de la fuivre aux dépens de tout. Pourquoi donc refuferoit-il de donner, en des occafions où on en a un vrai befoin, quelque étincelle du difcernement des efprits, à ceux qui coopérent de tout leur cœur à fes deffeins, & qui s'attachent à fes œuvres avec d'autant plus de zéle, qu'elles font plus combattues, plus décriées, plus méprifées, plus perfécutées par les Puiffances de la terre?

Tout au contraire aujourd'hui les Théologiens qui ont pris le parti de fe déclarer contre les Secours, paroiffent penfer fur l'œuvre des Convulfions tout différemment de ce qu'ils faifoient d'abord. XXXVI.

L'indifférence pour l'œuvre des Convulfions, & plus encore l'oppofition aux Prodiges divins, & aux Simboles [illegible] qu'elle fait paroître, font des preuves qu'on n'a pas le goût furnaturel que donne le difcernement des efprits.

C'eft dans leurs Ecrits, ainfi que dans ceux du célébre Evêque de Montpellier que j'ai appris, que l'œuvre des Convulfions eft un Signe que Dieu a placé pour notre inftruction dans le ciel de fon Eglife: que c'eft un grand Prodige qui en annonce encore de plus grands, & qu'il y a une infenfibilité qui peut devenir très dangereufe à y être indifférent.

„ Si les Convulfions font furnaturelles, *difoit M. Poncet qui n'en a jamais douté „ & qui n'en doute point encore*, elles font le plus grand évenement dont on ait „ jamais ouï parler." XII. Lett. pag. 7.

„ Dans de meilleurs Siécles, *ajoutoit il*, un évenement (fi) grand & (fi) prodi- „ gieux, auroit attiré l'attention des plus grands hommes." I Lett. p. 148.

Son zéle le portoit alors à nous exhorter, par rapport à cette œuvre fi merveilleufe, de nous „reffouvenir de cette parole de Jefus Chrift: *Pour vous, quand „ ces chofes arriveront, levez vos têtes, car votre rédemption approche.*" Ibid p. 172.

Il reprochoit alors avec force aux Adverfaires des Convulfions, leur infenfibilité pour une telle œuvre. Ibid. p. 142.

„ Je penfois, *difoit-il*, qu'il falloit avoir réfifté pendant un Siécle à la raifon, „ pour devenir indifférent aux Prodiges & incapable d'en être touché. Je n'au- „ rois jamais imaginé que des perfonnes très éclairées à qui l'endurciffement (des „ Conftitutionnaires) par rapport aux Miracles paroît monftrueux, demeuraffent

„ eux-mêmes dans une indifférence aussi peu raisonnable par rapport à un évenement encore plus extraordinaire."

Ibid. p 158. *N'y auroit-il pas de l'irréligion à y être indifférent*, ajoutoit-il plus bas?

Mém. Théol. p. 1. col. 2. L'Auteur meme du *Memoire Théologique* n'a pû s'empêcher de convenir encore aujourd'hui, que *l'indifférence* pour les *faits surnaturels*, est une des *deux dispositions* les plus *contraires* à un *examen équitable*, & à un *discernement éclairé*.

Mais si cela est vrai en général par rapport à tous les faits surnaturels, combien plus lorsqu'il s'agit, non d'un fait isolé, d'un fait qui ne tient à rien & qui n'est d'aucune conséquence par rapport à nous, mais *du plus grand évenement dont on ait jamais ouï parler*, selon M. Poncet?

Combien donc l'indifférence peut-elle être fatale, & rend-elle incapable d'un juste discernement & indigne de le recevoir d'enhaut, lorsqu'elle va jusqu'à l'excés de regarder avec une insensibilité hautaine & dédaigneuse un Phénomene Divin, qui brille & qui éclatte par un grand nombre de Miracles, & une multitude de Prodiges & de signes surnaturels, par lesquels Dieu nous annonce que notre *rédemption approche?* Phénomene qui en même tems s'enveloppe de nuages très obscurs dont il sort des éclairs qui menacent du plus funeste aveuglement la plus grande partie de la Gentilité Chrétienne.

XIII. Lett. p. 15. „ On n'a jamais entendu parler d'un aussi grand Prodige, *disoit encore M. Poncet*. Quand les hommes seront revenus de cette espéce d'étourdissement, où „ les jette un évenement qui accable leur raison, faudra-t-il autre chose pour mépriser le jugement que (les Adversaires) en ont porté . . que de savoir qu'ils „ n'ont tenu aucun compte d'une aussi grande chose . . que les Miracles? . . .

Ibid. p. 49. „ Est-ce que ce n'est pas une grande merveille que dans le tems que la cause des „ Appellans est dans le dernier dégré d'humiliation, & qu'on prend de si justes „ mesures pour en éteindre la race, Dieu fasse entendre son tonnerre, & qu'il ouvre la bouche des petits & des simples, comme du tems de S. Cyprien, pour „ annoncer qu'il les prend sous sa protection, & qu'il a des ressources inespérées „ & inconnues aux hommes pour les faire triompher?"

Combien donc la présomption que rien ne touche & n'étonne, & qui cependant veut décider de tout par ses lumiéres purement humaines & par conséquent ténébreuses, peut-elle être pernicieuse, lorsqu'il s'agit d'une œuvre où le Très-haut qui *accable la raison*, n'entrouve le voile épais où il semble vouloir se cacher, qu'en rendant sa présence sensible & comme visible à qui il lui plaît, par des *tonnerres*, sortis du sein de sa Bonté & de sa Toute-puissance, qui ne sont ordinairement bien apperçus ou du moins bien pénétrés que par ceux qui les considérent avec respect, qui les méditent avec attention, & qui joignant de ferventes priéres à une humilité profonde attirent sur eux quelque écoulement du don du discernement des esprits, qui n'a sa source que dans la lumiére de Dieu & non dans la science des hommes?

Mais proscrire despotiquement les plus merveilleux Prodiges qu'il y ait dans cette œuvre, s'efforcer d'annéantir celui dont les spectateurs tirent les instructions les plus salutaires, soit par le surnaturel éminent dont il brille, soit par les Simboles importans, *inespérés & inconnus*, qu'il représente; vouloir faire renfermer tous les Convulsionnaires dans une retraite inaccessible; & rendre ainsi toute cette grande œuvre par laquelle Dieu nous parle, presque inutile à tous les Fidéles, n'est-ce pas faire encore bien pis que de la regarder simplement avec indifférence, ou d'en porter un faux jugement intérieur & secret?

C'est beaucoup perdre que de négliger d'écouter la voix du Très-haut, lorsqu'il dai-

daigne nous parler lui-même par des Miracles & des Prodiges: on se fait encore plus de tort lorsqu'on va jusqu'à meconnoître sa voix par des jugemens où le penchant du cœur offusque les lumiéres de l'esprit. Mais vouloir fermer la bouche à Dieu, condamner ses Prodiges, & faire tous ses efforts pour abolir un des moyens par où il lui plaît d'opérer des guérisons Miraculeuses dans les corps & dans les ames, c'est en quelque façon combattre contre lui-même, puisque c'est décrier, deshonorer & tâcher de détruire les effets merveilleux de sa Puissance & de sa Bonté.

„ Encore si ces MM. *disoit en parlant des Consultans un des quatre Chefs des* „ *Antisecouristes*, se contentoient de penser ainsi en leur particulier & sans entre- „ prendre de faire la loi à personne, on plaindroit en secret leur illusion, & on „ leur sauroit gré de leur réserve. Mais non seulement ils n'hésitent point, ils „ ne peuvent même souffrir qu'on hésite: & comme s'il n'y avoit plus à balancer „ après leurs raisons, ni à repliquer à leur Autorité, *il est évident*, concluent ils, „ *que l'on n'a plus rien à attendre pour juger des Convulsions & qu'on ne peut plus* „ *demeurer en suspens*. . . . Je peserai ailleurs, *ajoute M. Maillard*, des paro- „ les si pleines de suffisance & si peu mesurées. Je me contente de remarquer ici „ en passant, que ceux mêmes qui sont les plus convaincus de l'opération de „ Dieu dans les Convulsions & qui se conduisent dans cette affaire avec le plus „ de lumiére & de sagesse, ne voudroient pas prononcer avec cette Autorité. „ (*Il est clair que cet Auteur entend parler des Théologiens maintenant Antisecou-* „ *ristes.*) Quelque solides que soient les preuves dont ils s'appuient, *continue-* „ *t-il*, ils sont bien éloignés de prétendre dominer sur les esprits, & de s'arro- „ ger le droit sur une matiére encore libre & obscure, d'assujettir qui que ce „ soit" Exam. de la Consult. p. 82.

Tels étoient encore en 1735. les sentimens de MM. les Antisecouristes, alors connus sous le nom de Discernans: ils étoient par consequent bien éloignés de vouloir forcer les Fidéles par le refus des Sacremens à se soumettre à leurs opinions.

XXXVII. Il faut espérer que MM. les Antisec. ne persisteront pas à fomenter la division qu'ils ont formée entre les Appellans par leur opposition aux grands Secours & par leur acharnement à décrier mon second Tome.

Ne devons-nous pas espérer que du moins ils reviendront à cette modération, & même qu'ils feront encore bien plus, lorsqu'ayant été plus exactement informés des faits & commençant à se défier de leurs propres lumiéres, leur recours à la seule lumiére véritable fera descendre sur eux quelque rayon du discernement des esprits?

Ouï, j'espére qu'ils reconnoîtront bientôt eux mêmes, avec une humilité qui relevera encore toutes leurs autres grandes qualités, qu'il est injuste de condamner comme des opérations cruelles, inhumaines & meurtriéres, comme un *violement manifeste de la Loi* de Dieu, des Secours qui ont toujours été salutaires & bienfaisans, des Secours qui contribuent à la gloire de Dieu & à l'édification du prochain, des Secours dont le Tout-puissant s'est servi pour opérer de très grands Miracles.

Il est vrai que le caractére particulier du Siécle où nous vivons, est d'être d'un entêtement qne rien ne peut désabuser, parce qu'il a sa source dans un orgueil qui rend incapable de fléchir. Dans cette lie des tems, tout le monde veut passer pour infaillible: & c'est aujourd'hui un prodige de vertu mille fois plus rare que les Miracles, qu'une personne qui a acquis quelque estime parmi les hommes, ait assez d'humilité pour convenir de s'être trompée, & pour revenir sur ses pas.

Mais les Théologiens respectables dont je parle, ne persisteront pas apparemment dans un défaut présentement si commun. Remplis qu'ils sont des Ecritures

& des ſentimens les plus purs du Chriſtianiſme, ils jugeront eux-mêmes qu'il eſt de leur gloire d'imiter l'humilité de S. Pierre, qui quoique Chef de toute l'Egliſe ſouffrit ſans peine d'être repris par S. Paul.

Ils n'ont pas ſans doute oublié, qu'il n'y a que la Parole de Dieu & les véritables Déciſions de l'Egliſe, qui aient droit de ſubjuguer les eſprits par le poids de leur ſeule Autorité.

Ces MM. ſont, il eſt vrai, de grands génies, des eſprits élevés, de ſavans Théologiens: voilà ſans doute des qualités très reſpectables & fort impoſantes; mais elles perdent toute leur force contre la lumiére des bonnes raiſons puiſées dans l'Ecriture & la Tradition, & contre l'Autorité des Miracles.

Au ſurplus à quel tître ces MM. veulent-ils qu'on ſoit plûtôt obligé de ſuivre leur ſentiment, que celui de l'Auteur de la *Réclamation* & de pluſieurs autres Théologiens très habiles, qui penſent comme lui, auſſi bien que preſque tous ceux qui ont ſuivi exactement l'œuvre des Convulſions, & qui ſont par conſéquent les mieux inſtruits de tous les faits?

Mais ce qui doit ici emporter tout d'un coup la balance, c'eſt que le Très-haut à décidé lui-même la Queſtion par des Miracles. Et voilà préciſément ce qui rend d'une conſéquence infinie la Diſpute qui eſt entre nous.

S'il ne s'agiſſoit uniquement que de l'admirable Prodige que les grands Secours font paroître, quelque intéreſſante que ſoit cette Merveille Divine, & quoique l'Auteur des vertus en ait fait un canal par où il fait couler dans les ames un des plus précieux de ſes dons & la racine de tous les autres, puiſqu'il s'en ſert pour convertir des incrédules & augmenter la foi de quantité de Fidéles; la fauſſe Déciſion de MM. les Antiſecouriſtes ne nous auroit pas frappé des coups ſi pénétrans & ſi ſenſibles: mais ces MM. pour pouvoir ſoutenir leur opinion, ont oſé donner atteinte à l'Autorité des Miracles, & ſpécialement de ceux que Dieu a viſiblement exécutés par les Secours les plus violens. Or on ne peut ébranler l'Autorité de ces Miracles, ſans affoiblir très conſidérablement celle de tous les autres que Dieu a faits en faveur de l'Appel.

En effet les plus violens Secours ayant été le moyen phyſique dont Dieu a voulu ſe ſervir pour faire pluſieurs guériſons des plus évidemment Miraculeuſes, ſi ces Secours ſont condamnables, ſi l'inſtinct ſurnaturel qui les exige a pour Auteur l'eſprit pervers, les guériſons Miraculeuſes opérées par ce canal ne peuvent plus être attribuées à l'eſprit de Dieu, ou du moins l'Autorité de ces Miracles & les conſéquences qui en réſultent le plus néceſſairement, s'évanouiſſent & perdent toute leur force.

Quoi! falloit-il que des Théologiens d'ailleurs ſi éclairés, s'aveuglaſſent pour deffendre une mauvaiſe Deciſion qu'ils ont faite trop à la hâte, juſqu'au point de répandre eux-mêmes des nuages ſur la lumiére des Miracles, qui dans ce Siécle ténébreux eſt le ſoleil qui nous montre la voie qui mene à la Vérité, & qui nous la fait connoître? Falloit-il qu'ils ſe portaſſent juſqu'à fournir aux ennemis de leur Appel des moyens, qui quoique mauvais ne laiſſent pas d'être plauſibles, pour combattre la preuve invincible que Dieu nous donne que notre Cauſe eſt la ſienne? Falloit-il qu'ils s'efforçaſſent d'ébranler ainſi de leurs propres mains cette colomne divine qui ſoutient l'Appel, & qui l'éleve au deſſus de la Terre & de toutes les entrepriſes des hommes? Les Miracles opérés par les Secours ne ſont ni moins merveilleux, ni moins évidemment Divins que tous les autres.

De quelle importance n'eſt il donc pas de prendre la deffenſe des Secours violens,

lens, dont plusieurs ont été la source & l'instrument de guérisons Miraculeuses? Doit-on ménager qui que ce soit, quand il est question d'un des plus grands intérêts que la Vérité puisse avoir, quand il s'agit de la soumission qu'on doit à la Décision des vrais Miracles, sur-tout dans un tems tel que celui-ci, où nous attendons le saint Prophéte que la plus grande partie de la Gentilité doit rejetter, & qui ne sera reconnu que par ceux qui seront bien fermes sur cette maxime fondamentale de la Religion, que Dieu seul peut faire des Miracles véritables & des Prodiges qui passent absolument tout ce qui peut être exécuté par des moyens naturels?

Que ces MM. me permettent de les prier de refléchir sur cette Maxime de S. Bernard, beaucoup mieux applicable à notre Question que celle qu'ils ont tirée du même Ouvrage. „ Plus est respectable une Autorité à laquelle nous devons „ la soumission, plus, *dit ce Pére*, nous devons craindre de l'offenser : plus est „ grand celui qui nous parle & nous commande, plus le mépris de sa voix & de „ son commandement est criminel, Or il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hom- „ mes (*Actes* IV. 19.) & cela convient encore plus aux Maîtres qu'aux disciples, „ encore plus à nos Maîtres qu'aux étrangers. Donc ceux qui doivent obéir pré- „ férablement à tous autres, sont certainement plus criminels lorsqu'ils ne le font „ pas. *Cujus inter præceptores nobis imminebit auctoritas, ejus gravior formidetur* „ *offensa, ac majoris cujusque mandati trangressio damnabilior æstimetur. Melius* „ *siquidem est obedire Deo quam hominibus, & ipsis melius magistris quam condis-* „ *cipulis: porro in magistris meliùs nostris, quam extraneis. Quibus autem melius* „ *constat obedire, ipsis proculdubiò & non obedire detestabilius est.*"

S. Bern. lib. de præcept. & dispens. cap. 10. (V. 5. Ed.)

J'avoue que mon zéle pour les Miracles, ma reconnoissance envers Dieu des graces qu'il m'a faites personnellement par la vûe des plus étonnans Secours, mon desir ardent qu'il continue de s'en servir pour augmenter la foi d'un très grand nombre de mes Fréres, pour toucher le cœur des pécheurs & convaincre l'esprit des incrédules; ont embrasé mon ame d'un feu que je ne suis pas maître de contenir, & qui m'oblige de parler avec grande force contre la Décision par laquelle ces MM. ont osé condamner ces Prodiges si salutaires. Mais c'est bien contre mon intention que mon zéle a rendu mon second Tome la cause innocente d'une division fatale entre de célébres Appellans, dont les uns l'attaquent & le décrient de toutes leurs forces, les autres le deffendent avec un courage heroïque, qui les exposant à la disgrace des Puissances, & à la critique des Docteurs, sans aucun dedommagement humain, ne peut avoir pour principe qu'un grand amour pour la Vérité.

Comment n'aurois-je pas le cœur déchiré par la douleur la plus vive, en voyant que c'est entre ceux que l'Appel devroit réunir le plus intimement, que le combat se livre, & que la guerre est des plus animée?

Eh! quel est le motif de cette funeste guerre? Elle n'a pour unique source qu'une Décision prématurée faite par quatre Théologiens Discernans qui se sont malheureusement unis à trois Consultans contre les grands Secours, avant que Dieu eût déclaré par nombre de Miracles que ces Secours étoient son œuvre, & qu'ils entroient dans le plan de ses profonds conseils. Et c'est pour soutenir ce fatal Avis, donné par ces MM. sans être convenus auparavant ni du surnaturel de l'œuvre entiére des Convulsions, ni de son Auteur; que les quatre Théologiens Antisecouristes osent aujourd'hui mettre en compromis l'Autorité des Miracles, la confiance qu'on y doit prendre, & la soumission qu'ils exigent.

Il y a tout lieu de croire que ce ne fut d'abord que par un excés de complai-

ſance pour M. l'Abbé d'Asfeld, que ces quatre MM. ſacrifiérent le Prodige le plus brillant qu'il y ait dans l'œuvre des Convulſions, le plus inſtructif, le plus frappant, le plus capable de faire une impreſſion ſalutaire dans les cœurs. Auſſi ce n'a été que depuis la mort des deux célébres Evêques de Montpellier & de Senez Chefs des Appellans, que ces MM. pour ſe réunir les Conſultans, ont voulu contraindre les Fidéles de ſouſcrire à la Decision qu'ils avoient faite contre des Secours d'autant plus admirables qu'ils ſont plus violens.

Pendant la vie des deux grands Prélats, qui eux mêmes étoient fort éloignés de vouloir dominer ſur la foi des Fidéles, ces quatre MM. n'auroient eû garde d'entreprendre de forcer leurs diſciples & leurs Fréres, par le refus des Sacremens, à ſe ſoumettre à cette opinion. „ Je ſuis bien éloigné, d'exiger que l'on renonce à „ ſes propres lumiéres par ſimple déférence au ſentiment d'autrui, *diſoit le grand* „ *Colbert:* je ſouhaite au contraire que chacun faſſe ſes efforts pour chercher la „ vérité au milieu des nuages qui la couvrent... Je ne trouve pas mauvais que „ ſur une matiére obſcure les ſentimens ſoient partagés." Le ſaint Evêque de Senez s'exprimoit de la même façon. „ Je ſuis perſuadé, *diſoit-il*, que la vérité ſe „ manifeſtera par les recherches & l'attention que l'on emploiera pour la découvrir... La matiére (des Secours doit) être débattue de part & d'autre, & ſuf„ fiſamment éclaircie (avant) notre jugement. Je crois M. Bourſier (& au„ tres) très éloignés de vouloir aſſujettir perſonne (à) leur maniére de penſer."

Oeuvres de Colbert, Tom. III. pag. 764. Ibid. p. 762.

Lett. du 28. Juin 1737. ci devant pp. 92 & ſuiv.

Mais depuis que ces deux flambeaux qui éclairoient l'Egliſe de la Terre, ſont montés dans celle du Ciel, les Théologiens Antiſecouriſtes ſe ſont imaginés que la juſte Autorité que ces deux grands Evêques avoient acquiſe ſur les eſprits & ſur les cœurs, étoit paſſée toute entiére en leurs perſonnes. Ils ſe ſont perſuadés qu'ils étoient devenus à leur place les Chefs des Appellans: & en ſuivant la même politique que la Cour des Rome, ils ont cru qu'il étoit de leur honneur de ne pas reculer ſur quoi que ce ſoit, afin que toutes leurs Décisions fuſſent reſpectées comme des oracles preſque infaillibles.

Il n'a été que trop viſible que tels étoient leurs ſentimens, lorſque mon ſecond Tome a paru: auſſi ont-ils regardé comme un crime de Leze-Majeſté contre leurs perſonnes, la liberté que j'ai priſe en deffendant l'œuvre entiére des Convulſions contre MM. les Conſultans, de mettre ſous les yeux du Public pluſieurs des raiſons invincibles des ſavans Théologiens qui ne penſent pas comme MM. les Antiſecouriſtes par rapport aux grands Secours.

A cette vûe leur zéle s'eſt allumé d'un ſi grand feu, qu'ils ont eſpéré pouvoir réduire mon ſecond Tome en cendres, avant que qui que ce ſoit eût eû le tems de le lire.

A peine commençoit-on à le diſtribuer au mois de Decembre 1741. qu'ils répandirent dans tout Paris que ce Livre étoit parſemé d'erreurs monſtrueuſes: mais ſans pouvoir alors les ſpécifier. Car ce ne fut que 9. ou 10. mois après que ces MM. s'aviſérent de publier, quoique ſans aucune vraiſemblance, qu'il contenoit un *nouvel Evangile*, enſeignoit des *vérités nouvelles*, annonçoit de *nouveaux myſtéres*, ouvroit une *nouvelle voie de ſalut*.

Nouv. Eccl. du 30. Sept. 1742 & Lett. du 10. Novemb. pp. 2 5 & 6.

Cependant ſitôt que mon Livre eût vû le jour, ils l'examinérent avec toute l'attention poſſible pour tâcher d'y trouver quelque ſujet d'exercer leur mordante cenſure: & néanmoins juſqu'au 30. Septembre 1742. ils ne purent y découvrir aucune trace de ces excès ſi horribles & ſi groſſiers.

En vain s'étoient-ils aſſemblés pluſieurs fois dès le commencement du mois de Janvier, pour ſe communiquer leurs recherches critiques, & délibérer enſemble

ſur

ſur les moyens les plus capables de deshonorer mon Livre, & de me couvrir d'opprobres: ces erreurs fanatiques, qui leur ont paru depuis ſi manifeſtes, leur ſont pendant ſi long-tems totalement échappées.

Auſſi juſqu'au 30 Septembre la plus conſidérable de leurs accuſations a-t-elle été de me repréſenter comme un fauteur d'aſſemblées illicites, où la vie des hommes & les bonnes mœurs n'étoient pas en ſûreté: & de me dénoncer comme un violateur du Précepte qui défend l'homicide, & comme un fanatique qui inſpire l'indocilité & la révolte.

Ces premiéres accuſations, quoique moins flétriſſantes, ſuffiſoient néanmoins pour autoriſer la Cour à me traiter comme une peſte publique qu'on ne pouvoit trop punir. Mais comme il n'y avoit rien du tout dans mon Livre qui pût ſervir de prétexte à ces accuſations, les plus grands Adverſaires de l'Appel & de l'œuvre des Convulſions n'en firent eux-mêmes aucun cas: & le Public répondit très clairement à la Feuille des Nouvelles du 21. Janvier 1742. par la ſurpriſe & l'indignation avec leſquelles il la reçut: ce qui depuis ce moment a même engagé un grand nombre de perſonnes à diſcontinuer de prendre les Nouvelles, en ſorte qu'actuellement elles n'ont plus que très peu de débit.

Les Théologiens Antiſecouriſtes voyant avec une peine extrême le mauvais ſuccès que cette Feuille avoit eû dans Paris, n'épargnérent pas leurs travaux pour lui donner plus de crédit dans les Provinces. Ils ſe hâtérent de les inonder d'une multitude de Lettres, où ils ont peint mon Ecrit & ma perſonne par des traits fort diffamans; & ils ont ſur-tout employé tout leur crédit & toutes leurs inſinuations, pour interdire la lecture de mon Livre, qu'ils ont aſſuré fort affirmativement être un Ouvrage très pernicieux.

Ils ſentoient bien que toutes ces fauſſes accuſations, qui n'avoient pas même le plus léger prétexte, ſeroient totalement effacées par cette lecture; mais ils comptoient ſi fort ſur l'Autorité qu'ils ont acquiſe ſur les eſprits d'un très grand nombre de gens, qu'ils eſpéroient de faire en ſorte que mon Livre ne ſeroit lû par preſque perſonne.

Ils ont en même tems engagé leur Trompette parlante à ſonner l'allarme contre moi, & à me livrer un rude combat. Mais néanmoins malgré tout le feu de ſon zéle, cet Auteur a enſuite été obligé de rabbattre un partie conſidérable de ce qu'on m'avoit imputé d'abord dans les Lettres particuliéres & dans les converſations privées. Il n'étoit pas poſſible d'avancer dans un Imprimé qui reſte entre les mains du Public, des faits auſſi contraires à la vérité, & qui ſont même dénués de toute vraiſemblance.

Nouv. Eccleſ. des 21. Janv. 1. Juillet, 30 Sept. 21. Octob. 1742. & du 21. Fevrier 1743. du 14. Juin de la même annee, &c.

L'embarras de ces MM. a été encore bien plus grand, lorſqu'il a fallu ſoutenir par des Ecrits raiſonnés, ce que le Nouvelliſte avoit hazardé de publier contre moi. Toutes les grandes accuſations dont on m'avoit noirci par des diſcours que le vent emporte, par des Lettres qui reſtent dans l'obſcurité, & même par les Nouvelles qui ſe répandent de tous côtés, ſe ſont preſque évanouies. Si l'Auteur de la *Réponſe* de ces MM. en a néanmoins encore répété une partie, ç'a été ſans en rapporter la preuve: & l'Auteur du *Mémoire Théologique* plus ſoigneux de ſa réputation & plus attentif à ne rien dire dont la fauſſeté fût manifeſte, a pris le ſage parti de cacher ſous un ſilence affecté tout ce que le Nouvelliſte & l'Auteur de la *Réponſe* avoient avancé de plus fort contre moi. Ainſi tout le grand bruit que ces MM. avoient fait d'abord, s'eſt trouvé réduit à relever ſix ou ſept phraſes de la premiére Edition de mon ſecond Tome; dont il y en a deux qu'à la vérité je n'avois pas rédigées avec aſſez d'attention, & qui préſentoient des équivoques dont ces MM. ont prétendu tirer un grand avantage contre moi, quoi-

qu'elles ne puſſent pas néanmoins tromper un Lecteur judicieux, leur véritable ſens étant éclairci & fixé dans mon Livre par ce qui les précéde ou par ce qui les ſuit.

Telles ſont les équivoques ſur le pouvoir des Démons, que je n'ai pas manqué de corriger dans ma *Diſſertation ſur l'Autorité des Miracles.*

Tel eſt encore le titre marginal trop abrégé, & que j'avois compoſé trop à la hâte, par rapport à la fauſſe application que font ces MM. de la grande & célébre Maxime, qu'*il faut toujours préférer le certain à l'incertain:* ſur quoi je m'expliquerai amplement dans ma V. Propoſition.

Il y a deux autres de mes phraſes que ces MM. ont attaquées, en leur donnant un ſens ou du moins une étendue qu'elles n'ont point dans mon Livre.

Telle eſt ma Propoſition, que *la ſource impure des prodiges de l'enfer*, (c'eſt-à-dire de ceux qui ont une fauſſe apparence de Miracles) *eſt ordinairement facile à découvrir:* Propoſition dont je puis dire avoir démontré la vérité & l'importance extrême dans la *Diſſertation* que je viens de citer.

Nouv. Ecclef. du 21. Janv. 1742. art. V. Ibid. 21. Fev. 1743.

Telle eſt encore l'accuſation que ces MM. ont intentée contre moi, de *ſubſtituer la méthode d'agir par inſtinct & par impreſſion, aux régles*, que ces MM. ont contournées à leur façon & qu'ils donnent néanmoins pour des régles immuables, *auxquelles l'évenement le plus merveilleux ne peut jamais donner atteinte:* à quoi ils ajoutent, que *ce n'eſt point un principe douteux, que jamais on ne doit ſe diſpenſer des régles preſcrites par la Loi de Dieu, hors le cas extrêmement rare d'une exception auſſi claire & auſſi certaine que la Loi.*

Je crois avoir déja prouvé très clairement que ces prétendues régles que ces MM. nous oppoſent ſans ceſſe, n'ont d'être que dans leur eſprit, & ne conſiſtent effectivement que dans une fauſſe explication, ou du moins une mauvaiſe application qu'ils font de Commandemens dont aucun de nous ne prétend ſe diſpenſer. Mais je vais bientôt, avec le ſecours d'amples Mémoires que pluſieurs ſavans Théologiens m'ont donnés ſur les inſtincts qui viennent de Dieu, traiter cette matiére: & en même tems je prouverai que le principe dont ces MM. ont fait, dans leurs Ecrits contre les grands Secours, la baſe & le principal appui de leur Siſtême, ne doit point du tout s'entendre dans le ſens qu'ils lui donnent en concluant, comme ils font, de cette maxime équivoque, que pour pouvoir ſe diſpenſer des régles ordinaires, il faut abſolument en avoir reçû une révélation proprement dite, ou le don de prophétie. Car il ne me ſera nullement difficile de démontrer au contraire, que cette Propoſition ſi ſouvent répétée par ces MM. eſt directement oppoſée aux Maximes de la Tradition & à l'expérience d'un fort grand nombre de Saints, qui ont agi très méritoirement, en faiſant par une ſimple impreſſion que Dieu formoit dans leur cœur, pluſieurs choſes qui étoient très contraires aux régles ordinaires.

Dans un moment je releverai les deux autres imputations que le Nouvelliſte, l'Auteur de la *Réponſe*, & même juſqu'à un certain point l'Auteur du *Mémoire Théologique*, ont formées contre moi, & qui ayant pour objet de me faire paſſer pour un fanatique, tendent directement à décrier la totalité de mon Livre, & à empécher les Fidéles d'y prendre aucune confiance.

S'il ne s'agiſſoit que de mon intérêt purement perſonnel, je ne me plaindrois pas de ce que dans le tems que je ſuis étroitement renfermé depuis pluſieurs années dans une Citadelle, entre les mains & ſous les pieds des Puiſſances qui protégent la Bulle, ces MM. pour récompenſe d'avoir fait en cet état un Livre où je ſoutiens toute Vérité ſans aucun reſpect humain, m'aient dénoncé comme un fanatique, qui trouble l'Etat & l'Egliſe. J'aurois regardé comme un gain, que cela m'eût pro-

procuré l'avantage ineſtimable de ſouffrir pour une ſi belle Cauſe: je me ſerois cru trop heureux d'être la victime des Miracles & des Prodiges, qui ſont ma vie. C'eſt combattre que de ſouffrir: c'eſt triompher que d'y mourir. Mais Dieu n'a pas voulu me faire une ſi grande faveur, dont j'avoue que je ſuis très indigne.

Il m'a néanmoins fait la grace de me donner une eſpéce de zéle pour ſa gloire & pour le bien ſpirituel de mes Fréres, qui fait qu'en même tems que je m'embarraſſe fort peu de tout ce qui ne touche que ma perſonne, je ſuis tout de feu pour les Miracles & les Prodiges par où le Très-haut fait pénétrer la lumiére au travers des ſombres ténébres qui nous enveloppent de tous côtés. C'eſt pour cela que je travaille juſques dans les chaînes: *Laboro uſque ad vincula;* & que j'y 2. Timoth.
fais voir que la parole de Dieu n'y eſt point enchaînée: *Sed verbum Dei non eſt* 2. 9.
alligatum. Et comme je ſuis perſuadé que mon ſecond Tome qui prend la deffenſe des œuvres du Tout-puiſſant, tant contre les Conſtitutionnaires que contre les Conſultans & les Antiſecouriſtes, peut être utile par le ſecours de ſa grace, je crois avoir un intérêt ſpirituel d'écarter toutes les fauſſes imputations par leſquelles on s'éfforce de le décrier pour en empêcher la lecture.

Graces à Celui dont la miſéricorde eſt toute gratuite, ce n'eſt qu'à de tels intérêts que je ſuis ſenſible.

Auſſi ne regardai-je que comme un ſonge tout ce que MM. les Antiſecouriſtes ont d'abord débité, qui n'intéreſſe uniquement que ma perſonne. Je me reproche à moi-même qu'ils auroient pû dire de moi avec vérité, bien pis qu'ils n'en ont dit. L'abîme de ténébres & d'ordures, dans lequel j'ai paſſé ma jeuneſſe en eſt une preuve à laquelle je n'ai point de réponſe: & de quoi ne ſerois-je pas encore capable ſi mon Dieu m'abandonnoit un ſeul moment à moi-même?

Un de mes plus ardens déſirs, c'eſt que ces MM. ſe réuniſſent bien plûtôt avec nous, pour chanter tous enſemble comme d'une ſeule bouche, la grandeur des miſéricordes de mon Dieu: pour publier dans tout l'Univers, la magnificence des Merveilles qu'il fait paroître parmi nous: pour le bénir des lumiéres & des graces qu'il répand dans les ames par ce canal: & pour annoncer à tous les hommes les grands Evenemens dont toutes ces Merveilles ſont le ſigne, la figure, l'ébauche, le pronoſtic; & qui ſont faites pour les avertir d'éviter, par la pénitence, les fleaux terribles dont ils ſont menacés, & de ſe préparer par les vertus à recueillir les faveurs ſinguliéres qui ſont promiſes à tous ceux qui coopéreront avec le ſaint Prophéte au rétabliſſement de toutes choſes.

Nous ſommes les uns & les autres des diſciples de l'Appel: reſſerrons plus que jamais les nœuds qui doivent nous unir. Nous ſommes *les enfans du jour:* n'allons pas nous enfoncer dans le ténébreux empire de la diſcorde. Le ſeul mot de diviſion ne devroit-il pas nous faire frémir? Si c'eſt véritablement l'amour de Dieu & du prochain qui nous fait ſuivre le parti de la Vérité, pourquoi cette vertu n'accompagne-t-elle pas toutes nos démarches? Pourquoi ne dirige-t-elle pas toutes nos paroles & nos actions? Si un trop vif déſir de faire prévaloir ſon ſentiment n'avoit pas pris la place de la charité, eût-on fait tant de vains efforts pour décrier un Livre où on eſt forcé de convenir qu'il y a quantité de faits que les Fidéles ont un grand intérêt de ſavoir? S'il s'y eſt gliſſé quelques fautes, ou même ſi l'on veut quelque erreur, pourquoi ces MM. ne m'en ont-ils pas averti avant que d'en répandre une critique outrée dans le Public? J'aurois reçu, & je ſuis prêt de recevoir encore, leurs avis avec reſpect, avec reconnoiſſance. J'ai déjà profité de ce qu'il y avoit même d'injuſte dans leur critique, & je ſuis très diſpoſé à ne pas épargner les cartons pour corriger encore tout ce qu'on me montrera devoir l'être. N'agiſſons tous que dans le deſſein de plaire à Dieu & d'être

utile à nos Fréres, & toutes nos démarches se ressentiront du motif qui les animera : & par là nous trouverons le moyen de deffendre tous les intérêts de la Vérité dans un esprit de paix.

Il semble que le Démon de la discorde ait aujourd'hui répandu son venin par toute la Terre : gardons-nous de le respirer. Si pour la deffense de la Vérité & pour le bien de mes Fréres, je me vois moi-même forcé de paroître en quelque sorte payer un tribut à l'esprit de division, je ferai en même tems tous mes efforts pour triompher de ce dangereux ennemi, par une sincére union de cœur avec les respectables Appellans dont j'attaque les sentimens sur les Secours & sur l'Autorité des Miracles : & je puis leur protester que je répandrois volontiers tout mon sang pour leur être utile, & leur servir de témoignage du profond respect & de l'amitié très sincére que je ne cesserai jamais d'avoir pour leurs personnes.

Si j'expose mes raisons avec une grande force, c'est parce que je crois que les simples & les petits y ont un fort grand intérêt. Quel malheur n'eût-ce pas été pour un très grand nombre d'ames converties par la vûe des plus étonnans Secours, & embrasées d'amour & d'espérance par les Simboles qu'ils représentent, si la Décision de ces MM. eût fait cesser les Prodiges qui ont répandu une lumiére si brillante & si salutaire ? J'espére même que lorsque ces MM. y auront fait toutes leurs réflexions, l'importance & la grandeur des faits Divins, & le poids des Autorités que je leur oppose, leur feront quelque impression, & que cela les portera du moins à tolérer ceux qui ne pensent pas comme eux sur ce sujet.

Ah, Seigneur, répandez vous même une lumiére qui sorte de votre sein sur des Théologiens qui ont rendu de si grands services à la Vérité ! Dites vous-mêmes à leur cœur : Pourquoi persécutez-vous mes enfans, en voulant les obliger à souffrir les plus vives douleurs, & cela pour les empêcher de suivre mes volontez & d'exécuter mes desseins : *Quid me persequéris !* Act. XXVI. 14.

Il n'est pas possible qu'au fond de leur ame ces MM. ne ressentent quelque peine, de voir que leur division contre les grands Secours est visiblement opposée aux effets salutaires que votre miséricorde leur fait journellement produire. Augmentez cette impression par la force Toute-puissante de votre grace à qui rien ne résiste, & que ces respectables Théologiens deviennent plus que jamais des lampes ardentes & luisantes !

La science toute seule n'est qu'une lampe propre à éclairer, mais qui n'éclaire point effectivement, ou du moins utilement pour le salut, si elle n'est pas remplie d'une huile céleste, & allumée par le feu de votre esprit. C'est l'onction de votre grace qui lui donne la vie : c'est le feu de la charité qui lui fait répandre la lumiére.

Réponse aux deux imputations les plus flétrissantes, que l'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques *& ceux de la* Réponse *des Antisecouristes, ont débitées contre moi.*

EST-CE donc, ô mon Dieu, est-ce par un mouvement de votre charité, est-ce par une impression de votre esprit saint, que la Trompette & les Deffenseurs des Théologiens Antisecouristes m'ont publiquement accusé dans leurs Ecrits ?

1. D'être un fanatique qui ignore que toutes les Vérités de dogme ont été enseignées par Jesus-Christ & ses Apôtres, qui en débite de *nouvelles*, & qui s'imagine avoir découvert un *nouveau mystére :*

2. D'é-

2. D'être un viſionnaire qui *s'attribue une vocation particuliére* illuſtrée *par des promeſſes* divines, & même un enthouſiaſte qui ſe donne pour un homme *inſtruit par révélation*, & *ſuſcité de Dieu d'une maniére extraordinaire & miraculeuſe .... pour faire la fonction de Docteur dans l'Egliſe?*

Encore un coup ſi ces flétriſſantes accuſations ne deshonoroient que ma perſonne, j'épargnerois au Lecteur l'ennui de m'écouter dans mes deffenſes. Mais comme elles tendent directement à faire regarder mon ſecond Tome, comme un Ouvrage *pernicieux*, & que j'ai au contraire lieu d'eſpérer que Dieu daignera s'en ſervir pour répandre la connoiſſance de quantité de faits très importans, je crois être obligé de prouver que ces deux accuſations ſi graves & ſi deshonorantes n'ont pas même l'ombre du plus léger prétexte.

Commençons par la premiére que les Théologiens Antiſecouriſtes n'ont apperçû que dix mois après que mon ſecond Tome a été répandu dans le Public. Auſſi ce n'eſt pas proprement dans mon Livre que l'organe, par lequel ces MM. parlent toutes les Semaines au Public, a prétendu avoir découvert les preuves de ce fanatiſme imaginaire: c'eſt principalement, ſelon qu'il le dit lui-même, dans une Lettre où je n'ai aucune part, qu'une perſonne de Paris à écrite le 4. Août 1742. à un de ſes amis, & dans laquelle elle ſe plaint des violens efforts qu'employoient les Antiſecouriſtes pour rendre mon Livre ſuſpect & ma perſonne odieuſe: & à ce ſujet elle obſerve que ce Livre contient *une multitude de faits Miraculeux* & à l'*occaſion* de ces Miracles, pluſieurs *vérités* fort *importantes .... qu'il peut un jour devenir très eſſentiel de connoître.*

I. Réponſe à l'accuſation formée contre moi par le Nouvelliſte, que je débite des verités nouvelles & que je crois avoir decouvert un nouveau myſtére.

IV. Lett. à un ami de Province, reimp. dans la III Add. aux Nouv. Eccl.

Par la ſuite je rendrai compte plus amplement de cette Lettre qui a été imprimée, mais je crois devoir commencer par inſtruire le Lecteur de la vive déclamation qu'à ce ſujet le Nouvelliſte s'eſt aviſé de faire contre moi, par la Feuille du 30. Septembre, neuf ou dix mois après la publication de mon ſecond Tome

Il m'y repréſente comme un fanatique qui s'imagine avoir découvert des *Vérités, qui depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à ces derniers tems n'avoient point été néceſſaires au ſalut*, & néanmoins *ſans la connoiſſance deſquelles on court riſque aujourd'hui de périr éternellement.* Il veut me faire paſſer pour un viſionnaire qui croit avoir trouvé *une nouvelle porte du Ciel .... par laquelle il faudra déſormais paſſer .... pour être ſauvé.* Il me caractériſe comme un de ces faux illuminés qui prétendent *apprendre .... à l'Egliſe même .... ce qu'elle avoit ignoré juſques ici.* Il donne à entendre que mon *Livre* contient un *nouveau myſtére*, qui a pour *fondement* une pretendue *révélation.* Il m'accuſe de *retrecir la voie du ſalut & d'ajouter à l'Evangile.* Il me reproche que j'abuſe de la *ſimplicité des Fidéles*, *pour leur inſpirer de vaines terreurs*, *pour jetter le trouble dans leurs conſciences*, *pour les remplir d'incertitudes*, *de défiances*, *de perplexités: pour leur faire entendre que ce qui ſuffiſoit juſques ici pour ne pas périr éternellement*, *ne ſuffit plus: qu'il faut entrer dans une voie nouvelle ajoutée à l'ancienne*, *mais tellement eſſentielle & déciſive*, *qu'elle intéreſſe réellement le don précieux de la juſtice*, *celui de la perſévérance*, *& les conditions du ſalut.* Enfin il m'impute *d'employer la crainte des jugemens de Dieu & les menaces de la damnation éternelle*, *pour extorquer à des ames ſimples une aveugle docilité*, que je ne puis *obtenir par la lumiére des bonnes raiſons.* Voilà le *principe d'illuſion dont* mon *Livre ne contient que trop* de traces, *au jugement* du Nouvelliſte & *de perſonnes*, dit-il, *très éclairées.* Voilà ce qui fait, continue-t-il, *le point capital de cette Controverſe*, & ſur quoi *les Théologiens* (dont-il eſt l'organe) *ne tarderont pas s'expliquer.*

Nouv. Eccleſ. du 30. Sept. 1742. col. 2.

Si je ſuis coupable de ces excès, on ne ſauroit trop me punir. Mais s'il n'y a pas le moindre veſtige dans tout mon Livre, d'aucune de ces extravagances

dont ces MM. m'accusent, n'ai-je pas sujet de me plaindre de ce qu'ils me déchirent par de telles calomnies, dans le tems même que je suis dans les fers pour avoir rendu hautement témoignage à la Vérité selon eux-mêmes, & avoir publié les preuves de plusieurs Miracles par lesquels Dieu s'est déclaré pour elle à la face de toute la Terre ?

Dans tous les Siécles ceux qui combattent pour la Vérité, ont trouvé des persécuteurs. Mais devois-je m'attendre que des personnes qui me sont unies dans la même Cause, me dénonceroient faussement comme un fanatique & un prédicant d'héréfies, aux ennemis de leur Appel, tandis que je le soutiens de toutes mes forces par les Miracles qui l'autorisent & le couronnent ?

Dans le tems que je m'entretiens de ces affligeantes pensées, Dieu me met sous les yeux un magnifique passage d'une Lettre de S. Bernard, qui répand tout à coup la confiance & la joie dans mon cœur.

Que le Lecteur me permette de lui en faire part.

Epist. 34. ad Drog. N. 2, & 47.

„ Vous savez, *dit S. Bernard*, [qu'ils] se sont scandalisés de l'Ecrit que vous „ avez fait. Mais souvenez-vous qu'il y a des scandales, dont il ne faut pas se „ mettre en peine. . . Car il faut bien mieux qu'il arrive du scandale, que d'a„ bandonner la Vérité. Souvenez-vous de Celui qui est né pour la ruine & la „ résurrection de plusieurs: & ne soyez-pas surpris de ce que vous êtes vous„ même une odeur de vie pour les uns, & une odeur de mort pour les autres. S'ils „ vous chargent d'injures & de malédictions, s'ils lancent contre vous des ana„ thêmes, écoutez ce qu'Isaac leur répond pour vous: *Que celui qui vous mau„ dira, soit maudit lui-même ; & que celui qui vous bénira, soit comblé de bénédi„ ctions*. Mais vous-même, en vous renfermant dans votre conscience comme „ dans un fort impénétrable, dites du fond de votre cœur: *Quand des armées „ m'assiégeroient, je n'en aurois aucune crainte: si on me livre le combat, il sera le „ sujet de ma confiance*. [Nescis quia Pharisæi scandalisati sunt in hoc verbo quod „ fecisti ? sed memento non omnium scandalorum magnoperè esse curandum... „ Melius est enim ut scandalum oriatur, quam veritas relinquatur. Memento qui „ natus fuerit *in ruinam & in resurrectionem multorum:* & non mireris si tu quo„ que aliis quidem sis odor vitæ in vitam, aliis odor mortis in mortem. Si ma„ ledictiones intentaverint, si anathematûm intorserint spicula, audi Isaac pro te „ respondentem : *Qui maledixerit tibi, sit ille maledictus; & qui benedixerit ti„ bi, benedictionibus repleatur*. Sed tu muro inexpugnabili conscientiæ tuæ cir„ cùm munitus, de intùs responde & dic: *si consistant adversùm me castra, non „ timebit cor meum; si exurgat adversùm me prælium, in hoc ego sperabo.*]

Quelles actions de graces ne dois-je point à mon Dieu ! Je sens qu'il met actuellement cette confiance dans mon ame !

Au reste la *Réponse* de MM. les Antisecouristes annoncée d'avance par le Nouvelliste, & qui devoit, selon lui, prouver clair comme le jour, que mon Livre contient toutes les erreurs qu'il m'a si gratuitement attribuées, & notamment que je débitois de *nouvelles vérités* & que j'avois imaginé un *nouveau mystére*, n'a donné aucune preuve de toutes ces accusations.

Mais dans le *Mémoire Théologique* médité avec tant de soin, composé avec tant d'art, & qui n'a paru que long-tems après le reproche de ces Messieurs, on a été obligé d'abandonner toutes ces fausses imputations. Toute la subtilité d'esprit de l'Auteur de ce *Mémoire*, n'a pû lui fournir aucun moyen de donner quelque réalité apparente à ces insultantes chiméres, qui ne sont dans la vérité que de purs phantômes de l'imagination du Nouvelliste & de ceux qui lui ont fourni des Mémoires: & même dans une derniére Lettre manuscrite que ces MM. ont répandue

due de toutes parts, ils sont expressément convenus, que mon prétendu *fanatisme . . . ne consiste point à enseigner des Vérités nouvelles sur le dogme & sur la morale.*

Lett. du 10. Nov. 1745.

Ils se sont trouvés dans la nécessité de faire cet aveu pour répondre à l'espéce de défi que leur a fait l'Auteur des diverses Lettres qui leur ont été écrites, pour justifier mon Livre & la *Réclamation*, de citer les Textes de mon Ouvrage sur lesquels ils prétendoient fonder une si grave accusation. N'ayant pû y satisfaire, ils ont été forcés de reconnoître par l'aveu ci-dessus, que le passage de mon second Tome qui avoit servi de prétexte au Nouvelliste, & ensuite au Deffenseur de ces MM. pour répandre contre moi cette odieuse calomnie, ne contenoit rien qui pût l'autoriser.

Mais afin que le Lecteur en soit convaincu par ses propres yeux, rapportons-lui en entier ce passage que ces MM. ont d'abord représenté comme tout dégoûtant du poison d'un fanatisme très criminel.

Ce passage se trouve dans une Priére, ou abîmé aux pieds de Jesus-Christ dans la profondeur de mon néant, je lui dis de la plénitude de mon cœur:

Tom. II. 1. Ed. Idée des Secours, p. 114.

„ Mais comment, mon Dieu, dans le tems que vous laissez ainsi les étoiles „ du Ciel perdre une partie de leur lumiére, comment répandez-vous les rayons „ de votre soleil sur le fumier le plus abject? Comment avez-vous choisi une „ créature aussi vile & aussi incapable que je le suis, pour publier plusieurs de vos „ Miracles, pour rendre témoignage à un grand nombre de vérités combattues, „ & pour concourir avec vos autres instrumens à annoncer la venue de votre Prophéte? Eh! Qui suis-je, ô mon Dieu, pour avoir osé entreprendre un tel Ouvrage? Convenoit-il que n'étant qu'ignorance & qu'erreur, convenoit-il qu'ayant les lévres si impures & les mains toutes souillées de crimes, je me mêlasse „ de découvrir à mes Péres quantité de vérités qu'ils paroissent ignorer, ou du „ moins auxquelles ils paroissent ne point faire attention, & qui plus est de deffendre contre eux celles qu'ils osent combattre?

Dans cette longue phrase, voici les seuls mots qui font l'objet de la critique du Nouvelliste & du Deffenseur de MM. les Antisecouristes. C'est de m'être vanté, disent-ils, que *Dieu* m'a *choisi* pour *découvrir à mes Péres quantité de vérités qu'ils paroissent ignorer, . . . & pour deffendre contre eux celles qu'ils osent combattre.*

Mais ces *vérités* sont-elles donc un *nouveau mystére?* Sont-elles de *nouvelles vérités* de dogme nécessaires au salut? Sont-elles une *nouvelle porte du Ciel, par laquelle il faudra désormais* nécessairement *passer?*

Pour démontrer que ces étranges suppositions ne sont qu'une pure illusion sortie du sein de plusieurs équivoques, enfantées par l'imagination du Nouvelliste & de ses Maîtres, il suffira pleinement de faire voir d'une maniére claire, que les vérités dont il s'agit dans cette phrase ne sont que des vérités de fait, telles que les Miracles & les Prodiges.

II. Le Nouvelliste confond le caractére des Vérités de dogme avec celui des vérités de fait, qui, quoique non révélées, peuvent être très importantes pour le Salut.

Le même nuage qui a caché la droiture de mes intentions & la simplicité de mes démarches à la justesse de l'esprit du Nouvelliste & à l'équité de son jugement, lui a fait confondre ensemble le caractére des Vérités de dogme avec celui des vérités de fait, qui quoique non-révélées sont quelquefois fort intéressantes pour la Religion & très importantes pour le salut.

Il n'y a point de Catholique bien instruit, qui ne sache que toutes les Vérités dogmatiques ont été révélées, soit dans l'Ecriture sainte, soit par Jesus-Christ, soit par le S. Esprit: qu'elles ont été transmises à l'Eglise par les Evangelistes & les Apôtres, soit par écrit, soit verbalement: qu'elles sont le sacré dé-

pôt de la foi auquel l'Eglise même ne peut rien ajouter ni retrancher: & par conséquent qu'il n'y en a point, & qu'il ne peut même y en avoir, qui soient véritablement nouvelles.

Ainsi je ne puis croire que le Nouvelliste s'entende lui-même, lorsqu'il paroît m'accuser d'avoir imaginé & proposé aux Fidéles de nouvelles Vérités de dogme.

Tout mon Livre n'a proprement pour objet, du moins pour objet principal, que des vérités de fait. C'est par les Miracles & les Prodiges que je prouve que Dieu canonise ouvertement l'Appel, qu'il nous fait visiblement connoître qu'il agit surnaturellement en son nom dans l'œuvre des Convulsions, & qu'il nous manifeste que les Secours les plus violens servent à l'exécution de ses desseins de miséricorde, tant dans les corps que dans les ames. Enfin c'est en rapportant des preuves de toutes les différentes espéces de Merveilles qu'il opére au milieu de nous depuis 20. ans, que je fais voir à ceux qui veulent ouvrir les yeux, que Dieu nous peint & nous annonce que les menaces & les promesses contenues dans le onziéme Chapitre de l'Epître aux Romains, vont bientôt s'exécuter.

Si à l'occasion de ces Merveilles du Très-haut, j'ai avancé quelque dogme, ou quelques-unes de ces Vérités de morale qui sont une suite & un écoulement des dogmes, j'ai ordinairement cité le Texte de l'Ecriture sur lequel je fondois mes réflexions; & ce seroit une calomnie atroce que le Nouvelliste ne peut certainement pas avoir eû intention d'avancer, que de dire que j'ai forgé des dogmes nouveaux, ce qui seroit proprement m'accuser d'avoir voulu introduire une religion nouvelle.

Il n'est question entre nous que de vérités de fait, & des conséquences qui en résultent. Or toutes les grandes déclamations échappées à la droiture du cœur du Nouvelliste & du Deffenseur de ces MM., ne peuvent avoir de juste application que contre un fanatique avéré, qui publieroit effectivement des dogmes contraires à ceux de la foi.

Quand des vérités de fait sont intéressantes pour la Religion, tout Fidéle, qui en a une parfaite connoissance, est en droit, & même quelquefois dans l'obligation, d'en informer l'Eglise. Il n'est point du tout nécessaire pour cela d'être revêtu du Caractére hiérarchique. Les Bergers de Bethléem avoient une grande vérité de fait, fort importante pour la Religion, & très intéressante pour le salut, à découvrir au Souverain Pontife, aux Princes des Prêtres, aux Docteurs de la Loi, & à tous les autres Chefs de la Religion qui étoit alors la seule véritable & divine. Ces Bergers étoient même obligés de faire tous leurs efforts pour la leur apprendre: & tous ceux de ces grands & savans personnages qui ont méprisé le témoignage de ces Bergers, & qui leur ont opposé que ce n'étoit point à de pauvres paysans & à des ignorans tels qu'ils étoient, à qui il convenoit de vouloir instruire l'Eglise, & lui apprendre *des vérités nécessaires au salut*, ont été la plûpart abandonnés à des ténébres pénales.

Les vérités de fait qui sont liées par ordre de la Providence à la Religion & au salut, se constatent & se vérifient comme tous les autres faits purement humains, par le témoignage des sens, & se prouvent par l'Autorité publique, & par la déposition uniforme de plusieurs témoins dignes de foi.

Le Nouvelliste ne niera pas qu'il n'y ait actuellement plusieurs évenemens récens, dont la connoissance est d'une grande conséquence pour le salut, & qui ont rapport à la foi, à l'état présent de l'Eglise & aux desseins de Jesus Christ sur ses Elus. C'est, par exemple, une vérité nouvelle & très importante, que Dieu fait aujourd'hui quantité de Miracles par l'intercession de plusieurs Ap-

pel-

pellans, & ſinguliérement de M. de Pâris, & de M. Soanen Evêque de Senez mort dans l'exil où il avoit été rélegué pour avoir rendu hautement témoignage à l'Appel juſqu'au dernier ſoupir de ſa vie. Quelle force cette vérité de fait n'a-t-elle pas pour porter une lumiére divine juſqu'au fond de l'ame des plus ſimples qui ont le cœur droit? Pour combien au contraire de malheureux Catholiques, livrés aveuglément aux dangereuſes préventions de ce Siécle, l'ignorance ou le mépris de ces vérités de fait, ne ſera-t-elle pas la cauſe de leur perte?

Mes deux Ouvrages ne ſont remplis que de vérités de cette eſpéce: & il n'y a point de Lecteur judicieux, qui en liſant ce qui précede immédiatement la phraſe qui a ſi fort ſcandaliſé le Nouvelliſte, ne reconnoiſſe clairement que les *vérités* dont je parle dans cette phraſe ne ſont autre choſe que les Miracles, les Prodiges & les Merveilles que Dieu a opérées dans l'œuvre des Convulſions.

„ Le Très-haut (dis-je en tête de la même page) met ſous nos yeux une „ œuvre couverte, il eſt vrai, de pluſieurs nuages, mais en même tems elle „ brille par des Prodiges, des Merveilles, & de grands Miracles, . . . qui nous „ annoncent une autre œuvre bien plus grande qui nous intéreſſe au delà de tout „ ce que nous pouvons imaginer.

Tom. II. 1. Ed. Idée des Secours, p. 114.

„ Lorſque Dieu nous avertit par des Prodiges & des Miracles, il eſt ſans dou„ te qu'il veut qu'on y ſoit attentif, & qu'on recueille l'inſtruction qu'il lui plaît „ de nous préſenter par ce moyen."

Je cite en cette occaſion le Pére Bourdaloue, qui donne lui-même pour principe d'après S. Auguſtin: „ que les Miracles ſont la voix de Dieu; & qu'autant „ de fois qu'il fait paroître ces ſignes viſibles de ſa Toute-puiſſance, ſon in„ tention eſt de nous parler, de nous inſtruire, & de nous découvrir quelque „ importante vérité."

D'où je conclus deux lignes avant la phraſe ſi vivement cenſurée, que *nous ne pouvons donc faire trop d'attention aux Merveilles dont il fait briller le Phénomene obſcur des Convulſions.*

Qui peut raiſonnablement douter que la phraſe qui ſuit ce que j'obſerve ſur les Miracles, n'ait le même objet que celles qui la précedent?

III. Il eſt évident que c'eſt des Conſultans dont je parle dans la phraſe que m'objectent les Auteurs des Nouvelles & de la Deffenſe des Theolog. Antiſec.

Mais il eſt bon que le Public ſoit inſtruit que c'eſt une pure mépriſe de la part des Théologiens Antiſecouriſtes, qui leur a fait jetter les hauts cris contre cette phraſe, & employer tous leurs talens à la révétir du maſque d'un fanatiſme odieux.

Si ces MM. avoient penſé, ſuivant qu'il eſt vrai, que je n'avois eû en vûe dans tout cet endroit de mon Ecrit, que les Evêques Conſtitutionnaires & les Docteurs Conſultans, ils auroient ſans doute applaudi à mon zéle, d'avoir deffendu contre ces grands Adverſaires, ainſi qu'ils ont fait eux-mêmes, les Miracles, l'œuvre des Convulſions, & les vérités qu'ils ont combattues à ce ſujet. Mais le terme de *Péres*, dont je me ſuis ſervi dans cette phraſe, à trompé ces Meſſieurs. Ils ſe ſont imaginés que ce reſpectable tître ne convenoit plus qu'à eux ſeuls: & c'eſt ce qui leur a fait croire, quoique mon Texte préſente le contraire fort clairement, que c'étoit d'eux dont j'avois prétendu parler ſous la déſignation de ces *étoiles du Ciel* qui ont perdu *une partie de leur lumiére*, que je ne laiſſe pas néanmoins d'appeler *mes Péres*, & contre qui je deffens pluſieurs vérités de fait, tels que ſont les Miracles divins viſiblement opérés par le mouvement des Convulſions, par le miniſtére des Convulſionnaires & par la violente impreſſion des plus énormes Secours: Miracles dont les Conſultans ont fait ſemblant *d'ignorer* la certitude, ou

du

du moins auxquels ils ont refusé de *faire l'attention* qu'ils devoient, & même qu'ils ont *osé combattre* dans l'Article X. de leur Consultation.

Cependant il a plû aux Théologiens Antisecouristes de prendre pour eux ce que j'ai dit dans cette phrase: & à l'aspect de cette injure prétendue faite à leur Autorité, ils ont rugi comme des lions. A peine ont-ils pû trouver des termes assez forts pour témoigner toute l'indignation qu'ils en ont conçue. Leur Nouvelliste s'est d'abord signalé à donner à ces paroles innocentes la tournure la plus criminelle. L'Auteur de leur *Réponse* s'est épuisé en exclamations pour faire concevoir plus d'horreur d'une si grande insulte, faite à des *hommes remplis*, dit-il, *de la science des saints*, à des hommes que *les Fidéles doivent écouter & suivre comme leurs Maîtres*, à des hommes si nécessaires à l'Eglise, que si on donnoit *pour eux de la défiance*, *on réduiroit le peuple de Dieu à une funeste privation de Pasteurs.*

Réponse, &c pag. 132. & 133.

Ibid. p. 113. „ Un Laïque, *s'écrie-t-il*, *en parlant de moi*, (un ignorant,) qui se dit (lui-„ même) sans science & sans talens, & n'être qu'ignorance & qu'erreur; faire „ des leçons à ses Péres, pour leur découvrir quantité de vérités prétendues qu'ils „ ignorent! . . Quel scandale! Quel jugement de Dieu!" *Totus in peccatis natus es*, *& tu doces nos!* Tu n'es que péché depuis ta naissance, & tu te méles de nous enseigner! m'ont dit ces MM. en termes équivalens, ainsi que les Pharisiens le reprochérent à l'Aveugle-né.

Jean. IX. 34.

Mais la méprise de ces MM. est palpable, & il est même inconcevable qu'ils y soient tombés. Car il est clair comme le jour, que dans toute la Priére où ils ont pris la phrase qui les a si fort choqués, il n'y est nullement question d'eux, mais uniquement des Evéques Constitutionnaires & des Docteurs Consultans.

Dans cette Priére je rends gloire à Dieu avec une humble effusion de cœur, de ce que par le secours de sa grace je suis venu heureusement à bout d'une entreprise dont j'étois par moi-même fort incapable & très indigne. J'y fais visiblement allusion à ce que contenoient mes deux Tomes, & aux Adversaires que j'y avois combattus: c'est-à-dire à M. l'Archevêque de Sens, contre qui j'avois démontré la vérité de plusieurs Miracles & les conséquences qui en résultoient en faveur de l'Appel; & aux Consultans, contre lesquels j'y ai prouvé que Dieu préside à l'œuvre des Convulsions, & qu'elle a pour principal objet d'annoncer aux Fidéles la venue d'Elie, & de couvrir ce Prophéte de voiles aux yeux des incrédules & des moqueurs.

Il est méme si évident que c'est des Consultans dont je parle dans la phrase en question sous le nom de mes *Péres*, que l'Auteur du *Memoire Théologique* l'a enfin reconnu lui-même.

Mém. Théol p. 8. col. 2. Il convient *que le fil de* mon *Texte applique aux Docteurs Consultans* les deux pages qui précédent la phrase dont ces MM. ont été si irrités. Or n'est-il pas d'une évidence inconcestable que cette phrase n'est qu'une réflexion sur ce que je viens de dire auparavant?

J'ai même affecté, afin qu'on ne pût point se méprendre sur les personnes, que j'y avois en vûe, de désigner clairement la Conclusion de la Consultation dans les deux lignes qui précédent immédiatement cette phrase, en me servant pour combattre cette Conclusion, de termes directement contraires à ceux que les Consultans y ont employés.

Ils terminent leur Consultation par dire, *que ce Prodige de nos jours*, (l'œuvre des Convulsions) *doit être livré à tout le mépris qu'il mérite*, & *être à jamais oublié.* Je soutiens au contraire dans ces deux lignes, que *c'est un déplorable aveuglement de mépriser une telle œuvre*, *& une grande témérité de décider qu'il faut l'en-*

l'ensevelir dans les ténébres. Comment les Théologiens Antisecouristes ont-ils pû s'appliquer ce reproche, eux qui ont d'abord deffendu, ainsi que je le fais aujourd'hui, l'œuvre des Convulsions contre les Consultans?

Toutes mes Observations sur cette œuvre sont proprement dirigées contre les Consultans, & singuliérement contre l'Auteur des *Vains efforts:* c'est contre lui que je lance les traits les plus vifs, qui sont échappés à l'ardeur de mon zéle.

Si la sincérité ne m'a pas permis de dissimuler que les Théologiens qui se donnoient alors pour les Chefs des Discernans, avoient adhéré à la condamnation des grands Secours, on voit dans ma premiére Edition que je ne néglige rien pour tâcher d'éviter de les avoir pour adversaires. Je me jette pour ainsi dire à leurs pieds, & je les arrose de mes larmes: je leur déclare que je ne puis *m'empêcher d'en verser*, dans la crainte qu'*en combattant contre MM. les Consultans*, je n'aie aussi à me deffendre contre „ de célébres Théologiens, qui ont eux mê- „ mes reconnu l'action de Dieu dans l'œuvre des Convulsions par les Miracles „ qu'il y opére: mais qui cependant se sont laissés entraîner par ceux qui depuis „ ont été les promoteurs de la Consultation, à donner conjointement avec eux une „ Décision précipitée qui autorise en quelque sorte la condamnation de l'œuvre en- „ tiére des Convulsions." Idée des Secours, p. 30. 1. Edition.

Dans ce tems-là j'espérois *que lorsqu'ils seroient mieux informés des faits*, ils ne manqueroient pas de changer d'avis: & je faisois tous mes efforts pour les y engager. Ibid.

Il est vrai que j'y ai très mal réussi. Mais il n'en résulte pas moins que ceux à qui j'ai prétendu livrer le combat dans la premiére Edition de mes Observations sur les Convulsions, & que j'ai eû en vûe dans la phrase si fort critiquée par le Nouvelliste, ont été les Consultans, qui avoient osé attribuer *à un agent fort différent de Dieu . . . les guérisons surnaturelles* opérées tant *par les Convulsions*, que *par le ministére des Convulsionnaires* & par le moyen des grands Secours. Consult. Quest. 10.

C'est donc de la part du Nouvelliste une insulte purement gratuite qu'il me fait, lorsqu'il me demande avec un air de dérision, si les Evêques Chefs de l'Appel, & le S. Evêque de Senez lui-même, sont exceptés des Péres contre qui je m'éleve, & que je regarde comme des étoiles qui ont perdu une partie de leur lumiére? Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742. Art. XII.

Si les Théologiens Antisecouristes ont voulu malgré que j'en aie, se mettre au nombre de ces étoiles à demi tombées, ce n'est pas ma faute: j'ai fait tout ce que j'ai pû pour les en empêcher: & c'est même une chose fort singuliére que ces MM. à qui j'ai prodigué tant de témoignages de respect & de vénération dans la premiére Edition de mon second Tome, soient les seuls qui l'ont déchiré avec un acharnement inconcevable; tandis que les Docteurs Consultans que je n'y ai nullement ménagés, sont demeurés dans le silence, & que plusieurs mêmes d'entre eux ont déclaré publiquement, que si jamais ils devenoient Convulsionnistes, ils seroient en même tems Securistes, parce que s'ils reconnoissoient une fois à n'en pouvoir douter, l'action de Dieu agissant surnaturellement en son nom dans les Convulsions, ils n'auroient garde de lui disputer le Prodige le plus merveilleux qu'il y ait dans cette œuvre, celui dont la vûe a effectivement produit plusieurs Conversions, en un mot celui qui joint aux Guérisons merveilleuses dont il est souvent le moyen, est précisément ce qui feroit le plus capable de faire croire que Dieu prend quelque part dans cette œuvre. A quoi ils ont ajouté, qu'il est vrai que je m'éloigne encore plus du Sistéme de leur Consultation que les Antisecouris-

tes, parce que j'attribue à Dieu bien plus de choſes dans les Convulſions que ne font ces Meſſieurs, mais que d'ailleurs j'ai l'avantage de raiſonner dans mon ſecond Tome conſéquemment à mes principes & au Siſtême que j'établis, au lieu que les Antiſecouriſtes combattent eux mêmes dans leurs *Réflexions* & leur *Réponſe* leurs propres principes & leur propre Siſtême; en ſorte qu'ils prêtent le flanc de tous côtés à tous leurs différens Adverſaires, & qu'ils donnent même de très grands avantages contre eux aux ennemis les plus déclarés de l'Appel.

Au ſurplus ces Conſultans plus équitables à mon égard que les Antiſecouriſtes, & bien moins piqués contre moi, parce qu'ils n'ont jamais prétendu avoir droit de me faire recevoir leurs opinions comme des oracles, ſont convenus que le Nouvelliſte a eû grand tort d'inſinuer que je débitois de *nouvelles vérités* de dogme: & ils ont eux-mêmes reconnu que c'étoit ſur les Guériſons ſinguliéres dont je rapportois les preuves, & ſur les Prodiges que je prétendois Divins, que je fondois principalement tout mon Siſtême, & par rapport à l'œuvre des Convulſions & par rapport aux grands Secours.

Mais ſi cela eſt d'une ſi parfaite évidence, que les Conſultans qui auroient dû naturellement être les plus oppoſés à mon ſecond Tome, l'ont eux-mêmes avoué, que deviennent toutes les exclamations du Nouvelliſte contre moi? Où eſt mon crime d'avoir ſoutenu que ces Merveilles Divines méritent qu'on y faſſe attention, & qu'il peut devenir fort dangereux pour le ſalut de les mépriſer? Quel fanatiſme y a-t-il à préſenter aux Fidéles les preuves de ces vérités de fait? Eſt-ce là *retrecir la voie du ſalut?* N'eſt-ce pas au contraire fournir aux plus ſimples un moyen à leur portée de découvrir aiſément de quel côté eſt la Vérité? Eſt-ce moi qui *jette le trouble dans leurs conſciences*, en les rempliſſant *d'incertitudes*, *de défiances*, *de perplexités?* Tout le but de mon Livre n'eſt il pas au contraire de leur rendre la Vérité viſible, par le moyen de la lumiére que répandent les Miracles & les Prodiges que Dieu fait? Ne pourroit-on point faire ce reproche à bien plus juſte titre aux Théologiens Antiſecouriſtes, qui ſemblent effectivement ne chercher qu'à répandre des doutes, des incertitudes & des défiances juſques ſur les Miracles les plus conſtans & les plus évidemment Divins, lorſqu'ils ne ſimpatiſent pas avec leurs idées? Par exemple, eſt-ce moi qui pour diminuer l'Autorité des Miracles véritables, publie les faux miracles des Vaillantiſtes, quoiqu'ils ne ſoient qu'un tiſſu de menſonges? Enfin eſt-ce donc moi qui cherche *à extorquer à des ames ſimples une aveugle docilité*, *que* je ne pourrois *obtenir par la lumiére des bonnes raiſons?* J'explique les miennes le mieux qu'il m'eſt poſſible, je fais mes petits efforts pour perſuader; mais à Dieu ne plaiſe que je prétende dominer par Autorité ſur la foi de perſonne! Bien loin de me vanter d'être un de ces hommes parvenus au *dernier degré de ſcience*, qui *ferme pour toujours la porte à la ſéduction*, de ces *hommes remplis de la ſcience des ſaints* que *les Fidéles doivent écouter & ſuivre comme leurs Maîtres*, je conviens en vingt endroits de mon Livre que juſqu'à 45. ans je n'ai été qu'un miſérable pécheur, livré à un effroyable aveuglement, & que c'eſt par une miſéricorde incompréhenſible que Dieu m'a rétiré de l'abîme où le démon me tenoit englouti.

Réponſe, &c. pag. 79. & 132.

IV. Il n'y a nulle apparence que la vaine gloire ſoit le motif qui m'a fait compoſer mon ſecond Tome.

Cependant le Nouvelliſte veut abſolument que la vanité ſoit le mobile qui me fait agir: & il croit en avoir découvert la preuve dans cette même Priére où il a trouvé un *myſtére nouveau*, & pluſieurs autres choſes qui n'y ſont point.

Je puis cependant proteſter que je n'y ai eû d'autre intention que de m'humilier

milier, en me rappellant mes *erreurs* & mes *crimes*, & en les confessant à mes Lecteurs, afin qu'ils n'aient de moi que l'opinion que je mérite, & qu'ils bénissent mon Dieu de la gratuité inconcevable des miséricordes qu'il m'a faites.

C'est néanmoins dans cette Priére que ce génie si pénétrant apperçoit un orgueil fanatique, qui me fait croire que Dieu m'a choisi singuliérement pour découvrir aux plus habiles Appellans, & même aux Evêques Chefs de l'Appel, quantité de Vérités qu'ils ignorent: & afin que le Public dévoile plus aisément la folle vanité que le Nouvelliste présume être le principe secret de mes démarches, il m'applique ce passage du Pére Quesnel, sans citer l'endroit: „L'on se cherche soi-même, quand on veut parler ou agir „ dans l'Eglise sans mission, sans ordre, sans utilité, [par impression] & par empressement." Nouv. Eccl. du 21 Janv. 1742. à la fin.

Je n'ignore pas que l'homme ne se connoît point soi-même: *Inscrutabile cor hominis.* Jerem. XVII. 9. L'orgueil se cache souvent dans les replis de notre cœur, sans que nous l'appercevions. Les efforts mêmes que l'on croit faire pour l'abbattre, sont quelquefois des effets de sa suggestion: & dans le tems qu'on se flatte de l'avoir terrassé, c'est lui-même qui triomphe de nous par cette illusion dont il nous éblouït.

Mais par rapport à mon second Tome, j'avoue que je ne puis croire que la vaine gloire soit le motif qui me l'a fait composer. Il me semble au contraire que je puis dire à l'exemple de S. Paul, que si je me cherchois moi-même, si j'ambitionnois l'estime des hommes & si je voulois me procurer leur approbation, je ne serois pas le Deffenseur des Convulsions & des grands Secours, ni l'Apologiste des merveilleux Prodiges que Dieu fait sortir de leur sein.

Si cependant j'ai agi en cela par orgueil sans m'en être apperçu, j'aurai une vraie obligation au Nouvelliste de me le faire clairement connoître: mais il faudroit qu'il m'en donnât des preuves si convainquantes qu'il me fût impossible de ne les pas voir. En ce cas je ne me plaindrai point qu'il les découvre au Public: je ne craindrai pas de devenir le jouet de ceux qui voudront m'insulter: je me trouverai trop heureux si cette humiliation peut m'attirer une grace si puissante qu'elle forme à l'avenir dans mon cœur une humilité véritable.

V. L'œuvre des Convulsions n'est point un nouveau mystére dont la croyance soit nécessaire au salut.

Mais ne dois-je point me reprocher d'entretenir si long-tems de Lecteur d'une chose qui ne regarde que ma personne? N'y a-t-il pas en cela quelque sorte de vanité? Hâtons-nous de lui présenter un autre objet plus capable de l'intéresser, & plus digne de son attention.

De toutes les fausses imputations qu'a faites contre moi le Nouvelliste, celle qui est la plus capable d'effrayer les personnes qui n'ont point lû mon Livre, & qui mérite le plus d'être approfondie, parce que l'objet en est important & son éclaircissement instructif, c'est d'avoir insinué que mon Livre fait regarder *le Phénomene extraordinaire des Convulsions* comme contenant une espéce de *nouveau mystére* dont la croyance est nécessaire pour le salut. Nouv. Eccl. du 30. Sepr. 1742. Art. I.

Jamais je ne l'ai ni dit ni pensé, & j'espére de la grace de Dieu qu'il ne permettra pas que j'avance jamais une Proposition si extravagante. Il n'y a point de nouveau mystére dans la Religion. Le fondement de toute Vérité essentiellement nécessaire au salut nous a été donné dans l'Ancien Testament, & il a été clairement découvert par Jésus-Christ & ses Apôtres: toutes les Vérités qui peuvent servir à nous instruire & à nous éclairer, ne sont qu'un écoulement de celles que l'Ecriture & la Tradition ont fait passer jusqu'à nous.

Au reste il est bien singulier que M. Poncet soit un de ceux qui semble vouloir finement insinuer que je donne l'œuvre des Convulsions pour un *mystére secret . . . un nouveau mystère d'où dépend le salut*, Réponse, &c p. 127. tandis que d'une part il n'y a pas un seul mot dans tout mon Ecrit qui puisse servir de prétexte à cette accusation, & que d'autre part il lui est échappé à lui-même de dire en parlant de cette œuvre, *un nouveau mystere de salut commence.* VII. Lett. de M. P. p. 37. (Voy. ci-devant p. 170. Mais je lui rends plus de justice qu'il ne fait à mon égard:

je

je conviens qu'on auroit tort d'épiloguer sur ce terme & de le prendre à la rigueur, d'autant plus que M. Poncet explique ailleurs nettement sa pensée, en disant par exemple, qu'il est „persuadé qu'il n'y avoit d'autre discernement PRESENT à craindre que celui „ qui naîtroit du défaut de charité: que ce discernement ne seroit criminel que par „ rapport à ceux qui en manqueroient (de charité:) qu'il ne le seroit pas précisément „ pour penser plus ou moins favorablement des Convulsions, mais qu'il pourroit le de- „ venir en conséquence de l'opposition aux personnes qui penseroient différemment:" & il cite à ce sujet les Discours des Convulsionnaires. Mais si les Contradicteurs de mon second Tome, & M. Poncet lui même, s'étoient toujours conduits suivant ces vûes, ils auroient sans doute été plus retenus dans les déclamations qu'ils ont faites tant contre les Convulsionnaires à grands Secours, & contre ceux qui leur rendent service, que contre mon Ecrit. Espérons que dorénavant ils le feront davantage, après que je leur aurai expliqué clairement quelles sont les vérités importantes auxquelles l'œuvre des Convulsions rappelle, & que le Prodige simbolique des grands Secours nous met sous les yeux.

VII. Lett. de M. P. p. 118.

VI. Vérités importantes publiées par les Discours surnaturels des Convulsionnaires, & persuadées par les merveilleux Simboles qu'ils représentent, sur-tout par leurs Secours les plus violens

L'œuvre des Convulsions est principalement destinée à nous faire faire attention à la prédiction que Jésus-Christ nous a faite: qu'*Elie viendra rétablir toutes choses*, qu'*il sera rejetté avec mepris* & qu'*il souffrira beaucoup*. Elle contient des avertissemens très utiles qui excitent les Fidéles à se préparer à ce grand Evenement par la pénitence, par d'ardens desirs & de ferventes priéres.

Marc. IX. 11.

Il est visible que Dieu a principalement formé cette œuvre pour instruire un très grand nombre de personnes de toutes sortes de conditions, & singuliérement une multitude de petits & de simples, de plusieurs Vérités importantes qu'ils ignoroient: & il est de notoriété publique qu'il a répandu une si grande effusion de ses graces sur la plûpart de ceux qui ont recueilli avec un respect religieux les lumiéres sorties de ce Phénomene, que tout leur cœur s'est ouvert non seulement à la croyance, mais en même tems à l'amour de toutes ces Vérités, avant même que d'avoir eû aucune *autre instruction* à cet égard (disoit en 1733. M. Poncet) *que celle qu'ils ont reçue des Convulsionnaires & de ceux qui se rassemblent autour d'eux*. Mais qu'on ne croie pas que des personnes telles que M. Poncet, n'avoient alors rien à apprendre des Convulsionnaires! Il ajoute dans la même Lettre: „S'ils nous disent, comme il arrive souvent, des choses auxquel- „ les nous ne faisons pas assez d'attention, mais que nous trouvons très justes & très „ belles après les avoir apprises d'eux, nous devons être épouvantés, & infiniment „ consolés, de ce que Dieu nous les apprend par leur bouche, & quitter la qualité „ de Maîtres en voyant que c'est par des enfans qu'il veut nous instruire."

Lett. à M. le Gros du 30. Janv. 1733.

Mais examinons l'impression que les Convulsions ont faite sur les simples.

Voy ci-devant p. 15. & suiv. 157. &c.

C'est par les Convulsionnaires que *l'Evangile* a été *annoncé aux pauvres & aux petits*, & dès le mois de Janvier 1733. selon M. Poncet & M. d'Etemare, il y avoit déja *à Paris dix mille ames* à qui les Convulsionnaires avoient fait *connoître la Vérité*, & il se trouvoit *parmi le peuple un très grand nombre de personnes prêtes à souffrir la mort pour* sa *Cause*.

Les Convulsionnaires leur ont représenté l'état actuel de l'Eglise par des Discours & Simboles si sensibles & si manifestement surnaturels, qu'ils les ont convaincus du besoin pressant qu'elle a de la venue d'Elie pour rétablir toutes choses. Ils les ont si bien persuadés que ses maux sont montés à leur comble & que leur excés les rend incurables à toutes les ressources ordinaires, que ces spectateurs attentifs en ont eux-mêmes tiré la conséquence: que le rétablissement universel promis par Jésus-Christ ne pouvoit être fort éloigné, & qu'il n'y avoit point de tems à perdre pour se disposer à profiter de ce grand Evenement.

Quelle consolation dans nos maux & dans l'extrême humiliation où la Vérité est réduite, de trouver dans ces Simboles une preuve surnaturelle & divine de la proximité des ressources annoncées par les anciens Prophétes, expliquées par S. Paul, & prédites par Jésus-Christ même!

En

En même tems les Convulsionnaires nous ont peint par des images vivantes, agissantes & parlantes, toutes les sanglantes persécutions que les disciples d'Elie auront à souffrir: ils les ont même en quelque façon exécutées d'avance sur leurs personnes, par les terribles Secours qu'ils se sont fait donner: & Dieu agissant tout à la fois sur leur corps & dans nos ames, a rempli nombre de spectateurs de ces Prodiges, d'un courage surhumain, par la confiance qu'il a mis dans leurs cœurs qu'il seroit lui-même leur force & leur récompense infiniment grande. On peut même dire en quelque sorte qu'il leur en a donné des gages par la joie céleste qu'il a répandu sur le visage des Convulsionnaires dans le tems qu'il paroissoient souffrir tous ces différens supplices, qui ne manquent effectivement d'être réels que par des Prodiges marqués aux sceau de sa Toute-puissance.

Par où avons-nous mérité que le Seigneur fasse pleuvoir sur nous une pluie si abondante de graces? Mais il avoit promis à son Eglise de la consoler dans ses plus rudes épreuves, & de la soutenir dans ses combats: fidéle à ses promesses il en a fait profiter tous les petits & les humbles, qui n'ont pas craint la disgrace des Puissances du siécle, ni la critique des Docteurs, pour suivre ses œuvres.

Que la venue du Prophéte Elie soit aujourd'hui la ressource de l'Eglise, c'est ce que les Théologiens Antisecouristes, comme plusieurs des Docteurs Consultans, ont eux-mêmes prêché les premiers: mais qu'ont-ils fait de ce précieux thrésor qu'ils ont recueilli dans les Ecritures & dans les Ecrits des SS. Péres, & dont ils ont d'abord enrichi leurs disciples?

A notre égard nous avons soigneusement conservé le souvenir de leurs leçons, & elles nous ont bien servi à augmenter notre confiance pour les Discours des Convulsionnaires, lorsque nous avons vû que Dieu leur faisoit prononcer surnaturellement les mêmes choses qu'à ces Messieurs, mais expliquées dans un bien plus grand détail, & enrichies de la peinture des victoires de la Vérité, représentées dans des Extases. Notre amour pour nos Fréres nous a fait rendre graces à Dieu, de ce qu'il se servoit des Convulsionnaires comme d'une multitude de Trompettes, pour répandre tout d'un coup la connoissance de ces faits si intéressans dans l'esprit d'un très grand nombre de personnes, de simples & de petits.

Ces Instrumens de la miséricorde Divine, qui annonçent de si grands Evenemens, sans que la plûpart d'entre eux en eussent jamais ouï parler, n'ont pas seulement figuré, ainsi que je l'ai observé ci-dessus, l'état actuel de l'Eglise, les tourmens qu'on feroit souffrir aux principaux disciples d'Elie, & le triomphe de l'Appel par toute la Terre; mais Dieu leur a fait encore peindre plusieurs autres circonstances particuliéres de ces grands Evenemens, par des Simboles si variés, si clairs & si frappans, qu'ils ont persuadé de tous ces faits la plûpart de leurs auditeurs d'une maniére qui pour des choses si éloignées des pensées des Mondains, n'a point d'autre exemple que ce qui s'est passé lors de l'établissement du Christianisme.

Les plus simples des spectateurs ne sont pas ceux qui ont eû le plus de peine à les appercevoir, à s'en convaincre, à s'en édifier. Le rapport de ces images avec toutes ces différentes vûes, a été souvent si palpable qu'il frappoit tous les sens. Pour le comprendre il n'a point du tout été nécessaire d'avoir autrefois assisté aux savantes Conférences de nos Docteurs. Un esprit attentif, & un cœur dégagé de toutes passions, sont les qualités principales qui le font pénétrer plus aisément. Cette écriture Divine a de si grands traits qu'on l'apperçoit dès qu'elle se montre, qu'on la lit très facilement, pourvû que les yeux ne soient point offusqués par aucun nuage qui sorte du cœur. Le Souverain Maître de la Nature, pour nous faire mieux sentir que c'est lui qui nous parle, la bouleverse à nos yeux: il en interrompt les loix les plus invariables. Les élémens perdent toute leur force, & leurs contraires res acquiérent leur vertu: le feu rafraîchit, l'eau glacée échauffe: la foiblesse la plus débile d'une malade languissante, triomphe sans peine de ce qui est capable d'écraser les membres des hommes les plus robustes: les instrumens les plus terribles des plus cruels supplices, & les coups les plus épouvantables, deviennent des jouets d'enfans, & sont pour eux un

principe infaillible de soulagement & de guérison. Depuis plus de treize ans, ces Merveilles se répétent presque tous les jours, malgré toutes les Puissances humaines : parce que la même force Divine qui éclatte visiblement par l'empire souverain qu'elle exerce sur les êtres matériels, soutient secrettement ces Prodiges contre tout le pouvoir des grands de la terre, contre la conspiration de tous les sectateurs de la Bulle, contre les déclamations des Docteurs & Théologiens Consultans & Antisecouristes, & qui plus est contre tous les artifices des Esprits de ténébres qui ne cessent de faire tous leurs efforts pour couvrir de nuages l'œuvre de Dieu.

Les plus simples n'ont pas besoin de maîtres pour reconnoître sa main dans des Merveilles si supérieures à la nature, & qui dominent si puissamment sur le nombre innombrable d'ennemis qui conspirent en vain pour les annéantir.

C'est par ces admirables Prodiges que Dieu a persuadé à une multitude d'ames les vûes importantes que les Docteurs & Théologiens Consultans & Antisecouristes n'avoient publiées que dans un petit cercle fort étroit. C'est par toutes ces Merveilles que la connoissance de ces Vérités est devenue commune & populaire.

Mais ce ne sont pas seulement les simples & les petits qui ont été pénétrés d'admiration & éclairés par ces Prodiges prophétiques: les plus grands hommes de l'Eglise l'ont été conjointement avec eux.

Oeuvres de Colbert, Tom. III. pp. 552. 619. & 574. Ibid. pp. 570. & 590. Ibid pp. 572 & 574.

„ Je tâche d'étudier autant qu'il est en moi (disoit le grand Evêque de Montpellier) le „ langage mystérieux de Dieu ... sur les Convulsionnaires... Tout annonce que nous „ sommes à la veille des plus grands évenemens .. (&) qu'une sagesse profonde dispose „ tout pour l'exécution des menaces contenues dans le XI. Chap. aux Romains... Le „ spectacle des Convulsions est pour les uns une odeur de vie & pour les autres une odeur „ de mort... Qu'elles soient pour nous le moyen d'opérer notre sanctification !.. Dieu seul „ peut faire parmi nous de si grandes choses... Qu'elles sont admirables! Qu'elles sont gran„ des! Mais en même tems qu'elles sont effrayantes... Ce ne sont pas les persécutions qu'on „ annonce, qui me font le plus de peine, mais l'extrême petitesse du nombre de ceux qui „ persévereront jusqu'à la fin.. Craignons d'être infidéles à Dieu, mais ne craignons point „ de souffrir pour lui, puisque c'est le plus grand avantage qui nous puisse jamais arriver."

Voilà quels étoient les sentimens qui se formoient dans l'ame du grand Colbert à l'aspect de cette chaîne perpétuelle de Miracles & de Prodiges qui sort continuellement du sein de l'œuvre des Convulsions, & qui compose un même tout avec les lumineuses paraboles que présentent les grands Secours.

Ib. Tom II. Inst. de 1733. Lett. au Roi, & Inst de 1734. Lett. de M de Senez en 1736. &c.

Ces merveilles prophétiques ayant de plus en plus fortifié son courage, on l'a vû porter jusqu'aux pieds du thrône de son Roi, la preuve des Miracles qui proscrivent la Bulle & des terribles menaces que font les saintes Ecritures à la Gentilité orgueilleuse & incrédule.

Le saint Evêque de Senez a marché sur ses traces avec une constance inébranlable, dans le tems même qu'il étoit dans les liens pour la Cause de Jésus-Christ.

C'est ainsi que le Très haut nous démontre sensiblement, que les mesures que prennent les maîtres de la terre pour écraser la Vérité & ses deffenseurs, ne feront qu'en augmenter le nombre & donner plus de vigueur & d'intrépidité à leur courage. C'est ainsi que par des moyens que lui seul peut mettre en œuvre, il prépare qui il lui plaît à reconnoître & à suivre le Prophéte destiné à rétablir toutes choses.

Voilà ce qu'a produit depuis plus de treize ans, & ce que produit encore journellement, l'œuvre des Convulsions.

En attendant la venue du Prophéte, la vûe de toutes les Merveilles qui sortent de ce Phénomene, & singuliérement des Prodiges que les grands Secours mettent en évidence, convertit des incrédules, fortifie la foi des fidéles, anime leur espérance & leur inspire un courage qui les dispose à surmonter leur foiblesse naturelle, à tout attendre de Celui à qui les Miracles ne coûtent rien, & à ne point craindre les hommes. Et voilà précisément ce qui me donne un si grand zèle

pour

pour deffendre le Prodige des violens Secours, quoique je ne l'aie point vû depuis plus de 8. ans que je suis dans les liens, & que peut-être je ne le reverrai de ma vie. Mais j'espére que rien ne pourra jamais effacer les impressions salutaires qu'il a faites dans mon âme: j'en sens tous les jours les avantages: & je souhaite de toute la plénitude de mon cœur, qu'un très grand nombre de personnes en profitent encore mieux que moi. C'est là le seul intérêt qui m'anime à cet égard, & je ne crois pas qu'on puisse même imaginer que j'en aie un autre.

Mais quoique ce brillant spectacle de Prodiges, & en général toutes les autres Merveilles qui ont éclatté dans l'œuvre des Convulsions, aient été le canal par où Dieu a répandu de grands bienfaits dans les ames, ce seroit une illusion déplorable que de s'imaginer que cette œuvre est un *mystére nouveau*, dont la connoissance est d'une nécessité indispensable pour le salut, à l'égard même de ceux qui ne sont point à portée de la voir, ou même qui n'en ont jamais entendu parler. Ce seroit proprement dire que Dieu auroit fait un décret nouveau, par lequel il auroit arrêté qu'il n'y auroit de sauvés que ceux qui s'attacheroient à cette œuvre.

Quoique des personnes très dignes de foi m'aient mandé que ç'a été en ce sens que MM. les Théologiens Antisecouristes ont d'abord publié que mon second Tome présentoit l'œuvre des Convulsions comme contenant un nouveau mystére, je rends trop de justice à ces MM. pour les croire capables de m'avoir eux mêmes imputé une Proposition si absurde, contre la teneur formelle de mes Textes, & par conséquent contre leur propre connoissance. Il faudroit pour cela qu'ils eussent pris à contre-sens ce qu'ils ont lû dans la premiére Edition de mon second Tome, où je dis: que *je ne prétens pas qu'on soit obligé de croire comme un fait infaillible, que la venue d'Elie est proche, sur la seule autorité des Convulsionnaires:* que *je crois qu'on peut encore suspendre son jugement, pourvû qu'on le fasse avec la droiture & la simplicité d'un cœur qui desire sincérement la lumiére, & qui la cherche avec soin...* Qu'*il n'y a nul danger pour le salut à être attentifs & à nous préparer à tout par la priére & la pénitence, suivant que les Convulsionnaires nous y exhortent:* mais qu'*il peut y en avoir beaucoup à se laisser prévenir contre la venue du Prophéte par le mépris téméraire qu'on fait d'une œuvre ou Dieu nous manifeste sa présence par des Miracles & une infinité d'autres Prodiges.* Tom. II. 1 Ed. Idée de l'œuvre des Conv. pp. 120 & 121.

L'objet capital de l'œuvre des Convulsions est d'annoncer la venue d'Elie comme prochaine. Si je ne crois pas qu'on soit encore obligé d'une nécessité de salut, de croire la proximité de ce grand Evenement, quoiqu'elle nous soit en quelque sorte attestée par une multitude de Merveilles, de Prodiges & de Miracles que Dieu fait journellement dans cette œuvre, à plus forte raison je ne prétens donc point qu'il soit nécessaire à tout le monde pour être sauvé, de s'attacher à cette œuvre, & de regarder comme des Vérités de foi les avertissemens importans qu'elle nous donne.

Comment ces MM. après avoir lû des paroles si précises dans la premiére Edition de mon second Tome, auroient-ils donc pû m'imputer des sentimens diamétralement opposés? Comment auroient-ils voulu me noircir par une accusation si grave, tandis qu'il voient de leurs propres yeux qu'elle est clairement démentie par mon Texte? Car c'est une chose toute différente de dire, qu'*il peut y avoir beaucoup de danger à se laisser prévenir contre la venue du Prophéte*, & à mépriser *une œuvre où Dieu manifeste sa présence par des Miracles:* ou de dire, que l'œuvre des Convulsions *est une nouvelle porte du Ciel .. par laquelle il faudra desormais passer ... pour être sauvé.* Nouv. Eccles. du 30. Sept. 1742. col. 2.

VII. La connoissance de l'Appel n'est

Mais non seulement je ne crois point qu'il soit indispensable pour être du nombre des Elus de s'unir à l'œuvre des Convulsions, je ne crois pas même que

point nécessaire au salut pour toutes sortes de personnes, non plus que celle de l'œuvre des Convulsions.

que pour parvenir au bonheur du Ciel, on soit obligé de savoir qu'il y a des Appellans dans le Monde, & de leur être uni.

La connoissance de l'Appel, ainsi que celle de l'œuvre des Convulsions, est très utile & peut même être nécessaire pour certaines personnes, mais elle n'est pas essentielle pour tout le monde.

Combien y a-t-il d'Etrangers, combien en même tems de petits & de simples dans les Provinces de ce Royaume, qui n'ont aucune connoissance de l'Appel ni de l'œuvre des Convulsions, ou qui en ont même de très fausses idées, & qui ne laisseront pas d'être sauvés parce que Dieu les instruit par quelque autre moyen des principales Vérités revendiquées par l'Appel, & qu'il met dans leur cœur une foi vive & tous les autres bons sentimens que le spectacle des Convulsions auroit pû y faire naître?

L'obligation de réclamer contre la Bulle *Unigenitus* & en faveur des Vérités qu'elle proscrit, ne regarde que ceux qui la connoissent. Il y a des Catholiques répandus par toute la Terre: or combien de Pays où l'on n'a jamais ouï seulement prononcer le nom de cette Bulle? L'ignorance de son existence ne damnera certainement pas ceux qui accomplissent tous les devoirs de la Religion. Mais partout sans exception, on est dans l'obligation indispensable de rejetter les fausses maximes que cette Bulle favorise. Dans toute sorte de Pays, pour être sauvé, il faut aimer Dieu par dessus toutes choses, & ce seroit une grande erreur de croire que les Sacremens peuvent dispenser les adultes de ce Précepte essentiel. Par-tout on est obligé de reconnoître que nous ne trouvons dans notre propre fond que concupiscence, que foiblesse & que ténébres: que nous ne pouvons rien faire d'utile pour le salut que par la grace de Jesus-Christ: que cette grace ne nous est point due: que nous en avons cependant un besoin continuel; & qu'ainsi nous avons un grand intérêt de prier pour l'obtenir. Par-tout on doit être persuadé que Dieu est Tout-puissant sur les cœurs; & chaque Chrétien doit fonder son espérance sur la force efficace de la grace, qui sans contraindre notre liberté, nous porte infailliblement au bien malgré notre corruption naturelle.

Voilà une partie des Vérités que les Catholiques répandus jusqu'aux extremités du Monde, auroient pû apprendre, soit des Théologiens Appelans, soit des Convulsionnaires; mais Dieu n'a besoin de personne pour les imprimer dans les cœurs: il le fait dès qu'il le veut, sans être obligé de se servir de tel ou tel moyen extérieur & visible.

On m'a néanmoins mandé que plusieurs des disciples des Théologiens Antisecouristes ne cessent au contraire de publier, que pour parvenir au salut il faut absolument s'attacher à leurs Maîtres, parce qu'ils sont les seuls qui enseignent toute Vérité sur quantité de points essentiels, & qu'ils sont la continuation de la ligne où Dieu répand ses bénédictions.

Ce qui rend ce fait croyable, quoique surprenant, c'est que dès 1742. ces MM. répandirent à Paris & dans toutes les Provinces un Manuscrit de leur composition, intitulé: *Essai de réflexions sur les voies extraordinaires*, où ils posent pour principe: que Dieu a donné pour Guides à son peuple, non des *Miracles* ni des *Livres;* mais des personnes que la plénitude de leur lumiére rendoit inaccessibles à toute illusion. Et comme ils croient être les seuls illustrés de cette sublime prérogative, ils en concluent que ce n'est que parmi eux que les Fidéles doivent chercher leurs Guides & leurs Maîtres, parce que ce n'est que chez eux que se trouve le *fil des vérités révélées*, du *ministére légitime & des bénédictions divines*, & conséquemment *la voie du Ciel.*

Nouv. Eccles. du 30. Sept 1742.

Ce seroit bien là *retrecir* terriblement *la voie du salut:* & je crois pouvoir dire qu'une

qu'une telle prétention seroit directement contraire aux promesses de Jesus-Christ.

L'Eglise ne cessera jamais d'être Catholique, ce qui veut dire qu'elle sera toujours universelle jusqu'à la fin des tems: & par conséquent d'un bout à l'autre du Monde, l'Eglise fournira toujours à ses Enfans les moyens de connoître la Vérité par rapport à tous les points essentiels au salut, quand ce ne seroit que par son Simbole & ses Priéres publiques. Qui de nous a pénétré dans le sanctuaire des miséricordes du Seigneur? Qui peut savoir combien il y a de bonnes ames, d'autant plus saintes qu'elles sont plus simples & plus humbles, que Dieu cache dans le secret de sa providence: & qui, si elles sont dans un sens moins éclairées que nous, le sont dans un autre bien davantage, si elles ont un amour pour Dieu plus pur & plus fort que le nôtre.

L'Evangile nous fait clairement connoître que plusieurs des Pharisiens qui croyoient avoir seuls la clef des Ecritures, & être les seuls dignes des faveurs divines, seront couverts de confusion dans ce grand jour où Dieu découvrira tout ce qui est caché dans les cœurs: tandis qu'un grand nombre de simples, qui ont été tous brûlans d'amour, seront tous brillans de gloire.

Cependant il n'en est pas moins vrai qu'il est très avantageux d'être instruit par des personnes bien éclairées, & qu'aujourd'hui les Appellans sont les seuls qui combattent ouvertement pour toutes les Vérités condamnées, ou du moins altérées ou flétries par la Bulle, & qui publient hautement les Miracles qui les canonisent & les Prodiges qui annoncent leur victoire. Il n'est pas douteux qu'il ne soit très utile de se ranger du côté de ces soldats de Jesus-Christ. La Vérité est leur étendart & ils sont marqués à son sceau, un grand nombre d'entre eux ayant le bonheur de souffrir persécution pour la justice. C'est là le camp d'Israël qui est éclairé par une nuée lumineuse, tandis que celui de leurs adversaires s'égare dans une profonde nuit.

Une multitude de Catholiques périront pour n'avoir pas voulu se donner la peine de s'instruire à fond des Vérités si essentielles à la Religion & soutenues par les Appellans, pour avoir méprisé les Miracles qui auroient dû leur servir de flambeau, & pour s'être volontairement livrés à des préjugés qui ont presque toujours quelque racine dans les mauvais penchans du cœur.

Mais la colére du Seigneur s'allume principalement contre ceux qui négligent de profiter des lumiéres qu'il met sous leurs yeux, au lieu qu'il a pitié des cœurs droits qui se trouvant dans un lieu infecté par l'ignorance ou la prévarication des Pasteurs, font tout ce qu'ils peuvent pour connoître la voie qui mene à la vie & pour y marcher.

Comme c'est lui qui leur met ce sentiment dans le cœur, il leur fournit lui-même les moyens de s'instruire: il leur fait faire des réflexions salutaires sur les traits de lumiére qu'ils trouvent dans leurs Catéchimes, dans leurs Priéres, & même dans les instructions très imparfaites de leurs mauvais Pasteurs. Celui qui est supérieur à tous les moyens, & qui leur fait produire tel effet qu'il lui plaît, peut, quand il veut, fournir du pain à ses Enfans par le ministére des corbeaux, & leur faire trouver un lait pur & bienfaisant dans les mammelles sauvages des bêtes les plus féroces.

VIII. Il peut être très préjudiciable pour ceux qui sont à portée & en quelque sorte ap-

Il en est à peu près du spectacle des Convulsions, ainsi que de la connoissance de l'Appel & des Appellans. Ceux qui ne sont point du tout à portée de voir ce spectacle, ne peuvent pas être coupables de n'en point profiter.

Un jour viendra, & il y a même tout lieu de croire qu'il n'est pas éloigné, où tout

pellés à voir l'œuvre des Convulsions & les Merveilles que Dieu y opére, de mépriser cette instruction divine & encore plus de vouloir supprimer le plus merveilleux Prodige par lequel il peint les avertissemens qu'il nous donne.

tout ce que Dieu nous a fait annoncer par les Simboles des Convulsionnaires, éclatera jusqu'aux extrémités du Monde. L'homme de feu, qui paroîtra alors sur la Terre, trouvera dans tous les Pays un certain nombre d'ames fidelles, que Dieu a intérieurement préparées, en les remplissant de foi & de respect pour les Miracles, à reconnoître ce Prophéte & à écouter humblement ses instructions.

Mais qu'il est à craindre que la plûpart de ceux qui ayant eû des moyens faciles de s'informer des faits avant la venue du Prophéte, & ayant même en quelque sorte été appellés à voir le spectacle des Convulsions, à s'instruire du rapport qu'il peut avoir avec les desseins de Dieu, & à profiter de la vûe des Prodiges continuels qu'il y opére, auront méprisé ce conseil de Dieu sur eux, ne soient rejettés comme des cailloux que leur endurcissement volontaire rend indignes d'être pénétrés par la pluie de bénédiction qui se répandra dans les cœurs fidéles!

Le Prophéte aura contre lui non seulement tous les enfans de la terre, c'est-à-dire tous les amateurs du monde; mais il y a tout lieu de craindre que presque tous les Chefs de l'Eglise visible, & la plus grande partie des savans, des Théologiens & des Docteurs ne le méconnoissent, ainsi qu'il est arrivé à notre Divin Sauveur.

Il faudra même que les voiles qui couvriront sa Mission soient bien épais, puisque malgré l'attente où l'on doit être de sa venue, malgré la croyance où toute l'Eglise Catholique est & a toujours été à ce sujet, malgré l'avertissement que nous a donné Jesus Christ même de tout ce qui lui doit arriver de principal, malgré les prédictions détaillées que nous en font les Convulsionnaires depuis plus de 13 ans, enfin malgré l'éclat Divin des Miracles & des Prodiges qui prouveront sa Mission; il sera méprisé, rejetté, condamné, mis à mort, en un mot *traité comme le Fils de l'homme*, & que cette Prophétie si claire & si connue s'accomplira par les mains de ceux-mêmes qui la savent & qui la croient, ou du moins qui sont tous les jours à portée de s'en instruire.

Marc. IX. 11.

Comment ne sent-on pas qu'il peut être d'une grande conséquence de savoir & même de voir de ses yeux, que les préludes ou pour mieux dire les préparatifs de ce redoutable ministére, commencent à s'exécuter sensiblement dès aujourd'hui, & que ce tems de vengeance annoncé depuis tant de Siécles, va être incessamment le nôtre? Que d'un côté *le mystére d'iniquité s'avance horriblement:* ainsi que l'observoit le grand Colbert; & que de l'autre, l'œuvre des Convulsions *est l'effet d'une profonde sagesse qui dispose tout pour l'exécution des menaces* faites à la Gentilité Catholique?

Oeuvres de Colbert, Tom. III. pag. 570. Pag. 574.

Ne peut-il pas devenir essentiel pour le salut d'avoir appris, qu'il *ne faut pas se scandaliser du voile qui dérobe le doigt de Dieu aux yeux de tant de personnes*, ni s'en *faire un bandeau qui empêche de voir ce qu'il y a de clair?*

Pp. 565 & 570.

Ce n'est pas de Jesus-Christ seul dont il est dit, qu'il *a été établi pour la ruine & la resurrection de plusieurs:* il est certain que ces paroles auront une application littérale au ministére d'Elie qui, malgré ses Miracles & ses Prodiges sera méconnu par le très grand nombre, & tout aussi méprisé que le sont présentement ses Trompettes.

Luc. II. 34.

Que deviendront ceux qui dès à présent ne regardent qu'avec dédain, ce qu'il reconnoissent eux-mêmes être évidemment surnaturel?

Quoi! peut-on croire que ce soit sans objet que Dieu nous parle aujourd'hui par tant de Miracles, & par une multitude innombrable de Prodiges qui n'avoient jamais été vus, ainsi que doivent être ceux qui, suivant les anciens Prophétes, seront le signe immédiat de l'avenement d'Elie & de la Conversion des Juifs?

Ah!

Ah! gardons-nous de tomber dans la malédiction qu'a prononcé David contre ceux qui ne comprennent point les œuvres du Seigneur: *Quoniam non intellexerunt opera Domini .. destrues illos & non ædificabis eos.* Ps. XXVII. 7

N'est-ce pas insulter Dieu même, lorsqu'il nous rend sa présence sensible par une multitude de Merveilles, que de dédaigner de les regarder, & de refuser de s'informer des instructions qu'il veut nous donner par ce moyen? Mais n'est-ce pas faire encore pis, que de détourner les Fidéles d'en profiter, en condamnant publiquement les moyens qu'il lui plaît d'employer pour exécuter les admirables Simboles par lesquels il instruit & convertit tant d'ames?

Quand on envisage sous ce point de vûe la Question qui nous divise sur les grands Secours, comment ceux qui les réprouvent en conséquence de leurs doutes, ne sont-ils pas saisis de crainte de se méprendre, puisqu'il s'agit de concourir ou de s'opposer aux œuvres de Dieu, d'être un instrument de ses miséricordes, ou de se déclarer l'adversaire des graces qu'il nous fait par ce canal!

Que n'ont point à craindre ceux qui proscrivent les Secours violens, ou même qui adhérent à cette Décision, si ces Merveilleux Secours sont en effet des moyens dont Dieu veut se servir pour faire paroître ses Prodiges, & représenter les figures par où il éclaire les esprits, il touche, encourage & fortifie les cœurs?

Ce qui faisoit *le plus de peur* au grand Colbert, c'étoit l'*extrême petitesse du nombre de ceux qui persévereroient jusqu'à la fin.* Il *craignoit* même pour ceux *qui avoient deffendu la Vérité avec le plus de courage:* il craignoit pour lui-même. Tom. III. pp. 574 & 568.

Si un Deffenseur intrépide de toute Vérité, tel qu'étoit ce grand Evêque, appréhendoit de se briser lui-même contre l'œuvre des Convulsions, & d'être du nombre de ceux qui par leurs jugemens contraires à celui de Dieu, mériteroient d'être livrés aux préjugés de leur propre esprit; qui osera, quelque éclairé qu'il s'imagine être & quelques services qu'il ait autrefois rendu à l'Appel, ne pas craindre pour soi-même, après avoir condamné une multitude de Prodiges, qui, par les Simboles qu'ils représentent, tendent à faire connoître la Vérité & à établir la piété, & qui sont propres à enflammer les cœurs du désir & de l'espérance des biens éternels?

L'expérience ne nous a que trop appris que la condamnation des grands Secours a déja eû des suites bien dangereuses pour ceux qui ont osé la prononcer.

Le Très-haut est jaloux de sa gloire & de ses œuvres: s'il laisse souvent ses ennemis persecuter ses Enfans, c'est parce que le courage qu'il donne à ces derniers, fait paroître avec éclat la force Toute-puissante de sa grace. Mais il ne souffre pas ordinairement que ceux qui combattent sous ses étendarts, s'opposent eux-mêmes à ses desseins. L'Histoire Ecclésiastique nous fournit nombre d'exemples, que lorsqu'ils le font, il leur retire une partie des lumiéres qu'il leur avoit gratuitement données.

Aussi voyons-nous que les Théologiens qui ont voulu nous arracher le Prodige le plus frappant & le plus instructif que Dieu fait dans l'œuvre des Convulsions, bientôt après ont perdu presque tout le zéle qu'ils avoient eû d'abord pour cette œuvre si remplie de Merveilles. On me mande même qu'ils s'emportent aujourd'hui jusqu'à dire que le spectacle des Convulsions est bien plus dangereux qu'utile: & qu'ils empêchent tous ceux qui leur donnent une confiance sans bornes, de profiter des signes surnaturels & des avertissemens importans que Dieu nous y présente.

Mais ce qui me perce le cœur encore bien plus vivement, c'est de voir que leur insensibilité pour cette œuvre, & leur désir de soutenir l'Arrêt téméraire qu'ils ont rendu contre les grands Secours, ont enfin précipité plusieurs d'entre eux

jusques dans l'abîme d'aveuglement de devenir les contradicteurs des Miracles, par lesquels Dieu a foudroyé l'anathême qu'ils ont osé prononcer contre ses œuvres! Et ils sont même encore bien pis. Car pour se soustraire au poids accablant de ces Miracles, ils avancent aujourd'hui des Propositions sur l'Autorité de ces Décisions Divines & sur la confiance qu'on y doit prendre, qui sont encore moins mesurées & plus révoltantes que celles de Dom la Taste.

Mais arrêtons le cours de ces tristes pensées, qui m'écarteroient de mon objet actuel, où il n'est proprement question que de prouver que je n'ai jamais donné l'œuvre des Convulsions pour un *nouveau mystére*, ni pour une école où on apprend de *nouvelles Vérités* de dogme nécessaires au salut.

Je crois avoir déjà détruit, & peut-être trop amplement, cette fausse accusation qui n'est appuyée sur aucun de mes Textes, ainsi que mon Accusateur lui-même a été forcé de l'avouer.

IX. Le Nouvelliste sommé de declarer en quel endroit de mon Livre il a trouvé des traces du nouveau mystere & des verites nouvelles qu'il m'accuse d'enseigner, repond que ce n'est point à lui à les indiquer: ce qui est une preuve manifeste qu'il n'a pû y rien découvrir qui puisse servir de pretexte à cette accusation.

C'est ce qui résulte clairement de la réponse qu'il a faite à l'Auteur de la *Réclamation*, qui l'avoit sommé d'indiquer en quel endroit de mon Livre il avoit trouvé des traces du nouveau mystére & des vérités nouvelles qu'il m'accusoit d'enseigner. Le Public s'attendoit qu'il ne manqueroit pas de citer quelques-uns de mes Textes. Point du tout: il n'en rapporte aucun. Mais au lieu de cela, il va chercher une *Lettre*, dont j'ai déjà parlé ci-dessus (page 283.) & qui a été écrite *à un ami de Province* le 4. Août 1742. par une personne de Paris attachée à toute Vérité, qui pénétrée de douleur de voir tous les moyens qu'employoient les Antisecouristes pour décrier mon Livre & ma personne, disoit qu'elle „ ne „ concevoit pas comment on ne craint point d'avoir à répondre au jugement de „ Dieu du funeste succès que peuvent avoir tous les mouvemens qu'on se donne „ pour détourner les Fidéles de la lecture de (mon) Livre. Car enfin (ajou„ toit-elle) abstraction faite, si l'on veut, de ce qui regarde les Secours, on „ ne peut nier qu'on y apprend une multitude de faits Miraculeux, qu'il peut un „ jour devenir très essentiel de connoître, & qu'il contient à l'occasion de ces „ faits des Vérités d'une telle importance, qu'il peut arriver par une suite de cir„ constances, qu'un très grand nombre de personnes périssent éternellement pour „ ne les avoir pas connues."

Il est bien clair que par ces Vérités importantes dont mon Livre contient le détail *à l'occasion ... d'une multitude de faits Miraculeux*, cette personne entend parler des Vérités que Dieu a fait publier, & représenter d'une maniére surnaturelle par les Convulsionnaires, & dont je rends compte dans mon Livre. Or quelles sont ces Vérités? C'est, 1. l'état actuel de l'Eglise que Dieu a découvert intérieurement à une multitude d'Enfans qui n'en avoient aucune connoissance, & qui en ont fait les peintures les plus touchantes, soit par des Discours évidemment au dessus de leur portée, soit par des figures simboliques exécutées par des Prodiges, qui ont fait encore bien plus d'impression que leurs Discours. C'est, 2. la venue prochaine du Prophéte destiné à rétablir toutes choses: évenement dont les Convulsionnaires ont peint toutes les principales circonstances, singuliérement par des Secours dont le surnaturel est palpable: c'est enfin, le triomphe de l'Appel & de toute Vérité dans toute la Terre par le ministére des Juifs.

Les Théologiens Antisecouristes oseront-ils aujourd'hui combattre ces Vérités, après les avoir publiées eux-mêmes, ainsi que les Evéques Chefs de l'Appel? Mais s'ils sont obligés d'avouer encore à présent que telles sont actuellement les véritables ressources de l'Eglise, peuvent-ils nier qu'il ne soit très important de publier jusques sur les toîts, que Dieu nous en fait annoncer le prochain évenement, par des Discours surnaturels qui se présentent accompagnés d'un grand nombre de Miracles & d'une multitude innombrable de faits prodigieux? Ces

Ces Vérités que les Péres de l'Eglise saluoient comme de loin, tant ils les trouvoient dignes de leur attention, quoiqu'elles ne dussent pas s'accomplir de leur tems; ces Vérités dont la connoissance est aujourd'hui si salutaire, lorsqu'elle porte à se préparer à ce grand Evenement par la pénitence & par la priére, pour avoir part aux bénédictions de la Mission du Saint Prophéte, & trouver grace devant le Seigneur dans ces jours terribles d'une ruine presque générale dont S. Paul a menacé la Gentilité; sont néanmoins ignorées par le très grand nombre des Chrétiens, méprisées par la plûpart des beaux esprits & des gens du grand monde, combattues comme une chimére par tous les Molinistes qui sont bien éloignés de souhaiter un renouvellement.

Quoi! dans de telles circonstances, n'est-il donc pas très utile de les divulguer, de les deffendre, d'en prouver la réalité & la proximité par les prédictions tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, & par les grands Prodiges par lesquels Dieu nous le déclare?

Quel est donc le tort de l'Auteur de la Lettre, d'avoir dit que la connoissance de ces Vérités est aujourd'hui *d'une telle importance qu'il peut arriver par une suite de circonstances, qu'un très grand nombre de personnes périront éternellement pour ne les avoir pas connues?*

Ceux au contraire qui décident qu'il faut ensevelir dans une retraite inaccessible les instrumens dont Dieu se sert pour les répandre & les persuader, & qui emploient tout leur crédit, & font tous leurs efforts pour décrier & annéantir, s'ils le pouvoient, le Livre qui en contient les preuves, ne résistent-ils point visiblement aux desseins de miséricorde du Seigneur? Ne contribuent-ils pas, autant qu'il est en eux, à les faire échouer; & n'ont-ils pas lieu de craindre que par le *funeste succès que peuvent avoir tous les mouvemens* qu'ils *se donnent*, ils ne soient la cause de la perte de quantité d'ames, parce qu'ils leur auront ravi les deux moyens que la Providence employoit pour les convaincre de ces Vérités, & les engager à faire pénitence, pour profiter de la pluie de grace, & éviter la pluie de feu que doit répandre le Prophéte?

Mais parce qu'une personne sensible aux intérêts des Fidéles, réléve sans ma participation l'importance de ces Vérités de fait publiées par les Convulsionnaires & énoncées dans mon Livre, cela peut-il servir de prétexte pour m'accuser de publier un mystére nouveau & des Vérités de dogme nouvellement révélées?

Voilà néanmoins quel est le fondement, suivant le Nouvelliste lui-même, de cette accusation capitale qu'il a formée contre moi à la face de toute la Terre.

Pour m'imputer un fanatisme très criminel, ce n'est point dans mon Livre qu'il en a trouvé la moindre preuve; car la phrase qu'il en avoit d'abord tirée, n'y a véritablement aucun rapport: aussi paroît-il qu'il l'abandonne totalement dans sa réponse à l'Auteur de la *Réclamation.*

Suivant cette réponse, l'injurieuse déclamation qu'il a faite contre moi, n'a eû pour unique prétexte que le fragment de la Lettre dont je viens de transcrire les termes.

Pour le prouver, il ne faut que rapporter les propres paroles du Nouvelliste.

„ Nous avions, *dit-il*, fait observer dans notre Feuille du 30. Septembre qu'un Nouv Ecclesf. du 21. Fev. 1743. art. V.
„ des Apologistes de M. de Montgeron nous faisoit un crime de détourner les
„ Fidéles de la Lecture du second Volume de ce Magistrat, & qu'en nous mena-
„ çant à ce sujet du jugement de Dieu, il avançoit que ce Livre contient des Vé-
„ rités d'une telle importance, qu'il pourroit arriver par une suite de circonstan-

„ ces qu'un très grand nombre de perſonnes périſſent éternellement pour ne les
„ avoir pas connues. Nous demandions quelles étoient ces Vérités qu'on ne
„ pouvoit connoître que dans le Livre de M. de Montgeron, & qui toutefois
„ étoient ſi néceſſaires au ſalut; & ſi elles étoient différentes de celles qu'on
„ lit dans les Ecrits de M. de Senez & de M. de Montpellier. Sur cela le Ré-
„ clamateur nous demande à nous mêmes quelles ſont ces Vérités, comme ſi ce
„ n'étoit pas à celui qui a avancé la Propoſition, ou à ceux qui en prennent la
„ deffenſe, de s'expliquer."

Ibid. du 30. Sept. 1742. col. 1.

Quoi! le Nouvelliſte n'a-t-il pas inſinué dans ſa Feuille du 30. Septembre que mon Livre contient un *nouveau myſtére:* & n'y a-t-il pas avancé formellement qu'on n'y trouvoit *que trop de traces* de ce *principe d'illuſion?*

Veut-il donc que ce ſoit l'Auteur de la Lettre qui ſoit obligé de fournir au Public les preuves d'une accuſation ſi calomnieuſe? N'eſt ce pas à l'Accuſateur à juſtifier lui même, ſous peine de paſſer pour calomniateur, que ſon accuſation eſt bien fondée?

Ce tour d'un eſprit trop ſubtil, n'eſt donc dans la vérité qu'une pitoyable défaite: & il ne peut ſervir qu'à démontrer que le Nouvelliſte n'a pû rien trouver dans mon Livre qui ſoit capable en aucune façon d'autoriſer ſa cruelle cenſure.

Il commence par me traduire au Tribunal du Public comme un fanatique déclaré; & lorſqu'on le ſomme de produire les preuves de ſon accuſation, il ſe voit dans l'impoſſibilité d'en fournir aucune. Pour ſe diſculper, il diſſimule que c'eſt lui-même qui m'accuſe, & il veut ſubſtituer à ſa place une perſonne qui bien loin de m'imputer le fanatiſme outré que ſa Feuille m'attribue, n'a eû intention que de relever l'utilité de mon Ecrit.

Du moins le Nouvelliſte devoit-il avouer franchement qu'il avoit intenté cette accuſation trop à la légére: ce trait de bonne-foi eût tout réparé. Mais la mauvaiſe échapatoire où il s'entortille, n'eſt pas digne de lui.

Cependant je ne me plaindrai point que ſa rétractation n'étant pas nette, laiſſe ſubſiſter un ſoupçon qui ſuffiſoit pour me faire perdre toute créance.

Je ne lui reprocherai point non plus que cette calomnie s'étant répandue depuis 1742. dans toutes les Provinces du Royaume, m'a fait regarder par quantité de perſonnes comme un homme miſérablement aveuglé par le démon, & les a empêché de lire mon ſecond Tome qu'ils ont cru infecté de pluſieurs erreurs capitales.

Au bout de tout, qu'ai-je à me plaindre? Tout cela a tourné à mon avantage. D'abord cela a ſervi à m'humilier: ce qui eſt un grand bien pour moi. Mais peu après Dieu en a tiré ſa gloire. Pluſieurs Théologiens très habiles que je ne connoiſſois pas, ayant lû mon Livre avec d'autant plus d'attention, qu'ils voyoient qu'il étoit critiqué avec un zéle plus amer, Dieu leur a mis dans le cœur d'en prendre la deffenſe: ils ont fait de ſavans Mémoires qu'ils m'ont envoyé, & m'ont mis par ce moyen en état d'éclaircir la Vérité ſur tous les points conteſtés avec bien plus de lumiére que je n'aurois été capable de le faire par moi-même. Ainſi j'ai tout lieu d'eſpérer que cette nouvelle Edition me dédommagera de tout avec uſure, & que graces à la cenſure du Nouvelliſte & de ſes Théologiens, elle ſera bien plus utile à mes chers Fréres que la premiére n'auroit pû l'être.

Il ne me reſte donc qu'à bénir Dieu de tout ce qu'il a permis à cet égard, & qu'à embraſſer de tout mon cœur le Nouvelliſte comme mon bienfaiteur, en le con-

conjurant au nom de Jesus-Christ, dont j'espére que pendant l'éternité nous serons tous deux les membres, que rien n'altére dorénavant la charité sincére que nous devons avoir l'un pour l'autre.

A Dieu ne plaise que j'en manque jamais, non seulement pour lui, mais même pour l'Auteur de la *Réponse* des Théologiens Antisecouristes !

X.

Après la rétractation tacite du Nouvelliste, les Théol. Antis. ont encore renouvelle contre moi la fausse imputation qu'il avoit été obligé d'abandonner, sans néanmoins que ces MM. aient pû s'appuyer sur aucun de mes Textes.

J'avouerai néanmoins que j'ai été étrangement surpris de voir qu'après que le Nouvelliste avoit été forcé d'avouer, du moins tacitement, par sa Feuille du 21. Fevrier 1743 qu'il n'avoit pû rien découvrir dans mon Livre, qui fût capable d'autoriser l'accusation qu'il avoit d'abord formée contre moi (que j'y avois *débité* des *vérités nouvelles* & un *nouveau mystére*) l'Auteur de la *Réponse* des Théologiens Antisecouristes se soit avisé de vouloir ressusciter une imputation si notoirement fausse. Mais cet Auteur s'est laissé si fort emporter par la fougue de son zéle, que sans pouvoir se fonder sur aucun de mes Textes, il donne cette calomnie absurde comme un fait avoué par moi-même.

Réponse, &c p. 111. & 112.

„ M. de Montgeron, *dit-il*, sentoit bien qu'il débitoit de *nouvelles vérités*, il „ ne l'a pas dissimulé, & sa trop grande sincérité a déconcerté ses Apologistes : „ ils ont compris que s'ils convenoient que ce Magistrat eût réellement enseigné „ de nouvelles vérités, son procés seroit tout fait: ils ont pris à injure la remar- „ que que le Nouvelliste en a faite, qui étoit cependant si naturelle, puisqu'il ne „ parloit que d'après M. de Montgeron."

Si par les termes de *nouvelles vérités*, le Deffenseur de ces MM. entend des vérités de fait, telles que les Miracles & les Prodiges que Dieu opére parmi nous, comment cet Auteur peut il me faire un crime de publier les Merveilles par lesquelles le Très haut éclaire aujourd'hui ses plus fidéles serviteurs ? Quel prétexte peut-il avoir d'en conclurre, que *mon procés est tout fait ?* Cela ne se peut dire que d'une personne convaincue d'être tombée dans une erreur capitale qui intéresse la foi. Si au contraire il veut faire entendre, ainsi qu'avoit fait le Nouvelliste, que j'ai débité de *nouvelles vérités* de dogme, je ne puis m'exempter de lui représenter que c'est une calomnie atroce, & d'autant plus criminelle qu'elle n'a pas le plus léger prétexte.

Réponse, &c. p. 115. & suiv.

Cependant les reproches qu'il me fait sont si vifs, qu'il semble vouloir m'accuser effectivement de publier de faux dogmes. Suivant lui, mon *Livre* est *très pernicieux*, & je suis une enthousiaste dont le *langage ressent d'illusion.*

„ Quel étrange procédé, *ajoute-t il*, un prisonnier gardé à vûe dans une Cita- „ delle, qui se dit sans science, sans talens, sans livres, sans secours, qui con- „ fesse n'être qu'ignorance & qu'erreur: un simple Laic, qui n'a ni rang ni auto- „ rité dans l'Eglise . . . . s'ingére d'y enseigner, de décider des questions épi- „ neuses de Théologie qu'il n'a jamais étudiée, de faire des leçons à ses Péres „ même pour leur découvrir quantité de prétendues vérités qu'ils ignorent ou „ qu'ils osent combattre !"

Mais quelles sont ces vérités ? Ce sont des Miracles & des Prodiges. Quels sont ces Péres qui osent les combattre & contre qui je les deffens dans la premiére Edition de mon second Tome ? Ce sont les Evêques zélés Constitutionnaires, & les Docteurs Consultans ; auxquels je joins à présent les Théologiens Antisecouristes.

Au surplus pour prouver que je suis tombé dans *l'enthousiasme* & *l'illusion*, que mon *Livre* est *très pernicieux* & que mon *procés est tout fait*, ce n'est pas assez de dire que je ne suis par moi-même qu'ignorance & qu'erreur : j'en conviendrai volontiers.

Mais cela ne conclud rien contre mon Ouvrage, s'il est vrai, ainsi qu'en ont jugé de très habiles Théologiens, que malgré mon défaut de capacité, mon Livre

con-

contient les preuves de quantité de vérités de fait très intéreſſantes: qu'il préſente une idée fort exacte de l'œuvre des Convulſions, des états ſurnaturels des Convulſionnaires, & du principal objet de toute cette œuvre; & même que mon ſujet m'ayant engagé de traiter un grand nombre *de queſtions épineuſes* de Théologie que je n'avois *jamais étudiée*, je ne me ſuis trompé dans aucune.

Ce dernier fait eſt ſi certain, que quoique les Théologiens Antiſecouriſtes aient épuiſé tout leur eſprit, tout leur ſavoir, tous leurs efforts, pour décrier mon ſecond Tome; ils n'ont cependant trouvé dans près de 800. pages, à critiquer que ſix à ſept phraſes, dont pluſieurs ſont très exactes, & les autres n'ont proprement de défaut que de n'avoir pas été aſſez clairement rédigées.

Ces MM. ne pourroient pas en dire autant de leurs derniers Ouvrages. Car dans les Feuilles du Nouvelliſte publiées contre moi, on y trouve plus d'une Propoſition que la ſaine Théologie n'admettra jamais, & encore un bien plus grand nombre dans la *Réponſe* de ces MM. J'en ai déjà relevé quelques-unes dans ma *Diſſertation ſur l'Autorité des Miracles* & dans cette Partie (ce Volume:) mais il y en a encore bien d'autres dont je démontrerai le faux, dans le cours de cet Ecrit.

Réponſe, &c. p. 117. Au reſte le Deffenſeur de ces MM. s'eſt vanté dans la *Réponſe* qu'il a faite pour eux, qu'il expliqueroit *bientôt ce que c'eſt que ces prétendues vérités nouvelles* qu'il m'accuſe d'avoir débitées, & qui rendent mon Livre une ſource *d'illuſion*. Mais il n'a pas tenu parole. Au lieu de citer mes Textes pour appuyer une accuſation ſi grave, il ne fait que s'évaporer en de pures déclamations, qui n'ont ni fondement ni proprement d'objet certain: en ſorte qu'il eſt viſible que tout cela n'eſt qu'un jeu d'eſprit, qui tend à répandre uniquement de faux ſoupçons contre mon Livre, & à jetter de la poudre aux yeux des Lecteurs, pour les empêcher de lire ce qu'il contient, en leur faiſant accroire qu'il contient toute autre choſe.

Ibid. p. 150. Cependant pour mieux perſuader le Public qu'il n'a garde de rien avancer qui ne ſoit pas d'une certitude inconteſtable, il exhorte gravement tous ceux qui *entreprendront de* lui *répondre*, . . *de bannir pour jamais les fauſſes imputations*, *de ſupprimer tous les ſoupçons dont ils ne* pourront *pas apporter des preuves déciſives*, *& de ſe renfermer dans les Textes clairs & précis* qu'ils voudront *refuter*.

S'il avoit ſuivi lui même cette régle ſi judicieuſe, il auroit retranché plus des trois quarts de tout ce qu'il débite contre moi. Mais ne trouvant point dans mon Livre de quoi exercer ſa cenſure autant qu'il le ſouhaitoit, il a pris le parti de m'imputer tout ce que ſon imagination trop fertile lui préſentoit, ſans qu'il y ait dans tout cela le moindre fondement, & par conſéquent ſans qu'il lui ſoit poſſible d'en rapporter la moindre preuve; ce qu'il atteſte que je ſoutiens, étant même le plus ſouvent tout différent de ce que portent mes Textes.

Voici, par exemple, ce qu'il ajoute tout de ſuite à ſa promeſſe d'expliquer quelles ſont les *vérités nouvelles* dont il m'accuſe d'être le prédicant.

Ibid. p. 117. „ Mais de qui, *s'écrie-t-il*, le Magiſtrat a-t-il appris cette multitude de Vérités „ ignorées ou combattues par ſes Péres? Où a-t-il puiſé toutes ces nouvelles lumiéres? Eſt-ce dans les Livres Saints, dans les monumens de la Tradition de „ l'Egliſe? Eſt-ce dans ſes Déciſions, ou dans ſon enſeignement actuel? Nullement. „ Il faut l'entendre s'expliquer: il ne nous en a point laiſſé ignorer la ſource. C'eſt „ dans les Diſcours de quelques Convulſionnaires, & en recourant ſans ceſſe à „ l'Auteur de toute lumiére."

Eſt-

Est-il donc vrai que les *vérités* qui sont dans mon Livre, n'ont *nullement* été *puisées dans les Livres Saints, dans les monumens de la Tradition ... dans l'enseignement actuel* de *l'Eglise?* Est-il vrai que je sois convenu que ce n'est uniquement que *dans les Discours de quelques Convulsionnaires* où j'en ai trouvé *la source*, & en *recourant* par des priéres continuelles *à l'Auteur de toute lumiére.*

Pour détruire entiérement toutes les fausses idées que cet Auteur s'efforce ici de faire naître dans l'esprit de ses Lecteurs, & prouver en même tems qu'il ne se fait aucun scrupule de présenter mes Textes dans un sens tout différent de celui qu'ils ont, je n'ai besoin que de rapporter tout au long le Texte dont il ne cite en lettres italiques, qu'une seule ligne. Le voici en son entier.

„ Le Dieu de toute miséricorde, *ai-je dit dans ma premiére Edition*, n'a pas „ voulu que son plan dans l'Evenement prodigieux des Convulsions fût difficile à „ pénétrer par ceux dont le cœur seroit droit, les intentions pures, & l'ame ab- „ baissée profondément à ses pieds. Plusieurs Convulsionnaires ont exposé assez „ clairement pour les personnes fort attentives, quel étoit le double dessein de „ Dieu dans l'œuvre des Convulsions. Quelques Auteurs (*à la tête desquels il faut* „ *mettre le grand Evêque de Montpellier*) l'ont laissé entrevoir dans leurs Ecrits: „ mais il m'a paru qu'on ne l'a pas montré au Public d'une maniére assez préci- „ se, ni assez marquée. J'espére que suivant les lumiéres que j'ai puisées dans „ les Discours de quelques Convulsionnaires, & en faisant voir que le fond „ de ce qu'ils ont dit à cet égard, est établi dans le Nouveau Testament, & qu'il „ est conforme aux sentimens que Dieu avoit mis dans le cœur du Bienheureux „ François de Pâris, je pourrai en persuader tout Lecteur qui cherchera sin- „ cérement la vérité."

Tom. I. 1. Edit Idée de l'œuvre des Conv. p. 2.

Comme ce Texte est le seul de mon second Tome où je déclare avoir *puisé* des *lumiéres .... dans les Discours de quelques Convulsionnaires*, c'est incontestablement celui que cite cet Auteur sans indiquer la page. Cependant peut-on le lire sans être extrêmement étonné de l'usage qu'il en fait?

Premiérement, pour ce qui concerne les priéres, n'est-il pas plus clair que le jour, que ce n'est point personnellement de moi dont je parle, mais généralement de tous *ceux dont le cœur* est *droit*, *les intentions pures*, & *l'ame profondément abbaissée*, par rapport auxquels je dis que le *Dieu de toute miséricorde* leur a fait *pénétrer ... son plan dans l'Evenement prodigieux des Convulsions.*

Secondement, à l'égard des *lumiéres* que je dis avoir trouvées *dans les Discours de quelques Convulsionnaires*, (outre que le Lecteur peut se rappeller ce que le Deffenseur de ces MM. en a dit lui-même,) bien loin d'avouer que je n'ai uniquement *puisé* ces *lumiéres* que dans cette *source*, & *nullement .... dans les Livres Saints* & dans *l'enseignement actuel* de l'Eglise, mon Texte prouve clairement au contraire que je n'ai pris confiance à ce *qu'ont dit* les *Convulsionnaires à cet égard*, que parce que j'en ai trouvé *le fond ..... établi dans le Nouveau Testament*, & que leurs Discours sur ce sujet sont *conformes aux sentimens* que *l'Auteur de toute lumiére* avoit gravé lui-même dans le cœur du Bienheureux Appellant, dont l'esprit étoit rempli de la Tradition comme des Saintes Ecritures, & dont *l'ame étoit* sans cesse *profondément abbaissée aux pieds de Dieu*, qui révéle aujourd'hui sa gloire par tant de Miracles.

En effet le Sistême que j'expose dans mon Livre, & qui est celui des Convulsionnaires, est précisément le même qu'on trouve dans les Manuscrits (& Imprimés) de ce célébre Thaumaturge. C'est aussi le même comme je le disois, que celui qu'on lit dans les savans Ouvrages de M. l'Abbé Duguet, & dans les In-

Inſtructions du S. Evêque de Senez & du grand Colbert. Pour dire encore plus, c'eſt celui qui eſt fondé ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt: *Il eſt vrai qu'Elie doit venir & qu'il rétablira toutes choſes. . . . Il eſt vrai qu'Elie viendra rétablir toutes choſes, & qu'il ſouffrira beaucoup, & ſera rejetté avec mépris:* c'eſt celui que S. Paul nous a révélé dans ſon Epître aux Romains, Chapitre XI.: c'eſt celui qui a été prédit par les anciens Prophétes.

Matth. XVII. 11. Marc. IX. 11.

Eh! quel eſt ce Siſtême? Quel eſt ce plan de Dieu? Voici de quelle maniére je le préſente dans ma premiére Edition.

Tom. II: 1. Ed. Idée des Conv. p. 114.

„ L'œuvre des Convulſions eſt principalement deſtinée à annoncer l'Avenement „ du Prophéte Elie que Dieu a promis d'envoyer, lorſque la Morale de l'Evangile „ ſera preſque entiérement renverſée, & que les fondemens de la piété ſolide ſe- „ ront preſque totalement détruits au milieu même de l'Egliſe: en un mot, lorſ- „ que toutes choſes auront beſoin d'y être rétablies.

„ 2. La réprobation de preſque toute la Gentilité, lorſque ſon incrédulité & ſa „ révolte contre les Miracles ſeront venues au méme point où les Juifs les ont „ portées, ainſi que le dit S. Paul, qui déclare en pluſieurs endroits de ſes Epî- „ tres que les Juifs ont été rejettés à cauſe de leur incrédulité.

„ 3. La Converſion ſubite de tout le Peuple Juif, & le renouvellement de la „ Religion dans toute la Terre par leur prédication."

Ibid. p. 114. 115. & 116.

Dans ma premiére Edition je rapporte les paſſages de Jeſus-Chriſt, de S. Paul, de M. de Pâris & de M. Duguet, qui ſervent de preuve à ce Siſtême.

Que l'Auteur de la *Réponſe* des Antiſecouriſtes me permette de lui demander ce qu'il y trouve à reprendre, & ſur quel fondement il avance qu'il eſt contraire à l'Ecriture, à la Tradition, à l'enſeignement actuel de l'Egliſe?

Pour le faire accroire ſans être obligé de s'expliquer, il tâche d'inſinuer que toutes mes Obſervations ſur le Phénomene qui brille depuis ſi long-tems devant nos yeux, ſont entiérement différentes des penſées du grand Colbert: il m'accuſe même d'élever ma voix contre lui, & il me repréſente comme un viſionnaire qui croit avoir découvert ſeul le ſecret de Dieu.

Réponſe, &c. p. 43.

„ Un Laic, *s'écrie-t il en parlant de moi*, ne craint point d'élever ſa voix pour „ contredire M. de Montpellier! Plus il ſe trouve deſtitué de moyens humains, de „ lumiéres, de conſeils, plus il ſe croit appellé à découvrir le ſecret de Dieu, à „ en inſtruire ſes Péres & ſes Fréres!"

Mais par où cet Auteur établit-il que mon Siſtême ſur l'œuvre des Convulſions eſt contraire à celui de ce célébre Evêque? Voici l'unique preuve ſur laquelle il ſe fonde.

Ibid. p. 116.

„ Si M. de Montgeron, *dit-il*, s'étoit propoſé de faire valloir l'Inſtruction de „ M. Colbert, de la vanger des attaques des contradicteurs, d'en maintenir l'Au- „ torité, ſoit contre ceux qui mépriſent les Prodiges, ſoit contre ceux qui en „ abuſent, ... nous ne pourrions refuſer de nouveaux éloges à ces nouveaux „ effets de ſon zéle. Mais ce n'eſt point là le but, ni l'objet du Magiſtrat. Il „ s'eſt expliqué trop clairement pour qu'on puiſſe s'y méprendre. L'Inſtruction „ paſtorale de M. de Montpellier n'eſt point la régle de M. de Montgeron, ni „ la baſe de ſes Obſervations. Ce monument ſi reſpectable & ſi important de la „ ſageſſe du grand Colbert, eſt pour lui comme non avenu: il n'en fait point „ d'uſage."

La réponſe à ce reproche n'eſt pas difficile. Si je n'ai pas ſouvent cité M. de Montpellier dans ma premiére Edition, c'eſt que je n'avois point alors ſes Ouvrages dans la Citadelle où j'étois & où je ſuis encore étroitement renfermé, & que je n'en avois que quelques courts Extraits, dont j'y ai cependant fait uſage. Mais par

par une Providence admirable, bien loin que je me sois écarté de ses vûes par rapport à l'œuvre des Convulsions, je n'ai fait que les étendre & tirer les conséquences qui en résultent, ainsi que le savant Auteur de la *Réclamation* s'est offert de le prouver, & qu'il me sera très aisé de le faire.

Je n'ai besoin pour cet effet, que d'ajouter à l'idée que je viens de donner de l'objet principal de l'œuvre des Convulsions, une explication plus générale & plus détaillée de ce que Dieu a opéré de plus considérable dans cette œuvre & par cette œuvre, & des deux différentes vûes qu'il a eues en la formant: & de prouver que ce que j'en ai dit dans la premiére Edition de mon second Tome, est entiérement conforme aux Textes du grand Colbert, à ses principes, à ses sentimens & aux *Régles* qu'il nous a données, & qu'il a appellé *Vérités*. Parmi ce que je vais rapporter de cet illustre Prélat, il y a certaines choses que le Lecteur a déjà vues, mais je ne puis me dispenser de les rappeller ici avec d'autres.

XI. Paralelle de l'idée que je donne de l'œuvre des Convulsions avec les vérités & les principes enseignés sur ce sujet par le grand Colbert.

„ Lorsque Dieu, *dis-je dans ma premiére Edition*,* fit éclorre l'œuvre des Convul-„ sions, cette œuvre si singuliére qu'il avoit destinée par ses décrets éternels a „ être dans notre Siécle une étoile propre à conduire quelques-uns au salut, & „ une pierre d'achoppement pour quantité d'autres; il commença par y manifester „ sa présence de la maniére la plus claire & le plus brillante. Ce fut d'abord par „ de très grands Miracles, par des guérisons subites & parfaites de maux no-„ toirement incurables, qu'il fit connoître qu'il agissoit dans cette œuvre & que „ les Convulsions étoient son ouvrage, ayant voulu opérer ces guérisons mer-„ veilleuses par des mouvemens Convulsifs, qui en étoient visiblement le mo-„ yen physique & qui prouvoient par conséquent qu'il en étoit lui-même l'Au-„ teur."

XII. 1. Les Convulsions ont été le moyen physique dont Dieu s'est servi pour opérer plusieurs Miracles de guérison.

* Tom. II. 1. Edit. Idée des Conv. p. 57. bis.

Voici ce que dit le grand Colbert à ce sujet dans son Instruction pastorale de 1736.

„ Entre les Miracles de guérison opérés au Tombeau ou par l'invocation de „ de M. de Pâris, il y en a plusieurs qui ont été précédés ou accompagnés „ de Convulsions semblables à celles qu'on a vues autrefois aux Tombeaux de „ plusieurs Saints. . . Dieu n'est pas moins l'Auteur de ces guérisons, que „ de celles qui ont été opérées sans le concours des Convulsions. Si les Con-„ vulsions ont contribué à ces Miracles de guérison, elles doivent être attri-„ buées en premier à la même cause qui a opéré les guérisons. Si au contraire „ les Convulsions étoient propres par leur nature a empêcher la guérison, elles la „ rendent plus merveilleuse, & relevent l'opération de Dieu loin de l'obscurcir. „ C'est le jugement que nos Péres ont porté constamment, soit de ces guérisons „ Miraculeuses, soit des Convulsions qui les précédoient, ou qui les accompa-„ gnoient; & leur jugement doit faire notre régle.

Oeuvres de Colbert, Tom II. p. 202. III. Vérité.

„ Les premiéres Convulsions qui ont paru de nos jours, *ajoute-t-il*, ont eû in-„ contestablement la même origine que les Miracles; je veux dire le Tombeau „ de M. de Pâris, & la vertu de ce Tombeau.

Ibid. IV. Vérité.

„ Indépendamment de l'unité de principe & d'origine, les premiéres Convul-„ sions ont été étroitement & favorablement liées par plus d'un endroit, avec les „ Miracles de guérison. . . . La Convulsion se faisoit uniquement ou principa-„ lement sentir dans la partie affligée: & d'ailleurs un grand nombre des plus „ habiles Maîtres de l'art, qui avoient étudié ce Phénomene avec une applica-„ tion infatigable, reconnoissoient hautement que les Convulsions étoient pour „ plusieurs un moyen physique de guérison. Le moyen leur paroissoit tellement „ assorti & proportionné, qu'ils avouoient ingenument qu'ils n'auroient pû s'y „ prendre autrement que la main invisible dont ils admiroient l'opération, s'il

Ibid. & p. 203. V. Vérité.

„ leur

„ leur avoit été donné d'opérer au dedans du corps humain & de se faire obéir „ par les esprit vitaux."

Ibid. p. 206. Conclusion. Dans l'*évenement* général *des Convulsions*, ajoute-t-il, *il y a certainement de grandes obscurités: mais il porte avec lui de grands traits de lumiére.*

Ibid. p. 205. XIV. Vérité. *La sagesse veut qu'on use de discernement . . . mais que jamais on n'oublie les liaisons intimes qu'il a plû à Dieu de mettre entre les Convulsions, les Miracles & l'Appel.*

L'Auteur de la *Réponse* des Antisecouristes pourra-t-il nier que ces *Vérités* que le grand Colbert met sous les yeux des Fidéles pour les fixer dans le jugement qu'ils doivent porter de l'origine & de la nature des premiéres Convulsions, ne soient une preuve complette de l'exactitude & de la justesse de la premiére idée que j'en ai présentée. Ce grand Evêque n'observe-t il pas dans les mêmes termes que moi, que les premiéres Convulsions ont été le *moyen physique* dont Dieu a voulu se servir pour opérer des *Miracles de guérison?* Il en prend même à témoin *un grand nombre des plus habiles Maîtres de l'art*, *qui avoient*, dit-il, *étudié ce Phénomene avec une application infatigable* *. Il fait plus: il nous atteste que les *Péres* de l'Eglise ont unanimement *attribué* à *Dieu des Convulsions pareilles* à celles que nous voyons aujourd'hui, & il nous exhorte de ne jamais oublier *les liaisons intimes* que *Dieu* a mis *entre les Convulsions*, *les Miracles & l'Appel.*

XIII. 2. Les Convulsions ont dans les desseins de Dieu une destination plus intéressante que les guérisons miraculeuses.

„ Bientôt après, *ai-je ajouté dans ma premiére Edition*, Dieu voulut nous faire comprendre que dans ses profonds conseils, les Convulsions avoient une autre fin, un autre objet bien plus grand, plus magnifique & plus intéressant que la délivrance des maux du corps. Pour nous en avertir il envoya des Convulsions à plusieurs personnes qui jouissoient d'une santé parfaite, & qui ne se tenoient prosternées au pied du célébre Tombeau, que pour y puiser des graces spirituelles."

Et voici ce que dit le grand Evêque de Montpellier.

Oeuvres de Colbert, Tom. II. p. 203. VIII. Vérité. „ On vit le nombre des Convulsionnaires s'accroître extraordinairement. Les Convulsions commencérent à s'étendre jusqu'à des personnes qui n'avoient ni maladie ni infirmité corporelle. Ce qui fit juger dès lors que les Convulsions avoient dans les desseins de Dieu une destination plus étendue & plus intéressante que la simple guérison des maladies.

Ne semble-t-il pas que j'aie eû intention de copier presque mot à mot ces derniéres paroles? Je l'ai fait sans les avoir lues.

„ Ce jugement, *continue M. Colbert*, fut encore plus autorisé par la forme „ nouvelle que prirent bientôt les Convulsions; car . . on les vit se revêtir de „ circonstances & d'accompagnemens plus surprenans les uns que les autres. . . .

Ibid. p. 205. XV. Vérité. „ *A* l'exemple *des* Péres de l'Eglise, *dit ensuite ce Prélat*, on ne doit pas mépriser les avertissemens que présente l'évenement extraordinaire des Convulsions, „ & il est de la piété de s'y rendre attentif."

Mais quels sont ces *avertissemens*, auxquels *il est de la piété de se rendre attentif*? Quelle est *dans les desseins de Dieu*, cette *destination plus étendue & plus intéressante* que les Miracles, pour laquelle il lui a plû de former l'œuvre des Convulsions.

Voici de quelle maniére s'en explique le célébre Prélat.

„ Dans

* M. Poncet a assuré le Public, sans en avoir été démenti par personne, que les Convulsions ont été examinées au Tombeau *par plus de cent cinquante tant Médécins que Chirurgiens*, & que *presque tous les ont regardé comme surnaturelles & y ont respecté l'opération de Dieu.* Add. à la XIII. Lett. pag. 67.

„ Dans cette œuvre que Dieu a faite pour la consolation de ses serviteurs, Tom. III.
„ pour les fortifier, les animer & les préparer à de nouveaux combats, . . tout Pag. 561.
„ annonce que l'Univers est prêt d'enfanter quelque chose d'extraordinaire . . Ibid. 560 &
„ que nous sommes à la veille des plus grands Evenemens: ... *que* le Mystére 619.
„ d'iniquité s'avance, que bientôt tout sera consommé; . . *& qu'*une sagesse Pag. 570 &
„ profonde dispose tout pour l'exécution des menaces contenues dans le XI. Cha- 574.
„ pître de l'Epître aux Romains."

Voilà ce que le grand Colbert apperçoit dans l'œuvre des Convulsions, & c'est ce qui l'a porté dans le même tems, à employer l'Autorité du Ministére Ecclésiastique dont il étoit revêtu, pour expliquer publiquement ces *menaces* contenues dans l'Ecriture, & auxquelles plusieurs Saints Péres & Docteurs ont été très attentifs. Voilà la fin à laquelle il croit que Dieu a destiné l'œuvre des Convulsions: fin véritablement encore *plus intéressante* pour l'Eglise que les guérisons miraculeuses!

Tout ce que j'ai dit du principal objet de cette œuvre, est-ce autre chose que l'explication des paroles de M de Montpellier que je viens de rapporter?

Car quels sont les *grands évenemens*, les évenemens *extraordinaires que l'Univers est prêt d'enfanter*, suivant le grand Colbert, & que les Convulsionnaires nous annoncent? N'est il pas évident qu'il entend parler de la venue d'Elie, dont grand nombre de Convulsionnaires ont été forcés par une impression surnaturelle à laquelle ils n'auroient pû résister, de publier de tous côtés le prochain Avenement?

Quel est ce *Mystére d'iniquité* qui *s'avance* à grands pas, & qui *bientôt sera consommé* & puni par *l'exécution des menaces contenues dans le XI. Chapître de l'Epître aux Romains?* N'est-il pas plus clair que le jour, que ce grand Evêque nous parle de la réprobation presque générale de la Gentilité Catholique, lorsquelle aura mis le comble à ses crimes par son opposition à la pureté de la morale Chrétienne, par son défaut d'amour, son semi-pélagianisme, ses sacriléges, son incrédulité & son mépris pour les Merveilles Divines, ce qui engagera Jesus-Christ à faire miséricorde aux Juifs, qui seront alors moins coupables à ses yeux que des Catholiques, lesquels abreuvés de son précieux sang, méprisent ses bienfaits & se révoltent contre ses Miracles & ses Prodiges?

Quelles sont ces *consolations* que Dieu fait trouver dans l'œuvre des Convulsions à *ses serviteurs pour les fortifier, les animer & les préparer à de nouveaux combats?* N'est-ce pas la vive espérance que les Convulsionnaires nous donnent par leurs Discours surnaturels, & bien plus encore par les magnifiques Simboles qu'ils exposent à nos yeux, que Dieu sera lui-même notre force & notre courage dans les nouveaux combats que nous aurons à soutenir pour sa cause, & même qu'il nous fera trouver notre bonheur dans les souffrances: ce que les Convulsionnaires nous peignent de la maniére la plus propre à faire impression dans les cœurs, par la joie avec laquelle ils reçoivent les coups les plus capables de briser leurs corps & de faire trembler les assistans?

XIV. 3. Les Convulsionnaires ont instruit tout un peuple d'ignorans de l'importance des Vérités flétries par la Bulle, & ont augmenté le courage d'un grand nombre de Fidéles tant par des Discours surnaturels que par des Prodiges simboliques.

Ce grand Evêque n'ignoroit ni ces Discours ni ces Simboles, & je vais prouver qu'il en a porté le même jugement que moi, singuliérement par rapport à la confiance qu'ils ont fait naître dans les cœurs.

Car Dieu n'a pas seulement employé les Convulsionnaires à annoncer la venue du Prophéte chargé de rétablir toutes choses, & à représenter les principales circonstances qui doivent précéder, accompagner & suivre sa Mission: il s'en est aussi servi, ainsi que je l'ai observé dans ma premiére Edition *, pour porter la lumiére dans les esprits, & le feu de la charité dans les cœurs: pour faire

* Tom. II. 1. Edit. Mir. sur M. J. Fourcroy. Pag. 6.

faire sentir & embrasser les vrais intérêts de l'Eglise à une multitude de personnes qui les ignoroient, & pour fortifier & affermir merveilleusement plusieurs de ceux qui étoient déja attachés à l'Appel, en leur faisant clairement connoître que la Bulle portoit la condamnation de plusieurs Maximes de piété des plus essentielles.

Réclam. 2. Part. p. 11. Ces Discours faits la plûpart par des Enfans, *dont quelques-uns* dit l'Auteur de la Réclamation, *ont eû besoin hors de Convulsion d'apprendre les premiéres Vérités du Catechisme*, ne contenoient néanmoins que le pur langage de la foi & de la plus parfaite morale. Comment n'y pas reconnoître la vraie lumiére, qui n'émane que de la Vérité par excellence?

Mais voyons si ce qu'en pensoit le grand Colbert, est différent de ce que j'en ai dit.

Oeuvres de Colbert, Tom. III, pp. 573 & 574. Il déclare qu'il n'a pû s'empêcher de *reconnoître l'œuvre de Dieu dans tout ce qu'il apprenoit des Discours* de plusieurs Convulsionnaires.

Ibid. p. 568. „ Je les ai lus, *ajoute-t-il*, & j'en ai été frappé. Les expressions en sont no„ bles, les vûes grandes, la Théologie exacte. Il est impossible que l'imagination „ d'un Enfant puisse produire de si belles choses: le sublime plein d'onction y „ régne par tout."

Ibid. p. 590. Il y decouvroit même de si grandes lumiéres, qu'il ne craint pas de dire que *quelquefois* il *trouve dans un mot échappé d'un Convulsionnaire de quoi répondre à des difficultés qui arrêtent bien des gens raisonnables.*

1. Ed. Idée des Conv. pag. 61. Ces Discours si beaux & si lumineux, *dis-je dans ma premiére Edition*, avoient entre autres choses pour but de prouver l'exactitude de la doctrine des Appellans, la canonicité de l'Appel, le devoir indispensable de s'attacher inviolablement à la Vérité, & de se soumettre volontiers aux humiliations dont elle alloit être couverte encore plus que jamais.

Ibid. p. 66. C'est par un canal si singulier que Dieu a voulu faire comprendre & vivement sentir à un nombre innombrable de gens de toute condition, que les troubles qui agitent l'Eglise ne sont pas des Questions speculatives qui n'intéressent que les Théologiens: mais que la plûpart des Propositions condamnées par la Bulle, sont essentiellement l'ame de la Religion: & que tous ceux qui portent avec foi le nom de Chrétiens, sont obligés de s'y intéresser, plus encore par le cœur que de toute autre maniére. En même tems une grande multitude de personnes ont été convaincues par les Discours des Convulsionnaires, & par les Prodiges qui très souvent les accompagnent, que la pénitence, l'humiliation, & la résignation la plus entiére devoient faire desormais le partage de ceux qui desiroient sincérement leur salut: que la croix & les souffrances étoient le véritable appanage des vrais disciples de la Vérité crucifiée; & qu'il falloit aujourd'hui, pour marcher dans le chemin qui conduit au Ciel, renoncer à toute recherche de fortune, & même être disposé à tout perdre jusqu'à la vie: mais que dans la confiance en Dieu, & dans un ardent désir & une vive espérance d'un bonheur Divin, qui ne finira jamais, on trouveroit un thrésor inépuisable de forces, de courage & de richesses spirituelles.

Plus le grand Evêque de Montpellier étoit un génie supérieur, plus de tels Discours faits par des Enfans, lui causoient d'admiration. Mais il étoit encore bien plus frappé des Simboles Miraculeux qui démontroient la vérité de ce qui y est contenu. Ces paroles vivantes & prophétiques, remuoient son cœur. Et par exemple, la grace toute puissante qui l'animoit, lui faisoit sentir au fond de lui-même, que si la figure agissante & parlante des différents supplices que souffriroient les plus zélés disciples de la Vérité, & singuliérement ceux qui suivroient le Prophéte, étoit capable d'effrayer les ames foibles, cette figure, en augmentant,

tant, par les beaux traits dont elle eſt ornée, l'eſpérance d'un ſecours ſingulier de Dieu, étoit merveilleuſement propre à redoubler le courage des forts.

„ Il me ſemble, *diſoit-il en parlant de ces Diſcours & de ces Prodiges*, „ que Dieu par ſa miſéricorde augmente & fortifie mes eſpérances, à me- „ ſure que les nouvelles perſécutions ſe font annoncer..... Il eſt bien dur „ d'enviſager encore de nouvelles croix: mais il eſt bien conſolant de les porter „ à la ſuite de Jeſus-Chriſt: portons-les donc après lui, & avec lui. Tom. III. pag. 572.

„ Vous avez vû des choſes admirables! *écrivoit-il à une perſonne de confiance* „ *qui lui envoyoit ces Diſcours & les Relations des merveilleux Prodiges qui concou-* „ *roient à perſuader les mêmes vérités:* Ouï vraiment, elles ſont admirables! Qu'el- „ les ſont grandes, mais en même tems qu'elles ſont ſurprenantes, qu'elles ſont „ effrayantes! Elles tirent des larmes de ſang. Elles nous font à la vérité envi- „ ſager un beau & agréable payſage, un pays fertile & abondant, où nous ſou- „ haiterions d'être déjà; mais elles nous font voir en même tems, entre ces bel- „ les campagnes & nous, un étang de feu au travers duquel il faut néceſſairement „ paſſer pour y parvenir." Ibid.

S'il faut paſſer aujourd'hui par *un étang de feu* pour parvenir au bonheur éternel, quel motif d'eſpérance n'eſt-ce pas pour nous, de voir que les Convulſionnaires reſtent au milieu des flammes ſans recevoir aucune atteinte nuiſible? Peut-il y avoir une figure plus propre à nous encourager?

Les Convulſionnaires ſont des perſonnes, comme le diſoit M. de Montpellier, *données en ſigne.* Ils nous annoncent que le Myſtére d'iniquité s'avance, & qu'Elie eſt à la porte: ils ſont des inſtrumens dont Dieu ſe ſert pour publier de toutes parts l'importance des Vérités flétries par la Bulle, & pour les rendre populaires & ſenſibles aux plus ſimples: ils ſont des images animées par leſquelles Dieu nous peint & nous perſuade, par un *langage myſtérieux*, un grand nombre de Vérités très intéreſſantes & très capables de *fortifier* nos *eſpérances* & notre courage, diſoit le grand Colbert. Ibid. p. 553. Ibid. &c.

Quelle joie, s'écrioit-il encore, *pour ceux qui aiment l'Egliſe, & qui voient dans ce qui ſe paſſe aujourd'hui ce qu'il faut attendre pour l'avenir! .. Chaque jour nous apprend de nouveaux Prodiges.* Ibid. 563.

Voilà un précis des vérités nouvelles que ce célébre Evêque voyoit dans l'œuvre des Convulſions, & que je déſire ardemment que tout le monde y voie avec lui.

XV. 4. Dieu a formé l'œuvre des Convulſions pour éclairer & aveugler, pour annoncer aux uns la venue d'Elie & donner lieu aux autres de mépriſer les Miracles & les Prodiges & de rejetter le Prophete. 1. Ed. de l'Idee des Conv. p. 112.

Mais pour donner au Lecteur une idée exacte & complette de l'œuvre entiére des Convulſions, ce n'eſt pas aſſez de lui mettre ſous les yeux les Miracles & les Prodiges que Dieu a fait dans cette œuvre, les grands traits de lumiére qu'il en fait ſortir, les graces qu'il y a répandues. Cette œuvre dans les deſſeins de Dieu a deux deſtinations toutes différentes: l'une de miſéricorde, l'autre de juſtice; l'une d'éclairer, l'autre d'aveugler.

„ Ce n'eſt pas aſſez, *ai-je dit dans ma premiére Edition*, de ſavoir que l'œu- „ vre des Convulſions a viſiblement été formée pour annoncer la venue du Pro- „ phéte Elie, il faut auſſi ſavoir, pour pénétrer tout le plan de Dieu, que cette „ œuvre eſt en même tems deſtinée à couvrir d'un voile d'ignominie la Miſſion „ de ce Prophéte, & à la faire rejetter par la Gentilité, malgré tous les Prodi- „ ges par leſquels il doit prouver ſa Miſſion. Ainſi pour prendre une idée juſte „ des deſſeins de Dieu dans l'œuvre des Convulſions, il faut joindre enſemble „ deux vûes qui ſemblent ſe contredire. La premiére: Dieu dans ſa miſéricor- „ de a formé l'œuvre des Convulſions pour annoncer la venue du Prophéte Elie. „ La ſeconde: Dieu dans ſa juſtice a permis que l'œuvre des Convulſions fût des- „ honorée par une infinité de différentes circonſtances, en ſorte qu'elle ſervît

„ par

„ par ce moyen à faire méprifer les Miracles, les Prodiges, les Prédictions; & „ que ce mépris formât une difpofition dans les efprits qui fît rejetter le Prophé„ te par prefque toute la Gentilité, malgré toutes les Merveilles dont fa Miffion „ fera autorifée."

Ce Siftême auquel toutes mes Obfervations fur l'étonnant Phénomene qui éclaire les uns & éblouït les autres, aboutiffent comme à leur centre, ne fe trouve-t-il pas contenu dans ces paroles du grand Colbert ?

Oeuvres de Colbert, Tom III. p. 566. „ Pour peu, *dit-il*, que l'on confidére ce grand évenement dont nous fommes „ témoins, on comprend que Dieu a un double deffein: il veut éclairer, & il „ veut aveugler."

Pag. 560 & fuiv. Cet illuftre Prélat répéte en plufieurs de fes Lettres, que l'œuvre des Convulfions renferme des chofes admirables & vraiment grandes: & que les nuages y font l'effet d'une fageffe profonde qui difpofe tout pour l'exécution des menaces faites à la Gentilité Catholique.

Pag. 560 &c. D'où il conclud, que *le tems du renouvellement n'eft pas éloigné*, que *nous fommes à la veille de quelque chofe de grand*; & qu'il faut avertir *tous ceux qui vivent dans l'attente de la rédemption d'Ifraël, que le Seigneur eft proche & qu'il ne tardera pas.*

Pag. 566. „ Plaignons, *dit-il*, ceux qui méritent d'être aveuglés: pour nous, fervons„ nous de ce qu'il y a de clair pour percer dans ce qu'il y a d'obfcur; & ne nous „ faifons pas de ce qu'il y a d'obfcur, un bandeau qui nous empêche de voir ce „ qu'il y a de clair.

Pag. 568. „ Je crois voir d'une maniére très claire, (*répéte-t-il encore*,) que Dieu veut „ aveugler. Il a des deffeins de miféricorde, mais ils n'éclatteront fur les uns „ qu'en laiffant agir fur les autres fa juftice dans toute fa rigueur... Le voile qui „ dérobe Dieu aux yeux de tant de perfonnes, ne m'empêche pas de le voir. Je „ laiffe le côté obfcur, & j'entre dans fon Sanctuaire par le côté lumineux. Heu„ reux celui qui ne prend point de ce qu'il rencontre d'obfcur, un fujet de „ fcandale!

Pag. 574. „ Ce ne font pas, *ajoute-t-il*, les perfécutions qu'on annonce, qui me font „ plus de peur, mais l'extrême petiteffe du nombre de ceux qui perfévéreront „ jufqu'à la fin."

Pag. 568. *Il y a bien de l'apparence que dans peu la marque diftinctive des Appellans* fidéles en tout, *fera de ne pas rougir de ce que le monde appelle fanatifme.... Je ne crains point pour la Vérité, mais je crains pour plufieurs de ceux qui l'ont deffendue avec le plus de courage.*

Réclam. 2. Part. p. 13. „ Le grand Colbert, *dit l'Auteur de la Réclamation*, tremble pour l'Appellant „ même, à la vue du double deffein de Dieu, qui veut éclairer & aveugler, & „ qui ne fera éclatter fes deffeins de miféricorde fur les uns, qu'en laiffant agir „ fur les autres fa juftice dans toute fa rigueur. Il nous exhorte par fon exemple „ à entrer dans le Sanctuaire de Dieu par le côté lumineux, pour éviter le mal„ heur de ceux à qui le côté obfcur eft un fujet de fcandale. En vérité qui pen„ fe & parle ainfi, doit être bien perfuadé que l'œuvre des Convulfions peut avoir „ des fuites qui intéreffent le falut!

Oeuvres de Colbert, Tom II. pag. 199. M. de Montpellier s'écrie dans fon Inftruction Paftorale de 1736. „ O Gentil, „ qui méprifes les œuvres de Dieu, écoute ce que dit.... l'Apôtre qui t'a annoncé la „ foi.... *C'eft avec grande raifon que le S. Efprit, qui a parlé par le Prophéte Ifaïe,* „ *a dit: Allez vers ce peuple & lui dites: Vous écouterez, & en écoutant vous n'entendrez* „ *point: vous verrez, & en voyant vous ne verrez point. Car le cœur de ce peuple s'eft ap*„ *pefanti, & leurs oreilles font devenues fourdes, & ils fe font bouché les yeux, de peur que*

„ *leurs*

„ *leurs yeux ne voient, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne,*
„ *& que s'étant convertis je ne les guérisse....*

„ Si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, *ajoute le grand Colbert*, nous
„ devons craindre qu'il ne nous épargne pas non plus. Défions-nous du secret
„ avec lequel Dieu opére les plus grands mystéres.... Prenez garde qu'il ne vous
„ arrive ce qui est prédit par les Prophétes. *Voyez, vous qui méprisez, soyez* Habac. I. 5.
„ *dans l'étonnement & tremblez de frayeur. Car je ferai une œuvre en vos jours,*
„ *une œuvre que vous ne croirez pas lors même qu'on vous l'annoncera....*

„ Le tems viendra où le voile des Convulsions étant levé, tous les raisonne- Oeuvres de
„ mens de M. de Sens contre l'Appel & contre les Miracles, feront l'étonne- Colbert,
„ ment de tout l'Univers. Aujourd'hui il s'applaudit dans sa sagesse, & demain Tom. II. p.
„ le Monde se réunira à le traiter comme ces Juifs blasphémateurs & insensés," 200.
dit M. l'Evêque de Montpellier.

Qu'on pése toutes les expressions de cette grande lumiére de l'Eglise: & l'on trouvera qu'il parle bien plus haut, & avec bien plus de force que moi. La grande différence qu'il y a entre ses paroles & les miennes, c'est qu'il s'énonce souvent d'une maniére laconique & sublime qui ne laisse qu'entrevoir sa pensée: au lieu que n'ayant pas le talent de m'élever si haut, je me renferme dans ma petite sphere, & je me borne à mettre mon Ecrit à la portée des simples & des petits.

Mais au fond mon Sistême sur l'œuvre des Convulsions, n'est en aucune sorte différent du sien. *Dieu*, dit-il, *veut éclairer, & veut aveugler.*

Pour expliquer ces paroles, j'observe qu'on apperçoit dans cette œuvre, ce Pére des miséricordes faisant quantité de Miracles & de Prodiges, & répandant plusieurs autres traits de lumiére qui éclairent les ames d'un grand nombre de personnes: & que d'un autre côté on voit clairement que sa justice laisse faire à l'homme & au démon quantité de choses qu'elle condamne, mais cependant qu'elle permet, parce que sa colére l'engage de fournir des ténébres à une multitude de faux sages, de prétendus grands esprits, de politiques, de mondains, & d'indifférens pour leur salut, qui ne cherchent qu'à s'aveugler eux-mêmes.

Telle est l'idée générale que j'ai donnée de cette œuvre, idée conforme à celle du grand Colbert; & d'où il résulte que cette œuvre ne doit point être regardée comme un tout, composé de parties qui tendent directement aux mêmes fins: mais qu'on la doit considérer au contraire comme une espéce de petit monde bizarrement diversifié par une multitude d'effets très différens, produits par des principes opposés; le tout néanmoins dirigé par le Souverain Maître qui fait entrer dans l'exécution de ses conseils, soit de miséricorde soit de justice, non seulement tout ce qu'il opére personnellement dans cette œuvre, mais aussi tout ce que les hommes & les démons y joignent de mauvais.

Cependant si Dieu préside à cette œuvre, s'il la dirige selon ses vûes, & s'il permet dans sa colére que ses opérations soient couvertes de nuages, & en quelque sorte deshonorées par des principes étrangers & ennemis, n'est-il pas très important pour l'homme de demêler ce que Dieu y opére par miséricorde, de ce qu'il permet par des desseins de vengeance?

Voici, selon le grand Colbert, quels sont ses projets de punition. C'est de tout disposer pour l'exécution des menaces faites à la Gentilité Catholique (qu'elle tombera dans l'*incrédulité*, & *rejettera le Prophéte Elie avec mépris*, malgré tous les Rom. XI.
Miracles & les Prodiges qui autoriseront sa Mission, le traitant ainsi que les Juifs Marc. IX. 11.
ont traité le Sauveur du Monde.)

Voici au contraire quels sont les effets de sa miséricorde, dans cette œuvre:

effets tous visibles par les lumiéres salutaires qu'ils répandent. C'est, ainsi que je l'ai déjà dit, la publication des Vérités soutenues par l'Appel, devenues claires & intéressantes pour le commun du peuple par le ministére des Convulsionnaires: c'est la connoissance des vrais maux de l'Eglise mise à la portée des plus simples: c'est l'annonce & les signes prodigieux de ses ressources, manifestées à toute la Terre: c'est la venue prochaine d'Elie, la Conversion des Juifs, la punition des mauvais Chrétiens, denoncées à tout le Monde: c'est la nécessité de se préparer à ces grands Evenemens par la pénitence & le détachement de tous les biens périssables, persuadée à une multitude de pécheurs par des Discours surnaturels: c'est l'avantage infini d'une entiére confiance en Dieu, d'une ferme espérance en son secours, démontrée par des Prodiges journaliers depuis plus de treize ans.

Le tout illustré par la présence & l'opération immédiate du Tout-puissant, rendue sensible par quantité de Miracles de guérisons, & par plusieurs Conversions éclattantes!

Voilà quel est tout mon Sistême, conforme à celui du grand Colbert: c'est à ces objets si intéressans que retentissent toutes mes *Observations* sur le prodigieux Phénomene que Dieu ne fait pas en vain paroître depuis tant d'années.

Leur *premiére Partie* est employée presque toute entiére, à rapporter les preuves que j'ai pû découvrir du Plan de Dieu.

La *Seconde* & la *Troisiéme*, en expliquant les différens simptômes des états surnaturels des Convulsionnaires, & en demêlant autant qu'il m'a été possible, ce qui est l'ouvrage de Dieu d'avec l'action de l'homme qui souvent y concourt, quelquefois y résiste, souvent est éclairé & conduit par une lumiére surnaturelle, quelquefois ébloui par son imagination, quelquefois même abusé par les artifices de Satan; ont pour principal objet de faire voir, que tout ce qui se passe dans les Convulsions câdre merveilleusement à l'idée que je présente de cette œuvre, faite pour *éclairer* ceux qui la regardent *par le côté lumineux*, & pour *aveugler* ceux qui la méprisent, & qui se font *de ce qu'il y a d'obscur, un bandeau qui les empêche de voir ce qu'il y a de clair.*

La *Quatriéme Partie* qui traite des grands Secours, est des plus intéressantes, puisque c'est par la vûe du merveilleux Prodige que ces Secours mettent tous les jours en évidence, que Dieu a déjà converti un grand nombre d'incrédules, & qu'il augmente continuellement la foi, le courage & la confiance d'une multitude de Fidéles. Aussi est-il visible que le démon fait tous ses efforts, & emploie toutes ses ruses, pour tâcher d'abolir le spectacle où Dieu opére ces Merveilles. La Police fait emprisonner tous les Convulsionnaires à Secours dès qu'elle peut s'en saisir. On traite les instrumens de Dieu comme des criminels d'Etat. On arrache de jeunes innocentes des bras de leurs Méres, pour les enfermer à la Salpétriére avec les filles de mauvaise vie; & on leur y fait souffrir les plus humiliantes ignominies. Tandis que ces tendres Victimes de la Vérité, s'exposent ainsi avec un courage plus qu'humain, à une persécution si cruelle, pour exécuter ce que Dieu leur fait faire, & pour porter la lumiére dans les esprits, l'espérance & la charité dans les cœurs; ceux qui devroient leur servir de Péres, sont les premiers à les décrier, à les condamner, à les dénoncer comme des coupables, qui violent publiquement plusieurs des Commandemens.

Si l'œuvre des Convulsions est très intéressante dans sa totalité, le plus brillant & le plus continuel de ses Prodiges, celui à qui Dieu a déjà fait produire le plus d'effets salutaires dans les ames, n'est certainement pas à rejetter.

Encore un coup, voilà tout mon Sistême. Qu'y a-t-il en tout celà qui sente

te le fanatifme, & qui ne foit pas conforme aux fentimens du grand Colbert?

Je ne répéterai point ici, ce que j'ai déjà amplement obfervé ci-deffus, que fuivant les principes de ce célébre Evéque, le Prodige manifefté par les grands Secours, ayant été l'inftrument que Dieu a voulu employer pour convertir un grand nombre d'incrédules, & pour faire plufieurs guérifons Miraculeufes, ne peut être qu'un effet de fa Bonté & de fa Toute-puiffance. Le Lecteur n'a pas fans doute oublié que cet illuftre Prélat nous a donné pour Maxime, qu'un moyen dont Dieu fe fert directement pour opérer un grand nombre de Converfions, eft un moyen qu'il bénit vifiblement, & qu'on doit regarder comme fon ouvrage lorfqu'il eft furnaturel. Mais quand même il refteroit encore quelque doute fur la Queftion de favoir, fi le fpectacle des grands Secours eft conforme aux Régles, le grand Colbert, auffi-bien que M. Pafchal, a pofé pour Principe, que dans les chofes douteufes les Miracles font une Décifion Divine à laquelle on doit fe foumettre. Ci-devant pp. 65 & suiv.

Le Lecteur fent qu'il réfulte inconteftablement de ces deux Régles fi lumineufes, que fi le grand Colbert eût été parfaitement inftruit de tous les faits, il ne fe feroit pas contenté d'être intérieurement de même avis que moi par rapport aux grands Secours, & de me donner gain de caufe, comme il a fait contre les Théologiens Antifecouriftes; mais qu'il auroit foutenu ouvertement cet avis conforme à fes principes, contre tous ceux qui auroient ofé le combattre, s'il n'étoit mort très peu de tems après la Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire. Ci-deffus pag. 89.

Au refte j'ai déjà difcuté ces deux Queftions avec tant d'étendue, que ce feroit fatiguer inutilement le Lecteur que de lui en remettre une feconde fois les preuves fous les yeux.

MM. les Antifecouriftes ne pouvant donc prouver que je fois en contradiction fur quoi que ce foit avec ce grand Prélat, & étant manifefte que ce font eux au contraire qui fe font écartés de fes fentimens, par rapport à l'importance de l'œuvre des Convulfions, aux grands biens que Dieu lui fait produire, & à la proximité des grands Evenemens qu'elle nous annonce; il ne leur convient plus de fe vanter d'être les foldats d'élite qui marchent fous les étendarts de ce célébre Deffenfeur de toute Vérité. Ceux qui foutiennent la légitimité des grands Secours marqués au fceau de la Toute-puiffance Divine, font les feuls qui ont aujourd'hui cet avantage, tandis que ceux qui les accufent d'être des violateurs des Préceptes, ne font eux-mêmes que des Contradicteurs, ou tout au plus de froids & oififs fpectateurs des Miracles, des Prodiges & des Avertiffemens importans que Dieu fait fortir comme des traits de lumiére du Phénomene qu'il expofe à nos yeux.

Mais voici un autre chef d'accufation que ces MM. ont mélé dans le précedent, auquel il eft encore bon que je réponde.

„ M. de Montgeron, *dit le principal Artifan de leur Réponfe*, s'imagine que „ fes lumiéres, fur l'évenement des Convulfions, vont fort au delà des vûes du „ grand Colbert. Il croit avoir trouvé le fecret de Dieu, la clef de cette gran- „ de énigme. Il croit avoir pénétré le plan & les proportions de fon œuvre? „ Ce qu'il *prétend, c'eft de faire remarquer ce que Dieu veut que nous y voyions, ce* „ *qu'il eft très dangereux pour le falut de n'y pas voir, & cependant ce que pref-* „ *que perfonne ne voit.*" Sur quoi l'on cite la page 3. de la 1. Partie de mes Obfervations. Répon fe, &c. p. 117.

Pour confondre cette accufation, je n'ai encore befoin que de rapporter en entier celui de mes Textes que cite cet Auteur, ou pour mieux dire les Théologiens dont il eft l'écho. Le voici.

„ Je ne fuis pas, *ai-je dit dans ma premiére Edition*, affez préfomptueux pour croire „ avoir pénétré tous les deffeins de Dieu dans une œuvre fi extraordinaire, ni pour m'i- 1 Edit. Idée des Conv. pag. 3.

„ maginer être en état d'éclaircir tout ce qu'elle renferme d'obſcur. Ce que je „ prétens, c'eſt de faire remarquer ce que Dieu veut que nous y voyions, ce „ qu'il eſt très dangereux pour le ſalut de n'y pas voir, & cependant ce que preſ- „ que perſonne ne voit, parce que la plûpart ne le regardent qu'avec dédain, & „ que les autres n'y font pas aſſez d'attention. Je n'oſe même entreprendre de „ parcourir toute cette mer de Prodiges, où on trouve tant d'écueils: je me con- „ tenterai de côtoyer le long des rivages, & je ne m'appuyerai que ſur des faits, „ ou connus de tout le monde, ou dont je produirai des preuves inconteſtables. „ Ce qui a été expoſé à la vûe de tout le Public, ſuffit ici pour faire péné- „ trer juſqu'à un certain point les deſſeins de Dieu à ceux qui cherchent de „ bonne foi à les connoître."

Quoi! *faire remarquer* ce qu'il y a de plus intéreſſant dans une œuvre, où tous *ceux qui cherchent de bonne foi à le connoître, peuvent le pénétrer juſqu'à un certain point*, & ne m'appuyer *que ſur des faits ou connus de tout le monde, ou dont je produis des preuves inconteſtables*; eſt-ce donc là me donner pour un homme qui *croit avoir trouvé le ſecret de Dieu*, & qui s'*imagine que ſes lumiéres* ſont *fort* ſupérieures à celles *du grand Colbert?*

N'eſt ce pas abuſer de mes paroles d'une maniére qui ne convient point à la droiture de ces Meſſieurs, que de les ſéparer comme ils font de ce qui les précéde & de ce qui les ſuit, pour, à l'aide de la gloſe qu'ils y ajoutent & des injures qu'ils me diſent, les préſenter dans un ſens où éclatte une préſomption fanatique, qui n'eſt ni dans mon Livre ni dans mon cœur?

Je n'en dirai pas davantage à ce ſujet, cette imputation ne regarde que moi: mon intérêt perſonnel ne mérite pas d'occuper le Lecteur: mais voici un autre objet qui intéreſſe tous les Fidéles.

XVI. § Les Ecrits du grand Colbert font éclatter l'importance de l'œuvre des Convulſions encore plus fortement que mon Livre.

Ces MM. ne ceſſent de me reprocher dans leur *Réponſe*, que je donne une trop grande idée de l'importance de l'œuvre des Convulſions.

Mais le grand Colbert eſt à cet égard encore plus coupable que moi.

Tous les Textes que je viens de rapporter, n'ont-ils pas fait retentir juſqu'aux extrémités de la Terre, l'importance de cette œuvre, dont *la deſtination dans les deſſeins de Dieu* eſt, ſelon lui, *plus étendue & encore plus intéreſſante* que les Miracles de *guériſons?*

Instr. de 1736. Tom. II. p. 203.

Ne nous crie-t-il pas que ce merveilleux Phénomene dit à qui veut l'entendre, *que l'Univers eſt prêt d'enfanter quelque choſe d'extraordinaire?*

Tom. III. p. 560. & Ibid. 570.

Que *l'on voit ſenſiblement deux œuvres ſe former parmi nous, l'une de bénédiction, l'autre de malédiction?*

Tom. II. p. 205. III. p. 589 & 590.

Que l'œuvre des Convulſions ſera *pour les uns une odeur de mort: pour les autres une odeur de vie?*

Auſſi nous exhorte-t-il vivement comme à une choſe qui intéreſſe *la piété*, de nous *rendre attentifs aux avertiſſemens que préſente l'Evenement extraordinaire des Convulſions*, & d'y *étudier le langage myſterieux de Dieu.*

Il déclare enfin (car il faut abréger) que *cette œuvre lui paroît ſi importante qu'il veut y donner toute ſon attention.*

Ah! ſuivons l'exemple de notre Chef: donnons-y toute la nôtre, ſi nous voulons marcher ſur ſes traces comme ſes fidéles diſciples; & que ceux qui n'inſpirent plus que du refroidiſſement pour cette œuvre, & qui voudroient en cacher tous les inſtrumens au Public, ne ſe vantent plus de l'être!

Ibid. Tom. III. p. 566.

Dans un tems de colére & de vengeance, où des ténébres pénales commencent déja à couvrir la face de la Terre, n'eſt-il pas d'une importance extrême de pénétrer & de ſuivre les deſſeins de Dieu dans une œuvre faite pour *éclairer* les fidéles

fidéles qui s'efforcent de profiter de la lumiére qu'elle répand, & pour *aveugler* les mondains qui ne cherchent qu'à prendre un sujet de scandale de ce qu'ils y rencontrent d'obscur.

Si l'œuvre des Convulsions est faite, ainsi que le grand Colbert en étoit pleinement convaincu, pour conduire à la Mission terrible d'Elie, & au retranchement épouventable prédit par les anciens Prophétes, par Jesus-Christ & par S. Paul; de quelle conséquence n'est-il pas de ne point mépriser une telle œuvre où l'action de Dieu se manifeste par une multitude de Miracles & de Prodiges?

„ Ces grandes & admirables vûes de M. de Montpellier, *dit l'Auteur de la* „ *Réclamation*, doivent être pour tous les Enfans de la Sagesse une source de lu- „ miéres & de consolation dans ces tems fâcheux, dans ces jours de ténébres. „ Mais si elles sont vraies ces vûes, ne sont-elles pas d'*une telle importance qu'il* „ *peut arriver par une suite de circonstances qu'un très grand nombre de personnes* „ *périssent éternellement pour ne les avoir pas connues?* Que dit de plus la Propo- „ sition de la IV. *Lettre à un ami de Province*, dont la feuille des *Nouvelles Eccle-* „ *siastiques* du 30. Septembre fait un monstre si noir & si hideux? M. de Montge- „ ron ... va-t-il plus loin? Il sera facile de montrer ailleurs qu'il n'a fait qu'é- „ tendre & développer .... les divers traits de lumiére épars dans les Ouvrages „ de M. de Montpellier. Le Nouvelliste & son Conseil se repentiront sans dou- „ te d'avoir porté des coups téméraires qui nous frappent moins que le grand „ Colbert."

Réclam. 2. Part. p. 16 & 17.

En effet ce qu'on trouve sur ce sujet dans les Ecrits de cet illustre Chef de l'Appel, est bien plus fort & plus vivement exprimé, que ce qu'on en lit dans la premiére Edition de mon second Tome; où je me suis principalement appliqué à recueillir les faits, & à tirer les conséquences qui résultent des principaux, je veux dire des Miracles & des Prodiges que Dieu ne cesse point de faire éclatter au milieu de cette œuvre.

Quoi! ne m'a-t-il pas été permis d'observer qu'il n'est pas possible qu'un évenement si rempli de toutes sortes de Merveilles, & si long-tems soutenu contre la puissance de tous les Zélateurs de la Bulle, contre la vive persécution des grands du siécle, le mépris des amateurs de la terre, les railleries des esprits-forts & la censure des Docteurs, n'ait des suites considerables dans les desseins de Celui de qui tous les évenemens dépendent, & qui les fait tous servir à l'exécution de ses projets?

Ce n'est point sans motif que l'Eternel sortant pour ainsi dire de la lumiére éblouïssante qui lui sert de Thrône au plus haut des Cieux, rend ainsi sa présence sensible par des effets surnaturels de sa Toute-puissance. Dès qu'il est certain par une multitude de Miracles & de Prodiges qu'il agit visiblement dans une œuvre, il n'est pas permis de douter que sa profonde sagesse n'ait des vûes dignes de l'immensité de ses conseils.

Mais s'il permet en même tems que cette œuvre soit avilie par la bassesse & la foiblesse des instrumens qu'il lui plaît de choisir, qu'elle soit obscurcie par les artifices de Satan, & qu'elle soit deshonorée par tous ceux des hommes qui se laissent conduire par leurs passions; cela doit redoubler notre crainte & notre empressement pour tâcher de pénétrer les desseins de Dieu dans une telle œuvre, où il est manifeste par des effets si différens & même si contraires les uns aux autres, qu'il a résolu d'*éclairer* ceux à qui il veut faire grace, & d'*aveugler* ceux qu'il veut traiter dans la rigueur de sa justice.

Il est sans doute qu'un des moyens d'attirer sa miséricorde, c'est de faire attention aux avertissemens qu'il donne, & qu'au contraire ceux qui les rejettent avec

un mépris dédaigneux, s'écartent de la voie qui doit conduire plusieurs fidéles à la vie.

C'est le désir qui me dévore qu'un grand nombre de mes Fréres entrent dans cette voie, qui m'a engagé de composer mon second Tome. Où est donc mon crime d'avoir employé tous mes petits efforts, & de m'être, pour ainsi dire, sacrifié moi-meme, pour fournir à mes Freres la connoissance des faits qui peuvent leur servir à découvrir le plan de Dieu dans cette œuvre & les moyens d'en profiter pour leur salut?

On ne peut citer aucun trait du Sistême de mon Livre qui ne soit pas conforme aux vûes du grand Colbert, aux tendres gémissemens que poussoient sur l'état actuel de l'Eglise le Bienheureux Diacre François de Pâris & le Bienheureux Evêque de Senez, & à la vive espérance qu'ils avoient de la proximité des ressources promises par Jesus-Christ meme. C'est donc sans aucun prétexte que l'Auteur de la *Réponse* des Théologiens Antisecouristes m'accuse de débiter un *Sistême très pernicieux* & de *nouvelles vérités* que j'ai la hardiesse de pretendre *decouvrir à mes Péres* & de *deffendre contre eux*.

Réponse, &c. p. 111. & 116.

XVII. L'Auteur du *Mémoire Théologiq.* a abandonné l'accusation que le fabricateur de la *Réponse* avoit ressuscitée contre moi, que je debitois des verites nouvelles.

Aussi quoique l'Auteur du *Mémoire Théologique* rapporte en deux endroits de son Ecrit la phrase de mon Livre sur laquelle le Nouvelliste & le fabricateur de la *Réponse* se sont fondés pour intenter contre moi l'accusation que je viens de réfuter, cependant il n'en tire point les mêmes conséquences que ces Messieurs.

Cette accusation flétrissante a disparu de devant ses yeux, & s'est évanouie dans sa bouche. Le fondement s'en est écroulé sous ses pieds, si-tôt que la plume à la main il a fait une attention sérieuse à mes termes: & non seulement il n'y a point trouvé de preuves que je débitois un *nouveau mystére* & des *vérités nouvelles*, mais même s'étant alambiqué l'esprit pour découvrir quelque chose de répréhensible, sa pénétration s'est réduite à me reprocher que cette phrase est propre à diminuer l'empressement que les Fidéles doivent avoir pour consulter les savans, & qu'elle est même capable de les porter à avoir recours à des ignorans plutôt qu'à ceux qui sont remplis de la science Théologique. Voici de quelle maniére cet Auteur tourne une imputation si singuliére.

Mém. Théol. pag. 9 & 10.

„ M. de Montgeron, (dit-il) s'addresse à Dieu en ces termes: *Eh! qui suis-„ je, ô mon Dieu, pour avoir osé entreprendre un tel Ouvrage? Convenoit il que „ n'étant qu'ignorance & qu'erreur: convenoit-il qu'ayant les lévres impures & les „ mains toutes souillées de crimes, je me mêlasse de decouvrir à mes Péres quantité „ de vérités qu'ils paroissent ignorer, ou du moins auxquelles ils semblent ne point „ faire attention: & qui plus est, de deffendre contre eux celles qu'ils osent com-„ battre!*

„ On ne peut, *ajoute t-il*, dissimuler l'impression que ce discours est capable de „ produire. La conclusion qu'en tirera un Fidéle, sera de ne point consulter sur „ la matiére des Convulsions des hommes qui soient remplis de la science Théo-„ logique & instruits de la Tradition. C'est à des petits & à des simples qu'il „ aura recours plutôt qu'à eux."

Pour répondre à cette objection, je crois qu'il suffit de rappeller ici que la phrase en question, ainsi que je l'ai déja prouvé, regarde singuliérement les Docteurs Consultans. Or l'Auteur du *Mémoire Théologique* prétend-il donc aujourd'hui qu'on doive prendre une confiance entiére, même en ce qui concerne *la matiére des Convulsions*, dans les Docteurs dont la Consultation prouve l'égarement sur ce sujet, quoique d'ailleurs ils *soient remplis de la science Théologique & instruits de la Tradition?* Il n'y a pas long-tems que cet Auteur en auroit détourné les Fidéles de tout son pouvoir: s'il pense aujourd'hui le contraire, il faut qu'il ait changé de sentimens d'une maniére bien terrible!

Au

Au reste ma phrase ne dit point, que pour s'instruire il faille s'addresser *à des simples & à des petits* preférablement aux savans: elle suppose seulement qu'un ignorant tel que moi, peut avoir recueilli les preuves de plusieurs vérités de fait, (telles que sont les Miracles & les Prodiges Divins) dont la connoissance est très importante dans un tems tel que celui-ci: & que Dieu qui n'a besoin d'aucune de ses créatures, se sert de qui il lui plaît pour deffendre ses œuvres contre ceux qui qui osent les combattre.

Cet Auteur rapporte encore la phrase en question dans un autre endroit de son *Mémoire*, mais il n'en tire proprement aucune induction précise contre moi: il se contente de faire à ce sujet plusieurs exclamations, à l'une desquelles il est bon de répondre.

„ Combien un pareil discours est-il révoltant! *s'écrie-t-il après avoir copié ma* Mém. Théol. p. 13. col. 2.
„ *phrase:* où (M. de Montgeron) a-t-il puisé ce qu'il renferme sous ces éton-
„ nantes expressions? Qui lui a appris à penser & à décider comme il fait?"

C'est, 1. la vûe des Miracles & des Prodiges: c'est, 2. le Bienheureux François de Pâris, le Bienheureux Evêque de Senez, le grand Evêque de Montpellier, M. l'Abbé Duguet, M. d'Etemare, l'Auteur du *Mémoire*, M. Poncet, tous les autres Antisecouristes qui dans les premiéres années où les Convulsions ont paru, pensoient eux-mêmes tout ce que j'en ai dit de plus important, du moins par rapport à la proximité des ressources de l'Eglise, & à la liaison de ces desirables & redoutables ressources avec l'Appel & l'œuvre des Convulsions: c'est, 3. à force de priéres que j'ai obtenu de Dieu qu'il me fît profiter des instructions que j'ai puisées dans les Ecrits de ces grands hommes, & sur-tout dans les réflexions que m'a fait faire la vûe des Miracles & des Prodiges.

Mais c'est précisément les priéres que j'ai faites à Dieu pour ce sujet, qui paroissent avoir le plus choqué les Théologiens Antisecouristes. Il semble à les entendre, qu'il faut nécessairement s'addresser à eux pour recevoir la lumiére: & que c'est un fanatisme d'avoir pour cet effet recours à Celui de qui seul vient néanmoins toute lumiére utile au salut.

Que ce sentiment de ces MM. est opposé à celui des Apôtres & des Péres! Combien n'est-il pas contraire aux Maximes de S. Paul, qui s'écrie si fortement: que *Celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose: mais que tout vient de Dieu qui* 1 Cor. III. 7.
seul donne l'accroissement.

Aussi S. Augustin ne cessoit de prêcher, qu' „il ne faut pas croire qu'aucun
„ homme puisse rien apprendre de l'homme: *Noli putare quemquam hominem ali-* Tract. 3. in
„ *quid discere ab homine.* Nous pouvons, *ajoute-t-il*, avertir par le bruit de nos Joan.
„ paroles, mais tous nos discours sont vains & inutiles, si le Souverain Maître
„ ne parle lui-même au cœur: *Admonere possumus per strepitum vocis nostræ: si*
„ *non sit intùs qui docet, inanis est strepitus noster.* Tous ceux dans l'ame de qui
„ cette onction Divine ne répand pas ses influences, & que le S. Esprit n'instruit
„ point intérieurement, demeurent dans l'ignorance: *Quibus unctio illa intùs non*
„ *loquitur, quos Spiritus Sanctus non docet, indocti redeunt.* On trouve à la vé-
„ rité quelque secours dans les enseignemens des Maîtres de la vie spirituelle:
„ mais il n'y a que Celui qui a sa chaire dans le Ciel, qui enseigne les cœurs. C'est
„ pour cela qu'il est écrit: Ne dites point que personne soit votre Maître sur la
„ Terre: vous n'avez qu'un seul Maître qui est le Christ: *Magisteria forinsecùs ad-*
„ *jutoria quædam sunt: Cathedram habet in cœlo, qui corda docet. Propterea ait :*
„ *Nolite vobis dicere magistrum in terra: unus est magister vester Christus.*"

C'est néanmoins cette confiance que j'ai eue en Jesus-Christ, qui selon les Théologiens Antisecouristes, est une preuve manifeste que je suis un fanatique! Ce

sont

font les humbles priéres que je lui ai addreſſées pour obtenir ſon ſecours, dont ces MM. me font des crimes!

XVIII. Réponſe aux autres chefs d'accuſation.

Si le Lecteur n'avoit pas déjà vû que c'eſt dans une Priére, où proſterné aux pieds de mon Dieu, je me compare *au fumier le plus abject*, comme n'étant par moi-même *qu'ignorance & qu'erreur*, ſi dis-je il n'avoit pas eû ſous les yeux des preuves certaines que c'eſt uniquement dans cette Priére, où le Nouvelliſte & le fabricateur de la *Réponſe* ont puiſé les traits dont ils ont tâché de me percer, croiroit-il bien aiſément que leurs autres accuſations ne ſont pareillement fondées, 1. que ſur les gémiſſemens que j'ai pouſſés vers le Ciel, en conſidérant ma miſére, mon incapacité, mon indignité, mon impuiſſance; & ſur les humbles ſupplications que j'ai faites à Celui qui eſt la lumiére des hommes, pour obtenir de ſa miſéricorde qu'il daigne m'éclairer, non d'une maniére ſurnaturelle & extraordinaire, mais en augmentant le peu de lumiéres naturelles qu'il m'a données: & 2. ſur les *promeſſes* que m'ont fait quelques Convulſionnaires, que ce que j'aurai à ſouffrir pour avoir deffendu les œuvres de mon Dieu, me fera obtenir une entiére rémiſſion de mes péchés?

Voilà néanmoins quels ſont les ſeuls fondemens ſur leſquels le Nouvelliſte a bâti la chimere, que je m'*attribue une vocation particuliére accompagnée de promeſſes:* voilà quelles ſont en même tems toutes les preuves que le principal Auteur de la *Réponſe* des Antiſecouriſtes emploie pour perſuader au Public, que je me donne pour un homme *inſtruit par révélation*, & qui ſe *croit ſuſcité de Dieu d'une maniére extraordinaire & miraculeuſe .... pour faire la fonction de Docteur dans l'Egliſe.*

XIX. Réponſe à l'accuſation formée contre moi par le Nouvelliſte, que je m'attribue une vocation particuliére illuſtrée par des promeſſes divines.

Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742. Art. XII.

Commençons par réfuter le Nouvelliſte & rapportons ſes propres termes.

„ Quoique l'Auteur, *dit-il en parlant de moi*, ne ſe donne que pour ... un
„ ignorant .. il ne laiſſe pas de s'attribuer une vocation particuliére accompagnée
„ de promeſſes, pour découvrir à ſes Péres quantité de vérités qu'ils paroiſſent
„ ignorer, & pour deffendre même contre eux celles qu'ils oſent combattre...
„ Les Evêques Chefs de l'Appel, *ajoute-t-il avec ironie*, le S. Evêque de Senez
„ lui-même, ſont-ils exceptés des Péres dont il eſt parlé dans cet endroit, &
„ contre qui l'Auteur s'éleve?"

Le Lecteur retrouve encore ici les principales paroles ſur leſquelles le Nouvelliſte avoit fondé d'abord ſon accuſation précedente. Mais je crois qu'il ne pourra s'empêcher d'en être révolté, lorſque je lui aurai découvert toute la ſubtilité de l'art avec lequel le Nouvelliſte les a joint aux *promeſſes* que quelques Convulſionnaires m'ont faites.

En effet n'eſt-ce pas de la part du Nouvelliſte vouloir ſurprendre le Public, que de réunir ainſi une phraſe qui a un objet tout différent, à deux mots qu'il va chercher tout à la fin d'une autre page, pour les préſenter enſemble dans un ſens qui n'eſt point du tout celui qu'ils ont?

Quoi! dans les promeſſes que m'ont fait quelques Convulſionnaires & dont je rends compte avec ſimplicité, eſt-il donc queſtion en aucune maniére d'*une vocation particuliére* qui me donne l'Autorité d'inſtruire juſqu'aux Evêques Chefs de l'Appel?

Ce n'eſt que tout à la fin de mon ſecond Tome, premiére Edition, que je parle *des promeſſes que j'ai*, dis-je, *quelque lieu de croire que* le *Seigneur* m'a *faites* par le canal de quelques *Convulſionnaires;* & ces promeſſes n'ont uniquement pour objet direct, que d'être *purifié de toutes mes ſouillures.*

Eſt-il permis de détourner ainſi de leur véritable ſens des paroles très innocentes, pour décrier comme un fanatique un viſionnaire un enthouſiaſte, une perſonne

ſonne qui ſe ſacrifie dans le déſir de rendre ſervice à ſes Fréres & d'obtenir par ce moyen miſéricorde pour elle-même ?

Mais afin que le Lecteur connoiſſe mieux de quoi il eſt queſtion dans ces *promeſſes*, qu'il me permette de lui copier ici la Priére preſque toute entiére, à la fin de laquelle ſe trouvent les termes qui ont ſervi de prétexte au Nouvelliſte pour former cette accuſation contre moi ; & je ne manquerai pas, pour épargner au Lecteur l'ennui de faire une ſeconde fois la lecture de cette Priére, de la retrancher de l'endroit où je l'avois d'abord placée dans ma premiére Edition.

Je ſuis tout occupé dans cette Priére du projet que Dieu mit dans mon cœur un an après ma Converſion, de recueillir les Preuves des Miracles & des Prodiges qu'il opéroit parmi nous, de les préſenter au Roi, & de ne point m'épargner moi-même pour en faire profiter mes Fréres : projet que je communiquai au S. Evêque de Senez & qu'il approuva entiérement, après qu'il eût fait de très inſtantes priéres à Dieu, pour apprendre de lui même ſi c'étoit ſa volonté, ainſi que je le détaillerai ci-après.

Je m'étonne dans cette Priére qu'il ait plû au Très-haut de ſe ſervir d'un Deïſte pour atteſter ſes Miracles, de choiſir des lévres ſouillées de crimes pour publier la grandeur de ſes miſéricordes, d'employer un ignorant pour exalter l'éclat de ſes Merveilles !

„ Mais, *dis-je*, c'eſt préciſément parce qu'il eſt manifeſte, que je ſuis auſſi incapable qu'indigne d'être l'inſtrument d'une telle œuvre, qu'il vous a plû de me choiſir pour la faire. C'eſt parce que je ne ſuis encore que ténébres par mon propre eſprit, & qu'étant très étroitement renfermé dans une Citadelle, il eſt viſible que je ne puis avoir preſque aucun ſecours de la part des hommes. Tom. II. I. Ed. Idée des Secours pag. 114. 115 & 116.

„ C'eſt ainſi que vous mettez votre gloire, ô mon Dieu, à faire voir au Ciel „ & à la Terre que vous faites tout de rien, & que vous tirez tout ce que vous „ voulez du ſein du Néant. Vous voulez nous apprendre que n'ayant aucun be- „ ſoin de vos créatures, & que nulle n'étant digne de vous ſervir, vous employez „ qui il vous plaît, & que les plus incapables de toutes façons, fuſſent-elles dans „ les chaînes, ſont également propres pour l'exécution de vos deſſeins, que celles „ qui nous paroiſſent le plus en état d'y coopérer !

„ La premiére diſpoſition que vous donnez aujourd'hui aux inſtrumens dont „ il vous plaît de vous ſervir, c'eſt de les bien convaincre qu'ils en ſont tout „ à fait indignes. Auſſi me mettez-vous ſans ceſſe devant les yeux l'état ſou- „ verainement miſérable dont vous m'avez retiré. Vous me rappellez conti- „ nuellement, que mon cœur étoit un noir ſépulcre où habitoit le démon, & „ qu'il avoit rempli de ténébres, d'ordures & de puanteur.

„ Que la vûe de mon extrême indignité me tienne donc lieu de tout autre „ mérite : & puiſqu'il vous a plû de me faire faire ce travail, faites lui pro- „ duire de bons fruits ! Que les mouvemens de votre bonté qui eſt ſans bor- „ nes, ne ſoient pas arrêtés par les fautes que j'ai pû gliſſer dans cet Ouvra- „ ge, ni par tout ce que j'y aurai melé du mien !"

Après trois ou quatre phraſes dans le meme goût, je conjure mes Fréres de „ demander grace pour moi (& de) prier Celui dont la miſéricorde eſt tou- „ te gratuite, que puiſqu'il a daigné être ma lumiére juſqu'à certain point, „ parce que je ne ſuis que ténébres, il veuille être ma force parce que je ne „ ſuis que foibleſſe, mon courage parce que je ne ſuis que lâcheté, ma ver- „ tu parce que je ne ſuis que corruption, mon ſalut parce que par moi-mê- „ me je ne puis que me perdre."

C'eſt après cette phraſe que ſe trouve celle où le Nouvelliſte s'eſt imaginé voir

voir une preuve que je m'*attribue une vocation particuliere accompagnée de promesses pour découvrir quantité de vérités à mes Péres* & même aux *Evêques Chefs de l'Appel.* Voici tout ce qu'elle contient effectivement.

„ Vous le savez, Seigneur: tout ce que je vous demande c'est l'accomplisse-
„ ment des promesses que j'ai quelque lieu de croire que vous m'avez faites. Ne
„ dois-je pas penser que c'est par votre esprit que plusieurs de vos meilleurs Con-
„ vulsionnaires m'ont assuré de votre part, quelques-uns mêmes avec de grands
„ Prodiges, que vous seriez ma lumiére & mon salut: que vous me feriez trou-
„ ver dès ce monde ma félicité, mon bonheur & ma joie dans tout ce que j'au-
„ rois à souffrir pour votre Cause, & que pour récompense d'une œuvre que vous
„ me feriez faire, vous m'accorderiez la grace de me purifier de toutes mes souil-
„ lures par un nouveau baptême dans le S. Esprit & dans le feu? *Ipse baptisabit in*
„ *Spiritu Sancto & igni.*" Matth. III. 11.

Y a-t-il en tout cela un seul mot de *vocation particuliére?* Je n'y demande à Dieu que la remission de mes péchés *pour récompense* du travail qu'il m'a fait faire, & de tout ce que je pourrai avoir *à souffrir pour* sa *Cause.* Voilà à quoi je réduis bien expressément les *promesses* qui m'ont été faites. Que les pensées des hommes sont différentes!

Il est certain qu'en faisant cette Priére, bien loin d'avoir eû intention de m'y vanter que Dieu m'avoit accordé des faveurs extraordinaires, je n'ai songé qu'à prosterner mon indignité à ses pieds, & qu'à m'annéantir dans la profondeur de ma misére, à la vûe *de toutes mes souillures* dont je ne souhaite que d'obtenir le pardon. Et voilà cependant que le Nouvelliste découvre dans cette même Priére une vanité fanatique qui, selon lui, m'a si fort aveuglé, qu'elle m'a fait croire que j'étois un homme suscité de Dieu d'une maniére *particuliére*, un homme à qui il avoit donné une Mission singuliére *accompagnée de promesses.*

Mais l'aveu que j'y fais que je n'ai d'*autre mérite* que la connoissance *de mon extrême indignité*, n'est-il pas directement contraire à ces idées chimériques? Non seulement ce n'est pas là se glorifier d'avoir eû une vocation extraordinaire, mais c'est même s'en reconnoître excessivement indigne.

Faire publiquement ma Confession générale, publier malgré mon orgueil ce que je n'ai pû dire sans le blesser, prier le Seigneur de faire *produire de bons fruits* à mon *Ouvrage*, malgré *les fautes que j'ai pû y glisser:* reconnoître par conséquent que je suis très capable d'en faire, & qu'il peut y en avoir beaucoup dans mon Ecrit que je suis prêt de corriger dès qu'on me les aura fait appercevoir: enfin rendre gloire à Dieu de tout ce qu'il y a de bon dans mon Livre, est-ce donc là le langage d'un fanatique orgueilleux, qui croit avoir *une vocation particuliére* illustrée par *des promesses?*

XX. Réponse à l'accusation du Défenseur des Antisec que je me donne pour homme instruit par révélation, & suscité de Dieu d'une maniere extraordinaire & miraculeuse pour faire la fonction de Docteur dans l'Eglise. Reponse, &c. p. 111.

Aussi l'accusation que le Nouvelliste a formée à cet égard contre moi, n'a-t-elle pas fait fortune. De toutes parts on m'a mandé que tous ceux qui avoient lû mon second Tome sans prévention, en avoient été révoltés.

Cependant l'Auteur de la *Réponse* de MM. les Antisecouristes a encore été plus loin. Il ajoute à l'accusation du Nouvelliste, que je me donne pour un homme *instruit par révélation:* & en produisant les preuves qu'il s'imagine avoir de cette calomnieuse imputation, il en conclud que je me crois *suscité de Dieu d'une maniére extraordinaire & miraculeuse ... pour faire la fonction de Docteur dans l'Eglise, & suppléer à ce que les grands Evêques Chefs de l'Appel n'avoient point fait .. faute de lumiére.*

„ Si c'est, *s'écrie-t-il d'abord*, l'humilité, comme le disent les Secouristes &
„ comme les Convulsionnaires le répétent sans cesse, qui a la clef de cette œuvre,
„ &

„ & qu'on juge de cette vertu par les apparences & les dehors, (quelle confian-
„ ce doit-on avoir dans) les idées d'un Laïc nouvellement converti, qui sem-
„ ble ne se donner pour l'humble disciple des Convulsions qu'afin de parler en
„ Maître, & de soumettre à son jugement les personnes les plus éclairées, com-
„ me étant instruit par la révélation?"

C'est de cette même Priére que je viens de rapporter, dont il tire contre moi des conséquences si injurieuses, en y joignant quelques autres mots, qu'il a été chercher dans toutes les autres Priéres répandues dans mon second Tome; dans lesquelles persuadé que je suis incapable de former aucune bonne pensée comme de moi-même (ainsi que S. Paul le dit de tout le monde) je rends graces à Dieu des lumiéres qu'il a daigné me donner, non par une voie *extraordinaire & miraculeuse*, mais en augmentant quand il lui a plû mes lumiéres ordinaires & naturelles.

Voici l'assemblage que cet Auteur fait de mes Textes, que je vais copier ici tels qu'il les rapporte, avec la calomnieuse conclusion qu'il en tire: ainsi voici la liste de toutes mes Propositions fanatiques, sur la conviction ou nous devons être de notre impuissance à tout bien, sur la confiance que nous devons avoir dans la priére, & sur la persuasion que toute lumiére utile au salut vient de Dieu.

„ De qui le Magistrat, *dit cet Auteur*, a-t-il appris cette multitude de Véri- Réponse, &c. p. 117.
„ tés ignorées ou combattues par ses Péres? .. C'est en *recourant sans cesse à*
„ *l'Auteur de toute lumiére* (voilà mon grand crime.) *C'est de vous seul*, dit-il
„ à Dieu, *dont j'attends la lumiére, & ce n'est qu'en me prosternant à tous momens*
„ *devant vous que j'espére la recevoir.* C'est *au pied de la Croix qui est la source*
„ *de toutes nos lumiéres. C'est Dieu qui en* lui *faisant exécuter cet Ouvrage, lui*
„ *a donné plusieurs fois des preuves sensibles & palpables de son divin secours, & qui*
„ *après l'avoir laissé languir quelque tems dans sa stupidité, son ignorance & sa sté-*
„ *rilité ordinaire, souvent l'a éclairé tout à coup d'une lumiére qu'il sentoit très su-*
„ *périeure à ses connoissances naturelles. Seigneur*, dit-il, *ne dois-je pas penser*
„ *que c'est par votre esprit que plusieurs de vos Convulsionnaires m'ont assuré de vo-*
„ *tre part, quelques unes mêmes avec de grands Prodiges*, entre autres la Sonnet
„ cette Convulsionnaire si décriée (ouï, par le Docteur Albert, mais très injuste-
„ ment,*) *que vous seriez ma lumiére.*

„ Que tout ce langage, *ajoute M. Poncet*, ressent l'illusion & l'enthousiasme!
„ Et-ce trop dire? Eh! le moyen de s'empêcher de juger que M. de Montge-
„ ron s'est cru suscité de Dieu d'une maniére extraordinaire & miraculeuse pour
„ composer son Ouvrage, pour faire la fonction de Docteur dans l'Eglise, & sup-
„ pléer à ce que les grands Evêques Chefs de l'Appel, faute de lumiére, n'avoient
„ point fait durant leur vie!"

* Voy. au Tome précedent. *Idée de l'état des Conv.* pp. 34. & suiv.

Quoi! c'est un *enthousiasme*, c'est une *illusion*, que de recourir sans cesse par d'humbles supplications *à l'Auteur de toute lumiére*, & d'esperer d'en *recevoir* de lui *en* se *prosternant à tous momens* à ses pieds? Mais si cela est, il ne faut donc plus faire usage des Priéres que l'Eglise nous a données pour les addresser au S. Esprit, il est inutile de lui dire: Venez, Esprit Saint, & faites descendre d'en-haut un rayon de votre lumiére dans nos ames. *Veni, Sancte Spiritus, & emitte cœlitùs lucis tuæ radium.* Venez, vous qui êtes le Pére de ceux qui sentent leur pauvreté; venez, vous de qui nous recevons tous les dons, vous qui êtes la lumiére de nos cœurs: *Veni Pater pauperum, veni dator munerum, veni lumen cordium.* O bienheureuse lumiére, répandez vos vives clartés jusqu'au fond des cœurs des Fidéles: *O lux beatissima, reple cordis intima tuorum fidelium.* Sans l'operation

Prose de la Messe de la Pentecôte.

de votre Divinité, il n'y a rien dans l'homme qui soit pur: *Sine tuo Numine, nihil est in homine, nihil est innoxium.*

Jean III. 27. Suivant l'Ecriture Sainte toute lumiére vient de Dieu: *L'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui est donné du Ciel.* Il semble au contraire à entendre le Deffenseur de MM. les Antisecouristes, qu'on ne peut la recevoir que par le canal des Docteurs & des Théologiens.

Quoi! ces MM. croient-ils donc être devenus, à la place du S. Esprit, la source de la lumiére & les distributeurs des graces? Et prétendent ils que c'est une illusion, de recourir à Dieu avec d'autant plus de confiance, qu'on reconnoît plus sincérement qu'on n'est par soi-même que ténébres?

Que les sentimens de ces MM. sont aujourd'hui différens des Maximes du Nouveau Testament, & des Réflexions du Pére Quesnel qui étoit si instruit de toute la Tradition!

Ephes. I. 7 & 8. Réfl. mor. ibid. 21. „ C'est la grace de Jesus-Christ, *dit S. Paul,* qui nous remplit abondamment „ de science, de sagesse & de prudence: *Gratia .... quæ superabundavit in nobis, in omni sapientiâ & prudentiâ.* „ L'Esprit de sagesse & d'intelligence..., „ *dit le Pére Quesnel,* ne se donne qu'à une instante priére.

Ibid. Jean VII. 15. „ L'onction de l'esprit, *ajoute-t-il,* est un grand Maître, & c'est par la „ priére qu'on devient son disciple. Beaucoup de priéres avec une étude médio„ cre, avancent plus l'œuvre de Dieu qu'une grande étude sans priére.

Ibid. 2 Cor. XII. 9. „ Nous ne pouvons trop nous confier à Dieu, quand nous sommes humblement „ convaincus de notre propre impuissance, *ajoute ce célébre Docteur.* Beaucoup „ prier, mettre en Dieu toute notre confiance, & nous abandonner à sa grace „ Toute-puissante, c'est le moyen de l'attirer.

Ibid. 2 Cor. X. 17. „ Qu'est-ce que se glorifier dans le Seigneur? *dit-il encore:* c'est faire gloire „ de lui devoir tout, de dépendre de lui de moment en moment, & lui rappor„ ter toute la gloire & le succès de notre travail."

Voilà précisément ce que contiennent les Priéres qui servent de prétexte à ces MM. pour m'accuser d'être un enthousiaste.

Convaincu de mon *impuissance*, j'ai eû recours à Dieu. C'est sur son secours, sans lequel nous ne pouvons rien faire d'utile au salut, & sur sa miséricorde toute gratuite, que j'ai fondé mon espérance: & j'ai cru devoir lui rendre graces & *lui rapporter toute la gloire* de tout ce qu'il y a de bon dans mon Livre, en reconnoissant humblement que je ne puis trouver dans mon propre fond que ténébres, qu'erreur & que mensonge.

Mais comment est-il possible qu'aujourd'hui ces MM. pensent à cet égard différemment de moi? Mettent-ils donc toute leur confiance en leurs études Théologiques, & ne croient-ils pas être dans l'obligation de remercier Dieu des lumiéres qu'ils ont?

Ce qu'il y a ici de bien singulier, c'est que dans la *Réponse* même de MM. les Antisecouristes, avant que de faire contre moi les déclamations diffamatoires que je refute, on a commencé par avancer des principes qui suffisent, non seulement pour ma justification, mais même pour prouver que ces déclamations, en critiquant si violemment mes Priéres, attaquent les Maximes de l'Ecriture que ces MM. ont eux-mêmes sous les yeux.

Répon se, &c. p. 23. Jacq. I. 5. „ Il a (*dit-on, en parlant de moi,*) beaucoup prié en travaillant à son Ou„ vrage, & en cela on ne sauroit trop le louer. *Si quelqu'un a besoin de sagesse,* „ *qu'il la demande,* dit S. Jacques, *à notre Dieu qui donne abondamment à tous* „ *ceux qui ont recours à lui & qui ne reproche point ses dons!*"

A quoi l'Auteur a oublié d'ajouter „ & la sagesse lui sera donnée" *& dabitur ei*, qui est à la fin de ce même verset, Si

Si Dieu par la bouche de cet Apôtre ordonne à tous ceux qui ont *besoin de sagesse* d'avoir *recours à lui*, & s'il s'engage lui-même de la leur *donner*, pourvû qu'ils le prient ,, avec foi & avec une grande confiance." *Postulet autem in fide, nihil hesitans*, ainsi qu'il est dit dans le verset suivant; on ne doit donc pas traiter d'enthousiastes ceux qui ont assez de foi pour *recourir sans cesse à l'Auteur de toutes lumiéres*, & qui espérent avec confiance qu'ils en recevront de sa libéralité divine *en se prosternant à tous momens devant* lui. Jac. I. 6.

,, Mais, *dit le Deffenseur de ces MM.*, Dieu éclaire par les moyens qu'il a établis, & il nous avertit dans l'Ecclesiastique de la maniére dont nous devons nous conduire, lorsqu'il dit: *Affermissez votre cœur dans la droiture d'une bonne conscience, car vous n'aurez point de plus fidéle conseiller.*" Réponse, &c. p. 23. Ecclesiastiq. XXXVII. 17.

C'est donc notre conscience lorsqu'elle a de la droiture, qu'il faut principalement consulter, selon que le S. Esprit nous le déclare lui-même.

,, *L'ame d'un homme saint* (ajoutent ces MM. en continuant de rapporter les paroles de l'Ecclésiastique) *decouvre quelquefois mieux la vérité, que sept sentinelles qui sont assises dans un lieu élevé pour contempler tout ce qui se passe.*" Ibid. 18.

Ne diroit-on pas que le S. Esprit à qui l'avenir est toujours présent, a eû en vûe dans ce verset la Décision contre les grands Secours faite à la fin de 1732. par sept Théologiens, qui se regardant eux-mêmes comme *sept sentinelles assises dans un lieu élevé*, n'ont cependant pas si bien *découvert la vérité* que *l'ame de l'homme saint*, aujourd'hui en butte à la persécution de ces MM. à cause de son attachement à toute Vérité, & de son amitié pour moi?

,, Sur toutes choses priez le Seigneur, afin qu'il vous conduise dans le droit chemin de la Vérité," est-il dit dans le verset suivant. Ibid. 19.

Ce que le S. Esprit, nous recommande donc *sur toutes choses .... afin qu'il* nous *conduise dans le droit chemin de la Vérité*, c'est la priére. On ne doit donc pas blâmer ceux qui y ont une grande confiance, & les décrier comme s'ils étoient des enthousiastes que leur imagination séduit.

,, *Que la parole de la vérité* (est-il encore dit dans l'Ecclésiastique) *précéde toutes vos œuvres, & qu'un conseil stable régle auparavant tout ce que vous faites.* Ibid. 20.

,, La vie sainte & la priére, (ajoute l'Auteur de la *Réponse*) sont donc deux excellens moyens de connoître la Vérité. Mais le S. Esprit ne veut pas qu'on oublie d'y en joindre deux autres, qui ne sont pas moins néceffaires. L'un est d'examiner à la lumiére de la parole de la Vérité qui n'est autre que celle de Dieu, les cas qu'il faut décider. Autrement on agiroit en enthousiaste & on tomberoit dans l'erreur. *Ante omnia opera verbum verax præcedat te.*"

Ce *verbum verax*, c'est l'Ecriture Sainte: Or c'est dans le Nouveau Testament que j'ai puisé les principales preuves de tout ce que j'avance & de tout ce que je soutiens contre ces Messieurs, même par rapport aux violens Secours. C'est là où j'ai trouvé que la Charité est la fin de tous les Préceptes: *Finis autem Præcepti est Caritas.* C'est en empruntant les paroles mêmes que Jesus-Christ addressa aux Docteurs de la Loi, que je demande à ces Messieurs: Est-il permis de faire du bien ou du mal? *Licet benè facere, an malè?* 1 Tim. I. 5. Marc. III. 4.

Que le Lecteur compare tous les Ecrits que ces MM. ont publié contre moi, avec mon second Tome: à peine dans leurs *Réflexions*, leur *Réponse* & leur *Mémoire Théologique* y trouve-t-on quelques passages de l'Ecriture Sainte, au lieu que mon second Tome en est tout rempli.

,, L'autre moyen, *continue le Deffenseur de ces MM.*, est de prendre conseil, & selon la Vulgate, un conseil stable capable de nous fixer: *Et ante omnem actum consilium stabile.* Dans le même Chapître le S. Esprit nous marque qui sont ceux Réponse, &c pag. 23.

„ qu'il ne faut pas consulter, parce que l'intérêt propre ou quelque autre passion „ les aveugle; & qui sont ceux qui méritent notre confiance, parce qu'ils réu- „ nissent la piété & la lumiére. *Tenez-vous sans cesse*, nous dit-il, *auprès d'un* „ *homme saint, lorsque vous aurez connu quelqu'un qui craint véritablement Dieu,* „ *dont l'ame est unie à la vôtre dans le dessein de plaire à Dieu, & qui prendra part* „ *à votre douleur, si vous faites un pas dans les ténébres.*"

Ecclesiastiq. XXXVII 15 16.

C'est là précisément la conduite que je garde. Dieu m'a fait la grace de m'u- nir à un savant Théologien, qu'aucune *passion*, aucun désir de dominer, n'*aveu- gle:* dont la piété & les *lumiéres* qu'il tient d'enhaut, sont à l'épreuve depuis long- tems. Je tiens mon *ame* comme collée à la sienne, *dans le dessein de plaire à Dieu:* & je me conduis par ses *conseils*.

Ces MM. ne pouvant donc me reprocher légitimement, que je ne suis point les Maximes qu'ils nous proposent eux-mêmes pour Régles, n'ont eû aucun pré- texte de m'accuser d'être un *enthousiaste:* & ils ont agi contre les principes qu'ils rapportent eux-mêmes, lorsqu'ils m'ont fait un crime de la confiance avec laquel- le j'ai répandu mes priéres aux pieds de Jesus-Christ, & des actions de graces que je lui ai rendues de tout ce qu'il y a de bon dans mon Livre, en avouant que par moi même je ne suis que *stupidité*, que *stérilité* & qu'*ignorance*, & que c'est par une miséricorde dont je suis tout à fait indigne, qu'il m'a souvent *éclairé* par des *lumiéres très supérieures* à mes lumiéres ordinaires: *Deo intùs pandente manifestiùs*, dit S. Augustin, parlant des lumiéres que Dieu donne à ceux qui le prient.

Tract. 3. in Joan.

Est-ce donc là un motif légitime pour me diffamer dans toute la France, en me représentant dans des Ecrits comme un visionnaire qui s'imagine être *instruit par revelation*, qui se croit *suscité de Dieu d'une maniere extraordinaire & mira- culeuse ... pour faire la fonction de Docteur dans l'Eglise & suppléer à ce que les grands Evêques Chefs de l'Appel, faute de lumiére, n'avoient point fait du- rant leur vie?*

XXI. Toute bonne pensée vient de Dieu, & c'est principalement par la priere qu'on en obtient.

Ces MM. ignorent-ils donc, ou veulent-ils feindre d'ignorer, que toute bonne pensée vient de Dieu; & par conséquent lui en rapporter la gloire, n'est point du tout une preuve qu'on se croit éclairé par une lumiére *extraordinaire & mira- culeuse?*

S Paul ne nous dit-il pas que „ nous ne sommes point capables de former au- „ cune bonne pensée comme de nous mêmes, mais que c'est Dieu qui nous en „ rend capables? *Non quod sufficientes simus cogitare aliquid quasi ex nobis: sed* „ *sufficientia nostra ex Deo est.*"

2 Cor. III. 5.

Si nous devons être persuadés que *nous ne sommes point capables* d'en *former* de *bonnes comme de nous mêmes*, n'avons nous pas un intérêt extrême de recourir à Dieu pour en obtenir, ainsi qu'il nous l'ordonne en vingt endroits de l'E- criture? Et lorsqu'il nous fait cette faveur, ne sommes-nous pas obligés de l'en remercier?

C'est donc une pure calomnie d'accuser ceux qui s'acquitent humblement de ce devoir, d'etre de ces faux illuminés qui se croient inspirés à la maniére des Pro- phétes?

Réfl. mor. Luc. XVII. 9.

„ Rien de bon ne vient de notre propre fond, non pas même un bon désir, „ ni une bonne pensée, *dit le Pére Quesnel.*

Ibid. VIII 46.

„ Nulle bonne pensée, *ajoute-t-il*, qui ne soit dérivée de Jesus-Christ, & ne „ soit un écoulement de la plénitude de Vérité qui est en lui!

Ibid. 2 Cor. III. 5.

„ Les bonnes & salutaires pensées, *dit-il encore*, sont l'effet de la grace: & „ cette grace n'est point le fruit de nos mérites, mais tous les mérites en sont les „ fruits.

„ fruits. Rapportons donc avec joie à Dieu la gloire de tout ce qu'il y a de bon „ dans notre eſprit & dans notre cœur."

Voilà bien clairement les principes de mon prétendu fanatiſme que j'ai puiſé dans les Réflexions du Pére Queſnel, & dans les lumiéres pleines de graces que nous fournit le Nouveau Teſtament.

S. Paul nous y déclare même, que la connoiſſance que les Philoſophes du Paga- Rom. I. 19.
niſme ont eû de Dieu, venoit d'une lumiére que Dieu même leur avoit donnée: *Deus enim illis manifeſtavit.*

„ Toute connoiſſance de Dieu, même dans les Philoſophes Payens, *dit ſur ce* Réfl. mor.
„ *verſet le Pére Queſnel*, ne peut venir que de Dieu: ſans la grace elle ne produit Ibid.
„ qu'orgueil, que vanité, qu'oppoſition à Dieu même."

Auſſi S. Paul nous dit-il que ces Philoſophes ſont devenus véritablement fous Rom. I. 22,
en ſe donnant le nom de ſages: *Dicentes enim ſe eſſe ſapientes, ſtulti facti ſunt;* & 21.
parce qu'ayant connu Dieu, ils ne lui en ont point rendu graces: *Quia cum cognoviſſent Deum, non . . . gratias egerunt.*

C'eſt pareillement ainſi que la plûpart des Phariſiens & des Docteurs du tems de la vie mortelle du Sauveur du monde, ont mérité d'être abandonnés aux ténébres de leur propre eſprit, parce qu'ils ſe glorifioient de la ſcience qu'ils avoient acquiſe dans l'étude de la Loi, au lieu de rendre à Dieu toute la gloire des lumiéres qu'il leur avoit données par ce canal.

Ils mépriſoient les ſimples & les petits, ils ſe vantoient d'avoir ſeuls la connoiſſance des Ecritures: & ils ſont tombés dans l'aveuglement, tandis que ceux qu'ils regardoient comme indignes des faveurs de Dieu, ont été éclairés par ſa lumiére.

Rien n'eſt plus dangereux que de tirer vanité de ſa ſcience & de ſes talens, au lieu de les rapporter à l'Auteur de tout bien.

„ Qu'avez-vous que vous n'ayez pas reçu? (s'écrie l'Apôtre de la grace.) 1 Cor. IV. 7.
„ Que ſi vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous? *Quid habes quod non*
„ *accepiſti? ſi autem accepiſti, quid gloriaris?*

„ Aſſurés que nous ſommes que tout vient de Dieu, *dit ſur ce verſet le Pére* Réfl. mor.
„ *Queſnel*, comment peut-on être enflé des talens & des graces, comme ſi on Ibid. & 8.
„ les avoit de ſoi-même?

„ Si Dieu retire ſa main, s'il ne conſerve lui-même ſes dons, que deviendront „ ceux qui en ſont ſi enflés?"

Celui qui s'appuyant ſur ſes talens & ſa ſcience, ſe croit inacceſſible à toute illuſion, & prétend n'avoir rien à apprendre & être incapable de ſe tromper, eſt à coup ſûr dans l'aveuglement à cet égard: & cet orgueilleux aveuglement ne peut manquer de répandre de terribles obſcurités dans ſon eſprit, ſi Dieu lui retire ſes dons.

Qu'il eſt *important*, dit encore le Pére Queſnel, *de ne pas faire fond ſur ce que* Réfl. mor.
notre propre eſprit nous peut fournir de lumiére . . . & de *mettre ſa confiance en* Luc. XXI. 14.
Dieu?

„ C'eſt, *ajoute-t-il*, le premier fondement de notre eſpérance, de ne mettre Ibid. XII. 11.
„ point notre confiance en nous mêmes, & de bien connoître notre impuiſſance „ & nos ténébres."

Il n'y a de ſûreté que pour ceux qui attribuent perſévéramment à la pure miſéricorde de Dieu tout ce qu'ils ont de lumiére & tout ce qu'ils font de bien, & qui ſont intimement convaincus de leur incapacité, de leur foibleſſe & de leurs ténébres. Celui qui attend tout de la grace, force par une humble priére la lumiére du Ciel de deſcendre juſques ſur lui.

Ce

Ce n'eſt point à l'étude Théologique, c'eſt à la priére à qui tout eſt promis. Il n'eſt point dit dans le Nouveau Teſtament: Etudiez la Théologie & vous recevrez de ſi grandes lumiéres qu'elles fermeront *pour toujours la porte à la ſéduction.* Mais on y trouve en vingt endroits, du moins en des termes équivalens: *Demandez, & l'on vous donnera. . . Car quiconque demande, reçoit.*

Math. VII. 7. XXI. 22. Marc. XI. 24. Luc. XI. 9. Jean XIV. 13. & XVI. 23. Heb. IV. 16. Jacq. I. 5 & 6. 1 Jean. III. 22. & V. 14. &c. Refl. mor. Luc. XVIII. 2. Ibid.

„ C'eſt avoir bien envie de donner, *dit le Pére Queſnel*, que d'inſpirer avec „ tant d'empreſſement la confiance de demander!"

Pourquoi donc tant de perſonnes ont-elles ſi peu de confiance en la priére? C'eſt que *les hommes*, dit encore ce pieux & ſavant Auteur, *cherchent un appui humain. Mais un Chrétien qui eſt un homme au deſſus de l'homme, ne doit s'appuyer que ſur un fondement Divin, qui eſt la bonté & la promeſſe de Dieu.*

Ibid. IX. 28.

Suivant les promeſſes Divines la priére eſt une ſource de lumiéres & de graces, encore plus ſalutaire & plus efficace que l'étude. *Pour bien apprendre Jeſus-Chriſt*, dit encore le Pére Queſnel, *il faut beaucoup plus prier que lire.*

Mais ſi cela eſt vrai à l'égard même de la Religion, par rapport à laquelle on trouve les plus grands traits de lumiére dans l'étude des Ecritures & de la Tradition, combien cela l'eſt-il encore davantage, lorſqu'il s'agit d'une œuvre toute nouvelle, telle que le Phénomene des Convulſions, qui dans ſon tout n'a jamais eû d'exemple depuis la naiſſance du Monde?

Oeuvres de Colbert, Tom. III. pag. 561. & 552.

Auſſi le grand Evêque de Montpellier, diſoit-il: *Je crois qu'on découvrira mieux par la priére ... le principe* & ce qu'il faut penſer *des ſymptômes* de ce *myſtérieux* Phénomene, *que par les raiſonnemens Philoſophiques & Théologiques.*

Ce ſavant Prélat étoit donc bien éloigné de regarder comme des enthouſiaſtes ceux qui ont recours à Dieu par d'humbles & ferventes priéres, pour obtenir de ſa miſéricorde qu'il leur faſſe demêler la vérité & profiter des ſalutaires influences que ce Phénomene répand, & qu'il les garantiſſe d'être aveuglés par les nuages obſcurs dont il eſt offuſqué. Le grand Colbert, cet Evêque ſi judicieux, n'avoit garde de prétendre qu'on dût, independamment de la lumiére des bonnes raiſons & des Miracles, ſe ſoumettre au ſentiment des Théologiens Antiſecouriſtes, en pliant ſous le poids de la grande Autorité qu'ils s'attribuent; lui qui avoit établi dans ſon Inſtruction Paſtorale de 1733. que *la ſéduction peut aller dans les Docteurs particuliers, juſqu'à retracer quelque choſe de ſemblable à ce qui s'eſt paſſé chez les Juifs*, & que de *ſimples fidéles ſont quelquefois plus clairvoyans dans l'œuvre de Dieu, que des perſonnes élevées dans les plus hauts rangs de l'Egliſe.*

Ibid. Tom. II. p. 32 & 25.

Les Théologiens Antiſecouriſtes ne me reprocheront plus apparemment que je ne cite pas aſſez M. de Montpellier.

Ce célébre Evêque & le Pére Queſnel ſont, après les Saintes Ecritures, les flambeaux qui m'éclairent, & qui me ſervent à faire paroître au grand jour la fauſſeté des imputations par leſquelles ces MM. ont tâché de me noircir moi & mon Livre.

Quoique le Pére Queſnel ait compoſé ſes *Réflexions* ſur le Nouveau Teſtament, & ſoit mort bien des années avant que le Phénomene des Convulſions ait paru, il me ſemble cependant qu'il en a prévû les Merveilles, & toutes les opinions diverſes qui nous diviſent: ou plutôt le S. Eſprit a voulu que ſon Livre fût un arſenal où ceux qui ſoutiendront toute Vérité trouvaſſent des armes pour la deffendre, contre toutes les fauſſes propoſitions par leſquelles on la combat.

Réfl. mor. Act. II. 6.

„ Vos Merveilles, *dit-il*, ô mon Dieu, étonnent beaucoup d'ames: mais à „ qui pourront-elles être utiles, ſi votre Eſprit n'opére dans le cœur! Faites, Seigneur,

„ gneur, qu'elles apprennent à vous adorer, à vous aimer, à vous louer, & à „ vous servir avec plus de fidélité.

„ En vain l'homme, *ajoute-t-il*, veut par lui-même pénétrer les effets de „ l'esprit de Dieu: en vain pour cela l'homme s'addresse à l'homme. C'est à „ Dieu qu'il faut aller pour en recevoir l'intelligence." Ibid. 11.

Addressons-nous donc avec confiance, à ce grand Dieu si plein de bonté, qui se plaît à répandre ses graces sur tous ceux qui l'en prient de tout leur cœur. *La confiance*, dit encore le Pére Quesnel, *est la vertu de ses Enfans.* Ibid. Luc. XIII. 30.

XXII. Plusieurs Saints & même des Docteurs & Péres de l'Eglise ont éprouvé & déclaré qu'ils avoient reçu bien plus de lumiéres par la priére que par leurs études Théologiques.

C'a été celle de tous les Saints, & l'on trouve dans la Vie de plusieurs d'entre eux qu'ils ont reconnu par leur propre expérience, que leurs priéres bien plus encore que leurs études Théologiques avoient été le canal par où Dieu leur avoit communiqué de grandes lumiéres.

J'en pourrois produire nombre de preuves: mais il suffira de rapporter ici l'exemple & les paroles de deux grands Docteurs que l'on a mis au rang des Péres de l'Eglise, & qui ont attesté cette vérité dans les termes les plus forts.

On lit dans la Vie de S. Bonaventure, „ qu'un jour S. Thomas d'Aquin étant „ entré dans sa cellule, le pria de lui montrer les Livres où il faisoit ses princi- „ pales études. S. Bonaventure lui en montra deux ou trois. S. Thomas lui „ ayant répliqué qu'il demandoit à voir ses autres Livres, & sur-tout ses Livres „ rares dont il tiroit de si belles conceptions & des sentences si admirables & si „ profondes. Alors le Saint lui montra un Crucifix, & lui dit: *Croyez, mon* „ *Pére, que voilà le Livre de qui j'emprunte tous mes Sermons & mes Ecrits, &* „ *que mon ame est plus éclairée au pied de ce Crucifix que par l'étude de toutes les* „ *sciences.* S. Thomas en fut très édifié, quoique ce ne fût pas pour lui chose „ nouvelle: parce qu'il expérimentoit en lui-même, que l'oraison est plus utile que „ la lecture pour parvenir à la vraie sagesse." Vies des SS. in-folio, 10. Juillet, pp. 655. & 656.

MM. les Théologiens Antisecouristes se vantent fort d'être *remplis de la science des Saints.* Mais nous voyons dans leurs Vies, que les Saints ayant sans cesse devant les yeux cette Sentence de S. Paul: *Si quelqu'un s'estime être quelque chose, il se trompe lui-même parce qu'il n'est rien;* ils faisoient consister une de leurs principales sciences à être bien persuadés que par eux-mêmes ils n'étoient que ténébres, & que c'étoit bien plus par la priére que par l'étude qu'ils espéroient recevoir de Dieu les lumiéres dont ils avoient besoin. Réponse, &c. p. 133. Galat. VI. 3.

S. Thomas l'a si souvent éprouvé par lui-même „ qu'il avoit coutume de dire „ (ainsi qu'il est marqué dans sa Légende) que tout ce qu'il savoit, ce n'étoit pas „ principalement par ses études & son travail qu'il l'avoit appris, mais que c'é- „ toit de Dieu même de qui il l'avoit reçu." *Dicere solebat quidquid sciret non tam studio aut labore suo se peperisse, quam divinitùs traditum accepisse.* Brév. des Jacob. Fête de S. Thomas. 6. Leçon de Matines.

Cependant ce Saint étoit certainement trop humble pour prétendre avoir été *instruit* de Dieu à la maniére des Prophétes, lui qui avoit toujours à la bouche & dans le cœur ces belles paroles du Sage: *Ubi est humilitas, ibi & sapientia:* „ Où „ habite l'humilité, là se trouve la vraie sagesse:" lui qui ne parloit jamais des graces que le Seigneur lui avoit faites, que pour faire admirer la gratuité de sa miséricorde: enfin lui qui donnoit pour une des principales conditions qui rendent la priére efficace, qu'elle soit *accompagnée d'une humilité Chrétienne, qui nous fasse sincérement reconnoître notre indigence & notre indignité.* Prov. XI. 2. 2. 2. Quest. 83. a. 2 ad. 3.

Pénétré qu'il étoit de ces sentimens, il est bien certain qu'il ne demandoit pas à Dieu dans ses humbles priéres qu'il l'éclairât comme il a fait les Prophétes, mais seulement qu'il augmentât toujours de plus en plus les lumiéres qu'il lui donnoit par la voie ordinaire.

Cependant à prendre à la rigueur les paroles qui se lisent dans sa Légende, *Divinitùs traditum accepisse*, des Censeurs téméraires auroient pû en conclurre qu'il se vantoit d'avoir été, dans tous ses Ecrits, *instruit par révélation.* Mais ce n'est pas en épiloguant sur un seul terme, qui quelquefois peut paroître trop fort, c'est par le corps entier d'un Ouvrage, & en comparant ensemble les Textes qui s'expliquent mutuellement, qu'on doit juger des sentimens d'un Auteur.

En user autrement c'est une véritable injustice, sur-tout lorsqu'on saisit ce prétexte pour décrier comme fanatique un Ecrivain, qui bien convaincu, ainsi que je le suis, de mon peu de lumiéres & de mon indignité pour en recevoir, a des sentimens tous contraires à ceux qu'on m'attribue.

Quoique S. Thomas, non plus que S. Bonaventure, n'aient point été instruits de Dieu comme des Prophétes, mais simplement par les influences ordinaires de Celui *qui éclaire tout homme venant dans le monde*, & qui sans avoir besoin de sortir de l'ordre commun répand dans les esprits tels dégrés de lumiére qu'il lui plaît, ils n'en sont pas moins devenus *deux chandeliers ardens dans la Maison de Dieu, qui par l'huile de leur charité & la lumiére de leur science ont illuminé toute l'Eglise*, ainsi qu'il est dit dans la Bulle par laquelle Sixte V. met S. Bonaventure au rang des Péres.

Jean. I. 9.

Le nouvel Auteur de la Vie de S. Thomas, Ouvrage précieux qui rend compte de tous les sentimens de ce célébre Docteur, fait de si belles réflexions sur les lumiéres qu'il obtenoit de Dieu par ses priéres presque continuelles, pour pénétrer les obscurités mystérieuses qu'il trouvoit dans les Ecritures, que je ferai sans doute plaisir à plusieurs de mes Lecteurs, de les lui communiquer.

Vie de S. Thomas, 173. p. 414. & 415.

„ Les moins versés dans la lecture des Saintes Ecritures, ou dans la doctrine des „ Péres, n'ignorent pas, *dit le Pére Touron*, que le même Esprit qui a enseigné „ les Prophétes dès le commencement, parle encore à l'ame fidéle qui l'écoute „ avec docilité: & que les paroles qu'il fait entendre à son cœur dans le silence „ des passions, sont toujours des paroles de vie qui annoncent la paix & qui „ donnent l'intelligence des plus hauts mystéres. Ce que l'homme ne peut ex„ pliquer à l'homme, le Pére céleste se plaît à le révéler à ses amis: la science „ comme la vertu, est un présent du Très-haut: & à qui communique-t-il ce don „ excellent avec plus de profusion, qu'à celui à qui il fait la grace de le demander „ par une priére persévérante & de se préparer à le recevoir par la pureté du „ cœur?

„ En nous invitant de nous approcher de Celui qui habite une lumiére inacces„ sible, le Prophéte nous assure que nous serons éclairés: & S. Thomas ajoute „ que c'est par le mérite d'une priére humble, dirigée par la foi & animée par „ la charité, que nous nous approchons de Dieu pour devenir un même esprit „ avec lui: *Per orationem appropinquamus Deo, ut Deo uniamur.* N'est-ce pas „ en effet parmi les saintes ardeurs de l'oraison que l'ame chaste & fidelle, se „ présentant, & s'il est permis de parler ainsi, s'exposant toute entiére au Soleil „ de justice, en reçoit immédiatement les feux & les clartés, & se trouve non „ seulement environnée, mais remplie & toute pénétrée de ses rayons?

„ L'expérience que notre S. Docteur en avoit faite dès ses premiéres années, „ l'avoit mis en état de dire avec le Sage: *J'ai desiré l'intelligence, & elle m'a* „ *été donnée: j'ai invoqué le Seigneur, & l'esprit de sagesse est venu en moi.*

Sag. VII. 7.

„ Cet esprit de priére que le Seigneur promettoit autrefois à son peuple, fut „ communiqué de bonne heure à notre Saint, & c'est principalement dans cet „ exercice, qu'il trouva le thrésor de la science. Toujours uni à Dieu dans le

„ re-

„ repos de sa solitude, il prioit en tout lieu; & par tout il recevoit dans son „ ame, comme une rosée céleste, les paroles de vérité que le Seigneur lui faisoit entendre. Renfermé dans le secret de son cœur, sous les yeux de Dieu, „ à mesure qu'il lui offroit ses vœux, ses actions de graces, ses larmes & ses „ soupirs, il en recevoit des lumiéres toujours nouvelles avec de nouvelles ardeurs. S'il demandoit au Seigneur de le remplir de cet esprit de droiture & de „ science, dont il avoit besoin, soit pour se conduire avec sagesse, soit pour montrer aux autres les voies assurées du salut, il éprouvoit aussi-tôt ce que le S. Esprit nous a appris par la bouche d'un Apôtre, que son onction nous enseigne „ intérieurement toutes choses: *Unctio ejus docet vos de omnibus.* 1 Jean. II. 27.

„ Voilà, *conclud cet Auteur*, la premiére source de la doctrine de notre Saint. „ Il ne pouvoit choisir un moyen plus sûr, ni une voie plus abrégée, pour acquerir „ la perfection des sciences, & pour s'élever en peu de tems à une haute connoissance des vérités surnaturelles."

XXIII. Sentimens de S. Thomas sur la nécessité & les avantages de la priere, la force puissante que Dieu lui donne, & la confiance qu'on y doit prendre.

Mais je crois devoir rapporter les propres sentimens de ce grand Saint sur la nécessité & les avantages de la priére, la force puissante que Dieu lui donne, & la confiance qu'on y doit prendre.

Ce ne sera point m'écarter de mon objet, puisque les Maximes de ce Docteur si célébre seront une preuve invincible en ma faveur, que le Deffenseur des Antisecouristes n'a pas pensé comme les Saints, lorsqu'il m'a fait un crime d'avoir eû recours à la priére pour obtenir les lumiéres qui m'étoient nécessaires, afin de pouvoir comprendre & expliquer une œuvre aussi couverte de nuages que celle des Convulsions.

Au reste ma justification n'est pas ici mon seul motif: j'en ai encore un autre qui me touche bien davantage. Si les belles paroles & les brillantes maximes de cet Ange de l'Ecole font impression dans le cœur de plusieurs de mes Fréres, & qu'elles les engagent à prier dorénavant avec plus de confiance & de ferveur, quel avantage ne sera-ce pas pour moi d'avoir été l'instrument dont le Seigneur se servira pour leur faire une grace si importante!

La priére, dit ce Saint Docteur, est un des principaux actes de la Religion: *Oratio est præcipua inter actus religionis.* C'est un hommage que nous rendons à Dieu, une partie du culte suprême & de cette adoration intérieure que toutes les créatures spirituelles doivent à leur Créateur: & c'est ce qui attire du Ciel la plûpart des graces dont nous avons un besoin essentiellement nécessaire. 2. 2. Qu. 83. a. 3.

Sans la grace de Jesus-Christ nous ne pouvons rien faire d'utile pour le salut: sans ce secours divin, la science, les talens & tous les autres avantages humains ne tournent qu'à notre perte.

La foi nous apprend, il est vrai, que nous recevons plusieurs graces de la liberalité de Dieu, avant même que nous puissions les demander: le commencement de la foi, la bonne volonté, le desir & la pensée même de prier, tout cela prévient la priére. Mais toutes les autres graces nécessaires pour vivre chrétiennement, faire des bonnes œuvres, triompher des tentations, & obtenir la persévérance, sont l'effet & la suite de la priére. Ces graces ne sont pas données à tous, puisque Dieu ne les accorde ordinairement qu'à ceux qui prient: ce n'est que pour ceux-là, dit-il lui même, qu'il les a préparées. *Constat Deum aliqua non orantibus dare, ut initium fidei: quædam etiam non nisi orantibus præparasse, ut perseverantiam in finem.* Ainsi, comme il est impossible à l'homme d'opérer son salut sans le secours de la grace, il ne peut aussi selon l'ordre que Dieu a établi, recevoir ce secours divin que par le moyen de la priére. La nécessité de la grace est une preuve de la nécessité de la priére: & la nécessité de la priére 2. 2. Qu. 83. a. 2.

est

eſt à ſon tour une preuve de la néceſſité de la grace, & une profeſſion authentique du beſoin que nous en avons: *Ipſa oratio clariſſima eſt gratiæ teſtificatio.*

Voici donc trois Vérités, qui appartiennent également à la foi.

La premiére, que de nous mêmes nous n'avons ni la volonté ni la force de faire aucun pas vers le ſalut, pas même de former un bon deſir ni d'avoir une
2 Cor. III. 5. ſainte penſée: *Non quod ſufficientes ſimus cogitare aliquid a nobis, quaſi ex nobis.*

La ſeconde, que le pouvoir & la force que nous ne trouvons point dans notre propre fond corrompu, & qui toutefois nous ſont abſolument néceſſaires pour vivre avec piété & obtenir le ſalut, nous viennent de Dieu par Jeſus-
Ibid. Chriſt qui nous a mérité ces graces: *Sufficientia noſtra ex Deo eſt.*

Enfin la troiſiéme, que pour recevoir ce ſecours du Ciel, il faut le demander, & qu'il n'eſt point refuſé à celui qui prie comme il faut, ni communément accordé à celui qui ne prie point. Demandez, diſoit Jeſus-Chriſt à ſes diſciples,
Matth. VII. 7. & on vous donnera: *Petite & dabitur vobis.*

Mais ſi la priére nous eſt ſi néceſſaire, quels avantages ne nous produit-t-elle point?

Quelle gloire, quel bonheur pour une créature de pouvoir par le moyen de de l'oraiſon parler librement à ſon Créateur comme à ſon Pére, s'entretenir familiérement avec Jeſus-Chriſt, déſirer tout ce qui lui plaît & demander avec con-
2. 2. Qu. 83. a. 2. ad 3. fiance tout ce qu'elle deſire. *Conſidera quanta eſt tibi conceſſa felicitas, orationibus fabulari cum Deo, cum Chriſto miſcere colloquia, optare quod velis, quod deſideras poſtulare.*

Lorſque la priére eſt fortifiée par la foi, attendrie par l'amour, animée par la
Ibid. confiance „elle a une force ſinguliére pour nous faire obtenir les dons mêmes que „ nous ne pouvons mériter, pourvû qu'éclairés par une humilité veritable, nous „ reconnoiſſions ſincérement que nous en ſommes indignes."

Ce n'eſt pas des mérites de celui qui prie d'où dépend proprement l'efficacité de la priére, & le grand pouvoir que Dieu lui donne: mais ils ſont des effets purement gratuits de la bonté infinie de Celui qui nous ordonne & nous inſpire lui même de le prier, & qui ne le fait que parce qu'il a ordinairement le deſſein de nous accorder ce qu'il nous excite à demander, ou de nous donner quelque choſe qui ſoit encore plus utile pour notre ſalut que ce que nous demandons. *Ef-*
Ibid. *ficaciam autem impetrandi habet oratio ex gratiâ Dei quem oramus, qui etiam nos ad orandum inducit... Non hortaretur nos ut peteremus, niſi dare vellet.*

Ce qui fait que la priére eſt ſi efficace pour tout obtenir; c'eſt premiérement, la charité de notre Dieu qui s'approche de tous ceux qui l'invoquent avec des ſentimens conformes à la vérité, qui fait la volonté de ceux qui craignent de lui déplaire, qui écoute favorablement leurs ſupplications, & qui les conduit au port
Pſ. CXLIV. 18 & 19. du ſalut: *Propè eſt Dominus omnibus invocantibus eum, omnibus invocantibus eum in veritate, voluntatem timentium ſe faciet, & deprecationem eorum exaudiet, & ſalvos faciet eos.* C'eſt ſecondement, la médiation Toute-puiſſante de Jeſus-Chriſt
Rom. VIII. 34. qui dans ſa gloire eſt notre intercesseur auprès de ſon Pere: *Chriſtus Jeſus, .. qui eſt ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.* C'eſt troiſiémement, l'influence du S. Eſprit, qui vient au ſecours de notre foibleſſe, & qui dans le tems que nous ne ſavons ce que nous devons demander à Dieu pour le prier comme il faut, nous inſpire lui-même nos priéres, en formant de ſaints déſirs & de pieux
Ibid. 26. gémiſſemens dans nos cœurs: *Spiritus adjuvat infirmitatem noſtram; nam quid oremus ſicut oportet neſcimus: ſed ipſe Spiritus poſtulat pro nobis gemitibus inenarra-*

rabilibus. C'eſt enfin, la promeſſe ſolemnelle du Fils de Dieu, qui en nous exhortant à demander, à chercher & à frapper à la porte de la miſéricorde, s'eſt en même tems engagé à faire lui-même pour nous tout ce que nous demanderions en ſon Nom: *Quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam.* Jean XIV. 13.

Telle eſt l'immenſité de la charité de nôtre Dieu! Il nous invite à le prier, afin que nos priéres ſervent, pour ainſi dire, de prétexte à ſa miſéricorde, pour nous accorder ce que nous ſommes très indignes de recevoir. Il n'a pas beſoin de nos priéres, pour connoître notre indigence & nos deſirs; mais il veut que nous ſentions l'extrême néceſſité que nous avons de ſa grace, & que nous recourions avec empreſſement à ce ſecours divin: *Non eſt neceſſarium nos Deo preces porrigere, ut ei noſtras indigentias vel deſideria manifeſtemus, ſed ut nos ipſi conſideremus in his ad divinum auxilium eſſe recurrendum.* 2. 2. Qu. 83. a. 2. ad. 1.

Jettons-nous donc avec une pleine confiance entre les bras d'un Dieu ſi bon, qui n'attend que nos priéres pour répandre ſur nous ſa lumiére & ſes faveurs. Rendons-lui gloire en reconnoiſſant que ſans lui nous ne pouvons rien de bon, & il nous rendra capable de faire ce que nous n'aurions jamais pû par nous mêmes.

C'eſt par la confiance & la priére que Dieu fait entrer dans nos eſprits la lumiére qui nous fait connoître le vrai, & dans nos cœurs le courage qui nous fait pratiquer la vertu. C'eſt la priére animée par la confiance, qui nous rend en quelque façon dignes d'éprouver tous les effets de la bonté du Seigneur. *Si elle nous fait tant eſpérer*, dit S. Thomas, *elle peut nous faire tout obtenir.* In cap. 9. Matth. „ Nos Péres „ (diſoit le Prophéte) ont eſpéré en vous: ils ont eſpéré, & vous les avez délivrés: ils ont crié vers vous, & vous les avez ſauvés: ils vous ont invoqué, „ & ils n'ont point été confondus." Ps XXI. 5 & 6. Dieu ne mépriſe point les cris que la confiance fait pouſſer, ni les priéres qu'elle inſpire. L'eſpérance Chrétienne éprouve toujours au contraire la vérité de cet Oracle ſacré: *In ſpe erit fortitudo veſtra:* „ Votre eſpérance ſera votre force." Iſaie XXX. 15.

Auſſi Jeſus-Chriſt ne recommandoit-il rien tant que la confiance: elle étoit une ſource inépuiſable de ſes bienfaits: il ne demandoit que la confiance pour guérir les ames & les corps. *Confide, Fili, remittuntur tibi peccata tua: .. confide, Filia, fides tua te ſalvam fecit.* Matth. IX. 2. & 22.

Heureux le Chrétien qui ouvre les yeux de ſon cœur à ces paroles pleines de vie! Heureux celui qui s'élevant au deſſus de lui-même par une confiance animée par la foi & par l'amour, n'eſpére jamais plus fortement le ſecours d'enhaut que lorſque tout lui manque de la part des hommes!

Les ardentes priéres & les tendres ſoupirs de ceux qui pour avoir rendu hautement témoignage à la Vérité, ſont privés de tout ſecours humain, & qui ſouffrent en paix cette petite perſécution, deviennent comme des fleches de feu, qui éclairent celui qui les lance avec confiance vers le Ciel.

Le Sauveur du Monde n'a prédit à ſes diſciples que des ſouffrances & des croix; mais en même tems il leur a promis une eſpérance & une paix qui ſurpaſſent infiniment les vains plaiſirs de la terre: *quæ exſuperat omnem ſenſum*; & pour leur accorder tout ce qu'ils ſouhaiteront d'utile à leur ſalut, il n'exige d'eux qu'une pleine confiance en ſa puiſſance & en ſa bonté: *In mundo preſſuram habebitis; ſed confidite, Ego vici mundum.* Philip. IV. 7. Jean XVI. 33.

Qu'elles ſont belles, qu'elles ſont frappantes les réflexions que fait S. Thomas ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt! Si (dit-il) les ſerviteurs de Dieu ont à ſouffrir quelque tribulation, les eſclaves du monde ont également leurs peines & leurs croix. Mais il y a entre eux cette grande différence, que les peines des mondains

dains font fans confolation, comme fans mérite: au lieu que l'efpérance des juftes qui font unis à Dieu par la charité, les rend invincibles aux plus rudes affauts dont ils font éprouvés; & que Jefus Chrift forme une paix dans leur cœur, que toute la puiffance du fiécle ne peut ni donner à ceux qui vivent felon fes maximes, ni ôter à ceux qui fuivent fidélement celles de l'Evangile. *Homines mundani qui Deo per amorem non funt conjuncti, habent tribulationes fine pace; fed fancti qui Deum per amorem habent in corde, etfi in mundo habeant tribulationes, in Chrifto habent pacem.*

S. Th. Lect. 8. in cap. 16. Joan.

Quel eft le fidéle qui n'a pas éprouvé que ce n'eft, ni par nos propres forces, ni par le fecours d'aucun homme, que nous pouvons acquerir la paix, la lumiére & le courage dont nous avons befoin? Les hommes ne parlent qu'à nos oreilles, & ne difpofent pas de nos cœurs. Ils peuvent être les inftrumens dont Dieu fe fert pour nous faire les plus grandes graces, mais par eux-mêmes ils ne font que d'impuiffantes machines. Ce n'eft que le feu qui defcend d'enhaut qui éclaire effectivement nos efprits, qui fortifie & embrafe nos ames. Reconnoiffons donc avec le Prophéte que ce n'eft que de Dieu feul que nous recevons véritablement du fecours, & que ce n'eft que fur lui feul que nous devons fonder notre efpérance: *Deus auxilii mei, fpes mea in Deo eft.*

Pf. LXI. 7.

L'efpérance vraiment Chrétienne fupplée à tout; & lorfqu'elle produit une confiance parfaite, elle fuffit pour tout: parce que cette vertu engage Dieu même à habiter dans notre cœur; *Deum in corde*, dit S. Thomas. Elle forme dans le fond de l'ame une voix intérieure qui l'éclaire, l'anime & la fortifie; & qui lui fournit tout ce dont elle a véritablement befoin: *Adjutorium efficax ad fubveniendum.*

2. 2. Qu. 17. a. 6. ad. 3.

La miféricorde du Seigneur fe répand fur nous à proportion que nous efpérons en lui: *Mifericordia tua, Domine, fuper nos, quemadmodum fperavimus in te.*

Pf. XXXII. 22.

Il ne faut pour tout obtenir, qu'être véritablement en état de dire de toute la plénitude de notre cœur: ,, Seigneur, ce n'eft qu'en vous feul que j'ai mis mon ,, efpérance; je vous ai dit: vous êtes mon Dieu, tout mon fort eft entre vos ,, mains." *Ego autem in te fperavi, Domine: dixi, Deus meus es tu, in manibus tuis fortes meæ.*

Pf. XXX. 18.

Auffi S. Thomas ne ceffe-t-il point de nous exhorter de mettre toute notre efpérance dans le fecours d'une grace celefte: *in folâ fpe gratiæ cœleftis innititur.*

,, Voici ce que dit le Seigneur, par Jérémie: Maudit eft l'homme qui fe confie en l'homme & qui s'appuie fur un bras de chair." *Hæc dicit Dominus: maledictus qui confidit in homine, & ponit carnem brachium fuum.* ,, Celui-là au ,, contraire eft béni qui met toute fa confiance dans le Seigneur: le Seigneur remplira fon efpérance." *Benedictus vir qui confidit in Domino, & erit Dominus fiducia ejus.*

Jerem. XVII. 5. & 7.

Tout ce que je viens d'obferver ci-deffus par rapport aux dons précieux, qu'une priére animée, vivifiée & fortifiée par la confiance, fait defcendre du Ciel fur nous, eft une preuve palpable que j'écris principalement pour les petits & les fimples. Je fai que la lecture de ces réflexions populaires & communes déplaira à de favans Théologiens: mais ce n'eft point l'approbation des hommes qui fait l'objet de mon ambition. Je n'afpire qu'à l'avantage d'être utile à mes Fréres: & je me trouverai trop heureux, fi, en même tems que les grands efprits me fauront mauvais gré de les avoir ennuyés par une digreffion fi longue, les réflexions que j'y préfente, puifées dans l'Ecriture Sainte & dans les Ouvrages de S. Thomas, fervent à redoubler l'ardeur de quelques perfonnes pour la priére.

Au refte, puifque la priére & la confiance font fi fort recommandées dans les Livres Saints, & même que tout leur eft promis, n'en refulte-t-il pas que ce n'eft point

point être fanatique, que d'efpérer de recevoir quelques lumiéres par ce moyen?

Un autre reproche que me font les Théologiens Antifecouriftes & qui eft le fecret motif de toutes leurs imputations, c'eft de n'avoir point pris leur miffion pour faire & publier mon fecond Tome. XXIV. Reponfe au reproche de n'avoir point pris la miffion des Théologiens Antifec. pour faire & publier mon fecond Tome.

Ils fe plaignent qu'en cela j'ai violé *la fubordination* que je devois à une *Autorité légitime*: ce qui fuppofe que ces MM. ont une Autorité, qui par fon propre poids exige la fubordination, & dont on eft obligé de prendre miffion pour être en droit de foutenir la Vérité.

J'ai déjà fi amplement refuté la chimére de cette Autorité defpotique, *plus à écouter que les raifons*, difent ces Meffieurs, *plus fûre que les Prodiges & fupérieure aux Miracles*, qu'il feroit fans doute fuperflu de rien ajouter à cet égard.

Pour toute réponfe à leur reproche de mon défaut de miffion, il me fuffira de citer ces paffages du Pére Quefnel.

,, Quand un homme eft capable de faire connoître *la* Vérité & que Dieu lui en ,, préfente l'occafion, fon zéle *fait* voir fa vocation en ce point, ne fût-il que ,, Laïque & Cathecumene, comme Appollon. Dieu en fufcite quelquefois de tels ,, dans l'Eglife, pour confondre la pareffe ou l'infidélité de ceux qui font plus ,, obligés à la fervir. Réfl. mor. Act. XVIII. 24 & 25.

,, L'efprit de Dieu arme qui il lui plaît..... Heureux qui eft humble & fidéle ,, en fuivant fon mouvement & en fervant à fes deffeins! Ibid. 28.

,, La grace du zéle du falut des ames, & d'avancer les œuvres de Dieu, *dit* ,, *encore le même Auteur*, quelquefois eft négligée par ceux qui en font chargés ,, en vertu de leur miniftére, & donnée.... à des laïques, à de faintes femmes. Luc. XIX. 24.

,, La grace du S. Efprit paroît plus vifiblement dans ceux qui fe confacrent aux ,, bonnes œuvres & au fervice du prochain, non par l'obligation du miniftére, ,, mais par le mouvement de leur charité: Dieu les y appelle, pour faire voir que ,, fa grace n'eft attachée à rien. 1 Cor. XVI, 16.

,, Quand tout le monde, *ajoute le Pére Quefnel*, abandonne *la Vérité*, c'eft ,, alors qu'on doit fe déclarer avec plus de zéle en fa faveur. La néceffité eft ,, une marque de vocation à une bonne œuvre, lors principalement qu'il n'y a ,, ni honneur ni utilité à en efpérer de la part des hommes, & que la nature n'a rien qui n'en détourne." Matth. XXVII. 58.

Quel *honneur*, quelle *utilité de la part des hommes* y a-t-il à *efpérer* dans ce Siécle de préventions & de ténébres, à *fe déclarer avec zéle en faveur* de l'œuvre fimbolique, menaçante & couverte de nuages aveuglans, que Dieu opére parmi nous?

Les Puiffances de la terre foudroient tous ceux qu'ils favent y être attachés. Les Courtifans, les Grands du fiécle & tous les orgueilleux perfonnages qui fe piquent de fcience & de bel efprit, affectent de la méprifer. Les Conftitutionnaires inftruits la redoutent & la déteftent. Parmi les Docteurs & Théologiens Appellans, les principaux Confultans s'empreffent à la décrier, les Antifecouriftes en éloignent tous leurs difciples, & font même aujourd'hui devenus les cenfeurs publics de tous ceux qui font leurs efforts pour profiter des plus merveilleux Prodiges & des Simboles les plus touchans que cette œuvre leur préfente.

Il a donc fallu que Dieu fit parler les pierres au défaut des enfans: & j'ai le bonheur d'être une de ces pierres qu'il lui a plû de mettre en œuvre.

Comment eft-il poffible de douter qu'il ne foit d'une grande importance, de connoître ce que fignifie ce prodigieux Phénomene, fait pour éclairer & aveugler? Il eft certain que Dieu nous y parle en cent façons par une multitude de fignes, & par plus de mille Trompettes qu'il fait fonner depuis plus de treize

ans.

ans. Mais la plûpart de ces signes sont en quelque sorte obscurs; & plusieurs de ces Trompettes enflées par des vents différens, dont les uns viennent du Ciel & les autres de la terre, ne rendent qu'un son confus. Le Très-haut y fait briller de grands traits de lumiére: mais ils ne font qu'éblouïr ceux qui ne les regardent qu'avec dédain, ou qui en jugent par les faux rapports qu'on leur en fait, & par les fatales préventions qu'une foule de passions diverses ont formé dans l'esprit de la plûpart des hommes. Combien y en a-t-il parmi même de savans Docteurs qui confondent, par un faux Sistême qu'ils ont formé, la lumiére qui vient de Dieu avec les voiles ténébreux dont il permet quelquefois qu'elle soit enveloppée. Il est néanmoins de notoriété publique qu'il nous a fait annoncer très clairement, par une multitude de bouches qu'il a souvent remuées lui-même d'une maniére visiblement surnaturelle, que le tems s'avance à grands pas, où nous allons avoir de très dangereux écueils à éviter, de terribles maux à craindre, de grandes graces à obtenir.

Quoi! N'est-il donc pas d'une grande conséquence pour tous les Fidéles, de savoir quelles sont les promesses & les menaces que Dieu nous fait par ce grand nombre de Prodiges? Cependant la plûpart du monde les ignore, parce que presque tous ceux qui devroient en instruire le Public, bien loin de les lui expliquer, ne cherchent qu'à lui en ôter la connoissance. Au lieu de lui en développer le brillant éclat, la plûpart s'efforcent de les couvrir d'un voile d'ignominie; & les autres pour se ménager avec le monde, cachent sous le sombre boisseau d'un silence timide la lumiére qu'ils ont reçue de Dieu.

Il est vrai que le grand Evêque de Montpellier nous a donné d'excellentes Régles, & a répandu dans ses différens Ecrits tous les principes nécessaires pour bien juger de cette œuvre.

Il est encore vrai que l'objet principal de cette œuvre, je veux dire la proximité de l'avenement du Prophéte Elie, démontrée par l'état de l'Eglise, nous a été prouvée avec une onction merveilleuse dans l'un des derniers Ouvrages du S. Evêque de Senez (sa grande Lettre de 1736)

Mais ces lumineux Ecrits ne contiennent point un fort grand nombre de faits très intéressans qu'on trouve dans mon second Tome, & que ces deux Prélats n'ont point été à portée de voir.

Je rapporte la preuve de ces faits, & j'emploie tous mes efforts pour en faire sentir les conséquences. Que ne puis-je faire retentir par toute la Terre, & faire entendre à tous les hommes, la voix de Dieu, qui nous crie par une multitude de Miracles, de Prodiges & de Simboles: *Faites penitence, parce que le Royaume des Cieux est proche ... Préparez la voie du Seigneur*, parce que le Prophéte qui doit punir la Gentilité criminelle & retablir toutes choses, est tout prêt d'arriver.

Le désir qui m'enflamme de rendre service aux Fidéles, m'a porté à ne m'épargner pas moi même; afin de les mettre en état, en leur exposant les signes & les Prodiges, qui annoncent ce redoutable Evenement, de profiter des avertissemens salutaires que Dieu ne cesse de nous donner par ces voies surnaturelles. La situation très gênée où je suis, ma captivité, mes liens, les dangers où je m'expose, n'ont pû rallentir mon ardeur.

Réponse, &c. pp. 118. & 43.

Les Théologiens Antisecouristes m'en font un crime. *Un prisonnier*, s'écrient-ils, *gardé à vûe dans une Citadelle .... sans science, sans talens, sans livres, sans secours .... s'ingére d'enseigner dans l'Eglise .... quel étrange procédé! .. Plus il se trouve destitué de moyens humains, de lumiére, de conseils; plus il se croit appellé à découvrir le secret de Dieu.*

Je

Je n'ai fait en cela que suivre ce que j'ai appris du Pére Quesnel: que *plus on est dépourvû de secours humains, plus on a lieu d'espérer celui de Dieu.* Au reste je n'ai nullement prétendu avoir découvert *le secret* de son œuvre. Il l'avoit été avant moi par le grand Evêque de Montpellier: & il avoit même été d'abord publiquement annoncé par plusieurs Discours évidemment surnaturels prononcés par des Convulsionnaires. Ma vocation a simplement été de rendre compte & de rapporter plusieurs preuves des Miracles, des Prodiges, des signes & des Simboles, que ce Dieu de miséricorde fait depuis tant d'années pour notre instruction. Or selon l'équitable Maxime qu'a d'abord publiée l'organe parlant des Théologiens Antisecouristes pour engager les Fidéles à rendre témoignage des premiers Miracles; „ Quand „ il ne s'agit que d'une simple exposition des faits, tout le monde est Auteur: & „ lorsqu'il s'agit de faits dont la publication est utile à la Vérité, toutes les bou„ ches des Serviteurs de Dieu sont ouvertes pour les raconter, & leurs plumes „ propres à les écrire."

Réfl. mor. Jean V. 5.

Nouv. Eccles. du 1. Janv. 1731.

Sous quel prétexte ces MM. veulent-ils donc aujourd'hui m'interdire cette liberté, qui selon leurs propres principes, appartient à tous les *Serviteurs de Dieu?* Est-ce sur le fondement que je m'en suis rendu indigne? Mais ne savent-ils pas que „Dieu choisit souvent les plus grands pécheurs pour faire éclatter en eux la „ grandeur & la puissance de sa grace," ainsi que le dit le Pére Quesnel? Est-ce parce que j'en suis incapable? Mais n'ont-ils pas lû ces belles paroles du même Auteur? *La gloire de la grace éclatte d'autant plus, que ses instrumens sont plus foibles & moins propres à ses œuvres.*

Réfl. mor. Jean V. 5.

Ibid. Luc. V. 8.

En effet Dieu ne paroît jamais plus grand que lorsqu'il exécute de grandes choses par des instrumens qui en sont manifestement incapables. Aussi n'a-t-il pas voulu se servir communément & à l'extérieur, des Anges qui sont des esprits remplis d'une lumiére céleste, pour nous instruire des choses qu'il a voulu nous révéler. C'a été bien plus souvent par le ministére des hommes, qui dans leur propre fond ne trouvent que ténébres, qu'ignorance & qu'erreur. C'est par leur canal qu'il a fait passer jusqu'à nous l'Evangile, la Tradition, en un mot toutes les Vérités dont nous avions besoin d'être instruits. C'est par des hommes qu'il les explique, qu'il les publie, qu'il les deffend: & parmi ces hommes ce n'a pas toujours été les grands génies qu'il a choisis: ç'a été quelquefois au contraire ceux qui étoient dénués de science & de talens naturels.

La plûpart des Apôtres n'étoient que de pauvres pescheurs, des gens extrêmement simples. [Aujourd'hui il lui plaît de se servir entre autres d'une troupe de petites filles, la plûpart sans éducation, à qui il fait faire des Discours fort au dessus de leur portée, & par qui il fait exécuter les plus admirables Simboles.

Doit-on donc être surpris qu'il lui ait plû de choisir un Laïque, un captif, un ignorant pour rendre compte de ses Miracles, des Prodiges & des autres Merveilles qu'il opére dans cette œuvre en butte à la contradiction de tous les beaux esprits, de tous les grands du siécle, de tous les amateurs de la terre, & qui ne peut être bien deffendue que par ceux dont le zéle est plus fort que la crainte de la mort.

C'est dans le secret de ma prison, que n'ayant de commerce qu'avec Dieu, j'ai composé mon second Tome: j'y ai suivi par rapport aux Miracles qui en font la partie la plus intéressante & qui servent de fondement à toutes les principales Propositions que j'y ai soutenues, la même *méthode uniforme* que l'Auteur des Nouvelles avoit si fort louée en 1737. J'ai *démontré* dans ce second Tome, ainsi que j'avois fait dans le premier, que les guérisons Miraculeuses dont je rapporte les preuves, *n'avoient pû s'opérer que par un effet de la Toute-puissance Divine.*

Nouv. Eccles. du 5. Octob. 1737. p. 147.

C'eſt ainſi que j'ai principalement établi le Divin des guériſons qu'il a plû à Dieu de produire par le mouvement ſurnaturel des Convulſions, par le miniſtére des Convulſionnaires, & par la violente impreſſion des plus terribles Secours, préciſément les mêmes conſéquences que j'avois tirées, en faveur de l'Appel, de ceux que j'ai rapportés dans mon premier Tome. C'eſt dans l'un & dans l'autre le même plan, les mêmes principes, les mêmes conſéquences par rapport à cet objet eſſentiel qui fait la baſe de tous mes Siſtêmes. Ainſi pour deffendre ce qu'il y a de principal dans mon ſecond Tome & ce qui me fournit des preuves invincibles de tout ce que j'y avance, je n'ai beſoin que des ſuperbes éloges que les Antiſecouriſtes ont donnés à la maniére dont j'ai prouvé les Miracles dans le premier. A quoi j'ajouterai néanmoins que le ſecond Tome m'a coûté bien plus de travail & de priéres que le premier: qu'auſſi je puis atteſter devant Dieu, que j'ai reçu en le compoſant des preuves bien plus ſenſibles du ſecours de Celui de qui vient toute lumiére, que je n'en avois eû en faiſant le premier.

Cependant en même tems que les Théologiens Antiſecouriſtes donnent encore aujourd'hui des éloges outrés à mon premier Tome, ils n'épargnent rien & ne s'épargnent pas eux-mêmes pour engager le Public à rejetter & à mépriſer le ſecond ſans le lire.

Réponſe, &c. p. 114.

„ M. de Montgeron, *diſent-ils*, a publié deux Ouvrages, qui portent des caractéres prodigieuſement différens. . . . Lorſque le premier parut il répandit „ une odeur admirable dans l'Egliſe, & fut univerſellement applaudi. Il ne vint „ dans l'eſprit de perſonne de reprocher à l'Auteur, que n'étant que Laïque, „ il s'ingéroit de publier un Livre important qui intéreſſoit toute l'Egliſe. On „ s'empreſſa au contraire de toutes parts, & les Evêques eux-mêmes, de donner à ſon zéle les plus grands éloges. On ne craignit pas même de le comparer dans des Ecrits publics aux anciens & plus célébres Apologiſtes de notre „ Religion."

Réponſe, &c. p. 116 & 117. Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742.

Qui le croiroit! qu'après de ſi beaux éloges, ils me repréſentent tout de ſuite, ſans preuve, comme un *enthouſiaſte*, un viſionnaire qui ſe croit *ſuſcité de Dieu d'une maniére miraculeuſe*, un homme qui *ſe cherche ſoi-même*, qui veut *faire la fonction de Docteur dans l'Egliſe. . . . ſans miſſion*, *ſans ordre*, *ſans utilité*, *par impreſſion*, *par empreſſement*, & qui a fait un *Livre* dont *le Siſtême* eſt *très pernicieux*.

Cependant je n'ai point changé de conduite, ni de principes; & dans mon ſecond Tome, les Miracles ſont également la lumiére qui me conduit, & les preuves ſur leſquelles je me fonde. Ce qui n'a point empêché que dès le premier jour que ce ſecond Volume a commencé à paroître, & avant que qui que ce ſoit eût encore eû le tems de le lire, il ne ſe ſoit formé contre lui une puiſſante ligue, où l'on ne voit entrer néanmoins ni Jéſuites, ni Conſtitutionnaires, ni Conſultans. Ce furent les Théologiens (qui les premiers avoient publié les différens endroits de l'Ecriture où ſont prophétiſé le rétabliſſement de toutes choſes dans l'Egliſe au moment que toutes choſes auroient beſoin d'y être rétablies, la réprobation de la plus grande partie de la Gentilité Chrétienne, lorſque ſon incrédulité & ſa revolte contre les Miracles auroient été pouſſés auſſi loin qu'avoient fait les Juifs, & enſuite le triomphe de la Vérité par toute la Terre:) ce furent, dis-je, ces Théologiens, qui veulent être nos Maîtres, qui s'irritérent le plus contre mon Livre, quoiqu'il eût pour principal objet de répandre dans le Public, que Dieu nous faiſoit clairement annoncer par une multitude de Prodiges, que ces grands Evenemens, ces promeſſes & ces menaces qui intéreſſent tous les hommes, étoient ſur le point de s'accomplir.

Ces

Ces MM. à la ſeule vûe des tîtres par où il paroît que la derniére Partie de mon ſecond Tome prouve ſinguliérement par des guériſons Miraculeuſes la Divinité des Prodiges que les violens Secours mettent en évidence, le regardérent avec indignation comme un attentat intolérable contre l'Autorité qu'ils s'attribuent. Ils s'aſſemblérent auſſi-tôt pour concerter enſemble les meſures qu'il falloit prendre, afin de reprimer au plus vîte une ſi dangereuſe entrepriſe. Leur Préſident prononça, qu'une indocilité auſſi téméraire que la mienne, étoit *un terrible jugement de Dieu ſur moi, & un grand ſcandale auquel il falloit ſe hâter de remédier.* Cet oracle fit la loi de tous ſes diſciples, & de ſes partiſans. On ſe répandit de tous côtés pour publier que mon Livre, qu'on n'avoit point encore lû, étoit très pernicieux & ſa lecture exceſſivement dangereuſe: & le Nouvelliſte ſe chargea de le dénoncer comme tel à toute la Terre. On chercha enſuite avec grand empreſſement tous les endroits de mon Livre qui pourroient donner matiére à critique. Ce n'a été néanmoins que neuf mois après ces premiéres aſſemblées, que ces MM. ont imaginé les plus flétriſſantes accuſations qu'ils ont formées contre moi: que je débitois des *vérités nouvelles*, un *nouveau myſtére*, &c. Dans les premiers mois tout ce qu'ils purent découvrir dans mon ſecond Tome qui fût capable de fournir quelque prétexte à leur cenſure, ſe réduiſit à quatre ou cinq phraſes mal tournées & qui étoient ſuceptibles d'équivoques, que ces MM. ne manquérent pas de préſenter dans leur mauvais ſens, quoique ces équivoques fuſſent levées & rectifiées dans mon Livre par ce qui les précede ou ce qui les ſuit.

Mais un ſi petit nombre de phraſes négligées & mal conſtruites, n'étoit nullement capable de rendre mon ſecond Tome inférieur au premier, où il s'en eſt gliſſé une bien plus grande quantité de pareilles. Lorſque je l'ai corrigé (quand on a commencé cette nouvelle Edition de mon ſecond Tome que la diſcuſſion des différens Ecrits de ces MM. a beaucoup retardée) il n'y a preſque point de feuilles, où je ne me ſois cru obligé de rectifier pluſieurs endroits de ce premier Tome. Ainſi ne doit-il pas paroître inconcevable, qu'après tant d'éloges donnés à ce Volume malgré ces défauts, par ces MM. eux-mêmes, ils ſe ſoient ſi violemment emportés contre le ſecond, où certainement il y en avoit beaucoup moins.

Au ſurplus la mémoire des Théologiens Antiſecouriſtes à été exceſſivement fautive dans le compte qu'ils rendent des conſeils que j'ai ſuivis pour entreprendre, compoſer & publier mon premier Tome, & de la conduite toute différente qu'ils ſoutiennent que j'ai tenue par rapport au ſecond.

Tout ce qu'il y a de vrai dans leur récit doit s'appliquer également au ſecond Tome comme au premier.

En effet mon premier projet comprenoit conjointement tout ce qui eſt contenu dans mes deux Ouvrages. J'ai été également autoriſé dans la compoſition du ſecond, ainſi que dans celle du premier, par le conſeil du S. Evêque de Senez: & j'ai d'abord eſſuyé à l'égard de la publication du premier, des oppoſitions toutes auſſi fortes de la part des Théologiens Antiſecouriſtes, que j'en éprouve aujourd'hui par rapport au ſecond.

C'eſt ce que je vais prouver d'une maniére à n'avoir pas de replique.

Mais commençons par rapporter ce qu'il plait à ces MM. de publier à cet égard.

„ Dieu met dans le cœur de M. de Montgeron, *dit leur Deffenſeur*, un grand „ deſir de ſacrifier ſes biens & ſa perſonne pour la deffenſe des Miracles opérés „ en faveur de l'Appel." Réponſe, &c. p. 115.

Mais ce déſir étoit-il donc limité à ne recueillir uniquement que les preuves des Miracles qui ne paroiſſent avoir pour principal objet que de manifeſter la droi-

 ture

ture & la canonicité de l'Appel? Je puis certifier au contraire que dès le premier moment *Dieu* m'a mis également *dans le cœur* de publier & de deffendre généralement toutes les œuvres Merveilleuses qu'il fait aujourd'hui pour notre instruction, & que j'en ai en même tems recueilli autant qu'il m'a été possible les preuves de toutes les espéces, & ramassé principalement les Piéces produites tant dans mon premier Tome que dans le second.

Il est vrai que j'ai cru devoir commencer par établir que Dieu se declaroit ouvertement en faveur de l'Appel par un grand nombre de Miracles de guérisons marqués au sceau incommuniquable de sa Toute-puissance Divine.

C'a été le principal objet de mon premier Volume. Mais néanmoins parmi les guérisons Miraculeuses que j'ai choisies pour en faire les Démonstrations dans ce premier Tome, je n'ai pas laissé d'en prendre deux qu'il a plû à Dieu d'exécuter par les effets salutaires qu'il a fait produire visiblement à des mouvemens Convulsifs: l'un sur la Demoiselle Duchesne, l'autre sur la Demoiselle Hardouin. Et j'ai pris occasion du Miracle opéré sur cette derniére, pour donner d'avance une idée générale de mes sentimens sur les Convulsions *, où je déclare que j'y reconnois l'*œuvre de Dieu;* & si par considération pour une personne de qui dépendoit entiérement l'impression qu'on fit de mon premier Tome à Utrecht (pendant que la mienne s'avançoit à Paris) j'ai été forcé de n'y point parler nommément des grands Secours; du moins j'y ai posé pour principe, que *la charité est la premiére de toutes les régles.* Or il ne faut que consulter sans prévention ce qu'elle prescrit, pour se convaincre qu'il n'est pas permis de refuser les plus violens Secours, lorsqu'on s'est assuré que Dieu a mis le corps des Convulsionnaires qui les demandent avec une pleine confiance, en état de les recevoir sans péril, pour être délivrés de leurs excessives douleurs & contribuer à la gloire & aux desseins de Dieu.

Epît. au Roi, pag. 12 1. Edit. de Paris.

Mais il y a plus: dans mon Epître au Roi, j'y déclare bien nettement que mon premier Tome n'est que la premiére partie de mon Ouvrage, & que dans le second on y trouvera *des Miracles accompagnés de circonstances encore plus surprenantes que dans la premiére.*

Mir. opéré sur la Dlle. Hardouin, pp. 26 & 27. Edit. de Paris.

Or quelles peuvent être ces *circonstances encore plus surprenantes*, par exemple, que les Convulsions vraiment prodigieuses de la Demoiselle Hardouin rapportées dans mon premier Tome, par lesquelles Dieu a fait *exécuter tout à coup les mouvemens les plus impétueux ... à des membres privés depuis deux ans* d'une multitude d'organes *absolument nécessaires pour faire le moindre mouvement*, ainsi que je l'ai prouvé dans la Démonstration de ce Miracle?

N'est-il pas évident qu'il n'y a que les guérisons Miraculeuses opérées par des coups

[Lorsque le Nouvelliste annonça avec de grands éloges & d'une maniére détaillée, le *premier Tome* de M. de Montgeton, dans plusieurs de ses Feuilles des mois de Juillet & suivans jusqu'en Octobre 1737. il eut grand soin de dire, entre autres dans celle du 14. Septembre, qu'il étoit *très important de savoir ce que pense sur l'évenement des Convulsions le célebre Apologiste des Miracles de nos jours:* il le cita encore à ce sujet le 6. Décembre 1737. Et lorsque le même Ecrivain célébre détaille les mêmes pensées qu'il avoit alors exprimé en général, les mêmes sentimens que tout le monde lui a connu en 1737. lorsqu'il expose tous les faits principaux de cette œuvre extraordinaire qu'il avoit attentivement examinée, on lui en fait pour cela seul un crime. Et on lui reproche pag. 117. de la *Réponse*, de ce que *ne se donnant lui-même que pour un Laïc, un ignorant, dénué de tout secours & presque sans Livres, il entreprend dans cet état de faire un Volume in quarto sur l'évenement extraordinaire des Convulsions qui embarrasse & qui exerce depuis dix ans les Theologiens*, dit-on, *les plus éclairés de l'Eglise.* On lui demande avec hauteur, *ce qu'il vient faire après l'Instruction Pastorale de M. de Montpellier, ce qu'il prétend en donnant son nouveau Livre*, &c. Le Public & les Lecteurs judicieux répondront aisément à ces questions & à ces reproches. *Note de l'Editeur.*]

coups capables de brifer les corps les plus durs, qui foient *encore plus furprenantes* que la guérifon fubite & parfaite, par des mouvemens d'une violence extrême, de membres à demi defféchés, qui manquoient depuis long-tems de quantité de parties abfolument effentielles pour pouvoir fe remuer.

J'ajoute encore dans cette Epître, qu'on *verra* dans mon fecond Tome *Dieu même rendre fa préfence fenfible, & ravir tous les fpectateurs d'admiration à la vûe des opérations de fa Toute-puiffance.* Epît. au Roi, Pag. 12.

Or quelles font ces *opérations* de la *Toute-puiffance* de *Dieu*, qui rendent *fa préfence* fi *fenfible* & dont *la vûe ravit d'admiration tous les fpectateurs?* Y a-t-il aujourd'hui, depuis plus de 13. ans, quelque autre Prodige, que celui que les plus terribles Secours font paroître, qui produife journellement de tels effets?

Il eft donc clair comme le jour que par ces paroles j'ai annoncé dans mon premier Tome, que le fecond traiteroit non feulement de Miracles opérés par Convulfion, mais auffi du Prodige des Secours; & par conféquent il eft prouvé d'une maniére inconteftable que mon premier deffein embraffoit toutes les Merveilles que Dieu opére parmi nous, & que mon premier Tome n'a été que la premiére partie de l'exécution du deffein qu'il m'avoit *mis au cœur*, & qu'on ne doit point féparer de la feconde.

Ce defir même, ajoutent ces Meffieurs, M. de Montgeron *le foumet à l'Autorité? C'eft pour ainfi dire par les ordres & comme fous les yeux des Evêques Chefs de l'Appel qu'il travaille. C'eft du moins par leur confeil & leur confentement.* Réponfe, &c. p. 115.

Il eft très vrai que c'eft par le confeil du S. Evêque de Senez, que j'ai exécuté l'entreprife que j'avois formée: mais encore un coup mon projet n'étoit pas borné aux 8. Démonftrations qui font dans mon premier Tome. *Dieu* m'avoit mis *dans le cœur* de rendre à mes Fréres tous les fervices que mes foins pourroient leur procurer, en raffemblant & mettant fous leurs yeux les preuves de fes œuvres Merveilleufes en entier.

„ Il confulte, *dit tout de fuite le Deffenfeur de ces MM.*, ceux qu'il regardoit Ibid.
„ dans l'Eglife comme fes Maîtres (*c'eft-à-dire les Théologiens Antifecouriftes;*)
„ il reçoit avec reconnoiffance tous les avis qu'on lui donne: il agit de concert
„ avec tous ceux de qui il peut tirer du fecours. Il foumet enfuite l'Ouvrage
„ entier aux lumiéres des Evêques & à l'examen des Théologiens, avant que de
„ le faire paroître. Il confent avec docilité à tous les changemens, additions,
„ retranchemens, corrections, qui font jugées néceffaires par ceux qu'il refpe-
„ ctoit comme fes Péres & fes Maîtres.... Faut-il être furpris qu'un Ouvrage
„ fait avec tant de fubordination & de concert, ait eû un auffi grand fuccès."

J'avoue que la premiére fois que je lus ces paroles, je fus d'une furprife dont je ne pouvois revenir: & je ne puis encore concevoir comment ces MM. ont ainfi totalement oublié tous les efforts qu'ils ont fait pour me forcer à fupprimer mon premier Tome, & les mouvemens extraordinaires qu'ils fe font donnés pour empêcher qu'on l'imprimât.

Mais avant que d'en rendre compte au Lecteur, il eft bon qu'il fache de quelle maniére Dieu forma dans mon ame le deffein que j'ai exécuté: & fur-tout qu'il foit inftruit du confeil divin & prophétique que me donna à ce fujet le S. Evêque de Senez.

XXV. Confeil divin & prophétique que m'a donné le S. Evêque de Senez ix.

Ce fut au fond des Montagnes d'Auvergne, au pied du Mont Cantal, dans un Village appellé Vic en Carladès où j'avois été exilé (en même tems que MM. des fept Chambres du Parlement) le 7. Septembre 1732. propre jour de l'Anniverfaire du premier jour de ma Converfion: ce fut, dis-je, dans le creux des ro-

deſſein que Dieu avoit mis dans mon cœur.

chers de cette aimable ſolitude où proſterné aux pieds d'une Croix de mon Divin Sauveur, il daigna me mettre dans le cœur de publier ſes œuvres.

Là pénétré des grandes miſéricordes qu'il m'a faites, & les repaſſant preſque ſans ceſſe dans mon eſprit, je lui diſois:

Que ferai-je, mon Divin Sauveur, pour vous donner quelque marque de ma reconnoiſſance: *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* (Pſ. CXV. 3.) Ouï, mon Dieu, je boirai avec joie le calice que vous avez préparé pour mon ſalut: je ne ſuis que foibleſſe, mais vous ſerez ma force, parce que je ne ceſſerai point d'invoquer votre nom Tout-puiſſant: *Calicem ſalutaris accipiam, & nomen Domini invocabo.* Ouï, je vous fais hommage de tout mon être, de tout ce que je poſſéde & de ma vie même, en ſatisfaction de mes péchés énormes, & en action de graces de vos Divins bienfaits. Mais, mon Dieu, inſtruiſez-moi donc vous-même de ce que vous voulez que je faſſe pour votre gloire: *Domine, quid me vis facere?* (Act. IX. 6.)

Tous les jours il me ſembloit entendre au fond mon cœur, comme une eſpéce de voix & d'inſtinct qui me répondoit intérieurement:

Avant que de frapper d'anathéme une grande partie de la Catholicité, je fais luire ſur elle une multitude de ſoleils. Mais preſque tous les Chrétiens ferment aujourd'hui volontairement les yeux pour demeurer dans leurs ténébres qu'ils préférent à ma lumiére. Mes ennemis font tous leurs efforts pour l'obſcurcir, & empêcher mes Enfans d'en profiter: & il n'y a preſque perſonne qui ſe donne le ſoin de recueillir les preuves des Prodiges que je fais, & des lumiéres que je répands par ce moyen.

Ce n'eſt pas pour rien que je t'ai retiré tout d'un coup du cloaque impur, plein de ténébres, d'ordures & d'infection, où tu croupiſſois depuis ſi long-tems. Je veux que tu ſerves à ma gloire: je veux que tu te ſacrifies toi-même, pour publier toutes mes œuvres, en raſſembler les témoignages, les préſenter à ton Roi, & les répandre de tous côtés.

Ne ſois point retenu par la vûe de ton indignité, de ton incapacité, de ta foibleſſe. Ces ſentimens de toi-même, joints à une grande confiance en ma bonté, ſeront au contraire tes tîtres pour obtenir mon ſecours. Ne les perds jamais, & je te ferai avoir un ſuccés qui paſſera de bien loin ton eſpérance & qui ira même au delà de tes deſirs.

Ces vûes ſe préſentoient ſi continuellement à mon eſprit au milieu de mes priéres, que je ne doutai point qu'elles ne vinſſent de l'eſprit de Dieu, d'autant plus que le deſſein qu'elles m'ordonnoient d'exécuter, bleſſoit tous les faux intérêts de ma concupiſcence, ſans lui donner dans ce monde aucune eſpéce de dédommagement.

Cependant dans l'appréhenſion de me tromper, je réſolus d'aller trouver, dès que je ſerois libre, le Saint Evêque de Senez, de lui rendre compte de tout ce qui ſe paſſoit dans mon ame, de lui expliquer mon projet dans toute ſon étendue, & de ſuivre ce qu'il me conſeilleroit.

[En Novembre 1732.] En effet ſi tôt que le Roi m'eût envoyé ma lettre de rappel, je courus à la Chaiſe-Dieu. Le S. Evêque me reçut avec de grands témoignages d'amitié: mais je le trouvai d'abord bien moins favorablement diſpoſé que je ne l'eſpérois, à me conſeiller ce qu'un feu violent répandu dans mon ame, me faiſoit brûler d'envie de faire.

Il commença par me repréſenter les difficultés preſque inſurmontables qui s'oppoſoient à mon entrepriſe, & les grands inconvéniens qui en pouvoient naître. Il

Il en étoit si frappé qu'il me dit, qu'il se garderoit bien de prendre sur lui de me donner aucun conseil décisif, ni pour ni contre, dans une affaire d'une telle importance: que si c'étoit l'Esprit de Dieu qui me mettoit ces sentimens dans mon cœur, il seroit bien fâché d'avoir empêché le bien que Celui devant qui toutes les difficultés disparoissent, pouvoit produire par l'exécution de ce projet; mais que si ces pensées venoient de mon propre esprit, elles n'auroient aucun bon succés, & qu'en ce cas il seroit bien triste pour lui de m'avoir conseillé de les suivre.

Enfin l'heureux résultat de cette longue conversation qui m'avoit d'abord mortifié jusqu'au fond de l'ame, fut qu'il m'offrit de faire de son côté d'instantes priéres pour tâcher d'obtenir de la bonté infinie de Dieu, qu'il lui découvrît si c'étoit son Esprit qui m'inspiroit cette importante entreprise. Il ajouta que le lendemain il diroit la Messe à cette intention sur un petit Autel qui étoit caché dans un retranchement de son appartement. Il m'exhorta de me joindre à ses priéres: & me dit que si Dieu daignoit lui donner quelque lumiére sur ce sujet, il m'en rendroit un compte fidéle; mais que s'il ne lui faisoit pas cette grace singuliére, il ne me donneroit aucun autre conseil, que celui de prier beaucoup & pendant long tems, & de m'humilier très fort avant que de prendre aucune résolution sur mon projet.

Je n'ai jamais vû personne prier avec tant de ferveur que fit ce S. Evêque pendant sa Messe, que j'avois l'avantage de servir. Après la Messe il se mit sur un prié-Dieu, où il resta bien long-tems comme immobile. Ses tendres soupirs, en même tems qu'ils attendrissoient mon ame, me faisoient rougir de la tiédeur de mes priéres. Enfin il se leva, avec un air animé: il me prit par la main, & me conduisit dans une chambre, où il s'enferma avec moi.

Quels furent mes transports de joie, lorsque je vis que ses sentimens sur mon dessein étoient tous différens de ceux qu'il avoit la veille! Son stile même étoit tout changé. Au lieu des complimens & des témoignages d'estime avec lesquels il avoit tâché d'adoucir ce qu'il me disoit qui me faisoit peine, il me parla dans ce moment du même ton que pourroit faire Elie.

N'oubliez jamais, (me dit-il) de quel abîme Dieu vous a tiré. Ayez sans cesse devant les yeux & dans le cœur, combien vous êtes indigne des miséricordes qu'il vous a faites. Il veut achever son ouvrage: il veut vous en faire encore de plus grandes. Ouï, il veut que vous publiyez ses œuvres, & que vous vous sacrifiyez pour sa gloire. Mais je vous avertis que vous aurez à combattre à droite & à gauche: & que presque tous les hommes & tous les démons vont être déchaînés contre vous. Ce ne seront pas seulement les ennemis de la Vérité qui vous traverseront de tout leur pouvoir, & vous accableront de leur puissance: vous aurez même à vous deffendre contre ceux de qui vous attendez du secours: & le crédit qu'ils ont sur votre esprit, les rendra vos plus dangereux adversaires. Dieu veut que vous fondiez sur lui seul toute votre espérance: il fera éclatter la force Toute-puissante de sa grace, en vous soutenant contre toute la Terre qui s'élevera en vain contre vous. Il fera admirer les ressources inconcevables de sa Providence, en faisant réussir vos projets malgré toutes les Puissances du Siécle, qui ne pourront en empêcher l'exécution dans le tems même qu'ils vous tiendront sous leurs pieds. Mais dès que vous aurez mis une fois la main à la charrue du Seigneur, ne soyez pas assez foible, assez lâche, pour retourner en arriére. Que rien n'ébranle votre confiance: elle sera toute votre force, & vous fera triompher de tout.

Je puis dire avec vérité que j'ai très exactement suivi ce conseil: ce que je vais rapporter en sera une premiére preuve.

Animé par cette exhortation, que je respecte comme inspirée de Dieu, & qui depuis ce moment a toujours été gravée dans mon cœur, je ne perdis point de tems dès que je fus à Paris pour recueillir principalement les Certificats qu'on trouve, tant dans mon premier que dans mon second Tome. Je puis même ajoûter à ce nombre, ceux qui ont servi de base aux trois Requêtes des Convulsionnaires, & qui attestent les guérisons Miraculeuses opérées sur elles par l'impression violente des plus terribles Secours. Graces à la miséricorde Divine, mon zèle embrassa en même tems toutes ses œuvres!

XXVI. Oppositions tres vives des Théologiens Antisecouristes à la composition & à la publication de mon premier Tome.

D'abord que j'eus fait les Démonstrations des premiers Miracles rapportés dans mon premier Tome, je m'empressai de les communiquer aux Théologiens Antisecouristes qui se nommoient alors Discernans.

Mon intention étoit de soumettre ensuite mon Ouvrage à l'examen du S. Evêque de Senez, mais je voulois lui épargner la peine d'y faire beaucoup de corrections: & j'espérois que les Théologiens Discernans, qui étoient les seuls que je connoissois alors capables de corriger mon Ecrit, ne refuseroient pas de le faire.

Je me trompois terriblement. Loin d'en avoir pû tirer aucun secours, je n'en reçus qu'une réponse de mort.

Ils me dirent que mes Démonstrations n'étoient pas de nature à pouvoir être corrigées, que mon stile tout hérissé de faux clinquans, n'étoit pas supportable, & qu'ainsi il étoit absolument nécessaire qu'ils refondissent entiérement tout mon Ouvrage: Qu'au reste il ne convenoit point à un Laïque nouvellement converti, de faire le Docteur dans l'Eglise, & de présenter un tel Ouvrage sous son nom: Que cela révolteroit tout le monde, & ôteroit toute la confiance que méritoient mes Piéces justificatives, qui étoient tout ce qu'avoient produit de bon les peines que je m'étois données: Et qu'ainsi l'unique parti que j'avois à prendre, si je voulois effectivement rendre service à la Vérité, c'étoit de leur abandonner entiérement le tout pour en faire tel usage qu'ils jugeroient à propos.

J'eus beau leur représenter que la proposition qu'ils me faisoient étoit directement contraire au dessein que Dieu avoit mis dans mon cœur, & au conseil que m'avoit donné le S. Evêque de Senez avec des circonstances qui m'avoient pleinement convaincu que c'étoit par l'Esprit de Dieu qu'il m'avoit parlé. Tout ce que je pus dire, ne fit aucune impression sur ces Messieurs: & après m'avoir fait long-tems attendre, ils me rendirent enfin mon Ecrit sans y avoir fait aucune correction.

J'appris peu après d'un de mes amis qui étoit en relation intime avec ces Messieurs, qu'ils avoient résolu de m'empêcher à quelque prix que ce fût de continuer mon Ouvrage, ou du moins de le publier: & j'eus des preuves bien certaines qu'ils employoient tous leurs efforts auprès du S. Evêque de Senez, pour l'entraîner dans le parti qu'ils avoient pris.

Cela ne m'empêcha pas néanmoins de lui envoyer le commencement de mon Ecrit: mais la réponse que j'en reçus, me fit autant de peine que son premier conseil m'avoit rempli de consolation & de joie. Il me manda que plus il faisoit réflexion sur mon entreprise, plus l'exécution lui en paroissoit délicate, & le succés difficile; & qu'il ne vouloit point se charger de faire lui-même la correction de mon Ecrit, à moins que je ne consentisse *qu'il le communiquât à M. l'Evêque de Montpellier & à M. l'Evêque d'Auxerre*, & qu'il ne fît rien à cet égard que de concert avec ces deux Prélats Appellans.

Ce coup terrible me pénétra jusqu'au fond de l'ame: & je ne doutai nullement qu'il

qu'il ne me fût porté par les Théologiens Antisecouristes pour mettre à l'exécution de mes projets, des obstacles qui me seroient invincibles. Je savois les préventions de M. l'Evêque d'Auxerre contre l'œuvre des Convulsions que j'avois résolu de deffendre de toutes mes forces *: & d'ailleurs, en consentant que l'examen de mon Ecrit se fît ainsi conjointement par trois Evêques éloignés les uns des autres, & qui ne pouvoient se concerter que par Lettres, je prévoyois qu'il seroit fort aisé aux Théologiens Antisecouristes de faire naître difficultés sur difficultés, dont je ne verrois jamais la fin.

* [Ce Prélat a cependant toujours été très opposé à la *Consultation*, & les preuves en sont publiques, *N. de l'Ed.*]

Tout mon recours fut dans la priére. Après avoir poussé bien des soupirs & des gémissemens au pied de mon Crucifix, je pris enfin la résolution conformément au premier conseil du S. Evêque de Senez, de ne faire aucune réponse à celle des Lettres de ce Prélat qui me faisoit tant de peine, de ne plus continuer de lui envoyer mon Ouvrage, & de ne pas différer un moment à le faire imprimer en l'état où il étoit, & à mesure que j'acheverois de le composer.

Voilà ce que ces MM. appellent avoir reçu *tous* leurs *avis avec reconnoissance*, avoir *agi de concert avec* eux; & avoir *travaillé* à mon premier Tome *par les ordres & comme sous les yeux des Evêques Chefs de l'Appel!* Réponse, &c. p. 115.

Les six premiéres Démonstrations de mon premier Tome étoient déjà toutes imprimées, lorsque Dieu permit que l'Imprimerie où on y travailloit fût découverte & saisie †. Mais cette perte ne m'ébranla point. Dès de lendemain je cherchai

† [Le Lecteur trouvera bon que je lui rappelle ici la prédiction très singuliére faite au sujet de la saisie de cette Imprimerie, & l'accomplissement parfait de cette prédiction par l'aveuglement miraculeux du Commissaire Regnard & des satellites de la Police, qui, en même tems qu'ils s'emparerent de tous les utenciles qui servoient à l'impression, n'apperçurent point les minutes de l'Auteur ni même un assez grand nombre de feuilles imprimées qui étoient sous leurs yeux, dans une des chambres où ils firent leurs perquisitions. Cette prédiction & ce merveilleux évenement ont été connus par quantité de personnes: & le Lecteur en a trouvé un exact récit dans le second Volume de M. de Montgeron (*Idée de l'œuvre des Convulsions*, pp. 113. & 114) Mais il y a encore une autre prédiction encore plus publique dont ce Magistrat n'a point parlé, & d'ailleurs comme il ne rend compte qu'en très peu de mots des suites qu'eut la saisie de son Imprimerie par rapport à lui même, j'ai lieu de croire que le Lecteur me saura gré de lui fournir le detail de tous ces faits.

On mit à la Bastille tous ceux qui avoient travaillé à l'impression de l'Ouvrage de ce Magistrat: & lui-même auroit eû alors un pareil sort, si M. Pelletier Premier Président du Parlement de Paris & son parent; n'eût pas employé tous ses soins pour parer ce coup. La cache secrette où on mettoit chez M. de Montgeron les feuilles imprimées dès qu'elles étoient bien seches, avoit été clairement indiquée ainsi que l'imprimerie, à M. Hérault Lieutenant de Police, par une des personnes qui portoient ces feuilles: & la Cour après avoir fait saisir l'Imprimerie où on n'avoit rien trouvé, vouloit envoyer sur le champ enlever toutes les feuilles qui étoient dans cette cache & faire conduire M. de Montgeron à la Bastille. M. le Premier Président en empêcha l'exécution: mais il ne put le faire qu'en promettant à la Cour d'engager M. de Montgeron de donner parole de supprimer toutes les feuilles de son Ouvrage qui étoient imprimées. Il envoya aussitôt chercher ce Magistrat: il lui rendit compte de la négociation qu'il venoit de faire: il lui fit le détail de la trahison qui lui avoit été faite par une des personnes employées à porter les feuilles, & il fit même une description très bien détaillée de la cache où on les mettoit. Il ajouta que M. de Montgeron ne pouvant empêcher que ces feuilles ne fussent enlevées avec éclat, il valloit bien mieux de toutes façons qu'il promît de n'en faire aucun usage: & il conclud qu'au moyen de cette promesse, lui (Premier Président) se faisoit fort d'obtenir qu'on n'attenteroit point à sa liberté. M. de Montgeron a bien fait paroître par la suite de sa conduite, qu'il ne craignoit point la prison par rapport à sa personne; mais si dans ce moment on l'eût mis à la Bastille, il lui auroit été impossible d'exécuter son projet. Ce fut uniquement cette considération, ainsi qu'il me l'a lui même certifié, qui lui fit promettre à M. le Premier Président qu'il ne se serviroit en aucune maniére des feuilles qui étoient imprimées: mais

chai & je trouvai une autre Imprimerie, où je fis recommencer à imprimer mon Ecrit.

Cependant la crainte d'un pareil accident, & le désir que mon Livre se répandît dans les Pays Etrangers, me fit chercher les moyens de le faire en même tems imprimer en Hollande.

J'appris qu'il y avoit à Utrecht un savant Théologien très capable de reformer ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans mon Ouvrage. Quoique je ne le connusse pas, je crus devoir le lui envoyer & le prier d'y changer ce qu'il jugeroit nécessaire, & de le faire imprimer dans son pays.

Depuis le conseil prophétique que m'avoit donné le S. Evêque de Senez, je n'avois jusqu'à ce moment essuyé que des rebuts de tous côtés: ce qui ne laissoit pas de me faire beaucoup de peine, & de me donner quelque défiance du succès de mon Ouvrage. J'avois besoin d'être rassuré.

Le savant Théologien d'Utrecht le fit avec profusion: il combla mon Ecrit d'éloges dans la premiére réponse que je reçus de lui, & il se chargea le plus gracieusement du monde de le faire imprimer sous ses yeux.

Peu de jours après je reçus encore une autre Lettre presque pareille de M. l'Evêque de Babylone, que je ne connoissois pas non plus. M. le Gros (c'est le nom du savant Théologien d'Utrecht) lui avoit communiqué mon Ouvrage si-tôt qu'il l'avoit eû: & dès qu'ils en eurent fait la lecture, ils s'empressérent tous les deux de me marquer avec des termes magnifiques le cas qu'ils en faisoient. Mais ces avantageux témoignages, qui peut-être flattoient trop ma vanité, furent bientôt suivis de nouvelles épreuves.

Les Théologiens Antisecouristes ayant appris que M. le Gros faisoit lui-même imprimer mon Livre à Utrecht, lui écrivirent Lettres sur Lettres pour l'en détourner. La vivacité de leur zéle les emporta même malgré la bonté de leur cœur, jusqu'à m'accuser faussement auprès de lui d'être tombé dans l'erreur des Vaillantistes, afin de le convaincre qu'il n'étoit nullement convenable qu'un pareil Ouvrage parût sous mon nom.

M. le Gros ayant intérêt de savoir quelle étoit ma deffense contre tout ce qu'on m'imputoit, ne put se dispenser de me le mander: c'est ainsi que j'ai appris par ses Lettres tous les chefs d'accusation que ces MM. formoient contre moi.

Il

mais en même tems il promit intérieurement à Dieu de chercher dès le lendemain à faire réimprimer son Ouvrage avec un autre caractère; & c'est ce qu'il a fait effectivement. Environ un an après, ayant présenté son Livre au Roi, il fut arrête chez lui la nuit suivante, & conduit à la Bastille. On trouva dans sa Maison la premiére Edition dont il avoit promis de ne faire aucun usage: elle fut enlevée, & M. Hérault la fit brûler dans les fossés de cette Prison royalle où M. de Montgeron étoit détenu. A cette occasion plusieurs Convulsionnaires dirent publiquement: *Ils ont brûlé les papiers de Dieu; Dieu brûlera les leurs.* Cette Prédiction faite par différens Convulsionnaires s'étant repandue dans tout Paris, on vit arriver l'embrasement inconcevable de la Chambre des Comptes, sans qu'on ait pû découvrir d'où étoit venu le feu. Les Appellans, ainsi que tous les autres fidéles sujets du Roi, ont été fâchés de la perte qui a été faite dans cet incendie d'une multitude de papiers importans pour la France. Mais néanmoins on n'a pû s'empêcher de voir avec admiration, que l'appartement de M. Arouet Trésorier de la Chambre des Comptes qui tenoit aux bâtimens embrasés, n'en ait reçu aucun dommage, ainsi qu'il avoit été encore expressément prédit par une Convulsionnaire, qui en même tems répandit de tous côtés dans cet appartement quelques brins de la précieuse poussiére recueillie auprès du Tombeau de M. de Pâris & à qui l'Eternel, le Tout-puissant, donne la vertu d'opérer tant de Miracles & de Prodiges. *Note de l'Editeur.*]

Il fut si satisfait de mes réponses, que malgré tout ce que ces MM. purent dire, cela ne l'empêcha point de me tenir la parole qu'il m'avoit d'abord donnée: mais il exigea absolument de moi que je ne parlasse point des Secours, du moins nommément dans mon premier Tome, ce qui m'a empêché de m'addresser à lui pour le second.

Dès que mes huit premiéres Démonstrations eurent été imprimées à Paris, une Convulsionnaire qui certainement ne pouvoit avoir connoissance par aucune voie naturelle de l'Ouvrage que je faisois, me pressa très vivement par plusieurs Discours fort au dessus de sa portée, de ne pas différer davantage de présenter au Roi ce que j'avois déja composé. Je pris la résolution de le faire, après avoir conjuré par d'instantes priéres l'Auteur de toutes nos bonnes œuvres, de mettre lui-même dans mon cœur ce qu'il vouloit que je fisse.

Voy. le Tome precedent (Idee des Conv. p. 114.)

Le principal motif qui m'y détermina, fut que ces VIII. Demonstrations avec l'Ecrit intitulé *Conséquences qui resultent des Miracles*, &c. suffisoient pleinement pour renverser de fond en comble le pernicieux Ouvrage de M. l'Archevêque de Sens, d'autant plus que dans les réponses que je lui faisois, je rapportois des preuves invincibles de la fausseté des principaux faits qu'on faisoit avancer à ce Prélat, à dessein de jetter un voile d'incertitude sur les Miracles par lesquels Dieu canonise visiblement l'Appel.

Je savois que toutes les personnes attachées à la Vérité brûloient d'impatience qu'il parût quelque Ecrit, qui, en discutant amplement la vérité des faits, arrêtât le funeste ravage que les Instructions pleines de mensonge de cet Archevêque faisoient par toute la France. Les Docteurs Consultans & Antisecouristes s'étoient vantés depuis long-tems qu'ils démontreroient bien-tôt le faux de ces Instructions empoisonnées. Cependant aucun d'entre eux n'étoit entré suffisamment dans le détail des faits.

M. l'Archevêque de Sens en triomphoit hautement & se décernoit à lui-même les honneurs de la victoire: & effectivement ses Ecrits très séduisans à l'aide des faussetés qui leur servoient de base, ébranloient une multitude de personnes même parmi les Appellans, leur faisant revoquer en doute la réalité des Miracles.

Je crus donc ne pouvoir trop me presser d'arrêter ce torrent de séduction qui entraînoit tant de monde. Tout le Public est témoin que mon premier Tome a eû à cet égard un si heureux succès, qu'il a fait retomber dans le puits de l'abîme ces Instructions prétendues pastorales qui en étoient sorties. Ni M. l'Archevêque de Sens, ni les Jésuites ses Secrétaires n'ont pû rien opposer à la force des traits par lesquels j'ai foudroyé cet Ouvrage de ténébres. Aussi depuis que mon premier Tome à paru, personne n'a-t-il plus osé contester formellement dans des Ecrits publics la réalité des Miracles; & leurs plus furieux Adversaires se sont trouvés réduits à prendre, ainsi que les anciens Juifs, le parti desepéré de les attribuer au démon.

Les Théologiens Antisecouristes ne manqueront pas apparemment de m'objecter, qu'en présentant mon premier Tome au Roi, c'étoit renoncer absolument à l'exécution du surplus de mes projets, parce qu'il n'y avoit aucune apparence humaine, qu'après avoir fait un coup d'un si grand éclat, on me laisseroit la liberté de continuer mon Ouvrage.

Ma réponse est toute simple. Je déclare à ces MM. que Dieu me met quelquefois dans le cœur d'espérer contre toute espérance: & que pour lors il m'accorde ordinairement au delà de ce que j'ose lui demander. Les moyens qu'il m'a four-

nis dans ma Captivité pour faire mon Second Tome, & ensuite pour le corriger, l'augmenter très considérablement, & en faire un Troisiéme, dans le tems qu'il y avoit tout lieu de croire qu'on me renfermeroit de façon que je ne pourrois plus avoir aucun commerce avec personne; n'en sont-ils pas une preuve frappante? En effet quoiqu'on ne me laisse parler presque à qui que ce soit, la Providence Divine sait bien trouver les moyens de me faire avoir tout ce qui m'est nécessaire: & j'éprouve tous les jours que la confiance en Dieu est une source intarissable de ses bienfaits, & un moyen immanquable d'obtenir son secours.

XXVII. Circonstances singuliéres par lesquelles Dieu m'a fourni le moyen de faire recevoir mon premier Tome par le Roi, & a empêché qu'on ne m'arretât sur le champ.

En voici encore deux autres exemples, dans la maniére dont ce Dieu de toute consolation s'y est pris pour faire recevoir mon Premier Tome au Roi, & pour empêcher que je ne fusse arrêté ce jour là, dont j'avois besoin pour prendre certains arrangemens & donner quelques petits ordres.

Ce fut le 29. Juillet 1737. que la Providence Divine me donna ces marques singuliéres de sa protection. J'étois venu à Versailles sans savoir de quelle maniére je m'y prendrois pour présenter mon premier Tome au Roi: & m'y étant informé comment je pourrois faire pour parler à Sa Majesté, on m'avoit répondu que cela étoit absolument impossible, & même d'approcher fort près de sa personne, à moins que de lui être présenté par quelqu'un de ses Ministres ou des plus grands Seigneurs de sa Cour.

Je ne voyois donc d'autre moyen pour venir à bout de mon entreprise, que d'attendre le Roi à son passage, de me jetter au travers des Courtisans & des Gardes dont il est toujours environné, de lui faire une petite Harangue d'une maniére si vive qu'elle pût exciter sa curiosité, & en même tems de lui présenter mon Livre. Mais je sentois bien qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on me laissât faire tout cela sans m'en empêcher.

Néanmoins comme j'étois intimement persuadé que Dieu demandoit cela de moi, je mettois toute ma confiance en lui: & j'avois sans cesse sous les yeux & dans le cœur cette belle Sentence du Pére Quesnel: *Quand Dieu veut se servir de nous pour annoncer sa parole, il sait bien nous mettre en état de le faire, malgré toute la puissance des hommes.* (Refl. mor. Act. V. 20.)

Ayant appris que le Roi dînoit dans sa chambre à son petit couvert, je me mis à sa porte, où je ne perdis pas mon tems. Plus l'exécution de mon dessein me paroissoit à moi-même presque impossible, plus je redoublois mes priéres. Dans le tems que j'étois debout, la face collée contre cette porte, afin que les Gardes ne me voyant point au visage, ne s'apperçussent pas que je priois Dieu, un Cordonbleu que je ne connois point, me dit assez haut: *Monsieur, permettez-moi de vous demander ce que vous faites là contre la porte du Roi.* Je me retournai, & lui dis: *J'ai un grand désir de voir le Roi, & je reste là en attendant qu'il sorte.*

Il me répondit en souriant: *Puisque vous avez si grande envie de voir le Roi, vous m'auriez donc bien de l'obligation si je vous faisois entrer dans sa chambre où vous le verriez tout à votre aise.*

Je lui repliquai au plus vîte: *Monsieur, je vous serai sensiblement obligé si vous voulez me faire cette grace.* Aussi-tôt il ouvrit la porte dont il avoit la clef: il me fit passer devant lui, & me conduisit jusqu'auprès du Roi qui étoit à table entouré de quelques jeunes Seigneurs.

Je reconnus la main de mon Dieu, j'adorai sa Providence: & si-tôt que le Roi se fût levé de table, je me mis au devant de lui un genou à terre, & je lui présentai mon Livre en lui disant:

„SI-

„ SIRE, le zéle ardent qui m'embrafe pour Votre Majefté, m'oblige de vous „ préfenter ce Livre pour vous découvrir plufieurs vérités qu'on vous cache, & „ que Votre Majefté a un grand intérêt de favoir, & pour vous dévoiler les projets „ qui fe trament fourdement contre votre Autorité.

„ Je fai, Sire, que la démarche que je fais, va m'attirer la haine de ceux qui em„ ploient tous leurs efforts pour empêcher que Votre Majefté & fes principaux Mi„ niftres, ne foient inftruits des faits dont ce Livre contient la preuve: mais je ne „ balance point de m'expofer à tout leur reffentiment, parce qu'il s'agit de rendre à „ Votre Majefté & à la Religion un fervice des plus effentiels."

Le Roi s'arrêta, m'écouta avec attention, parut furpris de ce que je lui difois: & néanmoins dès que mon Difcours fût fini, il prit avec un air fort gracieux mon Livre, qui fut porté fur le champ à M. le Cardinal de Fleury.

C'étoit un fpectacle très fingulier de voir l'air d'étonnement peint fur le vifage de tous les Seigneurs qui étoient préfens: ils demeurerent tous immobiles comme des ftatues. J'ouvris la porte, & je fortis fans qu'aucun d'eux me dit un feul mot, ce qui avoit été clairement prédit par la Convulfionnaire qui m'avoit exhorté à ne pas différer de préfenter mon Livre au Roi. Je paffai au milieu des Gardes qui étoient rangés en haie, & j'allai gagner mon caroffe, qui m'attendoit à la porte de la cour où fe tiennent les foldats aux gardes.

Voy. le Vol. précédent. p. 114. de l'idée des Conv.

Dès que M. le Cardinal de Fleury eût lû le tître de mon Livre, il donna ordre de m'arrêter. Mais telle n'étoit pas la volonté du Souverain Maître.

Voici par quel évenement on ne pût me trouver, quoique je ne me cachaffe nullement.

En montant en caroffe j'avois dit à mon cocher de me mener à S. Cloud où étoit M. le Duc d'Orleans, à qui je voulois auffi préfenter mon Livre. Mon cocher par une diftraction prodigieufe, au lieu de prendre le chemin de S. Cloud, enfila tout droit celui de Paris. Lorfqu'il eût fait environ 300. pas, il fe rappella que je lui avois ordonné d'aller à S. Cloud: il arrêta, & me dit: *Monfieur, ne m'avez-vous pas dit de vous mener à S. Cloud?* Oui, lui répondis-je. *Je n'y ai pas fait attention*, me repliqua-t-il: *j'ai pris le grand chemin de Paris: il faut que nous retournions à Verfailles pour gagner le chemin de S. Cloud:* ce qu'il fit auffi-tôt.

Ceux qui étoient chargés de m'arrêter, & qui favoient que j'avois pris le grand chemin de Paris, ayant rencontré mon caroffe comme il rentroit dans Verfailles, ne foupçonnérent point que ce fût le mien; ils pafférent à droite & à gauche, & coururent au plus vîte me chercher dans le chemin où je n'étois plus.

J'arrivai à S. Cloud fans aucun accident: M. le Duc d'Orleans me reçut avec beaucoup de bonté. Je lui rendis compte de tout ce que je venois de faire: il fut furpris que le Roi eût accepté mon Livre, & me dit que puifque le Roi l'avoit pris, il le recevroit volontiers. Il me permit de lui lire la plus grande partie de l'Epître Dédicatoire, & les autres endroits de mon Livre que je crus les plus propres à lui faire impreffion. Il me parut en être touché, & il me promit de le lire d'un bout à l'autre avec toute l'attention poffible.

De S. Cloud j'allai à Paris, où je lus une partie de mon Livre à M. le Premier Préfident, à M. le Procureur Général, & à M. Gilbert le plus ancien des Avocats Généraux.

J'eus tout le tems qui m'étoit néceffaire pour régler tout ce qu'il faudroit qu'on fit en mon abfence. Car je n'avois ofé prefque rien faire de tout cela

avant que d'aller à Verſailles, dans la crainte qu'on ne devinât quel étoit mon deſſein.

Si j'avois voulu me cacher dans Paris, cela m'eût été fort facile. Mais je crus que je devois *aux importantes vérités que j'atteſtois* à toute la Terre, *un témoignage que rien ne pût ébranler:* ainſi que je l'avois declaré dans mon Epître au Roi. J'attendis avec tranquillité les ordres qui me ſeroient donnés: & à minuit & demi je reçus avec action de graces la Lettre de cachet * qui m'ordonnoit de me rendre à la Baſtille.

Epit. au Roi, p. 22. Ed. 1. de Paris.

[En la baiſant, &c. Voy les Nouv. Eccl. du 30. Juill. 1737.]

Au bout de deux mois & demi on me tranféra à Villeneuve lès Avignon, dans un Couvent de Bénédictins. Un mois après on me conduiſit à Viviers: & le 29. Juin 1738. on me renferma dans la Citadelle de Valence où je ſuis encore.

J'ai éprouvé dans tous ces différens endroits, que Dieu récompenſe dès ce monde ceux qui s'expoſent pour ſa gloire & le ſervice de la Vérité. L'eſpérance & la paix qui régnent dans mon cœur depuis que je ſuis dans une continuelle ſolitude, me rendent mille fois plus content que je ne l'avois été de ma vie. Auſſi y ai-je toujours joüi de la ſanté la plus parfaite, ſans la moindre atteinte d'aucune eſpéce de maladie, moi qui étois né avec une fort mauvaiſe complexion, & qui avant ma Converſion ne paſſoit jamais une année ſans avoir une maladie conſidérable.

Quel plus grand bonheur peut avoir en ce monde une créature à qui il eſt permis de ſe croire faite pour le Ciel, que celui d'avoir lieu de ſe flatter d'être dans la voie qui conduit à cette véritable vie, à cette vie ſouverainement heureuſe & qui n'aura jamais de fin!

Quelle eſpérance eſt plus capable de remplir parfaitement toute la capacité de notre ame, toute l'étendue de notre cœur, toute la grandeur de notre être, que celle qui nous promet que nous ſerons bien-tôt unis à Jeſus-Chriſt dans les Cieux: que nous ſerons comme incorporés en lui, ne faiſant avec notre Chef qu'un ſeul Chriſt, qu'un ſeul Fils de Dieu: & que nous participerons pour toujours dans ſon ſein & par ſon amour ſuprême, à cette félicité, à cette béatitude qui fait le bonheur de Dieu même!

Notre cœur n'eſt-il pas rempli d'un contentement inexprimable, lorſque nous nous repréſentons qu'au jour du jugement, dans ce jour ſi funeſte pour les reprouvés & ſi glorieux pour les Elus, nous recevrons de la main du Verbe éternel *un corps céleſte, glorieux, immortel, incorruptible*, pour joüir conjointement avec lui pendant toute l'éternité, de cette volupté divine qui eſt le chef-d'œuvre de l'amour du Tout-puiſſant pour le chef & pour les membres?

1 Cor. XV.

Dès qu'un cœur eſt bien animé par cet eſpoir céleſte, rien ne lui coûte pour ſervir Dieu. La vûe d'un bonheur éternel lui fait regarder comme un néant tout ce qui paſſe avec la vie. Il vit déja dans le Ciel par ſa foi & ſes ſouhaits, ſon amour & ſa confiance. Loin de craindre la perſécution des hommes, l'ardeur de ſes déſirs lui fait ſouhaiter des ſouffrances d'un moment que Dieu a promis de récompenſer avec une magnificence digne de ſa grandeur infinie, de ſa libéralité ſuprême & de ſa puiſſance ſans bornes.

Ah! que mon Livre n'eſt-il capable d'inſpirer ces ſentimens tous remplis de graces, à une multitude de perſonnes! Que ne ferois-je point pour obtenir de la miſéricorde de Dieu qu'il lui fît produire des effets ſi ſalutaires!

XXVIII. Succès de mon pre-

Mais n'ai-je pas ſujet d'eſpérer qu'il a déjà fait ſervir mon premier Tome à un ſi ſaint uſage, du moins à l'égard de quelques ames? Pluſieurs perſonnes m'ont man-

mandé de différens lieux, qu'il avoit été l'instrument que Dieu avoit employé pour convaincre des incrédules & opérer nombre de Conversions.

mier Tome, qui a été beaucoup au delà de mes espérance : & Lettre que m'a écrite le S. Evêque de Senez à son sujet.

On m'a écrit qu'il a été traduit en Allemand & en Flamand, & imprimé tant dans ces Langues qu'en François, en Allemagne, en Pologne & en Hollande. N'y a-t-il pas tout lieu de croire que la Providence Divine ne l'a ainsi répandu dans plusieurs Pays Etrangers, que pour en faire naître de bons fruits?

Cependant lorsqu'il commença à paroître à Paris, il eut plusieurs contradicteurs même parmi les Docteurs qui font profession d'être fort attachés à l'Appel. Mais le S. Evêque de Senez & le grand Evêque de Montpellier en ayant pris hautement la deffense, ces contradicteurs n'oserent publier leurs censures: & les Théologiens Antisecouristes bien loin de persister dans la critique amère qu'ils avoient fait de mes Démonstrations avant qu'elles fussent imprimées, comblerent mon Livre d'éloges, & se vanterent dès ce tems-là, ainsi qu'ils font encore aujourd'hui, que j'avois *travaillé . . . de concert avec* eux & que j'avois *agi* par leur *conseil.*

L'organe dont ces MM. se servent pour parler toutes les Semaines au Public, se hâta d'en donner avec de superbes éloges, une idée très détaillée; & il produisit deux grandes Lettres, l'une du S. Evêque de Senez en datte du 12. Août 1737. l'autre du célébre Evêque de Montpellier dattée du 14. du même mois, par lesquelles ces deux grands Prélats se sont empressés dès qu'ils eurent lû mon Livre, de déclarer au Public leur sentiment sur la démarche que j'avois faite & le jugement qu'ils portoient de mon Ouvrage *.

[Diverses feuilles des Nouv. Eccl. des mois de Juillet, Août, Sept. Oct. 1737.]

* [On a mis ces deux Lettres avec d'autres, à la tête de la nouvelle Edition du Tome I. revûe par l'Auteur.]

Le grand Colbert n'ignoroit pas les efforts qu'avoient faits les Théologiens Antisecouristes pour m'obliger d'abandonner mon entreprise : aussi me loue-t-il dans sa Lettre de ne m'être point *rebuté . . . . des traverses sans nombre* que j'avois *eû à essuyer.*

A l'égard du S. Evêque de Senez, qui étoit aussi très au fait de tous les ressorts que les Théologiens Antisecouristes avoient fait jouer pour mettre obstacle à l'exécution de mes projets, il paroît tout occupé dans sa Lettre à empêcher qu'il ne parût, dit-il, *des contradicteurs parmi nous*, qui blâmassent ce que j'avois fait. Il les menace de leur faire l'application de ce passage du célébre M. Duguet. „ C'est ainsi que plusieurs qui se croient remplis de zèle, condamnent les dons de Dieu, & qu'ils attribuent à indiscrétion, à imprudence, à va„ nité . . . des actions dont l'esprit de Dieu est le principe. Il leur suffit pour „ les condamner, qu'elles ne soient pas de leur goût, ou qu'ils ne les aient pas „ conseillées."

Explic. de la Pass Tom. I. p. 135.

Mais je prie le Lecteur de me permettre de joindre ici une autre Lettre de ce S. Evêque, qu'il m'écrivit le 21. Decembre de la même année 1737. & même de commencer par rapporter celle que j'eus l'honneur de lui écrire, & à laquelle la sienne sert de réponse.

Je sens bien néanmoins que les Théologiens Antisecouristes trouveront dans ma Lettre des prétextes plus plausibles que dans les Priéres de mon second Tome, pour m'accuser d'être un fanatique qui s'imagine être *instruit par révélation.* Mais j'ai tout lieu d'espérer que la Réponse du S. Evêque leur fermera la bouche.

Bien loin que ce Prélat éclairé de l'Esprit saint, désaprouve le sentiment par lequel je reconnois que *j'étois absolument incapable* par moi-même de composer cet *Ouvrage*, que je dis que *Dieu m'a fait faire*, il me donne des leçons vraiment Apostoliques pour me confirmer dans cette humble pensée, afin de me garantir

de

de l'enflure de l'orgueil humain, qui ne cherche qu'à s'attribuer le bien que Dieu fait en nous & par nous.

Il me menace d'être *écrasé* par la justice de Dieu, si je ressens *une vaine complaisance de l'œuvre* pour laquelle il *s'est servi de moi.*

Il me compare à *une vile boue*, qui *entre les mains du Tout-puissant ouvre les yeux* des Aveugles, & qui ne peut rien *revendiquer de ce Miracle.*

Il m'exhorte à m'anéantir devant *la Majesté suprême* du Très-haut, en considérant *la profondeur de* mes *miséres*; & à être *saintement effrayé* de l'*honneur* qu'il me *fait*, de *m'associer à ses desseins.*

Il m'avertit de ne pas manquer de *rapporter toute la gloire* de mes *entreprises . . . à Celui qui par sa bénédiction, les a tirées du néant* de mon incapacité naturelle.

Enfin il me loue de ce que ces pieux sentimens paroissent *profondément gravés dans mon cœur* suivant les termes de ma *Lettre.*

On voit par là que ce saint Evêque étoit tout aussi persuadé que moi de ces Maximes du Pére Quesnel : „ que c'est le dessein de Dieu de nous mettre en état de „ ne pouvoir nous glorifier de rien dans nos œuvres, sinon de sa miséricorde & de „ sa grace;" & que nous ne faisons *nulle bonne œuvre à laquelle nous ne soyons prédestinés par la pure miséricorde de Dieu, qui ne prédestine que ce qu'il veut faire lui-même en nous.*

Réfl. mor. Eph. II. 9.

Ibid. 10.

Il est encore bon de faire observer au Lecteur que dans ma Lettre je me plains tendrement à ce S. Prélat, de ce que d'*illustres deffenseurs de la Vérité* s'étoient *opposés à mon dessein.* Il est vrai qu'il ne répond pas directement à cet article: mais les louanges qu'il donne à mon Livre, & les *Prodiges* qu'il dit que Dieu lui a fait produire, en s'en servant pour *convertir* des *incrédules* & des *Déistes*, sont une preuve très suffisante & bien consolante pour moi, qu'il n'approuvoit pas les contradictions que j'avois essuyées de la part de ces Messieurs.

L'Article de ma Lettre par où je lui marque que Dieu me faisoit avertir d'avance par des Convulsionnaires à qui je donnois de grands Secours, des évenemens qui devoient m'arriver, mérite aussi que le Lecteur y fasse attention. C'est encore une nouvelle preuve de ce que j'ai avancé ci-dessus, que ce S. Prélat ne désapprouvoit point mes sentimens sur les grands Secours; puisque bien loin de les combattre en aucune façon, il me donne des témoignages de son estime & de l'amitié la plus tendre, dans le tems même que je les lui déclare de la maniére la plus forte.

Mais ne différons plus à présenter ces deux Lettres au Lecteur. Ne convient-il pas mieux de les abandonner à ses réflexions, que de prévenir ainsi celles qu'il ne peut manquer de faire lui-même?

De S. André lès Avignon, ce 29. Novembre 1737.

Lett. de l'Auteur à M. l'Evêq. de Senez du 29. Nov. 1737.

„ MONSEIGNEUR. Il a plû à Dieu de choisir pour confondre les faux sages du „ siécle, un homme qui avoit été assez insensé pour abandonner sa Religion & se „ livrer à toutes les erreurs & les folies de son propre esprit. Il lui a plû de choisir pour combattre les ennemis de la Vérité les plus redoutables, un homme qui „ avoit été assez lâche pour souhaiter d'être anéanti lors de sa mort, pour s'avi„ lir lui-même à l'état d'une bête, & pour préférer d'honteuses ordures au bon„ heur infini de jouïr éternellement de Dieu même. Enfin il lui a plû de choisir „ pour attester & publier les Miracles de nos jours, un homme qui jusques-là „ avoit refusé de croire ceux qui ont été opérés par Jesus-Christ & reconnus par „ toute l'Eglise.

„ Voi-

„ Voilà, Monseigneur, quels sont les tîtres de mon élection. Dieu qui fait „ tout pour sa gloire, m'a fait faire un Livre dont j'étois entiérement incapable. „ Il m'a mis dans le cœur de traiter des matiéres de Théologie, dans le tems „ qu'à peine savois-je les premiers élémens de la Religion. Il a en même tems per- „ mis que tout le monde, jusqu'à d'illustres deffenseurs de la Vérité s'opposassent „ à mon dessein, & que je ne trouvasse de toutes parts que contradiction. Mais „ en même tems Celui qui arrange comme il lui plaît tous les évenemens & qui „ dispose de tous les cœurs, me facilitoit lui-même l'exécution de mon projet, „ d'une maniére où sa protection étoit marquée. Malgré toutes mes impruden- „ ces, il empêchoit les ennemis de la Vérité de renverser mes desseins, & d'y „ mettre un obstacle invincible: il me faisoit avertir d'avance par des Convul- „ sionnaires à qui je donnois de grands Secours, des évenemens qui devoient „ m'arriver: il me faisoit fournir des Mémoires où je trouvois tout ce dont j'a- „ vois besoin: & souvent après m'avoir laissé sentir pendant quelque tems la sté- „ rilité naturelle de mon esprit & m'avoir fait recourir à la priére, il me présen- „ toit tout à coup une foule de pensées qui se succédoient si vîte, qu'à peine „ pouvois-je avoir le tems de les écrire.

„ Vous savez, Monseigneur, quel succès a eû ce Livre, que je ne dois nul- „ lement regarder comme mon Ouvrage, puisqu'il est certain que j'en étois & „ que j'en suis encore absolument incapable: ce que je ne puis trop répéter. „ Malheur à moi, si ce succès auquel j'ai si peu contribué, me donne quelque „ vanité. Malheur à moi, si j'oublie à quel tître il a plû à Dieu de me choisir pour „ me faire faire cette œuvre. Cependant je sens que le démon fait tous ses efforts „ pour l'employer à me perdre*. Permettez-moi, Monseigneur, que je me jette à „ vos pieds pour vous demander votre secours contre ses attaques. Levez vos „ mains pures vers le Ciel, pour en faire descendre sur moi une lumiére qui dis- „ sipe les illusions par lesquelles ce superbe veut me séduire. Que l'esprit de vé- „ rité me mette sans cesse devant les yeux mon indignité & mon néant: qu'il „ m'abbaisse & m'humilie jusques dans la poussierre, & que sa miséricorde me „ fasse plutôt essuyer des opprobres & des outrages † qui me servent de contre- „ poison contre les louanges qui pourroient m'enfler. Recommandez-moi, mon „ cher Pére (permettez-moi ce nom) aux priéres de tous ceux que la grace at- „ tache à la Vérité, & regardez-moi comme un homme qui est dans un danger „ pressant & que la charité des Fidéles doit s'empresser de secourir.

„ Jusqu'à présent je n'ai encore rien souffert, ayant toujours joui à la Bastille „ & au lieu où je suis d'une santé parfaite & d'une profonde paix, qui m'ont fait „ trouver ce tems-là le plus heureux de ma vie. Mais j'ai dans l'esprit que „ Dieu ne me donne des jours si doux & si tranquilles, que pour me préparer à „ quelque forte épreuve. En ce cas-là, mon très cher Pere, j'aurai encore „ besoin de plus de secours qu'auparavant. Je l'attends avec confiance de votre „ charité inépuisable. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Mon- „ seigneur, Votre très-humble & très-obéissant serviteur CARRE' DE MONT- „ GERON."

* [Un Ange de Satan donnoit des souflets à S. Paul, pour qu'il ne s'élevât pas, &c. 2 Cor. XII. *N. de l'Ed.*]

† [Ce qui a suivi la publication du 2 Tome de l'Auteur, est fort proportionné au desir qu'il avoit. *N. de l'Ed.*]

Voici la Réponse du Saint Evêque de Senez.

Ce 21. Décembre 1737.

„ Dieu s'est servi de vous, Monsieur, pour operer son œuvre: il vous écrasé- „ roit si vous la deshonnoriez par une vaine complaisance. Une vile boue entre „ les mains du Tout-puissant ouvrit les yeux de l'Aveuglé né: que pouvoit elle „ revendiquer de ce Miracle? Votre excellent Ouvrage opére des Prodiges: „ rejouissez-vous, Monsieur, si la plus profonde humilité peut vous mériter

„ une place dans le Livre de Vie. Votre généreuse démarche à fait verser
„ un torrent de larmes de joie: vous les changeriez en un torrent de larmes
„ de sang & de tristesse, si le démon jaloux de votre gloire vous entraînoit
„ dans sa condamnation. Les incrédules & les Déistes prendroient votre place,
„ après avoir été convertis par vos leçons: & Dieu se glorifieroit dans la ven-
„ geance qu'il tireroit de la plus noire ingratitude.

„ Que Pélage & ses sectateurs vantent les mérites humains; cette doctrine
„ d'orgueil est digne du Pére des superbes. Le partage d'un Chrétien est de
2 Rois. 6. „ s'annéantir devant la Majesté Suprême: *Ante Deum qui elegit me, vilior*
„ *fiam plus quam factus sum, & ero humilis in oculis meis.* Connoissant la pro-
„ fondeur de ses miséres, il en est saintement effrayé; & lorsqu'il les com-
„ pare avec l'honneur que Dieu lui fait de l'associer à ses desseins, il ne peut
„ s'empêcher de s'écrier avec S. Pierre: *Recede à me quia homo peccator sum.*
„ Bien loin d'être ébloui du succès de ses entreprises, il n'est occupé qu'à en rap-
„ porter toute la gloire à Celui qui les a tirées du néant par sa bénédiction. Son
„ humilité égale sa reconnoissance, & l'une & l'autre publient à l'envi le triom-
„ phe de la grace, par la devise *Quis ut Deus?*

„ La Lettre que je viens de recevoir de vous, Monsieur, & que j'ai bai-
„ sée bien tendrement, prouve que ces pieux sentimens sont profondément
„ gravés dans votre cœur. Aussi ai-je moins pensé à vous proposer des ré-
„ gles d'humilité, qu'à m'édifier de vos exemples. Les cœurs des Saints of-
„ frent pour vous, Monsieur, mille tendres vœux au Seigneur. Espérez tout
„ de sa grace: elle a agi puissamment en vous, abandonneroit-elle son ou-
„ vrage? Jamais liens n'ont été plus chéris ni plus célébres que les vôtres: il
„ n'est pas un ami de la Vérité qui ne voulût les partager avec vous, par le
„ désir de participer au bonheur de vos souffrances. Si j'en suis plus vive-
„ ment attendri, c'est que ma foi est moindre que votre courage. Car quel-
„ les épreuves seroient capables d'ébranler l'intrépide Deffenseur des Mira-
„ cles? Et pour quelle cause ne craindroit-on pas de souffrir si l'on abandon-
„ noit celle-ci, qui a fait éclatter un si grand pouvoir sur les cœurs & sur
„ les corps. Un Auteur aussi inconséquent que le mercure (Dom la Taste) se
„ dechaîne en forcené par sa XIX. Lettre contre votre Livre (ou plutôt contre
„ votre personne:) l'indignation du Public est à mon avis toute la réponse que
„ mérite l'Avocat du Diable.

„ Je vous ai suivi, Monsieur, dans tous vos pas. Votre prison & votre exil
„ sont le séjour de mon ame. Je sens que mon corps est dans les liens, puis-
„ qu'il ne m'est pas permis de vous aller embrasser, & vous marquer par
„ toute ma tendresse, le parfait respect avec lequel je veux être à la vie &
„ à la mort, Monsieur, Votre très humble & très obéissant serviteur,

Signé, ✠ Jean Evêque de Senez, Prisonnier de Jesus-Christ.

Si ce S. Evêque eût encore été parmi nous lorsque mon second Tome a paru, il n'eût certainement pas manqué d'en prendre la deffense, ainsi qu'il a fait du premier.

Matth. XXI. 16. Mais à la place de ce célébre & saint Prélat, Dieu qui *tire sa gloire la plus parfaite de la bouche des enfans*, a fait parler les petits instrumens qu'il rend aujourd'hui des Trompettes de toute Vérité. Plusieurs des meilleurs Convulsionnaires ont pris vivement la deffense de mon second Tome, dans des Discours dont le surnaturel est palpable pour ceux qui en jugent sans prévention.

O Pére Tout-puissant, *ont-ils dit*, vous dont l'Esprit souffle où il veut, & qui

qui *révélez aux petits ce que vous cachez aux sages & aux prudens*, vous avez Matth. XI. 25.
voulu vous servir aujourd'hui d'un Laïque dans les chaînes, & qui n'a d'autre science que celle qu'il vous plaît de lui donner, pour publier à toute la Terre la grandeur des Merveilles que vous étalez à nos yeux ! Vous l'avez choisi pour annoncer vos desseins de vengeance & de miséricorde, pour découvrir & faire pénétrer à vos petits la profondeur de vos conseils, pour prendre la deffense de vos enfans persécutés par leurs Péres, presque autant que par leurs ennemis; & pour signifier à des Docteurs qui se croient la lumiére du monde, qu'en condamnant une de vos plus brillantes œuvres, ils se sont écartés d'un des principaux sentiers qui va bientôt conduire vos plus fidéles serviteurs dans la voie qui mene au Prophéte. La lumiére des plus savans se couvre de ténébres, dès qu'elle perd votre influence: les ténébres se changent en lumiére par un seul de vos regards. *Le même Dieu qui par sa Parole a fait sortir la lumiére des ténébres, est Celui qui fait luire sa charité dans nos cœurs.* 2 Cor. IV. 6.

Les Théologiens Antisecouristes n'ignorent pas eux-mêmes, que les meilleurs Convulsionnaires dans le plus fort de leur Convulsion blâment fortement leur Décision contre les grands Secours, & qu'ils font hautement l'apologie de mon second Tome. Aussi depuis ce tems-là ces MM. ne cessent-ils point de décrier de toutes leurs forces les instincts de ces instrumens de Dieu, & d'en parler avec un souverain mépris.

Mais d'un autre côté d'habiles Théologiens saintement mortifiés d'entendre les Propositions captieuses par lesquelles ces MM. éblouissent le Public sur ce sujet, m'ont envoyé de savantes recherches pour me mettre en état de développer leurs équivoques: & les personnes qui ont examiné avec le plus d'attention les différens instincts des Convulsionnaires, m'ont en même tems fourni des Mémoires pour m'instruire exactement des faits que je n'ai pû voir moi-même depuis mon exil & ma captivité.

Aidé de toutes ces lumiéres que la Providence a voulu me donner, je ne dois donc pas craindre d'entreprendre, malgré mon incapacité personnelle, de réfuter nos Adversaires, & de traiter cette matiére, quoique fort difficile, & aussi épineuse qu'importante.

Essai de Dissertation sur les instincts Divins; & en particulier sur celui qui porte les Convulsionnaires à demander des Secours violens.

I. Sistême des Théologiens Antisec. sur les impressions Divines. Mém. Théol. p. 84. col. 2.

L'Auteur du *Memoire Théologique*, pour tâcher de faire accroire que les instincts des Convulsionnaires ne leur donnent aucune assurance de la volonté de Dieu, ni aucune lumiére en qui on puisse prendre quelque confiance, affecte de ne distinguer que trois dégrés d'impressions Divines, qui aient rapport à la prophétie.

Premiérement, une impression prophétique sans aucune connoissance, telle que celle qu'eut Caïphe.

Secondement, *des pensées, des connoissances, des représentations*, telles qu'en ont eû *un grand nombre de Saints & de Saintes .. sans qu'ils connussent certainement si ces pensées & ces représentations ... venoient de Dieu.* Ibid. p. 85. col. 2.

Troisiémement, le don de prophétie proprement dit, qui est toujours accompagné *d'une pleine certitude*, ce qui fait les Prophétes par état, tels que David, Isaïe, Jérémie, &c.

Ce n'est pas sans intérêt & même sans beaucoup trop d'art, que cet Auteur réduit ainsi au seul don qui forme & caractérise les Prophétes, toutes les impres-

sions surnaturelles par où Dieu manifeste clairement sa volonté, pour les voies extraordinaires. Car voici son raisonnement, qui fait toute la base de son Ecrit, aussi bien que celle de la *Réponse* des Théologiens Antisecouristes.

Ces MM. posent d'abord pour maxime générale & sans exception, qu'on ne doit point s'écarter des régles, à moins qu'on n'ait *une certitude* complette que c'est la volonté de Dieu. Or cette certitude, ajoutent-ils, ne s'aquierre en pareil cas que par le don de prophétie ou de révélation. D'où ils concluent, qu'il n'est jamais permis de se dispenser des régles, à moins qu'on n'ait reçu ce don.

Ainsi ces MM. veulent réduire le Tout-puissant à n'avoir plus aucun autre moyen que le seul don de prophétie, pour faire connoître aux hommes ce qu'il demande d'eux, lorsqu'il les destine à marcher dans des voies qui s'écartent de la route commune.

Mém. Théol. p. 95. col. 1. *Ou la Convulsionnaire*, dit l'Auteur du Memoire Théologique, *a reçû de Dieu une certitude, qui lui fait juger* que l'instinct qui l'anime, & le mouvement surnaturel qui la pousse, *vient de Dieu, ou elle n'a point de certitude.*

Si elle a reçû de Dieu cette certitude, c'est une prophétie proprement dite, & la voilà érigée en Prophéteſſe.

II. Les passages de S. Thomas cités par l'Auteur du Mém. Théol. suffisent pour démontrer le faux de son Sistême.

Ce qui est bien singulier, c'est que cet Auteur, pour unique preuve de la *fausse conséquence*, par où il termine la premiére partie de son Dilemme, cite un passage de S. Thomas, où bien loin que cet Ange de l'Ecole restraigne la connoissance (*qu'on est remué par le S. Esprit*,) au seul don parfait de la prophétie proprement dite, il suppose au contraire que cette connoissance peut accompagner tout ce qui appartient à la prophétie. Or selon ce S. Docteur, tous les instincts, les pensées, les visions, les représentations prophétiques, appartiennent à la prophétie, quoiqu'ils soient souvent séparés du don parfait qui est l'appanage singulier des Prophétes par état, ainsi qu'ils le sont chez les Convulsionnaires.

Voici le passage de S. Thomas cité par cet Auteur.

Mém. Théol. p. 95. col. 1. S. Thomas. 2. 2. q. 173. a. 4. *Cum ergo aliquis cognoscit se moveri a Spiritu Sancto, ad aliquid æstimandum vel significandum verbo vel facto, hoc propriè ad prophetiam pertinet.* (C'est à dire) „ lorsque quelqu'un connoît qu'il est remué „ par le S. Esprit pour penser quelque chose, ou pour l'exprimer, soit par des „ paroles, soit par des actions simboliques, tout cela appartient proprement à la „ prophétie: " (au lieu qu'un instinct sans aucune connoissance, tel que celui de Caïphe, ne lui appartient que d'une maniére impropre).

Cependant MM. les Théologiens Antisecouristes veulent au contraire, que tous les instincts prophétiques sans exception, ne soient jamais accompagnés d'une pleine assurance que c'est Dieu qui les forme dans le cœur: ce qui est un Sistême tout neuf qu'ils ont imaginé, parce que cette fausse supposition leur est nécessaire pour pouvoir soutenir qu'on ne doit faire aucun fond sur les instincts des Convulsionnaires. Ils vont même jusqu'à insinuer généralement, qu'on ne peut prendre aucune confiance dans les instincts Divins.

Ibid. p. 96. col. 1. „ A l'égard de l'instinct, *dit l'Auteur du Memoire Théologique*, il ne renferme „ point par lui-même aucune certitude. . . . Ainsi nous dire que Dieu peut „ nous faire sentir clairement par un simple instinct que c'est lui qui comman- „ de, ce seroit dans la vérité comme si l'on disoit que Dieu peut nous rendre cer- „ tains sans certitude."

Pour renverser ce faux Sistême de fond en comble, je n'ai besoin que d'un autre passage de S. Thomas que cite encore l'Auteur du *Memoire Théologique*.

Voici ce passage, tel qu'il le rapporte lui-même.

S

S. Thomas 2. 2. q. 171. a. 5. *Respondeo dicendum, quod mens prophetæ dupliciter à Deo instruitur. Uno modo per expressam revelationem: alio modo per quemdam instinctum, quem interdùm etiam nescientes, humanæ mentes patiuntur... De his ergo quæ expressè per spiritum prophetiæ propheta cognoscit, maximam certitudinem habet, & pro certo habet quod hæc sunt divinitùs sibi revelata... Sed ad ea quæ cognoscit per instinctum,* ALIQUANDO *sic se habet ut non* PLENE *discernere possit utrùm hæc cogitaverit aliquo Divino instinctu vel per spiritum proprium...* Ibid. p. 25. col. 1.

Pour mettre le sens de ce passage à la portée de tout le monde, donnons en d'abord la traduction.

„ Je répons, *dit S. Thomas*, que Dieu instruit l'esprit des prophétes de deux „ maniéres différentes: savoir, ou par une révélation expresse, ou par un certain „ instinct, que l'esprit humain reçoit, quelquefois même sans en rien savoir... „ A l'égard des choses qui sont expressément découvertes au Prophéte par l'esprit „ prophétique, il en a la plus grande certitude, & il sait certainement que c'est „ Dieu qui les lui a révélées... Mais à l'égard de celles qu'il connoît par „ instinct, il arrive QUELQUEFOIS qu'il ne peut discerner PLEINEMENT si c'est „ par un instinct Divin que ces pensées lui sont données, ou si elles ne viennent „ point de son propre esprit..."

Si ce n'est que *quelquefois*, que ceux qui reçoivent un instinct Divin, ne peuvent discerner *pleinement* si cet instinct vient de Dieu, cela n'arrive donc pas toujours: & ce passage de S. Thomas suppose au contraire, que le plus souvent les instincts que Dieu donne, sont accompagnés d'une intime persuasion & même d'une pleine assurance que c'est lui qui en est l'Auteur.

En effet sans cette connoissance ils deviennent presque inutiles à ceux qui en sont favorisés.

On doit encore conclurre de ces termes (*quelquefois il ne peut discerner pleinement*, &c.) qu'il y a des instincts qui n'ont qu'une foible lumiére, qui n'éclaire pas d'une maniére pleine & complette, en sorte que ceux qui les reçoivent, restent dans quelque doute. Mais le terme *quelquefois* prouve encore ici, que ce n'est pas là ce qui est le plus ordinaire.

Par exemple, à l'égard des instincts que Dieu met dans le cœur pour l'exécution de quelqu'un de ses desseins, peut-on croire qu'il ne veuille pas communément les autoriser par une conviction entiére & parfaite qu'ils viennent de lui? Cette pleine persuasion n'est-elle pas le mobile ordinaire par où il donne un zèle intrépide pour exécuter ce qu'il veut?

Il faut donc, selon S. Thomas, distinguer plusieurs sortes d'instincts: & c'est aussi ce que ce savant Docteur fait très clairement à la suite de ce même passage, où il parle généralement de tous ceux qui reçoivent des instincts Divins. „ Or, „ *ajoute-t-il*, toutes les choses que nous connoissons par instinct Divin, ne nous „ sont pas manifestées avec une certitude prophétique: *Non autem* OMNIA *quæ* „ *cognoscimus Divino instinctu, sub certitudine prophetica nobis manifestantur.*"

Ce n'est donc que par rapport à certaines choses, & non pas à l'égard de *toutes*, que ceux qui recoivent des instincts Divins, n'en ont pas toujours une certitude prophétique: d'où il suit qu'il y a des instincts qui sont accompagnés de cette certitude, ou d'une assurance équivalente.

Ainsi il est donc prouvé par les passages mêmes cités par l'Auteur du *Memoire*, qu'il y a une contrariété palpable entre la doctrine de S. Thomas sur les instincts Divins, & celle des Théologiens Antisecouristes.

Selon ces MM. un instinct Divin n'emporte jamais avec lui une pleine assuran-

Mém. Théol. p. 96. ce de son principe: d'où ils concluent que ce seroit dire, *que Dieu peut nous rendre certains sans certitude*, que de prétendre qu'il *peut nous faire sentir clairement sa volonté par un simple instinct.*

Au contraire S. Thomas dit bien à la vérité, qu'il y a des instincts qui ne donnent point une certitude aussi pleine, *plenè*, que celle des Prophétes, *non . . . sub certitudine propheticâ:* mais il ajoute que cela n'arrive que quelquefois, *aliquandò*, & que ce n'est point à l'égard de toutes sortes de choses, *non omnia.*

Selon ces MM., dès que l'on a *une certitude* qu'un instinct *vient de Dieu . . . c'est une prophétie proprement dite*, & on est *érigé en Prophéte.*

S. Thomas décise très clairement au contraire, en plusieurs de ses Ecrits, qu'on peut, sans être en aucune sorte élevé à la qualité de Prophéte, avoir une parfaite assurance qu'un instinct vient de Dieu.

Pour en fournir à ces MM. une preuve invincible, je n'ai besoin que de leur demander s'ils pensent que Samson avoit dans le cœur une pleine assurance que c'étoit par l'ordre de Dieu qu'il faisoit la plûpart des choses extraordinaires que l'Ecriture rapporte de lui? Je croirois leur faire injure si je les soupçonnois d'en douter. Cependant S. Thomas ne place que dans le plus bas dégré de la prophétie improprement dite, l'instinct qui faisoit agir Samson, bien loin de le regarder comme un Prophéte.

In quæst. de Ver. p. 12. a. 13. „ C'est, *dit ce S. Docteur*, le plus bas dégré de la prophétie, que celui qui „ donne une certaine hardiesse & une détermination promte pour dire ou faire „ certaines choses: telle est, *ajoute-t-il*, l'espéce de dégré de prophétie qu'on „ peut dire qu'a eû Samson, en donnant au terme de prophétie un sens large & „ étendu, sous lequel on comprend toute influence surnaturelle: *Infimus gradus* „ *prophetiæ est in eo quo invenitur quædam audacia vel promptitudo ad aliquid dicen-* „ *dum, vel faciendum: sicut si dicamus aliquem gradum prophetiæ fuisse in Samsone*, LARGO MODO *accipiendo prophetiam, secundum quod omnis supernaturalis* „ *influxus ad prophetiam reducitur.*"

2. 2. Qu. 174. a. 3. S. Thomas répéte encore la même observation dans sa Somme Théologique. „ Le plus bas dégré de la prophétie, *dit-il*, c'est lorsque quelqu'un est poussé „ par un instinct intérieur à faire quelque chose d'extérieur, ainsi qu'il est dit de „ Samson: *Infimus gradus prophetiæ est cum aliquis ex interiori instinctu movetur* „ *ad aliqua exteriùs facienda sicut de Samsone dicitur.*

Or Samson avoit néanmoins une assurance inébranlable qu'il agissoit par l'ordre de Dieu: & par conséquent, selon S. Thomas, cette assurance peut être jointe avec le plus bas dégré de l'influence prophétique, en comprenant sous ce nom tout instinct surnaturel formé par le Saint Esprit.

III. Les instincts Divins méritent tres-fort la préférence sur les faux raisonnemens des Theologiens Antisecouristes.

Cette Décision si précise du Docteur Angelique devroit suffire pour faire avouer aux Théologiens Antisecouristes qu'ils se sont trompés sur ce sujet, si leur éminente Autorité leur permettoit de s'assujetir à celle des saints Docteurs.

Au reste S. Thomas avoit une idée des instincts Divins, bien différente de celle qu'en ont à présent ces Messieurs.

Ce célébre Docteur adopte & nous donne pour régle, cette belle Sentence d'Aristote.

S. Thom. 1. 2. q. 68. a. 1. in corp. „ Il ne convient pas de conseiller suivant la raison humaine ceux qui sont remués par un instinct Divin, mais il faut qu'ils suivent l'instinct intérieur qui les „ anime, parce que son principe est bien meilleur que toute la raison des hom„ mes:" *Quod his qui moventur per instinctum Divinum, non expedit consiliari secundùm rationem humanam, sed quod sequantur interiorem instinctum: quia moventur à meliori principio quam sit ratio humana.*

Qu'une

Qu'une telle Maxime a de force dans la bouche d'un auſſi ſavant Docteur de l'Egliſe, que S. Thomas!

En effet tout ce qui émane directement de Dieu, n'eſt-il pas infiniment préférable aux penſées de ſes créatures, qui ne peuvent être que fauſſes dès qu'elles ſont contraires aux ſiennes?

Les inſtincts que Dieu donne, avec une pleine aſſurance qu'ils viennent de lui, ſont même préférables aux régles ordinaires, parce que ſa volonté eſt la plus ſacrée de toutes les régles. On mérite en la ſuivant: on eſt coupable lorſqu'on y réſiſte, la connoiſſant pour telle, & plus encore lorſqu'on s'y oppoſe.

Par quelle fatalité les Théologiens Antiſecouriſtes font-ils donc aujourd'hui ſi peu de cas des inſtincts Divins?

IV. L'inſtinct divin d'une aſſurance ſurnaturelle met dans le cœur une conviction auſſi ferme de la volonté de Dieu, que la lumiére prophetique en convainc l'eſprit.

C'eſt, diſent-ils, parce qu'*ils ne renferment point par eux-mêmes aucune certitude*, ces inſtincts n'étant pas éclairés par cette vive lumiére qui pénétre & s'empare de l'eſprit des Prophétes, & qui caractériſe le don parfait de prophetie.

Mais ces MM. ignorent-ils donc que Dieu donne quelquefois une pleine aſſurance par un inſtinct ſurnaturel, qui ſans éclairer l'eſprit par la lumiére extraordinaire propre aux Prophétes, produit le même effet par le vif ſentiment d'une confiance immobile qu'elle met dans le cœur?

Quoi! ces MM. ont-ils donc oublié que l'ame humaine eſt capable d'une autre ſorte de perſuaſion, que celle de l'eſprit? perſuaſion qui ſe forme dans le cœur, qui eſt une opération ſurnaturelle de l'Eſprit de Dieu, & qui eſt une grace gratuite auſſi bien que le don de prophétie?

C'eſt ce que les Théologiens définiſſent: un inſtinct par qui Dieu fait ſentir ſi clairement & ſi vivement ce qu'il veut qu'on faſſe, que le cœur de l'homme en eſt tout autant perſuadé, que ſi ſon eſprit étoit éclairé par une révélation prophétique.

Cet inſtinct ſurnaturel, qui exclud de l'ame toute héſitation, eſt appellé par S. Paul „ le don gratuit d'une foi inſpirée par le Saint Eſprit:" *Alteri fides in eodem Spiritu.* Et cet Apôtre comprend expreſſément ce don dans l'énumération qu'il fait des dons gratuits, que le S. Eſprit avoit diverſement répandus parmi les Corinthiens. 1. Cor. XII. 9.

L'Auteur du *Mémoire Théologique* établit lui-même par pluſieurs Textes de S. Thomas & d'Eſtius, que c'eſt de cet inſtinct ſurnaturel dont parle l'Apôtre dans ce paſſage: & cet Auteur le définit *une grace gratuite*, qui *donne une certitude extraordinaire ... que Dieu accordera tel Miracle.* Mém. Théol. p. 105. col. 2.

Cette définition peut être regardée comme exacte, pourvû qu'on ne reſtraigne pas le terme de certitude à celle que forme dans l'eſprit une lumiére prophétique: & elle caractériſe très bien la confiance immobile & évidemment ſurnaturelle avec laquelle les Convulſionnaires demandent, ſans aucune crainte, les Secours les plus terribles.

V. C'eſt mal à propos que l'Auteur du Mém. confond l'inſtinct d'une aſſurance inébranlable avec le don parfait de prophetie. Mém. Theol. p. 106. col. 1.

Mais aſſurément notre célébre Docteur ſe trompe lorſqu'il ajoute, que les Convulſionnaires ne peuvent point avoir cette aſſurance inébranlable, *qui leur annonceroit avec une certitude complette*, *une préſervation miraculeuſe*, *au milieu des coups aſſommans*, parceque cette *certitude entiére ſeroit proprement un don de prophétie*, & que tout le monde convient que les Convulſionnaires ne ſont point Prophétes.

Il eſt vrai qu'on peut bien dire avec S. Thomas, que cet inſtinct d'une aſſurance ſurnaturelle, eſt une participation imparfaite au don de prophétie: mais il eſt évident que cet inſtinct n'eſt pas le don même qui fait les Prophétes. Il n'eſt pas cette illumination ſinguliére qui leur fait entendre clairement la voix du Très-haut, & qui rend l'inviſible ſi ſenſiblement préſent aux yeux de leur ame, qu'ils

ne peuvent douter que ce ne soit lui qui leur parle: il n'est pas non plus cette opération du S. Esprit qui leur dicte toutes leurs paroles, & qui conduit lui-même leur plume.

L'instinct qui produit dans le cœur une assurance inébranlable par une grace gratuite, est seulement qualifié par plusieurs Auteurs Ecclésiastiques, de *sentiment intime de l'ame*, *formé secrettement par l'Esprit saint*, & de *mouvement Divin qui détermine efficacement le cœur.* Et quoique cet instinct donne une pleine persuasion de la volonté de Dieu, & qu'il ait la force de bannir tout doute & toute hésitation, néanmoins aucun de ces Auteurs ne le confond avec la lumiére extraordinaire qui éclaire l'esprit des Prophétes, & qui leur donne la plus grande de toutes les certitudes, qui est celle d'une révélation expresse qui vient indubitablement de Dieu.

C'est à cette confiance surnaturelle, à cette assurance immobile, que les Miracles sont singuliérement promis, ainsi qu'en convient expressément l'Auteur du *Mémoire*. Cependant aucun autre Auteur que lui n'a cru, que ceux qui s'appuyant sur cette confiance ou cette assurance qu'ils sentent dans leur cœur, ont démandé & obtenu des Miracles & des Prodiges, aient tous été des Prophétes.

C'est par cet instinct que Dieu a persuadé à un très grand nombre de Saints de marcher par les voies extraordinaires par où il vouloit les conduire, comme je le ferai voir: & néanmoins personne n'a jamais pensé que tous ces Saints aient reçû, pour s'écarter ainsi de la route commune, le don sublime de la prophétie proprement dite.

Opposons encore quelque chose de plus fort à l'Auteur du *Mémoire*. Ce sera l'autorité de S. Paul, qui distingue très expressément du don de prophétie, celui d'une foi inspirée par le S. Esprit, qui produit l'instinct d'une assurance surnatu-
1. Cor. XII. relle. *Alteri fides in eodem Spiritu, ... alii prophetia.*
9 & 10. L'Apôtre a grand soin de distinguer tous les différens dons gratuits, & de nous avertir que ce sont ordinairement diverses personnes qui en sont favorisées, les uns recevant un don & les autres un autre, selon que le S. Esprit juge à propos
Ibid. 11. de les diviser & de les distribuer separément à chacun: *Spiritus dividens singulis pro ut vult.*

L'Auteur du *Mémoire* affecte au contraire de confondre ensemble tous ces dons, & veut les réduire tous au seul don parfait de prophétie, pour avoir lieu d'en conclurre que les Convulsionnaires n'ont aucun de ces dons, puisqu'ils ne sont pas des Prophétes.

C'est, par exemple, encore dans cette vûe qu'il réunit au don parfait de prophétie celui du discernement des esprits, malgré la Décision contraire de S. Paul:
Ibid. 11. „ Les uns reçoivent le don de prophétie, *dit cet Apôtre*, & d'autres le don du „ discernement des esprits: *Alii prophetia*, *alii discretio spirituum.*

Cependant cet Auteur ne peut ignorer que suivant S Augustin, le don du discernement des esprits ne consiste, du moins quelquefois, que dans un certain goût
Confess. lib. de l'ame, *nescio quodam sapore*, qui lui fait discerner ce qui vient de Dieu par un
VI. cap. 13. sentiment sensible qui se forme dans le cœur, & non pas une lumiére brillante & purement intellectuelle, telle que celle qui illumine surnaturellement l'esprit des Prophétes.

Ci-devant pag. 271. Le Lecteur a déjà vû que c'est ainsi que ce célébre Pere de l'Eglise explique comment Sainte Monique distinguoit d'une maniére sûre, quoique moins lumineuse que celle des Prophétes, les révélations que Dieu lui faisoit, d'avec les pensées de son propre esprit, les visions formées par son imagination & les fantômes que Satan pouvoit lui présenter. Par

Par quelle fatalité tous ces inſtincts Divins que le S. Eſprit inſpire ſurnaturellement dans les ames, ſont-ils aujourd'hui ignorés par l'Auteur du *Mémoire*, ou confondus avec le don particulier qui fait les Prophétes par état? Un trop ardent déſir de faire perdre aux Convulſionnaires la confiance légitime qu'ils doivent avoir à l'inſtinct Divin qui leur fait demander avec joie, ou du moins avec ſoumiſſion, les plus terribles Secours, lui a fait apparemment oublier cette portion de la Théologie. Tant il eſt vrai qu'un homme fort ſavant peut, ſur-tout lorſque ſon eſprit eſt occupé par quelque prévention, ignorer ou ne plus voir ce que d'autres perſonnes moins habiles ſavent très-bien & voient très clairement!

Le mélange obſcur & confus que cet Auteur fait des inſtincts Divins avec la prophétie proprement dite, étant éclairci; ce Siſtème inconnu à toute la Tradition étant une fois renverſé, que deviendront tous ſes Dilemmes?

„ Ceux, *dit-il*, qui reçoivent les Secours violens connoiſſent certainement „ qu'ils ont cette confiance, ou ils ne le connoiſſent-pas. S'ils connoiſſent certainement qu'ils ont cette confiance, s'ils ſavent indubitablement que celle „ qu'ils ſentent n'eſt point un tour d'imagination, une confiance préſomptueuſe, „ un ſentiment étranger; alors ils ont reçû de Dieu le diſcernement des eſprits: „ ils ont ſur ce point une lumiére prophétique: ils ont proprement le don de „ prophétie." Mém. Théol. p. 104, col. 1.

VI. Il eſt évident que les Convulſionnaires qui demandent ſans crainte les plus effrayans Secours, le font par l'inſtinct Divin d'une aſſurance de la volonté de Dieu, & d'une confiance ſurnaturelle en ſa bonté.

Les Convulſionnaires n'ont point *proprement le don de prophétie:* mais la plûpart d'entre eux reçoivent des impreſſions Divines, qui ſont une participation de ce don, ainſi que je le prouverai ci-après. J'ai déja fait voir que parmi eux, il y en a pluſieurs qui ont reçu, du moins pour quelques momens, un rayon du don du diſcernement des eſprits: & il eſt de notoriété publique que tous ceux qui ſe font donner des Secours violens, ſentent* dans leur cœur une conviction pleine, entiére & complette qu'ils ſuivent en cela l'ordre de Dieu, & que c'eſt lui qui leur inſpire de les demander pour ſa gloire & l'exécution de ſes deſſeins.

* Voy ci-devant l'aveu de M. Poncet, pp 193. & 194.

A cet inſtinct ſi puiſſant, qui eſt toujours ſans aucune héſitation dans tous les Convulſionnaires à grands Secours, Dieu joint encore dans le cœur de la plûpart une intime perſuaſion que ces terribles Secours ne leur feront que ſalutaires de toutes façons: & depuis quatorze ans cette confiance ſurhumaine, eſt tous les jours ſuivie de ſon effet par un des plus grands Prodiges & des plus continuels qui aient jamais paru dans le Monde.

Si quelques Convulſionnaires balancent pendant quelques momens à ſe faire donner ces effrayans Secours, leur ſoumiſſion à la volonté de Dieu ne tarde pas à les y déterminer, ou ils y ſont bientôt forcés par de violentes douleurs.

Il faut être bien aveugle pour ne pas voir dans une aſſurance ſi inébranlable de la volonté de Dieu, dans une confiance en lui ſi ſupérieure aux ſentimens de la nature affoiblie, & dans tous les Prodiges qui couronnent continuellement ces Merveilleux inſtincts, l'opération Toute-puiſſante de Celui qui ſeul eſt le Maître d'agir immédiatement ſur la volonté, de former dans le cœur des ſentimens ſurnaturels, & d'empêcher les effets que doit produire immanquablement le choc des coups, ſuivant les loix primitives par leſquelles il a réglé toutes les opérations & les différentes impreſſions qu'il doit faire ſur la matiére.

Cependant l'Auteur du *Mémoire* n'épargne aucuns efforts, & ajoute ſuppoſitions à ſuppoſitions, pour ſe diſpenſer de reconnoître l'ouvrage du Très-haut dans les admirables inſtincts des Convulſionnaires à grands Secours. Après s'être épuiſé à débiter ſa nouvelle Maxime, que tous les inſtincts qui donnent une aſſurance inébranlable de la volonté de Dieu & une confiance intrépide en ſon ſecours, ſont des appanages de la prophétie proprement dite; il nous accuſe en même tems de con-

confondre les inſtincts des Convulſionnaires avec la ſeconde des Vertus Théologales.

Mém. Theol. p. 104. col. 2.

„ On ne diſtingue point, *dit-il*, comme on le doit, l'Eſpérance Théologale „ qui regarde le ſalut de l'ame, & le don d'une certaine confiance extraordinai- „ re par rapport à des effets Miraculeux. L'une eſt une grace ſanctifiante, c'eſt „ un amour de Dieu qui ſe confie en lui: l'autre eſt du nombre de ce qu'on ap- „ pelle grace gratuite, *gratis data*."

VII. Réfutation que fait un Theologien, du faux Siſtême de l'Auteur du *Mémoire* (qu'il n'y a point dans l'ame de l'homme d'autre perſuaſion que celle qui ſe forme par un acte de l'entendement.)

Il eſt évident par mes Textes que je ne confonds points deux objets ſi différens. Mais une bouche bien plus ſavante & plus éloquente que la mienne va s'ouvrir, pour répondre à ce Docteur. Un Théologien va lui prouver, que par une ſuite du faux Siſtéme qu'a imaginé cet Auteur (qu'il n'y a point dans l'ame de l'homme d'autre perſuaſion que celle qui ſe forme par un acte de l'entendement) c'eſt lui-même qui confond l'Eſpérance Théologale avec la Charité, ainſi qu'il a fait les inſtincts Divins avec le don parfait de prophétie.

„ Il eſt faux, *dit ce Théologien*, que par elle-même l'Eſpérance Théologale ſoit *une grace ſanctifiante*. Il n'y a point d'autre *grace ſanctifiante* que la Charité. L'Eſpérance n'eſt qu'une diſpoſition ou préparation à cette grace, & elle n'eſt ſanctifiante que lorſqu'elle eſt formée & animée par la Charité. Dire tout crûment & ſans correctif, que *l'Eſpérance eſt une grace ſanctifiante*, c'eſt ou tomber dans l'erreur des Quietiſtes, qui ont introduit dans la Théologie deux ſortes de graces ſanctifiantes, ſavoir l'amour d'eſpérance & l'amour pur: ou bien c'eſt confondre l'Eſpérance avec la Charité. Cette derniére erreur ſi contraire à la Doctrine commune de l'Eglise, eſt une ſuite néceſſaire du Siſtéme de l'Auteur du *Mémoire Théologique* ſur les Vertus Théologales. C'eſt ce qui lui fait ajouter ici, que l'Eſpérance *eſt un amour de Dieu qui ſe confie en lui.* Par cet amour de Dieu il n'entend autre choſe que la Charité même, ainſi qu'il conſte par ſes Lettres ſur l'Eſpérance Chrétienne & par ſa Diſſertation ſur les Vertus Théologales, imprimée l'année derniére. Mais ſelon la ſaine Théologie, l'Eſpérance n'eſt pas la Charité. Cette Vertu dans ſa ſubſtance n'eſt autre choſe qu'*une attente certaine de la béatitude éternelle & des graces qui nous y conduiſent*, ainſi que les Catéchiſmes & les Théologiens la définiſſent.

L'Eſpérance Théologale étant eſſentiellement une vertu du cœur, l'attente certaine en quoi préciſément elle conſiſte, eſt donc un ſentiment ou une diſpo-

In 3. diſt. 26. a. 5.

ſition du cœur. *Spes tota in affectu eſt, nihil habet in parte cognitivâ*, diſent les

1. Lib. de Juſtif. c. 6.

Théologiens avec Albert le Grand. *Fiduciam habere*, dit Bellarmin, *voluntatis eſt non intellectûs.* S. Bonaventure affirme que l'Eſpérance même, quand à l'aſſu-

In 3. diſt. 36. a. 1. q. 5.

rance qu'elle renferme, appartient à la volonté. S. Thomas enſeigne en pluſieurs endroits la même choſe. Cette attente certaine eſt une perſuaſion immobile & aſſurée, qu'on obtiendra les biens du Ciel & les graces qui y conduiſent. L'Eſpérance, qui eſt la même choſe que cette attente, eſt donc eſſentiellement une perſuaſion du cœur fondée ſur la Toute-puiſſante miſéricorde de Dieu & ſur les mérites de Jeſus-Chriſt. Cette perſuaſion eſt de ſa nature, ferme, immobile, inébranlable, quoique par la faute de l'homme, elle ſoit rarement portée à ce dégré parfait.

Cette Doctrine, quoiqu'inconteſtablement celle de l'Egliſe, ne plaît point à l'Auteur du *Mémoire*; & il n'eſt point douteux que l'averſion qu'il a pour elle, n'ait beaucoup influé dans ſon Siſtême Théologique contre les Secours.

En effet l'origine de tous les mécomptes de M. Bourſier, tant ſur la queſtion des Secours, que ſur la nature de l'Eſpérance ſeconde Vertu Théologale, eſt que ne connoiſſant point d'autre perſuaſion que celle de l'eſprit, qui eſt un acte de l'entendement,

d'un

d'un côté il en a conclu que la confiance dans l'œuvre du salut, n'étoit qu'une simple persuasion de l'esprit, formée par la Charité qui est dans le cœur, & persuasion plus ou moins grande, selon que la Charité qui en est nécessairement la mesure, est plus ou moins grande dans le cœur : il en a conclu d'un autre côté, que la confiance qui obtient les Miracles, étant une simple persuasion de l'esprit, ne peut parvenir à une pleine & entiére assurance, que par le secours d'une révélation proprement dite.

Dans son Sistême la lumiére d'une révélation surnaturelle est absolument nécessaire, soit pour donner à la confiance d'obtenir la béatitude céleste, une immobilité inébranlable qui exclud toute hésitation & toute incertitude, soit pour donner à la confiance qui obtient les Miracles une assurance ferme & inébranlable.

M. Boursier s'égare dès les premiers pas qu'il fait, parce qu'il n'a pas fait attention que l'attente d'un bien de difficile acquisition, *boni ardui* comme dit S. Thomas, appartient proprement au cœur, & qu'outre la persuasion de l'esprit, il y a une certaine persuasion du cœur qu'on sent mieux qu'on ne peut définir, & qui suffit pour fixer l'ame & l'empêcher d'être flottante dans l'attente du bien espéré.

C'est ce que le Cardinal Bellarmin a parfaitement développé sur ces paroles de S. Jacques: „ Que l'homme demande avec foi sans aucun doute ni hésitation:" *Postulet in fide nihil hesitans*; & sur celles de Jesus-Christ: „ Quoi que ce soit „ que vous demandiez dans la priére, croyez que vous l'obtiendrez, & il vous „ sera accordé:" *Omnia quæcumque orantes petitis, credite quia accipietis, & evenient vobis... Quicumque .. non hæsitaverit in corde suo, sed crediderit quia quodcumque dixerit, Fiat, fiet ei.* Jacques I. 5. Marc. XI. 23 & 24.

„ La priére, *dit ce savant Controversiste*, exige deux choses, la foi & la con- „ fiance. Or le doute & l'hésitation est contraire à l'une & à l'autre. Que la „ foi doive exclurre tout doute, cela est incontestable, puisque nous devons croi- „ re très certainement que Dieu peut faire ce que nous lui demandons, qu'il est „ fidéle dans ses promesses, &c. . . Quant à la confiance nous devons aussi tel- „ lement espérer d'obtenir ce que nous demandons, que notre confiance ex- „ clue toute défiance & toute hésitation. Or, *continue-t-il*, comme cette con- „ fiance n'est point dans l'esprit ou l'entendement, mais dans le cœur ou la volon- „ té, aussi le douté opposé ne consiste pas dans l'incertitude de l'esprit, mais dans l'in- „ stabilité d'une volonté foible & chancelante. C'est pourquoi la confiance, pour être „ sans hésitation, n'exige pas qu'il y ait dans l'entendement une pleine certitude d'ob- „ tenir ce qu'on demande: mais elle exige une ferme adhésion de la volonté, ou un „ repos immobile du cœur sur la Bonté de Dieu, de qui on espére obtenir ce qu'on „ demande." *In oratione requiritur tum fides, tum etiam fiducia, & utrique suo modo contraria est hæsitatio: & quidem de fide nulla est difficultas. Nam fide credere debemus Deum posse facere quod petimus, fidelem quoque esse in omnibus verbis suis... Quod autem attinet ad fiduciam, confidére debemus nos accepturos quod petimus, & non hæsitare, id est, non diffidere cæterùm. Sicut fiducia non est in intellectu, sed in voluntate; ita hæsitatio cum opponitur fiduciæ, non est incertitudo intellectûs, sed infirmitas & instabilitas voluntatis. Quare fiducia sine hæsitatione non requirit certitudinem intellectûs de re impetrandâ, sed firmam adhæsionem voluntatis erga bonitatem Dei a quâ sperat homo se impetraturum quod postulat.* Bell. Lib. 3. de Justif. c. 13.

Quelle différence entre la Doctrine de ce savant Cardinal & celle de M. Boursier! Selon le premier, l'attente de l'Espérance, ou la persuasion dans laquelle elle consiste, est toute entiére dans le cœur : ce n'est autre chose qu'une ferme adhésion de la volonté à la Bonté Divine à laquelle elle se fie, & sur laquelle elle s'appuie avec immobilité, pour obtenir le bien qu'elle désire. Au lieu que, selon l'Auteur

teur du *Mémoire*, cette persuasion, cette attente, n'est qu'un simple acte de l'entendement; c'est une pure persuasion de l'esprit, qui n'a d'assurance que relativement à la mesure de la Charité que l'on posséde, & qui doit, selon lui, la faire naître: persuasion par conséquent, mobile, chancelante & toute conjecturale, & entiérement incapable de fixer immobilement le cœur sur la Bonté Divine.

Il est impossible que l'Auteur du *Mémoire Théologique* admette aucune autre persuasion dans la confiance, dès qu'il ne veut point reconnoître d'autre persuasion que celle de l'esprit: autrement il tomberoit dans l'erreur de la certitude Calvinienne que l'Eglise a si justement proscrite. Car ce seroit enseigner cette erreur que de dire que la confiance renferme une persuasion d'esprit ferme, certaine, immobile: il n'y a que l'évidence ou une révélation expresse, qui puisse mettre dans l'esprit une semblable persuasion. En effet comment l'esprit pourroit-il se persuader avec une entiére certitude, sans une révélation expresse, d'un secret aussi caché que celui de l'élection? L'Auteur du *Mémoire* en convient. Il ne peut donc se défendre de n'admettre dans la confiance qu'une persuasion de pure vraisemblance, une opinion pure & simple, toujours mobile & chancelante. Est-ce là l'idée que le Cardinal Bellarmin & tous les autres Théologiens nous donnent de la persuasion de confiance? Et-ce là l'idée que nous en donnent ces paroles de l'Ecriture: *Qui non hæsitaverit in corde suo... Postulet in fide nihil hæsitans?*

Les écarts de M. de Boursier & de ses consors sur la persuasion de la confiance du salut, ont nécessairement attiré ceux où ils se sont jettés sur la confiance qui a pour objet toute autre chose qui dépend d'un décret libre de Dieu. S'agit-il, par exemple, d'obtenir un Miracle, ou d'être assuré que Dieu nous conservera sans risque au milieu de quelque danger? L'esprit ne peut en avoir de persuasion certaine & entiére sans une révélation expresse. Or comme, selon M. Boursier & les autres Ecrivains Antisecouristes d'accord avec lui dans sa nouvelle Doctrine sur l'Espérance, il n'y a point d'autre persuasion de confiance, qu'une persuasion de l'esprit; ils ont dû nécessairement penser qu'il falloit une révélation expresse pour s'assurer sans aucun doute qu'on obtiendroit le Miracle, ou qu'on seroit préservé du danger. Si la révélation manque, on ne peut selon eux avoir pour l'impétration du Miracle ou du secours Divin, qu'une attente incertaine & chancelante, & tout au plus qu'une persuasion de vraisemblance & d'opinion. Ainsi les Convulsionnaires & ceux qui leur donnent des Secours, se défendant souvent par la confiance ou la pleine persuasion qu'ils ont que les Secours ne seront point nuisibles, les Antisecouristes raisonnant conséquemment à leur erreur sur la confiance, ont dû leur demander s'ils avoient des révélations expresses, & une certitude prophétique de l'heureux effet qu'ils attendoient. Or sur l'aveu que les Convulsionnaires & les Secouristes leur ont fait, qu'ils n'étoient point Prophétes & qu'ils n'avoient point de révélation, les Théologiens Antisecouristes ont dû en conclurre, qu'ils n'avoient point d'assurance véritable que Dieu les protégeroit, & par conséquent qu'ils agissoient en enthousiastes & en fanatiques. Voilà ce qui a conduit ces MM. à rejetter les Secours, & à condamner ceux qui les rendent & les approuvent. Mais comme je viens de le faire voir, la base de cette condamnation est une erreur manifeste sur la nature de la confiance & de la persuasion ferme, immobile & inébranlable qu'elle renferme: persuasion qui a sa source dans la volonté, où elle n'est autre chose que le mouvement d'un cœur, qui s'appuyant immobilement sur la Bonté Toute-puissante de Dieu & sur la parole de Jesus-Christ, attend avec une ferme assurance soit les biens éternels, soit tout ce qu'on lui demande avec
Marc, XI. 23. foi. *Quicumque . . . non hæsitaverit in corde suo, sed crediderit, quia quodcumque dixerit, Fiat; fiet ei.*

On

On voit maintenant la raiſon de cette diſtinction chimérique que M. Bourſier met dans ſon *Mémoire* prétendu *Théologique*, entre la certitude de l'Eſpérance Théologale & celle qui renferme *une certaine confiance extraordinaire par rapport à des effets Miraculeux.* Toutes les deux, ſelon lui, ſont une pure perſuaſion de l'eſprit. Voilà la ſource de l'écart. Mais la premiére, je dis l'Eſpérance Théologale, n'eſt point appuyée ſur une révélation expreſſe: ainſi la perſuaſion qu'elle renferme n'eſt qu'une perſuaſion incertaine, mobile & chancelante, c'eſt une pure opinion plus ou moins vraiſemblable, & qui dépend de la Charité que l'on poſſéde. La ſeconde, c'eſt-à-dire la confiance extraordinaire par rapport aux effets Miraculeux, eſt appuyée ſur une révélation expreſſe, ſur le don de prophétie proprement dit; quiconque a cette confiance pleine & entiére qu'il obtiendra l'effet Miraculeux, a le don de prophétie: *le voilà érigé en prophéte:* par conſéquent ſon aſſurance eſt une certitude d'eſprit entiére & abſolue. Telle eſt la différence que l'Auteur du *Mémoire* met entre les deux confiances: différence erronée, chimérique & inouïe. Selon les Peres & les Théologiens, l'aſſurance que renferme l'une & l'autre confiance eſt de même nature: l'une & l'autre eſt dans le cœur. Toutes les deux doivent être également fermes & immobiles: l'une & l'autre doit exclurre tout doute & toute héſitation du cœur. *Tollit*, dit le Cardinal Bellarmin, *omnem anxietatem & hæſitationem, & ipſam etiam dubitationem, ſi dubius dicatur qui non audit alteri parti aſſentire:* & il le dit de l'une & de l'autre confiance. Il eſt donc indubitablement faux que l'aſſurance renfermée dans la confiance des Miracles, ſoit le don de prophétie proprement dit, ou la certitude prophétique: autrement il faudroit dire que l'aſſurance que renferme l'Eſpérance Théologale eſt auſſi le don de prophétie proprement dit; puiſque cette aſſurance eſt de même nature que la premiére: il faudroit eriger en Prophétes tous les bons Chrétiens qui ont une ferme eſpérance de leur ſalut. Bell. lib. 3. de Juſtif. c. 11. l. 1. de bonis operibus in particulari c. 9.

Mais pour refuter la fauſſeté de cette diſtinction inconnue juſqu'ici aux plus ſavans Théologiens, il ſuffit de rapporter le beau paſſage de M. Boſſuet que l'Auteur du *Mémoire* à tronqué ſelon la methode ordinaire des citations de ſon Ouvrage. On y verra que ſuivant cet illuſtre Prélat, la confiance du ſalut & celle des Miracles ont préciſément tous les mêmes caractéres, que l'une & l'autre ſont une perſuaſion du cœur, qu'elles ont l'une & l'autre le même appui, les mêmes motifs, la même aſſurance; en un mot, qu'il n'y a de différence entre l'une & l'autre, qu'en ce que l'une a pour objet les biens ſpirituels & eſt commandée à tous, & que l'autre, qui n'eſt pas commandée à tous, a pour objet un effet temporel & miraculeux: enfin que l'une & l'autre eſt compriſe ſous le nom de cette foi qui n'héſite pas, que le Sauveur du Monde recommande à ſes diſciples: *Habete fidem Dei.* Marc. XI. 22.

„ La foi donc & la priére, *dit M. Boſſuet*, ſont toutes-puiſſantes & révêtent „ l'homme de la Toute-puiſſance de Dieu. *Si vous pouvez croire*, dit le Sauveur, „ *tout eſt poſſible à celui qui croit.* La difficulté n'eſt donc pas de faire des Mira„ cles. Si vous pouvez croire, c'eſt le Miracle des Miracles: mais croire parfai„ tement, & ſans héſiter. *Je crois, Seigneur, aidez mon incrédulité*, diſoit cet „ homme à qui il dit: *Si vous pouvez croire. Seigneur augmentez-nous la foi*, di„ ſoient les Apôtres. Nous n'avons donc beſoin que de la foi; car avec elle nous „ pouvons tout. *Oh! ſi vous en aviez*, dit le Seigneur, *comme un grain de Senevé*, le „ plus petit de tous les grains, *vous diriez à ce mûrier: déracines-toi, & te plantes* „ *dans la mer; & il vous obéiroit.* Il trouveroit un fond dans les flots pour y é„ tendre ſes racines. Ainſi le grand Miracle de Jeſus-Chriſt n'eſt pas de nous Medit. ſur l'Evang. Tom. I. p. 328.

„ faire

„ faire des hommes tout-puiſſans, c'eſt de nous faire de courageux & de fidéles
„ croyans, qui oſent tout eſpérer de Dieu quand il s'agit de ſa gloire. Il faut
„ donc entendre que cette foi qui peut tout, nous eſt inſpirée. Pour oſer cet
„ acte de foi qui peut tout, il faut que Dieu nous en donne le mouvement. Et
„ le fruit de ces préceptes de l'Evangile, c'eſt de nous abandonner à ce MOUVEMENT DIVIN, qui nous fait SENTIR que Dieu veut de nous quelque choſe. Quelque grand qu'il ſoit, il faut oſer & n'héſiter pas un ſeul moment. Lorſqu'il
„ s'agit de demander à Dieu les choſes néceſſaires pour le ſalut, nous n'avons
„ pas beſoin de ce mouvement particulier de Dieu, qui nous apprend ce qu'il
„ veut que nous obtenions de ſa puiſſance. Nous ſavons très clairement par l'Evangile que Dieu veut que nous lui demandions notre Salut & notre Converſion. Demandons la donc SANS HE'SITER, aſſurés que ſi nous le faiſons
„ avec la perſévérance qu'il faut, tout nous ſera poſſible. Quand nos mauvaiſes habitudes auroient jetté dans nos ames de plus profondes racines que les
„ arbres ne font ſur la terre, nous leur pouvons dire: déracines-toi. Quand
„ nous ſerions plus mobiles & plus inconſtans que les flots, nous dirons à un
„ arbre: va te planter là; & à notre eſprit: fixes-toi-là; & il y trouvera du
„ fond Quand notre orgueil s'éleveroit à l'égal des plus hautes montagnes,
„ nous leur pourrions ordonner de ſe jetter dans la mer & de s'y abîmer, tellement qu'on ne vît plus aucune marque de leur premiére hauteur. Oſons donc
„ pour de tels Miracles, puiſque ce ſont ceux que nous ſavons très certainement
„ que Dieu veut que nous entreprenions. Oſons tout, & pour petite que ſoit
„ notre foi, ne craignons rien: car il n'en faut qu'un petit grain, gros comme du
„ Senevé, pour tout entreprendre. La grandeur n'y fait rien, dit le Sauveur:
„ je ne demande que la vérité & la ſincérité: car il faut que ce petit grain croiſſe. Dieu qui l'a donné le fera croître. AGISSEZ-DONC AVEC PEU, ET IL VOUS SERA DONNE' BEAUCOUP: & ce grain de Senevé, cette foi naiſſante, deviendra
„ une grande plante, & les oiſeaux du Ciel ſe repoſeront deſſus. Les plus ſublimes vertus ne viendront pas ſeulement, mais y feront leur demeure."

Je ne m'arrêterai pas à remarquer ici tout ce que cet admirable paſſage contient de déciſif contre le Siſtême entier de M. Bourſier ſur la confiance. Mais ſans m'écarter de mon ſujet, je puis y faire remarquer: 1. que ſelon l'illuſtre & ſavant M. Boſſuet, la confiance qui obtient le ſalut & celle qui obtient les Miracles, ſont du même genre, & ſont toutes les deux cette foi comparée au grain de Senevé dont parle notre Seigneur. La ſeule différence qui eſt entre elles, eſt du côté de l'objet; & de ce que l'une, c'eſt-à-dire la confiance des Miracles, n'eſt commandé que lorſque *Dieu nous fait ſentir*, par un *mouvement Divin*, *qu'il veut de nous quelque choſe:* au lieu que la confiance du Salut eſt commandée à tous. 2. L'aſſurance de l'une doit être égale à celle de l'autre, & ſont de même nature. Toutes les deux doivent être ſans aucune héſitation: elles doivent être pleines, fermes, hardies, courageuſes, aſſurées. 3. Il eſt évident qu'on ne peut exiger que la confiance du Salut ait du côté de l'eſprit une certitude qui porte ces caractéres: ce ſeroit la certitude Calvinienne, & le grand Boſſuet étoit bien éloigné de prêcher cette héréſie. Il l'entend donc d'une aſſurance du cœur, qui dans l'une & l'autre confiance, (puiſque ſelon lui, c'eſt la même aſſurance dans toutes les deux,) tient le cœur ferme, inébranlable, & lui fait demander *ſans héſiter*, ce que Dieu veut qu'il lui demande. 4. Il eſt clair comme le jour, qu'il place dans le cœur l'aſſurance de la confiance des Miracles, puiſqu'il la confond avec *ce mouvement Divin qui nous fait ſentir que Dieu veut de nous quelque choſe.* Or jamais un auſſi habile Théologien que l'étoit M. Boſſuet, ne caractériſera de cette maniére une

une révélation claire & expresse faite à l'entendement. *Un mouvement qui se fait sentir*, ne fut jamais une lumiére de l'intellect. 5. Le savant Bossuet caractérise de la même maniére l'assurance que la confiance du Salut doit renfermer: cela est évident par le passage que je viens de citer. Et c'est pourquoi cet illustre Prélat, dans un autre endroit du même Ouvrage, donne à la confiance le nom *d'instinct*, auquel il veut qu'on s'abandonne. „ Mon Dieu! *dit-il*, je ne puis trouver d'assu- „ rance qu'en m'abandonnant à vous: & j'y en trouve d'autant plus que ceux à „ qui vous donnez CETTE CONFIANCE de s'abandonner tout à fait à vous, reçoi- „ vent dans CE DOUX INSTINCT la meilleure marque qu'on puisse avoir sur la terre „ de votre Bonté." 6. La confiance des Miracles étant donc, suivant M. Bossuet, de même nature que *ce doux instinct*, n'est-il pas indubitable qu'elle n'est elle même autre chose qu'un *instinct* véritable: *instinct* qui parle au cœur, qui le rend hardi & courageux, qui lui fait tout oser en lui faisant sentir que Dieu veut de nous quelque chose: & non une *lumiére de l'entendement*, une *révélation claire & expresse faite à l'esprit*, une *certitude prophétique*, le *don de prophétie proprement dit?*

Medit. sur l'Evang. Tom. IV. p. 362.

Ces idées si nettes, si sublimes, si Théologiques du grand Bossuet, idées qui d'ailleurs expriment si parfaitement la Doctrine de l'Ecriture & de la Tradition sur cette importante matiére, sont, j'en conviens, excessivement contraires à celle de M. Boursier & de ses adhérans. A leurs yeux, c'est le plus pur fanatisme: & c'est ainsi qu'ils ont la témérité de les caractériser. Mais il nous est autant glorieux que honteux pour nos Adversaires, que les outrageantes censures qu'ils prononcent contre nous, lorsque nous revendiquons cette céleste Doctrine, retombent à plomb sur un Prélat que l'Eglise de France a respecté comme sa plus grande lumiére & le plus illustre Deffenseur de la foi."

VIII. Ce que l'Auteur du Mémoire rapporte de M. Bossuet, & les aveux qui lui sont échappés, renversent son Sistême de fond en comble.

Il est d'autant plus étonnant que l'Auteur du *Mémoire Théologique* ne reconnoisse pas l'action de Dieu dans l'assurance inébranlable & la confiance intrépide des Convulsionnaires à grands Secours, qu'il convient lui-même dans le Texte qu'un Théologien vient de combattre, que „ le don d'une confiance extraordinaire par „ rapport à des effets Miraculeux . . est du nombre de ce qu'on appelle grace „ gratuite." Car pour renverser tout son Sistéme contre les instincts des Convulsionnaires, il ne faut que cet aveu, en le joignant à ce qu'il rapporte lui-même du grand Bossuet.

Mém. Théol. p. 104.

En effet les instincts que Dieu forme dans le cœur, sont des *graces gratuites*, aussi bien que le don de prophétie. Or n'est-il pas de la derniére évidence que le puissant instinct qui convainc pleinement les Convulsionnaires à grands Secours qu'ils suivent la volonté de Dieu, & la confiance immobile qui leur fait à la plûpart souhaiter avec empressement, & recevoir sans aucun effroi, les plus formidables Secours par une espérance sans hésitation que ces terribles coups ne leur feront que du bien, sont précisément de ces *graces gratuites* qui donnent une *confiance extraordinaire par rapport à des effets Miraculeux?*

Pour peu que cet Auteur eût fait attention aux termes de M. Bossuet qu'il cite lui-même, il n'auroit pû s'empêcher d'en être pleinement convaincu.

„ Le grand Miracle de Jesus-Christ, *dit ce célébre Evêque*, c'est de nous faire „ de courageux & de fidéles croyans, qui osent tout espérer de Dieu quand il s'agit „ de sa gloire. Il faut donc entendre que cette foi, qui peut tout, nous est in- „ spirée. . . Il faut que Dieu nous en donne le mouvement. . . (Il faut) nous „ abandonner à ce mouvement Divin, qui nous fait sentir que Dieu veut de nous „ quelque chose. Quelque grand qu'il soit, il faut oser & n'hésiter pas un seul „ moment."

Ibid. p. 105. col. 1.

N'est-

N'eſt-il pas inconteſtable que ce *mouvement Divin*, auquel nous devons *nous abandonner*, ſe forme dans le cœur, & qu'ainſi ce mouvement eſt un inſtinct, & non pas le don de prophétie?

Ibid. Cependant l'Auteur du *Mémoire* tâche d'inſinuer que „ ce mouvement particu-„ lier dont parle M. Boſſuet, mouvement qui nous apprend que Dieu veut que „ nous obtenions un Miracle de ſa puiſſance ... (eſt) une certitude extraordinaire „ & prophétique."

N'eſt-il pas inconcevable qu'un Docteur ſi renommé, ait hazardé une Propoſition ſi bizarre? Il eſt vrai que ſon motif n'eſt pas difficile à pénétrer. Il a ſenti que pour pouvoir ſoutenir ſon Siſtême contre les inſtincts des Convulſionnaires à grands Secours, il lui étoit abſolument néceſſaire de perſuader qu'on ne peut avoir de tels inſtincts ſans être Prophéte. Mais comment a-t-il pû eſpérer de faire accroire que le ſavant Boſſuet avoit avancé une abſurdité ſi palpable?

Quoi! M. Boſſuet auroit penſé que *le grand Miracle de Jeſus-Chriſt . . . le Miracle des Miracles*, eſt de faire *eſpérer* un effet Miraculeux à une perſonne qui en a la plus grande des certitudes par une révélation prophétique? Qu'y auroit-il donc en cela de ſi admirable? Quelle difficulté peut avoir un Prophéte de *croire ſans héſiter*, ce que Dieu lui déclare poſitivement à lui-même d'une maniére ſi claire qu'elle ne lui laiſſe aucun doute? Une telle certitude ôte même toute action à la confiance & à l'eſpérance proprement dite, ſelon cette Maxime du Cardinal Bellarmin. „ A proprement parler, *dit il*, nous n'eſpérons-pas, mais „ nous attendons ſeulement ce que nous ſommes certains d'avoir:" *Quod certò ſcimus nos habituros, non propriè ſperamus, ſed ſimpliciter expectamus.* (Lib. 3. de Juſtif. c. 11.)

Il eſt donc de la derniére évidence que M. Boſſuet, dans le paſſage en queſtion, ne parle point d'une révélation prophétique qui perſuade pleinement l'eſprit & donne une certitude entiére, mais d'une ferme confiance qui remue le cœur & s'en empare, & qu'il définit lui-même, *un mouvement Divin . . . un doux inſtinct . . . qui nous fait ſentir que Dieu veut de nous quelque choſe*, & qui par l'impreſſion qu'il forme dans le cœur, fait *de courageux & de fidéles croyans, qui oſent tout eſpérer de Dieu quand il s'agit de ſa gloire.*

Telle eſt la confiance extraordinaire qui anime & fortifie les Convulſionnaires qui ſe font donner ſans aucun effroi les Secours les plus formidables.

L'Auteur du *Mémoire*, ſans doute par un effet de la Providence, nous fournit encore au même endroit, contre ſon intention, une excellente preuve que les Convulſionnaires à Secours ont reçû de Dieu la *grace gratuite* de la vraie confiance, qui obtient toujours immanquablement *les Miracles* qu'elle eſpére.

Mémoire Théol. p. 104. col. 2. *Si* une *Convulſionnaire*, dit-il, *ſe trompe dans* le *moment* qu'elle demande de violens Secours, *ſi elle croit avoir une vraie confiance, lorſqu'elle en a une fauſſe; elle n'obtiendra rien. Si elle n'obtient de Miracle, voilà le coup aſſommant qui donnera réellement la mort.*

Mais par la raiſon des contraires, ſi tous les Convulſionnaires, qui chaque jour depuis quatorze ans ont demandé des Secours qui ſembloient devoir être infailliblement meurtriers, ont tous ſans aucune exception *obtenu* le *Miracle* qu'ils eſpéroient, il faut donc en conclurre qu'ils ont eû la *vraie confiance*, & qu'ils ont reçû de Dieu cette *grace gratuite*, qui *donne une certitude*, ou pour mieux dire, une aſſurance *extraordinaire qu'il accordera tel Miracle.* Car, ſuivant l'Auteur du Mémoire, ſi leur *confiance* n'eût pas été *vraie*, ils n'auroient *rien obtenu*, & *le coup aſſommant* leur auroit *réellement* donné *la mort.*

Appuyons encore un peu plus ſur cette réflexion, ſi capable de donner une force invincible à cet aveu du plus célébre de nos Adverſaires. En effet après un tel

tel aveu, que peuvent-ils oppoſer de raiſonnable à quatorze années de Prodiges preſque continuels, qui n'ont jamais manqué de s'opérer ſuivant l'eſpérance des Convulſionnaires? Quoi! une expérience journaliére pendant 14. ans d'une opération immédiate de Dieu, ne ſuffit-elle pas pour devoir nous convaincre que tous les Convulſionnaires ont agi par *un mouvement extraordinaire* & *une confiance ſurnaturelle*, qu'il a formé lui-méme dans le cœur?

Mais s'il eſt d'une évidence manifeſte que tous les Convulſionnaires qui ont reçû les plus effrayans Secours, ſans en avoir aucun effroi & ſans en recevoir aucune atteinte nuiſible, l'ont fait par un *mouvement Divin*, par *un doux inſtinct qui venoit de Dieu*, on doit donc leur appliquer toutes les belles paroles du *ſavant M. Boſſuet* rapportées par l'Auteur du *Memoire*.

Il faut donc croire que leur *foi* & leurs *priéres* les ont révêtus *de la Toute-puiſſance de Dieu*, ſuivant cette promeſſe du *Sauveur* du Monde: Tout eſt poſſible à celui qui croit: *Omnia poſſibilia ſunt credenti.*

Mém. Théol. p. 104 col. 2. Marc. IX. 22.

Il faut penſer que Jeſus-Chriſt en a fait *de courageux & de fidéles croyans, qui oſent tout eſpérer de Dieu, quand il s'agit de ſa gloire.*

Ibid. p. 105. col. 1.

En effet n'eſt-ce pas dans le déſir de contribuer à ſa gloire, de faire paroître ſes Prodiges, & d'exécuter ſes Simboles auſſi intéreſſans que merveilleux, & encore plus ſalutaires pour les ames que pour les corps; que ces Convulſionnaires, en ſe donnant ainſi publiquement en ſpectacle, s'expoſent à toute heure à être traînés dans les priſons, où on les traite avec la derniére dureté, & où on leur fait eſſuyer les plus humiliantes ignominies, ſans qu'on voie depuis 13. ans aucune fin à cette eſpéce de ſupplice? Mais l'immobilité de leur foi & la grandeur de leur eſpérance les ſoutiennent dans ces dures priſons, ainſi qu'ils avoient fait ſous les coups les plus capables de faire trembler.

N'eſt-il pas viſible qu'une foi ſi courageuſe, *cette foi qui peut tout*, leur a été *inſpirée* par l'Auteur de tous les dons? N'eſt-il pas d'une évidence palpable, que c'eſt par un *mouvement Divin* qu'ils ont *ſenti que Dieu* vouloit d'eux *quelque choſe de grand?*

Ibid.

Quelque grand qu'il ſoit, s'écrie M. Boſſuet, quelques effrayans que puiſſent être les Secours que cet inſtinct Divin les invite de demander, & quelque perſécution qu'ils aient à ſouffrir pour avoir ſuivi ce *mouvement* de Dieu, *il faut oſer & n'héſiter pas un ſeul moment*, parce qu'ils doivent croire que celui qui les fait ainſi ſervir à ſa gloire, ſera lui-méme leur ſoutien, leur force, leur courage, & leur récompenſe infiniment grande.

Ibid.

Qui auroit jamais penſé qu'on trouveroit ainſi dans le *Mémoire Théologique*, le plus brillant & véritable éloge de l'inſtinct ſurnaturel qui fait demander les grands Secours?

IX.

Telle n'étoit pas l'intention de l'Auteur. Il veut au contraire abſolument qu'on ne puiſſe attendre avec une pleine confiance un effet Miraculeux, à moins qu'on n'en ait eû une révélation expreſſe, dont il donne pour exemple celle qu'eut le Prophéte Elie. Et l'on vient de voir tous les efforts qu'il a fait pour tâcher de confondre avec le don parfait de prophétie l'inſtinct Divin d'une confiance extraordinaire.

Mais il eſt bon d'obſerver qu'il n'eſt pas le ſeul des Théologiens Antiſecouriſtes qui publie ces fauſſes maximes. Tous ces MM. en font la baſe & le principal appui de leur Siſtême contre les grands Secours. Auſſi ſont-elles, pour ainſi dire, l'ame de la *Réponſe* que M. Poncet a publiée ſous leur nom.

Il fait d'abord tous ſes efforts pour inſinuer que la confiance extraordinaire qui ôte toute crainte à la plûpart des Convulſionnaires à grands Secours, bien loin d'être

Pour pouvoir compter ſur un effet miraculeux, il n'eſt point néceſſaire d'en avoir eû une révélation expreſſe. L'inſtinct divin d'une confiance extraordinaire ſuffit pour en donner l'aſſurance: on le prouve par l'Ecriture.

Réponse, &c. p. 21. d'être *une confiance qui honore Dieu*, est *une témérité qui le tente*: & il passe sous silence la persuasion immobile que tous ces Convulsionnaires sentent dans leur cœur, qu'en se livrant à ce Prodige, ils exécutent la volonté du Souverain Maître.

Ibid. Il les représente comme des visionnaires, qui abusent de la *Maxime* (que *la la confiance obtient tout jusqu'aux Miracles*) pour se précipiter témérairement *dans l'eau & dans le feu*: & il veut qu'on regarde ceux qui leur donnent des Secours, comme des *fanatiques* qui croient être en droit de *pendre*, *étrangler*, *ou assommer qui il* leur *plaît*.

Peut-on croire, que des imputations si injurieuses ne sont fondées que sur la fausse supposition que les Convulsionnaires n'étant pas éclairés par la lumiére spéciale aux Prophétes, ne peuvent point, selon ces Messieurs, avoir une pleine assurance de la volonté de Dieu, ni une confiance surnaturelle en son secours ?

Pour établir ce faux principe & faire perdre de vûe les exemples sans nombre d'une confiance inébranlable que Dieu a souvent formée dans le cœur de quantité de Saints & de plusieurs autres personnes, l'Auteur de la *Réponse*, ainsi que celui du *Mémoire*, emploie toute son éloquence à tâcher de persuader qu'il n'y a que la *révélation* proprement dite, qui puisse donner *l'assurance entiére d'un Miracle*.

Ibid. Pour cet effet il ne distingue *dans la foi qui les obtient*, que trois dégrés, dans lesquels il se garde bien de parler expressément de la persuasion du cœur.

„ Premiérement, *dit-il*, la foi produit une assurance conditionnelle: *Seigneur*, *si vous le voulez*, disoit un lépreux à notre Sauveur, *vous pouvez me* „ *rendre pur*.

„ La foi, *ajoute-t-il*, produit en second lieu une vive confiance, qui souvent est appellée foi, parce qu'elle se fie pleinement à celui dont elle sait „ que la bonté n'est pas moins infinie que sa puissance." Il en donne pour exemple l'Hémoroïsse.

„ Enfin, *dit-il*, la foi produit quelquefois une assurance entiére que le Miracle „ sera accordé. C'est ainsi qu'Elie, *&c.*

Ibid. p. 22. „ Ce dernier effet de la foi, *ajoute-t-il*, suppose que Dieu a parlé. Car la foi „ vient de l'ouïe: elle suppose la révélation: & pour être assuré que Dieu fera „ un Prodige, il faut qu'il l'ait promis.

„ Appliquons, *dit-il*, ces principes aux Secours. Qu'on nous dise à quoi s'é„ tend la foi de ceux qui les demandent? . . . Si elle ne va pas jusqu'à ce troi„ siéme effet d'une assurance entiére, on tente Dieu, & on s'expose à l'ho„ micide."

Et d'où viendroit, s'écrie-t il, *l'assurance entiére* des Convulsionnaires? *Dieu* leur *a t-il parlé par quelque Prophéte?* Leur *a-t-il envoyé quelque Ange pour leur déclarer ses décrets? . . A-t-il au moins imprimé dans* leur *ame une lumiére équivalente à la parole d'un Ange ou d'un Prophéte, & semblable à celle par laquelle il éclairoit les Prophétes mêmes? Car voilà ce qu'il faudroit avoir reçu, pour être assuré d'une révélation particuliére.*

Ainsi, selon ces Messieurs, *pour être assuré* d'un Miracle, il faut *avoir reçû une révélation particuliére* . . . semblable à celle par laquelle Dieu *éclairoit les* anciens *Prophétes*.

Pour renverser tout ce beau Sistême, il suffit d'observer que la certitude qui naît d'une révélation spéciale, est une chose différente de la pleine assurance que donnent les instincts Divins. La certitude de la révélation est une certitude de

foi

foi-croyance qui convainc l'esprit, & qui est d'une autre nature que la foi-confiance que Dieu produit dans les cœurs par des instincts.

Un Prophéte à qui Dieu révéle expressément qu'il fera un tel Miracle, ne fait pas un acte de confiance pour aquiescer à cette révélation, mais il y soumet sa croyance par un acte de foi, tel que celui par lequel nous croyons les Mystéres & toutes les autres Vérités révélées.

Ainsi soutenir qu'on ne peut être assuré d'un Miracle sans une révélation expresse, c'est précisément soutenir que jamais la foi-confiance, à quelque dégré qu'elle puisse être, lors même qu'elle est Divinement formée dans le cœur par un instinct surnaturel, ne peut donner la pleine assurance d'un Miracle. Or cette Proposition est formellement contraire à plusieurs passages de l'Evangile, & est détruite par une multitude de preuves & d'exemples que fournit la Tradition.

Mais pour mettre dans un plus grand jour cette Question importante, distinguons avec l'Auteur du *Memoire* „ la confiance (ou) l'Espérance Théologale qui „ regarde le salut de l'ame, (&) le don d'une certaine confiance extraordinaire „ par rapport à des effets Miraculeux. . . L'une, *dit-il*, est une grace sanctifiante, *&c.* L'autre . . . est une grace gratuite, comme le don des Mira- „ cles, que Dieu donne extraordinairement à qui il lui plaît. Mém Théol. p 104 & 105.

Il est évident qu'il ne s'agit point ici de la premiére espèce de confiance, qui n'est autre que la seconde Vertu Théologale par laquelle on se confie en Dieu pour en obtenir le Salut. La dispute qui est entre nous ne regarde que la foi-confiance, qui est *une grace gratuite*, & une espèce d'instinct par lequel Dieu persuade le cœur de sa volonté, & y met une ferme espérance qu'il fera tel Miracle ou tel Prodige.

C'est à cette ferme espérance, c'est à cette foi-confiance, que Jesus-Christ accordoit tous ses Miracles.

Or cette foi-confiance est parfaite, ou ne l'est pas. Elle est imparfaite, quand elle est mélangée de quelque hésitation d'un cœur chancelant: & pour lors elle n'obtient pas infailliblement le Miracle demandé. Au contraire elle est parfaite lorsqu'elle bannit du cœur toute hésitation: *Non hæsitaverit in corde*, dit Jesus-Christ, & pour lors on doit la mettre au rang des instincts surnaturels: & comme elle porte avec elle une persuasion immobile qu'elle obtiendra le Miracle qu'elle désire, elle ne manque jamais de l'obtenir. Marc. XI, 23.

Telle étoit la confiance de l'Hémoroïsse. Quoiqu'elle n'eût point reçu de révélation prophétique, elle étoit pleinement persuadée qu'elle seroit guérie dès qu'elle auroit touché le vêtement de Jesus-Christ: *Dicebat intrà se: si tetigero tantùm vestimentum ejus, salva ero.* Elle est attirée à Jesus-Christ, non par une lumiére qui lui révéle à la façon des Prophétes, que le Sauveur du Monde veut la guérir, mais par un doux instinct qu'elle sent en elle-même, *dicebat intra se*: instinct Divin qui l'assure que la Toute-puissante de Jesus-Christ ne lui refusera pas sa guérison: *Confide . . . fides tua te salvam fecit.* Matth. IX. 21. Ibid. 22.

Cette confiance d'un cœur qui n'hésite point, se suffit à elle-même sans révélation, non pour éclairer l'esprit par une *certitude prophétique*, mais pour donner au cœur une *assurance entiére* & une persuasion inébranlable. Car j'avoue que pour parler exactement, le terme de *certitude* ne convient qu'à la conviction que forme dans l'esprit, ou l'évidence de raison, ou la révélation Divine: au lieu que ce n'est proprement qu'une intime persuasion & une assurance immobile que les instincts font naître dans le cœur: instincts qui sont, ainsi que dit l'Auteur du

Mémoire, *une grace gratuite que Dieu donne extraordinairement à qui il lui plaît* pour l'exécution de ses desseins.

Telle est la conviction du cœur & l'assurance intrépide des Convulsionnaires à grands Secours. Ils sont tous intimement & pleinement persuadés, que c'est Dieu qui les meut & les pousse à se faire donner les Secours qui leur sont indiqués par l'instinct de leur Convulsion: & si dans quelques-uns d'entre eux la nature ne peut s'empêcher de frémir à l'aspect de ces terribles coups, cette peur même n'exclud pas de leur cœur la conviction que ces Secours ne leur seront que salutaires: ils les demandent avec empressement, quoiqu'en tremblant: & en même tems ils rendent gloire à Dieu de ce que par ce moyen il exécute de Merveilleux Simboles, qui répandent de vifs rayons de lumiére dans l'ame de ceux à qui il veut faire cette grace.

Jesus-Christ lui-même nous a donné sa parole authentique & positive, que *la foi qui n'hésite point*, & par conséquent tout instinct Divin qui produit une assurance ou une confiance inébranlable, auroit toujours un infaillible succès.

Matth. XXI. 21 & 22. „ Je vous dis en vérité, *nous déclare-t-il lui-même*, que si vous avez de la foi, „ & que vous n'hésitiez point . . . . vous obtiendrez tout ce que vous demanderez dans la priére avec une ferme croyance." *Amen dico vobis: si habueritis fidem, & non hæsitaveritis . . . omnia quæcumque petieritis in oratione credentes, accipietis.*

Bien loin de nous dire, ainsi que les Théologiens Antisecouristes, qu'il n'est pas permis de compter sur un Miracle, à moins qu'il n'ait été *promis par une révélation spéciale;* il nous fait au contraire à tous une promesse générale, non seulement dans ce passage, mais aussi en plusieurs autres, qu'il fera des Miracles & des Prodiges en faveur de tous ceux qui les lui demanderont avec une confiance parfaite.

Voy. Matth. XVII. 19. Marc. XI. 23 & 24. Luc. XVII. 6, &c.

Comment donc ces MM. osent-ils soutenir, que c'est *tenter Dieu* que d'espérer avec une pleine confiance une effet Miraculeux, sans en avoir auparavant reçu la certitude par le ministére *d'un Prophéte* ou *d'un Ange*, du-moins par *une lumiére équivalente & semblable* à la lumiére intellectuelle *par laquelle* Dieu *éclaire les Prophétes?*

Ont-ils donc oublié que Jesus-Christ nous assure au contraire, qu'il ne faut pour obtenir des Miracles qu'une foi-confiance immobile, formée par un sentiment du cœur qui exclud toute hésitation, *non hæsitaverit in corde:* en un mot qu'il ne faut qu'oser tout espérer sans aucun doute de sa miséricorde infinie?

C'est à cette courageuse croyance, c'est à cette confiance ferme, fidéle, intrépide qui réside dans le cœur, & non pas seulement à la lumiére prophétique, que Jesus Christ a tout promis. C'est à ceux qui se confient pleinement en lui, sans exiger qu'il leur donne cette espèce de certitude, qui naît d'une révélation personnelle, à qui il adresse ces paroles:

Marc. XI. 23. „ Je vous dis en vérité, que quiconque dira à cette montagne: ôtes-toi „ de là & te jettes dans la mer, & cela *sans hesiter dans son cœur*, mais croyant fermement que ce qu'il dit arrivera, il le verra en effet arriver.

Ibid. 24. „ C'est pourquoi je vous le dis: quoique ce soit que vous demandiez dans la „ priére, si vous croyez que vous le recevrez, il vous sera accordé."

Amen dico vobis, quia quicumque dixerit huic monti: tolle & mitte te in mare, & non hæsitaverit in corde suo, sed crediderit quia quodcumque dixerit Fiat, fiet ei.

Prop-

Propterea dico vobis, omnia quæcunque orantes petitis, credite quia accipietis, & evenient vobis.

Combien cette magnifique promesse de Jesus-Christ est-elle affoiblie & dégradée dans le Sistême des Antisecouristes! Ils la réduisent à un simple avertissement par lequel Jesus-Christ nous déclare, que quand il lui plaira de nous révéler par une lumiére prophétique, qu'il a résolu de faire un tel Miracle, nous devons le croire. Mais cet acte de foi-croyance, est un devoir renfermé dans l'obligation générale de soumettre notre esprit à toute révélation Divine. Or dans le passage que je viens de citer, il n'est point question d'un devoir que prescrit le Sauveur du Monde: il est au contraire évident que c'est une promesse toute gratuite qu'il nous fait, d'accorder les plus grands Prodiges à tous ceux qui „ sans nulle hésitation „ du cœur;" *non hæsitaverit in corde suo*, auront assez de confiance en lui pour tout attendre de sa Bonté.

C'est lui-même qui produit *dans le cœur* une pleine & entiére assurance du succès de ce qu'on espère: mais ses paroles ne nous marquent-elles pas clairement, que c'est par une confiance parfaite qu'il y forme ce sentiment, & non par une lumiére prophétique qui ne fait qu'éclairer l'esprit?

Faire dépendre cette assurance du cœur, de la certitude de la révélation, c'est confondre deux dons tout différens : & c'est contredire formellement S. Paul, qui distingue expressément le don de prophétie, de celui de la foi qui transporte les montagnes: „ Quand j'aurois, *dit-il*, le don de prophétie, *&c.*, & 1 Cor. XIII. 2.
„ même quand j'aurois toute la foi possible jusqu'à transporter les montagnes, si je „ n'ai la charité je ne suis rien."

Mais voici encore une autre preuve qui suffit pleinement toute seule pour renverser de fond en comble le Sistême de ces Messieurs.

C'est l'Evangile qui nous la fournit, en nous donnant dans la Cananée un exem- Matth. XV.
ple bien mémorable d'une confiance formée seulement dans le cœur, & qui néanmoins est si immobile que rien n'est capable de l'abbattre. Jesus-Christ a voulu paroître admirer lui-même cette foi, pour nous faire sentir combien elle est admirable, & nous engager à lui demander avec instance un don si précieux. Mais cette confiance si ferme, avoit-elle pour fondement quelque révélation prophétique? Tout au contraire: Jesus-Christ loin de révéler à la Cananée les desseins de sa miséricorde sur elle, les lui cache si fort, qu'il paroît avoir absolument résolu de rejetter sa demande. Il ne lui répond d'abord que par un silence effrayant: & ensuite il la rebute expressément, par ces paroles qui paroissent si propres à éteindre tout espoir:

„ Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël. . . . Il n'est Ibid. 24 & 26.
„ pas juste de prendre le pain des enfans pour le donner aux chiens."

Quoi de plus capable de glacer un cœur qui n'eût pas été soutenu par une confiance invincible! Mais le puissant instinct d'une foi-confiance inébranlable qu'il avoit mis lui-même dans le cœur de cette pauvre femme, résiste à tout. Elle espère contre toute espèrance: elle se fait même un moyen des paroles méprisantes de Jesus-Christ pour l'engager à lui accorder ce qu'il lui refuse: *Il est vrai, Seigneur,* Ibid. 27.
lui répond-elle; *mais les petits chiens mangent au moins des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres.*

Quel sera donc enfin le succès de cette espèce de combat entre les refus réiterés de Jesus-Christ & la confiance inébranlable de cette femme? *O femme!* s'écrie celui-la même qui lui avoit donné cette confiance si Merveilleuse: *O femme que* Ibid. 28.
votre foi est grande! Qu'il vous soit fait comme vous le désirez. Et sa fille fut guérie à l'heure même.

Combien une révélation prophétique n'auroit-elle pas diminué le prix, le mérite & l'excellence de la confiance de cette Etrangére, qui *triomphe de Dieu même*, dit sur ce verset le Pere Quesnel, & qui *arrache de ses mains par une sainte violence ce qu'il sembloit ne vouloir pas donner!*

Reflex. mor. Ibid.

Que l'exemple de la Cananée redouble notre foi, notre confiance & notre courage! Ne négligeons pas cependant de suivre les conseils de la prudence: mais au surplus osons tout espèrer avec une confiance intrépide de la Bonté de notre Dieu, sur-tout lorsque nous ne travaillons que pour sa gloire. C'est par une telle confiance qu'on rend à sa Providence un glorieux témoignage, & qu'on s'attire ses bienfaits. Ne suivons donc point à cet égard les timides conseils & les défiances stériles des Théologiens Antisecouristes: & concluons contre eux de ces grands traits de lumiére qui sortent de l'Evangile, qu'un instinct Divin qui produit une confiance parfaite, est tout aussi capable de faire naître dans le cœur une assurance entiére, que la lumiére prophétique d'une révélation est propre à former dans l'esprit une certitude indubitable.

Mais si les promesses de Jesus-Christ vérifiées par un exemple qu'il nous fournit lui-même du merveilleux succès d'une confiance inébranlable, qui bien loin d'être fondée sur une révélation précise, se deffend contre les refus mêmes de Celui dont toutes les paroles sont des oracles infaillibles; ne suffisent point pour convaincre les Antisecouristes de leur timide Sistéme, ajoutons preuves sur preuves: opposons leur encore la force de la Tradition, & faisons écrouler leur faux Sistême sous le poids d'une quantité de faits Miraculeux, qui prouveront que dans tous les tems les magnifiques promesses de Jesus-Christ ont eû leur exécution; & que, si depuis l'établissement de la Religion par toute la Terre, on n'a point vû de Prophétes par état, en récompense Dieu a souvent mis dans les cœurs l'instinct d'une confiance extraordinaire, à qui il a accordé tous les Miracles & les Prodiges qu'elle espéroit.

X. Exemples de plusieurs saints & autres personnes, qui par la force de leur confiance ont obtenu des Miracles & des Prodiges qui ne leur avoient point eté promis par avec une révelation particuliére

Ce fut par l'instinct d'une telle confiance que S. Boniface Apôtre de Russie (ou de Prusse) au commencement de l'onziéme Siécle, accepta le défi que lui firent les Russiens (ou Prussiens) de se mettre au milieu d'un bûcher ardent, pour leur prouver la Divinité de la Religion qu'il leur préchoit. Il y resta tant qu'ils voulurent, & en sortit sans que les flammes eussent fait la moindre impression, non seulement sur son corps, mais même sur ses habits; ce qui convertit presque tous ceux qui en furent témoins: car pour lors les hommes, même les plus barbares, étoient plus touchés des Prodiges que ne le sont aujourd'hui la plûpart des Catholiques. Tant il est vrai que les cœurs n'étoient pas aussi endurcis qu'ils le sont à présent!

Ce fut encore par l'instinct d'une semblable confiance, que le célébre & Bienheureux Pierre Ignée offrit de prouver un fait important, en passant au milieu de deux bûchers enflammés, à la vûe de toute la ville de Florence; qui fut témoin qu'une confiance aussi grande que la sienne, peut se promettre immanquablement des Miracles, & que l'ardeur des flammes perd toute sa force lorsqu'on lui oppose une telle foi.

Bolland Vie de S. Boniface. 19. Juin. Baron. Annal. Tom XI. & Ital. Sacr. Tom III. de Archiep. Flor. p. 95. M. Gouget, Vies de S Elme 15 Avril, & deS Guill. 25. Juin.

C'est encore par ce même instinct que Pierre Gonçalès appellé S. Elme, & S. Guillaume Abbé & Fondateur de la Congrégation de Montvierge, ont fait l'un & l'autre allumer un grand feu, & se sont mis dedans sans en reçevoir aucune atteinte.

Mais sans alléguer plusieurs autres faits semblables, en voici un accompagné de circonstances, qui renversent entiérement la plûpart des fausses Propositions des Antisecouristes sur le sujet que je traite actuellement.

C'est toute une Communauté de Religieuses, qui, malgré les remontrances, &

& même les ordres d'un saint Archevêque Légat du Pape, refusent obstinément de sortir de leur Monastére que le feu embrase de tous côtés, parce qu'elles sentent dans leur cœur un instinct surnaturel, qui les persuade qu'en s'exposant à une mort si cruelle pour ne pas enfreindre leur vœu de Clôture, elles plairont à Dieu: ce qui leur fait espérer qu'il les préservera des flammes par quelque Prodige, ou du moins que leur sacrifice sera agréable à ses yeux.

C'est ce saint Archevêque, qui, bien loin de blâmer leur désobéissance, reconnoît qu'une résolution si contraire & si supérieure aux sentimens de la nature, a été formée dans leur cœur par un instinct Divin: & qui lui-même est tout à coup saisi par un pareil instinct qui s'empare de son cœur, le fait fondre en larmes, lui donne la confiance de commander au feu de se retirer & de s'éteindre.

Enfin c'est Dieu, qui, obéissant pour ainsi dire, à la voix de l'homme, fait sur le champ le Prodige qui lui étoit demandé, & donne par là une preuve magnifique que c'étoit lui qui avoit inspiré à ces Religieuses & à cet Archevêque une confiance si extraordinaire & si contraire aux régles communes,

Toute cette merveilleuse histoire est attestée par Pierre Alphonse surnommé le Vénérable, Abbé de Cluni & Supérieur du Couvent de Marcigni, où ces faits sont arrivés en l'an 1094. Il les rapporte sur les récits uniformes qui lui en avoient été faits dans ce tems là, par les Religieuses & autres témoins oculaires. Mais comme la Relation qu'il en fait est fort longue, il convient mieux de ne copier ici que l'Extrait qu'en a donné le savant & judicieux Pere Mabillon, dans ses Annales Bénédictines.

Bibl. Patr. Tom. XXII. p. 1101.

En voici d'abord la traduction: je rapporterai ensuite ses propres termes.

„ Le feu ayant pris dans les maisons voisines (du Couvent de Marcigni) causa un incendie, qui par l'impétuosité du vent se communiqua aux bâtimens de ce Monastére. Comme il commençoit à les brûler, toute la Ville accourut pour tâcher d'éteindre le feu: mais tous les efforts qu'on fit ayant été inutiles, il n'y avoit qu'une seule voix, & chacun disoit que toutes les Religieuses alloient être brûlées dans leur Couvent, si elles ne se dépêchoient d'en sortir. Le Vénérable Hugues Archevêque de Lyon & Légat du S. Siége, s'étant trouvé alors par hazard à Marcigni, toute la Ville eut recours à lui & le pria d'employer son Autorité pour persuader à ces saintes Filles de sortir de leur Cloître. Il court aussi-tôt à leur Monastére, & il les exhorte de céder à un péril si imminent. Mais ces Religieuses lui déclarent avec une grande fermeté, qu'elles aiment mieux mourir que d'enfreindre leur vœu de Clôture. En vain ce Légat leur ordonnoit-il par l'Autorité de S. Pierre & du Pape qu'il représentoit, de sortir de leur Couvent pour n'être pas brûlées dans ses bâtimens, l'une d'entre elles nommée la Sœur Gisle, fille d'une grande noblesse & d'une éminente piété, lui répond: que par le commandement de leur Abbé elles avoient fait vœu de se renfermer pour toujours dans cette Clôture, afin d'obtenir miséricorde de Dieu & d'éviter les feux éternels, & qu'elles ne vouloient point pour quelque cause que ce fût transgresser par un seul pas les limites de la pénitence qui leur avoit été imposée, à moins que leur Abbé qui avoit reçu leur vœu de Clôture (& qui n'étoit pas alors dans le Pays) ne les en dispensât lui même. *Ne persistez donc pas, Seigneur*, (ajouta-t-elle) *à nous ordonner ce qu'il ne nous est pas permis de faire; mais plutôt armez-vous de la vertu de Jesus-Christ Notre Seigneur, pour commander au feu de fuir de devant nous.* Le Légat admirant la foi de cette Epouse de Jesus-Christ & se sentant lui-même tout à coup rempli de confiance, & si ému que les larmes qui tomboient de ses yeux, lui couvroient le visage, se tourne vers les flammes & leur dit: *Au Nom de No-*

Annal. Bened. Lib. 68. p. 101.

„ *tre Seigneur Jesus-Christ, & par le mérite de la foi de celle de ses Epouses qui vient*
„ *de parler, je t'ordonne, feu pernicieux, de te retirer de l'habitation de ces Servantes de Dieu, & de ne plus leur faire aucun dommage.* Aussi-tôt qu'il eût
„ prononcé ces paroles, ô Merveille vraiment digne d'admiration! les globes des
„ flammes ne passérent plus outre, comme si elles en avoient été empêchées par
„ un mur de fer: & sans aucun secours humain, ni la moindre goute de pluie,
„ le feu fut presqu'entiérement éteint avec une vîtesse incroyable, les flammes
„ obéïssant ainsi à la voix de l'homme. C'est ce qu'atteste Pierre le Vénérable
„ comme l'ayant appris de ceux qui l'avoient vû de leurs yeux. D'où il tire cet-
„ te conclusion: C'est ainsi que la charité de Dieu prouva par un Miracle ma-
„ gnifique, qu'il avoit eû pour agréable la résolution de ces saintes Religieuses,
„ & que c'étoit lui qui leur avoit mis au cœur d'espérer un Miracle: c'est ainsi
„ qu'il démontra, que par le mérite d'une foi véritable, tout est possible à ce-
„ lui qui croit, suivant qu'il l'a promis dans l'Evangile."

Fortè incendium in proximis illius Villæ domibus subortum est, quod venti impulsu Monasterii habitacula corripere cœpit. Fit ab omnibus concursus ad repellendum, vel restinguendum ignem: at cum irriti essent conatus, una omnium vox & sententia erat ancillas Dei simul cum Monasterio perituras nisi è Claustro egrederentur. Fortè Marciniani tunc aderat Venerabilis Hugo Lugdunensis Archiepiscopus & Apostolicæ Sedis Legatus; ad quem omnes occurrunt, rogantque ut inclusis sanctis mulieribus exitum persuaderetur. Mox ille Claustrum ingreditur, omnesque hortatur ut imminenti periculo cedant. At illæ potius se mori velle quam propositum suum infringere, instanter affirmant. Legatus verò auctoritate Beati Petri & Domini Papæ, cujus vice fungebatur, eis præcipit ut egrediantur, ne se cum suis habitaculis concremari sinant. Ad hæc quædam magnæ nobilitatis & sanctæ conversationis Soror (Gisla nomine) respondisse traditur, se ex timore Dei & præcepto Abbatis sui, ut ignem æternum evaderent, in hæc Claustra in perpetuum reclusisse, nec ullo pacto præfixæ sibi pœnitentiæ limites, saltem vel uno pedis passu, transgredi velle, nisi ab eo qui ipsas recluserat, solverentur. Noli ergo Domine, inquit, si placet, hoc injungere, quod nobis agere non licet: sed potius igni, ut a nobis fugiat, virtute Christi Domini Nostri armatus præcipe. Miratus Legatus fidem mulieris, & ipse mox fide repletus, lacrimis ore perfusus, ad flammas conversus dixit: In nomine Domini & per virtutem fidei hujus, quæ nunc locuta est, mulieris, recede, ignis pestifer, ab ancillarum Dei habitaculis, nec damna aliqua ultrà inferre presumas. His prolatis, mirum dictu! flammarum globi, velut ferreo muro obstante, ultrò progredi non valuerunt, & absque ullo humano auxilio, absque vel modica pluviæ aqua, incredibili celeritate ignis penitus extinctus est, obediente igne voci hominis. Quod Petrus, ab iis ipsis qui viderant, se accepisse testatur. Tum rem concludit: Sic magnifico atque insperato miraculo sanctarum propositum mulierum sibi benè acceptum esse, Divina pietas comprobavit; & veræ fidei merito omnia esse possibilia credenti, sicut in Evangelio promiserat, demonstravit.

MM. les Antisecouristes ne peuvent nier que dans tout cet évenement Dieu ne se soit prodigieusement écarté de leurs *régles inviolables*, ni que leurs nouvelles maximes ne soient diamétralement contraires aux sentimens de Pierre le Vénérable Abbé de Cluni, & du célébre Hugues Légat du Pape.

En effet suivant les Théologiens Antisecouristes, il n'est pas permis de compter sur un Miracle à moins qu'on ne soit un Prophéte, ou du moins qu'on n'en ait eû une révélation prophétique: & *jamais on ne doit se dispenser des régles prescrites par la Loi de Dieu, hors le cas extrêmement rare d'une exception aussi claire & aussi certaine que la Loi:* c'est-à-dire dans leur Systeme, à moins d'une révélation expresse.

Nouv. Eccl. du 21. Fev. 1743. n. 4.

Voilà

Voilà tout au contraire que Dieu met un instinct général dans tous les cœurs d'une grande Communauté de Religieuses, qui les porte malgré les remontrances & même les ordres précis d'un saint Archevêque & d'un célébre Légat du Pape, à se livrer de leur plein gré & sans utilité apparente à une mort certaine, à moins qu'elles n'en soient préservées par un Prodige, dont elles n'ont aucune espéce de révélation. Et cependant Dieu déclare par ce Prodige, que c'est lui qui a formé dans le cœur de ces Religieuses une résolution si contraire aux régles, & qu'elles n'ont fait en cela que suivre son impression.

Les Théologiens Antisecouristes prétendront-ils que toutes ces Religieuses ont été des Prophéteſſes, & qu'elles n'ont pris un parti qui sembloit si opposé aux Préceptes du Décalogue, qu'en conséquence d'une *révélation* proprement dite qui leur avoit donné la *certitude* qu'elles seroient garanties du feu par Miracle? Mais les faits prouvent au contraire qu'elles ne sentoient pas même dans leur cœur une assurance positive du Prodige qu'elles espéroient. „ Elles aimoient mieux mou- „ rir, *disoient-elles*, que d'enfreindre leur vœu de Clôture:" *At illæ potius se mori velle quam propositum suum infringere, instanter affirmant.* Voilà quelle étoit leur résolution.

MM. les Antisecouristes ne peuvent donc pas ici faire usage de cette échappatoire: il ne leur reste que de soutenir, que le Prodige de préservation que Dieu a fait en faveur de ces Religieuses, ne les a point justifiées, non plus que le saint Archevêque qui loin de les reprendre de leur désobéissance formelle aux Commandemens de Dieu, qui défendent de le tenter & de se procurer la mort, s'est au contraire prêté à leur désir, & a autorisé par là leur démarche téméraire & attentatoire à la Loi Divine. Voilà en effet où tendent précisément les faux principes de ces Messieurs. Car suivant eux, *quelque Prodige qui arrive & en quelque cas que ce soit ... on doit se tenir inviolablement attaché* à toutes les *régles prescrites par la Loi de Dieu; & l'évenement le plus merveilleux ne peut jamais* servir d'excuse, lorsqu'on s'en écarte sans une révélation précise, parce qu'avant ce merveilleux évenement, on n'a pas dû les enfreindre, à moins qu'on n'en ait eû une dispense *aussi claire & aussi certaine que la Loi:* ce qui selon eux, ne peut se faire que par une révélation prophétique.

Nouv. Eccl. du 21. Fev. 1743 p. 27. 1. col.

En prenant ces régles de nouvelle invention pour des principes incontestables, ainsi que ces MM. les donnent, ils en conclurront sans doute: que les Religieuses en question ont été très criminelles: que dans leur intention elles ont été homicides d'elles-mêmes, en s'exposant ainsi par caprice & par une obstination inconcevable à une mort très cruelle: enfin qu'elles ont tenté Dieu de la maniére la plus formelle, en voulant l'obliger de faire un Prodige pour les délivrer d'un danger imminent, où elles se précipitoient de gaieté de cœur, puisqu'il ne tenoit qu'à elles de s'en garantir par un moyen tout naturel, fort légitime & très aisé. A l'égard du Légat du Pape, puisqu'il a approuvé des crimes si manifestes, & qu'il en a même fait le plus brillant éloge, en jugeant que ces crimes étoient une vertu digne d'obtenir des Miracles, & en commandant au feu de s'éteindre *par le mérite de la foi* de celle qui excitoit le plus ses compagnes à les commettre, nos MM. ne doivent pas manquer d'en faire un véritable fanatique.

C'est ainsi que les nouvelles maximes qu'ils nous débitent, conduisent à faire regarder comme des crimes ce que Dieu fait faire lui-même par une impression surnaturelle, lorsque cela ne câdre pas à leur goût. Mais ce n'est pas le jugement qu'en a porté Pierre le Vénérable, cet habile Conducteur des ames, aussi célébre par sa science Théologique que par son éminente piété.

La vûe du grand Prodige que Dieu a fait en faveur de ces saintes Filles, ne

lui a laiſſé aucun doute ſur le principe qui les faiſoit agir. Il eſt bien vrai qu'en ſuppoſant que c'étoit par leur propre eſprit qu'elles avoient pris une ſi étrange réſolution, il ne ſeroit pas poſſible de les excuſer. Mais „ la charité de Dieu a „ prouvé par un miracle magnifique, *dit ce ſaint & ſavant Théologien*, que la „ réſolution de ces ſaintes Filles avoit été agréable à ſes yeux, & que lui-mê-„ me leur avoit mis au cœur d'eſpérer ce Miracle:" *Sic magnifico atque inſperato miraculo, ſanctarum propoſitum mulierum ſibi benè acceptum eſſe, Divina pietas comprobavit.*

Le Très-haut jaloux de ſes œuvres, n'a pas voulu qu'on puiſſe en douter. Pour en convaincre tous les cœurs droits, il a fait paſſer dans celui du Légat, un rayon du même inſtinct qui animoit ces ſaintes Filles. Il lui a fait ſentir que le mouvement extraordinaire qui déterminoit leur volonté, étoit une impreſſion qu'il formoit lui-même dans leur ame: & il lui a fait admirer le courage intrépide qu'il leur donnoit. Auſſi le ſaint Prélat reconnoît-il hautement, qu'une telle foi, étant viſiblement un préſent Divin, méritoit d'obtenir le Prodige qu'elle eſpéroit; & ce fut par le mérite de cette foi qu'il ſe fit ſur le champ obéir par le plus violent des éléments: *In Nomine Domini & per virtutem fidei hujus*, &c.

Combien la ſimplicité & la force de la foi des Saints que les Faſtes de la Tradition nous mettent ſous les yeux, ont-elles été différentes de la ſubtilité des raiſonnemens qu'on emploie aujourd'hui pour décrier les œuvres de Dieu! Dès qu'ils voyoient un Miracle ou quelque Prodige marqué au ſceau de la Divinité, ils adoroient, ils béniſſoient la main du Très-haut, & ils ne cherchoient qu'à s'en édifier, en admirant ſes Merveilles, ſa Bonté, & ſa Puiſſance.

Auſſi ſuivoient-ils inviolablement un principe, qui ſuffit ſeul pour renverſer tout ce que nous oppoſent les Antiſecouriſtes. C'eſt qu'*on ne tente jamais Dieu lorſqu'on agit par ſon impreſſion*, & qu'*on ne viole point ſes commandemens lorſqu'on ſuit ſa volonté, qui eſt la plus indiſpenſable de toutes les régles.* Il penſoient tous, ainſi que le Pere Queſnel, *que quand Dieu autoriſe viſiblement une action qui paroît contraire à ſa Loi, c'eſt lui-même qui interpréte ſa Loi ou qui en diſpenſe.*

Réfl. mor. Jean V. 16.

A quoi il faut ajouter, qu'ils reconnoiſſoient par une multitude de faits que fournit la Tradition, & pluſieurs même d'entre eux par leur propre expérience, que Dieu fait ſentir ſa volonté à ceux qu'il veut conduire dans des voies extraordinaires, bien plus ſouvent par une perſuaſion intime du cœur, & par l'inſtinct ſurnaturel d'une confiance extraordinaire, que par une révélation proprement dite.

Rapportons préſentement les preuves d'un des plus grands Miracles qui ait jamais paru, non ſeulement demandé, mais même en quelque ſorte promis par un Saint, ſans en avoir eû de révélation prophétique.

C'eſt la réſurrection d'un mort de trois ans obtenue par les larmes, les jeûnes, & les priéres du célébre S. Staniſlas Evêque de Cracovie, pour éviter une condamnation très flétriſſante que Boleſlas Roi de Pologne étoit prêt de prononcer contre lui.

Vie de S. Staniſlas par les Hiſtoriens de Pologne, par les Bollandiſtes & M. Baillet, au 7. Mai.

Ce S. Evêque avoit repréſenté à ce Roi avec beaucoup de force l'horreur & l'énormité de ſes crimes. Le Roi s'étoit emporté violemment contre lui, & avoit fait ferment de s'en venger. Mais comme la vie de ce Saint étoit irréprochable, il fallut recourir à des calomnies.

Staniſlas avoit acheté une terre conſidérable d'un Gentilhomme nommé Pierre Vinſlas, lui en avoit payé le prix en préſence de témoins ſans en prendre de quittance, & avoit donné cette terre à ſon Egliſe de Cracovie. Le Gentilhomme étant mort, le Roi engagea ſes héritiers trois ans après à accuſer devant lui

lui Stanislas d'avoir usurpé cette terre sans en avoir payé le prix; & il leur promit d'intimider si fort les témoins qui en avoient vû faire le payement, qu'ils n'oseroient le déclarer. Stanislas cité devant le Roi dans une Convocation générale, soutint qu'il avoit payé le prix de cette terre, & nomma les personnes en présence de qui il avoit fait le payement. Les Heritiers du Gentilhomme le niérent. On fit venir les témoins, qui ayant été corrompus, ou du moins intimidés, dirent qu'ils n'en avoient point de connoissance. Le S. Evêque alloit être condamné comme un usurpateur. Mais dans le moment où le Roi étoit prêt de le deshonorer par cet injurieux arrêt, le Saint eut recours à Jesus-Christ: & se rappellant les grandes promesses qu'il nous a faites: „ Quoi que „ ce soit que vous demandiez dans la priére, vous l'obtiendrez si vous le de- „ mandez avec foi... En vérite, en vérité, je vous le dis: celui qui croit en „ moi fera les œuvres que je fais, & en fera encore de plus grandes." Il sentit tout à coup naître dans son cœur une vive espérance, que pourvû qu'il eut le tems de faire à Dieu d'instantes priéres, il en obtiendroit un Miracle qui manifesteroit clairement la fausseté de l'accusation intentée contre lui. Matth. XXI. 22. Jean XIV. 12.

Animé par cet instinct surnaturel, *& mettant toute sa confiance en la protection de Dieu* (dit M. Baillet,) il pria le Roi de lui donner une surséance de trois jours: & pour l'y engager, il osa lui déclarer en présence de toute la nombreuse Assemblée qui assistoit à ce jugement, qu'au bout de trois jours *il espéroit*, ajoute M. Baillet, *faire paroître le Gentilhomme même qui lui avoit vendu la terre* en question, & que Dieu accorderoit à ses priéres la resurrection de ce Gentilhomme, & lui feroit dire devant tout le monde qu'il avoit reçu de lui le prix de cette terre.

Comme il y avoit déjà près de trois ans que ce Gentilhomme étoit mort, & par conséquent qu'il y avoit long-tems que son cadavre devoit être réduit en poudre, une si étonnante proposition ne fit qu'exciter la risée du Roi & de toute sa Cour. On regarda Stanislas comme un insensé: & pour le couvrir d'une plus grande confusion, le Roi lui accorda, en se moquant de lui, le court délai qu'il avoit demandé.

Cependant le S. Evêque *accompagné de tout son Clergé & d'un grand nombre de Laïques, alla passer ces trois jours dans la Paroisse* de la terre *qui avoit donné sujet au Procés. Il ordonna un jeûne durant tout ce tems.* Il invita tous ceux qui l'avoient suivi à s'unir à lui pour obtenir ce Miracle: & s'étant *couvert d'un cilice il demeura*, dit M. Baillet, *prosterné* pendant ces trois jours *au pié de l'Autel* de l'Eglise de cette Paroisse, mêlant ses pleurs à ses priéres, & ses humbles soupirs à sa tendre confiance.

Une si rude pénitence, en affoiblissant son corps, fit prendre encore de nouvelles forces à sa foi.

Dès le matin du jour marqué pour le Miracle, après avoir célébré la Messe, il va, revêtu de ses habits Pontificaux & à la tête de son Clergé, au tombeau du Gentilhomme. Il y est suivi par une multitude innombrable de personnes. Il fait ouvrir le tombeau. *Le corps se trouve presque réduit en poudre*, dit M. Baillet.

Mais la foi de Stanislas n'en est point ébranlée: il sait que rien n'est difficile au Tout-puissant. Cet objet lui fait seulement redoubler encore l'ardeur de ses priéres. *Il les accompagne de beaucoup de larmes*, comme pour obtenir à force de supplications, de soupirs & de pleurs, le grand Miracle qu'il demande.

Plus son cœur se fond en larmes, plus sa foi & sa confiance se fortifient. Bientôt il ne doute plus que Dieu ne veuille lui accorder une faveur si extraordinaire.

 „ Il

„ Il touche ces cendres, *dit M. Baillet:* & au Nom du Pére, du Fils, & du S. „ Eſprit, il commande au mort de revivre pour rendre témoignage à la vérité ſi lâ- „ chement trahie & abandonnée par les hommes. Auſſi-tôt, *ajoute ce célébre Auteur,* „ le Mort reſſuſcité ſortit de ſon ſépulcre. Tous les aſſiſtans épouvantés du Prodi- „ ge, pouſſent des cris juſqu'au Ciel pour en rendre graces à Dieu. On courut en „ dire la nouvelle au Roi: mais il n'y ajouta point de foi. Les Auteurs de la „ Vie de notre Saint, ceux de l'Hiſtoire de Pologne qui ont publié ce Miracle, „ ajoutent, *dit encore M. Baillet*, que Staniſlas prit le mort reſſuſcité par la main, „ & que ſuivi d'une foule incroyable de peuple, il le mena au Roi dans l'Aſſem- „ blée générale: Que ce Prince & les Grands furent ſi épouvantés de ce ſpecta- „ cle, que pas un n'ouvrit la bouche: Que le Mort declara d'une voix entendue „ de tous, *qu'il avoit vendu ſa terre à l'Evêque Staniſlas, qu'il en avoit reçu le* „ *prix, & que ſes Neveux avoient tort de l'inquietter ſur ce point.* Il s'éleva un „ murmure qui marquoit l'indignation qu'on avoit de l'injure faite au Saint: „ & le Roi, quoique dans le cœur il fût outré de dépit, ſe vit obligé de le confir- „ mer dans la libre poſſeſſion de la terre. Le S. Prélat accompagné des princi- „ paux de l'Aſſemblée generale, dont cet évenement fit la diſſolution, remena „ le reſſuſcité à ſon tombeau, où étant rentré, il retomba dans l'état où il étoit „ avant ce Miracle." Et comme on crut que l'ame de ce Gentilhomme étoit ſor- tie du Purgatoire, & qu'on appréhenda qu'elle n'y fût retournée, *on fit pour lui quantité de priéres*, ainſi que le rapporte M. Baillet d'après les Auteurs Polonois.

Quoique ce Miracle ſoit par lui-même des plus incroyables, néanmoins il n'eſt guéres poſſible de réſiſter de bonne foi à la force des preuves qui en conſtatent la vérité.

Non ſeulement il eſt atteſté par tous les Auteurs de la Vie de S. Staniſlas & par les Hiſtoriens de Pologne; mais il l'eſt auſſi par le Concile de Baſle, qui a même employé ce grand Miracle en preuve de la Doctrine de l'Egliſe contre les erreurs des Huſſites.

Auſſi M. Baillet, qui de tous les Auteurs Eccleſiaſtiques eſt le plus difficile à croire les Miracles & le plus ſobre à les raconter; a-t-il jugé qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de rapporter celui-ci: parce qu'il s'eſt opéré ſous les yeux de toute la Ville de Cracovie, & qu'il a été admiré par toute la Cour de Boleſlas Roi de Pologne, quoique ce Roi *fût outré de dépit* contre cette Merveille Divine, faite en faveur d'un Saint par qui il croyoit avoir été outrageuſement inſulté.

Que répondront les Théologiens Antiſecouriſtes à l'inſtinct ſurnaturel d'une confiance ſi extraordinaire, qui a porté S. Staniſlas à eſpérer & à demander un ſi grand Miracle? Prétendront-ils que ce Saint en avoit eû une révélation prophétique? Mais toutes les circonſtances de cet évenement s'oppoſent à cette ſuppoſition. Ces MM. reconnoiſſent eux-mêmes pour un principe inconteſtable, que toute révélation prophétique donne une *entiére certitude.* Or ſi S. Staniſlas avoit eû une certitude de cette eſpéce, une certitude de foi telle que celle que donne une révélation prophétique, auroit-il répandu tant de pleurs? Auroit-il cru avoir beſoin de tant de priéres pour obtenir ce Miracle, & d'y joindre une pénitence extraordinaire, de ſe *couvrir d'un cilice*, & de *demeurer* ainſi pendant trois jours continuellement *proſterné au pié* d'un *Autel?* Auroit-il *ordonné* à tout ſon Clergé & à toutes les autres perſonnes qui l'avoient ſuivi, de faire *un jeûne durant tout ce tems* pour attirer ſur lui les regards de la miſéricorde Divine?

Ses *ferventes priéres accompagnées de beaucoup de larmes*, dit M. Baillet d'après les Auteurs Polonois, étoient les expreſſions naturelles d'un cœur qui eſpére tout de la Bonté de Dieu. mais elles ne repréſentent point du tout les diſpoſitions d'un eſprit

esprit absolument assuré du succès par une révélation précise. Il est donc clair comme le jour, que ce Saint n'avoit eû qu'une simple inspiration, qui lui avoit fait espérer ce Miracle avec une grande confiance, sans néanmoins lui en donnes une certitude de foi? Il avoit senti dans son cœur une confiance extraordinaire qu'il avoit regardée avec raison comme une inspiration Divine: mais cette espéce d'inspiration est très différente de la révélation. Celle-ci éclaire l'esprit par une lumiére infaillible: l'autre n'est qu'un mouvement intérieur de confiance, que le S. Esprit forme dans le cœur.

Cependant, selon le nouveau Sistême de ces MM., si S. Stanislas n'a pas eû la même certitude qu'avoient les anciens Prophétes, c'est-à-dire si ce Miracle ne lui avoit point été promis par une révélation proprement dite, il a tenté Dieu d'une maniére d'autant plus criminelle, que le Miracle qu'il lui demandoit, le Miracle sur lequel il osoit compter, & qu'il a même osé promettre pour sa justification, n'avoit jamais eû d'exemple depuis la Création du Monde.

Ces MM. ne feront-ils point réflexion, que les nouvelles maximes qu'ils ont forgées tout exprès pour se faire un pretexte plausible de condamner les grands Secours, frappent sur tous les Saints qui, sans avoir été Prophétes, ont eû une ferme confiance que Dieu leur accorderoit les Prodiges qu'ils lui demandoient, & qui ont fait bien d'autres choses contraires aux régles communes, en se laissant conduire par la douce violence de l'instinct Divin qui déterminoit leur ame?

Voici encore un autre Miracle qui a quelque rapport au précédent, & qui a été pareillement obtenu par l'instinct d'une semblable confiance.

Un voleur ayant tué un marchand pour lui dérober son argent, en apporta le corps mort à la porte de la cellule de S. Pallade Solitaire, afin qu'on crût que c'étoit ce Saint qui avoit commis ce meurtre. Vies des PP. du Désert. pp. 614 & 615. Vie de S. Simeon l'ancien.

Quelques passans ayant vû ce cadavre à la porte de cette cellule, le déclarerent dans la Ville prochaine. Le peuple accourut, & sans autre examen, rompit la porte de la cellule, se saisit de S. Pallade, & demandoit à grands cris qu'on le fît mourir. Le véritable meurtrier étoit au milieu de cette populace, & c'étoit lui-même qui l'excitoit à poursuivre la vengeance de ce crime.

„ Le Saint, *dit le respéctable Historien qui rapporte cet évenement*, se voyant „ en cet état, éleve les yeux vers le Ciel & son esprit au delà du Ciel: & après „ avoir prié Dieu de confondre la malice d'une si grande calomnie, en faisant „ connoître la vérité, il prit la main droite du Mort, & proféra tout haut ces „ paroles: *Dites en présence de tout ce peuple, qui est-ce qui a trempé ses mains dans „ votre sang: montrez-nous l'auteur de ce crime, & faites connoître l'innocence de celui „ qu'on accuse si injustement.* Le mort leva la tête à ces paroles, regarda tous „ les assistans, & montra du doigt celui qui avoit commis le meurtre. Alors il „ s'éleva un grand cri de tout le peuple, qui ne fut pas moins touché d'étonne„ ment d'un tel Miracle, que d'horreur d'une si étrange imposture.

„ Quoique Pallade avant cela, passât pour un homme tout extraordinaire, „ on l'admira néanmoins depuis encore beaucoup davantage: & certes avec rai„ son, *ajoute le vénérable Historien*, puisque ce seul Miracle suffisoit pour faire con„ noître la confiance qu'il avoit en Dieu."

D'habiles Théologiens m'assurent, que tous les autres Auteurs Ecclésiastiques ont pensé pareillement, que la plûpart des Saints & autres Fidéles qui ont demandé à Dieu des Prodiges, ne l'ont point fait par l'impression d'une révélation prophétique: mais par une grande confiance qu'ils avoient en la Bonté de Dieu; & qu'ils les ont obtenus par la vertu de cette foi à qui Jesus-Christ a tout promis: *Omnia possibilia sunt credenti.*

Je pourrois en citer bien d'autres Exemples. Mais pour ne point faire perdre de vûe par un trop long détail de faits, l'objet principal dont il est ici question, je crois devoir ajouter seulement aux Exemples que je viens de rapporter, une histoire des plus surprenantes, qui a une sorte de rapport au grand Prodige que les violens Secours font paroître.

On y va voir une Sainte se faire souffrir plusieurs sortes de supplices, où sa vie ne pouvoit être conservée que par Miracle: endurer toutes les douleurs que ces différens tourmens devoient naturellement lui causer: en avoir tout le corps brisé, brûlé, déchiré: & si-tôt que le supplice étoit fini, être chaque fois guérie subitement & d'une maniére évidemment Miraculeuse.

Les Théologiens Antisecouristes ont une parfaite connoissance de tous les faits de cette merveilleuse histoire. Ils sont compris dans une ample collection, qu'un savant Bénédictin a donnée il y a plusieurs années à M. l'Abbé d'Etemare, d'une multitude d'Exemples, qui prouvent qu'un très grand nombre de Saints ont obtenu des Miracles, & fait des choses très extraordinaires, par l'instinct d'une confiance surnaturelle que Dieu formoit dans leur cœur. M. Poncet s'est très utilement servi de ces savantes recherches pour composer *l'Essai de Tradition* *, par lequel il a renversé les faux principes des Consultans & de l'Auteur *des Systêmes* & des *Vains efforts*. Mais il s'est bien gardé de rapporter les faits qui démontrent pareillement le faux des autres prétendus principes avec lesquels il s'efforce lui-même de décrier les grands Secours, & le Divin Prodige qu'il mettent en évidence.

Le savant Bénédictin, indigné de la *Réponse* que cet Auteur a faite pour les Théologiens Antisecouristes à la *Réclamation* & à mon second Tome, n'a pû se retenir d'en porter ses plaintes à M. l'Abbé d'Etemare, & de lui représenter: que cet Auteur *hazarde, pour soutenir ses idées particuliéres, des principes qu'il n'est pas possible de justifier lorsqu'on les examine à la lumiére de la Tradition*, & qu'il ne prend pas *garde, qu'en condamnant inéxorablement les Convulsionnaires & leurs Secouristes, il enveloppe dans la même condamnation* un grand nombre *de Saints & de Saintes & l'Eglise même qui a approuvé leurs actions.*

Lett. d'un Bened. à M. d'Etem. du 4 Novemb. 1743.

Pour prouver combien ses plaintes sont justes, il rapporte entre autres faits, l'histoire dont je veux parler. Ainsi je n'aurai besoin que de copier cet article de sa Lettre, auquel M. l'Abbé d'Etemare ni les autres Théologiens Antisecouristes n'ont sû que répondre.

Extrait de la Vie de la Bienh. Christine de S. Tron.

„ La seule histoire, *dit-il*, de la Vie de la Bienheureuse Christine de S. Tron „ surnommée l'Admirable, qui vivoit au XIII. Siécle, & dont on trouvera plu- „ sieurs Extraits dans mes Mémoires qui sont entre les mains de M. Poncet, en „ fournit un grand exemple. Il y est dit, qu'elle étoit animée d'un si grand zéle „ de satisfaire à la justice de Dieu pour les ames qui souffrent les peines du Pur- „ gatoire, qu'elle ne faisoit pas difficulté, tantôt de se jetter à corps perdu dans „ un courant d'eau qui l'entraînoit sous la roue des moulins qu'elle rencontroit, „ dans le tems que la roue tournoit avec le plus de violence, en sorte qu'elle en „ étoit toute moulue: tantôt de se rôtir elle-même tout le corps dans un grand „ bûcher qu'elle allumoit, ou faisoit allumer: tantôt de se tenir des heures en- „ tiéres plongée jusqu'au col ou aux épaules dans une cuve d'eau bouillante, & „ de se jetter ou FAIRE JETTER encore des écuellées d'eau bouillante sur la tête „ ou

* [Cet Ouvrage, qui est aussi intitulé *Possibilité du mélange*, &c. a été composé en 1738. mais il ne parut imprimé qu'en 1739. Et c'est ainsi qu'il faut entendre ce qui en est dit ci-devant, pages 125. &c.]

„ ou sur les épaules qui étoient hors de l'eau : tantôt de se pendre elle-même aux „ fourches patibulaires, quelle trouvoit dans son chemin : tantôt de se faire déchirer „ tout le corps par les chiens de la petite Ville de S. Tron, qu'elle ameutoit à „ cet effet contre elle-même, &c.

„ Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'elle a mené cette vie pendant „ une longue suite d'années, au vû & au sû de toute cette Ville & de tous les „ habitans des environs.

„ Or il ne paroît pas qu'elle ait été poussée à ces sortes d'actions extraordinai- „ res autrement que par de violens instincts, ou de puissantes impressions du zèle „ qu'elle avoit de soulager par toutes ses souffrances les ames du Purgatoire." (Ce n'étoit pas une lumière prophétique qui éclairoit son esprit, c'étoit un mouvement que Dieu lui mettoit dans le cœur, avec une pleine persuasion qu'il demandoit cela d'elle, & une ferme confiance qu'il lui conserveroit la vie.) „ Et „ cet instinct étoit tel, *dit le savant Bénédictin*, que je suis bien sûr que tous les „ Théologiens du monde ne lui auroient pas persuadé d'en agir autrement. Sur „ quoi il faut remarquer, qu'elle souffroit toutes les douleurs des divers supplices „ que je viens de nommer, & que cependant elle se trouvoit ensuite aussi saine „ que si elle n'eût rien souffert.

„ Il faut voir sa Vie dans les Bollandistes, qui seroit absolument incroyable, Belland. 25. Juin. „ si les principaux faits qu'elle renferme, n'étoient attestés par un aussi grand „ homme & d'une aussi grande autorité que l'étoit le Cardinal Jaques de Vitri, „ & si elle n'avoit pas été écrite par un Auteur du tems * qui étoit Evêque-Suffra- „ gant du Diocèse de Cambrai, où la Sainte avoit vécu, & qui prend à te- „ moin de ce qu'il raconte des milliers de personnes qui avoient vû & connu la „ Sainte."

* Thomas Cantimpré (*Cantipratensis.*)

Le Cardinal de Vitri & les autres Théologiens de ce tems-là n'ont pas hésité à décider, que Dieu étoit l'Auteur de l'instinct qui faisoit faire à cette Sainte des choses extraordinaires & qui sembloient si contraires aux régles. La multitude des Miracles qui ont renversé les loix naturelles pour lui conserver la vie, & ceux qui ont rétabli sur le champ les plaies, les brûlures, les déchiremens des chairs & les brisemens d'os qu'elle s'étoit fait, ont été autant de voix qui du haut des Cieux ont dénoncé à la Terre que cette Sainte agissoit par une impression que le Tout-puissant formoit lui-même dans son cœur.

Mais si en pareil cas les Miracles de préservation & de guérison font une Décision en présence de laquelle les régles ordinaires disparoissent & s'évanouissent, combien à plus forte raison de pareils Miracles doivent-ils lever tous les doutes, lorsqu'il n'est point question du violement d'aucune régle véritable, mais seulement de ne pas s'arrêter à l'écorce de la Loi, ou pour mieux dire à de vaines apparences qui ne blessent qu'en imagination ?

Bien loin que les Convulsionnaires qui demandent les plus violens Secours, se précipitent volontairement comme cette Sainte entre les bras d'une mort inévitable sans un Miracle, & bien loin que leurs corps soient dechirés & brisés; ils ne demandent ces Secours qu'avec une intime persuasion que Dieu a rendu leur corps invulnérable aux coups effroyables qu'il leur inspire de se faire donner, & que ces coups loin de leur faire aucun mal, répandront dans leurs membres une semence de vie, de force & de santé: de plus une expérience journaliére pendant 14. années, a démontré que cet instinct leur tient toujours tout ce qu'il leur promet. Dieu prodigue en leur faveur des Prodiges presque continuels, pour manifester visiblement qu'il est présent à tous ces Secours, & que ce sont des mo-

yens dont il se sert pour faire paroître les Merveilles & exécuter les Simboles qu'il veut nous mettre sous les yeux.

Avant que de donner ces terribles Secours, les plus prudens essaient même si le Miracle est opéré: c'est-à-dire si le corps des Convulsionnaires qui les demandent, est en un état Miraculeux qui le rend capable d'en soutenir la violence sans douleur, sans danger, sans aucune peine.

Ainsi les Convulsionnaires ont de leur côté l'intrépide assurance que leur donne l'instinct d'une confiance surnaturelle, qu'ils sentent être une impression Divine: & les Secouristes ont de leur part une preuve certaine d'un Prodige Divin, fait exprès pour rendre ces Secours bienfaisans. A ces premières preuves Dieu y a joint pendant plus de 13. ans, & continue encore tous les jours d'y joindre, une multitude innombrable de Merveilles, & même plusieurs Guérisons des plus évidemment Miraculeuses, quantité de graces qui se repandent dans les ames des Spectateurs, plusieurs Conversions éclattantes: & il rend visible que ces Secours sont le canal de toutes ces faveurs Divines.

N'est-ce pas une autre espèce de Prodige, qui paroîtra incroyable dans les Siécles suivans, que des Théologiens qui font profession d'être attachés à toutes les œuvres de Dieu, & même au Phénomene des Convulsions, refusent si obstinément de l'en croire par rapport aux grands Secours, parce qu'ils s'imaginent qu'il est contraire à leur honneur de reculer, même devant lui, & qu'ils ne peuvent se resoudre à revoquer une Décision précipitée, qu'ils ont faite avant que d'examiner suffisamment si Dieu ne rendoit point sa présence sensible au milieu de ces Secours, par des Prodiges & des Miracles marqués au sceau de sa Toute-puissance & de sa Bonté?

Mais que peuvent repondre ces MM. au jugement qu'ont porté plusieurs célèbres Docteurs de l'instinct qui déterminoit l'Admirable & Bienheureuse Christine à faire des actions, qui paroissoient si formellement contraires aux Préceptes qui defendent de tenter Dieu & de se procurer la mort?

Diront-ils qu'à chaque action cette Sainte recevoit une révelation prophétique qui l'autorisoit à la faire? Non: ils savent trop bien qu'elle même ne l'a jamais prétendu. Ils ont sous les yeux les Extraits de sa Vie, que le savant Bénédictin leur a communiqués; & dans lesquels ils voient, qu'elle disoit seulement qu'elle sentoit de tems en tems son cœur tout embrasé par le feu d'une charité surhumaine pour les ames du Purgatoire, qui l'excitoit vivement à souffrir pour elles les maux les plus cruels; & qu'elle étoit intimement & pleinement persuadée que c'étoit Dieu qui formoit ce sentiment dans elle-même, & qui lui indiquoit à chaque occasion, par un instinct qu'elle ne pouvoit bien expliquer, le supplice qu'il vouloit qu'elle endurât pour le soulagement de ces ames.

Il est remarquable que c'est là précisement la même manière par laquelle l'instinct des Convulsionnaires leur inspire quels sont les Secours qu'ils doivent demander.

On peut bien à la vérite regarder ces sortes d'instincts comme une espèce d'inspiration, mais il est manifeste qu'ils sont très différens non seulement du don parfait de prophétie, mais même d'une révèlation proprement dite.

Les Théologiens Antisecouristes ne pouvant donc pas soutenir que la Bienheureuse Christine avoit des révèlations prophétiques, n'auront à nous objecter que leur réponse générale, qui consiste à dire: que des faits si extraordinaires ne peuvent jamais servir de régle, & que ce sont des choses qu'on ne doit nullement imiter, ni donner pour modèles.

Il

Il est bien vrai que tout ce que les Saints ont fait contre les régles ordinaires, par un instinct qui venoit de Dieu, ne doit point être proposé comme un modèle sur lequel il faille communément régler sa conduite ; mais ces Exemples servent à prouver que Dieu conduit quand il lui plaît ses Elus par des voies extraordinaires, & que la plus indispensable de toutes les régles, c'est d'exécuter sa volonté telle qu'elle soit, si-tôt qu'elle nous est clairement & indubitablement connue de quelque maniére que ce puisse être : parce que sans le secours de sa grace nous ne pouvons que nous perdre en quelque état que nous soyons ; & que faire ce qu'il veut de nous, c'est le plus sûr moyen de l'obtenir.

Ces Exemples démontrent aussi, que non seulement il est très permis, mais même qu'il est fort méritoire de compter sur un Miracle, quoiqu'il ne soit point promis par une révèlation prophétique, lorsqu'on le fait par l'instinct Divin d'une confiance surnaturelle.

Enfin ils prouvent encore, que souvent Dieu n'a fait connoître à ces Saints ce qu'il vouloit d'eux, que par de pareils instincts, & non par une lumiére prophétique.

Au surplus il n'est pas aussi rare que ces MM. le disent, que Dieu ait fait faire à ses serviteurs des choses contraires aux régles communes. Il ne faut que parcourir les Monumens Ecclesiastiques pour en trouver un nombre innombrable d'Exemples, ainsi que j'en donnerai bientôt des preuves.

Combien de Saints, dans toutes les persécutions sanglantes qu'a souffert la Religion, se sont-ils présentés d'eux-mêmes au martyre, contre la deffense formelle de l'Eglise ! Et cependant l'Eglise les honore aujourd'hui comme ses protecteurs. Combien de Martyres de la virginité se sont-elles tuées elles-mêmes, & ont-elles mutilé leur corps, pour ne pas perdre ce qui leur étoit plus précieux que leur vie ! Combien de Saints se sont-ils comme ensevelis dans des Déserts, renonçants à tout commerce avec les hommes, & se privants ainsi volontairement de tous les secours extérieurs de la Religion auxquels Jesus-Christ a expressément attaché ses graces dans l'ordre ordinaire !

Il est incontestable que tous ces Saints ont agi contre les régles, & que toutes ces actions, & une infinité d'autres dont il seroit trop long de faire le détail, n'ont été méritoires, que parce que ces Saints ne les ont pas faites par une pure détermination de leur propre esprit, mais par un instinct secret que Dieu formoit dans leur cœur, ou, comme s'exprime M. Bossuet, par „ ce mouvement Divin „ qui nous fait sentir que Dieu veut de nous quelque chose, (ou par) ce mouvement particulier de Dieu, qui nous apprend ce qu'il veut que nous obtenions de „ sa puissance."

Médit. sur l'Evang. Tom. I. p. 328.

C'est cet instinct Divin, c'est cette impression surnaturelle du S. Esprit, accompagnée d'un ardent désir de plaire à Dieu, d'une confiance intrépide en sa bonté & d'une espérance inébranlable en son secours, qui ont été le mobile des actions les plus singulières que nous admirons dans les Saints.

Mais ne parlons quant à présent que de ceux qui, sans avoir eû aucune révèlation prophétique, ont compté sur des Prodiges & des Miracles, par l'instinct surnaturel d'une confiance extraordinaire. Cet instinct est un don de Dieu, qu'il accorde à qui il lui plaît pour l'exécution de ses desseins, & qui, bien loin de le tenter, contribue à sa gloire, accomplit sa volonté, & obtient immanquablement tous les Miracles & tous les Prodiges qu'il fait espèrer sans aucune hésitation.

Mais ce *cas* est-il donc *extrémement rare*, ainsi que le soutiennent les Théologiens Antisecouristes ?

Ce n'eſt pas là ce qu'en penſoit le plus célèbre & le plus ſavant Directeur que la France ait eû au dernier Siècle.

Nouvelles Lettres, Tom. I. p. 88 & 90. Lett. à M. Guillebert.

„ On feroit un Livre, *diſoit M. de S. Cyran*, de ces coups particuliers que „ Dieu a frappés contre les Loix communes & dans l'ordre de la nature & dans l'or- „ dre de la grace... Pluſieurs Saints, *ajoute-t-il plus bas*, ont paſſé la mer ſur „ leurs manteaux, dont ils ſe ſervoient comme de planches & de voiles... En cela „ différens de S. Pierre... ils l'ont fait ſans avoir ouï aucune voix extérieure de „ Dieu, mais par *le ſimple mouvement de leur foi* qui les y a conduits & portés avec „ *autant de ſureté* que s'ils euſſent ouï ſenſiblement la voix & le commandement de „ Dieu.".

Qu'il y a de traits de lumière dans ce peu de paroles!

Premiérement, eſt-il vrai, ſuivant ce profond Théologien, qui avoit une ſi grande expérience dans les voies qui conduiſent au ſalut, eſt-il vrai que *les coups que Dieu frappe contre les Loix communes dans l'ordre de la nature & de la grace* ſoient *extrêmement rares? On en feroit*, dit-il, *un Livre.*

Secondement, il diſtingue bien clairement deux moyens différens par leſquels Dieu diſpenſe des Loix communes. L'un eſt la révélation proprement dite: l'autre eſt *le ſimple mouvement de la foi.* Il oppoſe l'un à l'autre. S. Pierre marche ſur la mer en conſéquence d'une *voix extérieure de Dieu*, qui étoit une révélation bien expreſſe: mais *pluſieurs Saints ont paſſé la mer ſur leurs manteaux* & fait bien d'autres Prodiges par un *ſimple mouvement de foi qui les a*, dit-il, *conduits avec autant de ſureté que s'ils euſſent ouï ſenſiblement la voix & le commandement de Dieu* par une révélation prophétique.

Que cette Déciſion eſt différente de celle de l'Auteur du *Mémoire Théologique*, qui pour appuyer ſon nouveau Siſtême, ne craint pas d'avancer que pour être *aſſuré d'avoir* une *véritable confiance*, il faut avoir *reçu de Dieu le diſcernement des eſprits... & proprement le don de prophétie.* Car, ajoute-t-il, comment pouvoir connoître certainement ſans avoir *une lumière prophétique*, ſi *la confiance* qu'on *ſent* dans ſon cœur eſt un don *de Dieu*, ou ſi ce *n'eſt point un tour d'imagination*, *une confiance préſomptueuſe*, *un ſentiment étranger?*

Mém. Théol. p. 104. c. 1.

La réponſe n'eſt pas difficile. Tous ceux dont la confiance eſt un don de Dieu, n'ont aucun doute ſur ſon principe. Dieu imprime lui-même dans leur ame une entiére aſſurance & une perſuaſion inébranlable que ce mouvement de foi, cet inſtinct de confiance, vient de lui. Alors il faut „ s'abandonner à ce mouvement Divin, „ *dit M. Boſſuet.* Quelque grand qu'il ſoit, il faut oſer & n'héſiter pas un ſeul mo- „ ment."

Médit. ſur l'Evang. Tom. I. p. 328.

C'eſt ainſi qu'un grand nombre de Saints ont fait des Prodiges, des Miracles, & même quantité d'actions contraires aux régles, avec une intime & immobile aſſurance qu'ils agiſſoient par un mouvement qui venoit de Dieu, quoiqu'ils n'en euſſent point reçû de révélation prophétique.

XI. L'aſſurance intrépide de toutes Convulſionnaires qui demandent de violens Secours & la reuſſite continuelle de tous les Prodiges qu'ils prédiſent, ſont conjointe-

C'eſt également ainſi que les Convulſionnaires qui demandent les plus violens Secours, ſont ſi intimement perſuadés que c'eſt Dieu qui leur inſpire de les demander, qu'ils n'ont aucune crainte des coups qui paroiſſent les plus capables de briſer leur corps en piéces. Le beſoin que Dieu leur donne de ces Secours eſt toujours accompagné de l'inſtinct de cette foi inébranlable, à qui tout eſt poſſible, parce que tout lui eſt promis. Auſſi tout Convulſionnaire qui exige des coups qui effraient les ſpectateurs, le fait-il ſans aucune héſitation. Il ne doute nullement du ſuccès: il ſent dans ſon cœur une perſuaſion complette, invariable, invincible, que le Tout-puiſſant métamorphoſera en remédes ſalutaires ces coups qui ſemblent meurtriers: il déclare aux aſſiſtans, que par une Merveille Divine ſon

son corps est actuellement invulnerable à tous ces coups, & qu'ils ne doivent pas hésiter à les lui donner avec toute la force que lui fait souhaiter l'instinct qui le conduit & l'anime : il s'afflige, il s'écrie, il reproche un défaut de foi à tous ceux des Spectateurs qui témoignent quelque doute.

ment une preuve invincible que Dieu est l'Auteur de l'instinct qui leur fait souhaiter ces Secours.

On éprouve, on vérifie si le Prodige annoncé par le Convulsionnaire est réellement opéré : on essaie par dégrés si son corps est en effet invulnerable aux coups terribles qu'il veut qu'on lui donne : & depuis 14. ans on n'a jamais manqué une seule fois de trouver que le Convulsionnaire avoit dit vrai, & que Dieu avoit fait cet admirable Prodige.

Or toutes les fois que des Fidéles, poussés par un instinct extraordinaire, ont compté sur un Miracle, ou sur quelque Prodige avec une ferme confiance de l'obtenir de la Bonté du Seigneur, & que ce Miracle ou ce Prodige est arrivé, l'Eglise a toujours jugé que cet instinct venoit d'enhaut.

Elle a même porté un pareil jugement de toutes les actions faites contre les régles par des instincts surnaturels, lorsque ces actions ont eû un heureux succès. C'est par exemple, en suivant cette Maxime, qu'elle a canonisé un grand nombre de Martyrs, qui contre ses défenses précises s'étoient présentés d'eux-mêmes aux Tyrans, & avoient affronté les supplices. Malgré leur désobéissance, elle a reconnu pour des Saints tous ceux dont la constance dans les tourmens a persévèré jusqu'à la fin ; parce que cette protection de Dieu sur eux, lui a paru une preuve certaine, que c'étoit par un mouvement de son Esprit qu'ils s'étoient livrés à la mort.

Ici ce n'est pas un seul Prodige, ce n'est pas un seul heureux succès, qui décide que Dieu est l'Auteur & le mobile de l'instinct surnaturel qui fait demander les plus violens Secours.

Depuis quatorze ans les Convulsionnaires à Secours ont journellement prédit un nombre innombrable de Prodiges, qui sont tous immanquablement arrivés. Non seulement ils les annoncent & les attestent, lorsqu'ils demandent ces Secours : mais même plusieurs d'entre eux avertissent en Convulsion quelque tems auparavant, qu'un tel jóur & à telle heure il faudra les frapper à grands coups de bûches, à coups de pierres, ou avec des instrumens de fer qu'ils indiquent, & ils assurent avec une intrépidité surhumaine, que quelque violens que puissent être ces coups, ils n'en seront point blessés : d'autres déclarent qu'ils se mettront au milieu des flammes, qui ne feront aucune impression, même sur leurs habits : d'autres qu'on leur poussera des épées, même à la gorge, & que les épées se fausseront & casseront plutôt que de pouvoir percer leur peau, &c.

Tous les jours ces Secours si effrayans ont un évenement divinement favorable pour les Convulsionnaires, & plusieurs de leurs Spectateurs. Non seulement ces terribles Secours font cesser toutes les douleurs que souffrent les Convulsionnaires, mais ils guérissent sur le champ plusieurs d'entre eux de toutes les petites maladies qui leur surviennent. Et néanmoins ce n'est encore là que les moins considérables de leurs effets bienfaisans. Quels admirables Miracles sur les corps, & dans les cœurs, Dieu n'a-t-il pas opéré par le moyen de ces Secours ? N'a-t-on pas vû des membres effroyablement contrefaits, acquérir une forme reguliére sous la pesanteur de ces coups ? Et combien la vûe de toutes ces Merveilles n'a-t-elle pas converti d'incrédules ? A combien de gens n'a-t-elle pas fait embrasser la Vérité, qu'ils avoient jusqu'alors méconnue ? De quels traits de lumière les Simboles représentés par ces Secours, n'ont-ils pas pénétré l'ame d'une multitude de personnes, en les rendant attentives aux promesses &

aux menaces, dont tant de signes surnaturels sont les pronostics & les avant-coureurs? Enfin quelle confiance n'a pas mis dans les cœurs d'un grand nombre de Fidéles, le merveilleux spectacle de tant d'admirables Prodiges, qui portent la joie dans les ames par des coups qui semblent devoir briser les corps?

C'est par l'évenement des Prodiges qu'un instinct surnaturel fait espérer, c'est par les bons effets que produisent des instincts contraires aux régles, que l'Eglise dans d'autres occasions a jugé que ces instincts viennent de Dieu.

Comment donc peut-on balancer à reconnoître pour Divin, l'instinct surnaturel qui fait prédire infailliblement aux Convulsionnaires à Secours une multitude de Prodiges: instinct qui leur donne une confiance intrépide en la protection de Dieu, & leur fait souhaiter avec empressement, demander sans hésitation, & recevoir sans aucune crainte, les Secours les plus capables de glacer les cœurs d'effroi, persuadés qu'ils sont qu'ils suivent en cela la volonté du Souverain Maitre? Comment le succès continuel de tous ces Prodiges, qui, en exécutant les prédictions des Convulsionnaires, bouleversent par une puissance manifestement Divine toutes les loix primitives de la nature, ne suffit-il pas aux Théologiens Antisecouristes pour leur faire reconnoître & adorer l'Auteur de si grandes Merveilles, d'autant plus que ces Secours ne sont effectivement contraires à aucune régle véritable? Enfin comment ces MM. n'ont-ils point été touchés en apprenant tous les effets vraiment salutaires que Dieu fait journellement produire à ces Secours? Ils se vantent hautement d'être les Deffenseurs des régles: mais comment ne voient-ils pas que leur Décision contre ces admirables Secours, s'écarte visiblement des Maximes de l'Eglise & de la régle de ses jugemens sur les instincts surnaturels? Aussi cette Decision a-t-elle été faite sans aucun examen préalable & légitime. Et il est bien étonnant qu'on s'obstine à la soutenir.

Je ne m'arrêterai point ici à répondre à la mauvaise induction que ces MM. ont voulu tirer de la défense faite par l'Eglise à ceux qui rendent la Justice, de condamner les accusés & de prouver leur innocence par des *Epreuves*, comme cela s'est fait autrefois. J'y ai déja répondu d'avance dans la II. Partie de mes Observations *, & je remets à refuter dans ma V. Proposition les objections que fait à cet égard l'Auteur du *Mémoire Théologique*. Il ne me sera pas difficile de démontrer que l'idée présentée par cet Auteur & ses consors de ce qu'a décidé l'Eglise à ce sujet, n'est nullement exacte. Il semble à entendre ces MM. que l'Eglise ait défendu aux fidéles de suivre les instincts que Dieu leur donne, & par lesquels il leur fait espérer des Prodiges avec une ferme confiance. Je prouverai invinciblement au contraire, que la Décision sur laquelle ils se fondent, n'a eû pour objet que de réprimer la témérité des Juges, qui, en ordonnant ces anciennes *Epreuves*, & en faisant dépendre de leur succès la justification des personnes faussement accusées, prescrivoient à Dieu de faire des Prodiges, & se mettoient dans la nécessité de condamner des innocens, lorsqu'il refusoit d'obéir à leurs téméraires Arrêts qui le tentoient formellement.

* Tom II Idee de l'etat des Conv. pp. 51. & 52.

Au surplus bien loin que ce que l'Eglise a pensé des *Epreuves* depuis les prémiers Siécles de son établissement jusqu'aujourd'hui, tende à faire réprouver les grands Secours couronnés par des Prodiges continuels, son sentiment qui ne peut jamais varier, est au contraire pleinement décisif en leur faveur.

En effet il est incontestable qu'elle a toujours cru, & toujours uniformément jugé, que tous ceux qui ont obtenu de Dieu les Prodiges & les Miracles qu'ils lui demandoient avec une pleine confiance en sa Bonté, les avoient espéré par son impression & avoient agi par son Esprit. Outre les preuves que le Lecteur en a vûes dans les Histoi-

Hiſtoires que je viens de rapporter, il en a encore trouvé pluſieurs dans la II. Partie de mes Obſervations : mais on peut dire avec vérité que la Tradition Eccléſiaſtique en fournit une multitude qui ne laiſſent aucun doute ſur ce ſujet. Et à l'égard du jugement par lequel l Egliſe a enfin abrogé dans le IX. Siécle le mauvais uſage qui s'étoit introduit de condamner les accuſés à des *Epreuves* , tout ce qui en réſulte par rapport aux grands Secours, c'eſt que ſi des Juges condamnoient aujourd'hui des Convulſionnaires à ſe faire donner de violens Secours dans le tems que l'inſtinct de leur Convulſion ne les y porte point , ils ſeroient très coupables & tenteroient Dieu d'une maniére très criminelle. Voilà toute la conſéquence qu'on peut raiſonnablement tirer de ce dernier Réglement de l'Egliſe au ſujet des *Epreuves:* & il ſeroit abſurde de prétendre qu'elle a deffendu de ſuivre les impreſſions de l'Eſprit de Dieu.

La volonté du Seigneur-Dieu doit toujours être notre régle : on ne peut trop le répéter dans un tems tel que celui-ci , où chacun donne ſes idées & ſes préventions pour des régles indiſpenſables. Un des principaux moyens de ſe garantir de ces piéges, qui nous ſont tendus de tous côtés, tant par les Conſtitutionnaires, que par les Conſultans & les Antiſecouriſtes, c'eſt de s'attacher inviolablement à la Déciſion de Dieu, dès qu'il lui plaît de nous la déclarer par des Miracles ou des Prodiges évidemment Divins: & d'être bien perſuadé que les prétendues régles qu'on nous oppoſe, ne ſont que de fauſſes régles lorſqu'elles ſe trouvent en contradiction avec la Déciſion du Souverain Légiſlateur.

XII. Ce ſeroit manquer de foi, heurter la raiſon & s'écarter du ſentiment des Peres, que d'attribuer au démon l'inſtinct ſurnaturel qui fait ſouhaiter de violens Secours aux Convulſionnaires, & le merveilleux Prodige qui les rend invulnerables à ces coups.

Toute la Queſtion ſur les grands Secours ſe réduit donc uniquement à ſavoir, ſi c'eſt Dieu, ou le démon, qui eſt l'Auteur de l'inſtinct évidemment ſurnaturel qui fait ſouhaiter d'effrayans ſecours aux Convulſionnaires , & du merveilleux Prodige qui les rend invulnerables à tous les coups que cet inſtinct les excite à demander. Car ſi c'eſt Dieu qui en eſt l'Auteur , qui oſera avancer la Propoſition blaſphématoire, que ce qu'il fait faire eſt condamnable , qu'il faut s'oppoſer à ſa volonté, & que pour bien ſuivre les régles, on doit décrier ſes inſpirations & ſupprimer ſes Prodiges, lorſqu'ils ne ſympatiſent pas avec les idées de quelques Théologiens qui veulent être nos Maîtres ?

Pour pouvoir ſoutenir la condamnation des grands Secours , il faut cependant aller juſques-là ; ou ſe porter juſqu'à cette autre extrémité, de faire préſent au diable de l'inſtinct qui les inſpire, de tous les Prodiges qu'ils mettent au jour , & même des guériſons Miraculeuſes dont ces Secours ont été l'inſtrument.

Les Théologiens Antiſecouriſtes ſentant les terribles inconvéniens du poſte où ils ſe ſont placés, inconvéniens qu'ils ne peuvent éviter de quelque côté qu'ils ſe tournent, ſont trop prudens pour expliquer bien clairement leur Siſtême ſur ce ſujet. Ils n'ont garde de dire ouvertement qu'on doit réſiſter à la volonté de Dieu pour ſuivre leur avis : & ils n'oſent pas non plus attribuer expreſſément au démon , ni l'inſtinct qui porte les Convulſionnaires à demander de grands Secours, ni les Prodiges que ces Secours font paroître , ni les Miracles dont ils ont été le canal. Pour ne point ſe trop découvrir, ils ſe réduiſent à donner de la défiance des inſtincts , des Secours , des Prodiges , & même des Miracles. Ils emploient toute la ſubtilité de leur éloquence pour faire accroire que le démon peut en être l'Auteur, ſans néanmoins le dire poſitivement. Ils font entrevoir que tel eſt leur avis : & ils tâchent ainſi de l'inſinuer dans les eſprits.

Mais comment peut-on penſer que le diable ſoit le principe , ou du moins le mobile , d'un inſtinct ſurnaturel qui donne une confiance ſurhumaine en la Bonté du Seigneur , & qui eſt accompagné d'un ſi grand déſir de lui plaire , que les Convulſionnaires , pour exécuter ſa volonté , s'expoſent de tout leur cœur

à la persécution des Puissances? Quoi! l'esprit pervers imprimeroit-il aujourd'hui l'amour de Dieu dans les ames, & une confiance intrépide en son Divin secours?

D'ailleurs cet instinct fait prédire journellement de très grands Prodiges, que celui qui l'inspire ne manque jamais d'exécuter. Ainsi il est manifeste que cet instinct part du même principe que les Prodiges qui l'autorisent & le couronnent. Et par conséquent on ne peut donner cet instinct au diable, sans lui conférer en même tems l'honneur d'être l'Auteur de tous les Prodiges salutaires qui en sont l'accomplissement.

Or est-il permis à des Chrétiens de relever la puissance des esprits de ténèbres, jusqu'au point de vouloir persuader que ces malheureux reprouvés sont capables de faire journellement éclorre un nombre inombrable de Prodiges, qui dans le vrai ne peuvent s'exécuter sans intervertir les loix primitives, par lesquelles le Créateur régit les êtres matériels depuis qu'il a fait sortir l'Univers du sein du néant?

Les Péres de l'Eglise & le bon sens ne nous apprennent-ils pas au contraire que de tels Prodiges sont supérieurs au pouvoir de tous les diables, qui ne peuvent rien opérer que par des moyens naturels?

J'espére que dans ma III. Proposition, je ferai une démonstration si claire de l'impossibilité physique d'une telle supposition, qu'on n'osera plus la mettre au jour.

Mais indépendamment de cette preuve, comment des personnes bien instruites de la Religion, & qui savent par conséquent que Dieu seul fait de grandes merveilles, *qui facit mirabilia magna solus*, peuvent-elles attribuer à ces malheureux Serpens, une si grande multitude de Merveilles, si variées, si constantes, si soutenues, si continuelles depuis quatorze ans? Comment peut-on se persuader que Dieu ait voulu donner un si grand pouvóir à son détestable ennemi; & qu'il lui ait permis de former pendant tant d'années, le Spectacle le plus prodigieux, le plus étonnant, le plus admirable qu'on ait jamais vû depuis l'établissement de l'Eglise?

Ps. CXXXV. 4.

Mais si ce monstre infernal avoit reçû une telle puissance, ne l'employeroit-il pas plutôt à soutenir la Constitution *Unigenitus*, avec tous les abus & toutes les erreurs qu'il a semé dans le champ de l'Eglise? Que gagne-t-il dans le Spectacle des grands Secours? N'éprouve-t-il pas au contraire que cet admirable Spectacle lui ravit tous les jours quelqu'un de ses sujets? Combien d'incrédules & de pécheurs, qui touchés, pénétrés, convertis à la vûe de tous ces Prodiges, joignent aujourd'hui les rigueurs d'une très austére pénitence, à la profusion d'une charité pour les pauvres qui paroît presque excessive?

Réponse. &c. p.

Suivant les Théologiens Antisecouristes le grand profit qu'y fait le démon, c'est qu'*on respire dans ce spectacle un air d'indépendance & d'indocilité.* Ce qui ne veut dire autre chose sinon que ceux qui y ont été convertis & instruits par les discours surnaturels des Convulsionnaires, ne sont nullement soumis à la Décision de ces MM. contre les grands Secours. Et apparemment ces MM. trouvent le crime si énorme, qu'ils pensent que le démon prodigue toute son industrie & épuise toutes ses forces pour engager quelques personnes à le commettre. Mais si ces MM. se sont trompés dans cette Décision, le rusé Satan n'auroit-il point au contraire intérêt de l'accréditer, pour tâcher d'abolir un Spectacle qui lui fait perdre tant d'esclaves & où Dieu répand de si grandes graces?

XIII. Les aveux de l'Auteur du Mem. Théol. sur l'importance des avertissemens que

Au reste l'acharnement de ces MM. à décrier ces admirables Prodiges est d'autant plus inconcevable, qu'eux-mêmes conviennent en même tems que Dieu préside à l'œuvre des Convulsions & qu'il y opére plusieurs Merveilles!

Leur Chef même & celui d'entre eux qui a toujours paru le moins porté à attribuer publiquement beaucoup de choses à Dieu dans cette œuvre, avoue néanmoins dans

dans son *Mémoire Théologique* que les avertissemens qu'elle présente méritent une très grande attention.

„ Ouï véritablement, *dit-il*, on a raison de juger que les Convulsions, comme „ le remarque l'illustre Evêque de Montpellier, ont dans les desseins de Dieu une „ destination plus étendue & plus intéressante que la simple guérison des maladies. „ Les Péres de l'Eglise se rendoient attentifs aux Prodiges & aux évenemens extraor„ dinaires qui arrivoient de leur tems, & qui pouvoient avoir rapport à la Religion: „ ils les regardoient & les faisoient envisager comme des avertissemens que Dieu don„ noit. Ils nous ont appris par leur exemple, à en user de méme par rapport aux „ Prodiges qui arrivent de nos jours. On ne doit donc pas mépriser les avertisse„ mens que présente l'évenement extraordinaire des Convulsions; & il est de la piété „ de s'y rendre attentif (dit cet Auteur.)

présente l'œuvre des Conv. suffisent pour prouver que les Simboles formés par les Prodiges des grands Secours, méritent une très grande attention. Mém. Théol. p. 117. col. 2.

Mais si l'œuvre des Convulsions a encore un plus grand objet *dans les desseins de Dieu*, & est encore *plus intéressante* pour nous que les Miracles de guérison: *s'il est de la piété de* se *rendre attentif* aux *Prodiges* qui sortent de son sein: enfin si ces Prodiges sont des paraboles prophétiques & *des avertissemens que Dieu* nous *donne*, il ne faut donc pas proscrire, condamner, supprimer la plus brillante partie de cette œuvre, celle dont le surnaturel Divin est le plus évident, le plus palpable, le plus propre à faire impression, celle dont les Simboles sont les plus expressifs, les plus capables d'éclairer les esprits, & de toucher les cœurs, comme de remplir de foi & de confiance en Dieu?

L'Auteur du *Mémoire Théologique* semble même inviter tout le monde à venir voir le spectacle des Convulsions, puisqu'il exhorte avec une éloquence pathétique d'écouter cette voix de Dieu, & de faire de sérieuses réflexions sur les grands évenemens qu'elle annonce.

„ Ces effets extraordinaires, *dit-il*, qui se répandent (&) qui s'offrent à nos yeux, „ ne réveilleront-ils point notre attention? Dieu tonne sur nos têtes.... Qu'au bruit „ de la tempête chacun soit averti de penser à ce qui peut arriver dans la suite. Ibid. col. 1. & col. 2.

„ Dans un tems, *ajoute-t-il après*, ou de nouvelles erreurs sur la grace & sur la „ justice que chaque jour enfante, & où des déclins qui deviennent fort rapides, nous „ font esperer que le tems des Juifs n'est pas éloigné; quand on voit dans ce tems „ paroître un Evenement aussi extraordinaire que celui des Convulsions, n'est-il pas „ naturel de redoubler nos priéres & notre vigilance, d'entrer dans les sentimens d'un „ cœur contrit & humilié, & de demander à Dieu avec de nouvelles instances la „ Converſion de ce Peuple & la venue d'Elie, qui est *destiné pour adoucir la colére* „ *du Seigneur par des jugemens* que ce Prophéte exercera *au tems prescrit*, *pour réunir* „ *les cœurs des péres à leurs enfans*, *& pour rétablir les Tribus d'Israël?* " Ecclesiast. XLVIII. 10.

Mais en quelle portion des Convulsions ce qui doit précéder, accompagner & suivre la venue du Prophéte, est-il plus vivement exprimé que dans les figures surnaturelles formées par les Prodiges des grands Secours?

N'est-ce pas dans cet admirable Spectacle, où l'on voit les signes les plus clairs & les Simboles qui dévoilent le plus démonstrativement ce grand dessein du Trés-haut, de rétablir toutes choses par ce qui devroit naturellement tout briser & tout détruire? En effet ce qui semble propre à donner la mort, devient par ces Prodiges un principe de vie! Ce qui paroît devoir causer les plus insupportables douleurs, remplit les cœurs de consolation & de joie!

N'est-ce pas là où Dieu présente à nos yeux un portrait vivant & parlant de tous les supplices que doivent souffrir les plus fidéles disciples d'Elie, & du don qu'il fera d'une foi inébranlable, d'un courage à toute épreuve, & d'une espérance céleste, qui leur fera trouver dans leur martyre un contentement ineffable?

Enfin

Enfin le merveilleux ſuccès de tous ces Secours effrayans, n'eſt-il pas un pronoſtic palpable, que le moment s'approche, ou la Vérité foulée aux pieds, & qui ſemble prete d'être accablée par tous les coups que lui portent les Puiſſances de ce ſiécle ténébreux, va ſe relever plus forte qu'auparavant & triompher par toute la Terre, comme l'annoncent les Convulſionnaires?

Ibid. p. 118. col. 1. „ Plus un avertiſſement eſt conſidérable en lui-même & dans ſon objet, *dit encore* „ *l'Auteur du Mémoire*, plus nous aurions tort, ou de le négliger par indifférence, ou „ d'y être inſenſibles par dureté de cœur; en un mot, d'y oppoſer des diſpoſitions „ que de tout tems la Religion a condamnées."

Mais s'il n'eſt pas permis de *négliger par indifférence* des avertiſſemens Divins qui ont un *objet* ſi *conſidérable*, & ſi c'eſt une *diſpoſition* condamnable que d'y être *inſenſible par dureté de cœur*, combien eſt-il encore plus *oppoſé* à la *Religion*, de vouloir ravir aux Fidéles une voie extraordinaire, dont Dieu juge à propos de ſe ſervir pour les convaincre par de grands Prodiges, de la vérité & de l'importance de ces avertiſſemens!

Ibid. p. 119. col. 1. „ Plus on refléchit ſur les Convulſions, *ajoute cet Auteur*, plus on eſt porté à „ penſer que cet Evenement n'arrive pas pour rien dans le monde, & qu'il demande „ de nous une juſte attention.

Pag. 120. col. 1. „ Tout concourt, *dit-il encore*, à nous y faire enviſager un jugement de Dieu ex„ traordinaire, qui porte des caractéres de juſtice & de miſéricorde.

Ibid. col. 2. „ En reconnoiſſant dans les Convulſions, *ajoute-t-il*, l'attention légitime que doit „ attirer ce jugement extraordinaire de juſtice & de clémence, on ſe conforme aux „ ſentimens que les SS. Docteurs nous inſpirent: on marche ſur les traces que nos „ Ancêtres nous ont frayées: on ſuit ce que dicte la Religion par elle-même".

Mais pour pouvoir faire *attention* au *jugement extraordinaire de Dieu*, qui nous menace de ſa *juſtice*, ſi nous ne prenons le moyen qu'il nous indique d'obtenir *miſericorde*, il faut le connoître. Pour le bien connoître, pour bien pénétrer tout ce que nous annonce *ce jugement extraordinaire de juſtice & de clémence*, n'eſt-il pas très utile de voir les Prodiges qui en ſont la peinture & le pronoſtic? Par conſéquent, ſuivant les principes de l'Auteur même du *Mémoire*, c'eſt s'oppoſer à *ce que la Religion nous dicte par elle-même*, que de s'efforcer d'empêcher les Fidéles de profiter de la vûe de ces Prodiges, en proſcrivant & en tâchant de faire abolir le moyen par où le Très-haut les fait paroître, ainſi qu'en décriant le Spectacle général des Convulſions comme l'a fait l'impétueux Auteur de la *Réponſe*.

Ibid. p. 115. col. 2. & 116. col. 1. Au reſte quoique celui du *Mémoire*, en ſuivant ſa politique ordinaire, affecte dans ſon Ouvrage de ne pas décider expreſſément, ſi c'eſt Dieu ou le diable qui eſt le *principe immédiat* de l'œuvre des Convulſions, néanmoins ſon ſentiment ſur ce ſujet ne peut être douteux, puiſqu'il déclare lui-même, avec le grand Evêque de Montpellier, qu'*il eſt de la piété de ſe rendre attentif aux avertiſſemens que* cette œuvre *préſente*. (Ibid. p. 127. col. 2.) Or s'il croyoit que cette œuvre fût une illuſion formée par l'eſprit pervers, & même s'il lui reſtoit quelque doute à cet égard, exciteroit-il les Fidéles à donner toute leur attention à un Spectacle fait par le diable, & à ſe repaître des avis empoiſonnés de ce ruſé Séducteur? Rendons-lui donc la juſtice de croire qu'il eſt très perſuadé, ainſi que les autres Théologiens Antiſecouriſtes, & comme les grands Evêques Chefs de l'Appel, que Dieu préſide dans cette œuvre, & qu'elle eſt véritablement ſon œuvre, quoiqu'il permette qu'elle ſoit couverte de taches, tant par le défaut des inſtrumens qu'il lui a plû de mettre en œuvre que par les artifices de Satan qui emploie toujours ſes plus violens efforts à tâcher de deshonorer les œuvres du Très-haut & à les faire méconnoître, en y mêlant quelque choſe du ſien.

XIV. Dieu a illuſtré le

Mais ſi MM. les Antiſecouriſtes conviennent eux-mêmes, que le Phénoméne des Convulſions eſt en premier l'œuvre de Dieu, ſous quel prétexte pourroient-ils donner

ner au diable ce que cette œuvre a de plus Merveilleux, & qui est illustré par tout ce qu'elle renferme de plus évidemment Divin, & de plus incontestablement surnaturel?

Spectacle des grands Secours par tout ce qu'il a fait paroître de plus évidemment Divin dans l'œuvre entiere des Convulsions.

Qu'ils me permettent de leur demander quels sont les motifs qui les ont déterminés à reconnoître dans cette œuvre l'opération immédiate du Tout-puissant?

Est-ce la naissance de cette œuvre au Tombeau du Bienheureux Diacre? Mais les Secours n'ont-ils pas la même origine, & n'est-ce pas la charité qui les y a engendré? Ne sont-ils pas devenus par la suite le reméde nécessaire à des douleurs nées d'abord sur cette Tombe Miraculeuse: douleurs qui quelquefois forçoient les Convulsionnaires à chercher une sorte de soulagement dans les coups qu'ils se donnoient eux-mêmes: & dès-lors leurs cris perçans & lamentables ne sembloient-ils pas implorer le secours d'une main plus forte que la leur? Enfin n'est-ce pas sur ce Tombeau, où le merveilleux Prodige, qui rend légitimes les plus violens Secours & qui manifeste que Dieu veut qu'on les donne, a d'abord paru, en préservant miraculeusement les Convulsionnaires de se blesser, lorsque couchés sur cette Tombe fertile en Miracles, ils s'élançoient tout le corps en l'air avec une force surnaturelle, & qu'ils retomboient précipitamment sur le marbre de ce Tombeau, où ils se cognoient très rudement sans se faire aucun mal?

Sont-ce les Miracles de guérison opérées par les mouvemens Convulsifs, qui ont fait appercevoir à ces MM. la main de Dieu? Mais n'est-ce pas par la violente impression des plus énormes Secours, qu'il lui a plû d'exécuter plusieurs Miracles de guérison qui sont même les plus marqués au sceau de son attribut incommunicable de Créateur? Il n'en faut pour exemple que la régénération des jambes de Charlote Laporte, qui en avoit été privée depuis sa naissance jusqu'après l'age de cinquante ans.

On en verra les preuves dans la I. Proposition.

Sont-ce les Guérisons Miraculeuses opérés par le ministére des Convulsionnaires? Mais n'est-ce pas par les mains des Convulsionnaires à Secours violens, que Dieu en a fait le plus grand nombre, & précisément dans le Spectacle même de leurs Secours? C'est par exemple, dans l'instant qu'on venoit de fouler aux pieds Charlotte Laporte, qu'elle suçoit les plaies d'écrouelles & faisoit les autres pansemens également surhumains de tous les malades que Dieu lui a fait guérir.

Seroit-ce les Miracles sur les cœurs qu'il a plû à Dieu de faire par la vûe des Convulsions, qui les ont rendues respectables à ces Messieurs? Mais ils ne peuvent ignorer que le Spectacle des grands Secours a été honoré par un bien plus grand nombre de Miracles de cette espèce, que le spectacle des Convulsions où l'on ne donne point de Secours. Le magnifique Prodige que mettent au jour ces Secours terribles, est bien autrement frappant que de simples mouvemens Convulsifs. Et Dieu, qui ne fait rien que pour sa gloire & pour le bien de ses Elus, n'opére pas de si grands Prodiges sans les y faire servir.

Sont-ce les Discours surnaturels que font les Convulsionnaires, qui ont frappé d'admiration ces Messieurs? Mais c'est un fait de notoriété publique, que les plus beaux, les plus touchans, les plus sublimes, les plus pathétiques, en un mot ceux qui paroissent les plus évidemment surnaturels & les plus remplis de l'Esprit de Dieu, ont été prononcés par les Convulsionnaires à grands Secours, & quelquefois dans le tems même qu'on les leur donnoit.

Enfin sont-ce les priéres, & l'invocation de M. de Pâris, qui se font pendant les accès de Convulsions? Est-ce la connoissance surnaturelle & l'attachement inébranlable des bons Convulsionnaires à toute Vérité? Sont-ce les impressions salutaires que le Spectacle de l'œuvre entiére des Convulsions a fait dans l'ame d'un très grand nombre de personnes; qui ont engagé ces MM. à reconnoître que Dieu préside à cette œuvre, & qu'il y manifeste presque continuellement sa présence par les effets sanctifians des graces puis-

santes

ſantes qu'il y répand dans les cœurs? Mais dans le tems qu'on donne les plus énormes Secours, toute la chambre ne rétentit-elle pas des priéres des Spectateurs, & de leurs cris d'admiration, en voyant les Merveilleux Prodiges que Dieu fait ſous leurs yeux? Leur cœur ne ſe fond-il pas en actions de graces, de ce qu'il daigne leur donner de telles preuves de ſa préſence, comme de ſa miſéricorde infinie, & des gages ſi ſenſibles du ſecours Divin qu'il promet à ſes Martyrs? Ne les entend-on pas célébrer les louanges du Bien-heureux Diacre, dont l'humilité, la pénitence, la charité, le détachement de toutes choſes, ſont aujourd'hui couronnés, glorifiés, viſiblement canoniſés par tant de Prodiges & de Miracles? Au ſurplus quelle foi, quelle confiance ne faut-il pas que Dieu mette dans l'ame des Convulſionnaires à grands Secours, pour leur faire demander avec empreſſement & recevoir avec joie, des coups qui paroiſſent capables de briſer & de déchirer leurs corps en morceaux? Auſſi l'expérience journaliére qu'ils ont que Dieu n'épargne pas les plus grands Prodiges en faveur de ceux qui le ſervent, grave ſi bien dans leur cœur cette vérité fortifiante, que non ſeulement ils paroiſſent les plus inébranlablement attachés à l'Appel & à toutes les Vérités combattues, ſoit par les Conſtitutionaires, ſoit par les Conſultans, ſoit par les Antiſecouriſtes; mais même pluſieurs d'entre eux donnent lieu de croire, par la fermeté avec laquelle ils s'expoſent journellement pour le bien de leurs Fréres à être empriſonnés comme des ennemis de l'Etat, qu'ils seront les plus intrépides ſoldats de la Vérité, avec tous ceux de leurs aſſiſtans qui auront bien profité de la vûe de ſi grands Prodiges.

Il eſt donc manifeſte que Dieu a voulu que le Spectacle des grands Secours fût illuſtré par tout ce qui fournit à ces MM. les preuves les plus ſenſibles de ſon opération immédiate dans l'œuvre des Convulſions?

Quelles raiſons d'une force imcompréhenſible ne faudroit-il pas avoir, pour être en droit de ſéparer de cette œuvre, & de faire préſent au diable, préciſément de ce qui y porte le plus évidemment les caractéres d'œuvre Divine?

Cependant ces Meſſieurs, & même l'ingénieux Auteur du *Mémoire Theologique*, n'ont pû trouver, malgré tous leurs talens, à nous oppoſer qu'une fauſſe application des Préceptes, qu'ils ont appuyée ſur des doutes, des incertitudes, des défiances puiſées dans l'abondante fertilité de leur imagination trop vive.

Mém. Théol. p. 90. col. 1. „ Qui eſt-ce qui nous garantira, *s'écrie l'Auteur du Mémoire*, que telle perſonne „ en Convulſion ne nous dit point faux dans le moment où elle demande tel Secours „ violent? Qui eſt-ce qui nous répond que ce n'eſt point, ou un eſprit étranger, „ (c'eſt à dire le diable) ou ſon propre eſprit qui le lui fait demander? Elle-même „ n'eſt pas en état de garantir que cette demande vienne de Dieu. Elle ne reçoit point „ avec ce mouvement, une lumiére qui lui en découvre certainement l'origine".

Il eſt vrai qu'elle ne reçoit point la vive lumiére qui éclaire d'un feu céleſte l'eſprit des Prophétes par état. Mais elle ſent dans ſon cœur une impreſſion Divine, qui lui donne une foi & une confiance inébranlable en la Bonté de Dieu, & une perſuaſion immobile que cet inſtinct vient de lui; ce qui non ſeulement lui ôte toute crainte des coups les plus effrayans, mais même les lui fait ſouhaiter avec ardeur, les demander avec inſtance, & aſſurer les Spectateurs que loin de lui faire aucun mal, ils ſoulageront infailliblement les douleurs qu'elle ſouffre. Et dans le moment, le principe de cet inſtinct ſe manifeſte lui-même par un grand Prodige.

Que l'Auteur du *Mémoire* me permette de lui demander à mon tour: *Qui eſt-ce qui* lui a *garanti* que ce n'eſt pas une impreſſion de l'Eſprit de Dieu & par une grande confiance en lui, que les Convulſionnaires demandent ſans aucun effroi ces formidables Secours? S'il ne ſe fonde à cet égard, ainſi qu'il a fait juſqu'à préſent, que ſur la fauſſe application que ſon imagination lui a fait faire des Préceptes du Décalogue, c'eſt

c'est s'appuyer sur un fantôme, que Dieu a foudroyé lui-même par quantité de Guérisons Miraculeuses opérées par les Secours les plus terribles.

Inutilement, continue cet Auteur, *pour trouver .... une certitude entiére & surnaturelle que la demande* des grands-Secours *vient de Dieu*, *joindroit-on à l'instinct* qui les fait demander, *le sistême de l'impassibilité* & *les inductions tirées de quelques guérisons surnaturelles; nous avons*, ajoute-il, *enlevé tous ces retranchemens.* Ibid. col. 2.

C'est ainsi que cet Auteur se couronne de ses propres mains. J'espére bien néanmoins démontrer au contraire dans ma III. Proposition, que c'est un Systême très probable que celui par lequel j'ai tâché d'expliquer, comment Dieu opére le Prodige qui rend les Convulsionnaires invulnérables aux terribles coups qu'il leur fait demander: & graces à l'Auteur du *Mémoire*, j'aurai présentement un grand avantage pour prouver la vérité de ce Sistême, en faisant voir qu'un aussi grand génie que le sien, n'a pû y opposer que de futiles objections, qu'il me sera très aisé de refuter.

Mais au surplus ce Prodige n'en est pas moins Merveilleux de quelque autre maniére que ce soit que Dieu l'exécute: & sa réalité ne dépend en aucune sorte de la justesse de mon Sistême, ainsi que veut le faire entendre l'Auteur du *Mémoire.* Comment pourroit-on révoquer en doute la certitude de ce Prodige? Il s'opére tous les jours, depuis quatorze ans, à la vûe d'une multitude de personnes; & plusieurs Maîtres de l'Art fort célébres & des plus habiles, y ont reconnu & avoué publiquement l'opération du Souverain Maître de la nature, qui seul peut à son gré en violer & en interrompre les loix.

Or cet amas de Prodiges manifestement Divins, & les Miracles magnifiques qu'il a plû à Dieu de faire par la violence même des grands Secours, ne sont pas des *retranchemens* que cet Auteur puisse *enlever.*

Je le conjure d'y prendre garde: c'est Dieu même qu'il attaque. Ce sont ses œuvres qu'il décrie. Ce sont les lumineux Simboles par lesquels il instruit & encourage ses Enfans que cet Auteur veut annéantir. C'est à ses desseins de miséricorde sur quantité d'ames, qu'il s'oppose. Ce sont ses Miracles qu'il s'efforce d'éluder & de faire révoquer en doute. Or toute la prudence humaine, toute la science & les talens de ce Docteur échoueront sans doute en combattant contre Dieu: *Quis ut Deus?*

Dans quel Siècle vivons-nous? Quelle manie a saisi les esprits depuis nos malheureuses disputes? Comment de célèbres Appellans, pour soutenir une imprudente Décision qu'ils ont faite trop à la hâte & sans examen, sacrifient-ils ainsi l'interêt de leur propre cause, jusqu'à vouloir ébranler l'Autorité des Miracles qui en sont le plus ferme appui?

XV. Les Convulsionnaires ont des instincts que les Antisecour. reconnoissent eux-mêmes venir de Dieu, quoique ces instincts leur fassent faire des actions qui paroissent contraires aux régles communes.

La vive & persévérante opposition de ces MM. aux Prodiges des grands Secours est même d'autant plus incompréhensible, qu'ils ne peuvent s'empêcher de reconnoître que c'est par un instinct Divin, que les Convulsionnaires font plusieurs choses qui semblent contraires aux régles communes.

Par exemple, ces MM. n'ont-ils pas eux-mêmes cent fois admiré l'instinct de cette foi intrépide & de cette charité surhumaine, qui porte des Convulsionnaires, pour guérir des personnes que quelquefois ils ne connoissent pas, à hazarder de gagner leurs maladies en suçant leurs plaies dont ils avalent la pourriture: tant ils sont fortement persuadés que celui qui leur inspire de le faire par un mouvement de charité bien instructif, ne tardera pas à les guérir, s'il veut qu'ils en soient un peu incommodés (ce qui a toujours été fort rare) & qu'un jour il les récompensera avec une magnificence Divine de tout ce qu'ils auront souffert?

MM. les Antisecouristes ne peuvent nier ces faits. Leur Défenseur en a produit lui-même quantité de preuves dans sa VII. Lettre; & il atteste qu'au tems de cette Lettre, il y avoit *deux-cens* Convulsionnaires qui portoient *ce caractére par état.* VII. Lettre de M. Poncet qui a paru en 1734. Pag. 143.

 Plu-

Plusieurs sortes de malades, & entre autres quelques-uns d'entre eux dont les membres à demi-pourris répandoient une infection épouvantable, ont eû recours à des Convulsionnaires.

Voy. le Tome precedent. Souvent un instinct surnaturel a aussi-tôt saisi ces instrumens de Dieu, & leur a donné une si grande compassion pour ces malades & un si ardent désir de leur procurer leur guérison, qu'ils n'ont pas craint de prendre sur eux les simptômes & même quelquefois une partie des incommodités & des douleurs de ces maladies dont ils étoient souvent chargés d'une maniére bien surnaturelle.

Ibid. p. 151. „ Il n'y a, *dit M. Poncet*, aucune sorte de plaies qui les rebute, quelques affreuses „ qu'elles soient. Ils pansent des ulcéres, des écrouelles ouvertes, pleines de pus & „ horribles à voir: ils les léchent: ils en attirent le pus avec la langue: ils le suçent „ .... ils l'avalent .... jusqu'à ce qu'ils aient parfaitement nettoyé les plaies".

La pleine persuasion qu'ils ont, que c'est Dieu qui forme cet instinct dans leur cœur, y met en même tems une assurance inébranlable de leur prompte guérison s'ils gagnent ces maladies: & le désir empressé de lui plaire, leur fait surmonter la répugnance extrême que plusieurs d'entre eux sentent d'abord à suçer des plaies si infectes & si dégoutantes.

Ibid. „ Il y en a plusieurs, *ajoute M. Poncet*, qui avant que d'entreprendre ces horribles „ pansemens, en ont toute l'horreur que nous en aurions nous-mêmes si nous étions „ condamnés à les faire .,.. (Mais) cette horreur passe aussi-tôt qu'ils sont détermi- „ nés à obéïr".

Un instinct qui fait pratiquer une charité qui passe les bornes des vertus humaines: un instinct qui pour servir gratuitement, ne craint ni la maladie, ni la douleur, & qui a la force de faire dompter les répugnances qui paroissent les plus insurmontables: un instinct qui souvent a été honoré du don de faire des Miracles; est marqué à tant de caractéres Divins qu'il n'est pas possible de méconnoître son Auteur.

Cependant on pourroit dire, que les pansemens que cet instinct fait faire, sont contraires aux régles communes, avec tout autant de prétexte qu'on le suppose à l'égard des Secours violens. Car il n'est pas plus permis de s'empoisonner, que d'hazarder de se faire blesser. Or, suivant M. Poncet, *il est incompréhensible* que les Convulsionnaires, en faisant *ces horribles pansemens .... ne s'empoisonnent pas eux-mêmes.* (Ibid.)

Néanmoins ni cet Auteur ni les autres Antisecouristes ne doutent point que les Convulsionnaires qui se livrent à cet instinct, ne suivent en cela l'ordre de Dieu. Les Guérisons Miraculeuses qu'il leur a fait faire par ce moyen, leur en ont paru à eux-mêmes une preuve à laquelle il n'est pas permis de résister.

Ibid. p. 148. „ Il y a plusieurs personnes, *dit M. Poncet*, qui ont été guéries de grandes mala- „ dies par les Convulsionnaires qui ont pris sur eux leur incommodité: il s'est fait des „ Miracles certains par cette voie. Il n'y a donc point à déliberer: ce caractére est „ incontestablement Divin".

Les Théologiens Antisecouristes ne peuvent nier par conséquent, que les Convulsionnaires, n'aient des instincts, qui, quoiqu'ils paroissent en quelque sorte contre les régles, portent néanmoins des *caractéres incontestablement Divins.* D'où il résulte qu'on ne peut condamner ces instincts sans s'attaquer au Très-haut, qui en est indubitablement l'Auteur.

Selon ces MM. eux-mêmes, dès qu'*il s'est fait des Miracles certains par cette voie* (ainsi qu'il y en a par l'impression des plus violens Secours) *il n'y a* plus *à délibérer*, parce qu'alors Dieu nous manifeste sa Décision Souveraine par des Miracles, qui sont la voix sensible par laquelle il parle aux hommes.

C'est ainsi que ces MM. raisonnent dès qu'ils ne sont point éblouis par leurs préjugés. Qu'ils perdent de vûe la prévention, qui a été le principe de leur Décision con-

contre les grands Secours, & ils publieront eux-mêmes avec encore plus de lumiére & de force que nous, les Vérités qu'ils combattent aujourd'hui & que nous sommes obligés de deffendre contre eux.

Cependant rapportons encore un autre exemple d'instincts de Convulsionaires qui semblent être contre les régles communes, dont il est néanmoins d'une évidence manifeste que Dieu est le principe immédiat.

Il est certain que c'est agir contre les régles ordinaires, que d'entreprendre des pénitences qui passent les forces de la nature, & qui paroissent tendre à sa destruction.

C'est cependant ce que la plûpart des Convulsionnaires font très souvent. Mais ces pénitences surhumaines sont accompagnées de tant de Prodiges, & elles ont produit & produisent encore tous les jours des effets si salutaires & si marqués au sceau de la miséricorde Divine, qu'il n'est pas possible de douter que ce ne soit l'Auteur de tout bien qui leur ordonne de les faire, qui les leur fait exécuter lui-même, & qui y donne sa bénédiction.

Je prendrai encore ici M. Poncet pour mon témoin, afin que les Antisecouristes ses consors ne puissent contester les faits.

„ Y a-t-il jamais eû rien de plus extraordinaire, *s'écrie-t-il*, que ce que nous „ voyons aujourd'hui sous nos yeux? ... Cent ou cent cinquante personnes de tout „ âge, de tout sexe, de toute condition, faire des jeûnes affreux, les faire comme „ contraints par une puissance supérieure, & avertir en même tems que ce qu'ils sont „ obligés de faire, est un Prodige de la part de Dieu, pour faire redouter sa colére „ & pour annoncer que la pénitence est le seul moyen de l'éviter". VII. Lettre p. 136.

A quoi il est bon d'ajouter que Dieu met aussi de tems en tems dans le cœur de quelques Convulsionnaires de lui demander grace pour des pécheurs à qui il a dessein de faire miséricorde. Ce n'est pas uniquement par leur volonté que les Convulsionnaires en font le choix : c'est le même instinct qui les leur indique, qui leur donne en même tems une grande charité pour ces pécheurs, & qui leur prescrit la pénitence qu'ils doivent faire, afin d'obtenir le pardon qu'ils demandent pour les coupables.

Il y a des Convulsionnaires à qui il a été ordonné pour cet effet, de ne point manger & de ne point boire pendant neuf jours, & d'employer presque tout ce tems à la priére. D'autres à qui pendant certain tems, il n'a été permis de manger que le Dimanche: d'autres que les Dimanches & les Jeudis. Assez souvent l'instinct qui les guide dans ces pénitences, leur défend de prendre pendant plusieurs jours aucune autre nourriture que quelques onces d'une espéce de pain qu'ils font eux-mêmes, & où ils mettent presque autant de cendre que de farine.

La plûpart exécutent avec joie ces jeûnes excessifs, quoi que plusieurs d'entre eux souffrent toutes les rigueurs de la faim la plus dévorante & de la plus ardente soif. Mais l'instinct qui les anime, les persuade si pleinement que Dieu demande cela d'eux, qu'ils endurent volontiers ces cruelles douleurs dans le désir de lui plaire & d'exécuter sa volonté.

A l'égard des Convulsionnaires qui ne sont pas si soumis à la volonté de Dieu, une main invisible les force de faire ces pénitences malgré qu'ils en aient.

„ Il y en a, *dit M. Poncet*, qui se sentent frappés comme d'un coup de barre sur „ les bras .... lorsqu'ils étendent la main pour prendre (quelque nourriture). Il y „ en a à qui la bouche tourne, lorsqu'ils veulent y mettre les choses qui leur sont „ interdites, ou même qui sont avertis par ce moyen lorsqu'ils ont suffisamment mangé de celles qui leur sont permises. Il y en a qui après avoir mis les morceaux dans „ la bouche, ne peuvent les avaler, parce que leur gorge s'enfle & que les passages „ se trouvent bouchés". Ibid.

Mais le plus merveilleux Prodige dans ces jeûnes, c'est *qu'il n'y a point de Convul-*

VII. Lettre p. 137. *ſionnaires*, ajoute M. Poncet, *qui ſoient incommodés par toutes les pénitences auxquelles ils ſont ainſi forcés par leur Convulſion*, quoique Dieu ne leur en épargne pas toujours la ſouffrance.

M. Poncet auroit pû s'exprimer en termes encore plus forts: car c'eſt un fait qui a eû des milliers de témoins, que les Convulſionnaires jouïſſent de la ſanté la plus parfaite pendant ces rigoureuſes abſtinences, & même pendant ces longues privations de toute nourriture: & que bien loin que leurs forces diminuent, ils ſe trouvent alors mieux que jamais en état de faire leur travail ordinaire.

Au reſte ces jeûnes ſi prodigieux ne ſont que la plus douce partie de l'effrayante pénitence, qui quelquefois leur eſt impoſée par l'inſtinct qui les dirige.

Il eſt par exemple aſſez ordinaire que dans ce tems il les oblige de coucher pendant toute la nuit à platte-terre, ou ſur des planches ſans quitter leurs habits.

M. Poncet rapporte encore qu'une Convulſionnaire, à qui il étoit ordonné de coucher de cette façon, ayant *ſenti du froid au milieu de la nuit*, & ayant *voulu ſe mettre dans ſon lit*, *elle fut repouſſée à terre comme par une main inviſible*. Ibid. p. 138.

Mais ce qu'il y a de plus douloureux dans leurs pénitences, ce ſont les inſtrumens de fer hériſſés de pointes, dont ils ſont obligés d'entourer leur corps à nud, en ſorte que leur peau en eſt toute déchirée.

Cependant qui ſont les Convulſionnaires à qui Dieu fait faire des pénitences ſi rudes? Sont-ce de très grands pécheurs qu'il a retirés, comme moi, d'un abîme d'iniquités? Tout au contraire: la plûpart ſont de jeunes enfans élevés dans la piété, & qui ſuivant toute apparence n'ont jamais ſouillé par aucune tache conſidérable la robe blanche qu'ils ont reçûe par leur batême.

Nous autres grands pécheurs arrachés des griffes de Satan par une miſéricorde inconcevable, rendons-nous juſtice, & reconnoiſſons que nous ſommes tout-à-fait indignes d'être les inſtrumens, ni même de repréſenter la figure des plus admirables vertus: & qu'il eſt bien plus juſte & plus conforme à la Sageſſe Divine, qu'elle choiſiſſe dans les bras de l'innocence ceux à qui elle veut faire pratiquer une charité ſi merveilleuſe. Car ce n'eſt pas le plus ſouvent pour eux-mêmes, que ces enfans ſont de ſi rigoureuſes pénitences: c'eſt pour des pécheurs qu'ils ne connoiſſent quelquefois pas: c'eſt pour des mondains qui étant venus voir le Spectacle des Secours prodigieux qu'ils ſe ſont donner, en ont été frappés, touchés, attendris.

Ces jeunes Convulſionnaires les ont auſſi-tôt conjurés de ne pas perdre le fruit de cette prémiére grace que Dieu leur faiſoit.

„ Dieu jette ſur vous, *leur ont-ils dit*, un regard de miſéricorde. Profitez bien de „ cette faveur Divine. Ne laiſſez pas échapper ce précieux rayon qui vient d'éclairer „ votre ame. Formez dès ce moment une forte réſolution de chaſſer de votre cœur „ cette vanité qui vous entête, & de quitter ces vains plaiſirs qui vous ſéduiſent. Ne „ ſongez plus déſormais qu'à éviter des ſouffrances éternelles par une ſérieuſe pénitence, & qu'à acquérir un bonheur Divin par les œuvres de la charité. Je ſens que „ mon Pere me commande de faire pénitence pour vous. Dès demain je commencerai „ un tel jeûne à cette intention, & voilà les inſtrumens de fer avec leſquels je déchirerai mon corps pour expier la ſenſualité du vôtre. Si Dieu ne vous donne pas „ encore le courage de faire pour vous même de telles pénitences, du moins joignez-„ vous à mes priéres: humiliez-vous au pied de la Croix: gemiſſez de votre miſére: „ ayez honte de votre lâcheté. Faites dès ce jour tout ce qui vous ſera poſſible, & „ bientôt Dieu vous fera faire ce que vous ne pouvez pas vous-même".

Il eſt de notoriété publique que le Très-haut a répandu une ſi grande bénédiction ſur ces vives exhortations & ces pénitences prodigieuſes des Convulſionnaires, qu'elles

les ont été le germe de plusieurs Conversions admirables, qui ont donné de nouveaux disciples à l'Appel, & d'intrepides soldats à toute Vérité.

„ Les pénitences forcées des Convulsionnaires, *dit M. Poncet*, ont produit des péni- „ tences volontaires. Il y a aujourd'hui un grand nombre de personnes qui n'ont été „ instruites que par les Convulsions, ou qui n'ont été touchées qu'à leur occasion, „ que l'Esprit de Dieu a conduit dans la retraite, pour y mener une vie pénitente, „ laborieuse, éloignée de toutes les occasions". Ibid. p. 131.

Il faudroit être aveuglé par le démon pour lui attribuer l'instinct surnaturel de la foi si courageuse & de la charité plus qu'humaine, qui a porté ces Convulsionnaires à faire des pénitences excessives & contraires aux régles communes dans la vûe d'obtenir miséricorde pour des pécheurs, avec qui ils n'avoient aucune liaison particulière; lorsqu'on voit que Dieu exauce leurs priéres & canonise leurs pénitences par un succès que lui seul peut produire. Or c'est un fait dont il n'est pas possible de douter, puisque, suivant même que l'atteste le plus ardent Adversaire des grands Secours: *il y a aujourd'hui un grand nombre de personnes qui n'ont été instruites que par les* Convulsions *qui n'ont été touchées qu'à l'occasion* de ces *pénitences*, & qui *conduites* ainsi *par l'Esprit de Dieu* vivent présentement *dans la retraite*, y ménent *une vie pénitente*, & se sont séparées *de toutes les occasions* de péché. On a vû ci devant * que M. Poncet est encore convenu que les Secours violens faisoient *la plus forte impression* sur les Spectateurs. * Page 17.

Donner au diable ces solides Conversions, & les pénitences prodigieuses qui en ont été le canal; lui faire l'honneur de le regarder comme l'Auteur de la foi si ferme, le mobile de la charité si héroïque, le promoteur d'un si ardent désir de plaire à Dieu qui ont déterminé les Convulsionnaires à faire ces terribles pénitences dont je viens de parler: enfin imaginer qu'il a pû être le distributeur des graces qui ont converti efficacent tant de personnes, ce seroit heurter de front ce que la Religion & la raison nous enseignent à cet égard. Ainsi il est bien certain que MM. les Antisecouristes ne soutiendront pas une telle proposition.

Mais si cet instinct, qui a fait entreprendre contre les régles communes des pénitences qui sembloient devoir être meurtriéres, vient indubitablement de Dieu, les Convusionnaires ont donc des instincts, qui sans les éclairer par la brillante lumiére qui tout à coup s'empare de l'esprit des Prophétes, les persuadent néanmoins pleinement par une intime conviction du cœur, que c'est Dieu qui leur inspire & même qui leur commande de faire certaines choses: & quoique ces choses paroissent en quelque sorte s'écarter des régles ordinaires, néanmoins les Convusionnaires, lorsque Dieu est effectivement l'Auteur de ces instincts, font très-bien de les suivre & se rendroient coupables s'ils y résistoient pour se soumettre aux avis des Théologiens Antisecouristes. Car il n'est jamais permis de préférer à la volonté de Dieu l'opinion de quelque Docteur que ce soit: Jugez vous-mêmes s'il est juste de vous écouter plutôt que Dieu: *Si justum est ... vos potius audire quam Deum, judicate;* disoient S. Pierre & S. Jean au grand-Prêtre, aux Princes des Prêtres, aux Senateurs & aux Docteurs de la Loi assemblés dans un Conseil. Actes, IV, 19.

Ajoutons encore ici un fait bien étonnant, qui a quelque rapport à ceux que je viens de rapporter.

Dieu, pour exécuter des signes simboliques, & pour faire paroître la force toute-puissante de sa grace, qui fait vaincre, dès qu'il lui plaît, les répugnances les plus naturelles, les plus affreuses & qui semblent devoir être les plus invincibles, fait quelquefois prendre à des Convulsionnaires les plus horribles nourritures.

Il y en a plusieurs exemples: mais il suffira d'en produire ici un, que je vais rapporters tel que me l'a écrit M. Le Paige Avocat au Parlement, dont le nom seul fait

l'éloge. Voici ce que m'a marqué ce témoin oculaire, & connu pour un homme également judicieux, véridique, & digne de foi.

Lett. du 18. Juin. 1745. „ Une jeune fille, de 18. à 19. ans, *me dit-il*, a des Convulsions depuis le mois de „ Novembre 1744. On peut dire sans exagération qu'elle est d'une candeur à toute épreu- „ ve, & d'une solide piété. Avant ses Convulsions elle avoit néanmoins quelques pe- „ tits défauts: entre autres une délicatesse excessive sur la propreté dans le manger, „ au point qu'il lui falloit un pain pour elle seule, & qu'elle cessoit d'en manger si „ quelqu'un y touchoit.

„ Depuis le mois de Janvier 1745. elle n'a mangé que du pain & bû de l'eau, pour „ se préparer, disoit-elle, à ses grandes épreuves. Voici quelles elles ont été.

„ A la fin de Mars pendant neuf jours, elle n'a mangé ni pain ni autres nourritures, „ ni même bû de l'eau. Son unique aliment a été une cueillerée de fiel de bœuf par „ chaque jour. Vous savez combien cette drogue est corrosive.

„ Au mois d'Avril elle a commencé à prendre de l'excrément d'homme, en pleine „ raison. Elle sentoit dans les fausses côtes du côté droit, une douleur insupportable: „ il se faisoit même un craquement très bruyant, comme si on lui avoit cassé une ou „ deux côtes. La violence de ce mal l'a d'abord forcée à prendre cette affreuse nour- „ riture.

„ Pendant vingt & un jours entiers elle n'a mangé que cet horrible aliment dans la „ plus parfaite raison, & n'a bû que de l'urine toute pure. Chaque jour, c'étoit „ une composition différente. Un jour c'étoit l'excrément tout pur: il y en a eû une „ fois jusqu'à la quantité d'une livre: on l'a pesé auparavant. Une autre fois, c'étoit „ un mêlange d'excrément & d'urine sans être délayé. D'autres fois on le délayoit: il „ falloit même le faire bouillir. Ces horribles potages composoient une chopine, „ quelquefois une pinte, quelquefois même trois chopines. J'en parle pour les avoir „ mesurés. Il y a eû entre autre un de ces breuvages composé d'excrément d'homme, „ de cheval & de vache, d'urine, de fiel, de jus de fumier, de suie de cheminée, de „ cheveux, de crachats, de rognures d'ongles, d'ordure d'oreilles & de nez, &c. „ J'y étois présent. Elle le prit en pleine raison.

„ Quelquefois elle avoit les violentes douleurs de côté, pour l'y forcer. Quel- „ quefois il n'y en avoit aucune: & la répugnance de la nature étoit dans son entier. „ C'étoit alors sa seule résignation à l'ordre de Dieu, le seul esprit de pénitence, & „ la soumission qu'elle demandoit à Dieu, qui l'y déterminoient.

„ Jamais je n'ai vû supplice plus cruel, même pour les spectateurs. Chaque jour „ c'étoit une peine nouvelle: quelquefois c'étoient deux ou même trois breuvages „ pour un seul jour.

„ Néanmoins elle avoit un teint de lis & de roses, une santé vigoureuse, une gaieté „ & une agilité toute singuliére. Je vous parle pour avoir vû, & pour avoir scrupu- „ leusement examiné.

„ C'est ce qui m'étonnoit extrêmement, que malgré ces repas infects, propres à cor- „ rompre toute la masse de son sang & à la tuer, elle fut après les vingt & un jours „ aussi & même plus grasse, plus forte, les chairs plus saines, & les couleurs beau- „ coup meilleures qu'auparavant.

„ Elle nous disoit presque toujours après son triste festin, qu'elle avoit la bouche „ très bonne, comme *si elle venoit de prendre du thé au lait*. Cependant en le prenant „ elle en sentoit tout le dégoût: l'odorat seul étoit épargné. Il est même arrivé sept „ ou huit fois, un fait qu'on a vû & bien vû. Après avoir ou mangé les excrémens, „ ou bû l'urine, elle faisoit signe qu'il lui revenoit quelque chose dans la bouche: & „ elle a rendu une grande demie tasse de lait à chaque fois. Six ou sept personnes ont „ vû ce fait. J'en ai été témoin moi-même. Je l'ai examinée & suivie sans la perdre

„ de

,, de vûe, pour qu'elle ne pût pas prendre du lait qu'elle auroit caché : & pendant ,, que j'écrivois le Procès-verbal, une autre personne sûre veilloit & ne la perdoit pas ,, de vûe. Or je l'ai vue jetter par la bouche du lait, dans une tasse : c'étoit vraiment du ,, lait, crêmeux & sucré comme le lait. J'en ai goûté, & j'en garde dans une bou- ,, teille. Le petit lait surnage : la partie fromageuse est au fond.

,, Il s'opére sur ce lait la même chose que sur le lait ordinaire. Laissé à l'air il se ,, gâte, & se couvre de moisi comme le fromage. J'en garde depuis plus de treize mois ,, dans une bouteille bien exactement bouchée ; & il est aussi sain qu'au premier mo- ,, ment. Le petit lait est clair & limpide comme l'eau la plus pûre : & la partie fro- ,, mageuse, qui est aussi épaisse qu'un vrai fromage à la crême, est d'une blancheur ,, de neige. J'ajouterai même un fait, que je vous donne pour ce qu'il est, sans déci- ,, der s'il n'est pas purement naturel. Il s'exhale à travers les pores de la cire d'espa- ,, gne, dont j'ai couvert le bouchon de liége qui ferme la bouteille, une sorte de va- ,, peur qui forme des goûtes d'une sorte de gomme brune & gluante qui coule le long ,, de la bouteille, à la vérité en fort petite quantité. J'ajouterai encore que c'est un ,, lait si réellement lait, que j'ai vû plusieurs fois un chat en manger ".

C'est un principe immuable que Dieu seul peut changer la nature des êtres matériels : & qu'un tel changement est même une opération équivalente à création ; puisqu'il faut métamorphoser ce qui existe, en une autre chose qui n'étoit point, & qui est d'une nature différente.

Le changement de l'eau en vin a été *le premier des Miracles de Jesus, par où il fit connoitre sa gloire*, dit l'Evangile. Jean II. 11.

Ainsi le changement subit d'excrémens humains en un lait pur, est non seulement un Prodige : mais c'est un Miracle évidemment Divin, parce qu'il n'y a rien dans de tels excrémens qui puisse produire du lait, & qu'ils ont même des qualités toutes opposées.

Voilà donc l'horrible pénitence, qui auroit dû naturellement causer la mort à cette jeune Convulsionaire, voilà, dis-je, cette pénitence si contraire aux régles communes, autorisée, illustrée, canonisée par un Miracle : & par consequent il est incontestable que Dieu a été l'Auteur de l'instinct qui la lui a fait faire.

Aussi pendant les trente jours que cette Convulsionaire n'a pris pour tout aliment, d'abord que du fiel de bœuf, & ensuite qu'une nourriture encore bien plus infecte & plus dégoûtante, a-t-elle eû *un teint de lis & de roses*, *une santé vigoureuse*, *une gaieté & une agilité toute singuliére :* & après ces 30. jours, elle s'est trouvée *plus grasse & plus forte ... qu'auparavant*, & on a vû briller en toute sa personne tous les appanages de la santé la plus parfaite.

Mais ce qui me paroît encore plus admirable que ces Miracles corporels, c'est de voir que la persuasion (que ces instincts viennent de Dieu) qui est formée par son Esprit dans le cœur de ces Convulsionaïres, est si ferme, si forte, si immobile, si inébranlable, qu'elle leur donne à presque tous, même hors de Convulsion & dans l'état d'une pleine liberté, le courage plus qu'héroïque de triompher des répugnances les plus horribles, par l'ardent désir de lui plaire & de faire ce qu'il demande d'eux.

Qui peut douter qu'une telle disposition si supérieure aux sentimens naturels, ne soit l'effet d'une grace divinement efficace ? Ainsi voilà donc l'opération de Dieu dans le cœur de ces Convulsionnaires qui se montre ici tout à découvert.

Que le Très-haut veuille figurer quelque chose par ces Miracles si singuliers, qu'il opére dans les cœurs & dans les corps, c'est ce qu'on ne peut raisonnablement révoquer en doute. Mais qui pourra démêler avec certitude le mot de cette énigme ?

A Dieu ne plaise que je sois assez vain pour croire l'avoir trouvé. Mais je pense que sur un tel sujet exposé aux regards & aux réflexions de tout le monde, il est très permis à chacun de proposer ses idées.

Par exemple, cela ne seroit-il point fait pour nous apprendre, que Dieu change quand il lui plaît, en un lait pur & en une nourriture salutaire, par les impressions lumineuses de son Esprit, jusqu'aux alimens infectés que les Fidéles peuvent recevoir de Pasteurs Molinistes, qui quelquefois ne leur prêchent qu'une morale corrompue, qui n'est qu'un excrément qui vient des hommes: & que pour obtenir des lumiéres sanctifiantes, lorsqu'on est une fois instruit de tous les élemens de la Religion, il ne faut qu'aimer Dieu de tout son cœur, & avoir recours à la priére avec une grande confiance? „ Si quelqu'un de vous manque de sagesse, *dit S. Jaques*, qu'il la demande „ à Dieu ... & la sagesse lui sera donnée. Mais qu'il la demande avec foi, & sans „ hésitation".

Jac. I. 5. & 6.

Voici encore une autre Lettre que le même Avocat m'a depuis écrit par rapport à cette Convulsionaire.

„ Ceque je vous ai marqué n'est presque rien en comparaison de ce que j'ai vû au „ milieu de Paris depuis deux mois. Je puis vous attester que j'ai vû la Convulsionai- „ re dont je vous ai parlé, se nourrir pendant deux mois & quelques jours, d'excré- „ mens & d'urine pour toute nourriture. J'ai voulu être présent à ses lugubres répas, „ & je vous certifie que de compte fait, elle a mangé en 27. jours seulement la valeur „ de 320. cueillerées d'excrémens. Je parle de cueillere ordinaire & non pas de cueil- „ lere à caffé. Pour l'y contraindre, quand la répugnance étoit trop vive, elle a eû „ plus d'une fois les craquemens de côté dont je vous ai parlé. Quelquefois même le „ craquement se faisoit des deux côtés à la fois. C'est un supplice insupportable, „ même pour les spectateurs.

„ Pendant tout ce tems elle faisoit, par Convulsion, des pénitences incroyables & „ qui passent même les forces de l'humanité. Par le grand froid elle étoit obligée de „ se coucher sur le carreau dans un endroit où elle avoit répandu de l'eau, n'ayant „ pour tout habillement qu'une chemise & un bonnet, qu'il falloit auparavant bien „ laisser tremper dans un sceau d'eau, en sorte qu'ils en fussent bien imbibés. Quel- „ quefois il falloit dans ce douloureux équipage passer plusieurs nuits de suite debout, „ sans pouvoir ni s'asseoir, ni même s'appuyer: & pour comble de maux, la Con- „ vulsion courboit les doigts des pieds, afin que la pauvre pénitente ne pût pas mê- „ me étendre ses pieds, & ne pût se poser que sur les talons. Le jour même elle ne „ pouvoit pas plus s'asseoir que la nuit. Quand elle vouloit le faire, des douleurs „ vives la forçoient aussi-tôt de se tenir debout.

„ Elle sentoit tous les maux de ces différens genres de supplices, sur-tout pendant „ les nuits: mais quand une certaine heure venoit, (c'étoit ordinairement 7. ou 8. „ heures du matin,) toutes ses douleurs s'évanouissoient en un moment: le froid in- „ supportable cessoit: & elle se trouvoit d'une agilité, d'une vigueur, & d'une for- „ ce surprenante. Son teint étoit d'un coloris & son visage d'un tel embonpoint, que „ tout le monde qui ne savoit rien de ces états, lui faisoit compliment sur cet accrois- „ sement de santé. J'ai dressé un Procès-verbal très exact des circonstances de ces „ différens faits. Quand je pourrai vous l'envoyer, vous y verrez un assemblage de „ Merveilles qui n'est pas même croyable, & que j'aurois beaucoup de peine à croi- „ re, si je n'avois pas sur tous les faits que la décence a pû me permettre de vérifier „ par moi-même, le témoignage de mes propres yeux, & l'examen le plus sévére que „ j'en ai fait.

„ Cette Convulsionaire a quelques Secours, mais en petit nombre. Elle a eû ce „ qu'on appelle les Secours de la bûche & de l'épée. Mais ce que ces Secours ont „ de surprenant en soi, n'approche pas de l'impression profonde de surprise & même „ d'épouvante & d'effroi que fait le Spectacle de ces affreuses Pénitences. Pour moi „ je n'y puis penser, que je ne sente dans toute la substance de mon ame une horreur

„ qu'il

„ qu'il n'eſt pas aiſé de définir: & je me ſens comme briſé ſous l'épouvantable juſti-„ ce du Seigneur dont il nous donne un ſi terrible eſſai. Que ſeroit-ce, Monſieur, „ ſi vous voyez les faits par vous-même, ou même ſi vous liſiez dans mon Procès-„ verbal la totalité des faits. Car je ne vous en marque ici qu'une très petite partie".

XVI. Quoique l'inſtinct Divin qui inſpire quelquefois des diſcours & des prédictions aux Convulſionnaires ne ſoit pas accompagné de la même aſſurance que celui qui leur fait demander des Secours violens, ſuçer des plaies venimeuſes, & faire des penitences extraordinaires, il eſt néanmoins d'une grande importance d'être attentif à ces prédictions, & très utile de profiter de ce qu'il y a d'inſtructif dans ces Diſcours.

Mais en voilà aſſez ſur les Pénitences des Convulſionnaires, dont j'ai dejà parlé dans la I. & la II. Partie de mes Obſervations (pag. 80. & 62.) Je dois maintenant remarquer que les Convulſionnaires reçoivent de Dieu des inſtincts de différentes eſpéces, & que ces divers inſtincts ne ſont pas tous accompagnés de la perſuaſion pleine, immobile, parfaite, que Dieu en eſt l'Auteur, ainſi que le ſont particuliérement ceux qui leur font demander ſans crainte les Secours les plus terribles, ſuçer avec confiance les plaies les plus venimeuſes, ſe ſoumettre à des pénitences qui paſſent les forces de la nature.

Par exemple, l'inſtinct qui leur fait prononcer des Diſcours & faire des prédictions eſt d'une différente eſpéce. Lors même qu'ils le font par une inſpiration Divine, le plus ſouvent ils n'en ont point une entiére aſſurance.

Ce n'eſt pas au ſurplus une choſe extraordinaire, que la même perſonne ait des inſtincts de diverſes natures & qui n'ont pas le même dégré de lumiére & de certitude, puiſque S. Thomas croit même que cela peut arriver aux Prophétes.

„ Il n'y a point, *dit-il*, d'inconvénient qu'un même Prophéte reçoive des révéla-„ tions prophétiques de différentes maniéres & dans des dégrés différens". *Non eſt inconveniens quod uni & eidem Prophetæ fiat revelatio prophetica diverſis vicibus, ſecundum diverſos gradus.* *

Dieu donne des inſtincts aux Convulſionnaires relativement à ſes différens deſſeins.

Pour les engager à demander des coups effrayans, à ſuçer des plaies affreuſes, & à faire des pénitences d'une rigueur extrême, il falloit qu'ils comptaſſent ſur ſon ſecours avec une confiance intrépide, & par conſéquent qu'ils fuſſent pleinement convaincus qu'il exécutoient ſa volonté & qu'ils agiſſoient par ſon impreſſion. Mais il n'en coûte rien à la nature pour faire des diſcours & des prédictions: & celui qui dirige tous les événemens ſuivant ſes vûes, avoit réſolu par un terrible conſeil de juſtice contre la Gentilité coupable, que toutes les prédictions des Convulſionnaires, & ſpécialement les plus importantes, fuſſent négligées & mépriſées par preſque tout le monde.

* 2. 2. Qu. 174. ad 2.

Pour cet effet il a permis que les Convulſionnaires mêlaſſent dans leurs diſcours les penſées de leur propre eſprit, & que prenant quelquefois pour des inſpirations divines les fantômes forgés par leur imagination, ils fiſſent des prédictions particuliéres qui ont été démenties par l'événement, ou qui ont paru telles.

Auſſi n'eſt-ce que rarement qu'il leur dicte toutes leurs paroles, ſoit dans leurs prédictions, ſoit dans leurs Diſcours. Le plus ſouvent, après avoir éclairé tout à coup leur eſprit par un rayon paſſager d'une lumiére ſurnaturelle, qui leur apprend de grandes Vérités, qui leur révéle des faits à venir & qui leur préſente des images ſimboliques, il les laiſſe à eux-mêmes pour exprimer à leur façon ce qu'ils viennent d'apprendre & de voir. Ainſi le Convulſionnaire obligé de compoſer ſon Diſcours ſuivant ſon génie, a ſouvent de la peine à diſtinguer les penſées qui naiſſent de ſon propre fond, des connoiſſances ſurnaturelles que Dieu vient de lui donner: & quelquefois, ſans le vouloir, il les confond enſemble.

Mais de ce que des Convulſionnaires parlent aſſez ſouvent par leur propre eſprit, & de ce que Dieu permet qu'ils faſſent quelquefois des prédictions fauſſes, ou du moins qui paroiſſent telles, il n'en réſulte nullement que les prédictions générales ne méritent point qu'on y faſſe attention.

Il eſt certain qu'ils ont même fait pluſieurs prédictions particuliéres, qu'ils n'avoient

pû apprendre que de Dieu, à en juger même par les principes reconnus par M. l'Evêque de Bethléem (Dom la Taste.)

XII. Lett. Théolog. p. 567. Dans sa XII. Lettre il donne lui-même pour régle, que *les prédictions certaines des évenemens libres ... prouvent invinciblement ... l'inspiration divine:* par ce que *l'avenir* d'un *évenement incertain, contraire aux apparences, ... est impénétrable à toute autre lumiére qu'à celle de Dieu.*

Or combien les Convulsionnaires n'ont-ils pas fait de prédictions de cette nature qui ont été confirmées par l'événement, avec toutes les circonstances prédites; & non seulement de choses qui n'avoient aucune apparence, mais même de choses qui ne pouvoient arriver naturellement?

J'en pourrois citer plusieurs exemples, mais je crois que ceux que j'ai déjà rapporté, suffisent pour prouver ce fait, d'autant plus que ceux de nos Adversaires qui se vantent d'ètre les Deffenseurs des régles, non seulement n'en disconviennent pas, mais qu'eux-mêmes, & notamment M. l'Abbé d'Etemare dans ses Lettres particuliéres, & M. Poncet dans ses Lettres imprimées, en ont fourni au Public nombre de preuves.

Au surplus les prédictions, que les Convulsionnaires font très souvent au sujet des nouveaux Secours prodigieux qui leur seront donnés un tel jour qu'ils indiquent, ne sont-elles pas évidemment inspirées de Dieu, puisque lui seul peut être l'Auteur de l'évenement Miraculeux qui leur fait recevoir ces effroyables Secours sans qu'ils leur fassent aucun mal? Evenement qu'ils annoncent d'avance avec la plus immobile persuasion comme devant arriver infailliblement; ce qui depuis 14. ans n'a jamais manqué. Ainsi voilà des milliers de *prédictions certaines d'évenemens* qui ne pourroient naturellement arriver.

Or il suffit qu'il soit indubitable que les Convulsionnaires parlent au moins quelques fois par une impression Divine, pour qu'on ne doive point mépriser généralement leurs prédictions. Car il n'est jamais permis de mépriser ce qui vient de Dieu: & c'est prendre un parti très dangereux de rejetter les avis qu'il nous donne par une voie surnaturelle, sous prétexte qu'ils sont quelquefois accompagnés de choses dont il n'est pas l'Auteur.

Il faut à l'égard de ces prédictions, suivre ce que prescrit S. Paul par rapport à celles des Corinthiens & des Thessaloniciens, qui n'étoient pas toujours exemptes de mêlange, puisqu'il falloit les discerner, & en juger suivant l'analogie de la foi.

1. Thess. V. 20. 21. „ Ne méprisez pas, *dit-il*, les propheties. Eprouvez tout & retenez ce qui en est „ bon. *Prophetias nolite spernere. Omnia autem probate: quod bonum est tenete.*

Le savant Estius, en expliquant ce verset (*Prophetias nolite spernere*) fait une réflexion qui confirme tout ce que je viens de dire: & c'est dans le *Mémoire Théologique* que j'en ai trouvé la citation.

Mém. Theol. p. 3. „ Ceux-là, *dit Estius*, péchent contre ce précepte, qui méprisent & qui rejettent „ totalement les révélations particuliéres, qui sont faites à certaines personnes. Car „ toutes ces choses doivent être examinées prudemment, afin qu'on sache ce qu'il en „ faut retenir & ce qu'il en faut rejetter. *Adversus hoc præceptum peccant & illi qui revelationes privatas quibuscumque hominibus factæ legantur, toto genere spernunt atque rejiciunt: etenim hæc omnia prudenter examinanda sunt, ut sciatur quid tenendum, quid rejiciendum.*

Ibid. En expliquant ensuite le verset suivant (*Omnia probate*, &c) il ajoute: „ C'est à „ dire qu'il faut examiner, discuter & juger avec grande attention tout ce qui est dit „ par des personnes qui paroissent comme inspirées: & il faut retenir tout ce qu'on „ y trouve de bon & de conforme à la saine doctrine. *Hoc est: omnia quæ dicuntur a „ fratribus tanquam prophetantibus, diligenter expendite, discutite, &c. dijudicate qualia „ sunt: & quidquid inveneritis bonum, sanæque doctrinæ consentaneum, id retinete.*

Nous

Nous n'en demandons pas davantage aux Théologiens Antisecouristes. Qu'ils suivent exactement le sentiment de cet Auteur qu'ils citent eux-mêmes, & nous serons parfaitement d'accord avec eux sur ce sujet.

Nous n'insisterons pas même par rapport aux prédictions particuliéres des Convulsionnaires, parce que le Public n'a pas un grand interet à cet égard. Mais nous croyons avec le grand Colbert, qu'il est pour nous d'une extréme importance dans les circonstances où nous nous trouvons, de faire attention aux prédictions générales que tous les Convulsionnaires ont faites, prédictions auxquelles il est évident que toute l'œuvre des Convulsions se rapporte comme à son principal objet, & qu'elle y retentit comme au centre de sa destination.

Les Théologiens Antisecouristes marchants à cet égard sur les traces du grand Evêque de Montpellier, ont eux-mêmes reconnu au moins dans les premiers tems, que les Discours par lesquels les Convulsionnaires nous ont peint l'état actuel de l'Eglise, avec des traits si justes, si exacts & si frappans, nous ont annoncé dans le plus grand détail toutes les persécutions qu'auroient à souffrir les fidéles disciples de la Vérité, & nous ont découvert les moyens extraordinaires que Dieu alloit employer pour venir au secours de son Eglise, la renouveller & la rendre plus belle que jamais, étoient manifestement au dessus de la portée, de la connoissance, de la capacité & des lumiéres de ceux qui les avoient prononcés. D'où ces MM. ont d'abord conclu avec nous (comme on l'a vu) qu'il étoit évident que Dieu est l'Auteur de tout ce qu'il y a de plus instructif, de plus important, de plus édifiant dans ces Discours; où on trouve quantité de choses vraiment grandes & parfaitement conformes à la vérité, à l'analogie de la foi, & aux anciennes Prophéties: toutes choses dont les Convulsionnaires n'ont pû être instruits que par inspiration. Mais ce n'est pas seulement au commencement que ces MM. pensoient ainsi: Leur Deffenseur, dans un Memoire qu'il a fait imprimer en 1738. contre l'Auteur des *Vains efforts*, reconnoît encore la même chose dans les termes suivans, qui peuvent avoir plus d'étendue & regarder encore autre chose que les Discours. L'Ecrivain des *Vains efforts* avoit reproché aux *Mélangistes*, c'est à dire aux Convulsionnistes Discernans, de ce qu'ils croyoient comme les Augustinistes que *les Convulsionnaires sont sous l'impression & sous la main du S. Esprit dans un ordre extraordinaire.* Sur cela M. Poncet répond : „ Je crois qu'il y „ en a quelques-uns dont on pourroit peut-être le dire, quoique d'une maniére fort „ inférieure à celle des Prophétes". Quant au Mémoire ou à l'Exposé dont ces paroles sont tirées, M. Poncet l'avoit présenté dés 1736. à M. Petitpied, non seulement comme l'*Exposé de* ses *sentimens* particuliers, mais aussi comme celui des Théologiens auxquels il est uni & que l'on désigne maintenant sous le nom d'Antisecouristes. Exposé sur les Art. de conf. &c. n. 3. dans la III. Lett. contre les V. eff.

Au reste comment pourroit-on méconnoître l'Auteur des inspirations des Convulsionnaires, lorsqu'on fait attention aux effets qu'elles ont produits? N'est-il pas d'une notorieté incontestable que Dieu s'en est servi pour répandre la Vérité, la faire connoître & embrasser par une multitude innombrable de personnes, qui jusques là l'avoient ignorée, & pour fortifier les Enfans de la foi & augmenter leur courage, en leur donnant des marques sensibles de sa protection & une grande confiance en son secours; en même tems qu'il les a fait avertir par ces Discours, des grandes épreuves par où ils vont bientôt passer.

Je trouve dans ce moment sous ma main le Discours d'un Convulsionnaire, que le Deffenseur de ces MM. rapporte dans sa IV. Lettre, où il fait en même tems cette judicieuse observation, que *des centaines de Discours semblables, prononcés par des personnes* notoirement incapables d'en faire naturellement de tels, sont *une grande Merveille.* IV. Lettre de M. Poncet, p. 24.

Dans le tems que M. Poncet a donné au Public la copie de ce Discours, il ne prévoyoit pas sans doute que l'étonnante Prédiction qu'il contient par rapport à la défection

tion de ceux qui passoient alors pour les plus zélés Deffenseurs de la Vérité, le regardoit lui-même & les Théologiens dont il est l'Avocat. Aussi pour lors cela n'étoit nullement vraisemblable. Mais ces MM. y sont si clairement désignés, & la conduite qu'ils tiennent aujourd'hui est un accomplissement si palpable de ce qui est prédit sur ce sujet, qu'on ne peut douter que le S. Esprit ne les ait eû en vûe en faisant prononcer cette Prédiction.

Le Convulsionnaire l'a faite à la maniére des Prophétes, en représentant comme une chose présente l'*état affreux* où l'*Eglise* seroit bientôt réduite, & l'abandon que feroient les Théologiens Antisecouristes des intérêts de la Vérité, en cherchant eux-mêmes à affoiblir l'autorité des Miracles, afin de pouvoir condamner une autre œuvre de Dieu qui en est illustrée.

Mais pour convaincre le Lecteur que ce qui est dit dans ce Discours, ne doit pas s'entendre d'un évenement qui étoit dès-lors arrivé, il ne faut qu'observer qu'au 24. Février 1733. datte de ce Discours, les Théologiens Antisecouristes qui y sont appellés *les amis les plus intimes* de la Vérité, *ceux qui lui étoient les plus unis*, ceux *qui étoient les fidéles dépositaires* des *plus secretes pensées* des Evêques Chefs de l'Appel, bien loin de *méconnoître* alors l'ouvrage de Dieu dans toutes les différentes Merveilles que présente l'œuvre entiére des Convulsions, bien loin *d'abandonner* cette œuvre, & *d'insulter* ses principaux Prodiges, pensoient & parloient sur ce sujet comme le célébre Evêque de Montpellier & le saint Evêque de Senez, ainsi que nous le faisons toujours.

On objectera peut-être que dès le mois de Décembre 1732. ces MM. avoient paru se rendre à l'avis de M. l'Abbé d'Asfeld qui proscrivoit entiérement tous les grands Secours. Mais il est évident qu'ils ne le firent que par un excès de complaisance, dont ils se repentirent bientôt après, comme j'en ai rapporté ci-devant nombre de preuves (pages 44. & suiv.) Par exemple, ces MM. ne faisoient-ils pas hautement (les premiers jours de 1733. que parut la Feuille des *Nouvelles Ecclesiastiques* du 18. Decembre 1732.) l'Apologie des Secours & des Secourans, en parlant de *Prodiges qu'on admire tous les jours*, & en louant dans des Ecrits publics le *zèle* des *personnes charitables* qui donnoient des Secours prodigieux dans des maisons particuliéres? N'étoit-ce pas des Secours dont ils vouloient parler (quinze jours après) sous le nom de *Miracles* & de *choses extraordinaires*, *qui n'avoient jamais été vus*?

Nouv. Eccl. du 18. Dec. 1733.

Ibid. com. de 1733.

Il est donc bien certain que le 24 Fevrier de cette même année, lorsque le Discours dont il s'agit fut prononcé, il n'y avoit aucune apparence que les Théologiens à présent Antisecouristes, & qu'on regardoit alors comme *les amis les plus intimes* (ainsi qu'il est dit dans ce Discours) *abandonneroient* un jour l'œuvre des Convulsions: insulteroient ses plus merveilleux Prodiges, & deviendroient d'ardens persécuteurs de ceux qui les admirent & de ceux sur qui Dieu les opére.

Après même ce Discours ces MM. ont encore paru pendant près de trois ans, attachés à toutes les œuvres de Dieu: il est inutile de répéter ici toutes les preuves que j'en ai déja alléguées: on peut se rappeller entre autres, qu'au mois d'Avril 1733. ils qualifioient les Secours les plus violens, de *bonnes œuvres*, & les Secourans que la Police fait emprisonner, de *gens de bien qui par la grace de Dieu savent souffrir.* Ce n'a été qu'en 1735. ou 1736. que ces Théologiens ont condamné hautement tous les grands Secours: & ce n'est même qu'en 1742. que (pour répondre aux inductions triomphantes que j'ai tirées dans la premiére Edition de mon second Tome, des Miracles de guérison que Dieu a opérés sous le poids & en quelque sorte par l'impression des plus énormes Secours) ces MM. se sont portés jusqu'à l'extrémité terrible de faire tous leurs efforts pour rabbaisser l'autorité des Miracles, & pour la soumettre à la leur, afin de pouvoir se défendre contre les Décisions précises que Dieu a fait par ce canal en faveur de ces Secours.

Nouv. Ecclés. du 6. Avril 1733.

Au

Au reste voici l'Extrait du Discours rapporté par M. Poncet, & prononcé par un Convulsionnaire dans le tems qu'il se faisoit fouler aux pieds.

„ Voyez en moi, Seigneur, l'image de votre Eglise. Elle est étendue par terre par les „ blessures que ses Enfans lui ont faites! Elle n'a presque plus de vie! Ses ennemis ont „ pénétré jusques dans son cœur! Ses amis même paroissent morts & indifférens pour elle! „ Elle a beau chercher de toutes parts: personne ne lui tend les mains! Ceux qui au- „ paravant étoient sa consolation & son appui, n'ont que du mépris pour elle, & lui „ insultent dans ses maux! Venez donc à son secours, ô mon Dieu, qui êtes le seul „ appui qui lui reste! .... Elle est abandonnée de ceux à qui vous aviez donné le „ soin de sa santé. Ce n'est que par des Miracles d'un ordre nouveau, par des Pro- „ diges surprenans, que la santé & la vie peuvent lui être rendues! Venez donc à son „ secours! Appliquez-y le fer & le feu! N'épargnez rien pour la guérir! Coupez, „ tranchez, brûlez: il lui faut les remédes les plus violens.... Ses amis les plus inti- „ mes, ceux qui lui étoient les plus unis, & qui étoient les fidéles dépositaires de ses „ plus secrettes pensées, ne peuvent voir ses plaies & l'état affreux où elle est rédui- „ te, sans la méconnoître & lui insulter! Ils condamnent en elle ce que vous ne con- „ damnez pas... Mais vous descendrez dans la poussierre où vous voulez que vos pe- „ tits vous attendent. Vous souflerez sur cette boue, & elle paroîtra de nouveau un „ homme plein de beauté & de majesté. Vous répandrez l'Esprit de vie sur sa face: „ il se tiendra sur ses pieds, & sa langue chantera vos louanges & publiera vos Mer- „ veilles.... Ce tems n'est pas éloigné.... O Epouse à peine avez-vous quelques „ petits restes de ces vaisseaux si magnifiques qui ornoient votre Palais, & ils „ ne vous servent qu'à gratter vos plaies & vous donner ainsi quelque soulagement. „ Ces restes sont eux-mêmes bien misérables, & bien peu capables de causer quelque „ joie & quelque consolation dans l'état où vous êtes réduite. Pauvres restes! vous „ êtes les débris de ces vases autrefois si superbes, qui étoient placés avec honneur „ dans le Temple du Seigneur; & maintenant vous êtes jettés dans l'ordure & sur le „ fumier! ... Vous êtes maintenant brisés en mille morceaux, séparés les uns des au- „ tres.... Servez à présent à donner quelque consolation aux maux de votre Mere. „ Couvrez-vous de poussierre & de cendre pour l'amour d'elle. C'est là votre desti- „ nation, & vous êtes bienheureux d'avoir été réservés pour cet usage. Tenez-vous „ dans la poussierre à côté d'elle pendant tout le tems de sa maladie & de son abbaisse- „ ment, afin qu'elle vous trouve sous sa main pour vous employer au soulagement de „ ses douleurs, & pour nettoyer ses plaies & en ôter les vers. Qu'elle trouve en „ vous la consolation que ses meilleurs amis lui refusent ... O débris que vous êtes „ heureux d'avoir été destinés à être le soulagement de l'Epouse du Tout-puissant „ dans le tems de sa plus grande humiliation!

Discours prononcé le 24. Février 1733.

Comparaison de l'état de l'Eglise avec celui où Job fut réduit.

„ Mon Dieu, que nous soyons de ces pauvres restes employés à un usage si précieux „ devant vous! Que notre ambition soit d'être quelques-uns de ces petits morceaux „ rejettés & méprisés! Estimons-nous heureux dans cet état où nous sommes vils „ & méprisables aux yeux de tout le monde. Aimons ces abbaissemens & cette humi- „ liation, & gardons-nous bien de désirer avant le tems d'être relevés du fumier. No- „ tre tems viendra: mais ne cherchons point la gloire & l'honneur lorsque notre Mére „ est couverte de boue, de poussierre, d'ulcéres. Prenons part à sa douleur: soyons „ sensibles à l'abandon où elle se trouve, & n'oublions jamais que nous-mêmes avons „ contribué à son affliction & à l'état où elle est".

Voici encore l'Extrait d'un autre Discours rapporté pareillement par M. Poncet, quoiqu'il contienne la même prédiction que le prémier, d'une maniére encore plus distincte.

„ Nous avons à combattre contre nos propres amis, *s'écrioit dès lors ce Convulsion-* „ *naire*

XII. Lett. de M. Poncet à la fin.

„ *naire par esprit de prophétie.* Ce sont eux qui nous portent les coups les plus sensibles. Il examinent avec une rigueur extraordinaire nos actions & notre conduite, „ & nous reprochent sans cesse ce que vous faites en nous & par nous. Nous leur „ paroissons un sujet de condamnation: ils ne songent pas que c'est à vous-même „ qu'ils s'en prennent, en s'en prenant à nous; & que c'est vous qu'ils condamnent, „ en condamnant ce que vous faites en nous. Pardonnez-leur mon Dieu! ... Ils ne „ songent pas que votre lumiére est infiniment au dessus de la leur; & que la leur ne „ peut que se confondre & s'anéantir, en voulant s'approcher trop près de la vôtre. „ Ah! Mon Dieu! Ces amis vous servent trop par l'esprit, & non pas assez par le „ cœur. Ils aiment à se réjouïr à la beauté & à l'éclat de votre lumiére; mais ils „ prennent leur lumiére pour la vôtre, & ils rendent à leur propre lumiére l'homma„ge qui n'est dû qu'à la vôtre. Vous exposez à leurs yeux des œuvres obscures, „ mais admirables. Au lieu de les adorer, & d'attendre en patience que vous sortiez „ de votre silence, pour expliquer vous-même vos énigmes & vos paraboles, ils se „ pressent de vouloir les expliquer, & ils ne savent point ce que c'est que de vous „ attendre & de se tenir en silence devant vous. C'est pour cela que vous permettez „ qu'ils s'égarent dans leurs pensées, & que le désordre & la désunion se trouvent „ dans leurs sentimens. Mon Dieu! Apprenez-leur que c'est par la priére & l'hu„miliation, qu'on mérite que vous montriez votre visage, & que vous parliez à dé„couvert. Non: vous n'exaucez jamais que les cœurs humbles, & ceux qui ont „ plus soin de vous rendre hommage & de vous adorer, que d'examiner vôtre con„duite avec rigueur, ou de soumettre vos pensées à leurs pensées".

On sera étonné disoit en 1735. M. Poncet en parlant de ce Discours, & de plusieurs *centaines* d'autres pareils, ajoutoit-il, *que les Convulsionnaires aient parlé si juste dès le commencement, & que les évenemens se développent conformément à leurs vûes.**

Helas! Quelles tristes preuves n'avons-nous pas aujourd'hui sous les yeux de la verité de ces Prédictions! Par quelle fatalité ceux qui les ont eux-mêmes rapporté avec éloge, les exécutent-ils actuellement? Comment ne *songent-ils pas que c'est Dieu même qu'ils condamnent*, en deshonorant & proscrivant les grands Prodiges qu'il fait éclatter sur les Convulsionnaires par le moyen des plus violens Secours? Pourquoi faut-il que l'extrême humiliation où cette œuvre est à présent réduite, rebute d'illustres Deffenseurs de la Vérité?

O Vérité crucifiée! Faites au contraire que nos cœurs contemplent avec une soumission parfaite le Simbole mystérieux de vos nouvelles humiliations! Abandonnée de toutes parts, vous êtes cachée dans la poussierre: & c'est là que vous voulez qu'on vous cherche, parmi ces ***pauvres restes, rejettés, méprisés, brisés en mille morceaux***, *séparés les uns des autres!*

* M. Poncet se savoit encore bon gré en 1739. d'avoir publié ces Discours: voyez son *Essai de Tradition*, p. 132. où il dit que *rien n'a plus éloigné des Convulsionnaires que la liberté avec laquelle ils ont parlé des Appellans.*

Autrefois les Théologiens Antisecouristes, bien loin de parler avec mépris des Discours des Convulsionnaires, ainsi qu'ils font aujourd'hui, en relevoient eux-mêmes les plus importantes Prédictions, & les répandoient de tous côtés. Ces Discours sont toujours les mêmes: ceux qu'ils admiroient alors, n'ont point changé depuis ce tems.

Ne pourrions-nous pas appliquer à ces MM. ce que leur Deffenseur disoit il y a quelques années au sujet des Docteurs Consultans? „ Nous avons pour nous, *s'écrioit-il*, le jugement ferme & assuré qu'ils ont porté d'abord. Nous avons contre eux „ leur changement. Et nous savons que tel est sur la Terre le sort de la Vérité, & „ ce qui la distingue le plus des fausses opinions. Elle a pour elle les premiers tems. „ Il y en a toujours un où tout le monde est pour elle. Et comme elle ne change „ point, nous sommes suffisamment avertis par sa lumiére, & par le premier témoi„gnage que tout le monde lui a rendu, de ne pas changer non plus qu'elle."

XII. Lettre de M. Poncet, p. 24. *bis.*

Mais sans nous arrêter aux diverses opinions de ces Messieurs, consultons la Religion

gion & la raison, & elles nous répondront clairement qu'on ne peut révoquer en doute que Dieu ne soit l'Auteur de ce qu'il y a de plus important dans ces Discours puisqu'on voit qu'il l'autorise par un nombre innombrable de Prodiges de toute espéce.

En effet presque tous les Simboles représentés par les Convulsionnaires & singuliérement par leurs plus terribles Secours, ne sont-ils pas visiblement un langage surnaturel par lequel Dieu confirme ce que les Convulsionnaires ont dit par son mouvement : langage encore bien plus frappant que leurs Discours, & qui a fait une bien plus forte impression sur les esprits & dans les cœurs.

On peut même dire avec vérité, que par les Simboles illustrés par des Merveilles, le Tout-puissant nous parle personnellement lui-même. Ses Prodiges sont un pinceau Divin, avec lequel il trace sous nos yeux la peinture, & il nous fournit en même tems la preuve, de la plûpart des grands évenemens qu'il nous fait annoncer par les Convulsionnaires. Il nous présente un vif tableau de l'état actuel de l'Eglise : & en même tems il nous donne des gages certains, qu'il va bientôt *retablir toutes choses par les moyens qui paroissent les plus propres à tout renverser.* Il nous fait voir la Vérité foulée aux pieds par les enfans des hommes, mais en même tems il nous donne des preuves surnaturelles que les plus terribles coups qu'ils pourront lui porter ne serviront qu'à augmenter sa force, que l'humiliation de ses enfans sera le germe de sa gloire, & leur souffrance le signe prochain de son triomphe. Il encourage, il ranime, il fortifie ses serviteurs : il les prépare aux grandes épreuves qu'ils auront à essuyer, en leur remettant sous les yeux de magnifiques images des puissans secours qu'il leur donnera.

D'un autre côté, tandis que les Convulsionnaires nous font frémir par leurs gémissemens lamentables sur les horribles profanations qui se commettent aujourd'hui si communément dans l'Eglise ; Jesus-Christ pour nous faire voir qu'il n'y a rien d'outré dans leurs plaintes, & qu'à présent les mauvais Prêtres, semblables à ceux de la Sinagogue, le crucifient de nouveau, fait répandre visiblement du sang par toutes les plaies représentées dans des Crucifixs.

Mais si ce Prodige nous effraie, ainsi que la Prédiction que font les Convulsionnaires, que tous les mauvais Catholiques vont bientôt faire un Schisme complet avec les Appellans : qu'ils les traiteront par tout comme des Hérétiques & qu'ils leur refuseront la Communion, tandis qu'ils ne cessent de la prodiguer à un nombre innombrable de pécheurs scandaleux ; Jesus-Christ pour consoler les disciples de la Croix, leur promet par la bouche des Convulsionnaires qu'il les communiera spirituellement lui-même. Et pour leur en donner une ferme confiance, il l'a fait d'une maniére sensible & visible en faveur de quelques personnes.

XVII. Prodiges de la sainte Hostie, qui est restée sans se consommer dans le corps de plusieurs Convulsionnaires.

Cela est arrivé entre autres à une Convulsionnaire de Province. C'est une Fille élevée depuis son enfance dans la piété. Néanmoins par humilité elle n'ose approcher de la Communion qu'aux grandes Fêtes de l'année : mais depuis quelque tems l'Eucharistie est devenue pour elle un perpétuel aliment, qui ne se consomme point en la nourrissant de la chair de l'Agneau Divin. La sainte Hostie revient pendant plusieurs jours dans sa bouche, lui donner des preuves certaines que le principe de toutes les graces ne cesse point d'habiter en elle réellement & corporellement.

Cependant la premiére fois que ce merveilleux Prodige se rendit sensible à cette Convulsionnaire, Dieu permit, afin qu'elle ne s'en élevât point, qu'au lieu d'en être ravie de joie & pénétrée de reconnoissance, elle se laissât troubler par une inquiétude contraire à la raison. Son humilité trop craintive lui fit imaginer, que ce Prodige étoit peut-être fait pour lui déclarer de la part de Dieu, qu'elle étoit indigne que l'Eucharistie lui servît de nourriture, & que c'étoit pour cela qu'elle ne se consommoit point dans son corps. Voici ce qu'elle en écrivit à son Directeur, qui m'a en-

voyé les Extraits de trois Lettres de cette Fille, afin de me faire part d'une Merveille si consolante.

Lett. du 5. Nov. 1743. d'une Convulsionnaire à son Directeur.

„ J'ai communié le jour de la Toussaint, *lui mande-t-elle.* Le lendemain la sainte „ Hostie étoit presque toujours au passage de la gorge, tels efforts que je pus faire „ pour la faire passer. J'ai pris à différentes fois de l'eau : j'ai avalé souvent de la „ salive : tout cela étoit inutile. Elle est venue deux fois dans ma bouche. . . . La „ seconde fois elle a été environ une heure ou plus, avant de passer entiérement. . . „ J'ai été troublée, ne sachant que penser d'un état si extraordinaire. Je crains que ce „ ne soit une punition de Dieu. . . . La grace que je vous demande, est de voir ce „ que je dois faire. Tout ceci me donne lieu de craindre par la suite. . . . Je vous „ prie, tirez-moi d'inquiétude. J'ai été tellement troublée, que Dimanche je voulois „ partir pour P. pour savoir ce que cela veut dire, &c.

Son Directeur, également pieux & éclairé, ne manqua pas de faire ce qui convenoit pour la rassurer. Entre autres choses il lui écrivit, ainsi qu'il a fait à moi-même, qu'*un pareil fait étoit arrivé à une autre* Convulsionnaire, qui est sous sa *conduite :* Que *la sainte Hostie étoit revenue à son gosier le soir du jour qu'elle avoit communié :* Qu'*elle s'affligeoit & versoit beaucoup de larmes :* Qu'*elle entra en Convulsion, &* qu'*il lui fut dit qu'elle s'effrayoit mal à propos & qu'elle n'avoit jamais fait de Communion dont elle eût retiré autant d'avantages qu'elle retireroit de cette derniére.*

Il lui ajouta qu'un Convulsionnaire *en Convulsion* lui avoit dit, *qu'elle ne devoit point s'allarmer, mais au contraire remercier le Seigneur, qui lui marquoit par cet évenement qu'il se plaisoit à faire sa demeure en elle.*

Mais voici un évenement encore bien Merveilleux, arrivé le jour de Noël, & jours suivans, en la même année 1743. à cette Convulsionnaire.

La Providence fit qu'elle ne put communier ce jour-là, quoiqu'elles en eût un ardent désir : & le soir Jesus-Christ vint en personne dans la sainte Hostie, lui donner des preuves sensibles qu'il n'avoit point discontinué d'habiter corporellement en elle depuis le jour de la Toussaint. C'est ce qui est clairement constaté par l'Extrait de la Lettre dans laquelle elle en fit la relation à son Directeur.

Lett. du 30. Dec. 1743. de la même Convulsionnaire a son Directeur.

„ Vous savez, *y dit-elle*, que j'ai communié le jour de la Toussaint, ce que je „ comptois refaire le jour de Noël : mais je ne l'ai pas fait, n'ayant pû voir mon „ Confesseur. . . . qui, je crois, a été malade.

„ Le jour de Noël après Vêpres, je fus me prosterner dans la Chapelle de Saint S., „ qui est ici patron comme S. Denis à Paris. Aussi-tôt j'ai senti dans ma gorge la „ même chose que le lendemain de la Toussaint. . . . La sainte Hostie y est venue „ & a resté jusqu'au soir, allant & venant; sentant le goût & le mouvement comme „ ledit jour : le lendemain, une partie du jour, c'est-à-dire par intervalles : le troi- „ siéme jour, toute la journée ; & une fois entre autres j'en ai fait venir une petite „ partie avec effort dans ma bouche, que j'ai vue dans un miroir, qui étoit blanche „ comme de la neige. Après Vêpres ce même jour (27. Décembre) elle est revenue „ dans ma bouche. . . . Aujourd'hui, cela a continué. . . . Cela est comme sec & „ attaché au gosier. . . . J'ai remarqué que depuis la Toussaint je mange peu, & „ que j'ai peu de besoin : presque point. . . .

Ainsi il y a lieu de croire que la sainte Hostie, sans se consommer, nourrit son corps en même tems que son ame.

O Merveille ! qui doit embraser nos cœurs de la plus tendre reconnoissance pour un Dieu qui nous prodigue ainsi des preuves si admirables qu'il habite au milieu de nous ! A la vûe d'un tel Prodige, ne devons-nous pas espérer avec une amoureuse confiance, que Jesus-Christ sera lui-même en personne le protecteur, la force & le soutien de tous ceux qui seront humiliés & souffriront pour sa Cause, selon que tous les bons Convulsionnaires nous en ont assuré de sa part ?

Le

Le 28. de ce même mois de Décembre, cette Fille ayant appris qu'une personne très attachée à la Vérité, étoit alors dans la Ville où elle demeure, elle fut lui rendre compte de tout ce qui lui étoit arrivé, pour profiter de ses conseils.

Après l'avoir bien interrogée sur toutes les circonstances, il lui donna ses réflexions par écrit, afin qu'elle pût en tirer un plus grand avantage en les méditant à loisir.

Elles me paroissent si touchantes, que je suis persuadé que la plûpart des Lecteurs me sauront gré de les leur mettre ici sous les yeux.

Réflex. du 28. Decemb. 1743. sur le fait arrivé à la Convulsionnaire de Province.

„ I. Il n'y a rien dans cet Evenement qui ne doive vous consoler.

„ Doit-on se troubler de ce que Jesus-Christ prouve la réalité de sa présen„ce dans l'Eucharistie? . . . Cette Merveille vous (démontre évidemment) que c'est „ ici un pain Miraculeux, & que Jesus-Christ est vraiment présent dans l'Hostie con„sacrée par les Prêtres. Renouvellez votre foi : qu'elle devienne inébranlable. . . . „ C'est le premier fruit que vous devez tirer de cet étonnant Evenement.

„ II. La grandeur de ce Miracle doit aussi exciter en vous une vive reconnoissance. „ Plus il est grand, & plus ce que Jesus-Christ fait pour vous, doit vous surpren„dre & vous le faire aimer. Il a donné des marques de sa présence dans l'Eucharistie „ à plusieurs de ses Enfans : tantôt il leur paroissoit en enfant, tantôt comme un feu, „ ou comme une lumiére. Ici c'est plus encore. Quelle réunion de Miracles pour „ que les espéces se conservent pendant deux mois, malgré la digestion & le passage „ si souvent répété des alimens ! Il faut bouleverser (les loix de) la nature : (arrê„ter) l'effet naturel & nécessaire de la salive, de la nourriture, &c. & tenir comme „ en reserve au milieu de tout le (mouvement) de la digestion, ces espéces qui se „ conservent. Aimez donc à proportion de la grandeur de cette Merveille.

„ III. Vous craignez d'y voir que Jesus-Christ ne veut pas demeurer avec vous.

„ Y pensez-vous? Jesus-Christ y demeureroit-il si long-tems, s'il vouloit ne „ pas y demeurer? Feroit-il un Miracle pour y conserver les espéces, s'il vouloit „ que vous ne les reçussiez-pas? Cette Merveille prouve tout le contraire. Jesus„Christ plein de miséricorde se plaît avec les pécheurs, pour les purifier & les gué„rir. Vous devez être dans le ravissement de ce qu'il fait pour vous, quelque peu „ digne que vous en soyez, un Miracle qu'il n'a peut-être jamais fait pour les plus „ grands Saints. Vous ne devez pas vous en affliger : il y auroit de la folie. Mais „ vous ne devez pas aussi vous en élever. Admirez la miséricorde de Dieu, laquelle „ est aussi incompréhensible que son Etre. Rejouissez-vous de ce qu'il a regardé la „ bassesse de sa servante, & de ce qu'il a bien voulu faire en elle de grandes choses.

„ IV. Dites-moi, je vous prie : est-il affligeant de communier souvent?

„ Or ce Miracle fait précisément le même effet, que si quelqu'un commu„nioit perpétuellement. A chaque instant que la présence de Jesus-Christ se rend „ sensible, vous devez entrer dans les mêmes sentimens que si vous communiez ac„tuellement. La Communion fréquente seroit inutile, si ce Miracle s'opéroit dans „ tous ceux qui communient. Il suffiroit de le faire une seule fois dans sa vie. Quel „ avantage ne seroit-ce pas pour les Saints, si une Communion unique devenoit pour „ eux une Communion de tous les jours & de tous les momens, par un Miracle qui „ conservât l'Eucharistie en eux? Représentez-vous quelle seroit leur joie. Dieu fait „ en vous une partie de ce Miracle. Entrez donc dans la joie de ces Saints. Com„muniez avidement comme eux à tous les instans où l'existence de l'Eucharistie „ vous devient sensible.

„ V. Les Saints qui sont dans le Ciel doivent-ils s'affliger d'être nourris sans cesse de „ la chair de l'Agneau, de l'avoir toujours présente, & de communier sans interrup„tion par la communication intime qu'ils ont avec le Verbe Eternel?

„ Or votre état est une esquisse & comme un crayon de cette béatitude. Ce Mira-

 „ cle

„ cle perpétue pour vous la puissance de l'Agneau : & si vous savez en profiter, il „ doit perpétuer votre union avec lui, votre adoration, votre recueillement & les „ transports de votre amour. Pensez à ce que font les Saints dans le Ciel aux pieds „ de l'Agneau, comme vous le voyez dans l'Apocalypse. Vous êtes perpétuellement „ en présence de cette victime sacrée. Perpétuez donc votre sacrifice, comme le font „ les Saints. Unissez-vous sans cesse à elle, pour vous offrir à Dieu son Pére & le „ vôtre.

„ VI. Les Anges s'affligent-ils d'assister sans cesse devant le Trône du Très-haut ? „ Moïse s'affligeoit-il sur le mont de Sina, d'être 40. jours avec le Seigneur ? Les „ premiers Fidéles s'affligeoient-ils d'emporter dans leur maison l'Eucharistie, pour „ n'en être jamais séparés ?

„ Voilà en partie votre état. Vous devenez un Temple & un Sanctuaire, où le „ Verbe Eternel, Dieu lui-même, veut habiter d'une maniére sensible & durable. So„ yez donc dans le ravissement comme les Anges : abîmez-vous comme eux, devant „ l'immensité de l'Eternel. Marchez sans cesse en sa présence.

„ Que faisoit Moïse en la présence de Dieu ? Il adoroit, il écoutoit, il prioit „ pour le Peuple, il s'immoloit pour ses Fréres. C'est ce que vous devez faire.

„ Enfin comme les Fidéles mettoient toute leur joie & leurs délices à ne jamais être „ séparés de Jesus-Christ, qu'ils y trouvoient leur sûreté dans les dangers, leur lu„ miére dans les doutes, leur force dans les tentations, leur refuge & leur thrésor „ dans leurs besoins ; imitez leur exemple. Et puisque par un Miracle Dieu supplée „ pour vous à ce que la Discipline présente ôte aux Fidéles, sentez le prix de vo„ tre bonheur, & sachez en profiter.

„ VII. Au reste vous devez voir dans cet Evenement un essai de ce que Dieu va „ faire pour ses Enfans.

„ Qu'on ne se trouble point, si les moyens humains manquent. Par un Miracle „ Dieu saura bien y suppléer. Si les hommes refusent la communion, Dieu lui-même „ fera communier sans cesse ses Enfans, en rendant perpétuellement présente en eux „ l'Eucharistie. Il leur suffira de l'avoir reçue une seule fois.

„ S'ils sont chassés même de la sociéte des hommes, ce qui peut arriver pour un „ tems, les secours les suivront par tout. Ils auront sans cesse en eux Jesus-Christ „ réellement présent : & le reste leur sera donné par surcroît.

„ S'ils sont dans les prisons & les supplices, Jesus-Christ les y suivra : il y sera avec „ eux & dans eux : pour les soutenir, pour souffrir une seconde fois en leur personne, „ & pour les mieux convaincre que c'est pour lui qu'ils souffrent, & que c'est lui „ qui donnera le prix à leurs souffrances.

„ En un mot voyons dans ce Miracle, la maniére admirable dont Jesus-Christ va „ rendre sensible sa présence au milieu de son Eglise, l'union intime & perpétuelle „ qu'il va avoir avec ses Enfans, & le saint concert qu'on va voir entre le Chef & „ les Membres.

„ Ce qu'on voit depuis douze ans est un tableau en petit de ce que Dieu doit faire „ en grand. De jour en jour de nouveaux traits y sont ajoutés. Vraisemblablement „ nous en verrons beaucoup d'autres. Le tableau n'est certainement pas fini. Atten„ dons en patience que le Peintre veuille finir son ouvrage. Admirons d'avance la réa„ lité, à la vûe des (belles figures) que le tableau nous présente. Soupirons avec ar„ deur après ces jours où nous ne serons plus réduits à de simples peintures, & où „ l'abondante effusion de la charité gravera reéllement & d'une maniére durable dans „ nos cœurs, la Vérité prédite & figurée par toutes ces Merveilles ".

J'ajouterai encore ici l'Extrait d'une autre Lettre de la même Convulsionnaire à son Directeur, où elle lui mande la continuation du Prodige avec une circonstance nouvelle.

„ De-

„ Depuis le jour que je vous ai écrit, *lui dit-elle*, qui étoit, je crois, le Mardi que „ la sainte Hostie est revenue, elle a continué jusqu'au Dimanche.

Lett. du 25. Fevrier de la même Convulsionnaires à son Divins.

„ Au moment que j'ai communié le jour de la Chandeleur, après la Communion je „ n'ai rien senti ... Je crois avoir mal fait alors. Comme j'ai beaucoup de pituite, „ j'ai craché. Après le scrupule m'a troublée : j'ai ramassé le crachat avec ma langue. „ Depuis ce tems je n'ai presque rien senti que le Jeudi gras ... Depuis que la cho- „ se est, je ne crache guéres sans inquiétude, craignant de perdre quelque parcelle, „ quoique je sente qu'elle se détourne à chaque fois que le besoin se présente. Je me „ suis même attristée jusqu'aux larmes, d'inquiétude. Vendredi, jour des cinq plaies „ de Notre Seigneur, je l'ai sentie beaucoup plus, comme si la matiére eût augmen- „ té. J'ai senti l'après-midi comme si ma bouche eût été pleine de sang ... Rien ne „ paroissoit au dehors. La sainte Hostie étoit au passage, & je sentois comme une „ source de sang qui en sortoit".

Depuis ce tems, ce même Prodige s'est encore opéré plusieurs autres fois dans la bouche de cette pieuse Fille.

Au reste cette Convulsionnaire, & celle de Paris dont le Directeur me parle dans sa Lettre, ne sont pas les seules en faveur de qui Dieu a fait cette admirable Merveille.

Voici l'Extrait d'une Lettre d'une autre personne de Province très digne de foi, qui atteste un pareil Prodige.

„ Vous aurez la bonté de faire part à M ... de ce fait étonnant. Une femme, qui „ a des Convulsions, a communié à Pâques: la sainte Hostie lui est restée dans la „ gorge & un goût de sang, ce qui a duré huit jours & qui l'a bien épouvantée; après „ quoi cela a cessé. A la Pentecôte la même chose lui est arrivée, a duré huit jours, „ & a cessé de même que la prémiere fois. Enfin le deux de ce mois d'Août elle a „ de même communié, & Dieu a fait la même chose: ce qui a duré jusqu'au 19". Lett. du 29. Aoust. 1744.

Il est évident que ce n'est pas uniquement pour ces Convulsionnaires que Dieu fait de si grands Prodiges. Ceux qui ont le bonheur d'être attachés à toute Vérité, doivent appercevoir avec reconnoissance, que Celui qui est leur lumiére & leur soutien a voulu leur donner, par cette admirable Merveille, une preuve sensible de ce qu'il fait publier depuis plusieurs années par les Convulsionnaires, qu'il fera personnellement sa demeure dans ceux qui seront disposés à tout souffrir pour lui plaire; & que si leurs persécuteurs les séparent extérieurement de l'adorable canal de ses graces, ce sera alors qu'il s'unira plus étroitement à ceux qui souffriront cette persécution pour la justice: ce sera alors qu'il leur donnera des marques plus sensibles de sa présence dans eux-mêmes, soit visiblement ou sensiblement, soit d'une autre maniére, qui, quoi qu'insensible, n'en est pas moins réelle, & n'est pas moins une source de lumiéres & une semence de vertus dans les ames.

„ La chair ne sert de rien, *dit la Vérité incarnée*, c'est l'esprit qui vivifie: *Spiritus* „ *est, qui vivificat: caro non prodest quicquam.* Jean, VI. 64.

„ Nous ne saurions, *dit le Pere Quesnel*, assez estimer la grace qu'il nous fait de „ demeurer avec nous dans l'Eucharistie: mais d'attacher sa puissance & sa bonté à „ sa présence, c'est une infidélité qui semble très commune dans le Siécle où nous „ sommes. Réflex. mor. Jean IV. 49.

„ Ceux, *dit-il encore*, qui séparent d'eux des gens de bien par une excommunica- „ tion injuste, s'excommunient eux-mêmes en se séparant de la Communion des Saints, „ & les unissent davantage à Jesus-Christ en les rendant conformes à lui". Ibid. IX. 35.

Lorsqu'on fait une sérieuse attention à tout ce qu'il y a de Merveilleux dans l'œuvre des Convulsions, à laquelle il faut joindre, pour se former une juste idée de l'œuvre entiére que Dieu fait parmi nous, tous les Miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris & autres Appellans, on est frappé d'admiration en voyant l'abondance de lumié-

miéres que répandent toutes ces Merveilles réunies ensemble. On apperçoit avec clarté qu'elles se soutiennent & s'expliquent mutuellement: qu'elles concourent toutes à même fin; & qu'elles forment conjointement une preuve démonstrative de tout ce que les Convulsionnaires ont dit de plus intéressant, savoir: Que toute l'œuvre Miraculeuse, que Dieu opére sous nos yeux depuis vingt ans, a pour principal objet, d'une part de donner lieu à l'exécution des menaces faites dans le Chapître XI. de l'Epître de S. Paul aux Romains à la Gentilité corrompue, orgueilleuse & incrédule, qui s'endurcit d'autant plus que Dieu fait plus de Merveilles: & d'autre part d'annoncer la venue d'Elie à un certain nombre de Fidéles; de leur peindre tous les principaux évémens qui doivent la précéder, l'accompagner & la suivre; de les avertir des dispositions où ils doivent être pour en profiter, & de fortifier leur foi & leur courage, en leur donnant par avance des assurances Miraculeuses d'un secours toutpuissant. Les Miracles & les Prodiges sont faits pour nous rendre attentifs aux Discours, aux Prédictions & aux Simboles: & toute cette seconde partie de l'œuvre, est une claire explication du langage des Prodiges & des Miracles. Dans cette multitude de Merveilles, les unes éclairent les esprits, les autres convainquent & touchent les cœurs. Toutes sont autant de voix qui se réunissent pour publier conjointement ces grands évenemens à venir, dont le Pére céleste veut que ses Enfans soient instruits, & pour leur mettre vivement sous les yeux plusieurs Vérités salutaires auxquelles il veut qu'ils fassent aujourd'hui une attention singuliére.

XVIII. C'est mal à propos que l'Auteur du Memoire Theol. insinue que rien de ce que disent & font les Convulsionnaires ne doit leur servir de régle de conduite. Il faut faire un discernement entre les instincts qu'ils croient avoir, & leur faire suivre tous ceux qui viennent véritablement de Dieu.

Mais il ne faut pas néanmoins que le respect qu'on doit à tout ce qui vient de Dieu, nous fasse jamais perdre de vûe que les Convulsionnaires mêlent quelquefois dans leurs discours les pensées de leur esprit, & qu'il n'est nullement impossible que Satan leur fasse prendre pour des inspirations divines ce qu'il leur suggére lui-même.

On ne doit donc recevoir ce qu'ils disent, & approuver ce qu'ils font, qu'avec discernement: & il est très vrai que c'est par les régles qu'on en doit juger. Mais il faut le faire par celles qui nous fournît l'Ecriture & la Tradition, dont une des principales est, qu'on est obligé de suivre la volonté de Dieu préférablement à toutes choses: & il faut bien se garder de prendre pour régle les nouvelles maximes que MM. les Antisecouristes ont imaginées, non plus que la fausse application qu'ils font aujourd'hui des Préceptes du Décalogue.

Je conviens qu'on peut très justement appliquer aux Convulsionnaires ce que dit l'Auteur du *Mémoire Théologique*: „ Qu'il y a des hommes trompés qui s'imaginent „ que des pensées & des mouvemens de leur esprit, ou que des illusions du démon, „ sont des révélations & des mouvemens qui viennent de Dieu. De plus qu'il peut „ se faire qu'un homme ayant une inspiration Divine, y joigne une autre pensée qu'il „ aura dans l'esprit ou que le démon lui aura suggerée, & qu'il la regarde comme „ renfermée dans cette inspiration. Enfin qu'il peut encore arriver qu'il prenne pour „ cette inspiration même une explication qu'il y aura donnée, & une induction qu'il „ en aura tirée."

Mais de tout cela on n'en doit pas conclurre généralement & sans exception, ainsi que le fait l'Auteur du *Mémoire*, que *ce que disent & ce que font les Convulsionnaires n'est point une régle de conduite.*

Il faut distinguer ce qui vient de Dieu, de ce qui part d'un autre principe: car les inspirations & les instincts Divins que les Convulsionnaires reçoivent, sont pour eux-mêmes une régle de conduite bien plus sûre que les fausses idées des Antisecouristes. Et à l'égard de ceux qui suivent cette œuvre, les exhortations que leur font les Convulsionnaires, de se préparer par la priére & la pénitence à la venue prochaine du Prophéte qui doit exécuter de terribles jugemens sur la Gentilité criminelle, & qui sera en même tems un canal de graces très précieuses pour un petit nombre de Catholiques,

liques, sont des avis sur lesquels ils font très bien de régler leur conduite, puisqu'on ne peut raisonnablement douter que ces avis ne viennent de l'Esprit Saint.

J'ai déjà prouvé invinciblement, qu'il y a du moins quelques-unes des Prédictions des Convulsionnaires qui leur ont été inspirées de Dieu. L'évenement de ces Prédictions, évenement qui dépendoit de causes libres ou de la volonté de Dieu, cet évenement qui étoit contraire à toute apparence, & qui cependant est arrivé avec toutes les circonstances prédites; est une preuve incontestable, qu'il leur avoit été révélé par Celui seul qui a sû de toute éternité tout ce qui arriveroit, & qui a prévû jusqu'aux plus secrettes pensées des hommes.

A l'égard des Prédictions générales des Convulsionnaires, c'est à dire de celles qui concernent ce qui a rapport à la venue d'Elie, la Conversion des Juifs & le triomphe de la Vérité, j'ai fait voir qu'elles sont autorisées, répetées, confirmées par une multitude de Prodiges simboliques, qui manifestent clairement que c'est par l'impression de Celui qui seul opére de grandes Merveilles, que ces Prédictions ont été faites.

Enfin nul de ceux qui connoissent ce qui se passe dans cette œuvre, ne peut révoquer en doute, que Dieu ne soit le principe & le mobile de plusieurs des instincts des Convulsionnaires. Les Guérisons Miraculeuses opérées par le suçement des plaies suffiroient seules pour en donner le démenti de la part de Dieu à quiconque refuseroit de le reconnoître pour l'Auteur de l'instinct qui fait suçer ces plaies aux Convulsionnaires.

Mais si les Adversaires des Secours sont eux-mêmes obligés de convenir (comme on l'a vû) que les Convulsionnaires reçoivent de Dieu des inspirations & des instincts, n'est-ce pas l'insulter que de dire que ces instincts & ces inspirations ne doivent pas régler leur conduite, & qu'il ne faut point y avoir égard, lorsqu'ils ne s'accordent pas avec les fausses maximes de ces Messieurs.

De ce que les Convulsionnaires peuvent se tromper & prendre un effet de leur imagination, ou même une suggestion de l'esprit tentateur, pour une inspiration ou un instinct qui vient de Dieu, toute la conséquence qui en résulte, c'est qu'il est très nécessaire de faire un discernement à cet égard, & de juger de ces instincts & inspirations par les régles de l'Ecriture & de la Tradition. Mais encore un coup la plus indispensable de toutes les régles, est de chercher en toute occasion à faire la volonté du Souverain Législateur. „ Nous n'avons dans cette vie, *dit le P. Quesnel*, qu'une „ seule chose à faire, qu'une chose à chercher, la volonté de Dieu." Refl. Moral. Jean VI. 38.

Ainsi dès qu'on a lieu de croire qu'il est l'Auteur de quelque instinct, cet instinct mérite considération: si on en a la certitude, il ne faut pas balancer à le suivre: & on doit y avoir plus ou moins d'égard, suivant qu'on en a plus ou moins d'assurance.

A quoi il est bon d'ajouter, que dans les choses dont l'amour de Dieu, le désir de contribuer à sa gloire, & d'être utile au prochain, paroissent visiblement le mobile, il y a lieu de présumer que l'instinct qui y porte vient de Dieu, quand même elles sembleroient en quelque sorte contraires aux régles communes: & l'on ne doit plus en douter lorsqu'il les autorise par des Prodiges bienfaisans, édifians, en un mot évidemment Divins. Mais on doit au contraire extrêmement se défier de tous les prétendus instincts qui sympatisent avec les desirs de la concupiscence, ou qui sont propres par eux-mêmes à devenir l'occasion de quelque mauvais effet dans les ames. Par exemple, on ne pourroit trop fortement s'opposer à de prétendus instincts ou inspirations qui porteroient à des immodesties réelles: parce que l'immodestie, bien loin de produire aucun bien & d'avoir aucune apparence d'être inspirée de Dieu, blesse la charité qu'on se doit à soi-même & qu'on doit aux autres, en exposant aux tentations de la chair.

Mais il n'en est pas ainsi des Secours violens, qui loin de chatouiller la nature, ne sem-

femblent propres qu'à la faire frémir d'effroi. Lorsqu'un Convulfionnaire les demande avec une confiance en Dieu qui nous paroît immobile & parfaite, cette confiance même donne lieu de croire que c'eft par un inftinct qui vient de lui : mais il n'eft plus permis de le révoquer en doute, après qu'on a éprouvé qu'il a mis le corps de ce Convulfionnaire en un état Miraculeux qui le rend capable de les recevoir fans aucun danger : fur-tout depuis qu'une expérience de 14. ans, nous a fait voir que l'Auteur de tout bien s'en fert vifiblement pour produire des Guérifons Miraculeufes dans les corps & dans les ames.

Il en eft de même du fuçement des plaies les plus infectes. Comment douter qu'un tel inftinct fi contraire aux répugnances les plus naturelles & tout brillant d'une charité furhumaine, ne vienne de Dieu, après qu'il nous l'a déclaré lui-même par plufieurs Miracles de guérifon qu'il lui a plû d'opérer par cette voie ?

Enfin, lorfque Dieu foutient, fortifie & nourrit même en quelque forte d'une maniére Miraculeufe un Convulfionnaires qui fait une pénitence qui paroît exceffive, on ne doit pas non plus douter que Dieu ne foit l'Auteur de l'inftinct qui a porté ce Convulfionnaire à l'entreprendre, dans le deffein de lui plaire & d'exécuter fes ordres, d'autant plus que cette apparente infraction des régles communes eft manifeftement une exhortation furnaturelle que Dieu fait aux lâches mondains, & dont il s'eft même déjà fervi pour faire une impreffion falutaire fur le cœur de plufieurs d'entre eux.

Voilà les régles que j'ai apprifes des fages Directeurs qui conduifent les Convulfionnaires, & qui donnent toute leur application pour démêler les différens principes qus les font agir & parler : Régles qui font précifément celles que l'Eglife a toujours fuivi dans le jugement qu'elle a porté des états extraordinaires d'un grand nombre de Saints, & de plufieurs de leurs actions qui fembloient contraires aux régles communes.

Toute fon attention a été à difcerner fi ces Saints avoient agi par une impreffion de l'Efprit de Dieu, ou s'ils avoient été le jouet de leur imagination ou de l'efprit pervers : & c'eft principalement par le motif de ces actions, & par les effets qu'elles ont produit, qu'elle a jugé de leur principe.

Toutes les fois qu'il lui a paru évident, que le défir de plaire à Dieu avoit été le mobile de ces actions, & qu'enfuite elle a vû qu'elles ont été couronnées par un évenement falutaire, elle n'a pas héfité de décider que Dieu en étoit l'Auteur, quoiqu'elles paroiffent faites contre les régles ordinaires.

C'eft par exemple, fur ces principes, ainfi que je l'ai déjà obfervé ci-deffus, qu'elle a canonifé un grand nombre de Martyrs, qui contre fes ordres avoient eux-mêmes cherché la mort en s'offrant volontairement aux fupplices, & qui en ont néanmoins enfuite enduré le tourment avec une conftance inébranlable.

Au furplus l'Eglife, qui connoît la foibleffe de l'homme & la fubtilité des rufes de Satan, n'a eû garde de pouffer fa févérité auffi loin que le fait l'Auteur du *Mémoire Théologique.* Si elle avoit fuivi à la rigueur les maximes de cet Ecrit, elle auroit eû bien de la peine à canonifer Sainte Théréfe, Sainte Hildégarde, Sainte Cathérine de Sienne & plufieurs autres Saintes Myftiques, qui pendant toute leur vie ont fait par des inftincts Divins quantité de chofes contraires aux régles communes, & qui cependant ont avoué qu'elles avoient pris quelquefois pour des infpirations qui venoient de Dieu, les penfées de leur propre efprit, ou même des fuggeftions du démon.

Suivant les principes du *Mémoire*, cet aveu auroit dû fuffire pour faire révoquer en doute l'opération immédiate de Dieu dans toutes les vraies infpirations que ces Saintes ont reçûes de lui : on n'auroit dû y prendre aucune confiance, parce que s'étant plufieurs fois méprifes, on devoit en tirer contre elles la conféquence qu'elles pouvoient également fe tromper dans toutes les autres chofes où elles fe croyoient les plus

plus assurées de la volonté Divine, d'autant plus que n'étant pas des *prophéteſſes* & n'ayant point reçû de *révélation* proprement dite, elles ne pouvoient avoir aucune *certitude*, les ſimples inſpirations & les inſtincts n'en étant pas même ſuſceptibles ſuivant les principes de l'Auteur du *Mémoire Théologique*. D'où des Docteurs, qui auroient été imbus des nouvelles maximes des Antiſecouriſtes, n'auroient pas manqué de conclurre, que ces prétendues inſpirations ne pouvant donc pas être une régle de conduite pour ces Saintes, il falloit bien ſe donner de garde de leur laiſſer faire aucune action contraires aux régles communes. En vain, dans le déſir, par exemple, de faire les pénitences prodigieuſes que Dieu leur inſpiroit, auroient-elles répondu qu'elles ſentoient dans leur cœur une pleine & entiére conviction que Dieu demandoit cela d'elles : conviction qu'elles n'avoient point eû de la même façon, lorsque le démon leur en avoit fait accroire. Ces Docteurs auroient éxigé d'elles qu'elles produiſiſſent des preuves que la conviction ſurnaturelle qu'elles prétendoient avoir dans le cœur, venoit de Dieu, & que ces preuves fuſſent auſſi certaines & auſſi claires que la loi divine qui défend de faire des pénitences capables de cauſer la mort.

Voilà préciſément ce que MM. les Antiſecouriſtes oppoſent aujourd'hui de plus ſpécieux aux inſtincts Divins des Convulſionnaires. Mais ſans relever en cet endroit les fauſſes ſuppoſitions ſur leſquelles tout ce raiſonnement eſt fondé par rapport aux Trompettes du Très-haut, je me réduirai ici à obſerver ſeulement, que c'eſt ſur des principes contraires que ſe ſont déterminés les prudens Directeurs qui ont conduit les Myſtiques, & l'Egliſe entiére qui les a canoniſées.

Quoique ces Directeurs n'ignoraſſent pas que ces ſaintes perſonnes s'étoient quelquefois trompées ſur leurs inſtincts, cela ne les a pas empêchés d'examiner à chaque fois ſi les inſpirations qu'elles diſoient avoir venoient de Dieu : & dès qu'ils reconnoiſſoient à quelque marque ſon opération Divine, ils conſentoient, ils exhortoient même les Myſtiques de les ſuivre. C'eſt ainſi qu'ils leur ont permis de faire des pénitences qui excédoient manifeſtement les forces de la nature : & l'Egliſe a pareillement jugé que ces Myſtiques avoient agi par l'impreſſion de l'Eſprit de Dieu. Dans leurs Bulles de Canoniſation on a même repréſenté ces pénitences exceſſives, comme des vertus héroïques : j'en ai donné des exemples dans ma II. Partie.

Généralement parlant la plûpart des Myſtiques n'ont pas été entiérement exempts de ſe méprendre dans leurs Diſcours & leurs Prédictions : & il paroît même qu'ils n'ont pas toujours évité les piéges du Tentateur dans les actions qu'ils ont faites dans leurs états extraordinaires où ils conſervoient une ſorte de liberté plus ou moins grande, ainſi que les Convulſionnaires. Cependant les mépriſes & les fautes échappées à leur foibleſſe, n'ont pas empêché l'Egliſe de reconnoître, que ce qu'il y avoit réellement de ſurnaturel dans leur état, venoit de Dieu. Elle ſuit dans de tels jugemens les préceptes de S. Paul, qui nous défendent *d'éteindre l'Eſprit*, & de *mépriſer les prophéties* particuliéres, quoique les hommes y puiſſent joindre quelque choſe du leur. Surquoi il ordonne de *tout éprouver*, *d'approuver* tout *ce qui eſt bon*, & *de s'abſtenir de toute eſpéce de mal*. 1. Theſſ. V. 19. 20. 21. 22.

On ne doit donc pas, ſous prétexte qu'on trouve du mélange dans les Diſcours & les actions des Convulſionnaires, rejetter les inſpirations & les inſtincts qui leur viennent de Dieu ?

Comment de pieux Théologiens peuvent-ils, ſans en frémir de crainte, décrier, proſcrire, condamner ce dont il eſt manifeſtement l'Auteur immédiat ? Comment oſe-t-on ainſi s'expoſer à combattre contre lui, en s'oppoſant à ſa volonté, & en traverſant ſes deſſeins de miſéricorde ſur les ames, dans une œuvre où il rend preſque continuellement ſa préſence ſenſible par un nombre innombrable de Prodiges bienfaiſans, par pluſieurs Guériſons Miraculeuſes, & par l'opération toutepuiſſante de ſa grace ſur les

cœurs de quantité de pécheurs & d'incrédules, & sur ceux d'une multitude de Fidéles dont il augmente la foi, la confiance & le courage par les Merveilles qu'il leur fait voir?

Les Chefs des Antisecouristes sont trop habiles pour ignorer, qu'il est très ordinaire que Dieu donne pouvoir au démon de redoubler ses efforts & ses artifices pour tromper ceux qui ont reçu des dons surnaturels.

Il a même permis qu'il se glissât des abus dans l'usage & l'exercice des dons du S. Esprit, dont plusieurs des premiers Chrétiens ont été favorisés. Comment ne le permettroit-il pas dans une œuvre qu'il destine à aveugler la plus grande partie de la Gentilité criminelle, & à n'éclairer qu'un petit nombre de personnes à qui il veut faire cette grace singuliére: œuvre où il faut par conséquent qu'une épaisse nuit se répande jusques dans le sein de la lumiére, & qu'elle paroisse l'envelopper de tous côtés? Cependant malheur à ceux qui par leur faute n'en appercevront que les nuages, & qui dédaigneront de profiter de la clarté qu'elle renferme! Malheur à ceux qui ne souhaitent y trouver que des ténèbres, & qui n'aiment point la lumiére qu'elle présente! *Dilexerunt homines magis tenebras quam lucem.* (Jean III. 19.)

Profitons de la pénétration, des lumiéres & des instructions des zèlés Directeurs des Convulsionnaires, qui s'exposent journellement à perdre leur liberté, & qui n'épargnent ni leur application infatigable, ni leurs ferventes priéres pour suivre Dieu dans cette œuvre, discerner & nous développer tout ce qui vient de lui: & n'en croyons pas les Théologiens Antisecouristes, qui tranquilles dans leur cabinet, s'y amusent à leur aise, à décrier & censurer presque généralement tout ce que font & disent aujourd'hui les Convulsionnaires, sans en excepter ce que l'Esprit de Dieu leur fait faire & leur fait dire.

XIX. Examen du principe, que jamais on ne doit se dispenser des régles, hors le cas extrémement rare d'une exception aussi claire & aussi certaine que la Loi.

Mais discutons présentement d'une maniére directe & précise la Proposition favorite de ces Messieurs, celle qui fait le principal fondement de tous leurs Ecrits contre les grands Secours, & qui est comme la racine d'où sortent la plûpart des objections qu'ils nous opposent.

Elle consiste à donner pour *principe* incontestable, que *jamais*, dit l'Auteur des Nouvelles, *on ne doit se dispenser des règles, ... hors le cas extrémement rare d'une exception aussi claire & aussi certaine que la loi.* (Nouv. Eccl. du 21. Fevr 1743.)

„ Une dispense pour être légitime (dit l'Auteur de la *Réponse* de ces MM.) doit „ être aussi claire & aussi certaine que la Loi même ... Il faut qu'elle soit aussi certaine que le Précepte." (Reponse, &c. pag. 42.)

Pour pouvoir s'écarter légitimement des régles ordinaires, il faut, dit l'Auteur du *Mémoire Théologique*, en avoir reçû une *jussion expresse de Dieu .... si pleinement certaine, que sa certitude ne chancelle par aucun endroit:* ce qui, selon cet Auteur, ne peut se faire que par une *révélation prophétique.* D'où il suit (ainsi qu'il le fait clairement entendre) qu'il n'est jamais permis d'agir contre les régles communes, à moins qu'on n'ait reçu *le don de prophétie.* (Mem. Théol. p. 95. 96. &c.)

Voilà le principe que ces MM. répétent sans cesse, & sur lequel ils ont bâti tous leurs Ouvrages. Ce principe est vrai en un sens, mais il est susceptible d'une équivoque qu'il est nécessaire de faire sentir: après quoi il ne me fera nullement difficile de manifester fort clairement que ces MM. en font une très fausse application, en sorte que dans leurs Ecrits il devient un principe illusoire par les fausses conséquences qu'ils en tirent.

Qu'il ne soit pas permis de s'écarter des régles, & de se dispenser de la loi, à moins qu'on n'ait une pleine & entiére assurance qu'en le faisant on se conforme à la volonté de Dieu, c'est un principe incontestable. Mais il faut y joindre cet autre principe: Que la volonté de Dieu, de quelque maniére qu'elle nous soit connue, doit toujours être la régle suprême des intelligences créées. „ Lors-

„ Lorsque Dieu commande, *dit S. Augustin*, & qu'il nous intime sans aucun nuage que c'est lui-même qui commande, qui oseroit faire à l'homme un crime de son obéissance? *Cum Deus jubet, seque jubere sine ullis ambagibus intimat, quis obedientiam in crimen vocet?* Lib. I. de Civit. cap. 26.

Mais en combien de maniéres ineffables Dieu peut-il intimer & manifester ses volontés à sa créature, en sorte que „ la jussion divine ne chancelle par aucun doute légitime? *Divina jussio nullo nutet incerto.* Ne seroit-ce pas faire injure à sa Toute-puissance & à sa Sagesse infiniment variée dans ses effets, que de les borner à un moyen unique? Ibid.

C'est néanmoins ce que font MM. les Théologiens Antisecouristes. Dieu, si on les en croit, n'a qu'une seule voie de faire connoître à l'homme qu'il exige de lui quelque chose de supérieur aux régles communes: & cette voie est la révélation proprement dite, ou la lumiére prophétique. Quand ils disent que l'exception ou la dispense doit être aussi claire & aussi certaine que la loi, ils entendent que comme la loi a été clairement & certainement révélée, la dispense le doit être de même.

„ La foi, *dit l'Avocat de ces Messieurs*, produit quelquefois une assurance entiére que le Miracle sera accordé .... Ce dernier effet de la foi suppose la *révélation*. Pour être assuré que Dieu fera un Prodige, il faut qu'il l'ait promis .... par une révelation spéciale". Réponse &c. p. 21. & 22.

Tous les raisonnemens de l'Auteur du Mémoire sont appuyés sur la même maxime. „ Quand il est question de dispense, *dit-il*, S. Augustin dans ce Texte solemnel: (c'est celui que je viens de citer) exige une jussion expresse, qui est une révélation expresse:" & cette révélation, ce Théologien l'appelle ailleurs *une lumiére prophétique, le don proprement de prophétie.* Mém. p. 95. Ibid. p. 104.

Tel est donc le principe fondamental de ces Messieurs, qu'une dispense ou exception doit être aussi claire & aussi certaine que la loi, par une *révélation expresse* qui seule peut donner à l'exception la clarté & la certitude nécessaire: principe manifestement faux & illusoire, qu'ils osent néanmoins avancer du ton le plus imposant comme une maxime appuyée, disent-ils, sur *l'autorité* même *de l'Eglise, qui sur le point de l'observation des régles, n'a qu'une même doctrine & un même langage.* Nouv. Eccl. du 21. Fev. 1743.

Il ne me sera pas difficile de démontrer la fausseté de ce nouveau principe, par une multitude de preuves, que les Fastes de l'Eglise nous fournissent, & il est incompréhensible que ces MM. n'aient pas apperçû dans toutes les Histoires Ecclésiastiques, qu'un très grand nombre de Saints de tous les Siécles ont fait une infinité d'actions contraires aux régles communes, sans attendre une révélation expresse, & n'y étant portés que par un instinct Divin qui ne pouvoit avoir le même genre de certitude que la loi. La certitude des Préceptes est une certitude de foi, fondée sur la plus éclattante & la plus certaine des révélations: certitude par conséquent que rien ne peut égaler en son genre, qu'une révélation par laquelle Dieu parleroit, soit extérieurement, soit intérieurement, de la même maniére qu'il a parlé aux Prophétes.

Aussi l'Auteur du *Mémoire Théologique* veut-il que pour pouvoir se dispenser légitiment des régles ordinaires, on ait reçu *proprement le don de prophétie.* Voilà donc tous les Saints, qui se sont écartés méritoirement des régles communes, gratifiés de ce don extraordinaire & érigés en Prophétes! Mais c'est un présent que leur fait l'Auteur du *Mémoire* par sa pure libéralité.

Que les deux grands Théologiens que j'ai cités ci-devant pensoient différemment, des Théologiens Antisecouristes! M. de S. Cyran, dit qu'*on feroit un Livre des coups particuliers que Dieu a frappés contre les loix communes:* mais ces coups particuliers il les attribue au *simple mouvement de la foi qui a conduit* les Saints *avec autant de sureté que s'ils eussent oui la voix & le commandement de Dieu.* Ci-devant p. 386.

Ci-devant p. 365. & 366.

M. Bossuet enseigne que qui *croit parfaitement & sans hésiter*, est *révêtu de la Toute-puissance de Dieu.* Or cette *foi qui peut tout*, est, selon lui, un *mouvement Divin qui nous fait sentir que Dieu veut de nous quelque chose*, un *mouvement particulier de Dieu, qui nous apprend ce qu'il veut que nous obtenions de sa puissance.* Ce savant & sublime Théologien a donc pensé comme M. de S. Cyran, qu'un simple instinct, un simple mouvement de foi faisoit sentir & apprenoit aux hommes la volonté de Dieu avec autant d'assurance qu'une révélation & une lumiére prophétique : par conséquent qu'une révélation expresse n'est point nécessaire pour que la jussion divine, qui dispense de la régle, soit sûrement intimée & ne chancelle par aucun doute.

L'extrait que je vais donner d'une foule d'Exemples que présente l'Histoire de l'Eglise, démontrera sensiblement contre les fausses prétentions des Théologiens Antisecouristes:

Premiérement, que la plûpart des Saints qui ont agi contre les régles, ne l'ont fait que par un mouvement secret que l'Esprit de Dieu imprimoit dans leur cœur:

Secondement, que le cas de la *dispense des régles* par un instinct Divin, n'est point du tout *extrémement rare*, ainsi que le publie la Trompette parlante de ces Messieurs, & qu'ils le répétent eux-mêmes si souvent dans leurs Ecrits:

Troisiémement, que lorsqu'on est poussé par un mouvement vraiment Divin à s'écarter des régles communes, il n'est pas toujours nécessaire, ni même toujours prudent de consulter des Docteurs sur ce sujet, & que l'Esprit de Dieu a porté quantité de Saints à ne le pas faire:

Quatriémement, que ce n'est pas non plus une régle générale & sans exception, de ne pouvoir suivre l'instinct ou l'impression d'autrui pour agir contre les régles, sans avoir reçû soi-même une jussion divine intimée par une révélation prophétique. L'Ecriture & la Tradition nous fournissent au contraire nombre d'Exemples que l'Esprit de Dieu a fait obéir plusieurs Saints, & autres personnes, à ceux qui étoient remués par de tels instincts: & l'on voit même que les Péres de l'Eglise ont loué cette obéissance en des cas très contraires aux régles ordinaires, comme une vertu héroïque qui avoit mérité la couronne brillante du Martyre.

Enfin, il resultera clairement de ces Exemples, que c'est se fonder sur une maxime manifestement fausse, que de prétendre réduire à la seule révélation prophétique, ainsi que les Théologiens Antisecouristes s'efforcent de le faire, tous les moyens extraordinaires par lesquels Dieu peut notifier ses volontés aux hommes, & convaincre pleinement leur cœur de ce qu'il demande d'eux, lorsqu'il lui plaît de leur faire embrasser des voies qui s'écartent de la route commune.

Comment ces MM. n'ont-ils pas senti eux-mêmes qu'une telle Proposition est injurieuse à la Toute-puissance de Dieu, qu'elle limite à l'excès, en lui imposant des loix qu'il ne s'est nullement prescrites, & en restraignant dans des bornes si étroites les impressions extraordinaires qu'il fait dans les ames ?

Au reste c'est proprement sans aucun interêt réel par rapport aux grands Secours, que je vais réfuter tout ce qu'il y a de faux, ou du moins de trop général dans toutes ces Propositions. Les grands Secours ne blessent aucun des Préceptes du Décalogue: ainsi ils n'ont nul besoin de dispense.

En effet à l'égard des Convulsionnaires, comment peut-on les accuser d'enfreindre la loi qui défend de se tuer soi-même, lorsqu'ils ne demandent que des Secours qui bien loin d'être effectivement meurtriers, leur sont au contraire très salutaires ? Au surplus n'est-il pas d'une évidence palpable que la foi inébranlable & la parfaite confiance en Dieu, qui leur font désirer ces terribles Secours sans en avoir aucun effroi, sont des impressions qui viennent de lui ? Ce qui répond encore pleinement au reproche de tenter Dieu, que leur font pareillement les Antisecouristes. N'est-ce pas blesser la raison, que de soutenir qu'on le tente, lorsqu'on ne fait qu'obéir à un instinct surnaturel qu'il forme lui-même dans le cœur ?

A l'égard des Securistes, quand ils ont fait les épreuves nécessaires pour s'assurer que Dieu a réellement opéré le merveilleux Prodige que les Convulsionnaires leur annoncent, ce Prodige suffit pour leur manifester clairement que c'est par son impression que les Convulsionnaires demandent ces violens Secours, & pour leur donner une pleine assurance qu'ils ne les blesseront point. En douter après ce Prodige, ce seroit se défier de Dieu, & le croire capable de vouloir nous tromper.

Ainsi les Convulsionnaires ni leurs Securistes n'ont donc aucun besoin de dispense, puisqu'ils ne font que suivre la volonté de Dieu, sans violer aucun Précepte, ni s'écarter d'aucune véritable régle.

Mais l'imposante réputation des Théologiens Antisecouristes éblouït si fort quantité de personnes, que pour pouvoir dissiper cet éblouïssement, il est nécessaire de découvrir d'une maniere évidente, le faux des prétendus principes par le moyen desquels ces MM. ont voulu rendre suspects les instincts les plus incontestablement Divins que reçoivent les Convulsionnaires, tels que celui qui leur fait demander avec une parfaite confiance & sans crainte les Secours les plus effrayans.

C'est ce qui m'oblige à mettre tout en œuvre pour renverser de fond en comble le mauvais Sistême par où ces MM. s'efforcent de persuader, qu'un instinct surnaturel, accompagné d'une entiére conviction du cœur que l'action extraordinaire inspirée par cet instinct sera très agréable à Dieu, & d'une pleine confiance que par son puissant secours elle aura un heureux succès ; n'est point suffisant pour pouvoir se dispenser légitimement des régles communes, quand même ces saintes dispositions du cœur seroient illustrées par un grand Prodige, à moins que l'instinct qui les fait naître ne soit éclairé par une *révélation prophétique*.

XX. Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir une révélation prophetique pour se dispenser légitimement des régles communes.

J'avois dit au contraire dans ma premiére Edition, que c'est un faux principe d'avancer qu'il faille toujours une révélation expresse pour pouvoir se dispenser des régles ordinaires: que cette maxime a des exceptions, & que celle au contraire qui n'en a point, c'est qu'il faut toujours suivre la volonté de Dieu.

Quoique cette Proposition soit si exacte qu'elle est inattaquable, elle n'en a que déplû davantage à ces Messieurs, parce qu'elle sappe par le fondement leur Sistême contre les grands Secours. Aussi l'Auteur du *Mémoire Théologique*, emploie-t-il tous ses talens à tâcher de l'éluder*.

J'avois ajouté: Quoi! Dieu n'est-il donc pas le Maître de dispenser des régles quand il lui plaît ? Et n'est-il pas assez puissant pour faire sentir clairement, ou par un simple instinct ou par quelque autre maniére que ce soit, que c'est lui qui commande d'agir, sans qu'il soit obligé de faire toujours une révélation expresse afin qu'on puisse exécuter légitimement sa volonté ?

* Voy. Mémoire Théol. p. 85. & suiv.

L'Auteur du *Mémoire* rapporte lui-même tout ce Texte dans le désir de le combattre. Mais que peut-il y répondre ? Le voici.

Mémoire Théol. p. 95. col. 2.

Pour répandre du doute sur l'évidente certitude de cette Proposition, il en avance une diamétralement contraire : & soutient que pour pouvoir se dispenser légitimement des régles, il faut y être autorisé par *une révélation expresse* ... Que *nous dire que Dieu peut nous faire sentir clairement par un simple instinct que c'est lui qui commande, ce seroit dans la vérité ... comme si l'on disoit que Dieu peut nous rendre certains sans certitude* ... Que *cette certitude est une prophétie proprement dite* ... Et que ceux qui *savent indubitablement que* la confiance *qu'ils sentent, n'est point un tour d'imagination, une confiance présomptueuse, un sentiment étranger ... ont proprement le don de prophétie.*

Ibid. Pag. 96. col. 1. Ibid. p. 95. col. 1. Ibid. p. 104.

Il résulte clairement de ces Textes & de plusieurs autres semblables dont son *Mémoire* est tout rempli, que cet Auteur veut faire accroire que Dieu n'a point d'autre moyen que le don de prophétie proprement dit, pour donner aux hommes la connois-

ſance, & une pleine & entiére aſſurance, de ce qu'il demande d'eux dans les voies extraordinaires.

Mais comment cet Auteur eſpére-t-il nous faire oublier, & a-t-il oublié lui-même, que le S. Eſprit ſouffle où il veut, quand il veut & de la façon dont il le veut, & qu'il eſt entiérement le maître de remuer les cœurs comme il lui plaît, & de les convaincre de ſa volonté avec tel dégré d'aſſurance qu'il juge à propos de leur donner? Quoi! cet Auteur voudroit-il donc refuſer à Dieu cette prérogative? Quoi! prétent-il lui ôter la liberté de pouvoir diſpenſer des régles autrement que par la vertu du don de prophétie?

Abregé de l'Hiſt. de l'anc. Teſt. avec des Eclairciſſemens, &c. [Ouvrage fait pour Mgr le D. de Chartres] Tom. I. pag. 197.

M. de Méſangui ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt: *L'Eſprit ſouffle où il veut: Vous entendez ſa voix: mais vous ne ſavez, ni d'où il vient, ni où il va;* fait une reflexion qui me paroît fort bien convenir à l'inſtinct de confiance, qui fait demander ſans crainte les plus terribles Secours, & aux grands Prodiges qu'ils ſont paroître: ,, Dieu, ,, *dit-il*, fait ſes plus grandes œuvres dans le ſecret: les hommes en voient & en admirent les effets: mais ils ne peuvent ſavoir de quelle maniére il opére dans de foibles créatures des choſes ſi Merveilleuſes."

Au contraire MM. les Antiſecouriſtes non ſeulement prétendent bien ſavoir tout ce que Dieu peut opérer dans les cœurs, mais ils veulent même lui fixer une maniére unique, pour déterminer légitimement les Fidéles à marcher dans des routes extraordinaires.

Le Siſtême du *Mémoire Théologique*, qui eſt le même que celui de la *Réponſe*, a encore un autre inconvénient très conſidérable, que je trouve ſi bien expliqué dans la Lettre que j'ai dejà citée du ſavant Bénédictin Dom P. à M. l'Abbé d'Etemare, l'un de ces Meſſieurs, que je crois ne pouvoir mieux faire que d'en placer ici l'Extrait.

Lett. du 15. Sept. 1743. de Dom. P. à M. d'Etemare.

,, Je ne vous diſſimulerai point, *lui dit-il*, que j'ai cru apperçevoir certains principes (dans la *Réponſe* de M. Poncet) qui ſont tels que s'ils étoient une fois reçus ,, pour certains & indubitables, il faudroit de toute néceſſité condamner une infinité ,, de faits extraordinaires que fournit l'Antiquité Eccléſiaſtique, qui tout contraires ,, qu'ils ſont certainement aux régles, ont pourtant été reſpectés dans l'Egliſe: en ,, ſorte que ce ſeroit une extrême & une énorme témérité de vouloir les réprouver aujourd'hui... C'eſt pourtant, *ajoute-t-il*, ce principe qui fait comme la baſe de la ,, *Réponſe* (de M. Poncet: car) ſi une révélation expreſſe eſt abſolument néceſſaire ,, pour juſtifier les grands Secours, il faudra donc, comme je l'ai dit d'abord, condamner irrémiſſiblement mille actions de même genre... qui cependant ont été reſpectées par l'Egliſe, quoique ceux qui les ont faites n'euſſent certainement point ,, une ſemblable révélation. Il eſt certain qu'on n'a jamais cru dans l'Antiquité que la ,, diſpenſe de la loi, pour n'être pas criminelle, dût toujours être auſſi certaine & auſſi ,, indubitable que la loi-même; ce qui ſuppoſeroit une révélation expreſſe du S. Eſprit. On a cru au contraire qu'afin que les actions dont il eſt queſtion fuſſent innocentes & même dignes de notre approbation, il ſuffiſoit qu'on y eût été porté ,, par un ſimple mouvement, une ſimple impulſion, une ſimple inſpiration, un ſimple inſtinct du S. Eſprit. Car c'eſt toujours ainſi que ſe ſont exprimés les Auteurs ,, Eccleſiaſtiques, qui ſe ſont appliqués à juſtifier ces ſortes d'actions, & ce que l'Egliſe elle-même a uniquement préſumé de ceux dont elle a canoniſé la conduite par ,, le culte public qu'elle leur a toujours rendu. C'eſt ainſi par exemple, que le Martyrologe Romain, parlant de l'action extraordinaire de Sainte Appollonie, qui ſe ,, jetta elle-même dans le bûcher que les perſécuteurs lui avoient préparé, s'exprime ,, au 9. Fevrier.

[Au tems de l'Empereur Décius ceux qui perſécutoient les Chrétiens dans la Ville d'Alexandrie, firent arracher toutes les dents à Sainte Appollonie: & ayant enſuite fait con-

construire & allumer un grand bûcher, ils la menacerent de l'y faire brûler toute vive, si elle refusoit de prononcer les paroles impies qu'ils lui dictoient. Cette sainte Vierge, après avoir délibéré un moment sur ce qu'elle devoit faire, s'arracha tout à coup des mains de ces impies, & *étant intérieurement embrâsée par un feu du S. Esprit, bien plus grand & plus puissant* que celui dont ils la menaçoient, *elle se jetta elle-même volontairement dans le bûcher* qu'ils lui avoient préparé; en sorte que les auteurs de ce cruel supplice furent eux-mêmes effrayés, de voir qu'une Fille avoit été plus prompte & plus ardente à se procurer une telle mort, qu'ils ne l'avoient été à lui en faire souffrir la peine. *Alexandriæ, Sanctæ Appolloniæ Virginis, cui persecutores tempore Decii, dentes omnes primùm excusserunt, deinde constructo ac succenso rogo, cum comminarentur vivam se eam incensuros, nisi cum eis impia verba proferret: illa paululùm intrà semetipsam deliberans, repente se de manibus impiorum proripuit, & in ignem quem paraverant, majori Sancti Spiritûs flammâ intus accensâ, sponte prosilivit, ita ut perterrerentur etiam ipsi credulitatis auctores, quod promptior inventa esset ad mortem fœmina, quam persecutor ad pœnam.*]

„Je vous avoue, Monsieur, *continue Dom P.* que quand je pense à l'étonnante „ facilité que l'on a aujourd'hui à condamner tout ce qui nous deplaît & qui ne s'ac- „ corde pas avec nos préjugés, & que je réflechis en même tems sur la modération si „ édifiante & si pleine d'équité & de charité que l'Eglise a eû en semblables occasions, „ & pour les personnes & pour leurs actions; je suis épouvanté de voir combien nous „ manquons à la charité, cette vertu qui est l'ame du Christianisme & le caractére „ distinctif des vrais disciples de Jesus-Christ. Hé! qui ne trembleroit en effet de „ voir qu'on se donne la liberté de juger & de condamner irrémissiblement des mil- „ liers de personnes, dont on ne peut douter qu'un grand nombre ne soit de la piété „ la plus éminente & extrêmement récommandables à l'Eglise par mille autres endroits? „ Je ne crains point de le dire: un zèle si amer & si emporté me rend fort suspecte la „ cause de ceux qui s'y abandonnent, quelques grands personnages & quelques re- „ commandables en tout genre qu'ils soient d'ailleurs."

Mais ces respectables Adversaires, quelques grands personnages qu'ils soient, ne pourront pas se soutenir dans le poste où ils se sont placés, ayant contre eux l'Ecriture & toute la Tradition, qui fournissent une multitude de preuves, qu'un nombre innombrable de Saints ont fait des actions contre les régles, sans y avoir été autorisés par aucune révélation prophétique, mais y étant seulement poussés par un instinct surnaturel que Dieu formoit dans leur cœur.

Depuis la fin du Premier Siècle de l'Eglise, il a été extrémement rare de recevoir des ordres précis de Dieu par une révélation prophétique: & au contraire il a été fort commun de voir des Saints s'écarter des régles ordinaires par un vif amour de Dieu, un ardent désir de lui plaire, une ferme confiance en lui & un grand zèle de servir à sa gloire & au salut du prochain. C'est cet attrait Divin, c'est cette impression de l'Esprit de Dieu, qui forme des mouvemens & des sentimens extraordinaires, qui sont comme des espéces d'instincts qu'on ne sent que dans le cœur, qui ont porté & souvent même comme entraîné un très grand nombre de Saints à faire des actions contre les régles communes, étant pleinement persuadés que ces actions plairoient à Dieu, & souvent même qu'il les exigeoit d'eux.

Mais ne différons pas davantage à mettre sous les yeux du Lecteur, des extraits de ces Exemples.

Je pourrois en recueillir plusieurs dans les Histoires de l'Ancien Testament. Jahel, Aod, Jonathas, Jephté, Mathathias & plusieurs autres, m'en fourniroient de différentes espéces. Mais comme il est ici principalement question de la conduite de Dieu sur son Eglise, je me réduirai à ne prendre dans l'Ancien Testament que l'étonnante action de Judith, aussi contraire aux régles communes qu'elle est admirable.

Tous les Siècles de l'Eglise nous présentent ensuite une multitude d'autres actions, qui, quoiqu'elles paroissent fort irréguliéres, ont néanmoins été faites très méritoirement sans révélation prophétique, par un mouvement sécret de l'Esprit de Dieu, qui n'a éclairé & déterminé nombre de Saints que par une intime persuasion de sa volonté, qu'il formoit dans leur cœur.

XXI. Exemple de Judith, qui sans révélation prophétique, mais par une impression sécrete de l'Esprit de Dieu a fait méritoirement des actions contraires aux régles.

Le S. Esprit, qui a dicté la surprenante Histoire de Judith, a eû sans doute en vûe de nous donner par ce récit, des instructions très importantes. Que le Lecteur y soit attentif: & il lui sera aisé d'appercevoir qu'elles découvrent clairement le faux de la plûpart des principes illusoires qu'emploient aujourd'hui les Théologiens Antisecouristes pour décrier les Merveilles prophétiques que Dieu fait journellement sous nos yeux.

Judith. VIII. 7. 9. 11. & 12.

Judith, jeune veuve *parfaitement belle*, & d'une piété solide & éclairée, qui lui donnoit beaucoup de confiance en Dieu, ayant appris qu'*Osias* Prince de Juda *avoit résolu de livrer dans cinq jours la ville* de Bethulie aux Assiriens, *envoya chercher* deux des *Anciens du Peuple.* Elle *leur reproche qu'ils tentent Dieu* en se défiant ainsi *de sa miséricorde : que ce n'est pas le moyen de l'attirer, mais plutôt d'exciter sa colére :* & elle forme aussi-tôt l'étonnante résolution d'aller elle-même couper la tête d'Holoferne Général des Assiriens.

Bien loin de prendre conseil de ces Chefs *du Peuple de Dieu* sur une entreprise qui paroissoit si périlleuse en toute maniére & par conséquent si contraire aux régles, l'instinct Divin qui l'anime, la porte à la leur cacher. Elle leur déclare seulement que *cette nuit elle sortira de la Ville avec sa servante ;* à quoi elle ajoute:

Ibid. 32 & 33.

„ Je ne veux point que vous vous mettiez en peine de savoir ce que j'ai dessein de „ faire. Ne faites autre chose que prier Dieu pour moi, jusqu'à ce que je vienne moi-„ même vous apprendre de mes nouvelles.

IX. 1.

Elle s'enferme ensuite dans son Oratoire : elle se couvre d'instrumens de pénitence : elle répand son cœur en d'ardentes & humbles priéres.

X. 3.

Après s'être ainsi préparée à recevoir le secours du Ciel, *elle se parfume, elle se pare d'ornemens* superbes, & la nuit elle sort de Bethulie : & va ainsi se livrer entre mains d'une armée d'impies, & singuliérement entre celles de leur Général.

Dieu qui la conduisoit lui-même la fait réussir dans son entreprise. Elle coupe la tête d'Holoferne pendant qu'il dort. Cette mort met le trouble dans toute la nombreuse armée des Assiriens. Ils s'enfuient : ils se dispersent de tous côtés. Les soldats de Bethulie les tuent sans qu'ils fassent de résistance, & s'enrichissent tous de leurs dépouilles.

Un si merveilleux succès & les louanges que l'Ecriture donne à Judith, ne laissent aucun lieu de douter qu'elle n'ait agi par l'impression de l'Esprit de Dieu & que son action, quelque contraire qu'elle soit aux régles, n'ait été très méritoire. Cependant il est certain qu'elle n'a point été autorisée à la faire par aucune révélation prophétique. Elle sentoit seulement dans son cœur un vif mouvement de confiance en Dieu, qui lui faisoit espérer qu'il ne l'abandonneroit pas dans les périls où elle alloit se précipiter par le désir de servir à sa gloire, & de délivrer le peuple de Bethulie de l'extrémité où il étoit réduit. Le S. Esprit l'animoit & la soutenoit, en imprimant cette grande vérité dans son ame : que Dieu se plaît à exaucer les priéres des humbles qui osent tout attendre de sa bonté ; & que pourvû qu'elle ne manquât point de confiance, il lui feroit exécuter heureusement son généreux dessein. Voilà quelle fut l'espéce d'instinct qui la détermina. Mais bien loin qu'elle eût une certitude de foi par une révélation prophétique, qu'elle réussiroit dans son entreprise, il paroît au contraire qu'en formant & exécutant cet étonnant dessein, elle n'y a été conduite que par le mouvement de cette vive confiance à laquelle tout est possible : *Omnia possibilia sunt credenti.*

Marc. IX. 22.

Pour s'en convaincre il ne faut que faire attention à la maniére dont elle parle à Dieu dans son admirable Priére. Ce ne sont pas des actions de graces de ce que Dieu l'a choisie

choisie spécialement pour une si grande œuvre, & lui a révélé son choix : ce sont d'humbles supplications pour attirer sur elle sa miséricorde & la protection invincible de sa Toute-puissance, à qui elle se fie, en qui elle se repose uniquement : *Et hoc, quod credens per te posse fieri cogitavi, percipiam.* Judith. XIII. 7.

Aussi pour obtenir une faveur si précieuse „ elle s'étoit révêtue d'un cilice, elle „ avoit couvert sa tête de cendres, elle s'étoit prosternée à terre devant le Seigneur, & „ avoit crié vers lui, en disant : Ibid. IX. 1. 3. 6. & suiv.

„ Assistez, je vous prie, Seigneur mon Dieu, cette Veuve désolée ... Jettez les „ yeux sur le camp des Assiriens, comme vous daignâtes les jetter sur le camp des „ Egiptiens, lorsque leurs troupes armées poursuivoient vos serviteurs ... Vous ne „ fites que jetter un regard sur leur camp, & ils furent enveloppés de ténèbres. „ Leurs pieds se trouvérent arrêtés au fond de la mer, & ils furent submergés dans „ les eaux. Seigneur, que ceux-ci périssent de même ... Faites, Seigneur, que „ la tête de ce Superbe soit coupée de sa propre épée. Qu'il soit pris par ses „ propres yeux, comme par un piége, en me regardant. Mettez de la constance „ dans mon ame afin que je le méprise, & de la force afin que je le tue : *Da* „ *mihi in animo constantiam, ut contemnam illum, & virtutem ut evertam illum.* „ Dieu des Cieux ... exaucez cette misérable qui vous en prie, & qui présume „ tout de votre miséricorde : *Deus cœlorum,.. exaudi me miseram deprecantem, &* „ *de tuâ misericordiâ præsumentem.* Souvenez-vous, Seigneur, de votre alliance ... „ & fortifiez la résolution de mon cœur : *Memento, Domine, testamenti tui ... &* „ *in corde meo consilium corrobora.*"

Peut-on exprimer plus fortement les sentimens d'une confiance, qui est toute aussi humble qu'elle est ferme ? *Exaucez*, dit-elle, *cette misérable qui vous en prie.* Et sur quoi fonde-t-elle cette confiance si parfaite en tous sens ? Est-ce sur une révélation prophétique, qui lui a donné une entiére certitude du succès ? Non. C'est uniquement sur ce qu'elle le *présume de la miséricorde* du Seigneur : *De tuâ misericordia præsumentem* ; & qu'elle a appris du S. Esprit, aussi-bien que le Roi Prophéte, que ceux qui mettent toute leur confiance en Dieu, ne sont point confondus dans leur espérance. Aussi le prie-t-elle avec les instances les plus vives de fortifier de plus en plus sa confiance, & de l'affermir dans le projet que forme son cœur : *In corde meo consilium corrobora.*

Dans le moment où elle s'apprête à couper la tête d'Holoferne, elle redouble encore ses priéres, & les arrose de ses larmes : *Orans cum lacrymis.*

„ Seigneur, Dieu d'Israël, fortifiez-moi, *dit-elle*, & rendez-vous favorable à ce „ que ma main va faire, afin que vous releviez selon votre promesse votre Ville de „ Jérusalem, & que j'acheve ce que j'ai cru pouvoir faire par votre assistance : *Con-* „ *firma me, Domine Deus Israël, & respice in hac horâ ad opera manuum mearum,* „ *ut, sicut promisisti, Jerusalem Civitatem tuam erigas, & hoc, quod credens per te* „ *posse fieri cogitavi, percipiam.* Ibid. XIII. 6. & 7.

Estius cité si souvent par les Théologiens Antisecouristes, fait sur ces derniéres paroles un Commentaire terriblement contraire à leur nouveau principe.

„ Il est, *dit-il*, bien remarquable que Judith ne dit pas, qu'elle a cru (de cette „ espéce de foi qui est dûe à la révélation) que Dieu feroit réussir son dessein, „ mais qu'elle dit seulement, qu'elle a cru que Dieu le pouvoit faire : *Per te posse* „ *fieri.* Ce qui, *ajoute ce grand Théologien*, renverse la vaine présomption des Hérétiques „ de notre Siècle, qui veulent qu'on ne puisse espérer avec confiance à moins qu'on „ n'ait une certitude de l'évenement. Car l'exemple de Judith nous fait voir, que „ c'est assez de croire que Dieu peut faire ce que nous lui demandons, & d'avoir une „ humble confiance qu'il le fera. *Notandum quod non* (Judith) *ait quod per te futu-* Estius in loc. difficil. Lib. Judith. cap. 16. pag. 200.

 rum,

rum, ſed quod credidi per te poſſe fieri: ad excludendam vanam præſumptionem Hæreticorum noſtri Seculi, qui volunt nos credere certum ſemper eventum. Videmus enim hic ſatis eſſe credere quod Deus poſſit facere, & confidere humiliter ipſum facturum quod petimus.

Que ce ſentiment d'Eſtius, conforme à celui de tous les anciens Théologiens, eſt oppoſé au nouveau langage des Antiſecouriſtes, qui ſoutiennent aujourd'hui qu'il faut qu'on ait une certitude de révélation pour pouvoir ſuivre légitimement les inſtincts de confiance que Dieu forme dans les cœurs, lorſque ces inſtincts portent à s'écarter des régles communes! Ne diroit-on pas qu'Eſtius a eû préciſément en vûe de condamner cette fauſſe maxime ?

Cet Auteur eſt ſi éloigné de croire que Judith ait eû une révélation proprement dite qui lui ait commandé de faire ſon entrepriſe, qu'il n'apperçoit au contraire dans ſa conduite & ſes diſcours, qu'une vive eſpérance & une grande confiance, mais ſans certitude: ce qui ne venoit point par conſéquent d'une révélation prophétique, qui donne une certitude de foi. Auſſi cet Auteur ſe ſert-il du terme *d'inſtinct*, pour expliquer le mouvement qui la faiſoit agir. *Elle ſe ſentoit*, dit-il, *pouſſée par une eſpéce d'in-*
Ibid. p. 198. *ſtinct Divin à faire cette action* ſi extraordinaire: *Sentiebat ſe impelli ad illud facinus Divino quodam inſtinctu.* Or un inſtinct Divin eſt une choſe toute différente d'une révélation proprement dite. L'inſtinct n'éclaire & ne détermine que par le ſentiment: *ſentiebat ſe impelli.* C'eſt dit M. Boſſuet dans le paſſage ci-deſſus cité, *un mouvement divin qui nous fait ſentir que Dieu veut quelque choſe de nous.*

Eſtius a même ſi peur qu'on ne prenne pour une révélation expreſſe, l'inſtinct Divin qui remuoit ſecrettement le cœur de Judith, qu'il va au devant des mauvaiſes objections qu'on pouvoit faire ſur ce ſujet : & à cet effet dans la crainte que ces paroles
Ibid. p. 200. de Judith, *Afin que vous releviez ſelon votre promeſſe la Ville de Jéruſalem*; ne fiſſent croire à quelqu'un qu'elle avoit eû une révélation prophétique, il avertit que „ cette „ promeſſe, dont parle Judith, n'étoit que la promeſſe générale que Dieu avoit faite „ pluſieurs fois aux Iſraëlites dans la loi & les Prophétes, de les délivrer de tous leurs „ ennemis, pourvû qu'ils perſéveraſſent dans ſon culte & dans l'obſervation de ſes „ Commandemens. *Reſpondeo non videri hic aliam promiſſionem ſignificari, quam illam generalem, qua Deus frequenter in Lege & Prophetis promittit populo illi antiquo liberationem ab omnibus inimicis ſuis, modò permanerent in cultu & in obſervatione mandatorum ejus.*

Mais s'il eſt inconteſtable que Judith n'a point eû de révélation proprement dite, que devient le grand principe des Théologiens Antiſecouriſtes, qu'il en faut une abſolument pour pouvoir ſe diſpenſer légitimement des régles communes ?

Après toutes les louanges que l'Eſprit ſaint donne à Judith par la bouche du Grand Prêtre Joacim, ces MM. oſeront-ils ſoutenir que ſon action a été criminelle ? Ils ne le feront pas ſans doute : d'autant plus que ce ſeroit ſe mettre en contradiction formelle avec M. Poncet leur Deffenſeur.

Dans l'Ecrit le plus important qu'il a donné avec leur approbation (en 1739) pour refuter par l'Ecriture & la Tradition, les faux principes des Conſultans premiers inventeurs de la maxime, *qu'il faut qu'une diſpenſe, pour être légitime, ſoit auſſi claire & auſſi certaine que la loi;* il a fait ſur l'Hiſtoire de Judith, une reflexion qui ſe tourne aujourd'hui très fortement contre lui-même & ſes conſors.

Poſſibilité du mélange, &c. ou Eſſai de Tradition, &c. p. 12.

„ L'action de Judith, *dit-il*, eſt contraire aux régles dans toutes ſes circonſtances... „ Il eſt cependant certain ... qu'elle n'a fait aucune faute, & que ſa conduite a été „ légitime en tout. On eſt heureux dans ces circonſtances de n'être pas Conſultant, „ & de n'être pas obligé de condamner ce qu'on n'eſt pas en état de juſtifier."

Ne pourroit-on pas dire également, que quand il eſt queſtion de juger de pareils faits, *on eſt heureux de n'être pas* Antiſecouriſte ? Car ces MM. par leur nouveau principe,

principe, se sont mis hors *d'état de justifier* la *conduite* de Judith, puisqu'elle n'a point eû de révélation prophétique pour former & exécuter son étonnante entreprise. Ainsi voilà ces MM. en contradiction avec le S. Esprit, qui fait un magnifique éloge de cette Sainte. Au lieu qu'en admettant, comme nous le faisons avec la Tradition, qu'il lui a suffi, pour agir très légitimement, d'avoir été portée à tout ce qu'elle a fait par un instinct que Celui qui est au dessus des régles, imprimoit lui-même dans son cœur, nous sommes parfaitement d'accord avec l'Ecriture: & nous pouvons nous écrier avec le Grand-Prêtre Joacim, que Judith *sera bénie éternellement*, & que son action a été très méritoire, parce n'y a rien qui le soit davantage que d'obéir à Dieu & de suivre son impression. Judith. XV. 11.

Au reste la ruïne de la maxime favorite de ces MM. *qu'on ne peut se dispenser légitimement des régles sans y être expressément autorisé par une révélation prophétique*, n'est pas le seul avantage, ni le seul trait de lumiére, que nous fournit l'Histoire de Judith.

Le S. Esprit nous y donne une idée de ce que c'est que *tenter Dieu*, bien plus propre à éclairer les esprits que celle qui nous est présentée par les Auteurs de la *Réponse* & du *Mémoire Théologique.*

Il semble à entendre ces Messieurs, que la maniére la plus commune de tenter Dieu, c'est de compter sur un Miracle ou un Prodige qu'il n'a point promis par révélation.

Cependant rien n'est plus rare que cette maniére de le tenter: & il n'est nullement véritable qu'on le tente lorsqu'on lui demande un Signe, un Miracle, soit par le mouvement d'une confiance qui naît d'un grand fond d'amour, soit par l'instinct Divin d'une confiance surnaturelle.

„ Quand Jesus-Christ, *dit le Pére Quesnel*, inspire cette confiance à demander des „ Signes, ... c'est qu'il veut donner ce qu'il fait demander." Réflex. mor. Matth. XIV. 28.

Il n'y a donc uniquement que ceux qui demandent à mauvaise intention & par incrédulité, des Miracles, des Signes & des Prodiges, ou qui en espérent témérairement, soit par la suggestion du diable, soit par une confiance présomptueuse, par exemple en croyant que leur vertu mérite de les obtenir; qui tentent Dieu de cette façon: & certainement cela est très rare.

Une humble & ferme confiance en Dieu n'a garde de lui déplaire, & par conséquent ne le tente point, puisque toute l'Ecriture & singuliérement l'Evangile ne nous recommande rien davantage.

C'est au contraire par la défiance & l'incrédulité que les hommes l'irritent & l'offensent: & c'est principalement de ces deux vices d'où sort le crime de le tenter. Voici ce qu'en dit Estius, ce Théologien que l'Auteur du Mémoire Théologique a cité si souvent avec éloge.

„ La demande d'un Signe (c'est-à-dire d'un Miracle ou d'un Prodige) lorsqu'elle „ a son principe dans l'incrédulité ou la défiance, est un péché & une infidélité cri„ minelle. C'est ainsi que les Juifs demandérent un Prodige à Jesus-Christ. Mais „ lorsque la demande d'un Signe (d'un Prodige ou d'un Miracle) a sa source dans une „ confiance en Dieu qui donne avec lui une sorte de familiarité, ou lorsqu'elle est „ faite dans le désir de manifester sa gloire, ou même lorsqu'on a seulement dessein „ d'ôter de son esprit toute occasion de doute, alors elle n'est point un péché. C'est „ de cette maniere qu'Ezechias demanda & obtint un Prodige en signe de sa guéri„ son: & quoiqu'elle lui eût été auparavant prédite avec certitude par le Prophéte „ Isaïe, néanmoins on ne lit point dans l'Ecriture qu'Ezechias en ait été repris. C'est „ encore de cette même maniére que Gédeon demanda un Signe. *Petitio signi, si procedit ex incredulitate vel diffidentiâ de divinis promissis, peccatum est & ad infidelitatem pertinet. Sic Judæi in Evangelio signa petiverunt. Si autem procedat ex familiaritate cum Deo, cum desiderio manifestandæ gloriæ Dei, aut etiam discutiendi ex animo suo omnem* Estius in loc. diffic. p. 105.

occasionem dubitationis, non est peccatum. Hoc modo Ezechias, etiam post certam prædictionem sanitatis per Isaïam Prophetam, adhuc signum petit & impetrat, neque ob id reprehensus legitur. Atque hoc modo Gedeon petivit signum.

Ces lumineux principes du Pere Quesnel & d'Estius, se trouvent clairement confirmés dans l'Histoire de Judith.

Judith. VIII. 8. 9. & 10. J'ai déja rapporté ci-dessus que cette pieuse Veuve „ ayant appris qu'Osias avoit „ promis de livrer la Ville de Bethulie dans cinq jours, envoya querir deux des Chefs „ du Peuple & leur dit :

Ibid. 11. 12. & 13. „ Qui êtes-vous, vous autres, pour tenter ainsi le Seigneur * ? Ce n'est pas là le „ moyen d'attirer sa miséricorde, mais plûtôt d'exciter sa colére & d'allumer sa fu- „ reur. Vous avez osé préscrire à Dieu le terme & l'étendue de sa miséricorde selon „ qu'il vous a plû."

* A ce passage est parallele le vers. 9. du Chap. X. de la 1. aux Corinth. *Ne tentons point* Jesus *Christ comme le tenterent quelques uns d'eux* (dans le Desert.)

Le S. Esprit fait clairement connoître par toute la suite de cette admirable Histoire, qu'Osias & les Chefs de Bethulie, en se défiants ainsi du secours qu'ils auroient dû attendre de Dieu, quoiqu'ils n'en eussent point de promesse particuliére, avoient fait une grande faute, & qu'au contraire Judith n'en fit aucune en s'exposant d'une maniére qui paroissoit extrêmement téméraire, à de fort grands dangers de toutes façons, parce qu'elle agissoit par un mouvement de confiance que Dieu formoit dans son cœur.

Ainsi c'est donc quelquefois tenter Dieu que de ne point compter sur son secours, & même sur un secours extraordinaire, quoiqu'on n'en ait point eû de promesse spéciale : mais on est absolument inexcusable, lorsqu'il nous inspire quelque chose par un instinct qu'il forme dans nos cœurs, & que nous nous défions de son secours, après même qu'il nous a manifesté par un Prodige que son dessein est de nous l'accorder; & que ce qu'il demande de nous, servira à sa gloire & à faire éclatter une Merveille qu'il vient de faire. Voilà ce qui s'appelle tenter Dieu d'une maniére très criminelle, parce que c'est refuser de lui obéir par pure défiance. Et tout au contraire ce n'est point du tout le tenter que de faire des actions qui paroissent téméraires & même contraires aux régles, ainsi qu'a fait Judith, lorsqu'on est poussé comme elle par un instinct véritablement de Dieu, sur-tout lorsqu'on y est autorisé par un Prodige Divin, qui nous constate sa volonté d'une maniére claire & sensible.

C'est ce que j'espére développer avec bien plus de force & d'étendue dans ma V. Proposition, où je compte démontrer que les Convulsionnaires que Dieu rend invulnérables aux coups qu'il leur fait demander, ne le tentent en aucune maniére en les recevant, non plus que ceux qui les leur donnent, & qu'au contraire ce sont les Antisecouristes qui l'offensent par leur opposition à sa volonté, & qui le tentent par leurs défiances.

XXII. Multitude innombrable de Saints qui ont agi contre les régles par un mouvement que l'Esprit de Dieu formoit dans leur cœur.

Mais continuons à prouver que Dieu a plus d'une maniere de faire sentir & connoître aux hommes ce qu'il demande d'eux, & de les persuader pleinement : & que les Antisecouristes ont grand tort de vouloir borner sur ce sujet la puissance de Dieu, comme s'il étoit indispensablement obligé, lorsqu'il veut faire faire à ses Elus des choses supérieures, ou même contraires aux régles communes, de leur envoyer pour cet effet une révélation prophétique, ou même de les *ériger à la qualité de Prophétes.*

Détruisons cette Proposition par une infinité de preuves d'autant plus triomphantes, que les faits sur lesquels elles sont fondées ont excité dans tous les Siécles l'admiration & la vénération de toute l'Eglise. Il ne faut que parcourir la Tradition pour y trouver une multitude innombrable d'Exemples, que Dieu a conduits un très grand nombre de ses Saints par des voies fort singuliéres, sans néanmoins les gratifier du don de Prophétie & sans leur intimer sa volonté par des révélations de cette espéce.

Ce qui est incontestable, c'est que les Théologiens Antisecouristes paroissent avoir presque entiérement oublié tous ces respectables Monumens des Fastes de l'Eglise. On a

a tout sujet de le penser, en voyant la maniére dont ils en parlent dans la réponse qu'ils ont faite à la Lettre que j'ai ci-dessus citée, écrite par un Bénédectin à M. d'Etemare le 15. Septembre 1743.

Ce savant Religieux leur avoit objecté, que *l'Antiquité Ecclésiastique fournit une infinité de faits extraordinaires ... qui, tout contraires qu'ils étoient certainement aux régles, ont pourtant été respectés dans l'Eglise.* Lettre de D. P. à M. d'Etemare du 15. Sept. 1743.

Qui pourroit croire que ces MM. pour réponse, aient avancé que: „ Ces sortes „ de faits se réduisent à deux ou trois; qui sont, outre celui de Sainte Apolline, les „ faits de Sainte Pélagie, qui se précipita du haut de sa maison, & de Sainte Domni- „ ne, qui avec ses deux filles, Berenice & Prosdore, se jettérent ensemble dans l'eau „ pour ne pas tomber entre les mains des persécuteurs, lesquels en vouloient à leur foi „ & à leur pureté. Qu'on y joigne, *ajoutent ces Messieurs*, quelques Saints qui ont „ eû recours à des Epreuves que la loi générale condamnoit, & on ne trouvera pas „ dans tous les Siécles ensemble autant de faits extraordinaires qu'on puisse justifier, „ qu'il se donne de Secours meurtriers en un seul jour à une seule personne." Réponse de M. d'Etemare à cette Lettre.

Je vais être terriblement contraire en faits avec ces Messieurs. Car au lieu qu'ils *réduisent à deux ou trois*, le nombre des Saints qui ont agi contre les régles sans révélation prophétique, je m'engage à prouver qu'il y en a plus de Cent mille Exemples. Mais avant que d'entrer dans le détail de mes preuves, je ne dois pas laisser échapper l'avantage que ces MM. me donnent dans leurs derniéres paroles que je viens de rapporter.

Selon eux *il se donne* plus de *Secours meurtriers en un seul jour à une seule personne*, qu'il n'y a eû *dans tous les Siécles ensemble* d'actions contraires aux régles faites par les Saints qui agissoient par une impression cachée de l'Esprit de Dieu: c'est à dire que, selon eux, il se fait plus de Prodiges en un seul jour sur les Convulsionnaires à Secours violens, qu'il n'y a eû de Saints qui par un sécret mouvement du S. Esprit se sont écartés des régles ordinaires.

Il est clair que l'intention de ces Messieurs en avançant ce fait, est d'insinuer que Dieu n'est point l'Auteur de ce nombre innombrable de Prodiges qui préservent journellement les Convulsionnaires d'être blessés par les plus terribles Secours, & qu'ainsi on doit les attribuer au démon. Mais que ces MM. me permettent de leur demander, s'il n'est pas bien plus conforme au bon sens & à la Religion, au lieu de faire présent d'un si grand pouvoir au diable, de reconnoître au contraire que le Tout-puissant est le seul, qui pendant plus de 14. années peut faire ainsi tous les jours un si grand nombre de Prodiges bienfaisans, & pour cet effet renverser les loix primitives que sa main a imprimé sur les êtres matériels, ôter aux élémens toute leur force, leur faire produire des effets directement contraires à leurs qualités naturelles, faire trouver aux Convulsionnaires leur rafraîchissement dans les flammes, ainsi qu'aux trois *Enfans* dans la fournaise de Babylone, les rendre invulnérables aux pointes des épées & à des coups capables d'écraser les pierres les plus dures, &c.

Comment ces MM. osent-ils supposer que le démon pourroit avoir reçû une puissance si évidemment au dessus de ses forces ordinaires, précisément sur les Appellans, & singuliérement sur ceux dont Dieu se sert pour faire des Miracles, publier hautement toute Vérité, la faire connoître & embrasser à un très grand nombre de personnes? Je défie ces MM. de prouver que tous les diables aient jamais fait depuis la Naissance du Monde jusqu'à présent, la centiéme partie du nombre des Prodiges que Dieu a opérés depuis 14. ans sur les Convulsionnaires à Secours. Je les défie même de bien établir que tous les démons ensemble en aient jamais fait un seul aussi éminemment & aussi absolument surnaturel, que la plûpart de ceux que Dieu fait journellement sur ces Convulsionnaires. J'en ai déjà démontré l'impossibilité dans ma premiére Edition, & ces MM. n'y ont répondu que par des objections si frivoles & si foibles,

bles, qu'il ne me sera nullement difficile de les dissiper comme une ombre qui s'annéantit d'elle-même dès que la lumiére se fait voir.

Mais ne différons pas davantage à opposer à ces MM. une Armée de Saints, qui tous vont combattre leur Proposition favorite par les actions les plus éclattantes de leur vie.

Pour présenter sans confusion cette Armée innombrable, je vais la ranger sous quatre Colomnes.

La premiére sera composé de Saints qui, malgré les conseils de Jesus-Christ & contre la défense de l'Eglise, ont cherché à se procurer le Martyre. La seconde, de ceux qui se sont tués eux-mêmes. La troisiéme, de ceux qui ont embrassé une vie très contraire aux régles communes. Enfin la quatriéme, de ceux qui ont fait des pénitences réellement meurtriéres, ou du moins qui étoient supérieures aux forces de la nature, en sorte que leur vie n'a été conservée que par Miracle.

Je pourrois encore joindre quantité d'autres actions irréguliéres que plusieurs Saints ont faites par un simple mouvement de l'Esprit de Dieu, très différent de la révélation prophétique: mais ces quatre Colomnes suffiront de reste, pour remplir le nombre des Cent mille preuves que j'ai promis de rapporter.

Commençons par les Martyrs, & pour plus de clarté divisons leur Colomne en deux différentes Classes. La premiére, de ceux qui non seulement ont refusé de fuïr la mort, mais qui se sont présentés d'eux-mêmes aux persécuteurs, & se sont empressés de se livrer aux supplices. La seconde, de ceux qui ont excité la cruauté des lions, bravé les Puissances idolâtres, renversé des idoles & des autels, brulé des temples, &c.

XXIII. Saints qui ont refusé de fuïr la mort, se sont présentés aux persécuteurs & se sont livrés eux-mêmes aux supplices.

Quoique Jesus-Christ nous ait ordonné de fuïr la persécution, cependant on peut dire que cette loi n'est faite que pour le commun des fidéles, & qu'il en dispense généralement tous ceux dans le cœur de qui il met lui-même un si grand désir de le voir dans le Ciel & de participer par son amour à sa félicité Divine, qu'ils brûlent d'empressement de lui sacrifier leur vie, pour servir à sa gloire & parvenir à ce bonheur infini de lui être unis entiérement.

Aussi rien n'a-t-il été plus commun dans les premiers Siécles de l'Eglise que de voir des Saints refuser de s'enfuïr ou de se cacher, lorsqu'ils étoient avertis que les Puissances idolâtres les cherchoient pour les faire mourir.

S. Sulpic. Sev. Hist. Sacr. Lib. II. cap. 32.

S. Sulpice Sévère nous apprend que ,, l'on se précipitoit à l'envi dans de glorieux ,, combats, & que l'on recherchoit alors l'honneur du Martyre avec plus d'empresse- ,, ment qu'on ne recherche à présent les Evêchés par de mauvaises brigues" du tems de S. Sulpice Sévère comme du nôtre.

Je n'en rapporterai en détail que peu d'Exemples, parce que j'ai un grand nombre d'autres faits encore bien plus frappans à mettre sous les yeux du Lecteur.

M. Baill. Vie de S. Denis 17, Novembre.

L'an 250. S. Denis Evêque d'Alexandrie, ayant été pris par des soldats payens pour être conduit au Juge qui devoit le condamner au supplice, une troupe de païsans l'arrachérent des mains de ces soldats: mais ce fut bien malgré lui. Il se défendit de toutes ses forces contre ses libérateurs, & fit tout son possible pour se remettre entre les mains des soldats qui étoient venus pour le prendre.

Ibid. Vie de S. Pierre 1. Févr.

En la même année S. Pione Prêtre de Smirne, fut averti par une révélation, que le lendemain les persécuteurs des Chrétiens le viendroient prendre pour le faire mourir: mais en même tems le Saint Esprit ne lui dicta point dans cette révélation le parti qu'il avoit à prendre, il en mit seulement le sentiment dans son cœur. S. Pione fut charmé de cette nouvelle: & bien loin de songer à prendre la fuite, il voulut se précautionner contre lui-même; & pour cet effet il s'attacha une chaîne au cou, afin d'être forcé de demeurer à l'endroit où il étoit. Il fit plus: il persuada à S. Asclépiade & à Sainte Sabine de suivre son exemple, & il les attacha avec lui à la même chaîne. S. Asclepiade & Sainte Sabine suivirent en cela l'instinct d'autrui en une chose qui étoit visiblement contre

tre les régles ordinaires. Cependant l'Eglise, loin de les en blâmer, n'a fait qu'admirer leur foi, leur fermeté, leur courage; & les a mis au nombre des Saints.

L'an 258. le grand S. Cyprien Evêque de Carthage, ayant eû avis que les Idolâtres avoient résolu de le faire mourir & qu'ils alloient le venir prendre, se cacha d'abord par les conseils & les tendres exhortations de ses Prêtres, & en cela il suivoit la régle commune. Mais dans le tems qu'il étoit ainsi caché, ayant senti dans son cœur un mouvement de l'Esprit Saint qui le portoit à se livrer aux persécuteurs, il sortit de sa retraite, & fut se mettre dans son jardin, afin que les Idolâtres n'eussent aucune peine à le trouver. Ce célébre Docteur de l'Eglise n'ignoroit certainement pas ses régles, & qu'elle avoit même expressément défendu de chercher ainsi le Martyre: mais il savoit que les impressions de l'Esprit de Dieu sont au dessus des régles ordinaires, & que la plus indispensable de toutes, c'est de suivre sa volonté toujours sainte & toujours sanctifiante.

Ce qui est plus difficile à comprendre, c'est qu'il y a eû même plusieurs Saints qui ont cherché à se faire tuer, sans y trouver le glorieux avantage de rendre par leur Martyre un témoignage éclattant à la Divinité de Jesus-Christ. Il y en a qui se sont livrés volontairement à la fureur des Barbares, sans autre motif que celui d'être débarrassés de leur corps, dans l'empressement qu'ils avoient de faire voler leur ame dans le Ciel. J'en pourrois citer plusieurs Exemples, mais je me contenterai d'en rapporter un, où Dieu a déclaré lui-même par un Prodige que cette action si contraire au V. Précepte, lui avoit été agréable: d'où il suit que c'étoit lui-même qui en avoit formé l'étonnante résolution daus le cœur de ces Saints.

Nous lisons dans la vie du célébre Solitaire S. Moïse l'Ethiopien, qu'ayant appris que des Barbares étoient entrés dans son Désert, & qu'ils passoient au fil de l'épée toutes les personnes qu'ils y trouvoient, en avertit sept Solitaires qui étoient auprès de lui. Il leur conseilla de s'enfuir au plus vîte. Mais leur ayant en même tems déclaré qu'à son égard il vouloit rester dans sa cellule & y attendre la mort pour faire uu sacrifice de sa vie à Jesus-Christ, ces saints Solitaires s'obstinérent à suivre son exemple & restérent avec lui. Les Barbares étant peu après survenus, un de ces sept Solitaires eut peur & se cacha. Les Barbares tuérent Moïse & les six autres. Dès qu'ils se furent retirés, le Solitaire qui s'étoit caché, ayant jetté les yeux sur ces sept corps morts, vit sept brillantes couronnes descendre du Ciel & se placer sur la tête de Moïse & des six autres Solitaires qui avoient été tués avec lui.

M. Baillet, Vie de S. Moïse 25. Aoust.

Mais à l'égard des Martyrs, non seulement il y en a beaucoup qui n'ont point voulu fuïr la mort, mais dans toutes les plus violentes persécutions que les Chrétiens ont souffert, il y en a toujours eû un très grand nombre qui ont affronté les supplices, & qui se sont eux-mêmes livrés aux persécuteurs.

Par exemple, en l'année 260. S. Prisque, S. Male, & S. Alexandre, ayant appris dans une maison de campagne où ils demeuroient qu'on faisoit mourir quantité de Chrétiens à Césarée en Palestine, résolurent de profiter d'une si favorable occasion de gagner le Ciel tout d'un coup. Ils vinrent à Césarée, & furent aussi-tôt se présenter au Juge idolâtre, à qui ils déclarérent publiquement qu'ils étoient Chrétiens & tout prêts à souffrir la mort en témoignage de la Divinité de leur Religion. Ils obtinrent dans le moment ce qu'ils souhaitoient. Le Juge irrité les fit dévorer tous trois par des bêtes.

Ibid. Vie des Prisque, &c. 28. Mars.

M. Baillet observe à la fin de ce récit, que *l'Eglise a regardé* ce grand *zèle dans ces trois Saints Martyrs, de même que dans quelques autres ... comme un mouvement particulier de la grace du S. Esprit.* Cette expression est conforme à celle de tous les anciens Docteurs & autres Théologiens qui ont parlé de semblables actions. Ils ne les ont attribuées qu'à un ardent désir de plaire à Dieu, de servir à sa gloire & de parvenir par ce moyen au bonheur éternel, & non pas à des lumiéres prophétiques & à des ré-

vélations

vélations expresses qui ne sont faites qu'à l'entendement. En effet n'est-il pas évident qu'un si grand courage a sa source dans les sentimens du cœur, bien plus que dans les lumiéres de l'esprit? Et n'est-ce pas dans le cœur que la grace fait de ces vives impressions?

M. Baillet, Vie des SS. Antonin, &c. 13. Novembre.

Plus la persécution fut violente dans cette Ville de Césarée, plus Dieu en tira sa gloire, en inspirant à quantité de Chrétiens d'aller d'eux-mêmes se présenter devant les tribunaux des Idolâtres, sans attendre qu'on les recherchât. De ce nombre furent entre autres les Martyrs S. Antonin, S. Zébin & S. Germain. Ils allérent tous trois ensemble trouver le Gouverneur dans le tems même qu'il faisoit un sacrifice solemnel à ses faux Dieux. Ils percérent la foule, se présentérent devant lui: & là, comme étant dans leur champ de bataille, ils éleverent leur voix pour déclamer avec force contre les folles superstitions du Paganisme. Ils en furent aussi-tôt récompensés, comme ils le souhaitoient. Le Gouverneur en fureur leur fit sur le champ couper la tête.

Ibid. Vie des SS. Timolas, &c. 24. Mars.

M. Baillet cite encore dans la même persécution six autres Martyrs: S. Timolas, S. Denis, S. Romule, S. Pausis, & deux autres Saints appellés tous deux Alexandre; qui dans le moment même où l'on alloit exposer aux bêtes un grand nombre de Chrétiens qu'on y avoit condamnés, se firent lier les mains & allérent en cet état dans l'Amphithéatre, où le Gouverneur étoit déjà placé pour repaître ses yeux cruels de la mort sanglante de ces Chrétiens. Ils lui déclarérent tout haut qu'ils étoient aussi Chrétiens, & qu'ils venoient s'unir à leurs Fréres, pour rendre conjointement avec eux témoignage par leur mort, que Jesus-Christ récompense dans le Ciel avec une magnificence Divine ceux qui ont le bonheur de souffrir ici bas pour sa gloire. Le Gouverneur effrayé de l'intrépidité de ces Chrétiens, qui venoient se livrer à la mort comme s'ils alloient au triomphe, eut peur qu'une action si héroïque & d'une fermeté plus qu'humaine ne fît trop d'impression sur les spectateurs, & qu'elle n'en convertît un grand nombre. Au lieu de les livrer publiquement aux bêtes, il les fit mettre en prison, & leur fit couper la tête secrettement.

Ibid. Vie de S.Gorde 24. Mars.

Nous lisons dans la Vie de S. Gorde, qui d'Officier d'armée étoit devenu un très saint Solitaire, qu'ayant appris dans sa solitude qu'on persécutoit les Chrétiens dans une autre ville de Césarée en Cappadoce, il se sentit poussé par un mouvement de l'Esprit de Dieu à venir en cette Ville au secours de ses Fréres. Il y arriva précisément le jour que les Idolâtres avoient assemblé tout le peuple pour y solemniser une Fête payenne. Il leur prêcha publiquement la foi: il leur mit devant les yeux le jugement dernier: il leur parla avec la force d'une personne que le S. Esprit anime. Le Gouverneur accourant, lui fit aussi-tôt souffrir le Marytre qui étoit l'objet de ses vœux.

Ibid. Vie de S.Niméfion. 12. Décembre.

Dans l'histoire d'une persécution qui se fit à peu près dans le même tems, on y trouve qu'un vieillard nommé Théophile, voyant un Chrétien qui paroissoit s'affoiblir & prêt à succomber à la rigueur des tourmens, se mit à lui faire signe de la tête, des mains & de tout le corps pour l'exciter à tenir ferme. Quatre soldats qui assistoient à ce supplice & qui étoient sécrettement Chrétiens, S. Amnon, S. Zenon, S. Ptolomée & S. Ingene, se joignirent à S. Théophile, & tous ensemble exhortérent le foible Chrétien. Le Juge les ayant menacés, pour toute réponse ils coururent tous cinq à l'échafaut, en criant qu'ils étoient Chrétiens, & qu'ils étoient prêts à rendre témoignage à la gloire de Jesus-Christ à la place du Chrétien qui ne sentoit pas assez l'incomparable avantage qu'il y a de souffrir pour son nom. Le Juge accepta leurs offres, & les fit sur le champ mourir.

Ce seroit trop allonger mon Ecrit que de rapporter en détail les Exemples de tous les Saints, qui contre les régles communes ont cherché le Martyre, & dont l'Eglise par leur canonisation a décidé que leur mort avoit mérité une récompense éternelle. Je vais seulement pour faire admirer de plus en plus la force toute-puissante de la grace, citer

citer encore quelques Enfans à qui Dieu a fait cette faveur singuliére, & plusieurs multitudes de Saints, qui ont en foule affronté les tourmens, & qui se sont offerts d'eux-mêmes à la mort par un mouvement du S. Esprit.

Le Lecteur me permettra qu'au surplus je le renvoie, pour en trouver des Exemples particuliers, aux *Vies des Saints* & aux preuves qui en sont rapportées par les Auteurs Ecclésiastiques.

Qu'il lise par exemple, dans M. Baillet, la Vie de S. Caprais d'Agen, le 6. Octobre: celle de S. Théodote d'Ancyre, le 18. Mai: celle de S. Epagathe de Lyon, le 2. de Juin: celle de S. Alexandre de la même ville, le 2. Juin: celle de S. Agathodore de Thiatire, le 13. Avril: celle de S. Felix, le 1. Août: celle de S. Philippe Evêque d'Héraclée, le 22. Octobre: celle de S. Severe, Prêtre de la même ville, ibid.: celle de S. Ingene, jeune Payen de Nicople en Armenie, converti & martyrisé tout de suite, le 13. Décembre: celle de S. Porphire de Césarée, le 16. Février: celle de S. Julien de Cappadoce, le 17. Février: celle de S. Boniface de Rome, le 14. Mai: celle de S. Philemon de Thébaïde, le 8. Mars: celle de S. Abibe, Diacre d'Edesse, le 15. Novembre: celle de S. Pouziquez Intendant de Sapor, Roi de Perse, le 21. Avril: celle de S. Nicephore d'Antioche, le 9. Février: celle de S. Emerit de la même Ville, le même jour: celle de Sainte Théodore d'Alexandrie le 28. Avril, &c. &c. &c. Vies des SS de M. Baillet.

Qu'on voie aussi dans M. Gouget, outre plusieurs des Vies ci-dessus, celle de Sainte Maure femme de S. Timothée, le 19. Decembre: celle de Sainte Denise, le 16. Mai: de S. Natalie & de ses Compagnes, le 27. Juillet: de S. Fauste & de ses Compagnons, le 13. Octobre: de S. Eusebe, le 21. Septembre: de S. Victor de Marseille, le 21. Juillet: de S. Maxime, le 20. Octobre: de Sainte Valentine, le 26. Juillet: de S. Amnon, de S. Zenon, de S. Ptolomée: de S. Ingene, le 19. Decembre, &c. &c. &c. Vie des SS. de M. Gouget.

Le Lecteur en trouvera encore plusieurs autres Exemples dans les Memoires de M. de Tillemont, dans l'Histoire Ecclésiastique de M. de Fleuri, & dans les Ecrits des SS. Péres. Entre autres S. Basile le Grand a fait les Panegyriques de plusieurs Saints qui avoient été chercher le Martyre. S. Ambroise & S. Jean Chrysostôme ont comblé d'éloges des Saintes qui par le même esprit ont fait des actions encore plus contraires aux régles.

Mais ne passons pas sous silence de magnifiques Prodiges de la grace, où sa force toute-puissante a éclatté dans le sein de la foiblesse, & crie à toute la Terre: Venez, accourez, admirez combien le Seigneur est grand! En effet qui peut mieux nous faire entrevoir la grandeur de Dieu, que lorsqu'il donne à la foiblesse même un courage prodigieusement au dessus de celui de tous les Héros du Paganisme? Tous ces Héros en peinture ne savoient que vaincre pour éviter de mourir. Combien est-il plus généreux de mourir volontairement pour vaincre? Et voilà ce que la grace a fait faire à de petits enfans!

Dans la persécution qui se fit en Espagne en l'année 340. deux jeunes enfans, S. Just & S. Pasteur, ayant entendu publier dans l'Ecole où ils étoient, un Edit qui défendoit sous peine de mort de faire profession de la Religion Chrétienne, jettérent aussi-tôt leurs Livres à terre, sortirent brusquement de l'Ecole, & coururent se présenter au cruel Gouverneur Dacien, à qui ils déclarérent qu'ils étoient Chrétiens & qu'ils étoient prêts à souffrir la mort. Le Gouverneur les fit d'abord déchirer à coups de fouets: mais il fut plutôt las de les faire frapper, que ces enfans de la grace ne le furent de recevoir les coups qu'on leur donnoit; en sorte que le Gouverneur outré de fureur de ne pouvoir ébranler leur constance, leur fit couper la tête. M. Baill. Vie de S. Just, 6. Aoust.

En la même persécution, une jeune Demoiselle de Barcelonne nommée Eulalie, ayant pareillement entendu publier l'Edit contre les Chrétiens, se sentit aussi-tôt brûler d'une Ibid. Vie de Sainte Eulalie, 12. Févr.

telle

telle ardeur pour le Martyre, qu'elle s'échappa sécrettement de la maison de son Pere & fut trouver ce même Gouverneur, à qui elle parla avec tant de zèle & de force, que cet impitoyable Payen lui fit souffrir un très cruel Martyre, sans avoir pû rien diminuer de l'intrépidité de son courage.

M. Goujet, Vie de Sainte Pompose, 19 Septemb.

Dieu mit aussi le même zéle dans le cœur d'une sainte Religieuse, nommée Sainte Pompose. Elle sortit de son Couvent malgré ses Supérieures, fit de nuit deux lieues à pied pour aller à Cordoue en Espagne se présenter au Juge idolâtre & obtenir de lui la couronne du Martyre.

M. Baill. Vie de Sainte Denise, 15. Mai.

A Lampsaque, l'an 250. Sainte Denise âgée seulement de 16. ans, étant témoin de l'apostasie & de la mort de Nicomaque, fit rétentir sa voix au milieu de la foule pour déplorer la lâcheté & la fin funeste de ce malheureux. On l'arrêta sur le champ: on la conduisit au Gouverneur devant qui elle confessa la Divinité de Jesus-Christ avec une fermeté intrépide. Le Gouverneur voulant remettre à un autre jour à la juger, la donna en garde à des soldats: mais cette courageuse Vierge ayant appris le lendemain qu'on lapidoit deux Saints appellés S. André & S. Paul, s'échappa des mains de ses gardes & courut se jetter entre ces deux Saints Martyrs, pours joüir de l'avantage d'être lapidée avec eux.

Voici une action encore plus surprenante: voici une Mére qui par une tendresse surnaturelle pour ses enfans, les livre volontairement elle-même au plus cruel des supplices, persuadée que c'est le plus grand bonheur qu'elle peut leur procurer dans ce monde.

Ibid. Vie de Sainte Théodote, 2. Aoust.

Je parle de Sainte Théodote, qui étant accusée d'être Chrétienne devant le Gouverneur de Nicée, & étant citée à comparoître devant lui, y méne tous ses enfans pour leur faire déclarer conjointement avec elle qu'ils sont tous Chrétiens & prêts à mourir pour la foi. Le Gouverneur irrité les condamne tous à être brulés vifs. Ces tendres enfans en bénissent Dieu également comme leur Mére, & souffrent avec joie ce plus rigoureux des tourmens.

Quel autre que le Souverain Maître des cœurs, pourroit dans un fonds aussi aride, y faire naître des vertus si évidemment surhumaines? Mais il est remarquable que c'est précisément, parce que ces enfans agissent contre les régles, en allant volontairement chercher la mort, & leur Mére encore bien plus qu'eux, en les y excitant & les y conduisant elle-même, qu'on reconnoît plus clairement dans leur action l'impression de l'Esprit Saint; & dans leur constance à souffrir la mort, un ardent amour de Dieu dont lui seul peut être l'Auteur. C'est cet amour, c'est le désir de lui plaire, qui fait tout le mérite des bonnes œuvres. Or celui qui forme cet amour dans les cœurs, est au dessus de toutes les régles: & il est de sa gloire de faire quelquefois pratiquer des vertus qui y soient supérieurs.

Nous allons voir présentement cette grace qui descend du Ciel, animer tout à la fois les ames d'une multitude de personnes & les remplir tous d'un courage Miraculeux.

Tertullien. ad Scap. cap. ultim.

Tertullien nous certifie, que sous le régne de l'Empereur Adrien, tous les Habitans d'une ville d'Asie se présenterent ensemble au Proconsul Arrius Antonin, pour lui déclarer qu'ils étoient tous Chrétiens, & le prier de les faire mourir tous ensemble.

M. Baill. 4. Octobre.

En Egipte, dans la grande persécution qui s'y fit en l'année 304., il y eut *une infinité* de personnes dit M. Baillet, qui se présentérent aux supplices avec une ardeur incroyable. A peine avoit-on prononcé l'Arrêt contre quelque Chrétien, qu'une multitude d'autres accouroient au Tribunal & demandoient qu'on leur fît aussi souffrir le Martyre pour la foi. Ils n'avoient aucune crainte des tourmens les plus rigoureux. Ils recevoient leur condamnation avec joie: ils en rendoient hautement graces à Dieu: & comme ennivrés par l'espérance céleste, ils chantoient des Cantiques de réjouissances pendant tout le tems que duroient leurs supplices jusqu'au dernier moment de leur vie.

On

On vit aussi paroître quelques étincelles de ce feu Divin dans la persécution que Sapor Roi de Perse fit souffrir aux Chrétiens dans ses Etats. Il y en eut un assez grand nombre qui se livrerent eux-mêmes à la mort, & qui la souffrirent avec joie. M. Fleuri, Liv. XII. n. 29.

Mais le zèle inconcevablement ardent pour le Martyre, que tant de Chrétiens avoient eû en Egipte, se renouvella presque entiérement en Espagne dans le IX. Siécle, lorsque les Arabes ou Mores, qui étoient Mahométans, & qui s'étoient emparés de l'Espagne, voulurent y établir leur fausse Religion. Ann. Bened. du P. Mabillon, an. 851. Lib. 34. n. 26. & M. Baill. 7. Juin.

Il y eut d'abord un grand nombre de Religieux, qui non contens de prêcher publiquement contre le Mahométisme, se présentérent d'eux-mêmes aux Tribunaux des Arabes pour sçeller de leur sang la Divinité de l'Auteur de la Religion Chrétienne.

Peu après Dieu mit dans le cœur d'une multitude innombrable de personnes des deux sexes, *d'accourir des Villes voisines, des Bourgs, des Villages & des Châteaux, pour se présenter au combat*, dit le Pére Mabillon : c'est à dire pour confesser hautement leur foi en Jesus-Christ, & s'offrir de lui rendre témoignage par leur Martyre. Annal. Bened. Ibid.

Mais dans le tems même que les intrepides Confesseurs de la Divinité du Sauveur du monde, faisoient éclater par leur mort la force toute-puissante de sa grace „ il s'éleva contre eux, *dit le Pére Mabillon*, de la part de quelques Fidéles & Evêques, „ une persécution, peut-être encore plus dangereuse pour les ames que celle qu'ils „ avoient à souffrir de la part des Mahométans. *Præter illam ab exteris persecutionem, „ alia ferè gravior & periculosior erat a nonnullis fidelibus & Episcopis, qui Monachos, „ alios que in illâ persecutione cæsos, pro Martyribus haberi nolebant, quod ipsi se Martyrio plerique objecissent.* Ibid.

Plusieurs Docteurs, à la tête desquels se mit l'Evêque Reccafred, publiérent des Ecrits contre ces saints Martyrs, à qui ils en refusoient le tître sous prétexte qu'ils s'étoient offerts eux-mêmes à la mort. Ils les accusoient de tenter Dieu & de violer le V. Précepte. Ils leur reprochoient qu'ils agissoient précisément contre le commandement de Jesus-Christ, qui ordonne de fuïr la persécution: & ils leur objectoient qu'il ne s'étoit fait aucun Miracle en faveur ni à l'intercession de ceux qui avoient ainsi cherché la mort: ce qui, selon eux, étoit une preuve suffisante que Dieu n'approuvoit pas l'infraction qu'ils faisoient des régles, attendu qu'on ne peut, disoient-ils, s'en dispenser légitimement sans être certain de sa volonté, sinon par une révélation précise, du moins par quelque Miracle ou quelque Prodige, qui la fassent indubitablement connoître.

S. Euloge prit la défense de ces Martyrs. Il composa plusieurs Ouvrages en leur faveur, dans le tems même qu'il étoit en prison pour la foi. Il ne nia pas que ces Martyrs n'eussent agi contre les régles ordinaires, & il convint qu'ils n'y avoient point été autorisés par aucune révélation proprement dite, ni par aucun Miracle visible. Mais il soutint que le grand amour de Dieu, qui les avoit fait ainsi braver les supplices dans le désir de servir à sa gloire & de rendre témoignage à la Religion, étoit un Miracle de la grace : & que leur constance dans les tourmens soutenue jusqu'à la mort, étoit une preuve suffisante que c'étoit par un mouvement de l'Esprit de Dieu qu'ils s'y étoient offerts.

S. Euloge fut bientôt après récompensé de son travail par un glorieux Martyre : ce qui n'empêcha pas Reccafred & ses Docteurs de continuer d'accuser ce Saint d'être un deffenseur téméraire de ceux qui violoient les régles. Mais l'Eglise a levé tous les doutes sur ce sujet. Elle a décidé que le Très-haut avoit couronné d'une gloire éternelle la foi, le courage & l'amour de ceux qui s'étoient offerts au Martyre & de S. Euloge leur Apologiste : & à l'égard de Reccafred & des Docteurs, qui, en se parant du beau manteau des régles, avoient deshonoré par leur critique les instrumens dont Dieu s'étoit servi pour soutenir la Religion en ce pays-là, & avoient osé condam-

ner ce que ces Saints n'avoient fait que par son impression, l'Eglise a jugé que ces hardis Censeurs n'avoient parlé que par leur propre esprit, & que leurs Ecrits n'ayant servi qu'à rallentir le zèle des Chrétiens, qui par leur sang rendoient à Jesus-Christ le plus brillant des témoignages, n'avoient produit qu'un très mauvais effet.

Il est néanmoins évident que Reccafred & ses Docteurs avoient un prétexte bien plus plausible que M. l'Evêque d'Auxerre & ses Théologiens Antisecouristes. Ils se fondoient sur les paroles de Jesus-Christ, & sur un violement des régles qui étoit certain. Il s'agissoit de morts réelles, & non pas de meurtres en figure qui n'ont rien que de bienfaisant. D'ailleurs S. Euloge convenoit lui-même, que Dieu n'avoit fait aucun Miracle, ni même aucun Prodige pour autoriser visiblement la démarche irréguliére de ces Martyrs. Ici, nous avons une multitude innombrable de Prodiges évidemment Divins, & même plusieurs Guérisons des plus incontestablement Miraculeuses; & malgré tout cela nos Contradicteurs, en se vantant de défendre les régles, s'obstinent à condamner l'œuvre de Dieu, & prétendent marcher sur les traces des Saints Docteurs & de la Tradition!

XXIV. Saints qui ont agacé des lions pour s'en faire dévorer, qui ont bravé, les Puissances de la terre, brisé leur idoles, renversé leurs autels, brûlé leurs temples.

Passons à d'autres Martyrs qui paroissent avoir violé les régles encore bien plus fortement que ceux qui n'ont fait que s'offrir à la mort. Je vais d'abord présenter au Lecteur ceux qui ont agacé des lions pour s'en faire dévorer, qui ont bravé les Puissances de la terre, brisé leurs idoles, renversé leurs autels, brûlé leurs temples, &c.

M. Gouget, Vie de S. Ignace.

Rien n'est plus connu & plus respecté dans les anciens Monumens de l'Histoire Ecclésiastique, que les Lettres du grand S. Ignace, qui sont si remplies d'un feu Divin qu'il n'est pas possible d'y méconnoître l'Esprit de Dieu. Cependant ce Saint y déclare, dans le tems qu'on le conduisoit à Rome pour être exposé aux bêtes, que si elles l'épargnoient, ainsi qu'elles avoient fait plusieurs autres Martyrs par un Prodige évidemment Divin, il les provoqueroit au combat, & les irriteroit jusqu'à ce qu'elles l'eussent dévoré. Aussi prioit-il les Fidéles de Rome avec grande instance, de ne point demander à Dieu qu'il le délivrât du Martyre; mais qu'au contraire il acceptât le sacrifice qu'il brûloit d'ardeur de lui faire de sa vie.

Un tel désir de la mort, qui va jusqu'à s'opposer aux Prodiges que Dieu peut faire pour nous conserver la vie, est-il bien conforme aux régles ordinaires? Non, sans doute. Mais comme il partoit dans S. Ignace d'un brûlant amour de Dieu, & d'un grand empressement de le voir & de l'aimer dans le Ciel avec toute une autre ardeur que celle qu'on peut avoir dans le monde; lorsque c'est un tel amour & un tel empressement qui forment dans le cœur ce grand désir de la mort, pour lors ces sentimens surhumains sont dignes d'être un mouvement du S. Esprit.

M. Gouget, 11. Oct. Eusebe, Hist. Eccl. Lib. 4. c. 14.

Ce que cet illustre Saint avoit résolu de faire, S. Andronic & S. Taraque l'ont réellement exécuté, en agaçant les bêtes auxquelles ils furent aussi exposés.

M. Gouget, 19. Janvier.

Mais S. Germanique l'a fait d'un maniére encore plus vive & plus surprenante: & toute l'Eglise de Smirne, dans l'Eloge qu'elle a fait de ce Saint, a cru devoir le louer principalement comme d'une vertu des plus admirables, de ce qu'il est descendu de son propre mouvement, excité par l'Esprit de Dieu, dans l'arêne où étoient les lions, & qu'il les a tellement irrités qu'en un moment ils l'ont déchiré par morceaux.

Rom. XIII. 1. & 2.

Voici plusieurs autres Saints, qui en cherchant la mort, ont encore désobéi à un autre Précepte, par lequel Dieu nous commande d'être *soumis à toutes les Puissances de la terre*, en nous déclarant que *toute Puissance vient de lui*, que *c'est lui qui a établi toutes celles qui sont dans le monde*, & que *quiconque s'oppose aux Puissances, résiste à l'ordre de Dieu.*

Cependant voici des Saints qui par un mouvement de l'Esprit de Dieu, ont violemment insulté les Empereurs & les autres Puissances idolâtres, ont en leur présence foulé aux piés leurs idoles & renversé leurs autels, & ont même brulé leurs temples.

A

A peine le célèbre Martyr S. Sébastien eût-il été Miraculeusement guéri des coups de fléches qui lui avoient perçé le corps dans son prémier supplice, qu'il courut se présenter à l'Empereur Diocletien, pour lui reprocher dans les termes les plus vifs, sa cruauté & son injustice envers les Chrétiens. Il obtint ce qu'il souhaitoit: Diocletien le fit aussi-tôt assommer. MM. Baillet & Gouget, 20. Janvier.

A Antioche, S. Juventin & S. Maxime Ecuyers de l'Empereur Julien, lui appliquérent ces paroles des trois Compagnons de Daniel: *Vous nous avez abandonnés, ô mon Dieu, à un Prince Apostat, plus ennemi de vos loix que tous les hommes de la terre.* L'Empereur les ayant fait venir, ils les lui répéterent en sa présence & les confirmérent par leurs discours: ce qui leur vallut le Martyre. Mémoires de Tillemont, Tom. VII. in 4. p. 387.

En Galatie, S. Basile Prêtre d'Ancyre, étant arrêté pour la foi & présenté à cet Empereur Apostat, il lui reprocha en face sa cruauté & son Apostasie. L'Empereur ordonna au Comte Fromentin de lui faire arracher du corps tous les jours sept morceaux de chair. Le lendemain S. Basile ayant demandé à parler à l'Empereur, le Comte qui s'imaginoit que c'étoit pour apostasier, le lui ména avec joie. Mais au lieu de cela S. Basile jetta au visage de l'Empereur un morceau de sa chair coupée, en lui disant que c'étoit là une nourriture digne de lui: mais qu'à son égard Jesus-Christ étoit sa vie. „ Dieu qui parle par ses Martyrs, *dit M. de Tillemont*, agit aussi par eux. „ Il peut leur inspirer, aussi-bien qu'à S. Etienne, de traiter ses persécuteurs comme „ ils le méritent, & ce n'est point à nous à lui demander raison de ce qu'il fait". Ibid.

En 360. S. Hilaire Evêque de Poitiers, dans le tems même qu'il étoit en exil, composa & fit débiter un Livre contre l'Empereur Constance, où il le traite d'Antéchrist, & dont tout le stile part visiblement d'un cœur qui brûle du désir du Martyre. Un tel stile offenseroit sans doute la trop molle délicatesse de ceux qui ont plus d'amour pour leur repos que de zèle pour la Vérité, & qui mesurent la sainteté par les régles d'une prudence que les Saints eussent peut-être appellée une lâche timidité, dit M. de Tillemont. Ibid. p. 453. & 454.

A Alexandrie, S. Edesse touché jusqu'au vif, des cruautés que le Gouverneur de cette Ville exerçoit contre les Chrétiens, fut le trouver avec la hardiesse d'un homme qui vient affronter la mort. Il le couvrit de confusion par la force de ses reproches, & son zèle le poussa jusqu'à porter la main sur lui. „ On auroit peine, *dit* „ *M. Baillet*, à excuser cette action dans un humble disciple de Jesus-Christ, si l'on „ ne savoit que Dieu dispense quand il lui plaît des bienséances de la loi, ceux que „ son Esprit conduit par des routes extraordinaires". S. Edesse en fut récompensé par les plus cruels tourmens, qu'il soutint avec une constance au dessus de toute expression. M. Baillet 8. Avril.

A Nicomédie, S. Adrien Officier des troupes de l'Empire, parla avec tout autant de force au Préfet Licinius: & en fut également récompensé par le Martyre. Ibid. 8. Octobre.

En Cilicie, S. Taraque, S. Probe & S. Andronic, bravant les plus cruels supplices ne cessérent d'accabler d'injures & de termes de mépris le Juge qui les interrogeoit, l'Empereur par l'ordre de qui il agissoit, & les faux Dieux auxquels il leur ordonnoit de sacrifier. Leur courage dans les tourmens répondit à la hardiesse de leurs discours. „ Dieu parut trop visiblement agir & souffrir dans ces Saints, *dit M. de Tillemont*, „ pour ne nous pas assurer que son Esprit parloit aussi dans eux". Act. inc. de Ruinard, & Tillemont Tom. V. p. 286.

„ C'est un autre esprit que celui de l'homme, qui a parlé par la bouche des Martyrs, *dit le Pére Quesnel*, & d'autres forces que des forces humaines, qui ont combattu les Tyrans & surmonté la crainte de la mort. Réfl. mor. Jean XVIII. 25.

„ Il n'y a que Dieu, *dit-il encore*, qui ait le secret de faire sentir aux siens une „ véritable joie dans le cœur, au milieu même des plus vives douleurs de ce monde." Ibid. 16. 22.

A Saragoce, le célèbre Martyr S. Vincent; à Antioche, le saint Prêtre Théodoret, M. Baillet, 22. Janvier. & M. Tille-

mont Tom. VII. p. 394. 395. & 240. ret, & en Perse le saint Prêtre Joseph ; insultérent violemment leurs Juges, dans le tems même qu'on leur faisoit souffrir les plus cruels tourmens.

Prudence, & M. Till. Tom. V. p. 321. Baill. 10. Decembre. Mais voici un prodige de la grace encore bien plus étonnant : voici une jeune Fille de 12. ans, à qui Dieu donne un courage encore plus vif qu'à tous ces Saints, & qui lui fait faire des actions encore plus hardies. A peine Sainte Eulalie de Mérida, avoit-elle 12. ans, qu'elle sentit dans son cœur une ardeur extrême pour le Martyre. Elle se sauve un soir de chez sa Mére, qui la tenoit renfermée dans un Château à la campagne assez loin de la Ville. Elle marche toute seule pendant toute la nuit : elle arrive à la Ville au point du jour : elle court se présenter au Magistrat Payen, & lui reproche avec une vivacité inconcevable la ridicule illusion de son Idolâtrie. Plus le Magistrat lui fait de terribles menaces, plus son zèle s'anime & s'enflamme. Elle ne lui répond que par des injures. Elle fait encore bien plus : elle lui crache au visage : elle prend son idole, la jette à terre & la brise : elle renverse l'encens & les gâteaux préparés pour un sacrifice, & foule tout cela sous ses pieds. Le Juge a beau lui faire souffrir les plus cruels tourmens, ces violentes douleurs ne produisent d'autre effet que de rendre encore plus brillante la foi inébranlable de cette jeune Enfant & sa fermeté invincible.

Aussi le célébre Poëte Prudence en a-t-il fait un magnifique Eloge, dans lequel il n'attribue une action si extraordinaire, & d'autant plus admirable qu'elle est plus contre les régles, qu'à la grandeur de la foi de cette Sainte, & au vif mouvement que le S. Esprit imprimoit dans son ame.

M. de Tillemont & M. Baillet ne voient non plus dans cette action qu'un mouvement que l'Esprit de Dieu formoit dans cette jeune Fille, & non pas une révélation qu'il ait faite à son entendement de la même maniére dont il éclaire l'esprit des Prophétes.

„ L'Esprit de Dieu, *dit M. de Tillemont*, inspire quelquefois à ses Saints des mou-
„ vemens qui sont au dessus des régles communes, parce qu'il est le maître absolu de
„ toutes choses".

„ L'Esprit de Dieu, *dit M. Baillet*, peut donner à ceux qu'il conduit par des
„ voies extraordinaires, des mouvemens qui ne se réglent point sur les loix de la bien-
„ séance, ni quelquefois même sur celles de la raison humaine".

Je ne crois pas qu'il y ait eû jusqu'à présent aucun autre Auteur respectable, que les Docteurs Antisecouristes & Consultans, qui ait prétendu que Dieu ne peut pas convaincre pleinement de sa volonté pour faire faire en conséquence des actions contre les régles, autrement que par une révélation prophétique. Tous au contraire reconnoissent, que les Saints font le plus souvent ces actions par des impressions secrettes du S. Esprit, qui déterminent le cœur, en le persuadant absolument que Dieu demande cela d'eux, ou du moins que ces actions lui seront agréables & contribueront à leur salut. C'est ce que ces Auteurs appellent, tantôt un instinct Divin, tantôt une inspiration, un mouvement, une impression de l'Esprit de Dieu.

M. Baillet, 25. Juillet. A Césarée en Palestine, il y eut une autre petite Fille que l'Eglise honore sous le nom de Sainte Valentine, qui fit à peu près la même chose que Sainte Eulalie. Elle étoit présente à l'effroyable supplice que le Gouverneur de cette Ville faisoit subir à Sainte Thée. Touchée de compassion, elle s'écria en adressant la parole au Gouverneur impitoyable : *Quand cesserez vous donc de tourmenter ainsi ma Sœur ?* Le Gouverneur la fit saisir & traîner de force à l'autel d'une idole, en la menaçant de la faire mourir si elle refusoit de lui sacrifier. La petite Fille indignée de la proposition, & animée d'un feu Divin, s'élance vers cet autel, & à grands coups de pieds le renverse avec l'idole. Le Gouverneur irrité lui fit déchirer la chair avec une inhumanité qui eût fait frémir les cœurs les plus barbares : cependant il ne put jamais ébranler sa constance,

ſtance, non plus que celle de Sainte Thée, qui ne lui épargna pas les injures. Leur intrépidité ſurhumaine avoit ſa ſource dans le Ciel. Le Gouverneur outré de dépit de leur voir ainſi braver les plus cruels tourmens, & ne ſachant plus que leur faire ſouffrir, les fit à la fin brûler vives toutes deux enſemble.

A Céſarée en Mauritanie, une autre jeune Vierge nommée Sainte Marcienne, qui vivoit dans une grande retraite, ſe ſentit tout à coup animée d'un inſtinct Divin, qui la porta à aller dans la place publique frapper une ſtatue de marbre qui repréſentoit une Diane que le peuple de cette Ville adoroit. Elle lui porta un ſi grand coup qu'elle lui abbatit la tête, & ſur le champ elle en fut récompenſée par le Martyre. Ibid 7. Janvier.

Après avoir vû de jeunes Filles, & même de tendres Enfans faire des actions ſi hardies par la force tout-puiſſante de la grace, on ne ſera pas étonné de voir un auſſi célèbre Martyr que S. Victor de Marſeille braver l'Empereur Maximien, & renverſer en ſa préſence à coups de pieds, l'autel & l'idole de Jupiter. La conſtance inébranlable dans les plus cruels ſupplices que Dieu a donnée à tous les Martyrs, & en particulier à celui-ci, eſt une preuve ſenſible qu'ils agiſſoient par le mouvement de ſa grace. Ibid. 21 Juillet.

S. Sabin Evêque d'Aſſiſe, jetta pareillement à terre & briſa même en piéces une idole de Jupiter, en préſence du Juge Venuſtien, qui vouloit la lui faire adorer. Il gagna par cette action une couronne immortelle. Baill. 30. Decembre.

A Doroſtore en Méſie, S. Emilien ſe ſentant animé par un zèle extraordinaire, renverſa pluſieurs autels & briſa nombre d'idoles: ce qui lui mérita l'avantage d'être brûlé vif pour la gloire de Jéſus-Chriſt. Tillem. Tom. VII. p. 354.

A Céſarée en Cappadoce, S. Eupſique brûlant d'amour de Dieu & rempli de compaſſion encore plus que d'indignation pour un grand nombre de citoyens de cette Ville, qui dans le temple de la Fortune offroient continuellement des ſacrifices au démon, conçut le hardi deſſein d'abbatre ce temple. Il engage pluſieurs Chrétiens à l'aider dans cette périlleuſe entrepriſe: il ſe met à leur tête: il entre dans le temple, en briſe toutes les idoles, & renverſe enſuite le temple même juſqu'aux fondemens, avec une promptitude & une facilité qui paroiſſent être un prodige. Les idolâtres ne ſe ſaiſirent de lui qu'aprés qu'il eut exécuté tout ſon projet, parce que la Providence voulut lui donner la ſatisfaction d'y réuſſir. Auſſi ſouffrit-il la mort avec une grande joie. S. Baſile le Grand en a fait un pompeux Eloge. „ Son action, *dit M. de Tille-* „ *mont*, n'eſt pas ſans doute dans l'ordre commun: mais, *ajoute ce Théologien ſi hum-* „ *ble & ſi éclairé*, ce n'eſt pas à nous de juger des mouvemens extraordinaires de „ l'Eſprit de Dieu, auquel il faut ſans doute rapporter cette action," puiſque Jéſus-Chriſt a fait la grace à ce Saint Martyr de lui donner la conſtance d'endurer avec plaiſir un cruel tourment pour ſa gloire. S. Baſile, & Tillem. ibid. p. 372.

A Amaſée dans le Royaume de Pont, le Magiſtrat Payen, au lieu de condamner ſur le champ Théodore jeune Chrétien tout brûlant de zèle, crut pouvoir plus aiſément l'ébranler en lui laiſſant le tems de la réflexion. Pour cet effet il le remit en liberté pour quelques jours, avec ordre de venir lui déclarer au bout de ce court délai, s'il aimoit mieux ſouffrir une mort cruelle que de renoncer à la foi en Jéſus-Chriſt. Le Saint profita bien de cet intervalle & fit connoître vivement au Juge ſes ſentimens par ſes actions. Il employa ce tems à brûler le temple de Cybéle qui étoit adorée dans cette Ville. Il ſouffrit enſuite avec une intrépidité admirable les plus effroyables tourmens, & fut enfin brûlé vif en béniſſant Dieu des graces qu'il lui avoit faites. Auſſi les Péres de l'Egliſe ont-ils loüé ſon action comme un acte d'une généroſité éminemment ſurnaturelle. Baill. 9. Novembre.

A Mére en Phrygie, S. Macedore, S. Théodule & S. Tatien, ayant trouvé moyen d'entrer pendant la nuit dans le temple de cette Ville, en briſérent toutes Fleuri, Liv. XV. n. 10. & Tillem. Tom. VII. p. 374.

tes les idoles. Le Gouverneur ne sachant à qui s'en prendre, en accusoit d'autres Chrétiens. Mais ces trois généreux Martyrs, ne voulant pas souffrir que d'autres endurassent la mort à leur place, furent lui déclarer à lui-même que c'étoit eux qui avoient mis en piéces tous ces Dieux imaginaires, aussi impuissans que ridicules. Le Gouverneur outré de rage, les fit attacher sur des grils & brûler ainsi tout vifs à petit feu. Nos trois Martyrs triomphans sur leurs grils comme dans un champ de victoire, insultoient le Gouverneur, & s'entretenoient ensemble de la gloire éternelle où ils alloient être élevés. Ils sembloient ne point souffrir & joüir déjà par l'espérance, du bonheur infini qui leur étoit préparé dans le Ciel.

XXV. Le désir du bonheur éternel qui a donné tant de courage à tous ces Saints, est non seulement légitime: il est même très méritoire, & une des principales vertus.

Si tous ces illustres Martyrs dont je viens de parler & plusieurs autres que j'omets, si tous ces courageux Vainqueurs de la douleur & de la mort, en ont triomphé avec une constance inébranlable, ce n'est pas qu'ils aient été comme ennivrés par une imagination aussi folle que celle des Philosophes Stoïciens, qui, contre le sentiment intime de leur cœur, avoient l'effronterie de dire que la douleur n'est point un mal. Mais c'est par une foi héroïque, que ces braves Martyrs ont affronté avec une intrépidité surhumaine, & les souffrances & le trépas; persuadés qu'ils étoient, que leur mort alloit être le canal d'une vie immortelle, & que les douleurs qu'ils enduroient pendant un moment seroient le germe d'un bonheur infini.

Dans un Siécle tel que le nôtre, où le démon a dans le sein même de l'Eglise une multitude innombrable d'agens qui éloignent les Fidéles de ce grand mobile des vertus, on ne peut trop répéter, que le désir de joüir éternellement du bonheur même de la Divinité par une union intime avec Jesus-Christ dans le Ciel, a été la source la plus commune des plus grandes vertus des Saints. Ce désir a sa racine dans la foi: il s'appuie sur l'espérance; il en est lui-même le soutien, le principe & la vie: aussi est-il tout éclattant d'amour de Dieu, puisqu'il ne tend qu'à le posséder lui-même. Cependant à entendre les Quiétistes & tous les disciples de Molinos, qui sur ce sujet sont aujourd'hui en plus grand nombre qu'on ne peut dire, le désir du bonheur éternel est une espéce d'imperfection, qui, selon eux, diminue le mérite des bonnes œuvres; parce qu'en les pratiquant dans cette vûe, on s'y porte par intérêt.

Oüi, mais c'est un interêt céleste, qui non seulement est légitime, mais qui est encore très méritoire, & dont la grace seule forme le mouvement dans les ames. C'est un intérêt qui nous est très expressément commandé. Le premier & le plus grand des Préceptes, c'est d'aimer Dieu de tout notre cœur: or le cœur ne peut aimer parfaitement, qu'en souhaitant de posséder ce qu'il aime. L'amour est un feu qui ne peut subsister sans s'élancer vers son objet. Il n'en est pas du désir d'être uni à Dieu comme de la crainte de l'enfer: l'amour du péché peut rester dans une ame, avec l'appréhension d'en être puni. Mais quand l'amour Divin posséde entiérement un cœur, il en chasse l'affection pour les vains plaisirs de la terre, pour ses frivoles honneurs & ses faux biens. Un désir ardent de parvenir à la félicité parfaite de joüir de Dieu même, éteint tout autre désir. Cet interêt béatifique est donc une vûe sanctifiante, dont nous ne pouvons jamais nous trop occuper? C'est une rosée Divine qui fortifie nos cœurs, & qui les fait rejaillir avec elle jusques dans les Cieux. Satan n'ignore pas les impressions salutaires que ce désir fait dans les ames: & c'est pour cela qu'il emploie ses plus subtils artifices pour le diminuer, & même le rendre suspect aux Fidéles. Mais n'en croyons pas les Quiétistes, qui servent en cela d'organes au Séducteur. Consultons au contraire sur ce sujet les Saintes Ecritures.

Genes. XV. 8.

Dieu ne dit-il pas à Abraham le Pére des Croyans, pour animer sa foi, qu'il seroit sa *récompense infiniment grande?* Et l'on croira qu'un tel intérêt est défendu à l'homme, qui a été créé pour joüir de Dieu!

La Vérité Incarnée ne nous présente-t-elle pas continuellement dans l'Evangile, la récompense, comme un puissant motif qui doit sans cesse nous animer?

„ Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu! (*nous dit le Sau-* Matth. V. 8
„ *veur du monde.*) .. Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que 10. & 12.
„ le Royaume des Cieux est à eux! Réjouissez-vous alors & faites éclatter votre
„ joie, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le Ciel".

S'il faut se réjouir, s'il faut même faire *éclatter* sa *joie* de ce *qu'une grande récompense* nous *est réservée dans le Ciel*, on doit donc la souhaiter avec toute l'ardeur possible. Et par conséquent c'est un motif très méritoire que d'agir dans cette vûe.

Quoi! Dieu nous ordonneroit-il de remplir notre cœur de ce désir & de cette espérance, & d'en faire notre bonheur dès ce monde, si ce motif n'étoit pas sanctifiant, si ce désir & cette espérance n'étoient pas des vertus?

Aussi S. Pierre & S. Paul animés de l'Esprit Saint, ne nous recommandent rien plus expressément, que d'avoir un ardent désir du bonheur éternel, & de fortifier notre cœur par la joie céleste que donne l'espoir d'y parvenir.

„ Attendez avec une espérance parfaite, *nous dit S. Pierre*, la récompense qui vous 1. Pier. I. 13.
„ sera donné à l'avénément de Jesus-Christ.

Réjouissez-vous dans votre espérance, nous crie S. Paul dans plusieurs de ses Epîtres. Rom. XII. 12. &c.
„ Glorifions-nous, *ajoute-t-il*, dans l'espérance de la gloire des Enfans de Dieu. Ibid. V. 2.
„ .. Armez-vous, Enfans du jour, en prenant pour cuirasse la foi & la charité, & 1. Thess. V. 8.
„ pour casque l'espérance du salut."

Il donne ailleurs comme une des conditions essentielles pour être Saints, d'être,
„ fermes dans la foi & inébranlables dans l'espérance: *In fide stabiles, & immobiles* Coloss. I. 23.
„ *à spe*".

En effet l'espérance n'est-elle pas une des trois Vertus Théologales absolument nécessaires pour être sauvé? Or l'espérance peut-elle subsister sans le désir? Le désir n'est-il pas son pére? On n'espére que parce qu'on souhaite.

C'est donc attaquer une des vertus essentielles au salut, que de métamorphoser aux yeux des Fidéles le désir de la félicité des Cieux, en une sorte d'imperfection? C'est combattre formellement les Saintes Ecritures & Dieu même, qui nous disent, que ce désir fortifié par l'espérance, est une grace très preçieuse & le mobile des actions les plus méritoires.

„ Que Notre Seigneur Jesus-Christ, *dit S. Paul*, & Dieu notre Pére, qui nous a 2. Thess. II.
„ aimés & qui nous a donné par sa grace . . . une si heureuse espérance, . . vous af- 16. & 17.
„ fermisse dans toutes sortes de bonnes œuvres".

Le désir & l'espérance de posséder Dieu même, sont donc une des plus puissantes graces qu'il nous donne par son amour; & c'est par ce moyen qu'il nous affermit dans les bonnes œuvres.

Aussi S. Paul, l'Apôtre de Jesus-Christ ressuscité, emploie-t-il sans cesse ce motif pour engager les Fidéles à redoubler leur zèle.

„ Rendez-vous, *leur dit-il*, les imitateurs de ceux qui par leur foi & leur patien- Hebr. VI.
„ ce, sont devenus les héritiers des promesses, . . afin que votre espérance soit ac- 11. & 12.
„ complie.

„ Nous avons, *ajoute-t-il*, une puissante consolation, nous qui avons mis notre Ibid. 18. &
„ thrésor & notre azile dans la recherche & l'acquisition des biens qui nous sont pro- 19.
„ posés par l'espérance, laquelle sert à notre ame comme d'une anchre ferme & assurée".

La recherche & l'espérance . . . des biens éternels sont donc *une anchre ferme & assurée*, qui donne de la force à nos ames & qui répand *une puissante consolation* dans nos cœurs.

„ Vous avez soutenu de grands combats dans diverses afflictions . . . vous avez Ibid. X. 32.

„ été 33. 34. & 35.

„ été exposés aux injures & aux mauvais traitemens, . . . & vous avez vû avec joie „ vos biens pillés, sachant que vous aviez d'autres biens plus excellens, & qui ne „ périront jamais. Ne perdez donc pas l'espérance que vous avez, qui doit être ré- „ compensée d'un grand prix.

Coloss. I. 3. 4. 5. „ Nous rendons graces à Dieu, *dit-il dans une autre Epitre*, . . . depuis que nous „ avons appris quelle est votre charité . . . envers tous les Saints, dans l'espérance que „ vous avez des biens qui vous sont réservés dans le Ciel".

C'est donc cette *espérance*, que S. Paul regarde comme le motif, & le mobile des bonnes œuvres de ces Fidéles. Cette espérance produiroit-elle de si grands effets, & feroit-elle une impression si vive dans les cœurs, si elle n'étoit pas animée & soutenue par le désir?

Eph. I. 17. & 18. Dans l'Epître qu'il écrit aux Ephésiens, il leur dit qu'il prie Dieu, *le Pere de la gloire, d'éclairer les yeux de* leur *cœur, pour* leur *faire voir quelle est l'espérance à laquelle il* les *a appellés, & quelles sont les richesses & la gloire de l'héritage qu'il destine aux Saints :* tant ce grand Apôtre étoit persuadé que ce désir du cœur & cette espérance sont le canal le plus ordinaire des autres vertus.

C'est le désir de cette *gloire* éternelle, qui, lorsqu'il est bien ardent, fait naître dans le cœur l'espérance d'y parvenir : & c'est ce désir & cette espérance qui font pratiquer les vertus qui y conduisent. Quelle est donc l'illusion déplorable de ceux qui représentent cette source abondante de graces, comme un motif bassement intéressé, qui diminue le prix des bonnes œuvres?

Qu'on examine tous les Saints qui ont fait les actions de vertu les plus héroïques, les plus extraordinaires, les plus admirables, & singuliérement ceux qui se sont présentés d'eux-mêmes au Martyre, & qui ont bravé avec une constance immobile les plus effroyables supplices; qu'on recherche quel est l'éguillon Divin qui leur a donné un courage si manifestement surnaturel: & l'on trouvera, que ç'a été le désir & l'espérance d'être unis à Jesus-Christ, & de participer dans son sein & par son amour au bonheur infini de la Divinité. C'est cette espérance, qui leur faisoit regarder la mort comme un gain, & qui la leur faisoit souhaiter avec une ardeur extrême. Ils disoient Philipp. I. 23. avec l'Apôtre: *Cupio dissolvi, & esse cum Christo.*

C'est même précisément sur le fondement qu'ils agissoient par ce motif, qu'on doit en conclurre que ces intrépides Martyrs n'ont point tenté Dieu, en s'attirant par leur sainte audace les supplices les plus cruels. Ils ne l'ont point tenté, prémiérement: parce qu'ils le faisoient par un mouvement de sa grace, par le désir de lui plaire & de parvenir par ce moyen à le posséder lui-même. Secondement, parce que leur cœur disoit avec S. Paul: „ C'est pour aller habiter avec le Seigneur que nous osons & que nous 2. Corinth. V. 8. „ souhaitons sortir de la maison de ce corps mortel: *Audemus autem & bonam voluntatem habemus, magis peregrinari à corpore, & præsentes esse ad Dominum.* Troisiémement, parce qu'ils sentoient dans eux-mêmes une confiance pleine & parfaite que Dieu les soutiendroit dans leurs tourmens, & que cette confiance surnaturelle étoit effectivement pour eux un gage infaillible de son secours. Ils n'ont point non plus violé le V. Commandement, parce que ce Précepte ayant pour fondement, que Dieu seul est le maître de disposer de la vie des hommes, il peut par conséquent en demander ou en inspirer le sacrifice dès qu'il le veut & en la maniére qu'il lui plaît. Or le S. Esprit joignoit au désir ardent de voir Dieu, dont ces SS. brûloient, un mouvement de foi & de confiance qui leur persuadoit que Dieu recevroit le sacrifice de leur vie comme une oblation d'agréable odeur: & ils s'abandonnoient à ce mouvement Divin, qui leur faisoit vivement espérer, qu'ils feroient un heureux échange d'une vie misérable & qui ne dure qu'un moment, avec une vie éternelle, dont le bonheur ineffable est un écoulement & une participation de celui de Dieu même. C'est ce qui leur faisoit s'écrier,

crier, encore avec S. Paul : „ Nous soupirons dans le désir que nous avons d'aller habi-
„ ter dans les Cieux : *Ingemiscimus habitationem nostram , quæ Cœlo est , superindui cu-* Ibid. 2.
„ *pientes*". C'est pour cela, ajoutoient-ils, que nous souhaitons la mort, „ afin que
„ ce qu'il y a de mortel en nous soit absorbé par la vie : *Ut absorbeatur quod mortale* Ibid. 4.
„ *est, à vitâ*".

Mais voici une autre Colomne de Martyrs, qui ont encore paru plus pénétrés de ces sentimens, & qui semblent avoir violé le V. Précepte encore bien plus formellement que ceux dont je viens de rapporter les triomphes. Voici une multitude de Saints, qui se sont tués eux-mêmes, sans avoir reçû pour cet effet aucune révélation prophétique. XXVI. Saints qui se sont donnés la mort à eux mêmes.

Je place à leur tête un grand nombre de *Chrétiens de l'un & de l'autre Sexe*, qui *animés*, dit M. Baillet, *d'une ardeur incroyable d'aller à Dieu, se jettérent d'eux-mêmes dans les bûchers, où l'on brûloit leurs Fréres par grandes bandes*, dans la Ville de *Nicomedie* en *l'an* 303. M. Baillet 2. Octobre.

Il faut leur joindre Sainte Agatonice Vierge & Martyre, qui *ayant vû*, dit le même Auteur, *qu'on brûloit S. Papile, s'anima de telle sorte à l'imiter que quittant ses habits, elle se jetta dans le feu où il brûloit, & y fut consumée avec lui, sans qu'il y eût aucune Sentence qui la condamnât à ce supplice.* Ibid. 13. Avril.

Unissons encore à ces Martyrs, les trois cens qu'on appelle communément *la Masse blanche :* qui avant que d'être condamnés par le Juge, se précipitérent tous ensemble dans une grande fournaise remplie de chaux, dont la chaleur étoit si effroyable, qu'en très peu de tems ces 300. Martyrs y furent entiérement consumés. Voici ce qu'en dit le Martyrologe Romain.

„ Le 24. Août à Carthage, mémoire des 300. Saints Martyrs du tems des Em- Martyr. Rom. 24. Aug.
„ pereurs Valerien & Gallien. Le Gouverneur ayant fait embraser une fournaise à
„ chaux, leur présenta de l'encens & des charbons allumés, en leur disant : Choisis-
„ sez, ou d'offrir cet encens à Jupiter, ou d'être jettés tous vivans dans cette four-
„ naise. Pour toute réponse ces 300. Martyrs armés de la foi, & confessant que Je-
„ sus-Christ étoit le Fils de Dieu, coururent tous ensemble précipitamment se jetter
„ dans la fournaise, où ils furent en peu de tems entiérement consumés, en sorte
„ qu'ils ne firent qu'une masse avec la chaux, d'où leur est venu le nom de *Masse*
„ *blanche*".

On doit encore mettre dans la même classe un autre Martyr, qui de son propre mouvement, ou pour mieux dire, par une impression de l'Esprit de Dieu, se martyrisa lui-même, non seulement sans y être condamné, mais même sans être aucunement recherché pour la foi. C'est dans la célèbre histoire des 40. Martyrs de la Ville de Sébaste de l'année 340. qu'on trouve le récit de ce fait.

Quarante jeunes soldats ayant entendu publier l'Edit de l'Empereur Licinius contre les Chrétiens, allérent aussi-tôt se présenter au Gouverneur, & lui déclarérent qu'ils étoient Chrétiens, & qu'ils étoient prêts à souffrir la mort pour la foi. Le Gouverneur les condamna à être exposés tous nuds sur un étang glacé pendant toute la nuit. Un d'entre eux, qui suivant toutes les apparences s'étoit offert au Martyre par son propre esprit & non par un mouvement de l'Esprit de Dieu, ne put soutenir la rigueur extrême du froid. Il quitta l'étang glacé & alla se mettre dans un bain chaud, que le Gouverneur avoit fait préparer auprès de l'étang pour ceux qui renonceroient Jesus-Christ. Dans le tems que ce lâche déserteur abandonnoit ainsi la récompense éternelle qu'il étoit sur le point d'obtenir, un des soldats qui gardoient les Martyrs, vit 39. Couronnes très brillantes qui descendoient du Ciel & qui furent se placer sur la tête des 39. Chrétiens qui étoient restés sur la glace. Dieu qui le gratifioit de cette Vision, le remplit en même tems de force & de courage. Ce soldat, qui peut-être jus- S. Gregoire de Nisse, M. Fleuri, M. Baillet & autres, le 10. Mars.

jusqu'à ce moment étoit resté dans l'Idolâtrie, se dépouille aussi-tôt tout nud, publie ce qu'il vient de voir, s'écrie qu'il est Chrétien, & va se mettre sur l'étang au milieu des autres Martyrs, en leur disant qu'il vient prendre la place de celui qui les avoit quittés. Le jour venu, le Gouverneur ayant appris que ces Martyrs respiroient encore, ordonna qu'on fît un grand feu & qu'on les y brûlât. Le Martyr volontaire y suivit ses Compagnons, & brava l'ardeur des flammes avec autant d'intrépidité que la rigueur du froid. Aussi l'Eglise l'a-t-elle canonisé conjointement avec les 39. autres Martyrs.

Il y a encore un trait dans cette mémorable histoire qui me paroît trop beau pour l'omettre, quoiqu'il puisse paroître s'écarter de l'objet que je traite actuellement. Les boureaux, en mettant ces Saints Martyrs dans des charettes pour les conduire au feu qui leur étoit préparé, eurent compassion d'un de ces Martyrs qui étoit très jeune: ils offrirent à sa Mére qui étoit présente, de le lui rendre. Mais cette Mére pleine de foi, loin de vouloir épargner à son enfant une mort si douloureuse, le jetta elle-même dans une des charettes, en l'exhortant d'achever avec courage sa glorieuse carriére, & de ne pas perdre ainsi la Couronne qui l'attendoit dans le Ciel. Quelque contraire que soit aux régles l'action de cette Mére, elle n'en a pas été moins louée par S. Grégoire de Nisse, comme un prodige de foi & une effet surnaturel de la grace.

Au reste cette Mére n'est pas la seule qui ait livré ses enfans au Martyre. On en trouve entre autres un Exemple bien étonnant dans la Vie de S. Conon de Pamphilie, qui étant arrêté pour la foi, pria le Juge d'envoyer prendre aussi son fils dont il lui indiqua la demeure, & de leur faire souffrir à tous deux les plus cruels tourmens, ce que le Juge ne manqua pas d'exécuter. Mais Dieu soutint & le fils & le pére, & leur donna à tous deux un courage éminemment surnaturel. Il est manifeste qu'il n'y a qu'une confiance surhumaine dans le secours de Dieu, qui puisse faire braver ainsi les plus furieux persécuteurs, & les mettre au pis de nous faire souffrir les plus effroyables supplices: & l'on ne peut douter que cette confiance ne vienne de Dieu, lorsque l'évenement fait connoître qu'il l'a canonisée par une constance invincible.

Dans toutes ces sortes d'actions contre les régles, mais qui tendent à la gloire de Dieu, ç'a toujours été par l'évenement que l'Eglise a jugé du principe qui les avoit fait entreprendre. Or cette maxime consacrée par la Tradition, suffit seule pour démasquer l'illusion des déclamations que font nos Adversaires contre les Secours violens, continuellement couronnés par des Prodiges simboliques qui font éclatter la gloire, la puissance & la bonté de Dieu.

Présentons maintenant au Lecteur un grand nombre de Saintes, qu'on peut appeller des Martyres de la pudeur, qui se sont tuées elles-mêmes pour ne rien perdre de ce précieux thrésor.

Au tems que Maxence régnoit à Rome & Maximin Daïa en Orient, ces deux détestables Empereurs firent souffrir aux Chrétiens la persécution la plus affreuse. Le démon non content qu'ils leur fissent endurer les plus cruels supplices, leur inspira de faire violer les Vierges Chrétiennes. Aussi y en eût-il un grand nombre, *qui pour frustrer leurs corrupteurs*, dit M. Baillet, *se plongérent le poignard dans le sein, ... qui se précipitérent du haut des toîts, qui se jettérent dans les flammes & dans les riviéres, & qui s'étranglérent elles-mêmes.* M. Baillet cite à la marge Sainte Sophronie à Rome, sainte Euphragie à Nicomédie, &c.

M. Baillet 9. Juin.

On trouve précisément les mêmes faits attestés par S. Jean Chrysostôme: „Il y en „ eut, *dit-il*, beaucoup qui se précipitérent, qui se jettérent elles-mêmes dans la mer, „ qui se plongérent des épées dans le sein, & qui s'étranglérent avec des cordes. Car „ ce fut une chose qu'on vit dans ce tems-là arriver fort fréquemment."

S. Chrysost. Hom. 40. Tom. I.

S. Gregoire de Nazianze & le célèbre Historien Eusébe de Césarée rapportent aussi les

S. Greg de Naz. Orat.

les mêmes choses. Le Cardinal Baronius qui les suppose de notoriété publique, en faisant l'Apologie de Sainte Ebbe Abbesse de Colinghan & de ses Religieuses, qui à l'imitation de leur sainte Abbesse, se coupérent le nez & les lévres, pour se rendre si hideuses que les ennemis de la foi n'eussent aucune tentation d'attenter à leur pudicité; ajoute: „ Nous passons sous silence plusieurs autres personnes, qui, dans les différen- „ tes Eglises de tout le monde, ont acquis la couronne du Martyre par un semblable „ courage & par des actions aussi extraordinaires. *Prætermittimus relegere singulas, in* „ *diversis totius orbis Ecclesiis, quæ simili animi fortitudine, similique facto, conciliave-* „ *runt sibi coronam Martyrii.*" 23. p. 418. Eusebe. Lib. 8. cap. 305. Hist. Eccl. Baron ad. an. 870. n. 40.

Mais la Ville d'Antioche fut de toutes les Villes du monde celle où on exerça avec un débordement plus affreux la détestable persécution de prostituer les Vierges Chrétiennes: & ce fut aussi dans cette Ville, où la grace de Jesus-Christ foulant aux pieds le méchanceté du démon, mit dans le cœur de plus de Saintes de prévenir, en se donnant la mort, les attentats impudiques de leurs abominables persécuteurs. En voici quelques Exemples que les Péres de Eglise ont jugé dignes de leurs éloges.

Sainte Domnine & ses deux filles, sainte Bérénice & sainte Prosdoce, vivoient retirées dans un Château assez éloigné d'Antioche. Le Gouverneur de cette Ville ayant entendu parler de leur vertu, en conclut qu'elles étoient Chrétiennes & les envoya enlever par des soldats. Sainte Domnine conduite ainsi avec ses deux filles, considérant l'affreux péril où elles alloient être exposées, leur persuada de se noyer conjointement avec elle. Pour cet effet elles demandérent permission à leurs gardes de se mettre à l'écart pour un moment au bord d'une riviére auprès de laquelle elles passoient: & dès qu'elles y furent, la Mére prit ses deux filles entre ses bras, & toutes trois s'embrassant ensemble, se précipitérent dans la riviére où elles furent noyées. S. Chrysost. Tom. I. Orat. 41. M. Baill. 4. Octobre.

L'Eglise admirant leur courage & leur amour pour la pureté, les a toutes trois canonisées; & S. Jean Chrysostôme en a fait le plus magnifique Eloge, où il ne donne pas moins de louanges aux deux filles, de s'être ainsi tuées elle-mêmes par le conseil de leur mére, qu'à la mére d'avoir immolé de cette façon ses deux filles pour les rendre plus dignes de l'amour de Jesus-Christ, à qui elles avoient dessein & une ferme confiance de plaire par cette action.

„ Ce n'est pas assez, *dit ce Pére de l'Eglise*, de louer la mére, qui a donné un tel „ ordre à ses filles, celles qui ont obéi à un ordre de cette nature ne sont pas moins „ qu'elle, dignes de louange."

M. Baillet, qui rapporte aussi cette histoire, fait ensuite cette judicieuse réflexion. „ Elles n'avoient, sans doute, consulté pour une telle résolution, ni les loix de l'Eglise, „ ni celles de la nature. Aussi n'a-t-on entrepris de justifier une action si peu réguliére „ dans nos trois Saintes, & dans d'autres qui se sont procuré la mort à elles-mêmes, „ que sur la persuasion où l'on est que le S. Esprit, qui souffle où il lui plaît, inspire aussi comme il veut, & qu'il a bien des mouvemens & des routes qui nous „ sont inconnus.

Il est bien certain que Sainte Domnine, & encore plus manifestement ses deux filles, qui n'ont fait que suivre son conseil, n'avoient point reçu de révélation prophétique, mais que *le S. Esprit*, qui *inspire comme il veut & qui a bien des mouvemens & des routes qui nous sont inconnus*, forma cette résolution dans leur cœur par quelque inspiration secrette, ainsi que le dit S. Chrysostôme aussi bien que M. Baillet.

Ce fait, & tous les autres que je viens de rapporter, s'écartent terriblement des nouveaux principes de nos Théologiens dominans, qui, plus éclairés que les Saints Péres, & même que toute l'Eglise ensemble qui a canonisé tous ces Saints, veulent astreindre le Saint Esprit à la route unique des révélations prophétiques, pour qu'il puisse légitimement dispenser de ses loix. Mais si cela est, que deviendront tous ces

Saints Martyrs, qui sont morts en agissant contre les régles sans révélation proprement dite ? Ces MM. auront-ils bien le courage de vouloir les chasser du Ciel, malgré la decision ou la croyance de l'Eglise ?

Voici encore une autre Sainte de la Ville d'Antioche, qui sans révélation proprement dite s'est tuée elle-même très certainement. On en trouve l'histoire dans les Homelies de S. Jean Chrysostôme & dans les savans Ecrits de S. Ambroise, qui a été le Maître spirituel de S. Augustin.

S. Chrysost. S. Amb. Lib. 3 de Virg. c. 7. Tillem. Tom. V. p. 401. Baill. 9. Juin.

La jeune Vierge Sainte Pélagie n'étant encore âgée que de 15. ans, s'étant apperçue de la passion brutale que le Gouverneur d'Antioche avoit pour elle, ne douta plus qu'il n'eut de très mauvais desseins à son sujet, lorsqu'il l'envoya chercher par ses soldats sous prétexte qu'elle étoit Chrétienne. Ne voyant que la mort qui pût la garantir de la violence de ce Tyran, elle crut que Dieu lui permettoit de se la donner, & même que le sacrifice qu'elle lui feroit ainsi de sa vie seroit agréable à ses yeux, puisqu'elle ne s'y portoit que dans le désir de conserver sa Virginité & de prévenir la main des bourreaux, qui autrement ne feroient d'elle un holocauste à Jesus-Christ qu'après qu'elle auroit perdu son thrésor. Toute remplie de ces pensées, elle s'avisa d'une ruse pour se tirer des mains des soldats qui l'avoient saisie, & qui l'avoient déjà fait descendre de sa maison. Elle les pria de lui permettre de retourner à sa chambre, afin d'y prendre un habit plus propre que celui qu'elle avoit: ses gardes le lui ayant permis, elle monta au plus vîte jusqu'au toît de sa maison, d'où *fortifiée par le mouvement que Jesus-Christ formoit dans son cœur*, dit M. de Tillemont d'après S. Chrysostôme, elle se jetta sur le pavé, la tête la premiére, & se tua tout d'un coup.

C'est précisément pour s'être tuée elle-même dans le dessein de plaire à Dieu, que toute l'Eglise l'a reconnue pour une grande Sainte, & l'a mise au rang des Martyrs: c'est aussi pour cela que S. Chrysostôme & S. Ambroise l'ont comblée de louanges.

Au reste ces deux grands Docteurs de l'Eglise, en faisant le panégyrique de cette Sainte, n'ont point imaginé que pour justifier son action, il fût aucunement nécessaire de supposer qu'elle eût reçu une révélation expresse, qui l'eût autorisée à la faire. Ils ne lui en attribuent aucune, mais seulement une foi vive, un grand désir de conserver sa Virginité, & une ferme confiance que sa mort lui seroit méritoire devant Dieu: sentimens que le S. Esprit formoit dans son cœur, sans qu'il eût besoin d'éclairer son esprit par aucune lumiére prophétique. S. Ambroise lui fait dire, que si c'est un crime de se tuer soi-même, la foi qui le lui fait faire, a la vertu de le faire disparoître: *Facinus fides ablevat.*

S. Amb. Lib. 3. Virginit. c. 7.

C'est la foi, la confiance & l'amour, en un mot ce sont les mouvemens de grace que le S. Esprit a imprimés dans le cœur de tous ces Saints, qui les ont dispensés des Préceptes.

En voici encore un Exemple bien édifiant. Herbert, disciple de S. Bernard & Archevêque de Torrès, rapporte dans son premier Livre des Miracles une célèbre histoire, que je crois pouvoir placer ici dans le nombre de celles des Martyres de la Virginité, quoique la Religieuse dont il est question, ne se soit point tuée, & qu'elle n'ait fait seulement que s'arracher les deux yeux.

Herb. Recueil de Miracles, Liv. 1.

„ Guillaume le Roux Roi d'Angleterre, *dit Herbert*, entra dans un Monastére de „ Religieuses, où il savoit par le bruit public qu'il y en avoit une d'une beauté ex- „ traordinaire. En effet les graces & la beauté étoient répandues sur tout son corps: „ mais ce qu'elle avoit de plus surprenant, c'étoient les yeux qui sembloient lancer „ des rayons, tant ils étoient vifs & pleins de feu. Le Tyran n'eut pas plutôt vû „ cette Fille, qu'il fut comme enchanté du brillant de ses yeux, & que conçevant „ pour elle un amour sacrilége, il ordonna à l'Abbesse de la lui envoyer pour passer „ la nuit avec lui, la menaçant que si elle y manquoit il l'enleveroit par force & qu'il

„ feroit

,, feroit abbattre leurs Couvent. L'Abbesse dans un si grand péril ne sut que pleurer: ,, son cœur étoit agité d'un trouble effroyable, ne pouvant se résoudre ni de voir ce ,, furieux Tyran détruire leur Monastére, ni de lui prostituer une Epouse du Seigneur, ,, ce qui eût été un très grand crime. Dans cette perplexité, elle va toute tremblan- ,, te trouver la Religieuse dont il s'agissoit, & lui déclarer la cause de ses peines. Mais ,, cette Religieuse embrasée d'un feu que l'Esprit Divin forma dans son cœur, lui ré- ,, pond: *Ma chére Mére, demeurez tranquille: chassez tous les troubles de votre ame:* ,, *reposez-vous de cette affaire sur Dieu & sur moi; & mandez au Roi que je ne manque-* ,, *rai pas d'aller ce soir le trouver dans sa chambre à coucher.* Cette Vierge pleine de ,, courage s'y rend en effet à l'heure marquée, dans le tems que le Roi n'y étoit pas ,, encore. Pour lors animée d'une vertu admirable, elle s'arrache les deux yeux avec ,, un instrument de fer qu'elle avoit préparée elle-même à cet effet, & les met dans un ,, bassin. Le Roi étant arrivé dans le moment, elle lui présente ce mets si nouveau & ,, si étrange, en lui disant: *Seigneur mon Roi, voici les deux brillantes perles dont vous* ,, *avez désiré de jouïr avec tant d'ardeur, sans vous mettre en peine de faire injure à Je-* ,, *sus-Christ dans la personne d'une de ses servantes: regardez-les avec attention, & voyez* ,, *si une beauté telle que la mienne est capable de vous satisfaire.* Le Roi voyant cette ,, sainte Fille, dont les yeux étoient arrachés, & qui étoit toute couverte de sang & ,, effroyablement difforme, en fut saisi d'une telle horreur qu'il s'enfuit dans le mo- ,, ment tout couvert de confusion."

Suivant les régles ordinaires, il n'est pas plus permis de détruire ainsi volontairement ses membres, que de se tuer. Cependant je ne crois pas que personne blâme l'action de cette sainte Religieuse. En effet n'est-il pas évident qu'elle ne l'a faite que par un grand amour de Dieu, & un ardent désir de conserver sa chasteté pour lui plaire: & peut-on douter que de tels motifs ne soient inspirés par l'Esprit Saint? Ce qui nous donne lieu d'observer, que la plûpart des actions que Dieu fait faire aux Fidéles contre les régles communes par des mouvemens de la grace & par de secrettes inspirations, sont ordinairement celles dont il tire le plus de gloire, parce qu'elles sont les plus frappantes.

Aussi la Tradition nous fournit-elle plusieurs preuves qu'il les a canonisées, soit par des Miracles sur les Tombeaux de ceux qui les ont faits, soit par des Prodiges de protection, en conservant miraculeusement la vie à ceux, qui, par un mouvement de son Esprit, avoient résolu de la lui sacrifier. Voici sur ce dernier point un Exemple bien mémorable.

C'est l'illustre, le savant & très pieux Cardinal de Vitri, qui dans sa Lettre à Foulques Evêque de Toulouse, atteste que de son tems, c'est à dire au commencement du XIII. Siécle, il y eut *un très grand nombre de saintes Filles & de saintes Femmes*, qui en violant le V. Commandement devinrent *la gloire de l'Eglise de Liége*, & que Dieu manifesta par une multitude de Prodiges, que c'étoit lui qui leur avoit inspiré de le faire.

Lettre du Card. de Vitri à Foulques, Evêque de Toulouse: Cron. de S. Antonin part. 3. tit. 19.

,, Lorsque cette Ville, *dit ce grand Cardinal*, fut prise & saccagée par des soldats ,, Barbares, qui commettoient toutes sortes de crimes, il y eut un très grand nombre ,, de Filles & de Femmes, qui firent voir par des effets qu'elles aimoient Dieu vérita- ,, blement. Car pour conserver leur chasteté, plusieurs se précipitérent dans la riviére, ,, & d'autres dans des cloaques, sans se mettre en peine d'être étouffées par la puan- ,, teur d'une telle infection. Mais leur Divin Epoux, *ajoute-t-il*, fit bien connoître ,, quelle étoit la grandeur de son amour pour ces généreuses & saintes Epouses. Car ,, parmi cette grande multitude, il n'y en eut pas une seule dout il ne conservât la pu- ,, reté & la vie."

Il ajoute qu'une de ces saintes Filles étant restée dans l'eau, où elle demeuroit comme

me suspendue, deux des soldats ennemis l'apperçurent, se mirent dans un batteau & allérent la retirer. Mais ayant voulu aussi-tôt satisfaire leur brutale passion, cette courageuse Vierge se jetta une seconde fois dans la riviére & renversa le batteau par l'effort qu'elle fit pour s'y lancer. Les deux soldats se noyérent: & elle au contraire, étant soutenue sur les flots par une main invisible, fut ainsi portée jusqu'au bord de la riviére, où elle arriva sans avoir souffert aucun mal.

On voit ici une *grande multitude* de personnes, qui, sans se mettre en peine de violer le V. Précepte, se précipitent dans des abîmes pour y chercher la mort: & en même tems on apperçoit Dieu qui déclare par un grand nombre de Prodiges, que loin qu'elles aient commis aucun crime, elles ont fait une action qui lui a plû.

Aussi quelque irréguliére qu'ait été leur résolution, les Miracles faits en leur faveur ont pleinement convaincu & le Cardinal de Vitri & toute l'Eglise, que toutes ces personnes avoient agi par un mouvement d'amour de Dieu & une impression de son Esprit. C'est entre autres ce que S. Antonin a décidé expressément.

Les Théologiens Antisecouristes auroient bien mauvaise grace de le contester, puisque M. Poncet leur Deffenseur l'a lui-même positivement avancé dans un de ses derniers Ouvrages contre les Docteurs Consultans.

Possib. du mél. ou Essai de Trad. p. 137.

„ Toutes ces Femmes de Liége, *dit-il*, violérent une loi bien plus importante assurément que celle qui défendoit les Epreuves. Je ne crois pas cependant qu'on puisse douter qu'une résolution aussi extraordinaire n'ait été l'effet d'une opération du S. Esprit, puisque Dieu la bénit & l'autorisa par un aussi grand Miracle que celui de les conserver toutes."

Mais si le Miracle, ou pour mieux dire les Prodiges qui leur ont conservé la vie, ont suffi pour prouver qu'elles s'étoient portées à cette action par un mouvement de l'Esprit de Dieu, quelle témérité n'y a-t-il pas de condamner les violens Secours, qui sont tous les jours illustrés par des Miracles & des Prodiges bien plus grands, & par une impression bien plus clairement marquée au sceau de l'opération Divine? En effet, sans parler ici des Guérisons Miraculeuses, le Prodige qui depuis 14. ans renverse continuellement les loix primitives de la nature pour rendre les Convulsionnaires invulnerables à la violence du feu, à la pointe des épées & à des coups capables de briser les pierres; n'est-il pas plus éminemment & plus absolument surnaturel, & par conséquent plus incontestablement Divin, que celui de préserver une personne d'être noyée? Et l'instinct, qui, pour faire éclatter les Merveilles de Dieu, executer ses Simboles, & porter la vie & la lumiére dans le cœur & dans l'esprit de nombre de personnes, fait souhaiter ces terribles Secours aux Convulsionnaires avec une confiance intrépide; n'est-il pas plus clairement & plus évidemment une impression surnaturelle & Divine, que le mouvement secret qui a porté toutes ces Filles & Femmes de Liége à vouloir se donner la mort?

Au reste aucune d'elles n'avoit reçû le don de prophétie, ni aucune révélation proprement dite, non plus que tous les Martyrs dont j'ai rapporté le glorieux trépas.

Voilà déja bien du monde qui réclame contre les nouvelles maximes de MM. les Antisecouristes.

XXVII. Solitaires qui ont gagné le Ciel par une vie tres contraire aux régles communes.

Mais si, à ces célébres Martyrs qui se sont si fort empressés de mêler leur sang à celui de notre Divin Sauveur; si, à ces Héros du Christianisme qui ont bravé les Puissances de la Terre, brisé leurs idoles & brûlé leurs temples; si, à ces Vierges qui, embrasées d'un feu céleste, ont sacrifié leur vie pour ne rien perdre du thrésor de leur Virginité; on joint le nombre innombrable d'imitateurs de S. Jean Baptiste, qui pour éviter l'air empoisonné qu'on respire dans le monde, se sont, pour ainsi dire, enterrés tous vivans dans les Déserts, quelle nombreuse Armée cela ne fait-il pas de Saints qui par leurs plus éclattantes vertus, ont combattu par avance la fausse Proposition des Théologiens

logiens Antisecouristes, qu'il n'est jamais permis de s'écarter des régles, sans y être autorisé par une révélation prophétique?

Les Saints Solitaires dont je parle, n'ont pas communément été des Prophétes; cependant il est manifeste que l'extérieur de leur vie a été une infraction continuelle des régles ordinaires.

En effet, est-il bien conforme aux régles de se priver ainsi, en se séparant totalement de tous les hommes, des graces si précieuses qui découlent des Sacremens & de tous les secours extérieurs & visibles qu'on trouve dans l'Eglise? Doit-on s'excommunier ainsi soi-même pour toute sa vie, se mettre pour toujours hors d'état d'assister au Sacrifice tout plein de graces que le Saint des Saints offre pour nous à son Pére sur nos Autels? Enfin n'est-ce pas chercher la mort & tenter Dieu, que de se placer de gaieté de cœur, ainsi qu'ont fait grand nombre de ces Anachorétes, dans la situation meurtriére de ne pouvoir plus avoir pour tout aliment, que quelques méchantes herbes, qui ne sont propres qu'à servir de pâture aux bêtes & nullement suffisantes pour substenter un corps humain? Aussi Dieu s'est il vû, pour ainsi dire, comme forcé d'en nourrir plusieurs Miraculeusement; les uns, en leur faisant porter du pain par des corbeaux; d'autres, en leur fournissant leur nourriture de quelque autre maniére, & en faisant sortir à leur priére de l'eau des plus arides rochers; tous, en leur conservant la vie, quoiqu'ils n'employassent point eux-mêmes de moyens humains suffisans pour la soutenir.

On ne peut donc pas disconvenir, que si ces Anachorétes avoient embrassé un genre de vie si extraordinaire par le seul mouvement de leur volonté, ils auroient offensé Dieu, qui ne les eût pas protégés visiblement comme il a fait. Mais les Prodiges qu'il a accordés à leurs priéres, les Guérisons Miraculeuses qu'il a exécutées par le ministére de quelques-uns d'entre eux, & le jugement que l'Eglise a porté en général de tous ceux qui ont persévéré jusqu'à leur mort dans cette pénitence prodigieuse, ne laissent aucun lieu de douter que ces admirables Solitaires n'aient agi par une impression que Dieu formoit dans leur cœur. Or il est bien certain que cette impression n'étoit pas une révélation prophétique, puisque la plûpart n'ont eû aucune sorte de révélation proprement dite: mais que c'étoit seulement un mouvement secret de l'Esprit de Dieu, qui a déterminé leur volonté, & qui étoit accompagné d'une intime persuasion qu'ils se rendroient agréables à ses yeux en embrassant cette terrible vie, & d'une ferme confiance qu'il les y soutiendroit jusqu'au moment qu'il les appelleroit à lui.

Voilà le divin mobile qui les a fait agir très méritoirement, quoique contre les régles communes. Et voici ce qui paroît avoir été la cause qui a comme engagé le Seigneur à répandre très généralement cette grace singuliére dans le IV. Siécle.

Ce fut principalement dans ce Siécle qu'une multitude immense d'Idolâtres se présentérent en foule pour recevoir le caractére de Chrétien, moins par un mouvement de foi, que dans la vûe de plaire aux Empereurs qui avoient embrassé la Religion de Jesus-Christ. Aussi la plûpart de ces Idolâtres parés du nom Chrétien, bien loin d'édifier l'Eglise, ne firent que l'infecter par tous les vices du Paganisme.

Mais d'autre part, le Très haut, pour faire éclatter la puissance de sa grace, mit en même tems dans le cœur d'un nombre innombrable d'Elus de se retirer dans les Déserts les plus affreux & dans des Iles inhabitables.

Je dis un nombre innombrable d'Elus, & je n'en dis point trop. Pour le prouver, je n'ai besoin que de citer ce qu'en rapporte, d'après les Péres de l'Eglise, le célébre Arnauld d'Andilly, dans sa Préface des Vies des Péres des Déserts.

Quoiqu'il ne parle que du tems des *Empereurs Constantin & Théodose*, on *a vû*, dit-il, *des millions de Saints, déserter les Villes & remplir les Déserts les plus sauvages & les îles les plus reculées.* Préf. de la Vie des PP. des Déserts, pp. 9. & 10.

Ce n'a pas été seulement dans les Déserts de la *Thebaïde*, de *l'Egipte*, de la *Judée* Pag. 12.

Sozom. Lib. 5. Hist. Ecclef. c. 14. Lib. 6. c. 32. 33. & 34. *& de la Palestine*, qu'ils se sont comme enterrés tout vifs: *Dieu*, ajoute-t-il, les *a dispersés dans toutes les régions du monde .... Il les a répandus dans la Lybie, dans l'Arabie, dans la Paphlagonie, dans la Cilicie, dans le Pont, dans la Dalmatie, dans la Galatie, dans la Perse, & dans une infinité d'autres Provinces de l'Afrique, de l'Asie & de l'Europe.*

Tillem. Tom. III. p. 292. S. Ephrem comble de louanges un grand nombre de ces Solitaires, qui vivoient dans les Déserts & sur les montagnes de Mésopotamie & de Sirie, & qu'on appelloit les Saints Brouteurs. C'étoient des troupes de Solitaires qui prioient Dieu presque sans cesse, qui restoient jour & nuit exposés à toutes les injures de l'air, & qui ne se nourrissoient que des herbes qu'ils rencontroient sous leurs pas.

Rosweid. Vie des PP. Lib. VI. c. 3. n. 4. Il y en eût même parmi ces Solitaires, qui après avoir usé leurs habits, restérent tout nuds dans les Déserts. Le célébre S. Macaire Solitaire d'Egipte, atteste entre autres qu'étant allé au fond d'un Désert, *il vit auprès d'un étang, au milieu d'une troupe de bêtes sauvages, deux Saints Solitaires entiérement nuds, qui vivoient ainsi depuis 40. ans, exposés à toutes les rigueurs des saisons, dont Dieu les préservoit Miraculeusement, ainsi que de la férocité des bêtes.*

M. Arn. Vie des PP. Tom. I. Vie de Sainte Marie d'Egipte. Rien n'est plus connu que la Vie de Sainte Marie d'Egipte, qui demeura ainsi toute nue pendant plus de 40. ans dans le Désert qui est au delà du Jourdain, & qui pendant les 30. derniéres années ne vécut que des herbes qu'elle y trouvoit.

S. Ephrem. Apolog. Cependant Dieu permit au démon de séduire & même de corrompre plusieurs de ces Solitaires en Sirie, en Egipte, dans la Thébaïde, dans la Palestine & en Mésopotamie. Il y en eut quelques-uns qui tombérent, non seulement dans des illusions, mais même dans des crimes, ainsi qu'en convient S. Ephrem dans son Apologie des Brouteurs: ce qui donna occasion à des Docteurs de ce tems-là, de publier plusieurs Ecrits contre cette vie si contraire aux régles communes. Car dans tous les Siécles il y a toujours eû des Savans qui en se donnant pour les Deffenseurs des régles, ont combattu, critiqué, censuré les œuvres extraordinaires de Dieu, sous prétexte des abus que la foiblesse des hommes mêle souvent dans les meilleures choses, & des piéges que les démons s'efforcent de tendre dans les voies mêmes où l'Esprit de Dieu conduit. Mais il y eut d'un autre côté nombre de Saints, & même des Péres de l'Eglise, qui firent de magnifiques Apologies de cette vie, qu'on peut appeller à demi céleste, puisque la plûpart de ces Solitaires, oubliant presque entiérement leur corps, étoient sans cesse occupés à contempler la félicité Divine dont les Bienheureux jouïssent dans le Ciel, où ils se transportoient pour ainsi dire en esprit par l'ardeur de leurs désirs & la joie de leur espérance.

S. Greg. de Nazianze. Entre autres Péres de l'Eglise, S. Grégoire de Nazianze a fait l'éloge d'un grand nombre de Solitaires de Cappadoce, dont plusieurs, sous le titre de Reclus, s'étoient fait bâtir une petite cellule, dans laquelle ils s'étoient emprisonnés pour le reste de leurs jours, n'ayant plus aucun autre commerce avec les hommes que celui de recevoir par un trou le pain & l'eau qu'on leur apportoit par charité. Il dit aussi, que d'autres restoient sur des montagnes & des rochers, continuellement à découvert, supportans ainsi toute l'intempérie des différentes saisons, & même que plusieurs des Solitaires passoient assez souvent des 15. & 20. jours de suite sans manger. A quoi il ajoute, qu'il est évident que c'étoit Dieu qui les soutenoit & qui leur conservoit Miraculeusement la vie.

C'a été principalement les Miracles & tous les Prodiges de protection & de préservation, que Dieu a fait presque continuellement en faveur d'un très grand nombre de ces Solitaires, qui ont paru à l'Eglise une preuve infaillible, que l'instinct surnaturel qui avoit tout à coup porté une multitude prodigieuse de personnes à embrasser une vie si contraire aux sentimens de la nature, si supérieure à ses forces & si directement opposée aux désirs de la concupiscence; ne pouvoit, généralement parlant, venir que de l'Au-

l'Auteur de toutes les vertus. Auſſi ſans aucunement autoriſer les abus, ſans approuver les illuſions, ſans excuſer les crimes où quelques Solitaires étoient tombés, elle a jugé que cette œuvre en la conſidérant dans ſa généralité, étoit l'œuvre de Dieu, quoiqu'obſcurcie par quelque mélange. Elle a admiré, reſpecté tous ceux des Solitaires qui avoient joint une vie pure & édifiante à leur pénitence extraordinaire : & elle a regardé comme des *gens charnels*, dit S. Théodore de Tabenne, les Docteurs qui par la ſubtilité de leurs raiſonnemens, & la malignité de leur critique, avoient tâché de couvrir d'un voile d'ignominie cette œuvre Divine, en condamnant généralement tous ces Solitaires, comme ayant tenté Dieu & violé le V. Précepte.

Pour fournir au Lecteur des preuves bien reſpectables de ce jugement de l'Egliſe, je n'ai beſoin que de tranſcrire ici ce qu'en rapporte M. Arnaud d'Andilly dans ſa Préface ſur la Vie des Péres des Déſerts.

Il y atteſte que les plus grands Docteurs de l'Egliſe ont regardé en général ces Solitaires ſi remplis de courage & de foi, *comme de grands Prodiges de Sainteté, & des Chefs-d'œuvre de la Toute-puiſſance Divine.* Pref. des Vies des PP. des Déſerts, pp. 5 & 6. V. S. Aug. de delic. Sanct. otioſorum, Ibid. p. 7.

„ Et véritablement, *s'écrie-t il*, y a-t-il rien de plus glorieux à Dieu, que les vic-
„ toires & les triomphes de ſa grace dans ce parfait modéle de toutes les vertus Chré-
„ tiennes & Religieuſes, dans ces admirables Solitaires, qui ont quitté le monde ha-
„ bité des hommes, pour en chercher un nouveau qui avoit été juſqu'alors inhabitable,
„ & pour y vivre comme Jeſus-Chriſt avec les bêtes, & avec les Anges, non ſeule-
„ ment durant 30. 40. 60. & 80. ans: qui ont peuplé ce nouveau monde de céleſtes
„ colonies: qui y ont bâti autant de forteresſes contre les puiſſances de l'ennemi, qu'il
„ y avoit de grottes & de cellules d'Anachorétes ?

„ Qui ſeroit le Chrétien aſſez inſenſible, *ajoute-t-il*, pour n'être pas touché de reſ-
„ pect, en conſidérant cette Sageſſe ineffable du Trés-haut, qui après avoir laſſé &
„ vaincu toute la fureur des Tyrans dans les cruelles perſécutions qui déchirérent l'E-
„ gliſe juſqu'à la converſion des Empereurs à la foi, ſuſcita un nombre innombrable
„ de Solitaires, qui donnérent autant d'éclat à la Religion Chrétienne par leur vie V. Prolog. Vitæ S. Pachom.
„ toute ſainte & leurs auſtérités preſque incroyables, que les Martyrs avoient fait par
„ leur conſtance: qui, au lieu d'un court Martyre de quelques heures, en embraſſé-
„ rent un de pluſieurs années, ... qui s'expoſérent à toutes les rigueurs des élémens,
„ comme les autres à celles des hommes: & éleverent à Jéſus-Chriſt un trophée auſſi
„ glorieux ſur la fauſſe vertu des Sages Payens & des Philoſophes, que les Martyrs
„ avoient fait ſur la fauſſe créance des Idolâtres?

„ Dieu, *dit-il encore*, fait ſouvent entendre ſa voix en parlant au cœur de ſes plus Préf. ibid. p. b.
„ fidéles Serviteurs par les ſentimens qu'il leur inſpire.

„ Toutes ces perſonnes, *ajoute-t-il*, n'auroient pas acquis une ſi haute ſageſſe par Ibid. p. 11.
„ l'étude des Sciences; (mais elle leur a été donnée) par leur foi en Dieu & en Jeſus-
„ Chriſt, & par l'humilité de leurs priéres."

C'eſt ainſi, dit-il, *que S. Antoine*, & quantité d'autres Anachorétes ont *appris la Science des Saints dans l'école du S. Eſprit & des Déſerts.* Ibid. p. 9. & 10.

L'unique étude de ces Solitaires étoit la méditation de l'Ecriture & ſur-tout du Nouveau Teſtament, accompagnée d'humbles & ferventes priéres, qui faiſoient deſcendre ſur eux l'eſprit de Dieu. Et quoique parmi eux, il y en eût pluſieurs qui n'avoient aucun Livre, ni même qui ne ſavoient peut-être pas lire, cependant les plus grands hommes de l'Egliſe les ont regardé *comme des colomnes de lumiére, qui ſoutenoient l'Univers; & comme des hommes de Dieu, dont les vertus faiſoient ſubſiſter le monde rempli de vices & de déſordres.* Ibid. p. 30.

Auſſi trouve-t-on, en nombre d'endroits des Vies de ces Solitaires, que des Docteurs renommés & d'illuſtres Evêques ont conſulté pluſieurs d'entre eux, & ſinguliérement

S. Antoine, S. Pacôme, S. Marcien, S. Pambon, &c., quoique ces Solitaires ne fussent que Laïques. Mais ces Evêques & ces Docteurs n'en étoient pas moins persuadés que l'entier détachement de toutes choses dans lequel vivoient ces Solitaires, & leurs oraisons presque continuelles, étoient très capables de leur attirer l'esprit de lumiére & d'intelligence dans les voies de Dieu, qui est moins souvent le fruit de l'étude qu'une récompense d'une humble priére, dit M. d'Andilly.

Ibid. p. 42. & 43. S. Athan. Vit. S. Ant. c. 5. S. Hieron. V. S. Hilar. Sulp. Sev. Dialog. I. c. 3. Theodor. Philot. 2. 21. Aug. Epist. 89.

„ Quels Chrétiens, *ajoute-t-il*, s'ils ne sont aussi corrompus dans l'esprit que dans „ les mœurs, peuvent considérer avec insensibilité ces merveilleux Pénitens, qui ont „ été aussi ingénieux à macérer leurs corps par toutes sortes d'austérités, que les autres „ le sont pour plonger les leurs dans toutes sortes de délices; qui se sont ensévelis tout „ vivans dans des tombeaux ou dans des cîternes séches: qui jeûnoient tous les jours „ jusqu'au soir, sans que jamais le soleil les vît manger; qui souffroient sans feu tou- „ tes les glaces de l'hiver, & sans rafraîchissement & sans ombre toute l'ardeur de „ l'été, & que S. Augustin appelle pour ce sujet, *les plus excellens des membres de* „ *Jesus-Christ.*"

Ce seroit me plonger dans une mer immense de Miracles, de Prodiges & de faits extraordinaires, surnaturels & presque incroyables, que d'entreprendre de rapporter en détail les Vies des plus célébres de ces Anachorétes. Ce que j'en viens de citer en général, suffit pleinement pour établir que Dieu a conduit un nombre innombrable de Saints par des voies très écartées de la route commune, sans leur donner pour ce sujet aucune lumiére prophétique, mais en imprimant dans leur cœur des sentimens d'amour & de confiance, & une persuasion immobile qu'ils lui plairoient en suivant cette route.

Voilà tout ce que j'avois à prouver: ainsi donnons-en seulement pour Exemple, une Vie des plus manifestement contraire aux régles, & où cependant l'impression de l'Esprit de Dieu, sans aucune révélation prophétique, paroît le plus clairement.

On y va voir une célébre Courtisanne métamorphosée tout d'un coup en un très Saint Reclus, faire une pénitence dont le récit fait frémir d'horreur: & son déguisement très irrégulier, sa reclusion contre nature, & sa pénitence excessivement meurtriére, canonisés par l'Eglise.

Vie des PP. Ste. Pélagie.

Sainte Pélagie dont je parle, étoit la plus fameuse Comédienne d'Antioche: & sa beauté extraordinaire étoit un appas très séduisant dont Satan se servoit pour perdre une multitude d'ames. Mais Dieu qui de toute éternité avoit de grands desseins de miséricorde sur cette aveugle pécheresse, ne la laissa pas dans l'abîme de corruption où le démon l'avoit précipitée.

Le Saint Evêque None, qui avoit été enlévé d'un Monastére où il vivoit dans une grande pénitence & qu'on avoit fait Evêque malgré lui, s'étant trouvé à Antioche, y fit un Sermon extrêmement touchant sur le bonheur infini des Saints, qui participent au bonheur de Dieu même dans le sein de son Divin Fils, & sur les tourmens affreux des réprouvés, qui pendant toute l'éternité sont la proie des flammes & des démons.

La miséricorde de Dieu & sa providence attentive sur ses Elus, y fit trouver Pélagie qui n'étoit point batisée, & qui jusqu'à ce jour n'étoit jamais entrée dans l'Eglise.

Ibid. p. 574.

Ce Sermon fit une telle impression dans son cœur, qu'on la vit aussi-tôt verser des ruisseaux de larmes, & que dès le même jour elle alla se jetter aux pieds du S. Evêque None, & lui dit; „ Je vous conjure, Monseigneur, d'imiter Jesus-Christ vo- „ tre Maître, en me faisant ressentir les effets de votre bonté & en me rendant Chré- „ tienne: car je suis un abîme de péché, & un gouffre de toutes sortes d'iniquités."

Le Saint Evêque eut d'abord bien de la peine à s'y rendre, & lui représenta que les SS. Canons défendent de batiser une Courtisanne, à moins qu'elle ne donne pendant certain tems des preuves suffisantes qu'elle ne retombera jamais dans les mêmes péchés. Mais

Mais Pélagie l'en conjura avec tant de pleurs, & parut si touchée & si brûlante d'ardeur d'obtenir cette grace, qu'enfin S. None & plusieurs autres Evêques qui étoient assemblés avec lui, se déterminérent à la batiser, la confirmer, & même lui donner le sacré Corps du Sauveur du monde.

Peu de jours après Pélagie fit remettre au S. Evêque None tout son or, son argent, ses pierreries, & même jusqu'à ses habits, pour en disposer en charités: & dans l'ardent désir que Dieu mettoit dans son cœur de faire une pénitence qui eût quelque proportion avec ses crimes, elle forma l'étrange résolution de s'habiller en homme, de s'en aller à Jérusalem, d'y faire bâtir sur la montagne des Oliviers une petite cellule dont elle feroit murer la porte, de ne laisser d'autre ouverture à cette cellule qu'une très petite fenêtre, pour recevoir du pain & de l'eau qu'on auroit la charité de lui donner, & de ne jamais sortir jusqu'à sa mort de cet horrible sépulcre, qui ne pouvoit manquer de devenir d'une infection épouvantable par toutes les ordures qui sortiroient du corps de cette courageuse Pénitente si cruelle pour elle-même.

Il y a toute apparence qu'elle communiqua ce dessein si contraire aux régles au S. Evêque None: du moins est-il certain qu'il en eut connoissance. Mais quoiqu'il n'ignorât pas que le Deuteronome déclare *abominables aux yeux de Dieu* ceux qui déguisent leur sexe, en se revêtant des habits du sexe différent, & quoique ce saint Evêque fût trop bien au fait des Régles de l'Eglise pour ne pas savoir qu'il n'est point ordinairement permis d'entreprendre des pénitences supérieures aux forces de la nature, ni de se priver volontairement & de dessein formé, même à la mort, du puissant secours des Sacremens, cependant ce S. Evêque (du moins aussi-bien instruit des voies de Dieu & aussi *rempli de la Science des Saints* que nos Théologiens Antisecouristes) ayant apperçu l'impression du S. Esprit dans l'intime conviction & la ferme confiance que Pélagie sentoit dans son cœur, que son projet (de faire une si étonnante pénitence) plairoit à Dieu, & qu'il l'y soutiendroit par sa grace; ne crut pas devoir s'y opposer.

Deuteron. XXII. 5.

Pélagie ne perdit point de tems à exécuter son entreprise. Le huitiéme jour d'après son Batême, qui est celui où les adultes quittent la robe blanche qu'on leur donnoit autrefois en les batisant, elle se couvre d'un cilice, elle s'habille en homme, elle s'enveloppe dans un vieux manteau du Bienheureux Evêque None, & va à pied à Jérusalem, où elle se donne pour un Eunuque sous le nom de Frére Pélage. Elle se fait construire sa petite cellule dans le jardin des Oliviers, précisément au lieu où Jesus-Christ faisoit ses priéres, elle fait murer la porte; & elle déclare aux Prêtres de Jérusalem, qu'elle va s'y ensevelir pour tout le reste de ses jours, sans en sortir jamais ni en permettre l'entrée à qui que ce soit jusqu'à la fin de sa vie, pour quelque cause que ce puisse être.

Les Prêtres de Jérusalem admirent une si étonnante résolution, & croient y voir le doigt de Dieu, ainsi qu'avoit fait le S. Evêque None.

Le Tout-puissant conserva Miraculeusement la vie pendant près de 4. ans, à cette Sainte Pénitente, dans l'effroyable tombeau où elle s'étoit enterrée.

Au bout de ce tems, un Diacre nommé Jacques, très attaché au S. Evêque None, & qui est celui qui a écrit la Vie de cette Sainte, ayant formé le dessein d'aller à Jérusalem pour y visiter les Saints Lieux, ce S. Evêque lui recommanda de s'y *informer d'un Solitaire Eunuque nommé Pélage, qui y étoit reclus.*

M. Arn. Vie des PP. 579.

Il alla trouver notre Sainte, & lui parla par sa petite fenêtre de la part du S. Evêque None. Mais quoiqu'il eût vû Pélagie dans le tems de sa pernicieuse beauté, il n'eut garde de la reconnoître, tant son *visage étoit décharné par son extrême pénitence.* Elle ne lui dit que quatre mots, referma sa petite fenêtre, & se remit à prier Dieu.

Pag. 580.

Quelque tems après le Diacre Jacques étant retourné à la fenêtre, s'apperçut qu'elle étoit morte. Il en donna aussi-tôt avis aux Prêtres de Jérusalem, qui s'assemblérent

avec

avec tous les Solitaires qui demeuroient autour de cette Ville, & firent abbatre la cellule dans le dessein d'ensevelir le prétendu Pélage avec une grande pompe. Ils furent bien surpris, de ce qu'on trouva, lorsqu'on voulut l'ensevelir, que c'étoit une fille. Mais cela ne fit qu'augmenter leur *grande vénération* pour elle. Ils couvrirent son corps *d'un drap d'or enrichi de pierres préçieuses*, & les Prêtres voulurent le porter eux-mêmes dans l'Eglise, où ils la placérent comme de *saintes Reliques*.

Ibid. p. 581.

Les Théologiens Antisecouristes ne peuvent point supposer que cette Sainte ait eû une révélation prophétique pour exécuter ce qu'elle a fait: il n'en est pas dit un seul mot dans sa Vie, & l'on voit très clairement au contraire qu'elle n'a agi que par des mouvemens de pénitence, d'humilité, de désir, d'amour & de confiance qui partoient de son cœur.

Ainsi ces MM. pour soutenir leur Proposition (qu'on ne peut jamais innocemment s'écarter des régles à moins qu'on n'y soit autorisé par une révélation prophétique) auront à combattre, non seulement contre Sainte Pélagie, qui en ce cas eût été très coupable, & contre le S. Evêque None & tous les Prêtres de Jérusalem, qui ont jugé des actions extraordinaires de cette Sainte sur des principes diamétralement opposés à ceux de ces Messieurs, mais ils auront aussi à se défendre contre le jugement de toute l'Eglise, qui en canonisant cette Sainte a condamné leur faux principe.

Ce n'est pas tout: il faut en même tems qu'ils chassent du Ciel Sainte Marine & Sainte Hildegarde, qui sans avoir été Prophétesses, ont passé presque toute leur vie excessivement pénitente, déguisées en hommes dans des Couvents de Religieux. Enfin il faut aussi qu'ils livrent bataille à cette Armée innombrable d'Anachorétes, qui, sans révélations prophétiques, ont embrassé une vie presque aussi contraire aux régles communes que celle de ces trois Saintes. Or comment les Théologiens Antisecouristes pourront-ils soutenir leur cause contre tous ces Saints au Tribunal du Très-haut, qui a déja décidé la question en leur faveur en les recevant dans sa gloire?

XXVIII. Saints qui ont abregé leurs jours par des penitences meurtrieres, ou dont la vie n'a eté conservee que par Miracle.

Cependant voici encore une autre Armée plus nombreuse que toutes les précédentes, qui se présente au combat contre ces Messieurs.

Elle est composée de ce nombre innombrable de Saints de tous les Siécles de l'Eglise, qui sans être Anachorétes, ont fait des pénitences meurtriéres, lesquelles ont effectivement abrégé leurs jours, ou dans lesquelles leur vie n'a pû être conservée longtems que par Miracle.

Il est certain que de telles pénitences sont contre les régles communes, & que ce seroit une témérité condamnable, que de les faire sans y être poussé & pour ainsi dire entraîné par un mouvement extraordinaire de l'Esprit de Dieu.

Cependant combien y en a-t-il eû de telles dans chaque Siécle depuis l'établissement de la Religion? Il ne faut qu'ouvrir au hazard toutes les *Vies des Saints*, il ne faut que parcourir les Monumens de l'Histoire Ecclésiastique, pour en trouver par tout des éxemples frappans. Mais outre les Vies écrites, combien dans toute l'étendue du Monde Chrétien y a-t-il eû de ces courageux Pénitens, que Dieu a pour ainsi dire cachés dans le secret de sa Providence, & dont la vie surhumaine n'a point été transmise jusqu'à nous? Ce seroit multiplier à l'infini contre toute vérité & toute vraisemblance le nombre des Prophétes, ou du moins des révélations proprement dites, que de prétendre que tous ces Martyrs de la pénitence, y ont été autorisés par des révélations expresses.

Encore un coup depuis l'établissement de l'Eglise, rien de plus rare que le Don de prophétie: mais au lieu de ce Don brillant, on a vû dans tous les Siécles un très grand nombre de Saints faire des actions d'une vertu extraordinaire qui s'écarte & s'éleve au dessus des routes communes: ce qu'ils ont entrepris & heureusement exécuté par une impression secrette de l'Esprit de Dieu, qui a persuadé pleinement leur cœur qu'il demandoit cela d'eux.

Com-

Comment nos Contradicteurs ont-ils pû totalement oublier les récits, qu'ils ont lû si souvent, des pénitences excessives de tant de Saints, qui non contens de passer plusieurs jours sans prendre aucun aliment, & de macérer leur corps avec des haires, des cilices, de pésantes chaînes de fer, des ceintures & des cœurs hérissés de pointes, sembloient n'être occupés qu'à inventer tous les jours quelque nouveau supplice pour crucifier leur chair? Par exemple, quelle multitude de ces faits admirables ne trouve-t-on pas dans la Philotée de Théodoret, dans les Homélies de S. Chrysostôme, dans l'Histoire Ecclésiastique de Sozomene, dans les Vies écrites par S. Jérôme, &c?

Mais si l'on ne veut pas prendre la peine de feuilleter tous ces respectables Monumens, il suffit même de parcourir l'Histoire du Carême de M. Baillet, & les Vies des Saints données par M. Gouget, pour être merveilleusement surpris des prodigieuses pénitences que Dieu a fait faire à un très grand nombre de Saints, non en les leur ordonnant par des révélations prophétiques, mais en mettant dans leur cœur un grand empressement de lui plaire, & une vive espérance de parvenir par ce moyen au bonheur céleste, dont la volupté pure & ineffable est au dessus de toute expression & même de tous les désirs & de toutes les pensées des habitans de la Terre.

L'instinct Divin qui animoit ces généreux Vainqueurs de leur propre corps, leur mettoit sans cesse devant les yeux, que chaque moment de souffrance seroit éternellement récompensé par un surcroît de ce bonheur incomparable. C'est ce puissant mobile qui les rendoit inexorables à tous les gémissemens de leur chair. Ils sentoient au dedans d'eux-mêmes une voix qui leur crioit continuellement: Quel thrésor immense ne gagnez-vous pas par des peines si courtes! Une éternité pour un instant! Chaque moment où vous souffrez fera une différence éternelle dans le dégré de gloire qui vous est préparée. Plus vous souffrirez par amour pour Jesus-Christ, plus vous lui serez étroitement uni, plus vous serez aimé de lui, plus vous participerez à la béatitude infinie de sa personne Divine. Quelle gloire, d'être dans le Ciel un de ses plus chers favoris! Quelle félicité, de jouïr dans son sein de celle de Dieu même! Pouvez-vous jamais trop acheter une telle gloire & un tel bonheur?

Voilà quelle est réellement la révélation prophétique qui a fait faire de si grandes pénitences à tous ces Saints. Nous l'avons tous reçue également comme eux, de la bouche de Jesus-Christ. Heureux si elle faisoit une aussi vive impression dans nos cœurs! Mais présentons au Lecteur quelques Exemples de ces pénitences.

Y a-t-il rien de plus étonnant que celle de S. Thalelée, qui s'enferma dans un coffre de bois, en se repliant sur lui-même comme un peloton; le fit suspendre en l'air, & y resta ainsi 10. ans sans en sortir, y ayant fait faire quelques trous, par l'un desquels il prenoit le peu de nourriture dont il faisoit usage. Théodoret, Philotée.

Cette histoire seroit absolument incroyable si elle n'étoit attestée par un aussi grand homme que Théodoret. Il est manifeste que S. Thalelée n'a pû vivre tant d'années dans une telle situation, que par un Prodige continuel. Aussi quelque contraire aux régles qu'ait été cette pénitence surhumaine, l'Eglise n'a pas hésité de canoniser ce Saint, parce que la protection visible que Dieu lui avoit accordée en lui conservant Miraculeusement la vie pendant si long-tems, lui a paru une preuve complette que ce Saint n'avoit mené une vie si extraordinaire, que par une impression secrette de l'Esprit de Dieu, qui vouloit faire éclatter par ce moyen la force toutepuissante de sa grace, qui peut faire vaincre tous les sentimens de la nature, & faire souffrir avec joie un supplice continuel pendant dix ans à de foibles créatures, qui par elles-mêmes ne sont que concupiscence, qu'amour des plaisirs criminels & que lâcheté.

S. Baradat vécut à peu près de la même maniére, dans un petit trou de rocher. Théod. ibid.

Théodoret rapporte aussi l'histoire de plusieurs autres Saints qui se sont fait renfermer à l'étroit pour tout le reste de leur vie, entre quatre murailles, sans aucun toît ni couverture,

en sorte qu'ils souffroient l'été & l'hiver toutes les incommodités & les injures de l'air, & qui pis est, l'infection continuelle de leur effroyable cachot, dans lequel ils faisoient leurs nécessités indispensables.

Aussi le Bienheureux Théodoret & les autres Théologiens célébres qui ont parlé de ces Saints, ont-ils cru que leur vie devoit être regardée comme un Prodige fait exprès pour reprocher à la plûpart des Chrétiens leur lâcheté à faire pénitence, & pour leur faire voir quel courage surhumain & quelle force surnaturelle donnent la foi & la confiance en Dieu. A quoi ces Théologiens ont ajouté, que, quoique ces Prodiges soient faits pour inviter les pécheurs à la pénitence, néanmoins ils ne sont point du tout des exemples que le commun des hommes doivent imiter à la lettre, & qu'au contraire il n'est jamais permis de faire des pénitences si extraordinaires, à moins que Dieu n'y appelle par des attraits, des instincts, & des mouvemens intérieurs de son Esprit, si forts que ceux qui les reçoivent, ne puissent révoquer en doute que c'est sa volonté. Mais aucun de ces Théologiens n'a eû garde de dire que pour pouvoir faire légitimement ces pénitences extraordinaires, il faille absolument y être autorisé par une révélation prophétique. C'eut été blâmer la conduite de l'Esprit de Dieu, qui a fait faire à ces Saints ces étonnantes pénitences sans leur donner de révélation, mais en les y déterminant par un puissant attrait qui conduisoit leur cœur plus par amour que par lumiére.

Voici une autre espéce de pénitence, que je ne crois pas moins meurtriére quand elle est portée à l'excès, & qui me paroît encore plus douloureuse que les précédentes.

M. Goug. Vie de S. Dominiq. l'Enc. 14. Octobre.

Telle fut celle de S. *Dominique* surnommé *l'Encuirassé*, parce qu'il *portoit sur la chair une cuirasse de fer, qu'il ne quittoit jamais que pour se déchirer le corps par* la plus cruelle *flagellation* qu'on puisse imaginer. Son histoire ne peut être révoquée en doute. Elle a été écrite par le Bienheureux Pierre de Damien, qui étoit alors le Supérieur du Couvent où vivoit ce Saint: & elle est attestée par un Religieux nommé Auson, qui étoit celui par qui il se faisoit donner tous les jours cette effroyable flagellation à toutes les Heures Canoniales.

Suivant le calcul de M. Gouget, qui a fait l'abrégé de cette étonnante histoire, S. Dominique recevoit réguliérement tous les jours trente mille coups de discipline, en disant deux fois tout le Pseautier. Mais dans le tems de pénitence, il en reçevoit cinquante mille. *Il y eut même un Carême pendant lequel* (suivant que l'atteste le Bienheureux Pierre de Damien) *il s'en fit donner trois millions de coups:* en sorte que pendant tout ce Caréme, Auson ne cessa presque pas de le frapper depuis le matin jusqu'au soir.

Aussi sa peau, qui dans les premiéres années étoit d'une couleur *livide*, devint aussi *noire* que celle *d'un Négre*, le sang qui en sortoit sans cesse, s'étant répandu, collé & desséché entre la peau & la chair. Car ce ne fut que dans les premiéres années que S. Dominique se servit d'une discipline ordinaire: bientôt cet instrument lui parut trop doux, & il s'en fit faire une avec des couroyes de *cuir* & toute *hérissée de pointes de fer*, qui lui déchiroient la peau. Mais ce qui est inconcevable, & qu'on ne peut lire sans en frémir d'horreur, c'est que ce sanglant supplice se répétoit chaque jour *à toutes les Heures Canoniales*, c'est-à-dire de trois heures en trois heures.

Il est certain que les plaies & les meurtrissures qu'on lui faisoit ainsi presque sans cesse, étant à tout moment augmentées, déchirées, envenimées par de nouveaux coups, devoient naturellement se gangréner, ce qui lui auroit bientôt causé la mort.

Cependant S. Dominique ajoutoit encore à cette effroyable pénitence, un jeûne perpetuel *au pain & à l'eau*, & *des cercles de fer*, dans lesquels il *avoit continuellement les jambes, les cuisses & les bras* étroitement *serrés*.

Mais ce Saint avoit-il donc eû quelque révélation particuliére, pour traiter ainsi

son

ſon corps avec une inhumanité qui paroît ſi barbare ? Il n'en avoit point d'autre que ces conſeils de S. Paul :

„ Conſacrez à Dieu les membres de votre corps, pour lui ſervir d'armes de juſtice. Rom. VI. 13.
„ Si vous vivez ſelon la chair, vous mourrez : mais vous vivrez, ſi par l'eſprit Ibid. VIII.
„ vous faites mourir les œuvres de la chair. 13.
„ Ceux qui ſont à Jeſus-Chriſt, crucifient leur chair avec tous ſes déſirs déréglés." Gal. V. 24.

S. Dominique, pour obtenir du Bienheureux Pierre de Damien ſon reſpectable Supérieur, la permiſſion de faire des pénitences ſi meurtriéres, ne lui en donnoit point d'autre motif que de lui dire, qu'il devoit beaucoup à la juſtice Divine, qu'il vouloit tâcher de faire ſon Purgatoire dans ce monde, & qu'il ſentoit dans ſon cœur une intime perſuaſion que Dieu demandoit de lui toutes ces étranges pénitences.

Selon les nouveaux principes des Théologiens Antiſecouriſtes, combien cette ſimple perſuaſion du cœur étoit-elle inſuffiſante pour juſtifier des pénitences ſi contraires aux régles communes ? D'où il réſulte, non ſeulement que S. Dominique étoit très coupable, mais auſſi que le Bienheureux Pierre de Damien, qui ſur un tel inſtinct ſecret (qui paroît à ces MM. abſolument incapable par lui-même de donner aucune certitude de la volonté de Dieu) permettoit à ce Saint de faire ces étonnantes pénitences, n'étoit pas moins coupable que lui ; & que le plus criminel de tous, étoit le Religieux Auſon, qui ſur la foi de cet inſtinct ſecret, donnoit journellement une multitude prodigieuſe de coups effroyables à S. Dominique. Car ſelon ces Meſſieurs, lorſqu'il eſt queſtion de faire quelque choſe contre les régles, il n'eſt jamais permis de ſuivre l'inſtinct d'autrui.

Cependant l'Egliſe en a jugé tout autrement. Car il eſt manifeſte qu'en canoniſant S. Dominique, préciſément pour avoir fait juſqu'à la fin de ſa vie ces pénitences exceſſivement cruelles, elle a décidé qu'il avoit agi par une impreſſion ſecrette de l'Eſprit de Dieu. D'où il ſuit que nous devons croire, que le Bienheureux Pierre de Damien & le Religieux Auſon n'ont fait qu'exécuter la volonté du Souverain Légiſlateur, en ſe prêtant aux déſirs de S. Dominique.

C'eſt cette volonté ſuprême qui doit être la régle de toutes nos actions. Heureux ceux qui la ſuivent toujours avec fidelité, & qui ne lui préférent jamais les penſées de leur propre eſprit !

Il ſeroit trop long de rapporter l'hiſtoire d'un Saint par rapport à chaque eſpéce de pénitence meurtriére. Mais en voici un, qui les a raſſemblées preſque toutes ſur lui-même. Réduiſons nous à citer quelques traits de ſa Vie. Je parle de S. Siméon Stylite dont les actions les plus ſinguliéres ont eû une multitude prodigieuſe de Témoins, & comme le diſent les Auteurs Eccléſiaſtiques, tout l'Univers.

A l'âge de treize ans, il entra dans le Monaſtére de S. Timothée pour y ſervir les Religieux : & dès-lors ſon attrait pour la pénitence étoit ſi grand, vû l'ardent déſir qu'il avoit de plaire à Dieu, que non ſeulement il ſe condamna à ne manger que tous les Dimanches, mais il ſe *mit ſur ſa chair nue, une corde à puits, tout autour* du corps, *depuis les reins juſqu'au cou*, qu'il ſerra avec tant de force qu'il la fit *entrer* dans *ſa chair*, en ſorte *qu'elle le ſerroit juſqu'aux os*, dit le Bienheureux Antoine diſciple de S. Siméon & qui a écrit ſa Vie. Auſſi en peu de tems cette corde *pourrit-elle toute ſa chair ... Les vers en tomboient lorſqu'il marchoit. Son lit en étoit tout plein ... Et il ſortoit de ſon corps une ſi étrange puanteur, que perſonne ne pouvoit approcher de lui.* (Vie des PP. des Déſ. par M. d'Aud. Tom. I. p. 216. Vie de S. Siméon.)

Les Religieux s'en plaignirent à S. Timothée, qui l'ayant fait deshabiller, & ayant apperçû *cette corde*, qui étoit *tellement enfoncée dans ſa chair qu'il n'en paroiſſoit que la ſurface*, la fit ôter de ſon corps : ce qu'on ne pût faire ſans lui *arracher* en même tems *beaucoup de chair pourrie*. Ibid. p. 218.

S. Timothée crut d'abord qu'une pénitence ſi effroyablement meurtriére étoit trop

contraire aux régles pour pouvoir être attribuée au mouvement de l'Esprit saint. Il blâma S. Siméon, & le chassa de son Monastére. Mais Dieu ne le laissa pas long-tems dans cette erreur: il lui fit clairement connoître que Siméon l'avoit faite par un attrait qu'il avoit formé lui-même dans son cœur, & que l'amour Divin, qui en avoit été le motif, la rendoit très méritoire.

Mais voici quelque chose de bien plus fort, & qui paroît bien plus directement contraire au V. Précepte. S. Siméon chassé de ce Monastére, crut ne pouvoir mieux faire que de sacrifier sa vie à celui de qui il la tenoit. L'empressement extrême qu'il avoit de voir le Très-haut dans sa gloire, & d'être embrâsé, à la vûe de ses perfections infinies, d'un amour incomparablement plus grand & plus parfait que celui qu'on peut avoir dans ce monde, lui faisoit souhaiter la fin de sa vie avec une ardeur excessive, & lui laissoit croire qu'en agissant par ce motif, il pouvoit, sans offenser Dieu, se procurer la mort. Il se disoit, comme la Sainte Vierge Pélagie: s'il y a en cela quelque crime, la foi qui me le fait faire, le change en une bonne œuvre: *Facinus fides ablevat.*

Il est évident que ce fut dans cette vûe, qu'en sortant du Monastére, il alla se jetter dans un puits sec, avec le dessein d'y rester sans boire ni manger, jusqu'à sa mort. Voilà une résolution bien formellement contraire au V. Commandement. Cependant il faudroit être bien hardi pour la blâmer, Dieu ayant déclaré lui-même que Siméon, dans le tems qu'il étoit dans ce puits, étoit très agréable à ses yeux.

Il ne fit point de révélation à S. Siméon: ce Saint n'en avoit pas besoin, puisqu'il exécutoit avec la derniére fidélité tous les instincts que l'amour mettoit dans son cœur. Mais Dieu en fit une à S. Timothée, parce qu'elle lui étoit nécessaire pour rectifier ses faux jugemens: car ce saint homme, en croyant suivre les régles, avoit osé condamner ce que le Législateur Suprême faisoit faire à S. Siméon.

Ibid. p. 318. La nuit même du jour où S. Timothée avoit chassé S. Siméon, „ il vit en songe „ une grande multitude de peuple, qui étant armés environnoient son Monastère & „ crioient: Timothée, rends-nous Siméon le Serviteur de Dieu, ou nous te brûle- „ rons avec ton Monastère; parce que tu as maltraité un homme juste."

S. Timothée, n'ayant pas d'abord compris tout ce que cette Vision lui ordonnoit
Ibid. p. 319. de faire, en eut une seconde peu de jours après, où „ il vit une multitude d'hom- „ mes forts & puissans, qui se tenans devant lui, disoient: Donnes-nous, Siméon le „ Serviteur de Dieu, qui est si fort aimé de lui & de tous les Anges. Pourquoi l'as- „ tu tant tourmenté? Il est plus grand que toi devant Dieu."

Après cela S. Timothée ne douta plus que Dieu ne lui commandât par ces Visions de chercher Siméon & de le ramener dans son Monastére. Il se douta qu'il étoit dans ce puits sec: il y *descendit* lui-même avec quelques Religieux qu'il avoit amenés avec lui.

Ibid. Siméon les voyant leur dit: „ Serviteurs de Dieu, je vous conjure de me laisser „ ici encore une heure, afin que j'y rende l'esprit, me sentant défaillir de telle sorte „ que je ne saurois plus vivre que fort peu:" & il refusa de les suivre.

Peut-on une preuve plus forte que son dessein étoit de se laisser mourir dans ce puits sec? Cependant c'est en ce tems-même qu'il est dans une résolution si contraire au V. Précepte, que Dieu déclare qu'il *est fort aimé de lui & de tous les Anges*, & que malgré sa jeunesse, *il est* déjà *plus grand* devant ses yeux que Timothée qui avoit employé toute sa vie à faire de bonnes œuvres: tant il est vrai que rien n'est plus grand que l'amour!

Ibid. p. 320. S. Timothée & ses Religieux emmenérent S. Siméon, „ par force, & lui dirent, „ en se jettants à ses pieds, & en pleurants: *Serviteur de Dieu, nous vous avons offensé,* „ *pardonnez-nous.*"

Il

Il demeura ensuite avec eux environ un an, au bout duquel il sortit secrettement de leur Monastère, & se bâtit une petite cellule, où il resta trois ans.

Le Bienheureux Théodoret, ce célébre Pére de l'Eglise Grecque, qui avoit vû lui-même la plûpart des actions les plus extraordinaires de S. Siméon & qui avoit appris les autres de Témoins oculaires, rapporte: „ qu'après qu'il eût bâti cette cellu- Théodoret.
„ le, il pria un grand Serviteur de Dieu nommé Basse (qui avoit été choisi pour être le „ Visiteur & le Supérieur des Solitaires) de murer la porte de cette cellule, & de la „ laisser ainsi pendant 40. jours, ayant résolu d'y passer tout ce tems-là sans boire ni „ manger. Le Bienheureux Basse lui représenta, qu'il n'étoit pas permis de se don- „ ner ainsi la mort, & que bien loin que ce fût une action méritoire, c'étoit au con- „ traire un très grand crime. *Puisque vous n'approuvez-pas mon dessein*, lui répondit „ Siméon, *donnez-moi dix pains & une cruche d'eau, pour m'en servir si j'en ai besoin.* „ Basse les lui ayant donnés, consentit de murer sa porte: & au bout des 40. jours „ l'ayant débouchée, il retrouva les dix pains entiers, la cruche toute pleine, & „ Siméon *couché par terre sans parole & sans mouvement, comme s'il eût été mort*. Ce- „ pendant ayant remarqué qu'il étoit encore en vie, il lui donna le plus grand de tous „ les remédes: il lui mit dans la bouche le Corps adorable de Jesus-Christ, ce qui le „ fit aussi-tôt revenir. Basse rempli d'admiration de voir que Dieu lui avoit conservé „ la vie, alla aussi-tôt raconter ce grand Miracle à tous ses disciples."

Que ce trait d'histoire est digne de remarque! Quelle importante réflexion ne donne-t-il pas sujet de faire? Basse condamne d'abord le projet de S. Simeon: & en cela il suit les régles ordinaires. Mais dès qu'il voit que Dieu a opéré le Miracle de le faire vivre 40. jours sans manger, il ne doute plus que Siméon n'ait été porté par une impression de l'Esprit saint à entreprendre ce jeûne si supérieur aux forces de la nature. Quoiqu'il le trouve sans parole, sans mouvement & presque sans vie, bien loin de le condamner comme un homicide de lui-même, ou du moins comme un violateur de la loi qui défend de tenter Dieu, il reconnoît, il adore la main du Tout-puissant dans le Miracle qui l'a empêché de mourir. Il en conclud, que Siméon ayant été protégé du Seigneur dans son entreprise meurtriére, l'a faite par le mouvement surnaturel d'un grand amour; & le regardant comme un Saint, il lui donne l'Eucharistie dans le tems même qu'il est encore sans connoissance.

Mais si la protection visible de Celui qui seul fait des choses merveilleuses, suffit pour justifier des actions qui paroissent très réellement contraires aux Préceptes, n'est-ce pas s'écarter des sentimens de l'Eglise & de la régle de ses jugemens, que de condamner les grands Secours, après un million de Prodiges par lesquels depuis 14. ans Dieu rend tous les jours ces Secours salutaires, & même après plusieurs Guérisons Miraculeuses qu'il lui a plû d'opérer par ce moyen, qui au fond ne viole aucun Précepte?

Dieu a même fait sur un Convulsionnaire avec des circonstances encore plus éclattantes, un Miracle au surplus semblable à celui qu'il fit alors en faveur de S. Siméon. En effet, bien loin que M. Fontaine ait été prêt à rendre l'ame au bout de 40. jours, qu'il a également passé comme S. Siméon sans prendre aucune nourriture, cette privation si longue a servi tout au contraire à rétablir sa santé & ses forces, qui immédiatement auparavant avoient été excessivement épuisées par une maladie considérable. Voy. le Tome précedent. Idée des Conv. pp. 81. & suiv.

Pourquoi donc un si grand Miracle n'a-t-il presque point fait d'impression sur les Adversaires des Convulsions & des Secours, tandis que celui que Dieu a accordé à S. Siméon a paru si admirable au Supérieur des Solitaires? C'est que ce digne Supérieur n'avoit rien sur le cœur qui le prévînt contre S. Siméon, & que sitôt qu'il appercevoit le doigt de Dieu, son ame étoit pénétrée de respect, de reconnoissance & d'amour.

Le Bienheureux Théodoret nous atteste, que depuis que S. Siméon eût exécuté

cette privation totale de nourriture pendant 40. jours de suite, il continua tout le reste de sa vie *à passer tous les Carêmes sans manger*.

M. Baillet s'exprime à ce sujet d'une maniére qui ne cadre guéres aux nouveaux principes des Théologiens Antisecouristes. „ Siméon que l'Esprit de Dieu menoit, „ *dit-il*, par des routes inaccessibles aux autres, persuadé que celui qui étoit tout son „ appui, continueroit toujours le même Miracle en sa faveur, voulut observer la mê- „ me abstinence le reste de sa vie pendant le Carême."

M. Baill. Vie de S. Siméon, 5. Janvier.

Remarquons que M. Baillet, non plus que le Bienheurex Théodoret, & les autres Auteurs qui ont parlé de cette mémorable histoire, ne disent pas que Siméon eût reçû aucune révélation, ni même qu'il eût une assurance entiére de ce Miracle : mais qu'il sentoit seulement une grande confiance dans son cœur, qui le *persuadoit* que Dieu continueroit à le lui accorder.

MM. les Antisecouristes ne peuvent pas nier que les Convulsionnaires n'aient dans le cœur quelque chose de plus par rapport aux grands Secours : & l'on a vû ci-devant (pag. 194.) l'important aveu de leur Deffenseur. En effet il est évident par la fermeté avec laquelle les Convulsionnaires parlent des ordres qu'ils reçoivent de Dieu sur ce sujet, & par l'intrépidité avec laquelle ils les exécutent, qu'ils sentent dans le cœur une conviction pleine & parfaite que c'est lui qui leur commande de se les faire donner. Ne voit-on pas continuellement depuis plus de 14. ans qu'ils ont tous une confiance surhumaine, immobile, inébranlable, que ces terribles Secours ne leur seront que salutaires ? Et tous les jours une multitude d'admirables Prodiges, ne nous démontrent-ils pas que Dieu est l'Auteur de cette confiance surnaturelle ?

S. Siméon n'a pas eû non plus dans son grand jeûne toute la protection surnaturelle & visible que les Convulsionnaires éprouvent communément dans les leurs, lorsqu'ils leur sont imposés par l'instinct Divin de leur Convulsion. Il est vrai que la plûpart d'entre eux souffrent également comme lui, les rigueurs dévorantes de la faim, & l'ardeur brûlante de la soif; mais le corps de S. Siméon s'affoiblissoit excessivement, au lieu que les Convulsionnaires conservent ordinairement toutes leurs forces pendant leurs plus grandes abstinences. Théodoret rapporte lui-même que „ Siméon, dans les pre- „ miers jours de son grand jeûne, restoit tout de bout à prier Dieu suivant son usage „ ordinaire : (*que*) les jours suivans son corps étoit si affoibli, que n'ayant plus la „ force de se soutenir, il étoit obligé de s'asseoir : (*& que*) les derniers jours ses for- „ ces étant entiérement abbatues, & se sentant comme à demi mort, il étoit contraint „ de se coucher par terre."

Théodoret.

Cependant S. Siméon étoit accoutumé à demeurer tout de bout, jour & nuit, dans tous les autres tems de l'année. Tout l'Univers a eû connoissance qu'il est resté de cette maniére au haut de ses colomnes * pendant plus de 40. ans, exposé sans cesse à toutes les injures de l'air. D'abord sur une colomne qui n'avoit que quatre coudées de haut : ensuite sur une autre qui en avoit douze : depuis, sur une de vingt coudées : ensuite, sur une de trente : enfin, sur une de quarante : sur toutes lesquelles il resta ainsi tout de bout jour & nuit jusqu'à sa mort, quoiqu'il eût une cuisse toute pourrie, dont les vers sortoient sans cesse. Il s'avisa même ses derniéres années, pour ne point interrompre, pendant son grand jeûne, son attitude ordinaire, de faire attacher une poutre à sa colomne, & de s'y faire lier tout droit jusqu'à la fin des jours de sa privation continuelle de toute nourriture.

* [C'est de là que lui est venu le nom de *Stylite* : car *Stylé* signifie en Grec une colomne.]

Suivant les principes des Théologiens Antisecouristes, ceux qui le lioient à cette poutre étoient très criminels. Mais les grands Miracles que le Tout-puissant a fait par le ministére de ce Saint depuis qu'il fut sur ses plus hautes colomnes, sont une preuve supérieure à toute la science de ces Messieurs, qu'il approuvoit toutes les pénitences très extraordinaires de ce Saint, & que ceux qui lui rendoient service pour les exécuter,

ter, ne faisoient qu'obéir à la volonté Divine, qu'il est sans doute plus avantageux de suivre que les opinions de quelque homme que ce soit.

Le spectacle surnaturel, que donnoit S. Siméon toujours de bout sur sa colomne, & les Miracles qu'il faisoit, excitérent la curiosité & furent cause de la Conversion d'un très grand nombre de personnes, & même d'une multitude d'Etrangers.

,, Ce nouveau genre de vie, *dit M. Baillet*, parut si Miraculeux à l'Univers, qu'il ,, fut un grand motif de Conversion pour les Sarrasins, les Persans, les Ethiopiens & ,, plusieurs autres Etrangers (qui venoient de leurs pays exprès pour voir Siméon). ,, Mais d'un autre côté il partagea les esprits de bien des gens dans la Chrétienté, ,, suivant la différence de leurs lumiéres & la diversité de leurs dispositions. Les uns ,, n'eurent que du mépris pour cette conduite, & en firent des railleries. . . D'autres ,, la regardérent comme un sujet de scandale pour l'Eglise, par une vie si opposée aux ,, régles ordinaires."

M. Baillet 5. Janvier.

Ainsi, tandis que quantité d'Infidéles se convertissoient, en voyant un Prodige aussi grand qu'étoit la vie de S. Siméon, il se trouvoit au contraire plusieurs Catholiques, qui en se vantant de prendre la deffense des régles, ne témoignoient que du *mépris* pour ce merveilleux Prodige, & employoient leurs talens à tâcher de persuader, que comme il étoit *opposé aux régles ordinaires*, ce n'étoit qu'un *sujet de scandale.*

Peut-on louer, disoient-ils sans doute, peut-on admirer des actions qui font frémir d'horreur: des actions qui sont formellement contraires au V. Précepte, & qui paroissent ne tendre qu'à se procurer la mort? Dieu ne nous a-t-il pas commandé de veiller à la conservation de notre vie, & n'est-ce pas l'offenser que de s'efforcer de la détruire? Enfin n'est-ce pas le tenter d'une maniére très criminelle, que de s'exposer ainsi à une mort certaine à moins qu'il ne fasse un Miracle qu'il n'a point promis? D'ailleurs quelle affectation de se donner ainsi en spectacle à l'Univers, & de faire trophée de ses penitences: tout cela n'est-il pas visiblement contre l'Esprit de Dieu? En vain opposeroit-on que Dieu a conservé la vie à Siméon par des Prodiges continuels, & qu'il lui a fait faire quelques Guérisons qui paroissent Miraculeuses.

Il y a (ajoutoient-ils apparemment, ainsi que les Théologiens Antisecouristes le disent aujourd'hui par rapport aux grands Secours) ,, un Précepte clair & formel, le- ,, quel défend (*de faire ce*) qui doit naturellement blesser ou ôter la vie... Les Pro- ,, diges ne sont pas nécessairement & en toutes sortes de circonstances des preuves de ,, l'opération Divine: (*&*) on ne peut raisonnablement nier que le démon ne puisse o- ,, pérer quelques guérisons corporelles. En second lieu, quand il seroit certain que ,, Dieu a fait (quelques guérisons miraculeuses par le ministére de Siméon) est-il éga- ,, lement certain que Dieu l'a fait pour autoriser l'exception des régles que lui-méme ,, nous a incontestablement prescrites?

Nouv. Eccles. du 21. Janv. 1742.

,, Les régles que nous révendiquons ne sont point douteuses. Ce n'est point un prin- ,, cipe douteux, que jamais on ne doit se dispenser des régles prescrites par la loi de ,, Dieu, hors le cas extrémement rare, d'une exception aussi claire & aussi certaine ,, que la loi. Il n'est point douteux ... qu'il y a des loix auxquelles l'événement le ,, plus merveilleux ne peut jamais donner d'atteinte: auxquelles par conséquent on doit ,, se tenir inviolablement attaché, quelque Prodige qui arrive & en quelque cas que ,, ce soit. Telle est la loi qui défend de tenter Dieu: telle est la régle qui ne permet ,, pas de préférer l'incertain au certain." Or n'est-il pas évident que Siméon tente Dieu en faisant toutes ces pénitences qui naturellement devroient le faire mourir, & qu'il préfére à la certitnde des régles, un succès très incertain, puisque ce succès dépend d'une volonté de Dieu toute gratuite?

Nouv. Eccles. du 21. Févr. 1743.

Voilà précisément tout ce que les Théologiens Antisecouristes opposent aujourd'hui de plus fort aux grands Secours, aux admirables Prodiges que Dieu fait éclatter par ce

 ca-

canal, & dont il se sert pour la Conversion d'un grand nombre de personnes, & aux Guérisons merveilleusement Miraculeuses par lesquelles il a plusieurs fois canonisé les Secours les plus terribles.

Il est visible, il est évident, que tous ces mauvais raisonnemens auroient eû un prétexte bien plus plausible contre S. Siméon, que contre les grands Secours : puisque ses actions étoient véritablement très contraires aux régles ordinaires, au lieu que les grands Secours n'y sont contraires qu'en peinture & qu'en imagination, car loin de blesser ils ne font jamais que du bien.

Mais que sont devenus les *scandales* & les déclamations des Adversaires de la conduite de S. Siméon, qui se donnoient pour les Deffenseurs des Préceptes & de la loi Divine?

L'Eglise n'y a eû aucun égard : & elle a décidé au contraire, que quoique les étranges pénitences de ce Saint se soient prodigieusement écartées des régles qui doivent conduire le commun des Fidéles, on ne doit pas moins les regarder comme des monumens très respectables de la force toute-puissante de la grace de Dieu, qui dès qu'il lui plaît fait entreprendre à ses Saints les choses les plus extraordinaires, en leur mettant dans le cœur un puissant instinct qui les y porte, & qui les persuade pleinement qu'ils suivront en cela sa volonté & qu'ils contribueront à sa gloire.

Tel est l'inctinct qui fait demander aux Convulsionnaires les plus effrayans Secours avec une confiance inébranlable. Ainsi quand même ces Secours seroient réellement contraires aux régles, ce jugement de l'Eglise décideroit encore en leur faveur, puisqu'ils sont autorisés, ainsi que les énormes pénitences de Saint Siméon, par une multitude de Prodiges, & par plusieurs Miracles.

Mais combien de fois l'Eglise n'a-t-elle pas répété ce jugement, puis qu'elle a toujours eû, depuis son établissement, des Saints qui animés par l'Esprit de Dieu ont fait méritoirement des pénitences meurtriéres?

En veut-on des exemples récens? Il est aisé d'en fournir.

Les Théologiens Antisecouristes sont trop bien instruits de tout ce qui s'est passé à Port-Royal, pour avoir oublié que plusieurs de ces illustres Deffenseurs de la Vérité ont fait des penitences qui passoient les forces de la nature.

Il y a eû pareillement pendant la vie de M. l'Abbé de Rancé, plusieurs Religieux de la Trappe, qui ont fait des pénitences qui paroissoient excessives.

Actuellement combien y en a-t-il de telles pratiquées, non seulement par des Convulsionnaires, mais aussi par plusieurs qui suivent le plus exactement cette œuvre, & même par quelques-uns de ceux qui ont été convertis par la vûe des grands Secours?

Je connois aussi des Religieux attachés à toute Vérité, qui dans le secret de leurs cellules, crucifient leurs corps par des jeûnes prodigieux, & par des macérations qui imitent de bien près ce qui paroît incroyable aux beaux-esprits quand ils les lisent dans les *Vies des Saints*.

En voici un Exemple que je puis citer, parce que le Religieux dont il s'agit, tout brûlant du désir de souffrir pour la Vérité, ne redoute aucune espéce de persécution. Je parle de Dom Claude Leauté, ce Bénédictin aussi humble que rempli de zèle, que le Bienheureux François de Pâris respectoit comme un Saint, qu'il consultoit comme rempli de l'Esprit de Dieu, & avec lequel il se consoloit des chagrins qu'on lui causoin sur les impressions du même Esprit.

[Voy. la Vie du B. H. Fr. de Pâris, *Utrecht* 1743. Nouv. Edition : c'est la sixiéme On y voit qu'en 1731. D. Léauté avoit déjà passé onze Carêmes sans manger.]

Or il y a déjà grand nombre d'années que Dom Léauté passe pendant le Carême 40. jours tout de suite sans boire ni manger autre chose que le Corps & le Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il reçoit en disant la Messe. Sa voix ne diminue point, & on ne sauroit lui faire plus de plaisir que de lui laisser dire la Grande Messe. Une Hostie telle que celles d'ordinaire & le peu d'eau & de vin contenus dans des burettes qui ne sont pas même des plus grandes, ne sont certainement pas une nourriture suffisante pour soute-

foutenir un corps humain pendant 40. jours. Ainfi il eft de la derniére évidence que c'eft par Miracle que Dieu lui conferve la vie. Ce Miracle même paroît plus grand que celui qui étoit fait en faveur de S. Siméon, puisque Dom Léauté, quoiqu'il fouffre pendant ce tems une faim qui le déchire & une foif qui le brûle, ne perd pas néanmoins toutes fes forces, & que tous les ans il fe trouve jufqu'au dernier jour en état de réciter dans l'Eglife tous fes Offices de jour & de nuit.

Nombre de fois on a fait diverfes épreuves à fon fujet, fur-tout en l'année 1739. Deux Religieux incrédules l'engagérent alors de fouffrir qu'ils l'enfermaffent pendant fes 40. jours dans une petite cellule, dont ils eurent l'inhumanité de barricader, & même de fceller la fenêtre, en forte qu'il n'y entroit prefque point d'air. Le Supérieur du Couvent y confentit & autorifa ces deux Religieux à pouffer leur défiance & leurs précautions jufqu'aux derniers excès: & Dieu le permit, afin qu'il ne reftât aucun doute fur ce Miracle. Il eft vrai que Dom Leauté fouffrit dans cette étroite prifon, bien plus qu'il n'avoit fait les autres années. Le peu d'air qu'il y avoit s'étant bientôt échauffé, il lui fembloit que toutes fes entrailles étoient *dévorées par le feu le plus ardent*, felon que lui-même me l'a mandé. La main de Dieu le foutint vifiblement dans une entreprife fi évidemment fupérieure aux forces de la nature: & au bout de cette pénible quarantaine, dès que ce faint Religieux eût pris un peu de nourriture, il fe trouva tout à coup entiérement rétabli.

Depuis plufieurs années il a encore ajouté à ce jeûne, celui de paffer également dix jours de fuite fans manger avant la Fête de la Pentecôte, & vingt jours avant celle de Noël.

Mais ces jeûnes prodigieux ne font pas la plus douloureufe de fes pénitences. J'ai vû moi-même, non fans en frémir, la pefante cuiraffe de mailles de fer qu'il fe met fouvent fur fa chair nue; & qui, foutenue fur fes épaules par fix chaînes, couvre tout fon corps depuis le haut de la poitrine jufqu'aux cuiffes, & par derriére depuis le cou jufqu'au bas des reins. Non feulement elle eft toute hériffée de pointes d'aiguilles qui entrent dans fa chair: mais il y a mis en plufieurs endroits des molettes d'éperon, c'eft à dire de ces roues de pointes qui font au bout des éperons, & qui, dès qu'il fait quelque mouvement, lui font fouffrir un fupplice d'autant plus cruel, que les pointes qui étoient déjà dans fa chair, l'arrachent en fe tournant, & qu'auffi-tôt d'autres pointes qui prennent leur place, y font de nouvelles plaies.

Quel courage furhumain ne faut-il pas avoir pour traiter ainfi fon corps? Mais combien de telles pénitences ne font-elles pas contre les régles, puisque fans un Miracle elles cauferoient infailliblement la mort?

Cependant Dom Léauté a-t-il eû quelque révélation prophétique pour exercer contre lui-même une fi grande cruauté? Non: le mouvement fecret de l'Efprit de Dieu, qui l'a porté depuis nombre d'années à crucifier ainfi fon corps, a feulement mis dans fon cœur un défir ardent de fuivre Jefus-Chrift fur la Croix pour monter avec lui dans le Ciel, & une intime perfuafion qu'il plairoit à Dieu, qu'il contribueroit à fa gloire, & qu'il ferviroit la Vérité en rendant témoignage par ces pénitences furhumaines à la canonicité de l'Appel.

Quoique le Bienheureux François de Pâris n'ait pas fait des pénitences auffi cruelles & auffi évidemment furnaturelles que Dom Léauté, cependant il eft de notoriété publique qu'il n'eft mort que par l'épuifement exceffif où fa mortification, fes grands jeûnes & fes autres pénitences l'avoient réduit. Ainfi elles ont été pour lui très réellement meurtriéres.

A-t-il mal fait de fe procurer ainfi la mort? Oui fans doute, fuivant les principes des Théologiens Antifecouriftes, puisqu'il n'avoit point reçû de révélation expreffe qui l'autorifât à s'écarter ainfi des régles communes. Mais cette multitude de Miracles

cles que Dieu fait continuellement à son intercession, sont une preuve sans replique que le Très-haut pense tout différemment de ces Messieurs.

Au reste j'ai établi ci-dessus par une multitude de faits, qu'il ne suffiroit pas aux Adversaires des Secours, pour soutenir leurs nouvelles maximes, de prouver que tous les Saints canonisés ou non, qui ont fait sans révélation prophétique des pénitences meurtriéres, ont été coupables; il faut encore qu'ils frappent de leur Censure tous les Martyrs qui ont été chercher les supplices, tous ceux qui se sont eux-mêmes précipités entre les bras de la mort, tous les Solitaires qui ont forcé le Tout-puissant à leur conserver Miraculeusement la vie comme malgré eux, &c.

N'est-ce point pour ces MM. une trop grande entreprise, que de se mettre ainsi dans la nécessité de prouver, qu'une très grande partie des Saints du Paradis ont été des prévaricateurs précisément par les actions qui les ont fait canoniser? Et oseront-ils, pour soutenir leur Décision, s'élever contre celle de l'Eglise de tous les Siécles, & attaquer sa conduite?

C'est par des instincts Divins, c'est à dire par des impressions de l'Esprit de Dieu, par des mouvemens & des attraits qu'il a imprimé lui-même dans le cœur des Saints, qu'ils ont fait les actions extraordinaires qu'on admire le plus dans leur vie, & qui leur ont attiré le respect & la vénération.

Il est vrai que toutes ces inspirations ont toujours été en eux accompagnées d'une intime & inébranlable conviction que ces actions plairoient à Dieu: & c'est ce qui donnoit à ces Saints une espérance intrépide qu'il les soutiendroit. Mais cette conviction inébranlable & cette intrépide espérance étoient d'un genre tout différent de la pleine certitude qu'éxigent nos Théologiens Dominans. C'étoit une conviction du cœur, une espérance de sentiment, qui partoient d'un grand amour de Dieu, d'un vif désir de servir à sa gloire, d'une ferme confiance en son secours; & non une lumiére purement intellectuelle, telle que celle qui éclairoit l'esprit des Prophétes. Aussi le savant Théologien qui m'a fourni la plûpart des faits que je viens de rapporter, m'assure-t-il que tous les Auteurs Ecclésiastiques, dans les Ecrits desquels il a recueilli ces grands Prodiges de vertu, d'autant plus admirables qu'ils s'écartent davantage de la route commune & des sentimens naturels; ne les attribuent qu'à un ardent amour de Dieu qui embrâsoit l'ame de ces Saints, & à des instincts de feu, que le Saint Esprit formoit dans leur cœur: *Flagrante Dei amore, & Sacro-Sancti Spiritûs instinctu exardescens*; comme il est dit entre autres, au sujet de S. Epagathe, dans la célébre & vénérable Epître des premiéres Eglises de Lion & de Vienne.

Epist. Eccles. Lugd. & Vienn.

XXIX. L'amour est l'accomplissement de la Loi: aimez & faites ce que vous voudrez.

L'amour de Dieu d'où naissent ces instincts, est le plus grand, ou pour mieux dire l'unique mobile des véritables vertus: & ce n'est que par le mouvement de cet amour qu'on accomplit bien les Préceptes.

„ Aimez & faites ce que vous voudrez (dit S. Augustin:) *Ama & fac quod vis.*
„ L'amour est l'accomplissement de la Loi (dit S. Paul:) *Plenitudo legis est dilectio.*
„ Dieu est amour (dit S. Jean;) *Deus est caritas.*
„ C'est dans la charité, *dit sur ce dernier verset le Pére Quesnel*, que consiste le vrai culte „ de Dieu: (C'est) l'amour de Dieu qui seul ouvre l'esprit aux Vérités Divines, don„ne accès à la lumiére inaccessible, rend utile la vraie science & toute connoissance „ divine & humaine."

Rom. XIII. 10. 1. Jean IV. 8. Refl. mor. ibid.

Sans ce feu divin qui embrâse les cœurs, en même tems qu'il éclaire les esprits, sans cette lumiére vivifiante qui descend du sein du Très-haut, la raison humaine n'est que ténébres, la Loi ne fait que des esclaves qui préférent la lettre qui tue, à l'esprit qui donne la vie; & la science n'a que de foibles lueurs & de fausses clartés, qui ne sont propres qu'à conduire dans l'égarement.

Ibid. en S. Jean VIII. 35.

„ La charité seule, *ajoute le Pére Quesnel*, accomplit comme il faut la Loi de Dieu.

„ Rien

,, Rien de plus grand que la charité, qui a Dieu pour principe, *dit-il ailleurs.* Rien Ib. 1. Jean IV. 7.
,, de plus puissant que la charité, qui fait des enfans de Dieu. Rien de plus aimable
,, & de plus lumineux que la charité, qui nous découvre & nous fait adorer les secrets
,, de sa conduite, & qui est l'ame de la foi, le propre caractére de la vie Chrétienne,
,, la forme de toutes les vertus."

,, Si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes point sous la loi (dit S. Paul:) Galat. V. 18.
Quod si Spiritu ducimini, non estis sub lege.

,, L'espérance ne trompe point, *dit encore ce grand Apôtre*, parce que l'amour de Rom. V. 5.
,, Dieu est répandu dans les cœurs par le S. Esprit: *Spes autem non confundit, quia*
,, *caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum.*

C'est cet amour de Dieu, c'est cette confiance en lui, qui donne un courage inébranlable à ceux qui sont remués par quelque instinct Divin. Leur confiance fait leur sureté lors qu'elle est parfaite: *Spes non confundit*: & leur amour métamorphose en vertus leurs actions irréguliéres, lorsqu'elles leur sont inspirées de Dieu, quoique sans aucune révélation proprement dite: *Plenitudo legis est dilectio. Quod si Spiritu ducimini, non estis sub lege.*

O Génćreux Martyrs! O courageux Pénitens! O Vainqueurs intrépides de votre propre corps, des souffrances, de la mort & de l'enfer! O vous qui avez sacrifié votre vie dans le désir de plaire à Dieu! Jettez sur nous du haut de votre gloire, des regards de compassion! Demandez pour nous tous quelque rayon de la lumiére Divine qui vous environne! Obtenez de Celui qui, par ses inspirations secrettes, a fait naître vos vertus dans votre cœur, qu'il persuade le nôtre, que l'amour de Dieu étant le plus grand des Préceptes & celui qui remplit toute la Loi, tous les instincts surnaturels qui sortent de cette source céleste, non seulement ne doivent point être blâmés, quand même ils écartent de la voie commune, mais qu'au contraire ils font mériter lorsqu'on les suit, une récompense digne de la libéralité du Tout-puissant qui les inspire!

Toute l'Histoire Ecclésiastique est remplie d'un bout à l'autre d'un nombre innombrable de preuves, que ces instinct Divins accompagnés d'amour & d'une grande confiance en Dieu, ont été le mobile de la plûpart des actions les plus héroïques que l'Eglise a célébré par des Eloges & illustré par ses Canonisations. Cependant (ce qui est inconcevable) les Théologiens Antisecouristes paroissent tout à fait ignorer la force efficace de ces instincts. A les entendre vouloir réduire à la seule révélation prophétique tous les moyens que Dieu emploie pour convaincre les cœurs de sa volonté par rapport aux actions qui s'élevent au dessus des routes ordinaires, on diroit que ces Messieurs, depuis qu'ils reprouvent les grands Secours & les instincts qui inspirent aux Convulsionnaires de les demander, ont entiérement perdu de vûe tous les effets admirables & les Prodiges de vertu que les instincts Divins ont produit dans tous les Siécles.

Nous avons ici l'avantage d'être les Deffenseurs des Saints & de l'Eglise, aussi-bien que des Secours violens. C'est donc sans aucun fondement que ces MM. s'écrient, comme par opposition avec nous. *La loi de Dieu est notre flambeau: l'Ecriture & la Tradition sont notre régle: & les Saints Docteurs sont nos guides.* Mémoire Theol. p. 2. col. 1.

J'ai déja amplement prouvé que leur Décision contre les grands Secours est très contraire à *la loi de Dieu*, dont la charité est l'ame & l'unique objet: & c'est précisément par une multitude innombrable de passages de *l'Ecriture*, & de faits que fournissent *les Saints & la Tradition*, que j'ai combattu les nouveaux principes que ces MM. nous opposent & qui servent de base à leur Censure contre les grands Secours.

Ces MM. ont donc beau assurer le Public, que tout le monde doit se soumettre à ce qu'ils décident, parce que la *plénitude de leur science* les *rend inaccessibles à toute illusion.* Réponse, &c. p. 79.

C'est en vain qu'ils nous disent encore dans leur *Réponse:* ,, Nous sommes assurés Ibid.

,, que

„ que nous savons tout ce que nous devons savoir. Nous sommes sûrs qu'on ne peut „ rien nous apprendre de nouveau."

Si ces MM. ont tout sû, il y a lieu de croire qu'ils ont beaucoup oublié, du moins par rapport à la maniére dont Dieu conduit ses Elus dans les voies extraordinaires.

Refl. mor. Jean. I. 8. „ Qu'il est à craindre, *dit le Pére Quesnel*, pour ceux qu'on traite quelquefois de „ lumiéres de l'Eglise, de s'en laisser trop aisément persuader eux-mêmes.

Ibid. IX. 40. „ Rien n'est plus dangereux, *ajoute-il*, que de se croire éclairé; parce qu'on ne „ s'humilie pas des ténébres qu'on a; . . & qu'on ne se met point en peine d'obtenir „ de Dieu ce qu'on croit avoir."

Jean IX. 41. Refl. mor. Ibid. ... *Parce que vous dites que vous voyez, c'est en cela même que votre péché subsiste*, s'écrie la Vérité Incarnée. „ Quelque savant qu'on soit dans les Ecritures & dans la „ Théologie, *dit sur ce verset le Pére Quesnel*, il y a une maniére de savoir ce que „ l'on sait, qui ne dépend que de Dieu, & sans quoi on est aveugle avec toute la „ science & toute la lumiére acquise ou naturelle. C'est l'humilité, la docilité, la „ priére, qui conduisent à cette science: & on n'a garde d'y tendre par ce chemin, „ quand on croit n'en avoir pas besoin."

C'est *par la priére, l'application, & l'humble aveu de notre ignorance*, dit-il encore, que nous méritons que *l'Esprit de Dieu nous fasse connoître la Vérité*.

MM. les Antisecouristes ont trop de confiance en leurs lumiéres. Depuis qu'ils se sont declarés contre les œuvres de Dieu, ils croient que toute la Tradition parle avec eux, dès qu'ils parlent eux-mêmes. Cependant il ne reste plus pour tout appui à leur Sistême contre les grands Secours, que quelques mauvaises objections que je vais encore réfuter.

XXX. Les deux passages de S. Augustin, sur lesquels l'Auteur du Memoire Théol. fonde tout son Sistême, loin de lui être favorables, sont au contraire très propres à prouver, que c'est par l'Esprit de Dieu que les Convulsionnaires demandent des Secours violens.

La principale est tirée de deux Passages de S. Augustin, que l'Auteur du *Mémoire Théologique* ne cesse de nous opposer avec un ton aussi triomphant que si ces deux Passages décidoient expressément, qu'on ne peut jamais se dispenser des régles ordinaires à moins qu'on n'y soit formellement autorisé par une révélation prophétique. C'est la conséquence que cet Auteur en tire continuellement dans son Ecrit, auquel ces deux passages servent comme de base & de fondement principal.

Cependant il n'y a pas un seul mot dans ces deux Passages, qui puisse appuyer cette fausse Proposition: & lorsqu'ils sont bien entendus, on apperçoit clairement que le sentiment de S. Augustin est totalement différent de ce que cet Auteur soutient, & que, bien loin que ces passages puissent servir à faire condamner les grands Secours, ils sont très propres à prouver que c'est par l'Esprit de Dieu que les Convulsionnaires les demandent.

Aussi cet Auteur s'est-il bien gardé de donner ces deux Passages tout entiers: il n'en cite que quelques mots, d'où il conclud précisément le contraire de ce que pense S. Augustin & tous les autres Péres de l'Eglise.

Voici le premier de ces deux Passages, tel que cet Auteur le rapporte, avec le petit Commentaire qu'il lui plaît d'y ajouter, pour en tirer une induction très fausse.

Mémoire Théol p. 53. col. 2. „ S. Augustin, *dit-il*, ne connoît d'exception particuliére & de dispense du V. „ Commandement, que lorsqu'il y a une jussion expresse de la part de Dieu, faite pour „ un tems & pour une rencontre à une personne, & dont la certitude ne chancelle par „ aucun endroit. *Sive ad personam pro tempore expressâ jussione ... videat utrùm Divina jussio nullo nutet incerto.* S. August. de Civ. Dei: L. 1. c. 21. Cette jussion „ (ajoute tout de suite cet Auteur) est une révélation."

Voilà ce que S. Augustin ne dit pas, & ce que nous contestons très fort, c'est à dire que la révélation soit le seul moyen que Dieu emploie pour persuader les hommes de sa volonté dans les voies extraordinaires.

Le second Passage sur lequel le même Auteur se fonde pour appuyer son Systême, lui

lui eſt encore plus oppoſé que le premier: on peut même dire qu'il porte le contraire de la conſéquence qu'il en tire.

„ S. Auguſtin, *dit-il*, admet dans Samſon cette juſſion expreſſe, qui eſt une révé-„ lation expreſſe. *Spiritus latenter juſſerat.* Ibid. L. 4. c. 21. p. 21." Mémoire Théol. p 96. col. 1.

„ Ces divers Textes, *ajoute-t-il ailleurs*, enſeignent hautement qu'il eſt défendu de „ tuer, à moins, ou qu'on ne le faſſe en ſuivant l'adminiſtration de l'Autorité publi-„ que, ou que Dieu ne le commande par une révélation." Ibid. p. 54. col. 1. & 2.

„ Ainſi avant que de pouvoir donner légitimement des Secours violens, il faut, „ *dit-il*, ſavoir s'il y a une diſpoſition particuliére du Légiſlateur Souverain; s'il y a „ une déclaration de ſa part qui ſpécifie nettement la choſe, les cas; s'il y a une dé-„ claration qui ſoit auſſi certaine que le Précepte du Décalogue." Ibid. p. 53. col. 1.

„ Si la Convulſionnaire, *ajoute-t-il*, a reçu de Dieu une certitude que ce mouve-„ ment vient de lui, .. c'eſt une Prophéteſſe proprement dite, & la voilà érigée en „ Prophéteſſe. Or c'eſt ce qu'on n'admettra pas." Ibid. p. 95. col. 1.

Donc, conclud l'Auteur du *Mémoire*: „ Si d'une part il y a des Préceptes du Décalo-„ gue qui s'oppoſent à la preſtation des Secours violens, ſi de l'autre il n'y a point „ d'exception ni de diſpenſe de ces Préceptes, il eſt clair comme le jour qu'on doit „ rejetter une telle pratique, puiſqu'il eſt inconteſtable que c'eſt offenſer Dieu que de „ violer des Préceptes dont il n'y a point de diſpenſe." Ibid. p. 55. & 56.

Cet Auteur va même tout de ſuite juſqu'à dire que *cette conſidération ſuffit* pour n'être point obligé *d'examiner les Guériſons* Miraculeuſes, que j'ai prouvé (dans ma 1. Edition) s'être viſiblement opérées par l'impreſſion violente des plus terribles Secours. Car, ſelon ces Meſſieurs, *hors le cas extrémement rare d'une exception auſſi claire & auſſi certaine que la loi ... on doit s'y tenir inviolablement attaché, quelque Prodige qui arrive & en quelque cas que ce ſoit.* Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742.

Je vais prouver dans un moment, en rapportant les deux Paſſages de S. Auguſtin, cités par l'Auteur du *Mémoire*, plus en entier qu'il ne l'a fait, que le ſentiment de ce célébre Pére de l'Egliſe, eſt bien plus favorable aux grands Secours qu'aux Propoſitions nouvelles des Théologiens Antiſecouriſtes.

Mais auparavant il eſt bon d'obſerver, qu'il réſulte clairement des Textes de l'Auteur du *Mémoire Théologique* que je viens de copier, que ce Docteur prétend induire des deux Paſſages de S. Auguſtin qu'il cite, que ce Pére de l'Egliſe y a donné pour maxime: qu'on ne peut être diſpenſé des régles ordinaires que par *une révelation expreſſe*, *par une déclaration du Souverain Légiſlateur*, *qui ſpécifie nettement la choſe*, *les perſonnes*, *le cas*, & *qui ſoit auſſi certaine que le Précepte du Décalogue*: en un mot, *qui ſoit une prophétie proprement dite*, qui *érige en Prophéteſſes* les perſonnes qui la reçoivent. Car ce ſont là les conſéquences, qui, ſelon cet Auteur, découlent clairement & manifeſtement des deux Paſſages en queſtion.

A l'égard du premier, nous convenons tous que pour pouvoir ſe diſpenſer légitimement des Préceptes, il faut une juſſion expreſſe de Dieu, *expreſſâ juſſione*, & qu'il eſt néceſſaire qu'on n'ait aucun doute, aucune incertitude ſur ce que Dieu veut de nous: *Videat utrùm juſſio nullo nutet incerto.* Voilà tout ce que dit S. Auguſtin dans le Paſſage en queſtion: mais ce ſont là des principes que nous ſoutenons également comme nos Adverſaires: ce ſont même des principes dont nous nous ſervons pour prouver contre eux que, comme cet inſtinct qui a fait faire à un nombre innombrable de Saints des actions extraordinaires, venoit de Dieu, celui qui fait demander de violens Secours aux Convulſionnaires, en vient auſſi. Car cet inſtinct leur ôte entiérement tout doute ſur la volonté Divine & il leur donne même une confiance en Dieu viſiblement ſurnaturelle, & une perſuaſion inébranlable, que dans l'inſtant que ſon Eſprit leur commande intérieurement de demander ces terribles Secours, il fait l'admira-

ble Prodige de mettre leur corps en état d'en soutenir toute la violence sans en recevoir aucune atteinte nuisible.

La Question qui nous divise à ce sujet, n'est donc pas de savoir, si pour pouvoir se dispenser des régles il faut avoir une conviction entiére & parfaite de la volonté de Dieu: mais de savoir, si pour donner cette assurance, le S. Esprit est indispensablement obligé d'envoyer une révélation prophétique, & s'il ne peut pas le faire par un instinct surnaturel qu'il forme lui-même dans le cœur, c'est à dire par le mouvement de cette foi extraordinaire que S. Paul met au nombre des dons gratuits, & qu'il distingue très formellement du don de prophétie, *Alteri fides in eodem Spiritu ;* mouvement de foi, instinct de confiance, qui, au lieu de ne s'addresser qu'à l'esprit, ainsi que fait une révélation prophétique, produit une assûrance de sentiment, une pleine „ conviction du cœur qui bannit tout hésitation: *Non hæsitaverit in corde*, dit la Vérité Incarnée.

Marc: XI. 23.

Cette conviction du cœur, ce mouvement de foi & de confiance, dont parle Notre Seigneur Jésus-Christ & qui sont si fort recommandés en vingt endroits du Nouveau Testament *, n'ont nullement été inconnus aux plus célébres Théologiens Modernes, non plus qu'aux Anciens.

* Voyez Matth. XVII. 19. XXI. 21. & 22. Luc. XVII. 5. & 6. &c. Rom. IV. 18. & 22. Ephes. IV. 13. 1. Timoth. II. 7. Jacq. I. 6. 8. &c. &c.

Dieu parle aux hommes, dit M. Duguet, en imprimant *dans leur cœur une persuasion intime, qui vient de la fermeté & de l'immobilité de la foi*, & qui *exclud toute hésitation sur l'évenement & le succès.*

Plusieurs Saints par le simple mouvement de leur foi, dit M. de S. Cyran, *ont été conduits & portés avec autant de sûreté, que s'ils eussent ouï le commandement de Dieu* par une révélation prophétique.

C'est *Dieu*, dit M. Bossuet, *qui inspire le mouvement de cette foi ... qui n'hésite pas un seul moment, & qui nous fait sentir que Dieu veut de nous quelque chose de grand, grand il s'agit de sa gloire.*

Mais le sentiment unanime des plus célébres Théologiens, n'est pas le seul moyen, ni même le plus triomphant, de ceux qui prouvent la fausseté des nouveaux principes de MM. les Antisecouristes à ce sujet. J'en ai mis sous les yeux du Lecteur une démonstration encore bien plus frappante. Il vient de voir Cent-mille preuves de fait, qui établissement invinciblement la vertu toutepuissante des instincts Divins: il vient d'admirer un nombre innombrable de Saints, qui en suivant le mouvement de ces impressions Divines, ont fait très méritoirement, quoique sans révélation prophétique, des actions fort contraires aux régles: enfin, il a vû que l'Eglise entiére de tous les Siécles, par sa vénération & la canonisation de ce grand nombre de Saints, a décidé une infinité de fois par avance la vérité, l'exactitude, la régularité & la canonicité de la Proposition que nous soutenons à cet égard.

Quelle est d'autre part l'unique ressource des Théologiens Antisecouristes, pour se défendre contre de telles Autorités? Elle ne consiste qu'à attribuer à S. Augustin ce qu'il n'a jamais ni dit ni pensé.

Quoi! ce célébre Pére de l'Eglise auroit-il donc été si peu instruit de la Tradition, qu'il eût avancé une Proposition aussi contraire à ses jugemens? Non seulement il n'est pas possible de le présumer, mais en lisant tout en entier le Passage que ces MM. citent de lui, on voit clairement qu'il a cru & enseigné tout le contraire de ce qu'ils pensent eux-mêmes, ou du moins de ce qu'ils débitent.

Pour mettre dans un grand jour son sentiment, sur ce sujet, il est bon de rapporter à quelle occasion il a dit les douze paroles dont ces MM. s'efforcent de tirer avantage contre nous.

C'est en examinant l'infraction du V. Précepte faite par plusieurs Saintes, dont quelques-unes ont été canonisées, & les autres sont révérées par l'Eglise, lesquelles se sont tuées

tuées elles-mêmes pour échapper à la fureur impudique de leurs persécuteurs.

S. Augustin établit d'abord très fortement la maxime générale, qu'il n'est jamais permis de se tuer, à moins qu'on n'en ait reçu une jussion expresse de Dieu, qu'il peut donner à certaines personnes dans une circonstance particuliére : *Sive ad personam pro tempore expressâ jussione.* Mais ce Saint Docteur en conclut-il que toutes les personnes qui se sont ainsi données la mort, sont condamnables, si elles n'ont point reçû de révélation prophétique qui les ait autorisées à se faire ainsi mourir elles-mêmes? Point du tout. Il déclare au contraire „ qu'il n'est pas assez téméraire pour oser rien „ juger à leur sujet: *De his nil temerè audeo judicare.*

Mais qui est-ce donc qui a pû suspendre ainsi son jugement, puisque d'une part le Précepte qu'elles ont violé est formel, & que d'autre part elles n'ont point eû de *révélation expresse* qui les en ait dispensées ? S. Augustin en donne deux raisons. C'est premiérement, qu'il ne sait point ce qui s'est passé dans leur cœur, & quel est le principe qui les a fait agir: car, dit-il, avec S. Paul, *nul ne sait ce qui se passe dans l'homme, que l'esprit de l'homme qui est en lui.* Or ajoute-t-il, „ nous n'usurpons „ point le droit de porter notre jugement sur les choses qui nous sont cachées : *Oc-„ cultorum nobis judicium non usurpamus.*" C'est secondement „ parce qu'il *ne sait point* „ si l'Autorité Divine n'a pas persuadé l'Eglise par quelques témoignages dignes „ de foi, qu'il falloit honorer la mémoire de ces Filles & de ces Femmes : *Utrùm enim Ecclesiam, aliquibus fide dignis testificationibus, ut earum memoriam sic honoret Divina persuaserit autoritas, nescio.* 1 Cor. II 11.

Mais quels sont ces *témoignages*, qui partent de *l'Autorité Divine ?* Il est évident que S. Augustin entend parler, & des Guérisons Miraculeuses que Dieu a pû accorder à l'intercession des Saintes qui se sont ainsi tuées elles-mêmes, & des Prodiges de préservation qu'il a opérés en faveur de plusieurs de ces Filles & de ces Femmes, ainsi qu'il a fait à l'égard de toutes celles de Liége, qui s'étoient précipitées dans la riviére & dans les cloaques de cette Ville. Ci-devant p. 448.

Suivant ce Passage de S. Augustin, il n'est donc point absolument nécessaire, pour pouvoir être dispensé, même d'un Précepte formel, d'en avoir reçû une révélation prophétique. Non seulement il ne le dit point : mais il suppose même le contraire, puisqu'un de ses motifs, pour ne point juger, c'est qu'il ne sait point ce qui s'est passé dans l'intérieur de ces Filles & de ces Femmes, qui pouvoient s'être ainsi donné la mort par un mouvement qui venoit de l'Esprit de Dieu. Aussi est-ce de cette maniére que M. Baillet explique le Passage en question de S. Augustin, qu'il cite en parlant de ces Saintes qui se sont ainsi tuées elles-mêmes. „ L'Eglise, *dit M. Baillet*, „ peut avoir été inspirée comme dit S. Augustin, de leur rendre les honneurs du „ Martyre sur des témoignages dignes de foi, présumant que ces Saintes ont pû y „ être poussées par l'Esprit de Dieu, comme il ne nous est pas permis de croire au-„ tre chose de Samson." Discours sur les Vies des SS Tom.I. in fol. p. 73.

S. Augustin, selon M. Baillet, n'a donc prétendu exiger par les termes mêmes objectés avec tant d'emphase par les Théologiens Antisecouristes, qu'un mouvement secret de l'Esprit de Dieu, qui persuadant pleinement le cœur de sa volonté, est très véritablement une *jussion expresse.* Car toute volonté de Dieu, dès qu'elle est indubitablement connue, est un ordre absolu auquel on est obligé de se soumettre.

Aussi S. Augustin établit-il ensuite dans le Passage en question „ qu'il faut toujours „ obéir à Dieu, dès qu'on est assuré de sa volonté, quelque extraordinaire que soit „ l'ordre qu'il nous donne, & quelque contraire qu'il paroisse aux régles communes. Et c'est à cette occasion qu'il ajoute : qu'il faut que celui, qui prétend avoir reçû une „ telle jussion, examine bien si elle ne chancelle point dans son cœur par aucune in-„ certitude : *Videat utrùm nullo nutet incerto.*

Mais comment peut-on difcerner fi une perfonne, qui s'écarte de la loi de Dieu par une action qui d'un autre côté paroît faite dans le défir de lui plaire, a agi par un mouvement de l'Efprit Saint, ou par fon propre efprit ?

Premiérement eft-il néceffaire, pour ne la point condamner, qu'elle fourniffe des preuves qu'elle a eû pour la faire, une révélation prophétique, ainfi que l'exigent aujourd'hui MM. les Antifecouriftes? Ce n'eft point là du tout le fentiment de S. Auguftin. Il ne croit point être en droit de juger de ce qui fe paffe dans le cœur : *De his nil temerè audeo judicare :.. occultorum nobis judicium non ufurpamus.*

Auffi un célébre Théologien très uni aux Antifecouriftes, a-t-il cité le paffage en queftion de S. Auguftin, pour en tirer une conféquence toute contraire à celle de ces Meffieurs. „ Il ne fuffit donc pas, *dit-il*, pour porter un jugement de condamnation, „ que la difpenfe ne foit pas notoire: & il fuffit pour ne pas le porter, ce jugement, „ qu'on ait des marques probables de l'infpiration."

I. Lett. de M. le Gros à l'Auteur du Sift du Mél. pp. 10. & 11. N. 13.

Voilà des principes d'autant plus oppofés à ceux de nos Théologiens Dominans, que non feulement cet Auteur ne dit pas que, fuivant S. Auguftin, il foit néceffaire, pour fufpendre fon jugement, d'avoir lieu de préfumer que les perfonnes, qui ont agi contre les régles, aient été autorifées par une révélation proprement dite, mais qu'il dit au contraire, qu'il *fuffit qu'on ait des marques probables* qu'elles y ont été pouffées par quelque *infpiration :* tant il eft vrai que dans tout ce Paffage S. Auguftin n'exige autre chofe que ce fimple mouvement de Dieu.

Secondement, que faut-il, felon ce célébre Pére de l'Eglife, pour juger qu'une perfonne qui s'eft tuée elle-même, l'a fait par une infpiration du S. Efprit qui a rendu cette action méritoire? S. Auguftin ne demande pour en être convainçu, qu'un *témoignage* de *l'Autorité Divine*, c'eft-à-dire qu'un Miracle ou un Prodige de protection.

A juger des grands Secours par ces principes, qui peut douter que Dieu n'en foit l'Auteur?

En effet l'inftinct qui les fait demander n'eft-il pas marqué à tous les caractéres vifibles qui font connoître qu'un inftinct vient de Dieu? Cet inftinct n'imprime-t-il pas dans les cœurs de tous les Convulfionnaires, dès qu'il les leur fait fouhaiter, la conviction la plus entiére & la plus parfaite, que c'eft Dieu qui leur commande de fe les faire donner? Cet inftinct ne leur infpire-t-il pas une confiance furhumaine, que ces formidables Secours leur feront utiles de toutes façons, & ne leur fait-il pas compter fur ce Prodige avec une affurance auffi intrépide, que fi Dieu leur avoit envoyé un Ange pour le leur promettre de fa part ? Enfin à quoi tend cet inftinct, & quel eft l'effet que produifent les grands Secours?

N'eft-il pas d'une évidence palpable que cet inftinct a pour but la gloire de Dieu & le bien de fes Elus, en faifant paroître fes Prodiges, dont le furnaturel évident fait entrer la foi comme par force jufques dans l'ame des incredules, & en manifeftant par les magnifiques Simboles que ces Secours repréfentent, fes grands deffeins par rapport au renouvellement prochain de toute l'Eglife, & en particulier fur ceux de fes ferviteurs les plus chéris, qu'il deftine au comble de la gloire qu'il a préparée pour les Martyrs? Auffi rien n'a été plus falutaire pour un nombre innombrable de perfonnes, que le fpectacle de ces Secours prodigieux, comme celui des Convulfions. Nos Adverfaires l'ont l'avoué eux-mêmes dans les premiers tems, comme j'en rapporté cidevant les preuves (pages 15. & fuiv.)

Si donc l'on confidére en lui-même l'inftinct qui fait demander les Secours violens on voit qu'il porte le plus grand des caractéres d'un inftinct Divin, puifqu'il grave dans les cœurs une confiance en Dieu prodigieufement furnaturelle. Si l'on regarde quel eft fon objet, c'eft manifeftement de faire paroître au grand jour la grandeur admirable

ble & sanctifiante des Prodiges du Très-haut, son souverain Pouvoir sur la nature, & sa Bonté infinie pour ceux à qui il lui plaît de faire grace. Si l'on fait attention aux effets que cet instinct produit, on apperçoit de tous côtés un nombre innombrable de fruits marqués au coin de la Toute-puissance de Dieu sur les cœurs & de sa miséricorde sur les ames.

Certainement S. Augustin, ni aucun autre des Péres de l'Eglise, n'en a pas tant demandé pour juger que des inspirations ou des instincts venoient de Dieu.

Il suffit même à S. Augustin, pour se déterminer à cet égard, lors même qu'il n'a point de connoissance d'aucun de ces traits marqués d'un sceau céleste, d'en appercevoir quelque autre où le doigt de Dieu se fasse voir. Un Miracle ou un Prodige bienfaisant & digne de la bonté de Dieu, sont, selon ce Pére de l'Eglise, une preuve suffisante pour décider qu'un instinct a été formé par le S. Esprit; parce que les Miracles & les Prodiges bienfaisans sont un *témoignage* émané de *l'Autorlté Divine*, ainsi que Jesus-Christ nous en assure lui-même en vingt endroits de l'Evangile.

Or dans tout Paris y a-t-il quelqu'un, surtout de ceux qui sont attachés à la Vérité, qui ignore que tous les jours depuis plus de 14. ans, Dieu fait une multitude de Prodiges qui autorisent visiblement les plus terribles Secours en les rendant salutaires, & qui canonisent hautement la confiance surhumaine avec laquelle les Convulsionnaires comptent sur ces Prodiges & les promettent d'avance à leurs Assistans? Enfin peut-on nier qu'il n'y ait eû plusieurs Guérisons Miraculeuses opérées, soit sur les Convulsionnaires, soit sur quantité d'autres personnes par les mains & le ministére des Convulsionnaires à Secours, dans le tems même qu'ils se les faisoient donner?

Ne semble-t-il pas que Dieu, prévoyant l'opposition d'un grand nombre de célébres Docteurs aux grands Secours, par lesquels il avoit résolu de faire paroître des spectacles fort importans, & de répandre sur quantité d'ames une pluie de lumiéres & de miséricordes; ait voulu rassembler & réunir en faveur des instincts qui inspirent de demander ces violens Secours, toutes les différentes conditions qu'on peut raisonnablement exiger pour reconnoître que des instincts viennent de lui.

Toutes celles que demande S. Augustin pour juger qu'une action, fût-elle réellement contre les régles, a été inspirée de Dieu, se trouvent ici pleinement remplies, & beaucoup au delà. Qu'eut-il donc pensé des grands Secours, qui, quoique violens, n'en sont pas moins salutaires, & ne blessent réellement ni les Convulsionnaires ni la loi; lorsqu'il auroit vû que ces Secours toujours bienfaisans, sont inspirés par des instincts surnaturels qui portent tous les caractéres par lesquels on peut discerner les impressions dont Dieu est le principe & l'Auteur, & que ces Secours sont journellement illustrés par de grands Prodiges, & souvent canonisés par des Guérisons Miraculeuses? Peut-on révoquer en doute de quel sentiment eut été ce Saint Docteur, si profondément pénétré de respect pour les Miracles?

Mais comment nos Théologiens Antisecouristes peuvent-ils résister eux-mêmes à de telles preuves? Et comment osent-ils citer le Passage en question de S. Augustin comme décisif pour fonder leur Sistême contre les grands Secours, dans le tems que tous les principes de ce Passage démontrent au contraire qu'on ne doit pas balancer à les attribuer à Dieu, ainsi que l'instinct qui inspire de les demander?

Le second Passage de S. Augustin, sur lequel ils s'appuient, leur est encore plus contraire. Ces Messieurs, dans le désir de persuader que S. Augustin exige pour qu'on soit en droit de s'écarter des régles communes, un ordre de Dieu déclaré par une révélation prophétique; observent, que ce Pére de l'Eglise „ admet dans Samson „ une jussion expresse: " *Spiritus latenter jusserat :* d'où ils concluent que *cette jussion* étoit *une révélation expresse*, & qu'il faut une révélation de cette espéce pour pouvoir se dispenser des régles. Mémoire Théol p.96. col. 1.

Il

Il faut ici traiter deux Questions, pour détruire pleinement toutes les fausses conséquences tirées par ces MM. du second Passage de S. Augustin.

La premiére de savoir, si ces termes, *Spiritus latenter jusserat*, dont S. Augustin se sert pour exprimer l'impression Divine qui a porté Samson à se donner la mort, doivent nécessairement s'entendre d'une révélation proprement dite, ainsi que le soutient le Chef de ces Messieurs; ou si au contraire ces termes ne signifient qu'un mouvement intérieur & secret, qui n'est le plus souvent qu'un instinct Divin.

La seconde Question consiste à savoir, si S. Augustin a prétendu décider dans ce Passage, ainsi que ces MM. l'insinuent, que Dieu n'a point d'autre voie pour dispenser des régles ordinaires, que d'envoyer une révélation telle que celle qui éclaire l'entendement des Prophétes.

Commençons d'abord par rapporter en entier le Passage en question, dont l'Auteur du *Mémoire Théologique* ne nous a donné que trois mots. Le voici tel qu'il est dans S. Augustin.

S. Aug. de Civit. Dei, Lib. IV. cap. 21.

Spiritus latenter hoc jusserat, qui per illum miracula faciebat. „ Le même Esprit qui „ faisoit faire (à Samson) des choses Miraculeuses, lui avoit ordonné d'une maniére „ cachée" d'immoler sa vie pour tuer trois mille Philistins.

C'étoit donc la même impression de l'Esprit saint, qui mettoit dans le cœur de Samson de faire des actions Prodigieuses, & dans son corps la force de les exécuter, qui l'a porté à sacrifier sa vie pour délivrer le Peuple de Dieu d'un grand nombre de ses ennemis.

Ainsi ces MM. prétendent donc que le S. Esprit donnoit à Samson des révélations Prophétiques, toutes les fois qu'il lui inspiroit de faire les actions extraordinaires de force & de valeur qui sont rapportées dans l'histoire de sa vie.

Ce n'est pas là ce qu'en ont pensé Estius, S. Thomas, &c. ni ce que ces MM. en pensoient eux-mêmes lorsqu'ils soutenoient toute Vérité.

Estius, In loca diffic. Jud. c. 16. p. 111.

Voyons d'abord comment Estius a entendu le Passage même que ces MM. nous opposent. „ Voici, *dit-il*, de quelle maniére S. Augustin explique la derniére action par „ laquelle Samson se tua lui-même conjointement avec les Philistins. Ce seroit un cri- „ me (dit ce Pére) de ne pas croire que ç'a été par une jussion cachée du S. Esprit, „ semblable à celle qui faisoit faire des Miracles à Samson, qu'il s'est fait écraser lui- „ même, en même tems que les Philistins, sous les ruines de la Maison qu'il fit tomber."

Mais quelle étoit cette *jussion cachée de l'Esprit de Dieu qui a fait faire des Miracles à Samson*, c'est à dire des actions Prodigieuses? Etoit-ce une révélation proprement dite, qui à chaque action éclairoit Samson de la même lumiére que les Prophétes? Non. Car en ce cas ce n'eût point été une *jussion cachée*, ainsi que le dit S. Augustin dans le Passage en question, *Spiritus latenter jusserat:* cette jussion eût été au contraire toute brillante d'une clarté céleste.

Aussi Estius ne balance-t-il pas à décider, que ce n'étoit qu'un simple instinct de l'Esprit de Dieu, *Instinctum Spiritûs:* instinct, qui par l'impression qu'il faisoit dans le cœur de Samson, le déterminoit à faire les actions Prodigieuses par lesquelles Dieu vouloit lui faire représenter des Simboles, & lui donnoit en même tems la force de les exécuter.

Ib. c. 15 V. 15. p. 110.

„ Est-ce que Samson, *dit ce célébre Théologien*, n'avoit pas sa force selon sa volonté pour s'en servir quand il vouloit? (Non) Mais il attendoit l'INSTINCT que „ formoit en lui l'Esprit de Dieu: *An quia Samson fortitudinem suam non haberet in* „ *arbitrio ut uteretur quando vellet? Sed expectabat* INSTINCTUM *Spiritûs.*"

Selon Estius le mouvement que l'Esprit du Seigneur causoit de tems en tems dans le cœur de Samson pour le porter aux actions extraordinaires & Simboliques qu'il vouloit lui faire faire, n'étoit donc qu'un instinct: *Instinctum Spiritûs.*

Il est bien vrai que la plûpart de ces actions d'une force surhumaine étoient en quelque sorte prophétiques: c'est à dire qu'elles étoient la figure & le tableau énigmatique de quelque grand événement. Mais faire des actions simboliques & figuratives, n'est pas la même chose que de recevoir des révélations expresses, ni que d'avoir le don sublime de prophétie. Les représentations prophétiques que Dieu se plaît souvent à donner en signe, sont une chose toute différente de l'illustration lumineuse qui se répand dans l'esprit des Prophétes.

Rien de plus grand, rien de plus auguste que l'image représentée par la mort de Samson! Mais en même tems les circonstances de cette mort nous font voir que Samson n'a été poussé que par un instinct Divin à faire cette action héroïque.

Par exemple, en lisant attentivement la Priére qu'il fit à Dieu de lui *rendre sa premiére force* pour le mettre en état d'exécuter ce dessein, si c'étoit lui qui l'avoit formé dans son cœur, n'apperçoit-on pas clairement que Samson n'avoit point alors reçû de révélation prophétique, qui lui eût fait connoître indubitablement que Dieu alloit la lui donner? En effet s'il en avoit eû une promesse formelle de la part de Dieu, & par conséquent une certitude absolue, il n'auroit pas cru avoir besoin de prier avec tant d'instance pour l'obtenir. Jug. XVI. 28.

Il est donc manifeste que Samson sentoit seulement dans son cœur un mouvement accompagné d'une confiance surnaturelle, *Instinctum Spiritûs*, qui lui faisoit espérer que Dieu auroit pour agréable le sacrifice qu'il vouloit lui faire de sa vie, pour affranchir les Israëlites du joug des Philistins, en faisant périr d'un seul coup trois mille des principaux de ces Idolâtres, ennemis de Dieu & de son Peuple, qui dans cette figure représentoient les péchés & les démons.

Samson suit ce mouvement. Il s'addresse au Seigneur: il le prie de lui *rendre sa premiére force*, s'il approuve son projet. Dans le moment Dieu qui l'inspiroit, l'exauce. Samson sent tout à coup dans son corps une force si prodigieuse, qu'elle le rend capable d'abattre les deux grandes colomnes qui soutenoient toute la Maison où ces trois mille Philistins s'étoient rassemblés: il ne doute plus de la volonté du Seigneur: il renverse les deux colomnes: la maison tombe, & l'écrase avec les trois mille Philistins.

Il est évident que ce fut cette force surnaturelle, que Samson reçut dans ses membres, dès qu'il eût fait sa Prière, qui fut pour lui une réponse claire & précise de la part de Dieu, qu'il l'autorisoit dans son dessein: & c'est cette même force qui nous fournit une preuve sensible que Samson agissoit alors par un mouvement secret de l'Esprit de Dieu.

MM. les Antisecouristes ne pourront pas le contester, sans contredire le plus célébre Théologien qui se soit uni avec eux. „ Le Miracle qui a rendu Samson si fort avant sa mort, *dit M. le Gros*, & S. Paul qui le compte entre les Saints, nous attestent suffisamment qu'il n'a fait qu'obéir à Dieu en se tuant lui-même." 1. Lett. de M. le Gros à l'Auteur du Sist. du mélange, p. 11. N. 18.

Rien n'est plus conforme à nos principes: mais n'insistons ici que sur le Miracle. S'il a été pour Samson, & s'il est pour nous une preuve décisive que le désir qu'il sentoit dans son cœur (de délivrer les Israëlites d'un grand nombre de Philistins aux dépens de sa propre vie) venoit de Dieu, puisque si Dieu n'eût pas approuvé ce dessein, il n'auroit pas fait ce Miracle pour le mettre en état de l'exécuter; ne doit-on pas également penser que le Miracle encore plus grand que Dieu fait tous les jours depuis plus de 14. années (en rendant les Convulsionnaires invulnerables aux terribles Secours qu'ils reçoivent) est une preuve évidente que c'est lui qui leur inspire de les demander: d'autant plus que dans leur cas, il n'est pas question d'une action véritablement contraire au V. Précepte, puisque les effrayans Secours que les Convulsionnaires se font donner, ne leur font réellement que du bien, & ne sont meurtriers qu'en figure.

On peut même dire en quelque sorte que les Convulsionnaires, dès le premier mo-

ment qu'ils demandent ces Secours, ont des preuves de la volonté de Dieu qui paroissent encore plus sensibles que celle qu'avoit Samson lorsqu'il fit sa priére. Ils sont pleinement convaincus que le Miracle est déjà fait lorsque l'instinct Divin qui les anime, leur commande de demander ces Secours : ils ne doutent nullement que ce ne soit l'Esprit de Dieu qui les leur fait souhaiter : & ils ont une confiance pleine, parfaite, immobile, qu'il a déjà mis leur corps en état de les recevoir sans péril. S'il leur restoit à cet égard la moindre incertitude, demanderoient-ils, ainsi qu'ils font sans aucune crainte, les Secours les plus terribles & qui paroissent les plus capables de briser leur corps en morceaux ? Ils sont donc en droit de dire, & ils disent effectivement avec une assurance intrépide, toutes les paroles de S. Augustin, que l'Auteur du *Mémoire Théologique* leur oppose. Ils déclarent aux Assistans, que c'est l'Esprit de Dieu qui leur commande intérieurement par une impression secrette qu'ils sentent dans leur cœur, de se faire donner ces effrayans Secours : *Spiritus hoc latenter jusserat.* Cette jussion leur paroît si expresse, *expressâ jussione*, qu'elle leur donne une assurance complette du succès Miraculeux qu'elle va avoir : aucun d'eux n'hésite, *nullo nutet incerto* : & depuis plus de 14. ans, plus de Cent mille Miracles de cette espéce, qui n'ont jamais manqué d'arriver conformément à la prédiction des Convulsionnaires, nous *attestent suffisamment*, démontrent continuellement, que c'est Dieu qui forme dans leur cœur cette assurance inébranlable.

Bien loin donc que les deux Passages de S. Augustin, cités par l'Auteur du *Mémoire*, soient propres à faire réprouver les grands Secours, il est au contraire d'une évidence palpable & qui saute aux yeux de tous les Spectateurs de ces merveilleux Secours, que, quoique les Convulsionnaires qui les demandent n'aient au fond aucun besoin de dispense, néanmoins l'instinct qui les guide remplit parfaitement toutes les conditions que S. Augustin exige pour qu'on puisse légitimement se dispenser des régles ordinaires.

Les Théologiens Antisecouristes n'ont pû s'empêcher de le voir, ainsi que tout le reste du monde : & c'est ce qui les oblige de tâcher de faire accroire, que S. Augustin décide qu'un instinct Divin ne suffit point en pareil cas, & que pour être dispensé des régles il faut absolument *une révélation expresse ... une prophétie proprement dite.*

Mais n'est-ce pas s'appuyer sur un fondement qui s'écroule dès qu'on veut l'approfondir, que de tirer cette conséquence du Passage où S. Augustin dit, en parlant de la derniére action de Samson, que le S. Esprit la lui avoit ordonnée par une inspiration secrette, telle que celle qui l'avoit porté à faire tous ses autres Prodiges de force & de valeur ? *Spiritus hoc latenter jusserat, qui per illum miracula faciebat.*

S'il restoit néanmoins quelque doute sur l'explication de ces termes, à qui pourroit-on mieux s'en rapporter qu'au plus célebre Docteur qui suit en tout les pensées de cet illustre Pére de l'Eglise ? Que ces MM. viennent donc puiser avec nous dans les lumineux Ecrits de S. Thomas, l'idée qu'avoit S. Augustin, & celle par conséquent que nous devons avoir, de l'espéce d'inspiration qui a porté Samson à se procurer la mort & à faire toutes ses autres actions prodigieuses & simboliques.

Pour se mettre bien au fait du sentiment qu'avoit sur cela ce Docteur si renommé, il est bon d'observer d'abord, qu'en même tems qu'il attribue en général à l'esprit de prophétie tout ce qui est du genre Merveilleux, il le distribue en différentes classes. Il regarde tous les instincts, même ceux qui sont sans aucune connoissance, tels que ceux de Caïphe, de Pilate, &c., comme appartenans en quelque façon à la prophétie. Mais il distingue nettement les instincts, du don de prophétie proprement dit, & même des révélations prophétiques, qu'il met dans les premiéres classes.

A l'égard de Samson, bien loin de le regarder comme un Prophéte, ni même comme un homme qui recevoit des révélations proprement dites, il ne voit en lui qu'un *instinct*

instinct intérieur, qu'il place au plus bas dégré de la prophétie avec les instincts sans connoissance.

„ Le plus bas dégré de la prophétie, *dit ce S. Docteur*, c'est lorsque quelqu'un est „ remué par un instinct intérieur pour faire à l'extérieur certaines choses, ainsi qu'il „ est dit de Samson au Livre des Juges, que l'Esprit de Dieu s'empara de lui. *Infimus gradus prophetiæ est cum aliquis ex interiori instinctu movetur ad aliqua exteriùs „ facienda: sicut in Samsone dicitur*, *Jud.* 15. *quod irruit Spiritus Domini in eum.* 22. Q. 174. Art. 3. in corp.

Selon S. Thomas, Samson n'a donc eû que des instincts? Il étoit *remué par un instinct intérieur* du S. Esprit, *pour faire à l'extérieur certaines choses;* mais il n'étoit pas éclairé par cette lumiére brillante qui illumine l'esprit des Prophétes. Ceci est si vrai que S. Thomas ne regarde les instincts de Samson, que du même œil dont il considére les instincts sans connoissance, & qu'il ne les place qu'au même dégré.

A en croire aujourd'hui les Théologiens Antisecouristes, il sembleroit que S. Thomas, ce disciple si fidéle de S. Augustin, seroit à cet égard bien en contradiction avec son Maître. Mais non: ce sont ces MM. qui sont en contradiction avec eux-mêmes, comme avec les SS. Docteurs.

Dans le tems qu'ils combattoient contre les Consultans, (qui avoient osé faire présent au démon de l'œuvre entiére des Convulsions & de tous les instincts des Convulsionnaires) les Théologiens Antisecouristes se sont eux-mêmes servi précisément de l'exemple de Samson, pour expliquer ce que c'est que l'espéce d'instinct Divin qui porte un homme à faire des actions extraordinaires & simboliques: & ils ont cité sur ce sujet le Passage de S. Thomas que je viens de rapporter. Voici leurs propres paroles dans leur *Examen de la Consultation.*

„ Je trouve, *dit l'un de ces quatre MM. qui tous ensemble ne font qu'un même Conseil*, „ je trouve un endroit... où S. Thomas ne dit qu'un mot de cet instinct: mais ce „ mot est décisif. Il parle de la prophétie d'action, lorsqu'un homme est poussé par „ un *instinct intérieur* pour faire à l'extérieur certaines choses extraordinaires & frappantes, comme Samson. Or, dit S. Thomas, quoique *l'Esprit de Dieu agisse alors „ & que tout cela se fasse par un mouvement secret de l'inspiration Divine*, c'est là néanmoins le plus bas dégré de la prophétie, ou pour mieux dire, un dégré qui est *au „ dessous de la prophétie proprement dite.*" Exam. de la Consult. p. 534.

On peut donc, ainsi que le pensoient alors ces Messieurs, *faire ... comme Samson ... par un mouvement secret de l'inspiration Divine*, *des choses extraordinaires*, & même très contraires aux régles, ainsi que l'étoient la plûpart des actions meurtriéres de ce Saint de l'Ancien Testament. Et *quoique* cette *inspiration Divine* ne soit qu'*un instinct intérieur*, & non pas une révélation *proprement dite*, c'est néanmoins *l'Esprit de Dieu* qui *agit alors.* Par conséquent ces actions sont très méritoires: car rien ne l'est davantage que de suivre la volonté de Dieu, & les mouvemens qu'il forme lui-même dans le cœur.

C'est ainsi que ces MM. parloient eux-mêmes, lorsqu'ils n'étoient pas éblouïs par leurs préventions, & qu'ils défendoient les œuvres de Dieu contre les Consultans. Mais que leur langage est changé, depuis qu'ils attaquent ces œuvres contre nous! Selon les principes qu'ils soutenoient alors, il étoit très méritoire de suivre le *mouvement secret des inspirations Divines*, ne fût-il qu'un *instinct intérieur*: présentement, selon leur nouvelle façon de parler, on ne doit plus faire presque aucun cas des instincts Divins, quoiqu'ils soient des impressions du S. Esprit.

„ Dire que Dieu peut nous faire sentir clairement par un simple instinct que c'est „ lui qui commande, ce seroit, *disent maintenant ces Messieurs*, comme si l'on disoit „ que Dieu peut nous rendre certains sans certitude. " Il ne lui est plus permis de nous persuader de sa volonté par ce moyen: à moins qu'il n'envoie à ses serviteurs Mémoire théol. p. 96. col. 1.

 une

une révélation prophétique, il ne peut plus se dispenser des régles, pour leur faire faire des actions qui servent à sa gloire, & à faire éclatter la force toute-puissante de sa grace. Ainsi ce n'est plus sa volonté qu'il faut suivre quand elle n'est pas conforme à celle des Théologiens Antisecouristes, & qu'elle ne nous est notifiée que par un instinct formé par son Esprit: c'est à la lumiére & au sentiment de ces MM. qu'il faut obéir.

Au reste quand même ces MM. prouveroient que S. Augustin a pensé, que Samson a eû une *révélation expresse* pour se déterminer à se procurer la mort, cela ne seroit nullement capable d'autoriser leur Sistême. Car toute la conséquence qui en résulteroit, c'est que dans cette occasion particuliére Dieu auroit jugé à propos de faire connoître sa volonté par une révélation proprement dite, ainsi qu'il fit à Abraham: mais cela ne prouveroit point du tout, qu'il n'emploie jamais d'autres voies pour en persuader ceux qu'il lui plaît de conduire par des routes extraordinaires, & à qui il veut faire faire des actions supérieures aux régles communes.

Pour que ces MM. puissent établir leur Proposition (qu'on ne sauroit être légitimement dispensé des régles ordinaires que *par une révélation expresse*, *par une prophétie proprement dite*,) il faut qu'ils trouvent le moyen d'ôter à tous les instincts Divins toute leur force, leur efficace & leur vertu.

Mais ces MM. songent-ils bien que pour cet effet il faut qu'ils prouvent que tous les Martyrs qui ont cherché la mort, tous les Anachorétes qui se sont totalement séparés du commerce des hommes, & singuliérement ceux qui se sont emprisonnés entre quatre murailles ou autrement pour tout le reste de leurs jours, tous les Serviteurs de Dieu qui ont fait des pénitences au dessus des forces humaines, en un mot tous les Saints qui ont pratiqué des vertus supérieures aux régles communes, ont reçû pour cet effet des révélations expresses, des *prophéties proprement dites* qui les ont *érigés en Prophétes*, ou qu'ils ont tous été des prévaricateurs, parce qu'ils ont agi contre les régles sans avoir de *certitude*, disent ces Messieurs, que le *mouvement* qu'ils sentoient dans leur cœur *venoit de Dieu?* Car, ajoutent-ils: „ Dire que Dieu peut nous faire sentir „ clairement par un simple instinct que c'est lui qui commande, ce seroit (dire qu'il) „ peut nous rendre certains sans certitude."

Mémoire Théol. p. 95. col. 1.

Ibid. p. 96.

Ainsi voilà une multitude innombrable de Saints qui ont agi contre les régles sans être Prophétes, chassés du Ciel par ces Messieurs. Attribuer de telles pensées à S. Augustin, c'est certainement lui faire injure: puisque, pour en démontrer la fausseté, il ne faut que représenter les conséquences qui en résultent. Et quelque talent qu'aient ces Messieurs, c'est évidemment une entreprise au dessus de leurs forces de prétendre aujourd'hui persuader un tel Sistême.

Cependant pour ne rien laisser sans réponse sur un sujet si important, ajoutons encore un mot par rapport à un Passage du Pere Henri de S. Ignace, où l'Auteur du *Mémoire Théologique* trouve le terme de *parole révélée*: d'où il lui plaît de conclurre que ce Théologien exige une révélation expresse pour être dispensé légitimement *des loix générales de Dieu.*

Mais il est évident que dans ce Passage, le terme de *parole révélée* ne doit pas se prendre à la rigueur. Car il seroit absurde de prétendre que le Pére Henri ait voulu dire, que Dieu a parlé d'une maniére sensible & par des paroles articulées à tous les Saints qui par son impression se sont écartés des régles ordinaires. Il est donc manifeste qu'il n'a entendu par ce terme, qu'une inspiration Divine, soit faite à l'entendement par une révélation prophétique, soit formée dans le cœur par un mouvement du S. Esprit. Cette explication que je donne au Passage est d'autant plus naturelle, qu'il est assez ordinaire dans le langage de la Religion de dire que Dieu parle au cœur, lorsqu'on veut exprimer les impulsions que le S. Esprit y fait, telles qu'elles soient. Ainsi cette parole ineffable, peut fort bien s'appeller dans un sens moral, une *parole révélée.*

Il

Il n'eſt pas même impoſſible que les Théologiens Antiſecouriſtes ne trouvent auſſi quelque Auteur qui ait qualifié du nom de révélation, les inſtincts Divins & les mouvemens du S. Eſprit, qui ont porté un très grand nombre de Saints à faire des actions contre les régles. Car il y a des Auteurs qui donnent un ſens très étendu au terme de révélation, & qui comprennent ſous ce nom toutes les inſpirations Divines du genre Merveilleux de quelque maniére qu'elles ſe faſſent, ſoit que Dieu parle à l'intelligence humaine par une illuſtration prophétique, ſoit que le S. Eſprit pouſſe & détermine l'ame par un mouvement ſecret & un inſtinct ſurnaturel.

Ces Auteurs y ſemblent autoriſés par ces paroles de Jeſus-Chriſt : „ Je vous rends „ gloire, mon Pére ... de ce que vous avez caché ces choſes aux ſages & aux pru- „ dens, & que vous les avez révélées aux petits." Car il eſt clair qu'ici le mot de *révélé* ne s'entend que d'une ſimple influence de l'Eſprit Saint, & non d'une révélation proprement dite. Luc. X. 21.

Le terme de révélation, quand on n'y ajoute point celui de prophétique ou de proprement dite, peut donc s'appliquer à toute eſpéce d'inſpiration Divine, ſoit qu'elle éclaire l'eſprit par une lumiére prophétique, ſoit qu'elle agiſſe dans le cœur par une impreſſion de l'Eſprit de Dieu :

Mais ce n'eſt pas ſeulement dans ce ſens très étendu que les Théologiens Antiſecouriſtes prétendent qu'on ne peut ſe diſpenſer des régles, ſans y être autoriſé par une révélation. En prenant ce terme dans un ſens ſi général, leur Propoſition ſeroit exacte : mais en ce cas, comme ce terme comprendroit tous les inſtincts Divins, & tous les autres mouvemens extraordinaires que l'Eſprit Saint forme dans les cœurs, il ſeroit très vrai de dire que l'inſtinct des Convulſionnaires, qui leur inſpire de demander des Secours violens, ſeroit une eſpéce de révélation.

Auſſi MM. les Antiſecouriſtes, qui n'ont d'autre but que de faire réprouver les grands Secours, ont-ils déclaré bien nettement que la révélation qu'ils exigent pour qu'on puiſſe s'écarter légitimement des régles ordinaires, eſt *une révélation expreſſe*, *une révélation prophétique*, & même *une prophétie proprement dite.*

Ainſi ces MM. ne peuvent tirer aucun avantage des Paſſages qu'ils pourront trouver dans quelques Auteurs, où le terme de révélation ſeroit employé d'une maniére générique, qui comprend toute eſpéce d'inſpiration Divine du genre Merveilleux.

XXXI. Ce n'eſt point à des régles véritables, que je ſubſtitue la methode d'agir par inſtinct : je ſoutiens ſeulement qu'on doit preferer les inſtincts Divins aux fauſſes idées des Theologiens Antiſecouriſtes.

Après avoir écarté tous les nuages dont ces MM. ſe ſont efforcés d'envelopper les inſtincts Divins, dans le deſſein d'obſcurcir le feu céleſte que ces inſtincts répandent dans les cœurs, ou du moins d'ôter aux Fidéles la confiance qu'ils y doivent prendre ; je dois en même tems avertir mes Fréres les ſimples & les petits, & ſinguliérement les Convulſionnaires, qu'il eſt extrêmement dangereux de ſe méprendre en pareil cas, c'eſt à dire de ſuivre un mouvement de ſon propre eſprit, ou même une ſuggeſtion de Satan, en les prenant pour des inſtincts qui viennent de Dieu.

J'ai même un interêt particulier & perſonnel de répéter ici ce que j'avois déja dit ſur ce ſujet dans ma premiére Edition ; car ce ſera le meilleur moyen de détruire pleinement les imputations calomnieuſes que l'Auteur des *Nouvelles Eccléſiaſtiques* a débitées contre moi à cet égard.

Il me repréſente comme un homme aſſez aveugle pour n'avoir *pas ſenti combien il eſt eſſentiel de ne ſe conduire que ſuivant les régles de l'Ecriture & de la Tradition :* & il m'accuſe expreſſément, d'avoir *ſubſtitué aux régles, auxquelles l'évenement le plus merveilleux ne peut jamais donner atteinte,.. la méthode d'agir par inſtinct & par impreſſion.* Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742.

Qui ne croiroit à entendre parler ainſi cet Auteur, que je ſuis un de cette eſpéce d'Auguſtiniſtes qui adorent, pour ainſi dire, tous les faux inſtincts des Convulſionnaires, & qui ſe laiſſent aveuglément conduire par le pernicieux préjugé, que toutes les idées qui ſe préſentent à leur eſprit lorſqu'ils ſont en Convulſion, & tous les mou-

vemens qui se forment dans leur cœur, à quoi que ce soit que les portent ces idées & ces mouvemens, doivent être respectés comme venant de Dieu ?

Mais combien tous ceux qui ont lû la premiére Edition de mon second Tome, n'ont-ils pas été révoltés de voir le Nouvelliste intenter une telle accusation contre moi, dans le tems que mon Livre retentit au contraire d'un bout à l'autre des avertissemens réitérés que j'y donne aux Convulsionnaires, de se défier des faux instincts que leur imagination ou même le démon peuvent leur suggerer ?

1. Ed. du Tom. 2. I. Part. p. 120. & ailleurs. J'ai répété en vingt endroits, qu'il „ faut suivre à leur égard le Précepte que nous „ donne S. Paul; *Tout éprouver : approuver tout ce qui est bon: s'abstenir de toute appa-* „ *rence de mal.*

Ibid. J'y dis, que les Convulsionnaires étant *sans aucune autorité*, c'est *par les régles qu'il faut juger de ce qu'ils disent & de ce qu'ils font.*

J'ajoute, que Dieu ayant permis que plusieurs d'entre eux fissent des fautes considé- Ibid. p. 96. rables, c'est une preuve manifeste qu'il ne veut pas qu'on *prenne en eux une entiére confiance.*

Je me plains même, que *par trop de déférence pour les prétendus instincts de quelques Convulsionnaires, on leur a dans les premiers tems accordé des Secours qu'il eut été plus* Ibid. 33. & 34. *prudent de ne leur pas donner :* & j'avertis, qu'ils *peuvent se tromper sur leurs instincts, jusqu'à prendre une suggestion de Satan pour une inspiration Divine.*

Enfin j'y donnes pour régle d'après leurs Directeurs, qu'on ne doit avoir aucun égard aux prétendus instincts que quelques Convulsionnaires s'imaginent quelquefois avoir, dès qu'on s'apperçoit que ces instincts sympatisent avec les désirs de la concupiscence, ou qu'ils sont propres par eux-mêmes à devenir l'occasion de quelque péché.

Est-ce donc là le langage d'un Fanatique, qui croit que Dieu est l'Auteur de tout ce que font les Convulsionnaires, & qu'on doit fouler aux pieds les régles pour obéir à tous leurs prétendus instincts, sans qu'il soit besoin d'examiner de quel principe ces instincts partent ?

Il faut absolument que le Nouvelliste n'eût point encore lû mon second Tome, lorsqu'il s'est pressé d'en faire la Critique par sa Feuille du 21. Janvier 1742. & cet article n'en est pas la seule preuve.

Il est vrai qu'en même tems que je dis que les Convulsionnaires doivent se défier de leurs instincts, parce qu'ils peuvent prendre les saillies de leur imagination & des séductions de l'esprit Tentateur pour des inspirations de l'Esprit de Dieu, j'ajoute qu'ils ont, du moins la plûpart, des instincts véritablement Divins. Mais en même tems que je le dis, je le démontre par des faits incontestables, je rends compte d'une des maniéres de les discerner; & je prouve qu'on doit respecter tous ceux qui sont caractérisés par de grandes vertus qu'ils produisent aussi-tôt dans les cœurs, telles qu'une parfaite confiance en Dieu, un ardent désir de servir à sa gloire, & une charité pour le prochain qui passe les bornes de la nature : quoique ces vertus ne soient dans plusieurs de ces Convulsionnaires que des dons passagers, qui ne durent pour ceux là que pendant l'impression de l'instinct.

N'est-ce pas, par exemple, une vertu toute éclattante d'une charité surhumaine, que celle qui malgré les répugnances les plus naturelles, porte les Convulsionnaires à sucer les plaies les plus infectes: dans le désir de guérir des personnes qui la plûpart leur sont inconnues : désir que Dieu a souvent exaucé par des Miracles ? Ne doit-on pas regarder pareillement comme un instinct qui vient du Ciel, celui qui impose aux Convulsionnaires des pénitences supérieures aux forces de la nature, & qui leur fait crucifier ainsi leur corps avec joie dans l'empressement de plaire à Dieu, lorsqu'on voit que sa grace & sa puissance les y soutiennent Miraculeusement ; que l'une leur donne un courage surnaturel, & que l'autre les nourrit sans alimens ?

Enfin

Enfin je soutiens, que l'instinct qui leur fait souhaiter, demander & recevoir les plus formidables Secours avec une confiance en Dieu qui s'éleve au dessus de toutes les craintes de la nature, est si visiblement marqué au coin celeste, qu'on ne peut, sans s'aveugler volontairement soi-même, refuser d'en reconnoître Dieu pour l'Auteur.

Une telle confiance si merveilleusement intrépide, & que le Très-haut couronne continuellement par de grands Prodiges & souvent même par des Miracles, n'est-elle donc pas manifestement un de ses dons ? Et n'est-il pas même d'une évidence palpable que l'instinct qui la forme dans le cœur, y allume en même tems le feu sacré de l'amour Divin ?

En effet quel autre motif qu'un ardent désir de plaire à Dieu, de contribuer à sa gloire & à l'édification de ses Elus, pourroit porter les Convulsionnaires à s'attirer ainsi, sans aucun dédommagement humain, la censure de la plûpart des Docteurs, à se livrer au mépris de tous les amateurs du monde, à s'exposer à la plus cruelle persécution des Puissances.

Aussi est-il d'une notoriété reconnue, même par MM. le Antisecouristes que Dieu bénit le spectacle de ces admirables Secours, & que sa miséricorde s'y répand avec abondance. Presque tous les simples Evangéliques qui y ont assisté, ont senti augmenter dans leur cœur leur foi, leur confiance & leur amour ; & même dans la multitude de mondains, de pécheurs & d'incrédules, que la Providence y a attirés, il y en a eû un fort grand nombre qui ÿ ont été éclairés, touchés, convertis : tandis que la plûpart des Docteurs, des Savans, des beaux-esprits s'en sont mocqués & scandalisés, ont blâmé les Convulsionnaires qui rendent un si grand service aux Fidéles, & ont même osé les condamner & les proscrire avec une rigueur impitoyable. Mais cela ne doit pas nous étonner, puisqu'on a vû arriver précisément la même chose dans toutes les œuvres extraordinaires de Dieu depuis Jesus-Christ jusqu'à présent.

Le Lecteur vient de voir que l'Histoire de l'Eglise qui nous l'apprend, fournit plusieurs Exemples dans différens Siécles, que des Théologiens qui passoient pour fort habiles, ont répandu leurs téméraires censures sur de grands Serviteurs de Dieu, que son Esprit conduisoit par des instincts dans des routes extraordinaires. Et il est remarquable que ces Théologiens ont précisément, ainsi que font aujourd'hui les Antisecouristes, condamné les actions les plus admirables, comme étant contraires au V. Précepte & à la Régle qu'il n'est pas permis de tenter Dieu. Mais l'Eglise par la vénération qu'elle a pour ces Saints, & la Canonisation qu'elle en a faite, a déclaré à tous les Fidéles, que ces Théologiens s'étoient égarés dans leurs pensées, & que leurs sentimens étoient contraires à ceux qu'inspire l'Esprit de Vérité.

Au surplus, je ne puis trop le répéter, pour justifier les grands Secours nous n'avons pas besoin de recourir à ces Exemples. En effet n'ai-je pas déja prouvé invinciblement, d'une part, que ces Secours ne blessent aucun des Préceptes : & d'autre part, que les instincts, qui inspirent de les demander, ont tous les traits célestes qui font clairement discerner ceux qui viennent de Dieu ? Voilà quels sont uniquement les instincts dont je prens la défense.

La Question qui nous partage, n'est donc pas de savoir, s'il faut *conduire les Convulsionnaires selon les régles, & n'écouter leurs instincts qu'autant quils y sont conformes.* Les Directeurs des Convulsionnaires pratiquent exactement cette maxime : & je l'ai moi-même proposée en plus d'un endroit de la premiére Edition de mon second Tome, comme une régle dont on ne doit point s'écarter à l'égard des Convulsionnaires. Réponse, &c. p. 1.

Mais la vraie difficulté qui nous divise, c'est de savoir si les conséquences, que les Théologiens Antisecouristes tirent des deux Préceptes qu'ils nous opposent, sont conformes ou sont contraires à l'esprit de ces Préceptes.

Nous soutenons que l'application qu'ils font du V. Commandement contre les grands Se-

Secours, & l'explication qu'ils donnent à la Régle qu'il ne faut point tenter Dieu, sont directement opposés à l'esprit de ces deux Commandemens : & nous leur reprochons qu'ils se servent de la loi de Dieu contre Dieu même, pour s'opposer à sa volonté, mettre obstacle à ses desseins, empêcher l'exécution de ses Simboles, & obscurcir les lumiéres qu'il nous donne par un nombre innombrable de Merveilles de sa Toute-puissance & de sa Bonté, dont la vûe fortifie notre foi, anime notre espérance, redouble notre confiance en son secours.

C'est aux preuves que nous en donnons, que ces MM. devroient répondre. Mais comme ils se voient dans l'impuissance de le faire, ils éblouïssent le Public, en supposant contre toute vérité, qu'ils ont de leur côté les Régles, l'Ecriture & la Tradition, & que c'est nous qui nous en écartons. C'est sur cette fausse supposition, dont ils tirent toutes les conséquences qu'il leur plaît, qu'ils ont bâti toutes les principales objections par où ils nous deshonorent dans l'esprit de ceux qui n'approfondissent rien, & qui se laissent étourdir par de grands mots prononcés d'un ton imposant.

Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742. p. 2. col. 1. Par exemple, sur quel fondement le Nouvelliste peut-il m'imputer, que pour *justifier* les *secours*, je propose *un Sistême contraire à l'Ecriture Sainte ?*

Est-il donc permis de former de telles accusations, quand on est hors d'état d'en fournir la moindre preuve ? Et ne faudroit-il pas, avant que de les faire, commencer par répondre à tous les passages de l'Ecriture & à tous les faits de la Tradition sur lesquels je me fonde.

Mais voici quel est, selon ces Messieurs, mon véritable tort, & à quoi se réduit en derniére analise tout le fond & le vrai motif du procès criminel qu'ils intentent contre tous les Convulsionnaires à Secours, contre tous leurs Directeurs & leurs Assistans, & en particulier contre moi. C'est que nous abandonnons *la voie de l'autorité* (de ces
Nouv. Eccl. du 21. Oct. 1742. Messieurs) *pour suivre de prétendues inspirations*, & que nous préférons la lumiére Divine qui sort du sein des Miracles, à la lumiére humaine des sept Théologiens qui ont
* Ci-dessus p. 48. réprouvé les grands Secours. Or selon M. Poncet, ci-devant le Contradicteur de
† Réponse, &c. p. 45. cette Décision *, & aujourd'hui son très zèle Deffenseur : c'est † *une illusion & une source de fanatisme* d'oser *suppléer la voie de l'autorité* (de ces Messieurs) *par celle des*
* M. Maillard, Réflex. sur la Réclam. p. 6. *Miracles :* car *l'autorité* (d'aussi célébres Théologiens, ajoute l'un d'entre eux *) *est plus à écouter que les raisons, plus sûre que les Prodiges, & supérieure aux Miracles.*

A mon égard, je leur déclare bien nettement que je soutiens & que je soutiendrai toujours, qu'on doit préférer les instincts dont Dieu est manifestement l'Auteur, & les Décisions qu'il a la bonté de nous donner lui-même par des Prodiges & des Miracles, à toutes les nouvelles maximes de ces Messieurs, & à toutes les mauvaises objections qu'ils nous font à ce sujet.

Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742. En vain donnent-ils les pensées de leur propre esprit, pour des *régles* irréfragables, *auxquelles l'évenement le plus merveilleux ne peut jamais donner atteinte... en quelque cas que ce soit :* ce qui veut dire que quelque Miracle & quelque Prodige que Dieu fasse, on doit en croire ces MM. préférablement à lui. En vain font-ils leurs efforts pour faire prévaloir leur Décision contre les grands Secours, sur des instincts marqués de toutes façons au sceau de Dieu, autorisés par des Prodiges continuels, illustrés par de grands Miracles. Nous leur répondrons avec S. Pierre & S. Jean, *qu'il faut suivre*
Act. IV. 19. & V. 29. *la volonté de Dieu préférablement à celle des hommes.*

Refl. mor. Act. V. 29. & Jean XIII. 7. „ La volonté de Dieu, *dit le Pére Quesnel*, est la régle de notre conduite, Quand „ celle des hommes y est contraire, y a-t-il à délibérer ? Quand il l'a fait connoître, „ *ajoute-t-il ailleurs*, il faut toujours commencer par s'y soumettre, puisque c'est la „ vraie obéissance de la foi. "

Ibid. Jean XV. 24. Et à l'égard des Miracles par lesquels Dieu autorise les grands Secours, voici ce qu'il répond pour nous aux Antisecouristes : „ C'est fermer l'oreille à la voix de Dieu,

„ *leur dit-il*, que de ne ſe pas rendre aux Miracles, par leſquels Dieu ſeul peut parler aux hommes." *C'eſt*, ajoute-t-il, *une grande & illuſtre marque de l'Eſprit de Dieu, qu'un grand nombre de Miracles, & un courage intrépide* dans *des inſtrumens foibles:* car *c'eſt ce qui fait la gloire de ſon Nom* que d'en employer de tels.

Ibid Act. V. 32.

XXXII.

C'eſt donner le dementi à une multitude de faits atteſtes par les Auteurs Eccléſiaſtiq. que de dire comme les Antiſecouriſtes que les inſtincts contraires aux régles qu'ont eû des Saints, n'ont jamais été ſuivis par d'autres à leur requiſition, & que pour le faire il faut avoir reçu le don de prophétie ou celui du diſcernement des eſprits.

Le dernier retranchement de MM. les Antiſecouriſtes, c'eſt de prétendre, que quand même les inſtincts, qui ſont demander de violens Secours aux Convulſionnaires, viendroient de Dieu, leurs Aſſiſtans ne doivent pas s'y prêter, à moins qu'ils n'aient reçû pour ce ſujet le don de prophétie, ou celui du diſcernement des eſprits.

L'Auteur des Nouvelles n'a pû s'empêcher d'avouer qu'il y a eû * *des impreſſions ſurnaturelles qui ont porté quelques Saints à des actions contraires aux régles:* mais il y répond en diſant „ que ce ſont des cas très rares, & que cette impreſſion ou cet inſtinct „ n'étoit ſuivi que par la perſonne même à qui il étoit donné, & jamais par d'autres „ à ſa réquiſition."

A quoi l'Auteur du *Mémoire Théologique* ajoute, qu'on ne doit jamais obéir à de tels inſtincts à moins qu'on n'ait une pleine † *certitude* par *le don de prophétie* ou celui *du diſcernement des eſprits*, que ces inſtincts viennent de Dieu. Car ſelon ces Meſſieurs, il n'y a que ces deux dons qui puiſſent en donner une aſſurance ſuffiſante: d'où ils concluent, que ſi l'on ne doit pas, ſans avoir reçû de Dieu l'un de ces deux dons, ſuivre les inſtincts des Saints, lorſque ces inſtincts s'écartent des régles, à plus forte raiſon ne faut-il pas obéir à ceux des Convulſionnaires, lorſqu'ils exigent des Secours qui bleſſent le I. & le V. Précepte.

Tels ſont en ſubſtance les ſophiſmes que ces MM. répétent ſans ceſſe dans leur *Réponſe* & leur *Mémoire*, & qu'ils ornent & amplifient avec toute l'éloquence qui leur eſt poſſible.

* Nouv. Ecclſ. du 21. Janv. 1742.

† Memoire Théol. p. 104. col. 1.

Qui auroit jamais imaginé que de ſi célébres Théologiens auroient tellement oublié ce qui s'eſt paſſé dans tous les Siécles de l'Egliſe, qu'ils viendroient aujourd'hui nous dire, avec le ton impoſant que leur donnent & leur réputation & la grande Autorité qu'ils s'attribuent, que c'eſt *un cas très rare*, que des *Saints aient fait par des impreſſions ſurnaturelles, des actions contraires aux régles* communes? Mais la mémoire de ces MM. n'eſt guéres moins fautive, lorſqu'ils nous atteſtent, *que ces impreſſions ou inſtincts* n'ont jamais été *ſuivis que par la perſonne* qui les a reçûs, *& jamais par d'autres à ſa requiſition.*

Tout ignorant que je ſuis, j'ai déjà prouvé par une multitude d'Exemples, que le *cas* que ces MM. ſoutiennent être *très rare*, & qu'ils réduiſent même à *deux ou trois faits*, a été au contraire fort commun depuis l'établiſſement de l'Egliſe. Mais parmi ce nombre innombrable de Saints que Dieu a conduit hors des routes ordinaires, combien de fois eſt il arrivé que d'autres perſonnes ont ſuivi leurs inſtincts, même pour ſe donner la mort?

C'eſt par exemple, ce que firent Sainte Bérénice & Sainte Proſdoce, qui par le conſeil de Sainte Domnine leur mére, pour s'épargner les attentats impudiques de leurs perſécuteurs, ſe jettérent avec elle dans une riviére, où elles ſe noyérent: ce qui a été le principal motif de leur Canoniſation & des grands Eloges que leur ont donné pluſieurs Péres de l'Egliſe. Ci-devant p. 445.

Parmi toutes ces ſaintes Filles & Femmes de la Ville de Liége qui ſe précipitérent pareillement dans une riviére & dans des cloaques, n'y en eût-il point qui le firent par le conſeil des autres? Ci-devant p. 447.

Tout ce grand nombre de *Chrétiens de l'un & de l'autre Sexe* de la Ville de *Nicomedie*, qui *en l'année* 303. *animés*, dit M. Baillet, *d'une ardeur incroyable d'aller à Dieu, ſe jettérent eux-mêmes dans des bûchers, où l'on brûloit leurs Fréres par grandes bandes;* avoient-ils tous reçu des révélations prophétiques? Et n'y en avoit-il point parmi eux

M. Baillet 2. Octob.

 qui

qui s'y laissérent, pour ainsi dire, entraîner par une impression secrette de l'Esprit de Dieu, en suivant l'exemple tout brûlant de foi & les exhortations plus remplies d'amour que de science, de ceux d'entre eux à qui Dieu avoit donné un plus grand courage ?

Tertullian. ad Scap. cap. ult. Tous les habitans de cette Ville d'Asie, qui, suivant que Tertullien l'atteste, se présenterent eux-mêmes en foule au Proconsul Arrius Antonin, & lui déclarérent tous qu'ils étoient prêts à souffrir la mort en témoignage de la Divinité de Jesus-Christ, ne s'étoient-ils pas auparavant exhortés les uns les autres à faire cette démarche, d'autant plus généreuse & plus admirable, qu'elle est plus contraire à la régle commune ? Ils étoient tous à la vérité animés par le feu céleste de la grace: mais n'entre-t-il pas communément dans les conseils de la Providence de se servir du ministére de ceux qu'il lui plaît de choisir, pour redoubler le courage de plusieurs autres personnes: sur-tout lorsqu'il est question de faire naître dans les cœurs des sentimens de force très supérieurs à ceux que peut former la nature ?

M. Baillet 4. Octob. Ne doit-on pas penser la même chose par rapport à cette *infinité* de personnes, dit M. Baillet, qui, dans la grande persécution qui se fit en Egipte l'année 304. accouroient continuellement aux Tribunaux des Idolâtres pour s'offrir au Martyre avec une ardeur incroyable, qui enduroient les plus cruels tourmens avec une joie que Dieu seul pouvoit leur donner, & qui pendant tout le tems que duroient leurs supplices s'animoient mutuellement à chanter des cantiques de réjouissance. ?

N'y a-t-il pas aussi tout lieu de croire que ce fut par le même conseil de quelques-uns d'entre eux, que les 300. Martyrs de la *Masse blanche* se précipitérent tous ensemble dans une fournaise à chaux ?

Les Historiens Ecclésiastiques nous rendent compte, que dans la persécution qui se fit en Espagne par les Sarrasins ou Arabes ce fut S. Euloge, qui engagea un très grand nombre de personnes des deux Sexes, d'aller se présenter d'eux-mêmes aux Mahométans, pour rendre gloire par leur constance dans les supplices, à celui qui leur avoit acquis par sa Croix cette intrépidité surhumaine.

Mais remettons sous les yeux du Lecteur quelques Exemples particuliers.

M. Baillet 1. Fevrier. Ce fut par le conseil, les exhortations & l'exemple de S. Pione Prêtre de Smirne, que S. Asclepiade & Sainte Sabine se laissérent attacher avec une chaîne de fer, afin de ne pouvoir pas se sauver des mains des Idolâtres, qui alloient venir les prendre pour les faire mourir.

Y a-t-il rien de plus contraire aux régles communes, que de prendre une telle précaution contre soi-même, pour se mettre hors d'état de suivre le conseil que Jesus-Christ nous a donné de fuïr la persécution ? Cependant le courage avec lequel ces deux Saints souffrirent le Martyre, a persuadé toute l'Eglise que Dieu avoit eû pour très agréable qu'ils eussent ainsi suivi l'instinct de S. Pione dans une chose si opposée à la conduite qu'on doit ordinairement tenir.

Aussi les a-t-elle canonisés, pour prouver à tous les Siécles que c'est un avantage incomparable que de suivre les inspirations que Dieu donne, soit à nous, soit à d'autres, lorsque sa gloire en est le principe, le motif & la fin: parce que c'est un excellent moyen de s'attirer le secours de sa grace, avec lequel nous pouvons tout, & sans lequel nous ne pouvons rien d'utile pour le salut.

M. Baillet 2. Aoust. Ce fut pareillement par l'avis & les tendres remontrances de Sainte Théodote de Nicée, que ses enfans l'accompagnérent chez le Gouverneur qui l'avoit envoyée chercher pour la faire mourir. Dieu approuva si fort la généreuse obéissance de ces enfans à l'inspiration toute éclatante de foi, de confiance & d'amour, qui avoit animé leur mére & l'avoit engagée à leur donner ce conseil; qu'il leur fit trouver leur joie, par la vivacité de leur espérance, dans le brasier ardent où ce cruel Gouverneur les fit brûler tous ensemble.

Voici

Voici une autre Sainte, qui a été pareillement bien récompensée d'avoir suivi, quoique d'abord malgré elle, le conseil, ou pour mieux dire l'instinct de son mari : conseil très contraire à la régle commune, mais qui dans les desseins de Dieu, devoit servir à faire éclatter la force toutepuissante de sa grace dans les personnes les plus foibles.

Je parle de Sainte Maure femme de S. Timothée, qui n'étant encore agée que de 15. ans, s'étoit laissée si fort intimider par le Gouverneur de la Thébaïde, qu'elle avoit eû la foiblesse de lui promettre d'employer tous ses soins pour engager S. Timothée, dont il venoit de prononcer la Sentence de mort, à renoncer à la Religion Chrétienne. En effet ella va dans ce dessein trouver son mari, qui étoit déja dans les tourmens. Elle le conjure avec larmes de se délivrer d'une mort si cruelle, en faisant ce que souhaitoit le Gouverneur. Mais S. Timothée loin de se laisser attendrir par les pleurs de son Epouse, lui reproche vivement son infidélité : & au lieu de lui dire de s'enfuïr (conseil qui sembloit indispensable pour une personne si foible) il lui ordonne d'aller retrouver le Gouverneur, de lui faire une confession courageuse de sa foi, & méme de lui déclarer qu'elle brûle du désir de souffrir le Martyre, pour réparer par sa mort la faute énorme que lui avoit fait commettre son excessive timidité. Sainte Maure effrayée d'un tel conseil, lui représente que non seulement elle ne se sent pas le courage de résister à la vivacité des tourmens, mais qu'elle n'aura pas même la force de soutenir la vûe du Gouverneur en colére. S. Timothée visiblement animé d'un instinct Divin, qui formoit l'espérance dans son cœur que Dieu soutiendroit cette jeune Femme si timide, lui répond qu'il est vrai qu'elle n'est que foiblesse, mais qu'il faut qu'elle mette sa confiance en Jesus-Christ, qui est l'unique force des Martyrs. Le feu céleste des paroles de ce Saint, passe peu à peu dans le cœur de sa tremblante Epouse. Après avoir encore balancé quelque tems, elle prend enfin la résolution de suivre les avis de son mari : & dès qu'elle y est tout à fait déterminée, sa timidité cesse d'être, & un courage intrépide en prend la place. Elle va trouver le Gouverneur : elle lui parle avec une fermeté inébranlable : elle s'offre elle-même aux supplices, & elle les endure avec une confiance héroïque, qui ne pouvoit venir que de Dieu.

Tillemont Tom. V. 355. & 356.

Les Théologiens Antisecouristes oseront-ils bien dire que cette Sainte, visiblement soutenue par une grace efficace qui lui a fait obtenir la précieuse couronne du Martyre, a mal fait de suivre ainsi l'instinct de son Epoux, puisque le conseil très hardi qu'il lui donnoit, étoit manifestement contre les régles communes, & qu'elle n'avoit de son côté aucune révélation prophétique qui l'autorisât à les enfreindre ?

Mais ce n'est pas seulement contre des Martyrs que ces MM. auront à combattre encore sur le sujet que je traite maintenant. Il faut aussi, pour qu'ils puissent soutenir leurs nouvelles maximes, qu'ils fassent le procès à quantité d'autres Saints.

Par exemple, que diront-ils d'un saint Prêtre, qui en suivant tout tremblant l'inspiration d'autrui, s'expose volontairement à un affreux péril, dont il ne peut échapper que par un grand Miracle ?

Il est marqué dans l'histoire de la Vie de S. Hélene célébre Solitaire de la Thébaïde, qu'étant venu un Dimanche dans un Monastére à dessein d'y entendre la Messe, il fut fort surpris qu'on n'y en disoit point. Il en demanda la raison aux Religieux, qui lui répondirent qu'ils n'avoient point de Prêtre dans leur Couvent : que ceux qui leur disoient ordinairement la Messe, demeuroient de l'autre côté du Nil ; & que depuis quelque tems il y avoit un Crocodile d'une grandeur énorme, qui renversoit les batteaux & dévoroit tous ceux qui passoient sur ce fleuve. S. Hélene leur repliqua qu'il falloit absolument qu'ils eussent un Prêtre dans leur Monastére, & qu'il alloit lui-même leur en chercher un au delà du Nil, & l'engager de rester avec eux. Il se met en priéres au bord de ce fleuve, & appelle ensuite à grands cris ce prodigieux Crocodile, qui vient se coucher à ses pieds. S. Hélene monte dessus, & lui ordonne de le passer

Ruffin, Vie des PP. apud Rosweid. Lib. 2. cap. 11.

de

de l'autre côté. Il va ensuite trouver un saint Prêtre qui vivoit dans la retraite, & le fait consentir de venir demeurer avec ces Religieux. Mais lorsqu'ils furent au bord du Nil, ce Prêtre ne voyant point de batteau, lui demande comment ils pourront passer ce fleuve. Je vais dans le moment, lui répondit S. Hélene, vous fournir une voiture. Il rappelle son Crocodile, qui fend aussi-tôt les flots & vient à eux au plus vîte. Le Prêtre voyant accourir vers eux ce monstre d'une grandeur effroyable, veut prendre la fuite. S. Hélene le retient malgré lui, & lui remontre, qu'en servant Dieu on ne doit rien craindre, & que la confiance, qui rend un glorieux hommage à sa Puissance & à sa Bonté, est un gage assuré de son secours, dès qu'elle est parfaite. Il monte aussi-tôt sur le Crocodile. Le bon Prêtre le suit, quoiqu'en tremblant : il se met en croupe derriére lui, en faisant sans cesse des signes de croix ; & ils traversent ainsi tous deux le Nil.

Suivant les maximes des Théologiens Antisecouristes, ce Prêtre, qui n'avoit point le don de prophétie, & dont la confiance n'étoit pas même sans hésitation, a tenté Dieu en s'exposant ainsi sur la foi de l'instinct d'autrui, à une mort inévitable sans un Miracle : & il a par conséquent grièvement péché. Mais il est bien certain que le Souverain Législateur en a jugé tout autrement.

Je vais encore prouver par plusieurs autres Exemples, que son jugement, & celui de ces Messieurs, sont souvent en contradiction.

Voici trois Communautés toutes entiéres de saintes Religieuses, qui en suivant l'instinct & l'exemple de leurs Abbesses, se sont mutilé la plus grande partie du visage, coupé le nez, les lévres, &c. pour se rendre si affreuses, que cela les mit à couvert de la brutale impudicité de soldats Barbares.

MM. les Antisecouristes ne contesteront pas que la loi Divine & les régles de l'Eglise nous défendent de détruire ainsi volontairement une partie considérable de notre corps. Mais quand c'est l'amour de Dieu, & le désir de se conserver plus purs à ses yeux qui le fait courageusement exécuter, malgré la répugnance & les gémissemens de la chair, un tel motif peut rendre cette action très méritoire, soit qu'on la fasse par un instinct extraordinaire que le S. Esprit forme dans le cœur, soit qu'on s'y détermine par le conseil & les exhortations d'autrui, qui en ce cas sont des moyens que Dieu emploie pour persuader que cette action lui sera agréable.

Annal. Bened. du P. Mabill. An. 732. Lib. 21. n. 13.

C'a été la Bienheureuse Eusebie Abbesse du Couvent de S. Cyr de Marseille, qui la premiére a donné à l'Eglise, ainsi qu'à ses 40. Religieuses, l'exemple d'une résolution tout à la fois si inhumaine & si vertueuse, si contraire aux régles communes, & si brillante de l'amour de Dieu.

En l'année 732. voyant que les Sarrasins ou Arabes étoient sur le point de s'emparer de son Monastére, elle assembla ses 40. Religieuses : elle leur remontra vivement le péril où leur chasteté alloit être exposée, en tombant entre les mains de Barbares aussi impudiques que l'étoient les Sarrasins. Elle leur promit, avec une assurance, qui étoit visiblement une impression de l'Esprit saint, que leur Epoux céleste les récompenseroit éternellement d'une maniére digne de sa magnificence Divine, du sanglant sacrifice qu'elles lui feroient des traits attirans de leur beauté charnelle, pour conserver le précieux thrésor de leur Virginité.

Aussi-tôt elle exécuta ce conseil sur elle-même. A grands coups de couteau elle s'abat la moitié du visage & se coupe le nez : & ses 40. Religieuses en font ensuite autant à son imitation.

Toutes ces saintes Filles n'avoient pas été élevées dans une si profonde ignorance, qu'une d'elles ne sût point que le conseil que leur donnoit leur Abbesse, étoit contraire aux régles communes : mais comme elles avoient de grandes preuves de sa sainteté, elles ne doutérent point qu'elle ne leur eût parlé par un mouvement de l'Esprit de Dieu :

&

& son exemple fit sur elles une si grande impression qu'aucune d'entre-elles ne refusa de l'imiter.

En 870. Sainte Ebbe Abbesse du Couvent de Collinghan en Angleterre, se coupa pareillement le nez & les lévres dans une circonstance semblable, & elle engagea toutes ses Religieuses à faire la même chose. Baronius, ad ann. 870. n. 40.

Le Cardinal Baronius a fait un magnifique Eloge, non seulement de Sainte Ebbe, mais aussi de toutes ses Religieuses qui eurent le courage de l'imiter: & il décide même, que par cette action elles ont acquis la couronne du Martyre: *Facto conciliaverunt sibi coronam Martyrii*, dit-il dans leur Panégyrique. Aussi l'Eglise révére-t-elle comme des Saintes, Sainte Ebbe & toutes ses Religieuses qui imitérent son exemple. On trouve dans les Bollandistes des preuves de ce jugement de l'Eglise. Boll. 25. & 26. Aug. S. Ebbe.

Au commencement du XIV Siécle Dieu renouvella encore ce Prodige de courage. Il inspira la même chose à l'Abbesse du Couvent de Sainte Claire de la Ville d'Acre en Palestine, lorsque cette Ville fut prise par les Sarrasins: & toutes ses Religieuses l'imitérent également. Hist. Eccl. de M. Fleur.

Pour pouvoir condamner toutes ces saintes Vierges, qui n'étoient nullement Prophétesses, & qui ne se sont portées à une action si contraire à la régle commune que par le conseil de leurs Abbesses, il faut se révolter contre le jugement que l'Eglise a porté de Sainte Ebbe, & de toutes les Religieuses qui exécutérent sur elles-mémes l'instinct Divin qui l'avoit fait agir. Mais les nouvelles maximes que les Théologiens Antisecouristes, n'ont imaginées que pour se faire un mauvais prétexte de condamner les grands Secours, feront-elles donc changer les idées très opposées à leur Sistême, que l'Eglise a eû jusqu'à présent par rapport aux instincts Divins? Ne paroît-il pas clairement par plusieurs Canonisations, quelle a toujours uniformément pensé, que dès qu'un instinct vient de Dieu, on ne peut mieux faire que de le suivre, quand même il paroîtroit s'écarter des régles ordinaires, soit qu'on l'ait reçû soi-même, soit qu'il ait été donné à d'autres? Tout le point est de ne s'y pas tromper, & de ne point prendre des mouvemens purement humains, ou des suggestions de Satan, pour des inspirations Divines.

Je ne finirois point, si je voulois rapporter tous les Exemples qui me paroissent même combattre encore plus directement le Sistême des Antisecouristes, que ceux que je viens de cîter. Car il résulte de leur Sistême, que toutes les fois que des Saints ont été poussés par un instinct Divin à faire des pénitences supérieures aux forces de la nature, tous ceux qui leur en ont procuré ou même facilité le moyen, ont été des prévaricateurs. Or combien y a-t-il eû de personnes depuis l'établissement de l'Eglise, qui ont rendu méritoirement de tels Secours?

Ceux, par exemple, qui ont bâti des cellules aux courageux Solitaires qui pour se séparer entiérement du commerce des hommes, s'emprisonnoient entre quatre murailles pour tout le reste de leurs jours, ont selon ces Messieurs, violé le V. Précepte, puisque le sépulcre infect où ces Solitaires s'enterroient ainsi tous vifs, devoit naturellement leur causer bientôt la mort, & que ceux qui les y enfermoient n'étant pas des Prophétes, & n'ayant point le don extraordinaire du discernement des esprits, n'étoient pas en état, au dire de MM. les Antisecouristes, de juger des instincts de ces Solitaires, & ne devoient par conséquent y prendre aucune confiance.

Ceux qui dans les derniéres années de S. Siméon, le lioient tous les Carêmes à une poutre attachée à sa colomne, pour y rester ainsi tout droit jour & nuit pendant 40. jours de suite sans boire ni manger, tentérent Dieu d'une maniére très criminelle, si l'on en croit les maximes de ces Messieurs, puisqu'il n'y avoit qu'un Miracle qui pût conserver la vie à S. Siméon dans une telle pénitence: & l'instinct Divin, qui le portoit à faire toutes ces choses extraordinaires pour la gloire de Dieu, ni tous les Mira-

 cles

cles qu'il faisoit, ne pouvoient leur servir d'excuse, puisqu'on ne doit jamais obéir à des instincts qui s'écartent des régles ordinaires, à moins qu'on n'ait *le don de prophetie*, ou celui du *discernement des esprits*, pour juger avec *certitude* du principe de ces instincts.

En parcourant ainsi les Vies des Saints, combien trouvera-t-on de coupables de cette espéce, suivant le Sistême de ces Messieurs?

Mais quoi! Des Fidéles qui exécutent avec foi & avec confiance ce que des Saints leur demandent, dans l'intime persuasion où ils sont que ces Saints agissent par l'Esprit de Dieu, & que ce qu'ils ont dessein de faire, contribuera à sa gloire & à leur sanctification, sont-ils donc des prévaricateurs? Dieu les condamnera-t-il pour s'être prêtés, dans le désir de lui plaire, à l'exécution des conseils de son amour pour ses Elus, à qui il vouloit faire pratiquer des vertus élevées au dessus des voies communes?

Quel est le motif de ces personnes? N'est-ce pas de rendre service à ces Saints, & de concourir avec eux à faire éclatter la force toute-puissante de la grace qui les anime, & à faire paroître toute la splendeur des Prodiges que Dieu fait en leur faveur? Un tel motif, qui a sa source dans l'amour de Dieu, peut-il donc lui déplaire? Et n'est-il pas au contraire évident que c'est l'Auteur de toutes les vertus qui forme ce sentiment dans les cœurs?

Dans la multitude d'histoires édifiantes que les Fastes de l'Eglise me présentent sur ce sujet, je vais seulement choisir deux Exemples de Saints qui se sont fait frapper par d'autres avec une inhumanité étonnante.

J'ai déjà rapporté ci-dessus un pareil trait qu'on trouve dans la vie de S. Dominique l'Encuirassé, qui de trois heures en trois heures se faisoit tous les jours déchirer le corps par un Religieux nommé Auson, d'une maniére horriblement cruelle, & qui auroit dû naturellement lui causer bientôt la mort: & j'ai observé que la Canonisation de ce Saint (précisément pour avoir fait jusqu'à la fin de sa vie une pénitence si supérieure aux régles, par le mouvement d'une humilité profonde & d'un ardent amour) étoit non seulement pour lui une justification complette, mais aussi pour son cher Confrére Auson: puisque cette Canonisation décide formellement, que S. Dominique avoit agi par une impression de l'Esprit saint; d'où il résulte qu'Auson n'avoit fait en cela qu'exécuter la volonté de Dieu, que fournir à S. Dominique les moyens d'augmenter tous les jours la récompense qui l'attendoit dans le Ciel, & que coopérer aux glorieux desseins que le Très-haut avoit sur cette ame privilégiée, qu'il destinoit à faire voir que les sentimens que donne la grace sont bien plus forts que ceux de la nature.

Voici un autre Saint que Dieu envoie se faire frapper ainsi publiquement pour l'édification de l'Eglise.

M. Baluz. Miscellan. Tom. 3. M. Gouget 17. Sept. p. 2. n. 222.

C'est le Bienheureux Ponce, qui étoit dans le monde un puissant Seigneur, aussi criminel par son orgueil, que méprisable par ses débauches. Mais celui à qui rien ne résiste, voulut pour sa gloire le convertir parfaitement tout d'un coup, ainsi qu'il paroît par une des premieres actions qu'il lui fit faire.

L'Evêque de Lodève, où demeuroit Ponce, avoit fait faire un magnifique échauffaut dans la place publique, où à la tête de tout son Clergé, il devoit prêcher, ou pour mieux dire haranguer ses Diocésains le jour des Rameaux. Mais dans le moment qu'il alloit commencer son Sermon, Dieu envoya au peuple assemblé un autre Prédicateur bien plus touchant que l'Evêque. Ce fut le Bienheureux Ponce tout nud en chemise, ayant les épaules découvertes & une corde au cou, qu'un de ses amis tenoit derriére lui, en le frappant continuellement à si grands coups de verges que le sang en ruisseloit sur ses épaules. En cet état il se présente à l'Evêque, se prosterne humblement à ses pieds, & le conjure avec beaucoup de larmes de faire lire publiquement sa confession qu'il lui donne par écrit. L'Evêque y ayant consenti, Ponce, pendant qu'on

qu'on faisoit tout haut la lecture de ses péchés, se fait frapper avec encore plus de violence qu'auparavant, conjurant sans cesse son ami de redoubler la force de ses coups.

Aussi-tôt la justice Divine, qui se plaisoit à ce sanglant spectacle, envoie la miséricorde répandre en quantité d'ames l'Esprit de pénitence, qui porte en même tems dans les cœurs le feu sacré de l'amour de Dieu. Plusieurs des Spectateurs se joignirent peu après à Ponce, & tous ensemble composérent une grande assemblée de Solitaires, qui édifiérent l'Eglise par l'austérité de leur vie & par leurs autres Vertus.

L'ami de Ponce, qui le frappoit si cruellement, violoit-il le V. Précepte? Mais n'est-il pas d'une évidence manifeste, qu'il servoit en cela d'instrument aux faveurs que Dieu vouloit faire à ce pécheur, dont il venoit de changer l'ame, & à plusieurs autres personnes qui se convertirent à son exemple: & que Ponce, à la priére de qui son ami le traitoit d'une maniére qui paroissoit si inhumaine, agissoit par un mouvement de la grace?

On est coupable lorsqu'on frappe son prochain à dessein de lui nuire: mais non pas quand on ne s'y porte qu'à sa priére avec la louable intention de lui rendre un véritable service, & avec une persuasion intime & fondée que celui qui le demande y est poussé par l'Esprit de Dieu.

C'est ce qui me paroît clairement décidé par l'Ecriture Sainte, dans l'Histoire que le S. Esprit y a faite (sans doute *pour notre instruction*, ainsi que le dit S. Paul) de la punition d'un enfant de prophéte, qui fut dévoré par un Lion, pour avoir refusé de frapper un autre enfant de prophéte, qui par ordre de Dieu lui disoit de le faire. Rom. XV. 4.

Voici les termes du Texte Sacré. „ Un des enfans des prophétes dit de la part 3. Rois XX.
„ du Seigneur à un de ses Compagnons: Frappez-moi. Et comme il ne voulut pas 35. & 36.
„ le frapper, il lui dit: Parce que vous n'avez pas voulu me frapper, aussi-tôt que
„ vous m'avez quitté, un lion vous tuera. Lors qu'il fut un peu éloigné de lui, un
„ lion le trouva & le tua."

Le S. Esprit ne nous dit point que l'enfant des prophétes qui refuse de frapper son Compagnon, eut reçû personnellement aucune révélation qui lui eût fait connoître que Dieu l'ordonnoit: & en raisonnant suivant les principes des Théologiens Antisecouristes, il se disoit apparemment à lui-même: Il y a une Loi formelle qui me défend de donner un coup qui peut blesser; il est vrai que cet enfant des prophétes qui veut que je le frappe, me dit qu'il me parle de la part du Seigneur: mais je n'ai de mon côté aucune certitude de cet ordre de Dieu: je n'ai point eû à cet égard de révélation prophétique, & je n'ai pas le don éminent du discernement des esprits: ainsi je dois m'en tenir à la Loi qui est claire & précise, sans me mettre en peine de l'inspiration que peut avoir reçû cet enfant des prophétes.

Ce faux raisonnement paroissoit d'autant plus plausible que les enfans des prophétes n'avoient pas la même autorité que les Prophétes du prémier ordre. Ce n'étoient que des personnes qui tomboient de tems en tems dans des états extraordinaires, & qui avoient en cet état certains instincts, & quelques inspirations qui venoient de Dieu: mais ces enfans des prophétes n'étoient point infaillibles, & pouvoient par conséquent se tromper par rapport à leurs instincts & à leurs inspirations. *

* [Cela est évident par l'histoire de ceux qui voulurent aller chercher Elie après son Enlevement. 4. Rois II. 16. &c.]

Cependant quel a été le jugement que Dieu a porté de cette fausse application de la loi, & de ces raisonnemens trop subtils de la sagesse humaine, qui n'ont été que trop souvent employés par des Savans pour combattre sa volonté & décrier ses voies, dès qu'elles s'écartent de la route commune? C'a été de punir sur le champ par une mort cruelle l'enfant des prophétes qui avoit refusé d'obéir à l'inspiration de son Compagnon.

Mais la faute méritoit-elle une punition si terrible? Ouï sans doute, puisque le Législateur Supréme l'a ainsi décidé: parce que si cet enfant des prophétes, qui malheureusement pour lui étoit du même sentiment que nos Théologiens Antisecouristes, eût

eu

au contraire agi avec une foi ſimple & un cœur rempli de confiance en Dieu, *in ſimplicitate fidei & in fiduciâ cordis*, dit S. Auguſtin, il auroit jugé que les circonſtances de la demande extraordinaire que ſon Confrére lui faiſoit, étoient ſuffiſans pour devoir lui perſuader qu'il lui parloit par l'ordre du Souverain Maître.

En effet il n'ignoroit pas que cet enfant des prophétes avoit ſouvent des inſtincts & des inſpirations qui venoient de Dieu, & il ne pouvoit pas raiſonnablement penſer que ce fût par un mouvement de ſon propre eſprit qu'il le prioit de le frapper, puiſque tous les ſentimens naturels éloignent de faire une telle demande. Ainſi il avoit donc tout lieu de croire qu'il lui parloit par l'ordre de Dieu: & c'eſt une choſe très criminelle que de réſiſter à la volonté Divine, comme c'eſt un orgueil très puniſſable que d'oſer s'oppoſer à ſes deſſeins, en préférant les penſées de notre eſprit aux profonds conſeils de ſa Sageſſe ſi élevée au deſſus de celle des hommes les plus Savans.

Joignons encore ici deux autres Exemples de l'Ecriture, qu'il ſemble que le S. Eſprit ait rapportés pour faire voir à ſes Fidéles qu'il a condamné par avance le Siſtême des Antiſecouriſtes.

Le *Jeune homme*, qui ſervoit d'*Ecuyer à Jonathas*, n'étoit point un Prophéte, & il n'y a aucun lieu de croire qu'il eût reçû le don ſublime du diſcernement des eſprits.
I. Rois XXIV. 6. Cependant Jonathas lui ayant dit: „ Venez, paſſons juſqu'au (camp des Philiſtins.) „ Peut-être que le Seigneur combattra pour nous; car il lui eſt également aiſé de don- „ ner la victoire avec un grand ou avec un petit nombre:" Ce jeune homme, perſuadé que ſon Maître étoit trop ſage pour faire une ſi étonnante entrepriſe ſans y être pouſ-
Ibid. 7. ſé par un mouvement de l'Eſprit de Dieu, lui répond: „ Faites tout ce qu'il vous „ plaira: allez où vous voudrez, & je vous ſuivrai par-tout."

L'inſpiration d'autrui le détermine à aller ſeul avec ſon Maître attaquer toute une Armée, & par conſéquent il ſe livre à une mort infaillible, à moins que Dieu ne faſſe un très grand Prodige pour l'en garentir.

Combien cet Ecuyer n'étoit-il pas coupable, ſuivant le Siſtême de MM. les Antiſecouriſtes? Mais l'évenement a fait voir au contraire que Jonathas avoit agi par un mouvement de l'Eſprit de Dieu, & que ſon Ecuyer avoit très bien fait de le ſuivre.
Ibid. 13. 14. & 20. Ils grimpent tous deux à un grand rocher qui étoit au devant du camp des Philiſtins: ils fondent ſur eux & en tuent d'abord une vingtaine: & peu après les Philiſtins ſe perçent de leurs propres épées, & il s'en fait un grand carnage, ſans qu'ils euſſent à ſe défendre que contre Jonathas & ſon Ecuyer.

Mais ſi l'Ecuyer de Jonathas, avant l'évenement, eût conſulté quelque Docteur dans les principes des Antiſecouriſtes, avec quelle force ce Docteur ne lui auroit-il pas repréſenté, que c'étoit tenter Dieu & violer le V. Précepte que de s'expoſer ainſi à une mort inévitable ſans un Miracle: que la diſpenſe de ces deux Préceptes, qu'il prétendoit fonder ſur l'inſpiration de Jonathas, n'étoit pas auſſi claire & auſſi certaine que la loi, & qu'en pareil cas, *on ne doit jamais* ſe prêter à l'inſpiration d'autrui, à moins qu'on n'ait *le don de prophétie*, *ou celui du diſcernement des eſprits*, ſans leſquels on ne peut juger avec *certitude* ſi ces inſpirations viennent de Dieu.

Mais le S. Eſprit nous fait clairement connoître par ce beau trait d'hiſtoire, que tout ce raiſonnement porte à faux d'un bout à l'autre.

En voici encore une autre preuve tirée pareillement de l'Ecriture. J'ai déja prouvé, en rapportant l'hiſtoire de Judith, que pour exécuter une entrepriſe qui paroiſſoit auſſi téméraire & auſſi contraire aux régles que la ſienne, elle n'avoit point eû de révélation prophétique, mais ſeulement un ſecret *inſtinct*, dit Eſtius, qui lui perſuadoit que l'action qu'elle avoit deſſein de faire plairoit à Dieu, & une grande confiance qu'il ne l'abandonneroit point dans les périls où elle alloit ſe jetter par le déſir de ſervir à ſa gloire.

gloire. En effet il ne faut que lire ses Priéres pour y voir clairement que sa confiance n'avoit point la certitude de foi que donne une révélation expresse.

Cependant ces MM. ne peuvent nier que c'étoit l'Esprit de Dieu qui la faisoit agir: mais il la conduisoit par des inspirations cachées & par des mouvemens d'amour, de courage & de confiance, qu'il formoit dans son cœur, & non par la brillante lumiére qui éclaire l'Esprit des Prophétes.

Au surplus, quoi qu'il en soit, elle ne déclara point à Osias, ni aux Anciens de Béthulie, qu'elle étoit l'espéce d'inspiration Divine qui la remuoit. Elle refusa même de leur expliquer en détail quel étoit son projet. Elle leur dit seulement, qu'elle *veut sortir de la Ville pendant la nuit avec sa servante:* ce qu'elle ne pouvoit faire sans se livrer à l'Armée d'Holoferne qui entouroit cette Ville de tous côtés. Cependant elle leur ajoute: „ Je ne veux point que vous vous mettiez en peine de savoir ce que j'ai „ dessein de faire ... Qu'on ne fasse autre chose que prier le Seigneur notre Dieu pour „ moi. "

Judith VIII 32.

Ibid. 33.

Il étoit évident que la résolution de Judith, d'aller s'exposer à la cruauté, à la brutalité, aux violences d'une Armée d'impies, étoit très contraire aux régles. Ainsi Osias & les Anciens de Béthulie, s'ils avoient suivi les régles imaginées par les Théologiens Antisecouristes, auroient dû s'y opposer & empêcher Judith de sortir de leur Ville. Néanmoins, bien loin de le faire, ils lui applaudissent. Il leur a suffi, pour l'approuver, d'appercevoir des indices de l'Esprit de Dieu dans les vifs reproches & le beau Discours qu'elle leur fit, & dans une résolution aussi extraordinaire que la sienne, qu'elle n'avoit pû former que par une confiance en Dieu visiblement surnaturelle.

Aussi „ sans lui faire aucune demande, ils la laissent sortir (de la Ville) en lui di- „ sant: Que le Dieu de nos Péres affermisse par sa force toutes les résolutions de vo- „ tre cœur.

Judith X. 8.

Il est donc manifeste qu'Osias & ces Anciens étoient extrêmement éloignés des principes de MM. les Antisecouristes. Reste à savoir, qui des uns ou des autres ont mieux suivi l'Esprit de Dieu: les premiers en se prêtant à l'entreprise de Judith, les seconds en condamnant les violens Secours.

L'Ecriture ne nous laisse aucun doute par rapport à Osias & aux Anciens de Béthulie: & pour peu qu'on fasse attention aux Exemples & aux Régles qu'elle nous propose, il n'est pas difficile d'appercevoir ce qu'elle décide par les mémes principes à l'égard des nouvelles maximes qui ont servi de fondement aux Antisecouristes pour proscrire les grands Prodiges que Dieu fait aujourd'hui sous nos yeux, afin de préparer à la délivrance des Juifs & à la rédemption d'Israël.

Mais voici dans l'histoire de Judith une autre preuve encore plus frappante & plus palpable, que c'est un très faux principe de soutenir: qu'on ne doit jamais suivre les inspirations d'autrui, lorsqu'elles s'écartent des régles ordinaires, à moins qu'on n'ait reçû le don singulier de prophétie, pour en juger avec une entiére certitude.

Les Théologiens Antisecouristes oseront-ils orner la Servante de Judith du don sublime du discernement des esprits, ou de la lumiére céleste qui illumine les Prophétes? Mais s'ils n'ont pas le courage de lui faire ce glorieux présent, que jugeront-ils de sa démarche, d'avoir accompagné Judith dans les périls de toute espéce où elle se précipitérent ensemble, en se livrant volontairement entre les mains d'une multitude de Barbares? En vain cette Servante leur diroit-elle, qu'étant certaine de la piété éminente de sa Maîtresse, & qu'ayant tout sujet d'être persuadé qu'elle agissoit dans cette occasion par un mouvement de l'Esprit du Seigneur, elle n'a pas dû refuser de la suivre, & que la ferme confiance en Dieu qui animoit le cœur de sa Maîtresse, avoit rejailli jusques dans le sien. Tous ces motifs, lui répondront nécessairement les Antisecouristes (s'ils ne veulent pas abandonner leurs nouvelles maximes) n'ont point été capables de

de vous donner une entiére certitude: or il faut en avoir une égale à celle de la loi pour pouvoir se dispenser légitimement des régles ordinaires, & pour suivre en pareil cas les inspirations d'autrui; & par conséquent vous avez fait un grand péché d'accompagner Judith dans une entreprise si périlleuse & si contraire aux bienséances de votre Sexe.

Mais c'est là précisément tout le contraire de ce que l'Esprit de Dieu a jugé de cette Servante. Car les grandes louanges données à l'action de Judith, retombent en partie sur celle qui a été la fidéle Compagne de ses périls, qui a participé à sa foi & à sa confiance, & qui conjointement avec elle a servi au dessein que Dieu avoit de faire éclater en cette occasion sa puissance pour délivrer son Peuple, avec d'autant plus de gloire que les instrumens qu'il y emploieroit seroient plus foibles.

Après des Décisions si précises manifestées à tous les hommes par le Dieu de tous les Siécles, dans les Livres que le S. Esprit a dictés pour leur instruction: à quoi il faut joindre une multitude d'autres Exemples pareils, que les Fastes de l'Eglise nous fournissent, & dont je viens même de mettre un assez grand nombre sous les yeux du Lecteur; ne puis-je pas dire avec confiance qu'il est démontré par des preuves invincibles que les Antisecouristes se trompent dans le fait, lorsqu'ils avancent que jamais *les impressions surnaturelles* & les *instincts ... contraires aux régles*, que plusieurs Saints ont eû, n'ont été *suivis par d'autres à leur réquisition*; & qu'ils s'égarent également dans le droit, en soutenant, qu'on ne doit jamais obéir aux instincts d'autrui, lorsque ces instincts s'écartent des régles ordinaires, à moins qu'on n'ait reçu *le don de prophétie*, ou celui *du discernement des esprits*, qui, selon ces Messieurs, sont absolument nécessaires pour en juger avec certitude.

Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742. 2 col.

Suivant les nouveaux principes de ces Théologiens, il n'y a encore que ces deux dons qui puissent produire une véritable confiance, lorsqu'il est question de s'éloigner des régles. Car voici ce que l'Auteur du *Mémoire Théologique* donne pour maxime, en parlant des Assistans de qui les Convulsionnaires reçoivent de grands Secours.

Mémoire Théol. p. 104. col. 1.

„ Si, *dit-il*, ceux qui donnent les Secours violens .... connoissent certainement „ qu'ils ont la véritable confiance .... s'ils savent indubitablement que celle qu'ils „ sentent, n'est point un tour d'imagination, une confiance présomptueuse, un senti„ ment étranger, alors ils ont reçû de Dieu le don du discernement des esprits: ils ont „ sur ce point une lumiére prophétique: ils ont proprement le don de prophétie .... „ S'ils ne sont pas assurés d'avoir la véritable confiance, donneront-ils des Secours dans „ cette incertitude? "

Telle est la grande objection de ces Messieurs, & le Dilemme favori qu'ils répétent en vingt façons différentes. Mais c'est un pur Sophisme, que je puis dire avoir déjà réduit en poudre par tous les Exemples qui prouvent, qu'un nombre innombrable de Saints ont fait des actions contre les régles avec une pleine & parfaite confiance en Dieu sans avoir *le don de prophétie*, & que quantité de personnes ont méritoirement suivi les inspirations secrettes de ces Saints, sans avoir le don singulier du discernement des esprits.

C'est donc inutilement que ces Messieurs, pour se faire un vain prétexte de proscrire les grands Secours, répétent sans cesse, que la lumiére prophétique peut seule donner une entiére assurance de la volonté de Dieu & une confiance légitime en son secours par rapport aux voies qui s'écartent de la route commune. Ils me forcent seulement par là de leur répéter aussi plusieurs fois en réponse, que ces MM. bornent la Toute-puissance de Dieu, & que le S. Esprit a plus d'une maniére de persuader les hommes de tout ce qu'il demande d'eux, & de former dans leur cœur le dégré de confiance qu'il lui plaît.

XXXIII. Observations sur la con-

Au surplus la lumiére prophétique & la véritable confiance sont deux choses toutes différentes, & qui agissent diversement: l'une est dans l'esprit & l'autre dans le cœur.

La

La lumiére prophétique est une lumiére Divine qui éclaire l'esprit, convainc la raison, & force l'intelligence humaine à se soumettre à son autorité infaillible.

A l'égard de la pleine confiance dont je parle ici, c'est une grace gratuite; que S. Paul distingue expressément du don de prophétie: *Alii prophétia ... alteri fides in eodem Spiritu.*

Cette foi inspirée par le S. Esprit, est un mouvement qui fait sentir à l'ame ce que Dieu veut que nous obtenions de sa puissance: c'est un instinct extraordinaire, qui sans éclairer l'esprit par la lumiére propre aux Prophétes, persuade pleinement le cœur de la volonté de Dieu, & y met en même tems une ferme confiance en son secours. En un mot c'est une grace gratuite, par laquelle Dieu fait sentir si clairement & si vivement ce qu'il veut qu'on fasse, que le cœur en est tout aussi persuadé, que si l'intelligence étoit illuminée par une révélation expresse.

Confiance des Convulsionnaires qui demandent de grands Secours, & sur celle de ceux qui les leur donnent.

1. Cor. XII. 9. & 10.

C'est ce que les Théologiens définissent, un mouvement vif & puissant imprimé dans le cœur par le S. Esprit, qui détermine la volonté par un sentiment surnaturel à faire certaines actions, en persuadant l'ame que ces actions plaisent à Dieu.

L'Auteur du *Mémoire Théologique* n'ignore pas la force de ces instincts de confiance: il dit lui-même qu'ils sont *une grace gratuite* qui *donne une certitude extraordinaire.* Mais aussi-tôt il tâche de les confondre avec le don de prophétie, dont ils sont totalement différens.

Mémoire Theol. p. 105. c. 1.

C'est cet instinct de confiance qui détermine visiblement les Convulsionnaires à demander sans crainte les plus terribles Secours. L'Auteur du *Mémoire* exige d'eux qu'ils lui produisent des preuves de cet instinct. Mais en faut-il d'autres que la confiance inébranlable qu'ils ont, que tels coups les plus terribles ne leur feront que du bien, persuadés qu'ils sont que c'est Dieu qui leur ordonne de les demander? En effet peut-on douter qu'ils agissent en cela autrement que par son impression, lorsqu'on voit qu'effectivement il ne manque jamais de couronner tous les jours leur confiance par des Prodiges?

Une telle confiance en Dieu, continuellement illustrée par une multitude de Merveilles, ne porte-t-elle pas avec elle la preuve de son origine céleste?

A l'égard des Assistans qui donnent aux Convulsionnaires les violens Secours qu'ils demandent, leur confiance est d'une autre nature. Ce n'est pas, du moins dans la plûpart, un instinct surnaturel, un don singulier du S. Esprit: c'est la confiance qui est du nombre des vertus ordinaires.

Quoique cette confiance s'appuie sur tous les Prodiges & les Miracles qui illustrent l'œuvre des Convulsions, & spécialement sur les expériences plus de cent-mille fois réiterées des effets Miraculeusement salutaires qu'ont journellement produit les grands Secours depuis plus de 14. ans; cependant elle n'est pas uniquement un simple jugement de l'intelligence. En même tems que toutes ces Merveilles Divines persuadent l'esprit de ceux qui se prêtent à donner des Secours, que ces effroyables coups ne feront que du bien, il s'en forme dans leur cœur une conviction de sentiment, qui est comme un feu céleste qui les anime, les encourage & leur persuade pleinement que Dieu, qui préside à cette œuvre & qui inspire aux Convulsionnaires de demander ces Secours, les fera servir à sa gloire, au bien du Convulsionnaire, & à l'avantage spirituel des Spectateurs. *

* [De là vient sans doute qu'on a vû plusieurs Anti-secouristes donner des Secours violens. *N. de l'Ed.*]

Néanmoins plusieurs de ceux qui donnent ces Secours, veulent encore joindre à la confiance immobile qu'ils sentent dans leur cœur, une autre espéce de certitude que ces coups ne blesseront point. C'est pour cet effet, qu'en poussant leur précaution aussi loin qu'une prudence sage & religieuse peut l'exiger, ils sont bien aise de s'assurer par plusieurs épreuves que Dieu a mis dans un état invulnérable le Convulsionnaire qui leur demande des Secours violens: & quoique depuis tant d'années on ait continuelle-

ment reconnu que le Prodige annoncé à cet égard par les Convulsionnaires se fait toujours immanquablement dans le moment qu'ils le disent, ces prudens Securistes ne laissent pas de recommencer tous les jours leurs épreuves. Comment peut-on donc reprocher à des gens qui se conduisent avec tant de circonspection, que leur confiance est téméraire ? Loin de prévenir les ordres de Dieu, loin de lui prescrire de faire des Prodiges, ils veulent être surs de toutes façons qu'il les a déjà faits avant qu'ils exécutent ce que leur demandent les Convulsionnaires. Mais après que Dieu leur a ainsi manifesté clairement par une Merveille que lui seul peut faire, que c'est par son impression que le Convulsionnaire désire ces coups terribles qui lui sont indiqués par un instinct surnaturel, ils croiroient faire insulte à l'adorable Auteur de ce grand Prodige, s'ils ne comptoient pas avec une pleine assurance sur son secours & sa protection, & s'ils le croyoient capable de vouloir les tromper en discontinuant tout à coup son opération toute-puissante, sans les en faire avertir par le Convulsionnaire; tandis qu'ils n'agissent que par charité, & dans le désir de lui plaire, comme de lui servir d'instrumens pour exécuter les desseins de sa miséricorde, qui opére par ce moyen dans les ames des Spectateurs.

La confiance des Securistes n'a pas non plus les autres défauts que l'Auteur du *Mémoire Théologique* voudroit nous faire appréhender.

Un tour d'imagination, qui n'est qu'une vaine chimére qui se joue de l'esprit ; *une confiance présomptueuse*, c'est à dire fondée sur notre prétendu mérite; *un sentiment étranger*, suggéré par l'esprit Tentateur; ne sont point une source de vertus. Or n'est-il pas manifeste que la confiance des Securistes en produit dans leur cœur ? N'est-ce pas cette confiance qui les porte à se prêter à tout pour la gloire de Dieu & l'avantage de leur prochain, sans se mettre en peine de s'attirer le mépris des mondains, la censure de la plûpart des Docteurs, & la persécution des Puissances ?

Il semble que les Antisecouristes ne cherchent qu'à répandre de la défiance, des obscurités & des doutes: ce qui n'est propre qu'à éblouïr le Public, & non pas à l'instruire. Mais en vain s'efforce-t-on d'obscurcir les rayons de la lumiére qui sortent des Prodiges & des Miracles que Dieu fait aujourd'hui sous nos yeux : leur éclat perce tous les voiles qu'on leur oppose; mais il ne le fait qu'en faveur des humbles, qui prosternés au pied de la Croix attendent tout de la miséricorde Divine, & ne comptent point sur leur propres lumiéres.

On peut faire une application très juste au grand Prodige des Secours violens, de ce que le Deffenseur des Antisecouristes reprochoit il y a peu d'années, par rapport à l'œuvre des Convulsions, aux Docteurs Consultans.

XII. Lett. de M. Poncet, p. 41. bis. „ On doit regarder, *leur disoit-il*, un Evenement si singulier comme la chose du „ monde qu'il est le plus important de bien examiner...

Ibid. p. 51. „ Doit-on être étonné que la conduite de Dieu paroisse si profonde, quand celle „ des hommes paroît incompréhensible...

IV. Lett. p. 29. Ce „ Prodige, *disoit-il encore*, remplira d'admiration les races futures, qui ne pourront comprendre l'indifférence & la stupidité de ceux qui en auront été témoins & „ qui l'auront méprisé.

VII. Lett. p. 148. „ Dans de meilleurs Siécles, il auroit attiré l'attention des plus grands hommes...

Ibid. p. 157. „ Quand vous serez convaincus, que Dieu est ici présent, comme vous devez l'être si vous ne voulez pas vous écarter des routes qui vous sont marquées par la „ Tradition, toutes les difficultés s'applaniront devant vous; & quand elles ne s'aplaniroient pas, vous vous souviendriez de votre mesure, & vous ne seriez point „ étonné que Dieu fît des choses qui vous passent.

Ibid. p. 163. „ Quand je n'aurois point de sentiment sur les Convulsions, *ajoutoit-il*, j'y serois „ conduit au seul qui seroit raisonnable, par les contrariétés qui se trouvent dans vos „ Ecrits.

„ Ecrits. Votre embarras m'instruiroit. La situation où se trouve l'Eglise me paroî-
„ troit une nouvelle source de lumiére. Je comprendrois qu'il conviendroit que Dieu
„ s'expliquât par des Prodiges, dans un tems où sa Cause est abandonnée du côté des
„ hommes, & ceux qui la défendent prêts à être annéantis & sans aucune ressource sur
„ la Terre. Les exemples anciens me reviendroient dans l'esprit. Je penserois que c'est
„ ainsi que Dieu s'est souvent expliqué dans les grands malheurs. . . .

Mais „ il faut dans les esprits des dispositions qui s'accordent avec les événemens „ prophétiques, pour entendre leur voix. . . . Ibid. p. 141.

„ Je pensois qu'il falloit avoir résisté pendant un Siécle à la raison pour devenir in-„ différent aux Prodiges. . . Je n'aurois jamais imaginé que des personnes très éclai-„ rées, à qui l'endurcissement par rapport aux Miracles paroît monstrueux, demeu-„ rassent eux-mêmes dans une indifférence aussi peu raisonnable par rapport à un éve-„ nement encore plus extraordinaire." Tel est celui des Secours violens, continuellement ornés par de magnifiques Prodiges, dont les figures animées sont si claires & si palpables, qu'elles sont à la portée de tous les humbles. Pour les comprendre il ne faut que mettre son visage & son cœur dans la poussierre. Il n'y a que ceux qui levent trop haut leur tête altiére, qui n'apperçoivent point les éclats de lumiére qui en sortent de tous côtés. Ibid. p. 142.

Aussi le célébre Barthelemi des Martyrs Archevêque de Brague, observe-t-il comme une chose qui s'est vûe dans tous les Siécles, que „ les simples qui n'ont d'autre dé-„ sir que leur salut auquel ils travaillent avec crainte & tremblement, sont plûtôt ins-„ truits & dans un dégré plus sublime de la sagesse mystique, que les savans Théolo-„ giens, à moins que ces derniers ne l'étudient en s'humiliant de toute leur ame:" *Hæc mystica sapientia citius ac sublimiùs idiotis simplicibus, qui nihil aliud quam salutem in timore & tremore curant, quam eruditis Theologis conferri solet, nisi & ipsi toto mentis affectu humilitati studeant.* Comp. spir. doct. p. 2. c. 13. f. 12.

La raison qu'il en donne, c'est que la plûpart des Savans „ n'y entrent point par la „ porte que leur a montré S. Paul, en disant: *si quelqu'un d'entre vous passe pour être* „ *sage, qu'il devienne fou, afin d'être* véritablement *sage*; c'est-à-dire qu'il s'humilie „ jusqu'à se regarder lui-même comme un fou, en comparaison de la Sagesse Divine „ (qui a formé l'œuvre des) Mystiques. *Non ingrediuntur ad eam per ostium a Paulo ostensum, dicente: Si quis inter vos videtur sapiens, stultus fiat ut sit sapiens, id est humiliet se, stultum se reputans respectu divinæ sapientiæ mysticæ.* Ibid. c. 15. f. 79.

D'où il conclud que les savans, qui n'ont point éprouvé dans eux-mêmes les impressions Divines que reçoivent les Mystiques „ doivent prendre garde de résister avec „ obstination à des personnes dévotes & simples qui leur rendent compte des admira-„ bles impressions que leur a fait l'amour de Dieu, lorsqu'il n'y a rien de contraire à „ la foi, ni qui répugne aux bonnes mœurs: mais que (ces savans) doivent plûtôt „ avoir de la vénération pour des choses qui leur sont inconnues, ou du moins suspen-„ dre leur jugement:" *Attendere curent docti inexperti, ne cum devotæ personæ ac simplices de affectibus suis in Deum miranda narraverint, ibi nil sit fidei contrarium, aut bonis moribus adversetur, obstinatè resistant: sed potiùs humili animo venerentur incognita, vel saltem judicii sui sententiam suspendant.* Ibid. c. 25. f. 174.

Toutes ces Sentences que je viens de rapporter de Barthelemi des Martyrs, se trouvent aussi dans le savant Gerson: mais il suffira d'en citer un passage qui en contient tout le précis.

„ C'est, *dit-il*, une chose constante, que les simples parviennent plus vîte & d'une „ maniére plus sublime à la Théologie Mystique par la foi, l'espérance & l'amour, „ que ceux qui sont savans dans la Théologie Scolastique & contentieuse. Il y a pour „ cela plusieurs raisons. . . . C'est que la foi des simples est moins troublée par les Gerson. Tract. de elucid. myst. Théol. consid. 9. a

„ fantaisies des opinions contraires, qu'ils n'entendent point & auxquelles il ne pensent pas. Par dessus cela, c'est que les simples sont plus humbles: or c'est aux humbles à qui Dieu donne sa grace & à qui il se communique, au lieu qu'il foule aux pieds tous les superbes & les orgueilleux. Outre cela, c'est que les simples ont quelqu'fois un plus grand désir de leur salut qu'ils opérent avec crainte & tremblement:" *Stat simplices & idiotas per fidem, spem & charitatem citius & sublimius pervenire ad Théologiam Mysticam, quam eruditos in Theologiâ Scholasticâ & discursivâ. Sunt adhuc multa rationes... Ita fides talium minus est inquieta per phantasias contrariarum opinionum, quas nec audiunt nec cogitant. Sunt insuper humiliores, quibus gratiam dat Deus, qui cum simplicibus graditur: omnium verò superborum & sublimium colla propriâ virtute calcavit. Prætereà, simplices habent aliquando curam de salute suâ majorem, in timore & tremore.*

Que le Phénomene Simbolique des grands Secours, souvent accompagné d'extases & de visions, & sans cesse illustré par de grands Prodiges, & quelquefois même par des Guérisons des plus éminemment Miraculeuses, ait des preuves aussi manifestes que Dieu en est l'Auteur, que les états extraordinaires des Mystiques, c'est ce que toute personne impartialle ne contestera pas.

Le savant Bénédictin, que j'ai déjà cité plusieurs fois, s'exprime même sur ce sujet avec bien plus de force que moi dans une Lettre qu'il a écrite à M. d'Etemare l'un des quatre Chefs des Antisecouristes.

Lett. de D. P. du 4. Nov. 1743. „ Le Phénomene des Secours, *lui dit-il*, est si nouveau, si singulier & en même tems si extraordinaire & si prodigieux à tous égards... que je ne crains point de dire, qu'on n'en a jamais vû de pareil depuis que le monde est monde... C'est, „ *ajoute-t-il*, le Phénomene des Phénomenes.

Mais à combien d'aveugles spirituels ce Phénomene n'a-t-il pas ouvert les yeux? Combien de Chrétiens foibles, timides & chancellans n'ont-ils pas été vivifiés, rassurés, ranimés par ses influences? Les rayons qu'il lance dans les ames portent avec eux un feu qui, en même tems qu'il éclaire les esprits, échauffe, embrase & fortifie les cœurs. Si ce Phénomene Divin annonce des supplices, il nous fournit tout à la fois des gages bien consolans du puissant secours du Très-haut. Tandis que les Convulsionnaires reçoivent les plus terribles coups, on voit sur leur visage & dans leurs yeux une démonstration complette, vive, palpable & parlante de la joie céleste qui inondera les cœurs des Martyrs au milieu même de leurs tourmens.

Plusieurs Guérisons des plus éclattantes & des plus incontestablement Divines, viennent encore par le canal des Secours se joindre à tous ces Prodiges, qui sont eux-mêmes une source abondante d'effets salutaires dans les corps & dans les ames, & qui rendent la présence de l'Auteur de tout bien, si sensible aux Spectateurs, que quelques-uns d'entre eux sont saisis d'épouvante, en appercevant si clairement l'Invisible dans les effets de sa Toute-puissance & de sa Bonté.

Peut-il après cela, rester un doute raisonnable sur la Question de savoir, si c'est Dieu ou le diable qui imprime dans l'ame des Convulsionnaires le sentiment surnaturel qui leur fait désirer avec empressement, & demander avec instance, les coups les plus capables d'effrayer la nature: & cela avec une foi qui n'hésite point, une immobile confiance en Dieu, & une persuasion inébranlable qu'il leur rendra salutaires les coups qui semblent devoir être les plus meurtriers?

Mais après tant de preuves de toutes espéces, que le Seigneur daigne nous donner des opérations bienfaisantes qu'il fait sortir des plus violens Secours, n'est-ce pas une puérilité de soutenir, que les Assistans ne doivent point obéir à cet instinct surnaturel des Convulsionnaires, à moins qu'ils n'aient le don de prophétie ou celui du discernement des esprits, sans lesquels on ne peut juger avec certitude que des instincts vien-

viennent de Dieu ? J'ai prouvé par une multitude d'Exemples que nous fournit l'Ecriture & la Tradition, qu'en général cette maxime est très fausse: mais l'application qu'on en fait aux Prodiges des grands Secours, ne révolte-t-elle pas entiérement la raison dès qu'on est instruit des faits ?

Cependant les Théologiens Antisecouristes, dans le tems même qu'ils épuisent inutilement toutes les subtilités de leur esprit pour décrier un Prodige si merveilleusement Divin, veulent nous persuader que tous les Convulsionnaires, tous leurs Assistans, tous ceux qui viennent s'édifier par la vûe de ce Prodige, & en général tous les Fidéles, doivent les prendre pour leurs Directeurs, ne se conduire que par leurs conseils, & se soumettre avec docilité à toutes leurs Décisions, sans faire aucun examen des raisons sur lesquelles ils les appuient, parce qu'ils sont les seuls *hommes vivans que les Fidéles doivent écouter & qui leur servent de Maîtres*, XXXIV. Les Théologiens Antisecouristes ne sont point propres à juger du Prodige des Secours violens. Réponse, &c. p. 72.

Nous respectons les talens de ces Messieurs, nous admirons les connoissances sublimes que Dieu leur a données de quantité de Vérités très importantes. Mais nous sommes très éloignés de croire qu'ils soient privativement à tous autres, les seuls *Pasteurs du peuple de Dieu*, les seuls *conducteurs légitimes:* & nous n'avons garde de les prendre pour nos guides par rapport aux traits lumineux qui sortent du Phénomene des Convulsions, lorsque nous voyons qu'ils cherchent à ensevelir dans les ténèbres les Merveilles les plus brillantes que Dieu, pour notre instruction, expose à nos yeux par ce canal, & qu'ils s'efforcent même de diminuer l'Autorité des Miracles, pour se soustraire à la Décision qu'il a faite en faveur des grands Secours par ce témoignage infaillible. Ibid. p. 123.

Nous savons que Dieu peut permettre que les plus grandes lumiéres humaines s'éclipsent par rapport à quelque objet. Nous lisons dans le Nouveau Testament que la plûpart des Pharisiens & des Docteurs de la Loi, dont Dieu s'étoit d'abord servi pour deffendre des Vérités de la derniére importance contre les Sadducéens, s'étant glorifiés dans leur cœur de leur science, de leur zèle, de leurs services, & ayant l'ambition d'assujettir tout le monde sous leur autorité, furent abandonnés à leurs ténèbres naturelles sur le point le plus capital, & que Jesus-Christ substitua, pour ainsi dire, à leur place, une troupe de pêcheurs, de simples & d'ignorans, sur lesquels il répandit ses plus vives lumiéres: & que dans les premiers tems de l'établissement de l'Eglise, ainsi qu'il se fera encore pareillement lorsqu'elle sera renouvellée par le ministére du Prophéte Elie, Dieu donna le don de prophétie à de simples Filles, & gratifia de plusieurs autres dons du S. Esprit une multitude de personnes des deux Sexes, qui jusqu'à ce moment avoient vécu dans la plus profonde ignorance. Act. XXI. 9.

Nous voyons journellement sous nos yeux l'accomplissement de ces belles paroles de S. Paul:

„ Les sages du monde sont devenus fous, parce qu'ils se vantoient d'être sages: *Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt.* Rom. I. 22.

„ Que celui qui se croit debout, prenne bien garde de tomber: *Qui se existimat stare, videat ne cadat.* I. Cor. X. 12.

„ Quand nous nous croyons fermes & forts, *dit sur ce verset le Pére Quesnel*, c'est „ alors que nous avons plus à craindre de notre foiblesse & de notre impuissance. La „ défiance de soi-même est le fondement de la force Chrétienne. On prévient bien „ des chûtes quand on se tient à terre par humilité." Reflex. mor. ibid.

Le Deffenseur des Théologiens Antisecouristes, disoit aussi il y a peu d'années, au sujet des Convulsions: „ On n'apperçoit les raisons & la beauté... des Merveilles de „ Dieu... que lorsqu'on a le visage enfoncé dans la poussierre. Pour comprendre la „ sagesse de Dieu, il faut commencer par faire le sacrifice de la sienne." Essai. de Trad. p. 66.

Nous convenons cependant avec les Antisecouristes que les Convulsionnaires & tous ceux

ceux qui suivent cette œuvre, ont grand intérêt de consulter des Savans, & de s'instruire à fond de l'Ecriture & de la Tradition: d'autant plus qu'ils y trouvent l'éclaircissement de toutes les principales difficultés qui peuvent les arrêter, la réponse à toutes les mauvaises objections qu'on leur fait, & de puissantes consolations qui les soutiennent contre la critique de leurs Adversaires. Mais ce n'est point du tout aux Théologiens Antisecouristes qu'il faut qu'ils s'addressent maintenant pour cet effet.

A entendre aujourd'hui ces MM. parler d'eux-mêmes, il semble qu'ils sont les seuls qui possédent la Science Théologique. Cependant non seulement il y a plusieurs autres habiles Théologiens, qui tous remplis de l'Ecriture Sainte & très au fait de l'Histoire Ecclésiastique, ont pris des idées fort justes de l'œuvre des Convulsions, & qui nous donnent sur ce sujet des avis tous brillans de lumiére: mais Dieu a mis dans le cœur de plusieurs respectables Ecclésiastiques bien instruits de la Tradition & des Régles de l'Eglise, de se sacrifier pour servir à l'œuvre des Convulsions, de la suivre avec une attention infatigable, & de recourir sans cesse à lui par de ferventes priéres, pour obtenir les lumiéres dont ils ont besoin. Voilà ceux qu'on doit consulter à cet égard: & non pas des personnes notoirement prévenues contre les merveilleux Prodiges des grands Secours, qu'elles condamnent sans les voir & les examiner.

Tels sont les Docteurs Constitutionnaires, les Consultans, & la plûpart des Antisecouristes. Quelques respectables que soient d'ailleurs ces derniers, ils ne nous ont donné que trop de preuves que Dieu ne les a point choisis pour conduire les Convulsionnaires. Qu'ils s'occupent, ainsi qu'ils faisoient autrefois, à combattre les Zélateurs de la Bulle: ils le feront d'une maniére triomphante, parce que c'est leur vocation; & que dans ce combat ils seront soutenus par le Dieu de la victoire. Mais qu'ils ne s'amusent plus à vouloir juger d'une œuvre dont ils n'ont que des idées fausses, & à éblouïr le Public par des Ecrits qui ne sont propres qu'à repandre des défiances & des doutes, qu'à tout brouiller, qu'à tout confondre, qu'à jetter les Fidéles dans une ténèbreuse incertitude, qui les conduit à une indifférence très dangereuse, & qui les met presque hors d'état de profiter des lumiéres que Dieu répand par tous les Prodiges & les Miracles qui sortent comme des éclairs du sein de ce Phénomene.

Ce n'est pas ainsi qu'en usent les humbles Théologiens que l'Auteur de toute vertu emploie actuellement à instruire les Fidéles sur ce sujet: ils ne s'étudient au contraire qu'à échaircir les difficultés, à faire leur possible pour écarter les nuages, à séparer la lumiére des ténébres, en un mot à discerner ce qui vient de Dieu, de ce qui part de tout autre principe.

Voici les régles qu'ils présentent aux Convulsionnaires comme un flambeau qui doit les conduire dans le chemin où Dieu veut qu'ils marchent au travers des piéges que le démon leur tend de tous côtés.

Régles de Conduite pratiquées par les Directeurs des Convulsionnaires à grands Secours, avec diverses Observations sur quelques difficultés de MM. les Antisecouristes à ce sujet.

I. On doit refuser absolument tous les Secours qui porteroient réellement au péché. Précautions qu'on doit employer d'ailleurs.

UNe des principales maximes des Directeurs des Convulsionnaires est qu'il faut absolument leur refuser tous les Secours qui porteroient réellement au péché, ou même qui auroient un danger effectif par rapport aux mœurs.

Ces sages Ecclésiastiques, dont je fais gloire de suivre les sentimens, sont bien éloignés de s'en rapporter aveuglément à tout ce que les Convulsionnaires s'imaginent quelquefois être des instincts qui viennent de Dieu. Il n'ignorent pas que les Convulsionnaires peuvent se tromper & prendre pour des instincts divins les saillies de leur imagi-

imagination, ou même les ſuggeſtions de l'eſprit Tentateur. Ils ont grand ſoin de leur faire mettre en pratique toutes les précautions qu'indique la modeſtie la plus exacte & la plus attentive. Ils s'appliquent à retrancher tout ce qui a quelque apparence de mal, ou qui eſt propre par ſoi-même & par ſa nature, à en devenir le canal ou la ſource. Ils blâment, ils réprimandent, & celles des Convulſionnaires, qui quelquefois ne ſont pas aſſez ſur leurs gardes ſur cet article important, & encore plus les Secouriſtes qui par une complaiſance imprudente, ou une confiance téméraire, s'expoſeroient à quelque péril par rapport à leurs diſpoſitions perſonnelles. Il recommandent fortement aux filles Convulſionnaires de ne ſe faire rendre que par les perſonnes de leur Sexe, tous les petits Secours qui n'exigent pas une force ſupérieure à celle des femmes. Ils font en ſorte qu'il y ait toujours auprès d'elles, lorſqu'elles reçoivent des ſecours, quelques perſonnes, dont la gravité, la piété, la ſageſſe ſoient au deſſus de tout contredit, qui aient continuellement l'œil ſur tout ce qui ſe paſſe dans ces Aſſemblées, qui le réglent avec prudence, & qui faſſent précéder, accompagner & ſuivre les Secours par des récitations preſque continuelles de Pſeaumes & autres Priéres, tant pour rompre le cours des converſations inutiles, que pour attirer des graces d'enhaut capables d'écarter, ou du moins de faire ſurmonter les piéges de l'ennemi de tout bien. Eux-mêmes, dans la crainte qu'ils avoient qu'une aſſiduité trop continuelle des Aſſiſtans avec les Convulſionnaires du Sexe, ne devînt dangereuſe pour quelques-uns, ont obtenu de Dieu à force de priéres, qu'il réduiſît à une ou deux fois par ſemaine les Secours prodigieux que pluſieurs Convulſionnaires recevoient tous les jours, & que ces Secours ne ſe donnaſſent plus pendant la nuit, ainſi qu'il étoit ſouvent arrivé dans les premiéres années: & ils ont grand ſoin, pendant l'intervalle de ces Secours de faire garder une grande retraite aux Convulſionnaires autant que cela eſt poſſible: & ſurtout ils ne leur permettent point pendant ces jours, d'avoir aucune fréquentation avec ceux qui leur rendent ſervice dans leurs Convulſions. Enfin il les exhortent avec une charité brûlante de leur ſalut, que ſi quelques-unes d'entre elles s'apperçoivent que les Secours qu'on leur donne, deviennent pour elles un ſujet de tentation, elles ne manquent pas tout auſſi-tôt de faire ceſſer ces Secours quelques douleurs qu'elles puiſſent en ſouffrir. Ils leur répréſentent que cette tentation eſt pour elles un avertiſſement de la préſence de l'eſprit pervers, dont elles doivent ſur toutes choſes, tâcher d'éviter les embûches. Ils leur déclarent que l'unique parti qu'elle ont pour lors à prendre, c'eſt de ſe proſterner devant Dieu, d'y rougir intérieurement de leur foibleſſe, d'y répandre leur cœur en ſentimens de la plus profonde humilité, & de prier avec inſtance celui ſans la grace de qui nous ne pouvons échapper aux artifices de Satan, lors même que nous n'agiſſons qu'avec des intentions pures, de les préſerver de tout péril. Ils avertiſſent pareillement tous ceux qui aſſiſtent au Spectacle de ces Secours, qu'il faut abſolument qu'ils s'abſtiennent d'en donner, s'ils éprouvent que le Tentateur s'en ſert contre eux-mêmes pour exciter dans leur imagination quelque impreſſion dangereuſe. Ils leur font faire réflexion, que les ennemis inviſibles qui nous aſſiégent, tâchent de répandre leur venin juſques dans les actions que nous faiſons par les meilleurs motifs: que la malignité de leurs traits enflammés, va ſouvent au delà de ce que nous croyons avoir ſujet d'en craindre: qu'il faut donc que chacun ſonde ſon propre cœur, & qu'on ne doit jamais hazarder de faire tort à ſon ame ſous prétexte de travailler à la gloire de Dieu & de ſervir à l'édification du prochain, le premier devoir du Chrétien étant d'éviter & de fuir le péché à quelque prix que ce puiſſe être.

J'avoue que dans les premieres années que les Secours ont commencé, quelques Convulſionnaires qui n'avoient point alors de Directeurs ſi attentifs & ſi zèlés, n'ont pas toujours ſuivi avec aſſez d'attention & de régularité tous les préceptes d'une exac-

te modestie, & même que par trop de condescendance pour elles, ou par trop de simplicité & de confiance en de faux instincts, on a accordé à quelques-unes certains petits Secours qu'on n'auroit pas dû leur donner.

Mais il est manifeste que les Secours violens, qui sont le principal objet de la Censure des Théologiens Antisecouristes, n'ont point eû ce dangereux inconvénient.

En effet comment ces Secours terribles, dont la vûe fait frémir les Spectateurs, seroient-ils propres à allumer le feu de l'impureté dans les ames ? Comment des coups, qui semblent prêts à percer le corps ou à briser les membres, & qu'on donne avec de grosses pierres, des bûches, des épées, des broches, de très gros chenêts, des pilons de fer du poids de 50. à 60. livres, & même avec des enclumes, seroient-ils capables de flatter la source infecte de la corruption ?

L'aspect de ces étonnans Secours produit même un effet tout contraire. L'invulnerabilité Miraculeuse, que Dieu forme dans le corps de ces Convulsionnaires, & que ces Secours rendent palpable, est un Prodige si surprenant, qu'il met vivement sous les yeux une preuve sensible de la présence de Celui *qui seul fait de grandes Merveilles*. Or l'effet de sa présence visible est de nous faire ressouvenir qu'il a promis à ses Serviteurs de les combler dans le Ciel d'un bonheur infini, & qu'il a déclaré qu'il puniroit les pécheurs par des supplices éternels. Ainsi la vûe d'un tel Prodige fait naître dans les cœurs des sentimens diamétralement opposés à tout ce qui porte au péché.

Ps. LXXI. 18.

C'est une chose bien singuliére & qui n'est pas inutile à remarquer, que la maniére dont l'Auteur du *Mémoire Théologique* répond à cette observation.

Mémoire Théol. p. 71. col. 2. Ibid. p. 78. col. 1.

„ Frivole raison, *s'écrie-t-il*, préservatif chimérique. Combien l'illusion peut-elle „ se nourrir & se fortifier sous son ombre ?.. Ces Secours, *ajoute-t-il*, n'ont d'effra„ yant que l'apparence."

Mais si ces Secours n'ont d'effrayant que l'apparence, ils ne sont donc pas réellement contraires au Précepte : & en ce cas, que deviennent toutes les violentes déclamations où ces MM. les représentent comme des meurtres & des assassinats ?

Ils veulent donc éblouïr le Public, en leur donnant pour un violement criminel du V. Précepte du Décalogue, ce qui n'est meurtrier qu'en peinture, ce qui n'est capable d'effrayer que la seule imagination. C'est ainsi que suivant les différens intérêts de ces Messieurs, le Spectacle des grands Secours change entiérement de figure. Pour en donner de l'horreur ils soutiennent, que c'est un Spectacle cruel *où la vie des hommes n'est point en sûrete*, que c'est un Spectacle dont l'inhumanité révolte. Et lorsqu'on leur oppose qu'un tel Spectacle où Dieu rend sa présence sensible par une multitude de Merveilles, n'est point capable de flatter la concupiscence & qu'au contraire il donne une crainte religieuse du péché, ce Spectacle se métamorphose aussi-tôt aux yeux de ces Messieurs : ce n'est plus un Spectacle tragique, il n'a plus rien de cruel, il n'est plus *effrayant qu'en apparence*, & il est au contraire très propre à exciter d'impudiques désirs. Mais la Vérité est une, elle est simple, elle marche toujours sur la même ligne ; & c'est visiblement s'en écarter, que de représenter les mêmes choses sous des points de vûe différens, suivant les différentes conséquences qu'on en veut tirer.

Réponse &c.

Au reste il est bon d'observer encore, que les Secours violens ne sont pas les seuls qu'un mouvement de l'Esprit de Dieu fait souhaiter aux Convulsionnaires.

L'expérience nous a fait clairement connoître qu'un instinct qu'ils forme en eux leur fait quelquefois demander de petits Secours dont il leur donne un besoin réel. On a même remarqué que plusieurs de ces petits Secours ont été une figure palpable & un Simbole sensible de Vérités très importantes, dont Dieu vouloit nous mettre la peinture sous les yeux : & même qu'ils sont quelquefois une espéce de prédiction, ou pour mieux dire, une claire représentation d'évenemens à venir, dont on a déja vû arriver une partie. Ainsi on ne peut donc raisonnablement douter que quelquefois ces petits Secours

Secours ne soient demandés par une impression qui vient de Dieu : d'où il résulte qu'on ne doit pas les refuser sans en avoir des motifs justes & solides.

Il faut néanmoins convenir que comme la plûpart de ces petits Secours ne font point appercevoir dans les membres des Convulsionnaires une force surhumaine & une disposition surnaturelle, & qu'ils ne sont point autorisés directement, ni par des Prodiges ni par des Miracles, il s'en faut du tout au tout qu'ils aient les mêmes avantages que les Secours violens.

Plus les Secours sont étonnans & terribles, plus ils prouvent que l'état de ceux qui les demandent avec une confiance parfaite en Dieu, est Miraculeux, & plus ils dévoilent son opération toute-puissante, aussi bien sur le cœur que dans le corps. Ils sont outre cela illustrés par plusieurs autres Merveilles évidemment Divines. Souvent ils ont été un canal de graces les plus précieuses pour les Spectateurs, & le moyen par lequel il a plû au Tout-puissant d'opérer sur les Convulsionnaires plusieurs Guérisons des plus étonnantes. Au lieu que les petits Secours ne paroissent à la premiere vûe avoir d'autre utilité que de donner quelque soulagement aux Convulsionnaires, & tout au plus il ne sont que des signes & des figures, dont souvent il est difficile de pénétrer l'explication.

Cela n'empêche pas néanmoins qu'on ne doive accorder ces Secours toutes les fois qu'ils n'exposent point à un inconvenient reél.

J'ai déjà dit qu'il est d'une évidence palpable, que quelquefois l'instinct d'une bonne Convulsion les a fait demander aux meilleurs Convulsionnaires. Aussi est-il arrivé que quelques-uns ont beaucoup souffert du refus qu'on leur en a fait sans aucun prétexte légitime, & en suivant de faux principes : d'où il suit que ceux qui les ont ainsi refusés par pur caprice, ou par un scrupule mal fondé, ont blessé la charité, & par conséquent ont agi contre les véritables Régles de l'Evangile. A quoi il est bon d'ajouter que quoique notre peu de lumiére n'apperçoive pas toujours la raison ni le principe qui fait demander ces petits Secours, cela seul n'est pas un motif suffisant pour se dispenser de les donner.

Il ne faut pas oublier que nos vûes sont très bornées, nos connoissances très imparfaites, & notre jugement très fautif, singuliérement par rapport à tout ce qui se passe dans un état surnaturel. Ainsi quand nous n'avons aucune raison bien solide de refuser ces petits Secours, il ne faut pas balancer à les accorder. Mais comme souvent on n'a rien sur ce sujet qui fasse connoître que le mouvement qui porte les Convulsionnaires à demander ces petits Secours, vient de Dieu, leurs Directeurs pensent qu'à cet égard on ne peut être trop sévére à suivre avec la derniére régularité les régles de la plus exacte modestie.

Ils ne cessent d'avertir les Convulsionnaires, que ceux qui sont dans un état surnaturel, sont encore plus exposés que le commun des Fidéles aux plus subtils artifices des démons, & ils les exhortent de se défier continuellement des ruses de ces esprits Séducteurs, qui pour deshonorer l'action de Dieu dans le Phénomene des grands Secours, brûlent du plus ardent désir de les faire tomber dans quelque faute. En effet ces implacables ennemis du salut des hommes, témoins jaloux des merveilleux effets qu'il a plû à Dieu de produire dans les ames par la vûe des plus terribles Secours, ont sans doute frémi de rage de voir que des coups effroyables de pierres, de bûches & d'instrumens de fer, capables de rompre jusqu'aux métaux les plus durs, en même tems qu'ils ne portoient pas la moindre atteinte aux corps des plus foibles Convulsionnaires, brisoient la dureté des cœurs d'un grand nombre de personnes, pénétroient jusques dans leurs entrailles, & leur faisoient, pour ainsi dire, entrer la foi par les sens. Aussi ces détestables Apostats, déchirés par leur envie, ont-ils employé tous leurs efforts pour faire décrier des Secours si salutaires pour les corps & pour les ames, &

ils n'en ont pû trouver de meilleur moyen, que d'exciter quelques Convulſionnaires, dans les premiéres années où ces admirables Secours ont paru, à en demander d'une autre eſpéce, qui ſans qu'elles y fiſſent réflexion, étoient quelquefois capables de bleſſer en quelque ſorte la modeſtie, ou de mettre la pudeur en danger.

Auſſi-tôt la calomnie, cette noire fille de l'Enfer, n'a pas manqué d'exagérer tout ce qu'il pouvoit y avoir eû de répréhenſible dans ces petits Secours. Elle en a fait les tableaux les plus indécens, en joignant à quelques faits véritables une grande quantité de fables qu'elle avoit imaginées. C'eſt par de tels artifices que Satan a trouvé moyen de prévenir une infinité de gens, & même quelques perſonnes très reſpectables, contre tous les Secours en général.

Il n'a pas été difficile aux humbles & petits enfans de la lumiére de reconnoître par les ſuccès de l'eſprit pervers, que ſon but principal étoit de faire proſcrire les grands Secours, qui le bleſſent d'autant plus vivement, qu'ils font paroître dans un grand jour l'opération de la Divinité.

Quelle joie, quel triomphe pour ce Serpent, qui ſe ſent écraſé par tout ce qui augmente notre foi, s'il avoit pû parvenir à faire ſupprimer ce canal abondant de graces ſi préçieuſes! Auſſi n'y a-t-il pas épargné ſes inſinuations les plus ſubtiles, auprès même de perſonnes qui ſembloient être impénétrables à ſes traits.

En effet il a d'abord fait déſaprouver juſqu'aux plus admirables Secours par une Déciſion précipitée, rendue par ſept grands hommes, mais qui n'avoient pas été ſuffiſamment inſtruits des faits, & dont pluſieurs d'entre eux étoient dans l'erreur par rapport au principe de l'œuvre des Convulſions. Enfin il a réuſſi à faire condamner authentiquement par la Conſultation, & les Convulſions & les Secours.

Mais le Très-haut a renverſé les noirs projets de ce Prince du monde. En même tems que l'eſprit de ténèbres a fait proſcrire ces Secours ſi ſalutaires, Dieu a multiplié par leur moyen les Converſions & les Miracles: il a mis plus que jamais au cœur d'un très grand nombre de ſes Enfans, de ne pas s'arrêter par la crainte d'être deshonorés par la condamnation des Docteurs & le mépris des gens du monde, & d'être en même tems perſécutés par les Puiſſances du Siécle: & il leur a perſuadé intérieurement qu'il les récompenſeroit un jour avec une magnificence digne de lui, d'avoir ainſi ſacrifié leurs intérêts humains, pour profiter de l'avantage ineſtimable d'être les inſtrumens de ſes œuvres Merveilleuſes, & des miſéricordes qu'il répandroit par ce canal dans l'ame de pluſieurs perſonnes.

Cependant Satan & ſes Anges ne ſe ſont pas rebutés. Ils tentent les Convulſionnaires de toutes façons. Aux uns ils tâchent de leur inſpirer de l'orgueil & un eſprit d'indépendance: aux autres ils s'efforcent de leur donner de la crainte des hommes & du dégoût de leur état: à quelques-uns ils leur ſuggérent de demander de petits Secours que le véritable inſtinct de leur Convulſion n'exige pas: & quelquefois ils parviennent à leur en faire ſouhaiter, qui, ſans qu'elles le ſachent, ſont dangereux pour les mœurs.

Que les Convulſionnaires faſſent donc ſans ceſſe attention, qu'ils ont à combattre continuellement contre des ennemis inviſibles, qui ne ſongent qu'à obſcurcir par d'épais nuages le brillant Phénomene que Dieu fait paroître, & qu'à fournir des prétextes plauſibles pour le décrier, à tous ceux qui cherchent à s'aveugler eux-mêmes. Que cette réflexion les porte à ſe défier de leurs faux inſtincts, parce qu'ils peuvent aiſément prendre des tentations de l'eſprit pervers pour des inſtincts qui viennent de Dieu: qu'elle les rende extrêmement retenus à demander de petits Secours, lorſqu'ils ne contribuent point à ſa gloire, de peur de ſuivre en cela les impreſſions de Satan, & de ſervir contre leur intention à l'exécution de ſes pernicieux deſſeins: & qu'elle leur faſſe ſurtout redoubler leurs priéres, parce que c'eſt de Dieu ſeul qu'ils peuvent obtenir d'être préſervés de toute illuſion.

Voilà

Voilà ce qui mérite une attention de leur part d'autant plus grande, que les moindres fautes de ce genre donnent lieu à des calomnies, par lesquelles on s'efforce de couvrir d'opprobres jusqu'aux Prodiges les plus admirables.

Je ne puis mieux terminer cet Article qu'en rapportant les Régles pleines de sagesse, que le célebre Théologien, Auteur de la *Réclamation* en faveur des Secours*, nous a données sur ce sujet.

„ Si, *dit-il*, le désir de s'édifier & de s'instruire, à la vûe des œuvres de Dieu: si „ la nécessité de secourir les Convulsionnaires, ou de recueillir leurs Discours, rendent ces Assemblées légitimes, on ne doit jamais perdre de vûe les Régles saintes, „ dont la charité pour le prochain, & celle que nous nous devons à nous-mêmes, ne „ peut permettre à une piété sage & prudente de se dispenser. (Réclam. 2. Part. p. 21.)

„ Ces Régles sont de faire en sorte, autant qu'il est possible, que les Secours soient „ administrés (aux Filles & Femmes) par des personnes du Sexe: & si la violence des „ Secours, ou d'autres circonstances légitimes, rendent cette précaution impraticable, „ de ne négliger aucune des mesures nécessaires, pour qu'on ne blesse en quoi que ce „ soit la modestie, & pour qu'on apporte dans la prestation des Secours toute la cir- „ conspection possible....

„ Enfin, on ne peut recommander trop fortement à ceux qui assistent aux Convul- „ sions, de s'y conduire avec la plus grande retenue, de n'approcher des Convulsion- „ naires, si ce sont des personnes du Sexe, que dans la nécessité, & de ne le faire „ qu'avec la plus sage retenue."

Mais il est bon d'ajouter, que d'une part il est bien vrai qu'on ne peut prévenir avec trop de soin, ni trop reprimer toute immodestie & tout ce qui porte au péché: mais que d'autre part, on ne doit pas sous ce prétexte proscrire les œuvres de Dieu, ni vouloir tarir une source de ses dons: & qu'on doit au contraire suivre à cet égard les avis de S. Paul, qui nous apprend qu'il ne faut pas que les dons du S. Esprit servent de prétexte pour autoriser les abus, ni que les abus servent de motif pour rejetter les opérations de Dieu. (1. Cor. XIV.)

Il est palpable que les Secours violens qui se rendent avec des bûches, des pierres & des instrumens de fer, n'ont par eux-mêmes rien de dangereux pour les mœurs, & qu'ils sont marqués au coin du surnaturel Divin par des caractéres bien plus grands & bien plus visibles que les petits Secours: & c'est peut-être pour cela même que leurs Adversaires ont affecté de les confondre ensemble, afin d'avoir un prétexte de faire retomber sur les grands Secours les fautes auxquelles certains petits Secours ont donné lieu dans les premiéres années. Mais la censure des grands Secours fondée sur un tel moyen, porte à faux de toutes façons. Car quand même il seroit vrai que le Prodige éminemment surnaturel que les grands Secours font éclatter, auroit été accompagné d'indécences chez quelque Convulsionnaire, on ne pourroit pas en conclurre que Dieu n'est point l'Auteur de ce Prodige, & de l'instinct qui fait demander les Secours nécessaires pour le mettre en évidence.

II. Les fautes & les défauts des Convulsionnaires, quand même ils seroient bien plus considérables qu'ils ne sont effectivement, ne seroient point encore un motif suffisant

Il suffit de faire attention à ce qui s'est passé parmi les premiers Chrétiens qui recevoient des dons du S. Esprit, pour reconnoître clairement qu'il ne faut pas toujours juger du principe & du caractére d'un Prodige évidemmeut surnaturel, par les mauvaises dispositions de ceux sur qui il s'opére, par l'usage déréglé qu'ils en font, ni par les indécences dont ils peuvent l'accompagner; si ces abus ne naissent point du fond du Prodige, s'ils peuvent en être séparés, & s'ils ne sont que l'effet de l'imperfection & de la foiblesse de l'homme, & non pas de l'opération surnaturelle de l'Auteur du Prodige.

S. Paul nous apprend que plusieurs Corinthiens abusoient des dons du S. Esprit, pour satisfaire le désir qu'ils avoient de faire paroître qu'ils étoient ornés de ces dons,

 sans

pour méconnoitre l'action de Dieu dans le Phénoméne des Convulsions & sur tout dans les Prodiges & les Simboles que les Secours violens font paroître.

sans se mettre en peine de troubler l'ordre dans les Eglises, & d'y agir contre la bienséance.

Cependant l'Apôtre n'en conclud point, qu'il faut supprimer ces dons, & que c'est une preuve qu'ils ne viennent pas de Dieu.

Tout au contraire il recommande de ne pas *éteindre* les opérations *du Saint Esprit*, & il ne songe qu'à instruire ces Chrétiens imparfaits & qui en faisoient un mauvais usage, de la maniére sage & bien réglée avec laquelle ils devoient en user.

Il est donc incontestable que l'homme peut mêler des abus, & commettre des péchés dans l'exercice de ce qu'il fait par un don extraordinaire de l'Esprit de Dieu. Ce n'est donc pas toujours une régle bien sûre pour décider qu'un mouvement surnaturel n'a pas été formé dans le cœur par l'Esprit saint, que d'objecter que la personne qui a reçu cette impression, a commis quelque faute en exécutant ce que l'opération du S. Esprit lui donnoit moyen de faire. On doit en pareil cas suivre les conseils de l'Apôtre: il faut corriger les abus, & néanmoins ne pas éteindre les opérations de l'Esprit de Dieu, il faut blâmer tout le mauvais qui vient de l'homme, & n'en pas moins respecter tout ce qui vient du Très-haut, sur-tout lors que son opération paroît visiblement par des Prodiges dignes de sa Toute-puissance & de sa Bonté.

1. Cor. XIV. 1. Thess. V 19.

Ainsi quand même il seroit vrai que quelques Convulsionnaires n'auroient pas, dans les premiéres années, pris toutes les précautions nécessaires pour bien garder les régles de la modestie en recevant les violens Secours que l'instinct de leur Convulsion exigeoit, ce ne seroit point du tout une preuve décisive que cet instinct n'avoit pas Dieu pour Auteur.

L'exemple des fautes des Corinthiens & du jugement que S. Paul en a porté, dont le S. Esprit nous a conservé la mémoire pour l'instruction de tous les Siécles, nous apprend encore une autre Vérité qui me paroît fort élevée au dessus des pensées des Théologiens Antisecouristes.

C'est que Dieu livre quelquefois, pour ainsi dire, l'usage de ses dons surnaturels à la volonté fautive des hommes.

En effet ne voyons-nous pas que ces Chrétiens de la Ville de Corinthe faisoient un fort mauvais usage des dons extraordinaires qu'ils avoient reçus du S. Esprit? La légéreté & l'envie de briller aux yeux des hommes, engageoient plusieurs de ces disciples très imparfaits du grand S. Paul, à faire tout haut & tous à la fois dans l'Eglise des discours en *langue inconnue*: ce qui faisoit tant de bruit & causoit tant de confusion, qu'on les auroit pris pour *des insensés*. Cependant le S. Esprit loin de se retirer d'eux, exécutoit au contraire leur volonté, quoique déterminée par un mauvais motif, & leur *inspiroit*, malgré l'abus qu'ils en faisoient, *un Pseaume*, *un Cantique*, *un Discours prophétique en langue étrangére*.

1. Cor. XIV. 23.

Ibid. 26.

Ainsi le démon de la vanité soufloit intérieurement ces pensées dans le cœur de ces Chrétiens imparfaits: Montrez à vos Fréres, leur disoit-il apparemment, combien vous êtes favorisés de Dieu; faites paroître publiquement au milieu de l'Eglise les dons que vous avez reçus: pourquoi céderiez-vous la parole à d'autres? S'ils font des discours en langue étrangére, pourquoi n'en feriez-vous pas comme eux, puisque vous en avez également reçû le don? Quoique vous ne soyez point entendu, vous n'en serez pas moins admiré.

Satan disoit pareillement à l'oreille d'une Fille illustrée du don de prophétie: Ce don vous égale aux hommes les plus savans: pourquoi veut-on vous empêcher d'en faire usage *dans l'Eglise?* Pourquoi vous obliger de n'y paroître qu'avec un voile? Instruisez publiquement vos Fréres, puisque Dieu vous en fournit le moyen, & parlez à visage découvert pour être mieux entendue & plus remarquée.

Ibid. 34.

Ces hommes & filles suivoient les impressions de cet esprit d'orgueil: & ce qui me paroît

paroît étonnant, c'est que le S. Esprit se prêtoit, pour ainsi dire, à leurs désirs, & que ces motifs illégitimes ne l'empêchoient point de leur inspirer alors surnaturellement des paroles pleines de *mystére*. Ibid. 2.

La conséquence qu'on doit tirer de ces faits, suivant que me l'ont appris d'habiles Théologiens:

C'est prémiérement, que les fautes que peuvent faire les Convulsionnaires, dans le tems même qu'ils exécutent une impression de l'Esprit saint, ne sont point effacées par les Prodiges qu'il accorde à leur état ou même à leur volonté: & qu'au contraire ces fautes n'en sont en pareil cas que plus criminelles, parce qu'elles renferment un abus des dons de Dieu. Ainsi les Convulsionnaires ne peuvent avoir trop d'attention sur eux-mêmes, lorsqu'ils se sentent dans un état surnaturel, & ils en doivent avoir encore davantage lorsque cet état est illustré par des Prodiges. Ils doivent songer que c'est alors que le démon leur tend ses piéges les plus subtils. Quel intérêt n'ont-ils donc pas d'attirer sur eux par d'ardentes priéres, ou du moins par de fréquentes élévations de leur cœur vers Dieu, le secours tout-puissant de sa grace, sans laquelle nous ne pouvons que nous perdre en quelque état que nous soyons, & avec laquelle nous foulons sans peine sous nos pieds les plus redoutables dragons de l'Enfer?

C'est secondement, que les imperfections des instrumens que Dieu emploie, ne fournissent point un motif légitime de méconnoitre, de condamner, de proscrire ses œuvres: d'où il résulte que c'est en pure perte pour eux-mêmes, que les Constitutionnaires & les Docteurs Consultans ont si fort exagéré les fautes des Convulsionnaires.

En un mot, les instincts, les dons gratuits, les Prodiges Divins n'autorisent point l'abus que les hommes en peuvent faire; & les fautes des hommes n'ôtent rien à la sainteté des instincts, des dons gratuits & des Prodiges dont Dieu est l'Auteur, & ne feront point au jour du jugement une excuse légitime en faveur de ceux qui auront malignement employé ce prétexte pour les décrier.

„ On abuse des meilleures choses, même de la parole de Dieu & des Sacremens, *dit* Réclam. 2 Part. pp. 17 & 18.
„ *le respectable Auteur de la Réclamation*; mais ni la sainteté de la chose ne justifie l'a-
„ bus, ni l'abus n'altére la sainteté de la chose ...

„ Le don des langues dans l'Eglise de Corinthe étoit une opération de l'Esprit Saint: „ cependant les Corinthiens en mésusoient, ... en voulant manifester leur don par une „ vanité puérile, sans ordre, ni bienséance. Mais S. Paul pour cela ne reprouve pas le „ don des Langues, & n'en interdit pas l'usage: il se borne à retrancher les abus ....

„ On ne pense point assez, *ajoute le même Théologien*, que Dieu par un secret de sa „ Sagesse permet au démon d'employer les choses même les plus saintes à tenter les „ hommes. Rien de plus divin dans la Religion que l'Ecriture & les Sacremens: com- „ bien de crimes le démon fait-il commettre aux hommes par les Sacremens & l'Ecri- „ ture? Il est bien moins surprenant que l'esprit malin mêle ses tentations & ses pié- „ ges aux opérations Divines d'un ordre surnaturel. Ce seroit donc deux conséquen- „ ces également absurdes & dangereuses: l'une, qu'il faut retrancher tous les Secours „ prodigieux, parce qu'ils pourroient être à quelques-uns une occasion de chûte: l'au- „ tre, qu'il n'y a nulle précaution à prendre, parce que ce sont des effets de la Puis- „ sance Divine.

„ Le point essentiel est d'éviter toute extrémité. C'en est une sans doute de la part „ de ceux qui touchés des graces dont le Spectacle des Convulsions a été le moyen, „ n'examinent point assez sur leurs dispositions personnelles, ce qu'ils doivent se per- „ mettre ou s'interdire. Mais c'est une autre extrémité non moins dangereuse, de ne „ voir que les abus, de ne parler d'autre chose, & de détourner ainsi tous les Fidéles „ d'un Spectacle si utile & si instructif."

On

On doit se défier du démon, & il faut que les Convulsionnaires, leurs Assistans, leurs Spectateurs, prennent bien garde de se laisser tromper par ses ruses: mais d'un autre côté il ne faut pas que les Savans trop défians & trop soupçonneux, oublient qu'aujourd'hui comme autrefois, un des plus dangereux artifices de cet esprit Séducteur, c'est de faire tomber sur nous la colére de Dieu, en nous engageant à décrier ses œuvres sous de vains prétextes.

Les nuages dont Dieu permet que le Phénomene qu'il fait briller à nos yeux, soit obscurci, sont des effets de sa justice, qui doivent nous faire trembler, & nous porter à nous humilier à ses pieds, à redouter les profondeurs de Satan, & à recourir à la priére: mais c'est un grand malheur pour nous, si par notre faute ils nous empêchent d'étudier les desseins du Très-haut dans le Livre surnaturel qu'il présente lui-même. Faisons au contraire tous nos efforts pour les pénétrer: & sur-tout ne manquons pas de respecter tout ce qui provient évidemment de lui, quoique caché dans la poussierre. C'est dans cette poussierre qu'il fait éclatter aujourd'hui sa présence, sa lumiére & sa miséricorde: ainsi c'est là qu'il faut se placer avec humilité, & non pas s'aller enfoncer dans les ténèbres que répand sa colére. Malheur à ceux qui n'ouvrent les yeux que pour voir les fautes, les abus, en un mot tout ce qui part de la corruption de l'homme & des artifices du démon, & qui les ferment aux traits de lumiére qui sortent des Prodiges & des Miracles!

Au reste les Théologiens Antisecouristes auroient d'autant plus mauvaise grace à appuyer aujourd'hui leur condamnation des grands Secours sur les fautes que quelques Convulsionnaires ont faites dans les premiéres années, que leur Deffenseur est lui-même expressément convenu dans leur *Réponse*, que ces *fautes* n'avoient été commises que par *quelques particuliers:* ce qui lui a fait prendre le parti de déclarer au commencement de son Ouvrage, qu'il ne prétend point y *insister*.

III. Le Deffenseur des Antisec. est lui-même convenu que dans les Secours violens, tout se passoit avec décence, & qu'ils ne sont point accompagnés de circonstances, ni de libertés contraires à la pudeur. Reponse, &c. p. 6.

Cela néanmoins ne l'a pas empêché de faire ensuite une violente déclamation, où il exagére excessivement ces fautes: mais en même tems il avoue de bonne foi, qu'*on est enfin parvenu à corriger toutes ces immodesties.* Il avoit déja dit l'équivalent dès 1733. & 1734. * & l'on trouve à peu près le même aveu dans d'autres Ecrits de ces Messieurs, faits en 1735. & 1736. †

Actuellement l'on convient dans la *Réponse*, même en termes assez formels, que les Secours violens n'ont aujourd'hui rien qui soit contraire à la modestie.

„ Nous remarquons avec plaisir, *dit le Deffenseur de ces Messieurs* § que M. de Montgeron & ses Apologistes reprouvent les Secours qui renfermeroient des libertés contraires à la pudeur:" & dans la page suivante cet Auteur nous reproche, que nous justifions „ les secours les plus terribles, avec toutes les circonstances qui ont coutume de les accompagner."

Mais puisque de l'aveu de cet Ecrivain, en même tems que nous justifions *toutes les circonstances qui ont coutume d'accompagner les plus terribles Secours*, nous reprouvons toutes les *libertés contraires à la pudeur*, ces Secours ne sont donc point accompagnés de *circonstances* ni de *libertés* qui blessent cette vertu.

Au reste il est bon d'observer que les *immodesties* des premiéres années n'ont été (dit-on) bien réelles, ou du moins considérables que chez les Augustinistes qui ne se font donner aucuns Secours violens, & chez un très petit nombre d'autres Convulsionnaires, non dans le tems qu'elles recevoient de grands Secours, mais lorsqu'elles en exigeoient qui n'avoient rien de prodigieux.

Au surplus, puisque ces immodesties ne subsistent plus depuis nombre d'années, & que tout ce qu'il y avoit de répréhensible à ce sujet, a été corrigé avec grand soin par les sages Directeurs qui conduisent les Convulsionnaires, est-il conforme à l'esprit de l'Evangile, & même à la droite équité, de vouloir aujourd'hui s'en faire un titre pour

* Plus bas & ci dessus p. 94.

† Examen de la Consult. p. 36. &c.

§ Réponse, &c. p. 2. Ibid. p. 3.

pour proſcrire & décrier un Spectacle, où on ne voit rien que d'édifiant, & où Dieu manifeſte continuellement ſa préſence par les opérations Merveilleuſes de ſa Puiſſance & de ſa Bonté dans les corps & dans les ames?

Cela ſeroit d'autant plus injuſte qu'il eſt de notoriété publique parmi ceux qui ont ſuivi cette œuvre, que dans aucun tems le ſpectacle particulier des grands Secours n'a été ſouillé par aucune immodeſtie. Ce ſera encore le Deffenſeur des Antiſecouriſtes que je vais en prendre à témoin.

Lorſqu'il aſſiſtoit lui-même dans les premiéres années à cet admirable Spectacle, lorſqu'il voyoit de ſes yeux rendre les plus prodigieux Secours & qu'il en donnoit même perſonnellement, il atteſtoit alors dans ſes Lettres imprimées, que *tout s'y paſſoit avec gravité & avec décence.* II. Lett. de M. Poncet, du 4. Sept. 1733. p. 6.

Voilà le jugement qu'il en portoit lorſqu'il en étoit témoin oculaire: ce n'eſt que depuis qu'il a totalement ceſſé de les voir, qu'il s'eſt apperçû qu'il s'y paſſoit des choſes repréhenſibles.

Voici encore un autre Témoin précisément dans le même cas. C'eſt l'*Eccleſiaſtique de Province*, zèlé Deffenſeur des grands Secours pendant tout le tems qu'il y a aſſiſté: mais qui a changé de ſentiment depuis qu'il s'eſt laiſſé entraîner par l'impétueux torrent de l'Autorité des Docteurs Antiſecouriſtes, qui lui ont abſolument interdit la vûe de ces merveilleux Prodiges. Dans le tems qu'il en étoit un des plus attentifs Spectateurs, voici le portrait qu'il en faiſoit:

„ Là, *diſoit-il*, ſe trouvent réunies toutes ſortes de perſonnes: Eccléſiaſtiques, gens „ de Robe & d'Epée, Marchands, Bourgeois, Artiſans, Ouvriers, qui ſe regar- „ dent tous comme Fréres, ne ſont occupés qu'à s'aider mutuellement pour donner „ aux Convulſionnaires les Secours qu'ils demandent ... Preſque par-tout où les Con- „ vulſions durent long-tems, on y récite des Pſeaumes à deux chœurs, & on y dit „ le Bréviaire pendant la nuit. Il y a des Convulſionnaires qui déſignent des Pſeau- „ mes, qui conviennent ou à leur état en général ou à ce qu'ils font en particulier. „ Quelquefois il s'y trouve des Eccléſiaſtiques qui diſent quelques mots d'édification. „ ..., Souvent on eſt témoin des Miracles qui s'opérent ſur les Convulſionnaires ou ſur „ d'autres: & quand ils parlent, on a la conſolation d'entendre les plus grandes Véri- „ tés, dites d'une maniére à faire une toute autre impreſſion qne ſi on aſſiſtoit à une „ Conférence ou à un Sermon. On comprend combien tant de choſes réunies peu- „ vent contribuer à former la piété dans les uns, à la nourrir & à la fortifier dans les „ autres. Lett. de l'Eccléſiaſtique de Province, pp. 16. & 17.

C'eſt, ajoute-t-il, „la piété, la charité, le déſir de s'édifier & d'y voir les Mer- „ veilles de Dieu qui les anime tous, ou du moins le plus grand nombre, & qui les „ rend ſi aſſidus & ſi perſévérans.

„ Il y a bien des Amis de la Vérité, *dit-il encore*, en qui (ce Spectacle) a opéré „ un renouvellement admirable de piété & de ferveur: & je ne ſache perſonne de tous „ ceux qui y ont été touchés & convertis, qui ne ſuivent exactement (cette œuvre) „ pour entretenir & fortifier la grace que Dieu leur a faite."

Mais ſi les immodeſties des premiéres années, qu'on a ſi fort exagérées pour décrier l'œuvre entiére des Convulſions, n'ont été commiſes pendant un tems que par *quelques particuliers;* ſi *on eſt enfin parvenu à* les *corriger* entiérement: ſi même à l'égard des grands Secours *tout ſe paſſoit avec gravité & avec décence* dès les premiéres aſſemblées: ſi ce Spectacle a efficacement *contribué à former la piété dans les uns, à la nourrir & à la fortifier dans les autres:* enfin ſi actuellement ce Spectacle n'eſt point *accompagné* de *circonſtances*, ni de *libertés contraires à la pudeur*, n'eſt-il pas bien ſurprenant (après tous ces aveux réïtérés dans tous les tems par le Deffenſeur même des Théologiens Antiſecouriſtes, & confirmés par le témoignage d'un de leurs principaux Diſciples) d'entendre l'Auteur du *Mémoire Théologique*

Mémoire Theol. pp. 69. & 72.

s'écrier aujourd'hui, que ces Secours blessent *la bienséance, la pudeur & la modestie?* Néanmoins on revient aisément de cette surprise pour peu qu'on examine de près quel est le prétexte de ces cris.

IV. Il ne faut pas prendre pour une indécence réelle & contraire à la loi Divine, & qui s'écarte seulement de l'usage des bienséances de la vie civile: réponse aux déclamations de l'Auteur du Mémoire Théologiq. à ce sujet.

Car on voit clairement par les faits mêmes sur lesquels cet Auteur se fonde, que sa vive déclamation n'a pour objet que des choses qui ne choquent que la bienséance civile, & qui ne sont point réellement contraires à la pudeur & à la modestie, essentielles aux bonnes mœurs.

Or il est bien vrai qu'il ne faut rien passer aux Convulsionnaires qui blesse véritablement la pudeur & la modestie, & que leur état surnaturel, lorsqu'il leur laisse quelque liberté, ne les excuseroit point en pareil cas. Mais on ne doit pas étendre cette régle à leur égard jusqu'à des choses qui ne font que s'écarter des bienséances de la vie civile, des usages de la politesse, & des opinions arbitraires. Des personnes remuées par une impression surnaturelle, qui se sert d'elles pour représenter des Simboles & des figures, ne sont nullement condamnables pour n'avoir pas gardé la gravité, la retenue, & une certaine sorte de décence qui conviennent à ceux qui sont entiérement maîtres d'eux-mêmes. L'Esprit de Dieu n'est pas obligé de s'assujettir aux régles de la politesse établie par les hommes. Aussi voit-on dans les Vies de plusieurs Saints Mystiques des plus respectables, que l'Esprit qui les animoit, leur faisoit faire très souvent des

S. Jerôme.

choses contraires à la bienséance humaine: & S. Jérôme observe, que les Prophétes mêmes *faisoient quelquefois par l'ordre de Dieu & par un instinct Divin, des choses qui étoient hors de l'usage commun & qui, en apparence, étoient indécentes.*

Cette observation devroit seule suffire pour renverser tout le brillant étalage des invectives qui font la principale parade du V. *Chef* du *Mémoire Théologique.* Mais comme ce *Chef* ou Chapitre, est celui qui a fait le plus d'impression sur les Lecteurs les moins instruits & les moins attentifs, c'est à dire sur ceux qui n'ont point de connoissance de ce qui se passe dans le Spectacle des grands Secours, & sur ceux qui se sont laissés éblouïr par de grands mots, sans se donner la peine de réfléchir eux-mêmes sur ce qui fait le fondement de cette véhémente déclamation; il est nécessaire de démontrer d'une maniére qui soit à la portée de tout le monde, que tous les reproches qui nous sont faits dans ce *Chef*, n'ont aucun objet solide.

L'Auteur du *Mémoire* s'étant apperçu qu'on répondoit par des sourires aux premiéres objections qu'il a verbalement proposées contre les grands Secours, & que toute son éloquence n'avoit pû venir à bout de persuader à qui que ce soit, que des Secours qui ne font jamais que du bien, sont meurtriers, & que les Convulsionnaires qui les souhaitent & les demandent par un instinct surnaturel & qui vient visiblement de Dieu, le tentent en obéissant à son impression; a senti la nécessité de chercher quelque autre moyen plus capable de frapper l'imagination de ses Lecteurs.

Il n'en a point trouvé de plus propre à cet effet que de présenter certaines indécences idéales, comme des actions où la pudeur, la modestie & les bonnes mœurs sont dans un danger éminent.

Ce Directeur pénétrant qui sonde si bien les cœurs, sait que tous ceux qui par un orgueil secret, se piquent de religion, ou même seulement d'honneur & de probité, sont excessivement scrupuleux par rapport à tous les dehors de la modestie; & que ceux-même d'entre eux, dont le cœur n'est pas fermé à toute atteinte de l'esprit impur, sont souvent les plus délicats par rapport aux autres sur les apparences extérieures.

Aussi a-t-on vû que des gens très répandus dans le monde, & qui se livrent tous les jours sans précaution & sans ménagement avec des dispositions fort peu Chrétiennes, à des visites & des assemblées très capables de remuer fort dangereusement leur cœur, ont été les premiers & les plus ardens à se servir des expressions malignes & des traits d'esprit

d'esprit diffamans qui sont répandus dans le V. *Chef* de ce *Mémoire*, pour faire de piquantes railleries du Spectacle des grands Secours, quoiqu'il soit de notoriété publique parmi ceux qui en sont témoins oculaires, que c'est un Spectacle où la piété conduit, où l'on prend toutes les précautions que la prudence peut suggérer, & où l'on ne songe qu'à servir Dieu, & qu'à profiter des faveurs qu'il y répand dans les ames.

Cependant l'Auteur du *Mémoire* en donne des idées toutes différentes. Sachant le plaisir que ressentent la plûpart des hommes à critiquer leur prochain, il emploie tous ses talens à peindre cet édifiant Spectacle, avec de vives couleurs, sous l'image d'une Assemblée où les ames sont en grand péril.

Mais que trouve-t-il donc dans ce Spectacle qui soit dangereux pour les mœurs? Rien que des minuties, qu'il représente comme des monstres. „ C'est, *dit-il*, un inconvénient radical & un abus foncier que des filles se trouvent entre les mains des hommes pour recevoir ces Secours." Mémoire Théol. p. 73. Note.

Voilà des expressions d'une grande force. Car qui dit *un inconvénient radical*, *un abus foncier*, dit un vice intrinséque, qui affecte le fond de la chose, & qui ne peut être excusé ni réparé par aucune circonstance. Ainsi en prenant cette maxime de nouvelle édition pour une maxime générale, il en résultera nécessairement, que puisque c'est *un abus foncier & un inconvenient radical*, *que des filles se trouvent entre les mains des hommes pour recevoir les Secours* dont elles ont besoin, il faut absolument, suivant que l'a observé l'Auteur de la Réclamation, *interdire aux Religieux des Hôpitaux*, *le service des hommes malades*, & aux *Médecins & Chirurgiens le soin des personnes du Sexe.* Et il se trouvera que M. Hérault Lieutenant de Police aura agi très Chrétiennement en empêchant l'entrée du Cimetiére illustré par les Miracles du Saint Diacre, attendu qu'on y voyoit continuellement des hommes tenir entre leurs mains des Convulsionnaires du Sexe, dans la crainte qu'elles ne se blessassent, dans les violentes agitations qu'elles éprouvoient sur le Tombeau du Bienheureux Appellant. Réclam. Part. II. p. 21.

La maniére dont l'Auteur du *Mémoire* répond à cette objection par rapport à l'article des Chirurgiens, est bien singuliére.

„ Avec quelles précautions, *s'ecrie t-il*, des Chirurgiens sages & religieux ont-ils soin de se conduire! Quelle attention n'ont-ils pas pour ne rien faire que de conforme aux régles!" Mémoire Théol. p. 18. col. 1.

Quoi! cet Auteur prétent-il donc que les personnes de piété, qui, pour profiter des faveurs Divines qui accompagnent la vûe des grands Secours, renoncent à toute espérance de fortune & s'exposent à tous les dangers qu'entraîne la disgrace des Puissances, ne suivent pas avec sans comparaison plus d'exactitude, les régles de la pudeur & de la modestie auprès des Convulsionnaires du Sexe, que ne font les Chirurgiens les plus sages & les plus religieux auprès des personnes qu'ils sont obligés de panser? Quelle idée cet Auteur veut-il donc que prennent de ce Spectacle de Prodiges, ceux qui ne savent point avec quelle piété & quelle retenue tout s'y passe?

On permet aux Chirurgiens des regards & des attouchemens, qui par eux-mêmes sont capables d'exciter de très violentes tentations, parce qu'on suppose qu'ils n'en usent ainsi, que par un motif de charité, & par la nécessité où ils sont de le faire pour pouvoir panser les malades, & qu'on espére que la pureté de leur intention engagera l'Auteur des vertus à les préserver de ce péril. Il s'en faut du tout au tout que l'approche que les Secouristes sont obligés de faire des Convulsionnaires du Sexe, à qui ils rendent de violens Secours, soit aussi dangereuse que les libertés extrêmes que les Chirurgiens sont obligés de prendre avec les malades. Pourquoi donc le motif des Convulsionnaires & de leurs Assistans, qui évidemment n'ont d'autre but qne de plaire à Dieu, d'exécuter sa volonté, de contribuer à sa gloire, & de rendre service à leur prochain; ne fera-t-il pas juger favorablement de ce qu'ils font par de telles vûes,

d'autant plus que les Secouristes ne prennent aucune liberté auprès des Convulsionnaires, qui soit capable par elle-même d'allumer dans le cœur le feu de l'impureté? Ils ne blessent en aucune façon la pudeur. Tout ce qu'on peut objecter aux violens Secours, comme aux Convulsions, c'est qu'ils obligent quelquefois les Convulsionnaires de se coucher à terre, ou de se mettre dans quelques autres attitudes qui ne sont pas conformes à une certaine décence de la politesse civile.

L'expression (*entre les mains des hommes*) qui fournit l'unique prétexte de la censure de l'Auteur du *Mémoire*, n'est pas même exacte par rapport aux Secours violens, puisque la plûpart se donnent avec des pierres, des bûches & des instrumens de fer. Ainsi tout ce qui fait le prétendu *inconvénient radical* & *l'abus foncier*, dont cet Auteur se plaint si amérement, c'est que des personnes du Sexe sont (avec quelques femmes) dans une même chambre avec quantité d'hommes, qu'elles se mettent quelquefois à terre, & qu'elles y reçoivent des Secours terribles, que Dieu canonise par des Prodiges magnifiques, qui rendent sa présence si sensible qu'elle fait, pour ainsi dire, pénétrer la foi par les yeux des Spectateurs jusqu'au plus intime de leur ame.

Mémoire Théol. p. 70. col. 1. Voilà quel est véritablement cet *abus foncier*, contre lequel, dit cet Auteur, *la Religion & la pudeur réclament hautement*, & qui expose les ames à *d'effroyables dangers*. *

Mais rapportons tous les faits cités en preuves par cet Auteur. Voici d'abord le premier, qui est celui sur lequel il paroît s'appuyer davantage. Aussi ne cesse-t-il de le répéter dans le V. *Chef* de son *Mémoire*.

Ibid. p. 96. col. 1. „ Peut-on nier, *dit-il*, qu'il ne soit indécent & dangereux pour les mœurs, qu'un „ homme se mette à genoux près d'une Convulsionnaire couchée sur le plancher: qu'il „ éléve un caillou de plus de vingt livres, à peu près aussi haut qu'il peut: qu'après „ quelques légéres épreuves, il le précipite ensuite de toutes ses forces sur la poitrine „ de cette Couvulsionnaire, & qu'il lui en donne ainsi cent coups de suite?"

Ibid. p. 72. col. 1. C'est en parlant de ce fait, & de deux ou trois autres pareils, que cet Auteur s'écrie: „ Qu'est devenue la modestie & la pudeur, si elle n'est point révoltée de ce qu'une „ fille se trouve entre les mains des hommes, qui la tirent, qui la frappent, &c.?... „ Il faut brûler les Ecrits des Péres & des Maîtres de la vie Spirituelle, ou bannir „ sans balancer une pratique si dangereuse & si repréhensible. Comment une fille n'en „ rougit-elle pas elle-même? Comment a-t-elle le front de recevoir de pareils Secours? „ Il n'est pas possible, *ajoute-t-il*, de se fermer les yeux sur un grief si accablant ... „ J'espére que les Défenseurs des Secours les ouvriront enfin, & qu'ils appercevront „ de quel compte ils se chargent au jugement terrible de Jesus-Christ."

J'avoue que j'ai peine à soutenir avec patience une si violente déclamation contre un Spectacle surnaturel, où on ne garde pas à la vérité certaines bienséances de politesse humaine, mais où rien ne blesse la pudeur, & où Dieu opére de si grands Prodiges qu'ils nous font comme appercevoir l'Invisible dans les effets de sa Toute-puissance. Quelles salutaires réflexions sur ses promesses & ses menaces, une vûe si imposante & si frappante ne donne-t-elle pas occasion de faire?

Telle

* [Je crois devoir rapporter ici un fait fort capable de montrer au Lecteur jusqu'où M. Boursier, Auteur du *Mémoire* porte la délicatesse sur les Convulsions dès 1732. Dans l'une des premiéres Conférences, M. l'Abbé d'Etemare racontant ce qu'il avoit vû, dit entre autres choses qu'une Convulsionnaire lui avoit présenté la main (sans doute en signe d'alliance) & qu'il n'avoit fait aucune difficulté de lui donner la sienne. Sur cela M. Boursier dit: *Je n'aurois pas fait cela, moi.* M. d'Etemare observa, qu'il avoit seulement mis sa main sous celle de la Convulsionnaire: mais cela n'appaisa point M. Boursier, qui en sortant de l'Assemblée dit encore, afin qu'on ne l'oubliât pas: *Je n'aurois pas fait cela, moi.* Je tiens ce fait d'une personne présente, qui me l'a écrit. Après cela le Lecteur ne doit pas être si étonné des scrupules & des exclamations de l'Auteur du *Mémoire*, & il lui sera aisé de les réduire à leur juste valeur, en voyant les faits qui y ont donné occasion & les réflexions de M. de Montgeron. *Note de l'Editeur.*]

Telle est en effet l'impression que ce Spectacle produit dans les ames : & n'est-il pas manifeste que la Convulsionnaire qui désire avec ardeur, qui demande avec empressement & qui reçoit avec plaisir ces formidables Secours, s'y porte par un instinct d'enhaut ; & d'un autre côté que ceux qui les lui donnent, ne le font que pour obéïr au Souverain Maître, exécuter les Simboles instructifs & prophétiques qu'il veut mettre sous nos yeux, & faire éclatter ses Prodiges, sa Toute-puissance & sa Bonté ?

Où l'Auteur du *Mémoire* peut-il *apperçevoir* dans tout cela, que *la cupidité* y tend des *piéges* propres à faire tomber dans *d'effroyables dangers ?* Où est cet *abus foncier* contre lequel, dit-il, *réclament hautement la pudeur & la religion* ? N'est-ce pas par les motifs qu'il faut principalement juger du mérite des actions ? Et doit-on être retenu par des bienséances purement humaines, lorsqu'il est question de coopérer aux desseins du Trés-haut, de servir à l'exécution de ses Merveilles, & de se procurer à soi-même & à ses Fréres une pluie de bénédictions, dont il inonde les cœurs, en même-tems qu'il se découvre & se manifeste visiblement aux yeux ? Mémoire Théol. p. 72. col. 2. Ibid. p. 70. & 73.

„ Il est de la fidélité d'un Chrétien, *dit le Pére Quesnel*, de ne pas s'abstenir de „ faire .. des œuvres de charité, par la crainte d'un scandale apparent. Réfl. mor. Jean. V, 16.

„ Etrange maniére de juger, *ajoute-t-il*, que de ne s'arrêter qu'à ce qui paroît blâ„ mable en apparence, & de ne considérer rien de ce que Dieu fait pour le justifier ! „ Aveugles, de ne pas distinguer les œuvres de la Toute-puissance de Dieu, d'avec „ les actions des hommes !

„ L'ignorance des voies de Dieu, *dit-il encore*, fait trouver un sujet de scandale „ dans la charité la plus édifiante : *Murmurabant Pharisæi & Scribæ.* Ibid. Luc. XV. 2.

Mais „ qui veut être à Dieu & lui être fidéle, doit mépriser le jugement du mon„ de, & quelquefois-même le jugement de ceux qui passent pour des maîtres & des „ modéles de piété." Ibid. Jean VII. 47.

Comment l'Auteur du *Mémoire Théologique* a-t-il pû oublier tous les Exemples de l'Ancien Testament & même du Nouveau, par lesquels Dieu nous a clairement fait connoître qu'il inspire quelquefois de faire des actions très opposées aux bienséances civiles, & que ces actions, lorsque le désir de lui plaire & de lui obéir en est le motif, n'en sont que plus méritoires ?

Rapportons-en une preuve canonisée par Jesus-Christ même, en personne.

Le S. Esprit a voulu que nous fussions instruits, qu'*une femme de mauvaise vie ayant sû que Jesus-Christ étoit à table chez* Simon le *Pharisien*, entra dans cette Maison, *vint se mettre derriére Jesus à ses pieds, & les arrosa de ses larmes. Elle les essuyoit avec ses cheveux : elle les baisoit : OSCULABATUR ; & répandoit dessus un préçieux parfum.* Luc. VII. 37. & suiv.

Le Pharisien ne manqua pas de s'en scandaliser. „ Si cet homme étoit un Prophéte, „ disoit-il en lui-même, il sauroit que celle qui le touche ainsi, est une femme de „ mauvaise vie. Ibid. 39.

Mais „ Jésus se tournant vers cette femme, dit à Simon : Voyez-vous cette fem„ me ? Vous ne m'avez point versé d'eau sur mes pieds, & elle au contraire me les „ a arrosés de ses larmes. Vous ne m'avez point donné de baiser : mais elle, depuis „ qu'elle est entrée, n'a cessé de me baiser les pieds : *Ex quo intravit, non cessavit obscu„ lari pedes meos.* Ibid. 44. & suiv.

„ C'est pourquoi je vous déclare, que beaucoup de péchés lui sont remis, parce „ qu'elle a beaucoup aimé. Ibid. 47. & suiv.

„ Et il dit à cette femme : Vos péchés vous sont remis ... Votre foi vous a sau„ vée : Allez en paix."

Il est incontestable que cette action n'étoit point dans les régles ordinaires de la décence, qui convient aux personnes du Sexe.

Aussi le Pharisien, sous les yeux de qui cela se passoit, en fut-il si scandalisé qu'il

en

en conclud que Jesus-Christ qui le souffroit, n'étoit pas seulement un Prophéte.

Mais au contraire le Sauveur du monde a loué hautement l'action de cette femme, parce qu'elle procédoit d'un grand amour, qui lui mérita le pardon de tous ses péchés.

Ne prenons donc pas pour régles de notre conduite, les vains scrupules des Pharisiens. Jugeons des actions, à l'exemple de Notre Divin Maître, par les motifs qui déterminent à les faire. Admirons avec lui la foi de cette femme, qui lui a donné le courage de s'élever au dessus des bienséances purement humaines, sans se mettre en peine de la censure des Docteurs de la loi, dans l'ardent désir qu'elle avoit de donner à Jesus-Christ des marques de son amour & de sa confiance : & portons envie au bonheur de cette pécheresse, d'avoir obtenu par ce moyen la rémission de tous ses péchés.

Ne pouvons-nous pas comparer à l'action de cette femme, celle que l'Auteur du *Mémoire* nous reproche comme un crime ? Car enfin quel est le motif qui a fait agir ce Secouriste plein de foi, qui sans craindre d'être deshonoré par la critique & le mépris des mondains, des beaux-esprits, des Puissances & des Docteurs, s'est mis à genoux à côté d'une Convulsionnaire couchée par terre ; & à grands coups d'un pesant caillou, a fait éclatter le Prodige que Dieu venoit d'opérer sur elle ? Avoit-il d'autre dessein, que de faire du bien à cette Convulsionnaire, & de contribuer à la gloire de Dieu, en faisant voir aux Spectateurs une Merveille manifestement Divine ? Merveille par laquelle le Très-haut nous figure très clairement, nous annonce & nous prouve, que les coups les plus terribles portés à la Vérité, ne serviront qu'à son triomphe, & que ses disciples trouveront leur salut dans ceux qui sembleront les plus propres à les écraser.

Aussi quelle impression salutaire la vûe de ce Prodige prophétique & si consolant pour les Fidéles, n'a-t-elle pas fait dans l'ame des Spectateurs ? On y a vû des Déistes effrayés de ne pouvoir révoquer en doute le surnaturel de ce Prodige. On y a entendu les soupirs de pécheurs qui fondoient en larmes. On a lû sur le visage des disciples de la Vérité, les mouvemens d'actions de graces que leur cœur rendoit à Dieu, de ce qu'il leur donne des gages si sensibles de la protection qu'il leur accordera, lorsqu'ils auront le glorieux avantage de souffrir pour sa Cause.

N'est-il donc pas évident que l'Auteur du *Mémoire* pousse trop loin le scrupule, s'il trouve en tout cela quelque *abus foncier*, qui blesse *la modestie, la pudeur & la religion ?*

Si c'est une chose contraire à certaine décence établie par les usages de la vie civile, qu'une fille se couche à terre & qu'un homme se mette à genoux auprès d'elle, n'est-il pas incontestable que cette régle de bienséance n'est point *fonciérement* essentielle, & qu'on doit juger d'une telle action par les motifs qui la font faire, les circonstances qui l'accompagnent, & les fruits qui en naissent ? Or ici l'intention peut-elle être révoquée en doute ? Et les salutaires effets produits par les grands Prodiges que de telles actions font paroître, ne démontrent-ils pas avec la derniére évidence que Dieu approuve ces actions & les bénit, comme étant faites par son mouvement & pour sa gloire ?

Il en est de même des trois autres faits, rapportés tout de suite par l'Auteur du *Mémoire.*

Mémoire Théol. p. 69. col. 1.

„ Peut-on, *continue-t-il*, s'aveugler sur le danger & sur l'indécence révoltante qu'il „ y a dans l'opération terrible, où l'on écartelle une fille par des tiraillemens affreux ? Sans doute que cet Auteur n'a pas fait attention, que le terme *écartelle* qu'il emploie ici, n'est nullement convenable, & qu'il ne donne qu'une très fausse idée du Secours dont il veut parler.

Il est vrai que quelques Convulsionnaires, en se mettant dans l'attitude d'un Crucifix, se sont fait tirer très fortement les bras & les pieds : mais leurs jambes sont alors réunies & même liées très étroitement ensemble, & on les tire en ligne directe ; ce qui est précisément tout le contraire de l'image que présente le terme *écartelle.*

Cet Auteur n'ignore pas lui-même, que la plûpart des Convulsionnaires qui se font don-

donner des Secours violens, ont pendant ce tems des robes d'une grosse toile, qui les enveloppent depuis le cou jusqu'à terre, & qui sont garnies par le bas d'un cordon coulant, avec lequel on serre cette robe de la même maniére dont on ferme un sac, & on l'attache à leurs souliers de façon que les deux pieds de la Convulsionnaire sont joints ensemble.

A l'égard de celles qui n'ont point de ces robes, elles ne manquent jamais, avant que de reçevoir le Secours en question, de se faire lier avec des cordes le bas de leurs juppes immédiatement au dessus de leurs pieds, en sorte qu'on ne peut voir que leurs souliers qui sont comme collés l'un à l'autre.

Jamais on ne leur donne ce Secours qu'après avoir pris ces précautions: aussi il ne se passe point à cet égard d'*indécence révoltante*, ni de *dangers effroyables pour les mœurs.*

„ La pudeur, *ajoute le même Auteur*, ne rougit-elle pas d'entendre dire, qu'une „ fille étant debout addossée contre une muraille, un homme pousse un pied contre „ son estomach, le presse; & pour le faire avec plus de force, prend les mains de la „ Convulsionnaire qu'il tire à soi, pendant qu'il est lui-même soutenu de plusieurs au- „ tres personnes qui l'addossent & qui le poussent? Secours pendant lequel deux au- „ tres personnes montent sur chacun des pieds de la Convulsionnaire. Ibid. col. 1. & 2.

„ Qui ne seroit offensé, *dit-il encore*, de cette autre opération; où cette même Con- „ vulsionnaire couchée à terre sur le dos, deux hommes assis à terre, l'un d'un côté & l'au- „ tre de l'autre, chacun addossé à une muraille, s'il est possible, sinon l'un addossé à une „ muraille, & l'autre soutenu par des meubles & plusieurs personnes addossées con- „ tre lui, pressent avec leurs pieds les côtés de la Convulsionnaire: ensuite couchée sur „ le côté, ces deux hommes ainsi placés, lui pressent pareillement le dos & la poitrine?

Voilà tous les Secours violens que cet Auteur cite, & par conséquent tous ceux qui lui ont paru les plus repréhensibles & les plus contraires à la modestie. Ainsi voilà ceux par rapport auxquels il s'écrie, que *la religion & la pudeur réclament hautement.* Mémoire Théol. p. 70. col. 1.

L'Auteur de la *Réponse* de ces MM. rapporte aussi les mêmes faits (à l'exception de celui du prétendu écartellement) & il y en joint quatre ou cinq autres, *afin de donner*, dit il, l'*idée des Secours dont on prend la défense*, & par là de faire voir tout d'un coup combien ces Secours sont dangereux pour les mœurs. Réponse, &c. p. 3. & 4.

Mais je ne vois pas que le récit qu'il en fait, prouve en aucune façon qu'il y ait rien dans tous ces Secours qui soit véritablement immodeste & propre par soi-même à porter au péché. Je n'y apperçois au contraire que de grands Prodiges, qui doivent faire une impression toute opposée.

„ Plus ils sont violens, *dit-il d'abord*, plus ils paroissent à M. de Montgeron & à „ ses Apologistes, dignes de Dieu & de sa Cause, parce qu'ils sont plus propres à mon- „ trer combien Dieu se plaît à prodiguer ses Merveilles en faveur des Convulsionnai- „ res: qu'ils expriment mieux par des Simboles mystérieux, que les plus grandes op- „ pressions & les supplices les plus affreux, ne feront que donner à l'Eglise plus de „ force & de confiance: & qu'enfin ces Secours terribles, dont la vûe fait frémir, ne „ peuvent allumer dans les cœurs le feu de l'impureté." Ibid. p. 3.

Je conviens que telles sont mes pensées sur ce sujet, & même celles de tous les Securistes. Et je crois même que ces trois observations suffiroient seules pour que ces MM. dussent décider, que Dieu est l'Auteur des grands Prodiges que ces Secours font paroître. Aussi dans tous les Ecrits des Antisecouristes n'y a-t-il pas une seule bonne réponse aux inductions qui se tirent; premiérement, du Surnaturel éminent de ces Prodiges, qui est évidemment l'effet d'une Puissance sans bornes qui n'appartient qu'à Dieu: secondement, des instructions importantes, salutaires & sanctifiantes que nous donnent les admirables Simboles représentés par ces Merveilles Divines: à quoi nous ajoutons, que la critique de nos Adversaires est d'autant plus mal fondée, que ces lumineux

mineux Prodiges ne font que de faintes impreffions dans les ames, & qu'ils n'ont rien dans eux-mêmes qui de fa nature foit capable de flatter la fource impure de la concupifcence.

Avant que de nous accufer d'être des violateurs de la Loi, ne faudroit-il pas que ces MM. commençaffent par détruire des obfervations & des faits fi décififs en notre faveur ? Leur Avocat les rapporte lui-même fans ofer les nier: & dans l'impoffibilité où il fe trouve d'y bien répondre, il fe hâte, pour en écarter l'idée, de préfenter à fon Lecteur les Relations de plufieurs Secours, qui ne font pas plus capables que celles que je viens déjà de copier, d'autorifer les reproches qu'il nous fait. Voici les principales de ces Relations.

Réponfe, &c. p. 3. „ Une Convulfionnaire, *dit-il*, étendue par terre, reçoit fur l'eftomach & fur les „ reins des coups d'une bûche de chefne de deux pieds de long & environ de huit „ à neuf pouces de diamétre. On tient la bûche debout pour frapper à plomb, ce que „ l'on fait de toutes fes forces, & on lui en donne quelquefois jufqu'à trois cens coups.

Ibid. p. 4. „ Quelquefois on la couvre de bûches, excepté la tête, & l'on met fur elle juf„ qu'au poids de fix à fept cens livres pefant. C'eft, dit-on, pour faire ceffer l'op„ preffon qu'elle fent à la poitrine.

„ D'autres fois la Convulfionnaire fe met à genoux devant un grand feu, plein de „ braife très allumée & de flammes. Alors une perfonne affife derriére elle fur une chai„ fe & la tenant par une lifiére, la plonge le vifage dans les flammes, qui fe replient „ fur fon front; & la retirant auffi-tôt, il réitére la même chofe par un mouvement „ alternatif & réglé. On l'a quelques fois ainfi jettée jufqu'à fix cens fois de fuite. „ Elle eft quelquefois fans bonnet & fans coëffes: mais le plus fouvent elle en a, & „ il arrive quelquefois que le haut de fon bonnet eft brûlé. "

L'Auteur auroit dû ajouter, que jamais le vifage de cette Convulfionnaire n'a été en aucune façon endommagé par les flammes, & même que jamais le poil de fes paupiéres, ni un feul de fes cheveux, n'ont été brûlés, quoique fouvent elle ait mis fa tête toute nue au milieu des flammes.

Plus bas cet Auteur obferve, que „ lorfqu'on tarde à lui donner ce Secours, elle fe „ fent, dit-on, brûlée dans toutes les parties de fon corps: en forte qu'il faut la plon„ ger dans le feu, pour qu'elle ceffe d'être brûlée : (& qu'il) arrive encore quelque „ chofe de femblable par rapport aux autres Secours. "

Ibid. p. 5. Enfin cet Auteur rapporte lui-même „ que la Convulfionnaire eft comme obligée de „ demander chaque Secours au Nom de Jefus-Chrift: qu'on ne les lui donne que lors„ qu'elle les demande ainfi : qu'en les demandant elle les offre à Dieu par une Priére, „ & reçoit la bénédiction d'un Prêtre ou d'un Eccléfiaftique, s'il y en a: qu'elle fait „ le Signe de la Croix, auffi-bien que ceux qui lui adminiftrent tous ces Secours: „ enfin qu'on récite pendant qu'on les lui donne, des Priéres ou des Pfeaumes. "

Qui pourroit croire que ce font là les principales preuves de fait fur lefquelles ces MM. fe fondent pour s'écrier, que de fi grandes immodefties doivent faire abfolument profcrire les Secours violens, malgré tous les Prodiges dont ils font le flambeau fans lequel nous ne pourrions les apperçevoir, & malgré toutes les Guérifons Miraculeufes que Dieu a operées par leur vive impulfion, pour nous faire clairement connoître qu'ils font un canal de fes graces & qu'ils entrent dans l'exécution des confeils de fa miféricorde.

Mémoire Théol. p. 69. & 70. Note. L'Auteur du *Mémoire* énonce en Note au pied des deux derniers Secours dont il fait la defcription, que ces deux Secours ont été donnés à une Convulfionnaire nommée, *Marie-Louife Marie*, & que dans le tems qu'elle étoit très dangereufement *malade*, *fa Compagne*, qui eft *elle-même Convulfionnaire*, avoit annoncé qu'elle feroit Miraculeufement guérie *en témoignage de la fainteté de l'œuvre* des Convulfions *& des Secours*.

Il

Il est bien digne de remarque, que Dieu a opéré ce Miracle précisément le jour & même à l'heure que cette Convulsionnaire avoit prédit qu'il arriveroit. Cependant loin que cela fasse aucune impression sur l'Auteur du *Mémoire*, voici quelle est sa réponse à cet égard.

Le *Discours*, dit-il, *de cette Convulsionnaire où l'on fait valloir en preuve une Guérison* future ... *tombe de lui-même*, puisqu'il *ne va à rien moins qu'à autoriser des Secours tels que ceux* que cet Auteur vient de décrire.

Ainsi, suivant l'Auteur du *Mémoire*, les prétendues immodesties qui accompagnent les Secours dont il a donné la Relation, sont si absolument un *abus foncier & un inconvenient radical*, que quelques Miracles que Dieu fasse pour nous déclarer qu'il les approuve & qu'ils sont demandés par une impression qui vient de lui, on ne doit pas l'en croire, ni se soumettre à ce qu'il décide sur ce sujet, parce que suivant ces Messieurs, *quelque Prodige qui arrive* ... *on doit se tenir inviolablement attaché* à tout ce qu'il leur plaît de nous donner pour des *régles*.

Je leur déclare au contraire, que le Miracle évidemment Divin opéré sur Marie-Louise, précisément le jour prédit par sa Compagne, me paroît une preuve si décisive en faveur des grands Secours, que je crois qu'on ne peut y résister sans se rendre coupable de révolte contre le témoignage de Dieu.

Pour le démontrer, je n'ai besoin que de mettre sous les yeux du Lecteur un petit extrait des principales circonstances de ce Miracle, & des prédictions qui en avoient été faites avant l'évenement.

J'ai ici l'avantage que des Avocats au Parlement & autres Témoins oculaires dont la réputation de probité est au dessus de tout soupçon, ont attesté ces prédictions par des Actes authentiques, avant leur évenement.

C'est dans leurs Déclarations passées devant Notaires, & dans une Relation imprimée de ce Miracle, où je puiserai tous les faits que je vais rapporter.

Il est remarquable que Dieu a fait ce Miracle le 3. Juin 1742. précisément dans le tems que les Théologiens Antisecouristes répandoient leur aigre censure avec le plus de chaleur par leurs discours & par leurs Lettres, tant contre mon second Tome qui paroissoit depuis quelques mois, que contre les violens Secours dont je prenois la deffense.

V. Relation du Miracle que Dieu a opéré sur Marie-Louise Marie en témoignage qu'il autorise les Secours.

La cause de la maladie de Marie-Louise fait l'apologie des Secours, aussi bien que le témoignage que Dieu a rendu en leur faveur par sa guérison.

Quoique cette Fille en reçût de prodigieux, son esprit étoit si imbu des fausses maximes de la Consultation, qu'elle ne savoit à quel principe attribuer ses Convulsions, ni même les Merveilles dont elles étoient accompagnées.

„ Je m'imaginois, *dit-elle dans une Relation non imprimée qu'elle a composée elle-même*, que toutes mes Convulsions venoient du démon, ou de mon imagination : ce „ qui me portoit, *ajoute-t-elle*, à avoir une grande défiance de la miséricorde de Dieu „ sur moi."

Le Jeudi 24 Mai 1742., sur les huit heures du soir, dans le tems qu'elle s'entretenoit *dans ses doutes* ... elle *tombe en Convulsion* ... *Elle se sent saisie par tout le corps des plus violentes douleurs* ... *Elle voit une main tenant une épée fort large, tranchante des deux côtés & toute remplie de feu*, .. *& elle entend* une voix *intérieure* qui lui dit, *que cette main* est armée *pour la punir* de sa défiance & de ses doutes : qu'elle va avoir *une maladie qui commencera le Samedi suivant : qu'elle sera* toujours *de plus mal en plus mal, jusqu'au point que l'on n'espérera plus rien d'elle. Mais que si elle a de la confiance, le Bienheureux François de Pâris priera pour elle, & qu'elle sera guérie en prenant de l'eau avec de la Terre de son Tombeau.* Relat. imprim. du Mir p. 6. col. 2.

Dès la nuit du Vendredi 25. au Samedi 26., *elle sentit un froid & une grande foiblesse par tout le corps*, & aussi-tôt *la fiévre* la saisit. Ibid. p. 7. col. 2.

Le matin ,, sa poitrine & sa gorge (se trouvérent) tellement engagées qu'elle avoit ,, peine à respirer, & encore davantage à parler: & quand elle toussoit, elle sentoit un

P. 8. col. 1. ,, grand mal dans le dos & dans l'estomach. La nuit se passa sans aucun sommeil & ,, dans de violentes douleurs causées par la fiévre, qui devint très forte.

Le Dimanche matin 27. Mai elle se sentit très-mal, & l'après midi se trouvant fort oppressée, elle se fit saigner. Peu après cette saignée M. Hazon Médecin vint la voir, approuva la saignée, & ordonna quelques remédes qui ne produisirent aucun effet.

P. 11. col. 2. Tous les jours la malade devenoit de pis en pis. *Sa fiévre* étoit *continue* : .. *sa poitrine tourmentée par un feu dévorant* ; & il lui *prenoit des chaleurs qui montoient à la tête, & auxquelles succédoient immédiatement des sueurs froides par tout le corps.*

P. 12. col. 1. Le Mardi 29. Mai le Médecin, qui venoit la voir très réguliérement plusieurs fois par jour, déclara aux personnes qui avoient soin d'elle, qu'elle étoit *très-mal* : qu'elle avoit *une fluxion de poitrine*, à laquelle s'étoit jointe *une fiévre maligne interne ... bien caractérisée ... & que s'il n'avoit pas eû peur de la troubler, il lui auroit proposé dès ce jour là de se confesser* ; mais *cependant qu'il croyoit que cela pourroit se différer jusqu'au lendemain.*

Ce qui faisoit le plus de peine à cet habile Medecin, c'est qu'il voyoit que tous ses remédes ne produisoient aucun effet salutaire sur cette malade, & que malgré tous ses soins elle empiroit chaque jour de plus en plus.

Quoique la plûpart des Convulsionnaires ne se servent point de remédes humains, celle-ci eut reçours au Médecin, & prit très exactement tous les remédes qu'il ordonnoit, bien qu'ils n'eussent aucun heureux succès. Ce qui donne tout lieu de croire que la Providence de Dieu attentive à constater les Merveilles qu'il lui plaît de faire, vouloit nous donner par ce moyen des preuves incontestables de la réalité de la maladie & de l'extrémité où la malade seroit réduite lorsqu'il la tireroit des bras de la mort.

Ce fut ce même jour Mardi 29. Mai, après la déclaration du Médecin, que la Con-

Rel. p. 12. col. 1. vulsionnaire Compagne de la malade étant tombée en Convulsion, dit : ,, Ma petite ,, Sœur est bien mal, il est vrai : mais ... Dimanche (prochain) ne se passera pas ,, sans que nous allions tous avec elle à S. Médard pour rendre graces à Dieu ... (de ,, sa guérison (qui) se fera par l'intercession des Bienheureux Pâris & Senez, en té- ,, moignage de la sainteté de l'œuvre des Convulsions & pour autoriser les Secours."

Le soir, dans le tems que plusieurs personnes assemblées prioient Dieu auprès de la malade, sa Compagne eut une Convulsion représentative de l'état où la malade alloit tomber, & de la maniére dont elle seroit guérie.

Ibid. col. 2 Tout à coup cette Convulsionnaire paroit être à *l'Agonie*. Elle a ,, le râle, les ho- ,, quets, le visage plein de contorsions, les yeux de tems à autre renversés, les lévres ,, retirées, la bouche ouverte : ses bras, ses mains & ses jambes se roidissent : son ,, corps enfle, & devient très dur."

Cet état ayant duré près d'une demie heure, ... la malade dit qu'il falloit lui donner *à boire de l'eau qu'elle avoit* auparavant *composée* en Convulsion, avec des Reliques de M. de Senez & de M. de Pâris.

On en *verse une cuillerée dans la bouche* de la Convulsionnaire : *sur le champ son corps se desenfle, ses membres reviennent dans leur flexibilité naturelle*, & *elle dit en riant* : ,, C'est ,, ainsi que cette Enfant sera traitée tant qu'elle sera dans les remédes humains : & c'est ,, ainsi qu'elle sera délivrée tout à coup, au moment que vous lui donnerez le breuva- ,, ge que mon Dieu lui a fait préparer."

Ibid. p. 13. Le lendemain Mercredi 30. Mai le Médecin trouva la malade en si grand danger qu'*il avertit* qu'il falloit la faire confesser au plus vîte : *il pressa* même très fort. On fut chercher *le Curé* de la Paroisse qui *l'entendit en confession*, & dit qu'il lui feroit apporter les Sacremens lorsque le Médecin le jugeroit nécessaire.

Ce même jour la Compagne étant tombée en Convulsion, déclara *que la malade se-roit*

roit parfaitement guérie le *Dimanche* suivant *à S. Médard ... à dix heures du matin:* qu'elle *sortiroit* de la maison *à sept heures pour aller à S. Medard:* que *Dieu* lui donneroit *auparavant des forces suffisantes pour faire ce voyage, mais qu'elle ne seroit guérie parfaitement qu'à S. Médard.*

Le soir du même jour elle *tomba* encore *dans une sorte d'Agonie figurative.* „ Son corps „ entier devint très roide (&) extraordinairement enflé (encore) davantage que la „ veille.... Il se répandit une couleur pâle sur son visage: ses bras se retournérent..., „ ses yeux se renversérent (&) elle demeura comme si elle n'avoit plus de vie." Mais *aussi-tôt* qu'on lui eût *donné de l'eau* où il y avoit des Reliques, elle *revint* en pleine santé.

Elle a encore exécuté cette figure les jours suivans jusqu'au Samedi, que la réalité de l'Agonie de la malade prit la place de la représentation.

Dès le Jeudi 31. Mai „ le pouls de la malade changea totalement: (il) devint ... „ sans force & presque sans impulsion ... & aussi concentré qu'il avoit été vif, roide „ & fréquent." Et de tems en tems il lui prenoit des accès de *transport au cerveau.* Ibid. p. 16.

La nuit du Jeudi au Vendredi fut très mauvaise, la malade tombant fréquemment dans des foiblesses.

Le matin de ce jour premier Juin la Compagne en Convulsion déclara qu'elle avoit eû révélation, que *la nuit du Samedi au Dimanche* on la frapperoit avec son *joujou* (c'est un pilon de fer pesant 25. livres) *& qu'à chaque coup qu'elle reçevroit, la malade en seroit soulagée.*

Ce même jour 1. Juin deux Avocats au Parlement (qui avoient été témoins assidus de la maladie, & qui avoient entendu le jugement qu'en avoit porté le Médecin, & les trois Prédictions contraires à son fâcheux pronostic, que la Convulsionnaire avoit faites) se transportérent chez Maître Raimond Notaire, par devant qui ils dressérent & & signérent une Relation, où ils detaillérent les principaux accidens de la maladie, les différentes Ordonnances & le pronostic du Médecin, & le contenu dans les trois Prédictions.

C'est ainsi que Celui dont la Providence arrange tous les évenemens conformément à ses vûes, nous a donné une preuve supérieure à tout contredit de la vérité de ces Prédictions, qui se trouvent rapportées dans des Déclarations passées devant Notaires deux jours avant le Miracle qui avoit été prédit.

„ La malade passa la nuit (du Vendredi au Samedi) dans un transport presque con- Ibid. p. 18. „ tinuel ... Sur les quatre heures du matin elle tomba dans un abbattement excessif. col. 1. „ Sur les six heures elle perdit entierement connoissance, (jusques) vers sept heures & „ demie, qu'elle revint un peu à elle.... Le Médecin étant arrivé entre huit & neuf „ heures la trouva tout à fait mal (&) dit qu'il falloit la faire administrer, (ce „ qu'il) répéta plusieurs fois, témoignant qu'il n'y avoit pas de tems à perdre.

„ Conformément à cet ordre du Médecin, (elle reçut tous ses) derniers Sacremens „ vers les onze heures du matin."

Quoique la malade eût beaucoup de confiance aux prédictions qui avoient été faites Rel. p. 18. de sa guérison Miraculeuse, cette confiance n'étoit pas sans hésitation. L'extrémité où col. 2. elle étoit réduite paroissoit si contraire à cet espoir, *que toutes les personnes qui l'approchoient, celles-même qui avoient* connoissance de ces *prédictions*, *l'exhortoient à la mort*, & lui *disoient de s'offrir à Dieu en sacrifice*, ce qui faisoit *chanceller sa foi.*

A *deux heures* après midi „ elle tomba dans un grand abbattement, la voix éteinte, P. 19. col. 1. „ presque sans pouls, les yeux (toujours) fermés, n'ayant (plus) la force de les „ ouvrir, la bouche entr'ouverte, le nez retiré (& ne faisant plus) aucun mouve- „ ment, comme une personne qui va passer. Cet accablement dura jusqu'à trois heu- „ res. (Mais) sur les neuf heures l'accablement devint (encore) plus grand (& fut)

„ accompagné de foibleſſes fréquentes, (& ſuivi) d'un aſſoupiſſement léthargique.

P. 20. col. 2. „ Revenue de (cet) aſſoupiſſement ... à dix heures un quart, elle dit qu'elle reſ„ ſentoit des douleurs ſi vives par tout le corps, qu'il lui ſembloit être percée de „ mille coups d'épée."

P. 21. col. 1. A onze heures & demie, elle „ tomba en état d'Agonie, le viſage pâle & livide, „ les yeux tantôt fixés, tantôt égarés, tantôt éteints, jettant un cri plaintif & preſque „ continuel, mêlé de hoquets & de râle, les lévres ſéches & noires, la bouche ouver„ te, la langue retirée, le corps tout en contorſion, les mains & les jambes roides" comme celles d'un mort.

Ibid. col. 2. Elle étoit encore en cet état après minuit, lorſque ſa *Compagne en Convulſion écrivit ſans voir* clair: „ La petite Sœur commencera à ſe mieux porter à ſix heures, & mon „ Papa dit qu'à dix heures elle ſera guérie."

Un moment après *la Compagne demande ſon joujou*, c'eſt à dire ſon pilon de fer peſant *vingt-cinq livres. Elle s'en fait donner vingt & un coups ſur l'eſtomach: & le mettant* enſuite *ſur ſon front, elle dit :*

„ O mon Dieu! Eclairez, s'il vous plaît, ces enfans: ne leur bandez pas les yeux „ d'un bandeau ſi épais qu'ils ne puiſſent voir votre bras étendu. Pourquoi, mon „ Dieu, pourquoi ſeront-ils toujours aveugles à tous ces Prodiges? Oublieront-ils „ que vous êtes un Dieu qui a fait éclatter ſa puiſſance au milieu d'eux? Ah! de„ mandons, chers enfans, de n'être pas de ce nombre d'ingrats! .. Parlez, parlez, „ mon Dieu, au cœur de ces enfans! Faites leur connoître la puiſſance de votre œu„ vre! ... Sonnez de la trompette, & faites entendre votre voix à tout l'Univers! „ Manifeſtez vos œuvres & votre puiſſance devant les grands du monde, devant les „ Puiſſances & devant les Rois!"

P. 22. col. 1. *Pendant ce diſcours, la malade ſortit de ſon état d'Agonie*, & revenue à elle, *dit qu'elle* ſentoit *que ſon mal de tête* étoit *diminué, & qu'elle ouvroit les yeux* avec bien plus de facilité qu'auparavant.

Peu après, à une heure & demie du matin, qui étoit le Dimanche 3. Juin, elle déclara qu'elle commençoit à ſe porter *aſſez-bien*, mais qu'elle avoit une pleine confiance *qu'elle ſe porteroit encore mieux à ſix heures, & ſur-tout à dix*, ainſi que l'avoit prédit ſa Compagne.

Ibid. col. 2. Il n'étoit pas encore tout à fait ſix heures que la malade *s'eſt levée* toute ſeule *ſur ſon ſéant*, a demandé un verre d'eau avec de la terre du Tombeau du S. Diacre, l'a avalé avec empreſſement, & s'eſt enſuite écrié: „ Ah, mon Dieu! .. De quelles actions de „ graces ne vous ſuis-je pas redevable? Pourquoi, mon Dieu, juſqu'à ce jour avois-je „ ainſi douté de votre puiſſance? Pourquoi a-t-il fallu que j'exerce ainſi votre puiſ„ ſance en ma faveur? Non, non, mon Dieu. *A ces mots elle s'eſt levée avec vivaci„ té.* Je ne doute point que vous ne ſoyez Dieu. Nous vous loüons grand Dieu, „ & nous vous reconnoiſſons pour le Dieu de l'Univers."

P. 23. col. 1. Enſuite „ elle a demandé d'un air extrêmement empreſſé qu'on la laiſſât s'habiller: „ (& elle s'eſt) habillée avec beaucoup d'activité (en diſant néanmoins:) *Je ſuis en„ core un peu foible; mais cela viendra: Mon Dieu, vous me l'avez promis!*

„ Elle s'eſt enſuite miſe à genoux & s'y eſt tenue pendant que les Aſſiſtans ont ré„ cité avec elle le *Te Deum* en action de graces, & les Oraiſons en l'honneur du S. „ Prélat & du S. Diacre: & elle a dit avec eux Matines & Laudes, en ſe tenant tou„ jours debout."

Après ces longues priéres, *elle a demandé*, pour *déjeûner*, un plein plat *de féves ... On les a fricaſſées* au plus vîte: & quoiqu'elles fuſſent extrêmement *épaiſſes, elle en a mangé* avidemment *autant que peut faire une perſonne en la plus parfaite ſanté.* Et pour montrer à tous ceux qui étoient préſens, *qu'elle étoit bien guérie, quoiqu'il lui reſtât un peu*

peu de foiblesse qui se passeroit, disoit-elle, sur les dix heures à S. Médard; elle a monté & descendu légérement l'escalier de la maison, marchant d'un pas ferme & déliberé.

Quelque tems avant *huit heures*, elle vouloit aller à pied à l'Eglise *de S. Médard*, qui est éloigné de sa demeure rue des Cinq-Diamans, de près d'une demie lieue: Mais *comme il pleuvoit considérablement*, *la Dame* chez qui elle étoit, *fit venir un carosse*, dans lequel la Miraculée *monta sans aucune aide & avec toute l'aisance & la légéreté possibles. Toutes les personnes qui avoient passé la nuit auprès d'elle*, l'accompagnérent *à S. Médard.* Elle y entendit la Grande Messe, & y resta jusqu'à *dix heures & demie.* Pag. 24. col. 1.

Au moment que dix heures sonnérent, elle sentit un redoublement de force dans tout son corps, qui lui donna même le moyen de rester *à genoux* jusqu'à la fin de la Messe, sans être obligée de *s'appuyer les coudes sur sa chaise*, ainsi qu'elle faisoit auparavant, lorsqu'elle n'étoit pas debout selon les circonstances de la Messe.

Quoiqu'il y ait très loin de S. Médard jusqu'à sa Maison, en revenant elle a *fait tout ce chemin* à pied, *avec plus d'agilité qu'aucun de ceux qui l'accompagnoient:* & elle a employé presque tout le reste du jour à faire des visites en différens endroits, pour faire part à toutes ses amies *de la Merveille que Dieu venoit d'opérer* en sa faveur. Il sembloit qu'elle étoit devenue infatigable, & depuis ce moment sa santé a toujours continué d'être parfaite. Rel. p. 24. col. 2.

Peu de jours après ce Miracle, les deux Avocats au Parlement, qui le premier Juin avoient attesté chez Raimond Notaire l'extrémité où cette malade étoit alors réduite & les prédictions de sa guérison, ont été chez le même Notaire avec plusieurs autres personnes, rendre témoignage d'un évenement si Merveilleux de toutes façons.

L'incrédulité la plus obstinée ne pourroit raisonnablement y méconnoître le doigt de Dieu.

En effet n'est-il pas évident qu'il n'y a que Celui qui dispose en Maître des loix primitives qu'il a lui-même imposées aux êtres matériels, qui puisse ainsi faire sortir tout à coup la vie du sein même de la mort: je veux dire qui puisse donner ainsi presque subitement une santé toute entiére avec toute la force, la vigueur, l'agilité, qui en sont les heureux appannages, à la sortie d'une Agonie aussi terrible que venoit d'essuyer la malade en question.

Il a fallu pour cet effet rétablir en un instant ses poulmons ulcérés par une fluxion meurtriére: il a fallu refondre tout d'un coup la masse de son sang presque totalement corrompue par le subtil poison d'une fiévre maligne des plus caractérisées: enfin il a fallu tirer du néant une multitude d'esprits, & les répandre en foule dans un corps presque entiérement épuisé par le venin de la maladie, par les pointes de la douleur, par la privation totale de toute nourriture solide, par les efforts des vomissemens, par la violence des remédes, & par la fréquente réïtération de la saignée.

Mais si cette Guérison si promptement parfaite est un Miracle évident, il est incontestable que les prédictions qui ont été faites du jour, de l'heure & des principales circonstances dans lesquelles Dieu l'opéreroit, ne peuvent être attribuées qu'à une inspiration de son Esprit. Or il est expressément marqué dans la premiére & principale de ces prédictions, que *Dieu fera* ce Miracle *pour autoriser les Secours.*

Celui aux yeux de qui tout ce qui doit arriver dans le cours de tous les Siécles est continuellement présent, n'a pas ignoré cette déclaration si précise de cette Convulsionnaire. Si ce n'eût pas été lui-même qui la lui avoit inspirée, auroit-il voulu la confirmer, en exécutant dans toutes les principales circonstances prédites le Miracle que cette Convulsionnaire disoit que Dieu feroit *en témoignage* qu'il approuve les grands Secours.

Ce n'est pas tout. Dieu a même voulu que des Secours très violens servissent comme de prélude à ce Miracle. Il fait annoncer le 1. Juin à la Convulsionnaire que *la*

nuit du Samedi au Dimanche, on la frappera sur l'estomach avec un pilon du poids de 25. livres, *& qu'à chaque coup qu'elle recevra, la malade en sera soulagée.* Ce Prodige prédit ne manque pas d'arriver: il s'exécute à minuit & demi de la nuit qui avoit été marquée. La bénédiction que Dieu donne à ces coups terribles, réjaillit dans le corps de la malade, & ils sont comme l'annonce de la Guérison Miraculeuse que Dieu commence dans ce moment d'opérer sur elle.

Il est donc d'une évidence palpable, que Dieu a fait ce Miracle *en témoignage* qu'il *autorise les Secours* violens, ainsi que la Convulsionnaire l'avoit déclaré avant l'évenement. Or est-il permis de refuser d'en croire le témoignage du Souverain Maître, & de se roidir contre sa décision?

Les Miracles, dit le Pére Quesnel, *sont* le *Sceau* de *Dieu* .... *Rejetter le témoignage des Miracles*, ... *c'est rejetter le témoignage de Dieu*: ... *c'est pour ainsi dire l'accuser de faux témoignage.*

VI. Le prétendu defaut de bienséance, que les Antisec. opposent généralement à tous les violens Secours, ne peut donner aucune atteinte à l'autorité des Miracles par lesquels Dieu a clairement déclaré, qu'il est l'Auteur des Prodiges que ces Secours font paroître, & par conséquent que c'est lui qui inspire de les demander.

Au reste ce Miracle n'est pas le seul, ni même le principal & le plus clairement décisif, contre qui les Théologiens Antisecouristes ont osé se défendre. Aussi combattent-ils tout à la fois tous ceux que Dieu a opérés, & sur les Convulsionnaires eux-mêmes par la violente impression des plus terribles Secours, & par le ministére des Convulsionnaires dans le tems même qu'on les leur donne: en un mot tous ceux qui décident évidemment que les grands Secours sont l'œuvre de Dieu, du moins par rapport à leurs principales circonstances, & qu'ils entrent dans le plan des conseils de sa miséricorde.

Ce n'est pas néanmoins, en refusant absolument à Dieu de le reconnoître pour l'Auteur de ces Miracles, que ces MM. les combattent. Ils avoient d'abord tâché de répandre quelques nuages, quelque doute, quelque incertitude sur ce sujet par la plume de leur Nouvelliste: mais l'Auteur de la *Réclamation* le leur ayant vivement reproché, ils ont heureusement à cet égard chanté la palinodie.

„ Le Nouvelliste, * *ont-ils dit dans leur Réponse*, n'a point prétendu prononcer que „ tous les Miracles que M. de Montgeron a produit pour autoriser les Secours .... „ pussent venir du démon: c'est une fausse imputation ... (Le Nouvelliste) fait même „ me assez entendre, que Satan ne peut ni guérir tous les maux, ni en faire cesser la „ plus grande partie. Un Médecin ne se croiroit pas fort honoré si on disoit de lui „ (ainsi que le Nouvelliste l'a dit du démon) qu'il peut guérir quelques maladies. „ C'est (donc) un procès très injuste que cet Auteur fait (au Nouvelliste en l'accu„ sant) d'avoir renfermé dans l'étendue du pouvoir du démon tous les Miracles dont „ M. de Montgeron fait mention.

* Réponse, &c. p. 60.

Voilà donc les Miracles opérés en faveur & par le moyen des grands Secours, reconnus pour Divins, & par conséquent pour la voix & le témoignage de Dieu par les Antisecouristes eux-mêmes: voilà le pouvoir du démon pour guérir les maladies, très exactement comparé & réduit à celui d'un Médecin qui ne peut rien faire que par la vertu des médicamens.

Mais après un tel aveu, comment ces MM. peuvent-ils se deffendre contre nos Miracles?

Voici la raison démonstrative qui, selon l'Auteur du *Mémoire Théologique*, ôte toute la force aux Guérisons Miraculeuses que j'ai prouvé s'être faites par l'impression même des Secours les plus violens: Voici, dis-je, le motif essentiel qui, selon cet Auteur, doit *empêcher de regarder* ces Miracles *comme une voix de Dieu & comme un jugement clair & précis en faveur des Secours.*

Mémoire Theol. p. 72. col. 2.

Ibid. „ Que prétend-on en effet, *s'écrie-t-il tout de suite*, que cette voix nous annonce? „ Veut-on que Dieu nous dise par-là, qu'il est salutaire, qu'il est dans l'ordre & sans „ dan-

„ danger, qu'un homme se mette à genoux près d'une fille, & qu'il précipite un cail-
„ lou pesant sur sa poitrine, dont il lui donne 100. coups de suite? "

Oui, Dieu nous déclare par ces Miracles, joints à toutes les autres Merveilles qui illustrent sans cesse les grands Secours, & qui répandent la lumiére de la Vérité dans les esprits & le feu de la charité dans les cœurs, qu'il fait actuellement paroître un grand Signe dans son Eglise par le ministére des Convulsionnaires, & qu'il veut que ce Signe Simbolique s'exécute par des Prodiges dont le surnaturel soit d'une évidence manifeste. Or pour rendre le Signe plus étonnant, plus admirable, plus frappant, il faut que les plus violens Secours soient donnés par des hommes.

En effet combien le merveilleux Prodige que ces terribles Secours font éclatter, perdroit-il de ce qui le rend d'un surnaturel incontestable, si tous les Secours étoient administrés par des personnes du Sexe? C'est la comparaison de la force énorme des coups, avec la foiblesse naturelle des fibres du corps qui les reçoit, qui fait clairement connoître que c'est le Maître de la nature qui empêche que ces coups ne blessent. Une main féminine laisseroit souvent lieu de douter si les coups qu'elle porteroit surpasseroient absolument la résistance naturelle des muscles. Mais lorsqu'un bras mâle & vigoureux joint sa force à celle d'un pesant instrument de fer ou d'une lourde pierre, pour frapper un corps que la délicatesse du Sexe & l'âge rend très tendre & très facile à briser, & que cependant tout l'effort & l'impétuosité des coups les plus effroyables ne lui portent aucune atteinte nuisible, le plus incrédule est frappé ou d'admiration ou d'effroi, à la vûe d'un Prodige si éminemment surnaturel.

C'est ce surnaturel éminent, sensible & manifeste, qui fait une vive impression jusqu'au fond de l'ame de ceux qui le voient. Mais il ne falloit rien moins qu'un Spectacle si surprenant, pour réveiller quelques-uns des Chrétiens de ce Siécle ténébreux. Hélas! la plûpart, non seulement sont ensevelis dans un assoupissement funeste, mais ils sont même engloutis dans les ombres de la mort, & si profondément que cette multitude de Merveilles journellement répétées depuis plus de 14. ans, n'a fait ouvrir les yeux qu'à un certain nombre de personnes, grand en soi, mais toujours bien petit en comparaison de ceux que ces Merveilles ont laissé croupir dans leur insensibilité léthargique!

Dieu tonne sur nos têtes, dit l'Auteur du *Mémoire Théologique*: & nous nous bouchons les oreilles pour ne le pas entendre. Il expose presque sans cesse des choses Miraculeuses à nos yeux, & nous refusons de les voir. Ouvrons-les avec foi, & nous appercevrons clairement qu'il nous avertit en cent façons différentes de toutes les sanglantes persécutions que l'Eglise est prête d'essuyer, pour être rétablie dans son premier éclat, & pour vaincre les puissans Adversaires de la pureté de sa Morale. Pour cet effet il nous peint par des images, qui en elles-mêmes sont une surprenante réalité, que ce sera sous les plus terribles coups qu'elle recouvrera toute sa splendeur. Et pour nous en convaincre, il nous fait voir que les coups meurtriers guérissent, & que des membres estropiés & contrefaits se redressent & se rétablissent à force de les frapper. En même tems Jesus-Christ nous annonce par quantité de Simboles, très clairs, très frappans, très expressifs, que ses serviteurs les plus fidéles, pour mériter dans le Ciel un plus haut dégré de bonheur & de gloire, auront part aux rudes épreuves par le feu desquelles va passer la Vérité, & qui sera pour elle le moyen qui la fera parvenir à son triomphe: il nous présente un Tableau vivant de tous les différens supplices qu'ils auront à endurer: enfin il nous donne par de magnifiques Prodiges, les gages les plus consolans du Secours tout-puissant de sa grace. Cependant presque tous les hommes, quoi que soi-disants Chrétiens, méprisent toutes ces Merveilles & ne daignent pas même les regarder.

Mém. Th. p. 117.

Mais, dira-t-on, si ces Simboles étoient si clairs, comment la plûpart des hommes & même quantité de Docteurs célébres n'en pénétreroient-ils pas les importantes figures?

res? Et pourquoi s'ils les appercevoient, n'en seroient-ils pas touchés?

Ce sera le Deffenseur des Antisecouristes qui me fournira lui-même la réponse à cette objection.

VIII. Lett. de M. Poncet, contre les Vains eff. p. 36. „ Un des caractéres, *dit-il*, dont Dieu se glorifie le plus dans l'Ecriture, c'est de „ tenir une conduite qui confonde les sages, & qui ne laisse approcher de lui que les „ humbles & ceux qui renoncent à leur propre sagesse."

En effet on voit aujourd'hui que tous les simples Evangeliques, qui regardent ces Simboles avec foi & avec pieté, n'ont nul besoin que des Docteurs les leur expliquent. Ce qu'ils signifient se présente tout d'un coup aux yeux de leur ame, touche, frappe & attendrit leur cœur.

Les œuvres de Dieu ne sont par elles-mêmes que lumiére: mais souvent il les accompagne de circonstances très opposées à l'orgueil des grands hommes, à la prudence des charnels, à la fausse sagesse des beaux esprits, & de ceux qui se flattent trop d'être savans. C'est ainsi que les passions & même les plus spirituelles, répandent des ténèbres dans l'esprit, qui empêchent de bien discerner la lumiére qui vient du Ciel. Une lueur sombre & trompeuse ne manque jamais de s'emparer de notre ame, dès que Celui qui est la lumiére du monde cesse un moment de nous éclairer lui-même.

C'est sans doute une telle lueur qui empêche les Antisecouristes d'appercevoir que Dieu ayant voulu donner des Simboles instructifs & prophétiques, & les exécuter par de grands Prodiges, ç'a été une suite nécessaire de son dessein, que les coups violens, qui devoient faire une partie essentielle de ces figures, fussent donnés par des hommes qui s'y portassent avec une foi vive & simple & un cœur pur, & qui n'eussent en cela d'autres vues que le désir de lui obéir, de contribuer à sa gloire, & de servir au bien de ses Elus.

Il est très vrai que Dieu ne peut jamais vouloir ce qui est *radicalement* mauvais & *fonciérement abusif*. Mais est-ce donc une action de cette nature, qu'une fille dans les circonstances dont il s'agit se couche à terre, & qu'un homme soit à genoux auprès d'elle, tous deux dans l'intention de plaire à Dieu & de coopérer à ses desseins de miséricorde sur les ames?

A entendre l'Auteur du *Mémoire*, il sembleroit que ce fait & les trois autres du même genre qu'il rapporte à sa suite, seroient des crimes épouvantables, & même si contraires à des loix indispensables, que Dieu ne pourroit jamais autoriser de telles actions par des Miracles, & encore moins les inspirer pour l'exécution de ses desseins.

Mais qu'y a-t-il donc dans tout cela qui ait la moindre apparence d'un péché, ou même qui par sa nature soit propre à exciter la concupiscence? La vûe des coups si effrayans & qui rendent sensible l'opération surnaturelle de Dieu, ne fait-elle pas au contraire dans les ames des effets tous opposés? Et sont-ce donc là des actions qu'on ne puisse faire sans blesser *la religion & la pudeur?* L'Auteur du *Mémoire* est si excessivement modeste & si scrupuleux sur ce sujet, qu'il s'imagine qu'un homme ne peut pas approcher d'une fille, se tenir quelque tems auprès d'elle & lui donner des Secours surhumains par l'ordre de Dieu, sans s'exposer à des *dangers effroyables.* Mais la charité de ce célébre Docteur n'auroit-elle pas dû l'empêcher de donner tant d'étendue à ses défiances, & de décrier son prochain sous des prétextes si frivoles?

Le Deffenseur des Antisecouristes, qui aujourd'hui adopte en entier le Sistême de ces MM. contre les grands Secours, avoit quelques années auparavant donné des régles fort exactes & fort sages sur le sujet dont il s'agit, & avoit fait à cette occasion un reproche très judicieux à l'Auteur des *Vains efforts:* reproche qui présentement tombe à plomb sur celui du *Mémoire* & sur lui-même.

Ibid. p. 22. 23. „ On peut, *disoit-il en* 1740. distinguer trois sortes de Loix auxquelles nous sommes assujettis. Il y en a qui sont indispensables par leur nature, & dont le violement est tou-

„ jours

„ jours un péché. Il y en a dont Dieu peut dispenser, & dont il a effectivement dispensé dans quelques rencontres. Il y en a enfin qui sont subordonnées aux différens „ besoins des hommes, & qui varient selon les circonstances.

„ L'Auteur des *Vains efforts*, *ajoute-t-il*, a perdu de vûe ces principes dans tout „ ce qu'il a écrit contre les Convulsions. Il a toujours raisonné de ces troisiémes régles qui varient selon les circonstances, comme si elles étoient aussi inviolables que „ les premiéres. Il l'a fait par rapport aux Secours. Il les a condamnés comme il auroit fait des adultéres & des fornications, sans faire une seule fois mention des motifs qui les ont fait rendre.".

N'est-ce pas là précisément le même art que l'Auteur du *Mémoire Théologique* & M. Poncet lui-même dans sa *Réponse*, emploient aujourd'hui pour décrier les grands Secours?

„ Si les Convulsions de ces personnes, *ajoutoit-il*, ne sont pas naturelles & si elles „ peuvent servir à prouver qu'il y a des êtres distingués de la matiére, & la réalité „ d'un monde invisible différent de celui que nous voyons, il est si important que les „ hommes soient convaincus de cette Vérité, que cette raison seroit suffisante pour passer par dessus les régles ordinaires... Un pareil Spectacle deviendroit un des plus „ grands de la Religion, & mériteroit qu'on appellât toute la Terre pour en être témoin." Ibid.

Or il est indubitable que le Spectacle des Secours violens présente un surnaturel si évident, si palpable, si manifeste, que les plus incrédules ne peuvent eux-mêmes le révoquer en doute lorsqu'ils en sont témoins. Donc suivant les pensées du dernier Ecrit * de M. Poncet contre les Consultans, ce *Spectacle* est *un des plus grands de la Religion*; & bien loin qu'on doive le proscrire, le décrier, le supprimer, il faudroit y *appeller toute la Terre.*

* Publié en 1740.

En effet n'eût-il pas été bien digne de la charité de ces Messieurs, au lieu d'employer leurs talens à critiquer l'œuvre de Dieu, de joindre leurs efforts aux nôtres pour publier dans tout le Monde, qu'il fait depuis 14. ans sous nos yeux les plus étonnans Prodiges, par lesquels il nous annonce des Evenemens de la derniére importance pour tous les Chrétiens & même pour tous les hommes? N'auroient-ils pas dû nous aider à en recueillir les preuves, & à les répandre de tous côtés? Combien d'Athées, de Déistes, d'incrédules, n'auroient-ils pas pû en être frappés, & ne seroient-ils pas venus en foule examiner eux-mêmes la vérité des Merveilles qu'on leur attestoit? Mais bien loin de les y attirer, les Ecrits des Antisecouristes, non plus que ceux des Constituonnaires & des Consultans, ne tendent qu'à en éloigner tout le monde, & qu'à faire tomber tous ces Prodiges Divins dans l'abîme de l'oubli. Quel terrible compte n'auront point à rendre à Dieu ceux qui se sont ainsi efforcés d'éteindre la lumiére qu'il présente, & qu'il ne fait briller que par des vûes dignes de sa sagesse, de sa miséricorde & de sa justice? Quel avantage n'eût-ce pas été pour les Royaumes Etrangers, d'apprendre que Dieu déclaroit journellement par des Merveilles sans nombre & de toute espéce, que le tems de la Conversion des Juifs & du rétablissement de toutes choses est sur le point d'arriver, & qu'il exhortoit tous les hommes de s'y préparer par la priére & la pénitence? Mais au lieu de s'unir à nous, les Antisecouristes se laissants eux-mêmes entraîner par le torrent de la Cour & de toutes les Puissances qui combattent l'Appel, ne se sont occupés qu'à répandre de mordantes censures contre le Spectacle admirable où Dieu opére les plus grandes Merveilles, & leur voix se réunissant à celles des Consultans & des Constitutionnaires, a formé conjointement avec eux un cri si fort & si violent contre l'œuvre de Dieu, qu'elle est aujourd'hui méprisée par tous ceux qui n'en ont point une parfaite connoissance, c'est à dire par presque tout le monde.

Mais quel a donc été le nuage séduisant qui a pû aveugler ainsi des personnes aussi

éclairées que les Théologiens Antisecouristes? Leur modestie trop excessivement scrupuleuse s'est choquée de quelques indécences apparentes, qui ne blessent réellement que certains dehors de la politesse civile. Mais si ces MM., qui se vantent dans leurs Ecrits de suivre les régles de l'Ecriture & de la Tradition, avoient fait un peu d'attention aux faits qu'elles présentent, ils y auroient trouvé une multitude de preuves, que souvent la Sagesse Divine ne s'est point assujettie aux régles des bienséances humaines, & que Dieu a fait faire à ses Saints & autres instrumens dont il lui a plû de se servir, quantité d'actions qui y étoient très contraires.

Je ne citerai point ici l'exemple de David, qui par un mouvement de l'Esprit de Dieu, danse & saute de toutes ses forces devant l'Arche, en présence d'un très grand nombre de ses sujets, dont plusieurs se moquent de lui.

Je ne rapporterai point le fait singulier de Saül, que le S. Esprit dépouille de ses habits pour le faire prophétiser, sur quoi M. Poncet a fait cette reflexion. „ L'histoire „ de Saül prophétisant tout nud, fait voir que l'état le plus honteux & le plus indé„ cent, non seulement n'est pas incompatible avec l'Esprit de prophétie ... mais mê„ me qu'un pareil état peut être en même tems, quand il plaît à Dieu, un signe de „ la présence de l'esprit prophétique & un effet surnaturel de son opération."

Possib. du mel. p. 11.

Je ne donnerai nullement pour un exemple à imiter la démarche très contraire aux régles, de Ruth, qui par le conseil de Noémi sa belle mére inspirée par l'Esprit de Dieu, fut *la nuit se coucher aux pieds de Boos* son parent dans le dessein qu'il la prît pour femme.

Ruth. III. 7.

Je ne parlerai pas non plus des *dangers effroyables* par rapport à la chasteté auxquels Judith s'est exposée par un instinct secret qui venoit d'enhaut; ni de plusieurs autres Saintes de l'Eglise Chrétienne, qui se sont travesties en hommes pour se faire recevoir dans des Couvents de Religieux, avec qui elles ont ainsi passé tout le reste de leur vie, sans être connues pour ce qu'elles étoient qu'après leur mort.

Je veux me réduire à un Exemple qui a quelque espéce de rapport à ce qu'on objecte de plus fort aux Convulsionnaires à grands Secours, par rapport à la bienséance & à la fréquentation des deux Sexes: mais qui paroît bien plus contre les régles ordinaires que ce qu'on leur oppose, & néanmoins a mérité les louanges des Péres de l'Eglise.

On y verra des actions qui sembloient s'écarter de la retenue qui sied si bien au Sexe, & même qui n'étoient pas sans quelque danger pour les mœurs; qui cependant, suivant toute apparence, ont été secrettement inspirées par un mouvement de l'Esprit de Dieu: & on connoîtra par le jugement que les SS. Péres en ont porté, combien leurs principes sur ce sujet sont différens de ceux qui donnent lieu à la censure amére que les Théologiens Antisecouristes font aujourd'hui des grands Secours illustrés par tant de Prodiges & canonisés par des Miracles.

Que diroient ces MM. si sévéres & qui poussent si loin les scrupules de leur modestie outrée, s'il voyoient faire aux Convulsionnaires ce que faisoient tous les jours les Thérapeutes, qui, selon S. Jerôme, Eusébe de Césarée & plusieurs savans Théologiens, ont été ces Chrétiens tout remplis de foi & tous brûlans d'amour, qui avoient été instruits par S. Marc l'Evangéliste dans Alexandrie, & qui les premiers ont introduit une sorte de commencement à la vie Monastique?

Ils vivoient en commun, hommes, femmes & filles: & voici, entre autres choses ce qu'en rapporte M. Fleuri, d'après Philon, Eusébe de Césarée & autres anciens Auteurs.

M. Fleuri, Hist. Eccles. Liv. 2. n. 6.

„ Aprés leurs repas, ils se levoient tous ensemble au milieu de la sale & faisoient à „ deux chœurs; un d'hommes & un de femmes. ... Ils chantoient divers Cantiques „ en l'honneur de Dieu, tantôt tous ensemble, tantôt alternativement: & cependant ils „ gesti-

„ gesticuloient des mains : ils dansoient & paroissoient comme transportés.... Ensui-
„ te ils s'unissoient en une seule danse, à l'imitation de celle du passage de la Mer
„ Rouge."

Si nos graves Théologiens Antisecouristes voyoient faire une telle danse, avec une espéce d'enthousiasme, à un grand nombre de filles Convulsionnaires, conjointement avec tous leurs Assistans, ne s'écrieroient-ils pas que c'est un scandale épouvantable, puisqu'ils osent bien le dire des Secours surnaturels, qui sont donnés pour soulager les Convulsionnaires & faire éclater les œuvres merveilleuses de Dieu, qui sont accompagnés de priéres & autres marques de piété, & souvent suivis d'effets admirables, soit dans les corps, soit dans les ames ?

Mais combien ce que les Péres de l'Eglise ont pensé de la maniére de vivre des Thérapeutes ou des premiers Chrétiens d'Alexandrie, est-il opposé à la rigueur excessive avec laquelle les Antisecouristes donnent des possibilités pour des *dangers effroyables*, & veulent tout prendre au criminel, jusqu'aux actions qui n'en ont pas même la plus légére apparence ?

Si les Péres de l'Eglise ne s'étoient arrêtés qu'au simple dehors des actions des Thérapeutes, ils auroient pû en être scandalisés, mais leur esprit d'équité & de charité, qui les portoit à juger favorablement de leur prochain, leur a fait pénétrer aisément la pureté d'intention avec laquelle ces Fidéles de l'un & de l'autre Sexe se réunissoient ainsi pour chanter les louanges de Dieu : & bien loin qu'ils aient désapprouvé cette conduite, ils ont admiré les mouvemens d'amour & de reconnoissance qui excitoient ces nouveaux Chrétiens à faire ainsi éclatter leur joie par leurs danses & par leurs chants, de ce que Dieu avoit fait luire pour eux son admirable lumiére par une miséricorde toute gratuite : ce qui remplissoit leur cœur de la charmante espérance qu'il acheveroit son ouvrage & qu'il les feroit parvenir à ce bonheur ineffable qui n'aura jamais de fin.

Non seulement ces SS. Docteurs n'ont point condamné en cette occasion la fréquentation des deux Sexes, & ce qu'il y avoit dans ces danses journaliéres de contraire à une certaine décence : mais ils ont présumé que ces Chrétiens y avoient été portés par une impression secrette de l'Esprit saint, & ils ont regardé l'Eglise d'Alexandrie, dont les Thérapeutes faisoient la partie principale, comme une des plus saintes qu'il y eût alors dans le monde

Que ce jugement est différent des pensées des Antisecouristes ! Mais ce n'est pas seulement par rapport aux Thérapeutes que les Péres ont fait de telles décisions, ils ont généralement reconnu que l'Esprit de Dieu éleve souvent ses Elus au dessus des loix de la politesse civile, & même qu'il leur fait faire quelquefois des choses que les grands personnages de leurs Siécles, & de célébres Docteurs ont regardé comme une folie, ou même comme une infraction inexcusable des régles de la bienséance. Car on a vû souvent arriver que de fameux Savans ont poussé leurs injustes scrupules & leurs défiances excessives presque aussi loin que les Pharisiens.

Pour trouver tout d'un coup sous ma main les principes des Péres & des meilleurs Théologiens sur ce sujet, je n'ai eû besoin que de parcourir les précédens Ouvrages du Deffenseur des Antisecouristes. Ce n'est pas la science qui manque à ces Messieurs. Qu'ils suivent les premiéres maximes qu'ils ont eux-mêmes publiées, lorsqu'ils combattoient avec tant de courage, de gloire & de succès contre les Constitutionnaires & les Consultans, & nous serons bientôt entiérement d'accord. Mais il semble que leur prévention contre les grands Secours leur ait fait oublier ce qu'ils savent le mieux.

Par exemple, leur Deffenseur a cité lui-même ce passage de Dominique de la Trinité Exgénéral des Carmes Déchaussés, qui pensoit comme le savant Cardinal Bona.

„ Il est certain que l'Esprit de Dieu porte quelquefois à faire des choses surprenan- Possib du méI. & Essai de la Trad. p. 104.
„ tes, singuliéres, & qui sont au delà de l'ordre ordinaire.... C'est par cette raison

 „ qu'il

„ qu'il ne faut pas condamner tout d'abord ces sortes d'instincts, lorsqu'ils ne portent à rien qui soit essentiellement mauvais."

Ibid. p. 18. Dans le même Imprimé M. Poncet observe d'après les Péres, que „ des choses qui „ paroîtront une folie aux hommes les plus sages, peuvent être de la part de Dieu l'effet d'une profonde sagesse. C'est, *ajoute-til*, par les preuves que Dieu a mises à „ notre portée & principalement par les Miracles, que nous devons juger des œuvres „ extraordinaires que Dieu fait."

Mais si *c'est principalement par les Miracles que nous devons juger des œuvres extraordinaires que Dieu fait*, & même de ce qui s'y peut rencontrer *qui paroît une folie aux hommes les plus sages*; comment les Théologiens Antisecouristes ont-ils osé condamner *l'œuvre extraordinaire* des grands Secours, que Dieu autorise journellement par une multitude de Prodiges bienfaisans, & qu'il a rendus les instrumens de plusieurs Guérisons Miraculeuses des plus incontestablement Divines?

Ibid. p. 15. „ Je sai bien, *dit encore M. Poncet*, que Dieu ne fait rien qui ne soit souverainement sage: mais je crois qu'il n'est pas plus possible aux hommes de sonder l'abîme „ de sa sagesse que celui de sa puissance."

Mais si la sagesse de Dieu est pour l'homme un abîme impénétrable, MM. les Antisecouristes auroient donc dû être plus retenus à proscrire & à décrier des Prodiges, où la Bonté Divine manifeste clairement son opération, par les Simboles prophétiques que ces Prodiges nous présentent pour nous instruire des choses qui sont pour nous d'une conséquence extrême, & par tous les autres effets salutaires que la vûe de toutes ces Merveilles produit dans les ames? Et quand même il resteroit quelque difficulté sur ce sujet dans l'esprit de ces Messieurs, ils auroient dû se ressouvenir, que *Dieu*, ainsi

Ibid. &p. 49. & 64. &c. que le dit encore M. Poncet d'après S. Grégoire de Nazianze & S. Augustin, *peut faire des choses infiniment sages qui paroissent une folie aux sages du monde*: que *les effets même les plus merveilleux de la puissance de Dieu peuvent être réunis dans un seul tout avec des circonstances non seulement choquantes, mais repréhensibles*; & que c'est la *grande pureté* de l'Esprit de Dieu, *qui fait qu'il se peut trouver mêlé avec ce qu'il y a de plus vicieux, sans crainte d'en être infecté.*

Réponse, &c. p. 29. Au reste M. Poncet est lui-même convenu dans la *Réponse* qu'il a publié pour ces Messieurs, que „ l'on ne pêche point contre le VI. Commandement, en rendant avec „ la modestie requise à des personnes du Sexe, les services qui leur sont nécessaires."

Il n'est donc question entre nous que de savoir, si, en donnant les grands Secours on ne prend pas toutes les précautions que la modestie peut exiger. Si ces MM. en étoient eux-mêmes témoins, ils verroient de leurs propres yeux que l'on a une grande attention à cet égard. Mais si depuis les premiéres années il est encore échappé quelque léger abus, ces MM. n'ont qu'à se joindre à nous pour y remédier, & pour y éclairer par leurs lumiéres supérieures les Directeurs des Convulsionnaires qui n'y épargnent aucun soin. Cependant il ne faut pas sous ce prétexte, que ces MM. s'efforcent de faire proscrire les œuvres de Dieu, ni qu'ils deshonorent ses instrumens par des Imprimés remplis de violentes déclamations & d'une censure outrée.

Les diverses observations que je viens de faire, me paroissent abondamment suffisantes pour annéantir les frivoles objections que nous oppose l'Auteur du *Mémoire Théologique* dans le dessein d'éluder la décision des Miracles, par lesquels Dieu nous a clairement manifesté que les grands Secours entrent dans le plan de ses desseins de miséricorde. Mais j'avoue que je crains bien moins d'ennuyer les Savans & les grands esprits par la longueur de mon Ecrit, que de n'en pas dire assez pour mes très chers Fréres les petits & les simples, dont l'esprit moins pénétrant ne va pas si vîte, qui sont quelquefois arrêtés par de très foibles objections, & qui ont besoin que les vérités leur soient répetées plus d'une fois. Comme c'est principalement pour eux que je travaille, je ne dois rien négliger pour

dissiper jusqu'aux plus petits nuages que l'Auteur du *Mémoire* tâche de répandre sur la décision des Miracles en faveur des Secours violens.

Veut-on, s'écrie t-il, *que Dieu nous dise* par ces Miracles, *que c'est sa volonté que des hommes se trouvent assidûment auprès des filles pour leur administrer ces Secours ?* Mémoire Theol. p. 72. col. 2.

Assidûment est un mot qu'il faut retrancher à cette phrase, & tout le surplus en sera juste.

Cet Auteur n'ignore pas lui-même toutes les précautions que les Directeurs des Convulsionnaires ont prises depuis plusieurs années, pour empêcher que ceux qui donnent de grands Secours aux Convulsionnaires, ne les voient que dans le tems de ces Secours.

Au surplus il y a un zèle bien amer dans la maniére dont cet Auteur parle de ces Assemblées. Il semble, à l'entendre, que ce soit un Spectacle où la légéreté & l'amour du plaisir rassemblent les deux Sexes, qu'on n'y garde aucune retenue, & qu'on n'y observe aucune des régles de la bienséance. C'est au contraire un Spectacle où le désir de s'édifier conduit, où la piété préside, où tout le tems de l'intervalle des Secours violens s'emploie en priéres, où les incrédules sont éclairés, où les pécheurs sont convertis; où les exercices de piété qu'on y pratique, & bien plus les admirables Merveilles que Dieu y opére, fixent toute l'attention de l'ame à des objets qui ne peuvent faire que de salutaires impressions, à moins que les dispositions des sujets n'y soient très contraires.

Pendant tout le tems que j'ai été en liberté, j'ai suivi ces pieux Spectacles: & non seulement je n'y ai rien vû qui ne fût édifiant, mais j'atteste qu'ils ont été pour moi une source de lumiéres & un canal de miséricordes, dont je ne manque jamais de rendre graces à Dieu tous les jours.

S'il y a quelques personnes qui ne vont à ce Spectacle que par pure curiosité, & qui ne retirent aucun profit de la vûe des grands Prodiges que Dieu fait sous leurs yeux & sous leurs mains, nous convenons avec l'Auteur du *Mémoire* qu'ils sont très condamnables.

Tous ceux qui y assistent doivent faire réflexion que les Merveilles qu'ils y voient, sont des talens qu'ils sont obligés de faire profiter dans leur cœur, & qu'ils se rendent coupables, s'ils ne leur font produire aucun fruit.

La volonté de Dieu n'est pas qu'on fasse servir ses Prodiges à satisfaire le goût qu'on a naturellement pour le Merveilleux. Ses vûes & ses desseins sont conformes à sa sublime sagesse. Il veut faire l'œuvre qui doit précéder la venue d'Elie, suivant qu'il l'a fait prédire par les anciens Prophétes: il veut faire des *Prodiges nouveaux* qui soient une figure & une émblême prophétique des grands Evenemens qu'il est prêt d'exécuter: il veut par ces Simboles éclairer, convertir, fortifier, encourager un certain nombre de ses Elus: & pour rendre ces Prodiges plus frappans & plus évidemment surnaturels, il veut que ce soit certains hommes qu'il destine à cet effet, qui donnent les plus terribles Secours aux Convulsionnaires par qui il les fait demander. Voilà quelle est sa volonté qu'il nous déclare par des Miracles.

„ Veut-on qu'il nous dise (par ces miracles) *continue l'Auteur du Mémoire*, & Ibid.
„ que la Convulsionnaire, & que ceux qui se trouvent auprès d'elle prêts à lui don-
„ ner ces Secours, seront tous miraculeusement préservés des dangers ? Que dans cet
„ évenement il dispense de garder les régles de la bienséance, quoiqu'il les ait recom-
„ mandées par la bouche de S. Paul ? "

Non: Dieu n'a point promis de préserver miraculeusement de toute tentation, ni les Convulsionnaires qui reçoivent de violens Secours, ni ceux qui les leur donnent. S. Paul nous apprend au contraire que Satan peut prendre occasion des dons même du S. Esprit, pour faire commettre des fautes, par le mauvais usage qu'il en fait faire à ceux qui en sont favorisés. Les Convulsionnaires ne sont point impeccables dans le tems de

 leur

leur Convulsion, ni incapables de joindre des vûes déréglées à l'instinct Divin qui les porte à demander des Secours violens. Il n'est point non plus impossible que quelques-uns de ceux qui les leur donnent, ne le fassent avec des intentions qui ne soient pas pures, ni même que ceux qui s'y portent par un bon motif, n'y trouvent des sujets de tentation. Mais les mauvaises dispositions des hommes ne préjudicient point à la sainteté des œuvres de Dieu: & S. Paul en condamnant les abus, n'en conclud point qu'il faille supprimer les dons surnaturels, ni que ces dons n'avoient pas Dieu pour Auteur.

Encore un coup il faut corriger tout ce qui est mal, tout ce qui part de la foiblesse de l'homme ou de la suggestion du Tentateur; & n'en pas moins rendre gloire à Dieu, & tâcher de profiter des Merveilles qu'il lui plaît de faire pour notre instruction.

Au surplus chacun doit s'éprouver soi-même. Comme il y a des personnes bien plus susceptibles que d'autres, d'impressions dangereuses; dès qu'elles sont averties par quelque tentation que Satan se sert contre elles de ce qu'elles font dans la vûe de plaire à Dieu, elles doivent sur le champ le discontinuer & prendre ce fâcheux avertissement pour une preuve décisive que Dieu ne les appelle point à exécuter ses desseins dans cette œuvre. Mais l'Auteur du *Mémoire* doit avoir assez bonne opinion de son prochain, pour se persuader que la plûpart des Convulsionnaires, & des Assistans & Spectateurs des grands Secours, n'y courent aucun péril, & qu'ils y trouvent au contraire de quoi fortifier leur foi & nourrir leur piété.

Au reste il est incontestable que Dieu ne veut point qu'on blesse dans ce Spectacle aucune des bienséances réelles qui sont fondées sur sa Loi: mais on ne doit pas regarder de cet œil certaines bienséances de politesse civile, dont on est nécessairement obligé de s'écarter pour pouvoir donner les grands Secours.

Par exemple, il ne faut pas qu'on s'imagine sur la foi des Antisecouristes, que ce soit pécher contre *la pudeur & la religion*, de se mettre à genoux pour donner de violens Secours à une Convulsionnaire couchée à terre, qui déclare que Dieu vient de la rendre invulnérable à d'effroyables coups de pierre, qu'il lui inspire de se faire donner sur la poitrine: parce qu'il veut peindre sous nos yeux par cette image très frappante, que les plus terribles coups qui seront portés à la Vérité, loin de l'écraser, ne serviront qu'à son triomphe, comme les Convulsionnaires nous le déclarent.

Ce Secours simbolique est précisément celui qui paroît avoir davantage déplû à l'Auteur du *Mémoire*. Mais indépendamment de l'explication des Convulsionnaires, comment ne voit-il pas lui-même la figure très claire que Dieu y fait représenter par les Prodiges dont il l'accompagne? Au surplus il est très vrai que toutes les Merveilles, qui autorisent les grands Secours, ne justifieroient point les fautes que les hommes pourroient commettre en les donnant.

VII. Les Antisecouristes, en opposant aux grands Secours de prétendus dangers par rapport à la bienséance morale, sont aujourd'hui les échos des mêmes mauvaises objections des Constitutionnaires & des Consultans, qu'ils ont ci devant réfutées.

Il faut au reste rendre cette justice aux Théologiens Antisecouristes, qu'ils ne sont point les premiers inventeurs de la subtile politique qui, pour décrier les œuvres de Dieu, les ont accusées de blesser la bienséance morale & d'être dangereuses pour les mœurs. Ils n'ont fait en cela que se mettre dans le chemin qui avoit été déja frayé par les Constitutionnaires & les Consultans.

C'est par ce séduisant reproche, que M. Languet Archevêque de Sens a le premier attaqué les Convulsions qui prenoient sur le salutaire Tombeau du Bienheureux François de Pâris. Mais comment MM. les Antisecouristes ont-ils oublié les réponses triomphantes que lui fit le grand Colbert Evêque de Montpellier, & les principes qu'ils ont eux-mêmes établis sur ce sujet dans leur bel Ecrit qui a pour titre: *Recherche de la vérité sur les Convulsions?*

Quoi! N'est-il pas incontestable, que les agitations que les Convulsionnaires éprouvoient sur le Tombeau, quelquefois si violentes & si prodigieuses que tout leur corps, quoi-

quoique couché, ſe lançoit & s'élevoit en l'air, étoient bien plus capables de donner occaſion à des indécences très dangereuſes, que ne ſont les grands Secours: d'autant plus que les Convulſionnaires n'avoient point alors les longues robes de toile qui ſe ferment par en bas, qu'ont aujourd'hui preſque toutes celles qui reçoivent des Secours violens?

J'ai déjà obſervé que la plûpart de ces admirables Secours, ſe donnent avec des bûches, de gros cailloux & des inſtrumens de fer; & que ſi on prend quelquefois les Convulſionnaires par les mains, ce n'eſt que dans le moment même où Dieu fait éclater ſa préſence par un merveilleux Prodige, qui en même tems qu'il rend les Convulſionnaires invulnérables aux terribles opérations qu'on fait ſur elles, remplit, ou de ſentimens de reconnoiſſance, ou d'un reſpect plein d'épouvante, les Aſſiſtans & les témoins. Au lieu que ſur le Tombeau, il falloit que des hommes tinſſent preſque continuellement les Convulſionnaires dans l'intention de les empêcher de ſe briſer les membres en ſe heurtant contre le marbre, qui ſembloit leur cauſer des mouvemens ſi vifs & ſi impétueux.

Enfin ce qui paroît avoir le plus choqué MM. les Antiſecouriſtes, c'eſt que les Convulſionnaires ſe couchent quelquefois à terre pour reçevoir les grands Secours que l'inſtinct de leur Convulſion leur fait demander. Mais la ſituation des Convulſionnaires couchées ſur le Tombeau, n'étoit-elle donc pas ſans comparaiſon plus ſujette à inconvenient, que celle où ſe mettent les Convulſionnaires lorſqu'on leur donne de violens Secours?

Cependant, s'il eſt d'une évidence palpable que les Convulſions qui prenoient ſur la Tombe fertile en Miracles, étoient plus ſuſceptibles du danger d'expoſer à des indécences que les plus terribles Secours, les Théologiens Antiſecouriſtes ont donc bien mauvaiſe grace à nous oppoſer aujourd'hui avec des traits ſi vifs le prétendu péril de ces indécences, après qu'eux-mêmes ſe ſont très fortement récriés contre les objections toutes ſemblables, dont ſe ſervoient malignement les Adverſaires de la Vérité pour décrier l'œuvre entiére des Convulſions dès ſa naiſſance.

Ils leur ont prouvé par les faits de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qu'il y avoit eû de pareilles Convulſions ſur les Tombeaux de pluſieurs Saints, qui avoient été ſuivies de Guériſons Miraculeuſes: & que les Péres de l'Egliſe avoient unanimement jugé, qu'on devoit regarder Dieu comme l'Auteur immédiat de ces Convulſions, lorſqu'elles avoient contribué à des Miracles de guériſon. Ils leur ont même très juſtement reproché que dans leurs mordantes cenſures, il empruntoient précisément les mêmes prétextes & le même langage que les Hérétiques, les gens ſans foi & les libertins avoient autrefois employé dans le déſir de deshonorer pluſieurs des Miracles que Dieu avoit fait en faveur de l'Egliſe: & ils n'ont pas manqué de leur objecter que les Miracles ſont une voix de Dieu à laquelle on ne peut ſans crime refuſer de ſe ſoumettre.

Recherche de la verité ſur les Conv. VII. Lett.

Ibid. & XII. Lett. de M. Poncet, &c.

Mais ſi les Miracles ſont une preuve invincible, que les Convulſions qui en ont été les inſtrumens, venoient de Dieu, notre cauſe n'eſt-elle pas également décidée contre les Antiſecouriſtes par ces jugemens émanés du Ciel? Peut-on donc révoquer en doute que les grands Secours, toujours accompagnés d'un Prodige de préſervation ne ſoient encore autoriſés par un grand nombre de Guériſons Miraculeuſes? Non ſeulement ils ſont ceſſer ſur le champ toutes les douleurs que ſouffrent les Convulſionnaires; non ſeulement c'eſt pour eux un reméde univerſel & qui les guérit infailliblement de toutes les petites maladies qui leur ſurviennent; mais le Très-haut ne s'eſt-il pas ſervi de l'enorme impétuoſité des plus violens Secours, pour rétablir, réformer, redreſſer ſous leurs coups, des membres depuis très long-tems eſtropiés, difformes, & contrefaits, & pour produire pluſieurs autres Guériſons des plus inconteſtablement Divines? Comment après tous ces Miracles de guériſon, les Théologiens Antiſecouriſtes oſent-ils

ils

ils donc nous opposer aujourd'hui, & même sous des prétextes encore moins plausibles, les mauvais raisonnemens qu'ils ont eux-mêmes combattus & condamnés comme une espéce d'impiété dans les contradicteurs des œuvres de Dieu ?

Ils se vantent d'avoir hérité de l'esprit du grand Colbert : mais qu'ils suivent donc encore aujourd'hui ses traces & non pas celles de ses Adversaires !

Cependant rapportons ici quelques-uns des traits des violentes déclamations de M. l'Archevêque de Sens, & des réponses du célébre évêque de Montpellier. Il ne sera pas difficile au Lecteur de discerner qui sont ceux, des Antisecouristes ou de nous, qui marchent aujourd'hui sur les pas des ennemis de la Vérité, & de son plus célébre Deffenseur.

M. Lang. Inst. sur les mir. p. 180. „ Quoi de plus honteux, *s'écrie M. Languet*, que les sauts & les culbutes de ces „ filles, qui alloient chercher dans le Cimetiére de S. Médard la guérison de quelques „ petits maux ?"

M. Colb. Inst. de 1736. n. 107. Oeuvres, &c. Tom. II. p. „ Il plaît à M. de Sens, *lui répond le grand Colbert*, de qualifier ainsi les mouve- „ mens & les agitations involontaires, qu'éprouvoient les infirmes au Tombeau de M. „ de Pâris. Rien n'étoit pourtant plus ordinaire que ces sortes de mouvemens & d'a- „ gitations aux Tombeaux des Saints."

Le célébre Evêque de Montpellier en rapporte ensuite plusieurs Exemples, dont quelques-uns avoient déjà été cités dans la *Recherche de la Vérité*.

„ On ne peut pas douter, *ajoute-t-il*, que les personnes du Sexe dans de pareilles „ agitations qui n'étoient pas libres, n'eussent été exposées à des indécences, s'il n'y „ avoit eû personne pour arrêter leurs habits, & veiller à ce que la modestie ne fût „ pas blessée : (Par exemple) une femme en extase se rouler par terre durant une „ heure * : qu'il y a là de quoi exercer le talent d'un homme fait comme M. de Sens „ pour la déclamation !

* Voy. le Tome precedent de l'Auteur, Idee des mouv. conv. p. 137. &c.

„ Que M. de Sens, *continue-t-il*, prenne un ton plus modéré : & pour juger saine- „ ment de la valeur de ses déclamations, qu'il les mette dans la bouche d'un ennemi de „ l'Eglise.

Inst. de M. Languet p. 180. „ *Caractére violent & meurtrier*, s'écrioit autrefois l'hérétique & le libertin à la vûe „ des Convulsions qui prenoient sur les Tombeaux des Saints, ainsi que s'écrie au- „ jourd'hui M. de Sens. *Caractére impur, qui fait tenir des postures indécentes à ceux „ & à celles qui sont agités de Convulsions ... A de tels caractéres peut-on reconnoître „ l'ouvrage de Dieu, & cette puissance favorable qui veut éclairer les hommes & les ga- „ rantir contre l'erreur ?*

„ Ce que M. de Sens répondra aux ennemis de l'Eglise, *conclud le grand Colbert*, „ nous le lui dirons à lui-même."

Cependant c'est sur ce même plan de M. Languet, que les Consultans ont dressé leur Consultation, très solidement & très glorieusement réfutée par les Antisecouristes & leur Deffenseur : & néanmoins c'est sur ce même modéle que ces MM. dirigent aujourd'hui leurs Ecrits contre les grands Secours.

En effet qui ne voit dans les exclamations de leur *Réponse* & de leur *Mémoire Théologique* contre ces merveilleux Secours, précisément le même langage & les mêmes mauvais prétextes, que dans les déclamations de M. Languet ? Ces MM. ne s'écrient-ils pas dans des termes équivalens : *Caractére violent & meurtrier ... Caractére impur, qui fait tenir des postures indécentes à celles qui* se font donner des Secours violens. *A de tels caractéres peut-on reconnoître l'ouvrage de Dieu, & cette puissance favorable qui veut éclairer les hommes & les garantir contre l'erreur ?*

Réponse, &c. p. 7. „ Est-il croyable, *dit l'Auteur de la* Réponse *de ces Messieurs*, que Dieu mette par „ une opération surnaturelle des personnes qu'il veut favoriser & donner en Spectacle, „ dans un état où elles ont besoin d'être jour & nuit entre les mains des hommes ?

Le

Le Lecteur voit ſans doute avec peine juſqu'à quel excès cet Auteur porte ici l'exagération.

„ Il eſt inouï, *continue-t-il*, que Dieu ait jamais rien fait de ſemblable, ſoit dans „ l'ordre naturel, ſoit en mettant dans des états ſurnaturels."

Cet Auteur a donc totalement oublié ce qui s'eſt paſſé au célébre Tombeau, & tous les anciens Exemples que ceux dont il prend la deffenſe ont eux-mêmes rapportés.

„ Qu'eſt devenue la modeſtie & la pudeur, *dit l'Auteur du Mémoire Théologique*, ſi „ elle n'eſt point révoltée de ce qu'une fille ſe trouve entre les mains des hommes, qui „ la tirent, qui la frappent, &c ... Il faut brûler les Ecrits des Péres & des Maî- „ tres de la vie ſpirituelle, ou bannir ſans balancer une pratique ſi dangereuſe & ſi „ répréhenſible. Comment une fille n'en rougit-elle pas elle-même ? Comment a-t- „ elle le front de recevoir de pareils Secours ?" Mémoire Théol. p. 72. col. 1.

Quoique l'indécence prétendue de recevoir des Secours violens par la main des hommes, ſoit évidemment moins dangereuſe & moins ſujette à inconvénient que celles qui auroient pû arriver ſur le célébre Tombeau, elle paroît néanmoins à cet Auteur *un abus* ſi *foncier* & ſi *radical*, qu'il va juſqu'à dire, que les *guériſons* Miraculeuſes opé- Ibid. col. 2. rées par le moyen & en *faveur des Secours* ne ſont point ſuffiſantes pour les autoriſer, parce que ſelon lui, on ne peut pas préſumer que Dieu ait voulu juſtifier des choſes ſi contraires à la bienſéance.

Nous lui répondrons avec le grand Evêque de Montpellier : qu'*on ne ſauroit attribuer au démon ſans impieté ... des Miracles certains*, & même qu'*on ne peut y être indifférent*, *ſans ſe rendre coupable d'une ingratitude très condamnable* : que les violens Secours ayant viſiblement *contribué à des Miracles de guériſon*, *doivent être attribués en premier à la même cauſe qui a opéré les guériſons* : & que *c'eſt le jugement que nos Péres ont conſtamment porté*, *ſoit des guériſons Miraculeuſes*, *ſoit des* moyens que Dieu a employés pour les faire. Inſt. de 1736. n. 117. II. *Vérité* Oeuvres &c. Tome II. p. 202.

Nous ſoutiendrons même avec ce célébre Prélat, contre les Antiſecouriſtes, les Conſultans, les Conſtitutionnaires, les gens du grand monde, les beaux eſprits & les incrédules, que l'œuvre des Convulſions, dont les grands Secours ſont la plus brillante partie, la plus inſtructive, la plus intéreſſante, la plus inconteſtablement ſurnaturelle, & celle dont Dieu s'eſt principalement ſervi pour opérer des Converſions; *eſt une œuvre édifiante*, *qui contient des choſes admirables & vraiment grandes.* Et nous Tom. III. p. 560. & ſuiv. nous écrierons avec lui : *Que ceux qui refuſent de reconnoître le bras du Tout-puiſſant* dans de ſi merveilleux Prodiges, *s'applaudiſſent dans leur ſageſſe*, *nous voulons être de ces inſenſés qui croient que Dieu ſeul peut faire parmi nous de ſi grandes choſes.* Ibid. p. 592.

Heureux ceux pour qui cette œuvre Divine ſera *un moyen de ſanctification !* Malheur au contraire à ceux pour qui elle n'eſt qu'*une folie* & qu'*un ſcandale !*

Les Conſtitutionnaires, pluſieurs par des motifs & des intérêts humains, tous les autres par d'aveugles préventions, ont malgré le cri de leur conſcience, fermé les yeux & les oreilles à toutes les Merveilles que Dieu fait ſous nos yeux depuis tant d'années. Leur cœur, qui a été le premier ſéduit, a répandu dans leur eſprit les plus épaiſſes ténèbres. Ils ſont devenus, par un terrible jugement de Dieu, preſque incapables d'être dorénavant éclairés par les Miracles les plus inconteſtablement Divins, & ils ne trouvent plus que des pierres d'achopement dans toutes les œuvres que Dieu fait aujourd'hui pour notre inſtruction.

Mais, hélas ! ils ne ſont pas les ſeuls qui ſoient ainſi frappés d'aveuglement. La nuit obſcure qui doit précéder la venue d'Elie, ſuivant qu'il a été prédit par les anciens Prophétes, s'épaiſſit & ſe répand de jour en jour ſur tous ceux que Dieu laiſſe à eux-mêmes, & peut-être même ſur ceux qui, refuſans de ſe ſoumettre à la déciſion des Miracles, préférent les vains ſcrupules de leur imagination trop défiante & les foibles

lueurs de leur sagesse fautive, aux lumiéres infaillibles de la sagesse du Très-haut, qui sont si fort élevées au dessus des pensées des hommes.

Ah! bien loin d'avoir l'audace de critiquer obstinément ses œuvres, de se révolter contre la voix de ses Miracles, & de prétendre être en droit de décider au tribunal de notre raison ténèbreuse & fragile, de ce qu'il peut & de qu'il ne peut pas, humilions-nous profondément à ses pieds: & sa miséricorde fera descendre sa lumiére sur nous dès qu'elle nous verra prosternés dans la poussierre, où elle veut aujourd'hui que les Enfans de la Vérité attendent le secours du Ciel.

Que nous sommes éloignés de la foi humble & soumise de nos Péres! Dés qu'ils voyoient un Miracle, ils se taisoient: ils adoroient. Ils n'oublioient jamais qu'ils avoient lû dans l'Evangile que les Miracles sont la voix de Dieu, qu'ils sont *le signe* & *le témoignage* que c'est lui-même qui nous parle: & que tout ce qui est marqué de ce sceau Divin est dès-là même digne de respect.

Hélas! à force de subtiliser, les Miracles, cette preuve si sensible, si claire & si frappante, & que Dieu a mise tout exprès à la portée des plus simples, ne servent aujourd'hui presque de rien pour resoudre nos doutes, nous déterminer & nous conduire!

Ce témoignage qui sort du sein du Très-haut, a perdu presque toute sa force, sa vertu, sa lumiére, si l'on en croit les Docteurs Constitutionnaires, Consultans & Antisecouristes. Mais gardons-nous bien de préférer leurs avis à ceux que Dieu nous donne du haut de son Thrône: suivons au contraire ce sage conseil du Pére Quesnel:

Refl. mor. Heb. XI. 31.

„ Ecoutons, *nous dit-il*, ce que Dieu demande de nous, sans nous arrêter aux vains „ raisonnemens, ni à la censure des hommes. C'est en cela que consiste la sagesse de „ la foi."

VIII. Bien loin que le Chap. 14 de la I. Epitre aux Corinthiens, dont le Mémoire Theologique nous oppose sans cesse la conclusion, soit propre à appuyer la conséquence qu'il en tire, il confirme au contraire la grande maxime qui fait la base de mon Ecrit.

Il ne me reste plus par rapport à l'article des bienséances, qu'à répondre à la frivole objection que l'Auteur du *Mémoire Théologique* tire du passage de S. Paul, où cet Apôtre recommande *que tout se fasse dans la bienséance & avec ordre.*

Ce passage est la conclusion du Chapître XIV. de la I. Epître aux Corinthiens, dans lequel cet Apôtre donne des régles pour corriger les abus que commettoient plusieurs de ceux qui avoient reçu des dons du S. Esprit. Mais bien loin que ce Chapître soit propre à autoriser les vives déclamations que l'Auteur du *Mémoire* fait contre les grands Secours & la conséquence qu'il en tire (qu'*il faut bannir sans balancer une pratique si dangereuse & si répréhensible;*) il résulte au contraire des régles que l'Apôtre y donne: que quand même il se seroit glissé quelque abus dans la prestation des grands Secours, on ne devroit pas pour cela les supprimer, s'ils contribuent à la gloire de Dieu, & s'ils servent à ses desseins de miséricorde sur les ames; mais qu'il faudroit seulement retrancher ce qui pourroit être mauvais.

En effet S. Paul ne dit pas qu'il faille supprimer le don des langues inconnues, parce que plusieurs Corinthiens en faisoient un méchant usage. Il leur prescrit seulement les régles qu'ils doivent observer pour se servir de ce don d'une maniére édifiante.

Ainsi ce Chapître confirme pleinement la maxime capitale des Directeurs des Convulsionnaires, & celle qui fait comme la base & le fondement de tout ce que j'ai avancé sur ce sujet, savoir: que les dons même du S. Esprit ne peuvent pas servir de motif pour justifier les abus qu'on en peut faire, & que ces abus ne doivent pas non plus servir de prétexte pour rejetter les œuvres de Dieu.

Au surplus, les abus dont S. Paul se plaint dans ce Chapître & les régles qu'il y établit pour les corriger, ne peuvent avoir aucune application à ce qui se passe dans le Prodige des grands Secours; puisque ces abus consistoient dans des irrévérences que les Corinthiens commettoient dans l'Eglise, par la vanité qu'ils avoient de faire publiquement éclatter les dons qu'ils avoient reçus.

L'A-

L'Apôtre les reprend avec grande raison, de ce que plusieurs d'entre eux *parloient tous ensemble des langues* inconnues, au milieu de *toute l'Eglise assemblée :* ce qui faisoit un si grand bruit & causoit une telle confusion, que *si des ignorans ou des infidéles entroient dans cette Eglise, ils diroient qu'ils sont des insensés.* 1. Cor. XIV. 13.

Il y avoit certainement en cela une irrévérence très condamnable. Cependant S. Paul en conclut-il qu'*il faut* entiérement *bannir une pratique si repréhensible ?* Point du tout. Au lieu d'interdire à ceux qui avoient fait un usage si messéant du don des langues etrangéres, la liberté de prononcer dorénavant de tels discours dans l'Eglise, il ne veut que retrancher l'indécence & la confusion. Il se contente de les exhorter de ne plus commettre à l'avenir la faute qu'ils avoient faite, & il leur enjoint seulement *de ne parler que l'un après l'autre*, & de ne le point faire *dans l'Eglise*, *à moins qu'il n'y ait un interpréte* qui explique ce qu'ils disent en une langue qu'on n'entend pas. *Si autem non fuerit interpres, taceat in Ecclesiâ.* Ibid. 28.

Le second abus que reprend S. Paul, est encore par rapport à l'ordre qu'on doit garder dans les Eglises, où il n'est pas convenable que des femmes s'ingérent de parler publiquement à tous les Fidéles assemblés : *Mulieres in Ecclesia taceant.* Ibid. 34.

Mais l'Apôtre ne défend point à ces femmes de déclarer dans des maisons particuliéres les révélations qui leur seroient faites. C'est l'explication que S. Thomas donne de ce passage. „ On peut, *dit il*, faire des discours de deux maniéres. On le peut en „ particulier, en parlant familiérement à une personne seule, ou même à un petit nom„ bre de personnes. De cette maniére, *ajoute-t-il*, le don gratuit de faire des discouss „ peut convenir à des femmes : mais on ne leur accorde point la liberté de parler en „ public à toute une Eglise." S. Thomas 2. Qu. 177. Art. 2. in C.

Il est donc incontestable que les abus par rapport auxquels S. Paul ordonne à la fin du même Chapître : *Que tout se fasse dans la bienséance & avec ordre ;* avoient été commis contre le respect & la révérence qu'on doit avoir dans les Eglises, où il n'est point permis aux femmes d'enseigner publiquement.

Mais quel rapport ces régles si sages ont-elles avec ce qui se pratique dans l'administration des Secours violens ? Tout ce qu'on en pourroit conclurre, c'est qu'il ne seroit pas permis aux Convulsionnaires de se les faire donner dans l'Eglise ni même d'y prononcer leurs discours.

Au reste l'Auteur du *Memoire Théologique* s'est laissé si fort éblouïr par sa prévention contre les grands Secours, qu'il croit que la bienséance est bien plus dangereusement blessé, lorsque des filles reçoivent de violens Secours de la main des hommes, qu'elle ne l'étoit dans les abus que S. Paul condamne dans ce Chapître.

Mais si cet Apôtre revenoit parmi nous, combien le jugement qu'il porteroit des grands Secours & des Simboles prophétiques auxquels ils donnent naissance, seroit-il différent de celui des Antisecouristes, lui qui recommandoit avec tant d'empressement aux Fidéles de demander à Dieu *le don de prophétie*, parce que *celui qui prophétise parle aux hommes pour les édifier, les exhorter & les consoler ?* 1. Cor. XIV. 1. 3. & 39.

Or n'est-il pas de notoriété publique parmi tous ceux qui suivent l'œuvre des Convulsions, que ce sont là précisément les trois effets (édifier, exhorter, consoler) que produit dans leur cœur la vûe des merveilleux Prodiges manifestés par les grands Secours, & des figures si claires & si instructives que ces Prodiges représentent ?

La prophétie d'action, qui exécute par des Prodiges évidemment surnaturels, la représentation des faits qu'elle annonce, est tout autrement expressive & persuade bien davantage que ne peuvent faire les discours. Les objets dont l'image entre dans l'esprit par les yeux, s'y gravent d'une maniére bien plus forte, & y font une impression bien plus vive & bien durable, que le bruit qui passe pas les oreilles.

Combien donc l'Apôtre ne seroit-il pas charmé de voir avec quelle magnificence

Dieu prodigue aujourd'hui un nombre innombrable de Prodiges nouveaux, pour nous éclairer, nous instruire, nous fortifier, en nous donnant des Tableaux vivans & parlans des grands Evenemens qui vont arriver dans l'Eglise, afin que nous nous y préparions par la ferveur de la priére, par l'humble austérité de la pénitence, par l'ardeur de nos désirs, & par un entier détachement de toutes choses: & avec quelle effusion de cœur ne rendroit-il pas gloire à Dieu de ce que ces vertus ont déjà germé dans les ames d'un grand nombre de ceux qui suivent le spectacle de ces Merveilles ?

Mais que dira le Prophéte Elie, dont ce Spectacle est la plus éclattante trompette qui annonce sa venue, & est en même tems le prélude & la prophétie de tout ce qui doit arrriver de principal pendant l'exercice de son Ministére ?

Avec quelle force cet homme de feu, instruit à fond des desseins du Très-haut, ne blâmera-t-il pas ceux qui auront fait tous leurs efforts pour proscrire & anéantir une telle œuvre, en la décriant par leurs aigres censures & par leurs violentes déclamations ? Quelle tendresse au contraire ne témoignera-t-il pas aux instrumens de cette œuvre, qui auront souffert avec joie persécution pour la justice, & à leurs zèlés Directeurs, qui, en donnant efficacement leurs soins pour retrancher tous les abus, auront éclairé par leurs conseils, soutenu par leurs exemples, & fortifié par leurs exhortations ces innocentes victimes de la prévention des ennemis de la Vérité, & qui sont en même tems deshonorées par plusieurs de ceux qui auroient dû être leurs protecteurs & leurs Péres ?

IX. Les Directeurs des Convulsionnaires, avant que de leur faire donner les Secours violens qu'ils demandent, font éprouver par des coups modérés, si leur corps est en un état miraculeux, qui ait mis dans leurs membres une force supérieure à ces coups.

Les sages Directeurs, que la Providence Divine qui fait tout pour l'exécution de ses desseins a donnés aux Convulsionnaires, n'ont pas réduit uniquement leur attention à ce qui concerne les bienséances. Ils ont tout à la fois porté leurs vûes sur la totalité de l'œuvre des Convulsions, & singuliérement sur tout ce qui regarde les grands Secours, qui sont le plus brillant Phénomene qu'il y ait dans cette œuvre & celui par lequel Dieu répand les principales lumiéres. Quelque confiance que ces respectables Ecclésiastiques, qui se sacrifient pour servir à l'œuvre de Dieu, aient aux instincts des Convulsionnaires lorsqu'ils les voient clairement marqués au sceau de l'Auteur de tout bien, ils n'en sont pas moins en garde contre les piéges du démon, persuadés que les Convulsionnaires ne sont point incapables de se méprendre sur leurs instincts, & de s'imaginer peut-être qu'une suggestion que leur fait l'esprit Tentateur, est une inspiration Divine.

Ainsi quoiqu'il y ait tout lieu de présumer, que c'est toujours de Dieu que vient l'impression surnaturelle qui fait demander aux Convulsionnaires les Secours les plus terribles, sans en avoir aucun effroi & avec une pleine confiance qu'il les rendra bienfaisans, *Postulet in fide nihil hæsitans*; néanmoins comme il n'y a point une impossibilité absolue que quelques Convulsionnaires accoutumés à recevoir ces Secours sans en ressentir aucun mal, ne prennent pour un instinct formé par l'Esprit de Dieu, une fausse inspiration suggérée par Satan, qui leur feroit demander les Secours les plus assommans dans le tems que leur corps ne feroit pas en état d'en supporter le poids; ces sages Directeurs sont d'avis qu'on s'assure d'abord par de prudentes épreuves, que ces Secours ne peuvent blesser ces Convulsionnaires, & que leurs membres ont reçu dans ce moment une force Miraculeuse supérieure à celle des coups qu'ils exigent.

S. Jacq. I. 6.

Mais aussi après que ces Directeurs véritablement zèlés pour la gloire de Dieu, ont reconnu avec certitude par ces essais réiterés par dégrés, qu'il a rendu ces Convulsionnaires invulnérables aux coups qu'il leur fait demander; ils sont persuadés que ce seroit résister à sa volonté que de refuser alors ces Secours, & que ce seroit faire injure à sa bonté infinie que de craindre qu'il ne change tout d'un coup cette disposition surnaturelle, sans que les Convulsionnaires s'en apperçoivent: enfin ils sont même pleinement convaincus qu'on ne peut en ce cas, sans blesser la charité & violer le V. Précepte,

te, abandonner les Convulſionnaires aux douleurs affreuſes que ſouffrent la plûpart d'entre eux, lorſqu'on différe de leur donner les ſurprenans Secours qu'exige l'inſtinct de leur Convulſion.

Une charité ſagement réglée, une prudence qui emploie toutes les précautions néceſſaires, un grand déſir de plaire à Dieu, de contribuer à ſa gloire, de coopérer à ſes deſſeins de miſéricorde ſur les ames, & de guérir les Convulſionnaires des maux qu'ils endurent, ſont les flambeaux qui éclairent ces ſages Directeurs, & qui doivent ſervir de guides à tous ceux qui ſouhaitent ſincérement de faire la volonté de Dieu & de s'attirer ſa miſéricorde & ſes graces, par rapport à l'œuvre qu'il opére au milieu de nous.

De tels motifs, qui ont évidemment pour principes l'amour de Dieu & la charité pour le prochain, & qui ſont conduits & dirigés par une ſageſſe attentive, devroient certainement fermer la bouche à MM. les Antiſecouriſtes, qui n'ignorent pas que l'amour eſt l'accompliſſement de la Loi, & que la charité eſt la fin de tous les Préceptes: *Plenitudo legis eſt dilectio ... Finis præcepti eſt caritas.* Rom. XIII. 10. 1 Tim. I. 5.

Mais, pourroient dire ces Meſſieurs, il y a actuellement pluſieurs Convulſionnaires qui, pouſſés par l'inſtinct de leur Convulſion demandent les plus violens Secours quoiqu'ils n'en reſſentent aucun beſoin; & par conſéquent on ne peut pas dire que ce ſoit la charité pour le prochain qui engage à les leur donner.

La réponſe n'eſt pas difficile: la charité des Secouriſtes ne ſe borne pas à un ſeul objet. Si dans ce cas ce n'eſt point l'empreſſement de faire ceſſer des douleurs qui les fait agir, ils y ſont déterminés par d'autres motifs encore plus élevés & plus grands. Ils le font pour ſervir d'inſtrumens aux conſeils de la miſéricorde Divine, pour mettre au jour ſes Prodiges, faire paroître ſes Simboles, & être en quelque ſorte une des cauſes des feux céleſtes qu'elles répand par ce moyen dans le cœur & dans l'eſprit de pluſieurs des Spectateurs.

X. Le Phénoméne des grands Secours a une deſtination bien plus intéreſſante que le ſoulagement des douleurs des Convulſionnaires, & même que la guériſon des plus incurables maladies.

Pour peu qu'on faſſe attention à l'œuvre ſi éminemment ſurnaturelle que Dieu fait aujourd'hui parmi nous, il eſt aiſé de pénétrer que cette œuvre *a dans ſes deſſeins*, ainſi que le dit le grand Colbert, *une deſtination plus étendue & plus intéreſſante que la ſimple guériſon des maladies.* C'eſt ce que cet illuſtre Prélat conclud de ce que les Convulſions ſe ſont étendues (dans leur ſeconde Epoque) ſur des * *perſonnes qui n'avoient ni maladie ni infirmité corporelle.* Il eſt clair que Dieu a manifeſté pareillement ſes deſſeins par rapport aux Secours, & qu'il y garde la même conduite que par rapport aux Convulſions ſimples.

Ce n'eſt pas uniquement & toujours pour ſoulager les Convulſionnaires des maux qu'ils endurent aſſez ſouvent, que le Tout-puiſſant leur inſpire de ſe faire donner les plus effrayans Secours, en les perſuadant intérieurement que ces énormes Secours ne manquent pas de leur être utiles de toutes façons. Il ne leur a fait au contraire ſouffrir d'abord de vives douleurs que pour les forcer en quelque ſorte à demander ces formidables Secours malgré l'oppoſition de la nature: & il eſt vrai que depuis quelques années, il a ſupprimé ces ſouffrances en faveur de ceux des Convulſionnaires qui ont une parfaite confiance en lui, & qui voient tomber ſur leur corps les coups les plus capables de l'aſſommer, ſans en avoir aucun effroi.

* Inſtr. de 1736. VIII. *Vérité* Oeuvres, II. 245.

Voy. cidevant, p. 308.

Il en eſt à peu près de même des Guériſons Miraculeuſes opérées par les plus terribles Secours. S'il a plû au Tout-puiſſant de ſe ſervir de leur violente impreſſion pour guérir miraculeuſement pluſieurs Convulſionnaires, pour leur former des pieds & des jambes après l'âge de 50. ans, pour rétablir leurs membres diſloqués, eſtropiés, contrefaits depuis longues années, tous ces admirables effets ne ſont point l'objet eſſentiel auquel il rapporte ces étonnans Secours. Il n'a employé ce moyen ſi ſingulier d'opérer de telles Merveilles, que pour confondre les Antiſecouriſtes, pour convaincre pleine-

ment

ment ses plus fidéles serviteurs, qu'il est l'Auteur des surprenans Prodiges & des lumineux Simboles que ces Secours font paroître, & que c'est lui qui inspire aux Convulsionnaires de les demander. Mais ces Miracles ne sont pas la fin la plus importante & la plus intéressante pour le Public, que Dieu a eû dans l'étonnant Phénoméne de ces Secours prodigieux: ils ne sont qu'une preuve émanée du Ciel que le Très-haut les approuve, qu'il s'en sert même pour faire éclatter sa Toute-puissance & sa miséricorde, & qu'ils entrent dans l'arrangement de ses conseils.

Son principal objet en faisant donner ces terribles Secours, qu'il accompagne continuellement de si grands Prodiges, a été de rendre le Spectacle des Convulsions capable d'exciter la surprise, l'étonnement, l'admiration: parce qu'il avoit résolu d'y attirer un très grand nombre de personnes en présence de qui il vouloit faire annoncer, que le tems arrive à grands pas, où le Prophéte Elie va bien-tôt paroître pour rétablir toutes choses: qu'il sera méconnu, rejetté, méprisé par la plus grande partie de la Catholicité révoltée contre la Morale de l'Evangile: qu'il sera même mis à mort, ainsi que plusieurs de ses disciples qui gagneront par un supplice d'un moment la récompense éternelle & infiniment grande des Martyrs; & qu'il faut se préparer à ce tems d'épreuve & de persécution, par la pénitence, par la priére & par un détachement de toutes choses.

En effet les surprenantes Merveilles que présente le Spectacle des coups terribles qui guérissent au lieu de blesser, & qui sont une semence de vie, bien loin d'être une cause de mort, ont d'abord fait accourir une multitude innombrable de personnes de toutes conditions, dans le nombre desquelles il y en a eû quantité sur qui Dieu a répandu sa miséricorde. Les Discours des Convulsionnaires les ont rendues attentives à d'importantes Vérités que la plûpart ignoroient: les magnifiques Simboles contenues dans les violens Secours & dans les grands Prodiges qui se font voir infailliblement à leur suite, les en ont persuadées, & en même tems Dieu a touché leur cœur par la force toute-puissante de sa grace.

Mais d'un autre côté les Convulsionnaires animés d'un feu céleste, ayant parlé vivement contre la Bulle *Unigenitus*, & ayant prouvé avec une grande force & publié de tous côtés l'importance des Vérités qu'elle proscrit, ont été regardés avec des yeux ennemis par tous les Grands qui protégent cette fatale Piéce. Non contens de les poursuivre à toute outrance, ils ont employé tous leurs efforts à les faire mépriser par le Public, pour empêcher que la voix Divine qui sortoit de tous ces Prodiges ne lui fît impression, & ils ont donné des marques de leur satisfaction à tous ceux qui les ont outrageusement décriés.

Les Puissances de la Terre entraînent toujours dans tous leurs sentimens presque tous les charnels, ce qui, dans cette lie des Siécles, fait la plus grande partie des hommes. Aussi tous ceux qui s'empressent à leur faire la cour, se sont-ils fait un mérite auprès d'eux, de répandre de mordantes censures & même d'odieuses calomnies contre les Convulsionnaires, & de tourner en dérision tous les Prodiges de cette œuvre.

Les Molinistes & les Constitutionnaires, les Courtisans & les Politiques, & généralement tous ceux qui préférent la Bulle à l'Evangile, ou des intérêts humains aux intérêts éternels, se sont joints avec ardeur aux Puissances du Siécle: & plus Dieu a fait de Prodiges & de Miracles dans l'œuvre des Convulsions, plus toutes ces personnes ont pris les Convulsionnaires en haine & se sont efforcés de les deshonorer de toutes façons.

Mais hélas! cette multitude innombrable d'ennemis déclarés ne sont pas les seuls contre qui nous avons à nous deffendre. Nos péchés ont mérité que nous soyons frappés par des coups bien plus sensibles. En même tems que les Puissances irritées contre nous, nous font traîner dans les prisons avec ignominie, parce qu'ils nous regardent comme les plus dangereux adversaires de leur pernicieuse Constitution, nos plus chers amis,

amis, ceux que nous avons pendant long-tems regardés comme nos Péres, nous perçent de leurs traits, autorisent par leurs Ecrits publics la persécution qu'on nous fait souffrir, & nous traitent de coupables pour avoir suivi les impressions de l'Esprit de Dieu, & avoir été les instrumens de ses Prodiges & de ses Simboles.

Mais ne soyons pas assez lâches pour nous laisser abbattre par toutes ces contradictions. N'abandonnons pas notre couronne: & ayons continuellement devant les yeux, que le plan de Dieu est que tous ceux qu'il emploie dans cette œuvre, soient extrémement humiliés, & que cette humiliation d'un moment sera un jour le germe d'une gloire éternelle.

Il ne faut pas non plus perdre de vûe, que cette œuvre est en même tems destinée à répandre la lumiére & les ténèbres: & que si d'un côté elle est un flambeau céleste, qui, en éclairant un petit nombre de Fidéles, les prépare à reconnoître le Prophéte & à le suivre dès qu'il paroîtra; de l'autre côté elle est un nuage fort obscur qui le cachera aux yeux de la multitude, & qui dès à présent est cause en quelque sorte, qu'une nuit si noire s'est emparée de l'esprit de la plûpart des Catholiques, qu'ils ont la témérité de mépriser les Miracles, sous prétexte que Dieu en a fait pour autoriser l'œuvre des Convulsions & des grands Secours, qu'il leur plaît de regarder comme une illusion formée par les démons.

C'est ainsi que la justice Divine abandonne aujourd'hui aux plus funestes préventions tous ceux que la miséricorde ne retire point de ce puits de l'abîme.

Aussi dans cette œuvre si singuliére & si étonnante, tantôt Dieu se montre pour ainsi dire à découvert par les Merveilles qu'il opére, & tantôt il semble se cacher. Il souffre que les hommes & les démons enveloppent d'épais nuages les traits brillans & lumineux qu'il fait souvent sortir de ce surprenant Phénoméne. Mais ces nuages n'empêchent point les cœurs droits, qui ont une foi vive & simple, de discerner son opération: & dès qu'ils apperçoivent sa présence dans la splendeur des œuvres marquées au sceau de sa Toute-puissance & de sa Bonté, ils l'adorent, ils s'humilient, ils tâchent d'en tirer du profit: & lorsqu'il cesse de paroître & qu'il laisse les démons & les hommes souiller par des taches ce qu'il vient de faire, ils se ressouviennent qu'ils l'ont vû il n'y a qu'un moment, & ils espérent de le revoir encore bientôt. Au contraire il y a tout un monde qui ferme volontairement les yeux à la lumiére, qui ne s'occupe qu'à considérer ce que ce Phénoméne a d'obscur, qui ne souhaite que de trouver des prétextes un peu plausibles pour se tromper lui-même, & à qui Dieu en fournit dans sa colére.

C'est encore par ce terrible jugement de sa justice, qu'il a choisi pour la plûpart de ses instrumens, non de grands personnages dont les éminentes dignités ou les talens éclatans, se seroient attirés les respects du Public, mais principalement une troupe de petites filles élevées dans la simplicité, la pauvreté & l'ignorance, & dont plusieurs sont estropiées, ou du moins très contrefaites, & même plusieurs enfans en très bas âge, afin que le mépris que les grands hommes bouffis d'orgueil concevroient pour de si petites créatures, les aveuglât jusqu'au point de regarder avec dédain & une sorte de dérision les Prodiges & les Miracles qu'il feroit par leur ministére.

XI. La fragilité du Sexe, les défauts & les imperfections de la plûpart des Convulsionnaires, ne doivent point servir de prétexte pour mépriser les Merveilles que Dieu fait dans l'œuvre des Convulsions & des grands Secours. Mais on ne doit suivre, du moins principalement, que les Con-

Aussi est-ce une des choses que nos Adversaires nous opposent le plus souvent.

Est-il croyable, s'écrient-ils, que la Sagesse & la Majesté Divine ait voulu choisir un Sexe si fragile & si foible, & de petites Créatures si misérables, pour en faire les instrumens de ses Prodiges & de ses Miracles?

Ces MM. n'ignorent pas qu'il y a nombre d'hommes qui ont des Convulsions: mais en ne faisant attention qu'aux filles, M. de Saci répondra pour moi.

„ Plus les moyens dont Dieu ... se sert, *dit-il*, paroissent à ces faux sages, rabbaissés & extravagans, plus ils doivent s'accuser eux-mêmes d'extravagance & reconnoî-
„ tre

vulsionnaires qui édifient par une piété solide.

„ tre la foiblesse de leur esprit: puisque les choses les plus méprisables deviennent toutes-puissantes entre les mains du Tout-puissant: & que c'est même pour la confusion de leur orgueil, qu'il a employé souvent dans ses grands ouvrages ce qui choque davantage leur foible raisonnement. * "

*Sur le vf. 19. du Ch. XV. des Juges.

Mais ayons recours à une Autorité supérieure à celle des Auteurs les plus Savans. Ouvrons le Nouveau Testament, & nous y trouverons par tout la réponse à cette objection de nos Adversaires. Comment n'y ont-ils pas eux-mêmes apperçu d'un bout à l'autre, que Dieu se plaît à se servir des instrumens les plus foibles, *afin* que toute la gloire de ses œuvres soit rapportée à lui seul, & *que nul homme ne se glorifie devant lui;* & que pour cet effet *il a choisi ce qui paroît vil & méprisable aux yeux du monde* pour faire de très grandes choses?

1. Cor. I. 28. & 29.

En effet sa Toute-puissance peut-elle éclatter d'une maniére plus admirable, qu'en faisant naître la force dans le sein de la foiblesse, ainsi qu'il a fait sortir tout l'Univers du néant?

Aussi en plusieurs occasions Jesus-Christ a-t-il fait des faveurs singuliéres au Sexe le plus foible: & il a même quelquefois employé à des ministéres très relevés, des personnes que nos Docteurs Dominans & Consultans en auroient jugé si indignes, qu'ils auroient apparemment décidé qu'il étoit contraire à sa sagesse de se servir d'elles.

Ce fut par exemple, la Samaritaine qu'il choisit pour annoncer au peuple de son Pays, qu'il étoit le Christ, le Sauveur du monde. Il n'y eut presque que des femmes, à qui il donna le courage d'assister au pied de sa Croix, & dans le nombre de ces femmes, Marie-Madeleine de qui il avoit chassé sept démons, fut la premiére à qui il se fit voir après sa Résurrection: & ce fut par son ministére qu'il fit déclarer aux Apôtres qu'il étoit ressuscité.

Mais j'avoue qu'il y a dans l'œuvre des Convulsions des difficultés qui ne sont pas si aisées à applanir que celle-là.

Par exemple, Dieu a permis que plusieurs Convulsionnaires, après avoir fait des prédictions véritables, dont quelques-unes ont déja été confirmées par l'évenement, & dont ils n'avoient pû avoir la connoissance que par une révélation de Celui devant qui tout l'avenir est présent, en aient fait plusieurs fausses: Peut-être parce que sa justice a voulu fournir cet épais nuage à ceux qui désirent d'en trouver.

Car on ne peut trop répéter que cette œuvre, qui est faite pour être le salut des humbles & une pierre d'achoppement à l'égard des superbes, a deux faces toutes différentes. L'une, où l'on apperçoit de brillans traits de lumiére, dont Dieu se sert pour instruire, encourager, fortifier ceux qui, intimement convaincus qu'ils ne sont par eux-mêmes qu'aveuglement, qu'ignorance & que foiblesse, attendent tout de sa miséricorde: l'autre, qui paroît obscure & toute hérissée de difficultés, parce qu'elle est destinée à aveugler ceux qui croient voir, à égarer ceux qui mettent leur confiance en leurs propres lumiéres, en un mot à confondre tous ceux des Sages du Siécle qui ne sont point humbles.

Au reste il n'est nullement étonnant que les Convulsionnaires prennent quelquefois les visions que leur présente leur imagination pour des révélations Divines: cela est arrivé à presque tous les SS. Mystiques, & à la plûpart des autres Saints, qui sans être Prophétes, ont eû quelques révélations particuliéres.

1. Cor. XIV. 29.

S. Paul nous apprend que les dons que le S. Esprit avoit distribués aux premiers Chrétiens, n'étoient pas la plûpart dans un dégré éminent, ni même toujours exemts de toute imperfection: puisqu'il veut qu'après que *deux ou trois prophétes ont parlé les autres en jugent*, & qu'on examine leurs prophéties par l'analogie de la foi.

C'est cette même maxime que suivent les Directeurs des Convulsionnaires par rapport à leurs prédictions, leurs annonces & leurs discours. Ils les examinent avec soin: &

& ils en jugent suivant les régles de l'Ecriture & de la Tradition. A l'égard de leurs prédictions particuliéres, ils attendent l'évenement pour connoître si ces Convulsionnaires ont parlé par l'Esprit de Dieu ou par leur propre esprit. Mais à l'égard de leurs prédictions générales, qu'ils ont tous faites uniformément dans des Discours dont la plûpart paroissent évidemment surnaturels, comme èlles se trouvent parfaitement conformes aux prédictions des anciens Prophétes, à celles de Jesus-Christ même & de l'Apocalypse, ils croient qu'elles méritent une très grande attention, d'autant plus que ces prédictions sont manifestement la fin principale de cette œuvre, & le point où retententissent toutes ses différentes parties & toutes les Merveilles dont elle est accompagnée.

Telle étoit pareillement il y a peu d'années la maniére de penser du Deffenseur des Antisecouristes.

„ Un des plus beaux caractéres des Convulsions, *disoit-il*, ce sont les Discours sublimes que font quelques Convulsionnaires. Lorsque nous sommes convaincus que ce qu'ils disent est vrai, & que ce ne sont pas eux qui le disent, ne devons-nous pas être remplis d'admiration & de reconnoissance de ce que Dieu se sert d'eux pour nous parler? Et à l'égard de ce qu'ils prédisent pour l'avenir, s'ils se réunissent tous à le prédire, si ce qu'ils prédisent est digne de Dieu, s'il ne renferment rien de contraire à ce dont nous sommes assurés par la foi, soyons-y attentifs. VII. Lett. de M. Poncet, pp. 106. & 108.

„ Le démon, *ajoute-t-il ailleurs*, n'inspire jamais personne pour une autre fin que pour séduire, & ... il y auroit une étonnante témérité, pour ne rien dire de plus, de soupçonner de parler par son esprit des personnes qui ne diroient rien que de bon & que de conforme à la doctrine de l'Eglise." XIII. Lett. p. 10.

Les Théologiens Antisecouristes dans leur *Recherche de la vérité*, ont eux-mémes donné des louanges aux Discours des Convulsionnaires.

„ Au langage mystérieux des représentations simboliques, *y disent-ils*, ont succédé dans un certain nombre de Convulsionnaires, des paroles prononcées dans une espéce d'extase ... Tantôt ce sont des Discours grands, sublimes, animés, énergiques: tantôt des Priéres tendres, touchantes, affectueuses." Recherche de la Vérite. 7. Lett p. 7.

De tels Discours prononcés journellement en extase par des personnes notoirement incapables de les faire, ne sont-ils pas marqués au caractére qui doit faire reconnoître l'opération de l'Esprit saint? Et si cela est, les fausses prédictions de quelques Convulsionnaires peuvent-elles détruire l'ouvrage de Dieu, & doivent-elles servir de prétexte pour mépriser & deshonorer ce qui vient évidemment de lui?

„ Pour juger des Convulsions, *disoit autrefois M. Poncet*, il faut les séparer des qualités bonnes ou mauvaises de ceux en qui elles se trouvent: les considérer en elles-mêmes, voir à quoi elles tendent, & l'usage qu'on en doit faire." II. Lett. p. 4.

Il y a plusieurs Convulsionnaires pour qui les Convulsions ont été un moyen de sanctification: il y en a même qu'elles ont fait bientôt parvenir à un grand dégré de vertu: mais Dieu n'a pas fait la même faveur à tous: ce qui ne doit pas surprendre, puisque dans les états même les plus propres à conduire à la Piété, il y a toujours quantité de gens qui n'en font qu'un mauvais usage. Quel orgueil, quelle corruption, quelle misére ne voit-on pas aujourd'hui en quantité de Religieux! Tous les vices ne sont-ils pas introduits jusques dans les Ordres les plus austéres? Il y a à la vérité quelques Religieux qui sont des Saints; mais le plus grand nombre profite bien mal des avantages spirituels qu'ils pourroient tirer de leur état.

Au reste la Providence, afin qu'on ne pût se méprendre par rapport aux Convulsionnaires, a séparé visiblement des autres ceux qui sont tombés dans de grossiéres illusions. Elle leur a donné des Chefs & des noms particuliers; & plusieurs des bons Con-

Convulsionnaires les sentent sans les voir, les reconnoissent par un pressentiment secret, & ne souffrent point qu'ils approchent d'eux.

XIII. Lett. p. 33. Possib. du mél. p. 89 8. Lett. cont. les V. efforts. p. 1. M. Poncet atteste dans plusieurs mêmes de ses derniers Ecrits, qu'*il y a un très grand nombre de Convulsionnaires ... qui sont devenus plus humbles, plus retirés, plus pénitens & plus vertueux depuis leurs Convulsions, ..* & *qui sont dans la disposition de se sacrifier pour la cause de l'Appel & pour celle des Miracles.*

Possib. des mél. p. 90. „ Au surplus, *ajoute-t-il*, la régle qu'il faut décider d'un état surnaturel par la vertu du sujet, ne me paroît pleinement décisive, que lorsqu'il s'agit de juger d'un „ état entiérement personnel à la personne qui l'éprouve. Car si ce qui se passe dans „ une personne, est plutôt un Prodige par rapport à l'Eglise qu'un moyen de sanctification; il me paroît que la régle pour en juger, c'est de considérer à quoi tend ce „ Prodige: car s'il tend uniquement à attacher à la Vérité quand elle est persécutée, „ si les ennemis de tout bien le sentent eux-mêmes, & s'ils en sont effrayés: si d'un „ autre côté le même Prodige ne tend qu'à porter les hommes à fléchir la colére de „ Dieu, il me semble qu'il est évident qu'on doit reconnoitre que c'est Dieu qui en „ est l'Auteur."

A juger par cette régle si judicieuse des Prodiges que les grands Secours font paroître, qui peut douter qu'ils n'aient pour principe Celui qui l'est de tout bien? N'est-il pas d'une notoriété publique, que la vûe de ces merveilleux Prodiges a converti des Déistes & des Incrédules, & qu'elle en a fait des disciples tous brûlans de zèle pour la cause de la Vérité; & que d'autre part les Simboles représentés par ces Prodiges ont instruit, éclairé, fortifié, encouragé ceux qui étoient déjà attachés à la Cause de Dieu? Or si les Prodiges manifestés par les grands Secours, sont incontestablement une opération Divine, n'est-il pas contre le bon sens d'attribuer à un agent directement opposé l'instinct surnaturel qui fait souhaiter aux Convulsionnaires par une parfaite confiance en Dieu de terribles coups, indispensablement néceffaires pour mettre ces Prodiges au jour? Mais si ces Prodiges, & les violens Secours qui sont leur accompagnement essentiel, sont manifestement l'ouvrage de Dieu, on ne doit donc plus se faire un moyen contre nous des défauts de quelques-uns des instrumens qu'il juge à propos d'employer.

Au surplus les Directeurs dont je suis les lumiéres, ne regardent les Convulsionnaires, ainsi que fait M. Poncet, que comme des personnes données en signe, comme des machines vivantes dont Dieu se sert pour exécuter les Prodiges, les Simboles & les figures qu'il veut nous faire voir, & comme des Trompettes retentissantes par qui il lui plaît de faire publier la Vérité de tous côtés, & de nous annoncer des Evenemens qui nous sont de la derniére importance.

Si dans le grand nombre des Convulsionnaires, & même de celles à qui on donne les plus violens Secours, il y en a quelques-unes dont la conduite hors de Convulsion a pû être répréhensible, Dieu ne l'a permis que pour sa gloire, & peut-être pour nous donner par un simbole si palpable cette effrayante leçon: qu'il emploie quelquefois pour enseigner & deffendre la Vérité, des personnes qui, destituées de charité, ne sont que des cimbales retentissantes, & d'autres dont la charité & le zèle ne sont pas couronnés par une persévérance finale; afin que nul ne se glorifie de l'avantage de connoître la Vérité, ni de ce qu'il a fait & souffert pour sa défense.

V. Lett. p. 101. Au reste M. Poncet convient lui-même, que *les plus grands défauts peuvent se trouver réunis avec l'opération de Dieu, même de l'ordre surnaturel.*

Les Théologiens Antisecouristes ont avoué cette Proposition, aussi bien que leur Deffenseur, & ils l'ont même établie par ce passage de S. Augustin qu'ils rapportent dans un de leurs Ouvrages. „ Nous ne devons point, *dit ce Pére de l'Eglise*, être sur-

Exam. de la Consult. p. 301. „ pris lors que par un secret conseil de Dieu & par une opération vraiment Divine,

„ nous

„ nous voyons dans des hommes, quels qu'ils soient d'ailleurs, certains écarts qui sont „ au dessus de leur mérite & de leur portée, en des rencontres où il plaît à Dieu d'ex- „ poser à nos yeux ces sortes de Prodiges, pour marquer & signifier quelque chose „ qu'il veut nous faire connoître."

Si Dieu, *pour signifier quelque chose qu'il veut nous faire connoître*, peut faire des *Prodiges* sur des personnes *telles qu'elles soient*, & même sur celles qui ont *les plus grands défauts*, toutes les inductions que MM. les Antisecouristes ont prétendu tirer contre l'œuvre des grands Secours, des défauts personnels de quelques-uns des Convulsionnaires à qui Dieu inspire de les demander, portent donc à faux, & ne concluent rien contre cette œuvre Divine? Et par conséquent on doit retrancher de la *Réponse* de ces MM. & du *Mémoire Théologique* toutes les belles déclamations qu'on y trouve sur ce sujet: & il faut s'en tenir à la régle que suivent les Directeurs des Convulsionnaires, que d'une part les Prodiges que Dieu fait dans cette œuvre ne contractent aucune souillure & ne perdent rien de leur prix, par les défauts que peuvent avoir les sujets sur qui ils sont opérés: & que d'autre part ces Prodiges n'excusent & ne justifient en aucune façon ces défauts: qu'il faut faire tous ses efforts pour corriger toute espéce d'abus, tout défaut, toute imperfection; mais qu'il n'en faut pas moins admirer & respecter l'œuvre de Dieu, & tâcher de profiter des lumineuses instructions qu'il nous donne par ces Merveilles, dont la plûpart sont prophétiques.

S'il y a quelques Convulsionnaires dont le commerce soit dangereux, il ne faut pas douter que leurs prudens Directeurs ne les renferment soigneusement dans la retraite, sans souffrir qu'elles soient vûes que par les personnes avec qui elles ont une relation nécessaire.

Ces zèlés Ministres du Seigneur, qui se sont sacrifiés pour servir les ames dans l'œuvre des Convulsions, ne se bornent pas uniquement à conduire les Convulsionnaires: ils ne cessent d'avertir leurs Spectateurs de se défier de toutes les ruses de Satan, & de ne se livrer au Spectacle des grands Secours, qu'autant qu'ils connoissent par expérience que leur ame en tire un véritable profit: & comme il y a plusieurs de ces Convulsionnaires que leurs Convulsions ont fait parvenir à une grande vertu, c'est principalement aux admirables Prodiges que Dieu fait sur elles, qu'ils les invitent d'assister.

Je dis, principalement: & je crois qu'il est bon de répéter encore ici; que parmi les Convulsionnaires qui hors de Convulsion ont encore bien des défauts & en qui on ne voit qu'une piété foible & languissante, il y en a plusieurs qui en Convulsion ont des impressions momentanées de vertu, qui ne durent que pendant le tems de l'instinct. Mais, quoique ces impressions ne soient en quelque sorte que de belles images, elles n'en sont que plus capables de toucher les cœurs de ceux qui les voient, lorsqu'ils font attention que ces vertus simboliques que Dieu peint à leurs yeux par les traits les plus vifs, sont un grand Prodige qu'il fait exprès pour leur donner une magnifique représentation de celles qu'ils doivent avoir.

Par exemple, comment peut-on n'être pas touché d'admiration, de reconnoissance envers Dieu, & du désir de suivre les conseils qu'il daigne nous donner lui-même par de si merveilleux moyens, lorsqu'on voit des Convulsionnaires qui hors de Convulsion ne sont que foiblesse, & qui tout à coup le feu dans les yeux nous exhortent par des Discours également sublimes, touchans, pathétiques, & manifestement au dessus de leur portée, à tout souffrir avec joie pour la Cause du Seigneur, & qui paroissent elles-mêmes brûler d'empressement de souffrir le Martyre pour sa gloire? Mais combien ces Discours font-ils encore plus d'effet dans les ames, lorsqu'ils sont accompagnés de la représentation de quelque cruel supplice, que la Convulsionnaire paroît réellement souffrir, & qu'on lit en même tems sur son visage un contentement inexprimable qui semble être une joie céleste,

Cependant à l'égard de ces Convulsionnaires imparfaites, le parti que les Directeurs conseillent aux Fidéles de prendre, n'est pas de les suivre avec assiduité, quoiqu'elles fassent quelquefois des figures si capables de faire dans les cœurs des impressions très salutaires; mais de ne les voir que dans le moment précis où elles font ces Discours & ces représentations, dont souvent ces Convulsionnaires prédisent le jour & l'heure quelque tems auparavant.

En un mot, la grande régle que suivent constamment ces sages Directeurs, c'est de nous exhorter à profiter avec empressement & reconnoissance des Merveilles que Dieu fait dans l'œuvre des Convulsions & des grands Secours, & de nous éloigner en même tems, autant qu'il est possible, de tout ce qui ne vient pas de lui.

Par exemple, on m'a mandé qu'il y a présentement plusieurs Convulsionnaires qui, quoiqu'ils vivent dans la piété & qu'ils aient de tems en tems des Convulsions très édifiantes, sont néanmoins par intervalles obsédés par le démon: & que par cette raison leurs Directeurs ne laissent voir à personne.

J'avoue que j'ai été d'abord très effrayé de cette nouvelle. Car j'avois bien ouï dire il y a plusieurs années, que cela étoit arrivé à trois ou quatre Convulsionnaires que je n'ai jamais vus: mais ce cas me paroissoit si extraordinaire & si rare, que je ne croyois pas qu'il méritât qu'on y fit une fort grande attention, d'autant plus que je n'appercevois point la maniére d'en tirer un grand profit. Mais ayant appris depuis peu, qu'il étoit devenu plus commun, mon premier mouvement a été d'en être touché jusqu'aux larmes. Cependant pour pénétrer jusqu'à certain point le sens caché de cette effrayante énigme, je n'ai eû besoin que de parcourir au plus vîte les Lettres de M. Poncet, où je me ressouvenois en général qu'il en étoit parlé.

VII. Lett. de M. Poncet, p. 181. Ce zèlé Deffenseur des Antisecouristes fait lui même la remarque, que *presque tous ceux que Dieu a élevés à des états extraordinaires, ont été tourmentés par les démons*: apparemment paace que notre Pere céleste, dont la bonté est infinie, a voulu qu'un contrepoids si humiliant les empêchât de s'enorgueillir des faveurs singuliéres qu'il leur faisoit. Et S. Paul même nous apprend que pour lui épargner la tentation de se glorifier dans son cœur de la grandeur des révélations que Dieu lui faisoit, il permit à un Ange de Satan de lui donner des soufflets, & de le tenter honteusement dans sa chair (2. Cor. XII. 7.)

Ibid. pp. 161. & 162. „ Dès le commencement de l'Eglise, *ajoute M. Poncet*, on a vû dans les Solitai„ res des Déserts, les mêmes choses qu'on rencontre dans les Saints des derniers tems, „ & qu'on remarque dans quelques Convulsionnaires. Tous ces Saints ont été exposés „ aux insultes du démon."

VI. Lett. p. 70. Il observe qu'entre autres choses, „ toutes les Saintes Mystiques ont été livrées au „ démon jusqu'à un certain point, (& que) Dieu lui permettoit d'affliger leur corps „ par de violentes douleurs & des contorsions horribles, ou leur esprit & leur imagina„ tion par des tentations affreuses."

Ibid. pp. 80. & 81. Il en cite plusieurs exemples, & entre autres celui de *Sainte Madeleine de Pazzi*; *que Dieu favorisoit* par intervalles *de magnifiques extases*, *où elles représentoit les Mystéres de Jesus-Christ*: & que *le démon* dens d'autres tems tourmentoit effroyablement, en faisant souffrir à son corps *tous les supplices imaginables*, & en attaquant *son esprit par les plus horribles tentations*.

XIII. Lett. p. 43. Enfin il va jusqu'à dire, que „ les Prophétes mêmes peuvent être affligés dans leur „ esprit par le démon, & tourmentés cruellement dans leur corps (ainsi que l'a été „ Job," à qui l'Esprit de Dieu faisoit faire de très augustes prophéties, dans le tems même qu'il permettoit au Tentateur de déchirer son corps par d'effroyables plaies.

Ibid. p. 33. Il conclud de tous ces Exemples, que „ bien loin que l'opération du démon sur les „ Convulsionnaires les rende indignes de recevoir les faveurs de Dieu, il arrive souvent

„ au

„ au contraire qu'elle sert à les y disposer, & que l'humilité avec laquelle elles sou-
„ tiennent une si terrible épreuve, est un gage des plus grandes bénédictions du Ciel."
Il le prouve par cette circonstance décisive, que Dieu continue de „ répandre ses
„ faveurs sur les Convulsionnaires (sur qui il permet) au démon de prendre un cer-
„ tain pouvoir, (& qu'il) les protége visiblement dans le tems de leurs Convulsions."
Mais n'est-il pas d'une évidence palpable, que cette protection n'est jamais plus *vi-
sible*, que lorsque les Convulsionnaires reçoivent des Secours violens, puisque dans ce moment Dieu ne manque jamais de faire en leur faveur l'admirable Prodige de rendre leur corps invulnérable à ces coups ?

Voici encore sur ce sujet une remarque bien importante faite par M. Poncet. Il observe que cette protection, que Dieu répand visiblement sur ces Convulsionnaires, leur fait „ représenter les miséricordes abondantes qui se vont répandre sur ceux dont ils ne „ sont que la représentation." XII. Lett. p. 50.

Il est clair comme le jour que dans ce passage, M. Poncet parle des Convulsionnaires, qui par les plus terribles Secours peignent de la maniére la plus vive & la plus touchante, les supplices qu'on fera souffrir aux plus ardens disciples de la Vérité.

Voilà donc le Deffenseur des Antisecouristes qui décide lui-même que quand il y auroit quelques Convulsionnaires à grands Secours qui seroient obsédés par Satan, la préservation Miraculeuse que Dieu leur accorde, & les Simboles prodigieux par lesquels ils nous prédisent & nous promettent même de sa part d'abondantes miséricordes, qui donneront un courage extraordinaire aux Martyrs de ce Siécle, sont des preuves suffisantes que, *bien loin que l'opération du démon sur ces Convulsionnaires les rende indignes des faveurs de Dieu*, souvent elle est *au contraire* une semence pour eux *des bénédictions du Ciel*, par l'humiliation qu'elle leur procure.

M. Poncet, ajoute encore une autre vûe, dans son *Essai de Tradition* publié en 1739. „ Peut-être, *dit-il*, Dieu à donné au démon ce pouvoir, pour nous mettre „ sous les yeux un Tableau, de ce que nous méritons tous de souffrir. Dans ce cas „ les Convulsionnaires ressembleront à S. Antoine par cet endroit, & pourroient re-
„ cevoir les mêmes faveurs de la part de Dieu. Et bien loin, *ajoute-t-il*, que leur „ état de souffrances les rendit indignes des graces de Dieu, elles les mettroient en „ état d'avoir part à ses plus excellens dons." Possib. du mél. ou Ess. de Trad. p. 45.

Au reste cet Auteur a protesté en 1737. dans sa XIII. Lettre publiée & augmentée par M. le Gros, que „ plus l'humiliation des Convulsionnaires sera grande, plus „ (il) les respectera: (& que si cette humiliation) parvenoit jusqu'à égaler celle de „ Job, (il) croiroit qu'ils en retraceroient l'histoire, & (qu'il) espéreroit pour ceux „ qui demeureroient fidéles, le même dénouement & les mêmes faveurs que Dieu ré-
„ pandit sur ce Saint homme." XIII. Lett. p. 52.

Je ne pourrois qu'affoiblir la deffense de ces Convulsionnaires, qui au surplus sont en petit nombre, si je m'avisois de vouloir ajouter quelque chose à celle que M. Poncet a composée en leur honneur & gloire. Quand nos Adversaires combattent eux-mêmes avec tant de force pour nous, le plus sage parti est de nous taire & de les laisser dire.

Mais je ne puis me dispenser de rapporter ici quelques traits bien singuliers que m'ont mandé presque dans les mêmes termes, plusieurs personnes de mérite qui en ont été témoins oculaires.

Elles m'attestent qu'il est ordinaire que ces Convulsionnaires, qui présentement sont quelquefois obsédés, annoncent quelque tems auparavant le moment précis où il sera permis au démon de les jetter dans ce triste état: & qu'il y en a qui déclarent que pour le chasser, il faudra leur donner tel & tel Secours, qui sont ordinairement fort violens & des plus humilians.

Au moment marqué, l'obſeſſion ſe manifeſte : ils ont horreur de l'eau bénite, des Crucifixs, de toutes les Reliques & ſinguliérement de celles des Bienheureux Appellans. Ils traitent d'ennemis de l'Egliſe ceux qui refuſent de ſe ſoumettre à la Bulle: ils parlent avec véhémence: ils prêchent contre la vérité des Miracles: ils déclament contre les Convulſions, & ſur-tout contre les Secours violens.

On leur donne alors les Secours, ſoit violens, ſoit humilians, qu'ils ont indiqués avant leur obſeſſion ; & qui conſiſtent le plus ſouvent à les frapper à coups de bûches ou à les fouler aux pieds, à leur donner des ſoufflets, à leur cracher au viſage, & à les traiter avec le dernier mépris. Quelquefois ils veulent ſe défendre, & ils tâchent de mordre & d'égratigner: mais ils ne peuvent en venir à bout. Dès qu'on a commencé à les frapper & à les humilier, Dieu les rend d'une foibleſſe ſi extrême, que tous leurs membres ſemblent n'avoir pas plus de force qu'un linge mouillé: il ne leur reſte que celle de gémir des coups qu'on leur donne. Mais Satan lâche bientôt priſe: on diroit que c'eſt lui qui ſouffre la douleur des coups que ces Convulſionnaires reçoivent. En effet dès que l'obſeſſion eſt paſſée, ils ne reſſentent aucun mal de tous les coups qu'ils ont reçus. On voit au contraire briller ſur leur viſage & dans leurs yeux, une paix & une joie inexprimables: & ils ne manquent jamais de témoigner une vive reconnoiſſance à ceux qui par de tels Secours les ont fait ſortir de l'état d'obſeſſion où ils étoient.

Qui oſera attribuer au démon les heureux effets que produiſent ces Secours, par leſquels cet eſprit ennemi eſt chaſſé ? Qui lui donnera la paix, la joie, la reconnoiſſance, & même ordinairement l'eſprit de priéres, qui s'emparent auſſitôt du Convul-
Luc. XI. 18. ſionnaire délivré ? *Si Satan chaſſe Satan, il eſt diviſé contre lui-même*, s'écrie avec l'Evangile un des Directeurs qui m'ont certifié ce récit. Mais, ajoute-t-il, ceux qui de nos jours combattent les œuvres de Dieu, ne s'embarraſſent guéres de tomber dans de telles contradictions.

Au reſte ces ſortes d'obſeſſions (m'ont mandé pluſieurs Directeurs) ſont ordinairement la punition de quelque deſobéiſſance des Convulſionnaires: par exemple, lorſqu'ils refuſent de faire les rigoureuſes pénitences, ou de demander les effrayans Secours, qu'exige l'inſtinct de leur Convulſion. Mais l'effet de ces obſeſſions eſt ordinairement avantageux aux Convulſionnaires. Nous avons remarqué, diſent ces Directeurs, que c'eſt le moyen qui contribue le plus efficacement à les rendre humbles, à les ſoumettre aux inſtincts qui viennent de Dieu, & à recourir à ſa miſéricorde avec le plus d'empreſſement. Il ſuffit pour s'en convaincre de faire attention aux ſentimens dont on les voit animés, auſſitôt qu'ils ſont délivrés de l'ennemi qui les tourmentoit. Voici le Diſcours d'une Convulſionnaire fait en pareille circonſtance.

„ O mon Dieu, en quel abîme ſe trouvent ceux qui refuſent d'être ſoumis à vous ! „ Dans quel malheur ſe trouvent ceux qui vous réſiſtent ! A quel eſprit abandonnez-„ vous ceux qui oſent ſe révolter contre vous ! Quelle main frappe & tourmente ceux „ qui veulent ſe ſouſtraire à la vôtre ! Ah, terrible, mais charitable punition ! Vous „ permettez, ô mon Dieu, que notre ennemi paroiſſe avoir pour un tems l'avantage „ (ſur nous :) mais votre miſéricorde ſait (nous faire) tirer avantage de ce fatal re-„ méde. Dans le tems même que nous paroiſſons ſa proie, vous nous faites échapper „ de ſes mains pour l'éternité, par une voie qu'il n'a jamais connue ! C'eſt par l'hu-„ milité que vous mettez dans notre cœur, dans le tems que vous nous laiſſez éprou-„ ver une ſi grande humiliation."

Je laiſſe à MM. les Antiſecouriſtes à faire leurs réflexions ſur cet étonnant Phénoméne qu'on a vû nombre de fois, & qui a pour témoins des perſonnes très reſpectables. Il ne tiendroit qu'à ces Meſſieurs de l'examiner eux-mêmes, ſi leur gravité, peut-être un peu trop haute, pouvoit le leur permettre.

Je

XII. Reponse au reproche que me font le Nouvelliste & son Conseil, de n'avoir représenté que par des aveux rapides ce qu'il y a de repréhensible chez les Convulsionnaires.

Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742. Art. 2.

Je ne dois pas finir les Articles qui concernent les choses repréhensibles que quelques Convulsionnaires ont effectivement mêlées de leur propre fond à l'œuvre Divine dont ils ne sont que les instrumens, les reproches outrés & quelques-uns même très mal fondés qu'on leur a fait à ce sujet, & les calomnies que l'on a débitées contre eux, sans me laver moi-même de l'accusation qu'ont formée contre moi le Nouvelliste & les Théologiens auxquels il s'est uni, de n'avoir „ guéres représenté ce qui s'est mêlé de „ dangereux & de repréhensible (dans les Convulsions) que par des aveux rapides, „ dont l'effet est pour ainsi dire absorbé par ce qui les précéde & ce qui les suit."

Il faut absolument que ces MM. n'aient d'abord lû mon second Tome qu'avec une prévention qui les ait empêchés de faire attention à ce qu'ils y lisoient, ou plutôt que le Nouvelliste en ait fait la Critique avant de l'avoir suffisamment examiné. Car non seulement j'y observe en plus de vingt endroits différens, que les Convulsionnaires peuvent prendre & qu'ils prennent quelquefois les illusions de leur imagination ou des suggestions de l'esprit Tentateur pour des inspirations Divines, ce qui leur fait faire des fautes: non seulement j'y conviens qu'il y a un grand nombre de Convulsionnaires qui ont encore bien des défauts, & que quelques-uns même ont eû une conduite repréhensible: mais il m'est même indispensablement nécessaire, pour exécuter le dessein de mon Ouvrage, de répéter ces tristes assertions, toutes les fois qu'il est question de remettre sous les yeux du Lecteur l'idée générale de l'œuvre des Convulsions & des effets très différens qui en naissent.

Comment ces MM. n'ont-ils pas remarqué, que l'objet principal de mon Ecrit sur ce sujet est d'avertir le Public, que si par cette œuvre si surprenante, la miséricorde de Dieu répand de precieux bienfaits, sa justice s'en sert en même tems pour lancer des traits redoutables de sa colére; & que si cette œuvre est faite pour éclairer un petit nombre de Catholiques, elle est en même tems destinée à en aveugler une multitude?

Or puis-je remplir ce plan sans prouver, d'une part, que Dieu pour éclairer ceux à qui il veut faire cette grace, opére un très grand nombre de Miracles, de Prodiges & de Simboles, & qu'il nous donne par ce canal Divin des instructions très importantes: & sans établir d'autre part, que, pour aveugler ceux qu'il veut traiter dans la rigueur de sa justice, il souffre que plusieurs des instrumens même dont il se sert, salissent son ouvrage par des taches qui fournissent de mauvais prétextes à tous ceux qui cherchent à se tromper eux-mêmes, de mépriser jusqu'aux plus admirables Merveilles qu'il fait aujourd'hui parmi nous?

Tel est tout le dessein de mon Ouvrage: c'est sur ces deux colomnes, qui ont des faces si différentes, que tout son édifice est bâti.

Pour en convaincre tout Lecteur, je n'ai besoin que de rappeller en peu de mots l'idée générale, que, dans la premiére Edition de mon second Tome, j'ai donnée de toute cette œuvre, aussi salutaire & merveilleuse dans tous ses Prodiges, qui sont de leur nature bienfaisans pour les corps & pour les ames, que fatale & terrible à cause des funestes effets qu'elle produit, non par elle-même, mais par les mauvaises dispositions de la plûpart des hommes.

Ce n'est pas assez, ai-je dit dans ma premiére Edition, ainsi que dans celle-ci, de savoir que l'œuvre des Convulsions a été évidemment formée pour annoncer la venue du Prophéte Elie: il faut aussi savoir, pour pénétrer quelque chose du plan général que Dieu a tracé par rapport à cette œuvre, qu'elle est en même tems destinée à couvrir d'un voile d'ignominie la Mission de ce Prophéte, & à le faire rejetter par la Gentilité malgré tous les Prodiges par lesquels il doit prouver sa Mission. Ainsi pour prendre une idée juste des principaux desseins qu'a eû le Très-haut en faisant paroître ce surprenant Phénomene, il faut joindre ensemble deux vues opposées & qui semblent se contredire.

La premiére, que Dieu dans sa miséricorde a produit le Phénomene des Convulsions pour instruire plusieurs Fidéles que le Prophéte qui doit rétablir toutes choses, va bientôt paroître.

La seconde, que Dieu dans sa justice a permis que cette œuvre fût deshonorée par un très grand nombre de différentes circonstances, en sorte qu'elle servît par ce moyen à faire mépriser les Miracles, les Prodiges & les Prédictions: & que ce mépris formât une funeste disposition dans les esprits, qui fît rejetter le Prophéte par presque toute la Gentilité, malgré toutes les Merveilles dont sa Mission sera autorisée.

Mais quelles sont les principales circonstances, qui même dès à présent aveuglent par rapport à cette œuvre Divine, presque toute la Gentilité Catholique? Ce sont d'une part les illusions ridicules, dans lesquelles Satan a fait tomber les Augustinistes & les Vaillantistes: & d'autre part, les calomnies qu'on a répandues de tous côtés contre tous les Convulsionnaires en général. Et j'observe en plus d'un endroit de mon second Tome, que ces calomnies n'auroient pas fait une si pernicieuse impression si aucun de ceux des Convulsionnaires, qui ne sont point dans le déplorable aveuglement des Vaillantistes & des Augustinistes, n'avoit donné lieu par sa mauvaise conduite d'attribuer à tous ses Confréres les fautes qui lui sont personnelles; & enfin s'il n'y en avoit point eû, même parmi ceux qui sont les plus attachés à toute Vérité, plusieurs qui néanmoins sont demeurés fort imparfaits, & qui ne profitent que fort foiblement des grands avantages que leur fournit leur état surnaturel. Car enfin cette multitude de merveilleux Prodiges que Dieu fait sur eux-mêmes, n'auroit-elle pas dû leur donner à tous une foi, qui par sa lumiére leur fît sans cesse comme entrevoir celle de la gloire éternelle, & qui leur fît continuellement lancer leur cœur vers cette récompense céleste, dont tous ces Prodiges sont des preuves sensibles & palpables?

Les Convulsionnaires sont des instrumens dont Dieu se sert aujourd'hui pour donner lieu à l'exécution des conseils de sa miséricorde & de sa justice: mais par eux-mêmes ils ne sont que des instrumens très défectueux; & leurs imperfections & leurs fautes sont comme la premiére source d'où sortent des nuages épais, qui dès à présent servent de prétexte à la Gentilité pour tourner le dos à la lumiére que Dieu répand par l'étonnant Phénomene qu'il fait paroître en ce Siécle.

Voilà le Tableau général que représente mon Ecrit d'un bout à l'autre. Ainsi la Proposition que j'y répéte davantage, c'est que les défauts des Convulsionnaires ne doivent point diminuer le respect, la croyance & la confiance qu'on doit aux œuvres de Dieu: & j'expose sans cesse sous les yeux de mes Lecteurs le double dessein que Dieu a formé en faisant l'œuvre des Convulsions, de faire grace & de punir.

Je n'ai donc eû aucun intérêt, & je n'ai pû avoir la volonté remplie de mensonge & d'artifices, de dissimuler les fautes & les imperfections des Convulsionnaires, puisqu'au contraire leurs imperfections & leurs fautes me sont des preuves essentielles pour établir la seconde partie de mon Sistême.

Il est vrai qu'en les rapportant avec fidélité, je le fais en gémissant, & non pas avec joie. Quoiqu'ils entrent nécessairement dans les preuves du plan de Dieu, dont je rends compte, ils n'en sont pas moins verser à mon cœur des larmes de sang. Je donnerois volontiers ma vie pour que l'œuvre des Convulsions & les Merveilles Divines dont elle est accompagnée, servissent à sauver toute la Terre, & non pas à endurcir le plûpart des Catholiques, à les prévenir contre les grands Miracles que fera le Prophéte, & à les leur faire, pour ainsi dire, mépriser & rejetter par avance.

Au

Au reste si mon Ecrit paroît plus favorable aux Convulsionnaires que la plûpart de ceux qui ont été jusqu'à présent répandus sur ce sujet, c'est d'une part que plusieurs Auteurs les ont décriés par une multitude d'imputations calomnieuses avec un acharnement inconcevable; & que d'autre part, presque tous ceux qui auroient dû les défendre, ou gardent le silence, ou tout au plus n'osent le faire qu'en bégueyant.

Comme cette œuvre est fort en butte à la persécution des Puissances du Siécle, & qu'elle est deshonorée par la censure des politiques & le mépris de tous les mondains, le petit nombre de Fidéles savans & capables d'écrire attachés à cette œuvre (*non multi sapientes secundum carnem* disoit S. Paul) se contentent de respecter les Miracles & les Prodiges par lesquels Dieu y manifeste presque continuellement sa présence, & la plûpart croient faire encore beaucoup de ne pas s'unir à ceux qui la déchirent par leurs critiques injurieuses, ou leurs outrageantes railleries, & même il n'y en a que fort peu parmi eux qui aient assez de courage pour déclarer publiquement qu'ils y tiennent de tout leur cœur; & par conséquent ils sont bien éloignés de relever & de publier tous les grands traits de lumiére que Dieu fait sortir de ce Phénomene, & encore plus de prendre ouvertement la défense des Convulsionnaires injustement persécutés par les Puissances & calomniés par leurs propres Fréres. Seroit-ce, par exemple, aujourd'hui les Théologiens Antisecouristes qui voudroient se sacrifier pour défendre les Convulsionnaires? 1.Cor.I.26

Aussi le Tout-puissant, pour faire voir de son côté qu'il n'a nul besoin des savans, ni même des plus fameux Docteurs pour l'exécution de ses desseins, & que l'instrument le plus incapable lui est également propre, a-t-il choisi pour défendre ses œuvres un ignorant dans les chaînes, qu'il avoit auparavant retiré de la gueule de l'Enfer où il se précipitoit avec un aveuglement effroyable. Tel est le chétif Laique qui ose aujourd'hui sans aucune crainte prendre hautement le parti des instrumens de Dieu, contre toutes les Puissances de la Terre & la plûpart des plus célébres Théologiens du Siécle.

,, Dieu a choisi, *dit S. Paul*, ceux qui sont fous aux yeux du monde, pour ,, confondre les sages: il a choisi ceux qui sont foibles pour confondre les puis- ,, sans: *Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes: & infirma mundi* ,, *elegit Deus ut confundat fortia.*" 1.Cor.I.27.

Au surplus la Providence, quoique je sois comme enchaîné dans une Captivité étroite, & souvent gardé à vûe, n'en a pas moins trouvé le moyen de me fournir depuis peu bien d'excellens secours: & je crois pouvoir dire que dans ce nouvel Ecrit *, je n'y ai rien avancé qui ne soit conforme aux principes que j'ai appris de savans Théologiens très sincérement attachés à l'œuvre entiére des Convulsions, & par conséquent aux violens Secours qui en sont la partie la plus intéressante.

*[Ces Reflexions préliminaires à la IV. Partie des Observations &c.]

XIII. La différence qu'il y a entre le Sistême des Directeurs des Convulsionnaires & celui des Antisecouristes ne consiste véritablement qu'en ce que les premiers ont plus que les

Les Théologiens Antisecouristes auroient d'autant plus mauvaise grace à contester leurs Maximes, que la plûpart sont les mêmes qu'on trouve dans tous les Ecrits que ces Théologiens & leur Deffenseur M. Poncet, ont fait contre les Consultans & l'Auteur des *Vains efforts*.

Je ne sai que deux régles de conduite, par rapport auxquelles les Directeurs des Convulsionnaires & les autres Secouristes ont toujours été bien au delà des Théologiens qui s'élevent aujourd'hui contre les Secours violens.

La premiére est sur le respect & l'attention qu'il faut avoir pour les œuvres de Dieu: & la seconde, sur la charité qu'on doit avoir pour le prochain.

Dès que les Secouristes voient un Miracle, ou un Prodige qui porte les caractéres d'une Bonté Supréme & d'une Puissance Supérieure à toutes les loix primiti-ves

seconds, de respect pour les œuvres de Dieu, & de charité pour leurs Fréres.

ves de la nature, ils s'humilient en la présence du Très-haut, ils le remercient de ses bienfaits, & ils le prient de les faire profiter de ces Merveilles, sur-tout pour augmenter leur foi, qui est la racine & le soutien de toutes les autres vertus.

Les Antisecouristes au contraire, abusans de leur autorité, osent se répandre en déclamations pour faire proscrire tous les grands Secours, quoiqu'ils aient été visiblement les moyens dont Dieu s'est plusieurs fois servi pour opérer de très grands Miracles, & qu'ils soient comme le germe dont il fait journellement éclorre sous nos yeux une telle multitude de Prodiges admirables, qu'il est impossible de les nombrer.

Mais ces MM. songent-ils-bien que la vûe de ces Prodiges a déja converti beaucoup d'incrédules & de pécheurs, & qu'elle fortifie tous les jours la foi d'une multitude de Fidéles? Font-ils assez de réflexion que les merveilleux Simboles représentés par ces Secours & par les Prodiges qui ne manquent jamais de s'y unir, sont une instruction Divine dont le feu céleste échauffe les cœurs, en même tems qu'il éclaire les esprits?

Comment ces Messieurs, si excessivement scrupuleux par rapport à certaines bienséances, ne se font-ils pas un scrupule bien mieux fondé, d'employer leur crédit, leur éloquence & leurs talens à tâcher de tarir une source si abondante des miséricordes du Seigneur, & d'annéantir le moyen que sa Providence a manifestement choisi pour répandre & augmenter la foi dans l'ame de quantité de personnes, & pour les instruire des grands Evenemens qui vont arriver, & auxquels elles ont un très sensible intérêt d'être attentives, & de s'y préparer par un détachement universel de tout ce qui doit périr? Quoi! Est-il donc permis de vouloir étouffer la voix de Dieu, & l'empêcher de retentir, ainsi qu'elle fait, jusqu'au fond des ames, par une multitude de Miracles & de Prodiges si évidemment Divins, si instructifs, & si capables de faire une salutaire impression sur tous ceux qui n'ont point entiérement fermé leur cœur à la Vérité?

Que ces MM. interrogent les Déistes & les Athées qui ont été convaincus de la vérité de la Religion, touchés & convertis par la vûe des Prodiges que les grands Secours mettent en évidence, & qu'ils leur demandent l'effet qu'ils ont produit dans leur cœur: ils leur répondront tous, que ces Prodiges dont le surnaturel éminent leur a démontré l'existence d'un Etre qui interrompt à son gré les loix de la nature, ont été le canal par où Dieu a répandu la lumiére dans leur ame, & que si on eût supprimé, suivant leur Avis, les Secours violens avant leur Conversion, ils ont tout lieu de croire qu'ils seroient demeurés dans le ténébreux abîme où ils étoient comme ensevelis, & qu'ils se seroient ainsi perdus pour toute l'éternité.

Quoi! les Théologiens Antisecouristes voudroient-ils donc avoir été cause de la damnation de tous ces nouveaux Fidéles, qui présentement brûlent d'amour pour la Vérité? Et veulent-ils ravir les miséricordes du Seigneur à ceux qu'il peut encore avoir dessein d'éclairer par la lumiére céleste qui sort de ces Prodiges?

Nouv. Ecc. du 21. Fevr. 1743. p. 26. & 27.

Mais, disent ces Messieurs; „ les régles que nous revendiquons ne sont point „ douteuses: ... & d'autre part, il n'est point douteux qu'il y a des loix aux- „ quelles l'évenement le plus merveilleux ne peut jamais donner d'atteinte; (& par „ conséquent) quelque Prodige qui arrive & en quelque cas que ce soit, on doit „ se tenir inviolablement attaché aux régles" que nous prescrivons.

Il est vrai qu'il y a des loix immuables, dont Dieu même ne peut dispenser. Telle est entre autres, celle qui nous ordonne de l'aimer & de faire nos efforts pour lui plaire, & celle qui nous enjoint de lui obéir plutôt qu'aux hommes.

Mais

Mais il s'en faut du tout au tout, que la très fausse application & la glose déraisonnable que les Théologiens Antisecouristes font des régles qu'ils nous opposent, portent ce sacré caractére : puisqu'au contraire ils s'en servent premiérement, pour s'opposer à ce que Dieu nous déclare clairement par des Prodiges marqués au sçeau de sa Toute-puissance, qu'il veut que nous fassions pour sa gloire & le bien de nos Fréres : & secondement, pour condamner des actions dont le désir de lui plaire & de rendre service à notre prochain, est incontestablement le principe.

Cependant ces MM. n'ignorent pas que la charité est la fin de tous les Préceptes : *Finis Præcepti est caritas.* Comment ce principe si lumineux ne leur a-t-il pas fait sentir à eux-mêmes que leurs prétendues régles portent à faux : & qu'au contraire les Directeurs des Convulsionnaires à qui ce principe sanctifiant sert de régle pour toute leur conduite, marchent dans la voie de l'Evangile ?

J'ai déja prouvé en plusieurs endroits de cet Ecrit, & je viens encore d'observer, que la conséquence que ces MM. tirent des nouvelles régles qu'ils ont imaginées pour en faire un argument contre nous, blesse la charité qui nous doit faire désirer avec ardeur le salut de notre prochain : & il est encore d'une évidence plus palpable & plus sensible, que cette conséquence est contraire à la compassion qu'on doit avoir pour les personnes qui souffrent.

Dans quel endroit de l'Ecriture ces MM. ont-ils trouvé que lorsqu'on voit une personne endurer les plus affreuses douleurs, on doit avoir la cruauté barbare de l'abandonner à ses souffrances, quoique Dieu nous indique par des Prodiges ce qu'il veut qu'on fasse pour la guérir ?

Le Deffenseur de ces MM. est convenu lui-même en plusieurs de ses Ouvrages que *les Convulsionnaires éprouvent* des *douleurs excessivement violentes lorsqu'on ne leur rend pas les Secours* que l'instinct de leur Convulsion leur fait demander. * I. Lett. de M. Poncet p. 4.

Quoi ! La charité ne nous prescrit-elle donc pas de soulager ceux qui souffrent, & n'est-ce pas la violer que d'être insensible aux maux de notre prochain, sur-tout lorsqu'il nous est très facile de l'en délivrer ?

* Voy. encore ci-devant pp. 39. 194. &c.

Ah ! N'ayons point de ces duretés Judaïques, qui, en nous décorant du tître superbe d'exacts observateurs de quelque régle mal entendue, nous rendent impitoyables aux douleurs qu'endurent nos Fréres. C'est par de tels principes que les Pharisiens & les Docteurs de la Loi vouloient empêcher les malades de se faire guérir le jour du Sabbat par Jesus-Christ. Ne les imitons pas dans leurs scrupules mal fondés, qui n'étoient qu'un effet de leur orgueil & de leur défaut de charité.

„ Ne nous contentons pas, *dit S. Jean*, d'aimer notre prochain seulement en pa-
„ roles : mais donnons-lui des preuves de notre amour par des œuvres effectives &
„ véritables. C'est par là que nous connoissons que nous sommes véritablement
„ des disciples de la Vérité. *Non diligamus verbo, sed opere & veritate. In hoc* I. Jean, III. 18. & 19.
„ *cognovimus quoniam ex veritate sumus.*"

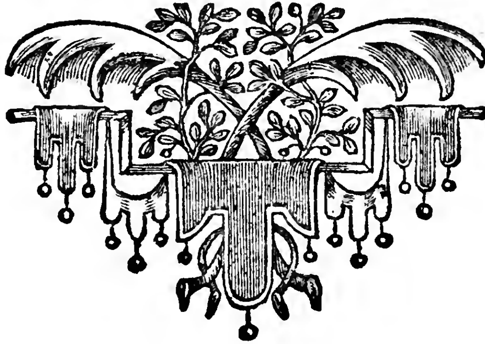
Est-ce donner à nos Fréres des preuves effectives & véritables de notre amour pour eux, que de leur refuser impitoyablement les Secours dont ils ont un très pressant besoin, sous prétexte que ces Secours ont une apparence meurtriére : tandis que mille épreuves nous ont journellement démontré depuis plus 14. ans, que jamais ces Secours ne leur font aucun mal ; qu'au contraire ils diminuent sur le champ la douleur qu'ils endurent, & qu'ils la font bientôt totalement cesser ?

Après un si grand nombre d'expériences illustrées, décorées par de grands Prodiges, & même autorisées par plusieurs Guérisons Miraculeuses ; n'est-ce pas abuser grossierrement de la lettre du V. Précepte que de s'en servir pour soutenir qu'on

doit en pareil cas livrer les Fidéles aux plus effroyables douleurs, dans la crainte imaginaire de pécher contre une loi qui ne défend que de nuire au prochain & qui invite à le secourir ? Une vaine apparence doit-elle donc empêcher de faire un bien réel ?

Je vais encore ajouter ici & prouver VII. Propositions, dans lesquelles je donnerai des preuves si sensibles des faveurs de Dieu dans le brillant Phénomene que les grands Secours font paroître, & de la futilité de toutes les objections de ces Messieurs, que tout Lecteur raisonnable & sans prévention en conclurra sans aucun doute, qu'on obéit au Souverain Législateur en donnant aux Convulsionnaires les violens Secours qu'ils demandent, lorsqu'il a mis leur corps en état de les recevoir sans péril, & qu'on s'oppose à sa volonté lorsqu'on les refuse ou qu'on les blâme.

Fin des Réflexions Préliminaires, &c.



I. PRO-



MADELEINE DURAND

De la bouche de qui sortoit un affreux cancer, le hache auec des ciseaux. les arteres coupées lancent le sang auec impétuosité. Elle verse sur la plaie quelques goutes d'eau, et dans l'instant la plaie se guérit et deuient aussi séche que si elle étoit couverte d'une peau nouvelle.



MADELEINE DURAND

Etant parfaitement guérie, Mr Fournier de Montagni, qui peu auparavant avoit examiné son cancer et l'état déplorable où il l'avoit réduite, a de la peine à la recõnoître tant sa figure est différente de celle qu'il lui avoit vûe.

I. PROPOSITION.

DIEU ayant employé visiblement les plus violens Secours rendus aux Convulsionnaires, à rétablir leurs membres estropiés & à les guérir de maladies absolument incurables à tout autre qu'à lui; a déclaré par ces Miracles, non seulement qu'il autorise ces terribles Secours, mais qu'il ordonne de les donner, malgré la défense des Docteurs.

LORSQUE Dieu fait entendre sa voix par des Miracles, n'endurcissons point nos cœurs: *Hodiè si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.* Ps. XCIV. 8.

Une multitude de Prodiges plus surprenans les uns que les autres, enfantent aujourd'hui des Miracles où le doigt du Très-haut paroît avec une puissance suprême qui n'appartient qu'à lui seul.

Sous les coups les plus assommans on voit des os contrefaits reprendre une forme réguliére: on voit des membres estropiés recouvrer la figure, la force & l'agilité qu'ils avoient perdus depuis long-tems, & même qu'ils n'avoient jamais eûes: enfin on voit ces Secours énormes guérir les maux les plus affreux & les plus notoirement incurables. Preuve évidente que le Tout-puissant dirige lui-même ces étonnans Secours; puisque contre leur nature il leur fait produire les effets les plus salutaires & les plus merveilleux.

Tels sont les faits que je vais rapporter. Je prie le Lecteur d'y être attentif.

I. Changemens de toute espéce par l'effet des Secours dans la forme des os de Marguerite-Catherine Turpin.

La petite nine Marguerite-Cathérine Turpin, *fille très simple & d'une piété exemplaire*, ainsi que le dit l'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques *, étoit depuis son enfance d'une difformité monstrueuse. Au mois de Juillet 1732. étant pour lors âgée de 27. ans, elle est agitée par les plus violentes Convulsions. Quelques mois après elle demande & elle reçoit les plus étonnans Secours: & l'effet de ces Secours est de la faire grandir en sept à huit mois de sept à huit pouces: de rétablir presque tout son corps, & de lui donner une nouvelle forme bien moins contrefaite qu'auparavant. Sous le poids énorme des coups les plus terribles, presque tous ses os changent de figure, la plûpart s'allongent très considérablement: quelques-uns qui étoient d'une grosseur monstrueuse se resserrent, rentrent en eux-mêmes, & diminuent de plus de moitié.

* Nouv. Ecclés. du 5. Nov. 1735.

Quelque incroyables que paroissent ces faits, on ne peut les révoquer en doute. Ils sont attestés par une Requête présentée au Parlement en 1735. par la Mére de cette Fille, qui demande permission ,, de remettre entre les mains de M. Le Procureur Général, les noms, qualités, demeures des personnes qui ont eû connoissance & de l'état ,, de cette Fille avant ses Convulsions, & des changemens qui sont arrivés dans ses os ,, & dans ses membres, ... suivant qu'ils sont énoncés dans la Requête.... (& qu'il ,, plaise à la Cour) ordonner que ces personnes seront assignées & entendues devant ,, tels Messieurs qu'il plaira à la Cour commettre; pour ladite Information faite & ,, jointe au Procès, être ordonné ce qu'il appartiendra."

Conclusion de la Requête imprimée publiquement à Paris & debitée chez *Lottin*) pag. 10.

Il n'est pas possible de soupçonner la Mére de Marguerite-Cathérine Turpin d'avoir eû la témérité d'avancer aucun fait dans cette Requête qui eût pû être démenti par quelque Témoin dans l'Information qu'elle en requéroit elle-même.

L'éclat qu'avoient fait les incroyables Secours que sa Fille s'étoit fait donner, lui avoit attirée l'animadversion des plus grandes Puissances de la Terre. Elles n'avoient pû voir sans dépit que ces admirables Secours, & les effets encore plus admirables qu'ils

 avoient

avoient déjà produit sur le corps hideux de cette Fille, avoient convaincu non seulement des Incrédules, mais même des Constitutionnaires, & jusqu'à des Molinistes, que M. de Pâris à l'invocation & à l'honneur de qui Dieu prodiguoit tant de Merveilles, étoit par conséquent dans son sein: ce qui leur avoit fait une impression sans comparaison plus forte que tous les Ecrits des Appellans.

Elles crurent qu'il étoit d'une extrême importance d'empêcher l'éclat de ces Prodiges. En conséquence Marguerite-Catherine Turpin fût accusée d'imposture, décretée de prise de corps, conduite dans les Prisons; & l'on n'épargna rien pour informer contre elle.

C'est dans le cours de cette Information, que sa Mére ose présenter à ses Juges la Requête dont il s'agit. Si les faits en sont faux, le Procès est tout fait à sa Fille; la voilà convaincue d'une imposture très criminelle: il ne reste plus qu'à la condamner. De quelle importance n'étoit-il donc pas de vérifier ces faits dans l'Information qu'on faisoit, puisqu'ils tendoient directement à établir ou à annéantir l'Accusation formée contre cette Fille? Avec quel zèle, quel empressement, quelle ardeur, ne l'auroit-on pas fait, si ces faits Merveilleux n'eussent pas été d'une certitude que rien n'étoit cable d'obscurcir, & même d'une notorieté que rien ne pouvoit détruire?

Cette pauvre Fille a contre elle le plus grand crédit qui soit dans le Monde: les Puissances les plus formidables sont en quelque sorte ses Parties adverses: & l'extrême prévention où presque tout le monde est aujourd'hui contre les Convulsions, tombe encore à plomb sur elle. Cependant ses Adversaires si puissans, loin de vouloir qu'on approfondisse les faits par une Procédure réguliére, pour convaincre cette Convulsionnaire d'imposture, emploient au contraire toute leur Autorité pour en empêcher la vérification. Plusieurs des Juges de la Grand'Chambre où est cette affaire, représentent néanmoins qu'il est contre toutes les régles de la refuser: mais le plus grand nombre l'emporte, & l'on joint la Requête au Procès pour se dispenser d'y faire droit.

Aussi depuis cette Requête & deux semblables présentées en même tems par deux autres Convulsionnaires dans le même cas, leurs Accusateurs & leurs Juges restent dans le plus profond silence, dans un silence obstiné, dans un silence éternel: mais que ce silence dit de choses à qui en comprend bien toute l'énergie!

Il n'est donc pas possible de douter un moment de la vérité des faits attestés par cette Requête. Non seulement le refus de les vérifier dans l'Information commencée contre cette Fille, en prouve la notoriété: mais au surplus ce sont des faits qu'il eût été d'autant plus impossible de supposer, qu'ils sont plus difficiles à croire, & qu'ils ont été examinés par un plus grand nombre de personnes de toute espéce.

L'état invulnérable où étoient les membres de cette Fille, état que les terribles Secours qu'elle se faisoit donner rendoient sensible & palpable, attiroit chaque jour chez elle une multitude de Spectateurs qui certainement n'y alloient pas tous dans les mêmes vûes, parce que les sentimens des uns n'étoient pas ceux des autres. Cependant quelque intention différente que chacun pût avoir, nul de ceux qui ont examiné avec un peu d'exactitude & pendant un tems un peu considérable les Prodiges que Dieu opéroit sur cette Convulsionnaire, n'a pû s'empêcher de reconnoître les changemens admirables que les coups les plus assommans produisoient dans ses membres: & il falloit être certain que personne n'oseroit déposer le contraire, pour avoir la confiance de requérir le Parlement d'informer de pareils faits, au sujet d'une Convulsionnaire destituée de tout crédit & gémissante sous le poids de l'Autorité qui l'accable.

Si ces faits n'avoient point été véritables, quelle nuée de Témoins ne se seroit pas présentée avec empressement pour en donner le démenti à une Convulsionnaire poursuivie par les Puissances & renfermée dans les Prisons!

Comment donc une pauvre Fille accusée déjà d'imposture, une jeune Fille dont une piété

piété tendre & timide jointe à une extrême simplicité font essentiellement le caractére, auroit-elle eû le front de soutenir avec une intrépidité inébranlable la vérité de tous ces faits au redoutable M. Sévert * & à tous MM. de la Grand-Chambre! Et comment sa Mére auroit-elle osé sommer en quelque sorte ses Juges & ses Accusateurs d'en faire eux-mêmes l'Information, si elle n'avoit cru être certaine de ne pouvoir être dédite par aucun des Témoins de tout Genre qu'on auroit pû faire entendre à ce sujet!

* [Congréganiste des Jesuites, nommé Rapporteur pour l'examen des Convulsions]

Tout Lecteur judicieux ne peut donc balancer à prendre confiance aux faits portés dans cette Requête, d'autant plus que tous les principaux, & singuliérement ceux qui concernent les Secours violens que cette Fille se faisoit donner & les heureux effets qu'ils ont produits, sont constatés par un Procès-verbal signé de quarante-six Témoins oculaires, dans le nombre desquels il y a plusieurs Ecclésiastiques & autres personnes d'une éminente piété, & quelques autres qui ont été converties ou du moins vivement touchées par la vûe des merveilleux Prodiges dont ces effrayans Secours ont été visiblement le moyen.

Ainsi je ne dois pas hésiter à présenter ici ces faits avec quelque étendue. Plus ils sont étonnans, plus ils ont besoin d'être exposés dans un plus grand détail.

,, Marguerite-Catherine Turqin, *dit la Requête*, née le 25. Novembre 1705... tom- ,, ba en 1711. d'une supente élevée de six pieds & demi... Depuis ce moment pres- ,, que tous ses os se nouérent peu à peu, & tout son corps devint d'une difformité ,, affreuse: son cou s'enfonça entiérement, & sa tête rentra pour ainsi dire dans son ,, corps, en sorte que ses épaules parûrent remontées presque jusqu'à ses oreilles: son ,, menton s'allongea en pointe d'une maniére extraordinaire: ses bras cessérent de gran- ,, dir & se nouérent si fort, qu'elle n'en pouvoit presque faire aucun usage pour tra- ,, vailler: les os de ses hanches se déjettérent, se grossirent si prodigieusement, & fi- ,, rent une si grande saillie au dessous des reins, qu'ils avançoient en dehors de plus ,, d'un demi-pied: les os de ses cuisses restérent extrêmement courts, & devinrent ,, d'une grosseur monstrueuse: ses jambes qui ne prirent presque plus de nourriture, se ,, courbérent en devant par le milieu, en sorte qu'elle ne marcha bientôt plus que sur ,, le côté & les chevilles de ses deux pieds; & même l'os de sa jambe gauche se plia ,, ensuite presque entiérement en deux, & son pied s'étant retourné en haut, elle ne ,, put plus s'appuyer que sur la courbure de sa jambe qui lui servoit de pied.

Requête de Marg. Cath. Turpin, p. 4.

,, Elle est restée dans cet état jusqu'à l'âge de 27. ans, la difformité de son corps ,, n'ayant fait qu'augmenter de plus en plus à mesure qu'elle avançoit en âge, & n'ayant ,, presque point grandi depuis l'âge de six ans, mais ayant seulement grossi: en sorte ,, qu'à 27. ans elle n'avoit encore que deux pieds 11. pouces de hauteur."

On ne niera pas sans doute que la difformité de cette Fille ne fût à cet âge un état absolument fixe, & par conséquent incurable.

,, Tout le monde sait, *dit avec grande raison cette Requête*, que lorsque les os ont ,, acquis leur dernier dégré de dureté, ni la nature, ni l'art, ne peuvent plus les ra- ,, mollir, ni par conséquent en changer la forme. Les fibres dont les os sont composés, ,, sont d'une matiére séche, dure & infléxible: & l'expérience apprend qu'on les romp ,, plutôt que de les faire plier, & qu'il n'y a nul reméde qui soit capable de les al- ,, longer, de les raccourcir, ni de les diminuer."

Ibid. p. 9.

Cependant tous ceux qui ont vû cette Fille avant & durant ses Convulsions, ont apperçû de leurs propres yeux: qu'il ,, y a eû dans ses os... des changemens de toutes ,, espéce, (dit la Requête.) Les os du cou, des bras & des cuisses se sont très consi- ,, dérablement allongés: ceux des épaules ont changé de forme & se sont abbaissés: ,, ceux des hanches se sont diminués de plus de moitié: ceux des jambes ont commen- ,, cé à se redresser."

Il est incontestable qu'il n'y a que Dieu qui puisse faire de pareils Miracles. *Il n'y*

a que lui ... qui puisse repaîtrir à son gré l'argile dont il nous a formés.

Mais de quel moyen a-t-il jugé à propos de se servir pour opérer de si grands Prodiges? C'a été en dernier lieu en lui faisant avoir besoin de Secours si énormes, qu'ils auroient mis tous ses membres en piéces, s'ils n'avoient pas été dans un état Miraculeux.

Ibid. 5. Mais avant que de rapporter ces Secours si effrayans, il est à propos de commencer par rendre compte des premiers qu'elle s'est fait donner.

„ Marguerite-Catherine Turpin, *dit la Requête*, s'étant fait .... coucher sur le „ Tombeau de M. de Pâris, il lui prit des Convulsions ... si violentes, que quoi- „ que cette Fille fût d'une foiblesse extrême, néanmoins dans ses Convulsions elle de- „ venoit si forte, que plusieurs personnes avoient bien de la peine à la retenir."

Elle commença dès le mois de Juillet 1732. à se faire donner quelques Secours dans sa maison, qui d'abord ne consistérent qu'a se faire tenir par les mains & avec une liziére, pour empêcher qu'elle ne se blessât dans les agitations d'une impétuosité prodigieuse où ses Convulsions la mettoient.

Mais ayant observé que lorsqu'on lui tiroit les bras avec force, cela les dénouoit, elle pria qu'on les lui tirât tout le plus fort qu'il seroit possible.

Ibid. 6. „ L'effet de ces Secours a été, *dit la Requête*, que les bras de cette Fille qui étoient „ extraordinairement nouées, & qui n'avoient presque point grandis depuis l'âge de „ six ans, ce qui les rendoit extrêmement différens, se sont denoués & sont devenus „ d'une grandeur naturelle pour une Fille de son âge, & qu'elle se sert présentement „ assez adroitement de ses mains, au lieu qu'avant le mois de Juillet 1732. elle n'en „ pouvoit presque faire aucun usage, du moins pour travailler."

La foi de la Mére & de la Fille ayant été fortifiée par un bienfait si signalé, il la mit à de plus grandes épreuves, en inspirant à la Fille de demander les Secours les plus terribles & les plus effrayans.

„ Avant la fin de cette année 1732. *continue la Requête*, les Convulsions de Mar- „ guérite-Catherine Turpin firent encore de nouvelles impressions dans ses membres. „ Elle y sentoit des agitations violentes qui lui enfloient & lui grossissoient différens „ muscles l'un après l'autre: & elle fut obligée par les douleurs que ces Convulsions „ lui causérent, de prier avec instance (qu'on la frappât) sur les muscles où elle éprou- „ voit tant d'agitations.

Ibid. 7. „ Un des premiers Secours qu'elle exigea, fut d'être frappée sur le pli des reins & „ sur la crête des hanches, dont les os étoient d'une grosseur prodigieuse.

„ L'expérience ayant appris qu'on ne pouvoit jamais frapper assez fort, on augmen- „ ta peu à peu la force dont on se servoit pour la frapper, & on en vint à le faire de „ toutes ses forces avec des bûches de chêne, dont on avoit réduit l'un des bouts en „ poignée, afin de le tenir plus aisément, & dont l'autre bout qui étoit celui avec le- „ quel on la frappoit, avoit sept à huit pouces de circonférence, en sorte que ces bû- „ ches étoient comme de petites massues: & encore falloit-il que celui qui la frappoit „ levât la bûche par dessus sa tête, & la fît retomber de toute sa force sur le pli des „ reins ou le haut des hanches de cette Fille.

„ Quand il n'y auroit eû rien autre chose d'extraordinaire dans les Convulsions de „ cette Fille, *continue la Requête*, que d'essuyer tous les jours des milliers de coups „ de cette force, sans en ressentir le moindre mal, ce seroit déjà un grand Prodige. „ Une statue de fer en auroit été brisée. Comment donc les os, la chair & la peau „ d'une jeune fille ont-ils pû devenir plus durs que le fer, & soutenir sans peine des „ coups qui auroient mis en piéces les corps les plus capables de résistance?

„ Loin de la blesser, l'effet de ces Secours a été que les os de ses hanches, qui „ étoient d'une grosseur étonnante, & qui s'élevoient en saillie jusqu'au pli des reins, &

„ avan-

„ avançoient en dehors de plus d'un demi-pied ... se sont peu à peu diminués, ont „ repris une forme ordinaire (dans les premiers mois de l'année 1733.) & se sont replacés des deux côtés de son corps au dessous des côtes, où ils devoient être naturellement."

Mais voici un autre Prodige encore bien plus étonnant: voici un Secours qui paroissoit encore plus meurtrier, & qui a eû un succès encore plus admirable.

Cette Fille se faisoit attacher par le cou avec une très forte liziére, & faisoit lier les deux bouts de deux autres liziéres à chacun de ses pieds. Elle engageoit ensuite deux des Spectateurs à tirer avec toute la violence qui leur étoit possible, les deux liziéres qui tenoient à ses pieds: & afin qu'ils fussent en état de le faire avec plus de force, elle les prioit de passer ces deux liziéres en forme de ceinture autour de ses reins, & de s'appuyer les pieds contre une grosse piéce de bois qu'on avoit placée à cet effet. Au moyen de cela ces Messieurs tiroient en même tems ces deux liziéres *de toute la force de leurs reins & de leurs bras*, & ainsi ils étendoient le corps de cette Fille *avec une si grande violence*, *qu'on entendoit*, dit la Requête, *les os de ses genoux & de ses cuisses craquer avec un grand bruit.* Ibid. p. 9.

„ Cependant, *continue la Requête*, le corps de cette Fille n'étoit arrêté que par le „ cou, au moyen d'une forte & large liziére qui la prenoit sous le menton & autour „ du cou, & qui étoit attachée derriére sa tête à un tabouret (qu'on rendoit immobi- „ le.) Ainsi il est évident que cette opération, si cette Fille eût été dans un état or- „ dinaire, devoit non seulement l'étrangler, mais même lui arracher la tête.

„ Cependant quelle en a été l'issue? Le cou de cette Fille, qui étoit rentré dans la „ poitrine, s'est dégagé & s'est extrêmement allongé: ses épaules qui remontoient jus- „ qu'à ses oreilles se sont entiérement abbaissées: elle porte la tête droite & élevée: & „ il n'y a pas jusqu'à son menton long & pointu, qui n'ait repris une forme naturelle: „ ses cuisses se sont dénouées & allongées: enfin, en très peu de tems, cette Fille à l'â- „ ge de 27. ans a grandi de 7. à 8. pouces, en sorte qu'elle s'est trouvée en 1733. „ avoir 3. pieds 6. à 7. pouces de hauteur, au lieu qu'à la fin de 1732. elle n'avoit „ encore que 2. pieds 11. pouces."

Quel admirable Prodige! Après l'âge de 27. ans grandir en très peu de tems de 7. à 8. pouces, & cela par un moyen si extraordinaire!

Il a donc fallu que presque tous les os de cette Fille se soient allongés ou redressés. Ainsi dans le tems que Dieu donnoit à la peau & à la chair du cou de cette Fille une consistance impénétrable qui leur a fait résister sans peine & sans douleur à la compression la plus violente: dans le tems qu'il mettoit dans tous les vaisseaux de ce cou une force & une fermeté si prodigieuse, que le serrement le plus excessif n'étoit pas capable de les presser ni d'arrêter ou même d'interrompre le cours du sang & des liqueurs que ces vaisseaux renferment; dans ce même tems il a rendu presque tous les os du corps de cette Fille si fléxibles, qu'ils ont, pour ainsi dire, obéï aux efforts de ceux qui les tiroient avec violence, & qu'ils se sont allongés chacun précisément dans la mesure & la juste proportion qui convenoit pour faire grandir presque subitement cette monstrueuse Nine, & lui rendre l'usage de la plûpart de ses membres.

Avant ces étonnans Secours „ elle étoit incapable de tout, même de marcher, *dit* „ *la Requête*, & présentement elle travaille, elle marche, elle agit presque comme une „ autre personne." Requ. p. 9.

Qui ne voit dans un changement si Merveilleux produit par de telles voies, l'action d'une Puissance Suprême qui exécute tout ce qu'elle veut par tels moyens qu'il lui plaît, & l'opération d'une Sagesse Toute-puissante qui régle & dirige l'effet de ces moyens suivant les vûes qu'elle se propose?

Dieu étant incontestablement l'*Auteur du changement* Miraculeux *arrivé dans les membres* Ibid. pp. 9. & 11.

bres de cette Fille, dit la Requête, *il est de la derniére évidence qu'il l'a été du moyen par lequel il a voulu qu'il fût opéré, d'autant plus que ce moyen est aussi surnaturel que l'effet même qu'il a produit. D'où il suit ... que lorsque cette Fille a exigé les violens Secours qui lui ont redressé le corps, elle agissoit par une impression qui venoit de Dieu.*

Il a même voulu qu'il en restât une preuve continuellement subsistante depuis 1735. jusqu'à présent.

J'ai observé ci-dessus que la difformité de cette Fille ne consistoit pas seulemenr dans ses *épaules* qui remontoient *jusqu'à ses oreilles*, dans son cou qui paroissoit *enfoncé* jusques dans sa poitrine, ni dans les os des hanches qui étoient d'une *grosseur si prodigieuse* qu'ils avançoient en dehors de plus d'un demi pied: mais encore ses jambes depuis l'âge de six ans s'étoient pliées *presque en deux par le milieu* d'une maniére si étrange, qu'elle ne pouvoit se soûtenir que *sur le côté & la cheville de son pied droit*, & sur *la courbure de sa jambe* gauche qu'on avoit garnie de cuir, & dont le *pied s'étoit retourné en haut.*

En fort peu de tems Dieu fit recouvrer une forme réguliére & parfaite à tous les os du corps de cette Fille par les coups terribles qu'on lui donnoit: mais à l'égard des jambes on eut beau les frapper & les tirer avec toute la force possible, suivant que l'ordonnoit l'instinct de sa Convulsion, leurs os ne se redressérent que d'une maniére imperceptible & fort lente; & l'évenement a fait ensuite clairement connoître que Dieu n'en avoit usé ainsi, que parce qu'il entroit dans le plan de ses conseils que l'interruption des grands Secours laissât ce miracle imparfait, afin qu'il fût manifeste que ce n'étoit que par la violente impression de ces Secours, & non par le mouvement intérieur des Convulsions, qu'il lui plaisoit de réformer ses jambes, ainsi qu'il avoit fait le surplus du corps.

Aussi depuis que cette Fille fût arrêtée & constituée Prisonniére le 5. Avril 1735. ses jambes sont resté jusqu'à présent dans l'état où elles étoient alors, c'est à dire, que les os en sont seulement assez redressés pour qu'elle puisse marcher à plat sur la plante des pieds, quoique les jambes & sur-tout la gauche soient encore pliées très considérablement.

Cependant elle a continué d'avoir des Convulsions dans les Prisons où elle a été renfermée, & sur-tout à la Conciergerie: mais comme il ne lui a pas été possible de s'y faire donner de violens Secours comme auparavant, Dieu n'a pas voulu rachever la Merveille qu'il avoit commencée.

Réponse, &c. p. 65.

Peut-on une preuve plus palpable que ce n'est donc point par le mouvement intérieur des Convulsions, comme le disent MM. les Antisecouristes, que Dieu a voulu faire tous ces Miracles, mais uniquement par la violence des plus terribles Secours, parce qu'ils sont en même tems un Simbole de plusieurs Vérités également instructives, consolantes & fortifiantes, qu'il veut faire voir à ses Enfans.

Les changemens que des Secours à peu près semblables ont produit dans les os & dans tout le corps de Marie Jeanne Fourcroy ne sont guéres moins étonnans.

II. Les deux bosses de Marie Jeanne Fourcroy ont presque entiérement disparu à force de coups de pierre

Le Lecteur a déja vû * dans le Récit des Miracles que Dieu a opéré sur cette Fille, que dès l'âge de cinq ans elle avoit été si effroyablement nouée que l'épine de son dos prit la figure d'un Ziguezague, ce qui produisit deux grosses bosses l'une à l'épaule droite, & l'autre au dessus de la hanche gauche; & que sa tête repoussée par l'épaule droite plus haute & plus longue que l'autre épaule, s'étoit placée presque entiérement du côté gauche.

Il a vû qu'il est prouvé par les Rapports unanimes d'un Médecin & de six Chirurgiens que cette Fille avoit encore cette desagréable figure en 1732.

Enfin il a vû qu'en 1733. à force de coups de pierre l'épine de son dos s'est considérablement redressée, & que ses deux bosses ont presque entiérement disparû, en sorte qu'on n'en apperçoit plus aucune apparence lorsque cette Fille est habillée.

* III Demonstration du Volume précédent.

Mais

Mais si cette merveilleuse reconstruction a le défaut de n'être pas entiérement parfaite, voici les preuves d'un Miracle tout pareil que Dieu a rendu complet, & qui a été accompagné d'un autre changement dans les os non moins admirable, & de la génération faite après l'âge de 50. ans, de deux jambes & de deux pieds dont une vieille Fille avoit été dépourvue depuis sa naissance.

III. Trois Miracles operes sur Charlotte La Porte.

Ce fut le 16. Février 1681. que nacquit Charlotte La Porte, pour qui Dieu a fait ces trois Miracles.

La difformité extrême du corps de cette Fille ne fut point l'effet d'aucun accident ni d'aucune maladie. C'est la nature elle-même qui ne l'a formée, pour ainsi dire, qu'à demi, & qui l'a fait naître toute contrefaite.

Tous les faits que je vais rapporter à cet égard seront pris dans la Requête que cette Convulsionnaire (accusée d'imposture, décrétée & emprisonnée comme une criminelle, après que Dieu eût fait par son ministére quantité de Guérisons Miraculeuses) a présentée elle-même au Parlement en 1735.

Non seulement elle a requis ses Juges d'en faire l'Information, ce qui est une Preuve manifeste de leur vérité, mais en même tems elle leur a remis entre les mains les Rapports de deux Médecins qui avoient constaté l'état de ses membres avant les changemens admirables qu'il a plû à Dieu d'y produire. Ainsi, indépendamment de toute Information, il ne falloit pour avoir la preuve complette des Miracles que Dieu a opérés en faveur de cette Fille, que comparer son état présent avec l'état où elle étoit lorsque ces Rapports ont été dressés.

Les inconcevables Merveilles dont je vais rendre compte, ne pourront donc être révoqués en doute que par des gens aveuglés par leurs préventions, par leurs passions, ou leur interêt.

Non seulement le refus que MM. de la Grand-Chambre ont fait jusqu'à présent de vérifier ces Miracles, quoiqu'ils soient l'éclaircissement le plus essentiel & le plus indispensable de leur Information, leur sert en quelque sorte de témoignage, mais encore une fois la preuve en est déjà toute faite. Elle est même en quelque façon juridique par deux Rapports de Médecins faits avant ces Miracles & par les changemens Merveilleux qui depuis ces Rapports sont arrivés dans les os & dans tout le corps de cette vieille Fille: & notamment dans les lambeaux de chair mollasse qui auparavant lui tenoient lieu de jambes & de pieds.

Enfin ces admirables Prodiges ont eû non seulement pour Témoins les Chirurgiens célébres que Charlotte La Porte cite à la Cour dans sa Requête, mais aussi une multitude innombrable d'autres personnes sous les yeux de qui ils se sont opérés.

J'ai déja observé que la difformité de cette Fille n'étoit pas la suite de quelque maladie ou de quelque accident, mais qu'elle faisoit partie de sa premiére conformation.

Semblable à ces fruits imparfaits que la nature semble ne faire éclorre qu'à regret, cette Fille vint au monde avec l'*épine du dos de travers: avec les hanches ... d'une grosseur monstrueuse*, *mal placées & mal conformées:* & n'ayant ni pieds, ni jambes, mais seulement à leur place deux *morceaux de chair mollasse* & d'une *insensibilité entiére ... au bout* desquels *on voyoit deux espéces de petits pieds qui n'étoient qu'a demi-formés*, *& dont les deux plantes entiérement tournées en dedans*, *étoient vis à vis l'une de l'autre.*

Requête de Charl. La Porte (imprimé & débitée publiquement à Paris) pp. 3. & 6.

IV. Dieu forma des jambes & des pieds à Charlotte La Porte apres l'âge de 50. ans

Elle est restée en cet état depuis sa naissance jusqu'à cinquante ans passés, sans que les morceaux de chair qui occupoient le lieu où auroient dû être ses jambes & ses pieds, aient *aquis aucune solidité*, ni *grandi* du moins depuis l'âge de 5. ans.

Mais le 11. Août 1731. s'étant fait * *porter sur le Tombeau de M. de Pâris*, *à peine y fût-elle posée*, que ces lambeaux *qui avoient toujours été inanimés*, *se remuérent d'eux-mêmes*. *& qu'elle y sentit pour la premiére fois de ses jours un frémissement intérieur.*

* Requête, p. 4.

„ Dès ce moment elle conçut l'espérance, *ajoûte la Requête*, que Dieu se serviroit

Ibid.

des

„ des deux petites masses de chair qui pendoient au bout de ses genoux pour lui for-
„ mer des pieds & des jambes.

Aussi son *premier soin* fut-il *de constater* l'état de ses membres difformes, *afin de pouvoir un jour faire éclatter la magnificence du bienfait, si Dieu lui accordoit une grace si extraordinaire.*

„ Le 16. du même mois d'Août 1731. elle se fit porter chez M. Préaux le plus an-
„ cien des Médecins de la Faculté de Paris, chez qui elle avoit demeuré pendant plu-
„ sieurs années" depuis l'âge de 5. ans.

M. Préaux certifie dans son Rapport, dont l'Original est entre les mains de M. Severt Rapporteur du Procès fait aux Convulsionnaires : que le 16. *du présent mois* d'Août 1731. il a *trouvé les jambes* de *Charlotte La Porte* dans le *même état* qu'elles étoient *en* 1686. lorsqu'elle *demeuroit chez* lui n'étant pour lors âgée que de 5. ans, *ses jambes* ... *n'ayant pris depuis un si long-tems*, *ni force*, *ni nourriture*, *ni accroissement.*

Peu de jours après la Providence fournit un autre Témoignage, qui paroîtra peut-être encore plus frappant que celui de M. Préaux.

Ibid. „ Dans le même tems, *dit la Requête*, Madame Joly de Fleury (Belle-sœur de M.
„ le Procureur-Général) ayant entendu dire que les jambes informes de Charlotte La
„ Porte avoient parû se ranimer sur le Tombeau de M. de Pâris, ce qui annonçoit
„ leur future guérison, ou pour parler plus juste, leur génération, envoya M. Sau-
„ ret fameux Chirurgien pour les examiner. Ce Chirurgien lui rapporte... que ses
„ jambes n'avoient aucun soutien : qu'elles étoient mollasses & absolument insensibles,
„ & n'étoient pas plus grandes que celles d'un enfant : & qu'ainsi il y avoit une im-
„ possibilité absolue à l'âge où étoit cette Fille, que toutes les parties qui manquoient
„ dans ses jambes pûssent se former."

Ouï, il étoit absolument impossible à tous les agens qui sont dans la nature de créer dans ces masses informes, insensibles & sans consistance, tout ce qui manquoit pour en faire des jambes & des pieds. Mais y a-t-il rien d'impossible à Celui qui fait sortir l'être du néant ?

Requ. p. 3. & 4. Nous avons vû que dès que Charlotte La Porte fut sur le Tombeau du Bienheureux Appellant dont Dieu se plaît à manifester la gloire, ces masses *inanimées* qui depuis 50. ans étoient dans un *froid continuel*, reçurent aussi-tôt un premier souffle de vie, & qu'elles commencérent à s'agiter, avant même que Dieu y eût formé toutes les parties essentiellement nécessaires pour être capables de faire quelque mouvement. Mais voici encore un plus grand Prodige.

Pag. 6. Charlotte La Porte étant tombée en Convulsion, ces lambeaux de chair mollasses acquirent tout à coup tant de force, qu'ils se retournoient entre les mains des hommes les plus vigoureux, quelques efforts qu'ils fissent pour les en empêcher.

Cependant à force de tirer ces morceaux de chair informes, & d'en retourner les bouts qui tenoient lieu de pieds, quoiqu'ils fûssent sens dessus dessous & placés contre nature ; on a vû se former peu à peu de véritables jambes & de véritables pieds. On a senti tous les os qui leur étoient nécessaires, se régénérer les uns après les autres & acqué-
Pag 5. rir bientôt une *solidité parfaite*, & même „ les jambes ont si fort grandi, qu'elles sont
„ devenues, *dit la Requête*, d'un tiers plus longues qu'elles n'étoient auparavant, ce
„ qui les rend d'une grandeur ordinaire. Les pieds qui étoient de la petitesse de ceux
„ d'un enfant, sont parvenus à une grandeur naturelle & proportionnée : leurs plantes
„ qui étoient entiérement renversées & se regardoient mutuellement, se sont retournées
„ & ont repris la place convenable à leur usage."

Mais quel moyen visible Dieu a-t-il voulu employer pour former ces jambes & ces pieds avec ces petits lambeaux hideux qui depuis si long-tems occupoient leur place ? C'a été en inspirant à la Convulsionnaire de les faire tirer avec une violence effroyable.

Quel-

Quelquefois même elle les faisoit lier avec des cordes, & elle employoit huit à dix hommes tous à la fois pour tirer ces cordes de toute leur force, tandis que plusieurs autres personnes la soutenoient pour empêcher que son corps ne fût entraîné par les cordes.

Voilà par quelle opération il a plû au Tout-puissant de régénérer ces pieds & ces jambes.

Osera-t-on attribuer à quelque autre qu'au Créateur un tel Miracle, qui n'a pû s'opérer que par la création de quantité de parties que la nature avoit refusées à cette Fille en la formant ?

Encore une fois ce n'est point ici un fait qu'on puisse révoquer en doute. C'est pendant plus de 50. ans que Charlotte la Porte n'a eû au lieu de jambes & de pieds, que des lambeaux de je ne sai qnelle matiére *mollasse*, *insensible... pâle*, *livide & pleine de terre*. Or combien de parties différentes, combien d'os, de nerfs, de tuyaux, de vaisseaux de toute espéce, n'a-t-il pas fallu créer pour faire de cette masse informe, des jambes & des pieds ? Pag. 3.

Tous ceux qui ont vû cette Fille pendant ces 50. années, sont en état de rendre témoignage qu'elle étoit continuellement emboëtée dans un cu-de-jatte, comme n'ayant point de jambes. Deux Maîtres de l'Art ont déjà certifié, que pendant un *si long-tems* ses jambes n'avoient *pris ni force*, *ni nourriture*, *ni accroissement ... qu'elles étoient restées mollasses & absolument insensibles*, *& n'étant pas plus grandes que celles d'un enfant*. Enfin il n'est pas possible de croire que cette fille eût eû le front de requérir ses Juges de vérifier par une Information juridique des faits si extraordinaires, s'ils n'eussent pas été véritables.

Le nouvel état de ses jambes & de ses pieds régénérés, est une Merveille que tout le monde a été à portée de voir pendant plus de sept années, & par conséquent c'est un fait sur lequel il n'a pas été possible d'en imposer.

Un Miracle à peu près semblable a fait autrefois l'admiration de toute l'Eglise, ainsi qu'il paroît par la Requête que l'Abbé & les Religieux de Pontigni présentérent au Pape Innocent IV. pour lui demander la Canonisation de S. Edmond Archevêque de Cantorberi. *

Après avoir fait le récit de plusieurs Guérisons Miraculeuses obtenues par l'intercession de ce Saint Archevêque, ils ajoûtent : „ Mais ce qui doit être encore plus admiré de tout le monde, & ce dont on ne trouve point d'Exemple dans les siécles précédens, c'est qu'un enfant de huit ans, qui avoit été si disgracié de la nature, que depuis sa naissance il n'avoit aucune apparence de pieds, obtint (par l'intercession de ce S. Archevêque) que Dieu lui en créât de nouveaux : *Quodque omnibus magis admirandum est & sæculis omnibus innsitatum*, *cuidam puero quem per octo annos tantus contriverat à nativitate naturæ defectus*, *quod nullum pollebat ei pedum adminiculum*, *novi pedes creati sunt*.

„ Quelques personnes ... qui avoient eû la présomption téméraire de décrier, & les vertus de cet Archevêque, & les œuvres de la Toute-puissance de Dieu, en furent si frappées, qu'elles se trouvérent comme forcées de les publier elles-mêmes. " *Quidam ... qui tàm Divinæ Omnipotentiæ*, *quam ejusdem Patris meritis derogare præsumpserunt*, *repentè percussi coacti sunt ea vel inviti prædicare*.

Mais, hélas ! aujourd'hui l'obstination & l'aveuglement paroissent montés à leur comble ! On voit des Miracles pareils à ceux qui ont autrefois terrassé les plus incrédules & rempli d'admiration tous les fidéles, & on les regarde avec mépris ! Mais quoi ! les Constitutionnaires, les Consultans & les Antisecouristes oseront-ils bien pousser leurs préventions jusqu'à nous donner le démon pour un nouveau Créateur, en lui conférant le droit de faire présent à des estropiés de 50. ans, tels que Charlotte la Porte,

* Cette Requête est rapportée par Matth. Paris, *in Hinric. III.* ad Annum 1244.

 de

de pieds & de jambes qui leur manquoient depuis leur naissance ?

Au reste il ne faut pas omettre qu'il n'y a eû que les jambes, & non pas les pieds, dont la reconstruction ait été entiérement parfaite.

Avant même le commencement de l'année 1735. non seulement elles avoient acquis (ainsi que les pieds) tous les os, les chairs, la peau & toutes les autres parties nécessaires, & elles étoient parvenues à toute la grandeur convenable pour une personne d'une taille médiocre, ainsi que l'a eue Charlotte la Porte depuis la merveilleuse métamorphose arrivée en presque tout son corps : mais elles étoient même fort bien tournées & très bien faites. Au lieu que les pieds avoient encore quelque difformité & beaucoup de foiblesse, lorsqu'au mois de Mars 1735. la Cour, pour faire cesser le scandale que causoient aux Constitutionaires, non seulement les admirables changemens qui s'étoient opérés dans les membres de cette Fille par les grands Secours qu'elle se faisoit donner, mais plus encore les Guérisons Miraculeuses de malades & d'estropiés que Dieu opéroit par son ministére; engagea M. le Procureur Général d'accuser cette Fille d'imposture, & de requerir le Parlement de la décréter de prise de corps sous prétexte d'approfondir cette accusation : ce qu'il obtint par Arrest du 2. Avril de cette année 1735.

Mais il y a tout lieu de croire que Dieu qui avoit auparavant fait plusieurs autres Miracles parfaits sur cette Fille, non seulement en lui donnant des jambes après l'âge de 50. ans, mais aussi en réduisant ses hanches monstrueuses à une forme entiérement réguliére, & en changeant de longueur toutes ses côtes pour redresser totalement l'épine de son dos horriblement contournée (tous faits que je vais prouver dans un moment) n'a laissé la reconstruction des pieds imparfaite que par le même motif qui l'a engagé à ne pas redresser entiérement les jambes de la Turpin : c'est à dire, afin de nous fournir une preuve sensible que ce n'étoit que par le moyen des Secours violens qu'il avoit résolu d'exécuter tous ces admirables Miracles.

En effet, quoiqu'il eût opéré journellement une multitude de Merveilles de toute espéce sur le corps & par le ministére de Charlotte la Porte pendant tout le tems qu'on lui a donné de grands Secours, toutes ces Merveilles, à l'exception des Convulsions & des Discours fort au dessus de sa portée, ont cessé du moins pendant six ans, dès le premier moment qu'étant Prisonniére elle n'a plus eû de violens Secours.

Il est vrai néanmoins qu'en 1741. dans le tems que cette Fille avoit plus de 60. ans, & peu avant sa mort arrivée en 1742. Dieu voulut lui donner la consolation de rétablir la plus grande partie de ce qui étoit resté de défectueux à ses pieds, pour lui faire plus vivement sentir qu'il ne cessoit point de la protéger d'une maniére même Miraculeuse dans l'état d'humiliation où elle étoit réduite : mais cette Bonté paternelle du Pére des miséricordes ne détruit pas l'induction sensible & palpable qui se tire de la discontinuation pendant six années entiéres de la reconstruction complette des pieds, faute de grands Secours.

V.

Les os des hanches de Charlotte la Porte, qui étoient d'une grosseur monstrueuse, se sont applatis & diminués sous le poids des Secours les plus violens.

C'est ce que je vais établir encore plus fortement par le récit de deux autres Guérisons parfaites que Dieu a operées sur cette Fille dès l'Année 1733. d'une maniére où l'effet Miraculeusement salutaire des plus violens Secours a été encore plus visible & plus manifeste que dans la génération des pieds & des jambes.

Lorsque Charlotte la Porte vit en 1732. que Dieu commençoit à lui former des jambes & des pieds, cela lui donna une ferme confiance que sa Bonté qui est sans bornes le porteroit à rétablir pareillement les autres difformités de son corps : ce qui lui donna beaucoup d'empressement d'en avoir une preuve juridique. *Elle s'addressa pour cet effet*, dit-elle dans sa Requête *, *à M. Reneaume Doyen de la Faculté de Médecine.* Il *certifie* entre autre choses dans son Rapport † que cette vieille Fille avoit *les os des hanches ... mal conformés & tournés comme dans le Rachitis :* c'est à dire, que ses os avoient une forme irréguliére, & qu'ils faisoient une grande saillie au dessous des reins,

* Pag. 5.

† Page 12. de la Requête.

reins, ainsi qu'il arrive aux enfans qui sont extrêmement noués.

Au surplus le fait que ces hanches étoient d'une figure & d'une grosseur extraordinaires, & qu'elles avançoient prodigieusement en dehors, est d'une notoriété encore plus grande que la défectuosité des lambeaux qui tenoient lieu de jambes à cette Fille. Ces lambeaux étoient presque sans cesse ensevelis dans un cu-de-jatte, de maniére que cette Fille sembloit en quelque sorte n'avoir que la moitié du corps: au lieu que ses hanches étant élevées au dessus du cu-de-jatte, leur grosseur prodigieuse & leur forme hétéroclite ont été vues de tout le monde pendant plus de 50. ans: car il n'étoit pas possible dès qu'on jettoit les yeux sur cette Fille de n'être pas frappé de leur énorme saillie, de leur figure singuliére & de leur situation contre nature.

A l'égard des changemens qui y sont survenus, c'est un fait encore plus public. Le Spectacle édifiant des Convulsions de cette pieuse Fille, les terribles Secours qu'on lui donnoit, les effets merveilleux que ces Secours produisoient journellement & visiblement dans ses membres contrefaits ou à demi formés, & sur-tout les Guérisons Miraculeuses que Dieu opéroit par ses mains * sur quantité de malades & d'estropiés, attiroient tous les jours un très grand nombre de Spectateurs qui ont vû au commencement de 1733. les hanches de cette vieille Fille changer de forme & de situation sous le poids des Secours les plus violens, & *les os se diminuer* dit la Requête † *& se mettre dans la place où ils auroient dû être, mais où néanmoins ils n'avoient jamais été.*

*Le lecteur trouvera la preuve de plusieurs de ces Miracles dans la Piéce de Charlotte la Porte, imprimée aussi en 1735. chez Lottin.

† Pag. 6.

S'il n'est pas possible de douter de la vérité de ces deux faits, comment ne pas reconnoître & respecter l'opération du Tout-puissant dans un tel Prodige? Des os s'applatir, se resserrer, se rappetisser sous la violente impression de Secours terribles, pendant que la peau & les chairs n'en sont point endommagés! Des os acquérir la mollesse & la fléxibilité des parties les plus tendres, tandis que ces parties tendres deviennent d'une consistence & d'une fermeté mille fois plus grande que n'eût pû être celle des os!

Il est vrai que Charlotte la Porte ne parle pas nommément dans sa Requête des Secours qui lui ont été donnés: mais le Lecteur comprend que l'intention de cette Accusée n'ayant été que de justifier ses Convulsions par les Miracles que Dieu avoit fait sur elle, il n'a pas été nécessaire par rapport à cet objet de parler des Secours par le moyen desquels il les a opérés.

Au surplus ces Secours n'en sont pas moins une chose constante. Ils ont même servi de prétexte à l'Auteur des *Vains efforts* & à ceux qui ont écrit avec le plus de chaleur contre les Convulsions, pour répandre d'impertinentes fables contre cette vertueuse Fille: ces fameux Docteurs n'ayant pû trouver de meilleur moyen pour la décrier, que de faire des peintures ridicules de ces Secours, quoiqu'ils n'aient pû disconvenir ni des Miracles que Dieu a fait sur elle, ni même de ceux qu'il lui a plû d'opérer par son ministére.

VI. L'épine du dos de Charlotte la Porte s'est redressée, & par conséquent toutes les côtes ont changé de longueur.

Voici encore un autre Miracle qui a été l'effet de la violence des Secours, encore plus visiblement que les précédens, & qui est encore plus surprenant que celui qui a donné une nouvelle forme aux os des hanches de cette vieille Fille.

M. Reneaume * *certifie* dans son Rapport fait en 1732. que *l'épine du dos* de cette Fille étoit *mal-conformée... & tournée comme dans le Rachitis, aussi bien que les os de ses hanches.* C'est à dire, que cette épine au lieu d'être droite, avoit la forme d'un Zi-guezague: ce qui ne pouvoit manquer de rendre cette Fille bossue & très contrefaite, comme elle l'étoit effectivement.

*Requête, pag. 12.

Cependant cette épine *s'est entiérement redressée*, ainsi que Charlotte la Porte le certifie dans sa Requête, & que tout le monde l'a pû voir.

Ibid. p. 5

Mais quel en a été le moyen? C'est à force d'être comprimée par la violence des plus énormes Secours.

Tout Paris a vû que Charlotte la Porte se faisoit presser les côtes d'une force si prodigieuse, qu'elles auroient dû mille fois être brisées. Entre

Entre autres maniéres indiquées par sa Convulsion, elle se couchoit tous les jours à terre, & y faisoit asseoir deux hommes tournés de façon qu'ils avoient leurs pieds vis à vis de ses côtes: & afin qu'ils fussent en état de les presser avec plus de force, l'un d'eux avoit le dos appuyé contre un mur, & l'autre contre un lit ou quelque autre meuble qu'on empêchoit de reculer. Ils s'asséoient tous deux si près de la Convulsionnaire qu'ils étoient obligés de lever leurs genoux très haut, pour pouvoir placer leurs pieds le long des côtes de cette Fille. En cet état il falloit qu'ils la pressassent avec leurs pieds jusqu'au point que leurs genoux fussent totalement abbaissés: ce qui faisoit enfoncer leurs talons & même leurs souliers tous entiers dans les côtes de cette Fille; en sorte que ces côtes se plioient si étrangement, que la largeur du corps de cette Fille ne tenoit plus que très peu de place entre les pieds de ces deux hommes. Non seulement je rends compte de ce fait comme Témoin oculaire, mais comme lui ayant moi-même donné très souvent ce terrible Secours.

Elle se faisoit aussi fouler aux pieds avec toute la violence possible, en nous disant que c'étoit un Tableau Simbolique qui représentoit que ce seroit par de semblables traitemens que la Vérité à présent défigurée, tournée à contre-sens & même foulée aux pieds par la plûpart des hommes, triompheroit bientôt de tous ses Adversaires, reparoîtroit dans tout son éclat, & répandroit plus que jamais sa lumiére dans les ames.

En preuve de cette promesse si consolante pour les Appellans, l'effet de ces Secours a été de redresser en peu de tems l'épine contournée du dos de cette vieille Fille, & de la replacer où elle auroit dû être naturellement: en sorte que d'une petite bossue dont le corps avoit été tout de travers depuis 1681. ces Secours l'ont rendue en 1733. comme une presonne dont la taille est très-droite, ainsi que tout le monde l'a vue depuis ce tems là: ce qui a donné à cette vieille Fille plus de force & de santé qu'elle n'en avoit jamais eû depuis sa naissance. Mais combien n'a-t-il pas fallu que Dieu fit de Prodiges pour conduire un tel Miracle à sa perfection?

Pag. 6. „ Quels prodigieux changemens, *dit la Requête*, n'ont pas dû suivre ou précéder „ une opération si merveilleuse! Car l'épine étant contournée & située de travers, les „ côtes qui en sortoient devoient être plus ou moins longues, selon que cette épine „ s'étoit plus ou moins placée vers la gauche ou la droite. Or en se redressant, comme il est arrivé, qu'a pû devenir pour lors le trop ou le trop peu de longueur de „ ces côtes? Comment les unes ont-elles pû s'allonger pour suivre l'épine jusqu'au „ milieu du dos? Et qui a pû raccourcir les autres & leur ôter ce qu'elles eurent „ alors d'inutile & de superflu?

„ A-t-on jamais vû l'épine du dos (mal conformée dès la naissance) se redresser... „ après l'âge de 50. ans... & par conséquent les côtes, les unes s'allonger, les autres „ diminuer, pour reprendre une conformation exacte & naturelle?"

En effet il est incontestable que les côtes qui partoient de l'épine du côté où elle s'étoit totalement jettée, étoient très courtes, puisqu'elles n'occupoient que la place qui étoit depuis cette épine jusqu'au Sternum, & que celles qui partoient du côté opposé, étoient beaucoup plus longues, puisqu'elles faisoient un grand circuit en traversant presque toute la largeur du dos, & venant ensuite se joindre au Sternum, vis à vis les autres côtes.

Il a donc fallu pour redresser l'épine, que Dieu allongeât celles des côtes qui étoient trop courtes pour suivre cette épine qui venoit se replacer au milieu du dos, & qu'il raccourcit les autres du côté desquelles l'épine retournoit en se redressant. Quelle inconcevable opération dans un corps vivant! Eh! Qui peut s'empêcher d'y reconnoître la Toute-puissance de celui qui n'a qu'à vouloir pour exécuter?

Il a même encore été nécessaire que Dieu fît grandir très considérablement en fort peu de tems tout le corps de cette vieille Fille, depuis le cou jusqu'au bas des reins: car

car il est certain que l'épine qui étoit contournée des deux côtés en deux demi-cercles, s'étant entiérement redressée, est devenue bien plus longue qu'elle n'étoit auparavant. Toute ligne courbée, lorsqu'on la redresse, acquiert nécessairement plus de hauteur qu'elle n'en avoit; & par conséquent il a fallu que Dieu en redressant cette épine, ait allongé en même tems toutes les différentes parties qui composent la taille de cette Fille. Aussi tous ceux qui ont été Spectateurs de ses Secours pendant ce tems, ont-ils apperçû avec étonnement que son corps grandissoit presque à vûe d'œil, à mesure que la bosse disparoissoit.

Aucun des faits ci-dessus ne peut être révoqué en doute.

D'une part l'hideuse difformité de cette Fille à été exposée pendant plus de 50. ans aux regards compatissans du Public. Tous ceux qui l'ont vûe depuis le 16. Février 1681. jusqu'en 1733. n'ont pû s'épargner le desagrément d'appercevoir que le corps de cette Fille étoit tout de travers: que son dos tout bossu, étoit tourné comme dans le *Rachitis*, c'est à dire, qu'il représentoit la figure d'un Ziguezague: que ses hanches qui étoient d'une grosseur monstrueuse, s'avançoient au dessous des reins d'une maniére extraordinaire; & qu'elle n'avoit ni pieds, ni jambes.

D'autre part, tous ceux qui ont assisté un peu assidûment pendant l'année 1733. à ses Convulsions, ont vû avec admiration les prodigieux changemens qui s'opéroient dans son corps par la violente impulsion des plus effrayans Secours. Or quelle multitude de Spectateurs, Amis & Ennemis, ses Convulsions n'ont-elles point eû? Non seulement les personnes attachées à toute Vérité venoient les voir pour leur édification, mais plusieurs des Adversaires de l'Appel y sont accourus avec encore plus d'empressement. On voyoit arriver journellement chez elle d'entétés Constitutionnaires, des Philosophes incrédules, des Deïstes même déclarés, qui ne pouvant se persuader la vérité des Merveilles qu'on racontoit à ce sujet, s'imaginoient que tout cela n'étoit qu'artifice, & venoient à dessein de le découvrir. Malgré eux ils admiroient ce qu'à peine ils pouvoient croire en le voyant. Et les Miracles corporels que Dieu faisoit tant sur cette Fille que par ses mains, ont donné lieu à des Miracles spirituels qui ont changé le cœur & l'ame de quelques-uns de ces incrédules.

Enfin n'est-ce pas un fait de notoriété publique, que depuis 1733. Charlotte la Porte a eû une taille très droite? Et n'est-ce pas une preuve démonstrative que sa bosse avoit cessé d'être, que l'épine de son dos s'étoit redressée, & que ses hanches monstrueuses s'étoient diminuées, applaties, réduites à une forme réguliére, & s'étoient replacées dans une situation naturelle.

Aussi cette Fille n'a-t-elle pas manqué de conclurre dans la Requête qu'elle a présentée au Parlement au mois de Mai 1735.

Qu'il plût à la Cour *constater* par une Information juridique, *si les changemens, augmentations & régénerations* qu'elle avance *s'être opérées dans ses membres ... pendant le cours de ses Convulsions, sont ou non effectivement arrivés:* & notamment s'il n'est pas vrai que * l'*épine de son dos qui étoit tournée comme dans le Rachitis, s'est entiérement redressée: .. que les os de ses hanches qui étoient d'une grosseur monstrueuse, mal placés & mal conformés, se sont diminués, ont repris une forme ordinaire, & se sont placés où ils devoient être naturellement:* que *ses jambes* & *ses pieds sont parvenus à une grandeur naturelle*, &c. Conclusion de la Req. p. 8. * Ibid. pp. 5. & 6.

A l'effet de quoi elle requiert *que Visite* soit *faite* de ses *jambes*, *de* ses *pieds*, de *l'épine de* son *dos & de* ses *hanches* ... par tels *Médecins* & *Chirurgiens qu'il plaira à la Cour commettre*, & singuliérement par *les Sieurs Préaux & Reneaume Docteurs en Médecine qui ont déja fait leur rapport* de l'état *de* ses membres *en* 1731. *&* 1732. avant les Merveilleux changemens qui y sont survenus, & par les *Sieurs Sauret & Mouton Chirurgiens qui les ont examinés à la fin de l'année* 1731. pour par *les dits Médecins &* Ibid. p. 8.

Chirurgiens dresser ensemble leur rapport, faire *la description de l'état actuel des membres de la Suppliante*, *& expliquer en détail si les changemens*, *augmentations & régénérations considérables* énoncés dans ladite Requête de la Suppliante, *sont ou non arrivés*.

Y a-t-il quelqu'un dans le monde qui puisse croire qu'une personne actuellement dans les liens de la Justice, une sainte fille déjà faussement accusée d'imposture, une Convulsionnaire poursuivie & opprimée par les Puissances les plus redoutables, eût pû avoir l'intrépide assûrance de requérir une telle Visite & une telle Information, si les faits qu'elle avançoit n'eussent pas été d'une certitude que rien ne pouvoit obscurcir? Et peut-on douter que les puissans Accusateurs de cette pauvre Fille n'auroient pas manqué de se servir de cette Requête pour la convaincre d'imposture, s'ils n'avoient pas été eux-mêmes instruits & persuadés par la notoriété publique, & peut-être même par le témoignage que leur en avoient secrettement rendus les 4. fameux Médecins & Chirurgiens cités dans la Requête, que tous ces faits étoient d'une exactitude dont on ne pouvoit contester la vérité, & d'une évidence sur laquelle il n'étoit pas possible de jetter aucun voile?

Oeuvres de Colberr, Tom. III. p. 757.

„ Il est certain que si Charlotte n'avoit pas de jambes, ou qu'elle en eût toujours „ eû, *disoit le grand Evêque de Montpellier*, ceux qui ont interêt de la trouver en „ défaut, l'auroient déjà fait, & en auroient donné les preuves les plus évidentes."

Tout au contraire les puissans Protecteurs de la Bulle n'ont employé sur ce sujet leur Autorité, qu'à empêcher toute Instruction, toutes Visites, toute Information, & qu'à retenir par la crainte de leur disgrace la vérité captive dans l'injustice. Mais ce qui a pénétré les Fidéles d'une bien plus vive douleur, ç'a été de voir de célébres Appellans se joindre en cette occasion aux ennemis de leur Appel, & tâcher de répandre indirectement quelques nuages sur ces Miracles qui leur déplaisoient, parce qu'ils avoient été faits sous la violente impression des Secours.

C'a été, selon toute apparence, par ce motif que M. Fouillou d'ailleurs excessivement choqué de ce que Dieu s'étoit servi de Charlotte la Porte pour guérir Miraculeusement plusieurs malades & estropiés dans le tems même qu'on lui donnoit de fort violens Secours; a publié une espéce de Libelle contre cette pieuse Fille, pour insinuer qu'il n'étoit *pas croyable que Dieu se fût servi d'elle pour faire des Miracles*, sans néanmoins que cet Auteur ait osé contester précisément aucun de ceux que Dieu avoit opérés sur elle-même.

Le saint Evêque de Senez, qui s'étoit informé très exactement des admirables Merveilles que Dieu avoit faites en faveur de cette Fille & par son ministére, a été si indigné de ce procédé de M. Fouillou, qu'il a cru être obligé d'instruire le Public de ce qu'il en pensoit *.

Lettre de M. l'Evêq. de Senez c. la Consult. & les Vains eff. p 26. & 27. de l'Edit avec des notes (car depuis que je l'ai citée dans mes 1. Observations, elle a été imprimée.)

„ Que M. Fouillou, *s'écrie-t-il dans cette Lettre célebre qu'il a composée contre la Consultation & les Vains efforts*, se soit mépris ou ait varié sur le principe des Convul- „ sions, c'est une erreur qu'on peut pardonner. Que ne puis-je, *ajoute-t-il*, excuser „ de même la part trop connue qu'il a eû à la Consultation & à ses suites, & les „ Ecrits qu'il a publiés contre une pauvre Fille, qui étoit dès-lors dans les fers uni- „ quement à titre de Convulsionnaire, & sur qui Dieu a opéré une Merveille qui au- „ roit fait toute seule l'admiration d'un Siécle plus équitable & plus fidéle que le nô- „ tre. Je ne puis y penser que je ne sois touché jusqu'au fond du cœur, qu'un hom- „ me si estimable par tant de titres, n'ait point trouvé un ami sincére qui lui ait ou- „ vert les yeux sur un écart de cette nature, & qui lui ait persuadé de supprimer ou „ de desavouer des Ecrits qui s'accordent si mal soit avec la justice, & la charité chré- „ tienne, soit avec les sentimens de l'humanité même."

† Ci-dessus p. 51. & suiv.

Le Lecteur a vû dans mes Réflexions préliminaires † plusieurs autres Témoignages encore plus formels, que MM. les Evêques de Senez & de Montpellier ont hautement rendu

rendu à l'égard des Merveilles que Dieu a opérées sur Charlotte la Porte & Marguerite-Catherine Turpin. Qui osera dire que de si grands Personnages l'ont fait trop légérement, & sans auparavant s'être suffisamment instruits des faits ?

Réunissons présentement les différens traits de tous les Miracles dont nous venons de rapporter les preuves : rassemblons sous quelques points de vûe ce que nous venons d'observer, soit par rapport aux qualités Miraculeuses que le Très-haut a produit dans les os de ces trois Convulsionnaires & que les grands Secours ont fait paroître, soit par rapport aux Miracles de guérison que ces merveilleuses qualités ont enfantés & dont les Secours ont été le moyen, parce qu'il a plû au Tout-puissant d'en diriger lui-même les effets.

VII. Recapitulation des Merveilles précédentes, qui prouvent que les plus violens Secours ont été des moyens dont Dieu a voulu se servir pour faire des Miracles.

C'est ce qu'il y a de plus cassant dans le corps humain que les coups les plus énormes n'ont pû rompre : c'est ce qu'il y a de plus dur & de plus solide, qui s'est étendu sans néanmoins être amolli : c'est ce qu'il y a de plus sec & de plus inflexible qui tantôt s'est augmenté & s'est grossi sous les coups, & tantôt s'est resserré & diminué, sans que les interstices qui servent de passage aux nerfs & aux vaisseaux que leur fournissent les esprits vitaux & la nourriture, en aient souffert aucune compression, ni que ces nerfs en aient ressenti aucune douleur malgré leur extrême sensibilité.

Non seulement des os résistent aux coups les plus violens sans pouvoir en être brisés, mais en même tems ils se prêtent à l'effort de ces coups comme une matiére molle & flexible, soit pour changer de forme, soit pour perdre une partie de leur longueur ou de leur grosseur, soit au contraire pour redoubler leur étendue.

Quel autre que le Maître de la nature pourroit ainsi réunir dans un même sujet des qualités toutes contraires ?

Puisque ces os ne peuvent être cassés par les coups les plus terribles, il faut donc qu'ils soient d'une consistence impénétrable & d'une fermeté extrême. Mais s'ils deviennent si fermes, comment sont-ils en même tems assez tendres pour s'applatir & se redresser sous ces coups ? Si Dieu les rend propres à être comprimés par cette impression, comment des coups tout pareils les peuvent-ils faire croître, grossir, s'allonger, se multiplier ?

Quoi ! une matiére spécifiquement la même, acquerir tout à coup & tout à la fois tant de qualités opposées ! Prendre tant de formes différentes sous le poids des mêmes coups ! Les prendre toujours à propos, & se configurer avec la derniére justesse pour rétablir dans sa perfection l'admirable structure du corps humain, dont il faut que les proportions & les emboîtemens soient d'une simétrie & d'une mesure parfaitement exacte pour procurer dans les membres un mouvement libre ! Quoi ! des os mal conformés dès la naissance ou noués dès la plus tendre jeunesse & consolidés dans leur calus pendant un très grand nombre d'années, changer de figure extérieure & intérieure, & s'organiser de la maniére la plus parfaite ! Quoi ! Tout cela s'exécutera à souhait sous des coups uniformes, des coups sans art, des coups donnés comme à l'aveugle ! Quoi ! l'effet de tels coups répondre si parfaitement à tous les désirs de ceux qui les reçoivent & qui les donnent, qu'il en résulte l'opération la plus Merveilleuse, la nouvelle reconstruction des os les plus contrefaits, la réformation des défectuosités les plus irrémédiables, le rétablissement des corps les plus estropiés & les plus difformes !

A qui peut-on attribuer le succès admirable de Secours si peu proportionnés aux heureux effets qu'on a vû éclorre journellement sous leur violence rustique, sinon à Celui dont la Puissance sans bornes est seule capable de diriger leur opération suivant qu'il lui plaît & de leur faire produire tout le bien qu'il juge à propos, parce que dans ses mains tout devient moyen jusqu'aux choses les plus contraires ?

„ Il n'y a que l'Auteur de la nature, *dit le Pére Quesnel*, qui puisse disposer comme „ il lui plaît des loix naturelles du mouvement, & en arrêter ou détourner les effets. " Refl. mor. Act. XXVIII. 6.

 Il

Il eſt donc de la derniére évidence que tous les changemens favorables opérés ſous ces coups, ſont autant de Miracles que Dieu ſeul a pû faire. Or s'il eſt inconteſtablement le principe & le Créateur des effets Miraculeux que ces coups ont produit, comment peut-on ne pas reconnoître qu'ils ſont entrés dans le plan de ſes conſeils, & que c'eſt par ce moyen qu'il avoit réſolu de toute éternité d'opérer ces Miracles? D'où il ſuit non ſeulement que ceux qui ont donné ces violens Secours ont ſuivi l'intention du Très-haut, & ont obéi à ſa volonté: mais cela prouve encore qu'ils ont concouru à ſes deſſeins de miſéricorde, & que ſa Bonté leur a fait l'honneur de les rendre ſes inſtrumens pour faire des opérations Miraculeuſes.

Mais la génération des jambes de Charlotte la Porte après l'âge de 50. ans eſt un Miracle où le caractére diſtinctif de la Toute-puiſſance Divine paroît encore d'une maniére plus ſenſible, plus palpable & plus à la portée des ſimples, que dans la réformation & la conſtruction des os les plus contrefaits.

En effet les plus ſimples fidéles, pour peu qu'ils ſoient inſtruits, n'ignorent pas qu'il n'y a que Dieu qui puiſſe faire des œuvres équipolentes à création. Or qui peut douter que ce ne ſoit une œuvre de cette nature de métamorphoſer en de *véritables jambes* & de *veritables pieds*, *deux petits lambeaux* d'une matiére *mollaſſe*, *inſenſible*, *inanimée*, qui pendant plus de la moitié d'un Siécle étoit reſtée en cet état & dans un *froid continuel*, ſans prendre aucune *nourriture* ni aucun *accroiſſement*, & ſans donner aucun ſigne de *vie*?

Requête, pp. 3. & 4.

Les plus habiles Anatomiſtes conviennent tous, qu'il entre une multitude inconcevable de différentes petites parties dans la compoſition d'un membre vivant, qui ſont néanmoins abſolument néceſſaires pour lui donner l'agilité, la ſenſibilité & la force. Ils avouent même qu'il y a un grand nombre de vaiſſeaux, de ramifications de nerfs & autres parties ſolides & eſſentielles, qui ſont d'une ſi extrême fineſſe qu'elles échappent entiérement à la vûe, en ſorte qu'on ne connoît leur exiſtence que par les effets qu'elles produiſent. Quel autre que le Créateur eût pû faire ſortir de deux petites maſſes informes, arides & ſans organes, toutes ces parties ſi déliées & ſi délicates, auſſi bien que tous les os, les muſcles, les tendons & les nerfs qui ſont entrés dans la nouvelle conſtruction des jambes & des pieds de cette vieille Fille?

Dans le tems qu'on tiroit ces lambeaux hideux avec une violence effroyable, ſuivant que l'exigeoit l'inſtinct de la Convulſion, on a ſenti tous les os s'y former & s'y durcir peu à peu. Mais combien d'autres parties eſſentielles Dieu n'a-t-il pas enfantées?

VIII Sentiment de MM les Evêques de Montp & de Senez, & celui du Nouvelliſte ſur les Miracles operés en faveur de Charlotte La Porte & de Marguer. Cath. Turpin.

Auſſi le grand Colbert s'écrioit-il avec admiration en parlant de ce Miracle: * *Le démon donne-t-il des jambes à ceux qui n'en ont point? Le voilà Créateur!* .. † *Il y a 20. ans que le Miracle opéré ſur Charlotte la Porte auroit attiré l'attention de toute l'Europe.*.
„ Il me paroît inouï, *ajoutoit M. de Montpellier*, que l'on faſſe le procès à titre d'im-
„ poſture à une Fille qui offre de prouver qu'elle n'avoit point eû de jambes juſqu'à l'â-
„ ge de 50. ans, & qu'à préſent elle en a. Depuis que le Parlement eſt Parlement, y
„ a-t-on vû une cauſe ſemblable à celle de cette Fille? Cependant on renvoie ſa Re-
„ quête pour y être fait droit en tems & lieu. Ne ſemble-t-il pas qu'il s'agiſſe d'une
„ affaire ordinaire?"

Le ſaint Evêque de Senez n'a pas été moins touché que ce célébre Prélat, des Miracles en queſtion, qu'il ſavoit s'être opérés par les Secours les plus violens.

La Lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire de ſa propre main ſur ce ſujet, croyant que j'avois eû part à ces Requêtes, ne laiſſe aucun doute de ſes ſentimens à cet égard.
„ Vous contribuez beaucoup, Monſieur, *me dit-il*, § à rendre à nos Amis & à tou-
„ te l'Egliſe un ſervice bien néceſſaire, en mettant dans le plus grand jour les faits en
„ queſtion (c'eſt à dire, les Guériſons Miraculeuſes dont de violens Secours ont été
le canal.)

* Tom. III. p. 757.
† Ibid.
§ Lett du S. S Evêq. de Senez du 5. Déc. 1735. dépoſé chez Delanglard Notaire, & imprimée

„ Tâ-

„ Tâchons, *continue-t-il*, de leur prouver, que nous avons comme eux très à cœur „ l'amour des saintes Régles."

en entier à la fin de ce Volume.

Ainsi voilà ce saint Prélat qui se met conjointement avec moi au nombre de ceux qui sont pour les grands Secours autorisés par des Miracles, & qui m'invite à continuer de prouver aux contradicteurs de ces œuvres de Dieu, *que nous avons comme eux très à cœur* (& même encore plus qu'eux) *l'amour des saintes Régles.*

„ Si l'on est assez heureux, *ajoute-t-il*, pour réussir à surmonter cette PRE'VENTION, „ il sera facile alors de porter nos Amis à examiner attentivement les opérations Mira- „ culeuses qu'on leur oppose: (& pour lors) ils décideront comme nous ... que la „ configuration des membres de Charlotte la Porte ... ne peut avoir pour principe que „ la Bonté de Dieu ... & que l'allongement & le redressement des membres noués & „ contournés de Marguerite-Catherine Turpin ne peuvent avoir pour cause un agent na- „ turel ni diabolique."

Mais s'il est incontestable que Dieu seul a pû être l'Auteur de ces Miracles, ne s'ensuit-il pas évidemment qu'il approuve le moyen extraordinaire par lequel il lui a plû de les exécuter, & que c'est lui-même qui a formé dans les Convulsionnaires l'instinct surnaturel qui les a comme forcés de s'en servir?

En lisant cette Lettre du saint Evêque de Senez, peut-on même douter que ce sentiment ne fût pour lors le sien?

Les Théologiens Antisecouristes en furent eux-mêmes si convaincus, qu'ils firent au moins semblant dans ce tems-là d'être sur ce sujet de même avis que ce saint Prélat & que le grand Colbert. Et pour en persuader le Public, ils firent publier de tous côtés par leur Trompette parlante, comme un Miracle vraiment digne de toute l'attention & la vénération des fidéles: *que les os de Marguerite-Catherine Turpin* s'étoient *réformés après l'âge de 27. ans*; & que *les uns avoient été allongés, les autres raccourcis & diminués, & d'autres redressés par l'action des violens Secours que ses Convulsions l'ont obligé de demander.*

Nouv Ecc. du 5. Nov. 1735.

Après un aveu de leur part si précis, si complet, si formel, si positif, que c'est *par l'action des violens Secours* que Dieu a opéré ces Miracles, & que c'est par l'instinct de leurs *Convulsions* que les Convulsionnaires sont *obligés* de les *demander*; ces Messieurs n'ont-ils pas mauvaise grace de tâcher présentement de jetter un voile d'incertitude sur ces Vérités de fait? Mais si ces Secours ont été le moyen que Dieu a voulu employer pour faire ces Miracles, comment ces Messieurs osent-ils insinuer aujourd'hui qu'il n'est pas l'Auteur de l'instinct supérieur aux sentimens naturels qui a fait demander ces Secours, ni de la confiance en lui qui les a fait rendre?

IX. Témoignage de M. l'Ev. de Babylone, de M. l'Evéque d'Auxerre & de l'Auteur du *Memoire Théologique* sur la soumission qu'on doit à tout ce que les Miracles decident.

Je trouve actuellement sous ma main comme par hazard, un si beau trait dans une Lettre de feu M. l'Evéque de Babylone rapportée par le Nouvelliste, que je ne puis me retenir de le placer ici.

„ Il faut être bien aveugle & bien endurci, *dit ce respectable Prélat* *, pour résister „ à la lumiére qui brille au milieu de tant de Miracles, & pour vouloir étouffer une „ voix qui se fait entendre pour ainsi dire du haut du Ciel. Pendant que les pauvres „ & les simples sont dociles à cette voix de Dieu & se nourrissent du pain de la Vé- „ rité, ces faux sages la changent en une pierre contre laquelle ils se brisent. On n'a „ jamais mieux vû l'accomplissement de cette parole de Jésus-Christ, terrible pour les „ uns & consolante pour les autres: *Vous avez caché ces choses aux savans & aux pru- „ dens, & vous les avez révélées aux petits.* (Luc X. 21.) Prions Dieu qu'il nous fas- „ se la grace d'etre du nombre de ces petits."

* Lett. de M. de Bab. du 2. Sept. 1731.

Ajoutons encore ici quelques Passages du Mandement que M. l'Evéque d'Auxerre publia le 26. Décembre 1733. immédiatement après un assez grand nombre de Miracles faits en cette même année par l'impression des plus violens Secours, non seulement

sur Marguerite-Catherine Turpin & sur Charlotte la Porte, mais aussi sur plusieurs autres Convulsionnaires, ainsi que je le prouverai ci-après.

Ce Prélat a plusieurs fois changé d'avis par rapport à l'œuvre des Convulsions, & il n'est point impossible qu'alors il ait été frappé des grandes Merveilles que Dieu venoit ainsi d'opérer dans la portion la plus brillante de cette œuvre.

Quoiqu'il en soit, les plus beaux traits de son Mandement s'appliquent tout aussi bien aux Miracles à grands Secours, qu'à celui qui venoit d'arriver à Seignelay dont ce Prélat fait expressément mention.

Mandement de M. d'Auxerre, du 26. Dec. 1733. pag. 16. &c.

„ Il n'est plus permis, *dit-il*, aux hommes d'hésiter, & encore moins de disputer, „ après que Dieu s'est expliqué d'une maniére si claire" par des Miracles.

Ce Prélat exhorte ensuite les Fidéles à ne pas rejetter ce Témoignage de Dieu: il leur remontre qu'ils doivent au contraire le recevoir avec une soumission parfaite: & il leur déclare que cette voix Divine doit faire taire tous les raisonnemens incertains de notre raison fragile & foible, & corriger tous les jugemens contraires à la vérité & à la charité que notre esprit a pû former en se conduisant par ses propres lumiéres.

„ De toutes les maniéres, *ajoute-t-il*, dont Dieu peut parler, la voix des Miracles „ est la plus éclattante, la plus à la portée des simples, la plus capable de faire im„ pression sur les esprits.

„ Plus les tems, *dit-il ailleurs*, deviennent difficiles, plus l'obscurité augmente, „ plus la séduction est à craindre: plus aussi il est de la Bonté de Dieu de faire enten„ dre sa voix, de sortir de son secret, & de parler d'un langage qui lui soit aussi pro„ pre que celui des Miracles."

Aussi est-ce précisément dans le tems que la Constitution paroissoit sur le point de tout subjuguer, qu'en 1731. Dieu a fait coup sur coup une multitude de Miracles sur le Tombeau du plus célébre des Appellans, pour décider lui-même à la face de toute la Terre, que l'Appel est la voie qu'il faut suivre.

Pareillement à la fin de 1732. sept Docteurs ou Théologiens Appellans ayant proscrit les grands Secours, Dieu fit aussitôt par ce canal étonnant nombre de Guérisons Miraculeuses, afin que les Fidéles eussent sous les yeux une preuve infaillible que ces Messieurs s'étoient mépris sur ce sujet: que les violens Secours qu'ils osoient condamner, quoique continuellement autorisés par des Prodiges, étoient demandés par son impression, qu'ils servoient à ses desseins de miséricorde & qu'ils contribuoient à sa gloire.

Ibid. p.19. *Heureux* (s'écrie M. l'Evêque d'Auxerre à la suite de ce que je viens de rapporter de lui) *Heureux ceux qui entendent cette voix de magnificence & de gloire, qui comprennent ce qu'elle leur dit, qui s'y rendent dociles; & qui s'appliquent à en tirer le fruit pour lequel elle leur parle!*

Joignons encore ici les magnifiques paroles par lesquelles l'Auteur du *Mémoire Théologique* termine son Ecrit en rendant hommage aux Miracles que Dieu fait aujourd'hui singuliérement en faveur de ceux qui sont persécutés par la Vérité. Je rapporte d'autant plus volontiers ces traits si dignes de l'éloquence de ce célébre Docteur, qu'il me sera aisé de faire voir qu'ils s'appliquent encore bien plus littéralement & bien plus véritablement aux Convulsionnaires à grands Secours & à leurs Deffenseurs, qu'à toutes autres personnes, puisqu'il est notoire que ce sont ceux qui souffrent aujourd'hui la plus violente Persécution. „ Que ce Témoignage des Miracles, *s'écrie ce fameux Docteur*, „ est précieux dans la Cause présente! Qu'il est clair, qu'il est décisif! Quelle foule „ de Merveilles! Quelle variété! Quelle évidence!

Mémoire Théol. p. 141.

„ Cette Cause si magnifique, les souffrances de ceux qui la soutiennent, leurs tribula„ tions, leur état extrême, appellent à grands cris ces Miracles. Jesus-Christ en les ac„ cordant, accomplit la parole qu'il a donnée, & qu'il exécute dans les tems & les

„ occa-

„ occasions qu'il lui plait : *Signa autem eos qui crediderint hæc sequentur :* (ce seront, dit-il, ces signes qui rendront témoignage à ceux qui croiront.) Marc XVI. 17.

Quelle reconnoissance, ajoute encore l'Auteur du Mémoire, *exigent de nous ces Merveilles ? Quel courage & quelle joie ne doivent-elles pas inspirer ?* (Aussi de quelle joie & de quel courage les Miracles de guérison, les Prodiges presque continuels & les Simboles si instructifs & si consolans que Dieu fait par le moyen des grands Secours, n'ont-ils pas pénetré l'ame de ceux qui regardent avec foi & qui étudient avec une religieuse attention ce merveilleux Phénomene !)

Dieu lui-même se leve, continue cet Auteur, *& rend témoignage à sa Cause; il rompt la nuë* (qui cachoit la Vérité à ceux qui s'étoient laissés éblouir par les discours des Antisecouristes.)

„ Il montre, *dit encore le Mémoire Théologique*, son bras tout-puissant, il fait „ voir par une multitude de Prodiges, que ceux qui combattent pour lui, sont sous „ la protection de sa main bienfaisante : & il nous apprend à soutenir sa Cause d'une „ maniére digne de lui " (en nous mettant lui-même dans le cœur de n'avoir d'autre ambition que celle de lui plaire, & en nous inspirant de ne point craindre de nous exposer à la persécution des Puissances du Siécle, au mépris des enfans de la Terre ni à la censure des Antisecouristes & des Consultans, pour servir à ses œuvres, pour travailler à sa gloire, & pour concourir à ses desseins de miséricorde sur les ames.)

C'est ainsi qu' „ il nous apprend ... à agir sous ses yeux, *continue l'Auteur du Mé-* „ *moire*, à ne chercher que ses interêts, à reconnoître humblement notre foiblesse & no- „ tre indignité, à nous appuyer sur son secours, à ne point nous lasser par la longueur „ du travail, & à pratiquer perséveramment la vérité par la charité. "

Mais qui sont ceux en qui ces vertus paroissent plus visiblement ? Qui sont ceux qui se sacrifient eux-mêmes pour *agir sous les yeux* de Dieu, & pour l'*interêt* de ses œuvres ? Qui sont ceux qui ne mettans point leur confiance dans leur science & leur sagesse, & qui reconnoissans *humblement* leur *foiblesse* & leur *indignité*, ne s'appuient que *sur* le *secours* du Tout-puissant, attendent tout de sa miséricorde & de sa grace, ne se *lassent point par la longueur du travail*, & *pratiquent persévéramment la vérité par la charité*, en donnant à leurs Freres des Secours que Dieu rend journellement salutaires de toutes façons ?

Selon le grand Evéque de Montpellier, les Convulsionnaires qui souffrent la plus forte *persécution*, & singuliérement les Convulsionnaires à grands Secours (puisqu'il est notoire que c'est contre eux que les puissans Zélateurs de la Bulle lancent leurs traits avec plus de violence) sont ceux en qui on voit plus clairement reluire *un des plus beaux caractéres des Défenseurs de la Vérité... Ce sont eux*, s'écrieroit aujourd'hui cet illustre Prélat, *en qui je vois d'une maniére plus marquée la succession des souffrances.* Oeuvres de Colbert, Tom. III. p. 813.

„ Quand la Vérité, *ajoutoit-il*, est attaquée, & la persécution ouverte, je ne vois „ rien de plus prudent que de se jetter du côté des opprimés. C'est là où est la for- „ ce & où la victoire sera infailliblement. Ibid. 569.

„ Il y a bien de l'apparence, *disoit-il encore*, que dans peu la marque distinctive des „ Appellans (les plus fidéles à suivre Dieu dans tous ses desseins) sera de ne point rou- „ gir de ce que le monde appelle fanatisme : (*sur quoi il a prédit*) qu'on laissera tran- „ quilles ceux qui s'uniront avec les ennemis de la Vérité contre les Convulsions " & sur-tout contre les grands Secours. Ibid. 568.

„ Préjugé désavantageux ! *s'écrioit-il*, Je n'aimerois pas à être en paix avec ceux qui „ sont en guerre contre Dieu. "

Mais lorsque le Très-haut déclare lui-même par plusieurs Miracles évidemment marqués au sçeau de sa Toute-puissance, qu'il protége & qu'il autorise une œuvre d'ailleurs toute éclattante de Prodiges & de Simboles très-instructifs & très-édifians, ne doit-

doit-on pas s'empresser de se ranger du parti où l'on voit reluire tous ces flambeaux célestes, bien-loin de faire ses efforts pour les éteindre ?

Réfl. mor. Act. IV. 15. & 16.

„ Quelle témérité, *s'écrie le Pére Quesnel*, de chercher à éluder & à étouffer la voix „ des Merveilles de Dieu! Quelle folie! .. de ne pouvoir résister à l'évidence des „ preuves d'un Miracle... & de continuer de combattre les vérités & les personnes „ que Dieu veut autoriser par ce moyen!"

Comment donc de célebres Docteurs Appellans qui de tems en tems ont eux-mêmes parlé si magnifiquement du respect qu'on doit aux Miracles, osent-ils persister dans la condamnation qu'ils ont faite des grands Secours ?

Hélas! C'est que les plus grands Miracles opérés par ce canal sont venus trop tard pour ces Messieurs. Leur Sistême étoit déja formé, & leur Décision rendue publique.

X. C'est par les faits & singuliérement par les Miracles qu'il faut se decider par rapport aux grands Secours & non par des Sistêmes arbitraires.

Ce qui a trompé plusieurs grands-hommes, & ce qui cause le plus souvent leurs méprises, c'est que la plûpart ne s'abbaissent pas volontiers jusqu'à se donner la peine d'approfondir les faits. Cependant dans une œuvre telle que celle des Secours violens, ce sont les faits qui décident, & sur-tout ce sont les Miracles, lorsque la Bonté Divine veut bien faire descendre par ce moyen la lumiére d'enhaut jusques sous nos yeux.

La plûpart des Théologiens Antisecouristes ont dédaigné de voir aucun des Convulsionnaires qui se font donner de grands Secours. Ils ne veulent, disent-ils, *marcher* que *sur les traces* des *Péres* & des *Conciles*. Voilà de grands mots. Mais j'ai déja prouvé invinciblement que ces MM. se sont fort écartés des Maximes qu'on trouve dans ces respectables sources, ainsi que dans l'Evangile, en condamnant une œuvre aussi merveilleuse, aussi édifiante, aussi propre à augmenter la foi que celle des grands Secours, où Dieu à tant de fois rendu sa présence sensible par des Prodiges & des Miracles.

Nouv. Ecc. du 21. Fev. 1743. col. 1.

Au surplus la Sçience Théologique dont ces MM. se vantent si fort d'être remplis, n'est propre qu'à leur fournir des principes & des exemples à la lumiére desquels ils auroient pû décider scientifiquement du mérite des faits s'ils les avoient bien connus: mais à l'égard des faits en eux-mêmes, c'est par les yeux & non par des raisonnemens spéculatifs, qu'on les voit: & quelquefois ils sont de nature que les conséquences qui en résultent sont à la portée des plus simples.

Dieu fait des Prodiges, des Conversions & des Miracles par le moyen des grands Secours, & par conséquent il les approuve, puisqu'il juge à propos de s'en servir pour opérer de si grandes Merveilles & de si grands biens dans les ames & dans les corps. Cela est clair, cela est à la portée de tout le monde. On ne peut nier que cette conséquence ne soit exactement conforme à la doctrine de l'Evangile, des Conciles & des Péres: & que pour sentir qu'elle est juste, il n'est point du tout nécessaire d'être un grand Théologien. Tout Chrétien instruit de sa Religion, n'ignore pas que Dieu seul fait de vrais Miracles & de vraies Conversions.

L'expérience de tous les Siécles depuis la venue de Jesus-Christ, nous a même appris que le commun des hommes sentent souvent plus vîte que la plûpart des Savans, les conséquences qui naissent nécessairement des Miracles, parce qu'ils les sentent par une impression que Celui qui éclaire tout homme venant dans le monde, forme lui-même dans les cœurs dégagés de préjugés & de passions, & qui cherchent simplement la Vérité. Aussi cette impression, quand elle vient d'enhaut, est-elle plus sûre & plus prompte que la subtilité des raisonnemens des Savans à Sistême.

Les grands génies respirent un air métaphysique, qui les rend presque insensibles aux plus importantes Vérités de fait qui frappent les plus simples. Ces Vérités sont pour ainsi dire trop grossierres & trop populaires pour des esprits excessivement déliés: ces esprits trop élevés ne veulent point s'abbaisser assez pour entendre la voix de la nature. Elle ne sauroit presque les atteindre dans la région spéculative où ils habitent. Pour écouter ce qu'elle dit à tout le monde, il faudroit qu'ils se missent à terre où ils ne

ne veulent pas ainsi se confondre dans la foule. Leur esprit subtil & tout rempli des idées qui l'occupent, a trop de peine à descendre dans la situation simple, naturelle & dégagée de toute prévention où il faut être pour bien voir ce que voit le commun des hommes. Un coup d'œil suffit quelquefois à un homme ordinaire, pour juger sainement d'un Miracle lorsqu'il est évidemment Divin, & que la Toute-puissance du Créateur s'y manifeste à découvert: il le voit, il le croit, & il sent aussitôt la conséquence qui en résulte. Mais un Docteur d'un génie subtil, ne va pas si vîte. Pour peu qu'il soit préoccupé par quelque Sistême de son invention, quelque grand que soit un Miracle, avant que d'y ajouter foi, il faut qu'il examine si ce Miracle câdre avec le Sistême qu'il a imaginé: car s'il y est contraire, son esprit inventif lui fournit cent mauvaises raisons pour le révoquer en doute, ou pour en éluder la décision.

C'est dans notre Siécle une sorte de maladie épidémique pour la plûpart des Docteurs, des savans & des beaux esprits, que la démangeaison qui les presse de se hâter de faire des Sistêmes auxquels ils veulent tout rapporter. Ils commencent par où ils devroient finir: ils les arrangent suivant les pensées de leur esprit, au lieu de les établir sur les faits: & ils ne veulent plus ensuite prendre la peine de les examiner. C'est au contraire selon le plan dressé par leur imagination, qu'ils s'obstinent à juger de la vérité des faits, contre lesquels ils ne manquent pas de se révolter dès qu'ils ne peuvent les concilier avec leur Sistême.

C'est ainsi que les Constitutionnaires, quoiqu'ils ne puissent douter de cette multitude de Miracles que Dieu fait depuis environ 20. ans en faveur de l'Appel, refusent néanmoins de les croire ou de les attribuer à Dieu. Ils veulent que le parti qu'ils ont embrassé, l'emporte sur les faits les plus certains, & qu'il les détruise sans qu'il soit besoin de les examiner. Si ces Miracles venoient de Dieu, disent-ils dans leur cœur, il s'ensuivroit que Dieu autoriseroit l'Appel: ce qui, selon eux, ne peut être. Donc, concluent-ils, ou ces Miracles sont faux, ou du moins s'ils sont véritables, quelque merveilleux qu'ils soient, ils ne peuvent être que l'ouvrage de Satan, y eût-il des créations!

Au contraire tous les Appellans se sont d'abord réunis pour publier de toutes parts ces Décisions que Dieu faisoit en leur faveur. Les premiers Miracles leur plaisoient à tous.

Il n'y avoit rien que de très honorable à se ranger du côté où le Très-haut faisoit descendre du Ciel une lumiére sans nuages, qui manifestoit visiblement sa présence & promettoit sa protection. Mais les Convulsions s'étant jointes aux Miracles & ayant répandu des ténébres qui ont dérangé le Sistême imaginé d'abord par plusieurs Appellans (que les Miracles alloient bientôt faire triompher la Vérité dans toute l'Eglise) quelques-uns de ces Appellans se sont irrités contre les Convulsions, qui leur sembloient mettre un obstacle à la victoire prochaine dont ils s'étoient flattés.

On a vû les Promoteurs de la Consultation marcher sur les traces des Courtisans & des Politiques; qui voyant que les Convulsionnaires étoient singuliérement l'objet de l'aversion des puissans Protecteurs de la Bulle, en ont fait le jouet de leurs plus piquantes railleries.

Mais, dira-t-on, les célébres Docteurs qui ont signé la Consultation, ont-ils donc parlé contre ce qu'ils pensoient? Non: mais le mépris qu'ils ont fait des Convulsionnaires dont plusieurs n'étoient que de petites filles élevées dans la crasse de l'ignorance & de la pauvreté, leur a fait se hâter de former un Sistême qui les a aveuglés totalement sur cette œuvre que Dieu destinoit à être extrêmement humiliée. L'optique de leur Sistême leur a si fort défiguré ce Phénomene, dont la lumiére est entrecoupée par des ténébres, qu'ils n'ont plus vû les Convulsionnaires qu'au travers d'un Prisme qui les a représentés à leurs yeux la tête en bas.

Quoique cette œuvre soit toute remplie de Merveilles, l'idée qu'ils s'en étoient d'abord formée, a repandu dans leur esprit des ténébres si épaisses, qu'ils ont même osé décider que les Miracles opérés par le mouvement des Convulsions ou par le ministére des Convulsionnaires, devoient être attribués à *la nature*, ou *à un agent fort distingué de Dieu.*

Consultation, Art. 10.

Les Théologiens Antisecouristes ont gardé plus long-tems du respect pour les Miracles: ils se vantent même d'en avoir encore beaucoup. Cependant de leur aveu ils sont bien éloignés de vouloir s'en rapporter à leur Décision par rapport aux grands Secours, & il n'est que trop manifeste qu'ils ne cherchent qu'à éluder ceux que Dieu a fait par ce canal.

Malheureusement pour le Public & pour eux-mêmes, ils se sont trop pressés de se faire un Sistéme à cet égard.

A peine le merveilleux Phénomene des grands Secours avoit-il commencé de paroître, que les sept Docteurs & Théologiens qui ont dressé l'Arrêt par lequel ils ont proscrit cette œuvre de Dieu, s'empressérent de donner conjointement leur téméraire Décision, dans le tems même qu'ils étoient partagés entre eux par des avis contraires sur l'Auteur des Convulsions.

Cependant des Théologiens tels que les Antisecouristes, qui se piquent d'être si bien instruits de la Tradition, ne peuvent ignorer qu'il entre souvent dans l'arrangement des conseils de Celui dont le Thrône est placé dans une lumiére inaccessible, de laisser le commun des hommes & notamment ceux des savans & des beaux esprits qui ont trop de complaisance pour leurs lumiéres personnelles, prendre un faux parti sur ses œuvres extraordinaires, avant qu'il sorte clairement du silence profond avec lequel il conduit ordinairement ses principaux desseins.

Instr. contre M. de Sens, n. 15. Oeuvres, &c Tom. II. p. 199.

Défions-nous du secret avec lequel Dieu opére ses œuvres les plus singuliéres, disoit le grand Evêque de Montpellier.

Ibid. Tom. III. p. 568.

„ Je crois voir d'une maniére très claire, (*dit-il encore*) que Dieu veut aveugler... „ Il a des desseins de miséricorde, mais ils n'éclatteront sur les uns, qu'en laissant agir „ sur les autres sa justice dans toute sa rigueur. Je ne crains point pour la Vérité, „ mais je crains pour plusieurs de ceux qui l'ont deffendue avec le plus de courage."

Hélas! le Très-haut n'a que trop suivi ce plan dans la conduite mystérieuse & redoutable qu'il a tenue au sujet du Prodigieux évenement des Secours violens & salutaires, effrayans & bienfaisans, Simboliques, consolans & Prophétiques. Ce n'a été qu'après que les sept Docteurs & Théologiens en question ont répandu dans le public la condamnation qu'ils avoient osé faire de cette œuvre si merveilleuse, que Dieu a fait retentir sa voix avec le plus de force, & qu'il a manifesté plus visiblement sa présence & son opération dans cette œuvre, par plusieurs grands Miracles, & par un grand nombre de Conversions d'Incrédules.

Mais malheureusement tout le monde savoit alors que les quatre Théologiens qui se flattoient d'être les Chefs des Discernans & le Conseil unique des deux Evêques de Senez & de Montpellier, avoient néanmoins adhéré au sentiment de M. l'Abbé d'Asfeld contre les violens Secours: & malgré les grands Miracles opérés depuis par ce canal, ces Messieurs n'ont pas eû la courageuse humilité de s'en dédire de bonne foi.

Ibid. Tom. III. p. 754.

On a bien de la peine, disoit le grand Colbert, *à revenir sur ses pas, & à dire: je me suis trompé.*

Mais si la foiblesse orgueilleuse est très ordinaire, même parmi le commun des hommes qui ne se piquent point d'être savans, combien un tel aveu ne coûte-t-il pas à de célébres Théologiens qui veulent faire passer tous leurs sentimens pour des régles presque infaillibles?

C'est ainsi que les Sistêmes formés trop à la hâte enchaînent les plus grands hommes

aux

aux opinions qu'ils leur ont d'abord fait prendre, & fur-tout aux Décifions qu'ils leur ont fait donner publiquement. La honte de fe dédire préoccupe fi fort leur efprit & l'éblouit tellement, qu'elle leur défigure jufqu'aux Miracles les plus manifeftement Divins, & qu'elle les leur fait voir d'une maniére toute différente de celle dont ils les voyoient auparavant.

Quoi! Eft-ce donc par le caprice d'un Siftème arbitraire qu'enfante notre imagination, qu'on doit décider de faits auffi refpectables que les Miracles? N'eft-ce pas au contraire par une humble foumiffion au témoignage infaillible de cette voix du Très-haut, qu'on doit fe déterminer fur la jufteffe ou la fauffeté d'un Siftéme?

Mais bien-loin de réformer fon opinion fur la Décifion de Dieu, on veut au contraire affervir fa Décifion Suprême au Siftême qu'on a forgé.

Le Nouvellifte autrefois fi zèlé pour précher la foumiffion qu'on doit avoir pour tout ce que les Miracles décident, ofe aujourd'hui infinuer que le démon peut avoir été l'agent de ceux qu'on oppofe au fentiment des Antifecourifles. A quoi il ajoute que quand même Dieu feroit l'Auteur de ces Miracles, loin de prouver quelque chofe en faveur des Secours violens par lefquels il les *auroit opérés*, il y auroit lieu d'appréhendir qu'ils ne fuffent une épreuve pour nous punir de ne nous être pas foumis à tout ce qu'il plaît aux Théologiens Antifecourifles de nous donner pour des Régles: & en même tems ces Meffieurs font de leur côté tous leurs efforts pour ébranler la certitude de ces Miracles, pour en obfcurcir l'éclat, & pour en éluder les conféquences qui en réfultent le plus évidemment.

Tels font les différens partis que l'Auteur des *Nouvelles*, celui de la *Réponfe* des Antifecourifles & celui du *Mémoire Théologique* ont pris pour fe deffendre contre les Miracles opérés fur Marguerite Catherine Turpin & fur Charlotte la Porte, quoiqu'ils les euffent ci-devant reconnus eux-mémes pour inconteftablement Divins.

Au refte il eft remarquable que le Nouvellifte a été fi embarraffé dans les Réponfes qu'il tâche de faire aux Miracles, qu'il s'y contredit vifiblement lui-même.

XI. Réponfe à la premiére objection du Nouvellifte: que le démon peut opérer quelques guérifons corporelles.

Il commence par convenir que * les *changemens arrivés dans les Convulfionnaires qui ont reçu* de violens *Secours* ont été *Miraculeux*: & cependant il ne *veut* pas qu'on fe *décide par là*, parce que *toutes ces Merveilles & ces Prodiges ne font pas*, dit-il, *néceffairement des preuves de l'opération Divine*, & *qu'on ne peut nier raifonnablement que le démon ne puiffe opérer quelques guérifons corporelles.*

Mais fi *les changemens* en queftion ne font pas feulement des *Prodiges* & des *guérifons corporelles*, s'ils font des guérifons vraiment *Miraculeufes*, ainfi qu'il les nomme lui-même, ne s'enfuit-il pas inconteftablement que le démon n'a pû les opérer? Le Nouvellifte & fes Maîtres oferoient-ils donc contefter ce principe fondamental de la Religion, que Dieu feul peut faire de vrais Miracles? Que pourroient-ils répondre à tous les Textes de l'Ecriture, aux Témoignages des Apologiftes, au Sentiment des Péres, à la Décifion des Conciles, par lefquels j'ai démontré invinciblement dans ma *Differtation fur l'Autorité des Miracles*, que les guérifons vraiment Miraculeufes font une œuvre qui ne peut être opérée que par le Tout-puiffant, & que non feulement les démons n'en peuvent faire de telles, mais méme que Dieu ne leur permet pas de les contrefaire d'une maniére capable d'abufer les cœurs droits & attentifs, parce qu'il ne convient point à fa Bonté que le témoignage des vrais Miracles foit équivoque, & qu'il n'eft pas de fa gloire que fa voix foit confondue avec celle du diable.

* Nouv. du 21. Janvier 1742. Art. 10.

Au comm. du Tome précedent.

Il ne faut méme que confulter la raifon pour fe convaincre, que le démon n'étant qu'une créature, ne peut rien exécuter que par l'effet des caufes naturelles, ni rien faire qui foit contraire aux loix primitives & permanentes qui régiffent les effets des êtres matériels: *Certum eft eos intra naturæ limites contineri, ideoque ultrà naturæ vires non poffe operari.*

Or

Or je demande au Nouvelliste, s'il croit qu'il y ait dans la nature quelque reméde pour changer la forme extérieure & intérieure des os, lorsqu'ils ont acquis toute leur croissance & leur fermeté ? C'est *après l'âge de 27. ans*, ainsi qu'il l'a publié lui-même, qu'il y a eû des changemens de toute espéce dans *les os de Marguerite Catherine Turpin*, .. PAR L'ACTION *des violens Secours que ses Convulsions l'ont obligé de demander* ... *Les uns*, dit il, *ont été allongés*, *les autres raccourcis & diminués*, d'*autres se sont redressés*. Le Nouvelliste imagine-t-il que le démon puisse opérer de telles Merveilles si contraires & si supérieures aux régles de la nature ? Et veut-il aussi nous faire accroire que cet esprit maudit de Dieu, a pû changer de longueur toutes les côtes de Charlotte la Porte, pour donner une forme réguliére à l'épine de son dos qui avoit été depuis sa naissance jusqu'après l'âge de 50. ans tournée tout de travers; & qu'en même tems il a créé tout ce qui manquoit pour en faire des jambes parfaites, aux deux petits lambeaux de chair mollasse, inanimée & insensible, qui pendoient au bout des genoux de cette vieille Fille ?

Nouv. Eccl. du 5. Nou. 1735.

Mais si le Nouvelliste est lui-même intimement convaincu que de tels Miracles surpassent infiniment le pouvoir du démon, pourquoi veut-il donc insinuer que cet esprit pervers a pû les faire sur de pieuses Filles très-attachées à toute Vérité, & dont les Convulsions sont clairement marquées au sçeau de Dieu ? Charlotte la Porte est même celle des Convulsionnaires par les mains de qui le Tout-puissant a fait le plus grand nombre de Guérisons Miraculeuses sur des estropiés & des malades, comme l'a observé autrefois le Nouvelliste.

Comment cet Auteur & les Théologiens dont il est l'organe, ne sentent-ils pas maintenant que de supposer ainsi que le diable a pû être l'Auteur de pareils Miracles dont le surnaturel éminent porte visiblement le caractére incommunicable d'une puissance qui n'appartient qu'à Dieu, c'est fournir aux Ennemis de leur Appel un bouclier pour les garantir des traits Divins qui les percent le plus vivement, & contre lesquels ils n'ont aucun moyen de se deffendre ?

Les Docteurs Consultans ont commis la même faute. Mais avec quelle force les Théologiens Antisecouristes ne se sont-ils pas d'abord récriés contre cette fatale imprudence ? Avec quel zéle ne leur ont-ils pas reproché, que c'étoit obscurcir par un brouillard épais la nuée lumineuse avec laquelle Dieu conduit aujourd'hui les vrais Israëlites dans le chemin de la Terre Promise, & que c'est ravir à l'Appel le témoignage que le Très-haut lui rend visiblement lui-même. Car enfin, leur ont-ils dit, si vous avouez que les Miracles quelque merveilleux qu'ils paroissent, doivent être attribués à la nature ou à un Agent fort distingué de Dieu, lorsqu'ils sont opérés par le mouvement des Convulsions ou par le ministére des Convulsionnaires, comment pourrez-vous prouver que de pareils Miracles faits sans Convulsion ont Dieu pour Auteur ? Les Constitutionnaires ne vous objecteront-ils pas avec raison, que tous ces Miracles ont également le Tombeau ou l'intercession de M. de Pâris ou de quelque autre Appellant, pour premiére source, & le soutien de l'Appel pour leur principale fin ? C'est donc évidemment trahir les interêts de votre Cause & ceux mêmes de toute l'Eglise, que de livrer à Satan les Miracles faits par Convulsion ? C'est abandonner aux Ennemis de l'Appel un poste où ils ne peuvent jamais nous forcer, un poste qui est un gage certain de notre victoire future, un poste qui la rend même dès à présent visible à tous ceux qui cherchent la Vérité de tout leur cœur.

Mémoire de M. Bourlier contre la Consult. n. V.

„ Est-il possible, *s'écrioit alors l'Auteur du* Mémoire Théologique *dans son Mémoire contre la Consultation*, est-il possible qu'on ne sente pas le coup qu'on porte „ par là aux œuvres de Dieu ? Est-il possible qu'on ne voie pas la conséquence qu'en „ tireront nos Adversaires ? Car, diront-ils, les guérisons (opérées par Convulsion) „ n'ont rien d'inférieur à celles qui ont été opérées sans Convulsion :.. par conséquent

„ si

„ si (celles qui sont accompagnées de Convulsion) doivent être regardées comme des „ prestiges de l'Ange de ténébres, pourquoi n'attribueroit-on pas les autres au même „ principe?.. Quelle plaie n'est-ce pas faire à la Cause de Miracles! Je ne crains point „ pour cette Cause: celui qui a opéré ces Miracles est assez puissant pour la soutenir. „ Mais j'avoue que je suis touché quand je considére ce que peut être à ses yeux u- „ ne Décision préjudiciable à des Prodiges par lesquels il vient à notre secours."

„ Nous voyons & nous en gémissons, *disoit aussi M. Poncet*, que ceux qui sont „ opposés aux Convulsions négligent l'avantage immense qu'on peut tirer des Miracles „ en faveur de la Vérité... & que d'autres abandonnent cette preuve qui se tire des „ Miracles, en .. osant dire que le démon en peut faire." 1. Lett. de M. Poncet, pag. 8.

De notre côté ne sommes-nous donc pas en droit d'objecter aux Théologiens Antisecouristes, tout ce qu'ils ont eux-mêmes reproché aux Consultans?

Les Guérisons Miraculeuses opérées par la forte impression des Secours violens, ne sont pas moins liées à l'intercession du Bienheureux Diacre & à l'Appel: elles ne sont pas moins merveilleuses, moins marquées au sçeau de la Toute-puissance Divine, moins capables de faire une salutaire impression dans l'esprit des Spectateurs, que tous les autres Miracles que Dieu a fait en notre faveur. Proscrire ceux qu'il lui a plû d'exécuter par les grands Secours, c'est perdre l'*avantage* infiniment précieux que nous tirons de tous les autres *en faveur de la Vérité*. Et par conséquent, c'est une démarche pernicieuse, que de se servir de la Proposition équivoque, *que le démon peut opérer quelques guérisons corporelles*, pour en insinuer la conséquence très fausse que cet esprit pervers a pû être l'Auteur des Miracles opérés par les Secours violens. Enfin c'est évidemment vouloir jetter de la poudre aux yeux des Lecteurs, que d'employer cette Proposition captieuse pour rendre suspects des Miracles que le Nouvelliste lui-même a reconnû pour Divins.

Le démon n'a jamais eû la permission de guérir aucune maladie réelle que par des remédes visibles qu'il indiquoit par des songes, ou qu'il faisoit conseiller par ses Prêtres. Ainsi jamais les guérisons réelles qu'il a opérées n'ont parû de vrais Miracles: & c'est tromper les Fidéles, que de vouloir leur faire accroire qu'il peut faire des Merveilles telles que celles dont il s'agit.

Encore si cette scandaleuse supposition de l'Auteur des Nouvelles n'avoit point été soûtenüe par les autres Ecrits des Antisecouristes, nous aurions pû la passer sous silence, en la regardant comme une phrase échappée sans attention & sans un dessein formé de s'en servir pour deshonorer les œuvres de Dieu, & pour les obscurcir par un voile d'incertitude sur leur Auteur.

Mais, hélas! presque d'un bout à l'autre de la *Réponse* des Théologiens Antisecouristes, on y apperçoit une affectation marquée de relever à l'excès le pouvoir du diable: on y trouve des Propositions contre le principal caractére qui prouve qu'un Miracle est Divin, encore plus erronées que celles que les Théologiens Antisecouristes ont eux-mêmes très fortement réfutées en répondant aux prémiéres Lettres de Dom la Taste. On y voit, non sans une douleur extrême, que ces Messieurs emploient aujourd'hui toute leur éloquence à persuader au Public qu'il est souvent très difficile de distinguer les Miracles Divins des supercheries du démon. Et, ce qui nous fait verser un torrent de larmes, c'est qu'ils ont malheureusement réussi par ces dangereuses Propositions, à diminuer l'impression salutaire & sanctifiante que la vûe des Miracles avoit fait d'abord dans l'esprit & dans le cœur d'une multitude de personnes.

Mais quel motif ont donc ces Messieurs pour répandre des maximes si pernicieuses pour tant d'ames, & si contraires à l'avantage de la Cause qu'ils ont autrefois soutenu avec tant de zéle? Tout cela n'a d'autre but que d'ébranler l'Autorité des Miracles faits par le moyen des grands Secours, & de jetter les Fidéles dans le doute s'ils

doivent les regarder comme des bienfaits du Très-haut, ou des artifices de Satan.

Ah ! Seigneur, ne permettez pas que des hommes qui ont combattu pour votre Cause, continuent de se déclarer ainsi contre vos œuvres sans être retenus par la Décision de vos Miracles. Ils sont sur le penchant du précipice : soutenez-les de votre main. Ressouvenez-vous, ô mon Dieu, des faveurs singuliéres que vous leur avez faites. Vous avez vous-même ouvert leurs bouches pour publier & pour deffendre de très grandes Vérités : vous savez avec quel courage ils leur ont rendu un témoignage intrépide. Ces vertus sont votre ouvrage : elles sont le fruit de vos souffrances : elles sont le prix de votre sang. Bénissez, Seigneur, les dons que vous leur avez faits. Eclairez les de plus en plus ; & dissipez vous-même le nuage qui est venu obscurcir par rapport à une de vos œuvres, les précieuses lumiéres que vous leur avés données sur tant d'autres sujets importans.

XII. Réponse à la 2. objection du Nouvelliste : que les guérisons miraculeuses operees par les secours sont peut-être une épreuve, par laquelle Dieu veut nous apprendre que quelque prodige qui arrive & en quelque cas que ce soit, nous devons nous tenir inviolablement attachés à tout ce qu'il plaira aux Antisecouristes de nous donner pour des Régles.

La seconde objection du Nouvelliste contre les Miracles opérés sur Marguerite Catherine Turpin & Charlotte la Porte, n'est guéres moins propre que la premiére, à jetter les Fidéles dans une dangereuse erreur, en les portant à regarder avec défiance les Miracles bienfaisans, au lieu du respect, de la soumission & de la reconnoissance qui leur sont dus.

„ Quand, *dit il* *, il seroit certain que Dieu a fait servir les Secours violens à des „ guérisons qu'il auroit opérées dans ces Secours, est-il également certain que Dieu l'a „ fait pour autoriser l'exception des Régles que lui-même nous a incontestablement pre„ scrites ? Ne seroit-ce point plutôt que Dieu veut nous éprouver, & nous apprendre „ par cette épreuve, que quelque prodige qui arrive, & en quelque cas que ce soit, „ nous devons nous tenir inviolablement attachés à ces Régles ?"

Mais quelles sont donc ces prétendues *Régles que Dieu nous a incontestablement prescrites ?*

Est-ce de refuser impitoyablement de soulager des personnes qui souffrent, en préférant à la charité réelle qu'on leur doit, le fantôme par lequel ces Messieurs veulent nous jetter dans la crainte imaginaire de blesser par-là le V. Précepte ; tandis que ce Précepte n'a eû au contraire pour objet, que de nous engager, non seulement à ne point nuire au prochain, mais aussi à exercer envers lui toute la charité possible, & par conséquent à lui donner tous les secours dont il a besoin ? *Finis Præcepti est caritas.*

Est-ce de se révolter contre Dieu, en refusant obstinément de faire sa volonté, lorsqu'elle nous est clairement manifestée par des instincts surnaturels autorisés par des Prodiges que lui seul peut faire, & illustrés par de très grands Miracles ?

* Feuille du 21. Janvier 1742. Art. 10.

Voici dans le vrai quelles sont ces Régles, dont, selon ces Messieurs, on ne peut point se dispenser, *quelque prodige qui arrive & en quelque cas que ce soit :* c'est de préférer le jugement précipité qu'ils ont rendu contre les grands Secours & toutes leurs autres opinions arbitraires, à la loi de la charité, aux instincts qui viennent de Dieu, & même à la décision des Prodiges & des Miracles manifestement Divins.

Reflexions sur la Reclam. p. 6.

Aussi l'un des 4. Chefs des Antisecouristes a-t-il osé avancer dans un Ecrit public, que leur *Autorité* est *plus à écouter que les raisons, plus sûre que les Prodiges & supérieure aux Miracles.* Car il est évident que cet Auteur parle là, non de l'Autorité de la Cour de Rome, ni des Evêques & Pasteurs Constitutionnaires, mais de celle que s'attribuent les Théologiens opposés aux Secours qui se croient en droit de dominer sur les sentimens de tous les autres Appellans.

Or pour fonder le thrône de cette *Autorité* suprême que ces 4. Théologiens veulent se donner au dessus même de celle des *Miracles*, il leur a été nécessaire de rabbaisser celle de cette voix de Dieu. Et ils n'en ont point trouvé de meilleur moyen que de persuader au Public qu'il doit se défier des Miracles Divins, dès qu'ils paroissent décider quelque chose contre le sentiment de ces Messieurs, & qu'en ce cas il y a lieu de

de regarder ces Miracles au moins comme des *épreuves*, par lesquelles Dieu veut nous apprendre que *quelque prodige qui arrive & en quelque cas que ce soit*, nous devons souscrire aveuglément à tout ce qu'il plait à ces Messieurs de nous donner pour des Régles : ce qui veut dire clairement qu'il faut préférer les Décisions de ces Messieurs, à celles de Dieu, & n'avoir plus aucun respect pour ses Miracles lorsqu'ils y sont opposés.

C'est ainsi qu'autrefois raisonnoient les Pharisiens: ils opposoient des Régles mal-entendues & une fausse application de la Loi, à l'Autorité des Miracles de Jesus-Christ: ce qui les a fait tomber dans d'effroyables ténébres.

Cet homme, disoient-ils, *n'est point de Dieu, puisqu'il ne garde point le Sabbat .. Nous savons que cet homme est un méchant* ... un homme qui *blasphême*, en disant qu'il est un Dieu ... & qui cependant *mange avec les Publicains & avec les pécheurs ... un grand mangeur, un buveur de vin, un ami des pécheurs & des Publicains.* Ainsi on ne doit avoir aucun égard à ses Miracles, & *la certitude des Régles* doit prévaloir. Jean IX. 16. & 24. X. 33. Math. IX. 11. & XI. 19. Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742.

A quoi ils auroient pû ajouter, s'ils avoient été aussi subtils que les Antisecouristes: *Dieu nous éprouve par cet événement ...* & *cette épreuve consiste de la part de Dieu à nous faire connoître si nous préférons sa Loi à tout, même à l'éclat des Prodiges & des Merveilles.* Réponse, &c. p. 127.

Que l'aveuglement terrible qui a été la suite du raisonnement des Pharisiens, nous ouvre aujourd'hui les yeux ! & qu'il nous fasse vivement sentir combien il est important dans ce Siécle de prévention, de nous conduire par la lumiére des Miracles, & de ne pas perdre de vûe ce grand principe fondamental de la foi; que les vrais Miracles sont la voix de Dieu qui ne peut jamais nous induire en erreur, & que tout ce qui est confirmé par un Miracle est confirmé par le Témoignage de Dieu, ainsi que le dit le savant Cardinal Bellarmin : *Quod Miraculo confirmatur, Dei Testimonio confirmatur.* Lib. 4. de Not. Eccles. cap. 14.

On trouve ce même principe répandu dans tous les meilleurs Livres de piété. Aussi combien de fois n'est-il pas répété en différens termes dans les *Reflexions morales* du Pére Quesnel? Réfl. mor. Jean XV. 24. Ibid. Heb. II. 3.

,, C'est fermer, *dit-il*, l'oreille à la voix de Dieu, que de ne pas se rendre aux Mi-
,, racles par lesquels Dieu seul peut parler aux hommes. "

Les Miracles, ajoute-t-il ailleurs, *sont le sceau de Dieu ... Rejetter le témoignage des Miracles, c'est rejetter le Témoignage de Dieu: ... C'est pour ainsi dire l'accuser de faux témoignage.*

Mais y a-t-il donc quelqu'un assez téméraire pour faire cette injure au Très-haut ?

Hélas ! Peut-on se dissimuler que c'est précisément ce que font aujourd'hui les Antisecouristes ? En effet n'est-ce pas accuser Dieu de vouloir tromper par les Merveilles même qu'il nous a déclaré être sa voix, & par conséquent n'est-ce pas *l'accuser de faux témoignage*, que de dire qu'il peut faire des Miracles pour nous tenter, pour *éprouver* si nous sommes *inviolablement attachés aux Régles*, & pour nous confirmer lui-même dans l'aveuglement, si nous préférons à de prétenduës régles la lumiére infaillible du plus frappant de ses Témoignages ?

C'est, s'écrie M. Paschal, *ce que Dieu ne peut faire, & ce qu'il feroit néanmoins*, s'il mettoit par des Miracles *l'homme dans la nécessité de conclurre & de suivre une fausseté ... Car ces Miracles ont une telle force, qu'il a fallû que Dieu ait averti qu'on n'y crût point quand ils seroient contre lui, tout clair qu'il soit qu'il n'y a qu'un Dieu.* Pensées sur les Miracles, Art. 29. pp. 229. & 230. Deut. XIII. 3.

On a tout lieu de croire que c'est ce même Passage du Deuteronome dont parle ici M. Paschal, que l'Auteur des Nouvelles & celui de la *Réponse* ont eû en vûe, & dont ils ont prétendu s'autoriser, en le présentant dans un sens tout contraire aux sentiment de ce célébre Auteur.

L'induction que M. Paschal tire de ce Passage, est que les Merveilles surnaturelles

ſont capables de faire une très forte impreſſion, quand même il eſt évident qu'elles ne ſont que des illuſions diaboliques, telles que celles qui ont pour but de conduite à l'Idolâtrie. Et tout au contraire, ſelon le Nouvelliſte & ſon Conſeil, on en doit tirer la conſéquence, qu'il faut ſe défier des Miracles proprement dits & manifeſtement Divins. Voici quel eſt ce Paſſage.

Deut. XIII. v. 2. 3. ,, S'il s'éleve au milieu de vous un Prophéte, ou quelqu'un qui diſe avoir eû une ,, une viſion en ſonge: qu'il prédiſe un ſigne prodigieux, *Signum atque portentum:* ,, que ce qu'il avoit prédit arrive: & qu'il vous diſe en même tems: Allons, ſuivons ,, des Dieux étrangers qui vous ſont inconnus, & ſervons-les; vous n'écouterez point ,, les paroles de ce Prophéte, ou de cet homme qui a des ſonges, parce que le Sei- ,, gneur vous éprouve, afin qu'il paroiſſe clairement ſi vous l'aimez de toute vo- ,, tre ame."

Trois obſervations ſur ce Texte vont démontrer clairement que les Antiſecouriſtes n'en peuvent faire aucun uſage pour autoriſer leur nouveau Siſtême, que des Miracles Divins peuvent être des *épreuves de la part de Dieu.*

I. Il n'eſt pas queſtion dans ce Texte de Miracles bienfaiſans, de Miracles proprement dits qui portent ſur eux le caractére de la Bonté Divine, mais ſeulement de ſignes prodigieux, *Signum atque portentum.* Or il y a une grande différence entre les Prodiges qui n'ont qu'un certain éclat merveilleux que le démon a quelquefois permiſſion d'imiter, & les Miracles de guériſons qui ſont des œuvres que Jeſus-Chriſt attribue ſinguliérement & privativement à ſon Pére, *Opera Patris mei*, & qu'il opére principalement pour l'utilité de l'Egliſe, pour ſervir de preuves à la Vérité, pour décider les queſtions douteuſes, & pour convertir & conduite à la vie ceux qui les regardent avec foi & qui les méditent avec amour. Et par conſéquent ce Texte qui ne parle que d'un Prodige, ne peut jamais détruire, ni même affoiblir en aucune ſorte l'induction déciſive qui réſulte pour les grands Secours, des Guériſons évidemment Miraculeuſes opérées par ce moyen.

2. S. Auguſtin, pluſieurs autres Péres, & en général le plus grand nombre des Interprétes de l'Ecriture, anciens & modernes, ſont perſuadés, ainſi que l'obſerve l'Auteur de la *Réclamation*, que le ſigne prodigieux dont il s'agit dans ce Texte du Deutéronome, ſeroit une opération du démon, un prodige ou un preſtige qui ne ſeroit

Réclam. 1. Part. 5. ſurnaturel qu'en apparence & ,, que par rapport à nous, mais nullement ſupérieur aux ,, loix qui régiſſent la nature: parce qu'ils ne peuvent croire que Dieu, dont il eſt ,, dit qu'il ne tente perſonne, puiſſe induire en erreur ſa créature par une opération ,, immédiate & ſurnaturelle de ſa Toute-puiſſance; quoiqu'il puiſſe permettre à Satan ,, d'employer une efficace de ſéduction par des ſignes trompeurs, pour porter à l'ini- ,, quité ceux qui périſſent. Dieu, diſent-ils, peut tenter en livrant les ames infidelles ,, à l'eſprit d'illuſion & de ſéduction, & à tout ce que la puiſſance infernale peut fai- ,, re de prodiges trompeurs; mais il ne peut tenter directement en faiſant un Miracle ,, proprement dit, ni même un Prodige véritablement ſurnaturel."

Or en ſuppoſant que le ſigne prodigieux dont il eſt parlé dans le Chapitre en queſtion, ſeroit une opération de l'eſprit ſéducteur, le célebre Toſtat Evêque d'Avila & pluſieurs autres Théologiens décident, qu'en ce cas ce ſigne ne pourroit être qu'un vain preſtige qui ne feroit que tromper les yeux.

Toſtat in cap. 13. Deuter. Qu. 2 p. 127. 2. e. Il poſe d'abord pour principe immobile, qu' ,, il eſt impoſſible que Dieu confirme ,, une fauſſeté par un Miracle: non pas qu'il ne ſoit tout-puiſſant pour faire tous les ,, Miracles qu'il veut: mais c'eſt qu'il eſt fidéle, c'eſt qu'il eſt la Vérité, & qu'il ,, ne peut pas ſe démentir lui-même, ainſi qu'il eſt dit dans la 2. Epître à Timothée ,, chap. 2. verſ. 13. *Impoſſibile eſt, Deum falſitatem per miraculum confirmare: non quidem quia Deus impotens ſit facere miraculum quodcunque voluerit: ſed quia fidelis eſt, &*

veritas

veritas est, & se ipsum negare non potest: ut patet 2. ad Timoth. 2. cap. vs. 13.

Tostat ajoûte, qu'il est méme ,, impossible que Dieu opére une Merveille pour la ,, confirmation du vrai & du faux joints ensemble: parce qu'en ce cas il se démenti- ,, roit autant lui-même que s'il confirmoit une fausseté toute seule & toute pure: *Impossibile est quod Deus ad confirmationem veri & falsi conjunctorum, mirabile operetur: quia se-ipsum negaret, ac si solum vel purum falsum confirmaret.*

Il va même jusqu'à dire, que ,, si un Miracle, ou un Signe venant de Dieu pouvoit con- ,, firmer tout ensemble le vrai & le faux, il s'ensuivroit une chose excessivement ab- ,, surde, savoir qu'il ne seroit plus certain que tout ce qu'a dit Jesus-Christ fût vrai, ,, quoiqu'il l'ait confirmé par des Miracles Divins. Car lorsque nous disons aux In- ,, déles: Jesus-Christ a prouvé tout ce qu'il a dit dans l'Evangile par des Signes que ,, Dieu seul peut opérer, donc l'Evangile ne contient rien que de vrai; on nieroit la ,, conséquence, & on répondroit que quelquefois Dieu autorise par des Miracles le vrai ,, & le faux conjointement: *Sequeretur absurdissimum, scilicet quod non esset certum utrùm omnia quæ Christus dixit vera essent, cùm ipse miraculis divinis confirmaverit, si miraculum vel signum à Deo, verum & falsum simùl confirmare posset: quia cùm nos contra infideles sic arguamus: Christus ad confirmationem Legis Evangelicæ Signa fecit, quæ à solo Deo fieri possunt, ergò vera est; negaretur enim consequentia, & responderetur quod aliquandò Deus per miraculum verum & falsum conjunctim confirmat.* Ibid.

Enfin il conclud ses Réflexions sur le Chapître du Deutéronome dont il s'agit, par ces paroles qui sont bien précises & d'une grande force. ,, En supposant que le Pro- ,, phéte (dont il est parlé dans ce Chapître) diroit faux & néanmoins paroîtroit opé- ,, rer quelques-uns des Signes que Dieu seul peut faire, en ce cas il faudroit nier qu'il ,, y eût rien de réel dans ces signes, & dire qu'il ne feroit que tromper les yeux des ,, Spectateurs par des maléfices, de la même maniére que fera l'Ante-christ, qui pro- ,, férera les plus grandes faussetés contre la foi Catholique, & paroîtra néanmoins con- ,, firmer ce qu'il dira par des Miracles que Dieu seul peut faire, comme des résur- ,, rections de morts & autres choses semblables qui seront totalement fausses, & ne ,, procéderont que de la seule illusion des sens: ainsi que dit l'Apôtre dans sa 2. Epî- ,, tre aux Thessaloniciens chap. 2. que l'Antechrist *viendra accompagné de la puissance ,, de Satan avec toutes sortes de forces, de signes & de prodiges trompeurs.* C'est par de ,, semblables prodiges qu'il est dit (dans le chapitre ci-dessus,) que *votre Dieu vous ,, tente:* c'est à dire qu'il permet qu'il se fasse de telles choses parmi vous, afin que ,, votre vertu paroisse par le moyen de ces tentations." *Si autem daremus saltem per impossibile quod ille Propheta falsitatem diceret, & videretur facere aliqua signa quæ solus Deus facere posset, negandum esset quod aliquid faciebat: sed diceremus quod maleficiis aspicientium oculos ludificaret, sicut patet de Antichristo qui falsissima contra Catholicam fidem proferet, & videbitur confirmare illa per miracula quæ solus Deus facere potest, ut mortuos suscitare & similia; quæ omnia falsa erunt, & per solam ludificationem sensuum procedent, ut ait Apostolus 2. Thessal. cap. 2. cujus adventus erit secundùm operationem Sathanæ, in omni virtute & signis & prodigiis mendacibus. De his aliqualiter dictum est suprà, quia tentat vos Deus vester, id est, permittet talia circà vos fieri, ut per tentationes virtus appareat.* Ibid. p. 128. 1. C.

Mais si le signe prodigieux dont parle le 13. Chapitre du Deuteronome, ne pouvoit être qu'un prestige diabolique qui n'auroit *rien de réel, ... qui ne feroit que tromper les yeux*, & qui ne paroîtroit *que par la seule illusion des sens*, quelle application peut-on faire de ce qui est dit dans ce Chapitre, aux Prodiges très réels, absolument surnaturels, & par conséquent démonstrativement Divins, & aux Miracles de guérison, qui autorisent les grands Secours? N'est-ce pas abuser évidemment de ce Texte, que de vouloir s'en servir pour tâcher d'éluder la force de l'approbation cent mille fois réitérée

que Dieu fait journellement de ces Secours, en les illustrant continuellement par des Prodiges visiblement marqués au sceau de sa Toute-puissance, & même par des Guérisons éminemment Miraculeuses? *Deus est qui justificat, quis est qui condemnet?*

Rom. VIII. 33. 34.

3. Quand même on supposeroit que ce seroit Dieu qui exécuteroit immédiatement lui-même le signe prodigieux dont il est parlé dans le Passage en question, on ne pourroit appliquer à d'autres cas celui qui est expressément marqué dans ce Texte, parce que c'est un cas qui n'a point de semblable.

1. Jean IV. 2.

,, Comme dans l'Ancien Testament, Deutéronome 13. *dit le Pére Quesnel*, Dieu ,, ne défend de reconnoître pour vrais Prophétes, entre ceux qui feroient des prodi- ,, ges, que ceux qui combattroient l'unité de Dieu : ainsi dans le Nouveau, on ne peut ,, se dispenser de reconnoître pour Prédicateurs de la Vérité envoyés de Dieu, ceux ,, qui en confessant un Dieu incarné, autorisent par des Miracles les Vérités qu'ils ,, enseignent."

Dans le Passage en question du Deutéronome, il s'y agit d'abandonner le culte du vrai Dieu *pour servir des Dieux étrangers & inconnus*, c'est à dire, pour adorer les démons: ce qui est de toutes les erreurs la plus grossiére, la plus criminelle & la plus clairement reprouvée par les lumiéres même de la raison.

Ce n'est du moins que par rapport à des cas presque aussi clairs, & à des erreurs presque aussi détestables que cette Idolâtrie insensée, qu'on pourroit se servir de ce Texte pour en conclurre qu'il ne seroit peut-être point impossible que Dieu dans sa colére fît un prodige pour mettre le comble à l'aveuglement & le dernier sceau à l'endurcissement de personnes criminelles.

Au surplus jamais ce cas si surprenant & si incroyable, n'est arrivé: Dieu n'a jamais fait de prodiges pour confirmer qui que ce soit dans l'Idolâtrie. Nous n'en voyons aucun exemple ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament, ni dans les Fastes de l'Eglise. Si quelques Historiens Idolâtres ont raconté que leur fausse Religion avoit été autorisée par de grands prodiges, devons-nous ajouter foi aux fables que leur a fait inventer l'esprit d'erreur & de mensonge qu'ils adoroient & qui les aveugloit? Devons-nous croire *quidquid Græcia mendax audet in historiis?* Enfin s'il s'est fait quelque faux prodige parmi eux, n'est-ce pas à l'esprit imposteur qu'il faut l'attribuer?

Aussi la plûpart des Commentateurs de l'Ecriture qui pensent que dans le cas du XIII. Chapitre du Deutéronome Dieu seroit l'Auteur du prodige, ont-ils regardé la supposition de ce cas, non comme une prédiction d'un évenement à venir, mais uniquement comme une exhortation d'autant plus forte & plus frappante, qu'elle étend son empire jusques sur des cas impossibles, ainsi que celle de S. Paul aux Galates:

Gal. I. 8.

,, Si un Ange du Ciel vous annonçoit un Evangile différent de celui que nous vous ,, avons annoncé, qu'il soit anathéme."

Mais quand même on admettroit la possibilité du cas énoncé au Deutéronome, quelque impossible qu'il paroisse, les Théologiens Antisecouristes n'en pourroient tirer aucun avantage pour étayer leur mauvaise cause. Car sans doute ils n'oseront pas s'avancer jusqu'à dire, que c'est un crime égal à celui d'adorer les faux Dieux, que de n'être pas aveuglément soumis à toutes leurs opinions, & singuliérement au jugement qu'ils ont rendu contre les grands Secours.

Nouv. Eccl. du 21. Fev. 1743. p. 27. Col. 1.

Il est néanmoins bien vrai qu'à en croire le Nouvelliste, tout ce que ces MM. nous disent être des *Régles*, doit nous paroître si souverainement respectable, que nous sommes obligés d'être persuadés, que l'*évenement le plus merveilleux ne peut jamais* y *donner atteinte*, & que nous devons nous y *tenir inviolablement attachés*, *quelque prodige qui arrive & en quelque cas que ce soit.* Ainsi selon les Antisecouristes, Dieu auroit beau faire les plus merveilleux Miracles qu'on puisse imaginer, pour nous manifester de plus en plus qu'il autorise les Secours violens, & que c'est lui qui inspire aux Convulsionnaires

naires de les demander, il ne faudroit pas l'en croire: & l'on devoit toujours préférer la décision de ces MM. à la sienne, quelque manifeste qu'elle fût.

Mais bien loin que ce soit un crime pareil à celui de l'Idolâtrie de refuser de souscrire à ce sentiment; l'embrasser, ne seroit-ce point au contraire attribuer à ces MM. une infaillibilité qui n'appartient qu'à Dieu seul, & à l'Eglise éclairée par son Esprit?

Au reste non seulement MM. les Antisecouristes n'ont aucun Texte de l'Ecriture sur lequel ils puissent fonder leur Sistême des *miracles-épreuves*: mais il y a plusieurs Textes, ainsi que l'assure M. Paschal, qui nous apprennent au contraire que c'est un *principe immobile*, *que Dieu ne peut induire en erreur*. Pensées sur les Miracles, p. 224.

,, Dieu ne tente personne, dit entre autres S. Jaques. *Deus . . . autem neminem tentat.* Jacq. I. 13.

Mais opposons à ces MM. leurs propres paroles: & que le Lecteur voie avec étonnement jusqu'à quel point ils ont changé de Maximes depuis qu'ils combattent les grands Secours.

Aujourd'hui *les Miracles* Divins peuvent être des *épreuves*: autrefois ils donnoient eux-mêmes pour principe incontestable, que ,, les Miracles étant la voix de Dieu & ,, discernant aux choses douteuses, là où se trouvent les Miracles, là aussi se trouvent ,, certainement la Vérité & le sentiment de l'Eglise: que si cela n'étoit pas, Dieu lui- ,, même induiroit les hommes en erreur, ce qu'on ne peut, *disoient-ils*, supposer sans ,, blasphéme." Ils parlent ainsi dans l'un des plus considérables Ouvrages qu'ils aient fait sur les Miracles du Bienheureux Diacre. IV. Lett. de l'Abbé de Lisle, p. 321.

C'étoit donc alors un *blasphême*, selon ces Messieurs, que de dire que Dieu peut faire des Miracles pour nous éprouver, pour nous tenter, tandis qu'il nous a déclaré lui-même au contraire que *les Miracles* sont sa *voix*: qu'il nous a donné pour Régle, que *la Vérité* est *certainemene où se trouvent les Miracles*: & qu'il les fait souvent exprès pour nous fournir un moyen infaillible de *discerner aux choses douteuses*. D'où ces MM. tiroient la conséquence, que de soutenir le contraire, ce seroit faire injure au Très-haut, puisque ce seroit soutenir qu'il *induiroit lui-même les hommes en erreur*.

Mais aujourd'hui MM. les Antisecouristes raisonnent tout différemment. Bien-loin de suivre leurs premiéres Maximes sur l'infaillible Autorité des Miracles, ils inventent de nouveaux Sistémes pour l'ébranler.

,, Le Nouvelliste avec son Conseil, *dit l'Auteur de la Réclamation*, a la déplorable ,, prérogative d'être l'Auteur de ce dénouement. Dom la Taste, après qu'on a chica- ,, né sans fin sur la vérité des faits, tranche le nœud en disant, que si nous avons des ,, prodiges, il faut les adjuger au démon, parce qu'il prétend qu'ils ne sont pas su- ,, périeurs à toute force créée: mais il ne s'est point encore avisé de dire que si nos ,, Miracles sont Divins, ils sont de la part de Dieu de pures épreuves par où il nous ,, tente, pour savoir si nous sommes inviolablement attachés à l'Autorité de l'Eglise. ,, Il ne peut même le dire dans ses principes, parce qu'il soutient que tout Miracle ,, certainement Divin, demandé en Signe, décide par lui-méme & sans autre condi- ,, tion, le point contesté. Le Nouvelliste va plus loin; & moins respectueux pour les ,, Miracles Divins que l'aveugle Constitutionnaire, il jette les Fidéles dans l'effrayan- ,, te incertitude de savoir, si lorsque Dieu nous parle par des Miracles, il le fait ,, pour nous instruire, ou pour nous confirmer dans quelque erreur, pour nous éclai- ,, rer, ou pour nous aveugler." Réclam. I. Part. p. 5.

N'est-ce pas là vouloir annéantir la soumission qui est dûe à tout ce que les Miracles décident? N'est-ce pas là s'efforcer d'éteindre la confiance qu'on y doit prendre, & combattre ouvertement contre leur Autorité?

XIII. Reponse à la 3. objection du

La troisiéme objection du Nouvelliste (qu'il faut joindre avec la principale de la *Réponse*) ne présente point, ainsi que les deux premiéres des maximes contraires au respect qu'on

Nouv. que les Secours violens n'étoient nullement un moyen nécessaire pour operer les changemens merveilleux arrivés dans les membres de M. Turpin & de Ch. la Porte A quoi l'Auteur de la *Rep.* ajoute que les guérison de ces 2 filles doivent être plus naturellement attribuées au mouvement interieur de leurs Convulsions, qu'aux Secours qu'elles recevoient, qui paroissent plus propres à disloquer les membres qu'à les rétablir.

qu'on doit aux Miracles : mais si cette troisiéme objection n'a rien qui blesse la foi, elle péche contre la bonne-foi.

Cette objection consiste à dire de la part du Nouvelliste *, que les *Secours* violens *n'étoient nullement un moyen nécessaire pour opérer les changemens merveilleux* arrivés dans les membres de Marguerite-Catherine Turpin & de Charlotte la Porte. A quoi l'Auteur de la *Réponse* des Antisecouristes ajoute, que les guérisons de ces deux Filles doivent † *être plus naturellement attribuées au mouvement intérieur de leurs Convulsions* qu'aux *violens Secours, qui paroissent plus propres à disloquer les membres qu'à les rétablir.*

Le Nouvelliste, pour donner quelque couleur à cette assertion si contraire à ce qu'il avoit ci-devant publié lui-même dans ses *Nouvelles*, observe qu'à l'égard de Marguerite Catherine Turpin *sa guérison a commencé sans Secours.*

Il est vrai que vers la fin de 1732. § *les bras de cette Fille qui étoient extraordinairement noués, & qui n'avoient presque point grandi depuis l'âge de six ans, ce qui les rendoit extrêmement difformes*, commencérent à se dénouer & à s'allonger très considérablement dans le tems qu'on ne lui donnoit encore que des Secours qui n'avoient rien d'effrayant.

Ces Secours avoient commencé dès le premier jour qu'elle se mit *sur le Tombeau de M. de Paris*, ainsi qu'elle l'observe dans sa Requête, Aussi ne consistoient-ils alors qu'à la retenir fortement par les mains, dans l'intention de l'empêcher de se heurter contre le marbre de ce Tombeau.

Mais après que l'approche de cette Piscine fertile en Miracles eût été interdite aux Fidéles, ces Convulsions qui donnoient une force évidemment surnaturelle au corps de cette petite Nine sitôt qu'elle étoit couchée sur cette Tombe vivifiante, continuérent & augmentérent même très considérablement dans sa maison : de sorte *que personne n'avoit plus assez de force pour la retenir, & qu'elle échappoit des mains des hommes les plus vigoureux, ou qu'elle les renversoit par terre, & alloit se précipiter le corps contre le plancher ou la muraille la plus proche*, sans néanmoins se faire jamais aucun mal.

Ce fut, dis-je, dans le tems qu'on lui tenoit ainsi les mains, ce qui lui tiroit les bras avec une grande force, que Dieu, pour augmenter la foi de cette Fille, & la disposer par cette faveur éclattante à prendre une confiance intrépide aux instincts de Convulsion qu'il lui donneroit lui-même, voulut illustrer ces premiers Secours par un Miracle, quoiqu'ils ne fussent pas fort violens : & il est vrai que *l'effet de ces secours* (ainsi que dit la Requête) fût *de dénouer les bras de cette Fille* & de les faire grandir presque à vûe d'œil, en sorte qu'en peu de tems ils *sont devenus d'une longueur naturelle pour une Fille de son âge, & qu'elle se sert présentement*, dit la Requête, *assez adroitement de ses mains, au lieu qu'avant* ces Secours, *elle n'en pouvoit presque faire aucun usage.*

Mais cela empêche-t-il qu'il ne soit d'une notoriété incontestable, que l'instinct de sa Convulsion lui a fait ensuite implorer & recevoir avec joie les Secours les plus terribles (ainsi qu'en convient l'Auteur même de la *Réponse*) & que ce n'ait été visiblement par l'ACTION *de ces violens Secours, que ses Convulsions l'ont obligée de demander, ... que ses os se sont réformés après l'âge de 27. ans, que les uns ont été allongés, les autres raccourcis & diminués & d'autres redressés*, selon que l'Auteur des Nouvelles très bien instruit de ces faits, l'a publié & certifié lui même dans sa Feuille du 5. Novembre 1735.

Après une démarche si publique, après avoir attesté lui-même à toute la Terre les moyens par lesquels ce Miracle a été opéré, convient-il à ces MM. de tâcher à présent de les faire révoquer en doute ?

Dans la même Feuille le Nouvelliste rapporte encore avec une approbation marquée, ces

* Feuille du 21. Janv. 1742. Art. IX

† Réponse, &c. p. 65.

§ Requête, p. 5.

Requête, ibid.

Rep. p. 65.

Nou. Ecc. du 5. Nov. 1735.

ces termes de la Requête : *L'évenement* de ces *Secours a été de lui rétablir la plus grande partie de ses membres.* Requête, p. 10.

Mais si ces *Secours* ont produit un si merveilleux *évenement*, si c'est par *l'action des violens secours*, suivant qu'il l'a lui-même expressément déclaré, que les membres contrefaits, monstrueux, estropiés de cette Fille, ont été *réformés... allongés... diminués... redressés*; il ne faut donc pas dire aujourd'hui que *les changemens merveilleux* arrivés dans les membres de cette Fille, doivent *être plus naturellement attribués au mouvement intérieur* de ses *Convulsions*, qu'aux *violens Secours* qu'elle se faisoit donner.

Les Théologiens Antisecouristes ne peuvent point dédire leur organe public sur un fait qu'il a avoué d'une maniére si formelle & si précise, puisqu'ils conviennent eux-mêmes dans leur *Réponse* qu'il ne *parle* que *de concert avec eux.* Réponse, &c. p. 42.

Au reste nous avons un témoignage de ce fait, qui est infiniment supérieur à l'aveu du Nouvelliste.

Car Dieu nous a fourni lui-même plusieurs preuves palpables que les Secours ont été le moyen physique qu'il lui a plû d'employer surnaturellement pour opérer ces admirables Guérisons.

En effet on a vû clairement que la plûpart de ces Secours avoient un rapport visible avec la Guérison que Dieu leur faisoit produire.

Par exemple, pour diminuer & remettre dans une situation naturelle les os monstrueux des hanches de Marguerite-Catherine Turpin, l'instinct de sa Convulsion lui a prescrit de faire frapper ses hanches à grands coups de bûches : & c'est sous le poids de ces coups, *que les os de ses hanches*, dit sa Requête, *se sont peu à peu diminués*, *ont repris une forme ordinaire*, *& se sont réplacés .. où ils devoient être naturellement.* Requête, p. 4.

Pour allonger le cou & tout le reste du corps de cette monstrueuse Nine, il a fallû faire une espéce de machine indiquée par sa Convulsion, pour tirer cette Fille en même tems par la tête & par les pieds *avec une si grande violence*, que cela auroit dû naturellement *lui arracher la tête*, & *qu'on entendoit craquer avec un grand bruit les os de ses cuisses.* C'est par cette étonnante opération que *le cou de cette Fille s'est dégagé* de sa *poitrine*, ou il étoit comme enseveli, *& s'est extrêmement allongé* : que *ses épaules qui remontoient jusqu'à ses oreilles*, *se sont entiérement abbaissées...* & que *ses cuisses se sont dénouées & allongées* si considérablement, que *cette fille âgée de 27. ans a grandi* en six ou sept mois *de sept à huit pouces.* Ibid. p. 9.

Peut-on une liaison plus marquée, plus palpable & plus sensible, d'un Miracle, avec l'opération surnaturelle par laquelle il plaît à Dieu de l'exécuter ?

Aussi toutes ces merveilleuses métamorphoses n'avançoient-elles qu'à mesure que les Secours étoient donnés. Ainsi tous les Assistans ont vû de leurs propres yeux, que c'étoit par la violente impression ou *par l'action* de ces Secours terribles, que tous les os de cette Fille ont acquis en très peu de tems une forme réguliére & parfaite, à l'exception de ceux des jambes, dont la réformation à été très lente, & qui se sont seulement assez redressés pour que cette Fille pût marcher à plat sur la plante des pieds, au lieu qu'avant ses Secours elle ne marchoit que sur la cheville d'un pied & sur la courbure d'une de ses jambes.

Mais l'imperfection de cette derniére reconstruction nous fournit encore une autre preuve, que ce n'a été que par la violence des Secours que Dieu a voulu opérer toutes ces Merveilles : puisqu'il a cessé de redresser & de réformer les jambes de cette Fille depuis le 5. Avril 1735. qu'ayant eté mise en Prison, elle n'a plus eû de Secours violens.

Car n'est-il pas évident que si Dieu n'a pas voulu achever de retablir parfaitement ces jambes, & si au contraire il lui a plû de les laisser jusqu'à présent dans l'état où elles étoient alors, quoique cette Fille ait toujours continué d'avoir des Convulsions ;

ce n'est donc pas *par le mouvement intérieur des Convulsions* qu'il vouloit exécuter ce changement merveilleux, mais uniquement par la violence des Secours qui ont plusieurs destinations importantes dans le plan de ses desseins ?

Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742. Art. X. A l'égard de Charlotte la Porte, le Nouvelliste objecte que sa *guérison s'est avancée & s'avance encore sans Secours.*

Mais il n'auroit pas dû omettre qu'avant 1735. l'épine de son dos qui étoit tout de travers, s'étoit redressée entiérement, & que ses hanches monstrueuses s'étoient applaties & diminuées, sous la violente impression de Secours très étonnans: a quoi il auroit dû encore ajouter, que Dieu en inspirant à cette Fille de se faire tirer avec une violence effroyable les petits lambeaux inanimés & insensibles qui étoient à la place où auroient dû être ses jambes, en avoit déjà fait des jambes parfaites.

Il est vrai que lorsque cette Fille fût constituée Prisonniére, ainsi que Marguerite Catherine Turpin, le 5. Avril 1735. ses pieds n'avoient point encore acquis une perfection complette, en ce qu'ils étoient très foibles pendant tout le tems que cette Fille n'étoit point en Convulsion, quoiqu'ils eussent une force surhumaine dès qu'elle y étoit. Sur quoi il est bien remarquable que depuis cette triste Epoque, ses pieds sont restés pendant six ans en cet état, quoiqu'elle eût assez souvent de fort belles Convulsions dans sa Prison : ce qui étoit une preuve évidente que ç'avoit été par l'impression ou l'*action* des grands Secours & non par le mouvement des Convulsions, que Dieu avoit voulu faire sur cette Fille tous les Miracles précédens.

J'avoue néanmoins qu'en 1741. quelque tems avant la mort de cette Fille, tandis qu'elle étoit encore en Prison, & par conséquent qu'elle n'avoit point de grands Secours, Dieu a rétabli une partie considérable de ce qui étoit resté de défectueux dans ses pieds. Mais tout ce que cela prouve, c'est que Dieu est indépendant de tout moyen : & non seulement cela ne prouve pas que c'étoit originairement par le seul mouvement intérieur des Convulsions, qu'il avoit exécuté les métamorphoses admirables qu'on voyoit journellement s'opérer sur cette Fille sous la terrible impression des Secours les plus violens; mais même cela n'est pas capable de détruire l'induction contraire, qui se tire de la discontinuation de la reconstruction de ces pieds pendant les six premiéres années qu'elle n'a point reçû de grands Secours.

En effet puisque pendant ce tems les Convulsions de cette Fille n'ont point cessé, ce n'est donc pas par leur mouvement que Dieu exécutoit ce Miracle. Et tout au contraire la discontinuation de ce Miracle pendant celle des Secours, est une preuve sensible que ces Secours étoient le moyen visible & surnaturellement physique que Dieu avoit voulu employer jusqu'alors pour exécuter cette Merveille, ainsi que toutes les autres qu'il a fait sur Marguerite Catherine Turpin & sur Charlotte elle-même.

Reste à réfuter l'objection sur laquelle l'Auteur de la *Réponse* des Antisecouristes se fonde ici principalement.

Réponse, &c. p. 65. Ces *Secours*, s'écrie-t-il, paroissent *plus propres assurément à disloquer les membres qu'à les rétablir.*

Quoi! Ces MM. ignorent-ils donc que tout devient également moyen entre les mains du Tout-puissant ? Ne savent-ils plus que c'est sa seule volonté qui donne & qui conserve l'existence à tous les êtres: que c'est elle qui forme dans la matiére toutes les qualités qu'elle juge à propos, & qui lui fait exécuter tout ce qui câdre à ses desseins ? Ainsi s'il a plû au Très-haut pour peindre les figures simboliques qu'il a voulu nous faire voir, d'opérer les plus étonnantes Guérisons par des coups capables de tout briser, qu'importe que ce moyen soit contraire ou proportionné aux effets qu'il lui a fait produire ? Sa main y est-elle moins visible ?

Oeuvres, de Colbert, Tome II. p. 202. *Les Convulsions* (à Secours & autres) qui *ont contribué à des Miracles de guérison, doivent être attribuées en premier à la même cause qui a opéré ces Guérisons*, disoit le grand

grand Evêque de Montpellier dans la 3. *Vérité* de son Instruction pastorale contre M. de Sens.

Or il est incontestable que Dieu a *opéré* plusieurs *Miracles de guérison* par la violente impression ou *par l'action* des plus énormes Secours: & par conséquent, puisqu'on doit, selon le grand Colbert, attribuer à Dieu tout le surnaturel qui a *contribué à ces Miracles*, il faut le reconnoître 1. pour l'Auteur de l'instinct supérieur à la nature qui a fait souhaiter avec ardeur & demander sans aucun effroi les plus terribles Secours à de petites Filles qui par elles-mêmes ne sont que foiblesse & timidité: 2. il est évidemment le Créateur du Merveilleux Prodige qui a mis le corps de ces Convulsionnaires en état de les soutenir sans aucune peine: 3. il est le moteur qui a engagé les Assistans à coopérer à ses desseins de miséricorde, en secourant les Convulsionnaires, sans se mettre en peine d'encourir la disgrace des puissans Zèlateurs de la Bulle, d'essuyer les railleries des prétendus beaux-esprits, & de s'attirer l'animadversion des Docteurs Consultans & Antisecouristes.

„ Si au contraire, *ajoute le célébre Prélat*, les Convulsions étoient propres par leur „ nature à empêcher la Guérison, elles la rendent plus Merveilleuse, & relevent l'opé„ ration de Dieu loin de l'obscurcir: c'est le jugement que nos Péres en ont porté „ constamment: .. & leur jugement doit faire nôtre Régle." Ibid.

Ainsi les Secours qui paroissent *les plus propres*, non seulement *à disloquer les membres*, mais même à les mettre en piéces, & qui tout au contraire les ont rétablis, loin d'avoir *obscurci l'opération de Dieu*, l'ont rendue encore *plus Merveilleuse.* C'est en pareil cas *le jugement que nos Péres ont constamment porté: jugement* qui *doit* former le *nôtre.*

„ C'a été, *s'écrie S. Jerôme*, pour faire éclatter la puissance de Dieu, que la santé „ a été rendue par des choses qui naturellement devoient nuire, & par des moyens „ qui paroissoient contraires: *Ut ergò monstraretur Dei potentia, per res noxias & adversas sanitas restituta est.*" S. Jerôme sur le chap. 38. d'Isaïe.

Aussi est-il évident que plus les Secours semblent propres à tout briser, à tout détruire, plus les Guérisons Miraculeuses que Dieu opére par ce moyen portent le sçeau distinctif de sa Toute-puissance incommunicable. *Il n'y a*, disoit ci-devant l'Auteur de la *Réponse* des Antisecouristes, *qu'une main bien puissante qui puisse manier ainsi le corps humain sans le fracasser.* XII. Lett. de M. Poncet, p. 17.

En effet n'est-ce pas un principe incontestable que Dieu est le seul qui peut agir contre les loix qu'il a imposées à la nature, suivant lesquelles chaque cause produit infailliblement sont effet, bien loin d'en pouvoir produire qui y soit directement contraire. Ainsi il est de toutes façons de la derniére évidence que le démon qui ne peut remuer la matiére que conformément aux loix qui la régissent, ne peut être l'Auteur de ces merveilleuses guérisons.

Au reste ces Miracles si étonnans & si singuliers méritent d'autant plus notre attention, que le S. Esprit nous annonce dans les anciennes Ecritures *, que dans le tems qui précédera le rappel de Juifs, Dieu fera des Miracles qui n'auront point encore été vus. * Exod. XXXIV. 10. comparé avec Jerem. XXXI. 32 & suiv. Eccles. XXXVI. 6.

Ne sera-ce point perdre mon tems que de m'occuper à réfuter les deux autres petites chicanes que l'Auteur de la *Réponse* des Théologiens Antisecouristes fait contre ces deux Miracles ? Du moins pour ménager celui du Lecteur, n'y répondons qu'en peu de mots. XIV. Refutation des deux autres objections que l'Auteur de la Rép. des Théol. Antisec. fait contre les Miracles en question.

C'est en vain que l'Auteur de cette *Réponse* s'efforce de jetter quelque incertitude *sur les faits rapportés dans* les *Requêtes* de ces deux Miraculées: c'est en vain qu'il avance *que le refus que le Parlement a fait de les examiner, n'est point une preuve suffisante pour les établir*, .. *qu'il n'est pas juste d'en faire usage*, jusqu'à ce qu'on se *soit infor-*

Réponse,&c. p. 65. *formé si les faits ont été constatés par des témoins recevables.*

Ibid. p. 63. Si les Théologiens Antisecouristes ont différé jusqu'à présent de *s'informer* de la vérité de ces faits, c'est bien leur faute : il n'a tenu qu'à eux d'en être témoins oculaires: & ces faits où l'opération du Tout-puissant se rendoit presque continuellement visible, méritoient bien qu'ils prissent la peine de les examiner.

Mais à leur défaut ces faits ont eû une multitude de Témoins de toute espéce, amis & ennemis: & il y a eû même plusieurs Incrédules convertis par la vûe de ces Prodiges & de ces Miracles.

Requête, p. 8. ,, Combien a-t-on vû de personnes dont la foi de leur aveu n'avoit été jusques-là que ,, foible & chancelante, *est-il dit dans la Requête de Marguerite Catherine Turpin*, qui attirés par la singularité du Spectacle, ou plutôt conduits par la miséricorde de Dieu, ,, se sont prosternées en présence de tous les Assistans aux pieds de la croix, fondant ,, en larmes & frappant leur poitrine à la vûe de ces Secours qui devenoient la preuve ,, d'un Prodige sensible & évident; & qui ont confessé publiquement que le Surnaturel d'un pareil état leur démontrant l'existence d'un Etre qui interrompt quand il ,, veut les loix de la nature, leur faisoit une impression plus vive qu'ils n'en avoient ,, jamais ressenti."

Après une telle notoriété de faits publiés par le Nouvelliste lui-même, constatés par le témoignage des deux Evêques Chefs de l'Appel, & dont la certitude est démontrée par toutes les autres preuves que j'ai rapportées ci-dessus, ne suffira-t-il pas pour répondre aux doutes que les Antisecouristes affectent de répandre à présent sur la vérité de ces faits, d'emprunter les belles paroles qu'a dit sur ce sujet le célébre Evêque de Montpellier en parlant des Docteurs Consultans qui faisoient alors le même personnage que les Antisecouristes font aujourd'hui.

Oeuvres de Colbert, Tom. III. p. 726. & 756. ,, On nie, *disoit-il*, les faits les plus évidens... On prononce sans avoir vû par ,, soi-même. On donne le démenti à des personnes qui disent: j'ai vû... C'est une ,, chose scandaleuse de voir nier dans des Ecrits publics, des faits qui ne demandent ,, que des yeux pour être apperçus, & qui ont pour Témoins deux mille ames ,, dans Paris.

Ibid. p. 623. ,, Une des choses, *ajoutoit-il*, qui me frappent le plus dans les Appellans opposés ,, aux Convulsions, c'est le peu de zèle qu'ils montrent pour les Miracles:., ils paroissent pour la plûpart plus disposés à critiquer, qu'à se soumettre."

Alors l'Auteur de la *Réponse* des Théologiens Antisecouristes faisoit aussi les mêmes reproches aux Consultans.

V. Lett. de M. Poncet, p. 42. ,, Vous chicanerez, *leur disoit-il en parlant des Miracles operés par Convulsions*, & vous ,, montrerez que vous n'avez pas raison, parce que vous imiterez la conduite de ceux ,, qui ont tort.

VII. Lett. p. 148. ,, Il s'est fait des Miracles certains par cette voie: il n'y a donc point à délibérer. ,, Ce caractére est incontestablement Divin... Non, *s'écrie-t-il*, je n'en doute point: ,, ces Miracles me fixent inébranlablement dans la pensée que les Convulsions ont Dieu ,, pour Auteur en premier. Je n'ai encore vû personne bien répondre à cet argument: ,, ou on nie les faits, ou on laisse entrevoir qu'on seroit porté à attribuer ces Miracles ,, au démon, ou on soutient contre toute raison que ces Miracles n'ont aucune liaison ,, avec les Convulsions" ou les Secours par lesquels il est visible que Dieu les a exécutés.

V. Lett. p. 52. ,, J'espére, *ajoutoit-il*, qu'on vous en présentera de si certains & de si grands que ,, vous vous rendrez: mais je ne voudrois pas que vous eussiez la confusion d'avoir ,, résisté même au premier.

Ibid. p. 53. ,, Dieu fait ces Miracles pour nous avertir, que c'est par son ordre que les Convulsionnaires sont en cet état, & pour nous y rendre attentifs..,.. Le Miracle une

,, fois

„ fois bien prouvé & bien certain, qu'avons-nous à faire qu'à admirer, & en témoi-
„ gner notre reconnoissance? "

Qui auroit jamais cru que M. Poncet, peu après avoir fait de si judicieuses réflexions, suivroit précisément toutes les voies tortueuses qu'il condamne dans les Consultans, & employeroit tous leurs mêmes Sophismes pour combattre des Miracles incontestablement *certains* & invinciblement *prouvés?*

Voici enfin la derniére de ses objections: elle consiste à dire que les *changemens si surprenans qui se sont opérés sur Charlotte* la Porte.... *ne se sont terminés à rien d'utile pour son corps, puisqu'elle n'a pû faire aucun usage de ses jambes jusqu'à sa mort.* Réponse, &c. p. 63.

Mais n'étoit-ce donc pas une très considérable utilité pour une pauvre Fille qui depuis sa naissance jusqu'à l'âge de 50. ans avoit toûjours été d'une infirmité déplorable, & dont le corps tout contrefait & qui n'avoit ni pieds ni jambes étoit resté pendant tout ce tems imboété dans un cu-de-jatte, n'étoit-ce pas, dis-je, un très grand avantage pour elle d'avoir acquis après cet âge une taille très droite & un corps bien constitué, ce qui lui a donné depuis 1733. jusqu'en 1742. une santé forte & vigoureuse?

Il est vrai qu'il lui est resté beaucoup de foiblesse dans les pieds & même quelque défectuosité, Dieu n'ayant pas voulu pendant six ans continuer la régénération surnaturelle de ses pieds, depuis que cette Fille n'a plus eû de Secours violens: ni même après ces six ans leur donner une perfection complette. Mais j'ai déjà prouvé que ce fait n'est propre qu'à renverser une des principales objections des Antisecouristes: ainsi on ne voit pas quel interêt ils ont à le relever si fortement.

Car que prétend donc insinuer par là leur Deffenseur? Quoi! voudroit-il répandre quelque soupçon sur l'Auteur de toutes ces Merveilles, sous prétexte que l'une d'entre elles n'a pas eû une perfection entiére? Mais peut-il ignorer que Dieu fait ses Miracles, non pas uniquement pour l'utilité des personnes sur qui il les opére, mais principalement par rapport aux différentes vûes de sa Providence? Que cet Ecrivain lise la premiére Partie de l'Ouvrage intitulé, *Eclaircissement sur les Miracles & les Convulsions*, & il y trouvera nombre de preuves qu'il y a eû des Exemples, de Siécle en Siécle, de Guérisons imparfaites que les Saints Péres & autres Auteurs Eclésiastiques n'ont pas hésité d'attribuer à Dieu.

L'Auteur du *Mémoire Théologique* s'étant apperçû que le Public n'avoit aucunement goûté les objections que le Nouvelliste & M. Poncet avoient hazardées contre les Miracles que Dieu a faits sur Marguerite Catherine Turpin & sur Charlotte la Porte, a abandonné la plûpart de ces subterfuges illusoires. XV. Réponse aux 3. objections de l'Auteur du Memoire Théologiq. sur les mêmes Miracles.

Il convient dans son Ecrit, ou du moins il y suppose d'un bout à l'autre sans rien objecter au contraire, que les changemens admirables arrivés dans le corps de ces deux Filles ont été Miraculeux. Bien loin de se faire un moyen de la défectuosité qui est demeurée dans les jambes de Marguerite Catherine Turpin & dans les pieds de Charlotte la Porte pour jetter quelque incertitude sur l'Auteur de ces Miracles, il pose lui-même pour principe, que *le Tout-puissant est souverainement libre dans ses opérations*, & qu'*il peut vouloir n'accorder qu'une Guérison imparfaite.* Enfin il avoue même assez nettement que les Guérisons de ces deux Filles ont été opérées par le moyen des Secours violens. Mémoir. Theol. p. 49. col. 2.

Mais puisque ces Guérisons de son aveu sont des Miracles Divins, & qu'il est manifeste que les terribles Secours que ces deux Filles ont reçus en ont été le canal, comment cet Auteur peut-il donc prétendre que ces Miracles ne décident rien en faveur des violens Secours?

Un aussi grand génie que celui de ce Docteur, trouve toujours quelque échappatoire, quelques raisonnemens spécieux & capables d'éblouir les simples, pour soutenir ses opinions, quelque mal fondées qu'elles puissent être.

Telles sont toutes les objections qu'il fait à ce sujet. Je ne répondrai qu'aux trois

principales : car le surplus ne sont que de petites chicanes dont tout Lecteur attentif sentira lui-même la foiblesse.

XVI. Rép. à l'objection que, quoique les Miracles prouvent en faveur de l'Appel, ils ne concluent rien pour autoriser les grands Secours.

Mém. Ms. d'un Pére de l'Oratoire en rép. au Mém. Théologiq.

La premiére consiste à supposer que, quoique les Miracles prouvent invinciblement en faveur de l'Appel, néanmoins ils ne peuvent servir à autoriser les Secours violens.

,, C'est ici, *dit un Pére de l'Oratoire qui a fait une Réponse au Mémoire Théologique*, ,, le denouement promis depuis long-tems & annoncé par les Nouvelles Ecclésiastiques, ,, qui doit marquer avec précision le légitime usage des Miracles & desarmer les Se- ,, couristes, sans donner la moindre prise aux ennemis des Merveilles du tems. Soyons ,, donc bien attentifs, & voyons quel est cet admirable secret..

,, L'Auteur du *Mémoire Théologique* pose d'abord pour principe, qu'il y a des cas ,, où il est certain & évident que des Miracles qui s'opérent prouvent décisivement ,, tel objet. Ce principe posé, il prétend que les Merveilles prouvent en faveur de ,, l'Appel, & que les Appellans sont en droit de s'en prévaloir, parce qu'ils ont la ,, Tradition pour eux, & que Dieu ne fait par ces Merveilles que venir confirmer ce ,, qu'il nous a appris par la Tradition : que ce sont comme deux témoignages qui se ,, soutiennent & qui s'appuient mutuellement : que la Doctrine des Appellans qui est ,, celle de la Tradition, parle d'abord pour les Miracles, & que les Miracles parlent ,, ensuite à leur tour pour la Doctrine : que par un admirable concert, par un cercle ,, qui n'est point vicieux, ces deux choses se servent de preuves, & se rendent témoi- ,, gnage l'une à l'autre. Les Appellans ont pour eux, dit-il, la parole Divine, *la* ,, *révélation* de Jesus-Christ transmise par la ligne de la Tradition de l'Eglise, & *à* ,, *cette Lettre patente*, ce sont ses termes, *Dieu appose encore le sçeau des Miracles.*

,, Les Secouristes sont, selon lui, dans des termes bien différens : ils ont, suppose- ,, t-il, les Régles contre eux ; ainsi les Miracles qui ne peuvent jamais autoriser le vio- ,, lement des Régles, ne peuvent point déposer pour eux, & ils n'ont pas droit de se ,, les approprier.

,, Tout cela se réduit à dire que les Miracles prouvent en faveur de l'Appel, parce ,, que les Appellans ont d'ailleurs la Tradition pour eux, c'est à dire, qu'ils prou- ,, vent qu'ils ont raison, parce qu'on sait d'ailleurs qu'ils ont raison, & que ces Mi- ,, racles ne prouvent point pour les Secouristes, parce que les Secours ont contre eux ,, les Régles : c'est à dire que les Miracles ne prouvent point qu'ils n'aient point ,, tort, parce qu'on sait d'ailleurs qu'ils ont tort.

,, Premiérement, selon ces principes, les Miracles ne font point preuve par eux- ,, mêmes : ils n'ont cette force que lorsqu'ils conspirent avec la Doctrine : c'est de la ,, Doctrine proprement & en dernier ressort, qu'ils la reçoivent : sans cela ils ne peuvent ,, rien attester & rien établir décisivement. Principe que je crois très faux, & très op- ,, posé à l'analogie de la foi & à l'établissement de la Religion. Des faits admirables, ,, dit S. Augustin, ont été ses preuves, non des raisonnemens & des examens. Toute ,, Religion révélée suppose préalablement des Miracles qui établissent la Mission de ce- ,, lui qui vient nous parler au nom du Seigneur, sans quoi il n'est à nos yeux qu'un ,, Philosophe qui nous propose ses sentimens. Moyse prouve sa Mission par des Mi- ,, racles, sans entrer dans aucun examen de Doctrine. Jesus-Christ déclare en termes ,, exprès, que s'il n'avoit point fait les Miracles qu'il avoit fait, les Juifs n'auroient ,, point été coupables en le rejettant. Les Infidéles voyoient les Miracles des Apôtres, ,, & dès là sans autre examen ils concluoient qu'il falloit les croire & les écouter com- ,, me étant envoyés de Dieu. Le raisonnement de l'Auteur du *Mémoire Théologique* ,, dégrade donc infiniment les Miracles. Ils ne sont plus d'aucun usage, parce que ,, quelques Miracles qu'on apporte pour soi, on pourra toujours dire à celui qui les ,, fait valloir, qu'il est dans l'erreur, & qu'ainsi ils ne peuvent point prouver ,, pour lui.

,, Se-

„ Secondement, les Miracles, selon cet Auteur, prouvent pour les Appellans, parce qu'ils „ ont la Tradition de l'Eglise qui leur rend déjà témoignage. Je suis très convaincu „ de cela : mais les Constitutionnaires en conviennent-ils ? Si cela est, il n'est pas „ besoin de Miracles : la Cause est finie entre eux & nous. Mais s'ils n'en convien„ nent pas, avant que d'être en état de faire usage de ces Miracles contre eux, il faut „ donc leur prouver que nous avons pour nous la Tradition ; puisque sans cela il n'est „ ni certain ni évident que les Miracles parlent pour nous, & qu'ils soient faits en „ preuve de la justice de notre Cause : mais quand on les aura convaincus de ce point, „ les Miracles ne seront-ils pas superflus ?

„ Je conviens que ces deux choses peuvent se fortifier mutuellement : mais il faut „ aussi convenir que l'une prouve indépendamment de l'autre, & que sans cela il fau„ droit toujours être assuré de la Tradition avant que de pouvoir s'appuyer sur les „ Miracles & en faire usage.

„ Quant à ce que dit l'Auteur du *Mémoire* que les Secouristes ont les Régles con„ tre eux, c'est toujours le même préjugé & la même accusation gratuite. C'est une „ pure pétition de principe : c'est supposer ce qui est en question, ou plutôt ce que „ nous avons prouvé ailleurs être faux. Voilà à quoi aboutit ce dénouement annoncé „ si long-tems auparavant dans les Nouvelles Ecclésiastiques."

XVII. Rép. à l'objection que les deux Miracles operés sur M. C. Turpin & sur Ch. la Porte ne peuvent justifier que leurs Secours, & non pas ceux que d'autres Convulsionnaires se font donner.

L'Auteur du *Mémoire Théologique* sentant lui-même la foiblesse de sa premiére objection, a eû recours à deux autres échappatoires pour tâcher d'éluder l'induction triomphante qui résulte des Miracles opérés sur Marguerite Catherine Turpin & Charlotte la Porte, en faveur de tous les autres Convulsionnaires qui demandent de pareils Secours, après que Dieu a fait sur eux l'admirable Prodige de les y rendre invulnérables.

Mémoire Theol. p. 49. col. 1.

„ Quand même, *dit-il*, on supposeroit que les deux guérisons dont il s'agit seroient „ une preuve claire que Dieu approuve les Secours violens qu'on a donnés à ces deux „ Personnes, ce ne seroit pas raisonner d'une maniére conforme à celle de l'Antiquité, „ que de vouloir justifier par là la pratique des Secours violens par rapport à d'autres „ qui en demandent.

Ibid. p. 48. col. 1.

Ibid. col. 2. & p. 53. col. 1.

„ Supposé qu'on tirât de ces guérisons une preuve en faveur des Secours, il fau„ droit la renfermer dans les personnes sur qui des faits de ce caractére se sont passés : „ (c'est à dire sur les seuls Convulsionnaires en qui les Secours violens ont visiblement „ produit des guérisons Miraculeuses.) Il n'est, *ajoute-t-il*, ni juste, ni raisonnable „ d'en faire l'application aux autres... Une exception... une dispense particuliére „ pour telle & telle personne,.. n'est point... une abrogation générale de la Loi : car „ un Prodige qu'on citeroit pour prétendre que Dieu a abrogé le V. Précepte, devroit „ être constamment rejetté avec horreur."

Il est très vrai que si l'on prétendoit conclurre des Miracles de guérison que Dieu a opérés par les Secours violens, & des grands Prodiges par lesquels il manifeste sans cesse depuis plus de 14. ans, que c'est lui qui inspire aux Convulsionnaires de les demander; si, dis-je, on prétendoit conclurre de ces Prodiges & de ces Miracles, que Dieu a abrogé le V. Précepte, & qu'il est présentement permis de tuer son prochain, on tireroit certainement de ces Merveilles Divines une conséquence qui devroit faire *horreur*. Aussi ce n'est point là du tout ce que décident ces Miracles & ces Prodiges : ils manifestent seulement que l'application que les Antisecouristes font du V. Précepte contre les Secours violens, est fort mal raisonnée & très mauvaise : que bien loin que ces Secours soient effectivement meurtriers, Dieu les rend au contraire bienfaisans de toutes façons, & que loin de blesser sa loi, ils sont demandés par son impression, ils contribuent à sa gloire, ils font éclatter sa Toute-puissance & ses Merveilles, ils lui servent pour exécuter ses desseins de miséricorde sur les corps & sur les ames,

& pour peindre des Simboles dont la vûe, en éclairant nos esprits, nous remplit de foi, de confiance & de courage.

Ibid. p. 47. col. 2. „ Mais, *dit l'Auteur du Mémoire*, s'il y a des Convulsionnaires qui demandent... „ de pareils Secours... par supercherie, par bizarrerie ou par une suggestion de Sa- „ tan qu'ils prendront pour un instinct de leur Convulsion, conclurra-t-on des deux „ guérisons dont il s'agit, qu'on doive les leur accorder ? ''

Non, sans doute : on ne doit le faire que lorsqu'on a des preuves évidentes, de quelque maniére que ce soit, que l'instinct qui les fait demander aux Convulsionnaires vient de Dieu.

Aussi n'ai-je cessé de répéter, tant dans ma premiére Edition que dans celle-ci, que lorsqu'un Convulsionnaire demande un Secours violent, il est de la prudence de commencer par éprouver par des coups légers & dont on augmente peu à peu la force, si Dieu a mis le corps de ce Convulsionnaire en état de les recevoir sans danger.

Mais lorsqu'on est une fois certain de la volonté de Dieu, soit de cette maniére ou par quelque autre moyen, est-il douteux qu'il ne faille lui obéir ?

Ordinairement Dieu permet pour ainsi dire qu'on l'interroge par ces essais, & que pour connoître d'une maniére sensible & palpable si c'est lui qui inspire à un Convulsionnaire de demander des Secours violens, on éprouve s'il a rendu le corps de ce Convulsionnaire invulnérable à ces coups. Mais lorsque le Très-haut opére ce Prodige, lorsque par un effet visible de sa Toute-puissance les épreuves que nous faisons ne causent aucune douleur aux Convulsionnaires, & que bien loin de leur faire aucun mal, elles les soulagent à proportion que les coups deviennent plus forts, n'est-ce pas pas là une réponse qu'il nous fait ? N'est-ce pas un signe qu'il nous donne, une assurance de sa volonté, un guide pour nous conduire ?

Qui peut après une telle Merveille, que Dieu a déjà plus de cent mille fois répétée sous nos yeux, douter raisonnablement de ce qu'il demande de nous à ce sujet ?

Ibid. p. 48. col. 1. Cependant l'Auteur du Mémoire prétend que cette réponse Divine *est un édifice fondé sur le sable*, qu'il a *renversé de fond en comble*.

Il est vrai que cet Auteur s'est alambiqué l'esprit pour imaginer de frivoles difficultés, qu'il a opposées à un Sistême par lequel j'ai tâché d'expliquer la maniére la plus ordinaire dont Dieu rend les corps des Convulsionnaires invulnérables aux terribles Secours qu'il les oblige de demander. Mais il ne me sera pas difficile de dissiper ces vaines objections : & je crois pouvoir d'avance assurer le Lecteur qu'il trouvera dans ma III. Proposition, des réponses qui les feront totalement disparoître.

Au surplus soit que mon Sistême sur ce sujet soit juste ou qu'il ne le soit pas, cela ne préjudicie en rien à la réalité du merveilleux Prodige par lequel Dieu fait tous les jours depuis plus de 14. ans qu'aucun Convulsionnaire n'est blessé, ni par les essais par lesquels on éprouve si son corps est en état de recevoir sans en rien souffrir les effrayans Secours qu'il demande, ni par les plus violens Secours qu'on lui donne après ces épreuves.

Qui que ce soit dans Paris, où ce Prodige si souvent renouvellé a eû des milliers de Témoins, ne peut nier qu'il n'arrive journellement depuis ce grand nombre d'années. Or c'est cet admirable Prodige, qui par sa propre force & indépendamment de tous mes raisonnemens bons ou mauvais, *renverse* lui-même tous ceux de l'Auteur du *Mémoire*.

En effet ce Prodige tout seul suffit pour autoriser pleinement tous les Secours où il paroît, parce qu'en les rendant bienfaisans, il démontre invinciblement qu'ils ne violent point le V. Précepte, qui ne défend que de faire du mal, & non pas de faire du bien.

Mais Dieu touché de compassion pour une multitude d'ames simples, qui éblouïes par

par les raiſonnemens captieux des Antiſecouriſtes, s'imaginoient que les grands Secours étoient contraires à quelqu'un des Commandemens, & qui ſur ce fondement ruineux reſtoient dans l'incertitude ſi les merveilleux Prodiges que ces Secours font paroître, venoient de Dieu ou du démon; a voulu leur manifeſter de la maniére la plus claire qu'il eſt l'Auteur de ces Prodiges, en faiſant ſortir de leur ſein des Guériſons ſi clairement marquées au ſçeau de ſa Toute-puiſſance, qu'il n'eſt pas poſſible de les attribuer à tout autre être qu'à lui.

Voilà ce que ces Miracles décident le plus expreſſément & le plus évidemment: & c'eſt ce que cette lumiére Divine fait voir aujourd'hui aux plus ſimples, pourvû qu'ils aient l'eſprit juſte & le cœur droit.

Dieu, diſent-ils en eux mêmes, a fait produire des Miracles de guériſon qui ſont inconteſtablement ſon ouvrage, au Prodige qui rend les Convulſionnaires invulnérables aux Secours violens que l'inſtinct de leur Convulſion leur fait demander. Or puiſque Dieu emploie ce Prodige pour faire des guériſons Miraculeuſes, ce Prodige vient donc de lui; & par conſéquent c'eſt une objection frivole que celle par laquelle les Antiſecouriſtes nous diſent, que *quand même ces guériſons démontreroient qu'on a eû raiſon de donner des Secours violens aux perſonnes* ſur qui elles ſe ſont opérées... ces guériſons *ne prouveroient nullement qu'on dût en donner aux autres*. Ces ſimples ſentent par une impreſſion lumineuſe que Dieu fait dans leur eſprit, que ces Miraculeuſes guériſons prouvent au contraire invinciblement qu'il eſt l'Auteur du Prodige qui rend les Convulſionnaires invulnérables: d'où ils concluent, que ces guériſons décident en faveur de tous les Secours que ce Prodige rend ſalutaires. Mémoire Theol. p. 47. col. 2.

Le Deffenſeur des Théologiens Antiſecouriſtes a lui-même avancé un bon principe propre à prouver de plus en plus la juſteſſe de ce raiſonnement.

„ Pour être aſſuré, *dit-il*, que Dieu fera un Prodige, il faut que Dieu l'ait pro- Réponſe, &c. p. 22.
„ mis... ſoit par une révélation ſpéciale... ſoit par une révélation générale qui regar-
„ de toutes les circonſtances pareilles à celles où on ſe trouve."

Donc, diſons-nous, *pour être aſſûré que Dieu* opére immédiatement le *Prodige* qui change en remédes ſalutaires des Secours qui naturellement devroient êtres meurtriers, il ſuffit que ce Prodige *ſe trouve* dans *toutes les circonſtances pareilles à celles* où Dieu a clairement manifeſté ſon opération par des guériſons Miraculeuſes inconteſtablement marquées au caractére de ſa Toute-puiſſance.

C'eſt pareillement en marchant à la lumiére de ce principe ſi judicieux, que l'Auteur du *Mémoire* & tous les autres Théologiens Antiſecouriſtes ont ſoutenu contre les Conſultans, que les guériſons Miraculeuſes opérées par le mouvement des Convulſions ne décidoient pas ſeulement en faveur des Convulſionnaires ſur qui ces Miracles s'étoient faits, mais qu'elles étoient une preuve manifeſte que Dieu agit immédiatement & ſurnaturellement dans cette œuvre, & par conſéquent qu'elle eſt véritablement ſon ouvrage, quoiqu'il ait permis qu'elle ait été couverte de taches par pluſieurs choſes que les hommes & les démons y ont ajoûté du leur. Or par ces mêmes principes, n'eſt-on pas en droit de conclurre que les Miracles de guériſons que Dieu a exécuté par la violente impreſſion des Secours, ne prouvent pas ſeulement que les Convulſionnaires qui ont été Miraculeuſement guéris par ces Secours, les ont demandés par un inſtinct qui venoit de Dieu; mais que ces Miracles ſont en même tems une preuve ſenſible qu'il agit miraculeuſement, immédiatement & même viſiblement, dans l'œuvre des Secours violens, qui ſont la principale & la plus brillante partie de l'œuvre entiére des Convulſions: & que bien loin que ces Secours bleſſent ſa loi, lorſqu'il a mis ſurnaturellement les Convulſionnaires qui les demandent en état de les ſoutenir, ce Prodige eſt au contraire une preuve infaillible qu'en ce cas c'eſt lui-même qui leur inſpire de les demander. D'où il ſuit, non ſeulement qu'on ne doit pas les refuſer lorſque ce Prodige

dige les autorise, mais même que les Antisecouristes en deshonorant ce Prodige Divin, en l'attribuant au démon, & en s'efforçant de couper ce canal par où il plait au Tout-puissant de faire couler les effets de sa miséricorde dans les corps & dans les ames, s'opposent à sa volonté, insultent ses œuvres surnaturelles, & blessent la charité qu'ils doivent à leur prochain.

Au surplus n'est-ce pas de leur part une absurdité palpable, en même tems qu'ils avouent que Dieu est l'Auteur des Guérisons Merveilleuses operées par les Secours violens, de soutenir ou du moins d'insinuer que c'est le démon qui pour donner lieu à ces Miracles, rend les Convulsionnaires invulnérables aux coups terribles qu'on leur donne? N'est-il pas au contraire de la derniére évidence que l'Auteur des Miracles l'est pareillement des Prodiges de préservation à la suite desquels ils sont faits? Et n'est-ce pas blesser la foi & choquer la raison, que de joindre ainsi ensemble Dieu & le diable dans des opérations surnaturelles, & de les faire concourir conjointement pour produire des Merveilles bienfaisantes, qui tendent toutes à la même fin, & dont les unes sont comme leur moyen & les autres comme leur effet & leur couronnement.

Il ne me reste plus qu'à répondre à une objection qui n'est proprement qu'une équivoque.

XVIII. Rép. à l'objection que les guérisons miraculeuses opérées par les Secours violens ne sont arrivées qu'après ces Secours, comme un effet après sa cause, & par conséquent qu'elles n'ont pas pû les autoriser par avance.

* Mém. Theol. p. 50. col. 1.

,, Des Secours, *dit l'Auteur du Mémoire* *, au milieu desquels des guérisons se sont ,, opérées, ont précédé ces guérisons.... Ce coup violent par lequel on prétend que ,, les os se sont redressés, a été porté avant ce redressement.... Ces guérisons ne sont ,, donc point un motif préalable qui ait dû légitimement déterminer à donner ces coups. ,, Elles ne sont point par conséquent une preuve assurée, qu'on ait agi légitimement en ,, leur administrant ces Secours.... Ceux, *ajoute-t-il*, qui regardent ces guérisons ,, comme un effet des Secours, sont obligés de reconnoître qu'elles sont postérieures ,, aux Secours, puisqu'un effet est postérieur à sa cause. Ces guérisons avant que ,, d'être, n'autorisoient donc pas l'administration des Secours: & elles ne peuvent être ,, regardées comme une dispense qui doit être accordée & connue avant que d'agir."

Personne ne prétend que les guérisons Miraculeuses opérées par les Secours violens, aient été le premier motif qui a déterminé & autorisé à les administrer. J'ai déjà prouvé ci-dessus que le Prodige de préservation que Dieu fait en faveur des Convulsionnaires à qui il inspire de les demander, suffit pleinement pour faire connoître qu'il est manifestement en ce cas l'Auteur de l'instinct surnaturel qui les exige. Mais malgré ce Prodige où l'opération bienfaisante du Très-haut est si reconnoissable, les Antisecouristes & Consultans n'ont cessé de crier au meurtre contre ceux qui les ont donnés: ils les ont traité de violateurs du V. Précepte; ils ont sonné une espéce de tocsin sur eux: ils sembloient disposés à les livrer au bras séculier comme des homicides. C'est dans ces circonstances que Dieu vient deffendre lui-même la cause de ses fidéles serviteurs qu'on accuse si injustement: il paroît au milieu d'eux dans l'éclat de sa puissance: on le voit agir conjointement avec eux dans les Secours terribles qu'ils donnent: on apperçoit très clairement sa *Sagesse qui se joue avec* ces *enfans des hommes*, & qui opére visiblement de très grands Miracles sous leurs coups. Qui peut douter que ces Miracles ne soient faits tout exprès pour décider la contestation, & que Dieu ne s'y déclare très expressément en faveur de ceux que les Antisecouristes condamnent si mal à propos?

Prov. VIII. 31.

XIX. Dieu n'a pas seulement decidé par la voix des Miracles qu'il est l'auteur du Prodige qui rend les Convulsionnaires invul-

Mais Dieu ne s'est pas contenté de prouver par des Miracles que les Secours les plus terribles ne sont point contraires à ses Commandemens, lorsqu'il met les Convulsionnaires en un état Miraculeux qui les rend capables d'en supporter toute la violence sans aucune peine: il a même voulu nous démontrer d'une maniére sensible, que son esprit peut exiger des opérations qui causeroient effectivement la mort, si leur effet actuel n'étoit pas arrêté par un Prodige nouveau.

Il a vû que les Antisecouristes en donnant le faux nom de *meurtriers* aux Secours vio-

violens, se servoient de cette épithete très mal appliquée pour persuader à quantité de personnes que ces Secours, puisqu'ils étoient meurtriers blessoient par conséquent le V. Précepte qui défend non seulement de faire des meurtres, mais même d'hazarder d'en faire. Pour ôter encore ce vain prétexte à ces MM. & faire de plus en plus connoître aux cœurs droits que ses pensées sont toutes contraires sur ce sujet à celles des Antisecouristes, il nous a manifesté par plusieurs Merveilles suivies d'un Miracle éclatant opéré sous les yeux d'un très-grand nombre de Témoins au dessus de tout soupçon, qu'il veut quelquefois que les Convulsionnaires se donnent des Secours très dangereux, quoique l'état surnaturel où il les met n'en ôte pas d'abord le péril.

Pour nous en convaincre pleinement, il a fait exécuter par une jeune Fille sur elle-même, des opérations fort cruelles & même si sanguinaires, que naturellement elles auroient dû lui procurer la mort. Leçon effrayante: mais qui a servi par l'évenement à augmenter notre confiance, & à nous faire nettement comprendre qu'on ne viole jamais ses Commandemens lorsqu'on agit par une impression qui vient effectivement de lui, & que les Convulsionnaires peuvent même en recevoir de sa part, qui les portent à se donner des Secours capables de les faire mourir, si après le Secours il ne faisoit pas un Prodige pour en changer la nature & le rendre bienfaisant.

nérables aux Secours violens: il s'est même servi pour opérer une guerison des plus incontestablement miraculeuses, de Secours dont l'etat où il mettoit une Convulsionnaire n'ôtoit pas le danger, & qui avoient besoin à chaque fois d'un nouveau Prodige pour n'être pas meurtriers.

Voici le récit de ce Miracle précédé de plusieurs grands Prodiges qui dévoilent & qui prouvent très clairement toutes ces vérités. Le Lecteur trouvera imprimées à la fin de ce Volume toutes les Piéces justificatives qui vont me servir de preuves.

Il y verra le cancer le plus horrible & le plus manifestement incurable, guéri parfaitement par les opérations les plus meurtriéres: & chacune de ces opérations que Dieu faisoit visiblement exécuter lui-même, terminée par un Prodige.

XX. Idée du Miracle opéré sur Madelaine Durand, & des Secours meurtriers par lesquels Dieu a voulu le faire annoncer.

Cet affreux cancer n'avoit pas seulement infecté les chairs: son poison subtil s'étoit insinué jusques dans les os: il les avoit gonflés d'une maniére prodigieuse: il en avoit écarté toutes les feuilles: il avoit par conséquent brisé tous les liens qui les unissent ensemble.

Mais ce qui est encore bien pis: il avoit déjà corrompu toute la masse du sang: il avoit semé plusieurs germes & un grand nombre de filamens qui commençoient à faire éclorre autant de nouveaux cancers.

Enfin il avoit rendu l'objet le plus hideux, & même le plus capable de faire horreur, la jeune enfant dans le corps de laquelle il faisoit tant de ravages.

Sa bouche, où le cancer avoit pris naissance, étoit devenue un cloaque infect, d'où s'exhaloit continuellement l'odeur la plus empestée, qui corrompoit à dix pas tout l'air qui l'environnoit. Son visage étoit d'une difformité affreuse: tout son corps étoit d'une pâleur aussi livide que celle d'un mort, & d'une maigreur si excessive, qu'on l'auroit prise pour un cadavre, si on n'avoit pas entendû sans cesse ses pitoyables gémissemens.

Plusieurs Chirurgiens l'avoient condamnée à mort. Son cancer leur avoit paru si absolument incurable & son état si éloigné de tout espoir, qu'aucun d'eux n'avoit voulu entreprendre non seulement de la guérir, mais même de lui donner aucun soulagement, convaincus par leur art & leur expérience, qu'il n'y en a aucun à espérer, lorsque le virus du cancer a acquis un tel dégré de force.

Privée de toute ressource humaine, elle a recours au Saint Diacre. Dieu lui donne aussi-tôt des gages de la miséricorde qu'il a dessein de lui faire: il lui rend tout à coup un peu de force. Peu après il lui envoie des Convulsions: il lui fait prédire par une autre Convulsionnaire & ensuite par sa propre bouche, sa guérison Miraculeuse: il lui fait déclarer qu'il lui fera faire sur elle-même des opérations très cruelles, par le moyen desquelles il a résolu de la guérir. Enfin, il lui fait marquer les jours & jusqu'aux heures de ces opérations meurtriéres.

Une multitude de personnes de toute condition, entre autres des Magistrats du premier ordre, & quantité de Maîtres de l'Art, s'empressent d'aller voir quelles seront donc ces opérations que Dieu fait annoncer, & comment elles pourront produire une guérison qui paroît si impossible.

Chacun des jours marqués & à l'heure indiquée par la Convulsionnaire, elle prend des cizeaux, elle coupe & hâche à plusieurs reprises le bout du cancer qui sortoit de sa bouche. Aussi-tôt les artéres coupées lancent le sang avec impétuosité. La plûpart des Spectateurs pâlissent & reculent d'horreur. Les Maitres de l'Art sont encore plus effrayés que les autres, l'expérience leur ayant appris combien l'hémorragie est à craindre lorsqu'on coupe dans un cancer, parce qu'étant tout rempli d'artéres & de veines qu'il a élargies & allongées, les plaies qui y sont faites sont capables de répandre en fort peu de tems presque tout le sang du corps.

Mais la Convulsionnaire sait bien le moyen de l'arrêter dès qu'elle le veut. Elle verse sur ces veines & ces artéres ouvertes, de l'eau du Puits du Bienheureux Diacre. Dans l'instant une peau transparente se forme, & s'étend sur toute l'ouverture de la plaie. Et cette plaie devient aussi séche que si elle n'avoit pas souffert d'incision.

Tous les Spectateurs se rapprochent au plus vîte, & s'empressent de considérer de plus près ce surprenant Prodige, mais ils ont beau examiner, toucher, presser la plaie, il n'en sort plus aucune humidité: ce qui les remplit d'admiration. Les Chirurgiens sur-tout sont frappés d'étonnement de voir de leurs yeux ce qui leur paroît impossible. Ils apperçoivent au travers de cette peau qui est si transparente, qu'elle est presque invisible, des troncs de veines & d'artéres coupées qui, quoiqu'elles n'aient été ni bouchées ni comprimées par aucun moyen humain, ne répandent cependant plus aucune liqueur, pas même la moindre sérosité.

Ce n'est pas tout, en même tems que la jeune Convulsionnaire retranche les parties extérieures de son cancer, Dieu guérit invisiblement toutes celles où ses cizeaux ne peuvent atteindre.

Les os même qui avoient été cariés, carnifiés & prodigieusement gonflés par le virus du cancer, reprennent peu à peu leur premiére qualité: ils se réduisent à leur forme naturelle, & toutes les petites attaches qu'ils avoient perdu leur sont rendues, ainsi que les petits vaisseaux qui leur fournissent la nourriture, & qui avoient sans doute été rompus par le gonflement excessif de ces os, & même apparemment détruits par l'acreté brûlante du virus cancereux.

Enfin ce virus indomptable répandu dans tout le sang se dissipe & s'évapore; & tous les petits cancers qui commençoient à pousser, disparoissent & s'anéantissent.

Chaque jour les forces reviennent: la plus hideuse maigreur se change bientôt en embonpoint: la pâleur la plus livide se dissipe, & est remplacée par les plus belles couleurs: le visage difforme, recouvre une jolie figure: enfin la santé la plus parfaite reprend promptement possession de cette moribonde, qui avant cette admirable métamorphose avoit plus l'air d'un cadavre que d'une personne vivante.

XXI. Force invincible des Témoignages par lesquels ces Prodiges & ce Miracle sont prouvés.

Plus ces faits sont inouis & contraires à toutes les loix de la nature, plus la Providence a pris soin d'en fournir des preuves supérieures à tout contredit.

Ce ne sont point ici de ces vains Prodiges qui ne font qu'éblouïr les yeux & tromper les sens de deux ou trois personnes. Les Merveilles dont il s'agit se répétent plusieurs fois à jour marqué, à l'heure indiquée, & cela sous les yeux d'un grand nombre d Experts, & d'une multitude d'autres Témoins de toute espéce.

Ces Merveilles sont couronnées par la guérison parfaite d'un cancer affreux, qui avoit été vû, consulté, examiné, d'abord par les plus habiles Chirurgiens d'Orléans où cette Fille demeuroit avec sa Mére Marchande de Toile en cette Ville, & ensuite par plu-

plusieurs des plus célébres de Paris, qui tous ont jugé le mal absolument incurable, & la mort de la Miraculée très prochaine.

Il est vrai que Dieu n'a opéré la guérison de cette effroyable maladie que successivement & comme par reprises. Mais il est visible que c'est par miséricorde pour quantité d'ames, & afin que le témoignage qu'il rendoit lui-même par ce Miracle en faveur des Secours violens fût connu par plus de personnes.

En effet n'est-il pas évident que faisant annoncer ce Miracle d'avance, & s'opérant ensuite peu à peu par des Prodiges dont tous les jours étoient marqués, son dessein a été qu'une multitude innombrable de personnes fussent témoins de son ouvrage, & en état de distinguer les différens progrès que faisoit cette admirable guérison, à mesure que la Convulsionnaire exécutoit sur elle-même les opérations les plus cruelles & les plus meurtriéres?

Tout le monde étoit admis à les voir & à les examiner. Les grands & les petits, les savans & les simples, les gens pleins de foi & les Incrédules, les disciples de la Croix & les amateurs du Siécle, les Appellans & les Molinistes, ce que la Chirurgie a de plus éclairé, ce que la Critique a de plus défiant, ceux même dont les préjugés ferment leur cœur aux Vérités qu'ils ne peuvent s'empêcher de voir.

Ce sont donc des faits de notoriété publique; des faits qu'on ne peut contester: des faits dont on pourroit prendre à témoin une grande multitude de personnes. Mais qu'il s'en faut bien que dans un tems d'épreuve & de persécution tel que le nôtre, tout le monde ait assez de courage pour s'exposer de gaieté de cœur à rendre un témoignage authentique aux œuvres de Dieu, quand elles blessent les préjugés des Puissances, surtout lors qu'elle décident en faveur des Convulsionnaires devenus l'objet du mépris de tous les enfans de la Terre!

Néanmoins la Miraculée & sa Mére ont recueilli les Rapports de dix célébres Chirurgiens, & les Certificats de quinze autres personnes.

A la tête de ces quinze Témoins se trouve M. Fornier de Montagni Conseiller de la Grand' Chambre, & par conséquent Juge des Convulsionnaires.

Ce Magistrat si grand & si judicieux, si éclairé & si pénétrant, ayant sû par le bruit public le Prodige qui s'opéroit sur cette jeune Convulsionnaire, qui „ assuroit, „ *dit-il dans son Certificat*, que Dieu la guériroit par ces opérations qui par elles-mê„ mes n'étoient propres qu'à envenimer & accroître la malignité de son cancer, . . crut „ devoir approfondir un fait si surprenant." Certificat de M. de Montagni XII. Piece justificative de ce Miracle, à la fin de ce Volume.

Ce fut moins la curiosité qui le porta à cet Examen, que son rang, sa place & la délicatesse de sa conscience.

Il craint d'une part que le Public ne soit le jouet de l'imposture & de l'illusion: d'autre part, sa qualité de Juge & plus encore celle de Chrétien, lui font sentir qu'il est de son devoir d'approfondir des faits dont il résulte de si grandes conséquences.

Avec ces dispositions mêlées de réserves, dispositions pleines de défiance à l'égard des Convulsionnaires, de soumission aux desseins de Dieu, & d'un désir sincére de découvrir la Vérité, avec ces dispositions, dis-je, il se présente à l'heure précise où une opération avoit été annoncée.

Il voit de ses yeux une opération cruelle. „ Le sang couloit en abondance, *dit ce* „ *Magistrat;* mais elle l'arrêta tout d'un coup en versant quelques goutes d'eau sur „ l'endroit qu'elle venoit de couper.... La plaie, quoique d'une largeur si considé„ rable, cessa même de suinter, comme si elle avoit été dans le moment recouverte d'u„ ne peau fine. Un Prodige si étonnant, *ajoûte-t-il*, redoubla mon attention pour „ examiner le cancer." Ibid.

Il le fit effectivement avec toute l'exactitude possible. Aussi le Lecteur trouvera-t-il que la descriptiou qu'il fait des effets qu'il avoit produit dans la bouche, a quelque

chose de plus frappant que celle que je viens de présenter, parce que la sienne entre plus dans le détail.

Ibid. Ayant, dit-il, *appris* quelque tems après, *que cette petite fille avoit été parfaitement guérie*, il retourna la voir: & la trouva d'une santé si parfaite, & d'une figure si différente de celle qu'il lui avoit vû, qu'il eût *peine à la reconnoître.*

Ibid. Il déclare, qu'il *examina sa bouche*, & qu'il n'y put retrouver *aucune apparence* du cancer. Tout étoit si parfaitement rétabli, que *même sa mâchoire étoit réduite à sa grosseur naturelle, & avoit la place & la figure qu'elle devoit avoir.*

Un Miracle si incontestable fit alors sur lui l'impression qu'il devoit faire. Nul motif humain ne fut capable de le retenir. A la face de la Cour, ce Juge des Convulsionnaires eut dans ce moment le courage d'attester par un Ecrit authentique, le Miracle que le Tout-puissant avoit opéré en faveur de celle-ci, & même il crut qu'il étoit aussi de son devoir de rendre compte des admirables Prodiges par lesquels ce Dieu dont les conseils sont si éloignés du sentiment des Docteurs Consultans & Antisecouristes, avoit illustré les terribles opérations qu'il obligeoit cette jeune Convulsionnaire de faire sur elle-même.

Les deux Témoins suivans ne sont pas moins capables de terrasser l'incrédulité la plus obstinée. Ce sont deux autres Magistrats, dont les talens, les lumiéres supérieures & la solide piété ont acquis depuis long-tems la vénération du Public. Pour en convaincre le Lecteur, il ne faut que les nommer. C'est M. Boutin Soûdoyen de la premiére des Requêtes du Palais, & M. de Voigny Président de la Cour des Aides.

Ces Magistrats Chrétiens ayant été frappés d'étonnement à la vûe des premiéres Merveilles qui avoient éclatté sur cette jeune Convulsionnaire, n'ont pas cru qu'il fût messéant à leur dignité d'examiner avec soin & de suivre de près une guérison Miraculeuse que cette Convulsionnaire prédisoit ne devoir s'opérer que successivement & par des opérations étonnantes qui chaque fois seroient canonisées par des Prodiges: & présentement ils se croient bien récompensés de leurs peines, ayant été témoins de la guérison parfaite de ce cancer aussi affreux que manifestement incurable: guérison qui par conséquent est incontestablement un Miracle, & l'accomplissement complet des Prédictions qu'ils avoient entendu faire à la Convulsionnaire.

Des personnes de ce rang n'ont pas ignoré combien l'œuvre des Convulsions est en butte à la contradiction, ni à quoi ils s'exposoient en certifiant d'une maniére authentique des faits si odieux à toutes les Puissances. Mais des Magistrats vraiment Chrétiens n'auroient-ils donc du zèle que pour faire rendre à César ce qui est à César? Ne doivent-ils pas au contraire ne perdre jamais de vûe qu'ils sont Chrétiens avant que d'être Magistrats: que leur premier devoir est de rendre leurs hommages à leur Dieu: qu'ils ne sont pas véritablement dignes d'être ni Magistrats ni Chrétiens, s'ils ne sont prêts à tout sacrifier pour lui, & qu'ils doivent s'estimer trop heureux qu'il leur ait fourni l'occasion d'attester des Merveilles qu'il n'a sans doute opérées que pour sa gloire & par les conseils de sa sagesse?

Quels Témoins que des Magistrats universellement estimés, qui immolent tout interêt humain pour certifier à l'Univers des faits qu'ils ont examinés avec tout le scrupule possible, & qu'ils ont vus journellement pendant plusieurs mois, en présence d'une multitude d'autres personnes! Quel fait pourra-t-on jamais persuader aux hommes, s'ils refusent de croire ceux dont la notoriété publique est attestée par de tels Spectateurs?

Après de tels Témoins il seroit superflu d'entrer dans le détail du caractére de tous les autres. Je me contente donc d'observer, qu'ils sont tous recommandables, soit par leur naissance & leurs emplois, soit par leur mérite & leur vertu, soit par leur probité

té reconnue & leur éminente piété; & que la plûpart ont eû la Miraculée presque tous les jours sous leurs yeux.

Ils avoient d'abord été frappés d'horreur à la vûe de son état déplorable: ils l'ont examiné avec d'autant plus de soin, que cette affreuse malade leur a assuré plus positivement qu'elle seroit Miraculeusement guérie. Leur attention a encore été redoublée par les surprenans moyens qu'il a plû à Dieu d'employer pour opérer ce Miracle, & par les Prodiges qui conjointement avec les progrès de cette admirable guérison, ont clairement manifesté que ces moyens entroient dans son ordre, & qu'ils servoient à l'exécution de ses desseins.

Si tous ces Témoignages réunis & confirmés par les Rapports de dix célebres Chirurgiens, ne sont point encore capable de convaincre les incrédules, un tel endurcissement est peut-être le plus incompréhensible des prodiges que nous voyons aujourd'hui. Mais nous sommes dans un Siécle de fer où il semble que la prévention, l'entêtement & l'incrédulité se soient emparés de presque toute la Terre. Cependant ne nous rebutons pas. De tems en tems Dieu fait grace à quelques-uns: quelquefois même sa lumiére va chercher jusques dans l'abîme des plus épaisses ténebres ceux qui, comme moi, y étoient les plus enfoncés. Ne desespérons jamais de sa miséricorde, ni pour nous, ni pour les autres. Du moins ceux dont la foi est déjà éclairée, profiteront sans doute des preuves que je vais leur présenter: & quelque chose qui m'arrive, n'en serai-je pas trop récompensé si mon travail leur est utile?

Madelaine Durand, sur qui Dieu a opéré tous ces Prodiges, n'avoit encore que sept ans & demi, lorsque ce cancer se forma dans la gencive supérieure de la mâchoire droite de cet enfant. XXII. Preuves du cancer que Madelaine Durand avoit à la bouche, & de l'état incurable où elle a été réduite.

Il commença, dit sa Mére, „ dès le mois de Février 1729. par une fluxion sur la „ joue droite, dont l'enflure fut d'abord si considérable, que l'œil demeura fermé „ pendant vingt & un jours. La fluxion se dissipa par les saignées: mais il resta à la „ gencive de la mâchoire d'enhaut une petite grosseur d'un rouge livide, qui depuis „ ce tems à toujours fait beaucoup souffrir cette fille.'' Déclaration de la Veuve Durand, II. Piece justificative.

Ce germe cancereux ne fermentant d'abord qu'avec peu de force, ne communiqua son funeste poison que peu à peu, & ne grossit que d'une maniére insensible: mais néanmoins aucun reméde ne put jamais le dissiper.

Au mois de Juillet 1731. cette enfant ayant reçu un coup sur cette petite tumeur, il n'en fallut pas davantage pour donner une force indomptable au virus que cette tumeur renfermoit: tant les coups sont dangereux sur un cancer!

Depuis ce moment cette tumeur cancereuse, dure & compacte, s'augmenta, pour ainsi dire, à vûe d'œil, & répandit son venin de toutes parts.

En moins d'un an elle insinue son virus dans toutes les feuilles de l'os de la mâchoire droite supérieure: elle y fait bientôt pénétrer ses filamens empoisonnés. Ce pernicieux poison gonfle cette mâchoire d'une maniére si prodigieuse, qu'elle remplit tout le côté droit de la bouche jusqu'au milieu du palais, & qu'elle s'étend encore davantage en dehors. Les dents éparses çà & là sous cette monstrueuse mâchoire, semblent par leur dérangement & leur peu de stabilité avoir quitté leurs alveoles, & ne tenir plus qu'aux chairs.

Ces chairs corrompues par ce cancer, s'enflent & s'étendent encore davantage que les os. La tumeur est bientôt si énorme, qu'elle retire la plus grande partie de la peau du visage, & qu'elle force les lévres de se placer presque entiérement du côté droit & de remonter par un coin jusqu'au milieu de la joue.

Le bout du cancer sort du milieu des lévres: il les entr'ouvre presque autant qu'elles peuvent l'être, & il les tient ainsi continuellement écartées.

Comme il ferme l'ouverture de la bouche, la malade ne peut plus faire usage que d'ali-

d'alimens liquides qu'elle inſinue avec un biberon à côté du cancer. Mais le mortel dégoût que lui cauſe l'infection qu'il répand continuellement dans ſa bouche, lui donne tant d'horreur de toute nourriture, qu'elle ne peut plus ſe réſoudre d'en prendre que lorsqu'elle ſent ſon eſtomach & ſes entrailles dévorés par la faim. Auſſi tout ſon corps

Ibid.

fut-il en peu de tems défiguré par la maigreur la plus hideuſe. *Elle devient preſque étique*, dit ſa Mére, *& elle avoit plutôt la couleur d'une morte que d'une perſonne vivante.* En effet la pâleur livide qui couvroit toute ſa peau, & l'odeur empeſtée que répandoit ſon haleine, ne la rendoient-elle pas un objet peu différent d'un cadavre?

Cependant ce cancer ayant corrompu toute la maſſe du ſang, produiſit de nouveaux

Relat. de la Miraculée, I. Piéce juſtificative.

germes. Une deuxiéme tumeur pareille à la premiére commença à ſortir de la gencive inférieure & pluſieurs autres à ſe former autour de la tête & du cou: „ il (me) vint, „ *dit la Miraculée*, une ſeconde petite groſſeur à la mâchoire d'audeſſous, de petites „ boules groſſes comme des noiſettes ſous la peau au deſſous des oreilles & autour du „ cou, & des boſſes groſſes comme des noix preſque par toute la tête."

La Mére n'avoit pas attendu que ſa fille fût réduite à un état ſi déplorable pour conſulter tous les plus habiles Chirurgiens d'Orleans où elle demeuroit. Mais tous ces Maîtres de l'Art, ayant aiſément reconnu la qualité de la tumeur, ſon indomptable malignité, & l'effet irrémédiable qu'elle avoit déjà produit dans les os & dans les chairs par ſes racines venimeuſes, ſe crurent obligés de lui avouer qu'un tel mal étoit incurable, la Médecine n'ayant aucun reméde pour faire reprendre leur premiére ſtructure aux glandes métamorphoſées en corps calleux, & la Chirurgie ne pouvant offrir que l'amputation de la partie où le cancer s'eſt formé, amputation inutile & meurtriére dès que le cancer a fait pénétrer ſes filamens dans des os qu'on ne peut arracher, & dont il eſt impoſſible de les faire ſortir.

Dès la fin de l'année 1732. la Veuve Durand s'étoit d'abord addreſſée à M. Carcireux Prévôt Sindic de la Communauté des Chirurgiens d'Orléans. Il déclare dans

III. Piéce juſtificative.

ſon Rapport que cette maladie „ eſt un ſcrophule qui occupoit la mâchoire ſupérieure „ & inférieure du côté droit avec découverture & carie aux os, tant aux mâchoires „ qu'au palais, & ébranlement des dents." Il caractériſe ce mal par l'axiôme de Chirurgie, *Noli me tangere*, c'eſt a dire, qu'il juge que le mal étoit ſi abſolument incurable qu'il ne falloit pas même y toucher.

Cette Mére affligée ne ſe rébuta point de ce refus. Elle eut recours ſucceſſivement à quatre autres Chirurgiens, MM. Noël, Ducreux, de la Croix & Turneau: mais tous quatre non ſeulement refuſérent d'entreprendre la guériſon de ſa fille, ils ſe virent même forcés de lui déclarer qu'ils ne pouvoient lui procurer aucun ſoulagement.

Rapport des 4. Chirurgiens, IV. Piece juſtificative.

Ils certifient unanimement dans leur Rapport: que *la tumeur de la gencive de la mâchoire ſupérieure*... de Madeleine Durand... *rempliſſoit tout le côté de ſa bouche du côté droit, & ſortoit entre les lévres: en ſorte que cela donnoit à la malade l'impuiſſance de manger*... qu'ils croient *que les racines*... *de la baſe de cette tumeur*... *ſe ſont fait jour à travers de l'os maxillaire*... & que *l'étendue, la profondeur & la malignité* d'un tel mal, leur *a fait juger, tant de la part de la maladie, que de ſa ſource, & de l'impoſſibilité de l'amputer ni de la détruire*, qu'ils devoient *la regarder comme incurable.*

Voilà donc toute reſſource humaine interdite à cette Mére inconſolable & à ſa déplorable fille. Mais lorſque tout nous manque du côté des hommes, c'eſt ſouvent le tems ou Dieu nous viſite dans ſa miſéricorde. Il met dans le cœur de cette Mére affligée d'avoir recours à l'interceſſion du Bienheureux Appellant dont il veut manifeſter

II Piéce juſtificative.

la gloire. „ Voyant que les Chirurgiens refuſoient d'ordonner des remédes à ſa fille, „ *eſt-il dit dans ſa Déclaration*, diſant qu'ils feroient inutiles, qu'elle avoit déjà le ſang „ tout corrompu, & qu'elle ne pouvoit guérir, & connoiſſant par leurs diſcours „ qu'elle ne pouvoit lui conſerver la vie que par un Miracle, elle oſa le demander à „ Dieu

„ Dieu par l'interceſſion du Bienheureux M. de Pâris, par qui elle ſavoit qu'il s'en „ étoit déjà opéré pluſieurs."

Dès *le quatriéme jour de la Neuvaine qu'elle fit*, dit elle, *à cette intention... ſa fille reprit tout à coup un peu de force.* Ce qui ayant augmenté ſa confiance, elle vint à Paris avec elle à la fin d'Avril 1733. dans la vûe de donner un appui plus ſenſible à leur foi, en allant faire leurs priéres le plus près qu'il leur ſeroit poſſible du célébre Tombeau où Dieu avoit tant de fois fait éclatter ſa Toute-puiſſance & ſa miſéricorde. Ibid.

La Providence la conduiſit dans une maiſon, où elle trouva, dit-elle, „ deux filles „ en Convulſion, dont l'une qu'on nommoit Roſalie (*c'eſt* M. J. *Fourcroy*) l'aſſura „ que Dieu opéreroit la guériſon de ſa fille par de grands Prodiges." Ibid.

M. Le Préſident de Voigny ſe trouva auſſi dans la même maiſon. Voici de quelle maniére il rapporte ce fait: „ La Veuve Durand, *dit-il*, étant allé voir avec ſa fille „ une perſonne... chez laquelle j'étois pour lors, elle y trouva deux Convulſionnaires „ qui loin d'être rebutées de l'état affreux où étoit la petite Durand & de la puanteur „ qui ſortoit de ſa bouche, & qui infecta toute la chambre auſſitôt qu'elle y fut en- „ trée, s'empreſſérent autour d'elle. Et l'une de ces Convulſionnaires annonça d'une „ maniére ſi poſitive que Dieu guériroit cette enfant, que tous ceux qui étoient pré- „ ſens s'approchérent d'elle pour examiner ſon mal, malgré l'horreur naturelle qu'en „ inſpiroit la vûe & la mauvaiſe odeur qui en exhaloit. Mais ils ne purent en ce tems- „ là en voir que l'extérieur, cette enfant ne pouvant alors ſouffrir qu'on touchât ſon „ cancer, qui lui faiſoit des douleurs inſupportables auſſitôt qu'on y portoit la main. „ Tout ce que je pus donc remarquer, fut que ſon cancer lui enfloit prodigieuſement „ la joue droite, & il avoit ſi fort retiré ſa joue de ce côté-là, que ſa bouche ſe rele- „ voit à côté du nez preſque vis à vis le deſſous de l'œil droit, & que ce cancer qui „ ſortoit par ſa bouche de la groſſeur au moins d'une noix, lui tenoit les lévres tou- „ jours très ouvertes, & paroiſſoit remplir entiérement ſa bouche." XIV. Piéce juſtificative.

Auſſi cette enfant (continue-t-il) étoit-elle réduite „ à la foibleſſe la plus déplora- „ ble. Sa grande maigreur & la couleur de ſon teint qui étoit d'un jaune rempli de „ terre, faiſoient aſſez connoître que l'humeur de ſon cancer avoit infecté toute la maſ- „ ſe de ſon ſang." Ibid.

M. Boutin Soûdoyen de la premiére des Requêtes du Palais, qui la vit le lendemain dans la même maiſon, n'en fait pas un portrait moins hideux: „ Cette jeune enfant, „ *dit-il*, répandoit une odeur très infecte... Elle étoit éxtrêmement maigre, n'ayant „ pas les bras plus gros que ne les a ordinairement un enfant de ſix ans. Son viſage „ faiſoit horreur:.. il étoit preſque entiérement contrefait, & très enflé ſur-tout du „ côté droit... Cette enflure formoit une boſſe plus groſſe que le poing. Il lui ſor- „ toit du coin de la bouche un morceau de chair,.. de la couleur d'une viande gâ- „ tée... qui étoit le bout du cancer... La bouche de cette enfant étoit tournée & at- „ tirée en biais au deſſous de l'œil droit qui étoit très bouffi: ſon nez étoit contour- „ né:.. la couleur de ſon viſage & des parties apparentes de ſon corps, étoit jaune & „ livide. (Elle) paroiſſoit ſouffrir continuellement, & conſidérablement: la moindre „ choſe qui lui touchoit au viſage du côté malade, quelque légerement que ce fût, „ lui cauſoit de vives douleurs." XIII. Piéce juſtificative.

Quoique je doive épargner le tems du Lecteur, je ne puis croire qu'il me ſache mauvais gré de lui préſenter encore la courte deſcription que M. Arouet Tréſorier de la Chambre des Comptes fait de la figure de cette affreuſe malade: la peinture m'en paroît trop vive pour cauſer de l'ennui: „ Je fus frappé d'horreur, *dit-il*, au premier „ coup d'œil que je jettai ſur cette enfant. A peine avoit-elle la figure humaine. Sa „ joue droite qui étoit d'une groſſeur effrayante, lui retiroit preſque entiérement la „ bouche de ce côté là. Ses lévres reſtoient toujours ouvertes, & formoient une fi- XV. Piéce juſtificative.

„ gure ovale qui étoit remplie par un cancer, qui sortoit de sa bouche de la grosseur
„ d'un médiocre abricot, & qui infectoit à une distance assez considérable. Elle avoit
„ un air abbatu, qui, joint à sa maigreur & à la couleur jaune de sa peau, me firent
„ croire que son mal avoit fait un grand progrès au dedans, & que son sang étoit en-
„ tiérement corrompu."

Quelques-uns de ceux qui avoient été témoins de l'air majestueux & de la pleine confiance avec lesquels Rosalie avoit assuré que Dieu guériroit cette Enfant par des Prodiges extraordinaires, ne se contentérent pas d'examiner eux-mêmes l'état horrible où elle étoit réduite. Ils crurent ne pouvoir prendre trop de précautions pour avoir des preuves incontestables qu'un tel mal ne pouvoit être guéri que par le Maître de la nature.

Pour cet effet on présenta d'abord la malade à M. Malaval Chirurgien de grande réputation, mais qui passe pour être très peu porté à rendre gloire à Dieu des Merveilles qu'il opére aujourd'hui parmi nous.

Son Rapport est si court que ce n'est pas la peine de l'extraire : le voici en son entier. „ Je reconnois, *dit-il*, avoir examiné une tumeur carcinomateuse très considéra-
„ ble, occupant tout le côté droit de la bouche & du palais de Madelaine Durand âgée
„ de 11. à 12. ans, laquelle me paroît incurable, ne pouvant être susceptible de guéri-
„ son, que par l'extirpation, laquelle ne pourroit se faire sans un grand danger & avec
„ peu d'espérance de succès. Fait à Paris ce 27. Avril 1733, *signé*, Malaval."

V. Piéce justificative.

Ce Rapport quoique si laconiqne, prouve néanmoins invinciblement par les conséquences qui résultent des faits qui y sont constatés, que cette guérison étoit absolument impossible à tout autre être qu'à Celui qui peut tout.

En effet M. Malaval en attestant que cette *tumeur carcinomateuse occupoit tout le côté droit de la bouche* & s'étendoit en dedans jusqu'au milieu *du palais*, atteste pas conséquent que la mâchoire étoit prodigieusement enflée. On va voir au surplus que ce fait est constaté d'une maniére encore plus précise & plus circonstanciée par d'autres Rapports d'Experts, ainsi que par tous nos Certificats. Or cette enflure excessive de la mâchoire étoit évidemment causée par les filamens de la tumeur qui s'y étoient insinués, & par le virus cancereux qui l'avoit gonflée, remplie & carnifiée: & l'on trouvera dans un des Rapports suivans une démonstration complette, que des os en cet état ne peuvent jamais reprendre leur premiére nature, & que quand même on détruiroit toutes les chairs dont ces os sont entourés, la cicatrice qui se formeroit à la place de ces chairs seroit bientôt infectée par le virus renfermé dans ces os, & reproduiroit un cancer nouveau.

Aussi M. Malaval n'hésite-t-il point à décider, que ce mal ne peut *être susceptible de guérison que par l'extirpation* de tout ce qui étoit devenu *carcinomateux*. Ainsi pour tenter de guérir Madeleine Durand, il auroit fallu lui arracher la mâchoire droite supérieure, & enlever toutes les chairs où le cancer avoit fait pénétrer ses filets ou son virus. Or n'est-il pas évident qu'une telle opération, non seulement ne peut pas *se faire sans un grand danger*, mais qu'elle est même absolument impraticable ?

On mena ensuite Madelaine Durand chez M. Petit, dont l'opposition déclarée à tous les Miracles de notre tems n'est que trop connue du Public.

Si-tôt que ce fameux Chirurgien eut apperçu cette hideuse malade, il ne lui en fallut pas davantage pour se déterminer. Il ne voulut pas seulement prendre la peine de ranger le bout du cancer qui emplissoit l'ouverture de la bouche, & de faire en sorte de pouvoir regarder dedans, pour y découvrir l'effet que le cancer avoit déja produit dans les os.

VI. Piéce justificative.

La vûe de la figure extérieure lui parut suffisante pour porter son jugement. Il décida sans hésiter, par son Rapport du 1. Mai 1733. que cette *tumeur carcitomateu-se*

ſe . . . n'étoit point guériſſable ſans l'extirpation, non ſeulement de *l'étendue de la tumeur*, mais auſſi de *ſes adhérences ;* c'eſt à dire, de toutes les parties où elle avoit fait pénétrer ſes racines, ou dont le virus cancéreux avoit détruit la ſtructure naturelle : il indiqua deux moyens de *reconnoître . . . l'étendue de cette tumeur*, & quelles étoient *ſes adhérences :* il fit la deſcription des inſtrumens ſinguliers dont il falloit ſe ſervir pour pouvoir extirper toutes les chairs carcinomateuſes & tous les germes du cancer juſques aux plus petits filets qu'il avoit produit ; déclarant très expreſſément, qu'il étoit abſolument néceſſaire d'en *couper toutes les adhérences*, de maniére cependant qu'*on ne peut pas promettre un ſuccés avantageux :* & il conclud ſon Rapport en prononçant déciſivement, *qu'il n'y a point d'autre moyen de tenter la guériſon*, & *que ſans cette opération la mort paroît certaine.*

Le Lecteur voit que ce Rapport eſt encore bien plus formel & plus déciſif que celui de M. Malaval, ſur la néceſſité indiſpenſable d'enlever toutes les racines du cancer, ou d'arracher toutes les parties où elles s'étoient inſinuées, & même d'amputer toutes celles qui étoient eſſentiellement corrompues, c'eſt à dire, celles qui par le violent poiſon que répand un cancer, avoient pris la même nature que la tumeur carcinomateuſe. A quoi M. Petit ajoute, que ſans cette opération dont le ſuccès eſt cependant incertain, la mort lui paroît immanquable.

Voilà donc la malade condamnée à mort par le fameux M. Petit. Car encore un coup l'opération étoit abſolument impoſſible, le virus ayant déja pénétré les os, non ſeulement des deux mâchoires du côté droit, mais même l'os qui eſt au deſſous de l'œil : ce qu'aucun de ceux qui liront cet Ecrit ne pourra révoquer en doute, attendu que la preuve en a paru aux yeux de tout le monde, & a même ſubſiſté encore pluſieurs mois après la guériſon parfaite du cancer, ainſi que je l'obſerverai en ſon lieu.

Cependant c'eſt un fait que M. Petit n'a pû ignorer, que cette fille dont il jugeoit la mort ſi certaine & ſi proche, a été parfaitement guérie ſans aucun moyen naturel. Quel retour ſur lui-même un tel Miracle n'auroit-il pas dû lui faire faire ! Comment concilier ſes préjugés avec une guériſon qu'il avoit lui-même jugée phyſiquement impoſſible ſans une opération qui dans le fait étoit manifeſtement impraticable, puiſqu'il y avoit une grande partie des os du viſage qu'il eût fallu arracher ? Mais, *dit l'Auteur des Réflexions Morales*, „ les plus grands Miracles peuvent confondre & réduire „ au ſilence les plus obſtinés, mais ils ne les peuvent convertir, ſi Dieu en même tems „ ne touche le cœur. " Act. IV. 14.

Le même jour 1. Mai 1733. on conduiſit la malade chez M. Souchai. Le Lecteur reconnoîtra aiſément par l'exactitude de ſon Rapport que cet habile Chirurgien examina le mal avec bien plus d'attention que n'avoit fait M. Petit.

Il certifie que cette maladie eſt cauſée par „ une tumeur cancéreuſe . . . qui occu- VII. Pèice juſtificative.
„ pe toute la partie latérale droite de l'os de la mâchoire ſupérieure, laquelle tumeur
„ jette pluſieurs racines, qui s'étendent vers l'os des tempes, le zigoma & celui de
„ la pomette (c'eſt celui qui eſt au deſſous de l'œil) . . . que l'os maxillaire ſupé-
„ rieur droit ſe trouve exoſtoſé, c'eſt à dire que la ſubſtance eſt imbue & empreinte
„ du virus ou levain cancereux . . . Maladie, *continue-t-il*, affreuſe dans ſon prin-
„ cipe & dans ſes ſuites : dans ſon principe, parce que les os ſont affectés du levain
„ cancereux . . . & (qu'il n'y a) aucun reméde en Médecine capable de détruire la
„ force du mal, c'eſt à dire, le virus ou humeur cancereuſe : & que du côté de la
„ Chirurgie cette tumeur cancereuſe doit être miſe à juſte tître au nombre de celles
„ qui ſont nommées, *Noli me tangere*, . . l'extirpation de cette tumeur étant im-
„ praticable . . . (D'où il conclud) que cette maladie eſt abſolument incurable . . .
„ (&) que la malade ne peut ſurvivre ni ſoutenir encore long-tems une ſi horrible ma-
„ ladie. "

Il semble que le Lecteur ne puisse plus rien désirer pour sa pleine conviction de l'incurabilité d'un tel mal, après une Décision si précise faite par un Chirurgien d'une aussi grande réputation que M. Souchai : Décision fondée sur des faits qu'il voit de ses yeux, & sur des principes d'Anatomie qu'on ne peut révoquer en doute.

Les os, dit-il, *sont affectés du levain cancéreux*, singuliérement la *substance* de *l'os maxillaire* en *est imbue*, en *est empreinte*. Cet os est *exostosé*, ce qui signifie qu'il a perdu ses qualités osseuses. La *Médecine* n'a *aucun reméde . . . capable de détruire. . . le virus cancéreux . . . L'extirpation* de tout ce qui s'est trouvé infecté, est manifestement *impraticable*, parce qu'il faudroit enlever presque tout un côté des os du visage. Par conséquent *cette maladie est absolument incurable ;* & elle a déjà fait un si funeste progrès, que la malade ne peut éviter une mort prochaine.

Par rapport aux faits on ne peut en donner le démenti à un grand Maître de l'Art, également estimé de la Cour & de la Ville. Or les faits étant certains, la conséquence qu'il en tire est invincible.

Cependant comme c'est ici le point le plus capital de la démonstration de ce Miracle, je prie le Lecteur de me permettre de lui en fournir encore d'autres preuves qui ne seront pas moins décisives, & qui seront même encore plus frappantes.

Le 3. du même mois de Mai, j'addressai cette malade à M. le Dran. Ce célébre Chirurgien, employé ci-devant par la Cour à examiner les Convulsionnaires à la Bastille & auprès du Tombeau où Dieu faisoit tant de Prodiges, ne fut pas moins attentif que M. Souchai à découvrir les effets que le venin cancéreux avoit déjà produit. Aussi le jugement qu'il en porta ne fut-il pas moins positif.

VIII. Pièce justificative.

„ Je frémis, *dit-il*, d'être dans le cas de dire qu'il n'y a aucun . . . soulagement „ à espérer : que son mal est incurable, & que selon toutes les régles de l'Art elle en „ doit mourir. . . Je l'ai examinée à fond, & j'ai remarqué que l'os de la mâchoire „ supérieure du côté droit. . . est exostosé & même carnifié, ayant acquis environ „ trois fois autant d'épaisseur qu'il en a dans son état naturel. C'est ce qui fait . . . „ que les alveoles & les dents de ce côté là sont placées presque dans le milieu de la „ bouche. Cette disposition de l'os est une preuve certaine que la tumeur a ses raci„ nes dans l'os même. . . Outre cela il y a au dessous de l'angle inférieur de la mâ„ choire une autre tumeur dure & grosse comme une noix qui ne tardera pas à grossir „ & à prendre la même nature cancéreuse. . . En un mot la maladie est encore plus „ grande qu'elle n'est affreuse à la vûe. Nous ne pourrions en tenter . . . la guéri„ son. . . que par une opération. . . Mais (outre) le danger éminent qui l'accom„ pagneroit, comme nous ne pourrions ôter l'os maxillaire où cette tumeur a ses raci„ nes, le retour du mal seroit très certain & très prompt. . . . Nous ne connoissons „ pas jusqu'ici . . . de remédes qui soient capables de dompter le venin carcinoma„ teux qui a infecté la limphe : & quand nous en aurions, ils seroient ici inutiles, par„ ce que . . . l'os maxillaire est tellement altéré qu'il ne pourroit se rétablir."

Non seulement ce célébre Chirurgien décide que la maladie en question est absolument incurable, mais les faits qu'il atteste & les conséquences qu'il en tire lui-même, en sont une démonstration sans réplique.

En effet quand il n'y auroit que la circonstance que l'os de la mâchoire étoit gonflé d'une maniére si prodigieuse qu'il avoit trois fois plus d'épaisseur que dans son état naturel, cette circonstance suffiroit seule pour fournir une preuve incontestable que toutes les feuilles qui composent la substance de cet os avoient été forcées par le virus cancéreux, & que ce virus avoit par conséquent brisé, pourri, détruit tous les petits liens qui unissent ces feuilles ensemble, les attachent les unes aux autres, & leur donnent la solidité & les autres qualités que les os doivent avoir. Il en est de même des vaisseaux qui leur apportent les liqueurs qui doivent les humecter & les nourrir. Comment

ment ces petits vaisseaux si déliés & si minces auroient-ils pû sans se casser, s'allonger autant qu'il eût été nécessaire pour suivre ces feuilles qui forcées par la violente fermentation de ce virus, s'étoient écartées trois fois plus loin que l'espace qu'elles occupent naturellement? D'ailleurs n'est-il pas évident que ces petits vaisseaux si délicats avoient été pourris & consumés par ce subtil poison, presque aussi corrosif que l'eau forte, dont ils ont été pendant long-tems entourés de toutes parts & par conséquent pénétrés.

Or ces liens & ces vaisseaux étant annéantis, quel autre que le Créateur eût pû leur donner un nouvel être?

Mais ce virus qui ne manque jamais de corrompre & de convertir en ordures toutes les parties dans lesquelles il se répand, n'avoit pas seulement réduit en pourriture tous ces petits vaisseaux, & toutes les attaches de ces feuilles, il avoit même fait changer de nature à toute la substance de l'os, puisqu'il l'avoit carnifié, suivant que le certifie M. le Dran: terme qui signifie qu'il lui avoit fait perdre ses qualités osseuses & ses propriétés naturelles, & qu'il l'avoit metamorphosé en une chair carcinomateuse & par conséquent inguérissable.

Or il est incontestable qu'il n'y a que Celui qui fait dans l'Univers tout ce qu'il veut, qui puisse rendre leurs qualités primitives à des os réduits en cet état: parce que c'est un ordre qu'il a établi dans la nature, & que l'expérience de tous les Siécles nous prouve être invariable, que tout corps mixte & composé, tel que sont toutes les parties d'un corps vivant, ne peut jamais reprendre ses premiéres qualités, lorsqu'il les a essentiellement perdues. Mais sans avoir recours à ce grand principe de Physique, les plus incontestables de l'Anatomie confirmés par une expérience perpétuelle, suffisent ici pour démontrer que des os carnifiés par un virus indomptable, ne peuvent jamais recouvrer les parties & les qualités qu'ils ont perdues, parce que ces os ont entiérement changé de nature.

Le fait du gonflement monstrueux de l'os de la mâchoire est donc pleinement décisif pour constater que son parfait rétablissement n'a pû être produit que par Celui qui seul opére de vrais Miracles. Je ne puis donc rapporter trop de preuves pour établir d'une maniére invincible, une circonstance si importante. Ainsi quoiqu'en pareille matiére les Chirurgiens soient des Témoins de droit qu'on ne peut refuser de croire sans les accuser de prévarication dans l'exercice de leurs fonctions, le Lecteur doit trouver bon que je joigne encore à leur témoignage celui de deux personnes si respectables, que si leur autorité ne convainc pas les plus incrédules, elle suffira au moins pour leur fermer la bouche. Ce seront ces mêmes Magistrats que j'ai déjà cités: Magistrats dont la solide vertu & la plus parfaite intégrité ont acquis depuis long-tems l'estime de tout le monde: Témoins par conséquent dont il n'est pas permis de suspecter la foi.

Voici ce que certifie par rapport à cette mâchoire M. le Soûdoyen de la premiére des Requêtes du Palais. „ Son cancer, *dit-il*, lui avoit tellement gonflé... les os... „ (de) la mâchoire supérieure... du côté droit... & même le dessous de la mâchoi-„ re inférieure, que... cette enflure formoit une bosse plus grosse que le poing... „ J'observai ensuite que toutes les dents de la mâchoire droite supérieure étoient dé-„ placées, en sorte qu'elles étoient dispersées jusques dans le milieu du palais." XIII. Piéce justificative.

Si les dents étoient répandues çà & là sous cette large mâchoire: & s'il y en avoit jusqu'au dessous du milieu du palais, c'est une preuve sans réplique que l'os maxillaire s'étoit si prodigieusement élargi qu'il s'étendoit jusqu'au milieu de la bouche. Cependant quelque frappante que soit cette description, en voici encore une plus circonstanciée faite par M. le Président de Voigny: elle dissipera jusqu'à l'ombre du doute.

„ Ce cancer, *dit-il*, s'étoit attaché à l'os dela mâchoire supérieure du côté droit, & „ avoit si fort enflé l'os de cette mâchoire, que non seulement cet os s'étendoit prodi- XIV. Piéce justificative.

,, gieusement en dehors, mais qu'il avançoit en même tems sous le palais jusqu'au ,, milieu de la bouche: en sorte qu'une partie des dents posoit sur le milieu de la langue, & que l'autre partie étoit sans aucun arrangement sous toute l'étendue de cette ,, monstrueuse mâchoire. Il paroissoit aussi que ce cancer avoit étendu ses racines jusqu'à la tempe & jusqu'au dessous de l'oreille, toutes ces parties étant enflées & d'une dureté extrême."

Cette dureté extrême, cette dureté contre nature, est une preuve palpable que toutes ces parties du visage avoient acquis une nature carcinomateuse, & que les *racines* du cancer s'étoient *étendues* jusques dans *les os de la tempe*, *le zigoma* & l'os de *la pomette*, ainsi que le certifie M. Souchai: & par conséquent il auroit fallu, pour extirper en entier toutes les *adhérences* du cancer de Madelaine Durand, arracher tous ces os, aussi bien que celui de la mâchoire.

Au surplus nous n'avons besoin, pour prouver l'impossibilité absolue qu'il y avoit de guérir ce cancer, que d'établir incontestablement que l'os de la mâchoire étoit gonflé d'une maniére si prodigieuse, qu'il étoit évident que ses feuilles avoient été pénétrées & forcées par le virus cancéreux qui les avoit *carnifiées*, & qui en avoit absorbé tous les vaisseaux & les ligamens.

Si la peinture si claire, si exacte, si parfaite que M. le Président de Voigny & M. le Dran font de cette mâchoire, ne suffit pas encore pour convaincre de ce fait quelque incrédule, qu'il prenne la peine de lire tous nos autres Certificats; & malgré qu'il en ait, son incrédulité sera terrassée, en voyant que tous & même celui de M. de Montagni, Juge des Convulsionnaires, attestent unanimement ce fait, ou du moins des faits équivalens.

Mais si la grosseur énorme de cette mâchoire est un fait qu'on ne peut révoquer en doute, si cet os carnifié, cet os changé de nature, cet os transformé en une substance carcinomateuse, ne pouvoit reprendre sa premiére forme que par l'opération d'une puissance au dessus des loix qui régissent l'Univers; si même les os de la tempe, du zigoma & de la pomette étoient pareillement gonflés & corrompus par le poison du cancer, ce qui les rendoit inguérissables; en un mot, si la guérison d'une maladie aussi manifestement incurable, & qui au jugement des célébres Chirurgiens qui l'ont examinée, pronostiquoit une mort infaillible & très prochaine, n'a pû être opérée que par Celui qui seul est le Maître de la vie & de la mort, il ne nous reste donc plus pour démontrer ici l'opération du Tout-puissant, que de prouver que ce Miracle a été fait.

XXIII. Récit & preuve des Secours meurtriers par lesquels Dieu a opéré la guérison de cette incurable maladie.

Dès que tous les Maîtres de l'Art, à qui on présenta Madelaine Durand, eurent confessé leur impuissance, & eurent reconnû l'impossibilité de la guérison, Dieu commença d'agir. Mais pour rassembler plus de Témoins de ses œuvres, il les préluda par une Merveille capable de vaincre la répugnance extrême qu'on sentoit à s'approcher d'une personne dont la bouche empoisonnée infectoit l'air de tous les lieux où elle étoit. Le 6. Mai 1733. il donna des Convulsions parlantes à notre malade languissante & débile: & quoique les douleurs continuelles qu'elle souffroit depuis l'âge de sept ans & demi, n'eussent permis de l'instruire que des premiers élemens de la Réligion, cependant on entendit chaque jour sortir de son horrible bouche les Priéres les plus belles & les plus touchantes, & même quelquefois des Discours très relevés, le plus souvent sur les grandes Vérités proscrites par la Bulle.

XIV. Piéce justificative.

Peu de jours après que *son mal eût été examiné... par plusieurs célébres Chirurgiens qui le déclarerent incurable*, dit M. le Président de Voigny, *il prit de fort belles Convulsions à cette petite fille... qui étoient extrêmement remarquables ... sur-tout par la beauté & la sublimité de ses Discours remplis des plus grandes vûes & des plus grands principes de la Religion, & qu'elle prononçoit avec une grace infinie.*

XIII Piéce justificative.

Elle annonça en même tems de la maniére la plus positive, que Dieu la guériroit, & *que*

que le 24. *du même mois de Mai & les deux jours suivans*, dit M. le Soûdoyen de la prémiére des Requêtes, *Dieu commenceroit à détruire d'une maniére visible la pourriture dont elle étoit infectée.* Elle ajouta qu'à cet effet Dieu lui feroit chaque jour exécuter sur elle-même une opération qui surprendroit tous les Assistans, mais qu'après ces trois opérations *il se reposeroit, & qu'il ne vouloit la guérir que peu à peu*, ajoute le même Témoin.

En attendant ce jour marqué, elle commença par se faire rendre quelques Secours, & par s'en rendre à elle même qui étoient comme les essais des opérations meurtriéres que Dieu avoit résolu d'autoriser par des Prodiges.

„ Ce qui me frappa d'étonnement, *dit encore M. Boutin*, ce fût de voir cette enfant „ poser son visage du côté malade, & le frotter avec force sur le carreau de sa cham- „ bre. Elle me demanda même d'appuyer autant que je le pourrois sur sa tête, afin „ de la presser sur le carreau. Je fis ce qu'elle me demanda, & bien loin qu'elle m'en „ parût souffrir, il parut au contraire qu'elle en ressentoit du soulagement. Elle exi- „ gea la même chose de quelques autres personnes, qui appuyérent autant qu'il leur fût „ possible sur la tête de cette enfant... Nous fûmes tous également surpris, connois- „ sant par nôtre expérience que la moindre chose, si légére qu'elle fût, qui touchoit „ de ce côté au visage de cette enfant, lui causoit de très vives douleurs. Ibid.

„ Un jour, *dit M. Boutin de la Boissiere frére du Soûdoyen*, elle prit les tenailles du „ feu, au haut desquelles il y avoit de grosses pommes de fer. (Elle) les appuya „ contre la muraille (&) mit sa joue malade (sur ces pommes de fer.) Ensuite elle „ me dit de pousser sa tête de toute ma force. Je le fis; & quoique deux personnes „ poussassent avec moi, elle trouva (qu'on ne poussoit) pas encore (avec) assez „ de force." XXIII. Piéce justificative.

Tout le monde sait que les moindres coups donnés sur un cancer causent une douleur insupportable, & qu'ils ne manquent presque jamais d'avoir des suites terribles. Ainsi ces Secours prouvoient sensiblement que cette malade étoit entre les mains de Celui qui fait tout servir à ses desseins, jusqu'aux moyens qui y sont naturellement les plus contraires.

Aussi dès ces premiers Secours, Dieu donna-t-il des preuves visibles qu'il alloit bientôt la retirer des portes de la mort: „ La couleur jaune & livide de son visage, *dit* „ *M. le Soudoyen*, commença à se dissiper, & ses forces augmentérent." XIII. Piéce justificative.

Le 24. Mai, jour de la Pentecôte, époque mémorable qu'elle avoit marquée plusieurs jours auparavant pour être le jour où Dieu commenceroit à faire sur elle un des Prodiges par où il avoit arrêté d'opérer sa guérison, „ il s'assemble un grand nombre „ de personnes, *dit toujours ce respectable Témoin.* Sur les 5. heures du soir, étant en „ Convulsion (après plusieurs) Priéres pleines de la ferveur la plus vive, elle deman- „ da des cizeaux, *continue-t-il:* je lui donnai les miens. Elle parut vouloir couper le „ morceau de la chair qui sortoit de sa bouche. Quelques-unes des personnes qui la „ regardoient, parurent effrayées... Elle leur reprocha leur peu de foi, & leur dit que „ c'étoit Dieu qui conduiroit cette opération, & qu'elle n'étoit que l'instrument de „ sa volonté. Dans le même instant elle ouvrit les cizeaux qu'elle tenoit de la main „ droite: de l'autre main, elle tira le morceau de chair qui sortoit de sa bouche: & „ après plusieurs coupures, elle en fit tomber un morceau gros comme le bout du petit „ doigt. Elle laissa couler pendant deux ou trois minutes le sang qui sortoit de la „ plaie en abondance. Ensuite elle lava sa plaie avec de l'eau, ce qui lui étancha le „ sang dans le moment." Ibid.

Quoique le sang n'eût coulé que deux ou trois minutes, cependant la Demoiselle Ravoisié atteste, qu'elle en avoit déjà repandu *environ deux palettes.* XX. Piéce justificatice.

Aussi plusieurs de nos Témoins certifient-ils unanimement: que *le sang couloit avec une* XXII. Piéce justificative.

une rapidité étonnante, & *néanmoins* qu'il s'*arrêta tout aussitôt qu'elle* eût *mis dessus* la plaie, *de l'eau du puits de M. de Pâris.*

Si plusieurs des Spectateurs pâlirent & reculérent d'effroi en voyant le sang sortir des veines & des artéres avec tant d'impétuosité, quelle fût leur joie, leur surprise & leur admiration, lorsque Dieu leur rendit sa présence sensible en arrêtant tout à coup ces flots de sang, & en formant un peau nouvelle sur l'ouverture de tous les vaisseaux coupés, en sorte que la plaie dans l'instant devint séche, & *cessa même de suinter, comme si elle eût été dans le moment reeouverte d'une peau*, dit entr'autres Témoins, M. Fornier de Montagni Conseiller de Grand'Chambre? XII. Piéce justificative.

La répétition d'un semblable Prodige ayant été prédite pour les deux jours suivans, le bruit s'en répandit aussitôt dans tout Paris. Une multitude de gens de toute condition, Amis & Ennemis, accoururent pour l'examiner, & sur-tout quantité de Maîtres de l'Art à qui ce Prodige paroissoit plus incompréhensible qu'à tous les autres, parce qu'ils connoissoient plus clairement combien il étoit contraire à l'ordre de la nature, & qu'ils n'étoient pas assez instruits des vûes de Dieu dans l'œuvre des Convulsions, pour pénétrer qu'il opéroit ce Prodige tout exprès afin de faire connoître à ses Enfans qu'il inspiroit quelquefois aux Convulsionnaires de chercher leur guérison & leur vie dans une cause manifeste de mort.

XIII. Piéce justificative. „ Elle continua la même opération le lendemain & le jour d'après, de la même maniére, *dit encore M. le Soûdoyen de la premiére des Requêtes.* Plusieurs habiles Chirurgiens... assurérent à toute l'Assemblée, que si en pareil cas ils faisoient une semblable opération, il étoit certain que la malade ne survivroit que peu de tems: parce qu'il leur feroit impossible d'arrêter le sang; & que pour extirper un cancer de cette nature, il étoit nécessaire de couper au dessous de sa racine dans les chairs saines, & que si l'on coupoit au dessus, cette opération ne feroit qu'irriter le mal... Ils ajoutérent qu'ils n'étoient pas moins surpris d'avoir vû que de l'eau simple eût fait cesser l'épanchement du sang, attendu qu'elle est absolument contraire à cet effet, & qu'elle provoque toujours l'écoulement du sang dans les plaies, plutôt qu'elle ne l'arrête."

Mais avant de rapporter les réflexions des Maîtres de l'Art, sur un évenement qui leur a paru tout rempli de Merveilles, non seulement dans ses moyens & leurs circonstances, mais plus encore dans sa fin qui a été la guérison parfaite d'un mal manifestement incurable; écoutons un des Chirurgiens présens à l'opération du deuxiéme jour, rendre lui-même témoignage du fait.

XVI. Piéce justificative. „ Le Lundi de la Pentecôte 25. Mai 1733. *dit M. Souchai*,... j'ai vû Madelaine Durand... Je lui touchai le pouls qui étoit dans un mouvement convulsif... Elle demanda des cizeaux... avec lesquels elle coupa un morceau de sa tumeur de la grosseur d'une féve d'abricot. Elle réitéra une seconde incision de cette tumeur, dont elle ôta, en hachant, de la grosseur du bout du pouce. Ces incisions furent suivies d'une hémorragie, le sang sortant comme d'une veine bien ouverte. (Mais il) fut arrêté (dès que Madelaine Durand) lava sa tumeur (avec) de l'eau... Aussitôt l'hémorragie cessa. Il est vrai que je fus fort surpris: & que les réflexions que je fis sur le champ, & que j'ai faites depuis, ne m'ont pas permis de douter que cet évenement étoit fort extraordinaire... (d'autant plus que) dans le moment même qu'elle venoit de faire ces incisions à sa tumeur & d'arrêter le sang, je trouvai la surface de cette tumeur aussi séche que si elle n'y avoit point touché."

Ainsi l'eau du puits du Bienheureux Appellant devient, non seulement une digue assez forte pour arrêter tout à coup l'impétuosité d'un sang qui s'élançoit avec rapidité par quantité de veines & d'artéres coupées, mais cette eau perd sa qualité fluide pour devenir la germe d'une peau nouvelle qui couvre subitement toute la surface de cette large plaie.

Un

Un Prodige si étonnant mérite bien que j'en présente encore une relation. Plus il est difficile à croire, plus il exige de preuves. Mais qui pourroit resister au poids & à l'autorité de toutes celles que je rapporte ?

Voici entre autres Témoins, ce qu'atteste M. le Président de Voigny. „ Aussitôt „ que le morceau (que Madelaine Durand) coupoit, étoit tombé, *dit ce Magistrat...* „ elle prenoit ... de l'eau du puits de M. de Pàris, & en faisoit tomber quelques „ goutes sur la coupure. Dans le moment cette coupure se séchoit, sans qu'il en sortît „ rien davantage : & elle paroissoit recouverte aussitôt par un glacé clair & vermeil „ dans lequel il n'y avoit aucune marque de sang caillé ni desséché.... Plusieurs Chi- „ rurgiens ... présens à ce Prodige, en furent si étonnés qu'ils confessérent publique- „ ment que cela étoit d'autant plus évidemment surnaturel, qu'il n'étoit presque pas „ possible d'arrêter l'hémorragie quand on coupoit dans un cancer : qu'au reste une pa- „ reille incision devoit naturellement enflammer la partie affligée; & que si cette enfant „ guérissoit d'un mal aussi incurable par des moyens si contraires à sa guérison, il ne „ seroit pas possible de contester que ce ne fût un très grand Miracle." XIV. Piéce justificative.

Mais rapportons les propres termes par lesquels un célébre Maître de l'Art, M. Gaulard Médecin ordinaire du Roi, prouve démonstrativement que le jaillissement du sang n'a pû être ainsi arrêté avec de l'eau, que par un Prodige au dessus des loix ordinaires qui régissent la nature.

„ Le corps cancéreux, *dit-il*, ... que cette fille (coupoit) elle-même avec des ci- „ zeaux à différentes reprises, ... ne pouvoit être autre chose qu'une excroissance de „ chair formée par l'allongement des vaisseaux ... Il étoit composé d'artéres qui de- „ voient être considérables & proportionnés à la grosseur de ce corps cancéreux... Or „ on n'a pû couper ce corps qui n'étoit qu'un lacis de vaisseaux dévelopés & prolon- „ gés, sans couper les vaisseaux qui le composoient : & les vaisseaux coupés ont dû né- „ cessairement laisser échapper non seulement tout le sang qu'ils contenoient, mais en- „ core celui qui devoit leur être fourni par les gros vaisseaux auxquels ils répondoient : „ c'est à dire, par les troncs dont ils étoient les branches. Par conséquent la necessité „ de l'hémorragie est évidente.... Quiconque connoîtra la force d'une artére, com- „ prendra aisément si la fraîcheur de quelques goutes d'eau peut contrebalancer l'impé- „ tuosité avec laquelle on voit jaillir le sang, lors qu'il est lancé par l'ouverture d'u- „ ne artére.... XI. Piece justificative. Ibid.

„ L'eau pure, bien loin d'agir comme les Stipiques ou astringens, doit produire „ un effet tout opposé : elle ne peut qu'humecter, ramollir & relâcher les vaisseaux sur „ lesquels on l'applique. Ces vaisseaux relâchés & rendus plus fléxibles doivent céder „ plus aisément à l'impulsion du sang : l'hémorrhagie par conséquent auroit dû en de- „ venir plus considérable : & la mort en devoit être la suite inévitable."

Ce qui a paru de plus admirable dans ce Prodige, n'est pas néanmoins que l'impétuosité du sang ait été tout à coup arrêtée par quelques gouttes d'eau : mais de voir se former subitement une espéce de peau vermeille, transparente & très claire, au travers de laquelle on appercevoit les trous des vaisseaux coupés, sans qu'ils parussent bouchés par aucun sang caillé.

Au reste cette peau fine n'en avoit pas moins de force pour avoir été créée en un instant : la malade en fit l'expérience, dès qu'elle eût fait sa premiére opération.

„ Le 24. Mai 1733. jour de la Pentecôte..., en sortant de ... Convulsion, *est-il* „ *dit dans sa Relation*, elle fut bien charmée de trouver que le bout de son cancer étoit „ diminué; & paroissoit coupé sans lui faire aucun mal. Ce qui lui fit d'autant plus „ de plaisir, qu'elle éprouva sur le champ qu'au moyen de cette coupure elle avoit „ assez de place pour faire entrer une cueillere à caffé dans sa bouche :" attendu que la coupure qu'elle s'étoit faite, avoit abbattu le bout du cancer qui lui bouchoit l'ou- I. Piéce justificative.

verture de la bouche du côté gauche: en sorte que depuis ce moment elle ne fut plus dans la gêne de ne pouvoir rien faire entrer dans sa bouche qu'avec l'aide d'un biberon.

Le premier usage qu'elle fit de la facilité que cela lui donnoit pour mettre de la nourriture dans sa bouche, fut, suivant que l'observe M. Boutin le Soûdoyen, de *manger de la salade*: sans que le *sel* & le *vinaigre* dont elle étoit assaisonnée, lui fissent *ressentir aucune douleur...* ni *aucune incommodité de la playe qu'elle venoit de se faire*, ajoûte M. Boutin de la Boissiére frére du Magistrat.

XIII. Piéce justificative.

XXIII. Piéce justificative.

XXIV. Preuves du commencement de la guérison dès les premiéres opérations.

Le sel & le vinaigre n'ayant pas fait la moindre impression dans la large incision qu'elle s'étoit faite, & tout le long de laquelle il falloit que cette salade passât pour pouvoir entrer dans sa bouche, n'est-ce pas une preuve invincible que la peau qui venoit de couvrir subitement cette plaie, avoit bien de la force, puisqu'elle avoit celle d'arrêter l'effet que ces deux caustiques devoient naturellement produire sur une coupure toute fraîche.

Mais de combien d'autres Merveilles ce Prodige ne fût-il pas accompagné? En même tems que la foible main de cette petite Convulsionnaire hachoit l'extrémité de son cancer, celle du Tout-puissant annéantissoit les poisons que ce cancer avoit répandus dans tout le sang & jusques dans les os de cette malade qui avant ses Convulsions paroissoit moribonde.

Dès la premiére opération on apperçoit sur son teint une couleur de vie qui chasse la pâleur de la mort: les douleurs cessent: les forces s'empressent de revenir. Chaque fois qu'elle coupe le bout de son cancer, la grosseur monstrueuse de sa mâchoire diminue: on voit cet os carnifié, reprendre peu à peu sa forme & toutes les qualités qu'il avoit perdues: les dents parsemées confusément, se replacent dans leur arrangement naturel: tous les os gonflés & pénétrés par ce mortel virus semblent forcer son venin de sortir en se resserrant dans eux-mêmes: toutes les chairs carcinomateuses se dissipent & s'évaporent: le pus & l'infection qu'elles répandoient sans cesse, perdent bientôt leur sources empoisonnées. Après quelques opérations, tout ce canal de pourriture est précipité dans le néant: il n'en reste plus aucun vestige. Et si cette guérison ne s'opére que successivement & comme par reprises, en récompense d'un jour à l'autre la malade ne paroît plus la même personne.

XIV. Piéce justificative.

„ En même tems que la petite Durand se coupoit la partie de son cancer qui sortoit „ de sa bouche, dit M. le Président de Voigny, ... on voyoit de jour en jour la „ diminution du cancer ... L'os de sa mâchoire droite, qui avoit été si imbibé de „ l'humeur du cancer, qu'il étoit devenu trois ou quatre fois plus épais qu'il ne de„ voit être, s'est diminué peu à peu & a recouvré sa forme & sa situation naturelle, „ sans que les caries qui étoient évidemment dans cet os, aient jetté aucun esquille: „ les dents même de ce côté qui étoient si bizarrement dispersées en différens endroits „ de cette large mâchoire, & dont quelques-uns paroissoient au dessous du milieu du „ palais, ont repris leur place & leur arrangement."

XXIII. Piéce justificative.

„ A mesure qu'elle faisoit quelque opération, *dit M. Boutin de la Boissière*, l'on „ voyoit de jour en jour sa couleur revenir, l'infection de son haleine diminuer, & sa „ joue se desenfler." Par conséquent sa monstrueuse mâchoire se retrecissoit & reprenoit sa forme naturelle, ainsi que l'atteste le Président de Voigny.

XII. Piéce justificative.

Aussi M. de Montagni Conseiller de la Grand' Chambre, qui ne vint la voir qu'après les trois premiéres opérations, déclare-t-il que lors qu'il examina sa bouche, „ le „ Dran Chirurgien qui étoit présent & plusieurs (autres) personnes... l'assurérent que „ son cancer étoit déjà très considérablement diminué."

Après ces trois premiéres opérations faites le jour de la Pentecôte & les deux jours suivans, elle n'en fit plus qu'environ de quinzaine en quinzaine, ce qui dura jusqu'au mois

mois d'Octobre: pendant lequel tems Dieu la guérit presque entiérement.

„ Depuis le moment de sa premiére opération jusqu'au commencement du mois d'Octobre 1733. *dit M. le Soûdoyen de la premiére des Requêtes....* l'enflure de sa joue (&) de sa machoire (s'est) diminuée des plus de deux tiers, tant en dedans qu'en dehors: le volume du cancer (est devenu) infiniment plus petit: sa bouche (s'est) replacée presque en son état naturel: ses dents qui étoient comme parsemées sous le palais (ont) commencé à reprendre leur arrangement.... Enfin elle a crû & engraissé d'une maniére qui surprenoit tous ceux qui la voyoient." XIII. Piéce justificative.

Cet embonpoint & cette croissance subite ont été si frappans & si extraordinaires, que presque tous nos Témoins en rendent compte avec des termes de surprise & d'admiration.

Cependant durant tout le cours de ses Convulsions, Dieu la porta à faire de très rigoureuses pénitences qu'elle s'imposoit elle-même parlant en Convulsion & forcément. Aussi les exécutoit-elle avec une soumission parfaite. „ Elle jeûnoit souvent au pain & à l'eau & elle couchoit toute habillée sur le carreau," selon le témoignage de M. le Soûdoyen de la premiére des Requêtes, & de M. Boutin de la Boissiére. XIII. & XXIII. Piéces justificatives.

C'est ainsi que Dieu pour faire paroître d'une maniére plus visible que c'étoit lui-même qui agissoit, lui faisoit recouvrer la santé par tous moyens qui de leur nature n'étoient capables que de la détruire.

A la fin de cette même année 1733. après que tous ceux qui le voulurent eurent vû & examiné à loisir les moyens singuliers & extraordinaires par lesquels Dieu opéroit cette guérison, il acheva de la perfectionner, & il mit le comble à son ouvrage. XXV. Preuves de la guérison parfaite du cancer & de tous les effets qu'il avoit produits.

„ Le cancer a entiérement disparû à la fin de l'année 1733. „ dit M. le Président de Voigny, ainsi que plusieurs autres Témoins.

„ Depuis (ce tems, *ajoute ce respectable Magistrat ....* la petite Durand jouit.... d'une santé parfaite: elle a les plus belles couleurs du monde: elle a repris de l'embonpoint, & elle est même grandie extraordinairement pendant ses Convulsions.... Le seul vestige qui lui est resté pendant un an ou environ des effets de son cancer, *dit-il un peu plus haut*, a été que l'os qui est au haut de la joue, est demeuré pendant ce tems un peu plus gros qu'il ne devoit être: ce qui prouve qu'il avoit été imbû de l'humeur cancéreuse." XIV. Piéce justificative.

Cette circonstance est pareillement relevée par presque tous nos Témoins, & entre autres par M. de Montagni Conseiller de la Grand' Chambre.

Aussi-tôt qu'il eût appris la parfaite guérison de Madelaine Durand, il s'empressa de s'assurer par ses yeux d'un évenement si admirable. Il certifie qu'il *la trouva différente* de ce qu'elle étoit *au mois de Juin*, qu'il *eût peine à la reconnoître.* „ J'examinai sa bouche, *ajoute-t-il*, & je trouvai qu'il n'y avoit plus aucune apparence du cancer, & même que la mâchoire étoit réduite à sa grosseur naturelle, & avoit repris sa place & la figure qu'elle devoit avoir. Il est vrai que j'ai remarqué qu'elle a encore un os au haut de la joue qui est plus gros qu'il ne doit être: mais cependant cet os n'est pas imbû du virus cancéreux, puisqu'il ne lui fait aucun mal, & que la peau qui le couvre est très vermeille." XII. Piéce justificative.

Il atteste en même tems qu'elle lui *a parû être d'une fort bonne santé*, & qu'il l'a trouvée *si fort grandie ... qu'elle n'est plus reconnoissable.*

Il est évident que Dieu n'a laissé subsister pendant assez longtems cette marque des effets du cancer, qu'afin de donner une preuve manifeste que ses filamens meurtriers & son pernicieux poison avoient pénétré, gonflé & corrompu tous les os du côté droit du visage de cette fille jusqu'au haut de la joue. Mais en laissant à cet os, encore pendant un an, plus de grosseur qu'il n'en devoit avoir, Dieu ne l'a pas moins purifié du venin dont il étoit infecté, & il ne lui a pas moins rendu les fibres, les liens, les

vaisseaux & les qualités que ce poison dévorant n'avoit pû manquer de détruire. Les observations que M. de Montagni fait à ce sujet, conformes à celles de plusieurs autres Témoins, prouvent invinciblement que cet os étoit guéri : ainsi elles sont suffisantes pour fonder tout ce que j'avance à cet égard.

Aussi cela n'a-t-il point empêché Madelaine Durand de jouir de la santé la plus parfaite, ainsi que le déposent tous nos Témoins.

XIII. Piéce justificative. ,, Son visage, *dit entre autres M. le Soûdoyen de la premiére des Requêtes ;* est dans ,, l'état le plus naturel : les couleurs de ses joues sont des plus belles : sa bouche paroît ,, n'avoir jamais été attaquée d'aucun mal, & est bien vermeille en dedans : toutes ses ,, dents sont également bien rangés : toutes les parties ... du visage sont réduites à leur ,, grosseur naturelle, à l'exception de l'os au dessous de l'œil droit qui est resté un peu ,, plus gros : ... & elle m'a parû de la plus parfaite santé."

M. Souchai fameux Chirurgien, qui avoit déclaré son mal absolument incurable, IX. & XI. Piéces justif. & qui jugeoit sa mort très prochaine, & M. de Manteville Démonstrateur en Anatomie, certifient pareillement qu'ils l'ont trouvée *parfaitement guérie.* A quoi M. Souchai ajoute, qu'il n'est resté dans sa bouche *aucun vestige* du cancer.

En effet cet horrible cancer n'a laissé aucune trace telle qu'elle puisse être, dans la gencive où il étoit né. Cette gencive est au même état que s'il n'y avoit jamais eû aucun mal, toutes les incisions que cette Convulsionnaire s'est faite n'ayant produit aucune cicatrice : ce qui est visiblement contre les loix de la nature, puisque toute plaie ne peut se guérir que par une cicatrice qui se forme à sa place.

Aussi M. Arouet Trésorier de la Chambre des Comptes en certifiant que Madelaine XV. Piéce justificative. Durand *jouit* d'une *santé parfaite*, n'a-t-il pas manqué d'observer que *son cancer est disparu totalement sans qu'il reste au dedans de la bouche aucun vestige de fer.* Ce que quelques autres Témoins donnent pareillement à entendre, en disant qu'ils ont trouvé sa bouche dans un état entiérement naturel, le cancer n'y ayant laissé aucune marque.

XXVI. Dieu étant incontestablement l'Auteur de la guérison du cancer, c'est par consequent des moyens par lesquels cette guérison s'est operée.

Ce seroit abuser du tems & de la patience du Lecteur, que de lui étaler scientifiquement des démonstrations d'Anatomie pour lui prouver qu'il n'y a que le Souverain Medecin qui ait pû guérir un cancer, dont le virus avoit acquis tant de force, qu'il avoit réduit la malade à l'extrémité, qu'il avoit corrompu tout son sang, & qu'il avoit gonflé, carié & carnifié plusieurs de ses os, qui avoient acquis les qualités inguérissables d'une substance carcinomateuse.

Il est d'une évidence palpable qu'il n'y a que Celui qui seul donne la vie, qui soit le maître de retirer ainsi des portes de la mort, & qu'il n'y a que le Créateur qui puisse rétablir dans des os changés de nature & dont la structure a été détruite par le poison le plus indomptable, toutes les qualités & les parties qu'ils ont perdues.

Mais s'il est incontestable que Dieu seul a pû être l'Auteur de ce Miracle, les moyens par lesquels il lui a plû qu'il fût opéré, peuvent-ils avoir un Agent tout différent, un Agent directement contraire ?

On ne peut donc, sans vouloir s'aveugler volontairement, refuser de voir & de reconnoitre que c'est le Très-haut qui a mis dans le cœur de cette jeune malade de hacher ainsi son cancer sans aucune crainte, & même que c'est lui qui le lui a fait faire, & qui a empêché qu'elle en ressentit aucune douleur.

Il y a même tout sujet de penser qu'il ne lui a accordé sa guérison, que pour être la récompense & le couronnement des opérations meurtriéres qu'il lui faisoit exécuter sur elle-même. Au moins est-il visible qu'il a voulu faire dépendre sa guérison de ces opérations : & il y a tout lieu de présumer, que c'est précisément par cette raison qu'il a jugé à propos de ne la guérir que successivement & par reprises, à mesure qu'elle les faisoit, parce qu'il entroit dans les conseils de sa sagesse que ces étonnantes opérations & la guérison Miraculeuse qui en seroit la suite & comme l'effet, fussent

vues

vues par un grand nombre de Témoins, & qu'elles manifestassent l'illusion de ceux qui condamnent les plus admirables Secours, sous prétexte qu'ils sont meurtriers de leur nature.

Aussi en même tems qu'il a fait prédire à la Convulsionnaire sa guérison future, il lui a fait annoncer qu'elle ne s'opéreroit que par dégrés & par des opérations surprenantes: & il lui a fait déclarer le jour & l'heure de chacune de ces opérations, plusieurs jours avant qu'elles les fît.

Le démon ne peut prévoir les momens des œuvres de Dieu qui sont du genre merveilleux & contraire à l'ordre naturel. Dieu ne lui a pas fait présent du don de Prophétie, & ne lui fait pas confidence des Miracles qu'il a dessein de faire, ni des moyens extraordinaires par lesquels il veut les opérer. Il n'est donc pas possible de révoquer en doute que ce ne soit l'Esprit de vérité & non pas celui de mensonge qui ait été l'Auteur des Prédictions tant du Miracle de la guérison que des jours précis de chacune des opérations, encore plus merveilleuses qu'elles ne sembloient cruelles, puisqu'elles se terminoient chaque fois par des Prodiges, par la création subite d'une peau qui couvroit tout à coup la plaie, & par le progrès sensible de la guérison d'un mal aussi affreux qu'incurable.

Tout concourt donc à prouver que Dieu dirigeoit lui-même ces opérations meurtriéres, ainsi que la Convulsionnaire le déclaroit en les faisant. En effet n'est-il pas visible que cette petite Fille n'auroit jamais eû le courage de les exécuter, si elles avoient dépendu de sa liberté pleine & entiére? D'où il résulte qu'elle ne le faisoit que machinalement & remuée par une impression surnaturelle. Or de quel autre que de Celui qui a opéré par ce moyen cette guérison Miraculeuse, pouvoit venir cette impression?

XXVII. Dieu a d'abord décidé par plusieurs guérisons Miraculeuses que c'est lui qui inspire aux Convulsionnaires de se faire donner des Secours violens, lors qu'il les met en état de les recevoir, sans danger: il a ensuite déclaré par ce Miracle qu'il veut même quelquefois que les Convulsionnaires se donnent des Secours meurtriers de leur nature, & dont le péril n'est pas ôté par l'état surnaturel où ils sont.

Dieu a donc voulu faire un Miracle par des Secours véritablement meurtriers de leur nature, & dont l'état surnaturel où il mettoit cette Convulsionnaire n'ôtoit pas le péril par lui-même, mais seulement par un nouveau Prodige. Or s'il lui a plû d'éxécuter une telle œuvre par des moyens qui simpatisent si peu avec les subtils raisonnemens & les prétendues régles inviolables des Théologiens Antisecouristes, il ne l'a pas fait sans de grands motifs, sans des motifs dignes de sa Sagesse, & sans avoir dessein de nous instruire par cette voie surnaturelle de quelque vérité importante. Mais qu'a-t-il donc voulu nous dire par ce Miracle? Cela n'est en aucune sorte difficile à pénétrer: car n'est-il pas de la derniére évidence que ce Miracle est fait tout exprès pour ôter à ceux qui ont osé proscrire les Secours violens, tout moyen de soutenir leur Décision.

En effet Dieu a d'abord manifesté par plusieurs autres Miracles que c'est lui qui inspire aux Convulsionnaires de demander les plus énormes Secours lors qu'il les met en état de les recevoir sans danger: & il a ensuite déclaré par celui-ci, pour écarter le plus spécieux prétexte par lequel les Théologiens Antisecouristes s'efforcent d'éblouir les simples, qu'il veut même quelquefois que les Convulsionnaires se donnent des Secours cruels & sanglans, & qui ont besoin d'un nouveau Prodige pour n'être pas meurtriers.

Il a prononcé du haut des Cieux par le Miracle qu'il a opéré sur Madelaine Durand, que quand même il ne rendroit pas invulnérables par avance les Convulsionnaires à qui il inspire de se donner ou de demander des Secours violens, ce ne seroit pas toujours une raison suffisante pour les condamner: & qu'on doit juger au contraire que ces Convulsionnaires ont agi par son impression toutes les fois que ces Secours sont suivis, autorisés, couronnés par des Prodiges qui les rendent salutaires.

C'a été évidemment pour manifester cet Arret Divin aux cœurs fidéles, qu'il a mis dans un état surnaturel Madelaine Durand, réduite à l'extrémité par un cancer absolument incurable: qu'il lui a fait exécuter sur elle-même à la vûe de tout Paris des opérations meurtriéres, & qu'il les a illustrées par de grands Prodiges, afin de nous don-

ner des preuves sensibles & palpables, tant par ces premiéres Merveilles que par la guérison parfaite de cette moribonde, que c'étoit lui-même qui la faisoit agir, qu'elle n'étoit à cet égard qu'un instrument dont il se servoit: & par conséquent que de condamner de pareils Secours lorsqu'ils sont accompagnés d'aussi merveilleuses circonstances, c'étoit condamner son ouvrage, s'opposer à ses desseins, & se révolter contre lui.

Après cette Décision faite par un Miracle, après ce jugement descendu du Ciel, comment ose-t-on encore proscrire les grands Secours, sous le frivole prétexte que de leur nature ils sont meurtriers? N'est-ce pas un principe fondamental que les Miracles sont la voix de Dieu? Ne suit-il pas de ce principe, que c'est une présomption aveugle de refuser de se soumettre à leur Décision, lorsqu'elle est claire & précise?

Cependant bien loin que les Théologiens Antisecouristes se soient soumis à l'Arrest par lequel Dieu a renversé de fond en comble tout le faux fondement de leur Décision, Arrest qu'il a publié lui-même par ce Miracle, ils ont fait tous leurs efforts pour décrier, ou du moins pour éluder cet oracle du Législateur Suprême. Le Nouvelliste & M. Poncet ont tâché d'en obscurcir la vérité & l'éclat par des nuages épais, & même de le déshonorer: mais n'ayant pû y réussir, l'Auteur du *Mémoire Théologique* a employé tous ses talens pour éluder les conséquences qui en résultent en faveur des grands Secours.

XXVIII. Réponse à la supposition, qu'au jugement de M. Gendron, la guérison de la Durand n'est pas un vrai Miracle. Réponse, &c. p. 62.

La plus frappante de leurs objections a été de supposer que M. Gendron m'a dit à moi-même, que la guérison de la Durand n'étoit pas un vrai Miracle.

„ Pourquoi dissimule-t-on, *s'écrie l'Auteur de la Réponse*, que M. Gendron s'étoit
„ plaint à M. de Montgeron de ce qu'il ne consultoit pas sur les faits qui concernent la
„ Médecine; qu'il lui avoit rappellé entre autres le fait de la Durand, sur lequel il
„ auroit dû, lui dit-il, consulter, afin de ne pas s'exposer à donner pour vrai Mira-
„ cle ce qui ne l'est pas; qu'enfin il l'avoit renvoyé à son Traité des Cancers; où il
„ verroit, lui ajouta-t-il, un mal de même nature que celui de la Durand, & même
„ plus considérable, guéri dans l'espace de huit jours par les remédes naturels?"

Ibid. p. 67.

D'où l'Auteur de la *Réponse* conclud, *qu'on n'auroit pas dû faire mention du Miracle de la Durand au jugement d'un aussi habile homme que l'est M. Gendron.*

Mais comment est-il possible que ces MM. aient trouvé le moyen de faire dire une aussi grande absurdité à un si savant Médecin? Voici l'explication de cette énigme.

Il est vrai que dans le tems que Madelaine Durand faisoit sur elle-même les cruelles opérations qui ont été le canal de sa guérison, M. Gendron qui demeure à Auteuil, & qui n'avoit connoissance de la maladie dont cette Fille étoit atteinte que sur quelque faux rapport, me dit qu'il y avoit des tumeurs qu'on appelle des *Epulis* qui se formoient quelquefois dans les alveoles des dents arrachées, & qui, en grossissant, acquéroient une figure assez ressemblante aux cancers, quoique ces tumeurs fussent d'une nature toute différente & très faciles à guérir: qu'il me conseilloit de consulter quelque Maître de l'Art avant que de porter mon jugement sur la nature du mal que la Durand avoit à la gencive: & que si je voulois prendre la peine de lire le Traité qu'il avoit fait sur ces cancers, j'y trouverois qu'en 1692. il avoit guéri très aisément & en très peu de tems un épulis à la mâchoire qui lui paroissoit assez semblable au mal qu'on lui avoit dit qu'avoit la Durand. A quoi il m'ajouta que quoique l'hémorragie soit à craindre lorsqu'on coupe dans la masse d'un cancer, parce que sa substance est caleuse, extrêmement dure & compacte, & qu'elle est toute remplie d'artéres & de veines qui se sont étendues & dilatées, il n'en est pas de même des épulis, parceque n'étant qu'une *excroissance de chair molle* qui a la structure naturelle des chairs, il est très aisé d'en *cautériser les vaisseaux sanguins* par des *troschisques escarotiques*, après quoi on peut les couper sans qu'ils répandent presque de sang.

Traité des cancers, par M. Gendron, p. 105. & 106.

Comme j'étois alors occupé de tout un autre objet, je me contentai de lui répondre,

dre, ſans entrer dans aucun détail, que la tumeur de la Durand avoit été examinée par pluſieurs Chirurgiens (très habiles) qui avoient unanimement jugé que c'étoit non un épulis, mais un véritable cancer.

Au reſte pour le démontrer invinciblement, il ne faut qu'appliquer les Principes qu'on trouve dans le Traité de M. Gendron, aux faits inconteſtablement prouvés par les Piéces juſtificatives du Miracle que Dieu a opéré ſur Madelaine Durand.

Selon M. Gendron un épulis n'eſt autre choſe, ainſi que je viens de l'obſerver, qu'une *excroiſſance de chair molle* qui ne répand aucuns *filamens* dans les parties voiſines, & qui n'a aucun virus capable de corrompre le ſang. Ibid. p. 105.

Or n'eſt-il pas prouvé au contraire, tant par les Rapports unanimes des Chirurgiens d'Orleans & de Paris, que par tous les faits atteſtés dans les Certificats des autres Témoins, que le mal de la Durand étoit un cancer des mieux caractériſés & des plus meurtriers?

M. Carcireux Syndic des Chirurgiens d'Orléans, atteſte que dès 1732. le virus de cette tumeur empoiſonnée avoit déjà *carié* les *os tant aux mâchoires qu'aux palais :* auſſi la met-il au nombre des maux, *Noli me tangere:* c'eſt à dire, de ceux qui ſont ſi évidemment incurables, qu'il ne faut pas même entreprendre d'y toucher.

MM. Noël, Ducreux, de la Croix, & Turneau déclarent *que les racines . . . de cette tumeur ... ſe ſont fait jour à travers de l'os maxillaire:* d'où ils concluent que ſon *étendue*, *ſa profondeur*, *ſa malignité & l'impoſſibilité de l'amputer ni de la détruire*, doivent la faire *regarder comme incurable.*

Eſt-il poſſible de penſer que ces cinq Chirurgiens aient pris un épulis, une chair molle qui n'a ni racines, ni virus, pour un cancer *incurable* qui avoit déjà *carié* les *os*, & qui y avoit fait pénétrer ſes *racines*, en ſorte qu'il étoit devenu impoſſible de faire l'amputation de toutes *ſes adhérences ?*

Mais les Rapports des quatre Chirurgiens de Paris, ſont encore plus précis que ceux des Chirurgiens d'Orléans.

M. Malaval décide expreſſément, que le mal de la Durand eſt *une tumeur carcinomateuſe très conſidérable*, c'eſt à dire un corps qui dans toutes ſes parties charneuſes a la ſubſtance caleuſe & compacte des cancers. Auſſi déclare-t-il que ce mal lui *paroît incurable*, attendu qu'il ne peut *être ſuſceptible de guériſon par l'extirpation*, qui dans le fait étoit abſolument impraticable.

M. Petit prononce pareillement, que ce mal eſt une *tumeur carcinomateuſe* qui *n'eſt point guériſſable ſans l'extirpation*, non ſeulement de l'*étendue* viſible de *la tumeur*, mais auſſi de toutes *ſes adhérences.* Il eſt d'avis que lorsqu'on aura reconnu toute l'étendue de cette tumeur & de ſes adhérences, il faut couper tout cela avec des *inſtrumens tranchans*, quelque péril qu'il y ait, parce qu'*il n'y a point*, dit-il, *d'autre moyen de tenter la guériſon*, ne *pouvant* cependant *promettre* abſolument *un ſuccès avantageux*, mais aſſurant que *ſans cette opération la mort paroît certaine.*

M. Souchai *certifie* après un ſérieux examen, que cette *affreuſe maladie* eſt cauſée *par une tumeur cancéreuſe qui a* non ſeulement *exoſtoſé l'os maxillaire ſupérieur droit*, mais qui a même *jetté pluſieurs racines qui s'étendent vers l'os des Tempes*, *le Zigoma & celui de la Pommette.*

Cette même obſervation fut auſſi faite, entre autres Témoins, par M. le Préſident de Voigny, qui atteſte *que ce cancer avoit étendu ſes racines juſqu'à la Tempe & juſqu'au deſſous de l'oreille : toutes ces parties étant enflées & d'une dureté extrême.* Ce qui eſt une preuve manifeſte que toutes ces parties avoient déjà été transformées en la ſubſtance dure & calleuſe qui caractériſe le corps cancéreux.

Auſſi M. Souchai conclut-il de cette étendue du cancer, que l'extirpation de toutes

ses *racines*... *étant impraticable*, *cette maladie est absolument incurable*, & *que la malade ne peut* même *long tems y survivre.*

M. le Dran ajoute, que non seulement *l'os de la mâchoire supérieure... est exostosé*, mais qu'il est *même carnifié*, ses qualités naturelles ayant été transformées, tant par les *racines* de *la tumeur*, que par *le venin carcinomateux*, en une substance calleuse pareille à celle du cancer. D'où il conclud, ainsi que M. Souchai, que *ce mal est incurable*, *& que selon toutes les régles de l'Art la malade doit en mourir.*

Tous ces fameux Chirurgiens auroient-ils fait si affirmativement un si terrible pronostic, si la maladie n'avoit été qu'une simple excroissance de chair qui ne produit aucun effet au delà de son volume, & qu'il est très aisé de lever & de guérir?

Mais peut-être objectera-t-on, que l'épulis guéri par M. Gendron en 1692. avoit commencé à dégénérer en cancer: ce qui n'empêcha pas cet habile Médecin de l'extirper facilement & de le guérir très vîte.

Traité des cancers, pp. 105. & suiv. Le fait est vrai. Mais M. Gendron n'a pas manqué d'observer dans son Traité des cancers, que ce qui lui avoit rendu *si facile* la cure de cet épulis, c'est qu'il n'y avoit que *la partie externe* de cette tumeur qui avoit pris une nature cancéreuse, *& que le reste... étoit de la substance de l'épulis*, *sans être chanchreux*, *c'est à dire*, *une chair molle*, *sans aucune des marques que l'on distinguoit dans sa partie antérieure.* Or, ajoute M. Gendron, *je me donnai bien de garde de toucher à la partie ulcérée de cette masse ni de rien appliquer sur le chancreux. Je piquai seulement l'excroissance dans sa partie molle*, *& dans chaque ouverture j'insinuois des troschisques escarotiques qui en 24. heures* cautérisérent *les vaisseaux sanguins.* (Ibid. p. 106.)

Au moyen de cela il lui fut fort aisé d'enlever toute cette tumeur, en la coupant dans sa partie molle: mais cette guérison n'eut pas été si facile, si toute la masse de l'épulis avoit été convertie en une substance cancéreuse; & même, selon M. Gendron, cette cure auroit été absolument impossible, si cette masse carcinomateuse avoit poussé des *filamens* dans des parties done on n'auroit pas pû les *extirper*, ainsi qu'avoit fait le cancer de Madelaine Durand. Car M. Gendron en vingt endroits de son Traité, donne pour principe, qu'en ce cas *les cancers* sont *au nombre des maux absolument incurables.* (Ibid. pp. 88. 93, 94. &c.)

Voilà donc, à l'égard des principes sur ce sujet, M. Gendron parfaitement d'accord avec tous nos Chirurgiens.

Réponse, &c. p. 67. Mais comment les Théologiens Antisecouristes ont-ils donc pû lui faire dire, *qu'on n'auroit pas dû faire mention* du *Miracle de la Durand?*

Quoi! la guérison d'un mal qui, selon ses principes, étoit *absolument incurable*, & qui a été opérée par des Prodiges aussi merveilleux que la guérison même, n'est-elle donc pas un Miracle incontestablement Divin?

Voici ce qui a donné lieu à ce discours de M. Gendron. Dans le tems que M. Poncet travailloit à son Ecrit contre les grands Secours, la Réclamation & mon second Tome, une personne respectable alla trouver M. Gendron qui n'avoit jamais vû la Durand, & qui n'avoit point lû mon second Tome; & elle lui fit accroire que la maladie de la Durand n'avoit été qu'un épulis. Sur quoi M. Gendron répondit, qu'en ce cas sa guérison n'étoit point un Miracle.

Mais il est de la derniére évidence que cette réponse de M. Gendron n'étoit fondée que sur un erreur de fait, dont il y a toute apparence qu'il a été depuis desabusé. Car quelle autre raison eût pû obliger ces MM. de mettre dans *l'Errata* de leur Ouvrage?

Réponse, &c. p. 157. „ M. Gendron croyoit que le mal de la Durand n'étoit qu'un épulis qui pouvoit être „ guéri par le moyen dont cette fille se servit, & que l'hémorragie n'étoit point à „ craindre dans ce cas, parce que l'eau ordinaire pouvoit l'arrêter, ou même que le „ sang se feroit étanché de lui même."

Ce terme, *M. Gendron croyoit*, dit assez clairement que s'étant informé des faits, il ne

ne le croit plus. Mais si cela est, ces MM. n'auroient-ils pas dû faire réimprimer un carré pour supprimer une réponse qui n'a été faite que sur un faux exposé, & qui tend directement à jetter un voile d'incertitude sur un Miracle incontestablement Divin ? Convenoit-il à des personnes telles que ces MM. de la laisser subsister dans le corps d'un Ecrit qu'ils ont répandû par tout, & de se contenter d'en faire une espéce de rétractation dans un *Errata* que presque personne ne lit ?

Ces MM. ajoutent dans cette meme Note : „ Au reste on n'aura point de procès avec ceux qui voudroient absolument qu'il y eût du surnaturel dans cette guérison. „ On étoit soi-même dans ce sentiment avant qu'on sût celui de M. Gendron. On „ représentera seulement à ceux qui voudroient en faire usage, qu'on ne doit point la „ regarder comme un de ces Miracles du premier ordre, auquel on ne pouvoit donner d'atteinte sans ôter aux Miracles toute leur Autorité, & sans vouloir renverser „ ceux qui ont servi de fondement à la Religion, comme le prétend le Réclamateur „ d'après M. Montgeron: ce qui doit paroître à tout le monde un excès intolérable." Ibid.

Mais ce terme d'*excès intolérable*, ne convient-il pas plutôt aux démarches de ceux qui font d'intolérables efforts pour couvrir de ténébres les œuvres de Dieu, qu'à la charité des Secouristes, qui, profitant avec des sentimens de reconnoissance de ces traits de lumiére, ne s'épargnent pas eux mêmes pour en recueillir les preuves & les publier, afin que leurs Fréres en profitent aussi bien qu'eux ?

Ces MM. ne devroient-ils pas faire plus d'attention qu'ils ne font, à ce Précepte de S. Paul: „ N'éteignez point l'Esprit: *Spiritum nolite extinguere.* 1 Thessal. V. 19.

„ C'est vraiment éteindre le S. Esprit, *dit sur ce verset le Pére Quesnel*, que d'étouffer la voix des Miracles." Refl. mor. ibid.

„ Ceux-là, dit Estius, éteignent le S. Esprit, qui tâchent d'obscurcir les Miracles qui se font encore aujourd'hui en plusieurs endroits par l'opération de l'Esprit „ Saint: *Sed & illi Spiritum Sanctum extinguunt qui miracula quæ etiam hodiè Sancti Spiritûs operatione multis in locis fiunt, obscurare conantur.* Estius, ibid

Il faut au surplus rendre justice à l'Auteur du *Mémoire Théologique*, qu'il a eû la sagesse & la retenue de ne tirer aucun avantage de la premiére réponse de M. Gendron.

Mais n'auroit-il pas dû egalement ne se pas joindre au Nouvelliste & à M. Poncet, lorsqu'ils ont tâché conjointement d'obscurcir le Miracle dont il s'agit, par une autre supposition qui n'est pas plus véritable.

XXIX. Réponse à la fausse assertion, que la Durand a été le berceau du Vaillantisme & la premiére source de cette illusion dont on rapporte l'origine véritable.

Pour faire disparoître cet autre nuage, par lequel ces trois MM. veulent deshonorer ce Miracle, je n'aurai besoin que de leur opposer des dattes incontestables, & de rendre un compte fidéle de quelques faits dont ils ont été très mal informés.

„ Quelles guérisons allégue-t-on, *s'écrie le Nouvelliste* *? Qu'on prenne la peine de „ les examiner. L'une s'opére sur une Convulsionnaire (la Durand) qui dans le cours „ de ses opérations annonce qu'elle conduira à Elie: laquelle conduit à M. Vaillant, „ & devient par là comme le berceau du Vaillantisme."

*Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742. Art. X.

„ Il y a une raison importante, *ajoute M. Poncet*, qui auroit dû empêcher M. de „ Montgeron de faire aucune mention de ce Miracle. C'est que les Vaillantistes prétendent s'en autoriser, & qu'ils ont une raison très apparente de le faire. Cette Fille „ est la premiére source de cette illusion. C'est par elle qu'elle a commencé. Tous „ ceux qui s'étoient unis plus étroitement à elle, & sur lesquels cette étrange opération „ lui avoit acquis un très grand crédit, ont été séduits, & ont donné dans ce fanatisme. M. de Montgeron lui-même a été long-tems à se débattre dans ses filets, avant „ que de se déclarer. Tous ses amis ont été dans de très grandes allarmes qu'à la fin „ il ne succombât. Ces faits sont certains, & les Secouristes en conviennent. Leur unique ressource consiste à éloigner autant qu'ils le peuvent, le commencement de la Réponse, &c. p. 67.

„ féduction, du moment de la guérifon. Mais ils le difent fans preuve. Il y a des „ Vaillantiftes qui ont dit le contraire. Ainfi il demeure douteux fi ce Miracle n'eft „ pas auffi décifif en faveur des Vaillantiftes, que ces MM. prétendent qu'il l'eft en „ faveur des Secours. (*D'où M. Poncet conclut qu'il eft*) de la derniére évidence que „ ce prétendu Miracle eft couvert de ténébres... qui auroient dû empêcher d'en faire „ mention."

Mémoire Théol. p. 47. col. 1. L'Auteur du *Mémoire Théologique* n'a pas ofé aller fi loin. Plus fage & plus circonfpect que M. Poncet, il s'eft réduit à répéter d'après le Nouvellifte, que *pendant le cours de fes opérations fanglantes, Madelaine Durand prédit qu'elle conduiroit à Elie; & que peu de tems après ces opérations, lors même qu'elle n'avoit point encore recouvré fon embonpoint, elle conduifit à deux autres Convulfionnaires, en recommandant de les écouter; & que ces autres Convulfionnaires annoncérent fucceffivement que M. Vaillant étoit Elie.*

Voilà quels font tous les faits avancés par ces Meffieurs. La vérité qui va paroître revêtue de preuves invincibles, les fera rentrer dans le néant d'où ces MM. les ont fait fortir.

C'eft d'abord un fait de notoriété publique, que la chimére que M. Vaillant étoit le Prophête Elie, n'a commencé à éclorre dans Paris que vers la fin de Juin 1734. ou du moins qu'avant ce tems très peu de perfonnes en avoient entendu parler en cette Ville. Cette ridicule rêverie n'étoit bien connue que par deux petites Payfannes d'auprès de Troyes, nommées Martine & Manon, & par le frere Amable qui étoit le confident intime de ce prétendu Prophéte. Or Madelaine Durand étoit entiérement guérie à la fin de 1733. Il eft donc certain que le Miracle de fa guérifon n'a nulle liaifon avec l'illufion du Vaillantifme, qui n'a commencé à naître dans Paris, que fix mois après.

Un fecond fait, qui n'eft pas moins certain, c'eft que *pendant le cours de fes opérations fanglantes*, elle n'a jamais rien dit qui eût aucun rapport à M. Vaillant, & qu'elle n'a point *prédit qu'elle conduiroit à Elie*, ainfi que l'ont avancé fur quelque faux rapport l'Auteur du *Mémoire* & celui des *Nouvelles.* J'ai pour Témoins de ce fait, non feulement la perfonne de piété chez qui eft reftée la petite Durand depuis le premier jour que fa Mére la mena à Paris jufqu'après fa parfaite guérifon, c'eft à dire, jufqu'au commencement de 1734. Mais ce fait négatif eft encore attefté par les deux filles de cette perfonne, qui étoient depuis le matin jufqu'au foir avec la petite Durand, & finguliérement par l'une des deux, qui eft aveugle, Convulfionnaire & d'une grande piété, & qui s'étoit fi fort attachée à cette petite Fille qu'elle la fuivoit pas à pas & ne la quittoit jamais d'un moment. Elle a déclaré conjointement avec fa fœur, devant une perfonne bien refpectable, qu'elle foutiendroit *la tête fur le billau* (ce font fes termes) *que jamais la petite Durand pendant tout le tems qu'elle a été dans leur maifon, n'a dit un feul mot qui tendît au Vaillantifme:* qu'à la vérité elle a dit plus d'une fois, que l'œuvre des Convulfions conduiroit à Elie; mais qu'elle ne s'eft jamais vantée que *c'étoit elle perfonnellement* que Dieu avoit choifie pour l'important miniftére de conduire à ce Prophéte.

Voilà fans doute ce qui a fait l'équivoque. C'eft que le mot, *elle*, dans le difcours qu'on rapporte de la petite Durand (*qu'elle conduiroit à Elie*) doit s'appliquer à l'œuvre entiére des Convulfions, & non pas à fa perfonne.

Ces Meffieurs, quoique ce foit à eux à prouver ce qu'ils avancent, n'indiquent néanmoins de leur part aucun Témoin, au lieu que je leur en préfente trois parfaitement inftruits du fait. Ils les connoiffent. Il ne tient qu'à eux de les interroger. Or ne doivent-ils pas plutôt les en croire que quelque Vaillantifte ébloui par fon illufion qui lui a fait prendre de travers un difcours de cette jeune enfant, qui eft conforme à ce qu'ont

qu'ont dit tous les autres Convulsionnaires.

Au reste comme la déplorable chimére du Vaillantisme a fait beaucoup de bruit pendant quelque tems, le Lecteur ne sera peut-être pas fâché que je lui en découvre la premiére origine. Cele se trouve ici d'autant mieux à sa place, que pour réfuter pleinement les assertions des Antisecouristes, je suis obligé de rendre compte du premier éclat qu'elle a fait.

M. Vaillant né dans un Village d'auprès de Troyes, a toujours été un homme singulier, & assez souvent d'une conduite inégale. Il a beaucoup de courage, & ordinairement une piété très fervente & très tendre : mais il a l'imagination si prodigieusement forte, qu'elle est capable de le faire tomber dans de grandes illusions. Dès sa jeunesse il faisoit des jeûnes très rudes pendant des tems considérables, & quelquefois tout au contraire il s'avisoit de donner des repas somptueux & d'une dépense fort au dessus de son peu de revenu. Il a très bien fait ses études, & il s'est toujours déclaré hautement pour la parti de la Vérité : cependant il eut la foiblesse de signer le Formulaire, & s'en étant ensuite vivement repenti, il eut la hardiesse d'aller arracher publiquement la feuille du Livre ou il l'avoit signé.

Etant déjà Prêtre, il prit en amitié deux petites Paysannes de son Village nommées Manon & Martine, en qui il reconnut de l'esprit. Il les fit demeurer avec lui, il les instruisit à fond de la Religion, & il tâcha de les élever dans la piété. Cependant elles ont été la source de l'illusion où il est tombé lui-même. Un jour Martine s'avisa de lui dire qu'elle avoit eû une vision où elle le voyoit en l'air avec Moyse & les autres anciens Prophétes, qui lui rendoient hommage. M. Vaillant, au lieu de mépriser ce beau rêve, en fut au contraire charmé & le regarda comme une révélation divine, par laquelle le S. Esprit avoit voulu lui faire annoncer qu'il le destinoit à quelque chose de grand. Manon voyant avec jalousie que Martine avoit acquis par sa vision une grande estime dans l'esprit de M. Vaillant, en eut aussi de pareilles. Ces deux folles renchérirent à l'envi l'une de l'autre en visions & songes magnifiques, que M. Vaillant recueillit avec grand respect : & tant fut procédé à force de visions, que M. Vaillant s'imagina qu'il pourroit bien être le Prophéte Elie, suivant que lui disoient ces deux filles qui du moins alors n'étoient point Convulsionnaires.

Pour s'en assurer un peu mieux, il forma la résolution d'éprouver s'il ne pourroit point convertir les Juifs : & pour y réussir plus aisément, comme la charité ouvre le cœur des pauvres à la parole d'un Prédicateur, il vint d'abord à Paris dans le dessein d'y ramasser le plus d'aumônes qu'il pourroit, & de les aller ensuite distribuer à Metz, à tous les pauvres d'entre les Juifs qui ne refuseroient pas de l'écouter.

Sa vie pénitente, son extérieur mortifiée, son air qui représente un homme continuellement occupé de Dieu, & ses discours qui ne respirent que la piété, lui acquirent bientôt l'estime & même la vénération de quantité de personnes qui lui donnérent volontiers d'abondantes aumônes, quoiqu'il leur cachât très soigneusement l'usage qu'il en vouloit faire, leur disant seulement qu'il en avoit besoin pour l'exécution d'une œuvre de charité qui produiroit de grands biens.

Le Frére Amable jeune Convulsionnaire qui avoit le don de la parole, s'étant lié étroitement avec lui, il lui fit confidence de toutes ses idées & lui découvrit son dessein. Le Frére Amable lui offrit de l'accompagner à Metz, & d'employer tous ses talens pour le faire réussir dans son projet. Ils partirent effectivement ensemble sans déclarer à personne où ils alloient.

M. Vaillant commença par distribuer la plus grande partie de son argent à tous les Juifs de cette Ville qui étoient pauvres. Mais malgré toutes ses largesses, il eut beau les

les prêcher conjointement avec le Frére Amable, tous les Juifs de Metz se mocquérent d'eux : & ils ne purent pas y faire un seul Prosélyte.

M. Vaillant & le Frére Amable revinrent à Paris vers la fin de 1733. bien confus & très mortifiés de leur mauvais succès : & ils n'eurent garde de découvrir à personne la folle démarche qu'ils venoient de faire.

M. Vaillant se remit dans la pénitence, & prit le parti d'aller prêcher dans les maisons, la nécessité de se préparer par la priére, la mortification & un grand détachement de toutes choses, à la venue du Prophéte Elie, qui alloit, disoit-il, bientôt paroître, & qui, avant que de rétablir toutes choses, commenceroit par punir & réprouver la Gentilité coupable.

Comme tout ce qu'il disoit à cet égard n'avoit rien qui ne fût conforme à l'analogie de la foi, & à ce que publioient depuis long-tems tous les Convulsionnaires, on l'écoutoit avec respect.

Il y eut même sept ou huit personnes, qui n'ayant aucune connoissance des visions de M. Vaillant, se joignirent à lui & au Frére Amable pour vivre tous ensemble dans une pénitence réglée, & faire conjointement leurs priéres.

Cette petite société étoit déjà formée, lorsqu'au mois de Février 1734. M. Vaillant me pria de lui donner dans une maison que je venois de faire bâtir à côté de la mienne, un appartement tant pour lui que pour les personnes de piété qui vivoient avec lui dans une grande pénitence, & au nombre desquelles il comprenoit Martine & Manon qui leur tenoient lieu de Servantes.

J'y consentis de tout mon cœur : & je puis dire avec vérité qu'il n'y avoit d'abord rien de plus édifiant que cette assemblée de pénitens, qui passoient presque toute la journée en priéres.

Cependant M. Vaillant fut arrêté en sortant de S. Médard & renfermé dans la Bastille * le 5. Mai 1734. ce qui n'empêcha pas les personnes de piété qui s'étoient unies à lui de continuer leur vie pénitente dans l'appartement que je leur avois donné.

* [Il y est encore.]

Jusqu'à ce moment la chimére du Vaillantisme n'avoit point encore parû publiquement dans Paris : ce ne fût même que près de deux mois après qu'elle y donna son premier signe de vie. Mais avant que d'en rendre compte, il est bon que j'instruise le Lecteur du lieu ou étoit en ce tems-là Madelaine Durand, que le Nouvelliste & M. Poncet accusent d'avoir été *le berceau du Vaillantisme, & la premiére source de cette illusion.*

Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742. Réponse, p. 47.

Au commencement de 1734. M. Baron Procureur au Parlement qui avoit eû connoissance de l'affreuse maladie de la petite Durand & qui voyoit sa guérison parfaite, lui offrit de la prendre chez lui sans pension. Elle l'accepta volontiers, & demeura dans sa maison jusqu'au mois de Mai de cette même année, que sa Mére vint la chercher & la ramena à Orléans, pour y faire voir le Miracle que Dieu avoit fait sur cette petite fille.

Ce fut pendant que cette Miraculée étoit encore à Orléans, que Martine vers la fin du mois de Juin commença pour la premiére fois à déclarer aux pénitens avec qui elle demeuroit, que M. Vaillant étoit le Prophéte Elie.

J'étois dans ce moment avec eux : & je fus bien surpris d'entendre Martine prononcer tout de suite d'une voix forte un assez long discours, par lequel elle nous dit que l'ame d'Elie s'étoit incarnée dans le corps de la Mére de M. Vaillant : qu'ainsi il y avoit eû de grands Prodiges à sa naissance : qu'il avoit fait plusieurs Miracles à Troyes : qu'enfin le tems étoit arrivé où Dieu vouloit révéler publiquement qui il étoit : & que nous allions voir d'étonnantes merveilles de toute espèce, qui prouveroient incontestablement sa Mission, & qu'entre autres avant la fin de l'année M. Vaillant sortiroit de

la

la Bastille par le milieu des airs dans un char de feu, & recevroit alors une grande puissance qu'il exerceroit sur la Gentilité réprouvée.

Tout de suite Manon fit aussi un discours pour confirmer ce que venoit de dire Martine.

Quoique ces deux Filles n'aient jamais eû aucun mouvement convulsif, qu'elles ne se soient jamais fait donner aucun Secours violent, & qu'on n'ait apperçû en leurs personnes aucun des Prodiges qui caractérisent le plus clairement la réalité des Convulsions surnaturelles, néanmoins il faut avouer qu'elles ont toutes deux assez de facilité pour faire des Discours.

A l'égard du Frére Amable, il joua son rôle tout différemment. Il fut celui des Assistans qui se récria avec le plus de force que c'étoit un pur fanatisme & une illusion déplorable de vouloir nous faire prendre M. Vaillant pour le Prophéte Elie. Mais je remets à rendre compte de l'artifice par lequel il a eû dessein d'autoriser cette illusion en feignant un faux miracle, lorsque je répondrai aux inductions que M. Poncet tire de ce miracle prétendu, pour obscurcir celui que Dieu a opéré en faveur de la Sœur Scholastique.

Tout au contraire le jeune M. Baron, neveu du Procureur, fut celui de tous les Assistans qui se livra le plus à corps perdu à l'illusion semée par les discours de Martine & de Manon. L'estime excessive qu'il avoit pour M. Vaillant, & sa confiance sans bornes à Martine & à Manon, lui firent prendre sur le champ le parti de reconnoître M. Vaillant pour le Prophéte qui doit rétablir toutes choses. Aussi quelque tems après a-t-il épousé Martine, & est-il devenu un des principaux Promoteurs & un des Chefs de cette Secte.

A mon egard, Manon me reprocha vivement l'air étonné, incrédule & dédaigneux avec lequel j'avois écouté le discours de Martine. A quoi il lui plût d'ajouter que je serois néanmoins un des premiers disciples du Prophéte Elie: que Dieu me feroit cette grace en récompense de la charité que je venois d'avoir de recevoir chez moi une pauvre fille aveugle qui faisoit des Neuvaines à M. de Pâris pour recouvrer la vûe: que cette Aveugle m'ouvriroit les yeux: que Dieu avoit différé de la guérir, parce qu'il vouloit qu'elle le fût à l'invocation de M. Vaillant: que par la vertu des Reliques de ce Prophéte, Dieu lui formeroit tout à coup deux beaux yeux, & que mon incrédulité ne tiendroit point contre ce Miracle de création, qui se feroit tout d'un coup en ma présence.

Le Lecteur se doute bien d'avance que cette Aveugle n'a pas recouvré la vûe. Les Vaillantistes ont eû beau la garder chez eux pendant près de deux ans, après qu'ils furent hors de chez moi, ils ont eû beau faire avec elle toutes les Priéres & les Neuvaines qu'ils ont voulu, Dieu n'a pas permis à Satan d'opérer même à ce sujet le moindre prestige: & cette pauvre Aveugle qui, eblouïe par les promesses si positives que lui avoient fait Manon & Martine, avoit d'abord donné dans leur illusion, en a enfin reconnu l'erreur, & est retournée dans son Pays tout aussi aveugle qu'auparavant.

Il en a été de même de tous les Prodiges annoncés par Manon & Martine. Aucun n'est arrivé; & j'ai moi-même vérifié avec grand soin la fausseté tant des prétendus Prodiges faits à la naissance de M. Vaillant & des prétendus Miracles que ces deux Filles nous attestoient qu'il avoit fait à Troyes, que de tous ceux que les Vaillantistes m'ont dit depuis s'être opérés à Paris en faveur de leur illusion.

Cependant ce qui est inconcevable, c'est que malgré la fausseté notoire de toutes ces prédictions & de ces prétendus miracles, cette ridicule illusion n'ait pas laissé d'avoir pendant quelque tems un certain nombre de sectateurs.

Tandis que cela se passoit à Paris, les Merveilles vraiment Divines qui avoient été opérées sur la petite Durand, répandoient dans Orléans une grande lumiére. Tout le

monde y avoit vû cette enfant dans un état horrible & manifestement incurable pendant plusieurs années, & principalement en 1732. & au commencement de 1733. & on la voyoit alors dans la plus parfaite santé, si grandie, si engraissée, si embellie, & ayant un visage si différent de celui qu'elle avoit eû avant sa guérison, qu'elle n'étoit plus du tout reconnoissable. Les plus habiles Chirurgiens de la Ville, qui avoient examiné son cancer, rendoient hautement témoignage, que Dieu seul avoit pû être l'Auteur d'une telle guérison: & plusieurs personnes en concluoient que puisque Dieu faisoit de si grands Miracles à l'intercession de M. de Pâris, reconnu par tout le monde pour avoir été Appellant, c'étoit nous déclarer clairement que l'Appel étoit la voie qu'il falloit suivre. Ainsi le Miracle de la Durand faisoit à Orléans autant de Prosélites pour l'Appel, qu'il en avoit fait à Paris pour l'œuvre des Convulsions & des Secours violens.

Aussi les Constitutionnaires d'Orléans furent-ils outrés de dépit contre ce Miracle. Ils mandérent à la Cour les effets qu'il produisoit, & en obtinrent une Lettre de cachet pour faire enlever la petite Durand, & l'enfermer dans un Couvent par ordre du Roi.

La Mére en ayant eû avis, crut que le meilleur moyen pour bien cacher sa fille, étoit de la ramener à Paris.

Elles y vinrent au mois d'Août 1734. & allérent toutes deux loger chez M. Baron Procureur au Parlement, dont la maison étoit alors toute infectée par l'illusion que M. Vaillant étoit le Prophéte Elie.

La Mére de la petite Durand eut la foiblesse & le malheur de s'en laisser persuader, & étant retournée seule à Orléans, elle laissa sa fille en cette maison qui étoit pour ainsi dire le thrône du Vaillantisme.

M. Baron neveu du Procureur & les autres Vaillantistes firent tous leurs efforts pour engager dans leur erreur cette jeune enfant qui n'avoit encore que treize ans; mais elle m'a toujours assuré que, quoiqu'elle n'osât pas répondre à ce qu'ils lui disoient, elle n'a jamais cru que M. Vaillant fût un Prophéte.

Au reste il est bon d'observer, que depuis plusieurs mois les Convulsions de cette petite fille étoient entiérement cessées; du moins est-il certain qu'elle n'en avoit eû aucun ressentiment pendant tout le tems qu'elle avoit été à Orléans avec sa Mére.

Néanmoins les Vaillantistes prétendent que ses Convulsions lui reprirent tandis qu'elle étoit chez M. Baron: & ils m'ont même montré quelques petits Discours d'elle, mais qui sont assez mal conçus & d'un stile totalement différent des Discours pleins de feu, remplis de grace, ornés de beaux traits, & tout brûlans d'amour de Dieu, qu'elle prononçoit presque tous les jours avant & pendant le tems qu'elle a fait sur elle-même des opérations sanglantes & miraculeuses. Au reste il n'est point dit dans aucun de ces petits Discours que M. Vaillant étoit le Prophéte Elie. Il y a seulement quelques phrases où l'on donne des louanges à Manon & à Martine. Et c'est apparemment ce qu'à voulu dire l'Auteur du Mémoire Théologique, que *Madelaine Durand conduisit à deux autres Convulsionnaires qui annoncérent successivement que M. Vaillant étoit Elie.*

Mais est-ce donc là un fondement légitime pour accuser cette petite Miraculée d'avoir été *le berceau du Vaillantisme*, & *la première source de cette illusion?* Et n'est-ce pas une chose inconcevable que de célébres Appellans emploient un aussi mauvais prétexte pour tâcher de deshonorer un Miracle où la Toute-puissance Divine s'est fait voir avec un éclat qui ne peut appartenir qu'à elle?

Quand même les Vaillantistes auroient trouvé le moyen de faire dire des choses beaucoup plus fortes à cette jeune enfant qu'ils tenoient comme sous leur férule, pourroient-ils raisonnablement en tirer aucun avantage? Il est même surprenant qu'ils n'aient pû venir à bout de lui faire accroire ce qu'ils vouloient.

Au reste je ne la laissai pas long-tems dans ce péril éminent. Dès que je fus instruit de tout ce que faisoient les Vaillantistes pour l'entraîner dans leur erreur, je fus moi-même

même l'enlever, pour ainsi dire, de chez M. Baron, & ne sachant encore où la placer je la pris chez moi, non dans la maison où logeoient au commencement les Vaillantistes, mais dans celle où je demeurois : & peu après je la mis en pension chez Mademoiselle Thibault la Miraculée, qui étoit très opposée au Vaillantisme.

Cette Demoiselle m'a assuré que pendant plus d'un an & demi qu'elle a demeuré chez elle, elle n'a pas eû la moindre apparence de Convulsion, & qu'elle lui a toujours dit, ainsi qu'elle faisoit à moi-même, que jamais les Vaillantistes n'avoient pû lui persuader que M. Vaillant fût le Prophéte Elie.

Au mois de Juin 1736. sa Mére la vint chercher, & la ramena à Orléans, où quelque tems après cette jeune Miraculée fut arrêtée par ordre du Roi, & renfermée dans un Couvent choisi par les Constitutionnaires, & où sa pension fut payée aux dépens de Sa Majesté.

Une personne très digne de foi m'a écrit, qu'elle s'y est soutenue par merveilles, & qu'on n'a pû l'empêcher de dire qu'elle avoit été guérie Miraculeusement par l'intercession de M. de Pâris : que ce Miracle l'a intimement convaincue que les Appellans sont dans la Vérité : qu'elle espére qu'Elie viendra bientôt rétablir toutes choses, & qu'elle n'a jamais cru que M. Vaillant fût ce Prophéte. En 1740. elle est sortie du Couvent, & depuis ce tems on la tient fort cachée.

Ajoutons encore ici que M. Vaillant ayant déclaré très expressément il y a déja quelques années par une Lettre qui fut alors rendue publique, qu'il n'étoit point le Prophéte Elie, & qu'il n'avoit jamais cru l'être, la chimére du Vaillantisme est actuellement annéantie.

Tous ces faits incontestables sont bien plus que suffisans, pour dissiper le faux nuage par lequel les Antisecouristes se sont efforcés d'obscurcir le Miracle opéré sur Madelaine Durand.

Cependant à entendre parler l'Auteur des Nouvelles, & sur-tout celui de la Réponse, *ce Miracle est si couvert de ténebres*, qu'on *n'auroit* pas *dû en faire mention :* & ces MM. ne font que trop entrevoir qu'ils sont violemment tentés, & qu'ils laissent très volontiers la liberté à leurs Lecteurs, de l'attribuer au Diable. Réponse, &c. p. 67.

XXX. Rép à l'application que fait le Nouvelliste au Miracle opéré sur la Durand, de 2. Propositions qu'il a hazardées contre le respect qu'on doit aux Miracles.

En effet c'est nommément par rapport à ce Miracle, aussi bien qu'à l'égard de ceux qui ont été opérés sur Marguerite-Catherine Turpin & sur Charlotte la Porte, que le Nouvelliste fait la réflexion si capable d'induire en erreur, qu'*on ne peut nier raisonnablement que le démon ne puisse opérer quelques guérisons corporelles.**

Mais, quoi! Est-ce donc de pareilles guérisons que le démon peut faire ? N'est-il pas démontré dans ma *Dissertation sur l'Autorité des Miracles*, que ce misérable Serpent ne peut guérir aucune maladie réelle que par le moyen des remédes qu'il indique ? Dieu même ne nous a-t-il pas déclaré dans l'Ecriture, „ que lui seul peut rendre la santé." *Ego Dominus sanator* . . . C'est-moi, *ajoute-t-il*, qui gueris toutes „ les maladies, & qui retire des bras de la mort : *Qui sanat omnes infirmitates tuas*, „ *qui redimit de interitu vitam tuam* . . . Ouï, Seigneur, c'est vous seul qui dis- „ posez comme il vous plaît, de la mort & de la vie : c'est vous seul qui nous con- „ duisez aux portes de la mort & qui nous en retirez : *Tu es enim, Domine, qui* „ *vitæ & mortis habes potestatem, & deducis ad portas mortis & reducis.*"

* N. du 21. Janv. 1742. Art. X.

Exod. XV. 26 Ps. CII. 3. & 4 Sagesse, XVI. 13.

Au reste une multitude de preuves se présentent en foule pour convaincre tout esprit impartial, que le Maître Souverain de la vie & de la mort a pû seul retirer Madelaine Durand de l'état absolument incurable où elle étoit réduite. Mais ne choisissons parmi ces preuves que celles qui font paroître à découvert l'opération du Créateur.

Je ne m'arréterai donc point à répréfenter ici l'état horrible où le virus du cancer, répandu dans tout le sang de cette moribonde, avoit fait tomber tout son corps : je ne

ne remettrai point sous les yeux du Lecteur la triste peinture que font nos Témoins de la figure étique, de la couleur pâle & livide, & de l'odeur cadavéreuse qui caractérisoit dans cette malade les plus frappans simptômes d'une mort prochaine. Il me suffira de relever seulement quelqu'une des principales circonstances de la maladie & de la guérison, pour prouver invinciblement qu'un tel Miracle n'a pû être opéré que par la main de Celui dont la puissance est sans bornes.

J'ai déja démontré ci-dessus, que lui seul a pû rendre sa premiére nature à une mâchoire *carnifiée* qui avoit perdu toutes ses qualités osseuses, tous les vaisseaux qui la nourrissoient & tous les liens qui tenoient ses feuilles, & qui avoit été metamorphosée en une substance cancéreuse qui loin d'être une partie vivante, reguliérement organisée, n'étoit plus qu'une masse dure, compacte & vénimeuse, dont il sortoit sans cesse le poison le plus pernicieux.

Ajoutons que la maniére dont le bout du cancer qui sortoit de sa bouche, a été guéri sans aucune cicatrice, malgré toutes les coupures qui y avoient été faites, est incontestablement supérieure & contraire aux loix perpétuelles qui régissent la nature, suivant lesquelles nulle incision qui entame les chairs, ne peut se réformer que par une cicatrice, qui est un corps d'une structure fort irreguliére & toujours très apparente.

Enfin la cessation subite de l'hémorragie par l'eau qui devoit au contraire la rendre plus abondante, la peau transparente qu'on vit naître tout à coup pour boucher tous les trous des vaisseaux coupés, & une multitude d'autres circonstances plus merveilleuses les unes que les autres, telles par exemple que les rudes pénitences & les jeûnes au pain & à l'eau pendant lesquels la malade rétablissoit sa santé avec une promptitude sans exemple, & engraissoit à vûe d'œil; ne font-elles pas autant de Prodiges manifestement Divins? Et lorsque de tels Prodiges sont couronnés par la guérison parfaite d'un cancer jugé absolument incurable, par tous les Maîtres de l'Art qui l'ont examiné, à moins d'une opération qui dans le fait étoit évidemment impraticable; n'est-ce pas chercher à tromper ses Lecteurs, que d'appliquer à un si grand Miracle la captieuse Proposition que *le démon* peut *opérer quelques guérisons corporelles*?

Voici encore une autre Proposition erronée, par laquelle le Nouvelliste tâche de rendre suspect le Miracle que Dieu a fait en faveur de Madelaine Durand.

Ils s'efforce d'insinuer que les Guérisons Miraculeuses exécutées par des Secours violens, peuvent être des épreuves de la part de Dieu; auquel cas loin de les justifier, elles prouveroient que ces Secours sont de si grands crimes, qu'ils méritent que Dieu aveugle & endurcisse par des Miracles ceux qui les demandent & ceux qui les donnent.

Mais cette seconde objection est encore plus révoltante que la premiére. En effet n'est-il pas de la derniére évidence que la petite Durand a agi par une impression surnaturelle, dont elle n'étoit que l'instrument actif & passif? Or peut-on ne pas attribuer à Dieu cette impression, lorsqu'on voit qu'il l'a sur le champ autorisée par un grand Prodige, qui non seulement l'a empêchée d'être meurtriére, mais qui l'a même rendue guérissante: & qu'en même tems que cette opération sanglante détruisoit une partie extérieure du cancer, Dieu en annéantissoit invisiblement une autre où les cizeaux ne pouvoient pénétrer; & qu'enfin toutes ces opérations ont été canonisées & couronnées par un Miracle de guérison où éclatte visiblement la Toute-puissance de Celui qui seul par des moyens directement contraires opére tout ce qu'il veut & emploie à la guérison des corps ce qui de sa nature n'est propre qu'à les faire périr?

XXXI. Rétractation du Nouvelliste par rapport l'application précédente.

Aussi le Nouvelliste n'a-t-il pas osé soutenir jusqu'au bout l'application de ces deux Propositions, qu'il avoit trop légerement hazardée contre les Miracles opérés par les grands Secours.

L'Auteur de la *Réclamation* lui en ayant fait des reproches auxquels il n'avoit rien à ré-

répondre, il a pris le sage parti de se dédire en quelque façon de ce qu'il avoit témérairement avancé sur ce sujet.

„ Il est, *dit-il*, d'autant plus étonnant (qu'on) nous impute (d'avoir insinué) que „ les guérisons miraculeuses liées aux grands Secours doivent s'attribuer au démon... „ que de notre part nous n'avons porté nul jugement au sujet de ces guérisons . . . „ nulle sorte de décision que le démon en soit le principe . . . (Et à l'égard de) l'autre reproche (qu'on nous fait d'avoir dit, que) les miracles liés aux grands Secours, „ s'ils sont Divins, sont une épreuve de la part de Dieu, jamais nous ne nous sommes exprimés de la sorte. Au contraire loin de rien affirmer touchant les desseins „ que Dieu peut avoir eû .. (en faisant ces Miracles) nous avons demandé tout simplement, si, quand il seroit certain que Dieu auroit opéré ces guérisons, il seroit „ également certain qu'il les auroit opéré pour autoriser l'exception des régles, &c." Nouv. Eccl. du 21. Fev. 1743 p. 26. col 2.

Voilà donc le Nouvelliste qui déclare bien précisement, qu'il n'a jamais eû aucune intention formelle d'appliquer *aux guérisons Miraculeuses liées aux grands Secours* aucune des deux Propositions en question: qu'il n'a point eû le dessein de porter aucun *jugement* sur ce *sujet*, ni de faire aucune *sorte de décision*, & qu'il ne prétend pas même avoir jusqu'à présent pénétré les *desseins que Dieu peut avoir eû* en opérant ces Miracles.

Ainsi ces deux Propositions qui nous ont coûté tant de larmes, n'étoient que de simples soupçons sans aucun fondement, que des Proposition en l'air que le Nouvelliste avoit jettées au hazard sans aucune relation précise aux Miracles qui décident pour les grands Secours, sans prétendre de sa part en tirer aucun avantage pour répondre à ces Miracles & les rendre suspects aux Fidéles; en un mot, sans vouloir s'en servir pour porter, ni faire porter aux autres, aucun *jugement* sur ces Merveilles Divines.

Que Dieu en soit béni! Nous voilà à cet égard satisfaits en quelque façon. Car tout ce que nous souhaitons sur ce sujet, c'est que ces deux Propositions ne fassent plus aucune mauvaise impression, qui empêche les Fidéles de reconnoître la main de Dieu dans ces œuvres de sa Toute-puissance, & de profiter des lumiéres qu'elles répandent dans les cœurs qui y sont disposés par la foi.

Mais pour que notre satisfaction fût complette, il faudroit que M. Poncet reconnût également qu'il s'est écarté de la Vérité & des principes de la saine Théologie, dans tous les endroits de sa *Réponse* qui sont infectés tantôt de l'une, tantôt de l'autre de ces deux Propositions, qui servent comme de fondement à un grand nombre de ses raisonnemens.

XXVII. Rép. à l'objection que la Durand s'étant donné les Secours à elle-même, son Miracle ne conclud rien pour justifier les Secours donnés par des mains étrangeres.

A l'égard de l'Auteur du *Mémoire Théologique*, il a été trop prudent, & il est trop circonspect, pour employer tout ouvertement de pareilles Propositions dans son Ecrit.

Mais voici le tour qu'il a pris pour tâcher d'éluder la Décision que Dieu a faite en faveur des Secours violens, par les Prodiges & le Miracle de guérison qu'il a opérés sur la petite Durand.

Il n'a point nié que ce ne fût Dieu qui eût fait ce Miracle. Il semble même avouer que cette Merveilleuse guérison décide en faveur des Secours cruels & meurtriers que se donnoit cette jeune Convulsionnaire. Mais il soutient que ce Miracle ne conclud rien pour justifier les énormes Secours que se font donner d'autres Convulsionnaires.

„ Cette jeune Fille, *dit-il*, poussée par la force impétueuse de sa Convulsion, (ayant) „ fait non librement sur elle-même les incisions (qui lui ont procuré sa guérison, il „ ne) s'ensuit point qu'on doive donner librement des coups assommans à une autre „ personne en Convulsion qui les demande."

Ce célébre Auteur convient donc que Madelaine Durand, *poussée par la force impétueuse de sa Convulsion*, c'est à dire, par un Instinct qui venoit de Dieu, *a fait non librement sur elle-même les incisions* qui lui ont procuré sa guérison. Cette guérison étant incontestablement un Miracle Divin, il est donc évident que, selon le Sistême

même de ce Docteur, c'est Dieu qui a fait faire à cette petite Fille ces *incisions sur elle-même*: car l'Auteur du Miracle l'a été sans doute du moyen par lequel il s'est opéré. Mais ne s'ensuit-il pas de cet aveu, que ces incisions, quoique très meurtriéres de leur nature, bien loin de blesser la Loi Divine, étoient au contraire une exécution de la volonté du Très-haut, toujours infiniment sainte? Or si dans ce tems de Prodiges Simboliques & Prophétiques, les Secours meurtriers entrent dans l'arrangement de ses vûes, dans le plan de ses conseils, pourquoi ne pourroit-il pas également inspirer à d'autres Convulsionnaires que la petite Durand, de se faire donner de violens Secours?

Quand un Convulsionnaire en demande, toute la difficulté n'est donc que de savoir si c'est Dieu qui lui inspire de le faire. Mais ce Dieu de Bonté en donne toujours des preuves suffisantes pour les cœurs simples & droits: & par exemple, lorsqu'il rend un Convulsionnaire invulnérable aux coups terribles qu'il lui fait souhaiter avec une confiance inébranlable & demander avec le plus vif empressement, n'est-ce pas un ordre très clair par lequel il nous déclare expressément que sa volonté est qu'on les lui donne? Car peut-on douter qu'il ne veuille qu'on fasse paroître ce Prodige, qu'il n'a pas fait sans des desseins dignes de sa sagesse infinie & de sa miséricorde toute gratuite?

Aussi est-il très aisé de reconnoître que les Merveilleux Prodiges que ces Secours mettent en évidence, sont différens Signes très édifians, très consolans, fort instructifs, que sa bonté présente à nos yeux pour augmenter notre foi, notre confiance, notre courage, pour nous prédire de très grands Evenemens, & pour nous y préparer.

Au reste toutes les subtiles objections que les Antisecouristes ont faites contre ceux qui donnent de violens Secours aux Convulsionnaires, retombent avec encore bien plus de force non seulement sur le respectable Magistrat qui a acheté exprès des cizeaux pour les fournir à la petite Durand, sachant parfaitement l'usage qu'elle en avoit déja fait & qu'elle en vouloit faire encore; mais aussi sur tous les Spectateurs qui ont laissé tranquillement faire à cette Convulsionnaire les sanglantes opérations qui lui auroient donné la mort, si leur effet naturel n'avoit pas été, un moment après, arrêté par un grand Prodige qui a tout d'un coup guéri parfaitement ces plaies, en les couvrant d'une peau subitement régénérée.

Piéce justificative, p. 7. col. 2.

Car il est digne de remarque que la petite Durand n'étoit point dans un état invulnérable, lorsqu'elle a fait sur elle-même ces sanglantes coupures: ainsi ses Assistans n'étoient pas avant l'évenement autorisés à consentir à ces dangereuses opérations par un Prodige fait auparavant tout exprès pour donner un appui sensible à leur confiance. Ils n'avoient proprement avant qu'elle se fît sa premiére incision, qu'une certaine persuasion intérieure que l'instinct surnaturel qui la faisoit agir venoit de Dieu: persuasion qui étoit principalement fondée sur les Prédictions qu'elle avoit faites, & qui avoient déjà été autorisées par plusieurs Prodiges.

Cependant leur confiance & leur foi ont été recompensées de Dieu, par la vûe d'un grand nombre de Merveilles suivies d'un Miracle incontestablement Divin, qui a été l'Apologie complette de tout ce qu'a fait à cet égard la petite Durand, & de tout ce que les Spectateurs lui ont laissé faire.

Que tout Lecteur qui cherche sincérement la vérité confronte cette Décision Divine avec celle des Théologiens Antisecouristes.

Réclam. Part. 2. p. 7.

„ Si les Magistrats, *dit l'Auteur de la Réclamation*, & les autres religieux Specta-„ teurs que l'annonce du Prodige avoit rassemblés, eussent pris l'avis du Nouvelliste „ & de son Conseil, ces Théologiens ne leur eussent-ils pas répondu selon leurs prin-„ cipes, que loin d'applaudir & de prendre part à cette opération naturellement meur-„ triére, ils devoient y résister de toutes leurs forces jusqu'à lier les mains à la Con-„ vulsionnaire, sous peine d'être déclarés coupables de tenter Dieu, de substituer les „ instincts aux Régles, & de violer le V. Commandement *qui défend* non seulement

„ *de*

„ *de donner*, mais de laisser donner, si on peut l'empêcher, *un coup violent qui doit* „ *naturellement blesser ou ôter la vie.*"

Mais à la Décision de qui devons-nous plûtôt nous soumettre, ou à celle de Dieu, ou à celle des hommes? A celle du premier principe de toute Vérité, ou à celle de quelques Théologiens qui, quoiqu'ils en disent, sont très capables de se tromper?

„ Qu'on cesse donc de chicaner, *continue l'Auteur de la Réclamation*, & qu'on re- „ connoisse dans le Miracle de Madelaine Durand & dans la Prédiction exacte qu'elle „ en avoit faite, une preuve certaine que Dieu veut en ce tems de Prodiges employer „ à la guérison des infirmités & au soulagement des douleurs, les moyens qui naturel- „ lement y sont le plus contraires. Mais comment s'exécutera ce dessein du Seigneur? „ Comment se manifestera le Prodige inouï de coups guérissans & soulageans, si l'on „ s'accorde à refuser obstinément tout Secours aux Convulsionnaires?" *Ibid.*

Au lieu d'embarrasser les cœurs simples & droits par de petites subtilités, qu'on écoute avec nous la Décision du grand Colbert: „ Si les Convulsions (*à Secours & „ autres*) ont contribué à ces Miracles de guérison, elles doivent être attribuées en pre- „ mier à la même cause qui a opéré les guérisons: si au contraire les Convulsions „ étoient propres par leur nature à empêcher la guérison, elles la rendent plus mer- „ veilleuse, & relevent l'opération de Dieu, loin de l'obscurcir. C'est le jugement „ que nos Péres ont porté constamment, soit de ces guérisons Miraculeuses, soit des „ Convulsions qui les précédoient ou accompagnoient, & leur jugement doit faire „ notre Régle." Inst. de 1735. 3. Vérité. Oeuvres de Colbert, Tom. II. p. 202.

XXXIII. Miracle opéré sur la sœur Scholastique, par lequel Dieu a expressément déclaré que ceux qui déchirent l'œuvre des Secours violens, méritent punition, & qu'au contraire il récompense ceux qui par son impression se soumettent à en recevoir.

Voici encore un autre Miracle par lequel Dieu a même expressément déclaré que ceux qui décrient l'œuvre des Secours violens méritent punition, & qu'au contraire il récompense ceux qui par son impression se soumettent à en recevoir?

Il est vrai que je ne puis pas produire les Piéces justificatives de ce Miracle, en étant empêché par la crainte d'exposer à la persécution des personnes dévouées à toute Vérité: mais les principaux faits en ont été si publics, qu'on n'osera les contester: & je puis assurer au Lecteur, que le détail que je vais en rapporter, sera pris dans un Mémoire fait par la Miraculée elle-même, & certifié par des Témoins oculaires au dessus de tout soupçon.

Scholastique de Sainte Foi dite Sœur Cabane, sur qui ce Miracle s'est opéré, avoit des Convulsions qui ne laissoient pas d'être fort intéressantes, quoiqu'elle ne se fit donner aucun Secours. Dieu qui l'employoit à publier la nécessité de la Pénitence pour se préparer à la venue du Prophéte qui doit rétablir toutes choses, l'avoit gratifiée du don de la parole, & quelquefois de celui de développer l'intérieur des consciences. Il lui est même arrivé de dire des choses très particuliéres à plusieurs personnes, & de leur rappeller d'anciens péchés qu'elles-mêmes avoient oubliés, & que cette Convulsionnaire ne pouvoit savoir que par révélation.

Cependant Dieu permit pour en tirer par l'évenement sa plus grande gloire, que cette Fille se mît si fort dans la tête que les Secours violens étoient contraires à la Loi Divine, que non seulement elle ne vouloit point absolument en recevoir, quoique sa Convulsion lui en fît quelquefois sentir le besoin, mais même elle déclamoit de toutes ses forces contre les Convulsionnaires qui en demandoient, & contre tous ceux qui leur rendoient ce service.

Mais la suite a fait clairement connoître que l'Eternel, sous les yeux de qui tout l'avenir est comme présent, ne la laissoit ainsi s'égarer dans ses propres idées, que pour rendre plus éclattant le témoignage qu'il la força bientôt après de donner authentiquement en faveur de ces mêmes Secours, pour qui elle avoit eû une si grande opposition.

Pour l'y contraindre, il l'affligea par bien des plaies. Elle sentit d'abord de grands troubles

troubles dans son esprit par rapport aux déclamations qu'elle avoit faites contre les grands Secours. En même tems elle fut assaillie par des maux de tête d'une force inconcevable, & souvent accompagnés de fiévres si violentes & d'un accablement si excessif, qu'elle étoit obligée de rester deux fois 24. heures immobile dans un lit sans pouvoir prendre aucune espéce de nourriture, en sorte que les personnes qui n'étoient pas accoutumées à la voir dans cet état affreux, croyoient qu'elle alloit mourir. A cela se joignirent encore de vives douleurs dans le sein, précisément au même endroit où elle avoit eû autrefois un abcès, qui avoit été miraculeusement guéri dans le commencement de ses Convulsions par l'application d'une Relique de M. de Pâris.

Pendant qu'elle étoit ainsi tourmentée par des souffrances si cruelles, & sur-tout par ses maux de tête insupportables, l'instinct de sa Convulsion lui découvrit que l'unique moyen pour guérir de tous ces maux, étoit de faire une rétractation publique de tout ce qu'elle avoit dit contre les grands Secours, & d'en recevoir elle-même des plus effrayans & des plus terribles.

En même tems cet instinct la força, comme malgré elle, de se coucher à terre, & de crier qu'on lui pressât le front avec le pied le plus fortement qu'il seroit possible.

Dès qu'on l'eût fait, elle éprouva un si grand soulagement, qu'il ne lui fut pas possible de douter, que l'instinct qui lui avoit fait demander ce Secours ne vînt de l'Auteur de tout bien.

Quelques jours après ressentant de violentes douleurs dans le sein & même dans toute la poitrine, elle se vit encore comme contrainte par une puissance supérieure de demander qu'on la frappât à grands coups de bûches sur le sein.

A mesure qu'on le faisoit, les douleurs se dissipoient, & elles cessérent entiérement dès qu'on l'eût frappée avec toute la force que l'exigeoit l'instinct de sa Convulsion.

Depuis ce moment elle n'a cessé de rendre de tout son cœur hommage aux grands Secours, comme étant l'œuvre de Dieu; & elle en a reçû d'aussi violens qu'aucun autre Convulsionnaire.

Il arrive même souvent qu'elle fatigue à l'excès tous ses Assistans, qui ne peuvent suffire à lui donner des coups de bûches avec toute la force qu'elle le souhaite sur ses bras, sur ses jambes, & sur tout le corps: en sorte qu'on a été obligé de loüer pendant quelque tems un homme très fort qui fait le métier de Chartier, pour suppléer au défaut des Assistans, & lui donner tous les coups de bûches dont elle a encore besoin après que tous ses autres Spectateurs ont épuisé toutes leurs forces.

Il seroit trop long de faire le détail de tous ses autres Secours qui sont plus violens & plus étonnans les uns que les autres. Celui que je viens de rapporter suffit pleinemeut pour convaincre qu'ils sont d'un surnaturel éminent. Cependant de peur que les Antisecouristes ne m'accusent de dissimuler le Secours extraordinaire qui fait le fondement de leur censure, je vais en donner le récit.

Après avoir fait bien lier avec des cordes & garrotter toutes ses jupes à ses pieds, elle a été obligée nombre de fois de se faire tenir en l'air la tête en bas & les pieds en haut, & de se faire précipiter la tête sur le carreau à diverses reprises, souvent pendant plus d'une heure, à peu près de la même maniére que les paveurs emploient le pesant instrument dont ils se servent pour enfoncer leurs pavés dans la terre: avec cette différence qu'elle faisoit quelquefois monter sur des chaises les personnes qui lui rendoient ce Secours, afin que sa tête tombant de plus haut, frappât plus rudement sur le carreau.

Voilà par quels terribles Secours Dieu l'a guérie de tous les maux dont il l'avoit accablée dans le tems qu'elle avoit parlé contre cette œuvre qui est son ouvrage, & même de quelques autres incommodités qu'elle avoit toujours eû depuis sa naissance.

Tout ce que les Antisecouristes ont répondu à ce Miracle & aux inductions triom-

phantes

phantes qui en sortent en faveur des Secours, se réduit à trois objections.

La premiére, que lors de ma premiére Edition, je n'avois pas été *exactement informé du fait.* J'en conviens: mais dans celle-ci, tous les faits sont très exacts. Ainsi cette objection ne subsiste plus.

Réponse, &c p. 66.

XXXIV. Preuve que le prétendu Miracle que M. Poncet oppose à celui de la sœur Scholastique, & qu'il prétend s'être opéré sur le Frere Amable Vaillantiste n'est qu'une fourberie manifeste.

La seconde est fondée sur un fait dont il est important de démasquer la fausseté.

Ces MM. soutiennent * qu'il leur est *certainement très aisé de se débarrasser* du Miracle qui a été la suite & comme l'effet des Secours violens reçus par la sœur Scholastique, *en y opposant un fait tout semblable opéré chez les Vaillantistes en preuve que M. Vaillant est Elie.*

„ Lorsque les Convulsionnaires, *ajoutent-ils*, commencérent à débiter cette vision, „ Frére Amable qui est aujourd hui le Chef de cette Secte, se mocqua de cette nou- „ velle découverte comme d'une chimére. La Convulsionnaire qui faisoit cette annon- „ ce lui dit: *Tu le croiras, & si tu t'obstines, tu tomberas dans une maladie dont tu ne* „ *seras guéri que lorsque tu croiras que M. Vaillant est Elie.* La chose arriva comme „ elle l'avoit dit. Le pauvre Frére Amable tomba malade & dépérissoit à vûe d'œil. „ Il disputa long-tems pour se rendre. Enfin il reconnut que M. Vaillant étoit Elie; „ cette confession rétablit sa santé, & il fut parfaitement guéri."

* Réponse, &c. p. 66.

Mais quel rapport cette fourberie manifeste du Frére Amable, qui au surplus n'a jamais reçu de Secours violens, a-t-elle donc avec les merveilleux Prodiges & le Miracle de guérison que Dieu a opérés sur la Sœur Scholastique en témoignage qu'il approuve les plus terribles Secours? Sur quel frivole fondement ces MM. ont-ils pû dire, que *c'est un fait semblable*?

J'ai déjà rapporté ci-dessus qu'en 1733. le Frére Amable confident intime de M. Vaillant, l'avoit accompagné à Metz pour prêcher aux Juifs conjointement avec lui, comme il s'est répandu ensuite, que M. Vaillant étoit le Prophéte que Dieu avoit promis de leur envoyer pour les combler de biens réels, solides, éternels, & les conduire à la véritable Terre Promise; mais que malgré tous les beaux discours du Frére Amable & les grandes libéralités que M. Vaillant avoit fait aux Juifs, ils ne purent faire un seul Prosélyte.

Etant revenus tous deux à Paris, ils jugérent qu'il n'étoit pas encore tems d'y découvrir le surprenant mystére de la transmigration de l'ame d'Elie dans le corps de M. Vaillant, & qu'il falloit y préparer les esprits.

Pour cet effet, M. Vaillant & Frére Amable allérent prêcher dans les maisons la nécessité de se préparer par la pénitence, la priére & les autres bonnes œuvres, à la manifestation de ce Prophéte qui étoit, disoient-ils, sur le point de paroître.

Cependant M. Vaillant ayant été arrêté & renfermé dans la Bastille, Martine & Manon, & suivant toute apparence le Frére Amable d'accord avec elles, s'ennuyérent d'attendre qu'il fût remis en liberté pour publier qu'il étoit ce célébre Prophéte qui doit exercer un terrible pouvoir sur la Gentilité coupable, & y rétablir toutes choses.

Ce fut, ainsi que je l'ai déjà observé, vers la fin du mois de Juin 1734. que Martine & Manon découvrirent cet incroyable mystére par deux discours fort véhémens qu'elles prononcérent l'une après l'autre.

Qui ne se seroit pas attendu que Frére Amable, ce fidele dépositaire des plus secrettes pensées de M. Vaillant, ce zèlé préconiseur de ses vertus, cet ardent promoteur de sa mission extraordinaire, alloit employer tous ses talens pour soutenir ce que venoient de révèler Manon & Martine? Il fit néanmoins tout le contraire, sans doute par la réflexion que toute mission extraordinaire a besoin d'être autorisée par des Miracles.

„ Frére Amable, qui est aujourd'hui le Chef de cette Secte, *dit M. Poncet*, se „ mocqua de cette découverte comme d'une chimére. La Convulsionnaire qui faisoit „ cette annonce, lui dit: *Tu le croiras, & si tu t'obstines, tu tomberas dans une mala-* „ *die dont tu ne seras guéri que lorsque tu croiras que M. Vaillant est Elie.*

Réponse, &c. p. 66.

Jusques-là le récit de l'Avocat des Antisecouristes est très exact : mais ces MM. ont été fort mal informés du surplus des faits qu'ils racontent à ce sujet. Au reste comment n'ont-ils pas eux-mêmes pénétrés le motif qui fit prendre alors au Frére Amable un parti qui sembloit si opposé aux interêts de la *Secte* qu'il s'étoit déjà efforcé d'établir à Metz, & dont il étoit prêt de se rendre le Chef à Paris.

Il est bien vrai qu'aussi-tôt après la menace de Manon le *pauvre Frére Amable*, ainsi que disent ces Messieurs, fit semblant de tomber *malade*, & qu'il allat sur le champ se coucher, en disant qu'il se trouvoit si incommodé qu'il ne pouvoit plus se soutenir. Il est encore vrai qu'il resta pendant plusieurs jours dans son lit, n'ayant pas, disoit-il, la force de se lever : & que pendant ce tems, il ne prit d'autre nourriture que des bouillons, du moins en présence de ceux qui l'alloient voir : mais je m'apperçus que Manon qui restoit presque tout le jour au chevet de son lit & qu'il a depuis épousée, avoit grand soin de lui faire d'excellens consommés, & de lui en donner très souvent. Aussi, bien-loin qu'il *dépérît à vûe d'œil*, selon que disent ces Messieurs, il avoit au contraire très bon visage, & le pouls fort bien réglé.

Comme tout cela s'est passé dans ma maison & sous mes yeux, je puis en rendre un très fidéle compte.

Au reste comme je n'étois point en ce tems-là informé du voyage de Metz qu'on tenoit très secret, & que j'avois alors fort bonne opinion du Frére Amable, je ne portai pas mes soupçons jusqu'à croire que tout cela n'étoit qu'une fourberie : mais je fus seulement convaincu que cette prétendue maladie n'avoit rien de réel, & je crus que ce n'étoit qu'un pur effet de l'imagination du Frére Amable, qui avoit été vivement frappée par les menaces que Manon lui avoit faite.

Je ne lui dissimulai point ce que j'en pensois, & après l'avoir laissé jouer pendant quelques jours cette comédie, je l'exhortai si fortement de sortir de son lit, & de regarder lui-même sa prétendue maladie comme une chimére, qu'il me parut en avoir honte. Il se pressa de déclarer à tous les pénitens qui logeoient avec lui, qu'il reconnoissoit M. Vaillant pour Elie, & il se trouva guéri aussitôt qu'il lui plut de l'être.

Mais comment est-il possible que d'aussi graves Docteurs, des Appellans aussi célébres que les Chefs des Antisecouristes, se soient portés à débiter comme un Miracle, une imposture si grossiére & si manifeste ? Comment ont-ils pû se résoudre à s'en rendre en quelque sorte garands envers le Public, après que la folle entreprise qu'avoit fait le Frére Amable avec M. Vaillant de faire accroire aux Juifs de Metz que ce dernier étoit le Prophéte Elie, a été sue de tout Paris : ce qui a découvert clairement le criminel artifice par lequel le Frére Amable avoit voulu ensuite autoriser cette illusion par une prétendue guérison miraculeuse opérée sur lui-même ? Comment ont-ils osé se récrier dans leur *Réponse*, en s'appuyant sur un fondement si ruineux, qu'*il s'est fait chez les Vaillantistes des guérisons très singuliéres données en signe que M. Vaillant étoit le Prophéte Elie*... & qu'*il sera impossible* à l'Auteur de la Réclamation *de faire voir que les Miracles qu'il produit en faveur des Secours*, *sont plus grands que ceux qui* sont *présentés par les Vaillantistes ?*

Réponse, &c. p. 54. & 55.

Quoi ! les changemens de toute espéce dans les os de Marguerite-Catherine Turpin sous la violente impression des plus énormes Secours ; la création des jambes de Charlotte la Porte après l'âge de 50. ans, les os de ses hanches diminués, sa bosse applatie & toutes ses côtes changées de longueur sous le poids de Secours très violens ; la guérison parfaite d'une maladie aussi affreuse & aussi évidemment incurable, que celle de la petite Durand ; celle de la Sœur Scholastique, par un nombre innombrable de coups de bûches donnés avec tant de force qu'ils auroient brisé des barres de fer ; ne sont pas des Merveilles plus grandes que la guérison simulée du Frére Amable d'une maladie arti-

artificieuſe, qui ne conſiſtoit que dans une prétendue foibleſſe qui n'avoit aucun ſigne apparent !

Par quelle fatalité des Théologiens qui ſe vantent d'être privativement à tous autres *les Deffenſeurs des Régles*, ſe ſont-ils donc déterminés à vouloir éblouïr le Public par une telle ſuppoſition, & emploient-ils de pareils moÿens pour rendre ſuſpects pluſieurs Miracles inconteſtablement Divins, mais qui ne leur plaiſent pas, parce qu'ils réprouvent une Déciſion qu'ils ont faite trop à la hâte, & qu'ils veulent ſoutenir contre le Témoignage de Dieu-même ?

Auſſi leur réponſe à nos Miracles, & ſinguliérement l'uſage qu'ils ont voulu faire des faux miracles des Vaillantiſtes, ſans ſe mettre en peine de fournir par là des armes contre eux-mêmes aux puiſſans Adverſaires de l'Appel, a-t-elle extrêmement ſcandaliſé tous les Fidéles qui ont un vrai reſpect pour toutes les œuvres de Dieu.

XXXV. Réponſe aux ſoupçon que l'Auteur du Mémoire Théologiq. tâche de répandre contre les Miracles & les Prodiges que Dieu a fait ſur la ſœur Scholaſtique.

L'Auteur du *Mémoire Théologique* ne l'a pas ignoré ; & c'eſt ce qui l'a engagé à ne plus faire aucune mention dans ſon Ecrit, de ces miracles qui n'ont d'être que par le menſonge. Pour toute réponſe aux Miracles & aux Prodiges très réels que Dieu a fait en faveur de la Sœur Scholaſtique, expreſſément & préciſément en témoignage que l'œuvre des grands Secours eſt la ſienne, il s'eſt ſeulement efforcé de jetter des ſoupçons ſur l'Auteur de toutes ces Merveilles.

Mais tous ſes ſubtils raiſonnemens & toutes ſes exclamations à ce ſujet, ne ſont manifeſtement qu'une déclamation toute pure, puiſqu'ils n'ont pour unique prétexte qu'un des Prodiges par leſquels il a plû au Tout-puiſſant d'exécuter cette guériſon évidemment Miraculeuſe.

Qu'appelleroit-on, s'écrie-t-il, *Secours indécens*, *ſi ce n'en étoit pas un* ... *de ſe faire tenir en l'air*, *la tête en bas & les pieds en haut ?* — Mémoire Théol. p. 65. col. 2.

Cela poſé, *un pareil fait* (c'eſt à dire la guériſon Miraculeuſe de cette fille) *n'eſt pas capable d'autoriſer* ... *une indécence ſi frappante.* — Ibid. p. 66. col. 1.

Mais *toutes ſes juppes*, ainſi qu'il le rapporte lui-même étoient ſi *bien liées* & ſi bien *garottées à ſes pieds*, qu'on ne voyoit pas même le bas de ſes jambes. Or en ce cas cette *indécence* qui paroît ſi *révoltante* à cet Auteur, n'eſt qu'une indécence apparente, une indécence d'opinion, une indécence qui n'eſt pas intrinſequement & eſſentiellement criminelle, mais ſeulement qui peut être capable de révolter les imaginations trop vives, de ſcandaliſer la fierté d'une certaine ſageſſe humaine, & de bleſſer les ſcrupuleux dehors d'une modeſtie que l'eſprit de cenſure porte quelquefois à l'excès. — Ibid. p. 65. col. 1.

A l'égard de pareilles actions, lorſqu'elles ſont accompagnées de grands Prodiges, on doit alors conſidérer attentivement quel en eſt le motif, quels effets elles ont produit, & quelle en a été la fin.

Ici le motif eſt manifeſtement de la part de la Convulſionnaire, de faire la volonté de Dieu & d'obtenir de lui ſa guériſon par ce moyen que l'inſtinct de ſa Convulſion lui indique : & de la part des Aſſiſtans, de ſoulager une perſonne qui ſouffre, de coopérer aux œuvres de Dieu, & de ſervir à faire paroître une admirable Merveille par la vûe de laquelle il fait naître de très pieux ſentimens dans les cœurs droits.

En effet un auſſi grand Prodige que celui qui rend ſalutaire & guériſſante une opération capable naturellement d'écraſer la tête, bien loin d'exciter la concupiſcence des Spectateurs, ne leur met-elle pas au contraire très vivement ſous les yeux des preuves ſenſibles & palpables de l'exiſtence & même de la préſence d'un Etre Tout-puiſſant qui renverſe quand il lui plaît les loix de la nature ? Or combien une telle vûe n'eſt-elle pas propre à augmenter leur foi, & à leur donner des ſentimens qui ne reſpirent que la piété, ſur-tout lorſqu'ils voient qu'un Miracle de guériſon fait enfin le couronnement de ces Prodiges bienfaiſans ?

Ainſi l'indécence d'opinion que nous reproche ici cet Auteur, bien-loin d'ê-

d'être réellement fcandaleufe, étant propre au contraire par fes motifs, fes circonftances & fa fin, à produire des effets falutaires dans les corps & fanctifians pour les ames, n'eft donc pas une raifon fuffifante pour enlever à Dieu de grands Prodiges illuftrés par une guérifon Miraculeufe tels que ceux dont il s'agit: & ce feroit une témérité criminelle de les donner au diable fous un prétexte fi léger, ainfi que femble le vouloir faire l'Auteur du *Mémoire Théologique.*

Au refte il ne faut pas croire que les Miracles dont je viens de rendre compte, & qui font rapportés dans ma premiére Edition, foient les feuls que Dieu ait exécutés par des Secours violens. Les Théologiens Antifecouriftes n'ignorent pas eux-mêmes qu'il y en a eû quantité d'autres. Ces MM. fe font même efforcés de répondre à quelques-uns, que d'autres Auteurs que moi leur ont objecté. Mais il me femble aifé de faire voir que leurs réponfes ne font bonnes qu'à manifefter de plus en plus qu'ils n'ont rien de folide, ni même de fpécieux à y oppofer.

XXXVI. Recit des deux Miracles opérés fur la petite Aubigan, & éclairciffement de la meprife qui à été l'unique fondement de la reponfe que l'Auteur du Memoire Theolog. a faite à ces deux Miracles.

En voici un Exemple bien frappant dans la maniére dont s'y eft pris l'Auteur du *Mémoire Théologique*, pour tâcher de donner quelque défiance des deux Miracles opérés fur la petite Aubigan.

Il eft de notoriété publique & avoué même par cet Auteur, que les deux jambes de cette Fille avoient toujours été, jufqu'à la mémorable Epoque des deux Miracles faits fur elle, fi crochues & fi extraordinairement pliées en arc, qu'elle ne pouvoit marcher que fur le côté des pieds.

Dans le tems précifément que ceux des Docteurs & Théologiens Appellans qui étoient de la Conférence formée vers la fin de 1732. fe débattoient le plus vivement fur l'idée qu'on devoit prendre des Convulfions & des Secours violens, cette Fille déclara en Convulfion, qu'un tel jour & à telle heure elle frapperoit à grands coups de battoir fa jambe droite qui étoit la plus crochue, & que fous ces coups Dieu la redrefferoit, l'allongeroit & lui redonneroit une forme parfaitement réguliére, afin de faire clairement connoître que l'œuvre des grands Secours eft fon ouvrage.

On prit toutes les précautions néceffaires pour fe garentir contre toute efpéce de fupercherie, & éprouver fi cette Prédiction fi précife s'accompliroit réellement.

Le jour indiqué on mena cette Convulfionnaire chez M. de Rochebouet Curé de S. Germain le Vieux à Paris, dont les vives lumiéres égaloient l'ardente piété, & chez qui s'affemblérent plufieurs perfonnes confidérables, quelques-unes même de fentimens différens.

Avant l'heure marquée on mefura devant tout le monde la hauteur de la jambe droite de cette Fille: & tous les Spectateurs examinérent à loifir jufqu'à quel point elle étoit pliée.

Cependant le moment prédit arrive. La Convulfionnaire prend fon battoir: fe frappe la jambe droite à coups redoublés: & dans l'inftant l'os crochu fe redreffe, la jambe s'allonge prodigieufement, & le pied fe replace dans fa fituation naturelle.

Sur le champ on mefure cette jambe, & on vérifie en préfence de toute l'affemblée faifie d'étonnement, que cette jambe avoit crû fubitement de plus de quatre pouces.

Le Curé, chez qui ce Miracle venoit de fe faire, en envoie auffitôt avertir les Docteurs & les Théologiens qui étoient affemblés dans la Conférence. Plufieurs d'entre eux y accourent & vérifient eux-mêmes que la jambe droite qui venoit d'être redreffée & allongée, avoit plus de trois pouces de longueur que la gauche, qui avant ce Miracle n'étoit pas fi pliée ni fi courte que la droite.

IV. Lett à un Ami p. 6. & dans la III. Add. aux Nouv. Eccl. de 1742. p. 9.

Un de ces MM. de la Conférence a même déclaré publiquement „ que pour être „ pleinement convaincu de la réalité de ce Miracle, il fuffifoit d'entendre les cris „ d'étonnement . . . & de voir la furprife ou plûtôt l'épouvante des Affiftans, à qui „ Dieu venoit de rendre fa préfence fi fenfible: qu'entre autres M. de la Croix l'Ar- „ chidiacre

„ chidiacre & M. Arouet en étoient tout hors d'eux-mêmes."

Il y eut néanmoins un autre de ces MM. qui étant très prévenu contre les Secours violens, refusa de reconnoître ce Miracle pour Divin.

Il opposa que le redressement de cette jambe, loin d'être utile à cette Fille, ne lui causoit au contraire qu'une incommodité encore plus considérable que celle qu'elle avoit auparavant; attendu que la jambe redressée étant devenu beaucoup plus longue que l'autre, cette Fille ne pouvoit plus marcher qu'en boitant excessivement : & l'ayant fait tenir tout debout sur ses pieds, il fit observer aux Assistans, comme si c'étoit une chose capable d'obscurcir l'éclat de ce Miracle, que cette Fille n'étoit pas plus grande qu'auparavant cet allongement prodigieux : ce qui étoit véritable, parce que pour pouvoir se soutenir sur ses deux pieds, elle étoit obligée de plier extrémement le genou de sa jambe droite, en sorte que sa jambe gauche qui n'étoit point allongée, portoit presque tout son corps.

Mais la Convulsionnaire éclairée par un instinct Divin, lui répondit que dans cinq jours Dieu feroit à sa iambe gauche la même opération qu'il venoit de faire à la droite, & qu'alors l'utilité de ces deux Miracles seroit pleinement manifestée.

Cette seconde Prédiction a eû, ainsi que la premiére, une exécution complette. Elle eut même encore un plus grand nombre de Témoins, parmi lesquels se trouvérent plusieurs Chirurgiens, qui ne pouvant croire le premier Miracle, s'empressérent de venir voir si le second s'opéreroit effectivement.

Au jour & à l'heure marquée la Convulsionnaire prend son battoir : & pendant qu'elle s'en frappe la jambe gauche de toutes ses forces, cette jambe change de figure à la vûe de tous les Assistans. Elle se redresse & s'allonge autant que la jambe droite : en sorte que cette Convulsionnaire en se tenant également sur ces deux jambes, se trouva dans ce moment plus grande de trois pouces qu'elle n'étoit avant ce double Miracle : & depuis ce jour jusqu'à présent, ses jambes sont restées droites.

Les Chirurgiens ne furent pas ceux qui témoignérent moins d'admiration de ce Miracle. La connoissance qu'ils ont de l'Anatomie, leur faisoit encore plus clairement connoître qu'aux autres personnes, que le Maître de la nature, l'unique Créateur des êtres, avoit pû faire en un moment une métamorphose si évidemment Miraculeuse.

Ils observérent aux Spectateurs, que la structure intérieure & extérieure des os est une chose des plus admirables. Or, disoient-ils, en redressant & en allongeant à coups de battoir des os extrêmement courbés, leur merveilleuse structure auroit dû infailliblement être dérangée, applatie & même en partie détruite : & il n'y a qu'une main aussi habile que celle du Tout-puissant qui ait pû leur conserver tout leur arrangement sous cette violente opération, & donner à toutes leurs parties en les redressant tout à coup & leur faisant ainsi changer d'attitude & de figure, tous les pores, les interstices, en un mot toute l'exacte conformation & la juste simmétrie qui sont absolument nécessaires pour que des os soient capables de recevoir & de profiter de leur nourriture.

Mais comment un Miracle si évident & si incontestable, que des Maîtres de l'Art n'ont pû le regarder sans se sentir pénétrés d'un respect plein d'épouvante, qui les a comme forcés d'en rendre publiquement gloire à Dieu; comment, dis-je, un si grand Miracle n'a-t-il point fait d'impression sur des Théologiens Appellans ?

L'Auteur des Nouvelles, celui des *Reflexions* & le Defenseur des Antisecouristes n'avoient sû qu'y répondre. Mais, l'Auteur du *Mémoire Théologique* n'a pas voulu demeurer court : aussi rien n'est-il plus singulier, plus étonnant, plus incroyable que le fait qu'il s'est avisé d'y opposer.

„ Que penser, *dit-il*, d'un allongement de deux jambes, après lequel une person- Mémoire Théol p. 62. Note.
„ ne n'est pas plus grande qu'auparavant ? . . Le fait fut vérifié par une personne en

 „ pré-

„ préſence de pluſieurs autres . . . Si cette jeune Fille a crû depuis . . . elle étoit „ en âge de croître."

Mais comment cet Auteur peut-il eſpérer de faire accroire à qui que ce ſoit, que cette Fille, après *l'allongement* de ſes *deux jambes*, n'a pas été *plus grande* qu'elle étoit avant ce double Miracle ? Il rapporte lui-même d'après l'Auteur des Lettres à un Ami, que *ſous les coups très violens dont* cette Fille *ſe frappoit*, ſa *jambe qui formoit presqu'un demi-cercle... s'allongea de quatre pouces & quelques lignes*, & *que* 4. *ou* 5. *jours après*, *l'autre jambe s'allongea de même ſous des coups de battoir.*

Ibid.

Puiſque de ſon aveu les deux jambes ſe ſont allongées de pluſieurs pouces, comment ne ſent-il pas lui-même qu'il eſt d'une impoſſibilité abſolue que cette Fille n'en ait pas été plus grande ? Il convient encore qu'avant ces deux Miracles, les jambes de cette Fille étoient ſi courbées, qu'elles formoient *preſque un demi-cercle.* Il eſt d'ailleurs inconteſtable que par l'effet de ces deux Miracles, elles ſont devenues très droites, & qu'elles le ſont encore aujourd'hui : ce que tout le monde a été en état de vérifier depuis 1732. Or c'eſt un des premiers principes de Phyſique, que toute ligne courbée, lorſqu'on la met droite, a plus de hauteur qu'elle n'en avoit auparavant. Il eſt donc de la derniére évidence qu'il y a quelque mépriſe dans le fait qu'avance cet Auteur, puiſque ce fait tel qu'il le préſente eſt phyſiquement impoſſible.

Au ſurplus il n'eſt pas difficile de découvrir en quoi conſiſte cette mépriſe. Tout le mécompte ne vient que de ce que cet Auteur place après l'allongement des deux jambes le fait qu'il raconte (qu'*une perſonne vérifia* que cette Fille n'étoit *pas plus grande qu'auparavant :*) au lieu qu'il eſt certain que cette vérification fut faite, ainſi que je l'ai rapporté ci-deſſus, immédiatement après le premier Miracle, c'eſt à dire dans le tems qu'il n'y avoit encore que la jambe droite qui fût allongée.

Replaçons donc ce fait à ſa véritable datte, pour faire diſparoître les impoſſibilités phyſiques qui s'élevent contre la maniére dont cet Auteur le propoſe. Mais pour lors cet Auteur n'en peut plus tirer aucune induction contre les deux Miracles dont il s'agit ; & ſon objection qui s'évapore comme une fumée, n'eſt propre qu'à prouver que ces MM. ont beau s'alambiquer l'eſprit pour contredire les Miracles opérés par les Secours violens, toute la ſubtilité de leur génie & la fertilité de leur imagination ne peuvent leur fournir que de vains ſoupçons capables de jetter de la poudre aux yeux, mais qui ne ſoutiennent point la replique.

XXXVII. Récit fait par M. Poncet, de l'allongement des jambes d'une Convulſionnaire, par le redreſſement de l'épine du dos qui étoit contournée des deux côtés, & par l'abbaiſſement des deux hanches qui étoient placées deux pouces plus haut qu'elles ne devoient être.

Le Deffenſeur des Antiſecouriſtes n'a eû garde malgré tout ſon zèle de conteſter que le Miracle dont je viens de parler, ne fût un Miracle véritable, ayant lui-même certifié un autre Miracle preſque ſemblable qui a été opéré peu de tems après ſur une autre Convulſionnaire encore bien plus contrefaite que la petite Aubigan.

Cette autre Convulſionnaire avoit l'épine du dos contournée en forme d'une S, & ſes deux hanches étoient placées contre nature bien plus haut qu'elles n'auroient dû être.

L'inſtinct de ſa Convulſion lui ayant promis la réformation de ces difformités ſi elle ſe faiſoit tirer les jambes avec grande force, à certaine heure dans les deux jours qui lui furent preſcrits ; dès le premier jour marqué, tandis qu'on lui donnoit ce Secours, l'épine de ſon dos ſe redreſſa pour la plus grande partie, & une de ſes hanches ſe remit tout à coup à la place ou elle auroit dû être naturellement, ce qui fit que la jambe de ce côté ſe trouva après cette merveilleuſe opération de deux pouces plus longue, ou pour mieux dire plus baſſe que l'autre.

Deux jours après, ſecond jour indiqué, l'épine du dos acheva de ſe redreſſer totalement pendant le même Secours : l'autre hanche deſcendit au même niveau que la premiére ; & les deux jambes ſe trouvérent de longueur égale, c'eſt à dire également deſcendues.

Voici

Voici de quelle maniére M. Poncet rapporte lui-même ce fait dans la grande Lettre qu'il écrivit à M. le Gros le 30. Janvier 1733.

„ J'ai vû, *lui mande-t-il*, vérifier en ma présence un Miracle qui s'étoit fait la nuit „ même sur une Convulsionnaire au milieu de ses Convulsions. Sa jambe s'étoit allon- „ gée de deux pouces. Il y avoit trois Chirurgiens & un Médecin. On les pria de „ revenir deux jours après. Dans ses Convulsions, & en leur présence, sa seconde „ jambe s'allongea : ce qui s'est fait parce que les hanches sont descendues de cô- „ té & d'autre par le redressement de l'épine du dos, qui étoit contournée des deux „ côtés." Lett. du 30. Janv. 1733. à M. le Gros, n. 4.

Si des faits aussi inconcevables n'étoient pas arrivés plusieurs fois & sur différentes personnes, si ces faits n'avoient pas été vûs par un très grand nombre de Témoins au dessus de tout soupçon, & même par plusieurs Maîtres de l'Art ; on seroit peut-être excusable de refuser de les croire. Mais depuis nombre d'années Dieu nous fait voir si souvent de telles Merveilles, & elles ont été si attentivement examinées par un très grand nombre de personnes, qu'il n'y a que ceux qui veulent s'aveugler eux-mêmes qui puissent les révoquer en doute. Voy. ci-devant. p. 46.

A l'égard de ce Miracle-ci, c'est le plus grand Adversaire des Secours qui en certifie lui-même la vérité, & qui en donne entre autres pour Témoins oculaires *un Médecin & trois Chirurgiens*, qui tous ensemble ont *vérifié* le fait arrivé deux fois sous leurs yeux à deux jours différens, tous deux indiqués d'avance. Ainsi après le prémier fait, ces quatre Maîtres de l'Art ont eû tout le tems d'y faire leurs réflexions & d'examiner à loisir l'état du corps de la Convulsionnaire avant le second fait qui deux jours après, ainsi qu'elle l'avoit prédit, s'est exécuté également en leur présence & dans leurs mains.

La vérité de ce fait & de plusieurs autres encore plus Merveilleux, étant donc incontestable, réprimons les saillies d'incrédulité qui s'élevent dans notre esprit : faisons taire les doutes frivoles que forge notre foible raison, souvent obscurcie par quelque préjugé, & encore plus souvent par la concupiscence qui ne manque guéres de faire efforts pour nous empêcher de croire les Miracles. Ouvrons au contraire notre cœur à l'admiration & à la reconnoissance, en considérant avec respect les changemens Miraculeux qu'il a fallu que Dieu fît pour redresser ainsi presque subitement en deux différentes fois l'épine du dos d'une personne vivante.

Car il a éte nécessaire pour cet effet de changer la longueur de plusieurs os; d'allonger les côtes, qui étant du côté où l'épine s'étoit presque entiérement portée, ne pouvoient être que très courtes; & de racourcir celles qui étoient vis à vis, & qui devoient nécessairement se trouver trop longues, lorsque l'épine en se redressant s'est rapprochée de leur côté. Enfin il a encore fallu, pour faire descendre tout à coup chaque hanche de deux pouces, en rompre toutes les attaches & en former de nouvelles à l'endroit où elles se sont replacées, ou du moins il a fallu allonger d'une maniére très extraordinaire les attaches de ces deux hanches.

Quel autre que le Souverain Maître de la nature peut faire de pareilles opérations dans des corps vivans, sans les blesser, & même sans leur faire aucune douleur ?

Mais quel a été le moyen visible dont il lui a plû de se servir pour opérer de si grandes Merveilles ? Il a seulement commandé à la Convulsionnaire de se faire tirer les jambes avec violence, parce qu'apparemment ce Secours suffisoit pour représenter le Simbole qu'il vouloit alors figurer.

Au reste cette Convulsionnaire est une de celles qui reçoit les Secours les plus terribles, ainsi que l'observe M. Poncet. „ Celle dont les jambes se sont allongées, *ajoute-* „ *t-il dans la même Lettre*, est une de celles qui en demandent de plus violens. Les „ Chirurgiens en furent témoins & épouvantés. On les chargea de l'étrangler quand „ elle Ibid. n. 7

„ elle le demanda. Une personne qui étoit présente, m'a rapporté que le Chirurgien „ qui s'en chargea, en pâlit, dans la crainte de l'avoir fait réellement, ou plutôt de „ l'étonnement d'une pareille opération."

Mais si un tel spectacle est d'abord fort effrayant, combien le pronostic qu'il annonce par l'heureux succès qu'il ne manque jamais d'avoir, est-il consolant pour les Fidéles qui souffrent dès à présent persécution pour la justice, & qui s'attendent à des persécutions encore bien plus grandes, lorsque le Monde opposé aux loix de l'Evangile, à la saine Morale & à la Doctrine de l'Eglise, aura tout à fait résolu de travailler à étrangler la Vérité & tous ses Deffenseurs ?

XXXVIII. Extrait d'un Miracle par lequel Dieu a clairement décidé qu'on l'irrite en refusant de donner de violens Secours aux Convulsionnaires qui les demandent, après qu'il a mis leur corps en etat de les recevoir, & qu'on s'attire ses bienfaits en les leur donnant.

Voici encore un pareil Simbole exécuté sur une petite Fille de trois ans, & un Miracle par lequel Dieu a clairement décidé en faveur des Secours violens.

Mais comme j'ai déjà fait un ample récit de ce Miracle *, je n'en donnerai ici qu'un Extrait pour en rappeller seulement l'idée, autant que cela me sera nécessaire pour réfuter les objections que l'Auteur du *Mémoire Théologique* & celui des *Nouvelles* ont hazardées contre ce jugement rendu par le principe de toute Vérité.

La petite Fille sur qui s'est fait ce Miracle, n'avoit pas encore trois ans, & ne savoit presque point parler dans son état ordinaire, lorsqu'un instinct qui ne pouvoit venir que de Dieu, non plus que les belles Extases où elle tomboit & les Priéres qu'elle faisoit avant que d'avoir presque aucune connoissance; la porta à demander des Secours qui vû son âge très tendre, auroient dû naturellement lui arracher les membres & lui briser le corps. Car pour la guérir des maux qu'elle enduroit, il falloit lui tirer les bras & les jambes avec toute la force possible, & lui enfoncer le poing, ou même le genou, dans l'estomach.

Son pére tout plein de foi, lui donnoit lui-même ces étonnans Secours, après avoir sagement éprouvé que cette enfant étoit alors dans un état Miraculeux qui lui rendoit ces Secours très bienfaisans, & qui en ôtoit tout le péril.

* Ci-dessus, pp. 107. & suiv.

Cependant cette enfant n'ayant point eû de ces Secours pendant quelque tems, sa mére un peu troublée par les discours & Ecrits des Antisecouristes voulut engager son mari à les lui refuser dorénavant, lorsqu'elle en demanderoit.

Le pére & la mére ne s'accordant point à cet égard, convinrent de s'en rapporter à la décision de M. l'Abbé de la Croix leur Directeur qui fut d'avis de faire une Neuvaine au saint Evêque de Senez, afin de connoître par son intercession la volonté de Dieu: & il dit que durant ces neuf jours il ne falloit point donner de Secours à l'Enfant, mais lui faire dire une Priére qu'il indiqua.

Le Directeur, le pére & la mére & quelques autres personnes de piété, du nombre desquels étoit M. le Comte de Novion, commencérent aussitôt cette Neuvaine.

Dieu ne tarda pas à leur répondre: plus ils le supplioient, par l'intercession du saint Pontife, de leur faire connoître sa volonté, plus les douleurs & les plaintes de la petite redoubloient.

Dès le second jour de la Neuvaine, l'enfant, à qui, par le conseil du Directeur, on refusoit les Secours qu'elle imploroit avec ardeur, tomba dans une tristesse profonde. Tous les jours ses maux augmentent, ses forces diminuent, & elle dépérit à vûe d'œil.

Le huitiéme jour de la Neuvaine, M. Isoard Médecin, ami de la maison, vient voir la petite Fille, qu'il examine attentivement: & après les questions qu'il croit nécessaires, trouvant la petite dans un état extraordinaire & surnaturel, il est d'avis qu'on lui donne les Secours qu'elle demande avec tant d'instance & de pleurs. Il juge que le refus qu'on a fait de les lui administrer, l'a mise dans l'état où elle est, & que le seul moyen de rétablir sa santé, est de lui accorder ce qu'elle désire avec une ardeur si étonnante.

Le Directeur ne se rend pas néanmoins à cet avis. La premiére Neuvaine étant finie, il

il décide & conseille qu'on en commence une seconde.

Le quatriéme jour de cette seconde Neuvaine, M. Isoard revient voir la petite, & la trouve en si grand péril, qu'il reproche à ceux qui s'obstinent à refuser à cette enfant les Secours dont elle a besoin, qu'elle *périra avant la fin de la seconde Neuvaine*, & que *Dieu* leur *demandera compte* de sa mort, attendû que *le signe qu'il a bien voulu leur donner de sa volonté est plus que suffisant pour convaincre les plus incrédules.*

Le lendemain le Directeur étant venu la voir, est enfin touché lui-même de l'état où elle est. Il lui demande ce qu'il faut faire pour la guérir. *Il faut*, lui répond-elle, *tirer mes bras & mes jambes.* Il y consent: & le pére l'exécute aussitôt, plein de confiance que par ce moyen Dieu rétablira la santé de la petite mourante.

Son espérance n'est pas vaine. Dès le moment la joie brille dans les yeux & sur le visage de la jeune Fille. Son pére lui donne tout de suite les Secours effrayans qu'elle demande: & les Spectateurs qui voient avec admiration la Bonté Divine répandre ses influences bienfaisantes sur la petite Convulsionnaire, sont témoins que ses douleurs cessent tout à coup entiérement, & que ses forces commencent à revenir. De jour en jour ils voient en elle l'appétit & la gaieté prendre la place du dégoût mortel, de la sombre tristesse, de la langueur deplorable, & de l'accablement excessif qui l'auroient indubitablement conduite au tombeau, étant *le cinquiéme jour de la seconde Neuvaine*, déjà *reduite à l'état d'un enfant en chartre*, dit la Relation.

Peut-on une Décision plus claire, plus précise & plus formelle de la part de Dieu, que celle qui résulte des circonstances qui ont précédé & accompagné ce Miracle ?

Plusieurs personnes de piété se prosternent aux pieds de Jesus-Christ, pour lui demander par l'intercession d'un Saint que les Antisecouristes soutiennent avoir été de leur sentiment, qu'il daigne leur faire clairement connoître, si c'est par un mouvement de son esprit que cette enfant demande des Secours qui devroient naturellement briser ses membres: & en même tems elles le conjurent de la guérir des douleurs qu'elle souffre, sans qu'on soit obligé de lui donner de Secours, s'ils sont contraires à sa loi.

Dieu leur répond d'abord par des prodiges de punition: je veux dire par les souffrances surnaturelles dont il accable cette enfant.

En effet n'est-il pas visible que par ce triste spectacle, il leur déclare nettement, que si elles chassoient de leur esprit les préjugés qui en offusquent la lumiére, elles reconnoîtroient aisément que l'état Miraculeux où il met cette petite fille toutes les fois qu'il lui fait demander ces violens Secours, est une preuve manifeste que l'instinct qui les lui fait souhaiter, malgré la répugnance qu'a la nature pour tout ce qui semble devoir la détruire, vient infailliblement de lui: que comme elles ferment volontairement les yeux pour ne point voir une chose si claire, leurs priéres qui s'opposent directement à ses desseins, ne servent qu'à l'irriter; & que pour obtenir la guérison qu'elles lui demandent, il faut absolument qu'elles y emploient le moyen qu'il leur indique lui-même par la bouche de cette enfant ?

Ces personnes néanmoins s'obstinent à refuser ces Secours & à continuer leur supplications frustratoires: & chaque jour Dieu, bien loin de les exaucer, frappe l'enfant de nouveaux coups, & la réduit presque à la mort.

Enfin elles se soumettent: elles exécutent sa volonté. Dans le moment la justice céde sa place à la miséricorde: & la petite Fille guérit.

Les Théologiens Antisecouristes oseront-ils bien soutenir qu'on a mal fait de donner ces Secours à cette enfant, & qu'il falloit la laisser mourir & commettre un meurtre effectif, pour ne pas enfraindre les régles imaginaires que ces MM. se vantent de puiser dans le V. Précepte ?

Mais s'ils n'osent pousser jusqu'à cet excès la cruelle sévérité de leurs prétendues *régles inviolables*, & s'ils ne sauroient au contraire s'empêcher de convenir qu'on auroit

réellement blessé le V. Précepte, en faisant périr cette enfant par un refus si inhumain, que peuvent-ils donc opposer à cette Décision Divine ?

Aussi les réponses qu'ils y ont faites, ne sont-elles propres qu'à faire connoître qu'ils n'en ont point de bonnes à donner.

Nouv Ecc. du 30. Sept. 1742. à la fin. *C'est une foible ressource*, s'écrie l'Auteur des Nouvelles, *de nous dire que le saint Evêque est pour les Secours après sa mort, qu'il décide la question dans la gloire, & que tel est son avis actuel.*

Mais il n'est pas ici simplement question du sentiment qu'a sur les Secours le S. Evêque de Senez, depuis qu'il habite dans le séjour de la lumiére, & qu'il la contemple à decouvert dans sa source immuable & éternelle. Nous avons de plus en notre faveur le jugement formel de Dieu même, prononcé par un Miracle fait en réponse à des Neuvaines, où on le supplioit ardemment de vouloir bien faire connoître sa volonté; & pour la rendre plus manifeste, il a fait précéder ce Miracle par des circonstances surnaturelles qui prouvent évidemment qu'on est coupable de refuser de violens Secours aux Convulsionnaires qui les demandent, après qu'il a mis leur corps en état de les recevoir, & qu'on s'attire au contraire ses faveurs en les leur donnant.

Est-il possible que l'Auteur des Nouvelles regarde comme *une foible ressource* une Décision du Très-haut si expresse & si claire ?

Il faut nécessairement que cet Auteur ne se soit pas entendu lui-même dans ce qu'il a dit sur ce sujet: car en prenant sa réponse à ce Miracle dans le sens qu'elle présente naturellement, elle est absolument intolérable.

Mémoire Théol. p. 68. Note. Aussi l'Auteur du *Mémoire Théologique*, qui a sû que cette réponse avoit scandalisé quantité de Fidéles, a pris un ton plus modéré. Il s'est réduit à observer, *qu'on ne trouve point là*, dit-il, *une jussion expresse de Dieu... une révélation aussi pleinement certaine que le sont les Préceptes du Décalogue, & qui ait été examinée comme il faut :* c'est à dire, qui l'ait été par les Théologiens Antisecouristes, à qui seuls, selon eux, appartient à présent le droit d'examiner & de décider des Miracles.

Mais tout au contraite n'est-il pas évident, que Dieu les fait pour éclairer lui-même ceux des Fidéles qui cherchent la vérité de tout leur cœur, dans ce siécle de ténébres & d'entêtement où tant de Docteurs & de Théologiens différens sont diversement aveuglés par leurs préjugés & leurs préventions ?

Le surplus de cette réponse, ainsi que la plus grande partie du Mémoire de cet Auteur, n'a pour unique fondement que la fausse supposition que les grands Secours blessent les *Préceptes du Décalogue.* Mais s'ils sont au contraire très conformes au grand Précepte de la charité qui est l'ame de toute la loi, & si Dieu manifeste par des Miracles que c'est lui qui inspire de les demander, & qu'il veut que nous les donnions, lorsqu'il rend les Convulsionnaires capables d'en soutenir sans peine la plus violente impression; que deviennent tous les raisonnemens de cet Auteur, & toutes les autres déclamations que les Antisecouristes ne cessent de faire contre ces Secours qu'ils nomment si improprement meurtriers ?

Au reste il est bon d'instruire le Lecteur, que depuis le commencement de l'année 1745. il est arrivé 3. ou 4. fois que des Secours reçus avec trop peu de confiance ont d'abord blessé & ensuite guéri des Convulsionnaires, ainsi que je l'observerai dans ma III. Proposition, & que je vais en donner actuellement une preuve dans le récit d'un nouveau Miracle.

Il convenoit à la Bonté Divine (avant que de punir aucun Convulsionnaire de ce qu'il s'étoit laissé aller à la défiance pour des Secours si capables d'effrayer) que pendant nombre d'années on eût une expérience continuelle que ces Secours ne faisoient jamais que du bien. Mais après qu'on en a eû des preuves journaliéres pendant quatorze ans, la défiance n'est plus excusable.

Cepen-

Cependant Dieu n'a châtié ces foibles Convulsionnaires qu'en Pére plein de miséricorde : il réserve les traits terribles de sa colére pour les incrédules & les mocqueurs : & on le voit au contraire rassurer les timides par des Miracles, si tôt qu'il les a punis de leur foiblesse par des douleurs d'un moment.

C'est ce qui va clairement paroître dans le récit de la guérison Miraculeuse opérée le 24. Avril 1745. par cent coups de bûches sur une Convulsionnaire qui pendant assez long-tems avoit été fort craintive, mais qui, depuis ce Miracle, est devenue pleine de foi, de reconnoissance, de confiance & de courage.

Quoiqu'elle n'ignore pas à quoi s'expose aujourd'hui une Convulsionnaire en publiant un tel Miracle exécuté sur elle-même par des Secours violens, néanmoins si on l'avoit laissée faire, elle eût été le raconter de tous côtés dans le tems même qu'il venoit d'être opéré : & elle n'a point eû de repos jusqu'à ce que la Relation en ait été faite & qu'elle l'ait signée avec toute la joie d'une personne qui en espére une grande fortune, mais ce n'est pas dans ce monde qu'elle l'attend.

On m'a envoyé cette Relation certifiée non seulement par elle, mais aussi par plusieurs autres Témoins oculaires très dignes de foi, dans le nombre desquels est un Avocat au Parlement. En voici un Extrait fort ample.

XXXIX. Extrait de la Relation d'une guerison Miraculeuse operée subitement & parfaitement par 100. coups de bûches sur un estomach brisé par accident.

„ Le Mercredi 21. Avril étant allée chez M. G... pour lui rendre visite, on m'y „ demanda dans la conversation, si j'avois encore des Convulsions. Je répondis : je „ crois que je n'en ai plus...

„ Etant sortie de chez ce Monsieur vers les 3. ou 4. heures après midi, après lui „ avoir fait cette réponse... j'apperçus de loin un carosse qui venoit fort vîte à ma ren- „ contre, & dont les chevaux étoient si fringans que le cocher ne pouvoit les retenir. „ Je les voyois sauter, se redresser presque droits, & ne point garder de route assurée. „ Comme ils paroissoient accourir sur moi avec beaucoup de force, dans la frayeur „ ou j'étois, je crus pouvoir les éviter en passant promptement de l'autre côté de la „ rue : mais ce fut tout le contraire. Car comme s'ils m'eussent poursuivie, j'étois à „ peine au milieu de la rue, que le bout du timon me frappa rudement dans le creux „ de l'estomach, me renversa à terre sur le côté ; & la violence du coup fut telle, „ que j'en fus jettée jusqu'au mur, sur lequel ma tête porta. Le cocher fit effort „ pour arrêter les chevaux ; mais il ne put empêcher que le timon n'allât encore frap- „ per contre le mur, où le coup fut si violent, qu'il en abbatit une assez grande quan- „ tité de plâtre, que les personnes que mon accident avoit attirées, me firent remarquer „ lorsque je fus revenue à moi.

„ Je m'évanouïs sur le champ : je demeurai long-tems sur la place sans connoissance, „ & on eut beaucoup de peine à me faire revenir...

„ Depuis ce moment je me trouvai extrêmement mal, & ce mal empiroit de jour en „ jour. Je ressentois une vive douleur dans le creux de l'estomach. C'étoit des élan- „ cemens presque continuels, qui se faisoient sentir dans toute cette partie jusques dans „ le dos, & dont la violence augmentoit toujours.

„ J'en perdis aussitôt entiérement l'appétit, ne pouvant presque point manger, ou „ ne le pouvant faire qu'en me forçant & m'incommodant beaucoup. J'avalois avec „ peine, & je sentois que le peu que je prenois de nourriture, ne passoit pas & me de- „ meuroit sur l'estomach qui me sembloit ne pouvoir plus faire aucune de ses fonctions. „ Et je crois devoir ajouter ici que pendant les quatre jours qu'a duré ma maladie, „ je n'ai rien rendu, quoique de tout tems je sois fort réglée pour toutes les fonc- „ tions naturelles.

„ Non seulement les alimens que je prenois, me faisoient mal : la boisson même m'en „ faisoit aussi beaucoup . . . (Et j'avois un) défaut de respiration qui ne me per- „ mettoit pas de boire un verre de suite. Mais le tems où la nourriture me faisoit le

„ plus

„ plus de douleur, étoit environ une ou deux heures après l'avoir prise. J'en prenois „ en conséquence le moins que je pouvois, & seulement deux fois le jour : & néanmoins je sentois qu'elle m'incommodoit de plus en plus, en sorte que le Vendredi „ 23. au soir, je rejettai après souper presque tout ce que j'avois mangé, & j'en fis „ autant après le diner, le lendemain Samedi 24. qui fut le jour de ma guérison.

„ J'avois toute la difficulté possible de respirer : & depuis le moment que je fus „ ainsi frappée, jusqu'à celui de ma guérison, il est constant que debout, assise ou „ couchée, je n'ai pas pu prendre une entiére respiration . . . Et lorsque j'étois forcée d'étouffer, ce qui arrivoit fort souvent, c'étoit toujours avec de très vives „ douleurs. . .

„ Je ne pouvois presque me remuer sans éprouver ces vives douleurs dans l'estomach & dans le dos, ce qui m'arrivoit également dans le lit quoique ce fût la situation où je souffrois le moins. . .

„ J'ai très peu dormi pendant le tems de ma maladie : & encore le peu de sommeil „ que j'y ai pris, étoit un sommeil pesant & d'accablement, qui ne servoit qu'à me „ fatiguer encore davantage.

„ Pour peu que je touchasse extérieurement à l'endroit de l'estomach où le coup „ avoit porté, j'y ressentois beaucoup de douleurs. J'en ressentois aussi une fort grande, quoique moindre, dans le côté gauche sur lequel j'avois été renversée avec tant „ de force qu'il en avoit été vivement écorché. . .

„ Telle fut la situation de mon corps pendant ces quatre jours de maladie : mais „ j'aurois peine à bien décrire quelle fut celle de mon cœur & de mon esprit pendant „ tout ce tems-là. En voici quelques traits.

„ Comme j'avois déjà éprouvé dans plusieurs maladies une protection de Dieu visible & toute particuliére, & notamment dans la maladie dont je fus guérie sur le „ Tombeau du Bienheureux . . . dont on a donné dans le tems une Relation imprimée ; je me sentois en certains momens portée à mettre en lui toute ma confiance, „ & à n'avoir recours qu'à sa puissance & à sa bonté : mais en d'autres momens, & „ c'étoit le plus souvent, j'étois fortement tentée, & je prenois même la résolution „ de faire des remédes. J'avois peine même à écouter volontiers & tranquillement „ ceux qui m'exhortoient après les expériences que j'en avois déjà fait, à mettre ma „ confiance en Dieu seul & à ne point user d'aucun reméde humain. Il me restoit cependant au milieu de ces combats un fond de confiance qui ne m'abandonna point, „ & qui malgré mes incertitudes, me fit user souvent de l'eau du Bienheureux, surtout dans les momens où je ressentois quelque accroissement de mal & quelque redoublement de douleur. . .

Néanmoins „ pour m'étourdir moi-même & dissiper, si je l'avois pû ce reste de „ confiance qui sembloit m'être à charge, voici quelques-uns des raisonnemens que je „ faisois. A la vérité, me disois-je à moi-même, Dieu m'a déja guérie plusieurs „ fois (de diverses maladies;) mais est-ce une raison pour croire qu'il le fera encore. „ Et s'il ne le fait pas, que deviendrai-je? Il ne me doit rien, & en attendant son „ secours je risque de demeurer estropiée pendant le reste de mes jours. Je faisois ces „ raisonnemens & autres semblables, d'autant plus volontiers que j'y étois autorisée & „ confirmée par les discours de (la plûpart des personnes) qui me voyoient, & qui „ ignorant mon état de Convulsionnaire, me conseilloient & me pressoient même de „ faire les remédes nécessaires à cause du danger qu'ils me faisoient entrevoir en les „ différant.

„ Je pris donc, quoiqu'avec une sorte de peine, la résolution d'avoir recours aux „ remédes naturels : & dès le lendemain, Jeudi matin 22. je donnai ordre d'aller chercher un Chirurgien : mais la personne que j'y envoyois étant sur le point de partir,

„ la

„ la Sœur . . . entra dans la maison & l'en empêcha. Elle vint ensuite me parler, & „ me dit que . . . mon Directeur venoit de lui dire qu'il ne croyoit pas que je dusse prendre ce parti, mais que je devois en cette rencontre, comme dans les précédentes, avoir recours à Dieu seul & mettre ma confiance en lui, & qu'assûrément „ je serois guérie. Elle me dit encore que c'étoit aussi sa pensée, & qu'elle se sentoit persuadée que plus je ferois de remédes, plus je serois incommodée.

„ Voyant avec quelle confiance elle me parloit, je lui demandai si c'étoit par l'ordre de son cher Pére. Tout ce qu'elle me répondit, c'est qu'elle se sentoit portée „ & pressée de me le dire.

„ Me trouvant ranimée par ce que me dit cette Sœur, & croyant que c'étoit Dieu „ lui-même qui l'avoit envoyée pour me faire connoître sa volonté, j'empêchai d'aller chez le Chirurgien, & je pris le parti de renoncer aux remédes : mais je ne fus „ pas long-tems dans cette heureuse disposition. Toutes mes premiéres pensées revinrent bientôt, sur-tout lorsque ma chére Mére & d'autres personnes m'exhortérent à „ ne point négliger cette maladie qui pouvoit avoir pour moi des suites considérables. . .

„ Voilà dans quelles agitations je passai d'abord le Mercredi & le Jeudi ; mais le „ soir du Jeudi la Sœur . . . en Convulsion, m'ayant promis que je serois bientôt „ guérie lorsque j'aurois souffert tout ce que mon cher Pére vouloit que je souffre, & „ que je ne devois point penser à me faire saigner ni à faire aucun autre reméde, je „ me trouvai un peu ranimée & consolée: mais ce ne fut pas pour long-tems, & mes „ troubles recommencérent encore plus violens qu'auparavant, lorsque je vis . . . le „ Vendredi 23. & plus encore le Samedi 24. que je crachois le sang tout clair & par „ caillots . . . Alors pensant qu'il n'étoit plus tems d'y remédier, je ne peux dire „ dans quelle peine je me trouvois, & combien en certains momens je me repentois „ & j'étois vivement touchée de ne l'avoir pas fait plutôt. (Car le mal qui augmentoit toujours de plus en plus) augmentoit aussi à proportion mes craintes & mes appréhensions.

„ Je demeurai en cet état jusqu'au Samedi après diné, qu'étant présente aux Convulsions de la Sœur . . . il me vint dans l'esprit de lui demander quand Dieu donc „ me guériroit. Elle me répondit, étant alors dans un état d'Enfance: *Ce sera quand* „ *tu auras plus de foi, que tu croiras que Dieu est assez bon & assez puissant pour te guerir, & que tu ne douteras plus de sa puissance & de sa bonté.* Je me sentis en ce moment toute autre, & je lui répliquai avec beaucoup de sentiment & sans hésiter: Eh „ bien, ma petite, je n'en doute plus : je crois qu'il est assez puissant & assez bon „ pour le faire. *Eh bien*, reprit-elle aussitôt: *Si tu crois, tu seras guérie.*

„ Ces paroles me remplirent d'une telle confiance, que je ne doutai plus du tout „ que je ne dusse être guérie, & je m'y attendois même de façon, que j'étois comme assurée que la journée ne se passeroit pas sans que je le fusse en effet.

„ Je me ressouvins alors que pendant la nuit précédente il m'avoit été dit, par celui „ que j'ai coutume de voir & d'entendre lorsqu'il plaît à Dieu de me visiter dans son „ œuvre, ce que je devois faire si je voulois être guérie. Je n'y avois point du tout „ pensé pendant la journée (en sorte que je l'avois même) entiérement oublié . . . . „ (Ayant déclaré cela) . . . à ceux qui se trouvoient présens, mon Directeur me demanda comment j'avois pû oublier une chose de cette nature ? Je lui répondis franchement, que c'étoit parce que lorsqu'elle m'avoit été dite, je m'étois senti (déterminée à n'en rien faire.) Il me dit d'aller me prosterner dans un coin de la chambre, & d'y prier Dieu de me faire connoître de nouveau ce que c'étoit. Je „ le fis. . .

„ Après avoir prié prosternée quelques momens, j'entrai en état d'Enfance, pen-

„ dant lequel on m'entendit dire: *Je ne puis pas faire ça.* Mon Directeur m'ayant demandé à qui je parlois, je lui répondis: *C'est à mon Papa Elie.* Il me demanda ensuite ce que c'étoit donc qu'il me disoit? Je lui répondis: *Il me dit que quand moi sera en raison, il faut qu'on me donne* 100. *coups de bûches sur mon mal, & que ça me guérira . . . qu'aussitôt après que les cent coups de bûches m'auront été donnés, il faudra me donner à boire un grand verre de l'eau du Bienheureux. . . mais qu'il falloit que je consentisse à recevoir ces* 100. *coups de bûches pendant mon état naturel & ordinaire, qui alloit m'être rendu pour cela pendant quelques momens.*

„ Lorsque je fus revenue à moi, mon Directeur me dit: Voulez-vous être guérie? Je répondis gaiement: Sans doute je le veux. Eh bien, me dit il, si vous voulez recevoir sur votre estomach malade 100. coups de bûches, vous allez être guérie tout à l'heure. Dans ma surprise d'une pareille proposition, il m'échappa de répondre: Est-ce que vous vous mocquez de moi? il me semble que mon mal est assez sérieux pour ne s'en point mocquer. Mais quand je vis le Frére Lévi un des Assistans s'approcher de moi une bûche à la main, je fus saisie de frayeur: je tremblai de tout le corps, & je pleurai... comme une personne qu'on va réellement assommer. Tous ceux qui étoient présens me pressoient de les recevoir, en m'assurant qu'il n'y avoit point pour moi d'autre moyen de guérison, & que si je voulois y consentir, je pouvois être assurée que je serois guérie dans le moment. On se mit en priéres, & on récita tous ensemble le *Veni Créator* & le *Pater.* On me le fit encore réciter en particulier: mais comme je témoignois ne pouvoir absolument m'y résoudre, que j'avois peine à revenir de la surprise qu'une pareille proposition m'avoit causée, & que je repétois sans cesse qu'on vouloit donc me tuer, la Sœur... qui avoit ses Convulsions à l'ordinaire, me vint prendre par le bras, & me dit d'un ton ferme qui m'étonna: *Au nom de Jesus-Christ soumettez-vous, ma Sœur, & recevez ces coups, puisque Dieu le demande de vous.* Je demandai alors qu'on me laissât du moins le tems de prier un moment le bon Dieu, afin de lui demander que si c'étoit en effet sa volonté que je les reçusse, il voulût bien m'y soumettre, puisque, s'il ne m'y soumettoit pas lui-même, je ne pourrois jamais me résoudre à les recevoir dans la peur que j'avois qu'on ne me tuât. Je me mis donc en priéres, & je demandai à Dieu que s'il étoit vrai qu'il exigeât cela de moi, il daignât me mettre (lui-même dans le cœur d'y consentir.)

„ Je n'avois pas encore fini ma priére, que la Sœur .... du même air d'autorité vint me faire relever, & me coucha elle-même à terre sur le dos dans la situation nécessaire pour recevoir ces 100. coups de bûches, Dieu m'ayant mis en ce moment par sa miséricorde dans la disposition où je venois de le supplier de me mettre. Mon Directeur me demanda si je consentois à recevoir ces coups: je répondis que j'y consentois, & qu'on pouvoit me les donner puisque Dieu le vouloit ainsi. On commença à réciter des Pseaumes: je fis le signe de la Croix aussi-bien que celui qui se disposoit à me les donner, & qui me les donna en effet sans différer & sans ménagement.

„ Je sentis vivement le poids & l'impression du premier coup qui me fit un mal extrême, & que je reçus comme un criminel reçoit son coup de grace: mais je ne ressentis ensuite aucun des autres coups, (n'ayant presque plus de) connoissance ni de sentiment: il me sembloit seulement qu'à mesure qu'on me frappoit avec la bûche, cela enlevoit & emportoit tout mon mal... Voilà toute l'idée que j'en avois alors, & qui m'en est demeurée ensuite.

„ Lorsque les 100. coups de bûches m'eurent été donnés, je me réveillai comme d'un profond sommeil.... On me présenta sur le champ un grand verre d'eau mêlée avec de la Terre du Tombeau du Bienheureux Diacre: je le bus sans aucune

„ diffi-

„ difficulté & sans interruption, ce que je n'avois pas pû faire depuis quatre jours : „ & aussitôt après je me relevai pleine de joie, & ne ressentant plus absolument aucun „ mal ... (& au contraire) une joie si grande, que j'aurois bien de la peine à l'expri- „ mer. Il me sembloit que j'aurois été volontiers publier de tous côtés la guérison „ qui venoit de m'être accordée, & cette joie a duré dans cette force pendant plu- „ sieurs jours : & aujourd'hui 27. Avril jour de la datte de cette présente Relation, „ je m'en ressens encore.

„ On dit tous ensemble le *Te Deum* en actions de graces d'un aussi grand bienfait. „ Après quoi pour s'assurer davantage de la certitude de ma guérison, on me fit tousser „ plusieurs fois & avec force, & je le fis avec autant de facilité que j'aie jamais pû le „ faire.... Il pouvoit être alors environ huit heures du soir. Je soupai ensuite .... „ avec beaucoup d'appétit : & je mangeai comme peut manger une personne qui sent „ un grand besoin, & qui n'a pas assez mangé depuis plusieurs jours....

„ Depuis ce moment tous mes maux sont entiérement disparus : je n'ai plus ressenti „ de douleur dans l'estomach, ni dans le dos, ni dans le côté. L'appétit m'est entié- „ rement revenu... Mon estomach a repris ses fonctions ordinaires. Je n'ai plus é- „ prouvé aucune difficulté de respirer : je marche sans peine : je dors aussi bien que „ jamais. En un mot, je me trouve (dans une santé parfaite ainsi que j'y étois) avant „ l'accident du 21. de ce mois, qui a donné lieu à la maladie dont il a plû à Dieu de „ me guérir d'une maniére si merveilleuse.

„ C'est pour en témoigner à Dieu toute la reconnoissance qui lui en est due, pour „ faire connoître à mes Fréres la grace que j'en ai reçue, & pour les inviter à se join- „ dre à moi pour lui en rendre tous ensemble nos actions de graces, qu'après avoir lû „ la présente Relation, je la certifie véritable en tous ses points. En foi de quoi je „ l'ai ainsi signée de ma main. Ce 27. Avril 1745. *Signé*, LA SOEUR SARA.

On ne peut guéres voir un Miracle plus directement opposé que celui-ci à toutes les prétendues régles inviolables par lesquelles les Théologiens Antisecouristes étourdissent ceux qui les écoutent. Cependant ces MM. ne pourront pas nier que ce Miracle ne soit incontestablement Divin.

Il n'y a que Dieu seul qui puisse produire des effets bienfaisans par des moyens qui y sont absolument contraires. *Le démon*, dit S. Thomas, *ne peut rien faire de réel*, *que par la vertu naturelle des causes secondes.* Or quel moyen plus contraire à la guérison d'un estomach déjà brisé, que de le frapper encore par cent coups de bûches avec toute la force possible ? Cependant c'est par ces coups terribles que Dieu a guéri, réparé, régénéré subitement & parfaitement tout ce qui avoit été rompu dans l'estomach de cette Convulsionnaire.

On ne peut pas douter que dans son estomach, il n'y eût eû des vaisseaux considérables qui avoient été cassés, puisque la Miraculée avant sa guérison *crachoit le sang tout clair* & même *par caillots*, & que *le peu* qu'elle *prenoit de nourriture ne passoit pas & demeuroit dans l'estomach* qui sembloit ne pouvoir plus faire aucune de ses fonctions.

Il y a tout lieu de croire, que les poulmons avoient aussi été considérablement endommagés, puisque la *vive douleur* qu'elle souffroit *dans le creux de l'estomach*, lui *faisoit sentir des élancemens presque continuels jusques dans le dos ;* car c'étoit manifestement dans les poulmons, qu'elle ressentoit ces élancemens.

Or quel autre que le Tout-puissant eût pû en un instant réparer toutes ces bréches par des coups, qui n'étoient capables par eux-mêmes que d'achever de briser le reste des nerfs, des veines, des artéres qui n'avoient point été cassés par le timon du carosse, & d'écraser tout le surplus des petites glandes très tendres & très délicates dont l'intérieur de l'estomach est tout tapissé ?

Ici l'opération Divine paroît donc tout à découvert.

Mais

X L. Récit d'une guérison miraculeuse, subite & parfaite, opérée par 198. coups de bûches sur une mamelle réduite dans un état affreux par une humeur brûlante & corrosive qui y avoit déja fait cinq plaies fort larges.

Mais voici un autre Miracle encore plus récent, opéré pareillement par 198. coups de bûches donnés avec une violence extrême sur une mamelle dont toutes les glandes étoient gonflées par une humeur brûlante & corrosive, & qui commençoit à tomber en pourriture par cinq larges plaies toutes dégoutantes de pus, & dont l'odeur infecte & cadavéreuse pronostiquoit que cette mamelle alloit bientôt n'être plus qu'une source de puanteur & un réceptable d'ordures.

Cependant l'état affreux où la Convulsionnaire voyoit son sein gauche, ne diminuoit rien de sa confiance dès qu'elle étoit en Convulsion. Elle annonçoit même avec joie les jours & les momens où son mal alloit augmenter, & déclaroit en même tems que dès qu'il seroit parvenu au point que Dieu avoit déterminé, elle seroit subitement guérie. Enfin elle prédit même que le 10. de Juillet de cette année 1745. ce mal disparoîtroit tout à coup vers les six heures du soir.

En effet ce jour dès les trois heures après-midi, elle commença à se faire donner par intervalles entrecoupés par des priéres, de très violens coups de bûches jusqu'au nombre de cent-quatre-vingts & dix-huit, sur sa mamelle malade, & bien loin que ces coups si terribles & si dangereux lui causassent aucune douleur, ils lui procurérent au contraire une espéce de petit sommeil, pendant lequel son sein fut aussi parfaitement rétabli, que s'il n'avoit jamais eû aucun mal, les chairs pourries par les cinq plaies ayant même été changées subitement en des chairs saines & recouvertes par une peau nouvelle.

Je pourrois citer pour Témoins oculaires de ce Miracle plusieurs personnes dont la probité révérée du Public est au dessus de tout soupçon; mais pour n'en pas exposer un grand nombre à la disgrace des Puissances, je me réduirai à joindre ici la Relation que M. le Gras Avocat au Parlement, m'a faite de cette guérison si merveilleuse, dans une Lettre qu'il a eû le courage de m'écrire sur ce sujet. Je sai qu'il veut bien que je le nomme, & qu'il regarderoit comme un gain de souffrir pour la Vérité.

Cette Relation fera d'autant plus de plaisir à lire, qu'on y trouvera plusieurs circonstances intéressantes que j'ai omises dana mon récit, de crainte que le Lecteur ne se trouvât fatigué par leur répétition.

Relation de ce Miracle.

„ Vers le commencement du mois de Juillet 1745. dans la nuit du 2. au 3. *me mande M. le Gras*, la Convulsionnaire sur laquelle ce fait s'est passé, ressentit de vives „ douleurs à son sein gauche. Ce mal augmenta beaucoup en très peu de tems. D'abord le sein parut très enflammé. Il y vint presqu'aussi-tôt des duretés considérables, que plusieurs personnes du Sexe y virent, & qu'on sentoit même par dessus sa „ robe. Peu après il parut dans la partie supérieure une plaie longue de 15. lignes environ, & large de 10. 12. & 13. lignes qui fut presqu'aussitôt supurante. Dès le 5. „ ou le 6. du même mois, une seconde plaie longue de 12. lignes & large de 5. lignes „ en des endroits & de 7. en d'autres, parut auprès de la premiére, & jetta bientôt „ comme elle du pus considérablement. On s'apperçut dès le commencement que ces „ deux plaies rendoient une odeur infecte.

„ Le 7. on mena cette Convulsionnaire à la campagne, où elle avoit dit que sa guérison devoit s'opérer en faveur de quelques personnes qui y étoient & qui en devoient être témoins.

„ Le lendemain Jeudi 8. du même mois, elle déclara en Convulsion à dix heures du „ matin, que son mal alloit considérablement augmenter. Elle l'avoit pansé ce jour là „ un moment auparavant, & l'on n'y avoit rien remarqué de plus que les deux plaies „ dont je viens de parler. Mais quelques momens après cette annonce, ayant eû besoin d'y toucher, des personnes du Sexe qui l'aidérent, s'apperçurent d'une rougeur fort enflammée qui occupoit tout le bas du sein depuis le mamellon, dans laquelle se formérent en très peu de tems & pour ainsi dire sous les yeux des Specta- „ teurs,

„ teurs, trois nouvelles plaies: la premiére, longue de 15. à 16. lignes environ sur „ 5. 6. & 7. lignes de large: la seconde, de 18. à 20. lignes de long sur 6. & 7. de „ large: & la troisiéme, de 12. lignes environ de long sur 4. 5. & 6. lignes de large. „ Vous verrez la grandeur juste de toutes ces plaies, leur figure & leur situation, sur „ la description du sein malade qne je vous envoie avec la présente.

„ Ces plaies devinrent bientôt si considérables, qu'à quatre heures du soir du mê„ me jour elles jettoient déja presqu'autant de pus que les deux premiéres; & ce pus „ étoit si abondant, qu'il a pénétré vingt-sept linges, l'un après l'autre, sur lesquels „ l'empreinte de ces cinq plaies est encore très bien marquée. Elles rendoient aussi un „ peu de sang & se cavoient peu à peu; & l'odeur infecte qui en sortoit, augmentoit.

„ Presqu'en même tems que ces trois derniéres plaies se formérent, l'humeur brû„ lante & corrosive qui avoit causé l'inflammation du sein & en avoit gonflé toutes „ les glandes, comme nous le dit le Chirurgien qui l'a visité, se répandit jusques sous „ l'aisselle gauche, où elle produisit dès le même jour une tumeur considérable & non „ moins douloureuse que le reste de son mal, qui lui étoit cependant sensible au point „ que pour peu que quelque chose y touchât, cela lui causoit les douleurs les plus „ vives.

„ Cependant la Convulsionnaire qui dans son état naturel étoit effrayée de la gran„ deur de son mal & qui vouloit absolument qu'on fît venir un Chirurgien pour la „ traiter, tenoit dans son état surnaturel un langage tout opposé. Dans ce dernier état „ elle étoit persuadée, ainsi qu'elle le déclaroit à tous les Assistans, que dès que ses maux „ seroient parvenus au point que Dieu avoit déterminé, elle en seroit aussitôt guérie. „ *Plus mon mal augmentera*, disoit-elle, *& plus le tems de mon entiére guérison se„ ra proche.*

„ Le Vendredi 9. au matin, une autre Convulsionnaire ayant annoncé que le lende„ main 10. le mal au sein disparoîtroit, cette prédiction si positive nous détermina à „ mener le soir de ce même jour Vendredi, la Convulsionnaire à S. Germain en Laye „ chez un Chirurgien, afin de constater autant qu'il seroit en nous, la nature du mal, „ sa grandeur & le tems nécessaire pour parvenir à une entiére guérison.

„ *L'enflure*, *la dureté*, *l'inflammation*, les *cinq plaies* dont le sein étoit couvert, & „ encore plus que tout le reste *la grosse tumeur qui s'étendoit sous l'aisselle*, lui parurent „ un mal bien dangereux. Il nous dit *que cette tumeur étoit un gonflement de la glande* „ *axillaire qui prouvoit*, *à n'en pouvoir douter*, *que le sein étoit attaqué dans toutes ses* „ *parties & jusques dans sa racine.* Il ajouta que la malade avoit très mal fait d'atten„ dre si tard à faire des remèdes, & qu'il étoit *surpris qu'elle se fût mis en route avec* „ *un tel mal.* Il répéta nombre de fois, *qu'il n'y avoit point de tems à perdre*, qu'il étoit „ *absolument nécessaire de mettre au plutôt la malade dans les remédes*, qu'il *falloit sans* „ *différer la saigner d'abord du bras*, *& ensuite du pied*, & que si on tardoit plus long„ tems, cette maladie deviendroit, sinon incurable, *au moins très difficile à guérir.*

„ Tel fut l'avis du Chirurgien. A peine fûmes-nous sortis de chez lui, que nous „ rédigeâmes tout ce qu'il nous avoit dit & le signâmes. Je vous envoie avec la pré„ sente, copie du résultat que nous en avons dressé.

„ Depuis ce moment le mal ne fit encore qu'augmenter. Car non seulement les an„ ciennes plaies continuoient toujours à supurer & à se carier toujours de plus en plus; „ mais il parut sur le sein malade, d'espace en espace, des boutons purulens qui joints „ à de nouvelles rougeurs, sembloient annoncer qu'avant qu'il fût peu tout le sein ne „ formeroit plus qu'une seule plaie. De plus l'inflammation commençoit à gagner au „ dessous du sein, & y régnoit déja à plus d'un pouce de distance.

„ Comme en revenant de chez le Chirurgien, la malade avoit annoncé que le lende„ main 10. elle n'auroit plus de mal au sein à la même heure qu'il étoit alors (environ

„ six heures du soir) mais que la tumeur de dessous l'aisselle ne seroit guérie qu'après, „ cela joint aux autres annonces nous fit espérer qu'en effet ce même jour 10. seroit celui de sa guérison, & nous ne nous trompions point. Car étant entrée en Convulsion ce jour-là vers les trois heures après midi, on dit d'abord le *Veni Creator* & les „ Priéres ordinaires, après lesquelles elle commença par se faire presser à différentes reprises sur son sein malade pendant un quart d'heure avec une grosse bûche, qui se „ trouva être la même qui avoit servi aux Secours de la Sœur Gabrielle dans la même „ maison. Elle s'en fit ensuite donner par intervalle 198. coups. Elle demeura en Enfance pendant tout le tems qu'on les lui administra: elle rioit de tout son cœur avec „ de grands éclats, & disoit dans le langage enfantin qui lui est ordinaire dans ces sortes d'états, que ces coups de bûches la chatouilloient.

„ Ces coups cependant n'étoient pas petits. Je frappois avec autant de force que je „ le pouvois. Ils étoient si violens qu'en ayant mal-adroitement donné un un peu trop „ haut sur le *Sternum* de la poitrine, il y fit une meurtrissure large d'un Ecu de trois „ livres qui fut guérie le lendemain 11. par de nouveaux Secours de bûches qu'on donna sur l'endroit blessé. Elle étoit assise à terre le dos appuyé contre un gros mur, „ & j'éloignois la bûche d'elle d'un pied ou environ pour la frapper. On peut juger par là de la force du coup.

„ Après avoir reçû ces coups, elle entra dans un sommeil de Convulsion qui dura „ environ une demie heure. Et dans le tems même qu'elle dormoit ainsi, elle nous dit „ qu'il se formoit actuellement une peau nouvelle sur chacune de ses plaies.

„ Sortie de ce sommeil, comme elle avoit été obligée au commencement de sa Convulsion étant en état d'Enfance, de montrer sa mamelle gauche enflée, enflammée & „ couverte de plaies, aux personnes qui étoient présentes, afin que leurs yeux leur „ rendissent un témoignage indubitable de la réalité & de la grandeur du mal; elle fut „ pareillement forcée par une impression également surnaturelle aussitôt après ce sommeil, mais toujours en Enfance, de leur montrer cette même mamelle qui n'avoit plus „ alors aucune enflure, aucune inflammation, & dont toutes les plaies étoient recouvertes d'une peau nouvelle, toute semblable à celle qui se forme sous des croutes, „ & qui paroît dès qu'elles sont tombées. Les boutons purulens qui avoient poussé „ en plusieurs endroits de ce sein, avoient pareillement cessé d'être: on n'en voyoit „ plus que la marque; & la rougeur qui s'étoit étendue au dessous du sein, avoit entiérement disparu: en un mot, tout le sein étoit parfaitement guéri.

„ A l'égard de la tumeur de l'aisselle, elle subsistoit encore, ainsi que la Miraculée l'avoit prédit la veille, & ce ne fut que le lendemain matin qu'elle disparut „ tout à coup.

„ Huit jours après sa guérison, elle se fit donner, étant actuellement en Convulsion, „ le Secours de l'épée sur son sein qui n'étoit couvert que de sa seule chemise. Ce fut „ moi-même qui le lui administrai. Je me servis pour cela d'une épée affilée au point „ qu'ayant voulu éprouver un jour de la soutenir sur le doigt, elle me le perça sur le „ champ & me fit saigner. Elle étoit de plus triangulaire: vous savez que ces sortes „ d'épées ne plient pas aisément. Cependant je la poussai assez fort pour en imprimer le pommeau dans le milieu de la main dont je me servois pour la pousser. Jugez „ par-là de l'impression qu'auroit dû faire la pointe affilée comme je viens de le dire. „ Aussi la voyoit-on (la pointe de l'épée) s'enfoncer considérablement, & par conséquent enfoncer la chemise dans les chairs. Plusieurs fois même j'ai senti l'épée repoussée vers moi par une forte respiration de la Convulsionnaire, & parce qu'aussi „ elle se poussoit elle-même sur la pointe. Je lui donnai alors successivement ce Secours à cinq fois différentes, une fois sur chacun des endroits où il y avoit eû des „ plaies: & loin qu'il en soit arrivé rien de fâcheux, elle en a au contraire parû très

con-

„ contente. L'épée avoit percé la chemise, mais elle n'avoit pû percer la peau, & y „ avoit fait seulement une impression d'environ une ligne de profondeur.

„ Voilà, Monsieur, le fait tel que je puis vous le rapporter en abrégé. Car il se„ roit trop long de descendre dans le détail entier de plusieurs autres circonstances qui „ l'ont accompagné, & que je suis en état de vous communiquer, si vous le croyez „ nécessaire, ayant eû soin d'en dresser de momens en momens, des Mémoires exacts „ à mesure que les choses se passoient. Il ne me reste qu'à vous engager de demander „ à Dieu pour moi que je profite d'une telle Merveille, qu'il lui a plû d'opérer sous „ mes yeux. J'ai l'honneur d'être, &c. Votre très humble & très obéissant servi„ teur, LE GRAS, Avocat au Parlement. A Paris ce 12. Août 1745."

Que le démon ne puisse pas guérir ainsi subitement une mamelle dont la pourriture exhaloit déjà une *odeur infecte*, & faire disparoître tout à coup *cinq plaies* fort *larges*, en les remplissant de nouvelles chairs, & en les couvrant d'une peau créée en un instant, lui qui ne peut pas guérir subitement & sans remédes visibles le moindre petit bouton, ainsi qu'Arnobe le reprochoit aux Puissances Idolâtres, c'est ce qu'apparemment aucun Chrétien n'osera nier.

Cette guérison Miraculeuse étant donc incontestablement l'ouvrage de Dieu, si le moyen surprenant par lequel il a voulu l'exécuter, choque les Antisecouristes, tout Fidéle plein de foi doit être persuadé, que ce moyen n'en est pas pour cela moins digne de la Sagesse du Très-haut, qui ne fait des Miracles que pour sa gloire & pour le bien & l'instruction de ses Elus.

Mais comment les Antisecouristes peuvent-ils donc n'être point touchés de cette multitude de Miracles, la plûpart si grands, si subits, & où la main toute-puissante du Souverain Maître de la nature se fait voir d'une maniére si sensible & si éclattante?

Je dis une *multitude de Miracles*: car outre ceux dont j'ai rapporté les preuves, combien y en a-t-il d'autres que Dieu a opérés par les plus terribles Secours, & qu'on a, pour ainsi dire, ensevelis dans un ingrat silence, par la crainte des enfans des hommes?

XLI. Il y a quantité d'autres guérisons Miraculeuses operées par les Secours violens.

Si la captivité où je suis réduit, enfermé dans une Citadelle où on ne me laisse parler à personne, ne m'avoit pas mis dans l'impossibilité d'en recueillir les Témoignages, j'aurois bien trouvé le moyen d'en avoir les preuves d'un grand nombre. J'ai fait ce que j'ai pû pour en avoir du moins les Relations: mais la plûpart de celles qu'on m'a fait tenir, sont si peu circonstanciées, que je ne puis presque en faire usage; d'autant plus que presque tous les Témoins & même les Convulsionnaires ainsi Miraculés ne veulent point absolument que je les nomme, dans l'appréhension qu'ils ont d'être enveloppés dans le feu de la persécution dont la violence augmente tous les jours.

Tout ce que je puis faire à ce sujet, c'est donc d'attester qu'outre les Miracles dont je produis les Témoignages, il y en a encore plusieurs autres exécutés par les grands Secours. Il y a des Convulsionnaires guéris d'abcès dans la tête, de paralysies, de maux au sein & même d'espéces de cancers, & de maladies encore plus affreuses, les uns par des coups de bûches ou de très grosses pierres, d'autres par des coups d'instrumens de fer, tous par des Secours terribles, mais encore plus salutaires qu'ils ne sont effrayans.

A quoi il faut encore ajouter qu'il est de notoriété publique, que presque tous les Convulsionnaires qui se font donner des Secours violens, n'ont plus besoin depuis ce moment de Médecins ni de Chirurgiens. Aussi la plûpart ne s'en servent-ils jamais. Leurs Secours sont pour eux un reméde universel. Dès qu'ils ont quelque incommodité ou même quelque grande maladie, ils sentent naître dans leur cœur une pleine confiance que leurs Secours les guériront, pourvû qu'il plaise au Tout-puissant de leur

inspirer d'en demander. En effet sitôt qu'on leur donne des Secours violens, toutes leurs souffrances cessent, leurs fiévres s'arrêtent, leurs maux de tête se dissipent, leurs rhumatismes ne se font plus sentir, les dissenteries les plus douloureuses & les rhûmes les plus dangereux, même de poitrine, ne les incommodent plus: & si les premiers Secours ne les guérissent pas radicalement, du moins ils emportent presque toujours en fort peu de tems toutes les petites maladies, & quelque grandes qu'elles soient, ils leur procurent aussi-tôt un soulagement considérable qui dure ordinairemeut jusqu'à ce qu'ils aient commis quelque faute.

VII Lett. pp. 147. & 148.

„ Cette circonstance, *disoit il n'y a pas long-tems M. Poncet*, que quelquefois les „ Convulsionnaires malades ne sont soulagés que pour des tems passagers sans être guéris du fond de leurs maladies, augmente pour moi le merveilleux: je regarde un pa„ reil effet non seulement comme un Miracle que je dois admirer, mais comme un Pro„ dige que je dois étudier."

XLII. Quand il n'y auroit eu qu'un seul Miracle incontestablement divin operé par les grands Secours, cela auroit dû suffire pour persuader à tous les Fideles que Dieu preside à cette œuvre.

Mais sans parler de toutes ces guérisons qui sont pour ainsi dire ordinaires aux Convulsionnaires à grands Secours, & que leurs Contradicteurs ne veulent plus aujourd'hui reconnoître pour Miraculeuses, ne suffit-il pas que je leur produise des preuves invincibles de plusieurs Miracles incontestablement Divins, & où l'opération du Créateur paroît avec une Toute-puissance incommunicable, pour que je sois en droit d'en conclurre, qu'il préside à cette œuvre, qu'il y opére immédiatement & visiblement, & par conséquent qu'il veut que nous sachions qu'elle est son ouvrage dans tout ce qu'elle contient de bon, d'essentiellement merveilleux, & de réellement & absolument surnaturel?

Les Théologiens Antisecouristes ne savent-ils donc plus que les Miracles sont le principal motif de crédibilité par lequel le Très-haut s'abbaissant pour ainsi dire jusques sous les yeux des hommes, a voulu leur persuader les principales Vérités qu'il lui a plû de leur découvrir? N'est-ce pas par les Miracles de Moïse & des anciens Prophétes, de Jésus-Christ, des Apôtres & des premiers Chrétiens, que la Religion a été principalement établie?

Jésus-Christ même a voulu que l'Autorité de ses Miracles l'emportât sur des difficultés qui sembloient fort considérables, faute d'être approfondies.

Il laissoit croire qu'il étoit né à Nazareth, & se laissoit appeller Jésus de Nazareth, dans le tems que tous les Juifs savoient qne le Messie devoit naître à Bethléem.

En faisant ses Miracles, il dispensoit souvent ceux qu'il guérissoit de la loi rigoureuse du Sabbat. Il ordonna même à un Paralytique qu'il venoit de guérir le jour du Sabbat, d'emporter son lit publiqnement.

Gardons-nous bien d'imiter les Prêtres & les Docteurs Juifs qui s'écrioient qu'il violoit la Loi de Dieu, & qu'il apprenoit au peuple à la violer. C'est pour n'avoir pas assez respecté l'Autorité des Miracles, qu'ils se sont perdus. Que Dieu nous préserve de les suivre!

Sylvius, in 1. part. S. Thomæ Qu. 105. Art. 7.

„ Les vrais Miracles ne peuvent se faire que par la Puissance Divine, *dit Sylvius* „ *dans son savant Commentaire sur S. Thomas*, parce que Dieu étant le seul Créateur „ de la nature entiére & l'Auteur de l'ordre naturel qu'il a jugé à propos d'y éta„ blir, lui seul peut faire des choses qui soient contraires à ce cours ordinaire de „ toute la nature: d'autant plus que lui seul est même la cause cachée de tous les „ effets naturels: c'est ce qui fait dire au Roi Prophéte dans le Pseaume 71. „ *Béni soit le Seigneur le Dieu d'Israël qui seul fait des choses Merveilleuses:* & dans le „ Pseaume 135. *Lui seul fait des choses grandes & admirables.* EX *his prætereà intelligi potest, solâ virtute divinâ posse fieri vera miracula; cum ipse, sicut solus est totius naturæ ordinisque naturalis institutor, ità solus præter totius naturæ solitum cursum possit operari; solusque etiàm ipse sit causa simpliciter toti naturæ occulta. Hinc Psalm.* 71. *Benedictus*

Domi-

Dominus Deus Israël qui facit mirabilia solus : & Psalm. 135. *Qui facit mirabilia magna solus.*

„ On demande, *ajoute Sylvius*, si Dieu ne fait pas quelquefois de vrais Miracles „ par le ministére des démons, ainsi qu'il en fait par le ministére des Anges & des „ hommes ? Je réponds, *dit-il*, que Dieu ne fait jamais de vrais Miracles ni par le „ ministére des démons, ni par celui des faux Docteurs, pour confirmer une erreur. „ Car comme les Miracles sont un Témoignage Divin de la chose qu'ils induisent à „ croire, il s'ensuivroit d'un Miracle fait en témoignage d'une erreur que Dieu seroit „ témoin d'une fausseté : ce qui est impossible. *Quæritur autem an sicut per Angelos & per homines, ità etiam per dæmones, Deus aliquandò faciat vera miracula ? Respondeo ipsum nunquam facere vera miracula vel per dæmones vel per falsos doctores in confirmationem erroris : cum enim miracula sint divina testimonia ejus rei ad quam inducuntur, ex aliquo miraculo ità facto sequeretur Deum esse testem falsitatis : id quod est impossibile.* Ibid.Qu.117. Art. 4.

Il est donc impossible que les Secours dont il s'agit soient contraires à la Loi de Dieu, puisqu'il les autorise par des Miracles. Le soutenir, c'est accuser de faux témoignage la Vérité immuable & éternelle.

Mais voici un autre Auteur qui va dévoiler encore plus fortement, combien est pernicieuse l'erreur des Antisecouristes & de tous ceux qui combattent l'Autorité Divine des Miracles, ou même qui refusent de se soumettre à ce qu'ils décident.

C'est le savant Pére Mersenne dans son célébre Ecrit contre les Athées & les Deïstes.

„ Pour quelle raison, *dit-il*, se fait-il des Miracles ? *Ob quam rationem miracula fiunt.* Quæst.celeb. in Genes. 2. 5 Art.5.cap. 43. col. 649. & 650.

„ Premiérement, *répond-il*, Dieu les fait afin que sa présence & sa providence paroissent visiblement aux yeux des mortels : *Primò quidem Deus miracula facit, ut suam præsentiam atque providentiam mortalibus apparere faciat.*

„ Il les fait *dit-il, plus bas*, afin de nous exciter à la pénitence & à vivre saintement." En effet, ajoute-t-il, „ il y a plusieurs personnes qui après avoir vû des „ Miracles changent de vie ; ce qui les fait parvenir au salut eternel : mais tous sont „ excités par la vûe de ces admirables Merveilles à louer la bonté de l'Etre suprême, „ à lui rendre des actions de graces, à sentir une joie spirituelle en considérant la grandeur de sa miséricorde, à le révérer & à espérer son secours dans les afflictions qui „ pourront leur survenir. *Ut ad pænitentiam & vitæ sanctitatem excitemur. Plurimi si „ quidèm post visa miracula vitam emendant & salutem æternam consequuntur : per miracula omnes ad laudem Numinis divini, ad gratiarum actionem, gaudium spirituale & „ reverentiam excitantur, & spem adfuturi auxilii in afflictione concipiunt.*"

Si tels sont les effets que produisent les Miracles dans l'ame de *tous* ceux qui les voient, jusqu'à quel excès se porte donc le défaut de charité des personnes différentes qui font tous leurs efforts pour cacher au Public ceux que Dieu fait aujourd'hui parmi nous, ou pour ravir à ces Merveilles Divines l'Autorité suprême qui leur appartient, & arrêter l'impression qu'elles font dans les esprits & dans les cœurs ?

„ Secondement, *dit encore le Pére Mersenne*, Dieu fait des Miracles pour affermir no„ tre foi dans tous les autres Articles de notre croyance, & afin que nous ne nous „ laissions pas emporter à tout vent de doctrine, mais que nous nous servions avec res„ pect de ces Miracles pour décider sans aucun doute les questions controversées. *Secundò, ut in aliis fidei capitibus confirmemur, nec omni vento doctrinæ feramur, sed omni dubitatione penitùs abstersâ illis cum debitâ reverentiâ utamur.*

Un des principaux motifs qui engage Celui qui habite dans une lumiére inaccessible, à descendre pour ainsi dire jusques sous nos yeux, en nous rendant par des Miracles sa présence visible, c'est donc pour dissiper tous nos doutes, & dans un tems de division nous faire discerner clairement & infailliblement de quel côté est la Vérité, en le dé-

déclarant lui-même par des Merveilles que lui seul peut faire. Heureux ceux qui se conduisent par cette lumiére Divine ! Mais combien ne sont pas à plaindre tous ceux qui se révoltent contre elle, & qui lui préférent les lueurs trompeuses de leurs préjugés !

„ Troisiémement, *ajoute ce célébre Auteur*, Dieu en fait pour rendre recommandables la vie & les œuvres de ceux par le ministére de qui il les opére . . . Aussi à „ cause de cela sont-ils honorés & aimés de tout le monde, parce qu'on les regarde „ comme des Enfans de Dieu qui lui sont très chers. *Tertiò, ut eorum vitam & opera commendent per quos hujusmodi miracula perficit . . . qui propterea maximo ab omnibus honore afficiuntur, & tanquàm filii Dei carissimi diliguntur.*

Que le cœur des hommes est changé ! Hélas ! Dans ce Siécle de fer, bien loin que les Miracles fassent aimer & honorer ceux par les mains de qui Dieu les fait, ils sont au contraire un motif pour les persécuter de toutes façons. Et ce ne sont pas seulement les grands serviteurs de la Bulle qui s'irritent contre ces Miracles, ce sont même de célébres Appellans, tels par exemple que celui qui fit un Libelle contre Charlotte la Porte par qui Dieu a opéré un grand nombre de guérisons Miraculeuses !

Il y a plusieurs autres Convulsionnaires à grands Secours que Dieu a employés également comme elle à ces respectables œuvres, dans le tems même qu'ils se faisoient donner les Secours les plus terribles. Cependant les Consultans & les Antisecouristes les ont-ils moins représentés comme des prévaricateurs publics, qui s'exposoient à se faire tuer pour avoir le plaisir de se donner en spectacle !

Mais je n'ai nul besoin de tirer ici avantage des Guérisons Miraculeuses opérées par le ministére de ces Convulsionnaires : nous avons d'autres Miracles encore bien plus clairement décisifs en faveur des grands Secours, puisque c'est par le moyen même de ces Secours qu'il a plu à Dieu de les opérer.

L'Auteur du *Mémoire Théologique* a été lui-même forcé d'avouer, que Dieu a fait quelques Miracles par le moyen des Secours violens. Celui des *Refléxions sur la Réclamation*, celui des Nouvelles, & le trop zèlé Deffenseur de ces MM. n'ont eux-mêmes osé nier que Dieu n'ait fait des Guérisons Miraculeuses par le canal des grands Secours. Or il n'en faut pas davantage pour qu'il en résulte invinciblement, que ces Secours ne sont donc pas opposés à sa volonté, lorsqu'ils sont donnés avec toutes les précautions que la sagesse inspire. Car il est incontestable que si l'usage de ces Secours dans les circonstances merveilleuses où on les donne, étoit mauvais en lui-même, s'il étoit réprouvé de Dieu comme contraire à des *Régles inviolables*, jamais il ne pourroit les employer comme cause seconde & instrumentale de Guérisons Miraculeuses dont il seroit lui-même l'Auteur. Cependant il s'en est visiblement servi plusieurs fois pour exécuter ces merveilleux effets de sa Puissance & de sa Bonté : & par conséquent ces Secours bien loin d'être rejettés de lui comme des actions criminelles, ont au contraire de sa part un témoignage éclattant qu'il les approuve, qu'il les veut, qu'il les commande, dès qu'il met les Convulsionnaires en état de les recevoir sans péril.

Pensées de M. Paschal sur les Miracles.

Si les Miracles sont la voix par laquelle il parle aux hommes : s'ils sont une lumiére Divine qui leur est envoyée du Ciel pour dissiper les ténébres de leurs préventions ; & pour décider de sa part *les questions* qui leur paroissent *douteuses*, n'est-ce pas blasphémer en quelque sorte contre ce Dieu de Vérité, que d'oser dire qu'une œuvre où il opére visiblement des Guérisons Miraculeuses, une œuvre qu'il autorise ainsi par le plus brillant des signes de sa volonté, une œuvre où il rend continuellement sa présence sensible par des Prodiges bienfaisans, est une œuvre contraire à sa Loi ?

Aussi les Théologiens Antisecouristes n'ont-ils point trouvé d'autre moyen de se deffendre contre ces Miracles, que de tâcher d'en obscurcir l'éclat & d'en rabbaisser l'Autorité. Mais qu'une cause est triomphante, lorsqu'on ne peut l'attaquer qu'en se révoltant contre la voix de Dieu !

No-

Notre victoire est donc assurée. Mais qu'il est triste pour nous d'être obligés de la remporter sur des Amis que nous ne cesserons jamais de respecter & d'aimer !

Que malgré le Témoignage que le Très-haut rend en notre faveur, les ennemis déclarés de la Vérité s'obstinent à réprouver l'œuvre Simbolique des Secours violens qui leur annonce & figure leur défaite prochaine & le triomphe de l'Appel, dès que le feu de la persécution aura suffisamment purifié les deffenseurs de cette Cause Divine; nous sommes affligés de leur aveuglement, sans en être beaucoup surpris. Mais que des Appellans aussi célebres que les Théologiens Antisecouristes suivent à cet égard la route frayée par les Constitutionnaires, qu'ils s'aveuglent jusqu'à méconnoître le langage & la Décision de Dieu dans des Miracles incontestables, qu'ils épuisent toute la subtilité de leur esprit pour éluder cette voix Divine & pour insinuer que ces Miracles n'ont aucune force pour justifier les moyens extraordinaires & surnaturels par qui ils sont exécutés; c'est pour nous un effrayant Phénomene qui nous arrache des larmes de sang, en nous faisant sentir tout l'excès de nos maux.

C'a été par les Miracles que ces mêmes Théologiens ont deffendu avec tant de gloire & de succès l'œuvre entiére des Convulsions, contre les Constitutionnaires & les Consultans. Alors ils ont eux-mêmes publié de tous côtés, que c'étoit se révolter contre Dieu, que d'attribuer à l'Esprit pervers une œuvre où le Tout-puissant manifeste sa présence & son opération par des Miracles.

XLIII. Pour être pleinement convaincu que la cause des Antis. est insoutenable & celle des grands Secours invincible, il ne faut que comparer les principes que le Nouvelliste, ses Docteurs & leur Deffenseur ont autrefois soutenu sur l'autorité des Miracles, avec les fausses maximes qu'ils avancent à present, pour se deffendre contre ceux que Dieu a opérés par les grands Secours.

Nous leur opposons aujourd'hui des guérisons Miraculeuses évidemment marquées au même sçeau de la Toute-puissance: & aussitôt ces Théologiens qui se donnent pour irréfragables, combattent les maximes qu'ils ont ci-devant soutenues. Mais n'est-ce pas un effet admirable de la Providence qu'ils nous aient auparavant fourni des armes invincibles pour confondre leur nouveau Sistême?

Faisons d'abord paroître au grand jour quels étoient les sentimens de l'Auteur des Nouvelles sur l'Autorité des Miracles, avant qu'il fit tous ses efforts pour combattre & décrier les grands Secours & mon second Tome. Je n'aurai pas besoin pour cela de parcourir un grand nombre de ses Feuilles: il me suffira de rapporter le *Précis* * qu'il a fait avec éloge dans sa Nouvelle du 5. Octobre 1737. d'un morceau de mon premier Tome, intitulé, *Conséquences qui résultent des Miracles, &c.*

Voici l'Extrait qu'il en a fait à sa manière, & qu'il donne comme contenant des Principes incontestables & des *réponses peremptoires*, disoit-il alors §, *à toutes les principales objections des nouveaux Pharisiens, non moins déchaînés contre les Miracles de nos jours, que les premiers l'étoient contre ceux de Jésus-Christ.*

„ Les Miracles, *s'écrioit-il en ce tems-là de toutes ses forces* † sont la voix de Dieu, „ & en même tems la marque la plus sensible de sa présence, & le secours le plus éclattant que Jésus-Christ ait fait espérer à son Eglise. La promesse n'en est point limitée: elle est pour tous les tems. Dans tous les tems les Miracles sont preuve par „ eux-mêmes. Ils sont un Témoignage décisif, & un moyen infaillible pour connoître la Vérité.

„ Non seulement, *ajoutoit-il*, les Miracles décident contre tout ce qui est hors de „ l'Eglise, ils décident aussi dans l'Eglise entre ses enfans: parce que dans un tems de „ division entre deux partis qui font profession d'être soumis à l'Eglise, & qui se „ donnent tous les deux pour les deffenseurs de la Vérité, la trace des Miracles est la „ trace Apostolique & celle de la Tradition.

„ Sur-tout, *disoit-il encore*, si quelques-uns de ces Miracles ont été demandés à „ Dieu comme preuve: en ce cas il est évident que ceux qui osent se révolter contre „ la Décision de ces Miracles, se révoltent visiblement contre la Décision de Dieu-„ même."

*Nouv. Eccl. du 5. Oct. 1737. p. 157. col. 1.

§ Ibid. p. 158. col. 1.

† Ibid. p. 157. col. 1.

Ibid. col. 2.

Cependant le Nouvelliste n'ignore pas que tels ont été la guérison Miraculeuse de la petite

petite fille de 4. ans, les deux Miracles opérés sur la petite Aubigan, la guérison Miraculeuse de la Sœur Scholastique, &c. Faites, ô mon Dieu, que les anciens sentimens que vous avez formé vous-même dans son esprit & dans son cœur, soient encore aujourd'hui la lumiére qui le conduise; & ne permettez pas qu'il tombe dans la témérité qu'il reprochoit ci-devant avec tant de zèle à ceux qui résistent à votre voix!

Ibid. p. 158. col. 2. „ Quel nouveau Prodige, *s'écrioit-il*, qu'il y ait des hommes assez téméraires pour „ condamner ceux que Dieu même justifie? . . . Pourquoi, Seigneur, continueroient-ils à se faire un honneur de vous résister? Quand vous parlez, il est glorieux „ à l'homme de se taire, & de se rendre. . . Mais c'est pour lui le comble du malheur & de la honte, que de s'obstiner contre vous."

Ibid. p. 157. col. 2. Lorsqu'*il y a*, ajoûtoit-il encore, *des créations* (telle que celle des jambes de Charlotte la Porte) elles *ne peuvent être adjugées au démon, sans l'égaler en quelque sorte au Maître Souverain de la nature.*

Qui auroit jamais pensé que le Nouvelliste, après avoir répandu dans toute la France ces lumineux principes, en publieroit ensuite de si contraires, qu'il obligeroit l'Auteur de la *Réclamation* de lui en faire un reproche public?

Réclam. 1. Part. pp. 3. & 4. „ Un autre chef de plus grande importance sur lequel nous réclamons au nom de „ l'Eglise, *dit cet Auteur*, c'est la maniére dont le Nouvelliste parle des Miracles. „ Si on l'écoute, ce principal fondement de la Religion sera ébranlé, & on n'en „ pourra plus faire d'usage dans nulle Controverse. A-t-il parlé seul & de lui-même? „ Quelle inexcusable témérité! Et ne devoit-il pas être démenti sur le champ par ces „ *personnes très éclairées* auxquelles il est associé dans la guerre contre les Secours & le „ Livre de M. de Montgeron? A t-il parlé de concert avec ces grands Théologiens „ dont il s'appuie si souvent? Quel malheur! Quel fatal aveuglement sur d'excellens „ hommes qui oublient subitement ce qu'ils savoient le mieux, pour décrier à quelque prix que ce soit un Prodige (ou des Merveilles incontestablement Divines) & „ un Ouvrage qui leur déplaisent!

„ Que le sujet de nos vives plaintes soit juste, & même bien au dessus de nos expressions, un simple Exposé le fera sentir aux ames les plus indifférentes. Pour „ prouver la légitimité des Secours, M. de Montgeron emploie sur-tout l'argument „ des Guérisons Miraculeuses aussi inséparablement liées aux Secours qu'à toute autre „ portion des Convulsions. Et quelles guérisons encore! Celles dont il donne les „ preuves incontestables dans son second Tome, celles qui ont été présentées à la lumiére du premier Tribunal de France, dans des Requêtes imprimées: les guérisons „ admirables de Charlotte la Porte, de Marguerite-Catherine Turpin, de Madelaine „ Durand, &c. A cette preuve peremptoire que les Nouvelles ont fait valloir si „ souvent & avec tant de force pour établir la canonicité de l'Appel contre le Constitutionnaire, & l'opération Divine dans les Convulsions contre le Consultant, par „ l'union inséparable de l'Appel & des Convulsions avec des Miracles de guérison; à „ cette preuve jusqu'ici triomphante, que répond la Feuille du 21. Janvier?"

Nouv. Eccl. du 21. Janv. 1742. Art. X. On y emploie deux Réponses dogmatiques: la premiére que „ le démon peut „ opérer quelques guérisons corporelles: (la seconde, que) quand il seroit certain „ que Dieu a fait servir les Secours violens à des guérisons qu'il auroit opérées dans „ ces Secours & avec ces Secours, il ne seroit pas également certain que Dieu n'a pas „ plutôt voulu nous éprouver & nous apprendre par cette épreuve que quelque prodige qui arrive & en quelque cas que ce soit, nous devons nous tenir inviolablement attachés aux Régles, " c'est à dire aux sentimens des Théologiens Antisecouristes.

„ Etranges réponses, qui nous forcent de sommer le Nouvelliste & son Conseil,

„ ou

„ ou de les rétracter, ou de s'expliquer si nettement, que le scandale soit réparé.

„ Quoi donc ! Il s'agit de tailles réformées dans un âge ou le corps a pris sa consis-
„ tance : il s'agit d'ossemens allongés ou racourcis : il s'agit de jambes reproduites à
„ l'âge de 50. ans, &c. A tous ces effets si Miraculeux on ose répondre froidement,
„ que le démon peut opérer quelques guérisons, & cela sans nul commentaire, sans
„ nulle addition, ni restriction ! Quel pouvoir immense accorde-t-on à l'Enfer, &
„ quelles en seront les bornes ? Sera-t-il donc difficile à Dom la Taste de comparer
„ les guérisons du premier Volume de M. de Montgeron avec celles du second, de
„ faire voir que les unes n'ont rien de plus merveilleux que les autres, & d'en con-
„ clurre que toutes également peuvent être l'opération du démon ? Ainsi pour satis-
„ faire ses préventions sur un point particulier, on trahit la cause générale de l'Eglise.

„ Si nous sommes allarmés de cette assertion indéfinie appliquée aux Miracles cités
„ par M. de Montgeron (que le démon peut opérer des guérisons) combien aug-
„ mente-t-on nos allarmes par des discours indiscrets, où l'on parle du pouvoir du dé-
„ mon, comme d'un pouvoir illimité pour toutes sortes de Signes, de Prodiges,
„ d'effets Miraculeux : où l'on avance conséquemment que les plus grands Miracles
„ seuls & par eux-mêmes ne prouvent rien, si on les sépare de leurs circonstances,
„ &c. Ainsi l'on abandonne ce que S. Augustin & S. Thomas nous donnent comme
„ certain, ce que le trop célébre Adversaire de nos Miracles, Dom la Taste, a lui-
„ même respecté dans la Tradition, savoir qu'il y a des Miracles proprement dits,
„ ou des effets supérieurs à toute force créée, que Dieu s'est réservé : que le démon
„ ne peut agir qu'en appliquant les causes secondes : que son pouvoir est limité par les
„ loix de la nature, &c.

„ Mais s'il arrivoit, *ajoute encore cet Auteur*, que pour autoriser les Secours on de-
„ mandât & on obtînt la résurrection d'un mort ; & d'un mort de quatre jours ; en
„ un mot si le Miracle demandé & obtenu en signe étoit incontestablement Divin ;
„ quel parti prendroit le Nouvelliste ? Il n'en seroit point embarrassé : en homme
„ d'esprit il a tout prévû, & dans ce défilé il s'est préparé d'avance une issue par sa
„ seconde réponse. S'il étoit certain, nous dit-il, que Dieu eût fait un Miracle *par*,
„ *dans & avec les Secours*, on pourroit dire que c'est une épreuve. Dieu nous tente-
„ roit alors pour savoir si nous sommes attachés aux Régles.

„ Dans la longue & opiniâtre dispute des Constitutionnaires contre nos Miracles,
„ nous n'avions encore entendu rien de semblable.

„ Le Nouvelliste avec son Conseil, a la déplorable prérogative d'être l'Auteur de ce
„ denouement. Dom la Taste, après qu'on a chicané sans fin sur la vérité des faits,
„ tranche le nœud en disant que si nous avons des Prodiges, il faut les adjuger au dé-
„ mon, parce qu'il prétend qu'il ne sont pas supérieurs à toute force créée. Mais il
„ ne s'est point encore avisé de dire que si nos Miracles sont Divins, ils sont de la
„ part de Dieu de pures épreuves par où il nous tente, pour savoir si nous sommes
„ inviolablement attachés à l'Autorité de l'Eglise. Il ne peut même le dire dans ses
„ principes, parce qu'il soutient que tout Miracle certainement Divin demandé en si-
„ gne, décide par lui-méme & sans autre condition le point contesté. Le Nouvelliste
„ va plus loin, & moins respectueux pour les Miracles Divins que l'aveugle Consti-
„ tutionnaire, il jette tous les hommes dans la terrible incertitude de savoir si Dieu
„ parlant par un Prodige, le fait pour les instruire ou pour les tenter."

Le Lecteur pourrat-il, sans rester immobile de surprise, comparer les principes sur la soumission qu'on doit à tout ce que les Miracles décident qui sont répandus dans la Feuille des Nouvelles du 5. Octobre 1737. avec les pernicieuses Propositions qui dans celle du 2[illegible]. Janvier 1742. tendent à leur ravir presque toute leur Autorité, & à les faire regarder avec défiance?

Cependant les Théologiens Antisecouristes & leur Deffenseur, bien loin d'avoir corrigé dans leurs nouveaux Ecrits ces fausses maximes de leur Nouvelliste, ont encore fait plus d'efforts que lui pour tâcher de persuader aux Fidèles, qu'ils ne doivent prendre aucune confiance aux plus grands Miracles, à moins qu'ils ne soient approuvés & applaudis par les Docteurs opposés aux Secours violens.

Ces MM. il y a quelques années avoient suivi & même encore surpassé son zèle pour engager tout le monde à respecter infiniment l'Autorité Divine des vrais Miracles : & présentement ils vont encore plus loin que lui pour en donner au Public une opinion toute différente.

J'ai déjà rapporté nombre de preuves de leurs premiers sentimens sur ce sujet, & entre autres plusieurs beaux passages des Lettres qu'ils ont publiées sous le nom de l'*Abbé de Lisle*, où on trouve en vingt endroits des principes sur l'Autorité des Miracles qui sont tout aussi forts qu'aucun de ceux que j'aie jamais avancés.

I. Lett. de l'Abbé de l'Isle, Matth. XI. 4. 5. 6. J'ajouterai seulement ici, que dans la premiére Lettre ils ont appliqué aux Miracles qui rendent témoignage à l'Appel, la réponse que Jésus-Christ fit aux Disciples de S. Jean: *Allez dire à Jean ce que vous avez vû . . . Les aveugles voient, . . . les boiteux marchent*, &c. *Heureux qui ne prendra point de moi un sujet de scandale.*

I. Lett. p. 34. „ Dieu, *dit l'Abbé de l'Isle*, préparoit dès-lors aux Appellans, la réponse dont ils „ auroient un jour besoin."

Mais les Secouristes ne sont-ils pas en droit, encore à titre plus formel & plus précis que le commun des autres Appellans, d'employer contre tous leurs Adversaires cette réponse de la Vérité Eternelle ?

En effet n'a-t-on pas vû précisément des *boiteux* dont les os pliés, racourcis, contrefaits, ont été redressés, allongés, rétablis dans une forme réguliére sous les regards avides des Assistans étonnés, par la violente impression de coups qui naturellement auroient dû les briser en piéces ? Dieu n'a-t-il pas formé des jambes & des pieds à la vieille Charlotte la Porte, pendant qu'on tiroit avec des cordes les lambeaux hideux, mollasses & insensibles, qui depuis 50. ans pendoient au bout de ses genoux ? Et à combien d'aveugles d'esprit ces Miracles & toutes ces autres Merveilles que les grands Secours ont mis en évidence, ou dont ils ont été l'instrument, n'ont-ils pas ouvert les yeux ?

Instr. de 1736. 2 Vérité. Oeuvres, &c. Tom. II. p. 202. Si, selon le grand Colbert, c'est une *Vérité* qu'*on ne peut être indifférent* aux Miracles, *sans se rendre coupable d'une ingratitude très condamnable*, quel crime n'est-ce pas de faire tous ses efforts pour en éluder la Décision, & en ébranler l'Autorité; & d'employer des talens qui ne devroient servir qu'à la deffense de la Vérité, à donner au contraire au Public de la défiance de cette lumiére céleste par laquelle Dieu nous éclaire sur toutes les œuvres qu'il fait aujourd'hui pour notre instruction ?

Quel malheur pour ceux qui combatent ainsi contre l'Autorité des Miracles de réussir à éteindre dans le cœur d'une multitude de personnes le respect & l'amour, la soumission & la reconnoissance qu'elles doivent avoir pour cette voix de Dieu !

Que le grand Colbert étoit éloigné d'avoir de pareils sentimens, lui qui donnoit au Ibid. pp. 113. & 114. contraire pour principe immobile, que „ les Miracles sont un moyen tellement infaillible de discerner la Vérité, qu'ils sont capables de fixer toute incertitude, & d'anéantir tous les doutes d'un homme qui cherche sincérement la Vérité, & qui ne „ veut ni se tromper ni être trompé."

Qui le croiroit aujourd'hui, que telles étoient pareillement il n'y a encore que peu d'années, les salutaires maximes que les Théologiens Antisecouristes publioient eux-mêmes de toutes leurs forces.

Tous les vrais Fidéles ont admiré avec quel zèle, avec quelle vivacité, avec quel feu, ces MM. les ont employées par la plume de M. Poncet, pour répondre à la Consul-

ſultation, à l'Auteur des *Vains efforts*, & aux premiéres Lettres de Dom la Taſte.

J'en ai déjà cité tant de beaux traits, ſur-tout dans ma *Diſſertation ſur l'Autorité des Miracles*, que ce ſeroit fatiguer le Lecteur en pure perte que de lui en remettre encore beaucoup d'autres ſous les yeux.

Je me réduirai donc à obſerver que M. Poncet regardoit alors comme un prodige inconcevable l'aveuglement des Conſultans, qui malgré les Miracles opérés dans l'œuvre des Convulſions, refuſoient d'y reconnoître le doigt de Dieu.

„ C'eſt, *diſoit-il*, un prodige pour moi, qu'on ne voie pas des choſes ſi évidentes, & qu'en refuſant d'aller juſqu'où Dieu veut nous conduire, on donne des armes aux ennemis pour combattre les premiéres Merveilles dont on s'étoit réjouï d'abord." XII. Lett. de M. Poncet, p. 13.

Mais eſt-il moins étonnant de voir aujourd'hui les Théologiens Antiſecouriſtes s'obſtiner à réprouver le Prodige des Secours violens, tandis qu'il eſt d'une notoriété inconteſtable que Dieu a fait par ce moyen de très grands Miracles ; & n'eſt-ce pas à préſent ces MM. qui fourniſſent eux-mêmes *des armes aux ennemis* de leur Appel ?

A l'égard des Conſtitutionnaires, M. Poncet & les Théologiens auxquels il s'eſt lié, les repréſentoient comme des hommes qui oſent combattre contre Dieu.

„ L'excès, *diſoient-ils*, où tombent aujourd'hui nos Adverſaires, eſt le dernier terme où ſont conduits ceux qui oſent diſputer contre Dieu & attaquer ſes ſerviteurs. Deſormais c'eſt a lui à répondre, puiſqu'il a commencé à paroître. La diſpute eſt aujourd'hui entre Dieu & les hommes. Nos raiſons ne perſuaderont pas ceux qui tiennent contre les Miracles. A meſure que les hommes s'endurciront, Dieu les multipliera. Il deffendra par les Prodiges & les Miracles, ceux dont le ſort ſera devenu plus malheureux & plus triſte de la part des hommes, parce qu'il ſe ſera déclaré pour eux." Ibid.

N'eſt-ce pas là préciſément l'état actuel des Convulſionnaires à grands Secours ? Ne ſont-ils pas ceux que les puiſſans Zélateurs de la Bulle pourſuivent avec le plus de violence, parce que ce ſont ceux par qui Dieu ſe *déclare* plus viſiblement en faiſant preſque continuellement ſur eux *des Prodiges & des Miracles ?*

Mais ſi c'eſt combattre contre Dieu, que *d'attaquer ſes ſerviteurs & ſes Miracles ;* & ſi cet excès eſt un *dernier terme* d'endurciſſement, comment ces MM. oſent-ils ſe joindre en quelque ſorte aux Adverſaires de la Vérité pour opprimer les Convulſionnaires à grands Secours, & comment n'ont-ils pas tremblé en publiant eux-mêmes aujourd'hui tant de maximes pernicieuſes contre l'Autorité des Miracles ?

Quel effrayant preſtige de voir à préſent le Deffenſeur de ces MM. faire tous ſes efforts pour ravir aux Miracles Divins leur principale puiſſance & pour obſcurcir leur plus brillant caractére, en ſoutenant que *la Phyſique* eſt *une fauſſe voie pour* les *diſtinguer des preſtiges du démon :* qu'elle *ne peut ſervir de rien pour faire ce diſcernement ;* & *que c'eſt principalement des circonſtances que les Miracles tirent leur force !* Réponſe, &c. p. 55.

Quoi ! les Miracles Divins ne pourront pas ordinairement ſe diſcerner par la Puiſſance Suprême de celui qui les opére ; & ce ſera par des circonſtances preſque toujours ſujettes aux contradictions des hommes, qu'il en faudra juger ?

J'ai déjà prouvé dans ma *Diſſertation* ſur l'Autorité de cette voix Divine, que M. Poncet, avant d'avoir avancé cette fauſſe Propoſition, dans le déſir de rabbaiſſer l'Autorité des Miracles que Dieu a fait par les grands Secours, avoit prouvé lui-même contre Dom la Taſte qu'elle étoit un vrai *blasphême*, qui n'alloit *à rien moins qu'à autoriſer les libertins à ne rien croire . . . Ils prétendront* comme vous, lui reprochoit-il, *que tous les Miracles, tous les Prodiges ſont équivoques*, puiſque *c'eſt par les circonſtances qu'on en doit juger : & ces circonſtances ſeront réglées ſuivant les interêts* de leurs préjugés & de leurs paſſions. V. Lett de M. Poncet, pp. 49. 50. & 51.

 „ Ce

IX. Lett. p. 4. „ Ce ne sera pas, *disoit-il encore*, la grandeur des Merveilles ni le pouvoir de les „ faire qui décidera à qui on doit les attribuer, de Dieu ou du démon : il en faudra „ juger par les circonstances. Et qu'appellez-vous donc des blasphêmes, si ce que „ je rapporte de vous en propres termes n'en est pas un ? . . . (Vous) renversez, „ *conclut-il*, les fondemens de la Religion, pour renverser nos Miracles."

V. Lett. p. 50.

N'est-il pas inconçevable que M. Poncet & les Théologiens dont il prend la deffense, aient ensuite soutenû contre nous la même Proposition qu'ils regardoient auparavant avec raison, comme blasphématoire, & comme capable d'ébranler un des principaux appuis de la foi.

Réponse,&c p. 101. Mais ces MM. y ont encore ajouté, que des „ Miracles réels & multipliés, des „ Miracles faits au nom de Jesus-Christ, des Miracles tels que ceux que le Seigneur „ a opérés en faveur des Infidéles, (peuvent être) des miracles trompeurs. (D'où ils „ ont conclu que) des Miracles même de guérison . . . qui seroient bien prouvés, „ doivent remplir de crainte & de défiance, " s'ils ont été opérés par de violens Secours.

Quoi ! des *Miracles réels*, des *Miracles multipliés*, *des Miracles faits au nom de Jesus-Christ*, des Miracles pareils à ceux qu'il a fait lui-même, en un mot *des Miracles de guérison bien prouvés*, peuvent être *des miracles trompeurs & doivent remplir de crainte & de défiance !* Et ce sont des Théologiens Appellans qui osent avancer de telles Propositions !

Dans quel Siécle sommes-nous donc, ô mon Dieu ! Quelle nuit tout noire répand ses crêpes ténébreux dans l'esprit de tous ceux qui combattent vos œuvres !

Mais comment ces MM. n'ont-ils pas senti qu'en soutenant ces Propositions injurieuses au respect, à la confiance, à la soumission qu'on doit à tous les vrais Miracles, ils livroient en quelque sorte à leurs ennemis tous ceux que Dieu a faits en faveur de l'Appel ?

Aussi les Constitutionnaires emploient-ils aujourd'hui avec un funeste succès toutes ces fausses maximes appuyées du suffrage des Théologiens Antisecouristes, pour faire éclypser dans l'esprit de quantité de personnes la lumieré qu'elles avoient reçue par ce témoignage Divin ? Ces Propositions erronées leur fournissent même le moyen de ressusciter le premier blasphême que les plus outrés d'entre eux avoient d'abord osé proférer contre l'Autorité des Miracles ; en débitant, qu'il n'y en a presque pas que le démon ne puisse faire, & qu'on ne peut ordinairement bien juger de leur auteur que par leurs circonstances.

Les Constitutionnaires en qui il restoit de la foi, se sont eux-mêmes récrié d'abord contre cette Proposition pernicieuse, parce qu'ils n'ont pû s'empêcher de sentir qu'elle tendoit directement à ravir aux Miracles presque toute leur force.

En effet si les Miracles ne soumettent plus les esprits par leur propre Autorité, & par la vûe de la toute-puissance de celui qui les opére : si au contraire chacun de ceux qui voudront se soustraire à ce qu'ils décident, sont en droit d'en juger par leurs circonstances ; ils deviendront le jouet des différens préjugés des hommes, dont la fertile imagination ne manquera guéres de trouver dans les circonstances quelque faux prétexte à sa critique. Ainsi les Miracles ne décideront plus aux choses douteuses, & n'auront plus la force de terrasser des cœurs rébelles & des esprits éblouïs par leurs préventions. Et voilà à quoi ont malheureusement abouti les fausses Propositions des Théologiens Antisecouristes !

Mais en même tems que ces fatales Propositions font un si terrible ravage dans le cœur de ceux qui n'approfondissent rien, & qui se laissent aisément éblouïr par de vains sophismes, lorsqu'ils leur sont présentés par une Autorité imposante : d'autre part, la fausseté manifeste de ces Propositions empoisonnées a fait éclatter la justice de notre

notre cause aux yeux de tous les fidéles qui ont un vrai respect pour les œuvres où le doigt de Dieu se fait voir à découvert.

Car enfin, disent-ils, une œuvre qu'on ne peut attaquer qu'aux dépens des Miracles, a donc incontestablement pour elle le Témoignage de Dieu même, & par conséquent ceux qui l'attaquent ne peuvent manquer d'avoir tort. Ce sont les Miracles qui ont fait le triomphe de la Religion contre les Idolâtres, les Juifs & les Hérétiques: ce sont les Miracles qui nous ont invinciblement démontré la justice, la canonicité, la nécessité de l'Appel contre les Constitutionnaires : ce sont les Miracles qui ont fourni un appui inébranlable à l'œuvre des Convulsions, contre les déclamations des Consultans. Nous devons croire pareillement que les violens Secours, puisqu'ils sont toujours bienfaisans & souvent illustrés par des Miracles, sont par conséquent l'œuvre de Dieu, quoiqu'en puissent dire ceux qui les proscrivent.

Mais la victoire que ces fatales Propositions nous ont déjà fait remporter dans l'esprit de plusieurs fidéles, nous coûte trop cher. Si d'une part nous voyons avec plaisir que l'erreur palpable de ces Propositions a ouvert les yeux à plusieurs personnes, & leur a fait conclurre qu'une œuvre qu'on ne peut réprouver sans combattre contre la Décision de plusieurs Guérisons Miraculeuses, est par conséquent invincible: d'autre part, nos entrailles sont déchirées, notre cœur est percé d'un glaive de douleur, en voyant que ces mêmes Propositions donnent un faux avantage aux Constitutionnaires, qui est capable de causer l'aveuglement & la perte d'un très grand nombre d'ames.

D'ailleurs nous respectons, nous aimons de tout notre cœur les Théologiens Antisecouristes, qui ont ci-devant rendu de si grands services à la Vérité. Comment donc pourrions-nous voir sans en être pénétrés d'affliction, que ces célebres Appellans semblent aujourd'hui prêts à glisser dans le même précipice où demeurent obstinément les Hérétiques, où se sont placés les Constitutionnaires, & où les Consultans se sont laissés entraîner?

En effet c'est en se révoltant contre la Décision des Miracles, qu'ils se sont tous écartés les uns plus, les autres moins, du centre de la vraie lumiére : & c'est au contraire en suivant avec foi, avec confiance, avec piété, ce flambeau qui nous vient du Ciel, qu'on ne perd point de vûe aucun des sentiers qui y conduisent.

Depuis Jesus-Christ jusqu'aprésent, il y a toujours eû dans l'Eglise une suite, une continuation, une chaîne d'étoiles Miraculeuses, à la clarté desquelles on a toujours pû reconnoître de quel côté est la Vérité. „ Où il y a un Miracle véritable, *dit le* „ *savant Cardinal Bellarmin*, c'est là qu'est la vraie foi. *Ubi est verum miraculum*, „ *ibi est vera fides.*" Ainsi nous pouvons dire avec une pleine confiance que Dieu a décidé lui-même par ce Témoignage infaillible, qui sont ceux, ou des Securistes, ou de leurs Contradicteurs, qui suivent le mieux les véritables régles, l'esprit des Préceptes, les maximes de l'Evangile.

Bellarm. Tom. 2. Controv. Lib. 4. de Eccl. cap. 14.

Le Très-haut a fait éclatter sa voix : il a parlé très clairement à tous ceux qui ont eû des oreilles pour l'entendre. Tous les fidéles qui veulent vivre de la foi, doivent donc se soumettre à ce langage Divin, & se réunir tous ensemble sous cet étendart céleste que Dieu fait paroître depuis nombre d'années pour guider tous nos pas.

Mais les Securistes ont encore en leur faveur d'autres Miracles plus grands & plus importans que ceux que le Tout-puissant fait sur les corps. Je vais les mettre sous les yeux du Lecteur, principalement pour son édification, & afin qu'il en rende gloire au Créateur des Vertus : car indépendamment de cette magnifique preuve, il doit être dès à présent pleinement convaincu que les Secours bienfaisans sont l'œuvre de Dieu.

II. PROPOSITION.

Dieu s'étant servi de la vûe des Secours qui paroissent les plus meurtriers, pour augmenter la foi d'un très grand nombre de fidéles, & pour convertir quantité d'incrédules; ces faveurs Divines & ces Miracles de miséricorde sont une preuve sensible, qu'il est l'Auteur de l'état des Convulsionnaires qui ont besoin de ces effrayans Secours, de l'instinct qui les leur fait demander, & de la foi qui les fait rendre.

I. Il entre dans l'ordre de Dieu de se servir de la vûe des Prodiges & des Miracles pour convertir des incrédules.

LA foi est un don de Dieu: c'est un présent tout gratuit de sa Bonté toute-puissante: ainsi la vûe des plus grands Miracles & des plus étonnans Prodiges ne peut par sa propre vertu ni la donner, ni l'augmenter. Mais il entre dans l'ordre du Pére des miséricordes de se servir de l'admiration que causent les Prodiges & les Miracles, pour subjuguer par cette lumiére éclattante jusqu'aux esprits les plus rébelles, & pour faire entrer la foi par les sens, comme par un canal par lequel il la fait pénétrer jusques dans les cœurs les plus durs.

C'est par la vûe des Miracles & des Prodiges opérés par le ministére des Apôtres & des premiers Chrétiens, qu'il a converti des milliers d'Idolâtres, & fait triompher la Croix de son Fils de toutes les Puissances de la Terre & de l'Enfer.

Rom. XV. 18. & 19.

Dieu a *amené*, dit S. Paul, *les Nations à l'obéissance de la foi, par la parole & par les œuvres, par la vertu des Miracles & des Prodiges, & par la puissance du Saint Esprit.*

Aussi l'impression ordinaire que font les Miracles & les Prodiges, c'est de rendre la présence de Dieu sensible: & par ce moyen de frapper les esprits & d'émouvoir les cœurs. Voilà la principale fin à laquelle Dieu les destine, le principal motif qui le porte à les opérer: & il n'y a qu'une dureté Pharisaïque, une insensibilité léthargique, ou une incrédulité consommée, qui les empêchent de produire cet effet.

Telle a été l'impression salutaire que le spectacle des Secours violens a formé dans les esprits & dans les cœurs d'une multitude de personnes.

Le tableau que la plus saine partie des Curés de Paris ont fait à M. l'Archevêque, dans la Requête qu'ils lui présenterent le 4. Octobre 1731. des Merveilles de toute espèce que Dieu avoit opérées sur le Tombeau du Bienheureux Diacre François de Pâris, convient si parfaitement au Spectacle des grands Secours & aux effets qu'il produit, que je ne puis mieux faire que d'emprunter leurs paroles pour donner au Lecteur une idée juste de ce qui se passe dans ce spectacle, où Dieu fait presque continuellement éclater sa Toute-puissance salutaire sur les cœurs, ainsi que sur les corps.

Requête des Curés de Paris du 4. Octobre 1731.

Dieu, disoient ces respectables Pasteurs, y rend *sa présence comme sensible.* Les *Assistans frappés d'étonnement*, voient avec admiration que dans ce surprenant spectacle, *il plaît* au Très-haut *de sortir de son secret, d'imposer silence à la nature, & de faire entendre une voix pleine de magnificence & de terreur*... Aussi ces Merveilles sont elles *suivies de conversions éclattantes, du retour même de personnes incrédules & engagées dans l'erreur, & d'un surcroît de ferveur & de piété dans les justes.*

Si le spectacle des grands Secours produit de tels effets, ainsi qu'il est de notoriété publique, quelle cruauté n'y a-t-il pas de vouloir détruire ce canal d'où découlent de si précieuses lumiéres dans les ames? Et quelle témérité de représenter ces Secours comme des infractions de la Loi de Dieu, lorsque lui-même les emploie journellement à faire paroître des Prodiges éminemment surnaturels & très édifians, à opérer de très

très grands Miracles : & lorsqu'on voit que ces Merveilles en produisent encore de plus grandes & de plus considérables dans les esprits & dans les cœurs ? N'est-ce pas une absurdité grossiére d'attribuer à l'implacable ennemi des hommes, ces bienfaits de toute espèce ?

En effet ,, Satan (selon qu'il est dit dans la nouvelle Edition de la *Vérité rendue sensible*) voudroit-il prêter son ministére & son pouvoir à des Merveilles qui vont à ,, ruiner son empire ? A des Merveilles qui ouvrent les yeux aux Athées, aux impies, ,, aux libertins, aux hérétiques : qui leur font connoître Dieu, la vraie Religion, l'E- ,, glise Catholique ? A des Merveilles qui apprennent aux Catholiques mémes à dis- ,, cerner la Vérité dans l'Eglise : qui portent les uns à embrasser la pénitence, les autres ,, à s'avancer dans la piété & à servir Dieu avec une nouvelle ferveur ? A des Merveil- ,, les enfin qui apprennent aux hommes que Dieu est Tout-puissant sur leurs volontés ,, (ainsi qu'il l'est pour renverser à son gré toutes les loix de la nature) & qu'ils doi- ,, vent l'aimer de tout leur cœur " comme l'Auteur de tout bien.

Vér. rend. sensible, Tom. II. p. 675.

,, Quel pourroit être le dessein du démon en faisant ces Prodiges ? (s'écrie encore un ,, autre Auteur dont le Nouvelliste a fait l'éloge dans sa Feuille du 16. Mars 1732.) ,, Seroit-ce pour détourner les hommes de la voie du salut ? Mais le contraire arrive. ,, Ces Miracles ont engagé des pécheurs à renoncer à leurs crimes, des fidéles à se ,, renouveller dans l'esprit de piété, de pénitence & de priére, & dans la pratique de ,, toutes les vertus Chrétiennes."

Lettr. Apol. de 1732.

Il est donc évident qu'on ne peut, sans vouloir s'aveugler soi-méme, ou sans chercher à aveugler les autres, supposer que l'esprit pervers soit l'Auteur de tous ces Prodiges.

II. L'Auteur de la force surnaturelle des Convulsionnaires a eû pour fin d'augmenter leur foi & celle des Spectateurs.

En effet l'Agent invisible, qui a mis une force surnaturelle dans le corps des Convulsionnaires, force qui les a obligés d'avoir recours à des coups d'une violence extréme pour calmer l'agitation excessive & le gonflement insupportable qu'ils ressentoient dans leurs membres, principalement dans les premiers tems où ils commencérent à demander les plus formidables Secours ; cet Agent si puissant n'a pas sans doute ignoré l'effet que devoit produire dans l'esprit des Spectateurs la vûe de l'étonnant Prodige qui seroit dévoilé par ces terribles Secours.

S'il n'a pas ignoré que l'aspect d'une si grande Merveille serviroit à augmenter la foi d'un très grand nombre de fidéles & à convertir quantité d'incrédules : & si l'expérience que ces Prodiges produisoient journellement cet effet, ne l'a pas empéché de les continuer, il est de la derniére évidence que ces Conversions & l'affermissement de la foi dans une multitude de fidéles, ont été une des fins principales que cet Agent invisible s'est proposée en opérant ces Prodiges.

Cela étant d'une évidence palpable, peut-on attribuer un tel projet au démon ? Quoi ? Satan faire des Prodiges pour fortifier la foi d'un très grand nombre de personnes, & pour établir de plus en plus le régne de Dieu : ou du moins Satan inspirer aux Convulsionnaires de demander les plus assommans Secours, pour faire paroitre au grand jour le Prodige merveilleux que Dieu avoit fait dans leurs corps ! Satan fournir ainsi des armes victorieuses contre lui-mème, n'y en ayant point de plus puissantes que le bouclier de la foi, pour repousser toutes ses attaques, & pour se mettre à couvert de tous ses traits !

Il n'est donc pas possible de douter que ce ne soit l'Auteur de tout bien, & non pas l'auteur de tout mal, qui a donné aux Convulsionnaires deux des qualités des corps glorifiés, en les rendant invulnérables & impassibles à certains égards : que ce ne soit lui qui, pour manifester cet admirable Prodige, leur a fait demander, sans aucune crainte, les Secours les plus terribles & les plus effrayans : que ce ne soit lui qui a attiré une multitude innombrable de Témoins de toutes conditions à ce spectacle salutai-

re :

re : que ce ne soit lui qui a répandu un torrent de bénédictions & de graces sur un grand nombre de ces Témoins : enfin, que ce ne soit lui qui a terrassé tant d'incrédules, & qui les a rendus d'intrépides deffenseurs des Vérités qu'ils avoient méconnues jusqu'àlors.

Mais avant de parler plus en détail de l'impression que ces incroyables Secours ont fait sur une grande quantité de Spectateurs, je crois devoir commencer par rendre compte de celle qu'ils ont faite sur le plus grand nombre des Convulsionnaires qui les ont reçus.

III. Dieu a fortifie la foi & la confiance des Convulsionnaires par ce Prodige.

Il est visible que Dieu a voulu les affermir par ce moyen contre tout ce qu'ils auroient à craindre de la part des hommes.

Dès les premiers tems que les Convulsions commencérent à prendre à des personnes qui n'avoient point de maladies, & à être accompagnées de Divins Prodiges, presque tous les Convulsionnaires annoncérent unanimement, que bientôt ils seroient persécutés à toute outrance par les Puissances de la Terre ; & que peu après plusieurs célébres Appellans, qui l'étoient plus par l'esprit que par le cœur, se joindroient en quelque sorte à leurs ennemis pour les décrier : & ils ajoutérent que le mépris & le décri où tomberoient alors les Convulsionnaires, seroit un van dont Dieu se serviroit pour faire encore un autre discernement entre les Appellans qui étoient d'abord restés attachés à l'œuvre des Convulsions, & pour distinguer parmi eux ceux qui avoient pris ce parti, plutôt par des principes d'honneur & autres motifs humains que par un vrai respect pour cette œuvre de Dieu, de ceux qui préférant la Vérité à leur réputation, à leur liberté, & même à leur vie, seroient disposés à la suivre jusque dans l'extrême humiliation où elle seroit réduite, & dans la persécution sanglante qu'elle auroit ensuite à souffrir, avant que de triompher de tous ses adversaires & de regner dans tout le monde.

Ce sera M. Poncet lui-même que je produirai pour Témoin par rapport à une partie considérable de cette étonnante Prédiction, que l'évenement n'a que trop confirmée dans tous ses points.

VII. Lett. de M. Poncet, p. 118.

Ce „ qui a servi le plus, *dit-il*, à rendre les Convulsionnaires odieux dès les com„ mencemens, c'est un certain discernement entre les Appellans, dont ils ont dit que „ les Convulsions seroient l'occasion : car il est vrai que tous l'ont dit."

Enfin, non seulement les Convulsionnaires prédirent, mais même ils représentérent avec des figures peintes par de grands Prodiges, tous les supplices qu'on feroit souffrir à ceux d'entre eux qui deviendroient les principaux disciples du Prophéte Elie.

Mais en même tems que Dieu leur a fait prévoir les cruelles épreuves où quelques-uns d'entre eux étoient exposés, sa miséricorde l'a porté à les fortifier contre toute crainte. Pour cet effet il les a rendus de tems en tems impassibles & invulnérables à des coups qui paroissoient devoir leur donner la mort. On les a vus tranquilles & pleins de joie au milieu des flammes, entourés de pointes d'épées, sous des coups de pierres & de bûches capables de les assommer. Et par tous ces merveilleux Prodiges, Dieu les a intimement & pleinement persuadés, que les hommes n'auront aucun pouvoir sur eux, qu'autant que cela entrera dans ses desseins : d'où il leur a fait conclurre du moins à plusieurs, qu'ils doivent s'abandonner sans reserve à sa conduite, recevoir tout comme de sa main, ne craindre que lui, & que pourvû qu'ils ne manquent ni de confiance ni de soumission, il ne leur épargnera pas les secours les plus puissans & les plus efficaces, soit pour les délivrer de leurs souffrances, soit pour les en faire profiter avec joie, & les conduire par ce moyen au bonheur infini de le posséder lui-même.

Aussi est-ce une chose admirable que l'intrépidité avec laquelle de jeunes filles, & même des enfans, se livrent en quelque sorte volontairement à la persécution, en recevant quasi publiquement les plus étonnans Secours, quoiqu'ils sachent combien cela les

les expose. Mais comme ils sont convaincus que Dieu demande cela d'eux, & qu'ils espérent que la vûe de ces Prodiges sera utile à plusieurs de leurs Spectateurs, ils s'abandonnent à la Providence, & ils attendent tranquillement toutes les suites que la haine qu'on leur porte peut avoir, & qu'ils ont eux-mêmes prédites.

Dès à present n'a-t-on pas déja vû la joie briller sur le visage de quelques-uns, dans le tems qu'on les traînoit dans les prisons? D'autres n'y rendent-ils pas journellement graces à Dieu de ce qu'ils les a jugés dignes de souffrir cet opprobre pour sa Cause?

Ainsi on les voit pratiquer exactement ces belles paroles du Chef des Apôtres: „ Rejouissez-vous de ce que vous participez aux souffrances de Jésus-Christ, afin „ que vous soyez comblés de joie dans la manifestation de sa gloire. I. Piet. IV. 13.

„ Vous serez heureux, *dit notre Sauveur*, lorsque les hommes vous chargeront d'in- „ jures, qu'ils vous persécuteront, & qu'à cause de moi ils diront faussement toute „ sorte de mal contre vous!" Math. V. 11.

Comment ne pas reconnoître dans des Prodiges qui produisent de tels effets, la magnifique libéralité d'un Dieu qui prodigue les Merveilles pour augmenter la confiance de ses Enfans: & sa bonté paternelle qui les soutient ensuite de sa main, dès qu'ils commencent à souffrir quelque chose pour sa cause?

„ Il n'y a qu'à l'école de Jésus-Christ, *dit un de ses plus fidéles serviteurs*, où on „ puisse apprendre à faire sa joie des afflictions... (Mais) les plus foibles deviennent des „ colomnes, quand l'Esprit de Dieu remplit le cœur & le soutient." Réfl. mor. du P. Quesnel sur S. Jacq I. 2. & Actes IV. 8.

Le Nouvelliste lui-même étoit autrefois si frappé des fruits salutaires qui naissent du spectacle de ces Secours naturellement effrayans, mais surnaturellement embellis par la joie des Convulsionnaires qui les reçoivent, & par les autres Prodiges qu'ils font paroître, qu'il mettoit ces *représentations des supplices des Martyrs*, au nombre *des plus merveilleux effets de l'œuvre des Convulsions*, & de ceux qui manifestoient le plus clairement la présence de Dieu dans cette œuvre. Nouv. Eccl. du 6. Dec. 1732.

Mais si cette représentation si capable d'augmenter la foi & la confiance des Convulsionnaires & de leurs Spectateurs, est un Simbole instructif, d'où découlent des flots de graces qui caractérisent l'ouvrage de l'Auteur de toutes les Vertus; n'est-il pas d'une évidence palpable, que les violens Secours sans lesquels ce Simbole ne peut être exécuté, sont des moyens dont Dieu se sert pour répandre ce fleuve de bénédictions dans les ames; & par conséquent que l'instinct supérieur à la nature, qui les fait souhaiter & demander aux Convulsionnaires, ne peut avoir que Dieu pour Auteur?

IV. La vûe de ces Prodiges a augmenté la foi & le courage de plusieurs serviteurs de Dieu.

Au reste l'impression que ces Prodiges ont fait sur la plûpart des Assistans, n'a été ni moins forte ni moins salutaire que sur les Convulsionnaires.

Quel autre que le Créateur de tout ce qui existe, nous sommes-nous souvent tous écriés comme d'une seule bouche, eût pû donner à cette multitude innombrable de vaisseaux si fins, si délicats, si déliés (dont la peau, la chair & les entrailles sont traversées de toutes parts) plus de fermeté, de consistance & de force, que n'en ont les instrumens de fer avec lesquels on les frappe d'une violence extrême?

La vûe d'une si grande Merveille a mis vivement comme sous nos yeux, que l'ame du Saint Appellant, par l'intercession de qui Dieu opére tant de Prodiges, est donc dans son sein: qu'elle y puise une vie Divine & une lumiére ineffable, & qu'elle y participe à sa béatitude infinie. De quel zèle brûlant ces réflexions n'ont-elles pas embrasé les ames & animé les esprits! Combien n'ont-elles pas fortifié la foi, augmenté l'espérance, & enflammé les cœurs du désir de parvenir à ce bonheur Divin, soit par la pénitence, soit par les souffrances auxquelles l'amour de la Vérité peut nous exposer.

V. Les admirables Simboles représen-

Mais si Dieu a rendu cette vûe si utile à des ames fidelles, combien d'autres personnes n'ont-elles pas été éclairées par ce Prodige, qui en convainquant leur esprit que l'A-

tés par le Prodige des grands Secours & les Discours de ces Convulsionnaires, ont conjointement fait connoître & embrasser la Vérité à un très grand nombre de personnes.

Oeuvres de Colbert, Tom. III. p. 590. & 566.

pel est aujourd'hui la voie qui mene à la vie, a ouvert leur cœur à toutes les Vérités publiées par les Convulsionnaires ?

„ Dieu s'est servi de l'œuvre des Convulsionnaires, *disoit le grand Evêque de Montpellier*, pour répandre ses miséricordes, ... pour ouvrir les yeux & changer les „ cœurs."

Mais dans cette œuvre, quel est le Prodige qui a fait accourir avec empressement une multitude innombrable de personnes de toutes conditions, pour voir de leurs propres yeux si ce qu'on en publioit étoit véritable ? Quel est le Prodige qui a forcé l'incrédulité des uns, & qui a fait descendre un rayon de lumiére Divine dans la profondeur des ténébres où quantité d'autres étoient plongés ? La joie céleste qui éclatte sur le visage des Convulsionnaires dans le tems qu'on leur lance des coups qui devroient naturellement les assommer, a touché la plûpart de leurs Spectateurs : le bruit que font entendre les coups terribles qu'on leur donne, a retenti jusqu'au fond de l'ame de ceux qui en ont été témoins : il a brisé la dureté de leurs cœurs, & en a fait sortir des larmes de componction !

Voilà par quel moyen Dieu a converti sous nos yeux, tant de milliers d'ames !

Sans le merveilleux Prodige que les violens Secours font paroître, quel mondain se seroit empressé d'aller voir les Convulsionnaires ?

Malgré ce Prodige, dont le surnaturel éminent est palpable, sensible & d'une évidence incontestable, les Puissances de la terre & tous les autres Zélateurs de la Bulle, aidés en ce point par les Docteurs Consultans & Antisecouristes, ont trouvé le moyen de faire mépriser par presque tout le Public, l'œuvre entiére des Convulsions. Dans quel décri cette œuvre, combattue de tous côtés par de si puissans Adversaires, ne seroit-elle donc pas tombée dès sa naissance, si elle n'avoit pas été continuellement illustrée & soutenue par des Merveilles si frappantes ? Mais Dieu, qui avoit résolu dans ses décrets éternels, de s'en servir pour la Conversion d'un grand nombre de personnes, les a d'abord attirées par la singularité surprenante de cet admirable Prodige : & depuis ce tems il le continue journellement sous leurs yeux, pour soutenir & augmenter de plus en plus leur foi & faire encore sans cesse de nouveaux Prosélytes.

Inst. de 1736. 6. Vérité & Oeuvres de Colbert, Tom. II. p. 203.

„ Il y a des Conversions sincéres d'incrédules, d'hérétiques & de pécheurs, *disoit le grand Colbert*, que la vûe soit des Miracles, soit des Convulsions, (*soit des grands* „ *Secours*) a opérées avec la grace de Jesus-Christ. Vérité pour laquelle il faut glori- „ fier Dieu, en le priant que cette heureuse semence se multiplie, & que les Miracles „ sur les cœurs deviennent encore plus fréquens que les Miracles sur les corps."

Par conséquent il ne faut donc pas arracher cette semence, en proscrivant les Prodiges qui lui font produire d'heureux fruits.

Mais prenons les Théologiens Antisecouristes eux-mêmes pour Témoins de tous les principaux faits que je viens d'avancer.

Lett. du 13. Dec. 1732. de M. d'Et.

„ Il y a à Paris, *disoit M. d'Etemare quelque tems après que les grands Secours eurent commencé à répandre leur lumiére bienfaisante dans toute l'étendue de cette grande* „ *Ville*, des milliers de personnes, (dont) le très grand nombre sont des hommes qui „ n'avoient aucune connoissance de la bonne Cause .., qui n'y prenoient nul intérêt, & „ qui la plûpart ne songeoient guéres à leur salut ... qui sont vivement touchées, qui „ sont convaincues de la bonté de la Cause des Appellans, qui s'en instruisent peu à „ peu, & qui ont été mises sur les voies par les Convulsions ; en sorte que s'il n'y „ avoit point eû de Convulsions, tous ces gens-là seroient encore dans la même igno- „ rance & la même indifférence où ils étoient en 1730. Un tel Evenement, qui ne „ se borne pas à quelque particulier, mais (qui éclaire des milliers de personnes) ne „ contribue pas peu à caractériser l'œuvre (d'où sortent tous ces rayons de lumiére.) „ Ici, *ajoute-t-il*, tous les Spectateurs sont édifiés & portés à la piété....

„ Au-

„ Aujourd'hui, *dit-il encore dans la même Lettre*, voici l'analyse de la foi d'un „ Bourgeois de Paris . . . Il y a des Convulsions Miraculeuses (c'est à dire accompagnées de Prodiges évidemment Divins.) J'en suis témoin tous les jours (ajoute le „ Bourgeois par la bouche de M. d'Etemare.) Je vois où même J'AIDE. (c'est à dire „ je donne moi-même des Secours à) une Convulsionnaire de mon voisinage. Ce qui „ s'y passe est au-dessus de l'ordre de la nature: sa guérison s'opére tous les jours sous „ mes yeux (par ce moyen:) ses Convulsions en elles-mêmes sont un Miracle:" (car il n'y a que Dieu qui puisse rendre ainsi des corps invulnérables à des coups capables de briser les métaux les plus durs. „ Donc, conclud le Bourgeois, M. de Pâris est un Saint „ (puisque c'est par son intercession que s'opérent tous ces merveilleux Prodiges.) „ Donc les Appellans ont raison . . . Donc il faut que je me convertisse, &c. Voilà, *continue M. d'Etemare*, ce que j'ai souvent vû de mes yeux: voilà ce qui n'a „ cessé d'arriver depuis un an" ou environ que les violens Secours avoient commencé.

Mais voici un Témoignage unanime donné par tous ces MM. dans le plus beau des Ecrits qu'ils ont fait paroître sur les merveilleux Prodiges de ce Siécle.

„ Une infinité de personnes, *y ont-ils dit*, ont jugé tout d'abord que dans une Evenement si étroitement lié à l'invocation d'un Serviteur de Dieu & à des Miracles „ manifestes, il y avoit une Merveille Divine. En conséquence ces personnes l'ont „ suivi exactement: & en le suivant, elles se sont instruites de la grandeur des maux „ de l'Eglise, auxquels la plûpart n'avoient pris jusque-là aucun intérêt, & ont fait „ de sérieuses réflexions, qui en ont conduit plusieurs à une sincére Conversion." Rech. de la Vérité sur les Conv. I. Lett. p. 9.

Ajoutons encore à ces aveux si précis, celui de l'Avocat des Antisecouristes, qui paroît aujourd'hui si excessivement zèlé pour faire proscrire les grands Secours & mon second Tome.

„ Il y a une chose (dans les Convulsions) qui fait la plus forte impression sur les „ peuples, pour prouver que l'œuvre est surnaturelle, parce qu'elle arrive tous les „ jours: ce sont les Secours que l'on donne aux Convulsionnaires & qu'ils exigent. „ C'est un Miracle continuel de ce qu'on ne les écrase pas, qu'on ne leur brise pas „ les os, &c . . Tout le monde doit convenir, que cela prouve au moins que les „ Convulsions sont surnaturelles. . . Lett. de M. Poncet à M. le Gros du 30 Janvier 1733.

„ J'ai trouvé dans Paris, *ajoute M. Poncet*, (un) renouvellement de piété qui se fortifie „ & augmente tous les jours par le moyen des Convulsions. Je n'ai point de peine à croire „ ce que m'a dit M. d'Etemare: qu'il y a présentement à Paris dix mille ames qui connoissent la Vérité, qui s'y attachent, qui n'ont point eû d'autre instruction que celle qu'ils ont reçue des Convulsionnaires & de ceux qui se rassemblent autour d'eux . . . „ Ce que nous n'avons pas fait, les Convulsionnaires le font. L'Evangile est annoncé „ aux pauvres & aux petits: & l'on trouveroit à présent parmi le peuple, un très „ grand nombre de personnes prêtes à souffrir la mort même pour la Cause présente. „ Voilà, je vous l'avoue, ce qui me paroît extrêmement grand."

Oui, rien n'est plus digne de la grandeur, de la toute-puissance & de l'infinie miséricorde du Trés-haut, que de changer le cœur de *dix mille ames* par la vûe d'une multitude de Prodiges qui ne leur annoncent que des croix, mais qui en même tems leur promettent le secours du Tout-puissant pour les leur faire supporter avec un courage invincible, & qui leur donnent des preuves sensibles du bonheur infini qui en sera la récompense éternelle.

Voilà quelles sont les réflexions, voilà quelle est la foi, la confiance & le courage que le contentement inexprimable qui paroît inonder l'ame des Convulsionnaires dans le tems qu'ils semblent souffrir tous les supplices des Martyrs, a fait naître dans les cœurs *d'un très grand nombre de personnes*, qui sont *à présent*, ainsi que le dit M. Poncet, *prêtes à souffrir la mort même pour la Cause* de l'Appel! Combien de ces nouveaux

Convertis, présentement animés par l'espérance céleste que leur donnent toutes les Merveilles dont ils ont été témoins, souhaitent avec empressement de devenir bientôt les victimes des Vérités qu'ils ne viennent que d'apprendre.

Mais quelle *instruction* ont donc reçu ces *dix mille ames*, qui avant d'avoir vû le spectacle des Convulsions & des grands Secours, ne prenoient aucune part aux troubles qui agitent l'Eglise ? Ils n'en *ont point eû d'autre*, atteste M. Poncet lui-même, *que celle qu'il ont reçue des Convulsionnaires & de ceux qui se rassemblent autour d'eux.* *.

* Il est nécessaire de se rappeller à ce sujet, ce qui a été observé ci-devant p. 292. d'après le même M. Poncet.]

Il faut donc nécessairement que ces instructions soient singuliérement bénies de Dieu, puisqu'elles produisent des effets si merveilleux, qui ne peuvent provenir que de sa main toute-puissante! En effet quel autre que lui peut convertir si parfaitement les ames, & leur donner aussitôt un courage supérieur à celui des héros de la terre ?

Ainsi M. Poncet a donc grande raison de dire, que *les Convulsionnaires sont . . . ce que* n'ont *pas fait* tous les Théologiens Antisecouristes †. Mais après un tel aveu, il a donc aussi grand tort de soutenir qu'il faut abolir le spectacle où Dieu répand des graces si précieuses & si singuliéres; & priver ainsi une multitude de personnes de la lumiére céleste par laquelle il lui plait d'éclairer leurs esprits, de fondre la glace de leurs cœurs, & de les remplir d'un zèle si ardent pour sa gloire, qu'il est plus fort que la mort.

Au reste il est bon d'observer, qu'outre les Merveilleux Simboles que présente si vivement l'admirable Prodige des coups les plus terribles qui ne font que du bien, Dieu a souvent mis dans la bouche des Convulsionnaires qui reçoivent ces Secours, des Discours évidemment au dessus de leur portée, par lesquels il leur a fait démontrer à leurs Auditeurs, que la plûpart des Propositions condamneés par la Bulle sont essentiellement l'ame de la Religion. Par exemple, il s'est servi d'eux pour persuader ceux qui les écoutoient, de la nécessité pour toute action méritoire, d'une grace efficace qui ne nous est point dûe, de l'utilité de la priére, d'une intime persuasion de notre indignité; & qu'on ne peut parvenir au salut sans une véritable conversion du cœur, qui nous fait avoir pour Dieu un amour de préférence. Enfin il leur a fait faire des Exhortations si vives & si puissantes, qu'un grand nombre de Spectateurs ont depuis ce moment embrassé la pénitence, & qu'ils paroissent disposés, non seulement à renoncer à toute espérance de fortune, mais aussi à donner leur vie pour la deffense de toute Vérité.

Ce sera encore M. Poncet qui me servira de Témoin de l'importance de ces Discours, & des grands fruits qu'ils ont produit.

Voici ce qu'il en dit en répondant à M. de Lan, qui avoit demandé avec ironie si les Discours des Convulsionnaires contenoient quelques Vérités que les Docteurs ne sussent pas.

XIII. Lett. de M Poncet, p. 49.

„ Est-ce que ce n'est pas, *lui repliquoit-il en* 1737. un avantage bien grand, que „ les Convulsionnaires apprennent à une infinité de personnes ce que M. de Lan sait „ & ce qu'elles ne savoient pas ? Est-ce que ce n'est pas une grande Merveille, que „ dans le tems que la cause des Appellans est dans le dernier dégré d'humiliation . . . „ Dieu ouvre la bouche des petits & des simples, comme du tems de S. Cyprien, „ pour annoncer qu'il les prend sous sa protection, & qu'il a des ressources inespérées „ & inconnues aux hommes pour les faire triompher ?"

Et

† [M. de Montgeron auroit pû dire simplement, les Théologiens Appellans. Car voici ce que M. Poncet dit dans le même endroit à M. le Gros. „ Vous savez, Monsieur, lorsque vous fîtes les *Dia-* „ *logues du Prêtre Eusebe avec l'Avocat Théophile*, combien nous étions occupés de la nécessité qu'il y „ avoit que les Laïques prissent la même part aux affaires présentes que les Ecclésiastiques. Il a été „ impossible de faire entrer personne dans cette vûe. On vouloit des Témoignages qui eussent de l'é- „ clat." Ceci justifie bien les reproches que les Convulsionnaires ont fait aux Appellans. *Note de l'Ed.*]

Et afin d'en persuader tous ceux qui regardent ses œuvres avec foi, avec respect, avec un vrai desir d'en profiter, il fait produire sous leurs yeux les effets les plus salutaires par les causes qui y paroissent les plus opposées ! Le feu, le fer, les coups qui semblent devoir être les plus meurtriers, deviennent des sources de santé ! Les satellites de la mort, sont employés à porter la vie ! Et il nous fait en même tems prédire par les Convulsionnaires & peindre par des Prodiges, que les souffrances d'un certain nombre de disciples choisis, seront suivies du triomphe de la Vérité par toute la Terre !

„ S'il arrivoit, *ajoute M. Poncet*, des évenemens qui répondissent à ce que prédisent les Convulsionnaires, ne seroit-on pas infiniment consolé au milieu des plus „ grands malheurs, lorsqu'on sauroit qu'ils ont été prédits, & qu'ils sont la suite „ d'un grand plan de la part de Dieu, qui doit se terminer à la délivrance de la Vérité & de ceux qui la deffendent ? Ibid.

„ Un Phénomene, *disoit-il encore en* 1740. qui à de telles suites, qui a mis la cause de la Vérité à la portée des plus simples, & qui sert à multiplier tous les jours „ le nombre de ceux qui la connoissent & qui l'aiment " n'est-il pas évidemment une œuvre Divine ? VIII. Lett. cont. les Vains eff.

Comment donc ce même Auteur va-t-il aujourd'hui insinuer, que le Phénomene des grands Secours, qui est incontestablement la portion la plus brillante, la plus intéressante, & la plus féconde en Merveilles, de toute l'œuvre des Convulsions, peut avoir le démon pour auteur ? Quel aveuglement n'y auroit-il pas d'attribuer à ce misérable Serpent de l'Enfer cette suite continuelle de Prodiges, par la vûe desquels Dieu a converti depuis plus de quatorze ans tant de *milliers d'ames*, & a donné à plusieurs de ces nouveaux Prosélites une vertu surhumaine, qui les rend prêts à sacrifier leur vie pour la deffense de la Vérité ?

Je ne puis mieux terminer cet Article, qu'en faisant présent au Lecteur d'un beau passage qui fait partie d'un Mémoire qui m'a été fourni sur ce sujet par un savant Théologien, qui est parfaitement au fait de toute l'œuvre des Convulsions.

„ La guérison des corps, *dit-il*, est peu de chose en comparaison des avantages „ spirituels auxquels le Prodige des Secours violens a donné lieu. Qu'on interroge „ bon nombre de personnes dont le cœur est touché & qui travaillent à leur salut ; „ qu'on leur demande en quel endroit, en quelle occasion les premiéres touches de la „ grace & de la componction se sont fait sentir : comment elles ont appris à s'intéresser „ à la cause de l'Appel & aux Vérités flétries par la Bulle : ce qui les a déterminées „ à chercher parmi les Appellans des guides sûrs, & à se soumettre aux épreuves & „ aux rigueurs de la pénitence ? Elles répondront dans l'effusion d'un cœur reconnoissant, qu'elles sont redevables de ces premiéres graces au spectacle des grands „ Secours, où la Providence les avoit conduites : que la vûe de ce Prodige les avoit „ d'abord salutairement effrayées : qu'elles en avoient conclu que Dieu étoit au milieu „ des Appellans : que cette premiére impression leur avoit ouvert le cœur aux bons „ avis, aux exhortations, aux saintes Vérités qu'elles avoient entendues de la bouche „ de ces personnes, sur lesquelles Dieu agissoit si sensiblement, & qu'il mettoit dans „ un état si extraordinaire : qu'enfin le spectacle même de corps infirmes & délicats, „ qui se fortifioient sous les coups les plus terribles, les avoit instruites que c'étoit „ dans les épreuves, dans les contradictions & les adversités que l'ame recouvroit sa „ santé & ses forces. En vain entreprendroit-on les ébranler par les subtils raisonnemens des Théologiens Antisecouristes, elles n'ont qu'une réponse, mais péremptoire : que leur heureux changement est la preuve parlante de la Divinité d'un Prodige „ qui a été pour elles la source de tant de bénédictions. " Extrait du Mémoire d'un Théologien.

Je n'entreprendrai point de faire le détail du grand nombre de Conversions éclattan-

tes que Dieu a opérées par la vûe de cet admirable Prodige : ce seroit un travail immense. Mais je crois ne pouvoir me dispenser d'en rapporter au moins un Exemple.

VI. Récit de la Conversion de D. Claude de la Richardie Religieux Bénédictin, par la vûe des Convulsions & des Secours de la Dlle. Duchesne.

J'en choisis un accompagné de circonstances si singuliéres qu'elles ne pourront manquer d'intéresser la curiosité du Lecteur.

On y verra un Religieux prévenu jusqu'au dernier excès, contre les Appellans qu'il regardoit comme des hérétiques, contre tous les Miracles faits en leur faveur qu'il s'imaginoit être des faussetés, & sur-tout contre les Convulsions qu'il croyoit n'être qu'une imposture : on verra, dis-je, ce Religieux devenir un admirateur tout brûlant de zèle & un témoin intrépide de toutes les œuvres Divines, contre lesquelles il avoit proféré tant de blasphêmes. On le verra expier par les rigueurs d'une très austére pénitence, toutes les fautes que lui avoient fait commettre les maximes relâchées de la morale Jésuitique, sur lesquelles il avoit jusqu'alors dirigé sa conscience, ou pour mieux dire fait l'apologie de ses passions.

Ce fut par le ministére de la Demoiselle Duchesne que Dieu opéra cette incomparable Merveille.

Le Lecteur a vû dans mon premier Tome, les six Miracles consécutifs que Dieu fit sur cette Fille par le moyen des plus fortes Convulsions, le 16. Juillet 1731. & les cinq jours suivans.

Plus d'un an après sa parfaite guérison, il lui envoya d'autres Convulsions fort extraordinaires, mais qui étoient évidemment une figure simbolique, ainsi qu'elle le déclaroit elle-même.

Elle se mettoit la tête nue, & elle la frappoit avec tant de force contre les murs & le plancher, qu'elle auroit dû naturellement en être fracassée. Il y a même quelque lieu de croire qu'elle s'y faisoit quelquefois des plaies dont il sortoit du sang : car on appercevoit une couleur rouge qui se répandoit dans ses cheveux, & quelquefois jusque sur son mouchoir de cou. Cependant dès le premier moment que cette Convulsion finissoit, elle étoit si parfaitement guérie qu'on ne trouvoit à sa tête ni plaie ni cicatrice, ni même aucun autre vestige des coups énormes qu'elle s'étoit donnés, que cette couleur de sang qui restoit dans ses cheveux. C'est ce que j'ai examiné moi-même, aussi-bien que MM. Tronchon pére & fils, qui ont été très souvent spectateurs de tous ces faits, & qui en ont rendu hautement témoignage.

Au reste il faut observer que pendant que cette Fille se donnoit ces effroyables coups, elle étoit continuellement occupée d'un Religieux qu'elle ne connoissoit point, qui par ses préventions, disoit-elle, se faisoit des plaies cruelles & plus dangereuses que celles qu'elle paroissoit se faire elle-même. Mais en même tems elle assuroit que Dieu avoit résolu d'éclairer bientôt ce Religieux aveugle, & de guérir son ame aussi parfaitement qu'il la guérissoit elle-même des plaies de sa tête.

Ainsi il étoit manifeste que les coups qu'elle se donnoit, étoient une figure de l'état actuel de ce Religieux, & que la guérison subite de ces plaies étoit un Simbole du Miracle spirituel que Dieu vouloit faire pour dissiper ses préventions.

Vers le commencement de 1733. cette Fille étant en pleine Convulsion, fit connoître clairement à M. Tronhon & à la Dame son Epouse, que le Religieux pour qui elle avoit, disoit-elle, ses Convulsions, étoit Dom Claude de la Richardie Bénédictin à Colmar en Alsace, frére de la Dame Tronchon. Elle leur dit qu'avant la fin de cette année 1733. ce Religieux viendroit les voir à Paris. Elle leur déclara qu'il avoit d'horribles préjugés contre l'Appel, les Miracles & les Convulsions. Elle leur prédit que Dieu le convertiroit entiérement pendant le séjour qu'il feroit en cette Ville : & en témoignage de la vérité de tout ce qu'elle leur annonçoit, elle leur fit un portrait très ressemblant de la figure de ce Religieux qu'elle n'avoit jamais vû.

En même tems que cela se passoit à Paris, Dom Claude de la Richardie se sentoit un

un empressement extraordinaire d'y venir par un certain pressentiment confus que cela lui procureroit quelque grand avantage.

Il obtint enfin la permission d'y aller, & il y arriva le 18. Septembre de l'année 1733.

Il ne dissimula point ses sentimens à sa sœur ni à M. Tronchon. En voici l'extrait copié d'après l'aveu qu'il en a fait dans deux Lettres qu'il écrivit de Colmar à Paris cinq mois après sa Conversion.

Il n'y a point d'indiscrétion à les publier: il y a très expressément consenti depuis que Dieu lui a fait la grace de connoître la Vérité; son plus grand désir étant de souffrir pour elle.

„ Je regardois, *dit-il*, ceux qui refusent de signer le Formulaire, & de reçevoir la „ Constitution, sinon comme hérétiques formels, au moins comme matériels, & je „ croyois qu'il ne manquoit plus pour les reconnoître tels, qu'une Décision contre „ eux de l'Eglise, qui ne devoit point tarder à venir." Lett. de D. Claude de la Richardie des 17. & 26. Mars 1734.

A l'égard des *Convulsions & des Miracles*, je croyois, selon qu'on me l'avoit assuré, que cela n'étoit que *des fictions forgées par un pacte opposé à la foi de l'Eglise, & qu'on se servoit de ces deux moyens pour séduire les simples & les crédules.*

„ Ces préjugés, *ajoute-t-il*, me venoient de ce que je n'étois point du tout instruit „ de ce qui fait le sujet des contestations de ce tems & de la division présente."

Le 29. du même mois de Septembre 1733 la Demoiselle Duchesne vint chez M. Tronchon: mais ce n'étoit pas encore le jour de grace marqué par la Providence. Cette Fille n'eut que des Convulsions assez légéres qui ne firent aucune impression sur Dom Claude de la Richardie.

Mais le 4. Octobre suivant, Dieu joignit aux Prodiges ordinaires qui paroissoient dans les Convulsions de cette Fille, une autre espèce de Merveille qui força ce Religieux si prévenu de donner malgré qu'il en eut toute son attention aux Prodiges qu'il avoit d'abord méprisés.

Non seulement la Demoiselle Duchesne lui mit vivement sous les yeux le déplorable état de son ame par des *figures simboliques* exécutées par des Prodiges, elle lui fit même la peinture de toutes ses passions & des principales fautes qu'elles lui avoient fait commettre: & elle lui expliqua très éclairement par ses Discours, ce que signifioient toutes ces figures.

„ Elle représentoit, *dit-il*, les dispositions passées de mon cœur & les passions „ qui m'avoient dominé, par des faits & par des paroles qui n'avoient rien d'obscur. . . Ardent dans mes passions, je m'étois fait une conscience accommodée „ aux sentimens des nouveaux Casuistes, dont la morale séduisante me paroissoit plus „ douce, & assez autorisée pour lever les scrupules qu'une éducation plus conforme „ aux régles de l'Evangile, mais que je regardois d'un autre œil, faisoit encore naître „ en moi de tems en tems. Flatté par ces mauvais principes, je me laissois entraîner „ au précicipice & conduire par dégrés à ma perte certaine. J'étois tombé dans de „ grandes fautes que je vis caractériser dans les Convulsions (de cette Fille ainsi que) „ mes passions & mes habitudes. J'en fus vivement pénétré." Lett. des 17. & 26. Mars 1734.

Cependant ce Religieux se défendit encore pendant quelques jours contre les impressions que *la vûe* de toutes les différences espèces de Merveilles, qui éclattoient dans les Convulsions de cette Fille, formoit comme malgré lui dans son cœur. Mais bientôt la grace efficace qui accompagna ces impressions, remporta une si pleine victoire, que toutes les préventions de ce Religieux se dissipérent comme une ombre qui s'anéantit elle-même dès que la lumiére se fait voir.

Il déclara publiquement, que ne pouvant plus douter de l'opération immédiate de Dieu dans l'œuvre des Convulsions, illustrée par tant de Prodiges, ce qui lui avoit invinciblement démontré que Dieu manifestoit lui-même par cette voie surnaturelle

que la Vérité eſt du côté des Appellans, il adhéroit à leur Appel de toute la plénitude de ſon cœur.

Lett. du 7. Mars 1734. Il dreſſa même un Acte authentique, par lequel il *retracta l'acceptation* qu'il avoit *eû le malheur*, dit-il, *de faire du Formulaire & de la Conſtitution*, & il interjetta lui-même Appel de cette Bulle.

Il mit cet Acte entre les mains d'un ſaint Eccléſiaſtique attaché à toute Vérité, qu'il choiſit pour ſon Directeur: il ſe condamna lui-même à une très rigoureuſe pénitence, qu'il n'a point ceſſé de pratiquer depuis ce moment: & Dieu lui donna dès les premiers jours de ſa Converſion un ſi grand zèle pour la Vérité, qu'il n'a pas craint de s'expoſer à la plus violente perſécution, en publiant de tous côtés les graces ſinguliéres qu'il avoit reçues & les nouveaux ſentimens que Dieu avoit fait naître dans ſon cœur.

Peut-il y avoir une Converſion plus clairement marquée au ſçeau Divin, que celle qui changeant en un moment toutes les mauvaiſes diſpoſitions d'un homme & diſſipant toutes ſes ténébres, l'éleve tout d'un coup au deſſus de toutes ſes paſſions & de tous les intérêts humains? A de ſi grands traits qui peut méconnoître l'opération toute-puiſſante de Celui qui ſeul eſt le maître des cœurs?

VII. Dieu a converti pluſieurs incrédules par la vûe du Prodige des grands Secours.

Mais dans le ſurprennant ſpectacle des coups les plus effrayans, qui figurent & qui produiſent les plus heureux effets, la Bonté Divine ne s'eſt pas bornée à fortifier la foi des fidéles & à éclairer des ignorans & juſqu'à des Conſtitutionnaires totalement aveuglés par leurs préventions; elle s'eſt même étendue ſur des incrédules de profeſſion, des Athées & des Déiſtes.

Ces cadavres ſpirituels, ces ames mortes, qui ayant perdu la vie de la foi, étoient comme enſevelies dans les ténébres de l'Enfer, ces cœurs endurcis qui avoient toujours refuſé de croire les Merveilles dont ils entendoient parler, & qui les tournoient en ridicule parce qu'ils n'en avoient pas été témoins; voyant de leurs propres yeux, qu'à l'invocation du Bien-heureux Appellant les corps acquéroient tout à coup des qualités manifeſtement ſurnaturelles, n'ont pû révoquer en doute le crédit que ce Saint a auprés de Dieu: d'où ils ſe ſont vus forcés de conclurre que la Religion qui l'a conduit à cette gloire eſt inconteſtablement Divine: & qu'ainſi tout homme doit s'attendre, ou à joüir éternellement du bonheur de Dieu, ou à être brûlé dans un feu qui ne s'éteindra jamais, ſelon que nous l'a déclaré la Vérité Incarnée. Marc. IX. 42. &c.

Requête de M. C. Turpin, p. 8.

„ Combien la Suppliante, *dit la Mére de Marguerite-Cathérine Turpin dans la Requête qu'elle a préſentée au Parlement*, a-t-elle vû de perſonnes dont la foi de leur „ aveu, n'avoit été juſqu'alors que foible & chancelante, qui attirés par la ſingularité du ſpectacle, ou plutôt conduits par la miſéricorde de Dieu, ſe ſont proſternés „ en préſence de tous les Aſſiſtans au pied de la Croix, fondant en larmes & frappant „ leur poitrine à la vûe de ces Secours, qui devenoient la preuve d'un Prodige ſenſible & évident; & qui ont confeſſé publiquement que le Surnaturel d'un pareil état, „ leur démontrant l'exiſtence d'un Etre qui interrompt quand il veut les loix de la „ nature, leur faiſoit une impreſſion plus vive qu'ils n'en avoient jamais reſſenti?"

Mais de qui eſt venue cette impreſſion dont on a vû ſortir de ſi Merveilleux effets? Seroit-ce le démon qui auroit opéré toutes ces Converſions? Et qui pour remplir toutes ces perſonnes de foi, d'amour de Dieu & de mépris des faux biens de la Terre, auroit fait journellement pendant plus de 14. années, tant d'admirables Prodiges?

Refl. mor. Luc. V. 11. „ Les Miracles viſibles, *dit le Pére Queſnel*, ne peuvent être utiles aux hommes à „ moins que Dieu n'en faſſe un autre inviſible pour leur en faire faire un bon uſage. „ Les premiers ſont une voix qui parlent aux ſens & à la raiſon: il en faut une autre „ qui parle au cœur."

Ainſi puiſque la vûe du Prodige des grands Secours a augmenté la foi d'un très grand nombre de fidéles, & a porté la lumiére juſques dans l'ame des morts, on doit donc

donc en conclurre, que ce Prodige est un canal dont Dieu a voulu se servir pour faire couler ses graces invisibles jusqu'au fond des cœurs les plus durs. D'où il suit que ce Prodige a clairement le même Auteur que celui qui a opéré les Conversions, puisque ce Prodige en a été le moyen & que les Conversions en ont été l'effet.

Mais il est bon que le Lecteur voie de ses yeux jusqu'à quel point la vûe de ce merveilleux Prodige a changé le cœur de prétendus esprits-forts, qui, en suivant les fausses lueurs de leur foible raison séduite par leurs passions, s'étoient précipités eux-mêmes dans un abîme de ténébres. J'en donnerai pour Exemple une personne bien connue.

VIII. Récit de la Conversion de M. de Flambermont.

C'est M. Tonnety Seigneur de Flambermont, ancien Prévôt des Maréchaux de Paris, & des Isles de France.

C'étoit une espéce de Philosophe qui avoit beaucoup d'esprit, mais qui ayant les passions excessivement vives & une ardeur extrême pour le plaisir, avoit employé ses lumiéres naturelles à se forger un Sistême contre la Religion, afin de pouvoir satisfaire sans remors tous les désirs de sa concupiscence. Au reste c'étoit un homme qui se piquoit fort de probité, de sincérité & de valeur, ayant abondamment de cette fausse grandeur d'ame qui a sa source dans l'orgueil, & qui rend idolâtre de ce que les gens du monde appellent leur honneur, qu'ils font proprement consister dans l'estime des aveugles enfans de la terre.

Tout surnaturel étant directement contraire au faux Sistême qu'il s'étoit formé, il regardoit comme des mensonges & des impostures tout ce qu'on lui racontoit des Miracles & des Prodiges de ce Siécle. Comme il lui étoit impossible de concilier cela avec son Sistême, il en concluoit obstinément que cela ne pouvoit pas être vrai.

Cependant une personne en qui il avoit de la confiance, le pressa si vivement de venir voir du moins une fois, les Merveilles que Dieu opéroit journellement dans l'œuvre des Convulsions, qu'après en avoir rejetté long-tems la proposition, il y consentit enfin le 16. Avril 1734.

Il regarda d'abord d'un air fier & dédaigneux la Convulsionnaire chez qui on le mena. Mais cette Convulsionnaire l'ayant fait, comme malgré lui, mettre à genoux près d'elle, lui fit un détail si précis & si bien circonstancié des desordres de sa vie passée, & une peinture si horrible & si touchante de l'état actuel de son ame, qu'il en fut frappé comme d'un coup de foudre. Son cœur se fondit en larmes, qui coulérent avec profusion: & depuis ce moment il n'eut plus aucun autre plaisir, ni presque d'autre occupation, que d'aller voir, examiner, & admirer toutes les différentes Merveilles qui accompagnent le Phénoméne des Convulsions & des grands Secours.

A l'égard de M. de Flambermont, il en reçut abondamment les plus heureuses influences. Bientôt elles formérent dans son ame une foi si pleine & si parfaite, que détestant tous les plaisirs qui le tenoient comme enchaîné, il prit une résolution inébranlable de ne plus songer qu'à son salut & de faire le reste de ses jours, une très rude pénitence.

Au mois d'Août suivant, il donna une grande preuve de la fermeté de cette résolution. On lui offrit l'honorable emploi de Sou-Gouverneur de notre jeune Prince: il le refusa en disant, que le faste, les grandeurs & les intrigues de la Cour ne convenoient point à un homme qui ne vouloit plus employer tout le reste de sa vie qu'à se préparer à la mort.

Une réponse qui caractérisoit si bien les sentimens d'un nouveau Prosélite de la Vérité crucifiée, ayant fait entrevoir à la Cour qu'il falloit que M. de Flambermont fût devenu ce qu'elle appelle Jansénisté, on mit autour de lui des Espions qui n'eurent pas de peine à découvrir ce qui se passoit dans l'ame de cet intrépide pénitent, qui publioit de tous côtés & qui parloit avec une telle effusion de cœur de la grande misé-

ricorde que Dieu lui avoit faite & de toutes les Merveilles par lesquelles il lui avoit rendu sa présence comme sensible, que le feu de ses discours pénétroit tous ceux qui l'écoutoient sans prévention.

Aussi le 29. de ce même mois d'Août 1734. fut-il arrêté par ordre du Roi & conduit au petit Chatelet, où il fut mis au secret pendant 15. jours. On lui donna ensuite la liberté du préau. Mais M. de Flambermont, pour expier l'orgueil de sa vie passée, refusa de prendre dans la prison une chambre particuliére, & voulut absolument rester dans la chambre commune couché sur la paille, avec une troupe de scélérats; parce qu'il étoit juste, disoit-il, qu'il se traitât lui-même comme le dernier des criminels, pour tâcher d'obtenir par cette humble pénitence, la rémission des péchés de sa jeunesse.

Le 10. Octobre suivant, il fut transféré au Donjon du Château de Vincennes.

Le Gouverneur & le Lieutenant de Roi de ce Château ne purent s'empêcher d'admirer le courage plus qu'humain, qui lui faisoit porter la pénitence à un point qui leur paroissoit excessif. Ils firent même tous leurs efforts pour l'engager d'en adoucir la rigueur extrême, mais ce fut inutilement. Aussi sa pénitence n'a-t-elle pas été bien longue: il acheva bientôt sa course; & il remit son ame entre les mains de son Dieu avec une confiance & une tranquillité parfaite, & même avec une espéce de joie, le 21. Février 1735. étant âgé de 50. ans.

Après sa mort le Chanoine de la Sainte Chapelle de Vincennes, qui avoit été son Confesseur, rendit hautement témoignage qu'il avoit vécu dans le Donjon, & qu'il y étoit mort, comme un saint.

Aussi un fort grand nombre de personnes s'empressérent-elles d'assister à son convoi, moins dans l'intention de prier Dieu pour lui, que pour se recommander à son intercession.

Quel Miracle de la grace! Un homme, qui, jusqu'à l'âge de 49. ans, avoit été ennivré par les plaisirs, ébloui par l'orgueil, & plongé dans les plus profondes ténébres de l'incrédulité la plus condamnable, devient tout à coup un Chrétien qui ne vit plus que de la foi, un vainqueur impitoyable de toutes ses passions & de sa propre chair, un Appellant tout embrasé du désir de souffrir pour la Vérité, un pénitent assez humble pour se donner publiquement pour un disciple des Convulsions & des grands Secours.

Presque toute sa vie avoit répandu une odeur de mort: & sa mort répand une odeur de vie, dont on n'eût pas manqué d'embaumer toute l'Eglise, dans un Siécle plus heureux que le nôtre.

Mais quelle est la source d'où Dieu a fait sortir le torrent de miséricordes, qui tout à coup a inondé cette ame morte, & qui lui a procuré un si beau reste de vie? Ce sont les Merveilles qui éclattent dans l'œuvre des Convulsions, dont le Prodige des grands Secours est incontestablement la principale & la plus frappante.

Réclam. 2 Part. p. 7. „ La vûe des Convulsions à Secours, *dit le respectable Auteur de la Réclamation*, a „ opéré plus de Conversions sincéres d'incrédules & de pécheurs, plus de Miracles „ sur les cœurs que toute autre circonstance de ce grand spectacle. C'est un fait con„ nu de ceux qui ont suivi l'œuvre avec quelque soin. Il ne feroit ni sage ni équita„ ble de le contester.

„ Depuis qu'on n'eût plus d'accès au Tombeau, *ajoute-t-il*, l'évenement des Con„ vulsions seroit bientôt tombé dans l'oubli, si l'attention du Public n'avoit été ré„ veillée par le surprenant Prodige des Secours. Un spectacle où le surnaturel se ren„ doit palpable, piquoit la curiosité, & attiroit une foule de personnes malgré les ri„ goureuses poursuites de la Police. Et à ce spectacle combien de pécheurs ont été „ saisis d'une frayeur salutaire par la présence sensible d'un Etre Tout-puissant qui fai-

„ soit

„ soit de telles Merveilles ! Combien en ont conclu, que Dieu étoit au milieu des „ Appellans, qu'il falloit chercher chez eux & par leur ministére les moyens de se „ rapprocher de Dieu, qu'il falloit s'attacher aux Vérités dont la profession les caractérise, s'unir à eux, à leurs combats, à leurs épreuves !

„ *Heureuse semence*, selon M. de Montpellier, qui produit des Conversions. *Il* „ *faut glorifier Dieu en le priant qu'elle se multiplie.* Et des gens de bien, croiront glorifier Dieu, en étouffant cette semence heureuse, autant qu'il est en eux ! Ils représenteront ce spectacle comme une assemblée de meurtriers & d'assassins ! Ils jugeront indignes des Sacremens quiconque ne promet pas de s'interdire ce spectacle & „ de refuser sa main aux besoins les plus urgens des Convulsionnaires ! . . . N'est-ce „ point là dans son espéce un prodige aussi incompréhensible que celui des Secours „ violens ? Inst. c. M. de Sens, 6. Verité [ou Oeuvres de Colbert, Tom. II. p. 222.

„ Mais enfin que répondre à ce raisonnement pris de l'intime de la Religion ? Une *se-* „ *mence heureuse* en fruits de justice & de sainteté, est une semence que le Pére de „ famille a semée dans son champ. . . *Un moyen dont Dieu se sert pour ouvrir les yeux* „ *à plusieurs & pour leur changer le cœur*, est un moyen que Dieu autorise. Or tel est „ le spectacle des Convulsions à Secours. Donc c'est un spectacle béni, approuvé de „ Dieu. Or si la Décision du Nouvelliste & de son Conseil a lieu, & qu'en conséquence personne ne donne de Secours aux Convulsionnaires, il n'y aura plus de „ spectacle, puisque ce n'est que par la prestation des Secours qu'éclatte & se manifeste le Prodige des membres tellement inaltérables aux plus rudes coups, que ces „ coups se changent en remédes & deviennent bienfaisans & salutaires. Donc condamner ces Secours, c'est arracher une semence de sainteté, c'est s'opposer aux „ moyens de Conversion dont il plaît à la grace de Jesus-Christ de se servir." Lett. 615. de M. Colbert [Tom. III. p. 566.]

IX. Il n'est pas permis de couper un canal des bienfaits de Dieu.

Dans quel Evangile les Théologiens opposés aux Secours ont-ils donc trouvé, qu'il est permis de décrier, de condamner, de proscrire les voies extraordinaires que Dieu emploie visiblement lui-même pour exécuter ses desseins de miséricorde sur les ames, & de vouloir ainsi éteindre le feu céleste qui fortifie les Fidéles en augmentant leur foi, & qui convertit les Incrédules en la faisant pénétrer par leurs yeux jusqu'au fond de leur cœur ?

„ La foi, *dit le respectable Auteur si en butte aux ennemis de la Vérité*, est le fondement de tout l'édifice chrétien : on ne peut trop l'affermir." Elle est la racine de toutes les vertus : elles croissent toutes quand elle augmente : elles languissent dès qu'elle s'affoiblit. C'est elle qui donne de l'ardeur à la priére, de la fermeté à l'espérance, du mouvement à la charité. Aussi Jesus-Christ ne loue-t-il presque que la foi, parce que cette vertu est le principe de toutes les autres. Réfl. mor. du P. Quesnel, 1. Pier. V. 12.

Respectons donc tout ce qui peut l'augmenter : & puisque Dieu nous fait une si grande faveur par la vûe des Prodiges qu'il opére tous les jours au milieu de nous, profitons avec empressement & avec actions de graces d'un tel bienfait : & bien loin de vouloir arracher de ses mains le moyen qu'il juge à propos d'employer à faire paroître ses Prodiges salutaires & à exécuter ses lumineux Simboles, redoublons nos efforts pour faire éclatter sa gloire, sa toute-puissance & sa bonté, & tâchons de donner ainsi de plus en plus lieu à toutes ses miséricordes. Il ne peut manquer de bénir ceux qui ne s'épargneront point eux-mêmes pour manifester ses œuvres, pour contribuer à ses desseins, & pour procurer l'accroissement de leur foi & de celle de leurs fréres.

X. Rien n'est plus edifiant que la foi vive qu'on apperçoit dans la plûpart des Convulsionnaires qui re-

Aussi Dieu a-t-il déjà donné une foi si vive, si agissante, si animée à la plûpart des Convulsionnaires qui reçoivent de grands Secours & de ceux qui les leur rendent, qu'ils semblent hâter par leurs désirs la sanglante persécution que les Convulsionnaires ont prédite & qui doit être peu après suivie de la Conversion de toute la Terre par le ministére d'Elie & des Juifs.

coivent de grands secours, & de ceux qui les leur rendent.

Si la premiére partie de cette prédiction s'accomplit de notre tems, on verra pour lors qui seront ceux qui se trouveront mieux disposés à donner leur vie pour la Vérité: ou des Convulsionnaires qui dès à présent s'exposent sans crainte à la colére des Puissances pour rendre gloire à Dieu, & des Secouristes qui sacrifient sans peine tout intérêt humain pour profiter des bénédictions qu'il a répandues dans cette œuvre; ou de ceux qui déchirent les Convulsionnaires par les traits les plus insultans, qui leur font un crime de ce que Dieu les a choisis pour leur faire annoncer la Vérité d'une maniére surnaturelle, & qui regardent comme une flétrissure & comme un ministére honteux l'honneur qu'il leur fait de les prendre pour ses instrumens.

Que chacun rentre dans le fond de son cœur, qu'il interroge sa conscience, & que ceux qui se croient les plus habiles fassent réflexion ,que c'est violer la loi toute entiére que de blesser la charité: que c'est s'attaquer à Dieu même, que d'oser flétrir ses œuvres: que c'est travailler à la perte de son prochain, que de vouloir éteindre un flambeau par lequel Dieu répand la lumiére dans les ames.

Si le spectacle des grands Secours avoit été supprimé dès qu'il commença de paroître, ainsi que le vouloient dès lors quelques Docteurs Appellans qui depuis ont été Consultans ou Antisecouristes, que seroient devenus ces *milliers* de personnes que Dieu a touchées, éclairées, converties par la vûe de l'admirable Prodige que ces Secours mettent en évidence?

Lett. de M. d'Ett. du 13. Dec. 1732.

„ S'il n'y avoit point eû de Convulsions, *disoit M. d'Etemare lui-même*, tous ces „ gens là . . . seroient encore dans la même ignorance & la même indifférence où ils „ étoient." Mais sans les Merveilles que les Secours les plus terribles ont fait paroître, qui seroit venu voir ces Convulsions?

Quand même la vûe de ces Prodiges n'auroit été utile qu'à des Incrédules, ne serions-nous pas obligés d'employer tous nos efforts pour tâcher de les faire sortir de leur funeste erreur, qui ne peut manquer, si elle n'est détruite, de les précipiter dans des tourmens éternels? Quelle cruauté n'y auroit-il pas à leur ravir le moyen dont il plaît au Pére des lumiéres de se servir aujourd'hui pour les éclairer?

XI. On doit recueillir avec grand soin tout les Prodiges que Dieu opére.

Que M. Nicole cet Auteur d'un si grand poids, étoit éloigné du sentiment de ceux qui désapprouvent les grands Secours! Voici comme parle ce Théologien si judicieux, également rempli de lumiére & de piété.

XLV. Lett. de M. Nic.

„ Dieu fait sans doute, *dit-il*, les choses extraordinaires à dessein qu'elles soient utiles. „ Tout homme vivant étant susceptible de la grace de Dieu, il ne faut (point) le „ priver des moyens extérieurs qui y peuvent contribuer. Les raisons spéculatives „ peuvent peu sur l'esprit de ces gens-là: elles n'y font qu'une impression sombre.

Mais les Prodiges où l'opération de Dieu paroît d'une maniére sensible & palpable, les frappent, les touchent, les convainquent: parce que c'est un des principaux moyens que Dieu juge à propos d'employer, & celui à qui il donne ordinairement le plus d'efficace, ainsi que l'expérience de tous les Siécles nous l'apprend.

La réponse que fait le Nouvelliste à cette objection décisive, n'est bonne qu'à faire connoître qu'il ne peut rien y opposer.

Nouv. Ecc. du 21. Janv. 1742 p. 10. col. 1.

„ Les Prodiges, *dit-il*, dont on trouve le détail, & quelquefois les preuves, dans „ le nouveau Livre (*la 1. Edition de mon second Tome*) en nous donnant une idée du „ merveilleux (de cet) évenement, nous apprennent qu'il ne doit être livré ni au mépris, ni à l'oubli: & quelque éloigné que l'on soit d'admettre les conséquences de „ pratique qui en sont tirées dans l'Ouvrage dont nous parlons, il est utile, il est „ même nécessaire que ces Prodiges soient constatés.

Mais *s'il est utile, s'il est même nécessaire que ces Prodiges soient constatés*, il ne faut donc pas les empêcher de paroître, & on n'auroit pas dû faire tant d'efforts pour décrier *le nouveau Livre où* on en *trouve le détail & les preuves*.

Le

Le Nouvelliſte rapporte enſuite lui-même ce beau paſſage du célébre Evêque de Montpellier.

„ Les Péres de l'Egliſe (dit le grand Colbert) ſe rendoient attentifs aux Prodiges „ & aux Evenemens extraordinaires qui arrivoient de leur tems & qui pouvoient avoir „ rapport à la Religion. Ils les regardoient & les faiſoient enviſager comme des aver- „ tiſſemens que Dieu donnoit. Ils nous ont appris par leur exemple (ajoute ce grand „ Prélat) à en uſer de même par rapport aux Prodiges qui arrivent de nos jours. On „ ne doit donc pas mépriſer les avertiſſemens que préſente l'Evenement extraordinaire „ des Convulſions, & il eſt de la piété de s'y rendre attentif. Ainſi parloit M. de „ Montpellier dans la XV. des Régles qu'il nous a laiſſé ſur cette matiére, ajoute le „ Nouvelliſte. Ibid.

Or il eſt certain que de tous *les Prodiges* Simboliques *que préſente l'Evenement extraordinaire des Convulſions*, il n'y en a point qui contienne plus clairement des *avertiſſemens* importans qui ont *rapport à la Religion*, que celui qui rend les Convulſionnaires invulnérables aux coups les plus énormes, & qui les leur fait recevoir avec joie. Donc ſelon qu'en convient le Nouvelliſte lui-même d'après le grand Colbert, il eſt *de la piété de s'y rendre attentif:* & par conſéquent c'eſt agir contre cette vertu que de vouloir anéantir ce prodige, ou du moins l'empêcher de paroître.

En effet n'eſt-ce pas s'oppoſer directement aux bienfaits de la miſéricorde Divine, que de s'efforcer d'abolir un Prodige qui nous met ſous les yeux avec des traits ſi vifs ce grand principe de l'Evangile: que nous n'avons rien à craindre des Puiſſances de la Terre, parce qu'elles ne peuvent rien contre nous qu'autant que cela cadre aux deſſeins du Tout-puiſſant, qui ſont toujours de faire le plus grand avantage de tous ceux qui mettent en lui toute leur confiance, & qui ſont diſpoſés à ſe ſacrifier pour ſa gloire ?

Peut-on une preuve plus ſenſible & plus frappante de cette importante Vérité, que de voir qu'il rend ſalutaires & bienfaiſans les coups les plus énormes ? Quelle ſatisfaction pour nous, que Dieu daigne faire journellement tant de Prodiges pour nous convaincre de plus en plus d'une Vérité ſi conſolante, & ſi capable d'augmenter notre foi, notre confiance & notre courage !

Auſſi le Nouvelliſte en conclut-il lui-même qu'il eſt *utile* . . . que de tels *faits ſoient conſtatés avec exactitude.* Mais encore un coup *s'il eſt utile* pour le ſalut que des Prodiges ſi propres à fortifier la foi, *ſoient* bien *conſtatés* & que la connoiſſance en ſoit répandue dans le Public, il eſt donc contraire à *la piété* de faire tous ſes efforts pour les enſevelir ſous des voiles impénétrables, en ſupprimant les Secours ſans leſquels on ne peut les appercevoir, & en déchirant par une critique outrée le Livre qui en préſente les preuves. Nouv. Ecc. ibid.

„ On ne doit pas non plus, *nous avertit le Nouvelliſte*, oublier la ſage réfléxion de „ M. Nicole ſur l'intérêt que prend toujours l'Egliſe au ſurnaturel de quelque nature „ qu'il puiſſe être. Ibid.

C'eſt très mal à propos que le Nouvelliſte fait ici l'application de ce paſſage, pour tâcher de faire tomber dans quelque incertitude par rapport à l'auteur de ces admirables Merveilles. Il y a dans mon Livre tant de preuves invincibles de l'opération de Dieu dans le Prodige des grands Secours, qu'une application ſi hors d'œuvre, ne ſera nullement capable d'éblouïr qui que ce ſoit: & ce trait eſt ici d'autant plus mal placé, que les paſſages que j'ai cités de M. Nicole, ne parlent que de Merveilles Divines, & non de ſupercheries diaboliques.

„ Il faut regarder le général de l'Egliſe & toute la poſtérité (dit encore M. Nicole „ ce Théologien ſi reſpectable) & les petits inconveniens particuliers paroiſſent peu de „ choſe, quand on eſt occupé de ces vûes plus étendues." XLV. Let.

Ainſi quand même il y auroit quelques inconvéniens dans les grands Secours, il fau-

faudroit qu'un bien aussi grand, aussi général que celui que produit la vûe d'une multitude de Prodiges où l'opération Divine se fait voir avec la derniére évidence, Prodiges qui ne laissent aucune ressource à l'incrédulité pour en contester le surnaturel : il faudroit, dis-je, qu'un aussi grand bien l'emportât sur ces petits inconvéniens, auxquels on devroit cependant tâcher de remédier, en usant à cet effet de toutes les précautions que la prudence & la sagesse Chrétienne inspirent de prendre.

Ibid. „ Faute d'avoir ces vûes générales (continue M. Nicole) on laisse perdre & dissi- „ per pour l'Eglise tout ce que Dieu y fait, toutes les marques de sa présence dans „ le monde."

Mais si c'est un grand mal de les laisser tomber dans l'oubli, combien en est-ce un plus grand de vouloir les supprimer ?

VI. Lett. du Tom. II. „ La grande hérésie des derniers tems (dit ailleurs le même Auteur) c'est l'incré- „ dulité . . . . Pourquoi se priver d'une des marques visibles que Dieu donne de sa „ puissance quand il en donne ? Qui nous a donné l'autorité de les anéantir & d'en „ priver l'Eglise ?

En effet par quelle autorité les Théologiens Antisecouristes & les Docteurs Consultans s'arrogent-ils le droit de dérober à une multitude de personnes, les graces que Dieu leur fait par la vûe de ces Prodiges ?

Quoi ! sous le vain prétexte de prévenir quelques inconvéniens, qui depuis longtems ne subsistent plus, ainsi que M. Poncet en est convenu lui-même, il faudra anéantir les œuvres de Dieu ! Doit-on déraciner le bon grain du Pére des miséricordes, sous prétexte d'arracher l'ivraie ?

Le scandale qu'ont pû causer quelques petits Secours accordés dans les premiers tems avec trop de facilité ou trop peu de précaution, ce scandale dont on a fait une critique si exagérée, n'a jamais été un abus universel. Il n'a même été bien réel (m'a-t-on assuré) que chez les Augustinistes & seulement jusqu'à certain point chez quelques autres Convulsionnaires dont la grande simplicité & le peu de discernement, les avoient d'abord empêché d'en connoître le danger. Mais puisque de l'aveu même des Théologiens opposés aux Secours, les *fautes* n'ont été faites que par *quelques particuliers* & *qu'on est* Réponse, &c. pp. 6. & 94. *enfin parvenu à corriger toutes ces immodesties*, n'est-ce pas blesser en même tems la vérité & la charité que de les relever encore aujourd'hui pour décrier d'autres Convulsionnaires qui ne reçoivent que des Secours vraiment dignes d'admiration ?

Oeuvres, &c. Tom. III. p. 552. D'ailleurs il est visible que les Convulsionnaires sont des personnes *données en signe*, ainsi que le disoit le grand Colbert. D'où il suit que la sainteté & l'utilité des lumiéres qui sortent des Prodiges que Dieu opére par leur ministére, sont indépendantes des qualités personnelles de ces instrumens. Ils ne sont proprement que des images animées par lesquelles Dieu peint plusieurs évenemens très considérables qui sont sur le point d'arriver, & fait en même tems pénétrer jusqu'au fond des cœurs de grandes Vérités Evangeliques, dont il faut être intimement convaincu pour être en état de profiter de ces admirables évenemens.

Ibid. p. 566. „ Pour peu que l'on considére (ajoutoit cet illustre Evêque) le grand évenement „ dont nous sommes témoins, on comprend que Dieu a un double dessein : il veut é- „ clairer, & il veut aveugler."

De quelle importance n'est-il donc pas d'être du nombre de ceux qui profiteront des lumiéres que ce Phénomene fait paroître, & non pas de ceux, ou qui n'en regardent que les nuages, ou même qui s'irritent contre les éclairs qui de tems en tems dissipent l'obscurité ?

Qu'il est à craindre que ceux qui rejettent aujourd'hui les Prodiges qui annonçent la venue d'Elie ; ces Prodiges qui figurent les évenemens qui doivent précéder, accompagner & suivre son arrivée ; ces Prodiges qui, pour ainsi dire, promettent de la part

part de Dieu, qu'il sera lui-même la force & la récompense infiniment grande de ceux qui se sacrifieront pour lui : qu'il est à craindre, dis-je, que les personnes qui rejettent de tels Prodiges, ne méconnoissent le saint Prophéte, lorsqu'il viendra se joindre à ces petits Convulsionnaires & à ces humbles Secouristes qu'on aura tant méprisés !

,, Il y a bien de l'apparence (disoit encore le grand Colbert) que dans peu la mar- ,, que distinctive des Appellans (qui suivent Dieu dans toutes ses voies) sera de ne pas ,, rougir de ce que le monde appelle fanatisme. Je ne crains point pour la Vérité ,, (ajoute-t-il) mais je crains pour plusieurs de ceux qui l'ont deffendue avec le plus de ,, courage. Oeuvres,&c. Tom. III. p. 568.

,, En comparant (disoit-il encore) la conduite que Dieu a tenue envers les Juifs, ,, avec ce qui arrive maintenant, on y voit des traits de ressemblance qui méritent ,, d'être remarqués." Tom. II. p. 28.

Les Prodiges presque continuels que Dieu fait depuis si long-tems, sont ,, pour la ,, consolation de ses serviteurs, pour les fortifier, les préparer à de nouveaux com- ,, bats : (mais ils sont en même tems des signes) que nous sommes à la veille des plus ,, grands Evenemens. . . que le tems du renouvellement n'est pas éloigné . . . (& ,, que) les nuages sont l'effet d'une profonde sagesse, qui dispose tout pour l'exécution ,, des menaces contenues dans l'onziéme Chapître de l'Epître aux Romains." Tom. III. pp. 561. & 619. Ibid. pp. 566. & 574.

Au reste on peut dire avec vérité que le Prodige des grands Secours est précisément la partie la plus lumineuse de la nuée. C'a été par ce Prodige que Dieu a opéré un très grand nombre de Guérisons Miraculeuses sur les corps & dans les ames : & les Docteurs Antisecouristes & Consultans sont eux-mêmes convenus dans leur Dilemme, qui leur a servi de fondement pour condamner les grands Secours, que ce Prodige, est ce qu'il y a de *plus merveilleux* dans l'œuvre entiére des Convulsions.

XII. Le spectacle des grands secours est très edifiant & mérite toute notre attention.

En général le spectacle qu'il présente, n'a rien que de très édifiant. Il paroît même que Dieu se plaît, pour ainsi dire, à l'orner de ce qui est le plus capable de faire des impressions sanctifiantes dans les ames.

Non seulement les Secours violens ont été comme le moyen surnaturellement physique dont il a voulu se servir pour faire des guérisons de maux incurables & d'étonnantes métamorphoses dans des membres horriblement contrefaits, mais il a même employé plusieurs Convulsionnaires à grands Secours, dans le tems qu'elles s'en faisoient donner de très violens, à panser & à guérir nombre de malades & d'estropiés.

,, A ces Miracles de guérison, *dit un Savant Théologien qui m'a envoyé ses réflexions* ,, *sur le Mémoire Théologique*, se joignent d'autres Merveilles d'un ordre inférieur, ,, mais qui par leur nature, sont si propres à annoncer la présence & l'opération Divi- ,, ne, que la Religion se porte d'abord à les attribuer à Dieu. J'en omets plusieurs ,, pour ne parler que du Prodige surprenant & si souvent réitéré des images de Jesus- ,, Christ crucifié d'où l'on voit subitement couler du sang à grosses gouttes, ce qu'on ,, appelle pour abréger, le Prodige des Christs ensanglantés. Cette Merveille s'est extrême- ,, ment multipliée : on a pris contre la fourberie toutes les précautions imaginables, que ,, la prudence humaine peut suggérer : en sorte que cette Merveille est désormais, en ,, genre de certitude, au dessus de toutes les chicanes de l'incrédulité. Quel specta- ,, cle pour une piété tendre & éclairée, de voir peindre sous ses yeux en caractéres ,, surnaturels la mémoire de son Sauveur répandant son sang sur la Croix ! *Ante quo-* ,, *rum oculos Jesus-Christus præscriptus est, in vobis crucifixus.* Quoi de plus efficace ,, pour lui rappeller le souvenir, soit du crime du Juif incrédule qui condamne son ,, Dieu à un infame gibet, soit de la bonté excessive d'un Dieu devenu victime pour ,, les méchans ! Le fidéle dans un Prodige où se renouvelle, pour ainsi dire, le Mys- ,, tére de la Croix, peut il s'empêcher d'y voir, d'un côté l'annonce des plus terri- ,, bles chatimens sur le Gentil *crucifiant de nouveau le Fils de Dieu & l'exposant à l'i-* Mém. d'un Théologien. Gal III. 1. Heb. VI. 6.

,, *gnomi-*

,, *gnominie*, & de l'autre le gage de la douce espérance que la piété va se renouveller ,, sur la Terre comme par une nouvelle application du sang de Jesus-Christ, & par ,, une nouvelle effusion de l'esprit de vie? On sait avec quel zèle M. B. applaudit à ,, ce Prodige, combien il lui parut digne de Dieu, lorsqu'il commença de s'opérer ,, au milieu des Convulsions. Un cœur aussi Chrétien pouvoit-il n'y pas être infini- ,, ment sensible? Qu'en pense-t-il maintenant, depuis que ce Prodige si touchant, si ,, instructif, si bien frappé au coin de la Religion, s'opére depuis plusieurs années ,, principalement à l'égard de Convulsionnaires qui demandent & qui reçoivent les ,, plus violens Secours, dans l'intime persuasion qu'elles suivent l'ordre de Dieu? ,, Convient-il à sa sagesse de prendre pour instrumens du signe rémémoratif de son ,, amour, des personnes qui selon M. B. persévérent habituellement dans des pratiques ,, manifestement opposées au Décalogue, & qui prétendent être dans cette action même ,, sous la main de Dieu? Ou bien osera-t-on dire que Dieu a livré entiérement à la ,, puissance de Satan ce grand & respectable Prodige, & qu'il est aujourd'hui per- ,, mis au démon, pour tromper les hommes, de se jouer de la Croix, dont le signe ,, le met en fuite en lui rappellant sa défaite?"

On a pris au sujet de ce Prodige, ainsi que l'atteste le Théologien que je viens de citer, des précautions qui ne laissent aucun doute: & souvent même il s'est fait en présence de plusieurs Témoins avec des circonstances où toute la subtilité du plus habile Charlatan n'auroit pû manquer d'échouer. Par exemple on a vû des Crucifix attachés à la muraille à 5. ou 6. pieds de hauteur, répandre du sang à la figure des plaies, tandis que la Convulsionnaire étoit prosternée à terre, & qu'aucun des Spectateurs n'étoit point assez proche de ces Crucifix pour pouvoir y toucher.

Au surplus on ne peut contester, ainsi que l'observe encore le même Théologien ,, que la Merveille des plaies de Jesus Crucifié rouvertes, pour ainsi dire, & dégout- ,, tantes de sang, ne porte en soi un caractére de sainteté qui rappelle d'abord à Dieu. ,, Or cette premiére impression forme dans les esprits un puissant préjugé d'une opé- ,, ration Divine: & ce préjugé est si touchant & si efficace qu'il ne peut être contre- ,, balancé ou détruit, que par des preuves plus claires que le jour d'une opération ,, diabolique. Trouvera-t-on dans la Tradition qu'on nous oppose si fiérement, un ,, seul exemple où l'Ange de ténébres se soit transformé en Ange de lumiére jusqu'à ,, faire persévéramment pendant plusieurs années dans le sein même de l'Eglise Catholi- ,, que, un Prodige réel & subsistant dont le surnaturel ait retracé le plus saint Mysté- ,, re de la Religion? Si la chose est inouïe dans les Siécles passés, si la foi même se ,, révolte à cette supposition, de quelle force n'est pas le préjugé que Dieu est l'au- ,, teur de ce Prodige? Or ce préjugé des Christs ensanglantés, préjuge en même tems ,, en faveur du Prodige des grands Secours. Ces deux Prodiges sont désormais étroi- ,, tement unis, non seulement dans les mêmes Convulsionnaires, mais dans la même ,, Convulsion * & la Convulsionnaire est aussi vivement persuadée qu'elle est sous la ,, main de Dieu quand son corps supporte sans nulle lézion, les coups les plus assom- ,, mans, que lorsque les Crucifix s'ensanglantent à sa priére."

* [Voy. le Certificat. produit en 1742. dans la V. *Lett. à un ami de Province.*]

Mais il n'est point nécessaire de sortir des circonstances intrinséques du Prodige des grands Secours, pour démontrer invinciblement que Dieu s'en déclare l'auteur.

En effet ne suffit-il pas, pour en convaincre clairement toute personne qui n'est point aveuglée par la prévention, de voir tous les bons fruits que Dieu lui fait produire?

Non seulement il sort de ce Prodige une abondance de lumiéres qui terrassent les esprits-forts, qui renversent les incrédules, mais en même tems ce Prodige redouble continuellement la confiance & le courage de ceux dont les désirs ne tendoient déjà qu'au bonheur infini d'être unis au Fils de Dieu.

La

La joie qui brille sur le visage des Convulsionnaires, lorsqu'on leur porte les coups les plus terribles & les plus assommans, est une image si frappante du courage des plus illustres Martyrs, qu'elle le fait passer dans l'ame de ceux que la grace dispose à recevoir cette faveur.

Qui peut mieux que cette image animée & parlante, représenter ces premiers Chrétiens, qui pleins de foi, & tous brûlans du désir de suivre Jesus-Christ sur la Croix pour monter avec lui dans sa gloire, étoient tranquilles dans les supplices: & qui supportoient sans en fremir, tous les coups par lesquels on brisoit leurs membres & l'on déchiroit leurs corps; parce que leur espérance, qui croissoit sans cesse dans les tourmens, leur faisoit par anticipation jouir en quelque sorte de leur bonheur?

Il est vrai que comme les Convulsionnaires, du moins la plûpart, ne souffrent rien de tous les coups qu'on leur donne, ce n'est de leur part qu'une pure représentation: mais cette représentation, s'exécutant par un Prodige, il n'est guéres possible de voir une figure qui mérite mieux toute notre attention.

Si l'on joint à ce Tableau vivant, la déclaration que quelques Convulsionnaires ont faite qu'ils représentoient les supplices qu'on fera souffrir aux disciples d'Elie, & la joie avec laquelle ils les souffriront, soutenus qu'ils seront par une grace victorieuse, qui inondera leurs cœurs d'un contentement inexprimable dans le tems que le feu de la douleur dévorera leur corps; qui peut n'être pas ému à la vûe d'un Tableau si frappant, & qui peut-être nous regarde?

Les Péres de l'Eglise nous ont appris avant le Pére Quesnel, que *Jésus-Christ retrace sa vie & accomplit de nouveau ses mystéres dans son corps mystique.* Refl. mor Ephés. I. 23.

Mais si cela est vrai pour tous les tems, peut-être cela s'exécutera-t-il d'une maniére particuliére & littérale dans ceux où nous allons bien-tôt entrer?

Que sait-on si la représentation surnaturelle que nous font les Convulsionnaires de tant de sortes de supplices, qui ne leur causent aucune douleur quoiqu'ils en reçoivent réellement les coups, ne sont point, ainsi qu'ils le disent, une promesse que Dieu a la bonté de nous faire, qu'il remplira l'ame de ceux qui souffriront pour sa Cause, d'une espérance si vive & de si ardens désirs, qu'ils leur feront trouver dans leurs souffrances une sorte de bonheur?

Ce qui est au moins bien certain, c'est qu'un Simbole si touchant a fait impression sur le cœur de plusieurs personnes, & que leur confiance en Dieu ayant pris de nouvelles forces par la vûe de la profusion avec laquelle il prodigue dès aujourd'hui les Merveilles en faveur de ceux qui le suivent, elles sont toutes prêtes à sacrifier leur vie pour la Vérité.

Quelle perte pour de telles personnes, si la Décision de MM. les Théologiens Antisecouristes eût fait abolir les grands Secours, qui ont été pour elles une source de graces si précieuses!

XIII. Réfutation de la mauvaise application que les Antisec & Consultans ont fait de la maxime, que Dieu sait tirer le bien du mal.

Pour réponse à l'induction invincible que porte avec lui ce fleuve de bénédictions que Dieu a répandues par la vûe des admirables Prodiges que les grands Secours ont fait paroître, les Docteurs Antisecouristes & Consultans se sont d'abord contentés d'y opposer la maxime, que *Dieu sait tirer le bien du mal:* d'où il leur a plû de conclurre, que tous les bons effets que les grands Secours produisent, ne sont point capables de les autoriser.

Telle fut la fausse conséquence qu'ils tirérent de cette maxime dans leurs Conférences de 1732. Mais n'est-ce pas de la part d'aussi célébres Docteurs convenir presque ouvertement qu'on ne peut trouver de réponse plausible, que d'en faire une pareille? En effet ces MM. sont trop habiles pour ne savoir pas, que c'est tirer une conclusion erronée d'un principe qui n'a ici aucune application. Car ils n'ignorent pas sans doute, que Jésus-Christ nous a appris lui-même que c'est par les effets qu'il faut juger du

Matth. VII. 18. & 20. principe qui les produit. „ Un bon arbre, *dit notre divin Sauveur*, ne peut produire „ de mauvais fruits, ni un mauvais arbre en produire de bons . . . . C'est donc par „ leurs fruits que vous les reconnoîtrez : " *Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.*

Aussi les Péres nous ont-ils unanimement enseigné, que c'est principalement par ce moyen qu'il faut se déterminer par rapport aux Prodiges équivoques pour décider quel en est l'auteur. Si ces Prodiges ne produisent que de bons effets, il y a tout lieu de penser qu'ils sont un bienfait de Dieu : s'ils n'en produisent que de mauvais, on doit juger qu'ils ne sont qu'un artifice du démon.

C'est ce que M. Poncet a publié lui-même dans son *Essai de Tradition*, & lorsqu'il deffendoit les Convulsions contre les Consultans.

Essai de Trad. ou Possib. du mél. pp. 89. 90. &c. „ A l'égard des effets surnaturels qui ne dépendent point, *disoit-il*, de la liberté de „ l'homme, & qui n'ont d'autres régles que la volonté de Dieu (*tels que le Prodige* „ *qui rend les Convulsionnaires invulnérables aux coups les plus violens*) le moyen le plus „ sûr pour discerner de quelle part ils viennent, c'est d'en juger par leurs suites avan- „ tageuses & par les bons effets qu'ils produisent. ".

La maxime, que *Dieu fait tirer le bien du mal*, n'est donc nullement propre à discerner quel est le principe d'un Prodige. Elle n'est faite que pour nous instruire, que Dieu ne permet le péché que pour en tirer sa gloire. Mais le bien qu'il en tire n'est pas une suite naturelle du péché : toutes les vûes du démon, qui en est le premier auteur, ne tendent au contraire qu'au mal : & le mal par lui-même ne produit que du mal. C'est par une Providence particuliére, & très souvent impénétrable, que Dieu sait le faire servir à sa gloire. Mais cela n'a nulle application aux Secours, qui en dévoilant les Merveilles que Dieu a opérées sur les corps des Convulsionnaires, sont propres à augmenter la foi des Spectateurs, parce qu'il entre dans l'ordte ordinaire que Dieu a établi, d'attacher cette grace à la vûe des Prodiges qu'il opére.

Dieu tire le bien du mal, mais c'est en faisant connoître le bien pour bien, & le mal pour mal; & non pas en laissant prendre pour bien ce qui est mal. Or ceux qui demandent & qui donnent des Secours, ne doutent point du tout qu'ils exécutent sa volonté, & qu'ils font une action méritoire. Seroit-ce pour les tromper que le Très-haut confirmeroit par des Miracles spirituels & corporels ce qu'ils pensent sur ce sujet ?

Afin de pouvoir faire l'application aux grands Secours de la maxime que ces MM. leur opposent, il faudroit qu'ils commençassent par prouver que l'état invulnérable où se trouvent les Convulsionnaires vient du démon, & que ce merveilleux Prodige & les grands Secours qui sont nécessaires pour le faire paroître, ne portent qu'au péché, & qu'ils ne sont capables par leurs effets propres & naturels, que de souiller les ames & de faire du mal.

Les grands Secours au contraire ne font que du bien, & même de très grands biens. Ils manifestent des Merveilles dignes de la magnificence & de la bonté du Tout-puissant : ils rendent sa présence sensible : ils invitent une infinité de personnes à venir en être témoins, & à s'anéantir devant la Majesté Supréme. Aussi ont-ils été le canal visible que Dieu a employé, non seulement pour faire sur les corps les guérisons les plus étonnantes, mais même pour rendre la vie à des ames que leur incrédulité avoit fait mourir spirituellement : pour donner un cœur nouveau à une multitude de personnes, qui jusqu'à ce moment avoient été presque insensibles à leur salut ; & pour augmenter le courage, la confiance & les forces de ceux qui étoient déja attachés à la Vérité.

Osera-t-on attribuer au démon des effets si salutaires pour les ames & pour les corps ? Et peut-on douter que ces admirables effets n'aient été une des principales fins que s'est proposée l'Etre Tout-puissant qui a mis les Convulsionnaires dans un état surnaturel, en les rendant invulnérables & impassibles à des coups qui auroient dû naturellement mettre leurs membres en piéces ?

C'est

C'est cet état même qui leur a fait avoir besoin des plus violens Secours: & ce sont ces terribles Secours qui ont été les moyens dont Dieu s'est servi pour faire éclatter avec tant de gloire sa Toute-puissance sur les cœurs aussi-bien que sur les corps.

A des inductions si pressantes que peuvent répondre ces Messieurs ?

Le Nouvelliste & son Conseil, le Deffenseur des Antisecouristes & l'Auteur du *Mémoire Théologique* en ont été si embarrassés, qu'ils ont pris l'un après l'autre un parti tout différent.

Le Nouvelliste & son Conseil sont d'abord convenus, ainsi qu'ils avoient fait autrefois, que les *Secours prodigieux produisent sur les Spectateurs* des *impressions avantageuses*: & ils n'ont sû opposer à ces Miracles de la grace, que leur maxime favorite, dont ils s'étoient déja servis, que Dieu *sait tirer le bien du mal.* Mais comme ils ont senti eux-mêmes qu'il nous seroit bien facile de démontrer que cette maxime ne peut avoir aucune application aux Prodiges & aux Conversions dont il s'agit, & qu'elle n'est faite que pour donner aux fidéles le moyen d'appercevoir & pour leur faire respecter la Providence de Dieu par rapport au mal qu'il permet, quoiqu'il le condamne; ils ont jugé à propos de la présenter d'une maniére si obscure qu'il fût difficile de démêler ce qu'ils vouloient dire, afin qu'on ne pût aisément y répondre.

„ On exalte beaucoup, *s'écrie le Nouvelliste*, les impressions avantageuses que ces „ prodigieux Secours produisent sur les Spectateurs. Comme si les bons effets que „ Dieu fait tirer de certains évenemens & de certaines actions étoient une appro- „ bation claire & distincte de ce qu'ils renfermeroient d'ailleurs de mauvais & de „ défectueux." Nouv. Ecc. du 21. Janv. 1742. art. IX.

Mais qu'est-ce que le Nouvelliste veut donc faire entendre par cet entortillement où il enveloppe sa pensée ?

Nous ne prétendons point, & nous n'avons jamais prétendu que le Prodige que font paroître les grands Secours, justifie les fautes personnelles que les Convulsionnaires qui les reçoivent, ou ceux qui les leur donnent, pourroient commettre. Nous avons au contraire pour régle immobile ce principe que nous apprend S. Paul, que les Merveilles Divines n'autorisent point les abus, & que les abus n'altérent point la pureté des Merveilles Divines. La question qui nous divise est uniquement de savoir, si le Prodige qui rend les Convulsionnaires invulnérables, vient de Dieu ou du démon; & si les Secours, sans lesquels ce Prodige ne peut paroître, doivent être regardés comme des crimes, ou comme des actions que Dieu nous ordonne de faire, lorsqu'il les autorise visiblement par ce Prodige ? Or les Guérisons Miraculeuses que Dieu opére par le moyen de ces Secours, & les Conversions qu'il fait par la vûe de ce Prodige, sont des preuves évidentes que c'est lui qui met le corps des Convulsionnaires en état de les recevoir, & qui leur inspire de les demander. 1. Cor. XIV.

En effet comment pourroit-on concevoir qu'un grand nombre de Miracles & une multitude de Conversions admirables, seroient le fruit continuel pendant nombre d'années d'un Prodige de Satan, par lequel il préserveroit journellement les Convulsionnaires d'être écrasés par les coups énormes qu'on leur donne ? Depuis quand le démon fait-il donc de tels Prodiges, qui sont même manifestement supérieurs à son pouvoir ? Mais quand il le pourroit, voudroit-il les faire en voyant que leur perpétuel effet est de fortifier la foi des fidéles & de convertir des incrédules ? Quoi ! cet ennemi juré des hommes, qui brûle sans cesse du désir de nuire à leurs corps & à leurs ames, opéreroit habituellement de si grandes Merveilles pour conserver la vie du corps aux Convulsionnaires, & procurer celle de l'ame à leurs Spectateurs ! A qui les Théologiens opposés aux Secours pourront-ils persuader des choses si contraires au bon sens ?

Ces Messieurs, au lieu de condamner les fidéles qui profitent avec empressement d'un

d'un spectacle où le Pére des miséricordes répand visiblement sa bénédiction, n'auroient-ils pas dû plutôt leur dire avec S. Paul ?

2. Cor. I. 24. „ Bien loin de vouloir dominer sur votre foi, nous tâchons au contraire de con„ tribuer à votre joie ? *Non quia dominamur fidei vestræ, sed adjutores sumus gaudii vestri.*

P. Quesnel. ibid. „ Qu'est ce que dominer sur la foi ? *dit sur ce verset le respectable Auteur des Ré„ flexions morales*, . . . c'est . . . proposer ses propres pensées & ses opinions parti„ culiéres pour articles de foi . . . gêner les consciences sans utilité ni nécessité, & „ vouloir être obéi aveuglément, sans avoir égard, ni aux difficultés des forts, ni aux „ peines des foibles, ni au bien des ames."

Il est encore bon d'observer que l'objection que nous fait à cet égard le Nouvelliste & son Conseil, doit sa naissance aux Consultans: & que ces MM. l'ont d'abord eux-mêmes très vivement refutée.

Ce fut M. Petitpied qui le premier, pour se deffendre contre les Conversions que Dieu a faites par la vûe des différens Prodiges qui éclattent dans l'œuvre des Convulsions, s'avisa de dire que Dieu se servoit des Convulsionnaires pour instruire & convertir, comme il s'est autrefois servi des opérations du démon dans les Energuménes pour l'utilité spirituelle de quelques-uns de leurs Spectateurs.

Réclam. 2. Part. p. 8. Les Théologiens Antisecouristes lui répliquerent aussi-tôt, ainsi que l'a rapporté l'Auteur de la *Réclamation:* „ qu'il est inouï, ou plutôt qu'il est impossible qu'à la „ vûe des opérations de Satan, Dieu éclaire l'incrédule & convertisse le pécheur, en „ les laissant dans l'illusion grossiére de croire que ces Prodiges trompeurs sont des ef„ fets divins, où ils doivent reconnoître & adorer la main de Dieu.

N'est-il pas au contraire de notoriété publique, que les prestiges de l'Enfer n'ont jamais fait impression sur des personnes qui manquoient de foi, que parce qu'en leur prouvant qu'il y a des diables, leur raison leur en a fait conclurre qu'il y a par conséquent un Dieu qui a réprouvé ces Esprits pervers, & qui punira de même les pécheurs. Mais il n'est jamais arrivé que ces incrédules se soient convertis, en prenant stupidement pour une opération divine ces prodiges diaboliques qui n'étoient que malfaisans.

Tous ceux au contraire qui ont été éclairés par le Prodige des grands Secours, ont Ibid. reconnu l'œuvre du Très-haut. „ Nul de ceux, *ajoute le même Auteur*, que le „ spectacle des grands Secours a instruits, touchés, réformés, nul n'a hésité un seul „ instant à voir dans ce Prodige la même Toute-puissance de Dieu. Tous se sont in„ téressés de cœur à ce spectacle, comme à un moyen saint & sanctifiant, comme à „ une source de lumiéres & de bénédictions . . . Que les Théologiens Antisecouris„ tes . . . essaient leurs subtiles objections . . . sur cette multitude de personnes, „ que la Merveille des Secours a rendus Appellans d'esprit, de cœur & de conduite; „ qu'ils tâchent d'inspirer à ces personnes l'horreur qu'ils ont de ce spectacle : chacu„ ne d'elles leur dira: Oh! si vous aviez éprouvé comme nous, les impressions de „ grace & de salut que ce Prodige a opéré dans nos cœurs, vous ne douteriez pas „ plus que nous, que Dieu n'approuve ce qu'il emploie à des effets si salutaires."

Ce n'est que parce qu'ils ont été pleinement convaincus de l'opération de Dieu dans le Prodige des grands Secours, que leur cœur s'est ouvert à toutes les Vérités soutenues par les Appellans. Aussi se sont-ils tous religieusement attachés à ce spectacle, comme à une source de lumiéres & de faveurs Divines.

XIV. Réponse au pronostic injurieux, qu'il est à craindre

C'est même précisément ce qui sert aujourd'hui de prétexte à M. Poncet pour méconnoître le doigt de Dieu dans ces merveilleuses Conversions. Il a senti qu'en avouant que ces Conversions étoient une œuvre Divine, il n'étoit pas possible d'attribuer

buer au démon le Prodige qui en est le canal. Aussi a-t-il abandonné la réponse du Nouvelliste: & quoique dans plusieurs de ses Lettres, il ait lui-même hautement rendu gloire à Dieu de ces Miracles de la grace, il fait à présent tous ses efforts pour les décrier, comme des impressions d'enthousiasme. que les Conversions operées par la vûe des grands secours, n'aient qu'un effet passager.

„ On s'imagine, *dit-il*, que les Convulsions & sur-tout le spectacle des Secours, „ sont en effet une source de grace & de bénédiction pour ceux qui y assistent. C'est „ une méprise grossiére, qui vient de ce que l'on prend un ébranlement de l'imagina- „ tion & des sens remués par le merveilleux, pour une salutaire componction, & „ de ce que l'on confond la solide piété avec des sentimens qui n'ont point de „ racine dans le cœur, qui ne le corrigent point, qui n'ont qu'un effet passager, „ quoique souvent plus prompt & plus sensible que ceux qui sont plus réels." Réponse, &c. p. 99.

Que ces pensées de défiance, que ces jugemens téméraires sont opposés aux pieux sentimens du grand Colbert & du saint Evêque de Senez! Qu'ils sont même différens des vifs mouvemens d'admiration & d'actions de graces que M. l'Abbé d'Etemare, l'un des principaux Chefs des Antisecouristes, a d'abord fait éclatter sur ce sujet dans ses Lettres! Mais pour réfuter pleinement M. Poncet, il suffit de l'opposer à lui-même.

Le Lecteur vient de voir qu'en 1733. il rendit témoignage qu'il trouvoit *à Paris un renouvellement* considérable *de piété*, & qu'il y avoit dès lors „ dix mille ames qui „ connoissoient la Vérité & qui s'y attachoient, qui n'avoient point eû d'autre instruc- „ tion que celle qu'ils avoient reçue des Convulsionnaires & de ceux qui se rassem- „ blent autour d'eux: (& que) parmi (ces) personnes (il y en avoit) un très grand „ nombre prêtes à souffrir la mort même pour la Cause de la Vérité. Lett. de M. P. du 30. Janv. 1733.

Quoi! une multitude de Conversions, où l'action de Dieu éclatte jusqu'au point de donner à ces nouveaux Prosélites le courage qui fait les Martyrs, ne sont-elles que des *ébranlemens de l'imagination* qui ne produisent *que des sentimens qui n'ont point de racine dans le cœur?* Les Péres de l'Eglise ne nous ont-ils pas enseigné au contraire, qu'un tel courage est un des plus précieux dons de l'auteur de toutes les vertus?

M. Poncet avoue encore dans sa VII. Lettre imprimée, qu'„il y a un grand nom- „ bre de personnes, qui n'ont été instruites que par les Convulsionnaires ou qui n'ont „ été touchées qu'à leur occasion, que l'esprit de Dieu a conduit dans la retraite pour „ y mener une vie pénitente, laborieuse, éloignée de toutes les occasions." VII. Lett. p. 138.

Mais ne sont-ce point là de ces Conversions qui causent dans le cœur *une salutaire componction*, & peut-on dire qu'elles *ne le corrigent point*, ainsi que le fait à présent cet Auteur?

Il ajoute encore dans cette même Lettre, que ce qu'il *trouve de plus admirable, c'est que ceux qui sont ainsi touchés, connoissent les vraies régles de la pénitence & consentent de tout leur cœur à s'y conformer.* Ibid.

Quoi qu'en dise aujourd'hui M. Poncet, tout cela a bien l'air d'une Conversion qui produit une *piété solide:* d'autant plus qu'il est encore convenu depuis, que parmi ces personnes, il y en a plusieurs *qui sont dans la disposition de se sacrifier pour la Cause de l'Appel & pour celle des Miracles.* VIII Lett. cont. les V. eff p. 1. [publiée en 1740.]

Comment après des aveux si précis, des aveux réïterés, cet Auteur ose-t-il donc aujourd'hui se récrier avec un ton d'enthousiasme comme s'il alloit prononcer une prophétie? *Qu'il est à craindre que ces Conversions . . . . qu'on regarde comme le fruit des Secours* (n'aient) *qu'un effet passager!* Réponse, &c. pp. 98 & 99.

„ S'il est ainsi permis à chacun selon ses préventions, de juger de ses fréres & des „ impressions de la grace dans les cœurs (dit un savant Théologien qui m'a communi- „ qué ses réflexions sur les disputes présentes) quelle piété sera à couvert de la mali- „ gnité des soupçons humains? M. Poncet ne compte-t-il plus pour rien l'avantage de Mém. d'un Theologien.

„ con-

„ connoître & de goûter les Vérités sanctifiantes que l'Appel revendique, d'être pré-
„ servés de la séduction de la Bulle, d'être sous la conduite de Ministres éclairés &
„ instruits des régles? &c."

Au surplus il y a déjà nombre d'années que plusieurs de ceux qui ont été convertis au spectacle des grands Secours, ayant renoncé à toute espérance de fortune, vivent dans l'humilité, dans la pénitence, & joignent une charité abondante à leurs priéres presque continuelles: en sorte qu'il paroît que tous leurs désirs ne tendent plus qu'à parvenir au bonheur infini de jouir de Dieu même. Quel prétexte peut donc avoir aujourd'hui M. Poncet pour faire à leur sujet un pronostic si injurieux & si effrayant?

Réponse, &c. p. 98. Il ne nous a point dissimulé quel est le motif de ses allarmes. Il voit avec une peine extrême, *que ces Conversions* rendent *Secouristes ceux qui sont touchés:* & sur ce fondement il accuse *ces nouveaux convertis* de *respirer presque aussi-tôt l'esprit d'indépendance & d'indocilité:* c'est à dire en bon françois, que selon les Théologiens Antisecouristes, dont il est ici l'Avocat, il n'y a point de Conversion solide à moins qu'ils n'en soient les Directeurs, ou du moins qu'on n'embrasse toutes leurs opinions.

Quoi! ces MM. pensent-ils donc que tous ceux qui ne se conduisent point par leurs avis, ne peuvent pas l'être par l'esprit de Dieu? Croient-ils être les seuls qui ont de la piété, de la science & de la lumiére? Ou prétendent-ils être en droit de dominer avec un tel empire sur la foi des Appellans, qu'ils soient tous obligés d'être dans leur dépendance & de se soumettre avec une aveugle docilité à toutes leurs décisions?

Ce qu'il y a de plus fâcheux dans le reproche *d'indépendance & d'indocilité* que ces MM. nous font sans cesse, c'est qu'il appuie fortement la plus séduisante objection par laquelle les Evêques Constitutionnaires éblouïssent une multitude de personnes. Car telle est la grande réponse de ces Prélats aux Miracles & aux Conversions opérées, tant sur le Tombeau du Bienheureux Diacre, que par le moyen des grands Secours, & par la vûe de l'admirable Prodige qu'il fait paroître. Ils soutiennent que toutes ces Merveilles sont suspectes, parce qu'elles inspirent, disent-ils, un *esprit d'indépendance & d'indocilité.*

Or comme les Constitutionnaires se donnent pour l'Eglise toute entiére, qui ne peut jamais manquer dans sa totalité d'être éclairée & conduite par l'Esprit de Dieu, ce reproche a dans leur bouche une apparence bien plus plausible & une force sans comparaison plus imposante que dans la bouche des Théologiens Antisecouristes. Ainsi ces MM. en employant tous leurs talens à donner du relief à ce reproche, bien loin de rien faire qui leur soit effectivement avantageux, ne font au contraire que fournir de puissantes armes contre eux-mêmes aux Adversaires de leur Appel.

Pour nous, nous répondons aux uns & aux autres, que les Miracles sont la voix de Dieu: qu'ils sont le moyen surnaturel que sa Providence emploie pour faire connoître aux simples de quel côté est la Vérité, lorsqu'elle est vivement combattue: enfin qu'ils sont un des principaux secours que Jesus-Christ a promis à son Eglise pour faire distinguer sensiblement ceux dont la foi est pure: *Signa autem eos qui crediderint, hæc sequentur . . . Domino cooperante & sermonem confirmante sequentibus signis.* (Marc. XVI. 17. & 20.)

A l'égard des Conversions, lorsqu'elles sont véritables, lorsqu'elles changent effectivement le cœur & qu'elles y forment des vertus, elles sont incontestablement l'ouvrage de Dieu: & par conséquent celles qu'il a opérées, tant sur le Tombeau que par la vûe des grands Secours, sont des preuves invincibles qu'il autorise l'invocation du S. Diacre, & qu'il emploie les Secours violens, ou pour mieux dire le Prodige qu'ils mettent au jour, à répandre ses plus précieuses miséricordes dans les ames. Car en même tems qu'il touche les cœurs, il éclaire les esprits. Or les lumiéres que sa bonté divine elle-même leur donne sur les Vérités condamnées par la Bulle & sur l'injuste

Déci-

Décision contre les grands Secours, les Constitutionnaires & les Théologiens Antisecouristes veulent les faire prendre pour des impressions d'un *esprit d'indépendance & d'indocilité.*

Au reste M. Poncet a d'autant plus mauvaise grace de nous faire ce reproche, & de vouloir rendre suspectes les Conversions opérées par la vûe du plus grand des Prodiges que Dieu fait éclatter dans l'œuvre des Convulsions, qu'il s'éleva lui-méme avec beaucoup de force contre cette imputation téméraire, dès que les Consultans l'eurent enfantée.

„ Il me semble (leur répondit-il) que ce doit être une grande énigme (pour ceux „ qui réprouvent l'œuvre des Convulsions, malgré tous les Prodiges dont elle est il- „ lustrée) de voir, que de ce fond ténébreux où ils n'apperçoivent que du funeste „ (comme des Secours si improprement nommés meurtriers) il sorte une lumiére qui „ dissipe les plus épaisses ténébres . . , & qui en éclairant les hommes, les change si „ parfaitement qu'il est impossible de ne pas reconnoître dans un changement si subit „ & si surprenant, un Miracle visible de la Toute-puissance Divine." XII. Lett. de M. P. p. 26.

M. Poncet étoit donc alors persuadé qu'il sort du Phénoméne des Convulsions, & par conséquent des Prodiges qui sont la partie la plus brillante de cette œuvre Divine, une *lumiére qui dissipe les plus épaisses ténébres*, & *qu'il est impossible de ne pas reconnoître . . . un Miracle visible de la Toute-puissance de Dieu* dans les Conversions dont ces Prodiges sont l'occasion & le canal.

Les Adversaires de cette œuvre, ajoutoit-il, „ doivent être bien étonnés d'appren- „ dre de ces hommes Miraculeusement convertis, que c'est à la lumiére de ce flam- „ beau, qu'ils n'apperçoivent pas eux-mêmes, qu'ils ont reconnu, non seulement „ qu'il y avoit un Dieu, mais qu'il étoit au milieu d'eux, & que c'est parce qu'ils „ l'ont vû sensiblement . . . qu'ils ont appris qu'il existoit." Ibid. p. 26.

Mais quel est le *flambeau* qui a fait appercevoir *sensiblement* l'existence & la présence de Dieu à un grand nombre d'incrédules? Peut-on contester que ce ne soit principalement l'invulnérabilité des Convulsionnaires aux coups les plus énormes? Y a-t-il dans l'œuvre des Convulsions quelque autre Prodige dont le surnaturel soit plus évident, plus frappant, plus incontestable?

Si on avoit aboli les grands Secours, sans lesquels ce Prodige ne peut se manifester, on auroit donc privé une multitude de personnes de la lumiére qui a dissipé leurs ténèbres, de la grace qui les a converties, de la voie qui les a conduites dans le chemin qui méne à la vie?

„ Je crains, *disoit encore M. Poncet*, que ceux des Appellans qui sont opposés aux „ Convulsions . . . ne se réjouissent pas comme ils le doivent de si grandes Merveil- „ les. J'appréhende qu'ils ne reçoivent avec froideur ces nouveaux Prosélites, & „ qu'ils ne les regardent comme des enfans bâtards deshonorés par le vice de leur ori- „ gine." Ibid.

Qui se seroit jamais imaginé que non seulement M. Poncet regarderoit lui-méme *ces nouveaux Prosélites avec froideur*, mais qu'il feroit tous ses efforts pour obscurcir l'éclat divin des graces qu'ils ont reçues?

Voici cependant un autre trait de sa façon, qui est encore plus inconcevable.

Dans cette méme Lettre il traite *d'excès*, dont il ne *croit pas qu'aucun honnéte homme soit capable*, une phrase de l'Auteur de la *Réponse au Coup d'œil*, où cet Auteur s'étoit fort témérairement récrié, par rapport aux Conversions que Dieu a operées par la vue des grands Prodiges que l'œuvre des Convulsions fait paroître: *Que je crains avec raison qu'on ne donne trop aisément le nom de Conversion à des mouvemens passagers & qui n'ont aucune racine dans le cœur!* Ibid. p. 27.

Comment est-il possible que M. Poncet ait peu après adopté cette méme imputation qui

qui lui paroiſſoit alors ſi calomnieuſe & ſi condamnable ? Et qui peut ſans étonnement lire dans ſon Ecrit, qu'il ſe ſert aujourd hui préciſément des mêmes expreſſions, pour porter ce jugement injurieux, qu'il regardoit il y a peu de tems comme un *excès* indigne d'un *honnête homme* ? Quelle différence entre M. Poncet combattant pour la Vérité contre les Conſultans, & M. Poncet combattant contre les Secouriſtes pour décrier les œuvres de Dieu ! *Quantum mutatus ab illo !*

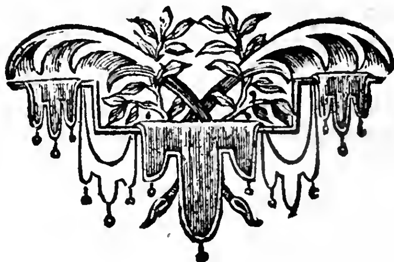
Auſſi ſon Ouvrage contre les grands Secours, la *Réclamation* & mon Second Tome, n'a-t-il pas fait fortune : & ſinguliérement quantité d'ames fidelles ont été ſcandaliſées du funeſte augure qu'il a oſé faire de cette multitude de Converſions qui édifient tous ceux qui reſpectent l'ouvrage de Dieu dans les cœurs.

XV. Inductions qui réſultent du ſilence de l'Auteur du Mém. Théol. par rapport aux Converſions, dont la vûe des grands Secours a été le canal.

L'Auteur du *Mémoire Théologique* s'étant apperçu que cette injurieuſe prédiction n'avoit pas été goûtée du Public, a été trop habile, trop ſage, trop circonſpect pour ſe rendre complice d'un jugement ſi téméraire. D'ailleurs étant trop éclairé pour faire une application odieuſe aux Prodiges & aux Converſions dont il s'agit, de la maxime que Dieu *ſait tirer le bien du mal*, il n'a point trouvé de meilleur ſecret pour tâcher de faire perdre de vûe l'induction triomphante qui réſulte de ces Converſions en faveur des Secours violens, que de n'en dire pas un ſeul mot dans ſon Ecrit. Mais eſt-ce procéder Théologiquement dans l'examen de la queſtion qui nous diviſe, que de paſſer ſous ſilence ce qui en doit faire la déciſion, & pour en écarter l'idée, d'éblouïr ſes Lecteurs par quantité de citations & de traits d'érudition, qui n'ont réellement aucune application aux grands Prodiges que nous admirons & que cet Auteur veut réprouver ?

Les merveilleux effets de lumiére & de grace que Dieu leur a fait produire, ſont des preuves invincibles qu'il en approuve le ſpectacle, puiſqu'il le rend un canal de ſes faveurs. Or ce ſpectacle ne peut ſubſiſter que par la pratique des grands Secours. Donc il eſt de la derniére évidence que ces Secours entrent dans le plan des conſeils de la miſéricorde Divine, & que c'eſt le Très-haut qui inſpire de les demander & de les donner toutes les fois qu'il les autoriſe par le Prodige admirable qui met les Convulſionnaires en état de les recevoir.

Mais pour ne laiſſer aucune ombre de doute par rapport à une queſtion ſi importante, & pour forcer juſqu'aux plus incrédules de reconnoître la main de Dieu dans le Prodige dont il s'agit, prouvons encore par des démonſtrations phyſiques & par des faits que leur notoriété publique rend inconteſtables, que le ſeul Maître de la nature peut être l'Auteur de ce Prodige.



III. PRO-

Secours donnes a Gabrielle Moler.









Vadam, & videbo Visionem hanc Magnam: quare....: *J'irai, & je verrai cette grande Merveille que je vois: (&) pourquoi....* **Exod. III. 3.**

Disoit Moyse au sujet du **Miracle** *de ce Buisson qui brûloit sans se consumer, & qui étoit le Signe immediat de l'ancienne délivrance des Enfans d'Israel.* Pl. Pag.

III. PROPOSITION.

Plusieurs Convulsionnaires se font donner des Secours si violens, qu'il est évident qu'ils n'auroient pû les supporter, si dans ce moment leur corps n'avoit eû des qualités très superieures à celles qui sont dans la nature.

Dieu seul peut en donner de telles.

Or si c'est lui qui a formé tout à coup dans leur corps des qualités si merveilleuses, on doit en conclurre que les terribles Secours qui étoient nécessaires pour faire paroître ce Divin Prodige, sont entrés dans son ordre, & qu'ils ont été le moyen par lequel il lui a plû de faire eclatter sa Puissance & de répandre ses Bienfaits.

L'Etre des êtres, lorsqu'il a tiré du néant l'Univers, a donné à tous les différens corps les qualités qu'il lui a plû : il a établi un ordre & des loix par rapport à la matiére, que nulle créature ne peut enfreindre : & il s'est réservé à lui seul le pouvoir de s'en dispenser, & de former des qualités nouvelles contraires à celles qu'il a d'abord créées. L'harmonie qu'il a mise dans la nature pour diriger tous les effets que le mouvement doit produire, ne peut être dérangée, interrompue ou suspendue que par lui seul : ainsi tout effet absolument contraire à cet ordre préétabli, en en un mot tout évenement supérieur à l'enchaînement des causes naturelles, est nécessairement l'ouvrage de Celui dont le Pouvoir est sans bornes.

I. Il n'y a que Dieu qui puisse rendre des corps vivans impassibles & invulnérables à des coups qui devroient infailliblement les détruire.

Il résulte de ces principes, qu'il n'y a que Dieu qui puisse rendre des corps aussi aisés à blesser, des corps aussi fragiles, aussi délicats, aussi sensibles à la douleur que sont les nôtres, impassibles & invulnérables à des coups propres à les briser en piéces, à des coups dont ils ressentent toute la force, & dont ils reçoivent la violente impression, & qui néanmoins leur deviennent salutaires, bien-loin de leur être nuisibles. Car il est évident que cela ne se peut faire qu'en donnant à des parties tendres & molles, & à une multitude innombrable de petits vaisseaux d'une finesse & d'une délicatesse extrême dont nos chairs sont traversées de toutes parts, plus de force & de consistence que n'en ont les corps les plus solides & les plus impénétrables. Il faut donc pour cet effet que Dieu produise dans le corps des Convulsionnaires à grands Secours, dans leur peau, dans leur chair, dans leurs plus petites veines, & dans les plus minces filets de leurs nerfs, des qualités très supérieures à celles qu'il a d'abord créé pour tous les corps vivans : ce qui est d'autant plus admirable, qu'il les leur donne, sans ôter à toutes ces parties leur mollesse, leur délicatesse & leur fléxibilité naturelles. Or cette force Prodigieuse dans des parties fléxibles, tendres & molles, n'étant point dans la nature, & étant même directement contraires aux loix primitives qui régissent les êtres matériels, & aux effets que le choc des corps doit, suivant ces loix, nécessairement produire; cette force surnaturelle ne peut recevoir l'être que par une volonté particuliére de Dieu.

Le démon, lorsque Dieu le lui permet, peut bien empêcher que certains coups ne blessent en employant des moyens naturels pour en garentir les corps : mais il ne peut produire dans des corps vivans des qualités bien plus éminentes que celles que Dieu leur a données en les créant.

Ce malheureux Serpent de l'Enfer ne peut pas même changer réellement la nature d'au-

d'aucun corps créé, & encore moins lui donner des qualités incompatibles avec celles qu'il tient du Créateur.

Summ. p. 2. Qu. 13. Art. 2.

„ Celui (dit S. Thomas) qui conserve les créatures peut seul changer leurs qualités, „ & il n'y a que Dieu qui le puisse faire : *Ejusdem est transmutare creaturas, cujus est* „ *eas conservare : sed hoc est solius Dei.*

Comment des fidéles instruits de leur Religion pourroient-ils donc croire, que cet Esprit maudit de Dieu soit le maître de donner à nos corps des qualités prodigieusement supérieures à celles qu'il a plû au Très-haut de leur donner lui-même? Comment pourroient-ils avoir oublié que cette misérable créature ne peut même rien former de réel que par le moyen des causes naturelles?

1. Part Qu. 117. Art. 3. in corp.

S. Thomas le décide encore, même par rapport aux bons Anges „ Ils ne peuvent „ par leur vertu naturelle, *dit-il*, rien changer dans la matiére corporelle, que par „ l'application & l'action de quelques autres corps : *Materiam corporalem immutare* „ *non possunt naturali virtute, nisi applicando corporalia agentia.*"

Or n'est-il pas d'une évidence incontestable qu'il n'y a dans la matiére aucun ressort, aucune vertu capable de donner à de petits vaisseaux très tendres & qui sont d'une si grande finesse, que la plûpart sont presque invisibles, une force & une résistance plus grande que n'en ont les corps les plus durs & les plus fermes. Comment donc pourroit-on être assez aveugle ou assez ignorant pour avancer, que le démon peut avoir la puissance d'opérer un si merveilleux Prodige sans aucuns moyens naturels? Il s'agit ici de qualités éminemment supérieures à celles que Dieu a mis dans la matiére, & qui sont même incompatibles avec les loix qui la gouvernent : qui osera supposer que l'Esprit pervers ait le pouvoir de leur donner l'être?

Tout ce qui est en même tems réel & matériel, & même tout dégré d'être est produit par une cause naturelle qui en contient le principe; ou il est formé de rien, & par conséquent nouvellement créé.

Il n'y a que Dieu qui puisse faire sortir du néant ce qui n'existe point ni dans soi-même ni dans aucune cause.

Il n'y a même que lui qui puisse produire un effet réel sans moyens. Lui seul exécute par sa volonté tout ce qu'il lui plaît : il commande & tout est fait : mais toutes les créatures sans exception ne peuvent par elles-mêmes opérer aucun effet réel, qu'en employant la vertu des causes propres à le produire.

Or l'invulnérabilité & l'impassibilité dans des corps vivans à des coups capables de mettre en piéces les corps les plus durs & les plus impénétrables, sont des qualités qui ne peuvent être formées par aucune cause naturelle : & par conséquent le Créateur de tout ce qui est, peut seul en être l'auteur.

Cette vérité est d'une évidence si sensible qu'on a vû des Barbares & des Payens en être eux-mêmes intimement convaincus. En voici un Exemple bien frappant.

Baron. Tom. X. ad ann. 930. n. 3.

On lit dans Flodoart Auteur du X. Siécle fort estimé „ qu'un Prêtre nommé Adalgarius lui avoit rapporté qu'ayant été fait captif par les Hongrois, il avoit vû que „ ces Payens avoient souvent voulu massacrer un Moine nommé Hucdalbe du Couvent „ d'Orbais Diocèse de Reims qui étoit en captivité avec lui : & qu'ils n'avoient pû „ venir à bout de faire la moindre incision à sa chair : ce qui leur faisoit dire qu'il „ étoit un Dieu : " (ou pour parler plus juste, que Dieu le protégeoit d'une maniére singuliére.) A quoi Flodoart ajoute que „ ce Prêtre lui avoit assuré qu'il avoit vû „ lui-même ce Religieux tout nud au milieu de ces Barbares qui tiroient contre lui „ des fléches de tous côtés, sans qu'aucune de ces fléches perçât l'épiderme de sa „ peau : que son corps, comme s'il eût été un diamant, repoussoit & émoussoit toutes „ ces fléches, sans qu'il parût sur la peau aucune marque de leurs coups : & même

„ qu'il

,, qu'il avoit vû ces Barbares le frapper à nud de toutes leurs forces à coups d'épées, ,, sans que sa chair en reçût la moindre blessure." *Flodoardus loquens de quodam Monacho qui captus fuerat ab Hungaris, hæc habet : Is (nempè Adalgarius Presbiter) nobis retulit quod viderit in eâdem captivitate quemdam Orbacensis Cœnobii Monachum nomine Hucbaldum quem frequenter Ethnici trucidare voluerunt, nec carnem ejus incidere valuerunt : Deum ergò eum esse dicebant. Equidèm, ut hic Presbiter refert, nudum cum vidit in medio positum, & sagittis undiquè appetitum, nec summotenus saltèm cute præcisâ vulneratum. Resiliebant enim ab ejus corpore, ut ab adamante, recisæ sagittæ; nec signum ictûs ullum ejus apparebat in cute. Sed & gladio cum omni conatu eum nudum se vidisse percuti dicit, ac nihilominùs caro ipsius intemerata permansit.*

Quoique ce Miracle fût une condamnation formelle de la fausse Religion de ces Barbares, étant une preuve manifeste de la sainteté de celle que ce Moine professoit, néanmoins ces Barbares n'osérent pousser l'impiété jusqu'à dire que c'étoit peut-être le démon qui rendoit invulnérable le corps de ce Religieux. Ils furent même à la fin touchés d'une Merveille si évidemment Divine, & ils rendirent de grands respects à celui qu'ils avoient d'abord voulu massacrer.

On voit journellement depuis nombre d'années un Miracle presque pareil parmi les Convulsionnaires qui se font donner les plus prodigieux Secours. Les pointes des broches & des épées & les coups les plus capables d'assommer, non seulement ne font dans leur corps aucune impression nuisible, mais ce qui est encore plus merveilleux, ils sont un remède infaillible à toutes les douleurs qu'ils souffrent, & même plusieurs fois le Souverain Maître des êtres a visiblement opéré sous de pareils coups des guérisons où sa Puissance sans bornes s'est montrée tout à découvert.

Des Barbares ont été pénétrés d'admiration d'un Prodige qui n'avoit que le premier de ces caractéres Miraculeux, & malgré l'interêt de leur Religion erronée, ils ont reconnu que Dieu seul pouvoit être l'auteur d'une si grande Merveille. Mais combien d'autres Payens n'ont-ils pas été convertis à la vûe de pareils Prodiges que Dieu a plusieurs fois accordés à la foi de certains Martyrs & de Prédicateurs de la Religion? Cependant, ô funeste aveuglement! Aujourd'hui la plûpart des Catholiques & même plusieurs Docteurs Appellans, au lieu de rendre gloire à Dieu des Merveilles encore plus grandes qu'il fait si souvent sous nos yeux, veulent en faire présent au diable : quoique ces Miracles & ces Prodiges s'opérent sur des personnes, qui bien-loin d'avoir recours à ce misérable Serpent de l'Enfer, ne songent qu'à se garentir de ses piéges par les ardentes priéres qu'elles ne cessent d'addresser à Dieu!

A l'égard des Théologiens Antisecouristes, ils n'opposent proprement aucun Sistême suivi au Miracle qui rend les Convulsionnaires invulnérables aux grands Secours. Ils tâchent à la vérité d'insinuer à leurs Lecteurs que ce pourroit être le démon qui en seroit l'agent : mais ils n'osent le soutenir tête levée : & tous leurs efforts ne tendent directement qu'à jetter les fidéles sur ce sujet dans un abîme d'incertitudes.

C'est ce dessein qui donne à ces MM. une si forte antipathie contre la Proposition par laquelle j'ai avancé, que l'invulnérabilité de ces Convulsionnaires s'opére par des qualités nouvelles que Dieu forme dans leur corps pour les mettre en état d'exécuter les Simboles qu'il lui plaît de leur faire représenter.

Ces MM. ont vû avec une douleur extrême que ce Sistême démontre invinciblement une opération immédiate & très surnaturelle de Dieu dans l'invulnérabilité de ces Convulsionnaires, & par conséquent qu'il fait totalement disparoître toutes les ombres par lesquelles ces MM. se sont efforcés d'obscurcir cette Merveille Divine. Aussi ont-ils employé tous leurs talens à combattre un Sistéme si contraire à leurs vûes.

Leur Deffenseur pour tâcher d'y réussir par un moyen qui ne révoltât pas dès le premier coup d'œil ceux qui sont sincérement attachés à toutes les œuvres du Très-

 haut,

Réponse,&c. p. 15. haut, a d'abord paru consentir d'admettre la Proposition, *Que la force que Dieu met dans le corps de ces Convulsionnaires ne consiste que dans sa volonté*: mais de cette Proposition très vraie, pourvû qu'elle soit bien entendue, il a tort d'en conclurre que *si les Convulsionnaires ne sont point blessés, ce n'est pas que leur corps acquiére une force supérieure à celle des corps avec lesquels on les frappe.*

Je me garderai bien de contester la Proposition: je ne combattrai que la conséquence qu'il veut qu'on en tire.

Je suis encore bien plus fortement persuadé que lui, que c'est la pure volonté de Dieu qui préserve les Convulsionnaires à grands Secours.

En effet n'est-ce pas sa seule volonté qui donne l'être à tout ce qui existe réellement & substantiellement? N'est-ce pas elle qui fait subsister tous les êtres matériels? En sorte qu'à parler proprement, leur durée n'est que l'acte continué de leur création. Le repos qui fixe la matiére, le mouvement qui l'agite, la force qui la conserve, tout est de Dieu: c'est lui seul qui maintient, & qui seul peut interrompre, les loix qui occasionnent & qui causent ces différentes modifications. Mais il suffit qu'il le veuille, pour que la matiére acquiére sur le champ toutes les qualités qu'il lui plaît. Sa volonté infiniment libre & merveilleusement féconde, n'est point esclave des loix qu'il a jugé à propos d'imposer à la nature. S'il la conduit presque invariablement par ces loix, c'est parce qu'il le veut ainsi: mais il est toujours le maître d'agir autrement, lorsque cela convient mieux à l'exécution de ses desseins.

Lorsque je dis que Dieu met des qualités surnaturelles dans le corps des Convulsionnaires à qui il fait demander des Secours violens, je comprens en même tems que ces qualités surhumaines ne reçoivent l'être & n'existent que par sa seule volonté: d'où il suit qu'il est très vrai de dire, que ce n'est uniquement que la volonté de Dieu qui rend les Convulsionnaires invulnérables & impassibles aux coups qui leur sont prescrits par l'instinct de leur Convulsion.

Toute la Question se réduit donc à savoir, comment cette invulnérabilité se forme par la volonté du Tout-puissant.

Dieu à qui il ne coûte que de le vouloir, pour faire sortir du néant tous les êtres
Ps. 148. 5. qu'il lui plaît, n'épargne pas les créations pour l'exécution de ses desseins: *Mandavit & creata sunt*. Par exemple, lorsqu'il a voulu faire savoir aux hommes quelque chose par le ministére d'un Ange, il lui a le plus souvent tout à coup formé un corps qui n'a subsisté que pour le moment où cet Ange exécutoit la commission qu'il lui avoit donnée. Veut-il délivrer les Israëlites & endurcir Pharaon, il produit en un instant une multitude innombrable de moucherons & de sauterelles qui font la guerre à ce Prince impie. Lui plaît-il de faire faire à Samson des actions Prodigieuses & Prophétiques,
Jug XIV 19. &c. *Irruit in eum Spiritus Domini*, l'Esprit du Seigneur se saisit de Samson: il fait naître tout à coup dans ses membres une force surnaturelle: & il y a même tout lieu de croire que dans quelques occasions il le rendit en même tems impassible & invulnérable, puisque par exemple Samson ne fut point blessé par les mille Philistins armés qui étoient venus pour se saisir de lui, & qu'il les tua tous avec une mâchoire d'âne: car peut-on imaginer que ces mille Philistins se laissérent ainsi tuer, sans lui porter aucun coup?

En général toute l'Ecriture est pleine de Prodiges & de Miracles exécutés par des créations. Ce n'est donc point avancer une chose contraire à l'usage & à la conduite de Dieu, de dire qu'il forme des qualités nouvelles dans des corps vivans, lorsqu'on le voit exécuter réellement par ce Prodige des Simboles, des Signes & des Merveilles Prophétiques.

Au reste je n'apperçois que deux maniéres par lesquelles peut s'opérer le Prodige qui rend les Convulsionnaires invulnérables à des coups qui devroient naturellement porter avec eux la mort.

La premiére, en empêchant que ces coups n'impriment la force meurtriére de leur pesanteur & la violence de leur mouvement dans les corps qu'ils frappent.

La seconde, en donnant aux parties mêmes les plus fragiles & les plus deliées de ces corps la force de soutenir sans peine tout le poids & toute la violence de ces coups.

Or une multitude innombrable de faits journellement répétés depuis plus de quatorze ans, prouvent invinciblement, que ce n'est point par la premiére maniére que Dieu empêche que les corps des Convulsionnaires à grands Secours ne soient brisés par ces coups. Donc c'est par la seconde, qu'il produit ce Merveilleux effet. Ce qui est d'autant plus croyable que cette maniére paroît bien plus digne de sa Puissance sans bornes, & qu'elle caractérise plus clairement un ouvrage que lui seul peut faire. Et c'est là précisément la raison qui oblige les Antisecouristes à faire tant de vains efforts pour jetter un voile d'incertitude sur cette Merveille Divine.

II. Preuves que les grands Secours transportent dans le corps des Convulsionnaires toute la violence & l'activité du mouvement de leurs coups.

Cependant leur Deffenseur & leur Chef n'ont pû s'empêcher d'avouer eux-mêmes expressément que la force des coups n'est point arrêtée sur la surface de la peau, & qu'au contraire ces coups s'enfoncent souvent dans les chairs, & qu'ils pénétrent même quelquefois très avant dans le corps.

„ La peau, les nerfs & les chairs, *dit M. Poncet*, cédent à l'impression des épées „ qui enfoncent toutes ces parties jusqu'à coller presque l'estomach avec le dos." (Réponse, &c. p. 15.)

„ Je ne conteste pas, *avoue pareillement l'Auteur du Mémoire Théologique*, que le „ chenet (ne) s'enfonce si avant dans l'estomach, qu'il paroît penétrer jusqu'au dos. (Mémoire Théol p. 41. col. 1.) Mais ce qui est inconcevable, c'est que cet Auteur imagine en même tems qu'on peut recevoir un tel coup sans en être blessé, quoique les veines, les artéres, les petits filets de nerfs, & toutes les autres parties si tendres dont la peau, les chairs & l'estomach sont composés, n'aient point reçu une force véritablement surnaturelle qui les ait rendus capables de soutenir sans en être brisés toute la violence d'un choc si terrible. Je remets à réfuter cette idée, lorsque je répondrai au surplus des objections de cet Auteur. Sur ce sujet elles sont toutes à peu près de même trempe: mais ce que je ne puis lui passer, malgré le respect très sincère que j'ai pour lui, c'est que dans tout son Ecrit il ne dise pas un seul mot de la circonstance qui prouve de la maniére la plus sensible, que ces coups transportent dans les membres qu'ils frappent toute l'impétuosité de leur mouvement. Au reste il n'est pas difficile de pénétrer le motif de ce silence politique: c'est que cette circonstance fait évanouir toutes ses objections.

Le Théologien qui m'a donné ses Mémoires, a été aussi surpris que moi de cette réticence affectée.

„ M. B... *dit-il*, ou ignore absolument, ou dissimule toujours une circonstance „ essentielle de la prestation des Secours, qui est que toute la violence, toute la force „ mouvante du coup est transmise dans le corps du Convulsionnaire. Cela devient „ palpable par les effets. Le plancher, la chambre & la maison sont ébranlés, tout com- „ me si l'instrument frappoit sur une enclume: & il est sensible que cet ébranlement „ ne se communique au plancher & aux murs, que par le corps du Convulsionnaire." (Rép. d'un Théologien au Mém. Théol.)

Or, ajoute-t-il, puisqu'*il est certain que toute la violence du coup se communique au corps frappé*, c'est un *effet évidemment Divin* (de mettre assez de force dans les parties les plus fragiles d'un corps vivant, pour les rendre capables de supporter sans lézion, sans douleur & sans peine, toute la violence de coups si meurtriers.) *Nulle puissance créée*, dit-il encore, *ne peut suspendre & renverser les loix primitives qui réglent la communication du mouvement.* Et par conséquent de tels coups briseroient infailliblement un grand nombre de nerfs, de veines & d'autres petits vaisseaux très délicats, si tous ces vaisseaux n'avoient pas alors une force prodigieusement supérieure à celle que peut leur donner la nature, force qu'ils ne peuvent par conséquent recevoir que de Dieu. (Ibid.)

Voici encore l'Extrait d'un autre Mémoire qui m'a été envoyé sur ce sujet par un

 Ser-

Serviteur de Dieu, qui depuis l'origine des Convulsions a examiné avec toute l'attention possible tout ce qui se passe dans cette œuvre.

Mémoire d'un Serviteur de Dieu très instruit de l'œuvre des Convulsions.

„ Je vois un grand nombre d'Enfans, & sur-tout (dit-il) une troupe de jeunes „ filles de l'âge de 12. jusqu'à 20. & 25. ans, la plûpart infirmes, plusieurs sujettes „ à des maladies invétérées, quelques-unes même atteintes de maux incurables, demander avec les plus vives instances qu'on les frappe violemment sur le sein, sur „ l'estomach, sur les côtés, sur le dos, sur les hanches, & quelquefois même sur la „ tête, avec des instrumens aussi durs & aussi pesants que le sont des marteaux, des „ chenets & des pilons de fer du poids de 30. 40. 50. & 60. livres, des pierres „ du poids de 20. à 30. livres, des bûches de chêne d'une pareille pesanteur. J'en „ vois d'autres qui prient qu'on leur tiraille les mammelles avec des pelles coupantes appliquées au dessus & au dessous, & de fortes & larges tenailles de fer, „ dont les pinces saisissent le sein, le pressent & le tordent avec un tel effort, que „ quelquefois leurs branches en sont faussées. D'autre fois elles prient qu'on leur „ donne à bras-racourci sur l'estomach des coups d'épées fort pointues. Souvent elles se font appliquer avec force la pointe de ces épées sur la gorge, sur les joues & „ dans les yeux. D'autre part je vois des hommes forts & vigoureux précipiter sur ces „ tendres corps ces énormes instrumens avec une violence capable de briser, de déchirer, de mettre en piéces les corps les plus durs.

„ L'action (ajoute-t-il) & le mouvemens des instrumens dont on se sert, ne sont ni „ rompus, ni empêchés, ni détournés. L'expérience rend cette vérité tout à fait sensible. On voit les corps des Convulsionnaires plier & s'affoiblir sous les coups. On „ voit les parties tiraillées se tordre & recevoir tous les mouvemens que les instrumens „ doivent naturellement leur donner. Et souvent la violence des coups est telle, que „ non seulement on les entend du bas en haut d'une maison, mais qu'elle communique „ au plancher & aux murailles de l'appartement une secousse tout à fait sensible, jusqu'à faire tressaillir les Spectateurs."

Cela m'est arrivé plus d'une fois à moi-même. Souvent j'ai été si surpris du mouvement considérable que donnoient au plancher les coups terribles de pierres ou de bûches dont on frappoit des Convulsionnaires, que je n'ai pû m'empêcher d'en frémir. Au reste c'est un fait qui a autant de Témoins qu'il y a de personnes amies ou ennemies qui ont vû donner les plus grands Secours. Ainsi on peut dire que c'est un fait qui a des Témoins innombrables.

Il est donc incontestable que toute la force mouvante des instrumens dont on frappe les Convulsionnaires, passe dans leur corps: car il est sans doute que c'est le mouvement qui s'imprime ainsi dans leur corps, qui par contrecoup ébranle toute la chambre. Or peut-on nier que leur corps ne fût incontestablement mis en piéces par ces coups, s'il n'étoit pas dans un état Miraculeux qui les lui fait soutenir sans peine?

Surquoi il faut néanmoins observer, que les coups les plus propres à tout briser & à tout détruire, ni même les instrumens de fer les plus pointus, ne font pas toujours plier les chairs, parce qu'il plaît au Tout-puissant de mettre de la diversité dans ses Prodiges, suivant les différens Simboles qu'il lui plaît de leur faire représenter. Mais quoique quelquefois ces coups ne s'enfoncent pas dans les chairs, ils n'en transportent pas moins dans le corps des Convulsionnaires la violence & l'impétuosité de leur mouvement. Ainsi le Prodige qui les préserve d'en être blessés, ne consiste pas moins à mettre des qualités surnaturelles dans les membres frappés, soit que les chairs fléchissent sous les coups, soit qu'elles aient assez de force pour ne pas même plier. Au premier cas Dieu les met en état de n'être ni brisées ni blessées, quoique les instrumens dont on les frappe les fassent fléchir sous leur poids. Au second cas, il les rend impénétrables aux instrumens les plus perçans & aux coups les plus capables d'assommer.

Mais

Mais non seulement ces coups énormes & ces instrumens meurtriers ne font point sur les Convulsionnaires les effets qu'ils devroient nécessairement produire selon toutes les loix qui régissent les êtres matériels: ils en procurent même de tous contraires.

Tandis qu'on les accable de coups terribles & tous propres à les assommer ou à les percer, toutes les douleurs qui les avoient forcés à demander ces effrayans Secours s'évanouissent & cessent d'être: une paix tranquille régne dans leur ame: une joie toute spirituelle s'empare de leur cœur: une gaieté majestueuse se répand sur leur visage, & prouve à tous les Spectateurs que les coups les plus meurtriers deviennent salutaires & bienfaisans, dès qu'il plaît au Tout-puissant de leur faire produire cet effet.

Le Deffenseur des Antisecouristes est lui-même convenu de la plûpart de ces faits.

„ On décharge, *dit-il* *, des milliers de coups de bûches sur un corps foible ... & „ ce corps n'en est point assommé, comme naturellement il devroit l'être, & même la „ personne qu'on frappe témoigne qu'elle en est soulagée."

„ Les Convulsionnaires qui reçoivent ces coups terribles de toute espéce, *dit-il plus* „ *haut* †, loin d'en avoir de l'horreur & d'en ressentir du mal, se trouvent au contrai- „ re soulagés, & éprouvent même du plaisir."

Il badine sur ce prétendu *plaisir*, & tâche d'en donner un mauvais soupçon: mais il devroit faire réflexion que la joie dont il veut parler, n'est que dans l'ame & non pas dans les sens. Ce n'est point un plaisir corporel, mais une joie céleste qui représente celle des Martyrs, & qui fait naître dans le cœur des Spectateurs le désir de s'exposer à tout pour la Vérité, parce que ce Prodige démontre sensiblement que nous n'avons rien à craindre des hommes dont tous les coups ne nous seront que salutaires, pourvû que nous ayons une pleine confiance en Celui qui a promis d'être en ce cas notre force, & de nous récompenser avec une magnificence digne de sa bonté infinie, de tout ce que nous souffririons pour lui.

III. Il est evident que c'est par la violente impression des grands secours, qu'il plaît à Dieu de faire cesser les douleurs des Conv. de réformer leurs membres estropiés & contrefaits, & de guérir leurs maladies: ce qui prouve invinciblement que ces Secours font une forte impression dans leurs membres.

* Réponse, &c. p. 81.

† Ibid. p. 8.

Au reste les Secours les plus violens ne produisent pas seulement l'effet de faire cesser toutes les souffrances des Convulsionnaires, & de leur faire représenter des Simboles qui portent la lumiére & la foi, le courage & la confiance, l'amour & le désir du bonheur éternel dans l'ame de leurs Assistans: mais j'ai déja prouvé dans ma I. Proposition, que Dieu s'est servi visiblement de ces Secours terribles pour opérer plusieurs Guérisons des plus Merveilleuses. N'a-t-on pas vû sous le poids de ces énormes Secours des membres estropiés & contrefaits depuis l'enfance acquérir une figure réguliére, des os mal construits se réformer, des os pliés se redresser, des os trop courts s'allonger, des bosses s'applatir & disparoître, des hanches monstrueuses se rapetisser, des jambes & des pieds se former après l'âge de 50. ans, des maladies absolument incurables se guérir?

Quelle incomparable Merveille! que des coups qui par eux-mêmes ne sont propres qu'à briser les membres, deviennent les remédes infaillibles des maux les plus irrémédiables! Qui peut s'empêcher de reconnoître que de tels Miracles n'ont pû s'opérer que par la Puissance infinie du Créateur qui éclatte avec d'autant plus de gloire, que les moyens qu'il juge ici à propos d'employer sont plus contraires aux heureux effets qu'il leur fait produire?

Mais tous ces Miracles ne sont-ils pas une démonstration complette que la force des coups qu'on donne aux Convulsionnaires, n'est point arrêtée ni suspendue; qu'au contraire toute l'impétuosité mouvante de ces coups se transmet dans leur corps, & qu'elle y fait de très fortes impressions, parce qu'elle y change la forme même de leurs os par une opération inconcevable, qui ne peut être ainsi dirigée que par le Maître de la nature.

Ajoutons encore ici qu'il est d'une expérience journaliére depuis plus de quatorze ans, que les Convulsionnaires sont plus ou moins soulagés des douleurs qu'ils souffrent, à proportion que les coups qu'on leur porte ont plus ou moins de force.

Qu'on

Qu'on interroge tous les Convulſionnaires à grands Secours, & ils répondront tous ſans exception, qu'ils ſentent eux-mêmes à n'en pouvoir douter que le ſoulagement qu'ils reçoivent eſt l'effet & la ſuite des coups qu'on leur donne: qu'il eſt plus ou moins conſidérable ſuivant que ces coups ſont plus ou moins violens; & que c'eſt ce qui les oblige ſouvent de prier avec tant d'inſtance qu'on augmente & qu'on redouble la force de ces coups.

Le Miracle qne Dieu fait à ce ſujet n'eſt donc pas d'empêcher que ces coups n'impriment la violence de leur mouvement dans le corps des Convulſionnaires: mais il eſt clair, il eſt viſible, il eſt palpable que le Miracle conſiſte dans la diſpoſition ſurnaturelle où Dieu met leurs membres, en leur donnant une force prodigieuſement ſupérieure à celle de la nature.

IV. Les premiers Secours ont d'abord paru n'être que le remede naturel d'un état ſurnaturel.

Il eſt bon néanmoins d'obſerver, afin que le Lecteur ſoit exactement inſtruit de tous les faits, que dans les premiers mois où les Secours ont commencé, cette force extraordinaire ne paroiſſoit pas ſi ſurprenante, & qu'elle ſembloit même être l'effet d'un gonflement exceſſif qu'on voyoit alors aſſez ſouvent dans les muſcles ſur leſquels les Convulſionnaires avoient beſoin qu'on les frappât, & de l'agitation très violente où étoient leurs eſprits animaux: en ſorte que les Secours que ces Convulſionnaires demandoient, paroiſſoient être en quelque façon le reméde naturel de l'état ſurnaturel où Dieu les mettoit.

Car tout le monde ſait que le meilleur reméde pour les gonflemens convulſifs, eſt une preſſion extrêmement forte, qui, en faiſant réfluer les eſprits animaux, & en diminuant par là leur activité, remet les fibres des muſcles dans leur état naturel. Ainſi des coups violens ſur les muſcles extraordinairement enflés, paroiſſoient très propres à produire cet effet: & on voyoit qu'effectivement ils arrêtoient l'impétuoſité avec laquelle les eſprits animaux couloient dans les muſcles des Convulſionnaires. Auſſi eſt-il certain que ceux qui leur ont donné ces premiers Secours, n'ont eû d'autre intention que de les ſoulager.

Mais comme on voyoit tous les jours augmenter la violence des coups que les Convulſionnaires exigeoient, on s'apperçut bientôt que la force naturelle de leurs muſcles ne pouvoit égaler celle des coups énormes qu'ils demandoient pour obéir, diſoient-ils, à l'ordre de Dieu qui vouloit qu'on les leur donnât.

Ce fut ainſi que le Miracle ſe manifeſta lui-même au grand étonnement des Spectateurs, avant qu'aucun d'eux eût penſé que ce Miracle étoit néceſſaire pour empêcher que les Convulſionnaires ne fuſſent bleſſés par ces coups.

A la vûe de ce Miracle inopiné les plus religieux des Spectateurs adorérent la main de Dieu, & reconnurent que c'étoit lui-même qui avoit ainſi diſpoſé cet admirable événement pour accoutumer d'abord les Aſſiſtans par un ſimple motif de charité à ne pas refuſer les Secours que les Convulſionnaires leur demandoient, afin que quand ces Secours deviendroient bien plus violens, ils ſe trouvaſſent tous diſpoſés à coopérer à ſes deſſeins en voyant qu'il autoriſoit ces effrayans Secours par des Prodiges & des Miracles, & qu'ils ſe fiſſent un devoir de ne pas s'épargner eux-mêmes pour manifeſter les Merveilles ſimboliques & prophétiques qu'il avoit réſolu de faire paroître par ce moyen aux yeux d'une multitude de perſonnes.

Au reſte c'eſt mal à propos qu'on objecte que le gonflement qui a d'abord paru viſiblement dans les muſcles en Convulſion, & qui ſembloit avoir la force de ſoutenir juſqu'à certain point la violence des premiers Secours, n'ayant pas pû être dans les os ni dans toutes les autres parties qui ne ſont point compoſées de fibres muſculaires, ce gonflement ne pouvoit préſerver toutes ces parties d'être écraſées, ni les os d'être briſés par les coups violens que les Convulſionnaires demandoient. D'où l'on conclud qu'on a tenté Dieu en leur donnant de tels Secours, qui étoient naturellement capables de les bleſſer très conſidérablement.

Pour

Pour faire évanouir cette objection, il ne faut que rendre compte de deux faits dont la notoriété est si publique qu'ils sont incontestables.

Premiérement, les premiers Secours qu'on a accordés aux Convulsionnaires, n'étoient pas à beaucoup près aussi forts que ceux qu'on leur a donné par la suite, après qu'on a reconnu que Dieu mettoit ces Convulsionnaires dans un état Miraculeux qui leur donnoit la force de les soutenir sans peine, qu'il autorisoit lui-même ces terribles Secours par des Prodiges & des Miracles, & qu'il les faisoit servir à ses desseins de miséricorde pour les ames.

Secondement, dès qu'on se fut apperçu que les Secours qu'imploroient les Convulsionnaires surpassoient évidemment toute la force naturelle que la plus violente convulsion peut mettre dans les membres, on ne se contenta plus pour les leur accorder de voir la tension & le mouvement extraordinaires qui étoient dans leurs muscles. On regarda à la vérité ce gonflement surnaturel comme une espéce de signe que Dieu donnoit, que c'étoit par son impression que les Convulsionnaires souhaitoient ces effrayans Secours; mais ce signe ne suffisant pas pour nous le faire connoître assez clairement, ni pour nous donner une preuve certaine que les os & les parties les plus délicates, & même les muscles spasmodiés étoient en état de soutenir la violence extrême des Secours que les Convulsionnaires exigeoient, on éprouva par des coups modérés dont on augmentoit peu à peu la force, si Dieu avoit réellement mis le corps de ces Convulsionnaires en état de supporter ces coups.

Ainsi c'est donc une objection puérile de dire, que le gonflement des muscles ne pouvoit pas préserver les os, &c.

Qui osera nier que Dieu n'ait la puissance de donner aux os & même aux plus foibles parties du corps, tel dégré de force qu'il lui plaît? Or non seulement il le peut: mais il est incontestable qu'il l'a fait en faveur de tous les Convulsionnaires à qui il a inspiré de demander des Secours violens.

V. L'invulnérabilite & l'impassibilite des Convulsionnaires aux coups les plus violens prescrits par l'instinct de leur Conv. est un grand Prodige que Dieu seul peut faire.

N'est-ce donc pas un fait public & avoué même par les plus grands Adversaires des Secours, qu'on a eû beau * *décharger des milliers de coups de bûches* sur de *foibles* Convulsionnaires, leur *corps n'en a* été endommagé d'aucune façon; & qu'au contraire les Convulsionnaires *qu'on frappoit* ainsi, *témoignoient qu'elles en étoient soulagées.* Et par conséquent Dieu a donc mis non seulement dans leurs os, mais aussi dans les plus petites ramifications de veines & dans les filets les plus aisés à rompre, une force capable de soutenir le poids énorme de ces coups.

* Réponse, &c. p. 81.

Or n'est-il pas de la derniére évidence qu'une telle invulnérabilité est contraire à toutes les loix de la nature? D'où il suit, qu'elle n'a pû être produite que par Celui seul dont la volonté a fait sortir tous les êtres du néant.

Ce qu'il y a ici encore de plus surprenant, c'est que toutes ces parties conservent les qualités qu'elles avoient auparavant, quoiqu'elles en acquiérent de toutes opposées qui ne subsistent que pendant le tems du Prodige que Dieu veut faire paroître.

Quelle admirable Merveille, que le Créateur donne tout à coup à tous les petits vaisseaux qui traversent de toutes parts la peau, la chair & les viscéres, plus de consistance, de fermeté & de force que n'en ont les premiers corps les plus solides & les plus durs, tandis que tous ces petits vaisseaux gardent leur finesse, leur tendreté, leur fléxibilité & leur délicatesse naturelles! Et n'est-il pas tout à fait incompréhensible que les nerfs, dans le tems même qu'ils sont vivement agités par les esprits vitaux qui procurent la sensibilité, deviennent néanmoins insensibles à des coups capables de briser des barres de fer?

Aussi toute la sçience des plus habiles Physiciens a-t-elle été mise à bout par ce Prodige: parce qu'ils n'ont pû trouver aucun moyen de le concilier avec les loix primitives & permanentes, qui depuis la naissance du Monde ont réglé les effets du mouvement,

ment, & ont formé les qualités de tous les êtres matériels, à qui ces loix ont donné plus ou moins de force, suivant qu'ils ont plus ou moins de violence & d'épaisseur, & que leurs parties sont plus ou moins fermes & solides, plus ou moins liées étroitement ensemble.

A juger suivant ces régles, de la force surnaturelle que Dieu met dans les parties les plus tendres, les plus déliées & les plus fragiles du corps des Convulsionnaires à grands Secours, qui peut douter que cette force incompréhensible ne soit une qualité nouvellement créée, puisqu'elle n'a aucun exemple dans toute la nature, & qu'elle est même absolument & diamétralement contraire aux loix qui la régissent?

Mais, dira-t-on, puisque cette force est manifestement incompatible avec de pareilles qualités, les faits qu'on débite sur ce sujet sont donc tout à fait incroyables.

J'avoue qu'ils le sont, en ne raisonnant que selon les notions que nous donne la Physique, mais ici il est question d'un Prodige opéré par la Toute-puissance de Dieu: or ce seroit manquer de foi que de prétendre la renfermer dans les bornes très étroites de ce que notre esprit peut concevoir.

Refl. mor. Matt. XXII. 29.

„ C'est une grande témérité, *dit le Pére Quesnel*, de prétendre mésurer ... la Tou-„ te-puissance du Créateur sur la raison ... de la créature ... Gardons-nous bien de „ vouloir juger de Dieu, de ses desseins, de ses œuvres par la seule raison: c'est le „ dégrader de l'infinité de son être & de l'incompréhensibilité de sa grandeur:"

Dieu veut aujourd'hui que le Prodige en question s'opére, & cela suffit pour le produire. Il appelle ce qui n'est pas, dit l'Ecriture, & en l'appellant il le fait sortir du néant. C'est ainsi que toutes les créatures ont reçu leur premier être de sa seule volonté, & c'est encore cette même volonté qui fait qu'elles subsistent tant qu'il lui plaît, & comme il lui plaît.

Ainsi, quoiqu'il ne soit pas possible aux Physiciens d'expliquer comment des qualités si différentes peuvent s'allier ensemble, le fait n'en est pas moins croyable ni moins certain, puisqu'il est constaté par des milliers d'expériences qui ont prouvé depuis plus de quatorze ans à tous ceux qui ont voulu le voir, que cela arrive tous les jours.

En effet ne voit-on pas continuellement chez tous les Convulsionnaires à grands Secours, que les coups les plus énormes, que des coups de bûches & de gros instrumens de fer capables d'écraser les corps les plus durs, ne leur causent pas la plus petite douleur, ne leur font pas la plus légere meurtrissure ni la moindre contusion? Ils ne brisent pas même aucune de ces petites ramifications de veines qui sont répandues de tous côtés dans la chair & dans la peau jusqu'à l'épiderme, quoiqu'elles soient si déliées que la plûpart sont invisibles, qu'elles soient si tendres que le sucement d'une puce suffit pour y faire une ouverture dont on voit sortir du sang, & qu'elles se cassent si aisément qu'un petit coup suffit quelquefois pour en rompre une grande quantité. Comment donc aucun de ces petits rameaux ne se brise-t-il pas lors qu'on frappe dessus avec une force & une impétuosité qui ébranle toute une chambre?

Réponse, &c. p. 8.

Le Deffenseur des Antisecouristes convient lui-même, que „ les Convulsionnaires qui „ reçoivent ces coups terribles de toute espéce: loin .. d'en ressentir du mal, se trou-„ vent au contraire soulagés & éprouvent même du plaisir."

Mém. th. p. 41. col. 1.

L'Auteur du *Mémoire Théologique* avoue aussi que les instrumens de fer dont on les frappe, *s'enfoncent si avant dans l'estomach, qu'ils paroissent pénétrer jusqu'au dos.*

Sous des coups de cette violence comment ont pû subsister tous les foibles rameaux de veines & tous les petits filets de nerfs qui aboutissent à la peau, & qui par une telle impulsion ont été forcés de s'étendre prodigieusement au delà de leur longueur naturelle? Cependant aucun de ces rameaux ni de ces filets ne s'est cassé par les plus effroyables Secours: & par conséquent chacun d'eux a reçu la force de résister à de tels coups, & de s'étendre sans se rompre tout autant qu'il a été nécessaire.

Si

Si on demande comment cela se peut faire, la réponse est très aisée. C'est qu'il n'y a rien d'impossible au Tout-puissant, & qu'il est le maître de donner tel dégré de force qu'il lui plaît à ce qu'on peut imaginer de plus foible. Ne suffit-il pas qu'il le veuille, pour qu'aussi-tôt cela soit? Le Très-haut a-t-il donc besoin pour exécuter ses volontés de s'assujettir aux régles qu'il a imposées à la nature? Ne peut-il pas s'élever au dessus des loix qu'il lui a prescrites, & produire en un moment des qualités contraires à ces loix? Ne sommes-nous pas même certains par la foi que cela arrivera au jour du Jugement, où les corps de tous les Elus deviendront depuis ce moment impassibles & invulnérables pendant toute l'éternité?

Si un tel état est incompréhensible à l'esprit humain, tout Chrétien ne doit-il pas être persuadé que ce n'est que parce que nos idées sur les qualités nouvelles que Dieu peut donner à la matiére, sont très bornées & très courtes; attendu que notre pénétration par rapport à tout le Physique, ne va guéres au delà de ce que nous découvrons par le canal des sens?

Mais ce seroit manquer de foi que de prétendre limiter la Toute-puissance de Dieu suivant la petite étendue des raisonnemens que peuvent faire les Physiciens.

Plus un Miracle ou un Prodige est évidemment supérieur aux loix de la nature, plus nous devons y reconnoître & y adorer la main du Créateur; & plus il est de notre devoir de le regarder avec respect, & de faire tous nos efforts pour pénétrer ce que Dieu veut découvrir aux esprits attentifs & aux cœurs humbles & fidéles par de si grandes Merveilles qu'il ne fait pas sans dessein.

De tous les Prodiges qui illustrent l'œuvre Simbolique des Convulsions, il est certain que le plus surprenant, le plus merveilleux & le plus incontestablement surnaturel, est celui qui rend les Convulsionnaires invulnérables aux coups les plus capables d'assommer: & il est manifeste que ce Prodige est un signe qui mérite d'autant plus d'attention, qu'il ne peut s'opérer que par un renversement des loix qui gouvernent la nature, dont il n'y a que Celui qui les a faites qui soit le maître de se dispenser.

Voici des réflexions de Théodoret qui semblent avoir été faites exprès par rapport à cet admirable Prodige.

„ Une chose si extraordinaire, *dit Théodoret*, n'est point arrivée sans une conduite Tillem. Tom. XV. p. 363.
„ particuliére de Dieu: & je prie ceux qui prennent plaisir à trouver à redire à tout,
„ de donner un frein à leur langue, en considérant que Dieu fait souvent des choses
„ (surprenantes) pour réveiller & pour exciter ceux qui s'endorment dans la négligence
„ & dans la paresse . . . afin que ceux qui refusoient . . . d'écouter les prophéties
„ qu'il leur faisoit annoncer (*par les Discours surnaturels des Convulsionnaires*), fussent
„ portés à les entendre par l'étonnement que leur donneroit un spectacle si nouveau &
„ si extraordinaire. . . . Car des Prodiges si inouïs sont comme une préparation qui
„ nous engage à recevoir les instructions que l'on nous donne."

Répondons présentement à une question qu'il est bon d'éclaircir.

Les Convulsionnaires, dit-on, sur qui ce Prodige s'exécute, sont-ils invulnérables à tous égards?

Quelquefois, mais non pas toujours. Comme leur invulnérabilité n'est procurée que par un décret arbitraire de Dieu, elle n'a point d'autres régles que sa pure volonté: & il est visible qu'il ne l'opére que conformément à l'exécution de ses différens desseins & des Simboles qu'il lui plaît de représenter.

On a vû plusieurs Convulsionnaires demander des Secours *ad libitum:* c'est à dire qu'ils déclaroient que tous leurs membres étoient également invulnérables & impassibles; & ils requéroient tous leurs Spectateurs quelques qu'ils fussent, amis ou ennemis, de les frapper sur toutes les parties du corps avec toute la force qui leur seroit possible & avec tous les instrumeus qu'ils voudroient, quelques meurtriers & quelques

assommans qu'ils pussent être. Quelques personnes l'ont fait sans aucun ménagement, & leur ont donné des coups qui faisoient frémir tous les autres Spectateurs : mais ces timides fidéles étoient aussitôt rassurés, en voyant qu'aucun de ces coups ne faisoit pas le moindre mal au Convulsionnaire qui s'étoit offert de le recevoir.

Au contraire le plus souvent les Convulsionnaires ne sont invulnérables que dans les endroits de leurs corps où l'instinct surnaturel qui les guide, leur ordonne de se faire donner des Secours violens: & quelquefois même leur invulnérabilité n'a lieu que par rapport à ces Secours.

Par exemple, on m'a rapporté qu'une Convulsionnaire dans le moment même qu'on la frappoit sur la poitrine de toute la force possible avec une pierre du poids de vingt-cinq livres, dont les coups les plus violens ne lui causoient aucune douleur, fit suspendre un moment ce Secours par ratacher une épingle dont la pointe s'étoit tournée vis à vis de sa chair & la piquoit. *

* [Voy. ci-après (n. LVII. de cette Prop.) un fait semblable allégué par les Antisecouristes.]

Elle n'étoit donc pas insensible à tous égards : & la force que Dieu avoit formée dans certaines parties de son corps, la mettoit seulement en état de soutenir sans aucune peine & sans aucune lezion les coups terribles qu'on lui donnoit, mais elle n'empêchoit pas qu'une épingle ne pût la piquer.

Cette circonstance très singuliére, rend peut-être ce Prodige encore plus inconcevable. Mais pour ne point s'égarer sur ce sujet, il ne faut pas perdre de vûe que c'est ici une œuvre du Tout-puissant à qui personne n'osera sans doute contester le pouvoir de proportionner & de limiter les qualités nouvelles qu'il juge à propos de faire naître, aux seuls effets qu'il veut leur faire produire relativement à ses desseins, c'est à dire pour la plus parfaite exécution des Simboles & des figures prophétiques qu'il lui plaît de faire paroître.

Réfl. mor. Act. II. 7. „ L'homme doit-il s'étonner, *dit le Pére Quesnel*, que Dieu puisse faire des choses „ que l'esprit humain ne peut comprendre ? "

Mais ne différons pas davantage de mettre sous les yeux du Lecteur quelques Exemples des Secours violens qu'on donne aux Convulsionnaires. Ces faits prouveront encore bien mieux que tous les raisonnemens qu'on peut faire, que c'est en créant des qualités Miraculeuses dans le corps des Convulsionnaires, que Dieu les met en état de recevoir sans aucune peine & sans aucun danger les Secours les plus énormes.

VI. Coups extrêmement violens d'un gros chenet dans l'estomach que J. Moler se faisoit donner pour guérir les douleurs qu'elle y ressentoit.

Je commencerai par la Relation des coups d'un très gros chenet dans l'estomach que Jeanne Moler se faisoit donner en 1734. & 1735. pour guérir les douleurs qu'elle y ressentoit.

Je choisis d'abord ce Secours par préférence à quantité d'autres, parce que l'Auteur du *Mémoire Théologique* est lui-même expressément convenu que ce * *chenet s'enfonçoit si avant dans l'estomach qu'il paroissoit pénétrer jusqu'au dos* : & que l'Auteur des *Vains efforts* connu de tout le monde pour le plus ardent Adversaire des Convulsions & des grands Secours, en a lui-même fait le récit. Or qui pourra révoquer en doute ce qu'avoue un tel Auteur à l'égard de tout ce qui démontre que le Prodige que ces Secours font paroître, est évidemment l'œuvre de Dieu.

* Mémoire Th. p. 41.
Vains eff. p. 127.

Il commence sa critique contre les Secours, par dire que „ le penchant des hommes „ pour le merveilleux ne s'est jamais mieux montré que dans l'évenement des Con„ vulsions. "

Est-ce de la bouche d'un Théologien que sont sorties de telles paroles? Quoi! n'est-ce donc pas par le merveilleux que Jesus-Christ a prouvé sa Divinité, & a établi la Religion par toute la Terre ? Le merveilleux n'est-il donc plus la voix de Dieu ? Malheur aux grands esprits qui bien loin d'avoir du *penchant pour le merveilleux*, n'en ont au contraire que de l'éloignement. Malheur à ceux qui après avoir fait de vains efforts pour en contester la réalité, se voyant enfin convaincus par l'évidence & par la cer-

certitude de faits réitérés journellement pendant nombre d'années, prennent ensuite le parti de les mépriser, quelques surnaturels qu'ils puissent être, & tâchent même d'en tourner le merveilleux en ridicule. Heureux au contraire les humbles & les petits, qui, ayant un cœur droit & sincére, & ne cherchant que la vérité, s'empressent de profiter des Merveilles que Dieu opére, & qui ont un religieux penchant pour le précieux canal par lequel Celui qui seul peut faire de véritables Merveilles, distribue le premier de ses dons ! Je veux dire la foi, qui est le fondement de tous les autres.

C'est de tout tems que le plus grand nombre des savans & ceux qui se regardent comme de grands génies, ont été les plus opposés aux œuvres de Dieu. Les Pharisiens & les Docteurs de la loi se scandalisoient des Miracles de Jesus-Christ, tandis que le peuple en étoit dans l'admiration & en rendoit gloire au Tout-puissant.

Voici, ajoute l'Auteur des Vains efforts, *un Exemple . . . d'autant plus digne d'attention, que des personnes de tout ordre, & de toute condition*, des *Ecclésiastiques*, des *Magistrats*, des *Dames de condition* en ont été *les Spectateurs.* Ibid. p. 134. Notes.

„ Jeanne Moler, jeune fille de 22. à 23. ans (continue-t-il) étant appuyée contre la „ muraille, un homme des plus robustes prenoit un chenet pesant, dit-on, vingt-cinq „ à trente livres, & lui en déchargeoit de toute sa force plusieurs coups toujours „ dans le ventre. On en a compté quelquefois jusqu'à cent & plus. Un Frére lui en „ ayant donné un jour soixante, essaya contre un mur, & on assure qu'au vingt-cin- „ quiéme coup il y fit une ouverture."

Un tel fait étant décisif pour prouver l'opération de Dieu sur le corps de cette Convulsionnaire, ainsi que j'espére le démontrer, je prie le Lecteur de trouver bon que je lui en détaille un peu davantage les circonstances.

Le chenet dont il est ici question, est un très gros barreau de fer sans aucune façon, mais il est seulement plié aux deux bouts & séparé en deux par devant pour former les pieds; & il a un montant très court & fort gros. Ce chenet pese vingt-neuf à trente livres.

C'est avec un tel instrument que cette Convulsionnaire se faisoit donner les coups les plus terribles, non pas dans le ventre, comme dit l'Auteur des *Vains efforts*, mais dans le creux de l'estomach. Cet Auteur place le ventre presque par tout, quand il parle des Secours que reçoivent les Convulsionnaires. Pourquoi cette affectation ? Voudroit-il donc par là faire naître quelque sale idée dans l'esprit de ses Lecteurs, pour en faire retomber la honte sur les Convulsionnaires ? On ne doit pas présumer qu'il ait une telle intention. C'est sans doute une méprise : mais c'est une méprise qui arrive souvent.

Comme je ne rougis point d'avoir été un de ceux qui ont le plus suivi les Convulsionnaires, je déclare sans peine que c'est de moi dont parle cet Auteur sous le nom du Frére qui éprouva contre un mur l'effet qu'y produisoient des coups pareils à ceux qu'il venoit de donner à cette Convulsionnaire. Mais ce fait m'étant personnel, j'ai lieu d'espérer que le Lecteur trouvera bon que je lui en présente un récit plus exact & plus circonstancié que celui de l'Auteur des *Vains efforts.*

J'avois commencé, suivant ma coûtume, à ne donner d'abord à la Convulsionnaire que des coups très modérés. Cependant excité par ses plaintes qui ne me laissoient aucun lieu de douter que l'oppression qu'elle ressentoit dans l'estomach ne pouvoit être soulagée que par des coups très violens, j'avois toujours redoublé le poids des miens : mais ce fut en vain que j'y employai à la fin tout ce que je pus rassembler de forces. La Convulsionnaire continua à se plaindre que les coups que je lui donnois étoient si foibles, qu'ils ne lui procuroient aucun soulagement : & elle m'obligea de remettre le chenet entre les mains d'un grand homme fort vigoureux qui se trouva au nombre des Spectateurs. Ce-

 lui-

lui-ci ne ménagea rien. Instruit par l'épreuve que je venois de faire, qu'on ne pouvoit lui donner des coups trop violens, il lui en déchargea de si terribles, toujours dans le creux de l'estomach, qu'ils ébranloient le mur contre lequel elle étoit appuyée.

La Convulsionnaire se fit donner tout de suite de cette force les cent coups qu'elle avoit demandés d'abord, ne comptant pour rien les soixante qu'elle avoit reçus de moi. Aussi ne discontinuoit-elle pas de remercier celui qui lui rendoit un Secours qu'elle disoit lui faire tant de bien, & en même tems de me reprocher ma foiblesse, mon manque de foi, & ma prétendue timidité.

Après que ces cent coups lui eurent été donnés, je repris le chenet, & je voulus essayer contre un mur si mes coups qu'elle trouvoit si foibles & dont elle se plaignoit si amèrement, n'y produiroient aucun effet. Au vingt-cinquiéme coup la pierre sur laquelle je frappois, qui avoit été ébranlée par les coups précédens, acheva de se briser, & tomba de l'autre côté du mur, ce qui y fit une ouverture de plus d'un demi pied de large en quarré.

Observons présentement quelles sont les parties du corps de la Convulsionnaire sur lesquelles ces effroyables coups portoient.

Il est vrai que c'étoit d'abord sur la peau: mais tout de suite ils l'enfonçoient dans l'estomach jusqu'au fond du corps: ainsi il est donc certain que la force de ces coups n'étoient point arrêtée sur la surface de la peau.

J'insiste peut-être trop sur ce fait, puisque tout le monde & jusqu'aux plus grands Adversaires des Secours en conviennent. Mais quelque incontestable qu'il soit, je crois néanmoins ne pouvoir en donner trop de preuves à ceux qui ne l'ont point vû, attendû que la principale objection de l'Auteur du *Mémoire Théologique* consiste à supposer que la violence des plus énormes coups qu'on donne aux Convulsionnaires, est apparemment suspendue par le démon qui empêche ainsi l'effet qu'ils devroient naturellement produire.

Cependant cet Auteur, forcé par la notoriété publique, a lui-même avoué, ainsi que je l'ai déjà observé ci-dessus, que le *chenet* en question *s'enfonce si avant dans l'estomach, qu'il paroît pénétrer jusqu'au dos.*

Mais comment le diable auroit-il pû empêcher que ce chenet, ou pour mieux dire ce gros barreau de fer du poids de trente livres ne brisât, en enfonçant l'estomach jusqu'au dos, une multitude de veines & de filets de nerfs, & même qu'il n'écrasât les viscéres qu'il comprimoit si prodigieusement, si toutes ces parties n'eussent pas reçu une force incompréhensible que le seul Créateur a pû leur donner? Y a-t-il quelque moyen dans la nature capable d'opérer un Prodige si contraire à toutes les loix qui la gouvernent?

Les plus grands ennemis du Prodige des Secours conviennent eux-mêmes, que ces coups terribles, loin de faire la moindre petite blessure, ni de causer aucune douleur à la Convulsionnaire, la guérissoient de ses maux d'estomach. Mais il est bien remarquable qu'ils ne produisoient cet heureux effet, que lorsqu'ils étoient lancés avec une violence effroyable, & telle qu'ils ébranloient la muraille qui servoit d'appui au dos de la Convulsionnaire.

C'étoit alors qu'elle s'écrioit avec une joie qui éclattoit sur son visage & dans ses yeux: *Ha! que cela est bon! Ah! que cela me fait du bien! Courage, mon Frére: redoublez encore de force, si vous pouvez.*

Il est donc de la derniére évidence, il est prouvé par des faits qui ont eû un trop grand nombre de Témoins pour qu'on ose les nier, que Dieu n'a voulu guérir cette Convulsionnaire de l'oppression qu'elle souffroit à l'estomach, que par des coups d'une violence extrême. Par conséquent le Miracle ne consistoit pas à suspendre la violen-

ce

ce de ces coups, mais à mettre dans l'estomach de cette Convulsionnaire une force qui lui en faisoit soutenir sans aucune peine le poids énorme. Ce qui est si vrai, que ces coups ne recevoient la vertu de faire cesser l'oppression de la Convulsionnaire, qu'à proportion de la force avec laquelle ils pénétroient jusqu'au fond de son corps.

Toutes les circonstances les plus étonnantes de ce Prodige étant constatées par des faits qu'on ne peut révoquer en doute, sans en donner le démenti à des Témoins sans nombre qui les ont vus presque tous les jours pendant plusieurs années, il n'est plus question que de dévélopper, autant qu'il me sera possible, le merveilleux de cette opération incontestablement Divine, puisqu'il n'y a que le Souverain Maître de la nature qui puisse ainsi, contre ses loix, faire naître tout à coup une force prodigieuse dans des parties d'une délicatesse & d'une finesse extrêmes.

VII. La peau rendue invulnérable est une Merveille évidemment Divine.

Les plus ardens Contradicteurs des Secours rapportent eux-mêmes que les coups terribles dont il s'agit, enfonçoient la peau avec l'estomach jusqu'à l'épine du dos. Or qu'est-ce que la peau pour pouvoir résister à de tels coups, sans en souffrir la moindre lézion ?

La peau est une espèce de rézeau composé de fibres très deliées qui sont entrelacées ensemble. Au dessous de ces fibres il y a une multitude innombrable de glandes qui sont si petites que le coup d'œil ne peut en faire la distinction. Néanmoins ces glandes ont chacune des veines d'une si grande finesse qu'elles sont imperceptibles, un petit réservoir où elles retiennent une partie de la sérosité du sang, & un petit tuyau par lequel cette sérosité sort du corps : & c'est ce qui produit la transpiration & la sueur, qui est une des voies par où le sang se purifie. A quoi il faut ajouter que la peau est couverte par l'épiderme, qui n'est autre chose qu'une vapeur qui sort sans cesse de la peau, qui s'étend sur elle, s'épaissit, & forme en s'épaississant une espèce de petite pellicule qui enveloppe extérieurement toute la peau.

Or comment toutes ces parties si tendres, si fines, si délicates, ont-elles pû résister à la force de coups si violens ?

Avec de pareils coups on enfonce des murs de pierre : on feroit impression sur les métaux, on casseroit des barres de fer, on briseroit une statue de bronze.

Comment donc des coups d'une si grande violence n'ont-ils pas cassé des fibres si déliées ? Comment n'ont-ils pas écrasé des glandes si molles ? Comment n'ont-ils pas brisé des veines d'une si grande finesse ? Comment n'ont-ils pas seulement effleuré une pellicule aussi mince & aussi tendre que l'épiderme ?

Quel autre que le Créateur eût pû donner à ces fibres si délicates plus de résistance que n'en ont des murs de pierre ? A ces petites glandes spongieuses & à leurs petits réservoirs tout remplis de sérosité, plus de fermeté que n'en ont les métaux composés de parties si dures & si étroitement unies ensemble ? A ces veines imperceptibles, dont on ne connoît l'existence que par leur opération & par le sang qu'elles répandent aussitôt qu'elles sont coupées, plus de force que n'en ont des barres de fer ? Enfin à cet épiderme qui n'est qu'une vapeur épaissie, plus de consistence & de solidité que n'en auroit une statue de bronze ?

Une force si visiblement surnaturelle dans une multitude de tant de différentes parties plus minces, plus fragiles & plus délicates les unes que les autres, est un Prodige si incompréhensible, qu'il étonne & confond la raison. Comment toute personne qui fera usage de la sienne, pourroit-elle donc refuser d'y reconnoître la Toute-puissance de Celui dont les ouvrages sont si fort au dessus de nos pensées? A mesure que l'esprit s'efforce d'envisager cet admirable Prodige & de vouloir l'approfondir, il y découvre sans cesse un plus grand nombre de Merveilles qui se multiplient sans fin. Mais leur nombre trop vaste pour l'étendue de notre intelligence bornée, l'éblouït plus qu'il ne l'éclaire. L'esprit se perd pour ainsi dire à la vûe de tant de Merveilles si contraires aux

loix

loix de la nature : il lui arrive à peu près ce qui arrive aux yeux de ceux qui contemplent le Ciel attentivement pendant une nuit bien claire : plus ils fixent leur regard sur cette multitude innombrable d'étoiles dont le Ciel est tout parsemé, plus ils en découvrent : de sorte qu'à force d'en voir, ils en sont bientôt éblouïs, & ils ne les voient plus que confusément.

Mais ici la Religion & la raison viennent à notre secours. Elles concourrent à nous apprendre que rien n'est difficile au Tout-puissant.

Qui peut-douter que Celui qui fait sortir l'être du néant, ne puisse donner au plus mince des êtres tel dégré de consistence qu'il lui plaît ? Rien ne subsiste que par sa puissance. Ne peut-il pas également rendre incapable d'être détruit, tout ce qu'il veut faire subsister ? N'est-il pas Maître, lui qui donne à tous les corps tout ce qu'ils ont d'existence, de leur donner en même tems telles qualités qu'il juge à propos ? Tout ce qu'il veut est sur le champ exécuté. Il n'est point assujetti aux régles qu'il a établies. Comme sa puissance ne peut point avoir de bornes, son indépendance & sa volonté sont au dessus de toutes les loix.

Mais s'il y auroit de l'impiété à prétendre limiter sa puissance, il y en auroit également à donner au démon une puissance pareille.

Cette créature que le Très-haut a maudite, pourroit-elle donc s'élever aussi bien que lui, au dessus des loix qu'il a imposées à l'univers, lorsqu'il l'a tiré du néant ?

Il s'agit ici de qualités qui ne sont point dans la nature : de qualités très supérieures, & en même tems toutes contraires à celles que Dieu a données à toutes les parties qui composent les corps vivans. Il est question de les créer, puisqu'elles n'existent pas, puisque la nature n'est pas capable de les produire, & qu'elles sont même directement opposées à l'ordre que Dieu a établi par rapport aux corps animés.

Qui osera faire l'honneur à Satan de le rendre ainsi un nouveau créateur des êtres, & de lui conférer le droit d'être supérieur aux loix qui régissent le monde entier ?

VIII. La force surnaturelle que Dieu a donnée aux vaisseaux les plus deliés de l'estomach, est encore plus incomprehensible.

Au surplus si le Prodige qui a rendu impénétrables les parties les plus tendres de la peau, est incontestablement Divin, ce même Prodige paroîtra encore plus merveilleux, si on fait attention, que les coups terribles qui faisoient plier la peau sous leur poids énorme, s'enfonçoient dans l'estomach avec une force qui auroit dû briser tous les vaisseaux & écraser toutes les glandes de ce viscére si délicat.

En effet l'estomach est composé de plusieurs parties encore plus déliées, plus fragiles & plus aisées à blesser que n'est la peau. Sans entrer dans un grand détail, il suffit d'observer que cette panse est toute tapissée d'une multitude innombrable de petites glandes qui sont autant de sources intarissables destinées à lui fournir continuellement un suc acide qui lui sert de levain pour faire fermenter les alimens & pour les dissoudre. Or toutes ces glandes dont la plûpart sont si petites que l'œil ne peut les distinguer, renferment néanmoins chacune plusieurs vaisseaux imperceptibles qui leur sont absolument nécessaires pour extraire & fabriquer le suc acide qu'elles distillent sans cesse.

De quelle délicatesse ne sont donc point ces glandes & tous leurs petits vaisseaux ? Quelle Merveille que Dieu leur ait donné la force de resister sans peine à des coups d'un pesant instrument de fer, capables de mettre en piéces les corps les plus durs & les plus solides !

L'expérience a appris à tout le monde que le creux de l'estomach est si sensible, qu'on n'y peut souffrir le moindre coup sans y ressentir de la douleur. Quel Miracle que les coups les plus assommans loin de faire aucun mal à une jeune fille, foible & délicate, n'aient produit d'autre effet que de la guérir de l'oppression qu'elle ressentoit dans ce viscère ! Quel Prodige que bien loin qu'elle ait eû peur de coups si violens, qu'ils ébranloient le mur contre lequel elle étoit appuyée, elle ait sans cesse prié celui qui frappoit d'augmenter encore la force de ses coups.

Qui

Qui peut de bonne foi refuſer de reconnoître l'opération du Tout-puiſſant, lorſqu'il lui plaît de rendre invulnérables & impaſſibles des corps auſſi aiſés à briſer, auſſi ſujets à la douleur que ſont les nôtres, & de leur donner ainſi une eſpéce de participation à deux des qualités qu'auront les corps glorieux qui pendant toute l'éternité ſeront incapables d'être bleſſés ni de ſouffrir?

Au reſte le prodigieux Secours dont je viens de rendre compte, ne fait pas la centiéme partie de tous ceux qui portent avec eux une démonſtration complette, que Dieu a mis dans un état Miraculeux les corps des Convulſionnaires qui les reçoivent. La plûpart même des autres Secours que rapporte l'Auteur des *Vains efforts*, ne prouvent pas moins fortement que celui-ci cette évidente vérité.

„ Succédoit l'exercice de la planche, *continue cet Auteur:* il ſe faiſoit en étendant „ ſur la Convulſionnaire couchée à terre une planche qui la couvroit entiérement: & „ alors montoient ſur cette planche autant d'hommes qu'elle en pouvoit tenir. La Con- „ vulſionnaire les ſoutenoit tous."

IX. Poids énorme que ſoûtenoit ſans peine la même Convulſionnaire.

Cette Relation étant aſſez exacte, il ne me reſte qu'à obſerver, que, comme on ſe prêtoit la main pour ſe ſoutenir réciproquement, la plûpart de ceux qui montoient ſur cette planche n'y poſoient qu'un pied qui ſoutenoit tout leur corps. Auſſi a-t-on vu ſouvent plus de vingt hommes tout à la fois dont le poids raſſemblé ſur cette planche étoit ſupporté ſans peine par le corps d'une jeune Convulſionnaire. Or il n'y a guéres d'homme qui ne peſe au moins 150. livres: il y en a beaucoup qui peſent bien davantage. Ainſi le corps de cette fille étoit chargé d'un poids de plus de trois milliers, & quelquefois de près de quatre, poids qui ſeroit plus que ſuffiſant pour écraſer un bœuf. Cependant la Convulſionnaire non ſeulement n'en étoit point oppreſſée, mais ſouvent elle ne trouvoit pas que cela fût encore aſſez peſant pour faire paſſer le gonflement qu'elle reſſentoit dans ſes muſcles.

Quelle force ne falloit-il donc pas que Dieu eût miſe dans le corps de cette fille? Depuis Samſon a-t-on rien vû de comparable à un tel Prodige?

„ L'exercice du caillou n'étoit pas moins périlleux, *continue toujours le même Auteur.* La Convulſionnaire couchée ſur le dos, un Frére prenoit un caillou peſant „ vingt & une livres, & lui en déchargeoit pluſieurs coups dans le ſein, &c."

X. Coups terribles ſur le ſein.

L'Auteur du *Mémoire Théologique* rapporte auſſi ce fait.

„ Un homme, *dit-il*, ſe met à genoux près d'une Convulſionnaire couchée ſur le „ plancher: il éleve un caillou de plus de 20. livres à peu près auſſi haut qu'il le „ peut: & après quelques légeres épreuves, il le précipite enſuite de toutes ſes forces „ ſur la poitrine de la Convulſionnaire, & il lui en donne ainſi cent coups de ſuite."

Mém. th. p. 96.

Mais cet Auteur auroit dû ajouter qu'à chaque coup toute la chambre étoit ébranlée: que le plancher trembloit, & que les Spectateurs ne pouvoient s'empêcher de frémir, en entendant le bruit épouvantable que les coups faiſoient en frappant le ſein.

Il ſeroit ſuperflu de faire ici l'anatomie des parties qui compoſent le ſein. Perſonne n'ignore qu'elles ſont extrêmement délicates, ſur-tout dans les perſonnes du Sexe: qu'elles ſont très ſenſibles, & que les moindres coups y ſont fort dangereux.

Quel autre que Celui qui n'a qu'à vouloir pour donner aux êtres les plus foibles toute la force qu'il lui plaît, eût pû rendre tout à coup des parties auſſi tendres, auſſi ſenſibles & qui ſe bleſſent ſi facilement, impénétrables à la violence des coups les plus impétueux & les plus aſſommans? Quel autre pouvoit leur donner plus de fermeté, plus de ſolidité, plus de conſiſtence que n'en ont les plus durs cailloux?

Non ſeulement de pareils coups auroient dû naturellement briſer les petits vaiſſeaux, les petites glandes, les veines & les artéres dont le ſein eſt tout rempli: non ſeulement ils auroient dû l'écraſer & le réduire en une ſanglante marmelade; mais ils auroient infailliblement rompu & mis en piéces tous les os & les cartilages qui ſoutiennent la poi-

trine, ſi le Maître de la nature n'y eût mis une force viſiblement ſurnaturelle: force qu'il a communiquée en même tems aux parties les plus minces, aux chairs les plus molles, aux fibres les plus déliées, aux vaiſſeaux les plus délicats.

XI. Les Phyſiciens les moins crédules ſont forcés de reconnoître l'opération de Dieu dans ces Prodiges: & des Docteurs Appelans oſent les mépriſer, & veulent les faire proſcrire.

Quelqu'un ayant fait le récit de ces incroyables Secours à un grand Phyſicien homme d'eſprit, mais néanmoins très porté à l'incrédulité, ce Philoſophe ſoutint que les faits ne pouvoient être vrais, parce que, ſelon lui, ils étoient d'une impoſſibilité phyſique. Il objecta entre autres choſes que la fléxibilité, la moleſſe & toutes les autres qualités qui compoſent eſſentiellement la nature de la peau, des chairs & des viſcères, ſont diamétralement incompatibles avec une force & une conſiſtence ſi extraordinaire: & par conſéquent qu'il eſt abſolument impoſſible que ſans ceſſer d'être ce qu'elles ſont, elles changent totalement de qualités, & qu'elles acquiérent une force ſupérieure à celle des corps les plus ſolides & les plus durs.

On lui laiſſa tranquillement faire ſes démonſtrations anatomiques, & étaler toutes ſes preuves: & à la fin pour toute réponſe on lui dit: Venez voir, & éprouvez vous-même la vérité des faits.

Il y court. Dès la premiére vue il eſt ſaiſi d'étonnement: il doute s'il doit croire ſes yeux: il demande que ce ſoit lui-même qui donne les Secours.

On lui met auſſi-tôt entre les mains les inſtrumens de fer les plus forts & les plus aſſommans. Il ne s'épargne pas: il frappe avec la derniére violence: il enfonce dans les chairs l'inſtrument de fer dont il eſt armé, il le fait pénétrer juſqu'au fond des entrailles. Cependant la Convulſionnaire rit de tous ſes vains efforts. Tous les coups qu'il lui porte ne ſervent qu'à lui faire du bien, ſans laiſſer la moindre impreſſion, la moindre trace, le moindre veſtige, non ſeulement dans les chairs, mais même ſur l'épiderme de la peau.

Le Phyſicien après s'être mis tout en nâge par la violence des coups qu'il donnoit, ſe voit enfin forcé de dire, comme fit autrefois Jacob à la vûe de l'Echelle myſtérieuſe qui montoit juſqu'au Ciel: *Le Seigneur eſt véritablement en ce lieu, & je ne le ſavois pas.* Car il n'y a que lui, il n'y a que le Souverain Maître de la nature qui puiſſe ainſi en renverſer toutes les loix: il n'y a qu'une puiſſance ſans bornes, un pouvoir ſupérieur à tout, qui ſoit capable d'exécuter ce que je vois. *Tota ratio facti, potentia facientis.*

Geneſe XXVIII. 16.

S. Aug. de civit. Dei Lib. 21. c. 7.

Si ces incroyables Prodiges frappent d'étonnement juſqu'aux Philoſophes les moins crédules, & les forcent d'en rendre gloire à Dieu, quelle impreſſion ne font-ils pas ſur des cœurs déja perſuadés de toute Vérité?

Ce n'eſt pas pour ſatisfaire une vaine curioſité: ce n'eſt pas pour nous cauſer une admiration ſtérile, que la Bonté Suprême expoſe tous les jours tant de Merveilles à nos yeux. Elle le fait pour augmenter notre confiance & relever notre courage abbatu, en nous montrant par des exemples frappans & des preuves ſenſibles, que tous les coups que les hommes peuvent nous porter, ne ſont pas capables de nous nuire, à moins qu'elle ne le permette: qu'ainſi nous n'avons rien à craindre que de l'offenſer: & que nous ne pouvons trop compter ſur ſon ſecours, pourvû que nous ſoyons prêts à ſacrifier tous nos interêts humains pour ſa gloire. Peut-être le fait-elle encore pour nous remettre ſous les yeux, que les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre l'Egliſe, que toutes les atteintes qu'on lui donne, ne lui feront jamais perdre le tréſor de la Vérité qui eſt ſa vie, & qu'elles ne ſerviront au contraire qu'à faire triompher un jour cette Vérité avec un plus grand éclat.

Cependant qui le croiroit? Que de ſi grands Prodiges qui touchent & qui pénétrent les cœurs de preſque tous les Spectateurs, n'excitent néanmoins que le mépris ou la critique de ceux qui ſe donnent pour des Docteurs irréfragables, dont tous les ſentimens doivent ſervir de Régle!

Mais

Mais que peuvent-ils donc oppoſer à ces incomparables Merveilles, où l'opération de la Divinité paroît d'une maniére ſi manifeſte? Rien autre choſe que des invectives ou des ſophiſmes.

Quoique l'Auteur des Vains efforts déclare lui-même en faiſant le récit des Secours dont je viens de parler, que les *Aſſiſtans ... tant Eccléſiaſtiques que Magiſtrats & Dames de condition* .. étoient *ravis d'étonnement & d'admiration* .. & que *tout cela étoit accompagné de récitations de Priéres & de Pſeaumes*, il ne laiſſe pas néanmoins de qualifier ces admirables Prodiges du titre infamant de *ſcénes ſcandaleuſes* : il va même juſqu'à faire un crime aux Spectateurs les plus reſpectables, de l'édification que leur a cauſé la vûe de ſi grandes Merveilles, & il oſe les traiter de *Prévaricateurs*. Vains eff. pp. 134 & 135. Notes. Ibid. p. 203. Ibid. p. 135.

Quel eſt donc, ô mon Dieu, le Siècle où nous vivons? Quoi! des Prodiges où votre Toute-puiſſance ſe peint avec des traits inimitables, ſont traités avec un mépris dédaigneux, & s'en édifier c'eſt un crime! Quoi! Ceux qui rapportent eux-mêmes des faits dont le ſurnaturel Divin eſt manifeſte, oſent en même tems les condamner, & s'efforcent de les faire proſcrire ſous de vains prétextes qui n'ont de fondement que dans leurs préjugés & leur prévention!

Qui pourroit croire que c'eſt en parlant des merveilleux Secours dont je viens de rendre compte, que l'Auteur des Vains efforts s'écrie: *Qu'on ne peut guéres imaginer de Secours qui méritent à plus juſte titre, celui de meurtriers & d'indécens?* Ibid. p. 135.

Pourquoi *meurtriers ?* Ils ne font que du bien. Comment ſont-ils *indécens ?* Ils ne portent qu'à la priére, & qu'à s'anéantir aux pieds de la Majeſté Divine, dont la préſence devient ſenſible par de telles Merveilles.

Encore ſi ces déclamation n'étoient faites que par les promoteurs de la Conſultation, nous en ſerions moins ſurpris & moins affligés: mais ce qui nous perce le cœur, c'eſt de voir un Appellant auſſi célébre que l'Auteur du *Mémoire Théologique*, marcher à cet égard ſur les traces de celui des *Vains efforts*, & répéter d'après lui que *la modeſtie & la pudeur* ſont *révoltées* par de tels Secours, & qu'*il faut brûler les Livres des Péres & des Maîtres de la vie ſpirituelle*, ou *bannir ſans balancer une pratique ſi dangereuſe & ſi répréhenſible.* Mém. Th. p. 72.

Cependant le Deffenſeur des Antiſecouriſtes convient lui-même dans ſa *Réponſe* pour ces MM. *qu'on récite des Pſeaumes & qu'on fait le ſigne de la Croix* pendant qu'on donne les Secours, & qu'il y a des Convulſionnaires qui ſont *comme obligées de demander chaque Secours au nom de Jeſus-Chriſt : qu'on ne les leur donne*, *que lorſqu'*elles *les demandent ainſi : qu'en les demandant elles les offrent à Dieu par une priére, & qu'elles prennent la précaution de ſe faire donner la Benédiction d'un Prêtre, ou d'un Eccléſiaſtque, s'il y en a.* Réponſe, &c. p. 81.

Comment après de tels aveux, & ſur-tout après tous les Miracles ſpirituels & corporels par leſquels Dieu a illuſtré l'admirable Prodige des grands Secours, ces MM. oſent-ils encore prendre prétexte de quelques défauts de bienſéance civile pour décrier & deshonorer cette œuvre de Dieu ?

J'avoue qu'une oppoſition ſi violente à des Prodiges où la Toutepuiſſance & la Miſéricorde Divines ſe font voir à découvert, me paroît bien plus capable de cauſer un vrai ſcandale, que ces indécences d'opinion que ces MM. cenſurent avec tant de vivacité.

XII. Secours incompréhenſibles de deux clefs de porte cochére enfoncées dans l'eſtomach.

Mais ſans nous arrêter à ces chicanes ſcrupuleuſes dont j'ai déjà démontré l'extrême foibleſſe, rapportons encore un autre Secours qui a été donné très ſouvent à la même Convulſionnaire, & qui néanmoins a été omis par l'Auteur des *Vains efforts* & par celui du *Mémoire Théologique.*

J'en ai été moi-même témoin bien des fois, ainſi que des précédens: & j'en donnerai pour Certificateur le Serviteur de Dieu qui a ſuivi l'œuvre des Convulſions avec toute l'exactitude poſſible. C'eſt dans le Mémoire qu'il m'a envoyé, que je vais prendre la deſcription de ce prodigieux Secours.

On

On lui enfonçoit, dit-il, *deux grosses clefs de grande porte, dans le creux de l'estomach, immédiatement sous le sternum.* On les y poussoit de bas en haut, l'une de gauche à droite & l'autre de droite à gauche *en* figure de *sautoir*, avec tant de violence que *les fausses côtes se replioient* sous cet *effort*, & que ces *deux grandes clefs entroient dans le corps presque de toute leur longueur*, & applatissoient tellement l'estomach & le *diaphragme*, qu'elles les colloient contre l'épine du dos. Aussi falloit-il plusieurs personnes à pousser ces deux clefs de porte cochére avec toute la force qui leur étoit possible, pour les faire pénétrer si avant. Ces deux clefs demeuroient ensuite pendant quelque tems *cachées* ainsi *dans le corps*, du moins pour leur plus grande partie, & lorsqu'on les en retiroit, elles laissoient d'abord un creux assez profond & assez large pour y loger *le poing tout entier :* car les fausses côtes qu'on sentoit repliées l'une sur l'autre, ne se remettoient que peu à peu dans leur situation naturelle, non plus que l'estomach & le diaphragme.

Cependant bien-loin qu'un si effroyable Secours fît endurer la moindre souffrance à la Convulsionnaire, elle le recevoit avec un contentement inexprimable : elle prioit avec instance ceux qui le lui donnoient d'employer toutes leurs forces pour faire entrer ces deux grosses clefs au fond de son corps. Et c'étoit son remède le plus ordinaire pour faire cesser les maux d'estomach auxquels elle étoit fort sujette.

Quel autre que le Créateur pourroit ainsi changer en remède doux, bienfaisant & d'un sentiment agréable, une opération qui auroit dû être si douloureuse ?

Car lorsqu'on dérangeoit ainsi les côtes, & qu'on forçoit avec violence le diaphragme & l'estomach de sortir de leur situation, combien de petits filets de nerfs n'ont-ils pas été nécessairement étendus beaucoup au delà de leur longueur naturelle : ce qui devoit les casser, & causer la douleur la plus vive ?

Néanmoins la Convulsionaire n'en a ressenti aucune. Elle voyoit au contraire avec joie qu'on repoussoit ses côtes avec tant de force, qu'elles changeoient d'arrangement & d'attitude en se repliant l'une sur l'autre. Elle sentoit avec une espèce de plaisir qu'on arrachoit de leur place naturelle son estomach & son diaphragme, & qu'on les écrasoit jusqu'à les applatir entiérement contre l'épine du dos.

Le démon ne peut suspendre les loix primitives par lesquelles le Créateur a réglé la dépendance & l'action mutuelle de l'ame sur le corps & du corps sur l'ame. Il ne peut pas non plus empêcher que des nerfs excessivement forcés au delà de leur diamétre, ne se brisent, & que leur rupture ne cause un très vif sentiment de souffrance.

Mais dans le Secours inconcevable dont je parle, il n'étoit pas seulement question d'arrêter la douleur. Combien d'autres Prodiges encore plus évidemment supérieurs & contraires aux loix de la nature, n'a-t-il pas fallu que Dieu fît pour conserver dans leur intégrité, ou pour rétablir en un moment toutes les parties de l'estomach & du diaphragme qui auroient dû naturellement être meurtries, écrasées & mises en piéces ?

XIII. Extrait de quelques-uns des Secours prodigieux de Gabrielle Moler.

Voici cependant d'autres Secours encore plus surprenans que Gabrielle Moler sœur de Jéanne, a reçus, n'étant encore âgée que de 12. 13. & 14. ans.

Dès sa plus tendre jeunesse elle a toûjours eû beaucoup de piété : mais depuis ses Convulsions, cette piété s'est encore bien augmentée. Elle lui a fait faire dès l'âge de 12. ans des Pénitences prodigieuses, en même tems qu'elle recevoit des Secours inconcevables.

Mais plus ces Secours sont difficiles à croire, plus leur notoriété a-t-elle été publique : ce qui a rendu leur vérité absolument incontestable.

En effet c'est précisément parce que leur surnaturel est incompréhensible, qu'il a attiré la curiosité d'un plus grand nombre de personnes de toutes sortes de sentimens, parmi lesquelles il y en a toujours eû beaucoup trop attentives & trop habiles pour qu'on pût leur en imposer. Or on ne peut douter que ces personnes ne les aient examinés avec toutes les précautions possibles, d'autant plus qu'elles l'ont fait autant de fois qu'elles ont voulu ; car ce n'est pas pendant quelques jours, c'est pendant près de trois

ains que ces incroyables Secours ont été répétés un très grand nombre de fois en présence d'une multitude de Spectateurs.

Le Lecteur doit même prendre d'autant plus de confiance au Récit que je vais lui faire de quelques-uns de ces Secours, que tout ce que j'en dirai est conforme à un Procès-verbal fait & signé par vingt & un Témoins des Secours qu'ils ont eux-mêmes donnés, ou vû donner très souvent à cette fille. Or ces 21. Témoins oculaires méritent d'autant plus de foi, que s'étant consacrés à la vérité pour plaire à Celui qui en est le premier principe, ils sont certainement très-éloignés d'être des certificateurs du mensonge.

Il y a même parmi eux des personnes d'une grande distinction, telles par exemple, que Milord Edouard Drumont De Perth Maréchal de Camp, M. Le Comte de Novion, &c. Il y a des Magistrats, des Officiers de chez le Roi, des Officiers d'Armée: & plusieurs Ecclésiastiques d'une éminente piété, entr'autres deux Curés & un Chapelain ordinaire du Roi, qui par une grace spéciale de la Providence sont restés en place malgré leurs vertus & leur attache à toute Vérité.

Au reste je me dispenserai de faire aucune réflexion sur ces étonnans Secours. Le merveilleux Prodige qui a rendu tant de fois le corps de cette jeune fille invulnérable à des coups qui sembloient devoir faire entrer la mort après eux, est si évidemment supérieur à tout le pouvoir des démons, que tout Lecteur non prévenu y reconnoîtra sans doute l'ouvrage de Celui qui seul peut disposer de la nature en Souverain Maître.

Au surplus il ne faut que voir la piété & la confiance avec lesquelles cette jeune Convulsionnaire reçoit tous ces effrayans Secours, pour appercevoir très clairement quel est l'Eprit qui la fait agir.

Tout y respire le désir de plaire à Dieu: tout annonce que c'est l'Auteur des Vertus qui l'anime, qui l'inspire & qui la guide. Aussi est-elle une de celles qui prédisent toujours très exactement tous les nouveaux Secours qu'elles doivent se faire donner, & qui en marquent le jour & l'heure quelque temps auparavant. Or ces Secours étant accompagnés de Prodiges évidemment Divins, la prédiction ne peut en être inspirée que par l'Esprit de Dieu. Car le démon ne peut pas deviner ni les Merveilles que Dieu a dessein de faire, ni le tems où il lui plaira de les exécuter.

D'ailleurs comment pourroit-on imaginer que ce seroit l'Esprit impur qui produiroit l'édification que cete jeune fille donne à tous les spectateurs de ces Secours ? On la voit presque sans cesse les yeux fixés vers le Ciel ou sur un Crucifix qu'elle tient à la main: & outre les fréquentes Priéres qu'elle fait tout haut avec les Assistans, on remarque à l'air de son visage qu'elle prie presque continuellement dans le secret de son cœur.

Pendant ses plus violens Secours, elle tombe même assez souvent en Extase: & alors sa figure & ses gestes font une explication fort claire des Simboles dont ces Secours sont un Tableau vivant.

Par exemple, lorsqu'on lui donne des Secours qui représentent les supplices qu'on fera souffrir aux disciples d'Elie, ou qui sont la figure des coups que les ennemis de la Vérité vont porter à ses Serviteurs, on la voit quelquefois, malgré son air naturel qui est d'une douceur extrême, lancer tout à coup contre ceux qui la frappent, des regards terribles & menaçans, & exprimer vivement par ses gestes que ceux qui traiteront ainsi les disciples de la Vérité, feront tomber sur eux-mêmes une pluie de feu qui ne cessera jamais de les en punir. Les Assistans sont effrayés de cette image: mais dans l'instant tout son air change, & peint avec des traits inimitables à la nature, le bonheur éternel de ceux qui souffriront pour la Cause de Dieu. *Il seroit impossible d'exprimer*, disent les 21. Témoins qui ont dressé le Procès-verbal de ces Secours, *les graces pures & chastes* qui se répandent alors sur son visage : on s'imagine en la regardant voir le corps *d'une ame bien-heureuse, qui contemple la face de Dieu dans l'attitude la plus respectueuse & la plus reconnoissante, & dans les transports d'une charité consommée.*

Procès-verbal des Secours de Gabrielle, Art. 19.

Mais ne différons plus à rendre compte de quelques-uns de ces Secours. Je dis de quelques-uns; car un *In quarto* suffiroit à peine pour faire la description complette de tous ceux que cette jeune fille s'est fait donner. Ce qui est si vrai que quoique le Procès-verbal qui en a été fait ne contienne que ceux qu'elle a souvent reçus *dans un même jour*, selon qu'il est dit dans le titre, il rempliroit néanmoins dix ou douze grandes pages d'impression. Ainsi pour ne point trop fatiguer l'attention du Lecteur, je me réduirai à n'en rapporter qu'une partie.

Titre du Procès-verbal.

XIV. Secours avec des tringles de fer pointues.

Commençons par celui qui a une espèce de rapport avec le Secours inconcevable des clefs de porte cochére enfoncées dans l'estomach de Jeanne.

Procès-verbal, Art. 8.

Pour guérir celui de Gabrielle „on se servoit de quatre tringles de fer de la grosseur „ du petit doigt, & de la longueur d'environ un pied & demi, qui avoient une tête „ à peu près comme celle d'un clou de charette, & qui se terminoient en pointe émoussée.

Ibid. Art. 6. *Gabrielle étant à terre couchée sur le dos, quatre personnes* poussoient *les pointes de ces quatre tringles de toute leur force* dans *le creux de son estomach*, où ces pointes *s'enfonçoient de la profondeur de trois pouces* en y faisant pénétrer ses habits.

Ibid. Art. 11. Elle se faisoit ensuite *appliquer sous le menton les pointts de deux de ces tringles*, & les faisoit pousser par *deux personnes avec tant de violence*, que *sa tête* étoit forcée de se renverser en arriére, & que *son cou formoit une espèce d'arc:* & comme ces pointes enfonçoient la chair du menton dans sa bouche & dans le haut de son gosier, elle *ne pouvoit plus parler*, & étoit obligée de s'exprimer par *signes*. Néanmoins dès que ce Secours étoit fini, *il ne restoit aucune* marque de ces pointes *à la peau* de son menton.

Ibid. Art. 12. Après ce Secours, *elle posoit elle-même la pointe* d'une de ces *tringles* au bas de *son gosier dans la fossette* qui est au dessus de la poitrine, & *une personne les enfonçoit de toutes les forces* à plusieurs *reprises . . . Elle se mettoit* ensuite *à genoux*, *& faisoit poser la pointe de cette tringle* directement *dans le creux du gosier* immédiatement au dessous du menton, *& une autre semblable tringle derriére sa tête dans la fossette* qui est au haut *du cou:* & aussitôt d*eux personnes poussoient en même tems ces deux tringles de toutes leurs forces . . . Ce qui se réiteroit plusieurs fois de suite.* Mais les pointes de ces tringles avoient beau s'enfoncer dans le gosier, elles ne pouvoient casser ni faire aucune ouverture à la plus petite veine d'un endroit si délicat & si tendre. Aussi ne causoient-elles pas la moindre douleur à la Convulsionnaire, & ne laissoient-elles aucune trace, aucun vestige à la place où elles s'étoient enfoncées. Cependant la tringle pointue qui pénétroit dans le creux du gosier au dessous du menton, auroit dû infailliblement briser ou du moins comprimer très fortement la trachée artére, ce qui auroit suffi pour interrompre la circulation du sang. Mais cette artére si délicate & si sensible, avoit dans ce moment une force si prodigieuse, que le fer le plus aigu ne pouvoit y faire aucun effet nuisible, quand même il y auroit été enfoncé profondément.

XV. Secours avec des pelles coupantes.

Voici d'autres Secours dont le Prodige de préservation a été exécuté par le Tout-puissant d'une maniére différente, & qui paroît encore plus merveilleuse. Voici des instrumens coupans qui n'ont pû pénétrer en aucune façon dans les chairs les plus molles, dans les parties les plus tendres, parce que Dieu avoit joint une fermeté & une dureté impénétrables à la force surnaturelle qu'il leur avoit donnée.

Gabrielle fit faire exprès quatre pelles presque droites, dont le bas étoit bien plus tranchant que ne sont les pelles communes. Au surplus deux de ces pelles étoient coupées en bas en ligne droite, ainsi qu'il est ordinaire, & le bas des deux autres étoit arondi en demi quart de cercle.

Ibid. Art. 7. Cette jeune Convulsionnaire plaçoit elle-même le tranchant d'une des pelles arondies immédiatement au dessous d'une de ses mammelles par dessus sa robe, & le tranchant de l'autre pelle au dessous de cette mammelle, & les deux autres aux deux côtés, l'une à droite & l'autre à gauche: en sorte que sa mammelle se trouvoit *renfermée* des quatre côtés

côtés dans le tranchant de ses quatre pelles. Aussitôt quatre des Assistans poussoient chacun une de ces quatre pelles avec *toute la force* qui leur étoit possible : mais quoiqu'ils y fissent tous leurs efforts, suivant que leur ordonnoit la Convulsionnaire, le coupant de ces pelles ne pouvoit pénétrer en aucune sorte dans la mammelle, pas plus que si elle eût été de fer : & après que ces quatre Assistans y avoient inutilement épuisé toutes leurs forces, Gabrielle faisoit faire souvent par quelques autres des Spectateurs la même opération sur son autre mammelle. La plûpart des Dames & autres personnes du Séxe qui se sont trouvées présentes lorsque Gabrielle s'est fait donner ce Secours si étonnant, ont eû la curiósité d'examiner son sein immédiatement après cette opération, & elles ont toutes unanimement certifié que son *sein* étoit alors aussi *dur qu'une pierre* : en sorte qu'il étoit visible & palpable que le Tout-puissant, afin de mettre ce sein en état de recevoir ce Secours, avoit pour ce moment changé entiérement de nature toutes les parties extrêmement tendres dont il est naturellement composé.

Après ce Secours Gabrielle couchée à terre sur le dos plaçoit le coupant d'une de ces pelles sur *le larinx* de son gosier, c'est à dire, précisément au dessous de la trachée artére, & elle obligeoit un des Assistans de pousser ainsi *perpendiculairement cette pelle de toute sa force* dans son gosier. Car elle savoit que dans ce moment la peau, les veines, la trachée artére, & toutes les autres parties de son gosier, étoient aussi dures, aussi solides, aussi impénétrables, que venoit de l'être son sein. Aussi quelque violemment qu'on poussât le tranchant de cette pelle sur son cou, elle n'en recevoit qu'une impression agréable & bienfaisante : ce qui l'engageoit à faire recommencer cette opération plusieurs fois de suite. Ibid. Art. 9

Gabrielle se mettoit ensuite à genoux, & faisoit placer deux tabourets à ses côtés, sur lesquels deux personnes montoient tenant chacune une des pelles arondies, dont *elles appuyoient* le tranchant *de toutes leurs forces* sur sa tête. Souvent elle les engageoit de se faire soutenir par quelques-uns des Spectateurs, pour qu'elles pussent lever leurs pieds en l'air & se suspendre entiérement sur la pomme des pelles, afin que la pesanteur de leur corps se joignant à la force de leurs bras, la pression fût plus violente : & ce poids si considérable dont toute la force se réunissoit au coupant de ces pelles posées perpendiculairement sur la tête de cette jeune Convulsionnaire, étoit soutenu par elle à genoux sans aucune peine pendant un tems considérable. *Ces mêmes personnes sans descendre de leurs tabourets*, plaçoient ensuite le tranchant de chacune de ces deux pelles *sur chaque épaule de la* Convulsionnaire toujours à genoux, & les y poussoient avec d'autant plus de force, que ces pelles étant alors plus basses que lorsqu'elles posoient sur sa tête, il leur étoit plus aisé, d'appuyer toute la pesanteur de leur corps sur les pommes de ces pelles. Cependant Gabrielle supportoit si aisément l'énorme pression du tranchant de ces deux pelles, que même de tems en tems elle se faisoit une espèce de plaisir de hausser ses épaules autant qu'on le peut faire : & par ce mouvement elle enlevoit en l'air les deux pelles & les deux hommes qui s'appuyoient tout le corps dessus. Tant il est vrai que Dieu met une force prodigieusement surnaturelle dans les parties du corps des Convulsionnaires, où il leur inspire de se faire donner des Secours violens ! Mais tous les autres faits que j'ai rapportés ci-dessus en font également une démonstration palpable. Ibid. Art. 14

En voici encore une autre preuve bien frappante.

XVI. Secours dans l'estomach avec un pilon de fer qui pese 48. livres. Ibid. Art. 18.

Gabrielle se couchoit par terre sur le dos, & faisoit prendre *un gros pilon de fer pesant quarante-huit livres, de la longueur de plus de trois pieds*, & dont *la masse* avoit *7. à 8. pouces de haut, & 5. à 6. de diamétre.*

C'est par cet instrument d'un poids si terrible, qu'elle se faisoit frapper *avec une violence* extrême dans *le creux de l'estomach.*

Après qu'on avoit éprouvé par quelques coups modérés si son estomach étoit devenu aussi invulnérable qu'elle le disoit, un des plus forts Assistans *élevoit ce pilon* trente

te fois *de suite* de la hauteur de près de deux pieds, & le précipitoit chaque fois avec une force épouvantable sur l'estomach de cette jeune Convulsionnaire, qui saisissoit elle-même ce pilon par le bas pour le conduire tout juste dans le creux de son estomach, & en augmenter encore le poids & l'impétuosité par la vivacité & la force avec lesquelles elle le tiroit sur elle.

Aussi ces coups étoient-ils d'une si grande pesanteur, *que son corps en rebondissoit*, à peu près comme fait une bûche qu'on frappe avec effort, & qui saute après l'instrument par lequel elle est frappée.

On a même remarqué toutes les fois qu'on lui donnoit ce terrible Secours, que *les meubles de la chambre, les vitres, le plancher, & même tous les Assistans en ressentoient de l'ébranlement:* ce qui n'étoit causé que par le contrecoup que le corps de cette jeune Enfant donnoit contre le plancher, ou pour mieux dire par la violence des coups que son corps recevoit, & dont il communiquoit l'impétuosité du mouvement à l'endroit du plancher où il posoit.

Néanmoins ce Secours plaisoit si fort à Gabrielle, qu'elle le faisoit ordinairement *réitérer deux ou trois fois de suite après quelque petite pause:* de façon que dans ces trois reprises elle recevoit 90. coups de ce pilon dans l'estomach.

XVII. Secours dans l'estomac par 100. violens coups du tranchant d'un très grand marteau de fer. Ibid. Art. 17.

Elle se relevoit ensuite toute droite, & *s'appuyant le dos contre un mur*, elle se faisoit donner *cent coups à force de bras*, toujours dans le *creux de l'estomach* avec *le tranchant d'un marteau de fer, dont le manche avoit deux pieds quelques pouces de longueur & deux bons pouces de diamétre; & la tête .. quatre pouces de long sur un pouce & demi de large.*

De pareils coups donnés avec de tels instrumens auroient certainement brisé très vîte les pierres les plus dures. Cependant les parties les plus fragiles & les plus foibles de l'estomach de cette jeune fille, les soutenoient sans aucune peine: & l'édification que recevoient les Spectateurs par le surnaturel éminent de tous ces Prodiges, qui leur faisoient, pour ainsi dire, appercevoir la présence de Celui qui fait tout dans l'Univers sans être vû, étoit encore augmentée par la tendre reconnoissance avec laquelle cette jeune Convulsionnaire remercioit l'Auteur de tout bien de l'avoir choisie pour représenter des Simboles si propres à convaincre les enfans de la Vérité, qu'ils ne doivent rien appréhender de tous les coups que peuvent leur porter les enfans de la Terre.

XVIII. Secours dans l'estomac avec un très grand pilon de fer dont la masse se terminoit en pointe. Ibid. Art. 21.

Croiroit-on bien qu'elle recevoit tout de suite un autre Secours dont l'instrument étoit encore plus effrayant & plus meurtrier que les deux précédens?

C'étoit un autre pilon *de fer de la longueur de deux pieds & demi & d'un bon pouce de diamétre*, & dont la *masse* qui avoit *quatre pouces de diamétre, se terminoit en pointe.*

On ne pouvoit au gré de cette Convulsionnaire *lui en donner des coups* assez violens *dans le creux de l'estomach.* Quoique ses Assistans y employassent toute *la force de* leurs *bras, elle* leur crioit sans cesse: *fort, fort, fort:* & elle en recevoit ainsi, *adossée contre un mur... trente ou quarante coups* tout de suite. Sa robe de couti & sa camisole ne manquoient pas d'être *déchirés* par la pointe de ce terrible instrument à l'endroit où on la frappoit: mais en même tems on remarquoit avec admiration que néanmoins sa chemise ne se perçoit jamais: sans doute parce que Dieu vouloit épargner à cette jeune fille extrêmement modeste, la mortification qu'elle auroit eue, si des hommes avoient apperçu sa peau.

XIX. Secours avec une pierre qui pese 60. livres. Ibid. Art. 19.

Voici un autre Secours encore plus propre à assommer tout d'un coup.

Il se donnoit avec une grosse *pierre pesant soixante livres, au haut de laquelle étoit mastiqué en plomb une espèce de poignée de fer en forme de* T *pour la tenir* plus aisément en l'air *avec les deux mains*, & être en état, en s'appuyant tout à coup sur cette poignée, de joindre la force des bras à la pesanteur de la pierre, lorsqu'on voudroit la précipiter au plus vîte sur le corps de Gabrielle.

Pour recevoir ce Secours, elle se remettoit *à terre couchée sur le dos:* elle faisoit élever cette

cette pierre *d'un pied & demi de hauteur* au dessus de son corps, & elle ordonnoit à celui qui la tenoit ainsi, de la faire *retomber avec violence* sur sa poitrine & *son estomach, & d'ajouter encore au poids de cette pierre toute la force de ses bras. Elle* en *recevoit de suite sans discontinuer vingt à trente coups.* Car celui qui lui donnoit ce Secours, en étoit bien-tôt *fatigué & hors d'haleine*, en sorte qu'elle étoit *obligée* de le laisser se *reposer quelques instans :* mais peu après ou elle le faisoit *recommencer* s'il avoit repris *de nouvelles forces*, ou elle se lui faisoit donner ce même Secours par quelque autre des Assistans. *Quelquefois elle se retournoit le visage* vers le plancher, & elle engageoit de faire retomber cette pierre un très grand nombre de fois sur son dos *entre les épaules & la ceinture avec la même force & la même violence qu'on avoit fait sur l'estomach. Elle a aussi fait mettre quelquefois la même pierre sur le derriére de sa tête*, ce qui lui affaissoit si fort le *visage* qu'il *s'applatissoit universellement au niveau du plancher.... de sorte que ... son nez sembloit* totalement *enfoncé dans sa tête*, ainsi que l'ont souvent vérifié plusieurs des Spectateurs. Cependant elle n'en souffroit aucune douleur, & il ne se cassoit pas la plus petite veine: & dès qu'on avoit ôté la pierre, son nez ainsi que tout le reste de son visage reprenoient aussi-tôt leur figure naturelle, sans qu'il y *ait jamais eû la moindre flétrissure.*

Je ne dirai qu'un mot des effroyables coups de bûche qu'elle se faisoit donner, atteudû que depuis que le surprenant Phénomene des Secours prodigieux a commencé de paroître, celui-ci a été si commun, que j'en ai déja parlé en plusieurs occasions. XX. Secours avec une bûche.

J'observerai donc seulement, que quelques violens que fussent les coups de bûches qu'on lui donnoit *sur l'estomach*, pendant qu'elle étoit *à genoux*, *le dos appuyé contre un mur*, souvent *elle se plaignoit qu'ils n'étoient pas assez forts*, quoique *son corps en fût si rudement frappé*, qu'il *rebondissoit contre la muraille*, & y causoit un ébranlement considérable. *Elle se retournoit ensuite le visage & l'estomach contre le mur*, & *recevoit de pareils coups sur l'épine du dos*, *qui faisoient* également *rebondir son estomach contre ce mur.* Enfin *elle s'en faisoit donner plusieurs coups sur la tête.* Ibid. Art. 16.

M. Poncet aujourd'hui le grand Adversaire des Secours, en a lui-même certifié un de cette espèce encore plus surprenant que celui de Gabrielle dans la grande Lettre qu'il écrivit à M. le Gros le 30. Janvier 1733. pour lui rendre compte des Prodiges que les Convulsions & les Secours faisoient journellement paroître, & dont il étoit lui-même témoin oculaire.

„ Il y a une chose (lui dit-il) qui fait la plus forte impression sur les peuples, „ pour prouver que l'œuvre est surnaturelle, parce qu'elle arrive tous les jours. Ce „ sont les Secours que l'on donne aux Convulsionnaires & qu'ils exigent. C'est un *mi*„ *racle continuel* de ce qu'on ne les écrase pas, qu'on ne leur brise pas les os, qu'on „ ne les étrangle pas. *J'ai vû donner à un enfant trente mille coups* de poingt par six „ hommes qui se relevoient tour à tour, & qui frappoient deux en même tems & de „ toute la force: *Je l'ai vû battre avec une bûche*, parceque les hommes étoient „ épuisés."

L'enfant dont il parle est apparemment la petite fille qui devient invulnérable dans tout son corps aux coups les plus énormes, aussi-tôt que l'instinct qui l'anime lui ordonne de les demander.

Elle commence ordinairement, ainsi que le rapporte M. Poncet, par épuiser la force de tous ses Assistans, en les engageant à la frapper à coups de poingt par tout où il leur plaît avec le plus de violence & d'impétuosité qui leur est possible. Elle leur fait ensuite prendre des bûches, & s'en fait donner de tous côtés des coups capables d'écraser les pierres. Cependant bien-loin que ce terrible Secours lui fasse aucun mal, il la réjouit merveilleusement, quoique son corps en reçoive un mouvement & une impression si violente, qu'il fait tressaillir tout le plancher de la chambre par la secousse ou le contre-

contre-coup que lui donnent les pieds ou les genoux de cette enfant. Je dis les pieds ou les genoux : car quelquefois elle reçoit ces coups de bûches tout debout, mais le plus souvent elle se met à genoux les mains jointes & avec une joie vivement peinte sur son visage & dans ses yeux. Elle fait tout haut pendant ce tems-là de belles Priéres pour rendre gloire à Dieu du Prodige simbolique qu'il opére ainsi sur elle.

XXI. Secours du feu.

Voici encore un autre Secours qui pendant plusieurs années a été pratiqué par nombre de Convulsionnaires : c'est celui du feu.

* Idée de l'état &c. pp. 31. & suiv.

Le Lecteur a déjà vû dans le Volume précédent * de quelle maniére la Sonnet, appellée communément *la Salamandre*, se couchoit au dessus & même en quelque sorte dans les flammes où elle demeuroit quelquefois si long-tems qu'elle s'y endormoit : & que d'autres fois elle mettoit ses pieds dans un brasier ardent qui brûloit ses souliers & jusqu'à la semelle de ses bas, sans causer à ses pieds la moindre douleur.

Procès-verbal, Art. 23.

Gabrielle ne se donnoit pas ce Secours de la même maniére ni avec les mêmes circonstances, à l'exception seulement qu'elle faisoit pareillement allumer un si grand feu & si étendu, que la flamme flamboyoit *d'un bout à l'autre du foyer*. Elle se mettoit ensuite tout de bout ou à genoux *sous le manteau de la cheminée*, vis à vis du milieu du feu. *Deux hommes placés aux deux pilliers de la cheminée la tenoient chacun par une main, & un troisiéme* qui étoit *derriére elle*, tenoit les deux bouts d'une longue *liziére*, qui lui ceignoit le corps. Aussitôt en se courbant fort bas, elle lançoit sa tête dans les flammes si avant, qu'*elle portoit quelquefois sur les tisons enflammés*. Il est vrai que celui qui tenoit la liziére & ceux qui lui tenoient les mains, l'en retiroient au plus vîte : mais dès que sa tête étoit sortie des flammes, elle l'y replongeoit de nouveau : ce qu'elle recommençoit plus de cent fois ; elle se balançoit ensuite *la tête sur le feu .... pendant un bon quart d'heure* sans se relever. *Quelquefois sa tête* étoit *dans la flamme & elle ne s'en écartoit jamais de plus de deux travers de doigt*. Cependant aucun de ses cheveux ni du poil de ses paupiéres & de ses sourcils, ne s'est jamais brûlé.

Après cette *opération elle se couchoit le long du foyer, la face tournée vers le feu à cinq ou six pouces de distance :* ce qui est précisément la même où on met une viande qu'on veut faire rôtir, avec cette différence très considérable, que le visage de Gabrielle restoit ainsi sans remuer exposé à toute la chaleur du feu pendant plus de tems qu'il n'en auroit naturellement fallu pour le faire cuire. Souvent pour se rafraîchir la bouche, *elle tiroit un charbon ardent .., le mangeoit & l'avaloit ainsi tout rouge. Ses habits*, quoique plus éloignés du feu que sa tête, *étoient roussis & si chauds, que la main n'en pouvoit supporter la chaleur :* & néanmoins on n'a jamais vû *aucune sueur à son visage*.

Il y a plusieurs autres Convulsionnaires qui ont représenté ce Simbole avec toutes les mêmes circonstances.

Le Deffenseur des Antisecouristes rapporte lui-même l'exemple d'une Convulsionnaire qui en exécutoit la premiére partie.

Réponse, &c. p 4.

,, La Convulsionnaire, *dit-il*, se met à genoux devant un grand feu plein de braise ,, très allumée & de flammes. Alors une personne assise derriére elle sur une chaise, ,, & la tenant par une liziére, lui plonge le visage dans les flammes qui se replient sur ,, son front : & la retirant aussitôt, il réitere la même chose par un mouvement alternatif & réglé. On l'a quelquefois ainsi jettée jusqu'à six-cent fois de suite. Elle est ,, quelquefois sans bonnet & sans coëffe, mais le plus souvent elle en a, & il arrive ,, quelquefois que le haut de son bonnet est brulé : " mais jamais aucun de ses cheveux, auroit-il dû ajouter.

Un de mes plus intimes amis, homme très digne de foi, m'a mandé qu'il a lui-*même fait cuire des pommes & durcir des œufs en les pendant au cou des Convulsionnaires* qui plongeoient ainsi leur tête dans les flammes.

Il ajoute qu'il voit souvent une de ces Convulsionnaires qui a une peur extrême du feu,

feu, & qui résiste quelquefois pendant quelques momens à s'y plonger le visage, quoique l'instinct de sa Convulsion le lui commande expressément. Mais elle est bien tôt forcée d'obéïr, parce qu'elle sent, lorsqu'elle différe, la même espéce de souffrance que si elle mettoit sa tête dans les flammes; en sorte que pour faire cesser cette vive douleur, elle est obligée de s'y précipiter effectivement. Et quoique la flamme ne manque jamais alors d'être pour elle comme un zéphir & un vent frais qui lui rafraîchit le visage; & lui ôte dès le premier moment la douleur qu'elle enduroit, néanmoins à peine est-elle encore rassurée: & c'est une chose singuliére de voir l'ardeur & la vivacité avec lesquelles elle prie Dieu pendant tout le tems qu'elle est obligée de mettre sa tête dans les flammes.

Il est encore bien remarquable que lorsque quelqu'un s'avise de mettre un écran ou quelque autre chose entre le feu & le visage des Convulsionnaires, elles ne manquent pas aussi-tôt de se plaindre qu'on les brûle, & elles en ressentent réellement la douleur. Ce qui arrive sans doute parce que Dieu ne veut pas que les hommes affoiblissent l'éclat du surnaturel de ses Prodiges par des ménagemens qu'une pitié mal entendue ou une prudence toute humaine leur inspirent.

Mais n'omettons pas de rendre compte, & même avec quelque étendue, de l'effrayant Secours des épées qui depuis quelques années est devenu si commun, & que Gabrielle a reçu la premiére. XXII. Secours des épées.

Dès 1736. cette jeune Convulsionnaire fut souvent portée par l'instinct surnaturel qui la guide, de prendre l'épée la plus forte & la mieux affilée de toutes celles qu'avoient ses spectateurs: *puis ayant le dos appuyé contre la muraille, elle plaçoit la pointe de l'épée au dessus de son estomach*, & elle engageoit *l'homme* qui lui paroissoit avoir *le poignet* le plus *ferme & le plus vigoureux*, de la *pousser de toutes ses forces:* & quoique *l'épée se courbât & formât une espéce d'arc par la violence* avec laquelle on la poussoit, de sorte qu'on étoit obligé de *soutenir* cette *épée* & de la repousser *par le milieu* pour la redresser & empêcher qu'elle ne se cassât; néanmoins la Convulsionnaire *disoit toujours: fort, fort.* Après avoir fait plusieurs fois recommencer cet étonnant Secours, elle *appliquoit la pointe de cette épée à son gosier, & la faisoit pousser avec la même violence* qu'on l'avoit fait dans l'estomach. Aussi *la pointe* enfonçoit-elle *la peau* dans le *gosier à la profondeur de quatre travers de doigt:* mais elle ne pouvoit percer la peau si fort qu'on la poussât. Néanmoins *la pointe de l'épée s'attachoit* en quelque sorte à *la peau*: car toutes les fois qu'on *la retiroit* du gosier, elle *attiroit la peau avec elle*, & y laissoit *une petite rougeur* qui n'étoit pas plus grande que celle qu'auroit fait *la pointe d'une épingle.* Au reste la Convulsionnaire n'en avoit pas ressenti la moindre douleur: aussi faisoit-elle *reïterer plusieurs fois cette opération*; après laquelle penchant sa tête en arriére & tenant l'épée par le milieu de la lame, elle *enfonçoit elle-même la pointe de son épée dans sa bouche jusqu'à la profondeur d'environ six pouces.* Ibid. Art. 22.

Comment cette longueur pouvoit-elle tenir en ligne droite dans sa bouche & dans la courbure de l'intérieur de son gosier? C'est ce qu'aucun Physicien n'expliquera pas: mais la puissance infinie du Créateur est au dessus de la Physique: & nulle apparence d'impossibilité ne doit nous empêcher de le reconnoître dans ses œuvres, puisqu'au contraire l'impossibilité apparente d'un fait, lorsqu'il est néanmoins certain, est un des principaux caractéres que Dieu en est l'auteur, parceque lui seul peut exécuter ce qui est contraire aux loix qu'il a prescrites à la nature.

Gabrielle *enfonçoit ensuite par deux fois la pointe de cette épée dans ses paupiéres:* mais ses yeux étoient aussi impénétrables à cette arme si perçante, que l'avoit été son gosier, lorsqu'elle faisoit entrer cette épée de *six pouces* de long dans sa bouche.

N'ayant pû percer ses yeux, elle mettoit *la pointe de cette épée sous sa langue*, & la *poussoit* avec force de bas en haut. Ne pouvant la faire entrer, elle *appuyoit son doigt*

 par

par dessus sa langue précisément au dessus de la pointe de l'épée: mais quoiqu'elle recommençât *à plusieurs reprises* à faire ainsi tous ses efforts, comme pour se percer la langue, elle n'en pouvoit venir à bout.

Il est clair qu'elle représentoit par cette figure les vains efforts que font les ennemis de la Vérité pour aveugler, ou du moins pour mettre hors d'état de parler ceux qui la connoissent & qui la publient.

Si une multitude de personnes de toutes conditions & de toutes sortes de caractéres & de sentimens n'avoient pas vû tous ces Prodiges tant qu'il leur a plû, & même s'ils n'étoient pas certifiés par 21. Témoins oculaires aussi dignes de foi que ceux qui ont signé le Procès-verbal qui les atteste, je n'aurois osé les rapporter, quelques vrais qu'ils soient, tant ils paroissent incroyables.

Mais pour convaincre les plus incrédules, fortifions-en encore la preuve par celle de plusieurs Prodiges, pareils dont quelques-uns sont même encore plus étonnans, & que Dieu ne cesse point d'opérer depuis plusieurs années & encore actuellement sous les yeux de quiconque les veut voir.

Je prendrai tous les faits dont je vais rendre compte dans trois Certificats très circonstanciés & fort étendus, qui m'ont été envoyés par des personnes dont le témoignage est au dessus de tout soupçon.

Le premier est un digne Prêtre attaché à toute Vérité, incapable & extrêmement éloigné de vouloir rien certifier qui n'y soit exactement conforme.

Le second est un Avocat autant estimé au Parlement par sa sçience, son esprit & ses talens, que par les personnes de piété pour son courage & sa vertu.

Le troisiéme est un ancien Officier de la Maison du Roi, qui ayant été très frappé du Secours des épées, l'a examiné avec beaucoup d'attention, a dressé une relation de ce qu'il en a vû, & me l'a envoyée après l'avoir signée & certifiée véritable.

Mais pour ne point trop multiplier mes récits, je n'extrairai de ces trois Certificats que ce qui concerne le Secours des épées reçu par trois Convulsionnaires, la Sœur Dina, la Sœur Félicité & la Sœur Madelaine.

XXIII. Secours des épees sur la Sœur Dina. Certificat de l'Officier de chez le Roi.

C'a été pendant près d'un an, depuis le 4. Juillet 1743. jusqu'au jour de l'Ascension de l'année 1744. que la Sœur Dina a reçu ce Secours presque toutes les semaines.

A la fin de chaque séance, dit l'ancien Officier de chez le Roi, *elle indiquoit le jour* où on lui donneroit ce Secours, & elle manquoit le nombre *des épées qu'il lui faudroit pour l'assemblée prochaine.* Car ce nombre augmentoit de plus en plus, ainsi que la violence & la diversité de ces Secours: en sorte qu'il y a eû à la fin *jusqu'à dix-huit épées* qui la pointoient toutes à la fois. Ses *annonces*, dit notre Témoin, *avoient toujours leur effet.* Ainsi voilà une multitude de Prodiges Divins qu'elle n'a jamais manqué de prédire exactement.

„ Cette Convulsionnaire (ajoute-t-il) se donnoit à elle-même ce Secours, & le re-
„ cevoit d'une maniére si prodigieuse, que six épées ont été rompues sur son corps,
„ l'une desquelles l'a été par moi, & j'en ai vû casser deux autres."

Ordinairement à chaque séance, dit-il, *la Sœur tomboit en des Extases magnifiques*, & elle commençoit ses Secours par *dresser en un monceau, la pointe en haut en forme de gerbe, toutes les épées dont elle avoit annoncé avoir besoin.* La Convulsionnaire *à genoux & en Extase, approchoit* d'elle les épées qui environnant *son visage* appuyé sur un nombre, *plusieurs lames pointoient son cou, ses joues & le dessous du menton.* Cependant quoiqu'elles fissent fléchir les chairs, les unes plus, les autres moins, attendû que ces épées étoient de longueur inégale, *il ne restoit jamais la moindre égratignure à aucun des endroits où les épées avoient pointé, mais seulement une petite marque rouge qui ne duroit qu'un petit intervalle.*

La premiére fois, ajoute-t-il, que j'assistai à ses Secours, elle *appuya ensuite les pommeaux*

meaux de six ou huit épées contre *un mur*, *les unes plus haut*, *les autres plus bas*, qu'on soutenoit *pour les empêcher de glisser*, & la Convulsionnaire *poussoit de toutes ses forces sa poitrine*, *son estomach & son ventre sur les pointes de ces épées*, en sorte qu'elle faisoit *plier plusieurs lames en demi-cercle*.

Elle fit après cela *pointer* toutes ces épées par autant de Spectateurs, *deux sur l'estomach*, toutes *les autres sur le ventre & sur les flancs : & elle pria avec tant d'instance au nom de Jésus-Christ qu'on les poussât fort*, *qu'on en vînt peu à peu à faire plier les épées quasi en arc complet : ce qui fut répété deux ou trois fois.*

„ J'observe (continue-t-il) que c'est toujours au nom de Jésus-Christ que les Con- „ vulsionnaires demandent leurs Secours. Ils commencent par s'armer du signe de la „ Croix à chacun de ceux qu'ils exigent, & les Secouristes le font aussi.

„ Ensuite elle pose à terre les pommeaux de quatre épées qu'on empêchoit de glisser. „ Puis se jettant sur les pointes, l'estomach portant sur deux & le ventre sur les deux „ autres, elle s'y balança avec de grandes secousses, comme si elle eût voulu se tra- „ verser le corps de quatre épées. Puis se relevant & s'y précipitant de nouveau, elle „ se jetta de cette sorte sur ces quatre épées par quantité de reprises & des élancemens „ si terribles, que chaque fois les lames qui courboient en double, auroient dû natu- „ rellement se casser."

L'Avocat au Parlement ajoute, qu'un jour tandis qu'elle *se balançoit ainsi* sur les *pointes de ces épées*, ou elle se jettoit à corps perdû, *il y en eût une qui cassa*.

Il observe, aussi bien que le saint Prêtre, que souvent on s'est assuré qu'elle n'avoit rien sous sa robe qui empechât les épées de la percer : & que des Dames & autres personnes du Séxe, entre autres *une Dame mondaine* & fort *soupçonneuse*, l'ont fait *passer dans un cabinet pour visiter* sous sa robe, & qu'elles ont rendu unanimement *témoignage à la compagnie* que *sous sa robe elle n'avoit* qu'une *chemise & une piéce d'estomach de* simple *toile :* que *la robe étoit percée* en beaucoup d'endroits, & cependant que la chair ne l'étoit point. Certificat du Prêtre & de l'Avocat.

Tout le monde sait que les robes des Convulsionnaires, lorsqu'elles reçoivent des Secours violens, sont de longues robes de coutis fort étroites & qui montent jusqu'au cou au bas duquel elles sont plissées, & qu'elles descendent jusqu'aux plantes des pieds.

Notre digne Prêtre ajoute qu'*un Monsieur de la compagnie de cette Dame*, dans le tems que neuf des Assistans poussoient les pointes de leurs épées sur le corps de cette Convulsionnaire, *voulut s'assurer par lui-même* si on le faisoit tout de bon, & y *essayer sa propre épée. Il se mit donc*, ajoute-t-il, *au rang des Secouristes*, *bien disposé à ne s'y point épargner . . . Il poussa de toutes ses forces*, *& reconnut avec étonnement devant toute l'Assemblée*, *qu'on y alloit de bon jeu*, *qu'il y avoit employé tout ce qu'il avoit de forces*, *& que cela ne pouvoit être naturel.*

L'Officier de chez le Roi dit qu'il a *admiré en* plusieurs *occasions que cette Sœur connoissoit par l'instinct de sa Convulsion les timides & les incrédules*, *quoique les uns ni les autres ne donnassent aucun signe de leurs dispositions intérieures.* Le plus souvent „ elle al- „ loit, ajoute-t-il, leur présenter des épées nues, & les plaçant elle-même tantôt sur „ ses mammelles, tantôt sur son estomach, elle les prioit de les pousser sans épargner „ leur force. Par là les timides étoient forcés, ou d'avouer leur foiblesse en refusant „ de le faire, ou de s'aguerrir en satisfaisant la Convulsionnaire: & les incrédules se „ trouvoient convaincus par leur propre expérience."

Il ne faut pas omettre que nos trois Témoins observent unanimement, qu'elle faisoit quelquefois tenir une *grosse chaîne de fer autour de ses reins* pour soutenir les épées.

Je l'ai vûe, dit l'Avocat au Parlement, *placer les pointes de six épées* dans les trous de cette *chaîne* qui étoient assez larges pour que les épées pussent y passer. „ Elle en „ plaça encore trois autres, une sur l'estomach, & deux sur ses mammelles. Je fus

 „ cu-

„ curieux d'en prendre une. Je choisis l'une de celles qui étoient pointées contre le „ sein. Les neuf personnes qui tenoient les pommeaux, pousserent aussitôt que la „ Convulsionnaire les eût avertis. On le fit d'abord doucement. La Convulsionnaire „ criant d'aller plus fort, on augmenta par dégrés. Enfin on fut obligé de pousser si „ fortement que les neuf personnes n'y suffisant pas, il fallut que d'autres les poussas„ sent par derriére. La Convulsionnaire étoit adossée contre la porte d'une grande & „ forte armoire. La pression étoit si violente que l'armoire craqua, nous crûmes le „ panneau de la porte enfoncé, & l'on fit changer la Convulsionnaire de place. Les „ épées faisoient le dèmi-arc ou le quart d'arc, selon que les personnes qui les tenoient „ poussoient plus ou moins.

„ Quant à la mienne, je crus d'abord n'avoir besoin que de ma main & de mon „ poignet. Je poussai d'abord légérement . . . La Convulsionnaire me grondant, je „ poussai de toutes mes forces avec mon corps contre lequel j'appuyai le pommeau. „ Cependant après le Secours, la Convulsionnaire se plaignit que l'épée de ce côté „ (c'étoit le mien) n'avoit pas été poussée suffisamment. J'observerai que dans le plus „ fort de l'opération, je voulus voir ce qui arriveroit si je diminuois la pression de „ l'épée: je la diminuai, mais à l'instant la Convulsionnaire me cria d'un air empres„ sé de *pousser fort*. Après le Secours la marque du pommeau étoit profondément im„ primée dans ma main: la douleur étoit même cuisante.

„ Je l'ai vûe une fois (dit l'Officier de chez le Roi) appliquer le pommeau d'une „ épée contre la muraille, son ventre sur la pointe, & pousser dessus jusqu'à fausser „ considérablement la lame à un pied ou environ de la pointe: puis l'ayant tournée dessus „ dessous, elle poussa de plus belle, en appuyant ses mains sur la voûte de la lame, dans „ l'intention de la redresser: mais au lieu d'y parvenir; elle la faussa encore du sens con„ traire vers un pied de la poignée & la réduisit en forme d'S. Ne trouvant plus de „ force à cette épée, elle la rendit & en demanda une autre à laquelle elle en fit autant. „ Enfin ayant prié qu'on lui en donnât une troisiéme, on lui en présenta une dont la „ lame étoit très bonne, & elle la cassa en faisant la même opération.

„ Une autre fois étant debout, & ayant posé à terre le pommeau d'une épée, elle „ appliqua le dessous de son menton (à nud) sur la pointe: & se baissant & s'appuyant „ dessus, elle n'avoit d'autre appui que la pointe de cette épée qu'elle fit un peu plier, „ & elle se tint ainsi dessus l'espace de deux minutes. (Cette épée devoit) naturellement „ s'enfoncer (dans sa tête) jusqu'au crâne, si Dieu qui est visiblement le moteur & „ le protecteur des Convulsionnaires, n'en eût arrêté l'effet. Cependant nulle lézion à „ la peau: elle n'eût pas la moindre égratignure: il y resta seulement une petite rou„ geur qu'un court intervalle fit disparoître. Un habile Médecin présent à ce specta„ cle, s'approcha, examina le fait, l'admira, & avec lui un grand nombre de gens „ de bien qui s'y trouvérent aussi.

„ Je l'ai vûe aussi à quatre ou cinq occasions différentes, prendre une & deux épées, „ en pointer une à chaque côté de sa gorge quand elle en tenoit deux, & à la fossette „ du cou quand elle n'en prenoit qu'une. Alors tombant en Extase, & y demeurant „ long-tems les yeux fixés en haut, elle enfonçoit beaucoup la peau dans les chairs, „ sans qu'il en résultât autre chose que de laisser de petites marques telles que des pi„ quures de puces, qui le moment d'après ne subsistoient plus.

„ Je lui ai ouï dire, que dans les Secours des épées Dieu lui faisoit sentir qu'il don„ noit à sa peau toute fléxible qu'elle fût, la même force qu'au marbre pour résister „ aux pointes les plus aigues: & qu'elle n'auroit pas craint un grand nombre de sol„ dats armés d'épées qui eussent voulu la tuer, tant la confiance que le Seigneur met„ toit dans son cœur, étoit pleine & entiére!

„ La nuit du Vendredi Saint de l'année derniére 1744. elle se fit pointer une épée

„ à

„ à chaque côté du coû (à nud) : les deux (hommes qu'elle y employoit) les poussérent si fort, qu'elles firent l'arc complet.

„ Une personne qui jusques-là avoit été très incrédule en fut si touchée, que la „ vûe de cette opération a totalement changé (son cœur & son ame.)

Les Secours de Félicité sont souvent encore plus étonnans, & par conséquent encore plus capables de convaincre des Athées de la présence de Celui qui peut seul renverser les loix qu'il a imposées à la nature. XXIV. Secours des épées sur Félicité.

„ Avant que de recevoir le Secours des épées (dit l'Officier de chez le Roi) elle „ a eû très long-tems le Secours de la broche d'une maniére extrêmement violente. Certificat de l'Officier.

„ Elle a eû aussi (ajoute-t-il) le Secours des coûteaux pointus : je lui en ai poussé „ sur la poitrine de toutes mes forces. On en a rompu plusieurs sur elle."

Entre autres, *le* 10. *Mai* 1744. il y en eut *quatre qui furent cassés sur son corps*, ainsi qu'on me le manda dans le tems.

„ Le jour de l'Ascension de cette même année (dit-il dans son Certificat) je lui „ poussai mon épée sur l'estomach & sur le ventre à deux fois différentes : & j'y em- „ ployai tout ce que j'avois de force. Les mouvemens de sa Convulsion repoussoient „ tellement la pointe de mon épée dont mon corps soutenoit le pommeau, pendant que „ je poussois de la main droite & empêchois de la gauche la lame de plier, que je fus „ obligé de demander qu'on me soutînt par derriére : & si on ne l'eût fait promte- „ ment, j'eusse tombé à la renverse. J'étois à genoux, & la Convulsionnaire assise à „ terre adossée contre une cheminée.

„ Je n'avois point encore vû de Convulsions repousser les épées avec tant de force „ que dans cette jeune Convulsionnaire. Elle a eû aussi jusqu'à vingt-deux épées tou- „ tes ensemble pointées sur son corps, & que l'on poussoit avec toute la violence possible."

Cependant elle a eû d'autres espèces de Secours d'épées qui semblent encore *plus prodigieux*, & qui étonnent davantage la plûpart des Spectateurs.

Par exemple, dit-il, *elle se donnoit* de la pointe *d'une épée* dans *les yeux*. Elle la mettoit *dans sa bouche*, & la *poussoit avec force dans le fond de son gosier*. Elle la pointoit dans l'*intérieur de ses joues* & sous *sa lévre supérieure en dedans : & cela d'une maniére qui rendoit palpable la présence de Dieu à ceux à qui il a donné de la foi, & qui faisoit frémir ceux qui en manquoient & les timides.*

Ce dernier Secours si surprenant étant bien plus circonstancié dans le Certificat du digne Prêtre, le Lecteur ne s'ennuiera pas d'en entendre une seconde relation.

„ Le 31. Mai 1744. Félicité (dit-il, après plusieurs autres Secours d'épées dont il „ fait le récit) choisit ensuite parmi toutes les épées celle qui lui parut la plus pointue, „ & qui en effet l'étoit autant qu'une épée peut l'être . . . Elle fait de nouveau le „ signe de la Croix : se met à genoux : met le pommeau de cette épée à terre . . . „ s'en met la pointe dans la bouche du côté gauche entre la gencive supérieure & la „ joue, & s'appuie dessus cette épée si fortement, qu'on voyoit sensiblement sa joue „ s'élever à l'endroit où portoit la pointe de l'épée vers le coin intérieur de l'œil „ gauche, en sorte que la pointe de l'épée élevoit la joue autant qu'elle pouvoit l'être.

Elle poussoit même d'une si grande force la pointe de cette épée avec sa joue, qu'elle *obligeoit l'épée d'agir sur elle-même* & de se courber si fort *qu'elle faisoit l'arc d'environ sept à huit lignes . . . Elle remit ensuite l'épée de la même maniére dans sa bouche au côté droit*, & *on vit extérieurement la même élevation de la joue vers le coin intérieur de l'œil droit, & l'épée faisant l'arc également . . . Cependant il n'y a rien de si délicat & de si facile à entamer que les parties intérieures de la bouche*, & par conséquent il falloit que pour ce moment Dieu leur eût donné une solidité impénétrable qui est toute contraire à leur nature.

„ Etant toujours dans la même situation, elle remit encore la pointe de l'épée entre

„ sa

„ sa gencive & sa lévre supérieure au dessous du nez, & l'y appuya si fortement que „ l'épée en plia, & qu'on voyoit sensiblement remonter vers le front & les yeux toute „ la partie charnue & cartilagineuse du nez, aussi bien que la partie des joues qui y „ touche immédiatement. Le tout dura bien deux minutes pendant lesquelles elle rioit „ & se réjouissoit beaucoup.

„ Après s'être relevée de dessus l'épée, elle vint me la présenter & à plusieurs au„ tres, pour nous faire remarquer combien elle étoit pointüe. Elle l'étoit en effet beau„ coup, & à peu près comme une lancette.

On regarda dans sa *bouche . . : il n'y* avoit *ni sang*, *ni écorchure*, mais seulement de *petits trous que la pointe de l'épée y avoit laissé semblables à ceux qu'y auroit pû faire la tête d'une épingle.*

„ Elle fait encore de nouveau le signe de la Croix, remet la même épée dans sa bou„ che, en fourre la pointe dans sa gorge, & la tenant horizontalement, elle l'enfon„ ce & la pousse de toutes ses forces : puis l'en ayant retirée, elle chante un Can„ tique."

XXV. Combat simbolique entre Félicité & Madelaine.

Mais voici un autre spectacle que Dieu donna tout de suite aux Assistans au nombre de trente personnes, & qui ne leur parut pas moins admirable que tous les autres Prodiges ci-dessus.

Une autre Convulsionnaire nommée Madelaine parente de celle-ci, & qui étoit alors dans un fauxbourg fort éloigné de la maison près S. Barthelemi où Félicité se donnoit ces Secours si prodigieux, se sentit portée par un puissant instinct de sa Convulsion de venir trouver cette Convulsionnaire, quoiqu'elle ne sût point où elle étoit. Les personnes qui avoient autorité sur Madelaine refusoient absolument de l'y conduire, & même de lui permette de sortir: mais comme elle persistoit à dire que c'étoit la volonté de Dieu „ on lui répondit (ajoute notre digne Prêtre) que si cela étoit, Dieu „ sauroit bien la faire aller où étoit sa Cousine, sans qu'on lui en indiqua la Maison. „ (Pour éprouver si cela arriveroit) on la laissa sortir: & sans que ceux qui l'accom„ pagnoient lui dissent rien, elle vint tout droit & sans se détourner dans la Maison où „ nous étions, ce qui étonna fort (ceux qui l'avoient suivie.)

„ Lorsque la Sœur Madelaine entra, Félicité courut à elle, & elles s'embrassérent „ réciproquement avec des démonstrations d'amitié telles que je n'en ai jamais vûes „ de plus fortes ni de plus tranchantes. Aussitôt Madelaine alla quitter ses habits & „ mettre sa robe de Convulsionnaire.

Dès qu'elle fut rentrée dans la chambre, Félicité poussée par un instinct de sa Convulsion, lui présenta deux épées & en prit deux autres pour elle, afin de se battre ensemble.

„ Je ne sai pas (dit le même Témoin) si on a jamais vû des ennemis s'attaquer „ avec plus de fureur & moins de ménagement. Elles tomboient l'une sur l'autre sans „ aucune sorte de précaution, se donnant l'une & l'autre des coups de la pointe de leurs „ épées à tout hazard dans le premier endroit qu'elles rencontroient. Ce qu'elles fai„ soient sans relâche & de toute la force dont elles étoient capables dans cet état de Con„ vulsion, où tout le monde sait que les Convulsionnaires ont communément beaucoup „ plus de force qu'à l'ordinaire . . . Toutes deux résistoient & se défendoient avec „ le plus grand courage. Si pendant quelques momens l'une paroissoit reculer, elle re„ prenoit bientôt le dessus & ainsi successivement, jusqu'à ce que Félicité fût renver„ sée par terre; mais elle se releva bientôt, & recommença le combat sans témoigner la „ moindre crainte.

„ Ces combats se répéterent de cette maniére cinq ou six fois dans cette même après„ dinée. Pendant qu'elles se battoient ainsi avec une violence & une vivacité que je ne „ puis décrire . . . elles parloient l'une à l'autre d'un ton & avec une force propor„ tionnée à leur action.

„ Il

,, Il paroiffoit que la Sœur Madelaine repréfentoit le Peuple d'Ifraël, & la Sœur ,, Félicité le Peuple Gentil. J'aurois fouhaité (ajoute-t-il) pouvoir mettre par écrit tout ,, ce qu'elles fe difoient l'une & l'autre, tant cela étoit touchant & afforti à ce qu'elles ,, faifoient : mais il ne me fut pas poffible de le faire, parcequ'elles parloient très vîte, " & que les mouvemens violens & continuels qu'elles fe donnoient, empêchoient fouvent *qu'on pût bien entendre.*

,, Dans le fort de la mêlée les Spectateurs étant plus occupés de ce qu'ils voyoient ,, qu'à prier, la Sœur Madelaine dit avec une force & un fentiment de piété furpre- ,, nant : " *Au nom de Jefus-Chrift, priez, mes fréres, & ne ceffez pas, je vous en conjure.*

L'Officier de chez le Roi obferve qu'après ces combats ,, Madelaine prit deux é- ,, pées courtes, faites comme des dagues : & en tenant une à chaque main, fut en lan- ,, cer 7. à 8. coups fourrés de toute fa force fur la poitrine de Félicité en élevant & ,, précipitant fes poignets avec une vivacité extrême, précifément comme feroit un fcé- ,, lerat qui voulant fe défaire de quelqu'un, lui plongeroit deux poignards dans le fein ,, à coups redoublés. Félicité d'un tranquille parfait la laiffe faire fans s'y oppofer en ,, aucune forte, ni marquer la moindre émotion. Puis prenant deux pareilles dagues, ,, elle fit la même opération fur Madelaine, qui, les bras croifés, & fans témoigner ,, aucune furprife, la laiffa faire à fon tour très tranquillement. Certificat de l'Officier.

,, Auffitôt après ces deux Convulfionnaires fe daguérent réciproquement & avec pré- ,, cipitation, ainfi que pourroient faire deux defefpérés, qui ayant fait un complot de ,, fe tuer l'un l'autre en même tems, fe poignarderoient tous les deux. "

Dans tous ces combats où elles fe portérent une multitude innombrable de coups d'é-pées avec une violence extrême fans aucun ménagement, fans la moindre précaution, & partout où le hazard faifoit addreffer leurs coups, *ni l'une ni l'autre ne reçut aucune apparence de bleffure*, & ne parut point fatiguée d'un fi long & fi furieux exercice : parce que Celui qui le leur faifoit faire, leur fourniffoit en même tems les moyens de l'exécuter fans aucune forte de peine.

,, Ce fpectacle fi lumineux (ajoute l'Officier de chez le Roi,) me parut tout à fait ,, triomphant & décifif en faveur de la caufe des Secours. Une vertu célefte s'y fai- ,, foit fentir. Il me fembloit voir Celui que les yeux du corps ne peuvent appercevoir: ,, & les larmes aux yeux je ne pouvois me laffer d'admirer de fi grandes Merveilles. "

Les Antifecouriftes ne peuvent pas faire ici aucun ufage de leurs frivoles objections, (que dans les grands Secours on tente Dieu & qu'on viole le Ve. Précepte) puifqu'il eft d'une parfaite evidence que ces deux Convulfionnaires agiffoient par un mouvement furnaturel qui ne dépendoit point de leur volonté. Or les heureux fruits que ces combats fimboliques produifirent dans le cœur & l'ame des Spectateurs, en leur rendant la préfence de Dieu comme fenfible, ne peuvent laiffer aucun doute qu'il ne fût l'auteur de l'impreffion furnaturelle qui remuoit ces deux Convulfionnaires.

Rapportons préfentement les Secours les plus furprenans que Madelaine fe faifoit donner, & commençons par ceux qu'elle reçut le foir de ce même jour-là 31. Mai 1744. après tous fes combats avec Félicité. XXVI. Secours de Madelaine très étonnans : & obfervations de nos Temoins fur les Secours.

,, Elle fit tenir deux épées en l'air horizontalement (dit notre Prêtre :) elle plaça el- ,, le-même la pointe (d'une de ces épées) dans fon œil gauche au coin intérieur, & ,, plaça de même la pointe de la feconde épée dans le coin intérieur de l'œil droit, & ,, dit enfuite à ceux qui les foutenoient : *Au nom de mon Pére, pouffez.* Ils le firent auffi ,, fortement qu'ils le pouvoit, & j'avouerai que j'en frémiffois de la tête aux pieds. "

Avant que de fe faire donner ce Secours fi effrayant, elle difoit : *Mon Dieu, donnez-moi la force d'accomplir votre volonté fans raifonner* ; ce qui fait connoître qu'il fe paffoit un petit combat dans fon intérieur. La chair ne pouvoit s'empêcher d'avoir peur d'un Secours fi périlleux : mais la foi & la confiance qui illuminoient fon efprit & qui

 ras-

rassuroient son cœur, la déterminérent bientôt à obéir aveuglément.

Quelques momens après ce Secours, s'étant „ assise à terre proche le mur, elle se fit „ encore mettre ces deux épées dans la gorge, & les fit fortement pousser par deux „ des Assistans."

„ Elle se releve ensuite, fait le signe de la Croix, prend une épée, en fait prendre „ une à Félicité, & elles se battent de nouveau dans un endroit de la chambre où on ne „ voit jamais clair, & où on le voyoit encore moins étant alors plus de huit heures „ du soir. Cependant elles s'y portoient des coups avec leurs épées très grands & très „ multipliés (sans pouvoir discerner & sans se mettre en peine où elles frappoient.) „ Dans le moment la Sœur Félicité devint aveugle. Alors le combat cessa: elle va de „ tous côtés à tâtons, sans savoir où.

„ La Sœur Madelaine (pour lui rendre l'usage de la vûe) se fait mettre de nouveau „ dans ses yeux sur la prunelle (dit nôtre Prêtre) deux épées qu'elle fait pousser „ fortement. Pendant le plus fort de cette pression (ajoûte-t-il) je remarquai bien l'en„ droit des épées qui étoit de niveau avec l'orbe des yeux: & lorsqu'on les en eût „ retirées, je reconnus qu'elles y étoient entrées d'un bon pouce, & dans cet instant „ Félicité recouvra la vûe."

Quel autre que le Souverain Maître de la nature eût pu exécuter un si prodigieux Simbole? Voilà *deux épées entrées* de la profondeur *d'un bon pouce* dans *les prunelles* des *deux yeux!* Ce n'est pas néanmoins que la pointe de ces épées ait percé la cornée transparente des prunelles. Cette cornée fléchissoit & s'enfonçoit sous la pointe des épées, de la même maniére que la peau s'enfonce avec les épées dans les chairs. Mais n'est-ce pas un Prodige évidemment supérieur & contraire aux loix préétablies dans la nature, que la cornée pressée si fortement par une pointe, n'en ait point été percée? Et pour la rendre ainsi impénétrable aux pointes des épées, n'a-t-il pas fallu que Dieu y formât une consistence surnaturelle? D'ailleurs cette cornée en s'enfonçant de la profondeur d'un bon pouce vis à vis de la prunelle, ne devoit-elle pas la déranger, & bouleverser en même tems les autres parties si délicates & si tendres, qui sont précisément en cet endroit du globe de l'œil? Et toutes ces parties forcées de sortir subitement de leur place, n'auroient-elles pas dû se déchirer, se crever, se rompre? Or personne n'ignore que les moindres petites blessures faites dans quelqu'une des parties essentielles à la vûe, produisent un aveuglement absolument incurable; parce que les blessures en quelque endroit qu'elles soient, ne peuvent se refermer que par des cicatrices qui sont des corps mattes, informes, irréguliers, qui ne peuvent être transparens.

Mais ici des épées s'enfoncent dans les prunelles sans les blesser! Elles poussent & font pénétrer la cornée transparente jusqu'au fond de l'œil, sans causer dans le globe aucun dérangement! Et Dieu, afin que son action soit encore plus visible dans cet inconcevable Secours, & que la figure énigmatique & prophétique, qu'il a voulu peindre par ce moyen, ait tous ses traits; lui fait produire aussitôt l'effet Merveilleux de rendre la vûe à une autre personne.

Après un Prodige dont le surnaturel éminent passe si manifestement tout le pouvoir des démons, après un tel Prodige où l'opération du Tout-puissant se fait voir si à découvert, il semble presque inutile de rapporter les autres Secours que cette Convulsionnaire s'est fait donner en différens tems. Mais nous sommes dans un Siécle d'incrédulité, où on ose révoquer en doute les faits les plus certains, lors même qu'ils sont attestés par les Témoins les plus dignes de foi. Ainsi je crois ne pouvoir trop multiplier ici la preuve de faits également difficiles à croire, & certains parcequ'ils se soutiennent les uns les autres, & que leur fréquente répétition en présence de différentes troupes de Spectateurs, forme une notoriété à laquelle l'incrédulité la plus obstinée n'a rien à opposer que les ténébres pénales par lesquelles le démon l'aveugle.

Je vais donc joindre ici la Relation que l'Officier de chez le Roi & l'Avocat au Par-

Parlement ont fait de quelques autres Secours de cette même Convulsionnaire dont ils ont été plusieurs fois & les témoins & les ministres.

„ J'ai vû rendre (dit l'Officier de chez le Roi) & donné moi-même à la Sœur „ Madelaine, les Secours d'épées les plus prodigieux. Long-tems avant de les deman- „ der, elle a eû (aussi) celui des broches à rôtir & des coûteaux pointus. Certificat de l'Officier.

„ J'ai aidé plusieurs fois à lui rendre le terrible Secours des broches.

„ Adossée contre un mur ou contre des meubles solides, on lui présentoit le bout „ d'une broche, qu'elle pointoit alternativement sur sa poitrine, sur ses mammelles, au „ creux de l'estomach, au ventre, aux flancs, aux basses côtes & quelquefois à son „ cou: en un mot aux endroits où elle sentoit une douleur qui lui faisoit avoir besoin „ de ces Secours."

Il falloit 2, 3, 4, 5. & jusqu'à 6. personnes pour pousser la broche contre elle aussi fort qu'elle le souhaitoit.

„ En recevant ce Secours, sur-tout quand on le lui donnoit avec le plus de vigueur, „ elle prononçoit des Discours très beaux.

„ Un jour elle posa la pointe d'une broche sur son front, & nous poussâmes à deux „ sur cette partie de son visage, où il ne resta qu'une rougeur qui ne subsista pas long- „ tems. Elle étoit alors debout adossée contre une muraille.

„ Cette Sœur étant dans une maison où il se trouva des personnes prévenues contre „ le Prodige des grands Secours, on lui donna à six le Secours de la broche. Dans „ ce nombre il y en avoit deux qui avoient de mauvais desseins. . . Ils poussoient la „ broche avec une sorte de furie . . . & ils continuérent à la pousser comme des for- „ cenés, lors même que la Convulsionnaire eût dit *Assez*, & après que les quatre au- „ tres Secourans avoient cessé.

„ La conduite de ces deux personnes ne laissa pas lieu de douter qu'ils eussent désiré „ qu'il arrivât quelque malheur. Ils ignoroient sans doute que la foi & la pleine con- „ fiance que Dieu donnoit à cette Convulsionnaire la mettoient à couvert de leur „ malice."

On a rompû deux broches sur elle & cassé plusieurs coûteaux pointus: mais je ne veux m'arrêter qu'au Secours des épées. Voici ce qui se passa le premier jour qu'elle le reçut.

„ Le 15. Avril 1744. (dit le même Témoin) m'étant trouvé à sa Convulsion, je „ lui vis souffrir les plus cruelles douleurs. La pauvre fille ne sachant que devenir, se „ rouloit sur le plancher, criant, pleurant, se lamentant. Touché de son état, je lui „ demandai ce qu'on pourroit faire pour la soulager. *Le Secours de deux épées*, répon- „ dit-elle, *au nom de Jesus-Christ.* Je ne balançai pas à tirer la mienne, & à lui en „ présenter la lame. Elle la saisit avec précipitation: & restant étendue à terre, elle „ en posa la pointe à ses basses côtes à droit, & demanda une autre épée pour le côté „ gauche.

„ Il se trouva bien une seconde épée, mais comme elle étoit rouillée & qu'on ne „ pouvoit la tirer de son fourreau, je lui demandai si à la place elle vouloit une bro- „ che: & y ayant consenti, on lui en présenta la pointe.

„ Sitôt qu'elle l'eût placée, elle nous pria avec beaucoup d'instance de pousser fort. „ D'abord j'usai de précautions selon ma coutume, & avec d'autant plus de raison „ que c'étoit pour la prémiere fois qu'elle recevoit le Secours de l'épée. Cependant „ ses sollications devinrent si pressantes, qu'il fallût la contenter. D'ailleurs j'en voyois „ clairement le besoin & le bon effet à mesure que j'augmentois en force. Pour la bro- „ che, à peine lui procuroit-elle le plus léger soulagement.

„ Quand mon épée que je poussois vivement eût pénétré jusqu'à sa peau, ses dou- „ leurs se dissipérent entiérement du côté droit, pendant que de l'autre elle n'en étoit „ que très peu soulagée: néanmoins passant tout à coup de l'affliction la plus extrême

„ à la joie d'une personne dont les maux sont bien diminués, elle en marqua une sensible. Mais ce fut bien autre chose quand on eût réussi à ôter le fourreau de la seconde épée. Elle n'eut pas plutôt senti la pointe des deux épées, que toutes ses souffrances étant (presqu'anéanties) elle témoigna la satisfaction la plus complette. Ce fut un redoublement de joie, qu'elle ne pouvoit contenir: nouvelles instances de sa part, de pousser encore plus fort, beaucoup de plaisir de la nôtre d'avoir pû la contenter. J'avoue que je n'hésitai pas d'employer toute ma force afin de la satisfaire (tout à fait) parce que rempli de foi & de confiance, je me sentis animé, ravi & pénétré aux larmes de la présence de mon Dieu.

„ A genoux au côté droit de Madelaine qui toujours étoit étendue sur le carreau, je poussois sur elle mon épée de la main droite autant qu'il m'étoit possible. J'en poussois aussi le pommeau avec ma hanche, & de ma main gauche j'empêchois la lame de plier. Certainement j'eusse traversé un bœuf de la façon dont j'y allois. Nulle peine, ni inquiétude de ma part: je sentois en moi une pleine conviction que je faisois la volonté de Dieu. Je l'adorois par Jesus-Christ en silence dans le secret de mon cœur, & comme le voyant, tout invisible qu'il soit, je lui rendois graces, non seulement de ce qu'il me faisoit voir ses Merveilles, mais encore de ce qu'il daignoit se servir de moi pour y coopérer en quelque sorte. Je le suppliois par mon Sauveur qu'il ne permît pas que je rougisse jamais ni de sa vérité ni de ses œuvres, quelques peines & humiliations qu'il y eût à essuyer pour les confesser devant les hommes, & en même tems de me préserver de toute illusion & de toute séduction. La joie intérieure que je goûtois me fit soutenir ce Secours pendant deux heures & demie toujours de la même force, sans avoir été relevé que durant l'espace de quelques minutes. Je conçois que si j'eus alors tant de satisfaction, celle de la Convulsionnaire dût être encore bien plus grande. Aussi me parut-elle surpasser tout ce qu'on pourroit dire pour en donner l'idée.

„ Toutes les fois que j'ai donné le Secours des épées à cette Sœur, & cela m'est arrivé souvent, je n'y ai point épargné mes forces, lorsque je m'étois assuré qu'elle étoit sous la main de Dieu, & que son corps étoit dans un état Miraculeux. Une fois, afin de la secourir avec plus de succès, je mis sur mon estomach un Livre couvert de parchemin, sur lequel je posai le pommeau de mon épée: je la poussai ensuite si fort sur la Convulsionnaire, que le dessus du Livre fût tout gâté par l'impression profonde qu'y laissa le pommeau.

„ L'instinct de sa Convulsion lui a fait demander jusqu'à vingt-deux épées, qu'on poussoit toutes ensemble devant, derriére, aux côtés, dans tous les sens. Je ne me suis pas trouvé présent lorsqu'on lui donnoit le Secours d'un si grand nombre d'épées. Mais je lui en ai vû pousser dix-huit à dix-neuf, & j'étois du nombre des Secourans. Quoique la force avec laquelle on lui donnoit les Secours les plus prodigieux causât de profonds enfoncemens dans les chairs, elle n'a jamais reçu la moindre blessure, & il arrivoit même souvent que ses Convulsions faisant rebondir les chairs sous la violente pression des épées, les repoussoit avec force sur les Secourans.

„ J'ai vu aussi cette Convulsionnaire trois ou quatre fois se pointer une épée à la fossette du coû, & la faire pousser par quelqu'un . . . assez fort pour faire un enfoncement considérable.

„ Le 3. Janvier de la présente année 1745. je l'ai vûe s'enfoncer la lame d'une épée dans la bouche & s'en pointer le gosier, puis le palais, & les joues en dedans l'une après l'autre. L'élévation que causoit cette pointe au dehors des joues, marquoit avec quelle force elle poussoit. De telles parties eussent été perçées de part en part dans une personne en un état naturel, qui eût fait une opération pareille.

„ En-

„ Ensuite ayant pris deux épées elle en pointa une sur chaque joue en dehors, & les „ fit pousser de façon que chacune eût dû naturellement être traversée. Les pointes „ enfonçant les chairs firent des creux considérables à ces deux parties du visage, „ sans y faire la moindre piquure. Après cela ayant appliqué la pointe d'une des épées „ sur son front, quoiqu'elle fit pousser fort, il n'en résulta seulement qu'une petite „ marque rouge qui y subsista fort peu de tems.

„ Assise sur le carreau où elle posa le dos des mains, elle fit pointer une épée au „ milieu de chacune en dedans, & les fit pousser d'une maniére qui me parut vive par „ le creux que faisoit à l'une & à l'autre main la pointe des épées. Attentif à ces en„ foncemens & l'opération ayant peu duré, je ne pris pas garde si la force de la pres„ sion fit plier les lames. La Convulsionnaire ayant dit *Assez*, & ayant posé à terre la „ paume des mains, s'y fit donner en dessus le même Secours: & s'étant levée sur ses „ jambes, elle pointa les deux épées sur ses pieds au même endroit où notre Sauveur „ les a eû perçés. Comme elle avoit ses bas, je n'ai pû voir l'effet de ces Secours.

„ Ce qui me surprit beaucoup, fut de lui voir pointer une épée sur la paupiére de „ son œil droit. Je n'eus pas le tems d'examiner de combien pouvoit être l'enfonce„ ment, parce que l'opération fut courte. Mais l'œil sembloit lui sortir de la tête.

„ Au reste je sai à n'en pouvoir douter, par le récit de Témoins oculaires très res„ pectables, très dignes de foi & incapables d'en imposer, que plusieurs personnes ont „ donné & vû donner à la même Convulsionnaire ainsi qu'à Félicité des Secours d'é„ pées à leurs yeux bien plus merveilleux que ceux que je rapporte ici. Mais ne „ m'étant pas trouvé ces jours-là à leurs Convulsions (je ne rends compte que de ce que j'ai vû.)

Ce que j'en rapporte suffit encore pour paroître „ absolument incroyable à quicon„ que n'a point été Spectateur de ces inconcevables Secours : mais plusieurs de ceux „ qui voient souvent avec quelle profusion & quelle magnificence le Tout-puissant „ prodigue de nos jours des Prodiges plus surprenans, sont moins surpris de telles Mer„ veilles, qu'admirateurs des Simboles importans & instructifs que celui qui est la „ justice & la miséricorde même donne par là à ses Enfans, pendant que d'autres en „ prennent sujet de scandale.

„ Qu'on me permette de le dire : je vois dans le Phénomene du Secours d'épées „ dans les yeux, une image sensible des persécutions suscitées pour l'obscurcissement de „ la foi, ou pour éteindre ce don précieux dans le cœur de ceux qui l'ont reçu, si „ Dieu ne les soutenoit par sa grace toute-puissante ; mais il perfectionne l'œil de la „ foi dans les siens par les épreuves même où il permet qu'ils passent. Un fait que „ je tiens d'un Témoin *de visu*, & que je vais rapporter me paroît tout ensemble une „ emblême & de ceux qui se laissent intimider, & de ceux que le Très-haut sou„ tient.

„ Madelaine que la peur saisit, refuse de demander un Secours d'épée à l'œil, que „ l'instinct de sa Convulsion lui fait connoître que Dieu exige d'elle : elle souffre, „ elle est troublée, & cet œil perd la lumiére. Elle demande enfin ce Secours qui „ lui est donné d'une force à devoir lui crever l'œil. Tout au contraire cet œil recou„ vre une vûe parfaite: la douleur insupportable qu'elle y sentoit, s'évanouit : le calme „ & la paix sont rendus à son ame.

„ Que de leçons nous sont données par ce renversement de la nature ! Et qui est-ce „ qui le peut faire, si ce n'est Dieu? *Il n'y a que l'Auteur de la nature*, dit le Pére Aux Act. XXVIII. 6. „ Quesnel, *qui puisse disposer comme il lui plait des loix naturelles du mouvement, & en „ arrêter ou en détourner les effets.* Ici une foule de réflexions se présente à mon es„ prit : mais je me borne à cette seule. Dieu dans son œuvre me semble renouveller „ aujourd'hui au milieu de nous le terrible jugement que Jesus-Christ prononça dans

 „ les

Jean. IX. 39. ,, les jours de sa vie mortelle : *Je suis venu dans ce monde*, dit alors notre divin Sauveur, *pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voient point voient, & que ceux qui voient deviennent aveugles.*

,, Ce même jour 3. Janvier, il y avoit avec Madelaine cinq ou six autres Convulsionnaires qui se firent aussi donner, ou se donnerent à eux-mêmes des Secours fort étonnans.

,, Entre autres le Frére Jacob enfonça une épée dans sa bouche & l'y pointa de plusieurs maniéres au fond de son gosier, au palais & à l'intérieur de ses joues qui s'élevant très fort en dehors, faisoient voir que le Frére n'épargnoit pas la pression. La pointe de l'épée sembloit devoir traverser l'une après l'autre les deux joues. Il la pointa aussi à sa langue en dessous & sur la lévre supérieure par le dedans, dont les creux étoient sensibles.

,, Il se fit donner ensuite le Secours de deux épées aux joues par le dehors, une de chaque côté. Par les enfoncemens qu'elles faisoient, on eût pensé qu'elles alloient traverser les chairs: mais une petite marque rouge à l'endroit des pointes que le moment d'après vit disparoître, fut tout ce qui en résulta.

,, Il tira sa langue & la fit mettre entre deux pointes d'épees, l'une dessus, l'autre dessous, dont l'enfoncement de chacune étoit sensible, & rendoit si mince l'endroit pressé par ces deux pointes opposées, qu'on eût dit qu'elles alloient se joindre après avoir percé la langue.

,, Le Frére Joseph se donna dans la bouche à peu près les mêmes Secours que s'étoit donné le Frére Jacob: & s'étant étendu en croix sur le carreau, il se fit pointer une épée au milieu de chaque main, & ensuite à plusieurs parties du visage & du corps.

,, J'ai eû la curiosité demander à la Sœur Madelaine dans son état naturel, de quelle nature étoient les souffrances qui l'obligeoient à recourir à des Secours si étonnans. Elle m'a répondu qu'elles étoient telles que si des épées la perçoient réellement, & que celles qu'elle prioit qu'on lui poussât, étoient le vrai reméde à ses douleurs: qu'elle se sentoit soulagée dès que les pointes alloient jusqu'à sa peau, & tout à fait guérie quand on poussoit sur elle sans s'épargner. Aussi rioit-elle de tout son cœur aussitôt que les épées avoient percé les habits. Alors elle disoit : *Je sens les pointes sur ma peau: moi bien aise. Elle font à moi du bon bien.* Et tout de suite elle ajoutoit en poussant elle-même sur nous: *Poussez, mes Fréres, poussez fort : je vous en prie au nom de Jésus-Christ: ne craignez rien.* Elle ne disoit *Assez*, que lorsqu'en effet on avoit employé de bonne foi, à force de sollicitations réitérées de sa part, toute la force possible à ces incompréhensibles Secours.

,, J'ai fait pareille question à la Sœur Félicité, de qui les réponses ont été presque les mêmes & se rapportent au même sens: même genre de souffrances, même effet en elle de la sensation bienfaisante des pointes des épées quand elles alloient jusqu'à sa peau, mêmes démonstrations de joie & même sollicitation de sa part pour engager à les lui pousser sans crainte. A quoi il falloit absolument se résoudre pour venir à bout de dissiper toutes ses douleurs.

Il faut néanmoins observer que parmi les Convulsionnaires qui reçoivent les Secours les plus prodigieux, il y en a présentement quelques-uns qui n'y sont pas forcés par ces vives douleurs, mais seulement par une intime conviction qui se forme dans leur esprit & dans leur cœur que Dieu demande cela d'eux, qu'il les en récompensera s'ils l'exécutent avec une pleine confiance, & qu'il les puniroit s'ils refusoient de le faire. Cette conviction fait une impression si vive dans leur ame, qu'elle leur ôte toute crainte, & qu'elle leur fait se donner à eux-mêmes avec une intrépidité visiblement surnaturelle les Secours les plus énormes & les plus incompréhensibles, & solliciter qu'on les leur donne avec une ardeur extrême.

Mais

Mais presque toujours pendant les dix ou douze premiéres années, & même encore aujourd'hui le plus souvent, en même tems que Dieu a donné à la plûpart des Convulsionnaires une pleine confiance que les Secours les plus terribles & les plus effrayans qu'il leur inspire de se faire donner, ne les blesseront point; il les a forcés par des souffrances qui ont une certaine proportion avec ces Secours, de les demander avec le plus vif empressement. Aussi ces Secours n'ont-ils jamais manqué de les délivrer de toutes leurs souffrances, pourvû qu'ils ne manquent point de foi.

,, Après les expériences sans nombre (dit l'Officier de chez le Roi) qu'on a de la ,, nécessité réelle où le Souverain Maître de la nature met la plûpart des Convulsion- ,, naires de demander les différens Secours qu'ils implorent avec tant d'instances," il faudroit avoir une inhumanité barbare pour s'obstiner à leur laisser souffrir de si vives douleurs, lorsqu'on a dans la main un moyen infaillible de les faire cesser.

,, Pour moi (ajoute-t-il) j'avoue que je m'y suis toujours porté d'un grand cœur ,, sans aucun doute du bon succès, & que j'aurois cru mal faire de les leur refuser. ,, J'ai toujours vû le doigt de Dieu si marqué dans le Phénomene des grands Secours, ,, sa présence m'y a paru si palpable & si claire, les yeux de ma foi y ont tellement ,, apperçû l'Invisible, que je me suis toujours estimé heureux & très honoré d'être ,, un des instrumens qui contribuât à faire éclatter ses Merveilles, ses Prodiges, ses ,, Simboles dans l'œuvre admirable qu'il fait briller à nos yeux par des desseins dignes ,, de sa miséricorde & de sa justice."

Notre Officier ne s'est pas contenté de rapporter ce qu'il a vû: il a encore pris soin de recueillir plusieurs Certificats de Témoins oculaires qui attestent la vérité de tous les faits dont il a rendu compte.

Je crois devoir en épargner le détail au Lecteur: mais du moins qu'il me permette de placer ici un petit Extrait d'un de ces Certificats qui a été fait par un de ces dignes Ministres des Autels qui regardant, ainsi que S. Paul, la mort comme un gain, brûle du désir de sacrifier sa vie pour la gloire de Dieu & l'utilité du prochain, & qui préfere à tous les faux biens du monde l'avantage bien plus précieux de rendre hautement témoignage aux œuvres de Dieu, sans se mettre en peine de tout ce que les Puissances de la Terre pourront lui faire souffrir.

Il est même d'autant plus important de joindre ici l'Extrait de ce Certificat, que le Lecteur y trouvera l'énonciation de plusieurs Secours des plus étonnans dont l'Officier ne parle point, ne les ayant point vû donner.

Certificat d'un Chapelain ordinaire du Roi.

,, Je soussigné Prêtre Chapelain ordinaire du Roi, &c. certifie . . . que j'ai été ,, témoin nombre de fois des Secours qui ont été administrés aux Sœurs Dina, Made- ,, laine, Félicité, &c. avec des épées, des broches & des coûteaux . . . selon qu'ils ,, sont rapportés dans la Relation signée par . . . Non seulement j'atteste la vérité des ,, faits qui y sont contenus tout incroyables qu'ils pourroient paroître à ceux qui n'en ,, ont point été spectateurs, tel que celui des combats entre Madelaine & Félicité, & ,, des Secours réciproques & si terribles qu'elles se donnérent en ma présence, dont on ,, rend un compte vrai & exact: mais je pourrois ajouter d'autres faits très surprenans. ,, Par exemple, j'ai vû, outre ce qui est écrit dans la Relation dont je parle, pousser ,, des pointes d'épées aux yeux des Sœurs Madelaine & Félicité sur la prunelle, dans ,, les coins de l'œil, sur les paupiéres de dessus & de dessous, de façon à y faire des ,, enfoncemens d'environ un pouce, & faire sortir en dehors le globe de l'œil d'une ,, maniére à faire frémir ceux qui ne sont pas au fait de ces Prodiges, mais à consoler ,, & rendre sensible la présence de Dieu à ceux qui connoissent & suivent son œuvre . . . ,, C'est ce qui s'est passé plusieurs fois sous mes yeux, sans que ces Convulsionnaires ,, en ressentissent la moindre blessure. En foi de quoi j'ai signé le présent Certificat

,, pour

,, pour rendre gloire à Dieu, à la vérité & à la grandeur de son œuvre Miraculeuse ,, des grands Secours. Fait à Paris le 4. Octobre 1744. signé . . .

L'Avocat au Parlement dont j'ai parlé ci-dessus, n'a pas été moins touché qu'aucun autre de nos Témoins, de la présence sensible & de l'opération toute-puissante de Dieu dans les Prodiges & les Simboles que les violens Secours font paroître.

S'il n'a pas vû autant de faits que les Témoins précédens, parce qu'étant fort employé au Parlement, il a très peu de tems dont il puisse disposer, la Providence lui a fourni les occasions d'en voir des plus étonnans & des plus incompréhensibles. Mais ne parlons que des principaux Secours qu'il a vu donner à Madelaine.

Certificat de l'Avocat.

On lui a (dit-il) administré *le Secours des broches* d'une maniére bien violente.

,, Un jour entre autres étant étendue par terre, son cou (à nud) ayant le carreau ,, pour point d'appui, elle fit dresser perpendiculairement une broche sur la partie du ,, cou opposée au carreau. (Ainsi c'étoit précisément sur le gosier.) Un homme fort, ,, monté sur une chaise, suspendit tout son corps sur la tête de la broche, & pesa ,, ainsi de toutes ses forces, comme pour percer le cou de part en part & ficher la ,, broche dans le carreau ... La chair ne fit que s'enfonçer & fléchir sous la pointe, ,, & il ne s'y fit pas la moindre déchirure.

,, Un autre jour elle posa la pointe d'une épée très pointue dans ce qu'on appelle la ,, fossette du cou au dessous de l'épiglotte, & étant appuyée le dos contre le mur, ,, elle cria de pousser l'épée: une personne vigoureuse la poussa au point que la lame ,, fléchit, sans cependant former un arc bien sensible. La pointe enfonça la peau d'en- ,, viron un pouce. Je fus curieux de mesurer la profondeur de l'enfoncement. Les ,, chairs du cou étoient tellement élevées autour de l'épée, que j'y cachai mon doigt ,, bien au delà de la première phalange. Elle reçut ce Secours à deux reprises. Cette ,, épée étoit une des plus pointues que j'aie encore vue. On essaya quelle pourroit ,, être sa force, contre un carton où je mets les Procès-verbaux que j'ai coutume de ,, faire en pareil cas. Le carton fut percé, ainsi qu'une grande partie des papiers qu'il ,, renfermoit.

,, Dans une autre Convulsion à laquelle j'étois présent, cette Sœur posa la poin- ,, te de l'épée sur la paupiére inférieure de son œil, & ensuite sur la paupiére supé- ,, rieure au dessus du globe, & elle la fit pousser ainsi. On la poussa assez fortement ,, pour que le globe sortît au dehors d'une maniére fort sensible. Cette Sœur dit ce ,, jour-là en présence de quelques personnes qui en avoient été témoins, que la veille ,, étant forcée de demander ce même Secours, elle avoit résisté ayant peur que son œil ,, n'en souffrît: qu'à l'instant elle avoit cessé d'en voir, & qu'il lui avoit été dit dans ,, sa Convulsion qu'elle n'en auroit l'usage qu'après l'avoir fait frapper avec la pointe ,, d'une épée: qu'en effet elle l'avoit fait frapper avec la pointe dans tout le tour du ,, globe mais par dessus les paupiéres, & que sur le champ l'œil avoit été rétabli.

,, Il me reste (ajoute-t-il) à rendre compte de ce que j'ai pû découvrir sur ce qui ,, se passe dans le corps des Convulsionnaires, quand ils reçoivent ces Secours. J'en ,, ai interrogé plusieurs.

La plûpart m'ont dit ,, qu'ils sentent une vive douleur dans la partie du corps sur ,, laquelle il faut pointer l'épée. C'est ce qui les avertit du nombre des épées qu'il ,, leur faut, & de l'endroit où il faut les placer. Ces douleurs sont semblables à cel- ,, les que leur feroit une épée qui perceroit à cet endroit même.

,, La douleur croît par dégrés. Ainsi il faut se hâter de pointer les épées quand les ,, Convulsionnaires les demandent. Si l'on différe trop, elle devient si vive que la ,, Convulsionnaire tombe ordinairement en syncope. L'unique moyen de l'en faire ,, sortir, est de pointer légérement l'épée. La Convulsionnaire récouvre aussi-tôt assez

,, de

„ de force pour placer elle-même les épées où elles doivent l'être.

„ On sent sous la pointe un mouvement dans les chairs, & comme un gonflement „ qui repousse l'épée à différentes reprises .. : sur-tout quand le Secours est prêt de „ finir, les épées sont fortement repoussées... Les Convulsionnaires disent *Assez*, sitôt „ que leurs douleurs sont entiérement cessées."

Ils sentent la pointe des épées, mais elles ne font dans les chairs qu'une impression bienfaisante.

Quelques autres „ m'ont dit (ajoute l'Avocat) qu'il leur semble qu'à l'instant leurs „ chairs deviennent du marbre ... qu'ils s'imaginent qu'alors rien ne pourroit les bles- „ ser, & qu'ils pourroient affronter toutes sortes de dangers.

Tant de Merveilles, conclud-il, devroient „ ranimer la foi la plus entiérement é- „ teinte.... Je n'en connois pas de plus propres à rendre sensible la présence de Dieu, „ son pouvoir & sa bonté; & de plus capables de nous instruire & de nous fortifier „ contre la crainte des maux. Qui peut douter après de telles Merveilles, que les „ maux ne sont maux qu'autant que Dieu veut qu'ils le soient: que tous les efforts des „ hommes seroient impuissans s'il vouloit qu'ils le fussent, & qu'ils n'ont d'effet „ qu'autant qu'il veut qu'ils en aient? Peut-on une *preuve* plus *sensible*, disoit M. Du- „ guet par rapport à un autre sujet, mais sa réflexion semble faite exprès pour celui- „ ci: Peut-on, disoit-il, une *preuve* plus *sensible de cette Vérité si consolante, que Dieu* „ *met comme il lui plait des bornes à la fureur la plus violente, que sa colére seule est à* „ *craindre, & qu'avec sa protection on est en sureté au milieu des épées & des flammes*?

M. Duguet (ou M. d'Asfeld) sur le 1. des Rois ch. 30.

„ Avant d'avoir vû tous ces Prodiges (ajoute encore cet Avocat) je m'imaginois „ qu'on ne pouvoit pas en voir de telles sans se confondre en la présence de Dieu, & „ que le cœur le plus dur ne pourroit pas y résister. Mais l'évenement m'a montré „ qu'on s'accoutume à tout, même aux Prodiges les plus incompréhensibles: & il ne „ faudroit pas d'autre Apologie de la Proposition du Pére Quesnel: *Quand Dieu n'a-* „ *mollit pas le cœur par l'onction intérieure de sa grace, les graces extérieures ne servent* „ *qu'à l'endurcir davantage.* Il est cependant vrai, que l'opération surprenante de l'é- „ pée est une de celles auxquelles Dieu a attaché le plus souvent ses graces. J'ai vû „ des personnes du monde, des jeunes gens même assez peu rangés, qui n'étoient venu „ voir les Convulsions que dans la pleine résolution de s'en moquer, rendre les armes „ à la vûe de ce Prodige, s'attacher aux Convulsions, & marcher dans la voie de la „ piété. Il ne leur est jamais venu dans la pensée que cette Merveille qui les attiroit „ à Dieu, pût venir du démon."

V. Prop. cond. par la Const.

Voici de quelle maniére s'en explique un de ces Miraculés qu'une grace aussi gratuite qu'efficace, a retiré des plus profondes ténebres pour en faire un enfant de lumiére.

C'avoit été un de ces génies extrêmement vifs qui trop complaisans pour eux-mêmes se livrent totalement, afin de pouvoir se satisfaire sans remords, aux faux raisonnemens de leur foible raison obscurcie par leurs passions, & qui abandonnés à eux-mêmes en viennent jusqu'à perdre la foi. Les Miracles & les Prodiges que Dieu fait aujourd'hui, ont rendu la vie à son ame: d'un Incrédule ils en ont fait un Deffenseur intrépide de toute Vérité.

„ Les sentimens de reconnoissance dont je dois (dit-il) être pénétré le reste de mes „ jours de la grande miséricorde qu'il a plû à Dieu d'exercer envers moi au Tombeau „ du saint Diacre M. de Pâris, dont j'ai rendu un Témoignage public en l'année „ 1734. m'engagent aujourd'hui d'en rendre un pareil au surnaturel des Secours violens „ qu'on administre à la plus grande partie des Convulsionnaires, & principalement à „ celui de l'épée que j'ai vû donner plusieurs fois à la Sœur Dina & à la Sœur Ma- „ delaine, & que je regarde comme l'argument le plus décisif & le plus convainquant „ pour renverser l'incrédulité des Athées de nos jours par le surnaturel Divin qui y est

Certificat d'un Incrédule, devenu enfant de lumiére.

„ de la derniére évidence. En foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat, à Paris le „ 27. Septembre 1745. Signé, . . . "

Ce Certificat eſt un de ceux qui atteſtent la vérité des Secours prodigieux rapportés dans celui de l'Officier de chez le Roi.

Dans un autre de ces Certificats qui lui a été donné par un ancien Avocat au Parlement, on y trouve encore une humble confeſſion de la part de cet Avocat, que c'eſt à l'œuvre des Secours qu'il doit la lumiére dont Dieu a daigné l'éclairer.

Certificat d'un ancien Avocat.

„ Il eſt bien juſte (dit-il) que devant la connoiſſance de mon Dieu à l'œuvre admi- „ rable qu'il opére parmi nous, je publie ſur les toîts les Merveilles que j'ai vues s'o- „ pérer dans cette œuvre.

„ J'atteſte donc & je certifie que j'ai été témoin de la plus grande partie des Se- „ cours énoncés dans la Relation du 8. Juin 1745. faite par M... ancien Officier de „ chez le Roi, que j'en ai adminiſtré moi-même de pareils aux Sœurs Dina, Made- „ laine, Félicité, &c.

„ J'adopte de tout mon cœur (ajoute-t-il) les Réflexions faites dans cette Relation „ & ſur les Convulſions & ſur les Secours. Je ſuis très perſuadé avec ſon Auteur, „ que Dieu eſt préſent à l'un & à l'autre, & que ceux & celles qui en ſont les objets „ ſont ſous ſa main. J'atteſte que la bienſéance Chrétienne n'a jamais été bleſſée ni dans „ les Convulſions que j'ai vues ni dans les Secours que j'ai donnés ou vûs donner: „ qu'ils l'ont été avec toutes les précautions que la prudence exige; & que la plûpart „ des Spectateurs qui n'étoient point occupés aux Secours, récitoient avec édification „ des Pſeaumes, & autres Priéres, pendant qu'on les adminiſtroit.

Certificat de l'Officier.

L'Officier de chez le Roi avoit également certifié à la fin de ſa Relation, qu'*ayant beaucoup ſuivi l'œuvre des Convulſions & des Secours*, il n'a *jamais rien vû de contraire à la pureté la plus ſcrupuleuſe*, qu'il n'a *rendu aucun Secours qu'avec précaution du côté de la bienſéance & de la prudence Chrétienne*, & qu'il a *toujours vû pratiquer les mêmes réſerves & ménagemens par les autres.*

XXVII. Nouveaux Prodiges.

Mais pour mettre le Lecteur au fait de tout ce qui arrive aujourd'hui de plus Merveilleux, il faut encore que je lui rende compte de pluſieurs Prodiges nouveaux, qui ſemblent en quelque ſorte contraires à quelques-unes des principales circonſtances qui avoient preſque toujours accompagné les Prodiges ſi variés des grands Secours depuis 1731. juſqu'au commencement de l'année 1745.

Pendant ces treize premiéres années on avoit toujours vû que les Secours les plus terribles ne produiſent jamais que des effets bienfaiſans de toutes façons, mais on m'a mandé qu'en l'année 1745. il eſt arrivé trois ou quatre fois que des Convulſionnaires qui manquoient de foi & de confiance, en ont été punis par leurs Secours d'une maniére qui a été d'abord bien effrayante, mais qui enſuite n'a ſervi qu'à raſſurer de plus en plus les Secouriſtes, cette punition momentanée ayant été bien-tôt terminée par un Miracle.

Voici celui de ces nouveaux faits qui a le plus effrayé, parce qu'on n'avoit encore rien vû de pareil.

Une Convulſionnaire à qui il étoit ordonné intérieurement de ſe faire donner le Secours d'une épée triangulaire au côté gauche au deſſus de la ceinture, ayant réſiſté pendant quelque tems à le faire, y fut enfin contrainte par de très violentes douleurs à l'endroit où il falloit qu'on enfonçât la pointe de l'épée. Ce fut une autre Convulſionnaire qui lui donna ce Secours, & qui avoit elle-même connoiſſance par un inſtinct de ſa Convulſion que c'étoit la volonté de Dieu. Pendant un demi-quart d'heure l'épée ne fit qu'enfoncer dans la chair, ſuivant qu'il eſt ordinaire. Mais la Convulſionnaire ayant après ce tems manqué de foi, & s'étant écriée : *Ah! vous m'allez tuer* : dès qu'elle eut prononcée cette parole, l'épée perça la chair, & y fit un trou de la pro-

profondeur de deux pouces. Cependant il fut en même tems révélé à la Convulsionnaire par l'instinct de sa Convulsion, que cette plaie n'auroit aucune suite fâcheuse, & qu'elle en seroit guérie dès que la confiance auroit repris dans son cœur la place de la crainte, en se faisant donner de violens coups de bûche sur cette plaie. En effet elle ne s'est servi que de cet étonnant remède, & elle a été en très peu de tems parfaitement guérie.

C'est ainsi qu'en ce Siècle de Prodiges, la foi & la confiance obtiennent tout de la miséricorde Divine : & qu'au contraire l'incrédulité & la défiance n'attirent que l'indignation du Très-haut.

Mais il traite bien différemment les Instrumens imparfaits dont il se sert, & les enfans de la terre qui critiquent ou méprisent ses œuvres.

Il punit les premiers pendant un moment en Pére miséricordieux, & il laisse les autres s'égarer dans leurs ténébres, & s'endurcir d'autant plus qu'il fait un plus grand nombre de Merveilles.

A l'égard des Convulsionnaires qui ont en lui une confiance immobile, il est inconcevable avec quelle magnificence il fait aujourd'hui sur eux & par eux les plus étonnans Prodiges.

Des personnes très dignes de foi m'ont écrit, qu'il y a actuellement plusieurs Convulsionnaires que Dieu rend invulnérables dès qu'ils le souhaitent, en sorte qu'ils sont toujours en état de recevoir les plus effrayans Secours sitôt qu'ils le veulent.

Entre autres faits l'Avocat dont j'ai rapporté au long le Témoignage, me marque dans son Certificat: ,, qu'il a vû le Frére Bleu (se donner sur le champ) cette sorte ,, d'invulnérabilité à la priére d'un Etranger qui lui dit qu'il voudroit lui voir donner le Secours de l'épée. Le Frére Bleu (après avoir prié Dieu pendant un moment) ,, en demanda aussi-tôt une, s'étendit à terre sur le dos, déboutonna sa veste, & posa ,, la pointe de cette épée par-dessus sa chemise sur sa poitrine à l'endroit qui y répond ,, au cœur. Une personne forte pesoit de toutes ses forces sur le pommeau, pendant que ,, d'autres empêchoient la lame de fléchir. Cependant tout le poids de la personne qui pesoit sur le pommeau n'étant pas suffisant (au gré du Frére Bleu) il fallut que d'autres appuyassent. (Mais quelque fort qu'on poussa, l'épée ne put) percer les chairs ,, & ne fit à) la peau qu'une impression légére, comme le seroit celle d'une tête d'épingle qu'on auroit fortement appuyée."

Certificat de l'Avocat.

L'Avocat ajoute que cet étonnant privilége *n'est pas particulier au Frére Bleu*, & qu'aujourd'hui ce *Phénomene incroyable est assez commun.*

Il y a aussi depuis quelque tems des Convulsionnaires qui reçoivent les plus violens Secours, quoiqu'ils paroissent hors de Convulsion.

Par exemple, un de mes plus chers Amis m'a mandé qu'il voit souvent une Convulsionnaire qui dans ses Convulsions s'impose des neuvaines de pénitence & de priéres, & qui déclare en même tems que pendant ces neuvaines il faudra lui donner tels & tels Secours violens quoiqu'elle ne soit point en Convulsion, ou, pour mieux dire, qu'elle ne croie pas y être: car il est sûr que son corps est en ce tems dans un état Miraculeux.

Le plus souvent ce sont *des coups d'une pierre de cinquante livres dont elle se fait frapper sur la poitrine* de toute la force possible par tous ceux qui en veulent faire l'expérience. Elle *en reçoit autant de coups qu'on veut.* Car pendant tout le cours de la neuvaine, Dieu la rend continuellement invulnérable aux coups qu'elle a déclaré qu'elle recevroit. *Je lui ai*, ajoute-t-il, *donné moi-même nombre de fois des coups de cette grosse pierre*, quoiqu'alors elle ne parût point en Convulsion.

Il y a aussi des Convulsionnaires qui donnent de violens Secours à d'autres Convulsionnaires qui ne paroissent point en Convulsion, & qui quelquefois ne reçoivent ces Secours qu'en tremblant & contre leur gré.

 Par

Par exemple, la Sœur Madelaine eſt fort dans l'uſage d'en donner de cette façon.

Elle connoît par l'inſtinct de ſa Convulſion qu'il a été ordonné à tels & tels Convulſionnaires de demander certains Secours très effrayans & que la peur les a empêché de le déclarer. Elle le leur reproche dès qu'elle les voit: & quoiqu'ils ne ſemblent point être alors en Convulſion, ou elle leur donne elle-même ces Secours quelquefois malgré qu'ils en aient, à coups d'épées, à coups de bûches, à coups de pierre; ou elle les leur fait donner par quelques-uns des Spectateurs à qui elle dit avec un ton d'aſſûrance ſi poſitif & ſi perſuaſif que c'eſt la volonté de Dieu & qu'il n'en arrivera point de mal, qu'elle les engage à le faire. Elle ne s'y eſt jamais mépriſe, & toujours ces Secours, quelque violens qu'ils aient été, n'ont fait que du bien aux Convulſionnaires qui les ont reçus. Auſſi la plûpart de ces Convulſionnaires, quoiqu'ils euſſent reçu ces Secours avec crainte, ont-ils eû enſuite l'humilité d'avouer qu'il leur avoit été intérieurement preſcrit de les recevoir, & que c'étoit faute de courage & de confiance qu'ils n'avoient pû s'y réſoudre.

Il y a même des Convulſionnaires qui donnent des coups d'épée à des perſonnes qui n'ont jamais eû de Convulſion: & comme c'eſt Dieu qui le leur fait faire, il rend ces perſonnes invulnérables à leurs coups, quoiqu'elles ne les reçoivent que malgré elles.

C'eſt ce qui eſt arrivé entre autres gens de marque à un Officier de diſtinction qui vers le commencement de 1745. vint voir M. Arouet chez qui il y avoit alors beaucoup de monde & quatre Convulſionnaires en Convulſion.

Cet Officier ayant paru incrédule au Prodige de l'invulnérabilité des Convulſionnaires, Dieu voulut le convaincre par ſa propre expérience que ce Prodige étoit très réel. Tout à coup ces quatre Convulſionnaires qui avoient chacune une épée à la main, vinrent les pouſſer de tous les côtés ſur cet Officier, qui en fut ſi effrayé qu'il en demeura comme immobile. Il ſentoit à ſa peau les pointes de tous les coups qu'elles lui portoient. Mais quoique ces quatre Convulſionnaires les pouſſaſſent de toutes leurs forces, il n'en reçut aucune bleſſure, & ne put s'empêcher d'admirer un tel Prodige, quoiqu'il parût fort peu content d'avoir été malgré lui le ſujet ſur lequel il s'étoit opéré.

On trouve un fait preſque ſemblable dans le Certificat du digne Prêtre, dont j'ai parlé ci-deſſus.

Il y déclare que dans le tems que Madelaine & Félicité faiſoient enſemble leur combat, *un des Aſſiſtans ayant ri, la Sœur Madelaine lui dit: ſi tu te voyois dans l'état ou tu es, tu tremblerois:* & auſſi-tôt cette *Sœur & Félicité* vinrent *le pointer* avec *les* quatre *épées* qu'elles tenoient à leurs mains. *Il parut fort étonné & craindre beaucoup:* mais il en fut quitte pour la peur. Le Prêtre ajoute que *Madelaine* lui *pouſſa à* lui-même *aſſez ferme* un coup *d'épée dans le bras vers l'épaule*, ce qui ne lui fit *aucun mal*, & *qu'elle en fit* encore *autant à un autre des Aſſiſtans* qui crut ſentir que l'épée *commençoit à entrer* dans ſa chair, mais néanmoins on ne lui trouva aucune bleſſure.

L'Officier de chez le Roi m'a écrit, qu'en ſa préſence *Madelaine & Félicité pouſſérent vivement leurs épées ſur M. P. D. L. qui ne fit point de réſiſtance*, & qui n'en reçut aucun mal.

XXVIII. Guériſon ſubite & Miraculeuſe à grands coups d'epées, &c: Mais voici un fait bien plus frappant & plus mémorable. Voici une guériſon ſubite & évidemment Miraculeuſe opérée à grands coups d'épées, ſur une perſonne qui venoit de ſe bleſſer conſidérablement à la tête.

Celui en faveur de qui Dieu a fait ce Miracle, en a été ſi reconnoiſſant qu'il l'a publié de tous côtés ſans ſe mettre en peine d'encourir par cette généreuſe démarche la diſgrace des Puiſſances de ce ſiécle incrédule: & il m'en a même envoyé ſon Certificat pour le faire paroître au grand jour. Mais quoiqu'il ne craigne point de ſouffrir pour rendre gloire à Dieu & témoignage à ſes œuvres, je crois néanmoins devoir cacher ſon nom pour ne pas l'expoſer à une perſécution qui, dans les circonſtances où il ſe trouve,

ve, seroit apparemment très violente. Au surplus voici en entier la copie de son Certificat.

„ Je soussigné ancien Chef des travaux des Armées du Roi, certifie que le jour de „ la Fête-Dieu 1744. après midi, étant dans un appartement de la Chambre des Comp- „ tes, je suis tombé par derriére sur la tête avec une si grande force, que je sentis „ trembler sous moi le plancher de cet appartement, quoiqu'il soit très solide. Je dé- „ meurai un quart d'heure & plus dans cette posture, soufflant comme un bœuf, & „ n'ayant pas la force de me relever, tout mon corps étant devenu roide comme une „ barre de fer. (Ce qui est une preuve manifeste que les racines des nerfs avoient été „ considérablement endommagées dans le cerveau.) Au bout de ce tems, ajoute-t-il, „ quelqu'un vint me relever, & me mit dans un fauteuil : mais j'étois si étourdi „ qu'à peine savois-je où j'étois, & je ne doutai point que ma tête ne fût toute fra- „ cassée. Mais Dieu eut pitié de moi, & une demie-heure après me guérit subitement „ de cette blessure d'une maniére d'autant plus évidemment Miraculeuse, qu'elle est „ plus singuliére & plus étonnante. Les Sœurs Félicité, Madelaine, Taïs & Fan- „ chon le Moine qui étoient alors chez M. Arouet, ayant vû mon accident, vinrent „ sur moi ayant chacune une épée à la main, & me les pointérent pendant près d'une „ demie-heure contre les côtes & les mammelles avec tant de force, que leurs épées „ plioient sur mon corps. Je les en grondois, n'ayant pas alors assez de présence d'es- „ prit pour reconnoître que c'étoit Dieu qui les faisoit agir ainsi ; & je les en aurois „ empêché si je l'avois pû, mais je n'avois pas la force de me remuer. Cependant „ non seulement les pointes de leurs épées ne me firent aucun mal, mais dès qu'elles „ eurent cessé de me pointer, je me trouvai si parfaitement guéri de la blessure que „ j'avois à la tête, que depuis ce moment je n'y ai plus ressenti aucun mal, & je me „ suis tout à coup trouvé d'une santé parfaite. Ainsi je crois très fermement qu'en „ même tems que Dieu à rendu mon corps impénétrable & invulnérable à ces coups „ d'épées, il a pareillement rétabli tout ce qu'il y avoit de brisé dans ma tête. En „ foi de quoi j'ai signé le présent Certificat, dont j'espére avoir le courage de sou- „ tenir la vérité devant telles personnes que ce puisse, pourvû que Dieu par sa mi- „ séricorde me conserve dans le sentiment de tout sacrifier pour lui plaire, qu'il met „ presentement dans mon cœur. Fait à Paris le 8. Septembre 1745. Signé. . . .

Peut-il y avoir une preuve plus sensible & plus forte que c'est l'Auteur de tout bien qui inspire aux Convulsionnaires de recevoir & de se donner à eux-mêmes & à d'autres personnes des Secours si surprenans?

Tous ces nouveaux Phénomenes si étonnans, si singuliers, si merveilleux, sont une démonstration palpable que les grands Secours ont dans les conseils de Dieu, aussi-bien que l'œuvre entiére des Convulsions, une destination bien plus etendue & encore plus intéressante que le simple soulagement, ou même la guérison Miraculeuse des Convulsionnaires à qui on les administre.

Je vais prouver dans un moment, que ces Secours conjointement avec les Prodiges & les Miracles dont ils sont illustrés, sont des Simboles qui font pénétrer des instructions très importantes dans les esprits & dans les cœurs, en peignant de la maniére la plus vive l'état actuel de l'Eglise, & ce qui doit bientôt lui arriver selon les Prédictions des Prophétes.

Mais avant d'entrer dans cette importante discussion, je crois devoir faire la remarque, que la XII. Régle du grand Colbert ne peut avoir aucune application par rapport à ces nouveaux Phénomenes.

Ils n'avoient point paru de son tems. Quelque éclairé qu'il fût, il n'a pû les prévoir : & s'il les avoit prévus, il étoit certainement trop judicieux & trop plein d'un religieux respect pour toutes les œuvres de Dieu, pour prétendre renfermer dans les

bornes étroites de sa régle tous les desseins du Très-haut, & pour vouloir qu'elle servît d'obstacle aux ordres qu'il lui plairoit de nous donner par la suite.

Ainsi on ne doit donc l'appliquer qu'aux cas semblables à ceux pour lesquels elle a été faite: c'est à dire, par rapport aux Secours tels que ceux qu'on a donnés pendant les premiéres années, lors desquelles Dieu rendoit toujours les Convulsionnaires invulnérables à ceux qu'il leur inspiroit de demander, en sorte que ces Secours leur étoient bienfaisans de toutes façons, sans leur causer jamais aucune douleur. C'est seulement dans ces sortes de circonstances qu'il en faut faire usage, & il seroit injuste de l'étendre à d'autres cas que ce Prélat n'a pû deviner, & où la volonté de Dieu se manifeste tout aussi clairement, quoique par des voies différentes.

XXIX. Les Miracles & les Prodiges qui sortent du sein des grands Secours, sont des Simboles qui font pénetrer des instructions très importantes dans les esprits & dans les cœurs.

Certificat de l'Officier.

Mais pour convaincre pleinement tout esprit raisonnable de la justesse de cette observation, hâtons-nous de mettre sous ses yeux les Tableaux prophétiques que Dieu nous présente lui-même par ces Secours si extraordinaires; & il ne pourra plus douter que ces étonnans Secours & les Prodiges admirables qui en sont le couronnement, ne soient une œuvre de sa droite.

Toutes ces Merveilles sont „ des Simboles qui ont leur signification, dit dans son „ Certificat l'ancien Officier de chez le Roi: Dieu nous instruit par là de choses très „ intéressantes. Rendons nous donc attentifs aux différens sons de sa voix.

„ S'il est permis (ajoute-t-il) de sonder quelles peuvent être les diverses vûes du Sei- „ gneur dans des Prodiges si diversement & si merveilleusement multipliés, ne peut- „ on point dire qu'il veut nous faire admirer sa Toute-puissance & son infinie Bonté „ envers ceux auxquels il donne de mettre en lui toute leur confiance, de n'aimer que „ lui, de ne chercher que lui, de n'avoir d'autre but que de lui plaire: & en même „ tems nous donner des gages de la protection qu'il accordera à ceux qui s'exposeront „ à tout plutôt que d'abandonner sa Vérité, ses Miracles, ses œuvres, ses mer- „ veilles? Tout ce qu'il opére sur les Convulsionnaires par des millions de Prodiges „ de toute espèce, depuis treize ans que les Secours ont commencé sur le Tombeau „ du saint Pénitent, nous peint, me semble, les secours par lesquels il soutenoit les „ Martyrs au milieu des plus cruels tourmens, & de quelle sorte il sera la force, le „ soutien, la consolation de ceux qui par sa grace le confesseront sans crainte, lors- „ que les jours de la persécution sanglante & le moment de mourir pour sa Cause se- „ ront venus. . . .

„ Le Phénomene des Secours violens me paroît visiblement un double signe que „ Jésus-Christ donne à son Eglise: signe de miséricorde pour la totalité des Juifs dont „ la Rédemption approche, pour le reste des Nations que le Seigneur convertira par „ leur ministére, & pour un très petit nombre de Catholiques qu'il conservera dans la „ fidélité par une grace spéciale: signe de justice, de colére, de malédiction & de „ jugement, pour la multitude innombrable de la Gentilité qui sera abandonnée à sa „ prévarication.

„ Ce double signe présente à ceux que la Bonté Eternelle y rend attentifs, quantité „ de Simboles tout à fait intéressans, qui portent la lumiére dans le fond de l'ame, & „ qui gravent dans le cœur de ceux auxquels il est donné de les entendre, de très gran- „ des & importantes vérités dont ils se nourrissent.

„ Ne peut-on pas dire par exemple, par rapport au signe de miséricorde que les „ Secours violens qui soulagent, qui guérissent, qui comblent de joie les Convulsionnaires, „ au lieu de leur nuire, de les blesser, de les tuer; sont un emblême sensible „ des secours Divins par lesquels Jesus-Christ soutient, anime, vivifie, fortifie son „ Eglise dans ses vrais Enfans au milieu des coups les plus cruels qu'on ne cesse de lui porter „ sur-tout depuis 1713. coups si violens qu'ils auroient dû la faire mourir, si son Epoux „ céleste, en vertu de ses promesses infaillibles, ne lui avoit assuré une vie que la ma- „ lice

„ lice des hommes, ni la rage de Satan, ne pourront jamais lui ôter?

„ Ne figurent-ils pas à l'égard des plus chers Enfans de l'Epoux & de l'Epouse, le „ secours de la grace intérieure qui les rend victorieux de toutes sortes de maux, per- „ tes, bannissemens, exils, prisons, ignominies, humiliations de toute espéce, & tant „ d'autres persécutions qu'on leur fait souffrir à dessein de les abbattre?

En effet n'est-il pas visible que l'invulnérabilité que Dieu forme dans le corps des Convulsionnaires, est un Tableau vivant de celle qu'il opére par sa grace dans l'ame des fidéles disciples de la Croix, qui demeurent vainqueurs de toutes les épreuves par lesquelles il permet qu'ils passent pour sa gloire & leur sanctification? Les Péres ne nous ont-ils pas appris que la Toute-puissance de Dieu sur les corps est une image qu'il nous donne de la Toute-puissance de sa grace dans les ames?

Il me semble que quand même nous n'aurions uniquement que le Simbole du Secours des épées, c'en seroit assez pour représenter les signes de la miséricorde & de la justice que Dieu est prêt d'exercer sur la Terre.

D'un côté S. Paul ne nous dit-il pas, que *la parole de Dieu est une épée spirituelle?* Ephes. VI. 17.

Pourquoi les épées qui en perçant les habits des Convulsionnaires guérissent tous leurs maux, ne seroient-elles pas la figure de cette parole perçante & sanctifiante qui déchirera le voile qui couvre le cœur des Juifs, dès que le moment où Jésus-Christ doit l'ôter sera venu? Moment précieux où ils recevront des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, un esprit pour concevoir, un cœur nouveau pour n'aimer plus que ce qui est vraiment aimable? Pourquoi les effets salutaires que la vûe du Secours des épées a formés dans l'ame de quantité de Spectateurs, dont quelques-uns n'avoient point été jusqu'alors instruits de la Vérité, ne seroient-ils pas un emblême de ceux qui seront produits par l'épée de la parole Divine dans le cœur d'une multitude de Nations qui ne connoissent point le vrai Dieu & qui ouvriront leurs yeux à la lumiére, dès que cette parole vivifiante leur sera portée par les Juifs: peuple choisi de toute éternité pour l'annoncer dans toutes les parties du Monde avec un zèle dévorant?

D'un autre côté l'épée ne représente-t-elle pas clairement par elle-même le glaive de la colére du Seigneur, de qui il est dit: qu'il sortira de sa bouche une épée à deux tranchans pour en frapper la Gentilité: *Ut percutiat gentes.* Apoc. XIX. 15.

Hélas! La figure de cette épée si redoutable ne nous annonce-t-elle pas qu'il va bientôt retrancher & séparer des Enfans du Pére céleste, l'ingrate, l'incrédule, l'orgueilleuse Gentilité, dès que son apostasie sera complette: ainsi qu'il a fait autrefois la plus grande partie des Juifs à cause de leur incrédulité, *propter incredulitatem*, dit S. Paul? Rom. XI. 30. &c.

„ Sa colére s'allumera bientôt (dit le Roi Prophéte:) heureux alors ceux qui au- „ ront mis leur confiance en lui." Ps. II. 13.

Il est ajouté dans l'Apocalypse:

Quiconque aura vaincu & aura persévéré jusqu'à la fin dans mes œuvres, je lui donnerai puissance sur les nations . . . & elles seront brisées comme des vases d'argile. Apoc. II. 26. & 27.

„ Un Chrétien qui n'espére & ne craint rien du monde (dit sur ces versets le Pére „ Quesnel) est invincible. Le siècle avec toute sa puissance n'est qu'un vase d'argile „ devant celui que l'esprit de Dieu anime (& qui) travaille à ses œuvres avec persé- „ vérance & sans respect humain." Refl. mor. ibid.

Les Convulsionnaires nous présentent encore plusieurs autres vûes sur le Simbole de ces épées.

„ Ils nous reprochent (dit l'Avocat au Parlement dans son Certificat) que nos „ cœurs sont aussi insensibles aux avertissemens du Seigneur, que leurs corps le sont „ à la pointe de ces épées: que pour expier notre endurcissement, la justice du Sei- Certificat de l'Avocat.

„ gneur

„ gneur nous fera passer par l'épée, mais que par sa miséricorde l'épée qui devroit „ nous tuer, ne servira qu'à nous guérir, & que nous trouverons le soulagement & la „ vie, ou sans sa Bonté nous n'aurions trouvé que la mort."

Mais combien d'autres Secours ne présentent-ils pas des Simboles qui sont encore plus palpables & plus à la portée de tout le monde ? En général lorsqu'on voit que des coups qui semblent devoir donner la mort, sont pour les Convulsionnaire une source de vie, faut-il avoir une pénétration extraordinaire pour y reconnoître, que Dieu nous figure par cette admirable représentation que les coups qui paroîtront devoir écraser la Vérité & tous ses disciples, seront les moyens de sa victoire ?

Il est évident que Dieu ne fait pas sans de grandes vûes cette multitude de Prodiges qu'il répéte presque tous les jours en cent façons différentes depuis plus de 14. ans: & par conséquent il est certain que nous avons grand intérêt de découvrir ce que ces Prodiges signifient. Mais graces à la Miséricorde Divine il y a souvent dans ces Simboles un rapport si clair entre la figure & la chose figurée, que tout esprit attentif, dégagé de passions & plein de foi, n'a nulle peine à le saisir. Or quel profit n'en retire-t-il point ?

Peut-on imaginer rien de plus propre que ces Prodiges à donner une confiance pleine & entiére en la Providence Divine ? Comment pouvons-nous craindre nos ennemis, quand nous voyons sous nos yeux avec quelle facilité Dieu peut rendre leurs coups inutiles ? Ne devons-nous pas en conclurre, qu'il ne permettra point que leurs coups nous fassent souffrir, à moins que cela ne contribue à sa gloire & à notre salut ? Comment même ne les pas désirer, lorsque Dieu fait tant de Merveilles pour nous donner des preuves sensibles qu'ils seront pour nous la source du vrai bonheur, & la voie par où il nous conduira lui-même à la Terre Promise ?

Aussi telle est l'impression que ces Prodiges ont fait dans l'ame de plusieurs Convulsionnaires à grands Secours. Non seulement on les voit conduits par une foi inébranlable & une confiance intrépide, à souhaiter avec avidité & recevoir avec joie les Secours les plus capables de leur causer la mort: mais en même tems on les entend addresser à Dieu les priéres les plus courageuses, & répéter souvent ce verset Prophétique, qu'il semble que le S. Esprit ait dicté exprès pour eux: „ Faites sur moi un Prodige „ bienfaisant, afin que ceux qui me haïssent soient confondus lorsqu'ils verront que

Ps. LXXXV. 17. „ vous m'avez secouru & rempli de consolation". *Fac mecum signum in bonum, ut videant qui oderunt me & confundantur: quoniam tu Domine adjuvisti me & consolatus es me.*

„ Quelle gloire (s'est écrié un de ces Convulsionnaires) d'être foulé aux pieds com- „ me un Simbole de la Vérité! Frappez, frappez, mon Dieu, & soyez à jamais bé- „ ni de nous faire ainsi trouver notre bonheur dans la représentation & la prédiction „ des souffrances. Soyez béni de ce que les étonnantes Merveilles que vous faites dans „ nos corps, bien loin d'être pour nous une occasion de vanité, sont une source d'hu- „ miliations de toute espèce. Non seulement les ennemis de l'Appel nous poursuivent „ à toute outrance, & nous regardent comme des agneaux destinés à la boucherie: „ mais parmi les anciens Deffenseurs de la Vérité, la plûpart des grands hommes, des „ savans, des beaux esprits nous condamnent, nous deshonorent, nous proscrivent, & „ se vantent d'être les soutiens des Régles. Cependant qu'y a-t-il de plus contraire „ aux Régles, que de s'opposer à votre volonté ? Quel plus grand désordre, que de „ vouloir anéantir vos œuvres ? Quelle ignorance plus profonde, que de confondre „ votre ouvrage avec les noirs prestiges de l'Enfer ?

„ Mais, Seigneur, ne vous contentez pas de faire frapper nos corps: frappez en „ même tems nos cœurs & nos ames: rendez-les invulnérables à tous les traits de l'en- „ nemi: & que les grands Prodiges que vous ne cessez de faire en notre faveur,

„ aug-

„ augmentent notre foi & notre confiance en votre secours, nous arment de force &
„ de courage pour souffrir avec joie les plus cruelles persécutions.

„ Chantons, chantons, sous la main qui nous frappe, chantons son triomphe & sa gloire.

„ Brillant Soleil, que Dieu fait paroître au travers de la nuit obscure où erre la Gentilité, s'il a permis que votre aurore fût obscurcie par des nuages, ils ne vous déroberont pas encore long-tems votre éclat. Vous allez bientôt répandre une vive lumiére dans les esprits & un feu céleste dans les cœurs. La Terre va bientôt être couverte de nouveaux holocaustes qui seront consumés pour la gloire du Très-haut. Quelle couronne vous nous préparez ! Si elle effraie la chair, de quelle espérance ne remplit-elle pas nos ames ? La fumée de ces holocaustes s'élevera jusques dans les Cieux, & en fera descendre une pluie de bénédictions & de graces.

„ La Vérité ne sera jamais plus proche de son triomphe, que lorsqu'elle paroîtra toute prête à être écrasée sous les coups de ses Adversaires. Après que les enfans des hommes l'auront long-tems insultée, méprisée, calomniée; après qu'ils l'auront traitée comme l'erreur, le fanatisme & la folie; lorsqu'ils emploieront enfin la mort pour la chasser de dessus la Terre, ce sera alors que le Très-haut ne différera plus à la venger de ces injures & à lui donner la victoire la plus éclattante.

„ Malheur à ceux qui auront voulu triompher de la Vérité ! Trop heureux ceux qui seront immolés pour elle !

Des Prodiges qui inspirent une intrépidité si sainte, peuvent-ils être l'œuvre du démon ?

Mais ces Prodiges ne sont pas seulement salutaires aux Convulsionnaires sur qui ils sont opérés, ils font aussi pénétrer dans le cœur de ceux qui les regardent avec foi des sentimens qui ne peuvent être qu'une effusion de la grace efficace qui découle du sein de ces Prodiges.

En même tems que les Spectateurs fidéles sont effrayés de la peinture vivante des cruels tourmens qu'on fera souffrir aux plus chers enfans de l'Eglise, ils voient dans la joie avec laquelle les Instrumens de cette œuvre reçoivent ces terribles Secours, un gage de la victoire qu'ils remporteront eux-mêmes sur les Puissances du monde & de l'Enfer. Leur espérance s'accroît, leur confiance se fortifie, leur courage s'affermit.

„ Qu'on réflechisse sans prévention sur le Prodige des Secours, *dit l'Auteur de la Réclamation*, & qu'on nous dise si de tous les Simboles ce n'est pas le plus frappant & le plus expressif pour peindre aux yeux & rendre comme palpables ces deux Vérités: la premiére, qu'il faut s'attendre & se préparer à toutes sortes d'épreuves: la seconde, que ce sera sous les plus terribles coups que l'Eglise se guérira, se fortifiera & recevra sa premiére splendeur. Quoi de plus propre à marquer ces grandes vûes, que des opérations qui devroient blesser & qui soulagent; que des coups assommans qui font evanouïr de violentes douleurs, que des membres qui se redressent à force de les frapper ?

Reclam. part 2. pag. 12.

XXX. Dans le Prodige des Secours violens, Dieu se joue des loix de la nature les renverse en Souverain Maître.

D'ailleurs comment ne pas reconnoître la main du Tout-puissant dans un Prodige où il semble se jouer de toutes les loix de la nature, & où il décide en arbitre suprême de la vie & de la mort ? Quel autre que lui peut faire perdre aux élemens les qualités qui composent essentiellement leur être ? Quel autre peut bouleverser les loix permanentes qui depuis la Création du Monde réglent d'une maniére toujours uniforme les effets du mouvement & les impressions du choc de la matiére ? Quel autre peut créer dans des corps vivans des qualités totalement opposées à leur nature, & joindre ainsi ensemble ce qui paroît absolument incompatible ? Nous voyons le feu perdre toute sa force, dès que les Convulsionnaires à grands Secours en approchent leur visage: nous le voyons prendre une nature directement contraire à la sienne, & les refraîchir au lieu de les brûler: nous voyons les flammes respecter jusqu'à leurs cheveux : nous voyons des coups capables d'écraser les corps les plus solides, ne pouvoir briser les parties les

plus déliées, les plus délicates du corps des Convulsionnaires, en même tems que ces coups ébranlent toute une chambre: nous voyons par conséquent ces parties si fines & si molles acquérir tout à coup une force supérieure à la violence du choc par laquelle elles sont frappées: nous voyons des broches, des épées, des couteaux & des pilons de fer pointus ne pouvoir pénétrer la peau la plus tendre quelque fortement qu'on les pousse!

A tous ces effets d'une Puissance sans bornes qui se joue de toutes les loix qui régissent l'Univers, qui osera méconnoître le doigt de Dieu? Qui sera assez téméraire pour attribuer un tel pouvoir à son malheureux ennemi?

,, Jettez-vous à corps perdu dans le fleuve des bontés de mon Dieu, dans le torrent ,, immense & vraiment rapide de ses desseins (disoit un autre Convulsionnaire.)

,, Les créatures sont toutes & son ouvrage & son jouet . . .

,, Tout ce qui se passe (aujourd'hui sous nos yeux) n'est que le jeu de l'Enfant ,, (Divin) qui pour confondre la sagesse des superbes & se rire à leurs depens, bou-,, leverse (les loix de) l'Univers . . .

,, Quel crédit sa Vérité a-t-elle sur la Terre? Quel honneur rend-on à ses œuvres? . . ,, Quelle force sa parole a-t-elle sur nos cœurs?

,, Tous se jouent de Jésus, comme on le fait d'un enfant qu'on méprise. Les Grands ,, se jouent de sa Vérité: les faux Docteurs se jouent de sa Morale: l'impie se joue ,, de sa Parole: les mocqueurs se jouent de ses Miracles: le monde se joue de sa Cau-,, se: les Prêtres sacriléges & le Peuple profâne se jouent de ses Mystéres: les Pasteurs ,, se jouent de son Autorité & de son Nom: les Puissances se jouent de ses Saints: ,, les uns & les autres se jouent tous ensemble de ses Promesses & de ses Menaces; & ,, l'Adorable Enfant se joue à son tour de tous ceux qui l'insultent.

,, Il se joue des élemens & des créatures insensibles. Le feu, l'eau, le fer & les ,, pierres perdent en ses mains leurs qualités. Il se joue des conseils, des entreprises & ,, des résolutions des hommes: il se joue de leur raison, de leur sagesse & de leurs Dé-,, cisions . . . (Mais) Jesus en se jouant de la sorte veut nous apprendre . . . l'art ,, de nous jouer par la vivacité de notre foi, de la violence, de l'injustice & de la ,, méchanceté des hommes, l'art de nous jouer de leurs mauvais traitemens, de leurs ,, prisons, de leurs supplices & de la mort-même."

Le Deffenseur des Antisecouristes a lui-même rapporté un beau passage de Théodoret, qui paroît fait tout exprès pour expliquer le Prodige des Secours violens.

Théodoret, dans l'Essai de Tradition, &c. p. 65.

,, Dieu qui est le Maître de l'Univers, *dit Théodoret*, voyant que les paroles ne fai-,, soient aucune impression sur les hommes, à cause qu'ils étoient assoupis par une lé-,, thargie invétérée, s'est servi de Simboles pour figurer les choses futures, & il a ,, employé des Signes dont la NOUVEAUTE' fût capable d'attirer l'attention de ceux ,, que leurs péchés avoient endurcis."

XXXI. La nouveauté & le surnaturel de création du Prodige des grands Secours, sont deux caractéres auxquels Dieu nous a déclaré que nous reconnoîtrions les Merveilles, qu'il fera chez les Gentils pour annoncer la Conversion des Juifs.

La *nouveauté* du Prodige des grands Secours a néanmoins servi de prétexte aux Docteurs Consultans & Antisecouristes pour en donner de la défiance. Mais au contraire ces MM. auroient dû faire attention que cette nouveauté jointe à un surnaturel éminent, à un surnaturel de création, est précisément la marque à laquelle le S. Esprit nous a déclaré que nous reconnoîtrions les Merveilles qui seront faites pour annoncer la venue d'Elie & la Conversion des Juifs.

C'est par rapport à ce tems qu'il est dit:

,, Elevez votre main sur les Nations étrangéres, afin qu'elles voient votre Puissance.

,, Faites de nouveaux Prodiges & des Merveilles qui n'aient point encore été vues." *Innova signa, immuta mirabilia.*

,, Rassemblez toutes les Tribus de Jacob, afin qu'ils reconnoissent qu'il n'y a point ,, d'autre Dieu que vous, qu'ils racontent la grandeur de vos Merveilles, & qu'ils ,, de-

„ deviennent votre heritage, comme ils l'ont été au commencement. Ecclesiastiq. XXXVI. 3. 6. & 16.

Enfin le Très-haut a déclaré expressément lui-même, qu'il fera pour lors des Merveilles qui n'avoient point été créées dans toute la Terre ni chez aucune autre Nation: *Faciam mirabilia quæ non creata sunt in omni terrâ & in omnibus gentibus.* Et il nous a fait prédire par plusieurs Prophétes que ces Prodiges nouveaux paroîtront d'abord chez les Gentils, & qu'ils serviront à annoncer jusqu'aux extrêmités de la Terre, que les Juifs vont être bientôt rassemblés, éclairés & convertis. Exode, XXXIV. 10

„ Ecoutez, Gentils (dit Jérémie) écoutez la parole du Seigneur. Annoncez ceci „ aux Isles les plus reculées, & dites-leur: Celui qui a dispersé Israël va le ressem-„ bler, & il le gardera comme un pasteur garde son troupeau." Jer. XXXI. 10.

XXXII. L'invulnérabilité des Convulsionnaires à grands Secours, paroit propre à être le signe représentatif du cœur nouveau que Dieu donnera aux Juifs, qui sera impénetrable aux coups les plus meurtriers de Satan.

Mais quels seront les Signes & les Prodiges qui éclatteront alors parmi les Gentils, & qui prophétiseront pour ainsi dire, les faveurs singuliéres que les Juifs seront sur le point de recevoir?

Comme ces Signes seront le Simbole & la représentation du *cœur nouveau* que le Tout-puissant sera prêt de donner aux Juifs, n'est-il pas naturel de penser qu'ils consisteront singuliérement dans des qualités nouvelles que Dieu formera dans le corps de ceux qu'il choisira pour être les Instrumens de ces Simboles prophétiques?

„ Il viendra un tems, dit le Seigneur, où je ferai une nouvelle alliance avec la „ Maison d'Israël & la Maison de Juda: non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs „ Péres au jour que je les pris par la main pour les faire sortir de l'Egipte: parce „ qu'ils ne sont point demeurés dans cette alliance que j'avois faite avec eux; & c'est „ pourquoi je les ai méprisés, dit le Seigneur.

„ Mais voici l'alliance que je ferai avec la Maison d'Israël après que ce tems sera „ venu, dit le Seigneur: j'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, je l'écrirai dans leur „ cœur, & je serai leur Dieu & ils seront mon Peuple. Jer. XXXI. 31. 32. 33. 34.

„ Je les édifierai, & je ne les détruirai point: je les planterai, & je ne les arrache-„ rai point. Je leur donnerai un *cœur nouveau*, afin qu'ils me connoissent & qu'ils sa-„ chent que je suis le Seigneur. Ils seront mon Peuple, & je serai leur Dieu, parce „ qu'ils retourneront à moi de tout leur cœur." Ibid. XXIV. 6 & 7.

Puisqu'ils seront un plant que Dieu n'arrachera point, le *cœur nouveau* qu'il leur donnera, sera donc impénétrable aux traits les plus meurtriers de Satan. Or comment peut-on mieux le figurer que de rendre invulnérable aux coups les plus violens, le corps des Instrumens qui en représentent la Parabole?

Aussi plusieurs Convulsionnaires ont-ils déclaré dans des Discours fort au dessus de leur portée, que le Prodige des coups violens qui ne font aucune impression nuisible dans leurs membres, est une embléme claire & parlante du grand Prodige de miséricorde que Dieu va faire dans le cœur des Juifs.

XXXIII. Le Prodige du Buisson qui ne brûloit point dans les flammes, a un rapport sensible avec celui de l'invulnérabilité des Convulsionnaires à grands Secours.

Il est aussi digne de remarque que le premier Prodige que Dieu fit pour annoncer aux Juifs leur délivrance de la Captivité d'Egipte, a un rapport frappant avec celui par lequel il rend aujourd'hui les Convulsionnaires invulnérables à la violence du feu, aussi bien qu'aux coups les plus propres à porter la mort. Ainsi il n'y a certainement rien de contraire à la raison ni à l'analogie de la foi, de croire que Dieu fait ces nouveaux Prodiges en partie pour nous déclarer, selon que le disent les Convulsionnaires, qu'il s'apprête à retirer des ténébres les enfans des Patriarches, à faire passer dans leur ame la lumiére qui donne la vie, & à les conduire au bonheur infini de la véritable Terre Promise.

Dieu fit alors voir à Moïse un Buisson qui ne brûloit point, quoiqu'il fût rempli de feu. Aujourd'hui il nous fait voir une multitude de personnes vivantes, dont non seulement plusieurs ne brûlent point au milieu des flammes, mais même qui sont invulnérables à la pointe des épées & à des coups capables de briser le fer. Exod. III. 2.

Ibid. 3.

Dès que Moyse apperçoit ce Prodige, il s'écrie: ,, Il faut que j'aille voir cette ,, grande Merveille, *vadam & videbo visionem hanc magnam:* il faut que je voie ,, pourquoi ce Buisson ne se consume point, *quare non comburatur rubus.*

Ce grand Prophéte nous apprend par son empressement à examiner cette œuvre de Dieu, ce qui lui attira aussi-tôt ses faveurs, que ce n'est point sans de grands desseins que l'Invisible se rend quelquefois visible à nos yeux par des Prodiges : qu'il veut que nous les considérions avec attention, & que nous tâchions de pénétrer ce qu'il nous dit par ces Merveilles. Mais pour obtenir la grace de nous les faire comprendre,

Ibid. 5.

il nous ordonne, ainsi qu'il fit alors à Moyse, d'*ôter* nos *souliers*, c'est à dire qu'il nous commande de les regarder avec des sentimens d'humilité & de respect.

Nos Docteurs Consultans & Antisecouristes se sont au contraire obstinés à ne vouloir pas seulement saluer la Toute-puissance & la Majesté Divine dans des Prodiges encore plus éminemment surnaturels que celui du Buisson ardent, si on ne le considére que par la seule circonstance que ce Buisson ne brûloit point. Car il est encore bien plus contraire & bien plus supérieur aux loix de la nature, que des corps vivans dont la peau, la chair & les nerfs sont extrémement tendres, délicats & sensibles, ne soient point endommagés dans les flammes, ni blessés par les coups les plus énormes, quoiqu'ils en reçoivent l'impression, que de voir un Buisson n'être point consumé par le feu.

Ibid. 7. & 8.

Dieu dit à Moyse: ,, J'ai vû l'affliction de mon Peuple . . . (&) je suis descendu ,, pour le délivrer."

Voilà l'explication par la bouche même de l'Eternel, du Simbole de préservation & de délivrance que représentoit ce Prodige.

Philon Comment. de l'Exode.

Aussi Philon observe-t-il que ,, Dieu jugea à propos d'apparoître alors de cette ,, maniére à Moyse, pour l'assurer que les Israëlites ne seroient point détruits par les ,, Egiptiens, de même que ce Buisson ne se consumoit point au milieu des flammes."

Tous les jours depuis plus de quatorze ans, Dieu ne cesse de nous prédire par l'admirable Prodige qui ne manque jamais de couronner les plus effrayans Secours, que la Vérité va être toujours de plus en plus foulée aux pieds par les enfans de ce Siécle ténébreux, & qu'ils vont bientôt lui porter les coups qui sembleront devoir être les plus meurtriers ; mais que tous ces coups ne serviront par l'évenement qu'à augmenter sa force & à lui procurer par la suite une plus éclattante victoire : & en même tems ce Prodige nous donne des gages surnaturels d'une protection toute-puissante que Dieu accordera à ceux de ses serviteurs qui souffriront persécution pour la justice, & surtout aux Juifs convertis, qui malgré tous les efforts des démons & l'opposition de plusieurs des Puissances de la Terre prêcheront toute Vérité, & établiront la Religion dans toute sa pureté d'un bout à l'autre du Monde, ainsi qu'il a été prédit par les Prophétes & par S. Paul.

XXXIV. Les Discours sublimes & prophetiques faits par des enfans & de petites filles, tels que ceux qui ont été prononcés par quantité de jeunes Conv. semblent être l'execution de deux Propheties faites par Isaïe & Joël pour le tems du rappel des Juifs.

Mais voici encore d'autres indices qui me paroissent fort convaincans, que le Prodige simbolique & prophétique des Convulsions & sur-tout des grands Secours, est un de ceux que le Très-haut a destinés à annoncer le retour d'Israël.

En effet il est certain que c'est en parlant de ce tems qu'Isaïe * dit: ,, A qui le ,, Seigneur enseignera-t-il sa loi ? A qui donnera-t-il l'intelligence de sa parole? A des ,, enfans qu'on ne fait que sevrer, qu'on vient d'arracher à la mammelle !

A quoi il ajoute encore: ,, Qu'il viendra un tems . . . où le cœur de ceux qu'on ,, traitera d'insensés, sera éclairé de l'intelligence, & la langue de ceux qui begayent, ,, s'exprimera promptement & nettement."

Enfin il y a tout lieu de croire que c'est par rapport à ce tems & ce qui suivra, que Dieu nous dit par la bouche de Joël †: ,, Je répandrai mon esprit sur toute chair: ,, vos fils & vos filles prophétiseront."

* Isaïe XXVIII. 9.
† Joël II. 28.

Or

Or y a-t-il quelqu'un qui ignore que dès 1732. le Seigneur commença à ouvrir tout à coup la bouche à une multitude d'enfans & de petites filles dont plusieurs ne savoient pas lire, & qu'il leur fit faire journellement, ainsi qu'à plusieurs autres Convulsionnaires plus instruits, des Discours vraiment magnifiques, par lesquels il fit publier dans tout Paris: que le Prophéte destiné à rétablir toutes choses, alloit bientôt paroître: qu'il seroit méprisé & mis à mort par les Catholiques, qu'il convertiroit les Juifs, & que Dieu leur donnant la plénitude de son esprit, se serviroit d'eux pour porter la lumiére jusqu'aux extrémités du Monde, établir par tout la Religion, prêcher la Morale de l'Evangile dans toute sa force, & faire triompher la Vérité par toute la Terre?

J'ai ci-dessus rapporté les Lettres par lesquelles M. d'Etemare & M. Poncet rendent eux-mêmes témoignage du grand nombre de Conversions que firent ces Discours illustrés par de Merveilleux Prodiges.

Qu'il est digne de la sagesse & de la toute-puissance du Très-haut de délier ainsi la langue à des enfans, & de répandre la lumiére par des personnes simples, sans talens, sans sçience, sans éducation! Qu'il est grand de se servir d'elles pour apprendre à tout un monde de gens de toute condition, quantité de Vérités sanctifiantes qu'ils ignoroient, ou auxquelles ils ne faisoient pas suffisamment attention; & pour leur prédire des évenemens futurs d'une importance extrême, dont ces Convulsionnaires mêmes n'avoient auparavant aucune connoissance!

N'est-il pas évident que cette maniére si efficace & si prompte de faire connoître & embrasser la Vérité à tout un Peuple d'ignorans, a été plus glorieuse à Dieu, que s'il s'étoit servi pour cela du canal ordinaire des Docteurs?

„ C'est le comble de la gloire de Jésus-Christ, *dit le Pére Quesnel*, de faire annon- „ cer l'Evangile par des gens sans lettres & sans secours humain, & de le faire recevoir „ malgré toutes les oppositions des grands & des savans du Siécle." Réfl. mor. 1 Cor. I. 20.

Aussi quels effets les Discours surnaturels & les autres Merveilles Divines dont ils ont été accompagnés, n'ont-ils pas produit dans les cœurs? Quelle foi! Quel courage! Quel amour n'ont-ils pas fait naître dans plusieurs des Auditeurs, lorsqu'ils ont vû en même tems que les coups les plus énormes ne faisoient qu'une impression bienfaisante à ceux qui prononçoient ces Discours? Combien y en a-t-il qui depuis ce moment brûlent du désir de souffrir pour la cause de la Vérité, pleinement convaincus qu'ils en seront infiniment récompensés, par un bonheur éternel, qui n'est bien conçu ni ardemment désiré que par la foi, gagné que par le courage, & possedé que par l'amour.

Au reste, afin que tous les termes de la prédiction d'Isaïe eussent un accomplissement littéral, Dieu a même permis que les Consultans & singuliérement l'Auteur des Vains efforts traitassent d'*insensés* & de *gens en délire*, les Convulsionnaires qui ont fait ces Discours si lumineux, sous prétexte que la plûpart d'entr'eux les ont prononcés en Extase.

XXXV. Les Prodiges de l'eau & du feu prédits par Isaïe, ont été executés par plusieurs Convulsionnaires

Mais il y a encore plusieurs autres Prodiges que nous voyons s'opérer aujourd'hui & qui sont précisément prédits par Isaïe pour le tems de la Conversion d'Israël.

C'est à ce Peuple, lorsque Dieu l'aura fait sortir des ombres de la mort, & qu'il l'emploiera à porter la lumiére dans tout le Monde, que ce Prophête fait cette admirable promesse de la part du Tout-puissant (Ch. XLIII. 2.)

„ Lorsque vous serez dans les eaux je serai avec vous . . . . lorsque vous passerez „ dans le feu vous n'en serez point brulés, & la flamme sera sans ardeur pour vous."

Mais peut-il y avoir une plus belle figure, une plus exacte représentation & une annonce plus frappante de ces prodiges promis aux Juifs devenus Chrétiens, que ce qui se passe sous nos yeux? *

Tout Paris n'a-t-il pas vû pendant plusieurs hyvers Gabrielle Moler rester une grande partie des nuits couchée dans une espéce de fosse toute remplie d'eau à demi glacée, sans

* [On fait à n'en point douter, que plusieurs Convulsionnaires à grands Secours [sont] de race Juive: ce qui est ici digne d'attention. *Note de l'Ed.*]

sans en ressentir aucune incommodité: d'autres Convulsionnaires se coucher au dessus d'un très grand feu, y demeurer un tems considérable & quelquefois s'y endormir, sans que les flammes dont elles étoient entourées fissent aucune impression nuisible ni à leur corps ni à leurs habits: mettre leurs pieds dans un brasier très ardent qui brûloit leurs souliers & leurs bas, sans que leurs pieds en sentissent aucune douleur: enfin plonger leur visage au milieu des flammes sans en souffrir aucune atteinte, & même sans qu'il y ait un seul de leurs cheveux brûlés ?

N'est-il pas tout à fait probable que c'est là une exécution anticipée & prophétique qui annonce que Dieu va bientôt faire en faveur des Juifs, lorsqu'ils seront rentrés en grace, ces mêmes Prodiges prédits par Isaïe ?

XXXVI. Les prodiges des coups qui guérissent a été annoncé par le Très-haut lui-même, comme une Merveille où l'on doit le reconnoître à ses œuvres.

Mais voici un beau passage de l'Ecriture qui me paroît décisif en faveur des grands Secours: voici l'admirable Prodige des coups meurtriers qui guérissent, annoncé par le Très-haut, comme une Merveille qui porte les caractéres auxquels on doit alors reconnoître, admirer, adorer sa Toute-puissance.

C'est dans ce beau Cantique où Moyse immédiatement avant sa mort reproche aux Juifs leur ingratitude, leur prédit les châtimens qui devoient fondre sur eux, leur annonce les grandes miséricordes que Dieu leur fera à la fin des tems, & invite les * *Gentils à louer le Seigneur*, de ce qu'alors *il se rendra favorable au Peuple qu'il s'est choisi:* c'est, dis-je, dans ce Cantique où le Très-haut prédit † qu'il frappera & qu'il guérira: *Percutiam & ego sanabo.*

* Deuter. XXXII. 43.
† Ibid. 39.

Ne peut-on, pas raisonnablement croire que c'est là une Prophétie formelle du Prodige qui depuis plus de 14. ans s'exécute journellement sous nos mains ?

En effet n'est-il pas visible que Dieu nous déclare par ce Prodige, que c'est en nous frappant qu'il veut présentement nous guérir, *Percutiam & ego sanabo:* qu'il a dessein de rétablir toutes choses par les moyens qui paroissent les plus propres à tout renverser, & qu'il produira les effets les plus salutaires par les causes qui y semblent les plus opposées?

Par quel Tableau simbolique Dieu pourroit-il mieux nous représenter ce dessein de sa Providence, qu'en nous faisant voir des coups affreux qui chassent la douleur, qui font accourir la santé, qui guérissent des maux incurables, qui rétablissent des membres estropiés ?

N'apperçoit-on pas dans tant d'admirables Prodiges, la Bonté magnifique d'un Dieu qui répand les Merveilles avec profusion, pour augmenter la foi, la confiance & le courage de ses enfans, en même tems qu'il leur fait annoncer tout ce qu'ils auront à souffrir pour sa gloire ?

XXXVII. Les Convulsionnaires sont la Trompette chargée d'annoncer la venue d'Elie.

Mais il y a encore d'autres Prophéties qui donnent tout lieu de croire, que nous sommes précisément dans le tems qui doit précéder immédiatement le Rappel des Juifs, & que le Phénomene des Convulsions & singuliérement le Prodige des grands Secours sont le Signe qui doit paroître chez les Gentils, & servir à publier ce grand évenement jusqu'aux extrémités du Monde, malgré l'opposition de toutes les Puissances.

Isaïe XXVII. 13.

„ En ce tems-là (dit Isaïe) la Trompette retentira avec grand bruit. "

Tous les Convulsionnaires n'ont cessé de nous dire qu'ils sont *la Trompette* chargée d'annoncer la venue du Prophéte qui doit exercer un jugement terrible sur la Gentilité coupable & convertir tous les Juifs. Or quelques efforts qu'aient fait les Puissances du Siécle pour éteindre ou du moins amortir l'éclat des grandes Merveilles qui sortent de l'œuvre des Convulsions, & sur-tout des étonnans Prodiges que les Secours violens font paroître, le bruit en retentit par toute la Terre.

XXXVIII. La conspiration des Puissances de la Terre contre l'œuvre des

Sur quoi il est bien remarquable que Dieu nous a averti lui-même de la conspiration de ces Puissances contre son œuvre & des persécutions qu'elles feroient souffrir aux Instrumens dont il se serviroit.

Car

Car il est visible, que c'est en parlant aux restes fidéles de la Gentilité qu'il dit par la bouche d'Isaïe: * Convulsions & les persecutions qu'elles font aux Convulsionnaires, ont été prédites par Isaïe. * Ibid. VIII. 12, 13, 14, & 18.

,, Ne dites point comme les autres: faisons une conspiration tous ensemble, car tout ,, ce que dit ce Peuple n'est qu'une conspiration contre moi. Ne craignez point leurs ,, menaces, & ne vous en épouvantez point.

,, Mais rendez gloire à la sainteté du Seigneur des armées: qu'il soit lui-même votre ,, crainte & votre terreur.

,, Et il deviendra votre sanctification . . .

,, Me voici moi & les enfans que le Seigneur m'a donnés, afin d'être un Signe & un ,, Prodige pour Israël."

Isaïe n'a pas non plus manqué de nous prédire le faux jugement que feroient les plus célebres Docteurs de la Gentilité par rapport à ce Signe & à ce Prodige. En même tems qu'il nous déclare que la multitude des Gentils ne pratiquant plus que l'extérieur de la Religion & ne donnant point son cœur à Dieu, cette ingratitude si criminelle sera un des principaux motifs qui engagera la justice Divine à répandre sur ce Peuple des ténébres pénales, qui lui feront prendre l'erreur pour la saine Doctrine; il nous avertit, qu'alors la sagesse même des sages les abandonnera, dans le jugement qu'ils feront des lumineux Prodiges que Dieu opérera pour éclairer un certain nombre de fideles. XXXIX. Isaïe a aussi prédit le faux jugement que les plus celebres Docteurs Appelans feroient du prodige des grands Secours.

,, Le Seigneur a dit, *s'écrie-t-il:* Parce que ce Peuple s'approche de moi de bouche ,, & me glorifie des lévres, mais que son cœur est éloigné de moi . . . je ferai en-,, core une Merveille dans ce Peuple, un Prodige étrange qui surprendra tout le mon-,, de: car la sagesse des sages périra, & la prudence des hommes intelligens sera obscurcie." Isaïe. XXIX. 13, 14.

Il ne faut qu'ouvrir les yeux sur l'état présent de l'Eglise pour y voir l'exécution actuelle de la premiére partie de cette Prédiction. Le très grand nombre des Chrétiens réduisent toute leur Religion à un culte purement extérieur. Tous les Molinistes & les plus zélés Constitutionnaires osent leur donner pour dogme que sans l'amour de Dieu le Sacrement de la Confession suffit pour recouvrer la grace & parvenir au bonheur éternel; & la plus grande partie des Catholiques n'ayant d'amour, de goût & de désir que pour les biens & les plaisirs de la terre, embrassent aujourd'hui ce faux dogme avec avidité & aiment à se persuader qu'ils sont quittes envers Dieu de toutes choses en recevant les Sacremens, quoiqu'ils n'aient pas la principale des dispositions nécessaires pour en profiter, qui consiste en l'amour de Dieu. Ainsi nous sommes donc précisément dans le tems où Dieu n'est *glorifié* que *des lévres:* & où la plûpart des Chrétiens qui le reçoivent dans l'Eucharistie, ne s'*approchent* de lui que *de bouche*, tandis que leur *cœur* en *est éloigné.*

Hélas! Il n'est que trop évident que la Décision contre les grands Secours & la Consultation des XXX. Docteurs, sont une exécution précise de la deuxiéme partie de la Prophétie.

Il est incontestable que cette Prédiction regarde le tems qui précédera immédiatement la Conversion des Juifs, ainsi qu'Isaïe le déclare formellement dans la suite du même Chapitre.

,, En ce tems là, *dit l'Esprit Saint par la bouche de ce Prophéte*, les sourds enten-,, dront les paroles de ce Livre." Ce qui signifie clairement que dans ce tems les Juifs comprendront le véritable sens des Prophéties. Aussi Isaïe ajoute-t-il tout de suite: ,, Et ,, les yeux des aveugles sortant de leur nuit, passeront des ténebres à la lumiére." Ibid. 18.

,, Jacob ne sera plus confondu . . : il verra ses enfans . . . rendre gloire à mon saint nom . . . Ibid. 22, 23.

Mais le Très-haut, avant que d'envoyer l'homme de feu dont la présence dissipera les épaisses ténébres où les Juifs sont ensevelis, (le nouvel Apôtre qui fera triompher la Vérité par toute la Terre, ce Prophéte qui *rétablira toutes choses;*) veut qu'il soit manifeste que toutes choses avoient besoin d'être rétablies, & qu'un jour tous les hommes soient obligés de le confesser. Marc. IX 11

Non

Non seulement il veut que les Juifs après leur Conversion, soient pénétrés de la plus vive reconnoissance à la vûe de l'abîme affreux dont il les aura retirés, que les Idolâtres & les Mahometans ne cessent de bénir la lumiére qui leur fera ouvrir les yeux, que les Hérétiques publient à haute voix qu'ils avoient été séduits par des guides trompeurs qui les avoient précipités dans des erreurs capitales, que les Constitutionnaires reconnoissent qu'ils avoient embrassé une fausse Morale qui n'étoit propre qu'à favoriser l'orgueil de leur esprit & la corruption de leur cœur, & qu'à les faire tomber dans la fosse: mais il veut aussi que les plus grands Docteurs Appellans soient forcés d'avouer humblement à ses pieds, que pour avoir eû trop de confiance en leurs propres lumiéres, ou trop de complaisance pour les préventions des Puissances de ce monde, ils s'étoient écartés d'un des sentiers de la Vérité, jusqu'à mépriser une œuvre où la présence de la Divinité se fait sentir & connoître par des Signes parfaitement dignes de notre admiration & de notre respect.

Aussi dès 1732. plusieurs Convulsionnaires ont-ils unanimement annoncé dans des Discours dont le surnaturel est évident, que Dieu permettroit que les Docteurs les plus renommés se tromperoient à leur sujet en plusieurs points, parce qu'il entroit dans l'ordre de ses desseins d'humilier parmi les Deffenseurs même de sa Cause, tout ce qui nous paroît grand; & qu'il a résolu que ceux qui croient avoir plus de lumiére, soient obligés de reconnoître un jour, qu'ils ne sont par eux-mêmes que ténébres.

XL. Réfutation de l'explication du Mémoire Théologique fait de cette Prophétie d'Isaïe.

L'Auteur du *Mémoire Théologique* paroît aujourd'hui fort piqué de cette ancienne Prédiction des Convulsionnaires qui se trouve conforme à celle d'Isaïe.

Aussi pour lui faire perdre l'autorité que cette conformité lui donne, fait-il une explication fort singuliére de celle du Prophéte.

Mém. Th. p. 11. ch. 1. Ibid. col. 2. Ibid. p. 12. col. 2.

En même tems qu'il convient que la Prophétie d'Isaïe regarde les *tems qui précéderont immédiatement la venue d'Elie*, dans lesquels il avoue que les *obscurcissemens seront terribles*, il prétend que le *Texte* d'Isaïe, (*qu'alors la sagesse des sages périra*) ne doit s'entendre que *de la sagesse des sages selon le monde, & non pas de la science de la Tradition qui est*, dit-il, *la sagesse des saints Docteurs*.

Il est bien vrai que la lumiére qui sort réellement du sein de la Tradition est une lumiére infaillible: mais tous ceux qui ont travaillé à acquérir la science Théologique, n'ont pas pour cela acquis l'infaillibilité. La Tradition elle-même nous fournit au contraire quantité d'Exemples, que des personnes très versées dans cette étude se sont trompé sur des points fort importans. Tertullien par exemple, ne paroissoit-il pas très instruit de l'Ecriture & de la Tradition? Cependant la science que cette étude lui avoit donnée, n'a point empêché qu'il ne devînt Montaniste. N'y a-t-il point d'habiles Docteurs parmi les XXX. Consultans? Néanmoins l'Auteur du *Mémoire* est lui-même bien persuadé que la Décision de leur Consultation est très contraire aux véritables Maximes que la Tradition nous présente. Mais combien les Antisecouristes eux-mêmes ne se sont-ils pas écartés des routes droites & simples tracées par la Tradition? Toutes les subtiles & fausses maximes qu'ils ont avancées pour tâcher d'affoiblir l'Autorité des Miracles & pour rendre suspects aux fidéles ceux que Dieu fait aujourd'hui dans la vûe de les éclairer, ne sont-elles pas directement contraires à plusieurs Textes formels tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, & aux sentimens unanimes des Apologistes & des Péres? Et la fausse application que ces MM. ont faite du Premier & du Cinquiéme Commandement contre l'esprit de ces Loix divines, ne s'éloigne-t-elle pas totalement des Maximes qu'ont suivi tous les Saints? Que ces MM. ne nous opposent donc plus, du moins par rapport à ces objets, que leur science est *la sagesse des saints Docteurs*.

Réponse, &c. pp 132 & 72.

Au surplus Isaïe n'a nullement excepté de ce qui est dit dans sa Prophétie, les Théologiens qui en se glorifiant de leurs études, se vanteroient d'être *remplis de la science*

des

des Saints, & qui sur ce foible fondement veulent qu'on les regarde comme les seuls *hommes vivans que les fidéles doivent écouter*. Tout au contraire, il parle en général de tous ceux dont *il est écrit : Je détruirai la sagesse des sages & je rejetterai la science des savans.* 1. Cor. I. 19.

L'étude de la Théologie est à la vérité très propre à devenir un canal de lumiéres : mais ce n'est qu'autant que le Très-haut lui fait produire cet effet. Dès qu'il cesse de nous éclairer lui-même, nos connoissances acquises ne nous fournissent plus que de foibles lueurs qui n'empêchent point que nous ne puissions nous égarer. Ce sont les humbles, soit qu'ils soient savans, soit qu'ils ne le soient pas, que Dieu se plaît à conduire. L'humilité a la force de faire voler nos priétes jusques dans son sein, & elle en fait descendre un feu céleste qui illumine notre esprit, en même tems qu'il échauffe notre cœur.

Les oracles sortis de la bouche de la Vérité Incarnée regardent tous les Siécles. Ce n'est pas seulement pour le tems de sa vie mortelle que Jésus-Christ nous a déclaré qu'il est venu dans le monde exercer un jugement, afin que ceux qui ne voient point voient, & que ceux qui voient deviennent aveugles : *In judicium ego in hunc mundum veni, ut qui non vident videant, & qui vident cæci fiant.* Jean IX. 39.

Faites donc, ô mon Dieu, que nous confessions humblement à vos pieds, que nous sommes par nous-mêmes incapables de voir, afin que vous nous éclairiez : & ne permettez pas que nous soyons du nombre de ceux qui trop remplis de confiance en la science qu'ils ont acquise, sont assez présomptueux pour mépriser, critiquer, proscrire des œuvres dans lesquelles vous rendez votre opération sensible par une multitude de Merveilles.

XLI. Premiers sentimens de ceux qui sont aujourd'hui les plus ardens contradicteurs des merveilleux Prodiges que les grands Secours font éclorre.

Ce qu'il y a de bien singulier, c'est que ceux des Appellans qui par la suite ont combattu avec le plus de feu le plus brillant des Prodiges simboliques que l'œuvre des Convulsions fait journellement paroître, ont d'abord regardé cette œuvre avec un extrême respect, & ont confessé publiquement que Dieu la faisoit pour les instruire eux-mêmes.

Par exemple, ce fut ainsi qu'en parla l'Auteur des *Vains efforts* dans cette assemblée de Docteurs où il fit ce beau Discours qui fut aussi-tôt rédigé par écrit, & que le saint Evêque de Senez rapporte dans cette précieuse Lettre Pastorale que j'ai déjà plus d'une fois citée.

Lettre de M. de Senez, p. 36. de l'Ed. des Antisecouristes, & 38. de celle avec des Notes ou Observations.

L'Auteur des *Vains efforts*, après avoir dit *qu'on apperçoit dans* l'œuvre des Convulsions *des caractéres qui font reconnoitre clairement la main pleine de sagesse qui a présidé à cet ouvrage :* après avoir ajouté que cette œuvre est *un Théatre où Dieu... donne à ses enfans un spectacle digne de lui...* & où il *invite les hommes à le venir voir travailler* & à admirer *l'opération de sa main toute-puissante*, termina ses discours par les paroles suivantes qui sont bien remarquables. ,, J'entens (dit-il) Dieu dire aux Docteurs : *Essuyez vos plumes : je suis content de vous : vous avez soutenu ma Doctrine par vos Ecrits. Asseyez-vous à présent avec le peuple, pour écouter ma voix, qui est pour vous comme pour eux.*

M. Poncet dans les premiéres années pensoit également que l'œuvre des Convulsions étoit une instruction Divine dont tout le monde jusqu'aux Docteurs, devoit tâcher de profiter. Il va même jusqu'à dire, que les Docteurs doivent quitter aujourd'hui leur qualité de Maîtres, en voyant que c'est par des enfans que Dieu veut à présent nous instruire.

De quelles épithétes injurieuses ne m'accableroit-il pas aujourd'hui, si j'avois proféré de telles paroles ? Cependant telles sont les siennes dans la longue Lettre qu'il a écrite à M. le Gros en 1733.

Lettre de M. Poncet à M.

,, Si (dit-il) les Convulsionnaires nous disent, comme il arrive souvent, des choses

le Gros, du 30. Janvier 1733. „ auxquelles nous ne faisons pas assez d'attention, mais que nous trouvons très justes „ & très belles après les avoir apprises d'eux, *nous devons* être épouvantés & infiniment consolés de ce que Dieu nous les apprend par leur bouche, & *quitter la qualité de Maitres, en voyant que c'est par des enfans qu'il veut nous instruire.*"

Néanmoins ces MM. traitent actuellement de *Prévaricateurs publics* ces mêmes *enfans*, précisément parce qu'ils se livrent avec confiance à la volonté de Dieu qui s'en sert pour représenter par de grands Prodiges les Simboles les plus instructifs, les plus aisés à comprendre, les plus à la portée de l'intelligence de tous les hommes, & les plus capables de faire une salutaire impression, ainsi qu'ils font journellement sur quantité de personnes.

XLII. Dieu s'est plusieurs fois servi d'ignorans & de filles pour publier des Vérités très importantes, & a couvert de confusion ceux qui les ont méprisées.

Par quelle fatalité ces MM. ne font-ils donc pas attention, que les Fastes de la Tradition nous présentent nombre d'Exemples où on a déja vû le Tout-puissant se servir d'ignorans & de petites filles pour * *tirer les hommes de leur assoupissement & les rendre attentifs*, soit par des Discours, soit par des actions Prodigieuses & Simboliques qu'il leur faisoit faire, & qu'en même tems il a couvert de confusion les savans qui les ont méprisés?

Rien sur ce sujet n'est plus frappant, plus certain & plus célébre que la Révélation faite par Jésus-Christ à Sainte Catherine de Sienne. La vérité en est attestée par l'illustre Raimond de Capoue Général de l'Ordre des Fréres Prêcheurs, qui avoit été Confesseur de cette Sainte dans le tems de cette Révélation. Aussi a-t-elle paru si digne d'attention, qu'on l'a inserée toute entiére dans la Légende de cette Sainte, & qu'elle a été publiée dans tout le Monde par le Vénérable Vincentius Prieur de la Chartreuse d'Anspach, dans la septiéme des savantes Lettres qu'il écrivit au peuple Chrétien pour la deffense des Conciles de Constance & de Basle.

* Discours de l'Auteur des V. Eff. dans la Lett. de M. de Senez, p. 36. de l'Ed. des Antisec.

L'humilité de Sainte Catherine de Sienne avoit été allarmée des Discours aussi hardis qu'édifians que Dieu lui faisoit très souvent prononcer. Cette Sainte eut peur qu'il n'y eût en cela quelque illusion, d'autant plus que plusieurs Théologiens publioient de son tems qu'un ministère si relevé ne convenoit point à son Sexe. „ Je ne permets „ point aux femmes d'enseigner (disoit S. Paul) mais je leur ordonne de demeurer dans „ le silence." D'où ces Théologiens concluoient que Dieu ne pouvoit être l'auteur d'une chose qui leur paroissoit si contraire aux Régles.

1. Tim. II. 12.

Voici la Réponse que Jésus-Christ fit à cette Sainte:

Vincent. Ep. 7. ann. 1459. Thes. Anecd. nov. Tom 5. part. 3. p. 332. & 333.

„ Sachez, ma Fille, qu'en ce tems-ci l'orgueil des savans qui sont sages à leurs „ propres yeux, s'est répandu avec tant d'abondance, que ma justice ne sauroit plus „ différer d'exercer contre eux son juste jugement en les couvrant de confusion. C'est „ pourquoi de même que j'ai autrefois envoyé aux Juifs & aux Gentils des hommes sans „ aucune science, tels que les Apôtres & autres personnes comme eux remplies de mon „ esprit: de même je vais envoyer présentement des femmes choisies par ma grace pour „ confondre la témérité de ces savans. Que s'ils reçoivent la Doctrine que je leur ferai „ présenter par ces vases fragiles, je leur ferai miséricorde. Mais s'ils les méprisent & „ s'ils refusent de recevoir cette confusion salutaire, je les ferai tomber dans tant d'autres opprobres, que tout le monde les méprisera & n'en fera plus aucun cas." *Scias, filia, quod hoc tempore in tantùm abundavit superbia litteratorum & sapientium in oculis suis, quod justitia mea non possit ampliùs tolerare quin justo suo judicio eos confundat. Nam sicut Judæis & Gentilibus misi idiotas, sed virtute meâ dotatos, scilicèt Apostolos & alios: ita nùnc mittam fœminas gratiâ meâ præditas, in confusionem temeritatis eorum. Qui si Doctrinam per vasa fragilia electa ad eos delatam receperint, faciam misericordiam meam cum eis, si autèm hanc medicinalem confusionem recipere contempserint, ad tot alias confusiones eos deducam, quod totus mundus contemnet & despiciet eos.*

Ibid. Ep. 8. p. 339. &

„ Ainsi que Dieu (dit Vincentius) a autrefois parlé à nos Péres en diverses occasions

„ &

„ & en plusieurs maniéres différentes, il nous parle présentement par des femmes, par „ des enfans & par d'autres voies, pour éprouver s'il trouvera quelqu'un qui l'écou- „ te & qui acquiesce à ce qu'il nous fait dire:" *Sicùt olim Deus multifariè multisque modis locutus est patribus, ità nùnc jam per fœminas, modò per pueros & alias vias nobis loquitur, si fortè inveniatur aliquis qui audiat & quiescat.*

„ De même que Dieu (ajoute-t-il) a formé son Eglise par le ministére d'hommes „ simples, il la fera ainsi revenir dans un état salutaire par le ministére de personnes „ semblables, présentement que tous les différens Ordres qui la composent sont deve- „ nus difformes au delà de ce qu'on en peut dire:" *Deus quemadmodùm Ecclesiam suam formavit per simplices, ità eam plus quàm dici potest in omnibus suis statibus deformatam, ad salubrem statum reformabit per consimiles....* Ibid.

„ J'aurois beaucoup de choses à observer (dit-il encore) sur la différence qu'il y a „ entre la Doctrine de ces femmelettes & celle des Docteurs modernes; & il me seroit „ aisé de prouver que celle de ces petites femmes s'accorde bien mieux avec celle de „ Jésus-Christ & des Apôtres, & est bien supérieure à celle de ces nouveaux Docteurs. „ Mais je passe tout cela pour abréger. Je dirai seulement que si nous ne recevons pas „ ce que nous disent ces saintes petites femmes, le moins que nous ayons à craindre, „ c'est de subir bientôt la confusion dont nous sommes si terriblement menacés, ou „ pour mieux dire, nous devrions déjà rougir de celle qui nous accable. En effet ne „ sommes-nous pas déjà couverts de la plus grande confusion qu'on puisse imaginer, „ en voyant tant de Prélats, tant de Maîtres & de Docteurs dans le Clergé & dans la „ Religion, qui abandonnent une Vérité Catholique fondée dans l'Evangile & surabon- „ damment décidée par deux Conciles? *Multa hic possem dicere de differentiâ doctrinæ harum mulierculàrum, qualiter concordet cum doctrinâ Christi & Apostolorum ejus, & quantum præstet & excedat doctrinam modernorum Doctorum, quæ tamen causâ brevitatis dimitto. Hoc autèm solum dico, quod ex non receptione doctrinarum illarum sanctarum mulierculàrum nihil aliud nobis restet timendum, nisi confusiones nobis terribiliter comminatas, in proximo affuturas, vel potiùs erubescere jam præsentis. Quæ enim major confusio excogitari potest quàm tot Prælatos, tot Magistros & Doctores in Clero & in Religione, Catholicam veritatem in Evangelio fundatam, & ex superabundanti per duo Concilia declaratam?* Ibid. Ep. 7. p. 333.

C'est de la supérioté des Décisions des Conciles généraux au dessus de celle du Pape, dont parle ici cet Auteur. Mais ne pourroit-on pas appliquer légitimement ses paroles à cette autre importante *Vérité fondée* dans l'Evangile, que les Miracles sont les œuvres de Dieu, *Opera Patris mei?* Vérité qui a été *surabondamment décidée par* les *deux Conciles* de Tours des années 815. & 1583. qui ordonnent aux Prêtres d'avertir les fidéles que tous les artifices magiques des démons ne peuvent guérir aucune maladie telle qu'elle soit.

Dès qu'on aura pour les Miracles de Guérison tout le respect qui leur est dû, les ténébres qui couvrent l'œuvre des Convulsions, n'offusqueront plus nos yeux: du moins elles n'empêcheront plus que nous ne cherchions à profiter des lumiéres Divines qui luisent au travers de ces nuages. Ah! bien loin d'employer les lueurs trompeuses de notre propre esprit à imaginer de faux prétextes pour nous autoriser à fermer les yeux, puisons au contraire dans la source sacrée des Miracles, d'édifians motifs qui nous engagent à les ouvrir; & recourons par d'humbles priéres à Celui qui est la lumiére du monde, pour obtenir que par sa grace efficace & lumineuse, il nous fasse discerner dans cette œuvre obscure & mêlée tout ce qui vient de son esprit.

„ Gardons-nous bien de vouloir juger des œuvres de Dieu par notre foible raison, „ *dit l'Auteur des Réflexions morales*, c'est une présomption qui n'est que trop com- „ mune, & qui aveugle d'autant plus qu'on croit avoir plus de lumiére." Aveugle- Réfl. mor. 1. Cor. II. 11.

ment

ment pénal qui devient la punition de ceux qui trop pleins d'eux-mêmes & trop persuadés de leur sagesse, ne rendent hommage à la Vérité que lorsqu'elle sympatise entiérement avec leurs idées, & refusent de la reconnoître, quelque brillante qu'elle soit, dès qu'elle combat quelqu'un de leurs préjugés.

Dans des tems de prévention tels que le nôtre, que faut-il faire pour ne point s'égarer?

Réfl. mor. 1. Cor. II. 12. „ Il faut, *dit le Pére Quesnel*, suivre les mouvemens de l'Esprit de Dieu . . . & „ l'attirer sans cesse par l'humilité, la reconnoissance & la priére."

Combien de fois n'a-t-on pas vû des Docteurs fort renommés se tromper par rapport aux conseils de la Sagesse Suprême; & les petits, les simples, les humbles, les pénétrer ou au moins les suivre bien mieux qu'eux? L'Evangile nous apprend que le Sauveur du monde ayant fait précéder son Ministére public par la Prédication de S. Jean-Baptiste qui invitoit tous les hommes à faire pénitence pour se préparer à la venue du Messie, le Peuple & les Publicains qui reçurent avec simplicité ses avertissemens & son baptême, entrérent par ce moyen dans le dessein de Dieu & justifiérent ses voies: Luc. VII. 29. *Populus audiens, & Publicani justificaverunt Deum:* au lieu que la plûpart des Pharisiens & des Docteurs de la loi, méprisérent le conseil de Dieu sur eux: *Pharisæi autèm & Legisperiti consilium Dei spreverunt in semetipsos.* (Ibid. 30.) Ce qui nous doit bien faire réflechir que celui qui se plaît à faire miséricorde aux petits, attache souvent des graces à certains préliminaires par lesquels il fait précéder ses plus grandes œuvres: & que ces préliminaires ne manquent presque jamais de choquer les grands esprits, tandis que les simples en profitent. „ La Religion, *dit le Pére Quesnel sur ce dernier verset*, est toute pleine „ de ces dépendances & de ces liaisons des plus petites choses aux plus grandes: l'hum„ ble s'y soumet & se sauve: l'orgueilleux s'en rit & se perd."

XLIII. L'état présent de l'Eglise prédit par les Prophétes, & singuliérement le faux jugement que laplûpart des Catholiques font aujourd'hui des Miracles & des Prodiges, & la persécution qu'on exerce contre ceux sur qui Dieu les opére, sont une preuve palpable que nous sommes dans le tems où Elie doit venir rétablir toutes choses.

Que l'œuvre des Convulsions & singuliérement le brillant Phénomene des grands Secours aient une liaison avec la venue d'Elie, c'est ce qu'aucune personne instruite & attentive aux Prodiges nouveaux qui en sont un accomplissement visible, ne peut contester raisonnablement, d'autant plus que l'état actuel de l'Eglise est un avertissement que nous avons continuellement sous nos yeux, que son rétablissement ne peut pas être fort éloigné.

„ Qui peut n'être pas pénétrer d'effroi (s'écrie l'Auteur même du *Mémoire Théolo„ gique* p. 12) en voyant les violens combats qui sont livrés par une doctrine relâchée „ à plusieurs points de la sainte Tradition qui sont infiniment importans, & qui for„ ment le cœur de la Religion; & en considérant les ténébres d'une ignorance déplo„ rable qui est si répandue, un dépérissement si étrange dans les mœurs & une com„ plication de maux si effroyables, que Jésus-Christ va jusqu'à appeller l'œuvre à la„ quelle Dieu appliquera le Prophéte Elie, un rétablissement de toutes choses: *Elias „ quidèm venturus est, & restituet omnia.*"

Cet état si étrange de l'Eglise doit nous faire d'autant plus d'impression, qu'on en trouve une peinture très claire & très frappante dans les Ecrits des Prophétes, & que c'est un des principaux signes auquel ils ont marqué qu'on reconnoîtroit le tems où les Juifs errans depuis plusieurs Siècles dans les plus épaisses ténébres & par là moins criminels aux yeux de Dieu que les mauvais Chrétiens, seront sur le point de recevoir la lumiére.

Voici entre autres un Tableau aussi terrible que ressemblant, fait par Isaïe, de la maniére dont les Gentils recevront les Miracles & les Prodiges Prophétiques que Dieu fera Is. LIX. 20. & 21. sous leurs yeux, lorsqu'il sera prêt d'envoyer *un Rédempteur à Sion & aux Enfans de Jacob.*

Ibid. 9. *Nous attendions la lumière*, diront d'abord les Gentils dans le premier moment où ils verront que Dieu fait quantité de Miracles parmi eux, *& nous voilà dans les ténébres.*

Mais quelle en est la raison? C'est parce que les Puissances de la Terre se sont révoltées contre les Miracles, & que ceux-mêmes en faveur de qui ils ont été faits, ont en-

ensuite méprisé les Avertissemens que Dieu leur a donnés par les plus surprenans Prodiges.

„ Nous allons comme des aveugles le long des murailles, nous marchons a tâtons „ comme si nous n'avions point d'yeux," parce que nous prenons la lumiére pour une vapeur infernale en attribuant au démon les œuvres de Dieu. Ibid. 10.

„ Nous avons conçu & fait sortir de notre bouche des paroles de mensonge pour se- „ mer des calomnies & violer toute justice," en nous efforcant de décrier par toutes sortes de moyens les œuvres de Dieu & les Instrumens dont il lui plaît de se servir. Ibid. 13.

„ La Vérité a été mise en oubli, & celui qui s'est retiré du mal a été exposé en „ proie : *Et facta est veritas in oblivionem , & qui recessit a malo prædæ patuit.* Ce qui signifie clairement que les Gentils s'efforceront alors de faire disparoître la Vérité, & qu'ils persécuteront ceux qui en prendront la deffense. Ibid. 15.

„ Le Seigneur se prépare à se vanger, à punir dans sa colére ceux qui lui font la guerre" en persécutant ses Serviteurs & ceux qui lui servent d'Instrumens pour ses œuvres. Ibid. 18. „ Il rendra à ses ennemis ce qu'ils méritent. Il traitera les Isles *(c'est à dire les Gentils)* selon leurs œuvres . . . lorsqu'il sera venu un Rédempteur à Sion. Ibid. 20.

„ Les ténébres couvriront la Terre: & une nuit sombre enveloppera les peuples, „ *ajoute Isaïe:* mais le Seigneur se levera sur vous , & l'on verra sa gloire éclatter au „ milieu de vous. LX. 2.

Ce sera dans ce moment que s'exécutera cette célebre Vision d'Ezéchiel où Dieu lui fit voir *une campagne toute couverte d'os . . . extrêmement secs :* & lui déclara que *tous ces os étoient les Enfans d'Israël.* Ezéch. XXXVII. 1. 2. & 11.

Le Prophéte les vit se couvrir de nerfs, de chairs, de peau , devenir des corps vivans, & Dieu lui ordonna de leur dire :

„ Mon Peuple, je vais ouvrir vos Tombeaux : je vous ferai sortir de vos sépul- „ cres. . . Je vais prendre les Enfans d'Israël du milieu des Nations . . . je les ras- „ semblerai de toutes parts. . . . Ils seront mon Peuple , & je serai leur Dieu. Mon „ alliance avec eux sera éternelle : je les établirai sur un ferme fondement. . . . Et les „ Nations sauront que c'est moi qui suis le Seigneur & le sanctificateur d'Israël." Ibid. 12. 21. 23. 26. & 28.

„ Les restes de Jacob, *dit le Prophéte Michée*, seront au milieu de la multitude des „ Peuples comme une rosée qui vient du Seigneur. Mich. V. 7.

„ Et je me vangerai dans ma fureur & mon indignation, de tous les Peuples qui „ ne m'ont point écouté." Ibid. 14.

De quelle importance n'est-il donc pas pour nous d'*écouter* présentement les Avertissemens que Dieu nous donne par tant de Prodiges ?

Cependant tout au contraire l'entêtement de la prévention, le point d'honneur du préjugé, & la fermentation des passions , aveuglent tellement aujourd'hui la plûpart des hommes, qu'ils leur font prendre pour de vains prestiges de Satan cette multitude innombrable de Miracles & de Prodiges Simboliques que Dieu met depuis plus de quatorze ans presque continuellement sous nos yeux, pour nous instruire des grands Evenemens qui sont sur le point d'arriver, & nous préparer aux cruels assauts que nous livrera la persécution. Et ce qui est bien digne de nos larmes , c'est que ce ne sont pas seulement ceux qui y ont une sorte d'interêt humain qui forment un jugement si téméraire. Ce ne sont pas uniquement ceux qui combattent la Vérité, les Molinistes, les Constitutionnaires , les Politiques , ceux qui sont comme ensevelis dans l'amour des choses sensibles, ceux qui se vantent d'être des Esprits-forts, c'est à dire , des Incrédules. Tous ces aveugles d'esprit ont en quelque sorte pour adhérans , par rapport à cette opinion erronée , de célébres Docteurs Appellans , quoique remplis d'ailleurs de science & de lumiére.

Mais ce qui console un peu les petits soldats de la Vérité, en voyant d'un côté contre eux un si grand & si puissant nombre d'ennemis, & d'un autre côté une désertion pres- XLIV. Dieu seul peut réunir conjointe-

ment ensemble desqualités qui selon les regles de la nature sont absolument incompatibles, telles que cellesqui rendent les Convulsionnaires invulnérables aux coups les plus énormes.

presque générale de ceux qui auroient dû leur servir de chefs, c'est de trouver dans l'Ecriture Sainte que tout cela y est prédit.

Les Théologiens Antisecouristes devroient d'autant plûtôt rentrer dans notre camp, qu'eux-mêmes ont observé avec le grand Colbert, que les Guérisons Miraculeuses exécutées par le mouvement des Convulsions, sont une preuve invincible que Dieu manifeste sa présence & son opération dans cette œuvre, & que ces Miracles sont même un avertissement que cette œuvre si singuliére est un Signe dans l'Eglise.

Mais n'est-il pas encore plus évident que les Miracles de guérison opérés par les Secours les plus violens, ont principalement pour fin d'inspirer aux fidéles une religieuse attention pour un Prodige aussi nouveau & aussi étonnant que celui de ces Secours, qui deviennent d'autant plus salutaires & plus vîte bienfaisans, qu'ils sont plus terribles & qu'ils paroissent devoir être plus meurtriers? Combien ce Prodige simbolique, si capable d'augmenter la confiance & le courage des Spectateurs, & si propre à signifier, à figurer, à annoncer des Evenemens extraordinaires, est-il encore plus visiblement que tout le surplus de l'œuvre des Convulsions, un grand Signe dans Israël?

A juger de ce Prodige par les effets actuels qu'il produit, peut-on s'empêcher de reconnoître dans son auteur une Bonté & une Toute-puissance diamétralement opposées aux supercheries de l'Esprit pervers?

Non seulement ce Prodige n'est jamais que bienfaisant, non seulement Dieu s'en est plusieurs fois servi pour opérer des Guérisons magnifiquement Miraculeuses, mais de combien d'autres Miracles encore plus considérables le surnaturel éminent de ce Prodige n'a-t-il pas été le germe? A la vûe de toutes les Merveilles dont les Secours les plus violens sont sans cesse illustrés, combien de fidéles n'ont-ils pas été fortifiés dans leur foi? Combien d'amateurs du monde, de ses faux biens, de ses honneurs frivoles & de ses pernicieux plaisirs, ne sont-ils pas devenus d'humbles pénitens?

Mais quand même on ne considéroit ce Prodige que dans son être physique, il seroit encore de la derniére évidence qu'il n'y a que Celui qui peut tout ce qu'il veut qui ait la puissance de l'opérer, qu'il faut pour cela bouleverser les loix de la nature, en réunissant & conciliant ensemble des qualités, qui, selon ces loix, sont essentiellement contraires & directement opposées.

En effet pour rendre les Convulsionnaires invulnérables à tous les coups énormes qui leur sont portés, n'est-il pas visible qu'il faut que le Tout-puissant joigne une force insurmontable à la délicatesse des filets les plus minces: qu'il fasse concourir une solidité impénétrable avec la molesse & la fluidité des glandes les plus tendres & les plus spongieuses: qu'il unisse une fermeté & une consistence inaltérable à la finesse inconcevable d'une multitude de vaisseaux si déliés qu'ils en sont imperceptibles? Mais ce qui caractérise encore davantage son opération, c'est que toutes ces qualités si supérieures à celles de la nature, sont formées tout à coup: c'est qu'elles sortent du néant dès qu'il le veut: c'est qu'elles ne subsistent que pendant le tems précis qu'il lui plaît de faire paroître ces Merveilles.

Ainsi l'invulnérabilité des Convulsionnaires à grands Secours est un véritable Miracle, un Miracle proprement dit, puisqu'elle ne peut s'opérer que par une création très merveilleuse. Jusqu'ici je ne l'ai néanmoins appellée qu'un Prodige, pour ne pas tant choquer les préventions contraires avant que j'eusse établi toutes mes preuves: mais présentement on ne peut plus raisonnablement trouver mauvais, que je lui donne son véritable nom.

Au reste quand même nos Contradicteurs feroient accroire que ce n'est qu'un Prodige, ils n'en seroient pas plus avancés. Car c'est un principe incontestable selon S. Thomas & tous les Péres de l'Eglise, que toute Merveille qui ne peut se faire que par création, ou par une opération équipolente à création, ou même par un pouvoir capa-

capable de s'élever au dessus des loix qui régissent la nature, ne peut avoir que Dieu pour auteur. Au lieu qu'au contraire toute opération diabolique, quelque merveilleuse qu'elle nous paroisse, ou ne passe pas les forces de la nature, de sorte qu'elle ne semble surnaturelle que parce que nous ne voyons pas les ressorts que l'Esprit infernal fait agir: ou elle ne consiste que dans de simples apparences sans réalité.

Lors donc qu'un Prodige est manifestement au dessus de tous les moyens qui peuvent être dans la nature, il n'est pas permis d'en faire honneur à Satan. Or n'est-il pas d'une évidence palpable qu'il n'y a aucun ressort dans la matiére, aucune vertu dans les liqueurs, aucun pouvoir dans les solides, qui soient capables de donner aux parties les plus foibles, les plus tendres & les plus délicates du corps humain, la fermeté inébranlable, la solidité incompréhensible & la force prodigieuse qui sont visiblement dans le corps des Convulsionnaires, lorsqu'ils reçoivent les plus grands Secours?

Non, Seigneur, il n'y a que votre volonté dont le pouvoir est sans bornes, qui puisse produire de si grandes Merveilles! Et ce seroit tomber dans une erreur monstrueuse que d'imaginer dans une créature que vous avez maudite, la puissance suprême de créer dans nos corps des qualités réellement surnaturelles très supérieures à celles que nous tenons de vous: qualités qui ont même une sorte de rapport avec quelques-unes de celles que vous donnerez aux corps ressuscités que vous joindrez à votre Divin Fils.

Il est vrai que Dieu accorde quelquefois au démon le pouvoir de faire des espèces de Prodiges, mais encore une fois ces Prodiges ne sont surnaturels qu'en apparence, le démon ne pouvant rien faire qu'autant qu'il trouve dans la nature les moyens de l'exécuter. XLV. A proprement parler, le démon ne peut faire que des prodiges naturels.

„ Tout ce que font parmi nous les Esprits Angéliques sur les choses corporelles, *dit* „ *le savant Alphonse Tostat*, n'est que naturel. Car ils n'ont en eux-mêmes aucune ver- „ tu pour changer les choses corporelles: & ils ne peuvent être en elles le principe „ d'aucun effet, que par l'application des causes naturelles propres à le produire dans „ des corps naturellement disposés à recevoir cette impression." *Omnes quidem actus quos inter nos exercent Angelici Spiritus super res corporales . . . sunt naturales: quoniàm nullam in ipsis habent virtutem ad immutationem harum corporalium rerum: nec in eis aliquam actionem naturalem principiare possunt, nisi applicando activa naturalia aliis naturaliter ad passionem dispositis.*

Tous les prodiges du démon ne sont donc, pour parler exactement, que des prodiges naturels, & par conséquent ils sont tous d'une espèce très inférieure à celui qui rend tout à coup les Convulsionnaires à grands Secours invulnérables & impassibles aux coups les plus énormes par des qualités qui étant directement contraires aux loix de la nature, ne peuvent recevoir l'être que par la Toute-puissance du Créateur?

Aussi les Théologiens Antisecouristes n'ont-ils pas osé avancer positivement dans aucun de leurs Ecrits, que c'est le Dragon infernal qui porte ces Convulsionnaires à demander des Secours violens, & que ce soit lui qui les y rend invulnérables. XLVI. Les Antisec. n'osent avancer positivement que c'est le démon qui porte les Conv. à demander des Secours violens, ni que ce soit lui qui les rend invulnérables: ils font seulement tous leurs efforts pour jetter les fidéles dans l'incertitude sur ce sujet.

D'une part toute la subtilité de l'esprit de ces MM. n'a pû leur fournir aucun moyen de faire accroire que ce misérable Serpent puisse par des moyens naturels exécuter de tels Prodiges: & d'ailleurs ils ont senti qu'il étoit contre le bon sens de supposer que cet implacable ennemi des hommes fasse continuellement pendant nombre d'années une multitude de Prodiges bienfaisans de toutes façons pour les corps & pour les ames. Car ils n'ont pû s'empêcher de voir que tel est le Prodige des grands Secours, qui par des qualités réellement surnaturelles, met les Convulsionnaires en état de résister aux coups les plus terribles sans en recevoir aucune atteinte nuisible: ce qui augmente tous les jours la foi, la confiance & le courage tant de ceux sur qui ce Prodige s'opére, que de ceux qui en sont les témoins.

Mais d'un autre côté comment pouvoir proscrire les grands Secours, & avouer en mê-

même tems que c'est Dieu qui inspire de les demander, & qui met les Convulsionnaires en un état Miraculeux qui change en leur faveur les coups les plus meurtriers en des remédes salutaires ?

Le parti qu'ont pris ces MM. c'est de tâcher de rendre cette Merveille indécise entre Dieu & le diable: & de présenter en vingt endroits de leurs Ecrits comme une question douteuse & problématique, *si ce n'est point l'Esprit de ténébres qui fait demander ces étranges opérations*, *si ce n'est point lui qui produit cet instinct*, *si ce n'est point lui qui arrête l'effort du coup au point précis où il blesseroit.*

Mém. Th. p. 72. col 2.

Ibid. p. 41. col. 1. „ Il est juste, (ajoute l'Auteur du Mémoire Théologique) de se rendre attentif à „ un jugement de Dieu si extraordinaire de quelque maniére & par quelque principe „ immédiat que ces effets arrivent. Mais en même tems il est nécessaire d'être fidéle à „ observer les Régles. Si à l'ombre d'un méchanisme qu'on imagine, on fonde son „ Sistême au préjudice de ce que dicte le V. Précepte, on tombe dans une extrêmité. Mais si l'on prétend ne faire aucune attention à des faits si étonnans, ce seroit une „ autre extrêmité. "

Il faut autre chose que des yeux, dit le Deffenseur des Antisecouristes, pour juger du Prodige des Secours. „ Les yeux voient qu'on récite des Pseaumes, & qu'on fait „ le signe de la Croix. Mais ils voient aussi qu'on décharge des milliers de coups de „ bûches sur un corps foible... ils voient que ce corps n'en est point assommé, comme „ naturellement il devroit l'être, & même que la personne qu'on frappe témoigne qu'el„ le est soulagée: mais ils ne voient pas quel est l'Agent qui intervient d'une maniére „ surnaturelle: ils voient encore moins quelle conséquence on doit tirer de là. C'est „ aux Théologiens qu'il faut s'addresser. " Voilà le centre où aboutissent tous les efforts de ces MM. Ils veulent que tous les Fidéles ne s'*addressent* qu'à eux, comme s'ils étoient les seuls Théologiens qu'il y eût dans le monde: ils veulent qu'ils s'en rapportent aveuglément à leurs Avis: & pour les y obliger, ils emploient tous leurs talens à répandre des doutes, des incertitudes, des défiances dans l'esprit de ceux qui les écoutent.

Réponse, &c. p. 81.

„ Les fidéles effrayés, (disent ces MM.) ne savent pas s'il y a un Miracle ou un „ prestige: & ils savent encore moins si le Prodige autorise les Secours. " Ainsi il faut que sur tout cela ils s'en rapportent aux Docteurs Antisecouristes qui savent tout sans avoir rien vû.

Mais puisque ces MM. malgré toute leur sçience, ne sont point encore eux-mêmes déterminés sur la question capitale de savoir, si c'est Dieu ou le démon qui forme dans les Convulsionnaires l'instinct qui leur fait souhaiter & demander ces terribles Secours, & lequel de ces deux Esprits si différens les leur rend salutaires; comment dans cette incertitude ont-ils osé proscrire ces Secours & ces Prodiges ? Et sur quel fondement veulent-ils donc nous forcer de nous soumettre à cette Décision ?

Car enfin si c'est de lui que vient cet instinct, & si c'est lui qui est l'auteur des Prodiges qui en sont le couronnement continuel depuis un grand nombre d'années, n'est-il pas certain qu'il faut obéïr à sa volonté ? Et ces MM. ont-ils quelque droit de lui objecter, qu'elle ne s'accorde pas avec l'explication qu'il leur plaît de faire à leur gré des Préceptes du Décalogue ?

En un mot puisqu'il est prouvé par un très grand nombre de Prodiges Miraculeux, & même par plusieurs Miracles de guérison dans les corps & dans les ames, que les grands Secours sont l'œuvre de Dieu, ne doit-on pas plûtôt en croire ce Témoignage céleste, que les incertitudes, les doutes & les défiances de ceux qui refusent de se soumettre à cette voix Divine ? Le S. Esprit ne nous dit-il pas lui-même par la bouche de S. Paul, que notre foi ne doit pas être établie sur la sagesse des hommes, mais sur les Merveilles de Dieu: *Ut fides vestra non sit in sapientiâ hominum, sed in virtute Dei ?*

1 Cor. II 5.

XLVII. Réponses

Mais entrons dans le détail des objections que l'Auteur du *Mémoire Théologique* & celui

celui de la *Réponse* de ces MM. font contre mon Siftême, qui eft, que Dieu rend invulnérables les Convulfionnaires à grands Secours, en formant dans leur corps des qualités furnaturelles.

aux objections faites contre le Siftême, que Dieu rend invulnerables les Conv. à grands Secours en formant dans leur corps des qualites furnaturelles.

L'Auteur du *Mémoire* commence fa critique avec une emphafe bien capable d'en impofer aux fimples.

„ Vous raifonnez (dit-il*) & Dieu me parle . . . Me rendrai-je la victime de vo-
„ tre Siftême, & m'expoferai-je en marchant d'après vous, à aller contre un Comman-
„ dement certain & contre la parole de Dieu ? "

* p. 36. col. 1.

Ces deux lignes préfentent deux Problêmes que je ne ferai qu'expofer au Lecteur, lui laiffant le foin de les réfoudre.

Le premier eft de favoir, fi c'eft à ceux qui examinent les Prodiges en queftion avec un efprit attentif, & qui en profitent pour fortifier leur foi & leur confiance, que *Dieu parle* par ces Merveilles: ou fi au contraire c'eft à ceux qui les méprifent, qui les critiquent & les condamnent fur de fauffes fuppofitions ?

Le fecond, de favoir fi c'eft *aller contre la parole de Dieu*, que de donner un fecours néceffaire à une perfonne qui en fent un très preffant befoin, & s'il faut pour ne point bleffer fes *Commandemens*, rendre les Convulfionnaires à grands Secours très réellement les *victimes* du cruel *Siftême* qui défend de les foulager, lors même qu'ils fouffrent les plus infupportables douleurs: ou fi au contraire *le grand Commandement qui renferme tous les autres*, n'eft pas celui de *la charité*, ainfi que le dit le Pére Quefnel d'après S. Paul: *Finis præcepti eft caritas:* & fi cette vertu ne nous prefcrit pas de rendre au prochain en vûe de plaire à Dieu, tous les fecours qui nous font poffibles ?

Refl. mor. 1 Cor. XIV. 1. 1 Tim. I. 5.

En 1733. un Eccléfiaftique de mérite donna la folution de ce fecond Problême dans un Imprimé qui fut alors généralement applaudi.

„ . . . Pourquoi, *y difoit-il*, fecourir les Convulfionnaires ? La réponfe eft fort
„ fimple, c'eft parce qu'ils le demandent & qu'ils en ont befoin. C'eft que la charité
„ n'eft pas cruelle, & qu'elle ne fait ce que c'eft que de refufer un foulagement quand
„ elle le peut donner. Il eft certain qu'il n'y a point de Convulfionnaires qui ne fouf-
„ frent dans leurs Convulfions, & il y en a qui fouffrent exceffivement. Il n'eft pas
„ moins certain qu'ils reçoivent du foulagement par les Secours qu'on leur donne. Pour-
„ quoi donc les leur refufer ? L'état même où on les voit tomber lorfqu'on a manqué
„ de les foulager à propos, eft une expérience journaliére qui prouve la néceffité des
„ Secours & l'injuftice & la dureté qu'il y auroit à les refufer. "

Lett. d'un Ecclefiaftiq. de Province, p. 21.

Il eft remarquable que le Nouvellifte en annonçant cet Imprimé dans fa Feuille du 7. Février 1734. y affure que l'Auteur s'y déclare par tout en faveur des Régles.

Il faut donc que depuis ce tems là les Régles foient bien changées, fi l'on en croit les Antifecourifttes.

XLVIII.
C'eft fans aucun fondement que l'Auteur du Mem Théol. avance qu'il eft aifé de détruire par l'Ecriture & la Tradition le Siftême de l'invulnérabilité des Convulfionnaires.

Il eft aifé (dit l'Auteur du *Mémoire Théologique*, pag. 36. col. 1.) *de détruire par l'Ecriture & la Tradition* le Siftême fur l'invulnérabilité des Convulfionnaires.

Voilà une affertion bien triomphante, pourvû qu'elle foit bien prouvée. Car les Théologiens Antifecourifttes ont fans doute raifon, s'ils ont de leur côté la Tradition & l'Ecriture. Mais que dira le Lecteur, fi tous les Exemples qu'ils citent ou ne prouvent rien du tout fur la queftion dont il s'agit, ou même s'ils prouvent contre leur Siftême ?

„ Eft-ce que le démon, *ajoute toute fuite l'Auteur du Mémoire*, ne peut point fai-
„ re en forte qu'un chenet avec lequel on donne des coups violens s'enfonce jufqu'à
„ un certain point dans l'eftomach, & que cependant il ne bleffe pas ? "

Pour démontrer tout d'un coup que cette fuppofition eft infoutenable dans le cas dont il s'agit, il ne faut qu'obferver que cet Auteur convient pofitivement dans le même Ecrit que *le chenet s'enfonce fi avant dans l'eftomach, qu'il paroît pénétrer jufqu'au dos.* *

XLIX.
Il eft d'une évidence palpable, & d'une certitude démontrée, que c'eft Dieu & non le démon qui rend les Convulfionnaires invulnérables aux coups que l'inftinct de leur Convulfion leur fait demander.

* Mem. Th. p. 41 col. 1.

N'eſt-il pas inconçevable que cet Auteur, en même tems qu'il fait cet aveu, oſe ſoutenir que *le démon peut faire en ſorte que ce chenet ne bleſſe point*, en *ſuſpendant la violence* du coup dans le moment qu'*il eſt prêt de bleſſer ?* Mais puiſque le *chenet* lancé par un mouvement impétueux, ſubit & rapide, *s'enfonce* ſi prodigieuſement *dans l'eſtomach qu'il paroît pénétrer juſqu'au dos*, la violence du coup n'eſt donc pas ſuſpendue? Comment eſt-il poſſible qu'un Docteur ſi habile & ſi pénétrant n'ait pas fait attention qu'un très gros inſtrument de fer, tel que le chenet dont il s'agit, ne peut pas naturellement *pénétrer juſqu'au dos* en paſſant tout à travers de l'*eſtomach*, ſans briſer un très grand nombre de petits filets de nerfs, de rameaux de veines & d'autres vaiſſeaux très délicats, dont la peau, les chairs & l'eſtomach ſont traverſés & remplis de tous côtés ? Comment ne conçoit-il pas qu'on ne peut enſoncer avec tant de violence toutes ces parties ſi déliées, ſans les forcer de s'étendre beaucoup au delà de leur longueur naturelle, ce qui ne peut manquer de les rompre ? N'eſt-il pas incompréhenſible que cet Auteur ait au contraire bâti ſon Siſtême ſur l'abſurde ſuppoſition que, quoique ces parties n'aient reçû aucune force ſurnaturelle, néanmoins nulle d'entr'elles ne doit être caſſée par un tel choc ?

Ibid. „ Si l'on conclud, *dit-il tout de ſuite*, de ce que le chenet s'enfonce ſi avant dans „ l'eſtomach, qu'il paroît pénétrer juſqu'au dos, . . . que l'effet du Prodige n'eſt „ donc pas de ſuſpendre la violence des coups, mais de mettre une force ſurnaturelle „ aux endroits du corps où la Convulſion fait ſon principal effet, je répons que cette „ conſéquence n'eſt point néceſſaire. Eſt-ce donc qu'un agent ſurnaturel ne peut pas „ laiſſer enfoncer ce chenet juſqu'au point où il eſt prêt de bleſſer, & attendre là préciſément pour ſuſpendre la violence de ſon action, ou pour y oppoſer un obſtacle „ inviſible ?

Quoi ! ce Docteur ne voit point que ſi en pareil cas un corps n'étoit point dans un état Miraculeux, le moment où le chenet s'enfonceroit ſi avant dans l'eſtomach qu'il pénétreroit juſqu'au dos, ſeroit préciſément celui où il feroit le plus ſanglant ravage, & où il briſeroit une multitude innombrable de nerfs, de veines & d'artéres? Et par conſéquent ſi *l'agent ſurnaturel* dont parle cet Auteur, *laiſſoit enfoncer ce chenet juſqu'à ce point*, ſans avoir mis dans tous ces petits vaiſſeaux une force capable de réſiſter à un coup ſi violent, il ne ſeroit plus tems après ce coup *de ſuſpendre* pour y remédier *la violence de l'action, où d'y oppoſer un obſtacle inviſible*; car tout le mal ſeroit déja fait. Et ſi cet *agent ſurnaturel* étoit le diable, il ne pourroit trouver dans la nature aucun moyen de la rétablir, du moins tout d'un coup.

La ſuppoſition que cet Eſprit pervers peut en pareil cas faire en ſorte que de tels coups ne bleſſent point, quoiqu'ils s'enfoncent ſi avant dans le corps, eſt donc une ſuppoſition manifeſtement impoſſible.

Mais ſi elle l'eſt évidemment par rapport aux coups de chenet, combien l'eſt-elle encore davantage à l'égard de quantité d'autres Secours qui paroiſſent bien plus meurtriers, & qui le ſeroient effectivement, ſi le corps des Convulſionnaires qui les reçoivent n'étoit pas dans un état Miraculeux?

Le démon peut bien à la vérité, lorſque Dieu le lui permet, empêcher que certains coups ne bleſſent en les détournant du corps par quelque artifice, ou en arrêtant l'impétuoſité de leur mouvement par quelque moyen naturel, en ſorte que ces coups aient perdu toute leur force avant qu'ils touchent le corps. Et voilà uniquement tout ce que diſent les citations que l'Auteur du *Mémoire Théologique* a été chercher ſi loin. Mais lorſque les coups conſervent toute leur activité, lorſqu'ils frappent avec tant de force des corps vivans, qu'ils s'enfoncent très avant dans les chairs, & qu'ils leur impriment toute la violence meurtriére de leur péſanteur & de leur mouvement; alors le démon ne peut empêcher l'effet que doit naturellement produire un tel choc, parce que le

le Créateur, lorsqu'il a tiré l'Univers du néant, ayant établi des régles inviolables par rapport aux différens effets que le choc des corps doit opérer, l'Ange infernal ne peut s'élever au dessus de ces loix : il ne peut ni les déranger, ni les suspendre, ni rien faire qui y soit opposé : *Nulle puissance crée*, disent les Théologiens d'après les Péres, *ne peut renverser les loix primitives qui réglent la communication du mouvement.* Ainsi quoique le démon puisse en certains cas arrêter le mouvement dans sa course par des moyens naturels, il ne peut jamais lorsqu'il ne l'arrête point l'empêcher d'exécuter l'impression qu'il doit naturellement faire.

Or c'est un fait incontestable que la violence & l'impétuosité des coups qu'on donne aux Convulsionnaires à grands Secours, n'est point arrêtée, ni suspendue, avant qu'ils en soient frappés.

Les coups qu'on leur porte conservent au contraire si bien toute leur force & leur rapidité, que souvent le plancher ou la muraille de la chambre en sont fort ébranlés : & bien loin que les Convulsionnaires aient besoin que la violence de ces coups soit suspendue ou diminuée, on les entend au contraire très souvent prier leurs Assistans avec les plus vives instances, d'en augmenter de plus en plus la force ; parce qu'ils ne sont soulagés des douleurs qu'ils souffrent, qu'à proportion que ces coups les frappent plus fortement.

Quoique l'impression que ces coups font dans leurs membres ne soit que salutaire par un Prodige évidemment Divin, elle n'en est donc pas moins violente : & même il semble que c'est à leur force qui paroît devoir tout briser, que Dieu attache pour ainsi dire les bienfaits qu'il veut faire à ces Convulsionnaires par ce moyen : parce que plus ces coups sont violens, plus ils font éclatter la grandeur & la gloire de la Merveille qu'il vient d'opérer.

Aussi est-ce précisément sous les coups les plus effrayans & les plus énormes, qu'il lui a plû de rétablir les membres de plusieurs Convulsionnaires estropiés de naissance, ou du moins depuis très long-tems.

N'a-t-on pas vû des os contrefaits & courbés depuis leur enfance, se redresser & s'allonger peu à peu sous la force de ces terribles coups, comme un fer rouge sous le marteau, & ces Convulsionnaires recouvrer l'usage de leurs membres par un moyen si surprenant ?

N'a-t-on pas vû les os monstrueux d'une Convulsionnaire âgée de plus de 27. ans, & d'une autre âgée de plus de 50. s'applattir & se diminuer sous l'effort de pareils coups & reprendre une forme réguliére ?

Il est donc incontestable que les grands Secours font une impression considérable dans les membres, soit pour les réformer & les rétablir, s'ils sont contrefaits ou estropiés, soit seulement pour guérir les Convulsionnaires de l'incommodité que leur cause la force prodigieuse que la Convulsion met dans leur corps : d'où il résulte évidemment que la force des coups n'est point arrêtée, & que c'est par des qualités surnaturelles produites subitement dans ces membres, que des coups si énormes n'y peuvent rien briser, & qu'ils n'y font au contraire que des effets bienfaisans.

Pour en juger sainement & écarter toutes les difficultés qui se présentent à l'esprit, il est seulement nécessaire de ne pas perdre de vûe que Celui dont la puissance est sans bornes a par conséquent le pouvoir de proportionner les qualités nouvelles qu'il met dans le corps des Convulsionnaires, à tous les différens effets qu'il veut faire produire aux Secours. „ L'homme doit-il s'étonner, *dit le Pére Quesnel*, que Dieu puisse faire „ des choses que l'esprit humain ne peut comprendre ? " Réfl. mor. Act. II. 7.

Il est vrai que suivant l'ordre ordinaire, ces terribles Secours, puisqu'ils font impression dans les membres, devroient les mettre en piéces, bien loin de les rétablir : mais c'est un fait journellement exposé à la vûe de tout le Public : c'est même un fait

dont les plus grands Adverſaires des Convulſions n'ont pû diſconvenir, que les coups les plus aſſommans non ſeulement ne font aucun mal à ces Convulſionnaires, mais qu'ils leur font un bien réel, & quelquefois même un bien tel que toutes les forces réunies de la nature entiére, ni par conſéquent tout le pouvoir des démons, ne pourroient le produire; puiſque quelquefois ces Secours leur procurent la réformation de leurs os contrefaits & la guériſon de leurs membres eſtropiés.

Si ces effets ſont directement contraires à ceux qu'ils devroient naturellement produire, toute la conſéquence qu'on en doit tirer, c'eſt d'y reconnoître plus ſenſiblement la main du Souverain Maître de la nature, qui ſeul peut ainſi exécuter tout ce qu'il lui plaît par les moyens qui y paroiſſent les plus oppoſés. Et plus la force inconcevable qu'il met juſques dans les fibres les plus délicates des membres des Convulſionnaires pour les rendre invulnérables à ces coups, eſt un Prodige incompréhenſible, plus il eſt digne du Tout-puiſſant, & plus il démontre que lui ſeul en peut être l'auteur.

Le Deffenſeur des Antiſecouriſtes a avoué également comme l'Auteur du *Mémoire Théologique*, que les coups qu'on donne aux Convulſionnaires à grands Secours s'enfoncent très conſidérablement dans leur corps. „ La peau, *dit-il*, les nerfs & les chairs „ cédent à l'impreſſion des épées qui enfoncent toutes ces parties juſqu'à coller preſ- „ que l'eſtomach avec le dos."

Réponſe, &c. p. 15.

Cet Auteur étoit même d'abord convenu au commencement de ſon Ecrit, que c'étoit Dieu qui rendoit les Convulſionnaires invulnérables à tous les coups que l'inſtinct de leur Convulſion leur fait demander: *Accordons-leur*, diſoit-il, *que c'eſt Dieu qui empêche par* MIRACLE *que ces Secours violens ne* les *bleſſent*. Mais ayant depuis fait réflexion que cet aveu renverſoit de fond en comble le Siſtême des Antiſecouriſtes, il a pris le parti dans la ſuite de ſon Ouvrage de laiſſer ce point capital indécis, & pour n'être point forcé de reconnoître qu'un tel Miracle ne peut être exécuté que par le Tout-puiſſant, il y ſoûtient, ainſi que l'Auteur du Mémoire que *ſi les Convulſionnaires ne ſont pas bleſſés* par ces coups, *ce n'eſt pas que leur corps acquiére une force ſupérieure à celle des corps avec leſquels on les frappe:* (ce qui ſeroit inconteſtablement un Miracle que Dieu ſeul peut faire), mais *c'eſt parce qu'un agent ſurnaturel détourne ou tempére l'impreſſion des coups*.

Ibid. p. 12.

Il eſt remarquable, que dans le tems que cet Auteur (M. Poncet) voyoit donner de grands Secours, il étoit alors au contraire lui-même très perſuadé que ce qui rendoit les Convulſionnaires invulnérables à ces coups, conſiſtoit dans une force extraordinaire qui dans ce moment ſe formoit dans leur corps.

„ On remarque (diſoit-il en faiſant l'énumération des *Caractéres avantageux* qui ſe „ voyoient chez les Convulſionnaires) une force ſurprenante dans pluſieurs pour ſup- „ porter les plus terribles opérations. On a vû de jeunes filles ſoutenir l'effort de „ vingt hommes montés ſur leur corps."

II Lettre de M. P. p. 8.

Au reſte l'idée qu'il avoit de cette force ſurnaturelle ne lui étoit pas particuliére. Les Chefs des Antiſecouriſtes penſoient de même dans les premiers tems. Voici comme ils en ont parlé en 1733. dans le plus beau de leurs Ecrits ſur les Convulſions.

„ Une des choſes, *diſoient-ils*, qui étonne davantage dans cet évenement, c'eſt ... „ la force incroyable des nerfs & des muſcles en certaines perſonnes, qui très foibles „ d'ailleurs & d'un tempérament très délicat, réſiſtent dans le tems de la Convulſion à „ des traitemens & à des opérations qui ſeroient mortelles pour tout autre.

Rech. de la Vérité. 2. Lett. p. 18.

„ Bien-loin que ces traitemens violens que ſouffrent les Convulſionnaires où à quoi „ ils réſiſtent, leur nuiſent, ils ne s'en trouvent que mieux à leur aiſe & plus ſoulagés.

Ibid p. 21.

„ Il eſt notoire, *diſoient-ils encore*, que certains Convulſionnaires ſupportent des „ fardeaux très peſans, & certainement au deſſus de leur force & de celle même des „ hommes les plus robuſtes, ſans ſuccomber ſous le poids, & ſans preſque le ſentir:

III. Lett. p. 24.

„ que

„ que d'autres se frappent la tête nue & avec la derniére violence contre la pierre, le „ marbre & ce qu'il y a de plus dur, sans que la peau en soit seulement entamée ou „ meurtrie, mais même le moins du monde effleurée ou endommagée : que d'autres „ enfin soutiennent les efforts les plus extrêmes & les traitemens les plus violens, non „ seulement sans être fatigués ni brisés durant tout le tems de pareilles opérations & a- „ près, mais encore de telle sorte qu'ils s'en trouvent plus soulagés. C'est ce que tout „ Paris a vû, ou du moins quiconque a voulu le voir, & ce que personne n'a pû „ expliquer.

Mais s'il n'est pas possible d'expliquer par la Physique comment cette force surnaturelle peut se former pour quelques momens dans le corps de ces Convulsionnaires, cette impossibilité même n'est-elle pas une preuve sensible que cet incompréhensible Prodige ne peut avoir pour auteur que celui qui est au dessus des loix qui régissent la nature ?

Au surplus ne résulte-t-il pas de ce que les Théologiens Antisecouristes disoient alors de la force de ces Convulsionnaires, que ces MM. étoient dans ce tems-là fort éloignés d'imaginer que „ si les Convulsionnaires ne sont pas blessés (par les terribles Secours „ qu'ils reçoivent,) ce n'est pas que leur corps acquiére une force (surnaturelle, mais) „ c'est par ce qu'un agent surnaturel détourne ou tempére l'impression des coups ? Réponse, &c. p. 15.

Au reste rien n'est plus singulier que la preuve rapportée par le Déffenseur des Antisecouristes pour soutenir l'opinion nouvelle qu'il a prise sur ce sujet.

„ En effet (ajoute-t-il tout de suite à l'insoutenable Proposition que je viens de „ transcrire) quand les Convulsionnaires recevroient la force de Samson, nous voyons „ bien qu'elle mettoit ce Juge d'Israël en état d'enlever les portes de Gaza & de pour- „ suivre les ennemis de Dieu: mais nous ne voyons pas qu'elle l'ait rendu invulnéra- „ ble à tous les coups que l'on donne aux Convulsionnaires. Ibid.

La Réponse n'est pas difficile.

Il est bien vrai que Dieu n'a pas fait recevoir à Samson tous les Secours énormes qu'on donne aux Convulsionnaires, parce que cela n'entroit pas dans le plan des figures qu'il lui faisoit représenter. Samson paroît seulement avoir été invulnérable en quelques occasions, & singuliérement à tous les coups que pûrent lui porter les mille Philistins armés qu'il tua avec une mâchoire d'âne. Mais Dieu peut le plus, tout aussi facilement que le moins: & la force prodigieuse de Samson, bien loin d'être propre à prouver que c'est seulement en détournant ou en tempérant la violence des coups les plus terribles, qu'un agent surnaturel empêche que les Convulsionnaires n'en soient blessés, sans qu'il soit besoin pour cet effet de mettre dans leur corps aucune force surnaturelle, est au contraire un exemple palpable, que lorsque Dieu veut faire exécuter quelque chose d'extraordinaire à quelques-unes de ses créatures, il produit aussitôt dans leur corps des qualités proportionnées à ses desseins, & qui peuvent être très supérieures à celles qu'il donne aux autres hommes.

Néanmoins l'Auteur de la *Réponse* conclud de l'histoire de Samson, qu'il „ faut „ donc que les Deffenseurs des Secours ... reviennent au sentiment que M. de Mont- „ geron n'a pas voulu embrasser, qui est que la force que Dieu met dans le corps des „ Convulsionnaires, ne consiste que dans la volonté de" cet être Tout-puissant. Ibid.

Mais n'en déplaise à cet Auteur, il se trompe lorsqu'il dit que je n'ai point voulu embrasser ce sentiment.

J'ai déja déclaré très formellement au contraire, que je suis intimement convaincu qu'à proprement parler, ce n'est que la pure volonté de Dieu qui rend les Convulsionnaires invulnérables aux coups affreux qu'il leur inspire de se faire donner, pour leur faire représenter les Simboles qu'il veut nous faire voir. Il n'est question que de savoir, comment s'exécute cette volonté Divine. Encore une fois je ne sai que deux façons dont ce Prodige ou ce Miracle peut s'opérer: l'une, en arrêtant de quelque maniére

que ce soit la violence des coups, en sorte qu'ils aient perdu presque toute leur force lorsqu'ils frappent le corps: l'autre en donnant aux parties mêmes du corps les plus délicates & les plus aisées à rompre, une force surnaturelle qui les mette en état de soutenir tout le poids de ces coups sans en être brisées. Or il est visible, il est palpable, il est de notoriété publique, que ce n'est pas, du moins ordinairement, en employant la premiére maniére que Dieu préserve les Convulsionnaires d'être blessés par ces terribles Secours. Donc il se sert dela seconde qui, attendû sa toute-puissance, lui est également facile, & qui paroît plus digne de sa grandeur, lorsqu'il lui plaît de nous rendre sa présence sensible par des Miracles.

Ibid. „ Il faut (ajoute encore l'Avocat des Antisecouristes) que les Deffenseurs des Se- „ cours disent que le corps des Convulsionnaires est invulnérable à proportion comme „ l'étoit celui de l'homme innocent . . . Ils pourroient encore se servir de l'exemple „ des justes, qui étant ressuscités au dernier jour, ne souffriront rien du feu qui em- „ brasera l'Univers, & peut-être de celui des damnés dont les corps ne seront point „ consumés dans le feu de l'Enfer, quoiqu'ils ne doivent pas participer à l'incorrupti- „ bilité que S. Paul représente comme propre aux Elus."

La comparaison de l'état de *l'homme innocent* n'est point propre à expliquer l'état invulnérable des Convulsionnaires, puisqu'Adam étoit dans un état purement naturel: celle au contraire de l'invulnérabilité où seront les corps *des justes* après leur résurrection, me paroît convenir à merveille.

Mais comment cet Auteur ne voit-il pas que cet exemple qu'il propose lui-même, est absolument contraire à ce qu'il soutient ?

Croit-il donc que les corps glorieux des Saints ne seront point incorruptibles, impassibles, invulnérables par des qualités inhérentes dont la force incompréhensible sera comme un appanage de leur gloire ? Prétend-il que ces qualités qui seront du moins jusqu'à certain point *semblables* à celles du corps glorieux de Jésus-Christ, ne consisteront que dans une attention de la Providence qui détournera continuellement tout ce qui pourroit nuire aux corps des Saints ?

Ce n'est pas là l'idée que nous en donne S. Paul. Il dit que ces corps *glorieux* se-
1 Cor. XV. ront *revêtus d'incorruptibilité & d'immortalité*, & qu'ils auront une force très supérieure à celle de nos corps terrestres: *Surget in virtute.*

Ainsi pour tirer une juste conséquence de cette comparaison, on doit dire que Dieu, lorsqu'il rend les Convulsionnaires invulnérables aux coups qu'il les oblige de se faire donner, produit dans leur corps pour ce moment des qualités supérieures à la nature, qui ont une sorte de ressemblance avec les qualités perpétuelles dont il revêtira les Elus.

Aussi l'Auteur du *Mémoire Théologique* plus fin & plus pénétrant que celui de la *Réponse*, a bien senti que cette comparaison de l'état momentané des Convulsionnaires à grands Secours avec l'état immuable des Saints, bien loin de convenir à son Sistême, câdroit parfaitement au contraire à celui des Secouristes & leur fournissoit un exemple qui sera éternel d'un Prodige du même genre, mais très supérieur en tout sens à celui que Dieu fait si souvent depuis plus de 14. ans sur tous les Convulsionnaires à grands Secours.

Non seulement cet Auteur s'est bien gardé d'employer cet exemple pour donner une idée juste du magnifique Prodige qui rend ces Convulsionnaires invulnérables, mais sans se mettre en peine de contredire son Avocat, il a publié dans tout Paris que cette comparaison que j'avois faite dans ma premiére Edition de l'invulnérabilité permanente des corps glorieux, étoit une hyperbole extravagante.

L. Réponse d'un Théologien à la censure de ma

Ce sera le Théologien qui m'a fourni ses Mémoires, qui lui répondra pour moi.

„ La Proposition, *dit-il*, de M. de Montgeron, que Dieu crée dans le corps des „ Convulsionnaires deux qualités des corps glorieux, l'invulnérabilité & l'impassibili-

„ té,

„ té, a quelque chose de hardi qui surprend les uns & choque les autres, en fournissant „ matiére à la critique des esprits pointilleux. Il faut distinguer dans cette Proposi- „ tion les expressions de l'Orateur, de la pensée du Philosophe. Pour frapper l'imagi- „ nation & rendre attentif à la grandeur du Miracle, M. de Montgeron emploie ici „ toute l'emphase & l'énergie du langage, toute la hardiesse de la métaphore. Mais „ la simplicité & la précision d'une exacte métaphysique réduit sa pensée à dire, que „ dans le Prodige des Secours, Dieu fait, pour des momens passagers, un Miracle du „ même genre & du même ordre que ce qu'il doit opérer persévéramment dans les „ corps glorieux en les rendant invulnérables & impassibles, & qu'il y agit par consé- „ quent en Créateur. Or cette Proposition est vraie & solide.

Proposition, que Dieu agit en Créateur, en donnant aux Convulsionnaires une sorte d'invulnérabilité & d'impassibilite, qui sont deux qualités surnaturelles & de même nature que celles qu'auront les corps glorieux.

„ Dans le Prodige des Secours toute la force mouvante du coup se communique à la „ partie frappée, au corps du Convulsionnaire. C'est un fait dont les sens convain- „ quent tous les Spectateurs. Ainsi une pierre, un chenet, choquent les os & la chair „ d'un corps délicat, avec toute la force mouvante qui suffit pour perçer un mur de „ pierre. Or suivant les loix du mouvement ce choc doit diviser, déchirer, briser „ en mille parcelles la chair & les os, & causer à l'ame la sensation pénétrante de la „ plus vive douleur. Rien de tel n'arrive, & tout au contraire sous ce choc énorme „ le corps se rétablit & se refait de quelque dérangement qui se faisoit sentir à l'ame „ par quelque douleur, & l'ame trouve dans cette opération une affection de joie & „ de contentement qu'elle n'avoit pas auparavant.

„ L'instrument dont le corps est frappé, outre la force motrice de sa propre pesan- „ teur, reçoit une augmentation très considérable du mouvement du bras qui le pousse „ & le précipite. C'est avec tout le dégré de force de ces deux causes réunies que „ l'instrument rencontre & choque le corps humain dans des parties très déliées, très „ altérables, très divisibles. Que le Moteur Suprême agisse dans ce moment suivant les „ loix communes, ce corps sera infailliblement broyé & détruit. Mais afin que le „ corps sous l'énorme choc de l'instrument conserve son intégrité, & reçoive même „ une plus parfaite température, il faut nécessairement que le Conservateur agisse dans „ ce moment sur un plan nouveau & bien élévé au dessus des loix communes, qui est „ le plan même qu'il suivra dans la conservation des corps réssuscités.

„ Donc dans le Prodige des Secours le corps des Convulsionnaires participe réelle- „ ment à l'invulnérabilité & à l'impassibilité du corps glorieux, avec cette difference „ qui n'affecte point le fond de la chose ni la maniére dont Dieu agit, avec, dis-je, „ cette unique différence, que les corps ressuscités seront habituellement, permanem- „ ment, universellement invulnérables, au lieu que dans le cas présent l'invulnérabilité „ est passagére & comme momentancé, qu'elle est renfermée dans la partie du corps où „ porte le coup, & que dans cette partie même elle n'est quelquefois que relative au „ coup violent & naturellement meurtrier.

„ Le Sistême de M. de Montgeron, ainsi développé, est à couvert de toutes les „ objections de M. B. . . Et il est même très utile pour répandre la lumiére sur les „ différens Prodiges qui paroissent par les grands Secours."

Mais quoique cette réponse soit réellement suffisante pour écarter toutes les objections de l'Auteur du *Mémoire*, sa réputation donne un tel poids à ses objections les plus frivoles, que je crois nécessaire de continuer à faire voir Article par Article, qu'elles n'ont qu'une vaine subtilité.

„ Le Possédé dont il est parlé dans l'Evangile, (dit cet Auteur, p. 36.) montroit „ une force supérieure à celle de la nature. Quelle force que celle que nul homme ne „ peut surmonter, que celle qui rompt les chaînes, qui brise les fers! Personne, dit „ l'Evangile, ne le pouvoit plus lier même avec des chaînes, & ayant eû des fers aux

L I. C'est sans aucun fondement que l'Auteur du Mémoire

„ pieds, Théol. ap-

plique au Possédé de l'Evangile ce que j'ai dit du merveilleux Prodige par lequel Dieu rend les Conv. invulnérables aux coups les plus énormes. Il n'y a nulle comparaison à faire entre deux faits si différens.

„ pieds, il avoit rompu ses chaînes & brisé ses fers, & nul homme ne le pouvoit „ dompter."

L'Auteur du Mémoire ajoute qu'en *appliquant* à la force de ce Possédé le raisonnement que je fais sur celle des Convulsionnaires à grands Secours, „l'on conclurra qu'il „ a fallu que Dieu ait produit (dans le corps de ce Démoniaque) une qualité très supérieure à celles qu'il a d'abord destinées aux corps vivans, & que ces qualités n'étant point dans la nature, elles ne peuvent recevoir l'être que par voie de création, „ ou du moins par une opération équipolente à création, ce que Dieu seul peut faire. „ Ainsi (ajoute-t-il) voilà ce Possédé transformé en un homme rempli de l'esprit de „ Dieu, ou bien voilà le raisonnement de l'Auteur changé en Paralogisme."

Mais en vérité y a-t-il quelque comparaison à faire entre la force de ce Possédé remué par le diable, qui en agitant violemment les esprits animaux, les nerfs & les muscles de ce Phrénétique, lui fournissoit par là le moyen de *se meurtrir* avec des pierres & de casser ses fers & ses chaînes; y a-t-il dis-je quelque comparaison avec la force absolument surnaturelle que Dieu met jusques dans les parties les plus tendres, les plus déliées, les plus délicates, les plus fragiles du corps des Convulsionnaires à grands Secours, pour leur faire soutenir sans peine tout l'effort, l'impétuosité, la violence des instrumens les plus perçans, les plus meurtriers, les plus capables d'assommer, tels que des coups sur la poitrine avec une pierre du poids de 60. livres, des coups dans le creux de l'estomach avec un pilon de fer de 48. livres pesant, d'autres coups avec un autre très grand pilon de même métal dont la masse se termine en pointe, des coups du tranchant d'un très lourd marteau, des coups d'épées poussés dans la gorge, dans les yeux, &c?

Marc V. 5.

Si l'Auteur du *Mémoire* n'en sent pas la différence, ce n'est pas qu'elle ne soit très sensible.

Il se trompe même quand il dit que *ce Possédé montroit une force supérieure à celle de la nature.* C'étoit bien à la vérité une force supérieure à celle que la nature donne communément aux hommes dans leur état ordinaire, mais non pas une force réellement & absolument surnaturelle, puisque le démon en étoit l'auteur & qu'il ne peut rien opérer que par des moyens pris dans la nature.

Aussi n'y avoit-il rien de bien prodigieux, ni même de fort extraordinaire dans ce que faisoit ce Possédé. On voit souvent des criminels renfermés dans des cachots, trouver le moyen de rompre *leurs fers & leurs chaînes* pour tâcher de se sauver. Il y a des maladies telles par exemple que la rage, qui causent une agitation si violente dans les esprits animaux de ceux qui en sont atteints, qu'elle leur donne dans certains momens une force aussi surprenante que celle de ce Démoniaque, en sorte que dans ces accès *nul homme ne les peut dompter*, & qu'il faut être plusieurs personnes pour pouvoir les contenir.

Mais s'il est de la derniére évidence qu'il seroit souverainement ridicule de dire en pareil cas, *qu'il a fallu que Dieu ait produit* dans le corps de ces malades, *des qualités très supérieures à celles qu'il a d'abord destinées aux corps vivans, & que ces qualités n'étant point dans la nature, elles n'ont pû recevoir l'être que par voie de création*, il l'est également de le dire du Possédé de l'Evangile.

Les réflexions que j'ai faites par rapport au Miracle que Dieu opére sur les Convulsionnaires à grands Secours, ne peuvent donc en aucune sorte *s'appliquer* à *ce Possédé.* Ainsi ce n'est point moi, c'est l'Auteur du *Mémoire* qui, par une comparaison qui n'a nulle ressemblance, *transforme ce Démoniaque en un homme rempli de l'esprit de Dieu*, & c'est *le raisonnement de* cet *Auteur*, & non pas le mien, qui se *change en Paralogisme.*

Ibid. p. 41. col. 1.

„ Les pierres avec lesquelles se frappoit ce Possédé (ajoute cet Auteur) enfonçoient „ telle-

„ tellement, qu'il se meurtrissoit avec ces pierres : cependant ces violens secours qui „ auroient dû le faire mourir, ne lui causoient point la mort."

Mais où cet Auteur a-t-il pris que tous les coups de pierre qui font quelque meurtrissure, doivent causer la mort ? Comment ne sent-ils pas qu'une exagération si manifeste ne prouve rien ?

Au surplus quelle est ici la principale question qui nous divise ? C'est de savoir, s'il est indubitable ainsi que nous le soutenons, que c'est Dieu qui préserve les Convulsionnaires à grands Secours d'être blessés par les terribles coups qu'on leur donne, ou si cela est très douteux, selon que cet Auteur l'insinue. Or il convient lui-même par rapport au Possédé dont il parle, que c'étoit Dieu & non pas le démon qui lui conservoit la vie.

LII. L'Auteur du Mém. prouve lui-même que les Péres de l'Eglise ont attribué à Dieu tous les prodiges bienfaisans, même ceux qu'on a vû s'opérer sur des Possédés. Ibid p. 38

Il rapporte même plusieurs autorités pour le prouver. Et en effet les Péres de l'Eglise ont toujours attribué à Dieu tous les Prodiges réellement bienfaisans, même ceux qu'on a vû s'opérer sur des Possédés dans le tems même qu'ils étoient sous le pouvoir du démon.

„ S. Chrysostome, (dit cet Auteur) nous parle du Possédé, de l'Evangile que le dé- „ mon jettoit dans le feu & dans l'eau, & de ces autres Possédés qui couroient dans „ les déserts, & qui se donnoient des coups de pierre.

„ Selon S. Chrysostome, au milieu de ces opérations meurtriéres (ajoute cet Auteur), „ cette grande Providence, cette main bienfaitrice qui depuis chassa le démon, con- „ servoit dans ce tems-là ces Démoniaques, & mettoit un frein à l'ennemi en fureur."

Comment cet Auteur peut-il donc conclurre de ces exemples, où l'on ne voit que la bonté de Dieu qui met un frein à la méchanceté du diable, & qui conserve jusqu'aux Possédés contre les coups que ce Dragon infernal leur pousse ; comment, dis-je, en peut-il conclurre qu'il est incertain si l'invulnérabilité des Convulsionnaires à grands Secours est un effet de la Toute-puissance & de la Bonté Divine, ou si elle n'est qu'un prestige produit par l'artifice & la méchanceté du démon ?

LIII. Le passage de S. Agobard que l'Auteur du Mém. & le Défenseur des Antisec. présentent comme décisif pour leur cause, prouve au contraire que dans le cas même où c'est le démon qui frappe des hommes si ces coups ne leur font point de mal, on doit croire que c'est Dieu & non pas le diable qui empêche qu'ils ne les blessent.

Prétend-il donc que les Convulsionnaires à grands Secours, par le ministére de qui Dieu opére tant de Guérisons Miraculeuses sur les corps & dans les ames, & à qui il fait exécuter tous les jours des Simboles si merveilleux, si instructifs, si édifians, sont moins chers à ses yeux, sont plus indignes de son secours, que des Démoniaques ?

Mais voici une autre citation faite par cet Auteur (p. 38.) & qui avoit déjà été employée dans la *Réponse* des Antisecouristes (p. 58.) Voici un Passage de S. Agobard Archevêque de Lyon, *qui*, selon ces MM. *est décisif contre* moi & tous *les Secouristes* : sans néanmoins qu'aucun de ces MM. ait pris la peine d'expliquer comment ce Passage décide contre nous. Apparemment que cela est si clair, que cela n'a nul besoin d'explication.

Le Lecteur en jugera par le Passage même, dont je vais lui donner une Traduction éxacte.

„ Nous savons (dit S. Agobard) par nous même & sur le rapport d'autrui, qu'il y „ a beaucoup de personnes qui ont été frappées par les démons à coups de pierre & de „ bâtons, sans en avoir reçu aucune blessure (ni dans le corps ni dans l'ame) *In nullo* „ *læsos* : & qu'il y en a néanmoins quelques-unes qui ont été en même tems blessées & „ entraînées dans l'illusion, par rapport auxquelles il ne paroît d'autre cause de ce qu'elles „ les ont été ainsi blessées, que la foiblesse de leur foi & le plaisir qu'elles prennent à „ ces vains prestiges : " *Multos audivimus & cognovimus à dæmonibus lapidibus & fustibus cæsos & in nullo læsos : aliquos tamen illusos & læsos, in quibus nulla alia causa videtur quâ id fiat, nisi aut inanitas fidei, aut delectatio vanitatis.* *

* S. Agob. Ep. ad Barth. Bibl. PP. Tom. XIV. p. 292.

Le surplus de ce Passage n'a nul rapport aux grands Secours. Tout ce qu'il y a de remarquable, c'est que S. Agobard y donne une idée des merveilles qu'on attribue au démon

démon bien différente de celle que ces MM. veulent nous en faire prendre. Il les appelle de certaines figures de Miracles... qui n'ont qu'une vaine apparence : *Veluti quædam sanitatum signa. . . . Vanis miraculis. . . .* Et il observe que toujours cet Esprit pervers ne cherche qu'à nuire : *Semper nocendi cupidus est.*

Au surplus que résulte-t-il de la premiére partie de ce Passage dont je viens de donner copie? Que ceux qui ne sont point blessés par les coups du démon, en sont préservés par Celui qui les a en même tems garanti d'être séduits par les artifices de ces Esprits imposteurs. Car il seroit contre le bon sens de dire que c'est le démon qui garantit ainsi lui-même de ses coups ceux qu'il ne peut séduire, & contre lesquels par conséquent sa fureur & sa rage ne peuvent manquer d'augmenter; & qu'il ne cause au contraire du mal & de la douleur qu'à ceux qui se laissent aller à ses séductions. Ainsi il est clair que l'intention de S. Agobard est de nous apprendre que Dieu protége tous ceux qui ont beaucoup de foi & de confiance, & qu'il ne permet ordinairement à l'ennemi du genre humain de faire des blessures qu'à ceux qui manquent de confiance & de foi, & qui se plaisent dans les illusions par lesquelles cet Esprit pervers les abuse.

Mais si dans ce fait rapporté par S. Agobard, c'est Dieu qui préserve ses serviteurs des coups & de la séduction du diable, sur quoi peut porter l'induction que ces MM. prétendent en tirer contre les grands Secours: & sous quel prétexte peuvent-ils se récrier (en parlant du Miraculeux Prodige qui les rend salutaires aux Convulsionnaires), qu'*il n'y a* en cela d'*étonnant que l'admiration qu'on a pour une chose dont on devroit être choqué? Qu'on dise*, ajoutent-ils, *que ce Prodige est le plus étonnant des Prodiges, si l'on veut l'attribuer à Dieu, à la bonne heure: car il est inoui qu'il ait jamais rien fait de semblable: mais il ne l'est point du tout quand on l'attribue au démon, puisqu'on a vû par le Passage d'Agobard qu'il y en a une multitude d'exemples.*

Réponse, &c. p. 92.

Ces MM. croient-ils donc qu'il n'y a qu'à citer du Latin, & crier que cela est *décisif contre* nous, pour en persuader les fidéles? Comment d'aussi savans Docteurs n'ont-ils pas prévû que lorsque cette citation & la précédente seroient bien expliquées & bien entendues, elles se tourneroient contre leur Sistême, puisque S. Chrysostôme & S. Agobard y posent pour Maxime, que le démon n'emploie sa puissance qu'à faire du mal, & que quand quelqu'un est garanti de ses coups d'une maniére surnaturelle, on doit croire que c'est un effet de la Bonté de Dieu?

Au reste cette Maxime n'est point particuliére à ces deux Saints, elle est celle de tous les Théologiens les plus savans. Il ne seroit pas difficile de le prouver par un un grand nombre de citations: mais pour ne point fatiguer inutilement le Lecteur, contentons-nous de rapporter ce qu'en dit un célébre Théologien précisément par rapport aux mêmes faits dont parle S. Agobard dans le Passage cité par ces Messieurs.

2. Part. de Univ. part. 3. p. 1062. c. 1.

„ On peut, *dit Guillaume d'Auvergne*, faire cette question par rapport aux pierres „ jettées par les démons : ce qu'ils paroissent faire & qu'ils font même réellement encore aujourd'hui, sans néanmoins que ceux à qui ils les jettent en soient blessés, du „ moins cela est très rare, & peut-être même que cela n'est jamais arrivé. C'est (ajoute-il) une preuve manifeste que par un effet bienfaisant de la Bonté Divine, le pou„ voir des démons est restraint dans des bornes si étroites, qu'ils ne peuvent pas même „ jetter des pierres selon leurs désirs & leur volonté! Il n'est pas peu admirable que „ les hommes n'en soient point blessés quand même ces pierres tombent sur eux : mais „ ce qui est la cause de cette Merveille, c'est que la Bonté Divine arrête ou modére „ les efforts des démons: *Similem quæstionem habet jactus lapidum, quod etiàm hodiè facere videntur (dæmones) & reverâ faciunt, homines tamèn hujusmodi jactibus vel rarissimè vel nunquàm lædunt. Ex quo manifesto judicio apparet moderatione divinæ bonitatis restrictam esse virtutem eorum, ut etiàm lapides pro voto suo vel voluntate jacere non possint : nec habet levèm admirationem, qualiter usque in homines, sine læsione ipsorum, ipsos jaciant,*

jaciant, sed causa in hoc est restrictio, quia conatus eorum moderatur divina bonitas.

Mais si l'on doit croire que c'est Dieu dont la Bonté fait ce Prodige, lors même qu'il est visible que ces coups sont l'ouvrage du démon, doit-on aujourd'hui proposer comme une question problématique, *si ce n'est point l'Esprit de ténébres . . . qui arrête l'effort* de ceux qu'on donne aux Convulsionnaires, lorsqu'il est évident que c'est Dieu qui leur inspire de les demander, & qu'on voit tous les jours qu'il s'en sert pour peindre sous nos yeux les plus magnifiques figures, & pour faire des Miracles & des Conversions?

Les citations ci-dessus faites par d'aussi profonds Théologiens contre l'intérêt de leur cause, ne sont donc propres qu'à démontrer que malgré toutes leurs recherches ils n'ont pû rien découvrir dans tous les Auteurs & tous les faits de l'Antiquité, qui ne fût contraire à leur Sistême, & favorable à celui des Secouristes.

Voici cependant un autre fait qui paroît au premier coup d'œil s'accorder un peu davantage avec l'opinion de ces Messieurs. Mais les deux autorités sur lesqulles ils s'appuyent, non seulement leur en feront perdre tout le fruit, mais elles me serviront même à faire appercevoir encore plus clairement ce qu'il y a de faux dans les suppositions sur lesquelles ces MM. fondent leur Sistême. LIV. Suarès & Huygens cités par les Antisec. donnent, ainsi que moi, pour principe, que le démon ne peut rendre un corps vivant invulnérable, mais seulement détourner ou arrêter le mouvement d'un coup par quelque moyen naturel.

J'avoue qu'il y a quelques vieilles femmes qui racontent à leurs petits enfans, que par des pactes avec le diable certains Sorciers deviennent durs: mais jamais on n'a trouvé personne qui en ait cité aucun témoin oculaire. Or si le fait étoit véritable, on en auroit une multitude. Car il y a toujours dans les armées quantité de soldats qui n'ont pas beaucoup de Religion & qui ne manqueroient pas de se rendre invulnérables, s'il ne falloit pour cela que faire un pacte avec le diable: ainsi cela deviendroit fort commun, & cela feroit des armées invincibles. Cependant on n'a jamais ouï dire qu'un tel fait soit arrivé ni parmi les Chrétiens, ni même chez les Idolâtres. Faut-il d'autres preuves que ce fait n'est qu'un de ces petits contes de sorcellerie, que les menteurs de la populace débitent d'autant plus volontiers, qu'ils sont plus contraires au bon sens?

Aussi les deux Auteurs cités par ces MM. savoir Suarès & Huygens, nous ont-ils donné pour Principe, non seulement que ce fait est faux, mais qu'il est même impossible, parce que le démon ne peut trouver dans la nature aucun moyen de rendre une personne invulnérable. „ Ce n'est pas (dit Suarès dans le Passage rapporté par l'Auteur „ du *Mémoire*) que le corps de ces Sorciers devienne véritablement impassible, & que „ le démon puisse les mettre en état de n'être point blessés par les coups. Quelque „ promesse qu'il leur en eût faite, ils n'en seroient pas moins aisés à blesser qu'ils l'é- „ toient auparavant, & le démon ne pourroit à cet égard que les tromper par quelque „ faux prestige. Mais cependant (ajoute-t il) il peut arriver que par un autre effet un „ homme ne soit point blessé par un coup d'épée, & que le mouvement d'une pierre „ prête à tomber directement sur lui, soit détourné, en sorte qu'elle ne lui nuise point. „ Car le démon peut lui-même opérer cela, parce qu'il peut interposer invisiblement „ quelque chose qui résiste, arrêter ainsi le mouvement d'une épée, & l'empêcher de „ passer outre, & détourner le mouvement d'une pierre. *Tùnc enim reverà non fit corpus impassibile, vel immune ab his nocumentis, sed tamen subest illis sicut anteà, ex quo adhuc dicimus effectum esse præstigiosum & falsum. Nihilominùs tamèn accidere poterit ut alius effectus reverà consequatur: nimirùm ut talis homo ense punctus non feriatur, & ut lapis rectè cadens obliquè cadat, ne illi noceat. Nàm hæc operatur dæmon ipse, quia invisibiliter potest interponere aliquid quod resistat, vel ensis motum continere, aut impedire valeat ne ultrà progrediatur, vel lapidem aliò movere.*

Suarès de Rel. Lib. 2. de superst. c. 16. p. 371.

Mém. Th. p. 40. Note.

Huygens est entiérement dans les mêmes Principes que Suarès. Tout ce qu'il y ajoute, c'est qu'il croit que le démon pourroit même par de pareils moyens détourner & même arrêter le mouvement d'une balle de mousquet. Huygens, de Angelis, c. 27.

Mais

Mais quoique ces deux Auteurs ſuppoſent que le démon peut, lorſque Dieu le lui permet, empêcher que les coups les plus violens ne bleſſent, en détournant ailleurs leur mouvement, de façon qu'ils n'atteignent point le corps, & qu'il peut même arrêter toute la violence de ces coups par quelque obſtacle inviſible, en ſorte qu'ils aient perdu toute leur force avant qu'ils touchent le corps; ces Auteurs, dis-je, conviennent néanmoins expreſſément avec tous les autres Théologiens, que le démon ne peut pas, lorſqu'il n'arrête point le mouvement de ces coups, empêcher qu'ils ne faſſent toute l'impreſſion, le ravage & les bleſſures qu'ils doivent naturellement faire dans les corps vivans qu'ils frappent, parce que le démon n'a aucun pouvoir de renverſer, ni même de ſuſpendre les loix primitives par leſquelles Dieu a réglé les différens effets que le choc des corps doit produire.

Les Théologiens Antiſecouriſtes ſont trop habiles pour ignorer ces Principes, & trop prudens pour oſer les conteſter ouvertement. Auſſi n'emploient-ils leurs talens ſur ce ſujet, qu'à en faire perdre de vûe l'application par des ſuppoſitions arbitraires qui s'écartent totalement du fait dont il eſt queſtion.

Par exemple, rien n'eſt plus ſubtil que le tour dont ſe ſert l'Auteur du *Mémoire Théologique* pour tâcher d'éluder les conſéquences frappantes qui en ſortant de ces Principes, prouvent démonſtrativement qu'il n'y a que Dieu ſeul qui puiſſe rendre les Convulſionnaires invulnérables aux coups énormes qu'ils ſe font donner.

Mem. Th. p. 37. col. 2. ,, Répondra-t-on, *dit-il*, que le chenet s'enfonce aſſez avant dans le corps: qu'ainſi ,, il eſt viſible que l'effet du Prodige n'eſt pas de ſuſpendre la violence des coups, ,, mais de mettre une force ſurnaturelle dans l'endroit du corps où ils ſont frappés? ,, Mais ne peut-il pas arriver (s'écrie-t-il) qu'une balle de fuſil enfonce un peu dans ,, la peau & les chairs, ſans aller juſqu'à les endommager?

Ouï, *il peut* peut-être *arriver qu'une balle*, dont toute l'impétuoſité eſt arrêtée, atteigne ſi mollement & ſi doucement la ſuperficie de la peau, qu'elle s'y *enfonce un peu ſans l'endommager.* Mais ce n'eſt point là du tout le cas des Convulſionnaires à grands Secours.

Bien loin qu'ils aient beſoin, pour n'être point bleſſés, qu'on ſuſpende la force des coups que l'inſtinct de leur Convulſion leur fait demander, ils ne ſont au contraire ſoulagés des maux qu'ils ſouffrent qu'à proportion que ces coups ont plus de violence, ce qui les fait ſouvent prier avec les inſtances les plus vives qu'on en augmente la force. D'ailleurs il eſt certain par mille expériences journaliéres depuis 14. ans, que les coups qu'on leur porte conſervent ſi bien tout leur mouvement, toute leur violence, toute leur rapidité, que ſouvent la chambre où on les donne en eſt ébranlée; & que ces coups font même des impreſſions ſi fortes dans les membres des Convulſionnaires, qu'on a vû leurs os courbés & contrefaits ſe redreſſer & s'allonger ſous leur poids énorme par un effet ſi viſiblement Miraculeux qu'il eſt inconteſtable que le ſeul Auteur de la nature a pû en être l'Agent.

Mais s'il eſt évident que la violence de ces coups n'eſt nullement arrêtée avant qu'ils frappent le corps, il eſt certain, ſuivant même les Principes de tous les Auteurs cités par les Théologiens Antiſecouriſtes, que le démon en pareil cas n'a pas le pouvoir d'empêcher que des coups auſſi capables d'aſſommer que ceux dont il s'agit, ne briſent le corps en piéces, & qu'une telle puiſſance n'appartient qu'au Créateur.

Tout de ſuite l'Auteur du *Mémoire* emploie encore une autre ſubtilité qu'il faut pareillement réſoudre.

LV. De ce que le démon peut faire des prodiges naturels, tels que

,, Qui ne ſait (s'écrie-t-il) que Satan a pû exciter un vent impétueux, qui ayant ,, ébranlé les quatre coins de la maiſon où étoient les enfans de Job, les fit périr ſous ,, ſes ruines. Si cet Eſprit réprouvé fait de telles opérations, comment ne pourroit-il ,, pas empêcher que des cailloux ou des chenets lancés par un homme, quoiqu'avec ,, la

,, la plus grande violence, ne blessent la personne sur laquelle on décharge ces coups? ''

Mais comment est-il possible qu'un si habile Théologien n'apperçoive pas la différence extrême qu'il y a dans la nature de ces deux faits?

Pour *exciter un vent impétueux* capable d'*ébranler* une *maison*, il ne faut qu'agiter l'air avec beaucoup de violence, ce qui n'a rien de contraire aux loix de la nature, & ce qui par conséquent n'est point au dessus du pouvoir du démon, lorsqu'il reçoit la permission de le faire.

celui d'exciter un vent impetueux, il ne s'ensuit point du tout qu'il en peut faire de contraires aux loix de la nature, tels que celui de rendre une personne invulnérable.

Mais on ne peut rendre des corps vivans invulnérables, qu'en donnant à des parties très déliées, très tendres, très faciles à rompre, une force si réellement & si éminemment surnaturelle, qu'elle est même incompréhensible, & qu'elle paroît incompatible avec les qualités qui composent essentiellement les parties les plus délicates de ces corps vivans. Or cette force n'est point dans la nature, elle est même directement contraire aux loix qui la régissent, & par conséquent il n'y a que le Créateur qui puisse lui donner l'être.

Encore une fois comment un si célébre Docteur peut-il feindre d'ignorer ces Principes & ces faits qui sont à la portée & connus de tout le monde?

LVI.

Le Rituel de Paris cité par les Antisec. ne parle que d'une force supérieure à celles de l'âge & de la condition, & non pas d'une force absolument surnaturelle que Dieu seul peut donner.

Voici cependant de sa part encore une autre objection dans le même goût.

,, Le raisonnement, (dit-il *, de M. de Montgeron sur la force surnaturelle que ,, Dieu met dans les parties les plus fragiles du corps des Convulsionnaires) prouve ,, si peu, que le Rituel de Paris nous donne entr'autres caractéres qui font discerner ,, un Possédé d'avec un homme affecté de maladie, celui de montrer des forces au ,, dessus de la nature, de son âge ou de son état: *Vires suprà ætatis seu conditionis naturam ostendere.* ''

Il faut d'abord observer que l'Imprimeur de ce *Mémoire* sans doute, a très mal à propos mis une virgule après le mot *nature:* ce qui donne à entendre qu'il est dit dans le Rituel de Paris que les *Possédés montrent des forces au dessus de la nature.*

Ceux qui ont rédigé ce Rituel étoient trop savans en Théologie pour avancer une si fausse Proposition. Il n'y a que Dieu qui puisse faire ce qui est reéllement & essentiellement supérieur aux forces de la nature.

* Mem Th. p. 36. col. 2.

Aussi est-il clair comme le jour, que dans le Passage latin, le mot *naturam* gouverne ceux de l'âge & de la condition; & que ce Passage signifie simplement, que c'est un des signes qui font distinguer un Possédé d'une personne atteinte d'une maladie naturelle, lorsque ce Possédé fait voir une force supérieure à celle qu'il doit naturellement avoir suivant son âge & sa condition: *Vires suprà ætatis seu conditionis naturam ostendere.*

En réduisant ainsi ce qui est dans ce Rituel à son véritable sens, quelle proportion y a-t-il entre la force qui agite un Possédé, & qui ne consiste que dans un mouvement fort rapide de ses esprits animaux qui remuent ses nerfs & ses muscles avec une violence extraordinaire, & le Prodige éminemment surnaturel qui rend jusqu'aux filets les plus déliés du corps humain trop forts pour étre brisés par les coups les plus énormes de très gros instrumens de fer?

Les Possédés ne sont ni invulnérables, ni impassibles: leur force extraordinaire n'est qu'une force active, qui n'a d'autre effet que de leur fournir le moyen de remuer leurs membres avec une impétuosité surprenante. Ainsi il n'y a nulle comparaison à faire entre deux états si différens: entre une opération du démon qui n'a rien de réellement prodigieux, & un Prodige évidemment Divin qui est supérieur & même contraire aux loix primitives & permanentes qui ont réglé tous les effets que le choc des corps doit produire.

Cependant il plaît à l'Auteur du *Mémoire* de confondre sans cesse l'invulnérabilité & l'impassibilité des Convulsionnaires avec la force des Possédés.

,, Quelle impassibilité (s'écrie-t-il,) que celle qu'on pourroit à pareil titre s'imaginer appercevoir dans les Possédés de l'Antiquité! '' Mém. Th. p. 40. col. 2.

 Le

Le terme, *s'imaginer*, convient ici parfaitement: car ce seroit sans doute une imagination toute pure, & même contraire au bon sens, de croire que les Possédés sont, ou même peuvent être, par le pouvoir du démon, dans un état pareil à celui des Convulsionnaires qui reçoivent les plus grands Secours.

LVII. La circonstance relevée par l'Auteur du Mém. qu'il est arrivé qu'une Convulsionnaire a été blessée par un nœud de lacet, tandis qu'elle ne l'étoit point par les coups d'une pierre de 50. livres, n'est propre qu'à prouver la Toute-puissance de celui qui forme une telle invulnérabilité laquelle ne subsiste que quand & comme il lui plaît.

Cet Auteur ajoute tout de suite (pp. 40. & 41.) „ Quelle impassibilité que celle „ qui laisse blesser & souffrir une Convulsionnaire par le simple pli d'une robe, par „ un nœud de lacet, tandis qu'elle n'est point blessée par les coups d'une pierre de 50. „ livres! Mais d'un autre côté quel Phénomene de voir un Agent surnaturel garantir „ un corps des coups violens d'un barreau de fer, dans le tems qu'il ne le préserve pas „ de la plus légere piquure!"

Cette circonstance nous donne seulement lieu d'admirer la Toute-puissance de Celui qui préside à l'œuvre des grands Secours. Dieu a voulu que cela soit arrivé 3. ou 4. fois, pour mieux faire toucher au doigt le surnaturel éminent du Prodige dont on voit sortir une invulnérabilité si incompréhensible. Mais cette circonstance étonnante, bien loin d'être contraire au Sistême que je soutiens, n'est propre qu'à faire voir que l'invulnérabilité relative où se trouvent ces Convulsionnaires, ne peut être produite que par un Agent supérieur à toutes les régles de la nature. En effet cette circonstance n'est-elle pas encore une preuve sensible, que la Puissance de cet Agent n'a aucunes bornes & n'est soumise à aucune loi naturelle, puisqu'en même tems qu'il forme cette invulnérabilité prodigieuse dans le corps des Convulsionnaires, il ne l'oppose qu'à ce qu'il lui plaît, & il la dissipe dès qu'il le veut? Comment ne pas reconnoître à ces traits le Souverain Maître de la nature, Celui dont la volonté toute seule a donné l'être à tout ce qui éxiste réellement & substantiellement, Celui par la volonté de qui tout subsiste, Celui qui ne conserve tous les êtres matériels qu'autant qu'il le juge à propos?

LVIII. Ce n'est pas la fantaisie des Convulsionnaires qui determine les Secours qu'on doit leur donner: ces Secours leur sont indiqués par un instinct surnaturel réglé selon les différens Simboles que Dieu veut leur faire representer.

„ Pourquoi (ajoute encore l'Auteur du *Mémoire*, p. 42.) emploie-t-on dans ce moment-ci un caillou & non pas un chenet, & dans cet autre un chenet & non pas un „ caillou? A ce caractère on reconnoît une demande libre d'un Agent qui joint & „ qui attache tel effet à telle opération qu'il lui plaît, sans qu'on voie une proportion, „ & sans qu'il y ait de raison pour employer tel instrument plutôt que tel autre."

Je ne suis pas surpris que l'autre du Mémoire n'en ait pas pénétré la *raison*. Elle dépend des différens Simboles que cet *Agent libre* veut nous faire voir. Or cet Agent, dont l'Auteur du *Mémoire* parle en plusieurs endroits de son Ecrit avec si peu de respect, est néanmoins visiblement le Souverain Maître de la nature, puisqu'il fait des Prodiges évidemment supérieurs au pouvoir de tous les êtres créés, pour attacher un *effet* bienfaisant à l'*opération* terrible *qu'il lui plait d'exiger*.

Mais pour répondre encore d'une autre maniére à l'objection, n'est-il pas tout naturel de penser que le fort de la Convulsion & le séjour de l'invulnérabilité occupant quelquefois une place très étendue, il faut alors un caillou ou même une grande pierre pour agir en même tems sur toute la surface de l'endroit spasmodié: & que d'autres fois au contraire le besoin du Secours étant concentré au fond du corps, il faut un chenet, ou même quelque autre instrument plus mince, plus pointu & plus pénétrant, parce que le caillou étant trop large frapperoit sur des parties qui ne seroient pas en état d'en soutenir les coups, & ne pourroit pas s'enfoncer jusqu'à l'endroit où réside alors la nécessité du Secours.

„ Quelle proportion (ajoute cet Auteur en un autre endroit) peut avoir une épée „ avec l'effet prétendu de tempérer l'activité des esprits animaux violemment agités „ dans la partie où se porte la Convulsion?"

La réponse n'est pas difficile. Les Convulsionnaires qui demandent le Secours des épées sentent, du moins la plûpart, de vives douleurs dans l'intérieur de leur corps qui les avertissent des différens endroits où il faut faire pénétrer les pointes des épées: &

cette

cette douleur ne se passe entiérement que lorsque la pointe de l'épée, en y enfonçant la peau, a atteint jusqu'à l'endroit où la douleur se fait sentir. C'est ce qu'ont déclaré un si grand nombre de Convulsionnaires, & ce qui est visible par l'effet que font les épées, que l'Auteur du *Mémoire* ne peut l'ignorer.

Cependant en même tems que cet Auteur nous objecte *qu'il* n'y a point *de raison* apparente & visible *pour employer tel instrument plutôt que tel autre*, & qu'il avoue lui-même qu'*à ce caractère on reconnoît une demande libre d'un Agent qui joint & qui attache tel effet à telle opération qu'il lui plait d'exiger*, on diroit au contraire à entendre raisonner l'Auteur de la *Réponse* de ces MM. que les Convulsionnaires demandent ces formidables Secours, suivant leur fantaisie & par une pure détermination de leur volonté entiérement libre.

Que dirons-nous, s'écrie-t-il, *de ces opérations si terribles qui n'ont pas même l'apparence de Secours, & qu'on exerce envers des Convulsionnaires qui ne ressentent aucune douleur ?* . . . Que dirons-nous de ces *milliers de coups de bûches . . . des broches, des épées, des chenets, des pierres du poids de 50. livres qu'on précipite sur l'estomach d'une fille foible ? . . . Quel mal veut-on guérir en enfonçant des épées dans leur corps ?* Rép. p. 30. Ibid. p. 29. Ibid. p. 32.

Mais comment cet Auteur n'apperçoit-il pas lui-même que c'est Dieu qui indique aux Convulsionnaires par un instinct surnaturel qu'ils sentent sans aucun doute provenir de lui, quels sont les Secours qu'il veut qu'on leur donne, & par lesquels il lui plaît de représenter les figures simbolique qu'il a résolu de faire paroître aux yeux d'un grand nombre de personnes ?

Presque toujours cet instinct est accompagné de vives douleurs qui ont rapport à ces Secours, & qui forcent les Convulsionnaires de les demander avec de grandes instances. Dieu l'a ainsi continuellement pratiqué pendant les premiéres années. Si depuis quelque tems il lui a plû pour faire encore mieux paroître la force efficace de sa grace, de mettre une confiance inebranlable & une soumission sans réserve dans le cœur de quelques Convulsionnaires, qui leur fait demander hardiment les plus terribles Secours, sans y être contraints par aucune souffrance, ce merveilleux effet de la Toute-puissance de Dieu sur les ames, bien loin d'obscurcir son opération, n'est propre qu'a la faire éclatter avec encore plus de gloire.

En ne perdant pas de vûe que le dessein de Dieu dans ces étranges Secours, est de peindre avec des pinçeaux vivans, de grands evenemens qui sont sur le point d'arriver, & de fortifier la foi, la confiance & le courage d'un grand nombre de fidéles, pour les mettre en état de profiter de ces évenemens; on n'est plus étonné de voir les Convulsionnaires avoir besoin d'*opérations terribles qui n'ont pas même l'apparence de Secours*, trouver leur guérison dans des coups d'épées qui enfonçent profondément leur peau dans leur chair, & même se faire donner ces effrayans Secours avec une foi d'autant plus admirable, que quelques-uns d'entre eux n'y sont point forcés par *aucune douleur*.

Je crois pouvoir dire que j'ai prouvé invinciblement qu'il n'y a que Dieu qui puisse former dans le corps des Convulsionnaires cette invulnérabilité si Merveilleuse qui leur rend salutaires des coups qui devroient naturellement leur procurer la mort, ou du moins briser leurs membres en piéces: mais si c'est lui qui opére ce Miracle, comment peut-on douter qu'il ne veuille qu'on donne aux Convulsionnaires les Secours sans lesquels cette Merveille deviendroit absolument inutile, & resteroit totalement inconnue?

N'est-il pas même évident que c'est l'Auteur des Vertus qui fait demander ces effrayans Secours aux Convulsionnaires avec une foi qui n'hésite point & une intrépidité surhumaine, soit par la seule persuasion que telle est sa volonté, soit en y joignant quelques douleurs qui augmentent leur empressement à l'accomplir ?

Il est vrai néanmoins qu'il laisse éprouver à quelques Convulsionnaires la défiance & la crainte si ordinaires aux enfans d'Adam: mais après avoir souffert pendant un tems

plus

plus ou moins long qu'ils résistent ainsi à sa volonté, il ne manque jamais de les forcer de lui obéir par des souffrances qu'ils ne sauroient supporter, & même quelquefois par des punitions spirituelles qui cessent dès qu'ils ont exécuté ce qu'il leur a commandé de faire.

Depuis l'année 1745. il y a même 3. ou 4. Exemples, ainsi que je l'ai observé ci-dessus, qu'il a puni d'une maniére fort effrayante quelques Convulsionnaires qui avoient manqué de foi pendant qu'on leur donnoit leurs Secours, & qu'il les a ensuite Miraculeusement guéris dès que la confiance en lui a chassé la crainte de leur cœur.

LIX. On voit quelquefois dans les Convulsionnaires un mélange très singulier de confiance & de crainte, qui éclatent toutes deux ensemble. Exemple du Frére N.

Cependant il souffre quelquefois qu'il y ait dans certains Convulsionnaires un mélange de confiance & de crainte qui subsistent, & même qui éclatent toutes deux ensemble. En voici un Exemple fort singulier qui m'a été mandé par un Témoin oculaire très digne de foi.

A la fin de l'année 1745. (m'écrit-il) je vis un nouveau Convulsionnaire qui, après avoir fait un beau Discours, sentit une vive impression qui lui commandoit intérieurement de se faire pointer une épée avec toute la force possible dans le creux de l'estomach. Le Convulsionnaire ne doutoit point que cette impression ne vînt de Dieu: néanmoins Celui qui forme les vertus dans les cœurs, ne lui ayant point encore fait la grace de lui donner une confiance inébranlable, ce Secours lui faisoit une peur extrême. Il déclara cependant aux personnes présentes l'ordre qu'il venoit de recevoir, & il eut en même tems l'humilité de leur rendre compte des mouvemens de crainte qui troubloient son ame, & les conjura avec de grandes instances de prier Dieu qu'il augmentât sa foi. Nous nous mîmes tous en priéres: & leur effet fut que le Convulsionnaire se détermina, quoiqu'en tremblant, à recevoir cet effrayant Secours. Je lui demandai s'il sentoit quelque douleur à l'endroit où il falloit pointer l'épée. Il me répondit qu'*oui*, mais qu'elle *étoit très légére*. Cependant il posa aussi-tôt la pointe de l'épée dans le creux de son estomach, immédiatement au dessous du *Sternum*. Il avoit déboutonné sa veste, & n'avoit à cet endroit sur sa peau que sa chemise & une camisolle fort mince. Mais en même tems qu'il dit à celui qui devoit lui donner ce Secours de pousser l'épée de toutes ses forces, il crioit avec toute l'activité d'un homme qui a grande peur: *Eh! mes Fréres, priez pour moi: Mon Dieu, augmentez ma foi;* & tout de suite il disoit à la personne qui tenoit l'épée & qui ne la poussoit d'abord que foiblement pour éprouver si elle ne perceroit point la chair: *Eh! mon Frére, poussez donc plus fort: fort, fort, poussez, poussez.*

Celui qui la poussoit ayant senti que la chair résistoit, comme si elle eût été de marbre, & même qu'elle repoussoit l'épée contre lui, ne ménagea plus ses forces: mais quoiqu'il la poussât avec tant de violence que l'épée fit l'arc presque complet, & qu'il fallût qu'on appuyât sur le milieu de la lame pour l'empêcher de casser & afin que la pression se portât avec plus de force à la pointe de l'épée, le Convulsionnaire ne cessoit de crier: *Poussez plus fort, poussez plus fort.*

Cependant Dieu permit que le Convulsionnaire souffrit une douleur dans sa chair telle que si l'épée eût commencé à le percer. Il se récria avec encore plus de vivacité qu'auparavant: *Eh! mes Fréres, priez pour moi: je sens que l'épée commence à me percer. Mon Dieu augmentez ma foi, je m'abandonne à vous, il en sera tout ce qu'il vous plaira.* Et tout de suite il crioit encore: *Poussez toujours de plus fort en plus fort: Plus vous pousserez, plus Dieu me soutiendra.* C'étoit un contraste inexprimable de courage & de crainte, de frayeur & de confiance. Je vous avoue que j'avois peut-être encore plus peur que lui, & que je priois Dieu de grand cœur. Peu après le Convulsionnaire fut averti intérieurement de faire cesser ce Secours dont nous fûmes tous bien charmés. Le Convulsionnaire s'écria d'un ton qui auroit inspiré la ferveur aux plus insensibles: *Ah! mon Dieu: que vous êtes grand!*

Nous

Nous visitâmes aussi-tôt son estomach, & nous trouvâmes que l'épée n'avoit fait qu'une marque à la peau pareille à celle qu'auroit fait la tête d'une grosse épingle fortement poussée.

Mais pourquoi, dira-t-on, Dieu permet-il ainsi que les Convulsionnaires à grands Secours qui coopérent dans une même œuvre, soient dans des dispositions si diverses? C'est peut-être qu'il veut par ce moyen nous faire voir trois différens Simboles. L'un, qui nous représente la force de la grace efficace qui opére dans la volonté, & qui la porte infailliblement à ne désirer qu'à faire celle de Dieu & à lui obéïr aux dépens de tout sans aucune crainte. L'autre Simbole est peut-être une image de la Toute-puissance par laquelle Dieu force dès qu'il le veut les plus rebelles volontés. Enfin le troisiéme me paroît une emblême des combats de la grace avec les sentimens de la nature.

LX. L'Auteur du Mém. Théol. a beau se vanter d'avoir *pulvérisé & anéanti* le Sistême de l'invulnérabilité des Convulsionnaires: c'est au contraire le Sistême de cet Auteur contre les grands Secours qui s'évanouit & disparoît dès qu'on en approfondit le fondement.

J'ai répondu à toutes les objections qu'à fait l'Auteur du *Mémoire Théologique* contre le Sistême de l'Invulnérabilité des Convulsionnaires à grands Secours, du moins à toutes celles qui m'ont paru mériter d'être réfutées; & j'ai lieu de croire que tout Lecteur impartial est présentement convaincu que toutes ces objections n'ont qu'un vain éclat, une fausse lueur qui s'éteint & disparoît dès qu'on se donne la peine d'approfondir ce qui leur sert de baze & de fondement.

Cependant l'Auteur du *Mémoire* se vante en vingt endroits de son Ecrit d'avoir, dit-il, *pulvérisé & anéanti ce Sistême.*

„ C'est (ajoute-t-il *) un tout mal construit dont les parties n'ont ni liaison, ni solidité. N'est-il pas étrange, n'est-il pas déplorable, que sur un pareil Sistême on ose „ s'écarter de ce que dicte le V. Précepte du Décalogue?"

Mais est-ce procéder en Théologien, que de supposer continuellement, sans le prouver jamais, que les grands Secours blessent le Ve. Précepte? N'est-il pas évident qu'ils sont au contraire des enfans de la charité qui est la reine, le principe & la fin de tous les Commandemens?

„ Ce nouveau Sistême étant une fois renversé (conclud cet Auteur) la cause des Secours violens l'est aussi. Pourquoi en effet M. de Montgeron permet-il ces Secours, „ & comment s'imagine-t-il pouvoir les excuser du vice palpable de tenter Dieu & de „ s'écarter de ses Commandemens? C'est en prétendant que Dieu met dans le corps „ d'une Convulsionnaire une force capable de résister à ces coups assommans. C'est en „ disant qu'on sonde cette force par des essais, & qu'on s'assure par là que le corps „ est en état de porter ces coups. C'est en ajoutant que cette force est un Miracle: „ qu'ainsi le Miracle est déjà fait avant que de donner les Secours: qu'on ne prétend „ point que les Secours aient besoin d'un Miracle nouveau, pour empêcher qu'ils ne „ blessent: qu'au contraire le Miracle est déjà opéré: que leur effet est de le découvrir .... & que ce n'est point tenter Dieu, que de compter sur un Miracle déjà fait.

* Mém. Théol. p. 43. col. 1.

Ibid. col. 1. & 2.

„ Mais si ce Sistême est mis en poudre, comme on vient de le voir, si cette force „ inhérente & miraculeuse, si une qualité qui met le corps en état de résister aux „ coups les plus assommans, est une idée en l'air; il faut donc attendre un Miracle nouveau à chaque coup de grès ou de chenet que l'on va frapper, sans quoi cette action „ donneroit la mort. Il faut & que celui qui demande ces opérations, & que ceux „ qui les font, se disent à eux-mêmes: je vais donner un coup & un grand nombre de „ coups qui briseront le corps de cette personne, si Dieu ne fait un Miracle & s'il ne „ lui plaît de répéter ce Miracle à chaque coup que je vais réitérer. Or faire une „ action qui va donner la mort à moins que Dieu ne fasse un Miracle & un grand „ nombre de Miracles qu'il n'a point promis, c'est aller tout à la fois & contre le Premier & contre le Cinquiéme Précepte du Décalogue.

„ Par conséquent, si-tôt qu'il est prouvé que le Sistême de M. de Montgeron n'est „ pas soutenable, il l'est aussi qu'on ne peut donner ces Secours violens."

Mais au contraire si dans le fait il est de notoriété publique que depuis plus de 14. ans les Convulsionnaires à grands Secours ne manquent point de se trouver invulnérables aux coups les plus énormes par un Miracle que Dieu seul peut opérer : s'il est démontré par plus de cent mille expériences que ce Miracle est déjà fait avant qu'on leur donne les Secours violens qu'ils demandent, ce dont on s'assure encore tous les jours par des essais qui font connoître d'une maniére sensible, que le corps de ces Convulsionnaires est pour lors en un état Miraculeux qui le rend capable de soutenir sans douleur & sans danger toute la force de ces coups : enfin si la Religion & la raison s'unissent pour nous apprendre que ce n'est jamais sans de grands desseins que le Très-haut interrompt les régles de la nature, qu'ainsi il seroit absurde de supposer qu'il fît ce nombre innombrable de Merveilles sans vouloir qu'elles parussent, d'où il suit qu'il entre dans son plan qu'on donne les Secours nécessaires pour les faire éclatter ; il résulte de ces Propositions & de ces faits incontestables, que c'est contre la volonté de Dieu clairement manifestée par une multitude de Miracles, que les Antisecouristes se révoltent : que c'est contre lui-même qu'ils combattent : que c'est son ouvrage qu'ils tâchent de détruire : que ce sont les instructions qu'il nous donne par ces admirables Simboles, qu'ils s'efforcent d'anéantir : enfin que ce sont les graces si précieuses qu'il répand par ce canal surnaturel, dont ils veulent priver tous les hommes. Et tout cela pour soutenir une malheureuse Décision que ces MM. ont faite trop à la hâte, & sans avoir été suffisamment informés des faits.

LXI. Les fausses accusations que les Antisecouristes intentent contre nous, sont des blasphêmes contre Dieu.

Selon ces MM. tous les Convulsionnaires qui se font donner des Secours violens, & tous ceux qui leur rendent ce service, sont des Prévaricateurs qui tous les jours violent publiquement plusieurs Préceptes du Décalogue, en prétendant au contraire ne rien faire en cela que d'agréable à Dieu. Car ces MM. conviennent eux-mêmes dans leur *Réponse*, que ceux qui reçoivent & ceux qui donnent ces Secours, sont *des personnes pleines de zèle & de courage*, *de l'esprit de pénitence & d'attachement à la Vérité* ; & qu'ils ne le font que dans le dessein *d'honorer Dieu*, de faire *paroître sa puissance & sa bonté*, ... *de gagner ceux qui sont opposés à la Vérité & à la justice* ... & de *confondre les Incrédules & les Libertins*. Mais au dire de ces MM. toutes ces personnes n'en sont pas moins coupables, parce qu'elles sont séduites & entraînées par un faux zèle.

Reponse, &c. p. 13. Ibid pp. 12. & 13.

Or je demande si en supposant avec ces MM. que ces personnes seroient dans l'erreur quoiqu'avec des intentions si louables, ce n'est pas blasphêmer contre *le Pére des miséricordes*, que de dire qu'il pourroit en pareil cas faire continuellement pendant plus de 14. ans un très grand nombre de guérisons Miraculeuses, & d'autres Miracles bienfaisans, exprès pour aveugler des personnes si dignes de sa compassion.

Quoi ! pour les précipiter de plus en plus dans le crime & dans les ténébres, il en guériroit plusieurs de maladies incurables par les actions même qui l'offenseroient ! Il leur redonneroit par ce canal des membres que la nature leur avoit refusés ! Il redresseroit ceux qui depuis très long-tems étoient estropiés ! Il se serviroit journellement de ces coupables habituels & publics, & même précisément de la vûe de leurs actions criminelles, pour éclairer des aveugles d'esprit & pour changer le cœur d'un grand nombre d'amateurs du monde ! Il répandroit même continuellement sur eux des graces gratuïtes de toute espèce ! Il les rendroit les plus touchans Prédicateurs de toute Vérité ! Il leur feroit prononcer surnaturellement des Discours tout brûlans de zèle, de charité, de ferveur & d'onction, & tous remplis des maximes sanctifiantes qui sont proscrites par la Bulle ! Il les choisiroit pour représenter les Simboles les plus intéressans, les plus édifians, les plus instructifs ! Il leur feroit faire des pénitences supérieures aux forces de la

la nature, pendant lesquelles il les soutiendroit visiblement! Il leur inspireroit de pratiquer des actions d'une charité surhumaine, en leur faisant suçer & guérir par ce moyen les plaies les plus infectées & les plus incurables, telles que des cancers ouverts & des écrouelles dégoûtantes de pus & d'ordures, &c!

Quelle idée ces MM. veulent-ils qu'on prenne d'un Dieu qui prodigueroit ainsi tant de Merveilles pour induire en erreur de foibles créatures, dans le tems même qu'elles mettroient toute leur confiance en son secours, & qu'elles s'exposeroient courageusement à la persécution des Puissances de la Terre dans le désir de lui plaire & de faire sa volonté? Est-ce donc là le même Dieu que celui que nous adorons? Est-ce là ce Dieu dont la Bonté pour tous ceux qui l'aiment & qui s'efforcent de le servir, passe infiniment tout ce que nous pouvons en concevoir, & est l'objet de l'admiration & de l'adoration de tous les Anges & de tous les Saints?

LXII. Soit que le corps des Convulsionnaires reçoive de Dieu, avant l'épreuve qu'on en fait, des forces supérieures aux coups qu'ils demandent, soit que Dieu fasse un Miracle à chaque épreuve & à chaque coup pour empêcher qu'ils ne blessent, il est egalement evident que Dieu veut qu'on leur donne ces Secours.

Mais il ne faut pas que je passe sous silence une autre réponse que le Pere de l'Oratoire dont j'ai cité * l'Ecrit, a fait à la principale objection du *Mémoire Théologique.*

,, M. B. (dit-il) a bien vû que le Sisteme de M. de Montgeron supposé véritable, ,, toutes ses difficultés s'évanouissent entiérément. Ce Sistême établit qu'avant la pres- ,, tation des Secours, Dieu met dans le corps des Convulsionnaires des forces supé- ,, rieures aux coups les plus terribles & les plus assommans, & qu'il communique par ,, là à ces corps une espèce d'impassibilité & d'invulnérabilité. Avant que de donner ,, les Secours, on s'assure par des essais & des coups qu'on augmente peu à peu, si ,, ces forces sont déjà répandues dans le corps, du moins dans l'endroit où se porte la ,, Convulsion. Or il est évident que des forces de cette nature supposées dans le corps, ,, on ne court plus risque de tuer ou de blesser, & qu'on ne s'expose point à tenter ,, Dieu: on ne le prévient point, on ne fait que le suivre: on ne lui impose pas la né- ,, cessité de faire un Miracle, on ne fait que manifester celui qu'il a déjà fait. On ne ,, fait que lui prêter son bras pour faire connoître ses œuvres.... Ce Sistéme répond ,, donc parfaitement aux objections tirées du I. & du V. Commandement. Il ne faut ,, donc pas s'étonner que M. B. ait fait tous ses efforts pour le renverser: c'étoit un ,, coup de partie selon lui. Aussi se flattant d'y avoir réussi, il ne veut plus qu'on y ,, ait recours. *En vain*, dit-il, *iroit-on chercher une certitude dans le Sistême des qualités d'impassibilité & d invulnérabilité, & dans les essais qu'on feroit pour reconnoître qu'une Convulsionnaire les a dans ce moment-ci: il n'est plus question de ce Sistême: il est anéanti, il est réduit en poudre.* Cela est bien ferme & bien décisif. (Mais il n'y ,, a pas d'apparence qu'aucun Lecteur judicieux soit à cet égard de l'avis de M. B.) ,, Néanmoins laissons-le jouir quelque tems de son triomphe & s'applaudir de sa pré- ,, tendue victoire. Abandonnons-lui pour un moment un Sistême qui lui déplaît tant: ,, il sera facile de répondre d'une autre maniére à ses objections.

,, En effet, soit que le Sistéme de M. de Montgeron soit vrai ou faux, soit que le ,, corps des Convulsionnaires reçoive des forces supérieures avant les coups qu'on leur ,, donne, soit qu'il ne les reçoive pas, pourvû qu'on use des précautions & des épreu- ,, ves dont parle M. de Montgeron, on ne s'expose plus ni à blesser les Convulsion- ,, naires, ni à tenter Dieu. Comment cela? C'est que si Dieu ne préserve pas les ,, Convulsionnaires par des forces répandues auparavant dans leur corps, il n'en est pas ,, moins certain que de quelque maniére que ce soit, il empeche par un effet de sa ,, volonté toute-puissante que ces Convulsionnaires ne soient blessés: (ce que les é- preuves & les essais dont il est question manifestent à n'en pouvoir douter, avant qu'on donne les grands Secours.)

,, Or voici (ajoute-t-il) comme je raisonne. Je vois une Convulsionnaire qui me ,, semble souffrir de vives douleurs: elle me conjure avec cris & avec larmes de lui ,, donner des coups violens, en m'assurant qu'ils la soulageront. Je vois en elle des

* Rep. d'un P. de l'Orat. au Mem. Theologiq.

„ choses extraordinaires qui me disposent à la croire : j'ai cru reconnoître en elle l'œu-
„ vre de Dieu dans ce qui a précedé. Je n'ose cependant lui donner les Secours qu'el-
„ le me demande. Que fais-je alors? Pour ne rien risquer & ne pas m'exposer à la bles-
„ ser ou à tenter Dieu, je lui donne d'abord un coup qui pourroit lui causer une lé-
„ gere douleur, mais non pas la blesser, ni exiger un Miracle de Dieu pour la préser-
„ ver. Je vois que bien loin de lui faire du mal, je la soulage un peu. Mais elle se
„ plaint que j'y vais trop mollement & trop doucement. J'augmente donc & je don-
„ ne un coup plus fort qui, vû l'expérience du premier, pourroit tout au plus lui
„ faire quelque douleur ou l'offenser bien légerement : & je vois que bien loin de là,
„ elle se trouve soulagée. Mais elle se plaint encore de ma molesse. J'augmente donc
„ insensiblement, en gardant la précaution marquée : & avançant ainsi peu à peu, je
„ lui donne enfin un coup de 50. de 60. de 100. dégrés de force, si vous voulez. Je
„ suis donc sûr qu'il y a dans ce corps 100. degrés de force pour résister à ces coups,
„ ou du moins que ce corps est en état de quelque maniére que ce soit de porter un
„ coup de 100. dégrés de force. J'en donne un de 101. dégrés. S'il n'étoit en état que
„ d'en porter un de 100. ce coup lui causeroit tout au plus une légere douleur, puisqu'il
„ n'est au dessus de ce qu'il peut porter que d'un dégré de force : il en seroit com-
„ me du premier coup que j'ai donné. Je ne risque donc rien en le donnant. Je
„ puis augmenter ainsi à l'infini, jusqu'à ce que la Convulsionnaire m'arrête & ne me
„ demande plus rien.

„ C'est donc une chose palpable & qu'on voit pour ainsi dire de ses propres yeux,
„ qu'en en usant ainsi, on ne s'expose ni à blesser les Convulsionnaires, ni à tenter
„ Dieu. On ne s'expose point à les blesser : cela est sensible par le moyen de la pro-
„ gression : on ne s'expose point non plus à tenter Dieu, le coup suivant ne pouvant
„ être mortel, ni capable de blesser considérablement, relativement à ce qui précéde.
„ Ainsi soit qu'on adopte le Sistéme de M. de Montgeron, soit qu'on ne l'adopte
„ pas, la difficulté est également facile à résoudre. Dans le Sistéme de M. de Mont-
„ geron, les essais servent à manifester si les forces sont déjà dans le corps des Convul-
„ sionnaires : dans l'autre supposition, ils servent à connoître si c'est la volonté de
„ Dieu de les préserver & qu'on leur donne ces Secours. Dans l'un & dans l'autre
„ on ne prévient point Dieu, on ne fait que le suivre : on lui obéit, bien-loin de l'as-
„ sujettir à ses volontés. Tout est égal."

C'est donc à pure perte, c'est sans aucun avantage pour leur mauvaise cause, que les Théologiens Antisecouristes font tant de vains efforts pour combattre le Sistême que Dieu rend les Convulsionnaires invulnérables avant qu'on leur donne les coups qu'il leur inspire de demander. Car ces MM. ne peuvent rien objecter de raisonnable contre ce Sistême, qu'en supposant, ainsi qu'ils ont été obligés de le faire, que Dieu opére à chaque coup *un nouveau Miracle*, qui empêche que ces Secours ne blessent. Mais dans cette hypothése il est aussi évident que dans mon Sistême, que Dieu ordonne de donner ces Secours.

Mém.Théol. p. 43. col. 2.

En effet ne suit-il pas de cette supposition, que lorsqu'on donne les premiers coups avec peu de force dans l'intention d'éprouver si Dieu a rendu invulnérable le corps de ces Convulsionnaires, & de connoître par là s'il veut qu'on leur accorde les violens Secours qu'ils demandent, il nous manifeste sa volonté d'une maniére visible & palpable, en empêchant par un Miracle que ces premiers coups ne causent aucune douleur aux Convulsionnaires, & en faisant même que bien-loin de leur faire la moindre blessure, ils leur produisent au contraire contre leur nature un soulagement plus ou moins grand, suivant que ces coups sont plus ou moins forts?

Or après une réponse si claire de la part de Dieu, après qu'il nous a promis lui-même par ce *nouveau Miracle* que ces coups ne feront aucun mal, est-il permis de ré-

voquer

voquer en doute ce qu'il veut de nous à cet égard, & ne feroit-ce pas un crime de ſoupçonner que ſon intention eſt peut-être de nous induire en erreur ?

Nous voyons de nos yeux qu'il rend les Convulſionnaires par qui il fait demander ces effrayans Secours, invulnérables & impaſſibles à toutes les épreuves de quelque maniére que ce ſoit: nous ſommes aſſurés par ces eſſais que les coups que nous leur donnons, bien-loin de les bleſſer, leur font réellement du bien : devons-nous donc porter notre défiance contre Dieu, juſqu'à croire qu'il peut vouloir nous tromper, & juſqu'à craindre qu'il ne ceſſe ſon opération ſalutaire & préſervante, lorſque nous frapperons les Convulſionnaires avec toute la force dont ils déclarent avoir beſoin ? Plus de cent mille expériences prouvent que Dieu ne l'a jamais fait depuis plus de 14. ans qu'on donne journellement de pareils Secours. Faut-il aujourd'hui douter encore de ce qu'il fera ?

Cependant les Antiſecouriſtes inſiſtent de toutes leurs forces ſur ce point.

LXIII. La défiance que les Antiſecouriſtes témoignent avoir, que Dieu ne faſſe ces Miracles pour nous tromper, lui eſt très injurieuſe.

Nous voulons bien, diſent-ils, convenir avec vous que les épreuves que vous faites vous répondent du moment préſent. Mais qui vous garantira pour l'avenir ? Qui eſt-ce qui vous aſſure que les coups plus violens que vous allez porter ne bleſſeront point ? Il faut pour cela à chaque coup un nouveau Miracle. Et quelle certitude avez-vous que Dieu veuille les multiplier ainſi à votre gré ? Sur quoi ſeroit fondée cette certitude ? Seroit-ce ſur la demande de la Convulſionnaire ? Mais avez-vous des preuves certaines que cette demande ſoit un ordre & une révélation de Dieu ? Si cela étoit, il ne ſeroit point beſoin d'épreuves. Ce n'eſt qu'un inſtinct de Convulſion qui porte les Convulſionnaires à demander ces Secours : or on eſt tous les jours trompé à ces ſortes d'inſtincts. Eſt-ce le paſſé qui vous donne cette confiance téméraire ? Mais le paſſé eſt-il un ſûr garant de l'avenir ? Y a-t-il une liaiſon & une connexion néceſſaire entre l'un & l'autre ? De ce que Dieu a fait un Miracle, s'enſuit-il qu'il en doit faire un le moment ſuivant ? Vous êtes donc toujours en danger de tuer ou de bleſſer mortellement la perſonne, & vous tentez Dieu en exigeant de lui à tous momens un Miracle nouveau.

„ C'eſt là (ajoute le Pére de l'Oratoire) l'objection favorite des Antiſecouriſtes. „ C'eſt celle qu'ils ne ceſſent de répéter . . . Je ne crois pas l'avoir affoiblie. Il s'agit „ d'y répondre. C'eſt ce qui me paroît aiſé, ou plutôt c'eſt ce qui eſt déjà fait. „ Quand j'uſe des épreuves dont on a parlé: quand je ſonde la volonté de Dieu, & „ que je l'interroge, pour ainſi dire, avec reſpect ſur ce que je dois faire dans cette „ occaſion; ce n'eſt pas uniquement par rapport au moment préſent, ou à un coup „ ſeulement, que je le fais: c'eſt par rapport à l'opération dont il s'agit: c'eſt par „ rapport à ce que la Convulſionnaire demande de moi. Ainſi après m'être aſſuré de „ la volonté de Dieu ſur ce ſujet, je n'ai plus rien à craindre: j'ai la même certitude „ pour l'avenir que pour le préſent. Il m'a engagé lui-même à faire ce qu'on me de- „ mande: il m'a fait connoître que cela lui eſt agréable : le Miracle paſſé eſt un gage „ aſſuré du Miracle futur. Je ne fais en cela que lui obéir : je ne fais que pourſuivre „ l'œuvre qu'il m'a fait entreprendre. Voudroit-il me tromper ? M'auroit-il tendu „ un piége ? M'auroit-il engagé à cela pour retirer enſuite ſa main ? Qui peut le „ craindre ou le penſer même ? Il n'y a donc que de la ſubtilité dans l'objection pro- „ poſée. Si Dieu m'ordonnoit de marcher ſur les eaux, devrois-je craindre à chaque „ pas que je ſerois, ſous prétexte qu'il ne renouvelleroit pas à tous momens ſes ordres ?

„ Ce n'eſt donc point une confiance de préſomption qu'ont les Secouriſtes: c'eſt „ une confiance fondée ſur une connoiſſance claire & diſtincte de la volonté de Dieu" manifeſtée par des Miracles.

LXIV. La [illegible] de l'Aute[illegible] [illegible]

Ainſi quand même l'Auteur du *Mémoire Théologique* auroit réduit *en poudre*, ainſi qu'il s'en vante, le *Syſtême* des qualités ſurnaturelles par leſquelles Dieu rend les Convulſionnaires invulnérables aux coups violens qu'il leur fait demander, quand même les ob-

soutenable quand même il auroit reduit en poudre le Sistême des qualités surnaturelles par lesquelles Dieu rend invulnérables les Convulsionnaires par qui il fait demander de grands Secours.

objections que cet Auteur oppose à ce Sistême seroient aussi insurmontables, aussi triomphantes qu'elles sont foibles & frivoles, il auroit toujours grand tort d'en conclurre que ce *Sistême* étant renversé, la cause des *Secours violens . . . n'est pas soutenable.*

Peut-il nier que de quelque maniére que ce soit, Dieu ne rende les Convulsionnaires à grands Secours invulnérables à tous les coups qu'ils demandent ? Ce seroit nier un fait qui arrive tous les jours depuis plus de 14. années, & qui a des milliers de Témoins oculaires.

Or ce fait étant incontestable, quand même l'Auteur du *Mémoire* auroit effectivement anéanti le Sistême où j'ai tâché d'expliquer par quels merveilleux ressorts Dieu exécute ce Prodige, la cause des grands Secours n'en seroit pas moins invincible.

Quoi ! une multitude innombrable de Prodiges évidemment Divins ! Quoi ! des Prodiges accompagnés de guérisons incontestablement Miraculeuses ! Quoi ! des Prodiges qui sont visiblement un Signe très singulier, très grand & très éclattant que Dieu fait paroître dans l'Eglise ; perdront toute leur autorité, & deviendront suspects d'être l'œuvre du démon, parce qu'un petit Ecrivain tel que moi, aura mal expliqué par quel moyen Dieu les opére !

Indépendamment de toute explication, ces Prodiges, ou pour mieux dire, ces Miracles subsistent par eux-mêmes. Ils portent sur eux l'empreinte & le caractére de la Toute-puissance Divine : & de quelque maniére que Dieu les fasse, ils n'en sont pas moins une preuve certaine qu'il veut qu'on donne aux Convulsionnaires les Secours qu'ils demandent, dès qu'on a reconnu par de sages épreuves, qu'il les rend invulnérables à ces coups.

Mais (ajoute le Pére de l'Oratoire) est-on même obligé de renouveller tous les jours ces épreuves ? ,, Faut-il y avoir toujours recours sous peine de tenter Dieu ? M. de ,, Montgeron croit qu'il est plus sage, plus sûr & plus conforme à l'ordre, d'en user ,, ainsi : mais il n'ose, dit-il, condamner ceux qui en usent autrement. M. B. le trouve mauvais : il blâme cette retenue : a-t-il raison ? Pour moi je la préfere à la sévérité de M. B. Pourquoi seroit-il nécessaire d'user toujours d'épreuves, lorsqu'on voit ,, continuellement les choses se passer de la même façon ? Je m'explique. Hier je vis ,, une Convulsionnaire tomber dans un état surnaturel : elle me demanda ensuite des ,, Secours violens. Je ne voulus point les lui donner, avant que d'être assuré par des ,, essais, que je ne courois aucun risque ; & l'expérience me convainquit, que bien-loin de lui nuire, je lui faisois du bien. Aujourd'hui je vois Dieu opérer de même ,, sur elle, je la vois dans les mêmes états & dans la même situation qui précéderent la ,, demande des Secours & qui l'y rendirent invulnérable : ai-je si grand tort de supposer qu'il en sera aujourd'hui comme hier ? "

LXV. *Le* Deffenseur des Antisecouristes est lui-même convenu que le Prodige qui accompagne les grands Secours rend invulnerable le corps de ces Convulsionnaires. Reponse. &c. p. 53.

Au reste il est bon d'observer que l'Avocat des Antisecouristes n'a pas suivi le même ordre de bataille que l'Auteur du *Mémoire*, dans le combat qu'ils ont livré au Prodige des grands Secours.

L'Avocat convient expressément que ce *Prodige* rend *pour quelques momens* le *corps* des Convulsionnaires *invulnérable* : mais en même tems sans faire attention qu'un tel Prodige si contraire aux loix de la nature est évidemment supérieur au pouvoir de tous les démons, il fait tous ses efforts pour insinuer que ces Serpens de l'Enfer pourroient bien en être les Auteurs.

,, Il paroît (dit-il) que des Prodiges qui ne servent qu'à montrer que *des corps sont* ,, *devenus invulnérables pour quelques momens*, ressentent plus l'ostentation que la con- ,, duite que Dieu a toujours tenue dans tous les tems."

Mais où cet Auteur a-t-il pris que ces Prodiges ne servent qu'à faire voir l'invulnérabilité qu'ils procurent aux Convulsionnaires ? Comment M. Poncet qui a suivi pendant long-tems les Convulsions & les grands Secours, ne se souvient-il plus que Dieu em-

emploie ces Prodiges à représenter des Simboles très instructifs, très importans, très édifians, & que leur vûe a rempli de foi des Incrédules, a converti des Pécheurs, a même fait tomber les écailles des yeux de plusieurs Constitutionnaires, & a merveilleusément fortifié la confiance & le courage d'un très grand nombre de fidéles ? Cet Auteur en a lui-même rendu témoignage dans plusieurs de ses Lettres, dont j'ai ci-dessus rapporté les Extraits. Peut-on voir sans étonnement jusqu'à quel point la prévention lui fait aujourd'hui perdre la mémoire ?

La multitude même de ces Prodiges, ajoute-t-il, *est* encore *une circonstance qui jette dans la défiance.* Ibid.

Mais comment cet Auteur ne sent-il pas au contraire que leur multitude est une preuve évidente & palpable de la Toute-puissance de celui qui les opére ? Y a-t-il quelque exemple depuis la naissance du monde, que le démon ait reçu le pouvoir d'en faire une si merveilleuse quantité, & dans le sein de l'Eglise ?

LXVI. Le Deffenseur des Antisecouristes se trompe, lorsqu'il dit que les Augustinistes & les Vaillantistes se font donner des Secours semblables & aussi surprenans que ceux des meilleurs Convulsionnaires.

„ Une (autre) raison d'être dans la défiance (dit-il encore) est que les Augustinis-
„ tes & les Vaillantistes alléguent en faveur de leur fanatisme des Prodiges semblables,
„ & que ces Prodiges ne paroissent ni moins certains ni moins surprenans que ceux
„ qu'allégue M. de Montgeron & son Apologiste."

Cet Auteur auroit bien dû faire du moins le récit de ces Prodiges des Augustinistes & des Vaillantistes qu'il dit être aussi merveilleux que ceux des meilleurs Convulsionnaires, d'autant plus que j'avois avancé formellement le fait contraire dans ma premiére Edition.

Cependant, qui le croiroit ! c'est précisément cet endroit de mon Livre, brodé à la façon de cet Auteur, qu'il donne pour unique preuve de ce qu'il assure si hardiment. Ainsi pour réfuter son raisonnement, en faisant évanouir cette preuve, je n'ai besoin que de transcrire ici ce que dans ma premiére Edition j'ai déja dit sur ce sujet.

Idee des secours, p. 54. 1. Ed. du Tom. II.

J'y observe qu',,il est bien digne de remarque que les Convulsionnaires qui sont tom-
„ bés dans les erreurs du Frére Augustin, ne se font plus donner, depuis qu'ils se
„ sont placés dans ces ténébres, les terribles Secours qu'on ne peut supporter sans
„ que le corps ait des qualités très supérieures à celles qui sont dans la nature.

„ La plûpart (ai-je ajouté) ne demandent plus que des Secours qu'on pourroit fort
„ bien soutenir dans un état naturel : & si quelques-uns d'entre eux en ont quelquefois
„ reçu qui paroissoient surprenans, qu'on les examine avec attention, & il sera aisé de
„ reconnoître que ces Secours ne supposent pas nécessairement dans leur corps des qua-
„ lités surnaturelles : qu'ils sont tels, qu'il n'est point impossible de se garantir de leur
„ effet par des moyens extérieurs : & qu'ainsi le démon peut facilement par son agilité
„ & son adresse extrême, détourner ce que ces coups auroient naturellement de nuisible.

„ Aussi ces Secours ne sont-ils nullement comparables pour leur violence & leur for-
„ ce avec les plus étonnans de ceux qui ont été donnés, par exemple, à Jeanne & à
„ Gabrielle Moler, à Marie Sonnet, à Marguerite Turpin, à Denise Regné, à
„ Charlotte la Porte, & à quantité d'autres Convulsionnaires qui ne sont attachés
„ qu'à la Vérité."

Est-ce donc là convenir que les Secours des Augustinistes sont aussi *surprenans* que ceux que j'ai rapportés des Convulsionnaires que Dieu emploie à faire connoitre par ce moyen des Vérités très importantes à quantité de personnes ? N'est-ce pas au contraire soutenir très affirmativement, qu'il n'y a aucune proportion entre les Secours des uns & des autres ?

„ Au surplus (ai-je ajouté) je ne prétends pas insinuer par ce que je viens de dire,
„ que toutes les Convulsions des Augustinistes viennent du démon.

„ Plusieurs d'entre eux avoient des Convulsions qu'ils tenoient de Dieu avant que de Ibid. p. 55.
„ s'être laissés séduire. Il n'est point du tout impossible qu'il les leur ait continué,

quoi-

„ quoiqu'ils soient tombés dans l'erreur . . . & il n'y a même aucune impossibilité
„ qu'il leur continue les dons & les Prodiges dont leurs Convulsions étoient originai-
„ rement accompagnées.

Sur quoi il est bon de remarquer que parmi ceux qu'on appelle *Augustinistes*, il y a trois classes fort différentes, ainsi que je l'ai déjà expliqué dans la I. Partie de mes Observations.

La premiére est de ceux qui soutiennent opiniâtrément que Dieu est l'auteur immédiat de tout ce que pensent & de tout ce que font les Convulsionnaires pendant tout le tems qu'ils sont en Convulsion: d'où ils ont conclû que les Convulsionnaires devoient exécuter sans scrupule tout ce qui se présente alors à leur esprit, fut-ce même des actions très contraires à la modestie & à la pureté, parce que, disent-ils, ce sont des figures & des Simboles que Dieu veut qu'ils représentent.

Mais une personne d'une piété solide, & qui est très persuadée que les hommes & les démons mêlent beaucoup du leur dans l'œuvre des Convulsions, & qu'il faut attribuer à un mauvais agent toute pensée contraire à la loi de Dieu; m'assure que le Frére Augustin a lui-même depuis quelques années corrigé le pernicieux Sistême dont on l'accuse d'avoir été l'inventeur & le premier Prédicant. Elle avoue cependant qu'il soutient encore que les impressions faites par l'Esprit de Dieu dans l'esprit & le cœur des Convulsionnaires en Convulsion, ne sont point susceptibles de mélange. Ce qui n'est vrai que de la part de l'Esprit saint qui les forme, & non pas de la part de l'homme qui les reçoit & les exécute. Les Corinthiens abusoient des dons qu'ils avoient reçus, & néanmoins Dieu continuoit de les en gratifier dans le tems-même qu'ils en faisoient un mauvais usage. Au reste cette personne ajoute que le Frére Augustin convient présentement, que durant le cours de la Convulsion, il y a souvent des interruptions à l'égard des diverses impressions qui viennent de Dieu, & que pendant ces intervalles les Convulsionnaires peuvent prendre les phantômes de leur imagination & même des suggestions de Satan pour des inspirations venues d'enhaut: & que comme on ne s'apperçoit pas sensiblement de ces interruptions de l'impression divine, il ne faut point suivre aveuglément tout ce que les Convulsionnaires s'imaginent être des instincts de leur Convulsion, & qu'on doit en juger par les Régles de la Tradition & de l'Ecriture.

Je souhaite de tout mon cœur que ce soit là effectivement le sentiment actuel du Frére Augustin: car l'aveu qu'il fait dans la seconde partie de ce nouveau Sistême, ôte en quelque sorte le danger qui pouvoit naître de ce qu'il y a encore d'inexact dans la premiére.

Mais d'un autre côté des personnes très dignes de foi me mandent, qu'il y a encore trois ou quatre Convulsionnaires de ceux qui ont toujours été des plus unis au Frére Augustin, qui continuent à soutenir le premier Sistême dont on a prétendu qu'il étoit l'Auteur: c'est à dire, à diviniser généralement tout ce qui se dit & se fait en Convulsion, & qui sous ce prétexte font des actions fort indécentes & très contraires aux bonnes mœurs.

S'il y en a encore qui pensent & qui agissent de cette façon, il n'est pas douteux qu'ils ne soient dans un déplorable fanatisme: & ce sont uniquement ceux-là que je mets dans la premiére classe.

Je place dans la seconde classe qui est bien plus nombreuse, tous ceux qui avoient d'abord adopté le faux Sistême, qu'il ne peut point y avoir de mélange dans une œuvre où Dieu manifeste sa présence par des Prodiges & des Miracles; & qui en conséquence attribuoient généralement à l'impression de l'esprit de Dieu tout ce que les Convulsionnaires disent & font en Convulsion: mais qui ayant depuis reconnu que ce sentiment erroné avoit porté plusieurs Convulsionnaires à faire des actions visiblement criminelles, suivent actuellement le second Sistême qu'on me dit que le Frére Augustin a lui-même embrassé.

A

A l'égard de ceux-là, puisqu'ils font actuellement profession de se conduire par les Régles, & de condamner sans exception tout ce qui est contraire à la Loi de Dieu, il est de la charité d'oublier les fautes qu'ils peuvent avoir autrefois commises & les faux principes qu'ils ont débités.

Enfin la troisiéme & derniére classe est de ceux qui n'ont jamais eû aucune connoissance des maximes empoisonnées qu'on a attribuées au Frére Augustin: qui ne veulent rien croire des faits scandaleux qu'on dit qu'il a autorisés, & qui n'ont proprement d'autre erreur que celle de regarder cet homme, qui, du moins dans les premiéres années qu'il parut, fut accusé d'avoir donné dans des excès condamnables, comme un grand personnage suscité extraordinairement de Dieu, & favorisé de lui d'une maniére singuliére.

Il est visible que ces derniers ne sont que dans une erreur de fait qui peut, il est vrai, devenir pour eux très dangereuse, si le Frére Augustin n'a pas réellement changé ses premiéres maximes: mais cette erreur par elle-même n'a rien de bien criminel.

Par rapport à ceux-ci, & même par rapport à ceux qui ont abjuré leurs faux principes, qu'y auroit-il d'étonnant que Dieu s'en servît pour être des signes dans son Eglise, & pour y représenter par des Prodiges de grands Evenemens à venir: toutes choses qui n'ont nul trait avec ce qu'on appelle l'*Augustinisme*?

Au reste depuis que j'ai lû dans la *Réponse* des Antisecouristes, que leur Deffenseur avançoit *que les Augustinistes & les Vaillantistes alléguoient en faveur de leur fanatisme des Prodiges semblables & non moins surprenans* que ceux que Dieu fait sur les meilleurs Convulsionnaires, je m'en suis informé avec un très grand soin.

Plusieurs personnes fort au fait, m'ont mandé qu'à l'égard des Vaillantistes aucun d'eux n'a jamais reçu le moindre Secours, & même que lorsque des Convulsionnaires qui en recevoient de très violens, sont tombés dans leur illusion, tous leurs Secours ont aussitôt cessé. On m'en a même envoyé quelques preuves que je rapporterai dans un moment. Mais à l'égard des Augustinistes, on m'a fait réponse qu'à la vérité en 1733. dans les premiers tems que le Frére Augustin commença à paroître, & lorsque les pernicieuses maximes de l'Augustinisme n'étoient point encore bien développées, quelques-uns des Convulsionnaires qui s'attacherent à lui par simplicité, conserverent d'abord une partie de leurs Secours, mais que cela dura fort peu: que tous les grands Secours ont ensuite cessé pendant plusieurs années à l'égard de tous les Convulsionnaires sans exception qui suivoient ce mauvais guide: mais qu'à la vérité depuis que la plûpart d'entre eux sont revenus à prendre des sentimens plus conformes aux vrais principes, les Secours ont recommencé chez deux ou trois Convulsionnaires, mais qui sont de la troisiéme classe, c'est à dire, qui n'ont jamais été imbus des erreurs attribuées au Frére Augustin.

On m'a en même tems envoyé copie du Certificat d'une Convulsionnaire qui avoit été en société avec les Augustinistes pendant plusieurs années: & qui depuis qu'elle a abjuré toute erreur, & qu'elle s'est entiérement séparée d'eux, a reçu de grandes graces de Dieu.

Certificat d'une Convulsionnaire qui a été pendant plusieurs années en société avec les Augustinistes.

Elle *certifie qu'a la fin de* 1732. *& en* 1733. n'étant alors attachée qu'à la Verité & à l'Appel, aux Miracles & à l'œuvre des Convulsions, elle avoit *eû des Secours très violens:* mais qu'*en* 1734. ayant eû l'imprudence de trop écouter quelques *Augustinistes* qui étoient de ses *anciens amis*, ils lui persuaderent que l'œuvre des Convulsions étant l'œuvre de Dieu, *il ne falloit point* croire qu'il y eût *du mélange*, & que c'étoit vouloir le juger lui-même que de prétendre y *user de discernement:* qu'elle eut même la foiblesse de se *lier ensuite avec eux*, *quoiqu*'elle *condamnât dans* son *cœur* les excès *qu'elle* y *remarquoit*; & que *dès* qu'elle *fut dans ce parti*, ses *Secours diminuérent tous les jours*,

& bientôt tous ceux qu'on ne peut recevoir ſans être dans un état ſurnaturel, ceſſérent entiérement.

„ Je reconnois (ajoute-t-elle) que Dieu m'ôta mes Secours à cauſe de mes égaremens : „ car tant que j'ai perſéveré dans leurs ſentimens, je n'ai point eû de violens Secours... „ Mais Dieu a eû pitié de moi, il m'a regardé dans ſa miſéricorde, il m'a fait con- „ noître l'erreur & le danger de cette ſecte, & m'en ayant donné de l'horreur, je l'ai „ renoncée de tout mon cœur. Et dès que j'ai eû rompu tout commerce avec eux, „ les Secours m'ont recommencé comme auparavant . . . & j'en ai eû même de nou- „ veaux . . . & très violens . . . tels que ceux des épées, ſur les pointes deſquelles „ on me jette avec force & violence, les poignées étant appuyées contre un mur, &c. „ Fait ce 12. Décembre 1743.

Il paroît clairement par ce Certificat, que non ſeulement ceux qui ont embraſſé les premiéres erreurs de l'Auguſtiniſme ne peuvent point *alléguer en faveur de leur fanatiſme des Prodiges ſemblables & auſſi ſurprenans*, que ceux par leſquels Dieu rend les Convulſionnaires qui font profeſſion de toute Vérité invulnérables aux coups les plus énormes, mais même que cette illuſion fait fuir les grands Secours, parce que Dieu ceſſe de ſe ſervir, pour repréſenter ſes Simboles les plus importans, de ceux qui ſe ſont entiérement livrés à ce fanatiſme déplorable.

Si parmi les Convulſionnaires qui ont ſuivi le Frére Auguſtin, il y en a eû d'abord quelques-uns qui ont continué pendant quelque tems d'avoir quelques médiocres Secours, ce n'a été que tandis que ces Convulſionnaires n'étoient point encore empoiſonnés par de pernicieuſes erreurs, & dès que le poiſon s'eſt inſinué dans leur cœur, tous leurs grands Secours ont diſparu ſans exception.

LXVII. Si les Auguſtiniſtes & les Vaillantiſtes recevoient réellement des Secours ſi prodigieux qu'ils ne puſſent les ſoutenir ſans que leur corps fût invulnérable, il faudroit attribuer au Tout-puiſſant ce Prodige réellement & abſolument ſurnaturel. Réponſe, &c. p. 54.

Mais allons plus loin. Prouvons même que s'il étoit vrai que les plus aveugles ſectateurs du premier Siſtême attribué au Frére Auguſtin, euſſent reçu des Secours ſi violens qu'ils n'auroient pû les ſupporter ſans que leur corps fût devenu invulnérable; ce Prodige réellement & abſolument ſurnaturel ne pourroit être attribué qu'à Dieu.

Pour en convaincre tous ceux qui ne ſont point éblouis par quelque prévention, & renverſer d'un ſeul coup tous les mauvais raiſonnemens qu'on peut oppoſer à une Propoſition ſi inconteſtable, il devroit ſuffire d'obſerver que ce Prodige ne pouvant s'exécuter que par une opération contraire & ſupérieure aux loix qui régiſſent la nature, eſt par conſéquent au deſſus de tout le pouvoir du démon. Mais à cette preuve invincible, joignons encore une autre réponſe pour réfuter de toutes maniéres l'aſſertion hazardée par le Deffenſeur des Antiſecouriſtes, que *le démon eſt l'auteur des Secours meurtriers* que les Auguſtiniſtes & les Vaillantiſtes ſe font donner, que *c'eſt lui qui les pouſſe à les demander, . . c'eſt lui qui les fait rendre, c'eſt lui qui empêche qu'ils ne nuiſent.* Toute la preuve que cet Auteur en rapporte, c'eſt que ces Convulſionnaires ſont dans de grandes illuſions.

LXVIII. Dieu peut faire des Prodiges en preuve & en ſigne de quelque Vérité importante, ſur des perſonnes qui d'ailleurs ſont dans une erreur manifeſte.

Mais où a-t-il pris qu'il eſt impoſſible que Dieu opére des Prodiges ſur des perſonnes qui ſont dans l'erreur ?

Les Auguſtiniſtes & les Vaillantiſtes, du moins la plûpart, avoient reçu de Dieu leurs Convulſions, avant que de tomber dans le fanatiſme; & dans pluſieurs, ces mêmes Convulſions ont continué depuis leur aveuglement. Ce ſont donc, du moins la plûpart, de vrais Convulſionnaires qui malheureuſement ſe ſont laiſſés éblouir par le Tentateur. Or je ne vois point pourquoi Dieu ne pourroit pas, s'il le vouloit, continuer à les employer depuis leur égarement pour en faire des Signes & des Inſtrumens par qui il repréſenteroit des figures ſimboliques en témoignage de quelque importante Vérité. Car pour être un ſigne que Dieu fait paroître, il n'eſt point du tout néceſſaire d'être exempt d'erreur & de péché. Jéſus fils d'Ananus n'étoit qu'un Juif ſéduit par

la

la Sinagogue réprouvée, & qu'un ennemi de Jésus-Christ. Peut-on tomber dans une erreur plus déplorable & plus funeste ? Cependant Dieu ne s'en est pas moins servi pour en faire le sujet d'un Signe Prodigieux & Prophétique. „ Feu M. Bossuet (di- „ soit ci-devant le Deffenseur des Antisecouristes) ne trouvoit rien de plus grand, ni „ qui sût plus digne de Dieu, que le Prodige de Jésus fils d'Ananus. Jamais, dit-il, „ *aucun autre peuple n'avoit rien vû de semblable*: c'est ce que je crois (ajoute M. Pon- „ cet) qu'on doit dire à plus forte raison des Convulsionnaires. " III. Lett. de M Poncet. p. 10. & 11.

Ainsi dans toutes les choses que les Augustinistes & les Vaillantistes peuvent avoir conservé de l'origine primitive de leurs bonnes Convulsions, dans tous les points où ils sont conformes aux meilleurs Convulsionnaires, & sur-tout dans les Prodiges qui n'ont point de liaison avec leurs grossiéres erreurs; Dieu seroit très fort le maître de les employer pour en faire des Signes & des Instrumens, si cela câdroit à ses desseins, soit de miséricorde, soit de justice.

„ C'est un principe incontestable (ai-je dit dès ma premiére Edition) que tous les „ dons extérieurs, fût-ce le don de Prophétie & celui de faire des Miracles, ne sup- „ posent point nécessairement que la charité régne dans le cœur, & qu'ils ne sont point „ absolument incompatibles ni avec l'erreur ni avec le péché. Idée des Secours, p. 5.

„ Lorsque les dons du S. Esprit étoient si communs parmi les fidéles dans les pre- „ miers tems de l'établissement de l'Eglise, ceux qui avoient reçu ces dons, ne deve- „ noient pas pour cela incapables de tomber dans le péché ni dans l'erreur: & non seu- „ lement l'on ne voit point que lorsqu'ils y tomboient ou qu'ils abusoient de ces dons, „ Dieu les leur ôtât, au moins sur le champ, mais on voit au contraire dans les Epî- „ tres de S. Paul, que Dieu leur laissoit faire usage de ces dons dans le tems même „ qu'ils en abusoient.

Ce que la Religion & la raison nous apprennent à cet égard, c'est seulement que Dieu ne permet jamais que ceux qui ont reçû de lui quelques dons, s'en servent pour autoriser expressément des erreurs.

Au surplus l'Avocat des Antisecouristes qui trouve aujourd'hui que je pousse trop loin les conséquences qui naissent de ce principe, que Dieu peut répandre des graces gratuites sur des méchans & des personnes dans l'erreur, en a lui-même pour réfuter les faux raisonnemens des Consultans, tiré précisément toutes les conséquences que j'en tire, & cela d'après l'Ecriture & la Tradition.

„ Il faut remarquer, (dit-il) que toute grace gratuite peut se trouver dans les mé- „ chans, parce que ces sortes de graces n'ont pas pour fin principale & intrinséque la „ sanctification de ceux qui les reçoivent. Possib. du mél. ou Eff. de Trad. p. 103.

„ Qu'y a-t-il donc d'étonnant (ajoute-t-il) que des hommes pervers reçoivent les „ dons de Dieu . . , puisque Saül que Dieu avoit rejetté & que le démon avoit cou- „ tume d'agiter, recevoit des impressions de l'Esprit de Dieu ? Ibid. p. 129.

On trouve encore les mêmes principes dans les Ouvrages d'un savant Théologien qui ne fait rien que de concert avec MM. les Antisecouristes.

„ Les défauts (dit-il) doivent faire examiner avec plus de soin ce qui est extraor- „ dinaire: mais comme ils n'empêchent point que Dieu ne puisse donner en signe ceux „ qui en sont coupables, ils ne mettent point en droit de conclurre avec assurance que „ ce qu'il y auroit en eux de surnaturel, s'il est de soi-même bon & édifiant, est „ néanmoins indigne de Dieu, & ne sauroit venir que de son ennemi. Discours sur les Nouv. Ecclel. N. 79.

„ Y auroit-il (dit-il encore) quelque raison de nier, que Dieu ne puisse joindre à „ des Convulsions même diaboliques, des Extases, ou des Discours édifians accompa- „ gnés de paix & de force intérieure, aussi bien que des Miracles ? Ibid. N. 80.

Concluons donc conformément aux principes soutenus par les Antisecouristes eux-mêmes & par leurs plus savans Amis, qu'il ne seroit nullement impossible que Dieu

 rendît

rendît invulnérable en témoignage de quelque Vérité, un Augustiniste, ou un Vaillantiste, ou tout autre Convulsionnaire tombé dans quelque erreur ou quelque faute considérable.

Néanmoins bien-loin de le faire, Dieu au contraire a discontinné d'opérer ce Prodige sur tous les Convulsionnaires qui sont devenus Vaillantistes ou Augustinistes: & même pendant long-tems sur tous ceux qui ont passé pour être dans l'illusion de ces derniers, quoiqu'ils n'en portassent que le nom, & qu'ils n'en eussent point adopté les pernicieuses maximes.

Que tous les fidéles attachés à toute Vérité admirent combien a été grande l'attention du Très-haut pour ne point laisser aux Antisecouristes le moindre prétexte d'attribuer un tel pouvoir au démon! Cependant ces grands Théologiens n'en ont pas moins supposé le fait comme véritable, quoiqu'ils sachent fort bien eux-mêmes que l'induction qu'ils s'efforcent d'en tirer, porte à faux de toutes façons.

LXIX. Preuves nouvelles & singuliéres, que les Vaillantistes ne se sont point fait donner de Secours.

Ajoutons encore ici plusieurs preuves que les Vaillantistes ne se sont fait jamais donner aucun Secours. Il est bon que cela manifeste jusqu'à quel point ces MM. sont mal informés des faits qui regardent les Convulsionnaires.

Je puis d'abord certifier, que pendant tout le tems que les Vaillantistes ont demeuré chez moi, aucun d'eux ne s'est jamais avisé de demander le moindre Secours. Lorsqu'ils en furent sortis, ils allerent loger chez M. Collignon qui donna dans leur erreur, & se lia très étroitement avec eux. Or il a certifié à plusieurs personnes qui me l'ont écrit, que jamais il ne leur avoit vû donner aucun Secours violent, tel qu'il puisse être.

On m'a aussi envoyé le Certificat d'une Convulsionnaire qui pendant près de sept ans n'a été que trop liée avec les Vaillantistes: mais que Dieu a enfin rétirée de cette dangereuse illusion.

Je me fais (dit-elle) *un devoir de Religion de rendre contre moi-même témoignage à la vérité*, espérant *que l'humiliation qui m'en reviendra, attirera sur moi les graces qui me sont si nécessaires.*

Elle y rend compte, que s'étant *cassé le bras droit en deux endroits le 22. Juillet* 1732. & ce bras, dont la plaie *distilloit beaucoup de pus*, étant *devenu noir, affreux & très enflé*, elle en fut Miraculeusement & subitement *guérie le* 15. *Août* suivant avec *de la terre recueillie au Tombeau du Bienheureux François de Pâris*: & qu'elle eut *trois mois* après de très fortes *Convulsions* qui l'obligérent *de demander des Secours si terribles*, qu'ils fatiguoient pour les lui donner *trente & quelquefois jusqu'à quarante personnes*, tandis qu'elle *demeuroit fraîche & tranquille sous le poids des plus redoutables coups.*

Elle ajoute, que *cet état surnaturel & si extraordinaire* lui a *duré plusieurs années*, & *a eû une grande multitude de Témoins.*

Mais quelque tems après ayant eû l'imprudente *curiosité* d'aller *voir des Convulsionnaires Vaillantistes*, elle *avala le poison de leurs discours avec* tant *de plaisir*, que son *esprit* en fut *tout à fait renversé*, & qu'elle fut bientôt *entiérement seduite.*

Dès qu'elle eût pleinement adopté leurs erreurs, non seulement il ne fut plus question chez elle de Secours violens, mais même ses *Convulsions changerent totalement de nature. Plus de paix*, dit-elle, *dans mon ame, comme j'en ressentois au commencement de mes premiéres Convulsions: plus que dissipation, plus que trouble au dedans. Aussi*, ajoute-t-elle, *ces prétendues nouvelles Convulsions n'étoient-elles qu'une sorte de fureur, une vraie phrénésie*: & au bout de *six mois* . . , *elles furent réduites à des visions illusoires.*

„ De tems en tems (dit-elle encore) je ressentois de vifs remords de conscience. J'étois „ agitée de troubles & d'inquiétudes . . . Je désirois pouvoir conférer avec quelque „ personne éclairée: mais les Vaillantistes qui vouloient m'affermir dans la séduction, „ m'ôtoient tous les moyens de découvrir mes peines à quelque personne de confiance. „ . . . Enfin une bonne Convulsionnaire que j'allois voir quelquefois, m'ayant procu-

„ ré

„ ré plusieurs entretiens avec un Théologien respectable, le Seigneur se servit de lui „ pour me faire tomber les écailles des yeux. Je ne les eus pas plutôt ouvert à la lu„ miére, que Dieu me renvoya mes premiéres Convulsions. Je sentis tout d'un coup „ la différence extrême de cet état, à celui qui m'avoit si long-tems aveuglée. Je goû„ tai la bonté Divine : je rendis graces au Seigneur de ne m'avoir pas livrée pour ja„ mais à mes ingratitudes, à mon illusion & à mes égaremens.

„ A peine y avois-je renoncé dans mon cœur . . . que Dieu me remit dans l'état „ surnaturel des grands Secours, & que mes Convulsions me forçerent comme ci-de„ vant à en demander. "

Elle en a eû de plus étonnans encore que ceux qu'elle avoit avant que d'être tombée dans l'erreur des Vaillantistes. Elle déclare qu'ils ont rendu la paix à son ame, & qu'elle les regarde comme un signe que le Très-haut ne l'a pas rejettée.

Elle fait ensuite le détail de quelques-uns de ses nouveaux Secours. Entre autres elle rend compte qu'il y a eû *jusqu'à dix-huit épées qu'on poussoit sur* elle *toutes ensemble*, & que *souvent* il *est arrivé* qu'*on les poussoit tellement fort*, *selon* ses *instantes priéres . . .* qu'*il y en a eû plusieurs de cassées*.

„ Il m'est arrivé plusieurs fois (ajoute-t-elle) de m'appliquer moi-même des poin„ tes d'épées sous le menton & au cou. J'enfonçois la peau dans les chairs d'environ un „ pouce, sans qu'il y restât qu'une petite marque, comme la piquure d'une puce. U„ ne ou deux fois j'ai posé le pommeau de l'épée à terre : & mettant la pointe sur ma „ gorge, j'appuyois jusqu'à faire un peu plier la lame. Enfin la nuit du Vendredi „ Saint 1744. on m'appliqua deux pointes d'épées sous le menton, que plusieurs per„ sonnes poussoient si fort sur mes pressantes supplications, que les lames firent l'arc.

„ Un des spectateurs jusques-là incrédule à toutes les autres opérations qu'il avoit „ vues, parce qu'il pensoit que mon corps pourroit fort bien être garni, fut terrassé „ à la vûe de cet étonnant Secours, & adora Dieu dans son cœur, dont la présence lui „ parut si manifeste : c'est ce qu'il m'a dit plusieurs fois, & depuis ce tems il s'est „ sincérement attaché à l'œuvre des Secours. "

Au surplus elle certifie non seulement que *pendant les six à sept ans* qu'elle a *été parmi les Vaillantistes*, elle n'a point reçû *aucune sorte de Secours*, mais même qu'elle n'en a *point vû donner* à aucun d'entr'eux. *Comme leurs Convulsions*, ajoute-t-elle, *ne mettent pas leur corps en état de les soutenir, elles ne les portent ni à les demander ni à les souhaiter.*

Mais voici une autre preuve encore plus frappante, non seulement que les Vaillantistes ne se font donner aucun Secours, mais même que Dieu en prive aussitôt les Convulsionnaires qui tombent dans cette illusion.

La Sœur Bonissel étoit autrefois une Convulsionnaire fort intéressante. Elle avoit eû dans sa premiére jeunesse un œil totalement détruit, & s'étant mise sur le Tombeau du Bienheureux M. de Pâris, elle y eut aussitôt des Convulsions, & dès ce moment son œil entiérement anéanti commença à renaître de nouveau.

Ce Miracle de création attira dans son commencement l'attention de tout le monde, amis & ennemis. Mais cet œil dont une partie s'étoit d'abord régénérée presque tout à coup, ne continua plus ensuite à se rétablir que lentement : & l'évenement nous a même fait clairement connoître qu'il entroit dans les desseins de Dieu que ce Miracle restât un jour imparfait, pour être par son imperfection même un signe très lumineux.

Au surplus, de tems en tems on s'apperçevoit sensiblement que cet œil avoit fait un progrès visible, qu'il grossissoit de plus en plus, & que toutes ses parties se configuroient peu à peu.

Aussi la lenteur de ce Miracle ne diminuoit-elle rien de l'espérance de la Sœur Bonissel : ce qui étoit déjà sorti du néant, lui sembloit un gage assuré que le Tout-puissant acheveroit son ouvrage ; d'autant plus qu'il faisoit fort souvent sur elle d'autres très

 grands

grands Prodiges en la rendant invulnérable aux coups les plus assommans & aux Secours qui paroissoient devoir être les plus meurtriers. J'ai moi-même aidé à lui en donner des plus surprenans, & je ne doutois pas plus qu'elle, que nous verrions bientôt son œil entiérement rétabli.

Mais il arriva un incident qui fit tout d'un coup cesser tous ses Secours & discontinuer la création de son œil. Le Frére Justin Vaillantiste déclaré, ayant fait demander cette Fille en mariage, elle eut la foiblesse d'épouser & le Frére & son illusion. Et depuis ce jour elle n'a plus eû aucun Secours, & son œil plus qu'à demi créé, a totalement cessé de se former & de croître.

On voit ici un Miracle de création & les Secours violens marcher ensemble sur la même ligne, & s'arrêter conjointement, comme étant également les effets de la même Puissance.

Il est donc évident tant par cet exemple, que par un très grand nombre d'autres preuves encore plus fortes que j'ai rapportées ci-dessus, que les Miracles & le Prodige des grands Secours ne sont qu'une même œuvre qui tend aux mêmes fins de miséricorde, pour ceux qui ont une foi simple & pure, pour ceux qui tâchent de profiter de toutes les lumiéres qui sortent des œuvres de Dieu & qui lui en rendent gloire: de justice, pour les incrédules, pour les orgueilleux, & pour ceux qui préférent les fausses lueurs de leur foible raison aux lumiéres célestes que Dieu nous fournit présentement en personne par une multitude de Merveilles.

Que les ennemis déclarés des Vérités revendiquées par l'Appel, attribuent au démon les œuvres de Dieu, ils ne font en cela que se laisser conduire par le noir flambeau qui les guide. Mais comment de savans Appellans peuvent-ils s'aveugler eux-mêmes jusqu'au point de ne pas voir qu'un Prodige aussi indubitablement, aussi absolument, aussi éminemment surnaturel que celui qui rend les Convulsionnaires invulnérables aux plus terribles coups, ne peut être opéré que par l'Etre Suprême dont la puissance est sans bornes, & qu'il ne sauroit être l'ouvrage d'un misérable Serpent qui ne peut rien faire que par des moyens pris dans la nature, & qu'autant qu'il lui est permis d'agir ?

On peut même dire avec vérité que le Prodige des grands Secours a quelque chose qui est encore plus frappant & plus capable de terrasser, d'éclairer, de convaincre ceux qui ont perdu la foi que la plûpart des Miracles de guérison: parce qu'on n'apperçoit pas toujours bien sensiblement la maniére surnaturelle par laquelle ces Guerisons s'exécutent ; au lieu que le Miraculeux Prodige de l'invulnérabilité que les violens Secours font paroître, frappe si vivement les sens, que les plus incrédules ne peuvent eux-mêmes le révoquer en doute, lorsqu'il s'opére sous leurs yeux & sous leurs mains.

LXIX. L'aveuglement & l'insensibilité de notre Siécle sur le Prodige des grands Secours paroitront incompréhensibles à la postérité.

Quel est donc aujourd'hui l'endurcissement de notre Siécle ? Par quelle fatalité est-il possible qu'il y ait si peu de personnes qui soient touchées d'un surnaturel si éclattant & si merveilleux ? Et comment la multitude des Catholiques a-t-elle même l'inconçevable témérité d'en parler avec mépris ?

Il est certain que ce Prodige, par qui Dieu renverse toutes les loix de la nature, ce Prodige destiné à être la bruyante Trompette qui annonce la venue d'Elie, ce Prodige qui figure par des Tableaux vivans toutes les principales circonstances de ce grand Evenement, sera dans le Siécle à venir l'admiration de toute la Terre.

Mais nous en sommes trop près pour en apperçevoir toute la grandeur, & pour en découvrir toutes les beautés. Et malheureusement ce Prodige n'est pas seulement fait pour répandre la lumiére, il est au contraire destiné par la justice Divine à aveugler le plus grand nombre des Catholiques.

Aussi voyons-nous que si la libéralité suprême avec laquelle Dieu le met tous les jours sous nos yeux, éclaire de plus en plus les humbles, les simples, les petits: si même de tems en tems elle fait une vive impression sur quelques Incrédules: d'un autre côté

la multitude étonnante de ces Merveilles journellement répétées, ne produit plus d'autre effet que de les avilir aux yeux de ceux qui sont entiérement livrés à la prévention.

C'est presque en vain que le bras tout-puissant de Celui qui par de grands Prodigees tira autrefois Israël de la Captivité, se fait voir maintenant parmi nous: à peine y a-t-il un petit nombre de fidéles qui profitent de cet avantage. Tout le reste des Gentils ferme volontairement les yeux pour ne point appercevoir la main de Dieu, parce qu'ils ne veulent pas le reconnoître dans ces œuvres, ni se soumettre à ce qu'il décide par ce moyen, ni ajouter foi à ce que qu'il leur fait annoncer.

Quoique la grandeur de ces Prodiges ait d'abord frappé d'étonnement les Adversaires même de la Vérité, quoique le surnaturel incompréhensible qui y éclatte avec tant de force, les rende presque incroyables à ceux-mêmes qui les voient de leurs propres yeux, néanmoins le gros de la Gentilité s'est bien-tôt porté à les regarder avec dédain. Ainsi le Très-haut a beau déployer ses Merveilles sur le Théatre le plus élevé qu'il y ait dans le Monde, dans une Ville telle que Paris qui rassemble tant de lumiéres & de toutes les sortes: il a beau les continuer tous les jours depuis plus de quatorze années, sans que l'effort des plus grandes Puissances du Siécle ait pû en arrêter le cours; tout cela n'attire plus que le mépris & la censure de la plûpart des hommes. Tant il est vrai que les ténèbres pénales qui doivent aveugler la Gentilité avant qu'Elie vienne rétablir toutes choses, commencent dès à présent à se répandre sur la Terre!

Que ne ferois-je point pour retirer quelques personnes de ce noir abîme? Du moins je ne veux pas y épargner mes peines. Ainsi pour achever de dissiper tous les nuages par lesquels les Antisecouristes tâchent d'obscurcir les lumineux Prodiges que les Secours les plus terribles font paroître au grand jour, je vais encore établir quatre Propositions qui feront totalement évanouir toutes les objections de ces Messieurs.

IV. PROPOSITION.

Ce n'est point violer le Commandement qui défend de tuer, que de soulager des personnes qui souffrent.

APrès tous les faits, dont j'ai rapporté des preuves insurmontables: après tous les Miracles de guérison dans les corps & dans les ames, par lesquels Dieu a clairement déclaré que les grands Secours sont un canal de ses bienfaits: après cette multitude innombrable de Prodiges, ou pour mieux dire de Miracles par lesquels il rend tous les jours les Convulsionnaires invulnérables à tous les Secours énormes qu'il leur inspire de se faire donner; il ne me sera pas difficile de réfuter toutes les vaines objections qu'on a faites contre ces Secours.

Il seroit même superflu d'y répondre, si dans le nombre de leurs Contradicteurs il n'y avoit pas des Théologiens si respectés, que le poids de leur Autorité a tellement subjugué la raison d'une assez grand nombre de personnes, qu'elles n'ont plus voulu, après la Décision de leurs Maîtres, rien voir, rien croire, ni rien examiner: en sorte que cette Décision l'a emporté dans leur esprit sur celle de Dieu même, malgré tous les Miracles qu'il a fait pour nous instruire que les Secours les plus violens entrent dans le plan de ses conseils.

Si cet objet étoit moins important: si l'admirable Merveille de l'etat invulnérable où Dieu met plusieurs Convulsionnaires, n'étoit pas *le capital de l'œuvre* des Convulsions, & ce qu'on y voit de plus *merveilleux*, ainsi que ceux qui ont osé proscrire les grands Secours en sont eux-mêmes convenu, je me serois tenu dans le silence. Mais il est ici question de la gloire de mon Dieu: il s'agit du capital d'une œuvre qui aura immanquable- Vains efforts p. 133.

quablement des suites très importantes, que nous avons grand interêt de prévoir & de prévenir. Or selon le Pére Quesnel, „ soutenir la doctrine de la Vérité, & justifier les „ œuvres que Dieu fait pour l'autoriser, sont deux devoirs inséparables."

En S. Jean, VII. 22.

De si grands motifs doivent sans doute exciter tout notre zèle, & il ne faut rien négliger en pareil cas pour détruire jusqu'aux moindres difficultés qui peuvent éblouir des ames fidelles.

D'ailleurs, en répondant à ces objections, la vérité y trouvera son avantage. Semblable à un fer ardent, plus on la frappe par la contradiction, plus elle lance de toutes parts des traits de lumiére.

I. Les Secours les plus terribles ne violent point le V. Précepte, puisqu'ils ne sont que bienfaisans.

La principale de ces objections, & celle sur laquelle les Consultans, les Antisecouristes & sur-tout l'Auteur du *Mémoire Théologique* insistent davantage, consiste à supposer que les Convulsionnaires qui demandent de violens Secours, & ceux qui les leur accordent, péchent contre le V. Précepte, qui défend de se tuer & de tuer les autres: *Non occides.*

Mais quoi! Les Convulsionnaires, lorsqu'ils demandent ces Secours violens, ont-ils donc dessein de se procurer la mort? Et dans le fait, les Secours les plus énormes en ont-ils jamais fait mourir aucun?

De ce qu'il est défendu de se tuer soi-même, peut-on en conclurre qu'il n'est pas permis à des personnes qui souffrent d'insupportables douleurs, de chercher leur soulagement dans un reméde immanquable, que Dieu même leur indique par un instinct surnaturel?

Quelque extraordinaire, quelque violent que soit ce reméde, les Convulsionnaires ne doivent-ils pas prendre confiance en la Toute-puissance & en la Bonté du Souverain Médecin qui leur inspire de s'en servir?

A l'égard des Assistans, lorsqu'ils voient les Convulsionnaires dévorés par la douleur comme par des traits de feu, doivent-ils les abandonner à leurs souffrances, & violer ainsi formellement le grand Précepte de la charité, dans la crainte d'enfraindre des régles imaginaires, qui ne sont fondées que sur la fausse application qu'on fait du V. Commandement, dont l'objet général est de nous ordonner de faire au prochain tout le bien qui nous est possible, & non pas de le laisser impitoyablement souffrir. D'où les SS. Péres ont conclu, que les riches qui ne soulagent pas les pauvres, péchent contre ce Précepte; & que s'ils les laissent mourir de faim, ils en sont les meurtriers.

Mais quand même il resteroit quelque doute sur ce que doivent faire en pareil cas les Convulsionnaires & leurs Spectateurs, ce million d'expériences qu'on a depuis plus de 14. années que Dieu rend toujours ces violens Secours bienfaisans, ne devroit-il pas suffire pour lever cette incertitude?

Examinons au surplus quelles sont les véritables Régles qui doivent déterminer pour juger des actions qui paroissent problématiques. Les Péres nous apprennent qu'il faut alors considérer, avec quelle intention elles ont été faites, quel effet elles ont produit, & de quelles circonstances elles ont été accompagnées.

En S. Jean, VII. 24.

„ Ce n'est point (dit le célébre Auteur des *Reflexions morales*) l'action en elle-même „ & selon ce qu'elle a d'extérieur, qui est agréable ou désagréable à Dieu, innocente „ & criminelle: c'est par le principe & la fin qu'il en faut juger, par les circonstances, par le fond de la volonté.

1. Cor. IX. 17.

„ C'est le cœur (ajoute-t-il) que Dieu regarde: c'est le cœur qu'il récompense."

II. On ne peut blâmer l'intention des Convulsionnaires.

L'intention des Convulsionnaires n'est ici susceptible d'aucun doute. Excités par un mouvement surnaturel qui en même tems qu'il produit une force prodigieuse dans leurs membres, leur donne presque toujours un besoin pressant de Secours, qui quoiqu'effrayans ne manquent jamais de leur être salutaires; ils obéissent à ce mouvement. N'est-il pas souverainement injuste de les condamner comme s'ils avoient envie de se faire mourir, lorsqu'il est manifeste qu'ils n'ont d'autre désir que de se procurer un soulagement

gement dont ils sentent un besoin très vif, & qu'ils ne peuvent trouver que dans ce surprenant reméde ?

C'est l'intention qui fait le péché. Les Convulsionnaires sont-ils donc criminels d'avoir souhaité d'être délivrés de douleurs très violentes, & quelquefois si insupportables qu'elles les forcent à jetter des cris affreux, très propres à exposer leur liberté & celle des personnes charitables qui exercent l'hospitalité à leur égard ? Quoi donc ! Ont-ils tort de désirer qu'on fasse cesser des souffrances cruelles qui les exposent de toutes façons ?

On leur reproche qu'ils mettent leur vie en péril. Mais ils sont en droit de répondre avec S. Paul : „ Je puis tout en celui qui m'en a donné la force : " *Omnia possum in eo qui me confortat.* Philipp. IV. 13.

Un instinct surnaturel autorisé, confirmé, couronné par cent mille expériences, leur persuade intérieurement qu'ils ne hazardent rien en recevant ces Secours : il les avertit qu'ils ne peuvent être délivrés de leurs douleurs que par ce moyen : & l'effet salutaire de ces terribles Secours, faisant paroître l'état Miraculeux où Dieu a effectivement mis leurs corps, fait éclatter sa gloire. Comment ont-ils grièvement péché contre le Ve. Commandement, pour avoir demandé un soulagement, qui leur étoit nécessaire ; & pour avoir été bien aises que ce soulagement ait en même tems fait connoître l'opération de Dieu, qui s'est servi de ce merveilleux Prodige pour répandre sa lumiére dans les esprits & sa grace dans les cœurs ? Ces motifs ne sont-ils donc pas suffisans pour devoir les déterminer à suivre l'instinct Divin qui les anime & les éclaire ?

Mais si ces motifs ont été légitimes pour demander ces étonnans Secours, les mêmes raisons n'ont-elles donc pas pû porter les Assistans à les leur accorder ? Leur charité pour des personnes qui souffrent, & leur zèle pour contribuer à la gloire de Dieu & à l'édification de leurs fréres, zèle qui leur fait fouler aux pieds toutes les considérations humaines, les ont-ils rendu coupables ? Ils n'ignorent pas à quelle persécution ils s'exposent : mais ils s'écrient avec S. Paul : Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? *Si Deus pro nobis, quis contra nos ?* Rom. VIII. 31.

„ Quelle consolation pour ceux qui portent la marque des élus en souffrant de la „ part du monde, d'avoir Dieu de leur côté ! (dit sur ce verset le Pére Quesnel.) „ Que toutes les Puissances de la terre & de l'enfer soient contre nous, ce n'est rien „ tant que nos intérêts seront joints à ceux de Dieu, & que notre cause sera la „ sienne. ". Réfl. mor. Ibid.

III. L'effet des Secours justifie pleinement ceux qui les demandent & ceux qui les donnent.

Si l'on ne peut faire aucun crime aux Convulsionnaires de leur intention en demandant ces terribles Secours, ni à ceux qui les leur administrent, l'effet que ces Secours ont toujours produit, prouve encore d'une maniére plus palpable combien il est injuste d'accuser sous ce prétexte un très grand nombre de personnes, que les Antisecouristes avouent eux-mêmes être *pleines de zèle, de courage & de l'esprit de pénitence ;* d'avoir violé le Précepte qui défend de tuer ? Il est de notoriété publique que ces Secours n'ont jamais manqué de procurer aux Convulsionnaires le soulagement qu'ils en attendoient, & que Dieu s'en est même plusieurs fois servi pour rétablir leurs membres estropiés dès leur enfance, pour redresser leurs os difformes, & pour faire plusieurs autres Miracles plus merveilleux les uns que les autres. Rep. p. [illegible]

Si l'on demande comment des coups assommans ont pû produire ces effets, je répondrai avec le Sage : Que c'est Dieu seul qui guérit, que les remédes n'ont d'efficace qu'autant qu'il juge à propos de leur en donner, & que c'est sa volonté toute-puissante qui leur fait produire quand il lui plaît un effet salutaire : *Neque herba, neque malagma sanavit eos qui aliquandò sanati sunt, sed omnipotens sermo tuus qui sanat omnia.* Sag. XVI. 12.

Les plus énormes Secours ont toujours été bienfaisans pour les Convulsionnaires : ils servent à manifester l'opération merveilleuse que Dieu a faite dans leur corps ; le Très-haut

nous a même déclaré par de grands Miracles, qu'il s'en sert pour opérer ses œuvres. Comment donc ose-t-on les représenter comme des crimes? *Qui osera accuser les élus de Dieu*, s'écrioit S. Paul: *c'est Dieu même qui les justifie?*

Rom. VIII. 33.

Enfin si l'on considére les circonstances qui ont accompagné ces prodigieux Secours, la principale a été la Conversion de plusieurs Incrédules & l'augmentation de la foi en quantité de fidéles. Bien loin donc qu'ils blessent le V. Commandement, ils ne font que du bien aux corps, & ils portent la vie dans les ames.

IV. Les Antisecouristes pour soutenir leur assertion que les Convuls. à grands Secours & leurs Assistans violent le V Précepte, représentent les premiers comme des desespérés, & les seconds comme des assassins.

Le Deffenseur des Antisecouristes, & l'Auteur du *Mémoire Théologique*, pour tâcher de faire perdre de vûe des faits si décisifs & pour pouvoir opposer le Précepte *Non occides*, aux Convulsionnaires à grands Secours & à leurs Assistans, représentent ces Convulsionnaires comme des désesperés qui ne cherchent qu'à se faire mourir, & qui s'autorisent pour cet effet de l'exemple de quelques Saintes qui se sont tuées pour mettre à couvert leur pudicité: & les Secouristes comme des meurtriers, qui se font un plaisir de commettre des assassinats, & qui pour se justifier, alléguent qu'ils suivent en cela un ordre de Dieu, tel que celui qu'il donna à Abraham de tuer son fils.

Pour peu qu'on y fasse attention on reconnoît clairement, que toutes les autorités que nous opposent ces MM. & même tous leurs raisonnemens supposent clairement que la Question qui nous divise est de savoir, si les Convulsionnaires & leurs Assistans ont une dispense légitime pour se tuer & pour commettre impunément des meurtres.

Réponse, &c. p. 8.

„ On veut (dit l'Avocat des Antisecouristes) qu'il soit permis & même commandé „ .... de donner des coups qui doivent naturellement assommer. C'est à quoi tend ce „ qu'on allégue d'Abraham, à qui il étoit ordonné d'immoler son fils.

Ibid. p. 9.

„ On nous allégue (dit-il encore) l'exemple d'Abraham... Mais que dirions-nous à „ des péres qui voudroient égorger leurs enfans sous prétexte qu'ils croiroient en avoir „ reçu l'ordre par un instinct intérieur?"

La réponse est bien simple. Jamais aucun de nous ne s'est servi de l'Exemple d'Abraham pour justifier les Secours violens: cet Exemple n'a nul rapport au fait dont il s'agit.

Dans l'ordre donné à Abraham, il étoit question d'un meurtre réel, qui ne pouvoit être autorisé que par un commandement exprès de Dieu: au lieu que les Secours que nous donnons, ne sont que bienfaisans; d'où il résulte qu'ils ne violent point le V. Précepte, qui ne défend que de faire du mal & non pas de faire du bien.

Les Convulsionnaires à grands Secours ni leurs Assistans n'ont aucun besoin d'avoir une dispense de ce Précepte: mais seulement une assurance raisonnable que Dieu a mis le corps des Convulsionnaires qui demandent ces Secours, en un état Miraculeux qui le rend capable de les recevoir sans danger, & qu'il veut que nous les donnions pour faire paroître cet admirable Prodige.

Au reste convenoit-il à de grands Théologiens de supposer, pour nous faire regarder comme des meurtriers, que nous nous fondons sur l'exemple d'Abraham, tandis qu'au contraire notre deffense est fondée sur des faits & des raisonnemens qui différent du tout au tout de cet exemple?

Cependant l'Auteur du *Mémoire Théologique* marche ici sur les mêmes traces que M. Poncet.

Mém. Th. p. 30.

„ Pour bannir ces étranges Secours, *s'écrie-t-il*, nous n'avons qu'à produire le V. „ Précepte du Décalogue.... Ce Précepte est écrit dans le fond de la nature, avant „ même que de l'être sur les tables de la Loi.... Le V. Précepte qui défend de mettre „ un homme à mort, défend de lui donner des coups capables d'enfoncer une mu- „ raille."

Oui, lorsque ces coups le blessent, & non pas lorsqu'ils ne lui font réellement que du bien. Encore une fois, la charité est la fin, l'objet & le parfait accomplisse-

ment

ment du Précepte qui défend de tuer. Pour remplir entiérement tout ce qui y est compris, ce n'est pas assez de ne point faire de mal, il faut aussi faire au prochain le bien qui nous est possible. Laisser souffrir les Convulsionnaires en se fondant sur ce Précepte, c'est aller directement contre son esprit : c'est tourner contre le prochain ce qui n'est ordonné qu'en sa faveur.

Ainsi il est évident que c'est la Décision impitoyable des Théologiens Antisecouristes qui blesse réellement ce Précepte, & non pas la charité bienfaisante de ceux qui s'exposent à la disgrace des Puissances du Siécle pour donner aux Convulsionnaires les Secours dont ils ont besoin.

,, S. Augustin (ajoute l'Auteur du *Mémoire*) n'excepte de la défense de tuer, que ,, ceux que Dieu ordonne de mettre à mort, ou par une loi qu'il a donné & par l'Au- ,, torité publique, ou par une jussion expresse." Ibid. p. 31.

A ce Texte qu'on nous objecte, ne diroit-on pas que nous tuons les Convulsionnaires, ou du moins que nous prétendons avoir permission de les tuer ? Changer jusqu'à cet excès l'état de la Question, c'est n'en déplaise à cet Auteur, jetter de la poudre aux yeux des fidéles pour les empêcher de discerner ce dont il s'agit.

,, Tout est digne d'attention (continue-t-il) dans ce Texte de S. Augustin. On y ,, parle de saintes femmes qui veulent éviter les persécuteurs de leur pudicité.... Il ,, s'agit d'un mouvement qui les a portées à se jetter dans un fleuve qui naturellement ,, devoit leur donner la mort."

L'Auteur du *Mémoire* n'auroit pas dû omettre que ces saintes femmes, Sainte Domine, Sainte Berenice & Sainte Prosdoce dont parle S. Augustin, trouvérent très réellement *la mort* dans ce fleuve en s'y noyant.

,, Ce Pére (ajoute-t-il) ne dit pas que ce soit ici une matiére de confiance." Il ne pouvoit le dire, puisque leur dessein étoit de se procurer la mort, qui en effet fut la suite de leur action.

,, Il exige (pour se tuer ainsi) une jussion expresse de Dieu : il demande que ce soit ,, Dieu qui donne un ordre exprès."

Mais quel rapport ce mémorable trait d'histoire, a-t-il avec les grands Secours ? Il s'y agit de personnes qui se sont donné la mort de propos délibéré. Ainsi tout ce que cet Exemple prouve, c'est que Dieu conduit quelquefois ses Saints par des inspirations qui leur font s'écarter des régles communes : mais au surplus il n'a aucune application au fait des grands Secours, où les Convulsionnaires ne cherchent qu'à se procurer la délivrance de leurs douleurs, à exécuter la volonté de Dieu, & à servir à sa gloire : ils n'ont assurément aucune envie ni de se tuer, ni qu'on les tue, ni qu'on les blesse.

A l'égard de ceux qui leur donnent des Secours, aucun d'eux ne leur en administreroit de violens, s'il n'étoit bien persuadé qu'ils ne leur feront que salutaires, ce qui ne manque jamais d'arriver. Ainsi il n'est question d'aucun meurtre, ni dans l'intention, ni dans le fait.

Néanmoins l'Auteur du *Mémoire* ne cesse de présenter cette cruelle idée à ses Lecteurs : il fait contre nous un grand étalage de son érudition Théologique pour prouver que les Péres ,, enseignent hautement, qu'il est défendu de tuer, à moins qu'on ,, ne le fasse en suivant l'administration de l'Autorité publique, ou que Dieu ne le ,, commande par une révélation. Ibid. p. 54.

Il rapporte avec un ton triomphant, un second Passage de S. Augustin qui porte que ,, quiconque donne la mort à un homme, est coupable d'homicide, excepté ceux que ,, Dieu ordonne ou qu'il permet de mettre à mort." Mem. Th. p. 32.

Il va chercher un Passage de Gerson, où il est dit que ,, le sens évident & déterminé du V. Précepte, est qu'il est défendu de tuer à moins, ou que Dieu ne le Ibid. p. 55.

 ,, com-

„ commande par une révélation, ou qu'on ne le fasse en suivant l'administration de la „ justice."

Ainsi cet Auteur ne se lasse point de supposer, que nous soutenons qu'il nous est permis de tuer les Convulsionnaires. Car s'il n'avoit pas dessein d'insinuer que telle est notre prétention, à quoi lui serviroit d'alléguer tant d'autorités pour prouver qu'il n'est pas permis de faire mourir personne, à moins que ce ne soit en suivant les loix de l'Autorité publique, ou qu'on en ait reçû un ordre exprès du Souverain Maître.

Ibid. p. 91. „ A quelles déplorables suites, *s'écrie-t-il*, seroit-on réduit, si sur des indices vrai-„ semblables, sur des conjectures, sur des fondemens probables, on s'écartoit de ce „ que dictent des Commandemens certains, en prétendant que Dieu nous en dispense?"

Mais encore une fois, nous ne sommes point dans le cas d'aucune dispense, & nous soutenons avec raison que nous n'en avons aucun besoin. Une dispense suppose l'infraction actuelle & volontaire de quelque loi, & elle n'est nécessaire que pour rendre cette infraction permise. Or il n'y a aucune loi qui défende de secourir son prochain & de le guérir par les remédes les plus violens, sur-tout lorsqu'on a la preuve par cent mille expériences que ces remédes ne lui feront que du bien.

Les Médecins & les Chirurgiens n'ont pas même besoin de dispense, pour hazarder réellement en certains cas la vie des personnes qu'ils traitent: & quand-même ces personnes en meurent, la bonne intention des Médecins & Chirurgiens suffit pour les justifier.

Aussi sont-ils dans l'usage de donner à leurs malades sans aucun scrupule des remédes fort dangereux, & de faire sur eux des opérations très cruelles, lorsque ces malades en ont un vrai besoin. Il leur suffit pour s'y déterminer de savoir par expérience, que ces opérations douloureuses, & ces remédes violens, ont guéri bien plus de personnes qu'ils n'en ont fait mourir, & de voir que l'état dans lequel se trouvent leurs malades, leur donne tout lieu d'espérer que ces formidables secours, loin de leur donner la mort, rétablissent leur santé.

L'Avocat des Antisecouristes a d'autant plus de tort d'insister si fortement sur la violence des Secours qu'on donne aux Convulsionnaires, qu'il nous a lui-même fourni la preuve, que Dieu a quelquefois employé d'une maniére fort merveilleuse des Secours blessans & très douloureux, pour guérir Miraculeusement des infirmités incurables. Il en a rapporté deux Exemples bien étonnans, qu'il a pris dans la VII. Lettre de la *Recherche de la Vérité*.

XII Lett. de M. Poncet, p. 17. & 18. „ Un Saxon (dit-il) nommé Léger, tout contrefait de naissance, ayant été averti en „ songe d'aller au Tombeau de S. Augustin de Cantorberi, & qu'il y obtiendroit sa „ guérison, ne tarda pas à s'y faire porter, & y passa trois nuits en priéres. La troisié-„ me il apperçut en vision le Saint, qui venoit à lui accompagné de S. Laurent & de „ S. Mellite, & qui dit à ces deux Saints: *Allez, mes Amis, délier tous ses nerfs &* „ *rétablissez-le dans son état naturel.* Aussi-tôt celui qui étoit à droite prit la tête du „ malade & la serra avec ses deux mains, tandis que celui qui étoit à gauche tiroit les „ pieds avec autant d'effort que si ç'eut été le tronc d'un arbre. Alors les pieds, qui „ touchoient auparavant aux cuisses, s'en détachérent: & les chairs venant à se rom-„ pre, le sang en sortit en abondance. Le malade ne put retenir ses cris dans une „ opération aussi douloureuse: & son extrême foiblesse causée par la longue durée de „ ses infirmités, fut effrayée de cette nouvelle maniére de guérir. *Ayez compassion de* „ *moi*, s'écria-t-il, en parlant aux Saints, *épargnez ma foiblesse.* Au milieu de ses cris, „ tout son corps s'étendit ... sa guérison s'opéra, & il fut ainsi rétabli dans son état „ naturel.... Il n'est pas possible (ajoute M. Poncet) de révoquer en doute une vision „ confirmée par un Miracle.

„ Dans

„ Dans le VIII. Siécle (dit-il encore) on transféra le corps de S. Isidore dans la „ Ville de Lyon par la crainte des Sarrazins. Un homme qui depuis long-tems avoit „ les pieds tellement collés aux cuisses, qu'il ne pouvoit pas même se tourner dans son „ lit, se fit porter à l'Eglise. Il s'y trouva pour lors un Juif fort riche, qui promit „ de se faire Chrétien si cet homme guérissoit. Tout le monde se mit en priéres. „ Au milieu de la nuit le malade cria de toute sa force, & comme on lui en demanda „ la raison: *Ne voyez-vous pas*, répondit-il, *Monseigneur Isidore qui me tire les cuisses* „ (pour) *me guérir*. Les Assistans étonnés & attentifs entendirent dans ses (muscles) un „ bruit semblable à celui d'un bois sec lorsqu'on le rompt. Ib. p. 18.

„ Cette opération dura quelques heures, après lesquelles le malade se leva de son lit „ & marcha librement. Le Juif qui étoit présent fut si touché de cette Merveille, „ qu'il crut en Jésus-Christ & demanda le baptême."

Voilà donc le Tout-puissant qui fait paroître des Saints pour donner des Secours sanglans, fort douloureux, & qui semblent très cruels, à des estropiés qui ont recours à leur intercession: & c'est par ces souffrances mêmes, qu'il juge à propos de les guérir. Dira-t-on que ces Saints eussent besoin de dispense?

Mais si Dieu peut par les conseils de sa sagesse se servir de moyens si extraordinaires pour opérer des Guérisons Miraculeuses, quelle difficulté y a-t-il qu'il puisse approuver, autoriser, commander même aux Convulsionnaires, de se faire donner des Secours simboliques, qui sont bienfaisans de toutes façons, & ne sont terribles qu'en figure?

Cependant sous prétexte que ces Secours ont une représentation capable d'effrayer, quoiqu'il n'en résulte jamais que du bien, l'Auteur du *Mémoire Théologique* s'écrie continuellement, que si les Convulsionnaires & ceux qui leur donnent des Secours violens, n'ont pas une dispense *aussi claire & aussi certaine que le Précepte du Décalogue*, ils sont des meurtriers, des violateurs de la loi de Dieu. Mém. Th. p. 53. &c.

Il va même jusqu'à dire que les guérisons Miraculeuses opérées par les plus énormes Secours, ne sont tout au plus capables de justifier que ceux sur qui ces Miracles ont été faits.

Ces Miracles, dit-il, ne peuvent être regardés que comme une „ dispense particuliére pour telle & telle personne, & ils ne sont pas une abrogation générale de la „ loi (qui défend de tuer.) Car un Prodige qu'on citeroit pour prétendre que Dieu „ a abrogé le V. Précepte, doit être constamment rejetté avec horreur. Ibid.

„ S'il nous suffit, *ajoute-t-il*, de raisonner sur un Miracle & d'en tirer des inductions, voilà la raison humaine devenue l'arbitre des dispenses de la loi de Dieu . . . „ Ici elle se croira en droit d'en inférer qu'il y a pour elle une exception & une dispense du V. Précepte: là elle prétendra qu'il y en a une en vertu de laquelle elle „ peut violer, enfraindre les régles saintes de la pureté, & se permettre des débordemens & des désordres." Ib. p 55.11

Mais c'est une supposition très fausse, d'avancer que nous prétendons que Dieu a fait des Miracles pour nous exempter d'observer ses Commandemens: il ne les a opérés au contraire que pour nous porter à exécuter avec confiance le plus grand de ses Préceptes, qui est de lui obéir en toutes choses, & pour dévoiler clairement aux yeux de ceux qui le prient avec instance & avec humilité de les préserver de toute illusion & séduction, la fausseté de l'interprétation que les Théologiens Consultans & Antisecouristes font contre les grands Secours, des Préceptes du Décalogue. Ces Miracles sont faits pour nous empêcher de tomber dans les piéges qu'on nous tend de tous côtés, & non pour nous dispenser de suivre les Régles de la Loi de Dieu.

V. L'objection qu'on prétend tirer du V. Precepte,

Aussi ce n'est point véritablement sur aucune infraction réelle des Préceptes qu'est fondée l'objection de ces Messieurs. Elle n'a proprement pour unique appui, que l'é-

n'est propre-ment fondée que sur l'équivoque du terme de meurtrier.

l'équivoque du terme de *meurtrier*, que ces MM. ont appliqué très mal à propos aux Secours violens.

Les coups énormes que plusieurs Convulsionnaires se sont fait donner dès 1732. ayant toujours été pour eux un reméde salutaire, tout le monde s'est d'abord accordé à les appeller des *Secours*: mais quelques-uns des Docteurs des Conférences ayant formé le dessein de proscrire cette surprenante Merveille, ont ajouté au terme de *secours*, celui de *meurtriers*: & c'est par là qu'ils ont trouvé le moyen, en défigurant cet admirable Prodige par une épithéte très impropre & qui en donne une fausse idée, de le décrier dans l'esprit de ceux qui se laissent éblouir par de grands mots vuides de sens.

Réponse, &c. p. 8.

Les Antisecouristes avouent eux-mêmes dans leur *Réponse*: que *les Convulsionnaires qui reçoivent des coups terribles de toute espéce, loin . . . d'en ressentir aucun mal, se trouvent au contraire soulagés*. Cependant ils prétendent que ceux qui reçoivent ces Secours & ceux qui les administrent, n'en sont pas moins coupables, parce que ces coups, selon l'idée qu'ils en donnent, sont meurtriers de leur nature. Ils *doivent naturellement*, disent-ils, *tuer*, *ou estropier*.

Mais comment ces MM. peuvent-ils ignorer qu'un coup n'est jamais meurtrier que relativement à la personne à qui il est donné, & aux circonstances dans lesquelles on le donne. Un foible coup peut être meurtrier pour une personne infirme, tandis qu'il ne fera que fort peu d'impression sur un homme très robuste. Un coup léger tuera un enfant nouveau-né: & le même coup ne blessera point un homme fait. Si les coups étoient meurtriers de leur nature, ils le seroient toujours également & par rapport à toutes sortes de personnes.

Il y a même des tems où certains secours violens qu'on donne à des malades, les soulagent & leur font du bien, & dans d'autres circonstances ces mêmes secours briseroient leurs membres. Il y a par exemple, des convulsions naturelles qui ne peuvent être guéries que par une pression d'une force étonnante, qui ne manqueroit pas de blesser ces malades, si leurs muscles n'étoient pas alors gonflés & tendus d'une maniére extraordinaire. Ne seroit-il pas souverainement ridicule de dire que ces secours *sont naturellement* meurtriers, & conséquemment qu'ils sont contraires au V. Précepte, parce qu'ils blesseroient infailliblement une personne qui n'auroit point de telles convulsions?

Les Secours les plus énormes qu'on donne aux Convulsionnaires ne sont point meurtriers à leur égard, puisqu'ils ne leur font réellement que du bien par la disposition Miraculeuse où Dieu met leurs corps. Et c'est un principe incontestable, que les coups ne sont meurtriers ou même capables de blesser, que lorsqu'ils ne trouvent point dans le corps des personnes qu'ils frappent, une force suffisante pour leur résister.

Qu'on examine de près tous les raisonnemens que font les Antisecouristes pour faire croire à leurs dupes que les Secours des Convulsionnaires sont meurtriers & qu'ils violent le V. Commandement, & il sera très aisé de reconnoître que ces raisonnemens ne sont appuyés que sur la fausse supposition, que tout coup qui pourroit être meurtrier pour une personne dans un état ordinaire, doit être censé également meurtrier pour les Convulsionnaires, quoiqu'ils soient dans un état visiblement extraordinaire & surnaturel.

Page 76.

„ Un coup n'est meurtrier que relativement, *disoit en* 1733. *l'Auteur des Réflexions sur l'Ecrit de M. de Lan*, & il cesse de l'être lorsque l'expérience démontre qu'il „ ne tue pas . . . Par rapport à nos Convulsionnaires en Convulsion les Secours cessent d'être meurtriers, ils changent Miraculeusement de nature & commencent à devenir des coups salutaires, un principe de soulagement, de santé & de vie."

M. de Lan, quelque prévenu qu'il fût contre les Secours, se crut néanmoins obligé de convenir dans sa Replique, „ que les Secours ne sont meurtriers que de nom, si les „ Convulsionnaires ont dans la disposition présente de leur corps, autant de force qu'il „ en faut pour se les donner ou pour les recevoir sans danger."

Mais

Mais l'Auteur même du *Mémoire Théologique* ne regarde pas toujours ces Secours violens du même œil. Ce n'est que lorsqu'il veut prouver que ces Secours violens blessent le V. Précepte, qu'il les représente comme des meurtres, qui doivent faire horreur: tout au contraire lorqu'il veut insinuer qu'ils sont dangereux pour les mœurs à cause de la fréquentation des deux Sexes, il dit lui-même qu'ils n'ont *d'effrayant que l'apparence.* Mais s'ils ne sont effrayans qu'en apparence, il ne faut donc pas en faire une peinture si terrible, & les condamner comme s'ils étoient des meurtres réels. Mém. Th. p. 79.

Il est donc évident que toutes les objections que ces MM. font à ce sujet, ne sont proprement que des équivoques. Et pour les dissiper totalement il me suffit d'observer, que ce qui fait un bien réel n'est pas malfaisant, & que ce n'est pas tuer une personne, que de la délivrer des maux qu'elle souffre.

Tout ce que ces MM. opposent à cela qui ait quelque chose d'assez spécieux pour mériter qu'on y réponde, c'est de dire que les Convulsionnaires qui demandent les plus terribles Secours, ne sentent pas tous de vives douleurs qui les y obligent.

VI. La fin principale des grands Secours est de manifester l'opération de Dieu & de peindre les Simboles très instructifs & fort importans qu'il veut nous faire voir.

Je conviens que sur-tout depuis deux ou trois ans, il y a quelques Convulsionnaires qui se font donner des Secours très effrayans sans en ressentir un pressant besoin: mais s'ils différoient de les demander, Dieu ne tarderoit pas à les y contraindre par de grandes souffrances, ainsi qu'il est arrivé à tous les Convulsionnaires qui ont refusé d'obéir à ce que l'instinct de leur Convulsion leur prescrivoit à cet égard.

Le Très-haut récompense la foi, la confiance & la prompte soumission des premiers, en les exemptant des douleurs qui forcent les autres de faire ce qu'il demande d'eux. Et la charité nous oblige également à prévenir les souffrances de ceux qui ont une confiance parfaite, ainsi qu'à délivrer les autres de celles qu'ils endurent.

Au surplus il ne faut pas perdre de vûe que la fin principale pour laquelle Dieu oblige les Convulsionnaires à demander des Secours violens, n'est pas afin qu'ils soient guéris des maux qu'ils souffrent, ou qu'ils soient préservés de ceux qu'ils endureroient, s'ils ne se soumettoient pas volontairement à recevoir ces Secours. Il ne leur en donne au contraire le besoin, que parce qu'il veut faire servir ces Secours à sa gloire & à l'exécution de ses desseins. Il leur inspire, il les excite, il les force même de les demander parce qu'ils lui sont en quelque sorte nécessaires pour faire éclatter au grand jour le Miraculeux Prodige qu'il vient d'opérer dans leurs corps, & pour peindre par ce moyen les Simboles très instructifs & fort importans qu'il veut nous faire voir.

Aussi lorsque les Convulsionnaires ont été accoutumés à recevoir les Secours les plus formidables sans en avoir aucune peur: & après qu'un nombre presque infini d'expériences a eû appris à ceux qui les leur rendent, que le corps de ces Convulsionnairee est invulnérable à ces Secours; pour lors Dieu a cessé d'en faire sentir aucun besoin à certains Convulsionnaires, se contentant de former dans leur ame une impression surnaturelle qui les porte à demander précisément ceux qui sont propres à représenter les personnages, les faits, & les figures qu'il lui plaît de mettre sous nos yeux.

Ainsi, quand même on pourroit dire que par rapport aux Convulsionnaires qui ne sentent aucune douleur, lorsqu'ils demandent ces Secours, on ne manque point à la charité qu'on doit au prochain en les leur refusant, on ne seroit pas pour cela excusable de les refuser, parce que ce seroit toujours désobéir à Dieu, & se soustraire sous un faux prétexte à l'honneur qu'il nous veut faire de nous employer à manifester ses œuvres & à coopérer à ses desseins de misericorde.

C'est le désir de plaire à Dieu & de contribuer à sa gloire, c'est la charité pour le prochain, qui engagent les Secouristes à essuyer les railleries des mondains, à se livrer à la censure de plusieurs Docteurs, & a hazarder leur liberté pour donner ces Secours. Or, selon le Pére Quesnel „la disposition du cœur fait tout dans un Chrétien: & Réf. mor. Tit. 1. 15.

„c'est

„ c'eſt par où l'on plaît ou l'on déplaît à Dieu dans les pratiques extérieures."

Quelle injuſtice n'y a-t-il donc pas de repréſenter comme des prévaricateurs & des violateurs du V. Précepte ceux qui agiſſent par de tels motifs !

Non ſeulement ils ſuivent l'eſprit de cette Loi : mais même ils ne font rien du tout de contraire à la lettre du Précepte.

V. PROPOSITION.

On ne tente point Dieu, lorſqu'on ſuit ſon impreſſion, & qu'on fait ſa volonté.

I. Dieu ſeul pouvant être l'auteur de l'invulnérabilité des Conv. l'eſt par conſéquent de l'inſtinct ſurnaturel qui leur fait demander les Secours ſans leſquels ce Miracle ne paroitroit point.

LES Antiſecouriſtes nous accuſent de tenter Dieu : mais il me ſera aiſé de prouver que ce ſont eux-mêmes qui le tentent en s'oppoſant à ſa volonté, en ſe défiant de ſa bonté, & en ſe revoltant contre la voix de ſes Prodiges & de ſes Miracles.

J'ai démontré dans ma III. Propoſition que Dieu ſeul peut être le Créatur de l'état Miraculeux qui rend les Convulſionnaires invulnérables aux coups les plus énormes. Eh ! Comment pourroit-on le conteſter, puiſqu'il faut pour cet effet donner une force inconçevable aux parties les plus tendres, les plus déliées, les plus foibles du corps humain, ce qui eſt une qualité toute contraire aux loix qui régiſſent tous les êtres matériels ?

Or ſi Dieu eſt l'auteur de ce Miracle, il l'eſt auſſi par conſéquent de l'inſtinct ſurnaturel qui fait demander ſans crainte aux Convulſionnaires les Secours les plus effrayans, puiſqu'il eſt évident que la fin principale de ces Secours, eſt de faire paroître cette Merveille qu'il vient d'opérer pour faire un Signe dans l'Egliſe.

Il eſt d'abord manifeſte que l'inſtinct qui fait déſirer ces formidables Secours, eſt ſupérieur & contraire aux ſentimens humains les plus intimes. En effet la nature peut-elle s'empêcher d'avoir peur, lorſqu'elle voit qu'on va lui porter des coups capables de la détruire ? Comment donc les Convulſionnaires, s'ils n'étoient pas alors animés par un inſtinct ſurnaturel, demanderoient-ils ces Secours terribles avec tant d'empreſſement, & les recevroient-ils avec tant de joie ?

Mais ſi cet inſtinct eſt inconteſtablement ſurnaturel, il ne peut venir que de Dieu ou du démon.

Il y auroit ſans doute une abſurdité palpable de prétendre que c'eſt l'Eſprit pervers qui inſpire aux Convulſionnaires de demander ces Secours étonnans, puiſque leur effet continuel eſt de leur faire du bien, & de manifeſter le Miracle que Dieu vient d'opérer ſur leur corps. Quoi ! Satan faire de ſi grands efforts pour procurer la gloire du Très-haut, & pour faire éclatter ſes œuvres ?

Si la Religion nous enſeigne, ſi la raiſon nous démontre qu'il n'y a que le Maître de la nature qui puiſſe rendre les Convulſionnaires capables de ſoutenir, ſans en être bleſſés, les coups les plus énormes ; ne doit-on pas conclurre que celui qui fait un Miracle ſi admirable, eſt celui qui veut le manifeſter ?

Dieu ne renverſe pas l'ordre de la nature ſans avoir des vûes dignes de lui. Il n'a pas rendu pluſieurs Convulſionnaires impaſſibles & invulnérables à de tels coups, pour enſevelir dans les tenebres un Phénomene ſi ſingulier. Or ſans les Secours cette étonnante Merveille n'auroit-elle pas été ignorée de tout le monde ?

Le Très-haut n'agit jamais en vain, ſur-tout dans l'ordre Miraculeux. Il ne forme des Miracles ſi extraordinaires, que pour leur faire produire les differens effets auxquels il les deſtine. Or ce n'eſt que par les Secours qu'il les a rendus viſibles.

Il

Il n'eſt pas même poſſible de douter raiſonnablement, que Dieu n'ait eû de grands deſſeins en faiſant cette multitude innombrable de Miracles qui avant notre Siécle n'avoient preſque jamais été vus. Auſſi tous ceux qui les ont regardés avec attention, avec foi, avec reſpect, ont-ils reconnu que ces étonnantes Merveilles ſont des Simboles qui nous peignent & nous prophétiſent des Evenemens d'une conſéquence extrême, & qui nous donnent en même tems des leçons très inſtructives & des avis fort importans, pour nous faire éviter les maux qui menacent les incrédules & les mocqueurs, & pour nous faire profiter des graces qui ſe répandront ſur les cœurs fidéles. Or comment toutes ces figures ſi intéreſſantes auroient-elles pû s'exécuter ſans les grands Secours? Dieu veut nous les faire voir: c'eſt donc s'oppoſer à ſa volonté que de les empêcher de paroître.

Mais le Tout-puiſſant nous a encore donné quantité d'autres preuves de ce qu'il demande de nous à ce ſujet.

II. Les violentes douleurs que Dieu envoie aux Conv. lorſqu'ils refuſent ou qu'ils différent de ſe faire donner les Secours violens qu'il leur indique, ſont des preuves ſenſibles qu'il leur ordonne de les recevoir.

Par exemple, peut-il manifeſter plus fortement aux Convulſionnaires ſa volonté à cet égard, que de les contraindre par les plus violentes douleurs à ſe faire donner les terribles Secours qu'il leur indique, lorſqu'ils refuſent ou même qu'ils différent d'obéir à l'inſtinct ſurnaturel qui le leur commande? Douleurs qui ne peuvent être diſſipées ou prévenues que par ces Secours encore bien plus ſalutaires qu'ils ne ſont effrayans.

On trouve dans les Vies des plus célébres Myſtiques que Dieu les a pareillement forcés par des ſouffrances à faire des choſes qui étoient blâmées par les beaux eſprits de leur tems.

Par exemple, il eſt marqué dans la Vie de Sainte Hildegarde écrite par l'Abbé Thierri, que lorſque cette Sainte tremblante & arretée par quelque vain *ſcrupule de femme & par la crainte des mauvais diſcours & des jugemens téméraires des hommes*, réſiſtoit à exécuter les choſes extraordinaires que l'Eſprit de Dieu lui inſpiroit de faire, elle en étoit auſſitôt punie par des ſouffrances inexprimables, qui ne ceſſoient point, juſqu'à ce qu'elle eût obéi.

Theod. lib. I. Vit. S. Hildeg. ap. Sur. Tom V. 17. Sept.

„ L'Eſprit de Dieu qui agit dans les Saints, *dit l'illuſtre M. Godeau Evêque de Vence*, les porte quelquefois à des actions qui ſont hors de la régle ordinaire, & qui „ ont leur raiſon fondée en la folie de la Croix, laquelle choque toutes les raiſons de „ la ſageſſe humaine . . . . Il y a des voies dans la ſainteté auſſi éloignées des voies „ communes que le Ciel l'eſt de la Terre."

God. Hiſt. Eccl. Tom. III. p. 147.

Mais ſi Dieu veut figurer de grandes choſes par ces Secours terribles & bienfaiſans, s'il force par de violentes douleurs les Convulſionnaires à les demander, leurs Spectateurs ne bleſſeroient-ils pas toutes les loix, s'ils refuſoient inhumainement de les leur rendre? La loi naturelle, la loi écrite, la loi de grace qui a ſinguliérement la charité pour principe & pour fin, ne nous preſcrivent-elles pas unanimement de procurer à ceux qui ſouffrent les ſoulagemens qu'on eſt à portée de leur donner, & même de prévenir & d'empêcher par avance les douleurs qu'ils endureroient ſi on ne leur accordoit pas les ſecours dont ils ont beſoin? Et doit-on balançer à le faire après qu'une expérience plus de cent mille fois réïtérée a toujours fait connoître que ces Secours, ſi violens qu'ils puiſſent être, ne produiſent que d'heureux effets.

III. La confiance inébranlable que Dieu met dans le cœur des Convulſionnaires, que ces ſecours leur ſeront avantageux de toutes

La confiance ſurhumaine avec laquelle pluſieurs Convulſionnaires ſouhaitent & demandent les Secours les plus terribles ſans en avoir aucune peur, eſt encore une preuve bien ſenſible que c'eſt Dieu qui les leur fait demander.

Les Antiſecouriſtes les plus prévenus oſeroient-ils donc mettre en problême ſi c'eſt Dieu ou le diable qui forme cette confiance dans leur cœur? Eſt-ce donc en la bonté & en la puiſſance du démon que les Convulſionnaires ont cette confiance? N'eſt-ce pas en celles de Dieu? N'eſt-ce pas l'auteur de tout bien & non l'auteur de tout mal, qui en té-

çons, est encore une preuve très forte que c'est lui qui leur inspire de se les faire donner. Hebr XI. 33. & 34.

témoignage & comme en récompense de l'immobilité de la foi qu'il leur donne lui-même, met aussitôt leur corps en un état Miraculeux ?

On pourroit même dire en quelque sorte de ces Convulsionnaires, ce que S. Paul dit de quelques Saints de l'Ancien Testament: c'est par leur confiance qu'ils ont arrêté la violence du feu, qu'ils ont échappé à la pointe des épées, & qu'ils ont été guéris de leurs maladies. *Per fidem . . . extinxerunt impetum ignis, effugerunt aciem gladii, convaluerunt de infirmitate.*

Réfl. mor. Mat. XIV. 27.

„ Jésus-Christ fait, *dit le Pére Quesnel*, discerner aux siens par sa lumiére ce qui „ est du bon esprit. C'est lui qui opére dans leur cœur la confiance qu'il demande d'eux."

Si les Antisecouristes ne peuvent pas s'empêcher d'avouer eux-mêmes que cette confiance en Dieu canonisée par une multitude de Miracles de toute espéce, est un don de sa grace, comment pourroient-ils contester qu'il ne soit pas également l'auteur de l'instinct surnaturel qui fait désirer & demander ces Secours aux Convulsionnaires ? N'est-ce pas cette confiance qui est le mobile, le motif & l'appui nécessaire du désir qu'ils ont de ces Secours ? Sans cette confiance intrépide ce désir pourroit-il naître dans leur ame ? Or comment attribuer à deux principes directement opposés deux choses si étroitement unies ?

Condamner ces Secours en supposant qu'ils tentent Dieu, c'est donc abuser visiblement de sa loi pour censurer ce qu'il inspire lui-même: c'est deshonorer ce qu'il fait servir à sa gloire: c'est défendre de manifester ses œuvres: c'est vouloir en ôter la connoissance à tout l'Univers: c'est s'efforcer de ravir aux hommes le moyen qu'il emploie aujourd'hui pour ouvrir les yeux des incrédules & augmenter la foi des fidéles: en un mot c'est proscrire une source de graces & de bénédictions.

Ces MM. sont même d'autant plus inexcusables de vouloir insinuer que l'instinct qui fait souhaiter, recevoir & donner ces Secours, est peut-être inspiré par le diable, qu'ils ont eû eux mêmes sous leurs yeux des preuves de fait très palpables, que c'est Dieu qui en est l'auteur.

IV. Dieu seul peut être le mobile de l'instinct surnaturel qui fait demander de violens Secours à de petits enfans en Convulsion, puisque ces Secours ne leur font que du bien.

Par exemple, n'est-il pas incontestable que c'est de ce Dieu si plein de bonté dont est venu l'instinct surnaturel qui faisoit desirer des Secours très violens à la petite fille de trois ou quatre ans qu'il a guérie précisément en témoignage que c'étoit lui-même qui lui inspiroit de demander ces énormes Secours ? Cette Décision si précise du Très-haut faite en réponse à des Neuvaines où on le supplioit par l'intercession du Saint Evêque de Senez, de faire clairement connoître sa volonté, n'auroit-elle pas dû fermer la bouche aux Antisecouristes ?

Mais cet Exemple n'est pas le seul. Combien d'autres petits enfans en Convulsion ont-ils demandé des Secours qui sembloient devoir leur arracher les membres, qui néanmoins ne leur ont fait que du bien, & qui ont été encore accompagnés d'autres circonstances où le doigt de Dieu a parû visiblement ?

Voici entr'autres un fait qui m'a été mandé par un de mes Amis très incapable d'altérer la vérité, & qui a été vû par un très grand nombre de personnes dont plusieurs sont de ma connoissance.

„ A la fin de 1732. *dit-il*, comme je revenois d'Allemagne où j'avois appris la mul„ titude de Merveilles & de Prodiges qui s'opéroient à Paris, je n'y fus pas plutôt ar„ rivé, que je m'empressai de voir de mes yeux quelqu'une de ces Merveilles.

„ On me mena d'abord voir un Convulsionnaire qui se donna & se fit donner de si „ terribles Secours, que j'en fus tout effrayé . . . Mais quelques jours après . . . la „ Divine Providence eut la bonté de me faire trouver un objet qui fit cesser toute ma „ frayeur . . . C'étoit un enfant en jaquette qui pouvoit avoir trois ou quatre ans, „ & qui à cet âge se faisoit donner d'étonnans Secours. Mais il faut, *continue-t-il*, „ vous

„ vous rendre compte de l'occasion qui fut la cause & l'origine de ses Convulsions.

„ Sa Mére sachant les grandes miséricordes que Dieu accordoit par l'intercession de „ M. de Pâris, fut à S. Médard pour faire une Neuvaine & y demander la Con- „ version de son mari. Comme elle ne pouvoit laisser son enfant seul à la maison, elle „ le porta avec elle. Cet enfant y fut saisi de Convulsions bien édifiantes. (J'ai moi- „ même été témoin que dans le tems que ses membres se contournoient & se roidissoient „ en ma présence d'une maniére surprenante, ce qui paroissoit le faire beaucoup souf- „ frir,) il n'étoit occupé que de la Conversion de son Pére, qu'il demandoit à Dieu „ avec des expressions admirables, quoique dans un stile d'enfant. Il le conjuroit de „ le faire souffrir encore davantage, & qu'il seroit content pourvû qu'il lui accordât la „ Conversion de son Pére. Comme il se débattoit & qu'en se roidissant il me tendoit „ ses petites mains, je m'avisai de les lui prendre. Aussitôt il me dit de les lui tirer, „ ce que je fis avec une autre personne, & en même tems il allongea ses pieds en de- „ mandant qu'on les prît (& qu'on les tirât bien fort: deux autres personnes le firent:) „ de sorte que nous nous trouvâmes quatre à lui tirer chacun un membre de toutes nos „ forces: (ce qui le soulagea.)

„ Je vous avoue, Monsieur, que ce trait ne s'effaçera jamais de ma mémoire, & „ que je me rappellerai toujours avec plaisir cette Ecole innocente où il a plû à Dieu „ de m'apprendre à donner des Secours sans crainte à ceux qu'il lui plaît de mettre „ (en état de les recevoir.) Je crois, Monsieur, qu'après un tel exemple on peut en- „ tendre, sans en être ébranlé, toutes les fausses imputations (qu'on débite contre les Convulsionnaires qui se font donner des Secours violens.)

Les Théologiens Antisecouristes oseront-ils attribuer à l'Esprit pervers les Convulsions de cet enfant qui lui donnoient des sentimens si merveilleusement supérieurs à son âge: sentimens qui n'ont pû se former dans son cœur que par l'opération de l'Auteur de toutes les Vertus? Or n'est-il pas manifeste que les violens Secours que cet enfant demandoit, étoient une suite, un effet, une partie considérable du surnaturel de ses Convulsions? Pour peu qu'on y réfléchisse, on apperçoit même clairement que ces Convulsions & tout ce qui les accompagnoit étoient une belle figure qui représentoit que la Conversion d'un Pécheur ne peut ordinairement se faire sans de grands efforts, & jamais sans qu'il plaise à Dieu de mettre dans son ame des dispositions aussi surnaturelles que l'état Miraculeux où étoit le corps de cet enfant. Ses violentes agitations, ses priéres si vives, le besoin qu'il avoit de Secours extraordinaires, l'instinct qui lui inspiroit de les demander, & le bon effet qu'ils produisoient par la disposition merveilleuse où Dieu mettoit ses petits membres qui par eux-mêmes n'étoient que foiblesse, sont différens traits qui concourent & qui s'accordent pour former les diverses parties de ce même Tableau: & par conséquent tout cela ensemble n'est qu'un seul Simbole qui n'a évidemment qu'un seul & même auteur.

Mais pour prouver plus précisément aux Théologiens Antisecouristes qu'eux-mêmes n'ignoroient pas entiérement ces sortes de faits, rapportons-en un qui se trouve dans le meilleur des Ouvrages qu'ils aient fait sur l'œuvre des Convulsions.

„ On a vû pendant long-tems, *y disent-ils*, une Convulsionnaire fort célébre char- „ gée comme d'office de guérir une enfant de quatre ans nouée & contournée de tout „ le corps, entreprendre de la dénouer & de la remettre par des opérations les plus „ propres à la briser, en lui tirant & lui tordant tous les jours rudement & long-tems, „ les membres. Au milieu de pareilles tortures dont la seule vûe saisissoit & effrayoit „ les Assistans, cette tendre enfant indifférente & distraite, sans souffrance & sans dou- „ leur, non seulement ne jettoit pas une larme, ne formoit pas une plainte, ne poussoit „ pas un cri, mais on l'a vue rire, chanter, se jouer & dormir même entre les bras „ de son opératrice. "

Rech. de la verite. 3. Lett, p. 29.

VII. Lett. de M. P. p. 150. M. Poncet, aujourd'hui si animé contre les grands Secours, rapporte aussi le même fait. Il y ajoute qu'*on est étonné que* la Convulsionnaire qui *appuie de toutes ses forces sur son genou, les jambes . . . cambrées . . . de cette enfant pour les redresser . . . ne les lui casse pas à chaque fois :* qu'*elle lui tourne* aussi *les poignets* & *les lui redresse avec toute la violence dont elle est capable* (étant) *forte . . .* & que cependant *cette enfant non seulement ne pleure point & ne souffre point*, *mais qu'il semble qu'elle prenne plaisir à cette opération qu'on fait sur elle.*

Ces MM. ont rapporté ce fait comme une Merveille digne d'admiration, & l'ont placé au nombre des preuves que Dieu opére visiblement & surnaturellement dans l'œuvre des Convulsions : & par conséquent ils ne croyoient point alors qu'on pût révoquer en doute si c'étoit Dieu ou le diable qui inspiroit à la Convulsionnaire de donner des Secours si dangereux à la petite fille dont elle vouloit redresser les membres, ni qui de ces deux Agens si opposés, mettoit dans le cœur de cette enfant de se plaire à voir faire sur son corps des opérations si effrayantes, & rendoit ses membres capables d'en soutenir toute la violence sans douleur & sans aucun mal. Ainsi ces MM. étoient eux-mêmes convaincus, il n'y a encore que peu d'années, qu'il étoit indubitable que c'est Dieu qui forme dans les cœurs ces sortes d'instincts, lorsqu'ils ont un succès heureux. Voudroient-ils bien avoir la bonté de nous dire ce qui les a fait depuis changer de sentiment?

Ajoutons encore ici les lumineuses réflexions qu'a fait sur ce sujet les Théologien qui m'a envoyé sa Réponse au *Mémoire Théologique.*

Rép. d'un Théol. au Mem. Théologique. „ Les Convulsionnaires (dit-il) ne se sont pas bornés à opérer violemment & utilement sur leur propre corps: ils ont été poussés par la force de la Convulsion à faire les mêmes opérations sur des corps étrangers, pour rétablir, redresser, guérir des membres maléficiés. Il n'y a rien en ce genre de plus connu & de plus frappant, que ce qui se passoit entre Mademoiselle d'Ancogné en Convulsion & sa petite niéce dont les membres étoient noués. Elle les manioit, les tiroit, & appliquant l'os de la jambe contre son genou pour le redresser, le plioit avec un tel effort, que tous les os auroient dû se briser avec les plus vives douleurs: cependant la petite enfant rioit, jouoit, chantoit. Sur ce fait je forme trois questions.

„ La premiére, les Spectateurs étoient-ils bien fondés à croire que cet instinct, ce mouvement intérieur de la Convulsion qui poussoit Mademoiselle d'Ancogné à faire ces opérations extraordinaires, venoit certainement de Dieu ?

„ Il faut remarquer que la Convulsionnaire n'agissoit pas en automate: elle pensoit, elle connoissoit ce qu'elle faisoit, & vouloit faire ce qu'elle n'auroit pas osé tenter en son état naturel.

„ Une guérison d'un mal incurable, laquelle avoit été le commencement de ses Convulsions, le don surnaturel d'entendre & de parler des langues étrangéres, plusieurs autres traits supérieurs à la nature, annonçoient en elle l'impression Divine. De là un puissant préjugé que le même principe la déterminoit contre tous les sentimens naturels à travailler si violemment sur les membres délicats de l'enfant: & ce préjugé se changeoit bientôt en une intime persuasion, quand on voyoit que ce qui devoit blesser & briser, excitoit dans la patiente des sentimens de joie & de contentement. Le succès favorable décidoit que tout étoit Divin dans cette Merveille.

„ Seconde Question. Les Spectateurs qui avoient été témoins une premiére fois de ce Prodige, devoient-ils avoir la confiance que le lendemain & tous les jours suivans, tous les simptômes de la Convulsionnaire étant exactement les mêmes, Dieu continueroit d'opérer le même Prodige? J'en atteste la conscience de toutes les personnes sensées & instruites en très grand nombre qui ont vû & admiré cette Merveille, sans excepter l'Auteur même du *Mémoire Théologique* qui en a été témoin. Aucun a-t-il hésité dans sa confiance, sous prétexte que Dieu libre dans les effets de sa

„ puissan-

„ puissance n'avoit pas promis ce Miracle par une révelation proprement dite ? Chacun „ se tenoit assûré du succès, tant par l'expérience du passé, que par ùn sentiment de „ Religion gravé dans tous les cœurs, que Dieu plaçant sa créature dans les mêmes „ circonstances, il est trop sage pour changer subitement de conduite & tromper une „ attente qui s'appuie sur ce qu'il a déjà fait dañs des cas parfaitement semblables.

„ Dans l'ame de la Convulsionnaire, c'est une impression supérieure à la nature qui exclut „ tout doute & toute hésitation, & cette impression peut s'appeller un instinct de con- „ fiance. Dans les Spectateurs, c'est une confiance qui ne sort point de l ordre com- „ mun, mais qui sans hésiter se fonde sur les faits mêmes qui manifestent le dessein de „ Dieu, & sur l'idée que la raison & la foi donnent de sa bonté & de sa sagesse.

„ Troisiéme Question. Ceux qui approchoient de la Convulsionnaire & les autres „ Témoins devoient-ils être tranquilles spectateurs, ou prêter même librement leur mi- „ nistére à ces violentes opérations ? Ne devoient-il pas enlever l enfant des mains de „ la Convulsionnaire, ou la mettre par force hors d'état de rien attenter sur des chairs „ si tendres, sur des os si faciles à briser ? Ouï, ils le devoient, en suivant les rai- „ sonnemens de l'Auteur du *Mémoire Théologique*, sous peine d'être solidairement res- „ ponsables de n'avoir pas empêché un action téméraire où Dieu étoit tenté & où on „ couroit risque de briser des membres. Mais est-il un seul de nos MM. Antisecou- „ ristes qui l'ait ainsi pensé dans le tems ? Sur quoi se rassûroient tant de personnes sa- „ ges & éclairées, sinon sur des indices clairs & certains qui naissoient de la réunion „ des faits, & qui manifestoient le dessein de Dieu de vivifier & de rétablir par ce „ qui devoit naturellement meurtrir & briser ? Ce genre de Prodiges s'est beaucoup „ multiplié & varié dans l'œuvre des Convulsions, & le succès qu'ont toujours eû „ ces moyens contraires à leur effet, est un Témoignage invincible que Dieu veut au- „ jourd'hui opérer ce grand Signe dans son Eglise."

Mais voici encore une quantité d'autres faits qui me paroissent également décisifs.

V. Les prédictions de plusieurs guerisons miraculeuses opérees par de terribles Secours sont une preuve invincible que c'est Dieu qui a inspire de les demander.

Dans le nombre des Guérisons Miraculeuses exécutées par des Secours violens, il y en a plusieurs, dont le moment, l'espéce des Secours qu'il faudroit auparavant donner, & toutes les autres circonstances de ces Miracles ont été prédites avec une justesse parfaite. L'évenement a rendu incontestable que l'auteur de ces Miracles l étoit également de ces prédictions, & que les terribles Secours par lesquels ces merveilleuses guérisons ont été effectivement opérées, étoient le moyen que Dieu avoit résolu d'employer pour les faire. Ainsi dans le Sistême des Antisecouristes, ou il faut attribuer ces Guérisons Miraculeuses au diable, excès horrible où j'espère que ces MM. ne tomberont pas; ou il faut supposer que, quoique Dieu soit l'auteur de ces Miracles, c'est néanmoins le démon qui les a fait prédire aux Convulsionnaires, ce misérable Serpent de l'Enfer ayant eû une révélation des guérisons que Dieu vouloit faire en leur faveur, & que c'est aussi cet Esprit séducteur qui a inspiré aux Convulsionnaires de se donner ou faire donner ces Secours immédiatement avant le moment précis où Dieu avoit résolu d'opérer ces Miracles. Or toutes ces suppositions imaginaires ne choquent-elles pas en même tems le bon sens & la Religion?

VI. Réponse à l'objection que les Secours violens tentent Dieu, parce qu'ils exigent un Miracle qu'il n'a pas promis.

Répondons présentement à l'objection la plus spécieuse des Théologiens Antisecouristes.

„ Comme les coups meurtriers, *ont dit ces MM. dans la fatale Décision de leurs Con-* „ *férences*, ne peuvent que tuer ou blesser sans un Miracle... c'est tenter Dieu de les „ exiger ou de les accorder.... c'est compter sur des Miracles qu'il n'a pas promis."

Quoique cet e objection ait un certain faux éclat capable d'éblouir les personnes peu attentives, il ne me sera nullement difficile de la faire totalement disparoître.

VII. C'est Dieu qui inspire

Premiérement, dès qu'il est prouvé, ainsi que je viens de le faire, que c'est Dieu qui inspire aux Convulsionnaires de demander des Secours violens, il n'est plus permis de

aux Convulsionnaires de demander des Secours violens: ainsi ils ne le tentent point Dieu, puis qu'ils agissent par son impression.

de soutenir qu'on le tente en les demandant ou les accordant. Car c'est une Proposition dont l'absurdité saute aux yeux, de dire qu'on tente Dieu & par conséquent qu'on l'offense, en suivant son impression & en exécutant sa volonté.

Ainsi il n'en faudroit pas davantage pour faire retomber dans le néant toutes les objections que les Antisecouristes font à cet égard, & qui ne peuvent se soutenir, à moins que leurs Docteurs ne prouvent que c'est le diable qui fait souhaiter & demander ces étranges Secours aux Convulsionnaires. Or tous les talens de ces MM. ne pourront certainement pas réussir à faire une telle preuve.

Ils n'osent pas même soutenir bien affirmativement que cet instinct surnaturel ne vient point de Dieu. Ils tâchent seulement de jetter un voile d'incertitude sur l'auteur de cet instinct, & de mettre à cet égard les fidéles en suspens entre Dieu & le diable. Mais les aveux qu'ils sont forcés de faire, suffisent pleinement pour lever ce voile.

Réponse,&c. p. 12. Ils nous *accordent*, disent-ils eux-mêmes, „ que c'est Dieu qui empêche par Mira„ cle que ces Secours violens ne blessent."

Ils n'osent disconvenir qu'il ne se serve de ces terribles Secours pour nous prédire de grands Evenemens que nous avons un intéret sensible de prévoir, & pour nous présenter un Tableau vif & frappant de plusieurs Vérités que nous n'ignorions pas, mais dont il nous est fort important de sentir plus vivement l'impression. Par exemple, ces Ibid. p. 3. MM. rapportent eux-mêmes que ces Secours expriment „ par des Simboles mystérieux „ que les plus grandes oppressions & les supplices les plus affreux, ne feront que don„ ner à l'Eglise plus de force & de confiance."

Ces MM. n'ont pû dissimuler ce fait, parce qu'il est de notoriété publique que cette figure si intéressante vivement représentée par la joie des Convulsionnaires, lorsqu'on leur donne les coups les plus terribles, a rempli d'une si grande force & d'une si ferme confiance plusieurs fidéles, qu'ils brûlent de répandre leur sang en témoignage de la Vérité, persuadés que Celui qui leur a promis par ces Paraboles vivantes de les revêtir lui-même d'une force plus qu'humaine, leur fera trouver dans les supplices le germe d'un bonheur infini.

Enfin ces MM. ne peuvent pas non plus contester que Dieu n'ait converti une multude de Pécheurs, de Mondains & de Déistes par la vûe du surnaturel palpable de ces admirables Secours, & qu'il ne se serve de l'impression aussi salutaire que violente qu'ils font dans les corps, pour opérer des Guérisons Miraculeuses & rendre une forme réguliére à des membres estropiés & contrefaits.

Or si *c'est Dieu* qui fait *un Miracle* pour empêcher que *ces Secours ne blessent*, ainsi que ces MM. en conviennent: s'il s'en sert pour former les Simboles les plus capables d'augmenter la foi & la confiance, & de faire naître dans le cœur de plusieurs fidéles un brûlant désir de sacrifier leur vie pour sa gloire: s'il les emploie à ouvrir les yeux des Incrédules & à changer l'ame des Pécheurs: s'il en fait un instrument par qui il opére les plus merveilleuses Guérisons & les plus surprenantes métamorphoses; qui peut douter que ce ne soit lui qui fait demander aux Convulsionnaires des Secours qui deviennent une source d'où coulent ses bienfaits dans les corps, & un fleuve qui répand ses plus grandes miséricordes dans les ames?

Seroit-ce donc l'implacable ennemi du genre humain qui emploieroit ainsi son industrie pour procurer aux hommes de si grands biens, & pour concourir à l'exécution de tous ces effets de la Bonté du Seigneur? N'est-il pas au contraire d'une évidence incontestable que l'auteur de toutes ces graces est celui qui fait souhaiter avec empressement, implorer avec les plus vives instances, & recevoir sans aucune peur ces formidables Secours aux Convulsionnaires, malgré les sentimens imprimés dans la nature, qui ne peut s'empêcher de craindre la douleur & la mort?

VIII. Les grands

Secondement, il est très aisé de s'appercevoir que le raisonnement par lequel ces MM.

MM. s'efforcent de prouver que les grands Secours tentent Dieu, n'est qu'une pure équivoque, qui consiste à faire prendre un Miracle déja fait, pour un Miracle à faire qu'on éxigeroit témérairement & avec une présomption orgueilleuse.

Secours font éclatter un Miracle déjà fait, & n en exigent pas un nouveau.

Ainsi pour écarter cette objection, il suffit encore d'observer qu'avant que Dieu inspire aux Convulsionnaires de demander ces effrayans Secours, il commence presque toujours par faire le Miracle de mettre leur corps en état de les recevoir. Il répand tout à coup une force prodigieuse jusques dans les chairs les plus tendres, jusques dans les vaisseaux les plus déliés, jusques dans les glandes les plus molles des parties du corps qui doivent recevoir ces Secours. Ce ne sont donc pas les Convulsionnaires, ce ne sont pas les Secours violens qu'ils se font donner, qui exigent que Dieu fasse un Miracle: c'est au contraire le Miracle que Dieu a auparavant opéré, c'est l'état surnaturel où il a mis le corps de ces Convulsionnaires & l'instinct qui accompagne cet état, qui les obligent de demander ces terribles Secours, & qui servent de preuve aux Assistans que Dieu veut qu'on les leur accorde.

Aussi l'effet le plus ordinaire de ces Secours, sur-tout dans les premiéres années, a-t-il été de dissiper visiblement la force incompréhensible qui s'étoit emparée du corps de ces Convulsionnaires, de relâcher la tension excessive de leurs muscles, de calmer l'agitation extraordinaire de leurs esprits animaux, & de les guérir par ce moyen des douleurs que leur causoit un état si fort au dessus des forces de la nature.

On a même vû assez souvent que les coups les plus violens donnés avec des bûches & de gros instrumens de fer, n'avoient point encore une proportion suffisante avec la force surnaturelle que Dieu met dans les membres de certains Convulsionnaires, en sorte qu'ils ne cessoient de se plaindre que les coups énormes qu'on leur donnoit n'étoient point encore assez forts pour leur procurer le soulagement dont ils avoient besoin. On s'est même quelquefois apperçû que leurs muscles étoient dans une si grande contraction & avoient un si prodigieux ressort, qu'ils renvoyoient avec impétuosité les instrumens dont on les frappoit, à peu près comme pourroit faire une grosse corde fortement tendue. Or c'est dans cette force inconcevable qui précede les Secours, que consiste ordinairement le Miracle qui préserve les Convulsionnaires d'en être blessés: & c'est ce Miracle qui invite & qui autorise les Spectateurs à les leur donner.

Ainsi bien loin de tenter Dieu, en voulant l'obliger de faire des Miracles, on compte au contraire sur un Miracle déjà fait; & on s'en rend même certain, en essayant d'abord par des coups modérés si ces coups font quelque douleur ou quelque légere meurtrissure aux Convulsionnaires, & en n'augmentant que peu à peu la force de ces coups, à proportion qu'on reconnoît plus clairement par ces épreuves que Dieu a rendu leur corps capable de les recevoir sans aucun danger. Car n'est-il pas incontestable que ces sages essais fournissent des preuves sensibles, qu'il y a formé des qualités qui étant très supérieures à celles de la nature, ne peuvent avoir que lui pour auteur? Ainsi il est très vrai de dire qu'en général on ne donne ces Secours aux Convulsionnaires, que comme un reméde proportionné par un effet de la Toute-puissance de Dieu, de quelque maniére que ce puisse être, à l'état Miraculeux où il lui plaît de mettre les Convulsionnaires pour peindre les Simboles qu'il veut faire paroître par le moyen de ces Secours étonnans.

Tout ce que je viens de dire étant d'une expérience journaliére depuis plus de 14. ans, c'est heurter la raison que d'avancer que les Convulsionnaires & leurs Secourans tentent Dieu: puisqu'ils se conduisent au contraire par la lumiére d'un Miracle Divin déjà opéré, & qu'ils ne font que servir au Très-haut d'instrument pour faire éclatter son ouvrage. Samson en s'exposant aux plus grands dangers & en entreprenant des choses bien au dessus des forces humaines, n'a point tenté Dieu: parce qu'il sentoit qu'il agissoit par un instinct qui venoit d'enhaut, qu'il savoit par expérience qu'en pareil

cas

cas Dieu lui donnoit une force capable d'exécuter ce qu'il lui faisoit entreprendre, & que sa conscience lui rendoit témoignage qu'il ne faisoit ces choses étonnantes que dans le désir de lui obéir, de servir à ses desseins & de contribuer à sa gloire.

IX. Ce ne sont point les Secouristes, ce sont leurs contradicteurs qui tentent Dieu par leurs défiances, leurs censures de ses Prodiges, & leur révolte contre la décision de ses Miracles.

Mais allons plus loin. Ne nous contentons pas de prouver que les Convulsionnaires & ceux qui les secourent ne tentent point Dieu: faisons voir clairement que ce sont au contraire les Antisecouristes qui le tentent par leurs défiances injurieuses à sa bonté, par la censure téméraire qu'ils font de ses Prodiges, & par leur révolte contre la Décision de ses Miracles.

L'Auteur du *Mémoire Théologique* nous dit lui-même, que la défense de tenter Dieu dérive du premier de ses Commandemens.

Or quel est ce premier Commandement, qui renferme tous les autres & qui en est le principe & la fin! Le voici, selon que Jésus-Christ nous l'a expressément déclaré, & qu'on le lit dans le VI. Chapître du Deutéronome: „ Vous aimerez le Seigneur votre „ Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame & de toutes vos forces."

Deut. VI 5. Matth. 22. 32.

Il est remarquable que c'est dans ce même Chapître du Deutéronome & à la suite de ce grand Précepte, qu'on trouve la défense de tenter Dieu exprimée en ces termes:

X. C'est par la défiance qu'il est défendu de tenter Dieu dans les vs. 15. & 16. du Chap. 6. de Deuteronome.

„ Parce que le Seigneur votre Dieu, qui est au milieu de vous, est un Dieu ja„ loux: de peur que la colére du Seigneur votre Dieu ne s'allume contre vous, & „ qu'il ne vous extermine de dessus la Terre, vous ne tenterez point le Seigneur vo„ tre Dieu, comme vous l'avez tenté à Massa. *"

Il est évident par plusieurs Textes de l'Ecriture, que ce fut par la défiance que les Israëlites tentérent Dieu à Massa: & par conséquent ce Passage du Deutéronome ne doit s'appliquer qu'à ceux dont la défiance *allume* contre eux *la colére du Seigneur*, ainsi qu'elle le fut contre ces Juifs, pour avoir manqué de confiance en lui, malgré tous les Miracles qu'il avoit déjà fait en leur faveur.

* Deut. VI. 15. & 16.

Cependant à entendre parler l'Avocat & l'organe des Théologiens Antisecouristes, il semble qu'il veuille insinuer qu'il n'y ait qu'une seule maniére de tenter Dieu très différente de la défiance. Car il s'exprime sur ce sujet d'une façon qui donne lieu de prendre pour une Proposition générale & qui comprend tous les cas, que „ tenter „ Dieu, c'est vouloir comme l'obliger à faire des Miracles qui ne sont ni promis, ni „ nécessaires, ni conformes à l'ordre qu'il a établi."

Réponse, &c. p. 12.

Mais il est encore plus commun de tenter Dieu par la défiance, que par une confiance présomptueuse: & quoi qu'en dise M. Poncet, ce fut, non par une confiance téméraire, mais par une défiance criminelle que les Juifs tenterent Dieu dans le Désert.

Ibid. p. 13.

„ Comment les Israëlites avoient-ils tenté le Seigneur à Massa? *demande ce trop zélé* „ *Deffenseur des Antisecouristes.* Nous l'apprenons, *répond-il*, de l'Exode, Chapître „ XVII. 2. & 7. C'est en ce que se trouvant dans un Désert où il n'y avoit point d'eau, „ ils avoient sommé Moyse & Aaron de leur en donner par Miracle, en disant: *Le* „ *Seigneur est-il au milieu de nous, ou n'y est-il pas?* Voilà en quoi consistoit la ten„ tation."

Ibid. p. 12. & ailleurs.

Ainsi, selon ces MM. les Israëlites ont alors *tenté* Dieu en voulant *comme l'obliger à faire un Miracle qui* n'étoit *point promis.*

XI. Ce fut par la défiance & non par une confiance présomptueuse, que les Israëlites tenterent Dieu dans le Desert.

Mais cette interprétation est démentie par les faits, & contredit formellement le Texte Sacré, qui nous apprend tout au contraire que les Juifs irritérent Dieu & le tentérent en se défiant de sa Bonté, & en ne comptant point sur son secours par des voies même extraordinaires, après tous les Prodiges par lesquels il leur avoit suffisamment déclaré qu'il les protégeroit d'une maniére singuliére: ce qui devoit suffire pour leur persuader qu'il ne les abandonneroit pas dans la disette où ils se trouvoient.

Pour le prouver, il ne faut que rapporter quelques Textes de ce Chapître XVII de l'Exode.

„ Tous.

„ Tous les Enfans d'Israël, *est-il dit*, étant partis du Désert de Sin ... camperent Exode XVII. 1.
„ à Raphidim, où il ne se trouva point d'eau.

„ Le Peuple se trouvant donc dans ce lieu pressé de la soif & sans eau, murmura Ibid. 3.
„ contre Moyse en disant : Pourquoi nous avez-vous fait sortir de l'Egipte, pour nous
„ faire mourir de soif, nous & nos enfans ?

„ Moyse pria le Seigneur ... (&) le Seigneur lui dit : .... Allez jusqu'à la pierre Ibid. 4 5 6. 7.
„ d'Horeb.... Vous frapperez la pierre, & il en sortira de l'eau.... Moyse le fit...,
„ & il appella ce lieu la Tentation, à cause du murmure des enfans d'Israël, & parce
„ qu'ils tentérent là le Seigneur en disant : Le Seigneur est-il au milieu de nous, ou
„ n'y est-il pas ? *Tentaverunt Dominum dicentes : est-ne Dominus in nobis, an non ?*

Qui ne voit en lisant ces Textes, que bien-loin que les Juifs aient tenté Dieu en lui demandant des Miracles par une confiance présomptueuse, leur crime fut au contraire d'avoir douté s'il voudroit les secourir, de ne s'être point adressés à lui avec confiance, & de ne l'avoir point prié humblement, ainsi que fit Moyse, de faire encore quelque Merveille pour les retirer de l'extrêmité où ils se trouvoient ? Ce qui irrita Dieu contre eux, ce fut de ce qu'ils s'étoient au contraire répandus en murmures, de ce qu'ils avoient, pour ainsi dire, oublié tous les Prodiges qu'il avoit déja fait pour subvenir à leurs besoins, & de ce qu'ils osoient révoquer en doute s'il étoit au milieu d'eux ou s'il n'y étoit pas.

Quel est donc l'épais nuage qui a pû empêcher les Théologiens Antisecouristes de voir que ce fut cette défiance des Israëlites injurieuse à la bonté du Seigneur qui alluma contre eux sa colére, & que ce sont de telles défiances que Dieu dans le Chapître VI. du Deutéronome nous défend d'avoir, lors qu'il nous enjoint de ne le *point tenter, ainsi que firent* les Juifs *à Massa ?*

Faisons présentement attention à la conduite toute opposée de Moyse. Il n'hésite point à demander un Miracle à Dieu ; & il l'obtient aussi-tôt, quoiqu'il le demande pour des ingrats qui s'en étoient rendus très indignes par leurs défiances, leur ingratitude & leur incrédulité.

Il est évident que les Convulsionnaires à grands Secours & leurs Assistans sont extrêmemeut éloignés de tomber dans le crime que commirent alors les Israëlites. Bien loin de douter que Dieu ne soit parmi eux, ils ne cesse de lui en rendre graces, & de le remercier de ce grand nombre de Miracles qu'il fait continuellement sur eux-mêmes ou sous leurs yeux. Aussi la plûpart ont-ils en lui une pleine confiance, ainsi que l'avoit Moyse.

Les Antisecouristes au contraire font tous leurs efforts pour nous faire révoquer en doute, si Dieu est au milieu de nous : ils osent mettre en problême, si c'est Dieu ou le diable qui fait cette multitude de Merveilles que les grands Secours font paroître : ils tâchent de couvrir de nuages les Miracles même de guérison que Dieu opére par ce moyen : & ils témoignent être dans une défiance continuelle qu'il ne retire tout à coup sa main, pour laisser tuer les Convulsionnaires, lorsqu'on leur donne les Secours violens qu'il leur inspire de demander.

N'est-il pas plus clair que le jour, qui sont ceux qui tentent Dieu, ou d'eux ou de nous, selon le Texte de l'Exode que ces MM. citent eux-mêmes ?

Mais prouvons encore par d'autres Passages de l'Ecriture, que l'explication que je fais de ces Textes, est la seule véritable, & que celle qu'en ont imaginé les Antisecouristes, est directement opposée à ce que l'Esprit de Dieu a voulu nous apprendre par ces paroles qu'il a dictées lui-même.

C'est en parlant de tous les murmures que les Israëlites firent dans le Désert, que Ps. LXXVII. 18.
le Roi Prophéte leur reproche, que par leurs défiances ils ont tenté Dieu dans leur cœur : *Tentaverunt Deum in cordibus suis.*

Ibid. 19. „ Ils ont parlé contre Dieu (s'écrie-t-il) avec indignation en disant : Dieu pourroit-„ il nous donner à manger dans le Désert ? " *Malè locuti sunt de Deo : dixerunt : Numquid poterit Deus parare mensam in deserto ?*

Ibid. 21. „ Le Seigneur l'entendit, & en fut irrité : le feu de sa colére s'alluma contre Jacob, & sa fureur s'éleva contre Israël.

Ibid. 22. „ Parce qu'ils n'ont point crû en Dieu, & qu'ils n'ont point compté sur son se-„ cours : " *Quia non crediderunt in Deo, nec speraverunt in salutati ejus.*

Selon ces quatre versets, ne point espérer un secours extraordinaire de Dieu, *Nec speraverunt in salutari ejus*, lorsqu'on se trouve dans les mêmes circonstances où il nous a déjà donné des marques sensibles de sa protection par des Miracles, c'est le tenter par une défiance très criminelle, & c'est même pécher contre la foi : *Non crediderunt in Deo.*

Ibid. 41. „ Ils ont toujours (ajoûte le Prophéte) continué de tenter Dieu, en mettant par „ leurs défiances des bornes aux miséricordes du Saint d'Israël : *Tentaverunt Deum, & sanctum Israël exacerbaverunt.*

Ibid. 42. & 43. „ Ils ne se sont point souvenus de sa main toute-puissante : *Non sunt recordati manûs ejus* . . ni des Miracles & des Prodiges qu'il avoit fait en Egipte & dans la plaine de Tanis : *sicut posuit in Ægypto signa sua, & prodigia sua in campo Taneos.*

Ps. CV. 7. „ Nos Péres (dit-il dans un autre Pseaume) n'ont point compris vos Merveilles, & „ ne se sont point souvenus de la multitude des miséricordes que vous leur avez faites : *Patres nostri non intellexerunt mirabilia tua, non fuerunt memores multitudinis misericordiæ tuæ.*

S. Aug. Enarr. in Ps. CV. 7. Sur quoi S. Augustin observe „ que les Juifs devoient conserver la mémoire des „ Merveilles que Dieu avoit faites en leur faveur, & qu'ils auroient dû avoir la fidéli-„ té de présumer, que Dieu, par la même puissance dont ils avoient déjà éprouvé la „ protection surnaturelle, ne manqueroit pas de venir à leur secours : *Opus erat memoriâ ut quæ temporaliter mirabilia facta sunt non oblivisçerentur, fideliterque præsumerent quod eàdem potestate quam fuerant jàm experti, Deus illos liberaret.*

Si donc, selon la conséquence que S. Augustin tire des Textes de l'Ecriture, les Merveilles précédentes que Dieu avoit faites en faveur des Israëlites, devoient être pour eux un gage certain de celles qu'ils devoient encore attendre lorsqu'ils seroient dans des circonstances toutes semblables, sans qu'il fût nécessaire d'aucune autre promesse ; ne seroit-ce pas également de la part des Convulsionnaires à grands Secours, tenter Dieu d'une maniére très criminelle, que de se défier de sa bonté, après qu'il a mis leur corps dans un état Miraculeux, & que l'expérience du passé & toutes les circonstances présentes leur annoncent clairement, qu'il veut faire paroître des Miracles sur eux, pour nous rendre sa présence sensible, manifester sa puissance, & peindre par diverses Merveilles de grands Evenemens qu'il va bientôt exécuter ? Compter alors sur un secours extraordinaire de Dieu, c'est lui donner des marques de confiance & d'amour. S'en défier, & qui pis est, vouloir porter les autres à le faire, c'est violer, ainsi que firent les Israëlites, le Précepte qui défend de le tenter : c'est *allumer* contre soi même *le feu de sa colére.*

Mais qui sont ceux qui ne comprennent point aujourd'hui les Merveilles que Dieu fait sous nos yeux ? Hélas ! Ce sont ceux-là mêmes qui auroient dû nous servir de Péres : *Patres nostri non intellexerunt mirabilia tua.* Ce sont eux qui tentent Dieu par leurs défiances, & qui semblent ne faire aucun cas de tous les Prodiges qu'il opére parmi nous : *Tentaverunt Deum, & Sanctum Israël exacerbaverunt, . . . non recordati . . . sicut posuit signa & prodigia sua.*

(Ps. CV. 7. — Ps. LXXVII. 41. & suiv.)

Ne sont-ce pas au contraire les Convulsionnaires à grands Secours & leurs Assistans, dont la confiance n'hésite point : *Crediderunt in Deo ?* Ne sont-ce pas eux qui espérent

son

son secours avec une pleine assûrance : *Speraverunt in salutari ejus* ? Or n'est-il pas évident que ce sont ceux-là qui honorent Dieu par leur foi, qui contribuent à sa gloire, & qui coopérent à ses desseins ?

XII. S. Paul se commande très expressément à nous qui sommes à la fin des tems, de ne point tenter Dieu par nos défiances.

Quelle consolation pour eux de trouver dans S. Paul, que tous les Textes que je viens de rapporter, ont éte écrits singuliérement pour nous qui nous trouvons a la fin des tems ! Ce qui prouve qu'ils sont une espéce de Prophétie que Dieu a faite pour nous instruire, que ceux qui dans ce Siècle de Merveilles se défieront de son secours, le tenteront très réellement, & qu'au contraire ceux qui se livreront à lui avec une confiance parfaite, entreront dans le plan de ses conseils, & marcheront dans la voie qui conduit à la Terre Promise.

„ Ne tentons point Jésus-Christ, *nous dit S. Paul*, comme le tentérent quelques- 1. Cor. X. 9.
„ uns (des Israëlites) qui furent tués par les serpens.

„ Ne murmurez point, comme murmurérent quelques-uns d'entr'eux, qui furent Ibid. 10
„ frappés de mort par l'Ange Exterminateur.

„ Car toutes ces choses qui leur arrivoient, étoient des figures : & elles ont été écri- Ibid. 11.
„ tes pour nous servir d'instruction à nous qui nous trouvons à la fin des tems.

Or il est certain que ce fut par défiance, & pour n'avoir point compté sur un secours extraordinaire, que les Juifs qui furent tués par les serpens & par l'Ange Exterminateur, tentérent Dieu.

Voici ce qu'on lit dans l'Ecriture par rapport à ces deux faits cités par S. Paul. Elle nous déclare que le Peuple d'Israël „ parla contre Dieu & contre Moyse, en di-
„ sant : Pourquoi nous avez-vous fait sortir de l'Egipte, afin que nous mourions dans Nombres, XXI. 5.
„ ce désert ? Le pain nous manque : nous n'avons point d'eau.

„ C'est pourquoi le Seigneur pour punir ce peuple, leur envoya des serpens dont Ibid. 6.
„ la morsure brûloit comme un feu."

L'Ecriture nous apprend encore que *tous les Enfans d'Israël*, dans la crainte qu'ils Ibid. XIV. 2. & 3.
avoient des habitans de la Terre Promise contre qui ils devoient combattre, & ne mettant point leur confiance dans un secours extraordinaire de Dieu, *murmurérent contre Moyse & Aaron en disant* : „ Plût à Dieu que nous fussions morts dans l'Egipte, &
„ puissions-nous périr plutôt dans cette vaste solitude, que non pas que le Seigneur
„ nous fasse entrer en ce pays-là, de peur que nous ne mourions par l'épée, & que
„ nos femmes & nos enfans ne soient emmenés captifs ! Ne vaut-il pas mieux que
„ nous retournions en Egipte ?"

En vain Josué & Caleb leur dirent-ils : „ Ne craignez point le Peuple de ce pays- Ibid 8. & 9.
„ là . . . Si le Seigneur nous est favorable, nous les dévorerons comme un morceau
„ de pain . . . Le Seigneur est avec nous, ne craignez point.

„ Tout le Peuple voulut les lapider . . . Ibid. 10.

„ Et le Seigneur dit à Moyse : Jusqu'à quand ce Peuple m'outragera-t-il ? Jusqu'à Ibid. 11.
„ quand n'aura-t-il point de confiance en moi, malgré tous les Miracles que j'ai faits
„ devant lui ? *Usquequò detrahet mihi populus iste ? Quousquè non credent mihi in omnibus signis quæ feci coràm eis ?*

Il est donc incontestable que lorsque S. Paul nous avertit, *nous qui sommes à la fin des tems*, de ne point tenter Dieu de la maniére dont le firent alors les Israëlites, il nous déclare bien précisément, que ce sera dans une pleine confiance en Dieu que nous trouverons notre salut, & que ceux qui imiteront les Juifs en refusant de compter sur des Miracles & des Prodiges, dans le tems même que Dieu nous manifestera clairement que c'est sa volonté de les faire, seront des infracteurs de la Loi qui défend de le tenter.

Aussi S. Paul nous addresse-t-il encore ces belles paroles du Pseaume XCIV. „ Si Hebr. III. 8.
„ aujourd'hui vous entendez la voix (de celui qui parle aux hommes par des Mira-
„ cles & des Prodiges,) n'endurcissez point vos cœurs, comme firent vos Péres, lors- Ibid. 9.

 „ qu'ils

„ qu'ils murmurérent dans le Désert: où ils me tentérent (dit le Seigneur) & me mi-
„ rent à l'épreuve (par leurs défiances & leurs murmures,) quoiqu'ils eussent vû les
„ grandes œuvres que j'avois déjà faites.

Ibid. 12. „ Prenez donc garde, mes Fréres, (ajoute S. Paul) que quelqu'un de vous ne tombe
„ par le déréglement de son cœur, dans une incrédulité qui le sépare du Dieu vivant."

Ah! gardons-nous bien d'être du nombre de ceux qui *endurcissent* leur *cœur* à la vûe des Miracles, & qui par une telle incrédulité s'exposent à être *séparés* de Celui qui est la Lumiére & la Vie!

XIII. Ce sont la foi & la confiance qui attirent le secours de Dieu.

C'est par la foi & la confiance qu'on plaît à Dieu. Sans la foi & la confiance on le tente & l'on se perd.

Jésus-Christ ne blâme point S. Pierre de lui avoir demandé sans nécessité qu'il le fît marcher sur les eaux de la mer pour le venir trouver plus vîte: mais il le reprend fortement de ce qu'après qu'il eût fait le Prodige qu'il lui avoit demandé, sa confiance & sa foi s'affoiblirent en entendant un grand vent.

Que le vent impétueux de toutes les défiances que les Antisecouristes opposent aux Merveilles qui éclattent par les grands Secours, n'ébranle point notre foi: puisque ces Merveilles sont elles-mêmes des preuves sensibles, que le Phénomene des grands Secours est l'ouvrage du Tout-puissant.

Réfl. mor. Mat. XVII. 16. & Luc. XII. 30. 32.

„ Rien ne cause plus d'indignation à Jésus-Christ, *dit le Pére Quesnel*, que la défian-
„ ce de sa Bonté.

„ La confiance est la vertu des enfans de Dieu, *dit-il encore:* la Bonté de Dieu ...
„ & son souverain Pouvoir pour accomplir les desseins de sa Miséricorde, est ce qui
„ fait toute leur assurance."

C'est au contraire la défiance & l'incrédulite qui le tentent & qui l'offensent.

Il est bien vrai que c'est le tenter, que de lui demander des Miracles par une curiosité inutile, par une présomption orgueilleuse, ou par un esprit de défiance & d'incrédulité, ainsi que firent les Pharisiens en voulant exiger de Jésus-Christ qu'il fît devant eux un Prodige dans le Ciel. Mais une humble & ferme confiance en lui n'a garde de le tenter, puisqu'il n'y a que lui-même qui puisse la former dans le cœur.

Aussi S. Thomas donne-t-il pour principe que „ ce n'est point tenter Dieu, que de
„ lui demander & d'attendre avec confiance un secours divin dans les actions que l'on
2. 2. Quæst. 97. a. 1. „ fait pour quelque nécessité ou quelque utilité. *Quandò propter aliquam necessitatem vel utilitatem committit se aliquis divino auxilio in suis petitionibus vel factis, hoc non est Deum tentare.*

S. Augustin dit pareillement qu'on ne tente point Dieu, lorsqu'on désire des Miracles & des Prodiges qui tendent à quelque chose d'utile, mais bien lorsqu'on le fait uniquement par curiosité & comme pour faire une expérience de sa Puissance: *Deus tentatur cùm signa & prodigia flagitantur, non ad aliquam salutem, sed ad solam experientiam desiderata.*

Confess. Lib. X. N. 2.

Que diroient ces SS. Docteurs, s'ils voyoient aujourd'hui les Antisecouristes soutenir qu'on tente Dieu en faisant paroître des Miracles qu'il fait pour sa gloire sans qu'on les lui demande, & dont il se sert non seulement pour opérer quantité de Guérisons Miraculeuses, mais aussi pour changer les pierres en Enfans d'Abraham, c'est-à-dire, des Incrédules, des Deïstes, en des Enfans pleins de foi & d'amour pour la Vérité?

Les Antisecouristes peuvent-ils dire que des Miracles qui produisent de tels effets, n'ont rien d'utile?

Mais s'il est permis de demander & d'attendre des Miracles utiles & bienfaisans, par une confiance que Dieu forme lui-même dans le cœur, il est au contraire très criminel de se défier de son secours, après qu'il nous a donné des preuves surnaturelles que son intention est de nous l'accorder.

Tel

Tel fut le crime des Israëlites qui tentérent Dieu à Massa : & tel seroit pareillement celui des Convulsionnaires, s'ils refusoient de prendre une entiére confiance en lui, lorsqu'il rend leurs corps invulnérables aux coups qu'il leur inspire de se faire donner. Car ce seroit refuser par défiance d'obéir à sa volonté, après qu'il l'a clairement manifestée par un Miracle que lui seul peut faire.

Au reste si c'est la défiance qui tente Dieu & qui l'irrite, est-il difficile de discerner qui sont ceux qui témoignent avoir plus de confiance & plus d'amour pour lui & une crainte plus religieuse de lui déplaire & de le tenter, ou ceux qui sacrifient leur fortune, qui immolent leur réputation & qui hazardent leur liberté dans le désir de servir à sa gloire, de faire briller ses Miracles & d'être les instrumens des bienfaits qu'il répand dans quantité d'ames par la vûe des plus étonnans Secours ; ou ceux qui s'efforcent au contraire de ternir ces Merveilles Divines, en faisant soupçonner que le démon en est peut-être l'auteur ; ceux qui osent les proscrire, ceux qui tâchent de les soustraire & de les dérober aux yeux d'une multitude de personnes dont plusieurs en retirent un profit sanctifiant, en un mot ceux qui voudroient faire rentrer dans le néant cette source de lumiéres & de bienfaits qui émanent du sein du Très-haut ?

Les Théologiens Antisecouristes ont donc beau nous répéter, que *la Loi de Dieu est* leur *flambeau*, que l'*Ecriture & la Tradition sont* leurs *régles*, & que *les SS. Docteurs sont* leurs *guides*. Mém. Th. p. 2. col. 1.

Si la Loi de Dieu & l'Ecriture sont le flambeau de ces MM., qu'ils suivent donc l'esprit de l'Ancien & du Nouveau Testament qui nous prêchent si fort la confiance, & qui nous fournissent tant de preuves que Dieu a exaucé & récompensé ceux qui en étoient remplis, & qu'il a puni ceux qui en manquoient. Si la Tradition est leur régle, si les SS. Docteurs sont leurs guides, qu'ils réforment leurs idées sur le jugement uniforme que ces SS. Docteurs ont porté des actions d'une multitude de Saints dont la vive confiance a été canonisée par des Miracles révérés de toute l'Eglise.

XIV. Quantité de Saints ont fait des actions par lesquelles ils tentoient Dieu selon les Antisec. & qui néanmoins ont été canonisées par des Miracles révérés de toute l'Eglise.

Il ne faut, pour ainsi dire, qu'ouvrir au hazard les Fastes de la Tradition, pour y trouver dans les Vies des Saints un très grand nombre d'actions par lesquelles, selon la grande maxime des Antisecouristes, ces Saints se sont rendus coupables du crime d'avoir tenté Dieu, puisqu'ils *comptoient* très fermement *sur des Miracles qu'il ne leur avoit point promis* par aucune révelation particuliére.

Mais comment des savans tels que les Théologiens Antisecouristes, ont-ils pû se résoudre à supposer & à vouloir insinuer aux fidéles, qu'en pareil cas *c'est tenter Dieu que de compter sur des Miracles* ? Comment ne se souviennent-ils plus d'avoir lû dans l'Evangile que le mouvement surnaturel de cette foi à qui tout est possible, est un motif suffisant pour pouvoir compter sur cette faveur Divine ? Enfin comment n'ont-ils pas apperçû que la fausse maxime qui fait aujourd'hui le fondement principal de leurs raisonnemens contre les Merveilles que les grands Secours font éclatter, est démentie par une multitude de faits très mémorables que la Tradition nous présente ?

Voici par exemple, une quantité de nouveaux Chrétiens qui osent non seulement *compter* intérieurement *sur des miracles*, mais même en promettre publiquement sans en avoir eû d'autre révélation que celle que Jésus-Christ nous a faite à tous : *Quoi que ce soit que vous demandiez dans la priére, vous l'obtiendrez, si vous le demandez avec foi.* Matt. XXI. 22.

S. Sébastien ayant été mis en prison avec plusieurs Payens qu'il avoit convertis, leur géolier nommé Claude & plusieurs autres personnes qui étoient persuadées que tous les Chrétiens qui avoient l'avantage de souffrir persécution pour la justice, obtenoient de Dieu tous les Miracles qu'ils lui demandoient, leur amenerent dans la prison une quantité de malades pour les guérir.

„ Claude, *dit M. de Tillemont*, alla querir deux enfans qu'il avoit, dont l'un étoit „ hydropique, & l'autre incommodé de divers maux. Il les mit devant les Saints, „ c'est Mém. de Till. Tom. IV. p. 510. Art. 4.

„ (c'est à dire, devant S. Sébastien & les autres Chrétiens persécutés avec lui pour „ la foi,) témoignant qu'il attendoit d'eux la santé de ses enfans, & que pour lui il „ croyoit de tout son cœur en Jésus-Christ. Les Saints l'assurerent qu'eux & tous les „ autres (malades) qui étoient présens seroient guéris de tous leurs maux aussitôt qu'ils „ seroient Chrétiens. Car la fermeté de leur foi, *ajoute M. de Tillemont*, & la con- „ fiance qu'ils avoient en Dieu leur faisoit attendre de sa miséricorde ce qu'ils jugeoient „ être nécessaire pour le salut de ces personnes; & Celui qui a promis qu'il accordera „ tout ce qu'on lui demandera avec une ferme confiance de l'obtenir, vérifioit en eux „ cette promesse."

Combien n'y a-t-il point d'autres Exemples pareils, qui prouvent démonstrativement que Dieu a couronné & illustré par des Miracles précisément cette même confiance que les Antisecouristes osent dire être un péché?

Mais voici un autre Saint, qui non seulement a compté sur un Miracle qui ne lui avoit point été promis & qui sur cette confiance a refusé de faire un pas pour éviter un grand péril; mais même qui a jugé que c'est manquer de foi & se laisser éblouir par une timidité condamnable, d'en user autrement.

Tom. VIII. p. 479. „ S. Marcien Solitaire en Sirie, *dit encore M. de Tillemont*, vit un jour un dragon „ prêt à se lancer sur lui. Eusebe son Disciple saisi de frayeur lui cria de s'enfuir? „ (Sans doute qu'il pouvoit par ce moyen éviter cet animal.) Mais S. Marcien reprit „ Eusebe de cette timidité comme d'un mal très dangereux: & puis faisant le signe de „ la Croix, il souffla contre le dragon qui aussitôt tomba par piéces.

Si la *timidité* d'Eusebe parut *un mal très dangereux* à S. Marcien, que diroit-il en voyant aujourd'hui des Théologiens accuser de tenter Dieu ceux qui se confiant en un Miracle qu'il vient de faire sur eux-mêmes, exécutent par obéissance à sa volonté ce qui est nécessaire pour faire paroître son ouvrage?

Vit. S. Pac. ap. Rosweid. cap. 15. 20. On lit dans la Vie de S. Pacôme & de plusieurs autres Saints Solitaires, qu'„ils fou- „ loient aux pieds les serpens & les scorpions, & qu'ils se servoient de crocodiles „ comme de montures ou de bâteaux pour passer le Nil."

A quel péril ces Saints ne s'exposoient-ils pas? Mais la confiance en Dieu lors-qu'elle est parfaite, est une sauvegarde immanquable.

Baillet, 16. Janvier. „ L'an 391. S. Honorat depuis Evêque d'Arles, voulant se retirer avec quelques „ Compagnons dans une solitude bien écartée, S. Leonce Evêque de Fréjus lui in- „ diqua l'isle de Lérins. La quantité de serpens dont elle étoit pleine la rendoit si „ entiérement déserte, que les habitans d'alentour la regardoient comme un lieu maudit „ du ciel & absolument inaccessible. S. Honorat n'en fut point effrayé. La pensée seu- „ le d'une retraite si affreuse qui faisoit peur à tout le monde, l'animoit dans l'espéran- „ ce d'y demeurer loin de tout commerce humain. Ainsi après avoir rassuré ses Com- „ pagnons, il entra le premier dans cette isle sur la parole de Jésus-Christ qui a pro- „ mis à ses disciples pleins de foi de les garantir des serpens & de tout venin. *Les au- „ tres l'y suivirent avec confiance:* & toute l'horreur de ce lieu s'évanouit dans le mo- „ ment qu'ils y parurent. La grace Divine qui accompagnoit ces nouveaux hôtes, „ mit en fuite une grande partie de ces serpens. Ce qui en resta servit à faire éclatter „ davantage la vertu de S. Honorat qui par sa présence les rendit comme impuissans „ & fit cesser leur venin."

Tant il est vrai que la confiance obtient tout de Celui à qui rien n'est impossible, & qui se plaît à récompenser tout ce qu'on fait par des motifs de foi, de confiance & d'amour qu'il forme lui-même dans les ames!

Il y a eû aussi plusieurs Saints qui ont marché sur les eaux. M. de Tillemont rappor-

Till. Tom. VIII. p. 486. te qu'entr'autres „ S. Bessarion Solitaire d'Egipte ayant besoin de passer une riviére, „ se mit en priéres, & la traversa à pied comme si c'eût été de la terre."

Une

Une telle priére eût parû bien présomptueuse & même très criminelle à nos Théologiens Antisecouristes. Mais Dieu en a jugé tout autrement : & le Prodige qui en a été la suite & la récompense, a convaincu toute l'Eglise que Dieu l'avoit eûe pour agréable.

,, S. Martin Evêque de Tours ayant mis le feu à un Temple d'idoles, les flammes ,, poussées par un vent impétueux gagnoient déjà la maison voisine. Pour empêcher les ,, suites de cet incendie, S. Martin alla s'exposer sur le toit de cette maison à la vio- ,, lence des flammes. A peine leur eût-il présenté son corps, qu'il les repoussa vive- ,, ment d'où elles venoient, & les flammes n'eurent point d'autre vertu que d'ébouler ,, ce qu'il leur avoit prescrit."

Vie de S. Martin par S. Sulpice Severe, & Baillet 11. Novembre.

Voilà encore une action qui semble bien téméraire ! S'exposer de gayeté de cœur à un si grand danger dont on ne peut être garanti que par un Prodige ! Mais le Prodige se fait, les flammes s'enfuient dès que S. Martin leur *présente son corps* : & ce succès a suffi pour persuader tous les cœurs remplis de confiance & de foi, que cette action avoit été approuvée de Dieu.

Voici un fait encore bien plus singulier. Voici un Saint qui pour fuir un sujet de tentation, se jette à corps perdu dans la mer *sur la confiance* que Dieu le sauvera de ce péril où il se précipite volontairement. Ainsi c'est pour éviter une occasion d'offenser Dieu, que ce Saint n'appréhende point de se livrer à une mort certaine, si Dieu ne fait pas un grand Prodige pour l'en préserver. Cependant Dieu ayant égard à la droiture de son intention, à la grandeur de sa confiance & à la simplicité de sa foi, vient à son secours & le sauve des flots d'une maniére miraculeuse.

,, L'an 393. S. Martinien Solitaire en Palestine (ayant été) près de succomber aux ,, violentes attaques d'une femme impudique, resolut de ne plus voir de femme de sa ,, vie. Il se fit (pour cet effet) transporter sur un rocher désert en pleine mer. Il y ,, demeura six ans fort tranquille : mais au bout de ce terme un vaisseau étant venu ,, échouer au pied de son rocher, tout l'équipage se noya à la réserve d'une fille de ,, 25. ans que le Saint fut obligé de tirer de l'eau pour la préserver de la mort. ,, Mais regardant cet accident comme un nouvel effet de la persécution de son ennemi, ,, il ne jugea pas qu'il fut sûr pour lui de demeurer ainsi seul avec cette fille : & parce ,, qu'il avoit encore deux mois à attendre le marinier qui lui apportoit deux fois l'an ses ,, petites provisions, il laissa à la fille sa cellule & ce qui lui restoit de pain & d'eau, ,, après l'avoir assurée que le marinier viendroit à son ordinaire & la prendroit dans sa ,, barque pour la conduire dans son pays. Ensuite appuyé sur la bonté de Dieu, il se ,, jetta dans la mer en disant : *Je me jette dans la mer, mon Dieu, sur la confiance que* ,, *j'ai en vous : j'aime mieux être submergé qu'en danger de perdre la chasteté.* Dieu le ,, protégeant miraculeusement, il arriva au rivage le plus proche."

Baillet & Giri, 13. Fevrier.

Par combien d'autres Exemples la Tradition ne nous a-t-elle pas appris, que rien ne plaît tant à Dieu qu'une foi intrépide accompagnée d'une grande confiance & d'une extrême simplicité ? Ce sont des armes auxquelles le Tout-puissant ne résiste point.

Aussi lisons-nous dans la Vie des Péres, que ,, S. Paul le Simple faisoit encore de ,, plus grands Miracles que S. Antoine son Supérieur, & que ce saint Abbé lui ren- ,, voyoit les Démoniaques dont il n'avoit pû obtenir la guérison.

Vie des Peres, liv. 2 & 21. Baillet, 18. Decembre.

,, Entre autres on amena un jour à S. Antoine un Posséde extrêmement furieux & ,, qui vomissoit d'horribles blasphêmes. Le saint Abbé avouant qu'il ne pouvoit le ,, délivrer, le mena à S. Paul le simple : Tenez, lui dit-il, chassez-moi ce démon.... ,, Paul se mit en priéres & dit au démon : Sors de cet homme, car l'Abbé Antoine ,, l'a dit. Le démon se mocqua du nom d'Antoine & du simple vieillard . . . *Eh* ,, *bien!* dit Paul, si *tu ne sors pas, j'irai le dire à Jésus-Christ, & je le prierai qu'il te* ,, *maudisse.* Le démon se mit à blasphêmer contre Jésus-Christ. Paul se mettant alors

,, tout

„ tout de bon en colére, alla se camper sur un rocher voisin au plein cœur du soleil „ excessivement ardent dans ces quartiers, & en plein-midi: & dit en se tenant debout „ & se laissant griller à l'extrême ardeur du soleil: *Seigneur Jésus . . . je vous déclare* „ *que je ne descendrai point de dessus ce rocher, & que je ne mangerai ni ne boirai jusqu'à* „ *ce que j'en meure, si vous ne forcez ce démon de sortir.* A peine Paul eût-il ainsi „ parlé, que le démon jetta un grand cri: *Je sors, je sors*, disoit-il, *c'est la simplicité* „ *& l'humilité de Paul qui me chassent.* Il sortit en effet sur le champ."

Les Convulsionnaires à grands Secours ne sont dans aucun de ces cas. Non seulement ils agissent par une impression prévenante du genre merveilleux & non pas simplement par le mouvement surnaturel du don gratuit de la foi: mais quelque terribles que paroissent les Secours qu'ils se font donner, l'état merveilleux où Dieu les met en ôte tout le péril. Ainsi ces Secours ne sont formidables qu'en figure: & par conséquent de toutes façons il n'y a pas l'ombre de prétexte d'accuser ces Convulsionnaires de tenter Dieu.

Au reste quoique ces Convulsionnaires soient excités à demander ces Secours par un instinct supérieur à la nature, ils ne sont pas néanmoins privés pour cela de toute liberté: & il est manifeste que Dieu forme dans le cœur, du moins de la plûpart, l'espéce de confiance qui obtient les Miracles, en même tems que par un instinct qui est de l'ordre des Prodiges, ils sont intimement & pleinement persuadés que telle est sa volonté.

C'est ce qui a été si bien développé par le Théologien qui m'a envoyé sa Réponse au *Mémoire Théologique*, que je ne puis mieux faire que de transcrire ici ses paroles & toute la suite de son raisonnement; où il prouve que la Décision des Docteurs Antisecouristes contre les grands Secours s'écarte des jugemens de toute l'Eglise, & qu'elle est directement contraire aux conséquences que les Antisecouristes ont eux-mêmes tirées des Miracles en faveur de l'œuvre des Convulsions.

XV. Réflexions d'un Théologien sur la confiance des Convulsionnaires à grands Secours & de leurs assistans, justifiée par un succes toujours heureux & même par des Miracles

„ Les Convulsionnaires (dit-il) qui supportent les grands Secours n'agissent pas en „ purs automates privés de toute connoissance & de toutes réflexions. A l'instinct sur„ naturel qui les porte à exiger les Secours, s'unit une intime & invincible confiance „ qu'ils n'en recevront aucun mal. Rien de plus commun que de les entendre repro„ çher le peu de foi & le défaut de confiance, au spectateur timide que la vûe de ces „ grands coups effraie, ou qui refuse d'y prêter son ministére. (En même tems) du „ cœur du Convulsionnaire la confiance passe, pour ainsi dire, dans celui de la plû„ part des Assistans qui ne se portent si volontiers à donner les plus grands Secours, „ que parce que leur foi ne doute point ni n'hésite nullement sur le succès fravorable. „ D'où vient cette confiance à laquelle il est promis de tout obtenir?"

A l'égard des Convulsionnaires, il est évident que Dieu la forme dans leur ame & dans leur cœur. A l'égard des *ministres de leurs secours*, la confiance, dit notre Théologien, „ a son fondement légitime & raisonnable dans l'état même où Dieu place ces „ Convulsionnaires, dans tous les indices que Dieu nous donne de ses desseins: & cette „ foi est justifiée par l'évenement, (c'est à dire) par le succès uniforme & toujours „ soutenu depuis 14. ans. Or, qu'on le remarque bien, c'est par le succès que l'Egli„ se juge & peut communément juger des faits extraordinaires qui sont hors des régles „ communes. Aux tems des persécutions, des Chrétiens en très grand nombre se sont „ présentés aux Tyrans: d'autres, ont prévenu la main des bourreaux pour se donner „ la mort. L'Eglise n'a réfusé les honneurs du Martyre à aucun de ceux dont la cons„ tance à l'épreuve des tourmens a persévéré jusqu'à la fin. C'est par l'évenement mê„ me que l'Eglise a jugé que le mouvement qui les avoit conduits au Martyre & à la „ mort, étoit un mouvement de foi dont le S. Esprit étoit l'auteur. Ainsi elle a jugé „ favorablement d'une infinité d'actions extraordinaires des Saints, & sur-tout des Péres „ du Désert, parce que le succés en a été avantageux pour la gloire de Dieu & la sanc-

„ ti-

„ tification des ames. La foi des Convulsionnaires & de leurs Fréres servans justifiée „ par le succès de 14. ans, est donc un nouvel & puissant indice, qu'ils se conforment „ à la volonté de Dieu & contribuent à l'exécution de ses desseins.

„ Ce succès favorable & digne de Dieu, ne paroît pas seulement en ce que nul „ Convulsionnaire n'a été jusqu'ici blessé par les plus violens coups, dont il a tou- „ jours au contraire reçû quelque avantage présent, soit en dissipant, soit en prévenant „ de vives douleurs : mais bien plus par des Guérisons Miraculeuses opérées dans & „ par les Secours..."

Pourquoi ne serions-nous pas en droit „ de tirer des Miracles liés aux Secours, les „ mêmes inductions que l'Auteur du *Mémoire Théologique* a tirées des Guérisons Mi- „ raculeuses opérées par & en faveur des Convulsions, à savoir que le Prodige des Se- „ cours aussi bien que le surnaturel des Convulsions guérissantes, vient de Dieu & en- „ tre dans l'ordre de ses desseins ? Comme les Miracles liés aux Convulsions ont été „ une preuve & un avertissement que Dieu vouloit faire une œuvre extraordinaire pour „ être un Signe dans son Eglise, ainsi les Miracles liés aux Secours ont eû pour but „ d'inspirer aux hommes une attention religieuse pour un Prodige si propre à signifier „ & à annoncer de grands jugemens de Dieu. Comme quelques Guérisons Miracu- „ leuses opérées dans & par les Convulsions, suffisent pour reconnoître le doigt de „ Dieu dans cet évenement, & lui attribuer celles-mêmes qui n'ayant pas procuré de „ Guérisons, sont d'ailleurs revêtues de circonstances toutes semblables, ayant la même „ origine, les mêmes simptômes, la même fin, &c...: ainsi plusieurs Miracles de „ guérisons opéres dans & par les Secours, justifient non seulement les Secours parti- „ culiers qui ont contribué aux Guérisons, mais tous les autres Secours donnés dans les „ mêmes circonstances . . . Il nous doit suffire que Dieu nous ait une fois averti & „ convaincu de son opération dans ce Prodige."

Le Deffenseur des Antisecouristes avoit d'abord été lui-même très frappé des Miracles de guérison que Dieu avoit éxécutés par ce moyen: & d'ailleurs il étoit intimement convaincu que les Convulsionnaires étant remués par une impression de l'ordre surnaturel, ne pouvoient point être coupables du crime de tenter Dieu.

„ Il est évident (disoit-il en deffendant l'œuvre des Convulsions contre les Consul- „ tans) que la défense de tenter Dieu . . . ne regarde que ceux qui sont dans l'état „ naturel & ordinaire . . . mais à l'égard de ceux qui sont réellement dans un ordre „ surnaturel, la tentation de Dieu n'a point de lieu par rapport à eux, s'ils ne font que „ suivre l'impression que Dieu leur donne." Essai de Trad. p. 9. col. 2.

Or n'est-il pas de la derniére évidence que l'impression surnaturelle qui fait souhaiter aux Convulsionnaires ces effrayans Secours, vient d'enhaut; & par conséquent suivant les principes que cet Auteur a d'abord établis lui-même, lorsqu'il deffendoit la Vérité, c'est à tort qu'il reproche aujourd'hui aux Convulsionnaires de tenter Dieu.

XVI. L'union de M. Poncet avec les Théologiens Antisec. lui a fait perdre de vûe la lumiére même des Miracles.

Mais quelles sont donc les nouvelles connoissances qui ont pû déterminer cet Auteur à faire ensuite des déclamations si violentes contre les Convulsionnaires qui se font donner ces Secours, & contre ceux qui les leur donnent ?

Hélas ! Depuis qu'il s'est étroitement uni aux Théologiens Antisecouristes, la lumiére même qui sort des Miracles opérés par ces Secours, a disparu de devant ses yeux : ses oreilles ont été bouchées à cette voix du Très-haut, & il ne les a plus ouvertes que pour écouter ceux qu'il a choisis pour ses Maîtres.

Les Convulsionnaires à grands Secours & leurs Assistans, s'écrie-t-il, „ ne peuvent „ dire que les Miracles manifestent sur ce point la volonté de Dieu. Le premier qui a „ donné des Secours meurtriers n'avoit point vû des prodiges qui les autorisât. Il a „ donc agi témérairement, & c'est un imprudent qui a été suivi par d'autres imprudens." Réponse. &c. p. 40.

Mais cet Auteur a une parfaite connoissance que les premiers qui ont donné des Se-

 cours,

cours, ne l'ont fait qu'avec beaucoup de réserve & de retenue, & que ce n'est qu'après qu'ils ont apperçû à n'en pouvoir douter que le corps de ces Convulsionnaires étoit dans un état Miraculeux qui leur rendoit ces Secours bienfaisans & en ôtoit tout le danger, qu'ils ont redoublé la force de leurs coups. Aussi ajoûte-t-il tout de suite:

Ibid. „ Ce n'est pas que je prétende que les premiers qui ont hazardé ces sortes de Secours „ doivent être jugés les plus coupables. Je suis au contraire porté à les excuser. Ils „ se sont sans doute réglés sur un besoin apparent qui les a trompés. "

Mais n'étoit-ce donc qu'un besoin *apparent?* Cet Auteur n'a-t-il pas vû lui-même que lorsqu'on s'obstinoit à refuser, ou même qu'on différoit de donner ces Secours aux Convulsionnaires, ils souffroient les douleurs les plus horribles? Souvent la pâleur & les plus effrayans simptômes d'une mort prochaine, se sont répandus sur leur visage, leur corps s'est enflé d'une maniére prodigieuse, leurs membres se sont retournés dans une attitude contrefaite: & quelquefois ces Convulsionnaires sont tombés dans des évanouissemens dont on n'a pû les faire sortir, qu'en commençant à leur donner dans cet état les plus violens Secours qu'ils avoient demandés. N'est-ce donc là qu'un besoin apparent?

Ibid. „ Mais (continue cet Auteur) depuis que les Secours sont devenus d'une violence „ extrême, depuis que les personnes éclairées réclamant pour les saintes Régles, ont „ averti que ces Secours y étoient formellement opposés, tous ceux qui se sont roidis „ contre ces avertissemens & qui leur ont préféré l'instinct des Convulsionnaires, sont „ devenus plus ou moins coupables. "

A entendre parler cet Auteur, il semble que les Théologiens Antisecouristes soient les seules *personnes éclairées* qu'il y ait dans l'Eglise. Cependant il ne peut ignorer qu'il y a de très habiles Théologiens qui sont par rapport aux Secours d'un sentiment tout différent du leur. Au reste si l'instinct qui fait demander ces Secours vient de Dieu, ainsi que je puis dire l'avoir démontré, est-on coupable de *préférer* sa volonté clairement manifestée par des Miracles que lui seul peut faire, à la Décision contraire d'un très petit nombre de Théologiens manifestement aveuglés sur ce sujet par leurs préventions?

Mais je vais leur prouver à eux-mêmes en répondant au surplus de leurs objections, qu'ils n'ont pas à cet égard bien consulté les principes de leur science Théologique.

XVII. C'est faire injure à Dieu de craindre qu'il ne retire sa main, après qu'il nous a déclaré lui même, en rendant les Conv. invulnérables aux Secours qu'ils nous demandent, que c'est lui qui les leur fait demander.

L'objection qu'ils répétent le plus souvent & où ils paroissent avoir mis leur principale confiance, se réduit à dire que Dieu n'a point promis de continuer de rendre les Convulsionnaires invulnérables pendant tout le tems qu'on s'avisera de leur donner des Secours énormes: que si Dieu venoit à cesser son opération, & que le Convulsionnaire entrât tout d'un coup dans son état naturel, ces Secours meurtriers ne manqueroient pas de le tuer, ou du moins de le blesser très dangereusement, & qu'ainsi puisqu'on n'a point de *certitude* que Dieu continuera de maintenir le Convulsionnaire dans un état capable de résister à ces Secours, on hazarde la vie du prochain en les donnant: ce qui n'est pas permis.

Mais comment ces MM. ne sentent-ils pas qu'un tel raisonnement est injurieux à la Bonté Divine? Quoi! C'est Dieu même qui nous invite à donner ces violens Secours pour faire paroître la Merveille qu'il vient d'opérer, & l'on se défiera de lui jusqu'au point d'appréhender qu'il ne retire sa main, quand on ne travaille que pour sa gloire? Dieu est-il donc un mocqueur? Fait-il des Prodiges & des Miracles pour nous surprendre? Une telle crainte peut-elle entrer dans le cœur des disciples de Jesus-Christ, qui ne nous prêche que la foi, la confiance & l'amour?

La réponse que font ces MM. à cette objection péremptoire, n'est propre qu'à faire clairement connoître l'impossibilité où ils sont d'y répliquer quelque chose de raisonnable.

Réponse, &c. pp. 11. & 12. „ Qu'on ne dise plus (s'écrient-ils) que c'est se défier de Dieu, que de craindre

„ que

„ que ces Secours violens ne produisent à la fin l'effet qui leur est naturel. Non, on „ ne se défie point de Dieu: on se défie du démon."

Mais pour pouvoir soutenir cette réponse, il faudroit que ces MM. commençassent par prouver que c'est le démon qui fait demander les Secours aux Convulsionnaires, & que c'est lui qui les y rend invulnérables. Or ils n'osent aller jusques-là: heureusement pour eux, ils s'arrêtent au bord du précipice; & ils tâchent seulement de souffler quelques soupçons ténébreux sur l'agent qui met dans le cœur des Convulsionnaires de recevoir sans aucune crainte les Secours les plus terribles, & qui fait le magnifique Prodige qui rend ces surprenans Secours bienfaisans.

Ce n'est même que lorsque ces MM. ne savent plus que répondre aux objections dont on les accable, qu'ils ont recours à cette hipothèse scandaleuse. Dès qu'ils trouvent quelque autre échappatoire, ils supposent eux-mêmes que ces Merveilles viennent de Dieu: mais alors il ne leur reste d'autre ressource pour soutenir leur Décision contre les Secours, que de tâcher de nous donner de la défiance de la Bonté Divine.

Rapportons encore un exemple de leur variation sur ce sujet. On vient de voir qu'ils disent que c'est *du démon* & non *de Dieu* dont ils se défient, lorsqu'ils craignent que ces Secours ne tuent. On a vû plus haut qu'ils nous accordent *que c'est Dieu qui empêche par Miracle que ces Secours violens ne blessent;* & on va voir l'Auteur du *Mémoire Théologique* nous reprocher que nous exigeons *de Dieu*, *qu'il fasse & qu'il continue* un Miracle qu'il n'a pas promis: ce qui suppose que c'est donc l'auteur de tout bien, & non pas le prince des ténébres, qui empêche d'une maniére extraordinaire que les Convulsionnaires ne soient blessés par ces Secours. D'où il suit que lorsque ces MM. craignent que *l'agent spirituel* qui *préserve* les Convulsionnaires, ne *continue* pas son *opération surnaturelle*, c'est sur Dieu même & non sur le démon, que tombent leurs défiances. Réponse, &c. pp. 11. & 12.

„ Ce pesant caillou qu'on lance avec violence sur la poitrine d'une fille en Convul- Mém. Th. p. 79. col. 2.
„ sion (dit l'Auteur du *Mémoire Théologique*) va l'écraser dans l'instant, si un agent „ spirituel ne la préserve d'une maniére extraordinaire. Ce seroit une irréligion décla- „ rée que d'attendre cette préservation du prince des ténébres: & ceux qui donnent „ ces Secours sont bien éloignés de cette disposition. Il faut donc attendre cet effet de „ Dieu agissant extraordinairement, & par conséquent exiger de Dieu en rendant ces „ Secours qu'il fasse & qu'il continue une opération surnaturelle & extraordinaire qui „ préserve de la mort. Or c'est visiblement le tenter."

Mais encore une fois on ne le tente point, puisque le Miracle est déjà fait avant qu'on donne ces Secours violens, ce dont on s'assûre par des essais dont on augmente peu à peu la force; & lorsqu'on est une fois certain qu'il a rendu le corps des Convulsionnaires invulnérables aux coups qu'il leur fait demander, ce seroit le tenter véritablement, ainsi que firent les Juifs dans le Désert, de ne pas croire avec une pleine confiance qu'il *continuera l'opération surnaturelle* nécessaire pour *préserver* les Convulsionnaires, tant qu'ils sentiront le besoin de ces Secours.

Si les Convulsionnaires qui demandent ces Secours terribles, le font par un mouvement de l'esprit de Dieu, si l'admirable Prodige qui rend leur corps invulnérable à ces coups, en est une preuve sensible & palpable; les Spectateurs doivent-ils refuser d'exécuter cette volonté Divine? Doivent-ils exiger de leur Maître Suprême qu'il fasse encore un Prodige plus grand pour les y engager? Mais, disoit il n'y a pas longtems le Deffenseur des Antisecouristes, „ C'est tenter Dieu d'une maniére énorme, XII Lett de M. Pencet, p. 42.
„ après qu'il aura donné un signe surnaturel pour se faire obéir, d'en exiger un plus „ clair que celui qu'il lui aura plû de donner." Ainsi cet Auteur a prouvé lui-même dans les termes les plus forts la condamnation du Sistême qu'il soutient aujourd'hui.

Au reste, selon le Nouvelliste, ce seroit même en vain que Dieu feroit les plus

 grands

Nouv. Eccl. du 21 Févr. 1743. grands Miracles pour obliger les Spectateurs à donner les Secours en question : car, dit-il, „ il y a des loix auxquelles l'évenement le plus merveilleux ne peut jamais donner d'atteinte: auxquelles par conséquent on doit se tenir inviolablement attaché, „ quelque prodige qui arrive & en quelque cas que ce soit. Telle est la Loi qui défend de tenter Dieu."

Or, si l'on en croit ces MM. on ne peut donner des Secours violens sans tenter Dieu, & par conséquent sans blesser une *Loi inviolable.*

Le vain prétexte sur lequel ces MM. s'appuient pour soutenir une si fausse Proposition par rapport aux grands Secours, c'est qu'ils supposent que, comme on n'a point une révélation expresse, telle qu'en ont eû les Prophétes, de la volonté de Dieu à ce sujet, on ne peut donner ces Secours qu'avec présomption. Mais n'y a-t-il donc point d'autre voie qu'une révélation précise pour sentir & pour connoître indubitablement ce que Dieu veut de nous? Ne peut-on pas avoir sans révélation des indices certains qui ne laissent aucun doute sur sa volonté? Et lorsqu'on les a, est-ce le tenter, que de faire ce qu'il nous inspire lui-même? Selon ces MM. voilà donc le Trés-haut dans l'impuissance, à moins qu'il n'envoie une révélation proprement dite, de faire donner légitimement des Secours violens pour exécuter les Simboles qu'il lui plaît de représenter! Quelques preuves qu'il nous donne d'ailleurs de sa volonté à cet égard, quelques Miracles qu'il fasse par le canal des grands Secours, *quelque prodige qui arrive*, on ne doit point lui obéir!

Mais laissons le Théologien qui a fait une Réponse au *Mémoire Théologique*, établir des principes lumineux qui dissipent pleinement toutes ces fausses lueurs par lesquelles ces MM. éblouissent leurs disciples.

Réponse d'un Théologien au Memoire Theologique.

„ Les Fréres Secourans, de concert avec les Convulsionnaires (dit-il) agissent avec „ cette pleine assurance qui naît d'une foi non hésitante. Cette confiance n'est ni aveu„ gle ni présomptueuse. Elle ne prévient point Dieu pour lui demander, ou lui pres„ scrire un Miracle par caprice & sans nécessité: mais elle ne fait que suivre la voie „ que Dieu lui trace. Elle ne lui fixe point le tems, le sujet, la durée du Prodige: „ mais elle n'agit que dans les circonstances où elle sait par une expérience toujours „ uniforme, que Dieu veut faire cette Merveille. Enfin, ce qui est, selon M. Bos„ suet *, le grand caractère de la foi des Miracles, elle ose tout espérer de Dieu quand „ il s'agit de sa gloire, & elle sait qu'il s'agit de la gloire de Dieu dans le cas présent, „ puisque Dieu lui a manifesté par de grands indices qu'il vouloit aujourd'hui pour „ ranimer nos espérances, faire le Prodige inouï de fortifier & rétablir par ce qui de„ vroit naturellement briser & détruire.

* Cidevant p. 366.

„ Un homme ainsi disposé sera-t-il ébranlé par cette difficulté apparente? Que sa„ vez-vous, lui dit-on, si la main invisible qui a suspendu l'effet meurtrier du pre„ mier & du second coup, continuera la même protection pour le troisiéme, le qua„ triéme, le cinquiéme, &c? Quelle garantie avez-vous que cet *agent libre* fera persé„ véramment un Miracle *auquel il ne s'est point engagé?* Cet homme plein de foi repous„ sera avec une espéce d'indignation une si misérable chicane. Quoi! dira-t-il, vous „ voulez que je me défie de mon Dieu, & que je le soupçonne d'une conduite bizar„ re & capricieuse? C'est sur des indices certains de son dessein que j'ai donné les „ premiers coups que sa puissance a rendu salutaires; & placé précisément dans toutes „ les mêmes circonstances au cinquiéme ou dixiéme coup, je lui ferai l'injure de „ craindre qu'il ne retire subitement sa main bienfaisante par l'unique motif de montrer „ sa liberté & son indépendance? Ma foi n'hésite pas un seul moment d'attendre la „ continuation du Prodige dans les mêmes conjonctures où il a plû à Dieu de le com„ mencer. Je sai qu'on tente Dieu quand par fantaisie & vanité on prétend extorquer „ de sa puissance un Miracle inutile, comme fit ce Solitaire, qui par un sot orgueil &

„ à

„ à propos de rien s'avisa de dire à S. Palemon: *Si l'un de nous deux a de la foi, qu'il*
„ *se tienne debout sur ces charbons* (Mém. p. 107.) Mais je sai aussi qu'on tente Dieu
„ d'une maniére qui n'est ni moins injurieuse ni moins criminelle, quand, à l'exem-
„ ple de l'incrédule Israëlite, on ne se fie pas à Dieu pour en attendre un Miracle qui
„ entre dans l'ordre de ses desseins, lorsque son plan nous est connu, soit par une ré-
„ vélation prophétique, soit par des moyens de l'ordre commun, mais suffisans pour
„ convaincre un esprit raisonnable.

„ Mais, dit le Deffenseur des Antisecouristes, *comment dit-on que nos maux sont à*
„ *leur comble, si la foi qui obtient des Miracles se répand sur tous ceux qui demandent &*
„ *donnent des Secours?* M. Poncet n'y pense pas. Car il ne peut ignorer qu'au tems
„ de Jésus-Christ la foi qui obtient des Miracles, étoit encore plus commune que par-
„ mi nous: ce qui n'empêchoit pas que le Peuple de Dieu ne fût alors une *génération*
„ *perverse & incrédule*, une *race de vipéres.* La foi d'un petit nombre de personnes
„ Convulsionnaires ou autres, outre qu'elle ne justifie pas, n'est point un reméde aux
„ maux extrêmes dont l'Eglise gémit, quoiqu'elle puisse être un Signe pronostic de
„ sa prochaine délivrance. Réponse, &c. p. 21.

„ M. B. fait une autre objection plus subtile, & par là moins digne d'un Théolo-
„ gien aussi judicieux. Il nous demande (page 109.) *si divers motifs*, savoir l'instinct
„ qui fait demander les Secours, les prudentes épreuves qui font connoître l'état actuel
„ des Convulsionnaires, les expériences réïterées du bon succès des Secours, *si ces*
„ *divers motifs produisent une certitude indépendamment de la confiance.* [Si l'expérience
„ toute seule, dit-il, prouve qu'on sera certainement préservé dans les Secours, pour-
„ quoi avoir recours à une confiance qui obtient cette préservation? On doit en dire
„ autant, soit de l'instinct, soit des essais.... Ces épreuves jointes à l'instinct con-
„ vainquent assez clairement que Dieu continuera à préserver extraordinairement une
„ personne en Convulsion, tant qu'on lui donnera les coups énormes qu'elle déman-
„ de. Si ces deux choses suffisent par elles-mêmes pour opérer une telle certitude,
„ pourquoi nous parler d'une confiance qui vienne obtenir la continuation de l'opéra-
„ tion Miraculeuse?]

„ Simplifions ce qu'un excès de subtilité tâche d'embrouiller. Nous disons en pre-
„ mier lieu, que tous les Prodiges de l'œuvre du Tombeau, auxquels celui des Se-
„ cours est étroitement lié, que le double instinct des Convulsionnaires, l'un que nous
„ appellons l'instinct de besoin qui leur fait désirer contre tous les sentimens naturels
„ & demander des coups violens, l'autre que nous nommons l'instinct de foi qui les
„ persuade que ces coups plus ou moins réïtérés seront salutaires: que les essais & les
„ épreuves préalables pour s'assurer que l'instinct n'est point illusoire & d'imagina-
„ tion: que les expériences multipliées & uniformes, d'où il résulte que les Secours
„ ont toujours dans les mêmes circonstances un effet avantageux; (nous disons) que
„ tous ces traits réunis, forment une vive lumiére capable de convaincre tout esprit im-
„ partial, que (c'est Dieu qui fait demander les Secours en question; & que cet agent
„ libre, mais souverainement sage & infiniment bon) qui préserve les Convulsionnaires
„ contre le premier & le second coup, continuera de les préserver consécutivement
„ contre tous les autres dont les Convulsionnaires sentiront le besoin. C'est une mé-
„ thode d'une subtilité dangereuse, de discuter l'*expérience toute seule*, & ensuite les
„ *essais* & les *instincts* en *eux-mêmes* & séparément de ce qui les précéde & les accom-
„ pagne. Nous ne cesserons de répéter que c'est la réunion de tous ces traits, qui
„ manifeste ici le dessein de Dieu, & qui opére la certitude que nous en avons.

„ Nous disons en second lieu, que tous ces grands traits, tous ces indices du des-
„ sein de Dieu, sont le fondement d'une légitime confiance, que dans la prestation des
„ Secours Dieu *continuera l'opération Miraculeuse* qui préserve les Convulsionnaires

 sous

„ sous d'énormes coups. Notre pensée n'est pas, comme le fait entendre l'Auteur du „ Mémoire, qu'un mouvement de foi dans quelques personnes ait primitivement & „ originairement obtenu ce grand Prodige, comme la foi d'un malade obtient le Mi„ racle de sa guérison. C'est Dieu en premier, qui dans l'œuvre des Convulsions a „ donné des signes sensibles du dessein qu'il avoit de rendre des corps invulnérables à „ des coups assommans. Mais voulant employer à ce Prodige des Instrumens raison„ nables, il leur a inspiré des dispositions qui répondissent à son œuvre, en leur don„ nant une foi qui se confie pleinement à sa Bonté toute-puissante. Cette foi tant du „ Convulsionnaire qui demande les Secours, que du commun de ceux qui les rendent, „ vient donc s'unir aux autres traits qui montrent la présence de Dieu & son opération „ dans ce Prodige: & elle devient un nouveau garant, une nouvelle assurance de la „ *continuation de* l'opération Miraculeuse. Elle seule suffiroit pour l'obtenir, mais on „ ne doit point ici séparer ce que Dieu a réuni (ensemble.)

„ Au reste la foi du ministre des Secours n'est pas absolument nécessaire à la cer„ titude du Prodige. (Il peut y avoir eû parmi ceux qui les ont donnés, quel„ ques personnes qui s'y) sont portées plus par légereté d'esprit, par une curiosi„ té toute humaine . . . . que par les sentimens de foi & de Religion qui „ se trouvent dans le plus grand nombre. Mais si cette foi de la part des Se„ courans n'est pas toujours nécessaire, elle n'est pas néanmoins inutile, puis„ qu'en certains cas elle peut suppléer à ce qui manqueroit de la part du Convulsion„ naire: dans le cas par exemple, d'un Convulsionnaire qui, séduit par son orgueil, „ s'exposeroit aux coups les plus violens sans instinct surnaturel. Alors le charitable „ Secourant agiroit dans la droiture de son cœur & dans la simplicité de sa foi: igno„ rant invinciblement la malice du Convulsionnaire, il attendra avec une immobile „ confiance le Prodige accoutumé, & sa confiance ne sera pas frustrée de son effet: „ Dieu fera le Prodige en sa faveur. C'est ainsi que toutes les parties, & pour ainsi „ dire, tous les ressorts qui entrent dans ce Prodige, selon le plan de la Sagesse Divi„ ne, se concertent parfaitement, & forment une merveilleuse harmonie.

„ Voici une autre subtilité du *Mémoire* encore moins tolérable. [La preuve, dit„ on, p. 110. qu'on a prétendu tirer des guérisons extraordinaires, n'est plus qu'une „ preuve caduque.] Comment cela? Le voici. [Ces guérisons qui ont parû il y a „ tant d'années (continue-t-on) forment-elle une certitude complette qu'aujourd'hui „ & dans la suite il n'arrivera aucun mal à toute personne qui demandera en Convul„ sion les plus terribles Secours? Si cela est ainsi, qu'a-t-on à faire de nous jetter sur „ une assurance de confiance? .... Ces guérisons extraordinaires ne prouvent donc „ qu'autant qu'on les joint à la confiance: & dès-lors voilà la preuve qu'on en tire de„ venue inutile.]

„ La réponse sera courte & simple. Premiérement, les Guérisons Miraculeuses opé„ rées dans & par les Secours, sont *un jugement de Dieu clair & précis en leur faveur.* „ Secondement, ces Miracles de guérison ne sont pas l'unique preuve de la Divinité „ du Prodige des Secours: avant même que les Secours eussent été un moyen de gué„ risons Miraculeuses, il y avoit des preuves très suffisantes qu'ils étoient approuvés „ de Dieu, & que ce Prodige étoit un œuvre de sa droite. Troisiémement, la foi „ des Administrateurs des Secours trouve un nouvel appui dans ces Miracles, non un „ appui unique ou absolument nécessaire, mais néanmoins très puissant, pour soutenir „ la confiance qu'ils ont du succès persévéramment salutaire des Secours donnés avec „ les conditions convenables. Quatriémement, cette foi des Secourans se réunit à „ tous les autres indices de Divinité du Prodige: elle leur donne un nouveau lustre, „ & leur imprime un dernier dégré de certitude.

„ Tout cela est fondé sur un principe important: c'est qu'il n'en est pas de la preu-

„ ve

„ ve des faits, comme d'une démonſtration géométrique. La certitude des faits ne „ conſiſte pas dans un point indiviſible, mais elle eſt ſuſceptible de plus & de moins. „ Un certain nombre de Témoignages ſuffira pour aſſurer un évenement extraordinai- „ re: mais l'addition de pluſieurs autres Témoignages le rendra plus indiſputable, & „ convaincra d'une plus grande déraiſon ceux qui le conteſtent. Ainſi l'accompliſſe- „ ment des Prophéties, ſuffit tout ſeul & par lui-même pour établir la vérité de la „ Religion Chrétienne. Les Miracles ſeuls ſuffiſent encore pour en convaincre. Mais „ ces deux choſes reunies, combien ont-elles plus de force pour aſſujettir toute in- „ telligence ?

Les Convulſionnaires à grands Secours & leurs Aſſiſtans ont en leur faveur quantité de preuves, qui toutes ſe fortifient mutuellement, & dans le nombre deſquelles il y a même pluſieurs Témoignages Divins, dont chacun pris ſéparément a ſuffi aux Docteurs de l'Egliſe pour ſe déterminer dans les cas extraordinaires & qui ont quelques reſſemblances aux Miracles de nos jours.

Le Lecteur en a trouvé pluſieurs preuves répandues dans mon Ouvrage. Par exemple, ç'a été par l'heureux ſuccès, ainſi que l'obſerve le Théologien que je viens de citer, que les Péres ont jugé des actions d'un grand nombre de Saints, qui, ſuivant les maximes de MM. les Antiſecouriſtes, ſeroient coupables d'avoir tenté Dieu.

Que ces MM. me permettent de leur demander à cette occaſion, s'ils croient que les Saints Solitaires qui ont prié Dieu de les ſoutenir ſur les eaux, en ſorte qu'ils puſſent paſſer une riviére à pied, doivent être regardés comme coupables du crime d'avoir tenté Dieu, lorsqu'il a exaucé leurs priéres ? Et ſi après que ces Saints ont ſenti que l'eau étoit ferme ſous leurs pieds, ils ont dû à chaque pas qu'ils avançoient dans la riviére, être dans une inquiétude continuelle ſi Dieu continueroit ce Prodige ? S'ils l'avoient fait, ils auroient mérité d'être ſubmergés. C'a été leur foi ſans héſitation qui a attiré ſur eux le Secours du Tout-puiſſant.

Mais les Théologiens Antiſecouriſtes ſongent-ils bien qu'en décriant comme ils ſont de toutes leurs forces, le Prodige des grands Secours, ils attaquent l'œuvre entiére des Convulſions dès ſon origine ?

Les élans, les bonds & les ſauts que faiſoient les Convulſionnaires dès qu'ils étoient ſur le Tombeau ſi fertile en Miracles, n'étoient guéres moins périlleux que quelques-uns des grands Secours. Les malades qu'on y mettoit, n'auroient-ils pas dû naturellement ſe briſer les membres en retombant ſur ce marbre ? Et n'étoit-il pas viſible qu'ils n'étoient préſervés de s'y bleſſer que par une protection Divine qui empêchoit que les coups qu'ils ſe donnoient contre cette piſcine ſalutaire, leur fiſſent aucun mal ?

Suivant les nouveaux principes des Théologiens Antiſecouriſtes, on tentoit Dieu en couchant les malades ſur ce Tombeau, puiſqu'on ſavoit qu'ils y étoient communément agités par des mouvemens fort violens, qui quelquefois les faiſoient s'élancer tout le corps en l'air & même fort haut, ce qui les mettoit en danger de ſe fracaſſer les os, à moins que pour les en garantir Dieu ne fit un Prodige qu'il n'avoit point promis par aucune révélation proprement dite.

Mais les guériſons Miraculeuſes que Dieu a opéré par ce moyen, ont été une démonſtration complette qu'il approuvoit qu'on expoſât ainſi ces malades: & peut-être ces merveilleuſes guériſons ont-elles mêmes été en quelque façon la récompenſe de cette confiance qni n'avoit point héſité.

C'eſt la confiance qui honore Dieu, & qui l'engage à répandre ſes bienfaits: & c'eſt au contraire lui faire une eſpéce d'inſulte, lorsqu'il nous invite par des Miracles à travailler dans une œuvre extraordinaire qui entre dans le plan de ſes deſſeins, que d'exiger qu'il nous intime ſa volonté par une révélation expreſſe.

Voilà néanmoins ce que les Antiſecouriſtes tâchent de perſuader, que nous ſommes obligés

obligés en conſcience de faire, avant que nous puiſſions ſans péché exécuter ce que Dieu demande de nous.

N'auroient-ils pas dû ſe mieux reſſouvenir de cette belle citation qu'on trouve en tête de la premiére Feuille de leurs *Nouvelles* de l'Année 1742? „ Malheur, dit le Sage, „ à ceux qui manquent de cœur, qui ne ſe fient point à Dieu, & que Dieu par cette „ raiſon ne protége point!

XVIII. Fauſſe application faite par les Antiſec. de la maxime qu'il faut préférer le certain à l'incertain.

Mais bien loin que ces MM. exhortent les fidéles à la confiance, ils emploient au contraire tous leurs efforts à l'éteindre dans le cœur des Convulſionnaires à grands Secours & de ceux qui les leur donnent. Car il eſt évident que c'eſt à cette intention qu'ils abuſent de la maxime, qu'il faut toujours préférer le certain à l'incertain; en l'étendant à des cas où doit régner la confiance, & où par conſéquent la fauſſe application qu'ils font de cette maxime, n'eſt propre qu'à jetter dans l'erreur.

Cette Queſtion étant fort importante par elle-même & très intéreſſante pour quantité de fidéles qui ſe ſont laiſſés éblouir par l'abus que les Antiſecouriſtes font de la maxime dont il s'agit, je crois devoir traiter cette matiére avec quelque étendue. Je le fais avec d'autant plus de confiance que je n'avancerai rien qui ne ſoit pris dans des Mémoires que d'habiles Théologiens m'ont envoyé ſur ce ſujet.

Il y a deux choſes à conſidérer dans une action. La premiére, l'action en elle-même par rapport à la régle des mœurs: la ſeconde, les ſuites que cette action peut avoir. Une action eſt-elle bonne, eſt-elle mauvaiſe en elle-même? Eſt-elle conforme ou contraire à la loi de Dieu? Eſt-ce un péché, n'eſt eſt-ce pas un? Voilà le moral.

Lorsqu'une action eſt bonne en elle-méme, ne peut-on pas ſans témérité compter en la faiſant ſur le ſecours de Dieu? Et n'y a-t-il pas des motifs & des circonſtances qui autoriſent d'eſpérer que cette action aura un heureux ſuccès, quoiqu'on n'en ait pas une certitude proprement dite? Voilà ce que j'appelle les ſuites d'une bonne œuvre, qui dependent d'une volonté de Dieu purement gratuite: & par rapport auxquelles je prouverai dans un moment qu'on peut faire un abus très dangereux de la maxime, qu'il faut toujours préférer le certain à l'incertain; en ſe ſervant de ce principe pour en conclurre, ainſi que les Théologiens Antiſecouriſtes ſemblent vouloir l'inſinuer, qu'il faut s'abſtenir de toutes les actions dont le ſuccès eſt douteux.

XIX. Il faut toujours préférer le certain à l'incertain, lorsqu'il s'agit de la régle des mœurs: mais le parti le plus ſûr eſt toujours d'exécuter la volonté de Dieu, & de la préférer à toutes choſes.

Il eſt bien vrai que par rapport à ce qui concerne la régle des mœurs, on doit toujours préférer le certain à l'incertain: & dans le doute prendre le parti le plus ſûr.

Cette maxime n'eſt pas ſeulement *ſoutenue par S. Auguſtin & deffendue par M. Nicole*, ainſi que le dit le Nouvelliſte. Elle eſt conſacrée par la Religion, elle eſt conforme à la droite raiſon, elle eſt reconnue par tous les Théologiens.

Sur quoi il faut néanmoins obſerver que parmi les régles des mœurs, il y en a qui par leur nature ſont tellement immuables, que Dieu lui-même n'en peut diſpenſer. Tel eſt le Précepte qui ordonne de l'aimer, & de préférer ſa volonté à toutes choſes. Tels ſont en général tous les Préceptes qui ſont faits pour régler les affections de l'homme. Mais il y a d'autres régles des mœurs qui ceſſent d'obliger en certaines circonſtances: & généralement parlant Dieu peut diſpenſer de toutes les loix poſitives quand il lui plaît.

La volonté de Dieu eſt la premiére de toutes les régles: elle en eſt le principe & la fin. Préférer ſa volonté à toutes choſes, c'eſt là veritablement préférer le certain à l'incertain, parce que nous ne pouvons parvenir au ſalut que par le ſecours de ſa grace, & que c'eſt en faiſant ſa volonté qu'on l'attire.

C'eſt en ſuivant ſa volonté que quantité de Saints ont fait très méritoirement pluſieurs actions contre les régles, par des inſpirations ſécrettes & des eſpéces d'inſtincts qui étoient formés dans leur ame par une impreſſion de l'Eſprit du Seigneur. Mais malheur à qui ſe tromperoit en pareil cas, & qui ſe diſpenſeroit des régles ordinaires par un

un mouvement de son propre esprit, en le prenant pour un instinct surnaturel inspiré par l'Esprit saint!

Ce qui peut faire juger qu'un instinct vient de Dieu, c'est premiérement, la persuasion intime, immobile, inébranlable que telle est sa volonté: secondement, les circonstances favorables qui précédent, accompagnent & suivent cet instinct; & sur-tout son heureux succès, lorsqu'il est canonisé par un Miracle.

Ajoutons que tout instinct qui paroît propre à favoriser en quelque façon les goûts de la concupiscence, est très suspect: & qu'au contraire un instinct qui porte à des choses supérieures aux inclinations & aux forces de la nature, & qui par lui-meme est capable de produire de l'édification, a les livrées d'un instinct Divin, quoique cela seul ne soit pas toujours décisif.

Au reste j'ai prouvé ci-dessus, que les Convulsionnaires qui se font donner des Secours violens, après que Dieu a mis leur corps dans un état Miraculeux qui les leur fait soutenir sans peine, n'ont aucun besoin de dispense, parce qu'ils ne s'écartent d'aucun Précepte: ainsi l'application de ce que je viens de dire ne leur est point nécessaire. Il n'y a rien d'incertain dans le moral de l'action, parce qu'ils se trouvent dans des circonstances qui leur donnent une assurance entiére de la volonté de Dieu: & quoique cette assurance ne soit point formée par une révélation telle que celle des Prophétes, elle ne laisse pas d'être suffisante pour fixer l'esprit & le cœur & en exclurre tout doute, ainsi que je l'ai prouvé dans le Nombre précédent. Mais pour ne point répéter ce que j'y ai dit, n'employons ici qu'une seule considération. Quoi! N'est-il pas de la derniére évidence que l'instinct surnaturel qui leur fait demander ces énormes Secours sans aucune crainte, parce qu'ils sont pleinement convaincus que dans ce moment Dieu les y a rendus invulnérables, vient de lui, lorsqu'on voit qu'il a réellement opéré ce Miracle en leur faveur? Or si cet instinct vient de Dieu, est-il douteux de savoir, s'ils doivent lui obéir?

A l'égard de ceux qui donnent ces Secours aux Convulsionnaires, après avoir éprouvé que Dieu les a mis en état de les recevoir sans péril, ou même lorsqu'ils ont de quelque autre maniére une preuve évidente de sa volonté, ils agissent en conséquence & en exécution de plusieurs régles très certaines: telles que celle qu'on doit soulager quand on le peut les personnes qui souffrent, & qu'il faut faire tout son possible pour contribuer à la gloire de Dieu, à la manifestation de ses Merveilles & à l'exécution de ses desseins de miséricorde.

Au contraire la défense que font les Théologiens Antisecouristes de donner tout Secours violent, n'est fondée que sur des incertitudes où ils tâchent de jetter les fidéles; premiérement par une fausse application qu'ils font des Préceptes: secondement, par les ténébres qu'ils s'efforcent de répandre sur l'auteur des grands Prodiges que ces Secours font paroître: & enfin, par la défiance qu'ils veulent nous donner de la continuation du secours de l'Etre aussi Bon que Tout-puissant, qui opére ces Prodiges.

C'est sans doute pour appuyer cette derniére objection, que l'Auteur du *Mémoire* nous oppose que Dieu n'ayant „ point promis de continuer de rendre le corps des „ Convulsionnaires invulnérable pendant tout le tems qu'on s'avisera de leur donner „ des Secours meurtriers, (il n'y a) point de certitude qu'il maintiendra le Convulsionnaire dans un état capable de résister à ces Secours; (& qu'ainsi) il n'est pas „ permis de les donner, parce qu'il n'est pas permis de hazarder la vie de son Prochain. Mém. Th. pp. 99. & 100.

„ Ce n'est point (ajoute cet Auteur) abuser de la maxime, qu'il faut préférer le „ certain à l'incertain, que de l'appliquer à cette matiére ... Y eut-il jamais (s'écriet-il) un cas où l'application de ce principe fût & plus juste & plus nécessaire?" Ibid. p. 100.

Il est donc manifeste que c'est par *l'application de ce principe*, que cet Auteur prétend nous imputer à crime la confiance que nous avons que Dieu ne retirera pas sa main

& ne cessera point son opération salutaire tandis que nous ne travaillons que pour sa gloire & par ses ordres. Ainsi ce n'est pas seulement par rapport à la prestation des Secours considerée en elle-même : c'est aussi par rapport aux suites qu'elle peut avoir qui dépendent d'une volonté de Dieu purement gratuite, ou pour m'expliquer encore mieux, c'est précisément par rapport à la confiance qu'ont tous les Convulsionnaires & leurs Assistans, que *pendant tout le tems* que l'instinct des Convulsionnaires leur indiquera de se faire donner ces Secours, *Dieu continuera de* les *maintenir dans un état . . . invulnérable* & *capable* d'y *résister*, que cet Auteur nous oppose la célébre maxime dont il est ici question.

XX. L'application de la maxime, qu'il faut toujours préférer le certain à l'incertain, par rapport aux suites d'une bonne action qui dépendent d'une volonté de Dieu purement gratuite, n'est propre qu'à conduire à une inaction très prejudiciable au salut.

Or il est certain qu'en général c'est abuser de cette maxime, que d'en faire l'application aux suites que peut avoir une bonne œuvre & qui dépendent d'une volonté purement gratuite de Dieu.

Si par rapport à ces suites il faut toujours préférer le certain à l'incertain, on se trouvera presque toujours forcé d'en conclurre qu'il ne faudra point faire ces bonnes actions; parce qu'en ne les faisant pas, tous les inconvéniens qui en peuvent arriver ne seront plus à craindre. Ainsi il est évident que ce seroit faire produire à cette maxime l'effet pernicieux de porter les fidéles à une inaction très préjudiciable à leur salut.

Combien de conseils Evangéliques seroient rendus inutiles, s'il n'étoit permis de les suivre, que lorsqu'on seroit sûr du succès ?

Voilà ce qui m'a fait dire dans ma premiére Edition que „ c'est une très fausse „ maxime, qu'il faille toujours préférer le certain à l'incertain dans les choses qui dé- „ pendent d'une volonté de Dieu purement gratuite."

Idee des Secours p. 65. 1. Ed. du Tom. II.

Croira-t-on bien que les Théologiens Antisecouristes, & leur Trompette l'Auteur des Nouvelles, abusant du mal énoncé qu'il peut y avoir dans le commencement de cette phrase, se sont élevés contre moi, comme si j'avois prétendu par là favoriser *les erreurs des Casuistes* Jésuitiques sur le pernicieux Sistême de la *Probabilité ?*

Nouv. Eccl, du 21. Janv. 1742. Art. 8.

Il est néanmoins évident, par les termes mêmes dans lesquels cette phrase est concue, que mon intention n'étoit point du tout d'y parler de la régle des mœurs, mais uniquement de la suite des bonnes actions, puisqu'il seroit absurde de dire que la régle suprême de nos devoirs essentiels soit une chose dépendante d'une volonté de Dieu purement gratuite. D'ailleurs ma pensée étoit très suffisamment expliquée, non seulement par la fin de ma phrase, mais aussi par toutes les preuves sur lesquelles je l'appuyois.

Idée des Secours, pp. 65. & 66. 1. Ed. du Tom. II.

„ La grace efficace (disois-je dans cette 1. Edition) est nécessaire pour toute bonne action : mais comme cette grace dépend d'une volonté de Dieu entiérement libre, personne ne devroit entreprendre aucune bonne œuvre qui eût quelque suite, puisque „ nul n'a de certitude que Dieu continuera de lui accorder une grace efficace seule capab'e de donner à cette œuvre un succès qui soit avantageux pour le salut, & que „ sans le secours de cette grace on ne peut manquer de se conduire pas des motifs humains qui souvent font perdre tout le fruit des meilleurs résolutions, & qui même „ peuvent les convertir en une source de péchés.

J'en ai rapporté pour exemple, qu'il est certain que sans une grace singuliére personne ne peut accomplir les vœux qu'on fait en entrant en Religion. La chasteté, ai-je dit, est un don que Dieu ne fait pas à tous. *Tous ne sont pas capables d'exécuter cette résolution*, nous dit Celui qui ne peut se tromper, *mais ceux-là seulement qui en ont reçu le don.* Or ce don dépendant d'une volonté de Dieu toute gratuite, personne ne peut être certain que Dieu continuera toujours de le lui accorder : & par conséquent suivant le principe qui sert de baze à l'objection des Antisecouristes, il ne seroit permis à qui que ce soit de faire des vœux de Religion, parce que c'est compter sur la continuation d'une grace dont on n'a point de certitude.

Math. XIX 11.

Il en seroit encore de même de l'engagement dans les SS. Ordres, qui exigent de si grands devoirs.

Ainsi

Ainsi on peut dire avec vérité que si on admettoit la fausse Proposition, que par rapport à la suite que peuvent avoir des actions bonnes en elles-mêmes, il faut toujours préférer le certain à l'incertain, & par conséquent s'abstenir de tout ce qui peut par l'évenement avoir un mauvais succès; on renverseroit tout dans la Hierarchie de l'Eglise, & on réduiroit les fidéles les plus zèlés à rester comme des automates sans oser presque rien entreprendre.

Ah! loin d'avoir de ces craintes pusillanimes (ai-je encore ajouté dans ma premiére Edition) redoublons au contraire notre confiance en la Bonté de notre Dieu. *Confiteantur tibi populi Deus: confiteantur tibi populi omnes.* C'est à ceux qui se confient pleinement à lui qu'il a promis les graces les plus singuliéres, & jusqu'à des Miracles: *Quoniam in me speravit, liberabo eum.* C'est au contraire la défiance qui arrête les bienfaits du Très-haut, & qui lui fait retirer sa main: *Modicæ fidei quare dubitasti?* Ps. LXVI. 3. Ps. XC. 14 Mathi. XIV 31.

Ayons une pleine confiance en Jésus-Christ, & il nous soutiendra lui-même contre toutes les tempêtes qui nous assiégent sur la mer agitée où nous sommes aujourd'hui, enveloppés dans les ténébres d'une nuit toute des plus sombres. Mais pour obtenir son secours, tâchons de redoubler notre foi, & ne perdons pas de vûe que sa volonté doit être le grand principe de décision par rapport à toutes nos actions; & qu'à l'égard de leur réussite, c'est la priére & la confiance qui doivent nous servir d'appui.

Prétendre qu'il faut qu'il nous accorde, avant que nous exécutions les bonnes œuvres qu'il nous inspire de faire, une certitude d'évidence ou de révélation proprement dite qu'elles n'auront qu'un heureux succès, c'est en quelque sorte le tenter.

Hors le cas d'une révélation expresse, il est presque toujours impossible à l'homme de prévoir avec certitude les evenemens à venir qui dépendent des volontés libres de Dieu. Par conséquent soutenir que par rapport aux suites des bonnes actions il faut toujours préférer le certain à l'incertain, c'est exiger pour les pouvoir faire légitimement une certitude qui n'est presque jamais possible. Ainsi ce seroit presque toujours réduire l'homme à ne point agir.

On ne doit au contraire par rapport à leur réussite, ni chercher la certitude d'évidence qu'on ne peut presque jamais avoir, ni demander une certitude de révélation que communément on n'est pas digne d'obtenir: ainsi il faut se contenter de l'assurance que la confiance en la Bonté de Dieu & en la force de sa grace, forme dans les cœurs.

Sur quoi il est bon d'observer qu'il y a une grande différence entre la certitude qui naît de l'évidence ou d'une révélation expresse, & l'assurance qui naît de la confiance.

La certitude de l'évidence ou de la révélation divine est une lumiére qui éclaire l'esprit, convainc la raison, & force l'intelligence humaine à consentir, si elle n'abuse du sens commun.

La confiance n'est point susceptible de cette sorte de certitude: mais elle a son assurance & sa persuasion à proportion qu'elle est plus ferme & plus immobile: persuasion non de l'esprit & de l'entendement, mais du cœur & de la volonté, *Non hæsitaverit in corde suo:* persuasion qui produit un repos tranquille des affections de l'ame en la Bonté toute-puissante du Seigneur, de qui elle attend infailliblement ce qu'elle désire, si la confiance n'est point défectueuse. Marc. XI. 23.

Cette confiance lorsqu'elle est parfaite, bannit même toute incertitude, parce qu'elle s'appuie sur la parole de Jésus-Christ qui nous a expressément déclaré que la confiance obtient tout pourvû qu'elle n'hésite point.

A l'égard des grands Secours, douter de la continuation de l'opération surnaturelle de Dieu, après qu'il a rendu le corps des Convulsionnaires invulnérable aux coups qu'il leur fait demander, ou même qu'il nous a de quelque autre maniére donné des preuves sensibles de sa volonté à ce sujet; il est évident qu'une telle défiance fait injure

à sa Bonté infinie. Ainsi il n'y a guéres de cas où la fausse application de la maxime dont il s'agit, soit plus clairement mauvaise.

Le parti le plus sûr en toutes sortes de circonstances, & singuliérement dans tous les cas où la confiance en Dieu doit servir d'assurance & d'appui, est toujours de faire ce qu'il veut de nous.

Réfl. mor. Ephes. V. 17. „ La prudence Chrétienne, *dit le Pére Quesnel*, consiste à chercher & à étudier en „ toutes choses la volonté de Dieu. La vraie sçience consiste à la connoître, la vertu „ à la faire."

Il n'y a que les aveugles deffenseurs de la Probabilité qui puissent dire, que pour qu'un parti soit légitime, il suffit qu'il soit probable & appuyé sur le sentiment de quelques Docteurs renommés, sans qu'on soit obligé d'interroger sa propre consçience, & d'examiner soi-même si on le croit le plus conforme à la volonté de Dieu.

Réfl. mor. Rom. XIV. 23. „ Notre consçience, *dit S. Léon, cité par le Pére Quesnel*, est le premier Casuiste „ que nous devons consulter dans nos doutes: mais cette consçience doit être formée „ par la Foi & conduite par la Charité: (ainsi que l'est celle des Convulsionnaires à grands Secours & de ceux qui les leur donnent.) „ En vain, *ajoute S. Léon*, nous „ nous appuyons de l'approbation d'une foule de Docteurs, si ce Docteur intérieur „ que nous portons dans nous-mêmes, nous condamne. Dans le doute ou l'obscurité, „ il faut avoir pour régle de ne rien faire de contraire ou aux maximes de l'Evangile, ou aux Décrets des SS. Péres."

Ainsi, selon S. Léon, ce seroit *en vain* qu'on *s'appuieroit* sur la Décision des Théologiens Antisecouristes pour en conclurre qu'on peut en sûreté de *consçience* refuser tout Secours aux Convulsionnaires & les abandonner à leurs vives douleurs, sans se laisser toucher par leurs priéres & par leurs cris, & sans se mettre en peine que c'est évidemment Dieu-même qui leur fait demander ces Secours. Car il est très certain qu'en suivant cet impitoyable Avis, on blesseroit le grand Précepte de la charité, on s'écarteroit des *maximes de l'Evangile*, & on iroit directement contre la volonté de Dieu en étouffant un Miracle de sa Toute-puissance, qu'il ne fait pas sans des desseins dignes de sa Sagesse.

On peut même dire avec vérité, qu'en pareil cas on le tente.

En effet si l'Israëlite le tentoit en ne comptant pas sur un Prodige que demandoit l'état de souffrance & d'un besoin pressant où Dieu l'avoit placé, n'est-ce pas également le tenter, que de refuser par pure défiance de faire paroître un grand Prodige de sa droite & d'y employer un moyen extraordinaire que sa Sagesse nous indique & qu'elle proportionne elle-même à l'état de souffrance & d'un besoin pressant où il met les Convulsionnaires à qui il inspire de demander ces énormes Secours? Car enfin n'est-il pas d'une évidence manifeste, que c'est la Toute-puissance Divine qui rend salutaires ces coups terribles qui naturellement ne sont propres qu'à tout briser, & qui les transforme en un admirable spécifique qui fait cesser immanquablement les douleurs des Convulsionnaires?

XXI. Réponse au reproche, que nous hazardons la vie des Convulsionnaires.

C'est donc sans aucun fondement que les Théologiens Antisecouristes ne cessent de nous reprocher que nous hazardons la vie de ces Instrumens de Dieu, attendû, disent-ils, que comme la force extraordinaire que leur donne leur convulsion est nécessairement bornée, qu'elle ne dure que peu de tems, & qu'il n'est pas possible de savoir au juste quelle sont ces bornes, ni quand cette force doit cesser; on s'expose à blesser les Convulsionnaires, & même à les tuer, en leur donnant des Secours violens.

Mais premiérement, la force surnaturelle que Dieu met dans le corps de ces Convulsionnaires ne cesse pas subitement. Elle ne diminue que peu à peu & par dégrés. Or les Convulsionnaires n'ont nulle envie de se faire estropier, & dès qu'ils s'apperçoi-

çoivent que la force prodigieuse qu'ils sentent dans leurs membres commence à diminuer, ils en avertissent aussitôt, & ils font rallentir la violence des Secours. Aussi n'est-il jamais arrivé qu'ils y aient été trompés, & qu'ils aient averti trop tard. A l'égard de ceux qui leur donnent ces Secours, la plûpart sont trop pleins de charité & ont trop peur de blesser les Convulsionnaires, pour n'être pas attentifs à ce qu'ils déclarent sur ce sujet : & lorsqu'il est échappé à quelques-uns d'entre eux de donner après un tel avertissement quelque coup aussi fort que les précédens, ordinairement les Convulsionnaires n'en sont pas blessés, parce qu'alors il reste encore assez de force surnaturelle dans leur corps pour en soutenir le poids. Mais en pareil cas les Convulsionnaires ne manquent pas de réïtérer leur avertissement avec tant de vivacité, qu'il n'est plus possible de s'y méprendre.

Secondement, comme la force prodigieuse que Dieu donne à ces Convulsionnaires est extrêmement supérieure à celle de tous les ressorts qui sont dans les corps vivans, cette force n'étant point limitée par les loix de la nature, elle n'a de bornes que celles qu'il plaît au Souverain Maître de lui donner, & elle ne cesse que lorsqu'il le juge à propos. Or il est évident que cette force, ou pour mieux dire le Prodige qui rend les Convulsionnaires invulnérables à tous les coups que l'instinct de leur Convulsion leur fait demander, est un Signe que Dieu a voulu faire paroître dans l'Eglise, & un Simbole qui représente plusieurs grands évenemens qui sont sur le point d'arriver. Ce Signe étant donc manifestement une œuvre de Dieu, on ne peut raisonnablement douter qu'il ne protége les Instrumens par qui il l'opére, & qu'il ne le conduise conformément à ses desseins. Ainsi c'est faire outrage à sa Sagesse aussi bien qu'à sa Bonté, de craindre que l'opération surnaturelle qui rend ces Secours bienfaisans, ne cesse tout à coup pour tromper les Convulsionnaires & ceux qui leur rendent ces Secours.

Aussi pendant quatorze ans n'est-il jamais arrivé que les coups les plus énormes aient blessé aucun Convulsionnaire lorsqu'ils ont été donnés aux endroits indiqués par la Convulsion, & méme lorsque des mal-adroits, des imprudens ou des gens de mauvaise volonté ont frappé violemment des Convulsionnaires en quelques endroits de leur corps où l'instinct de leur Convulsion ne le demandoit pas, ou bien ont continué de les frapper après qu'ils ont été avertis de ne le plus faire: si ces Convulsionnaires en ont été blessés, ils ont toujours été guéris de ces blessures presque sur le champ, ou du moins de quelque autre maniére visiblement Miraculeuse.

J'en pourrois prendre à témoin l'Avocat méme des Antisecouristes. Voici par exemple un fait qu'il a mandé à M. le Gros, en l'assurant qu'*il est certain qu'il n'a ouï dire d'aucun* Convulsionnaire, *qu'il ait été blessé* des Secours. Let. de M. Poncet à M. le Gros, du 22. Août 1738.

„ Je dis plus, *ajoute-t-il :* il y a une petite Convulsionnaire à qui on rompit une „ côte en lui rendant un Secours extrêmement violent, parce qu'on ne l'entendit pas „ lorsqu'elle dit, *C'est assez.* Tout le monde fut consterné, comme vous pouvez croi- „ re, car elle étoit très blessée. Un quart d'heure après elle redemanda le même Se- „ cours: on le lui rendit, & elle fut parfaitement rétablie."

Comment M. Poncet n'a-t-il pas senti lui-même que ce Miracle qu'il atteste, étoit absolument décisif pour les Secours ?

Dieu permet qu'on brise une côte a une Convulsionnaire, afin que ceux qui leur administrent de grands Secours soient à l'avenir plus attentifs aux ordres qu'il leur donne par la bouche de ses Instrumens. Mais afin que les Antisecouristes ne puissent tirer aucun avantage de ce fait, il inspire *un quart d'heure après* à *la Convulsionnaire* de *redemander le même secours . . . extrêmement violent*, par lequel on lui avoit cassé cette côte. *On le lui rend*, & sous le poids énorme de ces coups il fait aussitôt l'admirable Miracle de rejoindre tout à coup jusqu'aux moindres esquilles de cette côte rompue, sans qu'il s'y forme aucun calus, sans qu'il y reste aucun vestige de la rupture qui en avoit

avoit été faite : en un mot il la *rétablit* en Créateur, aussi *parfaitement* qui si elle n'avoit jamais été brisée. Or tout le monde sait qu'un os rompu ne peut jamais selon les loix qui régissent invariablement la nature, se rejoindre que par un calus qui est un corps irrégulier & très difforme.

Cette guérison si parfaite, si prompte & de toutes façons si éminemment surnaturelle, est donc incontestablement l'ouvrage de Dieu. Mais si cela est, qui peut douter que ce Miracle ne décide en faveur des Secours, puisque c'est par la violence même de leur impression qu'il a plû au Tout-puissant de l'opérer, & que dans le dessein qu'il avoit de le faire, il a inspiré à la Convulsionnaire de demander qu'on lui donnât ces coups terribles sur sa blessure ?

XXII. Reponse à l'objection que la demande des Secours n'étant fondée que sur un instinct équivoque, on ne doit point obéir a cet instinct préférablement à ce que prescrivent les Commandemens de Dieu.

Il ne me reste plus qu'à répondre à l'objection la plus spécieuse de l'Auteur du *Mémoire Théologique :* elle consiste à dire * que tout le monde convient *qu'une personne en Convulsion peut se tromper.* A quoi il lui plaît d'ajouter qu'*on n'a point de régle assurée pour discerner quand elle se trompe ou quand elle ne se trompe point :* & que les Convulsionnaires avouent eux-mêmes qu'ils n'ont point de révélation proprement dite par laquelle il leur soit ordonné de demander ces Secours. Sur quoi il s'écrie : *Cependant on accordera les Secours dans cette incertitude : on obéira à cette demande incertaine & à cet instinct équivoque qui peut être une suggestion du démon, plutôt qu'à ce que prescrivent les Commandemens de Dieu !*

Comme cette objection est capable d'éblouïr les personnes qui ne réfléchissent point, présentons leur quelques observations qui démontrent clairement que d'un bout à l'autre elle n'est appuyée que sur le faux.

* Mém. Th. p. 93. col. 2. & ailleurs.

Nouv. Ecc. du 21. Fev. 1743. p. 27. col. 1.

Premiérement, l'Auteur du *Mémoire* fonde principalement cette objection, ainsi que toutes les autres qu'il nous oppose, sur la supposition très fausse que les Secours en question sont contraires à des *Commandemens de Dieu*, auxquels, ajoute le Nouvelliste, l'*évenement le plus merveilleux ne peut jamais donner d'atteinte . . . en quelque cas que ce soit.*

Or je crois pouvoir dire que j'ai invinciblement prouvé que les Secours dont il s'agit, ne sont contraires qu'à la fausse interprétation & à l'application encore plus fausse que les Antisecouristes font du premier, du cinquiéme & sixiéme Précepte, pour autoriser leur Decision contre cette œuvre de Dieu, & qu'ainsi le fondement de toutes les objections de cet Auteur & des autres Antisecouristes, est renversé de fond en comble.

Secondement, de ce qu'il n'y a point d'impossibilité qu'un Convulsionnaire se trompe, & qu'il ne s'imagine par une suggestion de l'Esprit séducteur être en état de recevoir de violens Secours quoiqu'il n'y fût pas, il ne s'ensuit point du tout qu'on doive proscrire tous les Secours violens.

Quoi ! une simple possibilité d'un inconvénient qui n'est jamais arrivé depuis plus de 14. ans qu'on donne journellement de pareils Secours, suffit-elle pour autoriser à détruire une œuvre où Dieu manifeste continuellement sa présence par sa Toute-puissance & ses Bienfaits. Il n'y a eû pendant tout ce tems qu'une seule Convulsionnaire qui s'est avisée non en se trompant sur son état, mais par vanité ou pour mieux dire par jalousie, de demander des Secours que l'instinct de sa Convulsion n'indiquoit point. Dieu ayant néanmoins égard à la bonne foi de ceux qui lui donnerent ces Secours, ne permit pas qu'elle en fût blessée aussi considérablement qu'elle auroit dû l'être, & il révéla cette supercherie à un autre Convulsionnaire, par qui il en fit avertir ceux qui avoient administré ces Secours à la Convulsionnaire jalouse. Ainsi bien loin que cet exemple unique puisse servir à autoriser la proscription des Secours, il fait voir au contraire quelle attention, pour ainsi dire, Dieu a pour soutenir cette œuvre, & ne laisser aux Antisecouristes aucun prétexte plausible par lequel il puissent appuyer leur téméraire censure.

Troi-

Troisiémement, pour peu qu'on soit dans le doute si un Convulsionnaire qui demande de violens Secours, le fait par un mouvement de l'Esprit de Dieu ou par son propre esprit, on a toujours dans la main un moyen facile & très certain de s'en assurer, en éprouvant par des coups modérés dont on augmente peu à peu la force, si Dieu a mis alors le corps de ce Convulsionnaire en un état Miraculeux qui le rend capable de recevoir ces Secours sans danger. Ainsi l'Auteur du *Mémoire* ne parle pas juste à cet égard quand il dit, *qu'on n'a point de régle assurée pour discerner* sur ce sujet *quand* un Convulsionnaire *ne se trompe point.*

Quatriémement, c'est encore très mal à propos que cet Auteur suppose que pour pouvoir demander légitimement ces Secours, il faudroit en avoir reçu un ordre *précis* de Dieu par une *révélation proprement dite.*

J'ai déjà prouvé que comme ces Secours ne violent aucun des Préceptes, les Convulsionnaires n'ont nul besoin de dispense pour les recevoir, ni à plus forte raison d'y être autorisés par une révélation précise. Mais que l'Auteur du *Mémoire* me permette de lui demander à mon tour, si tous les Saints qui pour la plus grande gloire de Dieu ont fait très méritoirement des actions contre les régles, ont eû pour cela des *ordres précis* & des *révélations proprement dites*? On n'en trouve pas un mot dans leurs Vies, & je suis très persuadé que si on les eût interrogés sur ce sujet, ils auroient répondu presque tous qu'ils n'avoient pas eû de révélation proprement dite, mais qu'ils avoient seulement senti dans leur cœur une intime persuasion, une conviction immobile que Dieu demandoit cela d'eux, & que ces actions lui seroient très agréable. Or les Convulsionnaires qui se font donner des grands Secours, éprouvent ce même sentiment que Dieu forme dans leur cœur, & qui est ordinairement accompagné d'une foi très vive & d'une pleine confiance en la Toute-puissance & en la Bonté de Dieu.

Enfin ce qui devroit entiérement fermer la bouche à nos Contradicteurs & leur faire sentir à eux-mêmes la vaine subtilité des objections qu'ils nous opposent, c'est que Dieu ne cesse depuis plus de 14. ans de déclarer par une multitude de Merveilles de tout genre que l'œuvre des grands Secours est son ouvrage. XXIII. Dieu favorise d'une protection surnaturelle ceux qui reçoivent & qui donnent les grands Secours.

On voit par exemple qu'il accorde une protection manifeste & très marquée non seulement aux Convulsionnaires qui reçoivent ces Secours, mais aussi à plusieurs de ceux qui les leur donnent.

C'est en parlant des uns & des autres que M. Poncet aujourd'hui l'Adversaire le plus zèlé de cette œuvre de Dieu, a dit néanmoins dans sa VII. Lettre:

„ On ne peut s'empêcher de regarder comme un très grand Miracle, de ce qu'on „ n'a jamais entendu dire qu'aucun se soit blessé en tombant, en se heurtant contre „ différentes choses: ou s'il se faisoit quelque mal, il étoit rétabli aussi-tôt par l'ap- „ plication des Reliques de M. de Paris." VII. Lett. de M. Poncet, p. 123.

En effet on voit continuellement depuis plusieurs années que ceux qui donnent les grands Secours ne souffrent aucune douleur lorsqu'ils font des chûtes, quand ils se cognent, ou même que par quelque accident ils reçoivent des coups qui devroient naturellement leur faire des blessures considérables: & si quelquefois ils s'en font quelqu'une, ils en sont si subitement ou du moins si promptement guéris, que les plus grands ennemis des Secours y voient malgré eux ce doigt de Dieu.

Ces faits se passent en présence de tant de personnes, qu'on n'oseroit les contester, & ils sont d'un naturel si frappant, que M. Poncet lui-même n'a pû *s'empêcher de* les *regarder comme de très grands Miracles.*

Dieu n'a pas voulu que les accidens qui arrivent à l'occasion des Secours par lesquels il fait paroître son ouvrage, pussent servir de prétexte à MM. les Docteurs pour autoriser leur Décision: il a mieux aimé prodiguer les Miracles, soit pour empêcher les accidens, soit pour guérir surnaturellement ceux qui étoient blessés, parce qu'il

entre

entre dans l'arrangement de ses conseils de manifester visiblement qu'il favorise d'une maniére singuliére, non seulement ceux qui reçoivent, mais aussi ceux qui donnent ces Secours.

Il a même fait des guérisons Miraculeuses en faveur de ces derniers, qui ont été visiblement la récompense de leurs peines.

XXIV. Récit d'une guerison miraculeuse obtenue en donnant jour & nuit de violens Secours aux Convulsionnaires, par un pulmonique tombé en phtisie.

Voici entre autres le récit d'une guérison obtenue par ce moyen, par un Pulmonique tombé en phtisie, & réduit à une foiblesse extrême.

Cette Relation composée par lui-même, mérite d'autant plus de foi que sa piété lui donne une grande horreur de tout mensonge, & que d'ailleurs les faits qu'il y rapporte, ont eû trop de Témoins pour qu'on osât en altérer la vérité.

„ *In nomine Domini*, *Amen.* En Novembre 1728. je me trouvai attaqué à Paris „ de fiévres (qui) me durerent environ un an, & finirent en me laissant dans un extrê- „ me épuisement. Mon tempérament qui étoit d'ailleurs fort délicat, se trouva très „ affoibli par cette maladie & les remédes qu'elle exigea, en sorte qu'au commence- „ ment de 1730. la poitrine se trouva très considérablement affectée. Ce qui m'obli- „ gea à me soumettre à de nouveaux médicamens, qui, au lieu de me soulager acheve- „ rent de m'affoiblir, & me dérangerent l'estomach de telle façon que .... je tombai „ peu à peu en consomption & en phtisie. Mes forces diminuerent de jour en jour: & „ mes maux de poitrine & d'estomach ne firent qu'augmenter. En 1731. je pris le „ parti de cesser des remédes qui me fatiguoient si gratuitement. J'étois alors dans un „ si triste état, que les personnes de ma connoissance ne doutoient pas que je ne dusse „ bientôt mourir. C'étoit aussi ma pensée.... Depuis ce moment jusqu'à celui où il „ plut à Dieu de me guérir, le progrès de mes maux fut peu sensible à la foiblesse „ près qui augmentoit de jour en jour.

„ A peine la clôture du petit Cimétiére avoit obligé les Convulsionnaires de se te- „ nir chez eux, qu'il plut à Dieu de joindre à leur état le besoin & l'exigeance des „ Secours qu'on leur rendit d'abord avec beaucoup de précaution & d'examen. Je me „ fis un devoir d'aider dans ces assistances charitables, selon que ma foiblesse me le „ permettoit. Mais un jour me trouvant seulement avec deux ou trois personnes au- „ près d'une Convulsionnaire, après quelques instants de travail, je succombai vaincu „ par ma foiblesse & par une douleur très vive qui me tenoit dans le dos depuis près „ de deux ans.

„ La Convulsionnaire affligée d'être privée des Secours dont elle avoit besoin, & „ de me voir incommodé, me dit de passer le portrait du Saint Diacre sur mon dos, „ & que sur le champ la douleur passeroit, & que j'aurois des forces pour la secou- „ rir, selon que son état l'exigeoit. Je le fis, & au moment même le mal de dos & „ la foiblesse disparurent tellement que je me trouvai le plus vigoureux de la Compa- „ gnie. Cette force subite & surnaturelle me dura autant que je fus auprès de la Con- „ vulsionnaire: mais au sortir de chez elle, ma foiblesse & mes infirmités étoient les „ mêmes: je m'en retournai chez moi avec ma peine accoutumée, & fort mortifié de „ me retrouver ce que j'étois avant le Prodige que je venois d'éprouver.

„ Le lendemain étant retourné chez la même Convulsionnaire, elle me pressa de lui „ rendre ses Secours, en m'assurant que Dieu me donneroit les forces qu'il m'avoit „ accordé la veille. Je me mis en devoir de les lui accorder, & aussi-tôt je me trouve „ plein de force, ce qui me remplit d'admiration & de reconnoissances; & depuis ce „ jour jusqu'à celui ou il a plû à Dieu de me guérir entiérement, je me trouvois plein „ de force chez les Convulsionnaires lorsqu'il s'agissoit de leur rendre des Secours, & „ hors de là aussi foible & aussi infirme qu'à mon ordinaire. Et afin que la protection „ de Dieu sur moi à cet égard fût plus sensible, je dois confesser que quoique mes „ infirmités subsistassent en leur entier, non seulement je recevois cette force passagére pour

„ pour rendre des Secours; mais ni la longueur ni la force du travail, ni l'absence du „ sommeil, car j'y passois les jours & les nuits, ne me laissoient aucune lassitude.

„ Sur ces entrefaites M.** alors mon Confesseur ... me défendit non seulement de „ rendre des Secours, mais même d'aller chez les Convulsionnaires. Cette défense „ m'embarrassa & me contrista beaucoup.... Pendant trois semaines je cessai d'aller chez „ les Convulsionnaires. Pendant ce tems là la Convulsionnaire & plusieurs autres firent fai- „ re des priéres pour moi, demandant à Dieu qu'il me fît la grace de rester attaché à ses „ œuvres, & qu'il ne permît pas que je me laissasse ébranler par l'autorité des hommes.

„ Aussi-tôt que j'eus signifié à M. ** que je ne pouvois plus discontinuer d'aller „ chez les Convulsionnaires, je recommençai à suivre cette œuvre. La Convulsion- „ naire fit réciter le *Te Deum* en action de graces de la miséricorde que Dieu m'avoit „ faite de ne me pas laisser éblouïr par une autorité qui, quoique respectable, doit „ céder à celle de Dieu. Aussi-tôt après l'action de graces, elle m'annonça que le „ tems de ma guérison étoit venu, & qu'il falloit commencer une Neuvaine qui con- „ sisteroit en quelques priéres qu'elle m'indiqua, & dans une assistance continuelle à „ rendre des Secours aux Convulsionnaires autant que j'en trouverois l'occasion pen- „ dant le cours d'une Neuvaine. Elle ajouta que ce travail me tiendroit lieu de pélé- „ rinage à S. Médard, où je ne devois aller qu'au cas que j'eusse quelques momens li- „ bres que je ne pusse employer à rendre des Secours.

„ Je passai le reste de l'après-dinée & la nuit chez cette Convulsionnaire, occupé par „ les Secours qu'elle demandoit, & qui augmenterent à cette occasion. Le lendemain „ je fus chez un autre Convulsionnaire, & je passai ainsi les trois premiers jours de la „ Neuvaine à rendre presque continuellement des Secours, ne prenant que très peu de „ repos.

„ Dès le premier jour je ressentis en rendant les Secours la même force que j'avois „ précédemment éprouvée: j'en louai Dieu. Cela augmenta ma confiance, mais mon „ espérance redoubla, lorsque le matin en sortant de chez la Convulsionnaire, je me „ trouvai étant dans la rue la même force que j'avois reçu en rendant les Secours. Dès „ le premier jour l'appétit que j'avois perdu depuis long-tems, me revint entiérement. „ Je ne ressentis plus de mal dans le dos: & j'éprouvai un renouvellement universel „ dans tout mon corps. Tous ces dégrés de guérison ne firent qu'augmenter d'un „ jour à l'autre. Dès le troisiéme jour les couleurs revinrent un peu, & mon visage „ commençoit à se remplir.

„ Je crus ce troisiéme jour faire merveille d'aller voir M.** Il ne put me cacher „ la surprise qu'il ressentit d'abord, de me voir si bon visage. Je lui racontai ce qui „ se passoit, & je finis mon récit par ces paroles: *Voilà trois jours, Monsieur, que je ne* „ *cesse presque pas de rendre aux Convulsionnaires des Secours jour & nuit: je n'ai pas dormi* „ *six heures dans cet espace de tems: encore ai-je pris ce peu de sommeil sans me coucher,* „ *& à diverses reprises. Cependant je ne suis point fatigué: je me trouve plein de force,* „ *& je n'ai plus de mal.* UBI AMATUR, NON LABORATUR: voilà le „ Texte de sa réponse qu'il développa, en attribuant à la satisfaction que je prenois de „ faire ce qu'il m'avoit défendu, un effet aussi prodigieux de la protection de Dieu!

„ Je continuai de rendre ces Secours: ma guérison avança si prodigieusement, que „ dès le cinquiéme jour de cette Neuvaine je me trouvai dans un embonpoint qui sur- „ prit tous mes amis. Mon estomach étoit déjà si bien rétabli, que dès ce jour-là je „ fis maigre & mangeai une pleine assiette de féves qui ne me causa pas la moindre in- „ commodité. Un des faits qui me rappelle combien on fut frappé de ma guérison, „ est celui-ci. Sur la fin de cette Neuvaine ou un des premiers jours d'après, je fus „ voir Madame de M** que j'avois l'honneur de connoître depuis long-tems. Aussi- „ tôt qu'elle m'apperçoit, elle témoigne une grande surprise, & s'écrie à plusieurs

fois:

,, fois: *Quoi donc! Est-ce vous*, M...? *Est-ce vous?* Je l'assurai que c'étoit moi-mê-
,, me: & cependant elle sembloit avoir peine à me reconnoître. Elle étoit alors avec
,, M. ** qui lui demanda la cause de sa surprise. *Comment*, *Mr.* lui dit cette Dame,
,, *si vous aviez connu Mr. comme moi, vous le seriez aussi: il y a 15. jours qu'il étoit*
,, *comme un squelette: & depuis plus d'un an, nous nous attendions de le voir mourir*
,, *d'un jour à l'autre.*"

Toutes les autres personnes de sa connoissance ne furent pas moins étonnés que cette Dame, en voyant une guérison si complette & opérée en si peu de tems: & toutes celles qui n'étoient pas aveuglées par quelque prévention, reconnurent qu'une telle guérison étoit un Miracle évident, d'autant plus que lorsqu'un Pulmonique est tombé en consomption & en phtisie, & que toutes ses forces sont anéanties, sa maladie est incurable.

Quelle Merveille n'étoit-ce donc pas de voir ce *squelette*, qui *depuis plus d'un an* paroissoit n'avoir plus qu'un souffle de vie tout prêt à s'exhaler, en sorte qu'on *s'attendoit de le voir mourir d'un jour à l'autre*, recouvrer en neuf jours une santé si parfaite, tant de force & même d'embonpoint, qu'on avoit *peine* à le *reconnoître* & à croire que ce fût la même personne?

Mais quel est donc l'admirable spécifique qui a opéré une guérison si surprenante & si supérieure à toutes les ressources de la nature? C'a été de donner jour & nuit presque sans aucun relâche, de violens Secours aux Convulsionnaires! Ce qui auroit dû naturellement épuiser toutes les forces de l'homme le plus robuste, a été une source de vie pour ce malade étique & depuis long-tems consumé par ses maux!

Qui peut douter que par ce Miracle Dieu n'ait voulu nous déclarer que les grands Secours entrent dans le plan de ses desseins, qu'il a résolu de s'en servir pour exécuter les Simboles importans qu'il veut peindre, & que ceux qui les reçoivent & qui les donnent en vûe de lui plaire, font une œuvre agréable à ses yeux & qui ne sera pas sans récompense?

La Prédiction que la Convulsionnaire fit à ce malade si étique & si débile, que Dieu alloit le guérir, mais que pour cet effet il lui étoit ordonné de *commencer* sur le champ *une Neuvaine* ... *pendant le cours* de laquelle *il falloit* qu'il donnât jour & nuit *des Secours aux Convulsionnaires autant* qu'il en *trouveroit l'occasion*, n'a certainement pû venir que de Dieu, puisqu'elle a été pleinement exécutée par un Miracle.

Mais s'il est d'une évidence incontestable que c'est Dieu qui dans ce moment a fait parler cette Convulsionnaire, & lui a révélé la guérison Miraculeuse qu'il avoit résolu d'opérer par ce moyen; qui osera après ce divin témoignage soutenir encore que les grands Secours offensent Celui qui seul peut faire de véritables Merveilles & nous parler par des Miracles?

On a encore quantité d'autres preuves que Dieu a fait des Prodiges pour mettre les Assistans, en état d'exécuter les Secours que les Convulsionnaires leur demandent.

En voici un Exemple bien remarquable, dont le fait m'a été mandé par plusieurs personnes très dignes de foi. Mais comme j'en trouve une Relation très bien rédigée & fort exacte, quoiqu'un peu trop abrégée, dans la II. *Lettre à un ami de Province*, je vais la transcrire ici, sauf à y ajouter ce qui y manque.

XVV. Forces surnaturelles qu'a eu Pierre Meler, pour donner des Secours à Jeanne sa sœur avec une pierre du poids de 70. livres.

,, Vous connoissez (dit l'Auteur de la Lettre) Jeanne qui fut arrêtée en l'année 1737.
,, (au mois de Novembre) chez Madame de Vieux-pont.
,, Quelques mois auparavant sa capture (continue-t-il) étant à la campagne, elle vit
,, en sortant une grosse pierre d'environ 60. à 70. livres: elle étoit alors en petite Con-
,, vulsion. Aussitôt elle annonça qu'il faudroit lui donner des Secours avec cette pier-
,, re. Les personnes qui l'accompagnoient se mirent à rire. Sa sœur riant comme les

,, autres

„ autres de cette annonce, lui demanda qui de la Compagnie seroit chargé de cette „ fonction ? *C'est toi-même*, répondit la Convulsionnaire.

„ Or il faut observer que cette sœur est une fille fort délicate, petite & très foible, „ (& qui n'avoit jamais eû des Convulsions. Le lendemain) la Convulsionnaire deman- „ de sa pierre. Chacun se regarde, personne ne se sentant même en état de la soulever. „ Elle insiste. Sa sœur lui représente qu'elle demande une chose impossible. La Con- „ vulsionnaire se plaint qu'on la fait souffrir : dit qu'il le faut, & que ce sera sa sœur „ qui donnera les coups. Sur ce qu'elle se récrie, elle lui dit de faire le signe de la „ Croix, & d'aller sans crainte chercher la pierre.

„ La sœur hésita un moment : mais ensuite elle fait le signe de la Croix, & sur le „ champ elle se trouve en état de soulever la pierre avec la plus grande facilité. Elle „ l'apporte dans la chambre, & elle en frappe la Convulsionnaire (sur la poitrine) au- „ tant de fois & aussi long-tems que la Convulsionnaire l'exige. Mais (s'étant amusée „ à soulever cette pierre en l'air, après que la Convulsionnaire lui eût dit, *C'est assez*, „ Dieu lui ôta tout à coup la force surnaturelle qu'il lui avoit donnée, & aussitôt la „ pierre l'entraîna & lui blessa deux doigts.) Sur le champ elle appliqua de l'eau & „ de la terre de M. de Pâris sur celui des deux doigts qui étoit considérablement bles- „ sé : la crainte d'avilir l'usage des Reliques, fit qu'elle n'en mit pas sur l'autre, qui „ n'avoit qu'une légére écorchure. Dès le lendemain le doigt blessé se trouva guéri : „ l'autre au contraire s'enflamma : il s'y forma peu à peu une plaie envenimée, qui ne „ put être guerie qu'après plusieurs jours & par l'eau du saint Diacre.

„ Voilà d'une part (dit l'Auteur de la Lettre) la vertu du signe de la Croix qui „ donne Miraculeusement des forces pour rendre des Secours meurtriers ; & de l'autre „ M. de Pâris qui répare les dommages qui peuvent en avoir suivis. A moins qu'on „ ne dise que M. de Pâris & la vertu du signe de la Croix sont d'intelligence avec Sa- „ tan, il faut reconnoître ici l'opération Divine. "

J'ajouterai seulement à cette Relation, que quoique la sœur aînée eût été blessée à deux doigts le premier jour qu'elle donna ce Secours à Jeanne, néanmoins le lendemain & jours suivans Jeanne lui ayant demandé de lui donner encore des Secours avec cette même pierre qui, disent nos Témoins, *pesoit plus* de 70. livres, dès que la sœur eût fait le signe de la Croix, elle se trouva chaquefois en état de soulever la pierre sans aucune peine, & de s'en servir pour donner à Jeanne autant de coups qu'elle souhaita : & comme elle eut grande attention de remettre la pierre à terre, aussitôt que Jeanne lui disoit *C'est assez*, elle n'en sentit plus la grande pesanteur. C'est ce qui m'a été écrit par des Témoins au dessus de tout soupçon.

Mais non seulement Dieu aide d'une maniére visiblement surnaturelle ceux qui donnent des Secours aux Convulsionnaires, il punit aussi quelquefois ceux qui parlent contre ces Secours, & les guérit lorsqu'ils s'en repentent, qu'ils lui en demandent pardon, & qu'ils confessent publiquement qu'ils ont eû tort.

On en a déja vû plusieurs Exemples dans cet écrit à l'égard des Convulsionnaires, & entre autres peut-on rien plus frappant sur ce sujet que la punition & la guérison de la Sœur Scholastique ?

Ajoutons ici que Dieu traite quelquefois de la même maniére des personnes qui n'ont jamais eû de Convulsions. En voici la preuve dans une Lettre que m'a écrit une Fille de piété qui l'a éprouvé sur elle-même.

XXVI. Lettre d'une fille punie pour avoir parlé contre les Secours, & guérie miraculeusement après avoir confessé qu'elle avoit eû tort de le faire.

„ Monsieur. Je vous avoue que j'ai trop peu de courage pour publier sur les toîts & „ sans précaution le fait Miraculeux qui me regarde, & dont vous désirez d'être in- „ struit. Je ne puis cependant, Monsieur, refuser de dire la vérité à un généreux Confesseur „ dont la situation présente prouve l'amour qu'il a pour elle. Il est juste de soulager „ ses liens par le récit des mêmes Merveilles qui les ont causés, & de le consoler en „ l'in-

„ l'informant de ce que Dieu répond lui-même aux Ecrits de ses Adversaires.

„ A la fin de l'année 1730. & tous les hyvers qui ont suivi jusqu'au Carême 1738.
„ mes mains se sont enflées considérablement. La peau en est devenue plutôt noire que
„ violette & extrêmement rude depuis le poignet jusqu'aux extrémités des doigts. Le
„ sang sortoit de tous côtés par les jarsures & les crevaces : il n'y avoit que la belle saison
„ qui pût les rétablir. Car j'ai employé inutilement les remédes qu'on m'a conseillé.

„ Sur la fin du mois de Février 1738. une jeune enfant de 7. à 8. ans, à qui j'ap-
„ prenois le petit Catéchisme, me fit plusieurs fois reproche de ce que je ne m'addres-
„ sois point au Bienheureux Pâris pour obtenir ma guérison.

„ Je commençai une Neuvaine, & j'enveloppai mes mains avec du linge trempé dans
„ de l'eau & de la terre du Tombeau du saint Diacre. J'ôtois ces linges le matin pour
„ travailler plus librement.

„ Les derniers taches disparurent cependant tout à fait le quinziéme jour. Nous é-
„ tions au mois de Mars, & la grande rigueur de l'hyver étoit passée, circonstance qui
„ pourroit rendre le Miracle équivoque. Mais les hyvers suivans il n'a rien paru sur
„ mes mains jusqu'au 10. Octobre 1743. C'est particuliérement de ce fait encore ré-
„ cent, qu'il s'agit de vous rendre raison.

„ Le jour de S. Denis 9. Octobre 1743. après dinée je fus prendre congé d'une
„ Dame qui a de la bonté pour moi, avant de partir pour une campagne auprès de Pa-
„ ris. La conversation tomba sur les Secours. Je dis que je serois bien fâchée d'en
„ avoir, n'osant cependant donner formellement ce Prodige au démon. Est-il, dis-je,
„ aisé à croire que ce soit Dieu qui inspire à de petites filles, à de petites soubrettes
„ (ce sont les termes que j'employai) de se faire servir des coups de bûches & autres
„ Secours semblables par des hommes qui vallent mieux qu'elles, & même par des
„ gens de condition, à qui elles se donnent les airs de commander tout ce qui leur plaît.
„ La Dame entroit dans mes sentimens, & nous étions parfaitement d'accord : car les
„ Secours lui étoient suspects ; mais elle ne vouloit pas non plus que moi, les attribuer
„ sans façon à un mauvais Esprit.

„ Je partis le lendemain pour la campagne. Je me sentois depuis l'entretien que
„ j'avois eû, d'une si mauvaise humeur, que tout me déplaisoit, & je ne savois pour-
„ quoi. Les personnes avec qui j'étois, qui ne laissoient pas d'en souffrir, en parûrent
„ étonnées, & je l'étois moi-même : car je sentois tout le tort que j'avois, sans cesser
„ pour cela de contrarier ceux qui avoient à faire à moi. Ce que je faisois de priéres
„ dans la journée, je le faisois par routine : j'en étois ennuyée avant de commencer.

„ Le lendemain matin 11. Octobre, j'apperçois que mes mains sont enflées & qu'el-
„ les deviennent noires & rudes . . . Avant que la journée soit passée, elles paroissent
„ toutes en sang. Vous comprenez, Monsieur, que je n'étois pas de meilleure humeur que la
„ veille, & que je ne me sentois pas plus de goût pour la priére. Ce qu'il y avoit de
„ plus fâcheux, c'étoit mon aveuglement : car étant frappée de toutes maniéres inté-
„ rieurement & extérieurement, je ne songeois aucunement à la cause de ce double châ-
„ timent.

„ Je fus dans ce triste état jusqu'au Samedi 12. Octobre. L'après-midi jettant la
„ vûe sur mes mains, & Dieu éclairant mes ténébres, je compris tout d'un coup qu'il
„ me châtioit : que mon humeur contrariante & mon éloignement pour la priere avoient
„ été la suite de l'entretien que j'avois eû à Paris contre les Secours, & que Dieu qui
„ m'avoit guéri Miraculeusement il y avoit quelques années, rétractoit ses faveurs : ce
„ qui n'étoit qu'un signe des maladies spirituelles dont j'ai besoin de demander la gué-
„ rison. J'eus recours à la priére, & plus je criois vers Dieu, plus je me sentois con-
„ vaincue de la faute que j'avois faite de parler contre les Secours. Je promis à Dieu
„ de la réparer le plutôt qu'il me seroit possible, & je prenois tant de plaisir à lui fai-

„ re

,, re cette promesse, que je ne sai pas combien je l'ai répétée. Dès ce moment là, l'es-
,, prit de priére m'a été rendu, & j'étois bien aise de trouver le tems de gémir en
,, la présence de Dieu sur ma misére. Plus de mauvaise humeur: la paix étoit dans le
,, fond de mon cœur. Le lendemain mes mains étoient mieux, elles ne jetterent plus
,, de sang, mais elles resterent encore trois jours assez malades. Il falloit qu'elles fus-
,, sent vûes, & que la personne avec qui j'avois mal parlé de l'œuvre de Dieu, fût té-
,, moin de la punition, & qu'elle fût convaincue de la faute que nous avions commise.

,, Je ne pus l'aller voir que le Mardi suivant 15. Octobre. Je la trouvai dans son
,, lit malade, les rideaux presque tout à fait tirés. Quand je lui dis que j'avois mal
,, fait de parler contre les Secours, & que je venois réparer ma faute & rétracter tout
,, ce que j'avois dit mal à propos; Vous n'avez rien dit, repliqua-t-elle, dont vous
,, puissiez avoir le moindre scrupule. J'ai avancé, lui repartis-je, que les Secours pou-
,, voient ne point venir de Dieu: cela suffit pour avoir mal fait, puisque j'en ai été
,, punie: Voyez mes mains, ajoutai-je, (qui étoient encore un peu malades & fort ru-
,, des,) en les lui présentant & lui faisant le récit détaillé de tout ce qui m'étoit arrivé.
,, Elle se rendit, & convenant à son tour du tort qu'elle avoit eû, elle me dit qu'elle
,, en demandoit pardon à Dieu, & me conjura de prier pour elle.

,, Je retournai le même jour à la campagne. Le lendemain mes mains parurent totale-
,, ment changées: ce n'étoit plus presque autre chose que des taches qui ont été quel-
,, ques jours à disparoître tout à fait. Il faut cependant, Monsieur, vous avouer à ma con-
,, fusion, que j'étois tentée d'attribuer ma guerison à la saison qui étoit assez douce,
,, vers le milieu du mois d'Octobre dernier. C'est que mon cœur est lent à croire,
,, à cause de sa dureté. Priez donc le Seigneur qu'il daigne l'amollir par l'onction in-
,, térieure de sa grace, & qu'il triomphe de sa résistance.

,, Le froid est devenu rigoureux à la fin de Décembre & au commencement de cet-
,, te année: je n'ai pas ressenti de tout l'hyver la moindre atteinte de mon incommodi-
,, té. Preuve insuffisante, si Dieu ne me donne la foi. Demandez-la pour moi, & faites-
,, moi l'honneur de me croire avec un profond respect, Monsieur, Votre très humble
,, & très obéïssante Servante * * *."

On voit clairement par le stile de cette Lettre, que cette personne est naturellement bien plus portée à douter des Miracles, qu'à les croire trop légerement. Ainsi on ne peut révoquer en doute que les faits qu'elle y rapporte, ne soient racontés dans la plus exacte vérité.

XXVII. Autres Prodiges en faveur des Convulsionnaires.

A l'égard des Convulsionnaires, ce Troisiéme Tome étant déja tout rempli d'un bout à l'autre de preuves des Prodiges que Dieu opére continuellement sur eux, lorsqu'il leur inspire de se faire donner des Secours violens, ce seroit abuser du tems du Lecteur que d'entasser encore ici bien des faits pour prouver une Proposition aussi notoire, aussi manifeste, aussi incontestable, que celle de dire que Dieu protége visiblement ces Convulsionnaires pendant les grands Secours.

Y a-t-il à Paris quelqu'un qui ignore, que ces Secours sont pour les Convulsionnaires un reméde presque universel à toutes leurs maladies grandes & petites, & un moyen immanquable de guérison pour les accidens qui leur arrivent? Veut-on cependant que je rapporte encore quelque Exemple?

Voici un fait qui s'est passé devant trop de Témoins pour qu'on puisse le nier: aussi ayant été attesté dans la IV. *Lettre à un ami de Province*, n'a-t-il point eû de contradicteurs, malgré les violens Ecrits qu'on a fait depuis contre les Secours.

IV Lett à un ami de Province.

,, Au mois d'Août de l'année derniére (1741. est-il dit dans cette Lettre) une Con-
,, vulsionnaire tombe sur la carne d'une table de marbre: elle dit que c'étoit en puni-
,, tion d'avoir résisté à quelque impression de pénitence que sa Convulsion lui suggé-
,, roit. Elle se blessa considérablement au sein, où elle souffrit des douleurs fort vives.

„ Dans le premier moment elle prend avec empressement de l'eau de vie canfrée dont
„ elle se frotte : mais les douleurs augmentent si violemment, qu'elle ne pouvoit y te-
„ nir. Elle montre son sein à une Dame. Il étoit fort bandé ; & il y avoit des dure-
„ tés, qui annonçoient des suites fâcheuses.

„ La Convulsionnaire tombe en Convulsion. Elle demande qu'on lui donne sur le
„ sein malade six-cens coups d'une moyenne bûche qui se trouva sous la main. On les
„ lui donne, & aussitôt les douleurs cessent. Il resta seulement une rougeur qui dis-
„ parut le lendemain."

Souhaite t-on encore une nouvelle preuve de quelques-uns des Prodiges de protection en faveur des Convulsionnaires, uniquement par rapport aux grands Secours ?

Voici une chose très singuliére qui n'a jamais manqué d'arriver à une Convulsionnaire toutes les fois qu'elle a eû ses prodigieux Secours, qui ont été vûs par un grand nombre de personnes de toute condition. Ainsi ce fait étant de la connoissance d'une multitude de gens, ne pourra être contesté.

Avant ses Convulsions cette fille étoit presque entiérement sourde. Ses Convulsions lui ont fait recouvrer l'usage de l'ouïe jusqu'à un certain point, mais néanmoins dans son état naturel elle a encore l'ouïe très dure. Elle n'entend que lorsqu'on parle très-haut & fort près d'elle. Cependant durant tout le tems qu'elle reçoit ses grands Secours, elle entend aussi parfaitement qu'on puisse entendre.

Les plus habiles Physiciens seroient bien embarrassés d'expliquer un pareil Prodige. Car si l'organe de l'ouïe est entiérement rétabli pendant qu'on lui donne les grands Secours, comment cet organe reprend-il sa défectuosité dès que les grands Secours sont finis. Si l'organe n'est pas rétabli, comment cette fille entend-elle très clairement avec des organes imparfaits ?

Proverb. II. 30, & 31. La Sagesse Divine nous a déclaré elle-même qu'elle se joue dans le monde : *Omni tempore . . . ludens in orbe terrarum.* Mais les jeux de cette Sagesse Eternelle sont en même tems des effets de sa Puissance qui méritent notre admiration, & des présens de sa Bonté qui exigent notre reconnoissance.

Aussi Dieu a-t-il joint de grands traits de miséricorde, non seulement aux Miracles fort éclattans, mais aussi aux guérisons imparfaites ou de maux peu considérables, & aux Prodiges journaliers par lesquels il donne presque sans cesse des marques de sa présence & de sa protection à ceux qui reçoivent & qui donnent les grands Secours.

En effet la multitude de Merveilles de toute espèce dont ces Secours sont accompagnés sert continuellement comme de germe à des Miracles du premier ordre qu'il fait dans les cœurs : & sur-tout la vûe de ces Secours inouïs mettant en évidence le Prodige incompréhensible par lequel il rend le corps de ces Convulsionnaires invulnérable, est pour la plûpart des Spectateurs une source abondante de graces.

Combien de fidéles fortifiés dans leur foi ! Combien d'incrédules convertis ! Combien d'amateurs du monde, de ses vains plaisirs & de ses faux biens, touchés & changés en Pénitens !

Rien ne nous doit être plus précieux que ce qui peut servir à augmenter notre foi. Nous n'en avons jamais assez. Ce qui nous rend si imparfaits & si foibles dans le service de Dieu, si faciles & si portés à condamner tout ce qui déplaît aux Puissances de la terre, si retenus & si timides à deffendre ouvertement la Vérité, lorsqu'elle est combattue & persécutée ; c'est que notre foi n'est pas assez vive. N'épargnons donc rien pour tâcher d'obtenir de Dieu qu'il daigne la fortifier par tous les moyens qu'il lui plaira : & recevons avec reconnoissance tous ceux qu'il nous présente à cet effet.

Les grands Secours étant de toutes façons marqués au coin de l'Auteur de tout bien par tous les bons effets qu'ils ne cessent de produire dans les corps & dans les ames, comment peut-on s'aveugler jusqu'à y méconnoître sa main ?

Après

Après tant de preuves qu'il nous a données lui-même que ces Secours sont une œuvre qu'il a formée pour sa gloire & le bien de ses Elus, oser les proscrire, s'efforcer de les faire abolir, soutenir obstinément qu'on doit les refuser tous aux Convulsionnaires, n'est-ce pas combattre de front les desseins de Celui qui leur inspire & les contraint même assez souvent de les demander ? N'est-ce pas pour ainsi dire lui desobéir en face, puisqu'il rend sa présence sensible par une multitude de Merveilles ? N'est-ce pas mépriser ouvertement la voix de ses Prodiges & de ses Miracles ?

„ C'est ainsi (dit M. l'Abbé Duguet) que plusieurs qui se croient remplis de zèle, condamnent souvent les dons de Dieu, & qu'ils attribuent à indiscrétion, à imprudence . . . & à des motifs aussi peu légitimes, des actions dont l'Esprit de Dieu est le principe. Il leur suffit pour les condamner qu'elles ne soient pas de leur goût . . . Tout ce qui est au delà des bornes étroites de leurs lumiéres . ., est une ignorance des Régles . . . Ils ne savent pas que leur esprit qui est très limité, ne peut être juge de ce que l'Esprit de Dieu qui est infini, est capable d'inspirer à ses serviteurs : & ils oublient ce que S. Paul nous a si étroitement recommandé, de ne point entreprendre de juger les serviteurs de Dieu, de reserver pour son Tribunal ce qui nous paroît douteux dans leur conduite, & d'apporter tous nos soins pour ne scandaliser personne, au lieu d'être attentifs à ce qui nous paroît moins édifiant & moins régulier dans les autres." Explic. de la Passion, Tom. I. pp. 135. & 136.

XXVIII. Refutation de l'objection que tirent les Antisecouristes de la defense faite aux Juges de condamner les accusés à des Epreuves.

Quoique j'aie déjà réfuté par avance dans la II. *Partie* de mes *Observations*, la fausse application que font les Antisecouristes aux Secours violens de la prohibition que l'Eglise a faite aux Juges de condamner les accusés à des Epreuves ; néanmoins ces MM. répétent si souvent cette mauvaise objection, & pour tâcher de la faire valloir, ils donnent des idées si peu justes & des Epreuves en elles-mêmes & du jugement que l'Eglise a porté sur ce sujet, qu'ils me mettent dans une sorte de nécessité de traiter cette matiére plus à fond. Au reste je le fais d'autant plus volontiers, que la Providence m'a fourni l'avantage d'y être puissamment aidé par d'habiles Théologiens.

Une foule de raisons se présente d'abord pour démontrer que le jugement de l'Eglise par rapport à la prohibition des Epreuves, ne peut avoir aucune application au Prodige des grands Secours.

En effet n'est-il pas évident que les Convulsionnaires qui la plûpart demandent sans aucune crainte les Secours les plus effrayans, le font, non par un simple mouvement de leur pure volonté, mais par une impression surnaturelle qui les y détermine, & même quelquefois les y force. Or le Deffenseur des Antisecouristes a donné lui-même pour principe, ainsi que je l'ai déjà observé ci-dessus, que *la defense de tenter Dieu . . . ne regarde que ceux qui sont dans l'état naturel & ordinaire . . . mais* qu'*à l'égard de ceux qui sont réellement dans un ordre surnaturel*, on ne peut leur faire l'application de cette défense, *s'ils ne font que suivre l'impression que Dieu leur donne.* Essai de Tiad p. 9.

Que les Convulsionnaires se portent à demander ces Secours par un instinct surnaturel, c'est une chose si visible & si palpable, qu'il n'est pas possible de le révoquer en doute. Aussi les Antisecouristes le supposent-ils eux-mêmes dans plusieurs endroits de leurs Ecrits : & ayant avancé en quelque sorte le contraire dans leur Réponse, lorsqu'ls y ont dit : „ Accordons-leur que c'est Dieu qui empêche par Miracle que . . . les secours violens . . . ne blessent, il n'en sera que plus certain qu'en tente Dieu en les exigeant ;" ils ont cru être obligés de corriger ces trois derniers mots dans leur Errata. *Retranchez*, y ont-ils dit, *en les exigeant* „ parce que l'on n'est pas assuré si c'est avec liberté que les Convulsionnaires les exigent." Réponse, &c. p. 12. Ibid. p. 157.

L'Auteur du *Mémoire Théologique* reconnoit même dans les termes les plus formels que Madelaine Durand, par exemple, a agi *non librement*, lorsqu'elle s'est fait les terribles incisions qui étoient capables par elles-mêmes de lui causer la mort & qui lui ont

donné

donné la vie. Cet Auteur ajoute qu'elle y étoit *poussée par la force impetueuse de sa Convulsion.* Or ces incisions l'ayant guérie d'un cancer incurable à tous les remédes de l'art & à toutes les ressources de la nature, il ne peut pas être douteux quel est l'agent surnaturel qui la faisoit agir. Mais si c'est Dieu qui l'a *poussée par* une *force impetueuse* à se faire à elle-même ces incisions si effrayantes, si dangereuses & si cruelles, ne doit-on pas croire que c'est également lui qui inspire aux autres Convulsionnaires de demander d'autres Secours aussi dangereux, mais moins cruels, qu'exige pareillement l'instinct de leur Convulsion ? Quelques-uns le font en Extase & presque sans connoissance: d'autres sçiemment & volontairement, mais par une impression surnaturelle qui y détermine leur volonté, en les persuadent sans aucun doute que Dieu demande cela d'eux, qu'il a mis leur corps en état de les supporter sans péril, & que ces Secours contribueront à sa gloire & au bien spirituel des Spectateurs.

L'évenement a continuellement justifié depuis plus de 14. ans, qu'il ne se trompoient point dans aucune de ces pensées: comment donc les accuser de tenter Dieu, lorsqu'il est manifeste qu'ils n'agissent que par son impression ?

Ainsi quelle application peut avoir à ces Secours la défense qu'a fait l'Eglise à des Juges téméraires, de condamner des personnes qui n'étoient que soupçonnées, à justifier leur innocence par l'Epreuve d'un fer ardent, ou dans une eau bouillante ?

Le crime de ces Juges étoit manifeste. Ils tentoient Dieu de la maniére la plus formelle en lui commandant pour ainsi dire, par leurs jugemens iniques, de faire des Prodiges à leur gré, & en se mettant eux-mêmes volontairement dans le péril d'être obligés de condamner des innocens, s'il ne lui plaisoit pas d'obéir à leurs sentences impertinentes.

C'est à ce point unique que s'est réduit le jugement de l'Eglise par rapport aux Epreuves : & les Bulles que cite l'Auteur du *Mémoire* ne portent autre chose qu'une défense aux Juges de les ordonner, & qu'une censure de leur conduite sur ce sujet.

Mais jamais l'Eglise n'a eû & ne peut avoir l'intention de condamner aucune des impressions que l'esprit de Dieu forme dans les cœurs : & si cela est vrai par rapport aux personnes qui sont dans un état ordinaire, cela l'est encore plus manifestement par rapport à celles dont l'état surnaturel est un puissant indice qu'ils sont sous la main de Dieu.

A l'égard des Epreuves qui ont été entreprises par nombre de particuliers, ç'a été par le succès que l'Eglise a jugé quel étoit l'esprit qui les leur avoit fait entreprendre : & toutes les fois que Dieu les a autorisées par des Prodiges, elle a toujours cru que celui qui avoit fait l'Epreuve y avoit été porté par un mouvement de l'Esprit saint.

Ainsi en appliquant aux grands Secours les jugemens que l'Eglise a fait des Epreuves en elles-mêmes, on doit croire avec elle que c'est l'Esprit de Dieu qui fait demander les grands Secours, puisqu'ils sont continuellement couronnés par des Prodiges & quelquefois même illustrés par des Miracles de guérison, dont ces Secours sont visiblement le moyen surnaturel.

Secondement, par les Epreuves on demandoit effectivement à Dieu un Miracle qu'il n'avoit pas promis, au lieu que le Miracle est déjà fait avant que les Convulsionnaires demandent des Secours violens. Comment donc pourroient-ils être coupables du crime de tenter Dieu, puisqu'ils ne font autre chose que de manifester au grand jour un Proge qu'il vient d'opérer ?

Ils suivent sa volonté, sans la prévenir. Ils sentent, ou tout au moins ils savent par un pressentiment surnaturel qu'il a mis dans leur corps des forces proportionnées aux Secours qu'il leur fait demander. Lorsqu'ils se fient pleinement à lui, jamais leur espérance n'est trompée: & s'ils refusent ou même s'ils différent de lui obéir, ils y sont forcés par les plus violentes douleurs.

A l'é-

A l'égard des Assistans, ils ne font que lui prêter leurs mains & leurs bras pour l'exécution de ses desseins, après qu'il leur a fait connoître qu'il a mis les Convulsionnaires en un état Miraculeux qui les rend capables de soutenir sans peine tout le poids de ces Secours.

Qu'y a-t-il en tout cela qui ait le moindre rapport à la défense que l'Eglise a faite aux Juges de condamner les Accusés à se justifier par des Epreuves ?

Troisiémement, les grands Secours non seulement sont intimement liés à des Prodiges continuels, à des Conversions éclattantes : mais ils ont pris leur premiére origine sur le Tombeau d'un Bienheureux canonisé par une multitude de Miracles : ils sont unis à ses Reliques, à son intercession, à la deffense des Vérités mises à couvert par l'Appel : ils sont la partie la plus brillante & la plus intéressante de l'œuvre des Convulsions où les Antisecouristes eux-mêmes reconnoissent le doigt de Dieu : enfin, il est manifeste qu'ils sont des Simboles magnifiques dont Dieu se sert pour nous rendre sensibles d'importantes Vérités, & pour nous peindre des Evenemens très considérables auxquels nous avons grand interêt de nous préparer.

La nouveauté de ce Prodige, ses dehors révoltans, ses effets incompréhensibles, ses figures si frappantes & variées à l'infini, donnent même tout lieu de croire que ce Prodige est celui qu'Isaïe a prédit devoir arriver chez les Gentils avant le Rappel des Juifs, & qui doit éclairer les aveugles & les simples, & aveugler les sages de la Terre.

Or les Epreuves n'avoient point la plûpart de ces beaux caractères.

Il est vrai que quelquefois elles étoient favorisées d'un Prodige de préservation : mais dans leur dernier tems, Dieu refusa très souvent de faire ce Prodige, quoiqu'on eût condamné à ces Epreuves des personnes faussement accusées, au lieu que ce même Prodige accompagne journellement & persévéramment les grands Secours depuis nombre d'années.

Qu'auroient pensé nos Péres, si les Epreuves avoient toujours réussi, c'est à dire, si par ce canal Miraculeux l'innocence avoit toujours été reconnue, découverte & délivrée ? Un succès si admirable, produit sans interruption par des Prodiges Divins, ne leur eût-il pas paru une preuve suffisante que Dieu les autorisoit ? C'est le jugement qu'ils porteroient aujourd'hui à bien plus forte raison des grands Secours, qui outre ce Prodige continuel de préservation sont encore illustrés par quantité d'autres Merveilles.

Mais l'abus des Epreuves monta à un si grand excès, que les Juges se donnoient communément la liberté d'y condamner les Accusés. Aussi plus ces jugemens attentatoires devinrent communs, plus les Prodiges de préservation devinrent rares : ce qui fit enfin connoître d'une maniére sensible, que Dieu réprouvoit cet étrange abus. Ainsi il n'est pas étonnant que l'Eglise ait défendu aux Juges de continuer une telle prévarication.

XXIX. Fausses idées que les Théol. Antisec. donnent des anciennes Epreuves & de leur prohibition.

En voilà plus qu'il n'en faut pour prouver invinciblement qu'il n'y a pas le moindre prétexte d'opposer au Prodige des grands Secours cette Décision de l'Eglise. Mais dois-je me borner à cet objet, tandis que je sens que mes Fréres ont un interêt sensible d'être prémunis contre les fausses idées que les Antisecouristes ont répandu dans leurs Ecrits, non seulement à l'égard de ce jugement de l'Eglise, mais aussi par rapport aux Epreuves en elles-mêmes : idées d'autant plus dangereuses qu'elles tendent à rendre suspects ces anciens Prodiges, & qu'elles insinuent des maximes capables d'ébranler l'Autorité des Miracles en général, en jettant un voile de doute & d'incertitude sur ce que les Miracles & les Prodiges Divins décident le plus clairement.

Premiérement, à entendre ces MM. il semble que l'Eglise ait condamné universellement toutes les Epreuves, sans même en excepter celles qui ont été couronnées par des Prodiges, à moins que les Personnes en faveur de qui Dieu les a faits, n'eussent, disent ces MM. reçu de lui préalablement *une jussion certaine* de les *entreprendre* : ce qui ne peut se faire selon eux, que par une révélation prophétique comme on l'a déjà vû.

Réponse, &c. p. 68. ,, Il est clair par l'exemple des Epreuves (dit le Deffenseur de ces MM.) que des ,, Miracles pourroient s'opérer au milieu des Secours, sans que pour cela on pût s'en ,, servir pour les autoriser. . .

Ibid. p. 69. ,, Elle ont été (ajoute-t-il) *universellement* condamnées. (Cependant) elles étoient ,, (dit-il) passées comme en droit public. Les Princes s'y soumettoient. Souvent les ,, Evêques les ordonnoient, & en régloient le cérémonial & les conditions. Tout y ,, paroissoit digne de la Majesté de Dieu, dont on attendoit le jugement. On les com- ,, mençoit toujours par des priéres publiques, & souvent par la célébration des Saints ,, Mystéres. Elles avoient un but qui paroissoit important & digne de la bonté de ,, Dieu. C'étoit toujours, ou pour justifier des innocens calomniés qui auroient suc- ,, combé sous d'injustes Persécuteurs, sans la protection que Dieu faisoit éclatter sur ,, eux; ou pour faire respecter les loix de l'Eglise qui étoient presque abolies, comme ,, par exemple, celles qui regardent la Simonie. Dieu sembloit lui-même les autoriser ,, par des Miracles. Ces Miracles étoient très ordinaires. Il s'en est fait quelquefois ,, de comparables à celui que Dieu fit en faveur des trois Enfans dans la fournaise, ,, lequel fit respecter son nom dans tout l'Empire du Roi de Babilone. Une seule cho- ,, se manquoit qui anéantissoit tous ces avantages : *C'est que le Miracle n'étoit pas pro- ,, mis*, & qu'en s'exposant à l'Epreuve, on n'étoit pas assuré du succès : nulle Merveil- ,, le de quelque genre qu'on la suppose, comme le Nouvelliste l'a dit par rapport aux ,, Secours, ne pouvoit couvrir ce défaut & tenir lieu de la loi inviolable qui défend ,, de tenter Dieu & de s'écarter d'un devoir marqué, sans être assuré que c'est l'ordre ,, de Dieu qu'on s'en écarte."

On voit éclatter ici dans tout son jour la maxime favorite que ces MM. ont nouvellement imaginée, & dont ils ne cessent de faire usage : savoir, que pour pouvoir compter sur un Miracle, il ne suffit pas d'avoir la foi-confiance, quoique Jésus-Christ nous ait positivement déclaré qu'on l'obtient infailliblement lorsqu'elle est parfaite; il ne suffit pas de sentir dans son cœur ce mouvement de l'Esprit de Dieu qui nous porte à l'attendre sans aucun doute, ainsi qu'en ont eû un très grand nombre de Saints. Tout cela, selon ces MM. n'est point encore suffisant : il faut absolument pour pouvoir sans péché espérer un Miracle avec une ferme confiance, avoir une entiére certitude de *l'ordre de Dieu* par une révélation expresse & prophétique, sans quoi, quelques *Merveilles* que Dieu puisse faire pour canoniser cette confiance, elles ne peuvent *couvrir ce défaut.*

Ibid. p. 98. ,, Quand il faudroit (ajoute encore cet Auteur) reconnoître le doigt de Dieu dans ,, le Prodige des Secours . . . ils ne s'ensuivroit pas encore que ceux qui demandent ,, ou qui rendent des Secours violens, fussent innocens; comme cela est clair par l'exem- ,, ple des Epreuves, où Dieu faisoit assez souvent des Miracles sans qu'on en pût ,, conclurre que les Epreuves en général fussent légitimes. Ainsi toutes les raisons qui ,, condamnent les Secours violens subsistent dans leur force, & nul Miracle ne peut ,, les justifier."

J'avoue que j'ai bien de la peine à ne pas perdre patience en lisant de telles Propositions Quoi! En reconnoissant *le doigt de Dieu* dans le *Prodige des Secours*, c'est à dire en reconnoissant que c'est lui qui inspire aux Convulsionnaires de les demander & qui les y rend invulnérables, que c'est lui qui leur donne souvent un besoin très pressant de ces Secours, & qui les destine à leur guérison ; il sera *clair par l'exemple* de la prétendue *universelle* condamnation *des Epreuves*, qu'il ne s'ensuivra point encore de toutes ces opérations visibles de Dieu dans les Secours, *que ceux qui* les *demandent ou qui* les *rendent* soient *innocens!* Ainsi ce n'est plus aujourd'hui la volonté de Dieu qui doit servir de régle, & quelques Miracles qu'il fasse pour déclarer que c'est sa volonté qu'on a suivie, cela ne prouvera point que ceux qui l'ont faite ne soient pas coupables, s'ils se sont écartés des fausses régles forgées ou très mal appliquées par les Théologiens Antisecouristes.

Ce-

Cependant l'Auteur du *Mémoire Théologique* ne s'est pas contenté de suivre les traces de celui de la *Réponse*, il a fait encore bien pis, ainsi que je le prouverai dans un moment. Mais commençons par rapporter ceux de ses Textes qui sont conformes aux Propositions du Deffenseur de la même Cause.

„ Ce que l'Antiquité (dit l'Auteur du *Mémoire*) nous raconte au sujet des Epreu- Mém. Th. p. 58.
„ ves de l'eau bouillante & du feu, nous fournit une ample & lumineuse instruction.

„ Quoi de plus surnaturel que de n'être point blessé par un fer ardent & n'être
„ point brûlé dans une chaudiére bouillante ? Ces Prodiges néanmoins ne prouvent
„ pas que ceux qui ont fait ces Epreuves aient bien fait ... & ces pratiques qui ren-
„ ferment évidemment le crime de tenter Dieu, ont été universellement condamnées. Le
„ succès n'a pas même été une marque certaine que toute Epreuve où le Prodige de
„ préservation s'est opéré, ait été faite légitimement.

„ On ne nie pas néanmoins qu'il n'y ait eû des personnes qui aient été poussées par
„ un mouvement & une *jussion certaine* de Dieu à subir une Epreuve, & qui l'aient
„ fait par conséquent sans aucun péché.

„ Mais le Miracle opéré dans l'Epreuve sur telle personne, ayant suivi l'Epreuve,
„ n'a point été une raison légitime de l'entreprendre, à moins que Dieu n'y ait ajouté
„ préalablement *une jussion certaine.*

Or, selon ces MM. on ne peut avoir de *jussion certaine* pour des cas qui s'écartent des régles ordinaires, que par une révélation proprement dite, telle que celle qu'ont eû les Prophétes. Ainsi Dieu aura beau donner la foi-confiance la plus parfaite, & inspirer par un mouvement de son Esprit de compter sur un Miracle, comme il n'y a point dans tout cela de *jussion certaine*, c'est à dire de révélation précise & prophétique, on ne pourra sans crime exécuter sa volonté ! Ci-dessus, pp. 356. & suiv.

Mais pour réfuter plus fortement cet Auteur, opposons-lui des combattans bien mieux armés que moi.

Voici d'abord une premiére Lettre que m'a écrit sur ce sujet un Bénédictin que les Théologiens Antisecouristes reconnoissent eux-mêmes être un Théologien très profond.

„ C'est une chose étonnante (me mande-t-il) que MM. nos Antisecouristes moder- I. Lett. d'un savant Benedictin.
„ nes se servent pour éluder la force des Miracles dont les Convulsions à Secours sont
„ accompagnées ou suivies, de l'argument tiré des Epreuves, qui, quoiqu'accompa-
„ gnées de Miracles, ont pourtant été, disent-ils, réprouvées par l'Eglise ; puisqu'ils
„ ont eû à combattre eux-mêmes cet argument dans nos Consultans qui s'en servoient
„ pour éluder pareillement tout Miracle opéré par les Convulsions en général. Est-ce
„ donc qu'ils ont oublié tout ce qu'ils ont répliqué sur cela aux Consultans, ou qu'ils
„ auroient rendu les armes à ces anciens Adversaires ? Ce qui est certain, c'est qu'ils
„ paroissent avoir fait une tréve éternelle avec eux, pour n'avoir plus dans la matiére
„ présente d'autres Adversaires que les Deffenseurs légitimes des Convulsions à Secours.
„ Mais enfin si leurs répliques aux Consultans étoient bonnes, elles doivent l'être éga-
„ lement contre eux, puisqu'il paroît qu'ils n'ont pas aujourd'hui d'autres idées des
„ Epreuves qu'en avoient alors les Consultans. Ils voudroient nous les faire regarder
„ comme ayant été toutes indistinctement réprouvées par l'Eglise , de quelques Mira-
„ cles qu'elles aient été accompagnées : au lieu qu'il est bien certain qu'il n'y a que
„ celles que les Juges se donnoient la liberté d'ordonner, comme s'ils avoient eû droit
„ d'obliger Dieu en quelque sorte à faire des Miracles à leur gré , qui aient été inter-
„ dites par l'Eglise : & tous les Passages qu'ils alléguent ne prouvent que cela. Pour
„ ce qui est de celles qu'un grand nombre de Saints ont pratiquées eux-mêmes pour
„ justifier, soit leur propre innocence, lorsqu'ils ne pouvoient pas autrement la deffen-
„ dre, soit la vérité de la doctrine qu'ils enseignoient , soit enfin la cause de la justi-

„ ce qu'ils foutenoient ; loin que l'Eglife les ait condamnées, elle les a au contraire „ canonifées , & les canonifent encore aujourd'hui comme des actions d'une foi admi- „ rable, qui loin de tenter Dieu, ne faifoient que fervir à la gloire de fon nom. Hé ! „ plût à Dieu qu'une telle foi fût aujourd'hui plus commune ! Loin que l'Eglife im- „ prouvât ces fortes d'Epreuves , elle les regarderoit au contraire comme une preuve „ invincible qu'elle eft feule la véritable Mére des fidéles, la feule vraie Epoufe de „ Jéfus-Chrift.

„ A quoi donc peuvent fervir ces longues Differtations que font nos Docteurs Con- „ fultans & Antifecouriftes pour prouver que les Epreuves (ils doivent entendre uni- „ quement celles qui étoient ordonnées par la puiffance arbitraire des Juges) étoient en „ elles-mêmes illégitimes, de quelques Miracles qu'elles fuffent accompagnées ou fui- „ vies , puifqu'en effet ces Juges tentoient Dieu vifiblement. Comme il eft bien cer- „ tain qu'elles n'étoient illégitimes, que parce que ce n'étoit pas la foi-confiance qui „ obtient les Miracles qui les faifoit ordonner ; pour qu'ils puffent en conclurre quel- „ que chofe contre les Secours violens, il faudroit qu'ils puffent prouver que ce n'eft „ pas de même la foi-confiance qui les fait demander & adminiftrer. Mais comment „ le prouveroient-ils, puifqu'il faudroit pour cela qu'ils connuffent à fond le cœur de „ ceux qui les demandent & les adminiftrent, & qu'ils fuffent par conféquent Prophé- „ tés ? Or ils font fi peu Prophétes, qu'ils reconnoiffent eux-mêmes qu'ils n'ont pas „ feulement la moindre part au don du difcernement des efprits, qui eft inférieur à „ celui de la Prophétie. D'ailleurs puifque Dieu fait des Miracles par le moyen des „ Secours, pourquoi n'attribueroit-on pas ces Miracles au moins en partie à la foi- „ confiance de ceux qui demandent & adminiftrent ces Secours ? Et n'eft-ce pas ainfi „ que nos Péres attribuoient les Miracles qui intervenoient dans les Epreuves ordon- „ nées par les Juges, à la foi-confiance de ceux qui étoient obligés de les fubir, com- „ me le prouve lui-même M. B. En forte que lorfque l'Epreuve ne réuffiffoit pas, „ nos Péres l'attribuoient au manque de foi de celui qui la fubiffoit ? Affurément nos „ Docteurs fe trompent & trompent les autres, lorsqu'ils fe perfuadent que dans le ju- „ gement qu'ils portent des Convulfions à Secours, ils ne font que fe conformer en „ tout à celui que nos Péres ont porté de femblables évenemens arrivés de leur tems: „ car il feroit aifé de les convaincre qu'ils s'en écartent & s'en éloignent en tout."

II. Lett. du même Bén.

Dans une feconde Lettre ce favant Bénédictin prouve par plufieurs Exemples la fausfeté de la nouvelle maxime des Théologiens Antifecouriftes, que pour s'expofer légitimement à une Epreuve , ou faire quelque autre action qui s'écarte des régles ordinaires, il faut abfolument en avoir reçu *une révélation prophétique & une juffion certaine & pofitive de Dieu.*

C'eft, dit-il, *une chimére fi manifefte, que le fimple Expofé des faits fuffit pour la diffiper.*

Mais comme j'ai déjà rapporté dans mon *Effai de Differtation fur les Inftincts Divins* une multitude de faits qui démontrent invinciblement qu'un fort grand nombre de Saints ont fait très méritoirement, par un mouvement que l'Efprit de Dieu formoit dans leur cœur, des actions contraires aux régles communes, quoiqu'ils n'en euffent point reçu de révélation proprement dite ni de juffion expreffe de Dieu ; je me réduirai à ne citer ici que le fentiment de M. Godeau Evêque de Vence , que m'a fourni le favant Bénédictin.

Hift. Eccl. Liv. 3. N. 11. p. 362.

„ Ce Prélat (dit-il) parlant de Sainte Appolline ou Apollonie, s'exprime ainfi : *Après ces* „ *diverfes tortures, étant pouffée par la violence du S. Efprit , elle fe jetta dans le bûcher* „ *allumé pour la brûler : en quoi elle fit voir un Miracle, plutôt qu'elle ne donna un* „ *exemple. La Loi ordinaire eft qu'il faut recevoir le coup de la mort pour Jéfus-Chrift,* „ *& non pas fe le donner. Mais l'Efprit de Dieu eft au deffus de ces loix , & il porte fa* „ *raifon dans les mouvemens qu'il infpire.* Remarquez (dit le favant Bénédictin) qu'il

„ ne

„ ne s'agit point ici de révélation prophétique ou de juſſion expreſſe de Dieu, mais „ de ſimples *mouvemens* extraordinaires du Saint Eſprit.

Voici encore une Lettre ſur le même ſujet qui m'a été écrite par un autre Théologien.

„ Les faits (dit-il) que l'on peut oppoſer aux faux principes de nos Docteurs, ſont „ innombrables.... Si leurs principes ſont vrais, il faut de deux choſes l'une, ou que „ la plus grande partie des Saints que l'Egliſe honore, aient été des Prévaricateurs qu'il „ faut rayer du Catalogue, en condamnant avec eux toute l'Egliſe & tous les Péres & „ Théologiens anciens & modernes qui les ont admirés; ou il faut dire que rien n'a „ été ſi commun dans l'Egliſe que le don de Prophétie proprement dit: ce qui eſt, „ je penſe, un des plus grands Paradoxes que l'on ait encore avancé. L'une ou l'au- „ tre de ces extrémités ſuivent de ce faux principe de M. B. qu'on doit condamner „ toute action faite contre les régles, à moins qu'on n'ait eû pour la faire une révéla- „ tion ou une lumiére Prophétique. Lett. d'un Théologien.

Auſſi les Théologiens Antiſecouriſtes ſentant par eux-mêmes que cette nouvelle maxime n'eſt bâtie que ſur un fondement très ruineux, ont-ils fait tous leurs efforts pour tâcher de l'appuyer ſur la prohibition que l'Egliſe à faite par rapport aux Epreuves. „ Mais qu'en veulent-ils conclurre, s'écrie notre Théologien? Eſt-ce qu'on doit con- „ damner ceux qui y ont recours, même depuis la défenſe que l'Egliſe en a faite? Il „ faudroit donc condamner de grands Saints qui ont prouvé par ce moyen ou la véri- „ té de la Religion ou leur innocence? Veulent-ils dire que jamais on ne peut ſans „ crime recourir aux Epreuves, quand même on y eſt porté par un mouvement du S. „ Eſprit? Mais ce ſeroit une témérité trop grande & trop injurieuſe à Dieu, qui diſ- „ penſe des régles quand il lui plaît & comme il lui plaît. Veulent-ils enfin prouver „ par l'exemple des Epreuves qu'un Prodige qui accompagne ou qui ſuit une action „ extraordinaire, ne la juſtifie pas, quand ce Prodige ou cette action ne ſont point „ d'ailleurs joints à une doctrine notoirement réprouvée par l'Egliſe, ou à quelque „ invocation diabolique ou expreſſe ou ſous-entendue? Mais c'eſt contredire viſiblement „ la Déciſion de l'Egliſe même qui, quoiqu'elle ait défendu aux Juges d'ordonner des „ Epreuves, n'a pourtant point condamné dans les particuliers celles qui ont été juſ- „ tifiées par des Prodiges. Par exemple, elle n'a point condamné S. Pierre Igné „ dont l'Epreuve fût ſi célébre. Au contraire après l'avoir élevé à ſes plus hautes Di- „ gnités, elle l'a mis au rang des Saints....

„ Qui oſera blâmer S. Auguſtin d'avoir ordonné à un Prêtre & à un Clerc, qui s'ac- „ cuſoient mutuellement d'un grand crime, d'aller au Tombeau de S. Felix de Nole, „ pour y demander à Dieu de faire connoître la vérité par un Miracle. Je ne crois „ pas non plus que perſonne s'aviſe de blâmer, ni le Concile de Sarragoſſe tenu ſur la „ fin du VI. Siécle, qui ordonna d'éprouver par le feu les Reliques des Egliſes qui „ avoient été occupées par les Ariens, ni S. François qui propoſa aux Mahométans „ (de ſe mettre lui & les Prêtres de Mahomet dans un grand bûcher) pour décider de „ quel côté étoit la vraie Religion, ni S. Avit de Vienne qui offrit aux Ariens d'al- „ ler avec eux au Tombeau de S. Juſt, pour demander à Dieu qu'il faſſe connoître „ quelle eſt la vraie foi....

„ L'Egliſe n'a pas non plus condamné Sainte Cunegonde & beaucoup d'autres, par- „ ce que c'eſt toujours *par la fin* & par les effets *qu'elle juge* ſi ce qu'on leur voit faire „ d'extraordinaire, *eſt un don de Dieu* & un motif de vertu, dit M. de Tillemont, „ Tom. II. p. 512. C'eſt en conſéquence de cette Maxime, que quoique l'Egliſe ait „ défendu dans pluſieurs de ſes Conciles de ſe préſenter au Martyre ou de ſe le procu- „ rer en brûlant des Temples & renverſant des Idoles, cela ne l'a pas empêché de „ mettre au nombre de ſes Saints ceux qui ont contrevenu à ces défenſes, s'ils ont

„ persévéré jusqu'à la fin dans la confession glorieuse de la foi, parce qu'elle n'a jamais prétendu prescrire des loix à l'Esprit de Dieu.

„ Il en est de même de la défense qu'elle a fait des Epreuves. Elle a réprouvé le „ mauvais usage qui s'étoit introduit d'en faire une méthode ordinaire pour découvrir „ la vérité dans tous les jugemens: mais jamais elle n'a prétendu interdire au S. Esprit „ la liberté de porter tous ceux qu'il jugeroit à propos à ce moyen extraordinaire de „ prouver la Vérité. Et jamais on ne prouvera qu'elle ait condamné les Epreuves par- „ ticuliéres accompagnées de Prodiges, ni rejetté les Prodiges qui les ont autorisées: „ au contraire elle a toujours regardé ces Prodiges comme des preuves que telle & telle „ Epreuve particuliére avoit été entreprise par un mouvement de l'Esprit de Dieu."

Tel est aussi le sentiment d'un savant Théologien qui néanmoins est devenu un Antisecouriste par complaisance pour ces Messieurs.

Lett. de M. le Gros à l'Auteur du Sistême, du 18. Oct. 1735. pp. 14. & 15.

„ Dans les Epreuves (dit M. le Gros) les Miracles assez fréquens qui s'y faisoient, „ ne justifioient pas les Epreuves en elles-mêmes: (c'est à dire la témérité des Juges qui les ordonnoient, ni de ceux qui s'y offroient sans y être poussés par un mouvement de l'Esprit de Dieu.) „ Mais, ajoute-t-il, ces Miracles étoient certainement la „ justification des Personnes qui s'y exposoient avec simplicité, ou plutôt de leur „ bonne foi & de leur innocence au sujet des crimes dont elles étoient faussement ac- „ cusées. Ne peut-on pas dire de même, (ajoute-t-il encore) .... qu'à l'égard de „ ceux qui ont demandé ou accordé des Secours, cette espèce de Prodige (c'est à dire „ l'invulnérabilité que Dieu met pour ce sujet dans le corps des Convulsionnaires) est „ une réponse à la censure qui décide que leur *crime est manifeste.*"

Consult. des 30. Doct. Quest. 3.

Mais l'Avocat des Théologiens Antisecouristes étoit lui-même dans cette opinion, avant qu'il eût entrepris la deffense de ces Messieurs.

XIII. Lett. de M. Poncet, p. 25.

„ On étoit en droit (dit-il) de conclurre du Miracle (qui suivoit quelquefois les „ Epreuves), & que la Personne étoit innocente, & que la priére pour demander sa „ délivrance avoit été exaucée. C'est ainsi (ajoute-t-il) que les Epreuves forment un „ argument décisif en faveur des Convulsions (& à plus forte raison des grands Secours.)

Ibid. p. 53.

„ Tous ces MM. (les Consultans, dit-il encore,) répétent sans cesse que les Epreu- „ ves étoient contre les régles, & que c'est par cette raison que l'Eglise les a défen- „ dues. Mais ils devoient ajouter que c'étoit dans l'ordre commun qu'elles étoient „ défendues, & qu'elles pouvoient être permises surnaturellement. C'est une témérité à „ l'Auteur des Problêmes & à M. de Lan d'avoir avancé, que l'Eglise avoit prétendu „ prononcer sur tous les cas où on avoit fait des Epreuves & les faire regarder toutes „ comme détestables. Il y en a pû avoir de très légitimes faites par des Personnes que „ Dieu y portoit par UN INSTINCT certainement surnaturel. Le sacrifice d'Elie „ étoit une Epreuve. L'Eglise les a défendues comme elle a défendu de se présenter „ au Martyre, parce que tout cela étoit condamnable dans l'ORDRE COMMUN, „ & hors le cas d'une inspiration Divine. Ainsi la maxime de l'Auteur des Problê- „ mes est très fausse, & on doit en établir une toute opposée comme un principe in- „ dubitable: savoir, que les régles immuables de l'Ecriture & de la Tradition nous ap- „ prennent qu'il y a plusieurs choses défendues & contraires aux régles dans l'ordre or- „ dinaire, qui sont non seulement permises, mais qui deviennent de précepte dans l'or- „ dre surnaturel & par un commandement exprès de Dieu" (ou comme il l'a dit plus haut, par *un instinct surnaturel* que Dieu forme dans le cœur.)

„ Dom la Taste a grande raison (ajoute-t-il) de trouver à redire que dans plusieurs „ Ecrits on ait osé condamner indistinctement toutes les anciennes Epreuves, & qu'on „ ait prétendu que toutes généralement avoient été illicites. Il a de même fort bien re- „ levé l'erreur... qu'on ne doit jamais attribuer à Dieu dans l'ordre surnaturel du gen-

„ re

„ re merveilleux, ce qui ne se trouveroit pas conforme aux régles ordinaires. Je suis „ sur cela de l'avis de Dom la Taste: je crois qu'il a pû y avoir des Epreuves qui ont „ été exemptes de tout défaut réel, parce qu'on peut supposer que Dieu les aura „ inspirées.

„ Je ne sai pas pourquoi (dit-il encore) l'Auteur des Problêmes veut que je me sois „ mépris, lorsque j'ai dit ... que quand il arrivoit des Miracles dans les Epreuves, „ on avoit droit d'en conclurre que la Personne étoit innocente.... Je ne trouve rien „ sur les Epreuves qui m'empêche de croire, que les Personnes en faveur de qui Dieu „ y faisoit des Miracles, fussent par là déclarées innocentes des crimes qu'on leur „ imputoit.... Ibid. p. 54.

„ J'ai donc eû droit de conclurre, que s'il y avoit dans les Convulsions (à Secours „ & autres) de vrais Miracles ... c'étoit une preuve que les Convulsionnaires entant „ que Convulsionnaires étoient innocens: qu'ils n'avoient pas tort d'attribuer à Dieu „ les choses surnaturelles & favorables qui se passent en eux, & que Dieu prend leur „ défense contre ceux qui les accusent pour cela même (de violer ses Préceptes.)

„ Le désir immodéré (ajoute-t-il dans un autre Ecrit) qu'ont eû MM. les Consul- „ tans de faire usage contre les Convulsions de la condamnation des Epreuves, a fait „ qu'ils sont tombés dans deux erreurs intolérables. . . . La premiére, c'est d'avoir „ avancé que l'Eglise avoit condamné indistinctement toutes les Epreuves, & qu'on „ devoit les regarder toutes comme détestables. C'est un grand excès, comme l'a re- „ marqué Dom la Taste. Ce Révérend Pére a eû raison de soutenir contre ces MM. „ qu'il a pû y avoir, & qu'il y a eû des Epreuves qui ont été très légitimes en tout. „ Nos amis n'ont pas fait attention qu'on n'a pas prétendu toucher à celles auxquelles „ on seroit déterminé par un MOUVEMENT particulier de l'Esprit de Dieu, & qui „ appartiendroit à l'ordre surnaturel du genre merveilleux, comme l'appellent ces MM. „ & dont il s'agit uniquement. La condamnation de l'Eglise ne regarde que l'ordre „ ordinaire. Ce que l'Eglise a décidé, c'est que les Epreuves sont contraires aux ré- „ gles communes que Dieu a établies. Mais il est bien certain qu'elle n'a point pré- „ tendu que la loi qui défend les Epreuves, fût exceptée de toutes les autres dont Dieu „ s'est réservé le pouvoir de dispenser qui il lui plaît. C'est pour cette raison que Léon „ X. sans avoir égard à toutes ces défenses qu'on a faites des Epreuves, en a inséré deux „ dans la Bulle de canonisation de S. François de Paule, qu'il prétend qu'on doit re- „ garder comme des preuves qui doivent servir à faire connoître sa sainteté."

Possib. du mél. ou Essai de Tradition, p. 78.

Mais comment M. Poncet, après avoir tant de fois répété lorsqu'il combattoit pour la Vérité contre les Consultans, que les *Epreuves ... auxquelles* on s'est *déterminé par un mouvement particulier de l'Esprit de Dieu* ou *par un instinct surnaturel* qui venoit de lui, *ont été légitimes en tout*, peut-il donc soutenir aujourd'hui contre nous, que toutes les Epreuves ont été illégitimes, à moins qu'on n'eût reçû une *assurance* que c'étoit *l'ordre de Dieu qu'on s'y exposât*, parce que sans cela le *Miracle n'étoit pas promis*, *& qu'en s'exposant à l'Epreuve on tentoit Dieu*, *faute d'être assuré du succès?*

On eût peut-être pû donner une bénigne interprétation à ces derniéres paroles de M. Poncet, en supposant qu'il n'exigeoit que l'assurance qui naît d'une ferme confiance, & non pas l'espéce de certitude que forme la révélation. Mais l'Auteur du *Mémoire Théologique* lui a ôté cette ressource, en déclarant précisément que les Epreuves n'ont pû être légitimes à moins que celui qui s'y exposoit n'eût préalablement reçû *une jussion certaine de Dieu* par voie de révélation.

Cet Auteur a même encore été plus loin. Comme il a vû que les jugemens favorables que l'Eglise a toujours faits des Epreuves qui avoient été couronnées par un Prodige de préservation, décidoient clairement & formellement en faveur des grands Secours qui n'ont jamais manqué d'être illustrés par ce Prodige, ou du moins par quelque au-

„ tre

tre Prodige tout aussi manifestement Divin; il a cru avoir besoin pour soutenir sa Cause, de faire douter de l'Auteur de quelques-uns des Prodiges qui ont autorisé les anciennes Epreuves, & même de rendre la premiére origine de ces Epreuves très suspecte.

En effet quelle autre vûe pourroit-il avoir eû d'avancer, qu'il y a eû des *coupables* en faveur de qui s'est fait le grand *Prodige* de n'être *point brûlés par le fer rouge?*

XXX. Yves de Chartres n'a jamais pensé que dans les Epreuves il y ait eû des Prodiges faits en faveur des coupables. Mém. Th. p. 59.

Il ne fonde ce fait apocriphe très certainement faux, que sur une phrase équivoque qu'il a trouvée dans une des Lettres d'Yves de Chartres, & qu'il interpréte d'une façon toute différente des sentimens de ce célebre Evêque.

„ Yves de Chartres (dit-il) étoit consulté par un homme de distinction qui soup„ çonnoit sa femme d'adultére. Celui sur qui tomboit son soupçon, avoit subi pour se „ purger l'Epreuve du fer rouge & y avoit été brûlé. Yves de Chartres répond que „ cette brûlure ne forme *aucune preuve certaine, puisque dans l'Epreuve du fer rouge* „ *nous voyons*, dit-il, arriver *par un secret jugement de Dieu, que beaucoup de coupables* „ *sont délivrés, & que beaucoup d'innocens sont souvent condamnés.* (sur quoi l'Auteur „ du Mémoire se récrie:) Ces coupables n'avoient point été brûlés par le fer rouge! „ Quel Prodige!"

Laissons à des Théologiens dont les raisons auront bien plus de poids que les miennes, le soin de démontrer tant par d'autres Passages d'Yves de Chartres que par l'opinion que les plus grands hommes de son tems avoient des Epreuves, & sur-tout par les principes que nous donne la Religion sur l'idée que nous devons avoir de la sainteté de Dieu; que les *coupables délivrés* dont parle Yves de Chartres, ne l'ont point été par un *Prodige* qui les ait préservés d'être *brulés par le fer rouge*, mais que ces *coupables* n'étoient que des calomniateurs qui ont eté garantis de la punition que méritoit leur accusation calomnieuse, parce que les innocens qu'ils avoient injustement accusés avoient succombé dans l'Epreuve: ou, si l'on veut, ces *coupables* avoient réellement commis le crime dont on cherchoit à découvrir les auteurs, & néanmoins ont été renvoyés absous, parce qu'un innocent soupçonné, à qui les Juges avoient ordonné de se justifier par une Epreuve, n'y ayant pas réussi, avoit été condamné à la place de ces coupables.

3. Lett. du savant Bénédictin.

„ Toute la force du raisonnement que fait ici M. B. en conséquence du passage „ qu'il cite d'Yves de Chartres (dit le savant Bénédictin dont j'ai dejà produit deux „ Lettres) consiste en ce qu'il suppose que les coupables délivrés en vertu de l'E„ preuve du fer chaud, avoient eux-mêmes subi l'Epreuve & en étoient sortis sans a„ voir été brûlés. Mais où a-t-il trouvé cette circonstance dans Yves de Chartres? Il „ n'y en a pas un seul mot dans sa Lettre. Il est vrai que ce Prélat assûre que par l'E„ preuve du fer chaud on voyoit arriver, par un secret jugement de Dieu, que beau„ coup de coupables étoient délivrés, & beaucoup d'innocens condamnés. Mais l'é„ toient-ils en vertu d'un Prodige opéré en faveur des coupables & au préjudice des „ innocens? Les paroles du Texte d'Yves de Chartres qui suivent immédiatement & „ que M. B. n'a eû garde de rapporter, ne le font certainement pas entendre, & mê„ me elles insinuent visiblement le contraire: car voici la raison qu'Yves de Chartres „ donne tout de suite du mauvais succès de ces sortes d'Epreuves. C'est, dit-il, „ qu'une telle Epreuve étant un acte par lequel on tente Dieu, il n'est pas surprenant „ que Dieu retire son secours lorsqu'on s'y livre imprudemment & sans y être obligé „ par la sentence du Juge. *Præterea cùm talis Examinatio sit in Deum tentatio, non est* „ *mirum si divino auxilio deseritur, cùm incautè & sine judiciali sententiâ ab aliquo sus*„ *cipitur.* Si donc, selon Yves de Chartres, l'Epreuve ne réussissoit pas, c'est que „ Dieu retiroit son secours en punition de ce qu'on le tentoit imprudemment & sans „ nécessité: c'est à dire, que Dieu laissoit agir le feu selon sa vertu naturelle, soit que „ celui qui le touchoit fût coupable, soit qu'il fût innocent. Où est donc ici le Pro„ dige que fait tant valloir M. B? Mais, dira ce grand & fameux Docteur, si les

„ cou-

„ coupables étoient brulés par le fer chaud, comment étoient-ils délivrés? C'est, lui „ répondrai-je, que les coupables étoient délivrés, non en vertu d'une Epreuve faite „ sur eux-mêmes, mais en vertu du mauvais succès de l'Epreuve faite sur les innocens. „ Sur quoi il faut bien remarquer qu'Yves de Chartres dans toute sa Lettre ne parle „ que de ceux qui étant accusés de quelque grand crime, demandoient imprudemment „ & sans néceſſité à se justifier par l'Epreuve du fer chaud. Or c'étoit une suite né- „ cessaire qu'étant innocens & succombant néanmoins à l'Epreuve en punition de leur „ témérité; en même tems qu'ils étoient condamnés, leurs Accusateurs, qui étoient „ les veritables coupables, fussent renvoyés absous. C'est ainsi, par exemple, que si „ la Reine Emme, dont parle M. B. page 49. eût succombé, étant innocente comme „ elle l'étoit véritablement, à l'Epreuve quelle fut obligée de subir, elle auroit été „ infailliblement condamnée, & son Accusateur qui étoit Robert Archevêque de Can- „ torberi, eût été justifié: au lieu que l'Epreuve lui ayant été favorable, elle fut re- „ connue innocente, & son Accusateur reconnu un calomniateur, & en conséquence „ obligé de quitter l'Angleterre, comme le rapportent les Historiens Anglois. Voilà, „ Monsieur, quel est certainement le sens d'Yves de Chartres. Lui en attribuer un „ autre, c'est ajouter à son Texte, c'est lui faire admettre des Prodiges qui cho- „ quent directement l'idée que nous portons en nous-mêmes d'un Dieu qui étant la „ vérité & la justice essentielle, est par conséquent essentiellement le protecteur de „ l'innocence & le vengeur du crime: Prodiges au reste dont je suis bien sûr qu'on „ ne trouvera aucun Exemple dans toute l'Antiquité.

„ Hé! Comment Yves de Chartres auroit-il reconnu dans les Epreuves de tels Pro- „ diges qui les auroient infailliblement toutes rendues suspectes, lui qui enseignoit „ qu'on pouvoit & qu'on devoit même dans les jugemens avoir recours aux Epreuves „ comme à des Témoignages certainement Divins, lorsqu'on ne pouvoit autrement „ découvrir une vérité qu'il étoit pourtant important de savoir? C'est ce qui paroît „ par sa 249. Lettre, ou parlant d'un autre femme accusée d'adultére, il dit qu'il faut „ l'obliger à se justifier devant les Juges du crime qu'on lui imposoit, par le témoi- „ gnage de personnes non-recusables & d'une probité reconnue; mais que si elle étoit „ hors d'état de le faire par cette voie, il falloit qu'elle le fît par l'Epreuve du fer „ chaud. Si cette Cause, ajoute-il, étoit devant mon Tribunal, je ne voudrois pas „ qu'elle fût autrement traitée, ni qu'on procédât autrement dans la recherche de la „ vérité. *Cogenda est mulier, ut ad arbitrium præsidentium de objecto crimine probata-* „ *rum personarum testimonio se expurget, vel si id facere non poterit, candentis ferri Exa-* „ *minatione innocentiam suam comprobet: si hæc causa apud me ventilaretur, ità eam* „ *vellem tractari, ità rei veritatem investigari.* Qu'on compare ces paroles d'Yves de „ de Chartres avec celles de sa Lettre 205. & on verra clairement qu'il étoit bien éloi- „ gné de condamner, comme font nos Docteurs Consultans & Antisecouristes, indis- „ tinctement & sans réserve tontes les Epreuves comme des pratiques absolument su- „ perstitieuses & si contraires à la loi de Dieu qu'il n'y avoit qu'une révélation & un „ ordre exprès de Dieu, semblable à celui qui fut fait à Abraham d'immoler son fils, „ qui pût les justifier. On voit au contraire qu'il ne les condamnoit que lorsqu'on y „ avoit recours par légéreté, par imprudence & par présomption, c'est à dire, comme „ il s'explique lui-même, lorsqu'on le faisoit de son mouvement particulier, sans a- „ voir gardé aucune des formes judiciaires, & sans avoir épuisé préalablement tout „ autre moyen humain de se justifier.

„ Rien n'est plus clair & plus exprès que ce qu'il dit sur cela dans sa Lettre 252. „ Il s'y agit d'une femme qui ayant été *soupçonnée d'adultére par son mari, non sur des* „ *preuves juridiques mais sur de simples conjectures, se porta d'elle-même précipitamment,* „ *sans avoir pris conseil de personne & avant que d'être juridiquement accusée, a offrir de*

,, *se purger d'un tel soupçon par la preuve du fer chaud.* Yves de Chartres blâme fort
,, certains Juges Ecclésiastiques devant qui la Cause avoit été ensuite portée, de ce
,, qu'ils l'avoient tout d'abord admise à faire une telle preuve. Ces Juges, dit-il,
,, n'ont pas fait attention qu'un homme ne doit point tenter son Dieu, lorsqu'il peut
,, faire autrement, c'est à dire, lorsqu'il a d'autre moyen que celui-là pour parvenir à
,, la fin qu'il se propose. Or c'est le tenter de la sorte, lorsqu'au mépris de l'ordre
,, judiciaire, on a tout d'un coup recours au Témoignage de Dieu par l'Epreuve du
,, fer chaud ou de l'eau bouillante. *Non attendentes* (illi judices) *quia nemo debet ten-*
,, *tare Deum suum, quandiù habet quid faciat. Tùnc enim tentat homo Deum suum,*
,, *quandò postposito ordine judiciario, per Examinationem candentis ferri vel aquæ ferven-*
,, *tis divinum requirit testimonium.* Voilà donc bien clairement le cas où Yves de Char-
,, tres condamnoit la pratique des Epreuves. Il vouloit qu'un Accusé, avant qu'il en
,, vînt là, eût préalablement épuisé tous les moyens humains de justification que lui
,, fournissoit l'ordre judiciaire. Sur quoi il cite le Décret du Pape Etienne V. contre
,, les Epreuves, qui est aussi cité par M. B. p. 59. Après quoi Yves de Chartres
,, ajoute tout de suite ces paroles remarquables, en parlant toujours des Epreuves: Nous
,, ne prétendons pas par ce que nous venons de dire, établir qu'on ne puisse pas quel-
,, quefois avoir recours aux Témoignages Divins, savoir lorsqu'après une accusation
,, juridique on se trouve absolument dépourvû de témoignages humains; non pas que
,, cela soit ordonné par la loi de Dieu, mais parce que l'incrédulité humaine le deman-
,, de ainsi: de même que quoique tout serment soit défendu dans l'Evangile, S. Paul
,, ne laisse pas que de permettre d'y avoir recours dans les jugemens Ecclésiastiques,
,, lorsqu'à cause de l'imperfection de ceux qui plaident, on ne peut autrement terminer
,, leurs différens. *Non negamus tamen, quin ad divina aliquandò recurrendum sit testi-*
,, *monia, quandò præcedente ordinariâ accusatione omninò desunt humana testimonia: non*
,, *quod lex hoc instituerit divina, sed quod exigat incredulitas humana, sicut de juramen-*
,, *to habemus in Evangelio: non jurabis omninò ... Cùm ergò ita omne juramentum pro-*
,, *hibeat præceptum Evangelicum, Paulus tamen negotia Ecclesiastica ità terminari permit-*
,, *tit in Ecclesiâ, ut, propter infirmitatem litigantium, juramentum finis sit in omni con-*
,, *troversiâ.*

,, Voilà quels sont les principes d'Yves de Chartres sur la matiére des Epreuves. Il
,, me semble qu'ils ne sont guéres favorables à nos Docteurs. C'est à eux de voir ce
,, qu'ils auront à y opposer. Il est bon par avance de les avertir que la maxime qu'Yves
,, de Chartres établit, que personne ne doit tenter son Dieu, tant qu'il a quelque autre
,, moyen auquel il puisse avoir recours: *Nemo debet tentare Deum suum, quandiù habet*
,, *quid faciat;* est une maxime qu'Yves de Chartres a emprunté de S. Augustin, comme
,, lui-même nous en assure dans sa Lettre 205. ou après les paroles que j'en ai rappor-
,, tées ci-dessus, il ajoute tout de suite celles ci: *Undè Beatus Augustinus defendens A-*
,, *braham quod uxorem suam finxit esse sororem, ità dicit: Quandò habet homo quid fa-*
,, *ciat, non debet tentare Deum suum.*

,, Or cette maxime suppose visiblement qu'on peut donc quelquefois tenter Dieu in-
,, nocemment, c'est à dire, qu'on peut en certaines rencontres faire des choses qui sont
,, telles que si on les faisoit avant que d'avoir épuisé tous les moyens humains, on
,, tenteroit certainement Dieu. Et n'est-ce pas dans cette persuasion que les premiers
,, fidéles de Jérusalem en corps, ayant les Apôtres à leur tête, mais n'ayant pas en-
,, core été inondés du S. Esprit comme ils le furent après au jour de la Pentecôte, ne
,, pouvant découvrir par leurs propres lumiéres qui des deux, ou de S. Matthias ou
,, de Joseph le juste, étoit destiné de Dieu à succeder dans l'Apostolat au perfide Ju-
,, das, eurent recours à la voie extraordinaire du sort, comme à une voie par laquelle
,, Dieu ne manqueroit pas de leur faire connoître son choix, comme il le fit effective-
,, ment

„ ment ? N'est-ce pas aussi dans la même persuasion que S. Augustin lui-même ne „ pouvant découvrir par les voies ordinaires qui, du Prêtre Boniface ou d'un Clerc „ nommé Spes, qui s'accusoient mutuellement du même crime, étoit le véritable cou- „ pable, ne fit pas difficulté d'avoir recours au jugement de Dieu, en les envoyant l'un „ & l'autre au Tombeau de S. Felix de Nole ? "

Après quelques autres Exemples, ce Bénédictin si bien instruit de l'Histoire Ecclésiastique, prouve que du tems même d'Yves de Chartres, les plus grands hommes & les plus savans respectoient les Epreuves, & y avoient grande confiance: & qu'entr'autres „ Anselme de Laon l'un des plus célébres Théologiens de la fin du XI. Siècle & „ du commencement du XII. eut recours lui-même à cette voie pour découvrir l'au- „ teur d'un vol considérable qui avoit été fait à la Cathédrale de Laon dont il étoit „ Doyen. On trouve ce fait attesté par un Auteur contemporain rapporté par le sieur „ du Boulay dans son Histoire de l'Université de Paris. " Lib. 2. ad ann. 1116. p. 46.

Notre Bénédictin ajoute „ qu'on regardoit même dans ce tems-là comme une vérita- „ ble impiété dans un Juge, de ne pas déférer à ce jugement de Dieu. C'est, dit-il, „ ce qui paroît évidemment par la maniére dont s'exprime Eadmere le plus illustre „ disciple de S. Anselme & son compagnon inséparable pendant tout le tems de sa per- „ sécution, & ainsi contemporain d'Yves de Chartres: car parlant de Guillaume le Roux „ Roi d'Angleterre, le grand Persécuteur de S. Anselme, il dit qu'il en étoit venu à „ cet excès d'infidélité qu'après que 50. Anglois qui avoient été injustement accusés „ d'avoir pris des cerfs du Roi, eurent été justifiés de cette calomnie par l'Epreuve du „ fer chaud, qu'ils furent obligés de subir, ce Prince cependant ne voulut pas déférer „ à un jugement de Dieu si manifeste. "

Or si dans les Epreuves il s'étoit fait des Prodiges sur des coupables pour les justifier, eût-on regardé de tels Prodiges comme un jugement si manifeste de Dieu en faveur des innocens, qu'on ne pouvoit sans impiété refuser de s'y soumettre. Il est donc d'une évidence palpable qu'on ne doit pas entendre le Passage d'Yves de Chartres de la maniére dont l'interpréte M. B.

En voici encore une preuve invincible dans une quatriéme Lettre du savant Bénédictin.

„ Vous devez (m'écrit-il) avoir reçu une assez longue Lettre que j'eus l'honneur de „ vous écrire il y a environ un mois. Vous y avez vû avec combien peu de fonde- „ ment M. B. a prétendu que selon Yves de Chartres, il est souvent arrivé que des „ coupables ayant subi l'Epreuve du fer chaud n'en ont point été brûlés, & ont été „ en conséquence délivrés de la peine qu'ils avoient justement mérité. Si un tel Pro- „ dige étoit véritable, il est certain qu'il infirmeroit étrangement non seulement les „ Prodiges opérés en particulier dans les Epreuves, mais encore tous les Miracles opérés „ en général en faveur de la Religion, puisqu'il est évident qu'on pourroit l'opposer éga- „ lement aux uns & aux autres. Mais heureusement un tel Prodige n'est qu'une chimé- „ re, qui non seulement n'a aucun fondement dans le Texte d'Yves de Chartres allé- „ gué par M. B., mais qui est encore visiblement contraire à la doctrine de ce savant „ Evêque, comme je crois l'avoir démontré. Que si néanmoins il restoit encore sur „ cela quelque ombre de difficulté, il me semble qu'elle est absolument dissipée par „ un Texte de sa 232. Lettre à Hildebert Evêque du Mans, ou parlant d'un homme „ accusé d'avoir commis une action infame sur sa belle-mere, il dit qu'il avoit appris „ que cet homme s'étoit justifié par l'Epreuve du fer chaud qu'il avoit subi sans en „ avoir souffert la moindre lézion. Si cela est, ajoute-t-il, & qu'il ait subi l'Epreuve „ en témoignage de son innocence, c'est le Témoignage de Dieu même contre lequel „ je ne vois pas qu'il y ait d'autre jugement à rechercher. *Audivi enim* (ce sont ses „ propres paroles,) *quod vir ille de quo agitur, de objecto crimine Examinatione igniti* „ *ferri se purgaverit & a læsione ignis illæsus repertus sit. Quod si ita est, & hoc in sa-* 4. Lett. du savant Bénédictin.

„ *cramento purgationis suæ posuit quod nunquàm cum matre uxoris suæ una caro fuerit,*
„ *contrà divinum Testimonium nullum ulteriùs investigandum intelligo esse judicium.* Assurément un homme qui parle de la sorte n'a jamais cru que l'Epreuve du fer chaud
„ fût une preuve équivoque en faveur de l'innocence de celui qui n'en avoit point été
„ brûlé. Ainsi tout ce que lui attribue M. B. comme je l'ai déjà dit, n'est qu'une
„ pure chimére qui certainement ne fait point honneur à ce célebre Docteur.

„ Il faut que M. B. n'ait point lû & éxaminé par lui-même Yves de Chartres, mais
„ qu'il s'en soit rapporté aveuglément à quelque Secrétaire superficiel & mal-habile qui
„ l'aura trompé. Au reste il est bon, Monsieur, de vous faire remarquer que la Let-
„ tre 232. d'Yves de Chartres que je viens de citer, est une Lettre postérieure à la
„ 205. citée par M. B. & qu'ainsi on ne peut pas dire qu'ayant été d'abord favorable
„ aux Epreuves, il leur soit ensuite devenu contraire."

Qu'il me soit encore permis d'ajouter ici un court Extrait d'une longue Lettre que m'a écrit sur ce même sujet un autre Bénédictin.

Pour prouver que le Passage d'Yves de Chartres ne doit point s'interpréter de la façon dont le fait l'Auteur du *Mémoire*, il observe principalement qu'on ne peut lui donner cette interprétation sans blesser les maximes de la plus pure Théologie par rapport aux Miracles; & qu'on n'a jamais douté dans l'Eglise qu'un Miracle demandé à Dieu en témoignage d'une vérité, ne prouve incontestablement cette vérité, lorsque Dieu fait ce Miracle en signe: „ Les Miracles (dit S. Thomas) sont toujours des témoigna-
2. 2. Quæst. 178. A. 2. „ gnages véritables des choses qu'ils induisent à croire : *Miracula semper sunt vera*
„ *testimonia ejus ad quod inducuntur.*

Il n'est pas permis (ajoute ce Bénédictin) de supposer que Dieu ait fait des Miracles en témoignage d'une fausseté. Ce seroit en quelque façon l'accuser de mensonge: ainsi ce seroit un blasphême qui blesse tout à la fois la Religion & le sens commun. Au reste le célebre Yves de Chartres étoit si éloigné de croire que les Miracles de préservation qu'on voyoit assez souvent arriver dans les Epreuves, fussent quelquefois opérés sur des coupables pour les justifier injustement, que dans plusieurs de ses Lettres il appelle ces Miracles un Témoignage Divin, *Divinum testimonium*, & qu'il conseille lui-même d'y avoir recours lorsqu'on ne peut par aucun autre moyen découvrir la vérité. Ainsi lorsque ce savant Prélat dit qu'il y a eû par cette voie *plusieurs coupables délivrés & plusieurs innocens condamnés*, il est certain que tout ce qu'il a prétendu faire entendre, c'est que Dieu n'ayant pas toujours voulu accorder un Miracle de préservation à des innocens accusés, parce qu'ils n'avoient pas assez de foi & de confiance en lui pour mériter qu'il leur fît cette grace, la condamnation de ces innocens a quelquefois procuré l'impunité à des vrais coupables qui ont été renvoyés absous, parce que l'innocent qui avoit succombé dans l'Epreuve étoit réputé être celui qui avoit commis le crime.

Ce Bénédictin fortifie encore par une multitude d'autres raisons, ce qu'il vient de si bien prouver. Mais je crois qu'en voilà suffisamment pour convaincre tout Lecteur judicieux que l'Auteur du *Mémoire* a très mal pris le sens du passage d'Yves de Chartres sur lequel il s'est fondé pour avancer un fait aussi contraire à la Religion & à l'Autorité des Miracles, que celui de dire que Dieu a fait, dans les anciennes Epreuves, des Prodiges de préservation en faveur des coupables, en les empêchant surnaturellement d'être *brulés par le fer rouge.*

Mais peut-être que l'Auteur du *Mémoire* prétendra qu'il a voulu faire entendre que les Prodiges de préservation qu'il dit s'être opérés en faveur des coupables, avoient été fabriqués par le démon.

Nos savans Bénédictins lui ont déjà répondu par avance, que ce fait est directement contraire au sentiment d'Yves de Chartres, qui déclare bien précisément que „ ces
„ Prodi-

„ Prodiges font le Témoignage de Dieu après lequel les Juges n'ont plus rien à re-
„ chercher: *contra Divinum testimonium nullum ulteriùs investigandum intelligo esse ju-
„ dicium.*" Au surplus c'étoit à Dieu qu'on avoit recours dans les Epreuves. Elles étoient toujours accompagnées, soit de la célébration du plus auguste des Sacremens, soit du moins de priéres publiques. Ne seroit-ce pas pécher contre la foi que de supposer qu'en de telles circonstances le Très-Haut ait jamais permis à l'Esprit pervers de répondre par des Prodiges à sa place & en son nom?

XXXI. Les Epre ves ne son point des restes du I ganisme & des supersti tions intro duites par l Idolâtres: e les tirent leur premi re origine l'ancien Te tament, & elles ont e faites à l'i mitation c plusieurs Saints des premiers siecles.

Seroit-ce néanmoins pour donner quelque sorte de vraisemblance, ou du moins quelque apparence de possibilité au fait apocriphe de la préservation miraculeuse des coupables faite par le diable, que l'Auteur du *Mémoire* se récrie (page 59. Note:) „ Il
„ ne suffiroit pas de dire que ces Epreuves sont mauvaises, parce qu'elles ont été
„ défendues, mais il est visible qu'elles ont été defendues parce qu'elles sont mauvaises
„ & qu'elles renferment le vice de tenter Dieu & d'être superstitieuses: vice qui dans
„ tous les tems a été condamnable? On peut voir (ajoute-t-il) dans M. Fleuri, Dis-
„ cours sur l'Histoire Ecclésiastique §. 6. qu'elles sont mises au nombre des supersti-
„ tions, qui dans le fond étoient des restes du Paganisme."

A quoi l'Auteur du *Mémoire* ajoute encore que selon *le Pére le Brun ... il est évident que ces usages venoient du Paganisme, & que les Ripuariens, les Allemands & les Lombards introduisirent les Epreuves du feu parmi les Chrétiens.*

Qui ne sera surpris de voir cet Auteur accuser les Epreuves d'être des restes du Paganisme & des superstitions introduites par les Idolâtres, après qu'il nous a dit lui-même par la bouche de son Avocat, que dans „ les Epreuves .... tout paroissoit digne
„ de la Majesté de Dieu dont on attendoit le jugement: qu'on les commençoit tou-
„ jours par des priéres publiques, & souvent par la célébration des SS. Mystéres, ... (&
„ qu'il) s'y est fait (des) Miracles .., comparables à celui que Dieu fit en faveur des
„ trois Enfans dans la fournaise?"

Réponse, &c. p. 69.

Ce n'est pas une excuse suffisante pour un Docteur aussi renommé que l'Auteur du *Mémoire*, de dire qu'en donnant les Epreuves pour des superstitions idolâtres, il n'a fait que suivre les idées qu'en ont prises M. Fleuri & le Pére le Brun. N'auroit-il pas dû examiner par lui-même avant que de produire en son nom une opinion si injurieuse à la multitude de Prodiges que Dieu a faits dans les Epreuves, si cette pratique n'avoit point quelque fondement dans l'Ecriture: si plusieurs Saints des premiers Siécles de l'Eglise ne s'en étoient pas servis bien avant que les Payens Allemands, Ripuariens & Lombards eussent commerce avec les Chrétiens; & enfin s'il y avoit des preuves suffisantes qu'il se fût opéré de tels Prodiges chez ces Payens, ou du moins chez quelque autre Peuple idolâtre?

S'il avoit bien voulu prendre la peine d'examiner lui-même ces trois faits décisifs, il n'auroit point adopté l'opinion singuliére que M. Fleuri & le Pére le Brun ont prise un peu trop légerement sur ce sujet. Mais dans une question de cette importance il ne me convient que de me taire & d'écouter des Théologiens, ou du moins de ne parler que d'après eux.

Présentons d'abord au Lecteur le savant Bénédictin dont j'ai déjà rapporté quatre Lettres.

„ Je sai (dit-il) que les Epreuves pouvant n'être pas toujours ou demandées ou or-
„ données par l'instinct d'une vraie foi-confiance en Dieu, elles pouvoient quelquefois
„ ne pas réussir, & en conséquence les innocens pouvoient n'être pas toujours déli-
„ vrés. Mais enfin lorsqu'ils l'étoient, on ne peut douter que ce ne fût un Prodige
„ & un Prodige d'autant plus intéressant pour la Religion, qu'il étoit une preuve in-
„ vincible & à la portée de tous les esprits, que Dieu est véritablement présent au
„ milieu des Chrétiens. Vouloir décréditer ce Prodige, ou au moins le rendre sus-

 „ pect,

„ pect, comme fait M. B., c'eſt, je vous l'avoue, ce que je ne me ſerois jamais „ attendu d'un Théolologien auſſi éclairé & auſſi zèlé que lui pour la Religion.

„ Mais M. B. va encore plus loin, puiſqu'il ne craint point de faire regarder les „ Epreuves telles qu'elles étoient en uſage parmi les Chrétiens, comme des ſuperſti- „ tions abſolument criminelles, & qui dans le fond n'étoient que des reſtes du Paga- „ niſme. „ *On peut voir*, dit-il, *dans M. Fleuri*, *que* (les Epreuves) *ſont miſes au* „ *nombre des ſuperſtitions qui dans le fond étoient des reſtes du Paganiſme. Il eſt aſſez é-* „ *vident*, dit-il, dans un autre endroit (citant le Pere le Brun) (que) *ces uſages ve-* „ *noient du Paganiſme*, *& que les Ripuariens*, *les Allemands & les Lombards introdui-* „ *ſirent les Epreuves du feu parmi les Chrétiens.*

„ Il me ſemble que M. B. & les deux Auteurs qu'il cite font bien de l'honneur au „ Paganiſme en lui rapportant l'origine des Epreuves uſitées parmi les Chrétiens. Car „ enfin ſi ces Epreuves ne ſont que des reſtes du Paganiſme, il falloit qu'elles fuſſent „ ordinaires & communes parmi les Payens: il falloit donc auſſi qu'il ſe fît communé- „ ment parmi eux des Prodiges en vertu deſquels les innocens fuſſent délivrés & les „ coupables condamnés. Car s'il ne s'en étoit fait aucun, comment ces uſages auroient- „ ils fait loi parmi eux? Mais quel eſt l'Auteur ancien qui nous ait parlé de ces „ Prodiges? On trouve à la vérité dans l'Hiſtoire Profane qu'une Veſtale prouva ſon „ innocence en portant de l'eau dans un crible, & qu'une autre prouva pareillement la „ ſienne en portant du feu dans ſon tablier. Mais deux ou trois Exemples ſemblables, „ quand même ils ſeroient (auſſi aſſurés qu'ils le ſont peu,) prouveroient-ils que ces „ Prodiges fuſſent bien communs parmi les Payens? Pour moi j'ai bien lû des Livres „ en ma vie; mais je n'y ai rien trouvé par où l'on puiſſe juſtifier ſur ce point la pré- „ tention de M. B. & de ſes deux adjoints.

„ Mais . . pourquoi les Chrétiens n'auroient-ils pas emprunté les Epreuves plutôt „ des Juifs que des Payens? Eſt-ce que les uſages des Juifs n'étoient pas, par le „ moyen des Livres de l'Ancien Teſtament, plus connus & plus familiers aux Chré- „ tiens que ceux des Payens? . . Je crois entrevoir pourquoi on aime mieux en faire „ honneur aux Payens qu'aux Juifs. C'eſt que ſi on les rapportoit à ceux-ci, on ne „ pourroit s'empêcher de reconnoître que l'origine en eſt Divine, puiſqu'il s'en trou- „ ve des loix de Dieu expreſſes dans l'Ancien Teſtament, comme ce qui eſt ordonné „ aux *Nombres*, Chapître V. touchant la maniére dont une femme ſoupçonnée d'adul- „ tére par ſon mari, devoit ſe juſtifier, en avalant les eaux d'amertume & de malé- „ diction.

„ D'ailleurs comme il ſeroit aiſé de faire voir que les Epreuves n'ont guéres an- „ ciennement été moins communes parmi les Grecs qu'elles l'ont été parmi les Latins, „ dira-t-on auſſi que les Grecs les ont priſes des Payens? Aſſurément un tel concours „ des Grecs & des Latins ſeroit extraordinaire, & d'autant plus extraordinaire, qu'au- „ cun d'eux ne ſe ſeroit apperçu de cette eſpèce de prévarication.

„ Au reſte il eſt ſi peu vrai, comme le prétend M. B. & le Pére le Brun, que les „ Ripuariens, les Allemands & les Lombards avoient introduit les Epreuves du feu „ parmi les Chrétiens, que nous apprenons de M. B. lui-même pag. 58. que Charle- „ magne, après avoir vaincu les Lombards fit un Capitulaire ou il leur ordonna „ d'être ſoumis comme tous les autres au jugement de Dieu, entendant parler des E- „ preuves: *Ut omnes credant judicio Dei abſque dubitatione.*

Si chez les Lombards les Epreuves euſſent été une ancienne ſuperſtition du Paga- niſme, dont les Prodiges n'auroient pû être qu'une opération du diable, Charlema- gne eût-il fait un Capitulaire exprès pour leur ordonner de ſe ſoumettre à leur Déciſion?

Le Deffenſeur des Antiſecouriſtes étoit lui-même il n'y a pas long-tems ſi éloigné de croire que les Epreuves fuſſent un *reſte des ſuperſtitions* Payennes, qu'il regardoit les *Mi-*

Miracles qui arrivoient par ce moyen, comme une suite & un renouvellement de ceux que Dieu avoit promis en pareil cas dans l'ancienne Loi.

„ Il se trouvoit souvent (dit-il) des personnes innocentes qui étoient forcées mal- XIII. Lett. p. 53.
„ gré elles de se soumettre à ces redoutables jugemens (qui les condamnoient à justi-
„ fier leur innocence par des Epreuves.) Dieu (ajoute-t-il) renouvelloit en leur faveur
„ le Miracle promis à l'ancien Peuple en faveur des femmes faussement accusées d'a-
„ dultére."

Mais je n'ai pas besoin d'avoir recours à M. Poncet pour persuader à tout Lecteur impartial, que les Epreuves ont été comme une suite & une imitation de ce que Dieu avoit ordonné lui-même dans l'Ancien Testament: il ne faut pour cela que rapporter quelques Passages de l'Ecriture & laisser au Lecteur à en faire lui-même l'application.

„ Le Seigneur (est-il dit dans le Texte sacré) parla encore à Moyse, & lui dit:.. Nomb. V. 11. 14. & 15.
„ Si un mari est transporté de l'esprit de jalousie contre sa femme qui aura été souil-
„ lée véritablement, ou qui est accusée par un faux soupçon, il la menera devant le
„ Prêtre . . .

„ Le Prêtre ayant pris de l'eau sainte dans un vaisseau de terre, y mettra un peu Ibid. 17. 19. 20. & 21.
„ de la terre du pavé du Tabernacle . . . Il conjurera la femme & lui dira: si un
„ homme étranger ne s'est point approché de vous, & que vous ne vous soyez point
„ souillée en quittant le lit de votre mari, ces eaux très améres que j'ai chargées de
„ malédictions, ne vous nuiront point. Mais . . . si vous vous êtes souillée en ap-
„ prochant d'un autre homme, ces malédictions tomberont sur vous. Que le Seigneur
„ vous rende un objet de malédiction & un Exemple pour tout son Peuple: qu'il
„ fasse pourrir votre cuisse, que votre ventre s'enfle & qu'il creve enfin.

„ Lorsque la femme les aura bûes . . . si elle est coupable d'adultére, elle sera pé- Ibid. 27. & 28.
„ nétrée par ces eaux de malédiction: son ventre s'enflera & sa cuisse pourrira: & cet-
„ te femme deviendra un objet de malédiction & un Exemple pour tout le Peuple.
„ Que si elle n'a point été souillée, elle n'en ressentira aucun mal."

Ce Prodige n'a jamais manqué d'arriver chez les Hébreux, tant que la Sinagogue n'a point été réprouvée pour avoir méconnu Jésus-Christ. N'est-il pas tout naturel de penser que dans les premiers Siécles de l'Eglise où les Chrétiens avoient communément une foi si vive, quelques-uns d'entre eux, ayant été faussement accusés de quelque grand crime, aient espéré par une impression sécrette de l'Esprit de Dieu qu'il voudroit bien faire en leur faveur pour manifester leur innocence, un Prodige à peu près semblable à ceux qu'il avoit fait pendant si long-tems parmi les Juifs: qu'en conséquence ces Chrétiens faussement accusés, aient offert de se justifier par l'Epreuve d'une eau bouillante ou du fer rouge: & que cette Epreuve ayant été couronnée par un Prodige qui a fait connoître leur innocence, & qui a fait en même tems éclatter avec magnificence la vérité & la sainteté de la Religion, quantité d'autres Chrétiens s'y soient ensuite offerts, quoique plusieurs d'entre eux n'eussent pas assez de foi-confiance pour obtenir cette faveur Divine?

On trouve encore, dans l'Ancien Testament quantité d'Exemples de Prodiges, qui par la maniére dont ils ont été demandés, opérés & obtenus, sont au fond très comparables aux Epreuves.

Les trois Signes que Gédéon demanda à Dieu l'un après l'autre, ne paroissoient-ils pas contraires tout autant que les Epreuves à la défense de tenter Dieu, & ne l'auroient-ils pas réellement tenté, du moins les deux derniers, si Gédéon n'avoit pas agi en cela par un mouvement caché de l'Esprit saint, dont l'Ecriture ne nous donne d'autre preuve que la bonté qu'eut le Seigneur de lui accorder les trois Signes qu'il souhaitoit.

„ Si

Juges, VI. 17. „ Si j'ai trouvé grace devant vous (dit-il en s'addreſſant à Dieu) faites-moi connoître par un Signe que c'eſt vous qui me parlez."

Ibid. 21. Dieu lui accorde le premier Signe qu'il lui demande. Un feu ſort de la pierre où Gédon avoit mis le chevreau & les pains qu'il offroit en ſacrifice, & les conſume.

Ibid. 38. & 40. Cependant Gédéon demande encore à Dieu deux autres Signes, & les obtient.

3 Rois, XVIII. N'a-t-on pas lieu de regarder auſſi du même œil que les Epreuves, la propoſition que fit Elie au Roi Achab & à tout le Peuple d'Iſraël, de faire deſcendre le feu du ciel ſur un holocauſte, pour prouver que le Dieu qu'il adoroit étoit le ſeul vrai Dieu?

Jonathas & ſon Ecuyer n'avoient reçu aucun ordre de Dieu ni aucune révélation proprement dite pour aller ſeuls attaquer le Camp des Philiſtins.

1. Rois XIV. 6. „ Peut-être (diſoit Jonathas à ſon Ecuyer) le Seigneur combattra pour nous; car „ il lui eſt également aiſé de donner la victoire avec un grand ou avec un petit nom- „ bre." En effet ils combattent ſeuls contre toute cette armée, & la mettent en fuite.

Je ne vois en cette action qu'une cònfiance ſurnaturelle, & ce n'eſt que le ſuccès qui fait juger qu'ils y avoient été portés par une impulſion ſecrette de l'Eſprit de Dieu.

Mais les Exemples des Saints de l'Ancien Teſtament n'étoient pas les ſeuls qui perſuadoient vivement les Chrétiens des premiers Siécles que Dieu ſe plaît à faire les plus grands Prodiges en faveur de ceux qui ont une foi & une confiance parfaites.

Ils ſavoient que S. Jean l'Evangéliſte ayant été mis dans une chaudiére d'huile bouillante par l'ordre de l'Empereur Domitien, en étoit ſorti plus ſain & plus vigoureux qu'il ne l'étoit auparavant. *Purior & vegetior exiverit quàm intraverat*, dit S. Jerôme après Tertullien.

Ils voyoient de leurs yeux que Dieu préſervoit quelquefois des Martyrs au milieu des flammes: & ils en concluoient avec raiſon que pour obtenir une telle faveur, il ne faut qu'une foi-confiance qui n'héſite point: *Fides tua te ſalvum fecit.*

Auſſi dès le IV. Siécle, dans le tems que les Idolâtres Ripuariens, Lombards & Germains n'étoient regardés que comme des Sauvages & des Barbares, & que les Chrétiens n'avoient encore que très peu de commerce avec eux, l'on ſait que pluſieurs Saints entreprirent courageuſement des Epreuves, ſoit pour prouver la vérité de la Regigion, ſoit pour ſe juſtifier de quelques crimes dont ils étoient fauſſement accuſés.

Till. Tom. VII. p. 427. & 428. Par exemple, ce fut dans le „ IV. Siécle qu'un Solitaire d'Egipte nommé Coprès, „ s'étant trouvé dans une Ville ou il y avoit un Docteur des Manichéens qui ſéduiſoit les habitans, il y entra en diſpute avec lui. Et parce que cet Hérétique étoit „ ſi artificieux qu'il s'échappoit de tout ce que Coprès pouvoit lui dire de plus convainquant, la crainte que le Saint eût qu'une multitude de gens qui aſſiſtoient à cette diſpute ne cruſſent que le Manichéen avoit l'avantage, lui fit dire à tout le Peuple: Allumez un grand feu au milieu de cette place dans lequel nous entrerons tous deux; & s'il arrive que l'un de nous ne ſoit pas brûlé, que la foi qu'il profeſſe ſoit tenue pour être la foi véritable. Ces paroles plûrent extrêmement à ce Peuple, & on alluma auſſitôt un grand feu. Alors Coprès prit le Manichéen par la main pour l'y entraîner avec lui: mais il dit que cela ne ſe devoit pas paſſer de la ſorte: qu'il falloit que chacun y entrât ſéparément, & que Coprès y devoit entrer le premier, puiſque c'étoit lui qui en avoit fait la propoſition. Coprès y conſentit & ſoudain faiſant le Signe de la Croix, & invoquant le nom de Jéſus-Chriſt notre Sauveur, il ſe jetta au travers des flammes qui s'écarterent à l'inſtant de côté & d'autre, & s'enfuirent tout à fait de lui. Il demeura ainſi au milieu de ce feu durant l'eſpace d'environ une demie heure: & le nom du Sauveur en qui il avoit mis ſa confiance, fit qu'il n'en reçut pas le moindre dommage. Le Peuple vit ce Miracle avec une merveilleuſe admiration, jetta de grands cris, & dit en béniſſant Dieu: *Le Seigneur eſt*

„ *admi-*

„ *admirable dans ses Saints.* Ils presserent ensuite le Manichéen d'entrer dans le feu : & „ voyant qu'il ne pouvoit s'y résoudre, mais qu'il tâchoit à s'échapper, ils le prirent „ & le pousserent dedans, où étant à l'heure même environné de la flamme, il en sortit à demi-brûlé. Ils le chasserent après de la Ville avec infamie."

L'Auteur du *Mémoire Théologique* dira-t-il que S. Coprès a imité par là les Barbares Ripuariens, Lombards & Allemands; & que les Chrétiens qui, frappés d'un évenement si merveilleux & pénétrés d'admiration de la bonté de Dieu pour ceux qui mettent leur confiance en lui, se sont ensuite exposés avec foi à de telles Epreuves, ont en cela suivi les *superstitions du Paganisme* ?

M. de Tillemont, pour prouver quelle étoit la foi des Chrétiens de ce IV. Siécle, rapporte encore d'après de très anciens Auteurs, que „ l'an 348. trois Administrateurs „ des Hôpitaux d'Antioche fort zèlés pour la Religion Chretienne, allant un jour à „ un lieu qui étoit à six ou sept lieues d'Antioche, rencontrerent un Juif avec lequel „ ils se mirent à disputer. Le Juif pour se mocquer d'eux leur dit, que s'ils vouloient „ manger tout à l'heure un serpent qu'ils trouverent mort sur le chemin, il se feroit „ Chrétien. Ils accepterent la proposition, mangerent le serpent, & n'en reçurent aucun mal. Ce qui ayant touché le Juif, il se convertit effectivement, & vécut avec „ beaucoup de piété dans l'Hôpital qu'ils gouvernoient."

Till. Tom. VI. p. 334. & 335.

Dans le même Siécle „ S. Martin Evêque de Tours voulant faire abbattre un grand „ pin qui étoit l'objet du culte idolâtre d'une partie de son Diocèse, le Pontife du „ lieu & les autres Payens, après s'être d'abord fortement opposés à son entreprise, „ lui dirent que s'il avoit tant de confiance en son Dieu, ils s'offroient à couper l'arbre eux-mêmes pourvû qu'il fût dessous quand il tomberoit. Cette confiance lui fit „ accepter la condition. Ils en furent fort aises de leur part, espérant qu'ils alloient „ être délivrés de l'ennemi de leurs Dieux par une mort qu'ils croyoient certaine. Le „ Saint se laissa lier & mettre à leur gré du coté où l'arbre penchoit de maniére à ne „ pouvoir l'éviter. Il vint une grande foule de monde à ce Spectacle. Les Moines „ qui accompagnoient le Saint, étoient saisis de crainte, & n'attendoient plus que sa „ mort. L'arbre à demi coupé commençoit à tomber sur S. Martin, lorsque du Signe de la Croix qu'il fit, il fut repoussé comme par un coup de vent, tomba de „ l'autre côté, & pensa accabler les Payens qui se croyoient le plus en sûreté. Il s'éleva un grand cri : les auteurs de l'entreprise parurent étourdis d'un tel Miracle : les „ Moines en pleuroient de joie; & le nom de Jésus-Christ retentissoit de tous côtés."

Baillet, 11. Novembre.

Mais rapportons présentement quelques Epreuves faites par des Saints, dans ce méme Siécle, pour leur justification personnelle.

D'impudens calomniateurs ayant publié de faux bruits contre la chasteté de Saint Brice Successeur de S. Martin dans l'Evêché de Tours, S. Brice pour prouver la fausseté de ces calomnies porta en présence de tout le Peuple des charbons de feu très ardens sur ses habits qui n'en furent point endommagés, & convainquit par ce moyen tous les fidéles de son Diocèse de sa pureté qui étoit à l'épreuve de la concupiscence, ainsi que l'avoient été ses habits au feu des charbons les plus enflammés.

La même chose avoit été pratiquée plusieurs années auparavant par S. Simplice Evêque d'Autun, & par sa sainte épouse.

Pour faire cesser les mauvais soupçons qu'on répandoit contre eux, ils prirent tous deux des charbons ardens dans leurs mains & en porterent aussi dans leurs habits à la vûe de tout le monde. Et „ cette Merveille (dit M. Baillet) produisit un tel effet, „ qu'outre les témoignages publics qu'on rendit à la vertu de S. Simplice, & à la virginité de sa femme, on vit en une semaine près de mille personnes renoncer à l'Idolâtrie & venir à l'Eglise demander le baptéme."

Baillet, 24. Juin.

Quelle est donc la dureté incompréhensible de notre Siécle! Un tel Prodige a autre-

fois suffi pour convertir près de mille Idolâtres: & aujourd'hui des milliers de Prodiges plus grands, sont l'objet de la colére, de la censure, ou du mépris de presque tous les Catholiques!

Le Théologien qui m'a fourni les Exemples de toutes ces anciennes Epreuves, finit cet Article de sa Lettre en disant, qu'il semble que nos Docteurs Antisecouristes ignorent tous ces faits. Car s'ils en avoient eû connoissance, comment n'auroient-ils pas apperçu qu'ils renversent leurs fausses régles qu'ils nous débitent avec autant d'assurance, que s'ils en avoient reçu *une révélation qui ne chancelle par aucune incertitude*?

Terminons cette espéce de Dissertation sur les Epreuves, par un petit Extrait des Réflexions de mon second Bénédictin.

Ce seroit une sorte de blasphéme dont on ne doit nullement soupçonner l'Auteur du *Mémoire Théologique*, de soutenir que les Epreuves dans leur premiére origine, c'est à dire, par rapport aux femmes Juïves soupçonnées d'adultére, étoient *superstitieuses* & *mauvaises* en elles-mêmes; puisque Dieu les a formellement autorisées par une loi précise. Mém. Th. p. 59. Note.

Dans leur seconde Epoque elles ne sont devenues *mauvaises*, premiérement, que par rapport aux Juges qui s'étoient comme arrogés le droit d'exiger de Dieu qu'il fît des Miracles, & qui avoient introduit la coupable coutume de le lui ordonner en quelque sorte: & secondement, par rapport aux Particuliers qui les entreprenoient par leur propre esprit, & sans avoir la foi-confiance à qui les Miracles sont promis. Mais elles ont toujours été très légitimes à l'égard de ceux qui s'y sont portés par un mouvement du saint Esprit, ainsi qu'ont fait un grand nombre de Saints.

Les Epreuves en elles-mêmes sont pour les personnes remplies de foi & conduites par l'Esprit de Dieu, un moyen très propre à contribuer à sa gloire, à rendre témoignage à la Religion, à prouver la vérité, & à vérifier des faits douteux.

Je conviens qu'il est bien vrai que l'abus qu'en font ceux qui n'ont pas cette foi à qui Jésus-Christ a promis lui-même d'accorder des Miracles, & celui qu'en faisoient les Juges qui s'imaginoient avoir droit de les exiger de Dieu, rendent les Epreuves mauvaises & condamnables par rapport à eux. Mais ce vice ne s'étend en aucune sorte à celles qui sont entreprises par une confiance parfaite, & par un mouvement secret de l'Esprit saint, & qui en ce cas ne manquent point d'être couronnées par des Miracles.

XXXII. On ne peut avoir trop de respect pour les Décisions que font les Miracles.

Respectons la foi qui obtient des Miracles. Lorsque le Très-haut nous donne ces marques sensibles de sa présence, on ne peut s'abbaisser trop profondément à ses pieds, ni avoir trop de soumission pour tout ce qu'il décide lui-même par cette voie.

N'est-ce pas une chose terrible, de voir que les préjugés contre les grands Secours, ont ébloui les Contradicteurs de cette œuvre de Dieu jusqu'au point de leur faire prendre les anciennes Epreuves pour une suite des superstitions idolâtres, tandis qu'ils ne peuvent nier que Dieu n'ait fait dans ces Epreuves des Prodiges qui ont converti une multitude d'Idolâtres & d'Hérétiques, & qui ont fortifié la foi d'une multitude innombrable de fidéles.

Mais les Antisecouristes avoient résolu de faire une mauvaise application aux grands Secours, du jugement que l'Eglise a porté par rapport aux Epreuves: & l'Auteur du *Mémoire Théologique* a cru qu'il falloit pour cela rendre les Epreuves suspectes.

Ce n'étoit pas là autrefois le sentiment de M. Poncet, ni par rapport aux Epreuves, ni même par rapport aux Miracles opérés par les grands Secours.

V. Lett de M. Poncet, p. 41.

„ Les Convulsions (à Secours & autres) sont liées (disoit-il) aux Miracles, autant „ que l'Appel, & même plus sensiblement."

Mais voici un autre Passage de M. Poncet où il paroît avoir prophétisé contre lui-même ce qu'il fait précisément aujourd'hui, & qu'il reprochoit alors aux Consultans.

Ibid. pp. 41. & 42.

„ Vous examinerez (leur disoit-il) parmi les Miracles qu'on vous présentera, s'il y „ en a quelqu'un de moins frappant & de moins bien prouvé, & vous vous en servi-

„ rez

„ rez pour affoiblir l'autorité de tous les autres. Vous chicannerez, & vous montrerez „ que vous n'avez pas raison, parce que vous imiterez la conduite de ceux qui ont „ tort, (c'est à dire des Consultans & des plus outrés Constitutionnaires.)

„ Les Convulsionnaires (à Secours & autres) font des Miracles (ajoutoit-il) parce „ qu'ils sont innocens & persécutés . . . Dieu lès traite comme les Appellans. Il leur „ met à la main les mêmes armes pour se deffendre. Comment vous tirerez-vous de „ cet embarras (disoit-il aux Consultans?) Vous mettrez-vous avec nous contre le Bé- „ nédictin (Dom la Taste,) pour prouver que les Miracles décident en faveur des „ Appellans, & que c'est une impiété de les attribuer au démon: & avec le Bénédic- „ tin contre nous, pour prouver que les Miracles ne décident rien en faveur des „ (Convulsionnaires, à grands Secours & autres?) Ibid. p. 43.

„ Dieu se sert d'eux (disoit-il encore) comme d'un instrument pour opérer des Mi- „ racles: & il le fait pour nous avertir que c'est par son ordre qu'ils sont dans cet „ état, & pour nous y rendre attentifs. Ibid. pp. 52. & 53.

„ Le chemin que les Miracles indiquent, conduit à la vie, disoit le grand Colbert. Instr. sur les Mir. n. 26. *Quand le doigt de Dieu paroît, il faut que les hommes se taisent* *, dit le Pére Quesnel. *Refl. mor. Matth. III 4. Ils doivent extrêmement se défier de leurs propres lumiéres, lorsqu'elles les portent à condamner ce que Dieu autorise par des Miracles. Mais *les choses de Dieu*, dit le Ib. IX. 7. même Auteur, *font plus d'impression sur le cœur d'un peuple éclairé, que sur des Docteurs enflés de leur sçience.*

Les Docteurs de la Loi étoient bien convaincus qu'ils suivoient exactement les Régles, lorsqu'ils reprirent le Paralytique qui portoit publiquement son lit le jour du Sabbat, suivant l'ordre que Jésus-Christ lui en avoit donné pour faire éclatter le Miracle qu'il venoit d'opérer en sa faveur: mais ce Miracle auroit dû leur ouvrir les yeux, & leur faire connoître que leurs ténébreuses lumiéres, & la Loi dont ils faisoient une fausse application, ne servoient qu'à les éblouïr.

Encore aujourd'hui plusieurs Docteurs ne craignent point de préférer les lueurs trompeuses de leur foible raison à la Décision des Miracles. Ils donnent leurs préjugés, & un jugement prématuré, fait sans un examen suffisant, pour des Régles irréfragables que nul Prodige ne doit empêcher de suivre; & par l'estime qu'on a pour eux, quantité de gens sont assez aveugles pour se soumettre à ces fausses Régles, au préjudice de celles de l'Evangile. Mais la réponse que je vais faire à la derniére objection de ces MM. & à leurs repliques, suffira pour faire connoître aux cœurs droits le danger de cette préférence.

VI. PROPOSITION.

Ce n'est point blesser les Régles, que de suivre celles de la charité, ou de l'Evangile.

CEUX qui condamnent les grands Secours, voyant qu'il ne leur étoit pas possible de se deffendre contre les raisons par lesquelles on démontroit que ces Secours ne sont point contraires au Précepte qui défend de tuer, & qu'ils ne tentent point Dieu, ont pris le parti de se récrier d'une maniére vague & indéterminée, que ces Secours blessoient les Régles. Mais ils se sont bien gardés d'expliquer quelles étoient ces Régles: & dans la vérité ces prétendues Régles, ne sont autre chose que leur propre Décision, qu'ils s'imaginent devoir faire une Loi à laquelle tout le monde doit se soumettre.

I. La charité est le principe & la fin de toutes les véritables regles.

Comme cette objection ne présente aucun objet fixe, il n'y a point d'autre moyen d'y répondre que d'établir quelles sont les véritables Régles, les Régles puisées dans l'Evangile.

La charité est le principe unique d'où naissent toutes les bonnes Régles: & elle est en même tems la fin à laquelle elles doivent toutes se rapporter.

Hom. 27. Evangel.

„ Les Ecritures Divines (dit S. Gregoire le grand) sont remplies de divers Com-„ mandemens du Seigneur. Comment donc nous parle-t-il du Commandement de la „ charité comme de son unique Précepte? C'est-là, dit-il, mon Commandement „ propre, que vous vous aimiez les uns les autres. C'est par la raison que tout Com-„ mandement se réduit enfin à la charité, & qu'ainsi tous les Préceptes deviennent un „ seul Précepte, parce qu'il n'y a que l'amour qui accomplisse solidement tout ce qui „ nous est commandé. Car de même que plusieurs branches naissent d'une même ra-„ cine, aussi plusieurs vertus naissent d'une même charité: & tout ce que ces vertus „ ont de vigueur & de suc, vient originairement de la racine de la charité. Les Com-„ mandemens du Seigneur sont donc plusieurs en nombre, & néanmoins un seul Com-„ mandement. Ils sont plusieurs, si on considére les diverses actions qui en sont l'ob-„ jet: & ils sont un Commandement unique, si l'on ne considére que la charité qui „ en est l'unique racine. *Præcepta ergò Domini & multa sunt & unum : multa per di-„ versitatem operis; & unum in radice dilectionis.*

Si tous les Commandemens se réduisent à la charité, si la charité est l'unique racine de toutes les vertus, elle doit être sans doute le principe de toutes les veritables Régles: & par conséquent toute prétendue Régle qui blesse la charité, & qui s'oppose à l'empressement qu'on doit toujours avoir de contribuer de toutes ses forces à la gloire de Dieu, & de rendre au prochain tout le secours qui nous est possible, ne peut jamais être qu'une régle pharisaïque: elle n'est que l'abus de quelque Commandement, dont on fait une fausse application.

Jésus-Christ a été si attentif à nous instruire que la charité est l'ame de la Religion, & que toutes les Régles Chrétiennes en sortent comme de leur source, qu'il ne s'est pas contenté de nous apprendre, que le Commandement de s'aimer les uns les autres étoit son Commandement propre; *Hoc est præceptum meum ut diligatis invicem*: mais il nous a déclaré que ce Commandement étoit *un Commandement nouveau*, & que *c'est en cela que tous connoîtront ses disciples.*

Jean XV. 12. Ibid. XIII. 34. & 35.

Mais comment ce Commandement est-il donc nouveau? Ne fait-il pas une partie de la Loi naturelle? Ne le trouve-t-on pas dans la Loi donnée par le ministére de Moyse? N'est-il pas une suite de l'amour de Dieu?

Ce Commandement est nouveau dant la bouche de Jesus-Christ, parce qu'il est l'esprit & le caractére particulier de la Loi nouvelle. Ce n'est que de Jesus-Christ & des Apôtres que les hommes ont appris qu'ils étoient appellés à être mutuellement membres les uns des autres dans l'unité de son corps mystique, & à ne composer avec lui qu'un seul Christ: qu'ainsi ils étoient indispensablement obligés à se rendre tous les services qui étoient en leur pouvoir. Voilà le caractére propre, le caractére singulier de la Religion Chrétienne. C'est à cette marque, nous dit Jesus-Christ lui-même, qu'on reconnoîtra ses vrais disciples. Aussi l'amour du prochain, la compassion pour ses maux, & le désir de le secourir en vûe de plaire à Dieu, sont-ils un écoulement & une suite nécessaire de l'amour de Dieu. „ L'amour du prochain (dit le Pére Quesnel) se trou-„ ve dans l'amour de Dieu, comme dans son principe, son modéle & sa fin: & l'a-„ mour de Dieu se trouve dans l'amour du prochain, comme dans son effet, son ima-„ ge & sa marque infaillible."

Réfl. mor. Mat. XXII. 39.

Si la charité est l'ame de la Religion, c'est donc à la lumiére de ce divin flambeau qu'il

qu'il faut discerner si les Régles qu'on nous oppose, sont solides & bien fondées : ou si au contraire elles n'ont qu'une vaine apparence de régularité. Elles sont justes si elles ont leur source dans la charité, & si elles sont conformes à ses préceptes. Elles sont fausses, si elles y sont contraires. *Quiconque viole la charité, viole la Loi, quoiqu'il en garde la lettre*, dit encore le Pére Quesnel. Ibid. XII. 12.

En se conduisant par cette lumiére infaillible, il ne sera pas difficile de démêler qui sont ceux qui ont mieux suivi les véritables Régles, les Régles de l'Evangile, ou ceux qui donnent des Secours aux Convulsionnaires, ou ceux qui les condamnent.

On voit d'un côté des gens, même de condition, qui s'exposent au mépris des grands du monde & à la persécution des Puissances pour rendre service aux plus pauvres Convulsionnaires, parce qu'*il n'y a point d'assujettissement qu'on n'embrasse*, ainsi que le dit le Pere Quesnel, *quand on a une vraie charité*. Ib. 1. Cor. IX. 20.

„ C'est l'humilité du cœur (dit-il encore) qui forme les disciples de la vérité : c'est „ l'enflure du cœur qui fait les maîtres de l'erreur." Ib Col. II. 18.

Au reste ce n'est pas dans la seule vûe de soulager les Instrumens de Dieu, dans les douleurs qu'il leur fait souffrir pour les contraindre de demander d'effrayans Secours, que les zèlés serviteurs du Très-haut sacrifient ainsi leur réputation & leur fortune : c'est, selon que le dit encore le même Auteur, *la sainte passion du salut des ames* qui *étouffe* en eux *celle du point d'honneur*. Ils le font principalement par le désir qu'ils ont de procurer aux Spectateurs de ces Secours, des biens beaucoup plus précieux que tous ceux de la terre. Ils savent qu'en faisant paroître les Merveilles du Tout-puissant, il en fait souvent couler un torrent de lumiéres & de graces, qui éclairent & touchent les ames ; qui convainquent des Incrédules, qui font naître la vie de la foi dans les cadavres des Athées, qui réchauffent le cœur des tiédes, qui fortifient celui des foibles. Ib. 1. Cor. IX. 19.

Les Miracles & les Prodiges sont les moyens que Dieu emploie, pour ainsi dire, le plus volontiers pour produire ces effets salutaires. C'est par les Miracles & par les Prodiges qu'il a établi la Religion, & qu'il a changé en Chrétiens des milliers d'Idolâtres. C'est encore aujourd'hui par le canal de ces Merveilles qu'il donne ou qu'il augmente la foi à ceux à qui il lui plaît de faire cette grace.

C'est pour répandre de si grands biens avec encore plus d'abondance, qu'il a souvent accompagné l'admirable Prodige que les Secours violens ont fait paroître, de Guérisons Merveilleuses, soit sur les Convulsionnaires qui reçoivent ces Secours, soit par leur ministére sur des malades & des estropiés. Eh ! combien de personnes à la vûe de toutes ces Merveilles, n'ont-elles pas été pénétrées d'admiration, touchées, frappées, attendries ?

Voilà quels sont les principaux motifs qui portent tant de fidéles de toutes sortes de conditions, à fouler aux pieds tout intérêt humain pour donner des Secours aux Convulsionnaires. Qui peut douter que l'amour de Dieu & du prochain, ne soient le principe & le motif de ces sentimens ?

On voit de l'autre côté sept ou huit Théologiens bien tranquilles dans leur cabinet, qui, pour soutenir une Décision que quatre d'entre eux ont faite à la hâte & peut-être par complaisance pour d'autres Théologiens hautement déclarés contre toute l'œuvre des Convulsions, prononcent gravement : qu'*il y a un Précepte clair & formel, qui défend de donner un coup violent, qui doit naturellement blesser ou ôter la vie*.

Mais comment ces MM. n'apperçoivent-ils pas eux-mêmes, que ce Précepte ne défend que de donner des coups qui blessent, & non pas d'en donner qui ne font réellement que du bien ?

Non seulement ils ne peuvent disconvenir que depuis plus de 14. ans les plus violens Secours, loin d'être nuisibles aux Convulsionnaires, font cesser les douleurs qu'ils souffrent, & souvent même les guérissent de toutes les maladies qu'ils peuvent avoir : mais

VII. Lett. de M. Poncet. p. 121. mais l'Avocat de ces MM. eſt lui-même expreſſément convenu, que *quand on refuſe de leur rendre* les Secours qu'ils demandent, *ou même qu'on tarde à le faire*, ils paroiſſent *ſouffrir les plus horribles douleurs*, ils tombent *dans des états affreux*, & qu'ils ne ſont *ſoulagés que par ce moyen.*

Or non ſeulement l'Evangile, mais même le ſentiment naturel de compaſſion que Dieu a mis dans le cœur des hommes pour les lier entre eux en les portant à s'entreſecourir, ne nous preſcrivent-ils pas de ſoulager des perſonnes qui ſouffrent, lorſqu'il ne tient qu'à nous de le faire, & que nous avons dans nos mains un moyen ſûr d'y réuſſir? Ne ſeroit-ce pas réſiſter aux impreſſions les plus communes de la charité, & refuſer d'obéir aux Régles les plus palpables de l'Evangile, que d'abandonner impitoyablement les Convulſionnaires à la violence des plus effroyables douleurs, ſous prétexte que le reméde violent dont ils ont un preſſant beſoin, a une apparence qui effraye? Faut-il que la crainte d'un mal en figure, nous empêche de leur faire un bien très-effectif? Faudra-t-il même les laiſſer mourir & commettre ainſi un homicide véritable, de peur de bleſſer le Précepte qui défend d'en faire?

Voilà néanmoins à quoi tendent les fauſſes Régles dont les Antiſecouriſtes veulent nous faire une loi inviolable. Eſt-ce donc la charité qui leur ſert ici de guide? N'eſt il pas évident que c'eſt au contraire un eſprit d'illuſion, qui leur fait ainſi préférer des phantômes au véritable ſens de la Loi?

D'ailleurs ces MM. n'ignorent pas eux-mêmes les grands biens que Dieu a produit par ce ſpectacle de Merveilles. Quel droit ont-ils de s'oppoſer aux faveurs ſi precieuſes qu'ils diſtribue par ce canal? Et comment leur conſcience n'eſt-elle point allarmée du tort qu'ils auroient fait à une multitude de perſonnes, ſi on avoit ſuivi leur avis?

Leur ſentiment eſt également contraire à la charité qu'on doit avoir pour les corps & pour les ames. Or la charité eſt la fin de tous les Préceptes & de toutes les Régles qui en dérivent véritablement. *Finis præcepti eſt caritas.* 1. Tim. I. 5.

J'ai déjà amplement refuté dans ma II. Propoſition les injurieux ſoupçons que ces MM. ont voulu répandre ſur les admirables Converſions que Dieu a opérées par la vûe des plus énormes Secours. Il ne me ſera pas plus difficile de répondre à ce qu'ils oppoſent pour ſe ſouſtraire au grand Précepte de la charité, qui commande de donner au prochain tous les ſecours qui nous ſont poſſibles.

II. Réponſe à l'objection que les Conv. les plus édifians, ſelon les Antiſecouriſtes, vivent dans la retraite, & ne ſe font donner aucun Secours.

Les Convulſionnaires à grands Secours qui ſe donnent ainſi en ſpectacle, ſont par cela même très ſuſpects, diſent ces Meſſieurs. Ce n'eſt pas ainſi, ajoutent-ils, que ſe conduiſent ceux des Convulſionnaires qui ont le plus de piété. Ils ſe tiennent au contraire dans la retraite, & ſeroient très fâchés d'être obligés de ſe produire en public.

Je conviens qu'il y a des Convulſionnaires d'une grande piété qui vivent dans la retraite, & qui n'ont point beſoin de Secours. Mais parmi les Convulſionnaires à grands Secours il y en a auſſi qui ont beaucoup de vertu. Dieu, qui ſeul connoît le fond des cœurs, peut décider ſeul qui ſont ceux des uns ou des autres qui lui plaiſent davantage.

A en juger par les dons gratuits & extérieurs qu'il leur fait, les Convulſionnaires à grands Secours ſont ceux ſur qui il opére les plus étonnans Prodiges, ceux par le miniſtére de qui il a fait le plus de Guériſons Miraculeuſes, ceux à qui il fait faire les pénitences les plus extraordinaires: enfin ils ſont ceux qui ont été l'occaſion d'un bien plus grand nombre de Converſions.

Dans la vaſte étendue de l'œuvre énigmatique des Convulſions, Dieu a plus d'une vûe & exécute différens deſſeins par les divers Inſtrumens qu'il lui plaît de choiſir. Il n'a pas deſtiné tous les Convulſionnaires à figurer les mêmes choſes. Il y en a qu'il a choiſis pour les faire vivre dans la retraite: & ceux-là ſeroient très mal d'en ſortir. Mais de ce que ces Convulſionnaires n'ont aucun beſoin des Secours, il ne s'enſuit point

point du tout qu'ils ne soient pas nécessaires à ceux par qui Dieu a résolu de faire représenter des Tableaux prophétiques, & qu'il met pour cela en état de supporter par une force surnaturelle tous les Secours par lesquels il lui plaît de peindre les vives images qu'il veut faire voir à un certain nombre de personnes.

Tout ce que les Convulsionnaires nous ont annoncé en 1732. & 1733. de plus surprenant, a depuis été figuré par les Secours, de la maniére la plus admirable, la plus touchante, & la plus capable de faire impression.

Dieu nous a d'abord parlé par la bouche de plusieurs Convulsionnaires: & la plûpart des hommes ont bouché leurs oreilles & ont refusé d'entendre les prédictions, les menaces, les exhortations qu'il nous faisoit. Il nous parle ensuite par des Prodiges magnifiques; il retrace sous nos yeux par ces Merveilles, dont le surnaturel est incontestable, tout ce qu'il nous avoit dit d'abord; & presque tout le monde se révolte contre ces Prodiges.

La persécution, la critique, la calomnie, la censure, les puissans protecteurs de la Bulle, les émissaires de la Police, les prétendus esprits forts, les mocqueurs, les politiques, les mondains, les Docteurs Consultans, les Antisecouristes, se réunissent tous ensemble pour tâcher d'abolir ces Prodiges, ou du moins pour empêcher qu'on ne les regarde.

Mais comment les Théologiens Antisecouristes, qui reconnoissent & qui admirent eux-mêmes l'action de Dieu dans l'œuvre des Convulsions, ont-ils pû se déterminer à proscrire le plus brillant Prodige qu'il y ait dans cette œuvre; le Prodige par lequel le Tout-puissant, en même tems qu'il excite dans le corps de plusieurs des Instrumens de son œuvre, un vif sentiment d'un besoin fort extraordinaire, y met une force supérieure aux coups énormes qu'il leur fait souhaiter, & forme dans leurs cœurs une confiance immobile qu'ils n'en recevront aucun mal? Quoi! ces MM. croient-ils donc que Dieu opére de si grands Prodiges pour qu'ils restent inconnus, & pour faire souffrir, sans aucun autre dessein, des personnes qu'il met lui-même dans un état surnaturel? Une telle supposition, qui est comme la baze du *Mémoire Théologique*, n'est-elle pas injurieuse à la Sagesse & à la Bonté Divine?

L'état violent de ces Convulsionnaires, le besoin surprenant qu'ils ont de Secours terribles, les magnifiques peintures que forment ces Secours, & singuliérement les coups qui semblent devoir être les plus assommans & les plus meurtriers, & qui se changent continuellement en remédes salutaires, tout cela n'est-il pas une preuve évidente, parlante & palpable, que les grands Secours sont un Signe très important que Dieu a mis dans l'Eglise & que les fidéles ont un grand interet de considérer avec attention? D'où il suit qu'en donnant ces Secours aux Convulsionnaires que Dieu a mis en état de les recevoir, on se conforme à sa volonté & on coopére à l'exécution de ses conseils: & qu'au contraire c'est s'y opposer, que de les condamner & de s'efforcer de les faire disparoître de dessus la Terre.

III. Réponse à l'objection que plusieurs Conv. à qui on a perséveramment refusé les Secours qu'ils demandoient, s'en sont ensuite aisément passés.

La seconde objection de ces MM. n'est propre qu'à fournir une preuve encore plus sensible que les précédentes, que la condamnation qu'ils ont faite des Secours, blesse le Précepte de la charité.

Il est vrai, disent-ils, que la plûpart des Convulsionnaires à qui on a refusé les Secours qu'ils demandoient, sont d'abord tombés dans des accidens capables d'émouvoir la compassion; mais, objectent ces MM., ces accidens n'ont pas eû de suites fâcheuses, du moins qui aient été de longue durée: bientôt les Convulsionnaires ont été guéris: aucun d'eux n'en est mort: & plusieurs, après avoir souffert pendant quelques jours, se sont passés par la suite de ces Secours sans aucune peine.

„ Si l'on prétend que les Secours les soulagent, à cause qu'ils se sentent soulagés „ lorsqu'ils les reçoivent (ajoute l'Avocat de ces MM.) combien sera-t-il plus juste „ de

Réponse, &c. p. 13.

„ de dire que le refus des Secours les soulage veritablement, radicalement, constam-
„ ment, puisque quand on les refuse persévéramment, ils n'en sentent plus le besoin?"

M. Poncet paroît ici avoir oublié ce dont il a lui même été témoin nombre de fois: sçavoir, que les Convulsionnaires ont un besoin très rèel, très pressant, & qu'on peut même appeller nécessaire, des Secours violens que l'instinct de leur Convulsion leur fait demander: qu'ils souffrent *les plus horribles douleurs* lorsqu'on les leur refuse; & qu'ils ne sont *soulagés que par ce moyen*, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même à la page 121. de sa VII. Lettre que j'ai citée ci-dessus.

Nous aurions de sa part des preuves encore plus détaillées de ce besoin très effectif, & des *états affreux* où ils tombent lorsqu'on leur fait ce refus inhumain, si on n'avoit pas obligé cet Auteur de retrancher ces sortes de faits des Lettres qu'il a fait imprimer. Voici comment il s'en explique en écrivant à un ami.

Lett. de M. Poncet à M. le Gros du 24. Aoust 1738.

„ A l'égard des Secours (dit-il) il est certain que les Convulsionnaires souffroient
„ d'excessives douleurs lorsqu'on les leur refusoit . . . Le fait est certain: on ne sau-
„ roit le dissimuler; & il seroit injuste de le faire . . . J'ai cependant (ajoute-t-il)
„ retranché l'endroit, parce que je me conforme à ce qu'on désire de moi. Mais je l'ai
„ fait avec peine, car j'aime bien à dire la vérité telle qu'elle est. Or il est très certain
„ que les Convulsionnaires souffrent d'extrêmes douleurs lorsqu'on leur refuse ces Se-
„ cours. Il est certain qu'ils sentent qu'ils en ont besoin, & que ce qu'ils éprouvent
„ au dedans d'eux-mêmes, est proportionné à la force de ces Secours.... Il est en-
„ core certain que je n'ai ouï dire d'aucun qu'il en ait été blessé."

Mais avons-nous besoin de l'aveu de M. Poncet pour prouver des faits qui pendant plus de 14. ans ont eû une multitude innombrable de Témoins?

Y a-t-il quelqu'un parmi ceux qui viennent souvent fortifier leur foi de plus en plus par la vûe du Prodige des grands Secours, & exercer la charité en coopérant à la manifestation de ce Prodige, qui ne sache que quand on refuse ces Secours aux Convulsionnaires, ils tombent dans des états plus terribles qu'on ne peut les exprimer?

Par exemple, on en a vû enfler prodigieusement, & rester paralytiques, jusqu'à ce qu'on leur eût donné les Secours prescrits par l'instinct de leur Convulsion: d'autres tomber dans un anéantissement complet, dont on ne pouvoit les faire revenir qu'en leur administrant dans cet état les Secours dont ils avoient auparavant déclaré avoir besoin: d'autres dont tous les os se déboîtoient, ensorte que tous leurs membres étoient contournés d'une manière horrible: leur visage devenoit en même tems aussi noir que celui d'un cadavre: leurs yeux excessivement ouverts, fixés & immobiles, paroissoient prêts à sortir de la tête: & leur langue allongée, épaissie & toute noire, s'étendoit beaucoup au delà de la bouche: & ce n'étoit qu'en les frappant sans ménagement, & en tirant violemment tous leurs membres, selon qu'ils l'avoient demandé, qu'on pouvoit les rappeller à la vie.

J'ai déjà rapporté en différens Certificats la preuve de tous ces faits: on les trouvera même presque tous compris dans une Relation produite au commencement de mes Réflexions préliminaires. Cependant l'homme respectable qui a fait & déposé cette Relation, n'y rend compte que de l'état où tomba un jour chez lui une jeune enfant à qui il refusa les Secours qu'elle demandoit.

Ci-devant pp. 38. & 39.

Au lieu de lui donner charitablement ces Secours, il prit le parti, ainsi que ceux qui l'accompagnoient, de se *prosterner* tous à terre pour *conjurer Dieu avec grande instance de* les en *dispenser*: & ils s'obstinerent pendant long-tems à faire cette priére contraire à la volonté de Dieu, *pendant que l'enfant souffroit étrangement*, faisoit des *cris affreux*, & qu'enfin *tous ses membres se disloquerent*.

En se relevant de la priére, il jetta les yeux sur elle, & fut *saisi d'effroi* de *l'état horrible* où il la vit. Non seulement elle avoit perdu *connoissance*, mais même elle étoit devenue

devenue *comme un masse informe :* tous *ses membres étoient déboîtés & contournés, toutes ses jointures disloquées . . . le pouls retiré, la respiration évanouie . . . le visage noir comme un chapeau*, &c. Il crut qu'elle alloit mourir : & *pénétré de la* plus vive *douleur d'avoir fait une épreuve aussi cruelle*, il s'empressa avec les autres personnes qui étoient chez lui, de lui donner au plus vîte les violens Secours qu'elle avoit demandés, ce qu'il fallut faire pendant *long-tems . . . avant que l'enfant reprit connoissance . . . Quand l'enfant fut entiérement . . . revenue à elle*, il se *jetta la face contre terre* pour *demander pardon à Dieu de* la *faute* qu'il avoit faite de refuser si impitoyablement ces Secours, & lui promit bien de n'y plus retomber, quoique lui pussent dire les Théologiens Antisecouristes : & c'est pour expier cette faute, en obtenir miséricorde, & *rendre gloire à Dieu & à ses œuvres* qu'il a *donné cette Relation.*

Quand on voit les Convulsionnaires dans de pareils états, est-il permis de dire qu'il faut les y laisser, & qu'on doit n'en avoir aucune compassion, pour ne point enfraindre le Précepte qui défend de faire du mal ? N'est-ce pas tourner cruellement contre le prochain un Commandement qui est fait, non seulement pour défendre de lui nuire, mais aussi pour porter à l'aimer & à lui donner les secours dont il a besoin ? Est-ce une bonne raison d'objecter qu'aucun Convulsionnaire n'est mort du refus de ces Secours ? Quoi ! Ne suffit-il donc pas de voir une personne souffrir des douleurs insupportables, pour être obligé de la secourir quand on le peut avec tant de facilité ? Ne doit-on avoir pitié de ses fréres que lorsque les maux qu'ils endurent sont prêts à leur donner la mort ? Dans quelle source a-t-on puisé ces régles & des maximes si inhumaines & si impitoyables ? Ce n'est certainement pas dans l'Evangile !

Ajoutons encore ici une autre Relation qui se trouve à la fin de la II. *Lettre à un ami de Province.*

Le fait qui y est rapporté s'est passé sur une Convulsionnaire sur qui & par le ministére de qui Dieu a fait plusieurs Guérisons Miraculeuses.

Cette Convulsionnaire étant en campagne chez des personnes de piété „ demanda le „ Secours des pelles, qui consistoit à placer 4. pelles, deux au dessous des mammelles & deux au dessus, & à les pousser l'une contre l'autre avec toute la force des „ hommes les plus robustes ; bien entendu que la Convulsionnaire étoit couverte. Cette „ opération se faisoit par dessus sa robe. (II. Lett. à un ami de Province, à la fin.)

„ Un des Assistans pria qu'on ne lui donnât pas ce Secours. Il dit à la Convulsionnaire de demander à Dieu de pouvoir s'en passer : elle y consentit.

„ On se mit en priéres. On vit le visage de la Convulsionnaire devenir violet, sa „ gorge & sa poitrine se gonfler, au point qu'il fallut desserrer les habits. Elle poussoit „ des cris si lugubres & si perçans que, comme on étoit proche d'un grand chemin, il „ y avoit à craindre que les passans ne soupçonnassent qu'on commettoit quelque meurtre.

„ Mais le moment du Secours étoit passé : (la Convulsionnaire n'étoit plus dans un état Miraculeux qui la rendît capable de le soutenir ;) & quelque effrayé qu'on fût par „ ces horribles souffrances & par ces cris horribles, il n'y avoit plus moyen d'appliquer „ le reméde qui les auroit prévenus.

„ On eut de nouveau recours à la priére. Aussi-tôt la Convulsionnaire revient en état de recevoir le Secours, qui fit cesser les souffrances & les cris.

„ Cela est clair. On refuse le Secours, & l'on prie : à l'instant Dieu manifeste sa „ volonté, par l'état affreux où il met la Convulsionnaire. On prie de nouveau pour „ pouvoir donner le Secours qu'on confesse avoir eû tort de refuser : sur le champ Dieu „ met la Convulsionnaire en état de le recevoir. On le donne en effet, & tous les maux „ disparoissent. "

Au reste parmi les Convulsionnaires qui reçoivent les plus violens Secours, il y en a plusieurs qui seroient encore plus charmés que les Antisecouristes, qu'on ne leur en

donnât point, s'ils pouvoient s'en passer. Ils n'ont pas tous assez de vertu, de détachement de toutes choses & d'eux-mêmes, pour se plaire dans leur état. Ils savent que ces prodigieux Secours, qui sont le signe, le pronostic & l'annonce de plusieurs terribles Evenemens, excitent contre eux la colére des Puissances & redoublent les perquisitions de la Police chargée de les découvrir à quelque prix que ce puisse être, de les faire enlever & renfermer dans les prisons les plus dures & les plus honteuses, telles que la Maison de force de la Salpétriére, & les Cabanons de Bicêtre. Ils n'osent plus demeurer chez eux, où on ne manqueroit pas de les prendre: & ils ne trouvent que très peu de personnes qui veuille présentement leur donner azile, parce que c'est s'exposer à toute la disgrace des Maîtres de ce bas monde, que de recevoir chez soi de tels Convulsionnaires. En cela semblables en quelque façon aux Prophétes, ils sont errans, abandonnés, affligés, persécutés: *Egentes*, *angustiati*, *afflicti* . , *errantes:* ils souffrent les moqueries, les prisons: *ludibria experti*, *vincula & carceres.* Aussi Dieu fait-il en leur faveur, ainsi qu'il faisoit pour les Prophétes, les Merveilles d'arrêter pour eux la violence du feu, de les rendre invulnérables à la pointe des épées, & de guérir leurs maladies: *Extinxerunt impetum ignis*, *effugerunt aciem gladii*, *convaluerunt de infirmitate.*

Heb XI. 36, 37, & 38.

Ibid. 34.

Mais tous ces Prodiges qui donnent aux plus parfaits d'entre eux une foi inébranlable, une foi qui les fait vivre dans le Ciel, & regarder comme un gain toutes les afflictions qui leur arrivent sur la terre, ne font pas une si forte impression sur les plus foibles. Il y en a qui portent leur état avec peine, impatience, inquiétude; & qui ont fait des Neuvaines pour être délivrés du besoin de leurs Secours. Dieu leur a répondu par une augmentation de leurs souffrances, & par d'autres punitions de toutes les sortes. Enfin il y en a même qui ont pris la résolution d'endurer les plus violentes douleurs plutôt que de demander des Secours: mais Dieu les y a forcés malgré qu'ils en eussent. En voici un Exemple bien étonnant, dans une jeune fille qui étoit chez des personnes prévenues contre cette œuvre Divine.

Au mois de Juin 1741. elle sentit un pressant besoin de Secours très violens: mais sachant l'opposition qu'y avoient ceux de qui elle dépendoit, & craignant les périls où elle seroit exposée, elle résolut absolument de s'en passer quelques douleurs qu'elle pût souffrir. Dès le premier jour elle en eût d'assez vives, & elles augmenterent ensuite tous les jours de plus en plus. Elle sentoit, dit-elle, *des coups de lancettes si déchirans dans toutes les parties de son corps, qu'elle ne se possédoit plus*, & qu'elle étoit tentée de se battre la tête contre les murs. Enfin le septiéme jour ne pouvant plus supporter les tourmens continuels dont elle étoit dévorée, elle fut conjurer avec les plus pressantes instances une personne de ses amies de lui faire donner chez elle les violens Secours dont elle avoit un si extrême besoin, lui protestant qu'elle *aimoit mieux mourir*, *que de souffrir les maux qu'elle ressentoit.* Sur le refus de cette personne, elle sort dans la rue, étant en Convulsion: elle arrête les passans, elle leur découvre hautement son état, & elle les supplie de lui donner les violens Secours qui lui étoient indiqués par une impression surnaturelle. En même tems l'instinct qui l'anime & la fait agir, lui dicte un magnifique Discours où elle déclare que le refus que tout le monde fait de la secourir, est une peinture prophétique de l'abandon effroyable où va tomber la Vérité, & où vont être réduits ses Trompettes & ses plus fidéles Serviteurs: à quoi elle ajoute que les Secours qu'on va néanmoins bientôt lui donner, seront une autre peinture des moyens que Dieu prendra pour faire triompher la Vérité par les coups les plus cruels que les hommes lui porteront. Il s'assemble autour d'elle une troupe de populace, qui la conduit avec de grands cris chez les personnes où elle demeuroit.

Ces personnes, qui ont de la piété, loin de s'irriter contre cette fille, reconnoissent que c'est Dieu qui lui a fait exécuter forcément ce qu'elle vient de faire: & dès ce jour même, elles se porterent d'elles-mêmes avec empressement à lui donner tous les violens Se-

cours dont elle avoit besoin, ce qu'ils ont toujours continué depuis.

Plus de 14. années d'une expérience cent mille fois réiterée, nous ont appris que le moyen unique pour prévenir ou dissiper les souffrances des Convulsionnaires, c'est de faire sur eux les violentes opérations que leur indique un instinct supérieur à la nature. C'est pour ne pas violer le grand Précepte de la charité, qu'on a recours à ce spécifique effrayant, mais immanquable. C'est pour ne pas tenter Dieu, qu'on emploie les moyens qu'il indique lui-même comme étant ceux en qui il met la vertu de délivrer les Convulsionnaires des maux qu'il leur fait souffrir. Ainsi ce sont nos Contradicteurs, & non pas nous, qui s'écartent de sa Loi.

Il est vrai néanmoins que quelques personnes, de qui dépendent certains Convulsionnaires, ayant refusé persévéramment de leur donner les grands Secours dont ils avoient besoin: & s'étant obstinées pendant assez long-tems à les laisser souffrir, & à les voir sans pitié tomber dans des états affreux; à la fin Dieu a ôté à ces Convulsionnaires le besoin de ces Secours. Mais ces personnes croient-elles que la compassion que Dieu a eû pour ces Convulsionnaires, puisse leur servir d'excuse? Ne devroient-elle pas craindre le reproche que les SS. Péres font à ceux qui abusent, ou même qui négligent d'assister leurs fréres dans leurs besoins? *Ille vivit, & tu homicida es:* il vit, & vous n'en êtes pas moins homicide. Car enfin, n'est-ce pas imiter jusqu'à certain point la cruauté des homicides, que de voir ses fréres souffrir les plus vives douleurs, sans vouloir les en guérir, lorsqu'on le peut si facilement?

N'imitons pas le Prêtre & le Lévite, qui voyant souffrir une personne à leurs yeux, ne daignerent pas s'arrêter pour la secourir: suivons au contraire l'exemple du charitable Samaritain, que Jésus-Christ nous propose pour modéle, & qui étoit même son image. Luc. X 31. &c.

Avons-nous donc besoin d'une nouvelle révélation pour nous apprendre qu'on doit faire tout le bien qu'on peut, & donner à nos fréres tous les secours qui nous sont possibles? Cela n'est-il pas écrit en cent endroit de l'Evangile?

IV. Refuser de donner aux Conv. les grands Secours dont ils ont besoin, & auxquels le Tout-puissant les rend invulnérables, c'est blesser la charité: c'est s'opposer à la volonté divine: c'est refuser de servir aux desseins de miséricorde & à la gloire du Très-haut.

Ainsi, refuser obstinément aux Convulsionnaires les Secours violens que l'instinct de leur Convulsion les oblige de demander, lorsqu'il ne tient qu'à nous de nous assurer par de prudentes épreuves que leur corps est alors dans un état Miraculeux qui les y rend invulnérables: & plutôt que de les guérir par un moyen surnaturel indiqué par l'auteur de tout bien, aimer mieux leur voir souffrir d'horribles tourmens qui les mettent souvent à deux doigts de la mort ou du désespoir, c'est tout à la fois blesser la charité qu'on doit au prochain, désobéir ouvertement à la parole de Dieu par pure défiance de sa bonté, s'opposer à sa volonté clairement marquée par une multitude sans nombre de Prodiges & de Miracles, refuser de servir à l'exécution de ses desseins & de contribuer à sa gloire.

Celui dont la volonté toute-puissante peut seul faire changer de nature à tout ce qu'il lui plaît, & donner une force prodigieuse à ce qu'il y a de plus foible, de plus tendre & de plus délicat dans nos membres, ne merite-t-il donc pas qu'on lui en rende graces, quand il fait sous nos yeux de si prodigieux Miracles? Ne devons-nous pas brûler du désir de faire éclatter les Merveilles qu'il lui plaît d'opérer? Nous est-il permis d'être sourds à sa voix, lorsqu'elle est si distincte & si articulée par des Signes où sa Bonté & son Pouvoir sans bornes la caractérisent d'une maniére si évidente? Enfin n'est-ce pas manquer essentiellement à ce qu'on doit au Souverain Maître, que de refuser l'honneur qu'il nous offre de nous faire coopérer à ses œuvres?

Les effets salutaires & bienfaisans que ces Secours produisent, les Merveilles divines qu'ils découvrent & qu'ils nous font voir, les graces singuliéres dont ils sont en quelque sorte le canal, ne suffisent-ils pas pour nous faire connoître que c'est la volonté de Dieu que nous rendions ces Secours?

 Con-

Convaincus que nous devons être de sa présence par un état dont le surnaturel éminent ne peut venir que de lui, n'est-ce donc pas lui désobéir formellement que de refuser d'être les instrumens des Secours par lesquels il fait paroître son ouvrage & par la vûe desquels il répand ses graces dans les cœurs?

Ouï, c'est en même tems manquer de charité pour nos fréres, & de reconnoissance envers Dieu! C'est méprifer ses bienfaits: c'est s'efforcer d'en détourner le cours: c'est vouloir l'obliger, autant qu'il est en nous, d'ensevelir dans l'oubli les Merveilles qu'il a résolu de faire: c'est chercher à tarir une source Divine, par où Jésus-Christ chef de tous les élus fait couler dans ses membres une abondance de lumiéres & de bénédictions!

Tous les efforts des hommes n'empêcheront pas l'exécution des volontés du Tout-puissant. Mais malheur à ceux qui en ont de contraires aux siennes, en se laissant éblouir par leurs préventions! Il a assez parlé en Dieu pour qu'on soit obligé d'entendre le langage surnaturel qu'il répete continuellement depuis tant d'années. On ne fera pas changer les desseins de Celui dont les conseils sont si fort au dessus de toutes nos pensées. Ainsi c'est une imprudence extrême de s'y opposer, parce qu'on ne peut les concilier avec les préjugés qu'on a formés, ni les accorder avec les engagemens qu'on a pris. Qu'ont gagné les Maîtres de la terre & les Zélateurs de la Bulle, en faisant tant d'inutiles efforts pour détruire l'œuvre de nos jours? Qu'ont gagné les Consultans à se déclarer contre elle, à méprifer & déchirer les Instrumens du Seigneur sans même aucune distinction, & à vouloir couvrir d'ignominie ceux qui en ont pris la deffense? Qu'ont gagné les Antisecouristes en marchant sur les traces des Consultans? Depuis leurs téméraires censures, le doigt de Dieu en a-t-il été moins visible dans le Prodige des grands Secours? Le Très-haut en a-t-il moins protégé par des Miracles ceux qui les demandent & ceux qui les donnent? Loin qu'il ait retiré sa main, il a toujours au contraire béni d'une maniére sensible la portion de l'œuvre qui déplaît tant aux Théologiens qui veulent être nos Maîtres: il a toujours rendu bienfaisans les Secours les plus terribles: toujours opéré des Conversions par la vûe de ce Merveilleux spectacle: toujours fait par ce moyen des Guérisons Miraculeuses.

Les Docteurs Consultans & Antisecouristes qui ont si fort décrié ces Secours, quoique si salutaires pour les corps & pour les ames, ont en cela d'autant plus de tort, que par leurs clameurs ils ont fortifié le terrible orage que les Esprits répandus dans l'air ont élevé contre les Instrumens de Dieu & contre ses plus fidéles Serviteurs. Leurs fausses accusations servent aujourd'hui de prétexte aux puissans Protecteurs de la Bulle pour févir avec la derniére vigueur, non seulement contre tous les Convulsionnaires qui reçoivent des Secours, mais aussi contre tous ceux qui exercent envers eux la charité de quelque maniére que ce puisse être. En même tems que les ennemis de l'Appel les poursuivent à toute outrance, ces Docteurs Appellans les accusent dans des Ecrits publics de tenter Dieu, de combattre & de violer les Régles les plus indispensables: ils les dénoncent comme des fanatiques: ils les représentent comme des assassins: ils les travestissent en criminels; & ils autorisent par là les Adversaires de la Vérité à leur faire souffrir avec une apparence de justice les plus sanglantes persécutions.

Cependant ne nous laissons point allarmer. Que rien ne nous étonne: que rien ne trouble la paix que la grandeur de notre espérance doit former dans nos cœurs. Mais
1. Thess. III. 3. disons avec S. Paul: „ Que personne ne soit ébranlé pour les persécutions qui nous „ arrivent: car c'est à quoi nous sommes destinés. *Nemo moveatur in tribulationis istis: „ ipsi enim scitis quod in hoc positi sumus.*"

Bien loin d'en savoir mauvais gré à ceux des Appellans qui nous calomnient, prions pour eux: ils sont plus à plaindre que nous. Nous sommes dans un tems critique, où Dieu veut que la Vérité soit humiliée, foulée aux pieds, frappée par les coups les plus

plus cruels. Levons les yeux vers le Ciel : envisageons la récompense : elle passera infiniment tout ce que nous pouvons en concevoir. Heureux ceux à qui le zèle pour la gloire du Seigneur, la charité pour le prochain, & une vive espérance d'être bientôt unis à Jésus-Christ & de jouir éternellement avec lui d'un bonheur divin, donneront des ailes pour s'élever au dessus de la censure des Docteurs, du mépris des enfans de la terre, & de tout ce que les Puissances du siécle pourront leur faire souffrir ! Heureuses les victimes qui, après avoir suivi le Sauveur du monde jusques sur la croix, ne seront qu'un avec lui dans la gloire !

Les fidéles qui vivent de la foi, n'ignorent pas qu' „ un bon Chrétien doit s'attendre à voir ses meilleures actions mal interprétées & condamnées (mais qu'il doit suivre) les mouvemens de l'humilité & de la charité, sans se mettre en peine des discours du monde." Réfl. mor. du P. Qu. Mat. IX. 11

Tous les intérêts humains éloigneroient sans doute de se prêter à rendre aux Convulsionnaires les services surprenans dont ils ont besoin : mais les enfans de la foi suivent avec ferveur le mouvement que leur imprime la présence de Dieu qu'ils aiment, présence qu'il devoile à leurs yeux par l'état Miraculeux où il met les Convulsionnaires à qui il veut qu'on donne ces Secours. C'est la simplicité de la foi qui les conduit, c'est leur piété qui leur donne la confiance avec laquelle ils agissent : *Simplicitas justorum diriget illos : hæc . . fiebant in simplicitate fidei & in fiduciâ pietatis.* Aug. de Civit. Dei, lib 10. c. 10.

Quelle témérité n'y a-t-il donc pas à les condamner comme des coupables, & à accuser en même tems les Convulsionnaires, tandis qu'ils sont actuellement sous la main de Dieu, de commettre un *crime manifeste*, parce qu'ils demandent des Secours, qui pour être violens & extraordinaires, n'en sont que plus conformes & plus convenables à l'état surnaturel où il les met ? Mais combien cette témérité est-elle encore plus inexcusable, après que Dieu a autorisé ces Secours prophétiques par quantité de Guérisons Miraculeuses, & par plusieurs Conversions, dont la vûe des Prodiges que ces Secours mettent en évidence, a été l'occasion & le mobile extérieur ?

„ Juges aveugles des œuvres de Dieu, *s'écrie le Pére Quesnel*, accusateurs injustes „ de ses élus, apprenez à ne pas confondre les œuvres serviles des hommes avec les „ œuvres de Dieu . . . avec les secours nécessaires . . . avec les actions de charité. Réfl. mor. Luc. XIII. 14. & 15.

„ L'esprit d'opposition aux œuvres de Dieu . . . est permis . . . si on les en croit : „ mais la Religion est perdue, si on assiste son prochain ! Ib. Jean VII. 23.

„ Corruption étrange du cœur de l'homme, à qui il faut prouver qu'il est toujours „ permis de faire du bien !" Ib. Matth. XII. 12.

Toutes les objections des Antisecouristes ne sont proprement fondées que sur la fausse application qu'ils font des Préceptes, en les interprétant contre leur fin & leur véritable objet, & en les employant contre le prochain, & on peut dire avec vérité contre Dieu-même, puisqu'ils s'efforcent à l'aide de cette mauvaise interprétation, d'empêcher qu'on ne suive les instincts qui viennent de lui, & qu'on n'exécute ce qu'il veut faire servir à la gloire & au bien de ses élus.

Que ces MM. ne s'arrogent donc plus le titre fastueux & insultant, d'être privativement à tous autres *les deffenseurs des Régles*, tandis que pour appuyer leur Décision contre les grands Secours, ils les détournent de leur véritable sens. Qu'ils ne donnent plus comme un fait qu'il est impossible de leur contester, que leur sentiment à cet égard est fondé sur *la doctrine constante de l'Eglise*, lorsqu'il est clair comme le jour que ce sentiment inhumain combat la doctrine de l'Evangile. Enfin qu'ils ne se vantent plus d'être *les Théologiens les plus attachés aux Miracles* & à toutes les œuvres où *le doigt de Dieu* paroît, & spécialement au *Phénomene des Convulsions*, dans le tems même qu'ils se révoltent contre la Décision des Miracles, qu'ils font tous leurs efforts pour en diminuer l'Autorité, qu'ils proscrivent les plus brillantes Merveilles par lesquelles Dieu Rép. p. 96.

exécute plusieurs projets de sa miséricorde, & qu'ils veulent eteindre l'empressement que nous avons de lui plaire, en administrant à nos fréres les Secours qu'il nous indique lui-même, & qu'il nous prescrit de leur donner par un Prodige marqué au sceau de sa Toute-puissance.

Réfl. mor. du P. Qu. I. Thess. IV. 9. „ C'est à vous, ô mon Dieu! c'est à vous seul qui êtes la charité-même, d'être le „ Docteur & le Maître de la charité. Vous en avez donné la loi, l'exemple & le mo-„ déle par votre Fils: mais inspirez-en la volonté, l'ardeur & le mouvement dans nos „ cœurs par votre Esprit." Ainsi-soit-il.

Pour achever d'anéantir toutes les objections hazardées contre les grands Secours, il ne me reste plus qu'à démontrer la fausseté des prétendus Miracles des Augustinistes & sur-tout des Vaillantistes.

VII. PROPOSITION.

Il n'y a rien eû de surnaturel dans les guérisons que les Théologiens Antisecouristes disent s'être opérées en signe que M. Vaillant est le Prophéte Elie: & rien n'est plus absurde que la fable qu'ils rapportent encore pour donner une idée excessive du pouvoir du démon.

RIEN ne prouve mieux combien est misérable la Cause des Antisecouristes, que la nécessité où ils se sont trouvés d'avoir recours aux faux miracles du Frére Augustin & des Vaillantistes, pour tâcher de se soustraire au poids accablant des guérisons magnifiquement Miraculeuses qu'il a plû à Dieu d'exécuter par la violente impression des Secours.

Qui se seroit jamais attendu à voir de célébres Appellans ramasser dans la boue les prestiges du Frére Augustin & les impostures & mensonges des Vaillantistes, pour les travestir, en les ornant du superbe manteau de leur Autorité, en Miracles qui, disent-ils, ne sont pas moins *merveilleux*, que tous ceux par lesquels Dieu nous a clairement manifesté que l'œuvre simbolique des grands Secours est son ouvrage. (Réponse, &c. p. 54.)

Le Lecteur a déjà eû sous les yeux des preuves invincibles de la fourberie manifeste du premier de ces faux miracles, sur lesquels ces MM. s'appuient pour ébranler l'Autorité des Miracles incontestablement Divins que nous leur opposons. Il a vû sans doute avec indignation que *le pauvre Frére Amable*, quoiqu'en disent ces MM. n'étoit nullement malade lorsqu'il se mit au lit pour exécuter la prédiction de Manon, qui venoit de lui dire que pour avoir traité de *chimére* la révélation qu'elle avoit eue, *que M. Vaillant étoit Elie*, il alloit *tomber dans une maladie dont* il *ne seroit guéri que lorsqu'il* le croiroit. Le Lecteur a dû conclurre des faits que je lui ai prouvé *, que si la guérison du Frére Amable est un Miracle, c'est moi qui l'ai fait, en lui représentant fortement que sa prétendue maladie n'étoit qu'une pure imagination. Mais ce qui a mis au grand jour & qui a fait connoître à tout Paris, excepté aux Vaillantistes les plus aveuglés & aux Théologiens Antisecouristes, que ce pitoyable miracle n'étoit qu'une insigne fourberie, c'est la connoissance qu'on a eûe que quelque tems avant cette espéce de comédie sacrilége, Frére Amable avoit lui-même fait tous ses efforts pour persuader aux Juifs de Metz que M. Vaillant étoit ce grand Prophéte qui doit se servir des Juifs pour faire régner la Vérité par toute la Terre. (Ibid. p. 66.) (* Ci-devant pp. 625. & suiv.)

Il ne me sera guéres plus difficile de démontrer la fausseté des trois autres miracles attribnés à cette secte par les Théologiens Antisecouristes. Mais avant d'entrer dans cette discussion, commençons par établir, qu'on ne peut soutenir qu'il s'est fait de vrais Mira-

Miracles en témoignage du Vaillantisme, soit qu'on prétende que Dieu en est l'auteur soit qu'on les attribue au démon, sans blesser tout à la fois la Religion & la raison, sans combattre le sens précis de plusieurs Textes de l'Ecriture, & sans heurter le sentiment de toute l'Eglise par rapport aux vrais Miracles.

Ce seroit un vrai blasphême de dire que Dieu peut faire des guérisons Miraculeuses en preuve d'une erreur: car ce seroit supposer que Celui qui est la Vérité Suprême peut se dégrader jusqu'à renverser les loix de la nature pour nous tendre des piéges & nous faire tomber dans illusion.

I. Dieu ne peut point faire des guérisons Miraculeuses en témoignage d'une fausseté.

Dieu étant infiniment saint & infiniment bon, ne peut jamais autoriser la séduction des Esprits pervers, par les Merveilles qu'il nous a déclaré être sa voix & son témoignage: puisqu'en concourant ainsi surnaturellement avec eux, ce seroit en quelque sorte se rendre complice de leur crime.

„ Tout ce qui est confirmé par un Miracle (dit le Cardinal Bellarmin) est confirmé „ par le témoignage de Dieu. Or Dieu ne peut pas être témoin d'un mensonge. Par „ conséquent tout ce qui est confirmé par un Miracle, est nécessairement veritable. *Quod miraculo confirmatur, Dei testimonio confirmatur. Deus autèm non potest esse testis mendacii. Igitur quod miraculo confirmatur, verum sit necesse est.*

Bellarm. lib. 9. de Eccles. cap. 19.

Ce Principe est si certain que dans un célébre Discours fait par le fameux Jean de Raguse au Concile général de Basle, il ne craignit point d'avancer hardiment cette Proposition: que si les Bohémiens pouvoient faire quelque Miracle en preuve de leur fausse doctrine, il faudroit y adhérer. „ Si la doctrine de nos Adversaires (dit-il) leur „ est venue par inspiration, qu'ils le prouvent par des Miracles, & nous les croirons. „ Mais (ajoute-t-il) il est bien sûr qu'ils n'en feront jamais, parce que la Vérité Su„ prême à qui seule appartient le pouvoir d'en faire, ne peut pas rendre témoignage „ au mensonge & à la fausseté. *Si igitur doctrina Adversariorum habetur per inspiratio„ nem, ostendant signa & miracula, & credemus eis: quod non facient in æternum, quia „ summa veritas cujus est miracula facere, non potest perhibere testimonium mendacio nec „ falsitati.*

Conc. Labb. Tom. XII. col. 1085.

Mais j'ai déjà rapporté tant d'autres Autorités dans mes deux derniers Tomes pour établir ce Principe si important, que j'ai tout lieu de croire que personne n'osera le contester. MM. les Théologiens Antisecouristes y auroient d'autant plus mauvaise grace, qu'un Docteur renommé qui s'est uni avec eux, a lui-même donné ce grand Principe comme ayant été celui de toute l'Eglise dans tous les tems.

„ L'Eglise (dit M. le Gros) nous instruit sur les Miracles en nous enseignant que „ les Prodiges qui viennent de Dieu sont des preuves certaines de vérité & de justice „ pour la Cause en faveur de laquelle ils se font, & qu'on doit attribuer à Dieu ceux „ qui se font par l'invocation de son nom. Ces vérités (ajoute-t-il) sont appuyées sur „ l'Autorité de tous les Siécles, & l'Eglise les enseigne dans tous les Pays comme dans „ tous les tems. Toutes les fois que nous révérons des Prodiges de cette nature & „ que nous nous déterminons en conséquence, c'est de l'Eglise que nous avons appris „ à en user ainsi."

2. Discours sur les Miracles, 1. Part. n. 53.

Dans tous les tems & dans tous les Pays, l'Eglise, selon que l'atteste M. le Gros, a donc continuellement enseigné *qu'on doit attribuer à Dieu. . . les Prodiges & les Miracles . . . qui se font par l'invocation de son nom*, & que ces *Prodiges* & ces *Miracles... sont des preuves certaines de vérité & de justice pour la Cause en faveur de laquelle il se font.*

Ainsi s'il étoit vrai qu'il se fût fait de tels Miracles *en preuve que M. Vaillant est le Prophéte Elie*, il faudroit donc, suivant cette doctrine universelle de l'Eglise en conclurre que M. Vaillant est effectivement ce Prophéte. Or une telle conséquence étant évidemment absurde & contraire à ce que la révélation nous a appris de ce grand Pro-

Réponse, &c p. 54

phéte

phéte destiné à rétablir toutes choses, il en résulte absolument que des faits qui, s'ils étoient véritables, donneroient lieu à cette conséquence erronée, sont nécessairement faux, & il est même en quelque sorte de foi d'être persuadé qu'ils sont tels.

Les Théologiens Antisecouristes ne manqueront pas apparemment de répondre, qu'ils sont très éloignés de croire que les miracles des Vaillantistes aient Dieu pour auteur, & qu'ils n'hésitent point à les regarder comme l'ouvrage du pére du mensonge.

Mais cette mauvaise échappatoire ne servira de rien à ces MM: & je vais prouver contre eux que si dans cette hipothèse ils veulent faire accroire que les prétendues guérisons qu'ils disent s'être operées chez les Vaillantistes d'une maniére miraculeuse & surnaturelle, ont été des Miracles véritables, ils combattent la Sainte Ecriture, ils s'écartent du sentiment des Péres, ils se révoltent contre des Principes immuables qu'ils ont eux-mêmes reconnus être ceux de tous les Théologiens.

II. Les démons ne peuvent point faire de guerisons véritablement surnaturelles.

Exod. XV. 26. Bar. VI. 35. 1. P. Quæst. 110. A. 4. 2. 2. Quæst. 178. A. 2. Ibid.

Dieu nous a déclaré lui-même par plusieurs Textes de l'Ancien Testament, que c'est lui seul qui guérit nos maladies: *Ego Dominus sanator*; & que les démons n'ont point ce pouvoir: *De necessitate hominem non liberabunt:* & Jésus-Christ nous dit en vingt endroits de l'Evangile, que les Guérisons Miraculeuses sont d'une maniére singuliére le témoignage & les œuvres de son Pére: *Testimonium . . . opera Patris mei.*

Aussi S. Thomas décide-t-il dans les termes les plus forts, „que Dieu seul peut „ faire des Miracles: *quod solus Deus miracula facere possit.*

Que „les vrais Miracles ne peuvent s'opérer que par la Toute-puissance Divine: „ *Vera miracula non possunt fieri nisi virtute divinâ.*

Que „les démons ne peuvent rien faire de réel que par la vertu de quelques causes „ naturelles: *Quæ . . . possunt fieri per dæmones . . . fiunt virtute aliquarum causarum* „ *naturalium.*" D'où il suit que quand même Dieu leur permettroit de faire des guérisons, ils ne pourroient les exécuter que par des moyens pris dans la nature: & par conséquent ces *guérisons* ne seroient point véritablement *surnaturelles*, ni même bien réellement *merveilleuses*.

1. Part. Qu. 110 A. 4.

A quoi S. Thomas ajoute encore, que non seulement les démons, mais même qu'un „ Ange ou toute autre créature que ce soit, ne peut rien faire par sa propre vertu, que „ suivant l'ordre établi dans la nature créée, & qu'ainsi il ne peut point faire des Mi„ racles: *Quidquid facit Angelus, vel quæcunque alia creatura propriâ virtute, hoc fit* „ *secundùm ordinem naturæ creatæ, & sic non est miraculum.*

III. Les méchans ne peuvent point faire des Miracles pour autoriser une fausse doctrine.

2. 2. Quæst. 178. A. 2. X. Lett. de M. P. pp. 20. & 21.

Il est vrai que Dieu s'est quelquefois servi des méchans pour faire des Miracles, mais ce n'est jamais qu'en témoignage de quelque Vérité. „Jamais, dit encore S. Tho„ mas, il ne s'est fait de Miracles par des méchans en confirmation d'une fausse doc„ trine qu'ils publient: *A malis qui falsam doctrinam enuntiant, nunquàm fiunt vera miracula ad confirmationem suæ doctrinæ.*

„ Ni les démons ni les hommes (dit Estius cité par M. Poncet) ne peuvent jamais „ par quelque puissance que ce soit, faire un Miracle pour confirmer une erreur: *Neque dæmones, neque homines ullâ virtute possunt facere miraculum pro confirmatione erroris.*

„ Dieu (ajoute-t-il plus bas) a institué les Miracles pour être des signes & des té„ moignages . . : il ne renverse point l'ordre qu'il a établi dans la nature, que pour „ signifier quelque chose aux hommes, & leur déclarer par une œuvre extraordinaire „ & surnaturelle que c'est lui-même qui leur parle. *Deus instituit miracula tanquàm signa quædam & testimonia . . . Cùm enim rerum naturam Deus semèl instituerit, ab ejus ordine non recedit, nisi per opus aliquod extraordinarium & supernaturale velit aliquid loqui & significare hominibus.*

IV. Dieu n'a jamais permis

„ Il est constant (dit-il encore) & très clair par l'Ecriture Sacrée tant de l'Ancien „ que du Nouveau Testament, que l'usage propre des Miracles est de servir de preu„ ves

„ ves à la vérité divine. . . Or (conclud-il) cette preuve n'auroit plus aucune force, „ si en quelque cas que ce soit, il pouvoit se faire des Miracles pour attester quelque „ chose de faux. *Ex sacrâ Scripturâ tàm veteris quàm novi Testamenti . . . clarissimè constat proprium usum miraculorum esse ad probandam divinam veritatem . . . Quæ quidem probatio prorsùs inefficax esset, si possent aliquo casu exhiberi miracula ad testificandum aliquid falsi.*

au démon ... faire des gu[é]risons qui aient paru véritablement miraculeuses.

Il est donc incontestable qu'il ne peut jamais se faire de guérisons Miraculeuses en témoignage d'une fausseté, ni par l'opération immédiate de Dieu dont la sainteté est directement opposée à tout mensonge, ni par l'artifice de Satan à qui Dieu ne permet pas même de contrefaire les Miracles de guérison, parce qu'il ne veut pas que leur témoignage perde sa force & puisse devenir douteux, après qu'il les a choisis pour être la voix surnaturelle & merveilleuse par laquelle il parle aux hommes, & le moyen visible par où il leur a persuadé les plus importantes Vérités.

En effet n'est-ce pas spécialement sur les Miracles & singuliérement sur les guérisons Miraculeuses que Dieu a voulu fonder la foi de la Divinité du Verbe fait chair? N'est-ce pas à cette preuve qu'il a déclaré par la bouche d'Isaïe, qu'on devroit reconnoître le Dieu qui viendroit sauver les hommes: *Deus ipse veniet & salvabit vos: tunc aperientur oculi cæcorum & aures surdorum patebunt: tunc saliet sicut cervus claudus*, &c? N'est-ce pas par l'éclat de ces Merveilleuses Guérisons qu'il a plû à Jésus-Christ de faire régner la foi dans tout le monde, malgré toutes les Puissances de la Terre? N'est-ce pas sur leur témoignage infaillible qu'il a voulu bâtir l'Eglise? Ces Merveilles Divines qui portent sur elle l'empreinte de la bonté de Dieu & qui découvrent clairement sa présence, ces admirables Merveilles qui sont en même tems des effets de sa puissance sans bornes & des preuves de sa tendresse pour nous, ne sont-elles pas un don singulier qu'il a fait à l'Eglise pour prouver sensiblement qu'il habite au milieu d'elle? Ne sont-elles pas un flambeau céleste qu'il y a placé pour y répandre la lumiére jusqu'à la fin des Siècles, & y faire discerner sûrement la Vérité lorsqu'elle est couverte de nuages?

Isaïe. XXXV. 4. 5. 6.

Mais si le démon avoit la puissance de faire des Guérisons Miraculeuses, ou même s'il lui étoit permis de les contrefaire de façon qu'il fût fort difficile de ne pas s'y méprendre, leur témoignage deviendroit douteux: la Religion perdroit le plus efficace des motifs qui la font croire, & l'Eglise seroit en quelque sorte dépouillée du plus brillant de ses appanages merveilleux, visibles & distinctifs. Or c'est très certainement ce que Dieu ne permettra jamais.

L'Eglise depuis sa naissance n'a cessé de crier à toute la Terre, que les Miracles sont la voix de Dieu, & qu'ils sont „ toujours (ainsi que dit S. Thomas, un témoigna-„ ge véritable de tout ce qu'ils induisent à croire: *Miracula semper sunt vera testimo-„ nia ad quod inducuntur.*"

2. 2. Quæst. 178. A. 2. ad 3.

Aussi les Théologiens Antisecouristes ont-ils été eux-mêmes forcés d'avoüer en plus d'un endroit de leur *Réponse*, que c'est un principe incontestable & *généralement* reconnu par *tous les Théologiens, que Dieu ne permettra jamais qu'il se fasse de vrais Miracles pour confirmer l'erreur.*

Réponse, & p. 73. &c.

Mais s'il ne peut y avoir de vrais Miracles en témoignage de l'erreur, les prétendues guérisons que ces MM. alléguent s'être opérées *en signe que M. Vaillant est le Prophéte Elie*, ne peuvent donc être que de faux miracles, c'est à dire, ou des fourberies & des mensonges, ou tout au plus des guérisons naturelles que l'éblouissement que cause aux Vaillantistes l'illusion où ils sont tombés, leur a fait prendre pour des Miracles. Et c'est en effet tout ce qu'il y a de réel à cet égard.

Cependant les Théologiens Antisecouristes veulent au contraire faire accroire au Public, que ces guérisons sont très merveilleuses & d'un *surnaturel bien marqué*. Mais puisqu'ils ne peuvent les attribuer à Dieu, & qu'en refusant de les regarder comme des

des fourberies faites par les hommes, ou des guérisons naturelles, il ne leur reste d'autre parti que de supposer que c'est le démon qui les a opérées; ils devroient donc ne les représenter que comme des supercheries & des impostures diaboliques. Car ce n'est que par de tels artifices que ce misérable ennemi de Dieu & des hommes peut paroître faire des guérisons surprenantes.

V. Examen des seules guérisons apparentes que le démon a permission de faire.

En effet les Apologistes de la Religion & les Péres de l'Eglise nous ont conjointement appris, que Dieu qui est jaloux de sa gloire & qui ne veut pas que ses œuvres, sa voix & son témoignage soient aisément confondus avec les supercheries & les illusions de Satan; ne permet point à ce Serpent qu'il a maudit, de guérir des maladies réelles, naturelles & durables, que par le moyen des remèdes, non qu'il applique invisiblement, mais qu'il a eû seulement quelquefois la permission d'indiquer par des songes.

Toutes les autres prétendues guérisons qu'il a faites, n'ont été que des impostures fabriquées par sa méchanceté & son orgueil. Car au lieu de faire du bien aux hommes, il leur cause des douleurs & de violentes agitations pour quelques momens, & en cessant quelque tems après de leur faire ce mal, il tâche de leur faire accroire qu'ils lui ont l'obligation de les avoir guéris. A quoi il faut ajoûter qu'il a quelquefois trouvé le moyen de priver quelques personnes pendant un tems fort court, soit du mouvement de quelqu'un de leurs membres, soit de l'usage de quelques-uns de leurs organes: mais comme ce n'est qu'un empêchement momentané qu'il cause par artifice, cette privation cesse dès qu'il se retire.

Voilà selon les Apologistes & les Péres, les seules guérisons merveilleuses que le démon a quelquefois eû la liberté d'opérer.

Aussi ces Saints ont-ils tous constamment soutenu au péril de leur vie contre les Puissances Idolâtres qui étoient les Maîtres du monde, que jamais les faux-Dieux n'avoient guéri de véritables maladies que par la vertu des remédes qu'ils indiquoient: & que lorsque les démons n'y ont point employé des remédes visibles, tout leur pouvoir à cet égard s'est alors réduit à discontinuer des maux passagers que leur malice leur faisoit faire pour en imposer à ceux qui étoient assez aveugles pour mettre en eux leur confiance. Enfin ils ont attesté comme un fait d'une notoriété incontestable, que lorsque ces Esprits pervers ont procuré des maladies réelles, ils n'ont point le eû pouvoir de les guérir.

Lact. L. 11. c. 14. Tar. p. 15. Min. Fel. 27. Arnob. L. 8. Cypr. de van. id. Orig. hom. 13. in Num.

Ces intrépides Défenseurs de toutes les Vérités de la Religion avoient pour principe, que les démons ne peuvent que nuire: *Nihil aliud possunt quàm nocere:* qu'ils ne guérissent point les hommes, mais qu'ils les trompent par artifice: *Non sanant dæmones, sed dolo capiunt homines:* qu'ils s'insinuent invisiblement dans les corps, qu'ils y contrefont une apparence de maladie . . . . & qu'ils causent des contorsions dans les membres . . . . afin qu'en les relâchant, ils paroissent les guérir: *Irrepentes corporibus occultè morbos fingunt . . . membra distorquent . . . ut remissis quæ constrinxerant, curasse videantur;* mais que lorsqu'ils font quelque mal réel & durable, ils n'ont pas le pouvoir de rétablir ce qu'ils ont détruit: *Mali quidèm facere aliquid potest (diabolus) sed restituere in integrum non potest.*

S. Chr. Orat. 5. adv. Jud. n. 7.

Aussi S. Jean Chrysostome dans ce beau Sermon où il combat avec tant de force ceux qui publient que les démons guérissent des malades, *Adversus eos qui jactant dicuntque dæmones mederi*, soutient-il que toutes ces prétendues guérisons ne sont que des impostures, des illusions magiques & des maléfices: *Imposturas, incantationes, veneficia:* que ce n'est que par de tels artifices qu'ils paroissent faire des guérisons, & que dans la vérité ils n'en font réellement aucune: *Neque enim alio modo videntur mederi, neque enim verè medentur.*

Id adv. Jud lib. 1. n. 7.

A quoi il ajoute encore dans un autre Sermon, que „ les démons ne savent que „ trom-

„ tromper & que nuire, mais qu'ils ne savent point guérir: *Dæmones insidiari sciunt & „ nocere, non mederi*; & que c'est une fable ridicule de dire qu'ils guérissent les corps: „ *Corpus curabunt? Ridicula hæc & fabula.* "

Enfin il est si vrai que les démons ne peuvent guérir des maladies réelles, & que telle est la Tradition de l'Eglise, que S. Thomas donne l'utilité des guérisons Miraculeuses, *Ex utilitate signorum . . . . ut in curatione infirmitatum & hujusmodi*, pour une des marques essentielles qui caractérisent l'ouvrage de Dieu, & qui font distinguer les signes qui viennent de lui, des prestiges, des supercheries & autres opérations de Satan. 2. Sent. di 7. 2. 3

„ Dieu (dit-il encore) fait des Miracles pour l'utilité des hommes: *Miracula . . . „ operatur . . . Deus ad hominum utilitatem* . . . au lieu que les signes faits par les „ méchans (ou par les démons) ne consistent que dans des choses nuisibles, inutiles, „ telles que de voler en l'air, de rendre immobiles les membres d'un homme & autres „ choses de pareille nature: *Signa autèm per malos facta, sunt in rebus nocivis vel va„ nis, sicut quod volant in aëre, vel reddunt membra hominum stupida & hujusmodi.* " 2. 2 Quæs 178. A. 2. 2. Sent. dis 7. Qu. 3.

Joignons encore ici un beau Passage sur ce sujet, qu'on trouve dans le lumineux Ouvrage de Pierre le Vénérable Abbé de Cluni, & l'un des plus saints & des plus savans hommes de son Siécle.

„ L'utilité (dit-il) des œuvres merveilleuses est par elle-même une preuve claire, „ certaine, indubitable qui manifeste à ceux-mêmes qui n'y font que peu d'attention, „ si de telles œuvres viennent de Dieu ou si elles n'en viennent point. Car tout ce „ que Dieu fait dans ce genre sur la terre est salutaire aux hommes; & tout ce que „ Satan opére d'étonnant ne sert qu'à la curiosité & à la vanité. *Clara, certa, indubia „ mirandorum operum probatio est ipsa eorum utilitas, & utrùm ex Deo sint an non, & „ negligenter attendentibus manifestat. Quidquid enim à Deo in terris de talibus fit, sa„ luti hominum militat. Quidquid à Satanâ de similibus fit, curiosæ vanitati in„ servit.* Tract. con Jud. c. 4. p. 1010. 2. co Biblioth. P Tom. XXI.

„ Toutes les merveilles de Satan (ajoute-t-il plus bas) ne sont que fourberies & „ qu'impostures qui ne font que tromper. *Universa Satanæ fallacia, fallentiaque „ figmenta. . . .*

„ Ainsi l'utilité des hommes (dit-il encore) distingue & fait discerner les Miracles „ Divins des supercheries diaboliques: les prodiges faits par le diable étant TOU„ JOURS vains & inutiles, & les Miracles de Jesus-Christ produisant toujours quel„ que avantage à l'homme. *Discernit & dividit prorsùs à diabolicis figmentis divina mi„ racula utilitas humana, quâ semper vacua sunt prodigia diaboli, cui semper inserviunt „ miracula Christi* ".

Mais j'ai déja si invinciblement établi cet important Principe dans ma *Dissertation sur l'Autorité des Miracles*, tant par plusieurs Textes de l'Ecriture que par le sentiment unanime des Apologistes, des Péres, des Conciles, & par la réfutation de tous les faits qu'on a pû y opposer, qu'il seroit superflu d'en rapporter encore ici d'autres preuves.

Le Lecteur n'a pas sans doute oublié, que j'y ai démontré clairement la fausseté ou l'imposture de toutes les prétendues guérisons merveilleuses que M. l'Evêque de Bethléem avoit attribuées au démon, & dont les plus aveugles Payens avoient voulu faire honneur à leurs Idoles, quoique ceux d'entre eux qui étoient les plus éclairés & qui avoient de la bonne foi eussent eux-mêmes reconnu que leurs faux-Dieux n'avoient jamais rien fait de pareil.

MM. les Théologiens Antisecouristes ne réussiront pas mieux que ce Prélat si déchaîné contre les Miracles de notre Siécle, ni que les plus entêtés des Idolâtres, à faire accroire que le démon qui n'a jamais pû faire de guérisons qui aient paru vraiment

Miraculeuses, même dans son empire, en faveur de ceux qui l'adoroient, en ait fait à présent au milieu de l'Eglise pour autoriser l'erreur des Vaillantistes.

Ces MM. eux-mêmes pensoient à cet égard, il n'y a pas encore long-tems, tout différemment de ce qu'ils en publient aujourd'hui.

Mém. de M. B. sur les Conv. p. 3. ,, Je n'examine point tout ce qu'il y auroit à dire . . . touchant les prétendus miracles des Augustinistes, & des Vaillantistes (disoit l'Auteur du *Mémoire Théologique* dans son Mémoire contre les Consultans.) Quoi! supposé (s'écrioit-il) qu'on ,, voie des personnes alléguer sans fondement des Miracles en leur faveur, (ainsi que ,, font quelques Vaillantistes,) on seroit en droit de regarder comme fort suspects d'autres Miracles appuyés sur une foule de Témoignages! (tels que ceux que Dieu a opérés par la violente impression des plus terribles Secours.)

,, Hé! Quels Miracles n'ébranleroit-on pas sur un pareil motif? La Providence ,, ayant permis plus d'une fois que lorsqu'elle opéroit des Miracles éclattans, on en vît ,, publier qui ne devoient point être crus? Y eut-il donc jamais un motif plus insoutenable que celui-ci? Et quel danger n'en résulteroit-il pas contre les Miracles? Ces ,, MM. sont trop éclairés pour ne le pas sentir. Sans sortir de cette matiére présente, ,, les Adversaires de M. de Pâris ne tourneront-ils pas ces divers motifs contre tous ,, les Miracles qui se sont faits à son Tombeau? . . . Est-il possible qu'on ne sente

Ibid. p. 5. ,, pas le coup qu'on porte aux Merveilles de Dieu?

Qui se seroit imaginé qu'après des réflexions si judicieuses, ces MM. pour soutenir leur Décision contre les grands Secours & se deffendre contre celle des Miracles Divins qui les autorisent, porteroient eux-mêmes ces *coups aux Merveilles de Dieu* & *à tous les Miracles qui se sont faits* au *Tombeau de M. de Pâris?* Qui auroit jamais pensé qu'ils en viendroient jusqu'à décorer du lustre de leur Autorité imposante les faux *miracles des Augustinistes & des Vaillantistes*, qu'ils disoient alors eux-mêmes être *allégués sans fondement* par les Consultans? Qui se seroit attendu qu'ils les présenteroient eux-mêmes

Rép. p. 55. & 54. au Public pour des *miracles* aussi grands & d'un *surnaturel* aussi *merveilleux* que tous ceux qui se sont opéres par les Secours, quoique dans ceux-ci la main de Dieu y ait été visible, & quoiqu'ils soient *appuyés sur une foule de Témoignages?*

Mais ne différons plus d'entrer dans le détail de ces faux miracles par lesquels ces

Ibid. MM. insinuent que les *sectes* des *Augustinistes* & des *Vaillantistes* ont *été conduites . . . à l'illusion qu'ils ont embrassée.*

VI. Prodiges du Chef des Augustinistes. Ibid. p. 155.

A l'égard du Chef des Augustinistes, tout ce que ces MM. en rapportent, c'est uniquement, *que lorsque le Frére Augustin commença à se mettre sur les rangs . . . il rendit . . un grand nombre de Convulsionnaires . . . sourdes . . . muettes & même immobiles* (ce qui duroit fort peu,) & qu'il *paroissoit ensuite leur délier la langue*, &c.

J'avoue que ce fait est véritable, & je conviens même qu'il présente un Tableau fort juste & très exact des merveilles que peut faire le démon en fait de guérisons. Tout ce que j'ai à y répondre, c'est que ces prestiges mal-faisans & évidemment diaboliques n'ont aucun rapport avec les Guérisons Miraculeuses que Dieu a exécutées visiblement par la violente impression des grands Secours.

VII. Examen des guérisons pretendues miraculeuses que les Théol. Ant. disent s'être opérées en signe que M. Vaillant est Elie.

Mais ma réponse est toute différente par rapport aux quatre guérisons prétendues opérées en signe que M. Vaillant est Elie. Ces guérisons ne sont point des prestiges. La premiére est une imposture humaine, & les trois autres sont des guérisons naturelles travesties en Miracles par des mensonges. Ainsi à proprement parler Satan n'y a eû aucune part, si ce n'est en suggérant cette fourberie & les mensonges, mais non pas en opérant des changemens dans les corps d'une maniére merveilleuse & surnaturelle.

A l'égard de ces guérisons, je suis d'autant plus en état de rendre un compte fidéle au Lecteur de la vérité des faits, qu'ils se sont la plûpart passés sous mes yeux. Car dans

dans le tems de ces prétendus miracles, les Vaillantistes logeoient dans une maison qui m'appartient, & qui est jointe à celle où je demeurois.

Le Lecteur a déjà vu * que le premier de ces quatre Miracles est la guérison du Frére Amable, d'une maladie simulée & qui n'avoit rien de réel. Aussi comme ce faux miracle n'étoit nullement suffisant pour faire ajouter foi à des choses aussi incroyables que celles que publioient Manon & Martine, ces deux filles sentirent la nécessité qu'il y avoit de chercher à en opérer quelque autre plus capable de faire illusion. * Pag. 625 & suiv.

VIII. La guérison de la galle de Mr. B.... a été fort lente, & s'est faite très naturellement & conformément au pronostic d'un Médecin & d'un Chirurgien qui l'avoient examinée.

J'ai déja observé dans le XXIX. Nombre de ma I. Proposition, que le jeune M.B... qui avoit conçu une estime exorbitante pour M. Vaillant son Directeur, & qui étoit fort prévenu en faveur de Martine qu'il a depuis épousée, fut celui qui donna le plus aveuglément dans toutes les folles illusions débitées par ces deux filles.

Il fit tout son possible pour en persuader son oncle M. B.... Procureur au Parlement. Mais il ne put y réüssir quoique ce Procureur d'ailleurs honnête homme & attaché à la Vérité, soit en même tems de ces gens extrêmement foibles à qui on fait faire tout ce qu'on veut.

Aussi quoique son Neveu n'ait pû lui faire accroire que M. Vaillant étoit ce grand Prophête annoncé par les Ecritures, néanmoins bien-loin de combattre comme il le devoit, l'illusion ridicule ou son Neveu étoit tombé, il a souffert qu'il ait fait de sa maison le lieu où Martine & Manon prêchoient publiquement toutes les extravagances qu'il leur plaisoit.

Cette excessive facilité & cette complaisance si outrée firent croire à Martine qu'un tel homme étoit tout propre à devenir le sujet d'un prétendu Miracle fait pour autoriser les imaginations des Vaillantistes, quoique lui-même n'y ajoutât point foi.

Depuis plusieurs années ce Procureur avoit une espèce de galle ou gratelle à la peau de la partie externe des bras & des cuisses; mais comme cette petite incommodité ne l'empêchoit point de venir au Palais & de remplir toutes les autres fonctions de sa Charge; il n'y faisoit aucun reméde que de se nourrir presqu'entiérement de lait, espérant que cette nourriture douce & onctueuse dissiperoit peu à peu l'acreté de cette humeur.

Il y a tout lieu de présumer que Martine s'imagina qu'il ne lui seroit pas difficile de procurer la guérison de cette maladie en engageant M. B. à prendre au contraire des nourritures succulentes qui lui donneroient plus de force pour chasser cette humeur: & qu'elle espéra qu'elle feroit ensuite aisément passer cette guérison pour un Miracle.

Mais la Providence a permis que j'aie découvert tout ce manége, & que lorsque les Vaillantistes publiérent ce faux miracle, j'aie fait visiter M. B. par un Médecin & un Chirurgien qui vont fournir au Lecteur des preuves démonstratives que la très lente guérison de cette infirmité n'a pas eû l'ombre d'apparence du moindre surnaturel.

Voilà néanmoins le principal Miracle sur lequel se fondent les Théologiens Antisecouristes pour attester au Public, qu'*il s'est opéré parmi les Vaillantistes ... des guérisons & plus grandes & plus liées à leur erreur, que toutes celles qu'on rapporte pour autoriser les Secours. En voici une*, ajoutent tout de suite ces MM. *que l'on tient d'un fort honnête homme qui est revenu de cette illusion & qui en a été témoin.* Réponse &c. pp. 83. & 84

Ainsi ces MM. conviennent qu'ils ne savent rien par eux-mêmes au sujet de ce miracle, & qu'ils n'en tiennent le récit que d'un seul homme qu'ils ne jugent pas à propos de nommer ou de désigner, & qui de leur aveu étoit dans l'illusion des Vaillantistes dans le tems de ce miracle prétendu. *Quanta fides!*

Au surplus je ferai voir clairement que cet Anonime ne leur a pas fait un détail fidéle des faits, ou que ces MM. ont oublié ou mal compris ce qu'il leur en a dit.

„ Elle s'est opérée (disent ces MM.) sur un homme malade depuis 10. ans d'une „ fort mauvaise lépre qui le couvroit de la tête aux pieds." Ibid.

Ce n'étoit point une lépre: ce n'étoit qu'une espèce de galle, qui avant le prétendu

 miracle

miracle n'avoit jamais paru qu'à la partie externe des bras & des cuisses, & quelquefois en petite quantité au dessus de l'os *Sacrum*. Je le sai de M. B... lui-même: & je défie ces MM. de prouver par le témoignage de qui que ce soit, qu'elle se soit étendue sur aucune autre partie de son corps avant le miracle imaginaire dont il s'agit, qui bien loin de la guérir surnaturellement, fit d'abord pousser une grande quantité de boutons à l'estomach, à la poitrine & au ventre, ainsi qu'il va être prouvé dans un moment.

Ibid. „ Elle étoit (ajoutent ces MM.) épaisse de la grosseur d'un petit doigt... Tout son „ corps en étoit couvert, comme d'écailles d'huitres."

Ici l'exagération saute aux yeux. A-t-on jamais vû les petites pellicules, les petits boutons ou les petites croutes d'une galle, ou même si l'on veut, d'une lépre, devenir aussi *épaisses* que *la grosseur du petit doigt*, & aussi larges que des *écailles d'huitres*? J'avoue que je ne puis concevoir comment d'aussi graves Personnages que les Théologiens Antisecouristes, osent débiter des faits d'une absurdité si palpable, & faire des hiperboles si exorbitantes, & si capables de faire entrer en défiance tout Lecteur judicieux! Mais si *tout* le *corps* de M. B... *avoit été couvert* de pareilles *écailles*, comment auroit-il pû venir au Palais, & exercer toutes les fonctions de sa Charge, ainsi qu'il est de notoriété publique qu'il ne manquoit point de le faire? Non seulement il n'étoit point dans le déplorable etat où ces MM. le représentent: il n'avoit même en aucune façon l'air d'être malade, & personne hors sa famille n'avoit connoissance de son incommodité qu'il cachoit fort soigneusement.

Ibid. „ Cet homme (continuent ces MM.) avoit perdu le sommeil, & étoit réduit à ne „ vivre presque que de lait."

Tout ce qu'il y a de vrai dans cette phrase, c'est que depuis 2. ou 3. ans M. B... ne prenoit presque plus que du lait pour toute nourriture.

„ Une Convulsionnaire (ajoutent ces MM.) nommée Martine, qui est une des Chefs „ du Vaillantisme, l'étant allée voir, lui dit en l'abordant: *Veux-tu être guéri*? Assû„ rement, lui répondit-il. *Cela n'est pas vrai*, répliqua la Convulsionnaire, *car tu ne „ le veux pas être par la voie de la foi qui est cependant la seule par laquelle Dieu „ veut que tu sois guéri.* Le malade répondit bien résolument qu'il *n'avoit point la foi „ qu'elle demandoit.* Il s'agissoit de croire que M. Vaillant étoit le Prophéte Elie. *Hé „ bien*, dit-elle, *tu seras guéri sans que tu aie la foi, parce que le dessein de Dieu est „ que ce Miracle serve à la manifestation de M. Vaillant comme Prophéte Elie: fais seu„ lement ce que je t'ordonnerai.* Elle lui donna à boire de l'eau où elle avoit mis des „ Reliques de M. de Pâris & de la poussiére de la chambre où est né M. Vaillant. „ Elle lui prescrivit de dire tous les jours le *Miserere*, & dicta une Oraison qu'il de„ voit joindre à ce Pseaume, dans laquelle le Miracle étoit demandé en signe que M. „ Vaillant étoit le Prophéte Elie."

Ces MM. en inférant dans cette Oraison cette mauvaise clause qui n'étoit que dans l'intention de Martine, ont sans doute oublié ce qu'ils venoient de dire dix lignes plus haut. Ils y déclarent eux-mêmes que *le Malade répondit bien résolument* à Martine *qu'il n'avoit point la foi qu'elle demandoit*, étant très éloigné *de croire que M. Vaillant étoit le Prophéte Elie.* Mais puisque M. B... regardoit cette croyance comme une erreur & refusoit *résolument* d'y ajouter *foi*, comment Martine auroit-elle eû le front de lui proposer tout de suite de prier Dieu de faire un Miracle pour autoriser cette illusion? C'eût été de la part de M. B... une priére impie de demander à Dieu de le guérir Miraculeusement *en signe que M. Vaillant étoit* ce célébre Prophéte, tandis que lui-même étoit intimement persuadé que cela étoit faux: car c'eût été proprement prier Dieu de faire un mensonge, & d'induire les hommes en erreur. Enfin comment en pareil cas auroit-elle pû promettre à M. B... qu'il seroit *guéri sans* avoir *la foi*, c'est à dire sans croire lui-même ce qu'il auroit demandé à Dieu d'attester par un Miracle? Aussi des per-

personnes qui ont lû cette Priére m'ont-elles assuré qu'il n'y est point dit en terme formels & précis, que ce *Miracle étoit demandé en signe que M. Vaillant étoit le Prophéte Elie:* & M. B... ne cesse de déclarer à qui veut l'entendre, & entr'autres personnes il a assuré très positivement à un de mes plus intimes Amis, qu'il n'a jamais cru que M. Vaillant fût ce Prophéte, & qu'il n'a demandé sa guérison qu'au Bienheureux M. de Pâris & au véritable Prophéte Elie de Thesbes.

Cependant Dieu qui savoit le mauvais usage que les Vaillantistes avoient dessein de faire du Miracle que lui demandoit M. B... n'eut garde de le lui accorder. Il laissa simplement agir la nature suivant son cours ordinaire, ainsi qu'il va être invinciblement prouvé.

La Convulsionnaire (continuent ces MM.) *défendit à M. B... d'user d'aucun remède & d'observer le régime rigoureux auquel il étoit assujetti* (de ne se nourrir que de lait.) Au contraire elle *lui ordonna de manger indistinctement de tout ce qui lui seroit présenté* (par sa Fille & son Neveu, qui eurent grand soin de lui donner de bons consommés, & de lui faire faire très bonne chere. Ibid.

„ Le malade (ajoutent ces MM.) se soumit à cette ordonnance. Dans très peu de „ jours il recouvra le sommeil & se porta de mieux en mieux. Sa lépre disparoissoit „ peu à peu, & les croutes tomboient comme des écailles." Ibid.

Les Vaillantistes publiérent aussi-tôt cette fausse apparence de guérison comme un grand Miracle qui décidoit en leur faveur. Il vinrent me le raconter avec de grands transports de joie: ils triomphoient, ils chantoient victoire. Mais comme j'étois très convaincu qu'il ne pouvoit point y avoir de Miracle qui parût autoriser leur illusion, je ne fus pas assez simple pour les en croire sur leur parole: & me défiant que cette prétendue guérison n'étoit point réelle, je menai avec moi un habile Médecin pour découvrir plus sûrement la vérité du fait.

Ce Médecin s'étant d'abord informé de ce qu'avoit fait le malade, & ayant appris qu'après s'être nourri pendant long-tems de lait, il avoit depuis quelque tems pris des nourritures succulentes, nous dit affirmativement que quoique la galle ou gratelle qui étoit aux bras & aux cuisses se fût desséchée en partie, le mal n'étoit nullement guéri. Son art lui fit deviner qu'en même tems que cette galle avoit abandonné peu à peu les cuisses & les bras, elle avoit poussé quantité de boutons au corps du malade; & ayant demandé à le voir, il trouva qu'effectivement sa poitrine & son estomach en étoient tout parsemés. Il expliqua devant tous les Assistans, que la nouvelle nourriture qu'avois pris le malade, ayant augmenté, fortifié & rendu plus vive la masse du sang, avoit pareillement augmenté le volume de l'humeur acre qui formoit la galle ou gratelle: & que cette humeur devenue plus abondante & plus épaisse ayant trouvé qu'une partie des pores de la peau, des bras & des cuisses par où elle sortoit auparavant, avoient été bouchées par des galles de la gratelle endurcies par le nouveau dégré de chaleur que le sang avoit acquis, elle avoit pris un autre cours en se répandant dans la peau de l'estomach & de la poitrine; & que c'étoit ce qui avoit été cause que les galles des cuisses & des bras ayant cessé d'être arrosées par cette humeur, s'étoient desséchées presque totalement. Sur quoi il décida que non seulement le nouveau cours que l'humeur avoit pris & les effets que cela avoit produit, n'avoient rien que de très naturel & n'étoient nullement merveilleux, mais même que ce changement n'étoit pas sans danger, parce que, si cette humeur venoit à se répandre dans l'intérieur du corps, elle causeroit une maladie fort considérable. Il conseilla à M. B . . . de faire des remédes pour en prévenir le péril: mais en même tems il avoua que s'il ne lui survenoit point d'accident, il seroit guéri au bout de deux ou trois mois sans avoir besoin d'aucun reméde, parce que pendant ce tems l'humeur se dissiperoit peu à peu par les boutons suppurans qu'elle avoit déjà formés, & qu'elle formeroit encore en bien plus grand nombre: ce qui don-

ne-

neroit le moyen aux esprits animaux de la chasser du corps avec bien plus de facilité, que lorsqu'elle n'avoit d'issue que par les pores de la peau externe des bras & des cuisses, qui est plus épaisse & moins tendre que celle de la poitrine & de l'estomach.

Quelques heures après je fis encore visiter M. B. . . par un Chirurgien fort habile, qui, quoique je ne lui eusse point rapporté ce qu'avoit dit le Médecin, fit néanmoins précisément le même raisonnement & le même pronostic.

Aussi ce pronostic fut-il pleinement confirmé par l'évenement. Car ce ne fut effectivement que plus de deux mois après ces deux Visites qu'il cessa de pousser des boutons au corps de M. B..., & qu'il fut alors véritablement guéri.

Qui se seroit jamais imaginé qu'après que tous les faits de cette guérison naturelle, passés, présens & à venir, eurent été si bien constatés par deux Maîtres de l'Art, les Vaillantistes aient voulu encore la faire passer pour un Miracle qui autorisoit leur fanatisme ? Mais ce qui est inconcevable, c'est qu'après plusieurs années, pendant lesquelles ce faux miracle est demeuré comme enseveli dans les ténébres, où tombent ordinairement tous les faits que la vérité ne soutient pas, de célébres Appellans se soient avisés de le retirer de ce profond oubli : que malgré la Décision si précise des Maîtres de l'Art, ils aient osé attester à tout le Public, que cette *guérison* étoit *merveilleuse & d'un surnaturel bien marqué*; & qu'ils aient prétendu s'en servir pour rabbaisser l'autorité de Miracles très véritables, où la Toute-puissance Divine s'est fait voir à découvert.

Ces MM. ont-ils donc ignoré le jugement que le Médecin & le Chirurgien firent de l'état de M. B . dès le premier jour où les Vaillantistes prônoient de tous côtés qu'ils venoit d'être miraculeusement guéri ? Non. Il ne leur a pas même été possible de passer sous silence ces Décisions que j'avois dans ce tems-là publié dans tout Paris, & dont je m'étois très utilement servi pour convaincre quelques personnes qui étoient dans le penchant de se laisser entraîner dans l'illusion des Vaillantistes, qu'on cherchoit à les éblouïr par de faux miracles qui n'avoient leur fondement que dans le mensonge.

Ces MM. ont senti qu'ils ne pouvoient se dispenser de rendre compte eux-mêmes de la Décision de ces deux Maîtres de l'Art: mais, pour diminuer l'impression qu'elle doit faire, ils la rapportent avec si peu d'exactitude, qu'ils leur font dire une absurdité palpable.

Réponse,&c. p. 84. *Ce commencement de guérison*, disent ces MM. c'est à dire, l'état où étoit M. B . . dans le premier tems que Martine voulut faire accroire qu'il venoit d'être guéri par Miracle „ vint aux oreilles de M. de Montgeron. Il vint voir ce malade. Il con„ duisit chez lui des Médecins pour constater son état. Les Médécins trouverent „ qu'ils s'étoit élevé sur la poitrine de nouveaux boutons. Ils crurent que le mal „ étoit rentré en dedans, & prononçerent que le malade étoit en très grand danger de „ sa vie, & qu'il falloit incessamment prévenir par des remédes ce qu'il avoit à „ craindre."

Mais comment ce Médecin & ce Chirurgien auroient-ils pû croire *que le mal étoit rentré en dedans*, c'est à dire que l'humeur s'etoit répandue dans l'intérieur du corps, lorsqu'ils voyoient au contraire qu'elle sortoit abondamment en dehors par une grande quantité de gros boutons suppurans, qu'elle avoit nouvellement formés à la poitrine & à l'estomach ? Non seulement c'est accuser ces deux Maîtres de l'Art d'être de grands ignorans, mais c'est aussi supposer qu'ils étoient tous deux aveugles!

Il est donc de la derniére évidence que nos grands Théologiens ont été fort mal informés de ce fait: & ils se trompent pareillement lorsqu'ils disent que ces Maîtres de l'Art *prononcerent que le malade étoit en très grand danger de sa vie.* Ils déclarerent simplement que l'état du malade étoit dangereux: & lui conseillerent de prendre certains *remédes* pour *prévenir ce qu'il avoit à craindre.* Mais néanmoins ils convinrent tous deux

deux qu'il guériroit dans l'espace de deux ou trois mois sans en faire, pourvû qu'il n'arrivât point d'accident.

Après que ces Maîtres de l'Art eurent fait unanimement ce pronostic & toutes leurs autres observations, si clairement fondées sur les principes de la Médecine & la connoissance des effets que produit la nature, j'espérois que Martine & Manon n'oseroient plus vouloir travestir en Miracle une guérison aussi visiblement, aussi palpablement, aussi incontestablement naturelle. Cependant je me trompois. Elles ne voulurent point lâcher prise. Elles avouerent seulement que M. B . . . n'étoit pas encore tout à fait guéri lors des Visites du Médecin & du Chirurgien: & comme elles virent que l'humeur s'écouloit toujours de plus en plus par une multitude de nouveaux boutons qui se formoient journellement à sa poitrine, à son estomach, & même à son ventre; elles espérerent qu'il seroit plutôt guéri que n'avoient dit ces Maîtres de l'Art, & qu'elles pourroient encore faire passer cette guérison pour un Miracle, en prophétisant par avance le tems ou elles comptoient qu'elle arriveroit.

,, Manon l'alla voir (disent les Théologiens Antisecouristes) & marqua qu'il seroit guéri au bout de trois semaines . . . Martine lui fit boire de nouveau de la même eau dont elle lui avoit donné d'abord, disant que son corps étoit encore plein de venin & qu'elle alloit le faire sortir. Il fut en effet couvert de nouveau de sa lépre qui sortit avec abondance (par les boutons de la poitrine, de l'estomach & du ventre.) Et avant que les trois semaines fussent passées, il fut (disent ces MM.) parfaitement rétabli & se porta de mieux en mieux." Ibid.

Je puis attester devant Dieu que ces MM. ont été très mal instruits de cette Epoque. Car M. B . . . m'ayant permis de visiter de tems en tems son estomach & sa poitrine, j'ai vû de mes yeux que ce ne fut que plus de deux mois après les Visites du Médecin & du Chirurgien, que ses boutons qui se succédoient continuellement, disparurent tout à fait: d'où il résulte que ce n'est que dans ce tems-là que l'humeur fut entiérement dissipée, & qu'on peut dire qu'il *fut parfaitement rétabli.*

Ainsi la guérison de M. B... s'est opérée précisément, conformément au pronostic du Médecin & du Chirurgien: & au contraire la prédiction de Manon s'est trouvée tout aussi fausse que la prémiére assertion de Martine, qui avoit assuré, avant la Visite des deux Maîtres de l'Art, que M. B . . . venoit d'être guéri par Miracle.

IX. Observations sur la cessation de la fievre du frere de M. B... qui a été ensuite deux jours se retablir.

A l'égard de la troisiéme guérison prétendue miraculeuse que nous opposent les Théologiens Antisecouristes, j'observerai d'abord que ces MM. non seulement ne citent à ce sujet aucun Témoin oculaire, mais qu'ils ne disent pas même que personne leur en ait fait le Récit. Aussi celui qu'ils en font n'est-il nullement exact.

Pour mettre le Lecteur plus à portée d'en juger, il faut qu'il soit instruit d'un des principaux artifices que quelques personnes excessivement zèlées pour le Vaillantisme ont employé, dans la vûe de persuader à leurs dupes que Dieu faisoit des Miracles pour autoriser ce qu'elles débitoient.

Dès qu'elles savoient que quelqu'un de leur connoissance étoit malade, elles s'empressoient auprès de lui, & elles cachoient sous le chevet de son lit sans qu'il en sût rien, quelque guenille de M. Vaillant, afin que si le malade venoit à guérir, elles pussent faire accroire qu'il l'avoit été par la vertu de ces misérables reliques & par les priéres qu'elles avoient fait pour lui à M. Vaillant. Mais je ne sai si leurs priéres ne portoient pas malheur, car je n'ai point appris qu'aucun des malades auprès de qui elles ont joué cette comédie, eût été guéri, si ce n'est celui dont il s'agit ici. Voici à cet égard la vérité des faits.

Une de ces personnes ayant appris que le frére de M. B . . . avoit une fiévre considérable, courut lui offrir ses soins, dans l'espérance de trouver quelque moyen de métamorphoser sa guérison en Miracle: mais sa fiévre ayant augmenté de plus en plus, &

& ainsi cette personne ne voyant point de jour à sa prochaine guérison, n'eut garde de commettre la vertu des prétendues reliques de M. Vaillant, & d'en faire en pareil cas aucun usage. La fiévre devint si forte, que le malade homme plein de foi, demanda à recevoir ses derniers Sacremens, dans l'espérance que suivant que le S. Esprit nous l'a déclaré, ce Sacrement, en même tems qu'il lui feroit obtenir la rémission de ses péchés, pourroit lui procurer quelque soulagement dans son mal, & même le guérir.

Jacq. V. 14. & 15. „ Quelqu'un parmi vous est-il malade (dit S. Jacques) qu'il appelle les Prêtres de „ l'Eglise, & qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur: & la priére „ de la foi sauvera le malade. Le Seigneur le soulagera: & s'il a commis des péchés „ ils lui seront remis."

Le frére de M. B . . ne fut point trompé dans son espérance. Dès qu'il eût reçu l'Extrême-Onction, il se trouva mieux. La trop zèlée Vaillantiste s'étant apperçûe de ce mieux, se pressa de mettre sur son lit une petite guenille de M. Vaillant, & elle fit en son particulier avec quelques autres Vaillantistes les priéres qu'il lui plut: mais le tout sans en rien dire au malade, qui étoit fort éloigné de croire que M. Vaillant fût Elie.

Il est vrai que les priéres de cette Vaillantiste ni les prétendues reliques de M. Vaillant n'empêcherent point que la santé du malade ne se rétablît assez vîte, en sorte que deux jours après il fut en état de se lever & de vacquer à ses affaires.

Telle est la guérison que les Théologiens Antisecouristes veulent nous donner pour un Miracle fait en témoignage que M. Vaillant est le Prophéte annoncé par Jésus-Christ: Réponse, &c. p. 84. *Miracle*, disent-ils, *dont le merveilleux n'est pas moins grand que celui* qu'on *a tant fait valloir en faveur des Secours.*

Mais comment ces MM. osent-ils comparer ensemble des choses qui par leur nature sont totalement différentes? Comment même ont-ils pû espérer de faire passer pour un Miracle une telle guérison qui n'a rien du tout d'extraordinaire & dont on ne voie communément des exemples? Non seulement la fiévre n'est point un mal inguérissable à moins d'un Miracle, mais ce n'est ordinairement qu'une maladie passagére qui n'a qu'un certain cours après lequel elle diminue, & quelquefois même cesse tout d'un coup. Il y en a de très violentes qui ne durent néanmoins qu'un seul jour: d'autres que sept: d'autres plus ou moins; après quoi elles disparoissent totalement sans laisser après elles d'autres suites qu'un peu de lassitude, d'épuisement & de foiblesse, dont quelquefois on n'est que peu de tems à se rétablir.

Les Théologiens Antisecouristes disent eux-mêmes dans leur récit, quoique fort exagéré, que le frére de M. B . . . a été après sa guérison un jour ou deux à reprendre ses forces. Qu'y a-t-il donc de merveilleux dans une telle guérison?

Mais s'il y avoit eû quelque chose d'extraordinaire, ce ne seroit certainement pas à la vertu des reliques de M. Vaillant qu'on devroit l'attribuer. Le malade n'y avoit aucune confiance, & ne savoit pas même qu'on eût mis de ces prétendues reliques auprès de lui. Il avoit seulement espéré qu'il pourroit recevoir quelque soulagement de la vertu toute-puissante de l'Extrême-Onction, qui lorsqu'on y a la foi, ne manque jamais de procurer quelque bien au malade: ce dont il y a une multitude d'Exemples dans tous les Siécles de l'Eglise.

C'a donc été de toutes façons très mal à propos que les Vaillantistes ont prétendu se faire honneur de cette guérison, qui au surplus n'a en aucune façon l'air d'un Miracle.

Pour tâcher de lui donner cette apparence, les Théologiens Antisecouristes rapportent une prétendue prédiction qu'ils disent que Martine en avoit faite.

Réponse, p. 84. „ Pendant que (le) Miracle s'opéroit (sur M. B. disent ces MM.) il s'en fit un „ autre par le ministére de la même Convulsionnaire . . . Cette Convulsionnaire (ajou- „ tent-ils) dit un jour (à M. B.) Il s'opérera une guérison sur un de tes parens „ avant que la tienne soit achevée, qui servira à te fortifier dans la foi que tu feras

„ aussi

„ aussi guéri. La chose arriva (continuent ces MM.) comme elle l'avoit annoncé. Le „ propre frére de cet homme tomba malade très dangereusement. Il reçut les derniers „ Sacremens, &c.

Mais je crois pouvoir assurer que cette prédiction n'a été imaginée qu'après coup. Car si elle avoit été faite avant la guérison du frére de M. B . . . les Vaillantistes qui logeoient alors chez moi, & qui faisoient d'incroyables efforts pour me faire accroire que Dieu autorisoit leur illusion par des Miracles, n'auroient pas manqué de m'en parler en me racontant cette guérison. Or je certifie qu'ils ne m'en ont alors rien dit, & qu'ils n'ont même que très peu insisté devant moi sur le prétendu merveilleux de la guérison dont il s'agit.

X. Réponse faite par M. de Bruccelles au Miracle que M. Poncet certifie s'être operé sur ce saint Prêtre, & dont il a assuré tenir le fait de lui.

A l'égard du dernier des quatre Miracles que ces MM. prétendent s'être faits en faveur du Vaillantisme, j'ai cet avantage qu'ils ont clairement désigné quel est le respectable Prêtre par qui ils alléguent que le récit leur en a été fait : ayant déclaré que c'est le même sur qui ils supposent que ce Miracle s'est opéré. „ Je rapporterai encore un „ fait . . (dit l'Avocat de ces MM. *) qu'on tient de celui à qui il est arrivé ! "

Quel va être l'étonnement du Lecteur lorsqu'il verra que ce pieux Ecclésiastique a été forcé par la délicatesse de sa consçience de desavouer tous les principaux faits que ces MM. disent tenir de lui ?

* Reponse p. 84.

Dès qu'il eût fait la lecture de la Relation qu'on en trouve dans la *Réponse* de ces MM, il fut trouver M. Poncet. Il lui reprocha qu'il avoit très mal retenu ce qu'il lui avoit dit, & que presque tous les faits qu'il avoit rapportés de ce Miracle obtenu, disoit M. Poncet, *en signe que M. Vaillant est le Prophéte Elie*, étoient totalement faux : & il le somma *de retracter tout ce qu'il avoit avancé sur* ce *sujet*, ainsi qu'il me l'a déclaré dans la Lettre qu'il a crû être obligé de m'écrire à cette occasion. A quoi il ajouta, *que s'il ne le faisoit point*, il *le feroit* lui-*même par une personne qui avoit intérêt à la chose.* Ce qui étoit signifier bien nettement à M. Poncet, que s'il refusoit de faire cette rétractation, il me manderoit à moi-même la vérité de tous les faits, afin que je la publiasse par tout : lui déclarant qu'il étoit trop attaché à ses devoirs pour consentir par complaisance pour ces MM. d'être, comme dit S. Paul, *Témoin contre Dieu*-même & contre l'Autorité des Miracles qui ne s'opérent jamais qu'en faveur de la Vérité.

Lett. de M. de Bruccelles du 16. Octobre 1743. déposée chez M. Therresse Notaire, & imprimée la derniére des Pieces justificatives de ce Volume.

M. Poncet, ajoute-t-il dans cette Lettre „ me pria de ne le pas faire : & je lui réïtérai que je devois ce témoignage à la vérité, (s'il ne le vouloit pas faire lui-même.) „ Ainsi vous voyez (me dit-il) que ce n'est pas ma faute, si je releve le défaut de mémoire de ce Monsieur."

Tous les faits sont expliqués dans cette Lettre d'une maniére si claire & si précise, que pour faire une réfutation complette de tout ce que les Théologiens Antisecouristes ont débité à cet égard, je n'ai besoin que de continuer d'en copier les principaux endroits. Plaçons-en d'abord ici le commencement.

„ Monsieur. Un quelqu'un m'ayant appris combien vous êtes choqué de ce qui est „ dit de ma guérison dans la *Réponse* à votre Second Tome, j'ai cru devoir vous dire „ tout ce qui en est selon la pure vérité, & selon le témoignage de ma consçience, & „ en la présence de Dieu-même.

„ Ce n'est pas un petit sacrifice pour moi, de m'exposer au Public. M. Poncet, à „ qui j'ai toutes les obligations imaginables, sait qu'après beaucoup de sollicitations de „ sa part de lui donner la Relation de cette guérison, je la lui ai toujours refusée.

„ Si j'eusse deviné qu'il dût me mettre en jeu, je ne lui en aurois jamais parlé. La „ chose est faite, & elle m'engage malgré moi à dire ce qui en est. J'ai beaucoup de „ respect pour ce Monsieur : mais j'en ai encore davantage pour la vérité, qui doit „ toujours l'emporter sur toute autre considération. Je vais transcrire ici le fait tel

„ qu'il le raconte, & fur chaque Article je déclarerai avec toute la fincérité Chrétien-„ ne ce qu'il y a de conforme ou de contraire à la vérité.

„ *Dans les prémiers commencemens de cette illufion*, dit M. Poncet, *un de fes Amis qui étoit* „ *apparemment déja gagné, le vint voir & lui dit : Savez-vous que le Prophéte Elie eft* „ *parmi nous & qu'on le connoît? C'eft M. Vaillant. Il y a des Convulfionnaires qui l'ont* „ *défigné, & qui donnent des fignes pour le faire croire qui méritent attention.*

„ L'Ami dont parle ici M. Poncet n'étoit point gagné, comme il le fuppofe : ce ne „ fut qu'en riant qu'il me dit tout cela.

„ *Cet honnête homme*, continue M. Poncet, *reçut cette annonce, comme tout homme* „ *fenfé la recevroit : il n'en crut rien. Mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'eft qu'il fut* „ *frappé de cette penfée, que la chofe n'étoit pas impoffible en foi, & que fi Dieu l'avoit vou-* „ *lu, il auroit pû faire naître*, &c.

„ Je n'eus nullement cette penfée (répond M. de Bruccelles) Elle ne me vint en au-„ cune maniére à l'efprit, comme M. Poncet le voudroit faire entendre. Mais je dis „ feulement alors, que fi Dieu faifoit une telle chofe, ce feroit le moyen de faire bien „ des incrédules.

„ *Il confentit*, ajoute M. Poncet, *d'aller voir ces Convulfionnaires appellées Martine* „ *& Manon. Il ne fe rendit pas tout d'abord : mais comme il fut extrêmemene édifié de la* „ *conduite des Perfonnes qui étoient réunies dans cette maifon, de la penitence qu'on y prati-* „ *quoit, & de la régle qu'on y obfervoit, il accepta très volontiers la propofition qu'on lui* „ *fit d'y demeurer.*

Mais ne faifons plus perdre le tems au Lecteur en l'occupant de circonftances qui n'entrent point effentiellement dans mon objet *. Il ne s'agit ici que de la guérifon prétendue miraculeufe faite fur cet *honnête-homme*, cette homme *d'efprit & de mérite*, ainfi que les Théologiens Antifecouriftes le qualifient eux-mêmes. Paffons donc à l'endroit de fa Lettre, où il répond à ce que difent ces MM. par la bouche de leur Avocat au fujet de ce prétendu miracle qui, felon eux, a été demandé par ce faint Prêtre en preuve que M. Vaillant étoit le célébre Prophéte promis par les Ecritures.

* La Lettre eft en entier à la fin du Volume.

Enfin (dit M. Poncet,) *comme il fe trouva dans des inquiétudes mortelles fur le parti qu'il devoit prendre, il ofa demander à Dieu un Miracle pour fe décider.*

„ C'eft ici (répond M. de Bruccelles après avoir copié ces paroles,) où M. Poncet „ fe met bien à fon aife. Mais malheureufement c'eft aux dépens d'une pure fiction. „ C'eft avec douleur que je fuis forcé de démentir une Perfonne à qui j'ai tant d'o-„ bligations.

„ Non, je n'étois point alors dans des inquiétudes mortelles. Nous attendions les Miracles „ qui avoient été annoncés par la Sœur Martine pour fervir de preuves, entre autres la „ guérifon d'une fille aveugle nommée Marie demeurante pour lors chez vous, Mon-„ fieur. On affûroit qu'elle recouvreroit la vûe dans un tel tems en preuve que M. „ Vaillant étoit le Prophéte Elie : ce qui n'eft point arrivé.

„ *Il avoit depuis deux ans*, ajoute tout de fuite M. Poncet, *une efpéce de chancre dans* „ *le nez qui le lui rongeoit peu à peu.*

„ Ce n'eft point ce que j'ai dit à M. Poncet (répond M. de Bruccelles ;) car je „ n'avois point de mal dans le nez, mais feulement au bout du nez. Ce n'étoit point „ un chancre, mais un petit ulcère caufé par une humeur graffe & gluante qui avoit „ feulement diffipé la premiere peau qu'on nomme l'épiderme, & qui avoit formé une „ efpèce de plaie platte de la largeur d'un gros pois.

„ *Il avoit tenté toutes fortes de remédes fans aucun fuccès*, continue M. Poncet.

„ Je ne fai point où ce Monfieur prend tout ce qu'il dit. Je n'ai jamais fait d'autre „ remède à ce petit ulcère que d'y mettre du vinaigre, ainfi que je lui ai dit à lui-„ même.

„ *Il*

„ *Il s'addressa donc à Dieu* (ajoute-t-il) *& le pria si c'étoit sa volonté, de le tirer de*
„ *ces incertitudes, & de vouloir bien le guérir en signe que M. Vaillant étoit le Prophéte*
„ *Elie, s'il l'étoit véritablement.*

„ Je puis dire avec vérité que la pensée de demander cette guérison en preuve que „ M. Vaillant étoit le Prophéte Elie, ne me vint pas dans l'esprit. Au contraire j'étois „ persuadé qu'une telle guérison n'étoit nullement capable de faire croire un fait aussi „ extraordinaire que celui qu'on nous annonçoit. Cela est si vrai que la guérison m'a- „ yant été accordée, je n'en crus pas davantage. Mais étant frappé de tant de Mira- „ cles qui se faisoient tous les jours par l'invocation de M. de Pâris de qui j'avois „ déjà moi-même éprouvé la protection par une guérison Miraculeuse, & l'ulcère que „ j'avois au bout du nez s'étant considérablement augmenté, cela me fit prendre la ré- „ solution de demander à Dieu de me guérir par l'intercession de ce Saint, si c'étoit „ sa volonté.

„ *Il fut guéri à l'instant*, continue M. Poncet.

„ Je lui ai seulement dit que dès le lendemain je crus qu'il y avoit du changement: „ que la douleur n'étoit plus la même, & que la petite plaie ne suintoit plus.

„ Pour prouver que ma guérison a été soudaine & parfaite, M. Poncet ajoute: *Son* „ *nez cessa de couler, la plaie se sécha, peu à peu les croûtes tomberent, & il se trouva* „ *parfaitement guéri.*

„ L'ulcère que j'avois au bout du nez n'a jamais *coulé:* il n'y avoit point de *croû-* „ *tes*, & il n'y en a jamais eû.

„ A l'égard de ma guérison prétendue subite, il est seulement vrai, ainsi que je viens „ de le dire, que le lendemain de ma priére la douleur que me faisoit ce petit ulcère „ se diminua considérablement: que quelques jours après, je fus de plus en plus con- „ vaincu que Dieu m'avoit exaucé; & qu'au bout de six semaines environ, je dis ce „ qui m'étoit arrivé & comme j'avois été guéri. Mais vous savez, Monsieur, que je „ ne vous ai jamais dit que j'avois demandé cette guérison en preuve que M. Vaillant „ étoit le Prophéte Elie, ce qu'il eût été cependant très naturel de vous dire pour „ notre défense, parce que vous nous combattiez puissamment dans ce tems-là, & que „ vous faisiez tous vos efforts pour nous désabuser. Voilà, Monsieur, au vrai comme „ tout s'est passé, &c.

Une telle Réponse, en constatant les faits d'une maniére si nette & si formelle, fait voir avec la derniére évidence qu'il a fallu que les Théologiens Antisecouristes aient été bien dénués de moyens, pour se porter contre toute vérité à métamorphoser une guérison faite avec de telles circonstances, en un Miracle demandé & obtenu en preuve que M. Vaillant est le Prophéte qui doit rétablir toutes choses.

C'est néanmoins cette guérison que ces MM. présentent singuliérement, nommément & principalement, comme étant *très propre à donner de la défiance* des Miracles opérés par les grands Secours, *& à mettre en garde contre l'impression que la vûe du merveilleux peut faire sur des esprits d'ailleurs très raisonnables.* Réponse, p. 84.

Mais leur Avocat a d'autant plus de tort de vouloir s'en servir pour étouffer l'*impression que la vûe du merveilleux* dont Dieu est l'Auteur, doit faire sur tous les *esprits raisonnables*, que ce trop zèlé Deffenseur des Antisecouristes se trompe ici dans tous les faits, & que de quelque maniére qu'on considére cette guérison, ces MM. n'en peuvent tirer aucun avantage pour rendre suspectes les guérisons magnifiquement Miraculeuses qu'il a plû à Dieu d'exécuter par des Secours très violens.

En effet si l'on regarde cette guérison en elle même, elle n'a rien qui présente le caractére essentiel d'un Miracle, qui est d'être évidemment surnaturel.

La diminution & quelque tems après la cessation totale du très petit écoulement de l'*humeur grasse & gluante* qui *suintoit* de tems en tems au bout du nez de M. de Bruc-

celles, n'eſt nullement une choſe merveilleuſe. Tôt ou tard cela devoit infailliblement arriver : & dès que cette humeur a ceſſé de ſuinter, l'*épiderme* qu'elle avoit peu à peu *diſſipée* en paſſant au travers, ne pouvoit manquer de ſe régénérer tout naturellement & même fort vîte.

L'épiderme n'eſt autre choſe qu'une eſpéce de verni blanchâtre & fort tranſparent, qui couvre la peau dans toute ſon étendue excepté ſous les ongles. Comme il ſe forme par une matiére très fine qui ſort de la peau, qui ſe colle ſur elle & qui ne tarde point à s'y conſolider, il ſe régénére toujours fort promptement toutes les fois qu'il eſt détruit. Ainſi il n'a point du tout fallu de Miracle pour faire ce rétabliſſement.

Auſſi M. Poncet a-t-il bien ſenti qu'il étoit abſolument néceſſaire de changer de nature ce petit mal au bout du nez, pour donner à ſa guériſon un air Miraculeux. C'eſt ce qui l'a ſans doute obligé de le traveſtir *en chancre dans le nez*, qui eſt un mal en quelque ſorte incurable. Car les chairs & les cartilages des os qu'un chancre ne diſcontinue point de détruire dans le nez, ne ſe rétabliſſent jamais, du moins parfaitement.

Mais malheureuſement pour cet Auteur, M. de Bruccelles s'eſt cru obligé de déclarer qu'il s'étoit étrangement mépris ſur la nature de ſon mal. Non, dit ce ſaint Prêtre, *je n'avois point de mal dans le nez, mais ſeulement au bout du nez. Ce n'étoit point un chancre, mais un petit ulcère cauſé par une humeur graſſe & gluante*, (& par conſéquent d'une nature toute contraire à celle de l'humeur des chancres qui eſt très corroſive.) Auſſi cette humeur avoit *ſeulement diſſipé la premiére peau qu'on nomme l'épiderme*, qui, ainſi que je viens de le dire, n'eſt qu'un verni qui ſe détruit fort aiſément & ſe rétablit de même.

Lett. ci-deſſus citée.

C'eſt donc en vain que M. Poncet a donné la torture à ſon eſprit pour chercher quelque moyen de faire accroire que ce petit ulcère étoit un mal incurable : & c'eſt très mal à propos que pour cet effet il a avancé que M. de Bruccelles avoit tenté inutilement & ſans aucun ſuccès . . . toute ſorte de remédes.

„ Je ne ſai (répond ce pieux Eccléſiaſtique) où ce Monſieur prend tout ce qu'il „ dit. Je n'ai jamais fait d'autre remède à ce petit ulcère que d'y mettre du vinaigre, „ ainſi que je lui ai dit à lui-même."

Très certainement M. de Bruccelles n'avoit pas conſulté de Médecin pour ſe ſervir d'un tel remède : & c'eſt ſans doute ce vinaigre dont il humectoit continuellement ſon petit ulcère, qui empêchoit qu'il ne ſe guérît & que l'épiderme ne ſe régénérât. Dès qu'il a ceſſé d'y mettre cette liqueur mordante & corroſive qui attiroit l'humeur, cette humeur a diſcontinué de ſuinter, & l'épiderme s'eſt rétablie. Et voilà ce qui a réellement cauſé la guériſon, qui au ſurplus ne s'eſt opérée que d'une maniére fort lente.

Mais à quoi ſervent tous les efforts que fait ici M. Poncet ? Quand même il pourroit perſuader que la guériſon dont il s'agit auroit été Miraculeuſe, il n'en ſeroit pas plus avancé, puiſque M. de Bruccelles certifie que „ la penſée de demander cette gué„ riſon en preuve que M. Vaillant étoit le Prophéte Elie, ne (lui eſt pas même) ve„ nue dans l'eſprit, qu'il étoit au contraire perſuadé qu'une telle guériſon n'etoit nul„ lement capable de faire croire un fait auſſi extraordinaire, (& qu'il n'a) demandé „ (cette guériſon) à Dieu (que) par l'interceſſion de M. de Pâris.

Ainſi quand même on la regarderoit comme un Miracle, elle ne concluerоit rien du tout contre ceux que Dieu a opérés à la même interceſſion par le moyen des plus violens Secours.

Voilà quelles ſont toutes les *guériſons* ſur leſquelles s'appuient les Théologiens Antiſecouriſtes pour ſoutenir, qu'„il s'en eſt opéré parmi . . . les Vaillantiſtes . . . de plus „ grandes & plus liées à leur erreur, que toutes celles qu'on rapporte pour autoriſer „ les Secours."

Réponſe, &c. p. 83.

Y a-t-il quelque Lecteur inſtruit des faits, qui puiſſe lire une telle aſſertion ſans en être extrémement révolté ?

Quoi !

Quoi! La guérison simulée du Frére Amable, dont la maladie n'étoit évidemment qu'une imposture: la guérison de M. B. . d'une galle qui conformément aux pronostics de deux Maîtres de l'Art, a poussé une multitude de boutons pendant plus de deux mois après que les Vaillantistes eurent publié pour la premiére fois qu'il venoit d'être Miraculeusement guéri: la guérison de son frére, d'une fiévre dont il a été ensuite deux jours à se rétablir: enfin, la guérison de M. de Bruccelles d'un petit ulcére au bout du nez qui n'avoit fait que *dissiper l'épiderme*, & qui ne s'est opérée que très lentement; sont des Miracles *plus grands* que les *changement de toute espèce* que Dieu a opérés sous nos yeux dans la forme de la plûpart des os de Marguerite Catherine Turpin par la violente impulsion des coups de bûches qui *auroient brisé une statue de bronze*, disent les Témoins!

XI. C'est une absurdité palpable de dire, que les 4. guérisons opérées parmi les Vaillantistes, sont des miracles *plus grands*, que tous ceux qu'on rapporte pour autoriser les Secours.

Quoi! Ces quatre miracles imaginaires que ces MM. nous opposent, sont plus merveilleux & par conséquent plus évidemment l'œuvre de Dieu, que la création des jambes & des pieds de Charlotte la Porte après l'age de 50. ans, que l'applatissement de sa bosse, le redressement de l'épine de son dos, le changement de longueur de ses côtes, la réformation de ses hanches qui étoient d'une grosseur monstrueuse, & dont les os se sont visiblement diminués sous le poids énorme de Secours très violens!

Quoi! Les prétendus miracles que nos Adversaires osent attester, soit sur le faux récit que leur en a peut-être fait quelque Vaillantiste, soit sur des faits qu'ils ont eux-mêmes imaginés; sont d'*un surnaturel* plus *marqué* que la guérison du cancer incontestablement incurable qu'avoit Madelaine Durand, & de l'extrémité déplorable où ce cancer l'avoit réduite: que le redressement & l'allongement des deux jambes crochuës de la petite Aubigan, tandis qu'elle les frappoit à grands coups de battoir: que le rétablissement de toutes les parties d'un estomach brisé, rétablissement qui s'est fait tout d'un coup par la violente impression de cent coups de bûches: que la guérison par 198. coups pareils, de cinq larges plaies au sein toutes découlantes de pus, qui exhaloient une odeur infecte & cadavereuse, plaies qui en un instant ont été si parfaitement guéries, qu'elles ont totalement disparû, une chair saine & une peau nouvelle ayant subitement rempli la place où elles étoient!

N'est-ce pas une espèce de Phénomene tout des plus incompréhensibles, que les quatre petites guérisons, l'une feinte & les trois autres toutes naturelles, que quelques Vaillantistes ont voulu faire passer pour des Miracles faits en faveur de leur illusion, aient paru aux Théologiens Antisecouristes d'*un surnaturel . . . plus grand . . .* & du moins aussi *merveilleux* que ces Miracles si admirables & que tous les autres que Dieu a exécutés sous nos yeux par la forte impression des plus terribles Secours? Quel est donc l'épais nuage qui a pû aveugler ainsi des Théologiens d'ailleurs si éclairés? Ne seroit-ce point que la Providence Divine l'auroit permis ainsi tout exprès, pour faire clairement appercevoir aux petits & aux simples qu'ils ne doivent point se soumettre à la Décision de ces MM. contre les grands Secours, puisque ce Phénomene manifeste à n'en point douter, que sur ce sujet ces MM. ont été éblouïs par leurs préventions d'une maniére très surprenante?

Réponse &c pp. 54 & 83

C'est encore une suite de cet eblouissement inconçevable qui leur a fait avancer que les quatre ,, *guérisons . . . opérées parmi les Vaillantistes . . . sont plus liées à leur erreur que toutes celles qu'on rapporte pour autoriser les Secours.* ''

XII. C'est heurter le bon sens aussi bien que la verité de soutenir que les 4. guérisons opérées parmi les Vaillantistes sont *plus liées* à leur erreur, que toutes

Ces MM. ne doivent pas trouver mauvais qu'on retranche de ces quatre guérisons qu'ils prétendent Miraculeuses, l'artificieuse maladie & la frauduleuse guérison du Frére Amable. Or ce Miracle d'imposture est le seul qui ait été fabriqué en preuve que M. Vaillant est ce grand Prophête annoncé par Jésus-Christ. Monsieur B. . . a déclaré à plusieurs personnes *qu'il n'avoit jamais cru que M. Vaillant fût Elie, & qu'il n'avoit demandé sa guérison qu'au vrai Prophète Elie de Thesbes.* Le frére de M. B . . . ne savoit

celles qu'on a fait valloir en faveur des Secours.

favoit pas même, lors de la guérifon de fa fiévre, qu'on eût mis auprès de lui les très impuiffantes reliques de Monfieur Vaillant, & il n'y auroit eû aucune confiance. Enfin le Lecteur vient de voir que Monfieur de Bruccelles nie de toutes fes forces qu'il ait jamais eû aucune intention de demander la guérifon de fon petit ulcère au bout du nez en preuve que Monfieur Vaillant étoit ce Prophéte : à quoi il ajoute que cette *penfée* ne lui eft pas même *venue dans l'esprit*, mais feulement d'avoir recours à l'interceffion de Monfieur de Pâris, de qui il avoit déjà obtenu une autre guérifon Miraculeufe.

Ainfi de toutes façons ces MM. font donc très mal fondés à nous oppofer ces trois guérifons naturelles, comme des Miracles faits pour favorifer une erreur, & qui doivent donner de la défiance de ceux qui ont été opérés par le moyen des grands Secours.

Mais comment de célebres Théologiens Appellans ont-ils ofé employer de tels moyens pour tâcher d'obfcurcir la lumiére des Miracles qui nous fervent de flambeau, & qui prennent notre deffenfe contre nos Adverfaires ? Comment ces MM. n'ont-ils pas fait attention qu'ils attaquoient par ces fauffes fuppofitions, plufieurs Textes de l'Ecriture qui attribuent à Dieu feul tous les Miracles & finguliérement toutes les guérifons furnaturelles : *Ego Dominus fanator ?* Comment ont-ils pû fe réfoudre à combattre ainfi la Tradition de l'Eglife, & fpécialement les maximes des Apologiftes & des Péres qui nous ont donné pour principe immobile que tous les Miracles véritables font un témoignage infaillible de toutes les chofes en preuve defquelles ils font faits, & que le démon ne peut rien opérer qui foit véritablement, effentiellement, abfolument furnaturel ? Enfin comment ces MM. n'ont-ils pas craint, en publiant eux-mêmes & en revêtant de leur fuffrage les faux miracles des Vaillantiftes, d'ébranler l'Autorité de tous les Miracles en général, & en particulier de tous ceux que Dieu a faits en preuve que l'Appel a pour bafe la Vérité ?

Exod. XV. 26.

Notre Caufe eft invincible, puifqu'elle eft autorifée par des Miracles où l'opération de Dieu fe manifefte clairement par un fouverain pouvoir fur la nature, qui ne peut appartenir qu'à l'Etre Suprême qui en eft la Créateur. Tout au contraire ces MM. fourniffent eux-mêmes des preuves palpables, fenfibles, démonftratives que leur Caufe eft infoutenable, puifque pour la deffendre ils fe voient obligés d'avoir recours à de fauffes fuppofitions dans la vûe de diminuer l'Autorité des Miracles dont le poids Divin les accable.

Mais toutes ces fuppofitions ne peuvent fubfifter que jufqu'à la replique. Elles fe diffipent comme une ombre, dèsqu'on leur oppofe la lumiére de la vérité.

La *Réponfe* des Théologiens Antifecouriftes n'eft féduifante que pour ceux qui n'approfondiffent rien & qui ne font point inftruits des faits. Semblable à ces bouteilles d'eau de favon qui ont une apparence qui brille, mais qui n'ont aucune folidité, elle s'évapore, elle difparoît, elle n'eft plus rien, dès qu'on fouffle deffus.

Exam de la Confult. p. 83.

„ Les Guérifons Miraculeufes opérées par les Convulfionnaires, (difoit il n'y a pas „ long tems un des principaux de ces MM.) font le défefpoir & le fupplice de la Con„ fultation : c'eft là qu'elle échoue & qu'elle échouera toujours ! "

C'eft là pareillement la pierre fondamentale, la pierre de touche où tous les efforts des Antifecouriftes viennent fe brifer, & rejailliffent enfuite contre eux-mêmes.

XIII. Refutation de la fable impertinente rapportée par les Theol. Antifec. pour donner une idée exceffive du pouvoir du démon.

Auffi eft-ce en pure perte que ces MM. toujours dans la vûe de rabbaiffer l'Autorité des Miracles, ont fait une autre démarche encore plus inexcufable que la fuppofition des miracles imaginaires dont je viens de parler.

Pour trouver un appui à leur mauvaife Caufe, ils l'ont jointe, pour ainfi dire, à l'interêt du démon, en s'efforçant de donner une idée exceffive du pouvoir de ce miférable efclave, idée qui feroit capable de répandre un voile d'incertitude fur l'auteur des Miracles qui font même opérés par création.

On m'a mandé qu'ils ont fait à cette intention beaucoup de recherches pour recueillir

lir & mettre au jour les plus étonnantes merveilles qu'ait fait cet Esprit imposteur. Cependant le Lecteur va voir que ces MM. y ont fort mal réussi. Car si la fable impertinente qu'ils nous racontent, est ce qu'ils ont trouvé de plus digne de foi, & en même tems de plus propre à faire évanouir l'Autorité des vrais Miracles qui décident en notre faveur, il est certain que leur travail leur a été bien infructueux.

Mais commençons par rapporter quelle a été l'occasion qui a donné l'être à ce conte, aussi contraire au bon sens, qu'il est opposé à l'Ecriture & à la Tradition.

Un Paysan nommé le Févre Procureur fiscal du village de Paci en Brie, accusa deux Bergers de ce village d'être sorciers, & prouva réellement qu'ils avoient empoisonné les chevaux, les vaches & les moutons du fermier de cette Terre, & fait des sacriléges & des profanations horribles.

Le Procès étant porté au Parlement de Paris, ce Paysan vint solliciter Monsieur le Président de Menars un de ses Juges, & ne l'ayant point trouvé, il s'amusa à conter son Procès au Sécretaire de ce Président: & pour rendre plus vraisemblables les prétendus faits de Diablerie dont il accusoit ces deux Bergers, il ajoûta à son récit tous les autres contes de sorcellerie qu'il avoit jamais entendu dire. Le Secrétaire homme d'esprit, mais d'un caractère railleur & peu crédule, étant ennuyé de toutes ces fadaises, & voulant se réjouir aux dépends du Procureur fiscal, crut que le meilleur moyen pour lui fermer la bouche étoit de renchérir sur tout ce qu'il lui avoit raconté, & de lui composer sur le champ pour réponse, une histoire de sorcellerie encore bien plus étonnante que toutes celles qu'il lui avoit débitées. Pour cet effet, après lui avoir dit qu'il perdroit beaucoup par l'absence de Monsieur le Président de Menars qui étoit en campagne, il lui conta que ce Président avoit été témoin lui-même d'une guérison faite devant lui par un sorcier, qui étoit plus merveilleuse que la plûpart de celles qu'on lit dans les Vies des Saints, puisqu'il s'y agissoit de *pieds* & de *jambes* qui n'avoient aucun mouvement ni aucune *apparence de vie*, étant *séches jusqu'aux genoux*, & qui néanmoins, dès que ce sorcier eût *prononcé quelques paroles en touchant* un *estropié . . . regrossirent en un instant & se remirent dans leur état naturel . . . à la vûe de ce Seigneur & de tous les Assistans ?*

Récit d'u Anonime, qui est l'uni que preuve que les Ant lecouristes donnent de la fable q'ils publient.

Le pauvre le Févre donna sa créance à toute cette ridicule histoire avec une facilité & une satisfaction surprenantes, & s'empressa de la débiter à toutes les bonnes femmes & autres esprits foibles qui voulurent bien lui prêter l'oreille.

Une de ces personnes la raconta par la suite à un certain Quidam dont le nom est inconnu, qui deux ans après le jugement du Procès de le Févre contre les deux Bergers de Paci, s'avisa de faire réimprimer tous les Factums de ce Procès, & y ajouta en forme de Note une Relation composée à sa maniére, de l'inconçevable histoire dont il s'agit, selon, dit-il, que le Févre l'avoit rapportée à plusieurs personnes.

En 1737. plusieurs années après le décès de Monsieur le Président de Menars & de son Sécretaire, la Veuve de Laulne pour augmenter le Volume d'un *Recueil de Piéces* fait *pour servir de Supplément à l'Histoire des Pratiques Superstitieuses du Pére le Brun*, y joignit ces Factums avec la Rélation fabriquée par ce Quidam sur le oui-dire d'un autre Anonime qui disoit l'avoir ouï-dire à le Févre, lequel véritablement l'avoit ouï raconter à un homme d'esprit mais qui très certainement n'avoit forgé ce conte ridicule que pour se mocquer de la simplicité & de la crédulité excessive de ce Paysan.

L'absurdité grossiére des faits, leur évidente fausseté, leur impossibilité physique, & les conséquences contraires à la Religion qui en résulteroient, ne laissent aucun lieu de douter à tout esprit raisonnable, que cette histoire fabuleuse n'ait été dans son origine un mensonge de mocquerie & un conte fait pour se divertir, & que la Relation qui en a été composée deux ans après par un Quidam anonime, ne soit le fruit d'une crédulité imbécille & d'une très crasse ignorance,

C'eſt ce qui va paroître clairement aux yeux de tout Lecteur ſenſé, par la lecture de cette pitoyable Relation. La voici telle qu'on la trouve dans la Réponſe de MM. les Théologiens Antiſecouriſtes.

Récit de l'Anonime, dans la *Réponſe* pp. 88. & 89. Note.

,, On a ouï rapporter à la Partie (dit le Quidam anonime) un fait ſi conſidérable, ,, & auquel on a eû auſſi tant d'égard dans la déciſion de ce Procès, qu'on croit de- ,, voir le rapporter ici. "

Dès ces premiéres lignes on eſt frappé d'étonnement de l'ignorance inconçevable du fabricateur de cette Relation. Comment a-t-il pû s'imaginer que MM. du Parlement appuient leur *déciſion* dans le jugement d'un Procès criminel ſur des faits totalement étrangers aux Accuſés ? Quoi ! Un conte évidemment abſurde d'un prétendu miracle de ſorcellerie, auroit ſervi à déterminer de ſages Magiſtrats à condamner d'autres Perſonnes accuſées d'avoir empoiſonné des beſtiaux ? Certainement ce Quidam là nous fait une grande injure, mais ſa bétiſe lui ſert d'excuſe.

Ce qu'il impute à MM. du Parlement eſt même d'autant plus contraire au bon ſens, que dans le Procès criminel fait aux deux Bergers de Paci, il n'étoit point queſtion au Parlement de juger ſi ces deux Bergers étoient réellement ſorciers, ou s'ils ne l'étoient pas : mais uniquement de déterminer la peine que méritoient les crimes dont ils étoient convaincus.

Le Receveur de la Terre de Paci accuſateur & Partie civile n'étoit point appellant d'une premiere Sentence du Juge du lieu qui avoit condamné un de ces Bergers en ſes dommages & interéts & à 9. ans de Galére, *Croyant*, eſt-il dit dans le Factum de ce Receveur, *que la mortalité des beſtiaux de l'Intimé, n'étoit arrivée que par des cauſes naturelles & compoſition de poiſons.*

Factum du Receveur, p. 455. du Recueil.

Il eſt vrai que le Févre Procureur fiſcal publioit dans ſes Sollicitations que ces Bergers étoient ſorciers. Mais ſon Avocat qui n'avoit pas les mêmes idées que lui du pouvoir que pluſieurs perſonnes penſent qu'ont ces miſérables de faire des prodiges malfaiſans par l'opération du diable, n'avoit point voulu ſoutenir qu'il y eût rien de ſurnaturel dans la mort des beſtiaux en queſtion. Il s'étoit réduit à prouver, ainſi qu'il paroît dans ſon Factum, que ces Bergers avoient empoiſonné des beſtiaux, & qu'ils avoient commis les ſacriléges & les profanations les plus horribles.

Factum de le Fevre, p. 499. du Recueil.

Les Accuſés avouent eux-mêmes, eſt-il dit dans ce Factum, ,, que les deux charges par eux faites ſur les chevaux, les vaches & les moutons de Paci, ſont compo- ,, ſées du ſang & de la fiante des animaux, d'eau bénite, de pain béni . . . d'un mor- ,, ceau de la Sainte Hoſtie qu'ils retiennent à la Communion, de crapaux, couleuvres ,, & chenilles qu'ils mettent tout enſemble, &c.

A quoi il ajoute dans le même Factum : ,, L'on n'entre point dans la queſtion de ,, ſavoir s'ils font mourir (ces beſtiaux) par ſort, par magie, maléfice, poiſon ou autre- ,, ment. Il ſuffit que les Accuſés conviennent tous deux, que de concert & de propos ,, délibéré ils ont compoſé leſdites charges & fait mourir par le moyen d'icelles les che- ,, vaux & les beſtiaux de Paci, pour les rendre coupables de mort, ſuivant les Ordon- ,, nances & la juriſprudence des Arrêts de la Cour. "

Auſſi le Parlement n'a-t-il condamné ces deux Bergers que comme des empoiſonneurs & des profanateurs ſacriléges.

D'où il réſulte évidemment que le Compoſiteur de la Relation la commence par un groſſier menſonge, en aſſurant que le Parlement *a eû* grand *égard dans la déciſion de ce Procès . . . au fait* énoncé dans ſon Récit.

Relation de l'Anonime, pp. 88. & 89. de la Rep.

,, La Partie (continue cette Relation de menſonges) ſollicitant & viſitant les MM. ,, qui devoient être ſes Juges, alla le Samedi de devant le Lundi que ſe devoit juger ,, le Procès, chez un des principaux alors Intendant de la Généralité de Paris & Pré- ,, ſident à Mortier. Il ſe trouva abſent ; & ſon Sécretaire témoignant d'être fâché que

,, ce

„ ce Magistrat, vû son absence, ne pourroit assister au jugement du Procès, où il auroit pû le servir plus que tout autre, lui fit le récit de l'Avanture arrivée à sondit Seigneur lorsqu'il étoit avec lui à sa Terre de M. . . & du tems qu'il étoit Intendant dans la Généralité d'Orléans. La chose est telle que voici. Ce Seigneur le lendemain des Fêtes de la Pentecôte sortant par derriére son château, & marchant dans une grande allée ou avenue qui mene au village, apperçut un homme qui marchoit sur ses genoux & sur ses mains, ayant les pieds levés en l'air, & qui venoit à lui avec sa femme & ses enfans. Ce Seigneur fort surpris, ne sachant ce que ce pouvoit être, s'approcha enfin de cet homme, qui s'addressa à lui, & lui fit entendre qu'il étoit un tel, des principaux du village, & qu'il le connoissoit très bien : qu'il venoit lui demander justice contre un tel, Tisseran, qui l'avoit réduit dans le pitoyable état où il étoit. Là dessus cet estropié ne pouvant se lever, s'assit contre terre: & sa femme pour faire voir à ce Seigneur comment ce Tisseran avoit rendu impotentes les jambes de son mari, ayant ôté les linges qui les lui enveloppoient, ce Seigneur en présence de son Sécretaire, vit que les *jambes* comme les *pieds* de ce pauvre homme étoient *séches jusqu'aux genoux*, *sans pouvoir faire aucune fonction ni avoir apparence de vie.* Cet estropié alors conta à ce Seigneur comment tout cela s'étoit fait : qu'il y avoit un an que ce Tisseran lui demandant dix pistoles à emprunter, comme il les eût refusées, disant qu'il n'en avoit point, il le frappa sur l'épaule & lui dit qu'il s'en repentiroit: que le soir même s'étant couché & endormi, il s'éveilla un moment après sentant depuis les genoux jusqu'aux pieds des épreintes & des douleurs piquantes, comme s'il eût eû les jambes engourdies. Ensuite de quoi ses jambes devinrent *toutes séches*, dans l'état où on les voyoit alors. Qu'environ 8. mois après, il vendit quelques vaches & autres bestiaux pour faire quelque argent, & alla porter à ce Tisseran ces dix pistoles, le priant de le guérir, lequel ne fit que lui donner un coup sur l'épaule & lui dit qu'il le feroit, comme il arriva aussi : car s'étant couché le soir même & endormi, il s'éveilla peu après sentant dans ses jambes cette même espèce d'engourdissement, & trouva le lendemain matin ses jambes guéries & dans leur état naturel. Or ce Tisseran en lui promettant sa guérison, lui avoit défendu de parler de tout cela à qui que ce fût & notamment au Curé: mais le même jour étant allé à la Messe, le Curé qui étoit de ses amis, l'apperçevant ainsi guéri, l'aborda; & lui, de joie, sans penser à rien, lui conta toute l'affaire. Mais après cela s'en retournant, il rencontra le Tisseran qui le frappa encore sur l'épaule & lui dit: *Je t'avois défendu de parler de rien de tout cela à personne, & tu as tout raconté au Curé. Tu t'en repentiras.* Aussi ne manqua-t-il pas de l'en faire repentir; & la nuit suivante, disoit ce pauvre estropié, mes jambes redevinrent *séches de la même maniére qu'auparavant.* Ce Seigneur fut bien surpris de ce récit. Il commanda qu'on allât querir ce Tisseran, & y envoya même deux de ses gens armés, deux Hoquetons comme tous les Intendans de Province en ont, qui étant allés avec la femme de ce pauvre homme chez le Tisseran, l'amenérent comme pour parler à M. l'Intendant. Ce misérable étant arrivé, l'Intendant le menaça rudement de le faire mourir, s'il ne guérissoit cet homme: qu'il lui avoit donné le mal, qu'il le lui avoit ôté, & puis le lui avoit rendu: que par tant il lui pouvoit ôter encore, & qu'il falloit absolument qu'il le fît. Le Tisseran se voyant si fort pressé demanda au moins quelque peu de tems. *Point de tems*, lui dit-on; & là dessus on le menaça du feu, & qui plus est, *on fit mine de procéder à l'exécution*, s'il ne faisoit la guérison de l'autre à l'instant. Ce misérable ne fit alors que se tourner, & prononçant quelques paroles, toucha cet estropié. *Dans l'instant même, à la vûe de ce Seigneur & de tous les Assistans, les jambes de ce pauvre homme regrossirent & se remirent dans leur état naturel.*

„ Ce récit fait aux Juges par le dit Sieur le Févre en les allant visiter, fut cause

 „ que

„ que le Lundi le Magistrat en question se trouvant absent, on remit ce Jugement à la
„ huitaine, jusqu'à ce que ce Seigneur y fût présent & confirmât le récit. Celá donna un grand branle au Jugement contre ces Bergers, outre l'ordre précis de Sa Majesté d'en faire justice.''

Je n'ai point voulu interrompre le fil de toutes ces absurdités fabuleuses, bien convaincu que tout Lecteur judicieux ne pourra en faire la lecture sans en être émû d'indignation.

Eh! Que n'y auroit-il point à dire si on vouloit relever tout ce qu'il y a de manifestement faux & de contraire au sens commun, à la foi, à l'Ecriture sainte, à la Tradition & aux Décisions de l'Eglise dans cette Relation si évidemment fabriquée par l'esprit de mensonge?

Si les faits en étoient vrais, le démon pourroit donc dire en parlant de son pouvoir, la même chose que le Très-haut donne dans la Sainte Ecriture comme une preuve de sa Toute-puissance, qui doit exciter notre adoration: „ Je frapperai & je guérirai: *Percutiam & ego sanabo*?

Deuteron. XXXII. 39.

Au reste j'ai déjà dévoilé ci-dessus l'impertinence outrée & la fausseté palpable de la supposition qu'un fait aussi absurde avoit *donné un grand branle au Jugement contre ces Bergers.* A quoi le Compositeur de la Relation ajoute tout de suite: *Outre l'ordre précis de Sa Majesté d'en faire justice.* Mais comment cet Anonime qui a osé faire imprimer de telles chiméres, est-il assez ignorant pour ne pas savoir, que le Roi ne nous donne jamais, & ne peut pas même nous donner d'Ordre de condamner qui que ce soit. Nos Arrêts sont des Jugemens entiérement libres qui doivent être fondés sur la Loi & dictés par l'équité & le mouvement intérieur de notre conscience: & nous serions de lâches prévaricateurs si nous les formions, non selon nos lumiéres & nos propres sentimens, mais suivant les *Ordres précis* de quelque Puissance qu'il y ait sur la Terre.

Il y a encore dans cette Relation des choses qui sont bien révoltantes. Par exemple, n'est-ce pas faire un cruel outrage à M. le Président de Menars de lui attribuer tout ce qui est dit de lui dans ce conte Antichrétien, qui ne seroit propre qu'à fournir des armes aux impies, si le ridicule dont il est couvert ne lui ôtoit pas toute créance?

Quoi! Ce Magistrat si rempli de piété, & si bien instruit de l'Ecriture & de tous les fondemens de la foi, se seroit imaginé qu'un sorcier auroit le pouvoir de retablir *en un instant des pieds* & des *jambes* totalement *séches!* Ce qui ne pourroit s'exécuter qu'en donnant tout à coup un nouvel être à une multitude de parties détruites.

Quoi! Ce grave Président, dont la douceur & la sagesse faisoient singuliérement le caractére, auroit voulu forcer un sorcier de faire en sa présence un tel Miracle, qui ne peut être opéré que par un pouvoir sans bornes! Il l'auroit pour cet effet *menacé*, dit l'Artisan de la Relation, de le faire *sur le champ* brûler vif, *& qui plus est*, il auroit fait *mine de procéder à l'exécution, s'il ne faisoit* cette guérison à l'instant?

Pour le croire il faut imaginer que M. de Menars ne savoit pas qu'il n'y a personne qui, sans que cela soit porté par un Jugement, ait droit de faire mourir qui que ce soit, ni même de faire semblant de le vouloir exécuter.

Est-il donc permis d'accuser d'une telle violence un Magistrat si intégre, si prudent, si modéré? Est-il permis de supposer une si profonde ignorance de la Religion & de ses devoirs, dans un homme qui passoit au contraire pour très savant, & qui étoit même fort instruit des sentimens des Péres, & très attaché à toute Vérité?

Mais ce qui doit indigner tous les fidéles encore bien davantage, c'est que l'Auteur de la Relation y suppose, que ce sorcier fait *dans l'instant* le Miracle de création que M. de Menars exige de lui.

A la vûe de ce Seigneur & de tous les Assistans, dit ce Compositeur de mensonges, les jam-

jambes de *cet eſtropié*, ſes *jambes* & ſes *pieds qui étoient ſéches juſqu'aux genoux*, *ſans pouvoir faire aucune fonction*, *ni avoir apparence de vie* . . . *regroſſiſſent* en un *inſtant*: ce qui donne clairement à entendre qu'elles ſe regarnirent tout à coup de chair, de muſcles, de tendons & de tous les petits vaiſſeaux qui entrent néceſſairement dans la compoſition des chairs, & que leur deſſéchement avoit infailliblement anéanties, de ſorte que ces pieds & ces jambes ſe trouverent en un moment *remiſes dans leur état naturel*, dit la Relation.

Voilà certainement un Miracle du premier ordre, puiſqu'il n'a pû s'opérer que par création ! Qui auroit jamais penſé que le démon eût le pouvoir d'en faire de tels ? Certes il n'y a que les Manichéens qui pouvoient ſe l'imaginer : car il eſt viſible que c'eſt placer la puiſſance du diable vis à vis du thrône de Dieu, que d'en faire un ſecond créateur des êtres.

,, Le démon donne-t-il des jambes à ceux qui n'en ont point? Le voilà Créateur, " s'écrioit le grand Evêque de Montpellier! Oeuvres Colbert, Tom. III. 757.

Comment donc n'a-t-on point de honte de débiter des fauſſetés ſi contraires au bon ſens & à la Religion ?

J'ai eû l'honneur de connoître feu M. le Préſident de Menars : j'ai ſervi au Parlement avec lui pendant pluſieurs années. Je puis atteſter qu'il étoit, on ne peut pas plus, éloigné des ſentimens que lui impute l'Auteur de la Relation. Il avoit au contraire le plus profond reſpect pour les Miracles, qu'il regardoit avec raiſon comme un témoignage de Dieu auquel tout Chrétien eſt obligé de ſe ſoumettre. Auſſi s'étoit-il informé avec grand ſoin de ceux que Dieu avoit fait à Port-Royal, & il en parloit très ſouvent.

Il étoit au ſurplus fort perſuadé, ainſi que le ſont tous MM. du Parlement, & qu'il a été très expreſſément décidé par le Concile de Tours tenu en 815. & encore par un autre Concile aſſemblé au même lieu en 1583. que ,, tout l'artifice des ſorciers & tou-
,, tes leurs invocations du diable, ne ſauroient procurer aucune guériſon à quelque
,, maladie que ce ſoit, ce dont ces deux Conciles ordonnent aux Prétres d'inſtruire
,, tous les peuples fidéles : *Admoneant ſacerdotes fidéles populos, ut noverint magicas artes, incantationesque quibuslibet infirmitatibus hominum nihil remedii poſſe conferre.* Canon d 2. Concile de Tours de 815. & de 1583.

Y a-t-il donc quelqu'un qui ignore que le Parlement de Paris ſe conformant en cela aux Textes précis de l'Ecriture, aux ſentimens des Apologiſtes & des Péres & à la Déciſion de ces deux Conciles, fait hautement profeſſion de n'ajouter aucune foi aux prétendues guériſons Miraculeuſes que l'Eſprit de menſonge fait quelquefois publier avoir été fabriquées par des ſorciers ? Auſſi toutes les fois que ce Tribunal ſi éclairé, ce premier Tribunal de France a approfondi par des informations juridiques de pareils faits racontés par quelques gens de la populace ou quelque autre eſprit foible, ces faits ſe ſont toujours trouvés faux. Ainſi l'expérience de pluſieurs Siécles ſe trouve ici jointe à la maxime que nous avons appriſe des Peres, ,, que c'eſt une fable ridicule de
,, dire que les ſorciers faſſent de véritables guériſons : *Corpus curabunt ? Ridicula hæc & fabula.* S. Chryſo adverſ. Ju. L. 1. n. 7.

Quelle a donc été l'impudence de l'Auteur de la Relation, d'avoir oſé ſuppoſer que M. le Préſident de Menars avoit raconté lui-même en place à MM. du Parlement *la fable ridicule* dont il s'agit. Si ce Préſident eût débité de ſemblables extravagances, il n'auroit certainement pas conſervé, ainſi qu'il a fait juſqu'à ſa mort, l'eſtime univerſelle qu'il avoit acquiſe. Mais c'eſt une injure gratuite que lui fait cet Anonime, qui en a puiſé le faux prétexte dans une badinerie du Sécretaire de ce Préſident qui n'avoit eû pour unique objet que de ſe mocquer de la crédulité puérile d'un Payſan : & à ce conte évidemment forgé par raillerie, l'Auteur de la Relation a depuis ajouté toutes les ré-

réveries que son imagination lui a fourni & les mensonges qui lui ont été suggérés par l'Esprit pervers ennemi déclaré des Miracles.

Voilà quelle est la Piéce dont se servent aujourd'hui MM. les Théologiens Antisecouristes pour insinuer au Public que le démon peut faire les guérisons les plus merveilleuses, & pour tâcher d'en faire conclurre aux fidéles, que tous les magnifiques Miracles opérés sous l'impression des plus violens Secours, ne concluent rien en faveur de cette œuvre, & ne sont point capables de l'autoriser.

Mais comment ces MM. n'ont ils pas été effrayés du tort qu'ils font à la Religion, en rendant ainsi problématique la preuve qui se tire des Miracles qui sont le Témoignage de Dieu ?

Jésus-Christ nous a déclaré lui-même que la guérison d'un Paralytique étoit suffisante pour prouver qu'il avoit le pouvoir de remettre les péchés, & par conséquent qu'il étoit Dieu également comme son Pére. Un impie, en prenant droit de la Relation rapportée par ces MM., soutiendra fiérement que la preuve de Jésus-Christ n'étoit point du tout concluante, puisque le démon peut faire des Miracles semblables. En effet, dira-t-il, régénérer subitement toutes les différentes parties qui avoient été nécessairement dissipées, détruites, anéanties, dans des pieds & des jambes entiérement desséchés jusqu'aux genoux, en sorte que ces membres n'avoient plus aucune apparence de vie, c'est évidemment un aussi grand Miracle que de guérir un Paralytique. Pour faire celui qui est rapporté dans la Relation, il a fallu avoir la puissance de donner un nouvel être à quantité de parties qui n'étoient plus. Or si le diable a un tel pouvoir, ajoutera cet impie, tous les Miracles de guérison sont douteux, & on ne peut plus en tirer d'induction décisive pour prouver la vérité de la Religion, puisque pour écarter cette induction, il ne faut qu'opposer que l'Esprit séducteur a pû être l'auteur de tous ces Miracles.

C'est donc une assertion qui n'est capable que de fournir des armes aux impies, que celle par laquelle les Théologiens Antisecouristes s'efforcent de persuader que le démon peut faire des guérisons telles que celle qui est racontée dans la Relation qu'ils ont copiée.

Ce fait est manifestement impossible, & ne peut être cru que par des ignorans ou des gens mal intentionés.

Cependant pour lui donner quelque teinture de vraisemblance, ces MM. soutiennent que „c'est un Stratagême du démon des plus ordinaires, selon la doctrine de tous les „Péres, d'envoyer ainsi des maladies aux hommes & de les guérir ensuite par les maléfices ou des remédes superstitieux, afin de les obliger de recourir à lui, & de „leur imprimer une grande idée de son pouvoir."

Réponse, p. 88.

Il y a ici une équivoque captieuse, qu'il faut commencer par démêler.

Il est bien vrai, ainsi que je l'ai observé ci-dessus, que les démons causent quelquefois aux hommes certaines douleurs & des agitations violentes pendant quelques momens, & même qu'ils les privent quelquefois, mais seulement pendant un tems fort court, du mouvement de quelqu'un de leurs membres, ou de l'usage de quelque organe: & comme tout cela cesse dès que les démons discontinuent leur opération, ces Esprits imposteurs ont autrefois voulu faire accroire aux Idolâtres qu'ils les guérissoient lorsqu'ils cessoient de leur faire du mal.

Mais parmi les Payens mêmes, ceux d'entr'eux qui avoient quelque lumiére, n'ont pas été assez dupes pour prendre ces maléfices diaboliques pour de véritables maladies, ni leur discontinuation pour une guérison merveilleuse.

C'est ce qui faisoit dire à Eusébe de Césarée que „les démons ne trompent que les „simples & les sots."

Euseb. lib. V. præp. Evang. c. 2.

Aussi les plus grands Adversaires de la Religion à qui les Apologistes reprochoient sans

ſans ceſſe que leurs faux-Dieux n'avoient jamais fait & ne pouvoient faire aucun Miracle, n'ont pas eû le front de ſoutenir, que ces ſimulacres de guériſon d'incommodités momentanées & cauſées par artifice duſſent être regardées comme des Miracles.

A l'égard des maladies réelles & durables qui ont endommagé quelques parties qu'il eſt néceſſaire de rétablir, les Apologiſtes & les Péres ont tous ſoutenu au péril de leur vie, que les démons ne pouvoient les guérir qûe par des remédes naturels employés viſiblement, ſoit que ces maladies euſſent été procurées par la méchanceté de ces Eſprits pervers, ſoit qu'elles euſſent quelque autre cauſe.

Ils ont même obſervé que „ lorſque les démons dérangent effectivement l'état de la „ ſanté . . . c'eſt la Toute-puiſſance Divine qui guérit ces maladies." Tatien, 145.

Mais voici cette matiére traitée d'une maniére bien lumineuſe par Pierre le Vénérable Abbé de Cluni, ce ſavant Théologien tout rempli de la doctrine des Péres, qu'il n'a fait qu'expoſer dans ſes Ecrits.

„ Les Prodiges de la magie (dit-il) ſont toujours faux & trompeurs: ils ne préſen- „ tent rien de vrai: ils ne produiſent rien de réel: ils ne font qu'abuſer les ſens. *Magica prodigia ſemper ſalſa ſunt ac fallentia: nihil verum exhibent: nihil ſolidum præſtant: fallunt ſenſus humanos.* Tract. con. Jud. cap. 4 Bibl. PP. Tom. 22. p. 1010. & 1011.

A l'égard des maladies réelles, „ les demons (ajoute-t-il) n'ont en aucune façon ni „ la puiſſance ni la volonté de les guérir: parceque jamais leur vouloir ne ſe porte à fai- „ re du bien aux hommes, & qu'ils n'ont aucun pouvoir ni de réparer des parties qui ont „ été briſées, ni d'apporter aucun reméde à celles qui ſont corrompues. *Deficit circà iſta omninò dæmoniaca potentia, pariter & voluntas: quia nec velle eis unquam adfuit mortalibus conſulendi, nec poteſtas aliqua fracta reparandi nec corrupta medendi.*

„ Y a-t-il jamais eû quelque malade (s'écrie-t-il) qui ait été guéri par ces fraudes „ de Satan & par ces magies trompeuſes ? Y a-t-il quelque miſérable qui ait trouvé du „ ſoulagement dans de pareils remédes ? Tout cela n'eſt propre qu'à amuſer la popu- „ lace & qu'à repaître les yeux des fous! *Quis enim æger iſtis Satanæ fallaciis, fallentibusque figmentis, unquàm curatus eſt ? Cui miſero talibus remediis ſubventum eſt ? Cui, niſi populari riſui, talia apta ſunt ? Quid niſi ſtultorum oculos paſcunt ?*

Voilà des idées bien contraires à celles par leſquelles les Théologiens Antiſecouriſtes décorent le démon d'une puiſſance preſque ſans bornes, en lui conférant le pouvoir de guérir en un inſtant des membres entiérement deſſéchés & de régénérer ainſi tout à coup les parties qu'ils avoient perdues ?

„ Toutes les hiſtoires (ajoutent ces MM.) ſont remplies de faits dont il y en a un „ très grand nombre de très avérés, qui prouvent ce pouvoir du démon. Réponſe 88.

Mais je leur défie de produire aucun fait bien *avéré*, qui ſoit capable d'établir un tel *pouvoir* dans le diable.

Ce ſeroit une terrible objection contre pluſieurs Textes de l'Ecriture, contre le Témoignage des Apologiſtes, contre le Sentiment des Péres. Mais il eſt bien certain que Dieu ne permettra jamais que le démon faſſe rien de pareil, parce que la Vérité Suprême qui, ſur-tout depuis qu'elle s'eſt Incarnée, a dans tous les Siécles parlé aux hommes par des guériſons Miraculeuſes, n'a garde de vouloir que ce qu'elle leur a certifié par ce moyen, devienne douteux.

Dieu nous a déclaré lui-même que les Miracles ſont ſa voix. Il a mis le pouvoir de guérir au nombre de ſes attributs perſonnels & diſtinctifs. Il a voulu que ce fût à cette marque qu'on reconnût le Verbe fait chair. Il lui a plû d'employer ce moyen pour faire connoître & adorer la Vérité par toute la Terre. Il a promis à l'Egliſe de lui continuer ce don juſqu'à la fin des tems, pour faire viſiblement apperçevoir qu'il habite au milieu d'elle, & pour faire clairement diſcerner qui ſont ceux de ſes Enfans qui ſoutiendront le parti de la Vérité, lorſqu'elle ſera en conteſtation.

Après

Après nous avoir ainsi assuré lui-même de toutes façons, que c'est lui qui nous parle par ces Guérisons Miraculeuses qui portent sur elles l'empreinte de sa Toute-puissance & de sa Bonté, il n'est pas possible qu'il consente que Satan rende incertaine la preuve qui en résulte: ce qui arriveroit néanmoins si cet Esprit séducteur guérissoit d'une maniére surprenante & merveilleuse des maladies réelles, longues & considérables qu'il auroit lui-même procurées: parce que cette derniére circonstance qui n'est pas visible & qui nous est souvent inconnue, n'empêcheroit pas que ces guérisons ne parussent de vrais Miracles.

Au surplus c'est un principe incontestable que le démon ne peut rien opérer de réel que par des moyens naturels. Ainsi quand même on supposeroit par impossible que Dieu lui permet de contrefaire des guérisons Miraculeuses, il ne pourroit pas même en ce cas opérer une guérison pareille à celle qui est racontée dans la Relation fabuleuse rapportée par les Théologiens Antisecouristes, puisqu'il n'y a rien dans la nature qui puisse produire de tels effets.

Aussi quelques recherches qu'aient fait ces MM. pour prouver que le démon a le pouvoir de faire de telles guérisons, ils n'ont pû trouver dans aucun des Livres qu'ils ont feuilletés, rien qui fût propre à établir ce Paradoxe, si ce n'est cette misérable Relation que j'ai prouvé n'être qu'un tissu de mensonges.

Avant eux, Dom la Taste, ou M. de Bethléem, avoit fait la même entreprise: mais le Lecteur a vû dans ma *Dissertation sur l'Autorité des Miracles*, que j'ai invinciblement démontré l'illusion, la fausseté ou l'imposture de tous les faits qu'il avoit cités à ce sujet.

Par quelle fatalité les Théologiens Antisecouristes qui, aussi-bien que leur Deffenseur, s'étoient d'abord si fort récriés contre les Lettres de Dom la Taste, adoptent-ils aujourd'hui ses plus pernicieuses Propositions? N'est-il pas inconcevable que ces MM. lui fournissent présentement, au préjudice de l'Autorité des Miracles qui couronnent leur Appel, une fable Antichrétienne qu'ils appuient de leurs suffrages en la publiant eux-mêmes?

Mais est-il croyable que des Théologiens si bien au fait des preuves de la Religion, des Théologiens si bien instruits que les Miracles sont un des principaux fondemens sur lesquels le Tout-puissant a voulu bâtir l'Eglise, aient ajouté foi à un conte si absurde & si contraire à ces preuves fondamentales? Qui pourroit soupçonner d'aussi habiles Théologiens d'une crédulité si puérile & d'une si dangereuse ignorance? Non sans doute, ils n'en croient rien.

Mais s'ils regardent eux-mêmes cette histoire comme une pure fable qui choque le bon sens & qui répugne même à la foi, pourquoi donc la publient-ils? Veulent-ils donc tromper les simples? Pourquoi veulent-ils leur faire accroire que le démon peut fabriquer de si grands Miracles?

XIV. Conclusion. Il est absolument indispensable, que ces MM. ôtent cette pierre d'achoppement qu'ils ont mise au devant des pieds des fidéles. Ce n'est pas moi qui ne suis rien, c'est la Vérité, c'est la Religion, c'est Jésus-Christ même qui les somme de désabuser le Public sur ce sujet, & de déclarer nettement dans quelque Imprimé qu'ils auront soin de faire repandre de toutes parts, qu'ils n'ajoutent aucune foi à cette fable mensongére qui n'est propre qu'à ébranler un des fondemens de la Religion.

Leur conscience & leur honneur doivent les en presser également. Car qui pourroit continuer à mettre sa confiance dans les lumiéres de ces MM. si on demeuroit persuadé qu'ils donnent leur créance à une fausseté si dénuée de toute preuve, & dont les conséquences seroient si pernicieuses, si on la regardoit comme véritable? Qui pourroit se persuader que *la plénitude de la science* de ces MM. les rend *inaccessibles à toute illusion*, ainsi qu'ils s'en vantent, si on les voyoit soutenir un conte si extravagant? Réponse, &c. p. 79.

Mais

Mais ce n'eſt pas encore aſſez : il faut en même tems, que ces MM. avouent que le prétendu Miracle fait ſur le Frére Amable, n'eſt qu'une fourberie : que les trois autres guériſons qu'ils ont repréſentées comme des Miracles obtenus en témoignage que M. Vaillant eſt le Prophéte Elie, n'ont été que des guériſons naturelles, & que les trois perſonnes ſur qui elles ſe ſont faites, n'ont jamais eû aucune intention de les demander en preuve qu'il falloit ſuivre cette illuſiõn groſſiére.

Il faut en conſéquence que ces MM. rétractent toutes les dangereuſes & mauvaiſes Propoſitions qu'ils ont avancées contre l'Autorité des Miracles, tant ſur le fondement de ces miracles apocriphes que ſous quelques autres prétextes tout auſſi mal appuyés.

Il faut qu'ils ſe rappellent & qu'ils ſuivent dorénavant avec ſidélité toutes les lumineuſes Maximes que le ſaint Evêque de Senez & le grand Evêque de Montpellier, comme celui de Babylone, nous ont données ſur ce ſujet, & que ces MM. ſoutenoient eux-mêmes autrefois.

Au lieu d'adopter, ainſi qu'ils font aujourd'hui, pluſieurs des Propoſitions erronées que M. l'Evêque de Bethléem a debitées à cet égard, il faut que ces MM. ſe joignent à nous pour les combattre.

Il faut qu'ils reconnoiſſent l'ouvrage & la Déciſion du Très-haut dans les Miracles qu'il a fait pour autoriſer les Secours violens auxquels il rend les Convulſionnaires invulnérables.

Enfin il faut qu'ils confeſſent hautement, & même qu'ils publient avec nous juſques ſur les toîts, que le Seigneur, le Dieu d'Iſraël, béni à jamais, fait ſeul des choſes merveilleuſes : *Benedictus Dominus Deus Iſraël, qui facit mirabilia ſolus.* Pſ. LXXI 18.

Ah ! Réuniſſons-nous tous enſemble ſous l'étendart des Miracles. C'eſt où la Vété a toujours, & ſinguliérement dans ce tems-ci, établi ſon thrône. Les Miracles ſont un flambeau céleſte dont Dieu nous a fait préſent pour éclairer nos pas au travers des épaiſſes ombres répanduës dans ce ſiécle ténébreux. C'eſt cette lumiére qui brille dans la nuit ſombre où erre la Gentilité : c'eſt elle qui depuis 20. ans a ouvert les yeux à une multitude d'aveugles : c'eſt elle qui a découvert à quantité d'ignorans le précipice où les alloit faire tomber la Bulle *Unigenitus* : c'eſt elle qui a montré à une multitude de perſonnes le chemin qui mene à la vie : c'eſt elle qui doit décider toutes nos conteſtations & terminer toutes nos diſputes : enfin, c'eſt ce Soleil Divin qui va bien-tôt être le guide infaillible qui fera reconnoître au Peuple de Dieu le Prophéte réſervé pour frapper d'anathême tout ce qui ſe révoltera contre cette voix du Très-haut, & pour conduire au ſéjour de la gloire tous ceux que cette lumiére fera marcher perſévéramment dans la voie de la Vérité & de la Charité. Puiſſions-nous tous être de ce nombre ! Ainſi ſoit-il.

AVIS SUR LES PIECES SUIVANTES.

COmme on avoit fait imprimer les *Piéces justificatives du Miracle opéré sur Madelaine Durand*, avant que l'Auteur eût augmenté son Ouvrage au point qu'il est à présent, on a placé après ces Pièces les *Lettres de MM. les Evêques de Senez & de Montpellier à M. de Montgeron*, qui ont rapport aux Reflexions préliminaires de la IV. Partie de ses *Observations*, pages 51. 89. 105. & 106. de ce Volume : au lieu que les *Piéces* de *Madelaine Durand* regardent la I. *Proposition*, pages 591. & suivantes. On espére que le Lecteur voudra bien excuser ce petit dérangement.

La *Lettre de M. de Bruccelles*, qui vient après celles des deux *Evêques*, se rapporte à la VII. *Proposition*, page 868.

M de Montgeron a desiré qu'on mît ensuite les *Piéces justificatives* d'un Miracle opéré le 15. Novembre 1746. sur la Dame *Ringuet*, qui a été guérie d'un Squirre incontestablement incurable par l'intercession de feue Madame Marie-Louise *de Beringhen* Marquise *de Vieuxpont*, qui étoit très déclarée en faveur des Convulsionnaires à grands Secours. C'est ce qui se voit dans la Lettre qui précede les Preuves de ce Miracle, que plusieurs de MM. les Antisecouristes osent attribuer au démon parce qu'il contredit leurs pensées.

PIECES JUSTIFICATIVES
DU MIRACLE OPE'RE' SUR MADELAINE DURAND.

I.

Relation faite devant Notaires, par Madelaine Durand de l'origine du cancer formé dans sa bouche, de l'état affreux où il l'avoit reduite, & de sa guérison miraculeuse.



AUJOURD'HUI est comparue devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignes, Madelaine Durand native d'Orleans fille de défunt Jaques Durand & d'Anne Sanciay sa veuve, etant depuis trois ans à Paris, & logée présentement rue de la harpe paroisse S. Severin. Laquelle a declaré qu'après la grace singuliere que Dieu lui a faite de la guérir d'un mal aussi affreux & aussi incurable qu'étoit le sien, elle se croiroit bien criminelle de quitter la Ville de Paris avant d'en avoir fait une declaration autentique.

La dite comparante certifie qu'au mois de Fevrier 1728. n'étant lors âgée que de sept ans & demi, il lui vint une si grande fluxion sur la joue droite, que son œil de ce côte-là en fût ferme pendant 21. jours: & que cette fluxion qui se dissipa à force de saignées, lui laissa une petite grosseur de couleur d'un rouge livide à la gencive de la machoire d'enhaut, qui depuis a toujours augmenté peu à peu, & lui a toujours fait de la douleur de plus en plus: mais que ces douleurs & cette grosseur ont infiniment augmenté depuis le 8. Juillet 1732. qu'il lui tomba sur la joue à l'endroit de son mal, une barre de bois garnie de fer: que malgre toutes les saignées & tous les remedes qui lui furent faits, la grosseur qu'elle avoit à la machoire enfla à vûe d'œil; de façon qu'à la fin de cette même année 1732. cette grosseur etoit dejà devenue de celle d'un œuf de poule, & s'étoit etendue non seulement sur toute la machoire supérieure qui s'étoit enflée prodigieusement; mais même que la comparante sentoit que cette grosseur gagnoit jusqu'à sa tempe, & au dessous de son oreille qui s'enfloit peu à peu & lui faisoit de la douleur; & qu'en peu de tems cette grosseur retira si fort du côté droit toute la peau de son visage, que sa bouche se plaça enfin presqu'entierement du côte droit, & que le coin de sa bouche remonta vers son œil.

Ajoute que peu après, le bout de cette grosseur qu'on lui dit s'appeller un cancer, lui sortit par la bouche, ensorte qu'elle étoit obligée de tenir toujours ses lévres ouvertes de la largeur d'une piece de 24. sols ou environ, & qu'à peine pouvoit-on lui faire avaler quelque nourriture avec un biberon, parce que la grosseur de sa machoire droite remplissoit la plus grande partie de sa bouche, & que le bout de son cancer en fermoit presque toute l'entrée.

Que dans ce tems-là sa machoire & le dessous de son cancer rendoient presque sans cesse un sang si puant, que la dite comparante ne pouvoit plus se supporter elle-même, & qu'il lui vint aussi dans le même-tems une seconde petite grosseur à la machoire d'au-dessous, de petites boules grosses comme des noisettes sous la peau au dessous des oreilles & au tour du cou, & des bosses grosses comme des noix presque par toute la tête, & qu'elle se trouvoit si foible & si languissante qu'à grand-peine pouvoit-elle se soutenir. Ajoute encore qu'elle ne dormoit presque ni jour ni nuit, qu'elle ne s'assoupissoit qu'à force de lassitude, & qu'elle ne savoit comment poser sa tête du côté droit ou étoit son cancer: que tous les Chirurgiens qui la virent dans cet état ne lui donnerent aucune espérance & refuserent même de lui ordonner aucuns remedes, disant que cela ne serviroit qu'à aigrir encore son sang, & qu'il falloit qu'elle patientât,

Que dans cet état sa mere & quelques autres personnes lui ayant proposé de faire une neuvaine en l'honneur d'un B. nommé M. de Pâris qui étoit mort à Paris, & qui faisoit beaucoup de miracles, elle y consentit bien volontiers, & eût bien-tôt grande espérance qu'elle gueriroit; une partie de ses forces lui étant revenues tout d'un coup le quatriéme jour de sa neuvaine, quoique tout le reste de son mal restât toujours en même état.

Que vers la fin du mois d'Avril 1733. sa mere la mena à Paris pour y faire une neuvaine au B. M. de Pâris dans l'Eglise de S. Medard: & que vers la fin de cette neuvaine une jeune Demoiselle qui paroissoit toute hors d'elle-même l'assura que Dieu la gueriroit; & qu'une autre voulût lui mettre sur sa joue une compresse ou il y avoit de l'eau & de la terre du cimetiere du B. M. de Pâris: mais que la comparante souffroit une si grande douleur aussi-tot que quelque chose touchoit à sa joue qu'elle ne pût jamais le souffrir; & que cette Demoiselle qui paroissoit dans un etat extraordinaire aussi bien que la premiere se contenta de lui faire tomber quelques goûtes de cette eau sur la joue pendant quelques jours, ce qui ne lui apporta pas de soulagement.

Que le 6. Mai suivant, la dite comparante sentit que ses membres se roidissoient, & perdit connoissance, & qu'après être restée pendant quelque tems en cet etat, elle se trouva sans comparaison plus forte qu'elle n'etoit auparavant: que toutes ses douleurs etoient diminuees, & qu'elle se sentit même de la gayeté, elle qui avoit toujours eté triste & le cœur tout à fait abbatu depuis le mois de Fevrier 1729. que sa maladie avoit commencé: que tous les jours elle perdoit ainsi connoissance pendant deux ou trois heures, & qu'aussi-tôt qu'elle etoit revenue à elle, elle se trouvoit encore en meilleure santé que le veille: de sorte qu'en peu de tems elle recouvra toutes ses forces, ne souffrit presque plus, & reprit autant de gayete qu'elle avoit eû auparavant de tristesse.

Ajoute encore que le jour de la Pentecôte qui étoit le 24. Mai 1733. en sortant de cet état qu'on lui dit s'appeller des convulsions, elle fût bien charmée de trouver que le bout de son cancer étoit diminué & paroissoit coupé, mais sans lui faire aucun mal, ce qui lui fit d'autant plus de plaisir qu'elle éprouva sur le champ qu'au moyen de cette coupure, elle avoit assez de place pour faire entrer une culliere a caffé dans sa bouche, ce qui lui donnoit beaucoup de facilité de manger & de satisfaire un appetit qui lui étoit survenu.

Que le lendemain & le sur-lendemain elle trouva encore plus de diminution dans le bout de son cancer, ce qui chaque jour la remplissoit de joye: mais qu'ensuite le bout de son cancer resta pendant plusieurs jours au même etat, & qu'il ne se diminuoit par cet endroit qu'environ tous les 15. jours: mais que pendant ce tems-là elle sentoit tous les jours qu'il se diminuoit du côté de la tempe & de l'oreille, & qu'en même-tems sa machoire d'enhaut du côté droit, qui lui remplissoit presque toute la bouche, se retiroit: & ses dents qui etoient eparpillées çà & là sous cette machoire, s'affermissoient & se rapprochoient l'une de l'autre: mais que ce qui lui faisoit encore plus de plaisir etoit de se sentir gaye, vive, allerte, & tres forte pour son âge, elle qui avoit ete si long-tems dans une foiblesse extrême: & qu'aussi elle grandissoit & engraissoit à vûe d'œil, & que tous les mois elle remarquoit que ses habits devenoient trop courts.

Qu'enfin au commencement de 1734. elle s'est trouvee parfaitement guérie, & que sa mere étant venue la reprendre elle retourna à Orleans, ou tous ceux qui l'avoient vûe dans son abbattement extrême ne pouvoient se lasser d'admirer combien elle etoit changee, & disoient tous qu'elle n'étoit pas reconnoissable. Mais que sa mere ayant ete aver

tie qu'il y avoit des ordres de la faire enlever, parce qu'il y avoit du monde qui la venoit voir sans cesse, elle est revenue à Paris.

Et comme sa mere est sur le point de la ramener à Orleans, elle a requis les dits Notaires soussignés de recevoir la présente declaration, ce qui lui a été octroyé. A Paris en l'Etude l'an 1716. le 25. Juin après midi, & a signé la minute des presentes demeurée en la garde & possession de M. Sellier l'un des Notaires au Châtelet de Paris soussignés, *signé*, BELLANGER & SELLIER *avec paraphes. A côté est écrit:* scellé le dit jour.

II.

Déclaration devant Notaires par la veuve Durand mere de Madelaine, de la maniere dont ce cancer s'est formé, de ses progrès, de son incurabilité, & de sa merveilleuse guérison.

ET le dit jour 23. Juin au dit an 1736. après midi, est comparue devant les dits Notaires au Châtelet de Paris soussignés, Anne Sanciay Marchande de toile à Orleans, veuve de Jaques Durand, étant de présent à Paris logee rue de la harpe paroisse S. Severin. Laquelle desirant rendre gloire à Dieu du miracle qu'il a opéré par l'intercession du B. M. de Pâris sur Madelaine Durand fille de la dite comparante, a declaré que Madelaine Durand sa fille est née le 22. Juin 1721. & que son mal à la bouche a commencé dès le mois de Fevrier 1729. par une fluxion sur la joue du côté droit, dont l'enflure fût d'abord si considérable, que l'œil demeura fermé pendant 21. jours: la fluxion se dissipa par les saignées, mais il resta à la gencive de la machoire d'enhaut une petite grosseur d'un rouge livide, qui depuis ce tems a toujours fait beaucoup souffrir la fille de la comparante.

Mais que le 8. Juillet 1732. il lui tomba une barre de bois garnie de fer precisément sur son mal, ce qui augmenta si fort ses douleurs qu'il fallût avoir recours à un Chirurgien : que le dit Chirurgien eût beau saigner la fille de la dite comparante, la purger & mettre des cataplasmes sur son mal, la grosseur qu'elle avoit à la gencive & la violence de ses souffrances ne firent qu'augmenter de plus en plus, ensorte qu'à la fin de 1732. cette grosseur qui n'étoit pas d'abord plus grosse qu'une noisette s'étendit sur toute la machoire supérieure & devint de la grosseur d'un œuf de poule, ce qui retira entierement du côté droit la bouche de la fille de la dite comparante, & la rendit d'autant plus hideuse que le bout de ce cancer lui sortoit par la bouche de la grosseur d'un œuf de pigeon, sans qu'elle pût rapprocher ses levres: & qu'il sortoit presque sans cesse une grande quantité de sang du dessous de son cancer qui sentoit extrêmement mauvais.

Ajoute la dite comparante qu'en même-tems il vint du même côté une seconde grosseur à la machoire inferieure de sa fille, & des bosses par toute sa tête & au tour de son cou grosses comme de petites noix, que sa bouche rendoit une infection si épouvantable, qu'elle empuantissoit l'air de toute la chambre où elle demeuroit; ensorte que la dite comparante ne pouvoit y entrer sans que cela lui fit manquer le cœur.

Que sa fille dans le même-tems devint presqu'étique, & d'une pâleur si livide qu'elle avoit plûtôt la couleur d'un mort que d'une personne vivante: qu'aussi cette pauvre enfant ne pouvoit presque rien prendre par le dégoût que lui causoit son mal, & parce que la grosseur qu'elle avoit dans le devant de la bouche la fermoit presqu'entierement, ensorte que n'y ayant qu'un petit trou du côté gauche par où on pouvoit faire entrer quelque chose dans sa bouche, on étoit force de ne lui donner que du boüillon, de la soupe fort claire ou de la boüillie qu'on lui faisoit entrer dans la bouche avec un biberon: & qu'outre cela la dite fille de la comparante ne pouvoit presque dormir, étant à tout moment reveillée par la douleur qu'elle ressentoit dans sa machoire qui lui étoit si sensible, qu'elle ne pouvoit supporter qu'on touchât à sa joue de ce côté-là: & que quoique la dite comparante apportât tous ses soins pour lui avoir des oreillers bien mollets, toute sa tête qui etoit extrêmement enflée lui faisoit tant de douleur, qu'elle trouvoit toujours que ces oreillers n'étoient pas assez mols, & qu'elle ne pouvoit durer toute la nuit.

Que lorsque la dite comparante vit que sa fille tomboit dans cet état, elle fit examiner son mal par tous les plus habiles Chirurgiens d'Orleans, mais qu'ils refuserent tous l'un après l'autre de tenter sa guérison, & lui déclarerent que ce mal étoit incurable, parce qu'il avoit ses racines dans la machoire, & qu'un mal de cette qualité ne pouvoit se guérir qu'en arrachant la partie dans laquelle il étoit logé: ce qui affligea d'autant plus la comparante, qu'elle reconnût elle-même qu'il étoit si vrai que ce mal avoit ses racines dans l'os de la machoire, que cet os étoit devenu d'une grosseur monstrueuse, & remplissoit plus de la moitié de la bouche de sa fille, & que ses dents de ce côté-là qui branloient toutes, s'étoient si fort dérangées qu'on n'y connoissoit plus rien, & qu'elles étoient semées sous cette machoire depuis le milieu de la bouche jusqu'à l'autre extrêmite de sa machoire, qui étoit large de plus de deux doigts.

Que la comparante voyant que les Chirurgiens refusoient d'ordonner des remedes à sa fille, disant qu'ils seroient inutiles, qu'elle avoit dejà le sang tout corrompu, & qu'elle ne pouvoit guérir, & connoissant par leurs discours qu'elle ne pouvoit lui conserver la vie que par un miracle, elle osa le demander à Dieu par l'intercession du B. M. de Pâris, par qui elle savoit qu'il s'en étoit dejà opéré plusieurs. Et pour l'obtenir elle disoit sans cesse à Dieu & au B. M. de Pâris, qu'elle ne demandoit la guérison de sa fille qu'afin qu'un miracle qui seroit si évident, puisque tous les Chirurgiens condamnoient sa fille, pût convaincre ceux de sa Ville qui ne vouloient pas croire qu'il se fit des miracles par l'intercession de ce S. Diacre.

Que pendant le cours de la neuvaine que la dite comparante fit à Orleans à cette intention, sa fille reprit tout à coup un peu de force le 4. jour de sa neuvaine, ce qui determina la dite comparante à l'amener à Paris vers la fin du mois d'Avril 1733. espérant qu'en priant le B. M. de Pâris le plus près de son tombeau qu'il lui seroit possible, elle obtiendroit plûtôt l'effet de sa demande.

Qu'aussi-tôt qu'elle fût arrivée à Paris elle commença sa neuvaine avec sa fille dans l'Eglise de Saint Médard: & que pendant qu'elle faisoit cette neuvaine, ayant été voir une personne dont on lui avoit donné la connoissance, elle trouva deux filles en convulsion, dont l'une qu'on nommoit Rosalie assura que Dieu opéreroit la guérison de cette fille par de grands prodiges. Que cependant M. de Montgeron Conseiller au Parlement fit examiner le mal de cette fille par plusieurs Chirurgiens de Paris, qui jugerent aussi bien que ceux d'Orleans que sa guérison étoit impossible, & que la dite comparante ayant été obligée de rétourner à Orleans le 6. du mois de Mai, M. de Montgeron l'engagea de laisser sa fille entre les mains de Madame Millet Marchande de toile à Paris que la dite comparante connoissoit déjà, & en qui elle avoit grande confiance.

Que peu après que la dite comparante fût retournée à Orleans on lui écrivit que sa fille avoit de fortes convulsions, & qu'il falloit absolument qu'elle revint à Paris pour les voir: qu'elle y revint effectivement au commencement du mois de Juin & qu'elle fût d'une surprise extrême en voyant une fille qui paroissoit sourde & aveugle, ne voyant & n'entendant personne, faire tout haut les plus belles prieres du monde, quoique cette petite fille fut fort peu instruite, attendu que depuis l'âge de huit ans elle avoit toujours extrêmement souffert du mal qu'elle avoit sur la joue: mais que la dite comparante fût encore bien plus surprise, lorsqu'on lui dit que sa fille se coupoit elle-même son cancer avec des cizeaux: que cependant elle fût rassurée en voyant que son enfant se portoit déjà infiniment mieux que lorsqu'elle l'avoit amenée à Paris, & qu'elle avoit sans comparaison plus de force.

Que néanmoins ayant été présente le 7. ou 8. Juin lorsqu'elle se coupa un gros morceau de son cancer, elle ne pût s'empêcher de fremir depuis les pieds jusqu'à la tête, lorsqu'elle vit tomber ce morceau qui étoit gros comme le bout du doigt, & qu'elle vit que le sang couloit de la playe en grande quantité: que quoiqu'elle s'apperçut que sa fille étoit bien aise en se coupant ainsi, cela la saisit néanmoins si fort qu'elle s'en seroit peut-être trouvée mal, si sa fille n'eût sur le champ arrêté le sang qui couloit de sa playe, en

faisant

faisant tomber quelques goûtes d'eau dessus: que tous ceux qui etoient présens en grand nombre parurent extrêmement étonnés de l'effet subit qu'avoit fait cette eau, & de ce que la playe s'étoit sur le champ sechée. Que la comparante voyant à tout cela que sa fille étoit entre les mains de Dieu, retourna faire son commerce à Orleans ne doutant plus de sa guérison: & effectivement ayant appris en 1734. que sa fille etoit parfaitement guérie, elle revint la rechercher au commencement du mois de Mai; qu'elle ne peut exprimer la surprise où elle fût lorsqu'elle revit sa fille qui n'avoit plus aucune difformité au visage, qui étoit si grande & si changée de toutes façons qu'elle n'étoit pas reconnoissable, qui paroissoit se porter à merveille & qui n'avoit plus rien de reste de la grosseur qu'elle avoit eû à la joue, si ce n'est cependant que l'os d'au-dessous de son œil droit etoit encore un peu gonflé; mais que ses gencives, ses machoires, & ses dents s'etoient si parfaitement rétablies qu'on n'eût pas dit qu'elle y eût jamais eû aucun mal.

Que comme tout le monde d'Orleans savoit l'état désespéré où elle avoit été, il vint une infinité de personnes pour voir sa guerison, & entr'autres M. Carcireux Prevôt sindic des Chirurgiens d'Orleans qui étoit un de ceux que lad. comparante avoit consulte à la fin de l'annee 1732. que ce Chirurgien fût d'un etonnement extrême de la voir si parfaitement guérie, & declara qu'il n'y avoit que Dieu qui avoit pû operer cette guérison dont il donna son certificat à lad. comparante.

Que cependant on l'avertit que la guérison de sa fille faisoit trop de bruit dans la Ville, & qu'il y avoit un ordre de l'arrêter, ce qui l'obligea à la remener à Paris au commencement du mois de Juin 1734. ou elle l'a laissée jusqu'à présent en venant la voir de tems en tems: & que se trouvant sur le point de marier sa fille aînee, ce qui l'oblige de ramener avec elle sa cadette pour l'aider dans son commerce, elle a cru qu'il étoit de son devoir de faire la présente declaration avant de lui faire quitter Paris.

Et pour donner les preuves des faits qu'elle vient d'avancer elle a requis lesd. Notaires soussignés d'annexer à la minute des presentes dix-huit pieces qu'elle leur a presentées &c.

DEPOST.

De la veuve Durand des dites dix-huit pieces qui en contiennent vingt.

TOUTES lesquelles pieces dûment contrôlées à Paris sont demeurées jointes à la minute des présentes après avoir été de lad. veuve Durand signées & paraphées en presence desd. Notaires soussignés à Paris en l'etude led. jour 23. Juin 1736. & a signé; & a déclaré que tous les rapports & certificats ont été ecrits par ceux qui les ont signes, à l'exception de la premiere piece qui est signée de quatre personnes & écrite par l'un d'eux, de celui de M. Arouet qui n'est pas écrit de sa main, & de la derniere piece signée par plusieurs, qui est écrite par le S. Simon Nicolas Millet l'un d'entr'eux, ainsi qu'il est dit en la minute des présentes étant ensuite de celle dont expédition est des autres parts, le tout demeure aud. M. Sellier Notaire.

Suit la teneur desd. annexés.

III.

Rapport fait par le Sindic de la Communauté des Chirurgiens d'Orleans; il atteste que le scrophule ou cancer de Madelaine Durand avoit carié les os des machoires & du palais: & qu'il n'y a que Dieu qui ait pû la guérir.

JE soussigné certifie Maître Chirurgien Juré Prévôt Sindic de la Communauté des maîtres Chirurgiens Jurés d'Orleans, avoir vû Madelaine Durand d'Orleans dans une situation très mauvaise, & attaquee d'une maladie que je peux dire & batiser: *noli me tangere.* Pour donner connoissance de la vérité, c'étoit un scrophule qui occupoit la machoire inferieure & supérieure du côté droit avec découverture & carie aux os tant aux machoires qu'au palais avec ébranlement des dents, ce que j'ai vû il y a environ 16. mois, pourquoi je n'ai pas osé y toucher connoissant suivant l'art, que l'amputation seroit infructueuse & même perilleuse pour la vie: & qu'aujourd'hui 6. Mai de l'année 1734. j'ai vû Madelaine Durand qui m'a surpris fort de la situation ou je l'ai trouvée, pourquoi je peux dire qu'il n'y a que Dieu qui a pû donner la guerison qui me paroît, & qui est aussi solide qu'elle peut être suivant la maladie que j'ai vû dans led. tems; ce que je certifie, & remercie Dieu en mon particulier de ses graces & des lumieres qu'il me donne, pour donner la connoissance de la verité d'une guérison aussi surprenante comme elle paroit. A Orleans ce 6. Mai 1734. *Signé* Carcireux. *En marge est écrit:* controlé à Paris le 23. Juin 1736. reçu 12. sols. *Signé* Blondelu.

IV.

Rapport fait par quatre des plus habiles Chirurgiens d'Orleans, qui jugent le mal incurable.

NOus soussignés Chirurgiens Jures à Orleans, certifions avoir vû il y a un an ou environ la fille de mad. la veuve Durand âgee d'onze à douze ans, à la gencivi de la machoire superieure de laquelle nous avons reconnu au dessus des dents cadines & molaires une tumeur dure d'un rouge livide, disposée à devenir dangereuse, de la grosseur d'un œuf qui remplissoit tout le côté de la bouche du côte droit, & sortoit entre les lévres: ensorte que cela donnoit à la malade l'impuissance de manger, & formoit une difformité considerable: que la base de cette humeur nous paroissoit adherente aux parties qui couvrent l'os maxillaire, sous lequel est le sinus de l'os du même nom, & dont nous croyons que les racines se sont fait jour à travers la substance dud. os maxillaire, ce qui tout ensemble nous a fait juger, tant de la part de la maladie que de sa source, de l'impossibilité d'amputer ni de detruire la source d'un mal dont l'etendue, la profondeur, & la malignité nous paroissoit dans notre idee assez au dessus des remedes & des secours ordinaires de la Chirurgie, pour le regarder comme incurable. Fait à Orleans le 19. Mars 1734. *Signé* Noel, Ducreux, de la Croix & Turneau, &c.

V.

Rapport fait par M. de Malaval Chirurgien de Paris, qui déclare le mal incurable.

JE reconnois avoir examiné une tumeur carcinomateuse très considerable occupant tout le côté droit de la bouche & du palais de Madeleine Durand âgée de 11. à 12. ans, laquelle me paroît incurable, ne pouvant être susceptible de guérison que par l'extirpation, laquelle ne pourroit se faire sans un grand danger & avec peu d'esperance de succès. Fait à Paris ce 27. Avril 1733. *Signé* Malaval &c.

VI.

Rapport fait par M. Petit, qui décide qu'à moins que d'extirper le cancer & toutes ses adhérances, la mort est certaine.

LA tumeur carcinomateuse qui occupe l'espace qui se trouve entre la joue droite & les machoires, n'est pas guérissable sans extirpation faire avec l'instrument tranchant. Il y a deux façons de tenter cette operation: la premiere est de porter le doigt indicateur de la main gauche dans la bouche, & de connoitre par ce moyen qu'elle est l'etendue de la tumeur, & quelles sont ses adhérences, puis de porter dans la bouche un instrument en forme d'espatule emmanché comme un repoussoir: cet instrument sera d'acier bien trempé de la longueur de quatre pouces hors du manche, large d'environ sept lignes, le bout arrondi & coupant, non autant qu'un bistouri, mais un peu plus qu'un déchaussoir; le tranchant ne regnera que dans la partie arrondie: le reste sera mousse pour ne point blesser la joue & les autres parties de la bouche. On cherchera à couper toutes les adhérances: le doigt indicateur conduira l'operation.

La seconde maniere d'extirper cette tumeur est de fendre la joue depuis la commissure jusqu'au declive & posterieur de la tumeur: & alors choisir les endroits pour couper, soit avec le même instrument decrit, soit avec un bistouri de toute autre forme. On ne peut pas promettre un succès avantageux, mais on croit qu'il n'y a point d'autre moyen de ten-

tenter la guérison. Sans cette opération la mort me paroît certaine.

On peut craindre l'hémorragie: mais on ne doute point que celui à qui on confie cette malade ne fache mettre en usage tous les moyens de l'arrêter au cas qu'il en arrive: Au fur-plus il faut préparer la malade par les remedes généraux & lui prescrire une diette convenable. A Paris ce premier Mai 1733. *Signé* Petit, &c.

VII.

Rapport de M. Souchai, qui certifie que l'os maxillaire est imbu du virus cancereux, ce qui rendant l'extirpation impraticable, rend le mal absolument incurable.

JE soussigné Chirurgien Juré à Paris & ordinaire de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Conti, certifie que ce-jourd'hui premier jour de Mai 1733. la nommée Madelaine Durand âgée de 12. ans ou environ native d'Orleans m'a été présentée chez-moi à l'occasion d'une tumeur qui lui est survenue dans la bouche, & pour savoir s'il y auroit du remede pour sa guérison. Ayant examiné cette maladie, j'ai observé que c'est une tumeur cancereuse fort considérable de laquelle elle est attaquée, qui occupe toute la partie latéralle droite de l'os de la machoire superieure, laquelle tumeur jette plusieurs racines qui terminent vers l'os des tempes, le zigoma, & celui de la pommette; de façon que l'os maxillaire supérieur droit se trouve exostosé, c'est-à-dire que sa substance est imbue & empreinte du virus ou levain cancereux; cette tumeur ayant une base très large dans son principe, se termine hors de la bouche du même côté droit de la grosseur d'un œuf de poule; maladie affreuse dans son principe & dans ses suites: dans son principe, parce que les os sont affectés du levain cancereux, & que d'ailleurs nous n'avons jusqu'à présent aucuns remedes en médecine capables de detruire la source du mal, c'est-à-dire le virus ou humeur cancereuse que du côté de la Chirurgie; cette tumeur doit être mise à juste titre au nombre de celles qui sont nommées: *noli me tangere*, parce que l'opération ou extirpation seroit non seulement infructueuse, mais même dangereuse pour la vie de la malade: infructueuse en conséquence de l'exostose, & peut-être de la carie de l'os de la machoire du même côté, d'où s'ensuivroit ulcere ambulant & rongeant: que cette opération ne pourroit se faire sans un grand délabrement de toutes les parties de la bouche & de la joue du même côté, d'où s'ensuivroit l'hémorragie en conséquence de la quantité des vaisseaux sanguiens qui arrosent cette partie qui se trouvent augmentés de diametre. En un mot je déclare que l'extirpation de cette tumeur est impraticable sans exposer la vie de la malade dans un grand danger; d'où je conclus que cette maladie est absolument incurable par l'art: qu'on ne peut attendre que des suites funestes, puis que la malade ne peut survivre ni soutenir encore long-tems une si horrible maladie. Consulté à Paris le jour & an que dessus, *Signé* Souchai. *Au dessous est écrit* &c.

VIII.

Lettre de M. le Dran Chirurgien, dans laquelle il atteste que l'os maxillaire est exostosé & même carnifié, d'où il conclud que le mal est incurable.

MONSIEUR. Je commence par vous remercier de la confiance dont vous m'honorés: je voudrois pouvoir y répondre en vous faisant esperer au moins le soulagement de Madelaine Durand âgée de 12. ans que vous m'avés adressée; mais je ne puis, & je frémis d'être dans le cas de vous dire qu'il n'y en a aucun à espérer: que son mal est incurable & que selon toutes les regles de l'art elle doit en mourir. Vous pourrés en juger par l'exposé de son mal, que vous ne voyez pas avec les mêmes yeux que nous. Cette tumeur carcinomateuse qui lui remplit la moitié de la bouche, sortant dehors d'un travers de doigt & qui empêche les lévres de se fermer, est au moins grosse comme un œuf. Mais ce n'est pas tout son mal, & ce que vous ne voyez pas est ce qui s'oppose à la guerison. Je l'ai examinée à fond, & j'ai remarqué que l'os de la machoire supérieure du côté droit où elle est placée: que cet os, dis-je, est exostosé & même carnifié, ayant acquis environ trois fois autant d'epaisseur qu'il en a dans son état naturel. C'est ce qui fait que la joue fait tant de sallie en dehors, & que les alveolles & les dents de ce côté-là sont placées presque dans le milieu de la bouche. Cette disposition de l'os est une preuve certaine que la tumeur a ses racines dans l'os même. L'adhérence que le muscle crotaphite a avec lui jusqu'à s'inserer à l'os maxillaire inférieur, est ce qui cause tout le long de ce muscle l'engorgement & la dureté qu'on y remarque. Outre cela il y a au dessous de l'angle inférieur de la machoire une autre tumeur dure & grosse comme une noix qui ne tardera pas à grossir & à prendre la même nature cancereuse; du moins il y a lieu de le présumer, sa proximité & son volume faisant juger qu'elle vient de la même cause: en un mot la maladie est encore plus grande qu'elle n'est affreuse à la vûe. Jugés à présent, Monsieur, s'il est possible de la guerir: nous ne pourrions le tenter que par une opération, c'est-à-dire en emportant toute la tumeur charnue: Mais comme nous ne pourrions en même-tems ôter l'os maxillaire où elle a ses racines, le retour du mal seroit très certain & très promt, ainsi que l'expérience nous l'a souvent fait voir. Ne vous proposant point d'opération, je ne vous parle point du danger éminent qui l'accompagneroit; il ne reste donc pour ressource que l'usage des remedes pris intérieurement, mais nous n'en connoissons pas jusqu'ici qui soient capables de dompter le levain carcinomateux qui a infecté la limphe: & quand nous en aurions, ils seroient ici inutiles, parce que depuis trois ou quatre ans que la maladie a commencé, l'os maxillaire est tellement altéré qu'il ne pourroit se retablir. Ainsi MM. Noel & Clagny que la mere a consultés, & dont vous me parlés en votre lettre, ont agi en honnêtes gens & habiles Chirurgiens, en ne voulant pas entreprendre de guérir cette maladie. J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur, Votre &c., *Signé* Le Dran. A côté est écrit: ce 3. Mai 1733. &c. *& sur l'adresse de la lettre est écrit:* à M. de MONTGERON CONSEILLER au PARLEMENT &c.

IX.

Second rapport de M. Souchai, dans lequel il certifie avoir trouvé Madelaine Durand parfaitement guérie.

JE soussigné Chirurgien juré, ancien Prévôt de la compagnie des Chirurgiens de Paris, Chirurgien de Monseigneur le Prince de Conti; certifie que le 14. jour de Juin 1736. Madelaine Durant âgée de 15. ans ou environ native de la Ville d'Orleans, s'est transportée chez moi accompagnée de sa mere, pour se faire examiner, & pour savoir de moi si elle étoit parfaitement guérie d'une tumeur cancereuse qu'elle avoit dans la bouche, & qui occupoit principalement la machoire supérieure du côté droit, l'os de la pommette, le zigoma, & dont les racines se communiquoient jusqu'à l'os temporal du même côté; & de laquelle tumeur j'ai donné ma consultation le 1. de Mai 1733., par laquelle j'ai déclaré cette maladie incurable. Je déclare donc que lad. Madelaine Durand s'est présentée à moi de nouveau, comme je le marque ci-dessus; qu'après l'avoir vû & visité, je l'ai trouvé parfaitement guerie, ne restant aucun vestige de cette maladie; ce que je certifie véritable. En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat pour lui servir & valoir ce que de raison. Fait à Paris le 14. jour de Juin 1736. *Signé* Souchai &c.

X.

Rapport de M. de Manteville, qui déclare avoir vû Madelaine Durand se couper un morceau de son cancer, & arrêter le sang avec de l'eau. Il certifie que sa guérison n'a pû arriver d'une maniere naturelle.

NOus soussigné Chirurgien juré à Paris ancien Prévôt de notre Compagnie, & ancien Démonstrateur en Chirurgie, certifions à tous qu'il appartiendra que ce jourd'hui 15. jour de Juin 1736. nous avons été mandé par M. Carré de Montgeron Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, & nous étant transporté presqu'aussi-tôt chez lui, il nous

nous a conduit dans son cabinet, où il nous a présenté Madelaine Durand âgée de 15, ans native d'Orleans, que nous nous sommes souvenu avoir vûe vers le mois de Juillet ou d'Août 1733. chez Mademoiselle Millet marchande de toile sur le pont S. Michel, où en notre presence la Durand ci-dessus nommée s'est coupée avec de petits cizeaux un morceau gros comme l'extremité de son petit doigt, d'une tumeur qu'elle avoit dans l'intérieur de la bouche sous la joue du côté droit, & s'est rincée la bouche avec de l'eau, & le sang s'est arrêté. Nous n'avons pas alors asses examiné la tumeur pour juger certainement de son caractere: nous avons cependant pensé par le gonflement de la joue que nous avons remarqué, & par la nature du petit morceau de chair que nous avons vû couper que ce pouvoit être une tumeur carcinomateuse, comme on le disoit. Ayant aujourd'hui examiné Madelaine Durand ci-dessus nommee, nous l'avons trouvée parfaitement guérie de cette maladie, quoique la joue du côté droit où etoit son siege, soit un peu plus elevee que celle du côté gauche, mais sans aucune durete dans les chairs qui sont dans leur mollesse naturelle, tant au dedans qu'au dehors: les os & les dents nous ont paru dans leur état & leur arrangement naturel & sans gonflement. &c.

En foi dequoi nous avons signé & delivré le présent rapport à M. de Montgeron, ainsi qu'il nous en a requis, pour servir comme de raison; à Paris le jour & an que dessus, *Signé* de Manteville &c.

X I.

Dissertation de M. Gaulard Médecin ordinaire du Roi, dans laquelle il prouve que les opérations faites par Madelaine Durand, devoient naturellement être suivies d'une hémoragie mortelle, que l'eau bien loin de pouvoir arrêter cette hémoragie, ne pouvoit que l'augmenter: & que l'exostose de la machoire étoit absolument incurable.

MONSIEUR. Vous me marques par la lettre dont vous venés de m'honorer, qu'une jeune fille qui a eû un cancer posé le long des gencives superieures, devenu gros environ comme le poing, qui sortoit en partie par la bouche, & qui avoit étendu ses racines vers les tempes, le zigoma & celui de la pommette, & avoit si fort imbu de son virus l'os maxillaire supérieur qu'il s'étoit exostose: vous me marqués, dis-je, qu'on prétend que cette fille a coupé elle-même avec des cizeaux à differentes reprises, plusieurs morceaux de la partie de ce cancer qui sortoit par la bouche: qu'elle arrêtoit sur le champ avec de l'eau pure le sang qui sortoit avec abondance de cette playe: enfin qu'elle s'est trouvée entierement guerie de son cancer qui a disparu, & de l'exostose qui s'est dissipée. Sur cela vous me proposés, Monsieur, trois questions: la premiere est de savoir si on peut couper ainsi dans un cancer vif, sans s'exposer à l'hémoragie: la seconde, si l'eau pure peut sur le champ refermer les vaisseaux d'un cancer qui viennent d'être coupés: la troisiéme si un os si fort imbu du virus cancereux qu'il est devenu exostose, & a acquis trois fois plus de volume qu'il n'en avoit auparavant, peut revenir sans remede à son etat naturel. Je vais repondre à ces trois questions avec le plus de précision qu'il me sera possible: mais avant toutes choses, je suis forcé d'avouer que je suis plus surpris que je ne peu le dire de la methode dont cette fille s'est servie pour faire cette opération que jamais aucun Chirurgien n'auroit eû la hardiesse de tenter, que les racines profondes du cancer rendoient impraticable, & que le danger manifeste de l'hémoragie devoit empêcher. Mais pour mieux faire sentir le danger de l'hémoragie, il faut que vous sachiés, Monsieur, que ce cancer, ou plûtôt ce corps cancereux, car c'est ainsi qu'on doit le nommer, ne pouvoit être autre chose qu'une excroissance de chair formee par l'allongement des vaisseaux sanguins, nerveux & lymphatiques, qui farcis & engorgés par le liquide qui les distendoit, avoient cedé à l'impulsion du sang. Or on n'a pû couper ce corps, qui n'etoit qu'un lacis de vaisseaux developpés & prolongés, sans couper les vaisseaux qui le composoient: & les vaisseaux coupés ont dû necessairement laisser echapper, non seulement tout le sang qu'ils contenoient, mais encore celui qui devoit leur être fourni par les gros vaisseaux ausquels ils répondoient; c'est-à-dire par les troncs dont ils etoient les branches. Par conséquent la nécessité de l'hémoragie est évidente: & l'evidence en est demontrée par le fait, puis que le sang sortoit réellement avec abondance chaque fois que la malade coupoit un morceau de ce corps cancereux. L'eau pure dont cette fille s'est servie pour arrêter cette hémoragie, est un remede aussi nouveau que la façon dont elle s'y est prise pour faire son opération. Pour bien juger si l'eau pure peut produire cet effet, examinons les differens moyens que la chirurgie offre pour arrêter les grandes hemoragies qui mettent un malade en danger de perdre la vie, comme dans le cas dont il est question. Ces moyens se reduisent à trois, qui sont la ligature, la compression, & les escarrotiques ou stiptiques. Par la ligature on entoure avec un ou plusieurs fils cirés les vaisseaux ouverts ou coupés, & en serrant ce lien, on approche si bien les parois des vaisseaux les uns des autres que le sang ne peut plus passer outre, ni sortir par l'ouverture qui se trouve au delà de la ligature: cette méthode est la plus sure, la plus commode, & doit être préferée aux autres. La compression faite sur l'extremité d'un vaisseau ouvert ou déchire, produit le même effet que la ligature: mais il faut pour se servir de cette methode, un point d'appui ferme & solide qui soutienne le vaisseau comprimé. Pour les stiptiques ils agissent doublement, c'est-à-dire, sur les solides & les fluides: sur ceux-là en insinuant leurs parties dures & aigues dans les fibres des vaisseaux ouverts, & irritant les filets nerveux qui entrent dans la composition des toiles membraneuses dont les vaisseaux sont formes, ils les obligent de se contracter & de se raprocher si bien les uns des autres, que se collant intimement, ils ferment le passage aux liquides: ils agissent aussi sur ceux-ci en les épaississant & les coagulant, & formant par-là des tampons ou des digues qui s'opposent à la sortie du sang qui se presente à l'orifice du vaisseau ouvert. Les escarrotiques agissent de même que les stiptiques, mais avec plus de force & d'energie: les parties actives dont ils sont composés brûlent & cauterisent les extremités des vaisseaux, & produisent des escarres ou des croûtes qui ne tombent que lorsque le vaisseau est cicatrisé. L'eau pure devroit agir comme ces derniers pour arrêter le sang dans l'instant même: mais on sent combien il seroit absurde & ridicule de dire que les particules d'eau pure agissent comme des parties de feu. Dira-t-on que le froid de l'eau peut coaguler le sang & arrêter par-là l'hemoragie? Pour detruire cette objection qui ne mérite pas d'être refutee, il suffit seulement de se ressouvenir que le cancer dont il est question etoit composé d'arteres, mais d'arteres qui devoient etre considerables & proportionnees à la grosseur de ce corps cancereux. Quiconque après cela connoitra la force d'une artere, comprendra aisement si la fraicheur de quelques goutes d'eau, peut contrebalancer la force & l'impétuosite avec laquelle on voit jaillir le sang, lorqu'il est lance par l'ouverture d'une artere: & si un grumeau de sang si peu solide, pourroit résister à cette force. Mais, ajoutera-t-on peut-être, l'eau doit resserrer & contracter les vaisseaux par la même raison qu'elle contracte & racourcit une corde qui en est imbue & penetree: cette expérience est vraie, mais la consequence seroit fausse. On convient que les particules d'eau s'insinuant dans les interstices des petits filets dont la corde est composee, y agissent comme autant de petits coins, les distendent, les dilatent, & leur font perdre en longueur ce qu'elles gagnent en largeur: mais l'eau n'agit pas sur les matieres animales comme sur les végetales: la preuve s'en trouve dans les cordes a violon qui dans un tems humide s'allongent & se relâchent considerablement, mais par la chaleur se contractent & se racourcissent au point de rompre tout a coup. La raison de cette difference vient de la différente nature ou structure interieure des parties animales & vegetales. Celles-là sont naturellement fort elastiques: celles-ci ne le sont pas. Les fibres de celles-ci sont droites: celles-là sont spirales: & c'est cette direction differente des fibres qui explique ces deux differens phenomènes. De-là il suit que l'eau pure, bien loin d'agir comme les stiptiques ou astringens, doit produire un effet tout opposé: qu'elle ne peut qu'humecter, ramollir, & relâcher les vaisseaux sur lesquels on l'applique: que ces vaisseaux relâches & rendus plus flexibles doivent ceder plus aisement à l'impulsion du sang: que l'hemoragie par consequent devient plus considérable: & que la mort en doit être la suite inevitable.

Enfin la troisieme question est de savoir si un os si fort imbu du virus cancereux qu'il est devenu exostose, & a ac-

quis troi fois plus de consistance qu'il n'en avoit auparavant, peut revenir sans remedes à son état naturel. Pour mettre ce que je pense la dessus dans un plus grand jour, il est bon de vous dire, Monsieur, ce que c'est qu'une exostose, & comment elle se forme. Une exostose n'est autre chose qu'une tumeur contre nature dans un os: & cette tumeur arrive dans les parties dures par le même méchanique qui produit une tumeur dans les parties molles. Dans celles-ci le cours du sang gêné & ralenti, engorge & distend les vaisseaux de la partie où il s'arrête, & forme ainsi une tumeur: dans celles-là le suc osseux changé de nature, s'arrête dans les fibres osseuses, les gonfle, les distend, écarte les unes des autres les couches ou les feuillets dont l'os est composé, & occasionne par-là une tumeur qu'on nomme exostose: mais le caractere de ces deux especes de tumeurs est aussi différend que les parties où elles se forment. Les parties molles peuvent par leur ressort vaincre la résistance que leur offrent les liquides engorgés: les contractions & dilatations alternatives & perpétuelles des artéres, peuvent atténuer & diviser les liqueurs épaissies, & les remettre dans le courant de la circulation: d'ailleurs l'art peut par des remedes internes & externes, seconder les efforts de la nature: & il n'y a rien de plus aisé & de si fréquent que de dissiper ces sortes de tumeurs. Les parties dures au contraire une fois tuméfiées ne peuvent ni par les efforts de la nature, ni par les secours de l'art, revenir à leur état naturel: le défaut de ressort & d'élasticité dans ces parties, ne permet pas aux sucs épaissis de se dégorger, & la solidité même des os empêche les remedes internes & externes de pénetrer dans la substance de l'exostose: ainsi on doit la regarder comme incurable, quoi qu'on puisse la détruire par l'usage du mercure: mais c'est dans un cas tout autre que celui-ci: & la cause en est bien différente d'un virus cancereux. Il est clair par tout ce que je viens de dire, que bien loin que le cancer ait pû guerir, & l'exostose disparoître: une hémoragie inévitable a dû faire périr la malade, si réellement elle a fait l'opération de la façon dont on prétend, sans avoir employé d'autres remedes que de l'eau pure. Je finis en ajoutant qu'en supposant l'impossible, c'est-à-dire, en accordant que l'opération eût pû reussir, la malade ne seroit pas guérie pour cela, au moins radicalement, puisque comme je vous l'ai demontré ailleurs, le virus cancereux dont la masse du sang étoit necessairement infectée, ne peut être detruit sans remedes internes. Je suis avec le plus parfait respect, Monsieur, votre &c., *Signé* Gaulard. &c.

XII.

Certificat de M. de Montagni Conseiller de grand-Chambre. Il atteste que Madelaine Durand ayant coupé un morceau de son cancer, & le sang coulant en abondance, elle l'arrêta tout d'un coup avec quelques goutes d'eau, & que la plaie cessa même de suinter, comme si elle eût été recouverte d'une peau.

JE soussigné Claude-François Fornier de Montagni, Conseiller en la Cour de Parlement & grand-Chambre d'icelle, certifie qu'ayant oui dire qu'une jeune fille d'Orleans nommée Madelaine Durand, qui avoit dans la bouche un cancer affreux, en coupoit elle-même avec des cizeaux des morceaux de tems en tems, & arrêtoit sur le champ avec de l'eau du puits de M. l'Abbé de Pâris le sang qui en sortoit avec abondance, je crus devoir approfondir un fait si surprenant, & qui étoit d'autant plus digne d'attention, que cette petite fille assuroit que Dieu la guériroit par ces opérations qui par elles-mêmes n'etoient propres qu'à envenimer & accroître la malignité de son cancer. Je fûs la voir dans le mois de Juin 1733. un jour qu'on m'avoit dit qu'elle devoit faire une de ces opérations. Et en effet elle coupa avec des cizeaux en ma présence, & en celle d'une grande quantité d'autres personnes, un morceau de son cancer qui lui sortoit par la bouche: lequel morceau elle fit tomber dans une soucoupe: le sang couloit en abondance, mais elle l'arrêta tout d'un coup en versant quelques goutes d'eau sur l'endroit qu'elle venoit de couper qui étoit de la largeur d'une piece de deux sols: ensorte que dans le moment la playe, quoique d'une largeur si considérable, cessa même de suinter, comme si elle eût été dans le moment recouverte d'une peau fine. Un prodige si étonnant redoubla mon attention pour examiner le cancer. Le S. le Dran Chirurgien qui étoit présent, & plusieurs personnes qui avoient suivi cette petite fille depuis le commencement de ses opérations, m'assurerent que son cancer étoit déja très considérablement diminué: je trouvai cependant qu'il étoit encore de la grosseur environ du poing par dessous la peau de la joue du côté droit, & qu'il avoit ses racines dans la machoire supérieure. dont il avoit si considérablement augmenté le volume, que cette machoire couvroit la moitié de sa langue, & remplissoit une grande partie de sa bouche, & s'étendoit encore davantage du côté extérieur. J'ai appris depuis que cette petite fille avoit été parfaitement guérie: j'ai retourné la voir en 1734. & je l'ai trouvée si différente de ce que je l'avois vûe au mois de Juin 1733. que j'ai eû peine à la reconnoître. J'examinai sa bouche, & je trouvai qu'il n'y avoit aucune apparence de cancer, & même que sa mâchoire étoit réduite à sa grosseur naturelle & avoit la place & la figure qu'elle devoit avoir. Il est vrai que j'ai remarqué qu'elle a encore un os au haut de la joue qui est plus gros qu'il ne doit être: mais cependant cet os n'est plus imbu de virus cancereux, puisqu'il ne lui fait aucun mal: & que la peau qui le couvre est très vermeille: & au surplus cette petite fille m'a paru être dans une fort bonne santé, & même elle a si fort grandi & s'est si formée depuis sa guérison, qu'elle n'est plus reconnoissable. En foi de quoi j'ai signé ce présent certificat à Paris ce 9. Juin 1736. *Signé* Fornier de Montagni. &c.

XIII.

Certificat de M. Boutin Sous-doyen de la premiere des Requêtes du Palais. Il fait une description très exacte de l'état de Madelaine Durand, des prodiges qui ont accompagné ses convulsions, & de celui de sa guérison parfaite.

JE soussigné Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, Commissaire aux Requêtes du Palais, certifie qu'ayant été témoin d'une grande partie de ce qui s'est passé depuis la fin du mois d'Avril de l'année 1733. jusque dans les premiers jours du mois d'Octobre de la même année, pendant lequel tems s'est opéré la plus grande partie de la guérison parfaite qu'il a plû à Dieu d'accorder à la nommée Madelaine Durand: & ayant été requis par Anne Sanciay veuve Durand sa mere de lui donner un certificat des faits dont j'avois une connoissance particuliere, je croirois manquer à ce que je dois à la vérité, si je refusois de certifier ce que j'ai vû.

Je déclare donc qu'ayant entendu parler des convulsions, je désirai d'en voir: & que vers la fin du mois d'Avril de l'année 1733. je fus conduit dans une maison dans laquelle il y avoit deux Convulsionnaires, dont une des deux s'appelloit Rosalie. Pendant que ces deux personnes étoient en convulsion sur les six heures du soir, une jeune fille fort petite entra dans la chambre où j'étois avec quelques autres personnes auprès des deux Convulsionnaires, qui la firent approcher d'elles. Cette jeune enfant répandoit une odeur très infecte: son visage faisoit horreur à tous ceux qui la regardoient. Je remarquai qu'elle étoit extrêmement maigre, n'ayant pas les bras & les mains plus gros que ne les a ordinairement un enfant de six ans: son visage étoit presqu'entierement contrefait & très enflé, surtout du côté droit. Je lui fis ouvrir la bouche avec peine à plusieurs reprises: elle avoit dans la bouche du côté droit un cancer qui lui avoit tellement gonflé la machoire supérieure, la gencive & tous les os de ce côté, même le dessous de la machoire inférieure, que depuis le dessous de l'œil droit jusqu'au milieu du cou, cette enflure formoit une bosse plus grosse que le poing. Il lui sortoit du coin de la bouche un morceau de chair de la grosseur d'un pouce, qui étoit le bout du cancer qui se prolongeoit, & étoit adhérant à l'intérieur de la joue & à la machoire droite supérieure: ce morceau de chair étoit couvert de filets blancheatres, & étoit de la couleur d'une viande gâtée: Il en couloit une humeur verdâtre très puante, que cette enfant avaloit continuellement. J'observai ensuite que toutes les dents de la machoire droite supérieure, étoient placées ensorte qu'elles étoient dispersées jusque dans le milieu du palais: la peau de sa joue de ce côté

té étoit très tendue par la force de l'enflure: la bouche de cette enfant étoit tournée & attirée en biais, au dessous de l'œil droit qui etoit très bouffi: son nez étoit contourné & relevé pareillement de biais du même côté. La couleur de son visage & des parties apparentes de son corps, etoit jaune & livide. Cette enfant paroissoit souffrir continuellement & considerablement: la moindre chose qui lui touchoit au visage du côte malade quelque legerement que ce fût, lui causoit de vives douleurs. Aussi pour prévenir cet accident, elle avoit souvent les mains levees devant son visage, pour le deffendre de ce qui pouvoit le toucher. Après que j'eus examine avec quelques autres personnes l'etat de cette enfant, les deux convulsionnaires lui mirent sur la joue, de la terre du tombeau de M. l'Abbée de Pâris, délayee dans de l'eau de son puits: elles firent ensuite pour elle quelques prieres, demandant à Dieu sa guerison, & l'assûrerent qu'elles continueroient leurs prieres pendant neuf jours, pendant lesquels une convulsionnaire lui mit sur la joue de la même terre comme le premier jour. Je demandai quelques jours apres à la mere de cette enfant de quel païs elle etoit, quel âge avoit sa fille, & depuis quand elle etoit affligee de cette maladie: elle me repondit que sa fille etoit d'Orleans, qu'elle avoit environ douze ans: qu'il y avoit long-tems qu'elle étoit attaquée de sa maladie, & qu'elle avoit été traitée par des Chirurgiens d'Orleans, & à l'Hôtel-Dieu de la même Ville, sans que les differens remedes qui avoient éte mis en usage eussent procuré aucun soulagement à sa fille: que ces differens Chirurgiens lui avoient certifie que la maladie de sa fille étoit incurable, ce qui l'avoit determinée à venir à Paris pour y chercher du secours: que depuis qu'elle y etoit arrivée sa fille avoit été vûe & examinee par un grand nombre des plus habiles Chirurgiens, qui lui avoient assûre qu'ils croyoient cette maladie incurable: que le seul parti que l'on pût prendre étoit de faire une operation pour extirper le cancer & que la réussite de cette operation etoit très douteuse. Le 6. Mai suivant cette enfant eût des convulsions qui lui ont continue presque tous les jours depuis quatre a cinq heures, jusqu'à neuf & dix heures du soir; & quelque fois elle en a eû nuit & jour. Pendant leur duree elle faisoit des prieres pleines de foi, d'espérance, & d'humilité. Elle se prosternoit souvent, remerciant Dieu des graces qu'il lui avoit faites, & de celles qu'elle devoit recevoir dont elle confessoit qu'elle étoit très indigne, n'etant que pourriture & une très ville creature. Quelque fois elle paroissoit en extase, & disoit qu'elle voyoit M. de Pâris. Depuis ce jour cette enfant a continue de se mettre elle-même sur son mal, de la même terre délayee avec la même eau malgré la peine qu'elle ressentoit, lorsque quelque chose lui touchoit la joue. Mais ce qui me frappa d'etonnement, ce fut quelques jours après, de voir cette enfant poser son visage du côte malade, & le frotter avec force sur le carreau de sa chambre: elle me demanda même d'appuyer autant que je le pourrois sur sa tête, afin de la presser sur le carreau. Je fis ce qu'elle me demanda: & bien loin qu'elle en parût souffrir, il parût au contraire qu'elle en ressentoit du soulagement. Elle exigea la même chose de quelques autres personnes, qui appuyerent autant qu'il leur fût possible sur la tête de cette enfant, sans non seulement qu'elle s'en plaignit, mais même sans que cette vive pression ait causé aucun accident: nous fûmes tous egalement surpris connoissant par notre expérience que la moindre chose si légere qu'elle fût qui touchoit de ce côté au visage de cette enfant, lui causoit de très vives douleurs. Cet evénement me fit presumer qu'il y avoit du changement dans l'etat de cette jeune fille, & me fit prendre la résolution de continuer de la voir tous les jours pour me rendre certain de tout ce qui lui arriveroit, & d'en examiner toutes les circonstances avec exactitude. Dans cette idee j'allai voir cette enfant presque tous les jours, quelques fois même deux fois par jour a des heures ausquelles je n'étois pas attendu, parce que je voulois savoir si dans le tems que je n'y étoit pas, on ne lui faisoit point user de quelque remede particulier, ce que je n'ai jamais remarqué. Je reconnus bien-tôt que le changement de cette enfant étoit reel: & quoiqu'elle jeunât souvent au pain & à l'eau, & qu'elle couchât toute habillee sur le carreau, la couleur jaune & livide de son visage commença a se dissiper & ses forces augmenterent. Un jour etant en convulsion elle dit en presence de plusieurs personnes, que le 24. du même mois de Mai, & les deux jours suivans, Dieu commenceroit à detruire d'une maniere visible, la pourriture dont elle étoit infectée: qu'ensuite il se reposeroit, & qu'il ne vouloit la guerir que peu a peu. Au jour designé il s'assembla un grand nombre de personnes: sur les cinq heures du soir étant en convulsion, elle commença a prier Dieu: ses prieres durerent près de deux heures: elles etoient pleines de la ferveur la plus vive, & d'action de graces de celles que Dieu lui avoit faites & qu'il alloit lui faire. Elle prit ensuite un petit plat de terre blanche & un gobelet qu'elle remplit de l'eau du puits de M. de Pâris: elle me demanda des cizeaux & à plusieurs autres personnes; je lui donnai les miens ainsi que ceux à qui elle en avoit demandé. Elle les examina les uns après les autres, & choisit les miens: après quoi s'étant posternee & ayant fait une courte priere, mais pleine de foi, elle fit mettre sur le plancher plusieurs lumieres: ensuite elle se souleva sur les deux coudes, prit mes cizeaux & parût vouloir couper le morceau de chair qui sortoit de sa bouche. Quelque-unes des personnes qui la regardoient parurent effrayees & se retirerent dans un coin de la chambre pour ne pas voir cette operation. Cette enfant s'en apperçût: elle les appella, leur reprocha leur peu de foi, leur dit que c'etoit Dieu qui conduisoit cette operation, & qu'elle n'etoit que l'instrument de sa volonte. Dans le même instant elle ouvrit les cizeaux qu'elle tenoit à la main droite, de l'autre main elle tira hors de sa bouche autant qu'elle pût le morceau de chair qui sortoit de sa bouche: & après plusieurs coupures, elle en fit tomber un morceau gros comme le bout du petit doigt, dans le petit plat qu'elle avoit mis devant elle. Elle laissa couler pendant deux ou trois minutes le sang qui sortoit de la playe en abondance: elle prit ensuite le gobelet, & lava sa playe avec l'eau qu'elle y avoit versée, ce qui lui étancha le sang dans le moment. Elle continua la même opération le lendemain & le jour d'apres de la même maniere.

Plusieurs habiles Chirurgiens qui furent invites à se trouver presens a ces operations, apres les avoir vûes assurerent à toute l'assemblee: que si dans pareil cas ils faisoient une semblable operation, il etoit certain que le malade ne survivroit que peu de tems, parce qu'il leur seroit impossible d'arrêter le sang: & que pour extirper un cancer de cette nature, il étoit necessaire de couper au dessus de sa racine dans les chairs saines: & que si l'on coupoit au dessous, cette opération ne feroit qu'irriter le mal au lieu de le diminuer. Ils ajouterent qu'ils n'étoient pas moins surpris d'avoir vû que l'eau simple eût fait cesser l'epanchement du sang, attendu qu'elle est absolument contraire a cet effet, & qu'elle provoque toujours l'ecoulement du sang des playes plûtôt qu'elle ne l'arrête.

Comme par les trois opérations que cette enfant s'étoit faites, la partie du cancer qui sortoit de la bouche etoit presque retranchée: un jour elle me dit pendant sa convulsion, qu'elle ne pouvoit plus se servir des mêmes cizeaux & me demanda de lui en apporter d'autres pour une operation prochaine: qu'elle devoit se faire le 15. jour d'après la derniere. Le lendemain etant retourné voir cette enfant aussi-tôt que je fus entré elle me demanda si je lui appertois des cizeaux: je lui en remis au même instant huit où dix paires que je venois de choisir chez un Marchand. Elle voulut les examiner, mais en y touchant elle se plaignit que ces cizeaux lui bruloient les doigts: elle les laissa même tomber sur elle en secouant la main, & marquant par une aspiration tres vive, l'impression que lui faisoit la chaleur qu'elle sentoit. Elle continua cependant d'en vouloir choisir, mais elle n'y touchoit que comme quelqu'un qui touche a un charbon ardent. Il se trouva deux paires de ces cizeaux qui parurent la bruler plus que les autres: elle les prefera & s'en est effectivement servie pour son operation, & pour plusieur autres qu'elle s'est fait successivement, environ de 15. jours en 15. jours, & qu'elle a toujours indiqué plusieurs jours auparavant à un jour certain sans y manquer, ni a l'execution. Je dois encore observer un autre fait assez important, cette enfant ne pouvoit pas facilement couper son cancer dans l'intérieur de sa bouche par la difficulté qu'elle avoit de l'ouvrir. Pour surmonter cet obstacle, elle ecorchoit ce cancer avec ses doigts: & quand elle en avoit détaché un morceau [illegible] elle les tiroit de sa bouche avec ses doigts & les coupoit.

Par cette action elle se trouvoit avoir le dedans de la bouche tout écorché & pleine de sang: cependant l'instant d'après qu'elle s'étoit lavée la bouche avec l'eau du puits de M. de Pâris, il ne sortoit plus de sang de la playe. Un autre fait qui n'est pas moins singulier, est que j'ai vû cette enfant deux heures après s'être ainsi lavée le dedans de la bouche, manger de la salade sans ressentir aucune douleur quoi que personne en cet état ne peut supporter les impressions du sel & du vinaigre. Depuis le moment de sa premiere opération que cette enfant s'est faite, jusqu'au commencement du mois d'Octobre de la même année 1733. sa maladie a toujours diminué: l'enflure de sa joue, de sa machoire, & de son cou étoit aussi diminuée de plus des deux tiers, tant en dedans qu'en dehors. Le volume du cancer etoit infiniment plus petit: sa bouche étoit replacée presqu'en son état naturel: ses dents qui étoient comme semées dans le palais, s'étoient rapprochées de l'os de la machoire, & commençoient à reprendre leur arrangement naturel: son nez étoit presque replacé, & son œil presqu'entierement degagé. L'odeur infecte qu'elle repandoit auparavant étoit devenue presqu'insensible: la carnation de son visage n'étoit plus jaune ni livide, elle approchoit de celle d'une personne qui recouvre la santé: enfin elle avoit crû & engraissé d'une maniere qui surprenoit tous ceux qui la voyoient; ensorte qu'il paroissoit que de son état actuel à celui d'une parfaite guérison, il ne devoit y avoir qu'un intervalle très court. Il me fût pour lors impossible de continuer de voir cette enfant; je ne l'ai pas vûe depuis le sept ou le huit du mois d'Octobre 1733, jusqu'au 9. Juin de la presente année, que sa mere la conduisit chez moi, pour me faire voir le parfait état de guérison de sa fille, & dont il y avoit déja quelque tems que j'etois instruit. Je fus charmé de voir l'heureuse situation de cette jeune fille. Son visage est dans l'état le plus naturel: sa bouche paroît n'avoir jamais eté attaquée d'aucun mal, & est bien vermeille en dedans: toutes ses dents sont également bien rangées: toutes ses parties de la tête, du visage, & du cou sont réduites à leur grosseur naturelle, à l'exception de l'os du côté droit au dessous de l'œil, qui est resté un peu plus gros qu'il ne doit l'être. Il m'a paru que cette jeune fille etoit aussi grande que le peut être une personne de son âge, & dans l'etat de la plus parfaite santé. Je demandai à la dite Anne Sanciay depuis quel tems sa fille étoit si parfaitement gueri, & si elle avoit encore des convulsions: elle me repondit qu'il y avoit plus de dixhuit mois que sa fille étoit confirmée dans ce parfait état de guérison, & que depuis ce tems elle n'avoit plus de convulsions. Sa fille m'a pareillement assuré la verité de ces deux faits. Je certifie que le contenu en ma présente declaration est véritable: en foi dequoi j'ai Signé. A Paris le 22. Juin 1736. *Signé* RENE'-FRANÇOIS BOUTIN, &c.

XIV.

Certificat de M. de Voigny Président de la Cour des Aides. Il fait un vif tableau de tous les effets qu'avoit produit le cancer de Madelaine Durand, & des opérations accompagnées de prodiges par les quels Dieu l'a guérie.

JE soussigné Conseiller du Roi en ses conseils, Président de sa Cour des Aides, certifie que les faits dont je vais rendre compte, quelques surprenans qu'ils paroissent, sont néanmoins certains & se sont passés sous mes yeux, & sous ceux d'un grand nombre de temoins, qui m'en ont tous parû extrêmement frappés. La guérison de Madelaine Durand dont il s'agit dans ce récit, s'est opérée par des moyens si contraires à toutes les loix que Dieu lui-même a établis dans la nature, & dont lui seul peut se dispenser, qu'il y a peu de miracles où l'opération divine soit marquée à des traits plus frappans que dans celui-ci. Je me crois donc obligé pour la manifestation des œuvres de Dieu, & pour lui rendre gloire de m'avoir rendu témoin d'un miracle si grand & si incontestable, de déclarer ce qui suit. Qu'ayant appris d'Anne Sanciay veuve Durand marchande de toile de la Ville d'Orleans, qu'elle avoit perdu toute espérance que Madelaine Durand sa fille pût être guérie par des moyens humains, tous les Chirurgiens d'Orleans ayant déclaré que le cancer que sa fille avoit dans la bouche étoit incurable, cette femme avoit jugé à propos, à ce qu'elle me dit, de la mener à Paris à la fin du mois d'Avril 1733. pour faire une neuvaine avec elle au B. M. de Pâris dans l'Eglise de S. Médard. Elle m'a de plus assuré que son motif principal en demandant la guérison de sa fille, étoit qu'un miracle qui seroit si évident, servit de témoignage à la vérité & pût convaincre les plus incrédules. Il n'y avoit que peu de jours que cette femme avoit amené sa fille à Paris, lorsqu'étant allée voir avec sa fille une personne qu'elle connoissoit, chez laquelle j'étois pour lors, elle y touva deux convulsionnaires qui loin d'être rebutées de l'état affreux où étoit la petite Durand, & de la puanteur qui sortoit de sa bouche, & qui infectoit la chambre aussi-tôt qu'elle y fut entrée, s'empresserent au tour d'elle: & l'une de ces convulsionnaires annonça d'une maniere si positive que Dieu guériroit cette enfant, que tous ceux qui étoient présens s'approcherent d'elle pour examiner son mal malgré l'horreur naturelle qu'en inspiroit la vue & la mauvaise odeur qui en exhaloit: mais il ne purent en ce tems-là en voir que l'extérieur, cette enfant ne pouvant lors souffrir qu'on touchât à son cancer, qui lui faisoit des douleurs insupportables aussi-tôt qu'on y portoit la main. Tout ce que je pûs donc remarquer fût que son cancer lui enfloit prodigieusement la joue droite, & avoit si fort retiré la peau de ce côté-là, que sa bouche se relevoit à côté du nez presque vis-à-vis le dessous de l'œil droit, & que ce cancer qui sortoit par sa bouche de la grosseur au moins d'une noix, lui tenoit les lévres toujours très ouvertes & paroissoit remplir entierement sa bouche. Cet état affligeant empêchoit cette petite fille de prendre aucune nourriture solide: on avoit beaucoup de peine à lui en faire avaler même de liquide qu'on inseroit dans sa bouche, en la faisant passer entre la partie de son cancer qui en bouchoit l'ouverture, & la lévre inférieure: ce qui réduisit lors cette enfant à la foiblesse la plus déplorable. Sa grande maigreur & la couleur de son teint, qui étoit d'un jaune rempli de terre, faisoient assez connoître que l'humeur de son cancer avoit infecté toute la masse du sang. Dès ce premier jour la même convulsionnaire qui avoit annoncé sa guérison, se trouva forcée de panser cette enfant en appliquant sur toutes les parties extérieures de son mal, de la terre du tombeau du B. M. de Pâris: elle le fit même sans paroître ni frappée ni infectée comme tous les assistans, de la puanteur & de l'horreur qu'inspiroit naturellement un tel mal. M. de Montgeron conseiller au Parlement fût si frappé de l'air d'assurance avec lequel cette convulsionnaire avoit prédit la guérison d'un mal si affreux, qu'il engagea la mere de cette enfant à la laisser à Paris chez une personne de piété, & qu'il fit examiner son mal par plusieurs célèbres Chirurgiens qui déclarerent tous qu'il étoit incurable. Cependant peu de jours après il prit de fort belles convulsions à cette petite fille: elle paroissoit presque toujours si occupée de quelque chose qu'elle sembloit voir, qu'elle n'appercevoit plus ceux qui étoient auprès d'elle. On avoit beau l'appeller & même la toucher, elle ne faisoit aucune réponse: & il étoit évident qu'elle ne voyoit ni n'entendoit ceux qui lui parloient. Au reste elle faisoit connoître par de très belles prieres qu'elle prononçoit tout haut, les différens objets qui la frappoient; & elle accompagnoit ces prieres de gestes & d'attitudes qui exprimoient de la maniere la plus forte & la plus naturelle, les sentimens qui l'agitoient intérieurement, qui étoient ordinairement des sentimens de reconnoissance & d'humilité: quelque-fois elle se prosternoit à terre, & même elle engageoit souvent quelqu'un a appuyer de toutes ses forces sur sa joue gauche, pendant que la droite étoit sur le pavé. Son cancer pour lors ne lui faisant plus de mal lorsqu'on y touchoit, on eût la liberté d'examiner le dedans de sa bouche, en retirant du côté droit le bout de ce cancer qui en remplissoit l'ouverture. Ce cancer étoit attaché à l'os de la machoire supérieure du côte droit, & avoit si fort enflé l'os de cette machoire, que non-seulement cet os s'étendoit prodigieusement en dehors, mais qu'il avançoit en même-tems sous le palais jusqu'au milieu de la bouche, ensorte qu'une partie des dents posoit sur le milieu de la langue & que l'autre partie étoit sans aucun arrangement sous toute l'étendue de cette monstrueuse machoire. Il paroissoit aussi que ce cancer avoit étendu ses racines jusqu'à la tempe, & jusqu'au dessous de l'oreille toutes

tes ces parties étant enflées & d'une dureté extrême. Je ne m'arrêterai point à rendre compte des jeunes au pain & à l'eau que faiſoit cette enfant, & de tout ce que j'ai vû d'extraordinaire dans ſes convulſions; je me contenterai de rapporter un fait qui a trait à ſa gueriſon, quoiqu'il dût naturellement lui procurer la mort. De tems en tems cette petite fille en convulſion abbattoit à coups de cizeaux des morceaux de la partie de ſon cancer qui ſortoit par ſa bouche. Comme elle annonçoit auparavant le jour & l'heure où elle feroit une operation ſi etonnante & ſi évidemment ſurnaturelle, il s'y trouvoit un grand nombre de temoins. J'ai aſſiſte moi-même à trois ou quatre de ces operations qu'elle a faites dans les mois de Juin & de Juillet 1733. Ce n'étoit pas ſans difficulte & ſans être obligee de s'y reprendre à pluſieurs fois qu'elle hachoit ainſi ſon cancer, qui etoit ſi dur qu'elle ne pouvoit preſque venir à bout d'y faire entrer le tranchant des cizeaux. Je fus un jour temoin que cette enfant à qui on venoit de preſenter une paire de cizeaux qui paroiſſoient d'une bonne trempe & capables de réſiſter, les rompit preſque dans un inſtant, en s'efforçant de couper une petite partie de ſon cancer. Cependant cette petite fille faiſoit cette cruelle operation avec un air de joye qui raſſuroit la plus-part des ſpectateurs, dont quelques-uns neanmoins fremiſſoient en la voyant faire. Les morceaux qu'elle coupoit etoient communement de la largeur d'une piece de 12. ſols plus ou moins, tantôt de la groſſeur du bout du petit doigt, d'autres fois ſeulement de la groſſeur d'un ecu de 3 livres quelque fois encore moins. M. de Montgeron les a gardés dans une bouteille. En ſe coupant ainſi, le ſang couloit avec grande force, & entraînoit avec lui pluſieurs caillots remplis de l'humeur cancereuſe, ce qui effrayoit quelques-uns des ſpectateurs & paroiſſoit au contraire lui faire plaiſir. Auſſi-tôt que le morceau qu'elle coupoit étoit tombe dans un gobelet ou une ſoucoupe, qu'elle tenoit au deſſous de ſa bouche pour recevoir le ſang, elle prenoit un autre gobelet, où il y avoit de l'eau du puits de M. de Pâris, & en faiſoit tomber quelques goutes ſur la coupure qu'elle venoit de ſe faire. Dans le moment cette coupure ſe ſéchoit ſans qu'il en ſortit rien davantage: elle paroiſſoit recouverte auſſi-tôt par un glacé clair & vermeil, dans lequel il n'y avoit aucune marque de ſang caille ni deſſéche. J'ai vû pluſieurs Chirurgiens qui ont été préſens à ce prodige, & qui en furent ſi etonnés qu'ils confeſſerent publiquement que cela etoit d'autant plus évidemment ſurnaturel, qu'il n'étoit preſque pas poſſible d'arrêter l'hémorragie quand on coupoit dans un cancer; qu'au reſte une pareille inciſion devoit naturellement enflammer la partie affigee, & que ſi cette enfant gueriſſoit d'un mal auſſi incurable par des moyens ſi contraires à ſa guériſon, il ne ſeroit pas poſſible de conteſter que ce ne fut un très grand miracle. Le miracle eſt arrive. En même tems que la petite Durand ſe coupoit la partie de ſon cancer qui ſortoit par la bouche, les racines de ce même cancer qui s'étendoient juſqu'au deſſous de l'oreille, ont été peu à peu anneanties: on voyoit de jour en jour la diminution du cancer, lequel a entierement diſparu à la fin de l'année 1733. peu apres que cette enfant eut ceſſe de ſe couper. Mais ce qui m'a paru non moins admirable, a ete de voir que l'os de ſa machoire droite qui avoit eté ſi imbibe de l'humeur du cancer, qu'il etoit devenu trois ou quatre fois plus epais qu'il ne devoit être, eſt diminue auſſi peu à peu, & a recouvré ſa forme & ſa ſituation naturelle, ſans que les caries qui etoient evidemment dans cet os, ayent jette aucune eſquille: les dents même de ce côte qui etoient ſi bizarrement diſperſées, en differens endroits de cette large machoire, & dont quelques-unes paroiſſoient placées au deſſous du milieu du palais, ont repris leur place & leur arrangement: & le ſeul veſtige qui lui eſt reſte encore pendant un an ou environ des effets de ſon cancer, a été que l'os qui eſt au haut de la joue eſt demeure pendant ce tems un peu plus gros qu'il ne devoit être: ce qui prouve qu'il avoit eté imbu de l'humeur cancereuſe, auſſi bien que la machoire: mais cet os s'eſt enfin reduit a ſa groſſeur naturelle. La petite Durand jouit depuis plus de deux ans d'une ſanté parfaite: elle a les plus belles couleurs du monde: elle a repris de l'embonpoint dès le commencement de l'année 1734. & elle eſt même grandie extraordinairement pendant ſes convulſions, qui etoient extremement remarquables par tout ce qui s'y paſſoit, ſur tout par la beaute & la ſublimité de ſes diſcours, qui étoient remplis des plus grandes vûes, & des plus grands principes de la religion, & qu'elle prononçoit avec une grace infinie. Elles ont ceſſé quelque tems après ſa gueriſon. Je laiſſe aux Chirurgiens & aux perſonnes plus habiles que moi a examiner toutes les opérations contraires à l'ordre ordinaire de la nature qu'il a fallu que Dieu fiſſe pour anneantir un cancer d'un pareil volume, & pour faire reprendre leur premiere forme a des os carnifies & penetres depuis long-tems par cette humeur maligne qui en s'y logeant les avoit neceſſairement corrompus, il me ſuffit de ſavoir que tous les Chirurgiens conviennent que l'art n'a nul remede, & que la nature n'a nulle reſſource pour guerir un cancer entierement formé, à moins qu'on n'en faſſe l'amputation: qu'ici l'amputation n'a point ete faite, ce qu'il eſt aiſe de prouver puiſqu'il n'y a aucune cicatrice ni au dehors, ni au dedans de ſa bouche, ainſi que je l'ai remarque il y a huit jours en examinant avec une ſcrupuleuſe attention la partie qui etoit affligee, que j'ai trouvee parfaitement guerie, & qu'on n'y avoit fait aucune autre operation que celle dont je viens de rendre compte. En foi de quoi j'ai ſigné le preſent certificat. Fait à Paris le 18. jour de Juin 1736. *Signé* VOIGNY, &c.

XV.

Certificat de M. Arouet Tréſorier de la Chambre des Comptes. Il peint l'état de Madelaine Durand, & atteſte ſa parfaite guériſon.

JE ſouſſigné Armand Arouet Receveur des epices de la Chambre des Comptes, declare qu'ayant ete temoin d'une partie des merveilles qu'il a plu a Dieu d'opérer ſur la perſonne de Madelaine Durand, je crois devoir rendre hommage à la verite en donnant un temoignage de ce que j'ai vû vers la fin du mois de Mai 1733. On me raconta des choſes etonnantes des convulſions de cette petite fille qui avoit alors environ douze ans. Me défiant preſqu'egalement de ceux qui croyent avec trop facilite, & de ceux qui determines à ne rien croire s'obſtinent a nier les faits ſans vouloir ſe donner la peine d'approfondir, je pris la réſolution de la voir ſouvent & de l'examiner avec toute l'attention poſſible. Je fus frappe d'horreur au premier coup d'œil que je jettai ſur cette enfant: a peine avoit elle la figure humaine: ſa joue droite qui etoit d'une groſſeur effrayante, lui retiroit preſqu'entierement la bouche de ce coté-la: ſes levres reſtoient toujours ouvertes, & formoient une figure ovale qui etoit remplie par un cancer qui ſortoit de ſa bouche de la groſſeur d'un mediocre abricot, & qui infectoit à une diſtance aſſez conſiderable d'elle: elle avoit un air abbatu qui joint a ſa maigreur & a la couleur jaune de ſa peau, me firent croire que ſon mal avoit fait un grand progres au dedans, & que ſon ſang etoit entierement corrompu. Cependant tous ceux qui etoient aupres d'elle m'ayant annonce avec une confiance bien Chretienne qu'ils eſperoient que Dieu la gueriroit bien-tôt; & m'ayant même aſſure que depuis qu'elle s'etoit vouee au B. François de Pâris, & qu'elle avoit des convulſions, ſes forces lui etoient conſidérablement revenues, & qu'elle ſe portoit ſans comparaiſon mieux qu'elle ne faiſoit auparavant, je fus curieux d'examiner ſon mal encore de plus près. Je lui fis ouvrir ſa bouche, ou pour mieux dire je lui fis ranger le bout de ſon cancer, & je vis que ſa machoire du cote droit avançoit juſqu'au milieu du palais & rempliſſoit la moitie de la bouche: que ſes dents etoient eloignees les unes des autres, & fort mal en ordre ſous cette monſtrueuſe machoire: Le peu de nourriture qu'elle prenoit etant neceſſairement imbibe de l'humeur infecte de ſon cancer, il ſortoit de ſon eſtomac une exhalaiſon ſi puante, que je ne fus pas long-tems à faire mon examen: malheureuſement il ne falloit qu'un coup d'œil pour être penetré d'horreur & de compaſſion. Je l'ai vue ſouvent tomber en convulſion: elle paroiſſoit alors être hors d'elle même & ne s'appercevoit de rien de ce qui ſe paſſoit aupres d'elle. Occupee de divers ſentimens qui naiſſoient dans ſon cœur, elle les exprimoit au dehors par des prieres courtes & fort vives. Je l'ai vue dans ces mêmes convulſions ſe jetter à terre, frapper fortement à pluſieurs repriſes le carreau de ſa chambre avec ſon cancer, & le frotter de toutes ſes forces contre les carreaux: quelque-

fois elle prioit une des personnes qui étoient dans la chambre, de s'appuyer avec ses mains de toute sa pesanteur sur sa joue gauche, son cancer posant sur le plancher. Je l'ai vûe aussi couper avec des cizeaux un morceau de son cancer: son sang couloit alors avec abondance. Mais dès qu'elle eût mis de l'eau du puits de M. de Pâris sur cette coupure, dans l'instant même le sang fut étanché: je n'ai vû cela qu'une fois, mais je sais qu'un grand nombre de personnes rendront le même témoignage, l'ayant vû comme moi. Ayant appris que les plus habiles Chirurgiens d'Orleans avoient declaré son mal incurable, & que leurs témoignages se trouvoient confirmés par celui de plusieurs des plus célébres Chirurgiens de Paris, j'ai cessé de la voir assidûment, & j'ai attendu l'evénement. Je l'ai vûe parfaitement guerie au commencement de 1735. & plusieurs autres fois depuis: & en dernier lieu on me l'a encore présentee aujourd'hui 8. Juin 1736. Les convulsions qui ont suivi immediatement l'invocation du B. dont j'ai été témoin: son cancer disparu totalement, sans qu'il reste sur sa joue & au dedans de la bouche aucun vestige de fer ou de feu: la parfaite santé dont elle jouit à present, tout cela m'a convaincu qu'on ne peut donner à un autre agent que Dieu, une guerison si miraculeuse. Il n'est que trop vrai que *quand Dieu n'amollit point le cœur par l'onction intérieure de sa grace, les graces extérieures ne servent qu'à l'endurcir davantage.* On ne doit donc point être ni surpris, ni intimidé de la contradiction qu'éprouvent aujourd'hui les plus grands miracles, & cela ne doit point empêcher de leur rendre temoignage. C'est dans cet esprit que je me suis determine à donner le mien pour obtenir de Dieu la grace de ne point voir stupidement des merveilles qui étonnent les yeux, & qui souvent laissent le cœur sans vie & sans mouvement. Fait à Paris le 8. Juin 1736. *Signé* ARMAND AROUET, &c.

XVI.

Lettre de M. Souchay, qui atteste que Madelaine Durand ayant coupé un morceau de son cancer, a arrêté l'hémorragie avec de l'eau, & que dans le moment la playe est devenue aussi séche, que si cette fille ne s'étoit point fait d'incision.

MONSIEUR. Pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire il est vrai que je me ressouviens d'avoir vu Madelaine Durand le Lundi de la Pentecôte 25. jour de Mai de l'année 1733. dans des convulsions: que je lui touchai le pouls qui étoit dans un mouvement convulsif: qu'enfin en ma présence elle demanda des cizeaux pour couper un morceau de sa tumeur. Et comme on les lui refusa, elle persista dans sa demande: ensuite on lui accorda de petits cizeaux de poche avec lesquels elle coupa en effet un morceau de sa tumeur de la grosseur d'une feve d'aricot: elle reitera une seconde incision de cette même tumeur, dont elle ôta en hachant de la grosseur du bout du pouce. Ces incisions furent suivies d'une hémorragie: le sang sortant comme d'une veine bien ouverte, lequel ne fût arrêté que lorsque la dite Madelaine Durand demanda de l'eau dans laquelle il y avoit, disoit-on, de la terre du tombeau de M. de Pâris, & avec laquelle elle lava sa tumeur: & aussi-tôt l'hémorragie cessa. Il est vrai, Monsieur, que je fus très surpris, & que les réflexions que je fis sur le champ & que j'ai faites depuis, ne m'ont pas permis de douter que cet événement étoit fort extraordinaire. En effet lorsqu'il est question d'arrêter une hemorragie, nous ne trouvons que trois moyens en Chirurgie, qui à la vérité sont certains, lesquels sont la compression, la ligature, & les stiptiques. Or Madelaine Durand ne s'est point servie de la compression, ni de la ligature pour arrêter le sang qui couloit abondamment de sa tumeur: & si l'on m'objectoit que l'eau de laquelle elle s'est servie étoit peut-être un stiptique aussi bien que la terre qui etoit dans la même eau, je repondrois premierement: que l'examen que j'en ai fait m'a prouvé le contraire: secondement quand il seroit vrai que cette eau ou cette terre auroient eté stiptiques, ils n'auroient pû produire leur effet que par le moyen d'un appareil applique sur l'ouverture des vaisseaux & maintenu par un bandage, & c'est ce que Madelaine Durand n'a point fait: & dans le moment même qu'elle venoit de faire les incisions à sa tumeur, & d'arrêter le sang, je trouvai la surface de cette tumeur aussi seche que si elle n'y avoit pas touché. C'est la seule fois que je l'ai vûe dans les incisions qu'elle a faites à sa tumeur cancereuse, & je vous avouerai que je n'entreprens pas de pénétrer dans des effets aussi surprenans que ceux-ci. Permettez moi de vous assurer avec tout le respect qui vous est dû, que je suis Monsieur, &c. *Signé* SOUCHAI. De Paris le 23. Juin 1736. &c.

XVII.

Certificat de la Dame Rochebouet, mere de M. le Curé de S. Germain le vieux. Elle atteste les mêmes faits que M. Souchay, & la parfaite guérison de Madelaine Durand.

JE soussignée Esther-Philotée Naudin veuve de M. de Rochebouet ancien Avocat au Parlement, demeurant chez M. de Rochebouet Curé de S. Germain le vieux mon fils; déclare qu'il y a environ quatre ans que la Veuve Durand d'Orleans que je ne connoissois point, vint chez-moi, & m'amena une petite fille âgée d'environ onze ans, qu'elle me dit être sa fille & s'appeller Madelaine Durand. Je fus effrayée de voir cette petite fille avec un cancer à la bouche qui la défiguroit d'une maniere étonnante, & dont il exhaloit une puanteur considérable. Je fus touchée de son état, & il me paroissoit que ce mal qui avoit fait un si grand progrès, & qui faisoit une grosseur hideuse & livide sur les lévres, ne pouvoit que lui causer tôt ou tard la mort, & lui faire passer une vie triste & déplorable. Sa mere m'ayant dit qu'elle l'avoit amenée pour faire une neuvaine au tombeau du Bien-heureux M. de Pâris, je l'exhortai à recourir à l'intercession de ce serviteur de Dieu, & que je priois Dieu de tout mon cœur qu'il voulût exercer sa miséricorde & sa puissance en guérissant cette pauvre fille. La neuvaine étant achevée sans que Dieu eût exaucé leurs priéres, la Veuve Durand mere que j'exhortai à en faire une seconde, me dit qu'elle ne pouvoit rester à Paris, & qu'il falloit qu'elle s'en retournât à Orleans, & qu'elle laisseroit ici sa fille pour continuer ses neuvaines, & qu'il y avoit des personnes charitables qui avoient la bonté de vouloir en prendre soin: elle s'en alla en effet à Orleans, & j'appris ensuite que sa fille avoit des convulsions. Je la vis plusieurs fois dans cet état où elle avoit de grandes agitations, & faisoit beaucoup de prieres. J'appris ensuite que quelques fois dans ses convulsions, elle se coupoit le cancer de sa bouche avec des cizeaux; & que s'étant déja coupé ainsi deux ou trois fois, son cancer étoit diminué. J'eus le desir de voir une opération si singuliere: j'y allai un jour avec M. le Dran Chirurgien qui me fit la grace de m'accompagner, & je vis avec étonnement cette fille, qui après avoir été long-tems en convulsion & marqué beaucoup de peine de ce à quoi cette convulsion la portoit, dire après beaucoup de resistance: *allons mon Dieu: vous le voulés*, ce qu'elle fit montrant même de la joye. Je la vis prendre des cizeaux & se couper des morceaux de chair du cancer. On recueilloit ce qu'elle coupoit & le sang qui en sortoit dans une soucoupe: & quand elle eût coupé ainsi quelque tems, elle y passa de l'eau où il y avoit de la terre du tombeau du Bien-heureux; & en même tems le sang s'arrêta, & la partie coupée fut séchée. Je ne l'ai vûe ainsi couper son cancer qu'une seule fois, & j'ai sû qu'ayant continué à le couper en convulsion, ce cancer a été guéri absolument d'une maniere qu'il n'y reste ni tache ni vestige, dont je me suis assurée depuis, l'ayant vûe plusieurs fois depuis sa guérison. C'est ce que je certifie avec plaisir, tant pour rendre témoignage à la vérité, que pour contribuer autant qu'il est en moi à la manifestation de la gloire de Dieu. Fait à Paris ce 15. Juin 1736. *Signé* ESTHER-PHILOTE'E NAUDIN DE ROCHEBOUET, &c.

XVIII.

XVIII.

Certificat de la Demoiselle de Rochebouet sœur de M. le Curé de S. Germain le vieux. Elle atteste les mêmes faits que sa mere.

JE soussignée Marguerite-Philotée de Rochebouet fille majeure, demeurant avec ma mere & mon frere, declare avoir vû plusieurs fois Madelaine Durand en convulsion, & de l'avoir vûe couper son cancer avec des cizeaux en la maniere qu'il est décrit dans le certificat de ma mere, dont je fus très surprise; & de l'avoir vûe avec admiration parfaitement guerie par cette opération, & par l'intercession du Bien-heureux François de Pâris. De plus, de l'avoir vûe avant ses neuvaines avec le cancer dont il est parlé ci-dessus, & de l'avoir vûe ensuite lorsqu'elle eût des convulsions, mais principalement d'avoir été présente une fois differente de celle où ma mere étoit: ce que j'atteste comme veritable & témoin oculaire. En foi de quoi j'ai signé le présent après le certificat de ma mere. Fait à Paris le 15. Juin 1736. *Signé* Marguerite-Philotée de Rochebouet &c.

XIX.

Certificat de M. Martine Soudiacre. Il rend compte d'une opération dont il a été témoin.

JE soussigné Nicolas-Pierre Martine Soudiacre du diocése de Paris, certifie avoir vû Madelaine Durand fille âgée de 12. ans, connue sous le nom de Madelon native d'Orleans; laquelle vint à Paris à la fin du mois d'Avril 1733. pour y faire une neuvaine en l'honneur du B. François de Pâris Diacre, mort en odeur de Sainteté & enterré à S. Médard le 1. Mai 1727. pour demander à Dieu par son intercession la guerison d'un cancer qui lui tenoit la moitié du visage, & la rendoit toute difforme; ce que je vais expliquer. Anne Sanciay veuve Durand sa mere la voyant abandonnée des Chirurgiens de son païs, qui la menaçoient même d'une mort prochaine, la conduisit elle même à Paris où elle consulta plusieurs Chirurgiens qui lui declarerent que l'enfant ne pouvoit guérir. La mere, dis-je, voyant la confirmation de ce qui lui avoit été dit chez-elle, se crût bien fondée de se mettre entre les mains du grand medecin: & en effet elle ne fût pas trompée dans ses esperances. Je vis donc Madelaine Durand les premiers jours qu'elle vint à Paris, & avant qu'elle eût commencé sa neuvaine, ou plutôt qu'on eût commencé la neuvaine: car bien des personnes de piété l'ont faite avec elle. Je la vis par hazard dans une maison où elle étoit: on me la fit voir, & au premier regard je fus effrayé de voir un visage si difforme: je n'en demeurai pas-là: je visitai le dehors & le dedans de la bouche qui étoit aussi difforme que la partie exterieure & cela causé, dit-on, par le gonflement externe de la machoire causé par un cancer. J'ai même remarqué que le cancer remplissoit tellement sa bouche du côté droit qu'elle ne pouvoit y manger: elle ne pouvoit pas même tenir sa bouche fermée, dont il exhaloit une odeur insupportable à tous ceux qui en approchoient, & elle sentoit de si grandes douleurs qu'elle ne vouloit pas souffrir qu'on en approchât: on dit même qu'elle étoit obligée de se coucher sur le côté gauche ou sur le dos, ne pouvant rien approcher de sa joue: & ce qu'il y a de surprenant, c'est que dans les convulsions dont Dieu la favorisée, puis que Dieu s'est servi de ce moyen pour la conduire à une guerison parfaite, & en même tems pour prouver la sainteté de celui à qui elle s'est adressée. Dans ses convulsions, dis-je, qui ont commencé le 6. Mai de la même année je fus surpris de la voir se battre la joue malade avec la main, & même la frotter & la trainer sur le carreau, & exiger de plus que l'on appuyât à l'opposite du mal: je veux dire sur la joue gauche, pendant que la joue droite malade étoit couchée ou pour mieux dire appuyée sur le carreau ce qu'elle n'auroit pas souffert avant ses convulsions dans un état naturel, puisque comme je viens de dire, elle ne pouvoit rien souffrir contre sa joue. Dans ses convulsions elle paroissoit comme en extase les yeux beaux & ouverts, & ne voyant pas; & même n'entendant pas, comme on s'en est apperçû par les épreuves qu'on a faites. Elle étoit comme en conference avec le Tout-Puissant: & je lui ai souvent entendu dire dans ces momens: *Que de graces mon Dieu! Que de graces & de misericordes!* Et encore ces paroles: Qu'elle étoit indigne que Dieu jettât sur elle des regards de misericorde, & qu'elle n'étoit par elle même, que poussiere & que pourriture: ce sont ses termes. Je lui ai entendu dire dans ses convulsions comment Dieu la gueriroit, & elle annonçoit aussi le jour de ses operations: & ce qu'il y a de surprenant, c'est que hors de ses convulsions elle ne se ressouvenoit de rien: on ne pouvoit pas même tirer une parole d'elle. Aussi avoit-on grand soin de ne parler de rien devant elle. Madelaine Durand commença ses operations le 24. Mai, & elle en fit encore plusieurs autres que je n'ai pas vûes; car elle ne les faisoit pas tous les jours. La premiere que je vis fût le 29. Juin jour de S. Pierre, & voila ce qui me frapa: après être tombée en convulsion, elle demanda des cizeaux & plusieurs personnes entr'autres des Chirurgiens qui étoient présens pour voir l'operation dont je vais parler & qui faisoit grand bruit, lui en donnerent. Elle les examina les uns après les autres, & rebuta ceux des Chirurgiens qui les avoient faits mettre par d'autres. Après donc qu'elle en eût choisi une paire, elle fit son opération & coupa dans sa bouche un morceau de chair assés gros: & en même tems le sang sortit de sa playe en assés grande quantité: & ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elle l'arrêtoit quand il étoit tems, avec de l'eau & de la terre: je dis quand il étoit tems; car on doit remarquer dans cette operation quelque chose de surnaturel. Or à qui doit-on attribuer ce surnaturel, puisque de cette operation a suivi un miracle? Autre chose non moins étonnante dans cette operation, c'est de s'imaginer comment n'y ayant pas de prise, elle put pincer un morceau de chair dans sa bouche, & y passer les cizeaux entre ses doigts & la joue, sans se couper les doigts: disons donc avec l'Apôtre: *O altitudo!* &c. car cette operation ne peut venir que de Dieu. J'en ai encore vû d'autres semblables & accompagnées des mêmes circonstances que je viens de rapporter, ce qu'elle a fait jusqu'à sa guérison. A présent la machoire a repris sa forme naturelle, elle boit & mange bien, & est en embonpoint. A qui attribuer ce miracle? A Dieu seul: oui à Dieu seul qui a daigné écouter sa servante par l'intercession de son serviteur à qui elle a eu recours: A lui seul en soit donc l'honneur & la gloire. Il s'est passé encore dans les convulsions bien d'autres choses extraordinaires, & qui ne paroitroient pas moins surprenantes & surnaturelles que ce que je viens de rapporter: mais comme il ne s'agit pas ici des convulsions, je me suis arrêté principalement aux circonstances qui m'ont paru plus capables de prouver le miracle de Madelaine Durand, que je certifie être vrai. En foi dequoi j'ai donné le présent certificat. A Paris le 20. Juin 1736. *Signé* N. S. Martine &c.

X X.

Certificat de la Dame Ravoisié femme du fourbisseur du Roi. Elle rend compte des premiers secours, de la premiere opération, & de la guérison parfaite de Madelaine Durand.

AU nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit. Pour rendre gloire à Dieu de ce qu'il a permis que je fois témoin de la merveille qu'il a operé sur une petite fille âgée d'environ 12. ans native d'Orleans que l'on appelle Madelon Durand, par l'intercession du Bien-heureux Pâris enterré à S. Medard, je donne moi Catherine Hemon femme de Louis Ravoisie fourbisseur du Roi demeurant sur le pont S. Michel à l'enseigne du Duc de Bourgogne, la présente declaration. Au commencement du mois de Mai 1733. l'on me vint dire d'aller voir une petite fille qui étoit chez des personnes de ma connoissance: j'y allai, & en regardant cette enfant, elle me fit frayeur. Je lui vis un gros morc au de chair d'une couleur rouge-brun, qui lui sortoit de la bouche; la joue du côté droit fort enflée, le nez de travers, parce qu'il étoit retiré du côté droit aussi bien que la bouche, & une grosseur dessous le menton du même coté. Je sentis aussi une odeur si infectée qu'elle faisoit manquer le cœur: je demandai comment l'on appelloit cette maladie, sa mere me dit que les Chirurgiens l'appelloient un cancer champignoneux ou chancreux: que depuis qu'elle étoit à Paris elle l'avoit fait voir à plusieurs Chirurgiens, & qu'ils lui avoient dit qu'il n'y avoit pas de remedes, que l'enfant ne pouvoit pas vivre encore long-tems dans cet état: elle me dit

 aussi

aussi que sa fille ne pouvoit presque plus manger depuis plus de 6. mois que par un côté de la bouche, attendu que son cancer la remplissoit presqu'entiérement; & que n'ayant point d'esperance du côté des hommes, elle avoit commencé une neuvaine pour demander à Dieu par l'intercession du B. Pâris sa guérison. Quelques jours après l'on me dit que cette enfant avoit des convulsions: je marquai de l'empressement de la voir, & l'on le voulut bien. Je m'y transportai, & je trouvai cette enfant avec des agitations qui paroissoient la faire souffrir, se mettant les pieds contre le mur & frottant autant qu'elle avoit de force sa joue malade sur le plancher. Je lui entendis dire: *je souffrirai mon Dieu, mais vous me guérirés pour la manifestation de votre gloire & de votre vérité: Qu'il est doux mon Dieu, de souffrir quand c'est pour vous!* Il me parût qu'elle ne voyoit point, quoiqu'elle eût les yeux ouverts, ayant passé ma main plusieurs fois devant ses yeux, & les ayant toujours fixés. Il me parût aussi qu'elle n'entendoit point, l'ayant appellée plusieurs fois sans qu'elle me repondit. Elle continua de dire des choses très touchantes & entr'autres: *Que vous êtes bon mon Dieu, de m'accorder la grace de l'espérance de vous voir un jour!* Et ayant prié Dieu de lui accorder une grace qu'elle demandoit avec beaucoup d'instance, elle entra tout d'un coup dans des ravissemens excessifs de joye en disant: *Ha Seigneur! le voilà votre ami: Que vous l'avés mis dans une grande gloire!* Elle eût encore quelqu'agitation; & elle revint de cet état, qui dura plus d'une heure, comme si elle se reveilloit. Je l'ai été voir presque tous les jours, & il se passoit à peu près la même chose jusqu'au jour de la Pentecôte de la même année, ou après avoir eu quelqu'agitation à l'ordinaire, elle demanda deux vases de fayance, dans l'un desquels elle fit mettre de l'eau du puits du Bien-heureux Pâris, & l'autre elle le laissa vuide: & après avoir regardé ceux qui étoient dans la chambre, elle leur dit de se mettre devant elle, & que Dieu alloit se servir de la plus petite des créatures pour opérer une merveille. J'étois fort attentive à ce qui s'alloit passer: elle demanda avec empressement des cizeaux, & ma fille ainée lui donna les siens: d'autres personnes en firent de même. Elle essaya les cizeaux qui coupoient le mieux: elle en garda une paire; & s'étant mise à genoux, elle dit ces mots: *Mon Dieu! ce sera quand il vous plaira; j'attens vos momens.* Et se retournant de vers moi qui étois derriere, elle me dit que si je ne voulois pas regarder, je n'avois qu'à m'en aller: que ce que Dieu alloit faire étoit autant pour ceux qui étoient dans la chambre que pour elle, afin qu'ils puissent dire un jour: je l'ai vû. Elle se remit encore en prieres, & un instant après elle dit: *Allons mon Dieu: vous allés être obéi.* Elle prit le morceau de son cancer qui lui sortoit de la bouche, avec ses doigts de la main gauche, & coupa avec les cizeaux qu'elle avoit choisis, un morceau de chair large comme une piece de 24. sols, mais plus épais qu'un écu de six livres, puis baissant la tête elle saigna dans le vase de fayance qu'elle avoit gardé vuide, & levant la main elle nous fit voir à tous ce qu'elle venoit de couper, qu'elle tenoit avec les cizeaux, & nous dit de dire le *Te Deum.* Elle saigna environ deux palettes de sang, puis elle dit: *ôtés cela, ce n'est que corruption: voilà assés saigner.* Et trempant un mouchoir blanc dans l'eau du puits du B. Pâris, elle se lava dans le tems qu'elle saignoit encore: & aussitôt le sang s'etancha. Puis nous regardant en riant, elle dit: *Dieu a travaillé aujourd'hui par ma main: il travaillera encore demain, & encore après demain, après quoi il se reposera.* Elle sortit peu de tems après de cet etat: il me parût qu'elle ne se ressouvenoit de rien. Elle demanda à manger, ce qu'elle fit devant nous avec bien plus de facilité qu'elle ne faisoit avant la coupure qu'elle venoit de se faire, qui avoit rendu l'ouverture plus large: & je remarquai qu'elle ne paroissoit point souffrir. Elle fit les deux jours suivans les mêmes opérations ainsi qu'elle l'avoit dit. Depuis ces operations ont continué de la même maniere environ de 15. jours en trois semaines, & tous les jours qu'elle avoit annoncés; ce qui a duré jusqu'au mois de Septembre ou Octobre: & pendant ce tems son cancer a disparu peu à peu, & sa machoire droite qui avançoit jusqu'au milieu de son palais s'est diminuée & remise à sa place, aussi bien que ses dents qui étoient entiérement derangées, & il lui est revenu une santé parfaite qui lui continue toujours depuis plus de deux ans. En foi de quoi j'ai signé le présent pour servir & valoir ce que de raison. A Paris ce 15. Juin 1736. *Signé* Catherine Hemon &c.

XXI.

Certificat du Sr. Ravoisié. Il atteste les mêmes faits que sa femme.

JE certifie moi Louis Ravoisié, la présente déclaration véritable, ayant été temoin d'une grande partie des faits qui y sont contenus. A Paris led. jour 15. Juin 1736. *Signé* Ravoisié. &c.

XXII.

Certificat de la Dame Millet marchande de toile, de son fils, & de sa fille: du S. Aulmont Bourgeois de Paris, & de la Dame Vimont veuve de M. Chanlatte Avocat au Parlement, demeurant tous dans la maison où Madelaine Durand a fait la plûpart de ses opérations, & a été guérie.

AU nom du Pere du Fils & du S. Esprit: à la plus grande gloire de Dieu. Nous soussignés Marie-Michelle Aulmont veuve de Simon Millet Bourgeois de Paris, marchande lingere à Paris: Simon-Nicolas Millet âgé de 22. ans, & Marie-Catherine Millet fille mineure âgée de 19. ans, mes enfans, demeurant avec moi à l'entrée du pont S. Michel paroisse S. Barthelemi à l'enseigne de Sainte Genevieve: Joseph Aulmont Bourgeois de Paris, & Marie-Madelaine Vimont veuve de Pierre Chanlatte Avocat au Parlement de Paris, demeurant tous dans la même maison. Ayant été pénetrés d'admiration des prodiges que nous avons vûs par la misericorde de Dieu s'opérer à nos yeux par la guérison miraculeuse de Madelaine Durand fille âgée de 12. ans native d'Orleans, & étant bien convaincus que c'est une obligation pour ceux que Dieu a favorisés d'être témoins de pareilles merveilles, de les publier. Pour ne pas tenir la verité ensevelie dans les ténébres, nous acquitter de notre devoir envers Dieu à ce sujet, & enfin lui temoigner par-là quelque reconnoissance, certifions avoir connu lad. Madelaine Durand fille agée de 12. ans native d'Orleans, dès le 29. Avril 1733. dans un état qui faisoit horreur, & en même-tems attiroit la compassion, tant elle étoit affreuse. Elle avoit une grosseur considérable à la joue droite qui lui sortoit par la bouche à peu près de la grosseur d'un œuf de pigeon: le reste de la joue étoit si enflé, qu'elle lui avoit retiré presque toute la joue du côté droit: elle étoit si languissante & si foible, qu'elle paroissoit à l'extrémité; ce qui ne pouvoit pas être autrement à cause de la mauvaise odeur qui sortoit de sa bouche, qui étoit si forte qu'on ne pouvoit approcher d'elle sans en avoir le cœur englouti, & qui le lui engloutissoit tellement à elle même, que nous l'avons vûe tomber dans ces commencemens plusieurs fois par jour en défaillance, & se trouver mal, & que l'on étoit obligé de lui donner de tems en tems quelques goutes de vin pour lui fortifier son cœur. Elle avoit aussi une très grande difficulté de manger, & même pour mettre quelque chose dans sa bouche. Nous apprimes en même-tems de Madame sa mere qu'elle l'avoit amenée à Paris dans le dessein de demander à Dieu la guérison de sa fille par l'intercession de M. Pâris Diacre, mort en odeur de Sainteté & enterré à S. Médard, & qu'elle vouloit y commencer une neuvaine: c'est ce qui nous la fit regarder avec toute l'attention possible, parce que nous avons sû que l'on l'avoit fait examiner par d'habiles Chirurgiens, tant à Orleans qu'à Paris, qui tous avoient déclaré ce mal incurable, & quelques-uns l'avoient traité d'un cancer cancereux. Ce cancer avoit fait dans sa bouche un progrès si prodigieux, que nous trouvâmes que la machoire droite superieure avoit été si fort engorgée par l'humeur du cancer, qu'elle étoit de beaucoup plus large qu'elle ne devoit être naturellement, & qu'elle avançoit jusqu'au milieu du dedans de la bouche: que ses dents de ce côté la étoient tout à fait dérangées, les unes étant au dessous du milieu du palais, & d'autres avançant extraordinairement en dehors par dessous le cancer: toutes les gencives avoient aussi contracté la corruption de toute la joue: nous entendîmes même dire à l'un de MM. les Chirurgiens qu'il étoit surpris de ce que cette petite fille étoit encore en vie. Cependant peu de jours après qu'elle fût à Paris, il lui prit des convulsions, ce fût le 6. Mai 1733. sur les quatre heures après midi, dans lesquelles elle faisoit tout haut les prieres les plus touchantes, les plus bel-

belles, & qui étoient évidemment beaucoup au dessus de sa portée. Elle accompagnoit même presque toutes ses prieres de gestes si frappans & si naturels, qu'elle rendoit sensible tout ce qu'elle disoit. Nous avons remarqué dès lors que sa santé commençoit à se retablir, & de jour en jour on appercevoit en elle quelque changement en mieux. Avant qu'elle eût ses Convulsions, elle ne pouvoit souffrir la moindre chose contre sa joue, ni qu'on y touchât; elle etoit même obligée pour lors de se coucher de l'autre côté; mais peu après que les Convulsions lui eurent pris, la sensibilité & les douleurs qu'elle ressentoit etant considérablement diminuées, elle la laissoit examiner tant qu'on vouloit, & elle dérangeoit pour cela elle-même avec sa main, le bout de son cancer en le retirant du côté droit. Nous l'avons vûe même pendant plusieurs jours dans ses Convulsions, se mettre la joue malade sur le carreau, se faire appuyer plusieurs personnes dessus, & outre cela se la frotter elle-même sur le carreau de toutes ses forces, en prononçant ces paroles: ***Ah que c'est bon! Ah mon Dieu, que de graces!*** Le 24. jour de Mai nous fûmes fort surpris d'entendre cette petite fille qui étoit en Convulsion, dire que Dieu lui feroit une grande grace ce jour-là; & quelques momens après demander des cizeaux. On lui en donna cette fois sur le champ plusieurs paires, & ayant choisi ceux qui coupoient le mieux, après une courte priere & avoir prononcé entre autres choses plusieurs fois ces paroles: ***Ah mon Dieu, que de graces!*** elle commença à tirer son cancer, & à en couper avec une grande facilité un morceau gros comme le bout du doigt. Elle a reiteré la même operation les deux jours suivans: mais ce ne fut pas dans la suite avec la même facilité qu'elle coupoit son mal; car quoiqu'elle eût coûtume de choisir les meilleurs cizeaux, elle avoit néanmoins beaucoup à couper, & l'on entendoit les cizeaux crier dessous, de même que si on eût haché ou coupé quelque chose d'extrêmement dur, ce qui faisoit encore plus de peine à entendre qu'à voir. Pour ces deux jours ci lorsqu'elle eût demandé des cizeaux, l'on fit difficulté d'abord de lui en donner, ce que l'on auroit fait aussi le premier jour si l'on eût sû pourquoi elle les demandoit: néanmoins comme on vit que malgré le refus qu'on lui faisoit de lui en donner, elle persistoit de son côté à en demander en disant que c'étoit la volonté de Dieu, on lui en donna: & aussi-tôt elle coupa un morceau de chair comme le premier jour. Les morceaux qu'elle coupoit étoit plus ou moins gros: & aussi-tôt qu'elle avoit coupé, le sang en couloit avec une rapidité étonnante, lequel néanmoins s'arrêtoit tout aussi-tôt qu'elle avoit mis dessus de l'eau du puits de M. de Pâris, où il y avoit quelquefois de la terre de son tombeau. En ayant fait une semblable (opération) le 29. de Juin jour de S. Pierre & de S Paul, à laquelle se trouverent plusieurs Chirurgiens qui avoient desiré de la voir se panser, car c'est ainsi que cette petite fille appelloit cette operation, & Dieu apparemment avoit permis pour cela qu'elle en avertit, car plus de 8. jours avant, étant en Convulsion, elle dit qu'elle se couperoit sans nommer le jour: elle a dit cependant le 25. ou le 20. que ce seroit le jour de S. Pierre. Plusieurs de ces MM. avant le pansement examinerent son mal, & ceux qui l'avoient vû dans le commencement dirent qu'il y avoit déja une difference totale. Mais ce qui les surprit le plus, ce fut lorsqu'ils virent la maniere dont elle se pansoit, & la peine qu'elle avoit à couper son mal. Après le pansement ou l'opération faite, comme on leur demandoit leur avis là dessus, ils répondirent tout hautement que cette façon de guérir de tels maux n'appartenoit qu'à Dieu seul: que c'étoit lui qui agissoit, parce que ce qu'elle faisoit étoit plûtôt capable de la faire perir, que de la guerir. Ils ajouterent qu'on pouvoit la laisser faire toutes les fois qu'elle le voudroit, puisque Dieu agissoit si visiblement & plusieurs autres particularités qu'il seroit trop long de rapporter ici. Neanmoins malgré la peine qu'elle avoit à se couper comme nous venons de le dire, car quelquefois elle etoit obligée de le hacher à plusieurs reprises, on remarquoit toutes les fois en elle beaucoup de joie. Et après son premier pansement, je veux dire celui qu'elle fit le 24. de Mai, elle prit le morceau de chair qu'elle venoit de couper, & le montrant à toute la compagnie elle dit: *Vois tu: vois-tu l'œuvre de Dieu: rends en donc graces*: ce sont ses propres termes: & dans le moment même tout le monde recita le *Te Deum* en action de graces, ce qu'elle faisoit dire toutes les fois à la fin de ses opérations. Enfin nous certifions que dans le courant de l'année 1733. depuis le commencement de ses operations, le cancer que cette petite fille avoit dans la bouche, & qui s'etendoit même depuis le dessous de l'œil & le côté de l'oreille droite jusqu'au bas du visage, est totalement disparu, a l'exception d'une grosseur même assez considérable qui est encore restée pendant plus d'un an au dessous de l'œil. Nous ne savons pas si elle consistoit dans l'os de la machoire superieure de ce côté-là, ou dans la chair: mais ce qui est très certain, c'est que cela ne l'a point empêché de jouir pendant tout ce tems, d'une très bonne santé. Dans le courant des mois de Fevrier & de Mars 1734. lad. Durand nous etant venu voir plusieurs fois, car depuis le commencement du mois de Janvier de cette même année nous ne l'avons plus vue si frequemment n'en étant plus si à portée, nous vîmes vers ce tems sa bouche parfaitement rétablie: sa machoire droite etoit revenue dans son etat naturel, ses dents ayant repris leur place naturelle, la chair etant en dedans aussi vermeille de ce côté là que de l'autre; & la petite fille dont la santé s'etoit fortifiée de jour en jour depuis le commencement de ses Convulsions, s'etant trouvée pour lors, c'est-à-dire vers la fin de Fevrier & de Mars 1734. que nous la vîmes, aussi vermeille & aussi forte qu'elle avoit eté pâle, foible, & languissante à son arrivée à Paris. Dans le courant même de ce tems, elle a pris beaucoup d'embonpoint & est fort grandie, & la grosseur qui etoit restée au dessous de son œil, s'est dissipée peu à peu pendant le cours de lad. année 1734. à l'exception cependant que le bas de sa joue est restée encore un peu plus gonflé: ce que les Chirurgiens eux-mêmes disent n'être rien, & ne pouvoir empêcher qu'on ne regarde cette guérison comme un miracle; puisque les chairs, l'os & tout ce qui etoit attaqué de la maladie, est parfaitement sain, & qu'ils regardent plutôt cela comme une marque que Dieu laisse à cette enfant pour se ressouvenir, aussi bien qu'a ceux qui l'ont vûe dans son infirmité, pour se ressouvenir, dis-je, de la grace que Dieu lui a faite En sorte qu'elle n'a plus rien à desirer non plus que nous pour sa parfaite guerison qui a toujours continue depuis 1734. jusqu'a présent & dont nous la croyons redevable après Dieu, au B François de Pâris dont nous l'avons toujours entendue reclamer la protection & l'intercession soit dedans soit hors de ses Convulsions, sinon les graces qui nous sont necessaires pour en faire un bon & fidele usage, implorant pour cela la misericorde de Dieu sur elle comme sur nous. En foi dequoi nous avons signé le présent Certificat, & sommes prêts d'affirmer les faits y contenus veritables, toutes-fois & quantes, & par devant qui il appartiendra. A Paris ce 15. Fevrier 1736. *Signé*, M. M. Aulmont veuve Millet, Simon Nicolas Millet, Catherine Millet, Aulmont, M. M. Vimont, &c.

Ensuite de chacune des dites dix-huit piéces est écrit ce qui suit: signé & paraphé au desir de la déclaration & acte de depôt; passé devant les Notaires soussignés ce 23. Juin 1736. *signé* A. Sanciay avec Bellanger & Sellier Notaires *avec paraphes. A côté est écrits* Scellé le dit jour.

SECOND DEPOST.

LE 1. Octobre au dit an 1736. est comparu devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés, Messire Louis Basile Carre de Montgeron Chevalier Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, demeurant à Paris rue du cimetiere & paroisse S. André des Arts: lequel a requis Sellier l'un des dits Notaires d'annexer à la minute des présentes, un Certificat écrit & signé par M. Denis Boutin de la Boissiere frére de M. Boutin Conseiller au Parlement, en date du 4. Août dernier, &c.

Suit la teneur dudit Certificat.

XXIII.

Certificat de M. Boutin de la Boissiere, frere de M. Boutin le Conseiller. Il rend le compte le plus exact de l'état où Madelaine Durand étoit réduite, des prodiges qui ont accompagné ses Convulsions & de sa guerison parfaite.

JE soussigné Denis Boutin de la Boissiere, certifie que vers la fin du mois d'Avril de l'année 1733. étant dans une maison où il y avoit deux personnes en Convulsion, envi-

environ une heure après que j'y fus entré, l'on y amena une jeune fille âgée d'environ douze ans, que l'on me dit se nommer Madelaine Durand & venir d'Orleans avec sa mere, pour chercher quelque soulagement à un cancer qu'elle avoit dans la bouche. C'étoit la chose du monde la plus hideuse que de voir cette enfant: elle avoit la joue droite extrêmement enflée depuis l'œil jusqu'en bas; & aux dernieres dents de la mâchoire droite superieure, prenoit une excrescence de chair qui étoit adherante à la gencive & sortoit de la bouche d'environ un demi pouce: le bout qui sortoit étoit presque gros comme un œuf de pigeon, sentoit & jettoit du pus que cette pauvre enfant avaloit continuellement: toutes les dens d'enhaut du côté droit étoient derangées, & venoient jusques dans le milieu de la bouche: elle avoit le visage comme du saffran, & sentoit si mauvais que j'eus bien de la peine à m'approcher d'elle pour examiner son mal. Environ une heure après qu'elle fut dans la chambre, une des deux Convulsionnaires la fit approcher, puis parlant à l'autre Convulsionnaire, elle dit qu'il falloit faire une neuvaine au S. Diacre François de Pâris, pour obtenir de Dieu sa guerison: & étant en Convulsion elle marqua elle-même les prieres & les Pseaumes qu'il falloit dire pendant la neuvaine. Elle la fit sur le champ commencer par tous ceux qui étoient dans la chambre: elle commença elle-même le *Veni Creator*, & continua les prieres avec tous ceux qui etoient présens: & après les prieres elle pansa avec de l'eau & de la terre du tombeau du S. Diacre, la joue de la malade, qui eut bien de la peine à supporter ce pansement; car sa joue étoit si douloureuse qu'elle ne pouvoit sans souffrir beaucoup, la laisser toucher même du bout du doigt. Elle lui fit boire ensuite de l'eau & de la terre: & après ce pansement tout le monde se retira. La Convulsionnaire qui avoit pansé la malade continua la neuvaine avec elle, & la pansa jusqu'au cinquieme ou au sixiéme jour, que les Convulsions lui prirent: & depuis elle ne lui toucha plus, disant que Dieu en prenoit soin lui-même. La malade continua de se panser elle-même avec de l'eau & de la terre du tombeau du S. Diacre. Pendant le cours de ses Convulsions elle jeuna très souvent au pain & à l'eau, & coucha par terre toute habillée. D'abord qu'elle entroit en Convulsion elle se prosternoit devant Dieu: & étant en prieres elle s'humilioit, & se reconnoissoit indigne des graces de Dieu, lui demandoit sa conversion, & la fin des maux de l'Eglise par l'intercession de M. de Pâris. Je l'ai vûe très exactement pendant le cours de ses Convulsions. Un jour étant en Convulsion elle nous annonça que dans seize jours Dieu commenceroit à travailler sur elle. Au jour marqué plusieurs se rendirent chez elle: les Convulsions lui prirent ce jour-là beaucoup plutôt qu'à l'ordinaire: & sur les cinq heures du soir, après avoir fait plusieurs prieres pour remercier Dieu de la grace qu'il alloit lui faire, elle se mit à genoux, fit mettre devant elle tous ceux qui étoient dans la chambre, les arrangeant de façon qu'ils pussent tous voir ce qu'elle alloit faire: elle mit auprès d'elle un petit plat de terre & un gobelet dans lequel il y avoit de l'eau & de la terre du tombeau du S. Diacre, puis elle tomba en extase: & ayant les deux mains élevées vers le ciel, elle présenta à Dieu avec un air très gai une paire de cizeaux qu'elle avoit choisi entre plusieurs autres: ensuite elle prit avec la main gauche cette excrescence de chair qui lui sortoit de la bouche, & en coupa un morceau gros comme le petit bout du doigt. Après avoir laissé saigner la plaie pendant quelques minutes, elle prit le gobelet où elle avoit mis de l'eau & de la terre du tombeau du S. Diacre, en frotta sa plaie, & le sang s'arrêta. Peu après ses Convulsions elle alla souper, & mangea de la salade sans sentir aucune incommodité de la plaie qu'elle venoit de se faire. Elle a continué plusieurs fois cette même opération, qui a été vue par plusieurs personnes, parce qu'étant en Convulsion elle les annonçoit presque toujours plusieurs jours avant de les faire. Elle les faisoit avec tant de force, qu'elle cassa un jour en ma présence une paire de cizeaux dans sa bouche. Lorsqu'elle ne put plus atteindre facilement avec les cizeaux cette excrescence de chair, elle se frottoit de toute sa force la joue sur le carreau pour la faire descendre, puis elle la déchiroit avec ses ongles, & se mettoit la bouche toute en sang avec des cizeaux. Ce fait a été vû par plusieurs Chirurgiens, qui avoient déclaré son mal incurable, & qui étoient aussi surpris que les autres de la maniere dont cette enfant se pansoit. Un jour elle prit les tenailles du feu, au haut desquelles il y avoit une grosse pomme de fer, les appuya contre la muraille, mit dessus sa joue malade; ensuite elle me dit de pousser de toute ma force sur la tête contre cette tenaille. Je le fis, & quoique deux personnes poussassent avec moi, elle trouva que je n'avois pas encore assez de force pour pousser contre cette joue, qui quelques mois auparavant ne pouvoit soutenir que l'on y touchât bien légerement avec le bout du doigt. A mesure qu'elle faisoit quelque opération l'on voyoit de jour en jour sa couleur revenir, l'infection de son haleine diminuer, sa joue se desenfler; & enfin elle est venue à un tel point de guerison, que la derniere fois que je l'ai vue il ne restoit plus de mal dans sa bouche. Elle avoit le teint très vermeil, son haleine ne sentoit plus mauvais, & il ne lui restoit plus qu'une petite grosseur au haut de la joue comme pour témoignage du mal qu'elle y avoit eû. Je certifie que tous les faits ci-dessus mentionnés sont vrais: en foi dequoi j'ai signé le présent Certificat. A Paris le 5. Août 1736. *Signé* Denis de la Boissiere. *Au dessous est écrit:* contrôlé à Paris le premier Octobre 1736. reçu 12. sols, *signé* Blondelu. Signé & paraphé au desir de l'Acte de dépôt, passé devant les Notaires soussignés, le premier Octobre 1736. ensuite d'une declaration passée devant Sellier l'un deux le 23. Juin précédent, *signé* CARRE' DE MONTGERON avec Laideguive & Sellier *avec paraphes.* *A côté est écrit:* Scellé ledit jour.

Lettres de MM. les Evêques de Senez & de Montpellier à M. de Montgeron, Déposées chez Delanglard Notaire à Paris le 31. *Décembre* 1743.

I.

Lettre du 5. Décembre 1735. écrite par M. Soanen Evêque de Senez à M. de Montgeron, sur la paix que ce saint Prélat avoit dessein d'établir entre les Docteurs & Théologiens opposés aux Convulsions & aux grands Secours, & ceux qui croient au contraire que les Convulsions & les grands Secours sont une œuvre de Dieu, où il fait éclatter sa présence, où il répand ses bienfaits, & par où il peint avec des pinceaux surnaturels les grands évenemens qui sont sur le point d'arriver. Le saint Evêque y loue le zèle de M. de Montgeron pour cette œuvre: & en le regardant comme l'Auteur des Requêtes par lesquelles Charlotte la Porte, Denise Regné & Marguerite-Catherine Turpin ont requis MM. du Parlement de faire une Information juridique des Guérisons Miraculeuses qu'elles déclarent que Dieu a opérées sur elles par Convulsions & par l'impression de Secours très violens; il l'invite à continuer d'exposer *aux* yeux *des* amis qui ont pû pousser trop loin leur zèle *contre les Convulsions & les Secours*, des faits aussi *bien* circonstanciés *que ceux de ces Requêtes: & il va même jusqu'à dire qu'il a rendu* à toute l'Eglise un service bien nécessaire, en mettant *ces* faits dans le plus grand jour.

De-

Pour la page 51. DEpuis que j'ai reçu votre derniere Lettre, Monsieur, il ne s'est presque passé aucun jour que je n'aie desiré d'y repondre. Differentes affaires & sur-tout celle qui fait l'objet de votre zele, ont suspendu les temoignages sincères de ma reconnoissance, quoiqu'elles n'aient pû en arrêter les vifs sentimens.

Je voudrois, Monsieur, tenter l'impossible pour parvenir à une paix qui me paroit encore bien éloignée. Nos amis ont pû pousser leur zèle trop loin, sans que leurs vûes aient cessé d'être bonnes. En continuant d'exposer à leurs yeux des faits bien circonstanciés & une conduite pleine de modestie & de charité, ne peut-on pas esperer de faire impression sur leur esprit? Le Memoire joint à la seconde Requête de Charlotte la Porte, m'a fait d'autant plus de plaisir, que l'Auteur se propose d'y decouvrir la verité sans insulter ceux qu'il croit la combattre. Il vange l'innocence opprimée, en conservant le respect & la charité pour ceux qui contribuent peut-être plus qu'ils ne pensent, à la retenir dans les fers.

On gagneroit infiniment si par des désaveux aussi humbles que precis, on faisoit tomber les fausses imputations & les prejugés défavorables. Nous ne voulons pas vaincre nos freres, mais les gagner. Ils s'imaginent qu'on ne peut tenir à aucune portion des Convulsions sans se rendre suspect de fanatisme. Tâchons de leur prouver que nous avons comme eux très à cœur l'amour des saintes regles, & que c'est par elles que nous voulons juger des Convulsions, sans nous ecarter en rien des bornes prescrites par nos pères.

Si l'on est assez heureux pour réussir à surmonter cette prevention, il sera facile alors de porter nos amis à examiner attentivement les operations Miraculeuses qu'on leur oppose.

Ils decideront comme nous, & peut-être encore avec plus de force & de lumiere, que la configuration des membres qui n'avoient point eû de forme jusqu'à l'âge de 49. ans, que la solidité des os qui avoient eté jusqu'alors sans consistance, & qui sont arrivées parmi les Convulsions & par le mouvement même des Convulsions de Charlotte, ne peuvent avoir pour principe que la bonté de Dieu: Qu'il seroit dangereux d'attribuer au demon, la guerison d'un dragon dans l'œil & d'un cancer au sein, qu'on dit s'être opérée dans les Convulsions de Denise Regne: Que l'allongement & le redressement des membres noues & contournés de (Marg.) Catherine Turpin ne peuvent avoir pour cause un agent naturel ni diabolique.

Vous contribuez beaucoup, Monsieur, à rendre à nos amis & à toute l'Eglise un service bien nécessaire, en mettant dans le plus grand jour les faits en question; & démontrant la liaison intime qu'ils ont avec les Convulsions, vous prouvez aux moins clairvoyans qu'il y a quelque chose de divin dans cet evenement, où l'on en voit d'ailleurs tant d'autres qui rebutent.

La connoissance des regles, du respect qui est dû aux attributs de Dieu, du pouvoir du démon, de la foiblesse de l'homme, ne laisse personne indecis sur toutes les autres questions disparates de cet evenement, puisque la raison seule suffit pour en juger sainement.

S'il reste quelques traits obscurs, ils pourroient s'eclaircir par le concours d'une discussion pacifique; & s'ils sont au dessus de l'intelligence humaine, on se contenteroit d'adorer Dieu dans son secret sans vouloir le penetrer puisque notre salut n'y est pas attaché.

Le surplus de cette Lettre regarde des affaires particulières qui n'ont point de rapport à l'œuvre des Convulsions & des Secours.

II.

Lettre écrite le 13. Janvier 1738. par M. Colbert Evêque de Montpellier à M. de Montgeron, & en réponse à une Lettre par laquelle ce dernier s'étoit plaint à lui de ce que les Théologiens Antisecouristes, non contens de déclamer hautement contre les Secours, avoient engagé M. Boursier leur Chef à composer & faire imprimer un Ecrit contre cette œuvre de Dieu. M. de Montgeron prioit le Prélat de faire supprimer cet Ecrit; lui déclarant que s'il paroissoit, rien ne pourroit l'empêcher d'y répondre & de prouver que l'œuvre des grands Secours entroit évidemment dans le plan des miséricordes du Seigneur, qu'elle étoit un canal de ses bienfaits; & que ceux qui la condamnoient & qui vouloient ravir au public cette source de lumiéres & de graces, résistoient à sa volonté en décriant ses œuvres. Le grand Evêque de Montpellier témoigne que sa demande est juste.

Pour la page JE souhaite, Monsieur, que la Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire arrive à tems pour vous faire connoître mes dispositions au sujet de l'affaire que vous voulez bien me communiquer. Je n'en ai rien appris que par vous. Vos demandes me paroissent justes. Il ne tiendra pas à moi qu'on y ait egard. Je vais ecrire selon ce plan; & je n'oublierai rien pour entretenir la paix & l'union qui doit regner parmi nous. Peut-être que les nouvelles que l'on vous mande sont sans fondement. Je viens de lire la Feuille des Nouvelles Ecclesiastiques du 13. Decembre, où je ne vois aucun trait qui ait rapport à ce que vous craignez.

Vous avez bien fait de vous plaindre de la démarche schismatique de M. de Viviers. Qu'attendre d'un Pere du Conciliabule d'Embrun?

On m'ecrit que la Grand' Chambre vient de supprimer la XIX. Lettre du Frere la Taste. Elle s'est hâtée, dit-on, de rendre un Arrest contre le libelle de ce Moine emporte. MM. des Enquêtes se remuoient & vouloient demander l'assemblée des Chambres, resolus de faire brûler la Lettre par la main du bourreau. Je suis avec respect, Monsieur, Votre très humble & très obeissant serviteur.

† CH. JOACHIM Evêque de Montpellier.

Cet illustre Evêque écrivit en conséquence avec tant de force à M. Boursier qu'il falloit absolument qu'il supprimât son Ouvrage, que ce Docteur fut contraint de l'ensevelir dans les ténébres du silence, quoiqu'il fût déjà tout imprimé. Mais aussitôt après la mort de ce grand Prélat, qui mourut le 8. Avril suivant, M. d'Asfeld qui étoit très opposé aux Convulsions & aux Secours, jetta dans le Public un violent Ecrit, intitulé Vains efforts, *&c.*

III.

Lettre écrite le 6. Décembre 1738. par M. l'Evêque de Senez à M. de M. de Montgeron, en réponse à une autre, où celui-ci lui avoit mandé qu'en faisant un Ouvrage sur les Convulsions contre l'Auteur des Vains efforts, *il travailloit à démontrer que c'étoit Dieu qui inspiroit aux Convulsionnaires de demander les terribles Secours auxquels il les rendoit invulnérables: que ces Secours étoient de magnifiques Simboles, par lesquels Dieu nous annonçoit & figuroit sous nos yeux, par de grands Prodiges, des évenemens très importans; & qu'au surplus ils répandoient une pluie de graces bien précieuses en convertissant des incrédules, & en fortifiant la foi & augmentant le courage de quantité de fidéles. M. de Senez, dans sa réponse, bien loin d'ordonner à M de Montgeron de cesser ce travail, lui conseille de le continuer pour dissiper les pensées* dangereuses: *il lui dit même que sa* Lettre *lui a donné* une consolation bien sensible; *& il le loue de son* généreux courage.

Pour la p. 105. VOtre Lettre, Monsieur, me donne une consolation bien sensible, & je me hâte d'y repondre pour vous mieux marquer ma joie. Je vous ai suivi d'esprit & de cœur, au Château de Valence. Les liens que vous portez pour la deffense des Miracles, en constatant la preuve & vous rendent cher à tous les gens de bien. Je n'aurois pas differé un instant à vous temoigner combien je m'en occupe, si j'avois eû un moyen assuré de parvenir jusqu'à vous

Je remercie le Seigneur de la santé qu'il vous donne, & de la paix intérieure dont vous jouissez. Le monde ne peut la comprendre cette précieuse paix; parce qu'il voit nos croix sans appercevoir l'onction qui les accompagne. La main qui vous a délivré, Monsieur, de la servitude du peché, peut en un instant ouvrir les portes de votre prison: mais la grace de Jesus-Christ paroît avec éclat dans la patience qui couronne vos souffrances, & votre généreux courage est la confusion & le desespoir des ennemis de tout bien. La priére & le travail dissiperont les pensées dangereuses. Terrible plaie que celle de notre orgueil, puisqu'elle a besoin d'un contrepoids si humiliant!

Je ne veux pas, Monsieur, vous laisser ignorer la grace que Dieu fait à trois personnes qui me sont cheres, de participer à vos liens par leurs souffrances. Le premier de ces trois est le R.P. de S. Jean, relegué d'abord à Nante dans le Rouergue, & transferé ensuite à Theude en Gascogne. Le second est le frere de mon Syncelle, enfermé dans la Citadelle de Sisteron: & le troisieme, M. Cornier de Marseille banni du Royaume pour vous avoir rendu une visite à Viviers. Voilà les crimes que l'on poursuit dans les amis de la Vérité. Je vous laisse à deviner les vertus que l'on recompense dans le Pere la Taste, que l'on vient de nommer à l'Evêché de Bethleem, & à une Abbaye de trois mille livres de rente. *O tempora! O mores!* Les scandales de tout genre furent-ils jamais plus communs? Prions le Seigneur de nous mettre à couvert sous l'ombre de ses ailes, jusqu'à ce que le tems de l'iniquité soit passé. Je suis avec un tendre respect, Monsieur, Votre très humble & très obeïssant serviteur, † JEAN Evêque de Senez, prisonnier de Jésus-Christ.

IV.

Lettre écrite le 19. Avril 1739. par M. l'Evêque de Senez, à M. de Montgeron; & où ce Prélat continue de lui témoigner une tendre affection, lui disant que sa prison *de* Valence *est devenue* la retraite de *son* cœur, &c. *Nouvelle preuve que ce saint Evêque Deffenseur de toute verite, ne croyoit point que M. de Montgeron faisoit mal de travailler à son Ouvrage, & qu'il fût dans une erreur manifestement contraire à la loi de Dieu.*

Pour la p. 105. J'Ai prévenu, Monsieur, votre Lettre par mes vœux, & je vous remercie tendrement de ceux que vous offrez pour moi. Votre humilité leur donne des ailes, & le mérite de vos liens les rend efficaces. Il ne m'est pas moins honorable, que très avantageux, d'avoir pour intercesseur auprès de Dieu l'Apôtre & presque le Martyr de ses Merveilles.

Votre prison, mon très cher Fils, est devenue la retraite de mon cœur. Je fais mes galeries de la Citadelle de Valence. Votre paix est ma joie. Je sens comme vous votre bonheur. Dieu vous cache sous l'ombre de ses ailes, en attendant que le mystère d'iniquité soit accompli, & que le tems des promesses succede à celui des menaces. Nos maux croissent à vûe d'œil: mais leur violence extrême en annonce la fin. Dieu ne peut abandonner son Eglise, & il est bien-tôt tems qu'il vienne à son secours.

La Congrégation du Calvaire gemit sous la persécution. On veut leur donner des Commissaires, à la place de Messeigneurs d'Auxerre & de Troyes leurs légitimes Supérieurs. Le but de ces irrégularités est d'introduire la Bulle que ces Vierges Chrétiennes ont en horreur.

L'Université de Paris est subjuguée. L'affaire portée au Parlement, a été évoquée au Conseil. Une troupe de jeunes gens, qui monte, dit-on, à 135. personnes, vont se donner un Recteur de la façon des Gaillandes & des Valois. Cette jeunesse ameutée par promesses, menaces & argent, veut l'emporter d'emblée. La modération est un crime: & lorsque quelqu'un n'a pas ces airs factieux avec lesquels on veut conduire cette affaire, on lui dit nettement qu'il est homme suspect dans sa foi & qu'il n'a rien à espérer.

Dix Prélats assemblés à Meaux, y ont médité des Mandemens de séparation. Le Président d'Embrun étoit à leur tête. A Rennes, sous les yeux du Parlement, il y a eû un refus obstiné des Sacremens à l'égard d'une fille très pieuse. Le schisme a été consommé par les scandales qui ont accompagné la sépulture, qui s'est faite sans convoi, sans croix, sans priéres.

Le cher M. Cornier est dans les pays étrangers, où la Cour de France veut encore le poursuivre. Le R. P. de S. Jean transferé de Nante à Thadé, est sur le point d'en sortir, parce que l'Evêque de Lectoure a declaré qu'il ne le souffriroit pas dans son Dioeèse. M. Pouguet est toujours dans la Citadelle de Sisteron: mais la Sagesse qui est descendue avec lui, fait ses délices; & il y goûte tant de consolations que dans une Lettre que j'ai vûe, il proteste qu'il est dispose à y finir ses jours, si Dieu le juge digne d'une si grande faveur. Vos Lettres qui ont été interceptées, ont mérité aux deux derniers proscrits le bonheur de souffrir pour la justice: car c'est véritablement un crime d'Etat d'avoir quelque relation avec vous. Bien des gens se feroient honneur d'un tel crime, s'ils pouvoient trouver la voie de parvenir jusqu'à vous, & de vous assurer comme moi de leur tendre & respectueux attachement. *Signé*, † JEAN Evêque de Senez, prisonnier de Jésus-Christ.

V.

Lettre écrite par M. l'Evêque de Senez à M. de Montgeron, le 9. Aoust 1740. en réponse à l'offre qu'il lui avoit fait de lui communiquer son Ouvrage sur les Convulsions & les grands Secours, qui étoit dès lors fort avancé. Le saint Evêque refuse d'examiner cet Ouvrage, sous prétexte qu'il ne veut plus s'occuper que du tombeau: *mais au surplus il lui déclare qu'il* prie Notre Seigneur de diriger *lui-même ses desseins pour sa* gloire & le salut de ses élus.

JE craignois, Monsieur les inconveniens qui vous ont réduit au silence. Mais en m'abstenant de vous écrire, je n'en ai pas été moins occupé de vos liens. Ils sont précieux à l'Eglise, & la cause des Miracles y triomphe avec éclat. La grace de Jesus-Christ qui a vaincu vos passions, vous met dans la vraie liberté des enfans de Dieu: car il n'est pas naturel qu'on goûte tant de joie dans les souffrances. La prison ne peut avoir des charmes, que lorsqu'elle est un témoignage de notre fidélité envers Dieu. Pour la p. 106.

Je me vois si inutile à tout bien, que je ne puis m'occuper que du tombeau où je vais bien-tôt descendre.

L'excès de nos maux paroît en prédire la fin. Mais, hélas! qui peut assigner les bornes de la séduction, pour qu'elle n'anéantisse pas les promesses?

Je prie Notre Seigneur de diriger vos desseins pour sa gloire & pour le salut de ses élus.

Continuez-moi, je vous supplie, le secours de vos priéres. J'ai l'honneur d'être avec un tendre & respectueux attachement, Mon très cher Fils, Votre très humble serviteur & très affectionne Pere, † JEAN Evêque de Senez, prisonnier de Jésus-Christ.

Lettre

Lettre de M. de Bruccelles Prêtre, écrite à M. de Montgeron le 16. Octobre 1743. & déposée chez Therresse Notaire à Paris par Acte du 30. Juin 1746. Ce saint Prêtre y déclare la fausseté de tous les principaux faits que M. Poncet a dit tenir de lui dans sa Réponse pour les Théologiens Antisecouristes.

Pour la p. 868. Le 16. Octobre 1743. à Paris.

Gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ, quod in simplicitate cordis & sinceritate Dei & non in sapientiâ carnali (2 Cor. I. 12.

MOnsieur. Un quelqu'un m'ayant appris combien vous avez eté choque de ce qui est dit de ma guerison dans la Reponse à votre second Volume, j'ai cru devoir vous dire tout ce qui en est, selon la pure verite, & selon le témoignage de ma propre conscience; & en la presence de Dieu même.

Ce n'est pas un petit sacrifice pour moi, de m'exposer au Public. M. Poncet à qui j'ai toutes les obligations imaginables, sait qu'après beaucoup de sollicitations de sa part de lui donner la Relation de cette guerison, je la lui ai toujours refusée.

Si j'eusse deviné qu'il dût me mettre en jeu, je ne lui en aurois jamais parle. La chose est faite, & elle m'engage malgre moi à dire ce qui en est. J'ai beaucoup de respect pour ce Monsieur: mais j'en ai encore davantage pour la verite, qui doit toujours l'emporter sur toute autre consideration. Je vais transcrire ici le fait tel qu'il le raconte, & sur chaque article, je declarerai avec toute la sincerite Chretienne, ce qu'il y a de conforme ou de contraire à la verite.

Réponse, p. 84. & 85. „ Dans les premiers commencemens de cette illusion „ (dit M. Poncet) un de ses amis qui etoit apparemment „ deja gagne, le vint voir & lui dit: Savez-vous que le Pro„ phete Elie est parmi nous, & qu'on le connoit? C'est „ M Vaillant. Il y a des Convulsionnaires qui l'ont desi„ gné, & qui donnent des signes pour le faire croire qui „ meritent attention."

L'ami dont parle ici M. Poncet, n'etoit point gagné comme il le suppose. Ce ne fut qu'en riant, qu'il me dit tout cela.

„ Cet honnête homme (continue M. Poncet) reçut cette „ annonce comme tout homme sensé la recevroit: il n'en „ crut rien. Mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'il „ fut frappé de cette pensée, que la chose n'etoit pas im„ possible en soi, & que si Dieu l'avoit voulu il auroit pû „ faire naitre, &c."

Je n'eus nullement cette pensée: elle ne me vint en aucune maniere à l'esprit, comme M. Poncet le voudroit faire entendre. Mais je dis seulement alors, que si Dieu faisoit une telle chose, ce seroit le moyen de faire bien des incredules.

„ Il consentit (ajouta M. Poncet) d'aller voir ces Con„ vulsionnaires appellées Martine & Manon. Il ne se ren„ dit point tout d'abord; mais comme il fut extrêmement „ édifie de la conduite des personnes qui etoient reunies „ dans cette maison, de la penitence qu'on y pratiquoit & „ de la regle qu'on y observoit, il accepta volontiers la „ proposition qu'on lui fit d'y demeurer."

Tout cela est vrai.

„ Il n'y avoit pas encore huit jours qu'il étoit dans la „ maison, qu'assistant comme a l'ordinaire à une des heu„ res de l'Office, pendant le tems de la meditation qui „ suivoit, il se sentit tout à coup comme enleve hors de „ lui-même."

Il est bon d'avertir que M. Poncet. n'en dit point assez & en dit trop Il devoit rapporter, comme je lui ai dit, qu'on venoit de nous lire un tres beau Discours de Convulsionnaire & terrible sur les jugemens de Dieu, que ce Discours fit une grande impression sur moi, & qu'il me causa une grande tristesse par la vûe de mes peches & de toutes mes infidelites passées. Ce fut dans ces circonstances que pensant a ma conscience pendant cette meditation, je conçus une grande crainte des jugemens de Dieu. Je ne fus donc pas tout à coup *enlevé hors de moi-même*: c'est trop dire, mais il est vrai que *l'idée de la Majesté de Dieu me pénétroit si vivement que je me trouvai comme anéanti en sa présence.*

„ La misericorde de Jesus-Christ se présenta en même „ tems a lui pour le consoler & ranimer sa confiance. Elle „ lui paroissoit semblable a une mer au milieu de laquel„ le il etoit comme englouti. Il etoit singulierement oc„ cupe de cette idee, qu'il etoit comme un grain de sable „ au milieu de ce vaste ocean, & qu'il etoit par consé„ quent à couvert de tous les dangers, puisqu'il se voyoit „ de toutes parts environne de cet ocean."

M. Poncet n'a pas bien retenu la fin de cet Article. Bien loin de lui avoir dit que je me croyois a couvert de tous dangers, je lui ai dit au contraire que je me representois alors bien vivement mes foiblesses, & que je me regardois comme un grain de sable qui tantôt est eleve (par la grace) & tantôt retombe (par son propre poids)

Il n'est pas naturel qu'il ait oublie ce que je lui ai dit positivement à ce sujet; & j'avoue que je ne puis m'empêcher de soupçonner que ç'a ete pour insinuer que cette impression ne me venoit pas de l'esprit de Dieu qu'il s'est avisé de dire, que je me croyois a couvert de tous dangers. Je vous conjure, Monsieur, d'être tres persuadé que j'etois affecté tout autrement, ainsi que la suite va le faire voir.

„ Pendant tout ce tems-la (continue-t-il) la Convulsion„ naire qui etoit fort eloignee de lui, tenoit ses deux mains „ étendues derriere lui sans qu'il s'en apperçût. Aussi-tôt „ que le quart d'heure de meditation fut fini, cette Con„ vulsionnaire le vint joindre & lui dit, en etendant la „ main vers son cœur: *J'ai jetté bien des choses là-dedans.* „ On peut juger de la surprise où ce discours le jetta. Il „ ne se deconcerta pas neanmoins. Il lui dit que si elle „ vouloit que son discours fit quelque impression sur lui, „ il falloit qu'elle s'expliquât d'une maniere particuliere. „ Alors la Convulsionnaire (Manon, car j'ai oublie de dire a M. Poncet que c'est toujours d'elle qu'il s'agit, la „ Convulsionnaire se baissa à terre pour ramasser un petit „ grain de poussiere, qu'elle prit. Elle l'eleva vers le „ ciel, & puis le lui montrant, elle lui dit: *Voilà ce dont* „ *tu etois occupé."*

Cela est vrai, à la réserve que la Convulsionnaire ne me tutoyoit point. „ Quelque tems apres il demanda a cette „ fille de lui expliquer comment elle avoit pû deviner d'u„ ne maniere si juste ce qui s'etoit passé dans son cœur. „ *Je l'ai connu*, lui dit-elle, *parce que j'ai éprouvé moi-mê*„ *me pendant ce tems là tout ce que tu éprouvois.*

Il falloit dire, tout ce que vous eprouviez: car encore une fois, elle ne me tutoyoit point.

M. Poncet fait une grande & sérieuse reflexion à ce sujet, & me plaint tres fort d'avoir été sous l'impression du demon. Quoiqu'il ne le dise pas clairement, il le fait assez entendre: aussi me l'a-t il dit a moi-même en propres termes, en presence de bons Théologiens qui se sont fort récriés contre un sentiment, j'ose dire, si temeraire.

Le bon Monsieur s'imaginoit que l'esprit de Dieu étoit exclu de tous ceux qui etoient chez vous, Monsieur, uniquement parce qu'ils cherchoient a connoitre ce qu'on leur annonçoit; comme si c'etoit un crime a exclure l'esprit de Dieu, d'eprouver toutes choses pour s'en tenir ensuite au bien & a la verite: *Omnia probate: quod bonum est tenete.* S. Paul dit de lui-même: *Neque meipsum judico*; & M. Poncet non seulement juge son prochain, mais il le condamne & le donne au demon. J'en fremis d'horreur pour lui, comme je le lui dis a lui même, en le priant de retracter tout ce qu'il avoit avance de faux a mon sujet dans son Ecrit dont il est ici question; avec cet avertissement, que s'il ne le faisoit pas, je le ferois moi-même, par une personne qui avoit interêt a la chose. Il me pria de ne le pas faire: & je lui reiterai que je devois ce témoignage a la verite, s'il ne le vouloit pas faire lui-même. Ainsi vous voyez, Monsieur, que ce n'est pas ma faute, si je releve le défaut de memoire de ce Monsieur, & cet horrible jugement qu'il porte de ses freres.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur, que je pense bien differemment de ce cher Monsieur au sujet de cette impres-

impression, puisque je ne cesse d'en rendre de continuelles actions de graces à Dieu, & de m'avoir touché & fait sentir d'une maniere si forte & si puissante, & sa sainteté, & sa justice, & encore plus sa misericorde par Notre Seigneur Jésus Christ

„ Enfin (continue M. Poncet) comme il se trouva dans „ des inquietudes mortelles sur le parti qu'il devoit pren- „ dre, il osa demander à Dieu un Miracle pour se de- „ cider."

C'est ici où M. Poncet se met bien à son aise; mais malheureusement c'est au dépens d'une pure fiction. C'est avec douleur que je suis forcé de dementir une Personne à qui j'ai tant d'obligations.

Non : je n'etois point pour lors dans des inquiétudes mortelles. Nous attendions les Miracles qui avoient été annoncés par la Sœur Martine pour servir de preuves, entr'autres la guerison d'une fille aveugle nommée Marie demeurante pour lors chez vous, Monsieur : on assuroit qu'elle recouvreroit la vûe dans un tel tems, en preuve que M. Vaillant etoit le Prophete : ce qui n'est point arrivé.

„ Il avoit depuis deux ans (ajoute tout de suite M. Pon- „ cet) une espèce de chancre dans le nez qui le lui ron- „ geoit peu à peu."

Ce n'est point ce que j'ai dit à M. Poncet : car je n'avois point de mal dans le nez, mais seulement au bout du nez. Ce n'etoit point un chancre, mais un petit ulcère causé par une humeur grasse & gluante, qui avoit seulement dissipé la premiere peau qu'on appelle l'epiderme : ce qui avoit formé une espèce de plaie platte de la largeur d'un gros pois.

„ Il avoit tenté inutilement toutes sortes de remèdes sans „ aucun succès (continue M. Poncet).

Je ne sai où ce Monsieur prend tout ce qu'il dit. Je n'ai jamais fait d'autres remèdes à ce petit ulcère que d'y mettre du vinaigre, ainsi que je lui ai dit à lui-même.

„ Il s'adressa donc à Dieu (ajoute-t il) & le pria, si c'é- „ toit sa volonté, de le tirer de ces incertitudes, & de vou- „ loir bien le guérir en signe que M. Vaillant, qui étoit „ dès lors à la Bastille, étoit le Prophete Elie, s'il l'etoit „ véritablement."

Je puis dire avec vérité que la pensée de demander cette guerison en preuve que M. Vaillant etoit le Prophete Elie, ne me vint point du tout dans l'esprit. Au contraire j'etois persuadé qu'une telle guérison n'etoit nullement capable de faire croire un fait aussi extraordinaire que celui qu'on nous annonçoit. Cela est si vrai que la guerison m'ayant été accordée, je n'en crus pas davantage. Mais étant frappé de tant de Miracles qui se faisoient tous les jours par l'invocation de M. de Pâris, de qui j'avois déja moi-même éprouvé la protection par une guerison miraculeuse, & l'ulcere que j'avois au bout du nez s'étant considerablement augmenté, cela me fit prendre la resolution de demander à Dieu de me guerir par l'intercession de ce Saint, si c'etoit sa volonté.

„ Il fut gueri à l'instant (continue M. Poncet.)

Je lui ai seulement dit, que dès le lendemain je crus qu'il y avoit du changement; que la douleur n'etoit plus la même, & que la petite plaie ne suintoit plus.

Pour prouver que ma guerison a été soudaine & parfaite M. Poncet assure: „ Son nez cessa de couler, sa plaie se „ sécha, peu à peu les croûtes tomberent, & il se trouva „ parfaitement guéri".

L'ulcère que j'avois au bout du nez, n'a jamais coulé: il n'y avoit point de croutes, & il n'y en a jamais eû.

A l'egard de ma guerison pretendue subite, il est seulement vrai, ainsi que je viens de le dire, que le lendemain de ma priére la douleur que me faisoit ce petit ulcère se diminua considerablement: que quelques jours après, je fus de plus en plus convaincu que Dieu m'avoit exaucé, & qu'au bout de six semaines environ, je dis ce qui m'étoit arrivé, & comme j'avois été guéri. Mais vous savez, Monsieur, que je ne vous ai jamais dit que j'avois demandé cette guerison en preuve que M. Vaillant étoit le Prophete Elie: ce qu'il eût été très naturel de vous dire pour ma défense, parce que vous nous combattiez puissamment dans ce tems là, & que vous faisiez tous vos efforts pour nous désabuser.

Voila, Monsieur, au vrai comme tout s'est passé. Je crois qu'on doit excuser M. Poncet: il avoit trop de choses à retenir, car il a voulu tout savoir: tout cela s'est mêlé dans son esprit. Il avoit intérêt à trouver le démon partout, pour decrier les grands Secours: ainsi tout lui paroissoit de même couleur, comme tout paroît jaune à celui qui a la jaunisse.

J'ai tardé, Monsieur, à vous écrire, parce que je n'avois pas encore vû cette *Réponse* à votre second Tome, que M. Poncet a eû la bonté de m'envoyer. Je la lis, mais en gemissant. On sent que tout cela est forcé, qu'on y est absolument attaché à son sentiment: & à tel prix que ce soit, on veut détruire l'œuvre si admirable des Convulsions à grands Secours. On y a cependant échappé qu'il peut être vrai que quelques Convulsionnaires à grands Secours ont été guéris; mais, dit-on, c'est par les Convulsions & non par les Secours. Mais qu'importe, ces Convulsionnaires à grands Secours sont donc de Dieu? M. Poncet m'a avoué que cela pouvoit être.

Je ne saurois vous exprimer, Monsieur, avec quel plaisir j'ai lû votre Livre, & quelle bonne impression il m'a laissée. Il me paroît des plus prudens, & qu'il ne peut imprimer que du respect pour Dieu & pour cette œuvre terrible & incomprehensible de nos jours. J'en rends graces à Dieu pour vous, & lui ai demandé de vous donner l'esprit de force & de courage qui vous est nécessaire, en vous voyant combattu par des adversaires si savans & si pieux, mais qui ne font gueres attention que Dieu se plaît à se faire connoître aux petits & à les remplir de ses dons les plus precieux, & qu'il resiste aux superbes.

Je me recommande instamment à vos prieres, & vous prie d'être très persuadé que je suis & serai toute ma vie avec un vrai respect en Notre Seigneur Jesus-Christ, Monsieur, Votre tres-humble & très obeissant serviteur. *Signé*, BRUCCELLES.

En marge du premier feuillet recto est écrit : Controllé à Paris le vingt sept Juin mil sept cent quarante six. Reçu douze sols. *Signé*, la Croix *avec paraphe. Et enfin de la dite Lettre est encore écrit:* Signé & paraphé au desir de l'Acte de dépôt passé devant les Notaires à Paris soussignés, ce jourd'hui trente Juin mille sept cent quarante six. *Signé* Lajus avec Therresse & . . . Notaires *avec paraphes.*

L'original de ladite Lettre est demeuré annexé comme dit est, à la minute de l'Acte de dépôt qui en a été fait audit Maître Therresse l'un des Notaires soussignés par sieur Charles Lajus ancien Officier de la Maison du Roi demeurant à Paris rue d'enfer paroisse S. Landry, ce jourd'hui trente Juin mil sept cent quarante six. Le tout demeuré audit Maître Therresse Notaire.

RECIT

RECIT & Piéces justificatives du Miracle opéré sur Madame Ringuet parfaitement guérie d'un Squirre incurable le 15. Novembre 1746. par l'intercession de Madame la Marquise de Vieuxpont notoirement très attachée à l'œuvre des Convulsions & des grands Secours.

*Lettre écrite à M. de Montgeron par M.*** où il lui fait le récit de la Vie & des Vertus de Madame la Marquise de Vieuxpont, & lui expose les preuves du Miracle opéré sur Madame Ringuet.*

JE vous envoie, Monsieur, la Relation & les Pieces justificatives d'un Miracle qui vous fera sans doute grand plaisir. Il est fait en votre faveur: il décide votre Cause contre tous vos Adversaires, ayant été obtenu par l'intercession de votre sainte parente feue Madame la Marquise de Vieuxpont, dont l'attachement à toutes les Vérités soutenues dans votre Livre est connu de tout le monde.

Ce Miracle est incontestable. C'est l'anéantissement & la guérison entiére & parfaite d'un Squirre formé depuis près de quatre années, & qui étoit devenu de la grosseur de la tête d'un enfant.

Au mois de Novembre 1746. huit mois avant ce Miracle, deux Médecins avoient deja jugé le mal absolument incurable, quoiqu'alors le Squirre ne fût guéres plus gros qu'un œuf d'oye. Un autre Médecin fort habile consulté sur l'état où étoit la malade au commencement du mois de Novembre suivant, a décidé que non seulement la guérison de ce Squirre étoit absolument impossible, mais même que *la perte de la malade étoit assurée & prochaine.*

Le 8. du même mois de Novembre elle commence une Neuvaine en l'honneur & par l'intercession de Madame de Vieuxpont. Pendant cette Neuvaine le Squirre s'anéantit, tous les accidens qu'il avoit causés sont reparés & guéris, la malade recouvre la santé la plus parfaite, & peu de jours après un très étonnant embonpoint!

Aussi ce Miracle fait-il un fort grand bruit dans Paris: & tous ceux qui ne sont point aveuglés par quelque prévention, en concluent que Dieu se déclare clairement pour vous & pour les Secours violens & salutaires, contre les Théologiens Antisecouristes & contre tous les autres Contradicteurs de l'œuvre du Tout-puissant. Car encore une fois personne n'ignore les sentimens qu'avoit sur ce sujet Madame la Marquise de Vieuxpont. Cependant comme il est bon que vous les fassiez paroître dans le plus grand jour, je vous ferai sans doute plaisir de vous donner ici un petit détail de sa Vie & de ses Vertus. Si vous y trouvez plusieurs choses que vous saviez déjà, peut-être y trouverez-vous aussi des circonstances importantes que vous ne saviez pas, & que vous serez bien aise d'apprendre.

MADAME *Marie Louise* DE BERINGHEN née le 25. Janvier 1697. étoit fille de M. le Marquis de Beringhen Premier Ecuyer du Roi, petite-fille & arriére-petite-fille & proche parente de Chevaliers de l'Ordre, de Maréchaux de France & autres grands Seigneurs de la Cour.

Elevée dans l'Abbaye de Faremoûtier, sous les yeux de sa Tante qui en étoit Abbesse, elle y reçut de grands principes de piété, de sagesse & de modestie, qui l'ont toujours préservée des plus dangereux écueils du grand monde, pendant tout le tems où Dieu a permis qu'elle y fût engagée.

Une douceur inaltérable, une sagesse majestueuse, un cœur noble, une ame généreuse & grande, formerent le fond de son caractère, qu'elle a toujours conservé, lors même que l'air empoisonné du faste & des grandeurs éloignoit d'elle les vertus qui rendent la piété solide.

Elle fut mariée à l'âge de seize ans à M. le Marquis de Vieuxpont Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui vécut avec elle dans l'union la plus parfaite jusqu'en 1726. qu'il mourut.

Pendant ce mariage Madame de Vieuxpont attachée à la Cour, & liée d'interêt & d'amitié avec MM. les Cardinaux de Fleury & de Bissi, n'eut peut-être d'autre mérite devant Dieu que celui d'une sage mondaine. Mais les semences de piété qu'elle avoit reçu dans sa jeunesse, n'étoient pas sorties de son cœur.

Devenue Veuve à l'âge de vingt-neuf ans, ces semences produisirent les plus heureux fruits. En vain un Duc & Pair la recherchat-il en mariage, elle résolut de n'avoir plus d'autre Epoux que l'Epoux céleste: & cet Epoux lui fit bientôt faire réflexion qu'une vie fastueuse & dissipée n'étoit pas le chemin du Ciel. Il mit dans son cœur un ardent désir de suivre la voie étroite qui mene au bonheur éternel, & pour cet effet de s'instruire à fond de la morale de l'Evangile.

Ce chemin ne manqua pas de la conduire dans la route des Appellans. En apprenant la Vérité, elle vit clairement qu'elle étoit aujourd'hui combattue par la plûpart de ceux qui par leur état sont les plus expressément chargés de la deffendre.

La Providence attentive sur elle, lui fit quelque tems après trouver un Directeur, qui joint à beaucoup de lumiéres & de talens, une fermeté inébranlable, & cette sincérité évangelique qui foule aux pieds toute politique humaine.

Ce caractère plut extrêmement à Madame de Vieuxpont. Quel bonheur pour moi, disoit-elle dans son cœur, d'être conduite par un tel guide! Voilà un homme qui n'aime & ne craint que Dieu, qui n'a d'attrait que pour la Vérité, & qui la

suit pour elle-même sans se mettre en peine du jugement des hommes. Rien ne lui fit même plus de plaisir que de voir que ce Directeur sembloit avoir oublié sa haute naissance & le rang de sa pénitente, pour ne lui mettre devant les yeux que sa qualité de pécheresse qui devoit l'humilier jusqu'à terre, & sa qualité de Chrétienne qui lui donnoit le droit de mettre toute sa confiance dans la grace, les mérites & la miséricorde de Jésus-Christ.

Dieu bénissant des instructions si conformes à l'Evangile, fit bien-tôt naître dans Madame de Vieuxpont un esprit de componction, de pénitence, d'humilité & de sacrifice, qui depuis cet heureux moment n'a cessé de produire de plus en plus des fruits pour l'éternité. Le monde & tous ses attraits, ses pompes, ses honneurs, ses plaisirs, & ses fastueuses bienséances prétendues, furent sacrifiés sans retour dans le cœur de cette sainte pénitente, malgré les reproches de ses anciens amis & de ses parens les plus considérables. La piété fit seule ses délices: la recherche de toute Vérité, sa principale occupation: l'Appel & toutes les œuvres de Dieu, l'objet de son inviolable attachement.

Dans les premiéres années de sa Conversion, les Miracles que Dieu opéra sur les Tombeaux & par l'intercession de MM. de Pâris & Rousse célébres Appellans, fortifiérent encore sa foi, son courage, sa confiance en Dieu, & son mépris pour tout ce qui peut être un obstacle au salut.

L'œuvre des Convulsions & des Secours violens, qui se joignit ensuite aux Miracles, attira toute son attention. Egalement curieuse de profiter de toutes les lumiéres extraordinaires & de toutes les merveilles simboliques que Dieu fait reluire au travers des ombres épaisses de ce Siécle ténébreux, & en même tems en garde contre tout fanatisme, toute illusion, toute infraction des véritables régles, elle consultoit sur chaque évenement son sage Directeur: & fondante en larmes aux pieds d'un Crucifix, elle conjuroit avec humilité celui qui seul est la Lumiére du monde, qu'il ne permît pas qu'elle se laissât séduire par aucune fausse opinion.

Aussi Dieu l'a-t-il préservée de toute erreur. Attachée de tout son cœur à toute Vérité, jamais on ne l'a vû tolérer aucun fanatisme: & d'un autre côté regardant comme un gain le mépris des grands de la terre, elle ne leur a sur aucun point dissimulé ses sentimens. Traitée d'extravagante, de visionnaire, de révoltée contre l'Eglise, de désobéissante au Roi, d'entêtée & d'opiniâtre, par les premiers de la France, ces opprobres faisoient sa joie.

Tout Paris a su l'outrage que M. Herault Lieutenant de Police lui a fait le 22. Novembre 1737. dans le désir de lui faire honte de son attachement pour les Convulsionnaires à grands Secours.

Ce fut une chose si criante que l'Auteur même des *Nouvelles*, si prévenu contre les merveilleux Prodiges que Dieu fait paroître par ce canal, n'a pas cru pouvoir se dispenser de s'élever contre un procédé si odieux. Mais comme son récit ne contient point certaines circonstances qu'il étoit contre l'intérêt de ses sentimens de relever, vous serez sans doute bien aise, Monsieur, que je vous en donne un détail plus exact.

Rapportons d'abord ce qui servit de prétexte à M. Herault pour faire une démarche si étrange.

Jeanne Moler avec sa sœur aînée étoit depuis quelque tems chez Madame la Marquise de Vieuxpont, où elle se faisoit donner les prodigieux Secours qui ont fait l'admiration de tous ceux qui les ont vus avec de saintes dispositions. Voilà l'occasion que saisit M. le Lieutenant de Police pour insulter cette Dame *plus respectable encore par sa piété que par sa naissance*, dit le Nouvelliste lui-même dans sa Feuille du 6. Décembre 1737.

„ Le 22. Novembre sur les six heures du soir (ajoute-t-il) „ M. le Lieutenant de Police en-„ voya une centaine d'Archers chez Madame la „ Marquise de Vieuxpont... Le Commissaire „ Regnard & l'Exempt Dubut étoient à la tête „ de cette petite armée composée d'hommes qui avant ce Siécle d'endurcissement & de Prodiges n'avoient jamais été employés qu'à poursuivre les malfaicteurs & arrêter les criminels. *Ces Messieurs ayant la bayonnette au bout du fusil*, continue le Nouvelliste, *se saisirent d'abord du portier & des autres domestiques:* & leurs chefs ainsi accompagnés, entrerent aussi-tôt dans l'appartement au premier, où ils trouverent Madame de Vieuxpont seule priant Dieu à genoux.

On venoit de donner d'admirables Secours à Jeanne Moler dans l'appartement au second. Les spectateurs & assistans, au nombre de trente personnes, recitoient des Pseaumes, en bénissant Dieu des Merveilles qu'ils avoient vû: & Madame de Vieuxpont étoit descendue après les Secours dans son premier appartement, afin d'y être d'y être plus recueillie, & d'y faire plus attentivement ses réflexions sur les simboles formidables & consolans, terribles & fortifians que ces Secours représentoient, en annonçant une persécution encore plus violente que celle qu'on essuyoit, & en même tems une plus grande effusion de graces sur ceux qui en soutiendroient la rigueur sans manquer de confiance en Celui qui est toute notre force.

Pendant qu'elle demandoit humblement à Dieu qu'il lui donnât le courage de supporter sans s'affoiblir toutes les épreuves par lesquelles il lui plairoit de la faire passer, elle voit entrer dans sa chambre Dubut le chapeau sur la tête, accompagné de deux autres satellites qui s'avancent à grands pas vers elle avec un air également sinistre, furieux & égaré. Entre ensuite le Commissaire Regnard escorté par six Archers la bayonnette au bout du fuzil. Un abord si étrange & si capable d'épouvanter, auroit dû naturellement la glacer d'effroi. Au contraire soutenue par cette confiance en Dieu qui donne une intrépidité surhumaine, elle se léve, va à leur rencontre, & leur demande: Qui cherchez-vous (*Quem quæritis?*

ritis? Mais comme ils ne lui font point de réponse, elle se met en devoir de tirer sa sonnette pour faire venir quelqu'un de ses domestiques, afin de savoir qui sont ces gens-là, & pourquoi on les a laissé entrer ainsi armés de fusils dans sa maison & jusques dans sa chambre. Aussi-tôt le Commissaire Regnard & Dubut *la saisissent rudement par les bras*, dit le Nouvelliste, *la repoussent & la ramenent presque d'un bout de sa chambre à l'autre avec tant de violence, qu'elle est heureuse de trouver un fauteuil à sa portée pour la recevoir.* Ils *assaisonnent* ces violences *des injures les plus indécentes:* jusques-là que le Commissaire lui déclare qu'on la traite comme une *folle*, parce qu'elle est la protectrice déclarée des Convulsionnaires à grands Secours, qu'elle en a même actuellement chez elle, & qu'il vient par ordre du Roi pour les enlever. Madame de Vieuxpont le requerre de lui faire voir cet Ordre prétendu. Il ne lui répond d'abord que par des injures: & à la fin, au lieu d'un Ordre du Roi, il ne lui montre qu'un ordre du Lieutenant de Police, qui le charge de se transporter chez elle pour y arrêter tous les Convulsionnaires qu'il y trouveroit.

Après que ce malheureux Commissaire eût ainsi satisfait pleinement la passion qu'avoit M. Hérault de faire un affront sanglant à Madame de Vieuxpont, il monte au second appartement qu'il fait aussi-tôt remplir d'Archers, de fusils & de bayonnettes. Il y trouve Jeanne Moler avec trente autres personnes, qui loin d'avoir cherché à se cacher, continuoient de réciter des Pseaumes à genoux, & qui, en présence même de tous ces satellites acheverent tranquillement le Pseaume qu'elles avoient commencé. A l'égard de Jeanne Moler, dit le Nouvelliste, „ dès qu'elle vit „ le Commissaire, elle alla au devant de lui, ou „ plutôt elle s'y traîna à genoux, & lui dit qu'el- „ le *l'attendoit depuis long-tems.* Puis lui mon- „ trant un Crucifix qu'elle tenoit à la main, elle „ ajouta: *Celui-ci sera ma force & ma consolation.* „ Elle lui présenta ensuite ce Crucifix pour le lui „ faire baiser: ce qu'il refusa avec des termes, dont „ on fut scandalisé, mais que le trouble où il étoit „ lui arracha sans doute malgré lui & sans qu'il „ en pénétrât le sens."

Après avoir fait plusieurs menaces à cette pieuse assemblée, il demanda leurs noms & leurs qualités à tous ceux qui la composoient. Aucun d'eux ne refusa de les donner. Ils ne rougissoient point qu'on sût qu'ils étoient attachés à toutes les œuvres de Dieu, & ils ne craignoient point de souffrir pour une telle cause.

Dubut partit sur le champ pour porter cette Liste à M. Hérault & recevoir ses ordres à l'égard de toutes ces personnes, dans le nombre desquelles il y en avoit de très haute naissance, tels que Milord Edouard de Perth Comte de Drumont, M. le Marquis de Novion, &c.

Pendant l'absence de Dubut, qui dura près de deux heures, ces trente personnes entourées de bayonnettes & de fusils, se remirent à reciter des Pseaumes & autres priéres convenables à leur situation. Le Commissaire les interrompit d'abord plusieurs fois, mais il en fut sur le champ si bien payé par les réponses pleines de foi, de zèle & de courage, que lui firent plusieurs de ces disciples de la Verité, qu'il prit enfin le parti de les laisser faire. Leurs discours au Commissaire étoient si fermes & si lumineux, leurs priéres à Dieu si soumises & si touchantes, que plusieurs des Archers ne purent s'empêcher d'en répandre des larmes, & de témoigner qu'ils étoient très fâchés de se trouver employés à une telle commission.

Sur les neuf heures du soir Dubut revint enfin avec un ordre de M. Hérault d'arrêter onze de ces personnes, qu'il choisit selon qu'il lui plut, ou pour mieux dire, suivant que la Providence Divine l'avoit déterminé. Ces onze personnes étoient, cinq Ecclésiastiques d'une grande piété, MM. de Gron, Lequeux, Pouchard & Dumoulin frére de la Miraculée de ce nom, & M. de Boni Chanoine de S. Thomas du Louvre: deux Laïques, M. d'Ermenonville, & M. Boindin de Boisbessin autrefois fameux Déiste, & dont la Conversion opérée par la vûe des Merveilles de ce Siécle, a fait un si grand éclat: une Demoiselle Follin, dont la servante avoit été guérie par Miracle: la Convulsionnaire Jeanne Moler, sa sœur aînée, & un autre Convulsionnaire.

Le Commissaire & Dubut s'en allerent ensuite avec leur capture, qu'ils conduisirent chez M. Hérault, & de là à la Bastille.

Madame de Vieuxpont délivrée de l'affreuse compagnie du sieur Regnard & de ses recors, se prépara par la priére à soutenir d'autres assauts, où il lui falloit d'autant plus de fermeté & de courage, que ces coups lui seroient portés par des personnes d'un grand rang. Mais voici une belle preuve que Dieu lui donna d'avance toute la force dont elle avoit besoin.

Comme elle ne douta point que son frére M. le Premier, & plusieurs autres gens de la Cour autrefois ses amis, mais aujourd'hui très opposés à ses pieux sentimens, ne manqueroient point de prendre prétexte de cette cruelle insulte, pour lui faire de vifs reproches de se l'être attirée; elle voulut qu'au premier coup d'œil, ils eussent eux-mêmes connoissance de la réponse qu'elle alloit leur faire. Pour cet effet elle fit mettre sur sa cheminée un papier où cette parole de l'Ecriture étoit écrite en gros caractères: *Il vaut mieux être humilié avec les petits, que de partager des dépouilles avec les superbes.* (Proverb. XVI. 19.)

Ce qu'elle avoit prévu ne manqua pas d'arriver: mais tous ceux qui lui reprocherent la prétendue bassesse de sa conduite, n'en reçurent que des réponses tirées des Livres Saints, qui ne les satisfirent nullement. Car ce n'étoit pas dans cette morale divine qu'ils avoient puisé leurs orgueilleux sentimens.

Le 7. Décembre suivant M. le Lieutenant de Police vint par ordre du Roi faire de grandes excuses à cette Dame si respectable de toutes fa-

çons. Dès qu'elle l'apperçut elle se trouva mal; mais étant revenue à elle un moment après, elle lui dit: „ Monsieur, lorsque vos gens sont venus „ pour m'insulter, ils ont trouvé une Chrétien- „ ne qui a reçu cet affront avec le courage & la „ force qui lui convenoient. Vous venez faire „ aujourd'hui des excuses à la Dame de qualité, „ & vous trouvez la Dame de qualité seule avec „ toute sa foiblesse."

Tout de suite elle le remercia de l'avantage qu'il lui avoit procuré d'être la premiére Dame de son rang qui eût eu le bonheur de souffrir quelque chose pour la cause & les œuvres de Dieu. Elle lui reprocha en face le fatal & malheureux personnage qu'il jouoit sur le théatre de ce monde, en persécutant les Serviteurs & les Instrumens du Très-haut. Elle lui fit de grands éloges des Appellans, & singuliérement de plusieurs de ceux qu'il avoit fait enfermer dans la Bastille; & elle prit hautement le parti des grands Secours, que M. Hérault appelloit *des bassesses roturiéres qui deshonorent & affrontent la nature.*

Elle avoit été charmée du courage avec lequel vous aviez présenté votre Premier Tome au Roi le 29. Juillet de cette même année 1737. Elle l'avoit lû avec avidité, & en avoit été très édifié.

Votre Second Tome qui parut à la fin de 1741. ne lui fit pas moins de plaisir que le Premier. Elle y trouva tous ses sentimens & ceux de son Directeur sur les Convulsions & les Secours: & elle admira avec quelle clarté vous aviez présenté l'idée générale qu'on doit se former de cette œuvre, & vous en aviez développé les principales & les plus importantes parties.

L'outrageuse & injuste censure qu'en firent le Nouvelliste & les fiers Docteurs dont il est l'organe, pénétra son cœur de la douleur la plus vive, moins par rapport à vous, Monsieur, que par rapport à eux & au Public: parce que sa charité lui faisoit craindre que les faux principes répandus dans les nouveaux Ecrits de ces MM. contre votre Ouvrage & l'Autorité des Miracles, qui sont la preuve invincible de toutes vos Propositions principales, ne fissent de très mauvaises impressions dans l'ame de quantité de personnes.

La *Réclamation* qui deffendoit en même tems votre Ecrit & la Vérité, & qui manifestoit au grand jour l'égarement & l'injustice de vos Contradicteurs, lui fit un plaisir inexprimable.

Ce fut sous ses yeux & dans son Château de la Ronciére qu'un de vos amis composa les dix grandes Lettres qui parurent il y a quelques mois, où l'on prend si fortement la deffense de votre Second Tome & de la Réclamation, & où l'on ne ménage nullement les Théologiens Antisecouristes, à qui on prouve par leurs propres Ecrits, qu'ils combattent aujourd'hui les vrais principes qu'ils ont eux-mêmes soutenus autrefois avec le plus de zèle. Elle examina, ou pour mieux dire, elle étudia ces dix Lettres avec toute l'attention possible, avant qu'elles fussent rendues publiques; & elle y donna son approbation de toute la plénitude de son cœur.

La furieuse persécution que la Cour & la Police ont fait essuyer toujours de plus en plus aux Convulsionnaires à grands Secours, & tous les traits meurtriers que les Théologiens Antisecouristes ont lancés contre ces Instrumens de Dieu, bien loin de détacher cette vertueuse Dame de leurs intérêts, ne l'ont portée qu'à les prendre avec encore plus d'empressement. Non seulement elle secouroit de sa bourse ceux en qui elle trouvoit plus de piété, mais elle en retiroit même chez elle, pour s'édifier par l'exemple de leurs vertus & par la vûe des Merveilles que Dieu opéroit en eux & par eux.

Au reste la charité de cette sainte Dame ne s'étendoit pas seulement sur les Convulsionnaires: c'étoit, pour ainsi dire, une charité universelle.

Dès les premiéres années de sa Conversion, elle avoit vendu ses diamans, presque toute sa vaisselle d'argent, & ses meubles les plus prétieux; & elle en avoit distribué le prix en aumônes.

A l'égard de ses revenus, voici le partage qu'elle en faisoit tous les ans. La moitié en étoit employée à ses aumônes ordinaires: c'est à dire aux petites pensions qu'elle donnoit, aux bons Livres qu'elle distribuoit, & autres charités qu'elle faisoit réguliérement chaque année; & sur l'autre moitié destinée pour sa dépense, elle prenoit encore toutes ses aumônes extraordinaires & casuelles: ce qui alloit quelquefois si loin, que quoiqu'elle se fût réduite à un nécessaire très étroit & fort au dessous de ce que son rang, sa naissance & la délicatesse de son tempérament sembloient exiger d'elle, néanmoins il lui est souvent arrivé de se trouver sans argent. Mais sa confiance & sa soumission à tous les arrangemens de la Providence étoient pour elle un trésor qui lui tenoit lieu de toutes choses.

Voici un exemple très digne de remarque & que peut-être vous ignorez, de la soumission parfaite & des sentimens évangeliques avec lesquels elle savoit profiter des évenemens les plus fâcheux.

Une personne de votre connoissance qui depuis plusieurs années ne quittoit point Madame de Vieuxpont, m'a raconté que le 23. Juin 1740. il survint un orage affreux qui ravagea le Château & toute la terre de la Ronciére où cette Dame étoit alors. Je n'ai jamais vû, me dit-il, une tempête si terrible. Non seulement toutes les vitres du Château furent cassées, mais le vent & la grêle briserent une grande partie des arbres du jardin. Après l'orage je descendis dans la sale, où je trouvai Madame de Vieuxpont debout au milieu d'un tas de grêle dont cette sale étoit inondée. Dès qu'elle m'apperçut, elle me dit avec une gaieté qui, je l'avoue, me surprit fort: *Que Dieu est bon, Monsieur, que Dieu est bon! Unissez-vous à moi pour le remercier.* Je lui demandai la cause de sa joie. *Mon ieune petit bois*, me répondit-elle, *me paroissoit charmant: je m'y promenois avec un plaisir singulier: mon cœur s'y seroit peut être attaché: Dieu par miséricorde pour moi vient de me délivrer de ce péril.* En effet le petit

tit bois étoit en piéces & tout renversé.

Une crainte si religieuse, d'avoir le moindre attachement à aucun des biens qu'on posséde, qu'elle fait recevoir avec action de graces les coups imprévus qui font perdre ceux qu'on aime le mieux, forme précisément les sentimens que S. Augustin préféroit à un dépouillement total. „ Si les hommes de notre tems (dit ce Pére de l'Eglise,) „ étoient dans de semblables dis- „ positions, le Nouveau Testament ne nous é- „ loigneroit pas avec tant de soin de la possession „ des biens temporels pour nous rendre parfaits: „ car il est bien plus admirable de n'y être point „ attaché lorsqu'on les posséde, que d'en quitter „ entiérement la possession.” *Quo animo si esse possent nostri temporis homines, non magnopere in Novo Testamento ab istorum bonorum) possessione prohiberemur, ut perfecti esse possemus: multo enim mirabilius est non inhærere istis quamvis possidens, quam omninò ea non possidere.* (*De moribus Eccles. Cath.* N. 41).

Ce détachement complet, cette soumission si parfaite, mettoient dans le cœur de cette illustre Dame une paix, une douceur, une tranquilité inaltérable. Jamais depuis sa Conversion on ne lui a vû le moindre mouvement d'impatience; & même quelques fautes que fissent ses domestiques, elle ne pouvoit se résoudre à les en gronder: il falloit que ce fut quelque autre personne de la maison qui les avertît de leur devoir.

Quoique la foiblesse de son tempérament, ses coliques très fréquentes & ses maux de poitrine continuels depuis la grande maladie qu'elle eut en 1737. l'eussent mise absolument hors d'état de faire de rudes pénitences, on peut d'ailleurs dire avec vérité que toute sa vie étoit une pénitence continuelle.

Rien de plus sobre que ses repas. Du pain de ménage, grossier, mal pétri, le plus souvent très dur, & un peu de mauvaise viande prise chez un boucher de village, faisoient toute sa nourriture à la Ronciére où elle passoit une grande partie de l'année. On servoit néanmoins quelquefois du gibier sur sa table, sur-tout lorsqu'il y avoit quelque étranger, mais elle n'en mangeoit presque jamais: & malgré elle tout le monde s'appercevoit que par esprit de pénitence elle se réduisoit presque continuellement à ce qui ne pouvoit en aucune sorte flatter son goût. Elle n'avoit d'autre vin que celui de ses vignes: mais quoiqu'il fût très médiocre, néanmoins elle s'en privoit presque tous les jours, ne buvant que de l'eau ou de la prisanne; & lorsqu'on l'obligeoit de prendre un peu de vin, elle le trempoit si fort que ce n'étoit que de l'eau rougie. Elle ne se permettoit presque jamais ni thé, ni caffé, ni chocolat, quoiqu'elle en donnât quelquefois à ceux qui la venoient voir. En un mot, elle s'interdisoit toutes les superfluités que tant de gens, quoiqu'ils aient de la piété, regardent néanmoins comme des soulagemens qui leur sont nécessaires.

Détachée d'elle même & de toutes choses, tout annonçoit chez elle l'esprit de pénitence, l'amour de la pauvreté & des humiliations.

Ses habits & ses meubles étoient d'une modestie & d'une simplicité étonnantes. Une troupe de Convulsionnaires, à plusieurs desquels elle faisoit la charité, formoient sa plus ordinaire compagnie: & lorsque quelque Seigneur ou quelque Dame de la Cour venoient le lui reprocher, *Sachez*, leur répondoit elle, *que je me tiens plus honorée des visites d'une personne de piété, telle qu'elle soit, que de celles d'une Duchesse.*

Son humilité profonde mettoit le comble à ses vertus. Ses moindres petits deffauts lui paroissoient des monstres. On l'a vue nombre de fois fondante en larmes sur ses prétendues miséres, & prier ses amis de dire pour elle le *De profundis*, parce qu'elle se regardoit comme plongée dans un abime dont il n'y avoit que la très grande miséricorde de Dieu qui pût la retirer.

Dans la derniére année de sa vie elle se levoit souvent la nuit pour prier prosternée contre terre; & l'on s'est plusieurs fois apperçu qu'elle l'avoit baignée de ses larmes. Durant cette année son amour pour la priére, son humilité & ses autres vertus s'étoient si fort augmenté, qu'un Ecclésiastique d'une grande piété étant venu la voir, dit à ceux qui étoient chez elle: *Mes enfans, vous perdrez bientôt votre Mere, tant il me paroit que Dieu se hâte de la meurir.* Cette prédiction eut quelques mois après un accomplissement literal.

En effet Jésus-Christ touché des vertus qu'il avoit formé lui-même dans cette bienheureuse ame, a, pour ainsi dire, paru *se hâter* de la réunir dans son sein.

La mort de Madame de Vieuxpont n'eut presque rien des lugubres accidens qui l'accompagnent ordinairement: & ceux qui en furent les spectateurs n'eurent le tems de l'appercevoir que comme un prompt passage à la véritable vie.

Elle fut subite, mais non pas imprévue; puisque depuis un an cette pieuse Dame ne faisoit autre chose que s'y préparer, ayant sans cesse devant les yeux, dans le cœur & dans la bouche, le redoutable jugement de Dieu, & étant déja par avance morte au monde & à elle même.

Voici au surplus les circonstances de la mort de Madame la Marquise de Vieuxpont.

Le Mercredi 20 Juillet 1746. vers les cinq heures du soir, il lui prit une fiévre qui ne parut pas fort dangereuse, quoiqu'elle fût accompagnée d'une violente douleur de tête & d'un point de côté. Si d'une part l'air de son visage faisoit voir qu'elle souffroit beaucoup, d'autre part, comme elle ne laissoit échapper aucune plainte & qu'elle paroissoit fort tranquille, cela rassuroit tout le monde. Le Médecin même qui la vit, ne crut point qu'il y eût aucun danger, & il se contenta de la faire saigner le Jeudi, le Samedi, & le Dimanche 24 Juillet. Cependant ce même jour, comme elle se trouva plus mal, on envoya par précaution chercher son Curé qui demeure dans un village à une lieue du Château, pour lui administrer

ministrer les derniers Sacremens: mais à cinq heures du soir, un moment avant que le Curé fût arrivé, elle passa tout d'un coup de cette vie à une vie immortelle. Un coup de sang la tua en un instant.

Des personnes qui y étoient présentes, m'ont assuré qu'aussitôt qu'elle eût rendu le dernier soupir, son visage, où la douleur la plus vive avoit été peinte jusqu'à ce moment, parut tout à coup serein & d'une beauté surprenante. Aussi ces personnes dans le tems qu'elles fondoient en larmes en priant Dieu pour la deffunte, se sentirent tout à coup portées à recourir pour eux-mêmes à son intercession, par un secret pressentiment que son ame étoit dans les Cieux.

Il est aujourd'hui évident que ce pressentiment venoit de Dieu, puisqu'il a été presque aussitôt confirmé par plusieurs Miracles.

Je dis par plusieurs Miracles. Car avant celui qui s'est opéré sur Madame Ringuet, plusieurs autres personnes, & singuliérement quelques-unes de celles qui avoient assisté à la mort de cette Bienheureuse Dame, reçurent par son incession des graces fort singuliéres, & même des guérisons qu'on a droit de regarder comme Miraculeuses. Mais nous sommes dans un Siécle où il ne faut présenter aux yeux de presque tous les hommes que des Miracles dont le surnaturel divin soit d'une évidence absolument incontestable. Encore trouve-t-on parmi même les Appellans, des gens qui ne cherchent que de vains prétextes pour les revoquer en doute.

Par exemple, il y en a qui osent reprocher à feue Madame de Vieuxpont que sa vie n'a rien eû d'assez remarquable pour qu'elle soit une Sainte à Miracles: d'autant plus que dans le nombre des Appellans, il y en a eû plusieurs qui ont poussé la pénitence beaucoup plus loin qu'elle, & qui néanmoins n'ont point fait de Miracles après leur mort.

J'en conviens. Mais Dieu ne fait-il donc jamais de Miracles que dans la vûe d'illustrer l'austérité de la pénitence? Personne aujourd'hui ne conteste qu'une pénitence extraordinaire, entreprise par l'impression de l'Esprit du Seigneur, & exécutée par sa grace, ne soit d'un grand mérite devant lui: ainsi cette vérité n'a pas besoin d'être prouvée. Or il est manifeste que Dieu opére aujourd'hui ses Miracles principalement pour décider l'une après l'autre toutes les questions controversées, en montrant clairement par cette infaillible lumiére aux cœurs droits & remplis de foi, qui sont ceux qui suivent toute Vérité & avec qui Dieu *coopere* (Marc. XVI. 20.)

La principale cause du bonheur suprême de Madame de Vieuxpont, ç'a été d'être fortement & publiquement attachée à toutes les œuvres de Dieu, & singuliérement à celles qui font essuyer la persécution des Puissances, le mépris des gens du monde, & la censure des plus hauts Théologiens Appellans. Dieu n'a fait des Micles à l'intercession de cette vertueuse Dame si humiliée pendant sa vie, non seulement par les Grands de la Cour, mais même par de fameux Appellans, que pour faire évidemment connoître qu'il canonise les sentimens qu'elle avoit, & qu'elle en est actuellement récompensée dans les Cieux.

Mais il est bon, Monsieur, de vous fournir un exemple de la maniére dont les Théologiens Antisecouristes ont dans les derniéres années fait traiter cette Dame, quoiqu'ils eussent reconnu publiquement qu'elle étoit *encore plus respectable par sa piété que par sa naissance*. (Nouv. Ecclésiastiq. du 6. Decemb. 1737. Art. 2.)

Elle eut pendant quelque tems pour Confesseur, & non pour Directeur, M. le Curé de S. Josse, qui est étroitement uni aux Théologiens Antisecouristes & singuliérement à leur Chef. Il employa d'abord tous ses talens pour l'engager à abandonner les Convulsionnaires à grands Secours, mais Dieu ne permit pas qu'elle se laissât séduire. Ce Curé n'ayant donc pû y réussir par ses exhortations, tenta de le faire par autorité; & pour intimider cette pieuse Dame, il refusa de l'entendre en Confession, ne pouvant, dit-il, l'absoudre tant qu'elle persisteroit dans ses sentimens sur ce sujet.

Quelle contrariété, Monsieur, entre les pensées de Dieu & celles des Antisecouristes! Ceux-ci jugent Madame de Vieuxpont indigne des Sacremens à cause de son respect & de son attachement pour les merveilleux Prodiges que les Secours violens font paroître: & le Très-haut au contraire la trouve digne par cette même raison d'habiter dans son sein, & il le déclare aux hommes par plusieurs Miracles.

Ainsi ces Miracles ne sont pas seulement destinés à être la consolation & l'appui de ceux qui souffrent de tous côtés persécution pour la justice: mais ils sont en même tems des coups de tonnerre qui foudroient la téméraire Décision des Théologiens Antisecouristes, & qui mettent en piéces le simulacre de l'autorité suprême qu'ils veulent placer sur nos têtes.

Cela est d'une évidence d'autant plus parfaite, que la Relation que je joins ici d'un de ces Miracles, porte avec elle des preuves invincibles que cette merveilleuse guérison n'a pû être opérée que par le Maître de la nature.

VOUS y verrez, Monsieur, que la Miraculée, femme de M. Ringuet Conseiller en l'Election de Paris, avoit un Squirre fort dur & très douloureux au côté gauche depuis près de quatre ans, qui lui causoit un si grand mal dans les reins qu'elle ne pouvoit, sans beaucoup souffrir, se baisser, ni se relever: à quoi se joignit bientôt une douleur continuelle dans la cuisse & la jambe, avec un vomissement journalier d'un matiére épaisse & glaireuse: Qu'au mois de Mars 1746. elle tomba dans un état de langueur & d'affoiblissement, qui la réduisit à ne pouvoir monter son escalier, ni même marcher sans une peine extrême, & sans être fort essoufflée: Qu'en cet état elle se fit voir par MM. de la Sourdiére & Winslou Médecins, qui lui déclarerent que

la

la grosseur & la dureté qu'elle avoit dans le ventre au côté gauche, *étoit un Squirre fort douloureux & fort dur*, qui étoit déjà *gros comme un gros œuf d'oye*, & par conséquent tout à fait formé : Qu'il n'y avoit point de guérison radicale à en espérer, mais qu'il falloit, par l'usage des bains & autres remédes, tâcher d'en amollir la dureté & de relâcher les liens pour empêcher les accidens.

Il est vrai que les bains lui apporterent d'abord quelque espèce de soulagement, ayant arrêté son vomissement pendant le tems qu'elle les prenoit. Mais comme ils la fatiguoient beaucoup, & que tous les autres accidens subsistoient dans toute leur force, elle en cessa l'usage depuis le mois de Juillet.

A leur place la malade prit les eaux de Passi, & des bols fondans : on lui appliqua des topiques au dessus de son squirre, & en dernier lieu on lui donna un opiat & les gouttes de Succin dans l'espérance d'arrêter ses vomissemens. Mais bien loin que ces remédes aient produit aucun bon effet, tous les jours le volume du Squirre croissoit de plus en plus : au commencement de Novembre il étoit devenu *de la grosseur de la tête d'un enfant* : les étouffemens, les douleurs & autres accidens qu'il causoit, augmenterent à proportion ; & depuis la fin de Septembre les vomissemens étoient mêlés *d'un sang épais & de couleur de lie de vin.*

Vous trouverez, Monsieur, dans la Réponse de M. Gaullard Médecin à la Consultation qui lui a été faite sur l'état où étoit cette malade au commencement de Novembre 1746. que le *squirre* étant *parfait & consommé*, étoit *par conséquent incurable* : parce qu'*un squirre est une tumeur contre nature*, qui *par l'épaississement* de la *matiére* qui le compose, *continuellement exposée* au *battement des tuyaux* qu'elle a *engorgés* & *aux coups redoublés des vaisseaux qui l'avoisinent*, *acquierre . . . une solidité si grande qu'on trouve souvent dans la dissection des cadavres des squirres qui se refusent à la pointe & au tranchant du scalpel.*

Il ajoute que *ce n'est que par le fer ou par le feu* qu'on peut détruire des *squirres parfaits*, & qu'il n'est pas possible de les *resoudre* : parce qu'un *squirre parfait* est *un corps devenu solide . . qui ne peut reprendre sa fluidité* & qui *fait corps avec les vaisseaux qui le renferment.* D'où il conclut que *l'art ni la nature ne peuvent guérir un squirre parfaitement consommé.*

Il observe qu'un squirre étant de sa nature *insensible*, si celui dont il s'agit est *douloureux*, ainsi que l'ont reconnu MM. de la Sourdiére & Winslou, c'est une preuve certaine que ce squirre est *dégénéré en carcinome ou cancer occulte* : ce qui rend *l'état de la malade* d'autant *plus triste* qu'*il ne sort jamais d'une tumeur de cette nature qu'une matiére ichoreuse & une sanie caustique & rongeante*, qui ne peut manquer de corrompre les parties où elle se répand.

Il ajoute qu'*il n'est pas étonnant que dans de pareilles dispositions les différens remédes qu'on a mis en usage, n'aient pas eû le succès desiré*, qu'il *ne doute pas même que les fondans n'aient été nuisibles . . . en mettant en mouvement une humeur qu'il falloit bien se donner de garde de remuer & d'agiter* : & que c'est ce *mouvement d'expansion & de raréfaction*, qui *a donné* si vîte à cette tumeur *l'augmentation de volume qui l'a rendue de la grosseur de la tête d'un enfant* : ce qui fait qu'il *ne doute nullement que la malade ne périsse dans peu.*

La couleur de lie de vin qui se mêloit depuis six semaines *dans la matiére de ses vomissemens*, lui fait même *soupçonner qu'il y a un abcès & une suppuration au foie.* Mais *quoi qu'il en soit*, conclut-il, *tout concourt à me faire prononcer la perte de la malade assurée & prochaine.*

Tel étoit l'état de Madame Ringuet, lorsque le 8. Novembre au soir, dit-elle dans sa Relation, elle *résolut de commencer une neuvaine en l'honneur de Madame de Vieuxpont*, pour *obtenir sa guérison de Dieu* & *les vertus* que cette sainte Dame *avoit pratiquées pendant sa vie, & surtout son amour & son attachement pour toute Verité : d'en aimer comme elle, tous les opprobres & les ignominies : enfin d'aimer comme elle, la Vérité pour la Vérité, & particuliérement toutes celles qui sont méprisées & méconnues de nos jours.*

En se couchant, elle appliqua *sur l'endroit de* son *squirre* une mitaine de Madame de Vieuxpont.

Il est vrai que le lendemain matin Mercredi 9. elle vomit encore du sang : mais *le Jeudi 10.* Novembre plus de vomissemens. *Dès ce jour* elle sentit que ses *forces* & son *appétit* lui étoient *revenus*, & elle soupa le soir, ce qu'elle n'avoit point fait *depuis plus de dix mois.* Le lendemain & les jours suivans, elle *monta trois étages sans en être essoufflée ni incommodée.*

Ce ne fut cependant que le Mardi 15. qu'elle s'avisa *avant que de se lever* de tâter l'endroit où avoit été son Squirre. Quelle fut sa surprise, son admiration, sa reconnoissance ! Elle n'y *trouva plus rien*, *c'est à dire ni grosseur*, *ni dureté.* Ainsi il est certain que du moins ce jour là, ce Squirre si solide, si énorme, si meurtrier, avoit entiérement cessé d'être, & que l'abcès au foie & autres dégâts qu'il avoit produit dans le corps, avoient été réparés par Celui qui fait rentrer dans le néant tout ce qu'il veut, & qui régenere en un moment tout ce qu'il lui plaît.

Le lendemain matin la Miraculée se fit tâter par sa domestique, qui reconnut qu'elle étoit parfaitement guérie, ne restant plus aucun vestige du squirre ni des accidens qu'il avoit causés.

„ Depuis ce jour, ajoute Madame Ringuet, „ je me suis portée à merveille, sentant en moi „ une légéreté & une si parfaite santé que je ne „ me reconnoissois pas moi-même, allant & venant, faisant différentes courses, & remontant plusieurs étages sans peine & sans difficulté . . . Je dis à ma Sœur & à mes deux „ Filles . . que j'étois parfaitement guérie. (Elles) vinrent le Samedi matin tater & examiner, „ mon

„ mon ventre, & elles ne trouverent plus rien „ . . . Enfin le Mercredi ſuivant . . je le dé- „ clarai à mon Mari, à qui je n'avois encore „ rien dit, pas même que je faiſois une neuvai- „ ne, priant avec inſtance le Seigneur par l'in- „ terceſſion de ſa Servante (Madame de Vieux- „ pont) que mon Miracle ſervît à lui faire con- „ noître de quel côté eſt la Vérité."

Les vœux de Madame Ringuet furent exaucés par un Miracle encore plus grand, encore plus admirable, encore plus inconteſtablement divin que celui qui l'avoit guérie.

Voici un incrédule, voici un amateur du monde, de ſes pompes, de ſes honneurs, de ſes plaiſirs, qui, à la vûe de cette guériſon, devient en un moment un Chrétien plein de foi, attaché à toute Vérité, aſſez humble pour confeſſer lui-même à toute la Terre ſes premiers égaremens, & aſſez courageux pour publier, pour expoſer à la face de l'Univers, les nouveaux ſentimens qui ſe ſont formés tout à coup dans ſon eſprit & dans ſon cœur, ſur l'Appel, ſur les Miracles, ſur l'œuvre des Convulſions & ſur les merveilleux Prodiges des Secours violens, ſans qu'il ſe mette en peine de l'animadverſion de la Cour, du mépris des orgueilleux, des railleries des eſprits-forts, ni de la cenſure des Théologiens Antiſecouriſtes!

C'eſt ſur M. Ringuet Mari de la Miraculée que ce Miracle s'eſt opéré. Mais écoutons-le lui-même en rendre compte à tout le Public.

„ Je ſouſſigné (dit-il) certifie que le Miracle „ énoncé dans la Déclaration (de ma Femme) „ & toutes ſes circonſtances ſont dans la plus „ exacte vérité, le tout s'étant paſſé ſous mes „ yeux. Je dois encore dire qu'avant ce Mira- „ cle j'étois entiérement oppoſé aux ſentimens „ de Madame de Vieuxpont, à ceux de ma „ Femme qui ſont les mêmes, ſur l'Appel, les „ Miracles, les Convulſions & tous les évene- „ mens prodigieux, ſurprenans & ſurnaturels qui „ en dépendent, & que je regardois comme ex- „ travagans & inſenſés. Mais par la miséricor- „ de de Dieu la certitude, l'évidence & la „ promptitude de la guériſon Miraculeuſe de ma „ Femme m'ont ouvert les yeux, diſſipé mon „ incrédulité, perſuadé de la ſainteté de Mada- „ me de Vieuxpont & pénétré d'une vive recon- „ noiſſance envers le Toutpuiſſant, de qui j'eſ- „ pére mon entiére Converſion par Notre Sei- „ gneur Jéſus-Chriſt & les priéres de la Bien- „ heureuſe Dame de Vieuxpont. A Paris le 11. „ Janvier 1747. *Signé*, J. RINGUET.

Ici la préſence du Maître des cœurs & du créateur des vertus, ici ſon opération toute-puiſſante ſur les ames paroît tout à découvert. Quel autre que lui peut ainſi changer en un moment tous les ſentimens d'un mondain, lui faire mépriſer tous les faux biens qu'il aimoit, fouler aux pieds tout intérêt humain, tout ſacrifier pour lui plaire? C'eſt aux priéres de Madame Ringuet, c'eſt à l'interceſſion de Madame de Vieuxpont que Dieu a accordé ce Miracle. Empreſſons-nous, Monſieur, de l'en remercier. Que nos cœurs ſe fondent en actions de graces. Nous y trouvons la déciſion & le triomphe de notre Cauſe, puiſque Dieu en convertiſſant M. Ringuet, lui a mis auſſitôt dans le cœur tous les ſentimens de Madame de Vieuxpont. Peut-il y avoir un témoignage plus clair, plus inconteſtable, plus frappant, que non ſeulement le Très-haut approuve ces ſentimens, mais que c'eſt lui-même qui les forme dans les ames? Adorons, louons, béniſſons la grandeur de ſa miſéricorde, qui dans ce Siécle de préventions & d'aveuglement daigne répandre de ſi vives lumiéres. Publiez les, Monſieur, répandez les dans tout le Monde, & invitez tous les hommes à profiter des inſtructions importantes qu'il nous donne par toutes les différentes Merveilles qu'il fait paroître ſous nos yeux.

„ Le Vendredi 25 Novembre, ajoute Mada- „ me Ringuet dans ſa Declaration, je fis venir „ le Médecin, M. de la Sourdiére, qui me tâta „ & examina avec toute l'attention poſſible, & „ dit qu'il n'y avoit plus ni ſquirre, ni groſſeur, „ & que j'étois bien guérie, la preſſion ne me „ faiſant ni mal ni douleur. Ils ajouta que les „ accidens du ſquirre ne ſubſiſtant plus, on ne „ pouvoit ſe refuſer au Miracle, ni conteſter la „ guériſon radicale."

Comme vous m'avez chargé, Monſieur, de recueillir quelques preuves de ce que ce Médecin a d'abord penſé de ce Miracle, je joins ici une Lettre que vous écrit ſur ce ſujet M. Ringuet Mari de la Miraculée.

Vous verrez qu'il vous y atteſte entre autres choſes, que „ le 4. Décembre 1746. M. Pi- „ nault (Avocat au Parlement) étant venu (le) „ voir lorſque M. de la Sourdiére y étoit, (M. „ Pinault) fit compliment à ce Médecin ſur la „ ſanté de (Madame Ringuet) & la guériſon de „ ſon ſquirre qui lui paroiſſoit parfaite: (que) M. „ de la Sourdiére lui répondit que la gloire de „ cette guériſon ne lui appartenoit nullement, „ qu'il eſt vrai qu'il avoit indiqué des remédes „ pour procurer (à Madame Ringuet) tous les „ ſoulagemens qui dépendoient de l'art, mais „ qu'il n'avoit pas prétendu la guérir; que ſa „ vûe avoit été de diminuer, autant qu'il ſeroit „ poſſible, les accidens de ſon ſquirre, qu'il dit „ être de la plus fâcheuſe eſpèce, de rendre plus „ ſupportables les douleurs qu'il cauſoit, & em- „ pêcher, autant qu'il ſeroit en lui, les accroiſ- „ ſemens de ce ſquirre. (Qu')enſuite il dit que „ (Madame Ringuet) avoit eû recours à un Mé- „ decin plus puiſſant que lui, & qu'à lui ſeul „ il falloit rendre graces de ſa guériſon. (Que) „ ſur cela M. Pinault lui ayant demandé s'il re- „ gardoit cette guériſon comme un bienfait du „ Médecin Toutpuiſſant, il en convint poſiti- „ vement & ſans heſiter. (Qu') après cet aveu „ M. de la Sourdiére ſe fit une joie de faire ad- „ mirer les couleurs animées de (Madame Rin- „ guet,) ſa taille droite & non gênée, ainſi que „ ſon embonpoint: (preuves palpables) qu'elle

„ jouiſ-

„ jouissoit d'une santé parfaite."

Six autres personnes, savoir Madame Ringuet la Miraculée, Mademoiselle Coustou sa Sœur, Mademoiselle Ringuet sa Fille, Justinien & Françoise Ringuet Fils & Fille d'un premier lit de M. Ringuet, & Mademoiselle Senart voisine & amie de la Miraculée, ont signé au bas de cette Lettre comme témoins oculaires de tous les faits qui y sont énoncés, & comme ayant entendu ce qui y est rapporté des discours de M. de la Sourdiére.

Je sai que tous ces mêmes faits vous ont aussi été certifiés par M. Pinault dans une Lettre qu'il vous a précedemment écrite.

Ce qui me paroît plus remarquable parmi les faits attestés dans ces Lettres, & une des choses qui a effectivement plus frappé d'admiration M. de la Sourdiére & tous les autres qui ont eû connoissance de ce Miracle, c'est l'étonnant embonpoint que la Miraculée a repris en si peu de tems avec les couleurs les plus belles & les plus vives, en sorte que cette Dame, peu de jours après sa guérison, s'est trouvée si differente de l'état où elle avoit été, sur-tout depuis près d'un an, qu'à peine étoit-elle reconnoissable.

Au reste indépendamment de toute autre circonstance, l'anéantissement d'un Squirre gros comme la tête d'un enfant, n'est pas un Miracle qu'on puisse contester. Car qui ne sait qu'un Squirre, dès qu'il est entiérement formé, est un mal absolument incurable? Or qui peut douter qu'un Squirre, quand même il n'est encore gros que comme un œuf d'oye, ne soit déjà tout formé, & qu'il n'ait dès lors acquis une consistance & une solidité qui ne peuvent être détruite que *par le fer ou par le feu?*

Aussi ce Miracle a-t-il répandu un grand jour aux yeux de tous ceux qui cherchent la verité.

Les Théologiens Antisecouristes en ont eux-mêmes senti tout le poids. D'abord ils en ont été comme accablés. Ne pouvant nier, ni la merveilleuse Guérison de Madame Ringuet, ni l'admirable Conversion de son Mari, leur furieux dépit ne savoit quel parti prendre. Ils se sont plusieurs fois assemblés sans pouvoir en convenir; & actuellement ils sont encore divisés sur le jugement qu'ils veulent qu'on porte de ces Merveilles.

Les uns qui ont M. Poncet à leur tête, osent en faire présent au diable, quoiqu'il s'agisse d'une Conversion que Dieu seul peut opérer, & de la Guérison prompte & parfaite d'une maladie *que l'art & la nature ne peuvent guérir*, ainsi que M. Gaullard l'a démontré dans sa Consultation.

Mais comment M. Poncet peut-il donc attribuer de telles Merveilles au démon? A-t-il donc oublié que ce misérable Ange Apostat ne sait que pervertir les ames, & qu'il ne peut rien exécuter de réel dans les corps que par des moyens naturels? Dira-t-il que le démon a pû faire pénétrer dans les entrailles de Madame Ringuet quelque liqueur assez forte, assez corrosive, assez brûlante, pour consommer entiérement le Squirre en question? Mais, en supposant contre toute raison que Dieu auroit donné pouvoir au diable d'employer à cet effet cette liqueur imaginaire, comment n'auroit-elle pas en même tems détruit toutes les parties très tendres du corps, au travers desquelles il auroit fallu que le démon la fît passer pour la faire arriver jusqu'au Squirre?

Au reste par quelle fatalité M. Poncet ne sait-il plus que Dieu n'a jamais permis aux Esprits Séducteurs, & que sa gloire & sa bonté pour nous l'empêchent même nécessairement de leur permettre qu'ils paroissent faire des Miracles en son nom, à la suite de priéres qui lui sont adressées avec piété? C'est ce que M. Poncet a soutenu lui-même très victorieusement contre Dom la Taste aujourd'hui M. de Bethléem. Comment a-t-il pû oublier sitôt ce qu'il savoit de meilleur? Mais tout ce qui est contraire aux décisions des Théologiens Antisecouristes lui paroît à présent ne pouvoir venir que de l'Esprit pervers, fut-ce même les Conversions les plus merveilleuses, telles que celle de M. Ringuet.

Pour jetter une sombre poussiére sur les conséquences qui résultent évidemment de ces deux sortes de Miracles, & pour tâcher d'éblouïr quelques personnes peu instruites & déjà à demi aveuglées par la prévention, il a recours à des prodiges imaginaires, & il emploie malheureusement tout son esprit à exalter les fables anciennes & modernes les plus méprisables.

A l'égard des autres Antisecouristes qui sont moins emportés que M. Poncet, ils reconnoissent pour divins les deux Miracles en question: mais ils prétendent que ce sont des miracles de punition, pour aveugler de plus en plus ceux qui s'écartent des régles, c'est à dire de la Décision de cés MM. contre les grands Secours.

Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que voilà des punitions bien étranges? Quoi, c'est dans sa colere & par un motif de vengeance que Dieu a guéri Miraculeusement Madame Ringuet d'une maladie incurable à tout autre qu'à lui, & qu'il a converti son Epoux en dissipant tout à coup les ténébres de son incrédulité & en embrasant son cœur d'amour & du désir de tout sacrifier pour lui plaire! Qu'il seroit à souhaiter que Dieu fît journellement de semblables punitions, & qu'il les exerçât jusques sur les blasphémateurs de ses œuvres, en répandant dans leur esprit une si vive lumiére, qu'elle leur fît aussitôt connoître & suivre toute Vérité!

Unissons-nous tous ensemble pour prier le Seigneur de faire ce Miracle, du moins en faveur de ceux dont il s'est autrefois servi pour deffendre des Vérités très importantes. Helas! plusieurs d'entre eux, & précisément ceux qui veulent absolument qu'on les regarde comme les plus éclairés des hommes, font aujourd'hui tous leurs efforts pour détruire leurs propres principes sur l'autorité des Miracles, & pour ôter toute la force à ces armes divines par lesquelles ils ont si glorieusement renversé les Ecrits des ennemis de leur Appel. Forcés, pour soutenir leur

Décision contre les grands Secours, de combattre celle des Miracles, ils adoptent à présent les propositions captieuses de leurs plus dangereux adversaires & singuliérement celles de M. l'Evêque de Bethléem, après qu'ils l'ont eux-mêmes traité de blasphémateur & d'avocat des impies*, précisément pour avoir soutenu les mêmes principes, contre l'autorité des Miracles, que ces MM. embrassent aujourd'hui. Qui auroit jamais pensé que le désir de se débarrasser de ceux qui pulvérisent leur Décision contre les Secours & l'autorité presque infaillible qu'ils s'attribuent, les porteroit jusqu'à cet excès ?

*Voy. les Lett. V. & IX. de M. Poncet.

En vain leur a-t-on représenté que non seulement ils trahissoient les intérêts de leur Appel, mais même qu'ils renversoient un des principaux fondemens de la Religion, & qu'ils prêtoient un secours pernicieux à ces incrédules qui actuellement s'efforcent, à la Cour & dans tout le Royaume, d'abolir la Religion Revêlée & Divine, pour lui substituer une espèce de Religion Philosophique qui se réduit à croire un seul Dieu & à s'efforcer de revoquer tout le reste en doute. Il n'y a presque que les Miracles auxquels ces impies ne savent que répondre. Car par quelle frauduleuse échappatoire pourroient-ils deffendre leur pernicieux Sistême contre cette voix toute-puissante par laquelle Dieu prouve aux hommes que c'est lui même qui leur parle, & leur donne un témoignage infaillible de ce qu'ils doivent croire ? Les incrédules n'en ont point trouvé d'autre moyen que de nier sans pudeur généralement tous les Miracles, & de soutenir obstinément que Dieu n'en fait point; parce qu'ils sentent que tout Miracle invinciblement prouvé, réduit en poudre tous leurs sophismes. Aussi plusieurs d'entre eux s'avancent-ils jusqu'à avouer que si l'on pouvoit leur faire voir un Miracle incontestable, ils seroient forcés d'abandonner leur Sistême. Dieu en fait aujourd'hui un très grand nombre, qui ont même déjà ouvert les yeux à plusieurs de ces aveugles; mais la plûpart d'entre eux s'obstinent à les fermer pour n'être pas forcés de se rendre, & ils ne cherchent que de vains prétextes pour en éluder la certitude, afin de se dispenser d'y ajouter foi. Quelle est donc la cruauté des Théologiens Antisecouristes de leur fournir eux-mêmes des nuages, qu'ils saisissent avidemment pour s'aveugler de plus en plus! Mais, helas! aucune considération n'arrête plus ces Messieurs, & l'honneur de leurs personnes & de leurs fausses Décisions l'emporte sur tout autre motif.

Pour vous, Monsieur, les Miracles sont votre appui, votre soutien, votre force. Ils vous encouragent, ils vous animent, ils remplissent votre cœur de joie, ils font sur vous la même impression qu'ils faisoient sur les premiers Fidéles. Il ne vous reste qu'à bien sentir tout l'avantage de votre poste, & à en rendre d'humbles & de tendres actions de graces au Seigneur. En effet quel plus grand bonheur peut-on avoir sur la terre que celui d'être assuré, par le témoignage de Dieu même, que c'est sa Cause qu'on deffend ? Que le poids de vos chaînes doit vous paroître leger! Mais, que dis-je? Vous devez chérir, vous devez bénir la captivité que vous souffrez pour une telle Cause. Je ne doute point que tels ne soient vos sentimens. Je me recommande avec instance à vos priéres, & j'ai l'honneur d'être, *&c.*

I.

Déclaration faite par Madame Marie-Anne-Géneviève Couston Ringuet, femme de M. Ringuet Conseiller en l'Election de Paris, au sujet de la guérison d'un Squirre incurable, qu'elle a obtenue par l'intercession de Madame Marie-Louise de Beringhen, Veuve de M. le Marquis de Vieuxpont, morte en odeur de sainteté le 24. Juillet 1746.

POur rendre gloire à Dieu & satisfaire à l'empressement que plusieurs personnes ont d'avoir une Relation exacte du Miracle qu'il a plû à Dieu de m'accorder à l'intercession de sa Bienheureuse Servante Marie Louise de Beringhen, Veuve de M le Marquis de Vieuxpont, morte le 24. Juillet de la presente annee 1746. en son Château de la Ronciére, & de l'état où j'etois avant ma guerison; je déclare, que depuis près de quatre ans j'étois affligee d'un Squirre fort douloureux & fort dur, & d'un grand mal de reins qui m'incommodoit au point que je ne pouvois ni me baisser ni me relever. J'avois aussi une douleur continuelle dans la cuisse & la jambe gauches que vraisemblablement ce Squirre me causoit, aussi bien qu'un vomissement qui me prenoit tous les matins d'une matiére épaisse & glaireuse qui dès les commencemens etoit quelquefois mêlée de sang. Mais avant ma guérison cette matiere étoit tous les jours pleine d'un sang epais & de couleur de lie de vin.

Je cachai le mal qui causoit tous les autres le plus longtems qu'il me fut possible. Mais au mois de Mars dernier étant tombée dans un grand dégoût pour la nourriture & dans un état de langueur & d'affoiblissement qui me reduisoit à ne pouvoir plus ni marcher ni monter sans une extrême peine & sans être fort essouflée, je ne pus cacher plus longtems ma maladie. On fit venir pour lors M. de la Sourdiére Médecin & M. Winslou aussi Médecin & célébre Anatomiste. Ces MM. après m'avoir examinée, declarerent que la grosseur & la dureté que j'avois dans le ventre au côte gauche, étoit un Squirre fort douloureux & fort dur, qui se formoit depuis plus de trois ans: qu'il étoit pour lors gros comme un gros œuf d'oye: que je ne devois point en espérer de guerison radicale, mais qu'il falloit par l'usage des remédes, des bains, des eaux & des fondans, tâcher d'en amollir la dureté & de relâcher les liens pour empêcher les accidens & sur-tout les vomissemens & les étouffemens que je ressentois quand je voulois marcher & monter mon escalier, ainsi que les maux de reins.

Je commençai en conséquence à me mettre dans les remedes, dans ce même mois de Mars; & je les ai faits avec toute l'exactitude possible, jusqu'au 7. de Novembre. Ces remedes ont consisté dans plusieurs infusions de simples, trois saignées du bras en differens tems, plusieurs purgations, les bains à trois reprises differentes, les eaux de Passi, les bols fondans, les topiques que l'on m'a appliques sur le ventre, & en dernier lieu un opiat & les gouttes de Succin pour arrêter les vomissemens de sang qui depuis six semaines etoient reguliers tous les jours. Mais tous ces remedes ne purent faire diminuer ma grosseur ni me procurer aucun soulagement, si ce n'est dans le tems de l'usage des bains. Mais depuis le mois de Juillet que je

les

les ai cessés, la grosseur & la dureté s'étoient considérablement augmentées jusqu'à la grosseur de la tête d'un enfant, ainsi que les étouffemens qu'elles me causoient: ce qui faisoit que quand je remontois à mon appartement, j'étois obligée de m'asseoir au milieu de mon escalier, encore n'en pouvois-je plus quand j'étois en haut.

Le redoublement de mal, & sur-tout l'excès & la fréquence de mes vomissemens qui, comme je l'ai dit, étoient tous les jours depuis six semaines pleins de sang, obligerent M. de la Sourdiere mon Medecin de me conseiller le 7. du mois de Novembre de me remettre dans l'usage des bains & de me faire faire pour m'y preparer une saignée & une purgation. Je fis à ce Médecin une difficulté qui l'obligea de m'accorder un delai de 15. jours. Après quoi je devois, suivant son ordonnance, me faire saigner du bras pour la quatrième fois, me purger & reprendre les bains, *parce que*, disoit-il, *je ne vois rien de plus propre à soulager & à empêcher la tension & par conséquent le vomissement.* A ce sujet il me fit remarquer que pendant que je prenois les bains, je ne vomissois pas: ce qui étoit vrai, mais il me répeta que de guerison radicale on n'en pouvoit espérer. Enfin il me conseilla d'avoir une baignoire à moi, afin de m'en servir quand les accidens augmenteroient, & de cesser quand je me sentirois mieux.

J'étois fort peinée de cette ordonnance, & je pensai sur le champ à faire une neuvaine à Madame de Vieuxpont à qui j'avois beaucoup de dévotion, & qui pendant sa vie avoit eû beaucoup de bonté & d'amitié pour moi. Depuis sa mort je la priois souvent de m'obtenir de Dieu toutes les vertus qu'elle avoit pratiquées pendant sa vie, & surtout son amour & son attachement pour toute Vérité, d'en aimer comme elle tous les opprobres & toutes les ignominies, enfin d'aimer comme elle la Vérité pour la Vérité & sans aucune vue humaine, & particulierement toutes celles qui sont méprisées, contrariées & méconnues de nos jours. Je lui demandois qu'elle m'obtînt sa grande pieté, sa profonde humilité, sa fidelité exacte à remplir ses devoirs de Chrétienne, sa pauvreté d'esprit & de cœur, son parfait détachement d'elle-même & de toutes les choses de la terre, & la grace de me preparer à bien mourir, pensant que dans le siecle où nous sommes il me seroit plus avantageux de mourir dans la grace du Seigneur que de vivre.

Ayant donc pris la résolution de l'invoquer pour ma guérison, je commençai une neuvaine à son honneur le 8. Novembre au soir, & j'appliquai en même tems une de ses mitaines sur l'endroit de mon Squirre & lui addressai ma priere tous les jours comme je l'ai dit ci-dessus, ajoutant pour lors, *Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir par l'intercession de votre Servante:* ce que je ne disois point avant que j'eusse commencé ma neuvaine.

Le lendemain Mercredi je vomis encore du sang comme à l'ordinaire; mais le Jeudi matin je commençai à ne plus vomir, & dès ce jour l'appetit me revint, & je commençai à souper le soir, ce que je ne faisois pas depuis plus de dix mois. Les forces me revinrent, & le Vendredi jour de la St. Martin je remontai mes trois étages sans être ni essoufflée, ni incommodée, ni obligée de m'asseoir; & le Dimanche suivant de même. Le Mardi 15. je mis mon corset baleiné, m'étant apperçue que ma grosseur étoit disparue; & m'étant bien examinée le matin avant que de me lever, je ne trouvai plus rien, c'est à dire, ni grosseur, ni dureté. Je me fis tâter le Mercredi matin dernier jour de ma neuvaine par ma Domestique qui étoit bien au fait de ma grosseur & de ma maladie, parce que c'étoit elle qui m'avoit baignée & soignée pendant tout le tems qu'elle avoit duré. Elle me dit: *Madame, on ne peut douter que vous ne soyez guérie.* Depuis ce jour l'usage des jambes me fut entierement rendu. Je me suis portée à merveille, sentant en moi une legereté & une si parfaite santé, que je ne me reconnoissois pas moi-même; allant & venant, faisant differentes courses, & remontant aisément plusieurs étages sans peine & sans difficulté, je reconnus pour lors que j'étois parfaitement guérie. Je le dis à ma Sœur & à mes deux filles qui vinrent le Samedi matin tâter & examiner mon ventre, & ne trouverent plus rien. Le Dimanche je montai dans la journée dix étages à trois reprises sans en être fatiguée. Enfin le Mercredi suivant 23 du même mois de Novembre, je le declarai à mon Mari à qui je n'avois encore rien dit, pas même que je faisois une neuvaine, priant avec instance le Seigneur par l'intercession de sa Servante, que mon Miracle servît à lui faire connoître de quel côté étoit la Verité & à l'y attacher fortement. Mon Mari de son côté étoit déja lui-même fort étonné de me voir si bien porter: il pensoit interieurement que j'avois apparemment fait une neuvaine. Je lui declarai donc tout ce qui en étoit & à qui j'avois eû recours. Il en fut fort touché & bien content, & il me dit: *Le changement est trop grand & a été trop subit pour ne pas reconnoître le Miracle & le revoquer en doute.* Le lendemain Jeudi pour le mieux confirmer, je lui fis examiner mon ventre; & après avoir bien tâté, il reconnut encore le Miracle plus parfaitement, & confirma ce qu'il avoit dit la veille.

Le Vendredi 25. je fis venir le Medecin M. de la Sourdiere qui me tâta, & examina avec toute l'attention possible, & dit qu'il n'y avoit plus ni Squirre ni grosseur, & que j'étois bien guérie, la pression ne me faisant ni mal ni douleur. Il ajouta que les accidens du Squirre ne subsistant plus, on ne pouvoit se refuser au Miracle ni contester la guerison radicale.

Voilà au vrai la Relation de ma maladie & de la guérison que le Seigneur a bien voulu opérer sur moi toute indigne que j'étois, à l'intercession de sa Bienheureuse Servante Marie Louise de Beringhen, veuve de M. le Marquis de Vieuxpont. Je la certifie véritable. En foi dequoi je l'ai soussignée, priant & conjurant le Seigneur de me faire la grace d'imiter les vertus de cette sainte Dame, de vivre & mourir comme elle attachée à toute Verité: & je prie tous ceux qui liront cette Relation & qui auront connoissance du Miracle qu'il a plû à Dieu d'operer en ma faveur de se joindre à moi pour m'obtenir cette grace. Fait à Paris, & écrit de ma propre main, ce 7. Decembre 1746. *Signé*, Marie-Anne Coustou Ringuet.

II.

Certificat de M. Ringuet Mari de la Miraculée.

JE soussigné Jean Ringuet Conseiller en l'Élection de Paris, certifie à tous qu'il appartiendra, que le Miracle énoncé dans la Declaration ci-dessus, & toutes ses circonstances, sont dans la plus exacte verité, le tout s'étant passé sous mes yeux. Je dois encore dire qu'avant ce Miracle j'étois entierement opposé aux sentimens de Madame de Vieuxpont & à ceux de ma Femme qui sont les mêmes, sur l'Appel, les Miracles, les Convulsions, & tous les évenemens prodigieux, surprenans & surnaturels qui en dependent, & que je regardois comme extravagans & insensés. Mais par la misericorde de Dieu, la certitude, l'evidence & la promptitude de la guerison miraculeuse de ma Femme m'ont ouvert les yeux, dissipé mon incredulité, persuadé de la sainteté de Madame de Vieuxpont, & penetré d'une vive reconnoissance envers le Tout-puissant, de qui j'espere mon entiere Conversion par Notre Seigneur Jesus-Christ, & les prieres de la Bienheureuse Dame de Vieuxpont. A Paris le 11. Janvier 1747. *Signé* J. Ringuet.

III.

Certificat de la Sœur de Madame Ringuet, de sa Fille, & du Fils & de la Fille d'un premier lit de M. Ringuet.

NOUS soussignés Sœur, Filles & Fils, comme témoins oculaires du Miracle operé en la personne de Madame Ringuet, certifions avoir eû une pleine connoissance de la maladie de ladite Dame, & de la prompte & miraculeuse guerison qu'il a plû à Dieu de lui accorder. Fait à Paris le 12 Janvier 1747. *Signé*, Julie-Marianne Coustou, Françoise Ringuet, Justinien Ringuet, & Genevieve Ringuet Fille.

IV.

Certificat de Mademoiselle d'Eaubonne, amie intime de Madame Ringuet.

JE soussigné Fille majeure, & amie intime de Madame Ringuet, certifie comme témoin oculaire tous les faits enoncés dans la Relation ci-dessus, ayant eû une parfaite con-

connoissance de la maladie & de la guérison miraculeuse operée en la personne de ladite Dame. En foi de quoi j'ai signé le présent Certificat, à Paris ce 12. Janvier 1747. *Signé*, Génévieve Le Large d'Eaubonne.

V.

Certificat de M. J. F. le Noble servante de Madame Ringuet, & qui a très souvent tâté son Squirre.

JE soussignée Marie Jeanne Françoise le Noble, domestique de Madame Ringuet, déclare qu'ayant une pleine connoissance de sa maladie & de sa guerison miraculeuse, pour l'avoir baignée & soignée de mon mieux, & pour avoir été la premiére témoin de son Miracle: certifie avoir tâté nombre de fois son Squirre, qui étoit devenu d'une grosseur & d'une dureté effrayantes. J'avois une peine extrême de voir que ce Squirre, au lieu de diminuer, augmentoit toujours, ainsi que les accidens qui en étoient la suite. Mais ma Maîtresse ayant quitté tous les remédes, pour recourir à Dieu en la maniere qu'elle l'explique dans sa Relation, je ne fus pas long-tems sans être consolée. Madame Ringuet, au bout de sa neuvaine, m'ayant fait toucher son côté gauche, où étoit son Squirre, j'atteste n'avoir plus trouvé ni grosseur ni dureté : ce qui me remplit de joie, ne doutant point qu'elle ne fût entierement guérie, en quoi je n'ai point été trompée. C'est le témoignage que j'ai prie qu'on me permît de rendre à la Vérite. A Paris le 12. Janvier 1747. *Signé*, M. J. F. le Noble.

VI.

Réponse de M. Gaullard Médecin ordinaire du Roi, à la Consultation qui lui a été faite sur l'état où étoit Madame Ringuet au commencement du mois de Novembre 1746.

J'Ai lû avec attention l'Exposé, qui m'a été communiqué, de l'état d'une Dame qui a depuis près de 4. ans, un Squirre fort dur & très douloureux dans le ventre du côté gauche, avec des douleurs de reins si vives qu'elle ne peut se baisser, ni se relever, sans de grandes douleurs.

Au mois de Mars dernier elle est tombée dans un état de langueur & dans un grand dégoût pour la nourriture, & elle ne peut plus, depuis ce tems, ni monter son escalier, ni même marcher, sans une peine extrême & sans être essoufflée.

Deux Medecins, appellés pour lors, lui déclarerent que la grosseur qu'elle avoit dans le ventre, étoit un Squirre fort dur, de la grosseur d'un œuf d'oye, & qu'il n'étoit pas possible de la guerir, mais qu'il falloit seulement pallier son mal.

Elle commença pour lors à suivre l'ordonnance d'un de ces deux Médecins qui, après plusieurs infusions de plantes, plusieurs purgations, & quelques saignées du bras, lui fit prendre les bains à trois differentes reprises.

Les bains la soulagerent & arrêterent les vomissemens que la malade essuyoit depuis 3. ans tous les matins, d'une matiere épaisse & glaireuse, quelquefois mêlée de sang: mais le vomissement a constamment repris après les bains.

La foiblesse les a fait totalement cesser depuis le mois de Juillet, & pour lors la malade a pris les eaux de Passi, des bols fondans: on a appliqué des topiques sur le bas-ventre, & en dernier lieu elle a usé d'un opiat, & de la teinture de Succin pour arrêter les vomissemens, qui, depuis six semaines, ont été tous les jours mêlés d'un sang épais, & de la couleur de lie de vin.

Pendant l'usage de tous ces remedes le Squirre, au lieu de diminuer, a augmenté de volume jusqu'à la grosseur de la tête d'un enfant, la foiblesse, la douleur, les étouffemens au moindre mouvement, ont augmenté de plus en plus.

Sur cela on demande s'il n'y a point quelque autre reméde qui puisse guérir la malade, ou du moins lui procurer un soulagement considérable; ou, s'il n'y en a pas, pourquoi ce squirre est inguérissable, & pour quelle raison les remédes employés jusqu'à présent, n'ont eû aucun succès.

A cela je répons, que l'état malheureux dans lequel on vient de dépeindre la malade, n'offre aucune ressource pour lui procurer une guerison radicale. Je n'oserois presque même lui proposer aucun reméde palliatif.

Je dis d'abord qu'il n'y a nul espoir de guérison, parce que la maladie est un Squirre parfait & consommé, & par conséquent incurable. Pour le comprendre il faut savoir qu'un Squirre est une tumeur contre nature, froide, dure, insensible.

Le siége de cette tumeur est ordinairement une glande; & une glande est un follecule, ou une espèce de sac, ou de reservoir qui sert d'entrepôt à une liqueur séparée de la masse du sang, par le moyen d'un vaisseau secrétoire qui la verse dans la glande, d'où part un vaisseau excrétoire qui porte cette liqueur, ou hors du corps pour n'y plus rentrer, ou dans quelque cavité particuliére pour quelque usage que ce soit.

Je n'entre point dans le détail des causes qui peuvent arrêter la liqueur filtrée, dans son reservoir, ou dans ses tuyaux secretoires ou excrétoires: j'observe seulement que cette liqueur est ordinairement limphatique, ou du moins je prens la limphe pour exemple. Je suppose donc qu'une goute de limphe s'arrête & ne peut passer plus avant: si une autre partie s'y acroche, une troisiéme, une quatriéme peut en faire autant. Dans cette supposition, le jeu & le ressort des vaisseaux n'a pas assez de force pour vaincre la résistance des parties arrêtées; le batement des tuyaux engorgés exprimera seulement & fera avancer ce qu'il y a de plus liquide, les parties les plus grossières se serreront davantage, & prendront plus de consistance.

Mais par les loix de la circulation, de nouvelles parties étant sans cesse apportées, je laisse à juger combien, dans l'espace de quelques années, il peut s'amasser & se réunir de particules de limphe, quel volume peut prendre la tumeur qu'elles formeront, & quelle solidité elle peut acquerir par l'épaississement d'une matiere continuellement exposée aux coups redoublés des vaisseaux qui l'enferment, ou qui l'avoisinent Cette solidité est quelquefois si grande qu'on trouve souvent, dans la dissection des cadavres, des Squirres qui se refusent à la pointe & au tranchant du Scalpel.

Or il paroît qu'un squirre en cet état, est un squirre parfait, consommé, & par conséquent incurable, si ce n'est par le fer ou par le feu; ce qu'on ne peut admettre que pour les squirres externes.

La raison de son incurabilité est qu'il ne peut se resoudre; & il est incapable de resolution, parce que la matiére qui le forme ne peut reprendre sa fluidité, parce qu'elle fait corps avec les vaisseaux qui la renferment: enfin parce que la cavite de ces vaisseaux s'efface & s'oblitére. La liqueur, qui a proprement parler n'est plus liqueur, & est devenue corps solide, est donc hors du courant de la circulation; les remédes ne peuvent donc arriver jusques-là, & par consequent l'art ni la nature ne peuvent plus guérir un squirre parfait & consommé.

De là il résulte que la matiére qui forme le squirre, ou reste toujours immobile, & dans ce cas le squirre est toujours squirre; ou s'il est possible qu'elle reprenne quelque mouvement, ce n'est que pour passer à un état plus dangereux, qui est celui du cancer ou carcinome, comme je le dirai dans un moment.

J'ai avancé que le squirre parfait étoit insensible, du moins il n'est pas susceptible de sentiment par lui-même, par la seule raison qu'il se forme lentement, & qu'il n'y a par consequent pas de distraction vive & subite dans les nerfs, ce qui fait l'essence de la douleur: mais il peut produire un sentiment douloureux par la compression qu'il fait sur les parties voisines, dont il gêne les nerfs & les vaisseaux. Or, dans les squirres des parties intérieures, on peut aisément confondre la douleur des parties voisines, & la prendre pour la douleur du squirre même.

Il y a même apparence que c'est à cette compression qu'il faut rapporter la douleur de la cuisse gauche, qui, aussi-bien que celle de la jambe de ce même côté, ne vient que de ce que la tumeur presse l'iliaque gauche en quelque rameau de nerf qui se distribue à cette partie. Hildanus rapporte un exemple pareil, mais plus fort, puisque la cuisse malade & douloureuse tomba en gangrène, par la cause que je viens d'alléguer.

Dans

Dans les Commentaires de Boerhave par Swieten, il y a une autre observation d'un bras qui devint douloureux & ensuite paralytique, par la compression que faisoit sur les nerfs & les vaisseaux qui se distribuent à cette partie, un squirre à la mamelle, lequel s'etendit sous l'aisselle, & embrassoit la glande axillaire.

Je dis donc qu'il y a grande apparence qu'on s'est trompé sur le siege de la douleur, & qu'elle residoit moins dans la tumeur même que dans son voisinage.

Cependant si l'on veut que la tumeur grosse & dure, comme on l'a depeint, fût douloureuse, je l'accorderai volontiers, mais il faudra pour lors qu'on m'accorde aussi que l'etat de la malade n'en est que plus triste; puisque dès-là qu'un squirre reconnu par deux Medecins pour être incurable, commence à être douloureux, il change pour lors de nom comme de nature, & dégenere en carcinome, ou cancer occulte, comme je l'ai fait pressentir plus haut: & dans cet état il est bien plus incurable, puisque tous les remedes qu'on auroit pû auparavant employer pour le resoudre ou le ramollir, ne peuvent à present que faire entrer plutôt en jeu de fermentation la matiere de la tumeur, & par conséquent avancer la suppuration cancereuse.

Car il faut observer qu'une tumeur de cette nature ne peut jamais former une suppuration louable, ni un pus bien conditionne: il n'en sort jamais qu'une matiere ichoreuse, & une sanie caustique & rongeante, qui racornit les bords de tous les cancers, & les rend durs & calleux, ce qui est précisément le caractére & l'essence des squirres qui s'ulcèrent.

Il n'est donc pas étonnant que dans de pareilles dispositions les differens remédes qu'on a mis en usage, n'aient pas eû le succès désiré. Je ne doute pas même que les fondans n'aient été nuisibles, & n'aient avancé le mal, en irritant des parties qui ne demandoient qu'à être flattées, & mettant en mouvement une humeur qu'il falloit bien se donner de garde de remuer & d'agiter. Le mouvement d'expansion & de rarefaction qu'elle a pris, lui a donné cette augmentation de volume qui l'a rendue de la grosseur de la tête d'un enfant, & je ne doute nullement que la malade ne perisse en peu.

Quant au vomissement il n'est pas étonnant qu'on n'ait pû l'arrêter par les remedes qui ont ete employés. On n'a pas fait attention qu'il n'etoit que simptomatique, & qu'il n'etoit occasionné que par le regorgement du sang sur les membranes de l'estomach, par la raison que l'aorte descendante comprimee par la tumeur, admettoit moins de sang dans son calibre retreci, & qu'il s'en portoit d'autant plus sur la céliaque. Or la secrétion des sucs de l'estomach étoit en raison de la qualite du sang, c'est à dire, qu'elle étoit trop abondante, & surchargeoit l'estomach qui étoit forcé de s'en débarrasser d'une partie par le vomissement, dans lequel il se trouvoit quelquefois du sang lorsque la malade etoit plus plethorique, ou lorsque les efforts du vomissement etoient plus violens par quelque cause que ce soit. Mais depuis que la tumeur a augmenté de volume, la compression de l'aorte est devenue plus considérable: le sang s'est donc encore porté en plus grande quantité qu'auparavant sur les vaisseaux de l'estomach, les a rendus variqueux, a forcé leur diametre, & enfin les a fait crever. C'est de la que depuis six semaines les matiéres du vomissement sont toujours mêlées de sang.

La couleur de lie de vin qu'on observe dans la matiére des vomissemens, me feroit même soupçonner, qu'il y a une suppuration au foie: du moins il est de fait que dans les abcès au foie le pus est couleur de lie de vin, & il feroit aisé de concevoir comment le pus couleroit du foie par le canal cholédoche dans l'intestin durdenum, d'où il remonteroit dans le tems du vomissement, dans la cavité de l'estomach, par la même mechanique qui fait remonter les matieres de l'estomach dans l'œsophage.

Quoi qu'il en soit, tout concourt à me faire prononcer la perte de la malade assurée, & même prochaine, avec la même certitude que les Medecins qui l'ont vûe, ont prononcé qu'elle avoit un squirre incurable. Ainsi il me paroît assez inutile de proposer des remedes: ceux qui pourroient la soulager ne se peuvent tirer que de la classe des delayans, des adoucissans, des temperans, des anodins, & surtout des narcotiques. Je ne fais que les indiquer: c'est aux Médecins qui sont auprès de la malade à en faire le choix & l'application.

C'est le sentiment de GAULLARD Medecin ordinaire du Roi.

VII.

Lettre écrite à M. de Montgeron par M. Pinault Avocat au Parlement, le 23. Janvier 1747.

JE me fais un vrai plaisir, Monsieur, de vous satisfaire sur le compte que vous desirez que je vous rende de ce que j'ai su de la maladie & de la guerison de Madame Ringuet. Depuis plus de douze ans que j'ai l'honneur de connoître cette Dame, je la savois incommodée depuis près de trois ans. Mais depuis Pasques dernier j'ai eû une connoissance plus particuliere de son infirmité. Depuis ce tems là je l'ai vue plusieurs fois languissante & souffrant beaucoup: ce qui m'a souvent engagé à la consoler & à l'exhorter à souffrir ses peines avec patience. Trois semaines environ avant sa guérison, je la trouvai dans une maison peu éloignée de la sienne, où je la reconduisis à pied; & je fus par là témoin de la peine qu'elle avoit à marcher.

J'ignorois pleinement ce qui s'etoit passé depuis, lorsque le 24. Novembre dernier je vis entrer dans ma chambre sur les neuf heures du matin, Madame Ringuet, pleine de force, de santé & d'EMBONPOINT. Depuis le tems que j'ai l'honneur de la connoître, je ne l'avois jamais vû se porter mieux. Elle étoit venue à pied de chez elle, & ce long chemin ne l'avoit point du tout incommodée. Frappé d'étonnement de la voir dans un etat si different de celui où elle étoit il y avoit un mois, je n'y pouvois rien comprendre. Mais à ma surprise elle fit succeder la joie, en m'apprenant qu'elle etoit parfaitement guerie & redevable de ce grand bienfait à l'intercession de la personne pour qui j'ai eû le plus de veneration, de respect & d'attachement.

Le 4. Decembre suivant, j'allai chez Madame Ringuet pour faire compliment à M. son Mari de la guerison de sa Femme. J'y trouvai M. de la Sourdiere son Medecin qui l'avoit traitée pendant sa maladie. Etant curieux de savoir quels etoient les sentimens de cet habile Medecin sur l'évenement qui nous consoloit tous, je commençai par lui faire compliment sur la bonne santé & la parfaite guerison de sa malade. Il me repondit que ce n'etoit point à lui que la gloire en etoit due: que quoiqu'il eût fait tout son possible & tout ce que son art lui indiquoit de remédes pour procurer du soulagement à Madame Ringuet, il n'avoit jamais esperé de la guerir, & que tout ce qu'il avoit fait n'avoit eû pour but que de diminuer les accidens d'un Squirre qui étoit de la plus facheuse espece, en temperer les douleurs, & en arrêter, le plus qu'il lui seroit possible, les accroissemens. *Mais Madame*, ajouta-t-il, *s'est addressée à un Médecin plus puissant que moi: c'est à lui seul qu'il faut rendre graces de sa guérison.* Vous regardez donc, lui dis je, cette guérison comme une œuvre partie de la main du Medecin Toutpuissant? Il me l'assura en termes les plus precis. En même tems il me faisoit remarquer, avec un grand plaisir, l'embonpoint, les vives couleurs, la droiture de la taille de la Miraculée la presente, & tous les signes de la santé parfaite dont elle jouissoit. Quoiqu'elle fût evidente & que je n'eusse aucun sujet d'en douter, je ne puis dissimuler que je fus extrêmement satisfait d'avoir ce temoignage d'un si habile Maître. Je n'étois pas seul quand il me parla de la sorte. Toute la famille de M Ringuet etoit présente, & il y avoit aussi une Demoiselle de leurs voisines. Si certaines considerations empêchent M. de la Sourdiere d'attester par ecrit la maladie & la guerison miraculeuse de Madame Ringuet, tant de témoins qui l'ont entendu parler, comme je viens de le dire, n'en ont pas recueilli moins precieusement dans leur memoire le temoignage qu'il en a rendu de vive voix, & que la probité ne pourra jamais lui permettre de contredire.

Je suis charmé, Monsieur, que cette occasion me procure l'honneur de vous assurer du respect sincere avec lequel je suis, Monsieur, Votre, *&c.* *Signé* Pinault. A Paris le 23. Janvier 1747.

VIII.

VIII.

Lettre écrite à M. de Montgeron le 20 Mars 1747. par M. Ringuet, Madame son Epouse, la Demoiselle Coustou Sœur de cette Dame, la Demoiselle G. Ringuet sa Fille, le Fils & la Fille du premier lit de M. Ringuet, & Mademoiselle Senart voisine & amie de Madame Ringuet.

ON vous a accusé juste, Monsieur, en vous marquant que ce fut en ma presence, en celle de ma Femme, de toute ma Famille, & d'une Demoiselle de nos voisines, que M. de la Sourdiére Médecin de ma Femme rendit témoignage au Miracle que Dieu a opéré en sa faveur & que j'ai attesté veritable.

Je me souviens, ou pour mieux dire, nous nous souvenons tous, que M. Pinault nous étant venu voir le Dimanche 4. Decembre de l'annee derniére 1746. lorsque M. de la Sourdiére y étoit, fit compliment à ce Médecin sur la santé de mon Epouse & la guérison de son squirre, qui lui paroissoit parfaite. M. de la Sourdiére lui répondit que la gloire de cette guérison ne lui appartenoit nullement: qu'il est vrai qu'il avoit indiqué des remédes pour procurer à mon Epouse tous les soulagemens qui dependoient de l'art; mais qu'il n'avoit pas prétendu la guérir: que sa vûe avoit eté de diminuer, autant qu'il seroit possible, les accidens de son squirre, qu'il dit être de la plus fâcheuse espèce; de rendre plus supportables les douleurs qu'il causoit, & empêcher autant qu'il seroit en lui les accroissemens de ce squirre. Ensuite il dit que ma Femme avoit eû recours à un Médecin plus puissant que lui, & qu'à lui seul il falloit rendre graces de sa guérison. Sur cela M. Pinault lui ayant demandé s'il regardoit cette guérison comme un bienfait du Médecin Toutpuissant, il en convint positivement & sans hésiter. Après cet aveu M. de la Sourdiére se fit une joie de faire admirer les couleurs animées de ma Femme, sa taille droite & non gênée, ainsi que son embonpoint: en un mot, il fit sentir qu'elle jouissoit d'une santé parfaite. Assurément, Monsieur, nous en étions aussi certains que lui: mais son témoignage nous fit un vrai plaisir. Nous en avons un très sensible de vous attester ce fait comme très véritable, & nous allons tous signer cette Lettre. Prenez la, s'il vous plaît, comme une preuve de l'attachement très respectueux avec lequel nous avons l'honneur d'être, Monsieur, Vos très humbles & très obéissans serviteurs & servantes, J. Ringuet. M. A. G. Coustou Ringuet. Julie M. Coustou. Génevieve Ringuet. Francoise Ringuet. Justinien Ringuet. Reine Françoise Senart.

AVIS DE L'EDITEUR.

Comme je finissois l'Edition de cet Ouvrage, j'ai reçu les Piéces suivantes que j'ajoute ici, à cause de leur liaison avec les précedentes; quoique je n'en aie pas parlé dans mon *Avertissement*, parce qu'il étoit déjà imprimé. Je sai qu'il y a plusieurs autres Miracles opérés par l'intercession de Madame la Marquise de Vieuxpont depuis celui de Madame Ringuet, mais nous n'en pouvons attendre les Piéces pour les mettre ici, cet Ouvrage n'ayant été que trop long-tems retardé & étant déjà fort considérable.

Relation & Piéces justificatives d'un Miracle opéré le 6. Janvier 1747. sur Jeanne L'Agneau Carquin, par l'intercession de Madame de Vieuxpont.

JE soussignée Jeanne L'Agneau ouvriere âgée d'environ trente-quatre ans, femme d'Eustache Carquin Maître Tailleur demeurant rue aux Ours paroisse S. Leu, certifie les faits suivans.

Le 24. Septembre 1746. une Dame chez laquelle j'étois depuis quelques jours, ayant voulu tirer d'une armoire un pain sur lequel il y en avoit plusieurs autres, le bout du pain qu'elle tiroit avec grand effort me frappa si violemment l'œil gauche que je ne puis exprimer les douleurs que j'y sentis. Mon œil demeura fermé tout ce jour & le lendemain: j'y souffris des douleurs cuisantes, des batemens & des élancemens: on croyoit que le globe etoit blessé, mais on ne put ouvrir la paupiere pour s'en assurer, tant la souffrance étoit vive.

Le 25. qui étoit un Dimanche il fallut me conduire à la Messe, le mal que j'avois à l'œil gauche ne me permettant pas même d'ouvrir librement l'œil droit.

L'après midi de ce jour 25. on me mena chez M. de S. Yves, qui ouvrit l'œil à force. Il fut surpris d'y trouver des croutes de pain dont il ôta le plus qu'il put, ne voulant pas, me dit il, les ôter toutes, de peur de trop fatiguer l'œil. Il s'étonna que je n'eusse pas eû l'œil crevé par la violence du coup. Il dit que l'œil auroit dû sortir de la tête, & qu'il etoit bien mal. Il me donna d'une eau, dont il me dit de mettre chaque jour trois goutes dans l'œil. Il me prescrivit de le bassiner avec de l'eau tiede, & de me faire saigner. Comme on lui demanda s'il n'y avoit rien à craindre pour la suite, il répondit qu'on ne pouvoit repondre de rien: que peut-être l'œil gueriroit, mais que je m'en sentirois néanmoins toujours en certains tems, & qu'il falloit lui venir demander une nouvelle bouteille d'eau quand celle qu'il m'avoit donnée seroit épuisée

Je fus saignée le 26 Je commençois alors à ouvrir un peu l'œil: mais je n'en voyois pas par l'abondance des eaux qui le couvroient. Il etoit extrêmement enflé, très douloureux: j'avois beaucoup de peine à y mettre l'eau de M. de S. Yves. Les vives douleurs jointes aux élancemens durerent huit jours entiers. L'œil s'ouvrit enfin peu à peu, en sorte qu'après les huit jours j'étois en etat de faire mon ménage, & même de faire de gros ouvrages, mais il m'etoit impossible de travailler aux ouvrages de Tailleur, comme boutonniéres, &c. Le soir je ne pouvois plus rien faire, pas même voir la lumiére qui m'étoit insupportable: j'étois obligée de mettre un bandeau sur mes yeux pour ne la pas appercevoir.

Jusqu'au 11. ou 12. Octobre le mal diminuoit beaucoup. Le soir je commençois à supporter la chandelle, & je travaillois même aux plus gros ouvrages. Mais la nuit du 11. au 12. Octobre, le mal revint à peu près comme il étoit d'abord: douleurs vives, élancemens: l'œil pleuroit toujours: je ne pouvois plus l'ouvrir. Ce triste etat a duré plus de huit jours, après lesquels le mal a diminue peu à peu, l'œil s'ouvrit, je travaillois même le soir, mais toujours aux gros ouvrages seulement. Mon œil étoit cependant toujours rouge, & douloureux. Il y avoit même des momens ou je voyois trouble: & (ce qui n'a jamais cessé) toutes les nuits, quand je voulois me mettre à plat; je sentois dans mon œil des douleurs si cuisantes, qu'il falloit aussitôt me poser sur le côté.

Je suis demeurée dans cet etat jusqu'à la nuit du 1 au 2. Janvier 1747. que je fus reveillée par des douleurs extrêmement aigues dans l'œil. J'y sentois de grands élancemens, & l'œil ne put plus s'ouvrir jusqu'au Jeudi 5. Janvier. M. Lomier Chirurgien qui demeure rue de la Comedie Italienne, & qu'on envoya chercher, le Mercredi 4. Janvier, ordonna la saignée du pied & du bras, ce que je n'ai pas fait. Il ordonna aussi de l'eau de guimauve, où l'on auroit fait cuire la moitié d'une pomme de rennette: j'en bassinai mon œil le Mercredi & le Jeudi: je ne me servis point du tout dans ce nouvel accident de l'eau de M. de S. Yves.

Le Jeudi 5. Janvier mon œil commençant à s'ouvrir un peu, quelque circonstance pressante me força d'aller com-

comme je pus chez une Dame dans la même rue où je demeure. Cette Dame ne put soutenir la vûe de mon œil, tant il faisoit peine à voir. Il etoit tout rouge, pleurant sans cesse: aussi sentois je dans tout le côté gauche de la tête de vives douleurs qui m'ôtoient tout sommeil *Si vous aviez de la foi*, me dit cette Dame, touchée de mon mal, *je vous donnerois une Relique : c'est d'une Dame de piété* (nommée Madame de Vieuxpont) *qui est morte il n'y a que quelques mois, & qui vient de faire un grand Miracle.* (C'etoit la guerison de Madame Ringuet). Quoi que je n'eusse jamais entendu parler de cette sainte Dame, j'acceptai très volontiers un morceau de son jupon, & je me proposai de le mettre dès le soir sur mon œil sans en rien dire à mon Mari de peur qu'il ne m'en detournât.

Le soir avant de me coucher je dis plusieurs *Pater* & *Ave* en l'honneur de la sainte Dame: comme j'avois oublié son nom, j'addressai tout simplement ma priere à celle dont on m'avoit parlé l'après-midi. J'avois la foi, & par un sentiment que je ne puis definir, je comptois bien dormir cette nuit-là. J'eus soin de ne me point bassiner avec l'eau de M. Lomier: je posai à sec sur mon œil le morceau d'étoffe plié entre deux linges, & je me couchai. Aussitôt que la Relique fut sur mon œil, toutes mes douleurs devinrent plus aigues que jamais: je sentis des cuissons & des élancemens violens dans tout le côté malade. *Allons*, me disois-je à moi-même, *il faut poursuivre jusqu'au bout.* Mon Mari qui voyoit mes agitations, disoit que je souffrois si fort parce que je n'avois pas mis de l'eau de M. Lomier; mais je ne lui dis pas ce que j'avois mis à la place de cette eau.

Ces douleurs durerent depuis dix heures jusqu'à près de deux heures, que les élancemens s'etant rallentis & les souffrances un peu diminuees, je m'endormis d'un profond sommeil jusqu'à sept heures & demie. Alors je me réveillai ne souffrant plus aucun mal. On peut juger de ma surprise. Je croyois que c'étoit un rêve: il me sembloit que j'étois en Paradis. J'ôtai promptement la Relique, & je trouvai le linge couvert d'une eau gluante comme des glaires; mais mon œil etoit sec. Je le dis aussitôt à mon Mari, qui tira avec empressement le rideau pour voir mon œil. Je souffris le jour sans aucune peine. Mon œil étoit entiérement gueri, sec, sain, & fort comme s'il n'eût jamais été malade. Il y avoit seulement encore un peu d'enflure à la paupiére: elle a subsisté plusieurs jours. C'étoit le jour de l'Epiphanie: j'allai à la Messe. L'après-midi je sortis: le jour ni l'air ne me firent pas la moindre impression. En un mot mon œil étoit aussi sain que l'autre. J'observai même le soir de ce même jour, qu'en épluchant des oignons, malgré mon Mari qui craignoit que cela n'irritât mon œil, l'œil guéri ne pleura pas, pendant que l'œil droit pleuroit: ainsi l'œil malade étoit devenu plus fort que l'autre.

Le lendemain 7. Janvier je travaillai toute la journée & toute la soirée jusqu'à 9. heures du soir, à des ouvrages qui demandoient une vûe forte: c'etoit des boutonnieres sur un habit brun. J'en fis 24. dont 10. ou 12. à la chandelle, sans avoir l'œil aucunement fatigué. Cette guérison dont je ne puis assez rendre graces à Dieu, qui m'a rendu par là le moyen de gagner ma vie, par l'intercession de sa bienheureuse Servante Madame de Vieuxpont, a perseveramment subsisté depuis ce tems là: & je n'ai pas ressenti la moindre douleur à l'œil. Cinq ou six jours après la guerison, il tomba encore de mon œil de petites croutes du pain qui m'avoit frappé: je les sentis tourner à l'entour de mon œil, sans me faire mal. Il en est encore tombé 5. ou 6. autres fois depuis: la derniere etoit vers le milieu du mois de Janvier. C'est peut-être ce qui avoit laissé subsister ce reste d'enflure dans la paupiere. Mais ce qui est etonnant, c'est que ces croutes depuis ma guérison ne m'avoient pas causé la moindre souffrance, mon œil ayant toujours ete sain, lisant & travaillant sans aucune peine, comme je lis & je travaille encore aujourd'hui.

C'est ce que j'atteste véritable, pour servir à la gloire de Dieu, qui veut honorer la memoire de la sainte Dame, dont je n'avois jamais entendu parler, & à laquelle je dois un si grand bienfait. A Paris ce 3. Mars 1747. Jeanne L'Agneau femme de Carquin.

JE soussigné Eustache Carquin Maître Tailleur, Mari de Jeanne L'Agneau, certifie que tous les faits contenus dans la Relation ci-dessus, sont entierement conformes à la verité. A Paris le 3. Mars 1747. Eustache Carquin.

JE soussignée Marie Anne Royer femme de M. Bourdin Procureur au Châtelet, certifie la verité de tous les faits mentionnés dans la presente Relation. De plus, je confesse que c'est moi qui, par megarde, ai donné à la Miraculée le coup à l'œil d'un pain de quatre livres, en le tirant de l'armoire, & que le lendemain Dimanche je l'ai menée à la Messe parce qu'elle ne voyoit pas clair pour se conduire. A Paris le 3. Mars 1747. Marie Anne Royer femme de M. Bourdin.

JE soussignée certifie avoir vû l'œil de ladite Dame Carquin dans les états fâcheux mentionnés dans sa Relation. C'est moi qui lui ai conseillé le 5. Janvier veille de l'Epiphanie, de faire une neuvaine à la respectable Dame de Vieuxpont: que je vis alors son œil extrêmement malade, & que le lendemain 6. Janvier je la trouvai parfaitement guérie, à l'exception du reste d'enflure dont il est parlé dans ladite Relation. A Paris le 3. Mars 1747. Genevieve Bertrante de Lompré, Veuve de M. de Launac Avocat au Parlement & Conseiller en l'Election de Paris.

NOUS soussignons & certifions avoir été témoins de tous les faits énoncés dans le Certificat de notre Mére. A Paris ce 3. Mars 1747. Elisabeth-Sophie, fille aînée de Madame de Launac. Genevieve Françoise de Launac fille cadette de ladite Dame.

NOUS soussignées certifions avoir été témoins de la maladie & de la guérison miraculeuse de l'œil de la Dame Carquin. De plus nous attestons la verité de tous les faits contenus dans sa Relation. En foi de quoi nous avons signé le présent Certificat. Fait à Paris le jour & an que dessus. Genevieve du Passage, fille majeure. Angélique de Blangue, fille majeure. Therese Catherine de Hansy.

FIN DU TOME TROISIEME.

